VOLUME 3. JEUDI 2 JANVIER 1834. Collection mensuelle. N° 18.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

AVIS IMPORTANT.

Nous devons à nos lecteurs une courte explication sur le changement qu'ils remarqueront sans doute dans le titre du journal. Ils n'ont pas oublié qu'à la suite d'une discussion soulevée par la presse, M. le ministre de l'Instruction publique déclara qu'il n'existait aucun rapport entre l'administration et le *Journal Officiel*. Au moment où la direction de cette feuille passait entre nos mains, nous vîmes avec plaisir proclamer son indépendance par les organes habituels du gouvernement. Nous nous serions même empressés de prévenir l'honorable susceptibilité du ministre, si des questions de propriété toujours difficiles et lentes à débattre n'y avaient mis obstacle. Ces questions se trouvant enfin résolues, il nous est permis de supprimer un mot qui aurait pu faire soupçonner l'influence ministérielle, mais qui, comme nos lecteurs ont dû plus d'une fois s'en convaincre, ne s'appliquait qu'aux documens administratifs insérés dans nos colonnes. La bienveillance éclairée de l'administration nous permettra de les publier à l'avenir avec la même exactitude, avec le même caractère d'authenticité ; car notre position reste la même, et dans la modification apportée au titre du Journal, le public verra, nous l'espérons, un simple aveu d'indépendance et non un acte d'hostilité. Nous marchons à côté de l'administration libres et bienveillants, prêts à la soutenir comme à l'éclairer.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 30 et 31 décembre, M. Gaillard, proviseur du collége royal Henri IV, est nommé inspecteur de l'académie de Paris, en remplacement de M. Létendart, admis à la retraite.

M. Guillaume, censeur des études au collége royal de Versailles, est nommé inspecteur de l'académie de Bordeaux, en remplacement de M. Ducazau, appelé aux fonctions de recteur.

M. Liez, proviseur du collége royal Saint-Louis, est nommé proviseur du collége royal Henri IV, en remplacement de M. Gaillard, appelé à d'autres fonctions.

M. Poirson, professeur d'histoire au collége royal Henri IV, est nommé proviseur du collége royal Saint-Louis, en remplacement de M. Liez.

M. Poulain, agrégé spécial d'histoire au collége Saint-Louis, est nommé professeur d'histoire au collége royal Henri IV, en remplacement de M. Poirson.

M. Sédillot, agrégé d'histoire au collége royal Henri IV, est nommé agrégé spécial au collége Saint-Louis, en remplacement de M. Poulain.

M. Duruy, professeur d'histoire au collége royal de Reims, est chargé de la troisième partie de l'enseignement historique au collége royal Henri IV, en remplacement de M. Sédillot.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX.

DE QUELQUES ESSAIS DE RÉFORME DANS L'ENSEIGNEMENT DES SÉMINAIRES.

Mouvement de la presse catholique et publicité nouvelle donnée aux travaux des écoles ecclésiastiques.—Nécessité de préparer les écoles de l'état à soutenir la concurrence.—Eloignement du clergé de la restauration pour les études scientifiques et littéraires; lutte inutile de l'abbé de Lamennais et du baron d'Eckstein.—Tendance plus éclairée depuis 1830.—Ordonnances de M. l'évêque de Beauvais.—Programme des examens d'admission au grand séminaire.—Nécessité pour les autres diocèses de suivre cet exemple.

Dans le plan que s'est tracé le *Journal général de l'Instruction publique* entre de toute rigueur l'examen de la discipline et de l'enseignement des différens cultes, qui, selon nous, n'auraient jamais dû être détachés du ministère de l'instruction publique. Jusqu'ici le gouvernement, comme les évêques catholiques et les consistoires protestans, avaient renfermé dans le mystère tout ce qui regardait les écoles ecclésiastiques. Grace à la presse et au mouvement de publicité fort remarquable qui s'opère dans le catholicisme, nous pouvons maintenant pénétrer dans quelques-uns de nos séminaires, et en pressentir, sinon en connaître à fond le régime et les études. Deux évêques, celui de Beauvais et celui du Mans, prennent cette initiative honorable. C'est une préparation habile au développement que ne manqueront pas de prendre les écoles catholiques de tous les degrés lorsque la loi aura consacré pour tous la liberté de l'enseignement.

Du haut de la tribune nationale, un député que son âge a passagèrement honoré de la présidence, a réclamé, avec une sorte de défiance, l'accomplissement de cette promesse de la Charte. Plusieurs journaux ecclésiastiques renouvellent cette sommation. Nous n'avons pas besoin de joindre nos réclamations aux leurs; car nous savons que le gouvernement, fidèle à sa parole, ne tardera pas à faire un pas nouveau dans cette voie de franchise et de courage qu'il a si noblement ouverte par la loi d'instruction primaire. Nous l'y suivrons avec espérance; mais, disons-le franchement aussi, avec la vue nette des luttes et des périls que vont avoir à courir les écoles de l'état. La vaste et puissante concurrence que le clergé catholique prépare sur tous les points du pays doit fixer l'attention et la pensée de tous les citoyens, et en particulier des députés de la France. Si la liberté d'enseignement est, comme nous le pensons, une des nécessités de notre ordre social, la force, la centralisation, l'unité de l'administration des écoles de l'état deviennent plus que jamais nécessaires; plus que jamais l'existence des fonctionnaires ou plutôt des magistrats de l'instruction publique doit être relevée, agrandie dans tous les degrés de la hiérarchie; plus que jamais les conditions, les épreuves d'admission doivent être sévères, l'enseignement fortifié, la discipline épurée; plus que jamais enfin, en gouvernant ses propres écoles, l'état doit se réserver une surveillance active et de tous les momens sur les établissemens privés. Nous aurons bientôt lieu de traiter à fond toutes ces questions; mais elles se présentent naturellement à la pensée, lorsque nous voyons se déployer de toutes parts l'étendart du clergé; et dès ce moment, il faut que les administrateurs du pays, préfets, sous-préfets, maires, conseils-généraux, conseils d'arrondissement, conseils municipaux, se préparent aussi avec maturité. Il faut surtout que les chambres législatives étudient et méditent profondément les graves questions qui vont leur être soumises. A Dieu ne plaise que nous veuillions, par cet appel, provoquer des luttes passionnées et souvent violentes, comme celles qui sont engagées dans diverses communes relativement à l'instruction primaire; mais enfin nous ne voulons pas non plus que la majorité nationale arrive désarmée en face de la redoutable unité catholique, soutenue par un budget de 33 millions. — Dès ce jour donc, nos regards sont ouverts sur la presse catholique, sur les écoles privées qu'elle protége, sur les petits et grands séminaires; nous signalerons leur tendance, leurs progrès ou leurs défauts avec impartialité. Nous les défendrons souvent contre de mauvaises passions; mais aussi nous n'épargnerons pas les critiques loyales et sévères au besoin. Les établissemens universitaires et les institutions laïques privées sont assez vivement censurées par la presse ecclésiastique, pour que même liberté nous soit permise.

Il nous est doux d'avoir à commencer par des éloges et de saluer dans deux importans diocèses l'aurore de la régénération des études. S'il est un mal qui depuis long-temps frappe d'impuissance le clergé catholique, c'est l'abaissement d'intelligence des recrues qu'il a été forcé d'appeler en hâte dans ses rangs. Une adolescence grossière passée au village, des études précipitées en deux ou trois ans, un noviciat de philosophie et de théologie sans préparation suffisante, une ignorance absolue des sciences, de la géographie, de l'histoire, même de l'histoire sacrée, tel a été, on peut le dire, sous la restauration, le caractère général du jeune clergé. Le séminaire de Saint-Sulpice seul, recruté de quelques étudians d'élite, et deux ou trois maisons des jésuites, faisaient à peine exception. Souvent

la voix de M. de Lamennais, de M. le baron d'Eckstein et de quelques autres catholiques a crié dans le sanctuaire, dénoncé le péril, et invoqué la science pour appui de la foi. Entraînés dans le tourbillon politique, les évêques avaient été sourds; et pendant que de toutes parts la jeunesse s'élançait vers de fortes études, le clergé se renfermait dans ses vertus, et croyait n'avoir pas besoin de la recommandation du savoir pour gouverner la morale populaire. Depuis trois ans, heureusement dégagés d'une ambition étrangère à leur sainte mission, libres de fixer leur pensée sur le véritable état des esprits et des croyances, sur les périls de l'avenir et les luttes sérieuses d'un présent déjà difficile, ajoutons aussi moins pressés de remplir les vacances que multipliait dans ces dernières années la disparition des vieux et derniers débris de la persécution et de l'exil, les évêques commencent à comprendre où est pour la religion la véritable force, et ils songent à la réforme de leurs écoles. Nous pourrions citer çà et là quelques petits séminaires où les études sont en progrès; mais nous n'avons nulle part sous les yeux un ensemble aussi bien ordonné que dans le diocèse de Beauvais: les réglemens que nous allons faire connaître embrassent en effet tout le cercle des études; et si l'exécution répond à la pensée de l'évêque, nous pouvons prédire un bel avenir aux établissemens qu'il essaie de régénérer.

Naturellement c'est sur les petits séminaires, pépinière du grand, que devait d'abord porter la réforme. Si nous en croyons les rapports publiés par des prêtres honorables (1), dans les deux établissemens de *Noyon* et de *Saint-Germer* le cercle des études classiques se serait élargi par degrés; on y cultiverait avec ardeur les principales langues vivantes de l'Europe et les sciences naturelles; la langue grecque, autrefois et aujourd'hui encore si déplorablement négligée dans les maisons ecclésiastiques, y marcherait de front avec la langue latine; la géographie, les mathématiques et l'histoire formeraient une partie essentielle de l'enseignement.

La base ainsi posée, les conditions d'admission au grand séminaire ont pu légitimement être rendues plus sévères; et M. l'évêque les règle ainsi qu'il suit:

A la fin de leur rhétorique les élèves des petits séminaires qui voudront entrer au grand séminaire devront subir un examen en présence du supérieur du grand séminaire ou d'un directeur, de M. le supérieur du petit séminaire et du professeur de rhétorique; un rapport circonstancié sera adressé à l'évêque, qui prononcera l'admission ou le refus; dans ce dernier cas, un nouvel examen sera permis à l'élève soit après les vacances, soit après un an de nouvelles études dans le petit séminaire, selon le jugement des examinateurs. Les élèves étrangers au diocèse, ou qui n'auront point fait leur rhétorique dans l'un des petits séminaires, subiront les mêmes épreuves, selon le programme suivant:

1° *La religion.* — On exige la connaissance exacte des éléments de la religion. On devra donner les preuves des principales vérités, telles que l'existence de Dieu, l'immortalité de l'ame, la divinité du christianisme, etc.

2° *Les langues;* savoir: *langue française.* — On exige rigoureusement que les élèves sachent lire et prononcer correctement la langue française; ils devront aussi posséder parfaitement les règles de l'orthographe et de la grammaire.

Langue latine. 1° On devra lire très correctement le latin en observant les règles de la quantité; 2° on sera interrogé sur les règles les plus difficiles de la grammaire latine; 3° on fera expliquer et traduire, *à livre ouvert*, Virgile, l'*Art poétique* d'Horace, Ciceron, Tite-Live. Les élèves présenteront de plus un livre des Odes ou trois satires d'Horace à leur choix.

Langue grecque. On sera examiné sur la grammaire et la connaissance des racines; on devra expliquer le Nouveau-Testament à livre ouvert, et présenter quatre chants d'Homere, une tragedie de Sophocle ou d'Euripide, deux discours de Démosthenes, et un livre de la Cyropédie.

3° *Littérature.* — On interrogera sur les principes fondamentaux de la rhétorique et de la littérature générale; on appliquera ces principes à l'examen critique d'un ou plusieurs passages tirés des meilleurs auteurs. On composera un discours français ou une narration sur un sujet proposé d'avance, et on en remettra une copie nette à MM. les examinateurs.

4° *Mathématiques, Arithmétique.* — On sera interrogé sur l'arithmétique élémentaire, y compris la théorie des fractions, du calcul décimal et du nouveau système métrique.

Algèbre. — On sera interrogé sur les notions générales et les équations du premier degré.

Géométrie. — L'examen sur cette partie des mathématiques aura pour objet la démonstration des propositions contenues dans les six premiers livres de Legendre.

5° *Géographie et Sphère.* — 1° On sera interrogé sur les notions générales de la sphere et de l'astronomie.

2° On devra posséder les points les plus importants de la géographie ancienne et moderne, et surtout la géographie actuelle de la France.

6° *Histoire.* — L'examen aura principalement pour objet:

1° L'histoire ecclésiastique;

2° L'histoire de France;

3° La chronologie générale des principaux événements de l'histoire universelle.

Quoique les objets énoncés dans le programme soient les seuls obligés, les élèves qui auront suivi quelqu'un des cours de langues modernes, d'histoire naturelle, et se seront livrés à d'autres études utiles, pourront, d'après leur demande, être interrogés sur ces études supplémentaires, et s'acquérir ainsi des titres particuliers à la bienveillance et à la faveur de l'évêque.

Tel est l'ensemble des études préparatoires, et les conditions d'épreuve pour l'admission au grand séminaire. Elles ont un caractère encyclopédique que nous ne saurions trop approuver. C'est aujourd'hui une nécessité pour tout homme voué aux professions libérales, de n'être étranger à aucune des connaissances répandues dans la société. Mais elle pèse bien plus encore sur les ministres des cultes. Placés pour la plupart, et surtout nos pasteurs catholiques, dans des villages où par la presse, par l'instruction primaire, par le perfectionnement des voies de communication, par le retour des soldats dans leurs foyers, pénètre et descend chaque jour un esprit de curiosité, d'examen, de critique souvent malveillante, mais aussi un amour sincère du progrès, les prêtres à quelque culte qu'ils appartiennent, se présentent naturellement à la pensée du croyant comme sa lumière et son guide; il est prêt à suivre leurs conseils et leurs leçons si ces conseils et ces leçons sont en harmonie avec les besoins que le perfectionnement social développe en lui, avec les connaissances dont il pressent par instinct les applications à son industrie, soit agricole soit manufactière, et qu'il invoque comme source de jouissances et de prospérité. Mais si par malheur il rencontre dans le prêtre ou l'ignorance ou le dédain de ce qu'il voit et entend partout prêcher comme la gloire et la fortune du siècle, il s'éprend alors d'orgueil et de haine contre la religion elle-même; fier d'une incrédulité qu'il croit savante, et qu'il oppose avec brutalité à tous les autres sages avis de son pasteur, il s'éloigne pour jamais du culte auquel il resterait enchaîné par l'autorité de la science et des bienfaits qu'elle répand autour d'elle.

M. l'évêque de Beauvais a compris comme nous la comprenons cette nécessité des temps, qui d'ailleurs a toujours été la loi des religions et de leurs ministres. Aussi poursuit-il dans le grand séminaire l'œuvre qu'il ébauche dans ses écoles préparatoires. En outre des cours de théologie et d'Ecriture-Sainte, on a établi dans cette maison, sous le titre de *conférences sur les devoirs ecclésiastiques*, un cours d'instructions pratiques *sur la prédication et le catéchisme*, dont l'utilité se fait apprécier de jour en jour. Ces conférences ont lieu régulièrement deux fois par semaine. Cette année commence *un cours de langue hébraïque* pour ceux des élèves qui peuvent se livrer avec fruit à cette étude éminemment ecclésiastique. Les récréations mêmes et les jours de congé sont mis à profit pour l'instruction; des cours de chimie, d'histoire naturelle et de géologie en occupent la meilleure partie; et bien que ces cours ne soient pas obligatoires, on les dit suivis par un très grand nombre d'élèves. Une chaire *d'histoire ecclésiastique* est demandée et paraît ne pas devoir tarder à être établie. Ainsi se complète et se ferme le cercle des études.

Nous avons pris plaisir à insister sur cet exemple honorable donné par un évêque habile et prévoyant: nous l'offrons en modèle à ses collègues, aux consistoires des églises réformées et à l'université elle-même comme principe d'émulation; nous le recommandons surtout à l'attention du ministre des cultes. Les séminaires sont en grande partie entretenus aux frais de l'état par les bourses nombreuses que le budget solde chaque année. Sans se mêler en rien du dogme, c'est le devoir du gouvernement de conseiller fortement la réforme des études, et de l'imposer au besoin par l'autorité. La sagesse de plusieurs évêques prévient le vœu du pays; il faut presser les autres: c'est l'intérêt de la religion comme celui de l'état. Le ministre de l'instruction publique a aussi de son côté des moyens de hâter le pas des diocèses trop lents. Le grade de bachetier ès-lettres étant nécessaire pour l'entrée dans les séminaires, il n'y a qu'à exercer sur les facultés et les commissions chargées de distribuer ce grade une surveillance active, et commander une sévérité jusqu'ici trop mise en oubli pour l'honneur de nos facultés de droit et de médecine, de nos séminaires et de nos colléges communaux, encombrés de sujets au-dessous de la science qu'ils devraient posséder pour profiter de l'enseignement ou le donner avec succès. Il y a bien encore d'autres moyens, tels que la régénération de quelques facultés de théologie sur divers points du royaume; l'obligation de les suivre imposée aux élèves des grands séminaires établis auprès d'elles, et l'obligation bien plus efficace encore d'être bachelier, licencié ou docteur en théologie, pour avoir droit aux places de vicaire, de curé, de chanoine et vicaire-général, et à l'épiscopat lui-même: toutes mesures qui sont dans le droit d'un gouvernement qui salarie le culte, et qui ne peuvent léser ni le dogme ni la discipline ecclésiastique, puisqu'il est aisé de laisser aux évêques ou archevêques le soin de présenter les professeurs des facultés, et de rassurer ainsi leur juste susceptibilité. Que si, comme tout le demande, un pareil mouvement était donné à l'enseignement théologique, le clergé français se relèverait bientôt de l'espèce d'abaissement où on le croit tombé; et la vieille église nationale, si elle ne peut plus, grace à Dieu et à nos lois, reprendre sa domination politique, reverdirait du moins puissante et respectée, capable de tenir tête aux religions dissidentes et aux écoles philosophiques. C'est le vœu de tout ami sincère de la morale, de la science et de la liberté.

P.-F. Dubois, *député.*

P. S. Au commencement de cet article nous avons cité, à côté de M. l'évêque de Beauvais, le nom de l'évêque du Mans, comme marchant tout-à-fait dans la même direction et prenant la même initiative. Comme supérieur du grand séminaire du diocèse dont il devient aujourd'hui le premier pasteur, M. Bouvier a dès long-temps préparé les réformes qu'il peut aujourd'hui accomplir. On assure qu'il entretient à Paris, auprès de M. *l'abbé Frère*, dans divers cours de sciences, des sujets distingués, qui doivent aller reporter ensuite dans l'enseignement des petits et grands séminaires les connaissances acquises dans la capitale, sous des maîtres célèbres et sous la direction de prêtres respectables.

(1) Voir l'*Univers religieux.*

Personne plus que M. Bouvier n'était fait pour comprendre l'impérieux besoin des réformes. Entré dans les études à l'âge où d'autres les terminent, fils de son travail et d'une patience vraiment évangélique, il sait quels pénibles et accablans obstacles peuvent arrêter une vocation; et le triomphe qu'il n'a dû qu'aux dons heureux de la nature, il lui appartenait d'en aplanir la voie à des talens moins distingués. Puissent de tels exemples enflammer le zèle des évêques et soutenir le courage des élèves du sanctuaire!

INSTRUCTION PRIMAIRE.

QUESTION IMPORTANTE

Relative à la composition des comités d'arrondissement pour l'instruction primaire.

M. le ministre de l'instruction publique presse, avec une sollicitude bien digne d'éloges, l'entrée en exercice des comités d'arrondissement constitués en vertu de l'art. 18 de la loi du 28 juin dernier; une circulaire du 9 décembre traite de leurs fonctions.

Mais voici une question grave qui se présente relativement à la composition de ces comités, et qui doit arrêter leurs opérations.

Il résulte de l'art. 19 de la loi du 28 juin que

1° *Le conseil d'arrondissement* doit désigner trois de ses membres ou autres citoyens notables pour siéger au comité d'arrondissement;

2° Que *les membres du conseil général* qui auront leur domicile réel dans le ressort d'un comité, en sont membres de droit.

Or, en exécution de la loi du 22 juin dernier, les conseils d'arrondissement et les conseils généraux de département ont été élus dans le courant de novembre. Cette élection a-t-elle fait cesser les pouvoirs des membres des anciens conseils? Seront-ce les membres de ces anciens conseils ou ceux des conseils récemment élus qui devront, aux termes de la loi du 28 juin 1833, faire partie des comités? Pour ceux de ces comités qui ne sont pas encore formés, sont-ce les anciens ou les nouveaux conseils d'arrondissement qui désigneront les trois membres dont le choix leur appartient?

Il semblerait tout d'abord que c'est aux nouveaux conseils que revient nécessairement la part d'exécution de l'art. 19 de la loi du 28 juin: mais d'un autre côté, aux termes des art. 12 et 27 de la loi sur les conseils d'arrondissement et de département, ces conseils ne peuvent exercer leurs fonctions avant d'avoir prêté serment dans la première séance d'une session convoquée par ordonnance royale.

Si quelques-uns des nouveaux conseils d'arrondissement avaient à entrer en exercice pour l'exécution de la loi du 28 juin, il faudrait donc les convoquer *ad hoc* et leur faire prêter serment. Pour les membres des nouveaux conseils, soit de département soit d'arrondissement, qui devraient entrer en cette qualité dans les comités, nous pensons qu'on pourrait leur faire prêter serment individuellement.

Cette question, qui a dû se présenter également dans d'autres parties de l'administration, est sans doute aujourd'hui soumise à l'autorité: la solution ne saurait tarder.

Nous ignorons si le gouvernement a quelque motif de ne point convoquer actuellement les nouveaux conseils d'arrondissement, de ne pas faire prêter dès à présent serment aux nouveaux membres; mais ce que nous savons, c'est qu'il est d'une haute importance pour l'instruction primaire que dès ce moment ce soient les nouveaux conseillers d'arrondissement et de département, et non plus les anciens, qui fassent partie des comités.

En effet, les nouveaux conseillers siégeant comme membres dans les comités, pourront étudier la situation des écoles, les besoins de l'instruction primaire, et ils auront ainsi toutes les notions nécessaires pour parler en toute connaissance de cause, à la session prochaine, en faveur de l'enseignement: ils y prendront d'ailleurs un intérêt d'autant plus vif, qu'ils auront été appelés à le diriger, à le surveiller dans les comités.

Si au contraire les membres des anciens conseils restent membres des comités, quel service l'instruction primaire pourra-t-elle attendre de citoyens qui ne siégeront plus à la prochaine session des conseils de département et d'arrondissement?

COURS PUBLICS.

COURS DE LANGUES ORIENTALES VIVANTES

Établis près la Bibliothèque royale (année scolaire 1833-1834).

Le moment semble être venu de rendre aux cours de langues orientales toute l'importance qu'ils méritent; on commence à voir enfin que l'Orient est le pays des origines historiques, philosophiques et religieuses, comme il l'est des langues qui ont donné naissance à la plupart de nos idiômes; et les études proprement appelées classiques ne seront complètes, ne seront même complètement intelligibles, que lorsqu'elles auront pour base les résultats constatés des études orientales, surtout celle du sanskrit pour la philologie. Déjà les résultats auxquels sont parvenus un petit nombre d'orientalistes en Europe, depuis une vingtaine d'années, sont si étonnants, que les idées d'antiquité, d'origine, admises jusqu'ici dans l'enseignement en sont bouleversées, et que ce que nous regardions comme l'œuvre unique et inimitable de l'humanité passée, dans les productions grecques et romaines, n'est plus qu'un faible fragment du grand œuvre de l'universelle antiquité qui embrasse l'Asie dans son cercle cosmique. Nous avons trop hérité des idées des Grecs et des Romains qui regardaient comme barbares tout ce qui était situé en dehors de leurs étroites frontières. L'exemple du roi indien Porus dans son allocution à Alexandre, et les paroles du prêtre d'Egypte à Platon, auraient dû apprendre aux Grecs que la sagesse et les lumières avaient plus de *sept* représentants. Au reste nous retrouvons aussi dans l'Inde, dès la plus haute antiquité, les *sept* richis ou *sages* (Manou, liv. I, 34; VIII, 110), dont les *sept* sages grecs ne sont peut-être que les copies. Dans la mythologie de l'Inde, les *sept* premiers sages président aux *sept* étoiles de la *Grande Ourse*; ce qui pourrait peut-être expliquer l'origine des *sept* sages. Quand, dans l'antiquité de l'histoire, on ne veut reconnaître que les antiquités grecques et romaines, on ressemble à un voyageur qui, étant monté sur une des collines grecques, l'*Olympe* (1), par exemple, redescend et dit: *J'ai vu le monde*...

Nous n'insisterons donc pas ici sur la nécessité de sortir du cercle étroit tracé par les études classiques, pour compléter ces mêmes études, en apprenant les langues de l'Orient, parce que l'importance de ces dernières n'est plus guère contestée. Nous reviendrons sur ce sujet lorsque les cours de *langues orientales anciennes* du collége de France seront ouverts (2). Nous nous bornerons aujourd'hui à faire connaître les cours de *langues orientales vivantes* qui se font près la Bibliothèque royale.

L'*école spéciale des langues orientales vivantes* près la Bibliothèque royale fut créée par un décret de la Convention du 10 germinal de l'an III, en même temps que le bureau des longitudes, l'école polytechnique, etc.; créations qui ont pris un bien plus grand développement. Cette puissante assemblée, qui voulait régénérer le monde à sa manière, avait senti que dans la mission qu'elle s'était donnée, et dans les contacts que la France aurait nécessairement avec l'Orient, de quelque côté qu'elle y arrivât, il faudrait des interprètes aux grandes pensées de la France, et que ces interprètes ne pouvaient être que des Français. La conquête de l'Egypte était déjà implicitement comprise dans ce décret. Mais il y avait aussi, et peut-être avant toute autre, la pensée de la prééminence de la France dans les affaires de l'Orient; prééminence que voudrait prendre aujourd'hui la Russie, et qu'elle fait assez connaître dans les encouragements multipliés qu'elle donne à l'étude des langues orientales. Nous pourrions citer de jeunes Français qui, ne voyant aucune carrière ouverte en France, aucun encouragement donné à cette étude, ont été accueillis avec empressement par l'empereur de Russie, et élevés par lui à de grands honneurs; car cet autocrate, dans ses pensées d'agrandissement oriental, a bien senti que l'intelligence de l'Orient était un puissant moyen de conquête. D'où vient donc que le bel établissement fondé par la Convention a porté si peu de fruits en France? Il faut le dire, c'est l'incompatibilité qui existait entre les pensées dominantes de la restauration et la pensée de la gloire et de la prépondérance de la France dans les affaires de l'Orient; incompatibilité telle, que lors de la conquête d'Alger à peine put-on trouver un interprète d'arabe, après trente ans de fondation d'une chaire de langue *arabe vulgaire*. D'ailleurs l'unique carrière ouverte aux élèves des *langues orientales vivantes*, celle d'interprète dans quelques consulats éloignés, ne suffit point pour exciter l'émulation et le long dévoûment d'une jeune intelligence supérieure qui voit dans l'étude des langues orientales autre chose qu'une simple étude de mots. Si nos officiers et nos employés civils à Alger avaient su l'arabe de la côte d'Afrique, ou si l'on exigeait de quelques-uns au moins d'entre eux qu'ils le sussent à l'avenir, le sort de cette belle colonie serait déjà bien changé ou ne tarderait pas à l'être. C'est ainsi que les Anglais ont étendu leur puissance colossale dans l'Inde, en faisant apprendre préalablement à tous les jeunes Anglais qui se destinaient au service de la compagnie, les langues en usage dans ces grandes et fertiles contrées.

La suspension des cours de langues *orientales anciennes* du collége de France et l'utilité bien reconnue du cours d'arabe vulgaire ont fait transporter momentanément ce dernier, fait par M. Caussin de Perceval fils, à la Bibliothèque royale; de sorte qu'il se fait à cet établissement deux cours d'arabe au lieu d'un. Les années précédentes, par un arrangement qui tournait au profit des études littéraires, l'*arabe vulgaire* était professé au collége de France par M. Caussin de Perceval fils, quoique ce fût M. le baron Sylvestre de Sacy qui dût le professer à l'*école spéciale*; mais ce doyen des orientalistes du continent, dont le haut enseignement a produit la plupart des professeurs distingués d'arabe et de persan existant actuellement en Europe, n'aurait pas pu se renfermer dans les attributions strictes de son titre, sans nuire par cela même à son enseignement et sans priver les jeunes gens du cours le plus savant et le plus profond qui se fasse en Europe sur l'*arabe littéral* ou *ancien*, tandis que celui d'*arabe vulgaire* peut être fait par M. Caussin de Perceval fils.

M. de Sacy expliquera donc cette année les chapitres 20 et suivants de l'*Alcoran* avec le commentaire de *Beidchawi* sur ce livre, ainsi que quelques morceaux de sa *Chrestomathie arabe*, et le *Hamasa* d'*Abou-Temam*, ou Recueil des anciennes poésies arabes publiées par M. Freytag. C'est dans ces anciennes poésies, rapides, âcres, brûlantes comme les déserts de l'Arabie, que l'on trouve les peintures peut-être les plus fidèles des anciennes mœurs de ce peuple nomade et guerrier qui porte encore, contre nos braves légions d'Alger, la même audace, la même bravoure, le même mépris de la mort, le même enthousiasme fanatique, enfin la même indépendance qui ont été décrits par leurs poètes il y a plus de mille ans. On serait moins surpris des obstacles inouis que nos soldats ont à vaincre, si l'on connaissait mieux l'histoire et la littérature des Arabes; c'est donc un devoir pour nous de signaler cette étude à l'attention du gouvernement comme celle des autres langues orientales, surtout au moment où sa sollicitude éclairée pense à renouveler dans notre colonie d'Afrique l'exemple généreux et désintéressé de l'Egypte, qui a été un événement pour le monde savant, comme l'occupation en a été un pour le monde politique.

La chaire de persan est occupée cette année par M. Etienne Quatremère, déjà professeur d'hébreu au collége de France. Le peu de relations que nous avons actuellement avec le royaume de Perse donne moins d'importance pour nous à cette langue qu'aux cours précédents, tandis que c'est le contraire pour la Russie et pour l'Angleterre qui s'efforcent d'imprimer à cette étude la plus grande impulsion possible. Cependant, même pour nous, elle n'est pas à négliger; et si c'était ici le lieu, nous pourrions rappeler l'ambassade du général Gardanne au *Cha* de Perse, sous l'empire, et la sensation qu'elle produisit en Angleterre. Les résultats de cette ambassade ne sont pas encore entièrement effacés, puisque plusieurs officiers français qui en faisaient partie et qui ont été obligés de quitter la Perse, sont aujourd'hui dans les états de l'Inde restés indépendants des Anglais, et l'un d'entre eux est gé-

(1) L'*Olympe* n'a que 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que le *Dévalagiri*, un des pics de l'*Himâlaya* dans l'Inde, est à 8,600.

(2) Les réparations que l'on fait aux bâtiments du collége empêchent qu'ils se fassent dans le premier semestre de l'année scolaire 1833-1834.

néral en chef des troupes du roi du *Penjab*. Les ouvrages persans que M. Quatremère explique dans son cours sont le *Gulistan* de *Sâdi*, poète persan célèbre qui fut fait prisonnier par les croisés français à Tripoly et employé par eux comme esclave aux fortifications de cette ville. Voici comment il raconta cette aventure dans son *Gulistan* (*Jardin des Roses*), chap. 11, histoire 31°.

« Il m'arriva une grande infortune en compagnie avec un de mes amis de Damas, » pendant que nous nous dirigions vers les déserts de Jérusalem; je tombai dans » les mains des Franks, et je fus forcé, avec des Hébreux, d'entasser de la terre dans » les fossés de la ville de Tripoly. Je fus ainsi occupé à ces travaux pénibles jusqu'à » ce qu'un des premiers habitants d'Alep, avec lequel j'avais été autrefois lié, vînt à » passer, et m'eût reconnu. Alors s'adressant à moi, il me dit: O Sâdi! quel malheur » t'est-il donc arrivé? à quoi ta vie est-elle donc condamnée? etc. » Le voyageur d'Alep rachète le poète *Sâdi* pour dix talents d'or, l'emmène à Alep, et lui donna sa fille en mariage.

L'habitude de la philologie comparée, que possède M. Quatremère à un haut degré, rend son cours de persan plus intéressant et plus instructif pour des esprits sérieux que s'il ne professait simplement que le persan pur. On néglige peut-être trop généralement, dans les cours de langues orientales, cette philosophie de la langue, cette science critique que doivent posséder les professeurs européens, en partant du point de vue européen, et de l'esprit d'analyse qui le distingue. A quelques exceptions que nous aurons l'occasion de signaler ailleurs, cet esprit, ce point de vue élevé de l'enseignement, cette méthode analytique et synthétique qui décompose une langue et qui la reconstitue selon les lois générales et particulières de chaque idiôme, sont à désirer dans beaucoup de nos professeurs, qui d'ailleurs possèdent tous bien la langue qu'ils enseignent.

C'est M. Amedée Jaubert qui professe la langue turque. Après avoir développé les principes de la grammaire de cette langue, grammaire qu'il a le premier formulée avec cette science profonde du sujet qu'il possède plus que tout autre, il expliquera d'abord le *Djihan-numa*, et l'Histoire des guerres maritimes des Ottomans, puis il passera à l'Histoire généalogique des Mongols et des Tartares, par *Aboûlghazi Béhadur-Khan*. Ce cours a l'avantage de servir tout à la fois la science philologique et l'histoire, qui ne peuvent trop se corroborer.

Nous n'avons rien à dire du cours d'arménien par M. Levaillant de Florival, ni du cours d'hindostani par M. Garcin de Tassy. Ces deux langues ont leur importance relative; l'hindostani est la langue franque de l'Hindostan, c'est-à-dire que c'est un jargon mêlé de mots altérés tirés du persan, de l'arabe, du bengali, du sanskrit, et qu'ont apporté dans ce réceptacle commun des hommes de différentes nations. Une chaire de bengali, qui est la langue parlée et écrite du Bengala, nous paraîtrait au moins aussi utile qu'une chaire d'hindostani et d'arménien. L'esprit trop connu des professeurs qui remplissent ces deux chaires nous dispense de faire l'éloge de leur enseignement.

Que d'élements de prospérité et de gloire possède cette *école spéciale des langues orientales vivantes*, la plus belle de l'Europe, si elle prenait le développement qu'elle est susceptible de prendre sous la protection d'un gouvernement habile qui aurait en vue la gloire et la prospérité de la France dans l'Orient! Nous ne doutons pas que les réflexions que nous venons de présenter ici dans l'intérêt pur de notre pays, que nous voudrions voir toujours au premier rang des nations, partout où s'étend le nom français, n'éveillent la sollicitude du ministère. Nous nous trouverons heureux de l'avoir provoquée.

BIBLIOGRAPHIE.

DISSERTATION SUR LA PHILOSOPHIE ATOMISTIQUE PAR M. LAFAIST.

La philosophie atomistique occupe une grande place dans l'histoire de la philosophie grecque. Ce n'est rien moins que le premier développement de cette puissante école de la sensation qui s'est continuée jusqu'à nos jours par tant d'illustres penseurs. Avec elle se trouve posée pour la première fois l'idée-image qui depuis a fait dans le monde philosophique une si prodigieuse fortune; avec elle aussi commence une série d'observations régulières invoquées à l'appui d'un système. Les éléates, partis de l'idée de l'être en soi, et concluant de cette idée que rien ne peut exister hors de l'être, avaient nié l'espace, et avec l'espace, le mouvement. Puisqu'il n'y a pas de mouvement, il n'y a pas de changement d'état des corps; et comme l'être est partout, il n'y a pas de vide. Ainsi tout est un, plein, infini. On le voit, les éléates faisaient reposer tout leur système sur une idée à *priori* dont ils déduisaient rigoureusement les conséquences sans tenir compte des faits du monde extérieur, et sacrifiaient le témoignage des sens à celui de la raison.

Les atomistes, qui se rattachent à la première école d'Ionie, comme les éléates à celle de Pythagore, firent réaction contre ces derniers. Ils virent bien que sans la démonstration préalable de l'espace, on ne pouvait démontrer le mouvement ni la pluralité dans les corps, et ils s'attachèrent à prouver l'existence du vide. C'est là le point de vue original de cette école, le premier appel à la méthode d'observation. Leucippe s'appuya sur trois expériences, celle d'un vase plein de cendres qui peut contenir autant d'eau que s'il n'y avait pas de cendre dans le vase: d'où il conclut qu'il y a nécessairement du vide entre les particules de la cendre; la seconde qu'il invoque, est celle du phénomène de la nutrition qui suppose un vide entre les molécules du corps humain pour que d'autres molécules absorbées puissent y trouver place; la troisième enfin est le phénomène de la compressibilité des corps: car si un corps diminue de volume, il faut bien qu'il y ait un vide entre ses parties pour qu'elles se rapprochent. Cela posé, il était facile de renverser la théorie des éléates; mais ceux-ci ne reconnaissant d'autorité que celle de la raison, et niant tous les faits sensibles comme de vaines apparences, n'avaient pas à s'inquiéter de pareilles preuves. Que firent les atomistes? Ils tranchèrent la difficulté en proclamant le témoignage des sens comme le seul légitime. Voilà donc le vide trouvé, constaté par des faits, et avec le vide, la pluralité, le mouvement. Puisqu'il y a du vide dans les corps, ils sont donc composés de particules agrégées entre elles, et on arrive finalement à des particules indivisibles ou atômes. Ces atômes, puisqu'ils forment tous les composés matériels, jouissent des qualités propres à la matière, ils ont l'étendue, la forme et sont eux-mêmes les principes de leurs mouvements, car il n'y a au monde que des atomes et du vide. Nous ne faisons qu'indiquer sommairement ici l'ensemble du système, sans en discuter la méthode ni les résultats, sans faire la part de Leucippe ou de Démocrite. Nous renvoyons à la Thèse de M. Lafaist. Une exposition nette, de savantes notes, une discussion approfondie et consciencieuse, dont sans doute il a trouvé l'exemple chez ses professeurs de l'école normale, en font le travail le plus complet qui ait encore paru sur la philosophie atomistique.

NOUVELLES.

— Le *Courrier du Midi* annonce la mort inattendue de M. J. Anglada, de Perpignan, docteur en médecine, professeur de médecine légale à la faculté de médecine, ancien doyen de la faculté des sciences de la même ville. M. Anglada a succombé le 19 décembre au soir, âgé de 58 ans, à une affection aiguë de la poitrine. L'école de médecine tout entière, qui appréciait depuis long-temps le mérite de cet estimable savant, s'associe à la douleur générale que cette perte fait éprouver. M. Anglada est auteur d'un ouvrage ayant pour titre: *Mémoire pour servir à l'histoire générale des eaux minérales sulfureuses et des eaux thermales*. Il venait à peine de terminer la publication d'un autre ouvrage intitulé: *Traité des eaux minérales et des établissements thermaux du département des Pyrénées-Orientales*.

— Un concours est ouvert pour la place d'instituteur de l'école primaire supérieure à Versailles; les inscriptions des candidats seront reçues à la mairie jusqu'au 25 janvier. Le traitement fixe sera de 600 fr., et le conseil municipal en garantit le montant jusqu'à 2,000 fr., dans le cas où les rétributions des élèves n'atteindraient pas cette somme. L'instituteur jouira en outre d'un logement. Les conditions exigées et le programme du concours sont affichés à l'Hôtel-de-Ville.

— Trois écoles d'enseignement mutuel ont été créées dans la maison centrale de Clairvaux, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, et la troisième pour les jeunes détenus. Ces trois écoles sont dirigées par M. Bardel, et présentent des résultats satisfaisants. Les salles de classes sont spacieuses et pourvues d'un mobilier complet d'enseignement. L'école des hommes compte à peine 4 mois d'existence, et déjà les détenus savent généralement lire et écrire.

— Le roi fait travailler en ce moment à la galerie d'Apollon, au Louvre. Cette galerie renfermera l'histoire des principaux événements dont le Louvre a été le théâtre depuis son origine. Déjà MM. Blondel, Mauzaise, Delaroche et Johannot ont reçu les sujets de ces tableaux. D'autres peintres s'occupent en même temps de faire pour Versailles les portraits de tous les maréchaux, depuis le premier jusqu'à ceux de nos jours.

— Un projet a été conçu de fonder à Bruxelles une école pour les aveugles et les sourds-muets. Déjà une correspondance existe à ce sujet entre l'administration et la régence de la ville. Les arrangements sont assez avancés pour faire espérer la réalisation de ce projet dans les premiers mois de l'année qui va s'ouvrir.

— Le gouvernement russe veut se rendre maître absolu de l'éducation de la jeunesse et la diriger aussi despotiquement que tout le reste. A l'avenir aucun pensionnat nouveau ne pourra être établi à Pétersbourg et à Moscou. Les autres villes n'obtiendront la faculté d'avoir des pensionnats que dans le cas où elles n'auraient pas d'écoles publiques. Pour tenir un des pensionnats existants, il faudra être sujet russe.

— Le professeur Lelewel, réfugié à Bruxelles, s'occupe en ce moment d'un ouvrage considérable sur la numismatique; il grave lui-même toutes les planches.

— Depuis vingt ans, les conservateurs du musée britannique à Londres, ont acheté pour 638,375 fr. de livres et de manuscrits, pour 168,250 fr. de médailles et d'antiquités, et pour 239,500 fr. d'objets d'histoire naturelle. Les sinécures de six lords ont coûté plus à l'Angleterre que le seul dépôt scientifique qu'elle possède.

— La ville d'Edimbourg compte actuellement 187,000 habitants, une université, 560 maîtres enseignant, 216 avocats et 300 médecins et chirurgiens.

— Une restauration intéressante pour les arts vient d'être opérée à Rome, par les ordres du souverain pontife, à la mosaïque de l'Absida du Triclinio Léonario, situé sur la grande place de Saint-Jean de Latran. Ce bel ouvrage, qui méritait si bien d'être conservé, formait une partie de l'ancienne cour du palais patriarcal de cette basilique. Les plus habiles ouvriers en mosaïque de Rome ont su rétablir le monument dans sa beauté primitive.

— Les cabinets de lecture mobiles ont eu un grand succès en Angleterre. Les livres qu'ils renferment sont répartis en un certain nombre de lots. Chaque lot s'abonne pendant un temps dans un district ou paroisse, après quoi on le transporte ailleurs, et on le remplace par un autre lot. Le fonds de lecture se trouve ainsi complètement renouvelé. Le nombre des ouvrages de chaque lot peut être plus ou moins grand; il varie dans les librairies anglaises de 40 à 50. Ce mode a été d'abord introduit dans le comté d'East-Lothian, il y environ 15 ans. L'établissement, qui ne comptait alors que 250 volumes distribués en lots de 50, en possède maintenant plus de 2,000. On a calculé, à Haddington, que pendant ces quinze années on avait loué, l'un dans l'autre, chaque volume 8 fois et demi par an, ce qui ferait que chaque ouvrage aurait été lu par 8 ou 9 individus. Dans d'autres villes la circulation n'a point été aussi étendue, mais on peut calculer que chaque volume a été loué 5 fois par an, c'est-à-dire à raison de 10,000 lecteurs pour la totalité. Il est à présumer que si ces livres avaient été déposés dans des établissements fixes, ils n'auraient guère été lus que mille fois dans l'année. Ces cabinets littéraires sont maintenant très communs en Angleterre, et récemment on en a expédié un à la Jamaïque. Il est aussi question d'en introduire l'usage aux États-Unis.

Le JOURNAL OFFICIEL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal officiel*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 5 JANVIER 1834. Collection mensuelle. N° 19.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

PHILOSOPHIE.

COURS DE L'HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES.—DE L'INFLUENCE DE LA PHILOSOPHIE DU XVIIIe SIÈCLE SUR LA LÉGISLATION ET LA SOCIABILITÉ DU XIXe.

Par M. E. Lerminier, professeur au collége de France.

Au nombre des choses importantes qui se sont faites dans l'enseignement public depuis la révolution de juillet, il faut compter la fondation d'une chaire de l'histoire des législations comparées au collége de France. On dira peut-être que Paris seul en peut profiter, et que cela suffit pour restreindre considérablement l'importance que nous voudrions lui donner ; mais si l'on réfléchit que Paris est malheureusement encore la seule de nos villes qui présente de riches ressources aux étudiants ; que Paris reçoit tous les ans trois ou quatre mille jeunes gens qui y viennent de toutes les parties de la France et de l'étranger suivre les cours de ses écoles de droit et de médecine, de la Sorbonne, du collége de France, de la bibliothèque royale, des écoles polytechnique, normale, de pharmacie, de commerce, etc.; s'instruire dans ses musées de toute espèce, ses immenses bibliothèques, ses expositions, ses amphithéâtres, pour retourner ensuite dans leurs pays remplir les plus hautes fonctions de la société, et répandre autour d'eux ce qu'ils ont appris dans la grande capitale; si, disons-nous, on tient compte de toutes ces considérations, on ne pourra s'empêcher de tomber d'accord avec nous, qu'une fondation importante pour Paris dans l'ordre scientifique l'est aussi pour la France, surtout quand le professeur a su conquérir sur son auditoire, élite de la jeunesse, non pas seulement parisienne, mais française, une aussi grande influence que M. Lerminier.

La science du droit est, il faut bien le dire, généralement mal enseignée dans nos Facultés. Elle se réduit, pour les professeurs, à faire apprendre par cœur aux élèves les articles du code, à leur expliquer les termes de procédure ou de jurisprudence qui, n'étant plus usités dans la langue vulgaire, en rendent quelquefois l'intelligence un peu difficile, le sens un peu obscur; c'est ainsi qu'à quelques honorables exceptions près on enseigne le droit civil, le droit romain, etc. Quant à cette qualité de l'esprit français qui assigne à notre nation son rang dans la hiérarchie intellectuelle des peuples, celle de saisir avec une rapidité et un tact merveilleux les rapports des choses entre elles, avec la société, avec le moment présent de l'histoire du monde, on ne la retrouve presque nulle part. Heureux résultat des efforts réunis, et de l'empire qui voulait, disait-il, se débarrasser des avocats, et de la restauration qui voulait faire de la science quelque chose qui n'eût pas d'actualité ; ils ont presque atteint leur but et leur déplorable influence se fait encore sentir ! Est-il donc étonnant après cela que l'esprit ardent, actif de jeunes gens qui ont besoin de se sentir vivre au milieu du monde, de s'attacher aux grands faits de notre époque, manifeste tant de répugnance pour une science présentée d'une manière si rebutante? Est-il étonnant que dans la langue des étudiants *faire son droit* signifie à peu près ne rien faire du tout ? Cependant, nous devons le dire, depuis la révolution de juillet 1830, quelques essais de régénération ont été tentés; le plus important a été la fondation d'une chaire de l'histoire des législations comparées ; c'était essayer de combler la lacune immense qui se fait sentir dans les cours de l'école de droit, c'était chercher à établir un lien entre des faits qu'on avait tenus jusque-là dans un isolement étrange les uns des autres, c'était saisir la forme la plus saillante et la plus remarquable du caractère national: aussi de toutes les tentatives faites dans le même but, est-ce celle qui a eu le plus de retentissement parmi nos jeunes étudiants.

Toutefois le plus difficile n'était pas fait ; il s'agissait de trouver celui qui remplirait dignement cette chaire dont on pouvait tant attendre. Pour diriger ces jeunes gens qui arrivent à la vie avec de si vives impatiences, de si brûlantes ardeurs, il fallait un homme qui partageât leurs espérances et leurs sympathies; pour les soutenir et les relever de ces prostrations morales qu'entraîne la blessure de chaque jour dans une société en travail comme la nôtre, il fallait un esprit courageux, opiniâtre, actif, entreprenant; pour les préparer dignement et les envoyer aux grandes choses que le siècle promet à ceux qui sauront s'y livrer avec énergie et persévérance, il fallait un homme chez qui la foi en ces choses fût ardente et vive.

Beaucoup de ces qualités nécessaires se rencontraient chez M. Lerminier. Élevé, quoiqu'il le nie peut-être aujourd'hui, et à tort selon nous, par ceux qui furent en possession de conduire l'esprit public sous la restauration, il avait donné dans l'ancien *Globe*, dont il fut l'un des rédacteurs, de précieux gages de talent. Deux ouvrages importants, l'un dans la science abstraite du droit, l'autre dans les rapports de cette science avec la marche des sociétés, avaient témoigné qu'il pouvait être plus qu'un critique ; doué d'une intelligence active et facile qui se manifeste dans ses discours ou ses écrits d'une manière vivante et passionnée ; fort d'une érudition, plus étendue que profonde peut-être, mais qui prouve au moins une grande énergie de travail, une immense lecture et l'espace que peut embrasser son esprit; improvisateur souvent heureux et toujours brillant, M. Lerminier promettait beaucoup. Un premier pas a déjà été fait, des flots nombreux d'auditeurs se pressent toujours pour l'entendre; mais a-t-il tenu tout ce qu'il promettait, tout ce qu'on pouvait attendre de son talent? Ici il peut s'élever des doutes.

Nous ne sommes pas de ceux qui, regrettant le passé, ne savent que maudire le présent ; nous aussi nous sommes pour l'avenir; mais, il faut le dire, la plupart des hommes qui débutent aujourd'hui dans la carrière de la vie signalent leurs premiers pas par des chutes dont quelques-uns même ne se relèvent jamais. Oui, prise sous un certain aspect, la jeunesse d'aujourd'hui fait peine à voir, et pour les circonstances fatales qui l'assiégent et pour les fautes auxquelles elle se laisse entraîner par faiblesse ou par excès d'orgueil. Incrédule à la foi de ses pères, placée entre un passé dont la sépare l'abîme de deux révolutions, un passé auquel elle attribue les cuisantes souffrances du présent, et un avenir qu'elle ne connaît pas, mais vers lequel elle est sollicitée par d'immenses désirs, elle s'agite douloureusement, frappant à toutes les portes, et cependant refusant les leçons ou les conseils de ceux qui l'ont précédée dans la vie. Dans sa fébrile ardeur, elle les traite avec un ridicule mépris, dont la honte ne doit retomber que sur elle-même; car elle leur doit le respect pour l'œuvre immense qu'ils ont accomplie, quels qu'ils puissent être aujourd'hui, quelque ignorants qu'ils soient de ses sympathies et de ses besoins. Dans sa convulsive agitation, elle se prend avidement à toutes choses, repoussant les unes avec un présomptueux dédain, accueillant les autres avec un enthousiasme qui lui prépare bien des mécomptes; confondant souvent ce qu'il y a de plus divers, la modération avec la lâcheté, le courage avec la témérité, la liberté avec une indépendance anti-sociale. Aussi qu'arrive-t-il de là bien souvent? Que ce feu qui la consume, après avoir dévoré en elle tout ce qu'il y avait de noble et de grand, va s'éteindre misérablement dans la débauche ou les réunions de quelque société prétendue populaire. Oh ! les imprudents flatteurs qui, pour quêter un peu de popularité, lui sont venus dire qu'elle était forte et belle et mûre pour des œuvres de géants : ils lui ont préparé le plus cruel de tous les désappointements, celui de l'orgueil impuissant.

C'eût été une belle tâche que d'essayer de creuser un lit à ce torrent impétueux, de lui faire parcourir calme et bienfaisant le monde que souvent il dévaste aujourd'hui dans ses débordements funestes; c'eût été un service éclatant rendu à la société que d'essayer d'engager dans la voie d'études profondes, sérieuses, suivies, tous ces jeunes gens qui ne nourrissent leur esprit que d'idées vagues et par conséquent stériles! Avec l'autorité de son nom et de son talent, avec les sympathies qu'il a su rencontrer, M. Lerminier pouvait le tenter; et cependant s'il l'a fait, ce n'a été que trop rarement. L'auteur de l'*Exposition de la doctrine de Savigny sur la possession*, l'auteur de l'*Introduction à l'histoire du droit* n'a pas réalisé toutes les espérances qu'on avait pu fonder sur lui; il n'a pas su résister au torrent, ou il n'a pas vu combien sa pente était dangereuse, et il s'est confié à son cours. Nous l'avons dit, la maladie morale de ceux qui arrivent à la vie aujourd'hui, c'est de vouloir, comme le voulut autrefois Rousseau, tout apprendre et tout savoir, c'est de ne pas comprendre que l'esprit de l'homme marche du simple au composé, et qu'on ne peut devenir un homme général qu'en agrandissant la sphère d'une spécialité. Au lieu de les entraîner sur le terrain d'études spéciales, M. Lerminier est resté jusqu'ici dans les généralités de la science la plus générale de toutes,

la philosophie. Voyez *la Philosophie du droit; les Lettres philosophiques à un Berlinois; de l'Influence de la philosophie du XVIII° siècle sur la législation et la sociabilité du XIX°;* sans doute c'était complaire à son auditoire, mais était-ce lui être bien utile, était-ce être bien utile à la science? Nous ne le croyons pas; nous avons dit plus haut ce qu'on avait à craindre d'études dont le but est si peu arrêté.

Nous venons d'exposer les espérances et les craintes qu'a fait naître en nous la direction prise depuis trois ans par M. Lerminier; nous allons essayer maintenant d'appuyer notre critique sur des faits plus positifs et plus palpables en parlant du dernier volume qu'il a publié.

Cet ouvrage n'est qu'un épisode dans les travaux de M. E. Lerminier; il a pris soin de nous l'apprendre lui-même : « L'été dernier, dit-il, nous avions été meurtris par les rudes atteintes d'un cruel fléau, et le choléra avait affaibli ou dispersé tout le monde. Je ne voulus pas, pendant le cours d'été, continuer l'*Histoire du pouvoir législatif;* ce grave sujet me parut à cette époque un poids trop lourd, et pour le professeur et pour l'auditoire, que d'ailleurs l'approche du fléau devait avoir éclairci. Je cherchai quelque chose de court et d'épisodique, et mon choix s'arrêta bientôt devant cette question : *L'influence de la philosophie du XVIII° siècle sur la législation et la sociabilité du XIX°.* Pour traiter ce sujet, je ne manquais pas de matériaux; le XVIII° siècle m'était présent, et je trouvais dans cette excursion une occasion nouvelle d'établir précisément la connexité des deux siècles et la situation présente; je commençai : l'importance de la question frappa l'auditoire au-delà de mon espérance; il redoublait tous les jours son attention et son affluence. Cette bienveillance augmenta mon ardeur; elle m'inspira, et me fournit à la fois une carrière plus vaste et une force nouvelle : voilà pourquoi je publie aujourd'hui un essai sur le XVIII° siècle (préface, pp. VI et VII). » L'empressement du public était légitime, car, il faut le dire, le XVIII° siècle est généralement méconnu aujourd'hui; les anciennes générations ou le frappent d'une stupide réprobation ou l'encensent avec une admiration puérile, tandis que ceux qui s'appellent eux-mêmes les hommes du siècle, et croient posséder le secret des destinées futures de la société, ne lui accordent la plupart du temps que les éloges d'une dédaigneuse et ingrate protection, et cherchent à rompre avec celui qui leur a ouvert la carrière, qui les a menés au point où ils sont aujourd'hui. Il était donc utile de remettre les choses à leur place véritable.

L'auteur a divisé son livre en trois parties. Dans la première il esquisse les portraits des hommes qui ont représenté les idées au XVIII° siècle; dans la seconde il trace le tableau de la société européenne à cette époque; la troisième est consacrée au siècle qui s'écoule. Nous suivrons l'auteur dans chacune des divisions qu'il a adoptées, notre critique en deviendra plus sûre et plus sensible.

La première partie du livre de M. Lerminier est la plus soignée et aussi la meilleure et la plus complète. Les chapitres qui concernent Montesquieu, Voltaire, Diderot et Jean-Jacques sont écrits d'une manière pittoresque et vivante; comme appréciation du génie de ces quatre grands hommes, représentants de la philosophie du XVIII° siècle, ils sont remplis d'idées justes et vraies; nous avons été heureux d'y voir développer cette opinion que, si Voltaire et Rousseau et tous ceux qui ont marché sur leurs traces ne croyaient plus à la loi antique, au moins ils étaient pleins de foi dans la philosophie, dans l'avenir de l'humanité. Il est temps d'en finir et avec ceux qui pensent qu'il n'y a qu'une foi au monde, et avec ceux qui traitent la foi de crédulité puérile. Tout ceci pris en soi-même est bon; mais après les travaux qui ont été faits sur le XVIII° siècle, après ceux de M. Villemain, après ceux de M. Lerminier lui-même (*voy.* Introduction générale à l'histoire du droit et philosophie du droit), ces pages viennent-elles ajouter quelque chose à nos connaissances, agrandir notre vue? Non; nous n'y avons trouvé de neuf que la forme particulière au talent de l'auteur. Un reproche bien plus grave que l'on peut adresser à cette partie de l'ouvrage dont nous nous occupons, c'est d'être fort incomplète dans l'une de ses subdivisions. En recherchant quels furent les hommes qui les premiers donnèrent le signal de la réaction philosophique, M. Lerminier est remonté, par Lamotte, Claude Perrault et Fontenelle, jusqu'à Fénélon. Nous ne venons point nier l'influence de ces hommes sur la marche de l'esprit humain au XVIII° siècle; mais furent-ils les seuls précurseurs de Montesquieu et de Voltaire? Comment se fait-il que M. Lerminier n'ait pas même fait mention dans son ouvrage de cette école qui se formait autour de Ninon de Lenclos, de cette école où Gassendi professait une métaphysique sensualiste, où Voltaire fut élevé pour la philosophie? Cet oubli est grave et nuit beaucoup à cette première partie.

La grande figure du XVIII° siècle était esquissée; nous nous attendions à descendre de ces généralités où l'auteur nous avait tenus jusque-là pour le voir appuyer sur des faits spéciaux; mais notre espérance a été trompée. La seconde partie nous montre encore quelques portraits, tels que ceux du grand Frédéric et de Joseph II, tracés avec le talent d'écrivain que possède M. Lerminier; mais, soit système, soit insuffisance des études que les circonstances lui ont permis de faire, il n'a que peu ou point insisté sur les faits si nécessaires dans un livre philosophique, écrit surtout pour de jeunes étudiants, et qui promettaient de faire de cet ouvrage un monument utile et durable. Ainsi rien n'est dit du code que donna Frédéric à la Prusse qui puisse servir à nous en laisser une idée même approximative; il en est de même pour celui que fit rédiger Marie-Thérèse, et pour les travaux législatifs qui s'accomplirent en Russie sous l'inspiration de Catherine II. Les réformes que tentèrent au midi de l'Europe Tanucci et Léopold, Daranda et Carvalho de Pombal, Turgot et Malesherbes, la constituante et la convention sont indiquées de la manière la plus défectueuse. Faut-il dire que l'auteur n'a pas même parlé du code de l'an II, ouvrage des montagnards, et qu'il se contente de constater, dans un alinéa de quelques lignes, l'existence du code civil, la plus importante peut-être de toutes les œuvres de Napoléon, qui en a fait cependant de grandes, la seule qui lui ait entièrement survécu!

Un livre qui traite de l'*Influence de la philosophie du XVIII° siècle sur la législation du XIX°* promet d'être riche de faits, surtout en ce qui touche notre époque. Il en est peu dans l'humanité où il se soit fait tant de lois. Les travaux du corps législatif et du sénat sous l'empire, la constitution rédigée par la junte de Cadix en 1812, les chartes de 1814 et 1815, l'article additionnel aux constitutions de l'empire, les chartes données à la Pologne, aux Pays-Bas, au Hanovre, aux deux Hesses, à la Bavière, au grand-duché de Bade; les constitutions proclamées à Turin et à Naples en 1820, à Madrid en 1823; les travaux des chambres anglaises et françaises sous la restauration et depuis la révolution de juillet, mettaient à la disposition de l'auteur d'immenses matériaux. Hé bien! cependant M. Lerminier les a entièrement négligés, cette fois encore il est resté dans les généralités abstraites de la philosophie de l'histoire; qu'on en juge par le titre des chapitres qui composent la troisième partie de son livre : — L'empereur.— Des idées sous l'empire.— De la restauration.— Des idées sous la restauration.— Influence de l'Allemagne. — Révolution de 1830. — De la religion. — Du christianisme. — Influence de l'Orient.— De l'histoire.— De la législation.— De la liberté moderne.— Du rapport des idées et des mœurs.— Disons-le, cette troisième partie, qui est la plus attaquable de toutes, est à peu près nulle.

Ce dernier ouvrage de M. Lerminier est le plus faible de tous ceux qu'il a publiés jusqu'ici; il faut imputer ce malheur aux circonstances fatales dans lesquelles il fut écrit; mais nous avons dû en tenir d'autant moins de compte dans l'examen philosophique et scientifique de l'ouvrage pris en lui-même, que le talent de l'auteur est plus grand et son influence plus puissante sur son jeune auditoire. Après les espérances qu'il a données au monde savant et les encouragements qu'il en a reçus, on peut dire à M. Lerminier qu'il a failli; c'est une expérience qui ne peut que lui être utile, car aujourd'hui, au point où il est arrivé, avec la position qu'il a su prendre, il n'en est plus, comme ceux qui débutent dans la carrière, à douter de ses forces.

X. R.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

4° et 5° leçons.

De la tragédie latine en général. — Comparaison, avec le développement, de la tragédie grecque et de la tragédie française. — De Pacuvius.

Arrivé dans l'histoire de la poésie latine au moment où les divers genres, longtemps cultivés à la fois et indistinctement par chaque poète, tendent à se distinguer davantage les uns des autres et à se produire par des représentants plus spéciaux, le professeur croit devoir suivre à part le développement de chacun d'eux, et commence naturellement par la tragédie, le premier dont se soit avisée et dont aussi se soit lassée l'école gréco-latine des sixième et septième siècles de Rome.

Mais comment parler de la tragédie latine sans la rapprocher et de la tragédie grecque son modèle, et de la tragédie française qui, comme elle imitée, a dû se rencontrer avec elles dans certaines circonstances de son développement? De là un parallèle étendu dont nous tâcherons de reproduire rapidement les principaux traits.

La poésie grecque, originale, spontanée, se partage d'abord d'elle-même en poésie épique, didactique et lyrique. Diverses causes, l'invention de l'écriture et de la prose, l'établissement de l'histoire et de la philosophie, le progrès, le partage, la diffusion des connaissances rendent insensiblement moins nécessaires et finissent par supprimer le poème épique et le poème didactique. Le merveilleux s'est retiré de la poésie et n'y a plus laissé que des événements et des passions, les éléments du drame : le drame prend naissance. Les choses ne se passent pas tout à fait ainsi ni chez les Romains, ni chez nous. Là, en effet, à un développement original et spontané comme il l'avait été chez les Grecs, l'imitation substitue un mouvement tout nouveau, moins libre, mais plus rapide et plus fécond.

Chose singulière! les Grecs avaient long-temps possédé le drame, le drame tout entier, sans s'en douter, dans les poèmes d'Homère. Comment les rapsodes, par un progrès naturel, de simples récitateurs de ces scènes animées, ne devinrent-ils pas acteurs? Il n'en fut rien. La poésie d'Homère, qui eut tant d'influence sur le développement ultérieur de la tragédie grecque, n'en eut point sur son origine. Le hasard, cause ordinaire des découvertes, quand elles sont neuves, donna, chez les Grecs, à la tragédie, la plus accidentelle, la plus imprévue des origines, l'ode, le dithyrambe. Même chose chez les Romains. Leur poésie fescennine, dialoguée et affublée d'un masque rustique, avait dû les mettre sur la voie du drame. Il leur fallut aussi toutefois une occasion fortuite pour y arriver.

La tragédie grecque naquit à Athènes dans le loisir des vendanges, au milieu des cérémonies du culte de Bacchus. Des chants alternatifs, et probablement improvisés, des chœurs, sortit le dialogue. Des récits par lesquels on imagina de varier cette sorte de cantate, récits insensiblement étrangers à Bacchus et à son culte, et enfin rattachés à quelque événement qu'on supposait présent et dont ils faisaient connaître les divers progrès, résulta l'action. Le drame des Romains et le nôtre se formèrent de même pièce à pièce. Les Romains, en 391, empruntent à la pantomime étrusque le langage d'action, le geste. Oubliant qu'ils possèdent déjà, dans leurs poésies fescennines, le langage parlé, le dialogue, ils l'empruntent aux farces Atellanes. De là ces pièces que le mélange des sujets, des tons, des mots fait appeler *satires.* Une troisième imitation, celle de la Grèce, par l'entremise de Livius

nous, il nous est assez difficile de nous former une opinion à cet égard. Nous ne pouvons juger Pacuvius que d'après les fragmens que nous ont conservés les grammairiens. C'est comme si quelque jour il ne restait de Racine que ce qu'on en trouve dans les remarques de l'abbé d'Olivet. Quoi qu'il en soit, la revue de ces fragmens n'est pas sans intérêt, on y peut prendre le même plaisir qu'éprouve un antiquaire à se construire un monument avec de vieux débris. Ces fragmens ont été recueillis en 1564 par les deux Etienne, en 1594 par Delrio, en 1720 par Serivérius et Vossius. On peut les trouver encore dans le *Corpus poetarum latinarum* de Maittaire et d'autres, dans quelques collections particulières dont la dernière ou l'une des dernières est celle qu'a donnée Battre en 1823.

COURS DE GÉOGRAPHIE. — M. ALEX. BARBIÉ DU BOCAGE, PROFESSEUR.

3e. *leçon*.

Importance des études sur l'Asie. — Étendue de son territoire. — Variété dans son sol et son climat. — Influence sur ses produits ; impression sur l'homme. — Plateau central. — Dépression du sol, si ce n'est à l'O. — Montagnes; deux chaînes principales : 1° Altaï. — Son développement. — Voyageurs auxquels on doit sa connaissance ; 2° Taurus. — Du Caucase indien. Imaus. Emodus. Paropamisus. — Explorateurs. — Elévation des montagnes. — Peu de lumières de l'antiquité pour les pays au-delà de l'Imaüs. — Fleuves principaux. — Etendue de leur course et leur importance.

Résumant les idées qu'il avait émises dans ses deux premières leçons (1), M. Barbié du Bocage n'a rien négligé pour arriver à la démonstration du principe qu'il avait posé et dont cette leçon aussi bien que la suivante forment le corollaire. L'Asie est le vaste champ sur lequel il fixe toute son attention. Elle fut non seulement le berceau du genre humain, mais encore le théâtre où se sont passés les premiers événements dont l'histoire nous ait transmis le récit. On conçoit la multitude de faits et d'observations qui viennent prendre place dans le cadre nécessairement resserré adopté par le professeur, et par conséquent la multitude d'aspects sous lesquels se présente à nous cette intéressante partie du globe. Quelle variété de formes, de sols et de températures, quelle richesse ou quelle pauvreté de productions, quelle abondance de faits qui concordent ensemble ou se contrarient, peut fournir une contrée qui s'étend de la ligne équinoxiale au 76e degré de latitude nord, et qui, de l'extrémité de la presqu'île de l'Anatolie (Asie mineure) au détroit de Behring, sur les confins de l'Amérique, n'embrasse pas moins de 166 degrés de longitude! On y voit reproduits tout à la fois les phénomènes des zones torride, glaciale et tempérée. La nature peut-elle être la même en effet sous les bosquets odoriférants de Ceylan que dans les sables des régions centrales de l'Asie, et ici que sous les frimas et les glaces du nord ! Elle ne le peut en thèse générale, car personne n'ignore sans doute que la présence, l'étendue, la direction, l'élévation des chaînes de montagnes viennent quelquefois modifier singulièrement ce principe qu'un pays éprouve une température d'autant plus prononcée sous le rapport du chaud ou du froid qu'il est plus ou moins rapproché ou éloigné de l'équateur. Si de cette diversité de position il résulte des effets si différents sur tout ce que la nature produit, sur tout ce qui entoure l'homme, pourquoi l'homme lui-même, être si faible, si débile, si *impressionnable*, échapperait-il seul à la loi commune ? Lui aussi, il éprouve des influences dont l'effet se manifeste avec évidence tout aussi bien dans son caractère moral que dans sa constitution physique. Rien ne le prouve mieux que l'étude particulière de la géographie de l'Asie dont M. Barbié du Bocage trace l'esquisse. Ne donnant qu'un aperçu rapide de la forme extérieure du sol asiatique, dont il a d'ailleurs déjà parlé dans le parallèle qu'il a établi entre les trois grandes divisions de l'ancien monde, il pénètre au milieu de l'Asie. Du haut du *plateau central* que soutiennent de tout côté des chaînes de montagnes dont quelques unes offrent les sommités les plus élevées du globe, il semble contempler à égale distance le rivage triste et dépouillé de l'Océan glacial et des bords riants et ombragés de l'Océan indien, les mers de la Chine et les immenses steppes d'Astrakhan au-delà de la mer Caspienne. Ce plateau est élevé en effet; il est en grande partie nu, aride, couvert de sable, presque dénué de végétation, sans forêts ni bois : on dirait que rien ne doit y borner la vue. De là aux mers qui entourent l'Asie, le sol s'abaisse, si ce n'est à l'ouest. Sur ce point il ne conserve pas, il est vrai, la même hauteur que sur le plateau central, mais il ne se déprime pas autant que dans les autres directions. Il y forme même un second plateau dont les eaux s'écoulent soit dans la mer Caspienne soit dans le golfe Persique. Ce plateau d'un ordre secondaire présente à peu près le même caractère que le premier. Il peut être considéré comme servant en quelque sorte à lier le plateau central aux massifs élevés des montagnes qui couvrent toute la contrée comprise entre la mer Caspienne, la mer Noire et la mer Méditerranée.

Les montagnes, cette espèce de charpente sur laquelle s'appuie la masse des terres asiatiques, semblent pouvoir se réduire à deux immenses chaînes presque parallèles dont les autres ne sont que des ramifications plus ou moins considérables. Elles vont de l'ouest à l'est, et par leurs embranchements qui s'étendent soit au nord, soit au sud, elles forment un réseau qui enlace toute l'Asie.

1° La première de ces deux chaînes, la plus septentrionale, fut pour ainsi dire inconnue aux anciens, Grecs ou Romains. Quoiqu'elle change souvent de nom, on la désigne communément sous le nom général d'*Altaï*. Son origine est au nord-est de la mer Caspienne. L'*Oural*, sur les confins de l'Europe, en est une des branches. A l'est elle se prolonge jusqu'à la mer orientale; nos cartes lui donnent alors le nom de *Stanovoy*. D'une hauteur moyenne de 6 à 7,000 pieds au dessus du niveau de la mer, cette chaîne longe sur un développement de 145 à 150 degrés tout le midi de la Sibérie, mais elle s'élargit toujours à mesure qu'elle avance vers l'est. Sans le secours de quelques voyageurs assez récents, russes et surtout allemands, nous serions dans une ignorance presque complète sur cette chaîne de montagnes. Pour ne parler que des plus nouveaux, MM. *Hoffman* et *Helmersen*, *Hansteen*, *Erhmann* et *Dowe*, *Ledeburg*, *Meyer* et *Bunge*, *Alex. de Humboldt* et de ses compagnons, MM. *Rose* et *Ehremberg*, il ne faut pas oublier ce que la reconnaissance doit à *Pallas* ni aux voyageurs qui l'ont immédiatement suivi. Les travaux de ces savants ont jeté une vive clarté, non seulement sur l'ensemble de cette chaîne de montagnes, mais encore sur des contrées particulières qui s'en rapprochent et sur les richesses qu'elles renferment. M. *Klaproth* a aussi parcouru ces mêmes contrées. C'est là ce qui l'a mis à même de nous dévoiler tant de mystères dans la géographie et l'histoire de l'Asie.

2° La seconde chaîne de montagnes est celle que les anciens désignaient sous la dénomination générale de *Taurus*. Ils la connurent à toutes les époques beaucoup mieux que la précédente, si ce n'est dans sa partie la plus orientale. Elle commence dans l'Asie mineure dont elle suit du reste le contour des côtes méridionales. De là elle se dirige au nord-est vers l'Arménie, où elle s'élève à une hauteur considérable. Tandis que l'un de ses rameaux, se détachant vers le sud, longe la côte de Syrie sous les noms d'*Amanus* et de *Liban*, et vient mourir sur les confins de l'Arabie, le corps de la chaîne poussé d'un autre côté ses branches au nord, et couvre par ses ramifications le pays situé entre la mer Noire et la mer Caspienne. Là est le *Caucase*. Quittant l'Arménie, le Taurus court directement à l'est par le sud de la mer Caspienne, et vient joindre l'Asie centrale où se trouve le noyau de toutes les montagnes de l'Asie. Les anciens Grecs appliquèrent aussi, depuis l'expédition d'Alexandre, par un véritable abus, du genre de ceux qu'ils nous forcent à déplorer encore ailleurs, le nom de *Caucase* à cette partie du Taurus. Arrivée là, la chaîne se bifurque de manière à laisser une branche prendre la direction du nord, et une autre celle du sud-est, circonscrivant ainsi le plateau central à l'ouest et au sud. Les noms d'*Imaus*, d'*Emodus*, de *Paropamisus* sont attribués à ces montagnes ; mais ici même commence à naître cette obscurité qui chez les anciens étendit, sur toute cette partie de l'Asie située plus à l'Orient, un voile que les modernes n'ont encore soulevé que bien faiblement. Toutefois, des connaissances positives ont été acquises, non pas seulement sur la position et la direction des chaînes de montagnes, mais encore sur quelques unes des contrées qui les avoisinent; et si l'on doit citer avec éloge et reconnaissance, dit M. Barbié du Bocage, les courageux efforts de MM. *Bogle* et *Turner*, *Kirikpatrick*, *Knox*, *Crawford* et *Fr. Hamilton*, *Colebrooke*, *Webb* et *Raper*, *Fraser*, *Morcroft*, *Gerard*, *Hodgson* et *Herbert*, explorateurs anglais, qui, depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours, nous ont fait connaître diverses parties de cet immense massif de montagnes, nous ne sommes pas moins obligés envers la mémoire de notre jeune et infortuné compatriote *V. Jacquemont*, qui périt naguère au milieu de ces régions si peu hospitalières.

Grâce aux connaissances acquises par suite du dévoûment de ces hardis explorateurs, on sait que dans cette région de l'Asie sont placées les montagnes les plus élevées du globe : le *Jawahir*, le *Dhawalagiri* et le *Tchamalari*, qui portent leurs cimes perpétuellement blanchie par les glaces à une hauteur de 25 à 27,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, hauteur plus considérable que celle du *Chimboraço* des Cordilières d'Amérique, obligé, malgré ses 22,000 pieds, de s'humilier devant de semblables colosses. Ces montagnes appartiennent toutes à l'*Himalaya* qui couronne l'Inde au nord, et lui fournit pour ses fleuves des eaux intarissables. Il faut reconnaître en elles le mont *Emodus*, la branche sud-est de la chaîne du Taurus. Le *Paropamisus* occupe le pays de Caboul ou de Candahar, et de l'*Imaüs* dépendent les montagnes *Mus-Say*, *Belur-Tay* et *Hindoukouch*, formant en partie la branche nord du Taurus. Au-delà de l'Imaüs, vers l'est, l'antiquité ne fournit que peu de lumières; cependant nous ne devons point hésiter, dit le professeur, d'y porter aussi nos pas.

C'est avec le même soin qu'il a mis à parler des principales chaînes de montagnes, que M. Barbié du Bocage a parlé des fleuves de cette vaste contrée. Il n'est aucune de ces montagnes qui ne recèle les sources de fleuves ou rivières plus ou moins considérables et plus ou moins importants pour les ressources diverses qu'ils offrent aux populations riveraines. Du revers septentrional de l'Altaï ou de ses branches s'épandent dans la Sibérie, qui s'incline toujours de plus en plus vers l'Océan glacial, les eaux du *Jenisei*, du *Lena* et de l'*Obi* dont l'étendue du cours varie de 410 à 460 milles géographiques. Ces fleuves étaient, malgré leur importance, totalement inconnus aux anciens; ils n'appartiennent donc qu'à la géographie moderne. Trop rapproché de la chaîne méridionale, l'Altaï ne donne naissance vers le sud à aucun cours d'eau remarquable. De tous les fleuves de l'Asie, les plus connus sortent de la chaîne du Taurus ou de ses dépendances. Leurs eaux s'écoulent dans le golfe Persique et la mer des Indes, dans la mer Caspienne et dans le lac ou mer d'Arall; d'autres vont se perdre dans les mers de la Chine. Ces derniers sont le *Hoangho*, le *Kiang-tsé-Kiang*, longs de 570 et 650 milles géographiques, et l'*Amur* ou fleuve *Saghalien* dont le cours n'est que de 430 milles. L'*Irawaddy*, fleuve de la presqu'île transgangétique, a un cours à peu près égal (460 m. g.). Pour les autres, moins considérables, il est vrai, ils étaient connus de l'antiquité, quoique quelques uns ne le fussent encore que très peu, et aient quelquefois donné lieu à de grossières méprises. C'étaient le *Tigre* et l'*Euphrate* qui se réunissent avant de se perdre dans le golfe Persique, et prennent le nom commun de *Shatt-el-Arab*; l'*Indus*, limite des expéditions de beaucoup de conquérants fameux, et le *Gange*, qui se jettent, l'Indus dans le golfe d'Oman, et le Gange dans celui du Bengale. L'Euphrate ne compte pas plus de 300 mètres géographiques de cours, l'Indus n'en a que 340 et le Gange seulement 290. L'*Araxes* se confond avec la mer Caspienne à l'ouest de cette mer, et le *Gihon*, l'ancien *Oxus* et le *Sir-Deria*, autrefois *Iaxartes*, sortant l'un et l'autre de l'Imaüs, se précipitent dans le lac d'Arall, après un cours, le premier de 230 m. g., et le second de 210. Tous deux se rendaient anciennement dans la mer Caspienne, comme l'indiquent encore les traces du lit d'un fleuve remarquées à l'est de cette mer. Si l'on suivait encore la ligne de démarcation autrefois adoptée entre l'Europe et l'Asie, le *Volga*, que Ptolémée appelle *Rha*, et le *Don* ou *Tanaïs*, devraient être également considérés comme des fleuves de l'Asie. L'un se décharge dans la mer Caspienne, à l'ouest, et l'autre dans la mer d'Azow.

Dans la leçon suivante M. Barbié du Bocage a parlé de la mer Caspienne et des opinions diverses dont elle a été le sujet. Il a ensuite envisagé, sous le rapport physique, les grandes divisions territoriales de l'Asie : nous rendrons prochainement compte de cette leçon.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — M. FAURIEL, PROFESSEUR.

Rapport des langues entre elles. — Rapports de mots et de formes. — Rapports historiques. — Quelques Applications du principe de la décomposition analytique des langues. — Le gaulois et le celtique. — L'irlandais et le breton. — Dialectes teutons et scandinaves.

Dans la première leçon, M. Fauriel avait considéré d'une manière générale les transitions des langues d'un état primitif tout synthétique à divers états subséquents, de plus en plus analytiques. Dans sa seconde leçon, il a précisé ses considérations sommaires en commençant à les appliquer avec quelques développements, surtout à cette famille de langues que l'on appelle *indo-germaniques* et qu'il a appelées *indo-européennes*.

(1) Voir no 14, p. 61.

nicus, ajoute à cette ébauche l'unité du sujet, et d'un même coup, tout ce que le drame grec avait acquis par le progrès du temps et la succession de plusieurs hommes de génie. Chez nous, au moyen âge, les représentations figurées des processions et les récits pieusement romanesques des prescheurs forment les premiers éléments du drame, qui passe bientôt et avec succès de l'église à la table de marbre du palais, des mystères aux farces, mais qui, long-temps impuissant dans ses efforts pour s'élever au sérieux, ne reçoit, comme cela était arrivé à Rome, une impulsion décisive que de l'imitation.

Ici le professeur a exposé, avec des détails que ne comportent point les limites de cette analyse, comment s'étaient produits d'eux-mêmes et s'étaient rassemblés les principaux caractères de la tragédie grecque; comment s'étaient succédé presque nécessairement les trois systèmes tragiques représentés par les noms d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Il n'y avait originairement dans cette tragédie qu'un seul acteur; les progrès de l'action en firent introduire un second, ce fut la première des inventions qui illustrèrent le nom d'Eschyle. L'action, avec ses deux interprètes, se développa en présence du chœur, autrefois le public même, puis son représentant, espèce de spectateur intermédiaire, chargé de recueillir et de transmettre les impressions du spectacle. De là le caractère épique et lyrique que surtout de l'ancienne tragédie, qu'elle n'a jamais perdu, même en prenant, par l'extension du dialogue, plus de mouvement. De là presque toute sa constitution matérielle: ses unités de lieu et de temps, conséquence forcée de la présence continuelle du chœur; sa simplicité d'intrigue, conséquence tout aussi forcée de ses unités; l'élévation du ton, la pompe de la représentation, nécessitées par la destination religieuse et le caractère public de ces pièces. Cette forme dramatique, qui se constitua progressivement par les efforts successifs du fabuleux Arion, de Thespis, de Cherilus, de Pratinas, de Phrynicus, ouvriers, manœuvres du grand Eschyle, appelé seul à élever le monument, à fonder la tragédie grecque, était en rapport avec le sujet qu'elle fut naturellement appelée à traiter, avec les personnages qu'elle devait faire agir, les dieux d'abord, puis les héros et les hommes, mais toujours placés sous l'influence divine, mis aux prises avec la fatalité. L'idée de la fatalité et celle de la liberté morale se disputèrent désormais la scène grecque, et de leur lutte, de leur plus ou moins d'empire sur le développement de l'action résultèrent, avec le caractère général de la tragédie grecque, les diverses révolutions qui marquent son histoire. Chez Eschyle le destin régna presque sans partage; invisible et présent, c'était presque son seul acteur; ses pièces, qu'Aristote appelle *simples*, c'est-à-dire, chose étrange pour nous, sans changement de situation, n'offriraient qu'un coup subit et imprévu du sort, une catastrophe fatale; mais il s'y trouvait une gradation d'effroi et de stupeur qui suppléait à la succession des incidents, aux développements des passions et des caractères, à un intérêt qu'on ignorait encore. Sa tragédie, avec la grandeur démesurée de ses héros, fiers antagonistes du destin, avec sa pompe majestueuse, ses éclatantes images, ses figures hardies, ses pensées sublimes, son style énergique, impétueux, d'un ton si extraordinaire et souvent si bizarre, cette tragédie, grande, colossale par son esprit, comme elle était *simple* par sa forme, sortit en quelque sorte tout armée de l'antique croyance à la fatalité. Une seule idée détermina de même et l'esprit et la forme des compositions de Sophocle. Obéissant au progrès des idées, il substitua à une cause obscure et merveilleuse des ressorts naturels, à la fatalité le jeu des facultés et des passions humaines. Il créa la tragédie qu'Aristote, par opposition à celle d'Eschyle, nomme *implexe*, où du rôle plus agissant attribué à l'homme résultent le développement et l'opposition des caractères, la variété et l'enchaînement de situations, des incidents, des péripéties, l'artifice plus difficile, plus habile de l'ordonnance, un plus vif attrait de curiosité, une terreur, une pitié, dominées par l'admiration, et que corrige la douce contemplation de la peinture ennoblie, mais toujours vraie, du malheur et de l'héroïsme humains. Pour résumer, au grandiose d'Eschyle avait succédé, chez Sophocle, l'image triste, mais pure, sereine de la beauté. Euripide, en transportant la fatalité des puissances merveilleuses de la mythologie, désormais discréditées, aux passions elles-mêmes, amena sur la scène, par une dernière révolution qui n'a pas été perdue pour les modernes et leur a servi de point de départ, le règne de l'expression pathétique, la peinture familière de la réalité; plus d'intrigues, de mouvement, d'amusement pour la curiosité, l'imagination, les yeux. Ainsi vont les arts, dont c'est la marche naturelle; la même chose, pour se borner à ce rapprochement, s'était vue dans la statuaire des Grecs, par la succession de Phidias, de Polyclète et de Lysippe.

Improvisée par l'imitation, la tragédie latine reproduisit tout ensemble et sans choix ces trois systèmes tragiques, amenés successivement chez les Grecs par le cours du temps, le progrès des idées et la variété des hommes de génie. Cependant des trois grands tragiques grecs Euripide fut le plus suivi, parce qu'il était le plus voisin par la date, le plus séduisant, le plus accessible par ses beautés, et, par ses défauts, le plus en rapport avec les idées philosophiques qui s'introduisaient à Rome, et dont les poètes, Ennius en tête, étaient les propagateurs. Ainsi chez nous, au 16ᵉ siècle, Sénèque prévalut par des raisons à peu près semblables, dans l'imitation des anciens, sur les modèles incomparablement plus purs et plus achevés que nous offraient les tragiques grecs.

Quels étaient les caractères généraux de cette imitation qui créait aux Romains un théâtre tragique? Elle était nécessairement très libre; car la langue des Grecs n'était pas encore assez connue à Rome, la langue des Romains assez perfectionnée; l'imagination, la littérature, encore jeunes, n'étaient pas, malgré leur dépendance, assez désintéressées du plaisir et de la gloire de l'invention, pour que le travail pénible et ingrat de la traduction fidèle, qui n'appartient guère qu'à la vieillesse et à l'épuisement des littératures, fût alors chose possible. L'exactitude devait être sans cesse altérée par des erreurs de sens, par des corrections volontaires, surtout par la résistance, la révolte des mœurs locales, qui se faisaient jour, en dépit des écrivains, dans ces productions empruntées à une autre langue, à une autre littérature, à une autre histoire.

En second lieu, cette imitation était condamnée à l'impuissance et par l'infériorité de la langue et par celle des poètes. Meilleurs juges que nous, les anciens y apercevaient, d'auteur en auteur, des différences d'exécution qui nous échappent. Nous n'y sommes guère frappés que de la reproduction uniforme de la même rudesse. Toutefois chez les derniers venus, Pacuvius, Attius, quelque chose de plus facile, de plus pur, de plus libre même se fait déjà apercevoir, et semble annoncer, ce qui pourtant ne vint pas ou ne vint guère, l'inspiration, l'invention, la tragédie originale. Ainsi chez nous la tragédie empruntée à la Grèce alla toujours se dégrossissant, se polissant, de Ronsard, de Jodelle, de Jean de la Péruse à Grevin et à Garnier.

Insistant sur ce parallèle, dont nous ne pouvons indiquer que l'idée sommaire, le professeur a donné d'avance une idée du style des tragiques latins par une citation de Garnier qui a quelque chose de leur dur néologisme, de leur style mélangé de trivialité et d'enflure, mais quelquefois avec une naïve élégance qui semble un pressentiment lointain de Racine.

Après ces préliminaires, M. Patin, qui s'était occupé l'année dernière de Livius Andronicus, de Nœvius et d'Ennius, est entré dans l'histoire particulière de la tragédie latine par une notice biographique de Pacuvius.

Pacuvius, ainsi que les poètes dont il a été parlé l'année dernière, était étranger; né à Brindes, où plus tard vint mourir Virgile, il fut contemporain d'Ennius qui cependant était plus âgé que lui, car il était de 515 et Pacuvius de 532 ou 534. Les liens du sang les unissaient, et Pline nous apprend que Pacuvius était le neveu d'Ennius, dont il n'aurait été que le petit-fils, d'après Eusèbe. Ce qu'il faut remarquer, c'est qu'ils travaillèrent ensemble, c'est-à dire dans le même temps, pendant trente années, et que le poète de Brindes survécut à l'autre de trente ans environ. La connaissance précise des dates aide la critique et rend plus justes les comparaisons que l'on veut établir entre plusieurs auteurs d'une même époque. Si l'on s'en tient aux conjectures les plus probables, il ne vint pas à Rome avant sa vingtième année. La poésie n'était pas l'unique objet de ses études, il s'était adonné à la peinture, cet art qui, au rapport de Pline (Histoire naturelle, XXXV), avait de beaucoup précédé en Italie la fondation de Rome, où il fut sans doute introduit par les Etrusques. Plusieurs citoyens des plus distingués le cultivèrent avec succès, et c'est à la perfection qu'y avait acquise Fabius Pictor, que ce chef de la noble famille des Fabius doit le surnom qu'il transmit à ses descendants et qu'honora son petit-fils, le plus ancien historien de Rome. Pacuvius fut aussi un peintre habile; ce fut lui qui fit les peintures qui décoraient le temple d'Hercule dans le marché aux bœufs, et sa double réputation de peintre et de poète lui valut l'amitié des grands, entre autres d'Œlius Sextius, de Lelius le Sage. L'on peut voir à ce sujet Cicéron au chapitre 7 *De Amicitiâ*. Il eut à Rome de grands succès dramatiques; mais comme tous les poètes qui ont vécu long-temps, il se vit éclipsé par de jeunes rivaux; et lorsque enfin il ne put plus vendre ses pièces aux édiles et ses tableaux à l'état, il se retira à Tarente où il mourut. C'est dans cette ville que nous le montre une anecdote intéressante d'Aulugele (13ᵉ livre, chap. 2, des *Nuits attiques*), qu'on ne nous saura pas mauvais gré de raconter.

Pacuvius déjà vieux, et depuis long-temps malade, avait quitté Rome et s'était retiré à Tarente. Attius, de beaucoup plus jeune que lui, passa par cette ville à son départ pour l'Asie et vint le voir. Pacuvius le reçut avec politesse, le retint quelques jours et obtint de lui une lecture de sa tragédie d'Atrée. Le vieux poète y trouva de l'harmonie et de l'élévation, mais quelque chose d'un peu dur et d'un peu âpre. Cela peut être, dit Attius, et je n'en suis pas fâché. J'espère que ce que j'écrirai dans la suite en deviendra meilleur; car il en est des esprits comme des fruits: ceux qui d'abord sont durs et âpres finissent par s'adoucir et devenir agréables au goût; ceux qui sont tendres, mous, aqueux dès le principe ne mûrissent point, ils périssent. Laissons donc au talent les défauts que le temps doit corriger et polir. Cela ne rappelle-t-il pas l'entrevue à moitié amicale de Voltaire et de Jean-Baptiste Rousseau à Bruxelles?

Aulugèle nous a encore conservé la simple et touchante épitaphe que s'était faite Pacuvius. Il la rapproche des épitaphes un peu complaisantes et fastueuses aussi composées pour eux-mêmes par Nœvius et par Plaute. Il eût pu y joindre l'épitaphe qu'Ennius avait préparée pour la statue que les Scipion lui avaient décernée dans leur propre monument. La voici telle qu'on l'a recomposée d'après plusieurs passages de Cicéron:

> Adspicite, ô cives, senis Ennii imaginis urnam;
> Hic vestrûm finxit maxima facta patrûm:
> Nemo me lacrymis decoret neque funera fletu
> Faxit. Cur? Volito vivu' per ora virûm.

Celle de Nœvius, qui aurait dû être citée la première par ordre de date, est encore plus forte, et, comme le dit Aulugèle lui-même, pleine d'un orgueil campanien. L'on peut en juger:

> Mortalis immortalis flere si fleret fas,
> Flerent divæ Camenæ Nœvium poetam:
> Itaque postquam est orchino traditus thesauro,
> Obliti sunt Romani loquier linguâ latinæ.

L'éloge qu'elle contient aurait pu être juste s'il n'eût été prononcé par le poète lui-même. La même présomption, le même faste éclatent dans celle de Plaute

> Postquam morti datu' st Plautus, comœdia luget,
> Scena est deserta; dein risus ludu' locusque
> Et numeri innumeri simul omnis collacrymarunt.

L'épitaphe de Pacuvius est plus modeste, plus simple, et convient surtout à l'élégante concision de ce poète.

> Adolescens tamen etsi properas, te hoc saxum rogat
> Utei ad se aspicias; deindè quod scriptu' st legas;
> Hic sunt poetæ Marcei Pacuvei sita
> Ossa. Hoc volebam nescius ne esses. Vale.

Ces simples paroles, dont quelques-unes ont depuis passé sur la pierre modeste qui aujourd'hui encore à Rome, dans le couvent de Saint-Onuphre, recouvre les os du Tasse, *Torquati Tassi*, renferment un contraste mélancolique qui fait songer à l'Arcadie du Poussin.

Aulugèle loue dans le style de Pacuvius la force et même la pureté et l'élégance; mais il faut se rappeler qu'Aulugèle vivait sous les Antonin, époque où s'opérait, comme il a été déjà dit, une sorte de réaction littéraire en faveur des plus anciens écrivains de Rome. Lucilius, son contemporain, trouvait dans son style quelque chose de contourné. Cicéron, qui l'admirait, nous dit qu'il parlait mal. Quant à Horace et à Perse, on les connaît comme des détracteurs de la vieille littérature, et il ne faut pas s'étonner si le dernier dit, en parlant d'une tragédie de Pacuvius, *verrugosa Antiopa*. Horace est moins dur, et loue au moins la science, la connaissance de l'art qu'on reconnaissait assez généralement à Pacuvius. Il serait trop long d'énumérer tous les jugements qui ont été portés sur ce poète, et on peut les résumer en disant avec Quintilien, que le caractère distinctif de ses productions, c'est la force de la pensée, l'énergie du style et la vérité des caractères, *personarum autoritas*. Quant à l'élégance, ajoute judicieusement ce même auteur, elle manquait plutôt aux temps qu'au poète. Pour

On sait qu'il y a d'étroites affinités et des ressemblances merveilleuses entre le sanscrit et les idiomes de l'Asie centrale et toutes les langues européennes, deux seulement exceptées : le *basque* et le *finois*. Ces rapports d'affinité et de ressemblance qu'on ne peut plus ignorer ni méconnaître sont de deux sortes : 1° de *vocabulaire* ou de *mots*; 2° de *grammaire* ou de *formes*.

Les rapports de *mots* sont ceux dont on s'occupe d'abord; faciles à trouver, car il ne s'agit que d'ouvrir et de comparer deux dictionnaires, ils pourraient bien ne pas avoir souvent toute l'autorité qu'on serait tenté de leur donner. Par exemple, les mots anglais et allemands *cold* et *kalt* paraissent venir du mot latin *calidus*. Il n'en est rien cependant. Le mot français *jour* vient du mot latin *dies* (dies, diurnus, djurnus, djorn, jour), et pourtant au premier coup d'œil, il n'existe pas la moindre analogie entre ces deux mots. Ainsi il peut y avoir entre des mots qui se ressemblent en tout des rapports purement accidentels, et entre des mots qui ne se ressemblent en rien, des rapports tels qu'il soit impossible de ne pas les reconnaître, dès qu'ils ont été découverts et prouvés par la philologie comparée. L'attention de l'observateur ou du philologue doit donc se porter tout entière sur ces mots essentiels, fondamentaux, qu'une langue n'emprunte pas et ne prête pas à une autre langue, ceux-là surtout qui sont nécessaires à tous les peuples, sur les noms donnés aux grands phénomènes de la nature, sur les prénoms, sur les noms de nombre, etc., etc. Mais le passage d'un mot d'une langue dans une autre a lieu d'après certaines lois générales ou particulières.

Certaines lettres, a dit Jacob Grimm, qui les a découvertes, sont analogues de certaines autres; dans telle langue née de telle autre langue, telle lettre remplacera toujours telle autre lettre. Ainsi quand on voudra comparer deux langues entre elles pour trouver dans leur vocabulaire ou dans leurs mots des rapports de parenté, il faudra avant tout étudier ces lois générales et particulières de la permutation des lettres et surtout des consonnes.

Les rapports de *grammaire* ou de *formes* sont bien autrement importants que les rapports de *vocabulaire* ou de *mots*, et la parenté de deux langues se prouve principalement par la comparaison des formes grammaticales. Les mots ne sont que le corps d'une langue, les formes en sont l'âme. On ne peut douter que deux langues ne soient de la même famille, quand, outre un certain nombre de mots qui se ressemblent dans ces deux langues, on trouve des rapports intimes dans les formes grammaticales, dans le système des conjugaisons et des déclinaisons, etc.

Les rapports de *mots* et de *formes* que l'on a observés entre le sanscrit et les langues indo-européennes sont tels, si intimes, si nombreux, que, nous le répétons encore, on ne peut ni les méconnaître ni les supposer fortuits. C'est un fait dont la démonstration est aujourd'hui complète.

Nous citerons ici quelques-uns des exemples donnés par M. Fauriel, en écrivant, comme il l'a fait, les mots sanscrits en lettres latines.

Les mots DYAU, DIVAU (l'espace vide et azuré); en latin *dium* (neutre), usité seulement à l'ablatif, *sub dio*, à la belle étoile.

DIVAS, habitant du ciel; en latin *divus*.

NABHAS, l'espace azuré, en celtique ancien; *neabh-nef*, en bas breton.

AGNIS, feu; en latin *ignis*.

DGIL, eau; en celtique *djel*, *djal*.

NIRAM, eau; en grec vulgaire *υδωρ*.

ORVVI, terre (la ronde); en latin *orbis*.

DJYA, terre (l'antique); en grec *γη*, *γαια*.

MASA, mois; en latin *mensis*.

VATAS, vent; en latin *ventus*.

DALAS, feuille; en celtique *doula*,

ULKAS, feu; en latin *vulcanus*; en celtique *bhulka*.

APA, eau; en latin *aqua*. (On remarque que dans tous les dialectes de cette famille de langues, le *p* et le *q* se substituent à volonté. Ainsi en latin *equus*, en grec *ιππος*, etc., etc., etc.

Outre ces ressemblances directes, il y en a d'autres que l'on peut appeler indirectes. Souvent un même mot sert à désigner dans une autre langue un objet différent; mais s'il a perdu quelque chose de son sens primitif, il y a toujours un rapport plus ou moins direct entre les objets désignés. Du mot sanscrit *pratch* ou *pratk*, qui veut dire demander, vient le mot latin *precari*. Des mots *vid* (savoir) et *lokas* (l'espace abstrait, l'univers) viennent les mots latins *videre* et *locus*, qui ne signifient plus que voir, et une fraction de l'espace. Mais les langues ont non-seulement des rapports d'affinité ou de parenté, des rapports de mots ou de formes, elles ont encore des rapports historiques, comme les appelle M. Fauriel. Entre le sanscrit et les langues européennes, il y a des ressemblances de destinées qui méritent une attention toute particulière. Les langues, avons-nous dit, dans notre compte-rendu de la première leçon, tendent toutes à marcher de l'implicite et du composé à l'explicite et au simple, de la synthèse à l'analyse : leur vie se divise en quatre grandes périodes, qui peuvent correspondre aux quatre âges de la vie de l'homme. Que si nous appliquions ces principes un peu abstraits d'abord aux langues qui nous occupent, nous verrions qu'ils seraient toujours vrais partout, toujours prouvés par l'histoire. Le sanscrit et ses *affiliés* sont aujourd'hui des langues mortes. Celles qui persistent encore ne persistent plus que dans la liturgie d'un culte vivant, ou comme organes de littératures mortes. Elles ont été remplacées par d'autres, qui leur succédaient, comme une génération d'hommes remplace une autre génération, par d'autres dont elles dérivaient uniformément en vertu des mêmes tendances et par les mêmes procédés de l'intelligence. Leur histoire a été la même; c'est-à-dire une décomposition plus ou moins complète de formes grammaticales plus synthétiques, à d'autres formes plus analytiques.

M. Fauriel a annoncé qu'il jetterait en passant un coup d'œil rapide sur les transitions des langues dont il s'agit de la synthèse à l'analyse; et il a commencé par celles qui furent d'abord parlées dans les Gaules.

Le gaulois et le celtique, a-t-il dit, sont souvent confondus et ne devraient jamais l'être. Ce sont deux idiomes morts, bien différents, parlés dans une portion considérable de l'Europe. Nous en avons beaucoup de mots, pas une seule phrase. Cependant il existe encore aujourd'hui en Europe deux idiomes que l'on peut considérer comme dérivés du gaulois et du celtique : c'est l'irlandais ou gallique d'Ecosse, le breton ou le gallois dans le pays de Galles en Angleterre. Le breton est une langue dans le système grammatical de laquelle la décomposition analytique a fait autant de progrès que dans aucun autre; mais les monuments de la transition ont disparu, il ne nous reste plus aucun vestige de ses formes primitives. L'irlandais est plus curieux, plus intéressant. Les monuments écrits abondent en archaïsmes, restes d'un état primitif, et en formes doublement remarquables; et parce qu'elles sont très synthétiques, et par leur affinité, non-seulement avec le sanscrit, mais avec d'autres langues de la même famille. Quelques exemples ne seront pas inutiles.

Le mot *kas* (cheveu), en irlandais, fait au pluriel *kasa-ibh*.
— *kes* — en sanscrit, — *kasa-bhyas*.
— *ceseries* — en latin, — *cesari-ebus*.

Il y a certaine forme du nominatif sanscrit, *as*, qui se change en *us*, et en *os*, en latin et en grec. On trouve, en irlandais, une foule de mots qui ont conservé toutes ces formes nominatives à la fois, celles du sanscrit, du latin et du grec : *Feabh-as*, splendeur; *Kalm-as*, courage; *don-us*, misère. La forme du superlatif irlandais theo, est évidemment la même que celle du grec, *τιρος*, et du sanscrit, taras. Enfin, en irlandais comme en sanscrit et en grec, le prétérit se forme par la réduplication de la première syllabe. Tous ces archaïsmes sont des débris épars, des restes isolés d'un premier système grammatical dont le système actuel n'est qu'une transformation analytique.

La transition des langues indo-européennes, de la synthèse à l'analyse, est plus évidente encore dans les idiomes teutons. Dans son état actuel d'idiome littéraire, l'allemand a perdu de ses formes premières. La déclinaison n'y marque plus que deux nombres; la conjugaison n'a plus que la forme active. Dans le dialecte scandinave les formes synthétiques se sont mieux conservées. Le gothique a quatre cas de déclinaison fort marqués, quelques vestiges du duel, quelques restes d'une voie passive. Mais les monuments, ou plutôt le seul monument de la langue gothique, la traduction d'une partie de l'Evangile par l'évêque Ulphilas, n'est pas d'une haute antiquité. Elle ne remonte point au-delà du 4e siècle. Le fait, que ces exemples prouvent déjà suffisamment, sera bien mieux attesté encore par l'histoire du sanscrit et du grec. Cette histoire, M. Fauriel l'a commencée à peine dans cette deuxième leçon, il la résumera et la terminera dans la prochaine qu'il a annoncée pour le 11 janvier. Nous la donnerons tout entière dans un troisième article.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

DEVOIRS ET ATTRIBUTIONS DES COMITÉS D'ARRONDISSEMENT.

La 12e livraison de l'*Instituteur*, journal des écoles primaires, contiendra, au sujet de la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique sur les comités d'arrondissement, un article important que nous croyons devoir reproduire dans nos colonnes. C'est par de pareilles analyses que ce journal s'efforce de faciliter l'intelligence des questions administratives.

La circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, relative à l'organisation des comités d'arrondissement, nous a paru complète dans son ensemble, suffisamment explicite dans ses développements et assez précise dans ses détails. Toutefois, comme elle est d'une certaine étendue, qu'elle s'adresse à plusieurs ordres de fonctionnaires, et que peut-être les diverses parties n'en sont pas distinguées et séparées par des titres et divisions assez nombreux et assez tranchés, nous croyons qu'il ne sera point sans utilité de présenter un tableau analytique des diverses prescriptions qu'elle renferme, en groupant ces prescriptions selon les différentes autorités qu'elles concernent. Ainsi, voici ce qui résulte de cette circulaire :

I. Pour les préfets et sous-préfets :

1° Présider habituellement les comités supérieurs établis au chef-lieu de la préfecture ou de la sous-préfecture, et au moins une fois l'an les comités établis dans les autres communes de l'arrondissement chef-lieu, ou des divers autres arrondissements.

2° Dans leurs tournées, se faire représenter les registres des comités; s'assurer si les maires, présidents des comités locaux, répondent exactement aux demandes des comités supérieurs; en cas de négligence reconnue, les inviter à mettre plus d'exactitude.

II. Pour les comités d'arrondissement :

1° Nommer dans la première réunion un vice-président et un secrétaire. — A partir de 1835, ces nominations se feront chaque année en janvier.

2° Fixer dans la première réunion, et chaque année dans la réunion de janvier, l'époque de chacun des autres mois où la réunion aura lieu.

3° Vérifier si les écoles ont des réglements; — dresser un projet de réglement général pour être soumis à l'approbation du ministre, et dont l'application serait provoquée dans toutes les écoles.

Pour que les diverses mesures que les comités d'arrondissement sont appelés à prendre dans l'intérêt de l'instruction primaire puissent recevoir une application facile et peu dispendieuse, il était nécessaire d'établir à bon compte des modèles imprimés. Nous avons essayé de satisfaire un besoin vivement senti par tous les membres des comités. Un réglement d'école va être imprimé, il présentera les indications générales, communes à toutes les écoles. Les dispositions particulières à chacune d'elles pourront y être insérées dans les blancs ménagés à cet effet, de manière à la rendre applicable à chaque localité. Chaque exemplaire de ce réglement ne coûtera que 20 cent.

4° Employer les voies d'influence et d'exhortation pour obtenir des parents qu'ils envoient leurs enfants aux écoles l'été comme l'hiver.

5° Partager les écoles entre les divers membres, pour que ceux-ci les visitent aussi souvent qu'ils le pourront.

Des bulletins sur lesquels seront consignés les résultats de ces visites ont été imprimés. Ils présentent la série de renseignements que les membres des comités doivent recueillir dans leurs tournées, et serviront à dresser l'état de situation dont il est question ci-après. On comprend à quel point il est important d'adopter un modèle uniforme pour ces bulletins qui sont destinés à constater des faits presque toujours analogues.

6° Veiller à ce que les jeunes gens qui ont obtenu dispense du service militaire en se vouant à l'enseignement, remplissent leurs

engagements.— Dans le cas où ils ne les rempliraient pas, en instruire le recteur.

Le certificat de présence (n° 1030 du bordereau des imprimés) que chaque instituteur doit faire dresser tous les six mois par le maire de la commune où il réside, et qui doit être envoyé aux comités, satisfait complètement à cette disposition. — Prix : 10 c.

7° Donner leur avis au recteur, lorsqu'un instituteur primaire demande à tenir un pensionnat.

8° User, avec modération sans doute, mais d'une manière effective dans la nécessité, du pouvoir de répression confié par la loi. — Envoyer un rapport au recteur, lorsqu'une mesure de sévérité aura été prise. — Dans le cas où il y aura à en provoquer de la part des tribunaux, adresser un rapport au procureur du roi, et copie au recteur.

9° Rechercher et provoquer toutes les mesures propres à encourager et améliorer l'instruction populaire.

10° Donner leur avis sur les secours à distribuer aux communes pour construction et acquisition de maisons d'école.

11° Agir auprès des maires et principaux habitants pour provoquer la construction ou acquisition d'écoles dans les communes qui n'en ont pas.

12° Envoyer au ministre et au préfet un état de situation de toutes les écoles primaires de leur circonscription. — Faire cet envoi chaque année en avril.

Un état de situation va être dressé, il présentera toutes les indications sur les renseignements que doivent fournir chaque année les comités supérieurs sur les écoles communales et privées (n° 1082 du bordereau). C'est pour arriver facilement à la confection de cet état, que les bulletins dont il est question ci-dessus ont été faits. — Prix : 30 c.

13° Nommer les instituteurs communaux sur la présentation des conseils municipaux. — Si les candidats présentés ne paraissent pas admissibles, faire des observations au conseil municipal. — Si le conseil persiste, en référer au ministre par l'intermédiaire du recteur.

14° En cas de nomination, envoyer au recteur, avec l'arrêté, toutes les pièces mentionnées en l'article 28 de l'ordonnance.

Un registre présentant la copie des arrêtés de nominations faites par le comité était nécessaire. Il a été créé. Au moyen de ce registre les comités conserveront la désignation et la date des diverses pièces qui doivent leur être présentées par chaque instituteur. — Prix : 4 f. 50 c.

15° Déléguer un membre pour recevoir le serment de tout instituteur nommé et institué.

Un procès-verbal d'installation pour les instituteurs communaux est imprimé. — Prix : 10 c.

16° Pour les instituteurs actuellement en fonctions, échanger leur autorisation contre un arrêté de nomination.

17° Examiner si parmi les instituteurs en fonctions il ne s'en trouve pas de reprochables. — Prendre à leur égard des mesures plus ou moins sévères et, selon le cas, refuser ou ajourner leur nomination.

18° Déterminer le nombre des comités locaux dans chaque commune; nommer les habitants notables qui devront faire partie de ces comités; envoyer au ministre l'état nominatif des membres qui les composent et arrêter le nombre d'écoles placées sous leur surveillance.

Le cadre de cet état est imprimé, il présente l'indication des renseignements que doivent donner les comités supérieurs sur la composition de chaque comité local. — Prix : 4 c.

L'état qui doit contenir la désignation des écoles placées sous la surveillance des comités locaux a été également dressé. Prix : 4 c.

III. Pour les présidents et vice-présidents des comités :

1° Immédiatement après l'installation des comités, en donner avis au recteur.

2° S'occuper avec le secrétaire de la correspondance à entretenir avec les autorités, les inspecteurs, les instituteurs, etc.

3° Faire connaître exactement au recteur les membres qui auraient encouru la destitution en manquant à trois séances consécutives.

4° Convoquer les membres, en cas d'urgence, hors des réunions ordinaires.

IV. Pour les conseils municipaux :

1° Présenter au conseil d'arrondissement un ou plusieurs candidats pour la place d'instituteur communal, dans les communes où il n'y en a pas.

2° Dans les communes où le nombre des instituteurs subventionnés serait plus considérable que celui des instituteurs pour lesquels un traitement fixe et le logement ont été votés, aux termes de la loi, désigner celui ou ceux qui devront être maintenus à la tête des écoles communales.

V. Pour les instituteurs communaux :

Les instituteurs communaux, dont la position est d'ailleurs régulière sous tous les rapports, auront à demander d'échanger l'autorisation qui leur avait été précédemment délivrée, contre un arrêté de nomination émané du comité d'arrondissement.

NOUVELLES.

ORGANISATION DES BUREAUX DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Quelques inexactitudes se sont glissées dans ce que nous avons dit au sujet de la nouvelle organisation de certains bureaux du ministère de l'instruction publique. Des communications plus complètes et plus sûres nous donnent le moyen de les rectifier.

MM. Bernard et Fabien Pillet, le premier chef du bureau du secrétariat, le second chef de l'un des bureaux de la première division, ont été l'un et l'autre mis à la retraite, mais sur leur demande.

Le bureau du secrétariat a été réuni au cabinet qui désormais comprend ainsi dans ses attributions l'ouverture des dépêches, leur enregistrement à l'arrivée et au départ, la distribution dans les bureaux, la conservation des archives, la délivrance des ampliations et des extraits, et les légalisations. Le cabinet et le secrétariat formant deux bureaux sont placés sous la direction de M. Génie, auditeur au conseil d'état, chef du cabinet et du secrétariat; l'un de ces bureaux, celui du secrétariat, est d'ailleurs confié à M. Descazau qui quitte la direction des colléges communaux.

La première division reste sous la direction de M. Délebecque, maître des requêtes; elle se compose de quatre bureaux, savoir :

Un bureau chargé de l'administration générale, des académies, des bourses royales;

Un bureau pour l'instruction supérieure;

Un bureau pour l'instruction secondaire;

Un bureau pour l'instruction primaire.

M. Robin a été nommé chef du premier bureau.

M. Alix conserve la direction du second.

M. Gustave Pillet est chargé de celle du troisième.

Enfin le bureau de l'instruction primaire a été confié à M. Allard, ancien sous-préfet.

Cette nouvelle organisation a reçu son exécution depuis le premier janvier.

Le conseil municipal de la commune de Flaugnac (Lot), ayant refusé à deux reprises différentes de se conformer aux instructions qui lui avaient été données pour l'exécution des articles 1 et 2 de l'ordonnance du 16 juillet 1833, et ayant positivement déclaré qu'il s'opposait, au contraire, à l'établissement de toute école dans la commune, a été dissous par ordonnance royale du 1er décembre.

— La ville de Falaise, dès l'époque de la fondation de son collége, avait senti la nécessité d'un enseignement intermédiaire et l'avait créé simultanément : à l'école primaire ainsi annexée à l'école secondaire, il ne manquait que le titre de supérieure; la loi nouvelle le lui confère; la seule différence à signaler, c'est que l'école primaire supérieure n'avait qu'une existence précaire : elle était au compte du principal, qui pouvait la conserver ou la détruire. Aujourd'hui elle devient communale.

— La société établie à Strasbourg pour l'extinction de la mendicité, grace au concours généreux des habitants et surtout des dames de cette ville, a pu s'élever au premier rang des établissements philantropiques. Les écoles communales gratuites que dirige cette société ont pris un développement immense. Les écoles, tant publiques que privées, de Strasbourg recevaient, au commencement de décembre, 2,327 élèves répartis dans vingt établissements.

— M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les engager à favoriser dans leurs départements l'établissement des sociétés d'agriculture. Voici un des principaux passages de cette circulaire : « Des sociétés d'agriculture se réunissant spontanément, s'adonnant exclusivement à la science agricole pratique, se répandant du chef-lieu aux arrondissements, se rapprochant le plus possible des champs et des cultivateurs, s'occupant modestement de ce qu'on a autour de soi, mais en s'efforçant d'y faire pénétrer les lumières que ces principaux membres ont recueillies ailleurs; recherchant les meilleurs instruments de culture; s'attachant à instruire ceux qui les confectionnent, comme ceux qui les manient; des sociétés admettant tous les hommes zélés pour le bien du pays et de la culture, et celui qui peut enseigner et celui qui se prête à recevoir l'instruction, qui l'ayant reçue sera propre à la disséminer; voilà les sociétés utiles que le conseil d'agriculture me signale dans ses espérances, comme un des puissants moteurs des progrès destinés à nos arts agricoles, comme l'un des meilleurs encouragements à leur procurer. »

— On lit dans les journaux belges : Nous apprenons que le projet de loi pour la réorganisation de l'école militaire sera présenté à la chambre des représentants aussitôt après sa rentrée.

— Il vient de se former à Gand, sous la présidence de M. le professeur Warnkœnig, une commission pour la conservation des monuments et objets d'art. Cette commission se propose de former un musée historique, qui serait établi au palais de l'université. L'institution serait soutenue par une souscription volontaire, dont le minimum est fixé à 3 francs par an.

— Le roi de Danemarck ne veut plus que les auteurs étrangers l'importunent de l'envoi de leurs ouvrages. Il a donné ordre à Hambourg de renvoyer les paquets destinés pour lui qui ne seraient pas contresignés par ses ambassadeurs.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal officiel*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 9 JANVIER 1834. Collection mensuelle. N° 20.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 31 décembre, 4 et 6 janvier, les nominations suivantes ont eu lieu:

M. Aubert Hix, licencié ès-lettres, ancien élève de l'école normale, est chargé provisoirement des fonctions de censeur au collége royale de Grenoble, en remplacement de M. Julien, qui n'a pas accepté.

M. Salaguier, pasteur à Sancerre, est chargé provisoirement du cours de morale évangélique à la faculté de théologie protestante de Montauban.

Sont nommés provisoirement maîtres d'étude au collége royal d'Angers, en remplacement de MM. Sarrut et Bellanger qui ont quitté le collége, savoir : MM. Robineau, bachelier ès-lettres, Seigneret, bachelier ès-lettres.

M. Béguin (Louis), bachelier ès-lettres et ès-science, est nommé directeur de l'école normale primaire de Perpignan.

M. Barilleau, professeur d'opérations et d'accouchements à l'école secondaire de médecine de Poitiers, est nommé directeur de cette école en remplacement de M. Guignard, décédé.

M. l'abbé Matroguier est nommé aumônier au collége royal Saint-Louis, en remplacement de M. l'abbé Chaillat, démissionnaire.

M. Joseph-Aubin Fey, docteur en droit, est autorisé à exercer provisoirement les fonctions de suppléant à la faculté de droit de Poitiers.

M. l'abbé Sigaud, chanoine honoraire de la cathédrale du Puy, est nommé aumônier du collége de cette ville.

M. Dubreuil, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, est nommé juge du concours qui doit s'ouvrir le sept de ce mois pour la chaire de clinique chirurgicale vacante dans ladite faculté.

LITTÉRATURE.

LITTÉRATURE ET VOYAGES, *par J.-J. Ampère, professeur au collége de France et à l'école normale* (1).

(*Premier article.*)

Ce qui caractérise et domine, sous la restauration, le mouvement des intelligences, c'est un esprit de curiosité inquiète et aventureuse, une ardeur infatigable de recherches, un besoin singulier de découvrir de nouveaux aspects et de franchir les limites du connu. Pour la première fois le sentiment étroit de nationalité s'efface et disparaît devant un cosmopolitisme large et bienveillant; on commence à comprendre que tout n'est pas dans la France ou dans l'antiquité, qui cependant lui a transmis d'admirables modèles, et qu'ailleurs la pensée humaine a pu se produire et rayonner aussi. Les dieux étrangers ont enfin leurs autels, et nos temples s'ouvrent à toutes les gloires. Le grand nom de Shakespeare, mutilé par les anathèmes de Voltaire, se relève et refleurit. Puis, quand nous avons admiré l'Angleterre, nous allons à l'Allemagne, que nos armes ont déjà visitée. Je ne sais quel mystérieux instinct nous ramène vers ces contrées si rapidement parcourues; nous cédons peut-être à la puissance de nos souvenirs de conquête: car il faut voir dans la guerre autre chose que des forces qui se meuvent, se déplacent et se combattent; autre chose qu'une levée d'hommes et un remuement de peuples : c'est aussi un échange fécond et rapide de dogmes et d'idées. Lorsque l'Europe, au moyen-âge, dans un accès de fièvre religieuse, se jeta sur l'Asie, que rapporta-t-elle de ces lointaines et périlleuses expéditions? La civilisation de l'Orient : ce fut là son butin. Croit-on que, plus tard, la révolution de 89 fut un événement stérile pour la France comme pour l'Europe, et qui ne dépassa point la portée d'un fait matériel? La guerre est une des fins cachées de la Providence : elle ne la permet aux nations que parce qu'elles s'éclairent en se rapprochant et se poussent mutuellement au progrès.

Entre tous les jeunes hommes entraînés par un besoin d'investigation et d'analyse vers l'étude des littératures étrangères, M. J.-J. Ampère ne fut pas le moins ardent. Les richesses de nos bibliothèques ne suffirent bientôt plus à son impatiente curiosité. Aussi dans les premières années qui suivirent 1820, nous le trouvons en Italie, puis en Allemagne, qu'il traversa de nouveau en 1827 pour se rendre dans le Nord. Il voulait étudier la littérature scandinave aux lieux mêmes de sa naissance, sur le théâtre de son développement : nous ferons connaître bientôt le résultat de ses recherches.

En 1830, M. Ampère fit un cours de poésie à l'Athénée de Marseille qui comptait déjà parmi ses professeurs MM. Méry et Dunoyer. Paris enleva bientôt à la province un talent que devait mûrir encore l'enseignement de l'école normale et de la Sorbonne. M. Ampère vient enfin d'être appelé au collége de France.

L'ouvrage récemment publié par ce jeune professeur n'est point à proprement parler un ouvrage nouveau : c'est une réunion de morceaux insérés déjà dans *le Globe* et dans la *Revue de Paris*, et de discours contenant l'analyse et la substance des cours qu'il a professés. Mais l'enseignement oral est si fugitif et les articles de journaux si promptement oubliés, que cette publication peut avoir pour nous le mérite de la nouveauté.

Examinons d'abord la partie purement théorique du livre de M. Ampère.

Dans le discours qu'il prononça pour l'ouverture du cours de littérature à l'Athénée de Marseille, M. Ampère pose les véritables règles de la critique littéraire; règles qui n'avaient point échappé d'ailleurs à l'heureuse sagacité de M. Villemain. Jusque-là la critique avait singulièrement restreint son domaine. Elle jugeait une œuvre sans songer aux causes qui l'avaient produite, aux circonstances qui l'avaient modifiée, à son influence sur le siècle qui l'avait vue naître, à son retentissement dans l'avenir. C'était une frivole et minutieuse analyse de détails et rien de plus. Pour s'élever à l'autorité de la science, quelles conditions devait-elle remplir? Écartant les autres branches de la littérature, nous nous renfermerons avec M. Ampère dans l'histoire de la poésie.

Proclamons tout d'abord la nécessité des études philologiques. C'est à tort qu'on les a si long-temps dédaignées. Peut-on apprécier un poète si l'on ne connaît la valeur des mots qu'il emploie, si l'on n'entend la langue qu'il parle ? Shakespeare traduit n'est point le Shakespeare anglais, le véritable Shakespeare. Sa naïve et puissante originalité disparaît dans la pâleur de l'imitation.

L'intelligence du texte une fois obtenue, étudions la société au sein de laquelle a pris naissance l'œuvre poétique que nous examinons.

L'action de la société sur le génie individuel est immense, incontestable. Dans les âges primitifs surtout, l'individualité du poète est presque nulle. Il n'est que l'écho des joies et des douleurs qui retentissent autour de lui; que l'expression vive et passionnée des sentimens et des croyances qui sont dans toutes les ames; dans ses chants rien d'intime et de personnel : c'est l'histoire de la tribu, de sa vie errante, aventureuse, de ses luttes contre la nature, de ses victoires et de ses défaites.

Mais lorsqu'au tumultueux travail d'une société qui se forme succède la vie moins agitée, mais aussi moins poétique de la civilisation, le poète, qui n'est plus saisi et dominé par le spectacle du dehors, se laisse aller à ses propres émotions; il chante ses joies et ses douleurs à lui; il se plaît à révéler tout ce qui accidente et passionne son existence; et s'il revient parfois au monde extérieur, c'est que les événemens qui l'agitent sont riches et entraînants de poésie.

Ainsi, aux ères primitives, la société explique le poète et le poète explique la société à son tour. Dans un état plus avancé de civilisation, le génie national donne la forme et plus rarement l'idée. Si l'on veut obtenir le sens caché de la poésie, et pénétrer le secret de ses allusions, il faut alors étudier l'individu, le surprendre dans les détails de sa vie, épier ses affections et ses haines, interroger ses goûts et ses répugnances, et ne point négliger les ressources fécondes de la biographie.

Un des torts de la critique fut de ne remonter presque jamais à la source de l'inspiration. Qu'elle ne cherche pas ailleurs la raison de l'ignorance et de l'injustice dont ses arrêts sont si souvent entachés. La méthode psycologique sans doute lui est nécessaire, indispensable : un goût pur et délicat est une faculté précieuse que la science ne peut ni donner ni suppléer; mais du moins elle l'éclaire et le complète.

Une des mille causes qui agissent puissamment sur le poète, et qui à ce titre méritent une observation sérieuse, c'est le spectacle de la nature. Dans le midi, par exemple, où rien ne trouble la riante sérénité du ciel, où l'homme se trouve partout en face d'une végétation riche et luxuriante, où les jouissances physiques ne manquent pas à la vie, la poésie est limpide, radieuse, abondante, à

(1) Chez Paulin, libraire-éditeur, place de la Bourse.

ons chands et éclatants. Dans le nord, au contraire, où le climat st âpre et rude, le ciel nébuleux, où un vent froid et piquant souffle ur d'arides bruyères et sur quelques rares bouleaux au feuillage pâle et maigre, ce sont presque toujours de tristes et plaintives modulations, c'est un rythme sourd, traînant, embarrassé. Ne cherchez pas dans les chants de fête des peuples scandinaves l'épanouissement de la molle et voluptueuse poésie de l'Orient : la joie chez eux ne trouve pas même des accents vifs et animés; et lorsqu'elle n'est pas farouche et brutale, elle se teint à son insu d'un pâle et mélancolique reflet de la nature du nord.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. Ampère dans son ingénieuse et brillante analyse de toutes les conditions d'une bonne histoire de la poésie. Il est aisé de reconnaître que les procédés qu'il indique peuvent s'appliquer avec un égal succès à toute autre branche de la littérature. L'orateur, par exemple, se trouve souvent dominé par les mêmes impressions que le poète. Il n'est pas jusqu'au sculpteur, jusqu'au peintre, qui ne viennent puiser aux mêmes sources leurs inspirations. Lorsque Praxitèle fit sa Vénus, il cédait à cet amour du *beau*, à ce sentiment intime de l'harmonie et de la pureté des formes qu'on trouvait dans toute la Grèce.

Dans les temps modernes, pourquoi ce caractère religieux puissamment imprimé à tous les monuments de l'art? Si nous arrêtons seulement nos regards sur les chefs-d'œuvre des grands maîtres d'Italie, pourquoi tous ces Christs, toutes ces madones, tous ces saints ? C'est que les masses étaient encore animées de cette même foi vive et ardente qui trois siècles auparavant précipita l'Europe sur l'Asie et opéra les merveilles des croisades. Transportez les mêmes artistes dans le siècle de Louis XV et de Mme Dubarry ! ils vous peindront des Graces et des Amours tout nus, et leur verve licencieuse s'égarera dans toutes les fictions surannées de la mythologie païenne.

Mais rentrons dans le domaine de la littérature. Le trop rapide exposé que nous avons fait de la théorie de M. Ampère suffira cependant pour montrer à quel point une critique assise sur des bases aussi larges, s'éclairant des données de l'histoire et des lumières de la philologie; interrogeant les traditions, les mœurs et coutumes populaires; pénétrant dans les mystères de la vie intime; faisant ainsi sa part au génie national, au génie individuel sa part; étudiant avec soin les rapports et la filiation des littératures, est préférable à cette critique superficielle, qui, se contentant de ses propres ressources et vivant sur son propre fonds, recherchait avant tout l'éclat frivole des antithèses et faisait étinceler dans le développement d'un parallèle un esprit quelquefois vif et facile, mais d'ordinaire peu solide et peu profond. Lorsqu'elle avait opposé Homère à Virgile, Horace à Boileau, Corneille à Racine, elle décorait ces portraits, mis en face les uns des autres, du nom pompeux de littérature comparée. On avait raison de citer alors ce vers de Boileau :

La critique est aisée et l'art est difficile.

Mais, comme l'a fait judicieusement observer M. Ampère, ni l'art ni la critique ne sont aisés; la perfection de l'une est au moins aussi rare que la perfection de l'autre : je crois même qu'il y a eu dans le monde plus de grands artistes que de grands critiques.

Au point où nous en sommes venus, le système formulé par M. Ampère, avec une élégance et une précision si rares, n'a plus sans doute l'attrait de la nouveauté. Pour nous maintenant c'est moins une découverte qu'une revue brillante, qu'une fine et spirituelle appréciation de théories devenues populaires. Il se trouve que ces procédés si simples, si féconds, et pourtant si long-temps ignorés, sont arrivés, par un progrès insensible, à être connus et employés par tous. Mais cette popularité, loin de diminuer à nos yeux le mérite du professeur, doit le relever au contraire. Il en est des règles de l'art comme des dogmes de la morale. Le dogme de la liberté de conscience, par exemple, nous paraît aujourd'hui chose simple et naturelle; nous aurions peine à concevoir l'existence et la domination d'un autre principe, et, persuadés que nous sommes de la puissante initiative de notre raison, nous ne tenons compte ni des efforts persévérants de la philosophie, ni des résistances qu'elle a rencontrées, ni des luttes qu'elle a soutenues. Si les vrais principes de l'art n'ont pas besoin, pour s'établir, de la même énergie de prédication, il n'en est pas moins certain qu'ils ne parviennent à se populariser que lorsqu'ils ont été exposés au préalable avec talent et conviction. Ce fut au commencement de 1830 que M. Ampère traita de l'histoire comparative de la littérature. Or, je le demande, à l'exception du *Globe* et de M. Villemain, qui peuvent à bon droit partager l'honneur de la régénération de la critique, qui songeait, à cette époque, à faire de la littérature comparée? Tels hommes qui se donnent en 1834 comme autant de nuées lumineuses précédant l'arche littéraire, étaient alors fort en arrière et ne se doutaient même pas du mouvement qui se faisait autour d'eux. Il est fort bien sans doute de profiter des découvertes des autres, mais il ne faut pas leur en contester le mérite et s'adjuger à soi-même un brevet d'invention.

Ce que nous louerons surtout dans cette première partie du livre de M. Ampère, c'est une réserve, c'est une impartialité d'autant plus rare, que nous étions débordés encore par le romantisme et que le succès de cette école devait donner une valeur nouvelle aux richesses exotiques qu'il apportait de ses longs voyages. Au milieu de l'exaltation des sectes littéraires, lorsqu'il n'était si mince auteur qui ne fît sa poétique et ne promulguât sa charte sur les ruines des doctrines anciennes; lorsque les théories qu'on voyait poindre chaque matin et mourir chaque soir ne se recommandaient que par leur bizarrerie, M. Ampère n'est pas un seul instant sorti des voies du bon sens et de la raison la plus sévère, applaudissant au génie partout, n'approuvant les extravagances nulle part.

Dans un deuxième et dernier article, nous suivrons M. Ampère dans les autres parties de son ouvrage et particulièrement dans ses aperçus sur la littérature scandinave.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE.—M. LECLERC, PROFESSEUR.

6e *leçon*.

De l'idiome primitif de Rome. — Il est difficile d'en déterminer la forme.—Sources auxquelles les historiens et les orateurs du 5e siècle et des siècles suivants ont puisé leurs idées : lois, traités, livres des magistrats, livres de toile, annales des pontifes, annales particulières des villes, *etc.*

Après avoir, dans les leçons précédentes, soumis à une critique rigoureuse quelques fragments qui attestent l'existence d'un idiôme primitif pendant les premiers siècles de Rome, le savant professeur a fait observer quelle était l'insuffisance de ces preuves pour déterminer la forme de cet idiôme; et certes, on ne doit pas s'en étonner, si l'on songe à tous les ravages qu'ont dû exercer les guerres étrangères ou civiles, et surtout les incendies. Le fil de la tradition a été si bien interrompu, que les Romains des âges suivants, n'osant remonter au delà du 5e siècle de leur patrie, ont cru qu'ils n'avaient pas eu d'orateurs dont il restât quelques discours avant Appius, et que Fabius Pictor, au siècle suivant, avait été le premier de leurs annalistes. Cicéron lui-même nous apprend que deux jurisconsultes contemporains d'Ennius et de Caton, interprétant celle des lois des Douze-Tables qui interdisait aux femmes le *lessus* dans les funérailles, disputèrent long-temps, l'un traduisant le mot *lessus* par habit de deuil, et l'autre, avec plus de vraisemblance, par lamentations. Un grammairien du siècle des Antonin rapporte que, dans une réunion où se lisaient les Annales d'Ennius, on fut tout à coup arrêté par le mot *proletarius*, dont le sens fort connu de nos jours était alors ignoré; il ajoute même qu'un jurisconsulte, interrogé sur le sens de ce mot, s'excusa de répondre, alléguant qu'il n'avait pas l'habitude d'interpréter la jurisprudence des Faunes et des Aborigènes. Pourquoi donc, dans l'interprétation de cette langue, prétendrions-nous être plus habiles que ceux mêmes qui la parlaient ?

Au moment de passer en revue les historiens et les orateurs du 5e siècle et des siècles suivants, pourrions-nous savoir au moins sur quels fondements repose leur édifice littéraire, à quelle source ils ont puisé leurs idées et leurs souvenirs? Tel a été l'objet de cette leçon. Ils avaient d'abord à leur disposition les *lois* qui, primitivement gravées sur bois, *roboris tabulis*, avaient été depuis transportées sur la pierre et sur l'airain. Conservées précieusement dans la partie basse du Capitole où se trouvait le *tabularium*, les Gaulois, maîtres seulement de la ville, n'avaient pu les détruire. Dans le même dépôt étaient les *traités*, comme ceux de Rome avec Gabies et les Sabins, gravés sur un bouclier de bois, et auxquels Horace fait allusion lorsqu'il reproche à quelques Romains leur avidité pour ces sortes d'études. Polybe avait dû à la protection des Scipion de consulter dans les archives de Rome les premiers traités entre elle et Carthage, preuve irrécusable que ces pièces se conservaient religieusement. On peut aussi compter au nombre des documents authentiques les inscriptions sépulcrales, celles que l'on gravait sur le piédestal des statues ou au frontispice des temples.

Les historiens pouvaient interroger encore les livres des magistrats, *Libri magistratuum ;* les fastes consulaires, *Fasti consulares;* les mémoires des censeurs, *censorum Commentarii*, cités souvent par les Romains, qui confrontaient leurs dates avec celles des *Libri lintei*, monuments historiques où s'inscrivaient, sur une toile enduite de cire, les actes publics, les sénatus-consultes, les plébiscites, et plus tard même les édits des empereurs, puisqu'on retrouva encore cet usage sous le règne de Théodose.

Il ne faut point oublier surtout de citer les *Annales maximi*, ainsi nommées du grand pontife, qui était tenu d'inscrire sur un mur blanchi, *in albo*, les annales de la patrie mois par mois, on dit même jour par jour. Mais tel était leur laconisme, que M. Niebuhr les appelle avec vraisemblance chroniques monosyllabiques. Il les fait commencer à la bataille du lac Régille, mais on croit plus communément qu'elles ont commencé à Numa, ou du moins à la création des consuls, et se sont continuées jusqu'aux Gracques. Elles se composaient de quatre-vingts sections ou livres, et on les consultait encore du temps d'Auguste. A la vérité, inintelligibles pour la plupart, elles n'étaient comprises que par les érudits. Le moment vint trop tôt pour les pontifes et leurs annales, où l'ironie insultant à la religion, Caton se permit de dire qu'il ne comprenait pas comment deux augures pouvaient se regarder sans rire. Mais malgré cette irrévérencieuse audace, le crédit des pontifes se perpétua, et les jongleries qui auraient dû les couvrir de ridicule leur conservèrent long-temps la faveur populaire. La forme dramatique et la simplicité de quelques-uns des premiers récits de Tite-Live nous sont une preuve que cet historien a dû consulter plus d'une fois les *Annales maximi ;* témoin cette formule par laquelle les Collatins se livrent aux Romains. « *Rex interrogavit : Estisne vos legati oratoresque missi a populo Collatino, ut vos populumque Collatinum dederetis? — Sumus. — Est ne populus Collatinus in sua potestate ? — Est. — Deditis ne vos populumque Collatinum, urbem, agros, aquam, terminos, delubra, utensilia, divina humanaque omnia, in meam populique romani ditionem? — Dedimus. — Et ego recipio.* » Et ailleurs Tite-Live nous apprend qu'une génisse admirable et par la beauté et par la grosseur était née dans le pays des Sabins; ses cornes furent long-temps conservées appendues dans le vestibule du temple de Diane comme une merveille. Un oracle avait dit que l'empire serait assuré au peuple dont un citoyen aurait immolé cette génisse à Diane. Le Sabin à qui elle appartenait vient à Rome pour en faire le sacrifice dans le temple de cette déesse, sur le mont Aventin; mais le prêtre, qui connaissait l'oracle, dit au Sabin : « *Quidnam tu hospes paras inceste sacrificium Dianæ facere quin tu ante vivo perfunderis flumine? Infima calle, præfluit Tiberis.* » Le Sabin s'éloigna pour faire l'ablution prescrite, et pendant ce temps le prêtre immola la génisse. On ne peut douter que cette anecdote ne soit tirée de la même source, aussi bien que tous les récits de prodiges de pluies de sang, de pierres ensanglantées, de prophéties, que l'historien ne pouvait taire par respect pour le culte de sa patrie. Les Romains ne sont pas les seuls qui aient eu leurs pontifes pour annalistes. Sans parler des Égyptiens et de presque tous les anciens peuples, les barbares du Nord qui sont venus fonder les monarchies modernes sur les ruines de l'empire détruit, avaient des prêtres pour historiens, et le bon Grégoire de Tours nous apprend lui-même qu'il se

propose de raconter les vertus des saints et les désastres des nations, *Tam virtutes sanctorum quam strages gentium narramus*. Eux seuls même avaient le droit de recueillir les souvenirs du passé, puisqu'ils croyaient à l'avenir, à cet avenir qu'ils présentaient sans cesse aux regards des peuples sauvages qu'ils travaillaient à civiliser. Les *Annales maximi* se retrouvent donc, à peu près, dans nos *Grandes chroniques*. Viennent ensuite les annales particulières des villes de Preneste, de Gabies, de Tusculum, que citait Caton dans ses *Origines*, et dont nous aurons bientôt à parler.

Des documents plus suspects sont les *Familiarum commentarii*, les *laudationes*, ces éloges funèbres où l'orateur, donnant un champ libre à son imagination et à ses flatteries, illustrait la famille par de faux triomphes et de faux consulats. On entendit César prononcer lui-même l'éloge funèbre de sa tante Julia, qui appartenait à cette orgueilleuse *gens* dont Vénus était la souche, comme Mars était le père du fondateur de Rome.

En dernier lieu nous citerons les poëmes nationaux, les chants militaires et populaires, les couplets que l'on chantait à table sur un accompagnement de flûte, et où Caton retrouvait très souvent l'œuvre de la vanité patricienne. C'est en se fondant sur ce témoignage, que Niebuhr s'est figuré qu'il avait existé plusieurs poëmes, plusieurs épopées ; l'une sur Romulus, l'autre sur Numa, d'autres sur la prise d'Albe et le combat des Horaces ; enfin, un grand poëme épique sur les Tarquins, Lucrèce, Brutus, et que terminait la bataille vraiment homérique du lac Régille. Cette opinion n'aurait rien d'absurde, si elle n'était pas exagérée, car il n'est personne qui ne sache que tous les peuples ont eu leurs annales poétiques. Les Indiens n'ont pas d'autre histoire que des poëmes ; les Hébreux célébraient leurs exploits dans des cantiques ; et selon Tacite, le nom d'Arminius était de son temps encore chanté par les Germains. Les Bardes célébraient aussi les vertus de Luras. Charlemagne avait fait recueillir les poésies des Franks. On a retrouvé le même usage en Écosse, en Espagne ; et si les peuples du midi avaient leurs trouvères, ceux du nord avaient aussi leurs scaldes, dont les chants patriotiques exaltaient la gloire de leurs guerriers.

Mais si des fables poétiques se sont mêlées aux récits les plus simples, ce n'est pas un motif pour tout révoquer en doute et subordonner le fait au symbole. Les Romains avaient aussi leur critique, et il nous sera plus tard facile de prouver qu'ils avaient su discerner l'histoire et les fictions. C'était à cette distinction qu'il fallait s'en tenir sans vouloir tout confondre, tout renverser, pour refaire une autre Rome, et, sous prétexte de trouver des étymologies, créer même des villes de Vaticum et de Quirium qui n'ont jamais existé que dans l'imagination de hardis critiques. Certes, fables pour fables, celles de Tite-Live valent encore mieux.

Ainsi, sans ajouter une entière foi aux récits que l'imagination brillante, que le patriotisme surtout des historiens de Rome se sont plu à recueillir, ne poussons pas trop loin le scepticisme, et rappelons-nous que les premiers annalistes dont nous chercherons à recueillir les fragments, ainsi que leurs successeurs, n'ont point été privés entièrement de pièces authentiques, de documents précieux, de matériaux enfin pour écrire l'histoire, puisqu'ils avaient à leur disposition les *lois*, les *traités*, les inscriptions gravées sur les tombeaux, sur le piédestal des statues et le frontispice des temples ; les livres des magistrats tels que les Fastes consulaires et les Mémoires des censeurs, les Livres de toile, *Libri lintei*; pour les actes publics, *senatus-consulta*, etc. ; les annales des pontifes, les annales particulières des villes, les éloges funèbres et les mémoires des familles, et même, si l'on veut ne pas abuser de cette concession, les poésies nationales et les improvisations des soldats et les chants populaires.

COURS D'HISTOIRE DE PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Rappel des cours des années précédentes. — Sujet du cours de cette année. — Droit naturel. — Division en quatre grandes classes. — Devoirs de l'homme envers Dieu; — Envers lui-même ; — Envers les choses inanimées ou animées sans être douées de raison; — Envers ses semblables.

L'ouverture de ce cours si vivement attendu a eu lieu samedi 28 décembre. Long-temps avant l'heure la salle ordinaire était encombrée jusque dans les couloirs, et il a fallu, pour satisfaire à l'empressement du public, livrer l'immense amphithéâtre de la salle du concours. C'est un nouveau succès dont nous félicitons sincèrement le professeur, et qui témoigne dans la jeunesse d'un retour aux études fortes et sérieuses. Depuis quelques années, il faut le dire, les esprits se sont trop complaisamment arrêtés au seuil de chaque science, le portique est devenu plus vaste que l'édifice, l'avant-propos plus étendu que l'enseignement. On a fait fi des investigations patientes, des progrès lents, mais assurés, de la méthode, pour se perdre au début dans de vagues généralités. La réaction commence aujourd'hui ; on se lasse de ces introductions à perte de vue, de ces préfaces ambitieuses qui promettent de si beaux livres et qui ne donnent rien ; on revient doucement aux faits, aux détails, sur lesquels, après tout, doit reposer toute théorie digne de ce nom. Certes, ce n'est pas un médiocre honneur pour M. Jouffroy que d'être toujours resté l'homme de la science, et d'avoir habitué son auditoire à ne venir chercher que de la science auprès de lui, malgré les tentations du siècle : ce problème, il l'a résolu avec le même bonheur qu'il résout les problèmes psychologiques. Personne du reste n'est plus capable que lui d'initier les intelligences aux mystères d'un enseignement. Il n'a pas un vocabulaire à part, hérissé de mots étrangers, et dont les adeptes seuls ont la clé ; sa langue est la bonne langue française, celle de nos grands écrivains, chaste, sévère, élégante. M. Jouffroy sait d'ailleurs merveilleusement se mettre à la portée de tous : c'est toujours sous leur forme populaire et avec les paroles mêmes du sens commun qu'il pose les questions les plus élevées et les plus difficiles ; puis, par une série de transformations, qu'il dégage les unes des autres avec une admirable clarté, il les précise de plus en plus, et arrive à une formule rigoureuse. Il semble laisser venir à lui les intelligences toutes charmées de trouver pour ainsi dire par elles-mêmes, de se sentir dans ses développements si larges et si pleins, dans ses révélations si fines et si délicates. Comme professeur, M. Jouffroy a encore un rare talent, celui de lire d'un coup d'œil sur la physionomie de son auditoire ; et alors, au moindre doute, il reprend sa pensée, l'analyse par toutes ses faces, la laisse se dérouler et s'épanouir sous les flots d'une éloquence limpide, et continue jusqu'à ce qu'il entraîne les convictions : de là aussi cette précision, cette fermeté d'arrêt qu'il possède à un si éminent degré. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir plus d'une fois sur ce remarquable enseignement.

Dans le cours de cette année, aux termes mêmes du programme, le professeur recherchera les bases du droit naturel, et donnera une exposition critique des principaux systèmes de la philosophie moderne sur cette partie de la science. La première leçon a été un rappel des cours faits pendant les années précédentes, et une exposition sommaire des questions qui doivent être traitées dans celui de cette année. Nous allons en donner l'analyse, en nous servant, autant que possible, des paroles mêmes de M. Jouffroy.

Depuis trois ans que M. Jouffroy professe dans sa chaire de la faculté des lettres, il s'occupe du problème de la destinée humaine. Ce problème embrasse à la fois et l'homme, et les nations, et l'humanité; il s'agit de savoir quelle est la fin de l'homme, quelle est la fin des sociétés ou nations, et quelle est la fin de l'espèce entière. Dans ce problème il y en a plusieurs. J'ai déterminé, dit M. Jouffroy, les questions plus particulières qu'il contient ; non seulement j'ai dégagé l'objet précis de toutes, mais leurs dépendances réciproques ; j'ai cherché dans quel ordre on devait les aborder et les résoudre. Trois questions ont été abordées et résolues : la question de la destinée de l'homme en cette vie devait passer la première (et j'ai montré pourquoi), j'en ai cherché la solution là où je devais la chercher, dans la nature même de l'homme et de l'examen des principes constitutifs de sa nature, j'ai déduit sa destinée absolue. Mais telle est la condition de l'homme ici-bas, au milieu des obstacles qui l'entourent, que l'accomplissement de cette destinée est impossible ; comparant donc le développement absolu de ses facultés avec leur développement réel en ce monde, j'en ai déduit sa destinée actuelle. La fin de cette vie trouvée là où elle devait l'être, j'ai recherché si c'était là tout, s'il n'y avait à cette vie un autre commencement et une autre fin que les deux phénomènes de la naissance et de la mort. Pendant deux ans j'ai essayé de résoudre ce double problème. Pour déterminer si cette vie exigeait une suite, et quelle elle devait être, j'ai comparé la destinée *actuelle* de l'homme avec la destinée *absolue* qu'exige sa nature; j'ai conclu au nom de la raison que cette vie était suivie d'une autre, que la destinée absolue ébauchée ici-bas recevait son achèvement ailleurs, et j'ai montré en quoi consisterait cet achèvement. Ce problème, qu'on peut appeler le problème religieux, une fois résolu, je me suis occupé, autant que je le devais, de la destinée antérieure ; j'ai trouvé ou cru trouver que cette vie, qui n'avait pas un véritable dénouement en ce monde, avait un commencement véritable, parce que la lacune que j'ai signalée à la fin de cette vie, à la mort, n'est pas à la naissance.

Tel est le chemin qu'a fait M. Jouffroy dans la solution du problème général de la destinée humaine; il a épuisé trois questions. Quant à la quatrième, il a abondamment démontré qu'elle était au fond identique à celle-ci « quel est pour l'homme le véritable bien ? » et à cette autre « quelle est la véritable règle de conduite dans toutes les situations possibles ? » Mais il est impossible que l'homme sache comment il doit se conduire sans avoir découvert son véritable bien, et nous ne pouvons avoir l'idée de notre véritable bien que par l'idée de notre véritable destination; de sorte que la dépendance naturelle de ces trois questions est celle-ci : 1° Déterminer la véritable destination de l'homme ; 2° déterminer son véritable bien ; 3° déterminer ses règles de conduite. La première question a été résolue : restent les deux autres qui, bien qu'identiques, à ne prendre que le fond des choses, ont besoin d'être séparées ; car étant donnée nettement notre destinée ici-bas, il est des situations si diverses, si compliquées que nous ne pouvons savoir au juste quel est notre véritable bien, et de notre véritable bien à la conduite que nous devons tenir dans telle ou telle circonstance, la déduction n'est pas toujours claire, évidente. Ce problème des règles de conduite est celui de la morale proprement dite ou morale appliquée, déduit de la morale générale, qui détermine quel est le véritable bien pour nous. Dans cette division se rencontrent encore des subdivisions, des ramifications infinies.

Il ne s'est jamais rencontré de philosophe assez insensé pour prétendre que l'homme n'avait pas une certaine fin, que l'homme, ayant une organisation différente des autres êtres, n'avait pas une vie et une destinée différentes. Mais de ce que l'homme a une fin, il ne s'ensuit pas, selon quelques uns, qu'il y ait pour lui des règles obligatoires, des devoirs et des droits. Cependant ces mots, obligatoire, juste et injuste, sont dans toutes les langues. Les codes contiennent des dispositions impératives avec des sanctions pénales. Certains philosophes ont prétendu que ces idées de juste et d'injuste étaient sorties du cerveau des législateurs, et s'étaient peu à peu implantées dans l'esprit des hommes, qu'elles n'étaient qu'un résultat de l'habitude. Le juste et l'injuste, le droit et le devoir sont-ils donc arbitraires ou naturels, sont-ce des idées factices ou vraies d'une vérité immuable ? Voilà encore une nouvelle question qu'il s'agit de résoudre.

M. Jouffroy adoptant les quatre grandes classes de la conduite humaine données par le simple bon sens : 1° règles de la conduite de l'homme envers Dieu ; 2° envers lui-même; 3° envers les choses inanimées ou animées sans être douées de raison ; 4° envers les personnes semblables à lui, jette quelques idées sommaires sur chacun de ces devoirs compris dans la grande dénomination de droit naturel par opposition au droit positif, recueil des règles écrites. Il se réserve de déterminer plus tard l'objet précis du droit naturel.

Devoirs envers Dieu. Les règles de la conduite de l'homme envers Dieu constituent la religion naturelle, qui se distingue des religions positives, en ce que ses règles sont le fruit des lumières de la raison. Cette question, que M. Jouffroy avait si fortement touchée, il y a deux ans, il la remet à une époque plus éloignée pour s'occuper de ce qui est contenu plus ordinairement dans le droit naturel.

Devoirs de l'homme envers lui-même. Cette question est ordinairement partagée en deux parties, devoirs envers l'ame, et devoirs envers le corps. M. Jouffroy a déjà démontré dans un cours précédent que ceux-ci étaient subordonnés à ceux-là ; il discutera une opinion soutenue par des hommes d'une éminente moralité, savoir que tous nos devoirs se résolvent dans des devoirs envers nous-mêmes, et fera la critique des principaux systèmes qui ont traité de cette partie de la morale.

Devoirs envers les choses inanimées ou animées sans être douées de raison. A l'égard des choses et des animaux, une première question se présente : jusqu'à quel point avons-nous droit d'user des choses, d'asservir, de sacrifier leur destination à la nôtre, de la détruire même ? Ici M. Jouffroy a parfaitement établi, avec sa lucidité d'esprit et sa netteté de parole ordinaires, la différence qu'il y a entre ce droit et le droit de propriété. Le droit de propriété, le droit de posséder à l'exclusion de tout autre individu, ne naît que de la société ; mais ce droit de possession présuppose le droit, qu'êtres créés nous pouvons avoir sur un être créé, de porter le désordre dans l'ordre naturel. Une autre question antérieure encore à la question de la propriété, est celle de savoir si le commencement d'intelligence et de sensibilité dans les animaux ne leur donne pas un commencement de droit. Avons-nous sur eux la même étendue de droit que sur les choses ? Il y aura là des règles à établir, des systèmes à discuter, car ce n'est pas une question oisive, elle a reçu chez les peu-

ples des solutions différentes. Toutes ces règles que nous venons d'indiquer s'appliquent à l'homme, alors même qu'il serait seul sur la terre.

Devoirs de l'homme envers ses semblables. Ici les divisions et les subdivisions sont innombrables. Ce qui jette de la difficulté et de l'obscurité sur cette matière, c'est la variété presque incalculable des rapports de l'homme avec ses semblables : la droit positif, qui les poursuit jusque dans leurs applications les plus éloignées, l'at- teste suffisamment. Mais enfin le droit positif ne statue rien sans motif; il a donc quelque chose d'antérieur à lui-même. Quelques philosophes en ont appelé à un état de natura antérieur à l'état de société. Que la société soit un fait accidentel ou pri- mitif, il est certain qu'elle créa entre les hommes des rapports, des devoirs et des droits qui n'existeraient pas sans elle. L'abus de cette distinction a fait attacher une trop grande importance à savoir quel pouvait être et quel avait été cet état de na- ture. Ce problème semble inutile à M. Jouffroy pour déterminer les règles de la conduite de l'homme envers ses semblables, et il l'écarte ; mais il appuie fortement sur cette question comme d'un intérêt majeur : « quelle est la véritable fin de la so- ciété ? » car c'est à la fin même de la société que doivent avoir rapport les devoirs sociaux. Il trouve donc cette question préalable à résoudre, et à côté, une autre dont la solution dérive de la solution de celle là : savoir, « des conditions essentielles de toute société. » M. Jouffroy sépare profondément ces deux questions de la question politi- que qui est celle-ci : « La fin de la société étant donnée ainsi que les conditions essen- tielles, quelles sont la meilleure forme et la meilleure organisation possibles pour que le but de la société soit atteint ? » Quelle que soit la forme du gouvernement, les deux autres questions restent toujours. Quand une société a reçu la forme aristocra- tique, monarchique, démocratique, etc., il s'ensuit des modifications qui sont la con- séquence de la forme particulière du gouvernement de la société, mais ces modi- fications ne peuvent être prescrites directement par le droit naturel, elles ne le sont que par la loi politique. M. Jouffroy élimine donc la question politique comme arbitraire, variable.

Une nouvelle subdivision se présente, c'est la question du droit des gens. M. Jouffroy l'élimine encore. En effet, les rapports des sociétés humaines constituées établissent des règles de conduite qu'elles doivent suivre les unes à l'égard des autres; mais ces règles n'obligent que les sociétés et non les individus. Une autre raison d'ailleurs, c'est qu'il n'y a pas une morale pour les rapports des individus et une autre pour ceux des nations ; la morale est toujours la même pour tous.

Outre ces rapports, il en est bien d'autres, ceux qui naissent du fait même de la société indépendamment de sa forme gouvernementale. Ainsi, les *devoirs d'humanité*, ceux qui naissent de ce rapport naturel et primitif qu'un homme est semblable à un autre, qu'il y a entre eux identité de nature ; les *devoirs de famille :* car il y a une législation naturelle de la famille, et ses rapports sont créés fatalement par le fait seul de l'existance de l'humanité. Les rapports de société sont innombrables; on n'a pour s'en assurer qu'à consulter nos codes : encore ceux-ci sont-ils bien incomplets ! Sans doute le droit positif est infiniment plus étendu que le droit naturel, en ce qu'il s'applique à des cas spéciaux, il est modifié selon les temps, les lieux et contient des dispositions toutes relatives et accidentelles, mais le droit naturel est l'image absolue de toute législation.

Tel est à peu près, dans son ensemble, le cadre si riche et si fermement arrêté du cours de M. Jouffroy, nous le suivrons bientôt dans ses détails.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A L'ÉTRANGER.

RUSSIE.

Fondation d'une université à Kief.

Saint-Pétersbourg, 22 *novembre*. — Par un oukase en date du 8 de ce mois, adressé au sénat-dirigeant, l'empereur a fait connaître que, dans sa constante sollicitude pour les progrès de l'éducation publique, vraiment nationale dans l'empire, il avait jugé à propos, en faisant transférer le lycée de Volhynie du Kremenescz à Kief, de réorganiser cet établissement sur des bases plus larges et plus solides, principalement en faveur des habitants des gouvernements de Kief, Podolie et Volhynie, dont le zèle héréditaire pour les progrès de l'instruction publique a assuré une ample dotation aux établissements de ces provinces. A cet effet, l'empereur ordonne qu'une université soit fondée à Kief, sous la protection spéciale et en l'honneur de Saint-Vladimir, dont elle prendra le nom. Deux facultés : de philosophie et de droit, composeront cette université, S. M. se réservant de créer plus tard la faculté de médecine. Le revenu de tous les biens meubles et immeubles que la noblesse des gouvernements de Kief, Podolie et Volhynie a successivement portés en don au lycée de Volhynia, sera affecté à perpétuité à l'université impériale de Saint-Vladimir, dont ils constitueront l'inaliénable propriété. Le surplus des fonds nécessaires à l'entretien de l'université sera assigné sur le trésor de l'état. Le ministère de l'instruction publique, chargé de la rédaction du statut universitaire sous la direction immédiate de S. M., est tenu de le soumettre sans délai à sa haute approbation. Les autres dispositions réglementaires se trouvent contenues dans un rapport du ministère de l'instruction publique, que S. M. a revêtu de sa confirmation en date du même jour. En vertu de ce rapport, le gymnase de Kief sera étendu et organisé sur le pied du statut de 1828.

Etude des langues orientales.

L'étude des langues anciennes est devenue aujourd'hui la base de toute éducation soignée, et c'est dès notre enfance que nous commençons à nous familiariser avec les antiquités de la Grèce et de Rome; aussi la connaissance de ces littératures, et surtout de la dernière, est-elle généralement répandue. Mais si l'étude des auteurs grecs et latins nous présente d'incontestables avantages, celle de l'Orient nous ouvrira une carrière plus vaste et non moins utile. C'est l'Orient qui fut le berceau du genre humain ; c'est là que fleurissent les premiers arts. Le zèle infatigable des savants russes nous a dévoilé une partie des immenses richesses archéologiques que l'Inde offre à nos investigations. Ils nous ont fait admirer les temples souterrains de *Bouddah* et de *Shivah*, devant lesquels l'imagination s'arrête étonnée ; ils nous ont fait entendre les chants du *Ramaiana* et du *Maha-Bharata*. Et qui sait combien de chefs-d'œuvre, encore ensevelis dans les temples de *Brahma*, peuvent être découverts par leurs savantes recherches ! Tout porte à croire que la littérature indienne est peut-être la plus riche qui ait jamais existé, et son étude la plus intéressante pour l'étymologie, qui y trouvera plus d'une solution à des problèmes présumés insolubles. La Russie, par sa position et ses ressources, semble appelée à marcher avec succès sur la trace des explorateurs de l'Orient ; aussi le gouvernement, jaloux de lui assurer tous les genres de gloire auxquels elle a droit de prétendre, ne laisse échapper aucune occasion de protéger l'étude des langues orientales, en encourageant les savants qui s'y livrent avec succès; déjà nous avons plusieurs fois appelé l'attention du public sur les travaux de nos orientalistes, et les noms de nos Fraehn, Schmidt, de nos père Hyacinthe, etc., etc., ont été se placer auprès de ceux dont s'énorgueillissent à si juste titre l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Dans son infatigable sollicitude pour la propagation des lumières de l'instruction, dont il dirige le ministère, M. le conseiller privé d'Ouvaroff a voulu doter la Russie de l'enseignement de la langue sanscrite, dans laquelle un jeune professeur russe, M. Lentz, a fait des progrès assez remarquables pour nous inspirer les plus flatteuses espérances. Sur la proposition de ce ministre, S. M. l'empereur a daigné accorder à M. Lentz un traitement avantageux, pendant le séjour de deux années qu'il va faire en Angleterre pour s'y perfectionner: à son retour, une chaire de sanscrit lui sera confiée. Déjà M. Lentz s'est fait connaître par une édition de l'*Urvasia* (drame sanscrit du fameux Capidasi, auteur de *Sacontala*), avec une traduction latine et des notes publiées cette année à Berlin. Ses travaux ultérieurs doivent donc nous promettre les résultats les plus favorables.

ALLEMAGNE.

L'université de Munich compte en ce moment 1,528 étudiants; savoir : 306 pour la philosophie, 450 pour le droit, 234 pour la théologie, 365 pour la médecine, 33 pour la philologie, 23 pour les finances, 63 pour la pharmacie, 24 pour l'architecture et 28 pour la législation des forêts.

Dans ce nombre, il y a 159 étrangers, 300 étudiants ont des bourses, et 78 reçoivent des secours des particuliers.

Jéna, 10 *décembre*. — L'université de cette ville est singulièrement déchue, elle ne compte aujourd'hui que 485 étudiants.

NOUVELLES.

— La distribution des prix aux élèves internes et externes en médecine et en chirurgie des hôpitaux et hospices a été faite le 3 de ce mois, dans l'amphithéâtre de l'administration des hospices, par M. le doyen de la faculté de médecine de Paris, membre du conseil général des hospices, en présence de plusieurs médecins et chirurgiens, d'agens de surveillance des hôpitaux, et d'un grand nombre d'élèves. La séance a commencé par un discours d'ouverture, prononcé par M. Orfila. Une médaille en or a été décernée à M. Rufz, interne à l'hôpital des Enfans. Une médaille en argent a été décernée à chacun de MM. Denonvilliers, élève interne de l'hôpital de la Charité ; Choisy, élève interne de l'hôpital Cochin. Des livres ont été distribués à MM. Cazalis, élève interne à l'hôpital de la Charité ; Maisonneuve, élève interne à l'hospice de la Vieillesse (femmes) ; Prestat, élève externe à l'hôpital de la Charité ; et Pedebidon, élève externe à l'Hotel-Dieu. Ont été mentionnés honorablement : MM. Amstein, Grisolles et Gerdy, élèves internes, et MM. Behier, Drouin, Boinet, Gabriel et Clément, élèves externes. Dans cette séance ont été proclamés les noms des élèves internes et externes en médecine et en chirurgie nommés, à la suite des concours, pour occuper dans les hôpitaux les places vacantes au 1er janvier 1834.

— Le *Journal de Toulouse* publie le récit suivant de ce qui s'est passé à l'école vétérinaire de Toulouse : « Des mécontentemens, forts légers dans l'origine, ont fini par amener dans l'intérieur de notre école vétérinaire des troubles assez graves pour occasioner l'intervention de la force armée et de l'autorité. M. le préfet, M. le maire et M. le procureur du roi se sont transportés sur les lieux, pour essayer de calmer par leurs paroles l'effervescence des élèves ; M. le préfet a même rendu un arrêté par lequel l'école était licenciée : mais on a lieu, dit-on, d'espérer qu'il ne sera pas nécessaire d'exécuter cet arrêté. Les élèves, revenus à des sentimens plus raisonnables, ont déjà donné des preuves de repentir et de soumission. Sept d'entre eux ont été renvoyés de l'école.

— Le vénérable archevêque de Bordeaux, M. de Cheverus n'a pas cru pouvoir mieux faire pour seconder l'exécution de la loi sur l'instruction secondaire dans son diocèse, que d'adresser aux curés une copie de la lettre pastorale de M. l'évêque de Versailles : nos lecteurs ne doivent pas en avoir oublié l'esprit tolérant et conciliateur.

— On poursuit avec beaucoup d'activité, au Jardin-des-Plantes, la construction de la nouvelle galerie de minéralogie.

— Le tribunal de première instance de la Seine a décidé, dans son audience du 2 janvier, que l'écrivain qui a rédigé divers articles pour un journal, et qui a reçu le paiement de ces articles, a le droit de les publier sous forme d'ouvrage séparé sans le consentement du propriétaire du journal.

— La cinquième classe de l'Institut nomme dans ce moment ses membres correspondants. On cite parmi ceux qui ont déjà été élus MM. Storch, Mackintosh, Saulnier, etc.

— Le 1er de ce mois, quelques ouvriers occupés à faire des réparations à l'édifice de Guidhall, à Londres, ont découvert dans un coin un rouleau de toile qui, étant examiné avec attention, a laissé voir une très ancienne peinture représentant sur un plan immense la bataille d'Azincourt. Le tableau a près de 100 pieds de long sur 20 de large. Quelques personnes croient que ce tableau aura été déposé à Guidhall lors du grand incendie de Londres.

Le Journal général parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de quinze francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 12 JANVIER 1834. Collection mensuelle. N° 21.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 9 janvier, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Mirbel, professeur adjoint à la faculté des sciences de Paris, est nommé professeur de botanique à la même faculté.

M. le docteur Bonnet est nommé professeur d'anatomie à l'école secondaire de médecine de Poitiers, en remplacement de M. Guignard, décédé.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

LETTRE SUR LA SITUATION DES COLLÉGES COMMUNAUX.

Quoique la lettre suivante rappelle quelques-uns des principes déjà posés par le journal, nous l'insérons avec plaisir; car il nous paraît utile, à la veille surtout de la présentation d'une loi sur l'instruction secondaire, d'insister sur les mêmes points, de revenir sur les mêmes vérités, et de mettre ainsi dans son plus grand jour la question des réformes universitaires. Toutefois nous ne pouvons admettre sans réserve le système de réduction que l'auteur de cette lettre propose d'appliquer aux colléges communaux. Ce système aurait cela de funeste qu'il blesserait des droits acquis et compromettrait des intérêts respectables. Opérons des réformes, si cela est possible, mais sans porter atteinte à ces droits, à ces intérêts, sans rendre plus précaire et plus fâcheuse encore la situation de quelques membres de l'université. Quant à une répartition plus égale des colléges communaux sur la surface du pays, c'est là une idée juste et vraie dont devra tenir compte le législateur. Il est évident que le nombre des établissements d'instruction publique doit être en proportion des besoins des localités, et que s'il n'y a point péril, il y a du moins injustice à concentrer l'enseignement dans un seul rayon.

Monsieur le rédacteur, en nous annonçant un projet de loi qui serait présenté à la session prochaine sur l'instruction secondaire, le *Journal de l'Instruction Publique* a fait entendre une pensée consolante. La situation de jour en jour plus déplorable des colléges communaux surtout réclame un prompt secours, si l'on ne veut laisser périr tous ces utiles établissements. Après la révolution de juillet, le pays, le gouvernement et les chambres ont tourné spontanément leurs regards vers l'instruction primaire; c'est là en effet que se faisaient sentir les plus grands besoins. Il en est résulté une bonne loi, accueillie avec faveur et reconnaissance, et certes destinée à faire époque dans l'histoire de l'instruction publique. On va, dit-on, s'occuper maintenant des colléges. Que n'est-il permis d'espérer pour les réformes qui se préparent la même approbation qu'a rencontrée la loi sur les écoles primaires! Mais malheureusement les difficultés arrêtent à chaque pas, et il est à craindre que les efforts les plus généreux, les intentions les plus louables, ne viennent à échouer dans l'entreprise.

Jusqu'ici bien des opinions se sont prononcées pour ou contre les avantages des études classiques, pour ou contre telle ou telle méthode. L'enseignement des colléges doit-il être général ou spécial? Les lettres doivent-elles précéder les sciences ou les suivre, ou vaut-il mieux les faire marcher de pair? Telles sont les questions qu'on ne cesse de discuter sans pouvoir tomber d'accord, chacun les examinant du point de vue où il est placé, et sans sortir de la sphère de ses idées. Le temps seul nous apprendra ce qu'il y a de juste et de raisonnable dans chacun de ces systèmes; aujourd'hui, *avec notre fièvre de ruine*, comme l'a bien dit M. Dubois, avec la manie des innovations qui travaille toutes les têtes, il n'y a pas de solution possible. Et puis on veut aller vite en toutes choses : depuis les effets presque miraculeux des chemins de fer et de la vapeur, on aura pensé sans doute qu'il pouvait bien aussi exister des procédés pour faire marcher l'intelligence.

Quoi qu'il en soit, un fait qui demeure incontestable au milieu de toutes ces controverses, c'est que l'étude des langues anciennes ne saurait périr en France; c'est qu'au point élevé où nous sommes parvenus en civilisation et en lumières, la connaissance de ces langues sera toujours nécessaire à quiconque aspire à certaines professions libérales, et partant qu'il faudra toujours des colléges en nombre suffisant pour former des sujets.

Ici nous touchons à la véritable cause du malaise où se trouvent la plupart des établissements d'instruction secondaire, je veux dire la disproportion étonnante entre le nombre des colléges et les besoins de la société, en accordant à ces besoins une extension aussi large que possible. En effet, qu'on y réfléchisse un peu, 340 colléges communaux, 40 colléges royaux, 118 institutions (non compris les 980 pensions pour compenser le nombre des élèves qui dans les institutions suivent des cours spéciaux) : voilà déjà un total de 498 établissements pour l'enseignement des langues anciennes, ce qui donne plus de 5 établissements pour chacun de nos 86 départements; et si à ce chiffre on ajoute encore les écoles ecclésiastiques, dont je parlerai plus tard, quel homme raisonnable, connaissant l'esprit et les besoins de notre époque, ne pensera pas qu'une réorganisation est devenue nécessaire dans l'université. Une remarque à faire, c'est qu'en multipliant les colléges on a faussé la vocation d'une multitude de jeunes gens, discrédité l'étude des langues anciennes, et prêté des armes à la malveillance et à l'ignorance, qui désirent de concert la ruine entière du bel édifice de notre instruction publique.

Si l'enseignement secondaire a eu quelque succès sous l'empire, c'est que les colléges étaient alors en moins grand nombre; c'est que les méthodes et les systèmes ne pullulaient pas comme de nos jours; c'est encore que le clergé n'avait pas envahi au profit de ses doctrines le domaine de l'instruction publique. L'enseignement grave et calme avait quelque chose de solennel; la vie du professeur était paisible, douce, honorée, et en descendant de sa chaire, il ne risquait pas de s'entendre traiter de pédant, de savant en *us*, d'homme chargé de grec et de latin, etc.

La restauration venue, la France a été couverte en un instant d'écoles ecclésiastiques qui, à la faveur de l'exemption de rétribution universitaire, attirèrent la plupart des élèves des colléges communaux, et portèrent à ceux-ci un coup dont il ne se sont pas encore relevés. Il est inutile de rappeler les persécutions suscitées aux membres de l'université par une faction ennemie des lumières; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que l'invasion du clergé dans l'instruction secondaire, en dénaturant les vrais principes de l'histoire et de la philosophie, en ruinant les études scientifiques, qu'il proscrivait par instinct autant que par ignorance, a soulevé contre l'enseignement des colléges une foule de préjugés qui se dissiperaient bientôt, si l'on se hâtait d'opérer les réformes que l'expérience a démontrées indispensables. Et d'abord il importe de réduire le nombre des colléges, et aussi de les répartir plus également sur la surface du pays. Qui croirait, par exemple, qu'on pût rencontrer jusqu'à cinq colléges à six lieues de distance l'un de l'autre; et pourtant la chose existe. Ces colléges, il est vrai, ne ressortent pas de la même académie, mais cela n'empêche pas qu'ils ne se nuisent réciproquement. Aussi entrez dans les classes, vous trouverez les bancs déserts; six ou sept élèves, quelquefois moins, sont rangés là autour du professeur (j'oubliais que la distinction aristocratique oblige de dire régent). Eh bien! l'émulation est morte au cœur de ces élèves; celui qui les enseigne n'est pas moins découragé lui-même, quand il a vraiment l'amour de son état. En voici un exemple. Un malheureux régent aux appointemens de 600 francs disait dernièrement : « Je n'ai que quatre élèves dans ma classe, j'en voudrais 20 pour le tiers de mon traitement. » Faut-il s'étonner ensuite si tant de fonctionnaires se livrent en particulier l'un à l'étude du droit, l'autre à l'étude de la médecine, donnant pour raison qu'il faut avoir deux cordes à son arc.

Le vide que les guerres de l'empire avaient laissé dans les professions libérales, le mouvement intellectuel de la France sous le dernier règne, les accroissements successifs de l'industrie et du commerce, d'un autre côté l'empressement du clergé à ouvrir gratuitement ses écoles à une infinité de jeunes gens pauvres destinés à l'état ecclésiastique, ce sont là autant de causes qui pendant quinze ans ont précipité la jeunesse de tous les rangs et de toutes les conditions dans les seuls établissements d'instruction publique où l'on enseignât

quelque chose de plus que la lecture, l'écriture et le calcul.

Les choses ont bien changé depuis notre dernière révolution. D'abord une immense lacune dans notre système d'enseignement a été remplie par la création des écoles primaires supérieures. Ces écoles une fois organisées, et surtout bien appréciées, on peut prévoir qu'en peu de temps elles finiront par faire disparaître plus d'un tiers de nos colléges communaux, comme aussi elles serviront à améliorer la situation de ceux qui ne doivent point succomber.

Comment en serait-il autrement quand on voit les colléges royaux, malgré tous les avantages qui les distinguent, contraints en quelque sorte, pour soutenir leur réputation, de s'annexer des écoles spéciales dites préparatoires, et dont les cours sont plus suivis dans certaines localités que les cours ordinaires. A tort ou à raison l'esprit de spécialité va tous les jours gagnant du terrain et se glisse dans notre société par toutes les voies possibles, livres, journaux, instruction, etc.; c'est la meilleure explication du calcul suivant qu'a présenté à la session dernière l'honorable rapporteur du budget de l'instruction publique. « L'enseignement universitaire, dit M. Gillon, a rouvert ses cours à la fin de 1832 avec 7,312 élèves de moins que l'année précédente, et 12,312 de moins que deux ans auparavant.

Mais je m'aperçois, monsieur, que cette lettre est déjà bien longue; dans une prochaine, si vous jugez celle-ci digne de quelque intérêt, je me propose d'entrer dans de nouveaux détails sur la question importante des colléges communaux.

Un membre de l'université.

BIBLIOGRAPHIE DE L'AGRÉGATION.

CLASSES SUPÉRIEURES DES LETTRES.

(*Premier article.*)

Nous avons annoncé dernièrement qu'afin de rendre plus égales les chances du concours pour les candidats de Paris et ceux de la province, nous publierions un catalogue raisonné de tous les ouvrages qui peuvent être consultés. Nous sommes en mesure de tenir aujourd'hui cette promesse. En donnant quelques renseignements bibliographiques sur les programmes du concours de l'agrégation aux classes supérieures des lettres, nous n'avons d'autre but que le désir sincère de fournir des indications utiles aux concurrents. Comme nous écrivons pour des Français, nous avons cru qu'il serait absolument inutile de leur indiquer des livres faits en France, et qui sont à la portée de tout le monde. Nous ne parlerons donc presque pas de la collection des classiques latins de feu Lemaire, ni de l'admirable *Sylloge poetarum græcorum* du savant et illustre M. Boissonade, ni des textes nombreux, plus ou moins bien annotés, publiés par M. Delalain. Nous indiquerons surtout, parmi les livres publiés récemment, ceux qui ont paru à l'étranger. Toutefois les notices bibliographiques que l'on va lire ne sont pas complètes : mais les livres que nous citons, nous les connaissons, nous les avons lus et étudiés, et c'est parce qu'ils nous ont été utiles que nous croyons devoir les indiquer à nos lecteurs.

TEXTES GRECS (1).

LES OLYMPIQUES DE PINDARE.

Les anciennes éditions de *Schmid* (Wittemberg, 1616, in-4°) et celle de *Benoît* (J. Benedictus, Saumur, 1620, in-4°) méritent encore d'être consultées. La dernière surtout se recommande par un extrait judicieux des scoliastes grecs et par une très bonne paraphrase latine. Viennent ensuite les éditions de *Heyne*. La grande édition de *Heyne* a été publiée trois fois en Allemagne : (*a*) Gœttingue, 1773—1791, 4 parties in-4°. (*b*) * Gœttingue, 1798, 3 vol in-8°. (*c*) * Leipzig, 1817, 3 vol. in-8°. Cette édition est la meilleure. Elle a été reproduite plusieurs fois à Londres. La petite édition de Heyne a été très bien réimprimée à Oxford, chez Bliss, 1815, in-8°. — Le meilleur travail sur Pindare est celui de M. *Bœckh*. (2 vol. in-4°, Leipzig, 1811—1822.) Un extrait de ses notes détaillées, augmenté toutefois de beaucoup d'observations nouvelles, fut donné par M. *Dissen* dans une édition publiée à Gotha (1830, 2 vol. in-8°). La première partie du premier volume des *Dilucidationes Pindaricæ* de M. *Tafel* (Berlin, 1824, in-8°), roulant sur les *Olympiques*, se recommande surtout par la richesse et l'abondance des explications historiques et grammaticales. La deuxième et la sixième Olympique sont très bien expliquées dans le *Specimen Pindaricum* de M. *Karsten*. (Utrecht, 1825, in-8°.) *J. G. Schneider*, le lexicographe, a publié, en allemand, dans sa jeunesse, un Essai sur la vie et les écrits de Pindare (*Versuch über Pindars Leben und Schriften*, Strasbourg, 1774, pet. in-8°), qui est bon encore aujourd'hui. L'introduction que M. Fr. *Thiersch* a mise à la tête de sa traduction allemande de Pindare (Leipzig, 1820, 2 vol. in-8°) est ce qu'il y a de mieux fait en Allemagne sur ce poëte.

LE PROMÉTHÉE D'ESCHYLE.

Les éditions complètes d'Eschyle données par *Schütz* (* 3e édition, 5 vol. in-8°, Halle, 1808—1821. Le 4e vol. contient les scolies, le 5e les fragments); — par *Butler* (Cambridge, 1809—1816, 8 vol. in-8°, ou 3 vol. in-4°), et par Wellauer. (Leipzig, 1823, 2 vol. in-8°. Chaque pièce se vend séparément. Le *Lexicon Æschyleum*, 2 vol., a paru en 1830 et 1831) sont suffisamment connues. La dernière se recommande surtout par le *Lexicon Æschyleum* très bien fait. Le Prométhée a été publié séparément par *Giacomelli* (*Prometeo legato. Tragedia d'Eschilo volgarizzata e con annotazioni sul testo greco illustrata* (Gr.—Ital.), Rome, 1754, in-4°) ; — par *Blomfield* (Cambridge, 1810, 1812 et 1819, réimprimé à Leipzig, 1822, augmenté de l'importante critique de *P. Elmsley*); — et par *G. Burges* (anonyme : *The Prometheus of Æschylus, with english notes, critical and explanatory, original and selected; and examination questions.* Londres 1831). On peut se procurer séparément l'excellente édition de M. *Bothe*, faisant partie de sa collection des poëtes scéniques grecs. (*Poetæ scenici Græcorum*. Leipzig, 1825—1831, 10 vol. en tout. Chaque pièce achetée séparément coûte de 75 c. à 2 fr.) Pour les difficultés mythologiques et philosophiques de ce chef-d'œuvre d'Eschyle, il faudra recourir au savant ouvrage de M. *Welcker*. (*Die Æschylische Trilogie Prometheus*, etc. Darmstadt, 1824, et *Nachtrag*, etc. Francfort-s-M., 1826.)

Du reste, nous avons, outre celui de M. Boissonade, deux textes du *Prométhée* publiés en France. M. *Le Bas*, aujourd'hui maître de conférences et d'histoire ancienne à l'École Normale, a donné chez M. Delalain, en 1829, une édition du *Prométhée*, recommandable non seulement par un résumé satisfaisant des notes de ses devanciers, mais encore par plusieurs observations nouvelles. — M. *Guigniaut*, aujourd'hui directeur de l'École Normale, a publié, aussi en 1829, chez M. Hachette, un texte correct du *Prométhée*, avec un choix judicieux des principales variantes. Les notes explicatives ne tarderont pas, nous l'espérons, à paraître.

L'ŒDIPE A COLONE DE SOPHOCLE.

Nous ne mentionnerons que les éditions complètes de Sophocle par *Vauvilliers* (* Paris, 1781, 2 vol. in-4°); — par * *Brunck* (2 vol. in-4°, Strasbourg, 1786 ; 4 vol. in-8°, *ib.* 1786—1789; 3 vol. in-8°, *id.* 1788. Réimprimée plusieurs fois en Angleterre); — par *Schæfer* (2 vol. in-18, Leipzig, 1810); — par *Gaisford* (Oxford, 1826, 2 vol. in-8°. Réimprimé en 8 parties à Leipzig, 1827. Après la mort de *P. Elmsley*, M. *Gaisford*, en publiant cette édition, donna les variantes de six manuscrits italiens collationnés par son ami, et ajouta les notes complètes de *Brunck*, ainsi qu'un choix consciencieux des notes de *Schæfer*. Chaque pièce, dans la réimpression de Leipzig, se vend séparément); — et par *Neue*. (Leipzig, 1831, 2 vol.) Parmi les éditions particulières de cette pièce, les plus recommandables sont celles de — *Burton et Burgess* (*Pentalogia sive tragœdiarum græcarum delectus, cum adnotatione J. Burton; edit. altera, cui observationes.... adjecit Th. Burgess*, Oxford, 1779, 2 vol. in-8°.); — * *Reisig* (Jena, 1820, 3 vol. in-8°); — Elmsley (Oxford, 1823, réimprimée à Leipzig, même année); * M. *Dœderlein* (Leipzig, 1825, formant le 7e volume de la grande édition d'Erfurdt); — et de M. *Hermann* (Leipzig, 1825, petit in-8°, formant le 7e volume de la petite édition d'Erfurdt); — enfin celle de M. *Bothe*, qui fait partie de la collection citée ci-dessus.

LA MÉDÉE D'EURIPIDE.

Nous rappellerons à nos lecteurs les éditions complètes d'Euripide par *Musgrave* (Oxford, 1778, 4 vol. gr. in-4°); — *Beck* (Leipzig, 1778-1788, 3 vol. in-4°); — * M. *Matthiæ* (Leipzig, 1813—1829, 9 vol. in-8°); — et celle de * *Glasgow*. (1821, 9 vol. in-8°.) La *Médée* a été très bien donnée séparément par *Porson* (Cambridge, 1801. 2e édition, Londres, 1817. — Réimprimée à Leipzig, avec d'excellentes additions de M. *G. H. Schæfer*. *Editio in Germania tertia correctior et auctior indicibusque locupletissimis instructa. Accesserunt additamenta editionis novissimæ Londinensis.* Lipsiæ, 1824, pet. in-8°); — *Dalzel* (insérée dans le tome II de l'excellent recueil intitulé : Ἀνάλεκτα Ἑλληνικὰ μείζονα, *sive Collectanea Græca majora, ad usum academicæ juventutis accommodata. Cum notis philologicis; quas partim collegit, partim scripsit A. Dalzel.* 3e édition, Edimbourgh, 1807); — *Elmsley* (Oxford, 1818. Réimprimée à Leipzig, et augmentée d'excellentes notes de M. *Hermann*, 1822); — *Lenting* (Zutphen 1819); — *Bothe* (faisant partie des *Poetæ scenici Græcorum*); — et *Pflugk*. (Gotha, 1829, faisant partie de la *Bibliotheca Græca* publiée par MM. *Fr. Jacobs* et *Rost*.)

LES NUÉES D'ARISTOPHANE.

Les éditions complètes d'Aristophane sont celles de * *Kuster* (Amsterdam, 1710, in-fol.); — *P. Burmann, le jeune* (Leyde, 1760, 2 vol. in-4°); — * *Brunck* (Strasbourg, 1781 — 83, 3 vol. in-8°, réimprimée en Angleterre); — * *Invernizzi, Beck* et *Dindorf* (Leipzig, 1794—1826, 13 vol. in-8°); — *Schütz* (Leipzig, 1821. Il n'a paru que le tome 1, se composant de deux parties qui contiennent les *Acharnéens*, les *Chevaliers* et les *Nuées*); — * *Bekker*. (Londres, 1830, 5 vol. in-8°. Le texte seulement et les scolies sont donnés par M. *I. Bekker*. Les notes ne sont que des réimpressions surveillées très superficiellement.) Les bonnes éditions spéciales des *Nuées* sont celles de *F. A. Wolf* (anonyme, avec préface et traduction allemandes admirables : *Aristophanes Wolken. Griechisch und deutsch.* Berlin, 1811, pet. in-4°); — *Reisig* (Leipzig, 1820. Il n'y a aucune note interprétative, mais seulement les variantes des éditions de *Brunck*, *Hermann* et *Wolf*. Outre une préface de 36 pages, importante pour la solution du problème des *Nuées*, l'éditeur a ajouté une *Commentatio de vi et usu ἂν particulæ*, et un *Syntagma criticum de constructione antistrophica trium carminum melicorum Aristophanis* (Eccl. 571—589; — Lysistr. 1297 et sqq.; Thesm. 953—1000.); — *Weise* (Leipzig, 1822, avec une préface et des notes allemandes); — *Bothe* (Collection citée); — et * *G. Hermann*. (1re édition, Leipzig, 1799; — 2e, *Ib.* 1830. La préface de cette 2e édition doit être surtout étudiée.)

Comme, après avoir lu les *Nuées*, tout lecteur se demande pourquoi Aristophane a mis en scène le sage Socrate, on recourra avec utilité, pour la solution de ce problème encore irrésolu, aux ouvrages ou dissertations de *Hermann*, *F. A. Wolf*, *Reisig* (préfaces de leurs éditions. Voyez aussi une dissertation de *Reisig* dans le *Rheinisches Museum*, 2e année, 1828, 2e cahier); — *G. de Schlegel* (Cours de littérature dramatique, t. 1, 6e leçon); — *Mitchell* (préface de sa traduction anglaise des Comédies d'Aristophane, Londres, 1821; ce *Preliminary Discourse* est réimprimé dans le 13e vol. de l'Aristophane de *Beck* et *Dindorf*); — *Welcker* (notes de sa traduction allemande des *Nuées*, Giessen, 1810, p. 191 sqq.); — *Suvern* (*Ueber Aristophanes Wolken*, Berlin, 1826, in-4°); — *Rotscher*. (*Aristophanes und sein Zeitalter.* Berlin, 1827, 1 vol. in-8° de 400 pages.)

N. B. L'auteur de ces indications publiera très prochainement, chez M. Hachette, les *Nuées* d'Aristophane, la *Médée* d'Euripide et l'*Œdipe à Colone* de Sophocle, avec les explications nécessaires, puisées dans les notes des éditeurs antérieurs. Les *Nuées* vont paraître à la fin de ce mois.

LE DEUXIÈME LIVRE DE THUCYDIDE.

Les bonnes éditions de Thucydide sont celles de *Duker* (Amsterdam, 1731, in-fol., réimprimée à Deux-Ponts, 6 vol. in-8, 1788—89)—; de *Gottleber*, *Bauer* et *Beck* (2 vol. in-4°, Leips., 1790—1804; réimprimée avec des additions, Londres, 1819, 4 vol. in-8°)—; de *Haacke* (Leips. 1820, 2 vol. in-8°, et *ib.*, 1830, 1 vol. in-8°)—; de * *Bekker* (*a.* Oxford, 1821, 4 vol. in-8°, avec l'*Apparatus criticus*, les scolies grecques et des extraits des notes de Duker et de Wasse. — *b.* Oxford, 1824, texte pur,

---

(1) Comme on ne saurait assez insister sur l'utilité de la lecture des anciens scoliastes grecs, nous avons mis un astérisque (*) devant les éditions qui contiennent les scolies grecques.

sans notes. — c. Berlin, 1832, in-12, avec un choix de variantes);—de * *Poppo* (6 v., Leipz., 1821—25; le commentaire exégétique n'a pas encore paru);—et de *Goller*, (2 vol., Leipz., 1826.) Enfin nous recommandons le beau et correct Thucydide, grec-français, que vient de donner M. *Ambr. Firmin Didot*; Paris, 1833, 4 vol. in-8°. Les harangues qui se trouvent dans le 2° livre de Thucydide sont très bien expliquées et traduites dans l'ouvrage de M. *Longueville* (*Harangues tirées des historiens grecs*, t. 2, Paris, Delalain, 1823). — La peste d'Athènes (l. 2, c. 47—53) se trouve dans l'*Attica* de M. *Jacobs*. (V. notre journal du 3 octobre 1833, n. 96, p. 384 et sq.) — Le discours funèbre de Périclès (l. 2, c. 35—46) a été publié et expliqué séparément par *Gottleber*, conjointement avec le Ménexène de Platon (Leipz., 1782). Ce morceau de Platon a été donné séparément par *Loers* (Cologne, 1824), *Engelhardt* (Platonis Dialogi quatuor, Laches, Euthyphro, Apologia Socratis, Menex., Berlin, 1825), et *Stallbaum* (dans la 2° section du 4° vol. de l'édition de Gotha, 1833, conjointement avec le Lysis, les deux Hippias et l'Ion).

DISCOURS DE DÉMOSTHÈNE POUR LES MÉGALOPOLITAINS ET POUR LA LIBERTÉ DES RHODIENS.

Outre les éditions de *Lucchesini* (Rome, 1712, in-4°), de *Reiske* (6 vol, faisant partie de ses Oratores Attici, réimprimé et beaucoup augmenté par *G. H. Schæfer*, en 9 vol., Londres, c.-à-d. Leipzig, 1822—27); de *Bekker* (Oratores Attici, t. 4 et 5, Berlin, 1824); et de *Dobson* (Oratores Attici, t. 5 à 11 et 15 à 16, Londres, 1828; compilation peu judicieuse), nous recommandons surtout l'excellente traduction de M. *F. Jacobs*, avec laquelle nos lecteurs ont fait connaissance par nos articles insérés dans ce journal (oct. 1833, n. 93 et n° 10 du 5 décembre 1833).

Dans un prochain article nous ferons le même travail sur les meilleures éditions latines.

DE SINNER.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

6°, 7° et 8° leçons.

Revue des fragments tragiques de Pacuvius.—Caractère de ces fragments.—L'énergie est la qualité dominante du style de Pacuvius — Passage de la tragédie de Teucer. — Esprit philosophique du théâtre de Pacuvius.

Une pareille revue est une matière à-la-fois indigente et riche : indigente, car parmi tous ces débris, cette poussière de poésie, il se rencontre bien peu de pas ages assez étendus pour qu'on puisse y prendre une juste idée du talent poétique et surtout du talent dramatique de l'écrivain ; riche cependant, car ces fragments si courts sont en même temps fort nombreux, et ils se recommandent à l'attention et à l'intérêt, tantôt par quelque circonstance anecdotique qui en a consacré le souvenir, tantôt par quelque curiosité grammaticale sur les origines de la langue et de la versification, presque toujours par les rapprochements qu'ils provoquent avec les modèles grecs qui les ont précédés, les chefs-d'œuvre des beaux siècles de la poésie latine qui les ont suivis, enfin avec les productions de nos littératures modernes. M. Patin n'a cru devoir négliger aucun de ces aspects si divers de son sujet ; mais par cela même, ses leçons, pleines de détails de toute sorte, deviennent moins faciles à suivre par l'analyse, et nous devons nous borner à en résumer les résultats les plus généraux.

Sur les dix-sept compositions dramatiques de Pacuvius, dont les titres et quelques vers détachés seulement sont parvenus à notre connaissance, deux, le *Pseudo* et la *Tarentilla*, paraissent avoir été des comédies ; toutes les autres étaient des tragédies, imitées et quelquefois traduites du grec, à l'exception d'une seule, le *Paulus*, tragédie *prétexte*. Les fragments de ces tragédies sont disposés dans les recueils selon l'ordre alphabétique, qui est commode pour les recherches, mais que le professeur a jugé trop peu logique pour un cours; il a préféré suivre l'ordre chronologique des modèles et l'analogie des sujets, ce qui lui a fait disposer le théâtre tragique de Pacuvius dans l'ordre suivant : *Chryses*, imité d'Homère; *Armorum Judicium*, imité d'Eschyle; *Teucer*, *Niptra*, imités de Sophocle; *Dulorestes*, *Hermiona*, *Antiopa*, *Anchises*, imités d'Euripide ; *Thyestes*, *Tantalus*, *Atalanta*, *Peribœa*, *Iliona*, *Medus*, peut-être imités de trois grands tragiques comme les précédents ouvrages, peut-être de tragiques d'ordre inférieur, peut-être, mais cela est peu vraisemblable, d'invention. Le *Paulus*, dont le titre et le sujet étaient romains, a seul incontestablement son caractère.

Les beautés de style ont dû particulièrement attirer l'attention du professeur dans des fragments qui n'apprennent pas toujours grand' chose sur l'esprit et l'ordonnance des compositions auxquelles ils appartenaient. L'énergie est la qualité dominante de Pacuvius comme de tous les vieux poètes. Ce mérite brille dans un grand nombre de passages que M. Patin a expliqués et commentés; nous n'en rappellerons qu'un seul, celui qui nous peint le vieux Télamon, dans l'égarement où l'a jeté la nouvelle de la mort d'Ajax, chassant de sa présence et de Salamine son second fils Teucer. On peut lire dans le *De Oratore* (1) les vives et véhémentes paroles que lui prêtait Pacuvius, et on les y trouvera interprétées par l'expressive pantomime de l'acteur, dont les yeux, dit Cicéron, étincelaient de fureur à travers son masque, ou qui, passant à un subit attendrissement, paraissait gémir et fondre en larmes. On pourrait encore citer pour cette expression énergique une fort belle tempête du *Dulorestes* (2), qui a plus de rapport avec la belle description du premier livre de l'Eneide qu'avec les amphigouriques tableaux de Crébillon et de Guimond de Latouche. Au reste, ce n'est pas sans effort que Pacuvius atteint à l'énergie. Il a beaucoup de cette enflure tragique par laquelle l'art commence lorsqu'il ignore encore les limites du grand et du beau, et dont Eschyle, chez les Grecs ne s'était point toujours défendu. La muse tragique de Pacuvius, comme celle d'Ennius son prédécesseur, ou de son successeur Attius, n'a pas toujours cette réserve que recommande Horace :

Projicit ampullas et sesquipedalia verba,

ou dont se vantait Martial :

Est procul a nostris omnis retica libellis,
Nostra nec insano syrmate musa tumet.

Pacuvius, au contraire, recherche de préférence, entasse, accumule les grands mots ; il les forge même péniblement, laborieusement pour le besoin de sa pensée :

Utinam nunc matrescam ingenio, ut meum patrem ulcisci queam !

(1) II, 46.
(2) Cic. *Div.* I, 14, *De orat.*, III, 39.

« Que n'ai-je, pour venger mon père, le cruel génie de ma mère ! » fait-il dire, par exemple, à son Oreste. Une autre fois encore, dans une description de tempête, lieu commun cher aux poètes épiques et tragiques de tous les temps, du *stridor rudentum* dont s'est contenté Virgile, il fera ce terrible *rudentisibilus* dont se souvint plus tard un correspondant de Cicéron (1), Celius, pour lui apprendre quel concert de sifflets avait un jour accueilli au théâtre son rival d'éloquence, Hortensius; mot, pour le dire en passant, dont quelques savants avaient oublié la tragique étymologie, lorsqu'ils le faisaient venir de *rudere* et qu'ils supposaient qu'en certaines circonstances, pour témoigner leur mécontentement, les Romains ne dédaignaient pas d'imiter le cri de l'âne. Mais ne nous engageons point dans les détails, ce qui serait infini, et ajoutons avec le professeur, que Pacuvius a beaucoup de ce néologisme greco-latin qui était fort naturel à une époque où il se faisait dans la langue latine une espèce d'invasion de la langue grecque.

Quant à la versification de Pacuvius, nous n'avons pas le droit de douter qu'elle ne fût plus travaillée, plus habile, plus savante que celle de ses devanciers, comme les anciens nous l'assurent (2); mais c'est une supériorité qui échappe à l'appréciation des modernes, et qui disparaît pour nous sous l'extrême rudesse des formes poétiques.

Une chose a paru à M. Patin fort remarquable dans les restes de ce vieux théâtre ; c'est un esprit philosophique plus en rapport avec le goût des Romains d'alors, avec les exemples d'Ennius et d'Euripide, qu'avec la vraisemblance des mœurs et la nature de personnages empruntés aux époques héroïques et mythologiques. Dans le *Chryses*, par exemple, on médit de l'art des devins d'un ton plus complaisamment sceptique que ne se le permettaient l'Agamemnon et même l'Hector de l'Iliade (3) Il se rencontre dans les fragments de cette même pièce des explications de la nature (4) qui semblent empruntées à l'*Epicharme* d'Ennius ou aux modèles de l'*Epicharme*, et qu'a copiées ou citées textuellement Lucrèce (5), ce qui n'avait pas encore été remarqué; même observation pour l'*Hermione* ou le *Dulorestes* d'où Cicéron (6) a extrait une discussion philosophique sur le personnage allégorique de la Fortune; et enfin pour cette *Antiope* si admirée de l'orateur romain (7), par compensation si dédaignée de Perse qui l'appelle *verrucosa* (8), pièce dans laquelle Amphion et Zethus son frère, après s'être querellés sur l'excellence de la musique, finissent par contester sur les avantages de la sagesse, ce que relève à satiété Cicéron (9) comme une manière de raisonner peu logique, et ce que sembla absoudre et la grande extension des mots *sage*, *suγesse*, *εσφὸς*, *σοφία* chez les Grecs, et les vers si connus de l'*Art poétique* :

« *Dictus et Amphion..... Fuit hæc sapientia quondam......* »

Voilà pour la forme et l'esprit des tragédies de Pacuvius. Il y a peu de chose à dire de la composition dramatique qui nous est trop imparfaitement connue. Toutefois le professeur a cru y démêler quelque progrès d'invention. Dans le *Dulorestes*, dans l'*Hermione* il mêle visiblement ses modèles par une sorte d'éclectisme littéraire, qui est un premier pas de fait hors de la servile imitation. Il y a là des souvenirs de presque toutes les pièces grecques, si nombreuses, dont Oreste est le héros, mais principalement de l'*Oreste* d'Euripide et de son *Iphigénie en Tauride*, auxquelles M. Patin, par forme d'épisode, a emprunté d'intéressantes citations. Quelquefois il corrige les poètes grecs d'après les mœurs et les idées romaines. Cicéron l'a loué (10) d'avoir, dans sa pièce intitulée *Niptra*, affaibli l'expression, trop pathétique chez Sophocle, selon le stoïcisme peu dramatique de Rome, de la plainte d'Ulysse blessé et mourant. On peut lui faire honneur de quelques inventions dont le théâtre grec ne lui avait pas donné l'idée, et qui ne semblent pas en effet appartenir à ses habitudes de calme développement. Telle est cette belle contestation d'Oreste et de Pylade, qui, comme notre Héraclius et notre Martian, se disputent devant le tyran ce nom qui doit les conduire à la mort :

Ego sum Orestes. — Imo enim vero ego sum, inquam, Orestes.

Ami, rends-moi mon nom; la faveur n'est pas grande:
Ce n'est que pour mourir que je te la demande.

On sait encore, par Cicéron (11), qui est pour nous comme l'historien de ce vieux théâtre, quelles acclamations faisaient retentir, à cet éloquent dialogue, toute la scène romaine. Enfin Pacuvius a osé, comme dit Horace (12), quitté l'ornière des Grecs, *vestigia græca ausus deserere*; traiter des sujets romains, *celebrare domestica facta*; il a fait jouer une tragédie prétexte) *prætextam docuit*, sorte de tragédie qui, selon une conciliation récente de quelques passages de Donat et de Lydus, de Diomède et de Festus (13), était, avec les tragédies dites *cuspidatæ*, dans le même rapport que la comédie *togata* avec la *palliata*, c'est à dire que ses personnages étaient historiques au lieu d'être héroïques, Romains au lieu d'être Grecs. La différence s'étendait-elle plus loin ? Ces pièces étaient-elles des espèces de chroniques semblables aux tragédies historiques de Shakespeare, comme Niebuhr l'a pensé du *Brutus* d'Atticus, et comme on pourrait le conjecturer d'après certains détails militaires du *Paulus* de Pacuvius qui se rapportent à l'expédition de Paul-Émile en Macédoine ? Il n'est guère vraisemblable, malgré ces autorités et ces indices, que l'art dramatique des Romains, au moment même où il se formait sous la discipline des Grecs, se soit si librement émancipé de leurs strictes unités. Il vaut mieux croire que la tragédie prétexte en général, et le *Paulus* en particulier, étaient, pour la forme et pour l'esprit, conformes à la tragédie grecque. Ici le sujet même, plein de passion et de fatalité, appelait cette imitation; et l'on peut, le professeur l'a prouvé

(1) *Epist. fam.* VIII, 2.
(2) Cic. *Orat.* II; Quint. *Inst. orat.* X, 1; Hor. *Epist.* II, 1, 55, etc.
(3) Liv. I, 116; XII, 237.
(4) Cic. *De nat. De or.* II, 36, *De div.* I, 57.
(5) *De nat. rer.* V, 319.
(6) *Ad herenn.* II, 23.
(7) *De fin.* I, 2.
(8) *Sat.* I, 76.
(9) *Ad herenn.* II, 27; *De orat.* II, 37; *De invent.* I, 50; *Tusc.* II, 1; *de Rep.*, I, 18.
(10) *Tusc.* II, 21.
(11) *De fin.* V, 22. *De amic.* 7.
(12) *De Art. poet.* 288.
(13) Voyez dans l'Horace de M. Lemaire, t. II, p. 556 et suiv., un *excursus* emprunté à M. Jac. Chr. Reuvens, *Collectanea litteraria*, etc. *Lugd. Batav.*, 1815.

par quelques développements historiques, reconstruire, en quelque sorte, restituer cette tragédie perdue, avec quelques unes des scènes éloquentes retracées par Tite-Live et Plutarque. Il semble que le programme s'en retrouve dans ces paroles de Paul-Emile à Persée : « . . . *Utrumque hæc, sive errore humano, sive casu, sive necessitate inciderunt* (1) . . . » ou dans cette allusion de l'ode d'Horace à la Fortune : « *Præsens . . . superbos vertere funeribus triumphos.* » Un tel sujet devait élever le talent ; mais il pouvait aussi l'accabler. Car cette tragédie de Paul-Emile et de Persée, du vainqueur et du vaincu, confondus dans une égale infortune, les spectateurs de Pacuvius l'avaient vue de leurs yeux, dans leurs rues, dans leurs places, au Capitole ; et comment surpasser, égaler même leurs souvenirs ? Aussi peut-on la dire, est-ce précisément ce rôle tragique que remplissait le peuple romain dans l'univers, comme successeur en quelque sorte de la terrible fatalité, et qui s'exprimait à Rome même par tant de scènes frappantes, qui a, plus que toute autre cause, frappé d'impuissance la tragédie latine : à peu près comme, chez nous, aux jours de la révolution et de l'empire, la poésie, qui était si abondamment dans les grandes choses d'alors, s'était presque retirée de la littérature.

Telles sont, en somme, les principales considérations qu'a développées M. Patin sur le Théâtre de Pacuvius. Il a trouvé plus d'une occasion de faire remarquer qu'on dédaignait trop des ouvrages qui, d'après les faits mêmes que retrace cette rapide analyse, avaient paru avec tant d'éclat sur la scène, avaient si vivement frappé l'imagination des contemporains, occupaient une telle place dans les souvenirs d'un homme tel que Cicéron, enfin n'étaient pas encore oubliés, lorsqu'aux funérailles de César, on faisait chanter, pour animer le peuple romain contre ses meurtriers, ces paroles d'Ajax dans l'*Armorum Judicium* (2) :

Men', me servasse, ut essent qui me perderent !
Quoi ! les ai-je sauvés, pour être leur victime !

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Profession de foi littéraire de M. Saint-Marc Girardin.—Appréciation du classique et du romantique.—De l'éclectisme en littérature.—Shakespeare et Racine. — Du théâtre au 18e siècle. — Des tragédies de Campistron. — Andronic.

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble que c'est une grande preuve en faveur de la renaissance du bon goût, que l'empressement de la jeunesse à assister aux leçons de M. St-Marc-Girardin. Qu'est-ce que Voltaire ? qu'est-ce que Racine ? nous avait-on dit ; qu'est-ce que la poésie du dix-huitieme siècle ? poésie morte que celle-là, morte pour ne ressusciter jamais ! ruines sans nom qu'il faut raser du sol, afin de faire place à un autre édifice. Et maintenant qu'un homme s'est présenté, disant : Je les releverai, ces ruines ; je ranimerai ce prétendu cadavre ; voilà que tout ce qu'il y a parmi nous d'ames jeunes et poétiques est venu prendre part à cette œuvre de conscience et d'art. Et si vous saviez quel silence, quel recueillement, quand, le livre à la main, le jeune professeur s'efforce de raviver du feu de sa parole ces beautés oubliées que nous avions, inhabiles à les comprendre, laissées avec dédain sur les bancs du collége. Non, certes, ce n'est point une poésie morte ; c'est une poésie toute neuve que celle qui, au milieu des débordements et de la frénésie de l'époque, s'en vient nous mettre au cœur quelques-unes de ces douces et consolantes pensées qui font l'homme meilleur et le rendent plus heureux. Non, je le répète, cette poésie-là n'est point morte, elle peut se ranimer, elle doit se ranimer d'un jour à l'autre. Ce sommeil léthargique où le mauvais goût l'a plongée, peut-être s'en éveillera-t-elle demain ; et si vous creusiez sous ces chairs qui paraissent insensibles, sans doute vous verriez encore, comme dans le cadavre qu'ouvrit André Vésale, le cœur battre sous le scalpel.

Je ne prétends point faire un reproche à l'élégant professeur, et peut-être, s'il allait s'aviser de prendre ma critique au sérieux, en serais-je moi-même le plus contrarié ; mais il semble que les leçons de M. St-Marc-Girardin soient moins pour lui un cours de poésie qu'un cadre indéfini où il fait tout entrer à force d'esprit. C'est surtout depuis que nous sommes arrivés à Voltaire que ceci devient plus sensible. On a tant dit, il y a tant à dire sur Voltaire, que la matière en est inépuisable.

La séance précédente nous a laissés à l'un des moments les plus intéressants de sa vie, à son entrée dans la carrière littéraire. Nous allons, dit M. St-Marc-Girardin, le reprendre à son théâtre, puisque le théâtre lui servit de début.

Ce théâtre a trois époques : à chacune l'âge de l'auteur a laissé son empreinte. A la première époque, c'est l'émotion seule qui parle dans ses ouvrages ; comme tout jeune homme, il ne donne à ses personnages que le langage de l'ame et du cœur. A la seconde on voit déjà percer, même au milieu des élans de la passion, cet esprit philosophique qui devient, à la troisième époque, la base de tout ce qu'écrit Voltaire. Ses pièces alors n'ont plus d'autre expression que l'expression philosophique ; et c'est là sans doute ce qui les rend si faibles et de pensées et d'intérêt. A chacune de ces époques nous rattacherons avec soin l'état du théâtre contemporain. Mais pour qu'une pareille étude puisse nous amener à un résultat avantageux, il sera nécessaire d'examiner d'abord rapidement les auteurs qui remplissent l'intervalle de Racine à Voltaire.

Et ici, Messieurs, poursuit M. Saint-Marc Girardin, une question sans doute va m'arrêter. De quelle école suis-je ? de l'école classique ou romantique ? c'est une profession de foi que l'on me demande, et je ne reculerai pas devant elle ; car les croyances communes sont, au temps où nous vivons, une chose si peu ordinaire, qu'il est juste que chacun proclame hautement les siennes, afin de ne répondre que celles-là. Ainsi donc, Messieurs, je le déclare, je ne suis ni classique ni romantique ; toute école m'est étrangère. Je veux la liberté littéraire, liberté que nous possédons aujourd'hui, parce que c'est seulement avec la liberté que l'art pourra atteindre son but. Car, prenez-y garde ! il n'en est pas de la liberté littéraire comme de la liberté politique. C'est une assez belle chose que celle-ci pour qu'on puisse s'en contenter sans lui chercher une application. Mais la liberté littéraire veut un but ; l'on ne doit point abuser d'elle ainsi que d'une fortune qu'on prodigue : c'est quand on a les capitaux en main qu'il faut savoir les utiliser.

J'ai vu finir les débats entre les deux écoles ; j'ai assisté aux derniers momens de la tragédie classique. Elle avait, il faut en convenir, perdu tout ce qui attachait en elle. Ces maximes, ces déclamations philosophiques, qui, depuis 93, avaient remplacé la peinture des passions, et qui n'apprenaient rien à personne, parce que tout le monde les avait dans le cœur, faisaient de la scène française un théâtre d'*éducation*. Bien que de rares éclairs vinssent de loin à loin raviver ce triste et monotone horizon, l'ennui était devenu trop fort pour que cette fastidieuse étiquette pût encore se soutenir long-temps. La critique se chargea des premiers coups ; l'œuvre vint après, qui acheva l'ouvrage de la critique. Nous eûmes d'abord le drame historique, puis le drame mystique, nous voici venus au drame frénétique ; et ne serait-ce pas maintenant l'occasion de dire comme le poète de Syracuse : « Ramenez-moi aux carrières ? » L'ennui n'a changé que de nom ; c'est maintenant du dégoût. En sorte que nous en sommes arrivés à ce point, de savoir qu'il n'y a pas de recette pour faire de bons drames ; que les règles ne sont ni une chose à repousser ni une chose à imposer fanatiquement ; que l'on peut, sans elles, faire une pièce excellente, comme on peut, avec elles, faire une pièce détestable. Violez les unités, si vos combinaisons, si vos effets dramatiques le demandent, l'important c'est que vous instruisiez, c'est que vous amusiez ; l'intérêt d'abord, les règles ensuite. L'éclectisme littéraire est aujourd'hui posé en principe.

Ces réflexions m'ont amené en littérature à une sorte de juste-milieu qui, je le sais, ne me donnera point la popularité, mais qui me laisse du moins mon indépendance, chose trop précieuse pour la sacrifier à une timidité déplacée. Je crois reconnaître (et je laisse à chacun la liberté de censurer mon opinion) qu'il n'y a point supériorité de la part d'un genre sur un autre, mais que tout genre, de même que la langue d'Esope, est à la fois bon et mauvais. C'est pourquoi, laissant de côté la question de prééminence qui divise depuis si longtems les deux théâtres rivaux, je me suis borné à étudier simplement les différences essentielles qui les distinguent.

Eh bien ! une chose frappe d'abord dans cette étude. C'est que chez l'un, chez Racine, si l'on veut, l'expression la plus complète du théâtre classique, l'homme et les passions remplissent toujours le cadre de la pièce ; chez l'autre au contraire, Shakespeare, par exemple, chef avoué de l'école romantique, tout personnage a sa nature, ses vices, ses qualités, ses passions à lui. Shakespeare a créé une foule de caractères originaux qui, depuis lui, sont restés au théâtre ; Racine a trouvé les types tout formés, et il les a pris. Dans le premier c'est Hamlet, Othello, Richard, Roméo, Shaylock ; dans le second, l'amour, l'ambition, la haine, la jalousie, l'orgueil. Dans l'un, Grecs, Romains, Musulmans, tous ont le même visage, tous parlent le langage de la passion ; dans l'autre, l'homme a sa nation, sa pensée, sa physionomie particulière. Dans Racine la vérité éternelle, immuable des passions, dans Shakespeare la vérité locale ; dans tous les deux, la vérité. Chez celui-là le type ; chez celui-ci le portrait ; et je comparerais volontiers ces deux écoles si tranchées, l'une à la peinture qui se varie et s'étend, grace à la couleur, l'autre à la sculpture qui reste toujours même et informée dans sa sphère. Ici l'unité, là la variété. Une chose remarquable dans Shakespeare, c'est que ses personnages sont pleins de contrastes et d'accidents, c'est que leurs caractères se nuancent à chaque instant d'une façon diverse ; et là, remarquez-le bien, est véritablement la nature : car il y a dans tout homme la part du bien et la part du mal. Chez l'auteur romantique, la passion est soumise à la loi du caractère ; chez l'auteur classique, au contraire, le caractère s'efface dans la passion.

Il est réellement curieux de voir de quelle façon et par quels progrès le théâtre en est venu à cet esprit philosophique où il finit par se précipiter tout entier. L'esprit français est libre penseur, c'est à dire, frondeur, malin, satirique. Au seizième siècle, il suit l'instinct de sa nature ; il est, comme toujours, hardi et moqueur : il n'est point encore réfléchi. Ce n'est qu'au dix-septième siècle qu'il commence à faire son éducation. Alors seulement il acquiert de la gravité ; alors il y a système jusque dans ses déréglements ; alors il s'attache à étudier ce *moi* humain dont il tira plus tard de si étonnantes conséquences en politique et en philosophie. Au milieu de cette révolution morale, le théâtre ne saurait rester en arrière. Corneille vient, qui, exploitant à la fois les caractères et les passions, prépare la route à Racine : Racine élève de Port-Royal, plus poli, plus harmonieux et plus doux ; Corneille, plus énergique et plus vrai. Corneille semble être, à mon avis, comme l'anneau des deux écoles.

Je ne sais pourquoi l'on se plaît à faire de Racine un génie timide et correct. L'audace est de toutes les qualités dramatiques celle qu'on lui refuse le plus obstinément. Eh bien ! Racine est au contraire, selon moi, un *révolutionnaire* en fait de théâtre. Racine et Boileau, auxquels on ne veut accorder que la pureté et l'élégance du style, sont plus novateurs que bien des gens venus depuis avec la prétention de tout changer. Ne nous attachons pas au point de vue où nous nous sommes faussement placés à leur égard. Transportons-nous mentalement à l'époque où ils écrivaient, et demandons-nous si eux aussi n'ont point eu leur part d'invention. N'était-ce rien que de formuler en vers purs et sonores, sur un théâtre à peine sorti de la barbarie, les cinq ou six types entre lesquels se partagent toutes les passions humaines ? et l'école moderne fait-elle autre chose que suivre le précepte de Boileau :

Et surtout de l'amour la sensible peinture
Est pour aller au cœur la route la plus sûre.

C'est dans la peinture des passions qu'a de tout temps triomphé notre scène ; c'est à la peinture des passions que de nos jours encore l'art dramatique va demander ses effets. Ce n'est plus la passion noble et élégante de Racine, c'est la passion grossière et brutale ; au fond c'est toujours la passion. Je le répète, Racine et Boileau ont fait notre littérature ce qu'elle est ; ce sont eux qui lui ont donné ce caractère de généralité qui fait qu'elle ne tient point à notre sol, qu'elle n'ouvre point à nous seuls ses trésors, mais que, de même que notre morale, elle peut s'appliquer à tous les peuples, à tous les pays.

Maintenant que nous croyons avoir fait saisir la physionomie et le caractère distincts de chacune des deux écoles, revenons au point qu'il nous importe d'examiner. Trois hommes ont rempli l'intervalle qui s'étend de Racine à Voltaire, ces deux grandes expressions de la poésie en France, à savoir : Campistron, Lagrange-Chancel et Crébillon. Il y a peu d'auteurs moins lus que Campistron, et pourtant plusieurs de ses pièces sont vraiment dignes de l'immense succès qu'elles obtinrent. Son style est faible, ainsi que le remarque La Harpe. Chez lui point de cette chaleur qui entraîne, point de ces traits soudains qui étonnent ; mais son expression, toujours simple, ne reste jamais en arrière de sa pensée. Et puis, ce style, encore qu'il ait peu de brillant et d'énergie, est tout ce qu'il faut au théâtre où le geste et la diction de l'acteur corrigent aisément la défectuosité du vers.

S'il faut chercher quelque part les défauts du maître, c'est sans doute chez les imitateurs, parce que là ces défauts, qui, près du modèle, se cachent sous d'éblouis-

(1) Tite-Live, XLV, 8.
(2) Suet. *Cæs.*, 84.

santes qualités, deviennent sensibles en perdant le prestige qui les entourait. Aussi est-ce dans Campistron qu'il faut chercher le secret de Racine. Campistron a pris l'école de Racine précisément où il l'avait laissée, après Phèdre, dernier écho du théâtre profane du grand poète. Phèdre est une passion d'exception, un amour coupable, hors nature : eh bien! c'est de cette passion d'exception, de ces situations violentes, de cette lutte de l'ame en proie à une pensée criminelle, que part Campistron pour aller plus loin encore, non en talent, non en génie, mais en hardiesse de fonds et de peinture. Dans *Andronic* c'est un fils qui aime sa belle-mère, dans *Tiridate* un frère amoureux de sa sœur. Andronic est le sujet de Philippe II et de don Carlos, depuis traité par Schiller, et dont je ne sais quelles convenances avaient engagé Campistron à transporter la scène à Bysance.

L'exposition est claire et raisonnable. Deux vieux ministres, cordialement ennemis, comme c'était d'usage entre les ministres, et cherchant depuis longues années à se renverser mutuellement, se rencontrent. Pressés par un péril commun, ils oublient leurs ressentiments pour s'unir contre l'héritier du trône, Andronic. Andronic veut quitter Bysance; il ne peut vivre auprès d'Irène, Irène qu'il aima et qu'il ne saurait maintenant aimer sans crime. Il faut qu'il s'éloigne; car la voir dans les bras d'un autre, et que cet autre soit son père, c'est là plus qu'Andronic ne se croit capable d'en supporter. Résolu à fuir, il implore de son père la grace d'aller loin de Bysance combattre les Bulgares révoltés. C'est sous cette forme allégorique que l'auteur déguise l'insurrection des Pays-Bas contre Philippe II. N'attribuant qu'à des projets ambitieux la subite résolution d'Andronic, le méfiant empereur le refuse durement. C'est là une de ces scènes auxquelles le sombre génie de Schiller a su donner ce caractère de grandeur qui impose et épouvante en même temps. Une chose remarquable du reste, c'est que, chez l'écrivain français, la passion est peinte fidèlement, sans emphase; tandis que chez le tragique allemand la passion revêt ces formes idéales, bizarres que lui ont faites les universités allemandes, formes capricieuses, souvent fausses, presque toujours exagérées, et qui n'ont guère d'attrait que pour ceux-là mêmes qui les ont créées. Et qu'on ne s'imagine pas que Schiller ait suivi dans son ouvrage l'ordre le plus simple, le plus naturel; il semble que les personnages qui, par l'essence du sujet, réclament toute la part d'intérêt, ne peuvent être que don Carlos, Philippe II et Élisabeth. Eh bien! détrompez-vous, Schiller ne l'a point voulu ainsi; que lui importait à lui de chercher dans le fonds même l'intérêt de sa pièce? Que lui importaient Carlos, Philippe, Élisabeth? Sans doute il avait d'abord songé à faire de don Carlos son héros; c'était Carlos qu'il avait posé au premier plan pour rattacher à lui tous les fils par lesquels se mouvait son drame. Mais ce Pauza qu'il n'avait placé là que comme un personnage secondaire, Schiller le dit lui-même dans ses Lettres, à mesure qu'il creusait dans son œuvre, il le voyait croître, grandir, jusqu'à ce qu'il effaçât tous les autres. C'est que ce confident, cette création étrange qui n'est ni de l'histoire ni de l'Espagne, c'est Schiller lui-même, le Schiller de 1588, le libéral du seizième siècle, être imaginaire, né tout entier du cerveau du poète et que le seizième siècle n'eût assurément pas compris. Et pourtant c'est à ce point de vue qu'il faut se placer, si l'on veut considérer la pièce : c'est sur le marquis de Pauza, sur ce pivot romanesque, que tourne le drame de Schiller; c'est par lui que tout se meut, que tout se joue, que tout se délie; ôtez le marquis de Pauza, la voûte tombe, parce que la clé n'y est plus.

La vérité historique est d'ailleurs ce dont Schiller s'inquiète le moins. Il prend ses personnages, il les polit, les taille, les rabote à sa fantaisie, sans se soucier s'il altère ou s'il fausse l'histoire; mais quand l'histoire vient souffler sur ses chimères de poète, sur ses fantaisies d'Allemand, alors Schiller grandit, tonne, éclate, Schiller devient sublime, parce que le sublime est dans le vrai.

Campistron n'a point de ces éclairs de génie, mais Campistron est un auteur sage, toujours égal; son grand art est de savoir développer avec une rare habileté toutes les nuances des caractères dramatiques. Le succès d'*Andronic* fut immense, et il faut que cette pièce, ainsi que celles qu'il fit représenter plus tard, aient été pour Campistron d'un excellent rapport; car il ne tarda pas à s'enrichir, et ce qui ajouta encore à l'aisance et à la considération dont il jouissait fut le choix que le duc de Vendôme fit de lui pour son secrétaire. Qu'on ne se récrie point contre cette espèce de servilité à laquelle se condamnaient ainsi les gens de lettres : le public de ce temps-là n'étant guère en état de faire les frais de la littérature, il fallait bien que les grands seigneurs s'en chargeassent.

Un mot de Campistron prouve au surplus qu'il était pour le moins autant homme de cœur qu'homme de talent. « Allez-vous-en, Campistron! » lui criait à Steinkerque le duc de Vendôme, qui le voyait au fort de la bataille galopant étourdiment à sa suite. « Monseigneur, est-ce que vous voulez vous en aller? » répliqua le belliqueux poète.

En face de la mitraille, il y a là plus que de l'esprit.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

Suite de l'Hippias. — Position de Socrate parmi les Athéniens. — Plotin, philosophe néo-platonicien. — Intelligences synthétiques et analytiques. — La beauté, expression de l'intelligence. — Perfectibilité.

Leçon du 27 décembre. — M. Gérusez, en répondant à plusieurs observations que nous lui avions adressées, nous a reproché d'avoir reproduit inexactement ses paroles. Dans une de ses précédentes leçons, il avait *conseillé* de ne pas se servir de la phrase banale : « On ne doit pas disputer des goûts; » parce que c'est vouloir mettre hors de contestation la supériorité du sien. Nous, dans notre compte rendu, nous avons presque fait un axiome de ce qui n'était qu'un simple avis, et nous avons fait dire à M. Gérusez, a-t-il prétendu, le contraire de sa pensée. D'abord, un axiome n'est point le contraire d'un conseil quand il est énoncé dans les mêmes termes; ensuite, nous devons en convenir, cette maxime ne nous avait pas paru assez hasardée pour que nous craignissions de compromettre M. Gérusez en la présentant sous une formule un peu péremptoire. A l'avenir nous respecterons son scepticisme; nous n'avons même fait mention de cet incident que parce que M. Gérusez a paru mettre en doute notre exactitude et notre bonne foi, seul mérite auquel nous prétendions.

Le professeur, dans cette séance, a de nouveau analysé l'*Hippias* de Platon sous un point de vue plus littéraire que philosophique. Ce qu'il y a d'admirable dans ce dialogue, c'est la peinture des caractères; la jactance, l'importance d'Hippias, la puissante logique de Socrate, son ironie qui se dévoile insensiblement; nous prêtons, en le lisant, une figure aux interlocuteurs, et nous croyons voir l'étonnement du sophiste à mesure que son antagoniste le presse de questions. Au commencement, Hippias est complétement dupe de la bonhomie de Socrate; l'assurance de ses réponses l'indique; puis, il s'aperçoit promptement qu'il a en tête une trop forte partie, et il veut s'échapper. Cependant ce n'est point en son propre nom que Socrate interroge. Un de ses amis, « homme grossier, qui ne se soucie que de la vérité, » lui a prouvé dernièrement qu'il ignorait ce que c'était que la beauté, et il veut se faire instruire pour aller retrouver son homme, et lui présenter de nouveau le combat. Il insiste donc pour qu'ils continuent ensemble leurs recherches.

Hippias, forcé de poursuivre la discussion, ne tarde pas à montrer la plus insigne mauvaise foi. Socrate lui a suggéré une seconde définition, après lui avoir démontré que la première, celle qui avait pour base la convenance des parties, était fausse. En sorte, demande-t-il, que si nous répondions à notre téméraire : « Mon ami, le beau n'est autre chose que ce qui nous cause du plaisir par l'ouïe, et par la vue, » ne penses-tu pas que nous rabattrions son insolence?

Hippias. — Il me paraît, Socrate, que ceci explique bien la nature du beau.

Socrate. — Mais quoi! dirons-nous, Hippias, que les belles institutions et les belles lois sont belles parce qu'elles causent du plaisir par l'ouïe ou par la vue? ou que leur beauté est d'une autre espèce?

Hippias. — Peut-être, Socrate, que cette difficulté échappera à notre homme.

Socrate. — Par le chien, Hippias, elle n'échappera point à celui devant lequel je rougirais bien davantage d'extravaguer, et de faire semblant de dire quelque chose lorsqu'en effet je ne dis rien qui vaille.

Hippias. — Et quel est cet homme-là?

Socrate. — Socrate, fils de Sophronisque.

Dans l'*Hippias*, dont les premières *Provinciales* de Pascal rappellent souvent la forme railleuse, Socrate ne donne point sa définition. On sait qu'il regardait le beau comme la conséquence du bien, et le bien comme la manifestation de l'intelligence divine. C'est de sa part un acte de prudence. Que deviennent et le polythéisme et la démocratie avec cette doctrine qui donne au bien une source unique? Socrate prévoyait parfaitement que, sans discuter sur la source du bien et du mal, sans discuter sur le suffrage universel, on pourrait l'envoyer à la mort comme impie et factieux. Vingt-cinq ans avant le jour de sa condamnation, Aristophane l'avait compris comme lui, et les *Nuées* n'avaient d'autre but que de hâter le moment de la crise.

Les philosophes néo-platoniciens ont dépassé le but de leur premier maître, en outrant sa doctrine, comme c'est l'ordinaire. Suivant Plotin, l'un d'eux, la beauté n'est plus que Dieu. L'ame est une émanation de la Divinité; corrompue par son alliance avec le corps, elle ne peut atteindre la beauté qu'en divorçant avec ce qui la rend impure. Il faut qu'elle rejette son enveloppe extérieure, et ensuite elle pourra, par degrés, s'élever à la contemplation de la source de toute beauté. Plotin arrive ainsi à la dernière limite du mysticisme. Il semble à l'entendre qu'il ait goûté ces ravissements. Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier ce curieux fragment qui a terminé la leçon.

« Si tu deviens tel que je le dis... si tu n'es plus qu'un pur regard, plein de confiance en toi, et n'ayant plus besoin de guide, regarde par toi-même : car c'est seulement alors que l'œil peut contempler le beau dans son immensité. Mais si ton organe est vicié par le mal, et qu'il n'ait point été purifié, si, dépourvu d'énergie, il ne peut supporter un spectacle trop brillant, il ne distinguera rien quand même un autre te montrerait un spectacle qui naturellement tomberait sous tes sens......... Que chacun de nous devienne beau et semblable à Dieu, s'il veut apercevoir le beau et contempler la Divinité. »

Leçon du 6 janvier. — Il s'agit maintenant de poser la question du beau, question où le bon sens est très souvent un juge insuffisant, et où il donne une solution affirmative, tandis que la réflexion et l'analyse en amènent une tout opposée. Socrate a prouvé qu'on n'était pas admis à présenter pour la beauté les faits particuliers qui en offrent le caractère, ni la convenance des parties, ni l'utilité, ni le plaisir; que sera-t-elle donc?

Les diverses manières dont cet important problème a été envisagé caractérisent assez bien la double nature de l'esprit humain. Il existe deux sortes d'intelligences, comme deux sortes de procédés philosophiques, l'une toute synthétique, se perdant dans un panthéisme universel, dans l'anihilation de l'individu, l'autre éminemment analytique arrivant à l'unité du *moi*, après avoir détruit tout ce qui l'entoure, et s'y renfermant exclusivement. Ces deux facultés existent toujours unies, jamais entièrement isolées dans chaque intelligence. La perfection serait leur réunion à un degré toujours égal et dans une proportion invariable. La Grèce nous offre deux grands symboles, deux types accomplis de ces diverses méthodes : Platon, généralisant la science et embrassant toute la nature dans son vaste amour; Aristote, portant partout sa profonde analyse et arrivant à confondre la beauté avec le sentiment qu'elle engendre.

Il aurait semblé que dans la suite les erreurs combattues par Socrate ne se reproduiraient pas, le contraire est arrivé, et les solutions d'Hippias ont été souvent représentées comme vraies. Pour trouver la nôtre, nous examinerons la plupart des faits sur lesquels on s'accorde à trouver le caractère du beau, et après avoir éliminé ceux auxquels il manque, nous serons induits à conclure que ce qui nous reste est vraiment la beauté.

Il existe plusieurs ordres de beauté : la beauté physique, la beauté morale, la beauté intellectuelle; ainsi une femme, une action, un poème peuvent être beaux.

Dans un poème, on ne peut séparer la matière de la forme, car on n'aurait plus que le chaos : la beauté n'est donc pas toute dans la matière, pas plus que dans la forme qui peut pourtant avoir sa beauté particulière. Il faut qu'il y ait proportion, convenance entre les parties; et alors il y a beauté, parce qu'il y a manifestation de l'intelligence. Certes, quelque beau que fût le corps de femme, quelque belle que fût la queue de poisson ajustés l'un à l'autre, dont parlent les premiers vers de l'*Art poétique*, cet assemblage est si monstrueux qu'il y aurait toujours difformité.

Souvent même ce que nous avions trouvé beau cesse de le paraître, quand nous ne trouvons pas sous l'enveloppe extérieure l'intelligence dont nous avions cru apercevoir le symbole. Quel charme peut avoir une belle femme, quand ses yeux sont muets et ses traits immobiles? Mais aussi que la laideur soit animée par la passion, que Mirabeau se lève à l'assemblée constituante et fasse à un maître des cérémonies la réponse qu'on connaît, cette tête fièrement rejetée en arrière, ces cheveux hérissés, ces yeux petits, mais étincelants, ce bras étendu en avant, n'est-ce pas de la beauté? Nous irons plus loin en faisant abstraction des sentiments qu'exprime une action. Il n'y aura souvent plus de différence entre un héros et un scélérat. En quoi Brutus différera-t-il de Ravaillac, si vous ôtez à l'un l'amour de la liberté, à l'autre le fanatisme?

Ainsi l'idée de beauté se résout dans l'idée de force et d'intelligence portées à un

certain degré ; et quand on veut découvrir l'origine du sentiment qu'elle nous inspire, ce n'est pas ailleurs ni en nous-mêmes qu'il faut la chercher ; cette expression d'intelligence, qui nous rappelle que nous vivons moralement, est la cause la plus vive du plaisir que nous éprouvons. Par cette raison, le beau n'est pas le même pour tous les hommes : une intelligence supérieure qui sentira que sa force dépasse de beaucoup celle qui vient d'être manifestée, ne sera pas émue de la même manière qu'une intelligence d'un ordre moins élevé qui admirera un acte dont elle se sent incapable.

Il n'y a donc pas de beauté absolue : la mesure en est indéterminée et variable suivant les intelligences, et si elle existe, ce n'est point ici-bas. En posant ce principe, nous plaçons une barrière infranchissable devant le mysticisme, puisque toute tentative de s'identifier avec la Divinité est d'avance convaincue d'impuissance.

L'homme, à mesure qu'il se développe moralement, conçoit successivement l'instinct, le sentiment, l'idée du beau, suivant qu'il en éprouve simplement les effets, ou qu'il cherche à en reculer les limites dans le champ de la perfectibilité, ou qu'il s'élève dans une sphère supérieure ouverte à tous, et où les intelligences s'unissent et forment un faisceau puissant dans le but d'accomplir une œuvre commune. Plus il épure ses sensations par l'intelligence, plus il s'éloigne de l'animalité, et plus le sentiment du beau devient vif et soutenu. C'est le dernier degré de grandeur auquel puisse aspirer l'humanité.

Il y aurait donc de l'immoralité dans ces déclamations contre l'idéal et le perfectionnement, quand on accuse l'humanité de poursuivre des chimères et qu'on lui conseille d'arrêter son essor et de fermer ses ailes. Un poète, un sage, Schiller a dit : « C'est un signe caractéristique d'ames nobles et belles que l'impatience de voir réaliser cet idéal moral..... » Mais il faut retrancher l'impatience, parce que l'impatience est une faiblesse, et la faiblesse est un crime dans l'action.

Certes il est très difficile de trouver le beau et le bien quand l'humanité a perdu sa boussole, quand il n'y a ni direction, ni pensée universelle ; mais dans ces circonstances difficiles, parce qu'on ne voit pas bien clairement le beau, est-ce une raison pour chercher à produire le mal, le difforme ? La recherche du beau est toujours permise, et il n'y a pas d'excuse pour ceux qui, au lieu d'essayer de l'atteindre, prostituent leurs intelligences aux caprices de la multitude et aux mauvaises affections. Il n'y a jamais de raison pour prendre part au mal universel ; qu'on se tienne à l'écart, et la beauté viendra.

Telle a été la conclusion de M. Géruzez. Nous ne devons ni approuver ni combattre ces insinuations contre le temps présent. Les éléments de notre société sont si divers, qu'il faut une grande puissance d'abstraction pour séparer les bons d'avec les mauvais et proclamer que les uns ou les autres sont en majorité. Nous devons dire cependant que ces anathèmes contre la civilisation actuelle sont bien rigoureux dans un moment où l'instruction populaire fait de si rapides progrès, où les lois pénales ont été adoucies, et où les lois politiques s'élargissent tous les jours.

Leçon du 10 janvier. — M. Géruzez a donné l'analyse du Traité de Plotin sur le beau. Le philosophe néo-platonicien, en exigeant la séparation du corps et de l'ame, pour parvenir à l'intuition de la divinité, source unique du beau, semble ignorer la véritable nature de l'homme et l'alliance intime du moral et du physique. Ce traité est la rêverie d'un esprit ascétique dont il est intéressant d'étudier les mouvements nobles et chaleureux, mais dont le système ne peut avoir aucune consistance. Ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de le mieux connaître, le trouveront parmi les pièces justificatives de l'estimable ouvrage de M. Théry, proviseur du collége de Versailles, sur l'esprit et la critique littéraires.

NOUVELLES.

La Société royale des antiquaires de France a procédé, dans sa séance du 9 janvier, au renouvellement de son bureau.

M. Crapelet, imprimeur, a été élu président ; M. Jollois, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées du département de la Seine, et M. Leber, chef de bureau au ministère des travaux publics, ont été élus vice-présidens ; M. Allou, ingénieur en chef au corps royal des mines, et M. Paulin Paris, premier employé aux manuscrits de la bibliothèque royale, secrétaires.

— En faisant connaître l'organisation du personnel du collége de Larochefoucauld, nous avons omis le nom de M. Gendron, chargé du cours de mathématiques à ce collége.

— On lit dans *le Breton* : M. Dubois, député de Nantes, vient d'obtenir du ministre du commerce et des travaux publics, pour la bibliothèque de Nantes, l'exemplaire unique restant de l'*Histoire de l'art par les monumens*, de Leroux d'Agincourt, l'une des plus belles et des plus magnifiques collections de ce temps.

— On lit dans l'*Observateur de l'Aisne* : Une ordonnance royale du 16 décembre dernier autorise la formation de 30 demi-bourses dans les colléges communaux du département, votées par le conseil-général, lesquelles sont ainsi réparties : collége de St-Quentin 5, Versins 5, Laon 10, Soissons 5, Château-Thierry 5.

— Deux cours gratuits d'adultes viennent d'être ouverts à Argenteuil : l'un par M. Pardonnet, chef d'institution, était fréquenté dès la première semaine par 170 élèves ; l'autre par Mme Nouet, institutrice, est suivi par 90 élèves.

— *Stuttgard, 24 décembre.* Le gouvernement wurtembergeois commence à revenir de l'effroi que lui avait causé la part active prise par les étudiants dans les affaires politiques de l'Allemagne. Un grand nombre de ces derniers, auxquels on avait interdit l'université de Tubingue, viennent d'obtenir du ministre la permission d'y continuer leurs études.

— Le grand conseil du canton de Vaud a décidé la création d'un conseil d'instruction publique, qui sera formé de cinq membres rétribués à cent louis chacun. Ce conseil, si sa composition est heureuse, sera l'ame de tout progrès intellectuel et moral dans le canton de Vaud. Son influence est considérable, car il a l'inspection sur tous les établissements d'instruction publique y compris l'académie. Quant aux écoles industrielles, elles sont décrétées en principe et elles recevront sans aucun doute une impulsion très vive dans chaque district.

— En 1830, il y avait dans l'état de New-Yorck, 440,000 enfans âgés de 5 à 15 ans ; sur ce nombre, 400,000 fréquentaient les écoles.

— Nous lisons dans le *Moniteur ottoman* : Il vient de paraître en langue turque un ouvrage composé par Hafis bey, colonel des mineurs, traitant de l'art de creuser les mines et de la construction des ponts, à l'usage des officiers de cette arme.

— *Francfort, 29 décembre.* — On écrit de Cassel que M. le conseiller intime, professeur Robert, vice chancelier de l'université de Marbourg, est mort dans cette dernière ville le 24, à l'âge de 69 ans.

— On écrit de Naples, 6 décembre : « Les phénomènes volcaniques se suivent sans interruption. On a observé dans le vieux cratère du Vésuve deux nouvelles bouches, distantes l'une de l'autre de 70 pieds. Toutes deux lancent des flammes, des pierres, et il s'en échappe un double fleuve de lave extrêmement liquide, et large chacun de 50 pieds, l'un se dirigeant vers la plaine des Genets, l'autre sur Boscotrecase. Les mugissements du volcan ont cessé de se faire entendre, mais une noire colonne s'élève toujours du vieux cratère, et les environs du Vésuve sont couverts d'une pluie de cendre. »

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT AU ROI.

Paris, 31 *décembre* 1833.

Sire,

En présentant à Votre Majesté le budget des dépenses du ministère de l'instruction publique pour l'exercice de 1835, il est deux points principaux sur lesquels je dois appeler son attention : c'est, d'une part, la nouvelle forme financière de ce budget ; de l'autre, l'augmentation de crédit que je crois devoir réclamer pour certains services que de graves intérêts défendent de laisser plus long-temps en souffrance.

L'approbation que Votre Majesté a bien voulu donner à mon rapport du 18 novembre dernier m'a autorisé à opérer une réforme dans le régime financier de l'université. Désormais l'université n'aura plus de budget spécial : elle conservera son caractère d'établissement doté et propriétaire; mais elle fera verser dans la caisse du trésor le produit annuel de sa dotation et de ses revenus; il lui appartiendra, comme par le passé, d'asseoir les taxes qui avaient été instituées à son profit, mais les agents du trésor seront seuls chargés de les percevoir comme tous les impôts publics. Enfin, ses recettes venant ainsi prendre place dans les recettes générales de l'état, le crédit nécessaire à l'acquittement de ses dépenses devra faire également partie des crédits généraux alloués pour les dépenses de l'état.

Tels sont les principes que Votre Majesté m'a permis d'adopter, et dont l'effet sera non-seulement de mettre un terme à une irrégularité financière, objet de fréquentes réclamations, mais d'accroître l'autorité de la puissance morale du corps enseignant, en lui ôtant tout caractère fiscal pour ne lui laisser qu'une mission généreuse et des devoirs tout paternels.

Le budget spécial de l'université n'existant plus, c'était au budget du ministère de l'instruction publique à recueillir son héritage. Il a donc fallu donner à ce dernier budget une forme et une rédaction entièrement nouvelles.

Voici le plan qui m'a paru le plus rationnel et le plus simple.

Deux grandes divisions : dans l'une, l'instruction publique proprement dite; dans l'autre, les sciences et les lettres.

La première division est subdivisée en deux parties : l'une, qui comprend les chapitres Ier, II et III, n'a rapport qu'à l'administration, soit centrale, soit académique et départementale, et aux services généraux qui intéressent l'instruction publique dans son ensemble; l'autre se compose des chapitres IV, V et VI, et chacun de ces chapitres correspond à l'un des trois degrés de l'enseignement, savoir : l'instruction supérieure, l'instruction secondaire et l'instruction primaire.

La seconde division, celle des sciences et lettres, est comprise tout entière dans les VIIe et VIIIe chapitres. Le VIIe renferme tout ce qui concerne les établissements scientifiques et littéraires; le VIIIe tout ce qui regarde les encouragements aux sciences et aux lettres.

Je ne parle pas d'un IXe chapitre qui est en dehors des deux divisions, et règle un simple détail de comptabilité.

Ainsi, indépendamment des avantages déjà signalés, la réforme du régime financier de l'université donne encore ce résultat, qu'à l'avenir le budget du ministère de l'instruction publique peut, comme les budgets de tous les autres ministères, devenir clair et méthodique, de confus et obscur qu'il était.

Mais j'ai annoncé à Votre Majesté que, dans le projet de budget que j'ai l'honneur de lui présenter, il était une autre proposition, plus grave et plus importante peut-être, que je devais soumettre à sa sagesse. Les crédits alloués pour l'exercice 1834, au ministère de l'instruction publique et à l'université, s'élevaient ensemble à 8,580,991 francs; je demande pour 1835 une allocation de 12,463,628 francs 68 centimes. La différence en plus est donc de 3,882,637 francs 56 centimes.

Je me hâte de dire à Votre Majesté que, pour la plus grande partie, cette augmentation n'est qu'apparente, et qu'elle ne s'élève réellement, comme le montreront les explications ci-jointes, qu'à 755,637 francs 56 centimes.

Je sais qu'au premier abord une demande d'augmentation de crédit peut soulever des objections; je sais que, même au milieu de cette prospérité renaissante dont nous sommes témoins aujourd'hui, le temps n'est pas encore venu de mettre, si je puis parler ainsi, le pays en possession de tous les avantages publics que doit lui valoir sa fortune; mais, si je ne me trompe, les augmentations de crédit que je demande sont très peu considérables, et les motifs en sont trop impérieux pour qu'on puisse les ajourner.

Sans doute la situation de la fortune publique prescrit à vos ministres d'écarter toute dépense de luxe. Mais ce n'est point un luxe que l'éducation nationale, et les progrès de l'intelligence et de la science doivent être rangés aujourd'hui parmi nos intérêts les plus positifs et les plus pressants.

Aucun sacrifice ne doit coûter à un gouvernement pour satisfaire aux conditions de sa nature et pour accomplir sa destinée. Or la destinée de votre gouvernement, Sire, sa vocation, c'est de se mettre à la tête du développement de notre civilisation c'est-à-dire de travailler par de constants efforts à satisfaire ces deux grands besoins de notre société moderne, le bien-être et l'intelligence.

C'est un beau privilége pour un gouvernement que d'être ainsi associé au progrès et à l'amélioration des peuples, de puiser sa vie dans ce qui augmente leur bonheur, et de se fortifier de leur perfectionnement. L'histoire ne nous montre que de rares exemples de ce concours et de cette harmonie. Mais, grace à son origine nationale, le gouvernement de Votre Majesté n'a d'autres intérêts que ceux de la nation elle-même. Ce n'est pas lui qui peut être jaloux des conquêtes de l'industrie; l'industrie n'est pas sa rivale, elle est son alliée : ils se soutiennent et s'enrichissent l'un l'autre. Ce n'est pas lui qui peut craindre que les esprits s'éclairent : le jour où, d'un bout du royaume à l'autre, tous les Français pourraient lire ses paroles en les comparant à celles de ses ennemis; le jour où l'ignorance et les demi-lumières feraient place partout aux études laborieuses et aux connaissances positives, ce jour-là les passions perdraient presque tout leur empire, et l'ordre social ne courrait plus aucun péril.

Guidé par cette idée, Sire, j'ai passé en revue toutes les branches de l'administration à laquelle j'ai l'honneur de présider; et partout où j'ai aperçu, soit un service réellement en souffrance, soit une grande lacune, je n'ai pas hésité à proposer les moyens d'y pourvoir immédiatement, persuadé qu'il y a urgence, et que ne pas accorder à l'instruction publique les moyens de progrès et de développement qu'elle peut encore réclamer, ce serait manquer aux destinées du gouvernement de Votre Majesté, et à la mission que la France doit remplir parmi les peuples éclairés.

Après avoir présenté d'une manière générale la justification du supplément de crédit que je réclame, je demanderai à Votre Majesté la permission de lui soumettre les motifs qui m'ont déterminé à proposer chacune des allocations nouvelles.

J'entre donc dans l'examen des divers articles du budget de mon département sur lesquels portent les augmentations de crédit.

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 2. *Traitemens du conseil royal de l'instruction publique.*

Somme allouée en 1834	65,000
Somme demandée pour 1835	75,000
Augmentation	10,000

Cette somme de 10,000 francs que je demande en addition au crédit ouvert pour le conseil royal est destinée à porter de six à sept le nombre des membres de ce conseil, c'est-à-dire à remplir la place restée vacante depuis la mort de M. Cuvier. Déjà, dans le budget de 1834, j'avais proposé cette augmentation; les chambres ne l'ont point accordée; mais l'expérience n'a cessé, depuis cette époque, de fortifier ma conviction, et je me crois dans l'obligation de renouveler ma demande.

Si le conseil royal n'était qu'une sorte de magistrature uniquement appelée à exercer une action collective, rendant des arrêts disciplinaires, et surveillant, seulement sous le rapport moral, tout ce qui concerne l'instruction publique, je n'insisterais pas pour qu'il fût plus ou moins nombreux; les arrêts auraient la même valeur, la même autorité, soit qu'ils fussent signés par six ou par sept membres; et quoique le nombre des affaires rendît peut-être nécessaire d'augmenter le nombre des juges, je ne demanderais rien, le zèle pouvant dans ce cas suppléer au nombre.

Mais on se fait une idée très inexacte des attributions de ce conseil, si l'on ne voit en lui qu'une juridiction et qu'un pouvoir collectif. Indépendamment des jugemens qu'il prononce et de la surveillance morale qu'il exerce, le conseil royal de l'instruction publique est appelé à remplir une mission toute scientifique; il est le régulateur permanent des études en France; c'est lui qui doit diriger l'enseignement, le modifier au gré des besoins de l'esprit humain, et le maintenir constamment au niveau des progrès de la science. Or, quelque étendu que soit le savoir des membres d'un pareil conseil, pense-t-on qu'ils puissent être tous également juges de toutes les parties de l'enseignement? Au point où sont parvenues les connaissances humaines, nul ne peut parler avec autorité que des questions scientifiques dont il a fait une étude spéciale : ainsi, pour que les fonctionnaires du corps enseignant consentent à recevoir telle ou telle direction, pour qu'ils se soumettent avec confiance aux décisions du conseil, il faut que ces décisions émanent d'hommes dont ils reconnaissent l'autorité scientifique, et qui soient, même à leurs yeux, s'il est possible, les chefs légitimes des études qu'ils professent. On voit donc que si, pour la surveillance morale et disciplinaire, l'action du conseil peut être collective pour ce qui regarde la direction des études, il faut qu'elle soit, dans l'origine, individuelle et spéciale. Un membre compétent pour chacune des grandes branches de l'enseignement, voilà la condition sans laquelle le conseil royal de l'instruction publique ne saurait atteindre au véritable but de son institution.

Dans tous les états voisins où l'instruction publique, par suite d'une protection constante, est déjà ancienne et parvenue à une véritable prospérité, il existe des conseils à peu près semblables à celui de notre université; et partout on a senti la nécessité d'y faire entrer autant d'hommes spéciaux qu'il y a de branches spéciales

d'enseignement. Ainsi en Prusse le conseil de l'instruction publique est composé de douze membres; en Bavière, en Saxe, il s'élève à peu près au même nombre. Nous sommes loin, quant à présent, de songer à demander un conseil aussi étendu. Le temps viendra peut-être où les développements progressifs de l'instruction publique en France rendront indispensable l'accroissement du nombre de ses surveillants. Mais, pour le moment, nous ne cherchons qu'à pourvoir aux besoins les plus urgents. Depuis la perte de M. Cuvier, l'important travail administratif dont il était chargé dans l'instruction publique est supporté par un autre membre du conseil royal; mais les sciences naturelles et médicales ne sont plus qu'incomplètement représentées dans ce conseil: on sentira sans doute combien il importe de faire cesser ce fâcheux interrègne, et j'espère que Votre Majesté m'approuvera d'avoir persisté à demander l'augmentation de crédit nécessaire pour la nomination d'un septième conseiller.

Art. 3. *Traitement des employés, indemnités, secours, travaux extraordinaires.*

Somme allouée pour 1834.......... 263,000
Somme demandée pour 1835.......... 273,000

Augmentation.......... 10,000

L'exécution de la loi du 28 juin, et l'activité imprimée aux divers services du ministère, ont entraîné dans les bureaux un tel accroissement de travail, que la coopération de quelques nouveaux employés est devenue nécessaire.

Je ne citerai qu'un fait pour justifier l'emploi de ces auxiliaires, c'est le relevé de la correspondance. Il suffira pour faire apprécier à Votre Majesté dans quelle proportion s'est accru le travail des bureaux.

Les dépouillements que j'ai fait faire constatent que le nombre des dépêches arrivées et distribuées dans les diverses divisions de mon ministère s'est élevé :

En 1829, à.......... 27,280;
En 1830, à.......... 30,056;
En 1831, à.......... 30,711;
En 1832, à.......... 37,855.

Tandis qu'en 1833 le nombre de ces mêmes dépêches a été de 55,463; et le nombre de celles que le ministère a expédiées, lequel était :

En 1829, de.......... 10,854;
En 1830, de.......... 12,118;
En 1831, de.......... 13,352;
En 1832, de.......... 15,626;
s'est élevé, en 1833, à.......... 33,149.

A quoi il faut ajouter 41,785 exemplaires de circulaires; ce qui fait en tout 74,934 dépêches, c'est-à-dire cinq fois autant qu'il en a été expédié en 1832.

Et qu'on ne suppose pas qu'un tel accroissement ait résulté d'une vaine manie d'ordonner, de réglementer. Toute cette correspondance a eu pour objet des affaires positives; toutes ces circulaires étaient nécessaires pour assurer l'exécution et l'efficacité de la loi.

Ce mouvement d'affaires devait entraîner nécessairement un surcroît de dépenses. Il y a été pourvu au moyen du crédit alloué pour le service de l'instruction primaire. Cet emploi de crédit ne violait point la spécialité, puisque le prélèvement avait pour objet de donner à l'instruction primaire les développements prescrits par la loi. Il y avait urgence. Tout retard aurait été nuisible et justement blâmé. Mais il importe que l'instruction primaire proprement dite, c'est-à-dire les écoles primaires, ne soient à l'avenir privées d'aucune partie des fonds qui leur sont attribués; voilà pourquoi je demande sur l'art. 3 une augmentation de 10,000 f., somme à peu près égale aux dépenses extraordinaires qui ont été soldées, et qui, loin de pouvoir se réduire, doivent tendre plutôt à s'accroître désormais.

Art. 10. *Impressions.*

Somme allouée pour 1834.......... 19,500
Somme demandée pour 1835.......... 32,000

Augmentation.......... 12,500

Cette augmentation est destinée à faire face aux frais des nouvelles impressions demandées par les chambres ou exigées par les travaux d'exécution de la loi du 28 juin

D'une part, les chambres ont, avec juste raison, demandé qu'il fût publié un compte détaillé de l'emploi des crédits votés par elles; de l'autre, il a été nécessaire, pour mettre à exécution la loi du 28 juin, de faire imprimer les instructions multipliées auxquelles ont été annexés des tableaux, des modèles d'état, des plans d'école, etc.

Les frais de ces diverses impressions s'élevaient, au 1er décembre, à plus de 33,000 fr., ce qui suppose environ 36,000 fr. pour l'année entière. Or le crédit alloué n'est que de 19,000 fr. C'est encore sur les sommes destinées à l'instruction primaire que cet excédent de dépenses a dû être acquitté. Il en sera de même pour l'exercice 1834. J'ai cru qu'il importait qu'en 1835 on rentrât dans l'ordre régulier. En demandant une augmentation de crédit de 12,500 fr., j'ose dire à Votre Majesté que j'ai réduit, autant qu'il était possible, l'évaluation des dépenses probables. Je suis porté à croire que, dans la réalité, cette évaluation sera dépassée.

Art. 13. *Dépenses diverses et imprévues*

Somme allouée pour 1834.......... 8,000
Somme demandée pour 1835.......... 10,000

Augmentation.......... 2,000

Avant que l'ordonnance de Votre Majesté du 12 octobre 1832 eût détaché de mon département l'administration des cultes, les dépenses diverses et imprévues étaient supportées en partie par cette administration. Depuis que la distraction a été opérée, ces dépenses n'ont pu diminuer, malgré la plus sévère économie, parce qu'elles sont applicables à des faits qui devaient rester les mêmes, et qu'il n'est pas possible de changer. En conséquence, je demande que le crédit soit rétabli tel qu'il était avant le 12 octobre 1832.

CHAPITRE II.

SERVICES GÉNÉRAUX.

Art. 18. *Examen des livres pour l'instruction primaire et pour l'instruction secondaire.*

Somme demandée pour 1835.......... 15,000

Ce crédit figure pour la première fois au budget. Néanmoins la dépense n'est pas nouvelle. Conformément à une décision prise par Votre Majesté, le 12 août 1831, à la suite d'un rapport qui lui fut présenté par l'un de mes prédécesseurs, une commission est instituée pour procéder à l'examen et à la révision des ouvrages destinés à l'enseignement primaire. Les membres de cette commission avaient droit à quelques indemnités, et cette dépense extraordinaire est encore de celles qui jusqu'ici ont été prélevées sur les fonds votés pour encouragement à l'instruction primaire. Elle est mentionnée dans le tableau annexé au rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Majesté sur l'emploi de ces fonds pendant l'année 1832, et je dois ajouter qu'elle a été remarquée par la commission de la chambre des députés chargée de l'examen de la loi de finances de 1833.

Quant aux livres destinés à l'instruction secondaire, il est d'usage qu'ils subissent un examen sévère et consciencieux avant que le conseil royal en autorise l'emploi dans nos colléges. Je ne crois pas qu'il soit besoin d'insister sur l'importance et la nécessité de ces examens préalables. Ne fût-ce que pour s'assurer de la correction des textes, du mérite et de la convenance des commentaires, l'université ne saurait renoncer à cette surveillance; elle lui est prescrite par le principe même sur lequel repose notre système d'instruction publique.

Or le nombre des ouvrages soumis annuellement à l'approbation du conseil royal est tellement considérable, que les membres de ce conseil essaieraient vainement d'en faire seuls l'examen détaillé. Une grande partie de ce travail préparatoire est donc confiée à des fonctionnaires du corps enseignant, dont le rapport écrit est soumis à la discussion du conseil.

Jusqu'à présent les indemnités qu'il est indispensable de donner à ces examinateurs avaient été prélevées sur les fonds afférents à l'art. 9 du budget de l'université. En proposant de voter un fonds spécial pour ces indemnités, je ne crée pas un crédit nouveau, je régularise une dépense.

Il en est de même relativement à la commission d'examen des livres élémentaires, puisque les sommes qui lui seront désormais allouées nominativement seront par cela même restituées au fonds destiné à l'instruction primaire, d'où elles sont distraites aujourd'hui.

La nécessité d'examiner les livres élémentaires ne peut pas plus être contestée, ce me semble, que l'utilité de contrôler les ouvrages classiques; il ne reste donc, pour achever de justifier aux yeux de Votre Majesté l'allocation que je réclame, qu'à donner une idée du zèle et de l'activité dont a fait preuve la commission d'examen. Depuis moins de deux ans qu'elle est instituée, elle a déjà instruit les demandes relatives à plus de 1,200 ouvrages de toute espèce, et la loi du 28 juin rendra ses travaux encore bien plus étendus et plus pressants.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENTALE.

Art. 22. *Frais de bureau des recteurs.*

Somme allouée pour 1834.......... 106,500
Somme demandée pour 1835.......... 119,900

Augmentation.......... 13,400

En proposant de fixer à 119,900 francs le crédit destiné aux frais de bureau des recteurs, je ne fais que rétablir le chiffre de cet article tel qu'il avait été constamment voté jusqu'en 1832. A cette époque les chambres crurent devoir en retrancher une somme de 44,000 francs. Réduit à 75,900 francs, ce crédit devint d'autant plus insuffisant qu'on avait en même temps demandé au gouvernement d'imprimer à l'instruction primaire une impulsion nouvelle sur tous les points du territoire. De justes réclamations ne tardèrent pas à s'élever, et le crédit fut porté à 106,500 francs dans les deux budgets de 1833 et 1834.

Mais il était facile de prévoir que cette augmentation elle même deviendrait insuffisante. Les détails que j'ai présentés à Votre Majesté pour lui faire apprécier l'accroissement de travail qui a pesé depuis un an sur les employés de mon ministère, doivent lui fournir en même temps la mesure de l'augmentation que les recteurs ont eu à supporter dans leurs frais de bureau. Non seulement leur correspondance avec le ministre a été deux fois plus active que par le passé, mais l'impulsion qui leur a été donnée, il a fallu qu'ils la communiquassent autour d'eux et au-dessous d'eux.

L'exécution de la loi du 28 juin les oblige à se mettre en relation fréquente avec les maires des communes de leur ressort, c'est-à dire avec 1,500 maires environ, car tel est à peu près le terme moyen pour chacun d'eux. Comment suffire à un tel redoublement d'activité avec les ressources bornées que la loi de finances mettait à leur disposition? De tous côtés j'ai reçu des réclamations; je les ai examinées avec soin, et je me suis convaincu que presque toutes étaient fondées.

Les relevés que je me suis fait adresser par les recteurs établissent que le nombre des décisions, rapports et dépêches de toute nature, émanés des vingt-six académies, qui était en 1832 de 76,622, a été en 1833 de plus de 120,000. Dans ce calcul ne sont pas compris les envois de livres pour les écoles primaires, qui ont aussi occasioné une augmentation considérable de travail. Puisque l'expérience me démontre ainsi que les recteurs ne peuvent, avec les sommes allouées pour 1834, donner à leurs bureaux l'activité que je dois exiger d'eux, il devient indispensable de leur accorder un supplément de crédit. En fixant ce supplément à 13,400 fr., c'est-à-dire en rétablissant le crédit tel qu'il était avant 1832, c'est tout au plus si j'ose me promettre qu'il puisse être suffisant.

Art. 25. *Inspecteurs des écoles primaires.*

Somme demandée pour 1835.......... 140,000

Art. 26 *Frais de tournée des inspecteurs.*

Somme demandée pour 1835.......... 180,000

Je réunis ces deux articles, parce que l'un est la conséquence de l'autre. Tous deux se rapportent à une institution entièrement nouvelle, dont je propose à Votre Majesté et aux chambres d'autoriser l'établissement. Je ne me suis décidé à faire figurer cette proposition au budget qu'après m'être assuré par expérience de son utilité, et après avoir acquis l'intime conviction que de tous les moyens de propager, d'entretenir, de perfectionner l'instruction primaire en France, il n'en est pas de plus efficace et par conséquent de plus nécessaire.

Les commissions des chambres ont plus d'une fois exprimé, par l'organe de leurs rapporteurs, le vœu que les écoles publiques fussent inspectées plus souvent, avec plus de soin, d'une manière plus complète et plus approfondie. En effet, partout où il y a enseignement et études, l'inspection est un élément de vie et de progrès. Lorsqu'ils n'attendent ni blâme ni louange, lorsque l'œil de leurs supérieurs ne peut pas à tout moment pénétrer jusqu'à eux, les maîtres insouciants s'endorment en sécurité, les plus zélés se ralentissent.

Si les inspections sont utiles pour toutes les écoles en général, on peut dire que, pour les écoles primaires, elles sont d'une absolue nécessité. Ces écoles ont été si long-temps abandonnées, sans secours et sans direction, que tout est à créer, pour ainsi dire, ou du moins tout est à organiser. Et comment savoir où est le mal, comment trouver le remède, si l'administration supérieure n'établit pas, entre elle et toutes les écoles de France, une communication régulière, si elle ne s'assure pas le moyen d'interroger des témoins intelligents et sincères? Déjà j'ai pu éprouver combien les inspections sont utiles. Au moment où la loi du 28 juin allait être mise à exécution, j'ai cru que je devais constater exactement dans quel état elle avait trouvé l'enseignement primaire en France, afin de mieux apprécier dans la suite les effets qu'elle aurait produits. J'ai donc revêtu du caractère d'inspecteurs temporaires quatre cents personnes, auxquelles j'ai distribué toutes les communes du royaume, et qui m'ont rapporté des renseignements précis, multipliés, authentiques, sur toutes les écoles existantes, et sur la possibilité d'en élever dans toutes les communes où il n'en existe pas. Ce recensement général, exécuté pour la première fois, et dont je rendrai un compte spécial à Votre Majesté, a relevé une masse immense de faits qui serviront de guide à l'administration dans tout ce qui lui reste encore à faire exécuter.

Mais cette inspection ne serait qu'une vaine opération de statistique, si elle n'était faite qu'une fois et comme par hasard. C'est la fréquence et la périodicité des examens qui en fait l'efficacité. J'ai donc pensé qu'il fallait établir dans chaque département un inspecteur permanent chargé de visiter fréquemment toutes les écoles primaires du département. Cet inspecteur ne s'assurera pas seulement du zèle et de l'aptitude des instituteurs, du nombre et de l'assiduité des élèves; il visitera aussi les communes qui manquent d'écoles, s'informera des causes qui ont empêché l'instruction d'y pénétrer, et des moyens qui pourraient être employés pour triompher de l'indifférence des habitants; il recherchera en outre les circonstances qui pourraient rendre nécessaire la réunion de communes séparées ou la séparation de communes réunies; en un mot, sa mission sera d'adresser au recteur et au préfet de continuels rapports sur l'état du matériel et du personnel de toutes les écoles soumises à leur autorité, et sur les dispositions de la population dans les diverses communes du département. Ces rapports, transmis à l'administration centrale, seront autant de documents positifs qui rendront son action à la fois plus prompte, plus éclairée et plus présente.

Beaucoup de conseils-généraux de département ont formellement réclamé cette institution; quelques-uns ont offert de concourir aux frais qu'elle devait entraîner.

J'ai cherché à évaluer ces frais approximativement; je crois que le traitement des inspecteurs de l'instruction primaire doit être fixé à 2,000 fr., terme moyen. En ne demandant que 140,000 fr, je ne m'assure donc la possibilité de créer que soixante-dix inspecteurs seulement; mais je pourrai me borner à ce nombre, parce que dans quelques départements je me propose d'employer pour cet objet les inspecteurs d'Académie qui y résident.

Enfin je demande, pour les frais de tournée de tous les inspecteurs, une somme de 100,000 fr. Leur traitement sera trop modique pour qu'on puisse exiger d'eux qu'ils se déplacent gratuitement.

CHAPITRE IV.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Art. 27. *Facultés de droit.*

Somme allouée pour 1834	620,550
Somme demandée pour 1835	645,550
Augmentation	25,000

On se plaint depuis long-temps, et avec raison, que l'enseignement du droit est incomplet dans toutes les écoles. Plusieurs facultés réclament des chaires de droit administratif et de droit criminel; il n'en est pas une où soit enseigné notre droit constitutionnel français, ancien et moderne. Depuis l'époque de leur réorganisation, c'est-à-dire depuis trente ans et plus, les écoles de droit n'ont reçu que des améliorations de détail, dont à peine on aperçoit les traces. A vrai dire, l'enseignement y est toujours le même. Et cependant à combien de besoins nouveaux ne devraient-elles pas pourvoir! Le gouvernement sous lequel nous vivons aujourd'hui appelle tant de citoyens à prendre part aux affaires de l'état, à celles du département et de la commune, qu'on ne saurait trop désirer que la partie de notre législation qui se rattache à l'exercice des droits politiques, et aux attributions des divers pouvoirs, soit expliquée et commentée, au moins dans nos principales écoles. De tels cours, faits par des hommes d'expérience et d'une haute raison, pourraient devenir d'un grand intérêt social, en substituant aux erreurs de l'ignorance et aux dangers des notions superficielles et téméraires, les études fortes et positives.

Je crois donc qu'il est urgent de faire quelques essais en ce genre. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Majesté que la somme de 25,000 fr. que je demande ne suffira pas pour accomplir, dans toutes les facultés, les améliorations que l'on réclame. Je ne pourrai faire que des expériences partielles; mais si le succès répond à mon attente, j'ose croire que plus tard il me deviendra facile d'obtenir de plus grands sacrifices.

Art. 29. *Facultés de théologie, des sciences et des lettres.*
(Personnel.)

Sommes allouées pour 1834	495,020
Sommes demandées pour 1835	520,000
Augmentation	24,980

Art. 33. *Facultés de théologie, des sciences et des lettres.*
(Matériel.)

Sommes allouées pour 1384	32,006
Sommes demandées pour 1835	35,006
Augmentation	3,000.

Ce que j'ai dit des facultés de droit s'applique en partie aux facultés de théologie, des sciences et des lettres. Plusieurs sont à créer; d'autres doivent être complétées.

Depuis long-temps la ville de Lyon sollicitait la création d'une faculté des sciences. L'importance et les développements de son industrie justifient la réclamation. Elle a été accueillie favorablement par Votre Majesté; et, par ordonnance du 9 décembre dernier, une huitième faculté des sciences a été établie à Lyon.

Plusieurs facultés de théologie, entre autres celle d'Aix, ne comptent qu'un seul professeur. D'autres en comptent deux, et cependant la présence de trois professeurs est nécessaire pour la collation des grades.

Enfin il est aussi quelques facultés, soit des sciences, soit des lettres, où l'on regrette la vacance de chaires dont l'utilité est reconnue.

La somme de 27,980 fr. que je réclame (savoir 24,980 pour le personnel et 3,000 pour le matériel), me permettra de pourvoir d'une part à l'établissement de la nouvelle faculté des sciences de Lyon, de l'autre à la création des chaires de théologie, des sciences ou des lettres, dont le besoin sera le plus urgent.

Art. 30. *Remises sur les droits d'inscriptions, d'examen et de diplôme.*

Somme demandée pour 1835	30,000 fr.

Ce crédit n'est pas destiné à solder une augmentation de dépense, mais seulement à compenser une diminution de recettes. Le budget de l'université n'en faisait pas mention, parce que ce budget réglait à-la-fois les recettes et les dépenses; il était inutile de porter en dépense les abandons que l'université pouvait dans certains cas juger à propos de faire à ses débiteurs; on se contentait de diminuer d'autant l'évaluation des recettes en n'inscrivant que le chiffre des produits réellement perçus. Mais maintenant que la perception des revenus et des impôts de l'université va s'opérer par les agents du trésor, il devient nécessaire d'adopter un nouveau mode de comptabilité. D'un côté les agents du trésor devront percevoir les impôts universitaires dans leur intégrité; de l'autre l'université pourra, jusqu'à concurrence d'une certaine somme, accorder, pour des motifs déterminés, à quelques redevables l'exemption des taxes que les agents du trésor auront réclamées d'eux.

En fixant à 30,000 fr. les réductions que l'université sera libre d'opérer ainsi sur les recettes provenant des droits d'inscriptions, d'examens et de diplôme perçus dans les diverses facultés, j'ai pris pour base la moyenne des remises faites jusqu'ici chaque année sur les mêmes droits. Ainsi l'apparition de ce crédit de 30,000 fr. au budget n'a de nouveau que l'expression du fait qu'elle constate: quant au fait lui-même, il est aussi ancien que l'existence même de l'université.

Je n'aurai pas besoin, je crois, de justifier l'exercice de ce droit protecteur. Combien de jeunes gens sans fortune, admis gratuitement dans les colléges, verraient leur avenir perdu, si, après s'être distingués dans leurs premières études, ils ne pouvaient prendre leurs grades faute de pouvoir payer les droits! En leur accordant la remise, l'état fait un acte de justice aussi bien que de libéralité; et d'ailleurs il se présente des circonstances où l'on doit se féliciter que le gouvernement ait à sa disposition un moyen de récompenser de nobles dévouements. A l'époque de l'invasion du choléra dans Paris, l'autorité fit un appel au zèle des élèves de la faculté de médecine. Cet appel fut entendu, et un grand nombre d'étudiants se mirent à la disposition des comités de salubrité et de secours; ils rendirent d'importants services. L'université fut heureuse de pouvoir contribuer pour sa part au témoignage de reconnaissance qui leur était dû. Elle décida que la remise des divers droits universitaires serait accordée aux élèves de la faculté de médecine qui s'étaient rendus utiles dans ces graves et douloureuses circonstances.

Ainsi, pour bien des motifs, ce droit de remise est précieux et tutélaire. Jamais assurément on ne concevra la pensée d'en dépouiller l'université, puisque ce serait lui interdire le moyen de réparer les injustices de la fortune et de récompenser les louables actions. Je n'insiste pas davantage sur cet article, qui ne peut être considéré, je le répète, que comme une pure formalité financière.

CHAPITRE V.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

Art. 36. *Dépenses fixes des colléges royaux.*

Somme allouée pour 1834	920,500 f.
Somme demandée pour 1835	939,100
Augmentation	18,600.

Le collége communal du Puy a été érigé en collége royal par une ordonnance du 16 mai 1830; mais il ne devait être organisé que lorsque la ville aurait fait disposer convenablement le local, et l'aurait garni du mobilier nécessaire. Ces conditions ayant été remplies, l'organisation ne peut plus être différée, et le nouveau collége royal du Puy a droit, comme les autres colléges royaux de troisième classe, à une subvention de 18,600 fr. pour ses dépenses fixes, c'est-à-dire pour les traitements des fonctionnaires et professeurs.

(*La suite au prochain numéro.*)

RÉFORME DU SYSTÈME FINANCIER DE L'UNIVERSITÉ. — BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le *Moniteur* vient de publier deux longs rapports adressés au roi par M. le ministre de l'instruction publique. Ce sont des documens précieux qui trouveront place dans nos colonnes et que nos lecteurs pourront consulter avec fruit. Aujourd'hui déjà nous publions la plus grande partie du rapport qui accompagne la présentation du budget du ministère de l'instruction publique pour l'exercice 1835. Nous compléterons cette intéressante publication dans notre prochain numéro. Si nous n'insérons pas de suite l'exposé des motifs qui ont engagé le ministre à opérer une réforme importante dans le régime financier de l'université, c'est que ces mêmes motifs se trouvent rappelés au commencement du budget. Il nous est plus facile d'ailleurs d'indiquer sommairement l'objet de cette mesure que de présenter en raccourci un état des crédits demandés.

Notre intention est d'examiner en détail ces deux rapports. Mais ce travail ne peut être fait en un jour: pour mériter quelque confiance, il lui faut l'autorité de l'étude et de la réflexion. Bornons-nous pour le moment à constater les point principaux.

Le soin de percevoir les impôts universitaires sera désormais remis aux agens du trésor public. L'université perd ainsi ce caractère fiscal qui a soulevé contre elle des haines peu réfléchies, il est vrai, mais si vives et si persévérantes. Ses membres n'auront plus à craindre la défaveur qui s'attache toujours à la perception des taxes même les plus légitimes. Il importe au maintien de leur indépendance et de leur dignité qu'ils se renferment dans les devoirs de

l'enseignement et qu'ils ne sortent pas de la chaire en quelque sorte pour recevoir le prix de leurs leçons.

Mais, tout en étant déchargée du soin de percevoir par elle-même les impôts qui lui sont affectés, l'université n'en reste pas moins établissement propriétaire et dotée : l'on ne pourrait porter atteinte à ses propriétés, sans violer des droits consacrés soit par une longue possession, soit par les intentions formelles des donateurs. Le système qui lui constitue la capacité de recevoir et de posséder favorise l'allégement des charges publiques. Il arrive tous les jours que des dons et des legs sont faits à l'instruction publique qui se personnifie dans l'université. L'état, cet être moral dont l'existence vague et confuse n'a point une représentation aussi directe, aussi permanente et n'offre pas le même caractère de vitalité que le corps universitaire, l'état, dis-je, peut-il espérer les mêmes libéralités? Un particulier donne à un collége, à un séminaire, à un hospice; il ne donnera pas à l'état, parce qu'il craindra que le don qu'il fait n'arrive point à sa destination particulière.

La réforme du régime financier devait naturellement précéder le budget. Nous nous proposons de reprendre un à un les divers articles dont il se compose, d'examiner chaque service en détail et de démontrer à quel point il est urgent d'accorder des crédits plus considérables.

La presse quotidienne, que préoccupent les discussions législatives, constate tout au plus en quelques lignes les grands mouvements universitaires. Elle se borne, en les faisant connaître, à quelques fades éloges ou à ces critiques banales qu'elle a toujours en réserve : elle recule devant le travail patient et sérieux de l'analyse. C'est au *Journal de l'instruction publique* de combler cette lacune; il est institué pour la défense d'intérêts spéciaux, et ne doit donner à son tour qu'une faible attention aux questions politiques, toutes les fois qu'elles ne se rattachent point à l'enseignement national. Ce qui l'intéresse, c'est l'université, c'est l'avenir que prépare à ses membres la nouvelle législation; sa mission à lui, et ce n'est ni la moins belle ni la moins importante, c'est de rappeler les services que ce corps illustre a rendus à toutes les époques, c'est de faire pressentir ceux qu'il peut rendre encore.

Ce qui distingue le budget présenté par le ministre, c'est moins une clarté, une méthode remarquables, qu'un caractère de franchise et de bonne foi dont nous ne saurions trop faire l'éloge. Il ne cherche point à dissimuler ce qu'il y a de besoins et de souffrances dans l'université, ce qu'il faudra de sacrifices et d'efforts pour satisfaire les uns, pour guérir les autres : ainsi s'explique et se justifie la demande d'une augmentation de crédits. Les chambres sont animées par un patriotisme trop intelligent pour la refuser. L'instruction publique, c'est la partie la plus populaire et la moins vulnérable du budget général de l'état. Qu'est-ce d'ailleurs que douze millions sur un budget de plus d'un milliard? Le pouvoir législatif, nous en avons la certitude, s'empressera de voter cette somme dès qu'il en connaîtra l'emploi; c'est à lui de donner aux conseils généraux l'exemple d'une munificence bien entendue et de communiquer une forte et généreuse impulsion à toutes les communes qui n'ont point manifesté jusqu'ici des dispositions fort libérales.

Nous espérons que des embarras pécuniaires ne viendront point retarder les grandes améliorations que M. Guizot se propose d'introduire dans la plupart des services de l'instruction publique.

Une augmentation de 25,000 fr. est devenue nécessaire pour rendre plus complet l'enseignement des facultés. Sans être appelées à jouer un rôle aussi brillant que les facultés de Paris, les facultés de province doivent offrir des ressources suffisantes à la jeunesse studieuse qui ne peut suivre les cours de la capitale. L'établissement d'une chaire de droit constitutionnel français est une des créations qui honoreront le plus le ministère de M. Guizot. Au moment où le cercle des droits politiques tend à s'élargir de plus en plus, on reconnaîtra le besoin de donner sur ces droits des notions claires et positives.

La triste situation de la plupart des colléges communaux ne devait point échapper à la sollicitude du ministre. Il réclame un crédit de 150,000 fr. destiné à former en leur faveur un fonds commun de secours et d'encouragement. Nous pensons avec lui que ce fonds sera insuffisant et que, pour sauver ces utiles établissemens d'une ruine inévitable, si l'on ne porte un prompt remède à leurs souffrances, il ne faudra point reculer devant de nouveaux sacrifices. Le projet de loi sur l'instruction secondaire nous apprendra bientôt dans quelle mesure devront se les imposer l'état et les communes.

La création d'inspecteurs des écoles primaires aura l'approbation de la chambre et du pays. Cette excellente mesure est un des compléments nécessaires de la loi du 28 juin. Nous avons déjà fait ressortir les nombreux avantages qui résulteront pour les écoles d'une inspection permanente, assidue, consciencieuse. L'instruction primaire est maintenant en voie de progrès et de perfectionnement. Pour ne concevoir aucune inquiétude sur son avenir, il suffirait de jeter les yeux sur le chiffre de l'allocation demandée pour 1835.

Il ne nous reste plus qu'à signaler le magnifique projet d'une publication de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de notre patrie. Il appartient à M. Guizot plus qu'à tout autre de tirer de la poussière et de l'obscurité les innombrables richesses paléographiques entassées pêle-mêle dans nos bibliothèques, dans nos archives, et d'élever à la gloire de la France un monument depuis long-temps attendu.

NOUVELLES.

Lundi a eu lieu à la Faculté de médecine la séance annuelle pour la distribution des prix, présidée par M. Orfila. Après un discours de M. Pelletan, souvent interrompu par de vifs applaudissements, dans lequel ce professeur, après avoir donné un exposé de l'accroissement progressif et notable des étudiants en médecine à la Faculté de Paris, des améliorations importantes et nombreuses introduites successivement, depuis le décanat du doyen actuel, dans toutes les branches de l'enseignement, a fait l'éloge et a esquissé le tableau de la vie médicale de feu M. le professeur Boyer, dont la Faculté a eu récemment à déplorer la perte, les noms des lauréats ont été proclamés dans l'ordre suivant :

Prix de l'école pratique. — 1er *Prix*. M. Martins. 2e 1er *Prix*. M. Maisonneuve. 3e 1er *Prix*. M. Griselle. 2e *Prix*, partagé entre M. Brun et M. Sounié-Moret. *Mention honorable*. M. Hardy.

— Une commission vient d'être chargée par M. le ministre de l'instruction publique de préparer un projet de loi sur l'exercice de la médecine. Cette commission est composée de MM. Andral, le baron Dubois, Orfila, de Fréville, Pariset, Vincens, Lafond-Ladebat et Donné.

— On lit dans un journal : Il est plus que jamais question, nous assure-t-on, d'enlever l'École polytechnique aux attributions de la guerre, et de la replacer dans celle du ministre de l'intérieur. Des réclamations ont été souvent faites à ce sujet, et nous les avons nous-mêmes appuyées. En effet, les principes sur lesquels cette importante école fut créée et la diversité des services publics pour lesquels elle fournit des sujets, la placent naturellement plutôt dans une administration qui les embrasse toutes que dans une administration militaire dont la spécialité exclut presque toutes les autres.

— Il vient de s'ouvrir à Caen un concours général entre les instituteurs primaires des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Des médailles doivent être décernées à ceux dont les élèves auront envoyé les ouvrages les plus remarquables.

— On dit que, sur la demande d'un grand nombre de jeunes gens, M. l'archevêque de Paris se propose d'établir prochainement des conférences sur la religion dans le genre de celles que M. l'évêque d'Hermopolis a faites long-temps à Saint-Sulpice. Ces conférences auraient pour objet de répondre aux principales difficultés des incrédules. Elles formeraient un cours suivi, et M. l'archevêque indiquerait à chacun des ecclésiastiques les sujets à traiter.

— Le collége de Juilly (Seine-et-Marne), fondé et dirigé long-temps par des oratoriens, possède dans sa chapelle une fort belle statue du cardinal Pierre de Bérulle, fondateur de l'Oratoire. Le saint-père vient de donner mission de charger un de nos premiers sculpteurs d'en faire une copie en marbre, comme le modèle; elle est destinée à figurer à Rome, dans la collection qui se fait, par ses soins, des statues de tous les fondateurs d'ordres religieux.

— M. Jacques Julien Houton de la Billardière, membre de l'Institut (Académie des sciences, section de botanique), chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort le 8 de ce mois.

— Un rapport des plus intéressants vient d'être fait à l'Institut de France (Académie des beaux-arts) sur les perfectionnements que M. Sudre a apportés à son système *de langue musicale*. La commission nommée pour l'examen de cette méthode a principalement été frappée des ressources et des avantages immenses qui peuvent résulter du moyen de communiquer rapidement au loin. Quand on envisage que le télégraphe musical de M. Sudre peut s'improviser et se mettre en usage partout, comme le dit le rapport, dans les lieux escarpés, sur terre comme sur mer, la nuit comme le jour, à travers les brouillards, entre les positions de terre et de mer, et toujours avec le même instrument et sans changer de méthode, l'on ne sera pas étonné d'apprendre que l'académie tout entière, contre ses usages, ait pris la résolution de recommander au gouvernement cette précieuse découverte.

— On écrit de Weimar : « Le professeur Stickel, peu de temps après son retour de Paris, où il avait fait un séjour prolongé pour se livrer à l'étude des langues orientales, grace aux secours généreux du grand-duc de Saxe-Weimar, a fait une découverte remarquable dans la bibliothèque grand-ducale à Weimar. Parmi plusieurs manuscrits arabes et persans, pour la plupart inconnus jusqu'à présent, M. Stickel en a trouvé un, difficile à déchiffrer, et qui contient les sentences du calife Ali, époux de Fatime, fille unique du prophète Mahomet. »

— Les fouilles qui ont été faite l'année dernière dans les rues de Paris n'auront pas été inutiles pour l'archéologie. On a découvert les fondements de deux monuments antiques : le premier, sous la rue de la Harpe, vis à vis à peu près du palais des Thermes, le second auprès de l'école de médecine. M. Emery, ingénieur en chef de la ville de Paris, qui a fait lever des plans et recueilli toutes les données à cet égard, publiera probablement le travail qu'il a dû faire; il ne pourra manquer de faire plaisir aux hommes qui s'occupent des sciences.

— Le premier jour de Noël, une solennité religieuse pour la réunion des communautés protestantes réformées et luthériennes en une seule église évangélique a été célébrée dans la principale église de Darmstadt. Cette réunion long-temps désirée et heureusement amenée par le progrès des lumières en ce siècle calomnié par les ultramontains, a été hautement approuvée par le gouvernement.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de quinze francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 19 JANVIER 1834. Collection mensuelle. N° 23.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 10 et 13 janvier, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Dufoure, médecin de l'hôpital St-Jacques, est nommé professeur de clinique interne à l'école secondaire de médecine de Toulouse.

M. Delestre, principal du collége de Sens, est nommé officier de l'université.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége royal de Bordeaux, MM. Croullet, bachelier ès-lettres ; — Turquan, bachelier ès-lettres.

M. Eydoux est autorisé à suppléer dans ses fonctions M. Fabre, régent de mathématiques au collége de Toulon, à qui il est accordé un congé pour cause de maladie, avec jouissance de la moitié du traitement. M. Eydoux recevra la moitié du traitement affecté à la chaire dont il est chargé.

M. Regillot, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége royal de Saint-Louis, est chargé provisoirement de la chaire de sixième dans le même collége, en remplacement de M. Leroy, nommé professeur de quatrième au collége royal de Rennes.

M. Gouriu, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement maître d'études au collége de Nantes.

M. Courtaud, bachelier ès lettres, maître d'études au collége royal de Limoges, est nommé provisoirement régent de classe élémentaire au collége de St-Junien.

M. Hélie, licencié ès-sciences, chargé de la chaire de mathématiques spéciales au collége royal d'Auch, est également chargé de l'enseignement des sciences physiques dans le même établissement.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Suite du RAPPORT AU ROI.

Art. 39. *Encouragements aux colléges communaux.*

Somme demandée pour 1835 .... 150,000 fr.

Au moment où le système récemment adopté pour la propagation et l'amélioration de l'instruction primaire commence à porter ses fruits, où les communes rivalisent presque partout de zèle, excitées par l'espoir d'obtenir du gouvernement des encouragements proportionnés aux sacrifices qu'elles s'imposent, j'ai cru qu'il importait d'appliquer ce système d'encouragement et d'émulation à des établissements qui n'ont jamais pris part jusqu'à ce jour aux libéralités de l'administration centrale, et dont l'existence précaire a cependant besoin d'être vivifiée par l'action du gouvernement ; je veux parler des colléges communaux.

Ces colléges sont classés parmi les établissements universitaires : c'est l'administration de l'université qui nomme les principaux et les régents ; c'est elle qui les censure et les révoque. Mais à côté de cette action de discipline et de surveillance, aucun moyen d'encouragement. Le temps est venu de faire participer les colléges communaux au mouvement général imprimé à l'instruction publique, d'y rendre l'enseignement à la fois plus varié et plus solide, et de les faire entrer, concurremment avec des colléges royaux, dans une voie sûre et constante de progrès. En vain le gouvernement ferait appel au zèle des communes ; s'il ne prend pas l'initiative, s'il ne donne pas lui-même l'exemple de l'activité et de la libéralité, son appel ne sera pas entendu. Voilà pourquoi je réclame un crédit de 150,000 francs destiné à former un fonds commun de secours et d'encouragement en faveur des colléges communaux. Il faut souhaiter que ce fonds devienne insuffisant, car ce serait la preuve que les communes s'associeraient à la pensée du gouvernement, et provoqueraient de sa part de nouveaux sacrifices en s'imposant elles-mêmes.

Je dois ajouter, Sire, que l'emploi de ce crédit de 150,000 francs sera subordonné au vote de mesures législatives que j'aurai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, et dont l'objet sera de modifier, à certains égards, notre système d'instruction secondaire, et spécialement de régler l'organisation et le régime des colléges communaux.

Art. 40. *Remises sur la rétribution et le droit annuel.*

Somme demandée pour 1835 .... 85,000 fr.

Tout ce que j'ai dit au sujet de l'art. 30 s'applique à celui-ci. Ce crédit n'est donc aussi qu'une fiction nécessaire pour régulariser les opérations de la comptabilité du Trésor royal dans ses rapports avec celle de l'administration de l'instruction publique. Ce n'est point une dépense nouvelle, c'est une formule pour exprimer un abandon de revenus dont l'usage est depuis long-temps consacré.

Les deux impôts dont l'université conserve ici le droit d'accorder quelquefois la remise sont connus, l'un sous le nom de *rétribution universitaire*, et l'autre sous celui de *droit annuel*. La *rétribution universitaire* consiste dans le vingtième du prix de la pension payée dans toutes les maisons d'éducation secondaire, et elle atteint ainsi les colléges royaux et communaux, et les institutions et pensions particulières. Quant au *droit annuel*, c'est une sorte de patente à laquelle sont assujétis les chefs d'institution et les maîtres de pension.

Or il n'est pas rare que les propriétaires de ces établissements privés tombent en arrérages considérables qu'il leur est difficile de payer. Souvent leur conduite a été régulière, leur maison a été dirigée avec ordre et économie ; mais des circonstances malheureuses, qu'il n'était pas en leur pouvoir de prévenir, ont amené la décadence ou la ruine de l'établissement ; quelquefois ils ne sont coupables que d'avoir osé soutenir une concurrence téméraire dont le public a profité ; il est juste que l'administration vienne à leur secours : elle ne doit pas rester inflexible en présence d'un débiteur malheureux et de bonne foi.

De là l'usage de ces remises sur la rétribution et le droit annuel, faveurs qui ne compensent jamais les pertes essuyées par ceux qui les obtiennent, et que l'université a soin de n'accorder que dans une sage mesure, et après de sévères enquêtes ; car ce n'est qu'à ce prix qu'elles peuvent produire de salutaires effets.

CHAPITRE VI.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Art. 41. *Encouragements à l'instruction primaire.*

Somme allouée pour 1834 1,567,550
Somme demandée pour 1835 4,600,000
Augmentation 3,032,430

En exécution de l'article 13 de la loi du 28 juin 1833, des centimes additionnels doivent être votés par les conseils-généraux pour les dépenses de l'instruction primaire.

Le produit de ces centimes est évalué 3,000,000
L'augmentation demandée n'est donc réellement que de 32,430

Je ne m'arrêterai point sur ce chapitre. Je dois à Votre Majesté et aux chambres, sur la mise à exécution de la loi du 28 juin, et sur tout ce qui concerne l'instruction primaire, des rapports trop détaillés pour qu'ils puissent trouver ici leur place.

J'ai l'espoir que l'importance des résultats déjà obtenus justifiera aux yeux de tous la nécessité non-seulement de continuer pour 1835 les allocations votées pour 1833 et 1834, mais d'allouer en outre la faible augmentation de crédit que je propose.

CHAPITRE VII.

ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

J'arrive à la seconde partie du budget de mon département, c'est-à-dire à celle qui comprend, d'une part, nos grands établissements scientifiques et littéraires ; de l'autre, les encouragements et les secours accordés par le gouvernement aux sciences et aux lettres.

On chercherait vainement à se le dissimuler : quels que soient l'éclat et la prospérité dont brillent ces établissements que l'Europe nous envie, leurs besoins sont considérables ; ils souffrent et languissent, faute de secours suffisants ; encore quelques années de négligence, et le mal qui les travaille se trahira : ils ne pourront plus cacher leur impuissance à se soutenir au niveau de leur destination et de leur renommée.

Il est temps que le gouvernement reprenne, à leur égard, son rôle de protection active et prévoyante ; il est temps qu'il répare les oublis, qu'il pourvoie aux besoins essentiels.

Toutefois, je me hâte de le dire, parmi ces établissements il en est qui n'ont rien à réclamer. Ainsi, l'un des plus importants et le plus ancien de tous, le collége de France, est parvenu, grace à de récents accroissements, à rendre son enseignement à peu près aussi complet qu'on peut le désirer. Il compte aujourd'hui vingt-quatre chaires ; long-temps il n'en a eu que douze. D'un autre côté, le local qu'il occupe sera prochainement réparé et mieux approprié à l'importance de l'établissement. Le collége de France n'a donc qu'à demander le maintien du crédit qui lui est alloué.

Il en est à peu près de même de l'institut. Les sommes considérables que lui a léguées M. de Montyon lui permettent de pourvoir, même avec munificence, à ces fondations de prix qui provoquent l'activité et l'émulation du monde savant.

Une grande amélioration, ou plutôt une réparation aussi juste qu'utile, devait seule rendre nécessaire une augmentation de crédit ; je veux parler du rétablissement de l'académie des sciences morales et politiques. Les budgets de 1833 et 1834 ont pourvu à ce surcroît de dépenses ; il ne restait donc pour 1835 aucun fonds nouveau à réclamer. Toutefois, et dans l'intérêt de l'académie des inscriptions et belles lettres, j'ai cru devoir porter à 106,500 francs, au lieu de 102,500 fr., la somme totale du crédit affecté à cette académie. J'espère que Votre Majesté approuvera le motif qui m'a fait admettre cette légère augmentation de 4,000 francs.

L'académie des inscriptions et belles-lettres poursuit depuis long-temps la publication de trois recueils importants pour l'histoire et pour la littérature. Ces recueils sont : la *Collection des historiens de France*, celle des *Ordonnances des rois de la troisième race*, et les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi.* Pour faire face aux frais de ces publications, l'académie dispose d'un crédit de 12,000 francs. Si jusqu'à présent cette somme a été suffisante, c'est qu'on a ralenti l'impression toutes les fois que le crédit allait être épuisé. De là des retards qui doivent donner lieu à de justes regrets. Mais ce n'est pas même pour obvier à ces retards que l'académie réclame ce nouveau fonds ; elle est appelée à publier deux autres recueils non moins importants ; l'un est la *Table des chartes*, l'autre le *Recueil des*

historiens des croisades, tant orientaux qu'occidentaux. Pour dresser la *Table des chartes*, l'académie a la ressource d'un crédit annuel de 3,000 fr., prélevé sur le fonds destiné aux encouragements. Mais pour la *Collection des historiens des croisades*, aucun fonds ne lui est encore accordé. Un crédit de 4,000 fr. paraissant suffisant pour entreprendre ce beau travail, depuis long-temps réclamé par tous les amis de notre histoire nationale, j'ai cru qu'il ne pouvait être refusé.

Enfin, le chapitre des dépenses communes aux cinq académies m'a paru réclamer aussi une légère augmentation. Les travaux du secrétariat étant devenus plus considérables depuis le rétablissement de l'académie des sciences morales et politiques, il a fallu adjoindre quelques employés à ceux qui étaient déjà surchargés d'occupation. Le chauffage de la nouvelle salle par la vapeur doit occasioner aussi quelques dépenses extraordinaires que j'ai dû prévoir.

En résumé, le chiffre total du crédit de l'Institut se trouve donc porté de 494,000 à 503,000 fr.

Le bureau des longitudes, grace à l'allocation dont il jouit depuis quelques années, a pu renouveler presque tous ses instruments astronomiques, et n'a besoin, quant à présent, d'aucune augmentation.

Il en est autrement du muséum d'histoire naturelle; là les richesses scientifiques abondent, les collections s'accroissent chaque jour; mais faute d'un personnel assez nombreux pour mettre à jour les classifications, faute de ressources suffisantes pour préparer et disposer une telle multitude d'objets, ces trésors sont à la veille de se détériorer, de se perdre, et ceux que l'on conserve sont menacés d'une confusion et d'un désordre qui équivaudraient à leur perte.

Les administrateurs de ce magnifique établissement m'ont exposé, dans un rapport lumineux et plein de faits, cette situation fâcheuse contre laquelle ils s'efforcent en vain de lutter. Je n'entrerai point ici dans tous les détails qu'ils ont dû me révéler; il me suffira de dire, pour donner une idée du prodigieux accroissement de ces collections, que les états ou inventaires de l'année 1833, comparés à ceux de 1832, donnent une différence en plus, savoir : de 480 individus pour les mammifères et oiseaux; 1,150 pour les reptiles et poissons; 25,000 pour les insectes et crustacées; 5,000 pour les mollusques et zoophytes; ce qui fait en tout 31,630 individus nouveaux dont se sont accrues ces diverses collections, qui, l'année dernière, ne s'élevaient qu'à un total de 121,000 individus. D'un autre côté, l'herbier, qui, dans le dernier inventaire, se composait de 300,000 plantes sèches, s'est enrichi d'environ 45,000 à 50,000 plantes nouvelles qui ont été envoyées par divers voyageurs ou desséchées dans le jardin. Ainsi, en une seule année, le muséum a vu ses richesses s'augmenter d'un sixième, ou même d'un quart en sus, et ses ressources de tout genre sont restées les mêmes. On doit sentir tout ce qu'une pareille situation a de menaçant, et combien il est urgent d'y mettre un terme.

Les administrateurs du muséum, en me faisant part de leurs alarmes, et en m'exposant l'impossibilité où ils se trouvaient de pourvoir à tant de besoins imprévus, m'ont présenté l'évaluation des sommes nécessaires pour mettre l'établissement dans un état prospère, et lui permettre de tirer parti de ses nouvelles richesses. Ils demandent pour le personnel une augmentation de 15,800 fr., et pour le matériel de 45,200 fr.; total : 61,000 fr. Je me borne à réclamer pour 1835 un supplément de crédit de 20,000 fr., bien convaincu qu'il peut à peine suffire pour ce qui est strictement nécessaire.

J'ai recueilli, sur l'état et les besoins de toutes les bibliothèques royales, des renseignements analogues; plusieurs de ces établissements, savoir : la bibliothèque Mazarine, la bibliothèque Ste-Geneviève et celle de l'Arsenal, ne figurent cependant au budget de 1835 que pour les mêmes sommes que dans les budgets précédents. Je ne puis dissimuler à Votre Majesté qu'une nouvelle allocation eût été pour elles de la plus grande utilité, puisque avec les crédits actuels tout moyen d'accroissement leur est interdit, et que c'est à grand'peine s'il leur est possible de conserver les livres existants, et de compléter ceux qui ont été dépareillés par un long usage ou de coupables soustractions; mais je me propose de faire, de ces trois établissements et de l'organisation qu'il conviendrait de leur donner, l'objet d'un rapport particulier à Votre Majesté, et j'ai cru devoir ajourner jusqu'à cette époque toute demande d'augmentation à leur profit.

Quant à la bibliothèque royale proprement dite, l'augmentation de crédit que je réclame ne doit être considérée que comme un léger à-compte sur les allocations qu'il deviendra prochainement indispensable de lui accorder; je dis indispensable, car je ne suppose pas qu'on puisse jamais consentir à laisser déchoir cet admirable établissement.

La situation de la bibliothèque royale présente beaucoup d'analogie avec celle du Muséum d'histoire naturelle; mais il y a cette différence, qu'indépendamment de l'impossibilité, soit de coordonner, soit de conserver les richesses qui, de tous les points de la France, ne cessent d'affluer vers elle, la bibliothèque éprouve deux autres sortes d'embarras. D'abord, il lui est impossible d'acquérir, je ne dis pas tous les ouvrages, mais seulement les ouvrages importants publiés à l'étranger; en second lieu, elle découvre chaque jour sur ses tablettes d'innombrables lacunes, et il faut qu'elle renonce à les combler.

Ainsi, pour ne parler que du département des imprimés, il y a quatre sources de dépenses extraordinaires :

1° Le classement des livres entrés depuis vingt ou vingt-cinq ans dans la bibliothèque; opération qui n'a jamais pu être à jour, et qui présente un arriéré de plus de 200,000 volumes;

2° La conservation des livres existants, c'est-à-dire reliure nouvelle pour tous les volumes brochés, réparations pour toutes les reliures fatiguées;

3° L'acquisition de tous ceux des ouvrages scientifiques et littéraires qui, par leur célébrité ou leur mérite, peuvent être intéressants à consulter;

4° Enfin, l'acquisition de tous les ouvrages ou parties d'ouvrages qui ont disparu de la bibliothèque.

Pour achever le classement ou inventaire méthodique des livres non encore catalogués, une augmentation dans le personnel sera tout-à-fait nécessaire. Les employés actuels suffisent, quoique avec peine, et grace aux améliorations notables introduites récemment dans le régime de la bibliothèque, suffisent, dis-je, pour inscrire et classer les 12,000 volumes que la bibliothèque reçoit annuellement, soit par le dépôt légal, soit par dons et autres moyens d'accroissement. A moins de vouloir créer un nouvel arriéré et perpétuer la confusion, il importe que les employés de la bibliothèque ne s'occupent que du classement annuel, et que l'arriéré soit confié à des auxiliaires. Une somme de 10,000 fr. pendant dix ans, en tout 100,000 fr., serait peut-être suffisante pour subvenir aux dépenses qu'entraînerait ce supplément de personnel.

Quant à la conservation des livres, elle exigerait de plus grands sacrifices. Le prix de la reliure de chaque volume est, en taux moyen, de 3 fr. En supposant que les 12,000 volumes dont la bibliothèque s'accroît annuellement ne méritent pas tous d'être reliés, il n'en faut pas moins évaluer à 30,000 fr. la somme nécessaire pour relier ceux qui seront jugés dignes de conservation, surtout si l'on comprend dans cette somme celle qu'il faudra prélever pour les réparations aux reliures fatiguées. Mais, outre cette allocation perpétuelle de 30,000 fr. applicable seulement au contingent annuel, il en faut une extraordinaire pour l'arriéré. Or, l'arriéré est de plus de 120,000 volumes. C'est donc environ une somme de 360,000 fr. qu'il sera nécessaire d'allouer, si l'on veut que dans un espace de temps peu éloigné les 12,000 volumes ne tombent pas en poussière. 360,000 fr. répartis sur dix exercices feraient une somme annuelle de 36,000 fr. : ainsi ce serait une somme totale de 66,000 fr. qui serait pendant dix ans consacrée aux reliures, et qui, les dix ans expirés, se trouverait réduite aux 30,000 fr. nécessaires pour tenir constamment les reliures au courant.

Les acquisitions de livres étrangers exigeraient aussi, pendant dix ans ou plus, une allocation extraordinaire, destinée à combler tous les vides que le manque de fonds a rendus inévitables. Je ne puis, faute de données précises, déterminer la somme qui devrait être réclamée pour ce service. Il me serait également impossible de fixer le surcroît de dépenses qu'occasionerait le rachat de tous les livres perdus ou dérobés. J'ai lieu de croire que la somme serait considérable, si j'en juge par le travail qui vient d'être fait sur une seule lettre du catalogue. On s'occupe en ce moment de compléter ce travail, dont je ferai connaître les résultats précis et détaillés.

Je ne parle pas du département des médailles et pierres gravées, de celui des estampes et cartes, ni de celui des manuscrits, dont les besoins ne sont pas, proportion gardée, moins considérables que ceux du département des imprimés.

De tous les faits qui précèdent, il résulte que, pour solder et mettre à jour les dépenses arriérées de la bibliothèque royale, il est urgent d'obtenir une allocation que, d'après des calculs purement approximatifs, on ne saurait évaluer à moins de 60,000 fr., et qu'indépendamment de cette somme extraordinaire le budget annuel de l'établissement devrait recevoir une augmentation de crédit fixée à 60 ou 70,000 fr.

En demandant pour 1835 une somme additionnelle de 35,000 fr., je n'ai pas eu en vue de faire face à une seule des dépenses de l'arriéré; j'ai voulu seulement mettre la bibliothèque à même d'entrer dès à présent dans une voie d'amélioration et de progrès.

Avant de terminer l'examen de ce VIIe chapitre, je dois signaler à Votre Majesté une augmentation de crédit de 8,000 fr., que je demande pour l'article 48 : *École spéciale des langues orientales, Cours d'archéologie, École des chartes.* Sur cette somme de 8,000 fr., 4,000 sont destinés au traitement du professeur d'arabe vulgaire, dont la chaire existe à Marseille depuis un grand nombre d'années. Ce traitement n'avait jamais été porté au budget des exercices antérieurs; on le payait sur les fonds non employés d'autres articles du chapitre. Une comptabilité régulière exige qu'à l'avenir il figure au budget. Quant aux quatre autres mille francs, je les destine à servir d'indemnité à quatre élèves de l'école des chartes qui se seront distingués par leur intelligence et leurs dispositions laborieuses, et auxquels l'académie des inscriptions pourra confier des travaux paléographiques et historiques. Après avoir passé deux ans à l'école des chartes, la plupart de ces jeunes gens studieux se trouvent sans emploi et sans carrière; quelques-uns, de désespoir, abandonnent leurs études, et cherchent à employer leur temps d'une manière plus lucrative. La légère somme que je demande permettra de retenir dans la voie scientifique ceux qui se seront le plus distingués, et qui pourront rendre d'importants services dans une carrière où la persévérance est une des premières conditions du succès.

CHAPITRE VIII.

SOUSCRIPTIONS, ENCOURAGEMENTS, INDEMNITÉS POUR LES SCIENCES ET POUR LES LETTRES.

Ce chapitre ne contient que deux augmentations de crédit. L'une a peu d'importance : elle consiste à porter à 45,000 fr. la somme de 38,000 fr. réservée pour secours aux anciens membres de l'université. Cette différence de 7,000 fr., qui sera probablement compensée par des annulations de crédit tout au moins correspondantes, a été reconnue nécessaire pour assurer le service régulier de ces secours.

L'autre augmentation de crédit contenue dans ce chapitre est au contraire assez considérable, et doit recevoir une destination sur laquelle j'ai l'honneur de soumettre mes vues à Votre Majesté.

Depuis quinze ans environ, l'étude des sources historiques a repris une activité nouvelle. Des hommes d'un esprit clairvoyant, d'une science rare, d'une constance laborieuse, ont pénétré, les uns dans le vaste dépôt des archives du royaume, les autres dans les collections de manuscrits de la bibliothèque royale; quelques-uns ont poussé leurs recherches jusque dans les bibliothèques et archives des départements. Partout il a été prouvé, dès les premiers essais, en fouillant au hasard, que de grandes richesses étaient restées enfouies. Les efforts ont redoublé, et l'on n'a pas tardé à obtenir des découvertes aussi importantes qu'inattendues, de véritables révélations qui éclairent d'un jour nouveau tels ou tels événements, tels ou tels siècles de notre histoire; à ce point qu'il est peut-être permis d'avancer que les manuscrits et monuments originaux qui ont été jusqu'à présent mis au jour ne surpassent guère en nombre ni en importance ceux qui sont restés inédits.

Depuis que ce fait est constaté, il ne se passe pas un jour sans que les hommes jaloux des progrès de la science et de la gloire littéraire de la France n'expriment le regret de voir l'exploitation d'une mine si riche abandonnée à des individus isolés, dont les plus grands efforts ne peuvent produire que des résultats partiels et bornés. A la vérité, parmi ces explorateurs volontaires, il faut distinguer l'académie des inscriptions, qui travaille à recueillir diverses séries de monuments relatifs à notre histoire nationale. Mais Votre Majesté a pu se convaincre, il y a quelques instants, de l'extrême exiguïté des ressources dont l'académie dispose pour la publication de ces recueils, et de la lenteur qui en résulte inévitablement. Aussi, quelle que soit l'excellence de ses travaux, ils sont insuffisants pour calmer les regrets et satisfaire les désirs de ceux qui voudraient entrer en possession de tant de trésors, encore inutiles ou ignorés.

Le besoin de voir mettre un terme à ces efforts isolés commence à être si vivement senti, que quelques personnes se sont récemment formées en société pour tenter de concentrer et de coordonner les recherches de tous les hommes qui se vouent à ce genre de travaux. J'espère que cette société n'aura pas fait un vain appel aux amis de la science; je m'associe à ses efforts; mais je ne puis me dissimuler que, lors même

qu'elle parviendrait à disposer de ressources plus considérables qu'il n'est permis de le supposer, son action ne serait encore que partielle, et ses publications n'embrasseraient que quelques séries de monuments.

Au gouvernement seul il appartient, selon moi, de pouvoir accomplir le grand travail d'une publication générale de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de notre patrie. Le gouvernement seul possède les ressources de tout genre qu'exige cette vaste entreprise. Je ne parle même pas des moyens de subvenir aux dépenses qu'elle doit entraîner ; mais, comme gardien et dépositaire de ces legs précieux des siècles passés, le gouvernement peut enrichir une telle publication d'une foule d'éclaircissements que de simples particuliers tenteraient en vain d'obtenir. C'est là une œuvre toute libérale, et digne de la bienveillance de Votre Majesté pour la propagation de l'instruction publique et la diffusion des lumières.

Mais chaque jour de retard rend la tâche plus difficile : non seulement les traditions s'effacent, et nous enlèvent en s'effaçant bien des moyens de compléter et d'interpréter les témoignages écrits ; mais les monuments eux-mêmes s'altèrent matériellement. Il est une foule de dépôts, surtout dans les départements, où les pièces les plus anciennes s'égarent ou deviennent indéchiffrables, faute des soins nécessaires à leur entretien. Je crois donc qu'il est urgent que l'entreprise soit mise à exécution, et qu'elle reçoive immédiatement une assez grande extension.

Une des premières opérations serait de dresser un inventaire des richesses paléographiques de tous les départemens. Les recherches seraient faites dans deux sortes d'établissements; d'abord dans les bibliothèques communales, en second lieu dans les dépôts d'archives, soit communales soit départementales. Je sais déjà qu'il est plusieurs bibliothèques qui pourraient être exploitées avec grand profit, et presque toutes offriraient quelque chose à recueillir. Ce sont surtout des éclaircissements sur l'histoire des localités, des particularités toutes provinciales, que fourniraient ces bibliothèques. Mais, sous ce rapport, on trouverait plus de richesses encore dans les archives que dans les bibliothèques. Malgré les ravages qui, depuis quarante ans, ont produit, dans la plupart de ces dépôts, d'irréparables lacunes, on peut encore y faire une abondante moisson. Il en est même qui, par un heureux hasard, ont été préservées du pillage; et quand le sort a voulu que ce fût dans une de ces villes, anciennes capitales d'importantes provinces, telles que Dijon ou Lille, par exemple, on sent combien de faits précieux doivent y rester enfouis. Il est telle de ces villes qui peut nous offrir une correspondance non interrompue avec tous nos souverains pendant cinq ou six siècles, telle autre qui possède plus de deux ou trois mille chartes, plus de dix mille pièces de tout genre, non seulement inédites, mais inconnues des paléographes, et dont aucune analyse, aucun catalogue n'a encore révélé l'importance. En un mot, les bibliothèques et les archives départementales deviendraient probablement une des sources où seraient puisés les plus nombreux matériaux de cette grande publication.

Le département des manuscrits de la bibliothèque royale serait également fouillé, et fournirait une masse de documens originaux dont il serait difficile de calculer l'importance. Les collections dites *de Colbert*, *de Brienne*, *de Dupuy*, *de Gaignierres*, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, n'ont encore été pour ainsi dire qu'entr'ouvertes. Là sont ensevelis des correspondances, des mémoires, des écrits de toute espèce, reflets vivans de tous les siècles, répertoires des jugemens que chaque époque a portés sur elle-même. Aucun autre dépôt n'est plus riche que la bibliothèque royale en matériaux pour cette sorte d'histoire qu'on peut appeler contemporaine, histoire qui ne consiste pas moins dans la révélation des idées que dans celle des faits.

Les archives du royaume au contraire jetteraient de vives lumières sur telles ou telles circonstances d'événemens défigurés par la tradition. On y puiserait des rectifications importantes, des renseignemens curieux sur tous les faits sociaux qui laissent de leur passage une trace officielle et authentique. Il est aussi, dans le dépôt des archives, des trésors qu'on ne serait pas tenté d'y chercher, tels que des correspondances diplomatiques, des traités de politique, des fragmens d'histoire. Ainsi, en résumé, bibliothèques et archives des départements, bibliothèque royale et bibliothèques secondaires de Paris, archives du royaume, tels seraient les principaux établissements dont il s'agirait de produire les richesses au grand jour.

Mais il est une autre source historique plus abondante encore peut-être, et jusqu'ici plus inconnue.

Les dépôts dont je viens de parler sont publics; le gouvernement ne ferait qu'en extraire et rendre plus abordable à tous les lecteurs ce qu'avec de grands efforts sans doute les particuliers peuvent accomplir par eux-mêmes. Le bienfait serait immense; mais le gouvernement doit faire davantage. Il possède d'autres archives dont lui seul dispose, et dont il peut, sans aucun inconvénient, communiquer, en partie du moins, les inappréciables trésors : je veux parler des archives des différents ministères, et notamment du ministère des affaires étrangères.

Jusqu'ici, tantôt la nature du gouvernement, tantôt de justes convenances, ont rendu ces grands dépôts à peu près inaccessibles; mais la séparation est si profonde entre notre temps et les temps passés, la politique de notre époque est si peu solidaire de celle des siècles antérieurs, que le gouvernement peut, sans crainte et sans scrupule, associer le public à une partie de ces richesses historiques.

En s'arrêtant vers le commencement du dernier siècle, non seulement l'intérêt de l'état, mais l'intérêt des familles ne pourra souffrir la moindre atteinte.

Evidemment les faits, les documents antérieurs au règne de Louis XV n'appartiennent plus à la politique, mais à l'histoire, et rien n'empêche plus de publier ceux qui méritent la publicité.

En exploitant ainsi avec sagesse les archives des divers ministères, et surtout celles des affaires étrangères, qui sont dans un ordre parfait, la publication que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté sera un monument tout à fait digne d'elle et de la France.

L'histoire des villes, des provinces, des faits et des usages locaux, sera éclaircie par les bibliothèques et les archives départementales; l'histoire générale des idées, des usages, des mœurs et des rites, par les manuscrits des grandes bibliothèques de Paris, par les archives du royaume; enfin l'histoire particulière des traités et des ambassades, par les archives des affaires étrangères; celle de la législation et des grands procès, par les archives du parlement; celle des siéges, des batailles, de la marine et des colonies, par les archives de la guerre et de la marine.

Je ne puis, dans cet exposé, offrir à Votre Majesté qu'un sommaire d'une ébauche incomplète de l'entreprise que je soumets à son approbation. Je souhaite que les résultats que je ne puis que faire entrevoir, mais qu'on serait assuré d'atteindre, justifient aux yeux de Votre Majesté et à ceux des chambres ma demande d'une allocation extraordinaire. Si ce crédit est accordé, j'aurai l'honneur de présenter à Votre Majesté un plan plus détaillé de cette grande publication nationale, et de lui soumettre les moyens d'exécution les plus propres à en assurer le succès.

Tels sont, Sire, les divers changements dont le budget du ministère de l'instruction publique m'a paru, quant à présent, susceptible. Ils ont pour unique but d'affermir et d'honorer, par le développement des prospérités intellectuelles de notre patrie, le gouvernement de Votre Majesté. A ce titre ils ont droit, ce me semble, à l'attention bienveillante de tous les hommes éclairés.

Je suis avec le plus profond respect, etc.,

Le ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique,

GUIZOT.

COURS PUBLICS.

Voici bientôt deux mois que l'analyse des premiers cours publics a paru dans les colonnes du journal, et déjà nos lecteurs ont pu s'apercevoir des heureux effets de la publicité constante et régulière que reçoivent par nos soins les leçons des professeurs. Si les belles et savantes improvisations qui jettent tant d'éclat sur la Sorbonne n'étaient recueillies que par quelques auditeurs, et n'avaient pas de retentissement au-delà de Paris, si cet enseignement, si riche et si complet, était perdu pour la province, forcée presque toujours de céder à la capitale les illustrations et les talents qu'elle voit naître, nos facultés ne pourraient prétendre à l'honneur de diriger le mouvement des études en France. C'est à la presse de leur conserver cette prérogative ; mais les journaux politiques, préoccupés d'intérêts sinon plus élevés, du moins plus pressants, reculent devant l'analyse patiente et laborieuse des travaux de nos professeurs. Quant à nous, qui nous trouvions depuis long-temps préparés à cette tâche, nous l'avons acceptée avec plaisir, et si nous sommes parvenus à reproduire avec exactitude tantôt ces dissertations graves et sérieuses où l'antiquité dévoile tous ses mystères, où la philosophie explique tous ses problèmes, tantôt ces conférences familières où l'érudition disparaît sous les saillies d'un esprit vif et piquant; si nous avons été assez heureux pour environner de quelque éclat l'inauguration de talents déjà célèbres, nous sommes suffisamment indemnisés de nos modestes efforts.

Déjà nous avons appris — et en citant ce fait, nous cédons moins à un sentiment bien légitime de satisfaction qu'au désir de proposer à nos lecteurs l'imitation d'un exemple que nous croyons utile, — que dans plusieurs colléges les professeurs d'humanités laissaient nos comptes rendus à la disposition de leurs élèves, et complétaient ainsi leurs propres leçons par l'enseignement à-la-fois brillant et solide de la Sorbonne. Ce sera pour nous un nouveau motif de mettre plus de soin encore dans la rédaction de nos analyses, qui ont toujours assez d'étendue pour comprendre non seulement les traits généraux, mais le détail même des cours analysés.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Lagrange-Chancel. — Son enfance. — Les Philippiques. — Crébillon. — Son caractère. — Atrée et Thyeste. — Rhadamiste. — Physionomie de son talent.

Chaque leçon de M. Saint-Marc Girardin semble confirmer davantage l'observation que j'ai faite la dernière fois. L'affluence qui s'y presse, le silence qui y règne, sont, à mon avis, la preuve la plus sûre du retour du bon goût. Il y a loin de l'attention religieuse qui accueille chaque passage cité de nos auteurs classiques au mépris dont la jeunesse avait appris à faire profession pour eux. Je ne sais si tel a été, en ouvrant son cours, le but de l'honorable professeur, mais ses leçons n'auront pas été, je crois, sans influence pour la réaction salutaire qui s'opère aujourd'hui sous nos yeux. M. Girardin ne vient pas, lui, maladroitement tonner contre les débordements de l'époque, lancer sur la Ninive littéraire tout le poids de ses malédictions; point : c'est un de ces prédicateurs habiles qui, sans épouvanter les auditeurs par l'horrible peinture du vice, préfèrent, pour les ramener à la vertu, les y conduire par un sentier de fleurs.

Des deux poètes dont M. Girardin s'est occupé dans cette séance, l'un a conservé encore chez nous une partie de la réputation dont il jouissait chez ses contemporains, c'est Crébillon ; l'autre, Lagrange-Chancel, de son temps successeur prétendu de Racine, a bien baissé de prix dans l'opinion de la postérité. C'est par l'examen de celui-ci qu'a commencé la dernière leçon.

Après Campistron, auquel nous avons consacré une partie de la leçon précédente, dit M. Saint-Marc Girardin, le premier auteur dans l'ordre chronologique est Lagrange-Chancel.

Puisque nous en sommes à l'examen des tragiques qui servirent de transition entre le théâtre de Voltaire et celui de Racine, force est de nous occuper de Lagrange-Chancel. Lagrange-Chancel est un de ces hommes dont la réputation, bien différente de celle des Racine, des Corneille, des Sophocle, des Euripide, ne dépasse guère le terme de leur vie. Peu de gens connaissent aujourd'hui Lagrange-Chancel autrement que de nom, et pourtant Lagrange-Chancel fut, à son époque, l'un des plus brillants météores du théâtre. Dès son enfance ce fut un petit prodige. A huit ans, il faisait des vers; à neuf, il composa une comédie qui fut jouée au collége même par ses camarades d'étude; et tel était dès lors l'impulsion satirique de son talent, que cette comédie souleva à Périgueux un mouvement général d'indignation : on l'accusa de n'être autre chose que la représentation ironique d'une aventure récemment arrivée dans le pays. Quoi qu'il en fût de cette allégation, Lagrange-Chancel se vit forcé de quitter la ville. C'est du reste une chose fort remarquable

que l'empreinte laissée sur toutes ses œuvres par ses habitudes et ses lectures d'enfance. On reconnait à chaque instant chez lui les souvenirs de Lacalgrenède et de Corneille; c'est presque toujours une intrigue fausse, pénible, exagérée, et à travers tout cela de beaux vers, des pensées hardies qui brillent de temps en temps comme un éclair sur un ciel sombre. C'est qu'à cette époque, il faut le dire, Lacalprenède et Corneille, quelque distance qu'il y eût entre eux, étaient encore les seuls modèles qu'un poëte de province pût se proposer. Le nom de Racine n'avait guère de retentissement qu'à Paris; car il semble que dans ce temps-là une réputation ne pouvait faire son tour de France qu'en se *relayant* de poste en poste.

C'eût été un crime, se disait la mère de Lagrange-Chancel, d'enfouir dans une méchante province une célébrité comme celle de son fils. Elle l'amena à Paris. Une fois là, elle eut soin de se loger près du *Temple*, résidence de la société philosophique où régnait l'abbé de Chaulieu. Présentée dans le monde par l'abbé lui-même, la *petite merveille* vit bientôt se répandre le bruit de ses succès poétiques. La princesse de Conti voulut connaître cet enfant dont le talent précoce faisait déjà tant de bruit. Un ami de la mère de Lagrange fut chargé de le lui présenter. Le poëte a pris soin, dans sa préface de *Jugurtha*, de retracer toute cette scène, ainsi que l'accueil qui lui fut fait. Devenu page et favori de Louis XIV, il ne tarda pas à être par le roi même recommandé à Racine, et ce fut à ce grand homme qu'il dut les conseils et les idées dont il sut profiter plus tard. Le principal défaut de Lagrange est d'intriguer généralement ses pièces d'une façon bizarre et merveilleuse; on pourrait presque l'appeler l'inventeur de la *tragédie machine*, cette tragédie dont le seul but est d'exciter dans l'ame de vives et puissantes émotions, et qui, pour y parvenir, se sert indifféremment ou des ressources de la poésie ou de celles du machiniste. Ce qui fit plus de bruit fut la publication des *Philippiques*, sorte de pamphlet satirique qu'on a depuis essayé plusieurs fois d'imiter. Les Philippiques obtinrent un immense succès, elles étaient dans toutes les mains, dans toutes les bouches; puis, à mesure que les événements et les hommes s'éteignirent, les *Philippiques* s'éteignirent avec eux, sort ordinaire du pamphlet politique dont toute la vie est dans l'actualité : une fois l'homme qu'il attaque discrédité, tombé dans le mépris et dans le ridicule, le pamphlet a rempli son objet; il laisse, comme le frêlon, sa vie dans la blessure qu'il a faite, et c'est à peine si le siècle qui vient daigne jeter un regard méprisant sur ces bagatelles usées qui furent la vogue de leur époque.

Les *Philippiques*, tout âcres et mordantes que l'auteur les ait faites, sont pleines de contradictions choquantes: il semble que Lagrange-Chancel ait été moins, en les composant, l'expression de ses propres idées qu'un instrument aveugle mu par quelque personnage invisible. Quel que fût au surplus le ressort qu'il le fit agir, il n'en fut pas moins, par un châtiment trop sévère peut-être, enfermé aux îles Ste-Marguerite. Il parvint à s'échapper, parcourut l'Espagne et la Hollande, et, après la mort du régent, rentra en France, où il se mit à composer au fond de sa province je ne sais quelle histoire du Périgord qu'il n'a d'ailleurs jamais achevée. Ce fut ainsi, dans ces petites intrigues de boudoir, dans ces étroites haines politiques, qu'il gaspilla ce qu'il avait de génie, toujours choyé, toujours applaudi, mais sans jamais avoir rien fait qui le rendit digne de sa réputation.

Après lui vient un homme qui pécha peut-être par le défaut contraire, Crébillon, qui, loin de brûler, ainsi que Lagrange, ses ailes aux bougies de la cour, s'emprisonna, se cloîtra, se fit misanthrope, faute de pouvoir parvenir à vivre comme tout le monde. Ce n'était point une imagination malade, souffrante, comme il est de mode aujourd'hui; ce n'était ni du dégoût ni du désespoir, c'était une sorte de répugnance à se répandre au dehors. Toutes ces gênes continuelles, ces tracasseries, ces mille petits embarras dont se compose la vie de tous les jours, le dépitaient, le tourmentaient. Il fallait qu'il s'en délivrât; il le fit. Une fois séparé du monde, il se confine dans un grenier, en compagnie de chiens, de chats et de corbeaux, société qu'il avait adoptée, disait-il, à mesure qu'il avait mieux connu les hommes. Ce marasme, cet ennui, sont tels qu'il faut qu'un autre le fasse travailler; cet ami, c'est *Prieur*, un procureur au Châtelet, qui, voyant combien le métier d'homme de loi, auquel on le destine, lui convient peu, l'engage à laisser là la chicane et à se tourner vers la scène. Soutenu, poussé par Prieur, Crébillon fait représenter *Idoménée*, puis *Atrée*, l'une des pièces les plus remarquables du théâtre moderne. Ce fut le jour où l'on joua *Atrée*, que Prieur, transporté malade dans une loge, embrassa le poëte en lui disant : « Je meurs content, j'ai donné un homme à la France! » Et cela était vrai, sans Prieur nous n'eussions pas eu Crébillon. Après *Atrée* il fait *Rhadamiste*. Mais déjà Prieur vient de l'abandonner; de plus il a perdu son père; sa fortune, à laquelle son insouciance l'empêche de veiller, se fond et disparait peu à peu, et enfin, pour comble de maux, sa femme meurt, sa femme qui, elle aussi, le faisait vivre, lui apprenait à triompher de l'ennui qui le dominait; et alors il se trouve seul, tout seul, sans force et sans énergie. Il ne lui reste que la vie, la chose la plus ennuyeuse pour lui, la vie, c'est-à-dire savoir comment il s'habillera, comment il mangera, comment il dormira; la vie, c'est-à-dire cette lourde atmosphère qui ne permet plus à son imagination d'ouvrir ses ailes et de s'envoler vers le ciel. Que faire alors? Pour échapper aux devoirs insipides du monde, le voilà qui s'enferme au faubourg Saint-Marceau, dans une étroite chambre, et découragé, presque sans ressources, augmente encore de cynisme et de sauvagerie. Il faut qu'un caprice de Madame de Pompadour aille le chercher, pour la venger par sa présence à la cour de quelques malignes épigrammes de M. de Voltaire : un mot heureux le met en faveur, et c'est alors que Voltaire s'éloigne, quitte sa patrie en déclarant qu'il n'y a plus de salut pour le génie en France.

Voltaire a refait plusieurs des pièces de Crébillon, et presque toujours, il faut le dire, l'avantage est resté de son côté; mais il faut dire aussi qu'en général ce n'était point aux meilleures qu'il s'attaquait. Aussi, quand il voulut refaire *Atrée*, paya-t-il bien à Crébillon les faciles victoires qu'il avait remportées sur lui. Il suffirait des *Pélopides* pour venger *Atrée* de toutes les critiques de Voltaire. Que signifient, demande-t-il avec son esprit tout français, son esprit caustique et frondeur, ce sang, ce poison, ces vengeances, toutes ces horreurs gratuites que Crébillon entasse à plaisir? Et Voltaire ne veut pas voir que ce ne sont plus là des passions ordinaires, que ce n'est pas l'amour, l'ambition, l'orgueil; mais la haine, passion dévorante, que nous autres Français, futiles et légers, nous ne savons ni comprendre ni éprouver. La terreur, voilà le grand moyen de Crébillon; ce moyen, il faut en convenir, nul ne sait s'en servir mieux que lui. Dans *Atrée*, point de trêve, point de relâche; la terreur une fois commencée court en croissant jusqu'au dénouement, jusqu'à ce vers terrible :

ATRÉE.

Reconnais-tu ce sang?

THYESTE.

Je reconnais mon frère!

Que Voltaire badine, se moque des derniers mots d'Atrée :

Et je jouis en paix des fruits de mes forfaits!

Permis à lui; mais toutes ses petites piqûres n'empêcheront pas l'œuvre de Crébillon de rester encore un modèle en son genre. C'est là surtout que le poëte a su déployer ce mérite, bien rare à mon avis, d'arriver jusqu'aux limites de l'horreur, sans jamais aller au-delà.

J'en viens à *Rhadamiste*, sur lequel je passerai rapidement, car j'ai hâte d'en venir à l'examen du théâtre de Voltaire, *d'OEdipe*, son premier pas dans la carrière.

Rhadamiste ne semble-t-il pas, à quelques modifications près, facile à transformer en drame moderne? C'est, ainsi qu'au théâtre actuel, un caractère d'exception; un homme jeté sur terre sans amis, sans famille, sans patrie, seul en face de ses passions; et dans cet ame aride et desséchée, où toute vertu, toute affection est morte, une seule fleurit encore, comme le palmier au désert, l'amour de Rhadamiste pour Zénobie. Toute cette tragédie, et particulièrement la scène de reconnaissance des deux amants, l'une des plus belles du théâtre français, est pleine de pensées énergiques et brûlantes, et qui eussent dû placer Crébillon au premier rang de nos tragiques. Je ne sais, si l'on ne regarde cette fatalité comme une suite de celle dont toute sa vie fut empreinte, de quelle façon expliquer l'espèce de dédain qui n'a fait de lui que le premier de nos auteurs de second ordre.

Nous remettons au prochain article l'examen des trois *OEdipe*, de Sophocle, Corneille et Voltaire, qui termine cette leçon, mais qui nous semble devoir se trouver mieux placé à la prochaine, en tête de la critique du théâtre de Voltaire.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

De notre civilisation considérée comme le produit successif de l'histoire. — Le XIVe siècle, sujet du cours. — Dissolution de la société du moyen-âge. — Décadence des deux pouvoirs sur lesquels elle se basait, la papauté et l'empire. — Les ordres mendiants et les légistes. — Réactions populaires. — Guerre entre la France et l'Angleterre. — Calamités publiques, et croyance à la fin du monde.

Depuis quelques années, M. Michelet avait publié plusieurs ouvrages qui l'avaient placé comme historien dans une position originale et neuve. Traducteur de Vico, qu'il avait su nous rendre clair, il avait pris la philosophie de l'histoire pour base et pour but de ses travaux. Dans un éloquent opuscule, l'*Introduction à l'histoire universelle*, il avait montré comment il posait la *sciencia nuova* comme point de départ d'une philosophie plus haute qui devait l'expliquer et planer sur elle, et il nous avait exposé la loi de l'histoire, selon lui, c'est-à-dire, le combat éternel de l'esprit et de la matière, et la victoire éternelle et progressive de l'homme sur le monde physique, du principe intellectuel sur le principe matériel. Dans deux grands ouvrages, dont les premiers volumes sont parus, l'*Histoire romaine* et l'*Histoire de France*, il développe et applique ses principes de philosophie de l'histoire à l'aide de la méthode symbolique dont il est en France le premier représentant. Doué d'une forme originale et brillante, d'un style neuf et vivifiant, M. Michelet est le premier Français qui considère l'histoire comme une déduction de principes philosophiques antérieurement posés, et, d'un autre côté, comme un symbole sous lequel il faut percevoir l'idée. Aussi attendait-on avec un vif empressement l'instant de le juger comme professeur. L'amphithéâtre de la Sorbonne était rempli une demi-heure avant la leçon, et bientôt les couloirs, la salle d'attente, la chaire même du professeur furent envahis, et la leçon fut plusieurs fois troublée par les marques d'impatience d'un grand nombre de personnes qui n'avaient pu pénétrer dans la salle. Espérons que M. Michelet consentira à faire son cours dans le grand amphithéâtre, et ne laissera pas ainsi à la porte la moitié de son auditoire.

Nous allons indiquer les principales idées que M. Michelet a développées dans son discours d'ouverture.

A l'époque de civilisation où nous sommes arrivés, nous ne pensons souvent pas que l'ordre, la liberté, la sociabilité dont nous jouissons, nos pères nous les ont faits laborieusement et à grand'peine; qu'ils ont payé de leur sang chaque progrès dans les lois, chaque amélioration dans les mœurs. Ainsi nous devons notre nationalité aux 14e et 15e siècles, notre langue aux 16e et 17e, et notre liberté au 18e. C'est donc avec une sorte de respect filial que nous devons étudier l'histoire, pleins à-la-fois d'indulgence pour les fautes de nos ancêtres, et de reconnaissance pour leurs travaux.

L'un des siècles dont les épreuves ont été les plus rudes et les efforts les plus fructueux est le 14e, qui a détruit le moyen-âge et jeté les bases d'un nouvel ordre social. Ce fut une grande et solennelle époque que l'an 1300 : un jubilé universel appelait à Rome toute la chrétienté; les populations s'y étaient rendues en foule, les maisons étaient trop petites pour les contenir, elles campaient sur les places et dans les rues. Au milieu de cette foule était Dante qui devait appeler tous les morts dans son poëme, comme le pape appelait tous les vivants à son jubilé.

Du reste, cette grande solennité semblait être les funérailles de la papauté. Le moyen-âge tremblait sur ses bases; le saint-siége et le saint empire romain menaçaient ruine tous les deux; le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, plutôt rivaux que soutiens l'un de l'autre, se combattaient sans relâche, usurpant mutuellement leurs fonctions et leurs prérogatives; l'empereur donnait l'investiture aux évêques et le pape faisait la guerre. De cette étrange dualité, de cette opposition acharnée, naissait un perpétuel désordre. A cette époque éclatent les signes certains de leur décadence; tandis que dans la bulle d'or l'empereur résignait en quelque sorte sa puissance entre les mains des électeurs, Boniface VIII avait avoué que le pape pouvait faillir, que le vicaire de J.-C. pouvait se tromper, et perdait ainsi la force morale de la papauté.

Cependant jamais ces deux puissances n'avaient été plus outrées dans leurs prétentions; les docteurs en droit civil et en droit canon exaltaient mutuellement dans d'interminables argumentations les droits de chaque puissance. Barthole disait : « L'empire est la lune, et la papauté le soleil; et, comme le soleil est sept fois plus grand que la terre, et la terre sept fois plus grande que la lune, la papauté est juste quarante-neuf fois plus grande que l'empire. »

Aux puissances ecclésiastiques et civiles succédaient deux puissances ecclésiastiques et civiles, mais plus bas placées dans la hiérarchie, et qui tiraient toute leur force de l'opinion : les ordres mendiants et les légistes.

Les ordres mendiants composaient une sorte d'église populaire dans la grande église romaine. Prédicateurs facétieux et amusants, ils charmaient les pauvres habi-

tants des campagnes par leurs sermons enjoués; ils prêchaient la dévotion à la vierge et aux saints, les petites pratiques de dévotion plus à la portée de tous que le génie altier des croisades; les plus hardis d'entre eux se permettaient sourdement quelques propos contre l'église romaine, quelques murmures contre sa suprématie : c'est ainsi que se formaient les églises nationales anglicane, gallicane, qui allaient revendiquer une sorte d'indépendance contre la papauté; c'est ainsi que se préparait la réforme philosophique du 16e siècle et le philosophisme religieux du 18e.

Au même temps l'étude du droit romain, reprise avec ardeur dans les universités, en dépit des défenses de l'église, produisait une autre classe d'hommes dont les Pandectes et le Code étaient l'Évangile et qui ressuscitaient les idées impériales du pouvoir absolu. Dévoués aux rois, dont quelques-uns furent les ministres, ils favorisaient par leur science le développement de la royauté. Alors s'élevaient les parlements; les combats judiciaires étaient abandonnés pour les formes de procédure, la force pour le droit. En même temps les légistes favorisaient et justifiaient les exactions dont les rois avaient besoin pour soutenir leur pouvoir naissant, sauf à les expier plus tard, comme Enguerrand de Marigny, au gibet de Montfaucon.

La royauté française, soutenue par les légistes, s'élevait sur les ruines de la féodalité, quand elle rencontra une grande et puissante opposition du vassal contre le suzerain, du duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre, contre le roi de France. Celui-ci sut bientôt recourir à de nouvelles ressources : sa noblesse féodale fut couchée sur la terre à Crecy, prise et rançonnée à Poitiers. Il appella à lui les hommes des communes, les bourgeois, et leur demanda leur argent, leur sang : ils donnèrent tout; mais les états-généraux s'assemblèrent et élevèrent des prétentions que n'a pas dépassées notre démocratie moderne; le serf lui-même se réveilla sous la corvée; *Jacques Bonhomme* foula de son sabot la tête de son seigneur, dans la guerre civile appelée *Jacquerie*. La femme aussi jeta loin sa quenouille, se couvrit d'une armure, et chassa l'ennemi sous le nom de Jeanne-la-Pucelle.

D'effroyables calamités résultaient de ces longues guerres; une masse de soldats flottait sur le pays et le ravageait en tout sens. Le pillage était impossible aux armées envahissantes, parce qu'il n'y avait plus rien à piller. Dans la campagne on ne voyait plus d'habitation, et Froissard raconte avec indifférence qu'en 1348 il y eut une épidémie qui enleva environ *la tierce partie* du peuple. Tant de maux semblaient annoncer la fin du monde, et tous les hommes y croyaient; le jugement dernier était annoncé pour 1335, pour 1360. Pourtant ces douleurs n'étaient pas les angoisses de l'agonie, c'était le travail de l'humanité enfantant un nouveau monde.

Nous aussi nous vivons dans une époque de douloureuse transition, entre une société qui finit et une société qui commence; nous aussi nous sommes tentés de nous laisser prendre au découragement et de croire à la fin de toutes choses. Ayons courage cependant, ayons foi dans l'avenir, et bientôt peut-être nous verrons surgir une nouvelle société avec le jour de ce Perse dont parle Hérodote, qui, après une longue nuit, vit le soleil levant luire entre les ruines.

Telle est l'esquisse du tableau que M. Michelet a tracé dans sa première leçon : mais ce que nous ne saurions reproduire, ce sont les vives couleurs dont il l'a revêtu. Plein à-la-fois de force et d'esprit, d'agrément et d'éclat, de science et d'imagination, son discours a excité dans son auditoire un vif enthousiasme : les applaudissements ont très souvent interrompu le professeur et se sont long-temps prolongés.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. BLANQUI, PROFESSEUR.

6e, 7e, 8e, 9e, 10e *leçons*.

Trois écoles économistes. — Du capital. — Des moyens de faciliter la production. — De l'accumulation. — Des capitaux. — De leur multiplication. — De l'épargne. — Des caisses d'épargne. — Des banques. — De la monnaie. — Quelques uns des inconvéniens de la monnaie. — Des lettres de change. — Des banques de dépôt. — Des banques de circulation. — Opinions des trois écoles sur les banques.

Il y a aujourd'hui trois écoles principales en économie politique; l'école anglaise, à la tête de laquelle était Ricardo, et les deux écoles auxquelles je donnerai les noms de J.-B. Say et de M. de Sismondi. L'une vive, ardente, réformatrice, progressive, trop jeune, trop passionnée peut-être; l'autre plus mûre, plus calme, plus sage aussi, mais craignant souvent, trop souvent, d'avoir une opinion à elle, et de se décider pour l'une ou pour l'autre des opinions adverses, je dirai presque stationnaire; la troisième enfin, triste, peureuse, décourageante, ne vivant vraiment que de paradoxes, nous ramenant à l'état de nature dans d'excellentes intentions, et tuant d'un seul coup la civilisation moderne pour guérir la société d'un certain mal qui, certes, ne demandait pas pareil remède, en un mot l'école rétrograde. A laquelle de ces trois écoles, dont il a lui-même fait l'histoire, appartient M. Blanqui? A aucune. Quelquefois partisan de l'école anglaise, jamais de celle de M. Sismondi, il est le plus souvent, cela est vrai, non seulement comme professeur, mais comme économiste, de l'école de son maître J.-B. Say. Dans la question des banques, qui va nous occuper aujourd'hui, comme dans la question de la division du travail et des machines, il a constamment combattu avec persévérance et conviction les opinions vraiment étranges de l'école rétrograde, et s'il a quelquefois partagé celles qui se sont un peu trop avancées, il ne les a pas toujours suivies jusqu'où elles sont allées, et il a su profiter, afin de ne pas s'égarer avec elles, d'excellents conseils que lui donnait cette école, que j'ai appelée stationnaire pour la distinguer des deux autres, mais qui ne l'est pas toujours. D'ailleurs, il y a aujourd'hui si peu d'unité et de fixité dans les diverses opinions économistes, qu'il arrive souvent que l'école rétrograde est la plus avancée, et que l'école progressive joue le rôle de l'école rétrograde.

C'est la production et le travail, et non pas l'or et l'argent qu'ils possèdent, qui font la richesse des peuples. Il en est tout-à-fait de même de la marchandise-monnaie que de toute autre marchandise, que du blé par exemple : on ne doit jamais en garder au-delà de ses besoins, et il faut toujours la laisser aller où elle trouve sa place, sans craindre, comme on l'a craint trop long-temps, d'appauvrir son pays en exportant du numéraire. Une livre de coton pèse autant qu'une livre d'or, cent mille francs de coton ont la même valeur que cent mille francs en or. Cette vérité, un peu commune aujourd'hui, a été considérée long-temps, le croirait-on, comme un paradoxe, par les partisans du fameux système de la balance du commerce. Regardant la richesse et l'argent comme parfaitement synonymes, on jugeait d'un pays comme d'un particulier, on l'estimait riche quand il possédait beaucoup de numéraire, et l'on supposait que la voie la plus courte et la plus simple pour l'enrichir était d'y entasser l'or et l'argent. Nous le répétons, c'est le travail seul qui fait la richesse d'un peuple. Comment un peuple peut-il *augmenter son travail* et par conséquent *sa richesse*? En facilitant les moyens de production, en divisant le travail autant que possible, en multipliant les machines, en accumulant des capitaux, en *créant* le crédit, en fondant des banques.

Le travail, avons-nous dit, ne peut pas se passer de capital, et l'industrie d'une nation n'est pas bornée par l'étendue de son territoire, mais bien par l'étendue de ses capitaux. C'est toujours le capital, ou du moins le bon emploi de son capital qui a manqué à la France, si industrieuse pourtant : aussi a-t-on vu constamment les procédés les plus ingénieux, après y avoir pris naissance, trouver leur application dans des pays mieux pourvus de capitaux. Ainsi augmenter le capital d'une nation c'est augmenter son travail, si je puis dire ainsi, ou sa richesse; c'est lui faciliter les moyens de production. Ici deux questions : Un peuple peut-il augmenter son capital, comme un individu? Toujours. Comment l'augmente-t-il? Pour répondre à cette seconde question, il faut se rappeler ce que c'est qu'un capital : une réunion de valeurs accumulées. Un peuple augmente donc son capital en économisant, en épargnant, en accumulant, en créant des banques.

L'épargne, comme l'a très bien prouvé J.-B. Say, ne nuit pas à la consommation. Accumuler des capitaux productifs, ce n'est pas, a-t-il dit, entasser des valeurs sans les consommer, c'est les soustraire à une consommation stérile pour les vouer à une consommation reproductive. Tout entrepreneur d'industrie faisant travailler son capital, trouve avec facilité les moyens d'occuper productivement ses épargnes. Mais le propriétaire de terres affermées et les personnes qui vivent de leurs rentes ou du salaire de leur main-d'œuvre n'ont pas la même facilité; beaucoup d'épargnes sont par cette raison consommées qui auraient peu grossi les capitaux particuliers, et par conséquent la masse du capital national. Les caisses dites d'épargne et les associations qui se chargent de recevoir, de réunir et de faire valoir les petites épargnes des particuliers, sont donc très favorables à la multiplication des capitaux. Ce qui fait aujourd'hui la grande prospérité de l'Ecosse, c'est que les banques paient intérêt, jour par jour, à la plus petite épargne, il n'y a pas, pour ainsi dire, un centime du capital national qui reste improductif : aussi en Ecosse le capital ne manque jamais au travail. Un pays, ajoute J.-B. Say, marche d'autant plus rapidement vers la prospérité, que chaque année il s'y trouve plus de valeurs épargnées et employées reproductivement; ses capitaux augmentant, tout accroissement de capital prépare un gain annuel et perpétuel, non seulement à celui qui se fait cette accumulation, mais à tous ceux dont l'industrie est mise en mouvement par cette portion du capital. La multiplication des capitaux a aussi cet avantage, elle produit la baisse des intérêts, et facilite ainsi au travailleur les moyens de se procurer à meilleur marché le capital dont il a besoin pour alimenter son travail.

Mais l'accumulation des capitaux par l'épargne est et doit être nécessairement lente et bornée. Un des plus grands services qu'aient rendus et que rendent les banques, c'est de multiplier les capitaux dans une tout autre proportion que l'épargne. Voici comment. Le numéraire qui demeure en circulation dans un pays est borné par les besoins de la circulation du pays. Si, alors, on trouve le moyen de remplacer la moitié du numéraire ou de la marchandise-monnaie par des billets, il est évident que dès cet instant il y a surabondance de monnaie. Cette surabondance fait baisser sa valeur; mais il n'y a pas de raisons pour que sa valeur baisse dans d'autres lieux où l'on n'a point créé de billets de confiance. Or, le peuple qui aura remplacé par des billets la moitié de son numéraire, la gagnera nécessairement cette moitié en la vendant, comme toute autre marchandise, dans les pays où elle aura alors le plus de valeur, et il aura augmenté d'autant plus son capital productif. On peut comparer, a dit Adam Smith, l'or et l'argent qui circulent dans un pays à un grand chemin qui sert à transporter au marché tous les fourrages et tout le blé du pays, mais qui ne produit ni blé ni fourrages. Une banque sage, en établissant un chemin dans les airs, donne le moyen de convertir, pour ainsi dire, une bonne partie des grands chemins en pâturages et en terres qui rapportent, et d'augmenter ainsi considérablement le produit des terres et du travail. La multiplication des capitaux, tel est donc l'un des plus grands services que rendent les banques de circulation. Voyons maintenant comment et pourquoi elles ont été inventées et perfectionnées, et d'abord disons deux mots de la monnaie. Dès que les besoins devinrent plus variés et plus étendus, on sentit la nécessité d'avoir une mesure générale et susceptible elle-même de subdivisions pour évaluer le prix de toutes choses. Les métaux précieux furent choisis de préférence pour servir à cet usage, parce qu'ils sont inaltérables et homogènes, que leur rareté leur donne une certaine valeur; qu'ils peuvent, sans rien perdre de cette valeur, se diviser en aussi petites coupures qu'on veut; enfin, parce qu'ils ont la propriété de se conserver long-temps sans altération sensible. Mais à mesure que les transactions commerciales se multiplièrent, les sommes que l'on dut payer à la fois devinrent plus considérables, et le transport effectif des métaux précieux, non seulement d'un pays à un autre, mais d'un individu à un individu, présenta ses inconvéniens et ses difficultés. Alors il devint plus commode d'introduire l'usage des promesses écrites qui stipulèrent l'engagement de payer au porteur des quantités d'or désignées. Comme l'exportation du numéraire a été presque toujours prohibée par les gouvernements soupçonneux, qui, voyant dans l'or et l'argent toute la richesse de l'état, croyaient qu'on les ruinait quand on exportait du numéraire, cette prohibition, universelle au moyen âge, hâta l'invention des lettres de change, invention que l'on a attribuée aux Juifs expatriés sous Philippe-le-Bel, et qui s'étaient réfugiés en Italie. Les lettres de change procurèrent un moyen facile et sûr de compenser des créances, non seulement entre deux pays, mais entre plusieurs, et elles firent l'office du numéraire mieux que le numéraire même n'aurait pu le faire. Un autre inconvénient de la monnaie fit inventer les banques de dépôt, les premières banques qu'il y eut en Europe.

Ces fréquentes communications d'un petit pays avec les pays environnants y versent perpétuellement les monnaies frappées par tous ses voisins. Ainsi tel état, en réformant sa propre monnaie, ne viendrait pas toujours à bout de réformer les espèces courantes si les lettres de change étrangères y sont payées dans ces espèces courantes; l'incertitude de la valeur réelle de la somme qu'on recevra en une chose qui par sa nature est si peu certaine, doit rendre le cours du change toujours très contraire à un état tel que celui-ci. On a donc cherché des moyens de suppléer aux usages de la monnaie, pour en éviter les inconvéniens, et l'on a établi des banques, où chaque négociant a déposé, soit en monnaie de l'état bonne et valable, soit en lingots, soit en pièces étrangères reçues comme lingots, une valeur quelconque exprimée en monnaie nationale ayant le titre et le poids voulus par la loi. La banque a en même temps ouvert un compte à chaque déposant et a passé au crédit de ce compte la somme ainsi déposée. Lorsqu'un négociant a voulu ensuite faire un paiement, il a suffi,

sans toucher au dépôt, de transporter le montant de la somme, du compte d'un créancier de la banque, à celui d'une autre personne; de cette façon, les transports des valeurs ont pu se faire perpétuellement par simple transfert sur les livres de la banque. On appelle ces sortes de banques des banques de dépôt. La monnaie restée en circulation, lorsqu'elle fut échangée contre la monnaie *type*, la monnaie *modèle* déposée à la banque et qu'on appelle monnaie de *banque*, perdit en proportion de la dégradation qu'elle avait éprouvée. De là, l'*agio*, ou la différence de valeur qui s'établit entre l'argent de banque et l'argent courant. Ce dernier perdit quelquefois 3 à 4 p. %. Le bénéfice des banques de dépôt se tire d'un droit qu'on leur paie sur chaque transfert, et de quelques opérations compatibles avec leur institution, comme les prêts sur dépôts de lingots. Les plus célèbres, après celle d'Amsterdam, furent les banques de Venise (la plus ancienne banque connue, fondée en 1171), celles de Gênes, d'Hambourg, de Copenhague, etc. Toutes ces banques n'existent plus aujourd'hui. On conçoit qu'une des conditions essentielles et la fin qu'elles se proposent est l'inviolabilité du dépôt qui leur est confié. A Amsterdam, les quatre bourgmestres ou officiers municipaux en étaient garants; chaque année, à la fin de l'exercice de leurs fonctions, ils le remettaient à leurs successeurs, qui, après l'avoir vérifié, s'obligeaient sous serment à le remettre intact aux magistrats qui les remplaceraient. Ce ne fut qu'en 1794 que la banque d'Amsterdam, créée en 1609 et qui avait toujours su conserver intacte sa vieille réputation d'honneur et de loyauté, se vit forcée de faire banqueroute, parce qu'elle avait eu l'imprudence de prêter 10 millions au gouvernement hollandais. En 1814, une nouvelle banque, appelée banque des Pays-Bas, a été organisée à Amsterdam sur le modèle de la banque d'Angleterre, par le roi Guillaume, qui lui a fait accorder un privilége de 25 ans et le droit d'émission. Ce n'est donc plus une banque de dépôt, mais une banque de circulation.

Il y a cette grande différence entre une banque de dépôt et une banque de circulation, c'est que l'une n'opère que sur son capital, tandis que l'autre agit non seulement avec le capital qu'elle a, mais avec celui qu'elle n'a pas. Elle crée des capitaux, elle augmente le capital existant, en facilitant la circulation, en prenant l'argent là où il est abondant pour le porter là où il est rare, en vivifiant, en rendant productif un capital mort, improductif. Nous ne voulions considérer les banques que sous ce point de vue, qu'elles servent à multiplier les capitaux. Sans doute elles rendent bien d'autres services au commerce et à l'industrie et pourraient à l'avenir en rendre plus encore; sans doute, elles ont comme les machines, de grands avantages et de graves inconvénients; mais les bornes d'un article déjà trop long ne nous permettent pas d'entrer ici dans tous les détails du cours, surtout quand le professeur ne peut y faire que de la critique historique. Dans trois de ses leçons sur les banques, M. Blanqui a résumé l'histoire des banques de France et d'Angleterre et celle des banques de province et des banques d'Ecosse. Il a montré quels heureux résultats on pourrait obtenir dans un département en créant des caisses d'épargne, des banques provinciales sur le modèle un peu corrigé par l'expérience des banques écossaises; enfin il a terminé ces leçons en rappelant les diverses opinions des trois écoles économistes.

L'école anglaise multiplie les banques comme elle a multiplié les machines, souvent avec profusion. Ricardo pense que la monnaie d'un pays est parfaite quand elle est en papier. M. de Sismondi, qui a déjà proscrit les machines comme des *calamités nationales*, proscrit aussi les banques comme le *fléau de la classe ouvrière*. M. Blanqui, d'accord ici avec l'école de Say, permet de s'en servir, mais il défend d'en abuser. Il nous semble qu'en général on oublie trop souvent qu'un des éléments nouveaux de la civilisation moderne, celui qui la distingue le plus des civilisations antiques, c'est le travail.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

FORMATION DU BUREAU DU COMITÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE POUR PARIS.

Le comité central d'instruction primaire pour l'arrondissement de Paris s'est réuni le 4 janvier dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Présidé par M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, il s'est définitivement constitué en complétant la formation de son bureau.

Après avoir porté l'un de ses membres, M. Cochin, à la vice-présidence, il a usé de la faculté que lui donne l'art. 19 de la loi du 28 juin, en appelant aux fonctions de secrétaire M. L. de Jussieu, secrétaire-général de la préfecture, fonctions qui lui donnent le titre de membre du comité.

Le comité définitivement constitué est ainsi composé :

MM. le comte de Rambuteau, préfet, président; Cochin, vice-président; L. de Jussieu, secrétaire; Desmortiers, procureur du roi près le tribunal de première instance; Rousseau, maire; Forcade de la Roquette, juge de paix; Delpierre, curé de St-Sulpice; Goëpp, ministre luthérien; Monod, ministre calviniste; Marchand Ennery, grand rabbin; Liez, proviseur du collége royal d'Henri IV; Pompée, instituteur primaire communal; Lebeau et Lahure, membres délégués du conseil général.

Dans la même séance, le comité a procédé à la nomination des membres des 12 comités pour les arrondissements municipaux. Nous ferons connaître leurs noms, lorsque leur élection aura été approuvée par l'autorité supérieure.

COMMISSION D'INSTRUCTION PRIMAIRE DE LA HAUTE-MARNE.—EXAMEN DES ASPIRANTS AUX BREVETS DE CAPACITÉ.

La commission d'instruction primaire du département de la Haute-Marne s'est réunie à Chaumont, le 6 de ce mois, sous la présidence de M. Hubert, inspecteur de l'académie de Dijon, à l'effet d'examiner les aspirants aux brevets de capacité. Cinquante-cinq se sont présentés, dont un pour l'instruction primaire supérieure. L'examen a eu lieu publiquement, en présence d'un grand concours de citoyens.

La première épreuve a porté sur la calligraphie. Cinq quarts d'heure ont été accordés aux candidats pour la subir. Quarante-six seulement ont remis leurs copies. Sur ce nombre il ne s'en est trouvé que quatre dont l'écriture a été jugée bonne et régulière, et qui en conséquence ont été admis à l'examen sur les autres parties du programme. Parmi ces quatre derniers, deux ont seuls répondu d'une manière satisfaisante aux questions sur l'instruction morale et religieuse, sur les procédés de lecture et d'écriture, sur les principes de la grammaire. Mais n'ayant pu expliquer le système légal des poids et mesures ni la théorie de la division, ils ont été pareillement ajournés à une autre époque. Les candidats n'étaient âgés, pour la plupart, que de 18 à 20 ans. A la fin de la dernière séance, M. Hubert leur a adressé une allocution. Il leur a montré que la sévérité de la commission ne devait pas les décourager; qu'elle était commandée par leurs propres intérêts autant que par ceux des communes auxquelles ils sont destinés. Il les a exhortés à redoubler d'efforts, afin de pouvoir se présenter avec plus de succès à la session prochaine, et d'y apporter le degré de savoir qu'un instituteur du peuple doit posséder aujourd'hui pour être à la hauteur de son importante mission, et satisfaire aux besoins des localités en même temps qu'aux salutaires exigences de la loi.

NOUVELLES.

M. le ministre de l'instruction publique a souscrit à vingt exemplaires de l'*Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge*, par M. J.-P. Charpentier, professeur de rhétorique au collége Saint-Louis, auteur des *Etudes sur la littérature romaine*.

— Dans le compte que nous avons rendu de la distribution des prix faite à l'école de médecine, nous avons omis le nom de M. Treves (Samuel), de Bar-le-Duc, qui a obtenu une médaille d'or (Prix Corvisart).

— M. Thévenot, directeur de l'école normale primaire de Dijon, vient de recevoir la décoration de la Légion-d'Honneur.

— M. de Caumont, membre correspondant de l'académie des inscriptions (Institut), au zèle infatigable duquel les sciences sont redevables des progrès remarquables qu'elles ont faits dans la Normandie depuis quelques années, vient d'être nommé chevalier de la légion-d'honneur. Fondateur et l'un des membres les plus actifs et les plus éclairés de plusieurs sociétés savantes, créateur des congrès scientifiques de France, et auteur de plusieurs ouvrages précieux pour la science, et en particulier du cours d'antiquités monumentales, qu'il a professé à Caen avec autant de succès que de désintéressement, M. de Caumont avait à cette distinction des droits que tous les amis de la science se plairont à reconnaître.

— Sur la proposition de M. le recteur de l'académie de Rouen, M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une somme de 750 francs sur les fonds disponibles de l'exercice 1834, pour subvenir aux besoins des écoles protestantes et israélites établies à Rouen, Luneray, Gruchet et Saint-Siméon. Cette allocation a pour objet de procurer les moyens de continuer à admettre *gratuitement* dans les écoles tous les enfants indigents.

— Plusieurs étudiants se sont adressés à M. le ministre de l'instruction publique pour obtenir que les cours des facultés des sciences et des lettres se fissent désormais à d'autres heures que les cours des facultés de droit et de médecine. Le désir de ces jeunes gens était de pouvoir suivre tout à la fois, et avec une égale assiduité, les leçons spéciales qui forment le principal objet de leurs études et d'autres leçons qui peuvent concourir d'une manière plus générale au développement de leur instruction littéraire et scientifique. M. le ministre de l'instruction publique a accueilli leur vœu avec empressement. Par ses ordres, M. l'inspecteur-général des études, chargé de l'administration de l'académie de Paris, s'est concerté immédiatement avec MM. les doyens sur les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour réaliser le vœu des élèves. Il était impossible d'éviter entièrement la simultanéité des leçons, car le nombre des cours excède de beaucoup celui des heures distinctes qu'on peut assigner à chacun. Cependant pour faire cesser l'inconvénient signalé en ce qu'il a de plus sensible, c'est-à-dire la coïncidence de quelques cours de droit avec des cours de la faculté des lettres plus habituellement suivis par les étudiants, MM. Lacretelle et Saint-Marc-Girardin, professeurs, l'un d'histoire ancienne, l'autre de poésie française, sont convenus de retarder leurs leçons d'un quart d'heure : M. Jouffroy a, en outre, transporté du samedi au mercredi, à onze heures et demie, sa leçon de philosophie moderne. M. le ministre de l'instruction publique a d'ailleurs décidé qu'à l'avenir MM. les doyens devront toujours se réunir pour arrêter de concert, d'après les considérations qui précèdent, le programme semestriel des cours pour toutes les facultés de l'académie de Paris.

— Le grand conseil du canton de Vaud a décidé la création d'un conseil d'instruction publique, qui sera formé de 5 membres rétribués à cent louis par tête. Ce conseil, si sa composition est heureuse, sera l'ame de tout progrès intellectuel et moral dans le canton de Vaud. Son influence est considérable, car il a l'inspection sur tous les établissements d'instruction publique, y compris l'académie. Quant aux écoles industrielles, elles sont décrétées en principe et elles recevront sans aucun doute une impulsion très vive dans chaque district.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 23 JANVIER 1834. Collection mensuelle. N° 24.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 13, 15, 17 et 18 janvier, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Lodin-Lalaire, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége royal de Rennes, est nommé provisoirement régent de philosophie et de rhétorique au collége de Bergerac, en remplacement de M. Ravin, qui a reçu une autre destination.

M. Brolly, principal du collége de Confolens, continuera d'être chargé des classes de rhétorique et de seconde.

M. Serreau, régent de troisième et quatrième, se bornera à l'enseignement de la troisième.

M. Vinson, régent de cinquième, est nommé provisoirement régent de quatrième.

M. Ranvaud, régent de sixieme, sera chargé en même temps de la classe de cinquieme.

M. Collin, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement maître d'études au collége royal de Caen.

MM. Rives, bachelier ès-lettres, et Guibert, bachelier ès-lettres, sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége royal de Montpellier.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége royal d'Avignon, MM. :

Tassel, bachelier ès-lettres, entré audit collége, le 26 octobre 1833, en remplacement de M. Larnac, qui est passé au collége de Nîmes;

Fournel, bachelier ès-lettres, entré audit collége le 1er novembre 1833, en remplacement de M. Ourliac aîné;

Ourliac, bachelier ès-lettres, entré audit collége le 13 avril 1833, en remplacement de M. Buffet, démissionnaire.

Sont nommés définitivement maîtres d'études au collége royal de Tours, savoir, MM. :

Duguet, bachelier ès-lettres, entré audit collége le 1er octobre 1833, précédemment régent au collége de Chinon;

Dupain, bachelier ès-lettres, exerçant en vertu d'une nomination provisoire en date du 30 avril 1833.

M. l'abbé Bouffé, bachelier ès-lettres, chargé de la chaire de quatrième au collége communal d'Aurillac, est nommé définitivement régent dans le même établissement.

M. Lapaume, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége de Wassy, est nommé provisoirement maître élémentaire au collége communal de Wassy.

M. Griselle, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de cinquième et de sixième au collége communal de Bailleul, en remplacement de M. Duwez, passé au collége de Maubeuge.

M. Berton, agrégé des classes de grammaire, chargé de la chaire de quatrième au collége royal d'Angers, est nommé régent de seconde au collége communal d'Abbeville, en remplacement de M. David, qui passe au collége royal d'Angers.

M. d'Autremont, instituteur primaire à Troyes, est nommé provisoirement directeur de l'école normale primaire du département de l'Aube.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

PÉTITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VITRÉ (ILLE-ET-VILAINE) CONTRE LA CONGRÉGATION DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

Une pétition enregistrée à la chambre des députés sous le n° 25 du rôle général doit soulever samedi prochain une grave discussion ; la liberté d'enseignement et le droit d'association y sont également engagés. A ce double titre, elle tombe tout-à-fait sous notre examen; elle nous offre d'ailleurs l'occasion de faire connaître une institution d'instruction élémentaire dont le nom est quelquefois cité tantôt avec faveur, tantôt avec une sorte de crainte, mais dont le but et les services sont assez généralement ignorés.

A dire vrai, aujourd'hui du moins, cette dernière considération domine à nos yeux toutes les autres; car, pour qu'une discussion de principes soit profitable, il faut que les faits qui la provoquent soient d'abord nettement précisés et établis. C'est ce que nous allons essayer de faire, heureux si cette petite page d'histoire de l'enseignement élémentaire pouvait dissiper quelques préjugés, calmer quelques passions, et nous aider, tous tant que nous sommes, sous quelque bannière que nous soyons engagés, à souffrir et reconnaître le bien fait par ceux qui ne pensent pas comme nous. Voici donc les faits; nous discuterons ensuite le droit.

S'il est un nom célèbre, c'est celui de Lamennais. En France, en Europe, partout où le catholicisme a une église, ce nom rappelle de grands travaux de philosophie, une infatigable et noble passion de régénération religieuse, d'amers désappointements, une récente et douloureuse soumission. Tout le monde a lu les livres de celui qu'on appelait il y a trois ans le nouveau saint Bernard, qui hier était presque anathème, qui demain sera Fénélon vaincu et enchaîné. OEuvres de génie, poésie d'événements, il y a là tout ce qui fait une fortune historique. Mais ce n'est pas tout pourtant. D'autres vertus, un autre talent, d'autres œuvres, un autre homme, recommandent aussi ce nom à l'estime du pays, et peut-être à la reconnaissance de l'avenir. A côté de ce Lamennais que nous connaissons tous, il est un frère confiné au fond de notre province la plus reculée, doué d'autant d'ardeur, de patience, d'énergie; prêtre et philosophe aussi selon la foi de son église, mais prêtre pratique, administrateur habile, industriel de vocation, qui s'est voué à l'instruction du pauvre et a fondé l'œuvre que voici.

En 1815, il n'y avait pas en Bretagne une seule école primaire gratuite pour les garçons. Depuis cette époque on a établi successivement dans quelques villes, Nantes, Rennes, St.-Malo, St.-Brieuc, Auray, Vannes, Hennebon, Quimper, Brest, des *frères de la doctrine chrétienne* de l'abbé de Lasalle, et, jusqu'à la révolution de juillet, quelques rares écoles d'enseignement mutuel. Mais les campagnes étaient abandonnées, et la plupart des villes même d'une population moyenne n'avaient aucun établissement public de ce genre; quelques maîtres particuliers seulement enseignaient à lire et à écrire suivant la méthode individuelle aux enfants assez riches pour leur payer une rétribution. Pour changer ce déplorable état, qui du reste était celui de la France entière, il y avait en Bretagne de bien plus grands obstacles qu'ailleurs. Des communes étendues sur un grand espace, des bourgs en général peu peuplés et situés souvent aux extrémités; une ou souvent deux lieues à faire par des chemins affreux; une pauvreté municipale sans ressources, une ignorance paresseuse et obstinée dans les fermiers même les plus aisés; enfin deux langues, le français à peine compris dans certaines contrées, le vieux breton, langue de l'usage, de la chaire et du catéchisme; la disette de maîtres et l'impossibilité de les payer : voilà ce qu'offrait la Bretagne, lorsqu'en 1818, M. l'abbé Jean-Marie de Lamennais s'avisa de prendre chez lui à Saint-Brieuc trois ou quatre jeunes gens bas-bretons auxquels il fit donner des leçons d'écriture, d'orthographe et de calcul. Peu à peu le nombre des sujets augmentant, il organisa dans sa propre maison une école gratuite de deux cents enfants, distribua çà et là dans les campagnes et dans les petites villes quelques maîtres formés ainsi sous ses yeux, et à mesure qu'il établissait une école, il dictait les règles qui devaient servir à la bien diriger. Prêtre habitué à la hiérarchie, sentant qu'une province religieuse ne serait séduite à l'instruction que par des maîtres agréés des curés et enchaînés par le lien religieux, il donna à ses disciples et ce caractère, et un costume qui le rappelât à tous les yeux; bientôt recueillant toutes ces règles éparses et faisant enfin œuvre durable même après lui, il sollicita et obtint le 17 mai 1822 une ordonnance royale qui fonda légalement l'institut. C'était au plus fort de la réaction religieuse et politique qui étouffait les germes d'instruction populaire semés sous le ministère de M. de Cazes. Les rares écoles d'enseignement mutuel fondées par le patriotisme et les souscriptions succombaient à la persécution; on envahissait jusqu'aux maisons qui avaient été achetées par les deniers des particuliers; le beau zèle qui avait un moment excité la fondation des écoles de frères de M. de Lassalle, s'éteignait habilement sous l'esprit de parti rassuré désormais contre la concurrence, ivre de sa victoire et proclamant audacieusement l'inutilité et le danger de l'instruction du peuple. L'institut de M. de Lamennais ne fut pas agréable alors; ceux qui le vantent aujourd'hui, qui en hâtent les progrès avec passion, avec fanatisme, le déclaraient suspect, dangereux. Pour beaucoup, le prêtre patient, obstiné, voué à son œuvre et la poussant seul, à ses propres frais, par mille ingénieuses ressources, sentait le libéral déguisé et presque le jacobin. Alors aussi, il faut le dire, quelques appuis lui venaient de nos rangs. Au milieu de nos écoles ruinées, nous voyions avec plaisir s'élever çà et là quelques-unes des siennes. Inspirés par le véritable et sûr instinct de la foi au progrès, nous applaudissions à l'émancipation populaire de quelque part qu'elle vînt, certains que la victoire resterait en définitive à la vérité. Les temps changeraient-ils aussi nos

convictions, et parce que nous avons aujourd'hui en main pouvoir, argent, maîtres, pour suivre notre œuvre, repousserions-nous ceux qui luttent à nos côtés, et, au lieu de nous fier à nos ressources, à notre zèle, appellerions-nous au secours la force et l'oppression? Non sans doute : la révolution de juillet ne donnera pas ce scandale, comme, il faut l'espérer aussi, les adversaires qu'elle a vaincus ne profiteront pas de sa générosité, de sa clémence, pour corrompre par la passion politique leurs œuvres de bienfaisance populaire. Mais s'ils s'oubliaient jusque là, alors fermeté, justice et punition.

Mais revenons à l'institut Lamennais, et voyons par quels moyens, depuis dix années, il s'est soutenu, propagé, agrandi, élevé au point où il est aujourd'hui.

Les *frères*, car M. de Lamennais a adopté ce nom, ne font ni le vœu de pauvreté ni le vœu de chasteté; ils conservent leurs propriétés particulières, et restent libres de se marier de quelque manière et à quelque moment qu'ils sortent de la congrégation; ils font seulement le vœu d'obéissance à leur supérieur général pour un an, trois ans et cinq ans. Le régime du noviciat est simple, point ascétique, dégagé de toutes pratiques bizarres, tel qu'il convient enfin à des maîtres destinés à vivre avec tous et de la vie commune. Presque tout le temps est employé à l'étude. Si la religion est le fond de l'œuvre, elle ne l'absorbe pas. Tous les objets d'enseignement, aujourd'hui fixés par la loi du 28 juin, étaient à l'avance, et surtout en 1832, au grand complet dans la maison centrale : religion, lecture, écriture, arithmétique en entier, grammaire française et analyse, dessin académique et dessin linéaire; en janvier 1833 on se préparait à introduire la géographie, la géométrie et l'arpentage; on faisait composer un cours élémentaire de mathématiques et de chimie avec application aux arts et métiers et à l'agriculture. Dans les communes voisines des côtes l'hydrographie doit être enseignée.

Les frères sont admis fort jeunes à la maison du noviciat, parce que ce n'est qu'à la jeunesse qu'on peut donner des habitudes intellectuelles nouvelles et une véritable discipline. A leur sortie ils passent dans une école composée de plusieurs divisions, où ils remplissent les fonctions de sous-maîtres. Plus tard ils deviennent maîtres et sont envoyés seuls dans les communes, mais remis sous le patronage du curé, dans le presbytère duquel ils habitent. C'est à-la-fois politique habile du fondateur qui rattache les curés à son œuvre, garantie de surveillance et de moralité, moyen d'économie.

Voici en effet comment se fonde une école, et le contrat qui s'établit entre la commune et la congrégation.

La commune, ou le curé, ou les particuliers, paient 400 fr de premier établissement, et la pension au presbytère est estimée 300 fr.; mais il suffit, le plus souvent, de recueillir 180 fr. en argent, soit par les rétributions, soit par secours, parce que les curés donnent en partie la pension gratuitement, et en retour les frères les aident pour l'enseignement du catéchisme à l'église, le service du dimanche, le chant des offices, etc.; généralement donc leur traitement est de 180 fr.; leur entretien et leurs frais de voyage ne vont pas au-delà de 80 fr. Il reste par conséquent 100 fr. d'économie qui rentrent dans la caisse générale de l'association, et composent une partie de ses revenus. Aujourd'hui qu'il n'y a pas moins de deux cent trente frères en activité, c'est un produit de 23,000 fr.

Une fois ces premiers frais assurés, on s'établit où l'on peut. Si le local est trop petit ou mal situé, les enfants en souffrent, les parents se plaignent, et le curé profite de cela pour exciter leur zèle. Bientôt on sent le besoin de construire une maison. Les uns offrent du bois, les autres de la pierre; celui-ci prend les charrois à son compte, celui-là la main-d'œuvre, et l'on bâtit. Afin d'intéresser plus de monde à l'œuvre et de déterminer l'administration locale à y contribuer, on convient quelquefois que le rez-de-chaussée servira de classe; la mairie se loge au premier étage et la fabrique se réserve le grenier pour y déposer ses grains. Pour arriver à ce but, mille moyens sont mis en jeu; il y en a même de fort singuliers et qui ne paraissent pas trop conformes à la rigueur évangélique, mais qui sont calculés habilement sur les besoins et les habitudes du paysan breton. Il est telle commune où une école entièrement gratuite est entretenue par les produits d'une *cantine*, tenue au compte de la commune et où les habitants sont convenus, d'après le conseil du maire et du curé, d'aller boire de préférence. Ainsi, c'est un cabaret privilégié par libre et amiable accord, qui paie la leçon du pauvre.

Avec ces ressources et ces secours de tout genre le fondateur a construit plus de soixante charmantes maisons d'école; dans les villes des établissements considérables ont été fondés. A Guingamp les frais de premier établissement ont été de 15,000 fr.; à Quintin, de près de 40,000 fr.; à St-Servan, de plus de 30,000 fr.; à Dinan, de 60,000 fr.; à Ploërmel, de 150,000 fr. au moins; il faudrait citer encore Pontivy, Malestroit, Vitré, Fougères, Guerande, etc.

Dans la seule année de 1832, les dépenses extraordinaires, c'est-à-dire les dépenses autres que celles de l'entretien des écoles et des noviciats, ne se sont pas élevées à moins de 122,000 fr. En résultat, au 1er janvier 1833, c'est-à-dire dans 14 années, 115 établissements avaient été fondés; 230 frères les desservaient; 15,000 enfants y étaient constamment présents toute l'année, et 2 ou 3,000 s'y joignaient dans les beaux jours. Plus de 160,000 enfans y ont reçu l'instruction depuis 1818, et pour cette grande et belle œuvre, *quinze cent mille francs*, c'est-à-dire trois fois plus d'argent que le gouvernement n'en a donné pour l'instruction primaire de toute la France pendant toute la restauration, *quinze cent mille francs* ont été levés par le zèle pieux d'un seul homme, dans la plus pauvre et la plus ignorante de nos provinces. J'ai dit les résultats; oû montrer maintenant les ressources? Elles ont été d'abord dans la charité du riche comme dans les bras du pauvre; ensuite dans la combinaison de mille petits revenus, chétifs en apparence, mais qui réunis composent un budget; ainsi ces dons de matériaux, ces corvées volontaires que j'ai retracés en parlant des constructions; ainsi les économies faites sur le traitement de chaque frère, le prix de sa première année de pension au noviciat, les 400 fr. de premier établissement de chaque école, les rétributions des parents qui peuvent et veulent payer, les petits gains sur la vente des objets classiques, quoique l'enfant pauvre reçoive tout gratuitement; ainsi encore les bénéfices de quelques pensionnats établis dans quelques petites villes : voilà le trésor de l'habile administrateur.

Entrerai-je maintenant dans le détail de la tenue des écoles et des méthodes d'enseignement ? Cela me mènerait trop loin, et m'écarterait du but où je tends. Qu'il suffise de dire que par la souplesse et l'élasticité de sa règle, le fondateur a pu se plier à tous les besoins des localités : ici la méthode des frères, là la méthode mutuelle, plus loin une combinaison de l'une et de l'autre, ailleurs la méthode individuelle, mais éclairée et corrigée par un calcul habile du nombre, de l'âge et des dispositions des élèves. Ajoutez un esprit de progrès et de perfectionnement, une attention inquiète aux systèmes qui peuvent naître chaque matin, et, depuis la révolution de juillet, une soumission docile et empressée aux réglements généraux d'instruction imposés par la loi. Voilà toute l'institution, sa fortune et ses œuvres.

Après cet exposé sincère, non flatteur, déduit de la seule étude des faits, dégagé de toute passion, si l'on se reporte à la pétition du conseil municipal de Vitré qui demande la destruction d'un pareil institut, on a peine à comprendre un pareil acte de la part de magistrats loyaux et éclairés, on est tenté de n'attribuer qu'à la haine et aux préjugés une telle démarche, et alors il semble qu'il n'y ait pas de paroles assez sévères pour la blâmer. Il est bon cependant d'y regarder à deux fois, et de chercher quelles causes ont pu aigrir de bons esprits et de nobles ames jusqu'à demander la violation de la charte et de la récente loi sur l'instruction primaire. Malheureusement il ne faut pas chercher loin pour les trouver ces causes. M. de Lamennais et ses frères ont aujourd'hui des promoteurs ardens, où naguère il n'y avait pour eux que méfiance et hostilité; le clergé de nos campagnes est pour ainsi dire croisé en leur faveur. Mais cette croisade, un mauvais esprit politique en corrompt souvent le zèle; des prédications fanatiques, des provocations violentes contre les écoles municipales dirigées par des laïcs, soulèvent les passions populaires, et désignent souvent à la haine et l'instituteur et les magistrats de la commune. Nous ne serions pas embarrassés de citer des faits. Elle est triste et difficile alors la situation des administrateurs. Forcés par la loi de fonder des écoles, obligés à frapper d'un impôt nouveau des populations toujours difficiles, déjà impopulaires par le bienfait même qu'ils cherchent à répandre, on sent quel est leur désespoir quand ils se voient accusés, flétris, presque proscrits par la parole à demi-sacrée du prêtre. Alors ils doutent de la liberté même, parce que l'abus les frappe, et ils viennent invoquer le monopole, parce qu'un monopole odieux les opprime.

Pour nous, législateurs ou administrateurs de l'instruction publique, placés au point de vue de l'intérêt général, du droit, de l'avenir, nous n'avons sans doute à tenir aucun compte de ces doléances, et il faut marcher à travers les souffrances de tant de généreux citoyens. Mais il convient aussi que le ministre qui a le gouvernement des cultes suive avec une attention sévère les écarts du clergé, et que les magistrats judiciaires le fassent rentrer dans les limites d'une sage et noble concurrence; la loi a des peines contre de tels délits, il faut les appliquer, si l'on ne veut pas conduire le parti national à désespérer de la liberté qu'il a fondée, et le précipiter dans les représailles, hélas si funestes, de la restriction. C'est aussi aux évêques, pasteurs de paix et de lumière, placés assez haut pour prévoir les périls, à calmer, réprimer et diriger le zèle de leurs prêtres; car il s'agit là de tout l'avenir. Si aujourd'hui des hommes élevés dans les doctrines de la liberté, fermes dans les convictions qu'ils ont aidé à établir, défendent les droits du clergé à la concurrence, il faut prendre garde qu'une autre génération ne s'élève, qui ne réponde à la haine que par la haine, et recoure à des armes toujours mortelles. Ces retours-là se voient souvent dans les affaires de ce monde. Si quelques zélateurs, amis coupables du pessimisme, croient gagner à cela le triomphe de leur cause, ils se trompent cruellement. Ni eux ni leur cause n'y gagneraient; l'oppression seule profiterait entre les mains de je ne sais quels autres zélateurs. Mais la liberté, la science, la religion, la civilisation enfin, il leur arriverait ce qui est arrivé en 1804, c'est-à-dire le calme plat d'une servitude protectrice et les langueurs empoisonnées de l'indifférence et du dédain.

P.-F. Dubois, Député.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE.—M. LECLERC, PROFESSEUR.

Inscription de la colonne Rostrale.—Observations sur ce texte important —Tombeaux des Scipion.—Explications des inscriptions, et remarques grammaticales.

7e et 8e leçons.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cette élégance de formes, cette richesse d'expressions, cette brillante facilité d'improvisation qui distinguent M. Leclerc. Dans un résumé naturellement succinct, nous ne recherchons d'autre mérite que celui de

l'exactitude et de la fidélité, et nous devons borner nos efforts à faire revivre dans les colonnes de ce journal la substance de ces savantes leçons.

Chacun sait que pendant près de 500 ans les Romains, uniquement occupés à lutter contre leurs voisins qu'ils eurent tant de peine à réduire, restèrent entièrement étrangers à la marine ; mais dans la première guerre punique, ayant en tête un ennemi redoutable qui depuis longues années dominait sur les mers sans aucune opposition, le peuple romain sentit la nécessité de se créer et d'entretenir des forces navales qui pussent résister avec avantage à celle des Carthaginois. Le besoin est le père de l'industrie : en soixante jours une flotte construite comme par enchantement (1) est lancée à la mer, sous le commandement du consul Duillius (que d'autres écrivent Duellius et qu'Ennius appelait Bellius, comme de *duellum* s'était fait *bellum*, de *duis* (2), *bis*) ; elle s'avança audacieusement contre des ennemis auxquels leur longue expérience de la navigation donnait tant de supériorité. La bataille s'engage, et le général romain, s'apercevant bientôt que ses vaisseaux, massifs et montés par des hommes peu exercés encore, manœuvraient difficilement et laissaient tout l'avantage aux Carthaginois, donne ordre de lancer les corbeaux ou mains de fer, *corvi*, *manus ferrea*. Forcés de venir à l'abordage, et surpris d'un tel stratagème, les ennemis n'opposent qu'une faible résistance à la valeur romaine. Cette victoire qui tenait du prodige transporta les Romains, et fit décerner à celui qui l'avait remportée des honneurs inusités. Il reçut ou s'arrogea (3) le privilège de se faire reconduire chez lui à la clarté des flambeaux et au son des instruments. On plaça près de la tribune les éperons des galères qu'on avait prises ; ce qu'on avait déjà fait après la victoire sur les Antiates ; de là le nom de *Rostra*. Une colonne fut érigée à la gloire de Duillius et de son armée. La colonne Rostrale a été brisée par le temps ; mais nous sommes autorisés à admettre comme authentique l'inscription gravée sur la pierre qui servait de piédestal et qui se voit encore au Capitole. Voici cette inscription telle qu'elle se voit à demi-effacée sur la pierre :

......ANO.........................
...D... XEMET. LECION......
...AXIMOS. MACISTRATOS. L ....
....VEM. CASTREIS. EXFOCIONT. MACEL...
...VCNANDOD. CEPET. ENQVE. EODEM. MAC...
......EM. NAVEBOS. MARID. CONSOL. PRIMOS. C...
. LASESQVE) NAVALES. PRIMOS. ORNAVIT. PARA ...
..UMQUE. EIS. NAVEBOS. CLASEIS. POENICAS. OM....
.VMAS. COPIAS. CARTACINIENSIS. PRAESENTE.......
.ICTATORED. OL... OM. IN. ALTOD. MARID. PVC...
......QVE. NAV.........ET. CVM. SOCIEIS. SEPTE....
......OSQVE. TRIRESMOSQUE. NAVEIS. X............
.....OM. CAPTVM. NVMEI. ⊖⊖⊖. DCC.
.....TOM. CAPTOM. PRAEDA. NVMEI. cccIↃↃↃ.
....CAPTOM. AES. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ.
cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ.
cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ. cccIↃↃↃ.
..............QVE. NAVALED. PRAEDAD. POPLOM.....
..........CARTACINIENSIS...NVOS..........
...............................CART........... (4)

Le *c* remplace le *g* dans plusieurs mots, bien qu'à cette époque cette dernière lettre fît partie de l'alphabet latin, comme nous le verrons dans l'inscription du tombeau de Scipion *Barbatus*, antérieure d'environ trente ans à la colonne Rostrale : *leciones, pucnare, exfociont, Cartaciniensis*, se disaient au lieu de *legiones*, *pugnare*, *exfogiunt*, *Carthaginiensis*.

e s'employait alors pour *i* : exemet, cepet, navebos.

Point de diphtongues : *praeda*, *poenicus* (pour *punicus*, on a toujours dit *Pœni* et non *Puni*).

i long, tiré hors de la ligne et *graphiquement* alongé : *prImos*.....

L'ablatif marqué du *d* : *pucnandod, altod, praedad, dictatored*.

Point de doubles lettres : *clasis*, *numei*, pour *classis*, *nummi* ; *olorum* pour *illorum* : *olli* est resté dans le haut langage de la poésie. Virg.

o pour *u*, au nom. sing. (comme il se voit souvent dans Plaute), et même dans les autres cas, surtout quand la syllabe est brève : *maximos*, *macistratos*, *navebos*, *captom*, *poplom*.

Il fallait que la numération chez les Romains fût encore bien peu avancée, pour qu'on fût obligé de répéter vingt-une fois le signe cccIↃↃↃ, au lieu de le rendre par un signe spécial ; les Carthaginois, selon toute probabilité, en savaient plus qu'eux sur cet article.

On a été surpris de rencontrer déjà la lettre *x*, dans *maximos*, mais elle est aussi dans *exemet*, ce qui n'a pas été remarqué. On peut donc croire que *x* existait avant César et que ce *grammairien* d'un ordre supérieur ne fit qu'en rendre l'usage plus général.

Long-temps cherchés en vain et dans les temps anciens et à des époques plus rapprochées de nous, tantôt à Liternum, tantôt à Rome, les tombeaux des Scipion n'ont été retrouvés qu'en 1780. En creusant en dehors de la porte Capène sur la voie Appia, on vit une voûte s'entr'ouvrir et l'on s'aperçut bientôt que c'était un caveau sépulcral. La lecture des épitaphes fit reconnaître que c'était celui de la *gens Cornelia*, immortalisée par l'humiliation et la prise de Carthage.

Les inscriptions de ces tombeaux sont de la plus haute importance pour la *science*. La colonne Rostrale dont nous venons de parler se rapporte à l'an 493 ; le tombeau de la plus ancienne date remonte, comme nous l'avons dit, à une époque plus reculée encore. Voici les plus curieuses de ces inscriptions :

CORNELIVS (1). LVCIVS. SCIPIO. BARBATVS. GNAIVOD. | PATRE. PROGNATVS. FORTIS. VIR. SAPIENSQVE. | QVOIVS. FORMA. VIRTVTEI. PARISVMA. FVIT. | CONSOL. CENSOR. AIDILIS. QVEI. FVIT. APVD. VOS. | TAVRASIA. CISAVNA. SAMNIO. CEPIT. | SVBIGIT. OMNE. LOVCANAA. OPSIDESQVE. ABDOVCIT.

L.-C. Scipion, fils du précédent, consul l'an de Rome 495, et censeur l'année suivante.

HONC. OINO (2). PLOIRIME. COSENTIONT (3). R.... | DVONORO. OPTVMO. FVISE. VIRO. | LVCIOM. SCIPIONE. FILIOS. BARBATI. | CONSOL. CENSOR. AIDILIS. HIC. FVET. A.... | HEC. CEPIT. CORSICA. ALERIAQVE. VRBE. | DEDET. TEMPESTATIBVS. AIDE. MERITO.

Ce qu'il faut spécialement remarquer dans ces deux inscriptions, c'est une certaine coupe, une certaine cadence. M. Niebuhr en a conclu avec assez de vraisemblance que c'étaient des vers, et des vers saturniens, en un mot, une partie de la *nænia* (ou chant funèbre) que l'on chantait aux funérailles. On pourrait ainsi peut-être expliquer pourquoi le *m* final est retranché presque dans tous les mots. Cette lettre s'est toujours élidée devant une voyelle dans la poésie latine, ce qui prouve qu'on la prononçait peu à la fin des mots : on peut supposer que dans l'origine les poètes la supprimaient, quand elle les embarrassait, de même qu'ils retranchaient le *s* pour avoir une brève, comme on le voit dans tous les vieux poètes et même dans Lucrèce et dans Cicéron.

La terminaison du mot Loucanaa n'a jusqu'ici été bien expliquée par personne : elle est fort singulière et remonte à une fort haute antiquité, selon toute apparence.

La première syllabe de ce mot et le verbe *abdoucit*, montrent que quelquefois *u* long s'écrivait comme il se prononçait, *ou*.

Dans ce temps où la langue n'était pas fixée encore, *e* et *i*, *u* et *o* s'emploient presque indifféremment l'un pour l'autre et se confondent perpétuellement.

Nous ne pousserons pas plus loin ces observations ; ce que nous avons dit sur la première inscription nous en dispense. Nous nous en rapportons du reste à la sagacité de nos lecteurs. D'autres inscriptions présentent de l'intérêt ; nous y reviendrons, toujours guidés par M. Leclerc, qui a promis d'ajouter prochainement quelques nouvelles considérations à celles qu'il a déjà présentées.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

9e leçon.

Attius. — Lutte de ce poète avec Pacuvius. — Principaux événements de sa vie. —Qualités et défauts de son style. — Ses tragédies tirées de l'Iliade.

Il ne nous reste que des fragments plus ou moins tronqués de plus de soixante tragédies composées par Attius. Homère lui avait fourni le sujet de quelques unes ; les autres avaient été pour la plupart empruntées aux grands tragiques grecs ; enfin, las de cette imitation servile, et se croyant assez riche de son propre fonds, il osa quitter les sentiers battus et se fraya une route nouvelle ; il s'exerça sur des sujets nationaux et mit Brutus sur la scène.

Nil intentatum nostri liquere poetæ,
Nec minimum meruere decus vestigia græca
Ausi deserere, et celebrare domestica facta ;
Vel qui prætextas, vel qui docuere togatas.
Hor. Art. poét., 284.

Quel est le véritable nom de cet auteur ? Faut-il l'écrire *Attius* plutôt que *Accius* ? Sur la foi de Denys d'Halicarnasse, M. Patin pense avec raison que la première manière est préférable, puisque, d'ailleurs, comme il le fait remarquer, Attilius semble venir d'Attius, comme Servilius de Servius.

L'on sait que Sophocle, à l'âge de 24 ans, concourut avec Eschyle, chargé de couronnes, et qu'il sortit vainqueur du combat. Ce vieux poète ne put supporter cette défaite : de dépit et de désespoir il se retira en Sicile. Pacuvius ne fut pas plus heureux dans la lutte qui s'établit entre lui et le jeune Attius : voyant son rival plus goûté que lui par ceux qu'il avait si long-temps charmés, il quitta Rome, devenue ingrate, et alla dévorer ses chagrins et ses ennuis à Tarente, où du moins il eut la consolation de recevoir bientôt la visite de celui-là même qui lui était préféré : entrevue intéressante, rapportée par Aulu-Gelle (3), dont nous allons bientôt parler.

Né d'un affranchi, au rapport d'Eusèbe, l'an de Rome 582, près Pisaurum (4)

---

(1) Ut non arte factæ, sed quodam deorum munere conversæ in naves atque mutatæ arbores viderentur. Flor. 2.

(2) Cic., *Or.*, 45.

(3) Cic., *Senect.*, 13.

(4) Ciacconius a proposé la restitution suivante : pour faciliter l'intelligence de l'inscription, nous écrivons *à la moderne* les vieux mots. C. Duillius, Marci filius, consul adversus Carthaginienses in Sicilià rem gerens egestanos cognatos populi romani arctissimâ obsidione exemit. Legiones Carthaginienses omnes maximusque magistratus, elephantis relictis, novem castris effugerunt. Macellam (*Magellam* dans T.-L.) munitam urbem pugnando cepit, inque eodem magistratu prospere rem consul primus gessit ; remigesque, classesque navales primus ornavit paravitque diebus sexaginta ; cumque eis navibus classes punicos omnes paratasque summas copias Carthaginienses præsente maximo dictatore illorum in alto mari pugnando vicit : trigentaque naves cepit cum sociis septirememque ducis, triremesque naves XX depressit, aurum captum nummi III. M. DCC, argentum captum præda nummi C. M. grave captum æs vicies semel centena pondo millia, triomphoque navali præda populum romanum donavit ; captivos C ingenuos duxit ante currum, primumque consul de Siculis classeque Carthaginiensium triomphavit. Earum rerum ergo Senatus populusque romanus hanc columnam posuit.

(1) C. L. Sci. Barbatus, Cneio patre prognatus, fortis vir sapiensque ; cujus forma virtuti parissima (Sup. rare ; cependant dans Aul.-G. XX. 1 ; Plaut. Curc. IV. 2, 20) fuit. Consul, censor ædilisque fuit apod vos : Tausaniam, Cisaunam, Samnium cepit : subegit (ou subjecit) omne Lucanum, obsidesque abduxit. Il fut consul en 456.

(2) Hunc unum plurimè consentiunt Romani bonorum optimum fuisse virum Lucium Scipionem. Filius Barbati, consul, censor, ædilis hic fuit apud vos : hic cepit Corsicam, Aleriamque urbem : dedit tempestatibus ædem merito.

— Uno ore cui plurimæ consentiunt gentes, populi primarium fuisse virum. Commencement d'une inscription tumulaire rapportée par Cicéron (Fin. 2-35), laquelle a quelque analogie avec celle-ci : elle était probablement orthographiée autrement dans les premiers manuscrits.

(3) Aul.-G. XII, 2.

(4) Aux environs de cette ville, on a retrouvé, dit-on (Voir Valery, 235), dans ces derniers temps, une pierre tumulaire qui porte son nom, sur une montagne long-

(*Pesaro*), il poussa fort loin sa carrière, et son nom se trouve cité à des époques si éloignées les unes des autres, que quelques savants en ont conclu qu'il y avait eu deux poetes du même nom, L. Attius (major), T. Attius (junior).

On sait bien peu de chose de la vie de ce poete, le premier qui soit né sur le sol latin.

Fort jeune encore, il fit un voyage en Asie. En passant à Tarente, il voulut voir le vieux Pacuvius, qui le retint plusieurs jours chez lui, et auquel il lut sa tragédie d'*Atrée* : « Il y a, lui dit Pacuvius, de l'éclat et de la grandeur dans vos vers (*sonora et grandia*); mais il s'y trouve aussi quelque rudesse et un peu d'âpreté (*duriora paulum et acerbiora*. — C'est vrai, lui répondit le jeune auteur, et je n'en suis pas mécontent; je n'en écrirai que mieux dans la suite. Les fruits qui naissent durs et aigres finissent par s'adoucir et deviennent fort agréables au goût; tandis que ceux qui d'abord sont mous et aqueux, se gâtent bientôt au lieu de venir à maturité : or il en est des talents comme des fruits. Cette fière réponse prouve que notre auteur eut de bonne heure la conscience de ce qu'il valait.

Il parait qu'il n'en rabattit rien dans un âge plus avancé. C.-J. César, grand personnage et ami des lettres, se rendait quelquefois au collège des poètes, *in collegium poetarum* : dans ces occasions Attius ne se croyait point obligé à lui montrer la moindre déférence, *nunquam assurrexit;* et cependant cette fierté ne choqua personne, *insolentiæ crimine caruit;* parce que, ajoute V. Maxime, qui nous a transmis cette anecdote (1), dans ce sanctuaire des muses, les seuls titres d'honneur et de supériorité étaient les œuvres du génie, et non les images des aïeux :

Quel était ce J. César qui entretenait ainsi un commerce assidu avec les poètes? Les expressions un peu emphatiques de Valere-Maxime ont fait croire à M. Patin qu'il ne pouvait être ici question que du dictateur, qui avait alors 20 ans tout au plus; d'autres ont pensé que c'était un de ses ancêtres. Ne pourrait-on pas conjecturer que c'est un des interlocuteurs du *De oratore? In medio relinquemus.*

Pauvre humanité! Attius était de petite taille. Où la vanité va-t-elle se nicher! Il voulut que sa statue le représentât grand et fort, comme un athlète, pensant que ce serait un titre de plus à l'admiration de la postérité. Cette statue fut placée dans le temple des muses (2). Ce trait de petitesse d'esprit et de vanité ridicule est d'autant plus regrettable dans la vie d'Attius, que c'était un homme d'un caractere fort honorable et qu'il jouit d'une haute estime parmi les Romains. Ses mœurs étaient sévères et pures; sa vie, pleine de dignité et de grandeur, comblait l'intervalle qui séparait le fils d'un affranchi des fiers patriciens (3). On a vu qu'il en usait fort librement avec J. César, et cela sans encourir aucun reproche ; ce qui prouve évidemment qu'il était en grande considération.

Les deux traits suivants ne sont pas moins décisifs. Insolemment apostrophé en plein théâtre par un comédien, il demanda et obtint réparation (4), justice qui, en pareil cas, ne fut pas rendue au célèbre Lucille (5).

Décimus Junius Brutus, personnage consulaire et honoré du triomphe pour ses succès en Espagne, qui honora Attius de son amitié (6), fit mettre des inscriptions de ce grand poète au frontispice des temples et des autres monuments publics. Ainsi notre poète, aussi favorisé que Pacuvius et Ennius, jouit, comme eux, des charmes d'une honorable et constante amitié.

Avec d'heureuses dispositions pour le talent oratoire, il n'osa pourtant s'élancer dans la périlleuse carrière du barreau. « Dans une pièce de théâtre, disait-il, il est facile de réfuter un discours; mais il n'en est pas de même au forum où l'adversaire ne vient pas, avant de parler, nous demander notre avis (7) sur ce qu'il doit dire. »

Ces vieux poètes ont presque toujours été l'objet ou d'une admiration outrée ou d'une critique exagérée et injuste. Attius a échappé moins que personne à cette commune destinée. D'un côté V. Paterculus (8) en parait tellement engoué qu'il concentre en lui toute la tragédie latine, et qu'il le regarde comme pouvant soutenir le parallèle avec les Grecs (9).

D'autre part, Tacite, le mettant sur la même ligne que Pacuvius, lui reproche la dureté et la sécheresse de son style, *durus et siccus* (10). Perse ne l'a point épargné, et a lancé contre lui un des traits les plus acérés de sa sévère critique (11). Horace, dans un endroit où il maltraite si fort les anciens, dit avec ironie et amertume:

> *Ambigitur quoties uter utro sit prior, aufert*
> *Pacuvius docti tamen senis, Attius alti* (12).

Quintilien qui n'avait aucune vengeance à exercer contre ces vieux auteurs, Quintilien qui n'écrivait pas de satires, Quintilien, juge impartial, sans enthousiasme comme sans colère, les a mieux caractérisés. « Pacuvius et Attius, dit-il, se sont fort illustrés par leurs tragédies; on trouve dans leurs ouvrages des pensées fortes, *gravitate sententiarum*, des expressions énergiques, *verborum pondere*, des caractères vigoureusement tracés, *auctoritate personarum;* et si leur style n'a pas assez de brillant et d'éclat, s'il manque quelque chose à leurs pièces, il faut plutôt s'en prendre au temps qu'aux auteurs mêmes. » Puis il ajoute : « On attribue plus d'énergie à Attius, et ceux qui se donnent comme connaisseurs trouvent à Pacuvius plus de savoir et de science (1).

Si nous rapprochons ce passage de Quintilien d'un autre de V. Paterculus et des vers d'Horace cités plus haut (qui, bien qu'ironiques, n'en font pas moins voir l'idée que se faisaient du mérite de ces poètes ceux qui les admiraient), nous devrons conclure que le trait distinctif du talent d'Attius, c'est l'élévation, *alti*, la fermeté et la force, *plus virium*, la chaleur et l'énergie, *plus sanguinis*. Que si nous prenons au sérieux, comme M. Patin l'a fait, avec raison, selon nous, un vers de l'Art poétique :

> *Hic et in Atti*
> *Nobilibus trimetris apparet rarus et Enni* (2).

et que nous y joignions le témoignage d'Ovide, *animosique Attius oris* (3), nous dirons qu'il a aussi de la noblesse et de la grandeur.

Il parait qu'il ne se corrigea pas complétement de ses défauts : la sécheresse et la dureté que Tacite lui reproche avec quelque raison, la rudesse et l'âpreté dont Pacuvius (qui pourtant lui-même n'est ni très poli, ni très élégant) a su le blâmer librement, ne le quittèrent jamais entièrement : il fit mentir le proverbe qu'il avait invoqué pour sa justification.

Attius avait emprunté trois pièces à Homère, l'*Achille*, l'*Epinausimache* et la *Nyctegresia*. Il ne reste presque rien de ces trois pièces; quelques vers détachés et sans suite. Il est difficile avec si peu de ressources d'intéresser un auditoire composé d'hommes choisis et distingués : c'est ce qu'a fait pourtant M. Patin avec son talent ordinaire. C'est au reste un tour de force dont il nous a appris à ne point nous étonner. Nous ne le suivrons pas dans ses ingénieux rapprochements et ses développements toujours curieux, savants et instructifs : nous nous contenterons de faire remarquer que l'*Achille* est probablement *la Briséis*, si vertement critiquée par Perse; que l'*Epinausimache* veut dire combat sur des vaisseaux, et se rapporte au 15e livre de l'Iliade; et que la *Nyctegresia*, alarme, expédition nocturne, est prise du 10e livre de l'Iliade.

---

temps appelée Mons Accius; c'est là probablement qu'il a été enterré dans ce champ fameux dans l'antiquité.

(1) V. Max., III, 7, 11.
(2) Plin., 34-5; Vit. 9-3.
(3) Plin. j., 3-3.
(4) Cic. *Ad Her.*, I, 14.
(5) *Ibid.* II, 13.
(6) Cic. *Arch.*, X; V. Max., VIII, 14.
(7) Quint., V, 13.
(8) V. Paterculus, I, 18.
(9) *Id.* II, 9.
(10) Tac. *Dial.*, XX.
(11) Pers., I, 76.
(12) Hor. *Ep.*, II, 1, 55.

(1) *Adeo ut..... in hoc pæne plus videatur fuisse virium* sanguinis. V. Pat., II, 9.
(2) Hor. *Art.* 259.
(3) Ovid. *Am.* I, 15, 19.

NOUVELLES.

M. le ministre de l'instruction vient d'autoriser MM. les recteurs à accorder aux instituteurs primaires communaux les congés qui seraient demandés par eux pour des motifs graves de santé ou d'affaires de famille, à la charge de ne quitter leur école que lorsqu'il aura été pourvu à leur remplacement. Ce remplacement aura lieu à leurs frais. Avant d'accorder le congé demandé le recteur aura soin de prendre l'avis du comité communal.

— M. Lallier, député du Nord, a déposé sur le bureau de la chambre une pétition des maîtres de pension de la ville de Cambrai, ayant pour objet la suppression de la rétribution universitaire.

— Tandis qu'une généreuse impulsion seconde, dans toute la France, les progrès de l'instruction primaire, des innovations utiles s'introduisent aussi dans l'enseignement supérieur. M. le recteur de l'académie de Rouen vient d'autoriser dans le ressort de son académie l'ouverture de deux cours de droit commercial, et d'un cours de notariat. Les personnes chargées de professer sont : à Evreux, un juge du tribunal civil; au Havre, M. Lépaulard, avocat, et à Rouen, M. Cellier, notaire. L'ouverture de ces cours, qui sont suivis par un assez grand nombre d'auditeurs, sont une preuve du zèle que met l'université à propager toutes les connaissances utiles.

— Deux classes d'adultes établies depuis peu à Argenteuil sont en pleine activité; le succès dépasse toute espérance. 125 hommes sont réunis dans un local, et 90 dans un autre. On y voit confondus, avec le même désir de s'instruire, des pères et leurs fils, des mères et leurs filles.

— M. Hachette, membre de l'institut, professeur à la faculté des sciences, est mort le 16 de ce mois.

— Le docteur Esquirol vient d'être nommé membre correspondant de l'académie des sciences morales et politiques.

— Un des plus grands poetes de l'Angleterre, W. Southey, auteur d'Oberon, de Jeanne-d'Arc, de Rodrigue, et traducteur d'Homère, est mort le 30 décembre dernier, à Londres, à 77 ans.

— Dans l'année 1831 le nombre des ouvrages nouveaux publiés en Russie fut de 724 : 600 ouvrages originaux et 124 traductions. A la fin de la même année la bibliothèque publique de St-Pétersbourg, renfermait 273,776 volumes.

— Le recensement général de la Saxe, terminé en juillet dernier, donne les résultats suivants : Luthériens, 1,321,458; Catholiques romains, 9,892; membres de l'église réformée, 1,390; membres de l'église grecque, 39; Juifs, 874.

— On écrit de Munich, 12 *janvier :* Aujourd'hui sont arrivés en cette ville les vingt-quatre enfants et adolescents grecs (avec la mère du fils d'Odysséus et un prêtre) que la régence royale de la grèce envoie à Munich pour y faire leur éducation. Le fils de Karaïskaki est encore resté à Trieste pour cause de maladie. Le voyage par mer et le passage des Alpes a été favorisé par la douce température de cet hiver, et ces jeunes gens paraissent très gais et bien portants. Ils sont établis à l'institut grec fondé à Munich par le roi. Ce soir ils se sont promenés avec leurs instituteurs dans la ville et au Jardin-Anglais; partout les habitants se sont portés sur leur passage, attirés par ce spectacle nouveau et la vue de l'habillement national si pittoresque des jeunes Grecs.

Le JOURNAL GÉNÉRAL parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. — DIMANCHE 26 JANVIER 1834. Collection mensuelle. N° 25.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 16, 17, 18, 20, 21 et 23 janvier, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Paillet, agrégé de grammaire, professeur de quatrième au collége royal d'Avignon, est nommé provisoirement censeur des études du collége royal d'Auch, en remplacement de M. Flamauville, dont la nomination a été annulée.

M. l'abbé Berthomieu, aumônier du collége royal de Montpellier, est nommé aumônier du collége royal de Tournon, en remplacement de M. l'abbé Michel, appelé au collége royal de Lyon.

M. l'abbé Falgués, régent de philosophie au collége de Carcassonne, est nommé aumônier au collége royal de Montpellier, en remplacement de M. l'abbé Berthomieu.

M. Lordier, régent de cinquième au collége communal de Meaux, est nommé officier d'académie.

M. Bouvigne, régent de philosophie et de rhétorique au collége communal de Meaux, est nommé officier d'académie.

M. Duwez, régent de cinquième et de sixième au collége communal de Bailleul, est nommé provisoirement régent de cinquième et de sixième au collége communal de Maubeuge.

M. Ansiaux, bachelier ès-lettres, maître élémentaire au collége de Valenciennes, est nommé provisoirement régent de troisième et de quatrième au collége communal de Maubeuge.

M. Laucel, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement principal du collége communal de Maubeuge, et chargé de la classe de français dans cet établissement.

M. Fillandeau, régent de quatrième au collége de Bourbon-Vendée, est nommé provisoirement régent de troisième, en remplacement de M. Gouriet, promu à une autre chaire.

M. Debrun, régent de cinquième, est nommé provisoirement régent de quatrième.

M. Catioeau, régent de sixième, est nommé provisoirement régent de cinquième.

M. Robin, régent de septième, est nommé régent de sixième au même collége.

M. Méran, bachelier ès-lettres, instituteur à St-André de Cubzac, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Bourbon-Vendée.

M. David, régent de seconde au collége communal d'Abbeville, est chargé provisoirement de la chaire de quatrième au collége royal d'Angers, en remplacement de M. Berton, qui passe au collége d'Abbeville.

M. Despretz, régent de seconde au collége de Saint-Omer, est nommé provisoirement régent de rhétorique audit collége, en remplacement de M. Carlier, qui a reçu une autre destination.

M. Henry, proviseur du collége royal de Cahors, est nommé officier de l'université.

M. Bourdat, régent de troisième et de quatrième au collége communal de Romans, est nommé provisoirement régent de cinquième au collége de Vienne, en remplacement de M. Gonon-d'Allary, démissionnaire.

M. Carlier, licencié ès-lettres, régent de rhétorique au collége de Saint-Omer, est chargé provisoirement de l'enseignement de l'histoire au collége royal de Reims, en remplacement de M. Duruy, appelé au collége royal Henri IV.

M. Goffart est chargé provisoirement de la chaire de seconde au collége de Saint-Omer, en remplacement de M. Despretz, nommé régent de rhétorique audit collége.

M. Pagès est autorisé provisoirement à faire la classe de septième au collége d'Apt.

M. l'abbé David est nommé aumônier du collége royal de Nantes, en remplacement de M. l'abbé Dubreuil, démissionnaire.

M. l'abbé Michel, aumônier du collége royal de Tournon, est nommé aumônier du collége royal de Lyon, en remplacement de M. l'abbé Dais, qui a obtenu un congé d'un an.

M. Bellaguet, professeur de rhétorique au collége royal de Saint-Louis, est nommé officier de l'université.

M. Charpentier, professeur de rhétorique au collége royal de Saint-Louis, est nommé officier de l'université.

M. Savy, qui a été autorisé les années précédentes à ouvrir un cours de notariat à Fontenay (académie de Poitiers), et M. Dumas, qui a obtenu la même autorisation pour Niort, pourront continuer ces cours pendant la présente année scolaire.

RAPPORT AU ROI.

RÉFORME DU RÉGIME FINANCIER DE L'UNIVERSITÉ.

Paris, 18 novembre 1833.

SIRE,

Le régime financier de l'université a été depuis long-temps l'objet de nombreuses attaques. Ces attaques ont eu presque toujours quelque chose de confus et de peu réfléchi : tantôt, au nom des principes qui proscrivent les spécialités financières, on a entrepris de détruire le système de l'université tout entier, oubliant que les considérations de ce genre ne sont pas les seules d'après lesquelles cette grande institution doive être appréciée et courant le risque de tout renverser pour obtenir une réforme partielle; tantôt on a invoqué des théories absolues qui ne tenaient aucun compte de la diversité des faits, et dont les prétentions étaient repoussées par une expérience qui compte déjà vingt-cinq années.

Cependant la fréquente reproduction des mêmes griefs est un fait grave et qui appelle toute l'attention du gouvernement. Si les théories des adversaires de l'université n'offraient pas à l'administration un guide sûr, auquel elle pût s'abandonner avec confiance, elles indiquaient du moins la nécessité d'un sévère examen; lorsque des plaintes durent et se renouvellent, qu'elles partent d'hommes éclairés et consciencieux, qu'elles invoquent des principes dont la vérité, dans certaines limites, ne saurait être contestée, on est fondé à présumer qu'il y a, dans les institutions, quelque réforme à accomplir.

Dans la dernière session des chambres, en repoussant des innovations qui me semblaient fâcheuses ou téméraires, j'ai annoncé l'intention d'examiner avec soin toutes les questions qui se rapportent à l'administration financière de l'université, et de proposer à Votre Majesté les changements qui me paraîtraient immédiatement praticables, et compatibles avec les principes constitutifs d'un établissement auquel est attachée la prospérité de l'instruction publique en France. Pour m'acquitter de cette obligation, je me suis entouré de toutes les lumières; j'ai rassemblé une commission composée de membres du conseil d'état, de la cour des comptes, de l'administration des finances et de fonctionnaires de l'université; cette commission, réunie sous ma présidence, a étudié les réglements et tous les détails de l'administration; toutes les opinions ont été soutenues, toutes les objections discutées. Je viens rendre compte à Votre Majesté des résultats de ce travail.

Jusqu'à présent les dépenses et les recettes de l'université ne sont point entrées dans le budget général de l'état; elles ont formé un budget spécial, annexé au budget du ministère de l'instruction publique. Les dépenses de l'université n'en étaient pas moins examinées, contrôlées et votées par les chambres, avec spécialité par chaque chapitre, et obligation pour le ministre de se renfermer dans les crédits législatifs; mais les recettes, au lieu d'être perçues pour le compte du trésor public, l'étaient pour le compte et par les soins de l'université elle-même, qui pouvait disposer des excédants en les plaçant à son profit, comme aussi, en cas de besoin, elle aurait pu être requise de pourvoir au déficit, en prenant sur ses capitaux les sommes nécessaires pour combler l'insuffisance des revenus.

Les revenus de l'université sont de deux sortes, des propriétés et des impôts. En fondant cette grande institution, Napoléon voulut qu'elle fût investie de tous les moyens de satisfaire elle-même à ses besoins. Il lui donna donc une dotation, et comme la dotation ne suffisait pas, il l'autorisa à percevoir sur l'enseignement divers droits, qui sont de véritables taxes. Ainsi l'université n'avait rien à demander à l'état. Cette condition d'un établissement spécial, vivant de ses propres ressources et dans une parfaite indépendance, était en harmonie avec les principes du régime impérial.

Les propriétés de l'université comprennent : 1° la dotation de 400,000 fr. de rente, accordée à titre d'apanage par le décret du 17 mars 1808; 2° les rentes acquises par l'université elle-même sur ses fonds libres : elles figurent au budget de 1834 pour environ 122,000 fr.; 3° enfin, le décret du 11 décembre 1808 et celui du 15 novembre 1811 ont attribué à l'université tous les biens appartenant au ci-devant Prytanée français, aux universités, académies et colléges. Parmi ces biens, et c'est le plus grand nombre, les uns sont des édifices affectés à des établissements d'instruction publique, les autres sont des domaines dont le produit est évalué pour 1834 à la modique somme de 15,000 fr.

Ce qu'ont demandé plusieurs fois les théories radicales, qui confondent toutes choses et poursuivent aveuglément des desseins mal conçus, c'est qu'on enlevât à l'université ses propriétés, qu'on rayât ses rentes du grand-livre, qu'on aliénât ses domaines, et que l'instruction publique fût complétement assimilée aux autres branches de l'administration. Les motifs les plus graves, et de divers genres, repoussent un tel projet. Je me bornerai à indiquer les principaux.

Depuis sa fondation, l'université est dotée et propriétaire. Elle existe avec cet attribut; son titre est légal, et la possession en est déjà assez ancienne pour avoir revêtu les caractères du droit. De nombreux legs ont été faits à l'université, dans la confiance que ce droit serait maintenu. Sans doute le droit de propriété des établissements publics n'est pas exactement le même que le droit de propriété des particuliers; il est moins absolu, et demeure toujours placé sous la haute surveillance du

l'état. Cependant il mérite beaucoup de respect, et il n'y a que des raisons aussi rares que graves qui puissent permettre d'y porter atteinte. Quand ces raisons n'existent pas, le législateur doit s'abstenir. Or, en ce qui concerne l'université, il est fort possible d'allier le respect de la propriété à l'observation des bonnes règles financières. Attaquer les propriétés de l'université, ce serait donc violer un droit à plaisir, bouleverser une grande existence déjà consacrée par d'importants services, renouveler enfin les pratiques violentes qui ont, à d'autres époques, frappé les communes, les hospices, et dont il n'appartient pas au régime sage et légal sous lequel nous vivons de donner de nouveau le fâcheux exemple.

Une considération d'un ordre plus élevé décide la question. Il importe à la prospérité comme à la bonne direction de l'instruction publique que les hommes qui s'y vouent soient investis, dans leur modeste situation, d'un haut degré de dignité, de consistance, et animés d'un esprit commun et permanent; double but qui ne serait point atteint s'ils n'étaient pas gouvernés par quelques-uns de ces principes, et unis entre eux par quelques-uns de ces liens qui fortifient et grandissent les individus, en les arrachant à l'égoïsme ou à la faiblesse de l'isolement. A cette condition seule, les établissements d'instruction publique peuvent répondre à ce que leur demande la société. On a trop souvent méconnu les différences profondes qui séparent les services dans lesquels il s'agit uniquement de faits matériels, comme la perception des impôts, et les services qui s'appliquent à des faits moraux, comme la propagation des saines études et l'éducation de la jeunesse. Pour les services matériels, la puissance du mécanisme est suffisante; pourvu que chaque rouage exécute sa fonction, la machine marche, et le but est atteint. Tout peut se faire avec la simple hiérarchie de l'administration, sans que le corps administratif lui-même ait ce caractère de permanence et de vitalité propre qui n'appartient qu'aux fondations. Il n'en est pas de même des services moraux : comme ils sont d'une autre nature, ils ne s'accomplissent aussi qu'à d'autres conditions; il leur faut quelque chose de plus fixe, de plus libre, et pour ainsi dire une organisation vivante, qui, dans certaines limites, se développe, agisse, subsiste par elle-même, et ne puisse pas être détruite ou modifiée selon les idées d'un jour, et par un simple acte d'administration.

Cette constitution et ce caractère particuliers que réclame l'intérêt social pour les services de ce genre, la propriété seule peut les donner. Ce principe est d'une telle vérité, que là même où les faits matériels et les faits moraux se mêlent et se confondent, comme dans les hospices, par exemple, c'est toujours au moyen de fondations et d'établissements propriétaires que, dans tous les temps et chez tous les peuples, on a cherché à accomplir une œuvre pour laquelle le mécanisme de l'administration ne semblait pas offrir assez de ressources et de garanties.

Si nous revenons maintenant à des considérations purement financières, le système qui constitue l'instruction nationale en établissement capable de dotation et de propriété a encore en sa faveur le mérite de favoriser l'allégement des charges publiques. Dans l'état actuel des choses, des dotations et des legs viennent chaque jour accroître les ressources de l'instruction publique; ces legs sont faits tantôt à des établissements particuliers compris dans l'université, tantôt à l'instruction publique en général, que l'université représente; quelquefois ils sont sans objet déterminé; quelquefois ils imposent des conditions, et le donateur assigne un emploi spécial à ses libéralités. Il est évident que les ressources procurées par ce moyen diminuent et diminueront de plus en plus le fardeau qui pèse sur l'état. Si l'on détruisait l'université, que deviendraient toutes ces donations? Les personnes charitables lègueraient-elles leurs biens au budget général de l'état? Il n'y a qu'un établissement doté et propriétaire qui puisse recevoir et à qui l'on veuille donner.

Enfin, il n'est personne qui pense à enlever aux établissements particuliers d'instruction, aux colléges, par exemple, le caractère d'établissements susceptibles de posséder et d'acquérir. Or, c'est une garantie presque nécessaire pour ces établissements, que l'université qui les dirige, qui les gouverne, qui les contient tous dans son sein, possède les mêmes facultés et jouisse des mêmes avantages. Que l'établissement général soit doté et propriétaire, les établissements particuliers le regarderont comme attaché aux mêmes intérêts, animé des mêmes sentiments que les leurs, et vivront avec confiance sous son autorité.

Mais les raisons qui exigent la conservation des propriétés de l'université sont loin de s'étendre aux impôts qui lui ont été affectés. Ici la question se présente sous un autre aspect.

La portion des revenus de l'université qui provient des impôts se divise en six branches différentes. Au budget de 1834, le produit total est porté pour 3,049,700 f.

En premier lieu se présente la rétribution dite universitaire, établie en même temps que l'université elle-même, par le décret du 17 septembre 1808. Cette taxe consiste dans le vingtième du prix de la pension payée pour l'éducation secondaire; elle porte sur toutes les classes d'élèves et sur tous les établissements, qu'ils soient entretenus par l'état, par les communes ou par de simples particuliers.

A la rétribution universitaire se joint le droit annuel, sorte de patente payée, pour l'exercice de leur profession, par les maîtres de pension et les chefs d'institution.

Les divers droits perçus dans les facultés pour les inscriptions, les examens et les diplômes, forment la troisième branche des impôts universitaires.

Au dernier rang, et pour un faible produit, il faut placer les sommes payées pour les diplômes d'emploi, pour l'ouverture de cours publics, enfin la portion qui revient à l'université dans les amendes prononcées pour contraventions aux réglements universitaires.

Il est de toute évidence que les motifs qui consacrent le droit de l'université à la possession de sa dotation et de ses domaines, ne s'appliquent pas aux impôts. Des impôts ne sauraient jamais devenir la propriété de personne; ce principe est incontestable pour les établissements publics aussi bien que pour les particuliers. En thèse générale, et sauf quelques rares exceptions, l'affectation d'impôts spéciaux à l'entretien de certains services publics est mauvaise, et contraire à toutes les règles d'une bonne administration. Loin de trouver dans la perception des impôts affectés à ses dépenses un élément d'indépendance et de dignité, l'université y rencontre une cause d'affaiblissement moral et une source de nombreux inconvénients. Un établissement tout paternel et bienveillant, dont le pays attend les plus grands bienfaits qui puissent être donnés aux hommes, l'éducation morale et les lumières, ne doit jamais revêtir le caractère fiscal; ce mélange d'attributions nuit aux rapports que l'université doit entretenir avec tous ceux qui dépendent d'elle, et tend à abaisser cette grande institution au niveau d'une machine financière. Il n'est pas moins nuisible à l'intérêt de finances engagé dans la question; un corps enseignant est peu propre à tenir des caisses, à percevoir des impôts. Point de caisses particulières, point de perceptions spéciales, un seul trésor pour toutes les dépenses et pour toutes les recettes de l'état, voilà le principe sur lequel repose tout notre système de finances. Après un long examen, nous n'avons aperçu aucune raison qui pût détourner de faire l'application de ce principe au régime de l'université. Les intérêts les plus élevés de l'université réclameraient cette réforme, alors même que la science financière ne conseillerait pas de l'entreprendre.

Nous avons donc pensé qu'il convenait d'une part de remettre au trésor le soin de percevoir les diverses taxes universitaires, et de l'autre d'en inscrire le produit au budget des recettes de l'état. Mais il est deux de ces taxes qu'il nous a paru convenable de supprimer, les droits perçus pour les diplômes d'emploi et pour l'ouverture des cours publics : le produit du premier de ces droits est évalué à 2,000 fr. pour 1834, et celui du second à 300 fr. C'est un revenu trop faible pour mériter d'être conservé.

Quant aux autres impôts, la réforme doit se borner, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, à les faire changer de main, et à les transporter, tels qu'ils sont établis aujourd'hui, parmi les revenus généraux de l'état. C'est un changement qui peut être sanctionné par une simple mention dans le budget des recettes.

Au sujet de cette réforme que je m'applaudis de pouvoir soumettre à l'approbation de Votre Majesté, des questions d'exécution se sont présentées. Dans l'établissement de tout impôt il y a deux choses, l'assiette et la perception. C'est la perception seule qu'il est possible de confier aux agents du trésor; quant à l'assiette, elle doit continuer à être faite par les fonctionnaires de l'université; pour que le trésor pût en être chargé, il faudrait qu'il créât des rouages nouveaux, ce qui serait à-la-fois dispendieux et compliqué. Les fonctionnaires de l'université sont dans la position la plus favorable pour déterminer ce que je pourrais appeler la matière imposable; ils surveillent tous les établissements, et ont avec les maîtres des relations journalières. Rien d'ailleurs n'est mieux entendu et plus convenablement combiné que la façon dont les différents droits à la charge des contribuables sont constatés par l'université. Les réglements existants laissent peu à désirer sous ce rapport.

L'assiette de l'impôt demeurant dans les attributions des fonctionnaires qui président à l'enseignement, il convient aussi de laisser aux autorités universitaires le soin de statuer sur les réclamations, d'accorder les réductions et les décharges. Dans toutes les questions de ce genre, il y a toujours des intérêts moraux, des considérations relatives à la prospérité de l'enseignement, qui ne sauraient être suffisamment appréciés par les voies ordinaires de l'administration. C'est à l'autorité qui connaît les besoins de l'instruction, et qui a la mission d'y pourvoir, qu'il appartient de prononcer.

Ce partage de l'assiette et de la perception entre des fonctionnaires de divers ordres n'est pas nouveau. Déjà il a eu lieu pour divers impôts spéciaux, que le progrès de l'art financier a successivement fait rentrer dans le cadre du budget général. Je me bornerai à citer à Votre Majesté la taxe des poids et mesures.

Ainsi, les impôts existants seront maintenus dans leur forme actuelle; les droits au profit de l'Etat seront assis et liquidés par les fonctionnaires de l'université; mais la perception sera faite par les agens du trésor, et le produit versé dans les caisses de l'Etat.

Ici une question s'élève : les revenus provenant des impôts de l'université fournissent à la plus forte partie de ses dépenses; comment remplacer ces revenus et obtenir les moyens d'acquitter ces dépenses? Il est évident que le trésor, qui va profiter des ressources, doit aussi supporter les charges. Mais faut-il maintenir le budget spécial de l'université, et le doter, en place de ses impôts, d'une subvention analogue à celle que reçoit la Légion-d'Honneur? C'est le premier système qui s'est présenté à notre examen.

Nous n'avons pas pensé qu'il dût être admis. La division des dépenses de l'enseignement en deux budgets, le budget de l'université et le budget du ministère de l'instruction publique, nous a paru confuse et vicieuse. C'est un perfectionnement indispensable que la fusion des deux budgets en un seul. On ne peut songer à former de la réunion des deux budgets un budget spécial; ce serait reculer au lieu d'avancer : il faut donc que le budget de l'université vienne se joindre à celui du ministère, et que toutes les dépenses qui concernent l'enseignement figurent parmi les services généraux de l'état.

Ce principe posé, et les dépenses de l'université se trouvant acquittées, pour la plus grande partie du moins, sur les fonds du trésor, il paraît convenable, pour le bon ordre et la commodité du service, que tous les fonds destinés à acquitter les dépenses soient versés au trésor, les revenus de la dotation et des domaines de l'université aussi bien que le produit des impôts; mais il faut en même temps que l'université conserve la propriété de sa dotation et de ses biens, que son caractère d'établissement doté et propriétaire, capable de recevoir et de posséder, demeure intact et certain. Le problème sera résolu en faisant verser annuellement au trésor, comme par l'ordre et pour le compte de l'université, le produit de sa dotation et de ses domaines, et en inscrivant cette somme parmi les produits divers du budget sous ce titre : *Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'université.*

Le trésor deviendrait ainsi le caissier de l'université, qui ne perdrait ni son caractère ni son droit.

La réforme que je propose à l'approbation de Votre Majesté aurait donc pour résultats :

1° Perception par les agens du trésor des impôts dits *universitaires*, et versement dans les caisses de l'état des revenus appartenant en propre à l'université;

2° Suppression du budget spécial de l'université, qui vient se fondre, et pour la recette et pour la dépense, dans le budget général de l'état.

Ce système conserve à l'université son caractère fondamental d'établissement doté et propriétaire; il respecte tous les principes moraux qui président à sa constitution et qui se rattachent à des idées d'un ordre plus élevé que des considérations financières. En même temps il met l'université, quant au régime purement financier, sur le même pied que les autres services publics; il fait disparaître toute irrégularité administrative, il ferme la porte à tous les abus. Le double problème dont la solution était proposée se trouve ainsi résolu. En respectant les droits, la nature particulière et les intérêts des établissements d'instruction publique, la réforme projetée satisfait aux règles de finances les plus sévères.

Si Votre Majesté daigne accorder son approbation aux principes développés dans le présent rapport, je lui demanderai de vouloir bien m'autoriser à rédiger, conformément à ces principes, le budget de mon ministère, et à me concerter pour leur application avec M. le ministre des finances.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.,

Le ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique, [illegible]

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMPOSITION DES COMITÉS D'ARRONDISSEMENT POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Dans un de nos précédents numéros (voir le N° du 2 janvier), nous demandions,

1° Si les trois membres des comités d'arrondissement, qui, aux termes de l'art. 19 de la loi sur l'instruction primaire, doivent être désignés par les conseils d'arrondissement, seraient à la nomination des anciens conseils nommés par le roi, ou des conseils récemment élus;

2° Si les membres des conseils généraux, appelés par l'article précité à faire partie de droit des comités, seraient les membres des anciens conseils, ou ceux des nouveaux conseils élus.

Il paraît que la première partie de la question reste résolue comme elle l'avait été précédemment par le conseil royal de l'instruction publique. (Voir l'INSTITUTEUR, *Journal des écoles primaires*, année 1833, p. 495.) Les membres des comités qui devraient être nommés par les conseils d'arrondissement seront désignés par les préfets ou sous-préfets. Le gouvernement n'a pas cru, sans doute, devoir convoquer extraordinairement les conseils d'arrondissement pour cet objet; mais la faculté accordée à l'autorité administrative n'est que provisoire, et les membres désignés par elle seront remplacés par les conseils d'arrondissement dans leur prochaine session.

Quant à la seconde partie de la question, qui est la plus importante, nous exprimions l'opinion qu'il était d'un haut intérêt pour l'enseignement primaire que ce fussent les membres des *nouveaux* conseils généraux qui siégeassent dans les comités, et qu'il serait facile de leur faire prêter serment individuellement.

C'est en ce sens que ce point vient d'être décidé par ordonnance du 12 janvier, et nous nous en réjouissons dans l'intérêt de l'instruction primaire. Les membres des nouveaux conseils généraux, que des fonctions parlementaires n'auront pas éloignés de leurs départements, vont siéger dans les comités; là, pendant quelques mois, ils pourront s'enquérir et s'instruire par eux-mêmes de la situation des écoles, des ressources et des besoins des communes, et dans la prochaine session des conseils, qui aura lieu sans doute au mois de juin, ils sauront soutenir la cause de l'instruction primaire avec cette force que donne une connaissance exacte et approfondie de l'état des choses.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Examen des trois OEdipe. — L'OEdipe de Sophocle jugé par Voltaire. — De l'intervention de la fatalité dans le drame. — Succès de l'OEdipe de Voltaire. — Artémise et Marianne. — Du style de l'époque comparé à celui du 18e siècle. — De quelques aventures arrivées à Voltaire. — Son exil. — Sa querelle avec le chevalier de Rohan. — Voyage en Angleterre.

Nous reprenons où nous l'avons laissée la leçon de M. Saint-Marc-Girardin. Le professeur, après avoir passé en revue les trois poètes qui occupèrent la scène pendant l'intervalle qui s'écoula de Racine à Voltaire: Campistron, Lagrange-Chancel et Crébillon, arrive enfin à l'examen des trois OEdipe, et continue ainsi:

Vient maintenant l'homme qui devait remuer son siècle par des passions toutes nouvelles, qui devait lancer le théâtre dans une voie jusqu'alors inconnue. Cet homme c'est Voltaire. Ce n'était point, on le sait, à la gloire posthume que Voltaire bornait ses prétentions. Bien que l'immortalité ne lui parût pas une chose à dédaigner, la vie réelle était surtout l'objet de ses plus ardentes pensées. Dominer, régner sur son siècle, lui commander par la puissance du génie comme un roi par celle du trône, c'était là le but, l'ambition de Voltaire. Pour y parvenir, il lui fallait la publicité, l'éclat, je dirai presque la popularité. Une route était ouverte, le théâtre; il s'y jeta d'abord et son premier pas fut un triomphe. OEdipe parut en 1718, et de ce jour la réputation de Voltaire fut faite: quelques échecs seulement vinrent de temps en temps l'obscurcir, nuages passagers que dissipait un rayon de soleil.

Le théâtre a eu trois OEdipe, l'un de Sophocle, l'autre de Corneille, le dernier de Voltaire. Ces trois OEdipe Voltaire lui-même s'est chargé d'en faire l'examen. Mais quoiqu'il n'ait pas craint de se targuer de la plus rigide impartialité, quoiqu'il ne veuille avoir, prétend-il, aucun égard pour sa propre délicatesse, il est facile de voir qu'il ne se flagelle qu'à son aise. Cet amour si déplacé de Philoctète pour Jocaste, bien qu'il en reconnaisse le ridicule et l'inutilité, il s'efforce encore de le justifier par tous les moyens qui sont en son pouvoir. « Que voulez-vous? c'était le goût du temps; il fallait de l'amour: le public le voulait. Force était bien à lui de sacrifier aux penchants et aux répugnances du public ses répugnances et ses penchants d'auteur. » D'excuse en excuse, de prétexte en prétexte, il en arrive enfin à se trouver à peu près innocent.

Puisque malgré sa promesse, malgré ses intentions, peut-être, il a été impossible à Voltaire de secouer tout-à-fait le reste d'affection paternelle qu'il avait gardé pour son œuvre, c'est à nous de remplir cette tâche; plus désintéressé, il nous sera facile d'y apporter moins de prévention.

Quel est d'abord le vrai sujet d'OEdipe? La découverte du fatal secret qui d'OEdipe au cœur simple et pur fait tout-à-coup un parricide et un inceste. N'est-ce point là, je le demande, le véritable, le seul sujet de la pièce? « Mais il y a là trop peu de chose, dit Voltaire. Si Sophocle, ajoute-t-il, a soutenu cinq actes avec un pareil fonds, cela ne tient qu'à l'enfance du théâtre: depuis, l'art s'est perfectionné. » Tant pis donc! plaignons-nous de ce perfectionnement qui force l'écrivain à chercher ailleurs que dans son sujet même les développements de son sujet. Dans Sophocle rien n'est étranger à l'action; tout y est lié, tout s'y rattache; tout se suit avec ordre et unité. C'est d'abord OEdipe sortant de son palais au milieu des gémissements et du désespoir de son peuple. Tous les fléaux viennent fondre sur Thèbes; vous les voyez, les malheureux, errant au travers des rues, des places publiques, accourir aux côtés du roi, se presser sur ses pas, en criant: sauvez-nous! — Mon beau-frère Créon, répond OEdipe, est déjà parti par mon ordre pour consulter l'oracle d'Apollon. — Créon revient. La réponse de l'oracle a été: *Il faut que le meurtrier de Laius soit puni.*

Mais ce meurtrier quel est-il? Alors s'ouvre une véritable délibération antique: le peuple est là, toujours là, sur la place publique, assistant comme témoin à l'instruction judiciaire qui commence.

Ici Voltaire se récrie: « Eh! quoi, dit-il, dès les premiers mots OEdipe ne comprend pas que c'est lui qui est menacé! Ces indices accablants qui depuis long-temps ont dit à l'auditoire: voilà le meurtrier! ces indices ne lui ont rien révélé, à lui? Il faut qu'un devin, que Tirésias vienne en pleine assemblée le frapper du nom d'assassin! » Mais Voltaire lui-même a-t-il songé à la distance qu'il y a entre l'ame innocente d'OEdipe et le forfait dont on cherche l'auteur? Voltaire, spectateur, aidé de ses souvenirs de collége et des révélations de l'auteur, percera aisément sans doute le terrible mystère qui couvre la mort de Laius; mais OEdipe, OEdipe au cœur candide, à la conscience pure, dont nulle pensée de crime n'a jamais souillé le passé, comment devinerait-il que toutes ces horreurs, c'est sur sa tête qu'elles vont retomber?

L'instruction continue: on s'enquiert du coupable. Ce sont des brigands, disent les uns; des voyageurs, prétendent les autres. Tout-à-coup la voix de Tirésias se fait entendre, qui accuse OEdipe lui-même. OEdipe s'emporte, lui reproche d'exciter le peuple à la révolte, dans l'intérêt de Créon, qu'il veut servir. En ce moment Jocaste sort du *gynécée*. Elle s'étonne de la querelle: Vous êtes accusé! dit-elle à OEdipe. Qui vous accuse? l'oracle; eh! croyez-vous donc aux oracles?

C'est ici que se place la scène de la double confidence que Voltaire a traitée, il faut le dire, avec une si grande supériorité; c'est là aussi qu'OEdipe apprend la mort de celui qu'il croit son père. Voltaire a su tirer de cette situation un trait de sentiment qui achève de donner au caractère d'OEdipe je ne sais quelle teinte de tristesse et de mélancolie bien moins sensible chez son devancier. « Quel est donc, dit-il,

> .... l'excès de ma misère,
> Si le trépas des miens me devient nécessaire;
> Si, trouvant dans la mort un bonheur odieux,
> Pour moi la mort d'un père est un bienfait des dieux? »

A mon avis le grand tort de Voltaire est de n'avoir point voulu soumettre toute la pièce à l'influence de la fatalité. La fatalité est pourtant le grand ressort du drame; l'OEdipe de Sophocle n'est pas bâti sur une autre base. Au contraire, Voltaire a cru devoir même se disculper de quelques vers qui semblaient y faire allusion. Peut-être aussi faut-il l'avouer, l'incrédulité du siecle en matière de fatalisme le forçait-elle à cette concession. On n'avait point vu alors, comme dans nos temps de révolution, des hommes entraînés par le torrent des événements sans qu'aucun de leurs efforts pût les retenir au milieu du courant. La fatalité, que nous comprenons si bien aujourd'hui, nous témoins, acteurs peut-être, de ces grands drames que nous n'aurions su ni prévoir, ni arrêter; la fatalité semblait, à ces époques de calme et d'uniformité, une croyance d'enfant qu'il fallait laisser au paganisme et à Mahomet.

Ici s'éleva contre Sophocle une objection qu'on prétend grave. Pourquoi, lui dit-on, quand la pièce est évidemment terminée au quatrième acte, quand toute curiosité est éteinte, quand OEdipe connaît tous ses malheurs, le ramener sanglant, les yeux crevés, et puni par sa main de ses crimes involontaires? Mais n'y a-t-il pas, répondez-moi, dans les dernières scènes d'un grand malheur, je ne sais quelles angoisses sympathiques qui font suivre avec terreur jusqu'au dénoûment tous les détails de la catastrophe? Si un poète venait aujourd'hui, qui osât transporter sur le théâtre le drame gigantesque de notre révolution, voudriez-vous qu'au 10 août, à l'instant où la reine, saisissant un pistolet, dit au roi: C'est ici, monsieur, qu'il faut mourir! où, entraîné par sa propre faiblesse plus encore que par Rœderer, Louis XVI sort avec sa famille de ce palais qu'il ne reverra plus; où la royauté courbe la tête devant le peuple avant de la laisser tomber, voudriez-vous que le poète s'arrêtât? Et pourtant l'action est finie, la monarchie est morte, la révolution est faite, en un mot. Mais n'y a-t-il pas encore je ne sais quel intérêt terrible à les voir, ce roi déchu, cette reine, cette mère malheureuse, se présentant à l'assemblée, ses enfants dans ses bras, fière mais prévoyant déjà le sort qui les menace tous? Et plus tard, au 31 mai, quand le canon de la commune tonne contre la convention, quand le parti *Girondin* tombe vaincu par la *Montagne*, n'irez-vous pas, le cœur palpitant, assister à leurs derniers momens? ne les verrez-vous pas, victimes dévouées, mais fiers comme au temps du triomphe, traverser d'un œil calme le tribunal révolutionnaire pour marcher à la guillotine? Voilà où est le drame, voilà où sont les effets de théâtre. Oter au poète ces moyens, c'est couper à l'aigle ses ailes et puis lui dire de s'envoler.

Nous venons de voir Voltaire inauguré avec succès sur la scène. Les poètes et les génies en général vouent à leurs succès propres un respect qui tient presque de l'idolâtrie: c'est chez eux un culte, une religion. Voltaire, fort irreligieux de sa nature, traita le sien avec sa légèreté habituelle. A une représentation d'*OEdipe*, il parut sur la scène portant la queue du grand-prêtre. La maréchale de Villars, qui se trouvait ce jour-là au théâtre, demanda quel était ce jeune homme qui voulait faire tomber la pièce. On lui dit que c'était l'auteur. Ainsi cet ascendant d'étourderie, qui fit toute sa vie son caractère, l'emportait même alors qu'il s'agissait de lui.

Le succès d'*OEdipe*, si complet à la représentation, ne diminua pas à la lecture. Lamothe, homme de goût et surtout de probité littéraire, n'hésita pas à prédire dans l'auteur un successeur futur de Racine. *OEdipe* en effet était la première expression de l'ère nouvelle qui allait s'ouvrir pour le théâtre. Dans *OEdipe* commençait à se révéler cet esprit philosophique destiné à faire oublier les formes déjà vieillies de la tragédie antique. Qu'on ne se fasse pourtant pas de l'esprit philosophique, tel que Voltaire l'avait conçu dès lors, l'idée d'un Briarée menaçant à la fois toutes les puissances de l'Olympe; qu'on ne se figure point Voltaire comme un de ces tribuns austères, ennemis-nés du nom de pouvoir, osant sangler sur tout ce qui domine le fouet de son mordant sarcasme: nullement, ce que demande Voltaire ce n'est même pas la liberté de conscience, c'est la liberté d'ironie, la liberté de licence; il lui faut dans la religion un but qu'il puisse fronder à son aise; et pour l'obtenir, il est prêt à flatter toutes les puissances. Peu lui importe de fléchir en face du trône, pourvu qu'il puisse rester debout devant l'autel.

Dans le cours des années qui suivirent il donna *Artémise* et *Marianne*, dont le succès malheureux fit voir que l'auteur, pas plus que ceux qu'il attaquait, n'avait reçu le don d'infaillibilité. Plusieurs critiques, Laharpe entre autres, ont beaucoup loué le style de *Marianne*; mais c'est là une qualité qu'il serait difficile de déterminer aujourd'hui. Les mots ont vieilli, varié de signification; telle expression, fort énergique alors, est à présent faible ou triviale; et puis le style lui-même a tant changé! Qu'est-ce que la parole douce et fleurie de Racine à côté de ce dévergondage de mots ou de pensées devenu maintenant de mode, style à facettes, brillant, pailletté, sautillant, *échevelé* courant, comme un cheval échappé, à travers la campagne, ou bien style gigantesque

plein d'images colossales, mais incohérentes, une sorte de *rudis indigestaque moles*, et que je comparerais volontiers à l'effet que pourrait faire sur un vaste et magnifique théâtre l'assemblage confus de toutes les décorations. Car, qu'on ne s'y trompe pas, voilà les deux sortes de style qui se partagent la faveur du jour, toutes deux peu soucieuses du fond, mais s'inquiétant fort de la forme. Les images d'abord; que les idées viennent ensuite au rendez-vous, si elles peuvent. Autrefois c'était l'opposé : les idées étaient le point capital, les images l'auxiliaire; en sorte que la manière d'aujourd'hui pourrait s'appeler le procédé d'*énumération*, celle d'autrefois le procédé d'*indication*. Un exemple me servira à mieux expliquer ma pensée. Je prends ce vers :

Dans l'orient *désert* quel devint mon ennui!

Certes le style de l'époque ne se contenterait point de cet expressif laconisme. Il entasserait images sur images, compterait les lieux qu'il a parcourus, les mers qu'il a traversées, puis finirait ainsi : tout est désert, vous n'y êtes pas! le style ancien dit tout avec un mot, laissant à l'intelligence du lecteur le travail des développements; le style moderne ne veut rien laisser à deviner.

L'époque où nous atteignons fut pour Voltaire une époque de malheur. C'est alors que lui arrivèrent toutes ces aventures que St-Simon a appelées tragiques; c'est alors que, lié avec la duchesse du Maine, lancé dans la société de Sceaux, il se voit, par suite de la conspiration de Cellamare, dont il fut certes bien innocent, brutalement exilé de la France. C'est une chose vraiment bizarre que ces fêtes, dites *les nuits de Sceaux*, où la politique se mêlait aux plaisirs, où, au milieu des feux d'artifices, des nymphes, des sylvains, des faunes, des cascades et des fontaines, sous ces habits de Sybarites, auteur de ces voluptueux banquets, on conspirait la perte du régent. Voltaire, l'un des familiers les plus assidus de ces sortes de réunions, paya cher la faveur dont il y jouissait.

On lui permit de revenir à Paris pour faire représenter *Artémise*. Mais la fortune ne le gâtait guère. Il était exilé, il fut sifflé, circonstance aggravante, et qui lui fut peut-être plus sensible que la proscription. Car alors le malheur ne le trouvait plus ferme et stoïque, comme autrefois, opposant à ses coups un cœur cuirassé d'espérance et de philosophie. Il avait été malade, prisonnier, exilé : mais son emprisonnement avait trouvé des sympathies; son exil, il le partageait avec de grands seigneurs; sa maladie devenait presque pour lui un objet de spéculation, un rempart contre les persécutions et l'envie; aussi disait-il assez gaîment que, s'il avait un pied dans le cercueil, de l'autre il faisait des gambades. Mais aujourd'hui tout cela était bien changé : le malheur avait aigri son ame, le découragement l'avait pris. J'ai parlé ailleurs des instructions utiles, des leçons curieuses que pouvait offrir la biographie des hommes célèbres. Eh bien! c'est dans la vie de Voltaire que nous trouverons l'exemple de ces premiers reflux de bonheur qui succèdent à de trop favorables prémices. On a cru voir au bout d'une route plane et riante le but où l'on voulait atteindre; on s'est avancé calme, confiant, plein d'espoir; et voilà que soudain cet espoir vient se heurter contre l'expérience, l'imagination contre la réalité, l'avenir contre le présent, trop heureux dans ce choc imprévu quand l'existence ne se brise pas elle-même. Car il en est qui n'y résistent pas; il en est qui, voyant s'écrouler d'un seul coup le palais fantastique qu'ils s'étaient construit, aiment mieux s'ensevelir sous ses décombres que de survivre à leurs illusions.

Il y a aussi cette sorte de découragement factice, ce désespoir byronien qui, érigeant son dégoût en génie, se croit plus grand à mesure qu'il s'ennuie davantage. Ce sont là des dangers par malheur trop communs à notre époque. Ces dangers je les signale, de même qu'un prudent pilote signale les écueils, afin de prémunir contre eux. Je dis à tous, à toutes les espérances, à toutes les illusions: « Attendez, car peut-être votre jour doit venir; et, s'il ne vient pas, il viendra quelque chose qui vaut mieux, l'art de résister au malheur. » Au temps de Voltaire, il fallait, pour rencontrer de pareils obstacles, une existence exceptionnelle, une destinée originale. L'ornière où roulait la vie était si étroite qu'elle ne laissait guère de marge aux écarts. Chacun marchait droit devant soi, emprisonné dans son étroite sphère, sans se soucier de dépasser ceux que le sort avait placés avant lui. S'il y en eut qui essayèrent une trouée, ceux-là le firent à leurs périls, au risque de se voir écraser par tous. C'est là ce que Voltaire tenta; s'il faillit succomber à la peine, c'est que cela devait être ainsi. La littérature est surtout la carrière du courage et de l'abnégation : seul contre tous, vous jetez le gant à la société, que la société le ramasse; vous l'attaquez, qu'elle se défende, la société est dans son droit: si vous y périssez, tant pis! c'est à vous de mesurer votre force. Voltaire, lui, grand dans ses désirs comme dans son génie, ne sut pas borner son ambition. Effeuiller toutes les gloires littéraires n'était point encore assez pour lui. Cette société contre laquelle il s'élevait, il voulut jouir de tous les plaisirs, de tous les avantages qu'elle pouvait donner. Il fut d'abord, comme il devait s'y attendre, il fut d'abord brisé, vaincu.

Un jour qu'il dînait à la table du duc de Soubise, il soutenait, fort de son génie et de la conscience qu'il en avait, je ne sais plus quelle opinion. Un chevalier de Rohan, l'un des convives, auquel ses désordres avaient fait une réputation, étonné de l'*impertinence* d'un individu placé au bout de la table, demanda d'un ton dégagé quel était ce jeune homme qui parlait si haut. — Un homme, monsieur le chevalier, dit le poète, qui porte son nom et ne le traîne pas. — Le mot était sanglant; le chevalier se tut. Mais à quelque temps de là Voltaire dînait chez M. de Sully; on le fait demander, il descend. Une voix l'appelle du fond d'une voiture, et à l'instant où il s'approche, plusieurs personnes le saisissent et lui infligent la plus outrageante flagellation. Au bout de quelques instants le chevalier dit : C'est assez. Voltaire remonta chez le duc, lui rend compte de l'affront qu'il a reçu chez lui, et lui en demande réparation. Les préjugés de caste s'étant opposés à ce qu'il la reçût, il rentra chez lui, effaça de la Henriade le nom de Sully, et passa trois mois à apprendre l'anglais et l'escrime: l'escrime pour tirer lui-même vengeance de son injure, l'anglais pour connaître la langue du pays où il voulait aller chercher un refuge.

Au bout de trois mois il envoie un défi au chevalier de Rohan. On y répond par une lettre de cachet. Frappé d'exil, il passe en Angleterre, y reste six mois, revient à Paris chercher son adversaire, et forcé de renoncer à la vengeance, retourne en Angleterre étouffer dans l'étude le souvenir de son affront. Cette aventure, toute pénible qu'elle fût à son honneur, n'en devint pas moins par la suite d'une grande utilité pour lui. Outre qu'il passa le temps de sa retraite à étudier la littérature et la philosophie anglaises, il apprit aussi, ce qui valait peut être plus encore, à savoir supporter la mauvaise fortune. Ce fut elle qui développa, en même temps que son caractère, ces qualités brillantes qui, sans elle, eussent rayonné d'un éclat moins vif. Car il en est de l'adversité chez les grands hommes comme de la charrue dans les champs; elle déchire, mais pour fertiliser.

Cette leçon étant déjà fort étendue, et le cours de poésie française ne devant pas avoir lieu mardi, veille de la St-Charlemagne, nous remettons au prochain numéro du dimanche la suite de cet article, qui nous paraît pouvoir se détacher sans inconvénient. L'examen comparé de la *Zaïre* de Voltaire et de l'*Othello* de Shakespeare, qui en fait l'objet, nous semble de nature à piquer la curiosité.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE.—M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

Le païen, le chrétien, le panthéiste, l'athée, en présence du spectacle de la nature. —La manifestation de la force produit seule le beau.—Fausse explication donnée par Lucrèce de l'émotion produite par les maux humains.—Traité de Burke sur le beau et le sublime.

Leçon du 13 janvier.

Après avoir reconnu précédemment que le beau ne peut avoir qu'un caractère relatif, il reste à montrer de quelles variations est susceptible le sentiment qu'il inspire en présence des différents ordres de beauté, du spectacle de la nature, par exemple.

Supposez devant un paysage un païen, un chrétien, un panthéiste et un athée: leur impression sera-t-elle identique s'ils jugent sous l'empire de leur croyance, et si leur disposition personnelle ne transforme à leur manière le monde extérieur? Le polythéisme, en mettant le cours des fleuves, les forêts, la végétation, sous la tutelle des nymphes et des génies, en peuplant l'univers de forces réelles d'une nature analogue à la nôtre, et que notre intelligence pouvait concevoir, le polythéisme devait présenter la nature extérieure comme un théâtre constant de beauté. Pour le païen, chaque phénomène sensible sera la manifestation d'une force amie qui excitera en lui la plus vive sympathie.

L'émotion du chrétien sera toute différente : à ses yeux les corps ne sont que la matière, et la matière, que sa croyance place dans un ordre inférieur, ne lui sera nullement sympathique. Pour que le spectacle de la nature fasse naître en lui l'émotion, il faudra qu'il le rattache à son principe, qu'il y voie l'œuvre de cette puissance supérieure qui a produit tout, et qui alimente la matière dans son vaste amour. L'impression qu'il éprouvera sera supérieure à celle que produit la beauté : là où le païen reconnaissait l'existence d'une force presque semblable à lui, le chrétien verra l'expression d'une force incommensurable.

Pour le panthéiste il y aura à la fois sympathie et adoration. Pour lui tout ce qui existe est une fraction de la Divinité même; et la nature ne lui offre que des objets qui lui sont unis par une sorte de parenté. Et si, de l'examen des phénomènes isolés, il passe à l'ensemble du tableau qu'il a sous les yeux, il se produira dans son esprit l'impression de ce mécanisme universel qui n'offre à la méditation qu'une seule et même substance. Il sera donc attiré vers ce qui l'entourera comme le païen, effrayé, étonné comme le chrétien.

En présence de ce spectacle, beau pour le premier, sublime pour le second, beau et sublime pour le panthéiste, placez un athée, en supposant qu'il puisse en exister. Il n'éprouvera ni sympathie, ni émotion, puisqu'il ne voit dans la matière l'expression d'aucune force; devant ce phénomène, inexplicable pour lui, il ne ressentira que malaise et inquiétude, s'il n'y est pas complètement indifférent.

Ainsi chacun, suivant sa croyance, appréciera d'une manière différente la beauté, et se trouvera même parfois dans l'impossibilité de la comprendre.

Il est une disposition indépendante de toute religion qui est encore peu favorable à l'impression du beau : c'est l'habitude des abstractions scientifiques. Le savant, dans son observation restreinte, écartera tous les faits qui nuisent à la classification du phénomène qu'il étudie. Le fleuve qui s'écoule, les feux qui brillent au ciel, lui rappelleront toujours les lois de la pesanteur et de l'attraction; presque jamais la cause première qui les a créés.

On a insisté sur les dispositions morales qui favorisent ou arrêtent la production du beau pour prouver la fausseté de l'ancienne formule : rien dans l'intelligence qui n'ait passé par les sens. Il y aurait plus de vérité dans la proposition inverse; mais, comme dans la première, il y aurait encore exagération.

C'est donc l'action, la réaction d'une force qu'on admire dans les faits qui constituent la beauté, et la même observation s'appliquera aux beautés morales et aux beautés intellectuelles. C'est ainsi qu'on s'explique comment nous sommes si puissamment captivés par le dévoûment, les exploits d'un peuple, la marche d'un condamné au supplice, les combats de gladiateurs et de taureaux. Ce n'est ni le sang qui coule, ni l'ambition des conquérants, ni leurs ravages que nous admirons, ce sont les forces que nous voyons se développer, c'est le duel de l'homme avec le danger.

L'explication de Lucrèce, le *suave mari magno, etc.*, est une fausseté et de plus une calomnie. Il est si peu vrai que le spectacle des maux de l'humanité n'a de charme qu'en réveillant en nous, par opposition, le sentiment de notre bien-être, que ceux-là seront le moins sensibles à la beauté d'une action, qui en seront le moins capables. Aux yeux de l'égoïste celui qui se dévoue ne sera qu'un insensé.

Dans les beaux-arts deux choses peuvent produire le sentiment du beau : c'est ou l'objet exprimé ou la nature de l'imitation. Dans tous les cas l'idée du beau ne se fait jour qu'indirectement, car c'est toujours l'intelligence de l'artiste que nous admirons. Plus tard on examinera la question de l'imitation dans les arts, question difficile à résoudre, puisque la puissance des effets est loin d'être en raison de l'identité du modèle et de la ressemblance de la reproduction. La sculpture est souvent froide, tout en employant des matériaux qui rappellent parfaitement les formes extérieures, tandis que la musique, avec des sons seulement, nous émeut mille fois davantage.

Leçon du 17 janvier. — M. Gérusez consacre ses leçons du vendredi à l'examen des ouvrages où la question du beau a été agitée. Dans celle-ci c'est le traité de Burke qu'il a analysé.

Burke, qui deux fois dans sa vie mérita toute notre admiration, et qui, en se séparant de la révolution française, fit naître sur son caractère des doutes que l'on n'ose admettre, laisse entrevoir dans tout ce qu'il a écrit un sentiment profond du beau et du sublime. Dans son traité il s'est plutôt occupé des circonstances où ils se manifestent que de l'idée proprement dite qu'on en peut concevoir. Aussi son livre est-il une suite d'observations presque toujours judicieuses, parfois erronées, dont on n'aperçoit pas bien l'enchaînement. Souvent égaré par la philosophie sensualiste de Locke, il a confondu des idées bien distinctes, par exemple le jugement et la sensibilité; et une observation superficielle l'a conduit à des résultats presque puérils, comme lorsqu'il a donné la petitesse pour un des caractères du beau. Cependant il y a de hautes pensées dans ce traité, et l'expression ne leur en est pas inférieure. Le défaut d'espace nous empêche de reproduire l'analyse détaillée et pleine d'intérêt qu'en a donnée M. Gérusez.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.—M. FAURIEL, PROFESSEUR.

Histoire du sanscrit et du grec.—Dialectes grammaticaux remplacés par les dialectes populaires.—Le sanscrit par le bengali; le grec ancien par le grec moderne.—Parallélisme des destinées des deux langues.—Révolutions analytiques des deux dialectes comparées.

3ᵉ *leçon.*

Dans cette troisième leçon, M. Fauriel a continué l'application des principes qu'il avait posés. Comme elle c'est en quelque sorte qu'une fin des deux leçons précédentes, nous allons les résumer ainsi, qu'il l'a fait, en quelques lignes. M. Fauriel se proposant de rechercher, dans ce cours, les origines de la langue et de la littérature italiennes, a essayé de les éclaircir et de les expliquer par des considérations tirées de l'histoire générale des langues; il a remarqué dans toutes les langues une tendance naturelle à se simplifier, à se décomposer, à passer constamment d'un état de moins en moins synthétique à un état analytique plus décidé. Puis, divisant l'histoire des langues en quatre grandes périodes, il a montré comment il y avait toujours deux dialectes dans la même langue: l'un, plus synthétique, le dialecte grammatical; l'autre, plus analytique, le dialecte populaire; comment tôt ou tard le dialecte populaire remplaçait le dialecte grammatical et devenait une langue grammaticale à son tour. Dans sa deuxième leçon, M. Fauriel a justifié ces assertions par des faits positifs tirés de l'histoire des langues. S'arrêtant à l'histoire de cette famille de langues qu'il a appelées *indo-européennes*, un simple coup d'œil jeté sur les idiomes teutons et scandinaves, et sur les langues parlées autrefois dans la Gaule, lui a suffi pour en constater les transitions analytiques, les décompositions progressives. M. Fauriel avait besoin de preuves plus sévères, plus détaillées, plus sûres: ces preuves il les a trouvées dans l'histoire comparée du sanscrit et du grec. C'est le sujet de cette troisième lecture.

On peut regarder le sanscrit comme celle de toutes les langues connues dans l'organisation de laquelle il y a le plus de science et d'artifice. Si une langue aussi savante, aussi riche de formes, aussi développée que le sanscrit put être la langue commune de l'Inde, elle ne dut pas l'être long-temps. Une société si inégale, si divisée, qui avait non pas, comme toute société, ses classes supérieures et ses classes inférieures, mais ses castes dominantes et ses castes proscrites, ne pouvait pas parler la même langue. Comme on le voit toujours dans l'histoire des langues, c'était la poésie qui avait poli, régularisé, fixé les formes du sanscrit; cette langue toute poétique, tout inspirée, toute *brahmanique*, les castes inférieures ne la parlèrent pas sans l'altérer; le sanscrit se décomposa donc en se simplifiant, en se popularisant. Quand, à dater de la conquête du nord de l'Inde par les Musulmans, le sanscrit cessa, d'être une langue vivante, une langue sociale, le dialecte savant et compliqué, le dialecte grammatical (le sanscrit) fut remplacé alors par le dialecte populaire de plus en plus simplifié, de plus en plus analytique (le bengali), qui se polit, se régularisa, se fixa, et s'éleva à la dignité d'idiome grammatical. Mais, à quelle époque remonte l'origine de ce dialecte populaire, du bengali, on ne le sait pas. Cependant tout tend à faire croire qu'il fut long-temps le contemporain du dialecte primitif qu'il finit par remplacer.

Exposons maintenant sommairement, mais avec plus de détails, les révolutions grammaticales du grec, avant de les comparer à celles du sanscrit.

Rien ne diffère plus de l'histoire du sanscrit, du moins quant aux accessoires, que l'histoire du grec; mais c'est cette diversité *secondaire* qui rend plus frappantes encore les ressemblances *fondamentales* de ces deux langues. Tous les monuments de la littérature sanscrite sont écrits dans la même langue, selon les lois de la même grammaire. Il n'en est pas de même du grec ancien; plus on remonte loin vers son origine, plus on trouve de dialectes différents. Chaque peuplade, chaque ville, chaque famille, pour ainsi dire, a le sien. Ils se résument tous peu à peu en quatre principaux dans lesquels se fondent tous leurs affiliés particuliers; chacun d'eux, d'abord cultivé séparément, a sa littérature à part. Mais les mêmes forces qui rapprochaient les peuples, rapprochèrent les dialectes. Dans cette espèce de frottement des populations et des langues, il y eut (qu'on me permette cette expression) des peuples et des dialectes qui furent usés, qui disparurent. Le dialecte du peuple dominant, du peuple le plus puissant, s'assimila ceux des peuples les plus faibles, des peuples vaincus. Aussi long-temps que la Grèce fut indépendante, cette tendance des dialectes à l'unité suivit la prépondérance politique; mais sous la domination macédonienne, ce furent les prépondérances littéraires qui déterminèrent la prépondérance des dialectes. Alors le dialecte attique l'emporta. Rome adopta pour modèles les écrivains attiques, et ce dialecte, déjà *langue littéraire*, tendant chaque jour à devenir *langue sociale*, achevant de se régulariser, de se polir, de s'arrondir dans la plénitude de ses formes grammaticales, prit enfin le nom de langue hellénique.

Ce fut ce dialecte ou plutôt cette langue qui se maintint et fut parlée en Grèce, durant tout le moyen âge, par les classes élevées et polies, mais par elles seulement. En effet, aussi long-temps qu'il y avait eu en Grèce plusieurs dialectes parlés par diverses peuplades peu nombreuses et peu avancées, ils durent tous être parlés de la même manière, chacun avec le même degré de correction, par tous les membres de la même tribu. Aucun d'eux n'avait alors la double forme *grammaticale* et *populaire*. Mais il n'en fut pas de même quand, tous ces dialectes ayant disparu pour ainsi dire, il n'y eut plus qu'une langue écrite, devenue la langue d'une ville comme Constantinople. Dès lors les classes inférieures parlèrent une autre langue, le grec vulgaire et populaire, qui n'était qu'une forme appauvrie, qu'une décomposition analytique du grec littéraire, etc., la même langue parlée aujourd'hui encore dans toute la Grèce moderne. Comment s'est formé cet idiome secondaire? A quelle époque a-t-il commencé? Comment a-t-il pris la place de l'idiome primitif dont il est né? D'abord, a dit M. Fauriel, je dois rappeler ici que des éléments de décomposition grammaticale s'étaient introduits dans le grec dès la période de cet idiome poétique, et on trouve, dans Homère, certaines formes verbales qui ont l'apparence de formes verbales décomposées, d'autres qu'on ne peut méconnaître comme telles. Je citerai ce passage (vers 352 du 12ᵉ livre de l'Iliade): Βῆ δὲ θέειν (il alla courir). Il est évident que l'aoriste *βῆ* ne remplit ici que le rôle d'auxiliaire. Il n'y avait rien de fortuit ni de capricieux dans ces premières tendances du grec à se décomposer. Cette décomposition analytique étant comme l'expression instinctive des besoins et des sentiments populaires. Aussi ces tendances persistent et se manifestent chaque jour par des effets nouveaux. A l'époque d'Homère on ne trouve aucun vestige de l'article, dont l'emploi ne devient général et régulier que dans les prosateurs. Peu à peu les auxiliaires paraissent dans la conjugaison. Ainsi on trouve dans l'*Électre* de Sophocle, *βαλλεις ηχεις*, tu les as chassés, *τους θαυμασας εχω* (j'ai ayant admiré). Ces locutions, que l'on rencontre dans les écrivains classiques de tout genre, sont bien plus fréquentes chez les poètes dramatiques, les plus exposés aux influences du génie populaire. Car toutes ces formes analytiques sont comme un reflet accidentel du langage populaire qui en faisait souvent usage. Mais à quelle époque peut-on présumer que le dialecte populaire commence à se bien distinguer du dialecte grammatical? à exister séparément? Si c'est une date précise qu'on demande ici, il n'est pas possible de la donner; mais ce n'est pas une question qui reste cependant sans réponse. Nul doute d'abord que le grec moderne (nous appelerons ainsi le dialecte populaire) n'ait été long-temps le contemporain du grec ancien. Dans son savant travail sur les chants populaires de la Grèce, M. Fauriel a montré qu'il existait, comme langue, dès le 11ᵉ siècle; mais les preuves ne manquent pas pour faire remonter son origine bien au-delà. On a trouvé, il y a quelques temps, une vieille inscription grecque, en Nubie. Cette inscription, M. Letronne l'a expliquée, l'a *résolue* avec sa sagacité ordinaire. Elle fut rédigée vers la fin du 6ᵉ siècle, par l'ordre d'un roi chrétien de Nubie, en commémoration des victoires remportées sur ses ennemis. Ecrite en grec incorrect et barbare, elle prouve par ses fautes mêmes qu'elle avait, pour ainsi dire, subi l'influence du grec vulgaire. Il s'y trouve des mots et des locutions caractéristiques qui appartiennent évidemment à cette langue et qui en attestent solennellement l'existence à la fin du 6ᵉ siècle. Tels sont les mots, *πολεμιου νερον*, le seul mot qui veuille dire eau dans le grec moderne et qui n'a jamais été connu du grec ancien. Les locutions tout-à-fait originales usitées aujourd'hui dans le grec moderne et qu'on chercherait vainement dans le grec ancien, *τις τα μερημου*, ma patrie, *τις κατω μερη*, le pays d'en bas, *τις απανω μερη*, le pays d'en haut. Ainsi il y avait dès le 6ᵉ siècle un dialecte populaire grec où ces expressions inconnues au grec ancien, avaient le même sens qu'elles ont aujourd'hui dans le grec moderne; mais, ajoute M. Fauriel, on ne doit pas même s'arrêter au 6ᵉ siècle. Il y a dans le dialecte populaire des mots, le mot *νερον*, par exemple, qui semblent n'avoir pu s'y introduire qu'à des époques très reculées, et qui, inconnus du grec ancien, ne sont parvenus dans le grec moderne que par voie de tradition orale. On trouve aussi dans ce dialecte vulgaire des mots et des expressions qui appartiennent aux anciens dialectes nationaux et qui doivent remonter à l'époque où ces dialectes conservaient encore leurs formes caractéristiques. Ainsi l'origine du grec vulgaire remonte aux époques les plus reculées, et il fut long-temps le contemporain populaire du grec grammatical. Quand l'empire grec tomba, il y eut émigration des classes supérieures, des classes lettrées et de toute cette société instruite et cultivée qui parlait le grec grammatical, la langue littéraire. Aussi l'idiome vulgaire, la langue du peuple devint-elle bientôt la langue de la nation tout entière, l'unique langue parlée dans toute la Grèce.

Que si nous rapprochions maintenant dans ce qu'elles ont de fondamental les destinées du grec et du sanscrit, nous aurions deux faits exactement parallèles, déterminés par les mêmes causes, aboutissant aux mêmes résultats, et pouvant se représenter l'un l'autre. Ici malheureusement le défaut d'espace nous empêche de suivre M. Fauriel pas à pas dans tous les développements de cette seconde partie de sa leçon. Qu'il nous pardonne si nous *gâtons* ainsi son travail; si notre petite analyse est (qu'on me permette cette comparaison) un bloc de marbre inculte, défiguré, à peine dégrossi, qui prétend *résumer* quelque belle statue antique, en donner l'idée, et en rappeler le souvenir. Nous nous contenterons donc, malgré nous, d'indiquer sommairement les principaux traits caractéristiques de ce parallèle si largement, si magnifiquement esquissé en quelques pages par M. Fauriel. Le grec et le sanscrit sont deux langues de la même famille, de la même antiquité, ayant, outre un assez grand nombre de mots qui se ressemblent, un même système grammatical, ayant chacune sa littérature à part, ne se ressemblant en rien, et pourtant se ressemblant en tout, c'est-à-dire toujours originales, toujours sanscrites ou grecques, mais revêtant les mêmes formes, produisant simultanément des monuments du même genre, se développant d'une manière différente, mais dans le même sens en vertu des mêmes tendances, d'après les mêmes lois, mourant enfin toutes deux de la même mort, après avoir vécu de la même vie, toutes deux remplacées alors par les deux dialectes populaires qui n'en étaient qu'une forme plus appauvrie et plus analytique, et qui, eux aussi, ont eu une existence semblable, le sanscrit par le bengali, le grec ancien par le grec moderne, par le romaïque.

Le parallèle de ces deux dialectes, qui deviennent des langues à leur tour, doit confirmer, ajoute M. Fauriel, les résultats déjà obtenus. Il ne sera donc pas inutile de les comparer entre eux. Nous ne nous occuperons pas des rapports de vocabulaire ou de mots, les rapports grammaticaux étant beaucoup plus importants et demandant toute notre attention. Nous parlerons d'abord des noms et de la déclinaison, puis des verbes et de la conjugaison.

Le grec moderne a conservé les trois genres du grec ancien, moins précis, moins distincts il est vrai; le bengali a de même conservé avec les mêmes altérations les trois genres du sanscrit. L'article, qui est un élément du discours très analytique, et qui avait ainsi plus de chances d'être renforcé que de s'affaiblir, a passé du grec ancien dans le grec moderne. Comme le sanscrit n'avait pas d'article, le bengali s'est donné l'article indéfini *un*. Le grec ancien et le sanscrit avaient trois nombres; le grec moderne et le bengali n'en ont conservé que deux. A chaque nombre le grec ancien n'a que cinq cas; le grec moderne n'en a plus que trois, qui souvent encore peuvent se réduire à deux. S'il n'en est pas tout-à-fait de même pour le bengali, si la déclinaison actuelle du bengali est toujours plus riche que celle du grec ancien lui-même, c'est que, comme l'a très bien prouvé M. Fauriel, il y a en bengali deux sortes de déclinaisons; l'un savante, et l'autre toute populaire; et cette dernière est-elle très analytique, très décomposée? On se sert encore dans les deux dialectes des comparatifs et des superlatifs des deux langues, *τερος* et *τατος* pour le grec, *taras* et *tamas* pour le sanscrit. Mais ces formules synthétiques ont été décomposées par les deux peuples, et remplacées aujourd'hui par des adverbes qui signifient — plus ou moins. Le même instinct populaire qui avait décomposé les déclinaisons devait à plus forte raison décomposer aussi les conjugaisons bien plus compliquées, bien plus difficiles. Tout considéré, tout composé, a dit M. Fauriel, il n'y a pas beaucoup d'inégalités entre la conjugaison des deux langues. Les pertes se compensent à peu près et portent sur les mêmes points. La forme du verbe réfléchi a disparu; des modes entiers, qui faisaient partie de la conjugaison grecque et sanscrite (le mode optatif, par exemple), n'ont laissé aucune trace dans le grec moderne et dans le bengali. Ceux qui ont persisté ont perdu des temps, les temps ont perdu le duel. Enfin, de deux systèmes de conjugaison développés et riches jusqu'à l'exubérance, sont sortis deux nouveaux systèmes, tronqués et simplifiés jusqu'à la pauvreté. Ainsi l'histoire a prouvé complétement ces deux vérités posées en principes par M. Fauriel dans les

deux premières leçons, savoir : que toutes les langues ont une tendance naturelle à se simplifier, à se décomposer, à passer constamment d'un état de moins en moins synthétique à un état analytique de plus en plus décidé ; puis, que les dialectes grammaticaux, qui ne sont eux-mêmes que les continuateurs d'une langue primitive, plus synthétique, sous des formes simplifiées, sont tôt ou tard remplacés par les dialectes populaires plus analytiques, et qui deviennent alors des langues grammaticales à leur tour.

C'est un phénomène remarquable, a dit M. Fauriel en terminant, que cet accord, cette ressemblance des révolutions grammaticales faites par les langues humaines à de grandes distances d'espace et de temps. Il n'y a là rien de fortuit, rien de convenu, c'est une des lois générales de l'intelligence humaine. Peut être, a-t-il ajouté, sans m'imposer la tâche de la résoudre, oserai-je aborder ce problème; mais le moment n'est pas venu encore. Avant de chercher l'explication de ce phénomène, je veux l'étudier là où il est le plus frappant, dans la langue latine. C'est du latin que je vais m'occuper maintenant d'une manière exclusive et toute spéciale.

Dans la prochaine leçon M. Fauriel a annoncé qu'il traiterait des origines de la langue latine.

Pour être en tout bon historien, nous devons dire que jamais applaudissements plus vifs et plus sincères n'avaient remercié un professeur d'une plus belle leçon.

CODE COMPLET DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE,
2e ÉDITION.

On ne saurait refuser au public un merveilleux instinct qui lui fait reconnaître de suite le mérite et l'opportunité d'un ouvrage; sa sagacité est rarement en défaut, et ses préférences ne sont jamais aveugles. *Le Code de l'instruction primaire* se présentait à lui revêtu d'un cachet d'utilité qui ne devait point échapper à son discernement; aussi son suffrage, qu'avait précédé celui du conseil royal, vient-il de lui donner une sanction nouvelle. Il n'a fallu que quelques mois pour épuiser complètement la première édition.

L'œuvre du législateur achevée, viennent les travaux patiens, modestes, et non moins utiles du codificateur ; c'est à lui de réunir, de coordonner avec soin les éléments épars de la législation; de développer l'esprit de la loi, d'en fixer le sens, de comparer les règles anciennes avec les dispositions nouvelles, d'éclaircir par des commentaires ce qui peut paraître obscur, de dégager chaque article de ces formules sacramentelles qui ne sont pas toujours bien comprises par ceux qui n'ont pas l'habitude du langage administratif. Telle est la tâche qu'ont entreprise avec succès les auteurs du *Code de l'instruction primaire*, et, grace à leurs laborieuses recherches, les administrateurs, qui à aucune autre époque n'avaient jamais eu une surveillance aussi active à exercer sur les écoles, et tous les citoyens appelés à faire partie des commissions d'examen, des comités locaux ou d'arrondissement, possèdent enfin un manuel qui puisse les guider dans l'exercice de leurs fonctions, résoudre leurs doutes et prévenir souvent de fâcheuses erreurs.

NOUVELLES.

Dans sa dernière séance, l'académie des sciences avait à remplacer M. Desfontaines dans la section de botanique. Les votans étaient au nombre de 51. M. Bourgnad en a eu 41 voix, M. Richard, son concurrent, 10.

— Une somme de 1,052 fr. vient d'être versée par MM. le proviseur, les professeurs et élèves du collége Bourbon, dans la caisse du bureau de bienfaisance.

— M. Dumas, proviseur du collége royal de Charlemagne, au nom des élèves, des professeurs et des fonctionnaires de ce collége, a versé au bureau de bienfaisance du 9e arrondissement, une somme de 1,476 fr. destinée au soulagement des pauvres.

— La commission établie dans le département de la Seine, pour examiner les aspirans au brevet de capacité, pour l'instruction primaire, ouvrira ses examens le 3 février prochain, à la Sorbonne : ces examens seront publics, et dureront cinq jours.

— M. Ed. Livingston, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, et le plus célèbre codificateur de ce pays, a visité le 19 de ce mois, la maison pénitentiaire des jeunes détenus, accompagné de M. Ch. Lucas, inspecteur-général des prisons du royaume, et de M. Olivier Dufresne, inspecteur-général des prisons de la Seine, ainsi que M. Taillandier, membre de la chambre des députés, et conseiller à la cour royale de Paris, qui a publié en France, avec M. Lucas, les beaux travaux de M. Livingston sur l'abolition de la peine de mort et l'organisation du système pénitentiaire. C'était un jour d'épreuve pour ce récent établissement, que le jugement comparé auquel la soumettait la visite du célèbre publiciste américain. M. Livingston a témoigné toute sa satisfaction de la bonne tenue de cet établissement, et de l'action de sa discipline; mais il a regretté que le local ne permit pas l'application du système cellulaire de nuit, regardé désormais, par le témoignage unanime de l'expérience américaine, comme la condition la plus essentielle de la réforme pénitentiaire. Cet inconvénient avait déjà éveillé l'attention de l'administration, et l'on peut attendre avec confiance de la commune sollicitude de M. le préfet de la Seine et de M. le préfet de police une prochaine et heureuse solution. La maison pénitentiaire avait été visitée l'un des dimanches précédens par M. l'archevêque de Paris, qui était venu lui-même dire la messe, donner la confirmation à 30 jeunes détenus, et adresser à tous des exhortations morales et religieuses.

— Le professeur Klotz et le docteur Westerman de Leipzic annoncent un ouvrage qui a pour titre : *Thesaurus antiquitatis græcæ et romanæ ad litterarum ordinem conditus*; mais ils n'en sont que les éditeurs. La rédaction en est confiée aux professeurs les plus célèbres de l'Allemagne. On cite Hermann, Eichstadt, Jacobs, Bottigen, Dindorfs, Schumann, Osann, Matthiæ, Jahn, Ranke, Nobbe, Kiessling et Weichert. L'ouvrage traitera de l'histoire littéraire des antiquités (y compris l'archéologie) de la mythologie, de la géographie et de l'histoire de la civilisation. Le catalogue de ce beau livre, publié à Leipzic, contient 2,972 publications nouvelles, imprimées ou sous presse.

— Le gouvernement anglais vient d'accorder une pension de 100 l. st. (2,500 fr.) à la veuve de l'illustre auteur de *Waverley*, sir Walter-Scott. (*Limerick-Chronicle.*)

— On lit dans un journal : Le duc de Wellington est sur le point de devenir chancelier de l'université d'Oxford, bien que sa seigneurie n'ait pas fait ses études dans cette université, et malgré sa profonde ignorance des matières qui font la base des études de ce lieu d'enseignement. Un journal anglais fait remarquer que sa grâce n'a pas plus de rapport avec l'université d'Oxford que le prince de Metternich et le roi de Prusse, qui furent reçus docteurs ès-lois en même temps que le duc de Wellington. Si nos souvenirs ne nous trompent point, ce ne furent ni le roi de Prusse ni M. de Metternich, mais bien l'empereur Alexandre et l'hetmann de cosaques Platoff, espèce de sauvage, qui donnèrent à l'Europe, en 1815, le spectacle bouffon de deux militaires revêtus de la toge doctorale dans l'un des corps les plus savants du royaume britannique, bien que ces illustres personnages ne possédassent que très imparfaitement la connaissance de la langue anglaise.

— Le nombre des Sociétés littéraires et scientifiques s'accroît de jour en jour en Angleterre : la Société royale compte 750 membres, celle des antiquaires 300, la Société royale de littérature 271, de zoologie 2,446, d'horticulture 1,875, la Société royale des arts, 1000, l'institut royale 758, la Société géologique 709, asiatique 500, linnœenne 600, géographique 520, astronomique 320; les Sociétés médicales de Londres et de Westminster, médico-chirurgicales, médico-botaniques, phrénologiques, et entomologiques comptent au moins 1700 membres.

— De nouvelles fresques, très-belles, ont été découvertes à Pompéi, derrière le temple de la Fortune. Elles sont peintes sur fond noir, en forme de médaillons, représentant pour la plupart des sacrifices.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 30 JANVIER 1834. Collection mensuelle N° 26.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

M. De Lacombe, principal à titre provisoire, et chargé en même temps de la chaire de philosophie du collége de Bar-le Duc, est nommé définitivement à ces fonctions.

MM. Montmert et Férot sont chargés de l'enseignement des langues vivantes au collége royal d'Amiens, en remplacement de M. Harmois, qui a quitté l'établissement.

M. Montmert enseignera la langue allemande, et M. Férot la langue anglaise.

M. Dufestel, régent de mathématiques au collége de Dunkerque, est nommé en même temps sous-principal sudit collége.

M. Fourcade, bachelier ès-lettres, chargé des classes de septième et huitième au collége d'Argelés, est nommé provisoirement régent de ces deux classes.

M. Ferré, régent de quatrième au collége de Troyes, est nommé officier de l'université.

M. Rebstork, bachelier ès-lettres, est chargé de l'enseignement de la langue allemande dans le collége de Verdun.

M. le docteur Hamon vient d'être autorisé à continuer, pendant la présente année scolaire, le cours gratuit de droit administratif qu'il a fait à Rennes les années précédentes.

DÉCISION DU CONSEIL ROYAL.

La nomination de M. Mirbel à la chaire de botanique de la faculté des sciences de Paris laissait vacante une chaire de professeur adjoint pour le même enseignement. Le conseil avait à délibérer sur l'opportunité de cette double chaire. Voici l'arrêté qui a été pris à cet égard dans la séance du 17 janvier courant :

Le conseil royal de l'instruction publique, vu le statut du 14 avril 1809, arrête ce qui suit :

Art. 1er. La chaire de professeur adjoint de botanique à la faculté des sciences de Paris est maintenue.

2. Il sera pourvu à ladite chaire sur une double présentation des candidats docteurs, conformément au mode établi par les réglements.

En conséquence de cet arrêté, qu'il a approuvé, M. le ministre de l'instruction publique vient d'inviter la faculté des sciences et le conseil académique de Paris de procéder aux doubles présentations qui doivent être faites pour la deuxième chaire de botanique.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

APERÇU HISTORIQUE SUR LES COLLÉGES COMMUNAUX.

Au moment où les chambres vont délibérer sur l'instruction secondaire, et sur les colléges communaux en particulier, il n'est pas sans intérêt de rappeler comment ont été organisés ces établissements. Jusqu'ici nous avons plutôt exposé des vues sur les améliorations à introduire dans cette branche de l'enseignement qu'approfondi la question elle-même. Avant tout il importe de bien connaître le terrain sur lequel la discussion va s'élever.

Les colléges communaux ont remplacé les anciennes écoles secondaires communales. D'après la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802), qui réorganisa l'instruction publique, était considéré comme école secondaire tout établissement où l'on enseignait les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques. Le programme des lycées (colléges royaux) était plus étendu : il comprenait, outre les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale, et les éléments des sciences mathématiques et physiques.

Les écoles secondaires étaient placées sous la surveillance spéciale des préfets : ce qui les distinguait des écoles primaires qui étaient restées entre les mains des municipalités. Elles ne pouvaient s'ouvrir sans l'autorisation du gouvernement, qui se réservait d'accorder la jouissance des anciens bâtiments d'instruction publique, non vendus, aux communes et même aux particuliers, dont les établissements étaient jugés dignes de cette concession. Une prime d'encouragement, offerte à la fois aux maîtres et aux élèves, assurait à l'état un autre moyen d'action et d'influence. Des places gratuites dans les lycées étaient réservées, par la loi de 1802, à ceux des élèves des écoles secondaires qui s'étaient le plus distingués dans chaque département ; et des gratifications étaient accordées aux cinquante maîtres de ces écoles qui avaient eu le plus d'élèves admis aux lycées (article 7 de la loi). Ces seules dispositions ont suffi pour exciter le zèle des communes et des particuliers. En moins de deux années, 276 écoles secondaires furent reconnues par des décrets spéciaux. C'était à peu près le même nombre que celui des anciens colléges qui existaient en 1790, et qui presque tous avaient été fondés et entretenus par des donations particulières. Si l'état, en réorganisant l'instruction publique, eût voulu prendre à sa charge les écoles secondaires communales, il en eût résulté, pour le trésor, une dépense annuelle de plus de deux millions. Les circonstances ne le permettaient pas. Les lycées seuls furent dotés comme établissements modèles.

Les frais de premier établissement des écoles secondaires *communales* devaient être acquittés, soit par le produit d'une souscription volontaire, soit sur les bénéfices des pensions et des rétributions payées par les élèves, soit enfin sur les revenus libres de la commune. Les dépenses annuelles et ordinaires étaient prélevées sur le prix des pensions et des rétributions des élèves externes et pensionnaires. En cas d'insuffisance, il pouvait être fait, *chaque année*, sur les revenus libres des communes, un fonds spécialement employé à augmenter le traitement des maîtres qui n'auraient pas été convenablement rétribués. C'est encore notre régime actuel. Les recettes et dépenses, administrées par les maires et les conseils municipaux, comme les autres dépenses et revenus des communes, étaient soumises à l'examen du ministre de l'intérieur.

D'après la place que les écoles secondaires occupaient dans le système de la loi de 1802, l'état n'avait pas à s'occuper de leur régime intérieur. Ce régime était subordonné aux convenances locales. Mais des arrêtés subséquents, signés des consuls, et rendus sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil d'état entendu, fixèrent tous les détails dont la loi n'avait pas eu à s'occuper.

Les communes ou les instituteurs particuliers, qui voulaient établir des écoles secondaires, devaient présenter leur demande au sous-préfet de l'arrondissement, qui donnait son avis ; 1° sur la capacité et le moral des personnes proposées, soit pour la direction et la manutention, soit pour l'enseignement ; 2° sur les inconvénients et les avantages de l'établissement projeté. Le préfet transmettait ensuite, avec son propre avis, la demande ainsi examinée, au conseiller d'état, chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique, pour être soumise à l'approbation du gouvernement, conformément à la loi. Dans toute école secondaire entretenue, soit par les communes, soit par les particuliers, il ne pouvait y avoir moins de trois maîtres, y compris le directeur, qui lui-même pouvait être chargé d'un cours. Une autre disposition, qui n'a pas été maintenue, exigeait qu'il y eût, dans les établissements particuliers, au moins 50 élèves, tant pensionnaires qu'externes. Si cette condition n'était pas remplie, l'établissement n'était pas admis au rang d'école secondaire. Le mode d'enseignement et les réglements de discipline devaient s'accorder, autant que possible, avec ceux que la loi avait précisés pour les lycées. Les modifications, que le besoin des localités faisait reconnaître, devaient être soumises préalablement au directeur de l'instruction publique (arrêtés du gouvernement, en date du 23 juin 1802, et du 12 octobre 1809).

Outre des visites qui pouvaient avoir lieu plusieurs fois par an, il était enjoint aux préfets et aux sous-préfets de faire, chaque année, dans le mois de messidor, une inspection générale des écoles secondaires de leur arrondissement, et de dresser procès-verbal du nombre des professeurs et des élèves, ainsi que des autres circonstances propres à en faire connaître la tenue. Les préfets formaient, après cette inspection, un état des écoles de leur département susceptibles d'être considérées comme écoles secondaires. Ces états étaient adressés à l'administration centrale, et soumis séparément à l'approbation du gouvernement. Les écoles comprises sur les états approuvés conservaient seules le titre d'écoles secondaires.

Un arrêté consulaire du 24 vendémiaire an XI donnait aux *inspecteurs-généraux des études*, reconnus par la loi de 1802, une mission plus positive encore sur les écoles secondaires. Disposition du local, tenue et propreté des salles, dortoirs, réfectoires, etc., soins physiques donnés aux enfants, pureté des mœurs, talent et

exactitude des maîtres, progrès réel des élèves, méthodes employées, discipline et marche des études, ils devaient tout examiner. Leurs rapports servaient de contrôle aux états transmis par les préfets; et l'on rayait de la liste des écoles secondaires celles dont la tenue et l'enseignement étaient restés au dessous de leur titre.

Ainsi, on le voit, l'enseignement *libre*, tel qu'il existait alors, pouvait très-bien s'accorder avec une foule de détails administratifs, nécessaires à l'action du gouvernement, et dont quelques-uns ont déjà disparu, même sous le régime du monopole.

Nous avons déjà dit que la loi du 1er mai 1802 avait elle-même réglé tout ce qui était relatif aux lycées. Outre les dispositions que nous venons de faire connaître sur l'organisation des écoles secondaires, un autre arrêté du 12 octobre 1803 renferme la plupart des mesures réglémentaires qui régissent encore maintenant les colléges communaux.

Ainsi, composition et attributions des bureaux d'administration; présentation de candidats, par ces bureaux, pour les fonctions de directeur et de professeurs; nomination par le ministre de l'intérieur; établissement facultatif et gestion du pensionnat, fixation du prix de la pension; jours de congés et de vacances; fonctions du directeur et des professeurs; enseignement divisé en six classes; nombre de classes par jour; répartition des objets de l'enseignement entre les professeurs; exercices de mémoire sur les plus beaux morceaux des auteurs latins et français; indication des ouvrages classiques pour chaque année; maîtres de langues étrangères et d'agrément; uniforme des élèves; communication avec le dehors; ordre des exercices pour chaque heure de la journée; examens annuels; compositions de prix, tout est prévu par ce réglement. Et lorsque l'université vint à être fondée, nulle disposition nouvelle ne fut nécessaire pour assurer la marche des *écoles secondaires communales*. Elles changèrent seulement leur titre en celui de *colléges communaux*. Les directeurs furent appelés *principaux*, et obtinrent le quatorzième rang dans la hiérarchie universitaire; les *régents* occupèrent le seizième. Les écoles privées furent désignées sous le titre d'*institutions* et *pensions*. Le grand-maître remplaça le ministre de l'intérieur pour la nomination des fonctionnaires; et le conseil de l'instruction publique fit les réglemens d'études, et fut chargé d'arrêter la comptabilité de tous les colléges.

Telles furent les seules modifications apportées au régime de ces colléges par la loi de 1806 et par le décret du 17 mars 1808. Il faut y joindre l'impôt de la *rétribution*, qui commença dès lors à être prélevé sur chaque élève des écoles de l'empire, et la cessation de toute allocation au budget de l'état en faveur des colléges communaux. Mais le régime même de ces établissements, leur comptabilité, leurs réglemens intérieurs, leurs rapports avec les communes et avec l'administration générale de l'instruction publique, tout cela est resté tel que l'avait constitué la loi de 1802 et les décrets exécutifs qui suivirent cette loi. Les améliorations de détail que l'université introduisit dans la police et l'enseignement des lycées furent rendues successivement applicables aux colléges communaux. A cet égard, le statut du 4 septembre 1821, qui les résuma toutes en 244 articles, ne fit que recueillir et mettre en ordre ce qu'il fallait autrefois compulser dans une foule d'actes de diverse nature, dont les dates et les formules révolutionnaires choquaient d'ailleurs ce gouvernement de la restauration qui aurait voulu détruire jusqu'à l'université elle-même.

Nous venons d'indiquer comment ont été formés et comment sont régis les colléges communaux; dans un prochain numéro nous donnerons une statistique de ces établissements, qui fera connaître leur état actuel.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE.—M. LECLERC, PROFESSEUR.

leçon.

Premiers annalistes de Rome : Fabius Pictor le plus ancien de tous ; sources où il a puisé ; son voyage en Grèce, et sa réponse au sénat.— Plusieurs fragments. —Temps fabuleux.

Il paraît certain que le premier homme qui ait entrepris d'écrire l'histoire romaine, c'est Fabius Pictor, qui florissait au temps de la seconde guerre punique. Ce n'est pas que Rome fût privée de tout document historique, il s'en fallait beaucoup ; mais c'étaient des matériaux épars et sans ordre; il fallait les réunir et les coordonner, en faire un seul corps d'ouvrage. Fabius Pictor se dévoua à cet important travail.

Les sources auxquelles notre historien fut puiser étaient les grandes annales (1), les *libri lintei* (2), les livres des magistrats (3), les commentaires des consuls (4), les tables des censeurs (5), les mémoires ou commentaires des questeurs (6), ceux des quindecemvirs (7), les lois royales (8), les lois des douze-tables, les traités, les sénatus-consultes, les plébiscites; enfin, il n'aura sans doute point négligé les mémoires particuliers des grandes familles, ni les éloges funèbres (9), ni les *næniæ* ou chants des funérailles, ni les hymnes ou chants triomphaux, ni même les chansons populaires ni les antiques traditions. Enfin ces odes *peu pindariques* chantées dans les festins à la gloire des grands hommes, et dont Cicéron regrettait vivement la perte (1), auront été aussi mis à contribution.

Fabius Pictor était de cette illustre *gens Fabia*, si féconde en grands hommes. Sa famille aimait les lettres et cultivait les beaux-arts (2); le surnom de *Pictor* lui vient de son aïeul, qui avait appris la peinture probablement chez les Etrusques, et qui peignit le temple de la Santé, *ædem salutis* (3), ouvrage qui subsista jusqu'à l'embrasement du temple sous l'empire de Claude.

Il visita la Grèce dans un âge fort avancé. Une mission publique, une mission de confiance qui fait honneur à son caractère donna lieu à ce voyage : pendant la deuxième guerre punique, les Romains, consternés des revers épouvantables qu'ils venaient d'éprouver, s'imaginèrent, surtout après le désastre de Cannes, que les dieux étaient irrités contre eux. Pour apaiser leur courroux et désarmer leurs vengeances, ils recoururent à ces horribles sacrifices qui épouvantent l'humanité, ressource barbare que presque tous les peuples de l'antiquité jugeaient nécessaire dans les grandes extrémités : ils immolèrent un Gaulois et une Gauloise; un Grec et une Grecque (4); de plus, ils envoyèrent Fabius Pictor à Delphes pour savoir par quelles cérémonies et quelles supplications on pourrait fléchir la colère des dieux, et quand finiraient les malheurs de Rome (5). Fabius Pictor vit donc la Grèce, cette contrée si glorieuse, et cependant presque inconnue aux Romains, et qui ne les connaissait pas non plus. A cette époque, la Grèce avait produit tous ses grands hommes : les poésies de Théocrite et de Callimaque y jetaient un dernier reflet de gloire. Eh bien ! tous ces génies immortels qui avaient brillé dans cet heureux siècle de Périclès avaient ignoré que dans un coin de l'Italie existait une petite ville appelée Rome. C'est encore une question de savoir si Aristote, en parlant de tant de formes de gouvernement, y avait compris la constitution romaine, et y avait consacré un chapitre de son Traité. Quelle dût être la pensée de Fabius-Pictor à la vue de cités florissantes, de tant de chefs-d'œuvre ! Quelle fut son admiration en présence de la Minerve du Parthenon, du Jupiter d'Olympie !

A son retour Rome lui sembla sans doute bien nue, bien peu ornée en comparaison de tant de brillantes cités : il devait se passer plus de deux siècles encore avant que le marbre y remplaçât la brique. La fresque du temple de la Santé, ouvrage de son aïeul, il la trouva, selon toute apparence, pâle et grossière, après avoir vu les admirables tableaux de Zeuxis, de Protogène et d'Apelles.

Il se rendit au sénat, et lut la réponse de l'oracle, *ex scripto recitavit* (6) : on y désignait les dieux auxquels les Romains devaient adresser des vœux, et le culte qu'il fallait leur rendre. Il est présumable qu'Apollon fit preuve d'amour paternel, et qu'il n'oublia point son fils Esculape. En effet, le dieu d'Epidaure, sous l'emblême d'un serpent mystérieux, avait visité quelques années auparavant la ville aux sept collines.

Ce qui suit porte un certain air d'antiquité, et Tite-Live paraît citer textuellement. Voici ces paroles : « Si ita *faxites*, Romani, vestræ res meliores facilioresque erunt : magisque ex sententia respublica vestra vobis procedet, victoriaque *duelli* populi romani erit. Pythio Apollini, respublica vestra bene gesta servataque, lucris meritis donum *mittetote*, deque præda, manubiis, spoliisque honorem *habetote*, lasciviam a vobis *prohibetote* (7). » Bien entendu que le sénat se conforma à tout ce qui était prescrit, et fit religieusement exécuter les ordres souverains du dieu de Delphes, lequel, tout en comblant de bien les mortels qui recouraient à lui, n'avait garde d'oublier ses sacrés intérêts, ne réclamant au reste qu'une faible partie des bénéfices.

Quoi qu'on ait pu dire, et malgré un passage de Denys d'Halicarnasse qui a embarrassé les savants (8), il n'est pas permis de douter qu'il n'ait écrit en latin (9). Ce qui ne veut pas dire que ses ouvrages n'ont jamais existé en grec. Il est même présumable que Fabius, voyant le peu de cas qu'on faisait de Rome par-delà l'Adriatique, aura voulu la faire connaître et dignement apprécier à ces illustres Grecs, juges si éclairés pour tous les genres de mérite et de gloire, et qu'il aura traduit ou fait traduire en langue grecque ses Annales en tout ou en partie. Il les commençait à l'arrivée d'Enée en Italie, et les conduisait jusqu'à la bataille de Trasimène (10), et peut-être même au-delà. On peut juger, par quelques fragments de ces ouvrages, qu'il ne rapportait pas certains faits de la même manière que les historiens qui l'ont suivi : il prétendait, par exemple, que Coriolan avait vécu chez les Volsques jusqu'à un âge très avancé, et qu'il répétait souvent que les malheurs de l'exil se faisaient bien plus vivement sentir dans la vieillesse (11).

Il racontait encore qu'entre la première et la seconde guerre punique les Gaulois firent une nouvelle invasion en Italie, et que les peuples qui l'habitaient en furent tellement épouvantés que, pour repousser ces barbares, ils réunirent une armée de huit cent mille hommes, dont Fabius Pictor faisait partie lui-même (12).

Ceux qui voudront se faire une idée du style de Fabius Pictor, peuvent lire un long fragment rapporté par Aulu-Gelle (13). Cicéron le trouve sec et aride, dénué de tout ornement (14). Il ne faut pas s'en étonner, puisque le premier historien de

---

(1) Liv. I, 44; XII, 2, 40; Diony., VII; Cic., *De orat.* II, 12; Aul.-G., IV, 4; Macrob., *sat.*, III, 2.
(2) Liv., IV, 7 *et* 13.
(3) Liv., IV, 7 *et* 20.
(4) Varr., *l. l.* VI.
(5) Liv., XLIII, 16.
(6) Varr., *l. l.* VI.
(7) Cens., *de N.* XVII.
(8) Liv., VI, 1.
(9) Cic. Brut., XVI.

---

(1) *Utinam exstarent illa carmina, quæ multis seculis ante suam ætatem in epulis esse cantitata à singulis convivis de clarorum virorum laudibus, in originibus scriptum reliquit Cato. Cic. Brut.*, 19.
(2) *In Pictorum familia litterarum studium viguit. Cic. Brut.*
(3) Plin., XXXV, 4.
(4) Liv. XXII, 57.
(5) *Appien.*, 6. *Annib.*
(6) Liv. XXIII, 11
(7) Liv., *loco cit.*
(8) Dionys., *Ant. r.*, I.
(9) Cic., *De orat.*, II, 12; *Leg.*, I, 2; Aul.-G., V, 4; I, 12; X, 15; Varr....
(10) Liv., XXII, 5.
(11) *Multo miserius seni exilium esse*, liv. II, 40.
(12) *Orat.*, IV, 13. *Traditum est a Fabio historico, qui ei bello interfuit*, DCCC *millia hominum parata ad id bellum fuisse.* Eut., III, 5. Ce passage d'Eutrope, si important pour la biographie de Fabius Pictor, n'avait été indiqué par aucun de ceux qui ont recueilli les fragments de cet annaliste.
(13) X, 15. Ce grammairien parle de notre annaliste dans son premier livre, ch. 22, et au cinquième livre, ch. 4, ces textes, assez curieux, ont été jusqu'ici tout-à-fait négligés (*N. du R.*).
(14) Cic., *De orat.* II, 12.

Rome avait écrit avant l'invasion de la littérature grecque, dans un temps où l'on ignorait le secret d'embellir le discours, secret récemment *importé* ici, ajoute l'orateur romain (1).

Il résulte de plusieurs passages de Denys d'Halicarnasse et de quelques fragments conservés par Servius et par l'auteur peu authentique de l'*Origine* de Rome, que Fabius Pictor avait traité assez longuement de l'histoire des temps fabuleux qui précèdent la fondation, à partir de l'arrivée d'Enée en Italie : et il est remarquable que Virgile l'a suivi presque littéralement pour cette partie de son épopée, et qu'il n'a fait que revêtir des brillantes couleurs de sa poésie le récit trop nu de l'annaliste. Celui-ci, pour cette partie de son ouvrage, aura sans doute consulté les monuments, les actes publics de Gabies, d'Aricie et de Préneste : mais il a surtout suivi les traditions qui tendent toujours au merveilleux dans l'enfance des sociétés, et contre lesquelles il faut se tenir en garde. Les éloges que l'on prononçait sur la tombe des illustres morts, discours où l'on cherchait souvent moins à dire la vérité qu'à flatter l'orgueil de la famille qui venait d'être frappée dans un de ses membres, l'auront aussi souvent induit en erreur. Il paraît enfin qu'il aurait ajouté une foi trop aveugle à un certain Dioclès (2), Grec dans toute la force du mot, qui, avant Fabius, avait écrit l'histoire de ces vieux âges, et avait empreint son récit du génie de sa nation, si connue par son amour pour les fictions et les mensonges.

Après tout, faut-il en vouloir tant à cet historien de nous avoir peint avec candeur la naïveté de ces temps anciens et des traditions populaires? Lui fera-t-on un crime des trente petits cochons blancs allaités par leur mère de la même couleur? de l'incartade du terrible dieu de la guerre, qui fit un instant oublier à la vestale Rhéa Silvia de puiser l'onde pure qui devait servir au sacrifice? du figuier Ruminal qui eut tant de siècles de glorieuse existence pour avoir protégé de son ombre le berceau du fondateur de la ville éternelle? récits qui ne sont pas dénués de charmes assurément, et qui ont donné lieu à une très spirituelle parodie de l'abbé Barthélemy (*Nouvel essai d'une histoire romaine*), dont la lecture a un peu égayé l'auditoire si grave d'habitude, et qui a déridé le savant professeur lui-même. Personne, je pense, ne se sentira la conscience assez nette pour jeter la pierre à ce candide annaliste : tous les peuples ont quelques peccadilles de ce genre à se reprocher; ils aiment à environner leur enfance de merveilleux. Faut-il rappeler les riantes fictions, les contes sans fin de la Grèce, que l'on peut nommer la patrie des ingénieux mensonges? faut-il citer les fables fastueuses de l'Égypte, les annales de l'Inde, où partout l'histoire des dieux est mêlée aux actions des hommes! L'antiquité aimait ainsi à cacher la vérité sous des emblèmes mystérieux et des voiles symboliques.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

2e, 3e et 4e leçons.

Méthode historique. — Lutte de l'homme au 14e siècle contre la nature et la fatalité. — Tableau du commerce au moyen âge.

Ce qui avait préoccupé M. Michelet dans sa 1re leçon, c'était le point de vue historique. Il nous avait montré comment au quatorzième siècle l'homme s'affranchissait de toutes parts des pouvoirs ecclésiastique et civil qui le dominaient au moyen âge. Les questions théoriques et générales apparaissent maintenant dans son cours. Il devait consacrer ses conférences du lundi à une bibliographie de son cours, et la question de la méthode historique s'est présentée sur son chemin sous la forme modeste d'introduction à la revue bibliographique. C'est dans la méthode historique que consiste, à notre avis, la véritable originalité de M. Michelet, c'est sa méthode qui fera école; aussi consignerons-nous avec empressement tout ce qu'il nous révèlera sur ce sujet en attendant qu'il veuille bien le traiter avec toute l'étendue qu'il comporte.

La base de toute histoire, c'est l'étude des faits dans les monuments du passé : c'est là le squelette de l'histoire que les recherches doivent reconstruire. Ce n'est pas tout: il faut souffler sur ces ossements arides pour leur donner la pensée et la vie. Les faits trouvés, il faut les vivifier par la psycologie; au type général universel de l'homme il faut comparer la diversité qui se manifeste dans le passé : en effet l'homme est toujours l'homme, dominé par les mêmes idées générales, agité des mêmes passions; le genre humain est identique à lui-même. Mais cette puissante unité rayonne en une infinie variété; l'homme est diversement modifié par les circonstances de temps et de lieu; chaque race a son caractère, chaque pays son individualité, chaque époque sa mission spéciale. L'homme sera mou et efféminé dans l'Asie centrale, agile et vigilant dans le Désert, industriel à l'Occident; chrétien ardent au moyen-âge, sceptique au dix-huitième siècle : mais il sera toujours l'homme. Ainsi donc la science historique se compose de deux études distinctes qui réagissent l'une sur l'autre et se pénètrent mutuellement : étude de l'homme en soi, étude de l'homme sous l'influence des conditions de temps et d'espace : d'une part l'extérieur, le costume de l'homme, de l'autre l'intimité de l'âme humaine.

Et c'est ici qu'apparaît la différence profonde qui sépare la philosophie de l'histoire. Tandis que la philosophie est à elle-même son but et son point de départ, son commencement et sa fin, l'histoire spécule dans deux sphères séparées : la conscience et les faits sensibles, l'abstrait et le concret; inférieure parce qu'elle est moins unitaire, supérieure parce qu'elle a plus de certitude dans ses recherches.

Tel est le point de vue qui a servi d'exorde à une bibliographie complète et curieuse de l'histoire de France au moyen-âge : vaste nomenclature qui révèle une variété et une étendue de connaissances bien rares. Nous y avons cependant remarqué quelques légères inexactitudes, inévitables du reste dans une si grande quantité d'indications.

Dans les leçons suivantes M. Michelet a appliqué au quatorzième siècle le principe fondamental de sa philosophie de l'histoire. Voici ce principe tel qu'il l'a posé dans les premières lignes d'une éloquente brochure (*Introduction à l'histoire universelle*).

Avec le monde a commencé une guerre qui doit finir avec le monde et pas avant: celle de l'homme contre la nature, de l'esprit contre la matière, de la liberté contre la fatalité. L'histoire n'est autre chose que le récit de cette interminable lutte.

Ainsi M. Michelet a consacré ces leçons à nous montrer comment au quatorzième siècle l'homme luttait contre la nature, comment il s'efforçait de secouer le joug de la fatalité matérielle comme celui du pape et de l'empereur.

En effet, c'est un joug terrible et impitoyable que celui que la nature étend sur l'homme; elle le retient à la place où il est né, comme la plante; de toutes parts elle se dresse devant lui et lui barre le chemin; ici sous la forme d'une montagne, là sous celle d'un vaste océan; dans les climats brûlants de l'Asie, elle énerve ses forces et avec elles son énergie, elle l'accable sous une chaleur homicide; sous le ciel de fer du nord, elle lui refuse toute nourriture, tout secours, tout développement, elle le retient grelotant sur le comble de son four; dans nos climats tempérés même son inimitié, pour être moins énergique, n'en est pas moins réelle : ce n'est qu'au prix de nos sueurs qu'elle fournit à nos besoins; elle nous entoure de sa prison, elle nous montre les plaines riantes de l'Italie pour ne nous donner que les glaçons des Alpes. Or, la gloire du génie de l'homme, la marque de sa puissance, c'est de dompter cette nature qui le presse et l'emprisonne. Là où s'élèvent les Alpes il tracera le Simplon, là où s'avance la mer il la retiendra par des digues, là où manquent les communications il creusera les canaux, partout il forcera cette nature ennemie à le servir.

Au moyen âge les forces matérielles pesaient sur l'homme de toute leur tyrannie. Esclave de la terre qu'il cultivait, le serf ne connaissait qu'elle, et n'était le nom du passé qu'il entendait retentir de loin en loin, rien ne le portait à croire que le monde s'étendît au-delà de l'horizon du donjon seigneurial. Ce qu'il importait d'abord, c'était de déplacer l'homme, de le tirer de cette sphère étroite; les voyages, les expéditions religieuses et commerciales marquent donc le commencement de la lutte de l'homme contre la fatalité matérielle.

Les voyages au moyen-âge ont eu un double but, la religion et le commerce. Ce n'était guère que pour s'enrichir ou pour faire son salut que l'on sortait de la terre natale au-delà de laquelle tout n'était qu'incertitudes. Souvent ces deux buts se combinaient. La quatrième croisade peut être considérée comme une entreprise commerciale des Vénitiens; son but fut bien plutôt la fondation d'un comptoir. L'ordre teutonique avait monopolisé le commerce et l'industrie dans le Nord; il se chargeait de la confection des habits de ses sujets, et ce métier de tailleur lui rapportait beaucoup. Là même où il ne se mêlait pas à ces habitudes religieuses et militaires, le commerce se faisait sur le pied de guerre. Un comptoir était un quartier fortifié, entouré de fossés dont le pont-levis s'enlevait chaque soir. Ce qu'on exigeait des commis, c'était avant tout d'être hommes courageux et habiles à manier les armes; on ne les recevait qu'après de dures épreuves; et en effet leur métier était périlleux : lorsque les marchands de Flandre apportaient à Londres du drap trop gros ou trop cher, le peuple se jetait sur les commis et en assommait quelques-uns.

Le transport des marchandises ne présentait pas moins de dangers. Le grand chemin du commerce était le Rhin, communication entre le Nord et le Midi. Sur les bords de ce fleuve, les bateaux marchands rencontraient-ils quelque seigneur voisin qui leur défendait le passage, alors il fallait combattre ou payer. Autre part l'exaction se présentait sous une forme plus amicale; des seigneurs venaient s'offrir pour escorter les marchandises et, sous ce prétexte, percevaient un impôt énorme. Le droit d'escorte était un bon héritage dans une famille.

Entouré de tant de périls et de difficultés de tous genres, le commerce devait, pour subsister, réaliser d'immenses bénéfices. Aussi en était-il ainsi pour les deux commerces au moyen-âge, celui du Midi comme celui du Nord. Le commerce du Midi, celui des républiques de l'Italie, apportait d'Orient en Europe des objets de luxe à l'usage des nobles et des princes, et bâtissait avec ses profits de magnifiques palais de marbre en amphithéâtre sur les bords de la mer. Le commerce du Nord, celui des villes de France, était un commerce d'objets de première nécessité à l'usage de tout le monde, de toiles, de vêtements, etc., et les femmes des marchands de Bruges étaient vêtues avec une telle magnificence, qu'une reine de France pleurait de se voir surpasser par de simples marchandes. « *Ici*, disait-elle avec dépit, *ici je ne vois que des reines*. »

Ce fut par ses voyages commerciaux, qui se revêtaient au besoin d'un caractère d'héroïsme, que l'homme commença à s'affranchir de la domination matérielle de la nature; comme le Sigefried des Nibelungen, il *parcourut bien des contrées par la force de son bras* : émancipation intellectuelle que le christianisme contenait en germe dans sa doctrine. Sous le paganisme, l'homme était à genoux devant la matière; il l'adora. Sous le christianisme il se releva et se tint debout. L'Évangile rapporte que le diable mena le Christ sur une haute montagne pour le tenter, et que là, lui montrant tous les royaumes de la terre, toute la gloire et tout le bonheur matériel, il lui dit: *Je te donnerai tout cela, si, te prosternant, tu veux m'adorer*. Jésus lui répondit : *Retire-toi, Satan, car il est écrit: Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu* : mystérieux emblème de la victoire de l'homme sur la matière! victoire légitime! car, suivant l'idée de Pascal, si le monde écrasait l'homme, celui-ci aurait encore en mourant une immense supériorité sur le monde qui l'anéantit : la conscience de sa destruction.

Dans la leçon suivante, M. Michelet a continué sous ce point de vue le tableau du commerce au moyen âge.

Le commencement du quatorzième siècle fut marqué par un mouvement important dans le commerce et l'industrie. En 1321, le Vénitien Sanuto se présenta au pape et au roi de France avec deux volumes (1) contenant le plan d'une croisade commerciale contre l'Égypte. Le moyen qu'il proposait était un blocus comme celui que près de cinq siècles plus tard Napoléon essaye contre l'Angleterre. En 1298, Marco Paolo avait écrit des voyages qui doublaient les connaissances géographiques de l'Occident, et vers la même époque Roger Bacon posait l'expérience comme base des sciences physiques, et préparait ainsi l'alliance de ces sciences et de l'industrie.

Cependant une circonstance arrêtait ce développement; je veux parler du caractère local du commerce : quelques villes, Venise et Florence en Italie, Troyes et Lyon en France, Bruges dans les Pays-Bas, semblaient s'en être réservé le monopole et l'imprégnaient chacune de son individualité.

Si l'on veut se représenter Venise, il faut jeter les yeux sur *les Noces de Cana* de Paul Véronèse. A Venise c'était une fête éternelle où brillait un luxe oriental; partout force, richesse, puissance. Son arsenal construisait une flotte en un jour; et dans la décadence de Venise, au seizième siècle, une galère était faite, équipée et lancée à la mer sous les yeux de Henri III, dans l'espace d'une demi-heure.

De l'autre côté des Apennins s'élevait l'intelligente Florence, héritière de l'esprit industriel et sensé de l'Attique, qu'elle opposait à la magnificence de Venise. Dans l'art elle se distinguait par le dessin comme Venise par le coloris; là chacun comprenait sa position et les intérêts de la république, on pouvait tirer au sort les magistrats. Alors qu'une révolte des classes moyennes contre les classes supérieures menaçait d'une guerre civile, le pouvoir tomba aux mains d'un tisserand et le calme fut rétabli en huit jours.

Déjà, dans son *Histoire de France* (2), M. Michelet avait tracé le caractère indus-

(1) *Ibid.*
(2) Plut. *In Rom.*

(1) *Secreta fidelium crucis.*
(2) Tome II, ch. 1er.

triel et non artiste, l'esprit prosaïque de Troyes en opposition avec le mysticisme et la poésie profonde, sous des formes simples et parfois rudes, qui dominaient à Lyon et à Bruges.

Si les villes possédaient une telle influence au moyen âge, c'est qu'elles étaient un centre toujours croissant, un asile contre l'oppression. Les cités guerrières, comme les cités commerciales, ont d'abord été des asiles. Les cités guerrières, fondées sur une idée de valeur personnelle, de noblesse de race, se placent orgueilleusement à l'écart sur le sommet de quelque montagne (1). Les cités commerciales, dont la base est l'idée de communication, d'échange, ouvrent leurs portes tant qu'elles sont larges, et, pour qu'on puisse venir à elles de tous côtés, se placent habituellement dans des îles. Au moyen âge, le commerce fut oublieux de son principe métaphysique, il se fit exclusif, il se monopolisa partout. Venise donnait pour mission aux inquisiteurs d'état de faire poignarder l'ouvrier qui voudrait porter au dehors une industrie utile à l'état. Il y avait exclusion et rivalité entre le commerce et l'industrie: les nobles protégeaient bien plus volontiers le commerce, qui fournissait à leurs habitudes de luxe, que l'industrie qui souvent se révoltait contre eux. Dans le sein même de l'industrie s'élevaient des dissensions: les tisserands, par exemple, étaient méprisés par d'autres métiers et désignés sous le nom d'*humiliati*.

Dans notre Europe moderne, ce n'est plus à une ville, c'est à une nation qu'appartient cette supériorité. Placée dans une île comme Venise, à la fois commerciale, industrielle et agricole, l'Angleterre réunit toutes les sources de prospérité matérielle; cependant on dirait qu'entre l'industrie et le commerce anglais l'équilibre est rompu. L'Angleterre n'a pas assez de ses innombrables vaisseaux qui couvrent le monde de ses produits; son industrie l'étouffe, elle est la ruine de ses accroissements; il lui faut briser le monopole, accorder la liberté au commerce: car l'Angleterre n'a pas compris que si le commerce était cosmopolite, l'industrie était nationale, s'imprégnait du caractère propre à chaque nation et lui imprimait un mouvement intellectuel particulier. L'Angleterre s'est trompée, et voilà pourquoi sa fortune chancelle. Certes, si l'on considère notre position entre deux mers et l'accroissement que prennent chaque jour notre commerce et notre industrie, on sera persuadé que c'est à la France qu'appartiendra la succession de l'Angleterre.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Lecteur assidu de vos comptes rendus des cours de la Sorbonne, je me trouve dédommagé, grace à vous, de l'impossibilité où mes devoirs universitaires me mettent d'y assister. C'est vraiment un service que vous rendez aux lettres, à l'instruction, comme à la gloire des professeurs qui continuent, du moins avec paix et sécurité, la tâche si bien commencée des La Romiguière, des Guizot, des Villemain, des Cousin.

Après ce juste hommage rendu à la touche vive et animée de vos analyses des cours, permettez-moi d'appeler votre attention et celle de vos lecteurs, si vous croyez que la chose en vaille la peine, sur un point de critique historique et littéraire qu'à propos d'une des dernières leçons de M. Patin, vous avez laissé indécis. *In medio relinquemus*, avez-vous dit.

Il s'agissait de savoir quel était le Julius Cæsar (et non point le *Caius Julius* (*C. J.*) *Cæsar* comme vous l'avez imprimé), qui entretenait un commerce assidu avec les poètes de son temps, et souffrait, quand il se rendait au collège des poètes, qu'Attius, célèbre auteur tragique, ne se levât point en sa présence.

Si le savant et ingénieux professeur a énoncé *C. Julius Cæsar*, s'il a attribué l'anecdote au dictateur, ce ne peut être qu'un *lapsus linguæ*, que ne justifieraient pas même ces épithètes employées par Valère Maxime qui rapporte l'anecdote *amplissimo et florentissimo viro*, ni cette autre expression qu'il ajoute *non majestatis ejus immemor* (2). Ces expressions, ces épithètes dans les auteurs, spécialement dans Cicéron, s'appliquaient, suivant le style cérémonieux de l'urbanité romaine, à tout consul, tout censeur, tout sénateur illustre. Enfin Cicéron lui-même les adresse, dans ses oraisons, à de simples chevaliers romains qui n'avaient été revêtus d'aucune charge curule. La chronologie d'ailleurs, juge inflexible et prompt des questions de fait, est là pour nous rappeler que le poète Attius, mal nommé *Accius* par certains éditeurs, né vers l'an de Rome 584 et mort en 667, à 83 ans, n'a pu avoir de relations de ce genre avec Jules César, depuis dictateur, qui à cette époque avait non point vingt ans, mais à peine douze ans. Cette remarquable longévité d'Attius a fait dire à Horace

Aufert
Pacuvius docti famam senis, Attius alti (3).

Quel est donc ce Jules César? Est-ce, comme l'ont cru d'autres savants, Sextus Julius Cæsar, qui fut consul en 597, avec L. Aurelius Oreste? Cette supposition tombe encore devant les dates: Pacuvius n'aurait eu alors que treize ans. Est-ce L. Julius Cæsar, qui exerça le consulat l'an 664 avec P. Rutilius Lupus, au moment de la guerre sociale, et qui fut l'année suivante élevé à la censure? Est-ce enfin son frère, le pontife C. Julius Cæsar Strabo (le Louche) qui, après avoir été édile, prétendait au consulat sans passer par la préture (1) et qui, par suite de la haine que cette prétention avait inspirée au parti populaire, périt, ainsi que son aîné, victime de la fureur de Marius, l'an 667, l'année même de la mort paisible d'Attius?

Voilà le point à décider et qu'ainsi que vous, monsieur le rédacteur, je serais presque tenté de laisser *in medio*. En effet, les épithètes de Valère Maxime conviennent aussi bien à Sextus Cæsar qu'à Cæsar Strabo. Seulement ce qui pourrait décider la question en faveur du dernier, c'est qu'il avait, au rapport de Cicéron (2), laissé des tragédies plus remarquables par le charme du style que par la force (3). Asconius Pedianus le met au nombre des bons poètes tragiques de son temps (4). Enfin ce personnage que le même Cicéron met au nombre des interlocuteurs de ses dialogues *sur l'orateur*, c'était un homme remarquable par la grace et l'enjouement de ses plaisanteries; aimant à vivre avec les gens de lettres, et par là même plus porté à tolérer ce qui dans nos mœurs s'appelerait l'*outre-cuidance* du vieux poète Attius.

Agréez, etc. *Un professeur de collége.*

(1) Comme toutes les constructions pelasgiques exposées à la bibliothèque Mazarine par les soins de M. Petit-Radel.

(2) *Valère Maxime*, liv. III, ch. 7, n° 11. L'anecdote est courte et bonne à citer, d'autant plus que par là, au jugement un peu sévère de M. Patin sur Attius, j'opposerai l'approbation du moraliste romain, qui jugeait ce poète d'après les idées et les mœurs romaines: « Is Julio Cæsari, amplissimo et florentissimo viro, in collegium « poetarum venienti nunquam assurexit: non majestatis ejus immemor, sed quod in « comparatione communium studiorum aliquanto superiorem se esse consideret. Qua « propter insolentiæ crimine carius: quia ibi voluminum, non imaginum certamina « exercebantur. »

(3) *Horace*, épître 1re, liv. 2, v. 55.

(1) *Asconius Pedianus* dans son commentaire sur les discours de Cicéron pour Scaurus. P. 193 de l'édition de Cologne 1678.

(2) *Brutus*, ch. XLVIII.

(3) *Ciceron*. ibid.

(4) « Idem inter primos temporis sui oratores; et tragicus poeta bonus admodum « habitus est. » (V. l'endroit cité dans la note 5.)

NOUVELLES.

Par suite de quelques désordres qui ont eu lieu à l'école militaire de la Flèche, quatre jeunes gens viennent d'être renvoyés à leurs parents, et l'on s'attend à plusieurs autres exclusions.

— Vingt-quatre élèves de l'école d'application de Metz, appartenant à l'arme du génie, viennent de quitter l'école: on sait que les artilleurs en étaient sortis dans le courant de l'année. Il ne reste plus à l'école que 86 élèves, dont 24 officiers du génie, et 62 de l'artillerie: mais la nouvelle promotion de l'école polytechnique, attendue à Metz pour les derniers jours de février, se composera aussi de 86 élèves, dont 63 artilleurs et 23 ingénieurs. L'école comptera alors 172 élèves. Il y a long-temps qu'on ne l'a vue aussi nombreuse.

— Le nombre des étudiants à la faculté de droit de Dijon, pendant le présent trimestre, est de 186: 88 pour la première année d'études; 52 pour la seconde; 42 pour la troisième; 4 pour la quatrième. Sur les 88 élèves de première année, 7 seulement sont inscrits pour le certificat de capacité.

— Les élèves inscrits à la faculté d'Aix, pour le même trimestre, se divisent ainsi: première année, 47; deuxième année, 47; troisième année, 39; quatrième année, 6. 22 élèves sont en outre inscrits pour la capacité. Total, 162 élèves.

— Le roi a fait prendre pour ses bibliothèques particulières un grand nombre d'exemplaires de l'*Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge*. Cet ouvrage, ainsi que les *Études historiques sur la littérature romaine* du même auteur, mis entre les mains des élèves, peuvent remplir heureusement la lacune que laisse dans l'enseignement de nos colléges l'absence d'une chaire d'histoire littéraire; lacune que viennent d'indiquer, mais que ne comblent pas les programmes d'histoire. Nous espérons que M. Charpentier, encouragé par le succès qu'ont obtenu ses deux premiers ouvrages, continuera une œuvre qu'il a si bien commencée.

— Les instituteurs de l'arrondissement de Louviers viennent de former entre eux une association qui mériterait d'être imitée dans les autres localités, non seulement par leurs confrères, mais par toutes les personnes qui, disposant de faibles moyens pécuniaires, veulent en consacrer une partie à leur instruction. Cette association a pour but l'acquisition de livres, et l'abonnement à des journaux relatifs surtout à l'instruction publique. Moyennant une rétribution annuelle de 4 francs, tous les souscripteurs ont droit de jouir à tour de rôle de tous les livres, et des divers numéros des journaux composant la bibliothèque de la société.

— Les professeurs de l'école de médecine de Bruxelles viennent de s'adresser à la chambre des représentans pour demander *l'établissement à Bruxelles d'un jury général neutre, destiné à la création des docteurs en médecine et en pharmacie.* Leur mémoire présente des développemens à l'appui de cette demande qu'ils considèrent comme le complément de la liberté garantie à l'enseignement médical.

— L'*Asiatic-Journal* annonce, dans son numéro de janvier, qu'une école de charité vient d'être fondée à Owhyhée (l'une des îles Sandwich). Au départ du dernier navire, cette école contenait déjà quarante enfans des deux sexes. Les rênes du gouvernement, qui depuis la mort de la régente avaient été tenues par Kinanon, seconde femme du roi Taamaanah, sont actuellement entre les mains de son fils Koukiola, qui a pris, en montant sur le trône, le nom de Taamaanah III. Le peuple est très content des lois que le nouveau monarque lui a données. Owhyhée est sur le point de posséder une imprimerie complète et un journal officiel qui paraîtra une fois par semaine.

— Les personnes qui se livrent à l'étude de l'allemand trouveront un guide sûr dans les ouvrages de M. Hermann, de Dresde. Cet habile professeur a su, par une méthode lucide et raisonnée, surmonter toutes les difficultés qui retardaient les élèves dans leurs progrès.

PUBLICATION.

GRAMMAIRE FRANÇAISE-ALLEMANDE de Hermann, 3e édition. — COURS DE THÈMES ET DE VERSIONS en français et en allemand, par le même. Ouvrages adoptés par l'Université de France et le Ministre de la guerre pour les écoles et les colléges du royaume. On les trouve *rue Richelieu*, n° 49.

Le JOURNAL GÉNÉRAL parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 2 FÉVRIER 1834. N° 27.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ORDONNANCE ROYALE.

Par une ordonnance du roi, en date du 28 janvier dernier, l'élection faite par l'académie des sciences de M. Adolphe Brongniart, pour remplir la place vacante dans la section de botanique par le décès de M. Desfontaines, a été approuvée.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 24 et 29 janvier, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Polge est chargé du cours de dogme à la faculté de théologie d'Aix, en attendant qu'il soit pourvu à la chaire vacante.

M. Bourgeois, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége d'Avesnes, est chargé provisoirement de la chaire de huitième audit collége.

M. Gambart, principal du collége de Péronne, est chargé en même temps de la classe de seconde et troisième audit collége.

CONCOURS POUR UNE CHAIRE DE CLINIQUE.

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 31 janvier dernier, porte qu'un concours public s'ouvrira le 16 juin 1834, devant la faculté de médecine de Paris, pour une chaire de clinique chirurgicale vacante dans cette faculté. Ce concours sera annoncé par la voie des affiches et des journaux.

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS.

Écoles des mages, des bramines, etc.—Caractère de l'enseignement dans la Grèce.—Gymnase, lycée, académie.— De l'instruction publique à Rome. —Affranchis grecs. — Réforme opérée par César dans l'enseignement public. — Des écoles grammaticales, déclamatoires, impériales.

Premier article.

On ne peut suivre et bien apprécier les progrès de la civilisation, si l'on ne connaît l'histoire de l'instruction publique. Le nombre des écoles, les méthodes et les objets d'enseignement nous font pénétrer quelquefois bien avant dans les mœurs d'une époque. Nos lecteurs nous sauront donc gré de leur présenter un aperçu sommaire sur l'instruction publique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

ÈRE PAÏENNE.

Le monde ancien ne fit en général ni de l'éducation ni de l'instruction de la jeunesse une affaire publique. C'était aux pères de famille, aux différentes classes et corporations d'en prendre soin. Aussi la tradition fut-elle alors le seul moyen de répandre et de conserver quelques connaissances parmi les masses.

Un enseignement supérieur était le privilége de certaines castes aristocratiques, qui le cachaient soigneusement à la foule. Ainsi nous voyons dans les temps les plus reculés, les *écoles des Mages* en Egypte, celles des *Bramines* dans les Indes, des *Lévites* et des *Prophètes* chez les Hébreux, et dans les états despotiques, comme en Perse et en Assyrie, des académies pour l'éducation des princes et des fils de nobles.

Les Grecs sont le premier peuple de l'antiquité chez lequel l'instruction ait pris un caractère public et exercé une influence réelle. Le premier établissement des états de la Grèce, opéré par la voie d'une libre colonisation, y avait fait germer dès l'origine cet esprit de liberté, qui portait chaque citoyen à réclamer le juste et libre emploi de toutes ses facultés. On y voyait des poètes chantant les dieux et les héros de la patrie; des artistes décorant les maisons et les temples des chefs-d'œuvre de leur génie; des orateurs discutant les affaires de l'état; des philosophes enfin, pénétrant dans les mystères de l'organisme intellectuel, et initiant les hommes à la plus importante et la plus difficile de toutes les sciences, la connaissance de soi-même.

Une telle activité d'esprit, exercée librement dans le public et pour le public, ne pouvait pas rester sans influence sur le peuple; elle devait lui inspirer le goût et le besoin de s'instruire. Aussi ne vit-on bientôt plus en Grèce une seule famille de quelque distinction qui ne fît donner à ses enfants une éducation soignée. Toutes les villes possédaient des écoles où la jeunesse des deux sexes apprenait à lire et à écrire. Dans ces écoles l'épopée nationale d'Homère tenait lieu de livre général de lecture; la Théogonie et les Sentences d'Hésiode servaient à l'instruction religieuse, et les ouvrages d'Hérodote faisaient connaître à la jeunesse l'histoire de la patrie et de tous les peuples d'alors. Au sortir de ces écoles, les jeunes gens qui aspiraient à un rôle distingué dans les affaires publiques, suivaient les leçons d'un dialecticien ou d'un sophiste renommé et s'exerçaient à l'éloquence, étudiaient la législation et les sciences politiques. Ceux qui désiraient s'appliquer exclusivement aux études scientifiques, fréquentaient les cours d'un ou de plusieurs philosophes célèbres.

Mais quelque répandus que nous voyions parmi les Grecs et le besoin et les moyens de s'instruire, l'éducation n'était pourtant alors qu'une affaire purement privée. Les gouvernements des différents états de la Grèce n'intervenaient pas dans l'instruction publique, et l'éducation commune, prescrite par Lycurgue en Sparte et imitée ailleurs, n'avait pour but que des exercices gymnastiques et guerriers exécutés en commun. Quant à l'instruction publique, il n'y avait ni inspection ni réglements à cet égard, et même les écoles d'enfants dans les villes n'étaient que des entreprises de particuliers. L'enseignement, dans tous ses degrés, était une profession tout-à-fait libre, que chacun pouvait exercer à sa volonté, mais aussi à ses risques et périls. Sans emploi fixe, sans traitement régulier, les maîtres ou professeurs stipulaient à leur gré les honoraires, et des rhéteurs ou sophistes célèbres, comme Isocrate, Gorgias, Hippias, mirent leurs leçons à un si haut prix, qu'ils acquirent des richesses considérables. Aussi ce qu'on appela école, gymnase, lycée ou académie, en Grèce, ne désignait point, comme chez nous, une réunion de plusieurs maîtres pour l'enseignement de différentes sciences, mais plutôt un seul professeur dont le cours était suivi par un nombre plus ou moins grand de disciples. C'est dans ce sens qu'on dit l'école de Pythagore, de Socrate; l'académie de Platon, le lycée d'Aristote et le gymnase d'Antisthène. L'école était là où professait le maître, et ses auditeurs étaient souvent forcés de le suivre de ville en ville, et de l'accompagner dans ses voyages.

De cet état tout-à-fait indépendant de l'instruction publique résultèrent deux avantages précieux pour la Grèce. D'abord la diffusion des lumières sur tout le territoire grec, où l'on ne vit à la fin presque aucune ville, si petite qu'elle fût, qui n'eût été pour quelque temps au moins la résidence d'un rhéteur, d'un sophiste ou d'un philosophe célèbre; et puis la liberté illimitée de l'enseignement qui permettait à l'esprit de s'étendre et de s'essayer dans toutes les directions; car les doctrines étaient rarement poursuivies et condamnées, surtout quand elles ne touchaient pas à la politique. Mais cette indépendance avait un grave inconvénient : l'instruction publique n'était ni réglée dans sa pratique, ni homogène dans les différentes contrées du pays; enfin la grande majorité des habitants de la campagne et les prolétaires des villes, qui n'étaient pas assez riches pour s'instruire à leurs frais, étaient condamnés à la plus triste ignorance.

Chez les *Romains*, qui empruntèrent à la Grèce sa civilisation, l'instruction publique prit aussi le même caractère; elle ne s'éleva que plus tard à ce dégré de prospérité qui correspondait à la puissance de Rome. Dans les premiers temps toute l'instruction publique se bornait à l'enseignement élémentaire des maîtres d'école pour la plupart esclaves ou affranchis grecs, qui exerçaient leur profession peu estimée pour une rétribution si modique, qu'ils étaient forcés au commencement de chaque printemps de parcourir la ville en procession pendant cinq jours (*quinquatria*) pour recueillir des dons charitables, qu'on appellait *minervalia*, parce qu'ils étaient demandés et présentés au nom de Minerve, la déesse et protectrice des sciences. Dans ces écoles, où le bâton et le fouet remplaçaient la méthode, les enfans n'apprenaient que les premiers élémens de la lecture et de l'écriture. Ils ne recevaient une instruction supérieure que lorsque leurs parents étaient assez riches pour payer des leçons particulières ou leur donner un gouverneur choisi parmi les soi-disant philosophes grecs qui affluaient à Rome. Aussi les familles romaines qui jouissaient de quelque aisance avaient

ordinairement à leurs gages un philosophe. Il était mis au nombre des domestiques et n'avait bien souvent pour tout diplôme qu'une longue barbe et une forte dose d'arrogance et d'effronterie. C'étaient les abbés d'alors ! — Ceux des jeunes Romains qui pensaient sérieusement à la culture de leur esprit, étudiaient d'abord avec soin la littérature grecque et se rendaient ensuite en Grèce pour y fréquenter les écoles des plus célèbres sophistes ou philosophes. Athènes surtout était le rendez-vous des jeunes gens de distinction; mais ils s'y livraient beaucoup plus souvent à tous les excès d'une vie débauchée, qu'au travail et à l'étude.

Du temps de César, l'instruction publique subit une réforme importante dans l'empire romain. César, qui aimait lui-même les sciences et connaissait à fond non seulement la littérature grecque, mais aussi la langue de son pays, sur laquelle il avait fait de profondes recherches, crut devoir se servir de sa puissance pour réformer l'instruction publique. Il fallait avant tout tirer la profession des maîtres d'école de l'état de mépris où elle était tombée. Pour y parvenir, César accorda les droits de citoyen romain à tous ceux qui se consacraient à l'instruction de la jeunesse. Cette sage mesure eut les plus heureuses conséquences. Depuis que l'exercice de cette profession ne fut plus considéré comme incompatible avec la dignité de citoyen, on vit s'y dévouer un grand nombre d'hommes de lettres et de savans romains. Outre les écoles élémentaires, on fonda une espèce d'écoles supérieures dites *grammaticales*, dans lesquelles les langues et littératures grecques et latines étaient l'objet d'une étude sérieuse. De là, les jeunes gens qui désiraient se former aux affaires publiques entrèrent dans des écoles dites *rhétoriques* ou *déclamatoires*, que des rhéteurs romains commençaient à ouvrir pour y enseigner l'art de la déclamation (*ars declamatoria*), c'est-à-dire les principes de l'éloquence judiciaire et politique. De même de savans jurisconsultes romains ne regardèrent-ils plus comme au-dessous de leur dignité d'exposer dans des cours publics la législation du pays.

Mais toutes ces améliorations, quelque importantes qu'elles fussent, ne changèrent point le caractère primitif de l'instruction publique, qui resta toujours une entreprise de particulier et n'était accessible qu'à ceux auxquels leur fortune permettait des dépenses assez considérables. Ce ne fut que sous le règne de l'empereur Vespasien (en 70) que le gouvernement romain songea à remédier en quelque partie à ce grave inconvénient, en accordant à un certain nombre de savans romains le titre officiel de professeurs de grammaire et rhétorique, joint à un traitement fixe assez élevé : il leur imposa en même temps l'obligation de former des jeunes gens sans fortune pour le service de l'état. L'empereur Antonin-le-Pie alla plus loin : il fonda, en 150, des écoles dites *impériales* dans toutes les villes considérables de l'empire romain, où l'on s'occupait de l'instruction des jeunes gens destinés aux fonctions publiques. Dans ces écoles, qui subsistèrent jusqu'à la chute de l'empire romain, et qui ressemblaient à nos écoles de droit, des hommes d'un rare mérite étaient chargés de l'enseignement. La grande école impériale de Rome surpassa toutes les autres par le nombre et la célébrité de ses professeurs.

Dans un prochain article, nous examinerons l'état de l'instruction publique depuis l'établissement du christianisme.

FACULTÉ DES LETTRES.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Morale générale ou destinée de l'homme dans ce monde. — Droit de nature qui se divise en droit d'humanité et en droit de famille. — Droit social qui se divise en droit public et en droit privé. — État primitif ; état égoïste ; état moral. — Principes de la nature humaine.

Nous avons déjà vu quelle place occupe le droit naturel dans l'ensemble des questions qui composent le problème total de la destinée humaine ; quel est son objet spécial ; quelles sont les questions particulières qu'il contient, et dans quel ordre on doit les résoudre. Pour plus de clarté, nous allons revenir sommairement sur quelques-uns de ces points. Il a été abondamment démontré d'abord que le problème de la morale générale, ou de la destinée de l'homme en ce monde, et celui de la religion naturelle, ou de sa destinée dans une autre vie, devaient être résolus avant de poser le problème du droit naturel. Ces deux grandes questions ont occupé l'enseignement de M. Jouffroy pendant trois années. Nous savons aussi que l'objet du droit naturel est de rechercher les règles de la conduite de l'homme, telles que la raison, abandonnée à ses propres lumières, les découvre et les détermine. L'homme a-t-il une fin, et une fin obligatoire, il faut qu'il y aille, qu'il accomplisse sa destinée telle qu'elle résulte de sa nature et de sa condition en ce monde. Cela est évident. Mais si l'homme n'obtient jamais d'autres lumières que cette règle générale pour se guider dans la vie, il ne saura souvent comment s'y conformer, tant les circonstances au sein desquelles il se développe sont variables et diverses. Il y a donc lieu de subdiviser la question totale, c'est-à-dire de chercher les grandes situations dans lesquelles l'homme peut se trouver ici-bas, et de déterminer quelle règle particulière émane de la règle unique dans chacune de ces situations. Or, l'homme se trouve dans quatre relations principales qui constituent quatre classes de règles de conduite correspondantes; rapports de l'homme à Dieu, à lui-même, aux choses et aux animaux, à ses semblables; d'où, règles de conduite de l'homme envers Dieu, envers lui-même, envers les choses et les animaux, envers ses semblables. Ces classifications sont bien nettes et bien tranchées. Nous avons indiqué déjà l'ordre et les divisions de chacune d'elles ; et dans toutes, deux parties, l'une théorique, dogmatique; l'autre, critique, historique : [illegible] de la solution pure, l'examen des solutions données par les religions, les législations et les philosophies.

Les trois premières classes de ces rapports sont assez simples en elles-mêmes pour qu'on [illegible] claire et arrêtée; mais la quatrième, par la complexité des questions qu'elle embrasse, demande une étude plus sérieuse. Nous y revenons avec détail. Cette partie du problème total du droit naturel a même pris une si grande importance, que des esprits lui ont appliqué le nom de droit naturel sans tenir compte des autres questions qu'il comprend, et que, d'un autre côté, par des vues plus ou moins fausses, plus ou moins systématiques, on y a fait entrer des questions qu'il ne comprend pas. Voyons donc quels sont les divers rapports de l'homme envers ses semblables qui exigent d'être séparés, et par cela même donnent matière à autant de classes de règles de conduite. Parmi les rapports qui existent d'homme à homme, il y en a qui existeraient encore quand le fait de la société ne se serait pas produit, tandis que d'autres n'existeraient pas sans l'état de société dont ils ne sont que des conséquences. Il y a donc là une distinction importante à faire. Dans cette première classe de relations indépendantes du fait de société, M. Jouffroy place ces relations de l'homme à un autre homme, comme son semblable, et celles des membres de la famille entre eux. Lorsque le fait de la société survient, il modifie à son profit ce double rapport ; on n'a qu'à ouvrir le Code civil pour s'en convaincre. La législation naturelle de la famille est altérée par la législation sociale ; les rapports de l'homme à l'homme, comme semblable, ne subsistent pas davantage dans leur intégrité ; ils se transforment et deviennent, en partie du moins, des relations de citoyen à citoyen. Enfin le fait de la société crée une personne nouvelle pour ainsi dire, représentée par le pouvoir, le gouvernement ; de là, des rapports de sujet au gouvernement, à l'état, et de l'état au sujet. M. Jouffroy distingue donc un droit de nature à deux branches, droit d'humanité et droit de famille ; et un droit social émanant du fait de société, qui se subdivise de même en deux branches, droit privé et droit public. Les relations de citoyen à citoyen dans toute leur diversité et dans toutes leurs nuances sont l'objet du droit privé auquel se rattachent des subdivisions particulières, comme le Code civil, le Code de commerce, qui règlent les contrats, l'échange et l'acquisition des propriétés, etc., etc. Ces rapports n'étant la plupart qu'une modification des rapports de l'homme à l'homme, comme semblable ou comme membre de la famille, le droit privé se greffe en partie sur le droit de nature. Il n'en est pas de même des rapports de citoyen à gouvernement et de gouvernement à citoyen, qui sont créés par le fait de la société seul et qui sont l'objet du droit public auquel se rattachent le Code constitutionnel, le droit administratif, et aussi le Code pénal, en tant qu'il s'occupe de ces relations.

Nous ne reviendrons pas sur la question politique écartée par M. Jouffroy. En effet, la question de savoir quelle est la meilleure organisation possible à donner à la société, n'appartient pas au droit, ce n'est qu'une question d'art, de forme. Il en est de même de la question de l'économie politique qui a pour but de savoir quelle est la meilleure manière de produire la richesse.

Ainsi, dans cette partie du droit naturel qui traite des règles de conduite de l'homme envers ses semblables, nous avons distingué déjà quatre espèces de relations, celles d'homme à homme, celles des membres de la famille entre eux, qui forment le droit d'humanité et le droit de famille, compris sous le titre de droit de nature ; puis, les relations de citoyen à citoyen, et celles de citoyen à gouvernement et de gouvernement à citoyen, qui forment le droit privé et le droit public, compris sous le titre de droit social ; reste une cinquième relation, celle de société à société, qui constitue le droit des gens. Ce qui distingue cette branche nouvelle du droit social, c'est que le droit social existerait quand il n'y aurait qu'une société au monde, tandis que le droit des gens exige évidemment l'existence de plusieurs sociétés. Nous n'avons pas besoin de dire qu'à propos de chacune de ces questions, il faudra discuter des systèmes, des législations et même des usages, qu'il y aura toujours une confrontation à faire entre les notions pures, absolues du droit naturel, et les représentations plus ou moins altérées qu'en offre dans l'histoire le droit positif.

Maintenant que ces classifications sont bien nettes et fermement établies, de manière à ne laisser aucun doute, nous allons entrer dans le cours avec M. Jouffroy.

Il s'agit de rechercher quelles sont les règles de la conduite de l'homme dans les différentes situations que nous avons indiquées ; en d'autres termes, de déterminer quels sont ses devoirs et ses droits ; mais tout devoir supposant une obligation, car c'est à la condition seule qu'il y ait une loi obligatoire pour nous que nous sommes tenus d'y conformer nos actes, il est évident qu'avant d'examiner cette question, savoir en quoi consistent nos devoirs et nos droits, il faut poser cette autre : y a-t-il pour l'homme une loi obligatoire, et quelle est-elle? car, s'il n'y en a pas, notre recherche est inutile. Cette question devrait encore passer la première, quand même des philosophes n'auraient pas nié l'existence d'une pareille loi, ou ne se seraient pas mépris sur la loi véritable; mais il s'est rencontré des philosophes qui ont soutenu, les uns qu'il ne peut y avoir de loi obligatoire pour l'homme ; d'autres, qu'en fait il n'y en a pas ; d'autres enfin qui en admettent une, mais ne s'accordent pas sur la loi réelle, de sorte que finalement tous ces systèmes détruisent le droit naturel, ou en niant cette loi à *priori*, ou en la niant de fait, ou en l'altérant par des solutions contraires.

Y a-t-il donc une loi obligatoire, et s'il y en a une, quelle est-elle ? Ce ne sont pas là des questions abstraites, ce sont des questions de fait. L'homme est là, il agit, se détermine, est poussé par certains motifs à tels ou tels actes ; parmi ces motifs, y en a-t-il un qui ait le caractère de loi, et quel est-il ? Pour résoudre cette question capitale d'où dépend le droit naturel, et pour apprécier les systèmes dont nous avons parlé, il faut exposer tous les faits moraux de la nature humaine. Qu'entend-on d'abord par faits moraux ? Il n'y a pas de moralité dans la nature humaine, à moins qu'il n'y ait une loi obligatoire ; supprimez la loi, vous supprimez le devoir de s'y conformer. Dans son acception exacte, la moralité signifie la conformité des résolutions humaines à la loi du devoir, et les actes issus de ces résolutions sont dits moraux. Mais par extension, on a appliqué ce mot à tous les faits qui concourent aux déterminations humaines ; il faut donc montrer le mécanisme et les divers modes de nos déterminations dans la vie, et nous verrons alors se dérouler clairement les systèmes indiqués plus haut, comment il y a dans les faits prétexte pour tous, comment ils arrivent par des chemins différents, sous des apparences et par des illusions diverses, à des résultats erronés.

Une analyse rigoureuse nous donne trois modes de déterminations, trois états dans lesquels la nature humaine peut se trouver et se trouve successivement. Ces trois états sont 1° l'état *primitif*, celui dans lequel l'homme se trouve dès qu'il existe, et avant l'apparition de la raison ; 2° l'état *égoïste* constitué par une première intervention de la raison ; 3° l'état *moral*, constitué par une seconde intervention de la raison. Or, quels sont les éléments essentiels de chacun de ces états ?

1° État primitif. — La nature de l'homme manifeste par des tendances, des mouvements instinctifs, la fin pour laquelle elle est faite. Puis ses facultés sont mises en jeu par ces tendances pour atteindre cette fin. Il n'y a rien là que de fatal. Nos

facultés se développent d'abord d'une manière indéterminée, sans avoir un gouvernement, une direction précise; puis se concentrent en présence des obstacles qui les entravent; mais ce n'est pas une concentration réfléchie, volontaire, elle est toute spontannée. La liberté n'intervient qu'à la suite de ce premier fait, et la raison plus tard. Notons ici que quand nos facultés arrivent à satisfaire nos penchants, il se produit en nous le plaisir, et dans le cas contraire la douleur. Sans la sensibilité ou la capacité de jouir et de souffrir, notre nature aurait toujours des tendances, des facultés heureuses ou malheureuses dans leur développement, une fin à atteindre, mais le retentissement qu'on appelle plaisir ou douleur, n'aurait pas lieu. Nous verrons comment de nombreux systèmes ont confondu ces deux faits de la sensibilité avec le bien et le mal. Le bien est la *conquête*, le mal la *non-conquête* de notre fin; et le plaisir et la douleur ne sont que la conséquence et le signe du bien ou du mal accompli. Mais est-ce là tout? Notre nature n'est-elle pas portée à rechercher ou à éviter les objets qui, sans être son mal ou son bien propre, contribuent à les produire? Evidemment oui. Nous ressentons alors pour les uns de l'amour, du désir, et pour les autres, de la haine, de l'aversion. Nos tendances primitives, qui ont certains buts, s'attachent aux différents objets qu'elles rencontrent dans leur développement, et s'ébranchent, s'éparpillent, pour ainsi parler, en une foule de passions secondaires. Ces objets, qui ne sont pas notre but, mais qui peuvent seconder ou entraver notre marche, sont ceux qu'on appelle *utiles* ou *nuisibles*. Ainsi dans l'*état primitif*, manifestation instinctive des tendances de notre nature, action indéterminée de nos facultés pour aller à notre fin, concentration spontanée de notre force en présence des obstacles; quand le pouvoir de la force humaine obtient satisfaction, plaisir; dans le cas contraire, douleur. Puis viennent les passions secondaires, conséquences de nos tendances primitives : amour et désir des objets utiles; haine et aversion des objets nuisibles. Le pouvoir que nous avons sur nous-mêmes dans cet état est encore aveugle et au service de la passion qui détermine fatalement nos facultés.

2° Etat égoïste.—Dans le passage de cet état à l'état égoïste, il y a une première intervention de la raison. La raison, dans sa définition la plus simple, est la faculté de comprendre, distincte de la faculté de connaître. Quand la raison survient dans l'homme, elle comprend que toutes ces tendances qui ont chacune un but particulier, que les facultés au service de ces tendances concourent à un seul et même but, à un but total pour ainsi dire, qui est la satisfaction de la nature humaine, et s'élève à l'idée générale du bien pour nous, résultant de la satisfaction de chacune des tendances de notre nature. Quoique ce bien dont nous généralisons ainsi l'idée ne soit encore que notre bien particulier, ce n'en est pas moins un immense progrès sur l'état primitif. Elle comprend bientôt, par l'observation et l'expérience de ce qui se passe en nous, que la réalisation complète de ce bien est impossible ici-bas, que tout ce que nous pouvons espérer, c'est le plus grand bien possible. Dès lors, elle ne tarde pas à comprendre que tout ce qui peut nous conduire à ce plus grand bien, ou nous en détourner, est bon ou mauvais par cela seul, et elle distingue le *bien* et le *mal* ou la satisfaction et la non-satisfaction de notre nature, de l'*utile* et du *nuisible* dans les objets qui secondent ou contrarient nos efforts pour arriver à cette satisfaction. Elle distingue de plus la satisfaction des tendances de notre nature du plaisir qui l'accompagne, et elle généralise le plaisir sous l'idée de bonheur. Ainsi généralisant tous les faits qui se produisent en nous, la raison conçoit l'idée de notre bien, de notre bien le plus grand possible, de l'utile et du nuisible, enfin du bonheur. Elle voit encore que, pour accomplir notre bien, notre condition ici-bas exige le gouvernement de nos facultés par nous-mêmes, pouvoir que nous a révélé l'expérience. En effet, dans l'état primitif, nos facultés sont la proie des passions qui les mettent en jeu pour être satisfaites; la raison comprend qu'il faut sacrifier quelquefois la passion du moment à une autre plus éloignée, un plaisir actuel à un plaisir futur, et que pour cela nous devons nous emparer de nos forces, les soustraire à l'empire des passions. Cet empire sur soi-même, ce gouvernement et ce calcul de nos forces dirigées par la raison, n'est autre que l'*intérêt bien entendu*. Cet état, M. Jouffroy l'appelle *égoïste*, parce qu'il est délibéré; tandis que dans le premier état il n'y a que tendance aveugle, nous ne sommes pas complices de ce fait de notre nature.

3° Etat moral. — Ce dernier état est le fruit d'une nouvelle transformation. La raison s'élève de l'intérêt personnel au bien absolu. Elle comprend que notre bien n'est qu'une partie du bien total, universel, que nous contribuons pour notre part à l'ordre harmonieux du monde, que nous sommes tenus de le réaliser ici bas dans la mesure de nos forces, de le respecter partout où il se rencontre. Dès lors nous planons sur notre bien propre et sur celui des autres créatures : plus d'égoïsme, de personnalité; l'idée du bien en soi nous domine et nous gouverne. Il y a pour nous obligation. Notre raison s'élève enfin jusqu'à Dieu, elle comprend que tout bien se résout en lui, et à la soumission morale s'unit la soumission religieuse. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici la belle improvisation de M. Jouffroy, et cette pureté d'éloquence avec laquelle il a transporté tout son auditoire; nous n'avons jamais mieux compris, pour notre part, la haute poésie du vrai. Du moment donc que nous avons l'idée du bien absolu, nous avons rencontré notre véritable loi, ce jour là, il y a lieu au bien et au mal *moral*, c'est-à-dire, quand il y a obéissance ou désobéissance intelligente et volontaire à la loi du devoir.

Voilà donc trois modes de la détermination humaine, trois états successifs dans lesquels se trouve notre nature, l'état *primitif*, l'état *égoïste*, et l'état *moral proprement dit*. Quoique ces trois états soient parfaitement distincts, et que la loi obligatoire ne se rencontre que dans le dernier, on découvre en les comparant que quatre principes de la nature humaine concourent à les former. Or, si l'on suit bien les fonctions de ces principes dans chacun de ces états, on comprendra le mécanisme de toutes nos déterminations. C'est, comme on le voit, une nouvelle face de la question qui nous occupe, mais elle est trop originale pour que nous n'insistions pas.

Ces quatre principes sont : 1° *Les tendances primitives et instinctives de notre nature;* 2° *les facultés;* 3° *la liberté*, ou le pouvoir que nous avons de disposer de nos facultés; 4° *la raison*, ou la faculté de comprendre. — Avec ces quatre éléments différemment combinés, M. Jouffroy explique les trois modes des déterminations humaines.

1° *Tendances primitives et instinctives de notre nature.* — La nature humaine ayant une organisation spéciale qui n'appartient qu'à elle, a une fin spéciale et qui lui est propre. La vie commence par le mouvement instinctif qui porte l'homme vers sa fin. Ce mouvement est multiple, il se décompose en un certain nombre de mouvements instinctifs qui ont chacun un but particulier, et l'ensemble de ces buts particuliers compose la fin de l'homme ou son bien. Ces mouvements ou tendances se manifestent en nous aussitôt que nous existons, et il n'y a pas un moment où ce développement s'arrête. Dans ces tendances primitives gît le mobile de notre activité; et M. Jouffroy appelle l'ensemble de ces tendances, la *force motrice* en nous, car c'est par là que notre nature exige que nos facultés soient mises en jeu pour les satisfaire. Il est impossible que dans chacun des trois états que nous avons signalés ces tendances ne se rencontrent pas, elles sont le fond même de la vie humaine, elles dominent dans le premier, comme nous l'avons vu.

2° *Facultés*. — Nous savons que l'homme a des tendances à satisfaire, une fin, et le désir impérieux de l'atteindre; mais il a aussi des facultés pour satisfaire ces tendances, pour arriver à la fin à laquelle il aspire. Ces facultés ne sont que des instruments mis en jeu par les besoins de notre nature, ainsi que nous l'avons montré dans l'état primitif; elles agissent alors, mais sans que nous leur imprimions aucune direction, elles se développent sous l'influence des mobiles passionnés. Il ne faut donc pas confondre nos facultés, qui sont comme le pouvoir exécutif en nous, avec la liberté qui gouverne ce pouvoir et le dirige. Nos facultés agissent évidemment dans les trois états : dans le premier, elles sont au service de nos passions; dans le second, au service de l'intérêt bien entendu et aux ordres de la liberté; dans le troisième, au service de la raison.

3° *Liberté*. — Nous avons vu jusqu'ici des tendances qui aspirent à notre bien, et des facultés qui nous sont données pour l'accomplir; ces facultés se développent d'abord aveuglément, mais il arrive qu'elles se concentrent en présence d'obstacles qui les gênent, et à la suite de cette concentration spontanée vient la concentration volontaire. Car nous ne savons pas à priori, et sans l'avoir appris de l'expérience, que nous pouvons nous emparer de nos facultés et les diriger vers tel ou tel but. Dans certaines situations de la vie, en effet, il n'y a pas gouvernement de nos facultés par nous-mêmes; elles sont sous l'influence du mobile qui aspire à certaines fins, et les y pousse sans que nous fassions rien pour les retenir. Du moment donc que nos facultés se sont concentrées spontanément, nous usons de ce pouvoir qui nous est révélé; dans l'état primitif il apparaît déjà, mais faible et incertain : il faut, pour qu'il agisse dans la plénitude de sa force, qu'il s'appuie sur un motif rationnel.

Voilà donc déjà trois élémens de nos déterminations : la *force motrice* ou les tendances primitives de notre nature; la *force exécutrice*, ou les facultés; et la liberté, ou la *force gouvernementale*. Le quatrième est la raison, ou la faculté de comprendre.

4° *Raison*. Lorsque la raison survient, elle rencontre les trois autres principes déjà plus ou moins en action, des instincts, des facultés à leur service, et un pouvoir de les gouverner. Jusque-là nous n'étions poussés à agir que par un mobile tout mécanique, et la raison nous arrache à cet esclavage. Il faut donc bien en montrer le jeu dans le mécanisme total de nos déterminations.

La raison fait deux choses; d'abord elle observe ce qui se passe en nous, elle voit que nos tendances demandent à être satisfaites, et généralisant cette satisfaction, elle voit que c'est notre bien. Elle voit en outre que notre nature s'y prend fort mal pour y arriver, parce qu'elle obéit à la mobilité de ses tendances. Il faut donc que la raison introduise la règle, en calculant le bien général, qu'elle pose l'intérêt bien entendu. Telle est la première apparition de notre raison, car l'intérêt bien entendu n'est pas obligatoire pour nous; c'est autre chose qu'un mobile, mais ce n'est pas une loi.

La raison introduit un second élément, en dégageant l'idée du bien de l'application particulière qu'elle en avait précédemment conçue; jusques-là elle ne concevait que le bien de l'individu, mais non le bien en lui même; du moment qu'elle aperçoit qu'il y a du bien pour toutes les créatures, que le bien de chacune d'elles est un élément du bien général, de l'ordre universel, ce bien devient obligatoire. Sans ce principe de l'obligation il n'y aurait pas de loi pour nous.

Tels sont les quatre principes de notre nature qui concourent à former les trois modes de nos déterminations. D'abord se développent nos tendances primitives avec les facultés qui sont leurs instruments passifs. Plus tard un commencement d'empire sur nous-mêmes ou de liberté, mais au service de nos passions. Il faut un quatrième élément, c'est la raison qui l'introduit : cet élément est double; l'un comprenant notre bien, qui est le résumé de ce que veulent nos tendances, et qui n'a pas plus d'autorité qu'elles : il ne les gouverne qu'à ce titre, qu'elles seront mieux satisfaites en suivant les calculs de l'intérêt bien entendu. L'autre est l'idée du bien, non plus particulier, mais du bien en soi, impersonnel, et par cela même il est obligatoire, il ne vient pas de nous et nous domine.

Maintenant, soit que nous obéissions à l'impulsion des instincts de notre nature, soit que nous agissions en vertu de l'intérêt bien entendu, ou conformément à la loi obligatoire, nous rencontrons toujours des difficultés, des obstacles à vaincre, de sorte que nous n'atteignons jamais complétement le but où nous poussent ces trois mobiles. De là une lutte perpétuelle et fondamentale entre nous et la condition dans laquelle nous avons été placés. Mais indépendamment de cette lutte, inhérente à la vie actuelle, chaque situation contient une lutte particulière et qui lui est propre. Dans l'état *primitif*, il y a lutte entre les diverses tendances de notre nature qui se combattent; dans l'état *égoïste*, il y a lutte entre nos passions et l'intérêt bien entendu; nous ne nous conduisons selon cette règle de l'intérêt qu'en faisant taire nos passions, qu'en sacrifiant une passion présente à une autre plus éloignée; enfin, dans l'état *moral* ces deux luttes se trouvent, plus celle de l'intérêt bien entendu et de l'idée du bien.

Mais, s'il y a lutte et combat, il y aussi accord et harmonie; la satisfaction légitime de nos tendances, et celle de notre intérêt, se fondent dans l'idée du bien en soi; nous n'insistons pas sur ce point qui a été développé déjà par tant de philosophes. C'est donc dans la différence du motif de nos déterminations que se trouve la moralité. Céder à la passion, c'est obéir aveuglément comme la bête à ses appétits; il n'y a alors que vie animale. Le jour où l'homme s'élève à l'intérêt bien entendu, il est raisonnable, il calcule sa conduite; mais il n'est moral que du jour où il abandonne son propre bien pour se conformer au bien absolu, universel. Nous savons que l'accomplissement du bien et du mal réel enfante le plaisir ou la douleur, qui n'en sont que la conséquence et le signe; de même le bien et le mal moral, c'est-à-dire la conformité ou la non conformité intelligente et volontaire à la loi du devoir, ont en nous un retentissement, un effet sensible comme le bien et le mal réel; mais ce plaisir et cette douleur, sanctionnés par des jugements moraux, sont les plus vifs qu'il soit donné à la sensibilité humaine d'éprouver. Enfin, quand la loi d'obligation nous est apparue, nous nous jugeons dignes de récompense ou d'estime, de punition ou de blâme, tandis qu'il n'en est pas de même dans l'état égoïste. Quand nous agissons conformément à notre intérêt, nous ne sommes ni moraux, ni vertueux; nous nous disons sages et habiles; et si nous manquons à notre intérêt, nous n'avons pas de remords, mais des regrets, car ce bien personnel n'est pas pour nous obligatoire.

Telle est la revue aussi complète que possible des différents modes de détermina-

tions de la nature humaine, et des éléments fondamentaux qui concourent à les former ; mais ce que nous désespérons de reproduire, c'est la haute clarté de M. Jouffroy, cette plénitude de détails, cette vivacité de la parole qui entraînent tous les esprits.

COURS DE GÉOGRAPHIE. — M. ALEX. BARBIÉ DU BOCAGE, PROFESSEUR.

4ᵉ leçon.

Mer Caspienne et contrée environnante. — Division de l'Asie en trois parties. — 1° Asie septentrionale. *Etat général du pays. Population et son genre de vie. Villes. Productions. Commerce. Pays ignoré de l'antiquité.* — 2° Asie centrale. *Etat géographique. Désert de Cobi. Montagnes. Connaissances des anciens. Du nom de* Cataja, *Katai; d'où il est dérivé. Peuples actuels de l'Asie centrale. Anciens peuples. Leur genre de vie. Leurs expéditions lointaines. Résultats.* — 3° Asie méridionale. *Pays qui la composent. Douceur du climat. Fertilité des terres. Exceptions pour l'Arabie et une partie de la Perse. Caractère du peuple : il est sédentaire, agricole et commerçant.—Parallèle entre l'Asie centrale et l'Asie méridionale. — Conclusion.*

Nous ne commencerons point le compte-rendu de cette 4ᵉ leçon sans relever plusieurs fautes d'impression échappées dans celui de la 3ᵉ leçon. Il faut y lire *Paropamisus* au lieu de *Puropamisus; Kirckpatrick* au lieu de *Kiripatrick; Fraser* au lieu de *Traser, Mustag* et *Belur-Tag* au lieu de *Mus-say* et *Belus-Say, et Rha,* ancien nom du Volga, au lieu de *Kha.* Le lecteur aura facilement substitué au cours de l'Euphrates les mots 300 *milles* à ceux de 300 *mètres.*

Quelque sommaire que puisse être l'examen du sol de l'Asie, on ne saurait détourner son attention du bassin de la *mer Caspienne.* Isolé au milieu des terres, ce bassin est du nombre de ceux que M. Walckenaer a si bien qualifiés du titre de *mers closes.* Quoi qu'on ait pu dire autrefois de son écoulement souterrain, soit dans le Palus-Meotides, soit dans le golfe Persique, cette mer est sans communication avec aucune autre. Au S. et à l'O. elle baigne le pied des montagnes; au N.-O., au N. et à l'E. ses rives n'ont d'autres bornes que celles de plaines qui paraissent elles-mêmes sans limite. L'*Araxe* au S.-O., le *Volga,* le roi des fleuves de l'Europe, au N.-O., et l'*Oural* ou *Jaick* au N., sont les fleuves qui l'arrosent; les bouches du Volga sont pour ainsi dire innombrables. A l'E. subsistent les traces du lit d'un ancien fleuve, dont le cours aurait dévié : c'est l'*Oxus.* Ainsi que l'ont reconnu divers voyageurs, il n'est effectivement que trop vrai que ces contrées ont entièrement changé de face sous le rapport physique. Bientôt je tâcherai d'en reconnaître les causes; c'est, a dit le professeur, une des questions géographiques que je me réserve de traiter avec détails; je serai naturellement amené à le faire en suivant la direction du commerce de l'Asie vers le nord et les victoires qui ont tant illustré le héros macédonien.

Ce coup d'œil jeté sur l'ensemble du sol de l'Asie, il fallait en déterminer les grandes régions physiques. A l'exemple du savant Heeren, M. Barbié du Bocage, fondant ses divisions sur la présence des diverses chaînes de montagnes, en compte trois. Chacune diffère essentiellement des autres par le climat, la conformation et la nature du sol, et par le genre de vie de ses habitants : ce sont l'*Asie septentrionale,* l'*Asie centrale* et l'*Asie méridionale.*

1. *Asie septentrionale.* La plus reculée vers le nord, cette partie de l'Asie que l'on nomme aussi la *Sibérie* se déploie, sur une surface assez étendue, de l'Oural au détroit de Behring, et des Monts Altaï au rivage de l'Océan glacial. Depuis ces dernières montagnes le sol, et la direction et la pente des cours d'eau tendent à l'établir, se déprime de manière à venir pour ainsi dire se confondre tout-à-fait au N. avec le niveau des eaux de la mer. Aussi en résulte-t-il que les côtes présentent sur beaucoup de points l'aspect d'immenses marécages. Toutefois, placés dans une position très élevée au N., ces marais de même que la mer qu'ils avoisinent sont gelés pendant les trois quarts environ de l'année, ce qui suffit pour donner une idée de la rigueur excessive du climat de cette partie de la Sibérie. Le sud de cette grande région n'a point tant, ou du moins, si long-temps à souffrir; on y trouve à des latitudes convenables, là où le sol n'est point trop élevé, une température douce et un pays agréable. Les steppes, plaines sablonneuses d'une étendue quelquefois immense, en couvrent cependant une très grande partie, et leur existence a sans aucun doute considérablement influé sur les habitudes de la population, habitudes qui commencent aux temps les plus anciens et qui, à peu d'exceptions près, se conservent encore à présent. Aussi cette population peu nombreuse, clairsemée, ne dépasse-t-elle pas 2,000,000 d'âmes sur une surface plus considérable que celle de toute l'Europe et où l'on a peine à compter une dizaine de villes de quelque importance. Hormis les Russes fixés dans le pays pour y fonder des établissements, ou bien ceux que l'on punit par les peines de l'exil et qui y sont employés aux durs travaux des mines, la plus grande partie des habitants est encore livrée à la vie errante et vagabonde des nomades. Tel est du moins le genre de vie que mènent les *Samoièdes,* les *Ostiaks,* les *Tungouses,* les *Jakoutes* et les *Buriates.*

Après quelques détails géographiques sur l'intérieur de la Sibérie, et sur ses productions, détails dans lesquels nous voyons que les mines de Nertchinsk, ouvertes en 1704 sous Pierre-le-Grand, emploient continuellement 15,000 travailleurs, et celles de l'Altaï 60,000, M. Barbié du Bocage présente un aperçu rapide du commerce de cette région asiatique. Ce commerce a particulièrement lieu avec la Chine : *Kiachta* du côté des Russes, et *Maimadshin* du côté des Chinois, en sont les marchés principaux; il se fait par la voie des caravanes. Si dans la marche on a quelquefois recours à la navigation des lacs et des fleuves, cette navigation ne saurait être étendue. Mais ce commerce est tout à-fait moderne; car jusqu'à la fin du XVᵉ siècle on ignora l'existence de la Sibérie, dont la découverte ne fut due en quelque sorte qu'au hasard. Ce sont les Russes qui le font, mais sous la protection des postes militaires échelonnés sur les routes. Les temps modernes ont donc, comme on le voit, créé une existence à ces contrées naguère abandonnées : c'est l'œuvre des années de l'améliorer et de lui faire produire les résultats matériels et moraux qui en découlent.

Pour l'antiquité, elle ignorait absolument l'existence de cette vaste région, qu'elle croyait ensevelie sous les flots de la mer; elle ignora long-temps, ainsi qu'on l'a vu, les environs mêmes de la mer Caspienne aussi bien qu'elle ignora ce qu'était cette mer! Séparés du reste de l'Asie par les hautes cimes et le prolongement des Monts Altaï, les peuples de la Sibérie vécurent toujours isolés, sans demeure fixe ni patrie. Leurs communications avec les pays méridionaux de l'Asie devaient être extrêmement rares, et l'on peut dire nulles, quoiqu'on vit figurer sur les marchés anciens des pelleteries. En supposant que ce produit si important de la contrée en sortit, il passait de là entre tant de mains intermédiaires, qu'on pouvait jusqu'à un certain point ne pas en connaître la véritable origine! Si la critique croit voir dans l'antiquité quelque indice sur ces pays, la lumière est bien pâle et bien incertaine. Cependant, il est à remarquer que suivant le peu de traditions conservées parmi leurs habitants, traditions que leurs habitudes extérieures et leurs mœurs tendent à confirmer, ces peuples sont des tribus détachées des grandes peuplades de l'Asie centrale, conduites, ou par des guerres ou par d'autres motifs extraordinaires, dans des régions couvertes d'une neige pour ainsi dire éternelle et qu'aucun peuple n'aurait certes pas spontanément choisies pour demeure.

2. *Asie centrale.* L'Asie centrale ou moyenne se développe sur une surface plus considérable encore que l'Asie septentrionale. Depuis la mer Caspienne à l'O. elle court à l'E. jusqu'au bord du Grand-Océan, embrassant sur une largeur très inégale, de 30° au 50° lat. N., une longueur de 90 degrés. Au N. elle s'appuie sur la chaîne de l'Altaï, et au S. sur celle à laquelle, d'après les anciens, s'applique le nom général de Taurus, et qui comprend les fameuses montagnes de l'Himalaya.

L'aspect général de ces contrées est assurément varié : ici des montagnes d'une étendue immense et d'une hauteur considérable, quelques pays arrosés et fertiles, possédant des villes riches et importantes; mais là aussi des plaines élevées et froides, des steppes arides, sablonneuses, incultes et sans limites. Ces dernières l'emportent, et le *grand désert de Cobi,* de cent milles géographiques de longueur, et occupant tout le plateau central, lui donne une physionomie propre. Tout le N. et l'O., et presque tout le S. de la *Tatarie,* présentent la même uniformité de caractère, si ce n'est qu'on y trouve le *lac d'Arall,* réservoir des fleuves, déjà bien épuisés quand ils lui arrivent, du Gihoun et du Sir-Deria. Une chaîne de montagnes, l'*Indoukouch* et le *Belur-tag,* partie de l'ancien Imaüs, par laquelle la jonction semble s'opérer entre les deux chaînes de l'Altaï et du Taurus, et dont l'élévation est telle que la neige en couvre toujours les cimes, coupe cette contrée en deux portions, laissant la Tatarie à l'O., et la Mongolie à l'E. De cette chaîne dépendent au S. les *monts Mustag,* autre partie de l'Imaüs, et en outre, à elle vient se rattacher vers le N.-E. une autre chaîne que nos cartes appellent *Bogdo* et *grand Altaï,* qui court sur le 42ᵉ parallèle, et dont le nom général, jusqu'au Tchang-pe-chang, situé au N. de la presqu'île de Corée, est celui de *Tian-shan.* L'espace inégal que cette dernière chaîne laisse entre elle et l'Altaï, est occupé par les lacs *Saisan* et *Palcati,* les sources et une partie du lit de l'*Irtych,* et quelques autres cours d'eau moins considérables. Vers le 114ᵉ degré long. E. s'en détache vers le N. le mont *Khingan,* le *Siolki* de nos cartes, limite de la Mantschourie et de la Mongolie. Un fait à observer, c'est que, malgré son aspect général, c'est de cette contrée de l'Asie centrale que s'échappent la plupart des fleuves les plus remarquables de l'Asie : l'*Indus,* le *Ganges,* l'*Iraouaddy* au S., le *Yang-tsé-Kiang,* le *Hoangh-ho* et l'*Amur* à l'E., le *Jénisei* et l'*Irtych* au N., et enfin le *Sir-Deria* et le *Gihoun* à l'O.

L'antiquité grecque et romaine nous a encore transmis peu de renseignements sur cette partie de l'Asie. Eratosthène et Strabon sont les premiers qui aient désigné leur limite sud-ouest, l'Emodus et l'Imaüs. *Pline,* et plus que lui encore, Ptolémée, parlent des *Scythes nomades* au-delà de l'Imaüs, et des *Sères* qui faisaient le commerce jusqu'au pays des *Sinæ* (les Chinois d'aujourd'hui). Depuis a prévalu l'usage de désigner toute cette vaste région par la dénomination générale de *pays des nomades extérieurs,* c'est-à-dire, à l'*Orient de l'Imaüs* (*Scythia extra Imaüm*). Mais c'était à peu près là tout ce que l'on savait des pays au-delà de l'Imaüs; ceux en-deçà de cette chaîne étaient mieux connus, bien que très imparfaitement encore. Dans le cours du moyen âge tout le pays au-delà de l'Imaüs est très fréquemment désigné par les auteurs musulmans d'Asie et les auteurs chrétiens d'Europe sous le nom très vague de *Cataja, Kathai.* La conformité que l'on a cru remarquer entre cette dénomination et celle de Καθαια Σωπειθου, *Cathea Sophitis* de Strabon et de Quinte-Curce, dans l'Inde, au temps d'Alexandre, tient à l'analogie du son, et non au sens à donner à ce mot. Et, en effet, ce nom provient plutôt du peuple Mongol-Tungouse du *Kithan* ou *Kithat,* qui non seulement s'empara, dans le 10ᵉ siècle, du trône de la Chine, mais qui parvint encore à un pouvoir extrêmement étendu dans toute la Haute-Asie intérieure. Ce peuple fut continuellement mêlé et identifié par les Occidentaux avec les Chinois, avec lesquels, à la vérité, il se confondit aussi plus tard.

Au surplus, quelle certitude une dénomination géographique peut-elle acquérir, lorsque le pays qu'elle désigne a subi des révolutions aussi fréquentes que celui dont il est ici question! D'un siècle à l'autre les peuples et les empires y sont bouleversés et remplacés par d'autres. C'est là ce qui produit cette obscurité qui apporte tant de confusion dans les recherches ethnographiques dont cette partie de l'Asie est l'objet. Aussi cette région est-elle une des moins connues du globe; cependant le nuage épais qui la couvrait commence à se dissiper, mais çà et là, et par portion, soit à la suite des voyages qui y ont été entrepris depuis quelques années, soit à la suite des travaux des savants orientalistes qui n'ont cessé de lui consacrer leurs veilles.

Sur cette terre, occupée aujourd'hui par les *Kirghiz,* les *Turcomans,* les *Khiviens,* les *Buchariens,* les *Eleuths* ou *Kalmoucks,* et par des restes des anciens *Turcs* et des *Mongols,* se montrèrent bien des nations, qui à leur tour ont disparu, soit qu'elles se soient avancées vers le Midi ou l'Occident, soit qu'elles se soient mélangées avec d'autres, en qu'elles aient été totalement anéanties. Les *Parthes,* les *Bactriens,* les *Sogdiens,* les *Khorasmiens,* les *Getes,* les *Messagetes,* les *Alains,* les *Roxolans,* les *Aorses,* les *Jazyges,* et beaucoup d'autres peuples dont les noms sont devenus fameux dans l'histoire, occupaient ces contrées. M. Barbié du Bocage ne fait ici qu'énoncer leurs noms, il parlera plus tard de chacun d'eux en particulier.

Nullement sédentaires, ils vécurent comme dans l'enfance des sociétés, divisés par tribus, formant, par la réunion des tribus, des peuplades. Chaque tribu avait son chef qui décidait souverainement de toutes les entreprises à tenter; et si l'un d'eux, plus hardi, plus audacieux ou plus ambitieux que les autres, avait su réunir sous ses enseignes plusieurs tribus ou peuplades, il devenait redoutable. C'est alors surtout qu'étaient décidées ces grandes entreprises où les hordes, entraînées les unes à la suite des autres, venaient fondre sur les contrées plus heureuses que les leurs, ou qui leur promettaient un avenir meilleur. Ces barbares devenaient conquérants. Ainsi s'élevèrent les grands capitaines de l'antiquité dont la domination s'établit successivement au sein de l'Asie, et ces hommes si redoutables, Attila, Gengiskhan, Kublaikan, Timour et d'autres encore, qui, à la tête de leurs innombrables légions, portèrent la désolation dans tant de contrées diverses. Qui s'étonnera d'après cela qu'il faille chercher dans les régions centrales de l'Asie le foyer ardent d'où sont sorties ces révolutions qui décidèrent du sort de l'Asie et souvent ébranlèrent l'Afrique et l'Europe?

3. *Asie méridionale.* Cette région, située au S. de la précédente, comprend tous les pays occupés par les diverses parties de la chaîne du Taurus, ou gisans au S. de cette chaîne. L'Asie mineure en fait partie; et comme elle s'étend jusqu'à la ligne équatoriale, elle renferme également les trois grandes presqu'îles de l'Arabie, de l'Indoustan et de l'Inde transgangétique. Elle est donc elle-même comprise en partie dans la zone torride. Les pays qui la composent sont les plus riches et les plus fertiles de la terre. Cependant il faut se garder de croire qu'elle offre partout une nature également prodigue; loin de là, il en est où l'aridité est extrême, le sol inculte et la vie pour ainsi dire sans ressources: aussi la population est-elle encore errante dans ces contrées, ou du moins dans celles de leurs parties qui sont les moins favorisées. L'Arabie et une grande partie de la Perse en fournissent des exemples. Ici M. Barbié du Bocage entre dans l'énumération des principaux avantages que possède l'Asie méridionale, il les fait ressortir avec soin et termine en se demandant s'il faut s'étonner après cela que sur un sol si propre à répondre aux soins de celui qui le cultive, sur un sol où la nature s'est montrée si prodigue de ses dons, l'homme ait contracté des habitudes toutes différentes de celles des habitants des steppes solitaires de l'Asie centrale. Ici l'activité est toute matérielle, rien au-delà de la force brutale; là, au contraire, il existe bien une activité, mais une activité intelligente qui, dirigée par les intérêts ou des besoins sans cesse renaissants, prend une tout autre allure. On cultive la terre, on lui demande sa nourriture; on possède, on est propriétaire; on élève des habitations, on fonde des cités, on forme des états; au métier d'artisan on joint celui de commerçant, et bientôt l'opulence dédommage amplement l'homme des peines qu'il s'est données. C'est cette prospérité, développée à la longue peut-être, qui a si fort influé sur l'état politique des pays méridionaux de l'Asie. Les indigènes ont mis à profit les dons que la nature leur avait départis, et leur situation est devenue pour leurs voisins la cause de ces irruptions qui ont momentanément tout détruit. Mais sacrifiant bientôt eux-mêmes aux mœurs des vaincus, les vainqueurs ont adopté leur manière d'être jusqu'à ce que des catastrophes nouvelles soient venues les culbuter à leur tour et les faire changer de rôle.

CORRESPONDANCE.

ENSEIGNEMENT DU DROIT A LA FACULTÉ DE PARIS.

Un article publié dans le n° 19 du *Journal Général* faisait allusion à la manière dont le droit est enseigné en France. M. Bonjean, avocat, a vu dans cet article une attaque dirigée contre les professeurs de la faculté de droit de Paris, que nous ne songions nullement à mettre en cause, et dont nous sommes loin de contester le mérite. Nous avions élevé une question d'enseignement, et non une question de personnes: c'est ce que paraît n'avoir pas bien compris l'auteur de la réclamation suivante. M. Bonjean est entré dans des développements trop étendus pour que nous puissions reproduire sa lettre en entier. Nous mettrons seulement sous les yeux de nos lecteurs deux ou trois passages où il caractérise avec assez de bonheur le talent de quelques uns des professeurs de la faculté.

. . . .

A la sentence si sévère qu'il a portée contre l'enseignement du droit, l'auteur de l'article sur l'ouvrage de M. Lerminier veut bien admettre *quelques honorables exceptions*.... Voyons si les exceptions ne seraient pas plutôt la règle générale.

Ne consentirait-il pas, par exemple, à comprendre dans l'honorable exception M. Blondeau, qui, non moins supérieur comme philosophe que comme jurisconsulte, sait chaque année, à l'occasion d'un simple cours d'*institutes*, développer les plus larges doctrines philosophiques et législatives; M. Blondeau qui, par sa vaste correspondance et sa connaissance approfondie des législations étrangères, sert, pour ainsi dire, de lien entre notre France et l'Europe savante; M. Blondeau enfin, propagateur ingénieux et profond de la doctrine de l'*utile;* doctrine qui sans doute a dans tous les temps gouverné le monde sous des noms divers, mais qui n'a été vraiment élevée à la dignité de principe philosophique que par les travaux de l'illustre Bentham, si heureusement continués et appliqués par notre savant doyen.

Encore une exception de grace pour l'un des hommes à qui la fortune a départi l'une des plus riches natures de professeur... un homme qui marche à grands pas dans la route si vantée par tous, si peu suivie en réalité, ouverte par le grand Cujas, notre maître à tous; nature mêlée comme celle de Cujas, son modèle, de savant et d'artiste; esprit si fin, si incisif, quelque peu sarcastique, qui, dans la riche flexibilité de son élocution élégante, sait professer les matières les plus abstraites de manière à vous faire douter si vous assistez à un cours de droit romain ou à une série d'exemples de l'art de bien dire.... J'ai suffisamment nommé M. du Caurroy; M. du Caurroy qu'il faut aller entendre, si vous voulez voir crouler un à un, sous sa redoutable analyse, tant de préjugés enfantés par l'ignorance des commentateurs, accrédités par l'ignorance des praticiens.

L'enseignement du droit romain, loin d'avoir dégénéré en d'aussi habiles mains, est donc aussi brillant qu'il ait jamais pu l'être; et les compatriotes de Cujas n'ont point laissé émigrer la science de leur maître dans cette Allemagne si vantée.

L'enseignement de notre droit national serait-il plus mal partagé?

. . . .

Citerai-je M. Bugnet, l'esprit le plus net, la tête la plus logicienne que j'aie rencontrée; professeur qui, à peine entré dans l'enseignement, s'est placé, du premier bond, au premier rang. Le talent de M. Bugnet a une physionomie si spéciale, que je ne pourrais guère exprimer mon opinion qu'en empruntant au langage pittoresque de Napoléon une expression dont il se servait pour distinguer les intelligences sûres, vastes, vigoureuses, dans lesquelles une erreur ne saurait tenir; en un mot, M. Bugnet me paraît précisément un de ces hommes que dans sa prédilection l'empereur appelait *une tête carrée.* C'est à cette heureuse organisation que M. Bugnet est redevable de cette synthèse puissante, sans efforts, qui lui a procuré des succès toujours croissants. M. Bugnet peut être considéré comme l'homme qui a le plus popularisé l'étude du Code civil.

Enfin, monsieur, la foule qui se presse toujours plus nombreuse dans le vaste amphithéâtre où se professe le droit commercial atteste suffisamment l'excellence de l'enseignement; comme aussi le résumé d'une leçon de M. Bravard sur l'amortissement, publié l'an dernier avec tant d'éloges par les principaux journaux, rend un témoignage éclatant que ce professeur ne se contente pas de faire apprendre par cœur aux élèves les articles du Code, mais que, sans sortir du cercle de son enseignement, il sait traiter avec une rare supériorité les questions les plus graves de l'économie politique.

Restent donc les professeurs de *procédure*..... Quant à ces derniers, j'avouerai avec votre correspondant qu'ils ont le tort immense d'expliquer aux élèves les termes passablement barbares dont notre Code est hérissé..... Mais, s'ils n'enseignaient pas cela, qu'enseigneraient-ils donc?... Les gens du monde se font habituellement des idées très fausses de la procédure; ceux qui en médisent le plus ne se doutent pas que d'une bonne loi de procédure dépend beaucoup la bonne administration de la justice, ce premier besoin des sociétés. Honneur donc aux hommes de talent et de conscience qui se sont dévoués à l'enseignement de cette branche la plus aride des connaissances juridiques! Honneur à eux surtout quand, comme M. Berriat-St-Prix, homme de science et de goût tout à la fois, ils savent par un enseignement spirituel et ingénieux inspirer aux élèves le goût d'une étude contre laquelle s'élèvent tant de préjugés et qui est cependant si indispensable au barreau.

Vous le voyez, monsieur le rédacteur, avec aussi brillante réunion de professeurs, dont les talents offrent un aussi heureux ensemble de physionomies diverses, la France n'a rien à envier, pour l'enseignement du droit, aux nations rivales les plus favorisées; et les études juridiques loin de languir sont, au moins dans la faculté de Paris, dans une marche ascendante qui chaque année devient plus remarquable.

Agréez, etc.

L. Bonjean, *Avocat.*

BIBLIOGRAPHIE.

ANNUAIRE DE L'INSTITUTEUR PRIMAIRE.

La composition d'un annuaire n'est pas chose facile, si l'on veut qu'il ne contienne que des documents vraiment utiles. Presque tous les ouvrages de ce genre qui circulent dans le public sont rédigés sans soin et sans méthode; bien souvent même, au lieu de détruire les préjugés existants, ils accréditent des erreurs grossières et pervertissent le jugement de leurs lecteurs beaucoup plus qu'ils ne le redressent et ne l'éclairent. Et pourtant quels services ne pourraient-ils pas rendre s'ils étaient faits avec conscience et dans un but d'utilité!

Un almanach, c'est le manuel et, pour ainsi dire, le bréviaire de l'habitant des campagnes. Il en fait sa lecture habituelle, il le consulte dans ses moments de loisir, souvent même il y fait lire ses enfants. Pourquoi ne ferait-on pas de ces petits livres, qui se distribuent en si grand nombre et à si peu de frais, un moyen d'instruction et même de moralisation? Pourquoi les classes industrielles et agricoles n'y trouveraient-elles pas de bons conseils et les renseignements qui leur sont nécessaires pour leurs travaux? Qui empêche que l'almanach ne renferme aussi ces notions générales qui sont indispensables à tous? Exposées sous une forme claire et précise, elles se graveront mieux dans la mémoire que si elles étaient longuement développées dans des ouvrages spéciaux qui ne sont pas toujours à la disposition et à la portée des classes inférieures. Tel est le but que se sont proposés les auteurs de l'ouvrage dont nous allons présenter une analyse rapide.

Ce qui devait venir en première ligne dans un pareil travail, c'étaient des considérations générales sur les devoirs mêmes de l'instituteur, sur ses rapports avec les autorités locales et les parents des élèves, sur la direction de l'école et l'emploi des meilleures méthodes. Mais il ne suffit pas que l'école soit bien dirigée, il faut encore que la santé du maître et des élèves ne soit pas compromise par l'insalubrité du local: de là quelques règles d'hygiène d'une application facile.

Il n'est pas non plus sans intérêt pour l'instituteur de connaître les ressources et les besoins de chaque département en fait d'instruction primaire. Une statistique exacte et abondante lui donne de précieuses indications sur tous les points suivants: Quelle est la population du département? — En combien d'arrondissements, de cantons, de communes, se divise-t-il? — Quel est le nombre des écoles primaires, élémentaires, ou supérieures, ou normales, ou privées? Est-il proportionné à l'importance du département? — Quel est le nombre des élèves qui fréquentent les écoles? Evaluation et répartition de la dépense totale de l'instruction primaire. — Vote du conseil général. — Le département possède-t-il une école normale primaire? — Quels sont les membres de la commission pour l'examen des aspirants au brevet de capacité, et des comités de surveillance, soit communaux, soit d'arrondissement?

Tels sont les éléments de cette statistique: l'instituteur intelligent n'y verra point seulement des chiffres placés en regard les uns des autres; ces résultats numériques peuvent l'amener à des rapprochements d'un haut intérêt et lui faire apprécier d'une manière exacte les efforts que tente chaque département pour hâter les progrès de l'enseignement primaire.

Mais l'Annuaire destiné aux instituteurs ne serait pas complet s'il se bornait à ces documents. Comme citoyens, ils ont besoin de connaissances positives sur la nature du gouvernement de leur pays. Il arrive souvent qu'on en comprend mal le mécanisme: les auteurs de cet ouvrage ont cru qu'il serait utile de passer en revue et d'examiner successivement les divers rouages administratifs. On n'attend pas sans doute un traité complet de politique: ce qu'il était important de donner aux lecteurs, c'était une idée sommaire, mais exacte, des formes de la monarchie constitutionnelle; et pour cela que fallait-il? bien déterminer la part des diverses autorités dans la confection et l'exécution de la loi.

Un exposé des nouveaux poids et mesures métriques et du système monétaire; des indications précises sur le service des postes, et une foule d'autres renseignements utiles qu'il serait trop long d'énumérer, complètent l'Annuaire consacré aux instituteurs. Nous espérons que la lecture de ce petit ouvrage pourra leur procurer non-seulement une distraction agréable, mais encore des connaissances dont personne aujourd'hui ne peut se passer en France.

NOUVELLE TRADUCTION DES TRAGIQUES GRECS,

Par M. Courtaud Diverneresse, professeur au collége Louis-le-Grand.

Les tragiques grecs n'ont point encore eu en France l'honneur d'une belle et complète édition: pour le texte et les commentaires, nous vivons sur l'Angleterre et l'Allemagne. Voici un jeune et laborieux professeur de l'université, M. Courtaud Diverneresse, qui, sans autre appui qu'une ferme résolution, entreprend de nous

donner d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, une édition remarquable de correction et de luxe typographique ; et non seulement une édition, mais une traduction complète ; œuvre non moins utile : car jusqu'ici, on doit le dire, les tragiques grecs n'ont point été traduits. On sait ce qu'est le théâtre du P. Brumoy ; la traduction d'Eschyle par la Porte du Theil est élégante, mais cette traduction, qui n'est point accompagnée du texte, ne peut guère convenir qu'aux gens du monde. Euripide, lui, attend encore un traducteur. Espérons que M. Courtaud suffira à cette triple tâche de faire passer dans notre langue avec élégance et fidélité les tragiques grecs ; tâche difficile, mais nouvelle, dans laquelle il sera soutenu, nous n'en doutons pas, par les encouragements de l'université, le suffrage de ses confrères, l'appui éclairé du gouvernement, et le concours de tous ceux qui aiment la belle, la saine littérature.

COURS DE LECTURE HÉBRAÏQUE, *ou Méthode facile pour apprendre seul et en peu de temps l'hébreu, par* S. CAHEN, *traducteur de la Bible, chez l'auteur, Vieille rue du Temple, n. 78.*

L'hébreu est une langue très simple, qui renferme un certain nombre de mots primitifs auxquels on donne le nom de *racines*. Les diverses modifications d'action, de relation, de temps, de nombre, de genre, etc., sont indiquées par des points-voyelles, et le plus souvent par des consonnes spéciales, attachées au mot radical ; il y a peu de règles, et les exceptions sont rares. Cette simplicité, jointe au succès qu'obtient M. Cahen dans ses leçons d'hébreu, doit faire envisager l'étude de l'idiome biblique comme moins difficile qu'on ne le suppose généralement.

Le Cours de lecture hébraïque, parvenu à sa seconde édition, est le premier ouvrage en France où la lecture et les premiers principes de l'hébreu se trouvent enseignés d'une manière élémentaire. Il a, en effet, contribué à répandre le goût de l'hébreu. Plusieurs personnes sont parvenues, en très peu de temps, à analyser et à expliquer la Bible, seul monument de la littérature hébraïque. En Allemagne, où cette étude n'est pas le partage de quelques savants seulement, et où l'hébreu fait partie des études classiques, les livres élémentaires ne manquent pas, et pourtant la *Bible* et le *Cours de lecture* de M. *Cahen* y sont fréquemment demandés.

Dans un moment où les études tendent à devenir de plus en plus solides et variées, celle de l'hébreu, ramenée à une grande simplicité, nous paraît de nature à fixer l'attention de la jeunesse studieuse.

NOUVELLES.

— M. Guizot, ministre de l'instruction publique, vient d'être réélu membre du consistoire de l'église réformée de Paris.

—L'école de pharmacie a tenu mercredi une séance publique pour la distribution de ses prix annuels aux élèves qui se sont le plus distingués dans le concours établi à cet effet. M. Boullay-Lagrange, directeur, a ouvert la séance par un discours qui a reçu l'assentiment général : les élèves ont appris officiellement que M. le ministre de l'instruction publique venait de donner une nouvelle marque de l'intérêt qu'il porte à leurs études, en créant, par ordonnance royale en date du 7 courant, deux nouveaux cours à l'école de pharmacie ; l'un de physique élémentaire, dont M. Soubeiran est chargé, et l'autre de toxicologie chimique, qui sera professé par M. Caventou. M. le professeur secrétaire de l'école a ensuite appelé à haute voix les élèves lauréats, qui sont venus recevoir leurs prix au bruit des applaudissements de leurs camarades et de l'assemblée. Les élèves qui ont obtenu le plus de succès sont M. Aubergier, qui a remporté le premier prix de chimie et de botanique, et M. Mialhe, qui a obtenu le premier prix de pharmacie, ainsi que les deuxièmes prix de chimie et de botanique.

— M. le garde des sceaux vient de présenter à la chambre des pairs les lettres de grande naturalisation de M. Orfila, né à Mahon (île de Minorque). Depuis 1811 jusqu'en 1819, M. Orfila s'est livré à l'enseignement particulier des diverses branches de la médecine. En 1819, il a été nommé professeur à la faculté de médecine de Paris, et jusqu'à ce jour il a constamment enseigné soit la médecine légale, soit la chimie médicale. Depuis 1831, il est doyen de la faculté de médecine de Paris, et membre du conseil académique.

— M. Boïeldieu, auteur de la *Dame Blanche* et de plusieurs autres charmants opéras, vient d'être nommé par M. le ministre du commerce professeur de composition au conservatoire de musique.

— M. l'archevêque d'Aix vient de suivre l'exemple de tolérance donné par M. l'évêque de Versailles et par M. l'archevêque de Bordeaux, en invitant les curés de son diocèse à prêter à l'exécution de la loi du 28 juin un concours franc et loyal. Nous apprenons aussi que M. l'évêque de Rodez vient de *recommander* et, *au besoin, d'enjoindre* à MM. les curés et desservans de son diocèse d'accepter la part d'attributions qui leur est conférée par la loi sur l'instruction primaire. Pleins de confiance dans les lumières du haut clergé, nous espérions que tous les évêques du royaume ne s'écarteraient pas de ces principes tolérans et conciliateurs. Aussi avons-nous lu avec peine dans le *Courrier du Midi*, journal dont on connaît l'esprit modéré, que M. l'évêque de Montpellier, dans une circulaire qu'il avait cru devoir adresser aux ecclésiastiques placés sous ses ordres, était loin de rendre la même justice aux dispositions de la loi nouvelle et de reconnaître le bon esprit qui l'a dictée et l'heureuse influence qu'elle doit exercer sur l'instruction et la moralité du peuple. — « M. l'évêque n'aurait pas craint, dit le journal, d'outrager les sentiments de ceux qui, concurremment avec les curés, sont appelés à veiller à l'utile application de cette loi en représentant les personnes honorables qui doivent composer le comité qu'elle institue comme tout-à-fait indifférentes, si ce n'est hostiles, à la morale et à la religion. » Nous attendons, pour croire à des faits semblables, que leur exactitude soit mieux constatée. Le *Courrier du Midi* ne les admet lui-même qu'avec réserve. « Car, ajoute-t-il après quelques réflexions sévères, si nous pouvons garantir la vérité de notre exposition quant au fond, nous devons avouer que les expressions textuelles de la lettre pastorale, sur lesquelles nous eussions voulu particulièrement nous arrêter, nous sont inconnues. Il nous a été impossible de prendre connaissance de ce document, dont nous connaissons cependant l'existence depuis plusieurs jours. »

— Il existe dans l'arrondissement de Fontainebleau un instituteur rempli de zèle. Cet homme, âgé de 75 ans, a tous ses enfants établis autour de lui. Outre son emploi d'instituteur, il exerce, malgré l'incompatibilité, les fonctions de maire. On assure même qu'il a pendant long-temps rempli celles de desservant, qui étaient restées vacantes : le tout par excès de zèle. Le curé du canton lui ayant intimé l'ordre de ne plus célébrer la messe, il continua de chanter les vêpres, dont on avait oublié de faire mention. Maintenant il se borne aux fonctions de chantre, qu'il exerce gratuitement, toujours par un excès de zèle ; et pour ce dévouement infatigable il ne reçoit qu'une indemnité de logement de 60 fr. par an : il a abandonné pour les besoins de la commune le traitement de 200 fr. que le conseil municipal avait voté en sa faveur en 1834.

— Le comité grec qui s'était formé à Paris, et dont les efforts ont contribué à soutenir la cause des Grecs et leur nationalité, s'est réuni une dernière fois pour recevoir le compte que lui a rendu M. de Lasteyrie de l'emploi des fonds qui lui avaient été confiés pour l'éducation des jeunes Hellènes, dont le comité s'était chargé. Ces jeunes gens ayant été rendus à leur patrie par les soins du gouvernement, après que leur éducation a été terminée, et le comité ayant épuisé les fonds qui étaient à sa disposition, il croit devoir faire connaître qu'il considère comme entièrement remplie l'honorable mission qu'il s'était donnée.

— On lit dans le *Journal des Deux-Siciles* (Naples, le 4 janvier) : « Notre école de clinique chirurgicale vient d'avoir un témoin bien distingué des succès de sa pratique dans la personne du célèbre baron Dupuytren, un des plus savants professeurs de la chirurgie française. Le chevalier Quadri a fait en sa présence l'opération de la *pupille artificielle* sur un individu, et exécuté sur un autre l'extraction de la *cataracte*, avec une adresse et une facilité supérieures, qui lui ont mérité les vives félicitations de l'illustre praticien, et de plusieurs autres professeurs anglais, italiens et français qui assistaient à ces brillantes opérations. »

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ORDONNANCE ROYALE.

Une ordonnance du roi, en date du 30 décembre 1833, rendue sur le rapport de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, porte ce qui suit :

Art. 1er. M. Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, est nommé officier dans le même ordre.

2. Sont nommés chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, MM. :

Bertaut, recteur de l'académie de Besançon ;

De Caumont, correspondant de l'Institut, académie royale des inscriptions et belles-lettres ;

Collart de Martigny, membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire de la société pour la propagation de l'instruction primaire dans le département des Vosges ;

Descazaux, chef de bureau du secrétariat au ministère de l'instruction publique ;

Falret, membre associé de l'académie royale de médecine ;

Fauriel, professeur à la faculté des lettres de Paris, conservateur adjoint à la bibliothèque royale ;

Lorrain, professeur de rhétorique au collége royal de Louis-le-Grand ;

Thévenot, directeur de l'école normale primaire de Dijon.

TABLEAU DE LA CIVILISATION

INTELLECTUELLE ET MORALE

DANS LA CONFÉDÉRATION ANGLO-AMÉRICAINE (1).

De tous les grands événements qui, depuis un demi-siècle, ont occupé l'attention du monde, il n'en est peut-être aucun de plus curieux et de plus intéressant que le développement rapide qu'ont pris les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale. En 1789, leur population s'élevait à peine à trois millions cinq cent mille habitants, leur commerce était peu considérable, et leur influence politique nulle. Dans l'espace de quarante années, la population de l'Union a quadruplé ; son commerce est aussi étendu que celui des nations les plus riches et les plus florissantes de l'Europe ; son pavillon flotte sur toutes les mers ; et à Canton, comme à Constantinople, comme à Londres, comme à Paris, ses agents diplomatiques jouissent d'une estime et d'une considération justemant méritées. Comment ce changement s'est-il opéré? Par le travail, par l'énergie, par l'économie, et surtout par la persévérance des habitants de ce vaste empire.

Mais, pour se former une juste idée de cette grande révolution sociale, c'est sous les rapports moraux qu'il convient de l'envisager. On conçoit facilement qu'une foule d'hommes de toutes les nations et de toutes les classes de la société, trompés dans leurs spéculations, froissés dans leurs croyances religieuses, ou poursuivis pour leurs opinions politiques, aient été chercher au-delà des mers l'aisance ou la liberté qu'ils n'espéraient plus trouver dans leur patrie. Mais le problème le plus difficile à résoudre, c'était la fusion, en un tout homogène, de parties aussi diverses et aussi incohérentes ; la grande difficulté à vaincre, c'était de faire marcher de front les améliorations matérielles et les progrès de la civilisation. C'est pourtant ce qui s'est réalisé dans l'Union américaine, grace à cette élévation de sentiments moraux et religieux dont étaient empreints tous les actes des premiers fondateurs, et qui a toujours prévalu depuis, même dans les transactions de la vie privée.

On sait que, pour juger aujourd'hui du degré de civilisation d'un pays, il n'y a pas de plus sûr moyen que d'examiner à quel degré de développement la presse périodique y est parvenue. A cet égard il faut convenir qu'il n'y a point en Europe de natioo plus civilisée que les Américains; nulle part la presse périodique n'est aussi active; nulle part elle n'a pris autant d'extension. En 1828, pour une population de douze millions d'ames, on n'y comptait pas moins de huit cent deux journaux, sans parler des autres publications périodiques. Depuis cette époque, il s'en est formé beaucoup de nouveaux; et aujourd'hui, leur nombre s'élève à près de douze cents. Sur ce nombre soixante environ s'occupent exclusivement de matières religieuses. Au mois d'avril 1833, New-York publiait soixaote-cinq journaux quotidiens ou recueils mensuels; et dans l'état tout entier, il n'y avait pas moins de deux cent soixante-trois publications périodiques ; cependant la population de cet état s'élève tout au plus à deux millions d'habitants. Au mois de juillet de la même année, le nombre des journaux de toute espèce imprimés à Boston était de quatre-vingt-un.

ETAT PROSPÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La rapidité avec laquelle l'instruction publique s'est développée dans les Etats-Unis tient au système établi par la prévoyance éclairée des premiers colons. Ils mirent au nombre des obligations légales la fondation et l'entretien des écoles destinées à la jeunesse. Ainsi la moindre bourgade qui s'établissait était obligée d'avoir son école et son instituteur; aussi l'on peut dire sans exagération qu'aux Etats-Unis, partout où l'on voit trois maisons réunies, il y a une école. Toutes les législatures qui se sont succédé ont reconnu la sagesse de ces prévisions, et ont persévéré, en l'améliorant encore, dans un système auquel ils ont pensé, avec juste raison, que la prospérité du pays était attachée.

L'état de New-York est un de ceux qui a le plus fait pour la propagation de l'instruction publique. Dans cet état, ainsi que dans ceux de l'Est ou de la Nouvelle-Angleterre, les comtés sont divisés en juridictions, qui elles-mêmes sont subdivisées en districts. Dans chacun de ces derniers, il se trouve une école qui est ouverte au moins une partie de l'année. On y reçoit sans distinction les enfants de tous les habitants, riches ou pauvres. Le gouvernement de chaque état pourvoit à l'entretien de ces écoles, soit avec des fonds spéciaux, soit au moyen d'une taxe prélevée sur les habitants, soit avec le revenu des terres dont l'école se trouve dotée. Le défaut d'ensemble qui existe dans les comptes-rendus des divers états de l'Union, relatifs à la situation de l'instruction primaire, ne nous permet pas de présenter ici un tableau détaillé du nombre d'écoles qui se trouvent aux Etats, et des élèves qui les fréquentent. Cependant, d'après des données statistiques dignes de foi, on peut dire qu'il se trouve aujourd'hui, dans les vingt-quatre républiques de l'Union, trente-trois mille écoles primaires, fréquentées par deux millions cinq cent quatre-vingt-dix mille écoliers de l'âge de cinq à dix-huit ans (1).

Entre les écoles primaires et les colléges, il y a d'autres institutions intermédiaires; ce sont : les académies, les écoles grammaticales, les hautes écoles et les gymnases. Quelques-unes de ces iostitutions n'ont d'autre but que de préparer les élèves à leur admission dans les colléges; d'autres ont un caractère mixte. On y enseigne à la fois les laogues mortes et les langues vivantes, mais leur mode d'instruction varie selon la richesse du district où elles sont établies. Le nombre des colléges et des universités, qui, en 1776, avant la révolution américaine, n'était que de dix, est maintenant de plus de soixaote. Ces institutions sont loin d'être toutes également bien dotées, et d'offrir les mêmes avantages pour l'éducation. Quelques-unes méritent à peine le nom qu'on leur donne, tandis que d'autres sont établies sur un très-bon pied, et possèdent des professeurs habiles.

Il faut quatre années d'études dans ces colléges pour obtenir le grade de bachelier ès-lettres; ce n'est que depuis quelques années qu'on a astreint l'étude de la théologie à des règles fixes. Autrefois les étudiants passaient le temps consacré à leur instruction auprès d'un prêtre ou d'un ministre de paroisse. Il était rare qu'ils travaillassent plus de deux ans; et bien souvent ils se contentaient d'épreu-

---

(1) Cet article est extrait du dernier numéro de la *Revue britannique*, recueil que nous avons eu déjà occasion de citer avec éloge, et qui continue toujours avec le même succès et le même talent la tâche difficile de nous faire connaître les produits les plus remarquables de la littérature anglaise.

(1) NOTE DU TR. Il y a en France 1,935,000 enfants qui reçoivent l'instruction primaire; c'est 1 sur 17 habitants. La France possède 42,092 écoles et 11,139 communes en sont encore privées. Au 11 juin 1833, on comptait dans les colléges royaux de Paris, 2,059 internes, 3,226 externes; dans les départements, 4,149 internes, et 5,526 externes. Au total, dans Paris et les départements, 15,060 élèves suivaient des cours réguliers. Sur mille enfants, on en compte qui reçoivent l'instruction primaire, en France : dans la région du nord est, 863; dans celle du nord, 555; de l'est, 484; du sud-est, 567; du nord-ouest, 266; du sud-ouest, 242; de l'ouest, 223; du centre, 304; du sud, 190. Moyenne pour la France, 404 sur 1,000.

ves beaucoup moins longues. En 1808, on ouvrit le collége d'*Andover*; et depuis, il s'est formé des institutions pareilles en plusieurs endroits des Etats-Unis. Pour être admis dans ces séminaires, le candidat doit présenter, outre des attestations de bonnes mœurs, un certificat d'études du collége où il a été élevé. Chacun des séminaires possède des fonds destinés à l'exercice du culte; les études durent trois ans.

La plus ancienne et la plus célèbre des écoles de médecine des Etats-Unis est celle de Philadelphie. Elle fut fondée en 1764; on trouve dans les autres états beaucoup d'établissements de ce genre; mais la plupart sont de formation récente. L'étude de l'art de guérir a subi de grands changements durant ces dernières années; pour obtenir le premier degré dans la plupart des écoles de médecine, l'étudiant doit justifier de deux cours complets, et avoir étudié pendant trois ans sous un professeur reconnu. Autrefois les jeunes gens qui se destinaient, soit à la magistrature, soit au barreau, se formaient entièrement à l'exercice de leur profession chez les jurisconsultes; mais depuis quelque temps, on a ouvert des écoles de droit dans plusieurs villes de l'Union. Le plus ancien de ces établissements est l'école de droit de Lichtfield dans le Connecticut: il date de 1782; et nul autre n'a fourni un aussi grand nombre d'élèves distingués. Pour obtenir le titre d'*attorney* (avoué), il faut avoir passé plusieurs années dans le cabinet d'un jurisconsulte ou dans une école de droit. Le nombre des années exigées varie de deux à cinq selon les états; mais dans quelques-uns, les candidats sont reçus après examen, sans avoir à justifier de leur temps d'étude.

Voilà quelles sont les principales bases de l'instruction publique aux Etats-Unis; voilà comment on entend l'éducation chez ce peuple, qui a sans cesse l'avenir en perspective, et dont toutes les combinaisons tendent à accroître la prospérité de l'état. Nous allons voir maintenant comment chacune des vingt-quatre républiques concourt à satisfaire le vœu des législateurs.

I. Maine. — Cet état, qui compte environ 400,000 habitants, possède deux colléges, dont un a été fondé par les anabaptistes; un séminaire du culte congrégatiste; et un autre du culte méthodiste. Ce dernier établissement est en partie défrayé par les travaux manuels auxquels on occupe les élèves. Le nombre des habitants de l'état, âgés de 4 à 21 ans, est de 137,931. Celui des élèves fréquentant les écoles est de 101,325. La proportion des individus qui étudient, à la population totale, est donc de 1 sur 4.

II. New-Hampshire. — Cet état, dont la population s'élève à 270,000 habitants, possède 25 académies; la plus importante est celle dite de *Phillips*. Il y a en outre dans le New-Hampshire un collége et deux sociétés savantes. D'après le dernier recensement, on calcule qu'un cinquième de la population de cet état fréquente les écoles gratuites. En comprenant les académies et les écoles particulières, il est certain que le nombre des habitants qui participent aux bienfaits de l'instruction pendant quelques mois au moins de l'année est de 1 sur 3 1/2.

III. Vermont. — Cet état, dont la population n'excède pas 281,000 habitants, compte un grand nombre d'écoles primaires; on y trouve aussi un collége et une université, où les jeunes gens peuvent faire leur droit et suivre des cours de médecine et de théologie.

IV. Massachusets. — Cet état, avec sa population de 612,000 habitants, possède 60 académies de jeunes gens et de jeunes personnes; une université établie à Cambridge, à trois mille de Boston; c'est la plus ancienne des États-Unis; deux colléges, à l'un desquels est annexée une école de médecine; deux séminaires, dont un anabaptiste. Cet état compte en outre cinq sociétés savantes, et une école pour les aveugles, dite de *New-England*. La proportion des enfants et des adultes qui fréquentent les écoles publiques est, par rapport au reste de la population, comme 1 à 3 1/2.

Nous continuerons dans un prochain article de passer en revue l'état de l'instruction publique dans la confédération anglo-américaine.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

10e et 11e leçons.

Réponse à une lettre insérée dans le n° du 30 janvier. — Nouvelles considérations [illegible]

Dans le n° du 30 janvier un professeur a élevé une discussion au sujet du personnage que le poète Attius recevait assez *cavalièrement*, quand il se rendait au collége ou à l'assemblée des poètes. N'étant pas sur ce point de l'avis de M. Patin, nous l'avions énoncé en deux mots, et nous avions émis notre opinion, seulement sous forme dubitative. Notre correspondant n'a point trouvé suffisant ce que nous avons dit. De quoi se plaint-il? Combat-il notre conjecture? au contraire, il l'approuve, et la dissertation à laquelle il s'est livré n'a d'autre but que de l'établir. Alors pourquoi réclamer? le voici: Nous avions terminé par ces paroles, *in medio relinquemus*, et l'auteur de la lettre aurait désiré, ce semble, que la question fût tranchée, et l'opinion du savant et habile professeur de poésie latine condamnée *ex-professo*. Cela ne se pouvait pour deux raisons:

1° Avant de repousser absolument l'opinion de M. Patin, il eût fallu prouver qu'il était dans l'erreur; or, pour arriver à un semblable résultat, il eût été nécessaire de faire une longue dissertation sur une question qui, à notre avis, n'en vaut pas la peine.

2° L'opinion de M. Patin est peut-être soutenable; — mais *amplissima, florentissimus, majestas*, peuvent-ils convenir à un enfant de douze ans? — Mais, qui est-ce qui prouve que le dictateur n'avait alors que cet âge? Quand on veut décider une question débattue, il est indispensable de produire des témoignages, de citer des autorités, de mentionner des faits. Notre correspondant se dispense de ce soin quelquefois; « il avance que le poète mourut l'an 667, » et il ne se met point en peine de le prouver: et c'était précisément le point capital. Ceux qui font mourir Attius en 667 supposent qu'il est né en 580; nous, qui rapportons la naissance de ce tragique à l'an 584, nous sommes autorisés à placer sa mort dans l'année 671, et rien n'empêche même de la reculer encore de quelques années, puisque notre poète, de l'aveu de tout le monde, a été un rare exemple de longévité. Si Pacuvius a vécu jusqu'à 90 ans, comme on le rapporte, pourquoi Attius n'eût-il pas dépassé cet âge? Sophocle, n'a-t-il pas composé son *OEdippe à Colonne* à 92 ans? Accordez-en 93 à Attius, et vous serez forcé d'en reconnaître, non pas 12, mais 24 au dictateur (né en 653), qui avait déjà résisté à Sylla armé de sa toute-puissance. Et si vous prétendez que, même dans ce cas, les fastueuses épithètes de Valère Maxime ne sauraient encore s'appliquer à César, je vous dirai entre nous que des savants, qui sont de votre avis à tous deux, rejettent la supposition qu'il s'agisse du dictateur, précisément par une raison tout opposée, c'est que, à leur avis, *majestas* même n'en dirait pas assez, et le *divus* était de rigueur, si l'historien, qui écrivait sous Tibère, eût voulu désigner le grand Jules César.

Mais ce n'est pas tout; et malgré notre horreur pour les discussions, il faut encore un peu prolonger celle-ci. Notre correspondant a cru devoir établir la singulière longévité d'Attius, qui n'était contestée par personne; et dans l'opinion de M. Patin on eût cherché plutôt à l'étendre qu'à la réduire: vient, comme pièce à l'appui, la citation suivante:

Pacuvius docti famam senis, aufert Attius alti.

Est-ce bien ainsi qu'il faut entendre ce vers? Est-il bien question ici de longévité? C'est ce qu'il faut examiner. Nous eussions désiré laissé passer cette petite inadvertance, ce *lapsus linguæ*; par je ne sais quel malencontreux hasard, nous ne le pouvons pas. En voici la raison: ce vers a été cité par M. Patin, et reproduit dans le compte-rendu dans un tout autre sens; force nous est donc de discuter ce texte, et en vérité nous tenons à honneur de prouver au public que nous savions à quoi nous en tenir, en répétant, sans la critiquer, une citation de M. Patin, qui d'ailleurs ne s'aventure pas et à qui l'on pourrait s'en rapporter en pareil cas.

Pour expliquer le vers d'Horace dans le sens où l'entend notre correspondant, il faudrait faire ainsi la construction: *Pacuvius aufert famam senis docti, Attius senis alti*, et dire que *senex altus* signifie un vieillard extrêmement âgé.

On pourrait compulser Robert-Etienne, Gesner, et même Facciolati, qu'on ne trouverait pas *altus senex* signifiant un vieillard décrépit; mais quand bien même on ferait cette découverte, il n'en faudrait pas moins s'assurer si telle est bien la pensée d'Horace, qui alors aurait donné près d'un siècle d'existence à Attius, puisqu'il l'eût présenté comme ayant surpassé Pacuvius, qui pourtant compta quatre-vingt-dix ans. Or, si nous consultons tous les traducteurs anciens et nouveaux, nous verrons qu'ils s'accordent tous à donner au mot *alti* un sens contraire à celui que lui a prêté l'auteur de la réclamation que nous venons d'examiner. Mais hâtons-nous d'arriver au cours de M. Patin que nous a fait perdre de vue cette trop longue dissertation.

Poursuivons, a dit M. Patin, la carrière dans laquelle nous sommes engagés; continuons d'exhumer du milieu des décombres ces antiques débris des premiers siècles littéraires de Rome. Que la difficulté et la sécheresse de travail, que l'impossibilité où nous sommes de reconstruire d'une manière un peu satisfaisante les ouvrages jadis si fameux, ne nous arrêtent pas. Si nos recherches sont pénibles, si elles ne sont pas toujours couronnées d'un succès complet, si malgré tous nos efforts, nous parvenons à peine à réunir quelques fragments sans suite, ne perdons cependant point courage: nos peines ne seront pas entièrement en pure perte. Ces pièces mutilées, ces scènes tronquées et même ces moitiés de vers offrent un puissant intérêt pour la philologie, et ne sont pas sans importance pour l'histoire de la littérature pendant le 6e et le 7e siècle de Rome.

Il est curieux, il est intéressant de prendre à son origine la langue poétique d'un peuple et de la suivre dans ses développements successifs. Voyez par quel travail lent et pénible la langue latine s'élabore; voyez par quelle heureuse transformation elle passe peu à peu de cette rudesse sauvage, de cette barbarie primitive à des formes polies, élégantes et gracieuses qu'elle ne subit que deux siècles après les premiers essais.

Ces fragments, tout épars qu'ils sont, peuvent nous intéresser aussi en nous présentant l'occasion sinon d'établir des points de comparaison pour le mérite littéraire avec les poésies d'Homère et des grands tragiques de la Grèce, du moins de faire des rapprochements piquants et variés des premiers poètes de Rome avec leurs modèles; et ces rapprochements ont un intérêt tout nouveau, quand des lambeaux d'Attius ou de Pacuvius peuvent au moins nous donner une idée d'ouvrages grecs perdus, dont Athénée, Suidas et les scoliastes ne nous apprennent guère que les noms, quand ils les citent; et nous devons dire ici, puisque l'occasion s'en présente, que cette tâche, qui a bien ses difficultés et qui exige une prodigieuse érudition, M. Patin la remplit de la manière la plus heureuse et la plus distinguée. Quand Attius lui manque et ne présente que des vers détachés qu'il n'est guère possible de rajuster, qui se refusent même à tout rapprochement, les grands tragiques d'Athènes interviennent et se chargent au grand agrément des auditeurs, de faire parler et agir d'une manière attachante les personnages que le poète latin, dans le triste état où le temps l'a réduit, ne fait qu'indiquer. Ce qui rehausse encore l'attachant enseignement de M. Patin, c'est que cet habile et savant professeur ne se contente pas de faire à propos des excursions dans le domaine si riche de la Grèce, il faut que la scène française, riche et brillante aussi, paie son tribut; et par un art merveilleux et une finesse d'aperçus vraiment admirable, les glorieux noms de Racine, de Corneille, de Crébillon et de Voltaire viennent se placer à côté des noms non moins illustres de Sophocle et d'Euripide; et pour qu'il n'y manque rien, pour que cette revue soit complète, Virgile, Lucrèce, Horace, Ovide et Sénèque viennent encore animer et embellir cette brillante réunion, surtout s'ils ont emprunté à ces vieux poètes quelque belle pensée, quelque tour heureux, ou fait revivre dans leurs admirables vers une expression antique.

Une autre considération sur laquelle M. Patin a fortement insisté, c'est que jamais la poésie n'apparaît tout à coup chez un peuple dans tout son éclat, comme un éblouissant météore. Les grands poètes, les glorieux siècles ont des précurseurs qui les préparent et les annoncent, comme l'aurore paraît avant l'astre du jour. Linus et Orphée ont précédé Homère; chez nous, Clément Marot, Ronsard, Garnier et Rotrou ont été suivis de Malherbe, de Corneille et de Racine. A Rome aussi, Ennius, Pacuvius, Attius furent comme les précepteurs de ceux qui marchèrent sur leurs pas, et ils amassèrent laborieusement, au prix de leur sueurs et de leurs veilles, ce trésor poétique dont s'enrichirent les Virgile, les Tibulle et les Varius. Non seulement ces vieux tragiques ont plié la langue latine au rhythme et à l'harmonie, non seulement ils ont créé la langue poétique sans laquelle il n'y a ni épopée ni pièce dramatique possible; ils ont fait plus encore, ils ont fait, pour ainsi dire, l'éducation du peuple romain, ils l'ont initié à une mythologie qu'il ne connaissait pas; ils lui ont

enseigné ces traditions héroïques des temps primitifs, les riantes fictions de l'imagination grecque. Il ne suffisait pas de montrer en chœur des poëtes immortels qui devaient jeter un si vif éclat sur le siècle d'Auguste, les sources où il fallait puiser; de leur apprendre le secret des compositions littéraires, de leur révéler les charmes du rhythme et de l'harmonie; il était nécessaire de leur préparer des lecteurs qui sussent les comprendre, applaudir à leurs succès, et, par ce puissant moyen d'excitation et d'encouragement, les disposer à de plus grands succès encore. Sans cette connaissance des traditions grecques, qui, pendant deux siècles, pénétra par degrés jusqu'aux rangs inférieurs du peuple, comment des hommes qui ne connaissaient que les camps et les débats du Forum auraient-ils pu entendre quelque chose à ce monde mythologique des poëtes? Qu'auraient été pour eux les noms si fameux de Troie, de Thèbes et d'Argos; les grandes figures d'Hercule, de Prométhée et d'Achille; les souvenirs si pathétiques d'OEdipe, de Philoctète; les scènes si terribles de Thyeste et d'Atrée; les combats parricides d'Etéocle et de Polynice, et enfin les caractères si touchants d'Alceste et d'Antigone, si admirables de dévoûment et de résignation?

On a remarqué que les poëtes qui précédèrent Attius empruntèrent leurs sujets dramatiques surtout à Euripide, plus facile à imiter, plus en harmonie par ses idées philosophiques avec l'état actuel des esprits dans Rome, plus accessible même par ses défauts. C'était, à l'époque où nous sommes arrivés, une source tarie, une mine épuisée. Attius n'a presque rien demandé à Euripide; il a puisé presque toutes ses tragédies dans le théâtre d'Eschyle et dans celui de Sophocle, poëtes que la nature de son talent, dont le caractère principal était l'énergie et la grandeur, devait lui faire prendre pour modèles de préférence à tout autre. Attius avait imité le *Prométhée* d'Eschyle, non pas celui que nous connaissons, mais une autre pièce sur le même sujet. On pense aussi qu'il avait mis sur la scène romaine les *Trachiniennes*, d'après Sophocle. Cicéron (1) nous a conservé un assez long fragment du *Prométhée*; mais plusieurs savans pensent, et il est difficile de ne pas se ranger à leur opinion, que ce morceau, empreint d'un talent fort remarquable, rempli de beautés poétiques, n'est pas d'Attius, mais de Cicéron lui-même. M. Anceau, élève de l'école normale, prématurément enlevé à ses amis et aux lettres qu'il cultivait avec succès, l'avait traduit en fort beaux vers français que M. Patin a lus et qui ont été accueillis par d'unanimes applaudissements. Cicéron, qui est comme l'historien de ce vieux théâtre, a cité les plaintes lamentables d'Hercule expirant sur le mont OEta au milieu des déchirements des plus affreuses douleurs (2). On voit ainsi que les Grecs cherchaient surtout à imiter la nature et qu'ils ne craignaient pas de montrer leurs héros exhalant des plaintes et poussant même des cris de douleur, quand les souffrances qu'ils enduraient justifiaient ces gémissements et ces marques extérieures d'abattement. C'est ce qu'a tenté avec succès sur la scène française un poëte qui avait beaucoup étudié les Grecs, André Chénier dans son *Jeune malade*. Nous regrettons vivement que l'espace nous manque pour signaler les beautés du premier ordre dont ces deux morceaux étincellent et que M. Patin a fait remarquer avec sa pénétration et son talent accoutumés; mais nos lecteurs pourront suppléer à notre silence en consultant Cicéron à l'endroit indiqué. Nous les engageons aussi à lire le cinquième acte des *Trachiniennes* de Sophocle, et de comparer le modèle avec l'imitation (3).

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

Du sublime. — Dans quels ordres de faits il se produit. — Sa source est dans le sentiment de l'infini.

Le sublime, dont nous avons à nous occuper, est un sujet qui effraie l'esprit parce qu'on n'en voit pas bien les limites. Il y a dans ce mot quelque chose de moins humain que dans le beau; et cependant on se demande, avant d'en avoir compris la portée, s'il existe bien pour son propre compte dans la langue, s'il n'y est point à titre de synonyme, et s'il signifie réellement un degré supérieur de beauté. Pour répondre à ces questions, nous examinerons les différents ordres de faits où nous croirons trouver le sublime et nous chercherons leur caractère commun. C'est la méthode que nous avons employée pour le beau.

Les faits naturels sont merveilleusement propres à inspirer l'idée du sublime : nous éprouvons en présence du spectacle de la nature une émotion qui nous abat et nous transporte à la fois, soit que nous ayons sous les yeux un tableau large et complet, soit que nous nous livrions à la contemplation d'un fait isolé. Cette impression ne sera pas nécessaire, mais possible, et cela nous suffit, car nous n'avons pas à connaître des circonstances qui en affaiblissent la force.

Ce n'est pas un spectacle moins digne d'admiration, que celui de l'humanité dans son développement, lorsque, semblable à un fleuve majestueux, elle traverse lentement les plaines des siècles. Qu'on se place dans une sphère élevée pour considérer sa marche progressive, et l'on y trouvera la source des émotions les plus sublimes. Qu'on rapproche encore ces deux forces immenses : la nature et l'humanité; que le conquérant de l'Egypte s'écrie, en montrant à ses compagnons les gigantesques monuments dont ils entourent la base : Du haut des Pyramides quarante siècles vous contemplent! n'aura-t-on pas dans cette scène tout ce qu'on peut imaginer de plus grand et de plus élevé?

Enfin une action individuelle, s'élevant dans un but généreux au-dessus de la loi commune, un acte de dévoûment, par exemple, toujours si admirable parce qu'il suppose l'amour, l'intelligence, la force dans leur plus grande pureté, excitera en nous les mêmes transports.

Tous ces faits reproduits par les beaux-arts n'auront pas sur nous un effet moins puissant. Si dans la sculpture le sublime doit se rencontrer rarement; en peinture, le Déluge du Poussin, les tableaux infinis de Martin; en architecture, les cathédrales du moyen âge avec leurs audacieuses aiguilles; en musique, les chants religieux, frappant les voûtes sacrées, inspirent souvent à l'ame une émotion supérieure à celle du beau. La poésie enfin offre souvent dans la Bible, dans Milton, et parfois dans nos poëtes, des inspirations qui produisent des émotions que nous n'avons point encore analysées.

Pascal a dit : « Quelle chimère est-ce donc que l'homme! quelle nouveauté! quel « chaos! quel sujet de contradiction! juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dé« positaire du vrai, amas d'incertitudes, gloire et rebut de l'univers : s'il se vante, je « l'abaisse; s'il s'abaisse, je le vante, et le contredis toujours jusqu'à ce qu'il com« prenne qu'il est un monstre incompréhensible. » N'y a-t-il pas dans ce passage un sentiment d'effroi qui accablerait l'homme et le laisserait plongé dans le désespoir sans cette autre nature secourable dans laquelle il se réfugie?

Quelle est donc la source de ces sensations vagues et indéfinies? Seraient-elles le résultat d'une idée supérieure devant laquelle s'anéantit l'ame?

Il y a dans l'esprit humain une étrange idée, une idée qu'on ne peut ni comprendre, ni nier, ni expliquer, ni repousser, qui étonne notre faiblesse, et contre laquelle nous tenterions vainement de lutter, c'est celle de l'infini. Nous ne savons d'où elle nous vient, car elle n'est pas occasionée par le monde extérieur que nous percevons par nos sens : elle pénètre de vive force dans notre intelligence, et de toutes nos affirmations c'est la plus positive, quoique nous ne l'exprimions que par une formule négative.

Cette idée, quand elle frappe notre esprit, l'abat et l'humilie d'abord; situation douloureuse de l'ame dont nous tenterions vainement de sortir : mais bientôt l'effroi fait place à l'admiration et, en nous prosternant devant cette idée si vaste, nous ennoblissons notre faiblesse, et nous substituons à la sensation douloureuse une sensation agréable.

Ainsi le sublime n'est autre chose que le sentiment de l'infini. Quand un spectacle sort des proportions ordinaires que l'esprit est habitué à saisir, cette idée mystérieuse est éveillée en nous et produit les effets qu'on vient de décrire.

L'idée de l'étendue, quelque grande qu'elle fût, n'aurait point des résultats analogues à ceux du sublime. Pour que le dévoûment soit sublime, il faut qu'il soit au-dessus de toutes les lois humaines, il faut qu'il n'y ait pas de mesure. Le beau nous est sympathique, le sublime nous dépasse; l'un est fini, l'autre est infini : il n'y a donc entre eux qu'une analogie éloignée; et ils ont dans leur nature et dans leurs effets des traits spéciaux qui caractérisent leur individualité.

Dans la leçon du vendredi suivant, M. Gérusez a donné l'analyse d'un Essai sur l'infini, qui fait partie des mélanges de M. Ancillon. Les doctrines qui y sont professées ont la plus grande analogie, en ce qui concerne le sublime, avec celles dont nous venons de rendre compte.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

30 janvier.

La richesse au quatorzième siècle, sujet de la leçon. — Besoin de l'or. — Mesures fiscales — Alchimie. — Usure. — Conclusion.

Après avoir parlé du commerce et de l'industrie, M. Michelet a consacré cette leçon à ce qui en est à la fois le lien et le résultat, à la richesse du moyen âge.

A la place des puissances qui tombent au quatorzième siècle s'élève une autre puissance toute nouvelle, celle de la richesse. Alors les dépenses étaient immenses et les ressources nulles : leur disproportion, l'industrie seule pouvait la faire disparaître, et l'industrie naissait à peine. En même temps la richesse prenait une nouvelle forme. Dans l'antiquité, c'était chose morte et inerte, sans vie et sans action, qui restait où le sort l'avait placée, c'était le *Plutus* d'Aristophane, impotent et paralytique, la toison d'or qu'une armée seule pouvait conquérir. La richesse semblait frappée d'une sorte de réprobation. De toutes parts on voit de pompeuses descriptions de la richesse jointe au malheur. Sardanapale se brûle avec tous ses trésors, et la riche Carthage est soumise à la pauvre Rome. Dans les temps modernes, au contraire, la richesse est flottante, elle passe à travers toutes les mains, elle se répand sur la face de la société; elle fait naître les besoins et les satisfait, elle donne et reçoit sans cesse. En général elle sort de l'Asie pour aller en Europe, puis elle retourne vers l'Asie et l'Afrique où elle reste comme enfouie.

Au quatorzième siècle, la richesse ne se répandait pas ainsi : elle conservait encore quelque chose de son immobilité antique; et pourtant son besoin était vivement senti; des habitudes de luxe effréné s'étaient introduites dans les classes élevées. Sur le trône, la nécessité pressait encore davantage; l'administration naissait, et avec elle toutes ses dépenses. Il était passé le temps des guerres féodales où chaque vassal acquittait un devoir personnel en suivant son seigneur dans des expéditions militaires. Les princes se servaient de troupes mercenaires, soldées à grands frais; pour subvenir à ces besoins, d'odieuses mesures fiscales étaient inventées; des aides sans cesse renaissantes étaient levées. Ces impôts ne pesaient ni sur la noblesse ni sur le clergé qui savaient s'en affranchir, ni sur le serf qui n'avait rien à perdre, mais sur une classe qui s'élevait, classe de petits propriétaires et d'industriels, habitant les villes et les bourgeoisies d'où les percepteurs des impôts venaient souvent les chasser. Villani nous apprend que presque tous les hommes riches avaient quitté la France.

Cet or, dont chacun avait si grand besoin, où et comment le trouver? Puisque c'était la substance la plus précieuse, la plus pure, elle devait être la substance première de toutes les autres. Dans tout il y avait donc de l'or, la difficulté était de l'en tirer. Alors l'alchimie prit naissance, et, au dire populaire, quelques uns réussissaient. Au lieu de demander l'or à la nature, on le demanda à la volonté humaine. On s'aperçut que les métaux précieux n'avaient qu'une valeur fictive résultant de l'opinion publique, et cette valeur on la changea sans cesse, on altéra les monnaies. Philippe-le-Bel rendit une célèbre ordonnance qui lui réservait le droit de frapper monnaie et d'être le seul faux-monnayeur de son royaume. On se rappelle la baisse des assignats, qui, en variant la valeur du numéraire, a tant bouleversé les fortunes : dans le quatorzième siècle de semblables révolutions financières éclataient. Le roi devait-il payer; il haussait la valeur de la monnaie : devait-il recevoir; il la baissait. Il recevait plus et donnait moins : banqueroute des deux côtés. Ainsi de 1328 à 1342 (règne de Philippe de Valois), le marc d'argent a varié de 41 liv. à 117 liv. Voici un tableau des principales variations du marc d'argent.

1350	5 l.	5 s.
1351	11	
1351	4	5
1352	12	
1354	4	
1358	18	
1367	22	

Les bourgeois, ruinés par ces banqueroutes renaissantes, désespéraient de la justice divine, et s'adressaient à la puissance du mal, au diable, et se dévouaient à la mort éternelle pour leur famille. Le manichéisme, l'adoration du principe mauvais, si cruellement proscrit au treizième siècle pendant la guerre des Albigeois, se réveillait

(1) Tusc., II, 10.
(2) *Ibid.*, II, 8 et 9.
(3) Trachi., vers 1063.

sourdement. Jamais les condamnations de sorciers n'avaient eté plus fréquentes, et dans les sculptures d'un grand nombre d'églises du quatorzième siècle, on voit le diable emportant une ame aux enfers ; mais la Vierge ou quelque saint intervient et retire le pécheur des griffes de satan. Cette légende est représentée notamment sur les bas-reliefs de Notre-Dame de Paris.

Mais, comme on le pense bien, le diable ne répondait pas toujours aux avances qu'on lui faisait. Alors il fallait que le pauvre bourgeois recourût au représentant du diable sur la terre, au juif. Ce n'était qu'avec une horreur profonde que le chrétien approchait de cet homme maudit, vêtu d'une couleur particulière; la mort du Christ pesait sur toute cette race ; tous les malheurs, toutes les calamités, c'était le juif qui les appelait ; la nature n'y était pour rien. La volonté mauvaise d'une nation proscrite était la cause de tout le mal; le juif crucifiait les petits enfants des chrétiens, empoisonnait les fontaines, faisait les sécheresses ou les inondations. Cependant il fallait que le chrétien vînt s'humilier devant le juif, et le prier de secourir son infortune. Certes, la haine était réciproque. Il y avait de plus du côté du juif une juste défiance; il savait qu'une fois maître de son argent, le chrétien éviterait tout rapport avec lui, et garderait ses écus de crainte d'être encore souillé de son contact; aussi le juif était impitoyable, il exigeait des intérêts exorbitants, qui, bientôt, dévoraient le capital. En Angleterre, sous Henri III, l'intérêt était de 10 p. o/o par mois; sous Charlemagne, celui de 100 p. o/o n'était pas usuraire ; en Suisse, il allait jusqu'à 210 p. o/o. En général le juif ne prêtait que sur gage, et il n'était pas scrupuleux; car une loi lui défendait de recevoir des habits ensanglantés, ou le fer de la charrue, c'est-à-dire le témoignage du crime et la vie du laboureur. Souvent le juif invoquait contre son débiteur la loi des Douze-Tables qui lui livrait sa personne. Aristophane nous avait montré dans Plutus l'idéal de la richesse antique; Shakespeare a montré dans Shylock l'idéal de la richesse au moyen âge : l'usure.

C'est ainsi que, par l'usure, la race juive réunissait toute la fortune, fortune morte entre ses mains, puisque le travail ne venait pas la féconder. Dans les temps modernes la fortune ne saurait s'enfouir ainsi : la richesse représente le travail.

Dans la première leçon M. Michelet nous avait montré la société rompant les liens du moyen âge, puis, dans les deux suivantes, s'élançant à un autre avenir, avenir de commerce et d'industrie. Dans celle que nous venons d'analyser, il nous a indiqué l'agent et le produit de ce nouvel avenir : la richesse.

COLLÉGE DE FRANCE.

OUVERTURE DES COURS.

Les cours du collége de France ont commencé lundi, 3 février. Les réparations que nécessitait l'état des bâtiments n'ont pas permis de les ouvrir plus tôt. M. Jouffroy, qui continuera l'histoire des systèmes de la philosophie grecque, depuis Thalès jusqu'à Socrate, a fait lundi sa première leçon devant une nombreuse assemblée. Nous avons remarqué mardi la même affluence d'auditeurs au cours de M. Rossi, qui traitera des principes généraux de l'économie politique, et à celui de M. Lerminier, qui doit exposer les principes historiques du droit public européen, en les comparant aux principes des sociétés antiques. Nous suivrons l'enseignement du collége de France avec la même exactitude que celui de la Sorbonne, et nous pouvons promettre à nos lecteurs pour le numéro prochain une analyse fidèle de ces discours d'ouverture.

NOUVELLES.

On a parlé, dans quelques journaux, d'une manière inexacte, d'un petit incident arrivé à l'école de médecine, au cours de M. Orfila. Voici les faits : En entrant dans l'amphithéâtre, M. Orfila trouva sur son bureau un billet dans lequel on demandait que le cours, au lieu de finir à midi moins un quart, se terminât avant onze heures, afin de laisser aux élèves la faculté de se rendre au convoi de M. Dulong. M. Orfila prit la parole, et dit qu'il regrettait de ne pouvoir se rendre au convoi des élèves; que si, comme homme privé, bien plus, comme ami de M. Dulong, il déplorait amèrement sa mort, il ne pouvait, comme professeur, s'abstenir de remplir en entier son devoir, et qu'il lui était impossible de finir sa leçon une minute plus tôt qu'à l'ordinaire, dût-il ne lui rester qu'un seul auditeur. A ces paroles, trente élèves au plus sont sortis de l'amphithéâtre, et la leçon a commencé. Quelques instants après, ils sont rentrés en criant : *Pas de leçon! au convoi!* Cette bruyante interruption a été accueillie par des marques unanimes d'improbation qui les ont obligés à se retirer de nouveau, et le célèbre professeur a fini sa leçon à midi un quart et au milieu des plus vifs applaudissements de 1,400 élèves, qui ont encore prouvé cette fois-ci que l'immense majorité des écoles est animée du meilleur esprit, de l'esprit d'étude, d'ordre et de respect pour les hommes courageux, savants et dévoués, qui consacrent leurs talents à son instruction.

— On lit dans un journal de Poitiers: « M. le ministre de l'instruction publique vient d'autoriser 28 des jeunes Polonais réfugiés à Poitiers à prendre gratuitement des inscriptions à nos écoles de droit et de médecine. C'est le conseil général du département qui, sur la proposition de M. Rousseau-Laspois fils, avait demandé au ministre cette autorisation pleine de justice et d'humanité, que nous annonçons avec le plus grand plaisir.

— Le ministre des travaux publics et du commerce, par une décision du 25 janvier, sur la demande de M. Bérigny, député de la Seine-Inférieure, a accordé à l'école de dessin de Dieppe une collection de plâtres-modèles, moulés sur les principaux fragments antiques composant la galerie d'architecture de l'école des beaux-arts. Le même ministre, sur la demande de M. Vitet, inspecteur-général des beaux-arts, a accordé à la bibliothèque que M. Fauquet-Lemaître vient de fonder à Bolbec, un exemplaire du magnifique ouvrage sur la Morée.

— Nous avons annoncé, d'après le *Courrier de la Sarthe*, l'expulsion de quatre élèves du collége de La Flèche. Voici ce que M. le baron Baurot, commandant le collége, écrit à ce journal : « Jusqu'ici les élèves mis en prison ne paraissaient ni aux classes ni aux études. Dans l'intérêt de leurs mœurs, de leur santé, de leur instruction, il fut arrêté par une disposition ministérielle que la durée de leur emprisonnement serait abrégée, qu'ils suivraient tous les cours, et qu'ils seraient séquestrés de leurs camarades pendant les récréations et les promenades seulement; il fut aussi arrêté, d'après la même disposition, qu'ils iraient aux classes et à la messe, *dans la chapelle du collége*, avec leur habit de prison, qui est de la même étoffe que les capotes de soldat. Cette punition, qui est analogue à ce qui se passe dans les régiments, n'a rien de flétrissant : elle était en usage dans ce même établissement sous l'empire, et elle n'empêcha pas les jeunes gens de cette époque de devenir des militaires fort braves et fort distingués. Cette mesure de discipline, qui n'avait pas encore eu un commencement d'exécution, n'a donc été que le prétexte de désordres passagers, désapprouvés par le plus grand nombre, et dont les moteurs ont été punis comme ils devaient l'être. »

— M. Bergery, l'un des professeurs des cours industriels de Metz, vient d'être élu membre correspondant de l'institut (académie des sciences morales et politiques).

— M. Antoine-Jacques Carbonell, homme de lettres, ancien régent de seconde au collége de Perpignan, est mort le 20 janvier. Le département des Pyrénées-Orientales perd en lui une de ses célébrités littéraires.

— Le conseil municipal de Verdun vient, sur la demande qui lui en était faite par le bureau d'administration du collége, de voter une allocation de fonds pour supplément de traitement à deux professeurs de cet établissement, dont l'un enseigne l'italien, et l'autre fait un cours de langue française.

— La question présentée à l'université par M. l'inspecteur chargé des fonctions rectorales en Corse, et qui avait pour objet d'accorder, sur la proposition du conseil municipal et du comité d'arrondissement, l'autorisation de diriger un établissement d'instruction primaire élémentaire, à des individus dépourvus de brevet de capacité, a été résolue de la manière suivante : « Oui, pour la Corse, sauf la fixation du délai « d'un an au plus, pour l'obtention du brevet. »

— Une mort rapide et inattendue vient de frapper l'un des officiers de santé les plus distingués de l'armée et l'un des professeurs les plus instruits de la pharmacie militaire. M. Guitton, pharmacien en chef de l'hôpital militaire d'instruction de Metz, premier professeur, etc., a succombé le 24 janvier à une apoplexie foudroyante du poumon.

— Le tribunal correctionnel de Chartres vient de décider que c'était *ouvrir* une école que d'être trouvé dans son domicile apprenant à lire à cinq enfants.

— La première salle d'asile disposée par la municipalité d'Arras, dans la maison Du Vivier, a été ouverte le 27 janvier dans cette ville. L'excellente méthode mise en pratique dans les salles d'asile de Paris, lui a été appliquée par l'inspectrice générale de ces salles qui, au premier appel, s'est rendue pour quelques jours à Arras.

— M. Tournal fils, de Narbonne, jeune savant dont la réputation n'est pas seulement renfermée dans l'étendue des départements du midi, vient d'adresser à un journal de Toulouse une lettre dans laquelle il provoque la formation d'un congrès scientifique méridional, dans la ville des jeux Floraux, congrès qui serait semblable à ceux récemment tenus à Caen, à Nantes, à Clermont.

— M. Briseux vient de faire d'une manière brillante l'ouverture du cours de littérature à l'Athénée de Marseille. Ce professeur, dit un des journaux de cette ville, réserve à notre jeunesse studieuse des soirées qui lui rappelleront celles dans lesquelles M. Ampère captivait si fort son attention.

— L'établissement prochain d'une bibliothèque publique à Brest vient d'être décidé par l'autorité locale.

— La bibliothèque publique de Bastia possède 5,023 volumes, dont 1,166 ouvrages de théologie; 236 de jurisprudence; 1,546 de sciences et arts, 1,150 de belles-lettres, 935 d'histoire.

— La société philosophique et littéraire de New-Castle a fait ouvrir et disséquer une belle momie égyptienne de bélier, qui était dans un état excellent de conservation, quoique l'on croie qu'elle ait plus de 2,000 ans. Elle était encaissée dans une couche très épaisse de bitume, entourée de plusieurs centaines de bandes de linge, et paraissait être entière, avec les poils et les os parfaitement conservés, quoique les parties charnues et musculaires fussent complètement détériorées. Elle a été achetée à la vente de feu le docteur Ritchie d'Edimbourg, et maintenant est placée au muséum de la société philosophique de New-Castle.

— Le naturaliste allemand M. Ruppell, de la ville de Francfort-sur-le-Mein, vient de terminer un grand voyage en Abyssinie, d'où il rapporte une foule d'objets d'histoire naturelle extrêmement précieux. Ce voyageur distingué est au Caire en ce moment et s'apprête à partir pour l'Europe. Le nom de M. Ruppell est déjà connu des savans d'une manière avantageuse par diverses publications et par les résultats qu'il avait précédemment obtenus dans le Sennaar et le Cordofan. Parmi les choses rares et remarquables qu'il a recueillies dans son voyage, on cite des manuscrits abyssiniens qu'on croit remonter au deuxième ou au troisième siècle de l'ère vulgaire, ainsi que des monnaies d'or des princes d'Abyssinie, contemporains de l'empereur Constantin. M. Ruppell s'est aussi occupé de déterminer plusieurs points de géographie très importants.

— Le *Correspondant de Nuremberg* nous annonce que la question des universités allemandes se trouve parmi les points principaux des délibérations des conférences de Vienne.

Le JOURNAL GÉNÉRAL parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 9 FÉVRIER 1834. N° 29.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 30 janvier et 3 février, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Treitt, bachelier ès-lettres, entré au collége royal de Strasbourg, au mois de mars 1832, en remplacement de M. Aost, est nommé provisoirement maître d'études audit collége.

M. Hamard, bachelier ès-lettres, chargé de la troisième au collége de Quimper, est nommé provisoirement régent de cette classe.

M. Hémon, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de cinquième au collége de Quimper.

M. Lelgonalch, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de septième au même collége.

M. Alhou, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement maître d'études au collége de Pontivy, en remplacement de M. Feyer, qui a quitté l'établissement.

M. Duplessis, régent de septième au collége d'Angoulême, est chargé provisoirement de la chaire de quatrième en remplacement de M. Laplaigne, dont l'absence pour cause de santé continue d'être autorisée.

M. Roux, régent de huitième, est chargé provisoirement de la chaire de septième au même collége.

M. Verdeau, maître d'études, bachelier ès-lettres, est chargé provisoirement de la classe de huitième au même collége.

M. Béon, maître de pension à Arcis-sur-Aube, précédemment chargé de la cinquième et de la sixième au collége royal de Reims, est chargé provisoirement de la chaire de troisième au collége royal d'Orléans, en remplacement de M. Birot, décédé.

M. Manus, bachelier ès-lettres, régent de cinquième et de sixième au collége d'Aiguillon, est nommé provisoirement régent de cinquième au collége de Figeac, en remplacement de M. Saint-Lannes, qui reçoit une autre destination.

M. Goudrias, maître d'études au collége d'Ossel, est chargé provisoirement de la chaire de septième et huitième dans le même collége, en remplacement de M. Raux, qui ne s'est pas rendu à sa destination.

M. Saint-Lannes, bachelier ès-lettres, régent de cinquième au collége de Figeac, est nommé provisoirement régent de cinquième et de sixième au collége d'Aiguillon, en remplacement de M. Manus, qui reçoit une autre destination.

M. Louis Bocquin, ancien maître de pension, est chargé, pour la présente année, de la chaire de seconde et de troisième au collége d'Issoudun, en remplacement M. Bailly, qui a reçu une autre destination.

M. Juge, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége d'Uzerches, est nommé provisoirement régent de septième et huitième, en remplacement de M. Magne-Sarruzac, qui a reçu une autre destination.

M. Blumenfeld est chargé provisoirement du cours de langue allemande au collége de Beaune.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége royal de Rouen, MM.:
Grivet, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 1er novembre 1831;
Guérard, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 1er octobre 1832;
Delabrosse, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 1er octobre 1833;
Delhomme, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 1er octobre 1833.

ARRÊTÉ DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'inviter MM. les recteurs à lui adresser l'état nominatif des instituteurs qui demandent l'institution. MM. les instituteurs qui ne sont point encore institués doivent donc veiller à ce que les maires de leurs communes fassent promptement parvenir au comité d'arrondissement les pièces qui les concernent.

Nous rappelons de nouveau que ces pièces consistent :
1° Dans la délibération du conseil municipal qui présente l'instituteur ;
2° Dans l'avis du comité local (1).

(1) Cet état vient d'être imprimé conformément au modèle adopté par M. le ministre. — Prix de la feuille : 15 c. On le trouve ainsi que les autres cadres nécessaires au service de l'instruction primaire, à la Librairie normale d'éducation de P. Dupont.

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS.

Deuxième article.

ÈRE CHRÉTIENNE.

Écoles d'une espèce tout à fait nouvelle fondées par le christianisme. — Écoles pour les catéchumènes. — Écoles épiscopales, parochiales, triviales, etc. — Système et objets de l'enseignement. — Établissement des monastères. — Règlement de St-Benoît de Narsia. — Couvents de filles.

Pendant que les sophistes grecs parcouraient le monde, après la décadence de leur belle patrie, pour répandre les fausses doctrines d'une philosophie dégénérée, et enseigner les subtilités de la dialectique ; pendant que les écoles impériales maintenaient dans toute l'étendue du vaste empire la culture de l'éloquence mâle et de la législation si fortement avancée des Romains, le christianisme, rapidement répandu dans toutes les parties du monde connu, avait fondé des écoles d'une espèce tout à fait nouvelle.

La religion chrétienne avait pour but de détruire le paganisme, et de remplacer, par des idées propres à purifier et à élever la nature morale des hommes, les notions symboliques dont le sens caché échappait à la foule. La nouvelle religion ne se contentait pas non plus des doctrines restrictives du judaïsme, qui, tout en reconnaissant un seul dieu, le constitua dieu des Juifs par excellence. Le christianisme s'annonça comme la religion de l'univers ; il représenta Dieu comme père et juge suprême du genre humain. Il résolut de diriger la vie des hommes par deux principes moteurs, dont la nature, étant en opposition directe avec l'égoïsme des peuples d'alors, devait leur inspirer des vues plus élevées et plus étendues sur les destinées du genre humain : ces deux nouveaux moteurs étaient l'amour et la résignation.

La nature et les exigences du christianisme ne permirent pas d'admettre les individus à la réception formelle dans le sein de l'église chrétienne avant d'avoir reçu des preuves suffisantes de leur croyance affermie, de leur conviction intime et de leurs principes de vie moraux. Il y avait donc dans les premiers temps trois degrés progressifs de réception. Le premier degré était l'admission préalable au nombre des aspirants, parmi lesquels furent comptés les enfants des chrétiens, et tous les Juifs et païens qui montraient le désir de devenir chrétiens; le second degré consistait dans la consécration par le baptême, et le troisième degré dans la réception formelle par l'offrande du sacrement, et l'admission aux communions et agapes (repas de charité). Tous ceux qui n'avaient pas encore passé par les trois degrés furent compris sous le nom de catéchumènes, c'est-à-dire apprentis, parce qu'ils devaient s'instruire préalablement des doctrines et des préceptes de la religion chrétienne. C'était pour leur assurer cette instruction qu'on établit des écoles dans tous les lieux où se trouvait un prêtre ou diacre.

L'établissement de ces écoles eut des conséquences inappréciables pour l'humanité. D'abord elles ne se bornèrent pas aux villes seulement, mais elles se répandirent dans les campagnes, et portèrent ainsi les bienfaits d'une instruction morale à une classe qui était restée jusque-là tout à fait délaissée; d'autre part, elles réunirent dans leur enceinte des Juifs et des païens, des jeunes gens et des hommes âgés, des riches et des pauvres, des nobles et des prolétaires, des libres et des esclaves, donnant ainsi un exemple salutaire de confraternité à des hommes parmi lesquels les préjugés, l'orgueil et la vanité causaient ordinairement des séparations si tranchées.

Outre les écoles pour les catéchumènes, on sentit le besoin d'établir des écoles normales pour la formation de bons prêtres. Ce besoin était d'autant plus urgent que le génie du christianisme s'opposa à ce que le soin des affaires religieuses fût, comme chez les Juifs et les peuples païens, le domaine exclusif et le bénéfice héréditaire d'un ordre de prêtres dont le seul devoir était de conserver les formes prescrites de la religion établie. La création d'un tel ordre ne pouvait être admise par la religion chrétienne, qui, en sa qualité de religion naissante, et par sa tendance à l'universalité,

devait avant tout être répandue parmi tous les peuples du monde; aussi, surtout dans les premiers temps, les prêtres devaient-ils avoir, non seulement des connaissances théologiques, mais aussi le dévoûment du missionnaire et l'habileté du maître. Des études préparatoires furent donc nécessaires à ceux qui se sentirent la vocation de travailler comme prêtres à la propagation du christianisme, et c'était dans cette vue qu'on fonda dès les premiers siècles de l'ère chrétienne des écoles normales dites *catéchétiques*, qui ressemblaient en tout à nos instituts de missionnaires. Dans ces écoles on s'occupait, outre les études théologiques, des langues et littératures grecques, romaines et orientales, mais uniquement sous le rapport de la vocation du missionnaire, qui devait connaître les langues, les mœurs et les lois des peuples pour s'y conformer, et étudier leurs systèmes religieux et philosophiques pour les réfuter. Dans les premiers temps de telles écoles ne furent établies que dans quelques grandes villes de l'Orient. L'école catéchétique d'Alexandrie en Egypte, fondée en 150, fut la première de ce genre; elle put se maintenir pendant deux siècles, et compte, entre autres professeurs célèbres, Pantanus, Clément, Origènes, etc. Les écoles d'Antioche en Syrie, d'Edessa et Nisibis en Mésopotamie, jouirent d'une célébrité non moins grande, non moins reconnue dans le monde chrétien.

Depuis le cinquième siècle de l'ère chrétienne, où le clergé chrétien reçut l'organisation qui subsiste encore aujourd'hui, l'établissement d'une école catéchétique fut ordonné pour chaque évêché; ces écoles prirent dès lors le nom d'*écoles épiscopales* ou *cathédrales*. Le système de l'enseignement fut également réglé. Outre les études théologiques, l'hébreu, le grec et le latin, on y enseigna encore ce qu'on appelait les arts libéraux, d'après l'encyclopédie que l'Africain *Marcianus Capella* avait publiée à Rome en 470. Cette encyclopédie, divisée en deux cours, dont le premier, sous le nom de *Trivium*, traitait de grammaire, de dialectique et de rhétorique, et le second, appelé *Quadrivium*, d'arithmétique, de géométrie, d'astronomie et de musique, fut près de mille ans le compendium prescrit pour les écoles normales chrétiennes.

Les écoles pour les catéchumènes, dites aussi *écoles parochiales*, puisqu'elles étaient établies dans toutes les *parochies* (paroisses), changèrent les bases de l'enseignement. Pour empêcher les enfants des chrétiens de fréquenter les écoles païennes, on joignit à l'instruction religieuse, dans les écoles parochiales, la lecture, l'écriture et le premier cours, le Trivium de l'encyclopédie de Capella, d'où ces écoles prirent le nom d'*écoles triviales*, dénomination qui s'est conservée jusqu'à nos jours pour les écoles primaires de la monarchie autrichienne, de l'Italie et de quelques autres contrées de l'Europe.

Cette organisation présenta de nombreux avantages. Les guerres et les troubles continuels qui précédèrent la chute du colossal empire romain firent fermer presque toutes les écoles, en empêchant le gouvernement de payer régulièrement les traitements des professeurs. Les païens, plutôt que de priver leurs enfants de toute instruction, se décidèrent à les envoyer dans les écoles chrétiennes, ce qui ne favorisa pas peu l'extension et l'influence du christianisme.

Le sixième siècle vit naître une nouvelle espèce d'établissements d'enseignement qui surpassèrent bientôt, pour l'étendue des études et la supériorité de la méthode, les écoles *cathédrales* et *triviales*. Un anachorète célèbre, *saint Benoît de Narsia*, avait fondé (en 599), à Monte-Cassino en Naples, un monastère semblable à ceux qui existaient depuis le 4e siècle. Ses réglements servirent de modèles aux nombreux ordres religieux qui se répandirent depuis dans tous les pays de l'Europe sous le nom de Bénédictins, Bernardins, Augustins, Chartreux, Trappistes et autres noms semblables. Il y avait pourtant cette grande différence entre les ordres monastiques de l'Orient et ceux de l'Occident, que ceux-ci joignirent des occupations utiles pour l'humanité à l'oisiveté contemplative des établissements qui leur avaient servi de modèles. Les réglements de saint Benoît prescrirent, outre les œuvres de Dieu, comme on appelait les oraisons et la lecture des livres religieux, l'obligation d'enseigner à la jeunesse, et même aux laïques âgés, la religion, la lecture, l'écriture, les calculs, les différents arts et métiers et l'économie rurale. Les frères âgés ou peu robustes formèrent la classe des copistes (*ordo scriptorius*); ils conservaient ainsi et multipliaient les manuscrits les plus précieux de l'antiquité.

La bienfaisante influence de ces nouveaux établissements se manifesta bientôt par les plus heureux résultats. Pleins de courage et de résignation, les Bénédictins pénétrèrent dans les contrées les plus désertes et les plus dévastées, parmi les peuples les plus sauvages des différents pays de l'Europe, opérant partout des changements merveilleux : ils défrichaient le sol, cultivaient les champs et les jardins, exerçaient les arts et métiers, attiraient les populations, et fondaient ainsi des colonies paisibles, qui devenaient autant de pépinières de civilisation. Ces établissements, qui restèrent pendant des siècles le principal véhicule et le point de ralliement de tous les progrès dans la culture des peuples naissants de l'Europe chrétienne, se propagèrent, dans le cours du 6e siècle, en France, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne; bientôt s'établirent des couvents de filles où l'on s'occupait de l'éducation d'un sexe que le christianisme affranchissait d'un esclavage odieux.

Après avoir étudié le caractère de l'instruction publique dans ses développements primitifs, suivi ses progrès dans la Grèce et à Rome, et constaté les réformes importantes opérées par l'établissement du christianisme, nous examinerons ce que devint l'enseignement au moyen âge.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Tragédies de Voltaire. — Brutus. — Zaïre. — Parallèle de Zaïre et d'Othello.

L'abondance des matières nous ayant empêché d'insérer dans le dernier numéro du dimanche, ainsi que nous l'avions annoncé, le parallèle d'*Othello* et de *Zaïre*, nous avons dû le transporter au numéro d'aujourd'hui. C'est à cet endroit même que nous reprenons le cours de M. Saint-Marc-Girardin. Voici donc en quels termes continue le professeur.

C'est en Angleterre que Voltaire fit *Brutus*, pièce d'admiration beaucoup plus que d'émotion. On a prétendu que cette tragédie était républicaine; que l'esprit républicain qui dominait, disait-on, en Angleterre, avait germé dans le cerveau du poète; mais quelques savantes discussions que l'on ait faites sur ce chapitre, je crois qu'alors l'Angleterre et Voltaire songeaient aussi peu l'un que l'autre à la république. *Brutus* n'est guère autre chose qu'une longue amplification de collége, inspirée en outre des souvenirs de la *Mort de Caton* qu'Addisson venait de mettre au théâtre. Vainement Voltaire essaya-t-il d'intéresser au froid et insipide amour de Titus pour Tullie; vainement s'évertua-t-il à soutenir de ses conseils et de ses complimens le talent de Mademoiselle Gaussin; jamais il ne put réussir à réchauffer cette glaciale intrigue.

Effrayés du peu de succès de *Brutus*, quelques amis crurent devoir insinuer à Voltaire qu'il n'avait pas le génie dramatique. Fontenelle entr'autres l'engagea à renoncer au théâtre, lui laissant entrevoir que ce qui lui nuirait toujours à la scène, c'était surtout la tournure trop vive et trop légère de son esprit : « Fort bien! répliqua le malin tragique; pour m'en corriger, je vais relire vos pastorales. » Les relut-il? je n'en sais rien; mais il fit mieux : il fit *Zaïre*. *Zaïre* n'est pas seulement un des plus beaux ouvrages du théâtre français; c'est en même temps une des plus grandes époques de la vie de Voltaire. *Zaïre* fut conçue et faite en vingt-deux jours, comme il le dit lui-même dans sa Correspondance, où il en cause d'ailleurs de la façon la plus spirituelle.

Une chose frappe d'abord dans l'examen de cette admirable tragédie; ne paraît-il pas, dès le premier coup d'œil, que l'idée qui présida à *Zaïre* présida aussi à *Othello*. C'est surtout la comparaison de ces deux pièces qui rend saillante la différence essentielle que j'ai établie entre le théâtre français et le théâtre de Shakespeare : la peinture des passions et celle des caractères. Dans Shakespeare, Othello est un barbare, qui n'a rien de la civilisation; près de lui Desdemona, une pauvre enfant faible et aimante, victime dévouée, dont le rôle est tout-à-fait passif; après, Rodrigo, fade et ennuyeux soupirant, bien digne d'être trompé, comme il l'est en effet; Cassio, personnage sans conséquence, sachant placer seulement une politesse à propos; Emilia, femme d'Yago, sorte de soubrette ou de confidente assez insignifiante, qui ne devient dramatique qu'au cinquième acte; puis enfin, au-dessus de tous, Yago, une espèce de Figaro tragique, tenant à la fois tous les fils qui les font mouvoir; dominant tout de son esprit d'intrigue et de vengeance. Il y a dans le caractère d'Yago une profondeur infernale. Yago n'est point, comme il est d'usage de les présenter au théâtre, un traître au geste noble, à la parole dorée, cachant la laideur de son âme sous l'élégance de ses façons. Chez lui tout est ignoble et méprisable : sentiments, langage, manières, tout respire le vice et la bassesse. Et c'est là, selon moi, un de ces traits supérieurs qui révèlent toute l'observation et tout le génie de Shakespeare. Yago fait d'ailleurs à lui seul l'unité de la pièce. Lui ôté, le drame n'est plus intelligible; lui ôté, que signifie le mouchoir perdu? Ce n'est plus qu'un accident de ménage, dont le plus méfiant bourgeois rougirait même de s'occuper. Lui ôté, qu'est ce que le baiser de Cassio sur la main gantée de Desdemona? Une de ces galanteries banales, si naturelles de la part d'un soldat. Mais Yago est là, Yago est partout, toujours prêt à empoisonner la plaie, à souffler le feu là où s'allume à peine une étincelle. Othello, le terrible More, n'est qu'une marionnette que l'adroit intrigant fait agir à son gré.

Chez Voltaire, d'où viennent les soupçons d'Orosmane? Pourquoi cette méfiance cette jalousie, ces transports? le motif en est dans le trouble, dans l'hésitation de Zaïre. Mais cette hésitation, ce trouble, ce sont de grands événements qui les causent C'est un père, c'est un frère retrouvés, c'est un culte qu'il faut abjurer, c'est un amant, un maître qu'il faut fuir. Dans Othello, rien de tout cela : point d'événements, point de combats intérieurs, point de développements de passion; l'unité d'action repose tout entière sur la tête d'un seul homme, Yago. Mais à côté aussi est l'unité morale. Desdemona a abandonné son père, voilà son crime. Au moment où la scène s'ouvre, elle vient de fuir la maison paternelle. On prévient *Brabantio*. Il accourt au sénat, et accuse Othello de lui avoir enlevé sa fille. Othello répond et raconte avec simplicité de quelle façon il l'a séduite : en lui parlant de ses dangers. C'est alors que Desdemona paraît, et quand une fois elle a renié son père pour son amant, quand ce père irrité l'a maudite, il lance au ravisseur ces mots terribles, ces mots qui germeront plus tard dans le cœur du More : Elle peut te tromper, elle a trompé son père. Plus tard il ne faudra qu'un signe, une parole, quelque infernale insinuation, pour allumer dans cette âme déjà prévenue un soupçon qui ne tardera pas à se tourner en certitude. Car, avoir quitté son père pour son amant, c'est là une faute que son amant même ne peut lui pardonner.

Voilà l'unité morale. Desdemona a été une fille ingrate, Desdemona sera punie. Dans Zaïre, le caractère d'Orosmane fait toute l'unité morale. Près d'Othello, si Yago manque, rien qui puisse enflammer ses soupçons; les événements sont si simples, qu'il faut, pour les envenimer, une langue de serpent, toujours prête à y distiller ses poisons. Près d'Orosmane, au contraire, personne qui le pousse, qui l'excite; les événements parlent d'eux-mêmes, les apparences sont là qui accusent Zaïre et justifient le courroux d'Orosmane. Que si l'on avance que le style de Shakespeare l'emporte en vérité sur celui de Voltaire, je répondrai : Relisez Zaïre, relisez Othello, et dites-moi s'il n'y a pas plus de naturel et de simplicité dans la pensée toujours élégante, mais toujours raisonnable du poète français, que dans ces longues et emphatiques tirades du More, où, s'adressant à sa colère, il lui parle, la caresse, l'enflamme, la poétise, comme si, près du lit où Desdemona va périr étouffée, sa fureur devait lui servir de spectacle.

Une question maintenant va venir tout naturellement se placer ici. Que préférez-vous, va-t-on me dire, de Zaïre ou d'Othello? J'aime autant Othello que Zaïre, autant Zaïre qu'Othello. Partisans exclusifs d'une école, refuserons-nous d'apprécier l'un, parce qu'il est étranger, ou l'autre parce qu'il est indigène? Point d'admiration exclusive, sachons estimer tous les talents dignes d'estime, et répondons comme cet homme à qui l'on demandait quels vins il préférait : Tous les bons.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.—M. FAURIEL, PROFESSEUR.

Des origines de la langue latine. — Opinions diverses. — Bullet. — Niebuhr. — Otfrid Muller. — Examen critique des systèmes de Niebuhr et de Muller. — Opinion de M. Fauriel. — Conclusion.

4e leçon.

Toutes les diverses conjectures hasardées jusqu'à Niebuhr et Otfrid Muller sur les origines de la langue latine appartiennent à des époques où l'on soupçonnait à peine le genre de critique et de méthode qui pût rendre ces recherches utiles et fécondes; aussi sont-elles toutes tombées sous le poids de leur fausseté et de leur frivolité. Parmi les érudits du 18e siècle qui ont traité de ce sujet, M. Fauriel n'en a cité qu'un seul, non que son opinion lui paraisse juste et vraie, mais parce que le cadre dans lequel il a circonscrit ses recherches a quelques rapports avec des travaux ultérieurs plus sérieux et mieux ordonnés. C'est J.-B. Bullet de Besançon, auteur du *Dictionnaire celtique* ou des *Mémoires sur la langue celtique*. Bullet, a dit M. Fauriel, n'eut pas assez de critique pour résister à cette manie du celticisme qui, à cette époque, s'était emparée de tous les savants, et il trouva dans le celtique la moitié du latin. Voici en quelques mots tout le système de Bullet; nous le citons textuellement. Les familles issues de Japhet ayant peuplé les parties les plus occidentales de l'Asie, entrèrent en Europe; leurs descendants établis dans cette partie du monde ne furent d'abord regardés que comme un seul peuple. Leur langue était à peu de chose près la même. Dans la suite, devenus plus nombreux, ils formèrent des nations diverses qui portèrent des noms particuliers. Ceux qui habitaient le pays renfermé entre l'Océan, la Méditerranée, les Alpes, les Pyrénées et le Rhin, furent appelés Gaulois et Celtes. Ce peuple prit de si prodigieux accroissements dans un petit nombre de siècles, que les fertiles contrées qu'il occupait ne purent plus le contenir. Les uns passent dans cette île voisine du continent qu'ils appellent Bretagne. D'autres franchissent les Pyrénées; les Alpes mêmes ne peuvent fermer l'Italie aux Gaulois; ils y entrent, ils occupent d'abord la partie de cette région qui est au pied des montagnes, s'étendent ensuite de proche en proche dans cette riche contrée. Les Grecs, dans le même temps, abordent à l'extrémité orientale de ce pays et y fondent des colonies. Les deux nations augmentant à l'envi leurs établissements, se réunirent dans le Latium, et ne formèrent dans ce canton qu'une société, qui fut nommée le peuple latin. Les langages des deux nations se mêlèrent. De ce mélange naquit la langue latine, qui n'est effectivement composée que de termes grecs et gaulois.

Telle est l'opinion de J.-B. Bullet, sur les origines de la langue latine. Comme elle est mise ici hors de cause, nous passerons de suite à l'examen critique de celles de Niebuhr et Otfrid Muller, les deux seules qui méritent une attention toute particulière. M. Fauriel a réduit à sa plus simple expression l'opinion de Niebuhr, et il en a rapproché avec un soin extrême et une sagacité vraiment merveilleuse les principales données, un peu éparpillées dans diverses parties de l'Introduction de l'Histoire romaine.

Niebuhr, soumettant pour ainsi dire la langue latine à l'analyse, la décomposant, trouve, comme Bullet, deux éléments distincts appartenant à deux sources différentes, l'un grec, et l'autre qui n'a pas de nom, est, dit-il, totalement étranger au grec. Ce premier fait posé, il ne s'agit plus que de trouver dans l'histoire ancienne de l'Italie des événements politiques qui aient amené des rapprochements et des combinaisons entre ces deux éléments. Toutes les vieilles traditions recueillies par Caton et Varron, et discutées par Denys d'Halicarnasse, font mention de grands mouvements parmi les populations qui occupaient l'Italie centrale à une époque antérieure à celle de la guerre de Troie. Nous allons rappeler en peu de mots quelques-uns des principaux événements qui se passèrent alors dans cet étroit espace compris entre le Tibre, les Apennins, le lac Fucino et le Garigliano, où naquit et commença à se développer la langue latine. Nous prions nos lecteurs de suivre ces explications géographiques sur une bonne carte d'Italie. A la gauche et à la droite du Tibre étaient les Ombriens (Umbrici, Ομβρικοι) le plus ancien peuple italique, *antiquissima gens Italiæ;* selon Caton, leur ville Ameria aurait été bâtie 964 ans avant la guerre de Persée, ou 381 ans avant Rome. Il est certain aussi qu'anciennement ils occupaient un territoire fort vaste, et que l'Ombrie ou le pays des Ombriens, s'étendait à une époque très reculée, jusqu'au voisinage de Rome, qui ne fut fondée que long-temps après. Entre les frontières du pays des Ombriens et l'embouchure du Tibre étaient les Sicules. Dans la chaîne de l'Apennin, aux environs du mont Velino et du lac Fucino, habitait un peuple grossier, à demi fabuleux, connu sous différents noms, dont le plus usité est celui d'Aborigènes. Salluste et Virgile nous dépeignent les Aborigènes comme des sauvages divisés en hordes, sans mœurs, sans lois, sans agriculture, et vivant de leur chasse et de fruits. A l'est des Aborigènes, on trouvait les Sabins, dont la patrie primitive était, selon Caton, autour d'Amiterne, sur les sommets des Apennins, dans les Abruzzes, près du Majella, où la neige ne fond jamais entièrement, où les pâturages de la montagne reçoivent en été les troupeaux de l'Apulie. Ce furent les Sabins qui s'emparèrent du pays des Ombriens, et qui étendirent par la suite leurs frontières jusqu'au voisinage de Rome.

A cette époque, c'est-à-dire deux ou trois générations avant la guerre de Troie, poussés par une cause inconnue ou par un instinct de montagnards, les Aborigènes se jetèrent sur la pointe méridionale du pays des Ombriens, y bâtirent des villes et des bourgs, s'y établirent. Varron nomme treize de ces villes, en ayant soin d'indiquer leur position. Denys d'Halicarnasse ajoute que de son temps elles étaient toutes en ruines, à l'exception d'une seule. Dès-lors les Aborigènes se trouvèrent en contact avec les Sicules, et les deux peuples ne tardèrent pas à se faire la guerre. Cette guerre d'extermination, la plus longue des populations italiques, dura plusieurs générations, avec des chances égales pour les deux peuples. Enfin les Aborigènes l'emportèrent, quand des bandes de Pélasges, chassées de la Thessalie, vinrent débarquer en Italie, les Aborigènes leur donnèrent asile, et profitant de ce secours inattendu, ils défirent complètement les Sicules et s'emparèrent de leur pays. Alors les vaincus passèrent dans cette île qui depuis porta leur nom. Les Pélasges, auxiliaires des Aborigènes, partagèrent avec eux les terres conquises; mais après quelques années de prospérité, ils périrent en grand nombre et furent bientôt réduits à de misérables restes.

Telles sont les traditions sur les Aborigènes. Il est d'abord un point historique important, qu'il faut fixer et préciser : c'est que, quels que soient ces mystérieux Aborigènes, on doit les regarder comme les véritables ancêtres des Latins, comme la source primitive de ce peuple qui occupa le Latium et qui parla cette langue qu'on appela depuis la langue latine. Denys d'Halicarnasse l'affirme positivement. Les Aborigènes, descendus des sommets de l'Apennin, ayant occupé le pays compris entre le Tibre et la Néra, n'en furent plus chassés par aucun autre peuple, et prirent le nom de Latins, du nom d'un de leurs rois, de Latinus.

Maintenant, a dit M. Fauriel, voici comment Niebuhr entend ces faits, pour en tirer l'origine du latin.

Denys d'Halicarnasse prétend que les Sicules étaient un peuple autochtone; mais Antiochus de Sicile les comprend dans le groupe des peuples arcadiens qui passèrent la mer Ionienne et vinrent occuper l'Italie. Niebuhr admet cette opinion que les Sicules sont d'origine grecque. Il soutient en outre qu'ils furent domptés par un peuple étranger descendu des montagnes de l'Abruzze, dont on oublia le nom; mais que cette soumission des Sicules dans le Latium et dans les pays plus méridionaux n'en fit émigrer qu'une partie, et que l'autre resta sous la protection du vainqueur dans le pays qu'elle occupait d'abord. Les Sicules, dit Niebuhr, ne disparaissent nullement du Latium : il paraît même que, vers le Tibre et autour de Rome, plusieurs de leurs villes se sont conservées indépendantes : en général, ajoute-il, il est rare que les migrations de peuples changent intégralement la population, à moins que les conquérants ne soient de farouches exterminateurs. Pour l'ordinaire, ceux qui aiment la liberté quittent leur patrie, tandis que d'autres, et c'est communément le plus grand nombre, se soumettent au vainqueur. C'est ce qui arriva en cette occasion, selon Niebuhr. Ces deux peuples, unis accidentellement, étaient appelés à produire, par cette fusion, un peuple qui ne serait ni l'un ni l'autre. C'est de ce fait qu'il a déduit le fait particulier de l'origine et de la formation de la langue latine. Il pense que la langue latine est une langue mixte, composée de deux éléments distincts, l'un grec, l'autre totalement étranger au grec, barbare. En admettant que les Sicules fussent un peuple de race grecque, et les Aborigènes un peuple barbare, la fusion de ces deux peuples peut expliquer l'origine de la langue que parle ce peuple nouveau, la langue latine. L'élément grec appartient aux Sicules, l'élément barbare aux Aborigènes.

A l'appui de cette opinion le vocabulaire de la langue latine a présenté des particularités dont le savant historien a été vivement frappé, et qu'on ne peut, dit-il, expliquer autrement qu'il ne l'a fait. Il n'est pas possible, en effet, d'attribuer au seul hasard la coïncidence, dans le latin et dans le grec, des mots qui désignent une maison, un champ, une charrue, le labourage, le vin, l'huile, le lait, les bœufs, les porcs, les moutons, les pommes, et en général tous les mots qui concernent l'agriculture et une vie paisible; tandis qu'au contraire tous les objets qui ont rapport à la guerre ou à la chasse sont distingués par des mots étrangers aux Grecs. Si la coïncidence des mots de la première espèce n'est pas absolue, ajoute-t-il, c'est qu'il n'en peut être autrement pour des langues comme celles des Hellènes et des Pélasges, qui, nonobstant leur complète affinité, diffèrent essentiellement et peut-être pour la plus grande partie.

Cette opinion de Niebuhr, sur les origines de la langue latine, Otfrid Muller l'a adoptée dans son bel ouvrage sur les Etrusques; mais tout en se servant, pour ainsi dire, de l'invention de Niebuhr, il l'a singulièrement corrigée et perfectionnée; il s'est arrêté bien plus long-temps sur l'histoire des Sicules, à peine esquissée dans l'Introduction de l'histoire romaine, et il a trouvé dans cette histoire de nouvelles données sur la solution commune. C'est une tradition constante, que les colonies doriennes qui vinrent s'établir en Sicile y trouvèrent les Sicules. Selon Otfrid Muller, ces Sicules étaient, sinon des Grecs, du moins une branche des ces fameux Pélasges, les premiers habitants connus de la Grèce. Dans les dialectes des Grecs de Sicile on trouve des mots qui ne sont ni doriens, ni grecs, mais latins. Ces mots appartiennent évidemment au dialecte des Sicules mêlés aux Doriens, et de ce fait nous pouvons conclure que la langue des Sicules fut une langue différente de celle des Doriens; elle pouvait être grecque par le fond, et se distinguer des autres langues grecques par des caractères accidentels.

Quand Niebuhr a raisonné sur les origines de la langue latine, il n'a jamais eu égard aux rapports du latin avec le sanscrit. C'était pourtant une étude indispensable que celle des rapports de ces deux langues. Il est vrai de dire qu'à l'époque où Niebuhr écrivit son Histoire romaine, cette nécessité n'était pas aussi bien constatée, aussi évidente qu'aujourd'hui. Il n'en est pas de même d'Otfrid Muller; il n'a pu faire abstraction des résultats philologiques obtenus; il a dû toucher aux affinités du latin avec le sanscrit. Mais l'a-t-il fait comme il le devait? Avant de répondre à cette question, nous résumerons d'abord en quelques lignes tout le système de Muller : 1° Otfrid pense, comme Niebuhr, que la langue latine est une langue mixte composée d'éléments hétérogènes provenant de langues diverses; 2° de ces deux éléments, l'un est, sinon purement grec, du moins fourni par une langue voisine des Grecs; 3° tout le porte à croire que cette langue est celle des anciens Sicules; 4° quant à l'autre élément du latin, celui qui est étranger au grec, il ne s'explique pas clairement, il laisse à peine échapper quelques mots bien vagues; toutefois, a dit M. Fauriel, il semble soupçonner que cet élément a dû venir d'un idiome affilié au sanscrit.

Dans ces deux systèmes qui n'en font qu'un, car l'un n'est qu'un développement de l'autre, au premier coup d'œil rien que de plausible, et peut-être n'y en a-t-il aucun de plus satisfaisant; cependant la critique ne peut consentir à les admettre comme vrais, quand ils ne le sont pas; si, chemin faisant, elle y rencontre des passages difficiles et obscurs, elle doit les éclaircir; si elle y trouve des non-sens, des impossibilités, c'est son devoir de les signaler. Et d'abord, a dit M. Fauriel, dans ces deux systèmes, les traditions historiques sont-elles suffisamment ménagées. Il est permis d'en douter. Pour moi, je pense qu'ils se sont aventurés en soutenant le mélange et la fusion d'une partie des Sicules vaincus avec les vainqueurs, avec les Aborigènes. Ils ne peuvent citer aucun auteur à l'appui de cette opinion. Au contraire, Denys d'Halicarnasse dit positivement que les vaincus abandonnèrent tout le pays qu'ils habitaient alors. L'histoire parle souvent des Sicules, mais toujours des Sicules chassés des bords du Tibre, nulle part elle ne les montre établis sur leur ancien territoire devenu le pays des Latins.

Il est un autre fait important dont Niebuhr et Muller n'ont pas tenu compte. Ils prétendent que les Aborigènes ont reçu des Sicules tous les noms qui servent à désigner les objets de la vie agricole et paisible, les mots qui désignent, par exemple, une maison, un champ, une charrue, des bœufs. Mais supposer cela, c'est supposer que les Aborigènes étaient étrangers à toute habitude de la vie agricole; c'est les supposer à l'état de montagnards grossiers, c'est admettre qu'ils passèrent sans transition aucune de la condition de peuples pâtres et chasseurs à la condition de laboureurs. Rien n'est plus contraire à toutes les traditions. D'ailleurs il y a un long intervalle entre le moment où les Aborigènes descendirent de leurs montagnes et celui où ils occupèrent le territoire des Sicules. Ce sont les Ombriens qu'ils rencontrèrent d'abord, c'est sur le sol de l'Ombrie qu'ils durent apprendre les noms des produits

agricoles, des animaux domestiques, etc.; car c'est là qu'ils s'établirent et qu'ils commencèrent d'entrer dans la condition de peuples laboureurs avant de dompter les Sicules, avant même de les connaître.

M. Fauriel ne voulant pas pousser plus loin ces objections historiques, a passé de suite aux objections philologiques plus graves et plus probantes encore. Jusqu'ici nous avons suivi le professeur pas à pas avec détail; dans cette seconde partie nous nous contenterons de le résumer. Niebuhr et Muller s'accordent sur ce point que le latin est une langue *mixte*. Qu'est-ce qu'une langue *mixte?* On a dit: Il y a dans le latin des mots qui sont grecs, d'autres qui sont étrangers au grec; donc il y a deux éléments distincts dans la langue latine, donc le latin est une langue *mixte*. Mathématiquement parlant, ce raisonnement est vrai, mais d'une vérité illusoire. Toutes les anciennes langues indo-européennes ont un fond de mots commun à toutes, mais qui varie de l'une à l'autre. Depuis l'époque reculée de leur origine commune, chaque langue a eu son existence personnelle, ses inspirations propres; s'est trouvée par moments en contact avec d'autres langues. De là, une seconde portion de mots et de formes qui lui appartient en propre et par laquelle elle se distinguent de toute les autres. Ce fait posé, on conçoit que les langues indo-européennes se soient fait des emprunts mutuels. Les Aborigènes ont pris à la langue des populations grecques des mots qui leur manquaient. Mais le fait est difficile à constater. Comment prouver qu'un idiome a pris tel ou tel mot d'un autre idiome? Dans les diverses listes qu'ont données Niebuhr et Muller, quelques-uns des mots reconnus comme grecs ne sont pas plus grecs que latins, sanscrits ou celtiques; ils appartiennent au fonds commun des langues indo-germaniques, et les transformations qu'ils ont subies n'empêchent pas de reconnaître le radical. Les mots *bos*, *taurus*, qui se retrouvent dans toutes ces langues, ne sont donc pas grecs, ou, s'ils sont grecs, le grec les a donnés non-seulement au latin, mais à tous les idiomes dont il s'agit. Quant aux mots qui sont cités comme aborigènes dans les deux listes, on en retrouve quelques-uns dans d'autres idiomes de la même famille; le mot *ensis*, par exemple, *asis* en sanscrit : ces mots sont-ils plutôt aborigènes que sicules.

Ce qu'Otfrid Muller n'a pas dit expressement des rapports du sanscrit et du latin, M. Fauriel l'affirme, pour son compte, comme le résultat de ses convictions personnelles : nous conservons à dessein ses propres expressions. Cette ancienne langue des Aborigènes fut une langue affiliée de très près au sanscrit. Maintenant si l'on me demande, a dit M. Fauriel en terminant, quelle hypothèse je mets à la place de celle de Niebuhr et de Muller, je répondrai aucune. Le problème de l'origine du latin comme celui de l'origine du grec, comme celui de toute autre langue, est actuellement insoluble; j'ajoute que les données premières du probleme semblent être tout à fait en dehors des données historiques. Il faut chercher dans les langues des données générales pour l'histoire des révolutions politiques, au lieu d'expliquer les langues par les révolutions.

Dans la prochaine leçon, M. Fauriel examinera diverses questions des plus fondamentales pour l'histoire des développements ultérieurs du latin.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Double but de la science.—Du mysticisme.—Tendance du droit et de la religion à se réunir. — Unité du droit. — Etat de la civilisation européenne.

M. Lerminier a repris son cours devant une affluence d'auditeurs considérable. Bien qu'arrivé long-temps à l'avance, nous n'avons pu pénétrer dans l'intérieur de la salle, et nous n'avons entendu qu'imparfaitement le discours d'ouverture. Nous allons cependant essayer d'en reproduire ses principales idées.

La science dans sa marche progressive, a dit le professeur, a pour but de satisfaire à deux nécessités humaines : croire, savoir. Il y a en nous un invincible désir de nous rattacher à des vérités auxquelles nous ayons foi, et une ardeur non moins grande à les découvrir et à les constituer. Ainsi, quand Cuvier, quand Geoffroy-Saint-Hilaire classent et distribuent l'univers, ils savent que par delà le connu il y a encore des découvertes à tenter, et dans leurs immenses travaux ils reculent les bornes de la crédibilité en même temps qu'ils élargissent le cercle de la connaissance.

Cette doctrine, on le sait, pourra encourir le reproche de mysticisme. Le mysticisme, mot de création nouvelle, exprime une idée qui remonte loin de nous. Le mysticisme existait dès le temps du paganisme, lorsque de fervents adeptes attendaient la nuit profonde pour célébrer des rites inconnus; lorsque des esprits ardents cherchaient une solution étrangère au vulgaire pour les mystères éternels qui nous entourent. Depuis, il y a eu plusieurs sortes de mysticismes : celui de la vieille femme qui se livre par excès de zèle à des pratiques réprouvées par la religion. On a celui de Swedenborg qui, pénétrant le séjour céleste, pouvait compter les armées séraphiques, et dire la dernière escabelle sur laquelle l'Eternel pose son pied. Puis est venu celui de Saint-Martin, plus rationnel et plus vrai, cherchant, à l'aide d'une religion qui s'éteignait, à comprendre des mysteres qui n'ont pas été éclaircis. Mais il y a un autre mysticisme qu'on ne saurait ni nier ni blâmer, qui pénètre l'inconnu par une recherche curieuse et patiente, et concourt ainsi au développement de l'humanité; un mysticisme qui, par la découverte de vérités nouvelles, déplace les limites de la crédibilité et satisfait en même temps notre foi et notre esprit.

Dans ce grand travail, nous voyons aujourd'hui deux principes long-temps séparés, le droit et la religion, tendre à se réunir. L'homme, dès ses premiers âges, a pu se dire : J'ai le droit d'être heureux : mais après avoir long-temps cherché à concilier le droit et le bonheur, trouvant la tâche trop difficile, il a cherché le bonheur en lui-même, indépendamment de toute autre circonstance. Le stoïcien a tenté cette double fin, et dans l'impuissance de l'accomplir, il a jugé qu'il avait le droit de se soustraire à sa destinée, le droit de mourir.

Le christianisme est venu ensuite, composé dans son essence de deux éléments hébraïques, Jésus, Paul, et d'un élément alexandrin-platonicien, Jean; et le christianisme, ne pouvant donner à l'homme le bonheur ici-bas, le lui a promis dans une vie meilleure.

La notion de l'immortalité, telle qu'il l'a développée, est désormais indélébile dans l'esprit humain. Jamais l'homme n'abandonnera cette croyance qui le console et le fortifie. Mais aujourd'hui il cherche à obtenir par avance ici-bas ce bonheur qu'on lui a promis là-haut; il veut confondre ces trois idées : droit, bonheur, immortalité, et il pense que si la religion donne par ses promesses la sanction au bonheur, il ne peut être privé du droit de le poursuivre.

En effet, le droit est un et ne peut être multiple. S'il semble y en avoir deux, partagés entre des parties qui se présentent devant le juge, la sentence a pour premier effet d'anéantir l'un, et de maintenir l'autre, le seul véritable dans toute sa pureté. Le droit, en partant de l'idée de cette haute unité, ne saurait donc que s'identifier avec les vérités qui nous mettent en rapport avec le principe de toutes choses.

Dans l'œuvre du perfectionnement auquel tous doivent concourir, l'initiative de la France est-elle maintenant menacée? Au-delà du Rhin, de ce large fleuve qui s'étend sur l'Europe centrale, s'agite une civilisation qui a paru à quelques uns devoir devancer la nôtre. Mais quand on sépare et qu'on apprécie ses éléments, il est aisé de voir combien ils sont hétérogènes, et avec quelle difficulté ils formeront une masse redoutable.

Dans sa partie la plus rapprochée de nous l'Allemagne est française, française de cœur, de mœurs et d'idées. Il n'y a là rien d'étranger et d'hostile à nos progrès. Plus loin, c'est le moyen-âge, avec ses villes, son art, ses monuments d'autrefois. C'est là que se conservent les anciennes traditions et que se maintiennent comme une barrière à la réforme sociale les coutumes et les idées féodales. C'est là qu'on révère la mémoire de Goethe et qu'on lui prépare une statue qui ne sera peut-être pas coulée avant celle que Genève a promise à la mémoire de Jean-Jacques. Nous trouvons auprès, une nation qu'on ne sait comment qualifier ni juger. L'Autriche, en même temps quelle opprime l'Italie, porte chez elle le bien-être physique à ses dernières limites : les hommes y sont doux et sociables, la vie facile, les campagnes bien cultivées. Mais si une idée vient à s'y faire jour on l'emprisonne, on l'étouffe, on l'absorbe. Les environs de Vienne sont délicieux, mais la pensée y est proscrite. C'est le règne de la matérialité, la guerre contre l'idéalisme. Enfin le nord de l'Allemagne est couronné par la Prusse, dont la vie est un problème par l'étrange variété qu'elle résume. A côté du despotisme et dominés par le régime militaire on y trouve l'art, l'industrie, la pensée. Soldats, artistes, travailleurs, philosophes, tous ont leur place, tous existent sans se heurter. La Prusse n'a oublié ni Rosbach, ni Jéna, ni Waterloo; en haine de la France, elle ne réclame pas les institutions auxquelles elle a droit, et elle préfère la protection de la Russie qui peut l'écraser. Qui sait combien de temps elle pourra vivre sous ce patronage redoutable et hostile à la civilisation?

Ainsi l'Allemagne manque encore de cette unité qui fait la force physique et morale d'un pays. Ce n'est pas sa suprématie que nous avons à craindre. L'Angleterre a compris qu'une alliance avec nous était le gage de sa prospérité : les idées françaises se font jour au midi par l'Espagne qui va rappeler ses Cortès. La France marche donc à la tête des nations. Mais il semble depuis quelque temps qu'elle est stationnaire, et quand l'avant-garde a fait halte, le corps d'armée est forcé de s'arrêter.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

Notice historique sur M. Rossi. — Discours d'ouverture. — Action de l'homme sur les objets extérieurs. — Travail. — Association. — Aisance. — Les peuples de l'antiquité comparés aux peuples modernes. — Asservissement du travail et de l'industrie au moyen-âge. — Progrès de la civilisation.

L'un des élèves les plus distingués du célèbre Murgalli, M. Rossi, était à vingt-deux ans professeur de droit à Bologne; en 1814, à la chute de Joachim Murat, qui l'avait nommé préfet de cette ville, et dont il fut, dit-on, le secrétaire intime, M. Rossi, forcé de s'expatrier, vint se réfugier en Suisse, à Genève. On y sut bientôt le connaître et le distinguer. Dès l'année suivante, naturalisé Génevois et nommé professeur de droit romain, il entra dans le grand conseil du canton de Genève. Les dernières années de son séjour en cette ville, il fit, outre ses cours publics de droit romain et de droit des gens, plusieurs cours particuliers d'économie politique qui attirèrent à Genève un grand nombre d'étrangers de distinction. En 1829, il publia son bel ouvrage sur le droit pénal, qui sanctionna pour ainsi dire sa réputation déjà européenne. Mais M. Rossi ne fut pas seulement un savant jurisconsulte, un économiste théoricien, un philosophe, un historien, il fut aussi un homme d'état très distingué, un habile praticien. Devenu en peu de temps le membre le plus influent du canton de Genève, il se trouva bientôt à la tête des affaires de presque toute la Suisse; noble représentant de sa nouvelle patrie, rédacteur du pacte fédéral, il imprima à la Suisse, dans ces derniers temps, un mouvement remarquable qui, espérons-le, ne se ralentira pas, maintenant qu'elle semble avoir perdu un de ses plus fermes soutiens et de ses plus dignes défenseurs. Enfin, l'année dernière, quand la mort de J.-B. Say laissa vacantes les deux chaires d'économie politique qui fussent à Paris, M. Blanqui fut nommé pour lui succéder au conservatoire des arts et métiers, et M. Rossi au collége de France. L'expérience a prouvé qu'on ne pouvait faire deux meilleurs choix.

C'est mardi, 4 février, que M. Rossi a ouvert son cours au collége de France, en présence d'un nombreux auditoire, impatient de voir et d'entendre l'illustre professeur dont Genève déplore encore la perte toute récente. Pendant le petit exorde qui a précédé la leçon, et dans lequel M. Rossi a payé un juste tribut à la mémoire de son prédécesseur, on paraissait craindre que son accent italien ne se fît difficilement oublier et ne fatiguât peut-être des oreilles toutes françaises; mais M. Rossi nous a bientôt détrompés, dès les premiers mots de cette leçon, qui la place tout d'abord au premier rang de tous nos professeurs. Ce léger accent disparaissait de plus en plus, a ajouté encore un nouveau charme à sa parole. Sa manière est simple et modeste, sa parole est grave, touchante et d'une exquise pureté.

Cette première leçon, interrompue à trois fois par de nombreux applaudissements, et qui, comme on le verra, n'a pu se terminer, a été fort remarquable : nous tâcherons d'être au moins l'écho fidèle de sa pensée, si nous ne pouvons être l'écho de ses paroles.

L'action de l'homme sur les objets extérieurs qui l'entourent et le pressent de toutes parts, n'est pas seulement une puissance, une faculté, mais une nécessité, une condition de son existence, de son bien être, même de son développement intellectuel et moral. L'homme ne peut fournir sa carrière ici-bas qu'en se mettant aux prises avec le monde extérieur; les sociétés civiles ne peuvent prospérer d'une manière durable qu'alors que l'homme parvient à maîtriser cette nature matérielle livrée aux pouvoirs de son intelligence. Enfin le développement intellectuel des sociétés civiles se proportionne à leur prospérité matérielle, non pas exactement, mathématiquement, mais dans ce sens que la misère est trop souvent compagne de l'ignorance, et que l'aisance s'allie toujours à l'instruction. C'est l'aisance qui procure à l'esprit humain ces nobles loisirs, je dirai presque ces loisirs divins dont se nourrit la haute spéculation. Tant que la pensée est attachée, pour ainsi dire, à la glèbe du travail, elle ne peut pas, dans ses sublimes hardiesses, s'élancer à la recherche du vrai et du beau. Il y aura quelques faits isolés, quelques exceptions brillantes, mais que sera le développement intellectuel des peuples? L'intelligence d'un homme

d'un individu aura fait un grand pas, mais l'humanité suivra-t-elle? Et cependant le développement intellectuel est la condition du développement moral. Le rapport intime qui lie dans l'homme le développement intellectuel et moral est une vérité mise aujourd'hui hors de toute contestation. Nous ne croyons plus que l'ignorance soit la sauvegarde de la vertu, et que le meilleur moyen d'accomplir ses devoirs ce soit de ne les pas connaitre. Ainsi ces trois faits, aisance, lumière, moralité, se tiennent, s'enchaînent, réagissent l'un sur l'autre, et contribuent aux progrès de la société.

Ici se découvre une liaison admirable entre les parties constitutives, entre les éléments divers de notre nature. Les besoins physiques les plus impérieux et les plus grossiers imposent à l'homme, malgré sa répugnance et son aversion pour toute fatigue, comme une loi inexorable, dès son entrée dans la carrière, le travail. Si les besoins physiques poussent l'homme au travail, le travail le pousse à l'association, l'association lui fait connaître l'aisance, l'aisance développe ses facultés intellectuelles et morales. Dans ces premières notions est renfermée l'idée de l'importance de l'économie politique.

L'homme arrive à la civilisation par le travail, avons-nous dit; mais ce qu'on peut résumer en quelques mots exprime une œuvre séculaire. Que si l'on compare les peuples de l'antiquité et les peuples modernes, on est confondu et pénétré de la faiblesse et de la puissance de notre nature, en considérant dans quelle carrière d'abaissement et de douleur l'humanité a dû se traîner pendant des siècles, et à quel degré de puissance et de bonheur elle peut atteindre en récompense de ses efforts. L'homme au début ne connaît pas la puissance, l'énergie de l'instrument dont il est en possession : cet instrument, c'est son intelligence. La force corporelle et la force intellectuelle de l'homme ne se développant pas, d'après les mêmes lois, ni simultanément; et cela est plus vrai encore des masses et des sociétés que des individus. La force corporelle se développe d'abord et domine, l'intelligence ne connaît pas ses droits, ne se doute pas du secours qu'elle donne à sa rivale, se prosterne devant cette idole, la vénère, l'adore. Aussi la force matérielle a-t-elle essayé de gouverner le monde, d'abord sous son propre nom, puis en empruntant des noms plus honorables, en s'appelant valeur, bravoure, don de Dieu, etc.

L'économie sociale ne pouvait pas échapper à cette loi de l'humanité. Jusqu'au moyen âge l'aristocratie de la force corporelle domina; la force corporelle se développa seule, la force intellectuelle ne fit aucun progrès, ne se développa point. Mais à cette époque, à côté du servage et de la féodalité, commençait à s'élever, a dit M. Rossi, un autre ordre de faits bien autrement efficace, plein d'avenir. Les communes et la bourgeoisie, leurs libertés et leur commerce, les républiques italiennes, les villes anséatiques, etc., ouvraient une nouvelle ère politique et économique. La première arme à feu fit à l'armure féodale des chevaliers, représentants de la force corporelle, une brisure irréparable. Ce fut par le premier coup de canon qui fut tiré en Europe que l'intelligence s'annonça au monde, que la puissance intellectuelle réclama ses droits et s'affranchit du joug qui pesait sur elle. Bientôt après l'imprimerie vint sanctionner ce grand triomphe.

Ainsi, à côté du travail servile il y eut le travail libre; mais timide, mais soupçonneux, méfiant encore comme un esclave émancipé d'hier, il sentit qu'il avait besoin de protection et de garanties, et comme l'ordre social ne pouvait lui rien accorder de ce qu'il demandait, il s'associa pour se défendre; il se mit à l'abri derrière les corporations, les jurandes et les maîtrises, institutions toutes locales, toutes temporaires, mauvaises en elles-mêmes, mais nécessaires. Dès lors le progrès de la force intellectuelle appliquée à l'industrie ne s'arrêta plus. Les découvertes du commerce maritime, l'invention des banques ou plutôt l'établissement des banques, etc., facilitèrent ses heureux développements. Enfin le 18[e] siècle, qui nous a légué un si brillant héritage, ouvrit au monde sa vaste succession même avant d'expirer. On abolit les corporations, les maîtrises et les jurandes; le travail était libre, tout-à-fait libre.

Tel est l'état actuel du monde. Telle a été la marche de la civilisation. Le présent ressemble-t-il au passé? Non. Notre temps, a dit M. Rossi, comprend tout, la guerre, la religion, l'art, mais il n'est essentiellement ni le siècle religieux, ni le siècle guerrier, ni le siècle artiste : la pensée générale est ailleurs. Notre âge est l'âge productif, l'âge de l'industrie, l'âge du travail. Le monde aujourd'hui c'est un bazar, une fabrique, un marché, où les peuples s'enrichissent par de mutuels échanges. L'industrie a tout envahi. Les anciens cloîtres sont transformés en filatures de coton; de vieilles églises sont devenues des magasins à fourrage. Parcourez les chaumières des Alpes, vous y trouverez des fabriques de montres. Voilà quelques-uns des changements qui se sont opérés dans le monde moderne.

Ici se présente une grande question. Il y a accroissement de richesses, développement de forces intellectuelles d'une part, et de l'autre, il faut le dire, pauvreté, misères, souffrances. La civilisation avance, mais elle immole ceux qui n'étaient pas préparés pour la recevoir. Concilier les progrès ultérieurs du travail intellectuel avec l'intérêt de tous, telle est aujourd'hui la solution demandée, telle est l'importance de l'économie politique qui est chargée de la chercher, et de la trouver, peut-être.

Mais avant d'entrer dans l'examen de cette question, M. Rossi établira et fixera, pendant le 1[er] semestre, et les principes généraux de la science et son langage.

CRÉATION DE COURS PUBLICS.

PROGRAMME D'UN COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE EN ALLEMAGNE, NOUVELLEMENT AUTORISÉ A PARIS.

M. K. Ahrens, réfugié, ancien professeur à l'Université de Gœttingue, vient d'être autorisé à faire à Paris, rue S[te]-Anne, n° 61, un cours gratuit sur *l'histoire de la philosophie moderne en Allemagne*. Ce cours, fait par un professeur du pays même, aura sans doute pour résultat de nous faire mieux comprendre une philosophie qui depuis quelque temps est l'objet des études les plus sérieuses, et à laquelle n'ont pu jusqu'à présent s'initier que quelques esprits supérieurs.

M. Ahrens, après une *introduction* où il exposera les principales doctrines des temps modernes, l'importance de la philosophie pour le progrès de la vie sociale, et la nécessité de liaison intime entre la France et l'Allemagne, développera en détail les différents systèmes de Kant, Fichte, Schelling, Hegel, Krause, et quelques doctrines intermédiaires moins importantes.

Après cette revue, le professeur montrera l'enchaînement et la spontanéité de tous ces systèmes; la mission actuelle de la philosophie; les hauts problèmes qu'elle a à résoudre et qui intéressent l'humanité.

Le but de ce cours étant de donner un tableau détaillé des susdits systèmes, le professeur ne manquera pas de dépeindre l'influence qu'ils ont exercée sur le perfectionnement de toutes les sciences et comment la philosophie elle-même a été successivement élevée à un degré supérieur par le développement, et la solution des questions importantes et par le perfectionnement de la méthode elle-même. Il sera fait aussi mention des doctrines des adversaires de la plupart de ces systèmes, qui, par leur critique, ont contribué au progrès de la philosophie. Après chaque leçon, il y aura une conférence, entre le professeur et les auditeurs, dans laquelle les questions traitées seront discutées.

CRÉATION D'UN COURS D'HISTOIRE A POITIERS.

M. Hippeau, docteur ès-lettres, professeur au collége royal de Poitiers, a été également autorisé à faire dans cette ville un cours gratuit d'histoire destiné principalement aux jeunes gens qui suivent les hautes études. Sous ce rapport, le cours produira d'heureux résultats. M. le Maire de la ville s'est empressé de mettre à la disposition du professeur une des salles de la mairie.

M. Hippeau est auteur d'une Histoire abrégée de la philosophie ancienne et moderne, dans laquelle on a pu remarquer un grand fonds d'érudition et une grande facilité à rendre des idées souvent abstraites: nous en rendrons compte dans notre journal.

INSTRUCTION CIVILE DE L'ARMÉE.

L'on s'occupe enfin au ministère de la guerre de l'instruction civile de l'armée. Une commission vient d'être nommée à cet effet, et se compose de M. le lieutenant-général Pellet, directeur du dépôt de la guerre, qui en sera le président; de MM. Marbot, maréchal-de-camp; de Tarlet, colonel du 35[e] de ligne; de Mornay, colonel du 7[e] de cuirassiers; de trois officiers pris parmi les directeurs des écoles régimentaires; d'un membre de l'Université, et de M. Roger, inspecteur des études de l'école de La Flèche.

Cette commission, qui devra se réunir au ministère de la guerre, est particulièrement chargée d'examiner les diverses méthodes d'enseignement suivies actuellement dans l'armée, et les motifs donnés par plusieurs chefs de corps de l'abandon de la méthode de Lancastre, à laquelle on dut tant de succès sous le ministère du maréchal Saint-Cyr. Elle portera aussi son examen sur le projet d'établir une école centrale par division, et une école normale à Paris, où serait appelé un officier de chaque corps de l'armée, afin de donner à l'instruction une seule et même impulsion.

Le ministère divise cette instruction qu'on pourra acquérir dans l'armée, en deux degrés. Dans la première, ou école des soldats, on enseignera la lecture, l'écriture et l'arithmétique, et dans la seconde, ou école des sous-officiers, la grammaire, l'histoire, la géographie et la comptabilité.

Nous espérons que la commission émettra le vœu de voir créer un troisième degré d'instruction destiné aux officiers, soit en établissant parmi eux des cours spéciaux à l'exemple de ceux qui existent pour les régimens d'artillerie et du génie, soit en formant des bibliothèques, comme il en existait dans plusieurs régimens sous l'empire, et comme il en existe dans plusieurs corps de l'armée prussienne. L'instruction dans les régimens ne doit pas, en effet, avoir pour unique objet de former une pépinière de sujets destinés à occuper des emplois de sous-officiers, et d'ouvrir par ce moyen aux soldats la carrière des honneurs et des grades les plus élevés; il faut que l'institution d'un mode d'enseignement régulier puisse leur procurer surtout l'avantage de reporter dans leurs foyers l'instruction qu'ils auront reçue sous les drapeaux, instruction qui les rendra aptes à remplir des emplois civils, et deviendra ainsi un nouveau moyen de prospérité pour les familles.

Il y a tout lieu de croire que les hommes éclairés dont la commission est composée sentiront l'importance et la gravité du travail qui leur est confié. Les chambres, à leur tour, ne reculeront pas devant les dépenses jugées nécessaires, car l'armée, devenant une grande école d'enseignement; reconnaîtra l'étendue des sacrifices qu'impose son existence à la patrie en concourant à l'éclairer en même temps qu'elle garantit son indépendance.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE A L'ÉTRANGER.

RUSSIE.

Kasan. — Cette université va s'enrichir d'un jardin botanique, d'un amphithéâtre d'anatomie et d'un observatoire. L'orangerie seule doit coûter 60,000 roubles, et le jardin botanique de Saint-Pétersbourg a donné à l'université quinze mille plantes exotiques.

Dorpat. — Le nombre des étudiants de cette université était, en septembre dernier, de 577, ainsi partagés : 219 Livoniens, 117 de la Courlande, 85 de l'Esthonie, 141 Russes, et 15 étrangers; 71 étaient élevés aux frais du gouvernement.

Helsingfors. — D'après un relevé fait à la fin de l'automne, le nombre des étudiants s'élève jusqu'à 389.

Riga, 20 novembre. — Il vient de se former à Riga une société historique pour rassembler et recueillir tout ce qui a rapport à l'histoire et aux antiquités des provinces baltiques.

ALLEMAGNE.

Autriche. — Tous les professeurs de l'université de Vienne sont rétribués par le gouvernement; il leur est défendu de demander et de recevoir aucuns honoraires et de donner des leçons particulières. Les cours de théologie, de chirurgie et de médecine vétérinaire sont gratuits, mais les étudiants paient 16 florins pour suivre les lectures de philosophie, et 30 florins pour les cours de médecine et de jurisprudence. Le total de toutes ces sommes est partagé entre les étudiants pauvres, quelle que soit leur religion, en appointements de 50 à 150 florins. Tous les cours se font en allemand, à l'exception de quelques cours de théologie et de physique. Il est défendu aux professeurs de ne traiter dans l'année que d'une partie de la science qu'ils professent.

Bibliothèques publiques et particulières. — La bibliothèque impériale (hof-bibliothek) contient 300,000 volumes imprimés, 1,300 manuscrits et 8,000 brochures; la bibliothèque de l'université contient 80,000 volumes; la bibliothèque Thérésienne 30,000, 120 manuscrits, 15,000 brochures environ. La plus riche bibliothèque particulière est celle de l'empereur, elle se compose de 40,000 volumes choisis, mais surtout d'ouvrages d'histoire naturelle et de botanique. La bibliothèque de l'archiduc Charles, contient 20,000 vol.; celle du prince de Lichtenstein, 40,000; celle du prince Metternich, 20,000.

Hambourg. — Le docteur Fricke a ouvert en cette ville une école publique d'anatomie le 9 octobre dernier. Il a déjà cent élèves qui pourront suivre ses cours pendant deux ans, sans aucune rétribution. Les professeurs d'Hambourg ont ouvert aussi des cours de lectures publiques sur la philologie, la médecine, l'histoire naturelle, la théologie, les mathématiques, la statistique et la géographie.

ESPAGNE.

Valence. — Dans l'année 1831, on comptait sur le territoire de Valence 118,952 habitants, non compris 4,000 soldats ou étrangers. La ville seule renfermait alors 65,036 habitants, 28,802 du sexe masculin, et 36,234 du sexe féminin. Le nombre des écoles élémentaires pour les garçons montait à 22, celui des instituteurs à 24, celui des élèves à 3,545; mais il y avait 58 écoles pour les filles, 72 institutrices et 2,711 élèves.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 3 février.

Influence des professions sur la phthisie pulmonaire. — M. Lombard de Genève adresse à l'Académie un travail dans lequel il cherche à se rendre compte des circonstances qui dans telle profession plutôt que dans telle autre attaquent la poitrine des ouvriers. M. Lombard commence par constater l'état des recherches jusqu'à présent faites sur ce sujet. Les professions jusqu'ici considérées comme exerçant sur la poitrine une influence funeste sont celles des fabricans d'acides, des acteurs, chanteurs, avocats, joueurs d'instrumens à vent, fabricans d'aiguilles, amidonniers, faiseurs de bas, blanchisseuses, boulangers, fabricans de chandelles, carriers, cardeurs de matelas, serruriers et verriers. Quatre professions ont été signalées comme exerçant une influence préservatrice de la phthisie; ce sont celles de boucher, mineur de charbon de terre, marchand de poisson et tanneur. Les professions qu'il regarde comme le plus menacées de phthisie sont celles de sculpteur, imprimeur, chapelier, polisseur, gendarme, brossier, soldat, joaillier, tailleur, meûnier, matelassier, passementier, limonadier, domestique, perruquier, écrivain-copiste, cuisinier, tourneur, barbier, cordonnier et tonnelier; chez les femmes, celles dont la poitrine est le plus compromise sont les lingères, les cordonnières, les gantières, brodeuses et polisseuses.

Théorie des rentes viagères. — M. Pellis adresse à l'Académie un mémoire sur la théorie des rentes viagères et sur les nouvelles applications qu'on en peut faire. Ce mémoire est divisé en deux parties: dans la première, l'auteur développe les formules générales qui lui servent à calculer les tables sur lesquelles il s'appuie; dans la deuxième, il expose trois applications principales: premièrement, en faveur des employés de l'état soumis à des retenues; secondement, en faveur de quelques fonctionnaires publics non soumis à des retenues; troisièmement, en faveur des caisses d'épargne. Nous rendrons compte de ce travail lors du rapport qui en sera fait par MM. Lacroix, Poisson et Mathieu.

M. Magendie donne lecture d'un mémoire intitulé : Sur les bruits du cœur.

M. Milne-Edwards commence la lecture d'un mémoire sur la germination.

Système des mesures chez les divers peuples. — M. Saigey adresse à l'Académie un ouvrage qu'il vient d'achever, sous le titre de Métrologie ancienne et moderne, avec un précis de chronologie et des signes numériques.

Antiquités mexicaines. — MM. Baradère, Saint-Priest, Alexandre Lenoir et Farcy adressent à l'Académie les premières livraisons de l'ouvrage qu'ils publient sous le titre d'Antiquités mexicaines. Ils désirent qu'il soit fait un rapport sur cet ouvrage composé sur des documens authentiques livrés à M. Baradère par le gouvernement mexicain, et dont le résultat est de prouver, disent les auteurs, qu'un monde improprement appelé nouveau a une antiquité égale peut-être à celle des plus anciens peuples de notre continent.

Candidature. — M. Patrix écrit pour se porter candidat à la place vacante par le décès de M. Boyer.

Comité secret. — A quatre heures et demie la séance publique est levée et l'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats à la place vacante par le décès de M. Boyer, et pour dresser la liste de candidature. Nous croyons pouvoir assurer que MM. Roux et Breschet ont été présentés *ex-æquo*, et que M. Lisfranc a été présenté en seconde ligne.

NOUVELLES.

M. Gillon est nommé rapporteur du budget de l'instruction publique.

—Les épreuves du concours pour la chaire de physiologie vacante à la faculté de médecine de Strasbourg ont été terminées le 3 février; le jury a proclamé de nouveau M. Goupil, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg. Cette élection a été accueillie par les applaudissements d'une nombreuse assemblée.

— Dans sa séance du 1er de ce mois, le conseil municipal d'Arras, voulant reconnaître les services signalés rendus par Mad. Millet, directrice des salles d'asile de Paris, qui est venue à Arras pour diriger momentanément la salle d'asile fondée par le conseil municipal dans les bâtimens du Vivier, lui a accordé une médaille portant cette inscription : « 1er février 1834, la ville d'Arras à Mad. Millet, directrice des salles d'asile. — Témoignage de reconnaissance. »

— L'administration municipale d'Orléans, sur la provocation de l'autorité supérieure, avait voté une somme de 3,500 francs pour les frais de premier établissement d'une salle d'asile dans cette ville. La dépense totale, d'après les évaluations, devant s'élever à 4,200 francs, M. le ministre de l'instruction publique, sur la demande de M. le préfet du Loiret, vient d'accorder les 700 francs nécessaires pour compléter la somme votée par le conseil municipal. Nous apprenons que l'autorité municipale de Gien s'occupe en ce moment de créer également une salle d'asile.

— On a enfin retrouvé aux filets du pont de Sèvres le corps du malheureux contre-maître du *Louxor*, qui s'est noyé peu de jours après avoir sauvé la vie à M. Geoffroy-Saint-Hilaire. Aussitôt que cette nouvelle a été connue, ce savant a annoncé qu'il voulait être seul chargé de lui rendre les derniers devoirs.

— M. Noel, doyen de nos peintres de marine, vient de mourir.

— Un avocat de Valenciennes a proposé d'élever un monument à Froissard, né dans cette ville : ce sera une œuvre toute nationale que d'honorer la mémoire du chroniqueur qui a raconté l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre.

— M. Dessalines d'Orbigny, chargé par le muséum général d'histoire naturelle de l'exploration scientifique de l'Amérique méridionale, vient d'arriver à Bordeaux après sept ans et demi de voyage. Malgré des entraves de toute espèce, il a visité successivement le Brésil, une partie du Paraguay, Buenos-Ayres, et toutes les contrées environnantes, le nord de la Patagonie, le Chili, le Pérou, et une très grande partie de la chaine des Cordillières. Les collections qu'il rapporta avec lui, quoique précédées déjà par plusieurs envois importants, comprennent jusqu'à 160 mammifères, près de 800 oiseaux, près de 300 reptiles et poissons, 900 mollusques et zoophytes, et près de 5,000 espèces d'insectes et crustacées. Le nombre des plantes qui composent l'herbier de M. d'Orbigny s'élève à près de 3,000, et sa collection géologique n'est pas d'une moindre importance. A ces objets, recueillis depuis le 12e degré de latitude sud jusqu'au 43e, sont joints de nombreux dessins représentant toutes les parties des animaux et des plantes qui ne peuvent être conservées sans altération, et plusieurs cahiers de notes qui résument toutes les observations de M. d'Orbigny sur les habitudes des animaux qu'il a recueillis, sur les localités où ils se trouvent, sur leurs noms de pays, etc. La publication de toutes ces richesses scientiques formera, si elle a lieu, un ouvrage d'une haute importance, et digne de servir de complément aux recherches de MM. de Humboldt, Auguste de Saint-Hilaire et Spix.

— Les sociétés de tempérance continuent d'agir avec une grande force sur l'esprit public en Amérique. Les annonces des contrats pour la construction du chemin de fer de Baltimore et de Washington portent que l'usage des liqueurs forte sera totalement interdit à tous les ouvriers. Une feuille américaine fait observer à ce sujet que ce système a été suivi dans une grande partie des travaux de chemins de fer exécutés dans l'est, et toujours au grand avantage des entrepreneurs. Une foule de travaux pénibles sur terre et sur eau, à des latitudes fort différentes, sont maintenant exécutés avec abstinence totale, de la part des ouvriers, de toute boisson spiritueuse, et l'ouvrage partout y gagne. La navigation est devenue plus sûre, au point que les primes d'assurances maritimes ont éprouvé une baisse considérable.

— Dans une des séances de la société philosophique de Cambridge, le professeur Farish a fait un rapport sur un météore observé par lui le 26 septembre dernier, à 5 heures 3/4 du matin. L'astre apparut d'abord aussi large que la lune, mais avant qu'il eût touché l'horizon, il fut presque réduit à la ténuité d'un fil. Il continua à s'avancer dans la même direction, et resta visible environ deux secondes.

PUBLICATIONS.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 13 FÉVRIER 1834. N° 30.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARRÊTÉ DU CONSEIL ROYAL

Relatif aux programmes des différents cours d'histoire des colléges royaux de Paris et de Versailles, pour l'année scolaire 1833-34.

Séance du 3 décembre 1833.

PROGRAMME DU COURS D'HISTOIRE DE FRANCE (1).

COURS DE RHÉTORIQUE.

1. Résumer l'histoire de la Gaule, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la conquête de Jules-César.

2. Résumer les principaux faits de l'histoire de la Gaule pendant l'administration romaine, depuis la conquête de Jules-César jusqu'à la grande invasion des peuples barbares.

Présenter le tableau détaillé de l'état politique, civil, religieux et intellectuel de la Gaule, à la fin du IV° siècle, et au commencement du V°.
Exposer en détail l'établissement des Barbares dans la Gaule, et en particulier des Francs sous Clovis et sous ses fils, jusqu'à la conquête de la Bourgogne.

3. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la conquête de la Bourgogne par les Francs exclusivement jusqu'au traité d'Andelot inclusivement.

4. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis le traité d'Andelot jusqu'à la bataille de Testry inclusivement.

5. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la bataille de Testry jusqu'à l'avénement de Pépin-le-Bref inclusivement.

Exposer l'histoire du gouvernement, de la législation, des sciences et des arts, en France, depuis le commencement de la domination des Francs jusqu'à la chute des Mérovingiens.
Exposer en détail les guerres de Pepin et de Charlemagne, le gouvernement, la législation, les établissements littéraires de Charlemagne, l'état des lettres et des arts sous son règne.

6. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la mort de Charlemagne jusqu'au traité de Verdun inclusivement.

7. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis le traité de Verdun jusqu'à la déposition de Charles-le-Gros.

8. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la déposition de Charles-le-Gros jusqu'à l'avénement de Hugues Capet inclusivement.

9. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis l'avénement de Hugues-Capet jusqu'à la mort de Philippe Ier.

Exposer l'histoire de la féodalité en France, depuis son origine jusqu'au règne de Louis-le-Gros exclusivement.
Faire connaître en détail l'histoire de France, depuis l'avénement de Louis-le-Gros jusqu'à la mort de Philippe-le-Hardi; l'établissement et le progrès des communes, l'administration et la législation de saint Louis.

10. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis le commencement du règne de Philippe-le-Bel jusqu'à l'avénement de Philippe-de-Valois exclusivement.

11. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis l'avénement de Philippe-de-Valois jusqu'à la mort de Charles V.

12. Résumer les principaux faits de l'histoire de France pendant le règne de Charles VI.

13. Résumer les principaux faits de l'histoire de France, depuis la mort de Charles VI jusqu'à la mort de Charles VII.

Développer l'histoire des Etats-généraux, des institutions législatives et judiciaires, de l'église de France, depuis l'avénement de Philippe-le-Bel jusqu'à la mort de Charles VII.

14. Présenter la série chronologique des différentes acquisitions territoriales faites par les rois de France, depuis l'avénement de Hugues-Capet jusqu'à la mort de Charles VII.

15. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts, en France, depuis la mort de Charlemagne jusqu'à la fin des Croisades.

16. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts, en France, depuis la fin des Croisades jusqu'à la mort de Charles VII.

17. Résumer l'histoire de France, depuis l'avénement de Louis XI jusqu'à la mort du duc de Guienne et à la trêve de Senlis.

18. Résumer l'histoire de France, depuis la mort du duc de Guienne et la trêve de Senlis jusqu'à la mort de Louis XI.

Faire connaître l'état politique et l'étendue territoriale de la France à l'avénement et à la mort de Louis XI. Retracer le gouvernement et l'administration de ce prince.

19. Résumer l'histoire intérieure et extérieure de la France, depuis la mort de Louis XI jusqu'à la mort de Charles VIII.

20. Résumer l'histoire extérieure de la France, depuis l'avénement de Louis XII jusqu'à la formation de la Sainte-Ligue.

21. Résumer l'histoire extérieure de la France, depuis la formation de la Sainte-Ligue jusqu'à la mort de Louis XII. Tableau sommaire du gouvernement et de l'administration de la France sous Louis XII.

22. Résumer l'histoire extérieure de la France, depuis l'avénement de François Ier jusqu'au traité de Madrid.

23. Résumer l'histoire extérieure de la France, depuis le traité de Madrid jusqu'aux traités de Crespy et d'Ardres.

Faire connaître en détail le gouvernement et l'administration de la France sous François Ier

24. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts en France, depuis l'avénement de Louis XI jusqu'à la mort de Louis XII.

Exposer l'histoire des lettres, des sciences et des arts, en France, pendant le règne de François Ier.

25. Résumer l'histoire extérieure et intérieure de la France sous Henri II.

Développer l'origine et les progrès de la réforme en France, depuis le règne de François Ier inclusivement jusqu'à la mort de François II.

26. Résumer l'histoire des guerres civiles et religieuses, depuis 1560 jusqu'à l'origine de la Ligue en 1576.

27. Résumer l'histoire des guerres civiles et religieuses, depuis l'origine de la Ligue jusqu'à l'entrée de Henri IV dans Paris.

28. Résumer l'histoire du gouvernement et de la législation de la France, depuis la mort de Henri II jusqu'au règne de Henri IV exclusivement.

29. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts en France, depuis la mort de François Ier jusqu'au règne de Henri IV exclusivement.

Développer l'histoire intérieure et extérieure de la France, depuis l'entrée de Henri IV dans Paris jusqu'à la mort de Louis XIV.

30. Résumer l'histoire intérieure et extérieure de la France, depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748.

31. Résumer l'histoire intérieure et extérieure de la France, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle jusqu'à la convocation des Etats généraux de 1789.

32. Résumer l'histoire des lettres, des sciences et des arts en France, depuis la mort de Louis XIV jusqu'en 1789.

33. Retracer la série chronologique des différentes acquisitions territoriales faites par les rois de France, depuis la mort de Charles VII jusqu'en 1789, et des colonies fondées par la France, depuis le règne de François Ier jusqu'en 1789.

(1) Voir les programmes arrêtés par le conseil royal pour les autres classes, et publiés dernièrement par le *Journal général*.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

LITTÉRATURE LATINE.

THÉATRE DE PLAUTE. *Traduction nouvelle, accompagnée de notes, par M.* J. NAUDET, *membre de l'Institut;* t. 1 et 2, *formant les 53e et 54e livraisons de la Bibliothèque latine-française, publiée par M.* C.-L.-F. Panckoucke.

Deuxième article.

Avant de commencer ce second article, ferai-je amende honorable pour avoir laissé s'écouler un si long intervalle depuis l'impression de son aîné? A quoi bon? Plaute, avec ses deux mille ans d'impérissable renommée, est du nombre de ces auteurs qui peuvent attendre. Il en est de même du travail de M. Naudet: un peu plus tôt, un peu plus tard, on est toujours à temps pour parler d'un ouvrage de talent et de conscience.

Après l'*Amphitryon*, vient l'*Asinaire*. Cette comédie, bien inférieure à la première pour la conduite, offre une double moralité. L'auteur poursuit à-la-fois d'une dérision mordante les galants surannés, et les maris qui se font les esclaves d'une épouse pour sa dot. Ce dernier ridicule était fort commun chez les Romains; e Plaute y revient plus d'une fois dans ses autres comédies. Les vainqueurs du monde tremblaient devant leurs maîtresses-femmes-

Dès le temps des rois, nous voyons Tanaquil porter pour sa bonne part le sceptre de Tarquin l'*ancien*. Sylla, dont la mauvaise humeur était un arrêt de mort pour ses concitoyens, fermait débonnairement les yeux sur les débordements de Metella son épouse. Un Marc-Antoine, que ses honteux revers en Crète firent surnommer dérisoirement *le Crétique*, ne prêtait jamais de l'argent à un ami sans dire : *Prenez garde que ma femme ne vous voie.* L'éloquent Cicéron n'avait pas la parole dans le ménage avec l'altière Terentia. Enfin, avant de devenir l'esclave de Cléopâtre, Antoine avait porté le joug de l'avare et vindicative Fulvie.

Comme tous les poëtes comiques de l'antiquité, Plaute prenait souvent le titre de ses pièces dans la circonstance la moins importante de l'action. Les vingt mines qui doivent servir à acheter pendant un an la courtisane Philénie proviennent d'une vente d'ânes faite à un marchand de Pella : de là ce titre d'*Asinaria*, sous-entendu *fabula*, c'est-à-dire *la pièce aux ânes*. Ainsi n'auraient eu garde de faire certains auteurs modernes, qui font, dès le titre de leurs pièces, une si grande dépense d'esprit.

On est étonné du grand nombre d'emprunts que les auteurs modernes ont fait à l'*Asinaire*. Parmi tant d'imitations, M. Naudet relève avec soin celles qui en valent la peine ; et ces citations nous rappellent que les traits les plus heureux de l'*Asinaire* se retrouvent dans les *Fourberies de Scapin*, dans l'*Étourdi*, dans le *Bourgeois-Gentilhomme*, et même dans le *Tartufe* et les *Femmes savantes*, où ce vers si comique,

Jusqu'au chien du logis il s'efforce de plaire,

est imité de ce passage de Plaute :

Volt famulis, volt etiam ancillis, et quoque catulo meo
Subblanditur novus amator.....

Plus loin, quand deux fripons d'esclaves, détenteurs de l'argent qui provient de la vente des ânes, font acheter par mille bassesses à Argyrippe leur jeune maître, et à la courtisane Philénie, le plaisir de s'aimer tout à leur aise, l'un d'eux force l'amant à lui servir de monture pendant qu'il donne des baisers à Philénie : et ici se place cette ingénieuse remarque du traducteur :

« Dans le sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
« Je ne reconnais plus l'auteur du Misanthrope.

« Qu'aurait dit Boileau de cette cavalcade ? La scène est curieuse, « du moins sous le rapport de l'histoire. D'après ce qu'on tolérait « sur le théâtre, on peut juger de ce qu'étaient les bienséances de « la société. »

Cette observation est vraie sans doute pour le temps de Plaute ; mais il ne faudrait pas l'étendre à certaines époques de dévergondage littéraire et dramatique. Qui jugerait aujourd'hui de l'état des mœurs et du ton de la société en France par les pièces bouffonnes ou même sérieuses les plus en vogue sur nos théâtres, se méprendrait étrangement. Mais revenons à Plaute.

Quelque incisive que soit la morale qui ressort de sa pièce, il a su rendre intéressante la jeune courtisane Philénie, amante passionnée et sincère du bel Argyrippe. Rien de plus gracieux que le dialogue dans lequel l'un et l'autre déplorent leur malheur. M. Naudet renvoie à cette scène ceux qui ne soupçonnent pas que Plaute soit susceptible de grace et de sensibilité ; témoin ce trait :

Ego te ? Quam si intelligebam deficere vita, jam ipse
Vitam meam tibi largiar, et de mea ad tuam addam.

Un document précieux que nous fournit l'*Asinaire*, sur les mœurs privées des Romains, est ce contrat en bonne forme par lequel une courtisane s'aliénait pour une année moyennant une somme convenue. Ces contrats étaient chose sérieuse. « Les infidélités dans ces sortes de stipulations, observe M. Naudet, étaient matière à procès, et les belles ne se moquaient pas impunément des bons billets qu'elles avaient signés. » Ovide dans son *Remedium amoris* raconte un procès de ce genre.

J'arrive à la *Marmite*. La *Marmite !* Est-ce quelque pièce de Plaute nouvellement découverte ? Une de ces pièces purement romaines (*togatæ*), faisant allusion à la corruption des suffrages ? Point du tout ; ce n'est autre chose que l'*Aulularia*, pièce si connue sous son titre savant, mais peu compris. Je loue beaucoup M. Naudet, d'avoir ainsi dérogé à l'usage, et abandonné la vieille appellation de l'*Avare* de Plaute, pour lui rendre son nom trivial mais vrai. Je le loue comme je louerais un traducteur des oraisons de Cicéron qui, au lieu de mitiger dans sa version les invectives de l'orateur romain, s'appliquerait à rendre dans toute sa nudité la faconde injurieuse et quelquefois obscène de l'adversaire des Antoine, des Clodius et des Pisou.

Oui, dans notre siècle qui ne se paie plus d'illusions, il faut porter cet esprit de franchise et de vérité dans la reproduction des écrits des anciens : voilà pourquoi notre époque, en travail d'une nouvelle modification de la littérature, est vraiment celle de traductions nouvelles, en dépit de toutes celles des deux siècles passés. On commence assez généralement à traduire d'original, c'est-à-dire, d'après l'expression des mœurs et des localités grecques et romaines. Personne ne s'avisera plus de dire *messieurs* pour *Athéniens* ou *Quirites*, et de traduire *optimates* par *gens de qualité*.

Ici néanmoins tout le monde n'est pas de l'avis de M. Naudet. Un académicien, recommandable par ses vertus et ses dignités, blâme dans le *Journal des savants* notre traducteur d'avoir adopté le titre de *Marmite*, « qui, dit-il, n'indique aucunement le sujet de « cette comédie, et annoncerait plutôt un tout autre spectacle. » Cette objection n'en est pas une à l'égard de Plaute, qui ne cherchait pas à indiquer par le titre le sujet de ses pièces, témoin l'*Asinaire* dont je parlais tout à l'heure. Le respectable critique veut que M. Naudet traduise *aulularia* par *cassette*. C'est lui prescrire un contre-sens. Je consulte les grammairiens latins, et je vois qu'*olla* ou *aula*, dont le diminutif est *aulularia*, n'est autre chose qu'un *vase*. — « AULA VEL OLLA, *quam nos ollam dicimus, est capacissimum vas* (dit Nonius Marcellus dans son livre XV, intitulé : *De genere vasorum vel poculorum*) ; puis, après avoir cité ce vers de l'*Amphitryon* :

Optimo jure infragatur aula *cineris in caput*,

il ajoute : VARRO, *Geronto Didascalo : Sed simul manibus trahere lanam, nec non simul observare ollam pultis ne aduratur.* IDEM, *Bimarco : Vulcanum nec quum ova lagenæ ollarum figura ter precatur.* — Assurément il n'y a rien dans ces exemples qui indique une cassette. C'est un vase plein de cendres, une marmite qu'on va briser sur la tête d'Amphitryon. — C'est, dans le premier exemple tiré de Varron, un vase dans le fond duquel il ne faut pas qu'en faisant deux choses à la fois, une servante laisse brûler la bouillie. Enfin, dans le second exemple du même auteur, les mots *olla* et *lagena* sont mis en rapport. Jusqu'ici M. Naudet a raison contre son critique, à moins que celui-ci ne prouve que les Romains mettaient leur pot au feu dans une cassette.

J'ouvre Festus, et au liv. Ier, je lis : *Aulas antiqui dicebant ; quas nos dicimus ollas : quia nullam litteram geminabant* : mais cela ne fait rien à l'affaire, je continue, et Festus ajoute : Itaque AULICOQUA *exta, quæ in aulis* COQUEBANTUR, *dicebant ; id est ilixa.*

Dans tout cela, pas plus de *cassette* (*arca*) que dans Nonius Marcellus. Je pourrais ici multiplier les citations tirées de ce même Festus, et y ajouter ce trait de Caton l'ancien, *de re Rustica*, ch. 86, *in aulam indat, et aquam puram, coquatque* ; mais j'aime mieux trouver dans la pièce de *Plaute* elle-même la preuve qu'Euclion ni son aïeul n'avaient pas caché leur or dans une cassette. D'abord c'est sous son foyer, *in medio foco defodit*, que l'aïeul d'Euclion avait mis son trésor ; or, son petit-fils, qui se livrait à des précautions si excessives, n'aurait pas, après avoir trouvé ce trésor héréditaire, choisi un coffre de bois pour le recéler à portée du combustible : c'est une bévue que ne commettrait pas une cuisinière, sans être même la servante de Molière.

Mais ajoute le critique « *arca* s'y rencontre (dans la pièce) comme synonyme d'*aula*. Nullement : tant qu'Euclion tient son trésor dans sa maison, dans son foyer, il parle de son *aula*, de sa marmite. Dans le second acte, scène VII (je me sers, pour faciliter la versification, de cette division, qui n'est point de Plaute), quand Euclion s'approche de sa maison, envahie par les cuisiniers de Mégadore, et qu'il entend ces mots de l'un d'eux :

Aulam majorem, si potes vicinia
Pete ; hæc est parva : capere non quit.

Ce que M. Naudet traduit ainsi :

« Va demander tout de suite chez le voisin une grande marmite : celle-ci est trop petite pour ce que je veux faire »

Euclion s'écrie :

Perii hercle ! Aurum hei mihi rapitur ! aula quæritur ! « Hélas ! on « m'assassine, on me ravit mon or, on cherche la marmite ! »

Ici le critique veut-il qu'on dise *on cherche la cassette ?* Mais, dit-il encore, « *arca* s'y rencontre comme synonyme d'*aula*. »

Encore une fois le texte de Plaute réfutera le contre-sens que l'on voudrait qu'eût fait M. Naudet dans ce que les éditeurs t convenus d'appeler la scène première du cinquième acte. L'esc Strobile, qui a dérobé le trésor de l'avare, interrogé par Lycon son jeune maître, dit :

Reperi hodie.

LYCON. — *Ubinam ?*
STROB. — *Quadrilibrem, inquam, auri plenam.*
« Une marmite pleine d'or, quatre livres pesant.

Lyconide reprend ensuite :

Ubi est aurum ?...... « Où est cet or ?

In arca, apud me..... « Dans un coffre, chez moi, » reprend Strobile. (M. Naudet a traduit *apud me* par *à moi*, ce qui est un commentaire et non une version, mais ce qui, sur le fond de la question, ne lui ôte rien de son avantage.) Je le demande à tout lecteur impartial, est-il possible de voir qu'ici *arca* soit synonyme de *aula ?* Il est évident que l'esclave, après avoir trouvé la marmite d'Euclion, a déposé celle-ci avec l'or dans sa cassette à lui, pour la dérober à tous les yeux.

« Cependant, dit encore le critique, c'est en des cassettes que des avares ont coutume de déposer leurs trésors. » Sans doute des avares bourgeois de Paris, ayant pignon sur rue, ayant des valets, comme l'Harpagon de Molière, ne vont pas prendre une marmite pour cacher leur or ; ils ont des coffres forts, des cachettes soigneusement fermées. Mais un humble plébéien comme Euclion, que tout le monde croit dans l'indigence, un pauvre homme qui va recevoir à la curie sa petite pièce de cuivre, et qui n'a auprès de sa fille qu'une vieille esclave, pouvait, sans déroger, employer un meuble de cuisine pour cacher son or. Cette coutume de serrer l'or dans de vieux pots s'est conservée dans toutes les nations chez les gens du peuple.

On trouvera peut-être que j'ai donné beaucoup de place à une discussion de mots ; mais comme ces mots tiennent à une question plus élevée, à la discussion aujourd'hui engagée entre la vieille érudition, qui se paie de mots vides de sens, de vieilles formules, et la nouvelle érudition, qui veut tout revoir, sans avoir la prétention de tout refaire ; j'ai cru pouvoir me livrer à cette digression.

D'ailleurs, à part quelques mots sur le mérite de la traduction de M. Naudet, sur la manière souvent comique dont il brise ses phrases ; à part quelques citations piquantes tirées de ses notes,

mais qui seront encore mieux appréciées en lisant l'ouvrage, qu'aurais-je pu dire de nouveau sur l'*Avare* de Plaute? A cet égard je me récuserai comme le nouveau traducteur : « Ample, dit-il, serait la matière à discourir sur le mérite comparé de la pièce latine et de l'*Avare* de Molière, et des autres imitations qu'on en trouve dans les théâtres étrangers, telles que l'*Avare Jaloux*, l'*Avare fastueux* de Goldoni; et *Ottavio* dans son *Honnête aventurier*. Mais que dire de nouveau après les ingénieux paradoxes de M. Shlegel (1); après les aperçus ou les dissertations critiques de Marmontel (2), de La Harpe (3), de Cailhava (4), de M. Lemercier (5), de MM. Duval (6)! Le lecteur instruit et judicieux me fera grace aisément de mes réflexions qui ne lui apprendraient rien, et il préférera l'extrait d'une comédie chinoise, qui aura du moins l'intérêt de la nouveauté. »

Cette comédie dont M. Naudet doit la connaissance à un savant confrère, M. Stanislas Julien, paraît offrir une peinture naïve de la vie intérieure des Chinois; il s'y rencontre quelques traits comiques. Il faut savoir gré à M. Naudet d'en avoir donné l'extrait; mais quel intérêt pourrait avoir l'extrait d'un rapide analyse?

Une seconde pièce occupe, dans cette traduction nouvelle, la seconde moitié du deuxième volume, c'est *Bacchis*, dont La Harpe n'a pas parlé, mais dont le sujet et le dialogue, selon la remarque de M. Lemercier dans son cours de littérature, ne le cèdent point en audace aux discours les plus libres de Lucien. « Oui, répond M. Naudet, cette comédie est impudique; mais elle est très morale : ainsi le comportaient les usages dramatiques et les habitudes sociales des anciens. »

Impudique et *morale*, voilà deux mots un peu étonnés de se trouver ensemble; la proposition du traducteur a tout l'air d'un paradoxe. Eh bien! qu'on lise les *Bacchides*, avec l'avant-propos et les notes de M. Naudet, et l'on verra qu'on ne peut soutenir avec plus de raison et d'esprit qu'il ne le fait une thèse, qui plaira surtout à ceux qui veulent voir dans la comédie une école de mœurs. Quant à moi; si j'avais un avis à donner, je serais tenté de croire que la comédie est comme l'expérience même de la vie : l'une et l'autre corrigent peu de monde; mais avec cette différence, que l'expérience est presque toujours aussi coûteuse qu'inutile, tandis qu'une bonne comédie a du moins l'avantage de vous récréer l'esprit. A ce titre, rien de plus divertissant que les *Bacchides*, dont l'intrigue est bien plus compliquée que celle de la *Marmite*. Moins connue du public que l'*Amphitryon* et l'*Avare*, les *Bacchides* ont fourni à Molière et à nos comiques une foule de traits heureux. M. Naudet, qui aurait pu charger son commentaire de citations, s'est borné aux rapprochemens les moins connus. C'est ainsi que dans son avant-propos il nous fait apercevoir quelque ressemblance entre le vers célèbre du Dante : *Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate*; et ces paroles d'un jeune débauché qui sort de la maison des Bacchides, dangereuses courtisanes :

Pandite atque aperite propere januam hanc
orci, obsecro;
Nam equidem haud aliter esse duco, quippe quo
nemo advenit,
Nisi quem spes reliquere omneis, esse ut
frugi possies.

C'est ainsi que M. Naudet nous offre un rapprochement encore plus curieux à propos de la scène où le jeune Mnésiloque se dit trahi par celui qu'il croyait son ami, et pressé par cet ami, Pistoclère, de nommer le perfide, s'écrie :

Pistoclère, perdidisti me sodalem funditus.
(O Pistoclère, c'est toi qui me tue!)

Dans les *Vêpres Siciliennes* de M. Casimir Delavigne (acte II, sc. IV) on trouve un passage absolument analogue.

LORÉDAN.
Qui vous a fait outrage?

MONTFORT.
Un perfide, un parjure,
Un infidèle ami que j'avais mal jugé,
Qui déchire la main dont il fut protégé,
Qui sous de faux dehors à mes yeux se déguise,
Abuse des secrets surpris à ma franchise,
Qui me perce le sein des plus sensibles coups,
Qui me trahit, me tue! et cet ami, c'est vous!

La traduction de Bacchis n'a pas une allure moins franche et moins vive que celle de l'*Avare*. Dans les notes, M. Naudet se montre toujours instructif et sobre de ces observations qui n'apprennent rien. Qu'il mette de l'activité à terminer son théâtre de Plaute, et il aura exécuté l'une des plus estimables parties de la belle et grande collection des *Classiques latins-français*.

D. R. R.

(1) M. Shlegel, *Cours de littérature dramatique*, 12e leçon.
(2) *Eléments de littérature*, article MOEURS.
(3) *Cours de littérature*, tome I.
(4) *Art de la Comédie.*
(5) *Cours analytique de littérature*, tome II.
(6) *Théâtre des Latins*, édition de Levée, tome II, page 361.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE D'ALLEMAGNE. — M. ST-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Etat présent de l'Allemagne, sujet de la leçon. — Trois groupes en Allemagne : 1° la Prusse libérale et absolutiste, militaire et savante; 2° la Bavière, le Wurtemberg et Bade; 3° l'Autriche. — Résultats probables des conférences de Vienne.

Nous devons des remercîments à M. Girardin; il n'a pas abandonné l'histoire d'Allemagne pour la poésie française, et il a mieux aimé accepter une double tâche que de laisser son travail incomplet. Certes ce travail en valait la peine; le professeur nous importait l'histoire d'Allemagne telle que la science moderne l'avait faite, histoire toute germanique par la profondeur des recherches et la certitude des résultats, toute française par la grace et l'élégance du développement. M. St-Marc-Girardin est un homme heureusement constitué pour opérer l'opinion intellectuelle de l'idéaliste et savante Allemagne, et de la France spirituelle et positive. La philosophie et l'érudition allemande donnent à son esprit plus de gravité et de profondeur sans lui faire perdre sa gracieuse originalité.

En 1830 M. St-Marc-Girardin avait donné pour but à l'histoire qu'il commençait l'unité de l'Allemagne; depuis cette époque quels progrès les grands événements qui se sont accomplis ont-ils fait faire à cette unité? Un voyage que M. St-Marc-Girardin a fait en Allemagne lui a permis d'en juger par lui-même, et il a consacré cette première leçon à nous communiquer le résultat de ces observations.

Dans la diversité de ses états l'Allemagne lui paraît former trois groupes, trois centres d'action, savoir : dans le Nord, la Prusse; au sud-ouest, la Bavière, Wurtemberg et Bade; au sud-est, l'Autriche.

La Prusse est un état tout récent qui n'a pris que d'hier son rang entre les royaumes. Avant elle de nombreuses tentatives, pour fonder au Nord de l'Allemagne un état indépendant, opposé à l'empire, avaient été faites; aucune n'avait réussi. Ce que n'avaient pu faire ni les guerres civiles au moyen âge, ni la réforme, ni la guerre de trente ans, le grand-électeur l'accomplit; et le titre de roi, acheté à l'empereur, ne fit que mettre le sceau à son élévation. Depuis la Prusse n'a fait que s'agrandir; trop peut-être, car ce vaste état touche d'un côté le Rhin, et de l'autre la Baltique; il a pour ainsi parler plus d'envergure que de corps, plus de longueur que de profondeur, plus d'étendue que de consistance. Aussi la puissance matérielle qui lui manque, il a cherché sans cesse à la remplacer par l'ascendant moral que lui a acquis l'observation constante d'un système politique toujours le même. Être toujours un peu plus libéral que les princes, mais beaucoup moins libéral que les peuples, telle est la maxime qui a toujours présidé à sa conduite; maxime dont, suivant les circonstances, elle a mis successivement un des côtés en saillie. Avant la restauration elle fut une des puissances les plus bienfaisantes dans son administration, les plus équitables dans ses rapports avec les sujets. La révolution de juillet éclate, et à l'instant elle dépose le libéralisme emprunté, s'arme de toute sa rigueur absolutiste, et repousse la cause de la liberté et de l'unité germanique, qui espérait en elle. Le péril passé, elle envoie dans les provinces rhénanes son prince royal populariser le pouvoir par des mesures pleines de justice et de douceur. Ce double caractère de la Prusse est représenté dans son sein : le despotisme, par l'armée; le libéralisme, par l'université. Absolutiste et libérale, militaire et savante, on a dit que la Prusse était une caserne; cela est vrai, mais elle est aussi une université. A Berlin on voit s'élever deux monuments parallèles qui semblent dominer la ville, la caserne et l'université; voilà l'emblème de la Prusse. Si la presse est esclave, la chaire est libre; le professeur y peut dire à peu près ce qu'il veut, mais cette indépendance doit s'appuyer sur la science, et d'ailleurs l'armée est là pour réprimer l'effervescence de la jeunesse.

Parmi les événements qui ont donné occasion à la Prusse de montrer la seconde partie de son système, il faut surtout remarquer l'insurrection de la Pologne. La Prusse aurait pu s'opposer à la Russie; mais elle-même avait pris part au partage de la Pologne; le duché de Posen, Dantzick pouvaient lui échapper; l'indépendance de la Pologne, c'était l'abaissement de la Prusse. C'est ainsi que la Pologne voyait toute l'Allemagne se ranger contre elle, suivant ainsi ce mouvement constant des peuples germaniques, qui les entraîne à absorber les populations slaves. Aussi ne trouvait-elle de chances de succès ni au-dehors ni au-dedans. Le peuple manque à cette nation; elle a traversé les temps modernes avec sa constitution aristocratique et féodale, sans qu'une classe moyenne se soit formée sous les seigneurs. Maintenant le peuple se fait par la confiscation et la vente des biens des nobles émigrés sans doute; mais ce peuple recevra bientôt les souvenirs de la terre qu'il habite. La vieille Pologne est morte; il en reconstruira une nouvelle, destinée à venger l'ancienne.

Si la Prusse n'a pas accepté la tâche de construire l'unité de l'Allemagne avec la liberté, elle travaille du moins à une unité moins relevée, l'unité commerciale. Elle semble entraîner du côté de la Baltique tous les produits de l'industrie allemande. C'est par ces mesures favorables au commerce que se manifeste surtout son retour au libéralisme.

Si maintenant on jette les yeux sur le second des groupes que forme l'Allemagne, composée de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade, on n'y rencontre pas cette unité d'esprit et de tendance, qui caractérise la Prusse. Ces princes, qui tiennent de Napoléon leur couronne récente, ne sont pas encore assurés de la conserver, et s'efforcent de la rendre sacrée en quelque sorte par la protection qu'ils accordent aux arts. Munich voit à la fois ressusciter dans son sein les monumens de l'antiquité et du moyen âge. A ces royautés d'hier s'oppose sourdement l'ancienne noblesse, qui se tient à l'écart des cours, et qui regrette l'ancienne domination impériale. Le peuple dans ces pays est mieux instruit de ses intérêts, plus habitué aux formes du gouvernement constitutionnel : le libéralisme y est représenté par un parti singulier, formé par la fusion des partis du moyen âge et de 89. Le parti du moyen âge, né de l'opposition à l'invasion française, se replongeait par l'étude, où seul il trouvait le repos, dans les formes de la liberté au moyen âge. Allié au parti de 89 qu'avait amené le contre-coup de la révolution française, il tenta une révolution à Francfort, parce que la diète de l'Allemagne s'y tenait, se méprenant ainsi sur les temps, et par un singulier anachronisme, estimant que le pouvoir était là où une fiction de moyen âge le plaçait. Du reste c'est, comme nous l'avons déjà dit, dans le sud-ouest de l'Allemagne que l'on trouve ce libéralisme d'action, instruit aux discussions de la tribune, qui peut faire passer le plus facilement les idées dans la pratique.

Le génie de l'Autriche, c'est la tranquillité, la haine de toute activité, de toute discussion. Comme celui qui loue témoigne par cela même qu'il a le droit de blâmer, elle craint les éloges autant que les critiques. L'administration y est douce et pater-

nelle, l'instruction publique perfectionnée, l'industrie florissante et personne ne le sait; les mœurs y sont pures, la vie matérielle excellente, aussi les peuples ne demandent pas autre chose, et l'amour du souverain est un des traits distinctifs de leur caractère. L'Autriche ne deteste pas même la liberté; car toute haine suppose l'action, seulement elle craint pour sa tranquillité! C'est la partie résistante de l'Allemagne.

Telle est la position respective de ces trois groupes: dans cet état que peuvent faire pour l'unité de l'Allemagne les conférences qui vont s'ouvrir à Vienne? Compléter en Allemagne la destruction du moyen-âge, détruire par conséquent la diete de Francfort et diminuer les universités qui ont conservé des formes et des priviléges étrangers à notre époque. En effet, un mouvement de centralisation s'opère en Allemagne dans les études, les petites universités languissent et les grandes augmentent sans cesse; dans les conférences de Vienne, peut-être la Prusse provoquera-t-elle des mesures qui favoriseront ce mouvement et amèneront un plus grand nombre d'étudiants à l'université de Berlin.

VARIÉTÉS.

JACQUES II A SAINT-GERMAIN,

Par M. Capefigue (1).

Avec les *lettres* et les *mémoires* si intéressants, si curieux, qui nous ont été légués par et sur Jacques II à Saint-Germain, il y avait certes une admirable histoire à raconter; histoire dont les détails comme les événements prêtaient si merveilleusement au roman, qu'il eût été bien difficile de distinguer le vrai du vraisemblable. C'est là un avantage que présentent à un aussi haut degré bien peu d'épisodes historiques, et qui n'eût pas manqué de séduire nos romanciers et dramaturges de circonstance, si trop souvent déjà on n'eût défloré ce sujet. Il fallait, pour l'entreprendre sans s'arrêter à ces considérations, un homme nourri d'études sérieuses, capable d'observations et d'appréciations larges et profondes, et tout-à-fait, ou autant que faire se peut, inaccessible à la mesquine et embarrassante influence de toute politique journalière. Or, nous l'avouerons, tel n'est pas M. Capefigue, à en juger par son ouvrage, véritable roman de circonstance, lieu commun historique, maladroitement coloré de détails et d'intrigues romanesques sans vérité, sans vraisemblance aucune. C'est à peine si l'on reconnaît çà et là l'habile et laborieux historien dont les recherches sur Philippe-Auguste ont fait connaître tant de détails encore ensevelis sous la poudre des manuscrits.

M. Capefigue a voulu évidemment exploiter les circonstances, et a cru intéresser par une certaine analogie de situations qui n'est que trop réelle, mais que lui et la foule des hommes superficiels ont prétendu faire voir en tout, et n'ont pas même su trouver là où elle était. Dans les deux volumes de M. Capefigue (volumes presque aussi vides littérairement que typographiquement), nous n'avons vu, nous, que quelques oripeaux historiques, tantôt pâles, décolorés, tantôt chargés par l'auteur; puis grossièrement cousues à ces lambeaux d'histoire les scènes mal conçues, sans suite, sans développements naturels, sans vérité dans les détails, d'une intrigue romanesque malheureusement affublée du costume de notre époque, ou plutôt adopté dans les romans et les drames les plus populaires de notre époque.

Qu'est-ce que le Jacques II de M. Capefigue? Une caricature historique. Qu'est-ce que le Frère Peters de M. Capefigue? Une caricature historique. Les autres personnages du temps sont à peine dessinés pour le roman, et ce roman n'a ni cœur, ni entrailles, si je puis ainsi parler: on sent que l'auteur s'est hâté de jeter au public *liseur* une pâture toujours assez bonne pour lui, dès lors qu'elle est légèrement assaisonnée au goût du jour, et servie aussi au goût du jour; ou bien, et nous aimons mieux le penser, habitué aux graves et sérieuses études historiques, et complètement étranger aux études de la vie et des passions individuelles ou intimes, qui constituent à proprement parler ce qu'on appelle le roman, il s'est effacé comme historien sans prendre rang parmi les romanciers.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que M. Capefique, dans cet ouvrage même, où il s'arrête (bien maladroitement) à critiquer le style des romanciers de notre époque, adopte fort souvent la manière et revêt la couleur de ceux dont il veut parler et dont il n'a ni l'éclat, ni la vigueur factice ou naturelle.

Enfin nous avons remarqué dans cet ouvrage une phraséologie recherchée, monotone, et bien peu propre à racheter les défauts du fonds, ou plutôt le défaut de fonds. C'est ainsi que nous avons compté dans ces deux minces volumes élégamment blanchis, au moins cent paragraphes commençant par la conjonction *et*. Cela nous rappelle un livre dont le premier mot était la conjonction *car*.....

Mais nous ne nous amuserons pas à faire sur le *roman à-propos* de M. Capefigue une critique plus sérieuse, plus serrée que l'ouvrage lui-même. Nous attendrons de cet auteur une production moins fofile et plus digne de lui pour le soumettre à une critique plus digne de nous aussi. *Jacques II à St-Germain* n'est point un ouvrage classique; ce n'est pas non plus un ouvrage romantique destiné à devenir classique: avec une telle opinion sur un livre, ce serait abuser de ses lecteurs que de leur en parler plus longuement.

Nous ne terminerons pas cependant sans rappeler à l'auteur, pour le cas où il serait encore tenté d'exploiter les circonstances, un vers d'Horace qui s'applique admirablement aux hommes d'un talent supérieur, et qui, nous en sommes bien fâchés, semblera ici une épigramme contre M. Capefigue:

Conantur sibi res, non se submittere rebus.

M. R.

(1) Chez Dufey, libraire, rue des Marais-St-Germain.

NOUVELLES.

M. Guéneau de Mussy, membre du conseil royal, vient de succomber à une maladie violente qui l'a emporté en quelques jours.

— L'académie des inscriptions et belles-lettres vient d'élire M. Victor Leclerc, doyen de la faculté des lettres de Paris, à la place vacante par le décès de M. Charles Pougens.

— M. le professeur Roux a été nommé lundi membre de l'académie des sciences. Les suffrages se sont partagés de la manière suivante: 55 membres étant présents, la majorité était de 28. M. Roux a obtenu précisément ce nombre de voix; M. Breschet en a obtenu 26, et M. Lisfranc, une.

Le *Journal des Débats* publie au sujet de cette élection les observations suivantes: « On peut dire, pour la consolation de M. Breschet, qu'il n'y a pas eu de véritable défaite dans cette élection. C'est une question de principe qui a été décidée, plutôt qu'une question de personnes. Sans contester le mérite chirurgical de M. Breschet, on peut dire que ce ne sont pas deux chirurgiens qui se trouvaient en présence: l'académie avait à se prononcer entre une célébrité chirurgicale et un anatomiste physiologiste de mérite et fort instruit, entre un homme qui a reculé les limites de l'art qu'il professe, et un savant qui a enrichi la physiologie de nombreux travaux. Si l'académie voulait donner l'héritage de Boyer à un chirurgien, elle ne pouvait hésiter; de même que, si elle eût voulu un anatomiste, son choix ne devait pas être douteux. La chirurgie l'a emporté sur la physiologie; c'est justice à notre avis, puisqu'il s'agissait d'une place dans la section de chirurgie, et qu'aucune raison personnelle ne pouvait faire repousser aucun des candidats. D'ailleurs la porte de l'académie reste ouverte à M. Breschet, et nous espérons l'y voir entrer, tandis que M. Roux n'avait de prétention qu'à une seule section. »

— M. le docteur Marc a reçu des nouvelles de M. Dupuytren; la santé de ce célèbre chirurgien paraît entièrement rétablie. M. Dupuytren a quitté Naples pour se rendre à Rome: après un séjour de quinze jours dans cette ville, il ira passer quinze jours à Florence, quinze jours à Venise, et il reviendra reprendre ses travaux à Paris.

— Aux examens qui ont eu lieu le 3 de ce mois à la Sorbonne, pour obtenir les brevets de capacité pour l'enseignement élémentaire et l'enseignement supérieur, 32 candidats se sont présentés; 27 pour l'enseignement élémentaire et 5 pour l'enseignement supérieur; 7 seulement ont été reçus dans le premier cas, et 3 dans le second.

— La commission des prisons de Rouen a proposé la formation dans cette ville d'une société pour le patronage des jeunes libérés. Cette proposition a été adoptée, et un projet de réglement a été arrêté. Ce réglement reproduit, sauf les différences de localité, celui de l'association parisienne pour le même but.

— Le bruit court qu'il s'est manifesté une insurrection dans le pensionnat d'Hofwyl (Suisse), insurrection qui n'a pu être comprimée par les domestiques qu'après un combat sanglant, où les poignards et les couteaux doivent avoir joué un grand rôle. L'exaspération des jeunes gens est allée si loin, que M. de Fellenberg a cru convenable de proclamer une amnistie, afin de ne pas provoquer un nouveau mouvement. Néanmoins les choses en sont encore au point que les exercices militaires des élèves les plus âgés ont été supprimés, et que leurs armes sont soigneusement gardées. D'après les différentes versions que l'on fait sur cet événement, il aurait été amené par une punition corporelle assez violente à laquelle un des élèves aurait été condamnée. Plusieurs des élèves anglais de M. de Fellenberg doivent s'être, par suite de ces événements, adressés à l'ambassadeur d'Angleterre, M. Morier, qui s'est rendu à Hofwyl le 27 ou le 28 janvier.

— On écrit de Zurich: Tous nos étudiants allemands qui suivaient les cours de l'académie ont disparu le 2 courant, sous différents prétextes, sans laisser de dettes ni d'autres fâcheux souvenirs sur leur compte.

— Un rescrit ministériel prussien vient d'être publié à Berlin au sujet des étudiants des universités. Aux termes de ce rescrit, aucun étudiant prussien ne pourra plus voyager, hors l'époque des vacances, à moins que son père ou son tuteur n'ait autorisé le voyage, et que l'étudiant n'apprenne aux autorités le nom du pays qu'il se propose de visiter.

— On lit dans un journal anglais que M. Roebuck doit renouveler à la chambre des Communes sa motion relative à la nomination d'un comité d'enquête pour l'éducation.

— M. l'archevêque de Paris vient de publier, pour le Carême de 1834, un long mandement qu'il termine en annonçant que, pour obtempérer aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées par les jeunes gens, et pour satisfaire aux besoins de l'époque, des conférences, qui auront pour objet les vérités de la religion, auront lieu tous les dimanches du Carême à Notre-Dame, à l'issue d'une messe basse qui sera dite à midi. Ces conférences seront ouvertes dimanche prochain par M. l'archevêque lui-même, et continueront les dimanches suivants, jusqu'à la Quasimodo inclusivement, par MM. les abbés Dupanlou, Petetot, James, Amat, Veyssyère, d'Assance et Thibault.

— Un brevet d'addition et de perfectionnement vient d'être accordé à M. Taupier, dont la méthode d'écriture intitulée *Système français*, a obtenu les suffrages de l'université. Cette addition consiste en deux nouvelles parties qui paraîtront sous les titres de *Système d'écriture militaire et d'administration* et de *Système d'écriture commerciale*: l'une et l'autre de ces parties procureront aux militaires et aux commerçants les moyens d'apprendre, en même temps, l'*écriture*, le *tracé des états* et la *comptabilité*. M. Taupier est l'auteur du cours d'écriture qui se publie à la librairie normale d'éducation de M. P. Dupont.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de quinze francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.



Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 16 FÉVRIER 1834. N° 31.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 14 février 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Garnier, professeur de philosophie, est chargé de suppléer à l'école normale, pour la conférence de philosophie, M. Damiron, à qui est confiée la conférence d'histoire de la philosophie.

M. Lepaige, régent de mathématiques au collége de Lectoure, est nommé régent de mathématiques au collége communal de Pézénas, en remplacement de M. Thollard, qui passe au collége de Vienne.

M. Béraud, régent de quatrième au collége communal de Saintes, est nommé provisoirement régent de quatrième au collége communal de Laon, en remplacement de M. Grandpierre, qui passe au collége de Saintes.

M. Williot, régent de philosophie du collége d'Abbeville, est nommé provisoirement régent de philosophie au collége de Soissons, en remplacement de M. Morial, qui reçoit une autre destination.

M. Cabuac, ex-régent de rhétorique au collége communal d'Auch, est nommé régent de rhétorique au collége communal de Brioude, en remplacement de M. Donat, qui est passé au collége de Tarbes.

M. Morial, régent de philosophie au collége de Soissons, est nommé provisoirement régent de philosophie au collége d'Abbeville, en remplacement de M. Williot, qui reçoit une autre destination.

M. Mallet, bachelier ès-sciences, est chargé provisoirement de la chaire de philosophie et de physique du collége communal de Saint-Quentin, en remplacement de M. Moriol, qui passe au collége de Soissons.

M. Grandpierre, régent de quatrième au collége communal de Laon, est nommé provisoirement régent de quatrième au collége communal de Saintes, en remplacement de M. Béraud, qui passe au collége de Laon.

M. Foch, bachelier ès-sciences, ex-maître d'études au collége royal de Versailles, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Montbelliard.

M. Petit-Mangin, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de la classe élémentaire au collége de Remiremont.

M. Thollard, bachelier ès-sciences, régent de mathématiques au collége de Pézénas, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége communal de Vienne, en remplacement de M. Miége, qui est passé au collége royal de Grenoble.

NÉCROLOGIE.

M. GUENEAU DE MUSSY.

Le conseil de l'instruction publique vient de faire une perte qui sera vivement ressentie par tous les membres de l'université. M. Philibert Gueneau de Mussy est mort le 8 février, emporté par une brusque maladie, dans la maturité de l'âge et plein de force encore.

Si les vertus les plus pures renfermées dans l'ombre de la famille, si le plus profond amour du devoir durant toute une vie de travail et de zèle infatigable, si le sacrifice d'un rare talent d'écrivain aux difficiles et ingrates fonctions d'administrateur, si vingt-neuf ans de bienveillance, de bonté, de protection habile et éclairée pour les professeurs et les fonctionnaires de tous les ordres peuvent consacrer la mémoire d'un homme, celle de M. de Mussy vivra long-temps dans l'université.

Nos travaux à tous tant que nous sommes, hommes de pénible labeur et d'obscur dévoûment, ne sauraient donner la gloire, mais ils peuvent concilier l'estime, l'affection, le long souvenir. Quand donc vient de succomber à l'œuvre une de ces patientes et modestes vies, c'est à nous tous aussi qu'il appartient d'en recueillir le bon exemple et d'en transmettre la tradition à ceux qui nous suivent, formant ainsi chaîne d'honneur et de devoir depuis les premiers rangs jusqu'aux derniers, et nous composant nos fastes, qui, après tout, en valent bien d'autres.

Né d'une famille distinguée, et dont plusieurs membres ont honoré l'histoire naturelle et la médecine, M. Gueneau de Mussy suivit dans sa jeunesse les traditions domestiques, et se voua à l'étude des sciences, qui bientôt le conduisit à l'école Polytechnique, alors comme aujourd'hui, pépinière de tous les corps savants, mais de plus la seule et véritable école d'enseignement national. Quelle eût été sa carrière, et vers quelle profession eût-il été entraîné de préférence? Nous ne saurions le dire; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il comptait parmi les élèves de la plus belle espérance. Un acte de conscience, de courage, et presque d'audace lui ferma cet avenir.

Soit tradition révolutionnaire consacrée par une ardente jeunesse, soit obligation politique et imposée par la loi, ce qu'il serait facile d'éclaircir, mais ce que nous ne saurions préciser en ce moment, on voulut exiger de lui des serments de haine et d'exécration contre la royauté. Il s'y refusa et quitta l'école avec l'ami qui depuis a partagé sa destinée et ses travaux, qui siégeait hier encore à côté de lui au conseil de l'instruction publique, et demeure aujourd'hui inconsolable et solitaire. Car de telles amitiés, formées au début de la vie, et trente ans continuées vives et fidèles, ne se remplacent point.

Au milieu de ses études scientifiques, M. Gueneau de Mussy avait cultivé les lettres avec passion. Élevé dans des habitudes sévèrement religieuses, et dans le commerce des sages et puissants écrivains de Port-Royal et du siècle de Louis XIV, son imagination s'était nourrie de toutes les poétiques et graves émotions, sa raison et son goût purifiés par l'étude des modèles les plus exquis. Aussi se trouva-t-il tout naturellement associé à cette croisade que formaient alors dans le *Mercure* et dans le *Journal des Débats*, pour la restauration des études et des idées religieuses et monarchiques, les *Fontanes*, les *Bonald*, les *Geoffroy*, les *Dussaulx*, et pardessus tous, celui qui devait dominer toute la littérature du 19e siècle, *Chateaubriand*. Quand parut le *Génie du christianisme*, la guerre vivement engagée par l'école philosophique de la *Décade*, et dans les autres feuilles restées fidèles à la révolution, mais à la révolution pure, à la révolution de 1789 et de l'an III, fut vivement soutenue par les amis de l'immortel écrivain. L'inimitié de principes rendait injustes de nobles esprits; l'éclat de ce style qui en vieillissant devait croître toujours de jeunesse et de force, offusquait la correction timide et souvent un peu sèche des derniers disciples de Voltaire. Leur verve âpre et caustique se répandit en sarcasmes, pendant que l'imagination chrétienne et poétique de leurs adversaires éclatait en élégies sur les malheurs de la religion, soulevait, avec le poète, tous les vieux souvenirs d'enfance et de culte, et célébrait les vues sociales et politiques cachées sous l'emblème de ses sublimes tableaux. M. de Mussy se distingua dans cette lutte par plusieurs articles d'une gravité, d'une mesure et d'une sagesse parfaites; empreints en même temps d'une foi vive et profonde, et du goût le plus pur et le plus délicat. La meilleure preuve du mérite de ces essais, c'est que Chateaubriand les a recueillis dans toutes les éditions du Génie du christianisme et de ses OEuvres complètes, les emportant ainsi avec lui dans la postérité.

Cette fraternité d'armes avec les écrivains du *Mercure* fut sans doute ce qui rapprocha M. de Mussy de M. de Fontanes. Bientôt l'université fut fondée et M. de Fontanes nommé grand maître. Habile à rassembler les débris de la vieille université, et à réunir dans le *conseil* les lumières de l'expérience, mais sentant aussi qu'il lui fallait quelques hommes jeunes, actifs, confidens de ses plus intimes pensées, le nouveau grand maître ne pouvait oublier l'homme dont il avait apprécié l'esprit libre et élevé, la sagacité exquise et les fortes études. Il l'appela donc près de lui comme *inspecteur général* et *conseiller ordinaire*, avec M. *Rendu*, son ami, M. *Joubert*, trop tôt enlevé aux lettres, et quelques autres qui, moins connus et moins puissans, ont cependant été avec le grand *Cuvier* les véritables restaurateurs des études et les fondateurs de l'Université.

Nous n'avons ni l'intention ni le loisir d'exposer en détail le triste état où se trouvaient les écoles nationales en 1806, et quelle habileté et quel zèle il fallut pour les purger de l'indiscipline, du désordre moral et de l'ignorance qui les infectaient. Mais quiconque, si enfant qu'il fût alors, quiconque a vécu dans nos lycées, quiconque a vu y apparaître ces jeunes et actifs missionnaires du conseil de l'université, et ces maisons se réformer comme par miracle sous leur rapide coup d'œil, peut apprécier aujourd'hui leur sens exquis des hommes et des choses, leur moralité profonde, leur prudente énergie, et cet art d'exciter l'émulation parmi les maîtres et les élèves. Vingt-quatre ans se sont écoulés depuis le jour où celui qui écrit cette notice a reçu les premiers encouragements de l'excellent homme qui descend aujourd'hui dans la tombe, et ce jour a été sans

cesse présent à sa pensée, comme à tant d'autres qui, depuis, au milieu de nos orages politiques, sous mille fortunes diverses, dispersés dans mille carrières, furent au début de la vie, et dans les plus modestes conditions, suscités, soutenus, protégés par cette bonté tendre et grave qui cherchait avec tant de sollicitude des élèves laborieux à l'université nouvelle. L'école normale en particulier ne saurait jamais oublier avec quel discernement M. de Mussy dirigeait les concours et les examens destinés à la recruter, et quelle élite de sujets il contribua à y amener dans les années 1811, 1812 et 1813. Nos professeurs des colléges communaux et royaux peuvent aussi attester quel soin curieux et presque paternel il eut toujours de la destinée de chacun; et comment, en consultant le bien du service, il sut toujours prévenir avec intelligence et délicatesse les vœux les plus intimes et les plus secrets de tant de familles si respectables, et dont les chefs modestes et pauvres sont la seule providence. Voilà quel fut, et je ne crains pas d'être démenti, l'emploi de son crédit sous M. de Fontanes.

Lorsqu'en 1815, après la seconde restauration, une réaction funeste emporta souvent malgré elle *la commission d'instruction publique*, il s'y roidit le plus possible, dans la mesure de son caractère, et servit utilement, à côté de M. *Royer Collard*, à résister aux influences extérieures; bien des destitutions furent empêchées, bien d'autres réparées, et surtout les institutions universitaires défendues avec zèle de la ruine que hâtaient les passions, sous le masque religieux. Quand de 1818 à 1821, maître enfin et dégagé des obstacles qui arrêtaient sa marche, M. Royer Collard, donna ce beau mouvement qu'on peut regarder comme le précurseur de celui qui s'opère depuis juillet 1830 dans l'instruction populaire et dans toutes les branches de l'éducation nationale, nul ne le servit plus efficacement que M. de Mussy. Secrétaire de la commission, il était le bras de l'œuvre, comme le président en était la pensée et l'âme. Son exacte et profonde connaissance du personnel, ses liaisons nombreuses établies en dehors de l'université sur les divers points du royaume par ses longues inspections, sa pénétration prompte, sa discrétion prudente, le rendaient merveilleusement propre à aider le penseur hardi dont l'administration restera le modèle des directeurs ou ministres de l'instruction publique.

Je sais bien que quelques reproches de partialité religieuse ont parfois été adressés à M. de Mussy. Mais ceux-là ne l'ont pas connu, qui l'ont ainsi jugé. Quelle qu'ait pu être la sévérité de l'école théologique à laquelle il était particulièrement attaché, il en eut moins que personne l'intolérance et les âcres scrupules. C'était, sous une discipline austère, un esprit libre, curieux, bienveillant, même pour les doctrines opposées aux siennes; et sous des dehors froids et réservés, un cœur facile et doux. Sa piété, exacte à la pratique, n'en avait pas moins d'élévation, de charité et de condescendance aux diversités des esprits, dans un temps de scepticisme et de controverse philosophique comme celui où nous vivons. Ce témoignage lui sera rendu par quiconque l'a approché d'un peu près, et par les hommes impartiaux de toutes les opinions.

Pour le bien comprendre, il faut surtout l'avoir observé depuis 1822, alors que la réaction, tout à fait maîtresse dans le conseil de l'université, fermait l'école normale, décimait nos colléges, chassait les professeurs les plus libres et les plus éclairés, condamnait au silence les premières chaires de la capitale, et nous livrait pieds et poings liés aux Jésuites. Qui pourrait dire ses angoisses, ses intercessions, ses luttes détournées, ses désaveux quelquefois ouverts et déclarés? Je sais que bien des gens, courageux à l'excès pour autrui, et surtout quand l'orage est passé, demanderont encore pourquoi il est resté où il ne pouvait plus faire le bien, et pourquoi il n'a pas préféré la retraite à la résignation? Mais si *Cuvier*, si lui, si M. *Rendu* eussent cédé la place, que de projets eussent été accomplis que leur continuel appel aux réglements a modifiés, corrigés, ajournés! Combien de fois un ministre, homme purement politique et de passion, arrivé là pour tout détruire, ne s'est-il pas arrêté devant ces objections vivantes, rappelant sans cesse des traditions, défendant tout un système par leur seule présence, et effrayant par les difficultés d'exécution les plus hardies pensées de ruine?

Si de pareils hommes avaient déserté le poste, où *M. de Vatimesnil* en 1828, où la révolution de juillet auraient-ils rencontré des appuis pour réparer le mal et reprendre la tradition du bien? On se fût trouvé perdu au milieu des ruines. Au contraire, maintenant, quelles que soient nos blessures encore, quelques souffrances qu'il y ait à guérir, du moins le corps entier a conservé vie et durée; les exilés sont rentrés de toutes parts, et nous nous avançons péniblement, mais sûrement, vers les perfectionnements et la régénération. Ne soyons donc ni intolérants ni ingrats envers qui a sans doute souffert plus que nous. Car nous, persécutés et proscrits, nous ne souffrions presque que de nos propres maux; mais ceux qui chaque jour voyaient porter les coups au cœur de l'institution tout entière, ceux qui avaient chaque jour la révélation de pensées plus mauvaises encore que celles qui s'accomplissaient, ceux-là, enchaînés par le devoir et, pourquoi ne le dirions-nous pas, par cette nécessité de fer qui retient l'homme dans une profession de trente ans, ceux-là ont dû mille fois plus souffrir: leur seule consolation fut dans la lutte. Et supposez-la si timide qu'il vous plaira, cette lutte a été un bien immense; nous en recueillons aujourd'hui les fruits.

Honneur donc à la mémoire de ces patrons fidèles qui, s'ils n'ont pu sauver les fonctionnaires de haut rang ou les hommes à lutte hardie, ouverte, hostile, implacable contre les ennemis de la science et de la liberté, ont du moins protégé des centaines de professeurs modestes, patriotes voilés et consciencieux, hommes de travail et de devoir, que la France affranchie retrouve aujourd'hui prêts à l'œuvre. Payons tous, sur la tombe qui se ferme, la reconnaissance de tant de familles qui ont dû leur vie, leur éducation, et devront peut-être tout leur avenir à l'homme de vertu dont ce souvenir restera le plus bel éloge.

Je n'ai voulu parler ici que de l'homme public: la vie privée serait belle à dire aussi; mais cela tient au culte du foyer domestique, aux secrètes intimités du cœur, et d'autres, qui l'ont mieux connu, mais non pas mieux aimé et mieux respecté, se chargeront de ce soin, ou, ce qui vaut mieux que les paroles, ils en attesteront les douces et charmantes qualités par leur invariable et perpétuel attachement.

P.-F. Dubois.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Le théâtre comique au 18ᵉ siècle. — De la comédie de caractère et de la comédie d'intrigue.—Du ridicule.—La bourgeoisie et la noblesse.—Le camp de Compiègne. —Revue passée en chaise par Madame de Maintenon. — Des auteurs comiques : Dancourt, Legrand, Dufresny.—L'usurier gentilhomme et la coquette du village.

Du théâtre tragique, qui nous a assez long-temps occupés, passons maintenant au théâtre comique, et voyons ce qu'il fut pendant la première partie du dix-huitième siècle. Avant d'aller plus loin, une question se présente. Pourquoi la comédie n'a-t-elle pas partagé avec la tragédie les attaques sanglantes auxquelles celle-ci fut en butte? D'où vient qu'elle n'a pas, comme la tragédie, essuyé d'abord les critiques, puis les sarcasmes, et enfin, ce qui est le pire, la réforme des novateurs? Car, s'il vous en souvient, au milieu du fracas du temple littéraire que secouaient autour d'elle les *Samson* de l'innovation, la comédie elle seule resta ferme et paisible à l'abri de toutes les atteintes. Pas une page ne se détacha du livre sacré de sa gloire. A quoi tient un tel privilége? Le principe qui lui sert de base diffère-t-il de celui sur lequel est fondée sa rivale? Y a-t-il enfin une école comique et une école tragique exploitant, chacune de leur côté, l'une les passions, les impressions profondes, l'autre l'esprit, la verve, le naturel? Non, certes, leur principe est le même, et ce principe n'est autre que l'observation rigoureuse de l'homme; au point qu'on pourrait presque dire que notre théâtre comique est tout entier pris dans Labruyère. Ce n'est point, on le comprend bien, de la comédie d'intrigue, mais de la comédie de caractère qu'il est question. Dans la comédie de caractère, l'étude de la passion, et surtout de ses bizarreries fait tout; c'est de là que sortent tous les événements.

Pourquoi l'époque comique du dix-huitième siècle ne commence-t-elle qu'à Beaumarchais? C'est que l'esprit philosophique ne comporte pas le génie comique. Hardi, moqueur, mais ambitieux d'agir sur la société, il observe peu l'homme, car son but n'est pas de corriger; il faut qu'il détruise et qu'il réédifie, en un mot, il faut qu'il crée. Or, ce n'est point là qu'est la comédie; l'étude de l'homme peut seule la faire naître. Par quels moyens réduire à ses proportions exiguës une de ces grandes catastrophes qu'on appelle révolutions? En fera-t-on une comédie de caractère? Mais qui sait mieux que nous ce que valent les caractères dans ces temps de crise et de bouleversement? Qu'y a-t-il de constant ou de stable? Chaque circonstance ne modifie-t-elle pas, à leur insu même, les actions et les pensées de ceux qui s'y trouvent engagés? La comédie d'intrigue; mais avec sa gigantesque allure, une révolution va briser le cadre où vous essayez de la renfermer. Et puis d'ailleurs, l'esprit comique, c'est la moquerie: de quoi se moquerait le dix-huitième siècle? Pour prêter le flanc au ridicule, il faut une position dont les dissonances soient sensibles, quelque chose qui choque au premier coup d'œil. Eh bien! se moquera-t-on des financiers? Mais les financiers ne sont plus les *Turcarets* du commencement du dix-huitième siècle; ce ne sont plus ces laquais, ces paysans engraissés d'agiotage, offrant à chaque instant le contraste risible du luxe et de la grossièreté. Le financier aujourd'hui, c'est le fils de Turcaret. Que Turcaret fût ridicule, à la bonne heure; mais son fils a reçu de l'éducation, son fils connaît le monde et lutterait volontiers de façons avec le plus fringant gentilhomme de la cour.

Aura-t-on recours à la bourgeoisie? Mais la bourgeoisie, elle aussi, a pris son niveau. La noblesse qui, dès que ce qui lui reste d'or et d'influence se sera fondu entre ses mains, va voir surgir son *Figaro*, la noblesse est toujours puissante, c'est toujours elle qui donne le ton, c'est sur son train et sur ses manières que chaque bourgeois enrichi règle ses manières et son train; en sorte que, si le tour de Turcaret est passé, celui de Figaro n'est pas encore venu.

Si l'on veut chercher ce que c'est au fond que l'élément comique, on trouve que l'élément comique n'est autre chose que ce que l'on pourrait appeler une *note fausse* dans la vie, une sorte de cessation d'harmonie entre les événements et le caractère, d'où le ridicule, et par suite la comédie. La vie au contraire répond-elle aux événements et aux caractères; dès lors il n'y a plus de comédie, car il n'y a pas de ridicule à saisir.

Qui n'a eu dans sa vie la bonne fortune de rencontrer des gens ridicules! Eh bien! d'où vient qu'un homme est ridicule? à quoi tient cette sorte d'atmosphère particulière qui l'environne, et qui fait naturellement à son approche naître le rire sur les lèvres? Au désappointement. Jetez un individu, quel qu'il soit, dans une société supérieure à la sienne: à chaque instant le pied lui manque, il glisse, il se perd; sa voix, son geste, son regard, tout chez lui prête à la satire, parce que tout est en désaccord avec les objets qui l'entourent. Tel est le ridicule *de salon*. Qu'un homme d'un génie simple et modeste veuille se guinder aux grands effets dramatiques ou politiques, qu'il essaie, lui, être médiocre, de se draper en Byron ou en Mirabeau; peut-être n'eût-il pas figuré sans honneur dans un monde moins élevé; et pourtant le voilà ridicule; car, je l'ai dit, le ridicule n'est jamais qu'un manque de niveau. Or, c'est précisément ce niveau, cet aplomb, qui manque d'abord à la bourgeoisie. Elle a bien pour elle la fortune, mais elle ne sait pas s'en servir. Elle ignore complétement le monde, et pourtant elle veut aller dans le monde. Aussi, comme elle est gauche, embarrassée! comme elle marche, comme elle parle, comme elle agit! comme tout ce qu'elle fait est *à faux!*

Il y a dans l'histoire de la bourgeoisie quelque chose de curieux à observer. C'est la façon dont s'opérait alors l'élévation, je pourrais dire l'initiation des bourgeois à des manières plus distinguées. C'est, comme presque toujours, par les vices, par

des mauvais côtés qu'elle commence. La classe supérieure laisse d'abord tomber dans la classe inférieure ses mauvais sujets, que celle-ci prend pour modèles; car il semble, si j'ose me servir d'une figure triviale, mais juste, il semble, dans ces grands travaux de révolution sociale que, à mesure que les classes se rapprochent, la queue de l'une vienne toucher la tête de l'autre qui la suit. Ces scènes d'éducation bourgeoise, il faut les voir se développer sous la plume des auteurs comiques. Ainsi dans les dernières années du dix-septième siècle, années funestes à la gloire et à la prospérité de la France, on voit les agioteurs, engraissés de la misère publique, établir leur fortune sur les désastres mêmes du pays. Une fois enrichie, voilà la bourgeoisie qui se pavane, qui prend carosse, laquais, cocher à longue barbe, qui fait montre publique de son faste et de ses prétentions. Mais hélas! qu'est-ce que tout cela? qu'est-ce que son carosse de *velours cramoisi à six poils*, *entouré d'une crépine d'or* (1)? qu'est-ce que *ses deux gris pommelés?* qu'est-ce que *ses six grands laquais chamarrés?* qu'est-ce même que la barbe de son cocher? C'est la *qualité* qui lui manque. Telle vieille marquise dans *un méchant carosse traîné par deux chevaux étiques*, pourra prendre le haut du pavé, faire rosser ses gens, tout chamarrés qu'ils sont, par de grands vilains laquais déguenillés, et, si elle tente de se plaindre d'une pareille indignité, lui fermera la bouche d'un *Taisez-vous, bourgeoise*, qui ne laisse pas un mot à répliquer.

Pour échapper à tant d'humiliation, il n'y a qu'un moyen, *la qualité*, et le mariage peut le donner. C'est pourquoi la bourgeoisie se marie; elle épouse M. le chevalier ou M. le comte, presque toujours comte ou chevalier d'industrie, sorte de noblesse de seconde main, mais la seule à laquelle la fiancée roturière ait raisonnablement le droit de prétendre.

Se marier ce n'est pas tout, il faut encore avoir du monde, il faut se faire honneur de son opulence. Car la bourgeoisie s'imagine qu'en tenant table ouverte, en recevant grande société, ainsi que le fait la noblesse, elle va devenir *de qualité*. Aussi ne veut-elle voir que des femmes *gentilshommes*, des *femmes d'épée* surtout, la bourgeoisie n'aime que les femmes d'épée. Elle donnera des concerts, elle aura table d'hombre et de lansquenet, elle prendra un portier enfin, un portier dont il tient à fort peu qu'elle ne s'avise de faire un suisse.

Si le bourgeois enrichi achète un château, qu'il ne s'imagine pas qu'il y va vivre comme un bon et digne seigneur féodal. A peine a-t-il mis le pied dans ses domaines que voilà la ligue entière des intérêts de village qui se met tout d'abord sur l'offensive. A-t-on quelque plainte à former? c'est contre M. *Grimaudin* qu'elle s'élève. Y a-t-il quelque bon tour à jouer? c'est à M. Grimaudin qu'on le joue. Passe-t-il une compagnie de gendarmes? c'est chez M. Grimaudin qu'on les loge. Car un seigneur gentilhomme, on le respecte, on lui obéit, on l'honore, il a des titres, lui; mais M. Grimaudin, allons donc! . . . .

Une des manies bourgeoises du moment, c'est particulièrement la manie militaire. Le camp de Compiègne, qui se tint alors, fait époque pour la bourgeoisie. Il se jouait à ce camp deux comédies, l'une la haute, la comédie de cour, dont Saint-Simon s'acquitte à merveille, l'autre la basse, la comédie bourgeoise que Dancourt s'est chargé de faire. Ce camp, rassemblé pour le mariage du duc de Bourgogne, attira à sa suite une foule immense. Nul ne voulait rester à Versailles quand le roi était à Compiègne; on peut enfin se faire une idée de l'affluence qui s'y pressait par ce seul fait : on fut obligé, dit Saint-Simon, de *coupler* les ducs, c'est-à-dire, chose incroyable, inouïe! qu'il fallut que deux ducs et pairs *logeassent dans la même maison!* Autre nouveauté, les ambassadeurs demandèrent à suivre le roi, à la condition toutefois qu'on leur accorderait le *pour*. Or, voici ce que c'est que le *pour*. Quand la cour ou l'armée prenait séjour dans un village, le maréchal des logis avait soin d'écrire sur la porte de chaque habitant : *pour M. le duc* ou simplement *M. le comte*. C'était ce *pour* que réclamaient MM. du corps diplomatique; mais le ministre des affaires étrangères, fort délicat sur l'honneur du pays, refusa net le droit exigé, et l'on se passa des ambassadeurs.

Le jour de grande revue, l'armée vint s'assembler en face du bastion sur lequel le roi se tenait avec toute la cour. Ce fut là que l'on vit, au dire de Saint-Simon, un spectacle extraordinaire et qui fit long-temps la conversation de toute l'Europe. Madame de Maintenon passa, du haut du bastion, la revue dans sa chaise; le roi, à pied à ses côtés, et frappant à la portière quand elle n'ouvrait point assez vite, lui expliquait chacune des évolutions. Un officier qui monta sur le plateau afin de demander le mot d'ordre, fut tellement stupéfié d'une pareille scène, qu'il perdit la tête et redescendit tout confus, sans se rappeler même l'objet pour lequel il était venu. Enfin quand la marquise manifesta l'intention de se retirer, le roi cria : « Les porteurs de Madame! » Toute la cour resta pétrifiée : le roi avait appelé *lui-même!* Voilà la comédie d'en haut; parlons maintenant de celle d'en bas.

Le camp de Compiègne n'attira pas seulement la noblesse : plus d'un bourgeois de Paris, séduit par la pompe et la nouveauté du spectacle, accourut tout emplumé, doré, brodé, galonné comme des courtisans, et traînant après lui femme, fille, sœur, mère et jusqu'à sa fiancée. L'effet que faisaient sur ces curieux de bas étage tous ces uniformes si brillants, ces équipages, ces chevaux, ces manœuvres, est fort spirituellement décrit par Dancourt. C'est d'abord Mme Robin qui, tout éprise de la vie militaire et de la bonne mine des officiers, aimerait mieux être simple *cavalière* que la plus honorable bourgeoise de Paris; puis M. Mouflard, fort peu charmé des manières soldatesques, et maudissant de bon cœur les hallebardes, ces vilaines armes, ainsi que ces brutaux de sergents qui vous assomment pour vous faire signe de vous retirer. Quant à ce qui est de M. Valentin, il ne se sent pas de plaisir; il est ravi, enchanté, enthousiasmé. Il est vrai qu'il a reçu une vingtaine de coups de canne de la part d'un aide-major; mais *c'est une méprise*, *on l'a pris pour un autre*. Cet aide-major *est de ses amis, voire même un de ses débiteurs; on ne l'a battu que parce qu'on ne lui voyait que le dos;* et cela est si vrai que *sitôt qu'il a retourné le visage*, cet excellent aide-major *s'est mis à rire comme un fou, il n'était pas du tout fâché contre M. Valentin :* au contraire; et n'était ce coup de pied de cheval appliqué trop dru dans l'estomac, M. Valentin n'aurait absolument que des sujets de satisfaction.

Ce que nous devons observer chez Dancourt, ce n'est point seulement le comique de ses farces, souvent supérieures en gaîté à celles de Molière, c'est la gradation d'ascension de la bourgeoisie, qui s'y révèle peut-être à l'insu même de l'auteur. Legrand, autre écrivain d'un genre analogue, a continué l'œuvre de Dancourt. Legrand a fait *l'Usurier gentilhomme*. Dans cette pièce il a mis en scène un paysan enrichi par l'usure, qui, sur le point de s'allier par son fils à la maison d'un noble ruiné, voit arriver chez lui son frère, espèce de rustaud de village, qui vient pour assister aux noces de son neveu. Il y a du comique dans l'embarras du pauvre financier et dans le contraste de la grossièreté du manant avec le faste de son frère.

(1) Dancourt, *le Chevalier à la mode*.

Après Legrand vient Dufresny, peintre, poète, architecte, homme d'esprit, insouciant et prodigue par dessus tout cela, et dont Louis XIV disait qu'*il ne se croyait pas assez puissant pour l'enrichir*.

L'anecdote de son mariage, que tout le monde connaît, peut à elle seule donner l'idée de son étrange originalité. Il devait douze cents francs à sa blanchisseuse. «Eh! mais, lui dit-il un jour, sais-tu bien que cela est une dot, douze cents francs? — Assurément, cela est une dot. — Mais, si je t'épousais, cela ferait quittance; » et il l'épousa.

Le défaut de Dufresny est dans la conception; ses pièces, de même que sa vie, manquent presque toujours de conduite; en revanche l'esprit y abonde. Dans la *Coquette de village*, il nous montre un de ces paysans comme il y en avait beaucoup alors, qui, placé tout à coup, par une chance de loterie, à la tête d'une centaine de mille francs, veut tout acheter, tout accaparer, spéculer sur tout; qui raille, fronde, critique, dédaigne, plus impertinent cent fois que son seigneur, dont il se plaignait. Voilà le nouvel enrichi. Cependant à travers tous ces ridicules, toutes ces dissonances, la bourgeoisie s'élevait peu à peu. On l'accueillait, on l'épousait, ses enfants prenaient les manières du monde, le tiers-état grandissait enfin. Lui aussi voyait que s'il y avait un contraste comique entre le luxe et la grossièreté, il y en avait un plus ridicule peut-être entre la fierté et la misère. C'était une nouvelle comédie à faire. Destouches vint qui s'en chargea. En 1732, *le Glorieux* parut sur la scène.

Nous joindrons au prochain article l'examen *du Glorieux* qui termine cette leçon.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE. — M. LECLERC, PROFESSEUR.

Annalistes romains qui ont écrit en grec; Cincius Alimentus, Postumius Albinus, Acilius Glabrio. — Historiens contemporains de Caton : Calpurnius Pison, Fannius, Vennonius, Sempronius Asellius, etc.

Il paraît à peine croyable que parmi les premiers annalistes de Rome plusieurs aient écrit en grec, et malgré les plus imposants témoignages, on serait tenté d'en douter; cependant rien n'est mieux constaté, et les esprits les plus difficiles à convaincre sont forcés de céder à l'évidence. D'ailleurs, en y réfléchissant attentivement, on finit par comprendre que les Romains aussi ont pu se trouver dans une sorte de moyen âge, et que voyant leur langue si rude et si sauvage, ils aient voulu écrire dans la langue savante, pour assurer l'immortalité à leurs écrits.

Une chose a embarrassé les critiques, et jeté de la confusion dans la question qui nous occupe; c'est que ces histoires grecques sont citées quelquefois comme si elles eussent été composées en latin. Mais on a pu les traduire; et nous savons d'une manière indubitable qu'un certain Claudius avait mis en latin les ouvrages historiques d'Acilius Glabrion.

Contemporain de Fabius Pictor, L. Cincius Alimentus écrivit l'histoire du peuple romain, en remontant jusqu'aux temps les plus reculés : il embrassait dans sa narration la seconde guerre punique, et il s'étendait un peu plus sur cette partie de son travail.

Plébéien, quoique d'une famille ancienne et qui n'était pas sans éclat, Cincius fut successivement questeur, tribun du peuple, édile, et fut ensuite créé sénateur (1). Après le siége de Syracuse, il fut envoyé en Sicile en qualité de préteur, et y passa deux ans (2). Ce fut sans doute pendant son séjour en cette île qu'il conçut le projet d'écrire l'histoire de Gorgias de Leotium, ouvrage que quelques savants lui dénient, on ne sait trop pour quelle raison. C'est aussi pendant son commandement en Sicile qu'il voulut prendre Locres, ville située à l'extrémité de l'Italie; mais cette tentative ne fut pas heureuse: le préteur de Sicile, qui avait vivement poussé le siége, se vit forcé, sur la nouvelle de l'arrivée d'Annibal, de se rembarquer précipitamment (3). Cincius revint à Rome, et fut un des trois lieutenants envoyés auprès du consul Crispinus, qui se trouvait dans un pressant danger (4). C'est probablement vers cette époque qu'il fut pris par les Carthaginois. Ce fâcheux accident ne fut pas sans compensation pour notre historien. Dans ses entretiens avec les généraux de Carthage il apprit une foule de particularités précieuses que les Romains ne pouvaient pas savoir d'une manière précise. C'est ainsi qu'au rapport de Tite-Live (5), il apprit d'Annibal lui-même que ce grand capitaine avait perdu trente-six mille hommes, sans compter un grand nombre de chevaux et autres bêtes de somme, depuis le passage du Rhône jusqu'à son arrivée en Italie sur le territoire des Taurinicns qui touchait à la Gaule cisalpine.

Ce fut peut-être aussi pendant sa captivité qu'il conçut le plan de son traité de l'*Art militaire*, qu'il paraît avoir écrit en latin, ouvrage qui lui a été aussi contesté, sans aucune vraisemblance. N'est-il pas naturel de supposer qu'un homme qui connaissait la littérature des Grecs et qui pouvait comparer la tactique des Carthaginois avec celle des Romains, ait eu l'idée d'écrire sur un art dont il pouvait traiter mieux que personne, et qui faisait toute la force et toute la gloire de Rome?

Aulu-Gelle (6) nous a conservé un assez curieux passage de cet ouvrage, relatif au serment que prêtaient les soldats romains entre les mains du tribun militaire; ils s'engageaient solennellement à ne rien prendre, le même jour, au-dessus d'un *nummus* (le denier probablement, 16 ou 18 sous), au camp et dans un rayon de cinq milles. La lance, le manche de cette arme, le bois, le fourrage, etc., étaient exceptés (7).

Dans son ouvrage sur les Comices, Cincius disait que ceux auxquels on donna d'abord la dénomination de *patricii*, furent désignés ensuite par l'épithète de *ingenui*; ce qui est assez singulier.

M. Leclerc a hésité à lui attribuer un traité *De priscis verbis* qui porte son nom. En effet un semblable travail suppose une époque plus avancée. On ne remonte guère à l'origine du vieux langage que quand une langue est fixée, qu'à une époque où la

(1) Denys, I.
(2) Liv., XXVI, 23 et 28; XXVII, 7 et 8.
(3) Liv., XXVII, 28.
(4) Liv. XXVII, 29.
(5) XXI, 38.
(6) XVI, 4.
(7) Dans le texte d'Aulu-Gelle, on a substitué à *poma*, des pommes, *napum*, le navet; et cela sur la foi des historiens qui rapportent que, dans un champ où avait campé l'armée romaine, un pommier chargé de fruits mûrs fut trouvé intact au départ de l'armée, ce qui annonce que les pommes étaient défendues aux soldats.

signification des mots antiques commence à se perdre. Il ne paraît pas qu'après sa délivrance cet annaliste se soit occupé d'autre chose que de la composition de ses divers ouvrages.

A. Postumius Albinus passa par les grandes charges de Rome; censeur en 580 (1), et consul en 603 (2) : il écrivit en grec. Peu familiarisé avec cet idiome, il priait ses lecteurs d'excuser les fautes et les incorrections de son style. Caton l'en plaisanta et lui demanda s'il écrivait par ordre des Amphictyons (3). Aulu-Gelle rapporte cette anecdote dans des termes un peu différents, et la cite d'après Cornelius Nepos (4).

Polybe nous donne à entendre qu'il n'eut pas à se féliciter d'avoir si soigneusement recherché les études et les arts de la Grèce. Il donna dans tous les excès du luxe et de la noblesse (5). Les Romains faisaient la guerre en Phocide; Albinus arrivé le premier dans cette contrée, et redoutant les suites du combat, feignit une indisposition et se retira lâchement à Thèbes, d'où il eut l'impudence d'annoncer le premier l'avantage remporté par les Romains, comme s'il eût été présent à l'action. Il ne reste de son ouvrage que quelques lambeaux insignifiants; et il ne faut peut-être pas beaucoup le regretter, quoique Cicéron nous assure qu'il avait du savoir et de l'éloquence (6).

C. Acilius Glabrion, après avoir été questeur et tribun du peuple, entra au sénat; et ce fut lui qui servit d'interprète aux trois philosophes grecs députés à Rome pour demander des secours dans une calamité publique (7).

Un certain Claudius traduisit cet annaliste grec, et Tite-Live a fait usage de cette version (8). C'est à lui que les historiens d'un âge postérieur ont emprunté le récit de cette célèbre entrevue d'Annibal et de Scipion, qui eut lieu à Éphèse après la seconde guerre punique : « Quel est, dit Scipion, le plus grand capitaine, selon vous? — Alexandre. — Le second ? — Pyrrhus. — Le troisième ? — Moi, dit Annibal sans hésiter. — Et si vous m'aviez vaincu ? — Je me serais nommé avant Alexandre. » Paroles aussi spirituelles que profondes qui durent déconcerter la vanité du général romain, sans que son amour-propre eût cependant trop à souffrir. Il est fâcheux, a dit M. Leclerc, que Lucien et Plutarque n'aient pas senti la finesse des réponses d'Annibal, et qu'ils aient tout-à-fait défiguré cet intéressant récit. La remarque est juste pour Lucien (9); mais elle nous paraît moins fondée à l'égard de Plutarque qui, dans la vie de Q. Flaminius, rapporte le fait tel qu'on vient de le lire (10).

Vossius, s'appuyant sur un passage de Cicéron, a pensé qu'Acilius avait pris pour sujet historique la deuxième guerre punique, et qu'il n'avait parlé que fort succinctement des autres parties de l'histoire romaine. Cette hypothèse n'est pas sans vraisemblance. Le fragment que nous avons cité plus haut ferait aisément supposer que cet historien avait composé un livre particulier sur Annibal, *De Annibalico bello*, comme dit Cicéron, et qu'il suivait ce héros jusque dans son exil. Cette circonstance a présenté au savant professeur l'occasion d'une éloquente péroraison qui a terminé sa leçon d'une manière brillante, et dont nous regrettons de ne pouvoir donner que l'analyse décolorée. L'Italie a vu bien des conquérants; cette belle contrée a été envahie par de farouches et barbares vainqueurs qui ont désolé ses belles campagnes, saccagé et brûlé ses antiques cités. Hé bien, l'Italie a oublié Odoacre, Attila, Théodoric et les Lombards; mais tout y parle encore d'Annibal; les souvenirs de cet incomparable guerrier ne s'effaceront jamais; à peine avez-vous mis le pied sur la terre italique, que l'on vous montre l'orme à l'ombre duquel s'assit Annibal, *olmo di Annibale;* plus loin c'est le lac de Trasimène, car il n'a point perdu son nom, et le pont ensanglanté, *ponte sanguinetto;* à Spolette, c'est la porte d'Annibal, c'est-à-dire qui le repoussa. Près de Cannes, c'est le champ du sang, *campo del sangue*, terre stérile qui ne produit que des casques et des boucliers; enfin, près de Rome, le pâtre vous indique le mamelon d'où Annibal put apercevoir les sept collines et contempler le Capitole.

Voici des narrateurs en assez grand nombre que M. Leclerc a groupés autour de Caton, dont le grand nom domine toute cette époque; ils sont à peu près contemporains de cet homme fameux qui méritera un examen séparé par son génie immortel, et par l'influence incontestable qu'il exerça sur son siècle. Nous allons passer rapidement en revue ces auteurs de chroniques, et nous donnerons quelques détails sur ceux seulement qui ont fixé le plus l'attention de la postérité, et dont il nous reste des fragments assez considérables.

L. Scribonius Libo fut tribun du peuple l'année même de la mort de Caton (605) : il proposa une loi pour rendre à la liberté les malheureux Lusitaniens, envers lesquels Serv. Galba s'était si cruellement conduit (11). Il ne reste rien de ses écrits. Cicéron dit qu'il ne manquait pas d'éloquence, à en juger par ses discours.

L. Cassius Hemina florissait en 608, à l'époque où les jeux séculaires furent célébrés pour la 4e fois. Comme les grands annalistes, il remontait jusqu'aux temps d'Évandre et d'Énée, et faisait même mention d'Homère et d'Hésiode. Il rapportait que le tombeau de Numa avait été trouvé au pied du Janicule, dans le champ du greffier Cn. Terentius, l'an de Rome 615; ce qui montre qu'il avait écrit l'histoire contemporaine (12).

Il nous reste d'assez nombreux fragments de son histoire; il a été souvent cité par Macrobe, Pline, et surtout par les anciens grammairiens, tels que Priscien, Servius et Nonius. Le trait suivant mérite d'être connu : L'an trois cent soixante-trois des revers multipliés provoquèrent une espèce d'enquête dans le sénat pour savoir la cause de tous ces malheurs; il fut reconnu qu'ils étaient presque toujours arrivés le lendemain des ides : c'était à pareil jour que les journées d'Allia et de Crémère et beaucoup d'autres coûtèrent si cher à la république. Le collége des pontifes, saisi en dernier ressort de cette affaire, statua qu'il fallait regarder comme des jours funestes tous les lendemains de calendes, d'ides et de nones, pendant lesquels on ne devait ni livrer bataille, ni tenir les comices (1).

L. Calpurnius Pison Frugi étant tribun du peuple, fit rendre une loi contre les concussions (2); il fut ensuite censeur et consul, et prit souvent part à la discussion des lois, soit pour les appuyer, soit pour les combattre (3). Les discours qu'il prononça dans ces diverses occasions n'existaient déjà plus au temps de Cicéron : il fut surnommé *Frugi*, l'économe, le modéré, l'honnête homme. Il dut ce surnom à sa vertu et à son intégrité, comme nous l'apprend Cicéron (4). Il n'en fut pas moins accusé par Tiberius Gracchus; mais cette circonstance tourna à sa gloire, et força son accusateur à rendre à son mérite un éclatant témoignage. « Appariteur, dit le tribun, appelle Pison! — Lequel ? — Ah! tu me contrains d'appeler mon ennemi homme de bien, *Frugi!* (5) »

Ses Annales, ainsi que celles de Fabius Pictor et de Caton, étaient écrites avec sécheresse et sans aucune espèce d'ornement, *sane exiliter scriptor;* ces vieux chroniqueurs ne connaissaient d'autre mérite que celui de la précision. Cependant Aulu-Gelle parle de Pison comme d'un modèle de pureté, de grace, d'exquise simplicité, *perquam pure ac venuste, simplicissima suavitate* (6). C'est que le siècle où vivait ce philologue était un temps de réaction. L'abus de l'esprit dans les compositions littéraires et la recherche d'insipides ornements avaient fini par lasser, rebuter les Romains, au point de leur faire admirer tout ce qui était exempt de ces défauts, et rechercher les anciens auteurs d'annales, qui assurément ne donnaient ni dans l'enflure ni dans l'affectation. Ainsi le témoignage d'Aulu-Gelle ne doit être reçu qu'avec défiance et réserve, et les passages qu'il cite comme preuve de son assertion sont loin de justifier les éloges exagérés qu'il leur donne.

On serait porté à croire que Pison avait mis dans ses écrits, sinon plus de bonne foi et de sincérité, au moins plus de critique que la plupart de ses devanciers. On connaît la fable de Curtius, qui, dit-on, s'élança tout armé dans un abîme ouvert miraculeusement sur la place du Forum, et qui fut appelé depuis lac de Curtius. Pison (7) racontait différemment la chose, et apportait une tout autre raison de cette dénomination. Il disait que, dans la guerre avec les Sabins, Romulus s'était saisi d'un poste élevé, d'où il chargea les ennemis avec avantage; mais que Metius Curtius, chef sabin, s'était retiré dans un lieu marécageux, d'où il avait ensuite gagné le Capitole avec sa troupe, et qu'il avait donné son nom à cette partie de la place publique, qui n'était qu'un marais avant que les égoûts l'eussent rendue praticable. Il semble qu'il eût l'intention d'éclairer ses concitoyens, et d'affaiblir cette crédulité superstitieuse, alors généralement répandue, qui donnait lieu aux soupçons et aux accusations les plus ridicules. C. Furius Cresinus, récemment affranchi, fut cité à comparaître devant le peuple comme prévenu de sortilége; car on ne pouvait expliquer autrement les produits considérables qu'il tirait de son petit domaine. Les grandes terres de ses voisins rapportaient beaucoup moins. Cet honnête citoyen, craignant une condamnation par suite des préventions de la multitude, amena devant ses juges sa fille, vigoureuse et proprement vêtue, et montra tous ses instruments aratoires, des outils en bon état, de lourds hoyaux, de fortes et pesantes charrues, des bœufs robustes et bien soignés. « Romains, s'écria-t-il, voilà mes sortiléges : je ne puis vous présenter mes fatigues, mes sueurs et mes veilles. » De tels arguments étaient sans replique; le diligent et industrieux laboureur fut rendu à ses champs et à ses travaux.

C. Fannius, austère dans son langage comme dans ses mœurs, fut disciple de Panétius et gendre du sage Lélius (8). C'est un des interlocuteurs du *Traité de l'Amitié*, par Cicéron.

Son histoire qui ne contenait, selon toute apparence, que l'époque des Gracques, était assez élégamment écrite, bien que l'éloquence ne s'y montrât pas dans toute sa splendeur ni dans toute sa perfection. Dans le Traité des lois, l'orateur romain semble démentir ces éloges, où il est dit, *quid tam exile quam isti omnes;* mais c'est le mordant Atticus qui parle aussi peu respectueusement de Caton, de Pison, de Fannius et de Vennonius; et il agit ainsi pour engager son illustre ami à écrire l'histoire (9).

Fannius eut l'honneur d'être abrégé par Brutus, ce qui prouve qu'il était encore estimé au siècle de César (10); et il le méritait au moins pour sa véracité, *Fannius vere* (11).

Nous ne dirons rien de Vennonius, dont il ne reste que de misérables lambeaux, et qui figurerait à peine dans les recueils biographiques, si ce n'est que Cicéron éprouve le regret de ne le point avoir (12).

C. Sempronius Tuditanus avait écrit toute l'histoire romaine, y compris les temps fabuleux. Il racontait les malheurs de Régulus que les Carthaginois firent périr par la privation du sommeil; atrocité dont, au rapport du même historien, les enfants de Régulus tirèrent une vengeance terrible sur les prisonniers Carthaginois qui leur furent livrés par le sénat.

P. Sempronius Asellion mérite peut-être une place distinguée parmi ces narrateurs. Tribun des soldats au siége de Numance, il décrivit les événements dont il fut le témoin et quelquefois l'acteur. Il n'a pu trouver grace devant le sévère Atticus qui l'accuse d'être aussi plat et aussi ignorant que les premiers annalistes (13).

Au rapport d'Asellion, T. Gracchus ne paraissait en public qu'accompagné de trois ou quatre mille hommes; il disait aussi que ce même tribun avait prié le peuple de le défendre, et lui avait présenté son fils, le confiant à la garde de la multitude attendrie presque jusqu'aux larmes (14).

(1) Liv. XLI, 27.
(2) Aul.-G.; II, 8; Mac. S., *Præf.*
(3) Plut., *Cat. M.*, XII; Polyb. *De virt. et vit.*
(4) XI, 8.
(5) Polyb., *loco cit.*
(6) Aul.-G., VII, 14.
(7) Cic., *Of.* III, 32.
(8) Liv. XXV, 39.
(9) *Dial. Mort.*
(10) Plut., *Flam.*, 21.
(11) Cic., Brut. XXIII; Liv., *Epit.* XLIX; Suet., *In Galb.*
(12) Plin., XIII, 13; Plut, *In Num.* XXII.

(1) Macrob., *Sat.*, I, 16; Liv. V, 36.
(2) Cic., *Offi.*, II, 21.
(3) Cic. Brut., XXVII.
(4) Cic. *P. Font.*, 16.
(5) Aul.-G., VI, 9; XI, 14.
(6) Varr., *l. l.* 5.
(7) Cic. Brut., XXVI.
(8) Cic., *Leg.*, I, 2.
(9) Cic. Att., XII, 5.
(10) Sal., *de Vict.*
(11) Cic. Att., XII, 3.
(12) Aul.-G., VI, 4.
(13) Cic., *Leg.*, I, 2.
(14) Aul.-G., II, 3.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR

D'une histoire et d'un système de la législation. — Histoire politique, Histoire intellectuelle. — Thucydide, Vico. — Les idées et les passions.

Quintilien raconte dans son Traité de rhétorique qu'un grave Romain, voyant son neveu plongé dans un profond désespoir, lui en demanda la cause, et que le jeune homme répondit : « Depuis trois jours je cherche l'exorde d'un discours, et je ne puis le trouver. — Eh quoi ! reprit l'oncle, voudrais-tu donc faire plus que tu ne peux ? » Le mot est profond, quoique dit dans une rhétorique : faire plus qu'on ne peut est une révolte insensée contre son impuissance ; faire tout ce qu'on peut est le plus sacré des devoirs. Il est donc important de marquer à une nation l'étendue et la limite de sa destinée, car de cette connaissance naît ni l'enthousiasme pour entreprendre, la force pour accomplir.

L'enquête que nous avons entreprise sur la situation de la pensée nous a prouvé que la France n'avait point été devancée ; nous l'avons mise en regard de la noble Allemagne dont le caractère est grand, quoique différent du nôtre, et nous avons conclu qu'à la France, non pas à la France arrêtée sous le poids des traditions du passé, mais à la France renouvelée et novatrice, appartenait de développer les germes de révolution que renferment les trois grandes idées qui sont la vie des nations : la religion, la philosophie et la législation.

La religion à tous ses degrés est sainte, pure et sacrée. Personne au monde ne voudrait jeter une raillerie sur la moindre consécration, parce que l'homme doit s'incliner partout où il retrouve la pensée divine. Mais il y a dans le religion deux parties, celle du présent, celle de l'avenir. A la première se rallient ceux qui voient dans le christianisme le *consummatum est* de l'humanité. A la seconde appartiennent ceux qui y voient le principe d'un avenir obscur et mystérieux. Ainsi, après le christianisme il viendra quelque chose qui en sortira, et qui devra satisfaire aux nécessités humaines ; et cette prédiction est éminemment religieuse, loin d'être impie et sacrilége.

En philosophie l'Allemagne a systématisé de la manière la plus complète tous les éléments philosophiques du passé : le platonisme, le péripatéticisme, l'épicuréisme. L'éclectisme allemand a résumé toutes les sectes anciennes, et Hegel, cet Aristote du 19e siècle, qui s'est emparé de tous les débris des philosophies antiques, a posé le réalisme le plus absolu dans les idées.

Depuis deux cents ans c'est la constitution anglaise qui a dominé la législation européenne. Elle a été profondément utile au monde. Elle a montré comment on expulsait les dynasties inutiles et fâcheuses ; elle a prouvé que l'ordre légal était puissant dans ses rapports avec l'ordre moral ; après Montesquieu, après 89, elle s'est infiltrée dans l'ordre légal de l'Europe. Mais, après elle, il viendra quelque chose ; elle n'a été que le prélude de changements progressifs et nécessaires.

Et qui menace ces trois ordres d'idées, si ce n'est l'esprit français ? Non pas en leur opposant un système clos et définitif, mais par ces élans soudains, par ces vagues divinations qui ne se reposent plus depuis Turgot et Condorcet, et qui, semblables au génie militaire des Romains, doivent conquérir le monde. La France ne connaît point ce patriotisme étroit qui confine le génie d'une nation dans ses limites physiques.

La législation qui nous occupe spécialement ici a besoin de deux choses : d'une histoire et d'un système. Dans quel ordre faudra-t-il commencer ? Avant d'entreprendre ce double travail, une méthode est indispensable.

On a tenté de composer à la fois une histoire et un système, en combinant les faits historiques et philosophiques dans une certaine mesure, et l'on s'est trompé, parce que les développements des uns et des autres s'excluent réciproquement. Nous ferons donc, nous, de l'histoire avec ce que nous possédons de matériaux ; le système viendra plus tard, appuyé et fortifié par elle.

Or, il faut bien connaître les conditions de l'histoire avant de s'y engager, et il importe de constater si l'histoire est aussi utile qu'on le pense aujourd'hui. D'Alembert a remarqué que plus on acquiert de lumières sur un sujet, moins on s'occupe des idées fausses qui peuvent se faire jour à son occasion. L'erreur va grossissant et menace d'absorber la vérité jusqu'à ce qu'il devienne nécessaire de rétablir l'ordre rationnel des choses. Cela explique le 18e siècle qui a voulu être novateur. Une génération nouvelle s'est élevée méprisant le passé, croyant à l'avenir et confiante dans sa mission. On sait comment elle l'a rempli. Cette tâche, nous avons à la recommencer ; à d'autres conditions, il est vrai ; connaissant bien le passé pour nous garantir des écueils qui l'ont arrêté, il nous faut créer un système nouveau avec des idées neuves et fortes.

L'histoire des idées qui ont influé sur la marche de l'humanité est bien autrement utile que l'histoire des idées pures. Essayez de raconter les philosophies antiques, comptez et faites connaître les sectes platonicienne, péripatéticienne, épicurienne, stoïcienne, vous luttez vainement contre votre tâche, vous êtes étouffé par la poussière du passé. Faites l'histoire des idées qui ont eu leurs conséquences, ce sont des migrations, des fondations d'états, des conquêtes, des camps, des places publiques, tout ce qui est grand et noble dans l'humanité. Aussi l'histoire des législations est-elle du plus puissant intérêt, parce qu'elle fait connaître un des principes organiques des nations.

C'est une belle science que l'histoire ; mais elle a ses conditions nécessaires, ses règles indispensables dont on ne peut s'écarter sans peine d'être faux et mensonger.

Dans les premières années de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens avaient mis à la tête de leur armée un homme dont les talents non encore éprouvés auraient dû leur inspirer plus de défiance. Leurs ennemis avaient pour général un soldat rude, actif, parlant peu, un Lacédémonien. Son nom était Brasidas. Dès l'ouverture de la campagne il bat complétement le pauvre Athénien, et le force à la retraite. Thucydide, car c'était lui, est rappelé, jugé et banni. Alors il se fait historien, n'étant pas général. Il emploie toute sa fortune à obtenir des rapports des deux partis. Quand ils lui manquent, il y supplée, agrandit ceux qu'il a, et poursuit toujours son œuvre, interrogeant les savants et les politiques, expliquant pourquoi les Athéniens ont contre eux les Doriens, remontant à toutes les origines, racontant la douloureuse expédition de Sicile, qui n'a été égalée que par nos désastres de Moscou ; puis il est surpris par la mort et laisse son 8e livre inachevé. Thucydide est le premier qui ait donné à l'histoire toute sa gravité. Ami d'Anaxagore et de Périclès, il connaît la philosophie et le gouvernement ; il est grand homme autrement qu'eux, mais avec eux ; la politique est élevée par lui en monument éternel. Hérodote avant lui est chroniqueur ; Thucydide crée l'histoire politique comme le comprennent après lui Tacite, Salluste et Machiavel.

L'histoire idéale n'a pas une aussi ancienne origine. Il y a cent ans, vivait en Italie un divinateur de génie, mélancolique, poète, ignorant par rapport à son temps, et dont les qualités sont souvent obscurcies par les défauts qui leur correspondent. Vico sait beaucoup, mais pas assez pour la généralité de ses axiomes : il est religieux, mais il se renferme dans le catholicisme étroit des derniers temps ; il est philosophe, mais il ne va pas au-delà du platonisme pur ; il est dogmatiste hardi, mais il est surpassé aujourd'hui. En un mot, le système de Vico en grandeur et en synthèse est insuffisant aujourd'hui.

Un grand philosophe allemand, Shelling, a résumé en peu de mots le système de Vico. « L'histoire est une épopée conçue dans l'esprit de Dieu : dans son premier « mouvement, l'humanité part du centre et s'élève à sa plus haute expression ; dans « le second elle effectue le retour ; l'un est une iliade, l'autre une odyssée ; le premier « est centrifuge, le second centripète. »

Jamais idée de l'histoire de l'humanité n'a été plus admirablement formulée. L'idée du Napolitain est surpassée et rectifiée ; car si nous ne convenons pas avec lui que l'humanité tourne dans le cercle du catholicisme, nous croyons avec Shelling que nous retournerons à Dieu, et c'est notre plus chère espérance.

Il est certain que le point de vue catholique de Vico ne suffit plus, et que le platonisme a été brisé. Nous contenterons-nous de Montesquieu ? Trouverons-nous que c'est assez de chercher des principes, de les associer et d'en tirer des systèmes ? Avec Vico on étouffe dans le passé, avec Montesquieu on condamne l'humanité à une imitation perpétuelle ; car de ce que certains faits se sont produits politiquement, il induit qu'ils se renouvelleront toujours.

La plus simple formule, pour conclure, sera qu'il faut faire de l'histoire dans un point de vue métaphysique et politique, non pas avec l'aide de l'éclectisme, mais en embrassant les choses dans leur plus grande généralité. Trouvez des notions à la fois métaphysiques et politiques, et vous aurez un système plus large que celui de Vico ou de Montesquieu.

Dans l'histoire des lois que nous commençons, nous examinerons l'humanité depuis son état primitif jusqu'aux temps modernes, depuis l'époque où l'homme était encore chasseur, jusqu'à celui où il est sujet d'un état constitué, démocratie ou monarchie ; depuis le fait simple, jusqu'à cette conclusion que le monde tend à être gouverné par les idées, en apportant des opinions arrêtées dans ce long examen ; car on ne peut juger sans une certaine somme de connaissances qui constitue la compétence philosophique.

Les idées, ces reines et ces maîtresses du monde, les passions, leurs terribles voisines, sont les éléments que nous aurons à étudier. Élargir les passions qui ne sont bonnes ou mauvaises que suivant la direction qu'on sait leur donner, les purifier et les appliquer, tel est le devoir de la vie humaine et de la vie sociale. La passion n'est par elle-même qu'un instrument qui a besoin d'une direction ; c'est l'idée qui la lui donne, l'idée qui doit amener la réunion de la force et de l'intelligence, avec son caractère nécessaire.

A ces prolégomènes, à l'histoire du droit public européen, il faudra ajouter ces deux axiomes qui seront nos flambeaux les plus brillants : le droit est un ; il n'y a de positif que l'idéal.

Appuyée sur cette double base, l'œuvre politique et sociale se précise et se constitue à mesure que le temps actuel se dessine avec son caractère spécial, développé par les agents du mouvement théorique et du mouvement de diffusion : la jeunesse et le peuple.

RÉPONSES AUX QUESTIONS SOUMISES.

Le service de la garde nationale est-il obligatoire pour les maîtres d'études des colléges ?

Depuis long-temps un grand nombre de professeurs et de principaux ont demandé pour les maîtres d'études de leurs colléges l'exemption du service de la garde nationale. Le *Journal officiel des Gardes nationales* publia, en 1831, une lettre du ministre de l'instruction publique au président du conseil où le même désir se trouve exprimé.

Tout en regrettant de ne trouver dans les dispositions de la loi du 22 mars aucune interprétation qui soit favorable aux maîtres d'études, le président du conseil, dans la réponse qu'il fit à son collègue, émettait l'opinion que les conseils de recensement pourraient, en usant de la latitude que leur a laissée l'art. 19 de la loi, les inscrire sur les contrôles de réserve. Il ajoutait que, dans tous les cas, les échanges de tours de services, et les dispenses temporaires que les conseils de recensement ont le droit d'accorder, d'après l'art. 29, peuvent leur fournir les moyens de concilier envers les maîtres d'études les exigences de leurs fonctions avec l'impérieuse disposition de la loi.

Plusieurs conseils de recensement, même à Paris où le service de la garde nationale se fait avec une exactitude plus rigoureuse qu'en province, ont décidé que les maîtres d'études ne devaient être requis que s'il survenait des circonstances extraordinaires. Il en est un plus grand nombre qui ont refusé d'appliquer la loi dans ce sens, et c'est à propos de ce refus qu'un principal nous a communiqué quelques observations qui nous paraissent justes et vraies.

On ne peut en disconvenir, il est d'une haute importance pour les établissements d'instruction publique, que les maîtres d'études sur lesquels repose nuit et jour le soin de surveiller les élèves et d'assurer le bon ordre et la discipline dans les colléges, ne puissent être distraits pour aucune cause de cette occupation. Cela devient d'autant plus nécessaire, qu'ils sont chargés de remplacer les professeurs à qui la loi du 22 mars impose l'obligation de faire le service de la garde nationale. Si cette obligation s'étendait jusqu'à eux, il en résulterait des inconvénients très graves pour les études ; mais l'interruption des classes serait encore une chose moins fâcheuse que les désordres de toute espèce auxquels pourraient se livrer les élèves abandonnés à eux-mêmes et sans surveillance. La présence d'un maître d'études n'est-elle pas plus nécessaire, par exemple, dans un dortoir que dans un corps-de-garde, si rarement inquiété, surtout en temps de calme et de paix ? « Contraindre ces employés au service actif de la garde nationale, nous écrit notre correspondant, n'est-ce point là une mesure capable d'entraîner la désorganisation de quelques colléges communaux où souvent ne se trouve qu'un seul maître d'études. » Nous partageons ces craintes ainsi

que le désir de voir introduire dans la loi qui doit être présentée sur l'instruction secondaire, une disposition qui dispense formellement les surveillants nécessaires des colléges d'un service qui les enlève à leurs fonctions et à leurs devoirs. Ce sera une puissante garantie pour la moralité de l'éducation nationale.

Nous pouvons ajouter encore qu'aux termes mêmes de la loi du 22 mars, les maîtres d'études, ne payant aucune rétribution personnelle, puisqu'ils n'ont pour domicile que l'établissement auquel ils sont attachés, ne doivent pas être portés sur le contrôle de service ordinaire, mais seulement sur celui de réserve qui se compose des citoyens non-imposés.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Lorsque dans une ville il y a en plein exercice une école d'enseignement primaire supérieure tenue par les professeurs du collége, et qu'il y a en outre une école primaire élémentaire, toutes deux payées par la commune, est-il permis au principal du collége d'entretenir une classe de huitième où les élèves apprennent les premiers éléments de la langue française? — Résol. affirm.

Les classes primaires annexées aux colléges ne sont pas considérées comme des écoles primaires légalement organisées. L'usage les maintient dans presque tous les colléges. Dans quelques-uns, ces classes deviennent écoles communales, mais c'est à la libre disposition des autorités locales.

Un condamné en police correctionnelle, pour délit forestier commis dans une forêt départementale, doit-il être écarté des fonctions d'instituteur, en vertu du n° 2 de l'article 5 de la loi du 28 juin 1833? (Rés. nég.)

Ce paragraphe ne déclare incapables de tenir école que les condamnés pour vol, escroquerie, banqueroute, abus de confiance, ou attentat aux mœurs, et les individus qui auront été privés par jugement de tout ou partie des droits de famille, mentionnés aux paragraphes 5 et 6 de l'article 42 du Code pénal. Ces dispositions ne sont évidemment pas applicables au condamné pour simple délit forestier.

INSTRUCTION PUBLIQUE A ATHÈNES.

Une lettre particulière d'Athènes, en date du 2 janvier, contient les détails suivants sur un établissement digne d'être connu :

« J'ai visité un établissement d'un haut intérêt; c'est une école pour les enfants des deux sexes, fondée par un ministre américain et sa femme, de l'église épiscopale. Samedi dernier, jour où j'allai pour la première fois les visiter, c'était le troisième anniversaire de leur débarquement en Grèce. M. et Mme Hill étaient venus à cette époque, ne connaissant pas un seul mot de la langue; il n'y avait pas dans tout Athènes une seule maison debout; il fallut se loger dans une espèce de tour, et après avoir vainement cherché un meilleur local pour établir l'école, Mme Hill, jugeant avec raison qu'il fallait commencer bien ou mal, détermina son mari à faire donner une couche de chaux dans un cellier voisin, elle commença ainsi assistée seulement d'une petite fille grecque que lui envoya un autre missionnaire américain de Syra; depuis, quoique leurs amis d'Amérique, refroidis par la distance, les aient au commencement beaucoup négligés, quoique l'argent leur ait souvent manqué, quoique le choléra les ait retenus plusieurs mois dans une excursion à Smyrne, ils ont réussi à bâtir une fort belle école, dans laquelle ils donnent l'instruction à 250 filles et 250 garçons. Il y a souvent jusqu'à 300 élèves présents; ils apprennent tout ce qu'on apprend dans les écoles d'enseignement mutuel : lecture, histoire, écriture, calcul, un peu de géométrie, le chant, l'histoire ancienne de la Grèce; les plus avancés apprennent l'ancien grec. Trois jeunes filles et trois maîtres dirigent l'enseignement. Mme Hill a fait apprendre à coudre à toutes ces petites filles, qui auparavant n'avaient même jamais vu une aiguille dans la maison maternelle. Les ouvrages qu'elles exécutent sont étonnants.

« Ceci est un exemple de ce qu'il est possible de faire en Grèce et de ce qu'on obtient des Grecs quand on travaille dans leur intérêt; il n'est peut-être pas de population au monde dans laquelle le ministre d'une religion étrangère ait pu réussir avec une pareille rapidité; il est vrai qu'il évite soigneusement tout ce qui pourrait avoir une apparence directe de conversion, et par ce moyen il obtient une telle tolérance, qu'on lui permet de faire tous les dimanches matin une instruction sur l'évangile du jour. Il y a encore une autre école américaine dirigée par Mme King; elle contient 250 garçons, mais pas de filles. »

NOUVELLES.

M. Esquirol, dont les travaux ont éclairé d'une si vive lumière la science des maladies mentales, et ont eu une si heureuse influence sur le sort des aliénés, vient d'être nommé membre correspondant de l'académie des sciences morales et politiques de l'institut de France.

— La société royale de géographie de la Seine, voulant donner plus d'extension à ses travaux, vient de réformer son réglement et de s'adjoindre plusieurs nouveaux membres français et étrangers.

— Le cours de médecine du collége de France a ouvert vendredi à trois heures précises. M. Magendie traitera cette année des phénomènes physiques de la vie chez l'homme sain ou malade.

— M. J.-J. Ampère a ouvert son cours de littérature française, le même jour à trois heures et demie. Ce professeur traitera des origines de la littérature française. Nous rendrons compte dans notre prochain numéro de sa première leçon qui a été vivement applaudie par un nombreux auditoire.

— M. Teissier, préfet du département de l'Aude, vient de mourir à Carcassonne. Ce magistrat était membre ou correspondant de plusieurs sociétés savantes. On doit à M. Teissier plusieurs ouvrages recommandables, et entre autres une *Histoire de Thionville* et une *Biographie messine*, livres pleins de recherches et dont la lecture attache et instruit.

— M. Jomard, membre de l'institut, vient de faire placer deux jeunes Egyptiens à l'école d'horlogerie de M. Perrelet. Ces deux étrangers y reçoivent les mêmes soins que les six élèves qui sont confiés à cet artiste par le gouvernement.

— C'est à tort qu'un journal a annoncé qu'il était question de faire exécuter publiquement des jeux scéniques dans l'école des sourds-muets par les élèves de cette institution. Il est vrai que depuis long-temps les sourds-muets ont l'usage de jouer une seule fois, à l'époque des jours gras, une scène de pantomime dont le sujet, choisi avec soin, est une application de leurs études. De là l'erreur que nous signalons. Le conseil d'administration, composé d'hommes graves et éclairés, n'autoriserait certainement aucune innovation contraire à la dignité de l'établissement et à la direction morale de l'éducation.

— M. l'abbé Barbot, curé de Bazouge-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine), ayant attaqué dans un sermon l'instruction primaire et les moyens légaux que le gouvernement emploie pour la propager, a été renvoyé devant les assises sous la prévention des cas prévus par l'art. 201 du Code pénal. Le prévenu doit être défendu par Me Janvier, d'Angers; M. le procureur-général doit de son côté porter la parole.

— L'installation du duc de Wellington en qualité de chancelier de l'université d'Oxford a eu lieu vendredi dernier. Outre les chefs de l'université, étaient présents l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque d'Exeter, lord Eldon et quelques autres personnages de distinction que sa grace avait invités. Le duc a prononcé son discours latin d'une voix forte et expressive. Il est écrit en style classique et éloquent. Il a rappelé avec beaucoup de bonheur le temps où le grade de docteur ès-lois de l'université d'Oxford lui fut conféré en même temps qu'à l'empereur Alexandre, au roi de Prusse et à quelques personnes de leur suite; il a déclaré qu'il était prêt à défendre les priviléges de l'université qui a bien voulu l'honorer d'une charge à laquelle il n'aurait jamais osé aspirer.

— La société helvétique des sciences naturelles tiendra cette année son assemblée générale à Lucerne.

— La fille de Lord Byron, la charmante miss Ada Gordon, vient de souscrire pour mille livres sterling (25,000 fr.) au monument de Walter Scott.

— On lit dans un journal littéraire : « M. Casimir Delavigne compte lire, vers la fin du mois, à la Comédie-Française, la nouvelle tragédie à laquelle il travaille. »

— Un journal annonce qu'il est question au ministère de l'intérieur d'une nouvelle organisation pour les inspecteurs de la librairie.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DICTIONNAIRE GRAMMATICAL, ouvrage nouveau, complet et raisonné, contenant, par ordre alphabétique, les principaux mots, articles, prépositions, verbes, etc., de la langue française, sous le rapport grammatical, d'après les leçons et les méthodes des plus célèbres grammairiens et professeurs du dix-huitième siècle et de celui sous lequel nous vivons, avec la solution des difficultés que la littérature française a présentées jusqu'à ce jour, une table des conjugaisons, les homonymes, les tropes, etc.; et suivi d'un *Compendium* sur la rhétorique, la logique, etc.; par J.-B. Battiagen, ancien professeur; manuscrit revu, augmenté et amélioré par F. RAYMOND, auteur du Dictionnaire de la langue française, du Supplément au Dictionnaire de l'Académie, etc.; à l'usage des instituteurs des écoles primaires et de toutes les personnes qui se livrent à l'étude ou à l'enseignement de la langue française; soumis à l'approbation du conseil royal de l'instruction publique.

Cet ouvrage se vend par livraison de 1 fr. composée de 5 feuilles (80 pages) avec couverture imprimée; 1 fr. 25 c. par la poste. Il y aura 6 livraisons; le volume complet, 6 fr. Les livraisons paraissent à compter du 1er février 1834, et continueront de mois en mois.

On souscrit, à Paris, chez Aimé André, libraire, quai Malaquais, n° 13; P. Dupont, Directeur de la librairie normale d'éducation, rue Grenelle-Saint-Honoré, n° 55; au Havre, chez Morlent, libraire-éditeur de la *Revue du Havre*, et chez les principaux libraires.

Il serait difficile de se prononcer affirmativement en faveur d'un ouvrage, sur une première livraison; cependant, après avoir parcouru les cinq feuilles qui le composent, nous pouvons affirmer que ce *Dictionnaire grammatical* offre beaucoup d'intérêt, tant par la netteté des règles et des exemples qu'il renferme, que par la saine logique des remarques et des observations qui y sont rapportées. Nous le recommandons à l'examen des instituteurs des écoles primaires avec d'autant plus de raison que c'est un ouvrage nouveau, indispensable aux jeunes gens qui veulent acquérir une locution exempte d'ambiguités et de fautes contre la grammaire, et qu'à lui seul il vaut plusieurs autres ouvrages dispendieux. La révision du manuscrit, confiée à M. F. Raymond, auteur du grand Dictionnaire de la langue française (1), semble nous répondre des avantages immenses et réels que présente celui que nous annonçons. Nous y reviendrons lorsque l'ouvrage entier sera terminé, persuadés que nous sommes de son extrême importance et du mérite que nous y apercevons.

NOUVELLE GRAMMAIRE DE LA LANGUE ALLEMANDE, précédée d'un **TRAITÉ COMPLET SUR LA PRONONCIATION** et suivie de **THÈMES**, par H. Galla.
Paris, chez Heideloff et Campé, rue Vivienne, n° 16. — 1834.

(1) Deux gros vol. in-4°, chez Aimé André, quai Malaquais, n° 13. Prix : 36 fr.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de quinze francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N.-B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 20 FÉVRIER 1834. N° 32

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état de l'instruction publique, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine de Paris, est nommé membre du conseil royal de l'instruction publique, en remplacement de M. Gueneau de Mussy, décédé.

2. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait au palais des Tuileries, le 14 février 1834.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique, GUIZOT.

DÉCISION DU CONSEIL ROYAL.

Le conseil royal de l'instruction publique a adopté, dans sa séance du 14 février courant, sous l'approbation de M. le Ministre, un réglement d'études pour les élèves de l'Ecole normale, section des lettres et des sciences. Les bases de l'enseignement sont toujours celles qui ont été arrêtées au mois d'octobre 1830. Mais d'importantes modifications indiquées par une expérience de trois années et qui déjà sont en pratique, ont été introduites dans le nouveau réglement.

Le conseil royal a également réuni en un seul arrêté, avec quelques légers changements, les diverses dispositions relatives au concours d'admission. Nous ferons connaître bientôt ces documents importants.

M. ORFILA.

M. Orfila (Mathieu-Joseph-Bonaventure), qui vient d'être promu aux fonctions de conseiller de l'université, est né à Mahon, île de Minorque, le 21 avril 1787. Il est arrivé à Paris, à l'âge de vingt ans, pour y étudier la médecine ; en 1811, il fut reçu docteur. Quelque temps après il ouvrit des cours de chimie et de médecine légale, et se livra à l'enseignement particulier des diverses branches de la médecine. Ses leçons à l'Athénée obtinrent le plus brillant succès.

Nommé professeur de la faculté de médecine de Paris en 1819, il a constamment enseigné soit la médecine légale, soit la chimie médicale. Quelque temps auparavant, une chaire de chimie lui avait été offerte à Madrid ; mais M. Orfila venait de s'attacher à une nouvelle patrie, et avait été naturalisé Français par ordonnance royale du 24 décembre 1818. Des lettres de grande naturalisation lui ont été, en outre, accordées sous la date du 16 janvier dernier, et sont en ce moment soumises à la vérification des chambres. Ainsi la France aura retenu pour toujours dans son sein un savant étranger, qui s'est voué à la haute mission d'instruire la jeunesse et de propager les connaissances utiles.

M. Orfila avait encore d'autres services à faire valoir. Depuis 1820, il remplit les fonctions de président des jurys médicaux chargés de la réception des officiers de santé pour les trente départements qui entourent celui de la Seine. Sous ce rapport, sa haute expérience était une garantie nécessaire au pays. Sans doute cette expérience, et les renseignements qu'il a dû se procurer dans la dernière inspection qu'il a faite des écoles secondaires de médecine, auront été d'un grand poids au sein de la commission spéciale qui a récemment examiné la question relative aux officiers de santé, question importante qui intéresse à la fois la science médicale et la santé publique.

C'est encore une considération semblable qui a fait nommer, en 1802, M. Orfila membre du conseil général des hospices. Depuis 1815, époque de son mariage avec une Française distinguée par son goût des arts, il est membre correspondant de l'Institut. Dans l'année 1820, il a pris place à l'académie royale de médecine, dont il est maintenant membre titulaire et vice-président.

Le 1er mai 1831, M. le baron Dubois ayant renoncé aux fonctions pénibles de doyen de la faculté, M. Orfila fut désigné par ses collègues pour lui succéder. Et l'on peut dire que, par l'éclat de ses cours, dont une partie a été recueillie, et par l'heureuse influence qu'il exerce sur une jeunesse avide d'instruction, personne n'a su mieux que lui satisfaire et calmer par la science l'ardeur naturelle à cette jeunesse, et faire servir le goût de l'étude au maintien du bon ordre.

Nous ne terminerons pas cette notice sans rappeler les principaux ouvrages du savant professeur qui en est l'objet.

En 1814 M. Orfila publia, en deux volumes, un *Traité de Toxicologie générale* appliquée à la physiologie, à la pathologie et à la médecine légale.

Trois ans après parurent les *Éléments de Chimie médicale*, qui se trouvent maintenant entre les mains de tous ceux qui s'occupent de médecine.

Nous avons encore du même auteur un ouvrage entièrement neuf sur les poisons et sur les moyens de les reconnaître ; un ouvrage sur les secours à donner aux personnes empoisonnées ou asphyxiées, et un ouvrage en deux volumes sur les exhumations juridiques.

M. Orfila est aussi l'un des principaux collaborateurs du *Journal de médecine*, où il a inséré plusieurs articles remarquables, entre autres un Mémoire sur la morphine.

Ces divers travaux, on le voit, ont tous un caractère d'utilité publique. Le titre d'Officier de la Légion-d'Honneur en avait été déjà la récompense.

La présence de ce savant au conseil royal de l'instruction publique sera surtout utile aux études médicales. M. Orfila a été installé mardi dernier dans ses nouvelles fonctions, et a prêté serment en qualité de conseiller. Les attributions dont il est chargé sont celles de son prédécesseur ; il y joint ce qui est relatif à l'enseignement médical.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

6e et 7e leçons.

Formation des nationalités au quatorzième siècle, sujet des 6e et 7e leçons. — L'Allemagne : unité idéale où tend l'empire romain. — L'Italie, son caractère persistant, opposition des populations. — L'Espagne, son génie de constante opposition, ses diversités locales. — L'Angleterre, caractère solitaire de l'Anglais. — Le jury considéré comme sa principale institution ; idée de la véracité de l'homme sur laquelle il repose. — Effets de la conquête. — Effort impuissant de centralisation. — Opposition des races qui se révèle par des crises périodiques. conclusion.

Le quatorzième siècle était appelé à détruire le moyen âge et à jeter les bases d'une autre société ; aussi les rapports entre les peuples s'établissent ; le droit des gens, la diplomatie prennent naissance ; cependant les peuples ne peuvent traiter ainsi entre eux comme des individus, qu'à la condition d'avoir des caractères distincts, d'être soi, et de n'être pas un autre, de ne pouvoir pas se confondre avec leurs voisins. Cette individualité des peuples, c'est la nationalité, caractère nouveau que revêtent les états au quatorzième siècle. Pendant le moyen âge, sous la féodalité, le territoire était morcelé suivant les races et les circonstances particulières ; le territoire emportait alors les habitants qui le cultivaient : de là une foule d'états opposés, une foule de nationalités distinctes. A la décadence du moyen âge, le génie territorial de la féodalité s'affaiblissant laisse ces diversités locales s'effacer et graviter vers une nationalité générale qui les comprenne toutes. Mais ce mouvement ne s'établit qu'à la condition d'un centre commun où tendent ces nationalités partielles. L'unité est donc la condition nécessaire de toute nationalité générale.

Comment, au quatorzième siècle, les états européens tendaient-ils plus ou moins à la nationalité ? Quels sont leurs progrès dans la voie de l'unité ? Tel est le sujet de ces leçons.

Si l'on jette les yeux sur l'Allemagne, on y verra d'abord un sentiment profond, un vif désir de l'unité. L'empire s'intitule le saint empire romain, successeur des Césars ; il prétend comme eux posséder le monde. L'empereur donne l'investiture des royaumes ; il le proclame ouvertement, les rois ne sont que ses vassaux. Mais cette unité gigantesque, elle n'existe que dans ses rêves ; cette unité romaine, c'est-à-dire immense, infinie, qui, dans son sein, comprend tous les peuples, il est

mpuissant à la réaliser. Rome avait conquis l'univers en se pliant au caractère de chaque peuple, sans en effacer aucun; vaste patrie qui était celle du Gaulois comme de l'Egyptien, et qui les recevait tous comme le Capitole recevait tous leurs dieux, tandis que l'Allemagne repoussait fortement tout ce qui n'était pas de même race qu'elle. Sans cesse elle combattit les populations slaves; l'empereur avait beau se faire couronner à Rome, l'antipathie de ses compagnons d'armes pour l'Italie n'en devenait que plus forte. L'unité idéale à laquelle tendait l'Allemagne n'empêchait pas la diversité de déchirer son sein. A l'époque où la féodalité déclinait dans toute l'Europe, elle dominait entièrement l'Allemagne dans le grand interregne.

L'Espagne renfermait en elle des germes plus féconds encore de divisions. Ses provinces étaient autant d'états différents de mœurs, d'habitudes, souvent de lois et de gouvernements, et rapprochés comme forcément les uns des autres. L'esprit même du pays présente de profondes différences. Montagneuse, aride du côté de la Galice et des Asturies, l'Espagne, fertile dans la Castille, voit son ciel s'adoucir, ses mœurs s'alanguir vers le midi, où s'élèvent la merveilleuse Séville, Grenado, élégante ville d'orient, et Murcie, toujours embaumée d'orangers. Le peuple qui l'habite ne semble pas un peuple européen: il a la nonchalance voluptueuse et la résistance indomptable des races sémitiques. L'Espagnol, c'est le don Luiz de Calderon, l'*ennemi de la loi*, c'est le Cid redoutable aux Mores, mais plus redoutable à son roi, qui finit par devenir indépendant dans Valence. Le véritable magistrat espagnol, c'est le *justiza* d'Aragon, qui a pouvoir sur le roi. Cependant ces résistances intestines se taisent à la voix de la religion; ces nationalités opposées se serrent pour marcher contre l'infidèle. L'Espagne n'a d'autre unité que celle qui a lancé pendant les croisades l'Europe sur l'Asie; unité dans l'activité héroïque, dans la guerre religieuse.

L'Italie était une et puissante sous l'empire romain; depuis elle n'a pu recouvrer son unité. Aujourd'hui même il n'y a pas d'espoir de voir l'Italie se centraliser: les divergences sont trop profondes. Lorsque les Romagnoles se soulèvent contre le pape, ils servent des haines provinciales au détriment de la liberté de l'Italie. On ne saurait soumettre les populations ennemies, il faut les exterminer. Après la guerre des Romains contre les Samnites, le pays était dépeuplé. Or, ce qui caractérise éminemment l'Italie, c'est le génie de persistance. L'Italie est encore ce qu'elle était autrefois; les individualités de ses provinces ne se sont pas effacées: aussi se sent-elle une profonde sympathie pour le passé, car elle sait qu'elle est elle-même un monument antique au milieu du monde. Dans un cimetière du moyen âge on conservait un tombeau étrusque. Le droit étrusque, le droit romain, le droit canonique ne sont que des phases diverses d'une même législation; leurs caractères sont identiques. *Questa provincia*, dit Machiavel avec sa gravité et sa profondeur ordinaires, *pare nata a resuscitare le cose mortue*: Cette province paraît destinée à ressusciter les choses mortes.

Comme on l'a vu dans une des leçons précédentes, l'Italie septentrionale était au quatorzième siècle le siège du commerce de luxe, et par conséquent de la richesse. Ses républiques opulentes n'exposaient pas volontiers au hasard de la guerre la vie de leurs citoyens; elles payaient des gens qui combattaient pour elles. Du moment que la guerre était devenue un métier, elle était peu meurtrière. Les Condottieri ne cherchaient pas la mort d'adversaires contre lesquels ils n'avaient aucun ressentiment. Dans une des plus sanglantes batailles du quatorzième siècle il n'y eut que quatre hommes de tués, encore un fut-il étouffé par la foule. Cette circonstance n'a pas peu contribué à faire aux Italiens la réputation de lâcheté qui pèse sur eux. Cependant les Italiens ont donné dans maintes circonstances des preuves éclatantes de courage personnel; les meilleures légions des armées de l'empire étaient peut-être celles qui étaient composées de Romagnoles, et plusieurs Italiens ont pris une part active à la révolution de juillet. Ce qui leur a manqué pour s'armer dans les combats, c'est l'esprit de nationalité, c'est l'instinct de la patrie: la communauté des sentiments et des affections, voilà la force des armées. La personnalité italienne a toujours été trop haute et trop fière pour se mettre ainsi au service soit des hommes soit du pays; jamais elle n'a plié la tête sous la féodalité, jamais elle n'a compris le dévoûment de l'homme à l'homme: elle appartient bien moins à sa patrie qu'à l'humanité tout entière.

Si l'on veut concevoir une idée juste de l'Angleterre, il faut considérer Londres, sa capitale, à deux époques différentes de l'année. Lorsque le parlement est assemblé, tout est vie et activité dans la ville; pendant l'intervalle de la session tout est tranquillité et solitude. Tandis que le Français a besoin de ses semblables, et se réunit avec eux sans autre but que de jouir de leur société, l'Anglais aime la solitude, et ne la quitte que dans un but d'intérêt. Ce caractère se manifeste dans le mode d'habitation des deux peuples. Les Anglais demeurent dans de petites maisons qui ne contiennent qu'une famille, et les Français, même aisés, habitent volontiers dans de grandes maisons avec des personnes qui leur sont étrangères. C'est encore par la même raison que le droit anglais protège plutôt les individus qu'il ne règle leurs rapports entre eux; qu'il est empreint surtout d'un caractère défensif: c'est le jury, une institution judiciaire, qui y joue le principal rôle. Le jury est d'origine germanique, et repose sur la confiance dans la véracité de l'homme. A son berceau, en Allemagne, il s'entoure d'une sombre poésie; on le tient dans des lieux consacrés, aux trois pierres, aux sept pierres, aux douze pierres, sur un pont; en Bretagne, il siège dans un bateau, et le juge touche l'eau, l'élément sacré, en prononçant la sentence. Juger, c'est faire un acte de force: le juge des temps héroïques est Aod qui combat des deux mains, Samson qui emporte sur ses épaules les portes d'une ville ennemie, le *justiza* d'Aragon, fier et vaillant chevalier. Chez les Saxons, les jurés sont armés de lances qu'ils entrechoquent, et de couteaux qu'ils lancent dans la terre, dans l'élément sacré, en disant: *Je frappe pour la punition* ou *je frappe pour l'absolution.*

En Angleterre, le jury fut bientôt dépouillé de ces circonstances mystérieuses; il redevint ce que son principe voulait qu'il fût: un appel à la véracité de l'homme. D'abord cette croyance était si profonde, qu'une simple dénégation de l'accusé l'absolvait. Dans l'histoire romaine, nous voyons Emilius Corus dire qu'il est innocent et être acquitté par le peuple. Cependant le doute commence et l'on ne s'en rapporte plus à la simple parole de l'accusé, il faut que ses amis et ses parents viennent jurer avec lui. Plus tard enfin, le shérif choisit lui-même les *co-juratores.* Une loi du moyen-âge ordonne de prendre le *premier bon garçon* qui passe et de lui demander son avis. La conquête de l'Angleterre par les Normands étendit encore les prérogatives du jury, loin de les restreindre. Par la grande charte, le jury fut introduit dans le gouvernement; sa forme jusque-là purement judiciaire fut appliquée aux affaires de l'état; dans cette nouvelle sphère, elle remplit sa grande et [illegible] mission: la protection de l'individualité. On a beaucoup exagéré l'influence de la conquête, non les cruautés des vainqueurs sur les vaincus, mais son action sur le pays. La noblesse fut dépossédée et une nouvelle aristocratie s'établit sur ses ruines; aristocratie composée en grande partie de bourgeois français qui se trouvèrent nobles de l'autre côté du détroit, aristocratie jeune et faible, soumise à la royauté de qui elle tenait tout, et se pliant au système administratif unitaire que les rois étendaient sur l'Angleterre. La conquête avait encore apporté un autre élément d'unité, la primatie de l'église de Kantorbery sur toutes les églises du royaume; amis de la royauté le plus souvent, ennemis quelquefois, les archevêques servirent toujours utilement la cause de la centralisation anglaise.

Pour centraliser le pouvoir entre leurs mains, les rois employèrent surtout des mesures fiscales. A plusieurs reprises ils firent dresser des états de la conquête, s'efforçant ainsi de s'approprier tout le territoire. Ils envoyèrent aussi des légistes qui parcouraient tous les comtés pour y établir une législation uniforme; ces magistrats jugeaient les procès en dernier ressort et y appliquaient des règles communes. Pourtant tous ces efforts ont été vains, les diversités des comtés ont survécu; il y a toujours une profonde opposition entre l'esprit d'innovation des comtés du midi et le génie résistant, toujours ami de ce qui est, des comtés du nord. Bien des races, Pictes et Celtes, Romains et Saxons, Angles et Danois, Normands et Angevins ont envahi ce pays, elles se sont superposées les unes aux autres sans se mêler, et de temps en temps l'une d'elles fait irruption et détruit un gouvernement. Au onzième siècle, Harold; au douzième, Etienne; au treizième, Jean Sans-Terre; au quatorzième, Henri III; au quinzième, Henri VI et Richard III; au seizième la religion catholique; au dix-septième, Charles Ier, Richard, Cromwel et Jacques II ont été renversés par les éruptions périodiques de ce volcan mal éteint. Et malgré de si fréquents bouleversements, les formes du moyen-âge subsistent encore tout entières. Ses privilèges d'élection viennent seulement d'être abolis; ses universités ont une sorte de juridiction indépendante et son clergé jouit de 236 millions de revenu, tandis que, d'après le calcul d'un journal anglais, le revenu de tout le reste du clergé chrétien répandu sur tout le globe ne s'élève qu'à 224 millions de francs.

Au résumé, considérant d'une part la merveilleuse activité industrielle qui enrichit l'Angleterre, et de l'autre la législation toute défensive qui la régit, on pourrait la caractériser dans cette formule: fécondation de la nature par l'industrie et le commerce, sous la protection de la loi.

Après avoir montré, dans ces deux leçons, comment l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre ont conservé plus ou moins leurs diversités provinciales, ont échoué plus ou moins dans leurs tentatives d'unité, M. Michelet nous indiquera, dans la prochaine leçon, la voie lente et pénible par laquelle la France est arrivée à la nationalité, à l'unité (1).

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

M. Andrieux. — La littérature joue un rôle actif dans l'histoire de l'humanité. — Poésie lyrique, dramatique, épique. — Historiens. — L'avenir engendré par le passé. — Rapports de la France avec les littératures étrangères. — Philosophie de l'art. — Tendance actuelle des esprits. — Travaux contemporains.

Long-temps avant l'arrivée du professeur, un concours d'auditeurs beaucoup plus nombreux que la salle ne pouvait en contenir assiégeait toutes les avenues; cet empressement a été plus que justifié par la leçon brillante que M. Ampère a lue d'une voix ferme et sonore, et dont nous allons présenter une analyse succincte.

Notre première pensée, en nous retrouvant dans cette enceinte, dit M. Ampère, doit être une pensée de tristesse: un sentiment commun de douce piété et de regret filial s'empare de nous, lorsque nous venons à songer au vénérable ami de l'inflexible Ducis, à celui qui a su charmer dans le conte après Voltaire; émule sur la scène de Picard et Colin, mélange heureux de malice et de bonhomie, le meilleur ami qu'aient eu les jeunes gens, M. Andrieux. A Dieu ne plaise que j'offense votre admiration en cherchant à le recommencer. Appelé à trente-trois ans à occuper une chaire, objet de tous mes vœux, à m'asseoir entre mes maîtres et mes émules, à côté de mon père, je saurai comprendre les nouveaux devoirs qui me sont imposés, et mettre à profit la large et précieuse indépendance de cet enseignement.

Une histoire de la littérature française doit être complète; des hommes du plus haut savoir ont soumis à leur laborieuse et féconde investigation quelques parties de cet immense sujet: il suffit de citer les noms de MM. Villemain, Fauriel, etc. La littérature n'est pas seulement l'expression passive d'une société, elle en est l'âme et l'instrument le plus actif; elle n'en est pas seulement le miroir, mais l'aiguillon. Elle fonde ou détruit. Les livres font les époques, un poème constitue un peuple. La Grèce héroïque a fait Homère, la Grèce civilisée est sortie de l'Iliade et l'Odyssée. Le christianisme qui a changé le monde, le mahométisme qui domine en Orient, la révolution française dont nous datons, n'ont pas d'autre origine, d'autre cause, d'autre source que des livres; il est vrai que certains esprits ont singulièrement diminué les difficultés et l'immensité du sujet, en le restreignant à quelques époques privilégiées hors desquelles tout est ténèbres et barbarie. Pour eux, la poésie naît avec les pensions de Louis XIV et finit un peu après Voltaire, avec l'ancien régime. Avons-nous le droit d'en agir ainsi avec l'histoire? Non, messieurs, jetons pêle-mêle dans la fournaise les débris du passé, chaînes de serfs, sceptres de rois, hochets de prêtres, armures de chevaliers, pour en retirer la statue de la patrie.

Les autres nations sont moins exclusives: l'Allemagne étudie son moyen âge avec religion; l'Italie a des classiques de tous les siècles, la patrie de Manzoni ne date pas des Médicis, mais du Dante; l'Angleterre regarde par-dessus le règne de la reine Anne et aperçoit Shakespeare. Notre petit bataillon de classiques, quoique ayant eu tête des demi-dieux, menace d'être enveloppé. Nous lui amènerons des renforts, nous prouverons que nous sommes plus riches que nous ne croyons. Nous ne verrons pas toute la poésie lyrique dans quelques odes de Malherbe et de Rousseau et une strophe de Pompignan. Nous ferons la part de cette poésie chansonnière, railleuse et joviale qui traverse les siècles, depuis la piquante satire Ménippée jusqu'au chantre du peuple et de la liberté, jusqu'à Béranger.

Nous étendrons le cercle de la poésie dramatique; nous y renfermerons les mystères, soties, moralités, miracles, depuis la délicieuse farce de l'avocat Patelin jusqu'à Figaro, la comédie révolutionnaire, jusqu'à Pinto, la comédie historique. Nous

---

(1) Ces caractères des diverses nations de l'Europe ont déjà été éloquemment tracés par M. Michelet, dans son *Introduction à l'Histoire universelle.*

sommes plus pauvres dans le genre épique, si l'on ne donne ce nom qu'aux pyramides du pere Lemoine et aux rochers dont Chapelain hérissait la versification, ou bien encore à la Henriade, le seul ouvrage ou Voltaire ait trouvé le moyen d'être ennuyeux. Mais il est temps enfin de le dire, tous les poemes épiques, à partir d'Homère inclusivement, ont été construits sur une donnée fictive, d'après un original qui n'existe pas. La poésie épique est l'expression spontanée des sentiments héroïques et populaires, elle se produit par des chants qui circulent detachés et que rassemblent des rapsodes.

Et elle manquerait à la France, à la France du moyen âge qui arrêta les Sarrasins, repoussa les Barbares au-delà du Rhin et marcha en tête des croisades! Non, non, la France a inondé le monde de poemes épiques, elle en a défrayé l'Europe.

Dans l'histoire Villehardouin ne manque pas d'une sorte de grandeur, Joinville a la piquante naiveté du fabliau, Froissard reproduit la variété pittoresque d'une époque de chevalerie : tournois, fêtes, tueries de vilains, rien n'y manque. Commines, contemporain de Louis XI, est de la trempe de Machiavel. Rabelais reproduit les deux caracteres du seizième siècle, l'érudition et le protestantisme; c'est un moine en gaîté, flétrissant toutes choses de son cynisme désordonné. Montaigne est admirable par l'usage piquant et inattendu qu'il a su faire du style. Aujourd'hui notre prose française est assaillie de toutes parts, elle est débordée par les hardiesses inouies; mais n'ayons aucune crainte, elle ne peut perdre cette netteté, cette simplicité, ce tour facile qui la caractérisent: la logique elle-même de la langue s'y oppose.

Chaque époque a sa littérature qui lui est particulière; aucune ne se ressemble; de grandes catastrophes les séparent l'une de l'autre; cependant il ne faudrait pas croire qu'elles ne sont point liées entr'elles; ce qui est aujourd'hui a été préparé, engendré mystérieusement il y a deux mille ans. Notre siècle date de loin; cette filiation des âges est un fait que nous nous attacherons surtout à constater. C'est impiété dénaturée pour les siècles comme pour les hommes de ne pas connaître ou de nier son père. Pour savoir ce qu'on a ajouté au passé il faut en faire l'inventaire. Corneille et Racine ne se doutaient pas que ces sentiments d'honneur et de loyauté qu'ils prêtaient à leurs Grecs et à leurs Romains leur venaient des chevaliers du moyen âge; et toute cette sève de poésie qui vint s'épanouir sous Louis XIV avait été mûrie par les orages des siècles moins civilisés.

Les rapports de la France avec l'étranger sont nombreux et complexes. Elle ne ressemble pas à la Chine qui, retranchée derrière sa muraille de porcelaine, a vécu six mille ans sans que le genre humain l'entendît respirer. Sa littérature est mêlée à toutes celles de l'Europe; elle s'en va avec son air facile et dégagé, se faisant raconter les merveilles étrangères, et leur répétant dans son langage clair, net et précis. Nous ne nous enfermons pas dans notre égoïsme, nous absorbons tous les courants d'électricité répandus dans le monde. Certes, nous avons assez bien cultivé les semences apportées par le vent. L'Espagne nous a donné Guilain de Castro, nous lui avons rendu Corneille; l'Angleterre nous a envoyé Locke, nous avons riposté par Voltaire.

Tandis que l'histoire est soumise aux conditions du temps et de l'espace, la philosophie cherche les vérités immuables et éternelles. Il y a une philosophie de l'art qui sert de pierre de touche et plonge sur le monde. Notre point de départ sera la littérature nationale; mais le pied une fois posé sur le sol de la patrie, il nous sera permis de jeter les yeux autour de nous. Ne craignons pas d'appuyer sur les objets la pointe mordante de la pensée, si nous voulons laisser l'empreinte de notre image. Pour apprécier la valeur des monuments d'art, la critique et l'enthousiasme sont deux conditions indispensables. Le goût est la conscience délicate du beau: le beau se sent et ne se démontre pas, rien ne lui est plus antipathique que les théories et les poétiques. La philosophie de la littérature ne sera complete que lorsqu'on saura s'élever au principe général pour redescendre au principe particulier. Néanmoins il faut agir et sur le champ : que diriez-vous d'un artiste qui resterait les bras croisés en attendant la théorie. La critique a aussi la conscience innée du génie, il sait le reconnaître sous toutes les formes; appliquons cette faculté à la littérature de tous les pays en commençant par la nôtre. Loin de nous les préjugés exclusifs, mais aussi point de fanatiques admirations; il y a des réhabilitations légitimes, mais le grand juge en définitive, ce n'est ni l'historien, ni le critique, c'est le genre humain. Adorons les divinités, brisons les idoles mensongères.

L'étude est toujours un devoir, elle est un besoin aujourd'hui; l'avenir est l'étoile encore cachée dans un ciel obscur, et qu'il nous faut découvrir. De tous côtés on s'agite. Celui qui vous parle est un soldat de cette grande armée qui s'avance à la découverte d'un monde nouveau. Là sont M. Lamennais qui cherche à rajeunir le catholicisme, MM. Ballanche, Lerminier, M. Jouffroy, dont la pensée calme et limpide réfléchit les horizons les plus éloignés, et tant d'autres encore qui nous renvoient les encouragements : nous marchons toujours, toujours, ayant pour mot d'ordre : progrès! pour drapeau : liberté!

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

ÉCONOMIE SOCIALE. — M. BLANQUI, PROFESSEUR.

De notre société et de sa fin prochaine.—Tendances progressives des civilisations.—Avenir de la civilisation moderne. — Emancipation complète des travailleurs. — De la juste répartition des profits.—Digression: de l'armée.

11e et 12e leçons.

On s'occupe, on parle beaucoup aujourd'hui de la société et de l'humanité. C'est un bruit général qui court par le monde, qu'elles sont mortes ou peu s'en faut, qu'elles *s'en vont*. Et ce sont tantôt des tristesses profondes sur ces ruines encore debout, tantôt des cris de joie et d'espérance sur l'heureux avénement d'une société nouvelle, d'une jeune humanité. Il y a une foule de gens qui inventent ou qui perfectionnent des *problèmes*, qui courent après des *solutions*, qui publient à son de trompe, pour ainsi dire, l'humanité perdue, ou qui, croyant l'avoir retrouvée, s'empressent de vouloir toucher la récompense promise. En vérité, je crois que tous ces grands penseurs de *paroles*, ces profonds philosophes de *mots*, se comprennent aussi peu entre eux et sont aussi peu compris que notre vieux Sganarelle pérorant sur les vapeurs formées par les exhalaisons des influences. Nous ne pensons pas, nous, que la société soit si près de sa fin qu'on veut bien le supposer, nous avons la bonhomie de croire qu'elle peut vivre long-temps encore et qu'il n'est pas nécessaire d'en refaire une nouvelle tous les matins à son petit lever. Sans doute elle souffre maintenant! Mais n'a-t-elle donc jamais souffert? Mais l'humanité, comme l'homme, n'est-elle pas née pour souffrir? C'est une loi de sa destinée, un tribut annuel qu'elle paie à la nature, comme pour le loyer de ce monde qu'elle habite. — Seulement elle souffre moins, beaucoup moins maintenant qu'autrefois; car la tendance générale des progrès de toute civilisation est de diminuer les douleurs, d'accroître le bien-être, d'améliorer la condition.

La condition physique intellectuelle et morale des classes les plus nombreuses ne peut donc que s'améliorer de jour en jour, quoi qu'en disent des exigences prétentieuses et peu réfléchies. Ces classes, de castes proscrites devenues esclaves, d'esclaves serfs, de serfs libres, encore aujourd'hui, comme travailleurs, sous la dépendance de la propriété et du capital, ne dépendront bientôt plus que d'elles-mêmes, car elles deviennent à leur tour propriétaires et capitalistes.

L'émancipation complète du travail, tel est l'avenir prédit, ou pour mieux dire prévu par M. Blanqui; tel est le but fatal et nécessaire où tend notre civilisation moderne! Qu'on n'oublie donc jamais ces prophétiques paroles : « L'homme dans son ignorance se trompe souvent sur les fins et sur les moyens, sur ses forces et sur la résistance, sur les instruments et sur les obstacles. Tantôt il veut couper un chêne avec un canif, et tantôt il lance une bombe pour briser un roseau; mais la providence ne tâtonne point, et ce n'est pas en vain qu'elle agite le monde. TOUT ANNONCE QUE NOUS MARCHONS VERS UNE GRANDE UNITÉ QUE NOUS DEVONS SALUER DE LOIN. »

Dans ces deux leçons, M. Blanqui s'est surtout attaché à prouver que la condition du travailleur ira toujours s'améliorant, et celle du rentier, du capitaliste, en décroissant. En effet, quand les capitaux se multiplient, le rentier, que M. Blanqui appelle fort ingénieusement l'invalide de l'industrie, possesseur moins privilégié d'un capital devenu plus commun, ne peut plus retirer le même intérêt de son argent; d'autre part, le travailleur qui a su ou pu épargner, accumuler, devient capitaliste à son tour, et crée ainsi son indépendance; au contraire, quand les capitaux sont rares, quand le travailleur n'a que son travail, et ne peut pas attendre, il est forcé, quoi qu'il fasse, de se soumettre aux conditions qui lui sont imposées. Alors, en raison de sa position avantageuse, le capitaliste se fait dans le partage des profits une part plus grande que le travail, ce qui est injuste, mais ce qu'on ne saurait empêcher par des voies légales sans porter atteinte à la liberté de propriété. Selon M. Blanqui, le temps est le seul moyen d'arriver à la juste répartition des profits. Que les travailleurs se confient à l'avenir, et l'avenir ne leur manquera pas. Nous ne rappellerons point ici les diverses opinions des trois écoles économistes, elles se contredisent toutes, et changent souvent de rôles. C'est une triste chose que cette extrême divergence d'opinions, que cette malheureuse confusion de systèmes dans une pareille question.

Nous dirons quelques mots maintenant d'une digression, fort heureuse selon nous, que M. Blanqui, a faites dans la 11e leçon, au sujet de l'armée.

Nous écartons d'abord la grande question de savoir si les peuples doivent avoir ou non des armées permanentes: il y a trop de préjugés, et peut être bien encore trop de bonnes raisons en faveur de notre vieux système militaire pour que nous engagions une discussion sans but et sans résultat possible. Mais ces quatre ou cinq cent mille hommes qui coûtent si cher à la France, qui apprennent, pendant les six ou huit plus belles années de leur vie, à devenir de véritables machines, cette *jeune élite des travailleurs*, dont l'unique occupation est de consommer sans produire, ne pourrait-on pas en tirer meilleur parti, les *utiliser*. Si nous abordions franchement la question, nous craindrions d'aller plus loin que nous ne voulons et que nous ne devons aller. Mais nous croyons avec M. Blanqui, qu'en transformant en *travailleurs* ces quatre ou cinq cent mille *oisifs*, en leur faisant entreprendre, moyennant une légère augmentation de prix, de grands travaux d'utilité publique, des routes, des canaux, on pourrait retirer d'assez beaux profits d'un capital énorme qui ne rapporte rien et obtenir bientôt d'immenses résultats. C'est une idée qui nous paraît assez neuve, et bonne à développer.

Dans notre prochain article nous parlerons des divers moyens proposés par les économistes pour remédier au mal produit par un excès de population.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

NOUVELLES NARRATIONS FRANÇAISES ET RHÉTORIQUE FRANÇAISE.

(Deuxième édition.)

Par M. A. Filon, *professeur au collége Bourbon* (1).

Il est des travaux modestes qui, contents d'aider en silence à l'amélioration des études et aux progrès des élèves, n'attirent pas sur eux les regards de la critique et les éloges qu'elle prodigue si facilement à tant de frivoles productions. Mais c'est la tâche et le plaisir du *Journal* de *l'instruction* de signaler ces utiles ouvrages. Entre les hommes laborieux et habiles qui se vouent avec le plus de succès à ces travaux obscurs et désintéressés, nous devons surtout signaler M. A. Filon, professeur d'histoire au collége Bourbon. M. Filon, jeune et élégant écrivain, ami du progrès, mais ami prudent et éclairé, n'a point proscrit la *rhétorique;* mais il a cru que, comme tout le reste, pour vivre, les études classiques devaient suivre et hâter la marche des esprits, et se légitimer en se régénérant. Il a pensé que la *rhétorique* n'était pas et ne devait pas être seulement dans les *discours;* que toutes les formes de l'art d'écrire, toutes les variétés de l'imagination, s'y devaient trouver, et qu'un bon livre classique en devait offrir les modèles et les préceptes. Aussi la *Rhétorique française* que nous annonçons embrasse-t-elle tous les genres, narrations, tableaux, descriptions, fables, lettres; les exemples n'en sont pas seulement empruntés à Aristote et à Cicéron, à Fénélon et à La Harpe, mais à nos meilleurs auteurs contemporains : Chateaubriand, Bernardin-de-Saint-Pierre, madame de Staël, y paraissent comme autorités et modèles. C'est un éclectisme littéraire plein de goût et de hardiesse.

Après avoir donné le précepte, dans sa *Rhétorique*, M. Filon a voulu aussi, dans des *Narrations françaises*, donner l'exemple et faci-

(1) Chez L. Hachette, rue Pierre-Sarrasin.

liter aux élèves la mise en pratique de ses excellentes maximes. Les *Narrations* nous ont paru singulièrement variées et intéressantes: il y a plus d'esprit et d'imagination que dans bien des merveilles contemporaines: mais quoi! c'est un livre classique! que M. Filon se contente donc des suffrages classiques; déjà ils ne lui ont pas manqué, car les *narrations* en sont à leur seconde édition; et cette seconde édition ne sera pas la dernière, si l'on aime et recherche l'élégance et la pureté de style, les sages conseils exprimés en des pensées ingénieuses, et sous une forme vive et heureuse.

ATLAS DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE,

Par M. Poulain de Bossay, Professeur d'histoire au Collége Henri IV.

NOUVEL ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE, par le même Auteur.

Dans notre numéro du 7 novembre dernier, nous avons annoncé l'*Atlas de géographie historique* publié récemment par M. Poulain de Bossay, et nous avons exprimé notre opinion sur cet ouvrage. Nous avons montré comment l'auteur a su faire marcher de front la géographie et l'histoire, comment, par des moyens neufs et ingénieux, il a su pour ainsi dire exposer aux yeux tous les événements de l'histoire ancienne sur les lieux mêmes où ces événements se sont passés. En terminant, nous disions: *Cet excellent ouvrage n'est pas encore adopté par l'université, mais son utilité a déjà fait sa réputation.* Depuis que nous nous exprimions ainsi, l'université s'est prononcée. Dans sa séance du 3 décembre, le conseil royal de l'instruction publique a décidé que l'Atlas de M. Poulain de Bossay *pouvait être utilement employé pour l'usage des classes.* L'autorité supérieure ne s'en est pas tenue là: voulant propager dans tous les établissements les ouvrages jugés propres à faire faire des progrès aux études, le ministre a notifié à MM. les recteurs la décision du conseil royal. A notre avis, c'est justice rendue au travail si consciencieux de M. Poulain de Bossay: utile dans tous les colléges pour l'étude de l'histoire ancienne, il est devenu indispensable dans les colléges de Paris et de Versailles depuis que, par son arrêté relatif aux programmes des différents cours d'histoire, le conseil royal a décidé qu'au concours général il y aurait une question spéciale de géographie historique pour les classes de sixième et de cinquième. Il suffit de lire les questions de géographie dont nous avons donné le texte dans notre numéro du 15 décembre pour se convaincre que l'Atlas de M. Poulain de Bossay est l'ouvrage où les élèves trouveront le plus de secours pour répondre à ces questions.

Le conseil royal a également donné son approbation au *Nouvel abrégé de géographie* du même auteur. Ce petit livre, destiné aux classes élémentaires et aux écoles primaires, est rédigé avec beaucoup de méthode, de clarté et de précision. Quoiqu'il ne contienne que les éléments de la géographie, on y trouve cependant indiqués le gouvernement, la religion et la population de chaque pays, les produits du sol et de l'industrie, et les limites des *états* telles qu'elles ont été fixées par les derniers traités. Déjà un grand nombre d'établissements de Paris et des départements, prévenant la décision du conseil royal, se sont empressés d'avoir recours à ce nouvel abrégé pour l'enseignement de la géographie.

PENSÉES SUR L'HOMME,

Par M. J.-B. THIBAULT, *professeur de Philosophie au collége royal de Rodez* (1).

La Bruyère mit la main sur Théophraste, et écrivit ses caractères et portraits. L'ouvrage eut un succès fou: la finesse des aperçus, l'inattendu des idées que faisait ressortir encore le jeu chatoyant du style, surprirent et charmèrent le beau monde. C'était chose nouvelle qu'un pareil livre, revue piquante des travers de la société, espèce de feuilleton où passaient des originaux que chacun voulait et croyait reconnaître, la comédie enfin sous forme de sentences. Et comment ne pas admirer ces analyses subtiles et délicates si joliment encadrées, mises en relief avec tant d'art et d'esprit? Larochefoucauld et Vauvenargues, à une époque où les prétentions philosophiques allaient si haut et si loin, donnèrent aussi des pensées et maximes. Ce genre, il faut l'avouer, n'est plus guère en faveur de nos jours; le roman et la psycologie, ses héritiers naturels, semblent avoir enterré à tout jamais le pauvre défunt. Peut-être est-ce un mal? Il est des pensées qui s'offrent à l'esprit sous une forme si saisissante et si bien arrêtée qu'elles se posent d'elles-mêmes comme de véritables axiomes et font proverbe; d'autres si fugitives et si légères, qu'elles ont besoin d'êtres seules, isolées de tout récit, pour qu'on en distingue toutes les nuances, qu'on en suive les imperceptibles contours. M. Thibault, professeur de philosophie, n'a pas voulu faire un livre de science, il a jeté quelques idées sur l'homme, ses habitudes et ses devoirs, titre qui indique bien le point de vue moral de l'auteur. Donner l'analyse d'un pareil ouvrage est chose impossible; à chacun d'en faire à part soi le commentaire. Nous nous contenterons de citer quelques pensées prises au hasard:

« La politesse des manières est une ironie amère dans le cas où l'on néglige celle des procédés. » P. 20.

« C'est avoir fait un grand pas vers la perfection que d'avoir acquis assez de force pour se commander, et assez de raison pour s'obéir. » P. 25.

« L'ironie est le sangfroid de la colère. » P. 85.

« Il y a plus d'originaux en principes qu'en conduite. » P. 85.

(1) A Paris, chez Firmin Didot frères, rue Jacob, n. 24.

NOUVELLES.

Par ordonnance du roi du 15 de ce mois, M. Lemaire, statuaire, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. C'était justice, après son beau travail du fronton de la Madelaine.

— Six médailles, deux en argent et quatre en bronze, viennent d'être décernées à plusieurs instituteurs du département de Maine-et-Loire, par le conseil royal de l'instruction publique.

— La *Gazette du Languedoc*, journal légitimiste, avait accueilli dans ses colonnes une lettre anonyme datée de Pamiers, où le collége de cette ville, jusqu'ici florissant, était représenté comme le foyer d'une conspiration récente; des élèves, armés de pistolets, de stylets et de pierres, se seraient organisés de sang-froid et dans l'ombre pour se faire les assassins de leurs maîtres. M. Choit, principal du collége de Pamiers, a dû protester contre une imputation calomnieuse et de nature à jeter l'alarme dans les familles et la défaveur sur un établissement honoré de l'estime générale. Il résulte des explications données par ce fonctionnaire dans un journal de Toulouse que le complot dont la feuille légitimiste a fait tant de bruit se réduit à quelques légers désordres qui n'ont pas eu le moindre résultat. La présence seule du chef de l'établissement a suffi pour comprimer quelques marques d'insubordination données par les élèves. La *Gazette du Languedoc* requise d'insérer cette réclamation, l'a étrangement défigurée, et M. Choit se propose de poursuivre devant les tribunaux le gérant de ce journal qui a si facilement accueilli les calomnies dirigées contre le collége de Pamiers.

—Ainsi que M. l'archevêque de Paris l'avait annoncé par son dernier mandement, il est venu dimanche à une heure, quoique paraissant beaucoup souffrir, ouvrir à Notre-Dame les conférences quadragésimales qui auront lieu tous les dimanches du Carême à la même heure. Une foule considérable remplissait la cathédrale; beaucoup d'hommes de lettres, d'artistes, d'élèves de toutes les écoles y assistaient dans une enceinte exclusivement réservée aux hommes.

— L'assemblé de charité pour le soulagement et la délivrance des prisonniers pour dettes a déjà rendu à la liberté près de 800 personnes, et a assisté près de 2,000, et a ainsi rendu à près de 5,000 familles la paix et même l'existence.

—Des sommes considérables ont été perdues dernièrement dans des maisons de jeu par des étudiants en médecine de la faculté de Montpellier. Des plaintes ont été portées tant à la faculté qu'à l'autorité administrative, qui ordonnera, nous n'en doutons pas, la fermeture immédiate des infâmes tripots que signale la voix publique.

— Si les bruits recueillis par la *France Méridionale* sont fondés, les passions politiques seraient sur le point d'envahir l'académie des Jeux floraux. On assure, dit ce journal, que la majorité des académiciens a l'intention de porter exclusivement ses suffrages sur deux candidats légitimistes, rejetant ainsi le candidat présenté par la majorité sans aucun égard pour l'opinion publique qui voudrait voir honorer en sa personne non moins l'élévation du talent que celle du caractère.

— L'ouverture du musée est fixée au 6 mars prochain. On dit que 4,000 productions ont été soumises au jury, qui en a admis environ les trois quarts. M. Cortot présidait le jury, et avait pour secrétaire M. Gros.

— On lit dans l'*Indépendant de la Moselle*: Les travaux de M. Teissier attestent qu'il était en possession d'un grand nombre de documents concernant les antiquités de notre province; ces documents seront peut-être vendus à vil prix à Carcassonne, où ils n'exciteront aucun intérêt. Il serait à désirer que le conseil municipal de Metz fût ici ce qu'il a déjà fait à l'égard d'une partie des ouvrages laissés par feu M. Marchant. L'acquisition en serait précieuse pour notre bibliothèque publique.

— On écrit de Berne: Une commission vient d'être nommé par le département de l'instruction publique pour faire une enquête sur les scènes de désordre qui ont eu lieu dernièrement à Hoffwil dans l'établissement dirigé par M. de Fellenberg.

— On a célébré le 8 de ce mois à Leyde la fête annuelle d'inauguration de l'université. Le recteur magnifique sortant, M. le professeur Nieuwenhuis, en remettant ses fonctions à M. le professeur J.-C. Broers, prononça un discours éloquent: *De principiorum pugna, in rebus gravissimis caute dijudicanda.* Ensuite le secrétaire fit lecture des avis des facultés sur les réponses aux questions du concours de l'année dernière, et le recteur magnifique distribua les prix et les certificats honorables aux vainqueurs. Le soir MM. les étudiants donnèrent des sérénades à leurs professeurs et à tous les membres de l'université, et la fête se termina par un banquet splendide dans la salle du spectacle.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 23 FÉVRIER 1834. N° 33

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

NOMINATION.

Par arrêté du 18 février 1834, la nomination suivante a eu lieu :

M. Rœderer, élève en médecine, est nommé aide conservateur des collections de la faculté de médecine de Strasbourg, [illegible]

CIRCULAIRE ADRESSÉE PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, A MM. LES RECTEURS, SUR L'ORGANISATION DES COMITÉS D'ARRONDISSEMENT.

Paris, le 18 février 1834.

Monsieur le recteur, il résulte des propositions qui m'ont été adressées pour l'organisation des comités d'arrondissement, qu'il n'existe aucun établissement d'instruction secondaire dans la circonscription d'un certain nombre de ces comités. Il suit de là qu'il est impossible de se conformer strictement à leur égard au vœu de l'article 19 de la loi du 28 juin, en ce qu'il dispose qu'un proviseur, principal de collége, professeur, régent, chef d'institution ou maître de pension, doit être appelé concurremment avec un instituteur à prendre part, dans chaque comité à la direction et à la surveillance des écoles primaires.

Il serait fort regrettable que le nombre des membres des comités qu'il convient de tenir au complet, en raison de l'importance de la mission qui leur est attribuée, se trouvât nécessairement réduit dans beaucoup de localités, par suite d'une circonstance que la loi n'a pas prévue. J'ai en conséquence examiné s'il serait possible de remplir cette lacune, et quels moyens s'offriraient pour y parvenir. J'ai reconnu que, l'intention du législateur étant d'attacher aux comités d'arrondissement deux membres de l'instruction publique ou délégués de l'autorité universitaire, il y avait lieu de pourvoir, conformément à son esprit, à ce que cette autorité fût représentée en tout état de cause dans chacun de ces comités par deux membres de son choix. J'ai donc décidé que, dans le cas où le ressort d'un comité ne comprendrait pas de collége, ni d'institution ou de pension, les administrations académiques me désigneraient un habitant notable, autant que possible un ancien membre de l'université dont le zèle et les lumières garantiraient suffisamment l'utile participation aux travaux du comité.

Je vous invite, monsieur le recteur, à faire le relevé de ceux des comités de votre académie pour lesquels vous ne m'avez jusqu'ici présenté qu'un instituteur primaire. Vous voudrez bien ne pas différer de m'indiquer, pour chacun d'eux, un second candidat. Je désire que vos propositions à ce sujet me parviennent assez à temps pour que je puisse les joindre aux autres documents que je m'occupe de réunir, afin de dresser le tableau général de la circonscription et du personnel des comités supérieurs.

Recevez, monsieur, etc.

Le ministre de l'instruction publique,

GUIZOT.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

L'attention presque exclusive donnée par le *Journal Général* à l'enseignement supérieur et à l'instruction secondaire ne doit pas nous faire oublier cependant qu'il est de l'intérêt et du devoir d'un grand nombre de nos lecteurs, membres des comités et des commissions d'examen, de connaître toutes les mesures prises en faveur de l'instruction primaire dont ils sont appelés à diriger les progrès. L'article suivant, que l'*Instituteur* publie dans sa livraison de janvier, nous paraît révéler avec franchise les besoins et les souffrances de l'enseignement élémentaire, en même temps qu'il fait pressentir les heureux effets d'une institution nouvelle proposée par le ministre.

BUDGET DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.—CRÉATION D'INSPECTEURS DES ÉCOLES PRIMAIRES.

M. le ministre de l'instruction publique vient de présenter à l'approbation des chambres le budget général de son ministère. Nous n'avons point à nous occuper des chapitres qui concernent l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire. Nous devons nous renfermer dans la spécialité de l'instruction primaire et nous borner à constater les nouvelles dispositions conçues en sa faveur.

Au moment où des réductions importantes et devenues nécessaires vont être opérées dans le service de la plupart des administrations, on ne pouvait demander qu'une légère augmentation de crédits pour les encouragements accordés à l'instruction primaire. — Les chambres ont alloué 1,567,550 fr. pour 1834; le ministre demande 32,450 fr. de plus pour 1835.—Ces 1,600,000 joints aux trois mil-[illegible] être votés par les conseils-généraux, [illegible] de 4,600,000 fr.

M. le ministre de l'instruction publique a l'espoir que l'importance des résultats déjà obtenus, résultats constatés par une enquête solennelle, par une inspection générale des écoles, justifiera aux yeux de tous la nécessité, non-seulement de continuer pour 1835 les allocations votées pour 1833 et 1834, mais d'allouer en outre la faible augmentation qu'il propose.

Quant à nous, il ne nous est pas nécessaire, pour connaître les besoins et les souffrances de l'instruction primaire, d'attendre la prochaine publication des rapports que les personnes chargées d'inspecter les écoles ont dû transmettre à l'administration. Nous y trouverons sans doute des renseignements nouveaux; mais les affligeantes révélations de notre correspondance suffisent pour former notre conviction.

Etat florissant de l'instruction primaire dans un petit nombre de départements.

On peut citer sans doute quelques départements où fleurit l'enseignement élémentaire : là tout concourt à le faire prospérer; loin d'être condamnées à un triste isolement, les autorités administratives rencontrent partout des sympathies actives et persévérantes; le conseil-général comprend que la création d'une école où les classes pauvres viennent s'instruire et se moraliser est pour le moins aussi indispensable que l'établissement d'un haras; les communes rivalisent entre elles de libéralité, et les parents, qu'anime le spectacle d'une aussi noble émulation, ne refusent pas de payer de quelques sacrifices l'éducation de leurs enfants. De son côté l'instituteur, qu'un salaire honorable indemnise de ses peines et de son travail, prend goût à sa profession, s'attache à ses élèves, perfectionne ses moyens d'enseignement, et s'efforce de répondre par son zèle aux bienveillantes dispositions qu'on lui témoigne.

Quelles sont les causes qui retardent les progrès de l'instruction primaire dans la plupart de nos provinces?

Mais il est d'autres départements, et malheureusement ils sont en grand nombre, où, loin d'être appréciés à leur juste valeur, les bienfaits de l'instruction primaire sont méconnus, où ses résultats sont calomniés. L'administration s'épuise en efforts inutiles pour triompher du mauvais vouloir ou de l'indifférence générale; le conseil-général refuse toute allocation, ou vote une somme qui suffit à peine pour créer et entretenir une ou deux écoles; il croit pouvoir avec cette misérable aumône calmer des souffrances d'autant plus vives qu'on n'essaya jamais de les guérir. Les communes sont promptes à suivre un aussi funeste exemple. Ici ce sont des conseillers municipaux qui ne veulent pas allouer la somme la plus modique à l'instruction primaire, parce qu'ils craignent dans leur lâche égoïsme qu'elle n'élève les classes pauvres à leur détriment et ne mette en plein jour leur honteuse incapacité. L'ignorance des générations nouvelles est l'odieuse et triste garantie de la durée de leur pouvoir. Là ce sont des craintes d'une tout autre nature; on s'obstine à ne pas encourager l'instruction primaire, parce qu'on n'en touche pas du doigt les incontestables avantages. Si les enfants savaient lire, écrire et calculer en quelques semaines, peut-être consentirait-on à quelques sacrifices. Il est fâcheux que le mécanisme de l'intelligence se refuse à ces impatiences ridicules.—Ou bien, on se demande à quoi peuvent servir la lecture, l'écriture et le calcul pour cultiver la terre. Les parents, dont la coupable insouciance, loin d'être combattue, est encouragée par l'administration municipale, ne veulent pas enlever leurs enfants à la garde des bestiaux et faire à la culture de leur esprit et de leur cœur le sacrifice du faible produit de leur travail.

Dans ces départements envahis par l'ignorance, la plupart des communes manquent d'instituteurs, ou, si elles en ont un, elles lui

font un sort si misérable qu'il prend sa profession en haine et en dégoût. Il ne trouvera dans la rétribution mensuelle qu'une insuffisante compensation à la parcimonie municipale. Nous pourrions citer certains conseils qui ont réduit à 75 et même à 50 centimes la rétribution mensuelle fixée jusque-là à 1 f. 25 c. et à 1 f. 50 c. C'est une façon brutale de protester contre la loi du 28 juin et les impositions d'office. D'autres municipalités, animées du même esprit de représailles, augmentent d'une manière démesurée le nombre des enfants qui doivent recevoir l'éducation gratuite. Nous connaissons quelques écoles où, sur 70 élèves, 40 sont reçus comme indigents. On voit des parents sans pudeur et sans délicatesse déclarer officiellement une pauvreté qui n'existe pas. Ils ne rougissent point, pour ruiner une honorable industrie, d'avoir recours au mensonge. L'instituteur sera la victime de cette mauvaise foi; sa famille et lui souffriront des aveugles ressentiments ou des lâches complaisances du conseil municipal; il lui restera pour vivre la ressource d'occupations étrangères à sa profession et qui souvent se rapprocheront de la domesticité. Il arrivera même, au mépris des nombreuses décisions de l'autorité, qu'on voudra le contraindre, sans lui accorder une rétribution spéciale, à des services publics qui n'ont aucun rapport avec l'école.

Aussi qu'arrive-t-il? Les instituteurs s'abandonnent à des accusations amères et passionnées contre la loi du 28 juin, qui, au lieu d'améliorer leur position, diseut-ils, n'a fait que la rendre plus difficile et plus intolérable. Ils ne s'aperçoivent pas que le principe du mal n'est point dans la loi, mais dans les coupables influences et les malveillantes dispositions qui en neutralisent les résultats.

C'est un devoir pour la chambre d'encourager l'instruction primaire.

[illegible] députés de la France de protéger leur œuvre, de défendre leur institution. Ils n'ont point doté le pays d'une bonne loi pour la laisser périr; leur esprit est trop élevé pour que nous cherchions à le prémunir contre l'égoïsme peureux qui se retrouve dans plus d'une délibération municipale. Une seule crainte pourra comprimer l'élan de leur libéralité, et le motif de cette crainte, nous devons l'avouer, est respectable. Animés du désir de réduire les charges des contribuables, ils hésiteront peut-être dans le vote des allocations que le ministre leur demande pour l'instruction primaire. Sans doute il est bien de diminuer les impôts; mais ce n'est pas sur un service si nécessaire, et long-temps si mal rétribué, qu'il faut faire porter les réductions; c'est surtout dans les premiers jours d'essai qu'il a besoin de nombreux encouragements. Pour donner des écoles aux communes et des maîtres aux écoles, il faut plus que des sympathies, plus que des vœux, plus que des sentiments généreux formulés en phrases énergiques, il faut de l'argent: jamais emploi de crédit n'aura été plus légitime; car, comme l'a si bien dit M. Guizot, ce n'est point un luxe que l'éducation nationale, et les progrès de l'intelligence et de la science doivent être rangés aujourd'hui parmi nos intérêts les plus positifs et les plus pressants.

Création d'inspecteurs d'écoles primaires.

Entre toutes les mesures nouvelles que pouvait proposer M. le ministre de l'instruction publique pour propager, entretenir et perfectionner l'instruction primaire, il n'en est pas assurément de plus efficace que la création d'inspecteurs des écoles. Nous puiserons dans le rapport même du ministre les nombreux et puissants motifs qui recommandent cette institution.

C'est un fait proclamé depuis long-temps par l'expérience: partout où il y a enseignement et étude, l'inspection est un élément de vie et de progrès; la présence d'un supérieur encourage les efforts du maître, ranime son zèle, prévient ses découragements; il s'acquitte des devoirs de l'enseignement avec d'autant plus d'exactitude qu'il sait que l'éloge et la récompense ne lui manqueront point. Si son école, au contraire, n'est jamais visitée, si son dévoûment n'est point entretenu par de bienveillantes exhortations, s'il s'aperçoit enfin que toutes les peines qu'il se donne ne sont point remarquées, il se ralentira insensiblement, il s'endormira en sécurité, car il ne craindra point d'être réveillé par un avertissement sévère et soudain.

Pour bien apprécier les résultats d'une visite fréquente et régulière des écoles, qui ne sera point une vaine et passagère opération de statistique, il suffit d'examiner la nature des nombreuses attributions qui seront confiées aux fonctionnaires chargés de cette inspection permanente. L'inspecteur, dit le ministre, ne s'assurera pas seulement du zèle et de l'aptitude des instituteurs, du nombre et de l'assiduité des élèves; il visitera aussi les communes qui manquent d'écoles, s'informant des causes qui ont empêché l'instruction d'y pénétrer, et des moyens qui pourraient être employés pour triompher de l'indifférence des habitants; il recherchera en outre les circonstances qui pourraient rendre nécessaire la réunion de communes séparées et la séparation de communes réunies; en un mot, sa mission sera d'adresser au recteur et au préfet de continuels rapports sur l'état du matériel et du personnel de toutes les écoles soumises à leur autorité, et sur les dispositions de la population dans les diverses communes du département. Ces rapports, transmis à l'administration centrale, seront autant de documents positifs qui rendront son action à la fois plus prompte, plus éclairée [illegible] présente.

En résumé, la création d'inspecteurs des écoles primaires nous paraît utile, et au gouvernement, qui aura pour se diriger des indications nombreuses, précises, et sincères; et aux communes, qui pourront faire connaître directement à l'administration, par l'intermédiaire de ses agents, l'étendue de leurs besoins et l'insuffisance de leurs propres ressources; et aux instituteurs qui, trouvant dans l'inspectorat une protection active, dévouée et persévérante, n'auront plus à redouter les injustices et les vexations locales.

Si la chambre ne sent pas comme nous la nécessité d'acheter par quelques sacrifices des avantages aussi incontestables, il ne faudra point perdre courage et patience. Des projets dont l'utilité est aussi généralement reconnue peuvent être ajournés, mais ils ne tombent jamais dans l'oubli. Ce que cette session n'aura point fait, une autre chambre, plus jeune et plus passionnée pour le progrès, le fera. Les nouveaux mandataires du pays s'empresseront d'achever l'œuvre qui leur aura été transmise ébauchée et incomplète. Pourront-ils mieux signaler les premiers jours de leur avénement qu'en établissant l'instruction primaire sur des bases désormais inébranlables! Quant à nous, pleins de confiance dans le zèle de l'administration, dans l'esprit éclairé des chambres, dans le dévoûment actif de tous les bons citoyens, nous ne cesserons de répéter aux instituteurs: « Ne vous abandonnez point au découragement. Vous « êtes, il est vrai, dans des jours de crise et d'épreuves; mais vous « sortirez vainqueurs d'une lutte contre les préjugés et les passions « de l'ignorance. Rassurez-vous! votre cause est bonne, et les défen- « seurs ne vous manqueront point!!! »

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Théâtre de Destouches: le Glorieux.—La Comédie de Mœurs.—Labruyère, Larochefoucauld, Nicole.—Le Misantrope.—Le Philosophe marié et le jaloux désabusé.—L'indiscret.—MM. Nisard et Janin: de la Littérature facile.—Théâtre de la foire.—Comédie à Rome: les atellanes et les mimes.—Arlequin: son origine et sa physionomie.

Nous reprenons à l'examen du *Glorieux* le cours de M. St-Marc-Girardin:

Le *Glorieux*, continue le professeur, sert de date à l'accroissement de la bourgeoisie en France. *Lisimon* n'est plus un de ces financiers ridicules, comme Dancourt nous en a montré: il est grossier sans doute; mais il excite encore avec sa franche grossièreté plus d'intérêt que le comte de *Tufière*, tout noble et tout gentilhomme qu'il soit. *Isabelle* est pleine d'esprit et de bon sens; *Finard* représente la bourgeoisie, et c'est dans ce personnage surtout que se révèle toute l'influence que la bourgeoisie avait acquise. Il respecte Tufière, mais il le provoque en duel; il est modeste, garde le ton qui convient à la classe inférieure où il est né, mais il est aisé de deviner qu'il y a en lui de l'ame et du cœur.

Nous venons d'observer l'état de la comédie en France, depuis Dancourt jusqu'à Destouches, depuis les *Bourgeoises de qualité* jusqu'au *Glorieux*; mais en nous arrêtant au point de vue historique, nous ne nous sommes pas occupés d'une autre sorte de comédie, purement littéraire celle-là, qu'on appelle la comédie de mœurs. Il y a sans doute dans les mœurs certains traits généraux, universels, qui constituent le caractère d'une époque, et que l'auteur comique doit savoir saisir; mais il y a aussi, au fond même du cœur humain, une étude profonde à faire; il y a des travers, des vices, des inégalités à constater et à mettre en scène; car il faut que la comédie supplée à l'observation qui nous manque. Il faut que ces caractères dont le tracas des affaires et des plaisirs ne nous laisse pas dans le monde le loisir de nous occuper, le soir, délivrés de tout soin, nous les retrouvions au théâtre, non dessinés, mais calqués de la main de l'auteur.

Sous Louis XIV on poussa loin cette étude du cœur humain. Trois hommes surtout y excellèrent: Labruyère, Larochefoucauld et Nicole. De ces trois hommes, Nicole est particulièrement celui que je crois préférable, parce que non seulement il a vu, de même que ses rivaux, les penchants, les défauts, les qualités du cœur; mais il en a aussi donné les règles: habile praticien qui, tout en signalant la maladie, sait de plus en indiquer le remède. Or, cette étude profonde et difficile était précisément la tâche de la comédie de mœurs; c'était à elle, à la comédie de mœurs, à percer l'enveloppe trompeuse où se cache le cœur humain, pour en faire jaillir les passions, les vices et les travers. Ce fut ainsi qu'elle acquit sur son siecle une puissance pareille à celle des directeurs de consciences sur leurs pénitents, c'est-à-dire à peu près souveraine; car si tant est grande la jouissance de s'occuper de soi, qu'il y ait, comme l'a dit une pénitente, *du plaisir même à s'accuser*, n'y a-t-il pas un intérêt au moins égal à se reconnaître agissant et parlant avec ses agréments et ses ridicules personnels; à se voir, pour ainsi dire, soi-même traduit à sa barre et sous son bon et sous son méchant côté, libre au surplus de ne se trouver ressemblant que de profil?

Il y a donc, ainsi que je l'ai dit, deux espèces de comédies de mœurs: l'une, qui s'appuie sur les vices généraux, qui prend en quelque sorte pour texte les sept péchés capitaux ensemble; l'autre, qui s'empare seulement d'un accident moral, d'une particularité d'humeur, et ne s'attache qu'à développer l'influence qu'elle a sur tous les actes de la vie. *Le Misantrope*, par exemple, n'est point proprement une comédie de mœurs, mais il s'en rapproche en ceci, que l'on y voit à jour de quelle façon agit le cœur humain, comment les passions s'y croisent, comment l'homme vit enfin, sans de grands défauts, sans de grandes qualités, seulement avec un travers. Un autre auteur, après Molière, s'est essayé assez heureusement dans ce genre, Néricourt Destouches. Destouches a fait *le Philosophe marié*. Mais ce mari est-il bien philosophe? Ce point-là est au moins contestable. Le principal trait de son caractère, c'est le préjugé, assez commun alors, que le mariage est un ridicule. Le préjugé, Destouches l'attaqua sans doute; mais, disons-le, son attaque est molle et embarrassée. On voit qu'il ne se soucie guère de marcher droit à l'ennemi. Si d'un côté son philosophe tremble de se trouver ridicule, de l'autre aussi il a grand'peur de se [illegible]ver déshérité; double moyen auquel vient se joindre de plus le regret de [illegible]tre enchaîné. Voilà donc trois points de vue entre lesquels l'attention se partage, sans que le spectateur puisse deviner auquel des trois il doit s'arrêter. C'est là, selon [illegible] grand vice du *Philosophe marié*. Campistron, écrivain beaucoup trop dédaigné de nos jours, a su, dans *le Jaloux désabusé*, échapper fort habilement à cette faute,

sonnables; mais il faut remarquer que le poëte ne les avait point inventées et qu'il devait, sans les altérer, les présenter telles qu'il les avait reçues des souvenirs mythologiques. Ainsi tous les reproches accumulés contre cette conception, qui semble d'abord bizarre, nous en convenons, tombent d'eux-mêmes dès qu'on reconnaît que le tragique a pris son sujet dans les croyances populaires; on ne peut raisonnablement lui demander compte d'une tradition consacrée par le culte public, par des cérémonies sacrées, par des fêtes auxquelles tout le peuple prenait part; et c'est dans une de ces solennités que l'auteur d'*Iphigénie* voulut charmer le peuple d'Athènes par cette prestigieuse représentation. L'auteur ainsi justifié et le sujet des *Bacchantes* accepté et reconnu conforme aux croyances et au culte, voyons si le poëte a dignement rempli sa tâche, s'il a traité poétiquement une matière puisée dans les récits des premiers âges et sanctifiée par la religion.

On peut dire que par un art ingénieux toute la pièce est remplie de la divinité de Bacchus; c'est ce qui enlève les aventures du drame à l'ordre ordinaire des choses, le soustrait aux atteintes de la critique vulgaire, et lui communique un intérêt élevé, un mouvement magique.

Euripide, qui a souvent affaibli le merveilleux de la scène en l'expliquant scientifiquement, s'est ici placé, par un heureux discernement, dans une sphère toute merveilleuse qui l'a dispensé de vraisemblances exigées dans tout autre cas.

Le prologue en général est froid et insipide dans une pièce; mais ici on le pardonne d'autant plus volontiers qu'il produit le plus bel effet et met le spectateur dans la confidence du poëte, ou plutôt dans le secret du dieu lui-même; et par une merveilleuse entente du théâtre, Bacchus se trouve jouer un rôle double qui est plein de charme.

Pour les acteurs, c'est un jeune homme beau, brillant, rempli d'amabilité et de douceur, dont le courroux s'exprime seulement par l'ironie: pour les spectateurs c'est un dieu; des signes surnaturels attestent sa puissance; les fers tombent de ses mains, il brise les lourdes portes des cachots; sa voix retentit même hors de sa présence; il fait crouler les palais dans des tourbillons de flammes; sa volonté, plus forte que les lois de la nature, change les cœurs et bouleverse la raison: c'est tout à la fois un dieu bienfaisant et terrible, comme il le proclame lui-même (6).

Même contraste au sujet du chœur. Les bacchantes qui le composent, soumises à Bacchus, vouées et consacrées à son culte, n'en éprouvent que les heureuses influences: mais Agavé et ses sœurs, bacchantes involontaires, sont livrées à d'incroyables furies, et armées d'une puissance épouvantable de destruction, dont les funestes effets sont révélés par des récits d'un pathétique tout théâtral, empreints d'une mystérieuse horreur.

Cette heureuse et adroite expression du merveilleux est en même temps l'excuse et la moralité de la pièce.

Le merveilleux est comme placé sur la scène par la poétique description que fait Bacchus lui-même dans le prologue de la tombe de sa mère Sémélé, encore fumante, où vit encore la flamme céleste qui la consume; monument immortel de l'amour de Jupiter et du courroux de Junon, dont Cadmus a interdit l'approche aux profanes, et que la piété d'un fils a entouré et voilé d'une enceinte de pampres verts.

Le second caractère de cette étonnante tragédie, c'est l'inspiration lyrique qui y domine; elle se rapproche par là des premiers monuments de l'art, où la tragédie n'était qu'une sorte de cantate entremêlée de récits. Les chœurs des bacchantes peuvent soutenir la parallèle avec les plus belles odes de Pindare pour le coloris poétique, l'éclat des images, la grandeur et la noblesse des expressions et la magie du style poétique. Le tragique a ici déployé toutes les ressources de sa brillante imagination; il semble qu'il y a répandu avec profusion les trésors de son puissant génie. Ajoutez à tant de charmes le costume pittoresque des bacchantes armées de tyrses et couronnées de lierre, les danses pleines d'ivresse et d'enthousiasme qu'elles forment sur la scène étonnée de ce mouvement inaccoutumé, chantant au bruit des tambours, aux sons aigus de la flûte phrygienne, les louanges du dieu dont la fureur les agite et les transporte; c'était, comme nous dirions aujourd'hui, une véritable féerie, quelque chose d'enchanteur, de ravissant et de magique qui devait fortement saisir les vives imaginations des Grecs.

C'est Bacchus qui ouvre la scène: ce puissant fils de Jupiter, que Sémélé, fille de Cadmus, mit au jour au milieu des feux célestes, revient d'Asie, dont les peuples reconnaissent son empire et célèbrent ses mystères. Il a quitté les riches vallons de la Lydie, les brûlantes plaines de la Perse et le ciel fortuné de l'Arabie; il vient en Grece, à Thèbes, pour y établir son culte et venger sa mere des sanglants outrages qui déshonorent sa memoire et retombent sur le dieu dont la celeste origine est à ce point méconnue, même au sein de la famille de Cadmus. Mais cet indigne affront ne peut rester impuni: les indignes sœurs de Sémélé, Ino et Agavé, saisies d'une fureur qui les égare, ont quitté le palais, et, vêtues en bacchantes et armées du tyrse, elles errent, accompagnées des femmes thébaines agitées des mêmes transports, dans les profondeurs des forêts et sur les montagnes escarpées. Bacchus annonce ensuite ses projets de vengeance contre Penthée, à qui son aïeul Cadmus vient de céder le trône, et qui s'obstine imprudemment à combattre la divinité du fils de Sémélé et se refuse à mêler le nom de Bromius aux noms des dieux auxquels il adresse des hommages; puis s'adressant au chœur, à sa troupe fidele, il l'exhorte à frapper les timbales sacrées et à faire retentir des sons phrygiens le palais et la ville, tandis qu'il ira aux vallées du Cithéron présider aux chœurs des bacchantes.

C'est un spectacle bien propre à inspirer de profondes et tristes réflexions que de voir, au deuxième acte, deux vieillards, l'aveugle Tirésias et l'impotent Cadmus, couronnés de lierre et revêtus de peaux tachetées, brûlant dans leur délire d'essayer les danses sacrées; puis, par un retour sur eux-mêmes, réduits à justifier par de spécieuses raisons le rôle bizarre qu'ils jouent avec un certain embarras. Penthée s'élance sur la scène tout agité, et, dans le désordre de ses esprits, il n'aperçoit ni Cadmus ni Tirésias. Il raconte avec indignation les étranges nouvelles qu'il a apprises à son retour, et les scènes extravagantes dont il a été lui-même témoin; il ne respire que vengeance contre les bacchantes, sans en excepter les princesses, et il s'écrie qu'il mettra fin à toutes ces orgies révoltantes et qu'il saura calmer toutes ces fureurs bachiques: son courroux éclate en menaces contre l'auteur de si grands désordres. Apercevant bientôt le devin et le vieux roi dans un si bizarre accoutrement, il se déchaîne sans ménagement contre ce malencontreux prophète, auquel il reproche avec amertume d'avoir, dans des vues coupables, suggéré à son père la pensée d'un déguisement qui déshonore ses cheveux blancs; le chœur pousse un cri d'horreur, et Tirésias, moins embarrassé qu'on ne serait porté à le croire, répond que la prétendue sagesse du vieux roi n'est que folie; puis, dans une longue tirade, il raconte la naissance mystérieuse du nouveau dieu, contre lequel il est insensé de s'armer, justifie les Ménades des griefs qu'on leur impute; et quand il voit que tous ses efforts, joints aux sages conseils de Cadmus, sont impuissants pour attirer Penthée aux cérémonies sacrées, et que, loin de se laisser séduire, celui-ci commande de renverser le trône du devin et d'arrêter l'étranger qui est venu corrompre les Thébain, il saisit Cadmus et l'entraîne, armé du tyrse, vers le sommet du Cythéron, en déclarant qu'il est fort à craindre que la témérité du jeune prince n'appelle sur sa tête un châtiment rigoureux..

Au troisième acte, on amène à Penthée Bacchus qui s'est livré lui-même aux gardes. On annonce avec étonnement au roi que les bacchantes, enchaînées par ses ordres, ont vu tomber leurs fers et les portes s'ouvrir:

Sponte sua patuisse fores, lapsasque lacertis
Sponte sua, fama est, nullo solvente, catenas (7).

Alors s'engage un admirable dialogue entre les deux personnages; l'un interroge, s'irrite et menace; l'autre, calme et plein d'assurance, répond avec fierté et ironie. — « Cette brillante chevelure, je l'abattrai; ce tyrse, je te l'arracherai; tes mains, je les chargerai de fers. — Ma chevelure est consacrée à Bacchus; c'est son tyrse: il me délivrerai quand j'en aurai le désir (8). »

Vir bonus et sapiens audebit dicere: Pentheu,
Rector Thebarum, quid me perferre patique
Indignum coges. — Adimam bona. — Nempe pecus, rem,
Lectos, argentum: tollas licet. — In manicis et
Compedibus sævo te sub custode tenebo. —
Ipse Deus, simul atque volam, me solvet (9).

Le roi transporté de fureur crie à ses satellites de jeter au fond d'un cachot cet audacieux étranger; puis se tournant vers le chœur, il se répand en menaces contre les femmes que le fils de Sémélé mène à sa suite.

Bacchus est entraîné et le chœur pousse des cris plaintifs. Comme on le pense bien, le dieu ne tarde pas à revenir, se riant des efforts impuissants du monarque et de ses gardes. Invisible d'abord, sa voix mystérieuse et terrible se fait seulement entendre, et la flamme consume le palais; il se montre bientôt aux regards des Ménades consternées et les rassure, bien qu'il ne soit pour elles qu'un jeune Lydien dévoué au culte de Bacchus. Pressé de questions, il dit les étonnants prodiges qui l'ont rendu à la liberté: le palais, que semblait dévorer un vaste incendie, s'est violemment ébranlé; un taureau menaçant, un effrayant spectre ont tour à tour épuisé la fureur de Penthée. Celui-ci accourt dans un accès de rage que redouble encore la vue de celui qui a échappé à son courroux. Survient un berger qui raconte avec effroi d'incroyables prodiges. Les Ménades, échevelées et couvertes de peaux de cerfs rattachées en avant par des serpents qui en forment les nœuds et se jouent sur leur cou et autour de leur tête, sont divisées en trois troupes que conduisent les princesses. Livrées à tous les désordres de la folie, elles pressent contre leur sein, les unes des chevreaux, les autres des louveteaux auxquels elles présentent la mamelle comme à leurs enfants: elles frappent un rocher de leurs tyrses et l'onde en jaillit à l'instant; la terre s'ouvre et fait couler des fontaines de vin et des ruisseaux de lait: elles fondent sur les troupeaux dont elles déchirent les membres palpitants. Tout fuit à leur approche: les hommes, armés pour repousser ces terribles furies, tombent sous les coups inévitables qu'elles portent; triomphantes elles retournent aux sources qu'elles ont fait jaillir, lavent le sang dont elles sont couvertes, tandis que les serpents qui les entourent enlèvent avec leurs langues celui qui souille leurs joues. Pour le coup, Penthée se livre au plus violent désespoir: sa raison se trouble par degré, et dans son égarement, il se laisse séduire à l'idée d'aller voir lui-même les scènes épouvantables qu'on lui a racontées. Il se laisse travestir en bacchante et se livre à la risée du peuple; dans le trouble qui l'agite, il croit voir deux soleils et deux Thèbes:

Eumenidum veluti demens videt agmina Pentheus
Et geminum solem et duplices se ostendere Thebas.

C'est Bacchus qui le réduit à un si triste état, pour le punir de ses blasphèmes: le dieu, dont il a outragé la puissance, laisse entrevoir la fin tragique qui attend ce malheureux prince au Mont Cithéron; et les chants prophétiques des bacchantes du théâtre ne font que trop pressentir ses cruelles infortunes.

Ces sinistres prédictions ne tardent pas à s'accomplir. Agavé paraît tenant à la main la tête de son fils qu'elle prend pour un lion qu'elle aurait terrassé; les barbares phrygiennes la félicitent de cette affreuse victoire. La scène qui sert de dénoûment à ce drame extraordinaire est une des plus pathétiques et des mieux conduites du théâtre grec.

Nous avons quelques vers d'Attius qui peignent assez bien quelques circonstances de ce drame.

Tum silvestres exuvias lævo pictas lateri accommodant.

Voilà les peaux de bêtes fauves, les peaux tachetées, le vêtement des bacchantes.

Agite modico gradu, jacite tyrsos leves.
— Ubi sanctus Cithæron frondet viridantibus fastis.
— Deinde omnes stirpe cum inclusa Cadmeide
Vagant matronæ percitatæ tumultu;
Acre crepanteis melos
Et nunc silvicolæ ignota invisentes loca.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE GRECQUE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

1re et 2e leçons.

Résumé du cours de l'année dernière. — Objet et fin de l'histoire. — Objet et fin de l'histoire de la philosophie. — Cadres de cette histoire. — Caractères généraux de la première époque qui va de Thalès à Socrate.

Les cours du collége de France ont enfin commencé et ne paraissent pas devoir être suivis avec moins d'ardeur que ceux de la Sorbonne. Nous y avons retrouvé

---

(1) Plut., *Cras.*, XXXIII. — (2) Theo., XXVI. — (3) Virg., *Æ.*, IV, 301; VII, 385. — Hor., *Od.*, II, 19; III, 25. — (4) *Mét.*, III, 501 *et seq.* — (5) Sen., *Ad.*, 404 *et seq.* — (6) Vers 857. — (7) Ovid., *Mét.*, III, 699. — (8) Vers 485. — (9) Hor., I, 16, 73.

Chez lui, le préjugé est seul mis en œuvre. Son héros est un magistrat, non point, comme de coutume, un grave et antique personnage, tout confit dans son importance et dans sa dignité, mais un jeune et élégant homme de robe, léger, futile, mondain, même quelque peu courtisan, on peut dire un homme à la mode, enfin. Or, ce *fashionable* en simarre s'est long-temps moqué du mariage et des maris, jurant bien ses grands dieux que, s'il fallait avoir, par bienséance, la faiblesse de prendre une femme, au moins ne ferait-il jamais la sottise d'en être amoureux ; et voilà que tout d'un coup, par hasard et à sa grande honte, je vous assure, il en devient, non point amoureux, ce ne serait rien encore, mais jaloux, ce qui est bien pis. Heureusement le caractère de Célie n'a rien qui justifie les inquiétudes du pauvre époux ; elle accueille, il est vrai, les soins d'Eraste, mais c'est que telle a été autrefois la volonté de son mari ; elle affecte pour lui quelque préférence, mais c'est que cette apparente légèreté va lui servir à corriger Dorante du sot préjugé où il s'entête. Aussi voyez, s'il s'agit d'éconduire cet essaim d'adorateurs que la main du jaloux attacha elle-même à son char, avec quelle malicieuse naïveté elle s'empresse d'obéir à l'ordre conjugal :

. . . . Ne doutez point que je ne vous délivre
De tous ces importuns attachés à me suivre.
— Bon. — Je les instruirai de vos intentions.
— Comment ? — Ils apprendront vos résolutions.
Je leur déclarerai quel est votre scrupule.
— Vous voulez me charger d'un pareil ridicule ?
C'est tout ce que je crains.

S'aperçoit-elle que le jeu qu'elle a joué vis-à-vis d'Eraste commence à devenir dangereux, vite elle le congédie, mais d'une façon si simple, si noble et si polie qu'on sent bien qu'il n'y a pas un mot à répondre.

Soyez persuadé qu'il est aussi des femmes
Qui des folles ardeurs savent garder leurs ames,
Posséder la vertu, telle qu'on doit l'avoir,
Et vivre dans le monde en faisant leur devoir.

Le *Jaloux désabusé* est une des pièces fort rares où l'auteur ait su faire jouer à une femme un rôle tout d'esprit, de convenance et de bon ton. Aussi n'hésité-je pas, vu le mordant du comique et l'intérêt d'intrigue, à le placer, malgré l'oubli où on le laisse, bien au-dessus du *Philosophe marié*.

On peut juger, d'après ces exemples, de ce que j'appelle la comédie de mœurs, genre piquant et original, que je crois d'ailleurs particulier à notre théâtre.

Il y a encore au surplus une autre espèce de comédie de mœurs, et c'est dans celle-là que Voltaire s'est essayé. Voltaire a fait l'*Indiscret*. La pièce n'était pas bonne : elle tomba. Bien que Voltaire lui-même s'efforce, dans sa Correspondance, de rejeter tout le tort de la chute sur le mauvais goût du parterre, le peu de succès de la plupart de ses comédies vient mal à l'appui de ses prétentions.

Du haut théâtre, de la scène élevée de la comédie noble, il va falloir maintenant descendre sur une scène inférieure, les tréteaux de la foire. Car il n'en est point de nous ainsi que des anciens. Chez eux une représentation dramatique était une de ces rares solennités où la population, guerriers, magistrats, hommes du peuple, était convoquée tout entière ; chez nous au contraire le spectacle est une distraction quotidienne, un rendez-vous de tous les soirs, dont l'habitude a fini peu à peu par faire une nécessité. Pour satisfaire ce goût général, un seul théâtre ne pouvait pas suffire, il en fallait plusieurs ; mais encore fallait-il aussi que le ton divers de leurs pièces s'accommodât à l'esprit et aux manières de la classe qui les fréquentait ; il fallait des farces pour le peuple comme du drame pour les gens du monde : le théâtre de la foire s'en chargea.

Mais avant d'entreprendre l'histoire de ce théâtre, je crois utile de m'expliquer sur une question récemment soulevée, parce que cette question ne me paraît point sans rapport avec mon sujet. Deux critiques ont, à propos de la littérature nouvelle, entamé, sur les genres *facile* et *difficile*, une discussion dans laquelle chacun a voulu prendre parti. Or, je le demande, à quoi servent de pareilles distinctions ? Si l'on ne veut sous ce titre de genre facile ou difficile que caractériser la bonne ou la mauvaise littérature, pourquoi donc la débaptiser du nom qui lui était acquis ? Si, au contraire, poussé par l'esprit de critique, on a prétendu aller plus loin, alors je crois la distinction fausse ; car il n'y a point, ceci me semble incontestable, de genre facile quand on réussit : un très bon roman vaut assurément mieux qu'un mauvais poème épique, quelles que soient d'ailleurs leurs difficultés respectives, et j'estime beaucoup plus, je l'avoue, un excellent quatrain qu'une détestable tragédie. Écartons donc les mots, tenons-nous-en au mérite des choses, et croyons qu'un méchant ouvrage, eût-il coûté dix ans à faire, n'en vaudrait pas mieux pour cela.

Si j'ai parlé de cette discussion, c'est que, outre que tout ce qui concerne la littérature doit naturellement rentrer dans notre cadre, on eût pu aisément l'appliquer à l'objet qui va nous occuper. Quelle littérature plus *facile* en effet que la littérature de la foire ? et pourtant il y a parfois, au milieu des plus ignobles parades, de ces pensées qui étonnent par leur portée et laissent deviner chez leurs auteurs un talent digne de figurer plus haut. Et puis, dans l'examen du théâtre français, l'histoire du théâtre de la foire n'est-elle pas d'une indispensable nécessité ? Nous avons vu le beau, le noble, le sublime, maintenant c'est le bas, le commun, le trivial même qu'il faut voir ; nous avons vu le théâtre en buste, nous allons le contempler en pied.

En 1697, le spectacle italien, depuis long-temps en vogue à Paris, fut fermé par suite de la représentation de *la Fausse Prude*, où madame de Maintenon était, disait-on, personnifiée. Chassés du lieu de leurs succès, plusieurs acteurs passèrent au théâtre de la foire et donnèrent à cette scène de saltimbanques une importance qu'elle n'avait pas encore eue jusque-là. Lesage, Dorneval et quelques autres se mirent à composer pour eux de petites pièces ; mais les priviléges des théâtres supérieurs gênaient singulièrement les comédiens de la foire. La parole et le chant, qui leur étaient interdits, ne laissaient à l'esprit des auteurs qu'une fort étroite carrière à parcourir. Ne pouvant vaincre la défense, ils la tournèrent : quand un passage fournissait matière à vaudeville, on faisait descendre du cintre un écriteau sur lequel était écrit le couplet, l'orchestre jouait l'air et les spectateurs le chantaient ; de cette façon, l'auditoire faisait lui-même l'office d'acteur et paraissait y prendre grand plaisir, sans doute parce que tout ce qui ressemble à l'opposition manque rarement chez nous de faire fortune. Le théâtre de la foire réussit, et, comme tout ce qui réussit, il ne tarda pas à avoir des amis ; il en compta même à la cour. Grâce à leur protection, il eut bientôt le droit de chanter et il chantait pendant toute la pièce. Enfin on lui accorda la permission de parler et dès lors son succès fut complet. Quelques vieux amateurs regrettèrent bien l'ancienne forme ; il y a même une pièce fort spirituelle où les trois systèmes en présence discutent chacun leurs avantages, et le système des écriteaux n'avance pas les moins bonnes raisons ; mais on avait pris goût à la parole et il n'y avait plus à revenir.

On s'étonne peut-être de voir ainsi pousser, sur le tronc encore tout vivace de la comédie française, cette branche parasite qu'on a nommée le théâtre de la foire ; et pourtant il est aisé de se convaincre, pour peu qu'on veuille l'étudier, que tout théâtre a eu sa foire, toute comédie ses forains. Les Romains eux-mêmes, ces graves et sévères républicains, n'en furent point exempts. Leurs *Atellanes* et leurs *Mimes* n'étaient guère autre chose que des farces, des parades, où l'auteur ne s'interdisait même pas le droit de satire, ainsi que l'indique le couplet suivant qui nous a été précieusement conservé. On sait que Maximin était un des hommes les plus grands et les plus robustes de son siècle. Un jour qu'il était au théâtre, il entendit tout le peuple éclater de rire à ces paroles de l'acteur : *Et qui ab uno non potest occidi, a multis occiditur. Elephas grandis est, et occiditur. Leo fortis est, et occiditur. Tigris fortis est et occiditur. Cave multos, si singulos non times.* Heureusement le Barbare ne comprenait pas la langue latine, et il ne fallut qu'un détour pour le faire éclater de rire, comme le reste de l'auditoire. N'est-ce pas là, aux temps et aux mœurs près, le caractère exact du théâtre de la foire ?

Mais ce qui rend surtout ce théâtre curieux, ce sont les personnages. Car il n'en est point de ceux-ci comme des personnages de la comédie. L'auteur ne peut pas à son gré traduire sur la scène les individus qui se groupent le mieux dans son cadre ; ici les rôles sont tout tracés, les noms et les caractères sont inamovibles, c'est sans cesse et irrévocablement *Arlequin*, *Pierrot*, *Scapin*, *Léandre*, *le docteur*, etc. ; l'intrigue change, mais le nom reste toujours le même. Voilà précisément au surplus par où le théâtre italien diffère sensiblement du nôtre. Chez nous ce sont les défauts particuliers, les travers individuels qu'on exploite ; chez eux ce sont les vices nationaux. Morcelée en petits états partiels, qui divisent éternellement leurs passions et leurs intérêts, l'Italie a créé des types qui personnifient chaque ville : Scapin est Napolitain, le docteur Bolonais, Arlequin Bergamasque. C'est une perpétuelle moquerie de ville à ville, beaucoup moins offensive, par bonheur, que les dissensions sanglantes auxquelles elle a succédé.

Sans parler d'ailleurs de la cause dont je viens de parler, on pourrait aisément trouver dans les souvenirs de la comédie romaine une raison de l'immuabilité des personnages italiens. Ainsi les masques antiques ont dû naturellement avoir sur la comédie une influence notable. Une fois les traits du personnage ainsi glacés et immobilisés, l'acteur ne peut plus indiquer que par le geste les passions ou les ridicules qu'il est chargé de représenter. Aussi le visage de l'homme est-il parfaitement indifférent : Arlequin ne joue qu'avec son corps. Et puisque nous en sommes à Arlequin, Arlequin a-t-il une généalogie ? est-ce un personnage de hasard ou de combinaison ? est-il ancien ? est-il nouveau ? Eh bien ! Arlequin est, selon moi, un fils de très bonne famille, et dont la noblesse ne le cède à nulle noblesse de tradition. Arlequin, selon moi, nous vient en droite ligne de Rome et de la Grèce. Quant à son origine romaine, le *zannio* du théâtre italien, si évidemment emprunté au *sannium* des anciens, me dispense d'autre explication ; pour ce qui concerne la seconde, il est besoin d'entrer dans plus de détails.

Dans la comédie grecque le satyre jouait un grand rôle ; il nous est même resté d'Euripide une pièce très curieuse, intitulée le *Cyclope*, tout-à-fait dans le genre des farces de la foire, et où le cyclope figure d'une façon fort comique. Il y avait trois espèces de satyres, le satyre *chauve*, le satyre *barbu* et le satyre *imberbe*. Le satyre imberbe, c'est Arlequin. Cette peau de chevreau exactement collée sur le corps ne représente-t-elle pas le vêtement serré d'Arlequin ? Cette dépouille de tigre que portaient les plus élégans des satyres, les satyres à la mode, n'est-elle pas l'habit bariolé d'Arlequin ? Ne reconnaissez-vous point dans la baguette du satyre imberbe l'inévitable batte du bouffon italien ? Et enfin ce petit chapeau noir ou blanc dont se coiffaient les personnages comiques ne complète-t-il pas cette frappante ressemblance ? Et encore je ne dis rien du masque noirci qui couvrait le visage du satyre, brûlé par le hâle et le soleil.

Arlequin est donc le dernier anneau de la comédie antique, arrivé jusqu'à nous presque sans que nous nous en soyons aperçus. Mais l'esprit des auteurs de la foire a singulièrement modifié et animé Arlequin. Entre leurs mains, il est tour-à-tour roi, reine, jeune femme, maître, valet, etc. ; il devient un cadre où l'on fait entrer indifféremment les bons mots, les lazzis et des auteurs et des acteurs. Quant à son caractère, Arlequin est un grand enfant, avec beaucoup des défauts et fort peu des qualités de l'homme. C'est sur lui du reste que roule tout le théâtre de la foire. Il n'y a guère de pièces où Arlequin ne soit appelé à jouer le premier rôle ; et souvent, malgré la forme bizarre qui les enveloppe, il y a dans le fond de ses pensées beaucoup plus de sens que dans maint traité de philosophie.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

Les Bacchantes d'Euripide et d'Attius. — Jugement divers sur cet ouvrage ; sa célébrité chez les anciens. — Juste appréciation et analyse de ce drame. — Quelques citations du poète latin.

Nous avons attaché quelque importance à reproduire avec quelque fidélité cette leçon, une des plus remarquables qu'ait faites M. Patin, et nous avons tenu à le suivre dans presque tous ses développements.

Les *Bacchantes* d'Euripide, qu'Attius mit sur la scène romaine, ont été bien diversement jugées par les modernes : Brumoy défend timidement cette œuvre dramatique ; Prévost la condamne sans ménagement ; Laharpe la rejette avec mépris : mais voici que Schlegel, par esprit de contradiction, la proclame le chef-d'œuvre d'Euripide. A vrai dire elle n'a mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Sans y voir ce que la muse de son auteur a produit de plus parfait, on doit juger avec plus de retenue un ouvrage qui avait fait une grande fortune chez les anciens, qui fut souvent représenté chez les Grecs, et parvint même à une grande célébrité chez les Barbares (1), et que Théocrite a voulu faire revivre dans ses élégantes idylles (2).

Chez les Romains il n'eut pas moins de vogue : Horace et Virgile (3) y font souvent allusion, et ça été une bonne fortune pour Ovide (4), qui en a orné, embelli ses *Métamorphoses*, ce spirituel, ce charmant [illegible] des tragédies antiques ; et Sénèque le tragique l'a rappelé dans un chœur assez remarquable (5).

Les modernes jugent à la rigueur, selon la froide raison, des aventures peu rai-

M. Jouffroy qui doit traiter cette année de l'histoire de la philosophie grecque depuis Thalès jusqu'à Socrate. Appelé unanimement l'année dernière à la chaire de M. Thurot, le savant professeur ne s'est guère fait connaître au public que par des écrits de philosophie pure : ce sera donc pour nous une étude pleine d'intérêt, que de le suivre sur le nouveau terrain où il est placé ; de le voir aborder, armé de la critique et de la philosophie, les vieux monuments de la philosophie grecque, et en reconstruire les systèmes avec les quelques matériaux qu'a épargnés le temps.

Dans sa première leçon M. Jouffroy a donné un résumé rapide de son cours de l'année dernière, qui n'a été qu'une longue préface au cours de celle-ci ; nous le rappellerons en quelques mots, nous attachant surtout à reproduire l'enchaînement logique et motivé des questions qui y ont trouvé place.

Pour déterminer où commence et où finit le fragment de l'histoire de la philosophie qui fera l'objet du cours de cette année, M. Jouffroy était conduit à tracer les cadres de l'histoire générale de la philosophie, et, pour tracer ces cadres, à déterminer l'objet de la philosophie même ; car selon qu'on l'aura définie de telle ou telle manière, qu'on l'aura comprise dans tel ou tel sens, on risquera de faire entrer dans son histoire des questions qui ne lui appartiendront pas, ou d'en omettre d'autres qui lui appartiennent. Il fallait savoir en outre quel rapport il y a entre les faits que comprend l'histoire de la philosophie, et ceux que comprend l'histoire en général. Il y avait donc à chercher quel est l'objet propre de l'histoire, quels sont les caractères spéciaux des faits qu'elle a mission de recueillir, et quels sont les caractères spéciaux de ceux qu'accueille l'histoire de la philosophie. Ainsi, quel est l'objet de l'histoire ? quelle est sa mission ? quel est l'objet de l'histoire de la philosophie ? quelle est sa mission ? quels sont enfin les cadres de l'histoire de la philosophie, et quelle place occupe dans ces cadres le fragment de la philosophie grecque que nous étudierons cette année ? telles sont les cinq questions principales qu'avait à résoudre M. Jouffroy avant d'entrer dans le sujet même de son cours.

Quel est l'objet, la matière propre de l'histoire ? Il est une foule de faits qu'elle néglige, et d'autres qu'elle recueille. D'où vient cette différence ? Parmi les faits qui se produisent sur la face du monde, il en est qui sont soumis à des lois fixes, constantes, comme la plupart des faits physiques : de ceux-là l'histoire ne s'occupe pas ou ne s'en est occupée qu'aux époques où la loi de ces faits n'avait pas été découverte. Car une loi, qu'est-ce, sinon la manière constante dont certains phénomènes se passent ? Une fois donc que la loi d'un fait est connue, on possède toutes les circonstances au sein desquelles il s'accomplit pour l'avenir comme pour le passé ; on n'a plus à s'inquiéter de son apparition dans l'espace et le temps. Mais ceux qui ne sont ou semblent n'être soumis dans leur production à aucune loi régulière, périodique, comme les faits émanant de la volonté de l'homme, il faut bien que l'esprit humain les perde, puisqu'il ne sait à quoi les rattacher, ou qu'il les note pour en garder mémoire. Tel est donc l'objet premier de l'histoire, des faits dont la loi n'est pas connue.

Quelle est sa fin, sa mission ? D'abord on n'a recueilli les faits humains, ce semble, que dans la seule vue d'en conserver souvenir : mais plus tard, on a cru apercevoir que ces faits n'étaient pas aussi désordonnés, aussi indépendants de toute loi fixe et certaine qu'on pouvait le supposer au premier coup d'œil : le but de l'histoire se trouva donc un peu changé. Ainsi, dans Hérodote, ce merveilleux conteur qui tient encore à l'épopée d'Homère, on ne saisit d'autre intention que celle de transmettre des événements curieux à la postérité. Dans Thucydide et les historiens latins, au contraire, est la vue d'instruire l'avenir par l'expérience du passé : ce qui suppose déjà que les faits humains sont soumis à des lois. Cette idée, entrevue à peine aux temps anciens, est éclatante aux temps modernes. Mais est-elle aussi juste, aussi légitime en soi, qu'elle est séduisante, élevée ? M. Jouffroy touchait par là à la question de la philosophie de l'histoire, et l'a traitée largement. Il est arrivé à cette conclusion, que la production des faits humains est soumise à des lois, et de plus que cette législation de la nature humaine implique sa liberté, tandis que celle de la nature physique est toute fatale.

Quel est maintenant l'objet propre de l'histoire de la philosophie, et quelle est sa mission ? Avant de déterminer quel est l'objet propre de l'histoire de la philosophie, il fallait déterminer quel est l'objet de la philosophie même. Or il a été démontré que la philosophie a pour objet de résoudre par les lumières de la raison un certain nombre de problèmes particuliers qui composent le problème total de la destinée de l'homme : recueillir toutes les solutions données par les philosophes sur ces divers problèmes, tel est donc l'objet de l'histoire de la philosophie. Mais à quelle fin les recueille-t-elle ? Est-ce dans un simple intérêt de curiosité, ou dans l'intérêt de la science philosophique elle-même ? N'est-ce pas pour chercher les rapports des systèmes entre eux, saisir leur ordre de production, et arriver enfin aux lois qui régissent leur développement ? Retracer l'histoire des idées que l'humanité s'est faites à diverses époques sur le problème de la destinée, et rechercher les lois en vertu desquelles ces idées se produisent, n'est-ce pas faire de l'humanité l'histoire la plus intelligente et la plus intelligible ? En effet, les lois et les mœurs varient avec les idées d'un peuple, d'un siècle ; les révolutions traduisent dans la vie des sociétés des besoins nouveaux, des idées nouvelles sur l'état social ; les cultes et les dogmes subissent les transformations par lesquelles passent les idées religieuses ; des opinions admises à une époque sur l'esthétique résultent des formes particulières dans l'art, etc., etc. De sorte que si nous connaissons toutes les idées dont une civilisation se compose, nous aurons de cette civilisation la connaissance la plus complète. Cette haute importance de l'histoire de la philosophie a été parfaitement prouvée par M. Jouffroy, que nous regrettons de ne pouvoir suivre dans les détails qu'il a donnés. Quant à la méthode, qui n'est que l'ensemble même des moyens qu'inspire le but qu'on se propose, il est évident que si notre but ici est de montrer la succession des opinions philosophiques dans leur enchaînement, leur dérivation, il faut considérer les systèmes dans leurs rapports et dans les progressions d'idées qu'ils représentent.

Ces questions préalables résolues, restait à tracer les cadres de l'histoire de la philosophie. Nous résumons encore très brièvement. M. Jouffroy a montré que la civilisation du genre humain n'apparaissait pas une, mais multiple ; qu'on reconnaissait plusieurs grands mouvements parallèles de civilisation, non pas issus les uns des autres, mais frères, pour ainsi dire, ayant chacun leur point de départ et leur développement particulier. En effet, il est impossible de considérer la civilisation chinoise comme un anneau de la civilisation européenne, et *vice versâ ;* et comme il n'y a pas un seul développement de civilisation qui n'ait sa philosophie, nous aurons autant de développements de philosophie indépendants, qu'il y a de mouvements divers et indépendants de civilisation.

Les monuments que nous avons sur la philosophie du système de civilisation dont nous faisons partie suffisent pour en tracer les cadres. Il n'en est pas de même pour les autres. Quelles sont donc les limites de notre développement de civilisation ? Il est évident d'abord que la civilisation de l'Europe moderne est une émanation de la civilisation païenne, grecque et latine ; en sorte que la civilisation grecque et latine et celle de l'Europe moderne ne sont que deux périodes d'un même développement de civilisation, le paganisme et le christianisme. La civilisation latine émane de la civilisation grecque, et celle de l'Europe moderne émane de la civilisation latine considérablement transformée par le christianisme. Comme il est presque impossible qu'un système de civilisation n'ait quelque point de contact avec un autre, on ne peut nier que la civilisation orientale n'ait agi sur la nôtre à plusieurs époques. Il n'y a pas de doute que quelque original qu'ait été le développement de la philosophie grecque, il ne s'y trouve enfin quelques éléments orientaux. Dans le christianisme même on voit des influences et des idées orientales. Enfin il ne faut pas oublier les grandes guerres des croisades ni le long séjour des Arabes en Europe.

Le développement de notre civilisation se partage en deux grandes époques, le paganisme et le christianisme. Cette division est fondée sur l'immense révolution opérée dans le sein de la civilisation par le christianisme. Mais s'ensuit-il qu'au moment où le christianisme apparaît, il faille tirer une barre et dire : ici commence le christianisme ; ici finit le paganisme. Non, cette action qu'il a exercée sur la civilisation païenne, cette transformation qu'il lui a fait subir, s'est opérée lentement. Il a fallu au christianisme le temps de naître, de s'annoncer, de triompher peu à peu. Il a fallu à l'antique civilisation païenne, qui était dans toutes les idées, dans tous les usages de la vie, le temps de s'éteindre et de mourir. Il y a une lutte entre ces deux civilisations qui a duré cinq ou six siècles : il faut donc ici dédoubler l'histoire ; suivre l'ordre ancien jusqu'à sa mort, et prendre l'ordre nouveau du moment de sa naissance à celui de ses triomphes. Le commencement de celui-ci a une date, comme la fin de celui-là ; entre ces deux dates les deux systèmes coexistent.

On doit donc distinguer dans notre système de civilisation qui est un, deux mouvements philosophiques. Le mouvement païen, né en Grèce par la libre réflexion de l'homme, commence avec Thalès qui florissait 600 ans environ avant J.-C., continue jusqu'au sixième siècle après J.-C., et s'éteint avec les derniers disciples de Proclus. Dès le second siècle de notre ère, il est en lutte avec le christianisme. Le second mouvement philosophique, ou le mouvement chrétien, commence donc au second siècle. Nous voyons les deux philosophies coexister comme les deux civilisations.

L'objet de ce cours est l'histoire de tout le développement païen. Quelles en sont les divisions naturelles ? Il se partage en trois époques : la première commence avec Thalès et finit avec les sophistes, au moment où paraît Socrate, dans la seconde moitié du cinquième siècle avant J.-C., c'est-à-dire, de 450 à 400. Dans cette première époque, l'énigme du monde se présente sous sa face physique. Socrate en fait apercevoir la face morale. Ses disciples et les écoles issues de lui décomposent cette énigme totale dans les diverses questions qu'elle comprend. De la lutte entre ces écoles naît le scepticisme de la seconde académie, qui clôt cette seconde époque 50 ou 60 ans avant J.-C. Puis tous ces systèmes passent à Rome. La troisième époque est celle de la philosophie alexandrine : dans Alexandrie se rencontrent les éléments grecs et orientaux ; la lutte s'engage avec le christianisme, et le christianisme triomphe.

M. Jouffroy a dit ensuite quelques mots des origines de la philosophie grecque, question qu'il se propose de résoudre quand il aura exposé préalablement les systèmes de la première époque. La philosophie grecque a-t-elle été importée d'Orient, ou n'est-elle qu'un développement libre et original de l'esprit grec ? N'a-t-elle pas pris naissance dans les mystères, transition entre la pure religion et la philosophie ? Ses antécédents sont-ils dans les interprètes réfléchis des opinions religieuses, dans les fondateurs des mystères, dans les législateurs qui descendaient des hauteurs du sacerdoce à la pratique ; et ces mystères ne se rattachent-ils pas eux-mêmes aux vieux mythes orientaux ? Des traditions font venir la civilisation grecque d'Orient : ces monuments de l'art portent le caractère d'une haute antiquité ; la langue grecque aussi n'est qu'une langue dérivée, tandis que les langues radicales appartiennent à l'Asie, etc. Les questions, on le voit, ne manquent pas à la critique.

Néanmoins la philosophie grecque ne commence vraiment qu'à Thalès : les Gnomiques ne faisaient que formuler, sous des sentences, des maximes générales, ce qui résulte d'une longue expérience dans tous les hommes. Thalès fut le premier qui essaya un système. De Thalès à Socrate est une première unité dans le sein de la philosophie grecque, ce qu'on appelle une époque, et c'est cette première époque détachée du développement total de la philosophie païenne que M. Jouffroy se propose d'étudier cette année. Ce qui constitue l'unité de cette époque, c'est que la question posée par Thalès fut reposée par chaque école, jusqu'à ce qu'enfin les sophistes, voyant qu'autour de cette unique question se groupaient des solutions entièrement opposées, les combattirent et les renversèrent les unes par les autres, proclamant qu'il n'y a rien de vrai, ou que tout est vrai et faux à la fois. Le scepticisme, qui est le renoncement à la philosophie, puisqu'il nie toute vérité, est la fin véritable de cette époque, et nécessite un autre mouvement philosophique où l'on se remet à poser des questions sous une autre forme ou à leur donner des solutions plus légitimes. Dans cette première époque se trouvent l'école Ionienne, qui commence avec Thalès ; l'école italique, dont Pythagore est le chef ; l'école d'Elée ; l'école atomistique ; la seconde école Ionienne qui date d'Anaxagore ; quelques philosophes indépendants qui ne se rattachent à aucune de ces écoles, comme Héraclite et Empédocle, et enfin les sophistes.

Maintenant si l'on cherche les caractères les plus généraux de cette époque sans se jeter dans des généralisations prématurées qui ne doivent venir que plus tard, après l'étude approfondie de chacun de ces différents systèmes, on voit qu'aucun philosophe n'appartient au continent : tous venaient des colonies. Thalès, chef de l'école ionienne, est de Milet ; Pythagore est de Samos : il fonde des écoles dans la Grande-Grèce. On ignore la patrie de Leucippe ; mais Démocrite est d'Abdère ; Xénophane, Ionien, va mourir à Elée, où il fonde l'école éléatique. Anaxagore est Ionien. Enfin les sophistes viennent des îles ; quelques-uns, assez obscurs, appartiennent au continent, mais les plus illustres d'entre eux sont enfants de la Sicile. C'est là un caractère tout extérieur, et qui nous explique, par la diversité des points de départ, les oppositions tranchées de toutes ces écoles. Un caractère intérieur, que nous pouvons noter à côté du précédent, c'est qu'il n'y a pas encore de distinction établie entre les deux grandes branches de la science, les sciences naturelles, physiques d'une part, et les sciences philosophiques de l'autre. Le problème posé et débattu est celui-ci : Quelle est l'origine des choses, l'explication de la création du monde, l'homme y compris ? Tous les systèmes roulent autour de cette grande question, et

ne se distinguent et se combattent que par le caractère et la différence des solutions. Si quelques questions secondaires se rencontrent, leur solution dépend toujours de la solution principale.

C'est là, comme nous l'avons dit, ce qui constitue l'unité de cette époque. Les deux caractères, extérieur et intérieur, que nous avons indiqués changent avec Socrate. Socrate est d'Athènes, et presque tous les philosophes qui viennent après lui sont du continent. La philosophie se sépare des sciences du monde matériel; ce qui était un se divise; le problème total se décompose en une foule de problèmes particuliers où l'homme occupe une place de plus en plus grande. La nature physique est déshéritée au profit de la nature morale.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX ÉTATS-UNIS (1).

Deuxième article.

V. Rhode-Island. — Cet état, qui compte à peine 98,000 habitants, possède 12 colléges ou académies, une université et plusieurs sociétés savantes. Il y a peu d'années, l'éducation était encore extrêmement négligée dans l'état de Rhode-Island. Ce fut en 1828 que le gouvernement de l'état autorisa les villes à s'imposer pour cet objet. Presque toutes s'empressèrent de profiter de cette autorisation. En 1831, le nombre des écoles publiques établies dans l'état était de 323; et le nombre d'écoliers qui les fréquentaient s'élevait à 17,034. Parmi les établissements d'éducation de Rode-Island le plus remarquable est l'institution dite *Friends' Boarding School* (École des Amis). Elle possède cinq instituteurs et quatre institutrices. Le nombre des élèves des deux sexes qui y sont admis est de près de 200.

VI. Connecticut. — Cet état, dont la population n'excède pas 298,000 habitants, possède 26 académies, une université, deux colléges, dont l'un (celui d'*Yale*) est l'un des plus célèbres des États-Unis; l'autre est fondé par les épiscopaux. On trouve en outre dans le Connecticut une école de droit; l'*American asilum*, institution pour les sourds-muets, et plusieurs sociétés savantes.

VII. New-York. — Cet état, dont la population doit s'élever aujourd'hui à plus de 2,000,000 d'habitants, est sans contredit celui où l'éducation a pris les plus grands développements. On y trouve : 9,600 écoles gratuites; une université établie à New-York; cinq colléges, dont un (celui de l'*Union*) offre l'agrégation de plusieurs rites religieux; un autre a été fondé par les anabaptistes, et un troisième par les épiscopaux; un séminaire établi à New-York, appelé *séminaire général de l'église protestante épiscopale*; un autre fondé par les luthériens; un troisième par les anabaptistes; deux écoles de médecine et de chirurgie, et un grand nombre de sociétés littéraires.

C'est aussi dans l'état de New-York que se trouve l'école militaire des États-Unis, entretenue aux frais de l'Union fédérale. Cette institution, qui a été fondée d'après les bases de l'école polytechnique de Paris, occupe le poste militaire de *West-Point*, sur l'Hudson, à l'endroit où ce fleuve traverse les *Highlands*. Un terrain de 250 acres que l'état de New-York a cédé à l'Union est annexé à cet établissement et sert pour les grandes manœuvres. Cette école est dirigée par l'ingénieur en chef des États-Unis, qui a le grade d'adjudant-général. Il a pour adjoint quarante professeurs, sous-professeurs ou aides. Les élèves prennent le titre de cadets; et leur nombre est limité à 250.

VIII. New-Jersey. — Cet état, qui renferme 321,000 habitants environ, possède plusieurs académies pour les jeunes gens des deux sexes; deux colléges, dont l'un, celui de *New-Jersey*, a fait un grand nombre d'élèves distingués; une école de médecine; une école de droit, et un séminaire appartenant à l'église hollandaise réformée.

Ce n'a pas été sans quelque difficulté que le gouvernement a obtenu des villes de cet état qu'elles se taxassent pour l'entretien de leurs écoles. Dans un message du gouverneur au conseil législatif en 1833, on remarque le passage suivant : « Notre système d'éducation est insuffisant...... si les districts ne prennent point la généreuse résolution de s'imposer pour soutenir leurs écoles, nous aurons la douleur de nous voir dépasser par les autres états dans les progrès de la civilisation. Espérons qu'il n'en sera point ainsi, que les écoles s'ouvriront pour tous les enfants indistinctement, et que tous les citoyens auront droit aux bienfaits de l'instruction, de même qu'ils ont tous une part dans le droit d'élection et dans la tâche glorieuse de défendre nos institutions et nos libertés. »

IX. Pensylvanie. — Cet état, dont la population s'élève à 1,350,000 habitants, renferme 55 académies, sans compter plusieurs écoles moraves qui jouissent d'une grande réputation; deux universités, neuf colléges dans plusieurs desquels les élèves de toutes les croyances religieuses sont admis indistinctement; quatre séminaires établis par divers rites allemands, et plusieurs sociétés savantes. L'état possède encore une maison d'éducation pour les orphelins, et une autre pour les sourds et muets.

On sait que William Penn, en fondant Philadelphie en 1682, publia un ouvrage très remarquable sur la manière de gouverner les peuples. Dans la préface de cet ouvrage, il disait : « Il faut, pour maintenir une bonne constitution, ce qu'il faut pour la « créer; c'est-à-dire des hommes sages et vertueux. Or, comme ces deux qualités ne « sont point de nature à être transmises de père en fils par héritage, nous devons « mettre tous nos soins à les propager en donnant à nos enfants une éducation ver- « tueuse. » Dans le même ouvrage, il charge les magistrats de fonder des écoles dans toutes les parties de l'état, dès que les circonstances le permettront, afin que les enfants des pauvres puissent y recevoir l'instruction gratuitement.

La volonté de l'immortel fondateur de cet état n'a point encore jusqu'ici reçu son entière exécution. En effet, sur 350,000 enfants de 5 à 16 ans, il n'y en avait, en 1830 que 150,000 qui apprissent à lire et à écrire. A cet égard la Pensylvanie est bien en retard par rapport à l'état de New-York; car dans cette république le nombre d'enfants qui fréquentent les écoles dépasse souvent le chiffre de la population de 5 à 16 ans.

(1) Extrait de la *Revue Britannique*.

NOUVELLES.

L'académie de médecine s'est prononcée à l'unanimité, moins une voix, contre la patentes, et, sur la proposition de MM. Cornac et Orfila, sa décision a dû être immédiatement envoyée à la commission de la chambre des députés chargée du rapport de la loi sur les patentes présentée par le ministre des finances.

— Par décision ministérielle du 7 février, M. Lacarterie, pharmacien-major, deuxième professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Lille, vient d'être promu au grade de pharmacien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz.

— M. Defauconpret, directeur du collége Rollin, au nom des fonctionnaires, maîtres et élèves du collége, a versé pour les pauvres la somme de 1,142 fr. 35 c. Savoir : à la caisse du bureau de bienfaisance du 12e arrondissement, 892 fr. 35 c.; à MM. Mallet, trésoriers pour les salles d'asile, 250 fr.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* : Quoique l'excellent esprit qui règne parmi les étudiants de l'université de Berlin ait sans doute empêché quils ne prissent part aux dangereuses associations secrètes formées dans des vues politiques, et qui existaient dans plusieurs universités allemandes, il se trouve néanmoins un grand nombre de jeunes gens incarcérés. Ils sont accusés d'avoir en d'autres écoles formé de ces déplorables liaisons, et il y a eu encore ces jours-ci de nouvelles arrestations.

— Un projet de loi sur les écoles de Campagnes, sur la création d'un gymnase supérieur, et d'une université doit être soumis aux délibérations du grand conseil du canton de Berne dans la session qui vient de s'ouvrir.

— L'instruction publique va recevoir une organisation nouvelle en Espagne. La composition pour le travail d'un nouveau plan général d'instruction se compose de MM. Jose Quintana, Jose de la Canal et J.-N. Callego.

— La société de paix de Genève a ouvert un concours sur le sujet suivant : *Eclairer l'opinion sur les maux de la guerre et sur les moyens de procurer une paix générale et permanente.* L'auteur couronné recevra, à son choix, une médaille d'or de la valeur de 500 fr., ou une médaille en bronze à laquelle on joindra 400 fr. en espèces. Les mémoires seront envoyés, franc de port, au fondateur et président de la société, à Genève, rue des Granges, avec une devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur (avant le 1er juillet 1835).

— M. Pierre-Jean Uylenbroek, professeur de physique et d'astronomie à l'académie de Leyde, vient de terminer deux volumes de la correspondance de Huygens avec Leibnitz, l'Hôpital, Vaumesle Duilliers et Hubert Huyghens. La plupart de ces lettres sont écrites en français, et les autres en latin; elles étaient toutes conservées à la bibliothèque de Leyde. Le total forme 512 pages in-quarto avec cinq planches, dont une de *fac simile*.

— En creusant dernièrement dans des fondations de l'abbaye de Bath, les ouvriers ont découvert quatre colonnes et des indications d'une ligne prolongée d'élévations architectoniques qui ont évidemment appartenu à un bâtiment très étendu et d'un très beau travail. On ne peut rien savoir de certain de la date de ces restes curieux; mais il est probable qu'ils existaient à l'époque de la fondation du monastère de Bath (676 de l'E. V.), et qu'en bâtissant l'église Saint-Pierre, fondée au rebâtie par Offa, vers l'an 780 de J.-C., ces fragments y existaient déjà depuis le temps des Romains.

— Les fouilles que l'on exécute sous le théâtre antique d'Arles, et auxquelles on doit déjà des morceaux de la plus riche sculpture, une magnifique tête de Diane, une statue de Silène, etc., viennent de produire, les 8 et 9 du courant, deux pièces qui excitent au plus haut degré l'admiration des amateurs. Un autel votif, aussi remarquable par le fini et la richesse du travail que par sa belle conservation et la qualité de son marbre : deux cygnes à ailes déployées et deux palmiers chargés de leurs fruits, ornent les quatre arêtes de cet élégant monument, qui porte sur ses faces des guirlandes de fleurs et de fruits d'un travail exquis. A quelques pieds de cet autel, on a découvert également une tête d'homme, un pied et des fragments de jambes, le tout dans des dimensions colossales qui pourraient appartenir au torse de Jupiter que la ville d'Arles donna, il y a environ douze ans, au Musée royal. En nous félicitant de ces heureuses découvertes pour les sciences et pour les arts, soyons fiers d'appartenir à un pays où les divisions politiques sont si promptement remplacées par des occupations aussi douces et aussi intéressantes.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de quinze francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 27 FÉVRIER 1834. N° 34

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

NOMINATION.

Par arrêté du 20 février 1834, la nomination suivante a eu lieu :

M. Gaillard, inspecteur de l'académie de Paris, est nommé membre du conseil académique de cette ville.

SOUSCRIPTION.

Le ministre de l'instruction publique vient de souscrire à dix exemplaires de l'ouvrage de M. Passy, préfet de l'Eure, ayant pour titre : *Description géologique du département de la Seine-Inférieure.*

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'À NOS JOURS.

Troisième article. — MOYEN AGE.

Décadence des établissements d'instruction publique.—Ecoles des couvents.— Charlemagne.— Ecoles des rabbins. — Académies fondées par les Arabes.

Le moyen âge, que nous faisons commencer au septième siècle de l'ère chrétienne, ne favorisa guère le développement des germes précieux semés avec tant de peine par les premiers chrétiens. La simplicité et l'humilité, qualités distinctives du clergé de la première époque, se perdirent à mesure que l'existence de l'église chrétienne se consolidait. Les prêtres, abusant de l'influence universelle acquise par les bonnes œuvres de leurs prédécesseurs, songèrent depuis ce temps plutôt à gouverner qu'à cultiver l'esprit des peuples. Ces vues ambitieuses tournèrent au détriment de l'instruction publique. Les évêques, préoccupés de questions politiques, ne faisaient plus consister leur mérite dans une profonde érudition qu'ils transmettaient aux étudiants; de même le clergé inférieur, les curés et les diacres ne croyaient plus compatible avec leur dignité de s'occuper en personne de l'instruction de la jeunesse dans les écoles *parochiales* ou *triviales*.

Les suites fâcheuses de ces changements ne se firent pas longtemps attendre. Dans les écoles *épiscopales*, dites aussi *séminaires*, l'instruction dégénera en une sèche exposition de manuels anciens. Quant aux écoles parochiales à la campagne, et aux écoles triviales dans les villes, elles furent fermées dans toutes les communes qui ne pouvaient pas rétribuer des maîtres d'école. Et ces maîtres, à demi-ecclésiastiques et à demi-laïques, consommèrent la ruine de cette noble profession. Loués à l'an ou au trimestre par les magistrats ou les curés des communes, ces maîtres, *magistri*, prirent, selon le nombre des enfants, un ou plusieurs sous-maîtres, *sodales* ou *locati*. Dans les écoles triviales, les maîtres, qui devaient savoir le latin pour enseigner le trivium, portaient le titre de *recteurs*, et les sous-maîtres celui de *chantres;* ils en remplissaient ordinairement les fonctions. On ne trouvait disposés à se charger d'une pareille besogne que des hommes ignorants et sans ressources : pour gagner leur vie ils se voyaient forcés de servir en même temps de domestiques aux curés, *famuli;* d'écrivains publics, *scribæ*, de garde-malades, de crieurs publics, etc. On ne pouvait espérer aucune réforme de la part du clergé : il commençait déjà à s'opposer, par des vues d'intérêt et d'ambition, à la propagation des lumières. Animés du même esprit, les moines qui se faisaient un honnête revenu en copiant des manuscrits, déclarèrent tout à coup l'écriture un art ecclésiastique, *ars clericalis*, qui ne devait plus être enseigné dans les écoles des laïques. Cette défense arbitraire fut long-temps si rigoureusement observée que les communes des grandes villes, où l'on ne pouvait pas se passer de l'écriture à cause du commerce, durent acheter du clergé de leur diocèse un privilége spécial pour les enfants des marchands.

Ce que nous venons de dire des écoles *épiscopales* et *parochiales* ne s'applique pas aux écoles des couvents qui brillèrent d'un éclat toujours croissant, il est vrai, mais non profitable aux masses. Les études sérieuses auxquelles les religieux se livrèrent, à l'aide des bibliothèques précieuses que les copistes avaient rassemblées, les poussèrent bientôt à quitter les limites bornées de l'enseignement élémentaire. Aux études théologiques ils joignirent l'exposition des doctrines des Saints-Pères, *theologia patristica*, qui élargirent la dialectique par l'étude d'Aristote, et fondèrent un nouveau système de philosophie chrétienne, qui reçut le nom de philosophie scolastique, de ceux qui la professaient; car on appelait les professeurs, dans les couvents, scolastiques, *scholastici*. Ces progrès dans les études rendirent les écoles des couvents aussi recherchées que célèbres en Europe; la jeunesse chrétienne de tous les pays, même de l'Orient, y afflua, et jusque vers la fin du onzième siècle il n'y avait aucun savant distingué qui n'eût ou reçu son instruction, ou même enseigné comme *scolastique* dans ces écoles. On distinguait surtout les écoles de Tours, Reims, Clermont et Paris en France; de Canterbury, York, Westminster, Armagh et Cloghar en Angleterre; et de Salzbourg, Ratisbonne, Hersfeld, Corvey, Fulda et St-Blasien en Allemagne.

Mais tandis que l'enseignement supérieur faisait de si grands progrès dans les monastères, l'instruction primaire était tout-à-fait délaissée, surtout à la campagne, où l'on ne faisait apprendre par cœur aux enfants que le décalogue, le credo et l'oraison dominicale, sans même leur en expliquer le sens. Charlemagne fit les plus louables efforts pour relever les écoles primaires. Ce grand monarque, qui dans un siècle barbare fit preuve de génie en créant une académie et une école modèle, *schola palatii*, pour l'éducation des princes, et de jeunes gens de talent de toutes les classes, décréta l'établissement d'une école supérieure dans le chef-lieu de chaque évêché, et d'une école primaire dans chaque paroisse de son vaste empire; mais les guerres continuelles que se firent les indignes successeurs de Charlemagne s'opposèrent en grande partie à l'exécution de cette ordonnance. Un grand nombre d'écoles supérieures furent pourtant fondées dans les résidences des évêques: ces écoles, appelées *écoles de chapitre*, et tout-à-fait indépendantes des séminaires, étaient destinées à perfectionner l'instruction classique des jeunes laïques, au sortir des écoles *triviales*. Les plus célèbres de ces établissements étaient, au neuvième siècle, à Mayence, Trèves, Cologne, Liége, Utrecht et Hildesheim. Ils frayèrent un chemin nouveau à l'enseignement supérieur, et furent pour ainsi dire les avant-coureurs des gymnases, lycées et colléges que l'on vit s'élever plus tard.

L'esprit religieux du moyen âge fit prévaloir les études théologiques à un tel degré que les autres sciences auraient peut-être été complétement oubliées si elles n'eussent pas été cultivées en Europe par d'autres que les chrétiens. Ce sont les Juifs et les Arabes auxquels appartient le mérite d'en avoir conservé les germes précieux. Les Juifs, expulsés de leur patrie, avaient établi des écoles de rabbins en Syrie et en Afrique, à Alexandrie, Sora, Nehardea et Punebedita. Depuis le septième siècle il en exista de même une à Lunel, en France; depuis le onzième siècle, une seconde à Cordoue, en Espagne. Quoique ces établissements eussent été fondés dans un but essentiellement religieux, on s'y occupait pourtant aussi de quelques sciences mathématiques et physiques, et surtout d'études médicales: les médecins formés à ces écoles étaient parfaitement accueillis dans toutes les cours de l'Europe.

Les Arabes, établis depuis le huitième siècle en Sardaigne, en Sicile, en Naples, et qui avaient même fondé un puissant empire en Espagne, cultivèrent les sciences avec plus de succès que les Juifs. L'astronomie et l'algèbre ne furent nulle part si bien enseignées que dans les écoles des Arabes; la philosophie d'Aristote y fut exposée d'une manière plus claire et plus fidèle que dans les couvents par les *scolastiques;* les études médicales y firent de grands progrès à l'aide des ouvrages d'Hippocrate, de Galien et d'autres médecins grecs et arabes. Mais ce qu'il faut louer surtout dans les Arabes, c'est l'esprit de tolérance qui les animait; ils admettaient dans leurs écoles, non seulement les mahométans, mais aussi des élèves de toute autre religion. Aussi vit-on la célèbre académie des Arabes à *Cordoue* fréquentée par des étudiants chrétiens venus de tous les pays. Des savants arabes faisaient de même à *Séville*, à *Montpellier* et à *Salerne* des leçons publiques sur les mathématiques, la physique et la médecine. L'école de médecine fondée à Salerne, *scola Salernitana*, acquit une immense réputation, et servit long-temps de modèle aux institutions semblables qui s'établirent peu à peu dans les différents pays de l'Europe.

Dans un prochain article nous verrons comme l'étude du droit prit naissance au moyen âge, et nous arriverons à la création des universités.

M...., de l'*université de Nuremberg.*

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Méthode historique : le lien de continuité entre les époques anciennes et les époques nouvelles n'est point assez évident. — La langue se forme au douzième siècle. — Populations primitives : Ibères, Celtes; fondation de Marseille, de Narbonne, de Lyon. — Etablissement d'une Eglise grecque. — Rhéteurs et grammairiens gaulois. — Quatrième siècle : Lactance, Ausone, saint Hilaire, saint Ambroise, Rutilius Numatianus, saint Paulin, Sulpice-Sévère. — Association chrétienne, tendance à l'universalité. — Legendes. — Cassien. — Fondation des monastères en Gaule.

L'objet de ce cours, continue M. Ampère, sera l'histoire de la littérature française dans toutes ses phases, tous ses développements hétérogènes et progressifs, tous ses rapports soit avec les siècles qui se succèdent en s'engendrant les uns les autres, soit avec l'étranger. Il s'agit maintenant de classer ces nombreux matériaux en différentes catégories, et, ces divisions une fois établies, de découvrir le lien qui les unit; en un mot trouver la méthode et s'en servir. Mais en remontant à ses sources les plus reculées, en plongeant dans les origines les plus ténébreuses de notre littérature, nous ne sentirions peut-être pas bien le rapport qui les unit aux époques plus modernes; c'est afin de rattacher le faîte à la base, que nous commencerons par présenter un sommaire qui puisse faire saisir d'un coup d'œil ce vaste ensemble.

Ce résumé des œuvres littéraires qui forment le bagage de la France, nous ne pouvons nous dispenser de le commencer avec la langue : les premiers monuments de notre littérature sont les premiers essais de ce langage tout nouveau, ils datent du douzième siècle et continuent jusqu'à nos jours par une succession non interrompue, recevant les influences de la civilisation, et réagissant sur elle à leur tour. Mais avant que la langue fût formée l'esprit humain n'avait-il donc rien produit sur le sol gaulois? L'histoire de la sociabilité française date de plus haut que du douzième siècle. Expliquez donc Hugues-Capet sans Clovis et la race des Pepin! De même, pour avoir l'intelligence complète du développement littéraire de la France dans ses rapports avec la civilisation progressive, il est bon, il est nécessaire de s'occuper des périodes antérieures au douzième siècle; cette introduction est indispensable, elle remplira nos premières séances.

En remontant le plus haut possible dans l'histoire de la Gaule, on trouve une couche de populations indigènes dont les destinées se perdent dans la nuit des temps, ces populations appartiennent à deux familles, les Ibères et les Celtes : les Ibères, qui paraissent avoir atteint un grand développement et qui s'en sont allés peupler l'Espagne, la Sicile, la Ligurie, la Corse; le seul débris qui ait survécu est le peuple basque; les Celtes, qui habitaient le centre et le nord de la Gaule, et dont on retrouve des traces en Bretagne, dans le pays de Galles, tandis qu'un autre rameau a pénétré en Irlande et en Ecosse. Ces deux grandes civilisations ont laissé peu de vestiges sur la terre; non pas qu'ils manquassent du génie artiste, ils possédaient une poésie chantée très remarquable : mais nous avons hâte d'arriver à quelque chose de réel. La Grèce a été notre première institutrice; 2400 ans avant J.-C. les Ioniens de Phocée fondèrent Marseille, et de ce point central, cette civilisation plus raffinée ne tarda pas à répandre autour d'elle son influence. Ainsi dès notre premier pas la Grèce nous rattache au monde oriental. Cinq siècles plus tard la civilisation romaine vint camper en Gaule et poser Narbonne en face de Marseille. Le mélange du génie grec et du génie gaulois développèrent l'esprit dialecticien et déclamateur. Les premiers rhéteurs qui enseignèrent à Rome furent des Gaulois : un d'eux, Gnipho, donna des leçons à César et à Cicéron. Auguste et Claude façonnèrent au joug romain cette Gaule conquise par l'épée de César. C'est dans cet intervalle qu'elle put s'enorgueillir du grand comédien Roscius, de Gallus l'ami de Virgile, de l'historien Trogue-Pompée, du facétieux Petrone; dès le second siècle une autre source de culture vient se placer à côté de l'élément greco-romain, c'est le christianisme. L'église de Lyon est fondée par saint Pothin et prodoit sur le champ saint Irenée; tous deux venaient d'Orient; *l'homme du désir* était disciple de saint Polycarpe qui l'avait été de saint Jean. L'Asie-Mineure déborde une seconde fois : pendant le troisième siècle le christianisme ne produit rien de bien remarquable en littérature; il se propage, il se répand avec une salutaire rapidité, et l'église d'Occident s'élève à côté de l'église d'Orient. Chez les latins même continuation de rhéteurs et de grammairiens; dans le nombre est un Titien dont le surnom peut servir à caractériser cette littérature d'imitation; on l'appelait le singe.

Au quatrième siècle le christianisme et l'ancien monde sont en présence. Dès les premières années, un homme vient en Gaule, il s'établit à Trèves : cet homme offre la transition de la rhétorique payenne à l'éloquence chrétienne; c'est l'Africain Lactance, écrivain de l'école de Cicéron, cherchant ses arguments dans Virgile plutôt que dans la Bible, mettant son éducation payenne au service de la foi chrétienne; il est fougueux, intolérant, plus fort sur l'offensive que sur la défensive; il faut toujours l'écouter lorsqu'il attaque, disent les pères, et douter lorsqu'il expose.

Quand on veut être nommé consul, précepteur du fils de l'empereur, on se fait chrétien : aussi Ausone est chrétien; cependant sa foi était si peu prononcée, que quelques auteurs en ont fait un païen; par ses habitudes et ses goûts il appartient à l'ancienne Rome, dont il est un reflet décoloré. Ainsi il commencera une de ses pièces par une prière, qu'il interrompt bientôt pour décrire les apprêts d'un festin avec un épicuréisme digne d'Horace. Il consacre à la mort d'une de ses parentes vingt pièces de vers dans lesquelles il n'y a pas la plus légère allusion aux croyances chrétiennes, pas le moindre soupçon de l'immortalité de l'ame. Rien de plus vide que la littérature païenne de ce temps, littérature de jeux de mots, d'épigrammes, d'imitation, d'autant plus méprisable qu'elle se trouve en contraste avec une littérature ardente, passionnée, jeune, pleine d'avenir, ayant conscience d'elle-même, la littérature du christianisme. Rien ne pouvait plus ranimer ce vieux monde décrépit et usé; les Barbares n'ont foulé aux pieds qu'un cadavre.

A cette époque les hommes d'imagination puissante et de grand caractère combattent pour les idées nouvelles. Le quatrième siècle est celui de la lutte de l'arianisme et du christianisme; l'insurrection de l'esprit philosophique contre la tradition, de l'examen, contre la foi, date du quatrième siècle. Cette lutte déchira pareillement l'église gauloise; mais là l'orthodoxie eut un champion héroïque dans la personne de saint Hilaire, Hilaire que St-Jérôme appelle le *Rhône de l'éloquence gauloise*. Exilé en Phrygie par un empereur arien, il continue d'écrire avec plus d'ardeur que jamais; un concile se rassemble, concile formé d'évêques ariens et soumis à l'empereur : Hilaire y rend seul avec quelques-uns des siens, il se défend, il tonne, il s'attaque à l'empereur d'Orient lui-même, lui adresse un pamphlet foudroyant, sous ce titre : *Invectives*. Il revient en Gaule, il trouve le parti de l'orthodoxie chancelant et affaibli par de nombreuses défections; il ranime son courage, le ramène à la vérité, assemble le premier concile de Paris : puis, quand il a réorganisé la Gaule, il part, il va à Milan chercher d'autres combats; il accable l'arianisme de ses terribles pamphlets. Cet homme est taillé en tribun. Un autre Gaulois représente la portion onctueuse, douce et suave du génie chrétien, c'est saint Ambroise. On a dit de lui, comme de Platon, que les abeilles étaient venues reposer sur sa bouche pendant son sommeil. Ambroise joignait à la ferveur du catholique une tendresse inépuisable et une charité sans bornes. Il a composé un hymne sur la vertu des vierges. Dans une élégie sur la mort de son frère Satyrus, on aperçoit que sa douleur est tempérée par l'espérance d'une autre vie. Mais c'est surtout comme moraliste que saint Ambroise est digne d'attirer l'attention : dans un Traité des devoirs, contre-épreuve du *De Officiis* de Cicéron, on peut voir en quoi la morale ancienne différait de la morale nouvelle.

Le passé a bien encore quelques fanatiques admirateurs, sans oublier Symmaque : nous trouvons, vers 420, un homme, né à Poitiers, qui, après avoir exercé les fonctions de préfet de Rome, revient en Gaule. Il a écrit son voyage en vers : quelques fragments sont parvenus jusqu'à nous. Cet homme est complètement payen, il n'a pas moins le moindre doute sur la durée de la puissance romaine; pour lui le Capitole est toujours le sanctuaire du monde; tout ce qu'il accorde au temps, c'est d'expliquer la nature des divinités qu'il ne veut pas abandonner. Il lance des épigrammes contre la vie monastique, les premières qui aient été composées dans ce sens, et pour peindre d'un mot son aveuglement il suffit de dire qu'il compare la mélancolie des moines à celle de Bellerophon. Cet homme s'appelait Rutilius Numatianus. La littérature chrétienne poursuit son cours. Un ami d'Ausone, Paulin, qui a commencé par être riche, mondain, rhéteur, se convertit, se réfugie au sein de la solitude, il devient évêque de Nole, il passe sa vie auprès du tombeau de saint Félix qu'il a adopté pour patron, et auquel il adresse tous les ans une pièce de vers qui offre le caractère d'une dévotion passionnée, sentiment inconnu au paganisme. Un autre fait d'une grande portée, c'est une correspondance qu'il entretient avec ses amis dans presque toutes les parties du monde, et qui témoigne de cette vaste association qu'établissait le christianisme entre tous les coreligionnaires, de cette tendance à l'unité, de ce développement du sentiment de la fraternité à la réalisation duquel tendent les sociétés modernes.

Dans l'histoire, Sulpice Sévère offre le premier exemple de tout ramener à un principe, de considérer les faits sous le point de vue providentiel; la philosophie de l'histoire est en germe dans les histoires catholiques de Sulpice Sévère et de ses contemporains. Au quatrième siècle nous trouvons encore les premiers essais de ces épopées populaires et monacales, destinées à célébrer les nouveaux héros d'une nouvelle société, les légendes.

Cependant les Barbares inondent l'empire, et l'Eglise est le seul refuge de cette littérature païenne qu'elle vient transformer et remplacer : les couvents s'ouvrent comme un asile inviolable à tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité que ne respecte pas l'ignorance du Germain. L'établissement des couvents dans les Gaules eut des résultats énormes. Un Gaulois, nommé Cassien, qui avait passé vingt ou trente ans dans les déserts de Bethléem et de la Thébaïde, parmi ces populations d'anachorètes et de cénobites, vint redire à sa patrie ce qu'il avait vu, et bientôt la Gaule se couvrit de monastères, elle mérita le nom de fille aînée de l'Eglise, et l'Eglise, c'était la raison, le droit, le bon sens, les lumières, le progrès!

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Question cosmogonique. — Respect dû à la tradition. — Age d'or. — Géans. — Déluge. — L'homme à l'état de chasseur. — Lenteur du développement. — Pasteurs. — Nomades. — Les Scythes. — Abraham. — Bédouins. — Union du fait et de l'idée.

Toutes les législations ont commencé par de vastes cosmogonies : les livres qui en contiennent les premiers principes ayant été rédigés à une époque où la société possédait conscience d'elle-même, leurs auteurs, poètes et divinateurs, commencèrent par remonter à la source des choses et par établir les rapports qui existent entre Dieu, l'homme et la nature. La création inaugure tous les codes, parce qu'ils sont écrits à des époques de réflexion, ce qui suppose une grande antériorité; et si l'on compare les cosmogonies des Indiens, des Juifs et ce qui nous est resté de celle des Perses, on retrouve dans toutes le même principe à un état différent.

Partie de cette question cosmogonique qu'elle pose sans l'expliquer, notre histoire des législations s'appuiera souvent sur la tradition, simple récit des actions des hommes, qui s'altère bientôt par l'erreur et l'ignorance, jusqu'à ce que la raison la dégage de ses invraisemblances et restaure la vérité. Les traditions obtiennent ainsi un caractère d'authenticité qui nous autorise à dire que toutes celles qui appartiennent à l'humanité entière sont foncièrement vraies. Après s'être dénaturées, elles se sont purgées de leurs mensonges et deviendront de plus en plus vraies, à la condition que l'esprit humain ne les immobilisera pas, mais au contraire les épurera sans cesse pour parvenir à leur intelligence historique et philosophique.

Au commencement, les hommes étaient simples et innocens; et, dans une oisiveté que rien n'altérait, ils coulaient des jours heureux : c'était l'âge d'or dont tous les récits primitifs ont gardé le souvenir. Et comment l'homme aurait-il une autre opinion de ses commencements? Il n'est pas un démon pour douter de son innocence première, et le rêve de l'âge d'or n'est qu'un témoignage accordé à sa probité naturelle. Cette simplicité ne dura pas : l'or devint argent, puis fer, puis airain, et le genre humain subit l'oppression de la force et la douleur du crime. La raison de cette décadence de la nature humaine peut se trouver dans sa pureté même. Les géans, ces mauvais génies qui apparaissent à la suite de l'âge d'or, triomphent parce que la vertu précède l'expérience; à côté de l'innocence se produit la force : le géant, symbole de la brutalité, opprime et confond l'intelligence.

« Or, il y avait des géans sur la terre en ce temps-là : car, depuis que les enfants « de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfants qui furent « des hommes puissants et fameux dans le siècle. Mais Dieu, voyant que la malice des « hommes qui vivaient sur la terre était extrême, se repentit d'avoir fait l'homme sur « la terre. Étant touché de douleur jusqu'au fond du cœur, il dit : — J'exterminerai « de dessus la terre l'homme que j'ai créé. » Ainsi s'exprime la tradition sacrée, simple et admirablement impartiale. L'antiquité païenne est bien autrement déclamatoire et mélancolique; et il ne faut pas s'en étonner; elle écrit à une époque de scepticisme; et sauf Virgile, ame naïve et croyante, c'est un épicurien, Horace, c'est un homme de plaisir, Ovide, qui chantent ces premiers âges du monde; et, pour être dramatiques, ils font couler le sang, ils entassent Pélion sur Ossa.

Mais il faut purifier le crime et le punir : c'est le déluge, cet incontestable bouleversement du globe, qui mettra un terme aux crimes du géant. Expression d'une idée morale, d'une idée de châtiment, le déluge est la fin d'un prologue historique sur lequel nous n'avons que des pressentimens, et dont le récit est un effort de l'imagination humaine.

Quand la colère céleste s'est apaisée, la terre est sèche et on peut l'habiter. Mais les forêts sont immenses et les bêtes nombreuses. La première leçon de sociabilité est dans l'alliance qu'il faut former contre les lions et les tigres; et un jour qu'il se rencontre un homme dont l'œil est plus sûr, la vigilance plus infatigable, ses semblables se réunissent autour de lui et le nomment leur chef. Cet homme est Nemrod « puissant chasseur devant le Seigneur.... qui commença à être puissant sur la terre. » C'est en vain que Flavius Josèphe, historien déclamateur, ne croyant plus au judaïsme, et ignorant le christianisme, a dépeint Nemrod comme un violateur du droit. Nemrod est l'expression de la vie de chasseur, ce premier état de l'humanité qui commence toutes les sociétés, et qui est à sa base dans le droit naturel.

La chasse est une action : donc elle commence à exprimer l'aptitude de la nature humaine, à provoquer l'exercice de l'intelligence. Mais l'état de chasseur est un état primitif, incomplet, donc il doit avoir ses vices. Cooper et Roberston ont décrit l'existence de ces peuplades qui ont dans l'association la raison de leur viabilité sociale. Le chasseur est naturellement violent, par suite de ses combats contre les tigres; incontinent, parce qu'il éprouve de rudes fatigues; imprévoyant, parce qu'il s'exagère sa force. Mais il comprend les premières notions morales et juridiques : quand l'ours aura été abattu, quand il faudra donner à chacun le prix de ses efforts, les parts ne seront pas égales. Elles le seront pour tous ceux qui auront déployé la même activité; mais il y en aura une plus forte pour celui dont l'intelligence aura présidé à l'expédition. C'est l'égalité sociale pliant devant l'inégalité intellectuelle; c'est l'action éclairée par l'apparition, chétive et pâle il est vrai, de l'idée du droit.

On peut remarquer dans la tradition quelque chose d'antérieur à la chasse. Ulysse, qui assista au spectacle de sociabilités si diverses, a raconté l'existence des Cyclopes; et Thucydide a parlé de ces hommes sans lois, les Lestrigons, qui habitaient l'Orient de la Sicile. C'est l'état d'inaction dans ce qu'il y a de plus complet et de plus probable. Point de société : le mâle vit avec la femelle comme une bête sauvage : le droit n'existe pas si sans lui la vie est possible.

Voilà les rudiments de l'histoire, voilà la naissance du droit. Evidemment la société ne peut plus marcher sans un développement marqué, sans une généralisation ultérieure des idées; mais elle sera lente et insensible, cette généralisation, et elle aura ses catastrophes. On sait la ruine de Babel. Babel n'était que la tentative trop précoce d'une unité réservée aux siècles postérieurs. Dispersés dans le reste du monde, ceux qui avaient tenté cette audacieuse entreprise allèrent continuer séparément un développement plus tardif et plus rationnel.

Leçon du 18 *février*.—C'était déjà pour l'homme un triomphe d'avoir abattu les bêtes sauvages qui le menaçaient : mais en réfléchissant davantage il reconnut que, dans la création, s'il y avait des natures farouches et intraitables, il y en avait d'autres qu'il pouvait adoucir et amener à lui. Quand cette notion devint précise, il ne détruisit plus sans distinction ; il épargna ce qui était un progrès. Dès lors il réunit autour de lui les animaux qu'il put apprivoiser, il ne fut plus exclusivement chasseur, il devint pasteur, et pendant ses loisirs chercha dans les astres une religion dont il avait besoin. Tout se réunit, s'amoncela autour de l'homme; la famille devint tribu et posséda, pour se transporter d'un lieu dans un autre, un chariot informe, traîné par des animaux : la matière et la vie étaient vaincues.

La vie nomade, comme développement de la vie de chasseur, est un incontestable progrès dont la date n'est pas certaine et qui se manifesta insensiblement ; mais elle ne devait pas rester stationnaire, sous peine de manquer à la loi. Justin a donné un tableau exact des mœurs de ces peuplades errantes dans sa description de la Scythie.

Les changements apportés par la vie nomade à l'état sauvage sont sensibles. Il existe déjà quelques instruments et les éléments d'une industrie naissante. On soupçonne que la terre est susceptible de culture. Les relations se multiplient et améliorent l'organisation sociale. Le tempérament physique est moins despotique, il y a moins de fatigue et partant moins d'intempérance. Enfin les instincts étant plus libres, ceux qui sont bons ont plus de facilité pour se produire. La Bible nous offrira l'exemple de la vie nomade élevée à sa plus grande pureté et tendant à une transformation nouvelle.

Abraham, l'un des descendants de Sem, fils de Noé, est le meilleur exemple de la vie patriarchale. C'est un homme bon, puissant, possédant des esclaves et des troupeaux nombreux. Il habite sous la tente, dans le désert : une adoration simple, des traditions, de vagues promesses que sa famille deviendra un peuple, forment sa religion. Le récit naïf du mariage de son fils avec Rebecca est l'expression la plus complète de ce bonheur antique. Abraham veut pour Isaac une femme étrangère, parce qu'il comprend combien une pareille alliance pourra concourir à l'amélioration de sa race. On sait comment elle se poursuivit, cette amélioration, lorsque les tribus Hebraïques furent appelées en Egypte par Joseph devenu puissant.

Aujourd'hui nous avons sous les yeux un exemple frappant d'une civilisation qui s'arrête. Depuis les confins de la Perse jusqu'à Maroc des tribus arabes, les Bédouins, hommes du Désert, se partagent un immense espace. Leur ciel est ardent, le sable qu'ils foulent est blanc et brûle les yeux. Ils s'arrêtent sous une maison mobile pour prendre une maigre nourriture et dormir un court sommeil. L'Arabe est ignorant, méprise la science, et s'est refusé à la prédication de Mahomet. Pourquoi me serais-je condamné aux ablutions, dit-il, je n'ai point d'eau; comment ferais-je des aumônes? je suis pauvre; pourquoi observerais-je le ramadan? je jeûne toute l'année. Telle est la poésie de l'Arabe, poésie qui ne le justifie pas d'être resté stationnaire. En repoussant Mahomet, il a repoussé l'intelligence, la vie; il s'est condamné à un éternel repos. Il devait quitter le Désert et suivre le prophète, car il faut toujours suivre les idées.

L'Arabe est libre, dira-t-on : comme si la civilisation excluait la liberté! Le 18e siècle a commis une grave erreur en établissant une fausse opposition entre ces deux ordres d'idées, et Montesquieu lui-même a vanté la liberté de l'homme du Désert. La civilisation est dans l'identité de la souveraineté morale avec la puissance physique; sans la première la seconde n'est rien; c'est le fait sans le droit. Dans le siècle dernier la notion du droit et la matérialité se sont difficilement associées. « Qui donc nous délivrera de toute cette philosophicaillerie? » disait l'étrange père de Mirabeau. Cet homme voulait le bonheur matériel; mais sa tête n'était pas assez large pour lier le fait et l'idée.

L'histoire nous montrera dans l'état agricole l'identification des notions de droit données par l'agriculture avec le droit lui-même. Cette forme de l'humanité sera la conséquence de celles que nous avons déjà observées ; ce sera un développement du droit qui aura besoin lui-même de généralités qui viendront le primer et le développer. La question de la propriété foncière, la première maintenant à examiner, nous fera voir comment l'homme s'attache à la terre après avoir lentement parcouru l'état de chasseur, de pasteur et de nomade.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.—M. FAURIEL, PROFESSEUR.

Rapport du latin avec les anciennes langues italiques.— Le grec.— L'osque.— Le volsque.—Le sabin.— L'ombrien.— L'étrusque.— L'illyrien.— Le ligurien.— Le gallo-celtique.

5e, 6e *et* 7e *leçons.*

Dans ces trois leçons M. Fauriel s'est occupé de rechercher les rapports du latin avec les anciennes langues de l'Italie. C'est, a-t-il dit en commençant, une question presque aussi obscure et plus complexe encore que celle de l'origine de la langue latine, mais qui, tenant de plus près à l'histoire de cette langue, ne peut être négligée, si l'on veut se faire une idée des influences simultanées ou successives qu'elle dut exercer ou subir dans ses contacts avec les anciennes langues italiques.

De toutes les langues parlées dans l'Italie autres que le latin, le grec est la seule connue dont on puisse apprécier les rapports avec la langue latine. Les Grecs qui, partis d'Arcadie ou d'ailleurs, étaient venus s'établir en Italie, dans ce pays depuis appelé la Grande-Grèce, y trouvèrent des peuples d'origine sabine, les Lucaniens et les Apuliens. Le grec devint bientôt l'idiome savant, poli, grammatical, de la Grande-Grèce, mais les anciennes langues persistèrent dans les classes inférieures. Le plus célèbre de tous ces idiomes est l'osque, ainsi nommé du peuple qui le parlait. On a trouvé en Campanie et en Apulie deux inscriptions fameuses de ce dialecte. Quoique la langue dans laquelle sont écrites ces inscriptions paraisse au premier coup d'œil diverse du latin, et résiste souvent à toute interprétation sobre et consciencieuse, cependant quand on la considère attentivement, quand on l'étudie avec détail, on reconnait que l'osque était un dialecte affilié au latin. D'ailleurs ces *atellani*; ces farces grossières qu'on jouait à Rome, et dont l'invention était attribuée à Atella de Campanie, n'étaient-elles pas écrites en osque, et les basses classes de Rome ne comprenaient-elles pas ces bouffonneries dont elles savaient si bien s'amuser? On a remarqué aussi que l'idiome des Osques survécut des siècles à la nationalité de ce peuple.

Du reste, les *atellanes* n'étaient pas les seules pièces dramatiques en langue étrangère qui se jouassent à Rome. Mais si l'on y jouait des pièces *volsques*, il ne faut en conclure que le volsque ne différait pas plus que l'osque du latin. Les monuments n'autorisent pas cette assertion. Parmi toutes les inscriptions qui nous ont été conservées, il ne se trouve que trois mots que l'on puisse interpréter d'une manière plausible : *Deve de elune*, dont on fait *die dec lune* (jour de lune). Tout autorise, a dit M. Fauriel, à regarder le volsque comme un dialecte opique, peuple italique dont faisaient partie les Ausoniens et les Volsques.

A l'est du pays des Volsques et du Latium, entre la mer Adriatique et les Apennins, étaient des peuples plus ou moins célèbres, les Marses, les Peligniens, les Vestins. Quelques courtes inscriptions sont peu propres à donner une idée positive des langues dans lesquelles elles sont rédigées. Comme on suppose ces peuples issus des Sabins autour desquels ils étaient groupés, tout ce que nous dirons de la langue des Sabins est également applicable à celle de ces peuples.

Les Sabins furent le peuple le plus célèbre et le plus puissant de l'Italie avant le peuple romain. Il est singulier qu'on sache si peu de chose de leur langue, dont il ne nous reste que quelques mots et un fragment d'inscription. Niebuhr et Ottfrid Muller la croient différente de l'osque et du volsque, mais M. Fauriel pense que cette opinion est peu fondée. Après avoir discuté avec soin la liste des mots qu'ils ont donnés, M. Fauriel a conclu en disant que le sabin était, comme l'osque et le volsque, un idiome affilié au latin. Deux faits viennent à l'appui de cette conclusion. Des tribus de race sabine ayant subjugué des peuplades de race opique, donnèrent leur nom aux vaincus, mais apprirent leur langue. Les vieux Sabins restés aux environs d'Aviterne sont cités comme le premier peuple qui abandonna son idiome pour celui de Rome. Si les Sabins se montrèrent si prompts à adopter et la langue des vaincus et la langue des vainqueurs, c'est qu'ils trouvèrent ce changement facile, c'est qu'il y avait une ressemblance marquée et profonde entre les trois idiomes.

En quittant les Sabins nous trouvons les Ombriens. Un des monuments philologiques les plus célèbres et les plus importants de l'Italie antique, les Tables eugubines, sont rédigées en ombrien. M. Fauriel s'est étendu assez longuement sur ce sujet, et il a fait avec détail l'histoire *interprétative* de ces Tables depuis 1444, époque à laquelle elles ont été trouvées, jusqu'aux travaux les plus récents de l'Allemagne contemporaine. En 1734, on ignorait même la langue des fameuses Tables qui depuis trois siecles animaient si vivement la curiosité des érudits, et dont on avait cependant donné déjà quelques douzaines de traductions. Ce fut l'abbé Olivier qui découvrit le premier que cette langue était la langue ombrienne. M. Fauriel a successivement passé en revue les divers résultats obtenus par Lanzi, par Muller et ces dernières années par deux jeunes professeurs allemands qui, a-t-il dit, semblent se disputer la gloire de résoudre cet important problème. Quoique ces grands travaux n'aient pas encore atteint complétement le but qu'ils se proposent, ils constatent cependant d'une manière certaine que l'idiome des Tables est un idiome affilié de très près au latin.

M. Fauriel n'a dit qu'un mot des Etrusques. Selon Hérodote, les Etrusques étaient Lydiens de race, selon Tite-Live ils sont de race grecque. Jusqu'à Niebuhr et Muller, les savants avaient pris parti ou pour Tite-Live ou pour Hérodote. Niebuhr et Muller ont adopté sur ce problème d'archéologie historique une opinion toute nouvelle et fort ingénieuse. D'après cette opinion, l'historien grec et l'historien latin auraient confondu sous le même nom deux peuples, les Rascènes et les Tyrrheniens, qui, s'étant mêlés, en formèrent un troisième sous le nom commun d'Etrusques. Quant à la langue que parla ce peuple, elle avait peu de ressemblance avec le grec et le latin. On sait que les monuments qui peuvent servir à l'étude de l'étrusque ne sont ni variés ni considérables; nous n'en avons que trente mots au plus et une foule d'inscriptions fameuses, mais sur lesquelles on ne lit que des noms propres.

Les Venètes occupaient, avec les Euganéens le pays compris entre l'Adriatique, l'Adige et les Alpes noriques. Comme il ne reste de leur langue aucun monument écrit pour savoir ou pour conjecturer si cette langue était un idiome affilié au latin

ou différent de lui, c'est hors de chez eux qu'il faut chercher des termes de rapprochement ; c'est dans le corps des nations dont ils faisaient partie et chez les peuples illyriens. Les Venètes parlaient certainement un dialecte illyrien, c'est là tout ce qu'il nous est donné de savoir ; de ce fait on peut tirer des conjectures assez plausibles. La langue illyrienne est une langue morte aujourd'hui, mais elle peut être représentée par un des idiomes qui se sont partagé sa succession. Cet idiome, c'est l'albanais. Comme l'albanais, dérivé de l'illyrien, est tout-à-fait différent du latin et des autres langues italiques, on peut dire que la langue des anciens Venètes, peuple illyrien parlant la langue illyrienne, était une langue totalement diverse du latin.

Il nous reste encore à parler des Liguriens et des Gaulois. Rien de plus obscur que l'histoire des Liguriens. Niebuhr, a dit M. Fauriel, l'a ébauchée en un seul trait ; tout ce que je puis dire ne sera que le commentaire de cette phrase de Niebuhr : « Les Liguriens sont du nombre de ces peuples dont la petite portée de notre histoire n'atteint pas la décadence. »

Ne pouvant pas nous engager dans une assez longue discussion historique et philologique sur les Liguriens et sur leur langue, nous essaierons cependant de réunir, de coordonner les divers résultats, vrais ou probables, obtenus par cette discussion. Comme il ne reste que trois mots de leur langue, dont un nom propre, je crois, les philologues ne pouvaient pas reconnaître par la méthode la plus simple et la plus commune à quelle famille de langues appartenait le ligurien ; ils se sont donc demandé à quelle famille de peuple appartenaient les Liguriens. Quelques-uns les ont dits Grecs, car Caton et les érudits latins les disaient Grecs ; mais il paraît qu'ils se trompèrent. On a remarqué que l'histoire qui note l'époque de l'arrivée en Italie de toutes les nations étrangères qui vinrent s'y établir, ne dit pas un mot des Liguriens ; et que dans les traditions antiques ils figurent dans les mouvements des plus anciennes populations italiques. Après avoir cité un certain nombre de faits, M. Fauriel a conclu en disant qu'on pouvait compter les Liguriens parmi les plus anciens habitants connus de l'Italie, et se demandant à quel peuple plus connu on peut les comparer et les affilier, il a répondu : aux Ibères.

Ici M. Fauriel a analysé avec un soin extrême et une grande clarté un ouvrage très remarquable, publié par M. Guillaume de Humbolt, en 1821. La conclusion de ce savant travail analytique et critique a été que les Liguriens sont un peuple de la haute antiquité et antérieurs aux Celtes, et peut-être aux Pelasges, qui occupa la Gaule, l'Espagne et l'Italie. Il peut être dit Ibère, en ce sens que sa langue fut la même que celle des Ibères ; cette langue peut être représentée par le basque.

Avant de rechercher les rapports des anciennes langues de la Gaule avec le latin, M. Fauriel a prouvé qu'il y avait dans la Gaule deux langues distinctes, le gaulois et le celtique, et il a donné à ces deux langues le nom commun de gallo-celtique, puis il a rappelé quelques observations générales que nous croyons devoir reproduire, en partie du moins. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, que deux langues de la même famille, qui ont une origine commune, conservent leurs ressemblances primitives dans tout le cours de leur durée. Si les peuples voisins qui les parlent viennent à s'éloigner, s'ils contractent des relations plus intimes avec d'autres peuples d'une autre race, s'ils se font chacun un caractère original, une nationalité à part, il y aura dans les langues de ces peuples des différences équivalentes à ces différences de position, de condition sociale, de développement et de culture. Mais ces influences, quelles qu'elles soient, n'agiront pas également sur toutes les parties des idiomes qui auront été plus ou moins modifiés. Il y a dans toute langue un fonds primitif qui ne se modifie que très lentement, très difficilement, qui s'use plutôt qu'il ne se perd, qui sert comme de support à toute modification nouvelle, à ce fonds primitif appartiennent toutes ces catégories de mots d'un usage plus urgent, plus continu, plus indispensable : tels sont les pronoms, les noms de nombre, les prépositions. C'est évidemment dans ce fonds primitif de tout idiome que doivent se maintenir les ressemblances originelles de tous les idiomes de la même famille, c'est là qu'il faut les chercher.

Quelques débris du vocabulaire celtique, partagés en deux classes, des mots de la langue usuelle et des noms propres d'hommes ou de lieux, quelques legendes de monnaies, tels sont les seuls monuments du gallo-celtique d'après lesquels on doit se faire une idée de cet idiome, et que l'on puisse prendre pour termes de comparaison avec d'autres, avec le latin par exemple ; rien que des mots, pas une forme. L'inscription trouvée à Limoges, la formule d'un livre de médecine d'un Gallo-Romain, de Marcellinus, surnommé Empiricus, sont trop suspectes pour qu'une sage et saine critique puisse les regarder comme authentiques. Il faut donc ne consulter que des mots isolés pour savoir quelque chose des rapports possibles du gallo-celtique avec le latin, et encore ces mots n'ont-ils pas tous la même importance, ne se prêtent-ils pas tous également à ce rapprochement des deux langues entre elles. On a fait beaucoup de listes de mots celtiques, qui toutes varient par leur nombre, leur contenu, leur critique, et qui ont le grand tort de préférer l'abondance au choix. Une liste sage, épurée, consciencieuse, peut en compter 240 qui se divisent en deux series distinctes. Les mots de la 1re série, exprimant des choses et des idées purement celtiques, seront des mots entièrement celtiques, qui ne peuvent fournir aucun terme de comparaison. Or, comme cette série comprend plus de la moitié de la liste totale, il ne restera que 100 mots qui offriront quelques chances d'identité avec le latin : sur ces 100 mots 60 au moins se retrouvent identiques dans le latin, le grec et le sanscrit ; mais le latin en a à lui seul plus que les deux autres réunis, et le sanscrit plus que le grec.

On peut affirmer que les résultats donnés par la liste seule des 100 mots suffisent pour constater que le gallo-celtique et le latin sont deux idiomes de la même famille qui ont ensemble de nombreux et de profonds rapports.

Pour clore cette discussion, a dit M. Fauriel en terminant, j'affirme que les deux anciens idiomes de la Gaule transplantés en Italie étaient deux langues affiliées d'aussi près au latin que toute autre langue de la grande famille des langues indo-européennes.

Dans les leçons suivantes M. Fauriel fera l'histoire de la décomposition du latin en idiomes néo-latins.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

LE GUIDE DES COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE (1).

Les comités sont un élément fécond et puissant de vie, de progrès et de perfectionnement pour l'instruction primaire. La loi organique du 28 juin leur a délégué des pouvoirs étendus et donné une haute et grave mission. Ils sont les représentants directs du pays dans l'administration des écoles ; ils interviennent en son nom dans l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse.

Nommer des instituteurs dignes de la confiance des autorités et des parens, les suspendre et même les révoquer de leurs fonctions, s'ils oublient leurs devoirs, exercer sur l'instruction primaire une active surveillance, lui accorder les encouragemens nécessaires, solliciter au besoin l'action et les secours du gouvernement, c'est là sans doute une magistrature importante dont les devoirs ne sauraient être remplis avec trop de zèle et de dévoûment.

Les auteurs du *Guide des comités d'instruction primaire* ont voulu, par la publication de cet ouvrage, aider les honorables membres de ces comités dans l'accomplissement quelquefois difficile de leur noble tâche. Ils ont pensé qu'il leur serait utile de trouver réunies avec méthode et coordonnées avec soin toutes les dispositions qui peuvent les guider dans l'exercice de leurs fonctions, et qui, disséminées au hasard dans les lois, ordonnances, instructions et décisions ministérielles, ne pourraient être retrouvées qu'après de longues et fastidieuses recherches. Mais il ne suffisait pas de reproduire textuellement la parole officielle ; le langage naturellement concis de la loi avait besoin d'explications et de commentaires : des notes interprétatives ont éclairé tous les points qui présentaient quelque obscurité.

Lorsque les comités nouvellement composés vont tous entrer en exercice, ce Recueil nous paraît un besoin du moment. Il pourra diriger avec succès leurs premières opérations et leur servir de guide dans la carrière nouvelle que leur a ouverte la loi sur l'instruction primaire. Ce n'est pas tout que de vouloir le bien : il faut savoir le faire avec ordre et sans confusion, et ne pas craindre d'étudier et de suivre ces pratiques qui donnent au dévoûment un caractère sérieux et réfléchi.

NOUVELLES.

L'académie des sciences avait à nommer lundi un membre dans la section de botanique. Les candidats portés par la commission étaient : M. Richard, en première ligne ; M. Cambessede au second rang ; MM. Gaudichot et Villemain, *ex æquo*. Au premier tour de scrutin, M. Richard a réuni 39 voix ; M. Gaudichot, 5, et M. Cambassède, 1. En conséquence, M. Richard a été proclamé membre de l'académie.

— Le 16 juin, il sera ouvert un concours à la faculté de médecine de Paris pour une chaire de clinique chirurgicale vacante en ce moment.

— Dimanche dernier, à midi et demi, M. Dupaulon, chanoine honoraire de Besançon, a fait, dans l'église Notre-Dame, la deuxième conférence quadragésimale. M. Dupaulon est un tout jeune homme ; M. l'archevêque de Paris assistait à cette conférence, placé au milieu de la foule.

— L'instituteur communal de Baurin (Pas-de-Calais) avait maltraité d'une manière atroce un des enfants confiés à ses soins : ce petit malheureux mourut : est-ce par suite des coups qu'il avait reçus ? Quoi qu'il en soit, le procureur du roi fit appeler le maître d'école, le menaça de poursuites, de destitution. Celui-ci, effrayé, se retira, attenta à sa vie et se fit une blessure mortelle.

— M. le juge de paix du canton de Saint-Chamond a entrepris de faire gratuitement au collège de cette ville un cours de droit commercial. Tous les fonctionnaires municipaux ont assisté à la première leçon, qui a été vivement applaudie.

— M. le principal du collège de Meaux, que M. le ministre de l'instruction publique a chargé, pendant les vacances dernières, d'inspecter les écoles de plusieurs cantons de l'arrondissement, ayant pu remarquer tout ce que la plupart d'entre elles laissent à désirer sous le rapport du mode d'enseignement et de la tenue des élèves, vient de prier MM. les maires d'annoncer aux instituteurs de leurs communes, qu'à partir de ce jour, ils pourront, s'ils le veulent, suivre gratuitement les exercices de l'école-modèle annexée au collège, et dirigée avec un grand succès par l'un des élèves les plus distingués de l'école normale de Versailles.

— Les lettres viennent de faire en Allemagne une perte immense. M. Schleier-Macher, célèbre prédicateur philosophe et écrivain de premier ordre, est mort à Berlin dans un âge peu avancé. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'un concours extraordinaire. On y remarquait, non seulement les étudiants de l'université, dont M. Schleier-Macher était l'un des professeurs les plus distingués et les plus aimés, mais presque tous les habitants de la capitale prussienne.

— Les arrestations d'étudiants se sont tellement multipliées à Berlin que plus de soixante sont détenus en ce moment. La plupart appartiennent à des universités étrangères. Il est question de la découverte d'une nouvelle *burschenschaft*, qui aurait, dit-on, d'immenses ramifications. Un rescrit ministériel recommande l'enquête la plus sévère ; le conseiller de justice D*** se trouve à la tête de la commission d'enquête.

(1) Paris, librairie normale de P. Dupont. Prix : 50 cent.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 2 MARS 1834. N° 35

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS. — COURS PUBLICS. — LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

ÉTAT ACTUEL DES COLLÉGES COMMUNAUX.

Du projet de loi sur l'instruction secondaire. — Augmentation du nombre des colléges communaux depuis 1802. — Ces établissements peuvent se partager en trois catégories. — Système d'études. — Nombre des professeurs ou autres fonctionnaires des colléges communaux. — Traitement. — Montant des dépenses. — Revenus. — Nombre des élèves. — Administration.

Dans un précédent article (1) nous avons rappelé sur quelles bases sont établis et comment sont organisés les colléges communaux. Il nous reste à faire connaître l'état actuel de ces établissements : mais avant de commencer cette revue, nous croyons nécessaire d'entrer en quelques explications au sujet du projet de loi préparé par M. le ministre de l'instruction publique sur l'enseignement secondaire. Il ne se trouve pas encore parmi les projets présentés aux chambres, et qui doivent être discutés dans cette session: nous avons même lieu de craindre qu'il ne soit renvoyé à une session nouvelle. Ce n'est pas sans un sentiment douloureux de regret que nous verrions un tel ajournement. Ce n'est point le sort des colléges royaux qui nous inquiète, leur prospérité est assurée par le vote annuel des chambres. A l'égard des institutions et pensions, il n'y a point non plus urgence immédiate : la liberté existe réellement pour elles depuis 1830, puisque toute personne pourvue d'un diplôme et d'un certificat de moralité obtient sans peine l'autorisation d'ouvrir un établissement d'instruction secondaire. Nous désirons cependant que le droit vienne légaliser le fait et donner à ce qui existe une consécration officielle. Mais ce qui languit, ce qui souffre le plus, ce sont les colléges communaux; c'est là qu'il y a des courages à relever et des plaies à guérir. Nous devons le dire avec franchise, tout retard leur sera funeste, et le mal ne peut qu'empirer, si l'on n'y porte promptement remède.

Nos lecteurs se rappellent que M. Guizot, en présentant le budget de son ministère, demandait pour encouragements aux colléges communaux une somme de 150,000 fr. Le ministre ajoutait que l'emploi de ce crédit devait être subordonné au vote de mesures législatives dont l'objet serait de modifier, à certains égards, le système d'instruction secondaire, et spécialement de régler l'organisation et le régime des colléges communaux.

Il paraît que la commission du budget a manifesté l'intention d'ajourner cette dépense, tout en la jugeant utile et nécessaire. Nous sommes d'avis sans doute que les intérêts des contribuables soient ménagés et que de notables économies soient apportées dans le service des diverses administrations; mais il est certaines dépenses qui se justifient par leur nécessité. En face des besoins et des souffrances de l'instruction secondaire, les membres de la commission doivent revenir à des dispositions plus libérales et ne pas refuser le faible secours [illegible] tout délaissés et tout languissants qu'ils sont, rendent encore de si grands services dans la plupart de nos provinces. D'ailleurs, comme l'a fort bien dit le ministre, les colléges communaux n'ont jamais pris part jusqu'à ce jour aux libéralités de l'administration centrale, et leur existence précaire a cependant besoin d'être vivifiée par l'action du gouvernement.

Quand bien même la commission du budget ne voudrait rien changer à sa détermination première, nous croyons que ce ne serait pas encore là un motif suffisant pour ne pas présenter aux chambres le projet de loi si long-temps promis et si impatiemment attendu. Il est nécessaire que les questions soient posées et débattues à l'avance, et que, si elles sont renvoyées à une autre session, elles y arrivent du moins éclairées des lumières de la discussion. Quant à nous, loin d'abandonner toute étude sur un objet aussi important, nous continuerons d'observer le mal et de chercher le remède. Pour que les vœux des fonctionnaires des colléges communaux soient bien connus, nous leur servirons à la fois d'interprètes et de défenseurs. Dans un prochain article, nous essaierons de résumer, dans une analyse fidèle et impartiale, les nombreuses observations qui nous ont été adressées. Mais avant d'arriver à l'examen des réformes proposées, poursuivons notre enquête.

Sur les 276 écoles secondaires qui ont été organisées par suite de la loi du 1er mai 1802, 240 seulement étaient placées dans les départements qui forment la circonscription actuelle de 26 académies : 36 appartenaient aux autres parties du territoire français à cette époque. Le nombre des colléges communaux étant aujourd'hui de 320, c'est un accroissement de 80 établissements. Cet accroissement a surtout été sensible dans les académies d'Aix, Angers, Dijon, Rennes et Montpellier, qui n'avaient que 47 écoles secondaires, et qui comptent aujourd'hui 89 colléges communaux. Les académies de Douai et Besançon ont conservé le même nombre d'établissements; celles de Lyon et de Metz en ont perdu 12. Ces deux académies, avec celle d'Orléans, sont encore les plus pauvres en colléges communaux.

Il s'en faut de beaucoup que les 320 colléges aient le même degré d'importance et de prospérité. On peut les diviser ainsi qu'il suit :

Premier degré. — 1° Colléges ayant un enseignement complet (1) avec autant de professeurs que dans les colléges royaux (deux régents de mathématiques et quelquefois un régent spécial d'histoire)	24
2° Colléges ayant un enseignement complet, avec un professeur pour chaque classe (dans ces colléges, il n'y a qu'un seul régent de mathématiques)	68
3° Colléges ayant un enseignement complet, mais où certaines chaires sont réunies, comme par exemple celles de philosophie et de mathématiques	38
Deuxième degré. — Colléges où l'enseignement s'étend jusqu'en rhétorique, soit qu'il y ait un professeur spécial pour chaque classe, soit que plusieurs chaires aient été réunies	135
Troisième degré. — 1° Colléges où l'enseignement s'arrête aux humanités	47
2° Colléges où il n'y a qu'un ou deux fonctionnaires, et qui par conséquent sont tout-à-fait au-dessous de leur titre (2)	8
Total	320

Ainsi, on le voit, nous n'avons que 130 colléges communaux où l'enseignement soit complet. Les 38 établissements où certaines chaires de même nature sont réunies, ont été classés parmi les colléges de plein exercice, attendu qu'au sortir de ces colléges les élèves sont également aptes à se présenter à l'examen du baccalauréat dans les facultés. Personne ne contestera ce titre, par exemple, au collége de Meaux, compris dans cette classe, et qui est l'un des établissements universitaires où les études sont le plus fortes et le mieux dirigées.

Les colléges où les classes de grammaire et d'humanités, ou seulement les classes de grammaire, sont achevées, peuvent encore quelque chose [illegible] colléges, plus que dans tout autre peut-être, il importe que toutes les classes soient réellement remplies, afin que, si les études sont bornées, du moins elles soient solides et offrent un résultat. Ainsi, qu'il y ait toujours une chaire spéciale de mathématiques, et les élèves apprendront des sciences tout ce qu'il leur est utile de connaître; qu'il y ait un régent dans chaque classe de langues, et ce régent pourra donner à son enseignement tous les développements nécessaires, sous le rapport des études historiques et de la composition. Ce qui doit disparaître, ce sont ces colléges dont l'organisation n'offre aucun ensemble, aucun système d'études, où le principal est à la fois régent de toutes les classes, où l'enseignement des mathématiques est confié au même fonctionnaire qui a déjà deux ou trois autres classes de grec et de latin à faire le même jour. De tels colléges sont absolument nuls pour l'instruction secondaire : il faut se hâter d'en faire des écoles primaires supérieures.

(1) Voir le n° 26, du 30 janvier dernier.

(1) Ces colléges sont ceux de Troyes, Aix, Toulon, Dôle, Angoulême, Périgueux, Alençon, Avranches, Agen, Lille, Arras, Charleville, Carcassonne, Perpignan, Toul, Bourbon-Vendée, Lorient, Saint-Brieuc, Vannes, Evreux, Colmar, Mulhausen, Alby, Montauban.

(2) Ce sont les colléges d'Evron, Château-du-Loir, La Suze, Aumale, Sablé, Courdemanche, Saint-Palais, Vernon. On peut y joindre ceux de Bapaume, Etain, Valréas, Melle, Montivilliers, qui ont été compris dans la première classe du troisième degré.

Le nombre des professeurs on autres fonctionnaires dans les colléges communaux est de 2,036, tel qu'il résulte des derniers états publiés. C'est une moyenne de six fonctionnaires pour 204 colléges, et de 7 pour les autres. Dans quelques localités, ce nombre va beaucoup au-delà; Lorient, par exemple, compte 15 maîtres, y compris le principal; Angoulême, 14. En revanche, Evron, Aumale, Vernon, sont réduits au seul principal. Les divers fonctionnaires, même ceux des classes semblables, ne sont pas tous également rétribués. La moyenne des traitements est de 1,100 fr. Beaucoup ne reçoivent pas cette somme; et comme ils n'ont aucun autre traitement, ni éventuel, ni supplémentaire, leur sort est loin d'être assuré par cette chétive allocation. Peut-être serait-il possible à la loi de fixer un *minimum* au-dessous duquel le traitement d'un fonctionnaire de collége communal ne pourrait descendre. Ce principe a été appliqué, dans la loi du 28 juin 1833, à l'égard des instituteurs, pourquoi ne le serait-il pas pour l'enseignement secondaire?

Le montant des dépenses des colléges communaux, et conséquemment de leurs ressources, est porté à 2,597,494 francs dans l'Annuaire de l'Université pour 1833 : cette somme a dû s'accroître au moins d'une centaine de mille francs depuis un an. Elle provient de trois sources différentes, déjà indiquées par la loi de 1802, à l'égard des écoles secondaires communales : 1° revenus propres des colléges (ces revenus n'étaient, en 1833, que de 19,117 francs); 2° rétributions payées par les élèves, sous le titre de frais d'études, 1,121,726 fr.; 3° subventions des villes, 1,456,651 fr. Ces trois sommes réunies servent à payer les traitements des fonctionnaires, et à pourvoir aux dépenses variables, telles que menues réparations dans l'intérieur des bâtiments, distributions de prix, frais des bureaux d'administration, gages des concierges, etc.

Le nombre des élèves est de 29,187; 8,483 sont élèves internes. Trente colléges, entre autres ceux de la Corse, quatre du Morbihan, et sept de l'académie de Strasbourg, ne reçoivent que des externes.

Arras compte 327 élèves;
Lille et Saint-Omer, 296 chacun;
Alençon, 280;
Aurillac, 273;
16 autres établissements ont plus de 200 élèves.
26 vont au-delà de 150;
60 au-delà de 100;
146 au-delà de 50;
67 au-dessous de 50;
5 au-dessous de 20. (Ce sont les colléges d'Evron, Château-du-Loir, Aumale, Orgelet et La Suze, qui n'a que 6 élèves.) Le terme moyen des élèves, dans chaque collége, est ainsi de 91—92.

Tous les colléges ne sont pas administrés de la même manière. Ainsi que nous l'avons rappelé dans le précédent article, la gestion du pensionnat est facultative. Nous ne savons pas si la loi nouvelle laissera subsister cette disposition qui n'est qu'accessoire, quoiqu'elle intéresse la plus grande partie des établissements actuels. 36 colléges seulement sont administrés au compte des villes pour les bénéfices du pensionnat; 285 sont au compte du principal; et le plus souvent le principal n'a d'autres avantages que ceux qu'il peut ainsi se procurer de la gestion économique.

Nous avons dit par quels fonds étaient entretenus les colléges communaux. Tous ne possèdent pas les trois sources de revenu indiquées : 35 seulement ont des revenus fixes, ou produits de rentes leur appartenant en propre. Dans la plupart des villes, le produit des rétributions et la dotation municipale doivent se combiner pour alimenter le collége. 17 colléges cependant ne reçoivent aucune subvention, et peuvent se suffire à eux-mêmes. 22, au contraire, ne sont soutenus que par la dotation des villes, c'est-à-dire que, dans ces colléges, il n'y a point de frais d'études payés par les élèves; l'instruction y est gratuite, c'est un pur don des villes, dont le principe n'est pas écrit dans la loi, mais qui reste facultatif. C'est ainsi que, pour l'instruction primaire, les conseils municipaux, en faisant à l'instituteur un traitement convenable, peuvent exempter de la rétribution mensuelle, non seulement les enfants pauvres, mais tous ceux qui fréquentent l'école. Presque tous les colléges de l'académie de Douai se trouvent dans ce cas. Nous citerons aussi ceux d'Arles, Gray, Clamecy, Sens, Pontoise, etc. C'est ce qui explique le plus grand nombre relatif d'élèves dans ces colléges. L'académie de Douai, qui n'a que deux départements, possède 21 colléges communaux, et l'on y compte plus de 2,000 élèves; tandis que l'académie de Paris, composée de sept départements, n'a que 20 colléges entretenus par les villes, et que telle autre académie n'atteint pas le chiffre de 320 élèves avec trois départements. La même différence se retrouve à d'autres époques et dans d'autres lieux. En 1804, les académies de Bruxelles, Liége et Mayence avaient 32 écoles secondaires; tandis que trois autres anciennes académies du midi, Genève, Gênes et Turin, n'en comptaient ensemble que 4.

La moyenne des allocations municipales est de 5,084 fr. 48 c. 34 colléges reçoivent au-delà de 10,000 fr. Les mieux subventionnés sont ceux de Lille (21,500 fr.), Mont-de-Marsan (19,000 fr.), Dôle (18,160 fr.), Sens (17,800 fr.), etc. :4 colléges reçoivent moins de 500 francs; ce sont ceux de Saint-Calais, la Suze, Saint-Amand et Nantua, dont la subvention n'est que de 150 francs.

La moyenne du produit des rétributions étant de 8,899 fr. 58 c., il résulte de ces diverses données qu'en masse chaque collége reçoit annuellement, tant des villes que des élèves, 8,899 fr. 58 c. Mais, comme les dépenses variables absorbent 1,367 fr. 57 c. de cette somme, il ne reste que 7,532 fr. 01 c. pour les traitements des fonctionnaires, que nous avons trouvés au nombre de six ou sept, terme moyen, dans chaque collége. Cette somme est évidemment insuffisante; et cependant, chaque année, elle est remise en question et disputée comme un impôt onéreux par les conseils municipaux, qui, d'un autre côté, se plaignent de voir tomber leurs établissements. Ils doivent s'en prendre à eux-mêmes de l'état de langueur où sont la plupart des colléges communaux. Il faut de toute nécessité que la somme des traitements soit portée plus haut, et surtout qu'elle soit assurée pour un nombre d'années déterminé. Tant que ces garanties ne seront pas obtenues, point d'amélioration possible dans ces colléges. En vain chercherait-on à relever les études par de fréquentes inspections et les meilleurs choix possibles, les colléges languiront toujours, tant que les maîtres se verront à la merci de quelques *plus forts imposés* des villes, et seront obligés de chercher, dans des occupations étrangères, des ressources que leur refuse l'établissement auquel ils ont consacré leurs veilles et leurs travaux.

Dans ce moment, les villes paient 52 fr. 15 c. par tête d'élève, et les élèves 41 fr. 70 c. pour leurs frais d'études; total, 93 fr. 85 c. Cette somme doit être indubitablement augmentée, n'importe de quel côté pèse l'augmentation. Nous désirons que nos vœux à cet égard soient entendus, et que ces détails de chiffres, en permettant de vérifier dans quelle catégorie se trouve placé chaque collége, puissent stimuler le zèle des communes, au moment même où elles vont s'occuper de régler les budgets de leurs établissements pour 1835.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

RÉUNION DES COMMISSIONS D'EXAMEN.

Les commissions d'instruction primaire vont se réunir le 5 mars pour examiner les candidats aux fonctions d'instituteur : de la direction donnée à ces examens dépendra en grande partie l'avenir de l'enseignement élémentaire. Les membres des comités ne sauraient apporter trop de discernement dans leurs choix. L'examen doit dégénérer moins que jamais en une vaine formalité; ce doit être une enquête sévère sur la capacité et sur la moralité des aspirants, une appréciation consciencieuse des titres qui recommandent chaque candidature. Ce qu'il faut craindre, c'est moins de manquer de maîtres que d'en avoir de mauvais. Les commissions, nous n'en avons jamais douté, comprendront leurs devoirs dans toute leur étendue; elle ne voudront pas installer dans les communes des instituteurs indignes de la confiance des autorités et des parents; l'ignorance et l'immoralité n'échapperont point à la rigueur des épreuves que leur fera subir le *jury* de l'instruction primaire.

Au moment où les commissions vont commencer leurs opérations, nous croyons utile de rappeler à MM. les membres de l'université qui les président, ou qui en font partie, l'usage des cadres imprimés affectés à ce service de l'instruction primaire (1). Les formules de procès-verbaux d'examen comprenant les objets d'enseignement prescrits par l'article 1er de la loi du 28 juin 1833 ont été établies dans l'ordre tracé par l'arrêté du conseil royal de l'instruction publique du 19 juillet de la même année. Leur disposition permet de placer le résultat de l'examen en regard de chacun des objets sur lesquels le candidat devra être interrogé. Les brevets qui doivent être délivrés à ceux qui ont satisfait à toutes les conditions de l'examen n'ont pas été dressés avec moins de soin, et leur emploi, en prévenant toute espèce d'erreurs ou d'omissions, donnera aux présidents et membres de commissions la certitude que toutes les formalités ont été exactement remplies.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE.—M. LECLERC, PROFESSEUR.

Un passage d'Asellion d'un haut intérêt. — Caton luttant contre l'influence grecque. — Principaux événements de la vie de cet homme extraordinaire. — Manière originale d'envisager l'histoire.

Un texte d'Asellion, de la plus haute importance pour la critique historique et sur lequel nous appelons toute l'attention du lecteur, méritait de figurer en tête d'un article; c'est pourquoi nous avons différé d'en parler jusqu'ici. Ce passage sur lequel M. Leclerc a fortement insisté, et que M. Niebuhr a omis, sans qu'on puisse bien s'expliquer un tel oubli de la part de l'ingénieux et érudit Berlinois, est rapporté ainsi par Aulu-Gelle (1) : « Il y a une énorme différence entre les annalistes et les historiens. Les annales nous apprennent ce qui s'est passé chaque année; c'est une espèce de journal, *diarium* (2), et les Grecs l'appellent *éphéméride*. Je vois qu'il ne nous suffit pas de rapporter ce qui s'est passé; il faut dire à quel dessein et pour quel motif la chose a été décidée. Les annales ne peuvent encourager personne à défendre la république, ni empêcher qui que ce soit de mal faire. Ecrire

(1) Ces modèles, approuvés par l'université, sont au nombre de six, savoir :
1° Procès-verbal d'examen pour l'instruction primaire élémentaire. Prix : 10 c.
2° ——— *Id.* ——— ——— *Id.* ——— supérieure. — 10
3° Brevets de capacité pour l'instruction primaire élémentaire... — 15
4° ——— *Id.* ——— ——— *Id.* ——— supérieure. — 15
5° Registre d'inscription des brevets de capacité délivrés, la feuille. — 10
6° La liste, par ordre de mérite, des candidats reçus........... — 10

sous quel consulat une guerre a commencé, en retracer les événements et la fin glorieuse, sans dire en même temps les décrets du sénat, les lois portées ou proposées, et le but de toutes les mesures prises, c'est raconter des fables, des contes aux enfants, ce n'est pas écrire l'histoire. » Voilà qui prouve invinciblement qu'à l'époque où nous sommes arrivés, les Romains se faisaient déjà une idée juste de ce que doit être l'histoire chez un grand peuple; voilà ce qui nous a fait dire qu'Asellion, malgré l'impitoyable causticité d'Atticus, méritait d'être distingué au milieu de ces anciens narrateurs.

La Grèce envahissait l'Italie et Rome même sous le tout-puissant patronage des Scipion. Le sénat souffre que ses envoyés parlent grec au sénat de Tarente. L'histoire romaine même est depuis long-temps écrite en cette langue. Quand le peuple est assemblé au Forum un jour de fête, c'est une tragédie grecque qu'on y représente; les héros, la scène, tout est grec, à l'exception de l'idiome que le peuple n'eût pas compris. Les arts de la Grèce sont l'objet de l'admiration de ses vainqueurs. L'ignorant Mummius lui-même ne veut pas que l'on perde un seul des chefs-d'œuvre qu'il rapporte de la voluptueuse Corinthe. Deux ambassadeurs se présentent au sénat, Carnéades l'académicien, le stoïcien Diogène (3). C'est la Grèce qui les a députés vers Rome. Introduits dans cette assemblée de rois, ces deux messagers de l'éloquence et de la philosophie font entendre des accents si doux, si enchanteurs, si séduisants, que les pères conscrits, comme enivrés de plaisir et transportés d'admiration, les accueillent par d'unanimes applaudissements. Les orateurs sortent, et la jeune noblesse, avide d'entendre ces hommes divins, se presse sur leurs pas. Où est donc le vieux génie romain? est-il mort, ou pleure-t-il sa honteuse défaite? La Grèce vaincue a-t-elle donc à jamais subjugué et conquis ceux qui l'ont attachée à leurs chars de triomphe? Bientôt un homme se présente pour combattre cette influence étrangère; il accourt des montagnes de Tibur: c'est Marcus Porcius Caton, élevé à la campagne dans toutes les traditions des mœurs antiques, comptant parmi les tribus rustiques qui furent si long-temps la force de Rome. Il résume en lui la native originalité de l'esprit italique et la mâle vigueur du génie romain, il en est le type le plus parfait. « Que sur-le-champ, s'écrie-t-il, on congédie ces étrangers! Leurs doctrines, qui commencent à infecter Rome, perdront la république. Qu'ils disparaissent dis-je, et que la jeunesse reprenne ses exercices accoutumés, et s'applique comme auparavant aux affaires publiques! » Tout cède à cette parole puissante, et les philosophes ont déjà repris la route d'Athènes.

Tivoli (aujourd'hui Frascati, dont le charmant séjour fait maintenant les délices du prince de Canino) fut illustré par plus d'un grand nom. Fulvius Nobilior, *qui Aetolia cepit*, comme porte une inscription sépulcrale récemment trouvée, y avait une *villa*. Mais les deux grands souvenirs de Tivoli sont Cicéron et Caton. On y montre encore l'*école* de Cicéron, près de l'endroit où il composa ses fameuses Tusculanes; de même que près de Naples aussi on trouve l'école de Virgile. On voit encore à Tivoli le mont et les prés de Porcius; c'est-là qu'il naquit, et qu'il passa ses premières années dans les durs exercices de la campagne. Il avait une terre dans la Sabine où il se rendait quelquefois. elle était située près de l'habitation de l'illustre Curius Dentatus, qui soumit les Sabins, les Samnites, et chassa Pyrrhus de l'Italie. Le jeune Caton y allait admirer cette sévère économie des anciens Romains, ces goûts si simples, cet ameublement si pauvre, ces vertus si rigides des beaux temps de la république. A son retour sa maison lui semblait un palais en comparaison de l'humble chaumière du vainqueur de Pyrrhus. Ces impressions durent saisir l'imagination du jeune homme, et il est à croire qu'elles ne furent point sans influence sur l'ensemble de sa vie. C'est ce que Plutarque, qui l'a écrite d'après ses ouvrages, nous atteste formellement. Aussi, Caton fut-il toujours un modèle accompli des belles vertus qu'il admirait dans celui qui triompha des Samnites. Il se livrait aux travaux les plus pénibles avec ses esclaves, et usait des mêmes aliments. Ennemi du luxe et de la mollesse qui se glissaient insensiblement dans le patriciat; sobre, dur pour lui-même, ami ardent des lois et de la justice, c'est avec de telles armes qu'il descendit au Forum, pour disputer aux patriciens, si dédaigneux pour les hommes nouveaux, les prix de l'ambition, les honneurs et les grandes dignités auxquels il pouvait prétendre comme citoyen romain d'une ville municipale. Valerius Flaccus, de l'illustre famille *Valeria*, qui depuis Valerius Publicola était toujours restée populaire et se faisait un devoir de pousser aux honneurs ceux des plébéiens qui s'en montraient dignes par un mérite éminent, avait une villa à Tibur. Il entendit parler de Caton, de sa patience admirable, de son application à tous les travaux utiles, de sa vertu sévère, voulut le voir, et lui conseilla d'aller à Rome, et de s'y exercer au talent de la parole. A l'âge de dix-sept ans il se rendait tous les jours à Rome, et défendait tous ceux qui réclamaient son secours; et à midi, quand les tribunaux se fermaient, usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours en Italie, il retournait à Tivoli reprendre ses exercices accoutumés. A Rome on ne pouvait parvenir aux grandes charges publiques sans passer par les camps. Caton comprit ce qu'il avait à faire, il quitta les débats judiciaires pour ceindre l'armure du guerrier. Son ardent patriotisme lui en faisait d'ailleurs une étroite obligation. C'était le temps des grands succès d'Annibal en Italie: la patrie menacée de toutes parts, épuisée de ressources, jetait le cri d'alarme, et faisait à tous ses enfants un appel que ne pouvait manquer d'entendre l'ame généreuse de Caton, lui qui devait compter parmi ses plus intrépides défenseurs. Il fit ses premières armes sous ce sage Fabius Maximus de qui on a dit avec raison:

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

Seul, il sut à pas lents ramener la victoire.

Les camps sont une épreuve dangereuse pour un homme ordinaire; la vertu y trouve souvent un écueil funeste: mais l'ame si ferme de Caton, loin de s'y amollir et de se relâcher en rien de ces principes si sévères, de cette âpreté stoïque qui l'a distingué entre tous, sembla redoubler d'énergie pour ses habitudes austères. Suivi d'un seul esclave chargé de ses provisions, qu'il soulageait même de temps en temps, il ne mangeait que du pain, ne buvait que de l'eau, y mêlant un peu de vinaigre seulement quand la chaleur était excessive. C'est un bonheur bien rare pour un cœur voué au culte de la vertu de rencontrer une ame saintement éprise de ses attraits: Caton le goûta ce bonheur si doux, quand au siége de Tarente il rencontra le philosophe Néarque (4), disciple des disciples de Pythagore, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Quel délicieux entretien pour un homme tel que Caton, aussi ardent pour le bien, que celui où il entendait dire (5): « Il n'y a pas dans la nature de fléau plus funeste que la volupté; c'est elle qui entraîne l'homme avec impétuosité et frénésie: de là les complots sacriléges contre la patrie, le renversement des états, les intelligences clandestines avec les ennemis: point de crime, point de forfait auquel ne pousse cette exécrable passion. »

La valeur de Caton le fit bientôt nommer tribun des soldats; il se couvrit de gloire à la grande bataille de Pienne, qui fut si favorable aux Romains (6).

Nommé questeur, le sort le fit passer en Sicile auprès de Cornelius Scipion, qui préparait sa brillante expédition en Afrique. Tout occupé de ses vastes projets, ne rêvant que victoires et conquêtes, le jeune vainqueur de Carthagène ne calculait pas très minutieusement ses dépenses et ne tenait pas des comptes fort réguliers, pensant que Rome serait amplement dédommagée par une victoire décisive. Le rigide Caton ne pouvait guère s'accommoder de la magnificence un peu dispendieuse du brillant général; il voulait avant tout de la régularité dans les comptes et une sévère économie dans les dépenses. De son côté, le grand capitaine eût cru s'avilir à ses propres yeux, que de descendre à de si misérables détails. De là haine profonde entre ces deux grands personnages: elle ne se termina que par la mort de l'un d'eux. Caton accusa Scipion; mais bien qu'il fût soutenu de tout le crédit de Fabius Maximus, il échoua dans ses poursuites. Les Romains pressentaient que Scipion seul pouvait les délivrer d'Annibal toujours en Italie; ils ne pouvaient condamner le capitaine que la victoire devait couronner à Zama (7).

Préteur en Sardaigne, Caton fit chérir le nom romain en même temps qu'il le rendit redoutable. Loin d'imiter les gouverneurs romains qui, par leurs excessives dépenses, la magnificence de leur table, et la pompe de leur cortége, ruinaient les villes alliées qu'ils visitaient, il allait à pied d'une ville à l'autre, accompagné d'un seul homme, et il ne voulait être à charge à personne; mais il déployait une inflexible rigueur dans le commandement, et se montra sévère en rendant la justice, si bien que jamais préteur ne fut plus aimé ni plus respecté.

Après son consulat il fut envoyé en Espagne, où il prit plus de villes qu'il n'y passa de jours, selon son expression (8); là on le vit toujours sobre, simple, vigilant, toujours ami du travail et de la justice.

Pour qui connaît le véritable grandeur, le véritable patriotisme, il est toujours honorable de servir son pays, ne fût-ce qu'en qualité de simple légionnaire. Pénétré de ces sentiments élevés, Caton de consulaire se fait tribun militaire, et par une manœuvre aussi habile qu'audacieuse il eut la gloire de déterminer en faveur des Romains la bataille des Thermopyles (9).

Hâtons-nous d'arriver à son plus beau titre de gloire, celui qui l'a surtout recommandé à la postérité. Bien des hommes ignorent Caton consul, Caton vainqueur aux Thermopyles; tout le monde ne sait pas qu'il prononça plus de cent cinquante discours au sénat ou devant le peuple; qu'il fut accusé quarante-quatre fois et que son innocence fut proclamée quarante-quatre fois: mais qui ne connaît pas Caton le censeur? nom proverbial qui partout indique l'ami sévère de la vertu.

Quand Caton se mit sur les rangs pour demander cette imposante magistrature, il eut à lutter contre de nombreux et redoutables concurrents. Le patriciat, indigné qu'un homme nouveau, dont il redoutait d'ailleurs l'inflexible sévérité, se présentât pour lui disputer ce sacerdoce qu'il croyait exclusivement réservé à son ordre, fit d'incroyables efforts pour écarter Caton. Celui-ci, loin d'imiter les avilissantes intrigues des candidats ordinaires, prit une attitude menaçante (10), et imposa ses conditions au peuple. Le seul homme qu'il jugeât digne d'être son collègue, Valérius Flaccus, son ami, fut nommé censeur avec lui; il avait déjà été son collègue dans le consulat. Les sinistres pressentiments de la noblesse ne tardèrent pas à se réaliser. Jamais on ne vit un censeur plus impitoyable. Il retrancha sept citoyens du nombre des sénateurs, entre autres un personnage consulaire, frère de l'illustre T. Flaminius. Epris d'une honteuse passion afin de un jeune débauché qui, pour le suivre en Gaule, s'était privé du plaisir, si vif pour un Romain, de voir un combat de gladiateurs, Lucius Q. Flaminius, voulant le dédommager d'un si grand sacrifice, avait fait frapper de la hache, ou selon Tite-Live, avait égorgé lui-même en sa présence un Gaulois qui venait se rendre aux Romains avec sa famille (11). Le sévère censeur crut avec raison qu'une si honteuse faiblesse, dont l'ignominie semblait rejaillir jusque sur les faisceaux consulaires, devait être exemplairement réprimée; et tous les efforts du vainqueur de la Macédoine furent impuissants pour arracher son frère à l'infamie (12).

Caton consacra les dernières années de sa vie à la culture des lettres, sans jamais cesser de se rendre au sénat ou au Forum quand sa présence y était réclamée par quelque grand intérêt public ou privé. « Si je n'ai pas autant de vigueur, lui fait dire Cicéron (13), que quand je combattis aux Thermopyles, la vieillesse ne m'a point tout-à-fait abattu et épuisé. Le sénat ne regrette point mes forces, ni la tribune aux harangues, ni mes amis, ni mes clients. » Accusé quatre ans avant sa mort, il se défendit lui-même et remporta la victoire (14). Et l'année même de sa mort, à l'âge de 90 ans, selon Tite-Live, et 85 si l'on en croit Cicéron (15), il prononça devant le peuple, contre Serv. Galba, un discours plein de chaleur et de véhémence qui existait encore du temps de Cicéron.

Il fut même [illegible] Afrique pour régler quelques démêlés entre Massinissa et Carthage. Effrayé des accroissements et de l'état florissant de cette rivale de Rome, qui ne semblait nullement se ressentir des désastres de la guerre, Caton à son retour excita les Romains à faire naître une occasion pour exterminer cette ville redoutable: c'était comme une idée fixe, une manie chez lui; et dans toutes les délibérations du sénat il ne terminait jamais son discours sans ajouter: Je suis aussi d'avis que l'on détruise Carthage. On sait qu'il n'eut pas la satisfaction de voir ce vœu accompli; on peut dire cependant qu'il influa puissamment sur la détermination des Romains.

Tel fut cet homme extraordinaire qui réunit tous les genres d'illustrations: grand orateur pour son temps (16), historien profond et original, agriculteur distingué, bon général, rien n'a manqué à sa gloire. Homme obscur, homme nouveau, il parvint aux plus hautes dignités, et mérita d'être à jamais le modèle de tous les hommes nouveaux (17). Fronton et son illustre ami auraient voulu que des statues fussent érigées dans toutes les villes à Caton. Sénèque, les deux Pline, Silius Italicus, en ont fait le plus brillant éloge. Salluste, cet admirable historien, le proclamait le plus éloquent et le plus concis des écrivains romains (18): il semble même l'avoir pris pour modèle et avoir reproduit jusqu'aux formes un peu surannées de son style:

Et verba antiqui multum furate Catonis,
Crispe, Jugurthinæ conditor historiæ.

L'orateur romain l'a dignement célébré en mille endroits de ses immortels écrits. « Quel homme, grands dieux! s'écrie-t-il. Ne cherchons point en lui le citoyen, le sénateur, le capitaine; je ne veux parler ici que de l'orateur. Qui jamais sut louer avec plus de noblesse, blâmer avec une plus mordante énergie? Quelle finesse dans les pensées, quelle ingénieuse simplicité dans l'exposition des faits et des arguments! tous ses discours sont remplis d'idées et d'expressions brillantes.... Il est à peine croyable combien Caton étincelle souvent des beautés dont les Grecs aiment à en-

bellir leurs discours (19). « Mais son plus éloquent panégyriste est sans aucun doute l'élégant historien de Rome. « Ce grand homme, dit-il, réunissait au plus haut degré la force du génie et l'énergie du caractère, et dans quelque condition que le sort l'eût fait naître, il devait être lui-même l'artisan de sa fortune. Il ne lui manquait aucun des talens qui honorent l'homme privé ou qui illustrent l'homme public. Les uns ont dû leur élévation à la science du droit, d'autres au talent de la parole, d'autres à l'éclat de leur gloire militaire : Caton s'est illustré par sa brillante valeur et son génie militaire; à Rome, la gloire et l'oracle du barreau, comme jurisconsulte et comme orateur ; également terrible dans la lutte et dans la défense, il excellait à parer les coups de ses adversaires, à leur en porter de redoutables. Sa lutte continuelle contre les grands fut aussi fatigante pour eux que pour lui. Invulnérable aux passions, d'une probité rigide, simple dans ses goûts, patient dans les travaux, intrépide dans les périls, il semblait avoir reçu de la nature un corps et une ame de fer, *ferrei prope corporis animique* (20). »

COURS D'HISTOIRE D'ALLEMAGNE. — M. ST-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Tableau de l'Allemagne pendant le grand interrègne. — Opposition du pape et de l'empereur. — La féodalité défaite en France et triomphante en Allemagne. — Parallèle de la France à l'avénement des Capets et de l'Allemagne sous le grand interrègne. — Besoin d'unité en Allemagne. — Circonstances favorables à Rodolphe de Hapsbourg ; ses antécédens ; son élection. — Conclusion.

Avant de commencer l'histoire d'Allemagne à l'avénement de Rodolphe de Hapsbourg, M. Girardin a voulu jeter un coup d'œil rapide sur le chemin qu'il avait parcouru l'année dernière, et tracer le tableau de l'état social que la nouvelle dynastie était appelée à renverser.

L'Europe et principalement l'Allemagne avaient été long-temps agitées par la querelle du sacerdoce et de l'empire ; mais cette grande lutte avait été terminée, non par la défaite d'un des deux adversaires, mais par une sorte de conciliation, un abandon réciproque de prétentions opposées. L'empereur qui, pour obtenir son pardon du pape, avait passé les Alpes en triste équipage et sollicité la grace de baiser la main de son ennemi, domina plus tard en Italie. Insensiblement le caractère du pape changea ; il ne fut plus tant le représentant de l'idée religieuse, de l'unité catholique, que celui d'une idée noble et généreuse encore, quoique plus restreinte, de l'indépendance italienne luttant contre l'empire qui l'envahissait : car entre l'Allemagne et l'Italie il y a une longue et vieille querelle qui a commencé avec la grande invasion des Barbares et qui se perpétue de nos jours. Ces deux pays ont combattu non seulement pour leur indépendance, mais encore pour l'asservissement de leur ennemi. Au moyen âge cette rivalité s'est présentée sous les noms de Guelfes et de Gibelins. Tandis que l'empereur, chef des Gibelins, descendait les Alpes avec ses hommes d'armes pour soumettre les villes qui voulaient le maintien de leur liberté, le pape, chef des Guelfes, excommuniait l'empereur et son armée et percevait des dîmes sur l'Allemagne. Parfois il arrivait que l'empereur dépossédait le pape et reconnaissait un pape gibelin, ou qu'un compétiteur à l'empire se révoltait au nom de l'Église contre l'empereur excommunié ; mais, en définitive, cet état contre nature cessait bientôt et les deux pouvoirs reprenaient leur position respective. Voilà sous quelle forme partielle et restreinte se continuait cet important débat entre la force matérielle et la foi, principe intellectuel, représentées par les deux pouvoirs du moyen âge, le pape et l'empereur.

Pourtant la seconde partie du treizième siècle vit la chute de ces deux pouvoirs, non l'un par l'autre, mais par des pouvoirs nouveaux et au profit d'idées nouvelles. Tandis qu'en France la royauté centralisait le pays autour d'elle et triomphait de la papauté, la féodalité, c'est-à-dire la division, l'éparpillement du territoire et des forces, détruisait l'empire en Allemagne. Dès lors le sort des deux pays fut décidé : la France est devenue de plus en plus unitaire, et l'Allemagne n'a jamais pu se rallier à un centre commun ; son unité n'est encore que dans nos espérances.

Ce triomphe de la féodalité fut le grand interrègne : alors pas d'unité même nominale, pas de centre commun pour le pays ; à un état fédéral on avait substitué une fédération. Dans un état fédéral, en effet, les états, bien que distincts entre eux, reconnaissent néanmoins la suprématie d'un chef général ; dans la fédération, au contraire, il n'y a, pour ainsi parler, entre les divers états qui la composent, que des rapports d'égal à égal ; ils sont réunis par l'intérêt commun, mais ils sont tous indépendants les uns des autres. Ces deux systèmes ont long-temps lutté en Allemagne. A l'époque où nous sommes arrivés, la fédération avait vaincu l'état fédéral ; et pendant le grand interrègne, les principautés qui relevaient de l'empire ne reconnaissaient aucun souverain. [illegible] peut être comparée avec justesse à celle de la France pendant la décadence de l'empire carlovingien. Nul pouvoir central, nul point de ralliement : le seigneur règne dans son château et le comte dans sa province. Cependant cet état est violent, plein de déchirements et de guerres civiles, et par conséquent ne peut durer ; il faut que ces forces se réunissent en faisceau, qu'un élément d'ordre et d'unité s'introduise dans ce monstrueux désordre. De là la nécessité de Hugues Capet et de Rodolphe de Hapsbourg.

Quelque puissante que fût la féodalité, plusieurs circonstances s'opposaient fortement au morcellement définitif de l'Allemagne et appelaient un empereur. Il y avait dans les populations un profond instinct de nationalité ; bien que sous des principes différens, ennemis même, elles ne pouvaient s'accoutumer à se regarder comme étrangères les unes aux autres. L'ennemi, c'était l'étranger différent de race et de langue ; c'était le Slave ou le Français. Le roi de Bohême Ottocar, prétendant à l'empire, fut repoussé par toute l'Allemagne. D'un autre côté, les villes rhénanes, riches et commerçantes, appelaient de tous leurs vœux un empereur qui mît fin aux brigandages des seigneurs : dans un péril commun, elles se serraient l'une contre l'autre ; elles avaient conclu entre elles un traité par lequel elles s'engageaient à ne reconnaître pour empereur que celui qui serait élu à l'unanimité.

Telles étaient les circonstances qui favorisaient Rodolphe de Hapsbourg. Mais avant de raconter les événements de son règne, il importe de savoir par quels antécédents il se concilia le choix des électeurs.

Rodolphe de Hapsbourg était originaire de la Suisse. Sa famille déjà distinguée avait suivi le parti de l'empereur. Filleul de Frédéric II, Rodolphe avait accompagné son parrain dans toutes ses entreprises et s'était constamment attaché à sa fortune. Aussi avait-il été deux fois excommunié : une fois pour avoir suivi le parti de l'empereur contre le pape, une autre fois pour avoir brûlé un cloître dans une guerre contre l'évêque de Bâle. Du reste il s'était montré bienveillant pour les communes ; car quatre cités suisses et la ville de Strasbourg le choisirent successivement pour leur capitaine. Favorisé par les villes libres de l'empire, il l'était également par le clergé qui le trouvait pieux et fervent : il avait été à la croisade, non contre les Sarrasins, mais contre les Russes barbares et idolâtres. Il rencontra un jour un prêtre qui portait le saint-viatique à un malade et qui paraissait fatigué ; il descendit de cheval et fit monter le prêtre à sa place. Lorsqu'on lui ramena son cheval, il refusa de le reprendre, disant qu'*après avoir porté le Sauveur, ce cheval ne devait plus le porter.* Rodolphe faisait la guerre à l'évêque de Bâle lorsqu'on lui apprit que les hommes d'armes de l'abbé de Saint-Gall envahissaient ses domaines. Aussitôt il se rendit à l'abbaye, demanda l'hospitalité et déclara à l'abbé qu'il était prêt à faire justice à ses prétentions. L'abbé le fit asseoir à sa table lui accorda la paix et fut depuis un de ses plus zélés partisans. C'est par cette conduite soumise et respectueuse que Rodolphe s'était attiré la protection du clergé. Il avait du reste tous les avantages extérieurs nécessaires à un chevalier de cette époque : sa taille était haute, son visage mâle et énergique, sa voix sonore et pénétrante, son courage éprouvé. Tel est le premier empereur de la maison d'Autriche dont la leçon suivante nous présentera l'histoire.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

Obstacles que rencontre l'économie politique. — De la valeur. — De la valeur dite valeur en usage. — De la valeur en échange.

Avant tout, M. Rossi établira les principes généraux de la science, discutera et fixera son langage. Ce n'est pas, comme il l'a dit lui-même, le chemin le plus court pour arriver au centre des graves questions qui divisent aujourd'hui l'économie politique : aussi, en commençant sa deuxième leçon, a-t il exposé en peu de mots les principaux motifs qui l'ont déterminé à préférer à une méthode rapide et plus *populaire*, une méthode plus juste, plus rationnelle, plus scientifique.

De graves questions ont été adressées de toutes parts à l'économie politique, et c'est un fait irrécusable, que là où l'économie politique n'a pas encore prononcé, des décisions ont été universellement acceptées. A qui la faute ? à la science ou à ceux qui l'interpellent ? La science aurait-elle de l'examen des faits généraux tiré des principes incomplets, des conséquences inexactes, ou sinon, aurait-elle manqué d'obtenir l'assentiment général ? ou bien a-t-elle le droit de rejeter une partie du blâme sur le public, dont les intérêts et les passions, l'impatience ou l'indifférence pourraient avoir empêché le libre développement des vérités qu'elle a découvertes. C'est un débat grave qui ne peut être vidé que par de longues et profondes études. Parmi les nombreux obstacles que rencontre l'économie politique, M. Rossi en a signalé trois, qui seront, a-t-il dit, la justification de cette méthode élémentaire, simple et patiente qu'il se propose de suivre dans son cours.

Ces obstacles ne sont pas d'aujourd'hui ni d'hier, ils tiennent à la nature des choses. L'économie politique est la science des intérêts matériels et immédiats : alors, semblable au juge, elle n'a vu que trop souvent les faits arriver devant elle à travers un prisme trompeur ; mais aussi, comme le juge, elle doit s'appliquer à les dégager, par une investigation sévère, de toute apparence mensongère. Quand elle a entendu chaque intérêt plaider sa cause et décrier celle de son adversaire avec une adresse excessive, elle doit s'élever au dessus de ces plaidoyers et marcher, en dépit des colères et des sophismes des deux parties adverses, d'un pas ferme et sûr à la recherche de la vérité. Une autre difficulté consiste dans le sujet et la manière de l'étudier ; les faits généraux de l'économie politique sont difficiles à saisir, même pour un esprit libre, dégagé de préoccupations fâcheuses. Ces faits se mêlent de mille manières, et il est très difficile de ne pas les confondre. Mais il y a un troisième obstacle plus grave encore que les deux autres. La plupart des sciences ont un langage technique et qui leur appartient en propre. D'ordinaire les mots que la science crée ou dont elle se sert seule, passent du domaine de la science dans le patrimoine commun, dans le langage ordinaire. L'économie politique, en suivant une autre marche, a pris sa langue dans la langue ordinaire. Elle a dit : revenus, travail, capital, valeur, utilité, etc., etc. Mais ces expressions, a ajouté M. Rossi, sont entrées dans le sanctuaire de la science avec leur cortége mondain. On ne pensa pas que leurs significations vagues qui n'avaient aucun inconvénient dans la vie commune, ne pouvaient servir à la science qu'à la condition d'être épurées, émondées, précisées ; aussi finit-on bientôt par ne plus s'entendre. Le public écoutant bourdonner autour de lui toutes ces querelles de mots, ne comprenant plus rien à ces malheureuses subtilités logiques qui se substituaient aux véritables discussions philosophiques, le public se demanda si réellement il existait une science qui s'appellât l'économie politique, et il crut qu'un peu de bon sens et quelques connaissances pratiques étaient plus propres que la théorie à former un bon économiste. « Cela explique, a dit M. Rossi, ce grand nombre d'économistes amateurs que l'on rencontre dans le monde. Nous ne voulons pas troubler les innocentes jouissances de leur amour-propre, nous sommes ici pour étudier la science, rien que la science dans toute sa pureté. Voilà pourquoi j'ai cru qu'il fallait commencer par reprendre en sous-œuvre les idées les plus simples et les plus élémentaires, pour bien nous assurer s'il ne se glissait aucune inexactitude dans la chaîne des raisonnements. »

Après ce petit exorde, M. Rossi commençant son cours, a pris pour sujet de ses premières leçons le mot *valeur*.

Considéré sous un point de vue purement extérieur et matériel, l'homme ne diffère pas de tous les êtres animés qui peuplent le globe terrestre ; mais aussi, sous le point de vue intime et intelligent, il n'a pas d'égaux, il est le roi de la création. Il n'est donné qu'à l'homme de pouvoir recouvrir sa nature matérielle des nobles reflets de sa nature morale. La raison peut anoblir ses jouissances, l'imagination les

---

(1) *Noc. Att.*, V, 18. — (2) Ce mot [illegible] langue italienne ; tout le monde connaît le *Diario di Roma*. — (3) Plut. [illegible] — (4) Plut., *Cat.* II ; Cic., *Senect.*, XII. — (5) Cic., *ibid.* — [illegible] *existimata est in prælio apud Penam, quo cecidit Asdrubal* [illegible], XXIV, 1. — (7) Plut., *Cat.*, III. — (8) Plut., *Cat.*, X[illegible] — (9) [illegible] — (10) Liv. XXXIX, 40. — (11) Cicéron (*Senect.* XII) [illegible] c'était un homme condamné à mort. — (12) Liv. XXXIX [illegible] XL. — (14) Liv. XXXIX, 40. — (15) Liv., *loc. cit.* ; et Cic., *Brut.*, XX. — (16) Plut., IV, dit qu'on le nommait le Démosthènes en toge. — (17) Cic., *De Rep.*, I, 1. — (18) Servius et Acron, *Frag.* — (19) Cic. Brut., XVII. — (20) Liv., XXXIX, 40.

étendre et les embellir, le goût les épurer. De ces deux influences, l'une toute physique et l'autre toute morale, résulte une variété inépuisable de besoins et de désirs : aussi l'homme a-t-il mis à contribution l'univers entier. Il ne confond pas la poussière qu'il foule aux pieds avec le pain dont il se nourrit; il distingue. C'est ici, a dit M. Rossi, que commence l'économie politique. Ce rapport particulier qui existe entre l'homme et les choses qui peuvent le modifier au gré de ses souhaits, l'homme le désigne par le mot d'utilité; puis il dit d'une chose qu'elle a de la valeur, parce qu'elle est utile, parce qu'il ne la donnerait pas pour rien, et qu'il donnerait au contraire quelque chose pour l'avoir. C'est l'estime, l'appréciation qu'on fait d'un objet, d'après les besoins qu'il peut satisfaire et la difficulté de pourvoir à ces besoins, qui détermine l'idée de valeur. L'idée d'utilité est plus large, plus vaste, contient plus d'éléments que celle de valeur; c'est une idée absolue, tandis que l'idée de valeur est une idée relative. La valeur résulte seulement de l'utilité d'une chose, elle suppose une comparaison, elle implique l'idée de plus et de moins, de possession et de privation.

M. Rossi a ensuite reconnu deux espèces de valeurs : la valeur en *usage* et la valeur en *échange*. Le caractère commun de ces deux formes de la valeur dérive de l'aptitude qu'ont les choses pour satisfaire les besoins de l'homme. L'idée de valeur en usage précède l'idée de valeur en échange qui en dérive.

La valeur en usage exprime un rapport d'utilité ou d'agrément entre l'homme et les objets doués de cette valeur. Mais où réside proprement le fondement de ce rapport? Dans le jugement que l'homme porte sur l'aptitude des choses à satisfaire ses besoins ou ses fantaisies. Aussi la valeur en usage est une chose extrêmement variable, ce n'est pas une qualité inhérente à la matière, fixe, immuable comme la pesanteur, l'inertie, l'impénétrabilité, c'est une qualité éventuelle, un rapport entre l'objet et l'homme qui peut être ou n'être pas, avoir été et ne plus être, être et n'avoir jamais été. La valeur étant ainsi l'expression d'un rapport entre les qualités des objets et les besoins de l'homme, elle doit varier comme peuvent varier les deux termes du rapport, de pays à pays, d'époque à époque, d'individu à individu, même relativement à une même chose.

De ce fait quatre conséquences :

1[re]. De deux choses ou de deux parties de la même chose, l'une peut avoir une valeur en échange et l'autre non.

2°. Quelle que soit la variabilité de la valeur en usage, comme elle varie surtout en raison de la diversité des besoins, plus les besoins seront constants, plus la valeur en échange des choses qui satisfont ces besoins tend à devenir fixe et invariable.

3°. Cette variété de besoins, cette variabilité de désirs, cette tendance de l'homme à multiplier ses jouissances est un instrument puissant de civilisation, car elle est une cause puissante d'échanges, de communications, de fraternité humaine, d'association d'efforts et de travail. Chaque nouveau besoin est une découverte pour l'homme, un progrès social.

4°. On ne peut avoir une mesure fixe et certaine de la valeur en usage. Seulement la valeur est en raison directe des besoins et en raison inverse de la quantité.

La valeur en échange est l'expression d'un rapport plus compliqué que celui qui est exprimé par la valeur en usage : elle résulte de l'aptitude des choses à procurer à ceux qui les possèdent sans en avoir besoin pour eux-mêmes, d'autres choses dont ils ont besoin ou qu'ils désirent. Ainsi la valeur en usage est le fondement de la valeur en échange. Ce qui n'est bon à rien, ni à personne, n'est pas chose échangeable. Qui dit valeur en échange, dit en même temps valeur en usage; mais le contraire ne serait pas vrai, car il est des choses qui ont une valeur en usage et qui ne sont pas échangeables. S'il y a absence complète pour tous et pour tout de valeur en usage, il n'y a ni échange ni valeur en échange possible. La possibilité de l'échange augmente et diminue suivant la généralité et la spécialité des besoins : seulement cette possibilité exige une condition ultérieure. La chose offerte ne doit pas être de nature à ce qu'il se trouve à la disposition de tous une quantité illimitée de choses absolument identiques. Mais qu'on n'oublie pas que les choses qui nous paraissent les plus illimitées peuvent se limiter et se limitent. Dès le moment qu'il y a dans la masse les moindres nuances d'utilité ou d'agrément, et que quelques individus, quelques corporations, quelques nations même peuvent se placer vis-à-vis de la masse ainsi nuancée dans un rapport tel que la jouissance exclusive de cette sorte de chose leur appartienne, il y a limite, il y a possibilité d'échange. On échange tous les jours l'air, l'eau, la lumière, la température, une belle vue, etc. Telles sont les conditions générales de la valeur en échange, de la permutabilité des choses. Jusqu'ici l'échange n'est que possible, et la valeur en échange peut arriver à être une réalité, une chose déterminée et connue. Maintenant si nous plaçons en présence deux hommes ayant l'un du blé et désirant du vin, l'autre du vin et désirant du blé, il y aura probabilité d'échange, mais rien de plus; mais on ne connaîtra pas encore la mesure de la valeur en échange. Ce n'est qu'au moment même de l'échange qu'il y a équation, ce n'est qu'alors que la valeur en échange devient positive et connue. Avant l'échange, l'opération était possible, pouvait être probable, la valeur en échange était hypothétique, conjecturale, plus ou moins approximative dans l'estime qu'on pouvait en faire; après l'échange, chacune des choses échangées reprend, dans les mains du nouveau possesseur, le caractère qu'elle avait avant l'opération. On sait ce qu'elle a valu, on ne sait pas ce qu'elle vaudra. C'est l'homme qui fait la valeur en échange, ce n'est pas la chose.

De tous ces faits M. Rossi a tiré cinq conséquences.

1[re]. L'échange requiert deux conditions : 1° résolution, dans le possesseur d'une chose, de s'en défaire moyennant un équivalent; 2° résolution, dans le possesseur de la chose désirée par le premier, de s'en défaire moyennant un équivalent. La rencontre de ces deux volontés, de l'*offre* et de la *demande*, produit l'échange.

2°. Tout contractant dans l'échange, quand on le considère comme offrant, consent à se défaire d'une certaine chose. Moins cette chose aura de valeur pour lui, plus il s'en montrera prodigue; en tant que demandant il désire une chose qu'il n'a pas, plus cette chose aura de valeur pour lui, plus il sera disposé à faire des sacrifices pour l'obtenir : donc chacune des deux parties règle son offre en raison composée de ses désirs et de ses regrets.

3°. Que si l'on suppose les désirs des deux contractants à leur maximum et leurs regrets à leur minimum, y aura-t-il une limite extrême à l'action de ces désirs et de ces regrets : la limite de l'espèce humaine, la limite du possible. Les deux masses seront en présence et se mesureront l'une par l'autre.

4°. Une portion des choses échangeables sort continuellement du domaine de l'échange pour entrer dans le domaine de la consommation. Alors ces choses ne sont plus échangeables.

5°. Les choses douées de valeur en usage peuvent se ranger en trois classes : 1° choses qui n'entrent jamais dans le domaine de l'échange, produites et gardées pour la consommation directe et immédiate; 2° choses destinées à l'offre et à la demande, choses échangeables; 3° choses entrées dans le domaine de l'échange, et qui en sortent pour n'y plus rentrer.

Où est donc la cause qui fait qu'une chose ou qu'une partie de la même chose est échangeable et l'autre non? La seule cause est la destination que lui donne la société. Ainsi la valeur en échange est-elle plus mobile, plus variable encore que la valeur en usage. Ce n'est pas un attribut de la matière, une qualité inhérente à la matière, c'est une possibilité, un accident.

Il n'y a, avons-nous dit, de valeur en échange positive, déterminée, qu'au moment même de l'échange. Mais on peut faire, de la valeur en échange d'une chose qui n'est pas au moment même d'être échangée, une estime plus ou moins approximative : 1° par l'étude des circonstances générales; 2° par la connaissance des précédents relatifs aux choses dont il est question. C'est cette étude approximative de la valeur en échange qui constitue l'art du marchand, le talent commercial. Ces inductions, ces prévisions dépendent d'une foule d'éléments qu'il serait trop long d'énumérer ici. Nous dirons seulement quelques mots de deux des plus importants pour compléter les notions générales sur la matière.

La valeur en échange se règle sur l'offre et sur la demande : elle augmente en raison directe de la demande, en raison inverse de l'offre; elle diminue en raison directe de l'offre, en raison inverse de la demande. Mais qui détermine l'offre et la demande? Quelles sont les causes qui font que sur le marché A il y a plus d'approvisionnements, plus de marchandises que sur le marché B? Quelles sont les causes qui déterminent le rapport de quantité qui se trouve sur le même marché entre la marchandise A et la marchandise B, etc., etc.? C'est là, a dit M. Rossi, qu'est la science tout entière; je ne puis la dire en une seule phrase.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que de l'échange direct; dans notre prochain article nous parlerons de l'échange indirect et de la marchandise intermédiaire de l'échange, de l'instrument de l'échange, de la *monnaie*.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 24 février.

Influence du travail sur le moral des forçats. — Travaux du port de Toulon. — M. Costaz a la parole pour un rapport sur les mémoires présentés par le colonel Raucourt, ingénieur des ponts-et-chaussées, concernant les travaux d'art exécutés au port de Toulon en 1819 et années suivantes, en y employant les forçats, et sur l'influence physique et morale de ces travaux sur les travailleurs. L'administration du port de Toulon était confiée en 1818 à M. de Lareinty, intendant de la marine; le bagne contenait une population permanente de 3,600 forçats; leur travail était peu productif; ces malheureux vivaient assez généralement dans un état d'oisiveté qui fomentait des élémens nombreux de corruption. Jusque là une petite proportion de l'action qu'on pouvait obtenir des forçats avait été employée à transporter des fardeaux, à faire des épuisements, ou à d'autres ouvrages où l'homme n'agit pas comme être intelligent et ne fonctionne réellement que comme force motrice. C'est ce que, dans le langage du port, on appelle employer les hommes *à la fatigue*. On présuma qu'en les faisant travailler aux ouvrages d'art qui sont exécutés sous la direction des ingénieurs des ponts-et-chaussées, et qui demandent le concours de l'intelligence, on obtiendrait un travail productif dont la valeur pourrait indemniser l'état des frais de garde et d'entretien de la chiourme; on espérait de plus que ce genre de travail rendrait aux forçats l'amour des choses honnêtes.

M. le colonel Raucourt fut envoyé, en 1818, au port de Toulon; des expériences faites en Corse, dans l'année 1813, sur des forçats italiens, l'avaient convaincu de la possibilité de rendre le travail forcé productif, et d'améliorer le moral de l'homme qui y est assujéti. Voulant que le travail fût assez productif pour mériter considération, M. Raucourt s'astreignit à ne faire usage que de moellons et de briques, et à se passer de bois, de pierres de taille et de plâtre; il imagina un système de construction assujéti à cette donnée. Il fondait par compression, en faisant battre le sol à bras de forçats, et en voûtant en briques tous les édifices à tous les étages. Le mortier de chaux et de pouzzolane fut remplacé par celui de chaux hydraulique factice. Tous ces matériaux étant préparés par les forçats, la valeur en était en quelque sorte créée par leur travail. On avait organisé parmi eux des ateliers de carriers, de maçons, de briquetiers et de chaufourniers; le combustible nécessaire pour la cuisson des briques et pour les fours à chaux se trouvait dans les copeaux fournis par les ateliers de constructions navales; les vieux fers étaient convertis en outils par les condamnés. C'est ainsi que l'établissement maritime de Toulon s'est enrichi de deux cales couvertes, d'un beau magasin général et d'un grand hôpital. Sous le rapport économique, l'introduction du travail intelligent parmi les forçats eut donc un plein succès.

L'effet moral ne fut pas moins satisfaisant; une rétribution proportionnelle fut attribuée aux travailleurs; des punitions et des récompenses furent établies : il y eut un tel redoublement d'activité dans la conduite des forçats, que les ouvrages payés à la tâche rapportèrent aux ouvriers plus que ceux payés à la journée. L'état sanitaire de la chiourme fut amélioré; la proportion des malades, qui dans les six années précédentes avait été de 8 à 10 pour 100, finit par n'être plus que de 3 à 4; les forçats étaient plus dociles et moins irritables; les voies de fait diminuèrent notablement; les actes d'insubordination et de désespoir, les suicides, si communs autrefois, devinrent rares, et les évasions moins fréquentes.

Les soins que l'on prenait pour mettre à l'abri de la honte et de la misère le forçat libéré qui rentrait dans la société après avoir subi sa peine, contribuèrent beaucoup à réveiller le sentiment moral; on créa un pécule que le forçat recevait avec un trousseau; les condamnés à terme, voyant partir leurs compagnons de misère bien vêtus et avec une bonne somme, s'empressèrent de demander à apprendre un métier. Le pécule du libéré ne lui était pas délivré en entier; portion en était adressée au maire de la commune où il allait résider, avec de bons certificats qui le recommandaient comme bon ouvrier et comme sujet corrigé. La correspondance des maires annonçait de toutes parts que ces mesures produisaient le meilleur effet. Depuis le 1[er] janvier 1825 jusqu'au 1[er] janvier 1827, 1,301 forçats ont été libérés; des condamnations pour récidive firent rentrer au bagne 81 de ces malheureux parmi lesquels il ne s'en est trouvé que 6 qui eussent appris un métier pendant leur première détention, et reçu le pécule à leur sortie.

L'expérience commencée en 1818 a duré 9 ans; elle a été faite sur une population habituelle de 4,131 individus, qui était maintenue à ce niveau par des arrivées et des sorties périodiques; elle a, par conséquent, rencontré des hommes de tous les caractères et de tous les genres de dépravation. La commission propose d'approuver les mémoires dans lesquels sont exposés les travaux auxquels M. Raucourt s'est livré. Ces conclusions sont adoptées.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'académie des sciences morales et politiques de l'Institut a achevé son organisation. M. le duc de Bassano, vice-président, a pris le fauteuil pour l'année 1834, et M. le comte Reinhard a été nommé vice-président.

Les correspondants élus par l'académie ont été répartis dans les sections de la manière suivante :

Section de philosophie.

MM. Jacquemont, correspondant de droit, comme ayant appartenu, à ce titre, à l'académie avant sa suppression; Prévost à Genève; Schelling, président de l'académie, à Munich; Schleier-Macher, secrétaire de l'académie, à Berlin; Esquirol, à Issy, près Paris; Pritchard, à Liverpool.

Section de morale.

MM. De Fellenberg, à Hofwil; Ordinaire, à Besançon; Chalmers, à Edimbourg; Bergery, à Metz; Julius, à Berlin; Huerne de Pommeuse, à.....

Section de législation.

MM. Toullier, professeur à la faculté de droit, à Rennes; Proudhon, professeur-doyen à la faculté de droit, à Dijon; Savigny, à Berlin; le baron Grenier, président de la cour royale, à Riom; Meyer, avocat, à Amsterdam; Romagnosi, à Milan; John Austin, à Londres; Kluber, à Francfort-sur-Mein.

Section d'économie politique et de statistique.

MM. Le baron Storch, à Saint-Pétersbourg; Quetelet, à Bruxelles; Passy, à Gisors; James Mill, à Londres; Macculoch, à Edimbourg; Saulnier, préfet, à Orléans; le baron de Morogues, à la Source, près d'Orléans; Poelitz, professeur, à Leipsick.

Section d'histoire générale.

MM. Amédée Thierry, préfet, à Vesoul; Hallam, à Londres; Rotteck, à Fribourg; Orioli, à Bologne; Conde, à Madrid; Ottfried-Muller, à Goettingue.

NOUVELLES.

Le roi, qui était protecteur de la Société des Amis des Arts, vient de déléguer son protectorat à M. le duc d'Orléans.

— M. l'évêque du Puy vient d'adresser aux curés de son diocèse une circulaire qui témoigne de l'esprit éclairé de ce digne prélat. Il leur enjoint formellement d'accepter les fonctions que la loi leur attribue et d'assister aux séances du comité dont ils font partie. « En vous occupant sans relâche de l'instruction du peuple, dit en terminant M. l'évêque, vous répondrez victorieusement au reproche que l'on adresse sans cesse aux prêtres de favoriser l'ignorance. Je pourrais moi-même répondre à ceux qui les présentent comme les ennemis des arts et des lettres, en leur montrant dans mon clergé, des ecclésiastiques qui joignent à la science de leur état une connaissance approfondie des arts; et qui se délassent des travaux de leur ministère par une étude attentive des merveilles du moyen âge, dont ils seraient en état au besoin, de reproduire les élégantes constructions, et dont ils s'efforcent, au moins, de conserver les religieuses ruines. »

— M. Théry, proviseur du collége de Versailles, a versé au bureau de bienfaisance la somme de 301 fr. 95 c., produit d'une quête en faveur des pauvres, faite parmi les fonctionnaires et les élèves de l'établissement.

— Un mandat de 120 fr. vient d'être mis, par M. le préfet du Pas-de-Calais, à la disposition de la commission de surveillance de la maison d'arrêt de Boulogne, pour les premiers frais d'installation d'une école primaire dans la prison.

— La société d'encouragement a distribué, dans le courant de l'année dernière, 26 prix et médailles, 34 prix sont proposés pour 1834 par la même société.

— M. Pebren vient d'adresser à M. le président de la société de statistique universelle une lettre dans laquelle il offre une somme de 1,000 fr. destinés à la publication d'une statistique générale de l'Espagne. La lecture de cette lettre a été faite dans la séance du 18 de ce mois; l'offre de M. Pebren a été acceptée, et des remercîmens unanimes lui ont été votés.

— Au nombre des pensions de la liste civile, il y en avait une de 2,000 francs attribuée aux descendants du grand Corneille. Il en existe encore sept entre lesquels cette pension était partagée. Le dernier projet de loi n'accordant qu'un *maximum* de 500 fr. à chaque pensionnaire, la chambre des députés n'avait pas cru que cet article pût être défavorable à une famille qui a de si justes droits à la munificence du pays. Mais, vérification faite, il s'est trouvé que la pension de 2,000 fr. était au nom de l'académie française, qui était chargée de distribuer cette somme aux héritiers de Corneille. Réduite à 500 fr., elle devenait pour eux un secours illusoire. Aussi l'académie française, dans sa dernière séance, a-t-elle prié ceux de ses membres qui font partie de la chambre des pairs de réclamer pour la famille Corneille une exception qui sera sans doute votée avec empressement.

— Les ouvrages publiés en 1833 présentent le résultat suivant : Poèmes, chansons, pièces de circonstances, tout ce qui présente enfin, au bout de lignes inégales, des mots à peu près de la même consonnance, 275; sciences, médecine, droit, histoire naturelle dans toutes ses branches, questions d'économie politique, administrative ou privée, 532; romans, contes, traductions de romans étrangers, chroniques fabuleuses, ouvrages d'imagination, 355; histoires, récits véridiques, narrations de faits particuliers ou locaux, thèses, fragments historiques, 213; philosophie, métaphysique, morale, théories, 102; beaux arts, voyages, 170; dévotion, théologie, histoires mystiques, 235; théâtre, pièces en vers, en prose, représentées ou non, 179; livres étrangers, grecs, latins, allemands, polonais, hébreux, espagnols, anglais, italiens, portugais, orientaux, patois de province, 604; enfin, pamphlets, libelles, réclamations, prospectus, fantaisies, brochures, plaidoiries, discours, tout ce qui est insaisissable à cause de sa niaiserie et de son manque d'intérêt, 4,346. Le total général des ouvrages est de 7,011.

— Un livre vraiment merveilleux fut dernièrement offert au roi d'Angleterre. C'est le Nouveau-Testament imprimé en lettres d'or, sur papier de porcelaine. Ce livre, dont on n'a tiré que cent exemplaires, est imprimé sur recto et verso, ce qu'on n'avait encore jamais pu obtenir. Il a fallu deux ans pour le composer et imprimer, et l'on se figurera aisément ce qu'a dû coûter un pareil ouvrage, quand on saura que chaque exemplaire a absorbé pour cent vingt-cinq francs d'or.

— L'instituteur des sourds-muets, M. Paulmier, servait encore d'interprète à un pauvre sourd-muet, ces jours-ci, devant la sixième chambre correctionnelle. Le lendemain il prêtait pareil secours et assistance, pour la seconde fois, chez le notaire de la rue Saint-Jacques, à une malheureuse sourde-muette sexagénaire. M. Paulmier continue depuis longues années son honorable patronage avec le même dévoûment.

— On a reçu des nouvelles lettres de M. Dupuytren, qui se trouve actuellement à Rome. Sa santé est parfaitement rétablie.

— On lit dans le journal de Namur : Les évêques de la Belgique viennent de publier un mandement pour l'érection d'une université libre dans ce royaume.

— La chambre des représentants de Belgique s'est occupée, dans sa séance du 24 février, du chapitre du budget qui concerne les sciences, les lettres et les arts, et a voté une somme de 185,440 fr., répartie de la manière suivante : encouragements, souscriptions, achats, 60,000 fr.; académie des sciences et belles-lettres, 12,000 fr. (cette académie ne sera réorganisée qu'à la fin de l'année); musée des arts et de l'industrie, 30,000 fr.; observations astronomiques, 29,640 f.; bibliothèque des manuscrits de l'état dite des ducs de Bourgogne, 10,000 fr.; académie royale des beaux-arts à Anvers, 13,400 fr.; académie des beaux-arts à Bruxelles, 4,200 fr.; conservatoire de musique à Bruxelles, 13,000 fr.; académie des beaux-arts à Bruges, 4,200 fr.; conservatoire de musique à Liége, 9,000 fr.

— On vient de découvrir dans les archives de la ville de Montpellier un manuscrit en parchemin, qu'on attribue à Pétrarque. Ce sont deux poésies en langue provençale, où les noms de Laure et de Vaucluse sont souvent prononcés. Il est question de Rome et de la couronne des poètes. On sait que Pétrarque étudia la jurisprudence à Montpellier, et que, dégoûté du droit, il quitta et cette science et cette ville pour se livrer exclusivement à la poésie. Pétrarque dans ces poésies rappelle que son père, voulant en faire un homme de loi, eut la barbarie de lui brûler un *Virgile* qu'il étudiait en cachette. Le manuscrit en question était relégué dans une sorte de pièce aux rebuts, d'où l'archiviste actuel s'est empressé de le retirer.

— Des bains romains viennent d'être découverts dans la commune de Saint-Vincent-de-Paluel (Dordogne). La reconnaissance de ce monument est due à l'investigation de M. l'abbé Audierne, qui s'occupe avec succès de la recherche des antiquités du Périgord.

— Sur la demande de M. d'Haubersaërt, maître des requêtes, le ministre du commerce et des travaux publics vient de mettre à la disposition de M. le préfet du Nord, la somme de 1,200 fr., pour être employée aux fouilles de Famars par la commission archéologique de Valenciennes, sous la surveillance de M. le sous-préfet de cet arrondissement.

— La séance générale annuelle de la société biblique protestante de Paris est fixée au mercredi 16 avril.

— La bibliothèque d'Ajaccio se compose de 13,525 volumes.

— Un célèbre sculpteur, Marco Gandulfi, vient de mourir à Boulogne, le 4 février, à l'âge de 62 ans.

— M. *Manso*, homme de lettres, connu par plusieurs ouvrages estimés en Allemagne, continue de donner avec un succès marqué des leçons de langue et de littérature allemandes. On peut s'adresser, pour les renseignements, au bureau de rédaction du Journal.

— L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui sous le titre d'*Histoire naturelle*, est spécialement consacré à l'enseignement universitaire, et se recommande par la méthode et la clarté. Son étendue est calculée sur la durée ordinaire du cours d'histoire naturelle dans les colléges. Il est terminé par une table analytique et étymologique des diverses branches de l'histoire naturelle. L'exécution des figures est remarquable si l'on considère le prix peu élevé de cette publication.

— Nous recommandons *les Paraboles* de Krummacher, que nous annonçons aujourd'hui comme un ouvrage que nous verrions avec plaisir adopté dans les écoles, ou donné en prix. Le nom de M. Bautain est déjà trop avantageusement connu pour qu'il nous soit nécessaire de faire l'éloge de la traduction de ce livre.

PUBLICATIONS.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de QUINZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 6 MARS 1834. N° 36

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 22, 26, 27 et 28 février 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Sivons, régent de mathématiques au collége de Saint-Chamond, est chargé provisoirement de l'enseignement des mathématiques au collége de Nantua.

M. Terrand, bachelier ès-sciences, ancien régent au collége de Mâcon, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Saint-Chamond, en remplacement de M. Sivons, qui a reçu une autre destination.

M. Carbon, ancien élève de l'école Polytechnique, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Compiègne.

M. Carbon devra se pourvoir du diplome de bachelier ès-sciences avant la fin de la présente année classique.

M. Sarrut, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége royal d'Angers, est nommé régent de mathématiques au collége de Saint-Calais, en remplacement de M. Piédor, démissionnaire.

M. Sarrut devra se pourvoir du diplome de bachelier ès-sciences avant la fin de la présente année classique.

M. le principal du collége de Saint-Hilaire-du-Harcouet sera chargé jusqu'à la fin de la présente année classique des classes de troisième et quatrième, en remplacement de M. Julliard.

M. Garrigues, ancien élève de l'école Normale, en dernier lieu professeur de quatrième au collége royal de Versailles, est nommé provisoirement professeur de quatrième au collége royal d'Avignon, en remplacement de M. Paillet, qui a été appelé à d'autres fonctions.

M. Letertre, ancien régent de rhétorique au collége de Coutances, est nommé officier de l'université.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége royal de Clermont :
MM. Devdier, bachelier ès-lettres;
Martin, bachelier ès-lettres;
Labrouño, bachelier ès-lettres;
Ribeyroux, bachelier ès-lettres.

Sont nommés définitivement maîtres d'études au collége royal de Grenoble :
MM. Victor, maître élémentaire, pourvu d'une nomination provisoire;
Grégoire, pourvu d'une nomination provisoire.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége de Bourges :
MM. Chenu, bachelier ès-lettres, entré au collége en remplacement de M. Quéré;
Dorigny, bachelier ès-lettres, entré au collége en remplacement de M. Chevalier;
Martin, bachelier ès-lettres, entré au collége en remplacement de M. Oudot.

M. l'abbé Quinton, aumônier du collége royal de Versailles, est nommé membre de la commission d'instruction primaire établie dans cette ville, en remplacement de M. Rousseau, curé de Notre-Dame, décédé.

M. Raynaud est chargé du cours d'écriture-sainte à la faculté de théologie d'Aix, en attendant qu'il soit pourvu à la chaire vacante.

M. Foisset est chargé du cours d'éloquence sacrée à la faculté de théologie d'Aix, en attendant qu'il soit pourvu à la chaire vacante.

ORDONNANCES ROYALES.

Par ordonnance du roi, en date du 28 février 1834, l'élection de M. Richard, faite par l'académie royale des sciences, pour remplir la place vacante dans la section de botanique par la mort de M. de La Billardière, a été approuvée.

Une ordonnance du roi, du même jour, a également approuvé l'élection, par l'académie royale des sciences, de M. Roux, pour remplir la place vacante, dans la section de médecine et de chirurgie, par la mort de M. Boyer.

CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A MM. LES RECTEURS.

COMMISSIONS D'EXAMEN.

M. le recteur, le réglement du 19 juillet 1833, que je vous ai transmis le 5 août, porte, art. 13, que les commissions instituées pour l'examen des aspirants au brevet de capacité, dresseront, à la fin de chaque session, une liste par ordre de mérite, de tous les candidats qu'elles auront reçus, et que cette liste sera envoyée au recteur pour être communiquée aux autorités.

Vous devez en conséquence avoir à votre disposition un état nominatif de tous les individus auxquels un brevet de capacité a été délivré tant pour l'instruction primaire élémentaire que pour l'instruction primaire supérieure, depuis la promulgation de la loi du 28 juin. Cet état doit comprendre les candidats examinés, soit par les anciennes commissions en vertu de l'art. 17 du réglement, soit par les commissions nouvelles dans la session ordinaire du mois de septembre dernier, ou dans toute réunion extraordinaire que vous auriez autorisée conformément à l'art. 4.

Je vous prie, M. le recteur, de faire transcrire promptement l'état dont il s'agit, et d'y joindre les noms de tous les aspirants aux fonctions d'instituteur qui auront obtenu un brevet de capacité dans les examens qui doivent avoir lieu dans les cinq premiers jours de mars. Vous m'en ferez ensuite l'envoi dans le plus bref délai; il est de toute nécessité qu'il me parvienne pour le 15 mars prochain.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique, Signé GUIZOT.

LITTÉRATURE.—VOYAGES.

CORRESPONDANCE D'ORIENT.—1830-1831 (1).

Par M. MICHAUD, *de l'Académie française, et M.* POUJOULAT.

(Second volume.)

Nous avons laissé M. Michaud se reposant sur les rives du Simoïs; nous allons avec lui revenir de Koumkalé aux Dardanelles; c'est encore marcher sur les ruines et au milieu des souvenirs de Troie; car *Trojæ Dardanus auctor*. Nous suivons les rivages du *large Hellespont*, cette barrière de l'Asie et de l'Europe, cette première route de la puissance et de l'industrie maritimes, ce détroit fameux qui vit tour à tour le navire *Argo* et les flottes de Sparte et d'Athènes, de Xerxès et d'Alexandre, des croisés de Venise et de Champagne. A côté des souvenirs de l'histoire, la poésie nous présente ses traditions touchantes et populaires : « A la vue de la côte de Sestos, nous cherchons avec Musée *la tour où Héro se tenait autrefois, un flambeau à la main, pour guider Léandre à travers les flots*; nous mesurons des yeux *le détroit retentissant de l'antique Abydos qui déplore encore aujourd'hui l'amour et le trépas de l'infortuné Léandre.* » A l'occasion du poème de Musée, M. Michaud se laisse aller à une courte digression littéraire : à *Héro et Léandre* il compare la *Fiancée d'Abydos*, et donne à Musée la supériorité sur lord Byron. « Tout, dit-il, est simple et facile à suivre dans le poème de Musée; l'ouvrage de Byron n'est qu'une grande image où tout est compliqué, tout est confus. » Et ailleurs : « Tout le poème de Musée est une production pleine de grace et de naturel, sans aucun mélange de mauvais goût ni d'affectation. » Nous ne voulons point ici recommencer un parallèle qui, dans M. Michaud, est peut-être déjà un peu déplacé; nous dirons seulement que la poésie de Musée ne nous paraît pas caractérisée avec justesse; que gracieuse et brillante, il est vrai, elle manque de naturel et de simplicité : elle appartient à une époque de littérature molle et raffinée, l'esprit [illegible] à la place du sentiment; c'est le commencement et l'abus du genre descriptif.

Lampsaque, où M. Michaud nous conduit de Sestos et d'Abydos, est beaucoup moins romantique; jadis célèbre par ses vins et le culte du dieu des jardins, elle offre encore aujourd'hui une vallée couverte de vignes et de grands noyers. De Lampsaque nous arrivons à Gallipoli; c'est presque un souvenir national : partout dans l'Orient on retrouve la France. Gallipoli en effet est le nom que laissèrent à cet endroit de l'Hellespont, les Gaulois qui y passèrent pour aller ravager l'Asie-Mineure. Les chroniques du moyen âge parlent souvent de Gallipoli. Dans le quatorzième siècle, les aventuriers catalans, après avoir tourné leurs armes contre l'empire grec qui les avait pris à sa solde, vinrent s'établir à Gallipoli. Hâtons-nous de franchir Camarès, l'ancien Parium; avec Alexandre, passons le Granique; visitons Artaki et ses environs; interrogeons les ruines de Cisyque; regardez, voici Constantinople.

Constantinople domine et remplit le second volume de M. Michaud : il ne pouvait lui moins accorder; car Constantinople est la limite de l'Asie et de l'Europe. Dans Constantinople il y a trois villes, trois empires, trois mondes : l'Asie, la Grèce, l'Europe : Bysance, Stamboul, Constantinople. Il faut donc, pour la bien connaître, la parcourir toute entière avec M. Michaud, en reconnaître avec lui les anciens monuments et les mœurs modernes. De ces peintures vives, piquantes et colorées qu'en trace M. Michaud, nous

(1) Ducollet, libraire-éditeur, quai des Augustins, n° 15.

ne prendrons, nous universitaires, et nous n'offrirons à nos lecteurs qu'une citation en quelque sorte classique; nous respecterons le sérail et ses mystères, moins doux et moins secrets, s'il en faut croire M. Michaud, que ne les font nos imaginations d'Europe; nous n'introduisons nos lecteurs que dans les bazars de la librairie et de la papeterie.

»Le bazar que j'ai visité le plus souvent est celui du papier; c'est là qu'un écrivain turc se procure ce qui est nécessaire à sa profession: une écritoire de cuivre jaune, une plume de roseau, un papier grossier, dur et cassant, qu'on appelle le papier de la chancellerie turque. J'ai vainement cherché dans le bazar quelques feuilles de notre papier à lettres; et comme je disais à l'un des marchands que son papier n'était pas bon..... « Nous le tirons comme cela de Venise. — Vous devriez le faire venir de France. — Que voulez-vous? nous autres Turcs nous n'en savons pas davantage. » Les Turcs ont néanmoins un très grand respect pour le papier; l'espèce de culte qu'ils ont pour le papier surpasse celui que nous avons pour l'imprimerie; ils le regardent comme un moyen de propager la vérité et de publier les quatre-vingt-dix-neuf attributs d'Allah. On doit regretter que cette pensée ne leur ait pas inspiré jusqu'ici les moyens de fabriquer de meilleur papier que celui qu'on leur envoie de Venise et de Trieste.

«Après vous avoir conduit au bazar du papier, il est naturel que je vous conduise à celui des livres. Ce qui vous frappe d'abord dans le bazar, c'est le religieux silence des artistes musulmans qui, les uns copient des livres, les autres enluminent les écritures, d'autres, à l'aide d'un jaspe tranchant, polissent le parchemin et lui donnent du lustre; ce travail pour les livres ressemble à une œuvre sainte, et les artistes du bazar ont l'air de prier. Le bazar des livres était autrefois interdit aux Francs et aux chrétiens; un voyageur d'Europe osait à peine jeter en passant un regard furtif sur les nombreuses copies du Coran. Depuis quelque temps la tolérance a fait des progrès; aujourd'hui le Coran et les autres livres sacrés et profanes sont visibles pour tout le monde: on les vend à quiconque veut les acheter. Presque tous ces livres sont des manuscrits. Comme les libraires turcs font le métier de copistes, vous pouvez penser qu'ils favorisent le moins qu'ils peuvent la circulation des ouvrages imprimés. Les manuscrits bien copiés sont fort rares et d'un très haut prix; tout ce qu'il y avait ici de bons livres persans, arabes et turcs a été acheté dans les derniers temps pour être envoyé en Perse; il semble que les muses d'Orient déménagent et qu'elles redoutent quelque prochaine catastrophe à Stamboul.

« Si vous voulez vous procurer des ouvrages écrits en grec, en latin, ou dans une de nos langues d'Europe, ce n'est pas au bazar des Turcs qu'il faut les demander. Il n'y a qu'un libraire à Constantinople qui vende des livres appartenant à nos littératures d'Occident. Je suis monté plusieurs fois dans sa boutique à Galata; cette boutique, placée presque sous les toits, a cinq ou six pieds carrés. On ne peut y entrer qu'en passant sur des volumes, on ne peut y rester qu'en se tenant assis sur des ballots de livres; c'est là que sont logés tous nos beaux génies de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Angleterre; on ne saurait les trouver ailleurs; encore ne sont-ils là que pour les étrangers qui passent. Rien n'est plus rare qu'une bibliothèque chez les Francs établis à Constantinople; on ne voit dans nos couvents latins que des livres rongés des vers; on trouve à peine quelques livres rassemblés au hasard dans le palais de France, d'Angleterre et de Russie: je n'ai vu une bibliothèque choisie que chez l'internonce d'Autriche.

« Il faut que je vous dise un mot de la reliure des livres dans la capitale des Osmanlis: les reliures de Constantinople surpassent toutes les autres par la propreté, l'élégance et la perfection du travail; les volumes reliés par les ouvriers turcs s'ouvrent et se ferment avec une grande facilité; les ornements des couvertures et les étuis qui contiennent les livres sont des ouvrages achevés. Nulle part on n'a plus de soin des livres, nulle part on ne met plus de prix à les conserver, à les faire paraître avec éclat; je doute fort que dans le pays des Turcs aucun auteur ait jamais été aussi bien vêtu, aussi bien traité que ne l'est son ouvrage dans une bibliothèque ou dans la boutique d'un libraire. »

Ce culte de la reliure, ce soin dans la copie des manuscrits que M. Michaud nous signale avec une expression si naturelle et un tour si piquant; ce fait qu'il rapporte dans un autre passage, que « chacune des principales mosquées a son médressé ou collége et sa bibliothèque; car le Coran a dit que la guerre faite à l'ignorance est la *grande guerre sainte*; toutes ces circonstances prouvent qu'en fait de sciences comme sur bien d'autres points, nous n'avons des Turcs que de fausses idées et de frivoles préventions; et que là même où le despotisme est une croyance, l'étude est encore une religion. Jamais la philantropie et le progrès des lumières ont-ils inscrit sur leur bannière une maxime plus belle que cette conquête savante ordonnée par le Coran? Les faits, je le sais, répondent mal au faste des paroles; mais à défaut de la pratique, c'est quelque chose que le principe; et l'on aime à voir l'ignorance proclamer le besoin et le devoir de la science; c'est comme une espérance et une protestation. Dans le livre de M. Michaud, nous avons jusqu'ici fait surtout ressortir les souvenirs classiques, les traditions de la poésie et de l'histoire; ce livre offre un autre attrait, une face plus animée et plus saisissante. Des préoccupations contemporaines, des craintes politiques qui semblent des pressentiments, la France jugée de Constantinople, des rapprochements curieux, de mélancoliques divinations, des impressions personnelles, nobles et vives, alors même qu'elles sont peut-être des erreurs, donnent à la partie moderne et actuelle, pour ainsi dire, de l'ouvrage de M. Michaud un grand intérêt de réflexion et de nouveauté. Ainsi, cette crainte des réformes qui souvent sont des révolutions, cet attachement au passé qui en France est un péril pour le pouvoir et quelquefois un obstacle à la vue haute et nette de l'écrivain, étaient ce nous semble une excellente disposition pour juger Mahmoud et ses réformes. Aussi, homme d'immobilité et de traditions, M. Michaud nous paraît avoir mieux compris que tout autre la révolution turque, et en avoir signalé les dangers et les vaines tentatives; il se plaît et triomphe à en montrer son instabilité et ses stériles parodies; c'est un avis au lecteur; Constantinople paie un peu pour Paris; et là, ce nous semble, les vœux et les regrets trompent M. Michaud: Mahmoud fait une réforme malgré son peuple; il en méconnaît le génie; la réforme doit périr; il n'y a de fatales que les révolutions nationales, car elles sont l'œuvre du temps: elles sont toujours une nécessité; c'est à les prévenir en les devançant que consiste l'habileté: pour conduire les peuples, il ne faut être ni en avant ni en arrière de leurs besoins et de leurs idées: Mahmoud est un révolutionnaire à contre-sens.

C. R.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Caractère de la nationalité française. — De la civilisation antique. — Urbanitas, *prédominance des villes sur les campagnes. — Mouvement de centralisation. — Rivalité de l'agriculture et de l'industrie. — La royauté barbare est la continuation du principat romain. — Traits distinctifs des rois de France.*

8e *leçon.*

Le caractère propre de la nationalité française, c'est de comprendre dans sa vaste généralité tous les pays, tous les climats, tous les âges, c'est de regarder à la fois dans le présent, dans le passé et dans l'avenir. Tandis que chaque pays représente une époque, une idée, une situation, la France représente tout. Son territoire touche à la fois à l'Océan, à l'Espagne, à la Méditerranée, à l'Italie, à la Suisse, à l'Allemagne. Elle résume tout en soi. Industrielle et féodale, monarchique et constitutionnelle, maritime et guerrière, religieuse et indifférente, commerçante et agricole, spirituelle et philosophique, antique et moderne, mais avant tout le pays de la civilisation et du progrès, elle a réuni et élaboré en elle tous les éléments particuliers qui distinguaient les autres nations. Au moyen âge, elle a marqué la transition de l'âge romain à notre civilisation, elle a continué l'antiquité et enfanté les temps modernes; double caractère qui apparaît notamment dans la législation: tandis que les provinces méridionales restaient soumises au droit romain, la partie septentrionale est régie, suivant les caprices de la féodalité, par les divers droits coutumiers.

La civilisation antique que la France était appelée à continuer peut se caractériser en un seul mot, *urbanitas*, prédominance des villes sur les campagnes. En Italie, par exemple, tout le sang se portait au cœur, toute la population affluait à Rome, où elle trouvait tous les avantages de la société, tous les agréments de la vie; et les champs restaient déserts, les bras manquaient à l'agriculture: *Urbs nos una capit*, dit Lucain. Pour remédier à cette dépopulation, les Romains faisaient venir de toutes les parties de la terre des esclaves qu'ils employaient à la culture des champs: mais transplantés de leur pays natal dans une région étrangère, ils mouraient bientôt et le cancer de l'esclavage épuisait le monde entier comme l'Italie. Enfin il fallut, sur la fin de l'empire romain, que les hommes libres se décidassent à labourer la terre s'ils ne voulaient pas mourir de faim. Alors les campagnes commencent à prendre quelque importance. On voit des évêques pour la campagne ou *chorevêques*. Cet état se maintint dans les Gaules sous les Mérovingiens; Charlemagne tenta de ressusciter l'empire romain: aussi fallut-il qu'un nouveau ban de Barbares vînt en effacer les débris. Lorsque le moyen âge fut constitué, il fut à craindre que cette prédominance des villes ne s'établît de nouveau. La commune offrait au peuple liberté pour leur personne, sûreté pour leur industrie; un serf qui pendant un an et un jour parvenait à se soustraire aux recherches de son seigneur, devenait bourgeois de la ville où il se trouvait. C'était là une haute prime offerte à la désertion. Mais un intérêt puissant s'opposait fortement à ce mouvement de centralisation dans les villes. Dans des châteaux bâtis sur des montagnes, étaient les seigneurs, adversaires-nés des communes, toujours armés et fortifiés; la vieille rivalité de l'industrie et de l'agriculture s'agitait entre eux. Tandis que les communes attiraient les serfs à elles et les appelaient aux professions industrielles, les seigneurs les retenaient dans la campagne pour y cultiver la terre à leur profit. C'est à cette lutte continuée pendant tout le moyen âge que la France doit l'équilibre qui s'est établi entre la population des villes et celle des campagnes. Les habitants ne sont ni concentrés dans les villes, comme en Espagne, ni éparpillés dans les champs, comme en Islande, mais répandus, suivant les besoins, dans les unes et dans les autres. Aussi existe-t-il entre les villageois et les citadins une sorte de communauté d'intérêts: là où les campagnes sont riches, les villes le sont aussi, et réciproquement. Parcourez les départements du Nord et vous verrez, à l'état florissant de l'agriculture, que les villes doivent prospérer par l'industrie; tandis que, dans le département de la Creuse, la pauvreté des villes, comme Gueret, vous avertira que les champs sont incultes et par conséquent improductifs.

Sous un autre point de vue encore, la France au moyen âge a continué l'antiquité en l'améliorant. Le principat romain était né de la puissance populaire du tribunat, il frappait l'aristocratie et nourrissait les classes inférieures. C'est ainsi que Caligula était très populaire et que le petit peuple allait pendant la nuit jeter des fleurs sur le tombeau de Néron. La royauté barbare est, comme on le sait, la continuation du principat romain; comme lui elle était l'ennemie de l'aristocratie, l'amie du peuple. Mais elle tirait son droit non seulement du peuple, mais encore de Dieu; elle recevait par l'onction sainte une sorte de mission divine; et comme elle était plus respectée, plus vénérable, elle pouvait être moins sanguinaire. Les légendes ont revêtu les rois de France d'un caractère chevaleresque que l'on voit s'évanouir facilement sous le regard attentif de la critique. Parmi les rois de France, un très petit nombre seulement ont été hommes de guerre, le règne et la puissance de la plupart d'entre eux ont été tout pacifiques. Tandis que le roi d'Angleterre, par la force de sa position,

est un prince militaire occupé à retenir son vaste empire, à réunir des populations divergentes, à opposer le Normand au Saxon, l'Aquitain au Normand, représenté presque toujours par un héros; le roi de France, souverain pacifique et presque ecclésiastique, construit patiemment une grande domination, ajoute ville à ville, province à province, et règne par la prudence plus sûrement que son rival par la force. Cette différence de caractère est très visible dans les sceaux des deux princes : le roi de France y est représenté assis sur son trône et le sceptre de justice à la main; et le roi d'Angleterre monté sur un cheval lancé et brandissant son épée.

Cependant une fiction légale donnait au roi de France une grande supériorité. Placé au sommet de l'édifice féodal, centre commun où par l'hommage toute souveraineté venait aboutir, il était le propriétaire du sol et ses vassaux n'étaient que ses tenanciers; il était le prince commun de tous les serfs, le véritable roi du peuple. Mais de grands obstacles entravaient l'exercice de cette souveraineté bienfaisante pour les petits; entre le roi et le peuple s'élevaient de nombreuses barrières féodales; ils tenaient les deux bouts d'une chaîne formée de beaucoup d'anneaux. Ainsi le duc d'Aquitaine relevait du roi, le comte de Toulouse du duc d'Aquitaine, le comte de Foix du comte de Toulouse, et du comte de Foix des seigneurs qui avaient des serfs dans leurs domaines; ainsi la voix du peuple était bien éloignée du roi et ne parvenait qu'avec peine jusqu'à lui. D'un autre côté, il fallait que le peuple se connût, se rapprochât pour pouvoir faire cause commune; et la féodalité, qui rattachait l'homme à la terre, morcelait la population en morcelant le territoire. Le rapprochement universel s'opéra par les croisades. Réunis par la pensée religieuse, pour un même objet, lancés à la fois vers l'accomplissement d'un même but, tous les hommes, rois et serfs, bourgeois et seigneurs, Bretons et Aquitains, agités des mêmes sentiments, bercés par les mêmes espérances, éprouvés par les mêmes douleurs, vécurent de la même vie, moururent de la même mort, et apprirent ainsi qu'ils étaient frères. Dans les croisades s'accomplit l'égalité qu'avait rêvée le christianisme.

C'est ainsi que le roi de France, ce souverain pacifique assis dans son fauteuil, a réuni autour de lui toute la France; c'est ainsi que par la patience et la longanimité il a renvoyé le belliqueux Anglais de l'autre côté de l'eau. Par cette action lente et continue, la richesse, la liberté, l'égalité, toutes les choses bonnes se sont répandues peu à peu et selon le besoin des temps sur la face du pays, et la fusion la plus complète a mêlé ensemble toutes les divergences partielles, tous les intérêts locaux. En Angleterre, au contraire, une suprême intelligence n'a pas réglé l'équilibre des forces, les institutions sont entrées dans les lois sans avoir passé par les mœurs, et c'est pour cela que lorsque le temps est venu où elles étaient nécessaires, elles se sont trouvées trop vieilles et ont conservé l'empreinte d'un âge qui n'était plus. En Angleterre tout s'est fait seul, et les lois, comme autre chose, c'est une manufacture de liberté.

Après avoir posé les caractères généraux des principaux acteurs du quatorzième siècle, des puissances matérielles et des puissances morales, M. Michelet, entrant plus intimement encore dans son sujet, traitera dans les prochaines leçons des événements de cette époque. A chaque séance M. Michelet a vu s'augmenter et l'affluence et l'attention de ses auditeurs. La parole de M. Michelet est lente, rêveuse, elle manque peut-être quelquefois de chaleur et d'entraînement, jamais d'intérêt et de nouveauté. Son imagination est heureusement servie par une érudition piquante et étendue, profonde et spirituelle.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Parallélisme des deux éléments payen et chrétien à travers les siècles. — Doctrines Pélagiennes. — Saint Prosper. — Barbares, Goths, Huns, Francs. — Protestation de la liberté morale contre la tyrannie matérielle. — Salvien, Sidoine Apollinaire. — Traditions germaniques. — Grégoire de Tours, Fortunat. — La barbarie atteint l'Eglise pendant les septième et huitième siècles. — Charlemagne, Alcuin, Scot, Erigène, Gerbert. — Premiers monuments de la langue française dans les vers d'Abeilard et les sermons de saint Bernard.

Nous avons nommé les deux éléments de toute culture intellectuelle en France, la littérature païenne et la littérature chrétienne; ce sont en effet les bases des développements ultérieurs, elles nous escorteront jusqu'à nos jours, tantôt amies, tantôt ennemies, l'emportant tour-à-tour l'une sur l'autre. Au seizième siècle, l'élément antique renaît avec plus d'éclat que jamais, il produit cette tentative célèbre qui fut romantique pour vouloir être trop classique; nous entendons parler de Ronsard et de la pléiade contemporaine; au dix-septième, cette époque si calme, si imposante, si majestueuse, la lutte se continue par la querelle des anciens et des modernes, elle s'interrompt au dix-huitième pour faire place à des questions plus graves, à des problèmes dont la solution ne pouvait être reculée plus long-temps. La littérature philosophique combat les influences religieuses, néanmoins elle les subit, et Voltaire lui-même doit au christianisme ses plus beaux vers. Aujourd'hui l'élément antique est attaqué par le romantisme à côté duquel il continue sa marche. Ainsi nous tenons les deux fils dont sera ourdie la toile de la littérature française; ce qui s'y mêlera ne sera plus que secondaire et de moindre importance: les influences germaniques, arabes, les imitations espagnoles ou anglaises.

Au commencement du cinquième siècle, les doctrines du pélagianisme et du semi-pélagianisme se répandent dans le midi de la Gaule où elles trouvent de nombreux sectateurs; mais l'église orthodoxe eut un digne champion, et saint Augustin presqu'un émule, dans Prosper. Cet homme avait quelque chose de la fougue et de la mélancolie de Pascal : il combattit avec une infatigable persévérance les tentatives prématurées de rationalisme; il lance contre les hérétiques depuis des épigrammes jusqu'à un poème épique. Mais les Barbares approchent, le christianisme ouvre ses cloîtres aux débris de l'antiquité. Le cinquième siècle est rempli tout entier par les invasions qu'on peut diviser en trois époques. Dans les vingt premières années ce sont les Goths et les Burgundes, plus doux et plus civilisés, qui occupent le midi et l'est de la Gaule; puis les tribus nomades qui, Attila à leur tête, passent comme un torrent sur l'Europe et sont exterminées dans les champs catalauniques; enfin les Francs, plus barbares, qui s'établissent dans le nord et, sous la conduite de Clovis, enlèvent aux Ariens les belles provinces du midi où le mauvais levain qu'ils y auront laissé, cultivé par le séjour des Sarrasins, enfantera au moyen âge l'hérésie des Albigeois. Voilà donc environ cent-vingt ans de catastrophes; néanmoins la culture ecclésiastique et romaine ne disparut pas, elle était encore florissante dans le midi où elle avait son foyer grec pour se retremper. La discussion théologique n'est point interrompue par les invasions. C'est un merveilleux spectacle que cette préoccupation des idées au moment de la plus effroyable oppression matérielle; la framée du barbare a beau être suspendue à chaque instant sur toutes les têtes, la cause de la liberté morale de l'homme n'est point désertée.

Deux hommes d'esprit et de mœurs différents nous ont reproduit la double impression que faisaient éprouver au monde gréco-romain les invasions des Barbares: Sidoine Apollinaire et Salvien. Salvien était né à Trèves ou à Cologne, mais il quitta cette ville pour aller dans le midi échapper au spectacle des ravages continuels des Barbares. Là, cet esprit austère et religieux, profondément remué à la vue des misères de son temps, indigné de la corruption romaine, comprenant que les vaincus étaient plus coupables encore que les vainqueurs n'étaient cruels, publie un livre *Du gouvernement de Dieu.* C'est un manifeste virulent en faveur de la Providence dont beaucoup commençaient à douter : Salvien exalte sa sagesse; les Barbares sont à ses yeux les ministres de la vengeance céleste; ils viennent punir les dépravations dont il retrace l'énormité. A l'exemple de Tacite, il oppose les vertus des Barbares aux vices des Romains, il exagère quelquefois ses tableaux, le plus souvent il est éloquent; soit qu'il s'adresse à Trèves qui, trois fois saccagée par les Barbares, demande qu'on lui permette de relever son cirque et de rétablir ses jeux de gladiateurs. « Pour qui demandez-vous des spectacles? pour un peuple mort! Des cirques? pour une ville détruite! » Puis, il se prend corps à corps avec ce monde antique suant le vice. « Je comprendrais votre corruption au sein du bonheur qui enivre, au milieu de la paix qui énerve; mais en présence de la destruction comment mourir en riant? *morituri et rident.* » C'est en lisant les violentes sorties de Salvien qu'on conçoit la nécessité providentielle de la venue des hommes du nord. Il n'était pas possible que la société fût laissée à sa langueur mortelle, on est tenté d'appeler l'avalanche de la barbarie pour qu'elle balaie et nétoie le fumier de la civilisation païenne.

Cependant à côté de l'impétueux Salvien il y avait des esprits moins âpres et moins profonds qui, au milieu de ce vieux monde tombant pièce à pièce, s'occupaient encore d'impromptus, de jolies lettres, d'épigrammes : l'homme qui donna le plus à cette insouciance, fut Sidoine Apollinaire, grand seigneur gaulois, intrigant, servile, sans aucune dignité de caractère, continuant dans ses belles terres d'Auvergne une vie épicurienne, élégante, académique; composant des panégyriques pour son beau-père Avitus, pour Majorien, pour Anthemius, leur répétant les mêmes éloges, faisant intervenir d'une manière gauche et froide toute la mythologie païenne, et au milieu de tout cela, chrétien et finissant par devenir évêque. Cet auteur de lettres péniblement élaborées, qu'il s'efforçait de rendre semblables à celles de Pline le jeune, est fort content de ses rapports avec les Barbares; ils ne lui inspirent pas d'élans mélancoliques, il les trouve admirables; il avoue que les Burgondes ont la voix un peu rauque, que le beurre dont ils enduisent leurs cheveux sent le rance; mais il est fort édifié de la conduite de Théodoric II; il envoie à la sœur d'Euric un vase d'argent sur lequel il grave un madrigal fort maniéré et fort plat, où il lui dit, entre autres belles choses, que c'est de son visage que la blancheur vient à l'argent.

C'est ainsi que se réfléchissait sous deux faces bien diverses le grand événement des invasions : nous nous demanderons si ce sont là les seuls monuments de cet immense cataclysme, s'il ne s'est pas reflété ailleurs que dans les ouvrages des vaincus. La grande famille germanique possédait en commun des traditions religieuses et épiques qui se sont conservées plus particulièrement chez les Scandinaves. Nous nous retremperons dans la rudesse barbare au sortir de la corruption romaine et nous verrons comment certaines parties de ces traditions germaniques sont passées dans la langue latine au commencement du sixième siècle.

Quand les Francs ont achevé de soumettre la Gaule, la barbarie règne sans partage; on n'entend plus que le sifflement de la framée; les vainqueurs s'adjugent des lots de butin avec des populations et des villes. Une seule institution reste debout, mais sans force contre la barbarie, l'église. Cette épique des dissensions de la famille mérovingienne, résumée dans Brunehaut et Frédégonde, a trouvé dans un contemporain un grand historien. Grégoire, évêque de Tours, se détache des autres chroniqueurs, il a la physionomie de son époque; il mérite qu'on s'y arrête. Originaire d'Auvergne, il passa sa vie entre Sighebert et Chilpéric, au milieu du drame atroce qui se jouait alors; il reproduit avec netteté, avec naïveté la face ecclésiastique et la face barbare, marchant de front sans se pénétrer l'une l'autre, ou, pour peindre d'un seul mot, juxta-posées; il passe des miracles aux crimes des princes, des légendes mystiques aux histoires sanguinaires; dévot conteur, impassible narrateur, on dirait une épopée germanique psalmodiée au lutrin. Barbare, pédantesque, grave, sérieux, imperturbable, il communique et laisse une émotion profonde. Mais de même qu'en face de Salvien il y avait Sidoine Apollinaire, frivole et insouciant, en face de Grégoire il y a Fortunat, prêtre italien, tombé au centre de la barbarie franque, qu'il trouve cherchant à se faire romaine : Chilpéric compose de mauvais vers latins, et relève les cirques de Soissons; Fortunat a la même tendance, et dans des épithalames en l'honneur de Brunehaut, il fait intervenir Vénus et Cupidon. On voit que les petits vers adressés aux femmes barbares par les bergers romains n'ont pas péri avec Sidoine.

Pendant le septième et la plus grande partie du huitième siècle, toute trace de culture littéraire est abolie; l'église elle-même est atteinte; les évêques endossent la cuirasse; les saints de cette époque, saint Ouen et Arnulphe, sont des courtisans, des trésoriers du roi franc, ou bien des chefs de parti, comme saint Léger, le rival d'Ebroïn. Dans les cloîtres eux-mêmes on se fait un scrupule de lire les auteurs païens. Cependant l'imagination humaine, qui ne peut s'endormir, crée tout un genre de composition qui forme un ensemble de poésies, la littérature légendaire; c'est le roman de la société d'alors, il a consolé des temps bien durs, où il n'y avait de repos à espérer que dans la tombe, de refuge que dans des rêves entretenus par les espérances religieuses.

A Charlemagne on respire, il arrive au moment où l'on était plongé le plus avant dans les ténèbres. Le huitième siècle est une recrudescence de la première barbarie germanique. Le héros de cette époque est Charles Martel, le vainqueur des Sarrasins; l'église scrupuleusement respectée jusqu'alors, est sacrifiée à la guerre; Karl-le-Marteau récompense ses compagnons avec les biens du clergé. Charlemagne est un Germain, il fait une grammaire allemande, recueille les chants nationaux, ne parle qu'allemand; son caractère fondamental, c'est la guerre. Mais ce barbare comprend qu'il a besoin de l'ancienne culture romaine; il couvre la France d'écoles, s'entoure d'étrangers, de l'Anglais Alcuin, du Goth Théodulphe; mais ce ne fut qu'après sa mort qu'on vit un assez grand nombre d'hommes propageant la nouvelle culture; ses prédécesseurs lui avaient légué l'obscurité; il laissa après lui des semences qui fructifierent; néanmoins il n'y eut pas de théologie véritable. Alcuin compile les opi-

ninus des pères. Le seul théologien d'alors ce fut lui, Charlemagne; le seul historien est son biographe Eginhard: les œuvres de cette époque n'ont point le cachet de l'originalité. On reprend les anciennes questions; les erreurs théologiques perdent jusqu'à ce caractère de subtilité byzantine qui les distinguait. Cependant dans la foule il se trouva un libre penseur, c'est Erigène, qui, dans son livre *Des divisions de la nature*, a ressuscité le panthéisme alexandrin; il rattache la philosophie antique à la nouvelle, le platonisme à la scolastique.

Il y a dans Lucain, un cadavre qui, évoqué à la voix d'une magicienne, se lève avec effort, souffrant de cette vie qui lui est imposée par enchantement, et aspirant à retomber dans son sommeil éternel. Dans l'Edda, une sybille scandinave, enfermée dans un tombeau, est pareillement réveillée par Odin, qui la force à lui répondre; et après chaque réponse elle lui demande de la laisser dormir. Rien ne ressemble plus à la civilisation du neuvième siècle que ces fantômes évoqués par la magie; c'était un cadavre que Charlemagne avait galvanisé en le touchant du bout de son sceptre: il fit trois pas et retomba la face contre terre. Le dixième siècle est encore plus vide que le septième. Au onzième brillent les premières lueurs de ce vaste foyer de lumières qui doit éclairer et chauffer le monde. Ce mouvement ne sera plus interrompu, car il n'est pas produit par la volonté toute-puissante d'un homme de génie, mais par la nature des choses, il est opportun. Gerbert, premier pape français, que son savoir fit accuser de magie; Lanfranc et Anselme en sont les précurseurs. Le onzième siècle est une préparation du douzième. Les deux tendances rationaliste et théologique vont se combattre dans la personne d'Abeilard et de saint Bernard.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Erreur de Macrobe sur l'origine du droit. — Faux principes admis par le droit romain.—Droit féodal. — Leur influence sur le Code civil. — Immobilité du droit et de l'agriculture. — Avenir de la législation.

Jamais l'homme, en voyant la terre tour à tour fertile et languissante, n'a pu croire qu'elle était un élément inanimé: mais pendant de longues années ce spectacle auquel il ne contribuait pas ne dut exciter en lui qu'une admiration oisive. Le hasard, qui n'est que l'occasion et le germe de ce qui doit être, le hasard lui fit sans doute découvrir que des circonstances auxquelles il n'était pas étranger pouvaient favoriser la végétation: de là naquit l'agriculture. Nous ignorons son origine et ses premiers progrès: elle nous apparait tout d'abord dans un développement large et harmonique comme bien d'autres institutions, dont le principe se cache et se perd dans la nuit des temps. L'Egypte, telle que nous la décrivent Diodore et Hérodote, possède déjà des canaux, des instruments perfectionnés, à la même époque où se développe cette religion théocratique et philosophique qui défraye la Grèce.

Les Égyptiens et les Grecs sont unanimes sur ce point, que ceux qui enseignèrent l'agriculture furent en même temps les véritables auteurs des lois et du droit. Diodore raconte qu'on attribua à la déesse Isis les premiers éléments de la culture du blé et les premières notions d'équité. De même Cérès passe pour avoir enseigné aux hommes à se nourrir du pain et à pratiquer la loi. Voici comment s'exprime Macrobe d'après des traditions plus récentes: *Leges Ceres dicitur invenisse; nam et sacra ipsius Themisferia vocantur. Sec hoc ideo fingitur quia ante inventum frumentum a Cerere passim homines sine lege vagabantur. Quæ feritas interrupta est invento usu frumentorum. Itaque ex agrorum divisione inventa sunt jura.*

Cette assertion est fausse. Il y avait des notions de droit parmi les hommes lorsqu'ils s'associaient pour chasser ou pour errer dans les déserts; elle est vraie seulement en ce sens, que la vie morale doit se fortifier des améliorations de la vie physique.

Macrobe, Romain, vivait dans une société où la notion de propriété avait tout absorbé à son profit. La propriété constitue l'état civil du Romain; il est pere parce qu'il est maître; il est roi dans sa famille, et possède le droit de vie et de mort. Cette notion a invariablement régné dans la codification romaine, et n'a pas même été combattue par le stoïcisme, cette philosophie individuelle qui associait son abstraction aux mœurs antiques de la cité.

Les peuples ont leurs erreurs, et nous en trouvons ici une preuve éclatante. Tout en ignorant le principe de l'agriculture, nous savons que l'idée de propriete, en se développant, améliora les rapports sociaux. Ici la contemporanéité a fait conclure à l'identité. Le peuple romain a défini le droit de propriété, le droit de posséder un fonds de terre, *utendi et abutendi;* il a identifié l'homme à la chose, et cette idée, développée par une immense logique, est devenue celle de l'humanité.

Quand à la fin de sa vie Périclès voulut réveiller le courage des Athéniens las de la guerre du Péloponèse, il leur rappela que leur force était dans leur marine, et ajouta, en parlant des ravages des Lacédémoniens: Laissez brûler un instant vos campagnes, ce sont les hommes qui possedent les choses et non les choses qui possedent les hommes. Cette pensée profonde nous servira d'épigraphe. La propriété est soumise à l'homme; elle doit suivre sa destinée.

Au cinquième siècle, les Barbares fondèrent par l'épée un système de propriété qui n'a été troublé et démenti que par la révolution de 89. Comme chez les Romains, le droit de propriété fut identifié avec la propriété foncière et immobilisé par les théories des légistes. Si le droit romain avait prospéré en compagnie du stoïcisme, idée grande et sterile, le droit féodal se développa à l'ombre du christianisme, religion changeante et d'avenir. Bientôt ils s'attaquerent et se prirent corps à corps. Dans la lutte le christianisme fut vainqueur; mais alors il s'appelait la philosophie.

Le moyen âge, en immobilisant la loi, a, par une conséquence presque naturelle, immobilisé l'art de l'agriculture; il en a fait la proie, à peine disputée, de la routine et de l'ignorance. Les maîtres, dans la féodalité, étaient de nobles barons qui, profitant de la terre sans la connaître, l'abandonnaient à l'instinct des serfs. Dans l'agriculture réduite à un pareil état d'infériorité, le succès est une question de vie ou de mort; il faut que le laboureur prospère ou qu'il meure de faim. Comment donc le déterminer à changer une méthode qui a réussi pour en essayer une nouvelle dont la supériorité ne lui est pas démontrée?

La révolution française a modifié la vie physique de la France et renversé la féodalité; elle a suivi l'impulsion de la philosophie, elle a remis l'égalité dans la loi. Le Code civil français renferme des principes nouveaux, révolutionnaires; cependant le progrès n'est pas admis dans toutes ses parties. Les idées de la révolution attribuaient à chacun le droit d'être propriétaire; mais d'après l'interprétation romaine dont on subissait l'influence, être propriétaire c'était posséder la terre. Or on accordait à tous les citoyens le droit d'acquérir, et, par l'article 832, on recommandait d'éviter, autant que possible, de démembrer les héritages; on introduisait dans la loi un germe qui devait dissoudre les grandes propriétés, et on combattait en même temps cette dissolution. L'immobilité du droit et l'immobilité de l'agriculture se sont réciproquement influencées; la rédaction du Code civil en est une preuve remarquable.

Aujourd'hui cependant l'agriculture tend à tourner à l'industrie, et là est le germe d'une révolution sociale: quand le paysan comprendra qu'on peut améliorer la culture, quand il ira souvent consulter le théoricien de la ville et que le théoricien se transportera souvent dans les champs, il y aura un développement de l'industrie intellectuelle et du droit, la mobilité de l'art de l'agriculture entraînera celle de la loi.

Les expérimentations agricoles sont devenues impossibles par le morcellement de la propriété, parce que les frais sont alors plus considérables et les bénéfices moins grands. Comment entreprendre surtout les grands travaux de dessèchement et d'irrigation? Si on propose aux petits propriétaires ou de vendre leur patrimoine ou de se réunir à d'autres pour les entreprendre, il refusent, et, dans l'état actuel, ils ont raison, parce qu'ils comprennent parfaitement que c'est par leur propriété qu'ils peuvent être quelque chose. Les idées de l'époque consacrent et fortifient ces petits sentiments, ces petits égoïsmes; il faudrait une révolution intellectuelle complete pour faire comprendre aux masses que si la propriété est de droit naturel, elle veut être développée socialement.

Associer à la propriété foncière toutes les autres propriétés, voilà le devoir du siècle. Que l'artiste soit propriétaire de son intelligence, l'industriel de son industrie; qu'ils soient associés à la vie politique, que la propriété soit vivante, énergique, sociale.

L'économie politique cherche des solutions et continue ses travaux depuis Turgot et Smith; et si elle n'a pas encore répondu à tous les problèmes qu'elle se propose, elle marche du moins et peut y parvenir. La législation seule est immobile et puise encore dans le droit romain ses principes fondamentaux. Un moderne, Bentham, en combattant pour le progrès du droit, a signalé plutôt qu'il n'a résolu la difficulté. Il a souvent paru ignorer l'histoire des facultés idéales et virtuelles de l'homme. Le travail indiqué par ce grand génie est tout entier à faire: c'est au XIXe siècle qu'il appartient de l'entreprendre et de l'accomplir.

NOUVELLES.

Dans la discussion de la loi sur la municipalité de Paris, la chambre des pairs a refusé d'admettre au bénéfice de l'électorat communal les docteurs et licenciés en théologie.

— Le concours pour la chaire de professeur vacante à la faculté de droit de Dijon, est terminé. M. Ladey fils a été nommé.

— On lit dans *le Libre examen*, journal protestant: Encore un exemple de la force irrésistible du mouvement qui entraîne le siècle dans la voie du progrès. Le supérieur général des jésuites avait reconnu que le plan d'études suivi jusqu'ici dans les colléges de l'ordre ne répond plus aux circonstances actuelles et aux besoins des sciences, il avait en conséquence appelé à Rome des professeurs expérimentés, tirés des différents pays où la compagnie possède des établissements d'instruction. Cette commission, apres trois ans de délibération, a adopté dernièrement un nouveau plan qui sera essayé dans tous les colléges dirigés par les révérends pères.

— Les prix proposés par la société d'encouragement pour l'industrie nationale, pour les années 1834, 1835, 1836 et 1837, s'élèvent à la somme de 158,800 fr. Le programme detaillé de ces prix se distribue gratuitement, rue du Bac, n. 42.

— On lit dans la *Feuille de Cambrai*: En récapitulant ce qu'ils ont fait pour l'instruction depuis qu'ils ont été nommés, nos conseillers municipaux doivent être fiers de leur ouvrage. Les améliorations qu'ils ont apportées à notre école de dessin valent une résurrection ou une nouvelle fondation. Ils ont enrichi notre collège d'une nouvelle chaire de mathématiques et d'un cours de physique; ils ont raffermi notre première école d'enseignement mutuel, et fondé la seconde; ils ont voté l'établissement de l'école supérieure; enfin, ils viennent de couronner leurs travaux par le vote de l'école mutuelle de filles. Ce sont là des titres certains et solides à une réélection.

— On lit dans l'*Helvétie*: Il est un fait fort honorable pour M. de Fellenberg qui mérite d'être noté. C'est que, tandis que cet homme distingué est dans son propre pays l'objet des attaques des ses compatriotes et de quelques journaux du canton, la cinquième classe de l'institut de France (académie des sciences morales et politiques) vient, sur la proposition de la section de morale, de le nommer, sous date du 25 janvier dernier, membre correspondant de cette section.

— M Laurents, maire de la ville d'Elbeuf, ayant soumis à M. le préfet de la Seine-Inférieure les délibérations du conseil municipal qui créent une bibliothèque publique dans cette ville, ce magistrat a réclamé de la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique le don de quelques uns des ouvrages dont il peut disposer. M. le ministre, par une décision du 28 février, a accordé à la ville d'Elbeuf trente ouvrages de nos meilleurs auteurs vivants, qui forment plus de deux cents volumes.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.



Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 9 MARS 1834. N° 37.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

AVIS IMPORTANT.

Quel que fût notre désir de suivre avec exactitude et de reproduire avec ensemble les leçons des professeurs qui ont su ramener dans nos grands établissements littéraires un public que ses souvenirs rendaient naturellement difficile, le nombre, la fréquente périodicité des cours et la dimension de notre format ne nous permettaient pas de remplir aussi complétement que nous l'aurions voulu une tâche dont nos lecteurs ont senti comme nous l'importance et l'utilité. Nous sommes heureux de leur apprendre que dorénavant un nouveau supplément sera joint, tous les samedis, à celui que nous avons donné régulièrement depuis l'ouverture des cours publics. Grace à cette amélioration notable, nous ne serons plus forcés de nous interdire, comme par le passé, des développements quelquefois nécessaires, et nous pourrons apporter en même temps plus de soin dans la rédaction de nos analyses, accueillies non seulement par les membres de l'université, mais encore par une foule de personnes étrangères à l'enseignement, avec une faveur qui témoigne d'un heureux retour aux études sérieuses.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 28 février et 4 mars 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Monier, régent de troisième et de quatrième au collége de Bagnols, est nommé provisoirement régent de troisième au collége de Valence, en remplacement de M. Pinaud, qui reçoit une autre destination.

M. Guitton de Surosne, ancien principal du collége d'Argentan, est nommé principal honoraire.

M. l'abbé Coniam est nommé aumônier du collége royal de Rouen, en remplacement de M. l'abbé Lefebvre, démissionnaire.

M. l'abbé Delacourt est nommé provisoirement aumônier du collége de Compiègne.

M. Velleby, régent de troisième au collége de Châlon-sur-Saône est chargé provisoirement de l'administration de ce collége.

M. Duval, principal du collége de Quimper, continuera d'occuper la chaire de rhétorique, dont il était précédemment titulaire au même collége.

M. Laborde, régent de philosophie au collége de Tulle, est nommé provisoirement régent de cette classe au collége de Carcassonne, en remplacement de M. l'abbé Falguès, nommé aumônier du collége royal de Montpellier.

M. Brouardel, régent au collége de Valenciennes, est nommé provisoirement régent de philosophie au collége de Tulle, en remplacement de M. Laborde, qui passe au collége de Carcassonne.

M. Caisso, régent de rhétorique et de seconde au collége de Bedarieux, se bornera à l'enseignement de la rhétorique.

M. Vidal-Lablache, régent de troisième audit collége, est nommé régent de seconde et de troisième.

M. Raudon, bachelier ès-lettres, régent des classes élémentaires au collége de Roanne, est nommé provisoirement régent de sixième au même collége, en remplacement de M. Duché jeune, qui reçoit une autre destination.

M. Duché jeune, bachelier ès-lettres, régent de sixième au collége de Roanne, est nommé provisoirement régent des classes élémentaires au collége de Saint-Chamond, en remplacement de M. Salis.

M. Lesain, bachelier ès-lettres, chargé des classes de rhétorique et de seconde au collége de Romorantin, est nommé provisoirement régent de ces deux classes.

M. Anmas, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au même collége.

PHILOSOPHIE.

FRAGMENT D'UN TRAITÉ DE MORALE INÉDIT;

Par M. DAMIRON, *Professeur de philosophie à l'école Normale et au collége Louis-le-Grand.*

Les travaux philosophiques de M. Damiron sont connus de tous les professeurs de l'université et de tous les amis de la science. Son *Histoire de la philosophie au dix-neuvième siècle* a même obtenu un de ces succès bien rares de notre temps et pour de pareils travaux. Deux éditions de ce livre sont épuisées; une troisième ne tardera pas à devenir nécessaire. Depuis ce premier et important ouvrage, l'auteur s'est occupé de la composition d'un Cours complet de philosophie, dont le premier volume, consacré à la *psycologie*, est entre les mains des maîtres et des élèves. Un *Traité de morale* va le suivre ; et c'est à cet ouvrage qu'il nous est permis d'emprunter le fragment suivant et quelques autres qui pourront donner une idée, non pas de la manière de l'écrivain, déjà bien connue, mais de sa méthode et de ses déductions sur une partie de la philosophie que l'école à laquelle il appartient n'a point encore traitée *ex-professo*, du moins autrement que dans des leçons orales. En insérant ces quelques pages que nous devons à une bienveillance qui nous honore, et qui, nous l'espérons, montrera à nos lecteurs que peu à peu le *Journal de l'instruction publique* appelle à lui le concours ou le patronage des talents les plus élevés, nous nous dispenserons de toute réflexion. Si le chapitre que nous citons perd à n'être pas considéré dans sa place par rapport à l'ensemble du livre, nous croyons qu'il traite cependant une question assez nette et assez distincte pour que le lecteur puisse bien saisir la pensée de l'auteur. Il en sera de même des fragments qui suivront. Quand le livre entier aura paru, nous en ferons un examen approfondi, et digne, autant qu'il se pourra, du maître habile qui, dans une solitude de science et de paix à laquelle se résignent trop rarement nos écrivains dans ce temps d'orages et d'ambitions politiques, continue patiemment son œuvre, ne demandant sa gloire qu'à l'affection et à la reconnaissance de la jeunesse à laquelle il a voué sa vie.

DU BIEN DE L'AME DANS SON RAPPORT AVEC LA SOCIÉTÉ POLITIQUE.

Voyons maintenant l'état. Je ne le définis pas, je ne le considère pas dans son point de vue abstrait; je le prends dans ses éléments, dans les personnes qui le composent, dans ces ames qui forment ensemble non plus seulement une famille, mais par delà la famille, et sur une plus large échelle, une société d'un nouvel ordre, dont le lien est en général une certaine communauté de race, de mœurs, de croyances, d'intérêts et de besoins, de condition en un mot, et, par suite, de destination. Qu'est-ce que l'état est à ces ames, que leur fait-il, à quoi leur sert-il? Je me bornerai à indiquer ici, mais plus tard j'y reviendrai, une idée qui est capitale dans la solution de cette question; c'est celle de l'inégalité à des degrés infinis qui règne entre toutes ces ames; il faut que je l'oppose de front au préjugé de l'égalité, en apparence très-plausible, mais au fond faux et anti-social. D'égalité entre les hommes, il n'y en a pas, il ne peut et il ne doit pas y en avoir. L'égalité n'est que pour les nombres; pour tout le reste il y a similitude, et la similitude n'est nullement la contradiction de l'inégalité, elle en serait plutôt la condition. Les hommes sont semblables, mais ils sont inégaux; ou, si on le veut, on peut bien dire qu'ils sont tous *également* doués de certaines facultés, d'une certaine nature; qu'ils ont tous *également* une certaine destination et certains moyens de l'accomplir; qu'il y a pour tous *également* des devoirs et des droits : mais que signifient ces paroles? qu'ils sont sous tous ces rapports d'une exacte parité? qu'ils ont tous ni plus ni moins le même but à atteindre, le même pouvoir de l'atteindre? Evidemment non, car ce serait là une absurdité et une impossibilité. Elles n'expriment qu'une analogie, qu'une simple ressemblance. Hommes, ils ont tous la condition, le devoir et le droit de l'humanité, ils se rapprochent tous dans cette communauté de vie et de loi de vie ; mais ils se rapprochent et ne s'égalent pas; ils sont de même genre, mais chacun avec sa nuance et son caractère particulier, et la société qu'ils forment n'est pas une

somme d'unités toutes de même ordre et de valeur, mais une harmonie d'existences entre lesquelles il y a des rangs, une hiérarchie de personnes, à différents titres et de différentes manières subordonnées les unes aux autres. Il n'y a qu'inégalité dans les rapports d'hommes à hommes; et il ne faut certes pas s'en plaindre, car c'est la raison de toutes leurs relations, domestiques, politiques, nationales, universelles; c'est le principe et le lien de toutes leurs convenances; c'est le fondement de leur union. S'ils n'étaient tous de tout point, et partout et toujours, qu'une exacte répétition et qu'une copie les uns des autres, s'ils se valaient tous les uns les autres et n'étaient entre eux que comme sont entre eux un et un et un encore, etc., dans la parfaite identité de leurs besoins et de leurs facultés, ils n'auraient rien à donner, rien par suite à recevoir, ils ne pourraient faire aucun échange, avoir entre eux aucun commerce, ils resteraient solitaires, ou du moins incapables de former une intime et véritable association. Ils sont, je ne dis pas condamnés, mais destinés pour leur bien à une continuelle inégalité. Aussi de toute part les voyez-vous se distinguer et se classer en inférieurs et en supérieurs; en inférieurs et en supérieurs que constituent l'organisation, l'éducation, la richesse, les aptitudes diverses, les dons variés de l'esprit, et une foule d'autres circonstances tant nécessaires que volontaires; de toute part, qu'on les considère, soit sous un rapport soit sous un autre; qu'on les envisage physiquement, moralement, politiquement, etc., on les voit se diviser en deux classes distinctes, qui elles-mêmes se nuancent en degrés infinis; on les voit se partager en forts et en faibles, ce qui ne veut pas dire, qu'on le remarque bien, en oppresseurs et en opprimés (car l'opprimé, à mon sens, est souvent le meilleur, le plus digne, le plus fort, et l'oppresseur le plus faible, la mesure véritable de la force et de la faiblesse étant dans la vertu et la puissance morale et non dans la possession du pouvoir matériel), mais en personnes plus capables ou moins capables de bien faire, en hommes plus avancés ou moins avancés dans leur destination. Des forts et des faibles, et les rapports naturels des premiers aux seconds, voilà le fond de toute société. Dans la famille, c'est évident, ce ne l'est pas moins dans l'état; l'état comme la famille a ses forts et ses faibles; il a des supérieurs et des inférieurs, et il n'a pas autre chose; il ne comprend point d'égaux. L'égalité devant la loi, qu'il reconnaît et proclame, n'est pas et ne peut pas être une institution de nivellement; elle n'est et ne peut être qu'un principe d'équité, qui loin d'être en opposition avec les inégalités légitimes, les admet, les suppose, et déclare en conséquence que chacun doit être traité selon son mérite et selon ses œuvres, placé selon la justice : les plus sages, les plus habiles au-dessus des moins habiles, les bons au-dessus des mauvais, l'innocent au-dessus du coupable. Tout autre sens donné à cette égalité devant la loi serait absurde et en contradiction avec l'ordre et le vrai droit. Que tous les citoyens soient admissibles aux fonctions auxquelles ils sont propres; que tous trouvent devant les tribunaux la protection qui leur est due, ou la punition qu'ils méritent; rien de mieux, car il n'y a là qu'une application intelligente de la maxime qui veut qu'on rende à chacun ce qui lui appartient; il ne s'agit plus alors de niveau, mais d'estime et de balance; il s'agit de l'appréciation comparative et relative de qualités souvent très diverses et très nuancées. Faire de l'un un ministre et de l'autre un commis; de celui-ci un général, de celui-là un soldat; protéger l'offensé et punir l'offenseur; distribuer ainsi les rôles et les situations politiques, selon la justice et le bon droit; tenir compte, dans ces arrangements, de toutes les capacités et de toutes les moralités; ne pas faire prévaloir celles qui valent moins sur celles qui valent plus, mais au contraire subordonner les premières aux secondes, les abaisser même s'il le faut, et les réduire à leur rang; relever et remettre à leur place celles qui ont été méconnues; déclasser et reclasser quand ce changement est nécessaire; dans tous les cas, classer, ordonner et employer tous les membres de l'association en vue de ce qu'ils savent, de ce qu'ils veulent et de ce qu'ils peuvent; voilà la juste mesure, l'égalité vraie devant la loi : si elle était autre, elle ne serait que trouble, injustice et violence; elle constituerait au détriment des plus habiles et des meilleurs, et au profit des moins bons, le plus faux, le plus monstrueux et le plus détestable des priviléges. L'égalité devant la loi ne peut et ne doit être qu'une façon d'hiérarchie et qu'une harmonie politique. Je le répète, dans l'état pas plus que dans toute autre forme de société, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de véritable égalité.

J'avais d'abord pensé à ne toucher ici cette idée qu'en passant et par aperçu, mais puisque j'y suis et que les développements se présentent et viennent d'eux-mêmes, je ne les ajournerai pas, je les donne de suite.

Dans nulle société l'égalité n'existe, lors même qu'elle en semblerait la base et la condition. J'en propose pour preuve deux exemples frappants : les corps savants et militaires. Les simples soldats, dans ceux-ci, sont tous soumis à la même discipline, obligés au même service, commandés par les mêmes chefs, placés, en un mot, dans les circonstances les plus favorables à l'égalité; sont-ils égaux néanmoins? En aucune façon. N'y a-t-il pas l'ascendant des plus braves sur les autres? les meilleurs ne sont-ils pas un exemple, une autorité, un pouvoir réel pour leurs camarades? le vieux soldat qui a fait ses preuves n'est-il pas pour les plus jeunes comme un maître, comme un chef qui, lui aussi, au nom de l'expérience, de l'habilité et du courage, obtient, dans l'occasion, respect et obéissance? Puis de celui qui, à ce titre, est le premier et passe avant tous, jusqu'à ceux qui, sous le même rapport, se trouvent placés en dernière ligne, n'y a-t-il pas une foule de degrés et de distinctions [illegible] qui rompent de toute manière leur prétendue égalité? De même pour les savants : dans les compagnies auxquelles ils appartiennent, à ne regarder que la règle écrite, ils semblent tous aller de pair et n'avoir des uns aux autres ni infériorité ni supériorité. Mais observez de plus près, et vous jugerez que là aussi, sous un niveau apparent, il y a une foule de diversités et de gradations réelles. Les Laplace, les Cuvier y seront les princes et les rois; et les autres y paraîtront, je dirai presque leurs ministres, leurs gouvernés et leurs sujets. Cette aristocratie du génie ne tombe et ne plie pas devant de vaines conventions, et l'empire que ne lui laisserait pas un ordre faux et arbitraire, le bon droit et la raison le lui rendraient aussitôt; d'esprits à esprits, même lorsque tous sont d'élite, il y a toujours des distances, des disproportions et des rangs qui, à la place de l'égalité, donnent une véritable hiérarchie. Vous parcourriez maintenant toutes les espèces d'associations, associations commerciales, politiques et religieuses, associations aussi diverses de buts que de moyens, et elles vous présenteraient toutes constamment ce caractère commun : inégalité, subordination, infériorité et supériorité. C'est qu'en effet, de l'homme à l'homme, s'il y a toujours similitude, il n'y a jamais parité.

Point d'égaux dans l'état, mais des forts et des faibles, et des relations de forts à faibles; or, ici comme dans la famille, si les premiers sont nécessaires à l'existence des seconds, ceux-ci sont à leur tour indispensables à ceux-là. Dans la famille, nous l'avons vu, le mari et la femme, les parents et les enfants, les aînés et les plus jeunes, sont tous nécessaires les uns aux autres. Les forts y sont faits pour les faibles, et les faibles pour les forts. De même dans la cité, les forts et les faibles de l'ordre politique sont comme ceux de l'ordre domestique; ils ont des besoins à satisfaire et des mérites à acquérir, qu'ils ne sauraient satisfaire ni acquérir hors l'union qu'ils forment entre eux. Les forts, les meilleurs, ceux que leur habileté et leur sagesse placent à la tête de leurs semblables; les vrais pères de la patrie, ces âmes qui ont charge d'âmes, non plus seulement dans le cercle étroit d'une société de quelques personnes, mais dans la grande société qui comprend les familles, les tribus et les races; celles surtout sur lesquelles pèse au premier chef et en principe une si haute responsabilité, ne sentent pas la gravité de la mission qu'ils ont à remplir, sans éprouver un trouble profond, de grands ennuis, des peines amères, de longues et vives appréhensions. Le gouvernement des hommes est si triste, il impose de si saintes et de si dures obligations, il exige tant de dévoûment, c'est en un mot une si rude épreuve, que ceux qui sont appelés à le pratiquer doivent trouver autour d'eux assentiment, concours, amour et reconnaissance; sans quoi, comme on dit, ils n'y tiendraient pas. Quelque héroïque que soit un homme, et quelle que soit sa résolution de faire le bien jusqu'au bout, de n'épargner dans ce dessein aucune espèce de sacrifice, d'y engager sans réserve son repos, sa fortune, son honneur et sa vie; si grand, si ferme et si pur que soit un tel caractère, croyez-moi, il est impossible qu'à la longue, s' désespère de rien gagner sur les esprits, de se les rendre plus dociles, plus fidèles et plus amis, il ne fléchisse et ne succombe sous de telles difficultés. Il n'y a pas de nature si pleine, si parfaite, si capable de se suffire à elle-même, que le délaissement, l'abandon et une implacable hostilité n'attristent profondément, ne fassent languir et n'abattent. Et voilà pourquoi les forts dans l'état ont un si vif intérêt à s'attacher les faibles, à exciter leur sympathie et à obtenir leur adhésion; ils sentent que c'est d'eux, et d'eux seuls, que peuvent venir ces encouragements, ces vœux d'amour, ces applaudissements et cette gloire qui ne font pas la vertu, mais qui la soutiennent, la vivifient, la provoquent ou la récompensent. Aussi jugent-ils, lorsqu'ils ne sont pas aveuglés par l'orgueil et l'ambition, que la foule dont ils sont les guides, les instituteurs et les défenseurs, loin de leur être inutile, leur communique par sa présence, sa faveur et son appui, une bonne partie de l'énergie qui leur est nécessaire pour remplir leur haute et grave mission. Mais il est encore une autre raison pour laquelle ils ont à se féliciter d'avoir la foule autour d'eux. N'est-ce pas à cette position, quand ils savent en profiter, qu'ils doivent leur grandeur et ces mérites éminents qui sont le partage exclusif des hommes placés à la tête des sociétés? Dans toute autre condition ils auraient pu s'honorer par des actes dignes d'estime, ils auraient pu se dévouer, se sacrifier obscurément, et ce n'eût pas été une raison pour avoir moins de mérite; mais ils n'auraient eu que les mérites et les vertus de la vie privée. Or il s'agit ici des vertus de l'homme d'état, il s'agit de la sagesse et des lumières du législateur, de l'équité du magistrat, de la valeur de l'homme de guerre; il s'agit du patriotisme que les chefs des nations, quelles que soient leurs fonctions et leur part du pouvoir, sont appelés à déployer au milieu des obstacles et des périls de tout genre dont ils sont environnés. Eh bien! celui qui possède quelques-unes de ces qualités les puise sans doute en lui-même, dans sa libre volonté, mais aussi dans les circonstances au milieu desquelles il est placé, dans ses relations avec ses concitoyens, dans son rang et sa position. C'est parce qu'il est au nombre des forts, et qu'il en remplit bien la mission; c'est parce que, comme fort, il a des devoirs dont il s'acquitte avec honneur, qu'il est homme public considérable, qu'il devient grand citoyen. Réduit à la vie commune, comme il n'aurait pas eu semblable tâche, il n'aurait pas eu semblable gloire.

Il était peut-être nécessaire d'insister un peu sur ce point, afin de faire voir que les forts gagnent et profitent réellement à leur relation avec les faibles. Quant aux faibles, c'est un fait d'une trop claire vérité pour qu'il faille en donner au long les preuves et la raison. Je me bornerai à dire que les faibles, et non les opprimés, je prie toujours qu'on le remarque bien, non les vaincus et les conquis, les serfs et les esclaves, ceux-là aussi sont faibles, mais

par la violence et contre le droit; que les faibles, les vrais faibles, ceux qui le sont par leur nature et les décrets de la Providence, qui le sont parce qu'ils ont moins d'expérience et de sagesse retirent, par là même, de l'état une incontestable utilité. Ils y trouvent, quand du moins il est dans l'ordre et selon la loi, des tuteurs et des défenseurs, des guides et des appuis; ils y trouvent, en tous leurs besoins matériels et moraux, des personnes qui se chargent de toute cette part de leur destinatinn qu'ils ne sauraient accomplir eux-mêmes; qui pourvoient non seulement à leur sûreté et à leur bien-être, mais à leur pensée, à leur conscience, à leur vie spirituelle, et travaillent en même temps à exciter, à diriger, à protéger leur industrie, et à nourrir leur intelligence de religion, d'art et de raison; et, d'autre part, ils y apprennent, pourvu toutefois qu'ils soient fidèles aux devoirs de leur position, à devenir forts à leur tour, et à s'élever par une émancipation graduelle et progressive au rang des instituteurs et des pères de leurs semblables. Oui, les faibles deviennent forts quand, sous la discipline bienveillante et fortifiante des sages, s'exerçant avec constance à la conduite de leur vie, ils acquièrent ainsi peu à peu la faculté de se gouverner et de gouverner les autres, c'est-à-dire d'être bons pour les autres comme pour eux.

Je fais cette remarque à dessein, afin qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée, et que, dans la classification que je propose des personnes sociales, on ne voie pas une institution de castes et d'ordres fixes, par là même arbitraires, injustes et révoltants. Cette classification n'est que l'expression de la vraie nature des choses; elle ne détermine pas à l'avance quels seront les forts et les faibles; elle ne les place pas à tout jamais, ceux-ci dans une sphère et ceux-là dans une autre; elle ne trace pas entre eux une ligne infranchissable; elle laisse la voie libre aux faibles pour aller aux forts, aux forts pour aller aux faibles; elle ne maintient pas ceux-ci dans une supériorité imméritée, ni ceux-là dans une injuste et fausse humilité; elle élève ou abaisse, met chacun à son rang, selon ses œuvres et ses mérites.

Maintenant, pour conclure, je dis que, de même que la famille, la société politique est une condition nécessaire du perfectionnement de l'humanité; et, pour traduire en d'autres termes les expressions justes, à mon avis, mais peut-être trop métaphysiques dont je me suis servi dans ce qui précède, la société politique est excellente à la fois aux gouvernants et aux gouvernés. C'est ce que j'ai voulu dire quand j'ai parlé des forts et des faibles, les gouvernants étant ceux que j'appelle les forts, les sages, les meilleurs; les gouvernés, ceux que je nomme les faibles, les moins capables et les moins sages.

DU BIEN DE L'AME DANS SON RAPPORT AVEC LA SOCIÉTÉ DE PEUPLE A PEUPLE.

Après la famille, après l'état, tout n'est pas fini pour l'homme en fait de société; il y a encore le continent, ou si le nom ne paraît pas juste, l'union de certains peuples que leur position géographique, leur consanguinité, leur intérêt, leur religion, leurs mœurs, leur politique et leurs idées lient et associent les uns aux autres. L'union des peuples ou le continent est à l'état ce que l'état est lui-même à la famille: l'état est la famille des citoyens; le continent, la famille des états.

Dans le continent, de même que dans l'état, de même aussi que dans la famille, il y a des semblables et point d'égaux; il n'y a que des forts et des faibles. Nulle nation n'est avec une autre nation dans une parfaite parité. Comparez, en effet, celles qui ont le plus d'analogie; dans le détail, vous trouverez que sous tel rapport celle-ci l'emporte sur celle-là, que sous tel autre elle lui est inférieure. L'une prévaut par son territoire, son agriculture, son commerce; l'autre par ses arts et ses sciences; ici l'avantage est à celle qui a le génie le plus mâle et le plus propre à la guerre, là, à celle qui a les mœurs les plus polies et les plus douces; et il est une foule de points de vue que vous pourriez ainsi examiner, et qui vous laisseraient voir à chaque pas une face nouvelle de cette vérité. Quant à l'ensemble, par conséquent, et quand vous considérez en somme la grandeur relative des nations qui forment entre elles société et famille, vous avez une échelle et pas de niveau; vous ne reconnaissez que des rangs et une vaste hiérarchie; tout se divise constamment en inférieurs et en supérieurs.

Cela est d'abord évident des peuples civilisés et de ceux qui ne le sont pas; des Anglais, par exemple, et des races barbares avec lesquelles ils sont en relation.

Mais il est tout aussi vrai que de peuples civilisés à peuples civilisés il y a un ordre et des degrés qui résultent naturellement de leurs progrès respectifs. Ceux qui sont à la fois civilisés et civilisateurs doivent être plus haut placés que ceux qui ne sont que civilisés; les premiers, par cela même que non seulement ils savent pour eux la vraie loi de la société, mais qu'ils la savent aussi pour les autres, qu'ils la leur communiquent et la leur enseignent, ont le pas sur les seconds. Ceux-ci, en effet, ne sont que des disciples; ceux-là sont des maîtres et des instituteurs. L'Europe est aujourd'hui la reine de la civilisation; eh bien! si par sa position, ses antécédents, son génie, son aptitude à tout sentir et à tout faire sentir aux autres, à tout comprendre et à tout faire comprendre; si par sa langue et ses mœurs, qui sont l'expression de cette faculté; si par son action politique, sociale et militaire, la France est le ministre d'une telle royauté, n'est-elle pas, par là même, quel que soit du reste son rang officiel et nominal, à la tête de tout ce groupe d'états et de contrées dont elle a le gouvernement moral et spirituel. D'autre part, des populations retardées ou déchues, telles que la Turquie et la Grèce, ne sont-elles pas, à l'égard des nations qui avancent et sont en progrès, dans une véritable situation d'infériorité et de faiblesse? Et si l'on porte ses regards des termes extrêmes aux termes moyens des sociétés civilisées, que de gradations et que de nuances ne peut-on pas encore remarquer? N'y a-t-il point de distance de la Prusse à la Russie, de l'Angleterre à l'Espagne? et sans que pour cela il soit nécessaire de donner ici les places, n'est-il pas évident qu'il existe toujours des distinctions et des distances, même entre les peuples qui se suivent de plus près dans la voie de la civilisation?

Or, l'inégalité dans la société des peuples et des nations n'est, pas plus que dans la société de l'état ou de la famille, une cause de mal et de désordre; elle est au contraire pour chacun, pour le faible comme pour le fort, une condition et une raison de bien. Seulement, il faut que, comme toujours, le faible sache être faible, et le fort être fort.

Je m'explique: j'en ai toutefois à peine besoin, après tout ce que j'ai déjà dit sur ce sujet.

Le faible et le fort sont ici deux peuples, dont le premier devance le second dans la carrière qu'ils parcourent. Que résultera-t-il pour eux de leur situation respective, si l'un et l'autre la comprennent et règlent leur conduite en conséquence? Le moins civilisé, s'attachant aux pas du plus civilisé, profitant de ses exemples, recherchant ses lumières, se plaçant sous sa tutelle et pour ainsi dire à son école, s'efforcera de se réformer, de se perfectionner et de s'améliorer; il travaillera à effacer de ses mœurs et de ses usages les restes de barbarie dont ils peuvent encore être empreints; il donnera des soins nouveaux, plus éclairés et mieux entendus à son industrie et à ses arts; il fondera des institutions politiques ou militaires qui jusque-là lui manquaient; en un mot, il fera son éducation de peuple faible de manière à devenir avec le temps un peuple fort; il saura être faible, agir en raison de sa faiblesse, et dans le but d'y mettre un terme; c'est ainsi qu'il deviendra fort. Si au contraire par ignorance, par un stupide et vain orgueil, par un instinct de bête farouche, il dédaigne ou repousse la civilisation qu'on lui présente, au lieu de s'élever, il se dégrade; il se perd de plus en plus dans la barbarie et l'état sauvage; il ne comprend pas sa faiblesse et ne fait rien pour la faire cesser. Telles sont par exemple certaines peuplades de l'Afrique qui, d'une implacable hostilité aux idées européennes, les combattent et les rejettent de toute la force de leur brutale et aveugle volonté. Tels ne sont pas, par opposition, les états du sud de l'Amérique, qui nous empruntent, non seulement nos idées et nos livres, mais nos hommes, nos industriels, nos savants et nos soldats, qui quelquefois même nous les empruntent avec trop d'engouement et d'indiscrétion.

Quant au peuple fort, qui sait sa force et l'usage qu'il doit en faire, qui se sent à la fois civilisé et civilisateur, et qui se voit double mission, ou qui du moins dans sa mission voit double bien à produire, le sien et celui d'autrui; certes, il ne peut que grandir à porter cette conviction dans ses relations avec un autre peuple. Dès lors, non seulement il veille à la défense et au salut de ce peuple, à sa richesse et à son bien-être, mais il s'applique à l'éclairer, à le polir, à l'améliorer, à le constituer moralement. Qu'il emploie à ces fins le commerce et la science, les arts et la religion, et même la guerre quand il y est réduit, pourvu que tous ces moyens soient mis en œuvre dans un esprit de prudence, de justice et de vraie philantropie, il acquiert une bien autre gloire que si, dans son égoïsme national, il n'eût songé qu'à son propre bien, se fût clos comme la Chine, et eût clos et gardé pour lui tous les trésors de sa civilisation. A quelle belle destinée n'eût-il pas renoncé en se refusant à ce rôle de peuple modèle et initiateur que lui a donné la Providence? Et quel avenir au contraire il s'ouvre et se prépare, quand, fidèle à ses missions, il accomplit dignement sa tâche d'instituteur et de conducteur des nations! Il y a des peuples providences comme des hommes providences; il y a de grands peuples, comme il y a de grands hommes; être compté parmi ces peuples, être de ces peuples choisis par Dieu pour servir à l'accomplissement de ses plans sur l'humanité, en avoir le sentiment, vivre dans cette foi et avec cette espérance, n'est-ce pas la plus haute fin que puisse se proposer une nation? La poésie ni l'histoire n'oublient pas de telles races; l'une leur consacre des épopées, l'autre en fait le grand personnage des drames qu'elle raconte.

C'est ainsi qu'un peuple fort vaut par ses rapports avec un peuple faible.

Je m'aperçois qu'en me livrant aux développements qui précèdent j'ai donné au mot continent un peu plus d'extension que d'abord je ne l'avais annoncé: le sujet m'y a entraîné; et en effet il n'était guère possible, sans morceler ma pensée, de ne prendre cette expression que dans son acception géographique. D'ailleurs, à parler dans le point de vue philosophique et moral, n'y a-t-il pas continent, société continentale, quand les lignes de démarcation de pays à pays, montagnes, fleuves ou mers, sont franchies avec une facilité, une rapidité et une fréquence qui font que des nations, même à de longues distances, sont pour ainsi dire voisines, se touchent et se tiennent en quelque sorte. Je ne regrette donc pas cette extension d'expression et d'idée; je la regrette d'autant moins, qu'elle me dispense maintenant de traiter en particulier des avantages des sociétés de continent à continent. Ce que j'aurais à en dire, après ce qui vient d'être dit, ne serait plus qu'une répétition. Au fond, et surtout à mesure que la civilisation se fera voie, et que les moyens de communication matériels et spirituels se multiplieront entre les peuples, il n'y aura plus sur la terre des continents, mais un continent, une seule et même famille de peuples.

Ph. Damiron.

BIBLIOGRAPHIE DE L'AGRÉGATION.

CLASSES SUPÉRIEURES DES LETTRES.

Deuxième article.

TEXTES LATINS.

Nous serons très bref ici; car la collection des classiques latins de *Lemaire* est à la portée de tous nos lecteurs. Nous nous contenterons donc d'indiquer, outre cette collection, les bons travaux publiés à l'étranger sur chaque auteur.

AULULARIA DE PLAUTE.

Cette pièce a été publiée séparément par M. *Goeller*, à Cologne, en 1825. C'est un travail soigné, mais critique plutôt qu'exégétique. On vante une édition, publiée à Rome, en 1754, in-8°, sous le titre suivant : *Pl. Aul. emendatius edita et commentariis illustrata studio Ant. Benedicti. Accedunt ejusdem animadversiones criticæ.*

CATULLE, EPITHALAMIUM PELEI ET THETIDOS.

L'édition de Kœler (Lemgo, 1788), accompagnée d'un savant commentaire en allemand, mérite d'être étudiée. M. *Orelli* a inséré ce morceau dans ses *Eclogæ poetarum latinorum* (Zurich, 1822, 2ᵉ édition, ib., 1833), et l'a commenté par de savantes notes critiques et explicatives.

CATULLE, DE COMA BERENICES.

Ce morceau très difficile, traduit du grec de Callimaque, a été expliqué séparément par *Valckenaer* (*Callimachi Elegiarum fragmenta*, *ed. Luzac*, Leyde 1799, p. 33—202); par *Ugo Foscolo* (*La chioma di Berenice, poema di Callimaco, tradotto da Val. Catullo, volgarizzato ed illustrato*, lat.-ital., Milan 1803), avec la collation de 4 mss. de la bibliothèque Ambrosienne; et par *Fr. Brueggemann* (*De C. Valerii Catulli elegia Callimachea dissertatio critica*, Sœst 1830). Il se trouve dans les *Eclogæ* de M. *Orelli*.

LE CINQUIÈME CHANT DE LUCRÈCE.

Les meilleures éditions de Lucrèce sont celles de *Creech* (Oxford, 1695; bien réimprimée à Bâle 1770 et à Oxford 1807; de *Wakefield* (Londres 1796, 3 vol. in-4°; réimprimée et augmentée d'importantes collations de quatre anciennes éditions et des notes de *Bentley*, Glasgow 1813, 4 vol. in-8°); d'*Eichstædt* (Leipzig 1801); et de *Forbiger* (Leipzig 1828). Les vers 1—235 et 770—1457 du 5ᵉ livre se trouvent dans les *Eclogæ* de M. *Orelli*.

LES SATIRES D'HORACE.

Nous rappellerons au souvenir de nos lecteurs versés dans la connaissance des auteurs classiques de l'Allemagne, la célèbre traduction allemande de *Wieland*, augmentée d'introductions et notes excellentes (dernière édition, avec le texte latin, Leipzig 1819, 2 vol.); la savante édition, commentée en allemand, donnée par *Heindorf* (Breslau 1815); celle de *Kirchner* (Stralsund 1829, t. 1, in 4°) qui ne contient encore que le commentaire allemand sur la première satire, publiée d'ailleurs séparément, avec une admirable traduction allemande et quelques notes ingénieuses, par *F.-A. Wolf* (Berlin 1813, in-4°).

PERSE.

Il faut remarquer l'édition non achevée de *Passow* (*Aulus Persius Flaccus, von Fr. Passow. Erster Theil. Text und Uebersetzung. Ueber das Leben und die Schriften des Persius. Anmerkungen zur ersten Satire*, Leipz. 1809); celle de *T. G. Weber* (Leipzig, *Teubner*, 1826); celle de *Plum* (Copenhague 1827); et la réimpression augmentée de *Casaubon* donnée par M. *Dubner* (Leipzig 1833). Nous rappellerons aussi au souvenir des concurrents le joli volume anonyme publié à Berne en 1765 par *J.-R. Sinner*, le bibliothécaire (*Les Satires de Perse avec des notes*), moins recommandable par la traduction française, qui n'est qu'une paraphrase très diffuse, que par des notes spirituelles et savantes. Perse entier, de même que la satire de *Sulpicia*, se trouve dans les *Eclogæ* de M. *Orelli*. — On lira avec intérêt et profit l'excellent *Essai sur la satire latine de M. A. Cherbuliez* (Genève 1829), et le charmant morceau latin que M. *Boucheron*, le plus grand latiniste actuel de l'Italie, a mis en tête du 2ᵉ vol. de Juvénal et Perse, publié par *Pomba* à Turin, 1831. C'est M. *Boucheron* qui est l'auteur du *Typographus lectori*.

LETTRES DE CICÉRON A ATTICUS, L. 1 et 2.

Nos lecteurs qui savent l'allemand recourront à l'ouvrage remarquable intitulé : *Cicero's sæmmtliche Briefe, übersetzt und erläutert von M. Wieland, und fortgesetzt von F.-D. Græter*, 7 vol., Zurich, 1808—21. Toutes les lettres de Cicéron et de ses amis sont disposées chronologiquement, pourvues d'introductions et expliquées par des notes excellentes. On joindra à cet ouvrage le supplément publié à Ulm, 1828. *Bemerkungen zu Wieland's Uebersetzung Cicero's, von Moser.*

TITE-LIVE.

La critique du texte de Tite-Live a fait un pas par l'édition stéréotype de M. *Bekker* (3 vol. in-12, Berlin, 1829—30); mais pour l'interprétation, on sera toujours forcé de recourir à l'admirable édition de *Drakenborch* (Leyde, 7 vol. in-4°; réimprimée avec assez peu de soin à Stuttgardt, 15 vol. in-8°, 1820—28). On pourra encore se servir très utilement du *Glossarium Livianum, ex schedis A. G. Ernestii, emendavit G. H. Schæfer. Auctius et emendatius edidit J. Th. Kreyssig*. Leips. 1827. Voir l'article de M. *P. H. Peerlkamp*, dans la *Bibliotheca critica nova*, vol. 4, p. 283—293.

TACITE.

Pour *Tacite*, le savant et consciencieux travail de M. *Burnouf* suffit.

La Germanie, publiée depuis par *Kiessling* (à Leipz., 1832), se recommande par des notes très bien résumées. L'éditeur suit le texte de *Bekker*, publié avec un apparatus critique recueilli dans les manuscrits d'Italie (Leipz., 1831, 4 vol. gr. in-8°). — Le dialogue *De causis corruptæ eloquentiæ* a été donné très bien à Zurich, 1830, par M. *Orelli*.

QUINTILIEN.

Il y a deux bonnes éditions du 10ᵉ livre seulement des *Institutions oratoires* de *Quintilien*; la grande de *Frotscher* (Leipz., 1826. V. l'article de M *Geel* dans la *Bibl. crit. nova*, t. 3, p. 266—287), et celle de *Herzog* (Leipz., 1830).

QUESTIONS PROPOSÉES.

2° Analyse critique de la *Poetique* d'*Aristote*.

V. les éditions de cet ouvrage données par *Tyrwhitt* (Oxford, 1794 et 1806); *G. Hermann*, avec une *Commentatio de tragicâ et epicâ poesi* (Leipz., 1802); le Marquis *de Haus* (Palerme, 1815, petit in-4°); et *Græfenhan* (Leipz., 1822); et *Welker*, sur la *Trilogie d'Eschyle*, cité ci-dessus.

3° Exposer le caractère de la tragédie grecque dans Sophocle, et en indiquer les principales beautés.

V. outre les ouvrages connus des deux Schlegel, et autres, *Limburg Brouwer, Commentatio de ratione, quâ Sophocles veterum de administratione et justitiâ divinâ notionibus usus est ad voluptatem tragicam augendam* (Leyde, 1820);—*Jacob, Quæstiones Sophocleæ*, t. 1ᵉʳ (Varsovie, 1821);—l'*Enarratio* de l'Œdipe à Colone, qui forme un volume de l'excellente édition *de Reisig*, citée ci-dessus;—*Westrik, Disputatio literaria de Æschyli Choephoris, deque Electra cùm Sophoclis, tùm Euripidis*, (Leyde, 1826);—*Suevern: Ueber Schillers Wallenstein in Hinsicht auf griechische Tragœdie* (Berlin 1800);—*Lessing, Leben des Sophocles* (Berlin, 1790), réimprimé dans le 14ᵉ volume de ses Œuvres (Berlin, 1793), p. 258, sqq.;—l'excellente préface de la *Traduction allemande de Sophocle* par *Solger* (2ᵉ édit., Berlin, 1824), réimprimée dans le 2ᵉ volume des Œuvres posthumes de *Solger*; — les préfaces des éditions de M. *G. Hermann*; — les *Prolegomena* que M. *C.-L. Struve* a mis en tête de son édition du fragment de la Clytemnestre faussement attribué à Sophocle (*Sophoclis, ut volunt, Clytæmnestræ fragmentum*, Riga, 1807).—On a publié en Allemagne une foule de dissertations particulières sur toutes les tragédies de Sophocle; mais comme il est presque impossible de se les procurer même sur les lieux, nous croyons inutile de les citer. On les trouvera indiquées dans l'excellent *Manuel de bibliographie classique, de Schweiger*, t. 1ᵉʳ, publié en Allemand (à Leipzig, 1830 et 1833, 3 volumes en tout).

4° Faire l'histoire de l'éloquence romaine d'après le *Brutus* de Cicéron, en recherchant les fragments originaux des orateurs célèbres nommés dans cet ouvrage.

Consultez l'édition du Brutus publiée par *Ellendt* (à Kœnigsberg, 1825), où vous trouverez en tête : *Succincta eloquentiæ romanæ usque ad Cæsares historia.* — Puis étudiez : *H. Meyer, Oratorum Romanorum fragmenta ab Appio indè Cæco et M. Porcio Catone usque ad Aurelium Symmachum* (Zurich, 1832).

Pour les renseignements à tirer de l'histoire littéraire, nous conseillons de recourir, pour les auteurs grecs, aux ouvrages de *Schœll* et de *Groddeck*, et à la *Bibliotheca græca de Fabricius*; pour les latins, outre *Fabricius* et *Schœll*, on se servira avec fruit de *Bernhardy* (*Grundriss der Rœmischen Literatur*, Halle, 1830); de *Bæhr* (*Geschichte der Rœmischen Literatur*, 2ᵉ édit., Carlsruhe, 1832). — Surtout nous croyons devoir recommander spécialement l'excellent et spirituel ouvrage de *Dunlop*, intitulé : *History of Roman literature, from its earliest period to the Augustan age*, 2 vol., 2ᵉ edit. (Londres, 1814), et *History of Roman literature during the Augustan age* (Londres, 1828). — On ferait bien de traduire ce livre en français.

DE SINNER.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.—M. FAURIEL, PROFESSEUR.

Histoire des révolutions du latin. — Epoque barbare. — Epoque civilisée. — Deux dialectes. — Le dialecte littéraire, grammatical. — Le dialecte populaire. — Influences du latin sur les autres langues parlées dans l'empire.—Examen critique de cette question : le latin a-t-il jamais été la langue unique de l'empire?

8ᵉ et 9ᵉ leçon.

Dans ses deux dernières leçons, M. Fauriel a déterminé d'une manière générale les rapports du latin avec les diverses langues qui le précédèrent ou dont il fut le contemporain en Italie, et qui devaient successivement se trouver en contact et en lutte avec lui dans le cours de ses développements. Ces données premières étaient nécessaires pour apprécier la nature, les divers degrés, les conséquences variées et prolongées de cette lutte. Dans ces leçons et dans celles qui suivront, M. Fauriel fera l'histoire des révolutions du latin, depuis ses plus anciens monuments jusqu'à sa décomposition en langues néo-latines.

Sans discuter ici l'opinion un peu hardie qui admet que le système grammatical des langues indo-européennes fut absolument identique jusque dans ses moindres particularités, on peut dire que les langues indo-européennes se montrent plus ressemblantes entre elles quand on les prend à une époque bien plus rapprochée de leur origine. Quoi qu'il en soit, ce sont celles qui eurent avant les autres une littérature et des monuments écrits qui ont dû conserver avec le plus d'ensemble et d'intégrité les formes propres, le caractère distinctif de la famille, et qui doivent donc être prises pour modèles. Ainsi le sanscrit et le grec sont des termes de comparaison pour apprécier et mesurer les variations du latin.

A l'époque de la fondation de Rome, il y avait déjà des siècles que les Aborigènes, derniers conquérants des rives du Tibre, s'appelaient Latins. En changeant de nom, ces peuples avaient changé de condition. Transplantés des gorges sauvages des Apennins dans des plaines fertiles, de chasseurs et de pâtres, ils devinrent laboureurs et commerçants; leur langue se *civilisa* dès qu'ils se civilisèrent, et comme dans le peuple il y avait plusieurs tribus, il y eut plusieurs dialectes dans la langue. L'un de ces dialectes, le plus mixte de tous, car les premiers habitants de la ville nouvelle étaient un ramas d'aventuriers des diverses parties de l'Italie, introduit à Rome par son fondateur, devint le dialecte de Rome, le type unique, le représentant absolu de la langue à laquelle il appartenait.

M. Fauriel a successivement rappelé et passé en revue les divers monuments écrits d'après lesquels on peut se faire une idée de l'état et des révolutions de la langue latine pendant tout le temps qu'elle suffit, rude, pauvre, incorrecte, mal habile, aux besoins grossiers et primitifs d'une société nouvelle, avant d'être un idiome artiste et littéraire : les hymnes *arvales* et les hymnes *saliens*, une loi de Romulus, deux lois de Numa, la fameuse loi des Douze-Tables, un sénatus-consulte relatif aux bacchanales, l'inscription de la colonne Rostrale ou Duilienne, les tombeaux des Scipion; puis il a prouvé, par de nombreux exemples que nous regrettons de ne pouvoir citer ici, que le vieux latin se rapprochait beaucoup plus du sanscrit et du grec que le latin classique. Ainsi il a retrouvé dans le latin de la loi des Douze-Tables le locatif sanscrit *si lucei fourtom faxit luce* : dans le jour, etc., etc., ce cas de la déclinaison qui se trouve perdu dans la déclinaison du latin classique. Mais pendant cette époque, il n'y eut ni à Rome ni dans le Latium aucun de ces événements décisifs et glorieux qui font un poète, qui créent une poésie, et qui fixent et créent

une langue nouvelle. Les patriciens n'étaient guère plus cultivés que le peuple, et n'avaient pas d'influence décisive sur son éducation grammaticale ; d'ailleurs si, comme on le prétend, ils étaient de race étrusque, leur domination fut plutôt nuisible que favorable au maintien de la langue primitive, de la langue nationale ; quant à la caste sacerdotale, elle ne rendit et ne put rendre aucun service. Ainsi donc la masse de la population de Rome, maîtresse du dialecte national, pouvait le façonner à son usage ; elle le simplifia en le décomposant ; les formes synthétiques exposées à se perdre se perdirent. On trouve déjà dans le sénatus-consulte relatif aux bacchanales des formes verbales nettement décomposées, et celles qui ne l'étaient pas encore avaient une tendance marquée à devenir de moins en moins synthétiques, de plus en plus analytiques.

Vers l'an 600 de la fondation de Rome, un grand changement s'était opéré en Italie. Rome n'était plus une cité sans besoins intellectuels, sans arts, sans culture, sans littérature, une ville dont les premiers magistrats faisaient dans la rédaction des lois des fautes grossières de grammaire ; riche, puissante, instruite déjà, elle avait soumis et gouvernait toutes les populations italiques ; elle s'était mise en contact avec des nations éloignées, plus ou moins civilisées. Parmi ces nations se trouvaient les Grecs. Dans le contact de Rome et de la Grèce, Rome reçut l'impression la plus profonde et la plus forte. Ce fut la Grèce qui remporta la victoire la plus durable. Dès ce moment naquit à Rome une littérature modelée sur la littérature grecque, dont les premiers essais furent les ouvrages d'hommes de race italique, qui, nés dans la grande Grèce, avaient appris le grec et adopté la littérature grecque. Mais dans l'état où se trouvait alors le latin, idiome inculte, incorrect, mobile, il était peu propre à servir d'organe à une poésie qui prétendait s'élever tout-à-coup à l'imitation de la poésie grecque. Un pareil changement est de nature à être lent et graduel partout ; il devait l'être à Rome plus encore que dans tout autre pays. D'après tout ce qu'on peut savoir ou présumer de l'histoire du latin, on s'assure qu'il flotta long-temps entre les efforts des écrivains pour l'assouplir, le fixer, le réformer, et les habitudes rudes, incorrectes, incultes de la population tout entière. Cette espèce de lutte grammaticale n'était pas terminée du temps de Varron, qui y a fait plusieurs allusions. Cependant les poètes vinrent à bout de leur tâche, et le latin fut un idiome grammatical, une langue littéraire qui se polit, qui se fixa, qui eut ses monuments reconnus pour modèles. Mais cette espèce de restauration ne lui rendit pas ses formes synthétiques qu'il avait perdues ; elle ne put que restreindre ses tendances analytiques : aussi le latin resta-t-il une langue, non plus purement synthétique, mais où le principe synthétique dominait et où les formes analytiques pouvaient passer pour exceptionnelles.

Dès-lors il y eut deux dialectes distincts, le dialecte grammatical, littéraire, savant, et le dialecte populaire. Ce dialecte populaire conserva toujours des tendances analytiques, et les classes inférieures qui le parlaient, le simplifiaient en le décomposant. M. Fauriel ne parlera aujourd'hui que du dialecte grammatical, du latin classique. Encore n'a-t-il à s'en occuper que pour en décrire la fin, et la décomposition en d'autres idiomes qui en sont maintenant autant de formes nouvelles, son histoire étant faite cette année d'une manière si supérieure et si brillante par deux de ses collègues les plus distingués, MM. Patin et Leclerc. Et comme c'est dans la vaste étendue de l'empire romain que se fit cette grande révolution, il faut savoir d'abord quelle était la condition du latin dans l'empire, quelles influences il avait exercées sur les autres langues avec lesquelles il s'était trouvé successivement en contact et en lutte, etc., etc. ; s'il est vrai enfin que le latin ait jamais été la langue unique de l'empire romain. Malheureusement le défaut d'espace ne nous permet d'analyser que très imparfaitement cette belle leçon, plus vraie, plus positive, plus intéressante encore que toutes celles qui l'ont précédée. Nous essaierons cependant de la résumer.

Rome, qui d'abord n'avait enlevé aux peuples qu'elle avait conquis que leur indépendance nationale, leur laissant leur nom, leurs usages, leurs institutions, leurs lois, leur culte, leur langue, songea plus tard à compléter ses conquêtes, et usant de sa force dans l'intérêt de la civilisation, elle imposa à tous ses sujets son nom, ses usages, ses lois, son culte, sa langue. Dès ce moment le latin se trouva en lutte ouverte avec les idiomes des peuples conquis, aspirant à se les assimiler, à se substituer à eux, à les anéantir. Voyons d'abord quels furent les résultats de cette lutte en Italie, puis dans le reste de l'empire.

En Italie, on le conçoit aisément, la lutte dut être moins longue, la victoire moins incertaine, plus complète et plus durable. La culture de la langue et de la littérature latine fit bientôt de grands progrès dans les parties de l'Italie les plus éloignées de Rome. Virgile était Etrusque, Ennius Osque, Tite-Live Illyrien ou Vénète. Il est certain qu'à l'époque de la chute de la république le latin était, dans toute l'Italie, la langue des lois, des affaires, de la littérature. Pour préciser, pour détailler ce fait, a dit M. Fauriel, jetons en passant un coup d'œil sur les langues des différentes populations italiques qui parlaient d'autres idiomes que le latin.

Et d'abord nous trouvons les Gaulois. A quelle époque les Gaulois parlèrent-t-ils latin ? On ne le sait pas ; mais ils furent les premiers à renoncer à leur idiome national. Toutefois, quoique la résistance ne fût ni vive ni prolongée, le latin ne supplanta pas brusquement le gallo-celtique, qui vécut et dura aussi long-temps que la domination romaine. — Tout ce qu'on sait des Liguriens, c'est qu'avant la chute de l'empire ils avaient adopté l'usage du latin dans les villes seulement, car sous les derniers Romains, les Liguriens des Apennins parlaient encore leur ancienne langue, le basque actuel. On ignore tout-à-fait l'époque à laquelle l'ombrien se perdit dans le latin. Dès le I[er] siècle de notre ère, si l'on en croit le témoignage de Varron, les Sabins avaient oublié leur langue, et parlaient latin. — L'osque était encore parlé en Campanie à l'époque de la destruction de Pompeï, ainsi qu'en font foi quelques inscriptions trouvées sous ses ruines. — Quant à l'étrusque, il réunissait toutes les conditions requises pour disputer long-temps la victoire, et pour ne céder qu'après un long combat. Comme il était au commencement de l'ère moderne l'idiome dominant de l'Étrurie, on peut croire qu'il persista plus long-temps encore que le gallo-celtique.

Mais après avoir fait disparaître et remplacé tant d'idiomes divers, le latin n'était pas la langue unique de l'Italie ; il avait encore à triompher du grec. Quoique dans les villes grecques de la grande Grèce et de Sicile le latin fût la langue de la politique, des lois, des affaires, la masse de la population grecque y parla toujours ionien ou dorien, et conserva son ascendant sur les populations italiques, qui continuèrent de parler grec jusqu'après la chute de l'empire d'Occident et pendant tout le moyen âge, dans quelques localités du moins ; c'est un fait prouvé par Niebuhr. Ainsi, même en Italie, le latin ne devint jamais la langue unique des diverses populations qui se la partageaient.

Forcés d'abréger de plus en plus, nous sortirons à la hâte de l'Italie, et nous passerons plus vite encore d'Orient en Occident, du nord au midi. Dans les provinces d'Orient le latin n'était que la langue de l'administration et du pouvoir ; il ne parvint à s'établir qu'en Illyrie, en Pannonie et le long des rives du Danube. — Ce fut dans la moitié occidentale de l'empire qu'il fit les plus grandes conquêtes et qu'il eut des chances de s'établir, à l'exclusion des idiomes qui l'y avaient précédé. Mais là le temps manqua à la puissance romaine pour l'accomplissement de son vaste dessein ; il y eut des provinces entières où le latin mourut avec Rome : celles où il eut les plus brillantes destinées furent les provinces d'Afrique, d'Espagne et des Gaules.

En Afrique ce fut avec le carthaginois ou le punique qu'il se trouva en contact et en lutte après la conquête : il n'en triompha jamais complètement. — En Espagne les anciennes langues persistèrent sur divers points, même après la chute de Rome, car le basque, nous l'avons dit, n'est autre chose que l'ancien ibère. — En Gaule, les trois langues parlées dans cette partie des Gaules conquise par César, l'aquitain, le celte et le gaulois, étant représentées aujourd'hui par le basque, l'irlandais et le breton, on ne peut dire que le latin en ait triomphé et les ait fait disparaître. — Quant à la portion méridionale des Gaules, dans les provinces narbonnaises, c'est un fait constaté que, quels que fussent les progrès de la langue latine, les idiomes locaux et le grec, avec lesquels elle se trouva en contact, n'y persistèrent pas moins dans certaines localités, même après la fin de la domination romaine. Car si le grec était, par exemple, encore parlé à Arles, ville toute latine, au 6[e] siècle, à plus forte raison devait-il l'être dans les villes toutes grecques, Antibes, Marseille, etc.

Ainsi M. Fauriel a prouvé, contre une opinion généralement répandue, qu'en Italie et dans les provinces le latin ne fut jamais la langue unique de l'empire, que partout où les anciens idiomes furent vaincus, aucun d'eux ne fut anéanti.

Dans les leçons prochaines, M. Fauriel développera et précisera ce fait pour y rattacher un aperçu de l'origine et du caractère des dialectes néo-latins.

COURS D'HISTOIRE D'ALLEMAGNE. — M. ST-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Besoin d'unité et de nationalité. — Election de Rodolphe de Hapsbourg. — Son couronnement. — Sa reconnaissance par le pape. — Guerres contre Ottocar. — Révolte en Souabe. — Mort de Rodolphe. — Conclusion.

3[e] *leçon.*

Pendant le grand interrègne, la féodalité, c'est-à-dire la diversité, le pouvoir local et partiel, dominaient l'Allemagne. Enfin, le pays se lassa de ces continuels déchirements, et demanda à grands cris un empereur. Vaincus par ces réclamations, les électeurs s'assemblèrent à Francfort afin de procéder à l'élection. Une question préliminaire se présenta d'abord, question en quelque sorte de vérification de pouvoir. Le roi de Bohême, Ottocar, devait-il être admis à voter dans la diète ? La dignité d'électeur était attachée aux grandes charges de la maison impériale, et le roi de Bohême était grand échanson. Mais cette question en cachait une autre plus haute et plus importante, une question de nationalité. L'empire était un pouvoir allemand, que des Allemands seuls devaient donner ; aussi le roi de Bohême, prince slave, fut repoussé tout d'une voix. Les électeurs restèrent donc au nombre de sept (1), nombre sacré auquel la superstition des peuples attachait une puissance mystérieuse.

Entre plusieurs autres compétiteurs, Rodolphe se recommandait aux suffrages des électeurs par deux circonstances qui sembleraient plutôt au premier abord avoir dû mettre obstacle à son élévation. Il avait six filles à marier, et pouvait par conséquent entraîner dans son parti des princes par l'espoir de son alliance ; c'était de plus, comme nous l'avons vu, un prince peu puissant, acceptant avec reconnaissance le titre de capitaine des villes ; il ne pouvait se concilier personne par des libéralités, mais il ne portait pas ombrage aux électeurs. Les suffrages se réunirent sur lui. Rodolphe était alors en guerre avec l'évêque de Bâle qu'il assiégeait dans sa ville ; il reçut cette nouvelle dans son camp. Au milieu des félicitations de ses compagnons d'armes, quelques paroles d'envie se firent entendre. La ville de Bâle ne put résister à l'empereur, et se rendit. « Que Dieu garde bien son trône, dit l'évêque, ou Rodolphe ira le lui prendre. »

Le nouvel empereur s'empressa de se rendre à Aix-la-Chapelle pour y prendre possession de sa dignité et y recevoir le serment des électeurs. Un funeste présage faillit attrister cette cérémonie. Le sceptre impérial manquait : dans cette circonstance Rodolphe monta à l'autel sans hésitation, s'empara d'un crucifix et s'en servit comme d'un sceptre. Il se hâta aussi de remplir ses promesses, il maria deux de ses filles, l'une au comte Palatin et l'autre au duc de Saxe, proclama la paix publique dont le pays avait si grand besoin, et, dans une circulaire, ordonna aux percepteurs des deniers publics d'asseoir l'impôt sur des bases plus équitables pour tout le monde et moins sévères pour les pauvres.

Il tourna ensuite ses regards sur l'Italie qui, sous les derniers règnes, avait été comme la plaie saignante de l'empire, et qui, alors complètement indépendante de la domination allemande, était par conséquent sous la puissance générale du saint-siége. La croisade, était la pensée dominante des papes, le but constant de leur politique. Les avantages des croisades n'ont pas été seulement, comme on l'a dit, l'extension du pouvoir royal et l'affranchissement des communes ; elles ont présenté une utilité plus réelle et plus générale ; elles ont rapproché les peuples, effaçant les nationalités si tranchées au moyen âge pour les lancer vers un but commun : elles ont fondé l'unité européenne. La conduite du pape à l'égard de Rodolphe est inspirée bien plutôt par cette grande et chrétienne pensée que par le sentiment de rivalité de race et de position qui avait si souvent animé ses prédécesseurs ; il vit plutôt en lui un prince chrétien qu'un empereur. Dans son traité il garantit, il est vrai, la liberté de l'Italie ; il fit jurer à Rodolphe de ne rien entreprendre ni contre les vassaux ni contre les états du saint-siége ; mais il exigea aussi qu'il prît la croix. Ce prince du reste n'exécuta jamais son vœu ; il appliquait à ces expéditions lointaines ce que le renard de l'apologue disait de la caverne du lion : On voit bien ceux qui y vont, mais non ceux qui en reviennent.

Des soins plus importants retenaient l'empereur en Allemagne, où il était le défenseur de l'unité germanique. Le roi de Bohême Ottocar n'avait pu entrer au collége électoral et néanmoins se révoltait contre l'empire. Cité à la diète d'Ausbourg, il envoya à sa place des ambassadeurs qui, par leurs discours, aigrirent encore les princes. L'Allemagne entière se leva avec enthousiasme contre le prince slave. Celui-ci

(1) Quatre laïcs : le comte palatin, le margrave de Brandebourg, le duc de Saxe et le duc de Bavière ; trois ecclésiastiques : les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne.

avait pour auxiliaires les seigneurs de la Souabe, qui s'étaient révoltés pour défendre la féodalité. Rodolphe se mit en marche : « Qui gardera votre trésor tandis que vous serez à la guerre ? lui demanda un évêque. — Je n'ai pour tout trésor que ces cinq schellings que vous voyez dans ma main. — Avec quoi donc entretiendrez-vous une si puissante armée ? lui dit l'évêque tout étonné. — Dieu y pourvoira répondit l'empereur ; » et, il alla conquérir le duché d'Autriche qui est devenu le patrimoine de sa famille. Ottocar, battu sur tous les points, fut obligé de demander la paix et de faire hommage de son royaume. Comme il se rendait à la tente de Rodolphe pour accomplir cette cérémonie, les courtisans de l'empereur, le voyant somptueusement vêtu, l'engagèrent à se revêtir des emblèmes de sa dignité. Celui-ci s'y refusa : Il s'est souvent moqué de ma capote grise, dit-il, eh bien ! qu'aujourd'hui il humilie son manteau de drap d'or devant elle. Bientôt Ottocar, cédant aux instigations de Cunégonde sa femme, refusa d'exécuter les conditions du traité, et de nouvelles hostilités amenèrent la bataille de Marfeld (29 septembre 1278), où après une résistance opiniâtre Ottocar fut tué et son armée taillée en pièces. C'est de cette époque que date véritablement la puissance de Rodolphe. Suivant la politique constante des maisons impériales, il se forma son patrimoine. Il accorda au fils d'Ottocar l'investiture de la Bohême et de la Moravie ; mais ce ne fut qu'après plusieurs années de préparatifs (1282) qu'il donna à ses fils l'Autriche, la Styrie et la Carinthie, en déclarant en même temps ces duchés indivisibles.

Une nouvelle révolte éclata en Souabe ; elle avait pour chef Everard de Wurtemberg, ancien compagnon d'armes de Rodolphe, et son ennemi implacable depuis son élévation. A cette époque il y avait une grande émulation dans les maisons féodales : depuis qu'un simple comte était devenu empereur, toutes aspiraient à la même fortune. Everard représente fort bien cette disposition. C'est l'aventurier du moyen âge dont l'ambition n'est pas guidée par la prudence. Sa devise est caractéristique : *Ami de Dieu, ennemi de tout le monde.* La Souabe fut soumise, mais on ne lui imposa aucun prince, elle releva seulement de l'empereur : telle est l'origine de la noblesse immédiate de Souabe.

Après avoir essayé en vain de faire reconnaître son fils Albert pour son successeur, l'empereur mourut à Spire, âgé de 73 ans.

Le trait le plus saillant de la politique de Rodolphe est une modération et une prudence qui seules pouvaient fonder une dynastie. Il unit fortement sa cause à celle de la nationalité germanique, et concentra son action dans le sein de l'empire. Tandis que la Prusse royale était conquise par l'ordre teutonique, Rodolphe reprenait la Franche-Comté sur la France et l'Autriche sur la Bohême : l'Allemagne triomphait de toutes parts.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

Du sublime. — Son origine véritable. — Du ridicule, ses causes. — Travail de l'intelligence dans la production des œuvres d'art. — Unité. — Variété.

Jusqu'ici nous avons considéré le sublime surtout dans les objets : cependant ils n'en sont que la cause occasionelle ; sa véritable source est dans l'esprit même de l'homme. Cette remarque se trouve justifiée par l'examen des faits qui se produisent lorsque nous sommes en présence d'une nature grandiose. Quelles que soient les proportions de l'objet qui nous frappe, la perception est toujours limitée, et ne peut par conséquent produire un sentiment dont l'infini est le véritable caractère. Au-delà de la force finie, que nous attaquons par nos sens, il est une force infinie que nous ne pouvons atteindre, et qui seule engendre cette émotion mêlée de douleur et de plaisir. Les pages que Pascal et Malebranche ont écrites sur la petitesse ont bien prouvé que le sublime n'avait pas sa raison dans la grandeur. *Maximus in minimis Deus.*

Les auteurs qui ont écrit sur le sublime ont généralement méconnu son véritable caractère. Longin a presque toujours attribué au sublime des effets qui appartiennent plus spécialement au beau : il n'a point tenu compte de cette double émotion de douleur et de plaisir qui pour nous constitue son essence. Blair a touché la véritable solution, mais il est passé à côté sans s'y arrêter. Il a restreint les circonstances où se produit le sublime, et il n'a pas vu que l'immensité n'est qu'un aspect de l'infini. Kant, dans une définition brillante, a donné pour cause du sublime le sentiment que nous éprouvons de notre faiblesse lorsque nous venons à nous comparer à l'objet qui cause notre émotion. Mais la comparaison n'est souvent pas possible, et à ce premier abattement succède, comme nous l'avons vu, une sensation exclusivement agréable.

Cette idée de l'infini, qui ouvre à l'ame humaine un monde supérieur, ne doit pas l'occuper constamment : il y aurait péril pour l'intelligence à s'absorber dans la contemplation de ce qui n'a pas de limites. Cet abîme sans fond qui effrayait Pascal n'est autre chose que la préoccupation constante de l'infini, qui fatigua son existence et l'usa si promptement.

A la question du sublime succède la question opposée du ridicule. Si l'on réfléchit à ce qui caractérise les objets ridicules dans la nature physique et dans la nature morale, on reconnaîtra que c'est toujours le défaut de rapport entre l'idéal convenu et l'objet qui nous occupe, entre sa fin et ses moyens. Dans l'ordre physique, qu'est-ce qui est ridicule ? Une figure dont les yeux convergent l'un vers l'autre ; des jambes inégales ; parce que les yeux sont faits pour se fixer sur les objets, et les jambes pour marcher à pas égaux. Dans l'ordre moral, qu'est-ce qui excite davantage le rire, qu'un défaut de proportion entre les forces réelles d'un homme et ses prétentions ? Le présomptueux est un type parfaitement complet de ridicule, parce qu'il tend sans cesse à un but auquel il ne peut atteindre.

La plupart des caractères au théâtre excitent le rire sans être précisément ridicules par eux-mêmes. Souvent ils sont ignobles et odieux ; mais la représentation comique les purge de ce qu'ils ont de repoussant, et ils deviennent plaisants par la bizarrerie des situations où ils se trouvent : tels sont l'*Avare* et *Tartufe.*

Mais pourquoi la découverte de ce désaccord entre le type convenu et l'objet que nous étudions a-t-elle tant de charmes pour nous ? Ce n'est pas parce que l'homme, dans sa malice naturelle, se plaît à voir la disgrace d'autrui ; c'est parce que nous éprouvons une satisfaction secrète à voir aux autres des défauts dont nous sommes exempts, à constater ainsi notre supériorité.

Il est facile maintenant de saisir les différences essentielles qui caractérisent les trois sensations du beau, du sublime et du ridicule. Le beau excite en nous une vive sympathie, une attraction puissante ; le sublime nous place dans un état d'infériorité qui serait sensible si nous n'ennoblissions notre souffrance en acceptant volontairement notre abaissement, et le ridicule réjouit l'ame en lui rappelant qu'elle est dans une position supérieure. Mais l'ame s'userait promptement par l'abus de ces sensations ; ses ressorts trop tendus finiraient par se briser ; la prédominance même de l'un d'eux pourrait devenir funeste : la vie réelle est l'alternative de tous les trois.

Le mode de travail de l'intelligence dans la production des œuvres d'art n'est pas une question sans intérêt. On a dit avec raison que la littérature était l'expression de la société ; mais la société elle-même n'est que l'expression de la pensée, et la pensée l'expression de l'intelligence qui comprend à la fois Dieu et la nature. Comment ce point indivisible, l'intelligence, est-il comme le rendez-vous de l'univers ? c'est ce qu'il est plus prudent d'admettre que de discuter. Nous pouvons seulement constater que l'intelligence est en rapport avec elle-même par la conscience, avec la nature par les sens, et avec Dieu par la raison. Mais après avoir perçu les faits intérieurs et extérieurs, elle peut les reproduire ; les rendre sensibles, et, simple créature, devenir force créatrice : son action il est vrai est bornée, et ce n'est pas la seule distinction qui la sépare de l'intelligence divine : l'une est spontanée et complète, l'autre partielle et progressive.

D'abord l'esprit reçoit une pensée : c'est l'acte de conception. Cette pensée se développe ensuite selon la nature de l'intelligence où elle germe, elle y reçoit sa nourriture, et enfin elle tend à en sortir, à se manifester.

La pensée en présence de la conception est comme le statuaire devant le bloc de marbre :

« Sera-t-il Dieu, table, ou cuvette ? »

La conception contient tout ce qui sera développé plus tard. L'intelligence la décompose et donne à chaque élément une alimentation qui la rend analogue à sa propre nature. Puis toutes ces parties fractionnées se réunissent, prennent de l'unité, et la synthèse accomplit un travail inverse du premier. Quand l'œuvre intellectuelle est accomplie, il faut qu'elle se reproduise au dehors, et ce besoin, quand l'esprit a été secondé et que la conception est arrivée à un degré suffisant de développement, se manifeste avec tant d'énergie qu'il faut y céder. Ce phénomène est l'inspiration qu'on croirait à tort être un fait étranger à l'esprit qui en subit l'influence. Celui qui ne l'a pas éprouvé ne le comprend pas et se rit du poète qui se plaint de ses souffrances et de cette irrésistible nécessité qui le force à chanter. Il est vrai que bien des versificateurs ont déploré des douleurs intellectuelles dont ils ne souffraient guère. C'est une hypocrisie dont il faut faire justice et qui n'autorise pas à nier l'existence de la muse, personnification du fait intérieur qui entraîne la pensée malgré elle.

Le travail de l'esprit n'est complet qu'après la cohésion de toutes les parties de la pensée qui se réunissent comme par la loi des affinités physiques. Le tort de la plupart des intelligences est de ne pas laisser arriver cette maturité. Souvent on se contente de recueillir une pensée qui, jetée dans une intelligence faible et aride, tombe promptement comme un fruit desséché. C'est ainsi que des esprits supérieurs, de fortes intelligences, par le désir qu'elles ont de hâter le temps, s'épuisent avant l'âge et n'impriment pas à leurs œuvres un caractère durable.

Les conditions d'une œuvre complétement élaborée sont l'unité et la variété.

On n'est pas bien d'accord sur la première. Beaucoup de théoriciens voudraient une unité rigoureuse qu'il est impossible de réaliser. Il n'y a d'unité absolue que l'intelligence divine.

Par unité on entend ici une certaine étendue que l'esprit peut embrasser, et qui ne contient que des parties semblables. Quand nous examinons un corps, son unité n'est qu'imaginaire, puisqu'on peut toujours le fractionner, et dans les ouvrages d'esprit c'est l'intelligence qui rattache les diverses parties les unes aux autres par un lien commun. En peinture, il faut toujours qu'une figure domine les autres et soit le centre où tout vient aboutir. Dans le naufrage de la Méduse, l'unité se résume dans celui qui agite un mouchoir et qui établit le rapport entre le radeau couvert de cadavres et cette voile qu'on voit poindre au loin. De même dans Tite-Live il y a une pensée dominante à laquelle se rattachent les traditions et les fables éparses dans les commencements de son ouvrage. Cette pensée, c'est la grandeur de Rome, la ville éternelle dont les destinées seront si hautes et si merveilleuses.

La recherche d'une unité absolue est une grave erreur qui a beaucoup nui à la vitalité de certaines œuvres. La crainte de manquer à une condition regardée comme essentielle a empêché bien des esprits de recourir à des moyens qui pouvaient jeter sur leurs ouvrages un intérêt qui leur manque.

La variété dans les œuvres d'art est réclamée par la nature même de l'homme. Si l'homme n'était qu'une pure intelligence, il n'aurait point recours à la variété ; mais il est aussi un corps, c'est-à-dire qu'il est muni d'organes extérieurs à l'aide desquels il atteint le monde sensible. De ces rapports avec la nature physique naissent des désirs, des passions qu'il faut satisfaire ; et cette communauté entre les deux principes physiologique et psycologique empêche de rien exclure. C'est donc en raison de sa double nature que l'homme est soumis à un double besoin dans les travaux de l'intelligence et qu'il faut parler à ses sens et à ses passions comme à sa raison.

A ces deux conditions, unité, variété, M. Gérusez en ajoute une troisième, l'analogie, qui ne nous paraît différer en rien de la première. Les développements qu'il en a donnés sont parfaitement applicables à l'unité.

Cette loi, a-t-il ajouté, exclut le sentiment heurté d'éléments opposés. On ne doit pas brusquement et sans motif placer le comique à côté du tragique, mettre en regard, sans intermédiaire, un caractère exclusivement mauvais et un caractère exclusivement bon. C'est d'ailleurs une erreur de croire qu'on les fait ressortir par une pareille opposition. Le mélange du tragique et du comique n'est agréable qu'autant que la transition est bien ménagée, encore produit-il des effets moins puissants que le rapprochement d'un caractère simple avec un caractère héroïque. Sophocle n'a point mis en contradiction Antigone et Ismène. Ismène a les sentiments, presque les vertus de sa sœur ; seulement son courage ne la soutient pas contre la tyrannie de Créon. Si Ismène avait été coupable, Antigone eût-elle été moins pure ?

Il ne faut pas dans les contrastes une opposition complète, il faut une gradation habile qui évite à l'esprit des secousses fatigantes et pénibles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Toutes les fois que les chambres seront appelées à discuter des questions qui se rattachent plus ou moins directement à l'enseignement, nous nous empresserons de donner place dans nos colonnes aux débats législatifs. Nous prendrons acte des vérités nouvelles

ou des erreurs proclamées à la tribune, en nous réservant le droit d'une appréciation franche et sincère.

L'article 22 du projet de loi sur les attributions municipales a soulevé une question qui nous semble avoir été bien comprise et bien résolue par la chambre des députés. M. Caumartin proposait dans un amendement de donner au conseil municipal la faculté de nommer, sur la présentation du maire, les professeurs de cours publics fondés et rétribués par la commune. La chambre a refusé avec raison aux municipalités un droit qu'elles n'auraient pas toujours exercé peut-être avec toute la prudence et tout le discernement désirables. Nous ne leur faisons pas assurément l'injure de douter de leur capacité administrative, mais nous devons reconnaître avec franchise que dans le nombre des conseillers municipaux il en est beaucoup qui ne sont pas aptes à porter un jugement vrai sur les diverses candidatures qui peuvent se présenter à leurs suffrages. On peut être un fort estimable administrateur et ne pas être en état d'apprécier le mérite d'un professeur de chimie, par exemple. Il fallait prévenir aussi l'aveugle et tyrannique influence des passions locales. Si nous déclinons la compétence exclusive du conseil municipal, nous sommes loin cependant de lui contester le droit d'intervenir dans la nomination du professeur rétribué par la commune. Nous appelons au contraire son intervention de tous nos vœux, parce qu'on ne saurait l'empêcher sans injustice et sans inconvenance de surveiller l'emploi de ses libéralités: mais cette intervention doit rentrer dans certaines limites et trouver un contre-poids salutaire, soit dans les lumières d'un jury spécial et dans les épreuves du concours, soit dans l'approbation éclairée de l'autorité supérieure.

D'un autre côté l'amendement de M. Caumartin préjugeait une question fondamentale qui, comme l'a fait remarquer avec justesse M. Gillon, ne devait point être traitée à l'aventure et par incident: nous voulons parler de l'organisation de l'enseignement supérieur et de l'instruction secondaire. Il y aurait eu péril ou du moins inutilité à venir détacher ainsi de l'ensemble d'une loi organique des faits partiels qui devront se combiner avec ses dispositions générales.

Séance du 5 mars.

La loi en discussion étant celle des attributions communales, M. *Caumartin* propose d'insérer dans l'art. 26 une disposition ainsi conçue :

« Sur la présentation du maire, le conseil municipal nomme les professeurs de « cours publics fondés et rétribués par la commune, etc. »

Les professeurs des cours publics, dit cet honorable député, sont destinés à répandre dans la population communale les sciences, les arts, tout ce qui peut concourir au développement de l'industrie et à la prospérité du pays. La commune ne peut donc attacher trop d'importance au choix de ces fonctionnaires.

M. *le général Demarçay* appuie cet amendement.

M. Gillon : J'aime les libertés municipales autant que personne, je veux aussi l'affranchissement de l'enseignement. Mais à cette émancipation il faut poser des règles; car il n'y a de liberté véritable que celle qui est placée à l'abri des lois. Quelle garantie trouvera-t-on dans la nomination des professeurs publics confiée au conseil municipal sur la présentation du maire? Comment ce magistrat, comment le conseil s'assureront-ils de la capacité des hommes à qui ils voudront confier l'enseignement? Désigneront-ils quelques-uns d'entre eux pour examiner, interroger le futur professeur? Prenez garde qu'il n'arrive (et je ne me jette pas dans des suppositions imaginaires) ce qui est arrivé déjà, qu'avec un enseignement prétendu industriel, mais mal conçu et plus mal dirigé encore, vous ne causiez un grand dommage à beaucoup de colléges communaux. Ces derniers établissements ont droit à toute votre sollicitude. Ne préjugez donc rien contre leur existence, je vous en conjure.

Pour l'enseignement *primaire* nous avons réglé le mode de nomination : la loi du 26 juin 1833 est en vigueur. Quant à l'enseignement *secondaire*, il sera bientôt (du moins je l'espère et je le demande vivement) l'objet d'une loi spéciale; et alors, selon que les établissements seront ou communaux, ou entretenus par l'état, ou érigés par une spéculation particulière, nous poserons des règles d'émancipation et de surveillance sagement combinées; mais ne jetons pas la perturbation dans le système universitaire, qui malheureusement n'est déjà que trop confus. L'amendement de M. Caumartin est propre à compliquer les difficultés sans qu'on puisse rien s'en promettre de certainement avantageux. Quand la loi attendue sur l'enseignement *secondaire*, c'est-à-dire sur l'instruction littéraire et scientifique telle qu'on la reçoit dans nos colléges royaux et communaux, sera discutée, alors, mais seulement alors, il échoira de rechercher à qui il est bon de confier la nomination des professeurs des cours publics industriels et de tous les autres qui sont entretenus par la générosité municipale. On exigera d'abord des garanties pour la moralité, le savoir, l'aptitude à l'enseignement : et je distingue à dessein ces deux dernières qualités que l'on ne confond que trop. Eh bien! selon que ces garanties nous paraîtront plus ou moins rassurantes, on confiera ensuite à un mode plus ou moins sévère et plus ou moins relevé la nomination des professeurs de tous les cours créés sous des dénominations diverses dans nos villes. Une discussion qui ne sera pas écourtée et peu approfondie comme celle-ci apprendra alors quelle part d'autorité il faut faire au gouvernement et quelle part au pouvoir municipal.

La chambre rejetta l'amendement de M. Caumartin.

ÉCOLE NAVALE.

M. le ministre de la marine et des colonies vient d'arrêter les programmes qui régulariseut l'enseignement de l'école navale, à l'instar de ceux qui sont usités à l'école polytechnique, et qui ont si puissamment contribué au succès des études dans cet établissement.

L'instruction donnée aux élèves embrassera les cours et exercices suivants :

1° Algèbre; section conique; calculs différentiel et intégral; 2° Statistique élémentaire, dynamique et hydrostatique; 3° Géométrie descriptive, machines; 4° Physique générale et chimie; 5° Géographie générale; 6° Trigonométrie sphérique, navigation comprenant la description et l'usage des instruments employés, soit pour observer à la mer, soit pour déterminer la position des bâtiments et la rapporter sur les cartes; 7° Hydrographie comprenant la levée des plans sous voiles, la détermination des sondes, la construction des cartes marines géographiques et topographiques; 8° Grammaire, belles-lettres et histoire moderne; 9° Langue anglaise; 10° Dessin pittoresque et linéaire; 11° Installation et manœuvre des vaisseaux, théorie du navire; 12° Construction des vaisseaux, charpentage; 13° Théorie et exercice du canon et du fusil.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A L'ÉTRANGER.

AUTRICHE.

Le feld-maréchal-lieutenant Herzogenbusch, directeur de l'académie du génie et de l'école thérésienne, vient de mourir par suite des blessures qu'il avait reçues dans la dernière guerre. Il était Français de nation, camarade de Napoléon à l'école militaire de Brienne, et resta en Autriche après la retraite de l'armée française en l'an 1809. Ce fut à cette époque qu'il changea de nom et entra au service d'Autriche, monta de grade en grade et devint administrateur de deux écoles les plus importantes. Il avait 66 ans.

PRUSSE.

Le ministère royal a pris à l'égard des voyages des étudiants les dispositions suivantes : 1° hors des vacances, il est posé en principe qu'aucun des étudiants de nos universités n'obtiendra la permission de voyager; 2° que cette permission ne pourra être accordée comme exception à la règle, que lorsque l'étudiant prouvera que son père ou son tuteur approuve l'objet de ce voyage, dont la durée ainsi que le lieu devra être indiqué, et qu'il consent aux frais qui doivent en résulter; 3° afin de pouvoir aller à une autre université, soit pendant, soit hors des vacances, il faudra demander le consentement du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction, etc.; 4° le plénipotentiaire du gouvernement ne peut consentir à ce qu'on s'écarte des mesures prescrites par les art. 1, 2 et 3, que dans les cas de péril dans la demeure, et en ce cas cette circonstance devra être inscrite dans le permis de voyager. La police doit non seulement empêcher les étudiants qui voyageraient à l'intérieur sans un permis en règle, ou qui voudraient voyager hors des états prussiens sans pouvoir se légitimer par des passeports délivrés dans toutes les formes, de poursuivre leur route, mais ils sont tenus en outre de les renvoyer à l'université à laquelle ils appartiennent avec une feuille de route indicative; 5° les étudiants qui ont pris part à des sociétés secrètes, ou qui seront soupçonnés d'en faire partie, ne pourront obtenir des autorités universitaires d'autre permission de voyage que celle qui doit les conduire dans leurs foyers, en limitant leur route, et en évitant toutes les villes où se trouveraient des universités; 6° les étrangers ayant étudié à des universités étrangères ne peuvent être admis dans les états prussiens que s'ils sont pourvus d'un passeport du ministère prussien, ou bien si leur passeport étranger est muni du visa de la légation prussienne que la chose concerne. Les étudiants étrangers non munis de semblables papiers ne pourront continuer leur route qu'avec l'approbation formelle du ministère de l'intérieur et de la police.

Les réglements généraux de police concernant les voyages à l'intérieur et à l'extérieur restent en vigueur aussi pour ce qui concerne les étudiants.

SUISSE.

Canton de Vaud.—Le grand-conseil a abordé la loi capitale de la session, celle sur les écoles primaires. D'elle dépend l'avenir du canton qui comprend assez généralement la nécessité d'améliorer l'instruction publique. Le grand-conseil de son côté en paraît bien pénétré, aussi jamais ses membres ne se sont montrés aussi assidus. Jamais débats n'ont été aussi forts ni aussi bien écoutés. Jusqu'ici il y a eu trois discussions saillantes, 1° une sur *les écoles d'enseignement mutuel* qui se trouvaient par le fait supprimées par un article du projet de loi qui défend de réunir plus de 60 enfants dans une même école; 2° sur *l'instruction des filles*. La commission proposait de retrancher de l'instruction des filles les notions sur les droits et les devoirs du citoyen. Tous les orateurs qui ont pris la parole ont revendiqué pour les femmes une éducation forte, digne d'êtres humains, dignes de mères, d'épouses, de sœurs, de républicaines. Par un hasard malheureux, il n'y avait pas une seule dame dans les tribunes publiques.

La troisième discussion a roulé sur *la libre participation à l'enseignement religieux*. Cette liberté a été successivement défendue et combattue par un grand nombre d'orateurs; enfin la majorité s'est prononcée pour un sous-amendement de MM. Gindroz et Druey, ainsi conçu : Les pères de famille ne pourront être dispensés d'envoyer leurs enfans aux leçons de religion que s'ils en font la demande motivée au conseil de l'instruction publique et en obtiennent l'autorisation. L'assemblée a pensé que la contrainte en matière d'opinions religieuses conduit, non au règne de la religion, mais à un formalisme sans vie.

Zurich. — Le sénat académique s'est réuni, le 16 février, dans le but de délibérer sur les mesures à prendre contre les étudians de l'université qui ont pris part à l'expédition de Savoie. L'assemblée s'est trouvée partagée d'opinions. Une partie des membres demandaient la formation d'une commission appelée à faire une enquête sur cette affaire, et à prononcer la peine de *relégation* contre les coupables. Les autres ont pensé que l'université, d'après les principes de son organisation, qui diffèrent essentiellement de ceux des universités d'Allemagne, n'était investie d'aucun pouvoir pénal ou de police, et qu'en conséquence ce serait empiéter sur les droits des autorités de l'état, que de procéder d'après le mode qui venait d'être proposé. Selon leur opinion, l'université n'était pas compétente pour prononcer un jugement quelconque. Il n'y a eu du reste qu'une voix pour blâmer la participation des étudians à cette échauffourée. Après une nouvelle discussion, on est convenu de renvoyer l'affaire au conseil d'éducation, comme à l'autorité légalement chargée de la surveillance de l'université.

Berne. — On se rappelle que la bourgeoisie de Berne vota, il n'y a pas long-temps, la création d'une école supérieure pour les filles. Le projet d'organisation de cet établissement a dû être soumis à l'approbation du département de l'éducation, qui, ne le trouvant pas en harmonie avec la loi communale, l'a renvoyé au conseil de bourgeoisie, pour mieux agir. La bourgeoisie a décidé de donner un plus grand développement à cette école, et voté un crédit annuel de 10,000 fr. M. le doyen Stierlin a été élu président de la direction.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 3 mars.

Détails sur un échouement de dauphins. — Le ministre de la marine adresse à l'Académie deux lettres qu'il a reçues de M. Lemahout, pharmacien à St.-Brieuc, au sujet de l'échouement récent des 29 dauphins globiceps. La vente de ces 29 dauphins a été faite le 8 février et a produit 1,110 fr. Le plus petit de ces cétacés a 2 mètres de longueur et les plus grands 6 mètres 1/2. La plus petite des femelles, encore sans dent, était près de sa mère; le percepteur de Pleubean a assuré qu'on avait présenté ce jeune cétacé au sein de sa mère le lendemain de la capture et qu'*elle avait tété*; plusieurs ont vécu trois jours hors de l'eau. M. Lemahout annonce qu'il envoie par la diligence 1° la tête de la femelle qui tétait; 2° les glandes mammaires avec leurs annexes; 3° la tête d'un adulte. Depuis le premier échouement à Paimpol en janvier 1812, il a été capturé 150 cétacés, dont une famille était à bec d'oie; ils ont produit 16,010 fr.

M. Lemahout donne les détails suivans sur la manière dont on est parvenu à se rendre maître des 29 dauphins globiceps: Le 31 janvier dernier, vers neuf heures du soir, le douanier de service, placé près le Sillon de Talbert, entendit un bruit confus, causé par une agitation dans l'eau de la mer qui montait encore à ce moment, et s'étant approché pour en connaître la cause, il put malgré l'obscurité distinguer dans une petite baie une troupe d'animaux qu'il prit pour des marsouins et sur lesquels il lâcha au hasard son coup de fusil. L'un d'eux ayant été atteint au-dessous de la nageoire dorsale et ayant fait entendre des cris plaintifs fut aussitôt entouré de toute la troupe, composée de huit mâles et de vingt-une femelles. Le douanier profita de ce moment de confusion et du reflux de la mer pour aller chercher de l'aide. Quelques hommes et huit chevaux, venus d'une ferme voisine, parvinrent non sans peine et sans danger à traîner sur le rivage ces animaux, avant le retour de la marée qui les eût mis à flot. Il fallait leur passer une corde à l'origine de la queue, et c'était une opération assez périlleuse, car un coup de cette partie eût suffi pour écraser l'homme qui n'eût pas su l'éviter. La résistance qu'opposaient les plus grands de ces dauphins était telle que les hommes furent quelquefois obligés de seconder de tous leurs efforts les efforts des huit chevaux. Le poids du plus gros dauphin fut évalué 2,500 kilogrammes.

Un fait qui mérite d'être rapporté, ajoute M. Lemahout, et qui m'a été attesté par plusieurs personnes, particulièrement par le percepteur de Pleubean, c'est que sur la plage même, des curieux ont présenté à la mammelle de la mère le plus petit dauphin échoué près d'elle, et que celui-ci a immédiatement saisi la tétine. La conformation de sa bouche et le peu de sphéricité de la tête des petits, leur permet, en effet, de saisir le mamelon, quelle que soit l'obliquité de leur position par rapport à la surface du ventre de la mère. (On voit que M. Lemahout tranche ici affirmativement, et contrairement à l'opinion de M. Geoffroy-St-Hilaire, la question de savoir si les cétacés sont mammifères.)

Après la lecture de ces lettres, M. Geoffroy-St-Hilaire demande la parole pour protester contre la communication de M. Lemahout, et pour réclamer une enquête à laquelle présideraient des hommes de la science.

Physiologie végétale. — M. Dutrochet lit des observations sur les champignons. L'histoire physiologique des champignons est, dit M. Dutrochet, un des points les plus obscurs de la physiologie végétale; presque tout est problématique chez ces plantes si différentes des végétaux verts par leurs formes, et qui n'ont point besoin comme eux de l'influence de la lumière pour vivre et pour se développer. La plupart des champignons se distinguent encore des végétaux verts par l'extrême rapidité de leur développement et par leur peu de durée; ce phénomène cesse de surprendre lorsqu'on découvre que les champignons qui présentent ce développement rapide et cette durée éphémère ne sont que les organes de la fructification d'une plante filamenteuse et ramifiée, le plus souvent cachée sous la terre ou dans les interstices des corps végétaux pourris.

Il est généralement connu que l'agaric comestible est le fruit ou l'apothetium d'une plante filamenteuse souterraine que les jardiniers nomment blanc de champignon; cette plante filamenteuse ou thallus ne se présente point à nous dans son état d'intégrité. Elle est divisée en petits fragmens dans le terreau dont se servent les jardiniers pour reproduire sur couches l'agaric comestible. M. Dutrochet a eu l'occasion d'observer dans son état parfait d'intégrité la plante filamenteuse qui était le thallus d'un autre agaric; il a trouvé sur une muraille humide un byssus parietina flavescens qui s'était développé en rameaux concentriques dont les ramuscules anastomosés dans tous les sens, les uns avec les autres, formaient un réseau à mailles innombrables. Sur ce byssus s'étaient développés trois agarics à chapeau conique dont l'auteur ne peut déterminer l'espèce parce qu'ils commençaient à noircir en se flétrissant. Il vit très nettement la continuité organique qui existait entre les filamens rameux du byssus parietina et les pédicules des agarics; ainsi il lui fut démontré que les agarics dont il s'agit étaient les fruits ou les apothetium byssus parietina dont il voyait les ramifications nombreuses étendues sur la muraille.

Dès qu'il est démontré, continue M. Dutrochet, que les champignons, dans le sens vulgaire de ce mot, sont les fruits ou les apothetium d'un byssus, il devient évident que les byssus ne doivent plus former dans nos catalogues un genre distinct; ils doivent se réunir aux apothetium qui sont leurs fruits et qui seuls offrent aux botanistes des caractères distinctifs faciles à saisir.

NOUVELLES.

On écrit de Semur (Côte-d'Or): Une école publique de dessin et d'architecture, dont le plan a été conçu par M. Larribe, sous-préfet, et que le conseil municipal, aidé des secours que le gouvernement et le roi lui ont accordés sur la recommandation de M. Vatout, s'est empressé de fonder, a été solennellement inaugurée à Semur, en présence des autorités, des élèves de l'école, et d'un grand nombre d'habitants et d'ouvriers. La ville de Semur voit ainsi s'accroître chaque jour ses ressources pour l'instruction publique et pour l'amélioration des classes industrielles; déjà un cours public et gratuit de musique est ouvert depuis cinq ans à de nombreux élèves; l'école mutuelle est l'une des mieux dirigées et des plus nombreuses du ressort de l'académie universitaire de Dijon; la bibliothèque vient de recevoir, par les soins d'une commission spéciale instituée par l'autorité municipale, les modifications les plus importantes qui, secondées par de généreuses offrandes, y ont ramené les lecteurs. Le dépouillement, le classement et l'inventaire critique et raisonné de plusieurs manuscrits qu'elle possède, viennent aussi d'être terminés par un membre de cette commission.

— Le conseil municipal du Mans a décidé qu'une salle d'asile pour les enfants de deux ans et demi à six ans serait établie dans la partie inférieure de l'église Saint-Pierre. Deux-cent-cinquante enfants pourront y être admis.

— M. le maire de Charleville, s'occupe activement de doter la ville d'une salle d'asile pour l'enfance.

— Le comité des dames pour les salles d'asile d'Angers, qui jusqu'à présent n'avait eu qu'une existence provisoire, vient enfin de se constituer sous la présidence de madame Ganja, épouse de M. le préfet, qui a mis le plus grand zèle à seconder l'impulsion qui se manifestait à cet égard. Le comité général, après avoir nommé des sous-comités d'*assistantes* et de *surveillantes*, pour tout ce qui peut favoriser le perfectionnement de l'institution, a décidé qu'une députation se rendrait auprès de M. l'évêque, afin de solliciter son bienveillant patronage. Ce vénérable prélat s'est empressé d'accéder au vœu de ces dames avec une bonté qu'il est difficile d'exprimer.

— Le conseil municipal de Laon vient d'enrichir cette ville d'un établissement créé par la loi du 28 juin 1833, et qui doit rigoureusement exister dans les chefs-lieux de département: cette administration a voté à l'unanimité une institution dont les avantages seront plus tard appréciés par l'amélioration qui doit en résulter pour l'instruction des jeunes gens qui fréquenteront cette école.

— L'école normale de Versailles a fourni depuis sa création 120 élèves-maîtres, qui sont instituteurs communaux dans le département de Seine-et-Oise.

— Un exemplaire du bel ouvrage sur la Morée vient d'être donné par le ministre du commerce au collége royal de Toulouse.

— M. Galy-Cazalat, professeur de physique au collége de Versailles, vient de recevoir un brevet d'invention pour une voiture à vapeur qui peut servir à tous les usages et sur toutes les routes.

— M. Bled, instituteur à Montdidier, vient également d'être breveté pour une méthode des méthodes de lecture, ou système mécanique par lequel un adulte peut lire *en quatre heures*, si nous en croyons l'inventeur.

— La réinstallation d'un instituteur communal, suspendu de ses fonctions depuis 6 mois, vient de donner lieu à quelques désordres dans la commune de Theuilles (arrondissement de St-Quentin). Ils ont été comprimés par la présence du sous-préfet, du procureur du roi et d'une brigade de gendarmerie.

— Le cadavre de l'élève de l'école d'Altfort, disparu dans la nuit du lundi gras vient d'être trouvé dans la Seine, auprès du pont de Grenelle. Il portait les traces de plusieurs blessures graves, faites par un instrument contondant, dont une à la tête et une à la poitrine. On suppose que malheureux jeune homme a été victime d'un acte de vengeance.

— On nous écrit d'Elbeuf: La ville d'Elbeuf vient de faire une perte douloureuse dans la personne de Mlle Berteau, la mère des pauvres, des orphelins, des malades. Cette fille, véritable modèle de philantropie, qui avait reçu en août 1833 le premier prix Monthyon, vient de mourir subitement à l'âge de 56 ans. Depuis trente ans elle était la directrice de l'Hôpital d'Elbeuf; jeune encore, elle avait consacré son bien patrimonial à en augmenter les ressources.

— M. le docteur Coindet, de Genève, vient de mourir à Nice, où, gravement malade depuis quelques mois, il avait été chercher un climat plus doux. M. Coindet a fourni avec distinction une longue carrière de pratique médicale; on lui doit entre autres la découverte de la guérison du goître par l'*iode*, découverte pour laquelle il a obtenu un grand prix de l'académie de médecine de Paris.

— Le projet d'établissement d'une université catholique auquel les évêques de Belgique concourent avec un grand zèle, a servi de prétexte à quelques désordres qui viennent de troubler les villes de Gand et de Louvain.

— Le libraire Reisner, de Berlin, vient d'offrir à la veuve du célèbre Schleiermacher dont nous avons annoncé la mort dernièrement, la somme de 20,000 thaler (environ 100,000 francs), pour les manuscrits inédits de son mari.

— L'inventeur de la lithographie, Sennefelder, est mort à Munich, le 26 févrie dernier.

— Voici un nouveau voyageur non moins passionné de l'Egypte que tous ceux qui l'ont précédé. M. Burton vient d'arriver à Alexandrie, en attendant de pouvoir se diriger vers l'Angleterre. Il a passé onze ans à parcourir les différentes parties de l'Egypte dans tous les sens, et surtout la partie du désert qui se trouve comprise entre le Nil et la mer Rouge. Dans le cours de ses explorations, il a recueilli les matériaux les plus nombreux pour la science. Ses recherches se sont portées tour à tour sur la géologie, la conchyliologie et la zoologie. M. Burton a dirigé aussi ses investigations scientifiques sur les hiéroglyphes. On peut espérer que ses travaux et ceux de M. Wilkinson, autre voyageur anglais qui a quitté l'Egypte il y a quelques mois, jetteront un nouveau jour sur une science encore bien obscure. M. Wilkinson avait également fait des études très profondes sur les hiéroglyphes. Nous ne devons pas terminer sans ajouter que M. Burton a été accompagné, pendant toute la durée de son voyage, par un habile artiste, M. Humphries, qui a dessiné un nombre prodigieux d'hiéroglyphes: quelques-uns de ses dessins ont même déjà été lithographiés au Caire.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 13 MARS 1834. N° 38.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACTES OFFICIELS.—COURS PUBLICS.—LITTÉRATURE.—SCIENCES.—BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

CIRCULAIRES.

Paris, le 11 mars 1834.

Monsieur le recteur, l'époque est arrivée où vous devez me transmettre les engagements décennaux des instituteurs communaux et des élèves-maîtres des écoles normales primaires de votre ressort académique, avec l'état nominatif des personnes qui les ont contractés. Afin d'accélérer, autant que possible, l'expédition de ces sortes d'affaires, je crois devoir vous adresser quelques intructions que plusieurs dispositions de la loi du 28 juin rendent nécessaires.

Les instituteurs communaux, que la loi a trouvés en possession de leur état, pourront être admis à contracter l'engagement, s'ils sont munis d'un brevet et d'une autorisation. Ils devront, en conséquence, suivre exactement, pour la rédaction de cet acte, l'ancienne formule.

Si les instituteurs sont nommés depuis la loi, l'engagement ne sera recevable qu'après institution, installation et prestation de serment.

Pour cette année seulement, vous pourrez recevoir et m'adresser les engagements des instituteurs, que vous auriez autorisés provisoirement en vertu de l'article 28 de l'ordonnance du 16 juillet dernier. Toutefois, vous ne leur remettrez les actes d'acceptation qu'après institution, installation et prestation de serment.

Quant aux élèves-maîtres des écoles normales, s'ils ont été admis avant la loi, leur engagement ne pourra être reçu que lorsqu'ils auront subi un examen spécial devant la commission d'instruction primaire; s'ils ont été admis après la loi, cet examen préalable n'est point nécessaire, puisqu'ils en ont déjà subi un pour entrer à l'école.

Si les élèves-maîtres ont quitté l'école normale primaire avant d'avoir contracté l'engagement, ils doivent, pour être aptes à le souscrire, être régulièrement en fonctions comme instituteurs communaux; ou bien s'ils ne sont employés qu'en qualité de sous-maîtres, il faut que ce soit avec votre consentement formel. Ce consentement ne doit être donné que quand la nécessité d'un sous-maître pour telle ou telle école a été bien et dûment reconnue.

Enfin, si l'instituteur, qui désire contracter l'engagement décennal, a déjà été dispensé du service militaire comme élève ecclésiastique, l'engagement ne pourra être accepté qu'avec le consentement de M. le ministre de la guerre, qui, à cet effet, accordera, s'il y a lieu, un sursis illimité de départ.

Au moyen de ces instructions, il vous sera facile, monsieur le recteur, de ne proposer à l'acceptation du conseil royal que les engagements régulièrement contractés. Vous voudrez donc bien vous y conformer entièrement dans l'examen préalable que vous devez faire de ces engagements, avant de me les transmettre.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique, signé GUIZOT.

Paris, le 11 mars 1834.

Monsieur le recteur, les élèves-maîtres des écoles normales primaires doivent être assimilés aux instituteurs communaux en ce qui concerne l'engagement décennal, et on avait pensé que, de cette assimilation, résultait pour chaque contractant la nécessité de justifier préalablement d'un brevet de capacité.

Cette mesure, qui avait pour but de répondre aux prescriptions de la loi, présentait l'inconvénient de n'être pas en harmonie avec l'institution même des écoles normales primaires. En effet, ces établissements sont destinés à former des instituteurs; et si les élèves-maîtres qui les fréquentent devaient être astreints à la production du brevet de capacité pour être admis à contracter l'engagement décennal, cette production serait en contradiction avec leur séjour à l'école, puisque les cours qu'ils y suivent n'ont d'autre but que de les mettre en état d'obtenir ce brevet.

Cette considération a fait reconnaître la nécessité d'adopter une formule particulière pour l'engagement décennal que les élèves-maîtres des écoles normales primaires peuvent être dans l'obligation de contracter.

Cette formule est ci-jointe (1). Je vous prie d'en adresser des exemplaires aux directeurs des écoles normales primaires qui existent dans votre ressort académique, et de veiller à ce que les élèves-maîtres se conforment dorénavant à ce modèle, pour la rédaction des engagements qu'ils auront à prendre.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique, signé GUIZOT.

---

(1) Les cadres ont été imprimés et se trouvent à la Librairie normale.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE EN GÉNÉRAL.

Depuis la restauration des études classiques en France et l'introduction des langues modernes dans l'enseignement des colléges, on sait combien se sont multipliés les livres élémentaires, dans le but d'aplanir les difficultés de ces diverses langues; et cependant, il faut l'avouer, les progrès obtenus n'ont pas été jusqu'ici en proportion des efforts toujours si estimables de tant de modestes et laborieux écrivains. Le fait est trop bien constaté par les plaintes qu'il soulève tous les jours, et que nous ne renouvellerons pas; car il est temps d'en finir avec une stérile critique de négation.

Mais, d'un autre côté, la cause du mal est-elle dans le plan ou le système particulier suivi par l'auteur de telle ou telle grammaire? Et celui qui veut prendre, en cette matière, l'initiative d'une réforme, doit-il soumettre à un examen spécial chaque nouvel essai, indiquer le secret de sa faiblesse et le moyen d'y remédier? Dût-on même se borner aux ouvrages que le conseil universitaire sanctionne de son approbation, l'entreprise serait immense, pour ne pas dire inexécutable. Heureusement elle n'est pas nécessaire, au moins nous le croyons; et même elle consumerait en vain bien des efforts qui peuvent recevoir une plus utile direction. Assez et trop on a fait jusqu'ici de la critique négative; nous venons de le dire, une critique exclusivement partielle ne convient guère mieux aux besoins du notre temps.

L'instruction primaire vient enfin de prendre un large développement sous l'active influence d'une loi franchement progressive. L'université attend avec une vive impatience cette autre loi, non moins importante pour elle, qui doit fixer les conditions générales de son enseignement secondaire. Chaque branche de ce double enseignement, la grammaire en particulier, doit donc recevoir une impulsion de réforme scientifique comme elle en reçoit une de réforme organique et matérielle, s'il est permis de parler ainsi.

Or, si la grammaire se recommande surtout à l'attention par cette imperfection des méthodes qu'on lui reproche depuis longtemps, la cause en est, ce nous semble, dans un vice général qu'il nous sera facile de faire saisir.

Rassemblons quelques faits de simple observation : la conséquence en découlera d'elle-même.

Cinq langues sont enseignées dans les colléges. Le français est la première, et, pour le dire en passant, la plus négligée. Le latin lui succède, comme une langue tout-à-fait étrangère, au moins dans ses formes grammaticales; car il n'est guère d'intelligence d'écolier qui ne saisisse toute seule quelques rapports d'une évidence palpable. Mais les ouvrages élémentaires ne conduisent pas plus loin. Le français est-il de toute antiquité la langue de nos ancêtres? Est-ce dans le cabinet d'un érudit qu'il s'est formé un jour de quelques mots latins enchâssés sur un fond primitif ou artificiel? ou bien s'est-il composé des débris du latin et de quelques idiomes dégénérés, par un travail lent, dont la multitude n'a pas eu conscience, et auquel les savants n'ont guère pu qu'assister en constatant les résultats? Voilà sur quoi les livres classiques ne fournissent pas la moindre indication aux élèves, le moindre texte aux leçons des professeurs.

Même observation à faire, quand le grec vient s'ajouter aux études des premières années. Encore une nouvelle langue qui semble être jadis tombée des nues dans un pays dont on ne connaît qu'imparfaitement même l'histoire politique. Rome a vaincu la Grèce à Cynocéphale, à Pydna; mais lui a-t-elle pris autre chose que ses statues, ses vases, et des captifs pour la pompe des triomphes? La langue de Persée a-t-elle enrichi celle de son vainqueur, ou plutôt les vieux Romains et les Hellènes parlaient-ils, avant de se connaître, deux langues filles d'une mère commune? Que d'intéressantes questions, qu'on trouve à peine soulevées par quelques remarques accidentelles dans les éléments de grammaire!

Descendons à des détails plus réellement grammaticaux : un enfant habitué à mettre dans sa prose française, sujet, verbe, régime à leur place invariable, apprend qu'en latin il pourra changer à son aise l'ordre de ces *parties du discours*; dans le grec, il retrouve la même liberté; mais quelques cas sont changés, les caractères de l'écriture sont moins familiers : c'en est assez pour que l'identité du principe dans l'une et l'autre langue échappe à l'œil d'une intelligence inexpérimentée.

Enfin quittons la syntaxe pour l'étude des mots : le sens des verbes *manere, garrire*, s'est fixé après quelques efforts dans la mémoire de l'élève; peu de temps après, s'offrent les verbes grecs correspondants, μένειν, γηρύειν (γαρύειν), et, faute d'avertissement ou d'exercice préliminaire, ils ne sont pas reconnus : il faut donc que la mémoire recommence un travail déjà fait. Que d'exemples pareils ne pourrait-on pas citer (1)!

On nous dispensera de faire sentir les mêmes lacunes, et cependant les mêmes pertes de temps et de travail dans l'étude de l'anglais et de l'allemand. Résumons-nous en quelques mots : avec le système aujourd'hui en usage, quel que soit d'ailleurs le mérite intrinsèque des traités spéciaux, et ce mérite est incontestable pour plusieurs, les cinq idiomes qu'ils enseignent, unis sur tant de points par des ressemblances fondamentales, intimes, quelquefois même minutieuses, se rencontrent à la fois dans l'esprit d'un élève, et, sauf quelques exceptions partielles, ne s'y reconnaissent pas. Chacun se présente, sans préliminaires, sans liaison, sans tradition historique, avec l'appareil effrayant d'un dictionnaire et d'une grammaire nouvelle. Comment peuvent-ils ne pas inspirer au plus grand nombre plus de dégoût que de curiosité?

Quelle est la conclusion positive de tout cela? Le lecteur l'aura sans doute prévue. C'est qu'il faut offrir aux élèves, dont la science va s'élargir par l'étude des langues étrangères, un abrégé consciencieux qui résume avec ordre et clarté : 1° les éléments communs aux cinq idiomes qu'ils doivent étudier; puis les éléments communs seulement à quatre, à trois, à deux d'entre eux; 2° l'histoire abrégée de chacun; 3° les principales lois de permutation dont la connaissance est nécessaire, soit pour expliquer les mots anciennement formés, soit pour en former régulièrement de nouveaux. Que maintenant ce livre, sans être appris par cœur, si l'on veut, reste du moins entre les mains des élèves, pour servir de centre de comparaison aux leçons apprises chaque jour, de programme aux développements du professeur.

Déjà nous voyons apparaître dans l'enseignement, aujourd'hui si confus, un principe d'ordre et d'unité, guide assez sûr pour des intelligences mûries par l'âge, mais insuffisant, dans sa réalité nécessairement abstraite, pour cette classe d'esprits à laquelle s'adresse l'instruction des colléges. Seules, les grammaires suppléeront à la légèreté naturelle de leur attention, à la faiblesse de leur intelligence, en les ramenant sans cesse à ce point de vue central de toute leur étude. Pour cela, à chacune des langues, dont les grandes lois seront réunies et comparées dans le livre des généralités, sera consacré un traité spécial composé dans le même but et, autant que le permet la diversité du génie des idiomes, sur le même plan; de telle sorte que la forme et, s'il le faut, des renvois particuliers, rappellent sans cesse les principales divisions de la grammaire *pentaglotte* dont il fera partie presque intégrante.

Union harmonique et simultanéité d'un enseignement comparatif et d'un enseignement spécial, telle nous semble donc la condition radicale de toute réforme largement utile dans l'étude de la grammaire. Nous ne demandons pas qu'on accorde à l'esquisse que nous venons de tracer plus d'importance qu'elle n'en mérite; nous n'avons voulu qu'indiquer les principaux traits d'un plan que devront perfectionner la réflexion et le savoir des hommes appelés un jour à le réaliser. Nous espérons cependant qu'on aura pu apercevoir, à cette première vue d'une ébauche imparfaite, les heureux résultats d'un travail fondé sur cette base. D'ailleurs nos lecteurs n'étaient pas tout-à-fait étrangers aux idées que nous venons de leur soumettre : déjà un de nos correspondants (2) nous avait prévenu en attirant l'attention sur une réforme nécessaire, et, au milieu de nos méditations sur ces intéressants sujets, ç'a été un véritable plaisir, un nouveau motif de confiance, d'apprendre que les mêmes besoins s'étaient fait sentir ailleurs qu'autour de nous, et qu'ils avaient conduit aux mêmes inductions. Les idées qu'un sentiment commun de malaise fait germer en même temps sur deux points éloignés l'un de l'autre, ont pour elles, outre leur démonstration, quelque chose de plus que l'autorité, toujours bornée, d'une conviction individuelle.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Examen des systèmes qui nient la liberté de l'homme, et par suite toute loi obligatoire. — Examen du mysticisme.

5e et 6e leçon.

En se posant cette question, qui se trouve à la base du droit naturel : Y a-t-il pour l'homme une loi obligatoire, et, s'il y en a une, quelle est-elle? M. Jouffroy était conduit naturellement à discuter les systèmes qui d'une manière ou d'une autre ont nié l'existence d'une pareille loi. Il les a rangés en trois classes : dans la première sont les philosophes qui, partant de raisons à *priori*, soutiennent qu'il ne peut y avoir de loi obligatoire; dans la seconde, ceux qui, sans avoir des raisons à *priori* de croire qu'une pareille loi n'existât point, se sont mis à la chercher dans la nature humaine, et, ne la trouvant pas, ont déclaré qu'il n'y en a pas en fait; dans la troisième, ceux qui ont cru rencontrer une loi obligatoire, mais se sont trompés sur la loi réelle.

Dans la première classe se trouvent une foule de systèmes différents, que M. Jouffroy ramène à quatre principaux : le système de la nécessité, le mysticisme, le panthéisme et le scepticisme.

1° Système de la nécessité. Tout système qui nie la liberté de l'homme, nie par cela même qu'il puisse y avoir pour lui des devoirs et des droits. Cela est évident. Mais les philosophes qui ont pensé que l'homme n'est pas libre ne sont pas tous arrivés à cette conclusion commune de la même façon; il y a donc une classification possible à établir parmi eux.

Ainsi 1° on peut nier la liberté de l'homme en la déplaçant, en la mettant là où elle n'est pas, comme a fait Hobbes. Il s'est arrêté à cette acception vulgaire du mot *liberté* que nous employons tous, quand nous voulons dire qu'un homme, enchaîné d'abord, n'est plus captif, est redevenu libre. Mais cet homme, lors même qu'il est enchaîné, peut vouloir certains actes; ce qui est contraint en lui, ce n'est pas le pouvoir de vouloir, mais le pouvoir d'agir. Hobbes entend par liberté le pouvoir de faire ce que nous avons voulu : en ce sens, il a raison de dire que notre liberté a des limites. Mais déplacer ainsi la liberté, la mettre dans l'action, c'est la nier. La liberté n'est pas là; elle est dans la puissance que nous avons de nous déterminer, de vouloir.

2° Une autre confusion de mots a donné lieu à un autre système, celui de Hume; il porte tout entier sur l'idée de cause. Qu'est-ce qu'une loi pour le physicien, par exemple? La concomitance de certains faits. Comme nous n'atteignons jamais hors de nous les véritables causes des phénomènes, nous sommes obligés de considérer, à défaut de leur cause réelle, les circonstances qui les accompagnent et les précèdent constamment; et bien qu'il n'y ait pas confusion, dans la tête des savants, entre la cause efficiente et inconnue d'un fait et les circonstances qui accompagnent constamment sa production, cependant on se sert du mot cause pour plus de simplicité. Or, Hume part de cette acception erronée du mot de cause; et comme il fait venir toutes nos idées des sens, il démontre que ce que nous appelons cause n'est qu'une concomitance entre certains faits. Il remarque avec beaucoup de raison que, quelque constante qu'ait été cette concomitance, nous ne sommes jamais persuadés que le fait aura toujours lieu, et qu'il suffit d'ailleurs que nous concevions un seul cas où il ne se produise point; il remarque encore que nos sens ne saisissent jamais, dans les circonstances qui précèdent et accompagnent le fait, une cause efficiente de sa production. Par conséquent il n'y a point de cause dans l'acception vraie de ce mot; cette idée d'une production d'un effet par une cause est une illusion de l'esprit humain : il est donc oiseux de savoir, dans ce système, si la cause humaine est libre ou non, il est absurde de rechercher si une cause efficiente qui n'existe pas est libre. L'argument de Hume est si vulgaire, sa réfutation si connue, que nous n'insisterons pas davantage.

Il est encore d'autres objections qu'on a faites contre la liberté humaine, qui sont plus spécieuses et plus fortes. Les motifs, en vertu desquels la liberté humaine se détermine, la contraignent, a-t-on dit. L'homme n'est pas libre, parce que ses résolutions, dans un cas quelconque, dérivent nécessairement d'un motif qui force sa volonté. Si le motif qui agit sur la volonté au moment de la détermination est seul, il l'emportera évidemment; s'il y en a plusieurs, ce sera le plus fort.

Pour bien démêler le vice de cet argument, il faut reprendre une à une chacune des assertions dont il se compose. On pourrait d'abord contester, comme l'a fait Reid, que toutes nos actions aient un motif; nous ne reproduirons pas les preuves qu'il allègue et qu'a citées M. Jouffroy sans y attacher pourtant trop d'importance, car ce n'est pas là la difficulté. Il s'agit de chercher si nos motifs contraignent nos résolutions. D'abord cette prétention est contraire au sentiment que nous avons en nous. Quelle que soit la puissance du motif, nous sentons qu'en y cédant, en prenant une résolution qui lui est conforme, nous pouvons ne pas le faire. On ne peut confondre l'action de deux billes poussées l'une contre l'autre, avec l'action de la volonté. Une bille reçoit l'impulsion et la transmet, mais n'en est pas l'auteur. Autrement, il faudrait supposer que le moi est inerte comme la matière. Et quand même toute résolution aurait un motif et lui serait conforme, il ne s'ensuivrait pas que notre volonté obéit nécessairement à un motif, mais bien qu'elle ne peut se déterminer sans motif. Ici M. Jouffroy, avec la supériorité, la délicatesse de sens psychologique qu'on lui connaît, a analysé ce qu'on appelle caprice, obstination, entêtement, ces résolutions enfin, prises contrairement à tous les motifs qui agissent sur la volonté dans un moment donné. Maintenant, dira-t-on que c'est le motif le plus fort qui l'emporte en nous? Si l'on considère comme le plus fort celui en vertu duquel nous agissons, on fait un cercle vicieux. Et d'ailleurs comment apprécier la force des motifs? Prenons deux espèces de mobiles, les mouvements de la sensibilité et les conceptions de la raison : il n'y a pas de commune mesure applicable à ces deux faits de nature différente, dont l'un est une passion et l'autre une idée. Entre deux impulsions de la sensibilité on peut reconnaître la plus forte à la vivacité des désirs, par exemple. Entre les différentes suggestions de l'intérêt bien entendu, on peut évaluer ce que vaut celle-ci par rapport à celle-là. De même pour plusieurs conceptions de la raison : tel devoir peut être plus impérieux que tel autre; mais entre un désir, un intérêt et un devoir, il n'y a pas de mesure commune. Il est impossible par cela même de déterminer quel motif est le plus fort. Nous croyons bien que, dans un cas, certains motifs auront plus d'influence sur la volonté d'un homme passionné ou d'un homme raisonnable, mais cela ne signifie point que ces motifs passionnés ou raisonnables forceront sa volonté. Ce n'est pas du motif comme cause, mais du moi comme cause, que résulte la résolution, la détermination de notre volonté.

Voici encore un argument, mais assez faible, contre la liberté de l'homme. Certains philosophes ont nié la liberté en disant que, si elle existait, les hommes seraient indisciplinables, qu'on ne pourrait les gouverner. Il y a là un sophisme et une confusion de mots évidente. Il faut distinguer deux sortes de gouvernements : l'un, le gouvernement moral, le seul qui mérite vraiment ce nom et qui agit par influence; l'autre, le gouvernement matériel qui agit par contrainte, et que ces philosophes semblent uniquement connaître. Quand j'ai des marionnettes, on peut dire que je les gouverne en remuant le fil qui les fait mouvoir; on peut dire aussi que les marionnettes obéissent; la langue ne s'oppose pas à l'emploi de ces deux termes, mais ils sont pris dans un sens un peu métaphorique. Quand le législateur, au contraire, menace de certaines punitions, promet certaines récompenses, il n'a pas la prétention de contraindre, il gouverne l'individu en le prenant par ses passions, sa raison, ses intérêts; et

---

(1) Les dictionnaires classiques, il est vrai, notent avec plus ou moins d'exactitude un grand nombre de ces analogies; mais qui ne sait ce que d'ordinaire on va chercher dans un dictionnaire? le sens d'un mot nécessaire à l'intelligence de telle phrase; à peine même prend-on le temps de parcourir tout l'article consacré à ce mot; n'ayez donc garde qu'on s'arrête à une sèche étymologie qui se cache entre les deux crochets d'une parenthese.

(2) Voir le [illegible] du 1er décembre 1833 (n° 9).



l'obéissance en ce cas est toujours l'assentiment d'une force libre. Ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de gouvernement possible vont contre cette idée, car le gouvernement implique la liberté même de l'agent auquel il s'adresse.

Enfin, un dernier système met en opposition la liberté de l'homme et la prescience de Dieu. Ou l'homme est libre, a-t-on dit, et il est impossible de prévoir ses déterminations, ou Dieu les prévoit, et il est impossible que l'homme soit libre. Dans ce système on a toujours sacrifié la liberté de l'homme à la prescience de Dieu. Mais nous ne voyons qu'une circonstance où il faudrait nécessairement opter, ce serait celle où il y aurait contradiction absolue entre la liberté humaine et la prescience divine. Et dans ce cas faudrait-il encore opter pour la liberté qui est un fait indubitable, que la conscience nous révèle dans toute sa plénitude, tandis que nous n'avons d'idée de Dieu que celle que nous nous en faisons nous-mêmes; nous ne jugeons de sa prévision que d'après la nôtre. Or notre prévision n'est légitime qu'à la condition que les faits sur lesquels elle porte soient liés entre eux par une dépendance nécessaire; et si Dieu prévoit comme nous, il faudrait que nos actions dépendissent de causes nécessaires, par conséquent il n'y aurait pas de liberté pour l'homme. Mais on n'a pas le droit d'établir cette contradiction sur une pareille similitude : il se peut qu'il y ait accord entre notre liberté et la prescience divine; et si nous ne pouvons le savoir, il faut avouer notre impuissance, car nous ne sommes tenus de juger que dans les limites de l'esprit humain. On a même cherché à concilier ces deux opinions en comparant la prescience de Dieu à la vue que nous avons d'un objet présent ou d'une chose passée; c'est voir les actes alors, et non plus forcer les causes à les produire.

Tels sont les cinq principaux systèmes de la nécessité que M. Jouffroy a passés en revue. Nous arrivons maintenant au mysticisme. Si l'on cherche sur quels faits de la nature humaine il repose, on voit qu'il y a entre la destinée *absolue* que réclame notre nature, et la destinée *actuelle* la plus heureuse, une énorme différence; nous n'atteignons jamais en cette vie qu'une faible partie du bien auquel nous aspirons; enfin nous ne pouvons arriver au plus grand bien possible qu'en arrachant nos facultés à leur développement naturel, en les concentrant, en faisant effort sur nous-mêmes, et cet effort nous est pénible. Ces deux points ont été largement développés dans les cours des années précédentes, et nous ne faisons que les indiquer ici. Or, si l'on considère d'une part que tous les efforts de l'homme pour arriver à sa fin sont impuissants, et de l'autre, que ces efforts sont antipathiques à sa nature, on arrive à cette conclusion que l'homme n'est pas ici-bas pour atteindre son bien, et que par conséquent l'effort est inutile. Cette conclusion appartient au mysticisme même. Voyez en effet les époques où il a régné : presque toujours à des époques de doute, de dégradation morale, par exemple dans les premiers siècles de notre ère. Jamais le scepticisme n'avait été plus net ni plus fort, la tyrannie plus odieuse. La vertu s'épuisait dans un héroïsme impuissant, l'intelligence se débattait en vain contre le doute; le désespoir s'était emparé de toutes les ames. Aussi la plupart des mystiques, en se demandant compte de cette situation d'un être qui sent l'impossibilité de parvenir à sa fin, ont-ils recouru naturellement à l'explication de l'homme déchu.

Si nous suivons dans la pratique les conséquences d'une pareille doctrine, nous voyons qu'il n'y a qu'une chose à faire en cette vie : attendre passivement une vie meilleure. Rien n'a de prise sur nous que par l'intermédiaire du corps. Hostilité contre le monde extérieur et contre le corps, tel est le caractère le plus évident du genre de vie des mystiques. Les anachorètes qui ont représenté l'esprit mystique au plus haut degré, se flagellaient, se macéraient; ils se séparaient du monde par les murs des monastères, par les cloisons de leurs cellules, ou bien allaient s'ensevelir dans les déserts et dans les sables pour se dérober à l'attraction si puissante de la nature. L'attention demande des efforts de notre part; ils la répudiaient pour s'abandonner à la contemplation, ils proclamaient la supériorité de l'état de rêve sur la veille; de là les hallucinations, les extases. Dans leur mépris pour l'activité humaine, ils envoyaient leurs adeptes puiser de l'eau dans le Nil, et quelquefois à de grandes distances, pour arroser un bâton planté dans le sable. Pour eux, plus d'affections : ils séparaient le père de l'enfant, l'époux de l'épouse; ils réduisaient l'homme à un état purement passif, à une indifférence complète, à l'oubli de toutes les choses de ce monde. Les visions, la croyance à des êtres surnaturels, les évocations mystérieuses les absorbaient tout entiers. Le symbole le plus parfait des mystiques, en un mot, est cet anachorète qui vécut plusieurs années sur une colonne. D'autres mystiques, partant de ce principe, que toute action est indifférente parce qu'elle est inutile, se sont plongés dans les joies de la matière et des sens; mais leur principe est toujours le même, et ils arrivent tous à nier l'obligation. Nous n'avons pas besoin de réfuter une pareille doctrine; de ce que l'homme ne peut accomplir toute sa destinée en ce monde, et ne parvient à son plus grand bien possible que par l'effort, on ne peut en conclure qu'il doive attendre, les bras croisés, une vie meilleure. Cette conclusion est fausse, exagérée.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Caractère conquérant de la France. — Conquête des Deux-Siciles, sujet de la leçon. Les Hohenstaufen; vices et vertus de cette famille. — Charles d'Anjou. — Les vêpres siciliennes. — Les Français chassés de Sicile par Pierre d'Aragon.

9e leçon.

Au quatorzième siècle, le roi de France profitait de toutes les victoires; aussi était-ce un titre lucratif que celui de roi très chrétien : le pape triomphait du roi Jean-sans-Terre, et Philippe-Auguste recueillait ses dépouilles. Lorsque saint Louis monta sur le trône, sa conscience timorée s'effraya de tant de conquêtes injustes, et ce ne fut que malgré lui qu'il les garda. Le désintéressement de saint Louis rencontra dans sa famille un singulier contraste : autant le roi était doux, modeste, pieux, autant Charles d'Anjou, son frère, était violent, ambitieux, cruel. Il avait épousé la fille du comte de Provence, sœur de reines qui la faisaient asseoir sur un tabouret; elle aussi voulut porter un diadème et avoir un fauteuil pour siége, et Charles d'Anjou alla conquérir les Deux-Siciles sur la maison de Souabe.

Les princes de la maison de Souabe furent en général des tyrans; et pourtant ils ont laissé dans le cœur des peuples un long et douloureux regret. C'est qu'ils possédaient une vertu bien rare parmi les maisons souveraines, la constance dans les amitiés. De plus ils avaient des qualités extérieures qui captivent la foule : on reconnaissait un Hohenstaufen à une boucle de ses cheveux; le don de la poésie était héréditaire parmi eux; le féroce Henri VI est compté parmi les minnesingers de l'Allemagne, et Frédéric II, son fils, composait des vers en langue provençale. Ce prince, le dernier empereur de la maison de Souabe, fut l'ennemi juré des papes et de la religion, l'ami des infidèles; il établit en Sicile des colonies de Sarrazins, et, dans sa cour même, il était toujours entouré de médecins et de concubines arabes. Aussi l'excommunication le frappa-t-elle sans cesse; elle souleva contre lui ses parents et ses amis. Pendant son absence, Jean de Brienne, son beau-frère, essaya de s'emparer du royaume de Naples, et son fils, de la couronne impériale. Son chancelier, qui était en possession de toute sa confiance, fut accusé d'avoir voulu l'empoisonner et ne se justifia jamais entièrement. L'empereur fut tour à tour blessé dans toutes ses affections; Enzio, son fils naturel, sur qui s'était reporté tout son amour, fut pris par les habitants de Bologne, qui rejetèrent toutes les offres de rançon, et, afin de montrer qu'il n'y avait aucun espoir de délivrance, lui firent bâtir un palais qui existe encore. Ceci rappelle un mot atroce de sir Hudson-Lowe à Napoléon; l'empereur se plaignait du manque d'arbres : *On en plantera*, répondit le geôlier.

Ulcéré par tant de douleurs, Frédéric II devint cruel et sanguinaire; il faisait enfermer ses ennemis dans des chapes de plomb et les laissait mourir ainsi; il n'épargna pas même sa famille. Il était un jour dans une chambre avec ses deux petits-fils, nés de Henri, qui s'était révolté contre lui; l'aîné des enfants sortit en fermant la porte. Frédéric II fut irrité de se voir ainsi enfermé; il fit appeler l'enfant, et le réprimanda vivement : « Me ferez-vous donc aussi mourir, comme vous avez fait mourir mon frère ? » lui demanda celui-ci. L'empereur le prit au mot; il ordonna de lui passer devant les yeux un bassin de cuivre chaud, afin de lui ôter la vue; mais l'opération fut faite avec tant de cruauté que l'enfant en mourut.

La destinée de toute cette famille fut malheureuse. Le jeune Conradin partit à l'âge de 15 ans pour aller défendre ses droits en Italie; vaincu et pris à la bataille de Tagliacozzo, il fut condamné à avoir la tête tranchée sur la place publique de Naples, avec son ami Frédéric d'Autriche. Le noble enfant s'écria : « Oh! ma mère, quelle dure nouvelle vous allez recevoir de moi! » puis, monté sur l'échafaud, il jeta son gant dans la foule, et ce gant fut, dit-on, rapporté à sa mère. Il restait encore une femme de cette race infortunée, fille de Frédéric II et mariée au duc de Saxe; son mari prenait prétexte de l'excommunication de son père pour la négliger et projetait de la faire assassiner. Elle se décida à fuir seule, avec une de ses femmes, dans un bateau qui, pendant la nuit, l'attendait sur l'Elbe, et de se réfugier dans un couvent. Elle quittait un enfant au berceau qu'elle n'abandonnait qu'avec désespoir, et, dans l'exaspération de douleur que lui causaient ces derniers adieux, au lieu de l'embrasser, elle le mordit; l'enfant, depuis duc de Saxe, conserva toute sa vie le nom de Fréderic-le-Mordu.

Par ses défauts et ses qualités, cette maison de Souabe laissa de profonds souvenirs dans l'esprit des peuples; ce fut long-temps une croyance populaire que Frédéric II n'était pas mort, car nul n'avait vu son tombeau, et qu'il reparaîtrait pour châtier ses ennemis.

La royauté française succéda dans l'Europe à l'influence de la maison de Souabe; Charles d'Anjou, frère de saint Louis, la transporta en Italie; Rodolphe de Hapsbourg concourut lui-même à sa grandeur et lui donna l'investiture de la Provence. L'autre puissance du moyen âge, la papauté, tomba entre ses mains. Martin IV, élu par son influence, restait dans ses états et obéissait à toutes ses volontés; car l'alliance était étroite à cette époque entre le saint-siége et la royauté. Tandis que le roi révoquait de sa propre autorité la loi canonique sur les tournois, le pape accordait trente jours d'indulgence à qui prierait pour le roi.

Cependant la domination française était aussi odieuse en Italie que l'avait été la domination allemande. Les oppositions de race étaient aussi prononcées; entre la pétulance provençale et la gravité sicilienne l'antipathie était profonde. Les Français faisaient aux Italiens l'injure la plus irrémissible, ils insultaient leurs femmes. Dès lors une catastrophe fut imminente. Le lundi 30 mars 1282, tandis que, suivant la coutume, les habitants de Palerme allaient entendre les vêpres à Montréal, monastère situé à une lieue de la ville, un soldat français outragea une jeune fille, sous prétexte de voir si elle avait des armes cachées sous ses vêtements : aussitôt le massacre des Français commença, et 4,000 hommes furent égorgés tandis que l'on chantait vêpres. Quand cette exécution fut achevée, les Siciliens en eurent peur, ils envoyèrent au pape des ambassadeurs qui se jetèrent au pied de son trône et lui crièrent : *Agneau de Dieu, prenez pitié de nous.* Martin IV, tout Français de cœur, les repoussa avec mépris et souffleta, dit-on, de sa propre main un des envoyés. Cependant Charles d'Anjou vint mettre le siége devant Messine, annonçant aux habitants qu'ils eussent à bien se défendre, car il ne leur ferait aucune merci. Les Siciliens suivirent son conseil; ils appelèrent à leur secours le roi d'Aragon, mari d'une petite-fille de Frédéric II, qui leur envoya une flotte commandée par Roger de Lauria, un des plus grands hommes de mer de cette époque. Il brûla une fois quatre-vingts vaisseaux français. En apprenant cette nouvelle, Charles d'Anjou se contenta de dire : « Seigneur, vous me donnez beaucoup à supporter. » Il fut bientôt obligé de lever le siége.

Lorsque Pierre d'Aragon vit les succès des Siciliens, il se décida à passer dans leur île; ce prince prudent s'en rendit maître en quelque temps. Tel fut le premier échec qu'éprouvèrent les armes françaises.

En terminant, M. Michelet a remis sous les yeux de ses auditeurs la marche qu'il avait suivie. Parti du tableau général de l'Europe, des idées qui l'agitaient, il est arrivé à la France, qui y tient le premier plan, pour la voir se répandre sur le reste de l'Europe; il a été du général au particulier, pour, du particulier, retourner au général.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Réveil de la société au douzième siècle. — Installation des communes. — Architecture catholique. — Période du moyen âge, Philippe Ier, Louis-le-Gros, Louis, Philippe-le-Bel, Charles V. — Décadence de la féodalité. — Littérature théologique. — Lettre d'Innocent III pour s'opposer aux traductions de la Bible; leur influence sur la formation de la langue. — Philosophie : Descartes, Bacon. — Légendes, visions. — Comment la divine comédie se rattache à l'esprit des travaux littéraires du moyen âge.

Saluons, dit M. Ampère, saluons cette lumière inattendue qui vient nous éblouir au sortir d'un voyage fait à tâtons dans les siècles d'ignorance et de barbarie. La rénovation universelle, qui commence avec le douzième siècle, est l'événement le plus saisissant qui existe dans l'histoire du développement européen : tous les germes de culture, enfouis trop long-temps, s'épanouissent au soleil d'une civilisation naissante.

C'est le moment où partout se forment de nouvelles langues. Dans les arts, l'architecture à ogives, fort improprement appelée gothique, se substitue à l'architecture romaine et acquiert son originalité; les ogives de Ste-Scholastique et les abbayes de Normandie témoignent de cet élan spontané et universel qui remplaçait un art dégénéré par un art nouveau, comme la religion dont il était la traduction symbolique. C'est aussi à cette époque que la féodalité s'asseoit d'une manière définitive : elle s'écrit dans des codes, les assises de Jérusalem et les ordonnances de Guillaume-le-Conquérant. Le douzième siècle est encore témoin de la révolution communale: Cambrai, la première ville qui ait sonné le tocsin des franchises de la bourgeoisie, date sa révolution de la fin du onzième siècle, 1076; les deux infinis, comme les appelle M. Michelet, le pape et l'empereur, se dressent, se mesurent, Grégoire VII meurt en 1085; enfin, dans le nord de l'Italie, les villes libres de Lombardie donnent l'exemple du dévouement le plus héroïque.

Les 12e, 13e, 14e siècles forment une période ayant son unité et remplissant toutes les conditions de son développement intégral : c'est ce que nous appellerons le moyen âge. On peut le partager en trois phases, un siècle d'ascension, un siècle de gloire et où les perfectionnemens sont complétés, enfin un siècle de décroissance. La période du moyen âge s'ouvre avec un roi nul, étranger à ce qui l'entoure, et peu ému des bruits d'expéditions aventureuses qui viennent de tous les côtés, Philippe Ier; Louis-le-Gros ou l'Eveillé (*non dormiens*) aide au mouvement des communes; enfin à Bovines, un roi national force l'empereur à respecter cette France que saint Louis fait aimer de tous; saint Louis, idéal de la vertu du moyen âge dans toute sa candeur, sa loyauté et sa piété un peu aveugle. Le 11 mars 1314, Jacques Molay monte sur le bûcher par l'ordre de Philippe-le-Bel, roi usurier et profond politique; la période de décadence commence.

Sous le roi Jean, il y a des ravivements d'esprit chevaleresque qui se brisent et se consument sans profit à Crécy et à Poitiers; la France a besoin d'un médecin, elle s'appuie sur l'épée de Duguesclin et sur la prudence de Charles V. A sa mort, arrivée le 16 septembre 1380, s'ouvre une autre série de faits; la France est précipitée dans un abîme de douleurs et de misères, sa nationalité elle-même est compromise; à partir du 9 novembre 1421, les actes publics portent en tête : Henri, par la grace de Dieu, roi de France et d'Angleterre. La preuve la plus convaincante de la ligne de démarcation tracée entre le 14e et le 15e siècle, c'est que la langue se transforme et se modifie; un nouveau cercle d'idées s'ouvre pour la société française, par conséquent un nouveau cercle de faits.

Le moyen âge, avons nous dit, a une exposition et une fin; les communes s'émancipent peu à peu, puis bientôt sont appelées à faire partie des états généraux : il est vrai qu'elles n'y vont que pour porter un peu d'or; mais le tiers-état peut avoir de la patience, il a l'avenir pour lui. La féodalité au contraire, élément du passé, subit l'action du temps et va perdant toujours de son influence. Les premiers coups lui sont portés par saint Louis, qui l'attaque comme juge; Philippe-le-Bel la démolit pièce à pièce; les sanglantes défaites de Crécy et d'Azincourt lui laisseront peu à mourir dans le duel des Armagnacs et des Bourguignons.

La littérature offre au moyen âge un caractère imposant d'unité et de conception synthétique. Nous avons déjà signalé, et nous signalons encore aujourd'hui l'action réciproque des siècles sur leur engendrement successif. Ainsi au douzième siècle, nous sommes entourés d'une atmosphère de culture latine, du milieu de laquelle sort et se dégage une littérature nationale, une littérature théologique. C'est un fait assez curieux que l'influence de la Bible, de ce livre étranger, antique, oriental, sur les littératures européennes: traductions, paraphrases, commentaires, tout tourne autour de la Bible; une histoire de tout ce qui se rapporte chez les différentes nations à ce livre hébreu ferait connaître la moitié de la littérature du moyen âge. L'histoire de la Bible est liée avec la marche progressive de l'esprit critique qui aboutit au protestantisme; il y a des traductions françaises de la Bible qui datent du douzième siècle. L'église a commencé par encourager, par prescrire même ces traductions; aussi, dans les premiers siècles, elle est traduite en cophte, en grec, en syriaque, en goth par Ulphilas; au neuvième siècle, saint Cyrille, apôtre des peuples slaves, la met à leur portée. Pour la première fois des réclamations s'élèvent; des évêques allemands, de la patrie de Luther, écrivent au pape Jean VIII qui approuva saint Cyrille. Ce n'est que vers la fin du onzième siècle que Rome commence à s'alarmer; c'est qu'alors les populations hérétiques, les Vaudois, commencent à traduire la Bible dans l'intention de la comprendre et de l'interpréter. Nous possédons une lettre d'Innocent III à l'évêque de Metz, qui se plaignait que certaines personnes, clercs, laïques, hommes et femmes, voulaient lire elles-mêmes la Bible, disant qu'elles la comprenaient mieux que leurs prêtres. Innocent III écrit qu'il ne faut pas permettre ces empiètements de l'individualisme. Depuis cette époque, les traductions de la Bible se sont faites dans un esprit hostile à la souveraineté pontificale. La Bible de Luther, la Bible anglaise font époque dans les deux pays, elles ont en outre l'avantage d'être des monuments littéraires de la plus haute importance, et d'avoir formé la langue aussi bien que l'esprit des religionnaires protestants.

Au moyen âge, tout ce qui est dogmatique est écrit en latin; le premier ouvrage philosophique dans l'idiome national commence avec le protestantisme, c'est le Discours sur la méthode, de Descartes; encore écrira-t-il en latin les Méditations et une partie de sa correspondance. De même, Bacon et Galilée. La philosophie hésite entre ses anciennes habitudes et l'esprit novateur. Au contraire les ouvrages de polémique, les discours, les dialogues ou conversations entre un païen et un chrétien, imités de ceux de Cicéron et de Platon, sont pour la plupart écrits en français. Ainsi va l'esprit humain, commençant par cacher les idées nouvelles sous une forme antique, puis bientôt s'en créant une qui lui soit propre. Les légendes sont les premiers monuments de l'art chrétien; le côté de la satire domine dans la plupart, soit naïveté, soit malice de la part du conteur. Quelques-unes sont fort touchantes. En voici une qu'a réimprimée M. Méon : « Un baron, dur, arrogant, la terreur de ses vassaux, un vrai mécréant, part pour la chasse un jour de Vendredi-Saint et refuse obstinément de se confesser. Sa suite, plus dévote, a l'intention d'aller visiter un saint ermite dans sa cellule. Le fier baron consent à les accompagner, se promettant bien de rester à la porte. Arrivés là, l'ermite vient au devant d'eux, et à force de supplications, il persuade au chevalier de venir parcourir son petit jardin. Une fois entré : « Vous ne pouvez, lui dit-il, sortir de la maison de Dieu sans vous confesser. » Le baron le repousse, l'ermite se jette à ses pieds; le baron cède, vaincu par cette adresse souple et persévérante, image fidèle des rapports de l'église avec la féodalité. Le baron fait la plus effroyable confession qui se puisse imaginer. Pour toute pénitence, l'ermite lui demande de remplir d'eau un baquet. Le seigneur prend le baquet, va à la fontaine voisine..... Impossible de faire entrer une goutte d'eau; il s'acharne, il redouble d'efforts sans pouvoir obtenir aucun résultat; alors une frénésie s'empare de lui, il s'attache le baquet au cou et parcourt le monde, recommençant sa tentative à tous les fleuves, à toutes les sources, et toujours inutilement. Enfin au bout d'un an, il revient les cheveux en désordre, aussi abattu au moral qu'au physique. L'homme de Dieu, en le voyant dans cet état, s'agenouille et prie pour lui. L'arrogant baron, touché de tant de douceur et d'humilité, verse une larme, cette larme remplit le baquet. »

Les visions sont pour la plupart des poëmes qui roulent sur cette donnée, que l'on est transporté d'un monde dans l'autre. On était si mal dans le monde réel, qu'on en sortait par l'imagination le plus souvent que l'on pouvait. Celle qui eut le plus d'influence sur les contemporains, fut la vision d'Alberic de Mont-Cassin, qui se crut transféré par une colombe dans le paradis, l'enfer et le purgatoire. Cet homme écrivit ce qu'il avait vu et passa le reste de sa vie dans les prières et dans les larmes. Ces visions avaient quelquefois un sens allégorique. On a demandé à quel genre se rattachait le poëme du Dante, qui n'est ni épopée, ni un drame, ni de la poésie lyrique; Dante a condensé dans sa divine comédie et élevé à la hauteur de l'art tous ces rudiments informes, vagues aspirations d'une société souffrante vers quelque chose de meilleur, récriminations contre ceux qui pesaient si lourdement sur sa tête. Dès le second siècle, Hermas avait composé une vision allégorique dans laquelle il a placé une Béatrix, jeune fille qu'il avait aimée. Un autre moine avait mis aussi, lui, ses ennemis en enfer et ses amis en paradis. Dante a profité de toutes ces élaborations, il représente le moyen âge, et réciproquement c'est le moyen âge qui l'a fait tel qu'il est. Certes, ce n'est pas rabaisser le génie que de lui donner des siècles pour piédestal, c'est l'élever d'une admiration isolée et exclusive à une sympathie sans bornes pour les efforts communs du genre humain, c'est convier tous les travailleurs à l'édification d'un monument que signera seul l'architecte qui met la dernière main à l'œuvre. Oui, Dante représente le moyen âge; mais il a fallu que la théologie lui eût construit ses trois univers avec tous leurs degrés; mais il a fallu que le système de Ptolémée lui fût conservé par les Arabes, pour qu'il pût échelonner tous ses mondes; il a fallu qu'on eût une assez haute idée de l'intelligence humaine, pour qu'il pût faire de la vérité le symbole de celle qu'il aimait, il n'a pas eu trop de tous ces matériaux pour que sa pensée pût fonder l'édifice de la divine comédie.

NOUVELLES.

M. le ministre de la marine et des colonies vient d'arrêter les programmes qui régularisent l'enseignement de l'école navale, à l'instar de ceux qui sont usités à l'école polytechnique, et qui ont si puissamment contribué au succès des études dans cet établissement.

— On écrit de Saint-Dizier : Un secours de 1,000 fr. vient d'être accordé à notre ville, pour l'établissement de deux écoles, l'une élémentaire, l'autre supérieure.

— Le 2 mars une séance publique a eu lieu à l'école normale d'Auch. Quelques expériences de lecture, d'écriture, de grammaire, etc., etc., ont été faites par les ouvriers admis gratuitement à des cours spéciaux et elles ont offert d'heureux résultats qui font honneur aux directeurs et professeurs de l'école d'Auch. Un cours de botanique va être créé dans cette ville; M. Chouseau, professeur de mathématiques élémentaires au collége s'en est chargé, et il l'ouvrira le 18 du courant.

— Mardi quelques troubles ont encore eu lieu à l'école de médecine, au cours de M. Orfila. La *Parisienne* et bientôt plus généralement la *Marseillaise*, chantées par un grand nombre de jeunes gens, précédèrent l'entrée du professeur dans la salle. A son apparition le silence se rétablit; mais après une vive allocution qu'il fit aux élèves, quelques sifflets le troublèrent de nouveau. Néanmoins le cours eut lieu comme d'ordinaire. — Nous avons déjà déploré de pareils désordres; aujourd'hui nous pouvons dire, avec toute vérité, que la presse est unanime pour les blâmer.

— On vient de placer la statue de Cincinnatus dans la salle des conférences de la chambre des pairs.

— M. Alphonse de Lamartine se propose de publier son *voyage en Orient* et le grand poëme auquel il travaille depuis 15 ans. C'est le libraire Gosselin qui a acheté ces deux ouvrages nouveaux et la réimpression des anciens.

— Le directeur des Musées royaux prévient les personnes qui lui écriraient pour obtenir des billets, qu'ils sont entièrement épuisés, et qu'il se verra obligé de laisser sans réponse les demandes qui lui seraient adressées à l'avenir pour cet objet.

— La maison du roi a, à l'exposition, 18 tableaux et 7 sculptures; le duc d'Orléans, 7 tableaux et 1 sculpture; la reine, 1 tableau; le duc de Nemours, 2 tableaux, 1 sculpture; le ministre des travaux publics a 3 tableaux, 7 sculptures, 1 architecture et 1 gravure.

— L'académie vient, dit-on, de commander à M. Lemaire la statue en pied de Racine, pour placer dans la salle de ses séances.

L'académie de peinture et la société d'agriculture de Valenciennes se sont occupées, dans leurs dernières séances, de la réception solennelle que l'on doit faire à cet habile statuaire, revenant dans sa ville natale après avoir exécuté le beau fronton de la Madelaine et reçu la croix de la Légion-d'Honneur.

— Le 2 mars a été volée, au musée d'antiquités de Bologne, la fameuse *armilla* d'or que les empereurs romains portaient au bras gauche.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 16 MARS 1834. N° 39.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 10 mars 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Clairin, proviseur du collége royal de Dijon, est nommé inspecteur de l'académie de Besançon, en remplacement de M. l'abbé Perruche, admis à la retraite.

M. Ledrut, professeur de sixième au collége royal Bourbon, est nommé inspecteur de l'académie de Poitiers, en remplacement de M. Corneille, appelé à d'autres fonctions.

M. Corneille, inspecteur de l'académie de Poitiers, est nommé inspecteur de l'académie de Rouen, en remplacement de M. Letellier, admis à la retraite.

DÉCISION DU CONSEIL ROYAL

Du 4 mars 1834.

Le conseil, vu l'ordonnance du roi, en date du 5 octobre 1830, relative à la faculté de médecine de Paris; vu le réglement du 6 novembre suivant, concernant les concours pour les chaires vacantes dans cette faculté; vu les délibérations de la faculté de médecine de Strasbourg, du 26 juillet 1832 et 7 février 1833 ; vu l'arrêté du 8 mars 1833, relatif au concours pour les chaires de physiologie et botanique de ladite faculté,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Le concours pour la chaire d'accouchement, vacante à la faculté de médecine de Strasbourg, se composera de quatre genres d'épreuves :

1° Une appréciation des titres antérieurs de chaque candidat ;

2° Une composition écrite, faite à huis clos ;

3° Une leçon faite après un jour de préparation sur les généralités de l'enseignement de la chaire mise au concours, et une autre leçon, après trois heures de préparation, sur un point particulier de cet enseignement, à laquelle on ajoutera une manœuvre sur le mannequin ;

4° Une thèse ou dissertation, écrite en français, sur une matière où les candidats s'argumenteront réciproquement.

2. Toutes les dispositions de l'arrêté du 8 mars 1833, relatives aux concours pour les chaires de botanique et de physiologie dans la faculté de médecine de Strasbourg, qui ne sont pas contraires au présent arrêté, recevront leur exécution dans le concours pour la chaire d'accouchement à ladite faculté.

ÉCOLE DE MÉDECINE.

TROUBLES AU COURS DE M. ORFILA.

Dans l'un de nos derniers numéros, nous avions raconté en quelques mots seulement les désordres qui avaient troublé le cours de M. Orfila. Nous espérions que cette fantaisie de mauvais goût et ces chants, fort déplacés dans la paisible enceinte d'une école, ne se renouvelleraient pas. Nous nous sommes trompés; les chants, les cris, les sifflets ont recommencé. La presse est unanime dans sa réprobation, et des conseils sévères sont de toutes parts donnés à une jeunesse qui depuis deux ans, et surtout depuis le commencement de l'année scolaire actuelle, nous avait habitués à d'autres spectacles. Les amis de l'ordre et de la science se réjouissaient de voir les cours suivis avec une ardeur égale aux plus beaux jours de 1819 et de 1828; nous entrevoyions l'espérance d'une ère nouvelle d'études et de travaux pacifiques : une minorité ou paresseuse ou turbulente voudrait-elle compromettre un si bel avenir, en jetant le dégoût dans l'ame des professeurs les plus distingués par leur zèle et leur talent? Des jeunes gens, dont la générosité est l'ordinaire caractère, voudraient-ils continuer à se souiller du vice odieux de l'ingratitude? Nous voulons croire encore qu'ils reviendront de leurs erreurs.

Ainsi que nous le disions plus haut, les conseils leur viennent de toutes parts, comme les appels à la fermeté de l'autorité. Entre toutes les feuilles, il en est une que la jeunesse est habituée depuis long-temps à aimer et à respecter pour l'indépendance de ses opinions, le *Courrier Français*. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ses réflexions pleines de sagesse. Justice éclatante y est aussi rendue au zèle et à l'habileté du professeur outragé. Nous aimons mieux que cette justice lui vienne d'autre part que de la nôtre. Nos ordinaires travaux, notre sympathie acquise d'avance aux maîtres qui honorent nos écoles pourraient nous rendre suspects de partialité.

Depuis quelques jours le cours de M. Orfila avait été troublé. En attendant le commencement de la leçon les élèves chantaient des chansons telles que la *Marseillaise*, la *Parisienne*, et le tumulte ne s'apaisait pas toujours à l'apparition du professeur. Les remontrances du professeur avaient même été interrompues par quelques sifflets contre lesquels la majorité avait protesté. M. Orfila avait vivement interpellé les siffleurs, et enfin il avait déclaré hier, que si ces désordres se renouvelaient, il se verrait forcé de cesser son cours. Ce matin, M. Orfila étant monté en chaire et quelques sifflets s'étant encore fait entendre, le professeur s'est retiré sans avoir fait sa leçon.

Un grand nombre d'élèves, regardant le cours comme fermé, s'affligent de ce résultat qui ne peut tourner qu'au détriment de l'école, de la science et des jeunes gens studieux. L'école de médecine était depuis plusieurs années restée étrangère à ces sortes d'agitations, il serait fâcheux de les voir se renouveler aujourd'hui sans raison et même sans prétexte.

M. Orfila, comme doyen et comme professeur, a rendu à l'école de médecine des services incontestables. Des amphithéâtres plus étendus, un laboratoire de chimie, un pavillon d'anatomie, l'établissement d'une clinique d'accouchement attestent sa sollicitude pour les progrès de l'instruction des élèves. Depuis qu'il est doyen, l'école de médecine a pris un nouveau développement, et les professeurs attestent qu'à aucune époque ils ne l'ont vue plus florissante. Comme professeur, le mérite de son cours est suffisamment constaté par l'affluence des auditeurs qui s'y portent, et, ce qui ne peut être mis en oubli par les élèves, il y apporte un zèle peu ordinaire. Il prolonge son cours de deux ou trois mois au-delà de l'époque où il pourrait le finir; au lieu de trois leçons qu'il devait faire par semaine, depuis quelque temps il en fait six. Celui qui oublie ainsi ses peines et ses fatigues dans l'intérêt de l'enseignement, a bien quelque droit à l'estime et à la gratitude de la jeunesse qui l'écoute.

Que signifient maintenant ces chansons, ces sifflets auxquels la grande majorité des élèves demeure étrangère? Il y a des personnes qui disent qu'ils sont le fait d'agitateurs politiques. Nous avouons, quant à nous, que nous ne voyons pas ce qu'il peut y avoir de commun entre la politique et des démonstrations de ce genre : l'esprit politique est grave de sa nature, et il aurait étrangement dégénéré dans la jeunesse, s'il se produisait sous des formes aussi triviales. A-t-on quelque reproche à faire au professeur? On n'en articule aucun. C'est donc uniquement du désordre excité pour l'amour du désordre lui-même. Quel peut en être le résultat? De faire fermer un cours où des centaines d'élèves viennent puiser une instruction dont la privation leur sera fort préjudiciable; de blesser, de décourager un homme dont le zèle pour la science méritait un autre prix; de l'éloigner des fonctions qu'il remplit à l'avantage général; de causer à la Faculté de médecine une double perte également sensible : car s'il est difficile de remplacer M. Orfila comme professeur, il le sera encore plus peut-être de le remplacer comme doyen.

Il est impossible que la très grande majorité des élèves ne soit pas frappée de tout ce qu'ils auraient à perdre en laissant continuer des manifestations grossières et tout-à-fait indignes d'eux, qui cesseront aussitôt qu'ils le voudront bien fermement. Ils doivent se tenir en garde contre des excitations qui ne peuvent que nuire à leur instruction, à la science, à l'école en général. M. Orfila nous paraît avoir parfaitement jugé la nature du différend qui s'est élevé entre lui et son auditoire. Il n'a voulu admettre aucune intervention ni de la police, ni de l'autorité; c'est une affaire, a-t-il dit, qui doit se terminer entre le professeur et ses élèves;

c'est à la raison et aux bons sentimens de la majorité que j'en appelle pour le rétablissement de l'ordre. Nous sommes convaincus que ce langage sera compris, que les élèves voudront reprendre avec calme le cours de leurs travaux, qu'ils ne donneront pas aux détracteurs de la jeunesse la joie de dire que le zèle dont on fait preuve pour leur instruction ne rencontre en eux ni gratitude ni sympathie, et que leur amour pour la science ne suffit pas pour les prémunir contre des désordres qui n'auraient ni prétexte ni excuse.

PHILOSOPHIE.

FRAGMENT D'UN TRAITÉ DE MORALE INÉDIT;

Par M. DAMIRON, *Professeur de philosophie à l'école Normale et au collége Louis-le-Grand.*

Deuxième article.

DE LA PRIÈRE.

Il est d'abord évident que comme nous ne saurions bien vivre selon Dieu, sans bien vivre selon notre conscience, selon la nature et l'humanité, notre destination religieuse implique nécessairement notre destination spirituelle, matérielle et sociale; la piété, la sainteté ont pour conditions nécessaires toutes les vertus qui nous perfectionnent soit en nous-mêmes, soit dans nos rapports avec le monde et nos semblables. De même qu'il y a de Dieu dans les lois de tout ce qui est créé, de même aussi il y a du culte dans les actes par lesquels nous nous efforçons de nous conformer et d'obéir à ces lois. Nous honorons le créateur par le respect et le soin que nous vouons aux créatures. Cultive ta pensée et toutes tes facultés; rends à l'homme et à l'univers ce que tu leur dois pour ton propre bien; suis l'ordre partout où tu le trouves, et devant Dieu, qui t'a fait ame, qui t'a placé au sein de la nature, qui t'a donné une famille, une patrie, et la société des peuples et du genre humain, qui t'a lié de mille manières au système général des êtres, tu seras sage et méritant; voilà ce que chacun de nous peut se dire à lui-même, voilà une sorte de religion qu'il doit se proposer de pratiquer, bien sûr de se sanctifier s'il en remplit fidèlement les commandements et les préceptes.

Cependant ce n'est pas là encore la pure et vraie religion; l'homme et le monde y ont trop de part, et Dieu lui-même pas assez; le théisme y est trop effacé par le naturalisme et l'antropomorphisme; elle est bonne, mais insuffisante; et il est nécessaire pour la compléter qu'elle se couronne d'une religion plus directe et plus expresse. Dans ce point de vue nouveau quelle doit être notre destination?

Je ne disserte pas ici de Dieu; je l'ai fait ailleurs, et j'y renvoie. Mais je me résume et je dis: Dieu qui *est* et qui *vit*, qui est et vit éternel, immense et infini; qui a absolument la pensée, l'amour et la puissance; qui est la providence de tous les êtres; raison, justice, bonté et beauté pour les uns, pour les autres impulsion, mouvement et animation; force physique pour ceux-ci, pour ceux-là force morale; s'appropriant à chacun, se faisant tout à tous, les traitant tous selon leur nature, leurs qualités et leurs rapports; Dieu, pour plus simple expression, est l'ordre lui-même à sa source, l'ordre idéal et souverain, l'ordre générateur de tout ordre. La nature, en effet, n'est qu'un ordre fini, dérivé et secondaire, et de même l'humanité. Dieu est l'ordre primitif, incréé, universel, qui engendre et harmonise tous les ordres particuliers dont l'univers est rempli; Dieu en un mot est le tout ordre. Si tel est son caractère, quelle doit être en conséquence notre conduite à son égard? Le négliger ou le repousser, l'oublier ou le nier, n'est-ce pas se jeter dans le désordre? n'est-ce pas devenir faible, et faible de cette faiblesse qui n'affecte pas seulement quelque pouvoir de notre ame, mais notre ame tout entière, toute notre vie, toutes nos forces? car ce n'est plus d'un désordre partiel, temporaire, local et limité qu'il s'agit dans cet état, c'est d'un désordre complet, c'est d'une opposition radicale à l'ordre lui-même en son principe. Serait-ce donc là la destination à laquelle nous serions appelés? — Au contraire, lorsque d'abord, autant qu'il dépend de nous, appliqués avec diligence à chaque espèce d'ordre, fidèles au monde et à la société, nous nous élevons ensuite pieusement jusqu'au maître qui les régit, que nous le cherchons dans ses voies, que nous le suivons dans ses plans, nous nous sentons aussitôt grandir, et plus pleinement vivre, nous valons mieux, nous sommes plus forts; en effet, nous nous unissons à la force des forces, nous nous lions à son action, nous participons à sa puissance, nous communions avec la vie prise à sa source et en sa substance. Comment, dans cette religieuse et harmonieuse société de la créature avec le créateur, du *faible* avec le *fort*, ne trouverions-nous pas la vertu, le vrai bien, le bonheur?

Telle est notre fin par rapport à Dieu.

S'il en est ainsi, rien de plus facile que de conclure les devoirs qu'elle nous impose envers lui; ils se réduisent à ceux-ci: la prière d'abord, et puis l'œuvre comme conséquence et complément de la prière.

La prière! mais y croyez-vous, en admettez-vous l'efficacité? — A mon sens, oui, sans aucun doute; et j'en donne pour première preuve la généralité du fait lui-même, qui est de tous les lieux, de tous les temps, et j'ajoute de tous les hommes, car il n'y en a pas qui ne prient, soit d'une façon, soit de l'autre. Toute l'humanité prie. D'un bout de la terre à l'autre il s'élève incessamment un concert de prières qui s'échappent des cœurs en mille accents divers, et s'adressent à Dieu, comme à la cause, quelle qu'elle soit, ou quelle qu'on l'imagine, d'où tout vient et où tout se rapporte. La prière est dans le monde moral comme la lumière dans le monde physique; et de même que, dans celui-ci, la lumière n'est pas partout ni toujours également vive, également claire et également pure; de même aussi, dans celui-là, la prière n'est pas toujours ni partout également vraie: c'est l'effet de l'erreur. Mais elle n'en est pas moins, dans l'ordre des esprits, un phénomène universel; et à ce titre elle a nécessairement sa raison et son but. Elle est destinée à vivifier et à fortifier les ames, et elle ne perd de sa vertu que lorsqu'elle s'égare en aveugles et coupables superstitions; mais du moment qu'on la considère dans sa légitime et vraie nature, on comprend bien tout ce qu'elle a de salutaire et de bienfaisant. Qu'est-ce en effet que bien prier? ce n'est pas demander à Dieu qu'il change et se modifie au gré d'un vain caprice, qu'il défasse ce qu'il a fait, qu'il fasse ce qu'il n'a pas fait, qu'il suspende ses lois et réforme ses conseils d'après les vœux qu'on lui adresse: désirs d'enfant que tout cela, fantaisies folles et sans raison, sources de mécomptes et de déceptions! Prier ainsi n'est pas aspirer à un ordre vrai, à l'ordre lui-même, mais à un ordre faux, au désordre; c'est imaginer des combinaisons arbitraires et absurdes, et demander au Tout-Puissant qu'il s'y prête et les appuie; c'est les chercher, les souhaiter, les réaliser par la pensée, et, si l'œuvre suit le désir, les réaliser par l'action. Or, à cela il y a faiblesse, oubli du bien, fausse religion, souvent même corruption. Mais la vraie prière est autre chose: née de la foi et de l'amour, tout à Dieu vers lequel elle s'élève en saintes aspirations, tour à tour joie pieuse ou douce et triste dévotion, espérance et élans d'ame ou repentir et résignation, elle n'est jamais, sous toutes ses formes, qu'une fervente protestation d'attachement absolu à l'ordre. Douloureuse et éplorée, elle exprime, avec le regret et le remords de la faute, l'effort fait pour se relever et revenir à la vertu; c'est un soupir vers la bonne vie; heureuse, elle est l'effusion d'un cœur qui se sent fort de son adhésion à la loi suprême et en tressaille d'allégresse. S'échappe-t-elle en hymnes plaintives et en accents mélancoliques; elle dit les combats, les rudes épreuves et les misères, quelquefois aussi les punitions que Dieu envoie à l'homme dans sa sagesse, pour le soutenir ou le relever, l'exciter ou le corriger. Mais s'écrie-t-elle avec transports et vives acclamations; comme au matin d'un beau jour, elle salue, en l'adorant, le mystique soleil qui l'éclaire, l'échauffe, l'inonde de félicité. Ainsi toujours la vraie prière se rapporte et tient à l'ordre; l'ordre à retrouver quand il est perdu, à conserver quand il est trouvé, à chercher quand il manque encore, voilà son objet; retour ou union, aspiration continuelle et tendance constante à l'ordre, voilà son mouvement. Bien prier n'est donc autre chose que s'élever, s'adresser à l'ordre en la personne de Dieu, et se montrer disposé à y conformer sa vie.

Et qu'on ne pense pas que ce développement de l'amour et de la foi ne prenne naissance que chez les hommes d'un esprit simple et naïf. Les savants font comme les ignorants; ils voient dans l'ordre, qu'ils comprennent, la vérité, la bonté et la beauté par excellence; ils y reconnaissent ce système de relations et de lois où chaque être a sa raison, sa place et sa destinée; ils y admirent vivante, en action et à l'œuvre, cette Providence infinie qui embrasse tout dans les plans de sa suprême sagesse. Seulement, au lieu de se borner à deviner, à entrevoir, à croire enfin sans savoir, ils abstraient et mettent en lumière ce divin fond des choses; ils le saisissent à sa base, et le suivent dans ses contours; ils le pénètrent dans ses détails, l'analysent dans ses rapports, le vérifient de toute façon et le convertissent, de réalité concrète et obscure, en réalité distincte, précise et évidente. Certes, alors ils croient; ils croient même d'autant mieux que leur foi vient de la science, et que le Dieu auquel ils adhèrent est plus intelligible à leurs yeux; ils y croient et ils l'aiment en raison de leurs lumières. Leur religion suit leur pensée; elle en a la profondeur, la force et la pureté. Le vrai savant, le sage a sa dévotion comme l'ignorant; toute la différence, c'est qu'il la tire de la réflexion et non du sentiment. Parfois même il prend quelque chose du caractère sacerdotal; et quand il expose avec enthousiasme la vérité dont il est l'organe, il est comme le prêtre de la science; et sa philosophie est une sorte de culte qu'il propage en enseignant. Il n'y a que les faux savants qui n'aient pas cette piété; et encore ont-ils leurs vérités, vérités incomplètes, dieux faits à leur idée, qu'ils idolâtrent et adorent souvent avec fanatisme. Le sage, à la vue de l'ordre, a foi et amour comme le peuple, comme le peuple il prie, et se trouve bien de prier.

En effet, si la prière dans la pureté de sa nature n'est qu'une aspiration religieuse et une sainte adhésion à l'ordre; si elle n'est que le mouvement d'un esprit touché de Dieu, et qui se voue à lui sans réserve; si elle n'est qu'un élan du cœur vers le bien suprême et absolu, elle est en parfaite harmonie avec la destination générale de l'homme; car, soit qu'elle le relève et le soutienne, soit qu'elle l'excite et l'exalte, elle ne peut manquer de le fortifier, de le rendre meilleur et plus heureux. La prière, sans être encore précisément de la vertu, est la commencement de toute vertu; on l'a appelée quelque part la respiration de l'ame: oui, elle en est bien le souffle vital, un signe heureux de santé, un symptôme de moralité. Prier, bien prier, c'est être prêt à bien vivre.

DE L'ŒUVRE.

Cependant prier ne suffit pas, il faut joindre l'œuvre à la prière. Or, qu'est-ce que l'œuvre dans le sens sérieux et profond de la

religion? C'est toute pratique tentée ou accomplie en vue de Dieu. Les travaux d'art et d'industrie, la justice et la charité, les soins de l'ame et du corps, toutes les habitudes, en un mot, d'une légitime activité, rapportés à l'ordre suprême, à Dieu qui en est le principe, ont, par là même, le caractère et la qualité de l'œuvre. Tout peut se tourner en œuvre, pourvu que ce qu'on fait soit en mémoire de *lui*.

Cependant il y a entre les œuvres des différences et des degrés. Toutes les ames, dans leurs hommages, n'honorent pas Dieu également bien; celles qui les lui adressent d'un cœur fervent font mieux et méritent plus que celles qui ne le servent qu'avec tiédeur; celles qui les lui offrent sous forme de soins donnés à l'ordre de la nature, lui sont sans doute moins agréables que celles qui les placent dans le dévouement à l'ordre moral et social; et, parmi celles-ci, les excellentes, les grandes ames dont les pensées ont pour but le bien de tout un peuple, de toute une société de peuples, de l'humanité tout entière, sont encore à ses yeux plus saintes et plus dignes. Néanmoins quelles que soient les voies de la Providence que l'on suive de préférence, il y a toujours religion à y entrer et y marcher; ainsi, le médecin qui guérit, comme le savant qui éclaire; le laboureur qui défriche, comme le moraliste qui civilise, ministres du Très-Haut chacun à leur manière, impriment à leurs travaux un caractère sacré, du moment qu'ils les rapportent au maître dont ils relèvent; tous ouvriers devant Dieu, bien qu'il y ait entre eux des distinctions, ils ont tous comme un culte dans l'emploi religieux qu'ils font de leurs facultés.

Telle est l'œuvre en général: qu'est-elle maintenant dans son rapport et sa liaison avec la prière? Elle en est le complément et la suite légitimes. La prière est une aspiration, une élévation de l'ame à l'ordre; l'œuvre est, autant qu'il dépend de l'homme, le fait qui atteint cet ordre, l'exprime et le réalise. La prière commence, l'œuvre achève et consomme; l'une est l'inspiration, l'autre l'action. Celle-ci gît dans l'exécution, celle-là dans l'intention, dans le vœu, dans le désir. La prière toute seule ne serait pas la vertu, elle ne devient telle que par l'œuvre. Prier sans rien faire, prier pour prier, n'est pas chose en soi suffisante; il faut y joindre la pratique, il faut développer ce sentiment dans une suite d'actes et d'habitudes qui en attestent l'énergie, la sincérité et la constance. Qu'est-ce que prier, pour le redire? C'est croire en Dieu et l'aimer, croire en sa loi et l'aimer; or, est-ce là le tout de la religion? Mais se conduire selon cette loi, mais s'y conformer de toutes ses forces, mais en accomplir tous les commandements, mais en être l'homme, par le fait en même temps que par la pensée, n'est-ce pas quelque chose de plus? Non, la prière ne peut pas être sa fin à elle-même, il faut qu'elle aille à l'œuvre, se l'adjoigne, se l'allie et parvienne ainsi à la plénitude et à la perfection de la vertu. Cependant, d'un autre côté, que serait l'œuvre sans la prière? Un fait sans doute, mais un fait qui, tout régulier qu'il pourrait être, manquant de l'esprit purifiant et vivifiant de la piété, resterait sans consécration et sans caractère religieux. La prière l'eût sanctifié, l'absence de la prière le laisse sans la grace; venant d'une ame pleine de Dieu, tous les développements légitimes des facultés humaines, exercices de l'esprit et affections du sentiment, déterminations de la volonté et mouvements organiques, vertus de tout ordre et de toute espèce, tout se change et se transforme en hommages au Créateur. On peut en effet prier par la science et par l'art, prier par des travaux mécaniques et industriels, prier surtout par la justice et la charité envers ses semblables; il n'y a pour cela qu'à tout rapporter aux lois de la Providence. Mais du moment qu'on n'agit pas dans cette vue et par ce motif, que ce qu'on fait, on ne le fait pas par amour de l'ordre divin, l'œuvre est humaine, purement humaine, elle n'a rien de religieux. La science reste science; la poésie, poésie; l'industrie, industrie, et ainsi de tout le reste; rien ne se trouve sanctifié, parce que rien n'est *prié*. On continue sans doute alors à marcher dans de bonnes voies, mais on y marche sans Dieu, sans l'idée du vrai but, du vrai bien de l'humanité; on ne manque pas sa destinée, mais on ne l'accomplit pas pleinement, on ne lui donne pas toute sa moralité. Au lieu de l'élever au ciel, on la borne à la terre; on la rapporte à quelque chose de partiel et d'incomplet, au lieu de la rattacher à l'ordre universel et absolu. Ainsi, les mêmes œuvres qu'un dessein plus élevé, parce qu'il aurait été religieux, eût rendues plus parfaites, le sont moins par cela même que cette intention ne s'y est pas mêlée, et que l'esprit de la prière ne les a pas visitées. L'esprit de la prière! mais il faut bien le comprendre. Je ne veux pas dire cet esprit de désirs insensés et d'aveugle ambition, qui se tournerait vers Dieu comme vers un roi de ce monde, pour solliciter à la manière de l'esclave ou du courtisan; je ne veux pas dire l'esprit d'erreur, de petite superstition, d'idolâtrie et de fétichisme. L'esprit de la prière, je le répète afin qu'on ne s'y trompe pas, tout de foi et d'amour, de vérité et de lumière, ne s'adresse jamais à Dieu que comme à l'ordre lui-même et au souverain législateur du monde et de l'humanité. Donc, prier Dieu de cette façon, s'unir à lui de cœur et lui donner sa vie, c'est vraiment se sanctifier, sanctifier tous ses actes, quand d'ailleurs en eux-mêmes ils sont bons et légitimes: et ne pas prier dans le même sens, c'est en ôter volontairement une grace singulière, en retrancher ce qu'il y a de plus pur dans la vertu et la sagesse humaines. Il est une maxime, tenue pour vraie, et qui l'est, quand on ne la prend pas dans une acception trop rigoureuse, mais qui, jugée plus sévèrement, me semble fausse et inexacte: on dit: *Qui laborat, orat; qui travaille, prie*. Que veut-on dire par ces mots? que celui qui ne donne pas tout son temps à la prière, mais qui agit et se livre à l'œuvre, se conduit mieux que celui qui se borne à une oisive adoration; rien de plus conforme à la raison. Mais si l'on entend qu'à la lettre travailler c'est prier, je vois dans cette pensée une fâcheuse confusion. On ne distingue plus deux choses, qui cependant sont très-distinctes; on ne tient plus compte à la fois de la disposition à l'action et de l'action elle-même, de l'intention et du fait, de la prière et de l'œuvre; on ne tient compte que de l'œuvre; on lui sacrifie la prière, et alors voici la conséquence à laquelle on est conduit. Celui qui travaille réalise l'ordre (il faut du moins le supposer); mais s'il travaille et ne prie pas, il réalise l'ordre sans y penser, sans y croire et sans y aspirer; il le réalise matériellement, mais non moralement et en esprit; il ne commence pas par le voir, le sentir et le désirer pour ensuite le pratiquer; il se borne à le pratiquer. Il fait comme la plante, qui elle aussi *travaille*, mais sans idée ni volonté. Il porte et produit le bien, comme la plante porte son fruit. Or, cette façon d'accomplir la loi n'est pas celle qui convient à l'homme; créé à la fois pour connaître, aimer et suivre l'ordre, il doit le suivre avec foi, avec conscience et avec amour; il doit travailler et prier, prier puis travailler, consacrer l'œuvre par la prière, et couronner la prière par l'œuvre.

Qu'on me permette de faire encore une réflexion sur ce sujet. Dans toutes les religions, il y a des paroles pour dire que Dieu se retire de l'homme, l'abandonne et le délaisse; qu'il faut alors le prier pour le fléchir et le ramener. Au sens vulgaire et littéral, ces expressions ne représentent bien que les relations de notre nature avec une nature céleste, qu'on lui assimile un peu trop, qu'on revêt trop d'humanité, qu'on ne fait point assez divine; et, d'après cette interprétation, il serait difficile d'en justifier la vérité et la justesse; elles appartiennent plus à une foi mythologique et païenne qu'à une foi vraiment chrétienne. Mais prises en un sens plus profond, je ne craindrai pas de les soutenir, et je les expliquerai ainsi qu'il suit: Dieu ou l'ordre ne cesse jamais d'être présent et puissant, immuable, universel; en aucun lieu, en aucun temps, il ne suspend ou ne limite la souveraineté de son action; en soi, il ne défaille jamais. Mais ce qu'il est en lui-même, il ne l'est pas toujours aux yeux de l'homme. Pour l'homme souvent il s'obscurcit, disparaît et s'éclipse; il demeure dans les choses, mais s'y cache sous voiles; il ne manque pas à la réalité, qu'il remplit tout entière, mais il manque à l'esprit, auquel il se dérobe; et alors une grande tristesse s'empare de l'ame et la consterne: on se sent faible et misérable, on se trouble de ces ténèbres, on s'effraie de ces obscurités; or, si dans de telles tribulations on ne recourait pas à la prière, si on n'invoquait pas avec confiance les clartés divines, et que, soutenu par la foi, l'amour et l'espérance, on n'aspirât pas à la manifestation et au déploiement visible des lois de la Providence, ce serait, certes, une déplorable et profonde infirmité. Quoi! pas un soupir, pas un désir, pas le moindre élan du cœur vers cette vérité qu'on ne voit pas et qu'on a tant besoin de voir! rien qui porte à la chercher et, s'il se peut, à la saisir; rien qui tourne l'intelligence vers la face de Dieu, et l'excite à l'adorer; de l'indifférence, du doute, de l'ignorance à tout jamais! Oh! non, ce n'est pas là un état naturel à l'homme. Mais prier et vivre pour l'ordre, aussi bien quand on ne l'a pas que quand on le voit et qu'on le possède; ne jamais s'en détacher, le suivre à la trace et y aspirer quand il est clair et manifeste; et, quand il arrive qu'il est caché, y aspirer encore et l'espérer, lui continuer un culte pieux au milieu même de ses éclipses et de ses défaillances apparentes; là, sans nul doute, est le vrai devoir, là aussi la vraie force. Qu'on entende de cette façon ces éloignements de Dieu et ces colères célestes dont parlent toutes les religions; il n'y a plus superstition, il y a sagesse et raison à dire qu'il faut prier pour les faire cesser et les dissiper. Prier ainsi n'est autre chose qu'invoquer l'ordre et la lumière, et rien ne convient mieux à la destination et au bien de l'ame.

Comme, d'autre part, rien ne serait plus absurde et plus fâcheux à la fois que de croire que dans ces occasions la Providence a un caprice, et que, pour y mettre un terme, il faut la prier, la supplier, tâcher enfin de la fléchir, ainsi qu'on l'essaierait auprès d'une créature imparfaite et changeante.

Ph. Damiron.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

De la tragédie prétexte après Attius. — Drame sur Balbus. — Mécène et Maternus. — Octavie attribuée à Sénèque; rapprochement avec l'Octavie d'Alfieri.

Après avoir laborieusement réuni les débris épars des premiers essais dramatiques chez les Romains, avoir patiemment et ingénieusement reconstruit pièce à pièce les tragédies de Pacuvius et d'Attius, et ranimé en quelque sorte ces ossements arides par les ressources de son talent, M. Patin était naturellement amené à continuer l'histoire de la tragédie latine: c'est ce qu'il a fait en s'occupant d'abord de la tragédie prétexte.

A l'exception d'Octavie que nous possédons, nous sommes réduits pour le reste, je ne dis pas à des fragments, mais à des indications toujours vagues et incomplètes. Au moins les vieux poëtes ont laissé des lambeaux, des vers entiers, des tirades même; ici rien, pas un texte à citer.

Dans la correspondance de Cicéron il est parlé (1) d'un questeur Balbus, espèce de Caligula anticipé qui, entre autres extravagances, fit représenter à *Gades* une prétexte sur ses propres aventures. Cette composition dramatique n'était sans doute

pas dépourvue de tout mérite littéraire, de beautés poétiques, puisqu'elle passa entre les mains du fameux C. Gallus, ami de Virgile et d'Asinius Pollio.

Le célèbre Mécène cultivait lui-même les lettres qu'il a protégées avec tant d'éclat; mais l'excellente société littéraire au sein de laquelle il vivait ne put le préserver du mauvais goût. Sénèque, qui avait la prétention de se croire naturel, trouve, dans le style de ce ministre d'Auguste autant de mollesse, d'affectation et de déréglement que dans ses mœurs (2). *Prométhée* est une preuve de ce goût détestable. L'auteur de l'Art poétique a rendu avec autant de simplicité que de bonheur une belle pensée qui se trouve dans Hérodote.

. . . . *Feriuntque summos*
Fulmina montes (3).

Mécène, à qui une telle manière de s'exprimer semblait commune, et pas du tout poétique, dit : « *Ipsa enim altitudo attonat summa* (4). » Ce qui est à peine intelligible; et Sénèque, qui était de cet avis, prend la peine d'en indiquer le sens, dans la crainte de paraître proposer des énigmes à son ami Lucilius.

Un passage du grammairien Priscien (5) a fait penser que Mécène avait composé une fable prétexte, *Octavie :* il s'agissait sans doute du mariage ou plutôt du divorce d'Antoine et d'Octavie, événement qui amena la rupture des deux rivaux aspirant à l'empire.

Curiatius Maternus, un des principaux interlocuteurs du *De oratoribus*, généralement attribué à Tacite, n'est connu que par cet ouvrage. Nous y voyons qu'avocat distingué, il avait préludé à ses succès oratoires par la composition de tragédies qu'il lisait à un public choisi (6). Ses amis lui reprochent d'avoir sacrifié à ses premiers goûts les applaudissements et la gloire du Forum.

Il est question au commencement du dialogue d'une de ces lectures (7). C'est un fait à constater, que ce genre de publication, qui avait succédé à celle du théâtre, avait dû nécessairement altérer la nature des œuvres dramatiques, les assimiler à des déclamations de rhéteurs et de sophistes.

Maternus avait fait une Médée et un Thyeste, ces éternels et inépuisables sujets de tragédies : « Vous ne vous lassez donc jamais, lui dit-on (8), de toutes ces tragédies qui vous arrachent à l'éloquence et aux affaires? Naguère c'était Médée, maintenant c'est Thyeste qui absorbe tous vos instants. »

Mais ce qui est plus important pour nous, le dialogue des orateurs fait mention de deux tragédies prétextes, d'un Caton, d'un Domitius, le même probablement qui est désigné plus loin sous le titre de *Néron* (9).

C'était cette dernière composition qui avait fixé les regards des Romains sur Maternus, et il pensait qu'il devait sa réputation bien plus à ses poèmes qu'à ses discours (10). La raison en est facile à saisir : l'éloquence est fille de la liberté; et depuis qu'un joug honteux pesait sur les Romains, le Forum était froid, sans mouvement et sans vie; l'orateur, sachant que les paroles les plus innocentes devenaient matière à accusation capitale, se voyait forcé, dans son propre intérêt et dans celui de ses cliens, de se tenir sur une réserve qui excluait la plupart des formes oratoires. Dans une tragédie au contraire, les allusions étaient faciles, et les traits acérés d'une satire habilement déguisée devaient porter coup, et plaire singulièrement au public C'est ainsi que Maternus entendait la tragédie, qui tournait en ses mains au pamphlet politique. Aussi dans son *Caton* avait-il blessé les puissances; et quand ses amis lui demandent s'il aime encore les hardiesses dangereuses de cette pièce, et s'il n'est pas effrayé des propos des méchants, il répond que si Caton a omis quelque chose, Thyeste le dira à la prochaine lecture.

Sous Domitien, Maternus paye de sa tête le libre langage de ses personnages et la téméraire hardiesse de ses allusions (11).

Octavie. — Dans un premier monologue, Octavie déplore ses chagrins domestiques. Le souvenir de son père Claude et de sa mère Messaline n'est pas fort intéressant à rappeler. Mieux vaudrait celui de Britannicus son frère, dont elle ne dit pas un mot, parce que le poète la réserve pour d'autres scènes. Sa douleur, qui ne s'exprime que par des lieux communs, touche peu.

Dans un deuxième monologue qui succède au premier, chose tout-à-fait insolite, la nourrice d'Octavie moralise à son tour sur l'abaissement de la maison de Claude; elle déplore la situation de sa maîtresse et pressent sa triste fin; ton déclamatoire qui n'a rien de dramatique ni de convenable au personnage. La succession de ces deux monologues indique bien visiblement qu'un tel ouvrage n'était pas destiné au théâtre. A la vérité quelques vers de la scène suivante :

Vox, heu! nostras percutit aures
Tristis alumnæ;
Cessas thalamis inferre gradus,
Tarda senectus (12)?

pourraient faire supposer que ces deux personnages, par une disposition particulière de la scène, également vus des spectateurs, l'un dans sa chambre, l'autre dehors, *monologuent* chacun de leur côté et se rejoignent ensuite. Mais il est plus vraisemblable, il est plus naturel de penser que la pièce n'étant pas destinée à la représentation, le poète ne s'embarrassa nullement de cette difficulté d'exécution.

Du reste, que ces monologues sont froids et loin du naturel des morceaux semblables que fournit le théâtre grec! Dans la pièce qui nous occupe, ce ne sont pas des personnages préoccupés qui se parlent à eux-mêmes, c'est un poète grimé qui parle prétentieusement à une école d'auditeurs. Les mêmes idées reparaissent dans la scène 3ᵉ, où Octavie et sa nourrice se rejoignent enfin; celle-ci s'efforce en vain de consoler et de calmer sa maîtresse, qui, au moment où on s'y attendrait le moins, s'enhardit jusqu'à la menace :

Extinguat et me, ne manu nostra cadat.

Et quand on lui répond que ce rôle ne va pas à une faible femme, elle reprend :

Dolor, ira, mæror, miseriæ, luctus dabunt.

« Oui, je trouverai la force nécessaire dans ma douleur, ma colère, mes chagrins et ma misère. »

Les noms de Claude et de Messaline retentissent encore, et cette fois Britannicus n'est point oublié. Longues récriminations contre Agrippine et Néron, mouvements de jalousie contre Poppée; lieux communs de toute espèce, allusions mythologiques, songes fort peu clairs, présages, longues tirades, dialogue coupé, mauvais goût, mais plus timide et moins brillant que dans les véritables pièces de Sénèque. — Rien de dramatique. Le chœur pressent l'hymen de Poppée et les infortunes d'Octavie; il reporte ses regards vers ces temps heureux qu'il regrette amèrement, où les Romains savaient venger l'innocence et punir les coupables; il rappelle les circonstances de la mort d'Agrippine. Peu de composition, en un mot; coloris vague et commun.

La situation d'Octavie est indiquée dans ce premier acte; mais cette exposition n'est qu'un prétexte à toutes sortes de déclamations.

Encore un monologue; c'est Sénèque qui accuse la fortune de l'avoir arraché à sa délicieuse médiocrité, à son doux repos philosophique, à ses chères études qu'il décrit avec complaisance; puis il s'engage dans une longue redite des quatre âges du monde, chantés par tous les poètes, et il n'est que tardivement interrompu par la brusque arrivée de Néron, qui est assez dramatique:

Perage imperata; mitte qui Plauti mihi
Sullæque cæsi referat abscissum caput (13);

s'écrie Néron, en s'adressant au préfet du prétoire qui l'accompagne (non pas Burrhus, comme dans Racine, mais probablement Tigellin), et qui lui répond avec soumission :

— *Jussa haud morabor : castra confestim petam.*

Là-dessus, Sénèque entre assez maladroitement en matière en priant le prince d'épargner ses proches. Puis il s'engage entre eux une lutte de sentences, les unes tyranniques, les autres morales, où le disciple, par la facilité et la vivacité de la réplique, se montre vraiment digne de son maître : toujours même symétrie, vers contre vers, hémistiche contre hémistiche, longues tirades qui se répondent; mais de progression, point : la scène pourrait se prolonger éternellement ainsi. Voici pourtant quelques traits assez brillants :

Præcipere mitem convenit pueris senem (14).
— *Regenda magis est fervida adolescentia.*
— *Ætate in hac satis esse consilii reor.*
— *Ut facta superi comprobent semper tua.*
— *Stulte verebor, ipse cum faciam, Deos.*

Le 3ᵉ acte nous offre le fantôme d'Agrippine qui vient présider aux noces fatales qui se préparent; nouveau récit de la mort de cette princesse, cruels outrages de Néron pour sa mémoire; prédiction assez claire de la chute et de la mort de cet empereur dénaturé :

Veniet dies tempus que, quo reddat suis
Animum nocentem sceleribus, jugulum hostibus,
Desertus, et destructus, et cunctis egens (15).

Moi, j'espère qu'enfin le ciel, las de ses crimes,
Ajoutera sa mort à tant d'autres victimes;
Qu'après s'être couvert de ton sang et du mien,
Il se verra forcé de répandre le sien. RACINE. *Brit.*

Au reste cette apparition est assez inutile; le fantôme vient pour venir et s'en va de même.

Octavie rentre en démentant ses emportements des premières scènes par un langage résigné : ce théâtre se soucie peu du précepte d'Horace:

Servetur ad imum
Qualis ab incepto processerit, et sibi constet (16)

Dans des vers assez élégants et, chose rare, assez naturels, elle exhorte les Romains au calme pour ne pas irriter le tyran; mais le chœur indigné rappelle une seconde fois l'antique puissance du peuple qui tant de fois foudroya les tyrans, et il se dispose à renverser les images de Poppée et à embraser le palais de Néron.

Ces regrets du passé, ces souvenirs de liberté sont précieux à recueillir sous l'empire : ils donnent à cet ouvrage le caractère d'un pamphlet d'opposition; c'était celui de la tragédie politique d'alors, comme nous l'avons déjà remarqué.

Au 4ᵉ acte, c'est Poppée toute bouleversée d'un songe effrayant qu'elle raconte à sa nourrice; elle a vu Agrippine et sa torche fatale, elle a vu son premier époux Crispinus égorgé par Néron. Si le songe n'est pas chose nouvelle, au moins ici nous trouvons quelques beaux vers, de la poésie, de l'effet dans ces peintures. Peu rassurée par les explications forcées de la nourrice, Poppée se retire pour aller détourner par des sacrifices de si funestes présages. Le chœur, autre que le premier (les amis de Poppée), célèbre, par force allusions mythologiques, la beauté de Poppée qu'il compare à celle de la fameuse Hélène.

Arrive un messager qui annonce que le peuple s'est soulevé en faveur d'Octavie. Le préfet l'envoie à Néron; mais il s'arrête en chemin et cède au désir du chœur qui brûle de savoir ce qui se passe. Le chœur s'étonne mythologiquement qu'on ose ainsi lutter contre la puissance de l'amour.

Invicta gerit tela Cupido,
Flammis vestros obruet ignes,
Queis extinxit fulmina sæpe (17).

Mauvais goût, même dans les détails.

Au 5ᵉ acte, le courroux de Néron éclate par des cris de vengeance, de mort; il faut que Rome, qui a bravé la puissance de l'empereur, soit brûlée : il ne s'apaise pas même, quand on vient lui apprendre que la révolte est comprimée et que tout est rentré dans l'ordre : une femme a fait tout le mal, il la faut immoler. A cet ordre barbare, le préfet du palais, qui sait que c'est Octavie, frissonne, recule d'effroi, et oppose quelque résistance. C'est sans aucun doute la scène la plus passable de la pièce. Le chœur rappelle les dangers de la faveur populaire qui conduit à la ruine : les exemples qu'il cite sont romains; surprise agréable dans une pièce dont l'étoffe est toute mythologique. Du reste, lieux communs sur les grandeurs et leurs périls, sur la sécurité de l'humble fortune :

Bene paupertas humili tecto contenta latet.
Quatiunt altas sæpe procellæ,
Aut evertit fortuna domos.

Puis viennent les plaintes d'Octavie qu'on emmène dans l'île de Pandataria. En jolis vers, déplacés ici, elle exprime le désir de se dérober aux hommes, comme Philomèle; d'une aile rapide elle fuirait ces hideux spectacles, ces scènes de mort qui déchirent le cœur et empoisonnent la vie. Le chœur redit toutes les femmes de la maison impériale qui ont eu une fin tragique, et la malheureuse princesse pressent qu'elle augmentera cette liste fatale et sa cruelle destinée.

Après avoir analysé ainsi cette composition, M. Patin se demande si elle est de Sénèque; et, après une savante discussion qui ne pouvait aboutir qu'au doute, il continue à peu près ainsi : si cette tragédie n'est pas de Sénèque, elle est dans le goût et à l'imitation de son théâtre : tragédie de recette, selon l'expression de M. Nisard. Qu'est-ce que cette recette? Monologues, controverses subtiles en

tirades, en dialogues coupés vers par vers, hémistiche par hémistiche; songes, apparitions, digressions philosophiques, tableaux mythologiques. Le sujet n'est que le prétexte de ces développements peu tragiques.

Alfieri avait aussi fait une Octavie, moins mauvaise que la pièce latine, mais qui n'est pas pourtant une belle tragédie. La véritable tragédie est dans Tacite (18).

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'HISTOIRE ET MORALE. — M. LETRONNE, PROFESSEUR.

1re, 2e et 3e *leçon.*

Lien qui unit le cours précédent sur les traditions diluviennes et celui qui commence sur l'histoire de l'Egypte, sujet de ces leçons. — Méthode historique. — Observation des faits. — Indépendance de l'histoire. — Danger des dogmes religieux transportés dans la science. — Erreurs où ils ont induit les sciences naturelles. — Cause de ces erreurs. — Cosmogonie des pères de l'église; elle est renversée par la découverte de l'Amérique et le système de Copernic. — Conclusion : Nécessité de l'indépendance de la science. — *Résumé du premier cours sur les traditions diluviennes. — Examen géologique : théorie de M. Elie de Beaumont. — Examen historique : bassin de la Méditerranée, Inde, Chine, Amérique, Chaldée. — Critique du récit de Moïse. — Conclusion :* L'idée du déluge est particulière à la race caucasienne dont les Hébreux font partie. — *L'histoire de l'Egypte est la plus reculée, et par conséquent celle qui se rapproche le plus de la question primitive traitée précédemment.*

Depuis que M. Letronne occupe au collége de France la chaire d'histoire et morale, il a consacré ses leçons à un sujet vaste et important, vraiment primitif dans les annales du genre humain, le dernier que les études anté-historiques de la géologie puissent traiter, et en même temps le premier sur lequel les traditions puissent jeter quelques lumières. Il a recherché si, dans le souvenir des peuples primitifs, il restait quelques traces d'une grande révolution physique qui eût anéanti tous les hommes; en d'autres termes, si l'idée d'un déluge universel se trouvait, comme on l'a prétendu, au commencement des annales de toute nation. Cette année il commence un nouveau cours, qui a pour objet l'histoire ancienne de l'Egypte; pour montrer le lien logique qui unit ces deux sujets, M. Letronne a exposé dans les trois premieres leçons les principes généraux qui servent de base à son enseignement, et résumé son premier cours.

L'histoire, pour M. Letronne, n'est pas le récit plus ou moins complet des événements historiques, des actions des princes, des guerres, etc., mais bien la recherche de tous les faits qui peuvent faire connaître la physionomie d'un peuple. Ainsi l'histoire n'est pas seulement dans les annales; elle est encore dans l'aspect physique du pays, dans ses productions, dans son climat, dans son histoire naturelle; elle est encore dans l'étude des races qui l'ont habité, puis dans les produits des arts, dans les lois, dans les mœurs, dans les coutumes, dans les monuments de toute espèce; elle est gravée sur la terre, sur le papyrus, sur le marbre; elle est écrite sur les tombeaux. Cette méthode, fondée sur l'observation, est celle que Bacon a introduite dans les sciences physiques, et qui leur a fait faire de si grands progrès.

Ce n'est pas assez d'interroger tous les faits; il faut encore ne croire qu'à eux, il faut garantir son esprit de toute préoccupation étrangère. La critique seule doit apprécier la vérité, préférer les monuments indigènes aux monuments extérieurs, et ne déduire de conséquences que celles qui résultent évidemment de la généralité des faits.

C'est ainsi que l'histoire de l'Egypte peut se tirer de deux sources, la source égyptienne et la source biblique; et dès le commencement de la carrière on les trouve en contradiction. Si, d'un côté, la Bible nous apprend que l'Egypte a été peuplée par l'isthme de Suez, les monuments égyptiens nous montrent, à n'en pas douter, que dans leur caractère, dans leurs mœurs, ces habitants n'ont rien d'asiatique, qu'ils sont Africains et descendus de la Haute-Egypte, de la vallée supérieure du Nil.

La croyance aveugle à l'autorité historique, transportée de la sphère religieuse dans la sphère scientifique, risquerait donc d'entraîner dans de graves erreurs. Or, les sciences naturelles ne sont entrées dans une voie de découverte et de progrès qu'à condition de s'affranchir de l'autorité religieuse. Cette indépendance, si heureuse pour elles, le savant professeur vient la réclamer aussi pour les sciences historiques, et, pour montrer quelle est son urgence, il a rappelé brièvement quelques-unes des principales erreurs dans lesquelles l'autorité de la Bible a entraîné les sciences naturelles.

Pour l'astronomie, la géographie et la géologie, l'Écriture-Sainte était une sorte de cercle de Popilius; elles n'en pouvaient sortir et avancer par des découvertes. Si elles voulaient s'en échapper, la persécution, la prison et le bûcher les forçaient bientôt d'y rentrer. Chaque assertion n'était pas jugée d'après sa vérité scientifique, mais d'après son plus ou moins de conformité avec la tradition biblique; terrible lit de Procuste qu'il fallait remplir et qu'on ne pouvait pas dépasser. Les premiers interprètes des livres saints, les pères de l'église, dédaigneux de la science humaine, avaient tiré de la Genèse une géographie, une géologie et une cosmogonie catholiques qui, avec le temps, étaient passées en dogme et qu'on ne pouvait contester sous peine d'hérésie. Ainsi ils supposaient la terre immobile, entourée d'eau et formant un seul et même continent; ils la plaçaient comme centre du mouvement universel, y rapportaient le soleil et les étoiles (1).

Deux grands événements vinrent porter de rudes atteintes à ce système : la découverte de l'Amérique par Colomb et celle de la loi de l'univers par Copernic. La découverte de l'Amérique montre un nouveau continent habité par des races différentes, avec des animaux et des végétaux différents; plus tard, la forme sphérique de la terre fut prouvée par Magellan. Tandis que, dans la cosmographie de Moïse, la terre était le centre général de l'univers, elle se trouvait perdue, dans le système de Copernic, au milieu de cette immensité de corps célestes, réchauffée qu'elle était par un soleil qui éclaire à la fois d'autres planètes, et qui a lui-même pour égaux d'innombrables myriades de soleils.

La géologie catholique fut également renversée par les découvertes de la science moderne. Celle-ci démontra que la terre que nous habitons avait subi de nombreuses révolutions avant de porter des hommes, et qu'il était absurde de la supposer créée en six jours. L'embarras fut grand parmi les interprètes de la Bible : cinquante ou soixante explications de la Genèse furent hasardées et se détruisirent mutuellement. Ainsi de Luc prétendit que les jours de la création n'étaient pas des jours de vingt-quatre heures comme les nôtres, mais bien des espaces de temps indéfinis. Les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'eurent pas de peine à prouver combien une pareille supposition était gratuite. Suivant la Bible, les animaux s'étaient conservés par une paire de chaque espèce que Noé avait sauvée dans l'arche. Si chaque pays avait ses espèces particulières comme la zoologie le démontrait, ce point devenait assez difficile à expliquer; mais on a répondu que Noé avait fait ce que font les princes européens, qu'il avait envoyé chercher des animaux sur tous les points de l'univers, et qu'il avait ainsi réuni dans l'arche une collection complète, une ménagerie.

Ne résulte-t-il pas de toutes ces circonstances que le voisinage de la religion est dangereux pour la science, et qu'entre la foi et les recherches scientifiques il doit s'élever une complète séparation? D'une part la religion qui impose une croyance et qui en a le droit, d'autre part, la science qui a le droit aussi de se livrer à ses investigations avec une parfaite indépendance. L'esprit qui dans M. Letronne présidera à ses recherches, n'est pas cet esprit d'hostilité pour le christianisme que l'on a coutume d'appeler voltairien, mais bien un esprit d'indépendance et de liberté qui ne frappe pas, mais qui regarde, qui n'adore pas, mais qui respecte.

Afin de montrer le lien intime qui unissait le sujet de son dernier cours avec celui qu'il commence maintenant, M. Letronne l'a résumé, et a fait ainsi, de la recherche des traditions sur le déluge, l'introduction à l'histoire de l'Égypte.

Et d'abord, comme la question des révolutions terrestres pouvait être traitée à la fois par la géologie et l'histoire, que l'étude de l'état de la terre et celle des traditions y apportaient toutes les deux une solution, il était nécessaire de renforcer mutuellement ces deux études, et de s'appuyer sur les découvertes géologiques, pour marcher d'un pas plus sûr dans la voie des recherches historiques. C'est aussi la méthode qu'a adoptée M. Letronne, et comme la géologie précède l'histoire, comme ses données sont antérieures à celles que peuvent fournir les traditions, il a conservé cet ordre naturel, et il a commencé par exposer les systèmes modernes sur la construction de la terre.

Le globe que nous habitons est formé d'un certain nombre de couches superposées les unes aux autres, et différentes entre elles par la nature des éléments qu'elles renferment. Les couches inférieures contiennent d'abord des minéraux et des végétaux, puis des animaux dont les espèces sont perdues maintenant, et dont l'organisation se complique de plus en plus à mesure que l'on approche de la surface. Mais, dans ces couches, on ne rencontre d'ossements humains qu'après le *diluvium*, avant-dernière couche. Il résulte donc de ces faits que plusieurs créations successives, animées par des êtres d'espèces différentes, ont été tour-à-tour anéanties. Quelle a été la cause de ces bouleversements? est-ce un fluide aqueux, sorti des entrailles de la terre ou tombé du ciel qui a englouti le monde? Nul ne le sait, et la science ne saurait le déterminer. Des coquillages, des plantes marines, jetés sur les plus hautes montagnes, avaient long-temps paru une preuve certaine de l'exactitude du récit de Moïse, où l'on voit les eaux, dans le déluge, surpasser de quinze coudées les sommets les plus élevés. Mais d'après une théorie récente de M. Élie de Beaumont, qui semble reposer sur les données les plus certaines, les montagnes auraient été formées par le soulèvement successif des terres, en sorte qu'elles auraient emporté, avec elles, en montant des traces de leur abaissement ancien et de leur voisinage de la mer. Ainsi la science en est venue à expliquer ces phénomènes sans le secours du déluge biblique; voyons si l'étude des traditions historiques présente a les mêmes résultats.

La mer Méditerranée est le lien commun des principaux peuples de la civilisation ancienne, ou du moins de ceux sur lesquels il nous reste les détails les plus étendus; c'est donc par le bassin de la Méditerranée qu'il faut commencer les recherches. Observons d'abord qu'un déluge général de la Méditerranée serait impossible; car les eaux accrues s'échapperaient dans l'Océan; et si elles s'élevaient seulement de 27 pieds, elles inonderaient l'isthme de Suez, et se jetteraient dans la mer Rouge. Aussi peut-on affirmer d'avance que, dans cette mer, les déluges ne sauraient être que des phénomènes passagers et partiels. C'est ainsi que le déluge de Deucalion, dont du reste Hésiode ne parle pas, fut causé par l'obstruction du Pénée; ceux de Gygès et de Samothrace, par une inondation des côtes de la Grèce. Pour les auteurs rapprochés de ces événements, ils ont conservé ce caractère local; mais plus tard, lorsque les idées orientales se sont répandues dans l'Occident, et avec elles la croyance à un déluge universel, croyance particulière à la Chaldée, ces déluges partiels sont devenus autant de révélations d'un déluge général; c'est dans ce sens qu'en parlent Ovide, Sénèque et des auteurs plus récents.

En Égypte, on ne rencontre nulle trace du déluge; le caractère particulier de l'Égyptien, c'est la croyance à la persistance, à la durée infinie, éternelle, immense dans le passé et dans l'avenir; un tel peuple ne pouvait admettre une révolution qui aurait changé la face du globe.

Si maintenant nous quittons les bords de la Méditerranée pour nous avancer, vers la haute Asie, à la recherche des traditions diluviennes, il importe de faire, entre les sources qui peuvent fournir des renseignements, une distinction générale et profonde. D'un côté, nous voyons les monuments primitifs, tableau vrai des croyances et du caractère d'un peuple, et de l'autre les monuments secondaires qui parfois ne sont que les commentaires des premiers, parfois en sont indépendants, dans lesquels on reconnaît déjà des développements étrangers à la civilisation des peuples qui les ont produits. C'est ainsi que chez les Perses, dans les livres de Zoroastre, dans le *Zend*, on ne rencontre aucune trace du déluge, tandis que dans des livres postérieurs il est parlé d'une certaine source de purification dans laquelle tout le genre humain s'est lavé. Dans l'Inde également, les livres primitifs, les *Védas*, le *Braghavad-gita* ne font aucune mention du déluge; mais les commentaires du *Védas*, les *Pouranams* rapportent une histoire où les missionnaires ont cru en reconnaître les circon-

---

(1) *Epit. fam.* X, 32. — (2) Senect., *Epit.* CXIV. — (3) Hor., *Carm.*, II, 10, 11. — (4) Dans Sen., *Epit.* XIX. — (5) X, 8. — (6) *Dial. de orat.*, II. — (7) Chap. III. — (8) *Ibid.* — (9) *Ibid.*, II. — (10) *Ibid.* — (11) Dion Cass., LXVII, 12. — (12) Oct., I, 3, 72. — (13) *Caput Plauti relatum........ Ad senatum litteras misit, decade pullæ Plautique haud confessus, verum « utrinsque turbidum ingenium esse, et sibi incolumitatem reip. Magna cura haberi. » Decretæ eo nomine « supplicationes, utque Sulla et Plautus senatu moverentur, » gravioribus tamen ludibriis quam malis.* Tac., *An.* XIV, 59. — (14) Vers 445. — (15) Vers 699 *seq.* — (16) Hor., 126. — (17) Vers 808. — *An.* (18) XIV, 60 à 64.

(1) Ces différentes assertions ayant été contestées, M. Letronne en a réuni les preuves dans un travail que donnera la prochaine livraison de la *Revue des Deux-Mondes.*

stances. Il s'agit d'un personnage sauvé dans un bateau; mais ce rapport est le seul, car l'Indien est un Dieu qui appelle l'inondation; quant aux sept compagnons qui l'escortent, qu'on a voulu comparer aux sept compagnons de Noé, le rapport est purement fortuit, car les premiers représentent les étoiles de la grande Ourse, et ne peuvent être par conséquent ni plus ni moins de sept. Les anciennes traditions chinoises sont également muettes à cet égard; et l'on ne saurait confondre avec le déluge universel l'inondation qui eut lieu sous le règne de Yao, à une époque tout-à-fait historique, inondation causée par l'engorgement des deux grands fleuves qui arrosent l'empire chinois.

Parmi les peuples du nouveau continent, dont quatre présentaient une civilisation assez avancée, deux seulement, les Mexicains et les Mohixas, conservent dans leur traditions quelques traces d'une inondation qu'un examen attentif a bientôt montrée être locale et particulière, mais que les premiers voyageurs ont transformée facilement en souvenir de la grande catastrophe.

Après avoir ainsi parcouru toutes les traditions, M. Letronne s'est livré à l'examen critique du monument sur lequel se fonde la croyance à un déluge universel, du récit de Moïse. D'après l'opinion de plusieurs savants allemands, profonds hébraïsants, opinion qu'ils concilient du reste avec la foi chrétienne qu'ils professent, la Bible et notamment la Genèse seraient formées d'un certain nombre de fragments tirés de diverses sources et réunis ensemble en différents temps. Parmi ces fragments, les uns auraient véritablement les écrivains sacrés pour auteurs, et les autres ne contiendraient que des traditions mystiques, empreintes de toute l'exagération des opinions populaires. Le récit du déluge, contraire aux découvertes certaines de la science historique et de la géologie, ne pourrait-il pas être compris à juste titre au nombre de ces dernières?

Du reste une autre explication se présente. Dans la vallée de l'Euphrate on retrouve, chez tous les peuples, cette tradition d'une catastrophe universelle. On sait que l'opinion des plus savants critiques rattache les Hébreux à cette famille de peuples et les considère comme venus du Caucase avec les Chaldéens. Or, les Hébreux ont dû partager cette opinion de leur race, fondée sur quelque inondation partielle, et, par une fausse induction, ont pu la généraliser et l'étendre au monde entier.

Quoi qu'il en soit, la géologie et l'histoire, l'étude de la construction du globe et celle des traditions des peuples détruisent également l'hypothèse du déluge universel. Telle est la conclusion où M. Letronne en est arrivé dans son premier cours.

Après cette question primitive, la géologie et l'histoire se séparent; c'était là le seul terrain où elles pussent se rencontrer et s'aider mutuellement. La géologie nous apprend seulement que l'homme est le dernier être de la création, qu'il en est le complément et la conclusion; mais ici elle se tait et l'histoire ne parle pas encore. Il y a là une immense lacune, une vaste solution de continuité que ni la géognosie, ni l'étude des anciennes traditions ne peuvent combler; division profonde qui naît de la nature même de ces sciences. En effet la géologie donne des successions et pas de dates, elle nous apprend que telle création caractérisée par tels végétaux, tels animaux, a succédé à telle autre; mais elle ne nous apprend pas quel intervalle les a séparées; elle ne nous dit pas leur date, et c'est ce qui importe à l'histoire. Pour combler autant que possible cette lacune, pour se rapprocher davantage de l'histoire primitive du monde, M. Letronne commence naturellement par le peuple dont les annales remontent le plus haut, les Egyptiens. C'est donc à l'histoire de l'Egypte qu'il consacre son second cours.

Dans une esquisse aussi rapide que celle que nous venons de faire, nous n'avons pu que donner les traits principaux, sans rendre l'érudition profonde avec laquelle M. Letronne les a développés. M. Letronne est un homme de toute science, helléniste, archéologue, géologue, géographe; il développe tout avec une égale profondeur, une égale familiarité. Sa parole est simple, claire, facile, et cependant toujours élégante et souvent spirituelle, piquante, lacisive. L'importance des questions qu'il soulève, la nouveauté et la hardiesse de ses solutions excitent naturellement la sympathie des uns, la répugnance des autres et par conséquent l'intérêt de tous. On peut ne pas adopter ses opinions, mais on ne saurait se défendre d'admirer le caractère profond et net de son talent. Espérons que l'affluence de ses auditeurs, que la salle contient à peine et parmi lesquels on remarque un grand nombre de savants distingués, l'engagera à publier son cours qui, sous cette forme, serait, nous en sommes persuadés, un monument que nous pourrions opposer avec avantage aux travaux modernes de l'Allemagne.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

De l'échange indirect; de l'instrument intermédiaire de l'échange.—De la marchandise-monnaie.—D'une mesure de la valeur.—De la richesse.—Définition de la richesse.—Examen critique des diverses opinions économiques qui avaient cherché le caractère constitutif de la richesse, 1° dans la quantité; 2° dans la forme des choses; 3° dans la source de la richesse; 4° dans la valeur.—Digression sur les richesses immatérielles.

Nous relèverons d'abord quelques erreurs qui nous ont échappé dans notre dernier compte-rendu du cours de M. Rossi.

Page 166, 2e alinéa, on nous a fait dire: Là où l'économie politique n'a pas encore prononcé, des décisions ont été universellement acceptées; il faut lire, au contraire, comme on a dû s'en apercevoir: là où l'économie politique a prononcé, des décisions n'ont pas encore été universellement acceptées.

Page 167, 1re colonne, ligne 32 et ligne 35, au lieu de valeur en échange, lisez: valeur en usage. Enfin, à la fin de la même page, au lieu de la limite de l'espèce humaine, lisez: la limite de la quantité.

L'échange direct a lieu, quand, en livrant une chose dont on veut se défaire, on reçoit comme équivalent la chose même dont on a besoin ou qu'on désire; l'échange indirect a lieu, quand, en livrant la chose dont on veut se défaire, on ne reçoit pas comme équivalent celle dont on a besoin ou qu'on désire, mais une autre chose, à l'aide de laquelle on espère pouvoir, de troc en troc, arriver à la chose désirée. L'échange direct est rare, l'échange indirect très fréquent. Mais pour éviter toutes les lenteurs, tous les embarras, toutes les complications de l'échange indirect, on a, dès les temps les plus reculés, trouvé l'expédient d'une marchandise intermédiaire qui vînt s'interposer dans tous les échanges et les faciliter. Cette marchandise, cet instrument intermédiaire de l'échange, c'est la monnaie.

D'abord, il est évident que cette marchandise intermédiaire, si elle remplit son but, doit être spéciale, particulière, universellement acceptée; sinon elle n'obvierait que très partiellement aux inconvénients de l'échange indirect. Sa qualité, *sine qua non*, étant d'être universellement acceptée, elle doit être une valeur pour tous, en tout temps, en tout lieu.

Nous avons vu dans les premières leçons que la valeur naissait de nos besoins, de l'aptitude qu'ont les choses à satisfaire nos besoins, du rapport qui existe entre les choses et notre organisation. Quel est ici ce besoin, qui donne à une marchandise une valeur en usage telle qu'elle la fasse universellement accepter comme intermédiaire des échanges? Est-ce un besoin physique, impérieux, comme la faim, par exemple? Non; ce besoin est une partie de notre être, mais il n'est pas constant; il cesse et renaît après. Sera-ce un de ces goûts capricieux, une de ces brillantes fantaisies qui distinguent les hommes qui ont développé, plus que les masses, leurs facultés physiques et intellectuelles? Moins encore, car ces besoins ne sont pas partagés entre tous les hommes et ils varient sans cesse. Mais examinons notre propre nature: si nos besoins sont variés, variables, intermittents, nos goûts capricieux, il y a pourtant quelque chose de constant, le besoin. Il n'est pas sur la terre un homme qui n'ait sans cesse besoin de quelque chose, qui ne désire quelque chose; il n'est pas un homme qui ne soit demandant et qui ne soit en même temps offrant, qui n'ait quelque chose à offrir pour obtenir la chose qu'il demande. Cela étant, l'instrument de l'échange, par une conséquence forcée, est un besoin constant de tout homme quelconque. Voilà où est la valeur en usage de la monnaie. Ainsi point de prestige particulier, de secret, d'énigme dans cette théorie de la monnaie, elle rentre dans les règles générales de la matière. Cet instrument, en tant qu'instrument de tout échange, a une valeur en usage et une valeur en échange qui découlent des mêmes principes d'où découlent la valeur en usage et la valeur en échange. On peut et on doit donc lui appliquer les mêmes lois, les mêmes formules.

Quant au choix de la monnaie, il n'a pas été le même dans tous pays. Est-ce à dire pour cela qu'il soit véritablement arbitraire et qu'on puisse prendre pour monnaie telle ou telle marchandise? Non, certes; la qualité d'une chose, on ne la donne pas, on la reconnaît; et toujours est-il qu'on a visé à obtenir, par le choix de telle ou telle chose, certaines qualités dont on témoignait qu'on avait sinon une connaissance raisonnée, du moins instinctive. En effet, quelles sont les qualités désirables pour la monnaie? facilité de se conserver, de se garder, de se transporter; aptitude à servir à tous les échanges de valeur considérable ou minime, totaux ou partiels, et par conséquent divisibilité en parties aliquotes suffisamment exactes; puis une qualité négative, c'est qu'il vaut mieux, qu'en tant que monnaie, l'instrument de l'échange ne soit pas propre à d'autres usages; enfin passage facile de la forme de marchandise pure à la forme de marchandise-monnaie, et surtout retour facile de la forme de marchandise-monnaie à la forme de marchandise pure. Or, ces qualités requises dans la marchandise intermédiaire de l'échange, se réunissent d'une manière évidente dans les métaux précieux dont se servent aujourd'hui tous les peuples civilisés. Ce ne sont donc pas les gouvernements qui créent les monnaies, ce sont les nations qui reconnaissent ces qualités. Il y a déclaration utile de la part du gouvernement, en ce sens que l'empreinte légale donne à la pièce marquée une authenticité qui dispense celui qui la reçoit du métier difficile d'essayeur.

Je m'arrête ici, a dit M. Rossi, non certes que j'aie épuisé le sujet, mais je ne puis aborder d'autres questions sans me servir de termes et d'idées générales que je n'ai pas dû encore expliquer, analyser. Mais ce que j'ai dit déjà suffit pour prouver combien se trompaient, parce qu'ils n'avaient pas analysé la notion de la monnaie: 1° les théologiens quand, par exemple, ils soutenaient que le prêt à intérêt était chose illicite, injuste; 2° les juristes, quand ils imitaient d'abord les théologiens, puis quand ils s'imaginaient que la valeur des monnaies était une chose arbitraire, dépendant d'une loi, que la valeur était donnée par l'empreinte (ces erreurs ont pourtant gouverné le monde, et règnent encore dans plus d'un pays; si l'on a vu des échafauds dressés jusque de nos jours, c'est qu'on était toujours sous l'empire des vieux préjugés; et quoiqu'on n'osât plus dire que fabriquer une pièce de 10 sous c'était commettre un crime de lèse majesté, on avait été formé à l'école de ceux qui soutenaient de semblables absurdités); 3° les marchands, ruinant de gaîté de cœur leur industrie et leur pays, quand ils pensaient que la richesse était dans les pièces d'or et d'argent, et qu'ils inventaient ou perfectionnaient le fameux système de la balance du commerce; 4° les hommes d'état avec leur système financier dérivé des fausses notions qu'ils avaient de la monnaie.

Une seule opinion, relative à la notion générale de la monnaie, qui aujourd'hui même a pu faire illusion à de grands esprits, est celle qui a cherché dans la monnaie une mesure absolue, un étalon de la valeur. La monnaie peut-elle servir de mesure de la valeur, ou, pour poser la question d'une manière générale, est-il possible de trouver quelque chose qui donne la mesure de la valeur en tout temps et en tout lieu? C'est la quadrature du cercle en économie politique! Toutefois, a ajouté, M. Rossi, ne nous plaignons pas de ces recherches; le problème n'a pas été résolu, je le crois insoluble; mais en en cherchant la solution, des esprits distingués ont fait des découvertes qu'ils n'auraient pas faites sans ces travaux en apparence improductifs. En s'égarant, l'esprit humain a découvert des issues qu'on ne connaissait pas avant ses erreurs. L'humanité achète ses progrès par ses chutes.

Dans sa septième leçon M. Rossi a prouvé qu'il n'y avait pas de mesure de la valeur; que cette mesure, en supposant qu'elle pût exister, n'était ni la monnaie, ni le blé, ni le travail, ainsi que le prétendent plusieurs économistes. Il nous serait vraiment impossible d'analyser cette leçon! C'est une chaîne logique de propositions qui se déduisent les unes des autres, de vérités qui se prouvent l'une par l'autre. Nous ne pourrions en détacher un seul anneau sans la mutiler d'une manière indigne, sans lui ôter toute la force qu'elle a et qu'elle doit nécessairement avoir. Le défaut d'espace ne nous permettant pas de la reproduire ici tout entière, exacte et complète, qu'il nous suffise de la croire sur parole, et d'en reconnaître seulement, ainsi que nous l'avons fait, les principaux résultats.

Qu'est-ce que la richesse? Tous les économistes ont défini l'économie politique la science des richesses, la science qui traite de la production, de la distribution et de la consommation des richesses; et, chose singulière, ils ont tous défini le mot richesse d'une manière différente. Sans énumérer ici toutes ces définitions, nous en rappelerons, avec M. Rossi, quelques unes des plus importantes et des plus célèbres. L'école qu'on a appelée l'école mercantile, qui a pour elle un beau nom, Condillac, a tiré le caractère de la richesse de l'abondance ou de la rareté des choses. L'école des économistes proprement dits ne voyait de richesse que dans le produit net de la terre. Adam Smith, chef de l'école moderne, n'en a pas donné une définition exacte et rigoureuse; cependant il paraît refuser le caractère de richesse à ce qui n'est pas échangeable, à ce qui n'a pas de valeur en échange. Malthus a défini la richesse les

objets matériels doués d'utilité ou d'agrément. Mill et autres économistes anglais, allant encore plus loin que Malthus, ont ajouté : objets matériels, palpables, et produits par le travail humain. Enfin M. de Sismondi a dit après eux, et de plus qu'eux : durables, susceptibles de pouvoir être accumulés. MM. Storch et Flores Estrada ont adopté, en la modifiant plus ou moins, la définition des économistes anglais. Sans continuer ces citations, qui seraient peut-être beaucoup plus longues qu'on ne pense, nous remarquerons qu'au fond les définitions de tous les économistes se rapportent plus ou moins explicitement à quatre éléments différents, à quatre chefs divers : 1° la quantité; 2° la forme des choses; 3° la source de la richesse; 4° la valeur.

Avant de commencer l'examen critique de ces quatre grandes classes de définitions, M. Rossi a prouvé que l'on devait regarder comme richesse tout ce dont l'homme peut disposer dans le but de satisfaire ses besoins ou de gratifier ses goûts, par conséquent, toute chose douée de valeur en usage. La valeur en usage, tel est le caractère constitutif de la richesse considérée en soi, et non dans quelques cas particuliers, quelques applications spéciales.

Les richesses se distribuant inégalement parmi les hommes, on a dit d'un homme qu'il était riche, et d'un autre homme qu'il était pauvre; puis, par une conséquence naturelle, on a appelé richesses les choses qui étaient dans la possession de l'homme riche, et l'on a dénié le nom de richesses aux choses que possédait l'homme pauvre; on a confondu la richesse avec l'opulence; une petite quantité de choses avec la pauvreté. Mais l'abondance ou la rareté d'une chose ne change en rien son caractère. L'eau du ruisseau n'est-elle pas de l'eau comme l'eau du fleuve? La question est la même. Si l'on ne tombe plus dans cette erreur aujourd'hui, l'erreur s'infiltre souvent encore dans des ouvrages dignes d'attention; elle a plus d'une fois égaré Ricardo, M. Stork, Adam Smith lui-même.

Ceux qui ont cherché le caractère constitutif de la richesse dans la forme des choses, ne se trompaient pas moins que ceux qui l'avaient cherché dans la quantité. Ils n'ont donné le nom de richesse qu'aux objets matériels palpables, aux choses qu'on peut garder, qui sont susceptibles d'accumulation. Mais les bras sont-ils tout, la tête rien? Tout ce qu'on ne peut prendre avec la main, peser à la douane, tout ce dont on ne peut faire colis et ballots, les produits immatériels, ne sont-ils pas des richesses? Cette fausse théorie, a dit M. Rossi, a des conséquences étendues et déplorables, elle ne tend à rien moins qu'à vouloir déshériter le travail intellectuel; à déclarer oisifs, êtres improductifs, comme on les appelle, tous ceux qui ne sont pas des manœuvres, à faire croire que la richesse n'est le résultat que de l'emploi mécanique des bras de l'homme. Je m'empresse de le déclarer, a-t-il ajouté, c'est une des gloires de J.-B. Say, c'est le service le plus éminent qu'il a rendu à la science, que d'avoir revendiqué la qualité de richesses pour les produits immatériels.

Les mêmes reproches pourraient s'appliquer également à ceux qui ont cru trouver le caractère constitutif de la richesse dans la source de la richesse, dans le travail humain; car c'est surtout au travail manuel qu'ils font allusion. D'ailleurs, quoique l'immense majorité des richesses soit produite complétement ou en grande partie par le travail humain, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est des richesses qui ne sont pas le résultat de ce travail : des pâturages naturels, des eaux, des forêts, une belle vue, etc. Pourquoi ne pas comprendre toutes ces choses dans le domaine de l'économie politique? Ce sont, a-t-on dit, des dons de la nature. Cela s'appelle vulgairement se payer de mots. Avec la même logique, on soutiendrait que la montre d'or dont on vous a fait cadeau n'est pas une richesse. Cette théorie aurait aussi d'assez bizarres conséquences : le possesseur d'une terre, abstraction faite du capital qu'il pourrait avoir employé à l'améliorer, ne posséderait absolument rien, car la terre n'est pas un produit du travail humain. Sans doute il y a des distinctions dont il faut tenir compte, sous plus d'un rapport, entre les richesses qui sont ou qui ne sont pas produites par le travail de l'homme; mais différence n'est pas opposition, limite n'est pas exclusion absolue.

Il ne nous reste donc plus à examiner que l'opinion qui a cherché le caractère distinctif de la richesse dans la valeur, non dans la valeur en usage, mais dans la valeur en échange. C'est prendre l'effet pour la cause. La richesse n'est pas l'effet, mais la cause de l'échange; ce n'est pas l'échange qui donne à la chose la qualité de richesse, c'est la qualité de la chose qui fait qu'elle s'échange : la valeur en usage est la cause, la valeur en échange l'effet. La richesse préexiste à l'échange, même à l'échange virtuel. Si, comme on le dit, l'échange était le caractère distinctif de la richesse, qu'arriverait-il, si tout-à-coup il y avait une telle abondance de toutes choses qu'on n'eût plus besoin de rien échanger? Les économistes soutiendraient-ils qu'il n'y aurait plus de richesse, parce qu'il n'y aurait plus d'échange? C'est là l'écueil où J.-B. Say lui-même est venu échouer dans sa fameuse discussion avec Ricardo. En effet cette théorie était fausse et contraire au simple bon sens; et toutes les ingénieuses subtilités de J.-B. Say n'ont pu donner tort à ses nombreux adversaires, ni répondre aux objections pressantes de Ricardo.

Pour moi, a dit M. Rossi, je ne cherche le caractère distinctif et constitutif de la richesse, ni dans la quantité, ni dans la forme des choses, ni dans la source de la richesse, ni dans la valeur, mais dans la valeur en usage; j'appelle richesse toute chose qui est douée de valeur en usage, c'est-à-dire apte à satisfaire nos besoins ou à gratifier nos goûts.

Examinant ensuite les différentes espèces, les divers genres de richesses, M. Rossi a reconnu des richesses limitées et illimitées, échangeables et non échangeables, d'utilité ou d'agrément, communes et particulières, nationales et individuelles, publiques et privées, directes et indirectes, matérielles et immatérielles. Nous placerons ici une assez longue digression que M. Rossi a faite dans une des leçons suivantes sur les richesses immatérielles. Jamais il n'avait été plus éloquent, jamais il ne s'était élevé à une plus grande hauteur. Malheureusement nous ne pouvons reproduire que le sens général de cette magnifique improvisation qui nous en fait espérer d'autres plus belles encore; et quand nous conserverions religieusement et à dessein ses propres paroles, nous ne saurions pas même rappeler l'effet immense qu'elle a produit sur l'auditoire entier qui l'a interrompue à plusieurs reprises par de triples salves d'applaudissements.

Avant tout, a dit M. Rossi, il faut reconnaître combien il est difficile de tirer, quand on arrive aux dernières limites des choses, des lignes de démarcation saillantes et frappantes. Il en est des classifications de la science comme des couleurs, qui, par des gradations successives, passent de l'une à l'autre; l'œil saisit facilement les deux masses distinctes, mais il ne trouve pas la ligne presque mathématique qui sépare les deux dernières nuances entre elles. C'est ce qui arrive à l'économie politique dans la classification des richesses matérielles et immatérielles. Aussi tous les économistes, on peut le dire, sont-ils venus échouer contre cet écueil, que M. Rossi a essayé d'éviter. Examinant donc les principales objections faites à la théorie de J.-B. Say, il s'est attaché à prouver que les vérités scientifiques ou autres, considérées abstraitement, isolées, à part soi, et les sentiments moraux, ne pouvaient pas et ne devaient pas être comptés au nombre des richesses, n'étaient pas des richesses.

En effet, quand l'homme regarde autour de lui, il n'y trouve que deux espèces de choses, l'esprit et la matière, et, s'il s'agit de lui seulement, l'esprit et le corps. Les organes et les facultés intellectuelles de l'homme peuvent se perfectionner, se développer et devenir plus capables qu'ils ne le seraient sans ce développement, ce perfectionnement. L'homme possède donc deux instruments : ses organes ou son corps, et son intelligence. Or toutes les connaissances en tant qu'elles s'appliquent à la poursuite de l'utile ou de l'agréable, sont pour l'homme des moyens de perfectionner l'instrument esprit, comme on perfectionne par d'autres moyens l'instrument corps. Acquérir des connaissances, c'est augmenter la puissance de l'esprit; augmenter sa puissance, c'est augmenter sa valeur. Dans ce sens les sciences sont des richesses; mais considérées abstraitement, isolées, à part soi, les sciences, les vérités scientifiques, ou autres, ne sont pas des richesses, mais bien des abstractions, des vues de notre esprit.

L'autre question, celle de savoir si les sentiments moraux sont ou ne sont pas des richesses, est beaucoup plus importante et plus délicate. M. Rossi l'a résolue d'une manière négative. Le sentiment religieux, la piété filiale, le dévouement sont, a-t-il dit, des affections précieuses de l'ame, mais ne sont pas des richesses, des valeurs. Eh quoi! serait-ce réellement à la balance de l'utile qu'il faudrait les peser, les juger? et cependant telle serait la conséquence du principe qui compterait les sentiments moraux au nombre des richesses et des valeurs. S'ils étaient des valeurs, ils devraient être agréables ou utiles : mais le sont-ils toujours, n'impliquent ils pas souvent l'idée du sacrifice, ne sont-ils pas des devoirs et des devoirs sacrés? Sans doute, et c'est une loi admirable de la Providence, le bien, le devoir, la vertu, sont des choses agréables et utiles : mais, s'il en était autrement, ils n'en seraient pas moins le bien, le devoir et la vertu. Ne rabaissons donc pas ces nobles et saintes choses, en les comptant au nombre des valeurs, en demandant ce qu'elles coûtent, ce qu'elles valent, ce qu'elles rapportent; si à chaque sentiment moral on se faisait cette question, ce serait forclore le beau, le bon et le vrai au profit de l'utile.

Dans notre prochain article nous parlerons des autres espèces de richesses et de la production.

MÉLANGES.

INSTITUTION DES LETTRÉS CHINOIS.

L'institution des lettrés chinois est une espèce d'aristocratie constituée par le mérite et non par la naissance. Elle est en possession exclusive de tous les emplois, qui sont repartis entre ses divers membres, suivant les degrés qu'ils ont obtenus d'après leur capacité. Ce sont eux qui gouvernent l'empire. On pourrait les considérer comme la représentation nationale de la Chine, et ils forment le contre-poids de l'autorité du souverain, dont le despotisme est plus apparent que réel.

Ce fut vers l'an 700 de notre ère que l'on imposa l'obligation d'être instruit dans les lettres pour exercer certaines professions et remplir les fonctions publiques. Voici le mode d'examen qu'on établit à cette époque, et qui subsiste encore de nos jours, sauf un très grand nombre de modifications dont la nécessité s'est fait sentir.

Il y a deux degrés d'examen. Le premier est fait en province entre les candidats qui ont déjà le grade de siou-tsé, ou bachelier, qui suppose d'assez longues études, et des examens préalables. Celui qu'ils subissent en province se nomme heng-chi : les candidats qui s'y sont distingués sont admis, au bout de trois ans, au houé-chi, examen général qui se fait à Pékin, avec beaucoup de solennité, pour la réception des kiou-djin, lettrés de première classe. Il doit s'écouler trois ans entre les examens de colléges pour l'admission en siou-tsé, et le concours provincial pour l'admission au concours général. Le jeune homme sorti du collége, doit donc attendre six ou sept ans avant d'obtenir le titre de lettré de première classe, c'est-à-dire de docteur.

Les examens ordinaires ont lieu à des époques précisées par les lois; il y a néanmoins de temps en temps des examens extraordinaires, et d'autres qui sont ordonnés par la cour, pour les membres de la famille impériale. Ceux-ci ne viennent qu'après les examens ordinaires; ils sont publics comme les autres, et l'examinateur donne le sujet de composition; le juge et un officier sont chargés par la cour de veiller à ce que tout se passe conformément aux ordonnances. Mais, comme on doit s'y attendre, ces examens ne sont qu'une dérision, et le candidat impérial passe ordinairement à boire et à se divertir le temps qu'il est censé employer à faire sa composition.

On nomme ko-kiou un examen préférable qui donne au siou-tsé le droit de se présenter à l'examen provincial. Le nombre des individus qui obtiennent ce grade est très grand dans chaque province : celle de Kiang-tong, notamment, en compte parfois plus de dix mille. Voici la série des examens par lesquels les siou-tsé doivent passer pour arriver aux premiers grades : 1° le Ko-kiou; 2° le Heng-chi, ou examen provincial; 3° le Houé-chi, examen de la capitale; 4° le Tinchi, dans le palais impérial; 5° le Cheou-keou, aussi dans le palais impérial, pour le premier et le second rang parmi les Hen-len, choisi parmi les Tzeu-zi, qui sont l'élite des Kiou-djin, ou docteurs.

Dans l'empire chinois les établissements d'instruction sont répartis en trois classes : les écoles pour les élèves de la famille impériale, les écoles du gouvernement, et les institutions privées.

On enregistre dans chaque province les siou-tsé qui se préparent à subir des examens. Quelques uns obtiennent un grade intermédiaire entre la première et la seconde classe, et un avancement plus rapide, mais cette faveur est rarement prodiguée. La liste des candidats provinciaux se prépare dix jours avant l'ouverture des examens, et elle est soumise aux autorités supérieures. Dans ces listes se trouve exactement le signalement de chaque candidat, avec des notes sur sa personne et sa famille.

On n'est point admis aux examens si l'on porte le deuil d'un parent, si l'on ne paie point régulièrement ses impositions, si l'on a été censuré par les magistrats.

Les examinateurs de province sont choisis à Pékin. Six jours après avoir reçu leurs ordres, ils doivent immédiatement se rendre à leur destination : celui qui serait en retard serait traduit devant le tribunal d'enquêtes. On leur accorde des aides pour surveiller les travaux des candidats. On multiplia d'abord ces inspecteurs; on crut prévenir ainsi plus sûrement toute espèce de fraude dans les examens; mais on s'aperçut qu'une responsabilité collective est presque toujours illusoire, et aujour-

d'hui un seul inspecteur préside dans chacune des salles où les candidats font leur travail.

Les examens provinciaux et généraux occupent un nombre prodigieux d'employés, et on peut juger de l'importance qu'on y attache, par la solennité dont ils sont environnés. Les fonctions y sont divisées comme dans une manufacture ; l'œuvre d'un concurrent a passé par plusieurs mains et subi différents contrôles avant d'arriver à l'examinateur en chef. Des patrouilles nombreuses circulent en dedans et au-dehors; des préposés visitent tout ce qui entre et sort, et fouillent scrupuleusement les concurrents, afin qu'ils ne puissent point apporter en fraude des compositions qui ne seraient pas leur ouvrage. La police intérieure, encore plus minutieusement réglée que celle du dehors, est répartie entre des surveillants qui se contrôlent l'un l'autre, en sorte que, si on commet des erreurs ou si on reconnait des prévarications, le nombre des punitions dépasse toujours celui des coupables.

Les examens provinciaux qui ont lieu à Pékin, pour quelques classes privilégiées, exigent un plus grand nombre encore d'agents inférieurs; il y a plus de cent lecteurs, et environ mille écrivains. Les examens militaires commencent aussitôt après les examens des lettrés; les cadets militaires peuvent obtenir par une bonne conduite la faveur d'entrer dans les écoles des lettrés; mais alors ils doivent renoncer à la carrière des armes. Dans quelques provinces on porte à quinze mille personnes le nombre des étudiants et des employés de toute sorte que les examens rassemblent. (*Spectator of Calcuta.*)

(*La suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES.

L'Académie d'architecture, par son jugement du 7 mars 1834, a décerné, sur l'esquisse d'un temple à Apollon et aux Muses, deux médailles à MM. Guénepin et Auguste Thumeloup, tous deux élèves de M. Guénepin, membre de l'institut. Le même jugement a décerné sur projet d'une bibliothèque pour une grande ville, une première médaille à M. Boulanger, élève de MM. Huyot et Châtillon, architectes du gouvernement, une deuxième médaille à M. Deman, élève de M. Huyot, et une troisième médaille à M. Guénepin, élève de M. Guénepin, membre de l'institut.

— De nouveaux désordres ayant encore eu lieu jeudi au cours de M. Orfila, ce professeur, justement offensé, a déclaré qu'il interrompait son cours, qui ne devait finir qu'en juin, et il s'est retiré sur-le-champ.

— La bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers est actuellement ouverte au public les mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche, de 10 heures du matin à 2 heures de relevée.

— M. Choron, rétabli de son indisposition, s'occupe avec activité de l'exécution de l'oratorio du jugement dernier de M. Schneider. On a lieu d'espérer que ce grand et bel ouvrage pourra être entendu avant la fin de ce mois.

— On lit dans un journal : L'ouvrage littéraire, philosophique et *surtout politique* annoncé par divers journaux, et que M. Victor Hugo se propose de publier la semaine prochaine, aurait, nous assure-t-on, un double but : premièrement, celui d'aplanir les voies de l'Institut au jeune dramaturge, qui se proposerait d'entrer en lice à la première vacance; secondement, de préparer des votes au candidat parlementaire qui aspire à asseoir son éloquence de tribune à côté de celle de M. de Lamartine à la chambre des députés.

— On lit dans le *Journal de Francfort* : Le roi des Français a accordé une somme de 800 florins sur la liste civile, pour le monument qui doit être érigé en l'honneur de Guttemberg, et a ordonné que cette somme fût payée sur-le-champ.

— Depuis quelque temps, environ cinq cents ouvriers sont journellement occupés à des travaux de restauration et de construction qui ont pour objet de rétablir le château de Fontainebleau dans son état primitif, selon les dessins et le goût de ses premiers fondateurs.

— On écrit de Corbeil : M. Aguado, maire d'Evry, ne se borne pas à faire donner une instruction gratuite à tous les enfants de sa commune, il cherche encore à encourager leurs efforts, et tous les ans des récompenses sont distribuées par lui à ceux qui se sont le plus distingués par leur bonne conduite et par leur assiduité au travail. Une de ces distributions de prix vient d'avoir lieu tout récemment. Les enfants des deux sexes se sont réunis dans une des salles du château de Petitbourg; chacun d'eux avait été interrogé en présence de ses parents, de M. Aguado et de ses amis, réunis pour assister à cette touchante cérémonie. M. le sous-préfet de Corbeil avait été prié de présider à cette solennité. Il a saisi cette occasion pour faire sentir aux jeunes enfants qui l'entouraient, les bienfaits qu'une sollicitude constante répandait sur leurs premières années, et, aux parents eux-mêmes, la reconnaissance dont ces bienfaits devaient être l'objet.

— La Société d'Emulation, désignée précédemment sous le titre d'Académie de Brest, ayant reconnu la nécessité de rendre l'instruction primaire accessible aux personnes dont les occupations journalières s'opposent à ce qu'elles suivent les cours faits pendant la journée, a pris les mesures nécessaires pour qu'un cours de lecture et d'écriture fût fait dans la soirée, après la fermeture des divers ateliers de la ville. Il a également été décidé que les cours professés jusqu'à présent seront recommencés. Ces cours sont au nombre de 9, et embrassent, outre les connaissances élémentaires, la Géométrie descriptive, l'application du dessin et de la géométrie aux constructions civiles, la mécanique appliquée aux arts, la langue anglaise.

— La commune de Bannans, canton de Pontarlier (Doubs), a donné l'exemple, dans cet arrondissement, de conférences tenues par les instituteurs, dans le but de propager l'instruction primaire. Ces conférences ont lieu deux fois par mois. L'instituteur de Bannans, dont le zele est digne des plus grands éloges, est vivement appuyé et secondé par M. le juge de paix de Pontarlier. Il serait à désirer que de semblables conférences fussent établies dans la plupart des communes rurales.

— La session de la commission d'examen des instituteurs primaires candidats de Valenciennes, ouverte le 1er mars, s'est terminée le 5 ; la commission n'a eu à examiner que trois candidats : aucun n'a été reçu.

— La Commission d'examen du département de Vaucluse a terminé ses travaux le 5 mars. Elle a accordé, pour l'instruction primaire supérieure, un brevet de capacité au seul candidat qui se fût présenté. Pour l'instruction élémentaire, dix sept aspirants ont paru devant la commission : quatre ont été admis, et tous les quatre sont des élèves de l'école normale.

— L'école de dessin et de peinture de la ville d'Avignon réunit cette année plus de 240 élèves. La patrie de Joseph Vernet veut se tenir à la hauteur de la gloire dont le grand peintre l'a entourée, et donner encore naissance à quelque illustration.

— Un savant et pieux cardinal, Pierre Capiano, vient de mourir à Rome le 24 février.

— Un ancien élève de l'Ecole polytechnique, qui s'est occupé depuis long-temps de statistique, établit que sur 54,000,776 hectares dont se compose le sol de la France, 7,185,475 sont encore incultes. Ce sont des landes, des dunes ou des marais. M.***, dans son tableau statistique, a divisé la France en régions septentrionales, centrales et méridionales. Dans les régions septentrionales, on compte 18,287,987 hectares, dont 1,253,115 non cultivés, c'est 6,80 pour 100 de leur superficie. Dans les régions centrales, 17,515,625 hectares, dont 1,326,482 non cultivés, c'est 7,57 pour 100. Dans les régions méridionales, 18,217,166 hectares, dont 4,605,778 non cultivés, c'est 25,28 pour 100.

— On compte à Paris, en ce moment, 593 peintres d'aquarelles, d'animaux, de fleurs, de genre, d'histoire, d'histoire naturelle, de marine, de miniature, paysage, portraits et ruines; plus, 431 peintres en décors, en bâtimens, sur étoffes, sur verres et en voitures; 366 architectes; 130 sculpteurs, statuaires et ornementistes; 373 graveurs en médailles, sur bois, sur métaux, sur bijoux, sur cristaux, sur pierres fines, en caractères, en musique, en let res, en taille-douce et en géographie.

— Un vaisseau russe a porté dernièrement à Cronstadt les squelettes de trois mammouths, trouvés dans une caverne souterraine dans l'île de Prodrese. On dit que l'empereur Nicolas a déclaré à l'ambassadeur français son intention d'envoyer à Paris un de ces trois squelettes, pour être placé dans la galerie d'histoire naturelle du Jardin des Plantes.

— On nous écrit de Rome : « Tous les étrangers qui sont ici s'empressent d'aller admirer dans les ateliers du célèbre statuaire Rinaldi, une statue de Jeanne-d'Arc, commandée par Mme la duchesse d'Escars. Elle est de grandeur naturelle, et du plus beau marbre de Carrare. Ce sera le meilleur ouvrage de cet habile artiste. »

— Les journaux anglais parlent d'un chef-d'œuvre d'horlogerie qui excite en ce moment l'admiration du public de Londres, dans Regent Street. C'est la cloche d'Exeter, qui a coûté à son auteur, Jacob Lovelace, 43 années de travail. Véritable calendrier mobile, cette cloche indique les secondes, les minutes, les heures, les jours, les mois, les phases lunaires, le millésime et jusqu'aux années bissextiles; elle possède aussi un jeu d'harmonica magnifique : quand la musique se fait entendre, un Saturne s'élève au fond de la cloche et bat la mesure.

PUBLICATIONS.

NOUVEAU COURS DE PHILOSOPHIE, rédigé d'après le nouveau programme de philosophie pour l'examen du baccalauréat ès-lettres, par M. Gérusez; 1 vol. in-8°, 1833, *br.*, 3 fr. 50 cent., et *franc de port*, 4 fr. 50 cent.

Cet ouvrage contient les réponses aux questions contenues dans le programme. Paris, à la librairie classique d'A. Delalain, rue des Mathurins-St.-Jacques, n° 5.

DICTIONNAIRE GRAMMATICAL, *ouvrage nouveau*, complet, raisonné, suivi d'un *compendium* sur la rhétorique et la logique, etc., etc.; par M. Bettinger, *ancien professeur*; manuscrit revu et mis en ordre par M. Raymond, auteur du Dictionnaire général de la langue française.

Six livraisons, publiées de mois en mois, à partir de février. Prix *de la livraison*, 1 fr.; de l'ouvrage entier, 6 fr.

Chez Aimé André, libraire, quai Malaquais, n° 13.

TOUR DU MONDE, OU PREMIÈRES ÉTUDES GÉOGRAPHIQUES par VOYAGES, renfermant la division du globe, un voyage dans les villes principales, le tour du monde sans détails, le tour du monde développé: voyage dans les colonies, voyage dans les Echelles du Levant.

Un petit volume in 18, par D. Lévi, professeur.

Chez l'Auteur, rue de Lille, n° 17.

HISTOIRE DU PEUPLE EN FRANCE, rédigée par une société d'hommes de lettres et de professeurs d'histoire.

L'ouvrage paraît par livraison d'une feuille in-4°, imprimée sur deux colonnes, et contenant la valeur de 4 feuilles in-8°.

Le prix de chaque livraison, paraissant chaque dimanche, est de 3 sous. Prix de l'ouvrage entier : 7 fr. 50 cent. — *Les six premières livraisons sont en vente.*

On s'abonne chez M. Cavel, rue Louis-le-Grand, n° 35, où toutes demandes et réclamations doivent être adressées.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 20 MARS 1834. N° 40.

ACTES OFFICIELS. DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. SCIENCES. BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 10 et 13 mars 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Geoffroy, maître d'études au collége royal de Metz, pourvu d'une nomination provisoire, en date du 27 decembre 1830, est nommé définitivement à cet emploi.

M. Moguez, bachelier ès-lettres, régent de quatrième et cinquième au collége de Turcoing, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Bailleul, en remplacement de M. Griselle, qui reçoit une autre destination.

M. Griselle, bachelier ès-lettres, régent de cinquième et sixième au collége de Bailleul, est nommé provisoirement régent de quatrième et cinquième au collége de Turcoing, en remplacement de M. Moguez, qui reçoit une autre destination.

M. Lestyr, maître d'études au collége royal de Rennes, pourvu d'une nomination provisoire en date du 2 mars 1832, est nommé définitivement à cet emploi.

M. Cromback, bachelier ès-lettres, régent des classes élémentaires au collége de Chatillon, est nommé provisoirement régent de cinquième et de sixième au collége de Tournus, en remplacement de M. Accary.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége royal de Nîmes, MM.

Laurens, bachelier ès-lettres, entré au collége le 10 octobre 1832, chargé d'une classe élémentaire;

Martin, bachelier ès-lettres, entré au collége le 1er décembre 1832, précédemment maître d'études au collége royal d'Avignon;

Carriere, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 30 octobre 1833;

Vier, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 20 septembre 1832.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége royal d'Auch, MM.

Mussat, né le 27 novembre 1811, bachelier ès-lettres.

Sordes, né le 14 août 1806, ancien régent de septième et huitième au collége d'Auch.

M. Lemoine, docteur ès-lettres, officier de l'université, censeur des études au collége royal de Dijon, est nommé provisoirement proviseur du même collége, en remplacement de M. Clairin, appelé à d'autres fonctions.

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS.

Quatrième article.

Etude du droit. — Les synodes et les conciles. — Droit ecclésiastique. — Premiers ouvrages de jurisprudence. — Decretum Gratiani. *— Les Institutes, les Pandectes, etc. — Naissance des universités. — Leur organisation. — Dignités académiques. — Avantages et inconvénients qui résultèrent de l'établissement des universités. — Les étudiants se divisent en nations. — Ecoliers vagabonds.*

Le commencement du onzième siècle vit naître l'étude du droit. Les dispositions du droit romain se trouvant en opposition continuelle avec les mœurs, les usages et les institutions hétérogènes des peuples qui s'étaient établis par la conquête dans toutes les parties de l'empire occidental, la législation de l'époque n'était qu'un amas confus de décisions arbitraires et contradictoires : cet état de désordre et d'incertitude aurait même dégénéré jusqu'à l'anarchie la plus complète si l'autorité du clergé n'eût en quelque sorte suppléé à l'insuffisance des lois. Déjà dès le deuxième siècle les métropolitains, les évêques et les diacres des différentes provinces avaient pris l'habitude de se réunir de temps à autre en synodes particuliers ou provinciaux pour délibérer sur les affaires ecclésiastiques de leurs diocèses. A partir du quatrième siècle ces assemblées eurent un caractère plus solennel.

La religion chrétienne était devenue la religion dominante de l'empire romain. Des conciles généraux, dits *œcuméniques*, auxquels étaient invités tous les évêques de l'empire, et même de la chrétienté entière, furent convoqués tantôt par les empereurs, tantôt par les patriarches de Rome et de Constantinople. Fixer les dogmes du christianisme, régler le culte ou la liturgie, organiser le clergé, constituer la discipline ecclésiastique, chercher enfin à fortifier l'influence sacerdotale, tel était le but de ces conciles, dont les plus célèbres, avant le grand schisme entre l'église occidentale et l'église orientale, eurent lieu à Nicée, en 325 et en 787; à Constantinople, en 381, 553, 681, et en 869; à Éphèse, en 433; et à Chalcédoine, en 451. Par les institutions du baptême, de la communion, de la cérémonie nuptiale, de la confession, des pénitences et de l'absolution, l'église atteignit bientôt les laïques dans toutes les circonstances de leur vie. La juridiction civile passa aux mains du clergé qui ne laissa que le pouvoir politique aux gouvernements séculiers. Les gouvernements se virent avec plaisir débarrassés d'un pénible fardeau, et ne songèrent point à affaiblir l'autorité légale que les décrets des synodes et des conciles, et les décisions des patriarches et des évêques acquirent dans tout le monde chrétien.

Du jour où les institutions des conciles, *canones*, eurent reçu force de loi, on dut reconnaître la nécessité de les rédiger avec soin et de les classer avec méthode pour en faciliter l'étude et en faire disparaître les contradictions réelles ou apparentes. Jusqu'au dixième siècle on s'était borné à des compilations dans un ordre chronologique, *collectio canonum ;* elles contenaient pour la plupart le texte littéral des résolutions des quatre premiers conciles œcuméniques, et en outre un nombre plus ou moins grand de constitutions de synodes provinciaux et de décrétales du patriarche suprême ou pape romain. Les plus rénommés de ces recueils étaient celui d'*Isidore*, archevêque de Séville, qui date environ de 630, et celui que le moine scythe *Denis le Petit* avait publié à Rome dans la première moitié du sixième siècle. Mais au commencement du dixième siècle on remplaça ces compilations volumineuses par des abrégés où le droit ecclésiastique, *jus canonicum*, était exposé dans un ordre systématique. Le religieux *Gratien* publia en 1140 un abrégé auquel il donna le titre : *Concordantia discordantium canonum*, parce qu'il s'était efforcé de mettre en harmonie, et sous l'accord de principes généraux, les décrets et résolutions qui semblaient souvent se contredire et se détruire mutuellement. L'ouvrage de Gratien fit bruit dans le monde chrétien. Il acquit bientôt, sous le nom de *Decretum Gratiani*, l'autorité d'un code ecclésiastique et civil : la connaissance de ce traité devint un besoin pour les juges et les hommes d'état séculiers. Aussi des chaires publiques, pour l'enseignement du droit canonique, furent-elles établies à Boulogne comme à Lyon et à Paris.

L'étude du droit canonique donna un nouvel essor à celle du droit romain, ressuscitée dans le même siècle par *Irnerius* à Bologne. Le corps du droit romain, rédigé par ordre de l'empereur Justinien à Constantinople, sous le nom d'*Institutes*, de *Pandectes*, de *Code* et de *Novelles*, fut interprété et complété par la collection des décrets (*constitutiones*) rendus par les successeurs de ce prince. On suivit bientôt le système ingénieux des législateurs romains dans l'exposition du droit canonique, du droit féodal et des différens droits provinciaux. Aussi les écoles de droit purent-elles rivaliser avec les écoles théologiques. Des milliers d'étudiants de tous les pays de l'Europe affluèrent à Bologne, à Lyon et à Paris, et partout il fallut faire preuve de connaissances en législation pour obtenir des emplois supérieurs.

Nous voyons donc l'enseignement supérieur prendre dans le douzième siècle une extension nouvelle et franchir l'enceinte des séminaires et des couvents. A l'exemple des anciens professeurs grecs, romains, juifs ou arabes, des savants distingués ouvrirent des écoles tout-à-fait indépendantes du pouvoir clérical. Ils y faisaient des leçons publiques sur la philologie, la rhétorique, la dialectique, la philosophie, la jurisprudence, la médecine, et même sur la théologie. Leurs auditeurs se chargeaient du soin de leurs honoraires. Attirés par la réputation de ces cours, un grand nombre d'étudiants, surtout laïques, saisirent avec empressement l'occasion de s'instruire sans être forcés de devenir ecclésiastiques et de se soumettre au régime austère des séminaires et des couvents. Les établissements séculiers qui s'étaient formés dans le cours du onzième siècle, surtout en France et en Italie, pour l'enseignement du droit et de la médecine, donnèrent naissance aux *universités*, nom qui désigna d'abord, à l'exemple des anciennes écoles païennes, la libre réunion d'un ou de plusieurs professeurs avec leurs disciples (*universitas magistrorum et scholarium*); puis bientôt après des établissements où toutes les sciences importantes étaient enseignées (*universitas litterarum*). La première université de l'Europe qui eut cette destination fut celle de Paris. Par la réunion des savants les plus illustres, elle s'éleva au commencement du douzième siècle au rang du premier institut du monde chrétien. La position de ces professeurs

et de leurs disciples était tout-à-fait libre et indépendante; ils se réunirent eux-mêmes en une corporation dont l'existence et les statuts furent d'abord tacitement reconnus, et, depuis le treizième siècle, officiellement confirmés par des priviléges royaux et la sanction du pape.

La France ne tarda pas à être enrichie d'institutions semblables. Lyon (1300), Orleans (1305), Avignon (1340), eurent leurs universités; tous les autres pays de l'Europe suivirent cet exemple. Dans le cours des treizième et quatorzième siècles on en vit fonder au nombre de plus de trente, et ce nombre n'a pas cessé de croître successivement jusqu'à nos jours. Les plus célèbres universités étrangères du moyen âge, organisées la plupart d'après celle de Paris, étaient établies : en Portugal et en Espagne, à Coïmbre, Valence, Salamanque, Tolède et Alcala; en Angleterre, à Oxford, Cambridge, Edimbourg et Dublin; en Allemagne, à Prague, Vienne, Heidelberg, Cologne, Erfurt, Leipsic, Rostoc, Greifswald, Fribourg, Trèves, Ingolstadt, Tubingue, Mayence, Wittemberg, Francfort-sur-l'Oder, Marbourg, Dillingen, Iena, Helmstadt, Altorf et Wurzbourg; en Italie, à Bologne, Padoue, Pavie, Gênes, Pise, Rome, Naples et Palerme; en Suisse, à Bâle et à Genève; dans les Pays-Bas, à Louvain et à Leyde; en Danemarck, à Copenhague; en Suède, à Upsal; et en Pologne, à Cracovie.

L'organisation des universités était toute libérale. Les docteurs et professeurs de ces établissements formaient une espèce de république littéraire disséminée dans l'Europe entière et indépendante des autorités cléricales et séculières. Vivant de leur travail et redevables de leur réputation à leurs propres efforts, ils se donnaient aussi eux-mêmes leurs titres, leurs degrés, leurs droits et leurs lois sous la protection des souverains et du pape. Ils avaient créé des rangs ou degrés, *gradus academici*, comme ceux de bachelier, licencié, maître et docteur; ces titres, ou s'accordaient après des examens rigoureux, et donnaient alors la faculté d'enseigner aux universités; ou ils étaient conférés par honneur, et donnaient au gradué les droits d'un membre d'université, *civis academicus*. Les professeurs, les gradués et les étudiants formaient une seule corporation, *corpus academicum*, qui se gouvernait par ses fonctionnaires et d'après ses propres statuts. Des hommes illustres par leur naissance, ou distingués par leur capacité, qui aspiraient autrefois à être reçus dans les ordres de chevalerie ou à exercer de hautes fonctions dans l'église, cherchaient à se faire revêtir des dignités académiques; la jeunesse des familles nobles accourait avec empressement à ces écoles où elle pouvait s'instruire en toute liberté; enfin la position des professeurs leur permettait de se livrer à leurs recherches scientifiques. C'est dans ces universités qu'il faut reconnaître les causes du développement prodigieux de toutes les sciences, et, de plus, des grandes réformes sociales, politiques et morales qui survinrent plus tard.

Mais si l'établissement des universités exerça une heureuse influence sur la civilisation, il fut pourtant aussi accompagné de quelques inconvénients qui provenaient en partie de l'esprit et des mœurs du siècle, en partie de la direction des études et des relations souvent peu convenables qui existaient entre les professeurs et les élèves. La sévère discipline des séminaires et des couvents était loin de répondre à toutes les exigences d'une éducation libérale; mais cette discipline était nécessaire à des hommes à peine sortis de l'état de barbarie. La modestie, l'humilité et la soumission même qu'on exigea des écoliers, les rendirent capables de ce dévoûment, de cette abnégation qu'on admire chez les chrétiens des premiers siècles. Ces vertus ne se montraient guère chez les étudiants des universités; leur caractère prit en général une direction presque entièrement opposée au génie et aux préceptes du christianisme. Ils étaient fiers, hautains et pleins de mépris pour les classes inférieures et le clergé. Les libres controverses, auxquelles ils se livraient sur les matières religieuses, contribuèrent à l'affaiblissement de leur foi. L'étude trop exclusive qu'ils firent de la poésie, de l'histoire et du droit romain, les rendit admirateurs outrés de l'antiquité païenne. De plus, les jeunes gens abusaient de la liberté presque illimitée qui leur était accordée aux universités. Ils menaient assez souvent une vie de débauche et ne renonçaient ni à la rudesse ni aux préjugés de leur siècle. Les étudiants de différents pays se séparaient en plusieurs nations, *nationes;* les nations étaient subdivisées en corporations provinciales, et ces nations et corporations, animées par les haines et les dissensions politiques et religieuses qui troublaient les peuples d'alors, vivaient aux universités dans une inimitié ouverte qui éclatait souvent en rixes sanglantes. Les professeurs, pour conserver la faveur des étudiants, ne se permettaient pas de réprimer ces désordres auxquels ils prirent même quelquefois une part active. Ces abus se faisaient de même sentir hors des universités. Les étudiants, ne reconnaissant que leur propre juridiction, accordée et garantie par des priviléges, dans leurs voyages fréquents d'une université à l'autre, se livraient aux plus grands excès sans que le bras de la justice les pût atteindre. On vit se former une classe nombreuse de vagabonds qui, sous le prétexte d'aller à l'université ou d'en revenir, parcouraient toutes les provinces, tantôt mendiant, tantôt se plaçant comme elèves, chantres ou sous-maîtres, tantôt se faisant comédiens, jongleurs, bateliers et charlatans, ou se donnant pour médecins, astrologues, exorcistes, nécromanciens et chercheurs de trésors cachés. Cette classe de gens, désignée alors sous la dénomination générale d'écoliers voyageurs, *scholares vagantes*, de vagabonds, *vacantes*, ou ivrognes, *bacchantes*, corrompait la jeunesse, faisait des dupes, menaçait même souvent les grandes routes, et devint ainsi un véritable fléau public, surtout en Allemagne, où le grand nombre des universités favorisa ces désordres qui durèrent jusque vers la fin du seizième siècle. On parvint alors insensiblement à y mettre un terme par une police vigilante et surtout par une meilleure organisation des universités; les professeurs furent salariés du gouvernement, et des examens prescrits pour les étudiants au commencement et à la fin de leurs études.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Examen critique de la Henriade. — La Henriade considérée sous le rapport du merveilleux, de l'histoire et de la philosophie. — Alaric de Scudery. — Les amours du grand Alcandre. — Souvenirs de 1814. — La Saint-Barthélemy. — Vers de Daubigné. — Les misères de Paris.

Une chose singulière, et bien constatée cependant, c'est que les ouvrages les plus suivis dans les classes sont précisément ceux qu'on néglige davantage par la suite. Enfant, on les a admirés de confiance; plus tard, l'âge venu de les étudier et de les comprendre, on resta, soit indifférence, soit respect, sur cette admiration de commande sans même se donner la peine de chercher à s'en rendre compte. Eh ! pourquoi, vis-à-vis des chefs-d'œuvre de nos grands écrivains, ce culte d'idolâtrie passive? est-ce donc là ce qu'ils réclament ? Assurément non! Ce qu'ils réclament, c'est une estime réfléchie, raisonnée, d'autant plus précieuse et plus stable qu'elle n'est due qu'à un mûr examen. La Henriade, par exemple, est un des livres à l'égard desquels cet examen est le plus nécessaire. Mélange continuel, comme presque toutes les productions de Voltaire, au surplus, d'incroyables faiblesses et de beautés d'un ordre supérieur, il y aurait plus que de la légèreté à juger, sans une sérieuse analyse, du mérite d'un semblable ouvrage. La critique est l'épreuve du génie: qui en réchappe a gagné ses éperons.

Quoique je ne veuille pas le moins du monde trancher ici du prédicateur, pour plus de clarté cependant, je diviserai mes observations en trois points: 1° l'emploi que Voltaire a fait du merveilleux; 2° de l'histoire; 3° de la philosophie.

Le merveilleux, il faut en convenir, a dans la Henriade je ne sais quelle allure gauche et gênée qui révèle tout l'embarras et, on peut le dire, toute la répugnance de l'auteur en face de ce moyen poétique; embarras bien concevable d'ailleurs, si l'on considère la piété au moins fort douteuse de Voltaire. Or, que faut-il au merveilleux ? la foi, une foi ardente, aveugle : au moindre souffle du scepticisme le merveilleux se fane et se meurt. A Voltaire il faut la liberté, l'indépendance; il faut à son génie sans bornes un horison sans bornes comme lui. Et maintenant, quelles transactions possibles entre deux volontés également absolues? Que résultera-t-il de leurs concessions étroites et mesquines, évidemment arrachées pied à pied? Un merveilleux pâle, guindé, manquant d'inspiration et de portée; un merveilleux de boudoir et d'académie beaucoup plus que de poésie ou d'imagination.

Au premier chant, après la tempête de rigueur, c'est le heros qui débarque à Jersey; et que trouve-t-il à Jersey, au seizième siècle, après Henri VIII, après tous les progrès de la civilisation? Un vieillard misantrope, philosophiquement retiré au fond d'une grotte isolée, pour y méditer à son aise sur le monde et ses vanités. Point de reproche à faire contre la forme, mais le fond! Mais que dire de ce vieillard, de cette grotte, de cette solitude si peu naturels et surtout si peu nécessaires! On le concevrait, à la bonne heure, hôte patriarchal d'un de ces vieux châteaux britanniques, mollement enfoncé dans un large et *confortable* fauteuil, devisant, au coin de son feu, des choses passées et futures; mais pour la grotte, en vérité, me dira-t-on à quoi elle est bonne? Tout cela peut-être, après tout, grotte, vieillard et solitude, vient-il de plus loin qu'on ne pense. Il y a dans l'*Alaric* de Scudéry certain sage auquel il faut reconnaître avec le nôtre de singuliers airs de famille.

Ailleurs ce sont des jardins enchantés, c'est *Cupidon*, c'est la Discorde, grande diplomate, grande voyageuse surtout, tantôt à Rome, tantôt à Chypre, aujourd'hui bien avec la Politique, demain au mieux avec l'Amour; tout cela froides et maigres copies du Tasse, qui perdent dans l'imitation presque toutes les couleurs du modèle. Eh! que ne nous montrait-on, au lieu de la Discorde, de cette allégorie si vieille et si vulgaire, une de ces grandes figures de jésuites du temps, de ces jésuites hardis, profonds, entreprenants, dont le génie actif avait créé la Ligue, armé les catholiques contre les protestants, organisé la guerre civile enfin, véritables dominateurs de leur siecle, auxquels il ne manqua que la couronne pour être rois? C'était là un ressort puissant, dramatique, une idée neuve et imposante; malheureusement Voltaire n'a pas su, n'a pas osé peut-être l'aborder. A la place, quelques fades fictions, la Discorde et l'Amour conjurés, des jardins soi-disant merveilleux, n'est-ce pas à peu près les seules choses qu'il ait trouvé à nous offrir. Encore si ces jardins merveilleux avaient au moins pour eux le mérite de l'invention! Mais à peine a-t-on fait les frais d'un coup de serpe et d'un peu de sable; car les voila, plantés depuis bien long-temps dans l'*Alaric* de Scudéry. Henri IV désarmé par l'Amour n'est aussi qu'un portrait flatté du Mars de ce même roman. Au surplus ces intrigues, ces aventures galantes de Henri ne sont point une calomnie; tout au plus pourraient-elles passer pour des indiscrétions poétiques. Les mémoires contemporains sont là-dessus d'accord avec la poésie, et un roman du temps, les *Amours du grand Alcandre*, nous a même laissé, sur une des aventures de notre heros, une relation fort curieuse.

Le merveilleux cependant n'a pas toujours aussi mal réussi à Voltaire. C'est surtout quand ce merveilleux s'appuie sur le vrai, quand la fiction peut se réclamer de la réalité, c'est alors que le génie de Voltaire s'éleva jusqu'au sublime. Ainsi l'apparition de saint Denis à Henri IV, au moment où il va porter dans les murs de Paris le carnage et la dévastation, est d'un grand et bel effet. C'est que là, voyez-vous, le merveilleux se comprend, là l'émotion est puissante, parce qu'elle est juste; l'on conçoit que, prêt à voir s'écrouler sous ses armes cette ville, ces monuments sur lesquels planent tant de grandes idées, tant de vieilles et saintes traditions, Henri sent pénétrer dans son cœur je ne sais quelle terreur superstitieuse. Et véritablement, messieurs, il y a vis-à-vis d'une vaste et antique cité, qu'une ruine prochaine menace, il y a, croyez-moi, de profondes émotions qui s'éveillent, il y a entre elle et ses ennemis de grands et sacrés souvenirs qui se levent comme autant de défenseurs, pour la protéger.

En Allemagne, où j'ai long-temps voyagé, j'ai recherché curieusement ce qui restait encore des impressions de 1814. Eh bien! une vérité dont je me suis convaincu, c'est que parmi ces hommes rassemblés de si loin pour venir prendre chez nous une

terrible, mais juste revanche, il s'en trouva peu chez qui l'aspect de Paris n'excitât qu'un brutal sentiment de haine et de massacre : mais il y en eut qui, frémissant encore à la mémoire récente de leurs défaites, crurent un moment entendre, du haut de ces monuments séculaires, la voix de leurs frères morts descendre en demandant vengeance; il y en eut qui, en face de ces murs où la liberté avait pris naissance, purent s'imaginer, comme jadis les conquérants de Jérusalem et de Rome, qu'ils voyaient un ange, les ailes étendues, abaisser son vol sur ce sanctuaire du monde, que menaçait le fer des nations. C'est alors, c'est devant de pareilles catastrophes que le merveilleux acquiert droit de présence, et c'est alors aussi que ce moyen épique devient entre les mains de Voltaire un noble et sublime instrument.

Si de la fable nous passons à l'histoire, le premier événement qui vient à nous frapper est la Saint-Barthélemy. Les vers qui le décrivent sont beaux, harmonieux; les idées sont grandes, expressives. Eh bien! trouverons-nous dans la prose ou dans la poésie contemporaine quelque chose qu'on puisse leur comparer? Il y a à cette époque, à l'époque de la Ligue, un homme appelé d'Aubigné, poète peu connu, peu soucieux de l'être, et qui pourtant, né au milieu des discordes et des guerres civiles, a porté dans ses œuvres toute la fougue et l'énergie de son temps.

Parle-t-il de la Saint-Barthélemy, c'est pour stygmatiser et maudire

Ces dames mi-coiffées,
A plaire à leurs mignons s'essayant échauffées,
Remarquant les meurtris, les membres, les beautés,
Bouffonnant salement sur leurs infirmités.

C'est pour vouer à l'exécration future

Ce roi, non juste roi, mais juste arquebusier,
Giboyant aux passants trop tardifs à noyer.

C'est pour les traîner à la face de Dieu et leur montrer au jour du jugement dernier les élémens eux-mêmes demandant justice de leurs forfaits.

. . . . Pourquoi, diront les eaux,
Changeâtes-vous en sang l'argent de mes ruisseaux?
Les monts, qui ont ridé le front à vos supplices,
Pourquoi nous avez-vous rendus vos précipices?
Pourquoi nous avez-vous, diront les arbres, faits,
D'arbres délicieux exécrables gibets?

C'est enfin pour leur lancer au visage cet arrêt de condamnation éternelle contre lequel la mort elle-même cesse d'être un recours.

Que si vos yeux de feu jettent l'ardente vue
Sur l'espoir du poignard, le poignard plus ne tue.
Que la mort, direz-vous, était un doux plaisir!
La mort, morte, ne peut vous tuer, vous saisir.
Voulez-vous du poison? en vain cet artifice.
Vous vous précipitez? en vain le précipice.
Courez au feu brûler : le feu vous gèlera;
Noyez-vous : l'eau est feu, l'eau vous embrasera.
La peste n'aura plus de vous miséricorde;
Étranglez-vous : en vain vous tordez une corde.
Criez après l'enfer : de l'enfer il ne sort
Que l'éternelle soif de l'impossible mort.

A part l'incorrection des vers, dont on ne doit accuser que le temps, je ne crois pas que *la Henriade* possède un morceau supérieur à celui-là.

Quant au récit de la famine, Voltaire trouve aussi dans les prosateurs contemporains des rivaux non moins redoutables. Voici comment cette famine est décrite dans les *Misères de Paris*.

La chair estait fort chère à cause de la grande quantité de chevaux et mulets que l'on avait mangés, comme de deux mil chevaux et huict cens asnes que mulets; et les pauvres mangeoyent des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne, et autres herbes qu'ils trouvoyent, encore estoyent-ils fort chers. Entre autres le gardien des Cordeliers m'a asseuré, qu'en trois semaines on n'avait pas mangé en son couvent un morceau de pain, et qu'ils n'avoyent qu'un peu de ces herbes que nous avons dit, et de ces bouillies faites de son d'avoine, comme les autres. Et beaucoup de ceux qui n'avoyent de quoi acheter de ces petites choses, mouroyent par les rues (qui doit bien tourner à la louange de la chrestienté et compassion de ce pauvre peuple), et s'en trouvoit quelques matinées cent, cent cinquante et quelques fois jusques à deux cens de morts de faim par les rues : et de compte fait, il se trouve qu'en trois mois il est bien mort treize mille personnes de faim.

On voit par ce simple et naïf récit tout ce que la prose contemporaine puisait d'inspiration dans les malheurs du temps. Mais si, comme il faut l'avouer, la poésie en est réduite à se reconnaître vaincue, ne reste-t-il pas à Voltaire une assez large part de gloire?

J'en appelle à vos souvenirs : la bataille de Coutras, les portraits de Richelieu, de Mazarin, de Louis XIV, et tant d'autres admirables morceaux, ne sont-ils pas d'assez beaux titres?

Mais j'ai hâte d'arriver à la troisième partie, l'emploi que Voltaire a fait de la philosophie; j'ai hâte, car c'est là, je le crois, le côté brillant de son poème; c'est surtout dans la poésie philosophique que Voltaire l'emporte sur tous ceux qui l'ont précédé. Relisez *la Henriade*, et dites-moi si jamais Racine, Boileau, Corneille lui-même, ont jamais eu, dès qu'il s'agit de philosophie, sa verve et son inspiration. Selon moi le mérite de *la Henriade* est tout entier dans la poésie philosophique.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

10e leçon.

Dante, son Traité de la monarchie. — Besoin de paix. — Boniface VIII, ivresse du pouvoir absolu, Rienzi. — Philippe-le-Bel, sa puissance, ses besoins fiscaux. — Situation de la papauté en tant que pouvoir temporel. — Caractère des deux adversaires. — Conseillers du roi de France. — Appel au concile, Guillaume de Nogaret, le pape insulté dans Anagni. — Mort de Boniface VIII. — Philippe-le-Bel entre à cheval dans la cathédrale.

Qui de vous ne connaît le mot du Dante, lorsqu'un soir le pauvre exilé se traînait autour des murs d'un monastère; un religieux, frappé de cette figure pâle et souffrante, de cette agitation dont il ne devinait pas la cause, lui dit : « Mon ami, que cherchez-vous? — Je cherche la paix, » répondit le Gibelin. Cette question a en effet préoccupé de tous temps les esprits. En 1300 on travaillait à unifier cette dualité du moyen âge, le pape et l'empereur. Dante, dans son Traité *De monarchia*, avait résolu le problème en faveur du pouvoir temporel. Ce titre remarquable est le même qu'avait choisi saint Irénée pour répondre aux Manichéens. L'évêque de Lyon démontrait que, sans l'unité du principe divin, le créateur n'était pas possible; Dante prétendait trouver, dans l'unité gouvernementale de l'empire, le moyen de rendre la paix à ce pauvre monde : « La paix, dit-il, est l'unique condition du développement spéculatif et intérieur de l'état. Pourquoi est-on méchant? Parce qu'on manque de quelque chose, parce que nos désirs sont bornés; or, ce monarque unique n'ayant rien à désirer, il sera nécessairement bon; il faut qu'il ne rencontre de limite ni dans le temps, ni dans l'espace; que ce monarque éternel existe dans le passé et le présent, il faut que ce soit le saint empereur romain. » Le publiciste gibelin prenait le contre-pied de la vérité, qui établit la lutte des forces comme condition de tout développement humain.

C'est qu'en effet alors tout se rattachait à Rome, le pape et l'empereur; de son côté, le roi de France affirmait dans ses ordonnances qu'il gouvernait avant qu'on entendît parler de prêtres : des deux côtés on fondait la légitimité sur l'antiquité. Lequel devait l'emporter, du pouvoir civil, représenté par le roi de France, qui avait recueilli l'héritage de l'empereur, ou du pouvoir religieux? de Boniface VIII ou de Philippe-le-Bel? Tel était le problème posé au quatorzième siècle. Combien ce choc de deux infinis dut être terrible; c'est ce qu'on peut s'imaginer, en pensant dans quelle ivresse l'idée de la domination absolue peut jeter un homme. En 1300, Boniface avait accordé des indulgences à ceux qui feraient le pèlerinage de Rome. L'affluence fut considérable; jamais, dit Villani, on ne compta pas à Rome moins de 200,000 hommes pendant toute la durée du jubilé. Boniface ne put résister à cette fascination; il se crut mieux affermi que Grégoire VII, il revêtit les deux costumes du pape et de l'empereur et fit porter devant lui les deux glaives. Ce vertige du pouvoir universel est concevable dans la ville éternelle; lorsque le tribun Rienzi essaya de renouveler la république romaine, il s'écria dans l'église de Latran, en montrant successivement avec son épée les quatre coins du monde : *Ceci, ceci, ceci, et ceci encore est à moi.*

Dans ce duel à outrance les adversaires n'étaient pas de force égale; le roi de France possédait un trône bien affermi, et exhaussé de toute la décadence de l'empire d'Allemagne; une branche de sa maison occupait Naples, un prince napolitain avait la Hongrie; par mariage il dominait en Castille et revendiquait l'Aragon; en vertu d'un simple arrêt de son parlement, il avait enlevé la Guyenne au roi d'Angleterre, Édouard Ier; une perfidie lui avait donné la Flandre; il comptait sur l'empire aux prochaines élections. Il y avait des deux côtés orgueil démesuré : la collision était flagrante; l'objet occasionel fut l'argent; pour la première fois on commençait à s'apercevoir de son influence; la diplomatie devenait plus étendue et plus compliquée; l'or servit d'agent provocateur. Des deux côtés la misère était grande : le pape était un souverain sans états, obligé de dépenser plus que les autres monarques; le roi de France avait une foule d'envoyés qu'il fallait bien payer; car il employait de préférence des gens habiles, de petites gens dont il faisait lui-même l'éducation. Pour subvenir à ses dépenses, il s'adressa d'abord aux Juifs, qu'on pouvait dépouiller impunément au moyen âge, puis aux négociants étrangers, aux Lombards; ensuite il fallut regarder au dehors, et l'église s'offrit à lui comme une riche proie. Les besoins fiscaux de Philippe-le-Bel expliquent tout son règne. Il s'attribua donc les revenus des bénéfices vacants; il altéra les monnaies, ce qui atteignait plus particulièrement l'église, forcée de percevoir ses rentrées en numéraire; enfin, il défendit d'exporter l'argent du royaume.

Boniface était occupé à poursuivre les Colonna, puissants barons et chefs du parti gibelin. Le motif de cet acharnement n'était pas aussi personnel qu'on pourrait le croire. Il s'agissait de savoir si les papes auraient ou non une souveraineté temporelle dans Rome. Leur position était difficile : possédaient-ils un royaume, ils devenaient administrateurs féodaux; sinon, ils étaient obligés de se soumettre au patronage de quelque prince plus puissant : Grégoire VII lui-même s'était mis sous la protection des Normands de Sicile. Lorsque la réforme eut un pape dans Calvin, il se fit aussitôt une Rome dans Genève. Quant au roi de France, il était occupé avec l'Angleterre et les Flamands; on s'arrangea de part et d'autre sur les accidents secondaires pour ne plus s'occuper que de l'affaire importante. Essayons de caractériser les acteurs.

Des deux côtés ce sont des légistes. Boniface VIII était un avocat qui avait infiniment d'esprit; les conseillers de Philippe-le-Bel étaient aussi des avocats; d'une part la loi canonique, de l'autre, le droit romain; la question devait se préciser; on s'appuyait sur des textes. Auprès du roi de France sont des hommes de rien. Sous Philippe-le-Hardi, Labrosse, barbier de saint Louis, avait gouverné jusqu'à ce qu'il fût pendu : c'étaient les revanches de la noblesse. Le chancelier, c'est Pierre Flotte, homme qui possédait au plus haut degré le courage civil, et mourut à la bataille de Courtray; après lui c'est un Gascon, Plasian, qui brûla la bulle du pape et rédigea l'appel aux conciles; enfin un autre Gascon plus illustre, Guillaume de Nogaret, petit-fils, dit-on, d'un Albigeois qui avait été brûlé, et qui souffleta ainsi Innocent III sur la joue de Boniface VIII; Charles V anoblit cette famille plébéienne; d'une de ses branches descendait le duc d'Epernon; au temps de Louis XIII c'était la première noblesse de France. Les conseillers de Philippe-le-Bel sont des hommes du peuple; sans travailler directement dans ses intérêts, ils fomentent la rébellion, ils excitent les Flamands contre leur comte, l'Écosse contre l'Angleterre, les Lyonnais contre leur archevêque. Grégoire VII en avait appelé au peuple contre le clergé marié et l'empereur simoniaque; le même appel est fait par Philippe-le-Bel au peuple contre le pape. Il assemble la noblesse, le clergé et les députés des villes; il se fait adresser une supplique contre le pape; il écrit à Toulouse que l'inquisition est trop sévère; il réclame en faveur des vilains; la nationalité française se dessine. En 1302 cinq archevêques et vingt et un évêques cèdent aux sommations du pape, et s'acheminent vers Rome. Le roi met la main sur leurs biens; ils s'effraient et reviennent. L'appel au concile reçoit plus de 700 adhésions : l'université, les ordres mendiants eux-mêmes, les dominicains, l'appui le plus solide de la papauté, le signent pareillement. La hardiesse des conseillers s'accroît d'autant; un décret est porté contre Boniface VIII; Guillaume de Nogaret se charge de le lui aller signifier : on n'a jamais bien su ce que contenait ce décret, mais on possède un acte par lequel Colonna s'engageait à aider Nogaret jusqu'à la mort du pape inclusivement. Les gallicans Dupuis, Marcha, ont cru devoir se mettre du parti le plus fort; il est temps aujourd'hui d'être impartial. Guillaume alla mettre la main sur le pape; cet acte parut aux contemporains comme l'acte de Judas, et Dante, qu'on ne peut accuser de par-

tialité en faveur de la cour de Rome, a flétri énergiquement cette insigne lâcheté. On ne doit comparer en aucune façon la conduite froidement cruelle de Philippe-le-Bel à celle de Luther, brûlant la bulle du pape à Wittenberg; Luther était une ame ardente et souffrante; sa violence partait d'une conviction profonde; il arrivait au seizieme siecle, portant et concentrant dans son cœur toutes les colères, et tous les ressentiments accumulés par le temps contre la papauté; enfin il était dégagé de toute considération de pouvoir temporel; au contraire, tout indique que les agents de Philippe-le-Bel ne croyaient pas.

Nogaret corrompit les habitants d'Anagni, ville natale de Boniface et où il avait sa résidence; il s'adjoignit deux Florentins et un banquier de Toscane, loua trois ou quatre cents coupe-jarrets et s'avança rapidement à travers l'Italie. La ville ouvrit ses portes, on cria : mort au pape! et vive le roi de France! Le vieux pontife montra beaucoup de dignité, il se revêtit de ses habits pontificaux, et allant au-devant des assassins, il leur dit : voici mon cou, voici ma tête; le palais fut abandonné au pillage pendant trois jours, et durant tout ce temps Boniface refusa de prendre aucune espece de nourriture, craignant toujours d'être empoisonné. Nogaret était embarrassé : lui faire traverser toute l'Italie, était dangereux; le tuer entrainait une trop grande responsabilité; enfin, au bout de trois jours, les habitants confus et repentants chassèrent Nogaret; mais le coup était porté, Boniface survécut peu à tant d'humiliations, il sentait en lui la mort de la papauté, il expira dans d'horribles convulsions : on prétendit qu'il avait répondu aux exhortations d'un religieux, qui l'assistait à ses derniers moments, par d'horribles blasphèmes contre la Vierge Marie, d'autres rapportent qu'il fut mis à la queue d'un cheval, etc. Quelques années après, Philippe-le-Bel fit faire par un pape à lui le procès de Boniface. Il est certain que Boniface VIII était très immoral et très léger dans ses propos : quelque exagérées que puissent être les dépositions des témoins, tous sont unanimes sur ses réponses irrévérentieuses et hétérodoxes. Quant à Guillaume de Nogaret, il fut largement récompensé de son audacieuse expédition; en 1304, on porta ses appointements de cinq cent à huit cent livres, somme énorme pour ce temps, en 1307 il fut nommé chancelier, et garda cette dignité jusqu'à sa mort qui arriva avant celle de son maître. Enguerrand, qui eut le malheur de lui survivre, fut pendu à Montfaucon. On voit que Nogaret était mort à temps.

Philippe battu à Courtray, prit sa revanche à Mons en Puelle; en revenant il entra à cheval dans l'église Notre-Dame, et fit placer sa statue dans le sanctuaire, d'où elle n'a été retirée qu'en 1789. Cet envahissement belliqueux avait sa signification, le pouvoir temporel avait vaincu le pouvoir spirituel, le roi de France l'emportait sur le pape dans les destinées du monde.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

EXAMENS DU PREMIER SEMESTRE.

M. le ministre de l'instruction publique vient de prescrire des mesures pour les examens ordinaires du cinquième mois dans les colléges de Paris. Les inspecteurs-généraux des études, les inspecteurs de l'académie, des maîtres de conférences de l'école normale, quelques professeurs en congé, mais dont le zèle et le talent pouvaient être rattachés au service actif de l'université par le travail temporaire d'une inspection, plusieurs agrégés ou membres distingués de l'instruction publique, sans fonction actuelle dans le professorat, ont été désignés pour prendre part aux examens. L'inspection de cette année sera surtout importante, à cause des récentes modifications introduites dans le réglement d'études des colléges de Paris, et dont MM. les examinateurs devront constater les résultats. Rien n'est changé du reste à la forme des examens. Ils continuent d'avoir lieu simultanément dans chaque collége, par autant de commissions qu'il y a de classes dans les lettres et dans les sciences. Seulement, M. le ministre de l'instruction publique, sur l'avis du conseil royal, a établi, cette année, une inspection spéciale des cours d'histoire, dans les classes autres que la rhétorique. De cette manière, M. le ministre pourra juger de l'ensemble des études historiques et géographiques dans chaque collége; et l'attention de MM. les examinateurs, ayant moins d'objets divers à embrasser, pourra se porter avec plus de soin sur chaque partie des études classiques et littéraires.

Les examens doivent commencer le 7 avril prochain, et se prolonger jusqu'au 22 du même mois. Le 23, les prix d'excellence du premier semestre seront distribués, dans chaque collége, en présence des professeurs et des chefs d'établissements; et ce jour-là, pour clore cette série d'exercices académiques, M. le ministre accorde aux élèves un congé extraordinaire, qui précédera immédiatement celui du jeudi.

MÉLANGES.

ARCHÉOLOGIE. — DÉCOUVERTE D'UN TOMBEAU ANTIQUE.

A l'est de la ville de Smyrne, en suivant la route qui conduit au village de Boudgia par la plaine, on trouve encore les vestiges d'un ancien mur coupant le chemin à angle droit, et dont un certain degré d'inclinaison et la position qu'il occupe attestent qu'il servait à former une arcade, une voûte. Était-ce une porte? Mais jamais la ville de Smyrne ne s'est étendue de ce côté. Il paraîtrait plutôt que ce mur établissait la continuation de l'aquéduc qui est encore debout non loin de là, et sur la même ligne.

A une centaine de pas en deçà de ce mur, et sur l'emplacement même du chemin, on vient de découvrir un sarcophage antique, formé d'une seule pierre dure à gros grain, et recouvert d'un couvercle semblable, taillé à l'extérieur, en biseau, des deux côtés; le tout d'une épaisseur remarquable. Les individus qui s'en sont d'abord aperçus, et qui, dans l'espoir d'y trouver un trésor sans doute, travaillaient avec précipitation pour en opérer l'ouverture, ont brisé le couvercle dans leur impatience, et se sont vus bien désappointés, quand, au lieu d'or, ils ne se sont trouvés possesseurs que des ossemens d'un squelette tombant en ruines!

On parle d'une lampe sépulcrale qui était renfermée dans ce tombeau et que les mêmes individus auraient soustraite. Sans cet indice unique, il est impossible de fixer l'époque de l'inhumation et l'on ne peut que former des conjectures. On pourrait supposer, par exemple, que le sarcophage date du temps des empereurs, et par conséquent des IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne. La coutume qu'avaient les Romains d'enterrer leurs morts sur les bords des grandes routes, viendrait à l'appui de cette hypothèse, en supposant encore que le chemin actuel passe sur une voie ancienne.

Quoi qu'il en puisse être en fait de conjectures, le sarcophage avait servi à recevoir un individu de haute stature, puisqu'un os de l'avant-bras, mesuré sur les dimensions de celui d'un homme de grande taille, semblait même les dépasser. Le sarcophage mesuré à l'intérieur offre six pieds et demi de long, sur un pied trois quart de large, et autant de profondeur.

On ignore quelle pouvait être la position du squelette au moment de l'ouverture du tombeau. Pourtant les os paraissent s'être assez bien conservés dans leur continuité, puisqu'on en voit qui sont entiers, quoique l'inhumation soit de plusieurs siecles. La conservation des ossements a été due à la fermeture hermétique et à l'épaisseur du sarcophage, conditions qui ont suffi pour les mettre à l'abri de l'air et de l'humidité. Il suffit du reste, dans ce cas comme dans les analogues, de quelques jours d'exposition à l'action de ces deux principes disolvans pour les voir tomber entièrement en poussière. Ces ossements d'ailleurs sont très friables, excessivement légers; l'intérieur des os longs est réduit en une substance semblable pour la consistance à des feuilles d'amiante, et la table externe, sans aucune solidité, tombe en poudre au moindre frottement.

NOUVELLES.

L'académie des sciences avait à procéder le 17 au remplacement de M. Hachette, membre de la section de mécanique. La commission avait présenté MM. Poncelet et Coriolis en premiere ligne, *ex æquo*, et MM. Francœur et Gambey, également *ex æquo*, en seconde ligne. Au premier tour de scrutin, M. Poncelet a réuni 36 suffrages sur 54 voix; MM. Coriolis et Francœur chacune 9. En conséquence, M. Poncelet a été proclamé membre de l'académie. Cet ingénieur avait pour titres des recherches et des travaux forts importents en géométrie et en mécanique.

— M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder la somme de 5,000 francs pour toutes les réparations à faire aux bâtiments de l'école normale, à Montbrison.

— M. l'archevêque de Bordeaux, voulant donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à l'instruction primaire, s'est chargé de faire, en personne, pendant toute la durée du carême, le cours d'instruction morale et religieuse à l'école normale primaire de la Gironde, pour les élèves-maîtres catholiques.

— Le nombre de boursiers royaux, dans les colléges qui, dans l'origine, était de 3,600, n'est plus aujourd'hui que de 1,480, répartis ainsi qu'il suit, dans chaque collége :

8 élèves à bourse entière, 8 pensions;
8 élèves à 3/4 de bourse, 6 pensions;
24 élèves à 1/2 bourse,.. 12 pensions.

40 boursiers. 26 pensions.

Les bourses communales ont subi une diminution plus forte encore; elles étaient de 1850, elles sont à peine de 500 en ce moment.

— *Le Vigilant de Seine-et-Oise* avait rapporté, d'après une lettre de Saint-Cyr, que M. Derode, professeur de droit public à l'école militaire de Saint-Cyr, avait été révoqué parce qu'il avait refusé de professer son cours après les mutilations que le ministre de la guerre voulait lui faire subir. M. Derode a écrit à *l'Écho de Seine-et-Oise* pour démentir cette nouvelle. Ses cahiers, dit-il, ont été adressés au ministre de l'instruction publique d'après l'ordre du ministre de la guerre; aucune mutilation n'a été demandée. En attendant l'avis d'une commission assemblée à ce sujet, le cours de droit public, auquel le ministre désire donner une destination plus spécialement militaire, a été suspendu; mais M. Derode n'a pas été révoqué.

— MM. les jurés de la premiere quinzaine de mars, avant de se séparer, ont fait une collecte montant à 105 francs, qu'ils ont chargé l'un deux, M. Alexandre Delaborde, de remettre moitié à l'établissement des jeunes detenus, moitie à la société d'instruction primaire.

— Le conseil municipal de Boulogne-sur-Mer doit s'occuper prochainement de l'établissement d'une école primaire supérieure. Il est question aussi d'établir dans cette ville un atelier de couture pour les filles pauvres.

— Nous apprenons que M. Sauveroche, régent de réthorique au collége de Périgueux, a conçu l'heureux projet d'ouvrir dans cette ville un cours gratuit de lecture, d'écriture, de calcul, de dessin linéaire et de géographie, spécialement destiné aux ouvriers. Plusieurs professeurs du collége; M. Rapet, directeur de l'école normale; M. Dupuy, professeur de dessin, et M. Lavaud, maître d'écriture, ont déjà offert leur concours à cette philantropique entreprise.

— Les tableaux représentant nos anciens maréchaux de France, et qui ornaient la salle du conseil de l'hôtel des invalides, viennent d'être transportés au musée de Versailles.

— D'après des lettres du Caire, Mehemet-Ali a l'intention de fonder une école polytechnique; plusieurs jeunes Egyptiens qui ont fait leurs études à Woolwich, y seront placés comme professeurs.

— La statue de M. Cortot, *le soldat de Marathon annonçant la victoire*, appartenant à la liste civile, sera placée, après l'exposition, dans le jardin des Tuileries, vis-à-vis *le Prométhée dévoré par un vautour*.

— On lit dans le *Diario di Roma*, le 27 février, après une longue et douloureuse maladie, est mort à Rome, le célèbre peintre Giambattista Wicar, natif de Lille, membre de l'académie de Saint-Luca.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 23 MARS 1834. N° 41.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS
DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 10, 12 et 18 mars 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Blanc, régent au collége du Puy, est nommé officier d'académie.

M. Verdel, principal du collége de Bapaume, est chargé provisoirement de la chaire de sixième dans cet établissement, en remplacement de M. Vandepitte, démissionnaire.

M. de l'Epine, bachelier ès-lettres, ancien régent de rhétorique et de seconde au collége de Seyne, est nommé provisoirement régent de quatrième au collége de Billom, en remplacement de M. Dauphiné, qui reçoit une autre destination.

M. Dauphiné, bachelier ès-lettres, régent de quatrième au collége de Billom, est nommé provisoirement régent de troisième et quatrième au collége de Lorgues, en remplacement de M. Mougins jeune, démissionnaire.

M. Ducos, suppléant de la classe de cinquième au collége de Martel, est nommé provisoirement régent de quatrième au collége de Saint-Sever, en remplacement de M. Candau, qui a reçu une autre destination.

M. Schack, bachelier ès-lettres, ancien régent au collége de Mont-de-Marsan, est nommé provisoirement suppléant de cinquième et sixième au collége de Martel, en remplacement de M. Ducos, qui reçoit une autre destination.

M. Ladey, docteur en droit, est institué en qualité de professeur de procédure et de législation criminelle à la faculté de droit de Dijon.

ORDONNANCES ROYALES.

Par ordonnances royales de diverses dates :

Le maire de la ville de Lyon a été autorisé à accepter, au nom de cette ville, un billet de 1,000 fr. donné par une personne qui désire garder l'anonyme. Ce billet de 1,000 fr. sera mis à la disposition du conseil municipal de la ville de Lyon, pour être consacré à l'accroissement de la collection minéralogique de cette ville, selon les intentions du donateur.

Le bureau d'administration du collége de Troyes, département de l'Aube, est autorisé à accepter le legs de 3,000 fr. qui a été fait à cet établissement par M. Fleury. Cette somme sera employée à l'achat d'une bibliothèque à l'usage des pensionnaires dudit collége.

Les bâtiments de la vénerie, situés à Versailles, qui ont été mis, par ordonnance du 7 septembre 1831, comme dépendant de la dotation de la couronne, à la disposition du département de l'instruction publique, pour servir d'emplacement à l'école normale primaire de l'académie de Paris, et que la loi du 2 mars 1832 a distraits de cette dotation pour les faire passer dans le domaine de l'état, sont et demeurent définitivement affectés, tels qu'ils se composent, à la même destination.

ARCHÉOLOGIE.

JUPITER : *Recherches sur ce dieu, sur son culte et sur les monuments qui le représentent.* Ouvrage précédé d'un ESSAI SUR L'ESPRIT DE LA RELIGION GRECQUE, par ÉMERIC DAVID, membre de l'Institut, etc. (1)

A une époque où la curiosité publique ne trouve guère d'aliment que dans des publications ou frivoles ou passionnées, c'est une sorte de phénomène que l'apparition d'un ouvrage critique, fort d'érudition, nourri de citations puisées dans tous les auteurs grecs ou latins, anciens ou modernes. A quoi bon, diront quelques personnes, réveiller toutes ces divinités du paganisme dont nous n'avons plus que faire depuis que le bon goût les a bannies du sonnet et du madrigal? Laissons-les en paix. Leur multiplicité, la variété de leurs noms, la foule de leurs attributions rebutent autant qu'elles étonnent. Fables, énigmes, allégories, mystères, systèmes philosophiques mêmes, tout est fait pour effrayer l'esprit le plus entreprenant et doué de la plus grande persévérance. Tel est le langage de ceux qui trouvent plus commode de rejeter sans vouloir prendre la peine d'examiner; telles sont les préventions que doit naturellement rencontrer dès l'abord l'ouvrage de M. Emeric David. Si cet ouvrage est lancé dans un monde où il apparaît comme un enfant perdu, il n'en est pas moins né plein de vie et de force, mais condamné cependant à subir toutes les vicissitudes de l'existence. A côté des indifférents qu'il doit éclairer, sont les adversaires qu'il doit rallier à sa cause.

On ne saurait trop blâmer l'indifférence en pareille matière, et par suite la légèreté des jugements que l'on en porte; car en définitive si l'on attache quelque prix à la connaissance de l'antiquité, et surtout à celle de ses monuments, on ne peut s'empêcher de chercher soi-même la clé qui doit en ouvrir les portes, sinon de recourir aux lumières de ceux qui ont exploré la route. Et en effet, lorsqu'on voit une grande partie du monde connu des anciens adopter les idées religieuses des Grecs, imprégner en quelque sorte leurs institutions civiles de rapports qui les unissent à leurs opinions religieuses; lorsque pas un poète, pas un historien ne croit pouvoir se dispenser de leur rendre hommage; lorsque sur chaque monument de l'art se montre une foule d'allégories dont la nature ne peut s'expliquer que par la connaissance des divinités de la Grèce, on serait bien mal venu de contester l'importance de ces graves études dont le but est de nous exposer l'ensemble des opinions religieuses de l'antiquité, celui des divinités auxquelles elle adressa son culte, et les interprétations dont les unes et les autres sont devenues le sujet. La religion se mêle à tout; son influence est permanente et continue; on la rencontre partout. C'est le fil d'Ariadne, faute duquel on se trouve dans un labyrinthe sans issue, car c'est la base de toute étude archéologique.

Sans doute que l'importance de l'étude de la religion grecque a été déjà sentie, appréciée, et que de nombreux systèmes ont été publiés à son sujet; sans doute qu'au milieu des écrits mis au jour la vérité a lui; mais, soit absence de preuves, soit défaut de développement, ses résultats n'ont point été ce qu'ils auraient dû être. Bien plus, comme si la vérité eût dû disparaître sous la multitude des opinions qui l'ont combattue ou défendue, il est résulté des recherches auxquelles on s'est livré, une sorte d'incrédulité qui nous a pour ainsi dire montré la mythologie hellénique comme une matière propre à toutes les interprétations, dont l'utilité est devenue au moins douteuse, et dont la poursuite pouvait être traitée de chimère.

Il fallait une conviction bien établie, une foi vive dans ses opinions pour reprendre, comme l'a fait d'une manière si ingénieuse M. Émeric David, un édifice qui semblait, malgré son importance avouée, crouler de toute part avant même que d'avoir été achevé. Moins que personne M. E. David paraît s'être dissimulé l'immensité de la tâche qu'il entreprenait. « La mythologie, dit-il, est une grande et « curieuse énigme : mais le mot de cette énigme était connu des « anciens, il ne faut donc pas désespérer de le trouver. » Le savant académicien n'a rien négligé pour y parvenir. Ses investigations ont été longues et laborieuses sans doute, mais elles l'ont amené à présenter un système bien coordonné, dont toutes les parties se lient et s'enchaînent parfaitement; et la gloire lui appartiendra, sinon d'avoir émis des idées toujours incontestables, d'avoir porté du moins une vive lumière dans des matières compliquées, ardues et dont l'accès n'était avant lui permis qu'à très peu d'adeptes; et bien que, dans ses explications, tout ne soit pas nouveau, il peut néanmoins se flatter d'avoir, dans les rapprochements qu'il fait, dans les preuves qu'il énonce et dans les conséquences qu'il en déduit, émis plus d'une idée neuve et vraie.

L'ouvrage comprend deux parties bien distinctes : le *Jupiter* qui n'est que la première des dissertations que M. Émeric David a composées sur chacune des divinités grecques, mais qui, par sa nature, par le pouvoir reconnu au maître de l'Olympe, est le meilleur choix que l'on pût faire pour placer au sommet du livre; et l'*introduction*, où M. Émeric David a exposé l'ensemble de ses opinions sur la mythologie grecque. Le Jupiter n'est lui-même qu'une application du système produit dans l'introduction; c'est donc sur cette introduction que nous devons d'abord porter notre attention.

Un point fondamental dans les doctrines de M. E. David, c'est que s'il considère dans l'histoire de la mythologie grecque trois époques distinctes, celle d'Uranus, celle de Saturne et enfin celle de Jupiter, il attribue cette dernière à l'influence de l'Égypte sur la Grèce qui lui aurait emprunté ses symboles pour une religion qui au fond était la même. L'une comme l'autre de ces religions avait en effet ses dieux réels et ses dieux mythologiques, fictifs ou symboliques;

(1) Deux volumes in-8°. Paris, 1833, chez Debure, rue Serpente, n° 7.

elles avaient aussi leurs fables et leurs mystères sacrés. Dans la religion grecque, ces fables, quelquefois contradictoires, concordent souvent entre elles. Quant aux mystères sacrés, ce n'est qu'à l'aide des fables qu'ils peuvent s'expliquer; car s'ils sont la partie intime de la religion, les fables sont les formes sous lesquelles cette religion se produit extérieurement; et c'est par elles que l'on doit essayer de pénétrer dans l'intérieur des sanctuaires. Pour atteindre ce but, M. E. David a tout interrogé; et un fait à remarquer, c'est l'appui qu'il a trouvé dans les philosophes et surtout dans les Pères de l'église. Hâtons-nous de le dire cependant, ce n'est pas sur les opinions des uns ou des autres qu'il a assis les siennes: on sait trop combien celles des premiers furent variables et combien celles des seconds furent la plupart du temps passionnées. Mais si, en dehors de leurs opinions, les uns et les autres rapportent des faits qui déposent des croyances générales, ou s'ils citent ces croyances, c'est alors surtout que leur témoignage devient précieux. M. E. David a trouvé en eux, nous le répétons, une mine riche et féconde, qu'il a fort habilement exploitée. Le témoignage des philosophes a de l'importance sans doute, mais celui des Pères de l'église a d'autant plus de poids, que les faits qu'ils affirment sont en opposition avec leur opinion personnelle.

Quelle était donc l'opinion de ces illustres écrivains sur la nature des dieux dans la Grèce? Telle est la première question que se fait l'auteur. Il se livre d'abord avec une franche impartialité à l'examen de tous les systèmes, anciens et modernes, qui ont eu cet objet pour but; il les expose avec un rare talent d'analyse: Pythagoriciens, platoniciens, évhéméristes, néo-platoniciens, néo-stoïciens, néo-pythagoriciens, physiologistes, il passe tout en revue. Il serait curieux de suivre la marche des esprits au moment surtout où le christianisme commence à se montrer, et la lutte qui s'engage entre les défenseurs du paganisme et les Pères de l'église sur la nature des Dieux; mais l'espace nous manque et nous sommes forcés de renvoyer le lecteur au livre même; il y trouvera des pages pleines d'intérêt. On peut y voir aussi ce que fut la lutte des opinions depuis le milieu du XVe siècle jusqu'à nos jours. Quatre-vingts ouvrages ou environ, publiés dans l'espace de 350 ans, présentent plus de vingt systèmes ou de vingt combinaisons de systèmes différens. L'illustre Bâcon, Pignoria, Jérôme Aléandre et surtout Selden approchèrent du but: Cuper, Eschenbach les ont suivis. Dupuis est celui de ces écrivains qui, si on écartait de son ouvrage tout ce qui appartient au néo-platonisme, au néo-pythagorisme, ou si on le réduisait au culte rendu par les Grecs aux élémens et aux astres, offrirait le traité le plus lumineux qui ait été composé sur la mythologie.

Un fait qui plane sur toute l'antiquité, c'est l'existence des fables ou mythes, des énigmes, des allégories, des symboles, des emblèmes dont la réunion forme ce que nous nommons la *mythologie*. La religion, les écrits des anciens, les monuments de l'art, tout porte les traces d'un caractère énigmatique et symbolique dont il faut chercher la clé; car nous ne pouvons croire que les fables soient des contes faits à plaisir, non plus que nous ne pensons que les compositions de l'art soient des caprices de l'imagination de l'artiste. Les unes et les autres se rattachent aux croyances religieuses.

Si les fables sont des énigmes, un sens s'attache à ces énigmes; évidemment le mot qui le représente nous initie à l'esprit de chaque fable, à l'appréciation de chaque symbole, et ensuite à la nature de chaque divinité. De la connaissance de ces énigmes, qui renferment les croyances, découle donc indubitablement celle de la religion. Or, cette religion quelle est-elle? C'est le culte rendu à des dieux *réels*, sous une variété de *formes* infinie. Ces formes qui trahissent extérieurement les croyances, sont les fables, les symboles, les emblèmes, les allégories, les énigmes enfin, dont le mot désigne l'essence des véritables divinités; de là cette remarque pleine de justesse de M. E. David, « que les dieux mythologiques « ne sont pas les vrais dieux de la religion grecque; qu'il est des « dieux réels cachés sous ces enveloppes mystérieuses. » Nous regrettons une citation qui prouverait que la mythologie n'est point la religion, qu'elle n'en est que la représentation, le vêtement, on pourrait aussi dire l'égide. Ce qui l'établirait, à défaut de toute autre autorité, ce serait cette haine des stoïciens, véritables iconoclastes de l'antiquité, pour toute forme symbolique. Jupiter, Junon, Apollon, Diane n'étaient rien à leurs yeux; c'était au feu éthéré, à l'air, au soleil, à la lune, aux éléments, aux astres qu'ils adressaient leur culte, regardant comme une impiété, un sacrilége de sacrifier à des symboles ou à des images.

Les fables ou énigmes avaient, comme on le voit, une importance réelle, puisque c'était en elles et par elles, dans les cérémonies publiques, dans la célébration des mystères, que se manifestait l'esprit de la religion grecque. La nécessité de satisfaire aux conditions imposées par la recherche des sens qu'elles cachent ne permet point de penser, avec de Brosses ni avec Benjamin-Constant, que ces dieux réels aient été des *fétiches*. Étaient-ils, conformément à l'opinion des évhéméristes, d'ailleurs fort nombreux, des *hommes déifiés?* Pas davantage. Ce n'étaient non plus, ni les *génies*, ni les *attributs d'une intelligence pure;* car avant tout il faudrait prouver que les Grecs reconnaissaient un dieu suprême, qui était une intelligence pure; ni des *facultés propres aux corps organisés*, comme le voulaient les néo-platoniciens, espérant par là lutter avec plus de chances de succès contre le christianisme qui les envahissait de toute part. Ou enfin des *portions d'un dieu tout:* car, en admettant cette opinion, il n'y aurait plus eu, en dehors de ce dieu tout, aucune divinité isolée, libre; il n'y aurait plus eu hiérarchie. Il en serait résulté un panthéisme qui aurait exclu tout-à-fait le polythéisme avec lequel son règne eût été incompatible.

Évidemment il fallait, dans l'état de la question, chercher une solution qui fût plus satisfaisante, et qui rendît mieux compte de l'esprit de la religion hellénique. Cette solution est indiquée surtout par les Pères de l'église. Ce n'est cependant pas que Platon (*Cratyl.*, tom. I, Opp. p. 397 D., et *Epinom.*, tom. II, p. 982, D.) et Hérodote (II, 52) n'aient dû la faire pressentir!. De même que chez la plupart des peuples barbares, les dieux réels des Grecs ne furent autres que les éléments et les astres, non point considérés comme formant un seul tout indivisible, ce qui n'eût supposé qu'un seul Dieu, l'univers; mais honorés comme des êtres différents, tous soumis à un dieu suprême, éternel, tout-puissant, qui était leur créateur et celui de l'homme; tous intelligents, liés entre eux par une inaltérable hiérarchie dont le dieu suprême avait établi l'ordre, et dont l'harmonie universelle était le produit.

Le feu éthéré, air subtil, éther, esprit de quelque manière qu'on le nomme, était le dieu suprême, principe du mouvement et la souveraine sagesse. Distingué des autres éléments, il occupe le sommet de l'Olympe primitif et devient la base de la cosmogonie religieuse. C'était sur cette base que reposait encore, au temps de saint Augustin, l'édifice antique de la religion grecque. Nous invitons le lecteur à suivre dans l'ouvrage les preuves que M. E. David donne à l'appui de son système, qui, nous n'hésitons point à le dire, porte au moins avec lui le cachet d'une grande vraisemblance.

La primitive simplicité de la religion grecque s'altéra. Entraînés par l'exemple des peuples qui les environnaient, les Grecs policés personnifièrent leurs divinités et leur vouèrent à leur tour un culte symbolique. La nature entière se trouva de la sorte représentée par une réunion de divinités symboliques toutes unies entre elles par des liens de parenté, toutes amies ou rivales les unes des autres; et ce fut par ces amitiés ou ces haines que la physique religieuse rendit sensibles les sympathies et les répressions qui rapprochent ou divisent les éléments.

Telle fut sans doute la règle générale: mais en Grèce, comme en Egypte, l'imagination eut une grande part dans la création de ce système; elle se fit des règles souvent violées, il est vrai, mais qui cependant n'en furent pas moins permanentes. Les trois principales étaient: 1° que le mythe ou la fable fût tellement exact dans sa signification, que malgré le voile poétique qui le couvrait, l'esprit pût découvrir le vrai, et le culte retrouver l'objet de son adoration. 2° Que chaque dieu symbolique, s'il était l'image d'une substance créée, fût né de parents symboliques qui représentassent des substances naturelles propres à engendrer l'être réel dont ce nouveau dieu était le symbole. 3° Que toute peinture ou toute sculpture représentant une divinité mythologique sous des formes humaines rendît reconnaissable par le caractère de ses contours, par son attitude, par l'expression de son visage, par ses accessoires, le dieu réel dont elle offrait l'image. C'était d'après cela, dit Varron (*Ap. S. August. de Civ. Dei. VII*, 5), que les initiés reconnaissaient les véritables dieux, c'est-à-dire l'ame du monde et ses parties. Quant au sexe prêté à chaque divinité, chaque élément, chaque corps céleste paraissant remplir des fonctions différentes où l'on croyait le voir agir tantôt activement, tantôt passivement, et quelquefois aussi renfermer à la fois en lui les facultés des deux sexes, on imagina d'abord, afin de rendre ce phénomène sensible, des divinités symboliques, androgynes, que le goût des siècles éclairés repoussa bientôt; alors on adopta le mode de représenter chaque dieu réel sous la forme d'un dieu symbolique mâle, et en même temps par celle d'un dieu symbolique femelle: usage pratiqué très anciennement en Egypte, comme l'assure Sénèque, dont au reste le passage (*Quæst. nat. III*, 4) est assez curieux à consulter. Ainsi l'eau fut représentée sous les traits de Neptune et d'Amphitrite; le feu sous ceux d'Eole et de Junon; et quand on ne crut pas pouvoir changer les sexes, les vêtements vinrent au secours du génie symbolique: témoins Bacchus, Apollon portant des habits de femme, et Hercule filant dans un état semblable aux pieds d'Omphale.

Ces images symboliques destinées à représenter les divinités réelles, et dont la multiplicité porte souvent l'embarras dans l'esprit de l'antiquaire, ont été innombrables; c'est un des principaux objets dont s'occupe M. E. David dans ses dissertations sur chacun des dieux de l'Olympe.

Après avoir considéré d'abord en particulier chaque divinité réelle, M. E. David s'attache à constater l'existence et la pérennité du culte direct dont ces divinités ne cessèrent d'être l'objet. Il rapproche ensuite chaque dieu mythologique de l'être vraiment divin qu'il représente, et reconnaît que Jupiter est l'image de l'éther, Junon de l'air, Vulcain du feu, Neptune de l'eau, Cérès de la terre, et que chaque Dieu réel a ainsi son représentant. Nous ne prendrons qu'un seul exemple de la manière dont ces rapports sont établis, il permettra de juger de tous les autres. « La nuit de la journée (car on la distinguait de la nuit primitive ou chaos et de la nuit de l'année, qui furent l'un et l'autre l'objet d'un culte direct) eut pour « symbole Latone, nommée en grec *Léto*. Ce nom, qui venait du grec « *Létho*, signifiait *oubli, cessation, repos.* Il signifiait aussi *je finis*, « *je me cache*. Si Latone, au manteau bleu, plaisait aux hommes et « aux dieux, suivant Homère et Hésiode, on en voit donc bien la « raison, c'est qu'elle ramène à la fin de chaque journée la cessation du travail, le repos, l'oubli des peines. Tout s'explique dans « les légendes des divinités, dès qu'on a saisi le mot de l'énigme « principal. Quand Latone, ou la Nuit, voulut accoucher d'Apollon, « qui était le soleil, Jupiter, son amant, la métamorphosa en louve. « Cela signifie que la Nuit, Νύξ, nommée symboliquement *Léto*, se « changea naturellement en lumière de l'aube, *Luké*, et symbolique-

« ment en louve, *Lucos* ou *Lucaina*, et que dans cet état elle accoucha du loup, *Lucos*, animal qui, dans le langage symbolique, représentait le soleil du matin. »

M. E. David trace un tableau gracieux du culte simultané rendu au feu et à l'eau, celui des éléments dont les symboles furent les plus nombreux et les plus variés. On leur adressait certainement un culte séparé, mais quelquefois aussi on les réunissait : c'était une conséquence toute naturelle de l'admiration inspirée par les merveilles qu'on leur voyait opérer concurremment.

En vain exciperait-on de la diversité, de la discordance même des fables ou mythes pour argumenter contre l'enchaînement bien établi du système proposé. M. E. David cite les contradictions les plus prononcées qu'il a pu réunir; il les discute, et prouve que, loin d'être un argument opposé à l'unité de la religion, la diversité des fables vient au contraire lui prêter appui.

La tâche ne serait pas complétement remplie, si après avoir démontré la différence qui existait, dans la religion grecque, entre les dieux réels et les dieux symboliques, le savant académicien ne faisait point ressortir les dogmes qui faisaient de l'hellénisme une véritable religion. Que serait-ce en effet qu'une religion sans la sanction morale qui la fait à la fois chérir et redouter? Ces dogmes qu'il expose, ils les puise dans le texte même des auteurs anciens, dans les fables mystiques, dans les cérémonies religieuses, dans les monuments des arts, dans les symboles enfin, dont la signification est pleinement prouvée. Il énumère au nombre de sept les principaux dogmes qu'il a recueillis. Ils reposent : 1° sur l'existence d'un dieu suprême créateur du monde, lequel est le feu éthéré; 2° sur l'éternité de la matière et son obéissance aux volontés du dieu suprême; 3° sur l'existence d'une ame universelle émanée du dieu suprême, divisée en autant d'ames particulières qu'il existe dans la nature d'êtres individuels; 4° sur la divinité subordonnée des élémens et des corps célestes; 5° sur l'immortalité de l'ame humaine; 6° sur la liberté; et 7° sur la métempsycose.

Nous regrettons vivement que l'espace nous empêche de faire connaître ces différents dogmes avec quelques détails, mais la longueur déjà considérable de cet article nous fait un devoir de renvoyer le lecteur à l'ouvrage de M. E. David. Toutefois nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir ici les sections de chapitre sur l'immortalité de l'ame et la métempsycose, et surtout l'ingénieuse interprétation que l'auteur donne à la fable de Proserpine enlevée par Pluton. Cette interprétation originale éclaircit un mythe important de la religion grecque en changeant totalement les opinions reçues. Un fait tout matériel devient tout-à-fait moral et se rattache au grand principe de l'immortalité de l'ame, l'un de ceux que l'on professait sans doute aux célèbres mystères d'Eleusis.

C'est ainsi que le savant académicien repousse le reproche adressé à l'ancienne religion grecque par des hommes d'un mérite reconnu, qui ont prétendu qu'elle n'avait point de symbole, point de dogme, point de loi, point d'enseignement, et qu'elle ne parlait point à la raison dont elle n'exigeait rien. Telle est la pensée de M. de Lamennais, telle était aussi celle de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, qui s'est trop laissé emporter sans doute par le tableau séduisant que présentait à son esprit le récit des merveilles de notre religion. Si l'ouvrage de M. E. David eût existé lorsque M. de Chateaubriand conçut son magnifique travail, ce grand-maître n'eût point dit que les mystères des religions de l'antiquité n'avaient aucun rapport avec l'homme et ne formaient tout au plus qu'un sujet de réflexion pour le philosophe, et de chants pour le poëte.

Dans un second article nous examinerons les recherches de l'auteur sur Jupiter considéré en particulier et sur son culte.

ALEX. BARBIÉ DU BOCAGE,
Professeur à la faculté des lettres.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

La Pucelle de Voltaire. — Examen. — Considérations historiques. — La situation de la France au commencement du règne de Charles VII. — Fermentation patriotique et religieuse. — L'intention et l'instinct de Voltaire. — Sa prédilection pour l'Angleterre. — La chevalerie, la religion et le patriotisme immolés dans la Pucelle. — Sentiments de famille.

La leçon qui suit a, par sa nature, et surtout par la rareté du fait, excité l'attention des journaux et du public éclairé. En effet, faire en pleine Sorbonne l'examen de *la Pucelle* de Voltaire était un de ces tours de force qui demandent bien de la hardiesse et de la confiance. Ce tour de force, M. Girardin l'a tenté, et, disons-le, il a complétement réussi. Il était impossible d'aborder avec plus de tact et d'adresse un sujet aussi délicat. M. Girardin n'a ni esquivé ni tourné la difficulté, il l'a franchie. Nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage en éloges sur le succès de cette leçon, puisque le compte rendu qui suit, et qui la reproduit dans tous ses détails, mettra le public en état d'en juger par lui-même. Nous bornons donc à ceci nos courtes observations et nous laissons parler M. Girardin.

« Ce que nous allons faire, messieurs, c'est l'examen de *la Pucelle* de Voltaire. Sans doute en pareil lieu, à la Sorbonne, un semblable examen doit paraître d'abord quelque chose d'assez étrange; mais si j'ose traiter un sujet aussi délicat, c'est que je sais que je trouverai ici l'esprit de calme et de gravité nécessaire pour le comprendre; car nous ne sommes plus aujourd'hui ni libertins ni prudes : nous sommes de notre temps. Sans doute *la Pucelle* a pu plaire dans une société tout récemment échappée à la rigueur des mœurs bigotes; mais chez nous c'est bien différent; chez nous, tout ce petit plaisir de cachotterie s'est évanoui, parce que la liberté d'esprit et de mœurs, que nous possédons, lui a enlevé la plus piquante qualité, celle du fruit défendu.

Une question à faire cependant, avant de s'engager plus loin, c'est celle-ci : que faut-il penser de Jeanne d'Arc, de cette fille qui vient, au jour de la tempête, redresser à elle seule le vaisseau de la France, prêt à périr; qui, lorsque le roi et le pays lui-même désespèrent de leur salut, se lève et, guidée par la parole de Dieu, s'élance de l'auberge où elle végétait infime, pour aller rendre au roi son trône et la liberté au pays? Jeanne d'Arc est-elle un hasard, un phénomène, un prodige? Et d'abord, en fait d'histoire, je le déclare, je ne sais ce que c'est que le hasard. Le hasard est un mot dont l'ignorance humaine se sert pour exprimer ce qu'elle ne comprend pas; le hasard, roi déchu, dont la couronne usée perd chaque jour un nouveau fleuron.

Jeanne n'est ni un phénomène ni un prodige; c'est le résultat naturel, je vais plus loin, nécessaire, des circonstances et du temps. Voyez à cette époque de 1428, au milieu de ces infortunes, salutaires aux peuples comme aux hommes pour les ramener à leurs devoirs; voyez, dis-je, quelle fermentation patriotique et religieuse commence à se révéler à la surface de la nation! Ici c'est un religieux carme, frère Colnet, rassemblant le peuple à la porte des églises, et prêchant la réformation des mœurs; là, c'est un autre moine, frère Richard, qui s'en vient exprès à Paris, montant en chaire dès cinq heures du matin pour n'en redescendre qu'à onze heures, et avertissant les citoyens d'être attentifs aux signes qui devaient se montrer de la régénération morale et patriotique. Mais frère Richard était partisan du roi Charles VII, et Paris était alors aux Anglais. Après son dixième sermon, il fallut que le prédicateur s'exilât.

Ailleurs, une prophétie de Merlin annonçant que Dieu est touché des douleurs de la France et qu'il ne tardera pas à l'en guérir; plus loin encore une femme qui, sur la foi des rêves, prédit à Charles VII que ses malheurs sont près de finir, puis s'en va prêchant par les campagnes en exhortant le peuple à apporter son argent au roi afin de l'aider à chasser l'ennemi. Que d'autres exemples encore je pourrais avoir à citer! mais je m'arrête, j'en ai dit assez pour faire comprendre toute l'exaltation qui s'allumait au sein de la nation.

A Domremi, petit hameau que le nom de Jeanne d'Arc a rendu célèbre, les habitants tenaient pour le roi; à quelque distance, à Varsais, on tenait pour les Bourguignons. C'est dans ce village, village frontière, et où, comme toujours aux frontières, le patriotisme brûlait plus vif et plus ardent, que Jeanne passa son enfance. Rassemblez maintenant, pesez, analysez toutes ces circonstances. Je ne nie pas la foi qu'elle pouvait avoir à sa mission divine; mais dites-moi si Jeanne vous semble être autre chose que l'inévitable condition de l'époque. Ainsi point de hasard dans l'histoire. Les événements s'enchaînent et naissent les uns des autres; mais quand ces événemens sont créés pour et par une nation, croyez-vous qu'au yeux du philosophe ils paraissent moins merveilleux? Non, car ils prennent alors et la taille et la voix d'un grand peuple qui s'arme pour l'indépendance.

A ces temps de naïveté et d'enthousiasme, on croyait facilement aux sortiléges. Seulement était on sorcier ou inspiré? C'était là qu'était le doute. Était-ce de l'enfer ou du ciel que venaient les révélations? On conçoit qu'au milieu de semblables croyances, Jeanne ait pu se croire inspirée et se persuader aisément la sainteté de sa mission; et Voltaire, qui le conteste, eût dû s'apercevoir que presque tous ses arguments, empruntés aux calomnies débitées alors par les Anglais, prouvent au moins fort mal en faveur de son patriotisme. Au surplus il y a deux choses à reconnaître dans *la Pucelle* de Voltaire, l'intention et l'instinct. Son intention, elle n'était, dit-il, que d'amuser et de distraire ses amis seulement; ce qui ne l'empêcha pas de publier en 1764 une édition de son ouvrage. Quant à son instinct, c'est autre chose. L'instinct de Voltaire, sa vocation, pour mieux dire, quelle est-elle? Renverser, détruire. Mais tout est-il juste dans la destruction, et n'arrive-t-il pas trop souvent que l'innocent périsse avec le coupable? Le passé fait l'horreur de Voltaire. Selon lui, tout est absurde dans le passé; le moyen âge surtout! C'est sur le moyen âge que son marteau démolisseur frappe avec le plus de violence. Selon lui, point de religion au moyen âge : de la superstition, à la bonne heure. Des lumières? Point du tout; une crasse ignorance. De la valeur? Eh non! quelques exploits aventureux tout au plus. Et encore s'il se contentait de renverser l'ancien ordre social! mais c'est qu'il renverse en même temps tout ce qui pourrait composer un ordre social, quel qu'il soit. D'abord il s'est attaqué à la féodalité, en s'attaquant à la chevalerie, l'expression la plus vraie de cette féodalité. A chaque instant héros de quelque aventure grotesque, ses chevaliers sont comme enlaidis et défigurés à plaisir. C'est La Trémouille, c'est Christophe d'Arondel, c'est Dunois, c'est Chandos, qu'il ridiculise tour à tour; tâche facile d'ailleurs et dont un poëte étranger, l'*Arioste*, s'était déjà chargé avant lui.

Parlerons-nous du patriotisme? Mais la prédilection qu'il affecte en faveur des Anglais est précisément la chose la plus remarquable de son poëme : beauté, courage, force, adresse, l'Angleterre a toutes les qualités; la France aucune ou fort peu. La raison, c'est qu'il avait été reçu, fêté, caressé à Londres, pendant qu'il était proscrit à Paris. Voilà pourquoi il distribuait si généreusement aux Anglais du moyen âge les avantages qu'il avait trouvés à ceux du dix-huitième siècle. Ainsi, deux des soutiens de l'ancien ordre social, il les a immolés à la fois, la chevalerie et le patriotisme. Pour ce qui regarde la religion, le poëme entier de *la Pucelle* est évidemment dirigé contre elle. Il est visible qu'il y avait dans cette Jeanne à l'ame si naïvement croyante, quelque chose dont l'impiété de Voltaire était profondément piquée. Il fallait qu'il prouvât que la France n'avait pu devoir son salut à la religion. Aussi quelle ironie amère! quelle perpétuelle dérision! comme les saints, le ciel, toutes les choses divines et sacrées y sont moquées, bafouées, avilies! Et notez bien qu'il n'y a pas même de l'esprit! ce sont des mots sans sel; c'est monsieur saint Denis ou Denis tout court; fades plaisanteries que le cercle philosophique était convenu de trouver charmantes. Veut-il faire du merveilleux? comme dans la Henriade, le merveilleux lui manque, alors même qu'il n'y cherche que du ridicule. Qu'il parle de l'enfer, qu'il y fasse rôtir des papes, des chanoines, des cardinaux, on passe presque avec dédain. Quel mordant peut avoir ce sarcasme? l'enfer; on sait bien que Voltaire n'y croit pas. A la bonne heure ces peintres du treizième et du quatorzième siècle, qui, eux aussi, jetaient dans les flammes éternelles la figure d'un prêtre dont ils voulaient signaler les vices; mais c'est qu'eux du moins avaient la foi! c'est que ce n'était point chez eux une amère, mais vaine satire; c'était la représentation de ce qu'ils pensaient être ou devoir être un jour; c'était de leur part une vengeance anticipée que Dieu ratifierait plus tard.

Ainsi nous avons vu ces trois sentiments sur lesquels s'étayait tout l'ancien ordre social, la féodalité, le patriotisme et la religion, s'écrouler tour à tour sous les coups redoublés de Voltaire. Mais il y en a d'autres encore; il y a de ces sentiments qui sont de tous les ordres sociaux, qui tiennent à la morale, à la famille, qui ne font pas le saint, ceux-là, mais l'honnête homme. Eh! bien, Voltaire n'a pas eu pour eux plus d'égards. Y a-t-il dans son poëme une vertu qui ne soit salie, un vice

qui ne soit déifié ? Vous n'en trouverez qu'un, peut être, l'adultère ; mais c'est que personne ne s'y marie.

Heureusement Voltaire est puni par ses fautes mêmes. Lui, si poli d'ordinaire, si plein d'urbanité, lui qui avait vu le monde, vécu dans l'intimité des grands, il devient bas, trivial, grossier.

Le cygne de Léda, le taureau de Pasiphaé, ces deux erreurs de la poésie antique, mais que la poésie antique sut voiler d'une gaze si gracieuse qu'on ose à peine la soulever, que sont-elles auprès des écarts dégoûtants où se jette l'imagination de Voltaire? L'hermaphrodite, auquel les vers d'Ovide ont attaché je ne sais quel charme plein de délicatesse, l'hermaphrodite n'a plus chez Voltaire qu'un aspect ignoble et repoussant. La poésie y est encore peut-être; mais dans quel sale ruisseau cette nymphe dégénérée est-elle donc allée se rouler? Voyez comme tout ce qu'elle touche elle le souille de la boue qui la couvre. Jeanne, la sainte fille qui délivra la France; Agnès, chantée depuis par François Ier, n'ont pu trouver grace devant Voltaire; toutes deux il les a salies, tournées en ridicule; car son poème n'est d'un bout à l'autre qu'une caricature de l'humanité. Et cependant ce poème, est-ce une mauvaise pensée née dans l'imagination de l'auteur? Non, c'est la suite naturelle de l'esprit du temps, esprit de scepticisme et de doute, esprit d'indépendance et de libre jugement, dont les excès mènent infailliblement à la ruine de toutes les idées sociales. *La Pucelle*, je le répète, est fille de l'esprit français, mais une fille dégradée que l'esprit français ne doit pas reconnaître. Goethe a dit quelque part : *Ce qui manque le plus à la France, c'est le sentiment du respect.* Mais ce sentiment, croyez-vous que *la Pucelle* de Voltaire n'ait pas singulièrement contribué à l'affaiblir ? et quand, après cela, vient à naître un Byron, poète d'ironie et d'athéisme; quand, à la suite de ce Byron, se traîne une littérature dépravée, comme celle qui régnait chez nous il n'y a pas long-temps encore, que voulez-vous que deviennent toutes les idées morales, toutes les croyances de famille? De là ce vide immense que le jeune homme qui commence la vie voit avec terreur s'ouvrir devant ses pas, et vers lequel le vieillard se retourne parfois en gémissant; de là tous ces excès, tous ces débauches à l'aide desquels on essaie de combler cet abîme où l'on tombe souvent, en s'efforçant de le franchir. Mais au nom de ces sentiments de famille, les seuls peut-être qui ne soient point anéantis, repoussons, repoussons avec mépris ces œuvres qui ne tendent qu'à renverser tout ce qu'il y a d'ordre social établi, en dépouillant la vie du peu qui lui demeure encore de charmes et d'illusions.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE. — M. LECLERC, PROFESSEUR.

Vie littéraire de Caton l'Ancien. — Ses divers écrits. — Traité de l'éloquence — Carmen de moribus. — Commentaires sur le droit civil. — Traité sur l'art militaire. — Apophthegmes. — Manière dont Caton élevait son fils. — Anecdotes.

Caton, dit Pline l'Ancien, eut le premier le mérite d'être tout à la fois excellent orateur, excellent général, excellent sénateur; *ut esset optimus orator, optimus imperator, optimus senator.* Nous avons déjà parlé de sa vie publique; nous nous réservons de le faire connaître dans un prochain article comme orateur; selon l'heureuse idée de M. Leclerc, qui a voulu ranger autour de Caton les historiens et les orateurs de cet âge des guerres puniques, temps de transition et de progrès, parce que ce personnage est la grande figure historique de cette époque et la domine. Aujourd'hui nous allons passer en revue les divers ouvrages de cet homme extraordinaire qui, dans un temps où la littérature naissait à peine chez les Romains, eut la prétention d'être polygraphe et de s'exercer dans presque tous les genres, malgré ses nombreuses occupations politiques et ses luttes continuelles avec le patriciat. Quand on parcourt la liste de ses écrits, on croirait qu'ils appartiennent à un philosophe d'Athènes ou d'Alexandrie, plutôt qu'à un Romain du sixième siècle, né à Tusculum (1), occupé presque toute sa vie de travaux champêtres ou d'affaires publiques au forum, au sénat, dans les camps et dans les provinces. S'il composa tant d'ouvrages, ce fut peut-être plus par haine contre les Grecs qu'à leur imitation; plein de mépris pour cette nation vaincue et dégénérée, il voulait que le peuple romain trouvât dans sa propre langue une littérature variée, des traités en tous genres qui la dispensassent d'avoir recours aux Grecs qui, avec leur élégance, leurs idées philosophiques et leur politesse, introduisaient aussi dans Rome un luxe effréné, des habitudes de mollesse et de corruption, enfin un fatal scepticisme, et tout ce cortége de vices qui se traînent toujours à la suite de la civilisation (2).

Son Traité de l'éloquence ne nous est connu que par deux passages; c'est probablement le plus ancien traité de ce genre qui ait été composé en latin (3), et un des plus substantiels peut-être qui soient sortis de la plume de Caton. Le rhéteur Julius Victor, récemment publié par le savant Angelo Maio, nous a conservé le premier passage. Qui ne connaît ce vers célèbre d'Horace :

> *Verbaque provisam rem non invita sequentur* (4);

que Boileau a un peu paraphrasé :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Caton, plus énergique même que le poète qui l'a imité, avait dit avec une rare précision : *Rem tene, verba sequentur*

L'autre passage est encore plus remarquable; c'est une définition de l'orateur, la plus belle, la plus sublime qui jamais ait été donnée. Il fallait avoir l'ame et le génie de Caton pour s'élever à une telle hauteur de conception; aussi Quintilien, désespérant de rien trouver qui y fût comparable, s'empresse-t-il de l'adopter : « *Sit ergo nobis orator, quem instituimus, is, qui a M. Catone finitur, vir bonus, dicendi peritus* ». Par cette noble définition, s'est écrié M. Leclerc, il prouvait à ses ennemis qu'ils ne méritaient pas d'être appelés orateurs : ils pouvaient avoir de grands talents, une brillante facilité, ils pouvaient, en un mot, être habiles à parler; mais étaient-ils hommes de bien ceux qui tant de fois poursuivirent Caton, en haine de sa vertu rigide et de son incorruptible probité? Quintilien insiste avec force sur cette nécessité, pour l'orateur, d'être honnête homme. S'il en était autrement, ajoute-t-il (5), dévoiler les secrets de l'éloquence, ce serait faire à la société un présent funeste; ce serait livrer au brigand les armes qui ne doivent être confiées qu'au citoyen chargé de la défense de la patrie. Il va jusqu'à prétendre qu'il vaudrait mieux que le don divin de la parole n'eût jamais été donné à l'homme, que de voir cette belle faculté employée à soutenir le crime, à combattre la vérité, à poursuivre l'innocence (6). Sénèque le rhéteur en parle avec plus d'enthousiasme encore; pour lui ce n'est rien moins qu'un oracle. Qu'est-ce en effet qu'un oracle? N'est-ce pas la volonté divine manifestée par l'organe d'un homme : *Quid enim est oraculum? nempe voluntas divina, hominis ore enunciata* (7). La manière dont Sénèque cite le passage ne laisse aucun doute que Caton n'ait écrit ce traité pour son fils : *Orator est, Marce fili, etc.* Il en était de même du *Carmen de moribus* (8), et de plusieurs autres ouvrages de Caton. Ce fut un excellent père (9).

Jamais plus tendres soins ne furent prodigués à l'enfance. Dès que le jeune Caton fut en âge d'apprendre, son père voulut être son maître, bien qu'il eût un esclave habile et lettré qui instruisait un grand nombre d'enfants. Caton ne voulait pas qu'un esclave pût rien dire de désobligeant à son fils, ou même lui tirât l'oreille, s'il était un peu lent à retenir ce qui lui serait enseigné. Il écrivit de sa propre main des traits d'histoire en grands caractères, afin que le jeune Marcus pût aisément apprendre, sans sortir de chez lui, la discipline, les usages et les coutumes des anciens Romains. Il lui enseigna lui-même les lois de sa patrie; et il est à présumer que c'est dans cette vue qu'il composa ses Commentaires sur le droit civil (10). Mais le Traité de morale, *Carmen de moribus*, avait surtout pour but de former le fils de Caton à la vertu. La vie humaine, y était-il dit, peut se comparer au fer. Maniez-le, il s'use; la rouille le détruit, si vous ne vous en servez pas : il en est de même des hommes; si le travail les use et les affaiblit, l'oisiveté, le repos et l'indolence leur sont encore bien plus funestes : *Inertia atque torpedo plus detrimenti facit, quam exercitia* (11). L'antique simplicité, les vieux usages y étaient sans cesse invoqués. *Alors* on ne paraissait en public qu'avec une mise décente; chez soi on se contentait du strict nécessaire; on payait les chevaux plus cher que les cuisiniers, *equos carius quam coquos emebant;* la poésie n'était point en honneur; un poète, un homme qui recherchait les repas, s'appelait un vaurien, un coureur, *grassator vocabatur* (12). C'est par de telles leçons qu'il s'efforçait de bien diriger celui qui était l'objet de ses affections. Ces efforts furent couronnés d'un plein succès. Plus heureux que Thémistocle, Caton, qui avait tant d'autorité au Forum, qui exerça une si prodigieuse influence sur les déterminations du sénat, exerçait aussi un empire absolu au foyer domestique. Son fils fut docile à ses leçons. Il était, dit Cicéron, aussi distingué par les qualités du cœur que par celles de l'esprit, *summo ingenio, summa virtute* (13). Caton l'appelle lui-même le meilleur des hommes, le plus tendre des fils, *quo nemo vir melior natus est, nemo pietate præstantior* (14). Intrépide comme le vainqueur des Thermopyles, il se couvrit de gloire dans la guerre de Macédoine. Pendant qu'il combattait au premier rang, et au fort de la mêlée, il tomba de cheval; les ennemis fondent sur lui, en poussant un cri sauvage; le jeune homme, loin de s'effrayer, s'élance l'épée à la main et en fait un grand carnage, *magnas strages edidit :* nouveaux efforts de la part des ennemis accourus en plus grand nombre. Au moment où le fils de Caton veut percer un guerrier d'une taille gigantesque, son épée lui échappe; il se couvre alors de son bouclier, se glisse au milieu des glaives et des lances, reprend son arme et retourne couvert de blessures vers les siens (15). Caton fut enchanté d'une si belle conduite; et dans une lettre qu'il adressa à son fils, il fit éclater la joie ou plutôt l'enthousiasme que lui inspirait un courage si héroïque (16).

Cette remarquable sollicitude avec laquelle Caton veille sur l'éducation de son fils est sans doute ce qui avait engagé Varron à intituler un traité sur l'éducation des enfants : *Cato sive de Liberis educandis;* ce qui a donné lieu à une méprise de la part de quelques érudits, qui s'étaient empressés, en lisant ces mots dans le vieux grammairien, de grossir la liste des ouvrages de Caton, et de lui faire honneur d'une composition littéraire à laquelle tout au plus il a fourni un titre par la manière distinguée dont il sut remplir tous les devoirs de la paternité. Et qu'on n'aille pas s'imaginer que Caton ait abandonné son fils à lui-même, dès qu'il fut en âge d'entrer au service de l'état; jamais il ne le perdit de vue; il lui écrivait fréquemment pour lui rappeler ses devoirs. La légion dans les rangs de laquelle se trouvait ce jeune homme ayant été licenciée, le vieux Caton se hâta de lui écrire que, s'il voulait rester au service, il eût à prêter de nouveau le serment, et lui recommanda expressément de ne pas combattre avant de s'être acquitté de cette formalité sacrée : « Dès qu'on n'est plus soldat, lui disait-il, on n'a pas le droit de tirer l'épée contre l'ennemi (17). » La conduite de Caton ne répondit pas toujours à ses préceptes. Il perdit sa femme. Quoique déjà avancé en âge, il voyait une jeune esclave qui s'introduisait furtivement chez lui. Ces entrevues secrètes ne pouvaient rester long-temps ignorées dans une maison si bien réglée, petite d'ailleurs, où son fils demeurait avec sa jeune épouse, une fille de Paul-Émile. Un jour, en abordant son fils, il remarqua en lui un certain embarras et aperçut une pudique rougeur sur son front. Ceci parut très significatif au vieillard qui prit sur-le-champ son parti et contracta un second mariage. « Qu'ai-je fait, mon père, pour que vous me donniez une belle-mère? — Tranquillisez-vous, mon fils, je n'ai nullement à me plaindre; tout ce que vous faites m'enchante; mais je veux avoir plusieurs enfants semblables à vous, je veux donner à la république des citoyens qui sachent aussi bien la servir (18). »

On ne sait pas exactement quel était le titre de l'ouvrage de Caton sur l'art militaire. Aulu-Gelle et les autres grammairiens donnent toujours : *De re militari;* au lieu que Pline et Végèce indiquent : *De disciplina militari* (19); l'autorité de ces derniers semble préférable. Je sais, disait-il, au rapport de Pline (20), que si je publie ce traité, les critiques ne manqueront pas, parmi ceux principalement pour qui la vraie gloire n'est pas faite, *multos fore qui vitilitigent, sed hi potissimum qui veræ laudis expertes sunt.* Dans un autre passage rapporté par Frontin (21), il disait que des soldats convaincus de vol, et pris sur le fait, avaient eu les mains coupées, et que d'autres, traités avec moins de rigueur, en avaient été quittes pour une saignée, *in principiis sanguinem missum.* Dans un autre endroit (22), Frontin cite un trait que sans doute il avait lu dans le même ouvrage : « Caton, sur le point de quitter une plage ennemie, et de s'embarquer, fit donner trois fois le signal du départ, puis il mit à la voile; mais un soldat, resté sur le rivage, se mit à crier qu'on vînt le prendre; Caton fait aussitôt virer de bord, prend cet homme et le fait punir du dernier supplice, aimant mieux le faire servir d'exemple à l'armée que de l'exposer aux insultes des ennemis, *quem occisuri per ignominiam hostes fuerant, exemplo potius impendit* (23). »

Ses *Apophthegmes* nous sont indiqués par Cicéron (24): *Multa multorum facete dicta, ut ea quæ a sene Catone collecta sunt, quæ vocant ἀποφθέγματα.* Ailleurs il dit qu'il puise à la même source les exemples qu'il donne (25).

Si cet homme d'état poursuivait de sa haine et de ses invectives les rhéteurs et les philosophes de la Grèce, au point de dire que Socrate n'était qu'un bavard et un séditieux, et que l'on voyait des vieillards dans la classe d'Isocrate, comme s'ils eussent dû exercer le talent de la parole aux enfers, il fut tout aussi rigoureux pour les médecins (26). Pline nous a conservé à ce sujet un passage fort curieux : « Ce

qu'il y a de mieux à faire, mon fils, *Marce fili*, c'est d'effleurer et non d'approfondir les arts de la Grèce, *inspicere non perdiscere*. Quand il en sera temps, je te parlerai de ces Grecs; c'est une race perverse et indocile : ce que je vais ajouter, regarde-le comme une prédiction, comme un oracle : Quand cette nation nous donnera sa littérature, elle corrompra tout; et ce sera bien pis encore, si elle nous envoie ses médecins : ils ont juré de faire périr tous les Barbares, et ils ne se font payer que pour inspirer plus de confiance et exécuter plus aisément leurs affreux projets. Nous sommes aussi pour eux des Barbares, et ils cherchent à nous avilir par de flétrissantes désignations; ils nous appellent avec mépris des œpiques (27). » L'éloquent auteur de l'Histoire naturelle souscrit volontiers à l'opinion du sévère censeur, qui condamnait non la médecine en elle-même, mais l'art, le charlatanisme et l'abus. D'après les considérations de Pline, il paraît que le temps des Hippocrate était passé, au moins pour Rome et pour l'Italie, dont les médecins étaient la peste et le fléau : les empoisonnements, d'infâmes débauches, des testaments frauduleux et d'autres crimes se commettaient par leur entremise; et il conclut en disant que Caton avait prédit la vérité et rendu un oracle.

Caton avait fait un recueil de recettes médicales dont il prétendait s'être toujours bien trouvé, lui et les siens (28), toutes les fois qu'il en avait fait usage.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Second élément littéraire au moyen âge, la poésie chevaleresque; transformation des personnages historiques en types fabuleux et types conventionnels. — La chevalerie, institution militaire et religieuse, repose sur l'union, l'exaltation et le raffinement de l'amour, de la religion, de l'honneur et de l'intrépidité guerrière. — Différence entre l'amour antique et l'amour chrétien. — Influences germaniques; Brunhilde et Sigurd. — Pirates des Sagas. — Culture romaine et culture arabe. — La Fronde. — Romans du dix-septième siècle; Tancrède, La Nouvelle Héloïse; M. de Chateaubriand.

Nous avons cherché à poser nettement les divisions véritables, à montrer comment la littérature chrétienne s'était dégagée peu à peu de la littérature païenne au sein de laquelle elle s'était formée; nous avons énuméré, sous le nom d'élément théologique, les différents genres qui ont commencé par être écrits en latin avant de passer dans la langue française; nous nous occuperons aujourd'hui d'un genre qui est particulier au moyen âge, qui naît et meurt avec lui, et en est l'expression la plus brillante et la plus complète, la poésie chevaleresque.

Un monde d'idées, de sentiments, d'imagination, a été soudainement créé par l'esprit humain; il les revêt d'une forme qui lui est propre; il jette dans ce moule uniforme tout son passé, tout son présent; histoire ancienne, mythologie grecque et romaine, traditions nationales ou étrangères, toutes reçoivent bon gré mal gré le baptême chevaleresque. Charlemagne n'est plus le Karl germanique, le conquérant barbare dont Eginhard nous a livré l'individualité; il devient entre les mains des romanciers un personnage mythique, entouré de héros dont le plus grand nombre n'a jamais existé. A côté de Charlemagne, un petit roi de Galles, Arthur, a aussi son cortége de chevaliers fabuleux. Alexandre le Macédonien tombe et roule dans ce chaos; l'élève d'Aristote, ce Grec si positif et si profond politique, prend un caractère idéal et merveilleux. L'Orient le revendique de son côté, et a dépensé pour le chanter tous les trésors de sa poésie; il était juste que l'homme qui avait voulu fondre l'Orient et l'Occident dans une vaste et puissante unité, fût déifié par les poètes des deux continents. Les noms de Jason, d'Hercule, de Thésée, subissent la même transformation que ceux de Charlemagne et d'Arthur : la poésie chevaleresque se les approprie; jamais on n'a menti à l'histoire avec autant de bonne foi, de sans façon et de grace. En cherchant comment s'est opérée cette transformation, nous saisirons complétement de quelle manière la chevalerie se rattache à ce qui l'a précédée. Le moyen le plus simple et le plus court est de la peindre dans sa généralité et dans son ensemble. Il faut la considérer comme institution politique et comme un idéal moral.

Malgré les travaux faits dans cette direction, il reste encore beaucoup de vague relativement à l'histoire de la chevalerie; néanmoins il est certain qu'elle existait réellement en tant qu'institution politique, et qu'en étant reçu chevalier, on faisait partie d'une association ou vaste communauté qui, dans l'opinion publique, représentait la partie la plus éminente de la société d'alors; c'était une démocratie d'honneur au sein de la féodalité; les titres de prince, de baron, de roi ne valaient pas celui de chevalier; depuis Saladin jusqu'à François Ier, les plus hautes têtes de la noblesse européenne se firent gloire du nom de chevalier. Il y avait en Allemagne des villes chevaleresques gouvernées par leurs échevins. Cette institution, avons-nous dit, était à la fois militaire et religieuse. Un ancien poème, en racontant comment un Croisé fit Saladin chevalier, décrit les cérémonies qui ont toutes un caractère symbolique et religieux : ainsi il est revêtu d'une robe rouge, en signe de son sang qu'il doit verser pour la défense de la chrétienté; de vêtements bruns, pour l'avertir de penser à la mort, etc., etc. Les tournois, les combats judiciaires, les épreuves ne font pas partie de l'esprit chevaleresque, mais ils s'y rapportent.

L'idéal chevaleresque est produit par l'union, l'exaltation et le raffinement de quatre sentiments : l'amour, la religion, l'honneur, et une bravoure à toute épreuve. En effet avant la chevalerie nous ne trouvons pas d'exemple de l'amour et de la religion intimement fondus dans un seul sentiment, et aboutissant au même résultat moral. Ce qui caractérise l'époque chevaleresque, c'est l'excès auquel ces sentiments sont portés. Au douzième siècle l'exaltation est à son comble, tout germe, tout se développe, tout s'agrandit et prend un essor démesuré; enfin dès la première aurore du moyen âge, on découvre un raffinement d'expression et une subtilité d'analyse qui semblent ne devoir appartenir qu'à une civilisation plus perfectionnée.

Quels ont été dans l'époque antérieure les divers principes qui ont pu produire ce que nous venons de constater? Le principe fondamental de la chevalerie, c'est le christianisme; sans lui, sans cette loi de fraternité et d'égalité, cette association qui réduit au même niveau une société hiérarchique, qui réunit des nations hostiles, n'existerait pas, ne pourrait pas se concevoir. L'histoire de l'amour est intimement liée à l'histoire de la littérature moderne, elle commence avec elle; non pas que les anciens aient ignoré l'amour, ils en ont reproduit les nuances les plus délicates; cependant quelque délicates et gracieuses que soient leurs descriptions, l'amour reste toujours chez eux à l'état de passion, c'est une fièvre qui consume, c'est une malédiction des dieux, c'est Phèdre, et *Vénus tout entière à sa proie attachée*, c'est Didon. André Chénier, qui a possédé un sens si vrai et si profond de l'antiquité, a offert le type de l'amour païen dans son élégie du *Jeune malade*. Au moyen âge l'amour n'est pas seulement une passion, c'est une vertu, on le conçoit, on l'admet comme le principe, comme la base de toute sociabilité; le mot *amor* se traduisait par civilisation. Dante et Pétrarque dégagent tellement Béatrice et Laure de tout contact matériel, de toute enveloppe terrestre, qu'on a pu croire avec raison qu'ils avaient voulu personnifier l'Italie. Un ouvrage italien du treizième siècle intitulé : *Documento d'Amore*, contient une foule d'observations très graves et très sérieuses, c'est un véritable traité d'éducation. Ce changement dans la manière d'envisager l'amour est dû au christianisme qui a modifié la moralité humaine, et posé pour base l'amour de dieu et des hommes; il a enflammé les cœurs de cet amour divin et épuré. Ce n'est que plus tard et fort à tort qu'on a donné à ce mysticisme sympathique le nom d'amour platonique. Le rôle que Platon a pu jouer dans les imaginations du moyen âge n'a pu avoir cette influence.

L'honneur est un sentiment qui n'a pas d'équivalent dans les mœurs antiques, il est né avec le christianisme, encore qu'il semble au premier abord que cette religion d'humilité doive désapprouver tout mouvement d'orgueil. L'honneur repose avant tout sur le respect de l'opinion publique; c'était un témoignage rendu à la grandeur et à la puissance de la pensée humaine, que d'être troublé à ce point par la pensée d'un seul homme; c'était le résultat de la réhabilitation universelle opérée par le christianisme. Qu'importait en effet au Grec l'opinion d'un esclave ou d'un Barbare? Mais lorsque, par la rédemption, l'unité eut été rétablie dans le monde, l'homme reprit sa valeur et eut conscience de sa dignité. Enfin, il y avait une sorte d'analogie entre la robe blanche du catéchumène et l'écu sans tache du chevalier.

Quant à l'enthousiasme guerrier, le christianisme l'a accepté et l'a dirigé; il envoie Clovis contre les Ariens, Charlemagne contre les Saxons, enfin il prêche la croisade aux cris de *Diex el volt*; il assigne à cette ardeur belliqueuse un but plus qu'humain. Malheur aux époques où l'on ne comprend plus les grandes actions désintéressées. Le christianisme, en sanctifiant la guerre, en adoucit la férocité, en diminua les horreurs; il accoutumait les chevaliers à se combattre sans se haïr : plus de ces haines invétérées qui tenaient à la race et se perpétuaient de père en fils; le chrétien sait qu'il suffit au Turc de prononcer un mot pour devenir son frère; jamais l'inimitié ne survit au combat. L'Arioste nous peint, d'une manière à la fois comique et touchante, deux chevaliers, qui viennent de se combattre, montant le même cheval et s'en allant de compagnie.

En seconde ligne après le christianisme, nous trouvons comme élément de la chevalerie les influences germaniques; le *miles* de la seconde race était celui que l'on avait ceint de l'épée et du baudrier. Tacite nous apprend que c'était l'usage chez les Germains de ne confier des armes qu'à ceux qui s'étaient montrés capables de les porter. Chez les Lombards, nous voyons un roi qui ne veut pas permettre à son fils de s'asseoir à sa table avant qu'il n'ait reçu l'investiture d'un chevalier célèbre. Le jugement de Dieu était en usage chez les Barbares au neuvième siècle. Agobard écrivit un livre contre cette coutume impie contenue dans la loi des Burgundes; l'église la combattit avec force, et elle fut abolie définitivement au concile de Trente. Les épreuves judiciaires venaient encore du Nord, qui les avait reçues de l'Orient; en effet on les trouve dans les poèmes sanscrits; il y a un chapitre dans les Lois de Manou qui est rempli tout entier des détails de ces exécutions barbares.

L'amour chevaleresque est encore en germe dans la chasteté des Germains, dans l'ascendant des femmes sur leurs époux. Il y a dans les poèmes des Niebelungen des exemples de cet amour élevé au plus haut degré de pureté. Brunhilde, la femme barbare et primitive, tout entière dominée par ses passions impétueuses, désire presser Sigurd sur son sein, lorsqu'elle est arrêtée par un sentiment moral qui appartient à une civilisation plus avancée; elle aime mieux faire périr Sigurd et mourir après lui que d'être infidèle à son époux, elle monte courageusement sur le bûcher et fait placer un glaive entre elle et lui. Ce mélange de désirs effrénés et de chasteté prouve qu'il y avait dans le génie barbare un fonds éminemment propre à recevoir et à faire fructifier le germe du christianisme.

Le point d'honneur est très exalté chez les barbares. Les pirates des Sagas ont certains codes qui témoignent de cette intrépidité aveugle. Il y est dit qu'il ne faut jamais combattre qu'avec une épée courte; qu'il ne faut pas plier sa voile dans la tempête, ni fuir les écueils; qu'il ne faut soigner les blessures que vingt-quatre heures après le combat. De même, dans les lois de la chevalerie, il était défendu à un

---

(1) Par inadvertance, nous avons mis Tibur, au lieu de Tusculum, dans notre dernier article.

Tous nos lecteurs ont pu aisément s'apercevoir de cette erreur, puisque la patrie de Caton se trouve indiquée et dans Velleius, II, 128, et dans Cornelius Nepos, XXIV, 1, et dans Plut., *Cat.* 1; Aurelius *Vict.*, 47; Val. Max., III, 4, 6.

(2) *Præceptis omnium rerum expetendarum datis generi romano.* Plin., XIV, 5. —*Nemo apud populum fortior, nemo melior senator, idem facile optimus imperator; denique nihil in hac civitate temporibus illis sciri discive potuit, quod ille non quum investigarit et scierit, tum etiam conscripserit.* Cic., *De orat.*, III, 33; Quint., XII, 11, 23; Nep., XXIV, 3; Liv. XXXIX. 40. — (3) *Romanorum primus, quantum egoquidem sciam, condidit aliqua in hac materia M. Cato ille censorius.* Quint., III, 1, 19. — (4) Hor., *Art.* 312. — (5) *Id non eo tantum quod si vis illa dicendi malitiam instruxerit, nihil sit publicis privatisque rebus perniciosius eloquentia.* Quint., XII, 1, 1. Voyez ce passage qui est très curieux et extrêmement intéressant. — (6) Pline le jeune rappelle aussi cette fameuse définition en ces termes : *Herennius Senecio mirifice Catonis illud de oratore in hunc et contrario vertit :* Orator est vir malus, dicendi imperitus; *non, me Hercule, Cato ipse tam bene verum oratorem quam hic Regulum expressit.* Plin. j., IV, 7. — (7) Senec., *Cont. præf.* — (8) Aul.-G., XI, 2, *Festes.* — (9) γέγονε δ'ἰ καὶ παῖς ἀγαθος. Plut., *Cat.*, XX. — (10) *Cato in commentariis juris civilis.* Festus, qui en rapporte un assez long passage au mot *Mundus.* — *Num quia jus civile didicerat causas non dicebat? aut quia poterat dicere juris scientiam negligebat?* Cic. *De orat.*, III, 33; Cornel. N., XXIV, 3; Quint., XII, 11, 23. — (11) Aul.-G., II, 2. — (12) *Ibid.* — (13) Cic., *Epist.*, IV, 6. — (14) Cic. *De senectute*, 23. — (15) Just., XXXIII, 2; Val. Max., III, 2, 16. Cet auteur paraît avoir confondu ici le fils avec le père. — (16) Plut., XX, 1. — (17) Cic., *Offic.*, I, 11. — (18) Plut., XXIV. — (19) Veg., I, 18; Plin., *Præf.*, XXIII. — (20) *Ibid.* — (21) Front., *Strategic.*, I, 14 — (22) Front., *ibid.*, 33. — (23) Voyez Front., *ibid.*, VII, 30, 34; Veg., II, *Præt.*; Aul.-G., VII, 4; Non. Prisc., VII. — (24) *Of.*, I, 29. — (25) Cic., *De orat.*, II, 67. — (26) Plut., XXIII. — (27) Plin., XXIX, 7. *Interdixi tibi de medicis.* — (28) Plin., XXIX, 8 *et seq.*

bon chevalier d'avoir deux épées et de se détourner de son chemin pour éviter un danger.

Les deux éléments secondaires, après le christianisme et les influences germaniques, sont la culture romaine et la culture arabe. Il fallait que la plante germât sous un ciel heureux et dans un climat favorable; c'est dans les provinces où avait séjourné le plus long-temps la civilisation romaine, que s'est développé plus promptement et plus facilement l'élément germanique et chrétien. On a voulu attribuer aux Arabes tout le moyen âge; c'est dépouiller frauduleusement une doctrine vraie et humanitaire en faveur d'une doctrine fausse, stérile et anti-sociale. Ne parlons aujourd'hui que de la chevalerie : elle n'a jamais existé chez les Arabes comme institution politique, car elle ne se conférait pas; s'il y a eu une chevalerie chez les Arabes, elle leur a été donnée par le christianisme; Mahomet a fait le Coran avec la Bible.

Cette poésie chevaleresque, dont nous avons cherché les rudiments dans le passé, une fois jetée dans le monde, toutes les époques antérieures en ont plus ou moins de vagues ressouvenirs. Au 16e siècle, l'esprit chevaleresque est complètement nié, et reparaît au 17e, dans les guerres de la Fronde, parodie et exagération de ce qui n'est plus. Elle remplit les immenses romans dont se nourrissaient tous les esprits d'alors, bons ou médiocres; c'est là que Corneille et Racine vont puiser l'idéal qu'ils transporteront sur la scène. Si l'on ne fait pas une part à cette influence posthume, on méconnaît une portion du génie de ce siècle. Voltaire lui devra *Tancrède*, et Rousseau, l'homme de l'avenir, l'homme de la révolution française, l'homme qui se rattache le moins au passé, offre dans la *Nouvelle Héloïse*, à côté des dissertations philosophiques, un dernier retentissement de l'idéal de la vertu chevaleresque. La révolution et Florian, la hache du bourreau et les bergers en talons rouges l'ont achevée. Mais voici qu'au commencement de ce siècle, les plus hauts et les plus puissants génies se sont repris d'amour et de respect pour cette époque de foi et de loyauté. Gœthe, Walter Scott, Byron et, en France, celui que son imagination et son cœur ont fait le chantre glorieux du passé, que son génie et son bon sens ont rangé parmi les défenseurs du droit illimité de discussion, M. de Chateaubriand.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Idée religieuse. — Séparation du droit et de la religion. — Catholicisme. — Protestantisme. — Tendance politique du protestantisme. — Réaction du piétisme. — Où en est l'identité du droit et de la religion.

La famille. — Différences entre la famille et l'état. — La femme. — La femme dans l'antiquité, au dix-septième, au dix-huitième et au dix-neuvième siècle.

La religion est contemporaine de tous les développements et de toutes les phases de l'humanité : après s'être fait jour dans la vie de chasseur, après s'être élargie dans la vie pastorale, c'est dans la vie agricole que la notion religieuse se développe et se fortifie.

Si telle a été la gradation, il n'est pas étonnant que la fertile Egypte ait défrayé la terre d'idées religieuses, comme plus tard elle défraya Rome de son froment; mais toutes les sociétés antiques ne leur ont pas donné la même expansion, et il est curieux d'en observer le germe chez des peuples qui les admettent sans les développer. Hérodote, riche de tous les témoignages qu'il avait pu recueillir, a décrit l'état religieux des Perses. Les Perses regardaient comme une folie d'élever des autels; pour sacrifier, ils allaient au plus haut des montagnes; leurs dieux étaient le soleil, la lune, la terre et les vents; et quand ils les avaient suppliés d'avoir de bonnes intentions pour eux et pour leur chef, ils étaient persuadés que cette simple formule renfermait tout. Ce peuple avait sur la justice des idées admirables que notre civilisation pourrait lui envier. La loi voulait qu'au crime de l'accusé on opposât toutes les bonnes actions dont il s'était honoré; et si la somme du bien l'emportait sur celle du mal, il était acquitté.

En Egypte, au contraire, la religion absorba tout à son profit, l'art, la politique, la pensée. L'Egypte fut dominée constamment par l'idée de l'unité en toutes choses; l'Egypte, d'où sortirent Moïse et Cécrops; l'Egypte, où allèrent s'inspirer les grands philosophes de l'antiquité et Platon lui-même. Nous connaîtrons mieux Moïse quand nous étudierons la théocratie. Ici, il nous suffit de dire que la religion juive est sainte non comme la plus ancienne, mais comme la plus nouvelle. Moïse est un homme nouveau sorti de l'antiquité, il est simple et vrai auprès de l'aristocratie théocratique de l'Egypte. Cécrops apporta le germe de la civilisation dans la Grèce; sous lui, l'Attique fut mieux distribuée et mieux cultivée : il y introduisit une religion plus quotidienne, des notions pénales et civiles et la monogamie; il apprit à dire Ywéves tandis que Moïse disait *Jéhovah*.

Aussi du temps de Cécrops on parlait avec admiration dans toute la Grèce de la manière dont la justice était rendue dans l'Attique. Un tribunal secret, composé de magistrats dont on ne voyait point le visage, et qui étaient assemblés d'une manière solennelle, faisait à l'accusé quelques questions auxquelles il devait répondre avec simplicité : puis l'arrêt était rendu, et l'on disait que les dieux étaient descendus de l'Olympe pour le dicter. C'était l'aréopage. L'aréopage est la manifestation du droit et de la religion dans leur identité; c'est une réminiscence de l'Egypte qui régnera jusqu'à ce que l'état devienne démocratie, jusqu'à ce que Périclès et, après lui, Socrate, prêtre de la morale, brisent le lien qui unissait la religion et le droit. Cette union, cette identité, les Romains l'admirent aussi dans la formule *jus et fas*; mais chez eux la politique domina la religion, comme le prouve, dans Cicéron, le passage du 4e livre *De legibus* relatif à l'intronisation des dieux étrangers.

Quand on étudie le développement des sociétés antiques, l'art, l'agriculture, l'industrie, la religion se forment concurremment, par une synthèse qui s'accomplit toujours. Au contraire, le christianisme arrive dans une société déjà faite; les rapports de toute espèce sont établis, tout vit, tout respire. Aussi le fondateur du christianisme, tout en annonçant Dieu en esprit, tout en propageant cet élan novateur de spiritualisme qui devait changer le monde, ne combat pas l'ordre de choses qui existe. Jésus répond à ceux qui veulent le faire tomber en faute : Rendez à César ce qui est à César; et saint Paul : Soumettez-vous aux puissances. Le christianisme, pour opérer sur la société, commençait par s'en emparer. Plus tard il voudra régner, il tiendra un autre langage, et il sera tout aussi sincère, car le changement de sa fortune aura changé ses devoirs. C'est Grégoire VII qui voudra renouveler l'identité du droit et de la religion : mais le catholicisme échouera dans sa tentative, et le seizième siècle verra deux christianismes.

Quand une chose se développe puissamment, elle est venue à propos. La force du christianisme avait été dans le besoin de spiritualisme qu'éprouvait l'humanité; ce qui fit la force de Luther, ce fut le besoin d'une nourriture céleste dans la famille. Or, le christianisme protestant est essentiellement individuel, moral, bon, charitable, favorable aux relations privées; il devait satisfaire une portion considérable de la nature humaine. S'il eût été conséquent, il était appelé à produire un mouvement philosophique et démocratique. La logique du protestantisme conduisait à la république, et il marcha long-temps de front avec le rationalisme, quand parut Kant; mais il fut effrayé et déserta ses conséquences sociales pour revenir à la foi pure. Le piétisme, qui a consacré la réaction, se soumet aux puissances établies, s'abandonne au mysticisme et renie la raison.

Le catholicisme a peu changé; il s'est perpétué autant que possible tel qu'il était à sa naissance. Cependant il n'a pu se maintenir dans toute son intégrité, car la vie n'existe qu'à la condition de la transformation. Aussi son double caractère traditionnel et papal est-il profondément altéré aujourd'hui, quoiqu'il ait encore cette majestueuse poésie qui a manqué au protestantisme. L'élément papal du catholicisme n'a pu réunir le droit et la religion sous Grégoire VII. L'élément traditionnel n'est pas mieux assuré. Pascal a nettement exprimé la manière dont les catholiques comprennent cette tradition qui a besoin d'une régénération complète. Pascal, ne voyant autour de lui que des gens *qui ne l'aideront pas à mourir*, cherche des consolations dans la foi, et les récits judaïques lui offrent des raisons suffisantes de croire, parce que, dit-il, le peuple juif est le plus ancien, et parce qu'il n'a partagé ses croyances religieuses avec aucun autre. Le philosophe chrétien, dans son monologue magnifique, mais incomplet, abjure entièrement cette contemplation impartiale dont a besoin l'histoire du monde. Le peuple juif n'est pas le plus ancien, c'est incontestable aujourd'hui; s'il avait seul connu la vérité, les autres auraient donc tous vécu dans l'erreur. Or, c'est une triste manière d'honorer l'intelligence, et nous ne pouvons l'accepter : il vaut mieux croire que la vérité est vraie parce qu'elle est nouvelle et progressive. Plus on approfondit ce passage des *Pensées*, plus on trouve fausses les inductions de Pascal; et elles le paraîtront encore davantage à mesure que s'opérera la fusion de l'Orient avec l'Occident, à mesure que se renouera la solidarité entre tous les peuples.

En examinant dans quel état se trouve la question de l'identité du droit et de la religion, on trouve dans l'ordre des choses morales deux christianismes, plus la philosophie, principe de l'indépendance de la raison. Réunir les deux fractions de la religion chrétienne est une chose impossible, car elles marcheront progressivement dans leur ligne distincte, et elles sont renfermées dans les conditions de leur origine. C'est donc par l'intervention du principe philosophique qu'elles peuvent encore être utiles au monde, si elles en admettent le germe; peut-être se développeront-elles encore sous des formes nouvelles; et alors elles produiraient dans leur fusion des effets dont le plus pur idéalisme serait le caractère.

LA FAMILLE ET L'ÉTAT.

La famille coexiste à tous les états de la sociabilité; mais elle a besoin elle-même que les développements sociaux s'accomplissent pour arriver à son état normal. Elle prospère davantage dans la vie agricole que dans la vie de chasseur ou de pasteur, parce que sa principale base est dans la propriété foncière.

Trois termes composent la famille : le père, la mère, le fils. Mais pour unir les deux termes générateurs, il a fallu une sanction supérieure. Tous les peuples nous montrent le mariage sous la protection religieuse, et les anciens avaient des dieux spéciaux intermédiaires entre la famille et la divinité.

Le fils, transformation du père et de la mère dans un développement ultérieur, est dans la famille le germe du progrès. Le fils est supérieur à ses auteurs dans un certain sens, par le privilége de sa postériorité. Fortifié par l'éducation, il sera l'avenir de la famille. Mais bientôt les rapports intimes et privés ne seront plus suffisants pour lui : il lui faudra quelque chose de plus, l'état. C'est que la famille n'existe pas sans avoir une destination qu'elle doit accomplir pour être sainte et forte; et, pour la faire connaître, il est nécessaire de définir les rapports de la famille et de l'état.

La famille et l'état sont deux sphères de sociabilité bien distinctes. Leurs lois, leurs caractères, leurs principes constitutifs, tout diffère. On a cru long-temps que certaines formes de gouvernement étaient identiques à la famille; on s'est trompé. Le despotisme patriarcal des sociétés orientales a été cité pour exemple, parce que le prince s'intitulant le père et le maître de ses sujets, on lui attribuait, par voie de conséquence, la propriété absolue du territoire qu'il gouvernait. Anquetil-Duperron, voyageur simple et vrai, a rapporté des faits qui démentent les récits des missionnaires, et qui prouvent que les notions de propriété civile sont très développées dans l'Orient. Une anecdote, assez semblable à celle du meûnier sans-souci, et dont la Perse est le théâtre, démontre que la volonté du prince était obligée de céder devant le bon droit de ses sujets. Les rois de France aussi prétendirent long-temps être les pères de leurs sujets, et faire considérer la royauté comme l'image de la famille. Mais dès le quinzième siècle les parlements protestent contre une pareille confusion d'idées et, au seizième, Bodin établit, dans sa *République*, que la royauté française est la souveraineté absolue moins la propriété des hommes et des choses. Cependant l'illusion était possible, et Locke, Grotius et Cumberland ont péniblement prouvé qu'il fallait maintenir cette distinction si simple entre la famille et l'état. Mais les penseurs arrivent à la connaissance d'une vérité long-temps avant que les sociétés en soient convaincues. Saint-Simon nous apprend que Louis XIV, obligé de lever beaucoup d'impôts pour subvenir aux frais de la guerre, obtint des casuistes et des légistes des consultations qui lui prouvaient que, comme père et comme roi, il était maître absolu de tout ce que renfermait son royaume.

Ainsi la famille et l'état ne se ressemblent pas : il faudra trouver leurs différences constitutives; prouver que la famille est dans l'état, et que l'état est la plus haute forme de sociabilité. Le père et le fils, souvent en rapport avec l'état, sont les intermédiaires qui y rattachent la famille; mais il est nécessaire de faire connaître la situation du troisième terme, la femme, dont le sort a tant occupé la philosophie dans ces dernières années.

Les femmes ressentent profondément les influences sociales : elles sont riches de sentiments élevés et généreux qui les portent à agir; mais elles n'ont pas comme l'homme l'initiative de la vérité. Si nous les observons dans la société grecque, elles sont fanatiques, passionnées pour la vérité après qu'elle leur a été révélée, pieusement bonnes ou furieuses : prêtresses de Bacchus, elles massacrent Orphée, parce que pour elles il est un blasphémateur; elles le couronneraient si elles croyaient à lui. Sous l'amitié de Lycurgue, elles s'absorbent avec dévoûment, et alors elles sont grandes. A Athènes, elles se résignent à une existence moins active et moins dramatique. Cependant à l'époque de la guerre du Péloponèse, quand Anaxagore intro-

duit, par ses élèves Périclès et Archelaus, une révolution sociale dans la cité, les femmes aussi veulent que leur situation soit renouvelée. Aristophane, observateur si vrai en sa qualité de comique, nous montre les femmes parodiant l'assemblée populaire, et réclamant avec énergie une part aux affaires publiques. Aspasie avait déjà été l'amie de Périclès.

Les formes de la sociabilité grecque n'ayant pu satisfaire cette fermentation, il faut se reporter au christianisme. La religion nouvelle fut reçue par les femmes avec enthousiasme. C'était du sentiment, de la poésie, de l'inspiration, de l'inconnu. On sait les martyres, les prophétesses, les ardentes néophytes des catacombes. Cependant au quatrième siècle Alexandrie donne le spectacle d'une femme philosophe et non prêtresse. Ipathie, qui savait Aristote, Platon, la science des mathématiques, fut rationaliste et combattit l'innovation : elle avait contre elle saint Cyrille, homme ardent et passionné, adversaire infatigable des Nestoriens. On la voyait marcher dans les rues, enveloppée dans son manteau et entourée de jeunes gens. Sa réputation était pure cependant. Mais c'était un temps de foi aveugle. Ipathie fut tuée dans une émeute à coups de pots cassés.

Voyons comment au dix-septième siècle les femmes nous sont représentées par Molière, observateur comme Aristophane. Elles venaient de jouer un rôle en politique; elles étaient influentes, aimées, respectées : pleines de zèle pour la religion et pour la gloire, on les voyait assister en foule aux sermons de Bossuet et de Bourdaloue et pousser leurs amants à l'église et à l'armée. A cette époque se réunirent plusieurs femmes beaux esprits et philosophes. Cette société étant très tranchée devait être sublime ou ridicule. Or il advint que l'hôtel Rambouillet tomba dans le ridicule le plus absolu : Molière fit les *Précieuses* et les *Femmes savantes* et les femmes furent forcées de s'en tenir aux soins du ménage. Cinquante ans s'écoulent et nous voyons philosopher Mme Duchatelet, Mme Du Deffant, Mlle l'Espinasse; ce sont d'ardentes propagandistes des principes de Voltaire et de Diderot : un changement complet s'était opéré dans la position des femmes.

Quand arriva le mouvement politique de 89, les femmes furent un peu déconcertées : ce n'était pas étonnant. Quand on le leur permit, elles revinrent à de vieilles influences, aux anciennes idées religieuses. Sous l'empire, elles furent partagées entre la douleur de perdre leurs enfants et le plaisir de leur voir la croix et l'épaulette. Enfin sous la restauration elles se partagèrent en deux camps, les unes se dévouant au pouvoir, les autres offrant leurs sympathies à Manuel, à Foy, à Benjamin-Constant.

Aujourd'hui la politique les touche beaucoup moins : le travail social n'est pas assez avancé. Qu'il se forme une politique assez vaste pour qu'elles puissent s'en emparer, et on les verra de nouveau passionnées et enthousiastes. Du reste leur rôle sera, comme il l'a toujours été, d'établir l'hramonie dans la famille et d'en réunir les éléments s'ils tendaient à se séparer.

MÉLANGES.

INSTITUTION DES LETTRÉS CHINOIS.

Deuxième article.

Les examens durent trois jours, et chaque journée est remplie par des travaux qui se succèdent dans l'ordre suivant : 1° trois mémoires sur des sujets empruntés aux *Quatre livres;* les candidats ont à faire connaître le but, les méthodes et les principes de ces ouvrages classiques. Ils doivent donner aussi une dissertation en vers sur les *Cinq livres,* qui sont également des ouvrages classiques des Chinois. Au second jour, chacun des *Cinq livres* fournit le sujet d'une composition particulière : enfin, le troisième jour, on demande une réponse à cinq questions sur l'histoire et l'économie politique des Chinois. Les sujets proposés aux candidats doivent être choisis par l'empereur lui-même, ou conformément à ses ordres, lorsque l'examen est général, ou qu'il est fait dans le palais impérial. Dans ce cas, l'examinateur en chef reçoit, en grande cérémonie, les questions posées par le souverain, enfermées dans une boîte d'où elles sont tirées avec les démonstrations du plus profond respect.

Les sujets des compositions sont souvent des sentences dont le sens est très profond ou très subtil : dans ce cas, on laisse un certain temps aux concurrents pour se mettre sur la voie et trouver le moyen d'interpréter, d'éclaircir et de fortifier par leurs raisonnements ces maximes regardées comme fondamentales. Si le sujet est pris dans les livres classiques, il est interdit d'en morceler ni altérer aucun passage dans les compositions en vers. La correction et l'élégance est ce qu'on recherche le plus. En économie politique, on exige des candidats la grandeur des vues, la clarté de l'exposition, sans écarts ni omissions. Les mémoires doivent être laconiques : on compte les mots, et, chose remarquable, si l'on en trouve plus de trois cents, l'œuvre est mise au rebut. Si un examinateur rédige mal ses programmes, si le sujet est trivial, obscur, mal défini, sa conduite peut être soumise au tribunal d'enquête, qui ne manque pas de le censurer. Le matériel des compositions est soumis à une multitude de conditions, et ce n'est qu'avec la plus grande difficulté, et une extrême contention d'esprit, que les candidats peuvent y satisfaire. Manquer à une seule règle de détail suffit pour faire interdire l'entrée des salles d'examen à un étudiant, et pour lui faire perdre son rang.

Aux examens généraux qui ont lieu dans la capitale, on a soin de soustraire les examinateurs aux séductions de voisinage, d'alliances, de parenté. Les candidats sont répartis en trois divisions, le nord, le sud et le centre, et l'on donne à chacune les examinateurs qui lui sont le plus étrangers. Mais cet esprit d'équité n'est pas incompatible avec des exceptions et des privilèges. Lorsque, parmi les candidats, il se trouve un assez grand nombre de fils, de frères ou de proches parents des hauts fonctionnaires de l'état, ils obtiennent facilement d'être isolés de la foule, de porter un uniforme, et de n'être pas fouillés en entrant. Les employés à la vente du sel, dont le gouvernement a le monopole, ont aussi le privilège de faire séparer leurs compositions qui sont remises à un examinateur pour en rendre un compte particulier.

Le nombre des sujets admis dans chaque subdivision de la première classe doit être réglé par l'empereur à chaque examen. On reçoit ordinairement 1,200 à 1,300 lettrés de cette première classe, ou *kiou-djin.* Le nombre des *tsen-si* varie de 150 à 400.

Le code pénal est très sévère en matière d'examens. L'étudiant qui se fait aider dans son travail, et celui qui est complice de ce délit, sont également punis. Une erreur dans les listes des candidats peut devenir l'objet d'une enquête. L'étudiant qui tenterait d'introduire une composition toute faite, serait condamné à porter la *cangue,* carcan portatif qu'on ajuste au cou des condamnés, de sorte que ces malheureux promènent dans les rues et sur les places publiques le spectacle de leur dégradation. Le lettré qui a subi cette peine est rayé définitivement ; son père même ou son tuteur est aussi puni. Si le délit n'est découvert qu'après les examens, les fonctionnaires, dont la surveillance s'est trouvée en défaut, sont traduits devant les tribunaux et sévèrement punis.

Tout étudiant qui se présente aux examens est muni d'un livret, et porte un caractère qui est aussi marqué sur la place qu'il doit occuper. Un grand nombre de mots doivent être bannis des compositions, et entre autres le nom du monarque régnant, les épithètes consacrées aux noms de ses ancêtres, lorsqu'on en parle, le nom de Confucius, etc. Une liste des mots qu'il ne faut employer qu'avec une grande réserve est tracée en gros caractères dans les lieux où les étudiants se réunissent. Toute contravention à ces règles de bienséance est punie par une suspension de trois examens, c'est-à-dire de neuf ans. Une foule d'autres règles doivent aussi être fidèlement observées, telles que la grandeur des caractères, leur distance, etc., etc. ; les fautes contre ce règlement sont toujours punies; on excuse quelquefois des inadvertances, mais dans des cas plus rares, et parfois des fautes légères sont punies par la suspension ou l'exclusion.

La liste des candidats promus à un grade supérieur, ou qui se sont fait remarquer aux examens, est publiée avec la plus grande pompe par le gouverneur de la province. On annonce par trois coups de canon le commencement de la cérémonie : l'affiche de la liste est accompagnée d'une décharge; le gouverneur salue de trois inclinations les noms des nouveaux kiou-djin, et se retire au bruit de trois autres coups de canon. Lorsque les nouveaux élus arrivent dans la province où ils sont envoyés, on les invite à un somptueux banquet donné par les magistrats de la cité ; le banquet est présidé par l'examinateur en chef. Quand le vice-roi de la province est présent, il a coutume d'assister à ce banquet.

Lors de ces examens généraux, les dix compositions que l'on juge les meilleures sont présentées à l'empereur, qui est censé les examiner à son tour; trois de ces compositions reçoivent des honneurs particuliers. L'auteur du meilleur ouvrage est couronné de fleurs; les deux autres obtiennent d'autres distinctions.

Comme le nombre des grades est limité, une foule d'étudiants ne peuvent en obtenir, quoiqu'ils aient satisfait aux examens. Cependant leur travail ne demeure pas sans récompense : on leur accorde des privilèges plus ou moins étendus, et quelquefois le droit de les transmettre à leur famille jusqu'à la troisième génération. On leur permet de prendre une copie de leurs compositions, en présence des *reviseurs ;* ce sont des officiers que le tribunal des rites nomme pour exercer cette surveillance, et rechercher les fautes de toute espèce que les examinateurs n'auraient point aperçues.

On a vu que les lettrés de la première classe (kiou-djin) forment trois divisions, dont la plus élevée est très peu nombreuse. Dans celle-ci, les trois sujets les plus distingués sont introduits auprès de l'empereur pour le remercier. Le monarque les interroge et les fait composer en sa présence : c'est là le dernier degré d'examen.

(*Spectator of Calcutta.*)

TREMBLEMENT DE TERRE EN TOSCANE.

Pontremoli et ses environs (Toscane) viennent d'être le théâtre d'un désastre effrayant. Dans la nuit du 12 février on y ressentit quelques légères secousses de tremblement de terre; elles inspirèrent peu d'effroi; mais le vendredi 14, elles se renouvelèrent de dix en douze minutes avec une violence progressive. L'épouvante était partout. L'antique fort de la ville et le couvent des capucins ont été rendus inhabitables; le prétoire, le séminaire, le collège, le grand hôpital, plusieurs temples, ont éprouvé de nombreux dégâts; la plus grande partie des cheminées ont été renversées : les deux plus grands ponts de Saint-François sur le torrent Vert ne sont plus praticables; l'oratoire della Madona, qui était construit sur l'un d'eux, s'est écroulé. Il est impossible d'exprimer le désespoir des habitants. Ils se sauvaient dans les rues, sans savoir où ils allaient, espérant échapper à leur ruine. On voyait des pères et des mères emportant leurs enfants pour les arracher au danger. A la troisième secousse, la consternation fut au comble; tout le monde quitta la ville pour se réfugier dans la campagne où des baraques furent élevées. Une nouvelle secousse se fit encore ressentir vers neuf heures du soir. L'obscurité de la nuit augmentait la terreur. On en ressentit toute la nuit, à des intervalles plus ou moins éloignés. Le lendemain matin, il tomba beaucoup de neige. Pendant toute la journée du 16 la pluie fut continuelle. Dans la soirée le ciel redevint serein; mais les secousses continuèrent encore, de trois en trois heures; et le 17 encore elles furent si violentes, que les habitants, qui étaient rentrés en ville, l'abandonnèrent une seconde fois. Au milieu de tant de désastres, la ville n'a eu à déplorer la mort de personne. La campagne a été moins heureuse; deux enfants, un vieillard et une jeune épouse ont péri sous les ruines de leurs habitations.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 17 mars.

Anatomie des glandes mammaires d'un marsouin. — La séance est consacrée presque entière à l'examen de la question déjà tant agitée de savoir si les cétacés doivent être maintenus dans la classe des mammifères. Après de longues dissertations auxquelles il manquait un objet de vérification précis, M. Geoffroy Saint-Hilaire a été mis la semaine dernière en possession d'un individu femelle de l'espèce du marsouin, échoué en janvier dernier sur les côtes de la Bretagne. M. Geoffroy a disséqué et fait dessiner les parties sur lesquelles le débat était engagé. Sa théorie, on le sait, est que les cétacés ne nourrissent point leurs petits à la manière des mammifères, et n'ont point de véritables glandes mammaires. M. Lemaout de Saint-Brieuc, qui avait vu les vingt-neuf dauphins échoués le 31 janvier, avait écrit catégoriquement au ministre de la marine : « Une petite femelle, encore sans dents, était *à la mamelle* près de sa mère ; un douanier, le lendemain de la capture, la présenta au sein qui fut saisi immédiatement. *Le petit teta visiblement sa mère.* »

D'un autre côté, le directeur des douanes de la Côte-d'Or de Bretagne écrivait le 4 mars à M. Geoffroy Saint-Hilaire : « Il est à ma connaissance qu'une femelle ouverte toute vivante et pleine n'a laissé apercevoir, aux yeux d'un chirurgien expérimenté, rien qui pût indiquer les fonctions d'un individu lactifère. Quant à la petite histoire sur laquelle se fonde M. Lemaout, je n'en crois pas un mot. J'ai écrit le 1er du mois à l'inspecteur des douanes résidant à Tréguier de la vérifier lui même par une enquête minu-

tiense ; mes instructions insistent sur ce point que non seulement le jeune dauphin aurait appuyé son museau sur le ventre de la mère, mais encore s'y serait attaché en en soutirant sa nourriture. »

Après avoir donné lecture de cette correspondance, M. Geoffroy-St-Hilaire rappelle de quelles attaques violentes il a été l'objet à propos de ses recherches sur les dauphins ; je voudrais, dit-il, oublier que des publicistes du parti aristocratique ont cru trouver une couleur politique dans l'esprit de mes recherches ; on a été jusqu'à souhaiter que je reprisse le cours d'un premier voyage nautique, mais cette fois sans moyen de sauvetage. (Ceci est une allusion à la chute qu'a faite récemment M. Geoffroy dans la Seine près du pont des statues.)

M. Geoffroy soumet à l'académie les anatomies, dessins et descriptions que lui a fournis le récent envoi. Dans tout cela, dit il, je vois la preuve que c'est une troisième sorte de glandes mammaires qui se coordonne avec le système organique des cétacées.

M. de Blainville, l'antagoniste principal de M. Geoffroy dans cette question, lui répond et persiste à soutenir que les cétacées sont purement et simplement mammifères ; qu'il n'y a dans leur appareil mammaire rien de spécial, ou du moins que les indications dernières de M. Geoffroy n'ont rien de nouveau puisqu'elles se trouvent déjà tout entières dans les descriptions faites par Hunter.

Théorie des rentes viagères. — M. Mathieu fait un rapport sur un mémoire de M. Pellis, ayant pour objet la théorie des rentes viagères. Dans la première partie de son travail, M. Pellis rappelle les formules relatives aux rentes viagères immédiates ; il passe ensuite aux rentes viagères différées, qui ne doivent être payées qu'après un certain nombre d'années, et qui peuvent être acquises par des primes annuelles. M. Pellis a adopté, à cet égard, la table de mortalité de Deparcieux ; il porte d'ailleurs l'intérêt à 4 0/0. C'est avec ces élémens qu'il a construit une table qui donne le prix d'une rente viagère immédiate payable par semestres jusqu'au jour du décès. Avec cette table, on peut calculer la prime annuelle propre à constituer une rente viagère différée payable après un nombre donné d'années pour les différens âges. Dans la seconde partie de son mémoire, l'auteur se propose particulièrement d'appliquer la théorie exposée dans la première, à la recherche des rentes viagères en faveur des employés de l'état dont les traitemens sont soumis à des retenues.

Quel est le mode le plus avantageux pour constituer les pensions des employés des administrations publiques avec les seuls fonds provenant des retenues faites sur les traitemens ? Telle est la question qu'il importe de résoudre pour délivrer l'état des subventions qu'il est obligé de fournir aux caisses des pensions. M. Pellis propose de combiner les chances de mortalité avec l'accroissement des retenues par les intérêts composés.

Dans ce système, 1° le fonds provenant des retenues faites sur le traitement d'un employé sert à lui constituer une rente viagère, qui compte à partir de l'époque où il cesse ses fonctions. 2° Les retenues supportées par un employé sont acquises à la caisse des pensions quand il meurt avant d'avoir pris sa retraite. 3° Un employé n'est pas obligé d'avoir subi la retenue pendant un nombre déterminé d'années pour avoir droit à une retraite ; il peut la demander quand il veut ; elle est calculée avec un tarif à l'aide duquel il voit, d'après son âge, les années de service et la quotité de toutes les retenues, à combien elle doit s'élever.

La commission est d'avis que l'on trouvera dans le travail de M. Pellis des vues utiles dont on peut tirer un grand parti dans un moment où l'on sent la nécessité de fixer par des dispositions législatives un mode uniforme pour régler les pensions.

NOUVELLES.

On lit dans un journal : profondément affligés de l'interruption des leçons de M. Orfila, une nombreuse députation d'élèves de l'École de médecine s'est présentée lundi chez cet honorable professeur pour le prier instamment de rouvrir son cours. Après lui avoir exprimé toute leur indignation du scandale qui avait causé la suspension de ce cours, ces jeunes gens lui ont unanimement déclaré qu'ils étaient en mesure de maintenir l'ordre parmi eux et de déjouer désormais les honteux efforts des perturbateurs, dont la faute imposait ainsi à la majorité studieuse la privation de leçons dont elle sentait tout le prix. M. Orfila les a félicités de cette honorable démarche ; mais tout en leur exprimant le plus vif désir de se rendre à leurs vœux, il leur a déclaré qu'il ne croyait devoir le faire qu'autant que la demande qui lui en serait adressée serait revêtue de la signature d'un grand nombre d'élèves. *Deux cent cinquante* l'avaient déjà signée dans la soirée, et ce nombre est sans doute considérablement augmenté à l'heure où nous écrivons. Tout fait donc espérer que sous très peu de jours l'École de médecine aura vu réparer le scandale de la semaine, dernière à la confusion des perturbateurs qui l'ont excité. Quant au savant professeur qui en a été l'objet, si son zèle infatigable, sa science, sa fermeté n'étaient pas des titres suffisans à la confiance et au respect d'une jeunesse généreuse, nous lui rappellerions que dans plus d'une occasion la noblesse de caractère de M. Orfila s'est manifestée de manière à n'être jamais oubliée : notamment dans l'évasion de M. Lavalette, qui, sans l'aide courageuse de M. Orfila, aurait peut être subi le funeste sort des Ney, des Labédoyère, des Mouton-Duvernet, des frères Faucher et de tant d'autres victimes de la restauration.

— On lit dans la *Feuille de Cambrai* : la commission d'examen de l'arrondissement de Cambrai vient de terminer ses travaux ; il n'y a qu'une voix parmi ses membres sur l'incapacité et sur la profonde ignorance dont est entachée la très grande majorité des hommes qui se présentent au concours. Très peu de brevets ont été obtenus.

— Le personnel de l'école normale primaire de Strasbourg se compose d'un directeur, de deux aumôniers, l'un catholique, l'autre protestant, et de treize maîtres. L'établissement peut contenir 150 élèves ; le nombre en est habituellement de 100 à 125, sur lesquels il y a 55 élèves à demi-bourses et 30 à trois-quarts de bourses, en tout 60 bourses.

— M. Ternant, directeur de l'école communale d'enseignement mutuel d'Arras, vient d'être appelé à diriger, concurremment avec M. Debruyne, nommé maître adjoint, les écoles supérieure et élémentaire de Dunkerque.

— M. Jondot, ancien professeur d'histoire à l'école militaire et aux colléges de Rouen et d'Orléans, auteur d'une histoire de Julien l'Apostat, et d'un tableau historique des nations, vient de mourir à l'âge de 60 ans.

— Le jeudi, 3 avril, les élèves du conservatoire de musique classique dirigés par M. Choron, exécuteront dans la salle des Italiens *le Jugement dernier* (il Guidezio universale), oratorio en trois parties, musique de M. Frédéric Schneider, maître de chapelle du prince d'Anhalt-Dessau, ouvrage regardé comme la plus importante composition moderne en ce genre.

— L'influence du bon ordre sur tout ce qui est fabrique, industrie et commerce, acquiert en ce moment une démonstration nouvelle. En 1831, on avait eu la pensée d'ouvrir une exposition des produits de l'industrie ; mais alors de perpétuelles agitations enlevaient à chaque moment l'ouvrier à ses ateliers, le fabricant à ses travaux : les chefs d'établissements consultés à Paris se prononcèrent, à l'unanimité, pour ajourner tout projet semblable. Aujourd'hui que le bon ordre est rétabli, l'industrie a repris l'essor et l'activité que devait lui préparer la révolution de juillet. Les exposants se sont fait inscrire en foule. En 1827, ceux du département de la Seine s'élevèrent à 1,067 seulement ; on en compte, au moment actuel, déjà près de 1,500 pour 1834. Ces signes certains de confiance et de prospérité réjouiront ceux qui veulent assurer à l'industrie nationale la supériorité qu'elle doit obtenir parmi nous et à l'étranger.

— Les recherches archéologiques se continuent dans la ville d'Arles avec un zèle et un succès soutenus. L'amphithéâtre est entièrement déblayé intérieurement, et l'extérieur présente, dans une grande partie de son périmètre, un triple rang d'arcades qui lui donnent beaucoup plus d'analogie avec le Colisée de Rome qu'avec les arènes de Nîmes. Le monument est aujourd'hui entouré de grilles ; les principales dégradations se réparent, et avant peu on y aura réuni tous les moyens d'arrêter les ravages du temps, et de le livrer à l'admiration des artistes et des curieux. Les fouilles commencées sur l'emplacement du Théâtre antique n'excitent pas moins aussi la curiosité publique.

— On écrit de Tubingue (Wurtemberg) : La bibliothèque de l'université va recevoir d'Angleterre un don précieux : c'est un exemplaire complet de toutes les délibérations du parlement.

— Le monument qui doit être élevé à Guttemberg, et que le sculpteur Thorswalden, poussé par un honorable civisme, a promis de fournir gratuitement, doit sortir prochainement des ateliers de cet artiste célèbre, et arriver de Rome à Mayence.

— D'après le vœu du roi de Bavière, la grande idée qu'avait conçue Charlemagne de réunir le Danube au Rhin sera discutée dans la session de cette année. M. le baron de Pechmann, ingénieur royal, a déjà tracé les plans de cet ouvrage gigantesque et national.

— On lit dans le *Mercure de Souabe* : Le docteur Julius, dont tout le monde connaît les efforts philantropiques pour l'amélioration des prisons, partira la semaine prochaine pour les États-Unis ; il va recueillir de nouveaux renseignemens sur cet objet important. Il passera par l'Angleterre, et reviendra par la France.

— Les écoles qui, dans l'ouest de la Prusse, ne se montèrent en 1818 qu'au nombre de 863, se sont multipliées au point qu'à la fin de 1832 on en comptait 1,043 de différentes classes. Depuis, sans compter les établissements d'utilité publique, on a fondé, en 1833 seulement, 17 nouvelles écoles élémentaires.

— M. Zimmermann, professeur de théologie très estimé, vient de mourir à Marburg (Allemagne).

— L'université de Zurich compte 54 professeurs et 164 étudiants, et coûte 83,000 fr. à l'état. Le gymnase de St-Gall coûte annuellement 20,667 francs pour 70 élèves, c'est-à-dire 300 fr. par élève.

— Le conseil exécutif du Canton de Zurich a ordonné à tous les étudiants qui ont pris part à la tentative d'invasion en Savoie de quitter le territoire du canton.

— On écrit de Berne : Dans la soirée du 5 mars un grand nombre d'étudiants s'étant réunis se rendirent, en portant des flambeaux et en chantant des airs patriotiques, auprès de la maison de M. le conseiller d'état Neuhaus, président du tribunal de l'instruction publique pour lui donner une sérénade, et lui témoigner, ainsi qu'au grand conseil et aux autorités, leur reconnaissance pour l'arrêté relatif à la fondation d'une université dans notre ville. M. Neuhaus les remercia d'abord de cette démarche en langue française, puis il fit entendre en allemand des *vivat* qui furent accueillis et répétés par cette jeunesse ardente ainsi que par la foule des spectateurs : *Au grand conseil de la république de Berne ! A la future université ! Au perfectionnement et à l'anoblissement de l'espèce humaine !*

— La *direction pour l'enseignement* en Irlande, dont l'origine date de peu de temps, a déjà ouvert 1,000 écoles, où plus de 140,000 enfants reçoivent l'instruction élémentaire.

— Une feuille *orangiste* fait de l'état de l'instruction publique en Belgique un tableau dont la fidélité nous paraît plus que douteuse. Les arts ni les sciences, dit ce journal, ne sont plus encouragés ; vingt sociétés académiques qui recevaient des subsides, n'en reçoivent plus ; les écoles-modèles pour l'enseignement populaire sont détruites. Les colléges municipaux et les athénées sont en pleine décadence ; les universités mutilées végètent dans le plus déplorable abandon. L'instruction du peuple est livrée au premier venu.

— M. l'abbé de Haerne, professeur au collége de Courtrai, vient d'être nommé membre de l'académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale de Paris.

— Le comte Léopoldo Cicognara, l'un des Italiens les plus connus hors de son pays, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur l'histoire de l'art, est mort à Venise le 5 de ce mois.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 27 MARS 1834. N° 42.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉCISIONS DU CONSEIL ROYAL RELATIVES A L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.—*Les délégués des comités d'instruction primaire peuvent-ils assister aux délibérations desdits comités?*

Le conseil, dans la séance du 21 janvier, sur les observations qui lui ont été adressées tendant à faire assister les délégués des comités d'instruction primaire à toutes les délibérations desdits comités,

A déclaré persister dans l'avis qu'il a émis à ce sujet dans sa séance du 13 décembre 1833, et duquel il résulte que les délégués des comités ont seulement droit d'assister aux séances où il est question des écoles dont ils ont l'inspection.

Cette interprétation de l'article 22 de la loi du 28 juin est d'autant plus fondée, que lorsque ladite loi a voulu attribuer un droit plus étendu, elle a clairement exprimé son intention en donnant le titre de membre du comité (art. 19, § dernier).

(Décision du 21 janvier 1834.)

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE. — ÉCOLE PRIMAIRE. — 1° *Un chef d'établissement secondaire peut-il être à la fois titulaire de la direction d'une école primaire supérieure ou élémentaire, soit communale soit privée;* 2° *dans le cas de l'affirmative, le chef dont il s'agit peut-il, en conservant la haute direction de l'école annexée à son établissement, se faire suppléer par un sujet dûment breveté?*

Le conseil royal, consulté sur ces questions, a été d'avis

Que le chef d'un établissement d'instruction secondaire peut être en même temps chef d'une école primaire élémentaire ou supérieure, en se conformant aux règles établies pour les instituteurs primaires.

Lorsque le chef d'un établissement d'instruction secondaire ne satisfait pas à toutes les conditions prescrites aux instituteurs primaires, un autre maître remplissant personnellement toutes ces conditions doit être le chef réel et immédiat des écoles primaires annexées à l'établissement d'instruction secondaire.

(Décision du 7 février 1834.)

CONGÉS.—*Par qui doivent-ils être délivrés aux instituteurs?*

Le conseil consulté, dans la séance du 21 janvier, sur l'exécution de la mesure qui attribue aux recteurs la délivrance des congés aux instituteurs primaires communaux,

A décidé qu'une absence de 24 heures pourra être autorisée par le maire président du comité local;

Qu'un congé qui n'excédera pas huit jours pourra être accordé par le président du comité d'arrondissement, sur l'avis du maire de la commune où exerce l'instituteur;

Qu'au délai de ce terme le recteur seul pourra accorder un congé.

(Décision du 21 janvier 1834.)

INCAPACITÉ. — POSSESSION D'ÉTAT. — *Comment les instituteurs communaux en exercice avant la loi du 28 juin peuvent-ils perdre leur état ou une partie des avantages qui y sont attachés?*

Le conseil, informé combien peu d'instituteurs en exercice avant la loi du 28 juin possèdent les connaissances exigées par l'article 1er de cette loi pour être déclarés aptes à exercer les fonctions d'instituteur;

Consulté également sur la question de savoir si les écoles de ces instituteurs doivent être considérées comme écoles communales, lorsqu'ils reçoivent quelques subventions des conseils municipaux; et si, dans cette supposition, ils sont tous appelés, quelle que soit leur capacité, à jouir des avantages attachés au titre d'instituteur communal,

A été d'avis, dans sa séance du 25 février 1834,

Que les comités, tout en reconnaissant la possession d'état des instituteurs communaux, qui exerçaient en cette qualité avant la loi, sont autorisés à examiner si ces instituteurs ne donnent pas lieu au reproche d'*incapacité*; et dans ce cas l'échange de l'ancien titre contre un nouveau doit être ajourné, ou même, si l'instituteur ne s'est pas rendu capable, après un certain délai, de remplir ses fonctions, conformément à la loi du 28 juin 1833, le comité pourra lui appliquer les dispositions de l'article 23. Il n'y a aucune raison de refuser les avantages résultant de la loi aux instituteurs soumis à de telles épreuves.

(Décision du 25 février 1834.)

BIOGRAPHIE.

F.-A. WOLF LE PHILOLOGUE (1).

Enfance de Wolf. — Son goût pour l'étude. — Wolf à l'université de Gœttingue. — Le professeur Heyne. — Wolf fait de la philologie une science spéciale. — Succès de ses cours. — Les ouvrages, les amis de Wolf. — Forster le marin. — Anecdotes. — Héritage scientifique de Wolf.

Un savant professeur d'Allemagne, qui s'est fait un nom très distingué et en littérature et en philologie, nous envoie le morceau suivant. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur en donnant la traduction.

M. le docteur Kœrte, gendre de Wolf, et en possession de son héritage littéraire, d'ailleurs biographe distingué par son savoir et son esprit, était bien l'homme qu'il fallait pour comprendre une apparition si remarquable dans le monde littéraire. Il n'est pas philologue de profession: c'est une circonstance plus favorable que préjudiciable à son œuvre; car n'appartenant ni à la *rose blanche* ni à la *rose rouge*, il s'est efforcé de suivre le droit chemin de la vérité. C'est le propre des bons portraits que, sans connaître la personne, on devine aisément que la ressemblance est bien attrapée: l'ouvrage de M. Kœrte offre au plus haut point cette qualité, et ses portraits révèlent un grand talent d'artiste dans la composition.

F.-A. Wolf, fils d'un pauvre maître d'école de campagne, s'éleva par ses propres forces aux plus hautes dignités, et acquit une réputation européenne: tel est le thème intéressant que traite l'auteur. Dans son enfance Wolf fut presque abandonné à lui-même, sans enseignement, sans éducation; son corps vigoureux et son esprit doué d'une merveilleuse souplesse se développèrent ainsi librement. Enfant, jeune homme, étudiant, à peine trouva-t-il un ou deux maîtres habiles qui eurent sur lui quelque influence. En un mot, comme la plupart des hommes distingués, il s'instruisit lui-même. Il se livra à cette manière d'étudier avec un zèle si passionné que souvent il se tenait jour et nuit sans relâche assis devant ses livres, et, pour rester éveillé, se mettait les pieds dans l'eau froide, ou bien, chose assez étrange, bandait l'un de ses yeux pour le reposer, tandis qu'avec l'autre il continuait sa lecture. Sa mémoire, fortifiée de bonne heure par son père, élève de Goldhagen, traducteur de Pausanias, s'appliqua d'abord à des sentences tirées des classiques, dont la mémoire de son père était richement ornée, et à des sentences de la Bible, dans lesquelles se complaisait la sagesse de sa mère, et s'éleva peu à peu jusqu'au point de retenir des fables, des morceaux plus étendus, des passages de Molière, des *canti* du Tasse, et enfin des lexiques entiers. Un être organisé comme le commun des hommes aurait été accablé par cette masse de connaissances si diverses; mais l'élasticité de l'esprit de Wolf était si grande qu'une tension plus forte ne faisait que lui donner une puissance plus énergique; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cette vie retirée et cette étude perpétuelle n'abrégèrent point ses jours, ne le rendirent ni misanthrope ni fier, et surtout n'éloignèrent point de lui les grâces. Au contraire, il sut allier à l'érudition une expression agréable, à la pénétration l'esprit et l'enjoûment, qui seulement quelquefois, par exemple dans ses conversations avec son père et avec un maître de musique et de langues plein de génie, dégénéraient en sarcasme.

Du gymnase de Nordhausen, Wolf fut envoyé à Gœttingue, où alors Heyne était comme l'astre dominateur du monde philologique: aussi le range-t-on quelquefois parmi les disciples de Heyne, mais sans plus de raison qu'on n'en aurait d'y ranger Voss ou Hœlty (2).

Le talent de l'exposition et une certaine puissance d'entraînement sur les esprits, qui est le signe du génie, manquaient à ce professeur célèbre et plein de mérite. Aussi faisait-il fuir de son auditoire presque tous ceux qui sentaient ce défaut, et les seuls

(1) *Leben und Studien F.-A. Wolf's, etc.*, c'est-à-dire *Vie et Études de F.-A. Wolf, le philologue*, par le docteur Wilhelm Kœrte, 2 vol. de 363 et 313 pages, à Esse, chez G.-D. Bædeker, 1833.

(2) J.-H. Voss, le père, célèbre surtout comme poète et comme traducteur des poètes anciens. Hœlty, poète allemand très distingué.

qui purent y tenir étaient des hommes tout-à-fait endurcis, des auditeurs dévoués pour ainsi dire à la vie et à la mort, comme Kœppen, auteur d'un Commentaire allemand sur l'Iliade, et d'autres braves gens de cette trempe. De plus, Heyne n'était pas capable, comme il l'avouait lui-même, d'élever la philologie à la dignité d'une science spéciale. Pour lui et pour ses disciples elle n'était qu'une servante et une compagne de ce qu'on appelle les sciences de faculté. Mais Wolf au contraire lui donna une existence indépendante: aux deux années que l'on avait coutume de consacrer aux études de droit, de médecine, ou de théologie (*Brodstudien*), les étudiants, entraînés par le charme de ses leçons, en ajoutèrent une troisième, afin de parcourir aussi l'antiquité classique sous la direction de ce maître spirituel et ingénieux. Bientôt la ville de Halle, autrefois insignifiante sous ce rapport, fourmilla d'étudiants en philologie, non seulement du pays et de toute l'Allemagne, mais aussi de Suisse, de France et d'Angleterre. Les lords anglais, quittant leur banc des comtes (1) aux cours publics de Gœttingue, venaient avec plaisir s'asseoir sur les bancs de bois poli de la salle publique de Halle où professait Wulf.

Le fer attire l'homme, dit Homère (Odyss., 16, 294 et 19, 13). Wolf, exerçant par l'exposition orale une action jusqu'alors inouïe, affectionna tellement ce mode de communication, qu'il alla presque jusqu'à méconnaître, jusqu'à dédaigner l'action plus grande et plus générale de l'écrivain. Cependant il montra dans divers ouvrages, qu'il fit paraître, il est vrai, à de grands intervalles, que l'art d'écrire ne lui était pas non plus étranger. Nous ne mentionnerons parmi les œuvres de sa jeunesse que son édition du Banquet de Platon, avec des introductions (2) et des notes allemandes dans lesquelles la souplesse de son esprit se montre avec beaucoup de liberté, et son travail, aussi solide que bien écrit en latin, sur le discours de Démosthène contre Leptine. Son ouvrage principal, ses Prolégomènes sur Homère, préparés long-temps d'avance et gardés en portefeuille, parurent enfin, et soulevèrent pour eux ou contre eux tous les hommes qui s'occupaient de littérature, donnèrent de l'occupation à mille esprits divers, mirent mille plumes en activité, et en ce moment encore restent comme un problème à moitié résolu, et qui précisément pour cette raison continue d'être intéressant.

C'est surtout par ce travail que Wolf s'éleva au plus haut degré de la gloire littéraire, et devint l'homme du jour. Non seulement De Zedlig, ministre d'état prussien, lui accorda son estime, mais des esprits tels que G. de Humboldt recherchèrent son amitié; et si son estimable confrère Reitz quitta volontiers une ville voisine, Leipzik, pour se rendre auprès de Wolf, soit afin de chercher avec lui, en battant la mesure, cette découverte désespérée des mètres de Plaute, soit aussi pour jouer avec lui au volant, d'un autre côté l'immortel Gœthe éleva jusqu'aux points de vue les plus élevés de l'art cet esprit si capable de les saisir. Les lecteurs liront avec plaisir tant de détails curieux sur de tels hommes. Nous ne faisons qu'en donner ici quelques échantillons comme le hasard nous les présente.

Les connaissances les plus intimes de Wolf dans la ville de Halle étaient surtout Semler, célèbre théologien rationnaliste, dont l'esprit de doute et de recherches en tous sens ne resta pas sans influence sur lui, et l'original et glorieux navigateur autour du monde, Reinhold Forster. M. le docteur Kœrte dit en parlant de lui, tome 1er, p. 132:

« Le joyeux Forster, s'inquiétant fort peu de l'économie, se trouvait continuellement dans des embarras pécuniaires; ce qu'il ne manquait cependant jamais d'imputer à l'épouvantable parcimonie de l'Allemagne sa chère patrie, bien éloigné de songer aux soins indispensables qu'aurait réclamés sa propre économie domestique. Alors, dans de tels embarras, c'était surtout à Wolf qu'il avait recours, et cela au moyen de petites lettres écrites en grec, en latin, en anglais, en Français, ou simplement en allemand, suivant que l'emprunt nécessaire était plus ou moins fort. Ce commerce commença d'une manière assez comique, à l'occasion de l'édition des œuvres d'Homère pour la librairie de la maison des Orphelins de Halle, où Wolf promettait dans la préface une récompense pécuniaire à quiconque relèverait une faute d'impression. Forster en fut charmé; il chercha avec ardeur des fautes d'impression, et ce fut pour lui une grande joie, quand, à la page 625, il trouva dans la suscription ΕΠΙ au lieu de ΕΠΗ. Aussitôt il annonça à Wolf cette découverte dans une petite lettre latine, et ajouta à la suite, de la manière la plus élégante, sa première demande d'argent à emprunter. Quelquefois aussi il fit de vive voix des demandes semblables. Une fois entre autres il lui arriva de demander un petit prêt de deux louis que Wolf lui accorda aussitôt. Forster était déjà sorti depuis long-temps lorsqu'une femme vient offrir à Wolf un poisson de mer pour deux pistoles. Le poisson fut en effet reconnu pour un morceau de prix; mais on le trouva cependant trop cher, et la femme fut priée de l'emporter. Wolf, peut-être dans le dessein de lui faire encore une offre, ou peut être aussi pour voir où elle irait porter ce beau poisson, la regarda par la fenêtre d'une chambre haute: et que vit-il? c'était Forster, qui au milieu de la rue concluait sans difficulté le marché avec la femme, lui comptait précipitamment les deux pièces d'or que Wolf venait de lui prêter, et s'en retournait fièrement à sa maison en marchant devant-elle. « Qu'avez vous donc, Forster? ». — « Un poisson de mer superbe, « que je viens d'attraper pour une bagatelle de deux louis d'or. » — « C'était trop cher pour moi; moi je ne peux pas. » — « Et moi, je » peux bien, Monsieur, » dit le grand navigateur ».

Wolf avait déjà fait connaissance à cette époque avec le professeur Reiz. Une liaison plus étroite avec cet excellent homme, raconte notre biographe, *ib.* p. 133, lui donna la faculté de porter dans ses études plus de solidité et de profondeur même dans les plus petits détails, et en même temps lui servit à calmer la trop grande vivacité de son caractère. Dès la première rencontre, Wolf se sentit attiré vers Reiz, comme il ne le fut jamais ni avant ni depuis vers aucun autre homme; leur premier entretien roula sur leurs noms. Wolf lui demanda dans quel pays il pouvait être né, pour que son nom pût s'écrire par *z*, et non par *tz*. Riez s'étonna; il dit qu'aucun nom ne pouvait s'écrire en latin par *ts*; qu'en allemand il se nommait réellement *Reitz;* mais qu'en latin il était bien fâché de ne s'être pas nommé tout de suite *Rizius*, puisqu'en latin *ei* serait aussi mauvais que *ie*; qu'il faudrait absolument que Wieland se nommât *Vilandus;* qu'il ne comprenait pas comment Heyne pouvait s'écrire en latin avec un *y*, et qu'aussi il se hasarderait difficilement à le citer; enfin qu'avec un nom comme celui de Fischer il n'y avait pas moyen de s'y prendre. — « Je ne comprends pas, dit Wolf, pourquoi ce *Lipsiensis* n'a pas « pris depuis long-temps le nom de *Piscator* ou Halieus (1); et moi « il faudrait vraiment aussi que je me nommasse *Lupus*, comme le « vieux Rutilius, ou bien encore *Lycus* (2). » — « Sans doute! dit « Reiz; et je suis effrayé de la manière dont je vois votre nom im- « primé. Comment un Romain aurait-il pu écrire un nom en *olf* ou « en *ulf?* Au contraire notre ami Morus a un nom superbe, un « nom à faire envie! » Ce brave homme, qui retranchait ainsi une lettre de son nom *Reitz*, en retranchait une aussi, comme on sait, de son prénom, et se nommait, *euphoniæ gratiâ*, *Volgangus*, au lieu de *Wolfgang*. »

Il serait inutile de multiplier davantage ces citations, car incontestablement ce livre sera bientôt dans un grand nombre de mains; d'ailleurs dans la vie de Wolf beaucoup de choses sont généralement assez connues, et le reste est de telle nature, qu'on ne peut l'aborder de plus près sans se jeter dans une vaste polémique que ces colonnes ne peuvent admettre. M. le docteur Kœrte lui-même a remué là un vrai nid de guêpes, et n'a pu s'en tirer sans piqûres. *Vestigia terrent.* Dorénavant laissons les vivans en repos; mais il est trop juste que nous rendions hommage à la mémoire de cet illustre mort avec une vénération sincère pour ce qui constituait le fond de son mérite personnel, et pour ce qui ne pourra jamais être méconnu ni périr dans la mémoire de l'humanité éclairée: *quæsitam meritis sume superbiam!*

P. S. — Il est certainement intéressant pour beaucoup d'hommes instruits d'apprendre que M. le docteur Kœrte de Halberstadt est prêt à céder l'héritage scientifique de son beau-père, soit en entier, soit par parties, excepté les lettres qui, d'après la volonté formellement exprimée de Wolf, doivent être conservées par la famille, et prochainement publiées par extraits. Il s'y trouve des cahiers de cours de différentes époques, auxquelles Wolf faisait des leçons sur les sujets qui y sont traités, et aussi des ouvrages imprimés et des morceaux composés par lui ou par d'autres, avec des notes marginales manuscrites de leur immortel possesseur, etc. L'indication de tous ces manuscrits remplit 46 pages in-8°, et à la suite vient une page de manuscrits de Reiz, où sont indiqués entre autres *collegium Reisianum* sur les antiquités romaines, et des *adversaria* du même, remplissant l'un 150, les autres plus de 100 feuilles in-4°. Dans la vente, M. Kœrte considérera moins l'élévation des prix qu'on lui offrira que le caractère personnel de l'acheteur, « afin, dit-il, que « le tout, eu égard tant à l'ouvrage même qu'à l'homme immortel « qui l'a laissé, arrive entre les mains d'hommes capables d'en faire « un digne usage. »

F. H. Bothe.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

11e leçon.

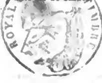
Fin du moyen âge : suite. — Il avait vécu sur deux idées: l'église et la chevalerie, résumée dans la chevalerie de l'église. — L'église frappée dans Boniface VIII, la chevalerie de l'église dans les templiers. — Tableau de cet ordre. — Enclos du Temple. — *Idée mystique qui se rattache à son nom-templistes. — Portrait du templier, ses devoirs, ses privilèges, ses richesses. — Situation de Philippe-le-Bel.*

(1) Encore aujourd'hui chaque auditoire de Gœttingue a son banc des comtes (Grafenbank) où viennent s'asseoir non seulement les jeunes comtes, mais les princes, les barons, enfin tous les jeunes nobles qui consentent à payer de triples honoraires aux professeurs. On voit que ces derniers trouvent leur profit à cette distinction essentiellement aristocratique. Cet usage prouve aussi que les fils de rois et de princes souverains suivent assidûment les cours des universités. Le roi actuel de Bavière, son fils et le prince royal de Prusse n'ont pas dédaigné de s'asseoir sur les bancs de ces savantes écoles.

(2) L'introduction au Banquet de Platon, par F.-A. Wolf, traduite en français, paraîtra sous peu chez M. Hachette. Elle fait partie de l'édition du Banquet que publie M. de Sinner.

(1) Le mot allemand *Fischer* signifie *pêcheur*.

(2) *Wolf* signifie *loup*.



—Élection de Clément V. — Arrestation des templiers. — Caractère populaire de cette mesure. — Procès.—Concile de Sens. — Exécution des templiers. — Conclusion.

La répugnance que nous éprouvons pour la mort, nous ne pouvons nous en défendre aussi à la dissolution d'un ordre social. Certes nous n'avons pas à regretter le moyen âge, et pourtant nous nous sentons saisis d'une mélancolique tristesse en le voyant ainsi démolir pièce à pièce. Il avait vécu sur deux idées : l'église et la chevalerie qui se résumait dans *la chevalerie de l'église*, dans les ordres militaires et religieux, dont le plus illustre était l'ordre du temple. L'idée de l'église avait déjà été frappée dans la personne de Boniface VIII ; la chevalerie de l'église le fut bientôt après dans les templiers. Si l'on veut se faire représenter cet ordre puissant, il faut consulter, non seulement les monuments authentiques, mais encore les traditions populaires. C'est à l'aide de tous ces documents qu'on va en tracer le tableau.

Il existe à Paris un quartier appelé le quartier du Temple, qui est bâti sur l'enclos du Temple. Ce vaste enclos, qui occupait tout l'espace compris entre le boulevart de ce nom et les rues Ste-Croix-de-la-Bretonnerie et de la Verrerie, formait alors le tiers de la ville de Paris. Au milieu de cet enclos s'élevait une vaste tour destinée à contenir le trésor de l'ordre, la même où fut enfermé Louis XVI, destinée qu'elle était à voir finir le pouvoir du moyen âge et celui des temps modernes : la chevalerie et la monarchie. Le nom même du temple (le temple de Salomon) présentait une idée mystique et sacrée pour le peuple. Lorsque le Christ dit : *Je détruirai le temple et je le rebâtirai en trois jours*, l'évangéliste a soin d'ajouter que c'est du temple de son corps qu'il veut parler. Le temple, c'est cette maison que nous bâtissons tous, et qui ne s'achève jamais. Sur cette idée se fondent l'ordre des francs-maçons, la maison de la sagesse des fatimites, et les compagnons de Thor en Allemagne. Dans les romans de chevalerie, les chevaliers qui se dévouaient à la recherche du *graal*, trésor mystérieux caché dans un temple, sont peints comme purs et nobles, exempts de la passion de l'amour, et désignés sous le nom de *Templistes;* tel est l'idéal du templier.

Appuyé sur de telles bases, l'ordre du temple, composé de cadets de famille, et tenant ainsi à toutes les grandes maisons, exerçait une puissante influence sur toute la chrétienté. Aussi son orgueil était-il devenu proverbial : *Je lègue mon avarice aux moines gris*, disait Richard-Cœur-de-Lion, *ma luxure aux moines noirs*, *et ma superbe aux templiers.* Voyez dans l'admirable roman d'*Ivanhoe* le portrait du templier : « Il s'avance couvert de magnifiques habits, d'un manteau blanc, la couleur la plus pure et la plus éclatante, accompagné d'un écuyer et d'un page, et suivi de deux esclaves sarrasins. » Les templiers juraient de ne faire ni demander de quartier; de ne payer jamais de rançon, en sorte qu'ils mouraient souvent prisonniers des infidèles ; de ne reculer jamais d'un pas, de ne jamais abandonner un mur qu'ils défendaient. Leurs privilèges étaient immenses, on ne pouvait les juger ; leurs maisons avaient droit d'asile ; ils déposaient devant les juges dans leurs propres affaires. Pour trois deniers par an on était affilié à leur ordre, et on jouissait de leurs privilèges. On ne saurait apprécier leurs richesses, elles ont quelque chose de fabuleux. L'ordre du temple recevait sans cesse de toutes mains, et ne donnait jamais ; il faisait le métier de banquier, ce qui lui valait de gros bénéfices. Enfin il avait neuf mille manoirs et, d'après l'évaluation la plus modérée, quinze mille chevaliers, et chaque chevalier représentait trois hommes.

On ne peut s'empêcher d'admirer l'audace dont Philippe-le-Bel fit preuve en s'attaquant à un pareil ordre. A cette époque la situation du roi était fâcheuse : il avait à lutter contre le pape et les Flamands, et venait d'être obligé de rendre la Guienne au roi d'Angleterre ; la victoire de Mons-en-Puelle avait achevé d'épuiser ses forces. D'un autre côté les templiers venaient de perdre la Terre-Sainte, et chacun leur en demandait compte ; la clameur publique s'élevait contre eux. Après Boniface VIII Philippe-le-Bel songea à faire un pape qui lui fût tout dévoué ; il jeta les yeux sur Bertrand-le-Coq, archevêque de Bordeaux, prélat de mœurs peu sévères. Il était lié avec Brunissante, épouse du comte de Talleyrand Périgord, et son riche archevêché ne pouvait suffire aux dépenses de cette femme. Le roi lui donna rendez-vous dans une forêt près St-Jean-d'Angély, et là il lui imposa comme condition à son élévation le procès de Boniface VIII, la falsification des registres du saint-siège, et une troisième clause qu'il ne lui dit pas. Le Coq jura néanmoins, et fut élu pape. Clément V n'avait pas de probité, mais ce n'était pourtant pas un scélérat ; ce ne fut qu'en gémissant et comme malgré lui qu'il obéit au roi ; on ne rencontre pas dans l'histoire d'exemple plus remarquable d'une ame vendue.

Le 13 octobre 1308, les templiers furent arrêtés sur tous les points du royaume; le même jour le roi consulte l'université de Paris, qui répond qu'il a le droit de faire arrêter provisoirement des personnes même ecclésiastiques; le même jour encore il assemble les bourgeois dans son jardin, et leur dit que les templiers sont hérétiques. Les bourgeois furent très satisfaits; ils se doutaient bien que ces chevaliers qui avaient de si beaux manteaux blancs devaient être hérétiques. Bientôt les états furent assemblés à Tours, et déclarèrent que Moïse ne consulta pas le pontife Aaron pour mettre à mort les 23,000 idolâtres, et que le roi avait toute puissance, *etiam contra omnem clerum.*

Cette affaire ne fut pas, comme dit Voltaire, *une conspiration du roi contre le peuple;* les adversaires des templiers étaient au contraire dans les classes populaires : c'étaient d'abord les légistes, tous bourgeois, puis les ordres mendiants, la partie infime du clergé, amis d'abord des templiers, puisque chaque confesseur dominicain s'engageait à obtenir de son pénitent un don pour les templiers, et plus tard leurs implacables ennemis.

Les templiers furent interrogés par un inquisiteur dominicain, qui n'épargna pas les tortures pour leur faire avouer leurs crimes. Ils étaient accusés d'hérésie, d'idolâtrie et de sodomie; les opinions qu'ils professaient paraissent se rattacher au gnosticisme qui pouvait s'être perpétué dans l'Orient. On se décida à envoyer au pape les chefs, et devant lui le grand-maître avoua sans contrainte tous les crimes dont l'ordre était accusé, mais pour se rétracter bientôt. Un concile œcuménique fut réuni à Sens. Le roi s'y rendit avec de nombreux hommes d'armes et le terrible Charles-le-Valois, son frère, sans doute pour protéger la liberté du concile. Les templiers étaient cités à comparaître; on espérait bien qu'ils n'oseraient pas se soumettre à la sommation ; cependant sept d'entre eux vinrent se constituer les défenseurs de l'ordre devant le concile. L'embarras du pape fut grand, il se décida enfin à les faire arrêter. Néanmoins les templiers demandèrent à prendre la parole : le pape, n'osant la leur refuser, voulut couvrir cette iniquité de l'autorité du concile; mais il fut encore trompé. Tous les pères, à l'exception de trois, vendus au roi de France, déclarèrent qu'ils voulaient entendre la défense de l'ordre. Le roi, voyant que le concile n'avait pas la servilité qu'il en attendait, ordonna au pape de retenir les templiers en prison pour les empêcher de comparaître, et de prononcer la dissolution de l'ordre sans prendre l'avis des pères du concile. Pour prix de ces iniquités il accorda à Clément V de ne plus poursuivre le procès de Boniface VIII, c'est-à-dire le déshonneur du saint siége.

Philippe-le-Bel ne perdit pas de temps, il fit aussitôt revenir à Paris les templiers emprisonnés, et là, sous le portique de Notre-Dame, on leur lut les crimes dont ils étaient accusés, leur promettant la vie s'ils avouaient, et le supplice du feu s'ils niaient. Soit qu'ils fussent innocents, soit plutôt que cette *superbe* que leur avait léguée Richard-Cœur-de-Lion se réveillât en eux à ce moment solennel, tous déclarèrent que ces déclarations étaient fausses et calomnieuses. Le lendemain ils furent brûlés comme relaps. On connaît cette tradition dramatique d'après laquelle Jacques-de-Molay, le grand-maître, aurait cité le roi et le pape à comparaître au tribunal de Dieu : en effet l'un et l'autre moururent dans l'année.

Ainsi périt avec le moyen âge son expression la plus complète, cet ordre religieux et chevaleresque. Bien que sur ses ruines se soit élevé le magnifique édifice de la société moderne, on ne saurait justifier l'odieuse exécution qui l'a détruit. Jetez un homme assassiné dans un trou où vous allez planter un arbre, l'arbre n'en sera que plus beau ; mais son feuillage s'étendrait-il jusqu'à couvrir le monde entier, jamais il ne couvrira le meurtre !

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.—M. ROSSI, PROFESSEUR.

Des richesses considérées selon l'usage, l'emploi qu'on en peut faire, et selon la source d'où elles émanent. — De la production. — Notions générales de la production. — Des diverses espèces de produits. — Du but de la production. — De la production directe et de la production indirecte. — Des instruments principaux et directs de la production : le travail, la terre et le capital. — Observations de détail sur les trois éléments principaux de la production.

La richesse est une par son essence, mais variée dans ses espèces. Dans les leçons précédentes, M. Rossi en a déjà énuméré quelques-unes qui pouvaient se ranger sous ces trois chefs principaux, la nature des choses, leur possession et leur forme; ainsi il a distingué : 1° des richesses d'utilité et d'agrément, directes et indirectes ; 2° des richesses communes et particulières, publiques et privées, nationales et individuelles, échangeables et non échangeables; 3° corporelles et incorporelles. M. Rossi parlera maintenant des différentes espèces de richesses relatives à l'usage, à l'emploi qu'on en peut faire, et à la source d'où elles émanent. Considérées sous ce point de vue, les richesses sont : 1° instantanées et durables, c'est-à-dire que les unes sont consommées aussitôt que produites et que la consommation des autres ne suit pas immédiatement leur production; 2° susceptibles ou non de conservation, d'accumulation; 3° susceptibles ou non d'accroissement, d'augmentation, de perfectionnement ; ainsi la terre peut être améliorée, *perfectionnée*, mais non étendue ; et dans un sens peut-on dire que la propriété des choses qui ne sont pas susceptibles d'augmentation est une espèce de monopole; 4° enfin les richesses sont douées ou non d'un usage exclusif pour tel ou tel individu, telle ou telle corporation, telle ou telle nation. Considérées par rapport à la source d'où elles émanent, les richesses sont naturelles ou produites, c'est-à-dire résultat du travail humain. Les économistes anglais, et parmi eux Mill, Ricardo, Macculoch, prétendent que la science ne doit pas s'occuper des richesses naturelles, et ils en parlent cependant à chaque page de leurs ouvrages. Que si on appelle travail l'action de ramasser le fruit tombé de l'arbre et de le porter à sa bouche, on peut dire qu'il n'y a pas de richesse sans travail. Mais, tout en reconnaissant que la plus grande partie des richesses provient du travail, il faut reconnaître aussi que les forêts vierges du Nouveau-Monde, par exemple, ou les diamants du Brésil sont des richesses naturelles.

Pour nous, les richesses naturelles consistent dans la terre et tous ses accessoires, et dans les facultés physiques et intellectuelles de l'homme prises dans leur état naturel, avant qu'elles ne se soient développées, perfectionnées par l'étude, par l'exercice, par le travail. Les richesses naturelles, l'œuvre immédiate de la création, deviennent les matières premières pour la production; les autres richesses, l'ouvrage de l'homme, sont la production elle-même. Les unes sont des données simples, les autres des données complexes pour l'économie politique : simples, c'est-à-dire résultat d'un fait unique, isolé, de la création; complexes, c'est-à-dire résultat de l'action humaine sur les objets extérieurs. Les richesses naturelles sont indépendantes des richesses produites, car on peut concevoir les richesses naturelles sans les richesses produites; mais le contraire ne serait pas vrai : l'homme ne fait que produire, il ne crée pas.

L'homme, qui l'ignore ? ne tire rien de rien ; et quand il se sert du mot création en parlant d'une chose qu'il a produite, c'est une orgueilleuse métaphore du langage ordinaire, car il ne peut ni créer ni détruire un atome de matière. S'il agit sur le monde extérieur, il le modifie, le divise, le combine, le transforme de mille manières, mais il ne crée rien, il ne détruit rien. En effet, l'observation et l'expérience nous ont appris que les molécules de la matière obéissent à deux forces, à deux lois primordiales, l'attraction moléculaire et l'attraction à distance. Or, l'homme en présence de la matière ne peut que deux choses, connaître ces lois qui la régissent, qui la gouvernent et faire en sorte qu'elles agissent sur elle conformément à ses vues, à ses désirs; il n'empêchera pas deux corps de suivre leurs lois, mais connaissant ces lois il mettra en contact ceux qu'il voudra réunir, ou il éloignera ceux qu'il voudra séparer. C'est là tout ce que peut l'homme : aussi est-ce avec raison qu'un célèbre jurisconsulte anglais, que Mill a dit : « L'homme n'apporte dans la production que le mouvement. » Seulement il eût dû ajouter, et l'intelligence. L'intelligence et le mouvement ; rien de plus, rien de moins. Et que si on voulait appliquer le même raisonnement aux productions intellectuelles, on trouverait peut-être quelque chose d'analogue; car en analysant bien le travail d'esprit, que l'on appelle production, on voit que nous ne faisons que réunir et diviser, et que, dans ce sens, il y a analogie entre l'esprit et la matière.

Ainsi donc l'homme ne produit qu'en transformant; toute production humaine implique une transformation, et souvent le producteur n'arrive à la production, c'est-à-dire au but spécial qu'il s'est proposé, qu'après un certain nombre de transformations successives ; souvent ce qui est produit pour l'un, ce qui peut dans son état actuel satisfaire les besoins de l'un, n'est pour l'autre qu'une matière destinée à recevoir des transformations ultérieures, à devenir un produit d'une autre nature.

De même que nous avons reconnu diverses espèces de richesses, nous reconnai-

trois diverses espèces de productions; seulement nous ne distinguerons pas des produits naturels et non naturels, car tout produit est l'ouvrage de l'homme, mais nous aurons des produits instantanés et durables, susceptibles ou non d'accumulation, matériels et immatériels, etc.

On ne produit pas pour le plaisir de produire, on produit plutôt telle chose que telle autre. La production a un but; ce but c'est la consommation, c'est l'homme. Tout homme a des besoins à satisfaire, tout homme satisfait ses besoins au moins dans une certaine mesure, donc tout homme est consommateur. Mill et plusieurs économistes ont partagé l'humanité en deux grandes classes, en consommateurs productifs et en consommateurs improductifs : c'est une erreur capitale qui a été la source de bien d'autres erreurs en économie politique et qu'il est important de relever ici. Tous les hommes sont des consommateurs improductifs, car ils sont tous des consommateurs. On a voulu dire que l'homme qui, en consommant pour ses besoins, reproduisait en même temps autant et plus peut-être qu'il n'avait consommé, n'était pas un consommateur improductif. Au fond, dans cette opinion, on met sur la même ligne le cheval, la machine et l'homme; on considère l'homme comme une sorte de machine; mais indépendamment de sa faculté de travailleur, l'homme est doué aussi de la faculté et de la volonté de satisfaire ses besoins, de gratifier ses goûts; il n'est pas seulement un moyen, comme le cheval ou la machine, il est le but de ses propres opérations, il est le but direct de toute production. Nous ne distinguerons donc pas de consommateurs productifs et improductifs, nous appellerons consommateur tout homme, quel qu'il soit, qui emploie une chose à la satisfaction de ses besoins ou à la gratification quelconque de ses goûts, et transformateur tout homme que, d'après l'ancienne nomenclature, on pourrait appeler consommateur productif.

Après avoir ensuite distingué la production en production directe et indirecte, et rendu la qualité de producteurs (qualité que leur refusent quelques économistes) à certaines classes, à certains pouvoirs de la société, qui cependent produisent plus que d'autres, et surtout que ceux que l'on distingua particulièrement sous le nom de *travailleurs*, après avoir montré, par exemple, qu'il ne fallait pas placer sous le chef de consommation improductive et stérile les dépenses gouvernementales, les dépenses du savant, du médecin, etc., etc., M. Rossi a analysé dans sa douzième leçon la notion générale des instruments principaux et directs de la production, prenant, comme il l'a toujours fait, les choses à leurs premiers commencements.

L'homme placé en présence du monde extérieur, tel que la nature l'a fait, et avant qu'il n'ait été modifié par lui, pouvait, à la rigueur, y trouver de quoi satisfaire ses besoins physiques les plus impérieux. Il est des climats où une faible population vivrait sans production humaine, avec les simples dons de la nature. Dans un pareil état de choses, l'idée de travail, de production peut être supprimée. Il y a d'un côté des richesses naturelles et de l'autre consommation; mais supposez ce même homme en présence de deux noix de coco, il mange l'une, et l'autre il la garde; il la conserve pour ses besoins à venir. Il y a déjà là un commencement de travail et de production, car les efforts qu'il fait pour garder ce fruit naturel, les soins qu'il prend pour le conserver, ajoutent quelque chose à ce que la nature lui avait donné; il fait un sacrifice quelconque de sa liberté en appliquant une portion quelconque de ses forces à ce but déterminé, plutôt qu'à tout autre; il y a travail. Mais si au lieu d'attendre que le fruit soit tombé de l'arbre à ses pieds, il s'est écarté de son chemin pour le chercher et le cueillir, la notion du travail se développe et celle de la production naît. Cependant on en est encore à la matière telle que l'offre la nature et à l'emploi des propres forces personnelles de l'homme, au travail humain, proprement et strictement dit. S'il suit un animal à la course pour en faire sa proie, l'idée de production est plus frappante encore; maintenant s'il comprend qu'il vaut mieux avoir des flèches à la chasse que de défier les animaux à la course, un panier pour récolter ses fruits que de les rapporter un à un dans ses mains, il aura un troisième élément de la production, des instruments produits, résultat du travail humain appliqué à la matière que lui offrait la nature; et qu'à l'aide de ces instruments il obtienne une récolte quelconque, une masse de produits quelconques, il pourra avec cette récolte faire trois lots différents, pas plus de trois; il consommera l'un immédiatement; l'autre il le gardera, le conservera pour ses besoins à venir; le troisième, il le destinera à devenir semence, et à devenir instrument de production. Or, supposez ce même homme intelligent et classificateur, étudiant ces faits et voulant les approfondir, il trouvera quatre éléments principaux et directs de la production :

1° Élément de production, sans lequel rien ne peut être conçu, le travail ;

2° La terre, avec ses richesses naturelles, ses accessoires, les instruments naturels, le sol approprié en particulier ;

3° Instruments produits ;

4° Matières à transformer à l'aide des instruments et du travail.

Peut-être devrait-on à la rigueur s'en tenir à cette classification. Toutefois, il est vrai qu'il y a des rapports intimes entre le troisième et le quatrième élément. L'un et l'autre résultent d'une production précédente; dans le plus grand nombre de cas, ils sont tous deux susceptibles d'accroissement indéfini. Ils sont tous deux aussi des éléments dérivés, car il n'y a de primitif que l'homme et la nature. En les réunissant, ou les confondant l'un dans l'autre, on aura pour élément trois termes, le travail, la terre et le capital, ou instruments produits et matières à transformer.

C'est toujours l'homme qui travaille, qu'il se serve de tel instrument ou de tel autre. La matière ne travaille pas, elle obéit seulement aux lois naturelles physiques auxquelles elle est soumise. C'est donc par manière de métaphore qu'on dit travail de la machine. On ne doit pas non plus parler de services en appliquant ce mot à d'autres qu'à l'homme, car ce mot implique aussi l'idée d'intelligence et de volonté. Celui qui peut rendre des services peut faire usage de ses forces, de ses facultés dans un but contraire; la matière n'a pas l'intelligence de ses mouvements, et à la rigueur, on ne devrait pas même employer le mot service quand on parle des animaux.

Un grand nombre d'économistes placent sous le chef du capital les salaires en argent ou en nature que l'entrepreneur donne ou paie à ses ouvriers. Mais, ainsi que l'a très bien montré M. Rossi, il ne faut pas compter le salaire dans les éléments du capital, car le salaire est l'équivalent du travail. Qui dit travail, dit à la fois action et entretien du travailleur. On ne peut concevoir le travail, abstraction faite de l'entretien du travailleur, c'est-à-dire de l'existence et de la force du travailleur. Le salaire n'est autre chose au fond qu'une forme de revenu, sous laquelle le plus souvent le travailleur reçoit son revenu; un contrat noté sur l'opération de la production, mais non un élément de la production, car on peut concevoir la production sans ce contrat.

Reprenant ensuite un à un les trois éléments de la production, M. Rossi a présenté sur le travail, la terre et le capital, quelques observations de détail, et terminé ainsi ce qu'il avait à dire sur les notions générales de la production.

Il y a diverses espèces de travail. Avant tout le travail varie comme les instruments du travail lui-même : ainsi nous aurons le travail intellectuel, le travail physique et le travail mixte. — Il varie ensuite selon les objets auxquels il s'applique et selon les résultats qu'il produit : ainsi nous distinguerons plusieurs sortes d'industrie, l'industrie pastorale, l'industrie agricole et l'industrie manufacturière, commerciale proprement dite. La puissance du travail varie selon les pays, les climats, l'âge, le sexe, les mœurs, les habitudes et même la religion. — Toutes choses égales d'ailleurs, le résultat brut du travail doit être comme la puissance du travail ; plus il y aura de puissance, plus il y aura de produit ; mais le résultat net sera en raison directe de la puissance du travail et en raison inverse des besoins immédiats de l'homme. C'est par ce résultat net que deviennent possibles l'épargne, l'économie, l'accumulation, la formation des capitaux. Loi admirable de la Providence que celle qui donne à l'homme le pouvoir de produire plus qu'il n'a besoin de consommer pendant la production ! loi qui renferme la destinée et l'avenir de l'humanité.

La terre est appropriée; c'est un fait général. L'économie politique, considérant la terre ainsi appropriée sous le point de vue de sa capacité productive, reconnaît qu'il est des terres qui sont aptes à des productions diverses, et que toutes les terres ne sont pas aptes aux mêmes productions. — Parmi les terres aptes au même genre de culture, chaque portion n'est pas douée du même degré de fertilité, des mêmes forces physiques. — La quantité des terres est chose donnée, l'homme n'y peut rien ; — en même-temps c'est à l'aide de la terre qu'on produit les éléments essentiels de la nourriture de l'homme. — Ainsi, fertilité diverse, quantité limitée, production des matières de première nécessité, tels sont les caractères propres et distinctifs du deuxième élément de la production, de la terre.

La capital se compose, avons-nous dit, des instruments produits et des matières à transformer à l'aide des instruments et du travail. Il y a les instruments intellectuels et les instruments physiques. On pourrait dire que l'homme ne produit et ne peut produire aucun de ses instruments intellectuels, aucune de ses facultés; mais ne peut-il pas s'en servir, les étendre, les perfectionner, les développer? n'est-ce pas là une production comme toute autre production? Les talents acquis, a dit M. Rossi, doivent faire partie du capital, comme les instruments physiques de la production. Acquérir un talent, c'est construire une usine, une machine. En conséquence, ce qu'on dépense pour acquérir ce talent, comme pour construire cette usine, est une dépense de capital. — Le capital peut être public et privé. — Le capital national est la somme des capitaux privés et des capitaux publics. — Le capital est quelque chose de distinct et d'isolé, mais il est quelquefois mêlé à des richesses naturelles, c'est-à-dire non produites; par exemple un talent acquis ajouté à nos facultés intellectuelles, une terre améliorée, etc. Il est difficile de distinguer ce qui est capital de ce qui ne l'est pas. — Le capital peut être composé de choses semblables et non durables. — Ce n'est pas la qualité des choses, c'est leur destination qui fait qu'elles sont ou qu'elles ne sont pas des capitaux. — De deux choses identiques, l'une est un capital, l'autre non; donc la monnaie peut être ou n'être pas un capital, comme toute autre chose. — Que si nous nous servions de deux expressions reçues dans le langage de la science, que si nous distinguions des capitaux *fixes* et des capitaux *circulants*, nous ne comprendrions pas dans le capital circulant la somme d'argent donnée aux ouvriers comme salaire.

Ici se termine la première partie de ces prolégomènes. La production n'est qu'un moyen, le but c'est l'homme. Nous avons analysé les notions générales de la production, nous analyserons maintenant les notions générales de la population. Ce sera le sujet de notre prochain article.

NOUVELLES.

— M. Lakanal, ex-conventionnel et anciennement membre de l'institut, se trouvait implicitement rappelé dans ce dernier titre, d'après le principe qui a fait instituer l'académie des sciences morales et politiques. On l'avait cru mort, et il fut oublié. Il a écrit de Mobile, en Amérique, pour réclamer contre cet oubli involontaire. M. le ministre de l'instruction publique a soumis sa réclamation à l'académie qui en devait connaître, et cette académie vient d'en accueillir l'objet, en déclarant que M. Garat ne serait point remplacé par un autre, M. Lakanal rentrant de plein droit dans la possession de son ancien titre.

— Le conseil académique de Dijon, assemblé pour juger le sieur Duvigner, étudiant en droit, éditeur d'un pamphlet adressé à l'armée, a condamné ce jeune homme à quatre années d'interdiction dans toutes les facultés de France.

— Les élèves de l'école militaire de Saint-Cyr viennent d'adresser à M. le baron de Richemond une lettre où ils expriment le regret qu'ils éprouvent de voir ce général quitter le commandement de l'école.

— On vient d'arrêter à Plaisance le célèbre littérateur Pietro Giordani. L'arrestation de cet écrivain a fait grande sensation.

— Le gouvernement grec vient d'adopter le système des poids et mesures de France. M. d'Eichtal a été chargé à cet effet de réclamer nos types au bureau des longitudes.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 30 MARS 1834. N° 43.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 20 et 24 mars 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

L'arrêté du 10 février 1834, par lequel M. Thollard a été nommé à la chaire de mathématiques du collége de Vienne, est rapporté.

M. Thollard est maintenu dans la chaire de mathématiques du collége de Pézénas, à laquelle il a été nommé le 22 octobre 1833.

M. Lepaige, ancien régent de mathématiques au collége de Lectoure, nommé au collége de Pézénas, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Vienne, en remplacement de M. Thollard, qui reste à Pézénas.

M. Hubert, agrégé de grammaire et des classes supérieures des lettres, chargé d'une division de sixième au collége royal Bourbon, est nommé provisoirement professeur de sixième dans le même collége, en remplacement de M. Ledrut, qui a été nommé inspecteur de l'Académie de Poitiers.

RÉGLEMENT

Pour le concours d'admission à l'école normale (1).

Du 18 février 1834.

Le conseil royal de l'instruction publique, vu les arrêtés du 17 juin 1831, des 6 juillet et 17 août 1832,

Arrête ainsi qu'il suit le réglement d'admission à l'école normale :

Art. 1er. Les places d'élèves à l'école normale sont données au concours. Ce concours a lieu, chaque année, pour le nombre de places déterminé par le ministre, sur l'avis du conseil royal de l'instruction publique, d'après les besoins de l'enseignement.

2. Les inscriptions pour le concours auront lieu du 15 juin au 15 juillet. Un registre est ouvert, à cet effet, dans toutes les académies du royaume. Aucune inscription ne sera reçue que le candidat n'ait déposé au secrétariat d'une des académies les pièces suivantes : 1° son acte de naissance constatant que, au 1er janvier de l'année où il se présente, il était âgé de 17 ans au moins, et n'avait pas plus de 23 ans révolus ; 2° un certificat de vaccine ; 3° en cas de minorité, une déclaration de son père ou tuteur, dûment légalisée, et l'autorisant à se vouer pour dix années à l'instruction publique ; 4° un certificat de moralité délivré par le chef ou les chefs des établissements auxquels il peut avoir appartenu ; 5° un certificat d'études constatant qu'il a fait ou qu'il termine ses classes, y compris la philosophie ; et, s'il se destine à l'enseignement des sciences, son cours de mathématiques spéciales et son cours de physique.

3. Le 15 juillet, à midi, la liste des inscriptions est close dans toutes les académies, et transmise ce jour-là même, en un seul envoi, à M. le ministre de l'instruction publique, avec toutes les pièces à l'appui et l'avis du recteur sur chacun des candidats.

4. Avant le 1er août, la décision du conseil royal sur les candidats inscrits sera notifiée aux recteurs qui en donneront immédiatement avis aux jeunes gens qu'elle concerne.

5. Le concours d'admission à l'école normale se compose de deux séries d'épreuves : les unes portent sur la totalité des candidats autorisés à concourir, et déterminent au préalable l'admissibilité ou la non-admissibilité de chacun d'eux ; les autres ont lieu entre les candidats jugés admissibles, pour décider de leur admission définitive.

6. Les épreuves d'admissibilité commenceront dans toutes les académies, le 5 août, que ce jour soit férié ou non, et devront être terminées au plus tard le 10.

7. Ces épreuves consistent en compositions écrites qui ont lieu le même jour chacune, durant le même espace de temps, sur le même sujet dans toutes les académies. Il y a de plus des interrogations et des explications orales dont procès-verbal est dressé par le recteur.

8. Les compositions écrites pour la section des lettres sont : une dissertation philosophique en français, un discours latin, un discours français, une version latine, une version grecque, une pièce de vers latins. Les interrogations et explications porteront sur le texte des auteurs étudiés dans les classes, et sur les notions ordinaires de philosophie, de rhétorique et d'histoire.

9. Les compositions écrites pour la section des sciences sont, avec la dissertation de philosophie et la version latine imposées aux candidats des lettres : la solution d'une ou de plusieurs questions de mathématiques, la solution d'une ou de plusieurs questions de physique. Les interrogations orales auront pour objet les matières de l'enseignement du cours de mathématiques de seconde année, de physique et de philosophie.

10. Les compositions écrites seront rédigées sous la surveillance immédiate du recteur : il s'adjoint, pour l'examen oral, une commission de trois membres.

11. Le 10 août, tous les résultats des épreuves de la première série seront transmis à M. le ministre, avec les procès-verbaux d'examen et des notes détaillées sur les concurrents.

12. Les compositions, procès-verbaux et notes sont ensuite renvoyés sans délai au directeur de l'école normale, chargé de former, parmi les maîtres de conférences de l'école, deux commissions d'examen, l'une pour les lettres, l'autre pour les sciences, placées également sous sa présidence. Ces commissions déterminent le degré d'admissibilité des concurrents, d'après l'appréciation de leurs compositions, et en ayant égard aux résultats des épreuves orales subies par eux devant les recteurs. Deux listes sont dressées en conséquence, signées par tous les membres de chaque commission, et transmises au ministre par le directeur président, de telle sorte que la liste générale des candidats admissibles à l'école normale puisse être arrêtée par le conseil royal avant la fin du mois d'août.

13. D'après cette liste notifiée respectivement aux recteurs des académies, les candidats déclarés admissibles sont convoqués à l'école normale pour le 15 octobre, afin d'y subir la seconde série d'épreuves prévue par l'article 5. Ces épreuves ont lieu dans chaque section, pardevant les maîtres de conférences de l'école normale formés en deux commissions, dont font nécessairement partie ceux qui ont jugé les compositions. Ces épreuves consistent en examens oraux, qui dureront une heure au moins pour chaque partie de l'enseignement littéraire ou scientifique. Après avoir noté avec détail les résultats de cet examen, les deux commissions réunies en jury, sous la présidence du directeur, compareront ces résultats avec ceux des premières épreuves, et dresseront en conséquence, par ordre de mérite, la liste de ceux qui doivent être définitivement admis ; laquelle liste, dûment signée et paraphée par tous les examinateurs, sera envoyée à M. le ministre, pour être soumise au conseil royal avant le 25 octobre.

14. Les candidats déclarés admissibles sont en outre tenus de produire, dans le même délai, le diplôme de bachelier ès-lettres, ou le diplôme de bachelier ès-sciences, selon la section d'étude à laquelle ils se destinent. Après avoir fait cette justification et avoir contracté pardevant le directeur de l'école l'engagement de se vouer pour dix années à l'instruction publique, ceux d'entre eux qui se trouveront portés sur la liste par ordre de mérite, dressée conformément à l'article 13, seront présentés par le ministre à la nomination du roi, comme élèves de l'école normale, et admis définitivement.

15. Les pièces relatives à l'admission des élèves resteront aux archives de l'école avec les compositions des candidats définitivement admis, et seront relatées par le directeur sur un registre *ad hoc*.

Le conseiller exerçant les fonctions de vice-président, *Signé* VILLEMAIN.

Le conseiller remplissant les fonctions de secrétaire, *Signé* V. COUSIN.

Approuvé conformément à l'article 22 de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Le ministre de l'instruction publique, *Signé* GUIZOT.

(1) Dans un prochain numéro, nous publierons le réglement d'études de l'école normale.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DU MOYEN AGE,

Par J.-P. CHARPENTIER (DE SAINT-PREST), *Professeur de rhétorique au collége royal de Saint-Louis* (1).

Premier article.

On sait avec quel éclat, avec quelle puissance de talent des professeurs, qui devaient principalement à un savoir consciencieux leur caractère d'hommes politiques, exploitèrent pendant la restauration l'opposition des idées philosophiques et progressives. Une génération nombreuse s'est engagée, sans regarder derrière soi, dans la carrière glorieuse qu'ils avaient ouverte, et hors de laquelle de hauts emplois, des honneurs mérités ont détourné ses devanciers. Des professeurs tout formés, comme humanistes, comme rhéteurs, mais qui sous d'autres rapports avaient leur éducation à faire, à redresser, se sont, aussi bien qu'une jeunesse toute neuve, fait honneur de marcher à la suite de l'illustre triumvirat

(1) Un vol. in-8°. Chez Maire-Nyon, quai Conti.

de la faculté des lettres. Les semences qu'avaient jetées les Guizot, les Villemain, les Cousin, etc., de nouveau-venus, de dignes successeurs ont su les féconder, les faire éclore, les propager au loin; et c'est ainsi que l'écho de leçons professées il y a bientôt quinze ans, retentit encore aujourd'hui, sans s'affaiblir, dans le monde philosophique, littéraire, et même dans les chaires des colléges.

Au nombre des hommes d'élite qui, après les grands maîtres que je viens de nommer, ont le mieux compris et le plus heureusement embrassé cet apostolat de la haute science, est M. Charpentier, écrivain laborieux, plein de verve, de conscience et de savoir. Voué aux fonctions de l'enseignement purement classique, un professeur qui n'a d'autre public qu'une jeunesse encore placée hors du monde, ne peût s'attendre, même dans une des premières chaires de nos colléges royaux, a ces succès rapides, assourdissants, qui occupent à la fois toutes les voix de la renommée: c'est par de bons livres qu'il peut se mettre en rapport avec le public éclairé; et comme de bons livres ne s'improvisent pas, il lui faut des années pour se faire une réputation qui puisse lutter avec ces brillantes renommées conquises tout d'abord par quelques semestres d'éloquentes leçons.

Ces réflexions m'ont été inspirées par le genre et par le mérite de cet *Essai sur la littérature du moyen âge*, que je me suis plu à comparer aux précédents écrits de M. Charpentier, soit sur les origines de notre langue, soit sur la littérature romaine. Il existe entre ces différentes productions une remarquable corrélation d'idées; elles font corps de doctrine: enfin dans la manière de l'auteur, dans les formes de son style, comme dans la marche des idées, il y a progrès évident. J'ai cru voir aussi que, doué d'une grande persévérance et de deux autres qualités aujourd'hui bien rares parmi les doctes et les habiles, je veux dire la modestie et la défiance de soi-même, M. Charpentier se livre, dans son nouvel ouvrage, un peu plus à lui et au public; et cependant il ne le fait pas avec un tel abandon que je ne puisse lui souhaiter de se livrer encore davantage. En effet, et c'est la seule critique dont son *Essai* me paraisse susceptible, je me permettrai de lui dire: Vous qui avez si bien sondé toutes les profondeurs scientifiques du moyen âge, cette mine féconde et pour long-temps encore intarissable à l'esprit *comparateur* de notre époque, pourquoi avoir été si économe des trésors dont vous avez eu les mains remplies? pourquoi ne nous avoir donné que des aperçus là où nous aurions tant désiré ces ingénieux et brillants développements dont vous avez été si sobre? pourquoi enfin n'avoir fait qu'un volume, lorsqu'un ouvrage complet nous aurait si puissamment intéressés et instruits?

Dans un chapitre servant d'introduction, l'auteur expose le plan et le but de son ouvrage. « Deux influences, dit-il, ont agi sur le moyen âge: l'une, venue de l'antiquité, vit au sein des cloîtres; elle forme un monde savant à part, qui a son langage à lui, ses idées, ses formules; l'autre, indice d'une société nouvelle, éclate au sein du peuple dans un idiome informe, mais naïf et vierge. La première se trahit surtout du sixième au douzième siècle, la seconde ne se manifeste puissante et complète qu'au treizième. » Cette première influence est celle que M. Charpentier s'est principalement proposé de reproduire. Or, comme tout se mêle et se tient au moyen âge comme à toute autre époque de la littérature, il a dû s'occuper aussi de la littérature romane, mais sans s'attacher aux détails, et seulement pour les traits généraux.

Il faut l'avouer, c'était entreprendre une rude tâche après le cours éloquent de M. Villemain (1829, 1830) sur la littérature du moyen âge, après l'analyse savante et animée que M. Guizot a faite de cette époque, enfin après les traits de lumière, les pensées profondes que M. de Chateaubriand a jetés sur quelques faits qui se rattachent à la marche de l'esprit humain pendant cette ère de renaissance. Mais l'exactitude et la justice obligent de rappeler que depuis plusieurs années M. Charpentier s'occupait de ce travail; et, au besoin, son chapitre sur le Dante, inséré dans le *Lycée* de 1828, établirait ce point de chronologie assez important pour la réputation de ce professeur. Cet essai était donc depuis long-temps commencé, et presque achevé, avant que M. Villemain eût annoncé qu'il ferait du moyen âge le texte de ses brillantes leçons.

Je me hâte d'arriver à l'ouvrage. L'auteur débute par les origines du moyen âge. Il part de ce double point de vue. « Avec le christianisme commence le moyen âge, comme avec Constantin la royauté moderne. » Donnée éminemment juste; mais que je voudrais que M. Charpentier eût développée en quelques phrases, du moins sous le rapport historique. Il esquisse ensuite à grands traits les derniers moments de la littérature et de la philosophie antiques. L'expression du vieux monde ne se trouve plus nulle part, mais ni la langue ni la plume de l'homme ne s'arrêtent. L'éloquence brillait dans les pères chrétiens, quoique les types *Démosthénique* et *Cicéronien* fussent effacés. La poésie puisait ses inspirations dans les convictions nouvelles de la société. Saint Grégoire de Nazianze et Synesius furent les Chateaubriand et les Lamartine de ce temps là.

« Tout était mûr pour une grande révolution, continue l'auteur: philosophie, littérature, idiome, tout tomba. L'antiquité ne vivait plus que dans ce qui n'était pas elle; dans les opinions qui appartenaient au christianisme, et qui, indécises encore et mélangées, allaient se fixer et s'épurer au moyen âge. L'unité de l'empire romain était brisée comme celle du monde intellectuel: force et majesté, tous s'en allait. »

En [illegible] qui complètent l'analyse de ces prolégomènes, [illegible] même temps trouver un morceau qui par la force de [illegible] la concision nerveuse du style, donnât d'abord une idée de la manière de l'auteur. C'est dans ce double intérêt que j'ajoute encore la citation suivante:

« Souvenirs classiques, pensée religieuse, naïveté barbare, tels sont donc les trois caractères du moyen âge, ses trois origines. Par ses études, il se rattache à l'antiquité; par ses croyances, il est lui-même; par le sang germanique, il enfante les peuples modernes. Il est le lien du passé, le germe de l'avenir; il cache les racines de nos lois, de nos mœurs, de nos idiomes. »

Dans son chapitre III, l'auteur présente le tableau intellectuel des Gaules avant et pendant la domination romaine. Il a su, sans que son style perdît rien de son agrément, de son aisance et de son éclat, résumer jusqu'ici dans quelques pages tout ce que l'érudition a trouvé sur ce peuple gaulois dont la civilisation druidique était mystérieuse comme ses forêts.

Au chapitre IV, M. Charpentier nous montre ce que devint la civilisation romaine de la Gaule au commencement de la domination mérovingienne. Son morceau sur Sidoine Apollinaire est très ingénieusement pensé; et les pages qui viennent ensuite sur Grégoire de Tours n'ont qu'un défaut, c'est l'extrême rapidité avec laquelle l'auteur passe sur un écrivain qu'il sait si bien apprécier. Si c'est avec raison que M. Charpentier insiste sur l'incorrection rustique du style de cet historien, peut-être ne remarque-t-il pas assez la touchante naïveté de ses récits, si vivement empreinte dans l'histoire des deux amants de Lyon.

Le poète Fortunat, qui fut pour la pieuse reine Radegonde ce que Clément Marot fut pour la reine de Navarre, ouvre le chapitre V dans lequel l'auteur continue à présenter le tableau de la littérature gauloise sous les mérovingiens. Il parle ensuite des légendes dont la naïveté donne un tour si poétique, si animé, si vivant à ces vies des Saints, dont tous les miracles étaient si vrais pour un peuple qui avait foi en ces miracles. Ces légendes dit M. Charpentier, sont « l'expression libre, vraie, piquante de la vie populaire: elles charmaient la piété, qui les créait, qui chaque soir y ajoutait des pages merveilleuses, qui y trouvait sa consolation et sa force, au milieu de cette vie rude et étroite, de ce présent terrible que lui avait faits la conquête. »

Au septième siècle commencent les conquêtes et les miracles de la prédication évangélique: libre envers les puissans du siècle, la parole du missionnaire « humilie en eux la force brutale qui domine la société. Retirée au sein des forêts ou dans la cabane du serf, elle en sort pour effrayer les palais et jeter au milieu des joies coupables du crime et de l'adultère des paroles de malédiction...... C'est l'éloquence de saint Colomban, le Bridaine du septième siècle. »

L'époque de Charlemagne occupe le chapitre VI: sous les derniers mérovingiens les lumières du clergé avaient disparu encore plus que sa puissance. Charlemagne, qu'un contemporain a appelé avec raison *l'évêque des évêques*, sentit que dans l'état où était alors la société, il ne pouvait combattre la barbarie qu'en commençant par dissiper l'ignorance et réformer la grossièreté du clergé: il y travailla, il y parvint par des moyens petits, minutieux en apparence, mais qui étaient les seuls qui pussent réussir. A la différence de l'époque actuelle, où, moins le pouvoir se fera sentir dans les applications de détail, mieux les choses pourront aller, tout, au temps de Charlemagne, était à faire au pouvoir pour l'instruction comme pour l'administration du peuple. Il fallait que ce génie puissant, que ce colosse de l'occident, dont le système financier reposait sur la vente des légumes de ses jardins, embrassât les moindres détails de l'éducation élémentaire des clercs et des laïques, depuis la lecture, depuis la correction des manuscrits, depuis les règles de l'orthographe, jusqu'à la mesure à donner au plain-chant. Oui, quand secondé par Alcuin, « l'ame et tout ensemble l'instrument le plus habile et le plus actif des sages pensées de Charlemagne, » le successeur des Césars, renvoyait à un clerc, avec des corrections orthographiques, la dépêche fautive que celui-ci lui avait écrite, il ne faisait point, comme on l'a dit, un acte de pédantisme, il rendait à la science, dans l'état d'enfance où elle se trouvait alors, un service aussi éminent que le ferait aujourd'hui un souverain qui disposerait de fonds considérables pour l'établissement d'une école, d'une chaire ou d'un gymnase.

Sous les successeurs de Charlemagne, au milieu des désastres de tous genres qui désolent l'empire à la fois déchiré, divisé par les guerres de nation à nation (1), de province à province (2), et par les incursions des Sarrazins, des Hongrois, enfin de ces Normands qui, après avoir, pendant un demi-siècle, dévasté la France en brigands incendiaires, deviennent, adoptés par la France, la gloire et la lumière de leur nouvelle patrie, on voit naître les langues vulgaires; et c'est le jour d'une ligue fratricide, c'est le jour du serment de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, unis contre leur frère Lothaire, qui est pour les idiomes tudesques et romans la journée du baptistère et de l'inauguration. Ici se place la véritable naissance de la littérature du moyen âge: mais si le siècle de Charlemagne s'est honoré des Alcuin, des Scot, des Eginhart, des Angilbert, des Pierre de Pavie, le règne de ses indignes héritiers a vu, malgré tant de désastres, les Nithard, les Albon, les Fulbert; enfin l'ère des Capétiens s'ouvre par Gerbert, « le précurseur de Bacon, dit M. Charpentier (ch. VII), Gerbert qui est le triple génie des sciences, des lettres et de la politique. »

De la Gaule ou plutôt de la France, car notre France à nous a véritablement commencé à l'avénement de Charles-le-Chauve, en

(1) Italie, France, Allemagne.

(2) Guerres d'Aquitaine et de Bretagne sous Charles-le-Chauve.

840, l'auteur nous transporte en Irlande et en Angleterre où l'état intellectuel avait pris un accroissement extraordinaire au septième siècle (ch. VIII). Il nous montre ensuite l'Italie conservant mieux que tout autre pays le dépôt des lumières et de la civilisation; et dans le neuvième siècle, Lanfranc de Pavie important en France le savoir de l'Italie et donnant naissance à cette école normande trop négligée par les érudits, d'où sortirent tant de docteurs dont les plus illustres sont Yves de Chartres, « le restaurateur du droit « canonique en France, » et l'Italien Anselme qui « unit la philoso- « phie à la théologie, les lumières de la raison à l'autorité des Écri- « tures. Fidèle aux lois de l'esprit humain, Anselme le menait à la « connaissance des idées par la connaissance des lois du langage. »

« Le mouvement donné à la pensée par Lanfranc et Anselme se « continue, poursuit M. Charpentier (ch. IX). Abailard paraît : il va « créer cette scolastique, arme puissante du moyen âge ; il va « commencer cette gloire de l'université de Paris qui remplira le « douzième siècle. »

Ce chapitre IXᵉ est un des plus remarquables de l'ouvrage. D'abord son titre est fait pour piquer la curiosité : *Abailard, Pope, J.-J. Rousseau.* Je voudrais pouvoir disposer de l'espace nécessaire pour citer les pages éloquentes dans lesquelles l'auteur décrit, d'après Jean de Salisbury, contemporain et ami d'Abailard, le concours et l'enthousiasme prodigieux qu'excitaient les leçons de ce docteur si oublié dans les siècles suivans, et dont Bayle a su exhumer la gloire. Ce n'était pas dans cette étroite enceinte qui limite aujourd'hui la publicité de nos cours les plus suivis que professait Abailard, mais en plein air « sur les degrés de la montagne « Sainte-Geneviève, sur ces coteaux alors couverts de vignes, de fleurs « et d'ombrages. » Après le tableau pittoresque que trace ici l'auteur, il se livre à des réflexions pleines de sagacité sur cette ardeur si vive d'apprendre qui caractérise cette époque du moyen âge. « Plon- « gés pendant six siècles dans d'épaisses ténèbres, avec quel empres- « sement les esprits ne saisissaient-ils pas le faible rayon qui brillait « à leurs yeux! Il y avait là toute la vivacité, toute la persévérance « d'une longue attente, toute la conscience d'un avenir de liberté. « Alors comme aujourd'hui, on semblait chercher l'énigme de l'hu- « manité; la science était pleine de mystère et d'avenir. »

M. Charpentier explique ensuite avec cette netteté piquante qui est dans sa manière, pourquoi et comment les discussions théologiques étaient et devaient être toute la science au temps d'Abailard. « Pour le moyen âge, la théologie c'était l'homme tout entier, le « présent et l'avenir, l'ame et l'esprit : l'ame avec des croyances « pleines de jeunesse et de vie... L'esprit avec ses doutes naissants, « sa hardiesse naïve, etc. »

Avec quel intérêt ne lira-t-on pas les pages dans lesquelles, rappelant les malheurs d'Héloïse et d'Abailard, il rattache cette tragédie si véritable et si passionnée à la vie intellectuelle de ces deux grands esprits : car comme génie philosophique Héloïse était peut-être d'une trempe encore plus forte et plus hardie que le compagnon de ses plaisirs, de ses regrets et de sa gloire. Que j'aime à ce propos ces phrases de notre auteur. « Il y a en elle révolte morale, lutte de « la passion contre la croyance ... Héloïse exprime autre chose « qu'une affection individuelle. Elle trahit une disposition morale, « une tendance philosophique qui ne devait se manifester que « beaucoup plus tard. Ces regrets et ces doutes qui malgré elle « corrompent les effusions de son zèle, les élans de sa piété, ils écla- « teront avec plus de force au quinzième siècle, etc. » D'après ces données il devient facile à M. Charpentier de nous expliquer pourquoi le sceptique Pope et J.-J. Rousseau, ce philosophe si attachant, si vrai, si bienveillant même en sa révolte contre les lois et les conventions sociales, ont choisi l'amante d'Abailard pour leur héroïne; comment, sans faire mentir son caractère historique, ils ont pu, avec une manière et des vues si différentes, trouver chez elle l'expression vivante de la philosophie du 18ᵉ siècle.

On voit par tous ces rapprochemens, et ils sont fréquents dans l'ouvrage, à quel point M. Charpentier a creusé sa matière, et combien il a vu de haut son sujet. Dans un très prochain article je continuerai l'examen de cet ouvrage qui fera sans doute à tout lecteur le même effet qu'il m'a produit : c'est que plus on le lit plus on s'y attache.

D. R. R.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

La tragédie après Attius. — L'art dramatique est cultivé par de simples amateurs. — Titius, Attilius, Q. Lutatius Catulus, etc. — Jules César composant des tragédies chez les Pirates. — Le théâtre sous Auguste.

Après s'être attaché à suivre la tragédie prétexte depuis Attius, M. Patin a repris à la même époque l'histoire de la tragédie en général. Ce qu'il faut surtout remarquer ici, c'est une révolution complète, non pas dans le système de l'art, mais dans la qualité de ceux qui le cultivèrent : désormais plus de poètes de profession, tels que Pacuvius et Attius, mais de simples amateurs, des Romains de distinction qui consacraient leurs loisirs à ces compositions littéraires. Déjà on peut prévoir que l'art dramatique va désormais être considéré surtout comme simple exercice, et qu'au lieu de la représentation publique au Forum, en présence de tout le peuple, on se contentera souvent d'une récitation dans des cercles privés, au milieu de nombreux amis, et quelquefois même de la lecture solitaire.

Celui qui se présente le premier dans cette liste, est C. Titius, chevalier romain dont Cicéron (1) fait un grand éloge comme orateur ; et il ajoute : Il a porté dans ses tragédies cette finesse d'esprit, cette délicatesse de style qui brillent dans ses discours, et qui sont peu dramatiques. Il eut pour émule le poète L. Afranius, écrivain spirituel, éloquent même comme vous le savez, ou moins dans le genre dramatique. Ce dernier est moins connu comme poète tragique qu'en qualité d'auteur des comédies appelées *Togatæ* :

Dicitur Afrani toga convenisse Menandro (2).

Attilius mérite aussi d'être mentionné, au moins comme traducteur de tragédies grecques. Cicéron en parle ainsi : Quoique l'*Électre* soit admirable dans Sophocle, et que la traduction d'Attilius soit fort mal écrite, je crois pourtant devoir la lire dans Attilius; à la vérité, Licinius l'appelle avec raison un écrivain de fer, *ferreum scriptorem;* ce n'en est pas moins un auteur à lire. C'est avoir, en vérité, ou trop de nonchalance ou trop de délicatesse que de ne vouloir pas jeter les yeux sur nos poètes (3). Dans sa correspondance Cicéron revient à Attilius (4) : *Sine, quæso, sibiquenque scribere; « suam cuique sponsam, mihi meam; suum cuique amorem, mihi meum. »* Ce n'est pas élégant, ajoute-t-il; aussi c'est de l'Attilius; les vers de cet auteur sont fort durs. Aux funérailles de César, on récita, pour exciter le peuple contre les meurtriers du dictateur, ce vers de Pacuvius :

Men' me servasse, ut essent qui me perderent (5).

On rappela aussi un passage de l'*Électre* d'Attilius, à peu près semblable (6).

Plusieurs savants ont hésité à reconnaître Q. Lutatius Catulus comme auteur d'un *Alcméon*, bien qu'un interlocuteur lui dise positivement : *Ipse Alcmæo tuus, qui negat cor sibi cum oculis consentire;* parce que, disent-ils, Cicéron, qui dans le *Brutus* vante les qualités de son style (7), n'aurait pas manqué de citer ses tragédies; mais ils oublient ou ils ignorent que ce n'est point le même personnage : l'un était contemporain et ami de Cicéron, tandis que le Catulus mentionné dans le *Brutus* fut consul en 651, et mourut victime des dissensions civiles quelques années après. L'objection présentée n'est donc d'aucun poids; et jusqu'à ce que de nouveaux documents aient établi le contraire, rien n'empêche de considérer le Catulus des académiques (8) comme l'auteur des vers qu'on y lit :

Unde hæc flamma oritur?......
..... Incede, incede; adsunt, adsunt; me, me expetunt.
....
Fer mi auxilium; pestem abige a me,
Flammiferam hanc vim, quæ me excruciat.
Cæruleæ incinctæ igni incedant;
Circumstant cum ardentibus tædis.

— Un fragment de Cicéron *pro M. Scauro*, conservé par Asconius, nous fait connaître deux Jules Caïus et Lucius, contemporains et rivaux des fameux orateurs Antoine et Crassus; ils furent tous deux mis à mort par les satellites de Marius, avec Antoine (9), sort que Crassus prévint par une mort volontaire.

« Caïus César est selon toute apparence celui qui fut surnommé *Strabon;* ce n'était pas seulement un des premiers orateurs de son temps, mais il était regardé comme poète tragique assez distingué (10).

« C. Julius, fils de Lucius, l'emportait sur ses devanciers et sur ses contemporains par son enjouement et par la finesse de ses plaisanteries. Ce ne fut pas sans doute un orateur véhément, mais rien n'est au-dessus de l'urbanité, de l'élégance, de la grace qui faisaient le charme de son style. Il existe de lui quelques discours qui peuvent aussi bien que ses tragédies donner une idée de son langage, dont le caractère est la douceur sans la force, *lenitas sine nervis* (11). »

Cet orateur reparait, au IIᵉ livre du *de Oratore*, en qualité d'interlocuteur.

— Plutarque rapporte que pendant le temps que le dictateur Jules César passa avec les pirates de Cilicie, il s'amusait à composer des poëmes et des harangues qu'il leur lisait, et que quand ils n'avaient pas l'air de l'admirer, ils les traitait sans façon d'ignorants et de barbares. Suétone dit aussi que dans sa jeunesse il composa quelques ouvrages, tels que l'éloge d'Hercule, un recueil de bons mots et une tragédie d'OEdipe; mais Auguste, les jugeant indignes d'un si grand nom, défendit prudemment de les publier (12).

Chose étrange! c'est la première fois qu'il est question d'un OEdipe dans l'histoire de la tragédie latine. Comment le chef-d'œuvre de la scène grecque avait-il échappé à l'imitation des Romains?

— Quintus Cicéron, frère de l'orateur, associé à sa vie politique et à ses goûts littéraires, composa des tragédies. Dans son traité *de Finibus* Cicéron fait une allusion charmante au goût de Quintus pour l'art dramatique : « A Athènes il ne rêvait que philosophie, croyait voir Platon, Speusippe, Xenocrate; quant à Quintus, son imagination ne lui retraçait que Sophocle et OEdipe (13). » Napoléon aimait à dater ses décrets de Moscou, de Smolensk ou de quelque autre cité barbare; il n'a point eu le mérite de l'invention. Quintus, lieutenant de César, adressa de la Bretagne son *Erigone* à son frère; mais malheureusement cette pièce se perdit en route, ce qui fait dire à Cicéron que ce n'est que pour elle que les routes de la Gaule ne sont pas sûres sous le gouvernement de César (14).

Chez nous les poëtes les plus féconds ont de la peine à composer une tragédie en plusieurs mois : lorsque par hasard quinze jours suffisent, c'est un tour de force presque incroyable; mais le lieutenant de César, inspiré sans doute par l'air vif des Gaules et par le ciel nébuleux de la Bretagne, ou plutôt exalté par les exploits merveilleux du grand capitaine, en produisait quatre en 16 jours (15). Cette prodigieuse facilité de notre poete ne lui servit pas seulement à improviser, pour ainsi dire, des pièces tragiques, dont il ne reste rien, il fit des vers sur le zodiaque et des épigrammes qui ont bravé les siècles.

Crede ratem ventis, animum ne crede puellis;
Namque est feminea tutior unda fide.

Des querelles continuelles avec sa femme, sœur d'Atticus, qu'il finit par répudier, lui inspirèrent sans doute cette spirituelle boutade.

Cicéron lui-même, qui était poete aussi, mérite d'être nommé ici, sinon comme auteur, au moins comme traducteur de tragédies grecques : outre les deux longs passages des *Trachiniennes* et du *Prométhée*, que les uns attribuent à Attius et qu'avec plus de raison les autres rapportent à Cicéron (16), il a traduit en vers un passage du *Thésée d'Euripide*, qui recommande d'être prêt à tout :

Aut mortem acerbam, aut exilis mæstam fugam,
Aut semper aliquam molem meditabar mali :
Ut, si qua invecta diritas casu foret,
Ne me imparatum cura laceraret repens (17).

Térence les avait imités avant lui, mais sur un autre ton : c'est un exemple du

passage de la tragédie d'*Euripide* à la comédie nouvelle; peut-être y avait-il entre Euripide et Térence, Ménandre ou Philémon.

Cicéron lui-même a cité ces vers :

Quamobrem omnes, quum secundæ res sunt maxume, tum maxume
Meditari secum oportet, quo pacto adversam ærumnam ferant.
. . . . (18).

« Monsieur, la vie est mêlée de travers : il est bon de s'y tenir sans cesse préparé; et j'ai ouï dire il y a long-temps une parole d'un ancien, que j'ai toujours retenue : Pour peu qu'un père de famille ait été absent de chez lui, il doit promener son esprit sur tous les fâcheux accidents que son retour peut rencontrer; se figurer sa maison brûlée, son argent dérobé, sa femme morte, son fils estropié, sa fille subornée; et ce qu'il trouve qui ne lui est point arrivé, l'imputer à bonne fortune.... » (19)

Sous l'empire d'Auguste on passa des intrigues politiques aux occupations, aux amusements littéraires. La poésie surtout fut cultivée avec une sorte de frénésie. Les choses en vinrent à tel point qu'Horace se vit obligé de critiquer cette métromanie universelle :

Scribunt indocti doctique poemata passim.

Il fit plus; il s'efforça de réprimer cette ardeur, et il semble n'avoir écrit son épître aux Pisons que pour leur montrer les difficultés de la carrière dramatique où ils s'engageaient étourdiment comme tant d'autres. L'imitation avait rendu la tragédie chose facile; on avait des sujets consacrés, des situations convenues; ce n'était plus qu'une œuvre de versification. Aussi la tragédie, du temps d'Auguste, gagna sous le rapport du style, s'il est vrai, comme on n'en peut guère douter, qu'elle ait fait alors des progrès réels. Commençons par Auguste : *a Jove principium*. Ce chef de l'état voulut en effet s'essayer dans le genre tragique. Suidas nous apprend qu'il composa un *Ajax*; et nous voyons dans Suétone qu'il ne fit que le commencer : *Tragœdiam magno impetu exorsus, non succedente stylo, abolevit : quærentibusque amicis, quidnam Ajax ageret, respondit Ajacem suum in spongiam incubuisse* (20). Suidas ajoute une tragédie d'Achille.

Pollion ainsi que Mécène s'exercèrent aussi dans ce genre d'ouvrage.

C. Asinius Pollion, qui avait échappé aux proscriptions avec autant de bonheur que d'habileté, fut dans sa vieillesse un des protecteurs des lettres; et il les cultivait lui-même avec distinction comme orateur, philosophe, historien, critique, poëte. Il fut le fondateur de la première bibliothèque publique, qu'il plaça dans le temple de la Liberté.

Nous n'avons de lui que trois Lettres écrites à Cicéron, dont une nous a fait connaître la tragédie prétexte, représentée à Cadix en l'honneur de Balbus.

Virgile et Horace qu'il avait protégés ont beaucoup fait pour sa gloire littéraire.

Pollio amat nostram, quamvis est rustica, musam (21).

On pense que c'est à lui que s'adressent les vers louangeurs de la 8e églogue, qui ne conviennent qu'à un tragique :

En erit ut liceat totum mihi ferre per orbem
Sola Sophocleo tua carmina digna cothurno.

Plusieurs passages d'Horace ne permettent pas de douter que Pollion ne se soit appliqué au genre tragique.

Paulum severæ musa tragœdiæ
Desit theatris : mox, ubi publicas
Res ordinaris, grande munus
Cecropio repetes cothurno (22).
. . . . *Pollio regum*
Facta canit, pede ter percusso (23).

Pollion, si sévère pour Tite-Live (24) et Salluste, n'a pu échapper lui-même à la critique. Quintilien dit qu'on le croirait antérieur d'un siècle à Cicéron (25). Dans le *de Oratoribus* (26), Secundus dit ces paroles un peu dures pour la mémoire de ce grand homme : *Asinius, quamquam propioribus temporibus natus sit, videtur mihi inter Menenios et Appios studuisse. Pacuvium certe et Attium non solum tragœdiis, sed etiam orationibus expressit, adeo durus et siccus est* (27). Mais il faut se souvenir que c'est un détracteur des anciens qui parle, et il faut retrancher quelque chose de la sévérité de ce jugement.

Nous ne parlerons pas de Puppius (28), Aristius Fuscus (29), Gracchus (30), Turranius (31), Cassius Severus.

Le défaut d'espace nous force de renvoyer à un prochain numéro l'examen du *Thyeste* de Varius, et de plusieurs autres pièces tragiques attribuées à différents auteurs.

(1) Brut., XLV. — (2) Hor., *Epist.*, II, 1, 56; Quint., X, 1, 100. Voyez aussi Aulu-Gelle et Macrobe qui l'ont plusieurs fois cité. — (3) Cic., *Fin.*, I, 2. — (4) Cic., *Epist., ad Att.*, XIV, 20. — (5) *Armorum judicium*. — (6) Suet., *Jul.*, LXXXIV. — (7) Brut., XXXV. — (8) *Acad.*, I, 2, 28. — (9) *Liv. Epitom.*, LXXIX et 80. — (10) Voy. Macro., *Sat.*, VI, 4. — (11) Cic., Brut., XLVIII. — (12) Suet., Jul. Cæs., LVI. — (13) Cic., *De finib.*, V, 1. — (14) Cic., ad Quint., III, 1, 3, 9. — (15) Cic., *ibid.*, VI. — (16) Cic., *Tusc.*, II, 9 et 10. — (17) Cic. *Tusc.*, III, 14. — (18) Cic., *ibid.*, Teren., Phor., II, 1, 11. — (19) Molière, *Fourb. de Scapin*, XI, 8. — (20) Suet., Aug., LV; Macrob., *Sat.*, II, 4. *Ajacem tragœdiam scripserat, eamdemque, quod sibi displicuisset, deleverat.* — (21) Virg., *Eglog.*, III, 84. — (22) Hor., *Od.*, II, 1, 9. — (23) *Id.*, *Sat.*, I, 10, 42. — (24) Quint., VIII, 1, 3. — (25) Quint., *Inst.*, X, 1, 113. — (26) *Dial. de Orat.*, XXI. — (27) Hor., *Epist.*, I, 1, 67. — (28) *Id.*, *Od.*, I, 22; Sat., I, 9, 60. — (29) Ovid., *Ex Pont.*, IV, 16, 31; Prisc. — (30) Ovid., *ibid.*, XXIX. — (31) Ovid., *ibid*, IV, 2, 1; Suet., *Cal.*, XVI, Vitel., II; Tac., *Ann.*, I, 72, 4, 21.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Poésie satyrique, sa valeur philosophique, sa nationalité en France. — Penchant des grands hommes pour la raillerie; Voltaire, Molière, Rabelais, Racine, Montesquieu, Benjamin Constant. — Yves de Chartres, premier chansonnier. — Sidoine Apollinaire, Secundinus, Avitus, Hildebert, Guyot de Provins. — Fabliaux. — Apologues. — Le roman du Renard, sa popularité pendant le moyen âge. — Gœthe. — Renard et Isandrin. — Confession de Renard, sa mort. — Le Renard contrefaict. — Lien de continuité qui existe entre les poëtes satyriques du moyen âge et le mouvement protestant du seizième siècle.

Après avoir sommairement passé en revue la littérature théologique et la littérature chevaleresque, nous avons à nous occuper de la poésie satirique : c'est le revers de la médaille, la grimace à côté d'une physionomie calme et sereine. Il y a d'ailleurs quelque chose de triste dans cette gaîté folle, quelque chose de grave dans cette raillerie amère, qui attaque, combat et détruit; la parodie est souvent plus sanglante que le drame; or, jamais la littérature satirique n'a débordé avec une plus intarissable variété qu'à l'époque du moyen âge. Enfin, s'il est un peuple qui se soit en quelque sorte étudié à persifler ce que les autres ont admiré, c'est la France : le caractère national penche à l'ironie, les plus grands hommes ont un côté moqueur et frondeur. Quoi de plus national, de plus populaire que Molière, Voltaire et Rabelais! Corneille dans *Nicomède*, Racine dans *les Plaideurs*, ont sacrifié à ce besoin de raillerie : on sait que ce dernier était doué d'un génie singulièrement caustique, et qu'il se contenait pour ne pas se laisser aller à l'épigramme. Le grave auteur de *l'Esprit des Lois*, Montesquieu, a écrit les *Lettres Persanes*; enfin, dans notre époque, un homme de discussion parlementaire, et tout nourri d'idées allemandes, Benjamin Constant offre le modèle de cette plaisanterie fine et mordante.

Au moyen âge, les œuvres satiriques sont des sirventes, des chansons, des fabliaux, des apologues, enfin l'épopée nationale par excellence, le roman de Renard. Avant l'époque où se forme la langue proprement dite, la chanson n'a guère cours dans le monde, le temps n'est pas gai; c'est aux croisades qu'il faut remonter pour trouver la première mention d'un chansonnier, Yves de Chartres, qui soutient l'enthousiasme des croisés avec sa poésie facile et légère. Dans le Midi, les troubadours se plaçaient sous la protection de seigneurs puissants, et de cette retraite assurée ils lançaient de virulentes satires contre des princes, contre le roi, contre le pape lui-même. Quand les barbares envahissent la Gaule, il se trouve quelques poëtes qui auraient bien envie de se venger avec leur plume; mais ils n'osent : Sidoine Apollinaire se borne à quelques insinuations épigrammatiques; ce sont plutôt des gémissements qu'autre chose. Cependant un poëte gallo-romain, Secundinus, eut le courage d'adresser des reproches énergiques à Gondebaud qui avait fait périr ses deux frères. Mais à côté de cet exemple d'intrépidité s'en trouve un de pusillanimité : Avitus, évêque de Vienne, écrit au roi bourguignon une lettre de condoléance pour l'aider à supporter la douleur que devait lui causer cette mort. Quelquefois dans les visions il y a de fréquentes censures des désordres du clergé. Vers l'époque de la renaissance, nous voyons un évêque de Poitiers, Hildebert, l'une des lumières du siècle, adresser à Rome une élégie touchante, où il s'écrie qu'il eût mieux valu ne pas représenter les dieux si souvent, et les adorer davantage. Des voix hardies et passionnées commencent les hostilités contre la cour de Rome; mais c'est surtout dans la littérature française que cette tendance va croissant et se développant. Dans la première moitié du treizième siècle, Guyot de Provins, après avoir été ménestrel et suivi les croisades, se fait moine, parcourt les couvents, puis écrit une Bible où il attaque avec une rare énergie les désordres de la société; il n'épargne même pas la chevalerie, cet idéal chanté par les poëtes. Après avoir dit que le pape devrait être l'étoile polaire qui les gouvernât, il s'écrie : *Grand peché fait le père qui ses enfans occit*, etc.

Les fabliaux sont une de nos grandes richesses, c'est la prose d'une société dont la chevalerie est la poésie : toutes choses sont vues du mauvais côté, on persifle tous les travers; le chevalier est représenté tantôt pauvre, tantôt brigand et cherchant proie; on se moque de l'avarice et de la poltronnerie des bourgeois. Quant au vilain, il est bafoué, honni; le paradis lui est fermé, l'enfer le rejette; personne ne veut de lui, ni dans ce monde ni dans l'autre. Les clercs sont les habiles; ils attaquent le bourgeois et rossent le vilain : à cela près, on ne les épargne pas plus que les autres; cette raillerie va quelquefois jusqu'à des hardiesses inouïes. — Un manant confie son cheval à un chevalier, qui le laisse manger par les loups. Le paysan réclame son cheval, il en demande soixante sous parisis; le chevalier lui en donna trente, et répond que c'est à Dieu de lui donner le reste. Le manant s'en va; dans sa route il rencontre un moine : « Vous êtes, lui dit-il, un serviteur de Dieu; je vais vous prendre les trente sous que me doit votre maître. » Tous deux vont devant le juge; le moine est condamné, et l'arrêt porte qu'il lui est permis d'avoir recours sur son maître.

L'apologue est une satire de l'humanité : il appartient également à tous les peuples. Les fables que l'antiquité attribuait à Esope, Phèdre, et celles composées dans les siècles de basse latinité, sont souvent traduites en français et mises sur le dos d'Esope; qu'elles viennent du latin, de l'Orient, n'importe. Arrivons maintenant à la grande époque du moyen âge, le roman du *Renard*. Toute la société d'alors est représentée par les animaux, dont le renard est le centre. Le lion s'appelle *Noble*; l'ours, *le Brun*; le loup, *Isandrin*; un docteur de Lombardie, un chameau; c'était une chose convenue; au commencement du treizième siècle, cette donnée était extrêmement populaire : on reprochait aux moines de peindre plutôt dans leurs réfectoires l'histoire de Renard que la Vie des Saints. L'histoire de Renard a été si populaire, que ce mot, qui n'était que le nom propre de l'animal nommé vulgairement *voulpil*, est resté dans la langue. Ce cycle a été traité par un grand nombre de poëtes; M. Legrand d'Aussy a compté vingt-cinq branches, se rattachant toutes au même fond. De même qu'on prêtait chaque jour une nouvelle expédition à Charlemagne, on mettait un nouveau tour sur le compte de Renard. Les Allemands connaissent depuis long-temps cette odyssée du moyen-âge; Gœthe a employé tout son talent à rajeunir cette vieille histoire; il s'était même accrédité une opinion que cette donnée satirique appartenait à l'Allemagne : cette prétention est fausse.

Le fonds du roman est la lutte de l'adresse contre la force. Renard a son château de Malpertuis où il se retire et se met en sûreté lorsqu'il a fait quelque méchant tour. Le loup, très glouton et très stupide, vient à la porte de son château et de-

mande à son beau neveu de lui permettre de partager son festin. Renard, à travers l'huis, lui passe un poisson. Le loup affamé en demande d'autres. Renard exige pour condition qu'il se fasse tonsurer, le loup y consent; Renard lui jette de l'eau bouillante sur la tête, et il n'en peut plus de contentement de lui avoir joué ce bon tour. Une autre fois il le mène pêcher dans un étang glacé, lui attache un seau d'eau à la queue, et lui persuade de rester ainsi sans remuer toute la nuit; il y consent; le seau gèle, et le loup se trouve pris par la queue. Tout cela est raconté avec verve, entraînement et d'une façon très pittoresque et très gaie. Renard continue la suite de ses mauvais tours. Il mène le frère d'Isandrin dans un couvent, et le fait boire. Lorsqu'il commence à perdre la raison, Renard l'exalte par les flatteries les plus ridicules, il lui persuade qu'il est roi, qu'il est évêque, il lui fait chanter la messe et sonner les cloches; à ce bruit les moines accourent, Renard se sauve et l'on assomme le malheureux Isandrin. Cependant des réclamations s'élèvent de toutes parts; Renard se réfugie dans son château de Malpertuis; on lui envoie des seigneurs qu'il maltraite sans pitié; enfin il vient de lui-même et trouve moyen de leur en imposer à tous. Puis, pour expier ses péchés, il va à Rome en pèlerin; mais il revient bientôt sur ses pas, se donne comme médecin, et prétend qu'il a étudié à Salerne. Il finit par une confession adressée au milan, après quoi il veut happer son confesseur; enfin l'archiprêtre Bernard, autrement l'âne, prononce son oraison funèbre. Au quatorzième siècle, il y a le *Renard contrefaict*; c'est une encyclopédie historique dans laquelle l'auteur met pêle-mêle tout ce qu'il sait, dans la bouche de Renard. Il y a des épisodes de 7,000 vers, entre autres toute l'histoire d'Alexandre. Il y perce une tendance anti-féodale très prononcée. Les idées démocratiques étaient répandues en grand nombre dans la Champagne; or l'auteur est un épicier de Troyes, et, comme tel, il se sent fort peu de goût pour la chevalerie: *Si gentilhommes n'engendraient, si louves ne portaient, si grand cheval n'était jamais, tout le monde vivrait en paix.*

Toute cette poésie satyrique travaille à la destruction du monde au milieu duquel elle vivait. Il y a une ligue d'opposants contre l'Église qui se continue pendant tout le moyen âge. A peine Cassien a-t-il transporté dans les Gaules la discipline de la Thébaïde orientale, que des voix s'élèvent contre cette institution; Sulpice Sévère, l'agiographe, qui a écrit la vie de S. Martin, et Paulin, combattent les moines ambulans. Du temps de S. Jérôme, un Gascon, nommé Vigilance, attaque le célibat des prêtres, les pèlerinages, les quêtes, le culte qu'on rend aux reliques, presque dans les mêmes termes que Luther. Tous ces auteurs de satires tendent à une réforme; il y a intelligence entre ces troupes légères et les graves hérétiques. Les sirventes des troubadours tenaient aux opinions hérétiques des Albigeois et des Vaudois. Chaucer, poète anglais, le Boccace de la Grande-Bretagne, et dont les contes ne sont le plus souvent que des traductions de nos fabliaux, était un sectateur de Wiclef, et fut exilé à cause de son opinion. Si l'on supprimait toute cette poésie satirique, on ne comprendrait pas le grand mouvement insurrectionnel du seizième siècle: la poésie est l'expression des désirs d'une société; elle prépare, elle annonce une époque plus grave, et hâte le moment de la réalisation.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE GRECQUE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Histoire des colonies où la philosophie grecque a pris naissance. — Colonies ioniennes. Thalès. — Date de sa naissance. — Détails biographiques. — Récits confus de Diogène Laerce. — Voyages de Thalès. — Ses doctrines. — Problème de l'origine et de la formation du monde.

Avant d'entrer dans l'histoire de la philosophie grecque, M. Jouffroy a consacré quelques leçons à l'histoire des colonies où elle a pris naissance et où elle s'est développée. Nous renvoyons pour tous ces détails aux livres spéciaux qui en traitent. Qu'il nous suffise de dire qu'après avoir partagé en trois périodes principales l'histoire générale de la Grèce pour arriver à l'établissement des colonies, savoir: 1° Période primitive ou pélasgique; 2° période hellénique; 3° période dorienne, et en avoir donné un aperçu sommaire, le professeur s'est occupé surtout des colonies ioniennes, de leur état de civilisation, enveloppant ainsi de son véritable cadre historique le berceau de la philosophie. On sait que les Phocéens substituèrent aux vaisseaux ronds de la Phénicie, les vaisseaux longs de cinquante rames; que Milet couvrit de ses colonies toutes les côtes de la mer Noire, et parvint de bonne heure à un haut degré de civilisation et de culture. Encore une fois nous renvoyons à l'histoire proprement dite; les guerres de Crésus et de Cyrus, celles des villes de l'Asie mineure, entre elles, sont trop connues pour qu'il soit besoin de les mentionner. Après ce premier exposé suffisamment étendu pour faire voir sur quel théâtre et dans quelles circonstances se développe la philosophie grecque, M. Jouffroy a discuté l'autorité des sources auxquelles ils puiserait surtout ses documens. En première ligne il a placé Aristote, le philosophe le plus savant de l'antiquité, génie sévère, logicien critique; puis à un degré plus bas, Platon, qui fausse quelquefois les opinions qu'il discute au profit de la merveilleuse harmonie de ses dialogues. D'autre part, Cicéron connaissait trop bien la littérature et la philosophie grecque pour qu'on ne lui accordât pas un grand crédit. Sans ajouter une foi aveugle à Plutarque, on ne peut nier cependant qu'il n'ait beaucoup lu, feuilleté. Enfin on peut consulter, mais avec mesure, et en ne se reposant pas sur leur autorité seule, Diogène Laërce, Eusèbe, Suidas, etc., etc.

Nous arrivons maintenant à Thalès. Les détails que nous a transmis l'antiquité sont assez contradictoires, et la plupart incertains. Diogène Laërce rapporte qu'Apollodore, dans sa chronique malheureusement perdue, fixe la naissance de Thalès à la première année de la 35e olympiade (640 avant J.-C.). Diogène Laërce et St. Cyrille d'Alexandrie se rangent à cette opinion. Sosicrate, d'autre part, prétend qu'il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans la cinquante-huitième olympiade, ce qui donnerait 638 ans avant J.-C. pour la date de sa naissance. Il est difficile de concilier ces dates d'après le calcul de Volney sur l'éclipse que prédit Thalès, au rapport d'Hérodote. Cette éclipse aurait eu lieu, suivant Volney, vers 625, et Thalès n'aurait eu alors que treize ou quinze ans, selon que l'on adopte le témoignage de Sosicrate ou celui d'Apollodore. Mais d'après des calculs d'astronomie plus récens et plus sûrs, cette éclipse, que Volney rapporte à l'année 625, n'aurait été qu'annulaire, et n'a pu être visible en Asie mineure. Il ne peut donc s'agir ici de l'éclipse qui effraya tant les deux armées sur le point d'en venir aux mains. Une autre éclipse au contraire, visible en Asie mineure, a dû avoir lieu en 603, ce qui s'accorderait assez bien avec les dates que nous avons données plus haut; Thalès aurait eu 35 à 37 ans à cette époque. Suivant Diogène Laërce, qui s'appuie sur l'autorité d'Hérodote, de Démocrite et de Platon, Thalès serait né à Milet, d'une famille phénicienne illustre qui remontait jusqu'à Cadmus et Agénor. Plutarque seul le fait venir dans sa vieillesse à Milet. Sa biographie du reste est assez peu connue, et il n'est pas facile de s'orienter dans le récit confus de Diogène Laërce qui rapporte souvent des faits contradictoires. Thalès ne se maria pas, le fait est positif; il répondit d'abord aux instances de sa mère qu'il était trop tôt, et ensuite, qu'il était trop tard pour se marier, craignant sans doute pour son travail et sa pensée les intérêts et les préoccupations de la famille. Suivant Diogène Laërce, il fut quelque temps à la tête des affaires de la colonie, et les quitta pour se livrer à l'étude, puis il voyagea en Crète et en Egypte. En Egypte il apprit, dit-on, aux Egyptiens à mesurer par leur ombre la grandeur des pyramides; ce qui ne s'accorderait guère avec la haute réputation scientifique dont les Egyptiens jouissaient dans l'antiquité. Mais il faut croire que la vanité grecque, qui retrouvait ses dieux dans toutes les divinités étrangères, est ici pour quelque chose. Ce qu'il y a de certain après tout, c'est que Thalès avait des connaissances en géométrie, en astronomie, qu'il puisa peut-être ou qu'il développa du moins dans ses rapports avec les savans prêtres de l'Egypte. Tout le monde connaît cette histoire si vulgaire, si répandue, de la récolte des oliviers, et qu'on a attribuée presqu'à tous les sages de la Grèce. On reprochait à Thalès de perdre son temps et sa peine à de stériles travaux. Il voulut prouver l'utilité du savoir, et ayant calculé que l'année suivante serait inféconde en oliviers, il acheta toutes les olives de l'année même, qu'il revendit l'année d'après à un prix exorbitant. Suivant d'autres, il avait calculé que la récolte des olives serait abondante, et avait acheté tous les pressoirs. Quoi qu'il en soit de ce monopole de Thalès, nous ne donnons l'historiette que pour ce qu'elle vaut. On sait encore qu'on lui envoya le fameux trépied trouvé dans la mer, lequel fut envoyé à tant d'autres sages qui se le passèrent les uns les autres, jusqu'à ce qu'enfin il arriva à Solon, qui le fit déposer dans le temple de Delphes. Thalès mourut, dit-on, en tombant dans un puits pendant qu'il contemplait les astres. Mais Sosicrate, dont le témoignage est confirmé par celui de Pausanias, le fait mourir dans un âge avancé, 90 ans, étouffé par la chaleur à la représentation des jeux olympiques. Nous n'avons rien de Thalès, et il n'écrivit rien. Diogène Laërce rapporte cependant qu'il avait composé un poëme sur l'astronomie nautique, etc., etc. Quoi qu'il en soit, nous ne savons rien de sa doctrine que par les témoignages d'écrivains postérieurs: encore ces témoignages sont-ils bien rares. Nous trouvons bien dans Diogène Laërce un certain nombre de maximes qui lui sont attribuées, mais leur authenticité est contestable, au moins pour quelques-unes: presque toutes peuvent se rapporter aux gnomiques; ce sont des préceptes généraux de morale, de simples conseils d'expérience qui forment presque toujours le fond de la sagesse populaire.

Avec Thalès commence la philosophie grecque; il ne demande pas aux cosmogonies, aux religions, mais aux lumières de la raison seule et à l'expérience la solution du problème qu'il se pose. Ce problème, avons-nous dit déjà, est celui de l'origine et de la formation du monde. Il est certain que si ce problème était résolu, tous les autres le seraient. Si nous pouvions pénétrer le secret de la divinité qui a créé tout l'univers, nous saurions par cela même l'origine et la fin de tous les êtres qui le composent. Il n'y avait donc qu'une question alors, qui renfermait dans son sein toutes celles dont l'esprit humain s'occupe, et qui en ont été dégagées plus tard et sont devenues l'objet de sciences particulières. Cette question se présentait encore sous sa face physique, parce qu'il est naturel que l'homme s'en prenne avant tout au spectacle du monde extérieur. Voyons maintenant comment cette question a été résolue par Thalès. Pour Thalès, le principe de toutes choses est l'eau, *ἀρχὴ τῶν πάντων ὕδωρ*. Cette opinion lui est attribuée par tous les témoignages de l'antiquité sans exception. Sans doute on peut en avoir déjà des traces dans les traditions d'un déluge, dans les explications cosmogoniques qui donnent l'Océan pour père à Thétis, la mère de tout ce qui vit au monde; on peut encore rapporter cette opinion au spectacle de la mer, qui jouait un si grand rôle dans l'existence des colonies; on conçoit que les Ioniens, dont la fortune était à la merci des flots, se soient préoccupés surtout de cet élément, mais ce qui fait l'originalité de Thalès, c'est qu'il fonda sa solution sur des observations, toutes puériles qu'elles puissent paraître aujourd'hui. Il remarqua que dans l'état liquide, la matière n'avait aucune forme arrêtée, mais qu'elle était susceptible de les prendre toutes; qu'elle se moulait dans les vases, pour nous servir des expressions de la physique moderne; qu'elle était tantôt limpide, tantôt visqueuse; il en conclut donc qu'elle prenait aussi l'état solide, et passait par différentes transformations à l'état d'êtres organisés. On reconnaît là un procédé scientifique; au lieu de recourir aux explications mythologiques, aux dogmes des prêtres, Thalès cherche à expliquer par une loi de la nature la formation des choses; il observe et induit de ses observations le passage de la matière de l'état liquide à l'état solide; il reconnaît l'eau comme l'élément primitif de la création. Mais cela ne suffit pas; il faut au principe composant un principe formateur, organisateur; à côté de l'élément matériel, la force. Thalès ne semble pas les avoir distingués; sa recherche était celle de l'élément premier des choses, et il n'alla pas au-delà, tout du moins porte à le croire; et on peut l'induire de ce que ses successeurs ont tous identifié la force et l'élément, et de ce qu'Anaxagore pour avoir établi cette distinction acquit un tel renom dans la Grèce.

COURS D'HISTOIRE ET MORALE. — M. LETRONNE, PROFESSEUR.

4e et 5e leçons.

Discussion de cette question: Quelle est l'époque de la venue de l'homme sur la terre? — Sources de l'histoire égyptienne.

De l'analyse succincte que nous avons donnée du cours précédent, résulte une conclusion plus haute et plus générale que celle que nous avons déjà indiquée; conclusion, pour ainsi parler, métaphysique et que justifient à la fois et les recherches géologiques et les traditions historiques; savoir: l'homme est le dernier être qui ait paru sur la terre, avant lui elle avait éprouvé tous ses bouleversements, toutes ses révolutions; avant lui, elle avait reçu toutes les plantes et tous les animaux; il est le complément et la fin de la création. En effet, toutes les observations s'accordent à montrer que ses ossements ne se trouvent que dans les dépôts géologiques les plus récents, car il fallait que sa demeure fût détruite et rebâtie plusieurs fois avant d'être digne de le recevoir. Aucune trace de ces grandes catastrophes n'est restée dans sa mémoire, car elles lui sont antérieures.

Ceci posé, une autre question se présente: Quelle est l'époque absolue de la venue

de l'homme sur la terre? Sous ses rapports scientifiques et philosophiques, cette question est assez indifférente. Ce qui importe à la philosophie, c'est l'ordre relatif de la formation de l'homme; elle a besoin de constater que l'homme, le plus parfait des êtres, est aussi le dernier échelon de la création. Ce qui importe à la géologie, c'est de déterminer quel est l'ordre de succession des diverses créations et quels êtres ont vécu aux différentes époques géologiques; mais peu importe l'époque absolue de son apparition, pourvu que l'ordre de succession reste toujours le même: il n'en est pas ainsi pour l'histoire; celle-ci a besoin de savoir si cette époque est plus ou moins reculée, et quand il serait impossible de la déterminer d'une manière précise, il importe d'acquérir la certitude que depuis cette époque quelconque, jusqu'à celle où commencent les traditions des anciens peuples, il reste assez de place pour le développement progressif de leur civilisation.

Un homme célèbre dont les sciences déplorent encore la perte récente, M. Cuvier, professait sur cette question une opinion favorable à la nouveauté du genre humain. Cette opinion reposait sur des arguments géologiques auxquels il attachait beaucoup de valeur, tels que la marche des dunes, la formation des tourbières, les falaises des côtes, les atterrissements des fleuves; M. Letronne combat ces divers arguments avec tout le respect dû à un si rare savoir, mais aussi avec une grande force de conviction: il lui semble que ces phénomènes présentent des caractères trop petits pour de si grandes conclusions, et que si l'on est en droit d'en tirer cette conséquence, que l'état actuel des continents est relativement peu ancien, il est absolument impossible de chercher une date absolue, de prétendre que cet état remonte à 3,000 ans, plutôt qu'à 6,000, 8,000. Quant aux atterrissements, il en traitera plus en détail en parlant de ceux du Nil. A ces preuves géologiques, M. Cuvier rattachait une induction historique, tirée du peu d'antiquité des traditions des peuples. En effet, l'histoire de la plupart des peuples anciens ne commence qu'assez tard. Chez deux ou trois, elle ne remonte pas au-delà de 2,000 à 2,400 ans, d'où l'on conclut que le commencement de la civilisation ne s'élevait pas au-delà de 3,000 ans, époque de la grande catastrophe. Mais le professeur établit que partout l'histoire commence fort tard, pas avant l'invention de l'écriture, et quelquefois bien long-temps après; ensorte que l'existence d'une histoire plus ou moins suivie chez les Égyptiens et les Chinois remontant, comme on en convient, à 2,400 avant J.-C., est une preuve sans réplique de l'ancienneté de ces peuples.

Nous renonçons à donner une idée des faits nombreux cités par le professeur et des déductions qu'il en tire, toutes présentées avec cette clarté et cette précision qui permettent de les saisir complètement.

On a paru surtout frappé de l'argument qu'il a tiré, 1° de l'universalité, ou tout au moins de la constance des caractères qui distinguent les races humaines, pour montrer que ceux qui font descendre le genre humain d'une seule famille sont obligés de le faire beaucoup plus ancien, que ceux qui admettent que la Providence a fort bien pu le faire paraître sur plusieurs points différens avec des caractères ethnographiques, en rapport avec les divers éléments.

2° Des différences profondes que présente, dès l'époque la plus ancienne, la civilisation de deux peuples placés aux extrémités de l'ancien monde, les Egyptiens et les Chinois, pour prouver que ceux qui veulent faire descendre la civilisation des anciens peuples de celle d'un peuple primitif, sont obligés de la faire bien plus ancienne que ceux qui la conçoivent née à la fois sur plusieurs points du globe.

M. Letronne a terminé cette leçon en défendant le caractère scientifique de M. Cuvier contre les insinuations de certaines personnes qui ont donné à croire qu'il avait fait des concessions à des opinions qu'il ne partageait pas. M. Letronne prouve que les idées historiques de M. Cuvier tiennent à un ensemble très bien lié dans sa tête, et représentent une opinion scientifique parfaitement sincère; il en cite pour preuve la marche et les procédés exclusivement scientifiques qu'on remarque dans son ouvrage sur les *révolutions du globe*.

Cet ouvrage lui a mérité de grands éloges de la part de quelques théologiens français, fort attentifs à recueillir des observations favorables à leurs idées, et à négliger celles qui ne le sont pas; mais il a été honoré des critiques et des injures des théologiens de l'autre côté des Alpes, qui ne lui pardonnent ni ses opinions sur la gradation et la création successive des êtres, ni surtout des propositions telles que celles-ci: « *Tous les caractères de la race nègre nous montrent clairement qu'elle a échappé à la grande catastrophe sur un autre point que la race caucasique et altaique* (p. 104, éd. in-4°). »

S'ils accordent à la rigueur que le déluge universel n'a pas couvert toute la terre, ils ne peuvent admettre qu'il n'a pas détruit tout le genre humain, sauf une famille privilégiée.

Tel est le résumé de la quatrième leçon: c'est à partir de la cinquième que le professeur est arrivé à l'Egypte; mais avant d'étudier directement son histoire, il est à propos de voir les ressources que cette étude peut présenter, d'apprécier les matériaux avec lesquels on doit la construire.

L'observateur, qui aborde cette partie des vieilles annales du monde, semble entrer dans une de ces ruines si communes sur cette terre. Ce qui a été un temple, un palais autrefois, n'est plus qu'un amas de matériaux jetés çà et là, sans vie, sans ensemble. D'un côté pendent des restes de murs, d'un autre gisent des chapiteaux de colonnes brisées; parfois une idole défigurée a survécu à son temple, et domine immobile la ruine qui s'incline devant elle, comme autrefois ses adorateurs. Si le voyageur est un homme versé dans l'étude de l'architecture, il considérera long-temps les pans de murs, les chapiteaux des colonnes, toutes ces pierres mortes; et dans sa pensée, il rétablira les pierres sur les pierres, les chapiteaux sur les colonnes, les frontons sur les portiques, et sous son crayon retrouvera le temple tel qu'il était autrefois avant que le temps l'eût détruit. Son opération n'a rien de conjectural; car il sait par ces restes quel est l'ordre des ornements, quelles sont les dimensions du monument, quelle est l'élévation des colonnes; l'architecture lui apprend à reconstruire, en suivant les mêmes règles que celles qui ont présidé à la construction.

L'Egypte aussi est un temple en ruine: inscriptions mutilées, monuments en lambeaux, récits dont il n'a survécu que des fragments; voilà tout ce qui nous reste. Des invasions successives ont ravagé sa surface, brûlé ses bibliothèques, mutilé ses monuments, renversé ses obélisques; parfois un temple a échappé à ce carnage, debout au milieu d'hommes qu'il ne connaît plus, semblable au sphinx du désert qui reste impassible sur son piédestal, sans s'inquiéter si le vent du Nord a bouleversé vingt fois la mer de sable qui l'entoure. Mais de même que l'architecte a reconstruit un temple avec des ruines, de même l'historien peut reconstruire l'ancienne Egypte avec les fragments que nous avons. Et comme toutes choses se tiennent, comme la partie appelle l'ensemble, son travail, en certains points, pourra reposer sur des bases aussi certaines que celui de l'architecte. Commençons comme lui par faire une sorte d'inventaire des matériaux dont il s'agit de retrouver la place dans l'ensemble général.

Les sources où nous puisons des renseignements sur l'Egypte ancienne peuvent se diviser en deux classes: les unes consistent dans les fragments des auteurs anciens, les autres dans l'étude du pays et de ses monuments.

Le plus ancien des historiens qui aient parlé de l'Egypte est Hérodote, qui le visita vers l'an 460 avant J.-C. Cet écrivain, qui fit en Egypte un voyage de curiosité et d'instruction, ne négligea aucun moyen d'avoir des renseignements sur le pays. Il est observateur naïf et sincère, mais fort crédule; ses assertions ont besoin d'être vérifiées avec d'autant plus de soin, que ses récits sont plus ou moins modifiés par l'effet de l'enthousiasme que toute la Grèce professait pour l'Egypte. Environ deux siècles avant le voyage d'Hérodote, les Grecs formaient des établissements constants dans ce pays. Une civilisation assez avancée régnait sur les bords du Nil, de magnifiques monuments s'élevaient: les Grecs les imitèrent d'abord pour les surpasser bientôt. Ce n'est pas tout, ils voulurent avoir des rapports plus anciens avec un peuple qui leur inspirait un si vif enthousiasme, et les fondateurs des villes grecques, Inachus, Danaus et Cecrops devinrent des colons égyptiens. Bien des arguments s'élèvent contre la réalité de ces colonies, sur lesquelles le professeur reviendra dans la suite, ce qui nous dispense d'indiquer les faits qu'il a présentés sommairement. Après la conquête de l'Egypte par Alexandre, les descriptions de l'Egypte se multiplient; mais de la période de Ptolémée il ne nous reste en original que Diodore de Sicile (60 ans avant J.-C.), qui renchérit encore sur les origines gréco-Egyptiennes et nous montre le progrès du mélange des traditions des deux peuples, depuis qu'une dynastie grecque s'était établie sur les bords du Nil. C'est ainsi que les Egyptiens rapportaient alors l'origine du royaume de Macédoine à Macédon fils d'Osiris. Strabon (16 à 18 ans avant J.-C.), par sa liaison avec le préfet d'Egypte, a été à même de transmettre de précieux renseignements géographiques. On ne parle ici que des morceaux d'une certaine étendue: le professeur a passé en revue les indications qu'on tire de Pomponius Méla, de Pline, de Plutarque, de Clément d'Alexandrie, etc. Il a insisté principalement sur la chronologie de Manéthon, dont les éléments principaux, recueillis par Julien Africanus, ont été conservés.

La seconde espèce de renseignements se tire des voyageurs modernes qui, surtout depuis l'expédition d'Egypte, ont parcouru cette contrée. Cette expédition ne fut pas seulement militaire; une foule d'hommes distingués, mathématiciens, architectes, astronomes, ont accompagné l'armée, et c'est depuis cette époque seulement que l'Egypte a été connue. Quant aux résultats historiques qui ont été publiés, il faut, pour apprécier ce grand travail à sa juste valeur, examiner les circonstances qui l'ont préparé.

Bailly pensait qu'il avait existé dans la plus haute antiquité un peuple qui habitait la haute Asie, et qui était parvenu à une civilisation très avancée. Ce peuple avait été anéanti et dispersé, et les civilisations chinoise, indienne et égyptienne, n'étaient que des reflets effacés de cette grande civilisation. Les siècles, en perfectionnant les arts et l'industrie, n'avaient fait qu'exploiter les débris et que reconstruire les arts et l'industrie de ce peuple mystérieux d'où nous venait toute science, qui nous avait tout appris, disait Bailly; tout, ajoutait d'Alembert, excepté son nom et son existence.

Dans son traité sur l'origine des constellations et dans son ouvrage sur l'origine de tous les cultes, Dupuis prétendit que le zodiaque avait été inventé en Egypte; et pour trouver quelque rapport entre les signes et les particularités du climat, il opéra une demi-conversion dans les signes du zodiaque; et appliquant à ces changements la quantité du déplacement des points équinoxiaux, il porta cette invention à quinze mille ans avant l'ère chrétienne; les historiens se récrièrent à bon droit sur une pareille conclusion.

Mais les calculs et les aperçus ingénieux qui appuyaient ce système lui donnèrent une telle faveur auprès des mathématiciens, que le voyage de Volney ne fut entrepris que pour le vérifier. C'était donc sous cette double préoccupation, d'abord d'une civilisation primitive, dont celle de l'Egypte n'était qu'un reflet, et enfin de l'invention des signes du zodiaque en Egypte, et à une époque très reculé, que se trouvaient placés plusieurs des savans qui faisaient partie de l'expédition d'Egypte. La découverte de quatre zodiaques dans les temples de Denderah et d'Esné, commençant par des signes différens, parut d'abord une preuve certaine du système de Dupuis. La difficulté de distinguer les points équinoxiaux et solsticiaires permit de proposer et de soutenir un grand nombre d'opinions contradictoires. La question se compliqua encore: les doctrines chrétiennes se crurent attaquées par l'ancienneté de ces zodiaques, et par des considérations trop souvent étrangères à la science, on voulut la diminuer. Les calculs les plus généralement admis dans la commission d'Egypte faisaient remonter ces représentations zodiacales à 2,500 avant J.-C. et, comme il était probable qu'elles avaient été placées lors de la construction du temple qui le contenait, et d'autre part, comme l'Egypte renfermait un grand nombre d'édifices d'un ordre d'architecture analogue, on en conclut que la plupart des monuments de ce pays remontaient à une époque antérieure à la conquête de Cambyse. Ces résultats étaient universellement adoptés, lorsqu'un nouvel élément fut introduit dans la question. On fit une attention plus sérieuse aux inscriptions grecques gravées sur les frontons de plusieurs édifices, elles prouvèrent que ces monuments ne remontaient pas au-delà des règnes de Tibère et d'Antonin.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Royauté patriarcale. — Absorption de la famille dans l'état. — Dejocès, premier juge. — Insuffisance de la famille pour obtenir de grands résultats. — Deux manières d'écrire l'histoire. — Platon. — Résistance de l'égoïsme. — Plan des prochaines leçons.

L'état existe en germe dans la forme de la famille patriarcale; les patriarches étaient déjà des rois. Abimelech signifie *mon père roi*; c'était le nom d'un patriarche. La transition était facile de la famille à l'état; les besoins croissants de la civilisation et la faiblesse de la première devaient nécessairement la réduire à se mettre sous la protection du second. La famille du patriarche Jacob se voit pressée par la disette; sa prévoyance de l'avenir ne pouvait pas aller jusque-là; elle va demander du blé, à qui? à une forme politique qui a pu prévoir cette disette, et trouver dans ses ressources plus étendues les moyens d'y suppléer; la famille s'adresse à l'état; les fils de Jacob vont en Égypte: l'absorption est naturelle et légitime.

Voulons-nous voir une autre formation de pouvoir politique: un homme sage et grave rend la justice à ses concitoyens; il donne des conseils; il se mêle volontairement des affaires publiques: on se trouva bien de ses avis, on le pria de vouloir continuer indéfiniment et d'une manière plus régulière la tâche qu'il s'était im-

posée. Quand Dejocès, c'était le nom de cet homme, eut attiré tous les regards sur lui, il se retire, il refuse; enfin il accepte à certaines conditions; il prend des gardes, c'est un commencement d'armée; il entoure une ville de forteresse, c'est le commencement d'une capitale; Dejocès devient juge, ou roi des Mèdes: voilà comment s'organise une société politique. Les Hébreux, après avoir long-temps vécu à l'état de famille, et avoir été momentanément incorporés dans la forme égyptienne, s'en séparent violemment; mais ce contact leur a profité; le besoin d'un changement se fait sentir. Que demandent-ils? Le texte de l'écriture est formel; ils veulent quelqu'un qui les mène à la guerre et qui les juge. Cela annonce un développement de l'état de famille. En effet, l'idée de guerre n'est pas une idée de famille, l'idée de justice pas davantage; ces deux idées supposent l'existence d'un intérêt général, planant au-dessus des intérêts particuliers, et exigeant leur répression lorsqu'ils sont en désaccord. L'autorité paternelle est reconnue insuffisante, il faut quelqu'un qui applique la loi; la loi est également imposée à tous, et les différentes familles sont confondues dans une vaste unité. Cette idée de l'association sort de la famille, et finit par la détruire, en la transformant. Dans l'état de famille la civilisation se tarit à sa source; en effet, plus de ces grandes entreprises commerciales ou industrielles, plus d'art; l'art a besoin de s'adresser aux masses; on ne fait pas un groupe de Laocoon pour l'exposer aux regards d'un père de famille et de ses serviteurs. L'Arabe a beau vanter son indépendance, son agilité, sa sobriété, on l'estimera toujours moins qu'un cheval et qu'un dromadaire. C'est que tout travail qui n'est pas social, toute révolution qui n'est pas humanitaire, doivent être considérés comme stériles et inutiles. C'est qu'il y a autre chose dans le monde que les résultats, il y a les causes; autre chose que les faits, il y a les idées.

Or, il y a deux manières de faire l'histoire: par l'échelle des faits et par celle des idées. Un des hommes qui ont le plus fortement et largement conçu cette marche de l'intelligence humaine, est Platon. Platon a coordonné les idées de la façon la plus normale et la plus rigoureuse. Il écrit d'abord sa *Politique*, puis la *République* où il constitue la société avec toute l'âpreté antique. Le christianisme vient adoucir cette morale, et poser les principes d'une société nouvelle. Nous procéderons de même par la voie synthétique, et nous parviendrons, par l'échelle des idées, à asseoir nos démonstrations d'une manière méthodique et satisfaisante.

Cette idée de la société, qui suppose pour première condition l'abnégation de soi-même et le dévouement à la chose publique, a été repoussée ou niée par les partisans de l'égoïsme et des jouissances matérielles; ils ont arrangé une sorte d'immobilité absolue et un système de silence et d'annihilation intellectuelle qui leur permettent d'acquérir et de goûter en paix la plus grande somme possible de bonheur matériel. Mais ces systèmes ne peuvent prévaloir, ces hommes ne peuvent durer; l'intérêt social doit l'emporter tôt ou tard. Ici le professeur cite un long passage de Montaigne, qui, dit-il, ne veut pas imiter son père, lequel s'est ruiné à servir l'état. Jamais, poursuit M. Lerminier, jamais l'égoïsme ne s'est formulé d'une façon plus aimable et plus naïve; c'est le soin privé préféré aux exigences publiques; c'est la famille s'isolant de l'état. Employât-on pour soutenir cette proposition encore cent fois plus de grace et d'élégance, de candeur et d'esprit, ce n'en resterait pas moins une assertion impie, une action mauvaise.

Notre marche, nous le croyons, a présenté assez de logique. Avant d'arriver à la notion du droit public nous avons vu ce que c'était que le droit; nous avons ainsi établi les rapports du particulier au général. Les deux idées du droit et de la société nous sont donc déjà familières.

Le droit public est la réunion de tous les principes de sociabilité. Sans nous arrêter aux subtilités des jurisconsultes, et en évitant de tomber dans les mêmes erreurs que certains philosophes du dix-huitième siècle, nous établirons que le droit naturel et le droit social sont identiques; nous nous placerons au point culminant de la science, et nous nous étendrons de là jusqu'aux extrêmes limites de l'histoire de l'humanité. Nous étudierons donc d'abord le droit des gens, puis le droit civil et le droit penal; dans cette grande et longue marche nous nous arrêterons à deux branches de connaissances qui se rattachent à la science générale: le droit canonique et l'économie politique.

CORRESPONDANCE.

SUR LES COLLÉGES COMMUNAUX.

L'exactitude dont nous nous sommes fait un devoir dans le compte-rendu des leçons de la Sorbonne et du collége de France, nous oblige quelquefois à retarder l'insertion des lettres qui nous sont adressées. Comme presque toutes se rattachent au projet de loi sur l'instruction secondaire, nous attendons pour les publier la présentation de ce projet. Nous pourrons alors prêter un appui efficace aux systèmes qui nous paraissent conçus dans l'intérêt de l'enseignement. Il faut laisser à la discussion son opportunité, à moins de la vouloir inutile et vaine. Nous avons reçu quelques lettres aussi sur les écoles ecclésiastiques; nous les résumerons dans un prochain article, et nous espérons ajouter de nouveaux détails à ceux que nous ont transmis nos correspondants.

Depuis long-temps nous souhaitons, comme M. Le Perchec, une loi qui vienne renfermer dans de justes limites les exigences toujours croissantes des municipalités: les écoles primaires supérieures sont d'excellentes institutions sans doute, mais il ne faut pas que leur existence compromette celle des colléges communaux. Rien ne peut autoriser le cumul de fonctions que certains conseils municipaux veulent imposer aux régents. Nous croyons encore avec M. Le Perchec que la législation nouvelle fera bien d'aviser à une répartition plus rationnelle du travail entre les professeurs. C'est la spécialité de l'enseignement qui fait en grande partie dans les colléges royaux la force des études.

Monsieur le Rédacteur,

La sollicitude avec laquelle vous continuez à discuter les intérêts des colléges communaux n'aura pas échappé à aucun des membres de l'université; car je ne doute pas qu'aujourd'hui votre estimable journal, avec les changements complets opérés dans sa rédaction, ne se trouve entre les mains de nous tous, administrateurs ou professeurs, régents, maîtres d'études, etc.

De tous les documents publiés sur l'état de l'instruction secondaire en France, j'ose dire qu'on n'en trouverait pas un seul qui jette plus de jour sur la matière que l'importante notice qui a paru dans le n° 35 du *Journal général*. Quelle foule de réflexions se présente à l'esprit, quand on a parcouru cette petite statistique tout incomplète qu'elle est! C'est là qu'on peut voir à nu la plaie saignante du corps universitaire. Y eut-il jamais nécessité plus démontrée que celle d'apporter un prompt remède à un mal qui va toujours en empirant? Et cependant on parle d'ajourner de nouveau cette loi depuis si long temps promise, si ardemment désirée; il est même assez certain malheureusement que nous ne l'aurons pas de sitôt. Qu'on y réfléchisse pourtant: pour plusieurs établissements la loi arrivera trop tard, si elle est remise à une prochaine session. Dans certaines communes, la parcimonie des conseils municipaux tend encore à s'accroître en raison de la détresse des colléges; ils ne veulent pas comprendre que la première cause de cette détresse est presque toujours dans la faible rétribution que reçoivent les fonctionnaires.

D'un autre côté, comme la plupart des communes qui ont un collége sont tenues, aux termes de la loi du 28 juin, d'entretenir une école primaire supérieure, il arrive que le conseil municipal, dans le but d'épargner les frais d'un traitement à un instituteur, veut absolument que les régents du collége, qui déjà sont chargés de deux cours chacun, se partagent encore entre eux les diverses parties de l'enseignement primaire. On voit tout de suite où mène un pareil système, qui n'est rien moins qu'une désorganisation complète, et qui conduirait infailliblement à la ruine d'un des deux établissements, le collége ou l'école primaire, et peut-être des deux ensemble.

Ce serait plutôt le lieu de demander que nos régents ne fussent pas assujettis à l'enseignement de tant de choses, comme ils le sont déjà, et que sous ce rapport une meilleure répartition du temps et du travail fût faite entre tous les fonctionnaires d'un établissement, qu'ils soient quatre, six ou huit.

En effet, le cercle des études classiques comprenant, par exemple, l'enseignement de la langue française, de la langue latine, de la langue grecque, de l'histoire et de la géographie, au lieu de morceler ces divers enseignements entre plusieurs professeurs, ne serait-il pas mille fois plus avantageux de faire une part distincte à chacun? J'ai blâmé quelquefois les spécialités, ici je les approuve, persuadé que l'application d'un pareil système amènerait les plus heureux résultats. Qu'on fasse avec cela un bon choix des ouvrages classiques, comme il a été dit, et l'instruction universitaire n'aura rien à craindre des prétendues écoles industrielles dont on fait si grand bruit.

Tout ceci ne fait que confirmer le besoin d'une législation nouvelle pour tout ce qui concerne l'enseignement secondaire. Il est fâcheux de songer que la commission du budget ne veuille pas accorder au ministre de l'instruction publique la modique somme qu'il a demandée pour le soulagement des colléges communaux. L'occasion était plutôt favorable pour reconnaître ce zèle ardent et éclairé avec lequel le ministre travaille depuis si long-temps à organiser ou à améliorer les différentes branches de l'instruction publique. C'est encore à la chambre à stimuler nos conseils municipaux; et nul doute que son vote aurait eu la plus heureuse influence sur les prochains budgets des colléges.

Agréez, monsieur le rédacteur, etc. Le Perchec, *Principal.*

NOUVELLES.

On assure, dit un journal, que M. le ministre de l'instruction publique est dans l'intention d'user du crédit de 12,000 fr. qui lui a été accordé en 1833, pour la création de chaires de droit, en établissant une ou plusieurs chaires de droit criminel.

— M. le ministre du commerce et des travaux publics vient de prévenir les préfets des départements, par une circulaire relative aux écoles d'arts et métiers, que l'inscription pour l'examen des candidats aux places dans ces écoles, est reculée au 15 mai 1834.

— On lit dans un journal: Plus de quatre mois se sont écoulés depuis la création de la commission chargée d'examiner les diverses méthodes d'enseignement suivies actuellement dans l'armée, et les motifs donnés par plusieurs chefs de corps de l'abandon de la méthode lancastrienne, à laquelle on dut cependant tant de succès sous le ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Si nous sommes bien informés, cette commission n'a remis le rapport de ses travaux que depuis quelques jours. Ainsi il n'est donc pas à espérer que le ministre de la guerre s'occupe cette année de porter remède au *laisser aller* qui règne dans tous les régiments pour tout ce qui regarde l'instruction civile de nos soldats. Nous ne saurions trop appeler l'attention des chambres sur cet objet important à la fois pour les militaires, leurs familles et par conséquent pour le pays.

— M. Dupuytren est de retour de son voyage d'Italie. Les amis de la science apprendront avec plaisir que la santé de ce célèbre professeur est entièrement rétablie.

— M. Poirson, proviseur du collége royal de Saint-Louis, a versé entre les mains de M. le maire du 11e arrondissement la somme de 927 fr., produit de la collecte faite en faveur des pauvres, entre les professeurs, fonctionnaires et élèves de l'établissement qu'il dirige.

— On remarque que depuis quelque temps MM. les administrateurs des églises de Paris s'occupent tout particulièrement d'exhumer de la poussière de leurs riches magasins les meilleurs tableaux et les plus belles sculptures pour en décorer leurs églises respectives.

— M. Savoye, qui fait un cours d'allemand, a présenté dans sa première séance le résultat de ses travaux sur la langue allemande. Il a montré comment, à l'aide des récents travaux des philologues allemands, il était possible de remonter de l'état actuel de l'idiome germanique, aux formes les plus riches et les plus flexibles de la langue gothique, et de là jusqu'au sanscrit, forme commune des idiomes anciens et modernes de notre Europe. Il a fait voir quelles lumières ces études de grammaires comparées se prêtaient mutuellement et quel secours elles fournissaient à la science étymologique.

— C'est par erreur qu'un journal a annoncé que l'exposition des produits de l'in-

dustrie était retardée et ne devait avoir lieu que le 1er juin. L'ouverture de l'exposition a toujours été et reste toujours fixée au 1er mai.

— Une voiture à vapeur pouvant marcher sur les routes actuelles, et devant transporter trente voyageurs à la fois, est en construction dans les ateliers de MM. Ch. Dietz et Hermann. Les roues de cette voiture, qui doit figurer à l'exposition des produits de l'industrie, sont à jantes mobiles. La compagnie Laffitte et Caillard fait aussi construire une voiture à vapeur dans un système différent. Celle-ci, dit-on, n'a pas été admise par le jury pour la prochaine exposition.

— Les amateurs qui joignent à l'étude des lettres latines le goût des belles éditions, trouveront à satisfaire l'un et l'autre dans la collection que publie M. C.-L.-F. Panckouke, sous le titre de *Bibliotheca nova scriptorum latinorum*. La troisième livraison qui vient de paraître, contient le *Velleius Paterculus*, annoté par M. C. Chardin. Le concours des notabilités universitaires, la grandeur du papier (cavalier vélin), le luxe d'exécution typographique et la modicité du prix, fixé à 4 francs le volume, doivent assurer un succès de vogue à cet intéressant recueil, qui ne doit pas être confondu avec les traductions des classiques latins. Chez l'éditeur, rue des Poitevins, n° 14.

— L'ouverture du congrès méridional aura lieu à Toulouse le 15 mai, dans la grande salle des Illustres, au Capitole. Ce congrès qui se tiendra trois mois avant celui de Poitiers, se propose un double but :

1° *Déterminer les progrès accomplis par le midi de la France dans les sciences, les beaux-arts et l'industrie agricole, commerciale et manufacturière*; 2° *Formuler, pour l'avenir, le programme des travaux les plus urgents et les plus immédiatement réalisables dans cette triple direction.*

— Un journal annonce que le maréchal Marmont, qui est à Vienne depuis la révolution de juillet, se dispose à entreprendre un voyage scientifique en Orient. Il sera accompagné d'un savant du pays, et partira le mois prochain pour se rendre, par Constantinople et la Syrie, en Égypte, qu'il a autrefois parcourue avec l'expédition de Bonaparte.

— M. Danglas, proviseur du collége royal de Montpellier, vient de prendre une mesure qui exercera, nous n'en doutons pas, une heureuse influence sur les études. A la demande d'un grand nombre de parents, il a décidé qu'il serait établi au collége une salle d'étude où les externes seront reçus, surveillés et dirigés dans leur travail, pendant les heures de la journée qui s'écoulent entre les classes.

— M. Nicot, recteur de l'académie de Nîmes, vient d'aller faire lui-même l'examen du collége royal et de l'école normale d'Avignon.

— On écrit de Berlin, à la date du 16 mars : M. de Gollembach, procureur-général à Cologne, a fait publier par l'ordre du ministre de la justice un rescrit qui contient certaines dispositions contre les étudiants affiliés aux sociétés secrètes connues en Allemagne sous le nom de *Burschenschaft*. Une de ces mesures qui se rattache aux étudiants jurisconsultes, dit que dans le cas où les étudiants qui ont fait partie de la société nommée *Burschenschaft* seraient admis comme auditeurs et référendaires aux cours de justice afin de s'y préparer à servir l'état, il ne leur sera assigné que des cours situés dans les provinces éloignées de la Prusse et désignées par le ministre de la justice parmi celles où il n'y a pas d'universités. Ils ne pourront avoir de l'avancement qu'après que les autorités auront formellement certifié que leurs sentiments et leurs principes sont conformes à la volonté de la loi.

— De pareilles poursuites ont lieu à Bavière contre les associations d'étudiants. On dit que les autorités ont trouvé les statuts de ces associations, statuts qui embrassaient une vaste étendue de pays, ainsi qu'une liste qui contient la désignation du plus grand nombre des membres sous des noms symboliques. Les étudiants pris en flagrant délit, et ceux qui sont accusés de complicité ne veulent faire aucun aveu.

— On écrit de Saint-Pétersbourg : Un décret impérial ordonne que les auteurs ou traducteurs indigènes qui se proposent de dédier leurs ouvrages originaux ou leurs traductions à l'empereur, devront les lui faire remettre, lorsqu'ils traiteront de sujets littéraires, par l'intermédiaire du ministre de l'instruction publique. Ce fonctionnaire aura soin d'indiquer le montant de la gratification qui devra revenir à l'auteur ou au traducteur.

M. Schinkel, directeur en chef des travaux publics en Bavière, a offert au roi de la Grèce de lui faire un modèle pour la construction d'un palais à Athènes.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 3 AVRIL 1834. N° 44.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE ANGLAISE.

L'ANGLETERRE ET LES ANGLAIS, PAR BULWER.

TRADUIT DE L'ANGLAIS, PAR J. COHEN.—Tome II et dernier.

De l'éducation politique par les journaux. — Comparaison du journalisme en Angleterre et en France. — Influence de l'aristocratie sur la presse. — Magazines, et livres à bon marché. — Des études philosophiques. — Société royale de Londres. — De son organisation comme club. — De l'état actuel des arts. — De la peinture, du théâtre, etc., etc.

Nous avons déjà suivi M. Bulwer (1) dans les ingénieux chapitres qu'il consacre à l'examen du caractère et des mœurs de la société anglaise; le haut monde aristocratique, la classe marchande, et cette partie si misérable et si dégradée du peuple qui vit de la *taxe des pauvres*, ont tour à tour passé devant nos yeux. Nous nous sommes attachés, avec l'auteur, à démêler les influences, les préjugés, les habitudes qui agissaient sur l'esprit public; et chaque fois que nous l'avons pu, en signalant la source du mal, nous avons indiqué le remède. C'est ainsi que nous avons appelé l'attention sur les déplorables abus des paroisses, la peine du fouet dans l'armée, et l'absence de tout enseignement supérieur dans les écoles.

Après la question de l'éducation nationale que nous avons analisée dans notre second article, M. Bulwer aborde celle de l'éducation politique qui se fait par les journaux. Accoutumés que nous sommes à considérer généralement l'Angleterre comme la terre classique des libertés civiles et religieuses, nous attribuons volontiers à la presse un grand pouvoir dans les affaires du pays; mais cette influence est moindre qu'on n'est tenté de le croire au premier abord. Les Anglais vivent fort retirés; et tant que leur bien-être matériel n'y est pas intéressé, ils s'inquiètent fort peu des questions qui s'agitent en dehors du foyer de la famille. Réservés dans leurs paroles et dans leur conduite, toujours sur le qui-vive à l'égard des autres et d'eux-mêmes, ils tiennent moins à s'éclairer par la discussion, qu'ils ne craignent d'y paraître inférieurs; aussi se renferment-ils dans un obstiné silence, et s'ils en sortent, c'est par quelques mots vagues et décousus pour ne pas laisser prise à des avis contraires. C'est un individualisme singulièrement dur et énergique. Ils n'ont pas non plus de ces grandes institutions, comme celle de la garde nationale par exemple, qui appellent tous les citoyens à un service commun, et par là répandent dans la masse du peuple des opinions et des sympathies communes. Il est donc difficile que l'esprit public se forme dans cet isolement général de la société, et qu'il ait des organes avoués pour ses représentants. En effet, tous les grands journaux politiques, avant de devenir une spéculation de commerce, sont une affaire de coterie pour ceux qui les fondent. Ajoutons d'ailleurs que les journaux coûtent fort cher (chaque numéro revient à 15 sous environ, sept *pence*; nous parlons évidemment ici des grands journaux qui s'adressent à la classe bourgeoise). Quant à ces nombreux cabinets de lecture, où nous pouvons, pour une si faible somme, nous tenir au courant des nouvelles du jour, il n'en existe pas en Angleterre où chacun vit chez soi; les cafés ne sont pas non plus un lieu de réunion comme en France; on ne rencontre çà et là que d'obscures et tristes tavernes, où l'on va s'enfouir dans une cellule enfumée devant un pot d'*ale* ou de *porter*. Les clubs seuls, qu'on cherche à étendre de plus en plus, et qui ont déjà pris un développement considérable, offrent des éléments puissants de sociabilité, et toutes les ressources qu'il serait impossible de se procurer seul; encore demandent-ils des souscripteurs assez riches. Du reste l'influence de la presse peut s'apprécier par l'estime et le rang dont les journalistes jouissent dans le monde. En France, nos hommes d'état les plus distingués, nos littérateurs et nos savants les plus illustres, ne craignent pas de doter de leurs écrits les colonnes d'un journal : membres de la chambre des pairs et de la chambre des députés, publicistes et philosophes tiennent à honneur de s'adresser du haut de cette tribune à leurs concitoyens, en plein jour et au su de tous. L'opinion, qui chez nous est une véritable puissance, et très susceptible, demande qu'on la respecte, et ne traite pas avec des agents subalternes; il lui faut de grands talents et de grands noms; c'est cette exigence même et ce sentiment de sa dignité qui jettent tant d'éclat sur nos écrivains politiques. Il n'en est pas de même en Angleterre; on se cache sous l'anonyme; on s'enveloppe du plus sévère incognito, comme si l'on faisait œuvre mauvaise et qu'on eût à en rougir. Comment voulez-vous, après cela, que le peuple croie à ceux qui n'osent lui parler en face? L'esprit public est-il donc si indifférent ou si faible qu'on redoute de prendre sa cause en main, ou commande-t-on la besogne à des instruments secondaires comme par dédain de cette mission, pour que lord Brougham soit obligé de se défendre contre les reproches qu'on lui adresse d'avoir autrefois écrit dans les journaux? Ce fait est grave et donne à penser : puisque la défense des intérêts de tous n'est pas une distinction et un honneur, que la vie laborieuse de celui s'y qui consacre s'écoule obscure et presque décriée, il faut bien qu'il y ait là quelque vice social. M. Bulwer l'attaque avec force, il nous montre la noblesse partagée en deux factions, whig ou tory, maîtresse de toutes les feuilles et se disputant le pouvoir. Aussi réclame-t-il auprès de ses concitoyens la formation d'un parti indépendant, capable de diriger l'éducation politique du peuple, et de lui imprimer, sur ses devoirs et ses droits, des idées justes et saines. Nous ne pouvons qu'applaudir à de pareils vœux, mais nous doutons de leur accomplissement; car, selon M. Bulwer, ils ne peuvent se réaliser que par une violente réaction contre l'aristocratie, c'est-à-dire par la destruction de tous les monopoles. L'aristocratie, c'est là le monstre qu'il combat, et qu'il désigne à tous les coups; il retrouve son influence absorbante et corruptrice dans les institutions, dans la hiérarchie de l'ordre civil ou religieux, dans l'armée et dans les écoles; enfin dans les derniers détails de la vie domestique. Il lui reproche jusqu'à l'intérêt qu'elle excite, jusqu'à cette avide curiosité avec laquelle on accueille tous les détails qui trahissent les secrets et les passions de son intérieur, même sous la forme du conte et du roman (*tales of fashionnable life*).

Nous avons indiqué les causes qui semblent devoir diminuer l'influence des grands journaux en Angleterre; mais, d'un autre côté, la presse périodique a sur les masses un puissant moyen d'action par les publications à un sou. N'y a-t-il pas quelque chose d'effrayant dans cette expansion rapide et incessante des idées sur vingt provinces et à travers des milliers d'hommes? Que de ménagements, que de patience ne faudra-t-il pas pour verser goutte à goutte cet incertain et terrible remède? A ne considérer que le côté pratique de la question, c'est sans contredit un grand bienfait pour le peuple que ces encyclopédies et *magazines* à bon marché. La classe ouvrière peut y puiser sur les arts et les métiers dont elle s'occupe des notions plus étendues que celles qu'elle tient de la simple routine. Là, nous n'en doutons pas, se trouve le germe d'une réforme; mais, pour être féconde, il faut que des hommes savants et dévoués y mettent la main. Lorsque la générosité anglaise fait de si riches dotations aux établissements de charité et aux écoles des pauvres, pourquoi ne pas former, comme aux États-Unis, des comités de souscripteurs qui ne répandraient parmi le peuple que de bons livres élémentaires, et en surveilleraient eux-mêmes la distribution dans les ateliers? Du reste, M. Bulwer n'a pas pris garde à ce point de vue de la question; il l'a plutôt considérée dans son influence sur le développement littéraire et scientifique. Si les lecteurs sont plus nombreux, les livres sont composés plus vite et plus mal. Un ouvrage absorbait autrefois la vie de l'auteur; il fallait de longues années pour le polir, le soigner dans tous ses détails : aujourd'hui ce soin minutieux de la forme a disparu pour ainsi dire. Devons-nous donc nous en plaindre? Ce serait accuser notre époque et la méconnaître. A un siècle de nous, avait-on la même avidité de connaissances, la même masse d'idées et d'intérêts en qualité d'homme et de citoyen? A mesure que la vie sociale se complique d'une foule de rapports nouveaux, que des millions d'individus s'identifient dans des pensées communes pour former une grande et réelle unité de peuple, il faut bien qu'une circulation active aille du centre aux extrémités et des extrémités au centre. Qu'est-ce à dire, après tout? Les grands écrivains n'ont-ils pas plus d'occasions de se produire, et leur est-il défendu d'élaborer leur œuvre dans le silence du cabinet comme au temps de Buffon? Nous ne croyons pas qu'il faille désespérer de toute gloire littéraire

(1) Voir le numéro du 8 décembre dernier.

dans notre siècle. Si la pensée n'est plus drapée avec cet air de grandeur et de noblesse qu'elle avait au siècle de Louis XIV, si le style n'a plus cet appareil imposant et majestueux, peut-être a-t-il une allure plus franche et plus souple. Ce qu'il a perdu en force musculaire, il l'a gagné en force nerveuse. On le conçoit, les besoins de la discussion quotidienne et de l'enseignement politique ont dû lui donner plus de vigueur et de clarté. M. Bulwer poursuit encore de ses attaques les revues périodiques; des talents qui auraient pu s'exercer sur de vastes compositions, s'épuisent dans la production de petits essais destinés à ne vivre que quelques mois. Sans doute il y a du vrai dans cette assertion, mais il ne faut pas la pousser trop loin. Les grands ouvrages, les grands systèmes s'élaborent toujours en dehors des journaux; seulement ils s'y préparent. Il est bon de tâter l'opinion publique, pour ainsi dire, de l'amener, par des aperçus qu'on lui laisse entrevoir, à des idées plus délicates et plus complètes qu'elle n'aurait pas acceptées de prime abord. Ensuite, bien des pensées partielles, des vues isolées dont on ne pourrait faire un ouvrage, trouvent dans ces revues un débouché naturel. Le mal, c'est qu'aucune direction ne soit imprimée à l'esprit public, qu'il n'y ait pas unité dans les doctrines d'un chef. Certes, toute notre génération se souvient de l'influence prodigieuse que le *Globe* exerça sous la restauration en popularisant chez nous les littératures étrangères; son action fut si forte que nous la ressentons encore. Chez nos voisins, la critique est beaucoup plus individuelle, et par là son pouvoir est plus restreint.

Nous en avons dit assez sur ce sujet, et sans plus de transition que l'auteur, nous jetons un coup d'œil sur la métaphysique. Il semble que cet ordre d'idées doive intéresser peu les Anglais, à en juger par l'absence de tout enseignement philosophique dans les écoles. Ce n'est pas que l'Angleterre n'ait produit de grands philosophes et de profonds métaphysiciens comme Bacon, Locke, Berkeley, Hume, etc.; mais la tendance pratique du génie de ses habitants, et leurs habitudes industrielles, les détournent des abstractions de la science. Bacon lui-même accuse bien cet esprit tout positif, qui ne veut des théories et des idées que ce qu'elles ont d'applicable aux besoins de la vie. L'école psychologique écossaise, si vite popularisée en France, mais qui n'est pas à beaucoup près aussi répandue de l'autre côté du détroit, est timide dans son dogmatisme, et semble limitée et maîtrisée par les faits, plutôt qu'elle ne les maîtrise pour s'élever à de fortes et légitimes inductions. Elle manque à la fois de profondeur et d'étendue: il faut l'avouer, la spéculation métaphysique tient peu de place en Angleterre, et les *idéologues* y sont rares. De nos jours, les seuls systèmes qui jouissent de quelque faveur sont la philosophie morale d'Adam Smith, et la philosophie législative de Bentham; Adam Smith qui fonde la morale sur le principe incertain et mal arrêté de la sympathie; Bentham qui recherche avec une merveilleuse finesse d'analyse les défectuosités des lois, et poursuit dans ses utopies sociales le plus grand bonheur du plus grand nombre. De là le développement de l'économie politique, la science de la création des richesses et de la distribution du travail. Point de philosophie idéaliste. M. Bulwer n'y voit d'autre remède que la fondation de chaires spéciales comme dans nos facultés et dans les universités d'Allemagne. Mais le génie d'un peuple ne se force pas par un décret, et nous doutons qu'une pareille mesure triomphe de son indifférence. Pourtant si un essai doit être tenté, il ne peut l'être qu'avec l'appui du pouvoir.

Le développement des sciences et des arts est-il plus fécond et plus heureux que celui de la philosophie? De grands vices sont encore signalés par l'auteur qui retrouve la pernicieuse influence de l'aristocratie jusque dans le domaine de la science où elle semble n'avoir rien à faire. Voici comment. Il n'est personne qui n'ait entendu parler des *transactions de la société royale de Londres*, d'où sont issus tant de précieux travaux; et si la noblesse y met la main, on ne peut lui reprocher un ascendant qu'elle devrait au talent seul. Mais il n'en est pas ainsi. La société royale est organisée sous forme de club, et par souscription. Comme, à ce qu'il paraît, l'argent tient lieu de certaines qualités d'esprit, et que le titre de membre de la *respectable* société est une mode ou un honneur, on conçoit bien que les nobles y entrent en foule; cela se paie comme une loge au théâtre. D'un autre côté, comme la science ne va pas toujours de pair avec la fortune, et que le prix de la souscription annuelle est de 50 livres sterling (1250 francs environ), beaucoup de savants qui devraient y trouver place, en sont exclus. Il n'est donc pas étonnant qu'avec de pareilles conditions d'entrée, le nombre actuel des actionnaires soit de 714; mais il faut dire que celui des travailleurs ne va pas au-delà de 80. En général, les hommes de science sont mal rétribués en Angleterre; le docteur Herschel ne touche de sa place que trois ou quatre mille francs, et la plupart de ceux qui s'adonnent aux études scientifiques sont obligés de travailler seuls, et à leurs frais. Chez nous, du moins, si les professeurs ne reçoivent qu'un traitement beaucoup plus faible que ceux des universités de Cambridge et d'Oxford, la route de la fortune et des honneurs est ouverte aux sommités. Toutefois les plaintes de M. Bulwer nous semblent exagérées, et aux exemples qu'il cite nous pourrions en opposer d'autres. L'influence du patronage individuel est plus sensible dans les arts. Notre auteur passe en revue les gravures et les peintres les plus distingués de l'époque. Certes les grands peintres ne manquent pas à l'Angleterre; il nous suffira de citer John Martin, génie sombre et sublime comme celui de Milton, Turner et Stanfield, paysagistes pleins de verve et d'éclat. Mais la plupart des tableaux sont commandés par la noblesse; et l'on ne commande guère que des portraits de famille, ou des vues de fantaisie. Il faut donc, pour gagner sa vie, que l'artiste descende et se façonne aux caprices de ceux qui le paient. L'art n'est plus qu'une affaire de mode, un tableau s'achète comme un meuble pour garnir un appartement, rien de plus. Dieu sait quelle vie de misère et de privations a endurée Martin qui poursuivait loin du monde l'œuvre de sa conscience! Croirait-on que Wilkie, dominé par cette influence de l'aristocratie qui menaçait de lui fermer sa bourse, ne put faire graver son tableau de la *saisie des loyers*, de peur qu'il ne fît tort dans l'esprit du peuple aux gentilshommes de campagne? Aussi M. Bulwer réclame-t-il à grands cris le patronage de l'état. Quant à l'architecture, elle est dans la plus piteuse situation. La plupart des monuments de Londres et des grands hôtels de l'aristocratie ne présentent que de lourdes masses, et des ornements grecs de tous les ordres. C'est un pastiche mesquin et ridicule. Pour le théâtre, nous n'avons rien à en dire, sinon qu'on traduit sur la scène anglaise nos vaudevilles et nos mélodrames; un seul auteur, Knowles, semble s'être fait quelque réputation de nos jours, encore le succès de ses pièces n'est-il réellement dû qu'au talent de Macready. M. Bulwer ne parle pas de la musique, et pour cause; nous garderons le même silence.

Dans son dernier livre, l'auteur s'adresse à ses concitoyens et leur expose les divers partis politiques qui divisent les membres de la chambre des lords et de la chambre des communes. Il attaque également les whigs et les torys, deux factions de la noblesse qui se disputent le pouvoir aux dépends du peuple et du roi. C'est autour de la royauté, qui n'a nul intérêt à soutenir les abus et les monopoles, qu'il veut rallier un troisième parti, composé de tous les gens honnêtes, de ceux qui sont dévoués de cœur aux intérêts publics. Les whigs, maîtres du pouvoir, ne lui semblent pas mériter plus de confiance que les torys quand ils y étaient; c'est toujours une aristocratie fortement organisée qui gouverne sous un autre nom. Que veut donc M. Bulwer? L'abaissement de la noblesse, dont l'influence se fait si cruellement sentir, et l'élévation de la royauté et du peuple. Cette thèse demanderait de longues et sérieuses discussions; l'auteur n'a fait que l'effleurer, et ce n'est pas à nous qu'il appartient de la résoudre.

En somme, l'ouvrage de M. Bulwer mérite d'être lu; c'est la première révélation un peu complète qu'un anglais nous fasse sur ses compatriotes. D'ailleurs, M. Bulwer, membre de la chambre des communes, et connu dans le monde littéraire par d'ingénieux ouvrages, a des titres à notre confiance. Son style est facile et brillant, quoique un peu lâche, et ses aperçus, à défaut de profondeur, ne manquent jamais de vérité.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE.—M. LECLERC, PROFESSEUR.

Du Traité sur l'agriculture, par Caton l'ancien. — Célébrité de cet ouvrage. — Notions d'économie domestique. — Traité des origines. — Manière dont Caton écrit l'histoire.

Dans les beaux temps de la république, on allait prendre à la charrue les sauveurs de l'empire. Les Curius, les Cincinnatus, les Regulus s'étaient fait gloire de cultiver eux-mêmes l'héritage paternel. Il était impossible que Caton, sorti du milieu des tribus rustiques, élevé à la campagne, admirateur de tous les grands hommes qui avaient fait leurs délices de la culture des champs, ne l'eût pas en estime particulière: dans un siècle où la frivolité, le luxe et les arts plus ou moins futiles détournaient la jeunesse des occupations sérieuses, le vertueux citoyen devait s'efforcer de lui inspirer du goût pour un genre de vie aussi dédaigné alors qu'il mérite en tout temps d'être honoré. C'est dans ce but que Caton composa son livre *De re rustica* (1), le seul de ses ouvrages que le temps ait respecté et qui nous soit parvenu à peu près entier. « L'agriculture, lui fait dire Cicéron, est salutaire à tout le genre humain; elle procure en abondance tout ce qui est nécessaire à la nourriture des hommes et au culte des Dieux (2). » Mais Caton lui-même est encore plus clair, et fait connaître ses motifs d'une manière plus explicite. Quand nos ancêtres voulaient louer quelqu'un, ils l'appelaient un bon cultivateur, *bonum agricolam bonumque colonum*; c'était mettre le comble à l'éloge que de lui donner ce titre. C'est la campagne qui fournit les citoyens les plus courageux, les plus braves soldats; le produit qu'on en tire est très légitime, et n'est point exposé aux coups du sort, *maxime pius quæstus, stabilissimusque* (3). Ainsi l'agriculture est honorable, utile à l'état, avantageuse aux individus; et quand l'auteur ajoute que les profits ne blessent point les lois de la probité, ne sont point éventuels, mais sûrs, il fait allusion à l'usure qui de sa nature (4) est injuste, et au commerce qui est (ou du moins qui était du temps de Caton) soumis à tous les caprices de la fortune, *periculosum et calamitosum*. Ainsi, pour un honnête citoyen, pour un homme prudent, il n'y a point à balancer entre ces trois manières de s'enrichir (5).

Ce traité a eu une immense célébrité chez les anciens; Varron, Columelle, Palladius et surtout Pline l'ancien le citent sans cesse. Il ne faut cependant pas croire que l'auteur ait envisagé son sujet comme le ferait aujourd'hui un économiste; Caton ne pouvait en avoir la pensée. Lorsqu'il n'existoit pas d'industrie, que le commerce était fort restreint et que Rome, non bornée à l'Italie, comme le serait un état moderne, étendait sa domination en Grèce, en Asie même, et reculait chaque jour les bornes de son empire, il n'étoit pas question de savoir ce que l'Italie pourrait exporter et ce qu'elle recevrait en échange: si la péninsule ne suffisait pas pour alimenter le peuple roi, la Sicile et tant d'autres provinces renommées pour leur extrême fertilité venaient à son secours, sans entraver le moins du monde la marche ordinaire de l'administration de ce vaste empire. Caton devait s'adresser spécialement aux particuliers, et leur enseigner ce qu'ils avaient à faire pour être de bons agriculteurs et réaliser de grands bénéfices. Cette tâche, il l'a remplie à merveille: tracer les devoirs du propriétaire, *pater familias*; prescrire au fermier, *colonus*, ce qu'il doit faire; dire comment il faut cultiver la vigne et l'olivier, préparer et même frelater le vin; enseigner les

moyens d'avoir à bon marché des matériaux pour bâtir, des instrumens aratoires; entrer dans le détail de ce qu'il faut vendre et acheter; indiquer la saison où se sèment les céréales; le mois, le jour où se plantent les légumes, même les plus ordinaires; donner les recettes pour guérir les diverses maladies qui peuvent se manifester au milieu d'un troupeau; plantations, greffes, soins du ménage; discipline et occupations, obligations de tous ceux qui composent la ferme; préparation des engrais qu'il reproche à Hésiode d'avoir oubliés (6); Caton a tout embrassé; il n'a même pas dédaigné d'apprendre à ses lecteurs la manière de faire les gateaux et les compotes, comme le remarque Plutarque (7). C'est ce qui fait dire à Pline que, de l'aveu de tout le monde, Caton était le meilleur cultivateur de son temps, et que personne ne pouvait rivaliser avec lui; *illius avi confessione, optimus ac sine æmulo agricola* (8).

En agriculture rien de plus important que d'élever et de nourrir de nombreux troupeaux; Caton en était bien convaincu, ainsi que nous l'apprend Cicéron: « Quum quæreretur, quid maxime in re familiari expediret, respondit: — Bene pascere. — Quid secundum? — Satis bene pascere. — Quid tertium? — Male pascere. — Quid quartum? — Arare » (9). J'ai été surpris de ne rien trouver de semblable dans le traité dont nous parlons. On y trouve un précepte qui a été bien souvent répété depuis. *Dormitu primus surgat, dormitum postremus eat*, dit-il en parlant du fermier ou métayer. On y lit encore: Quand les bœufs sont devenus vieux et hors d'état de servir, on les doit vendre... il faut que le père de famille aime à vendre et non à acheter, *patrem familias vendacem, non emacem esse oportet* (10).

Depuis longues années l'ignorance et la superstition ont fait inventer, ont perpétué des pratiques absurdes, des formules bizarres composées de mots inintelligibles, mots magiques et puissans qui perdraient toute leur vertu s'ils appartenaient à quelque langue connue. Il est curieux de trouver dans Caton une de ces étranges cérémonies. Les paroles sont curieuses, il les fallait chanter: In ALIO. S. F. MOTAS VAETA DARIES DARDARIES ASTATARIES DISSUNAPITER...... HUAT HANAT HUAT ISTA PISTA SISTA DOMIABO DAMNAUSTRA.

Enfin nous arrivons au grand ouvrage de Caton. S'il ne composa ses *Origines* que dans sa vieillesse, *senex scribere historias instituit* (11), il n'en faut pas conclure qu'il ne s'en occupa qu'à cette époque; il paraît au contraire que pendant longues années il amassa des matériaux pour élever ce beau monument à la gloire de sa patrie: ce fut l'ouvrage de sa vie entière. Questeur en Sicile, proconsul en Espagne, lieutenant ou tribun militaire en Thrace, en Thessalie et en Grèce, député en Afrique, partout il interrogea les monuments antiques, partout il recueillit les vieux souvenirs (12).

Les Origines comprenaient sept livres: le premier contenait l'histoire des rois; dans le second et le troisième il avait exposé l'origine de toutes les villes de l'Italie: de là le titre de l'ouvrage; le quatrième traitait de la première guerre punique; le cinquième de la seconde; et dans les deux dernières il continuait l'histoire contemporaine jusqu'à ses dernières années; et quand la mort le surprit, il pensait à ajouter un huitième livre aux sept qu'il avait composés.

On s'est demandé pourquoi Caton avait négligé toute l'histoire de Rome depuis l'expulsion des rois jusqu'aux guerres puniques, et jusqu'ici on n'a fait que des efforts inutiles pour expliquer cette immense lacune; car il y aurait presque de la niaiserie à admettre la raison qu'en ont prétendu donner quelques érudits, que Caton ne voulait pas mentionner dans son livre, comme les grands pontifes sur leurs tables, quand les vivres avaient été chers, quand quelque obstacle avait intercepté la lumière de la lune ou du soleil, *quotiens annona cara, quotiens lunæ aut solis lumini caligo aut quid obstiterit* (13). Depuis l'établissement des consuls jusqu'à l'époque où l'on arma contre Carthage, les annales du peuple romain n'étaient pas si stériles qu'il n'y eût pour l'historien qu'à enregistrer sèchement les disettes et les éclipses de soleil et de lune; et les luttes si vives, si ardentes entre les patriciens et le peuple, l'usurpation et la tyrannie des décemvirs, l'histoire de la législation, l'invasion des Gaulois, les guerres si longues et si acharnées des Samnites et de Pyrrhus, ne peuvent-elles entrer dans une narration éloquente, sont-elles indignes des réflexions du philosophe, des méditations de l'homme d'état?

Une autre chose assez singulière, c'est que Caton racontait les faits, décrivait les batailles sans nommer les généraux qui les avaient perdues ou gagnées, *imperatorum nomina annalibus detraxit* (14). Cette manière d'envisager l'histoire d'un grand peuple, comme la vie d'un seul homme, n'est pas, dit-on, sans originalité ni sans grandeur. Assurément l'originalité est incontestable; et si l'on trouve quelque chose d'analogue à Athènes et à Venise, ce n'est que sur quelques inscriptions, et des inscriptions ne sont pas l'histoire. Quant à la grandeur, il ne peut jamais y en avoir sans justice: or, est-il juste de confondre les grands capitaines qui remportent des victoires, et les chefs malhabiles qui conduisent les peuples à leur ruine? est-il juste de priver Scipion de la gloire immortelle qu'il s'est acquise, et d'épargner à Varron la honte qui doit éternellement rejaillir sur sa mémoire? Je crains au reste qu'un peu de haine et de jalousie contre le vainqueur de Carthage n'ait été pour quelque chose dans ce système de taire les noms propres. Mais voyez quelle bizarrerie et quelle contradiction! Caton qui a une si grande horreur pour les noms propres, se dément et finit par nous en indiquer un, celui d'un..........., d'un éléphant appelé Surus, qui se défendit vaillamment dans les rangs des Carthaginois, et qui perdit une de ses défenses (15). Un autre, et cette fois c'est un homme, trouva grace devant l'inflexibilité de Caton: c'est un tribun des soldats, Q. Cédicius, qui par son dévoûment héroïque méritait cette exception (16).

Caton pensait qu'un grand homme ne doit pas moins compte à sa patrie de son loisir que de ses occupations. Voilà pourquoi il rédigea ses *Origines* et apprit le grec, à un âge où les affaires publiques lui laissaient quelque repos (17). Il ne reste que des fragments mutilés de cet important ouvrage.

Voulez-vous une image du gouvernement représentatif? *Quidam hoc loco volunt tres partes politiæ comprehensas, populi, optimatium, regiæ potestatis: Cato enim ait, de tribus istis partibus ordinatam fuisse Carthaginem* (18).

On voit, par Caton, que la peine du talion a long-temps fait partie de la législation romaine, au moins pour les voies de fait: *Cato.... in quarto Originum: Si quis membrum rupit, aut os fregit*, talione *proximus cognatus ulciscitur* (19).

De tout temps les Gaulois, les Français ont été passionnés pour deux choses: l'art militaire et la fine plaisanterie et les bons mots: *Pleraque Gallia duas res industriosissime persequitur, rem militarem et argute loqui* (20).

Dans ces derniers temps, des savants ont conjecturé que les Gascons et les Basques avaient quelque chose de commun avec les Liguriens. Voici ce que disait Caton de ces derniers: *Ligures omnes fallaces sunt, sicut ait Cato in secundo Originum libro* (21).

Caton déclinait *quis* régulièrement, et terminait le pluriel en *es*: *Si ques homines sunt..... quescumque Romæ regnavissent* (22).

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

De la population. — Enfance, virilité, vieillesse. — L'enfance n'est-elle qu'un moyen ou est-elle un but? — De la vie probable des nouveau-nés, et de la vie moyenne des décédés. — De la loi d'accroissement de la population. — De l'accroissement rationnel ou de l'état normal de la population. — De l'assiette de la population.

En nous occupant jusqu'à ce jour des choses, nous ne les avons considérées, a dit M. Rossi en commençant cette leçon, que sous le point de vue économique, aujourd'hui nous nous occuperons des hommes, de la population, seulement aussi sous le point de vue économique. Quand nous avons parlé du monde extérieur, de la matière, nous n'avons fait ni de la chimie, ni de la physique, ni de l'astronomie, de même en parlant de l'homme nous ne ferons ni de la métaphysique, ni de la physiologie, ni de la morale. Toutefois il est vrai de dire qu'en nous occupant des choses, uniquement sous le point de vue économique, nous avons cependant rencontré, dans nos investigations, certains faits généraux, tels qu'ils avaient été reconnus, établis par d'autres sciences. Ces faits, nous avons dû en tenir compte, nous avons dû nous en servir pour le but particulier que se propose l'économie politique. Ainsi, par exemple, quand nous recherchions ce qu'était proprement la production des richesses par l'homme, nous avons dû reconnaître certaines propriétés générales de la matière, sa divisibilité, les lois de cohésion et d'affinité, etc., etc.; et nous sommes arrivés à comprendre que le fait de la production pouvait se résoudre, en dernière analyse, en deux seuls éléments, l'intelligence et le mouvement. De même en parlant de l'homme sous le point de vue économique, c'est-à-dire de ses besoins, de son bien-être, de son développement physique, il nous faudra tenir compte de certains faits intellectuels et moraux, des qualités morales de l'homme, par exemple, et nous devrons nous demander si l'homme est ici-bas pour remplir une autre destinée que celle de la matière. Ainsi, dans le domaine de la science universelle, les choses ne sont pas identiques, mais elles se touchent, mais elles ont des rapports entre elles. La vie entière de l'homme n'est pas seulement un but, c'est à la fois un moyen et un but; but de l'être sensible, moyen pour l'être moral.

C'est peut-être à ces considérations que tient l'importance que l'on a mise à toutes les questions qui concernent la population. Ce sont de toutes les questions économiques celles qui excitent le plus de chaleur et d'animosité entre les combattants des opinions diverses. Les uns accusent leurs adversaires de principes affreux, anti-sociaux, immoraux; les autres, d'imprudence, de légèreté, de philanthropie apparente, d'inhumanité réelle.

Si l'homme n'est autre chose qu'une poignée de poussière, un morceau de matière pouvant avoir seulement ici-bas quelques instants rapides de jouissance et de douleur, si la mort était le terme de toutes choses, les questions de population n'auraient pas causé ces grandes explosions de sentiments qui vont quelquefois jusqu'à l'indignation et la colère. Ces indignations, ces colères, sont des hommages avoués ou non, rendus à la dignité de notre nature, et à la destinée future de l'homme. Mais quelle que soit l'importance économique et morale de ces questions nous n'en devons pas moins reconnaître que l'exagération et la déclamation, qui malheureusement n'ont pas manqué en pareille matière, qu'une sorte de cynisme philosophique d'un côté, et de l'autre je ne sais quel sentimentalisme niais, sont de mauvaises méthodes d'investigations. Après avoir étudié de sang-froid les faits généraux tels qu'ils se passent, et saisi leurs rapports, on doit plier le front devant leurs conséquences quelles qu'elles soient, quelles qu'elles puissent être.

La population de la terre, d'un pays, d'un village, c'est l'ensemble, le total de tous les êtres humains qui sont sur la terre, qui habitent ce pays, ce village. Tel est le sens du mot population. Or, en partant des faits les plus simples, quels sont, quand on s'occupe de la population, ceux qu'il faut avant-tout reconnaître et étudier? Ce sont évidemment la naissance, l'existence et la mort.

La naissance de l'homme est un acte à la fois dépendant et de la volonté de l'homme et de certaines conditions physiques. Toutes les observations, toutes les expériences des études physiologiques et anatomiques, ont assez démontré que la capacité productive de l'homme était bornée par l'âge, avait un commencement et une fin. En prenant les deux termes extrêmes, on peut dire que cette capacité commence à 16 ans, nous dirons à 20, et qu'elle finit à 45, nous dirons à 40. De plus, soit par

---

(1) L'on n'est pas d'accord sur le titre: est-ce *De rustica et rebus rusticis*, ou *De agricultura?* Il y a des autorités pour tous ces titres. Voyez Varron, R. R., I, 2; Aulu-Gelle, 3, XIV; Columelle, I, 1; Aulu-Gelle, X, 16; Cic., *De Senect.*, XV. — (2) Cic., *De Senect.*, XVI; voir aussi Cicéron, *P. Sext. Am.*, 18. — (3) Cat., R. R., *Præf.*, IV. — (4) *A quo quum quæreretur...... Quid fœnerari? Tum Cato: Quid hominem, inquit, occidere.* Cic., *Offic.*, II, 5. — (5) *Omnium rerum, ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius.* Cic., *De offic.*, I, 42, voyez tout ce chapitre, qui vraisemblablement a été inspiré par la lecture de Caton. — (6) Cic. *De senect.*, XV. — (7) Plut., *Cat.* περὶ Πλατ [illegible]; 625; Cat. R., ib. LXXVI. — (8) Plin., XIV, 4. — (9) Cic., *De offic.*, II, 25; voyez aussi Plutarque, au chap. 21. — (10) R. R., II, 7. — (11) Cornel. Nep., XXIV, 3. — (12) *In iisdem exposuit, quæ in Italia, Hispaniisque viderentur admiranda. In quibus multa industria et diligentia comparet, multa doctrina.* Cornel. *ibid.* — (13) Aul.-G., II, 25. — (14) Plin., VIII, 5. *Horum bellorum duces non nominavit.* Nep., XXIV, 3. — (15) Plin., *ibid.* — (16) Lisez cet intéressant fragment dans Aulu-Gelle, III, 7; Plin., XXII, 6. — (17) *M. Catonis illud, quod in principio scripsit Originum suarum, semper magnificum et præclarum putavi: clarorum virorum atque magnorum non minus otii, quam negotii rationem extare oportere.* Cic. p. Planc. XXVII; *Offic.*, III, 1; *Rep.*, I, 17. — (18) Serv. A., IV, 682. — (19) Aul.-G., XX, 1. — (20) D. Charisius Sosipater, 2. — (21) Serv. A., XI, 700. — (22) Pomponius et Donat. et Char.

l'observation directe, soit par des analogies déduites d'êtres organisés dont la gestation est la même, il a été prouvé que le fait pouvait se vérifier une fois chaque année. Que si on compte toutes les intermittences, les maladies, les soins de nourriture, etc., ce terme pourra être doublé. On aura donc une naissance tous les deux ans, ou dix naissances dans le cours de la période, et en tenant compte des veuvages, des mort-nés, des cas d'infécondité absolue, on fera encore une déduction, on réduira le nombre des naissances de 10 à 6, ou à 5, comme Mill?

Ainsi donc, si la volonté était d'accord avec la puissance, la population doublerait dans un certain nombre d'années; peu importe ce nombre, ce n'est pas là la question : qu'il nous suffise de savoir que cette possibilité est un fait incontestable. Or, que l'on suppose le doublement, et que ce doublement ait atteint l'âge de la capacité, ne peut-on lui appliquer exactement le même raisonnement? Le doublement ne pourra-t-il pas se doubler à son tour dans la même proportion? Oui, si la volonté était d'accord avec la puissance. Telle pourrait être la loi selon laquelle se doublerait toujours ainsi géométriquement la population d'un pays, à moins que des causes extérieures ne viennent paralyser ce résultat. Mais il ne faut pas confondre deux choses distinctes : le fait dans tel ou tel pays, avec la donnée de possibilité tirée des faits.

La naissance est un instant et non la vie. Le fait important c'est la vie, c'est l'existence. Or la vie de l'homme se partage en trois grandes périodes distinctes. Ces trois périodes sont l'enfance, la virilité et la vieillesse. L'enfance finit à l'âge où l'homme acquiert la capacité reproductive, à 16 ou 17 ans; la virilité et la vieillesse varient : ainsi nous aurons trois termes plus ou moins variables, mais certains dans leurs variabilité.

Enfance. — Qu'est-ce que ce premier terme, l'enfance? est-ce un but, ou n'est-ce qu'un moyen? L'homme vient-il au monde pour achever sa carrière d'enfant et mourir? L'être intelligent et moral, doué de liberté, de responsabilité, naît-il pour être destiné à mourir avant d'avoir rien accompli, avant même d'avoir développé ses facultés. S'il en était ainsi l'homme serait au-dessous de la plante, car la plante vient pour porter des fleurs et des fruits. Mais l'enfance n'est qu'un moyen! Le but est d'atteindre le développement des forces physiques et intellectuelles, c'est de comprendre la destinée morale de l'homme et d'y tendre. Or, si la procréation de l'espèce humaine n'est pas un acte purement brutal, si l'homme est autre chose que la brute, ce n'est pas le moyen qu'il doit vouloir seulement, mais le but. Celui qui aspire à l'honneur et à la dignité de père, doit vouloir avoir ici-bas un représentant de sa raison, augmenter le nombre des êtres libres et raisonnables pour qui la vie est un moyen d'accomplir leur destinée. Ainsi donc, fabriquer des langes pour les transformer en linceuls, peupler des berceaux pour en enrichir la tombe, ce n'est pas de l'être moral, raisonnable, responsable : et pourtant, a dit M. Rossi, on parlera de morale! C'est moral en effet de se faire pourvoyeur de cimetière, de donner la vie à des êtres qui ne doivent pas même comprendre le rayon d'intelligence céleste qui a animé leur dépouille mortelle!! Si du moins le premier souffle de vie était le dernier! Mais non; ils vont à la mort après avoir connu la vie avec toutes les horreurs, toutes les souffrances de la misère et de la faim. Pâles, amaigris, à peine couverts de haillons, répandant tout le long de leurs jours des larmes amères, demandant en vain du pain à qui ne peut leur en donner, et maudissant peut-être, en expirant, les auteurs de leurs maux : voilà le spectacle auquel on s'expose, quand l'enfance ici-bas est un moyen et non un but.

Ce n'est donc pas du nombre des enfants, mais des chances qu'ils ont d'atteindre l'époque de la virilité, mais de la vie probable des enfants, que doit s'occuper et que s'occupe l'économie politique.

La vie probable est l'époque à laquelle parvient au moins la moitié des enfants nés la même année, en considérant la masse tout entière; car on sent qu'il doit y avoir et qu'il y a en effet de très grandes inégalités. Buffon a cru que cette vie probable était de cinq à huit ans, c'est-à-dire que de cinq à huit ans la moitié des enfants nés la même année mourait en France. Heureusement il se trompait. Que si on étudiait ce chiffre classes par classes, on trouverait d'énormes et d'épouvantables différences, selon l'aisance et la moralité des classes. On peut dire que le chiffre le plus bas est 10, le plus haut 40 et même 50. La vie moyenne est autre chose que la vie probable des enfants. La vie moyenne s'obtient en divisant le nombre total des années qu'ont vécu tous les hommes morts la même année par le nombre de ces hommes.

Virilité. — L'enfant est homme. Ses facultés physiques se sont développées, et l'éducation a développé aussi ses facultés intellectuelles, il peut savoir et jouir. Que l'on suppose un pays dont tous les habitants auraient le nécessaire et quelque peu de superflu, pour se procurer les loisirs qu'exige un certain degré d'instruction, et que l'on se représente l'état et l'avenir d'une semblable population. Quels immenses résultats on obtiendrait par cette accumulation qui ne finirait pas de forces intellectuelles et physiques. Tel est le but qu'aucune nation n'a pu atteindre, mais dont s'approchent déjà, dans certaines localités du moins, la Suisse et l'Écosse; tel est le but où tend l'humanité : nous nous égarons souvent, nous parcourons des spirales dont les courbes sont aussi excentriques que celles des comètes, mais par l'étude de l'économie politique nous découvrirons la route la plus sûre, la route la moins indirecte que possible, route que l'ambition seule peut prétendre d'improviser.

La vie moyenne de dix sur quarante serait l'expression d'un grand progrès social. M. Rossi a l'espérance de prouver qu'en France on ne s'écarte pas beaucoup de ce terme. Malheureusement nous n'avons pas encore les données statistiques nécessaires pour pouvoir établir nos calculs sur des bases fixes et régulières, et nos résultats sont souvent erronés.

Vieillesse. — La vieillesse n'est nullement comparable à l'enfance. Honorables débris de long combat de la vie, les vieillards sont les *invalides* de l'armée humaine. Ils ont droit à notre respect. D'ailleurs l'abaissement des facultés physiques et des facultés intellectuelles ne suit pas les mêmes lois; la vie morale survit souvent à la vie physique. Ainsi l'augmentation du bien-être et de la moralité tend à rendre utile ici-bas même cette portion de l'humanité qui paraît avoir achevé sa carrière.

En résumant tout ce qui précède, on voit 1° que la population tend sans cesse à s'accroître, sinon dans une progression géométrique, du moins rapide; 2° que l'accroissement de la population n'est rationnel, en d'autres termes, que l'état de la population d'un pays n'est normal, qu'autant que la majorité au moins des nouveau-nés peut atteindre l'âge de la virilité. L'assiette de la population doit donc être réglée par la vie probable des nouveau-nés et par la vie moyenne des décédés. Plus la vie probable des nouveau-nés sera longue, plus le but physique et moral sera atteint; plus la vie moyenne sera longue, plus on aura de soldats gardant long-temps leur poste; plus elle sera courte, plus l'armée humaine sera composée de *conscrits*, dont l'éducation est une charge sans profit pour la société.

Tel est le but, comment l'atteindre?

Avant tout il faut à l'homme le nécessaire, à la population, des moyens de subsistance, puis du bien-être, du superflu, l'aisance. Le surplus n'est pas de notre ressort.

Il y a donc ici deux questions, une question générale et une question particulière.

La question générale, que nous traiterons dans notre prochain numéro, étudie les rapports de l'accroissement de la population avec l'accroissement des moyens de subsistance.

La question particulière, que nous réservons pour un prochain article, s'occupe des rapports des diverses classes de la population avec les richesses produites.

En d'autres termes, c'est la question de la production et de la distribution des richesses.

NOUVELLES.

La société de géographie tiendra sa première assemblée générale annuelle, pour l'année 1834, le vendredi 4 avril prochain, à sept heures et demie du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

— Dans sa séance extraordinaire du 1er avril, l'académie française a entendu la lecture d'un fragment intitulé : *Du plagiat et des plagiaires*, par M. Arnault. M. Parceval-Grandmaison a lu ensuite un morceau du 4e chant de son poème de *Bonaparte en Égypte*. Enfin, M. Lemercier a fait lecture d'un morceau d'OEdipe à Colonne, intitulé : *Sophocle jugé*; acte historique en vers.

— Un concours vient d'avoir lieu à l'Hôtel-Dieu de Marseille pour neuf places d'interne, dont trois de première classe et six de seconde. Jamais ces luttes scientifiques n'avaient offert autant d'intérêt, soit relativement au nombre des concurrents, soit eu égard à leurs connaissances; car plusieurs de ceux qui se sont présentés comptent jusqu'à cinq et six années d'étude médicale. Aux étudiants de Marseille étaient venus se joindre plusieurs candidats sortis des écoles d'Aix, Toulon, Avignon, Nîmes et Montpellier; leur nombre s'est élevé jusqu'à vingt-un.

— Parmi les produits de l'industrie qui figureront à l'exposition, on cite un tilbury et des harnais, une charrue Grangé modifiée et des ustensiles d'agriculture qui sortent des ateliers de l'école d'arts et métiers fondée à Ménars, par M. le prince de Chimay.

— Les travaux d'hiver de la nouvelle carte de France qui ont eu lieu au dépôt général de la guerre, se termineront le 1er avril prochain, et les cent officiers du corps royal d'état-major qui y sont employés se rendront à la même époque sur le terrain même des levées commencées l'année dernière.

— Il doit y avoir à l'université d'Oxford, le 10 de juin prochain, une grande fête musicale pour l'installation du duc de Wellington, qui a été élu chancelier. Cette fête durera quatre jours.

— On dit que les nombreux collèges latins qui existent dans le canton de Vaud seront remplacés par des écoles industrielles. Il suffira pour ce canton d'un seul collège latin, auquel on pourra donner une forte organisation.

— M. l'archevêque d'Avignon vient d'adresser aux curés de son diocèse une lettre pastorale où il les invite à user de toute leur influence pour détruire les préventions qui peuvent encore s'opposer à l'adoption générale de la vaccine.

— M. le préfet de la Côte-d'Or ayant appris que plusieurs objets de science et d'art, qui se trouvent dans les sacristies ou dans les églises de village, sont vendus à des brocanteurs, vient d'inviter les maires des communes à se concerter avec la commission d'antiquités créée dans le département pour prévenir de pareilles aliénations.

— A peu près à la même époque où les travaux de l'école normale donnèrent aux études historiques et philosophiques un mouvement très prononcé, quelques jeunes professeurs ou docteurs en droit essayèrent de renouveler dans nos écoles l'enseignement fort arriéré de la science du droit : à la fin de 1819 ils commencèrent la publication de la *Thémis* ou *Bibliothèque du jurisconsulte*, recueil périodique auquel MM. Dupin aîné, de Cormenin, de Gérando, Dupin jeune, Macarel, Isambert, etc., ont fourni d'intéressants articles. M. le ministre de l'instruction publique vient de faire acheter plusieurs exemplaires de cet ouvrage pour être envoyés aux facultés de droit qui ne le possèdent pas encore; et le doyen de la faculté de droit de Paris, M. Blondeau, au zèle de qui ce recueil doit principalement sa longue existence et son succès en pays étranger, s'occupe en ce moment d'une table générale des dix volumes dont il se compose.

— Le fameux comte Leo ou Proli, connu en Allemagne comme chef d'une secte nouvelle et qui exerçait, il n'y a pas long-temps, son mysticisme à Offenbach, vient de se noyer dans le Missouri.

— Le sixième volume de la Bible, traduite par M. S. Cahen, se trouve, ainsi que les cinq volumes précédens, chez l'auteur, Vieille Rue du Temple, n° 78.

ERRATUM. Le prix de la nouvelle édition *du Songe ou du Coq de Lucien*, qui vient d'être publié à la librairie de M. Hachette, est de 1 fr. et non de 4 fr. comme nous l'avons annoncé.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes, d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 6 AVRIL 1834. N° 45.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉCISIONS MINISTÉRIELLES.

M. Goupil, docteur en médecine, est institué en qualité de professeur de physiologie à la faculté de médecine de Strasbourg.

Un concours s'ouvrira, le 1er juillet prochain, devant la faculté de médecine de Strasbourg, pour la chaire d'accouchement, vacante dans cette faculté.

Ce concours sera annoncé par la voie des affiches et des journaux.

Par décision du 29 mars 1834, M. Batailler, ancien principal du collége de Gimont, est nommé officier d'académie.

Par décisions du 1er avril 1834, M. Serre Michel, docteur en médecine, est institué en qualité de professeur de clinique chirurgicale à la faculté de Médecine de Montpellier.

M. Leclerc est autorisé, sur sa demande, à se faire suppléer, pendant le second semestre de la présente année scolaire, dans les fonctions de professeur d'éloquence latine à la faculté des lettres de Paris, par M. Lorain, professeur au collége royal de Louis-le-Grand.

RÈGLEMENT

Des études de l'école normale.

Du 18 février 1834.

Le conseil royal de l'instruction publique, vu les arrêtés du 30 octobre 1830 et du 11 novembre 1831,

Arrête ainsi qu'il suit le règlement des études de l'école normale :

TITRE PREMIER.

Art. 1er. L'enseignement de l'école normale comprend trois années.

2. Les élèves se partagent en deux sections, celle des lettres et celle des sciences. Ces deux sections sont distinctes dès la première année; mais elles y ont des points de contact dans l'intérêt de l'une et de l'autre.

TITRE II.

Section des lettres.

3. Les études de la première année sont une révision approfondie de celles des colléges.

4. La seconde année a pour but de donner aux élèves une instruction plus élevée et plus étendue, et de perfectionner leurs connaissances en tout genre.

5. La troisième année considère les élèves comme de futurs professeurs, et spécialise leurs études selon l'enseignement particulier auquel ils devront être appliqués.

PREMIÈRE ANNÉE.

6. L'enseignement de cette année reproduit dans leur ensemble, et en les fortifiant, les études faites au collége, excepté l'histoire, qui, pour être étudiée de nouveau avec solidité dans toute son étendue, comprend deux années.

L'enseignement de la première année comprend :

1° Un cours de langue et littérature grecques, où le professeur exposera la grammaire, y compris la prosodie et la métrique, et en appliquera les règles, soit à l'explication approfondie des principaux auteurs classiques grecs, soit à des traductions du grec en français, et particulièrement du français en grec. Ce cours aura trois leçons par semaine.

2° Un cours de langue et littérature latines, où le professeur, en faisant expliquer des textes de toutes les époques, présentera une histoire de la langue aussi complète que le temps le permettra, tandis que, par des analyses et des traductions, il fera connaître les principaux chefs-d'œuvre de la littérature en prose et en vers. Il exercera en outre les élèves par de fréquentes compositions, telles que thèmes, vers latins, narrations, discours et développements latins et français. Il donnera trois leçons par semaine.

3° Un cours d'histoire ancienne, où le professeur, en rappelant les principaux événements dans un ordre chronologique, insistera particulièrement sur les institutions, les mœurs et les usages, la religion, les arts et en général les antiquités des peuples. Ce cours aura trois leçons par semaine et sera rédigé par les élèves.

4° Un cours de philosophie, qui, sans entrer dans l'histoire, présentera un enseignement aussi complet, mais déjà plus élevé que celui des colléges. Ce cours sera rédigé comme le précédent, et se composera également de trois leçons par semaine.

5° Les élèves des lettres de la première année suivront, en outre, des cours de mathématiques, de physique générale et d'histoire naturelle, destinés à résumer et à fortifier les notions scientifiques qu'ils ont dû acquérir dans le cours d'études des colléges. Chacun de ces cours aura, par semaine, une leçon, dont les élèves feront la répétition entre eux dans une seconde séance.

6° Les élèves de cette année formeront entre eux, sous la direction d'un de leurs camarades, des conférences libres sur la langue allemande, la langue anglaise et les autres idiomes modernes que plusieurs se trouveraient connaître. Dans le cas où il n'y aurait aucun élève sachant assez à fond l'allemand pour l'enseigner, le directeur de l'école pourra, avec l'autorisation du conseiller chargé de la haute surveillance de l'école normale, faire venir un maître du dehors.

7. A la fin de la première année, les élèves subiront des examens intérieurs et spéciaux sur toutes les parties de l'enseignement, d'après les programmes donnés par les professeurs avant l'ouverture des cours. Ces examens seront faits par des inspecteurs généraux des études, et d'autres personnes que désignera le ministre.

8. D'après les résultats des examens, les élèves seront admis à passer une seconde année, ou cesseront de faire partie de l'école. Ceux des élèves qui seront admis à passer une seconde année pourront être autorisés à se présenter, devant la faculté des lettres, aux épreuves de la licence.

DEUXIÈME ANNÉE.

9. Dans la deuxième année, les études de la section des lettres seront purement littéraires. Toutefois, ceux des élèves qui auraient de la vocation pour la philosophie pourront suivre certains cours de sciences.

10. Au lieu de porter, comme durant la première année, sur la partie technique des langues, de l'éloquence, de la poésie, et sur les éléments de la philosophie, l'enseignement intérieur de la seconde année présentera la philosophie et la littérature dans leur développement historique. Quant à l'histoire proprement dite, l'étude de l'histoire ancienne y sera remplacée par celle de l'histoire moderne.

Cet enseignement comprendra les cours suivants, qui auront chacun deux leçons par semaine :

1° Un cours d'histoire de la littérature grecque, qui sera rédigé par les élèves dans toute son étendue, auquel se rattacheront des exercices littéraires, tels que des analyses, commentaires et traductions d'ouvrages et de morceaux choisis des auteurs grecs ;

2° Un cours d'histoire de la littérature latine, également rédigé par les élèves, et accompagné d'exercices analogues, dont les compositions en prose et en vers feront une partie essentielle ;

3° Un cours d'histoire de la littérature française, également rédigé par les élèves, où le professeur s'attachera particulièrement à former leur goût et leur style, soit par des exercices de critique littéraire, tels que des lectures ou analyses raisonnées, soit par des compositions en français ;

4° La continuation du cours d'histoire, c'est-à-dire l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, présentées et rédigées sur le même plan que l'année précédente;

5° Un cours d'histoire de la philosophie que le professeur fera rédiger par les élèves, en leur indiquant de temps en temps des questions à traiter, tantôt par écrit, tantôt de vive voix.

11. A la fin de cette seconde année, les élèves seront examinés sur les programmes de chacun de ces cours par des membres du conseil royal, des inspecteurs généraux des études et autres personnes au choix du ministre. Les professeurs de la faculté des lettres prendront part à cet examen.

12. Ceux des élèves qui, l'année précédente, n'auront pas obtenu le grade de licencié, seront tenus de se présenter cette année aux épreuves de la licence. Tout élè[illegible] qui, à la fin de cette seconde année, ne serait pas reçu licencié, cesserait par cela [illegible] partie de l'école. Les autres passeront en troisième année.

TROISIÈME ANNÉE.

13. La troisième année aura pour objet de former des professeurs, en inculquant aux élèves l'esprit de critique et en les exerçant à la pratique des méthodes.

14. L'enseignement, jusqu'ici commun à tous les élèves de la section des lettres, deviendra de plus en plus spécial. Chaque élève sera appliqué aux études et aux exercices les plus conformes à son aptitude particulière, reconnue et constatée par les examens. La section des lettres se partagera donc en autant de divisions ou classes qu'il y a de parties distinctes dans le cours d'études littéraires des colléges royaux, savoir : grammaire, humanités et rhétorique, histoire, philosophie.

15. Les élèves qui composeront chaque division ne seront pas tenus de suivre les autres cours, si ce n'est comme assistants.

16. L'enseignement de la troisième année comprend :

1° Un cours correspondant aux classes de grammaire des colléges. Le maître de conférences y proposera aux élèves, et leur fera traiter, de vive voix ou par écrit, les questions les plus importantes que présentent les grammaires particulières, soit latine, soit grecque. Il leur expliquera en outre et leur fera expliquer d'une manière approfondie, sous le point de vue grammatical et philologique, un certain nombre de textes choisis dans les auteurs latins et grecs. Enfin il les exercera à la critique et à la méthode d'enseigner, en exigeant d'eux des compositions qu'ils examineront réciproquement, et en leur faisant faire sous ses yeux de véritables classes,

2° Un cours correspondant aux classes supérieures des lettres. Les maîtres de conférences chargés de ce cours, pour les littératures grecque, latine et française, soumettront également à l'examen et à la discussion des élèves un certain nombre de questions de critique et d'histoire littéraire. Ils approfondiront avec eux les règles de l'interprétation des auteurs et celles de la traduction, les principes généraux de l'art d'écrire et de la composition, soit en prose, soit en vers; leur feront appliquer ces principes et ces règles à des sujets ou des textes choisis, et les formeront à l'art d'enseigner, par le moyen de leçons *ex professo* qu'ils leur feront faire devant eux. Le maître de conférences pour la littérature française aura soin, en outre, d'instituer des comparaisons fréquentes des grands monuments de cette littérature avec ceux des littératures étrangères;

3° Un cours d'histoire générale où le professeur, en proposant aux recherches des élèves des points particuliers choisis dans toutes les parties de l'histoire ancienne et moderne; les formera à la critique historique, et leur fera connaître les travaux les plus importants qui peuvent être regardés commes les modèles en ce genre. Toutefois, il ne négligera pas l'art de l'exposition si essentiel à l'enseignement de l'histoire;

4° Un cours de philosophie où l'enseignement des deux premières années sera rappelé et reproduit sous la forme de problèmes puisés, soit dans la science, soit dans son histoire, et que le professeur donnera à débattre aux élèves, en leur faisant rapprocher les différentes solutions qui en ont été proposées, et critiquer les résultats des recherches antérieures. Il insistera particulièrement sur la méthode, et, comme ses collègues, fera faire aux élèves des leçons, à propos desquelles il leur donnera toutes les directions et tous les conseils nécessaires pour former en eux des professeurs aussi sages qu'éclairés.

17. Chaque maître de conférences de troisième année donnera par semaine une séance de deux heures.

18. Les élèves de troisième année, indépendamment des conférences obligatoires, suivront les cours des facultés des lettres et des sciences qui leur seront désignés, d'après leur instruction spéciale. Ils se tiendront prêts à répondre sur toutes les questions que pourront leur adresser les professeurs. Ils fréquenteront aussi les cours du collége de France et des divers établissements publics; avec l'agrément du directeur, ils pourront aller, dans l'intérêt de leurs études, et à des heures convenues, travailler aux bibliothèques, consulter les manuscrits, visiter les musées et les collections des monuments. Tous les moyens d'introduction dans ces établissements leur seront donnés.

19. Il y aura pour cette année, comme pour les précédentes, des examens spéciaux qui se feront au mois de juillet. Les élèves seront en outre invités à se présenter aux épreuves du concours de l'agrégation, chacun selon son aptitude et la division d'études dont il fait partie.

TITRE III.

Section des sciences.

20. Les études de la section des sciences sont communes à tous les élèves de cette section, dans chacune des trois années du cours normal.

21. Le plan d'études pour la section des sciences est réglé conformément au tableau ci-après :

PREMIÈRE ANNÉE.

Pendant les deux semestres :

1° Géométrie descriptive comprenant la perspective et les ombres (une conférence par semaine);

2° Chimie (deux leçons à la faculté et trois conférences par semaine, dont une pour les manipulations).

Pour le premier semestre :

3° Complément de l'analyse algébrique et de l'application de l'algèbre à la géométrie (deux conférences par semaine).

Pour le deuxième semestre :

4° Astronomie (deux leçons à la faculté et deux conférences par semaine). Dans ces conférences, les élèves seront exercés aux applications numériques;

5° Calcul des probabilités (une leçon par un maître de conférences);

6° Botanique (*idem*).

Pendant toute l'année, dessin (deux séances par semaine).

DEUXIÈME ANNÉE.

Pendant les deux semestres :

1° Analyse infinitésimale (deux leçons à la faculté, deux conférences par semaine);

2° Physique (deux leçons à la faculté et trois conférences par semaine, dont une pour les manipulations).

Pour le premier semestre :

3° Minéralogie (deux leçons à la faculté, une conférence par semaine).

Pour le second semestre :

4° Physiologie végétale (deux leçons à la faculté, une conférence par semaine).

Pendant toute l'année, dessin (deux séances par semaine).

TROISIÈME ANNÉE.

Pendant les deux semestres :

1° Mécanique (deux leçons à la faculté et deux conférences par semaine);

2° Manipulations de physique et construction des instruments (une conférence par semaine);

3° Manipulations chimiques et analyses chimiques (une conférence par semaine);

4° Géologie et complément des études de minéralogie et de botanique (le cours de géologie de la faculté pendant un semestre, et une conférence; pendant l'autre semestre, deux conférences par semaine);

5° Zoologie, anatomie comparée et physiologie (les cours de la faculté des sciences et du muséum, et deux conférences par semaine).

Continuation du dessin (une séance par semaine).

Les élèves de cette troisième année, tout en continuant et complétant leurs études mathématiques, pourront être autorisés à se livrer d'une manière plus spéciale, leur aptitude particulière une fois reconnue, aux études de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Ils suivront tous les mêmes conférences; mais ils ne seront pas tenus de suivre également les mêmes cours au-dehors, excepté celui de mécanique. Il pourront en outre, avec l'agrément du directeur de l'école, aller étudier dans les établissements et les cabinets hors de l'école, et prendre part, dans les beaux temps, aux herborisations et autres courses d'histoire naturelle, sous la direction de leurs professeurs et maîtres de conférences.

22. Les conférences seront faites d'après les programmes concertés avec les professeurs de la faculté, donnés par les maîtres de conférences avant l'ouverture des cours, et communiqués au conseil royal de l'instruction publique.

23. A la fin du premier semestre de la première année d'études, les élèves seront examinés dans l'intérieur de l'école sur l'analyse algébrique et l'application de l'algèbre à la géométrie. A la fin du second semestre, ils le seront sur la géométrie descriptive, l'astronomie et le calcul des probabilités. Les élèves qui n'auront pas répondu d'une manière satisfaisante à ces examens cesseront de faire partie de l'école.

24. Les épreuves pour la licence ès-sciences physiques se composeront, pour les élèves de l'école normale, de deux examens : l'un sur la chimie, à la fin de la première année d'études; l'autre sur la physique, à la fin de la seconde année. Les épreuves pour la licence ès-sciences mathématiques se composeront de même de deux examens : l'un sur le calcul différentiel et intégral, à la fin de la seconde année; l'autre sur la mécanique, à la fin de la troisième. Ces quatre examens auront lieu devant la faculté des sciences de Paris. Les élèves qui, au jugement de la faculté, n'auront pas répondu d'une manière satisfaisante à l'un de ces examens, ne seront point admis aux cours de l'année suivante, et cesseront de faire partie de l'école. Indépendamment de ces quatre examens, il y aura à la fin de chaque année des examens sur les différentes parties de l'histoire naturelle, qui se feront aussi devant la faculté des sciences.

25. Indépendamment des cours scientifiques, les élèves de la section des sciences, et particulièrement ceux de première année, pourront suivre des cours de philosophie, d'histoire, de littérature et de langues vivantes, dans l'intérieur de l'école. Parmi ces cours, celui de philosophie sera obligatoire pour les élèves de première année des sciences, comme pour ceux de la première année des lettres. L'examen sur ce cours sera commun aux uns et aux autres.

Le conseiller exerçant les fonctions de vice-président, *Signé* VILLEMAIN.

Le conseiller remplissant les fonctions de secrétaire, *Signé* V. COUSIN.

Approuvé conformément à l'article 21 de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Le ministre de l'instruction publique, *Signé* GUIZOT.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

DES ÉCOLES SECONDAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

De toutes parts des plaintes nous parviennent sur l'envahissement des écoles secondaires ecclésiastiques. Cette question de l'influence du clergé dans l'instruction publique, est une des plus importantes qui puissent être traitées : elle fixera vivement, nous n'en doutons pas, l'attention des législateurs, lorsqu'ils seront appelés à délibérer sur l'enseignement secondaire. Quant à nous, nos convictions sont établies : nous respecterons toujours, et nous défendrons au besoin le principe de la liberté de l'enseignement, à quelque parti qu'il puisse profiter, persuadés que la sagesse publique saura distinguer les véritables intérêts de la société de ce qui n'est que charlatanisme ou ambition. Mais si le droit des familles est sacré, et s'il doit être libre à quiconque offre les garanties légales d'ouvrir des établissements d'instruction publique, c'est à la condition que ces garanties seront les mêmes pour tous. Du principe de liberté dans l'enseignement, naît, comme une conséquence obligée, celui de l'égalité des garanties offertes : l'un ne peut être proclamé, si l'autre n'est maintenu. Or, l'on sait qu'à cet égard les établissements ecclésiastiques jouissent de grands priviléges, et sont placés en dehors du droit commun, tant pour les conditions à remplir que pour les charges à supporter. Tous nos correspondants nous représentent ces écoles comme étant sorties des limites de leur institution, et considèrent l'infraction des réglements en ce point comme la principale cause du malaise de beaucoup de colléges communaux.

Nous croyons nécessaire de rappeler ici les dispositions de ces réglements, et de montrer à quel point il est facile de les éluder; mais loin de tirer des faits qu'on nous signale une conclusion qui serait un démenti flagrant à nos doctrines, nous en déduirons l'impérieuse nécessité d'une législation nouvelle sur l'enseignement secondaire.

La liberté d'enseignement a été proclamée par la charte de 1830; mais cette consécration officielle ne suffit pas; il faut maintenant que le droit soit garanti par le fait; de l'état vague et stérile de sentiment il faut passer à l'action; si la liberté de l'enseignement est une utopie impraticable échappée du cerveau d'un rêveur, il était à la fois inutile et dangereux de l'introduire dans la loi fondamentale du pays; si c'est au contraire un principe puissant appelé à régénérer et à vivifier l'éducation nationale, pourquoi en ajourner l'application?

Nous sommes convaincus que, sans de graves préoccupations politiques, inévitables à la naissance d'un régime nouveau, le gouvernement de juillet aurait déjà rempli une des promesses de son avénement, et satisfait à une des conditions de son existence.

Lorsque la liberté d'enseignement ne sera plus un vain mot inscrit en tête de la charte, les colléges, sur lesquels cesseront de peser exclusivement les charges universitaires, soutiendront avec moins d'infériorité la concurrence des écoles secondaires ecclésiastiques. Ces écoles, qui sont affranchies de toute rétribution, peuvent aisément donner l'instruction à meilleur marché; et l'on sait qu'aux yeux des parents la pension qui coûte le moins cher est toujours la meilleure : aussi la plupart du temps mettent-ils leurs enfants au petit séminaire, moins par un sentiment de dévotion que par un motif d'économie.

Les avantages constitués au profit des écoles secondaires ecclésiastiques, et par suite au préjudice des colléges communaux, trouveut un contrepoids, dit-on, dans les réglements auxquels elles sont soumises. Oui, si ces réglements étaient exécutés, nous ajouterons même exécutables. Quelques unes de leurs dispositions sont dans

un tel désaccord avec les principes promulgués par la révolution de juillet, qu'il faudrait, pour en demander la complète exécution, avoir abjuré soi-même tout esprit de justice et de liberté. Ainsi nous regardons comme une clause inutilement tyrannique celle qui impose à tout chef d'établissement secondaire ecclésiastique l'obligation de déclarer par serment qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse. Cette clause rappelle des jours funestes qu'il eût été plus sage de laisser en oubli. La loi ne doit jamais mettre les hommes dans la triste alternative du mensonge ou de la perte de leur position, parce qu'ils sont naturellement rares ceux qui veulent acheter par un tel sacrifice le droit de rendre hommage à la vérité!

Quant à l'obligation de porter la soutane, c'est là une disposition puérile, depuis long-temps tombée en désuétude, et nous ne nous en plaignons pas. Quelques ecclésiastiques s'étaient résignés à ces supercheries qui, tout inoffensives qu'elles paraissent, dégradent le caractère, et font contracter la dangereuse habitude de l'astuce et de la mauvaise foi. On éludait le serment à l'aide de la restriction mentale. Il en était de même du costume obligé. Les ciseaux d'un tailleur donnaient à la soutane noire une coupe laïque et une forme mondaine; de telle sorte que, pour décider si les réglements étaient enfreints, on se serait vu réduit à la ridicule nécessité de nommer des experts.

Mais les colléges communaux trouvent des garanties autrement puissantes dans la limitation du nombre des petits séminaires, et dans la défense faite aux chefs de ces établissements de recevoir des externes. C'est l'infraction à cette partie importante du réglement qui excite les plus vives et les plus justes réclamations. Tant que nous serons sous le régime du monopole, il importe à l'existence des colléges que toutes les contraventions à cet égard soient poursuivies par les autorités administratives. Lorsque la loi promise sur l'enseignement sera rendue, nous appellerons loyalement les petits séminaires au partage de la liberté commune, et nous combattrons au besoin quiconque voudra les rejeter en dehors du droit commun. Égalité complète de charges et de faveurs, une même loi, une même liberté pour tous, point de priviléges, point de rigueurs exceptionnelles, point de mesures qui frappent les uns sans atteindre les autres; voilà notre système, voilà les doctrines que nous avons toujours professées et que nous professerons toujours. Nous n'aurons jamais à nous reprocher la honte d'une apostasie.

Le besoin que nous avons éprouvé de formuler avec franchise nos sentiments nous a détourné du point de vue historique de la question; mais, nous aimons à le répéter encore, si nous citons les faits, ce n'est pas pour raviver les mauvaises passions des partis, c'est pour faire comprendre à tous, au gouvernement comme au pays, la nécessité de sortir d'un régime d'exception qui, dans sa funeste incohérence, consacre à la fois l'oppression et le privilége.

Ce n'est qu'en 1814, et l'on sait par quelle influence, que les écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires ont été affranchis du régime de l'université. Jusque là, les grands séminaires seuls avaient été l'objet de dispositions spéciales et exceptionnelles.

En exécution du concordat de 1801, et par suite du décret du 23 ventose an XII (14 mars 1804), une maison d'éducation ecclésiastique avait été établie sous le nom de *séminaire* dans chaque arrondissement métropolitain. C'est pour la première fois qu'on voit paraître le titre de séminaire dans la législation depuis 1789. Les circonstances ne permettaient point à l'état de doter un plus grand nombre d'établissements. Ce ne fut que plus tard que l'on reconnut autant de séminaires que de siéges épiscopaux. Le décret laissait d'ailleurs au gouvernement la nomination des directeurs et professeurs, et définissait ainsi les objets de l'enseignement : la morale, le dogme, l'histoire ecclésiastique, les maximes de l'église gallicane, et les règles de l'éloquence sacrée. On le voit, ces écoles ainsi organisées étaient purement théologiques, et n'avaient rien de commun avec l'instruction secondaire.

Le décret du 17 mars 1808, qui soumit tous les établissements d'instruction publique au régime de l'université, conserva (article 3) une exception en faveur des séminaires, qui restèrent sous la dépendance des évêques.

De cette époque date la lutte entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité universitaire. Le décret de 1804 avait parfaitement établi ce que le législateur entendait par ce mot *séminaire*. Mais comme parmi les divers établissements particuliers qui s'étaient formés en vertu de la loi du 1er mai 1802, dont nous avons parlé dans un précédent article, quelques uns avaient pris le nom de *petits séminaires*, les directeurs de ces établissements prétendirent que le décret du 17 mars 1808 ne pouvait les atteindre, et qu'ils n'étaient que des démembrements des grands séminaires, dont le régime ressortissait exclusivement aux évêques.

Un nouveau décret du 9 avril 1809 fit justice de cette prétention, évidemment contraire aux actes législatifs que nous venons de rappeler. Par ce décret, le gouvernement expliqua plus nettement encore ce qu'il entendait par *séminaires* : il les définit des écoles spéciales de théologie, où les élèves ne devaient être admis qu'en justifiant d'un grade de bachelier ès-lettres *obtenu dans les établissements universitaires*. Le gouvernement renouvela en même temps la défense d'ouvrir aucune autre école en dehors de l'université, sous quelque dénomination que ce fût, et décréta que les écoles secondaires, entretenues soit par les départements ou les villes, soit par les évêques ou les particuliers, pour les élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique, seraient régies, avec un intérêt spécial, par les statuts universitaires, et que les réglements de ces écoles seraient approuvés par le grand-maître, toutes les fois qu'ils ne contiendraient rien de contraire aux principes généraux de l'instruction.

Le titre IV du décret du 15 novembre 1811 alla plus loin, et détermina avec beaucoup de détails la juridiction du corps enseignant sur les écoles secondaires ecclésiastiques. « Elles ne pourront être « organisées que par l'université; elles seront gouvernées par elle, « et régies sous son autorité. L'enseignement ne pourra y être donné « que par des membres de l'université, qui restent à la disposition « du grand-maître. » Les prospectus et réglements ne sont plus simplement approuvés : ils sont rédigés par le conseil même de l'université. En même temps, le nombre de ces écoles est réduit à une par département. On prescrit la clôture de toutes celles qui ne seraient pas placées dans une ville, afin que les élèves puissent assister aux leçons du lycée ou collége. Ce langage est celui du monopole. Il ne serait plus dans nos mœurs actuelles, et ne s'accorderait pas surtout avec l'article 69 de la charte. Mais, à l'époque que nous rappelons, de telles prescriptions étaient devenues nécessaires à l'égard d'un clergé qui avait refusé de reconnaître les dispositions si précises des décrets de 1808 et 1809.

La juridiction universitaire à l'égard de ces établissements a été maintenue jusqu'au moment où la restauration s'est empressée de la détruire.

Une ordonnance royale du 5 octobre 1814, contresignée comte de Vaublanc, permet aux évêques d'ouvrir, dans chaque département, à la ville ou à la campagne, près ou loin des colléges, une école ecclésiastique dont ils nommeront les chefs et les instituteurs, et où ils feront élever et instruire *dans les lettres* les jeunes gens destinés à entrer plus tard dans les grands séminaires. Plus de fréquentation des lycées ou colléges, et exemption complète de toute surveillance et de tous droits universitaires : ce qui n'empêche pas les élèves de se présenter, s'ils le désirent, à la sortie du séminaire, devant une faculté de lettres, pour l'examen du baccalauréat, qui leur est conféré gratuitement; et ils feront, soyez-en sûrs, bon profit de cette disposition; car cette foule d'élèves qui vont se jeter dans ces établissements sont loin de se destiner tous à l'église; ils recherchent seulement la jouissance des immunités accordées en faveur du clergé.

Par cette ordonnance, l'autorité universitaire disparaît complétement du régime des écoles secondaires ecclésiastiques. Un seul article rappelle le grand-maître de l'université, qui doit donner son avis, quand il plaira aux évêques de solliciter une ordonnance pour ériger une école dans chaque département.

On sait ce qu'a produit cette législation. Il fallait que le scandale d'un tel régime fût bien patent, et que les protestations auxquelles il donna lieu fussent bien vives, pour qu'on se décidât enfin à y mettre un terme.

Une commission d'enquête fut nommée en 1828 pour vérifier l'état des choses, et proposer, s'il y avait lieu, les dispositions nécessaires au maintien du régime légal.

La commission constata l'existence de 126 écoles secondaires autorisées, soit en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1814, soit en vertu d'ordonnances particulières, survenues depuis cette époque. Ce nombre de 126 doit être porté à 160, si l'on compte comme établissements distincts les écoles annexes, situées souvent à plusieurs lieues de distance de l'établissement principal.

En outre 53 établissements, et 58 avec les succursales, se qualifiant du titre d'écoles ecclésiastiques, d'écoles cléricales ou de petits séminaires, n'ont pu produire aucun titre légal de leur existence.

Le nombre des élèves était ainsi réparti dans ces deux sortes d'établissements : 25,000 dans les uns, 4,750 dans les autres. Il était évident que ce nombre d'élèves était dans une proportion beaucoup plus forte que celui qui était exigé pour le recrutement des grands séminaires.

Un changement politique venait de s'opérer dans l'administration de la France. Le ministère, à l'aide duquel ces petits séminaires avaient faussé leur institution au profit des congrégations ultramontaines, était tombé devant la manifestation du vœu national : le gouvernement de l'université avait été restitué à des mains impartiales. Alors parurent ces fameuses ordonnances du 16 juin 1828, qui soulevèrent les passions du clergé catholique, et qui rencontrèrent aussi, nous devons le dire, une vive et généreuse opposition de la part de tous les amis sincères et intelligents de la liberté.

Ces ordonnances maintiennent encore les écoles secondaires ecclésiastiques dans un état de faveur vis-à-vis des autres établissements d'instruction publique, mais elles posent des limites à ce régime exceptionnel et indiquent les conditions auxquelles les établissements qu'elles régissent pourront être autorisés.

La première des ordonnances du mois de juin 1828 fit rentrer purement et simplement sous le régime de l'université huit établissements dirigés par des jésuites, et statua qu'à l'avenir nul ne pourrait être ou demeurer chargé, soit de la direction, soit de l'enseignement dans un établissement universitaire, ou dans une école secondaire ecclésiastique, s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. C'est à la suite de cette ordonnance que le séminaire de St-Acheul, qui possédait quatre vastes établissements dans le département de la Somme, et qui comptait près de 1,000 élèves, cessa d'exister.

La deuxième ordonnance détermine le nombre d'élèves qui peuvent être reçus dans les écoles secondaires ecclésiastiques. Ce nombre ne doit pas être de plus de 20,000 pour toute la France, ce qui donne une moyenne de 250 élèves pour chacun des 80 diocèses actuellement existants. Elle défend aussi d'excéder le nombre d'élèves qui aura été fixé pour chaque diocèse, d'ouvrir d'autres écoles que celles qui ont été ou seront autorisées par des ordonnances spéciales, et d'admettre aucun externe. Après l'âge de quatorze ans, tous

les élèves admis depuis deux ans dans l'école doivent porter l'habit ecclésiastique. Ceux qui, après leurs études, se présentent pour obtenir le grade de bachelier, ne peuvent, avant leur entrée dans les ordres, recevoir qu'un diplome spécial, lequel n'a d'effet que pour parvenir aux grades en théologie, mais qui reste susceptible d'être échangé contre un diplome ordinaire, après que les élèves seront engagés dans les ordres sacrés. La nomination des supérieurs ou directeurs est de nouveau soumise à l'approbation du gouvernement. Enfin les écoles ecclésiastiques dans lesquelles ces différentes dispositions ne seraient pas exécutées cesseront d'être considérées comme telles, et rentreront sous le régime de l'université.

Pour aider à l'exécution de cette ordonnance, la restauration avait cru nécessaire de créer un fonds de 8,000 demi-bourses réparties entre les divers diocèses, et qui, depuis le 1er janvier 1831, a cessé d'exister.

127 écoles secondaires ont été autorisée, dans 78 diocèses, en vertu de cette ordonnance. Elles se classent ainsi qu'il suit :

35 diocèses en ont une....................	35
39 en ont deux................................	78
3 (Besançon, St-Brieuc, Soissons) en ont trois..	9
1 (Lyon) en a cinq............................	5
2 (Ajaccio et Chartres) n'en n'ont point........	»
80 diocèses.	127 écoles.

Le nombre actuel n'est plus que de 112, 25 écoles ayant été ou supprimées ou converties en établissements universitaires depuis la révolution de juillet.

Quant au nombre d'élèves autorisés, il est de 19,860, ainsi qu'il résulte des ordonnances royales des 26 novembre, 14, 21, 22 et 31 décembre 1828, 7, 19 et 27 janvier, 15 mars et 24 mai 1829, toutes insérées au Bulletin des lois. 26 écoles peuvent recevoir plus de 250 élèves; 33 n'atteignent pas ce nombre moyen.

Dans un prochain article, nous examinerons quel a été le résultat des ordonnances du 16 juin.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Caractère épique du sujet de Jeanne d'Arc. — Vie de Chapelain. Son goût pour les arts contrarié. — Des vocations littéraires. — Les héroïnes de romans. — Légendes germaniques, Brunehild Ledda. — Préface de la Pucelle. — Vers de Chapelain. — Caractère de son poëme.

La leçon que nous reproduisons aujourd'hui, quoique moins piquante peut-être que la précédente, offre aussi dans son genre un intérêt de curiosité que le public éclairé surtout est en état d'apprécier. C'est en quelque sorte un essai, un commencement de réhabilitation en faveur du pauvre Chapelain, tant moqué, tant décrié par Boileau, et qui, lui au moins ne prit point à tâche de traîner dans la boue une femme, l'honneur et le salut de son pays. Nous nous proposons au surplus de donner, sur les chants inédits de *la Pucelle*, des détails plus étendus que ceux dans lesquels M. Girardin a cru devoir entrer.

Il s'est trouvé dans notre histoire, commence le professeur, un sujet éminemment grand et héroïque, un sujet qui, plus que tout autre, prêtait surtout au merveilleux. En 1428, au moment où la main de Dieu semble s'appesantir sur la France, où déjà presque tout le royaume est tombé au pouvoir des Anglais, une jeune fille, jusque là simple servante d'auberge, s'exalte tout à coup à l'aspect des malheurs de son pays, part, s'embarque à Chinon et va trouver le roi Charles VII, lui déclarant qu'elle est chargée par Dieu de délivrer la cité d'Orléans, et de le mener lui-même sacrer dans la cathédrale de Reims. En effet, elle ceint l'épée, arbore l'étendard royal et, toujours inspirée par la sainte vision qui marche devant elle, ne s'arrête qu'à côté du roi, sous les voûtes de la cathédrale de Reims. Certes, voilà un sujet riche en événements merveilleux; gracieux d'ailleurs, car il n'inspire que les sentiments les plus doux; national en outre, il s'agit de la patrie et de la liberté; populaire, puisque fille du peuple, Jeanne d'Arc n'a devant elle ni l'éclat du nom ni celui des richesses. Enfin il se rattache à une grave et mémorable époque de notre histoire: c'est de la délivrance des Anglais que date l'unité du pays, c'est alors seulement que la France commence à jeter sur son sol les fondements de cette union étroite qui ne se cimenta que peu à peu, et qui seule peut faire une grande nation. Ainsi, je le répète, nul sujet plus merveilleux que celui-là, et, par un hasard aussi singulier qu'affligeant, ce sujet, le plus beau de nos annales, est tombé aux mains de deux poëtes qui chacun à l'envi, semblent prendre à tâche de le défigurer, l'un qui le rend ridicule, l'autre, plus condamnable, qui le rend immodeste; l'un qui, par la faiblesse de la langue plus encore que par celle de son génie, gâte et gaspille cette magnifique épopée; l'autre qui, ennemi acharné de tout ce qu'il y a de saintes et antiques croyances, ennemi de la monarchie, ennemi de la religion, ennemi de l'esprit chevaleresque, verse à plaisir sur elle l'ironie la plus insultante. Tous deux j'ai voulu les examiner, le premier pour secouer autour de lui la poussière des épigrammes de Boileau, le second, pour le faire sortir de l'état de sommeil où le laisse l'indifférence, louable d'ailleurs, de notre époque. Car nous n'en sommes plus à ce temps où *la Pucelle* était le complément indispensable de l'éducation d'un homme bien né, où pas un gentilhomme n'eût osé, sans la savoir par cœur, franchir les portes d'un salon. Grace au progrès des mœurs et des lumières, chaque jour vient ajouter encore au discrédit où elle est tombée. Dépouillée du prestige de vogue et de bon ton qui l'environnait, *la Pucelle* n'est plus aujourd'hui qu'une œuvre purement littéraire, et c'est sous ce point de vue que nous l'avons examinée. Venons maintenant à celle de Chapelain, à cette œuvre tant méprisée, tant dédaignée, affublée de tant de ridicule; et d'abord disons quelques mots de la vie même de son auteur.

En 1595, Chapelain était à Paris, prêt à entrer dans le notariat que son père voulait lui faire embrasser. On a souvent parlé des vocations contrariées par les parents, des génies étouffés par une volonté barbare, quand ils ne demandaient qu'à fleurir; mais hélas! combien y a-t-il de ces talents imaginaires qu'on eût bien mieux fait d'arrêter dans leur vol! Que Chapelain eût été notaire et la France n'eût pas eu *la Pucelle*. En vérité, je le demande, la France y eût-elle bien perdu. Son père donc lui voulait assurer une profession honorable et utile; mais sa mère avait connu Ronsard. Elle tenait à ce que son fils fût un Ronsard. Peu à peu avec des protections, quelques talents, Chapelain vit sa réputation s'étendre. Le cavalier Marini, qui vint à Paris avec un poëme qu'il venait d'achever, crut de son devoir d'aller le consulter. Long-temps avant, le Tasse en avait agi de même vis-à-vis de Ronsard, et c'est vraiment une chose singulière que cet honneur décerné par les deux poëtes italiens aux deux grands poëtes ridicules de la littérature française. Mais le cours des prospérités de Chapelain ne devait pas s'arrêter là. Richelieu lui donna mille écus pour lui avoir appris la règle des trois unités. De plus il le nomma de l'académie, faveur signalée, à laquelle Chapelain ne crut pouvoir répondre qu'en adressant au cardinal une ode qui fit l'admiration de Boileau. Ce fut Chapelain qui protégea Racine et l'aida à se faire connaître; ce fut encore Chapelain qui, lors de la création des pensions, fut chargé d'en dresser la liste. Pendant trente ans Chapelain travailla à accomplir son œuvre; trente ans entiers il la lut, la relut, la corrigea, la polit, et au bout de ces trente années seulement il se décida à la livrer au public. Elle parut enfin : mais qu'on n'aille pas croire qu'il s'éleva de suite un de ces rires inextinguibles comme en excitèrent certaines œuvres à leur apparition; *la Pucelle* eut six éditions en moins d'une année. Long-temps on la loua, on la respecta à l'égal de Virgile; et ce ne fut que sous de longues et de sanglantes critiques que *la Pucelle* succomba. Certes, s'il s'agissait de comparer *la Pucelle* aux ouvrages de Virgile et d'Homère, les critiques auraient raison. Mais s'il y a loin de Chapelain à ces deux grands hommes, il y a loin aussi de la réputation qu'on lui a faite à ce qu'il était réellement, et *la Pucelle*, n'en déplaise à Boileau, ne manque ni de talent ni d'esprit.

Chapelain, dans sa préface, justifie avec vivacité la hardiesse qu'il eut de choisir une femme pour son *héros*, et la façon tout aimable dont il s'y prend prouve du moins que, s'il n'était guère poëte, il était en revanche fort galant. Je laisse de côté cette question délicate, souvent controversée, jamais résolue, de la préséance des sexes; mais d'où viennent, je le demande, ces héroïnes, ces beautés guerrières que dans la poésie épique nous rencontrons à chaque pas? D'où vient ce plaisir que nous éprouvons, quand soudain, à un grand coup de lance comme nous aimons tant à en voir, un casque tombe, de longs cheveux roulent sur les épaules du champion terrassé, et que le vainqueur reconnaît une femme dans le vaincu? Et remarquez que ce n'est point chez nous que les héroïnes ont pris naissance. Les anciens avaient leur Camille « si légère, que son pied ne faisait pas même plier les cimes des épis, » leurs Amazones; le moyen âge avait ses Clorinde, ses Bradamante, et tant d'autres, car le moyen âge est riche en guerrières.

Nous voyons, en compulsant les vieilles légendes germaniques, deux exemples de femmes héroïnes. Le premier se trouve dans Ledda. Dans Ledda, c'est la guerrière Brunehild, qui, depuis bien long-temps endormie d'un sommeil magique, est réveillée par l'épée de Sigur. Peut-être est-ce à cette antique tradition que nous devons le conte si populaire de *la Belle au bois dormant*. Le second appartient à Grammaticus Saxo. Saxo parle d'une jeune princesse appelée Alvida, si belle, qu'elle ne marchait que couverte d'un voile, de peur que quelqu'un, venant à voir son visage, ne s'éprit tout à coup de sa beauté. Et voilà qu'un jour, pour échapper aux poursuites d'Alf, fils de Sigur, roi de Danemarck, qui demande sa main, la modeste et timide jeune fille quitte ses vêtements de femme, s'habille en guerrier, équipe un vaisseau et se fait pirate. Alf, qui s'est résolu à la chercher par toute la terre, rencontre enfin, sans le savoir, le vaisseau de celle qu'il aime, et ce n'est qu'au milieu du combat qu'un revers de son glaive, faisant tomber le casque d'Alvida, lui révèle la jeune fille sous le costume du chef des pirates. Le roman finit, comme tous les romans, par un mariage.

Voilà donc, dans les plus anciennes traditions germaniques, deux héroïnes, l'une guerrière et prophétesse, Brunehild; l'autre qui, selon les mœurs du Nord, se fait pirate, Alvida; mais chez toutes les deux éclate le même caractère de chasteté : car c'est toujours à cette condition que les femmes peuvent donner, dans les romans chevaleresques, ces grands coups d'épée dont elles usent si largement.

Une fois les guerrières à la mode, on pense bien qu'il y en eut partout. Tout poëme eut au moins sa Clorinde; et Desmarets, dans son *Clovis*, plus prodigue que ses devanciers, en plaça tout un régiment. Mais la dernière héroïne véritable, la dernière héritière des amazones de tous les siècles et de tous les pays, c'est Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc est sans contredit le sujet le plus poétique, le plus épique, le plus attachant de notre histoire. Observons de quelle façon Chapelain a su en profiter.

Un usage du temps, auquel le Tasse lui-même crut devoir se soumettre, était d'allégoriser son poëme. Chaque personnage représentait une idée morale. Chapelain n'avait garde d'y manquer; ainsi dans son livre « la France c'est l'ame de l'homme, en guerre avec elle-même, et travaillée par les plus violentes de toutes les émotions; le roi Charles, la volonté, maîtresse absolue et portée au bien par sa nature, mais facile à porter au mal sous l'apparence du bien; l'Anglais et le Bourguignon, sujets et ennemis de Charles, les divers transports de l'appétit irascible qui altèrent l'empire légitime de la volonté; Amaury et Agnès, l'un favori et l'autre amante du prince, les différents mouvements de l'appétit concupiscible, qui corrompent l'innocence de la volonté par leurs inductions et par leurs charmes; le comte de Dunois, parent du roi, inséparable de ses intérêts et champion de sa querelle, la vertu qui a ses racines dans la volonté, qui maintient les semences de vertu qui sont en elle, et qui combat toujours pour l'affranchir de la tyrannie des passions; Tanneguy, chef du conseil de Charles, l'entendement qui éclaire la volonté aveugle; et la Pucelle, qui vient assister le monarque contre le Bourguignon et l'Anglais, et qui le délivre d'Agnès et d'Amaury, la grace divine qui, dans l'embarras ou dans l'abattement de toutes les puissances de l'ame, vient raffermir la volonté, soutenir l'entendement, se joindre à la vertu, et, par un victorieux effort, assujétissant à la volonté les appétits irascible et concupiscible qui la troublent et l'amollissent, produire cette paix intérieure et cette parfaite tranquillité en quoi toutes les opinions conviennent que consiste le souverain bien. » Assurément s'il se fût avisé de tailler son poëme sur un pareil patron, *la Pucelle* serait encore dix fois plus mauvaise qu'il ne l'a faite. Mais tout ce grand fracas d'allégories n'était qu'un tribut d'étiquette qu'il fallait payer à la porte.

Toute coutume littéraire était une loi pour Chapelain. Aussi eut-il grand soin de ne point oublier les compliments d'usage. Pas un poëte du temps qui n'ait, dans

le préface de la Pucelle, son petit grain d'encens à respirer; c'est M. de Saint-Amand, le P. Lemoine, M. L'évêque de Vence, M. de Scudery, M. Desmarets, M. de Brébeuf, le P. Membrun, M. de Boissat, noms bien oubliés aujourd'hui, et ensevelis dans leurs œuvres ainsi qu'un mort dans son linceul. C'est là une de ces rudes leçons qui nous apprennent la confiance que l'on peut avoir dans les admirations contemporaines. Que de brevets d'immortalité qui se sont égarés en route!

Certes, je ne veux point essayer de faire à Chapelain une réputation qu'il ne mérite pas; mais cherchons dans ses *douze fois douze cents vers*, et nous en trouverons peut-être qui ne dépareraient pas des poemes plus estimés que le sien. Voulez-vous une comparaison?

Ainsi les voyageurs que la nuit sombre et vaine
A surpris aux déserts de la plage africaine,
Parmi les monts de sable enflammés et mouvants
Que font et que défont les caprices des vents,
Après mille terreurs apercevant éclore
Les feux resplendissants de la vermeille aurore,
Tournent les yeux vers elle et, d'aise transportés,
Pensent voir leur salut en voyant ses clartés.

Boileau, qui s'est tant moqué de Chapelain, en fit-il jamais de plus beaux?

On a dit que la poésie descriptive n'était née que de notre temps; eh bien! on trouve dans *la Pucelle* plus d'un exemple de ce genre de poésie:

L'ombre se décolore et se désépaissit,
Et d'instant en instant l'horizon s'éclaircit.

Et ailleurs:

.... Chinon baisse, décroît,
S'éloigne, se blanchit, s'efface et disparoît.

Il y a surtout dans la poésie un sujet que sa sublimité rend difficile à exprimer; c'est la grandeur de Dieu. Lisez Chapelain:

Loin des murs flamboyants qui renferment le monde,
Dans le centre caché d'une clarté profonde
Dieu repose en lui-même et, vêtu de splendeur,
Sans bornes, est rempli de sa propre grandeur.

Voilà son style. Quant à l'invention, toute faible qu'elle soit, on y trouve des scènes attachantes. Le combat de Renauld et de Suffolk, où l'Anglais, vaincu, arme son vainqueur chevalier, est toute pleine de la noblesse et de l'esprit du temps. Le caractère de Jeanne lui-même, le principal écueil du poëme, ne manque ni d'intérêt ni de dignité.

Nous la voyons d'abord jeune fille grossière, mais pieuse et pure, conduisant ses troupeaux, quand un ange descend du ciel et lui annonce sa mission; ensuite, dans la mêlée, héroïne intrépide, offrant à Dieu le sang du premier Anglais qu'elle a terrassé; plus tard répondant à Dunois, qui s'enthousiasme au bruit de ses victoires:

Donne louange aux cieux et non à ma bassesse.
Je n'agis point par moi qui ne suis que faiblesse,
J'agis par l'éternel; c'est lui par qui mon bras
Apporte aux uns la vie, aux autres le trépas.

Et puis enfin chassée du camp par Charles VII qui la traite de sorcière, et dès lors vouée à cette mort qui ne va pas tarder à l'atteindre. Héroïne d'abord, pour chasser les Anglais, la voici maintenant victime, destinée à mourir en expiation des fautes de la France: car c'est là le véritable sort du héros; sa mission s'achève par l'expiation. Ainsi d'OEdipe, ainsi d'Achille, ainsi des grands hommes de tous les âges! tomber après s'être élevés, périr malheureusement après avoir jeté leur éclat, voilà leur destinée, à eux! comme si une grande infortune devait être la suite nécessaire d'une grande prospérité.

C'est là une loi divine que, à l'aide des Pères de l'Église qu'il avait lus, Chapelain a su parfaitement comprendre. Ainsi nul doute que le caractère d'admirable résignation qu'il a donné à sa Jeanne d'Arc, il ne songeât à le développer dans les douze chants de son œuvre qui sont restés inédits, grace au peu de succès des premiers.

Chassée du camp, elle vient suspendre ses armes aux branches d'un ebène, devant l'église de St.-Denis, et puis se retire à Compiègne. Mais son mauvais ange l'y poursuit. L'ennemi court investir la place; en vain refuse-t-elle de prendre les armes: vaincue par les prières des habitans, elle cède, et bientôt elle tombe aux mains des Bourguignons. Conduite à Rouen, elle s'effraie d'abord; mais Dieu tourne sur elle son regard de bonté, et les anges eux-mêmes, empressés à la consoler, viennent avec leurs voix divines charmer ses maux et assoupir ses douleurs.

C'est là que s'arrête le poëme de Chapelain, et en vérité il est aisé de se convaincre, d'après cet examen, que la réputation de ridicule que Boileau lui avait faite était au moins exagérée. Certes *la Pucelle* ne se distingue ni par l'invention ni par le style, mais il faut remarquer qu'avant Boileau lui-même et avant Racine, la langue françoise attendait encore une plume qui sût la fixer, et qu'ainsi, si parmi les défauts du livre il en est beaucoup qui appartiennent tout entiers à l'époque, il y a des beautés qui ne doivent rien qu'au talent de l'auteur.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

Des tendances naturelles et des prévisions rationnelles de l'homme. — Rapports du nombre et de la longévité d'une population avec les moyens de subsistance. — Faut-il encourager l'accroissement de la population? — De la contrainte morale. — Refutation de diverses opinions économiques qui ont combattu la théorie de la population.

Le défaut d'espace ne nous ayant pas permis d'achever cet article dans notre dernier numéro, nous le terminerons aujourd'hui, complétant ainsi ce que nous avions à dire sur les notions générales concernant la population.

Pourquoi, malgré la tendance incontestable de la population à s'accroître et à s'accroître rapidement, malgré tous les encouragements qu'à tort ou à raison on donne à cet accroissement, la terre n'est-elle pas couverte d'hommes? Pourquoi, en second lieu, et cette question est plus importante, dans plus d'un pays la vie probable des nouveau-nés est-elle encore si courte, et la vie moyenne des décédés, qui s'est prolongée dans certaines localités, est-elle encore exprimée dans d'autres par un chiffre si bas, si peu élevé? En d'autres termes, quels sont les obstacles qui ont paralysé ou ralenti l'action virtuelle du principe de la population?

L'homme n'est pas soumis impérieusement et exclusivement aux lois de la nécessité, comme la plante ou la brute. Être intelligent, doué de prévoyance, et ayant conscience de sa responsabilité morale, il n'ignore pas que pour vivre et pour faire vivre ceux à qui il donne le jour, il lui faut des moyens de subsistance. Il flotte pour ainsi dire entre ses tendances naturelles, qui le portent à la reproduction de son espèce, et ses prévisions rationnelles, qui lui font connaître la nécessité de ne pas se livrer à ces tendances instinctives d'une manière aveugle et irréfléchie.

Entre l'action de ces deux forces il n'est pas possible de tracer exactement la ligne suivie par l'humanité, car il n'existe pas de ligne fixe que l'humanité ait suivie, et les résultats varient suivant les temps et les lieux, et surtout selon les classes de la société.

Il y a donc entre la population d'un pays et la longévité de cette population d'un côté, et les moyens de subsistance de l'autre, un rapport nécessaire, inévitable et tel qu'il est impossible de parler de la population et de s'occuper de la carrière ici-bas des individus qui la composent, sans tenir compte en même-temps et nécessairement des moyens de subsistance qui sont à sa portée. — Si les moyens de subsistance étaient indéfinis, c'est-à-dire s'il n'y avait ainsi nul obstacle qui empêchât le libre développement du principe de la population, les tendances naturelles étant fondées sur un plaisir immédiat, l'accroissement virtuel deviendrait un accroissement réel, un fait existant et vérifié. La population se développerait comme les moyens de subsistance. — Toutefois l'accroissement réel rencontrerait toujours certaines limitations, les vices des hommes, les débauches, les maladies, les guerres, les préjugés, etc.; mais qu'on ne s'y trompe pas, en considérant le résultat en grand, l'effet produit par toutes ces causes serait presque insensible, surtout relativement au nombre de la population. Les guerres, les maladies, etc., sont des causes de grandes souffrances individuelles, de grandes pertes sociales, au moment de leur action, car elles peuvent décimer ce que la société possède de plus actif, de plus capable, de plus propre à continuer, à augmenter le développement et le perfectionnement social; mais la perte numérique, tous les faits concourent à le démontrer, est comblée et réparée avec une étonnante rapidité. Ce ne sont pas des hommes, il est vrai, ce sont des enfants. — Les moyens de subsistance étant donnés, on n'a pas besoin d'autres garanties pour être certain qu'on obtiendrait et nombre et longévité, car c'est toujours l'aisance qui décide non seulement du nombre, mais de la longévité d'une population. Si l'aisance était générale, comme il y a une liaison intime entre le développement physique, intellectuel et moral de l'homme, entre l'aisance, l'instruction et la moralité, beaucoup de causes contraires à la longévité disparaîtraient entièrement, ou seraient singulièrement atténuées.

Jadis on croyait que la chose la plus désirable pour un état était l'accroissement de sa population. La religion et les gouvernements encourageaient publiquement le mariage. Quand la science est arrivée et qu'on a commencé à observer les faits relatifs à la population, et surtout saisi les rapports qui existent entre la population et les moyens de subsistance, on a conclu de l'observation des faits et de l'étude de ces rapports, que tous les encouragements particuliers étaient absurdes, car ils étaient ou inutiles ou coupables d'imprévoyance. Mais on a été plus loin, on a dit que la population pouvait s'accroître comme 1, 2, 4, 8, et suivant la loi de l'accroissement géométrique, et les richesses seulement comme 1, 2, 3, 4, selon la loi de l'accroissement arithmétique, et ces deux prémisses posées, on a tiré cette conséquence, qu'il fallait mettre au développement du principe de la population des restrictions pour l'empêcher de déborder; on a eu recours à la restriction volontaire, à *la contrainte morale*.

Avant de passer outre, revenons sur ces deux propositions. Il est vrai que la population tend à s'accroître géométriquement, si on parle de l'accroissement virtuel, et dans l'hypothèse qu'aucune cause extérieure ne viendra ralentir et paralyser ce développement; mais est-il vrai que la richesse ne puisse s'accroître selon la même loi? Cette grande et belle question, nous la retrouverons quand nous serons entrés plus avant dans la science. Nous ferons ici seulement une observation: il y a trois instruments de production, le travail, la terre et le capital; si le développement de la richesse suit le développement de la population, chacun des trois instruments de production doit opérer suivant les mêmes lois: or, la terre, la force productive de la terre peut-elle suivre la proportion de la population? évidemment non: donc la loi d'accroissement de la population est de sa nature et virtuellement parlant plus rapide que la loi d'accroissement de la richesse, virtuellement et abstraitement parlant.

Quelques économistes ont dit que cette théorie de la population était trop absolue; qu'il y avait certaines classes de la société en particulier dans lesquelles la *population* ne s'était pas accrue selon la loi donnée par la théorie. Ils ont eu la patience de calculer que si les choses s'étaient passées ainsi, il y aurait aujourd'hui en France deux milliards et cinq ou six cent mille Montmorency. Mais cette plaisanterie ne prouve qu'une chose, c'est que les Montmorency ont écouté les conseils de la prévoyance au point de ne pas se livrer à leurs tendances naturelles, et qu'ils ont limité volontairement, à tort ou à raison, le nombre de leurs descendants. D'autres ont soutenu que la richesse pouvait s'accroître comme la population. Nous avons déjà vu que cette opinion n'est pas fondée. Quelques uns ont dit, et c'est l'objection la plus plausible, que cette théorie n'était vraie qu'abstraitement parlant; que dès qu'on voulait l'appliquer aux faits, elle recevait un démenti manifeste et complet; que la terre était encore à moitié inhabitée, etc. Mais les distances, la division du globe en états indépendants, l'attachement de chacun aux habitudes du pays qui l'a vu naître, à la langue de sa patrie, les douleurs et les frais de l'émigration, les dangers d'un changement de climat, tout cela fait que les populations ne se déplacent pas ou se déplacent peu, et que les grandes migrations sont rares dans l'histoire et deviennent plus rares de jour en jour.

Enfin on a dit que le mal actuel, et c'est là la question grave, venait, non d'un excès de population, non du manque d'équilibre entre la population et la richesse, mais de l'inégale répartition de la richesse. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question qui n'attaque en rien la théorie de la population.

M. Rossi a lui-même résumé ainsi cette leçon:

1° En thèse générale, la théorie de la population est incontestable;

2° L'accroissement virtuel de la population serait très rapide si les moyens de subsistance étaient indéfinis;

3° L'accroissement virtuel de la richesse serait toujours moins rapide que l'accroissement virtuel de la population;

4° L'accroissement effectif de la population n'est rationnel qu'autant qu'il se proportionne aux moyens de subsistance;

5° L'accroissement, non virtuel, mais réel de la population, se proportionne aux moyens de subsistance: la longévité surtout tient essentiellement aux moyens de subsistance et d'aisance;

6° Les moyens de subsistance ne doivent pas être des moyens hypothétiques, mais à la portée des classes productrices de la population.

Ainsi donc la population, soit pour le nombre, soit pour la vitalité, dépend et de la richesse produite et de la distribution de cette richesse.

Comment se distribue la richesse produite? Entre les producteurs? proportionnellement à quoi? A l'instrument de la production? Les instruments de la production sont trois, donc il y a trois grandes classes de producteurs qui reçoivent la part qui leur revient sous trois noms différents: *salaire, rente, profit.*

Dans notre prochain article nous parlerons des salaires, de la rente, du profit, et nous terminerons ces notions générales en traitant du *revenu.*

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Quinzième siècle. — Précédents de la réforme et de la renaissance. — Jean Hus, Jérôme de Prague, Savonarole. — Gerson, Ste Thérèse, conciles de Constance et de Bâle. — Le moyen âge n'a pas été déshérité de l'antiquité. — L'enthousiasme religieux et chevaleresque n'existe plus, persécutions contre les Vaudois d'Arras, assassinat de Louis d'Orléans et de Jean de Bourgogne. — Légendes remplacées par des moralités. — Le roman de la Rose. — La toison d'or. — Martial d'Auvergne. — Charles d'Orléans. — Olivier Basselin. — Villon. — Théâtre. — Histoire. — Olivier de la Marche. — Commines.

Nous avons vu le moyen âge sortir de l'époque barbare et latine qui a suivi les invasions; nous l'avons vu, sous son triple aspect religieux, politique et philosophique, continuant en français pour la poésie légendaire ce qui existait en latin auparavant, et inventant un idiome aussi neuf, aussi franc, aussi solennel que l'exigeaient les nouveaux sentiments nés sous l'influence du catholicisme; nous l'avons vu, après s'être rattaché au passé par la littérature biblique, formuler nettement son individualité dans la poésie chevaleresque; ces deux genres se mêlent, se confondent et vivent d'une même foi, mais dans la poésie légendaire, le symbole spirituel domine tandis que les romans de chevalerie participent davantage de la vie réelle. Enfin, à côté de ces deux grandes affirmations, à côté de la vierge et de l'archange, il y a la négation, il y a le diable qui fait la grimace; il y a la raillerie, la dérision amère, quelquefois juste, quelquefois inspirée par un bon sentiment, quelquefois mauvaise et égoïste, cherchant à se soustraire à cette grande solidarité de la foi qui caractérise le moyen âge; c'est la poésie satirique, curieuse à étudier, nécessaire pour comprendre la protestation du seizième siècle.

Mais entre ce seizième siècle et le moyen âge proprement dit, il y a un siècle intermédiaire, c'est le quinzième; moins intéressant que ce qui le précède et ce qui suit, souillé en France et en Angleterre par les luttes épouvantables de l'aristocratie qui s'entredéchire et prépare les voies à Louis XI; siècle lugubre, siècle de transition, mais qu'il est essentiel de bien connaître. Le seizième est marqué par deux grands événements, la réforme et la renaissance, émancipation de l'esprit humain, restauration glorieuse et enthousiaste de l'antiquité! Par l'un la route du progrès indéfini lui est ouverte, l'intelligence de l'humanité s'agrandit et embrasse un immense horizon; l'autre lui rend la culture antique dans toute sa vérité et son originalité; le moyen âge avait fait subir à tous les éléments humains des modifications qui les avaient plus ou moins altérés, le seizième siècle refit l'antiquité telle qu'elle était. Maintenant il faut se demander si ces deux importants événements sont sans antécédents dans le passé, si l'homme s'est tout-à-coup avisé au seizième siècle, pour la première fois, de l'indépendance de son esprit et de l'originalité païenne. Bien loin de là, nous verrons que la protestation luthérienne n'est que le dernier acte d'une sanglante tragédie jouée dans les siècles précédents. Nous verrons une succession non interrompue d'hérétiques qui commentent et discutent la tradition; puis, lorsque l'Eglise s'incarne dans la tradition, l'opposition, en s'attaquant aux doctrines, se trouve attaquer le pouvoir, et au moment même où Grégoire et ses successeurs donnent à la papauté la souveraineté morale la plus étendue qu'il soit possible d'atteindre, un hardi pamphlétaire attribue sa grandeur à des pactes diaboliques, et s'écrie que la chaire de Saint Pierre s'est fendue en deux parts; Arnaud de Brescia et Wiclef continuent l'œuvre de la résistance. Au quinzième siècle, cette masse d'opposants devient de plus en plus effrayante, et l'Eglise s'arme de toutes ses rigueurs. Jean Hus et Jérôme de Prague sont brûlés à Constance, Jordano Bruno à Rome, Savonarole à Florence, Vanini à Toulouse. L'Eglise, de son côté, sent le besoin de la réforme, Gerson, Ste Thérèse, St François de Sales, les conciles de Constance et surtout celui de Bâle, où un cardinal fit entendre des paroles prophétiques sur le schisme qui se préparait, cherchèrent à remédier au mal; il était trop tard.

Quant à la renaissance, nous en avons déjà vu deux, la première sous Charlemagne, un peu artificielle, il est vrai, et la seconde plus réelle et plus durable, au douzième siècle. Le moyen âge n'a pas été déshérité de l'antiquité, comme on peut le voir dans l'ouvrage de deux savans allemands, Heeren, *histoire de la littérature classique au moyen âge*, Savigni, *histoire du droit romain*; les idées d'Aristote et de Platon étaient très répandues; avant la fin du 13e siècle, tous les auteurs avaient été traduits; la prise de Constantinople n'a été qu'un accident secondaire, les Italiens ont montré combien peu on avait attendu l'an 1553 pour apprendre le grec, Boccace avait pour maître un Calabrois avec lequel il lisait Homère. Tout ceci tend à bien constater que la renaissance a été graduellement préparée, notamment par le quinzième siècle, époque de l'invention de l'imprimerie.

Au quinzième siècle l'enthousiasme religieux n'existe plus: on rêve bien encore des croisades à la cour du duc de Bourgogne, mais le temps en est passé; il n'est resté de la ferveur du moyen âge que le côté fanatique et cruel, c'est le temps des persécutions des Vaudois d'Arras, des superstitions de Louis XI, on brûle la Pucelle; les formes juridiques employées au quinzième siècle n'ont aucun rapport dans leur froide barbarie avec la manière d'agir de Simon de Montfort. De son côté la chevalerie est frappée au cœur: rien n'est moins loyal et chevaleresque que les assassinats de la rue Barbette et du pont de Montereau; rien n'est moins éblouissant que Louis XI entre Olivier le Daim et Trois-Echelles. Le peuple ne paraît pas encore, il est foulé aux pieds par les bandes d'écorcheurs, l'aristocratie se débat dans sa fiévreuse agonie; c'est de ce cahos que sortira la royauté.

Que doit produire en littérature cette situation des esprits? Une continuation incomplète ou une expansion prématurée, quelque chose d'informe, de trop vieux ou de trop jeune. Plus de légendes naïves et brûlantes de foi, mais des lieux communs, des moralités, des allégories surchargées d'une érudition creuse et pédantesque. On voit la *pensée* ayant déjà conscience du nouveau rôle qu'elle doit jouer, mais ne sachant comment se formuler. La moralisation existait déjà au moyen âge, comme on peut le voir dans un ouvrage célèbre, le *roman de la Rose*. Néanmoins, quoiqu'on soit accoutumé à le regarder comme un point de départ, et bien qu'il ait été écrit vers le milieu du 13e siècle, le roman de la Rose atteste la fin du moyen âge, il représente une époque de décadence. Il a d'ailleurs été composé par deux auteurs très différents, se rapportant à des phases très diverses. Guillaume de Lorris avait eu l'idée de mettre sous une forme allégorique tout le système des sentiments chevaleresques. En effet, on était las de les voir en action; on en vint à en faire un résumé artificiel, il y eut *doux parler*, *doux penser*, *bel accueil*, et autres belles dénominations qui aboutissent à la carte *du tendre* de Mlle de Scudéry. Guillaume de Lorris a de la grâce et une certaine naïveté, sans trop de prétention à la morale et à la philosophie. Jean de Meung appartient à la dernière partie du treizième siècle, il n'y a plus chez lui aucune délicatesse de sentiment chevaleresque, il raille avec un cynisme effronté, il ne raffine plus sur la galanterie, il veut montrer à tout prix son érudition, il accumule tout ce qu'il a pu acquérir de connaissances en physique, en astronomie, etc.

La forme allégorique est employée dans tous les poèmes du 15e siècle; car la chevalerie est morte, son expression poétique est perdue. Au milieu des misères du royaume, la cour galante du duc de Bourgogne offre un brillant disparate; mais ce n'est qu'une décoration de théâtre, ce sont les noms, mais pas les choses. Au lieu des templiers, des hospitaliers, de ces anciens ordres institués pour la défense de la catholicité, on crée la toison d'or, hochet que les princes échangent entre eux, et que le peuple flétrit à sa naissance d'une tradition scandaleuse. C'est au quinzième siècle que s'instituent de longs combats littéraires sur le mérite des femmes; on les défend et on les attaque avec des arguments pris dans l'antiquité et dans la Bible; le but des auteurs est moins de plaire que de faire ressortir leur érudition scholastique. Un homme, qui avait été procureur pendant cinquante ans de sa vie, réunit les arrêts et décisions des cours d'amour, il en compose un *Digeste*, et l'on fera sur ce digeste un commentaire latin où l'on cite le droit romain.

On met partout en prose ce qui était en vers; mentionnons cependant contre elle un poète très élégant, le dernier des troubadours, Charles d'Orléans, frère de Louis XII, fils de Valentine de Milan.

Cependant il est une branche de poésie qui ne partage pas la décadence des deux premières: la poésie satirique; c'est celle qui appartient le moins au moyen âge; elle est souvent alourdie, il est vrai, par le pédantisme; elle tombe quelquefois dans le genre équivoque et burlesque. Le quinzième siècle a ses Cretin, Coquillard, Molinet, Meschinot; d'autres fois elle est vive et enjouée chez Roger Bontemps, Olivier Basselin. Martial d'Auvergne, le même qui a rédigé la jurisprudence galante, a été mieux inspiré dans ses satires. Une entre autres, sur les gens d'église, est très curieuse; c'est une suite de demandes et de réponses:

Où va l'argent? il va en gourmandise.....
Et les offrandes? en chiens et en oyseaux.....
Et les rentes? en bains et en luxure.
De prier Dieu? De cela l'on n'a cure.
Et pauvres gens? Ceux-là meurent de faim....
Où charité? est en pélerinage.
Où est aumosne? elle va en voyage.
Que fait Guillot? il est bien aise ès-cieux.
Et quoi dort-il? on n'en fait pis ni mieux!

Mais le premier poète sans contredit du quinzième siècle, c'est Villon, qui, n'en déplaise à Boileau, *n'a pas débrouillé, dans ces siècles grossiers, l'art confus de nos vieux romanciers.* Villon était un pauvre écolier, sans argent, *oubliant nature et devoir, par faute d'un peu de chevance;* donc Villon devint voleur. On a beaucoup discuté pour savoir si ce fut un nom prophétique ou un surnom. Le président Fauchet a prétendu qu'il s'appelait Corbeuil; c'est à tort. Condamné à être pendu, il en appela au parlement, qui commua la peine en un bannissement.

Il y a dans Villon un penchant au lugubre et à la tristesse, qui se change quelquefois en une douce mélancolie. Il représente le peuple du quinzième siècle, mourant de faim, réduit au désespoir, et arrivant à la poésie par la douleur et les plus horribles souffrances, il se lamente et rit en face du gibet. Villon, sous le rapport historique, est très important à approfondir; il a peu écrit et toujours d'après son propre cœur; rien chez lui de conventionnel ni d'affecté.

La forme dramatique est susceptible de s'appliquer à tous les systèmes de poésie. Dans le genre religieux ce sont les miracles. La poésie chevaleresque a ses fabliaux: *Aucassin* et *Nicolette.* Au quinzième siècle elle incline surtout à la satire; ce sont des farces, des soties, l'avocat Patelin.

Outre ces trois principales divisions, il y a quelque chose de non moins important, et qui joue un très grand rôle, c'est l'histoire. Les trois figures historiques du moyen âge, Villehardouin, Joinville et Froissard ne seront pas surpassés au quinzième siècle. Froissard est continué sèchement par Monstrelet. Le mérite des trois historiens du moyen âge est d'être de naïfs et d'admirables coloristes, plutôt que des appréciateurs bien judicieux des événements; ceux qui marchent sur leurs traces, et reproduisent le côté confidentiel et pittoresque de l'histoire, sont en général attachés à la cour du duc de Bourgogne: Olivier de la Marche, Georges Chatelain. Mais voici un homme qui a le sens politique de l'histoire, cet homme est mal à l'aise dans l'atmosphère du comte de Charolais; il ne s'amuse pas à décrire ce qui est factice, ce qui tombe en ruines; il va là où il y a de l'avenir et de la stabilité; il va droit à Louis XI. Cet homme, entièrement soustrait aux influences du moyen âge, médiocrement religieux, pas du tout chevalier, c'est Commines, Commines digne de comprendre Louis XI, et le premier historien français. Mais de ce qu'il se trouve placé entre le moyen âge, qui n'existe plus, et la philosophie, qui n'est pas encore, il arrive que trop souvent, par malheur, son ouvrage manque de moralité. Nous reviendrons sur cette considération en analysant à la hâte le caractère politique et littéraire du seizième siècle.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Science du droit public. — Condamnation du scepticisme. — Grotius. — Puffendorf. — Wolf. — Rousseau. — Hegel — Sujet ultérieur du cours.

Le droit public, ainsi qu'on l'a pu voir dans les précédentes leçons, est pour M. Lerminier le point central de cette circonférence qu'on appelle le droit des gens. Trois grandes divisions ont été établies : 1° rapports de l'homme vis-à-vis la société constituée comme gouvernement, ou droit politique; 2° rapports de l'homme vis-à-vis sa famille, la terre qu'il occupe, etc., etc., ou droit civil; 3° rapports de l'homme vis-à-vis ses semblables, rapports moraux sanctionnés et déterminés par la loi, ou droit pénal.

Cela posé, nous entrons dans la science historique et philosophique du droit public et social. Cette science doit exister, mais elle n'existe pas. Elle a été tentée cependant à plus d'une époque et chez différents peuples; cherchons donc d'abord quels sont ses antécédents qui l'ont ébauchée, nous arriverons nécessairement à la construire un jour. La science est le développement naturel et normal de l'esprit; aujourd'hui même elle est le développement principal de l'esprit humain. La science, dit M. Lerminier, suppose l'intelligence et la foi; l'intelligence, pour comprendre et voir tout ce qui peut être compris et vu; la foi, pour croire ce qui ne peut encore être compris ni vu, mais qui le sera tôt ou tard. Toutes deux vivent dans un rapport de mobilité réciproque, mais il n'y a pas guerre entre elles, comme on l'a voulu jusqu'ici.

En construisant la science, il arrive quelquefois de douter. On affirme ce qu'on sait, ce qu'on voit bien, on doute de ce qu'on ne comprend pas assez nettement. Mais à quelle condition y a-t-il du doute? A la condition même du savoir. Le peuple ne doute pas parce qu'il n'en a pas la force. Le doute appartient au savant seul, monologue tragique et douloureux de cette conscience philosophique qui cherche à comprendre et qui ne le peut pas. Mais il faut que le savant travaille à ne plus douter; qu'il ne s'arrête pas complaisamment dans le vide de toute croyance, car il devient sceptique alors. Le scepticisme n'est pas le doute véritable, il ne vient que d'une mauvaise volonté, c'est un faux orgueil d'ignorance, un doute systématique et coupable qui s'attache à tout comme une lèpre; c'est le dépouillement de toutes les virtualités affectueuses et grandes de l'âme. Dans l'ancienne Grèce, il se trouve un homme, Pyrrhon d'Élis, qui vivait du temps d'Alexandre, qui probablement suivit les conquêtes du héros macédonien, causa avec la sagesse orientale, et rapporta de ces pays lointains, quoi?... Le scepticisme, après avoir vu Alexandre! Ce Pyrrhon nous enseigne qu'il n'y a rien de vrai, qu'il ne faut rien croire, qu'en dernière analyse il ne faut rien croire pas même qu'on ne croit rien, il arrive enfin à l'absurde le plus complet. Cet homme n'a jamais été réfuté sérieusement, et ne le méritait pas; seulement Lucien s'est chargé d'en faire justice par ses plaisanteries. (Voir le dialogue des sectes philosophiques vendues à l'encan.)

On peut donc accepter le doute, comme une condition de notre esprit, mais non comme son dernier mot et sa fin. Jusqu'ici la science du droit public et social a été ébauchée, préparée par des tentatives méritoires, mais elle n'est pas faite. Quand mouraient les derniers coups de canon de la guerre de trente ans, un homme sentit en lui le retentissement de cette longue lutte. Il avait assisté à ce long drame, il avait vu les hommes se battre et s'égorger, et il écrivit le traité du droit des gens, *De jure belli et pacis*. Cet homme était Grotius. Il a l'Europe moderne dans la tête, l'antiquité dans la tête, deux mondes enfin, et il réduit en système la science sociale telle que la nécessité lui en est révélée. Le traité de Grotius est divisé en trois livres; mais malgré la clarté apparente de cette division, c'est une synthèse immense et confuse. Qu'y avait-il à faire après lui? Il y avait à reprendre son œuvre par la méthode analytique. C'est ce que n'ont pas fait ses successeurs; ce que n'a pas fait Puffendorf, le baron de Puffendorf, le plus insupportable compilateur qui ait jamais défiguré la science, un homme nul, ou presque nul, *parum jurisconsultus et minime philosophus*, dit Leibnitz. Après lui vient Wolf le psychologue, Wolf plus savant, mais non moins indigeste. La science du droit vécut long-temps dans cette confusion, et elle n'avait eu véritablement qu'un grand homme, son fondateur. Aussi resta-t-elle dans l'oubli, livrée au dédain ou aux sarcasmes. Un ami de Pascal, Domat, chercha pourtant à la systématiser, jusqu'à ce qu'enfin arriva Rousseau qui écrivit un de ces livres conquérants qui valent des armées. Par un magnifique instinct de son génie révolutionnaire, il fit le contrat social, et mit le principe de la volonté en tête de tout. Rousseau vit bien ce qu'il y avait de faux et d'incomplet dans Grotius, il l'attaqua, et substitua à sa synthèse froide et savante une synthèse ardente et génératrice. Si maintenant nous regardons du côté de l'Allemagne, nous verrons que l'école historique a préparé d'énormes matériaux, et que l'école philosophique a aussi produit ses résultats. M. Lerminier a déjà exposé dans son enseignement les principes constitutifs de la philosophie du droit de Hegel, comme pour Grotius et Rousseau, et il ne fait ici qu'un tableau, qu'un résumé, et nous renvoyons à ses livres. Hegel donc a donné un ouvrage du plus haut mérite quant à l'industrie mécanique des formes et des idées, il a enfermé la logique la plus exacte dans le moule de la pensée aristotélicienne dont il semble avoir retrouvé le secret; mais il n'a opéré que sur l'abstraction et a dépensé toute sa puissance pour dire à-peu près ce qu'on avait dit déjà. C'est la pensée de Pascal développée. « La justice et la vérité sont deux pointes si subtiles, que nos instruments sont trop émoussés pour y toucher exactement. S'ils y arrivent, ils en écachent la pointe, et appuient tout autour, plus sur le faux que sur le vrai. » Mais n'isolons rien, ne nous préoccupons pas de ces entités qui n'ont d'autre existence que celle qu'on veut leur donner. La science du droit abstrait a été portée à son comble par Hegel sans arriver à rien de réel; il faut donc changer de route: c'est dans la société même qu'il faut étudier le droit. La question de l'association, qui a pour expression un droit social, trouve ici sa place.

Le droit social a évidemment quatre points cardinaux qui sont, la loi, le gouvernement, la justice et l'éducation; il est impossible que ces quatre rapports ne frappent pas au premier coup d'œil, et nous aurons à les suivre dans l'histoire, comme nous suivrons toutes les formes d'association. La théocratie d'abord, qui interrogée dans son sanctuaire, en Egypte, aura pour développement ultérieur l'Hébraïsme, Moïse : puis de là, en suivant les temps, nous arriverons au christianisme. La théocratie, c'est l'unité dans Dieu; l'unité, principe sublime, idéal, universel qui préside au monde; l'ame tellement forte qu'elle est capable d'user plusieurs fourreaux, et qui a usé plus d'une monarchie. Après ces deux formes, la théocratie, et la monarchie, nous arriverons à la forme aristocratique, basée sur un principe excellent, celui de la supériorité : seulement il faudra savoir à quoi cette supériorité s'applique. La forme aristocratique a été brisée à Rome, elle n'a pas su garder Florence contre l'envahissement du peuple, elle n'a pas su sauver Venise de l'épée et des vengeances de Bonaparte vainqueur de l'Autriche, elle n'a pas su défendre le trône de la vieille monarchie française, et dans ce moment elle cherche comment elle résistera au développement de la démocratie anglaise, proclamée par le bill de la réforme. La forme démocratique sera à son tour l'objet de nos études. Nous nous demanderons enfin quelles sont les idées et quels sont les principes qui doivent présider à la confection des lois.

MÉLANGES.

TABLEAU STATISTIQUE

DES PRODUCTIONS DE LA PRESSE, EN 1833, DANS LES ÉTATS DE LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

Villes où il y a des presses : En Prusse, 64 villes; en Bavière, 21; en Saxe, 11; en Autriche, 7; en Wurtemberg, 7; dans le Hanovre, 6; dans le grand-duché de Bade, 6; dans la Hesse-Électorale, 5; dans le duché de Saxe-Weimar, 4; dans la Hesse, 4; etc., etc. Il en résulte que l'Autriche, avec ses 11 millions d'habitants, a moins de villes où il y a des presses que la Prusse, qui a à-peu-près la même population, et 3 fois moins que la Saxe, qui n'a que 1 million et demi d'habitants, et qu'elle est à cet égard sur la même ligne que le Wurtemberg. De toutes les villes de la confédération, c'est Leipzik qui a fourni le plus d'articles; après cette ville vient Berlin, puis Stuttgard, qui en a produit un tiers de plus que Vienne.

Sciences et arts sur lesquels, on a écrit : Belles-lettres, 851 articles; théologie, 823; philologie, 546; droit public, 511; histoire et biographie, 500; médecine, accouchement et chirurgie, 369; éducation, 361; voyages, géographie, statistique, 256; technologie, 210; jurisprudence, 196; philosophie générale, 188; histoire naturelle, 173; économie rurale et domestique, science forestière, 170; mathématiques, 133; science militaire, science du cheval, 104; commerce, art monétaire, sciences des mines, 97; écrits divers, 79; chimie et pharmacie, 64; art vétérinaire, 22.

DÉCOUVERTE D'UN TUMULUS EN RUSSIE.

On mande de Kertch (Russie), 2 Janvier : « Il vient d'être découvert ici dans un tumulus, situé auprès du *mont d'Or*, un ancien tombeau qui renfermait le corps d'une femme et divers objets dignes d'attirer l'attention des archéologues, savoir : 17 pièces d'ornements d'habits en or et de forme ronde, avec des têtes en relief de femmes et de bœufs, 2 bracelets en bronze, avec des têtes de béliers aux extrémités; 1 espèce de grand bouton en or; 11 grains d'or d'une belle exécution, qui probablement formaient des boucles d'oreilles; 1 miroir en métal, une éponge, 1 amphore en terre cuite, 1 petite tasse couverte d'un vernis noir, 1 courge avec des dessins, quelques noix. Une étoffe de laine d'un tissu assez fin, dont était couvert le corps de la femme, ainsi que ses vêtements, parurent être, à l'ouverture du tombeau, dans un parfait état de conservation; mais lorsqu'on les toucha, ils se réduisirent en petites parcelles, parmi lesquelles M. le directeur du musée de Kertch réussit pourtant à trouver un morceau assez grand qui résista. Il fait partie du drap mortuaire, et l'on y voit distinctement des dessins semblables à ceux des tapis de Perse, où les couleurs orange, verte et rouge n'ont pas encore disparu. Outre ce débris, l'on a pu sauver aussi une partie de la ceinture de laine ornée de dessins, et toute une tresse de cheveux. Le tout a été déposé au musée de Kertch.

Ces objets, ainsi que le corps, étaient placés dans une caisse en bois de genévrier parfaitement bien conservée. »

MOMIE ÉGYPTIENNE.

M. Alfred Walne vient de présenter au musée de l'hospice Saint-Barthélemy la tête d'une momie égyptienne qu'il a rapportée de Zoorneh, nécropole de Thèbes, où l'on avait découvert le tombeau qui renfermait cette momie. La tête présentée par M. Alfred Walne, parfaitement conservée dans toutes ses parties, peut servir à expliquer les moyens employés par ceux qui, chez les Egyptiens, étaient chargés du soin d'embaumer les corps, pour retirer la cervelle des cavités du cerveau sans endommager les chairs, et confirme pleinement l'observation d'Herodote. « Que les plus habiles dans cet art (l'art d'embaumer) commençaient par enlever adroitement l'os ethmoïde du crâne sans altérer en rien les traits de la figure, et parvenaient, au moyen d'un petit crochet de fer et d'une infusion de certaines plantes, à faire sortir la cervelle par les narines; toutes les cavités du crâne étaient ensuite remplies avec de la myrrhe en poudre, des feuilles de cassier et autres parfums. M. Alfred Walne, parmi le grand nombre de momies égyptiennes qu'il a vues et examinées dans son voyage scientifique, n'en a trouvé que très peu qui eussent été embaumées par ce dernier procédé, qui, comme il appert de la tête dont nous venons de parler, exigeait beaucoup de temps, de soin et d'adresse.

NOUVELLES.

Le conseil municipal de Bordeaux a voté au budget de la ville deux allocations, l'une pour l'établissement d'un cours de chimie, l'autre pour un cours de géométrie et de mécanique, appliquées aux arts et métiers. Ces deux cours doivent être gratuits et sont destinés principalement aux classes ouvrières. Le conseil royal de l'instruction publique vient d'en autoriser l'ouverture, avec dispense des frais universitaires. Le cours de chimie sera professé par M. Boucherie, docteur en médecine, celui de géométrie et mécanique par M. Pedroni, qui vient d'être chargé aussi de l'enseignement de l'histoire et de la géographie à l'école normale primaire de la Gironde.

— Depuis le mois de janvier, quelques professeurs du collège de Dieppe ont établi des cours publics et gratuits à l'usage des instituteurs des environs. Ces cours ont lieu tous les jeudis : ils embrassent tout le plan d'études nécessaire à ceux qui voudront plus tard obtenir le brevet du degré supérieur, savoir :

l'arithmétique, la géométrie et ses applications; la grammaire générale appliquée à la langue française; les éléments de l'histoire et de la géographie de la France et les notions les plus faciles de la physique. A ces cours va se joindre pendant les jours d'été une leçon d'écriture qui sera faite par le directeur d'enseignement mutuel de Dieppe. Ces cours ont eu jusqu'à présent le plus grand succès; les instituteurs, inscrits au nombre de plus de trente, y ont assisté avec une assiduité très louable, eu égard surtout au long trajet que plusieurs étaient obligés de faire dans les mauvais temps, trajet qui pour quelques uns excédait quatre lieues de pays.

— Voici comment sont faits les cours à l'école de droit pendant le second semestre de l'année scolaire qui a commencé mardi. — *Institutes*, MM. Blondeau et Ducauroy. — *Code civil*, 1re année, MM. Morand et Duranton; 2e année, MM. Demante et Oudot; 3e année, MM. Bugnet et Valette. — *Législation criminelle et procédure*, MM. Berryat et Boistard. — *Code de commerce*, M. Bravard. — *Pandectes*, M. Pellat. — *Droit administratif*, M. de Gerando. — *Histoire du droit*, M. Poncelet. — *Droit des gens*, M. Royer-Colard.

—Par suite des fonds qui furent dernièrement affectés par le conseil-général de la Meuse pour continuer les recherches archéologiques sur le sol de l'antique Nasium, M. Denis, maire de la ville de Commercy et antiquaire distingué, fit diriger des fouilles et fut assez heureux pour découvrir le 19 de ce mois deux superbes pavés en mosaïque dont l'un surtout, représentant l'enlèvement d'Europe, était de la plus grande beauté. La satisfaction de M. Denis et des amateurs ne sera pas de longue durée, car nous apprenons que la malveillance la plus barbare a, dès le lendemain, renversé et brisé ces chefs-d'œuvre de l'art. Cette destruction, qui prive ainsi le département d'objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique, constitue un délit qui vient d'être dénoncé au ministère public; le juge d'instruction est en ce moment saisi de l'affaire, et tout fait espérer qu'une conduite digne des temps du vandalisme recevra le châtiment qui lui est dû.

— M. le ministre du commerce et des travaux publics vient, par une circulaire récemment adressée aux préfets des départements, d'annoncer que les concours ouverts pour les prix que la société d'encouragement pour l'industrie nationale se propose de décerner en 1834, sont au nombre de 34, et que la somme des prix est de 188,800 *fr.*

— Nous lisons dans un journal : On va, dit-on, tâcher d'acclimater les dromadaires en France; c'est la contrée des Landes qu'on va donner en partage à ces colons de nouvelle espèce. Nous voyons avec plaisir un pareil essai; puisque l'argent nous manque pour défricher ces Landes, autant vaut les doter d'habitants peu dispendieux et qui, plus tard, auront leur utilité.

— Dans sa dernière session, le conseil municipal de Vire, sur la proposition de l'un de ses membres, M. Jules Maurice, avocat, a arrêté à l'unanimité qu'un monument serait élevé à la mémoire des poètes auxquels cette ville s'honore d'avoir donné le jour; d'abord à OLIVIER BASSELIN, père du vaudeville; à CASTEL, auteur du poème *des Plantes;* et à CHÊNEDOLLÉ, auteur du poème du *Génie de l'homme.* La même délibération porta que le monument, commun aux trois poètes, serait placé dans les *Vaux-de-Vire*, sur un rocher connu sous le nom de *Rocher-Maillard*, en face de la maison que la tradition locale indique comme ayant été habitée par Basselin. Une souscription est ouverte à *la mairie de Vire* pour couvrir les frais de ce monument.

— Les travaux ont repris au Panthéon. M. Plantard fait placer en ce moment au bas du grand perron de ce monument deux modèles de grands candélabres, qui seront coulés en bronze ensuite, s'ils sont reçus. M. Girard vient de reprendre aussi ses travaux aux pendentifs.

— En travaillant aux constructions de l'entrepôt dans l'île des Cygnes, un ouvrier a trouvé, à près de 4 pieds en terre, plusieurs médailles de César, qui portent sur le revers cette inscription : *Villa Cæsaris.* Ces mots expliquent parfaitement que le grand général possédait une maison de plaisance dans l'île des Cygnes.

— A raison des difficultés qui arrêtent l'exécution publique de l'*Oratorio* du Jugement dernier, il est ouvert en ce moment au conservatoire de musique classique, rue de Vaugirard, n° 69, une souscription pour l'exécution à huis clos de cette belle composition, dans la salle principale de l'établissement. MM. les souscripteurs seuls seront admis sur la présentation des cartes d'entrée qui leur seront délivrées, sur leur demande adressée à M. Choron, rue de Vaugirard, n° 69.

— On lit dans un journal : Une action du *Constitutionnel*, formant le 15e de la propriété de cette entreprise, vient d'être vendue moyennant la somme de 119,000 f.

— Cologne possède une magnifique cathédrale, mais qui a eu le malheur de rester inachevée. Le roi de Prusse vient d'accorder 10,000 thalers par an, à prendre sur les fonds de l'état, pour terminer cet édifice.

— M. Ahrens, ayant reçu la mission de M. le ministre de l'Instruction publique de faire un cours sur la psychologie, commencera ses leçons lundi 7 avril à 3 heures précises, rue Tarane n° 12, et les continuera les lundis suivants. Le cours est public et gratuit.

— Nous lisons dans un journal : On parle d'un projet qui aurait été présenté à M. de Lamartine comme à un de ceux qui seraient le mieux dans le cas d'en féconder le germe. Ce projet tendrait à faciliter la diffusion des lumières sur le plus grand nombre possible de points. Il y aurait en France une société nouvelle qui se chargerait de payer le traitement d'un bon nombre de professeurs qui iraient dans les cantons pauvres former des sujets pour donner des leçons, et qui, en suivant ainsi progressivement leur route de départements en départements, de régions en régions, atteindraient au grand but de la moralisation du peuple par un enseignement proportionné, et seconderaient efficacement les mesures prises à différentes époques par le gouvernement pour l'amélioration du sort des habitants dans toute l'étendue du royaume.

— Par des rescrits du 23 février dernier, l'empereur de Russie a nommé chevalier de Sainte-Anne de première classe, le conseiller-d'état actuel *Moussine-Pouschkine*, curateur de l'arrondissement universitaire de Kasan, et conféré l'ordre de Saint-Stanislas de la première classe au conseiller-d'état actuel prince *Schirinsky-Schikhmatof*, dirigeant le département de l'instruction publique. Les conseillers-d'état et chambellans, comte *Kouschéleff-Besborodko*, membre de la direction générale des écoles, et prince *Dandoukoff-Korsakoff*, faisant fonctions des curateurs de l'arrondissement universitaire de Saint-Pétersbourg, viennent d'être promus au rang de conseiller-d'état actuel, et le dernier à cette occasion confirmé dans ses fonctions de curateur.

— La loi organique de l'instruction publique, votée par le grand conseil du canton de Vaud, renferme principalement l'organisation du conseil de l'instruction publique. Un corps de quatre membres, présidé par un conseiller d'état, pourra imprimer un mouvement unitaire et énergique à l'éducation cantonale dans toutes ses branches.

— On écrit de Berne : M. Fellemberg, directeur de la vaste maison d'éducation établie à Hofwil, vient de se démettre de ses fonctions de landammann qui le détournaient trop de la tâche à laquelle cet excellent citoyen a voué sa vie entière. Cette démission lui a été accordée dans l'intérêt des travaux qu'il poursuit à Hofwil.

— Dans sa séance du 9 mars, le grand conseil du canton de Berne a adopté le projet de loi relatif à la création d'un gymnase et d'une université à Berne. Une école industrielle sera jointe au gymnase. Les traitements des professeurs s'élèveront de 1,600 à 3,000 francs. Après quinze années d'enseignement, tout professeur aura droit à une pension équivalente aux deux tiers de ses appointements. L'université ouvrira vers l'automne prochain.

— M. de Wette, professeur à l'université de Bâle, a été appelé à la chaire de théologie à Berlin en remplacement de M. le docteur Schleiermacher décédé. On prétend que cette nomination souffrira quelque opposition à Berlin.

— On écrit de Munich : la régence de Grèce a résolu d'engager, pour le mois de septembre prochain des artistes, des agronomes, des hommes de lettres, des artisans, pour être envoyés en Grèce. Ils recevront des avances de fonds et seront, pendant le voyage, sous la direction d'un commandant.

— Une lettre de Manchester du 27 mars annonce que l'on vient de faire l'essai d'une nouvelle voiture à vapeur, construite par M. Sharp Robert et Ce. Cette voiture porte 50 à 60 personnes et fait 6 milles en 20 minutes sur les routes ordinaires.

— On lit dans le *New montly magazine :* M. Waghorn, homme d'une activité et d'un talent remarquables, vient d'obtenir du vice roi d'Egypte la promesse d'établir un entrepôt entre le Caire et Suez, et de faire construire à ses frais, s'il est nécessaire, un chemin de fer entre ces deux points.

— On lit dans le *Correspondant de Hambourg :* Une jeune fille de la campagne, des environs d'Elseneur, excite l'attention par le développement précoce et tout-à-fait extraordinaire de ses facultés. Cette enfant, qui n'a que deux ans, est la fille adoptive d'un capitaine de vaisseau. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer sa disposition à s'occuper plus spécialement de la géographie et de l'astronomie. On l'a vue, âgée à peine de treize mois, montrer avec vivacité et précision sur la carte, presque tous les pays et les endroits remarquables des diverses parties du monde qu'on lui nommait. Elle désignait même l'heure qu'il était à Madère, dans un temps donné, ainsi qu'à Copenhague, à Paris et à Pékin. Le soir, elle montrait les astres et les principales étoiles qu'on lui demandait, et jamais elle ne se trompait. Cette enfant occupe une place distinguée parmi les petits phénomènes qui aient jamais été cités, et cette précocité justifie tout l'intérêt dont elle est l'objet.

— Le *Globe and traveller* annonce la mort de sir francis Dowe, l'un des antiquaires les plus distingués de l'Angleterre. Il était lié avec Stevens, Reed, Malone, William, Gifford et sir Walter-Scott.

— Le conseil royal vient de recommander de nouveau l'*étude raisonnée de la langue anglaise*, (2e édit.) par M. Spiers, professeur à l'École royale des Ponts-et-Chaussées.

— Le *Constitutionnel* avait annoncé que la commission nommée par la ville pour examiner les projets de la statue de Hoche, s'était unanimement prononcée en faveur de celui de M. Lemaire. Le *Vigilant de Seine-et-Oise* assure que cette assertion est inexacte et que la commission n'a encore pris aucune décision.

— Le secrétaire de la Société centrale d'agriculture de Nancy, en accusant réception des fonds de la souscription ouverte au profit de l'inventeur de la charrue Grangé, dans le sein de la société de Bar, vient d'annoncer qu'au moyen des dons versés jusqu'à ce jour dans la caisse, une petite ferme a été achetée pour être offerte à l'ingénieux inventeur de la charrue. Quelques dons seraient encore nécessaires pour parvenir au complet paiement de l'acquisition.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. P. Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 10 AVRIL 1834. N° 46.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement est expiré sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

BEAUX-ARTS.

SALON DE 1834.

EXPOSITION DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Premier article.

C'est un vice malheureusement beaucoup trop commun dans presque tous les systèmes d'éducatinn, que le peu d'importance que l'on attache à l'étude des beaux-arts : nous la voyons, presque partout, considérée comme une branche parasite de l'arbre, et l'on a toujours soin de la tailler le plus près possible du tronc. Nous voudrions, nous, et si nous exprimons ici cette opinion, c'est après y avoir mûrement réfléchi, que l'étude des beaux-arts fût largement comprise et cultivée avec soin dans les colléges et dans toutes les institutions; car c'est à nos yeux le complément nécessaire des autres études.

La culture des beaux-arts dans la plupart des établissements dont nous venons de parler se borne à quelques leçons de dessin fréquemment interrompues et bientôt délaissées par la majorité des élèves, qui profitent de la négligence de leurs maîtres pour se dispenser d'un travail accessoire. Aussi presque tous les peintres et les sculpteurs distingués que nous voyons surgir sortent des écoles gratuites de dessin fondées et entretenues par la sagesse municipale. C'est là que se forment et se développent des talents pleins de verve et d'inspiration, mais qui feraient des progrès plus rapides et seraient moins sujets à s'égarer, s'ils avaient été fécondés par l'éducation. Aussi les tableaux familiers ou de nature vulgaire dominent toujours dans les expositions, et la plupart de nos artistes sont épuisés avant d'avoir produit une œuvre véritable.

Cela posé, l'on comprendra par quelle suite d'idées nous avons été amenés à faire dans ce journal un examen du salon de peinture et de sculpture et de quel point de vue nous avons dû nous placer pour faire cet examen. Les analyses publiées par d'autres feuilles ne pouvaient nous dispenser d'une étude qui se rattache plus directement qu'on ne le penserait de prime abord à la spécialité de nos travaux.

SALON DE PEINTURE.

MM. INGRES, DELAROCHE, DELACROIX, DECAMPS, ZIÉGLER, SCHEFFER.

M. Ingres est un bien grand artiste pour l'époque par laquelle il a passé isolé, méconnu et presque dédaigné; l'auteur de *la Chapelle Sixtine*, de *l'Odalisque*, du *Virgile* et de *l'Apothéose d'Homère* est encore pour nous-mêmes une belle étude à suivre, et pour se rompre au métier, et pour apprendre bien les grands maîtres, et notamment les Raphaël, les Léonard de Vinci, les Jules Romain, les Michel-Ange et toutes les écoles romaine et florentine, celles d'où sont sorties les productions les plus parfaites et les plus harmonieuses dans leur ensemble, sinon les plus saillantes dans l'expression de certaines parties de l'art. Mais il nous est impossible de reconnaître dans M. Ingres un homme fort et inspiré de lui-même, un artiste original et marqué au sceau d'un caractère vaste, profond et tranché. Après avoir été élève patient, laborieux et intelligent, M. Ingres est un excellent professeur; tels sont, à nos yeux, ses plus beaux titres de gloire. Encore nous garderions-nous bien de laisser long-temps sous la direction de M. Ingres un élève qui n'accuserait pas de bonne heure une grande supériorité : M. Ingres est un homme profondément consciencieux, mais dont l'influence prolongée est mortelle à un élève médiocre.

Le *Martyre de S. Symphorien*, tableau exposé cette année par cet artiste, justifie tout ce que nous vennns de dire sur lui. On y trouve de très belles parties, sous le rapport du crayon et de la brosse, mais ce sont de ces beautés, il faut bien le dire, qui manquent de largeur, de grandeur et de puissance, et qui toujours sentent bien plus le travail patient et acharné que l'expression naïve ou chaude d'une pensée embrassée avec une vaste et puissante intelligence. Voyez les tableaux de Léonard, du Corrège, mais surtout de Raphaël, et vous admirerez l'œuvre sans songer au travail : voyez les tableaux de M. Ingres, vous vous extasierez tout d'abord sur la finesse du travail, vous aurez beau faire, vous n'admirerez jamais l'œuvre abstractivement, et vous serez porté à dire : *cela est admirablement travaillé*, bien plutôt que : *cela est admirable*. En un mot, les tableaux de M. Ingres peuvent bien lui faire illusion complète, à lui; mais ils ne nous font à nous aucune illusion, et force nous est bien de les étudier froidement, et de n'y trouver de très remarquable que le travail du crayon et de la brosse.

Ce qui lui manque, c'est l'invention et la composition, la couleur et la chaleur : or, ces défauts sont poussés plus loin dans *le Martyre de S. Symphorien* que dans tous les autres ouvrages du même artiste : ce tableau manque de profondeur, d'air et de lumière; les figures, faute de chaleur de tons et de vérité de couleur, manquent de vie, et pourtant elles en devaient avoir beaucoup dans le dessin, et certes elles gagneront considérablement à être gravées; La tête du saint, par exemple, dont l'expression est si belle et si pleine d'inspiration, a quelque chose d'affecté dans le tableau peint qu'elle n'aura plus dans le tableau gravé; et nous en dirons autant de beaucoup d'autres. Mais les défauts qui resteront dans la gravure sont la monotonie des figures de femmes, les poses forcées, les mouvements de muscles, de veines torturées, et les figures vulgaires et entachées de réminiscences.

Quoi qu'il en soit de tous ces défauts bien constants et désormais passés dans son système, M. Ingres est un artiste profond, consciencieux, habile, et auquel on ne saurait mieux faire que de s'abandonner pendant une ou deux années, ne fût-ce que pour apprendre à travailler avec amour et conscience.

M. Delaroche, avec beaucoup plus d'esprit et d'entente des effets et de la composition, est bien au-dessous de M. Ingres pour la connaissance des anciens maîtres et pour la pureté et la finesse du dessin, encore qu'il s'en soit, depuis un an, singulièrement rapproché pour le fini du modelé et de l'exécution générale, et aussi, il ne doit pas se le dissimuler, pour le manque de couleur. Telles sont, du moins, les observations que nous avons faites sur son grand tableau de cette année : *l'Exécution de Jane Gray*. Cet ouvrage est cependant fort habilement et dramatiquement composé; on y remarque des figures entières supérieurement traitées et le dessin en est généralement pur, la touche ferme, hardie. Mais tout cela est un peu froid, et de conception, et d'effet et de couleur; l'artiste est resté trop au-dessous de l'histoire, et nous pourrions justifier cette critique en rassemblant les matériaux historiques, publiés à l'époque et long-temps après sur cette jeune femme si belle, et si admirable dans sa vie et dans sa mort, si faiblement comprise et si vulgaire dans le tableau, et déshabillée avec si peu de décence et de dignité, contre toute vraisemblance, par M. Delaroche. Nous ne nous arrêterons pas ici à relever tous les défauts de détails; nous appuierons seulement sur notre observation, que M. Delaroche doit se défier du système de M. Ingres, d'autant plus que le public, qui n'en comprend pas assez le mérite, ne lui en tiendra pas compte. Or, M. Delaroche connaît bien son public, et il sait bien que ses plus grands admirateurs ne sont pas parmi le public le plus artiste. M. Delaroche est en peinture à peu près ce qu'est en littérature M. Casimir Delavigne, mais moins timide et plus chaud, car il tient aussi un peu de M. Dumas : c'est une chose assez remarquable que ces rapprochements, que nous ne faisons au surplus que pour mieux faire comprendre à nos lecteurs la valeur que nous donnons aux artistes les plus distingués de l'époque.

Et maintenant nous entrons plus franchement dans le progrès, car pour MM. Ingres et Delaroche, artistes passés maîtres désormais, le premier est resté en dehors du mouvement vers une nouvelle école; l'autre le suit avec timidité, mais avec adresse.

M. E. Delacroix est un des jeunes artistes qui cherchent avec le plus d'audace et d'ardeur le but dans la voie nouvelle; mais il innove plutôt dans la manière d'exécuter, pour le métier, que dans la conception des tableaux. Il sent vivement qu'il faut sortir des routines étroites pour produire autre chose que les maîtres français qui nous ont devancés; mais il ne comprend pas assez pourquoi ces maîtres sont restés si au-dessous des Italiens, et pourquoi et comment nous pouvons, nous autres Français de cette époque, surpasser les Italiens du moyen âge. M. Delacroix ne paraît point assez comprendre qu'il faut que l'artiste soit au moins à la hauteur de son époque s'il ne peut la devancer et prévenir les désirs vagues, les espérances à peine assises de sa génération, et qu'il doit, pour cela, s'exprimer en peinture avec un style et dans un sentiment bien appropriés, bien harmoniés avec la pensée fécondante du siècle où il se sent le plus vivre. Ainsi M. Delacroix a compris que nos peintres français pèchent presque tous par froideur et par inintelligence de la couleur et du clair-obscur; et M. Delacroix a chauffé ses tons, formulé sa couleur (d'abord en s'inspirant de la couleur fausse et conventionnelle, mais tranchée et harmonieuse de Géricault, puis en se rapprochant de la nature); et le voilà qui lutte corps à corps avec les difficultés du clair-obscur et de la couleur. Disons-le donc, M. Delacroix est un artiste chaud, intelligent, audacieux; mais il manque de constance, d'acharnement dans son courage, il lâche les effets, il néglige le dessin, le modelé, il heurte et arrache les difficultés et n'en triomphe point assez complétement. Nous pouvons louer sa franchise et son audace, mais nous ne le citerons pas comme un maître à étudier, malgré les beautés qu'on trouve dans ses ouvrages.

Ses deux principaux tableaux de cette année, *la Bataille de Nancy* et les *Algériennes*, viennent à l'appui de tout ce que nous disons. Nous avons cependant remarqué un travail plus soutenu et plus patient dans le modelé et le dessin des femmes d'Alger. En persévérant dans cette voie de progrès, M. Delacroix a une longue et belle carrière à suivre, et pourra prendre un rang distingué dans l'école française.

Quant à M. Decamps, l'artiste le plus original peut-être qui ait existé, nous ne pouvons le comparer à aucun autre peintre d'aucune école. Il s'est fait un genre à lui, genre dont nous ne pouvons ici donner aucune idée, parce qu'il faudrait entrer dans les plus minutieux détails sur l'art, détails qui, peut-être, ne feraient pas encore bien comprendre l'artiste. Nous nous bornerons à dire que la *bataille* de M. Decamps, que son *corps-de-garde* sont des ouvrages très remarquables, surtout le corps-de-garde, et qu'il y a dans ces tableaux autant de poésie que d'habileté et de finesse; mais qu'ils ne sauraient être un peu compris et étudiés avec fruit que par des élèves déjà parvenus à une intelligence assez avancée de l'art.

Il n'en est pas ainsi de M. Ziégler, artiste savant et habile dont la manière poétique, large et grandiose a le caractère marqué de l'épopée. M. Ziégler est un peu froid et manque parfois de finesse et de profondeur; mais, malgré quelques faibles réminiscences de M. Ingres, dont il a su secouer à temps l'influence, il est en première ligne parmi les jeunes maîtres et nous espérons beaucoup de son avenir.

Son *Saint George* est une magnifique et admirable composition, sous presque tous les rapports: le cheval surtout est un des plus beaux que nous ayons vus.

Son *Évangéliste* est beaucoup moins irréprochable; mais il présente des beautés de premier ordre et dont nous recommandons l'étude: nous voulons parler des mains et d'une partie du torse. La tête aussi est belle et bien vigoureusement peinte; mais elle manque d'inspiration biblique. La nature physique de cet évangéliste est aussi trop peu en harmonie avec sa nature morale.

Sur une ligne plus élevée, et avec infiniment plus de poésie intime et de sensibilité, mais dans un genre moins large, moins épique de sentiment comme d'exécution, M. A. Scheffer attache bien plus vivement et va droit au cœur, qu'il épanouit en élevant l'ame et en ouvrant l'imagination. On n'a jamais donné autant de fine et profonde expression à des têtes d'un caractère plus suave et plus distingué. M. A. Scheffer est tout-à-fait hors de ligne parmi les représentans de l'école qui se forme.

Les jeunes artistes, après s'être exercé la main chez M. Ingres, ne sauraient trop étudier M. A. Scheffer pour le sentiment et l'expression de ses figures. Nous reprochons à M. Scheffer des tons trop conventionnels, tantôt gris, tantôt jaunes bitumineux; puis un travail trop lâché dans certaines parties et un dessin qui n'est pas toujours assez pur.

Cependant il y a un grand progrès dans la manière dont il a peint la délicieuse tête de sa *Médora* dont le fond seul est mauvais. Mais ses défauts sont beaucoup plus saillants dans le vieux *larmoyeur* Eberhard, assis près de son fils mort. Il faut dire aussi que l'artiste a placé sa scène dans un clair-obscur très embarrassant; mais les beautés de cet ouvrage en font bien vite oublier les défauts: c'est une des plus ravissantes compositions que nous connaissions.

(*La suite à un prochain numéro.*)

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — M. FAURIEL, PROFESSEUR.

10e, 11e *et* 12e *leçons.*

Destinées du latin dans les provinces de l'empire. Latin grammatical et latin populaire. — Invasion des Barbares. — Le latin populaire remplace le latin grammatical. — Formation des langues romanes ou néo-latines, dialectes du latin populaire. — Du vocabulaire et de la grammaire des langues romanes. — D'une langue romane primitive.

Parmi les institutions politiques et sociales des romains, quelques unes, comme l'envoi fréquent de colonies et le mode d'organisation de la curie ou du gouvernement municipal, devaient surtout avoir une influence décisive sur les destinées du latin dans les provinces de l'empire. Les colonies étaient toutes militaires, c'est-à-dire composées de vétérans, de vieux soldats romains, qui parlaient tous, tant bien que mal, la langue de la patrie, et qui, possesseurs d'une portion du territoire conquis, devenaient, pour ainsi dire, des écoles vivantes où l'on venait apprendre et où l'on apprenait le latin. Chaque ville était gouvernée par un sénat municipal, composé des principaux citoyens nommés décurions, qui, réunis, formaient ce qu'on appelait la curie. Chaque curie se divisait en deux parties, l'une plus nombreuse, la partie délibérante, *le conseil municipal*, l'autre moins nombreuse et dont tous les membres portaient le nom de magistrats, la partie exécutive. Savoir le latin, et le bien savoir, devint un des moyens les plus faciles de s'élever au dessus de la foule et de ses égaux, le chemin le plus sûr pour arriver à ces magistratures auxquelles les romains avaient attaché de grands honneurs; toutefois, quelque puissantes, quelque décisives qu'aient été les influences de ces institutions pour la propagation rapide du latin, l'établissement et la propagation du christianisme eurent des effets plus sûrs encore, de plus grands et de plus profonds résultats. Quand on lit les sermons et les homélies prêchés au peuple dans les églises ou sur les places publiques par les évêques du 4e et du 5e siècle, on s'assure sans peine qu'à cette époque les populations des villes étaient non seulement en état de comprendre et de parler le latin grammatical, mais encore d'avoir un certain goût pour les ornements les plus raffinés, les artifices les plus maniérés de la langue, ce qui en suppose une culture assez avancée.

Ce fut en effet par les villes, comme par autant de foyers qui réfléchirent au loin l'action de la puissance romaine, que le latin s'introduisit dans les provinces et se répandit parmi les populations agricoles; mais ses progrès furent variés, inégaux, et il arriva dans les provinces ce qui était déjà arrivé à Rome, partout à côté du latin grammatical se forma un latin populaire plus ou moins altéré, plus ou moins grossier. Les anciens idiomes nationaux disparurent chaque jour de plus en plus, ne persistant sans altération que dans certaines localités; et le latin allait peut-être devenir la langue unique de l'empire, quand les Barbares arrivèrent pour détruire le vieux monde et commencer un monde nouveau. La langue latine née avec Rome périt avec Rome; et pourtant, nous devons le remarquer, les Barbares ne pensèrent pas à défaire ce qu'avaient fait les Romains, ils ne cherchèrent pas plus à renverser violemment leurs langues que leurs lois. Le latin ne périt alors que parce qu'il était un idiome synthétique, parce que, comme à tous les idiomes synthétiques, l'ignorance et la barbarie lui étaient mortelles. Il ne périt cependant pas tout entier: il resta la langue des lois et de la religion, et l'on continua de le parler, mais avec des tendances et des résultats bien différens. A la chute des hautes classes, le latin grammatical s'altéra, se simplifia, se décomposa, perdit chaque jour de son intégrité et de sa pureté, et descendit peu à peu jusqu'à l'incorrection du latin populaire et rustique. Partout le dialecte populaire, subdivisé en un nombre infini de dialectes, qui sont ces langues connues sous le nom de néo-latines, prit la place du latin proprement dit et le continua. Avant d'aller plus loin, nous examinerons le vocabulaire et la grammaire de ces idiomes.

Leur vocabulaire est généralement composé de mots venus du latin, mais de mots altérés. Indépendamment de cette partie purement latine, il y a dans les dialectes romans ou néo-latins une certaine quantité de mots qui sont du plus haut intérêt pour l'historien. Ces mots appartiennent aux anciennes langues du pays antérieures à la conquête, et jettent ainsi un grand jour sur les origines des peuples qui les parlèrent. Dans la 2e partie de sa 10e leçon, M. Fauriel s'est surtout attaché à prouver que l'intervention des anciens idiomes était un fait caractéristique dans l'histoire de la formation des idiomes romans ou néo-latins, et l'une des premières conséquences qu'il en a tirée, a été l'impossibilité de concilier avec ce fait une opinion encore très accréditée sur l'origine de ces idiomes qui ne seraient, dit-on, que le résultat assez tardif de l'altération du latin, en lutte avec les langues des conquérants barbares: or, le latin ne se trouva en contact et en lutte avec les idiomes germaniques qu'après avoir été partout en lutte avec un latin rustique et populaire, tout plein encore des souvenirs des anciennes langues locales, et qui, sans nul doute, existait déjà depuis long-temps à l'époque de la grande invasion germanique. La langue des conquérants vint, il est vrai, fournir son contingent à cet idiome secondaire, mais il fut sans comparaison beaucoup moindre que celui des langues anciennes. Ainsi M. Fauriel a rattaché au fait de la domination romaine la naissance et la formation des idiomes néo-latins, idiomes qu'ont modifiés, a-t-il dit, mais non produits les langues germaniques.

On ne sait à quelle époque précise chacun des idiomes néo-latins se détacha du latin pour subsister par lui-même. Cette époque a varié pour tous et ne saurait être fixée pour aucun. On peut dire seulement qu'ils existaient dans tout l'empire, dès le troisième ou le quatrième siècle de notre ère. Ils comptent donc déjà quatorze ou quinze cents ans d'existence. Ce n'est pas, a dit M. Fauriel, une haute antiquité pour les langues, mais c'est plus de temps qu'il n'en faut à un idiome pour varier beaucoup, pour subir des modifications considérables tant dans son vocabulaire que dans sa grammaire. Tels qu'ils sont aujourd'hui, tous les dialectes romans les plus célèbres doivent être prodigieusement différents de ce qu'ils furent à leur origine: que si on jette un coup-d'œil sur leur système grammatical en général, on peut reconnaître cependant trois faits principaux distincts bien qu'indivisibles: 1° toutes les bases de leur système grammatical sont essentiellement les mêmes; tous les éléments grammaticaux, les pronoms, les articles, les verbes, qui marquent l'existence ou les modifications de l'existence, sont, étymologiquement parlant, les mêmes; 2° le

latin est l'idiome unique auquel toutes les langues romanes ont pris ce qu'elles ont de commun entre elles; 3° toutes les langues romanes, en empruntant au latin leurs éléments grammaticaux, les ont modifiés ou altérés au point d'en avoir quelquefois rendu l'origine méconnaissable.

Les dialectes romans furent donc tous, malgré ce lien qui les unit, plus ou moins variés, plus ou moins différents. Chaque canton, chaque ville, chaque village parlait pour ainsi dire un dialecte distinct en quelque sorte de celui du canton ou du village voisin. Abstraction faite de toutes ces différences locales, en ne prenant les dialectes romans qu'au maximum de leur diversité réciproque, on peut les réduire à six ou à sept, sous lesquels se classent tous ceux qui en sont des nuances plus ou moins faciles à distinguer: l'ancien provençal, le français, le castillan, le portugais, le catalan, l'italien, le valaque. Il n'est pas aisé de ranger ces sept dialectes dans l'ordre de leur degré d'affinité avec le latin; toutefois on peut trouver les deux extrêmes de la série, ce sont l'italien et le français.

Ici M. Fauriel a jeté un coup-d'œil rapide sur le système grammatical des langues romanes, et sur la manière dont chacune d'elles a modifié en se les appropriant les divers éléments qu'elle a empruntés du latin. Ne pouvant le suivre pas à pas dans tous les détails d'une discussion philologique, nous nous bornerons à constater d'une manière générale le résultat de ses savantes et curieuses observations, résultat prévu et indiqué d'avance par les précédentes leçons; c'est que partout, ainsi que nous l'avons vu déjà pour le sanscrit et le bengali, le grec ancien et le grec moderne, aux formes synthétiques du latin, dans la déclinaison comme dans la conjugaison, les dialectes romans ont substitué des formes analytiques: ainsi l'histoire du latin, comme l'histoire du sanscrit et du grec ancien a prouvé complètement ces deux vérités posées en principes par M. Fauriel dans la première partie des cours de cette année, savoir: 1° que toutes les langues ont une tendance naturelle à se simplifier, à se décomposer, à passer constamment d'un état de moins en moins synthétique à un état de plus en plus analytique; 2° que les dialectes grammaticaux littéraires et savants sont tôt ou tard remplacés par les dialectes populaires qui se polissent, se forment, et deviennent à leur tour des langues grammaticales, des idiomes artistiques et littéraires, plus analytiques que ceux auxquels ils succèdent, et qui n'étaient eux-mêmes que les continuateurs analytiques d'une langue primitive, uniquement et exclusivement synthétique. La naissance de la langue italienne n'est donc pas un fait spécial, accidentel, unique, isolé, mais une partie d'un fait général dont presque toutes les langues connues offrent l'équivalent. Il peut être rapproché d'autres faits de même nature, et s'expliquer par eux. Ainsi qu'il nous l'avait annoncé dans sa première leçon, au lieu de se restreindre à traiter isolément des origines de la langue italienne, M. Fauriel a essayé de les éclairer et de les expliquer par des considérations tirées de l'histoire générale des langues. Maintenant nous sommes revenus ou plutôt nous sommes arrivés à l'italien et à la littérature italienne, dont doit s'occuper bientôt la deuxième partie du cours de cette année.

Dans sa deuxième et dernière leçon, M. Fauriel, combattant des opinions qui lui semblent, a-t-il dit, monstrueusement fausses, a voulu prouver, par une réfutation un peu vive peut-être de l'ouvrage de M. Renouard sur les langues romanes, et par de nombreuses citations historiques ou philologiques, que c'est au fait de la domination romaine, et non au fait de l'invasion des peuples germaniques qu'il faut rapporter la naissance et la formation des langues romanes, et qu'une langue romane primitive est une pure chimère dont personne ne prouvera jamais l'existence.

La première leçon du deuxième semestre aura pour objet l'histoire de la langue latine en Italie, depuis les invasions des barbares jusqu'au quatorzième siècle.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

Les tragiques latins. — Le Thyeste *de Varius. — La* Médée *d'Ovide — Scaurus. — Pomponius Secundus.*

Après avoir passé en revue quelques unes des pièces tragiques qui ont eu le plus de célébrité à Rome, il nous reste à parler du chef-d'œuvre de la scène latine, le *Thyeste* de Varius: jam Varii Thyestes cuilibet græcarum comparari potest (1). A l'autorité si imposante de Quintilien on peut joindre le jugement qui est porté sur cette pièce dans le dialogue des Orateurs (2). Martial aussi vante le talent dramatique de ce poète, en le déclarant toutefois inférieur au génie de Virgile. Le temps nous a ravi cette admirable production de la muse tragique de Rome; il ne nous en est resté qu'un misérable lambeau.

...... Jam fero (inquit) *infandissima*,
Jam tacere cogor.

Malgré les témoignages d'un si grand poids que nous venons de rappeler, Varius a été accusé de plagiat, et la propriété de son Thyeste lui a été disputée. Donat, dans sa vie de Virgile, dit positivement que celui-ci avait composé le *Thyeste* et que Varius s'en empara; et Servius, dans ses commentaires, donne à entendre qu'il partageait cette opinion; d'un autre côté le scoliaste d'Horace (3) prétend que Varius avait dérobé cette belle œuvre dramatique à Cassius de Parme, auteur de plusieurs tragédies: ces allégations sont fort suspectes et ne servent qu'à montrer combien le *Thyeste* était admiré des Romains. D'ailleurs la manière honorable dont Horace, ami de Varus, parle de lui en divers endroits de ses ouvrages, suffirait pour détruire de telles accusations (4). Varius n'était pas seulement un poète tragique, il s'était exercé dans l'épopée, même avant Virgile très vraisemblablement:

Fort epos *acer*,
Ut nemo, Varius ducit: molle atque facetum
Virgilio annuerunt gaudentes rure Camenæ (5).

Le scoliaste d'Horace assure que Varius, outre un poème épique et des tragédies, avait composé des églogues.

Le dialogue des orateurs place la *Médée* d'Ovide sur la même ligne que le *Thyeste* de Varius; et l'on ne peut douter que ce ne fussent les ouvrages les plus saillants du théâtre au siècle d'Auguste. Quintilien en fait de même grand cas, et après un bel éloge du *Thyeste*, il ajoute aussitôt: Ovidii Medea videtur mihi ostendere, quantum ille vir præstare potuerit, si ingenio suo temperare, quam indulgere maluisset.

Le poète la rappelle en plusieurs endroits de ses ouvrages:

Et dedimus tragicis scriptum regale cothurnis (6)
Et mea sunt populo saltata poemata sæpe (7).

Dans une élégie adressée au poète Macer, il s'excuse de négliger pour ce genre badin des poèmes plus relevés, et dans des vers charmans il rappelle ses succès sur la scène tragique.

Sceptra tamen sumpsi; curaque tragœdia nostra
Crevit. ...... (8).

Dans un autre endroit il représente la tragédie et l'élégie qui se disputent la préférence: celle-ci l'emporte:

Teneri properentur amores,
Dum vacat; à tergo grandius urget opus (9).

Nous ne sommes pas plus heureux pour la *Médée* que pour le *Thyeste*: deux vers seuls ont pu échapper aux ravages du temps:

Servare potui, perdere an possim rogas (10).
Feror huc illuc, plena Deo (11).

Le mot *saltare* employé plus haut, fait voir que les histrions et les comédiens, s'efforçaient par des gestes animés de représenter l'action, pendant qu'ils chantaient ou récitaient les vers d'une pièce: *histriones diserta saltare dicuntur* (12), dit l'auteur du dialogue: et Macrobe fait très bien connaître comment la chose se passait (13). Le geste finit par tuer les paroles, et ce ne fut plus qu'une simple pantomime.

Suétone peut nous donner une idée de ces représentations: le pantomime Mnester, dit-il, représenta une tragédie, *tragœdiam saltavit*, que le comédien Néoptolème avait jouée le jour de la mort de Philippe. Dans la pantomime appelée Laureolus, *in Laureolomimo*, l'auteur, qui est supposé sortir d'un édifice, feignit de vomir du sang, et comme ceux qui le doublaient, voulaient faire preuve de leur adresse, ils en vomirent à leur tour, de telle sorte que la scène fut inondée de sang (14).

Mamercus Æmilius Scaurus vivait du temps de Tibère. Tacite parle de sa noblesse et de son éloquence; mais il était décrié pour ses mœurs (15). La tyrannie froidement cruelle de l'empereur l'obligea à se donner la mort, d'après le conseil courageux de sa femme Sextia, qui voulut partager son sort. Il avait traduit le vers suivant, qui se trouve dans Euripide:

τὰς τῶν κρατούντων ἀμαθίας φέρειν χρεών

Tibère se l'appliqua: il a fait de moi un Atrée, et moi j'en ferai un Ajax, dit-il, avec sa cruauté érudite. Ces paroles étaient trop significatives dans un homme tel que Tibère, pour n'avoir pas leur accomplissement. — L. Pomponius Secundus parvint aux grandes dignités (16) et reçut les honneurs du triomphe sous Claude. « *Pomponius Secundus, scriptor tragœdiarum, si quid forte familiarior amicus tollendum, ipse retinendum arbitraretur, dicere solebat*, ad populum provoco. » Tacite donne à entendre que le peuple était encore bon juge: la gloire littéraire de Pomponius effaça l'éclat des honneurs qui lui furent rendus; carminum gloria præcellit (17). Quintilien en parle ainsi: Parmi tous les tragiques que j'ai vus, Pomponius Secundus occupe sans contredit la première place: si les vieillards le trouvaient peu tragique, ils convenaient tous que son érudition et l'éclat de sa poésie le plaçaient au premier rang (18). Il est donc vivement à regretter que ses poèmes se soient perdus, comme tant d'autres écrits remarquables.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

De la description. — Elle ne peut être vraiment poétique qu'à la condition de se transformer en action ou en émotion. — Comment peut s'opérer cette transformation. — Les arts plastiques, plus propres à la description, peuvent aussi reproduire l'action ou l'émotion. — Comment le peuvent-ils? — Exemple tiré de l'exposition de tableaux de 1834. — Naissance des genres. — Leur délimitation n'a pas été inventée à plaisir, elle est nécessaire et voulue par la nature de l'intelligence humaine. — Des monologues dans le drame. — Le monologue d'Hernani. — Le roman historique.

La nature des moyens employés pour arriver à la production des œuvres d'art, établit une distinction capitale entre les arts. En effet, ceux qui s'expriment par la voix et ceux qui reproduisent les objets par la matière forment deux classes bien distinctes. La voix se produisant dans la durée est propre, par sa nature même, à représenter les choses qui durent. Ainsi les actions, les émotions seront parfaitement en rapport avec le son qui les représente. Il n'en sera pas de même des corps qui remplissent l'espace: la voix ne pourra que les indiquer, les décrire. Les arts plastiques, au contraire, ne peuvent atteindre l'action et l'émotion que dans un moment donné, dans un seul point de la durée. Mais ce point peut s'étendre par le choix de l'action.

Pour les objets que la poésie décrit, la description n'en peut être vraiment poétique, que si elle se transforme, par un artifice quelconque, soit en action, soit en émotion. Une description qui serait purement une description n'aurait aucune valeur poétique, et l'expérience nous montre que les ouvrages de description sont fatigants, au lieu d'être intéressants. Comment la description pourra-t-elle se transformer en action ou en émotion? En faisant comme a fait Homère. Toutes les fois qu'Homère veut faire une description, nous mettre sous les yeux, par exemple, le costume d'un de ses héros, il ne nous le montre pas tout armé; mais les différentes parties du costume viennent successivement s'ajuster l'une après l'autre, et nous suivons l'action pendant que le poète fait réellement une description. Il en est de même encore lorsque Homère veut décrire le bouclier d'Achille, il ne le prend pas tout fait, il ne le place pas devant lui, comme le graveur fait le tableau qu'il se propose de reproduire par le burin; mais il nous introduit dans l'atelier de Vulcain, nous assistons à la fabrication du bouclier. La description ainsi présentée est transformée en action. On peut aussi transformer la description en émotion. C'est ce qu'a fait Dante dans la *Divine comédie*. Son poème est une description: nous pénétrons avec lui dans l'enfer, dans le purgatoire, dans le paradis, nous le suivons dans tous les cercles. Si la description était directe, elle serait fatigante et produirait peu d'effet; mais il y a là un spectateur qui, en présence des objets, est ému, et la description s'anime

---

(1) Quint., X, 1, 98. — (2) *Dial. De orat.*, XII. — (3) Hor., *Epis.*, I, 4, 3. — (4) Voy. Hor., *Epist.*, III, 1, 247, *Sat.*, I, 6, 55, I, 5, 40 et 93, I, 9, 23, I, 10, 43, *Od.*, I, 6, 1. — (5) Hor., *Sat.*, I, 10, 43. *Mæonii carminis ales*, dit Horace, dans un autre endroit. — (6) Ovid., *Trist.*, II, 553. — (7) *Ibid.*, 519. — (8) Ovid., *Amor.*, II, 18, 13. — (9) *Id.*, *Amor.*, III, 1, 69 et 70. — (10) Quint., VIII, 5. — (11) Mes., *Ann. Senec. Suasor*, III. — (12) *Dial. De orat.*, XXVI. — (13) Macrob., *Sat.*, II, 10. — (14) Suet., *Cal.*, LVI. — (15) Tac., *An.*, VI, 29. — (16) Tac., XI, 13. — (17) *Id.*, *Ann.*, XII, 28. — (18) Quint., *Inst.*, X, 1, 98.

par l'émotion de ce spectateur, que le lecteur partage nécessairement. Ainsi donc la description pure n'est pas du domaine de la poésie; il faut qu'elle vienne comme moyen d'autre chose et non pas pour elle-même.

Quant aux arts plastiques, la nature des moyens qu'ils emploient les condamne à ne représenter qu'un moment de l'action; mais ce moment peut être choisi de telle sorte que l'imagination du spectateur continue l'action. Pour justifier cette assertion, nous prendrons nos exemples dans des tableaux qui sont actuellement sous les yeux de tout le monde au Salon de cette année. Dans le tableau de la mort de Jane Gray, le moment choisi par le peintre n'est pas celui de l'exécution, mais celui qui précède cette exécution. On voit seulement qu'elle est inévitable, et toutes les circonstances secondaires nous indiquent suffisamment qu'elle ne peut pas ne pas avoir lieu. C'est l'imagination qui l'achève. C'est là, en grande partie, la source de l'émotion qu'on éprouve en présence de ce tableau. Prenons maintenant pour exemple le martyre de Saint Symphorien. Le martyr n'est pas ici frappé par le bourreau, il marche au supplice. Dans les accessoires du tableau nous ne voyons aucune chance de salut pour lui; mais nous savons qu'il va être immolé, la hache est là, le centurion montre du doigt la place. S'il était déjà sous la main du bourreau, l'imagination n'aurait plus rien à faire, et l'intérêt de la scène, que le peintre met sous nos yeux, serait presque nul.

Nous venons de reconnaître une différence essentielle entre les arts *poétiques* et les arts *plastiques*, différence qui résulte de la nature des moyens employés. Dans les circonstances secondaires nous retrouverons une pareille différence.

La pensée s'exprimant par la parole représente différents aspects particuliers des objets; et ici l'on comprend que, l'intelligence humaine étant finie, elle ne peut pas représenter d'un seul coup tout ce qu'elle contient: de là, les genres. On n'a pas arrangé d'avance la délimitation des genres; mais ils se sont délimités eux-mêmes. Ainsi le champ littéraire est nécessairement divisé. Suivant l'objet particulier que l'auteur a choisi, suivant le but que le poète s'est proposé, l'œuvre prendra un caractère particulier. Ainsi lorsqu'on procède par l'action, dans le drame par exemple, les autres moyens d'expression ou d'imitation, tels que le récit ou l'ode, doivent concourir à l'action au lieu de la retarder, ou sinon, être exclus du drame; car le but c'est l'action: si un moyen vient se présenter pour son propre compte et se développer à part, il y a désordre, anarchie. On peut citer pour exemple des monologues introduits dans le drame. Le monologue exprime des faits ou des émotions: s'il exprime des faits, il est invraisemblable; car il n'y a aucune probabilité qu'on vienne se raconter à soi-même des choses que l'on sait. Le monologue alors s'adresse donc nécessairement aux spectateurs que l'on met en scène, ce qui est faux et contradictoire. Si le monologue exprime des émotions, si c'est une ode, l'inconvénient est autre et non moins grave: l'émotion lyrique arrête le mouvement dramatique.

M. Géruzez cite pour exemple de cette dernière espèce de monologue celui de Charles-Quint, dans *Hernani*, et le lit d'un bout à l'autre. Les sourires de quelques vieillards, auditeurs-nés de tous les cours possibles, ont accueilli cette lecture, que le professeur a interrompue plusieurs fois pour jeter quelques critiques de détail fort importantes.

Il y a là, continue M. Géruzez, tous les éléments d'une belle ode, mais cette ode est déplacée; car elle retarde l'action du drame. Ce dernier vers:

« Qui donc?... Ah! j'oubliais... ce sont mes assassins, »

qui est très naturel après le transport qui a saisi le poète, et qui lui a fait tout oublier, même la langue (1); ce dernier vers, qui est réellement beau et sublime dans la pensée du poète, a paru, à la représentation, d'un beau comique: c'est que la distraction n'avait pas été aussi complète pour le spectateur que pour le poète.

On ne peut pas, suivant son caprice, franchir la limite des genres. On a dit:

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Cette maxime n'est pas vraie; et rigoureusement elle n'est pas admissible. Il y a des genres mauvais qui ne sont pas ennuyeux. On peut dire qu'un genre est mauvais, si son résultat est funeste à une partie de notre intelligence. Un ouvrage écrit dans un genre mauvais peut nous procurer du plaisir; il n'en sera pas moins rejeté au nom du goût. Les ouvrages du genre graveleux, par exemple, ont presque toujours beaucoup d'attrait, et produisent une vive impression de plaisir; dira-t-on que le genre graveleux ne soit pas mauvais? Dira-t-on que le genre élégiaque, qui est traité aujourd'hui de préférence à tout autre, soit bon en lui-même? Non, ce genre n'est pas bon; car ces rêveries qui se reproduisent sous toutes les formes, ces imaginations fantastiques colorées d'une teinte sombre et lugubre, ont pour résultat un affaiblissement moral. Ce n'est pas à dire pour cela que, dans un genre vicieux, on ne puisse faire des ouvrages supérieurs à d'autres ouvrages conçus dans un genre orthodoxe.

Le rapprochement violent d'éléments divers constitue aussi un défaut radical. On mêle dans un ouvrage des faits vrais avec des faits de pure invention; et l'on appelle cela *roman historique* ou *drame historique*. Il y a eu dans ce genre des ouvrages remarquables et qui ont réussi; mais il n'en demeure pas moins vrai que c'est une chose mauvaise et contraire aux lois de l'esprit humain, ainsi qu'au but même de l'art, de mettre ainsi l'histoire et le roman aux prises l'un avec l'autre, et que cette *juxta*position de deux éléments aussi divers forme une alliance bizarre et monstrueuse.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

COLLÈGE COMMUNAL DE LORIENT.

En rendant compte de l'état actuel des collèges communaux, du nombre des élèves et des régents, du traitement que reçoivent ces derniers, etc., nous avons établi trois catégories, et classé dans la première ceux dans lesquels l'enseignement était complet et analogue à celui de nos collèges royaux.

Parmi ces collèges que nous avons mis au premier rang, il en est quelques-uns qui semblent se distinguer des autres par leur importance, par leurs succès et les améliorations successives qu'ils ont éprouvées: de ce nombre est le collège communal de Lorient. Cet établissement, qui ne compte que peu d'années d'existence, a eu, dès le principe, outre les classes ordinaires, des cours préparatoires pour les élèves qui se destinent aux écoles du gouvernement. Les nombreux succès de ces cours ont déterminé, en 1830, M. le ministre de la marine à transférer à Lorient les boursiers qu'il entretenait à l'école d'Angoulême. Le collège a continué de prospérer; et l'on y compte 120 élèves admis à l'école navale dans l'espace de peu d'années. Bon nombre ont été admis aussi à Saint Cyr et à l'école Polytechnique, et dans ce moment même, l'élève Moll, qui se trouve le second à cette dernière école, est sorti du collège de Lorient. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, placé au fond de la Bretagne, le collège de Lorient ait, l'un des premiers, fait un pas dans la voie du progrès, en établissant des cours publics de physique, de chimie, de littérature et de philosophie. Les ressources de cet établissement, qui compte aujourd'hui cent quarante pensionnaires et un nombre presque égal d'externes, lui permettent d'entretenir un nombreux personnel, composé de vingt huit maîtres, au traitement desquels environ quarante mille francs sont affectés chaque année. Lorient est, comme on le voit, du petit nombre des villes où l'administration a senti que le traitement des régents ne pouvait pas décemment descendre au-dessous de douze cents francs.

NOUVELLES.

Nous avons lieu de croire que le délai accordé pour la rédaction de l'état de situation des écoles primaires sera prolongé de deux ou trois mois: les comités d'arrondissement étant tout récemment installés et les comités locaux ne l'étant point encore, il fallait leur laisser le temps d'étudier la situation de chacune des écoles de leur circonscription.

— M. le principal et MM. les régents du collège de Lille viennent d'établir des cours gratuits pour les instituteurs primaires. Un zèle aussi louable trouvera, nous l'espérons, de nombreux imitateurs dans l'université.

— Le conseil municipal de la ville de Bar a donné, à l'unanimité, son approbation au rapport fait par la commission de surveillance de l'école primaire supérieure et par le bureau d'administration du collège, ainsi qu'au plan d'études arrêté par les mêmes commission et bureau pour l'école primaire supérieure, par suite de la demande que le conseil municipal leur en avait faite, le 3 décembre 1833.

— M. Noël Agnès, maire de la ville de Cherbourg, vient de présenter au comité d'arrondissement, dont il est vice-président, un projet d'enseignement pour l'école primaire supérieure qui doit être établie à Cherbourg. Ce magistrat exprime le vœu fort sensé de voir l'organisation de l'instruction publique appropriée au caractère industriel et maritime de cette ville importante.

— M. Liez, proviseur du collège royal de Henri IV, a versé 1,273 fr. 20 c. dans la caisse du bureau de bienfaisance du 12e arrondissement, et 300 fr. dans celle des salles d'asile pour l'enfance. Cette somme de 1,573 fr. 20 c. est le produit d'une collecte faite entre les fonctionnaires, professeurs, maîtres et élèves du collège.

— M. Lepescheur, inspecteur de l'instruction publique à Alger, vient de partir en congé pour la France.

— La ville de Strasbourg vient de perdre le doyen de ses artistes. Le 31 mars, à neuf heures du soir, est décédé à l'âge de 73 ans, M. Ohmacht, statuaire, ancien élève de l'école française de Rome.

— On écrit de Milan, 17 mars: Deux professeurs et cinq étudians ont été saisis dans leurs lits à Padoue, enchaînés, et mis sur deux voitures qui sont, au même moment, sorties de la ville. On croit que ces proscrits seront conduits en Autriche, et que les incarcérations ne se borneront pas là dans les universités et ailleurs.

— L'académie royale des sciences de Munich a célébré le 26 mars son 75me anniversaire. Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Shelling.

— M. le pasteur Naville, connu par un ouvrage remarquable sur l'*éducation publique*, vient d'être nommé membre du conseil de l'instruction publique de Genève.

— Un projet de loi pour la fondation d'une école normale pour les régents doit être présenté prochainement au grand conseil de Zurich.

— On répète au théâtre de Madrid, pour être jouée prochainement, une nouvelle tragédie de M. Martinez de la Rosa, intitulée *la Conspiration de Venise*, tirée de Saint-Réal; les décors et les costumes seront, dit-on, d'une grande magnificence. Il paraît en même temps chez les libraires une chronique du même auteur, ce qui fait dire que le ministère de l'instruction publique aurait mieux convenu à la spécialité de M. Martinez que la présidence du conseil.

— La société académique de Saint-Quentin propose une médaille de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur les questions suivantes:

« Doit-on attribuer à la civilisation la corruption des mœurs qui, chez les peuples « anciens, l'a presque toujours accompagnée?

« Quelle influence la civilisation, d'après ses caractères particuliers chez les peu« ples modernes, pourra-t-elle exercer sur les mœurs de la société? »

Les mémoires devront être adressés, franc de port, au secrétariat de la société, avant le 1er juin 1835.

— M. Wicart, de Lille, établi depuis long-temps à Rome, et dont nous avons récemment annoncé la mort, n'a point, dans ses dernières dispositions, oublié sa ville natale. M. Caratolli, nommé par lui héritier *fiduciaire* et exécuteur testamentaire, vient de mander à M. le maire qu'il a légué pour le musée de Lille son chef-d'œuvre, *Jésus-Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm*, son portrait et une superbe collection de dessins de Giotto, Raphaël, Michel-Ange et autres grands maîtres.

(1) Pendant sa lecture, M. Géruzez avait reproché à ce vers une faute de français: « Avoir été colosse, et tout dépassé!..... »

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes, d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. Paul Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 13 AVRIL 1834. N° 47.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 6 et 8 avril 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Amédée Dupau, docteur en médecine, est nommé suppléant pour la chaire de clinique interne à l'école secondaire de médecine de Toulouse.

M. Duclos, docteur en chirurgie, est nommé suppléant pour la chaire d'opérations et d'accouchements à l'école secondaire de médecine de Toulouse.

M. Lyons, régent de 3e au collège communal d'Agen, est nommé regent de 3e au collège de Montauban, en remplacement de M. Mouriès, qui n'a pas accepté.

M. Pujol, régent de 4e au collége communal d'Agen, est nommé régent de 3e dans le même établissement, en remplacement de M. Lyons, qui passe au collége de Montauban.

M. Bonnomet, licencié ès-lettres, est nommé provisoirement régent de 4e au collége d'Agen, en remplacement de M. Pujol, promu à la 3e.

LITTÉRATURE GRECQUE.

LA POÉSIE BUCOLIQUE CHEZ LES GRECS (1).

Origine de la poésie bucolique. — Histoire de Daphnis. — La poésie bucolique n'est pas originaire de l'Arcadie. — Son analogie avec le Ccantique des cantiques et les Moallaka. — Les pasteurs d'Egypte. — Les Lybiens. — Relations de Carthage avec la Sicile.

On n'est pas d'accord sur l'origine de la poésie bucolique des Grecs. On en a attribué l'invention à trois personnages différents, Daphnis, Diomus et Stésichore, tous trois Siciliens. D'autres origines sont encore mises en avant (voy. le commencement des *Scholies* sur Théocrite, p. 4. sq., de Wüstemann); mais les trois que nous venons de mentionner sont les principales. Diodore de Sicile (4, 84) raconte assez au long l'histoire de Daphnis ou, selon son expression, περὶ Δάφνιδος τὰ μυθολογούμενα. Ce Daphnis était né, dit-il, près des monts Héréens, en Sicile, dans une vallée délicieuse. Fils de Mercure et d'une nymphe, élevé par les compagnes de sa mère, il se donna tout entier à la vie champêtre, au soin de ses troupeaux; et comme son génie le portait naturellement à la musique et à la poésie, il inventa τὸ βουκολικὸν ποίημα καὶ μέλος. Il accompagnait Diane à la chasse, la charmant par les sons de sa syrinx et par ses chants bucoliques. Une nymphe, éprise pour lui d'amour, et jalouse de le posséder sans partage, lui défendit, sous peine de perdre la vue, d'approcher d'aucune autre nymphe. Il n'observa point la défense et devint aveugle. Tel est le récit de Diodore. Ce Daphnis, comme on voit, est un personnage encore à moitié mythologique; Diodore le place à côté d'Aristée, d'Eryx, d'Orion. Il y a donc lieu de suspecter la réalité de son existence et, par suite, cette prétendue invention de la poésie bucolique. Mais admettons la fable pour vraie; verrons-nous la poésie bucolique dans les inventions que l'on attribue à Daphnis? Cette σύριγξ et cette βουκολικὴ μελῳδία dont il réjouissait les oreilles d'Artémis sont-elles les idylles de Théocrite? Par la poésie bucolique on entend, non pas les chants informes d'un pasteur conduisant son troupeau, mais un genre de littérature. Heyne le dit fort bien (*Proem. ad Virgil. Bucol. init.*) : « *Aliud esse carmen pastoritium quo homines qui greges pascerunt, ut nostris temporibus, ita primis statim vitæ humanæ initiis, longum diem fefellerint, aliud quo homines ingeniosi vitæ rusticæ bona ac delicias certa ratione et arte adumbrarint.* » Les anciens semblent n'avoir pas connu cette distinction importante. Qu'un berger oisif se fût pris un beau jour à chanter pour passer le temps, il ne leur en fallait pas davantage, ils croyaient la poésie bucolique trouvée. A ce compte, ils avaient grand tort d'en chercher l'inventeur, car elle avait toujours existé. Il en est de Diomus comme de Daphnis. Voici le passage qui le concerne; il est d'Athénée (14, 10, p. 619) : Ἦν δὲ καὶ τοῖς ἡγουμένοις τῶν βοσκημάτων ὁ βουκολιασμὸς καλούμενος. Διόμος δ' ἦν ὁ βουκόλος Σικελιώτης ὁ πρῶτος εὑρὼν τὸ εἶδος. « Ce fut Diomus, le pasteur Sicilien, qui inventa ce genre (ὁ βουκολιασμός). » Evidemment il n'est pas question ici de la poésie bucolique; on ne peut voir dans ce βουκολιασμὸς, non plus que dans la βουκολικὴ μελῳδία de Diodore, un genre de littérature; ou bien il en faut voir un aussi dans les analogues de cette chanson citée par M. Hug (*Programme* de 1818, p. 9.), et que répètent les naturels de Malabar : « Il vaut mieux être assis que debout; il vaut mieux être couché qu'assis : mais le mieux est d'être mort. » Quant à Stésichore, il nous offrira encore bien moins cet inventeur que nous cherchons. Toutes ses prétentions ou plutôt celles que l'on a pour lui se fondent sur une pièce de vers qu'il avait composée pour déplorer le malheur de Daphnis privé des yeux par sa nymphe (Ælian. *Var. Hist.* 10, 18). Là encore, rien qui ressemble à de la poésie bucolique; cette pièce de vers a dû être une élégie, un morceau lyrique bien plutôt qu'une idylle (V. Kleine, *Stesichor. Fragm.* p. 107-108).

D'où donc est venue cette poésie pastorale dont nous ne trouvons nulle part l'origine? Il y a un fait certain dans l'histoire de toute littérature ou du moins de nos littératures d'Europe, c'est que le genre de poésie qui peint les mœurs des classes inférieures de la société, et spécialement des gens de la campagne, la poésie pastorale a toujours été le produit d'un siècle raffiné et corrompu.

C'est, si l'on veut, l'amour du contraste, le désir du nouveau, c'est le besoin d'émotions simples et douces produit par la satiété du luxe et des plaisirs; c'est toute autre raison que l'on y voudra trouver; mais le fait, de quelque manière qu'on l'explique, est certain. La poésie pastorale a fleuri en Italie au XVIe siècle; en France, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe; Gessner, en Allemagne, est du siècle dernier; Virgile, du siècle d'Auguste : or on sait si ce furent là des époques de simplicité. Il s'agit de savoir maintenant si la chose s'est passée autrement en Grèce.

Les latins font naître la poésie pastorale dans l'Arcadie : les Latins, disons-nous, car chez les Grecs il n'en est pas question. Or si les Grecs se sont tus là-dessus, sans doute ils avaient leurs raisons pour le faire. C'est qu'en effet il en est des bergers d'Arcadie comme de l'âge d'or [...] des pasteurs [...], s'il faut en croire du moins les écrivains Grecs, juges plus compétens, ce semble, en cette matière que les écrivains latins. Il est fort probable que les Arcadiens ont été autrefois ce qu'ils sont aujourd'hui, des barbares; et quand on leur ôterait un peu de cette moderne rudesse par égard pour le vieux renom de la Grèce antique, encore leur en resterait-il assez pour les rendre complétement indignes de figurer dans les idylles à côté des Corydon et des Thyrsis (M. Hug, *Progr. cit.* p. 4).

Laissons donc là l'Arcadie et adressons-nous ailleurs. La Sicile nous appelle, non plus la Sicile, patrie de Daphnis, de Diomus ou de Stésichore, nous avons rejeté ces fausses origines; mais la Sicile où fleurirent Théocrite, Bion et Moschus. Ce ne sont plus ici, comme pour l'Arcadie, de vagues présomptions, des fictions poétiques; c'est un fait positif et réel : la Sicile, au IIIe siècle avant J. C., a été un foyer de poésie bucolique. D'où venait cette poésie, voilà ce qu'il faut expliquer. Dira-t-on qu'elle naquit du simple développement des mœurs rustiques, favorisé par la beauté du sol, par la douceur du climat? Cette raison nous semble fort insuffisante. Bien d'autres contrées en Grèce eurent aussi leur doux climat, leur beau ciel et leur terre fertile, qui cependant ne produisirent point de poésie pastorale : la vallée de Tempé n'a pas fait naître de Théocrite Il faut donc que, pour la Sicile, il ait existé quelque cause particulière qui, aidant à la disposition

(1) Ayant eu plusieurs fois l'occasion de nous occuper de la poésie bucolique des Grecs, nous avons été conduit à faire des recherches sur l'origine de cette poésie. Quoique nous n'ayons pu nous procurer le programme de M. Näcke, *de Theocrito conditore et inventore poesis bucolicæ*, Bonn, 1828, 6 pages in-4°, nous croyons, d'après le titre seul de cet opuscule, être arrivé au même résultat que l'habile critique qui en est l'auteur; mais nous avons entre les mains les deux savants et ingénieux Programmes de M. Hug sur le Cantique des Cantiques, *das Hohe Lied in einer noch unversuchten Deutung*, Fribourg en Brisgau, 1813, 55 p. in-4°; et *Schutzschrift für seine Deutung des Hohen Liedes*, Fribourg, 1816, 28 p. in-4°. C'est là que nous avons puisé l'idée première et même quelques développements du système que nous avons essayé d'exposer. Nous nous sommes aidé en outre de la Dissertation de M. Wissowa sur Théocrite et l'authenticité de ses poésies, *Theocritus Theocriteus, sive Idylliorum Theocriti suspectorum vindiciæ*, Breslau, 1828, 48 p. in-8°.

naturelle des mœurs, ait provoqué là plutôt qu'ailleurs le développement de la poésie pastorale. Pour la trouver, cette cause, nous passons la mer et nous nous transportons de ce pas en Asie.

Long-temps avant que la poésie pastorale eût paru en Grèce, elle avait fleuri en Asie. Nous n'irons pas la chercher jusque dans l'Inde qui cependant nous offrirait son *Gîta Govinda* (faisant partie du 18ᵉ Pourana intitulé Bhagavat, et dont la composition, attribuée à Vyasa, remonte aux temps fabuleux de l'Inde), poème à la fois lyrique et bucolique, qui chante la jeunesse de Chricna, passée parmi les bergers et les bergères, dans les occupations et surtout les plaisirs de la vie pastorale. (V. Creuzer, *Religions de l'antiquité*, traduct. de M. Guigniaut, t. I, part. 1, pp. 205-207, et F. Schlegel, *Hist. de la littérature*, 5ᵉ leçon, t. 1, p. 196). Tenons-nous en aux peuples sémitiques. La vie primitive de ces peuples a été, comme on sait, la vie pastorale, mais dans toute la force du terme, la vie sous la tente, la vie nomade, à travers les plaines sans fin de l'Arabie et de la Syrie. C'est là, c'est dans ce monde si poétique de l'Orient, que fut inventée par ces vives et mobiles imaginations la poésie pastorale. Il est vraisemblable, du reste, que cette poésie n'a pas été dans l'origine ce qu'elle fut depuis. Tant que dura l'état purement nomade, elle dut être, comme la vie des pasteurs, irrégulière et sauvage, apparaissant par caprice dans des essais sans suite. Il fallut, pour lui donner plus de consistance, qu'un ordre social plus stable aussi et plus paisible remplaçât le simple état de nature. Alors seulement, à la faveur du calme de cette vie nouvelle, le développement poétique put devenir plus continu, plus complet, produire enfin de véritables poèmes bucoliques. Tel se présente à nous, en Judée, dans le courant du siècle qui suivit Salomon, c'est-à-dire entre 900 et 800 avant J. C., le *Cantique des cantiques* (v. de Wette, *Lehrbuch der historisch-kritischen Einleitung in die Bucher des Alten testaments*, 3ᵉ éd., Berlin 1819, p. 392-396), poème qui, de quelque manière qu'on l'envisage, qu'on y voie un chant mystique ou un chant érotique, est de toute façon, sinon pour le fond, du moins pour la forme, un poème pastoral.

Nous pourrions rappeler encore le *Livre de Ruth*; mais il présente plutôt un tableau de la vie champêtre des Juifs qu'un tableau véritablement pastoral (v. de Wette, pp. 183-199).

L'Arabie de son côté nous offre beaucoup plus tard, il est vrai (dans les dernières années du VIᵉ siècle après J. C. et les premières du VIIᵉ), ses Moallaka que leur beauté fit suspendre aux portes du sanctuaire de la Caaba; poèmes, du reste, encore fort peu réguliers, presque entièrement sententieux et moraux, mais qui renferment cependant un certain nombre de traits bucoliques.

Or tous ces peuples furent, dès la plus haute antiquité, en rapport avec l'Afrique. Les Hébreux habitèrent long-temps l'Égypte et y vécurent en *nomades*.

Les Arabes la dominèrent pendant deux siècles sous le nom célèbre d'*Hycksos* ou *Pasteurs* (notez ce mot).

Des communications d'un autre genre, des communications maritimes eurent lieu également. Un grand nombre de colonies phéniciennes s'établirent sur la côte d'Afrique; elles y trouvèrent des peuples *nomades*, les Lybiens; elles entretinrent des relations avec les uns, soumirent les autres. Nous pouvons donc regarder dès lors les traditions de la vie et de la poésie pastorales de l'Orient comme établies en Afrique où elles se trouvèrent d'ailleurs en harmonie avec les habitudes mêmes du pays. Parmi ces colonies asiatiques, Carthage fut bientôt la plus puissante. De bonne heure elle fit des tentatives sur la Sicile. Vaincue par Gélon à la bataille d'Himéra (480), elle réussit mieux plus tard. A la fin du Vᵉ siècle les Carthaginois étaient maîtres d'une grande partie de l'île; ils y maintinrent leur domination avec diverses chances jusqu'en l'année 241 où ils furent entièrement chassés pas les Romains.

Pendant ce séjour de deux ou trois siècles, combien de fois ne dut-il pas arriver qu'un de ces pasteurs d'Afrique que Carthage arrachait à leurs tentes pour les faire soldats, la guerre une fois finie, et déposant les armes, se rappelât, au milieu des belles [illegible] avaient charmé sa vie errante? Combien de fois un sujet lybien, appelé pour garder les possessions ou les troupeaux de quelque ville carthaginoise, ne dut-il pas, en apportant avec lui sa flûte sauvage (*si flûte* il y avait), transporter aussi sur cette terre nouvelle les anciennes traditions de la poésie pastorale? Théocrite ne nous parle-t-il pas de Chromis *le Lybien*, rival, dans les chants bucoliques, du Sicilien Thyrsis?

> Αἰ δέ κ' ἀείσῃς
> Ὡς ποκα τὸν Λιβύαθε ποτὶ Χρόμιν ᾆσας ἐρίσδων,
> Αἶγά τέ τοι δωσῶ διδυματόκον ἐς τρὶς ἀμέλξαι....
> (*Idyll.* 1, 23-25.)

« Si tu chantes aussi bien que tu chantas naguère lorsque tu disputas le prix au Lybien Chromis, je te donnerai à traire jusqu'à trois fois cette chèvre qui nourrit deux jumeaux... » — On pourrait nous dire : « Comment croire que la poésie bucolique ait passé par l'intermédiaire de cette langue carthaginoise qui, d'après le seul morceau qui nous en reste (dans le *Pœnulus* de Plaute), paraît avoir été si dure, si peu harmonieuse? » Mais qu'on se rappelle que la poésie bucolique, chez les Grecs, a été cultivée aussi dans le plus rude de leurs dialectes, le dialecte dorien; on en connaît le célèbre πλατειασμός dont Théocrite lui-même s'est moqué lorsqu'il a fait dire à ses Doriennes de Syracuse, par un étranger importuné de leur caquet :

> ...... Ἐκκναισεῦντι πλατειάσδοισαι ἅπαντα.

« Elles écorchent tout avec leur πλατειασμός. » (Idyll. 15, 88 Hug, Schutzschrift, p. 28.)

Enfin il est encore une circonstance à noter; c'est que Théocrite vécut précisément à l'époque où commencèrent à s'établir entre la Grèce et l'Orient, grace aux royaumes grecs d'Egypte et de Syrie nouvellement fondés, ces relations qui, plus tard, firent naître le néoplatonisme. Le roi d'Egypte sous lequel vécut Théocrite, et auquel il consacra sa 27ᵉ idylle, Ptolémée Philadelphe est celui qui selon la tradition (V. de Wette, *ibid.* p. 71-79), fit commencer la version des *Septante*. Ce rapprochement pourrait suggérer bien des hypothèses; mais nous aimons mieux nous en tenir au positif et constater seulement des ressemblances entre le poème hébreu et les Idylles de Théocrite. Ces espèces de refrains, par exemple, qui reviennent de distance en distance :

> Ἄρχετε βουκολικᾶς, Μῶσαι φίλαι, ἄρχετ' ἀοιδᾶς.
> (Id. 1.)
> Φράζεό μευ τὸν ἔρωθ', ὅθεν ἵκετο, πότνια Σελάνα.
> (Id. 2.)

Ces refrains se trouvent dans le *Cantique des Cantiques*, celui-ci, par exemple : « Mangez et buvez, mes amis, enivrez-vous sans mesure ». La forme *amébée* y est aussi. On y remarque encore ces strophes symétriques si fréquentes dans Théocrite lorsqu'il fait chanter tour à tour deux bergers dont le second répète, en le modifiant ou en y ajoutant un peu, mais toujours dans le même nombre de vers et dans le même rythme, ce qu'a dit le premier (V. Idylle 8):

> MÉNALQUE. Ἄγκεα καὶ ποταμοί, θεῖον γένος, αἴ τι Μενάλκας......
> (V. 33-36.)
>
> DAPHNIS. Κρᾶναι καὶ βοτάναι, γλυκερὸν φυτόν, αἴπερ ὁμοῖον......
> (V. 37-40. — V. M. Hug, *Progr.* 1813, p. 5-11.)

Concluons de tout ceci que la poésie bucolique des Grecs, cultivée uniquement en Sicile, est née en effet en Sicile; qu'elle n'y est pas née simplement par l'effet naturel des mœurs du pays; qu'elle y a été, en grande partie, une importation étrangère.

DE SINNER.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

7ᵉ et 8ᵉ leçons.

Panthéisme de Spinosa.

L'enseignement de M. Jouffroy se poursuit à la Sorbonne avec un succès croissant. La jeunesse des écoles se porte en foule à ses leçons, et vient y puiser sur le droit des idées fondamentales qui manquent trop souvent à cette étude. Quant à nous, et nous ne craignons pas de nous engager au nom de tous les amis de la philosophie, nous ne pouvons trop savoir gré à M. Jouffroy d'avoir abordé ce grand problème du droit naturel, antérieur et supérieur à toute législation, et dont les solutions sont encore si incertaines et si tronquées dans nos codes. Cet immense travail, commencé dans les temps modernes avec Grotius et impliqué dans tous les systèmes des grands philosophes, M. Jouffroy l'a entrepris et attaqué déjà avec cette hauteur de vue, cette netteté de pensée et d'exposition qui caractérisent son beau talent.

Parmi les systèmes qui nient *à priori* la liberté de l'homme, et par conséquent toute loi obligatoire, nous avons passé en revue les systèmes de la nécessité et le mysticisme. Nous arrivons, en suivant l'ordre adopté par M. Jouffroy, aux systèmes panthéistiques dont il a pris Spinosa comme le plus illustre représentant. Malgré sa grande renommée, malgré les théories bruyamment agitées de nos jours sur le panthéisme, Spinosa n'est presque pas connu. Son livre ordonné avec une sévérité logique admirable, mais hérissé de formules mathématiques qui ne se prêtent pas toujours à l'ordre d'idées dont la philosophie s'occupe, n'a pas été, que nous sachions, fort étudié en France. C'est même la première fois qu'une analyse en est tentée à la Sorbonne. Celle qu'a présentée M. Jouffroy, dans la mesure du plan général de son cours, pourra du moins en donner une idée suffisante.

Spinosa distingue trois espèces de choses qui existent. D'abord, ce que nous appelons *qualités, attributs*; leur caractère est de n'exister et de ne pouvoir exister que dans un sujet. Nous les percevons, non dans une existence indépendante, mais dans leur union avec la substance même des corps, et nous ne saurions les concevoir indépendamment de cette union; 2° au-delà des qualités, les corps eux-mêmes, les différents êtres que nous remarquons autour de nous. Ils ont bien l'apparence d'exister par eux mêmes, mais on trouva en réfléchissant qu'ils commencent et finissent d'exister, qu'ils ne se donnent ni ne se continuent l'existence, et ne la possèdent qu'à un degré différent des attributs; 3° enfin notre raison seule considérant ces existences contingentes, relatives, en conclut quelque chose qui existe en soi; de là l'idée de Dieu, d'un être nécessaire qui existe par sa propre vertu.

Spinosa s'efforce de déterminer tous les attributs de cet être; il est un d'abord; car, dit-il, ce qui caractérise l'être étant l'existence, s'il y en avait deux, ils auraient tous deux l'existence en soi, et il serait impossible de les distinguer. Une seconde preuve qu'il avance parmi beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter ici, c'est que, hors de ce qui existe par soi-même, il ne peut rien exister. Nous sommes

à en pleine ontologie, et nous retrouvons, par une singulière identité de l'esprit humain, les arguments de l'école éléatique. Spinosa conclut encore que cet être un est infini, éternel, simple; infini, parce que l'être dont l'essence est l'existence ne peut être borné par rien; éternel, parce qu'il est infini; simple, car s'il était composé, ses parties seraient de même nature ou de natures différentes; si elles étaient de même nature, ce seraient autant de parties dont l'essence serait l'existence, ce qui ne peut pas être; et dans le cas contraire, leur somme ne rendrait pas le tout. Spinosa se demande ensuite si cet être est plutôt pensant qu'étendu. Il montre qu'il est impossible de lui attribuer exclusivement l'étendue ou la pensée. Si l'être qui existe avait pour essence la pensée, ce qui est étendu n'existerait pas; et la pensée n'existerait pas s'il avait l'étendue pour essence. Ce sont deux de ses attributs et les principaux que nous connaissions.

Dieu étant nécessaire, il est absurde qu'il agisse librement; il agit parce qu'il est; son développement et son action sont une suite de sa nature. Dire que Dieu est bon, c'est supposer qu'il a une fin et qu'il veuille l'accomplir. Mais Dieu n'est ni bon ni méchant, puisque son développement, ses actes sortent nécessairement de sa nature qui est fatale. La pensée étant un de ses attributs, il a des idées; mais ces idées ne peuvent être conçues sans objet. Quel est-il? lui-même, car rien n'est en dehors de lui. A mesure que les actions émanent de son sein, il y a une série d'idées correspondantes à chacune de ces actions. De plus, la pensée a la propriété de se connaître elle-même: ainsi l'idée en Dieu représente son essence et ce qui en émane, et en même temps il a conscience de ses idées. Cela étant, puisque les développements de Dieu sont nécessaires, les idées qui les reproduisent le sont aussi. Il n'y a donc pas de liberté pour Dieu. Et pourtant Spinosa déclare que Dieu seul est libre, mais à ce titre qu'il n'est borné par rien. Spinosa n'entend pas la liberté dans le sens du libre arbitre, comme on voit. Être libre, pour lui, c'est n'être déterminé à agir par aucune autre cause, aucune autre nature que la sienne propre: et comme les actions de Dieu et ses idées émanent de sa nature seule, et non d'une autre qui agirait sur la sienne, il possède éminemment la liberté; nous, au contraire, ne sommes pas libres, dont les actions et les idées ne sont qu'une faible portion des actions et des pensées de Dieu.

Nous avons vu que les deux attributs essentiels de Dieu sont l'étendue et la pensée; l'étendue qui est le fonds de tous les corps, la pensée qui est le fonds de tous les esprits, suivant Spinosa. Prenons un corps, et de la cire, par exemple; ils ont cela de commun qu'ils sont étendus; mais la cire ne constitue pas le corps, autrement toute étendue serait cire. L'étendue est donc la substance de tout corps, mais tout corps n'est qu'un mode de l'étendue. De même tous les esprits ont cela de commun qu'ils pensent. Suis-je donc la pensée? Non! car tous les esprits seraient moi: tout esprit n'est donc aussi qu'un mode de la pensée; et comme l'étendue et la pensée sont des attributs de Dieu, les corps et les esprits ne sont que des modes de ces mêmes attributs. Ainsi sur le fonds de l'étendue infinie de Dieu se délimite une portion qui est un corps; et ce que nous appelons esprit n'est aussi qu'une portion de la pensée divine déterminée dans le temps et dans l'espace. En outre, la pensée ne peut exister indépendamment d'un objet qu'elle représente, comme nous l'avons vu, il faut donc qu'elle soit réunie à une autre modification de l'essence divine qui est le corps. Modification, action et idée; corps et ame, sont deux mêmes choses, sans influence réciproque, car la causalité éternelle de Dieu produit une série de modifications nécessaires dans les corps et les esprits ou les ames. La série des modifications que subit notre corps, et leur reflet qui est l'idée, sont nécessaires comme venant de Dieu.

Telle est, à peu près, la doctrine exposée dans les deux premiers livres de l'*Éthique* de Spinosa: dans le troisième il traite surtout de la nature de nos actes. La loi suprême de Dieu est conforme à son essence qui est l'existence; continuer d'être, persévérer dans l'être, est le seul penchant de sa fin. Or, si nous ne sommes qu'un fragment du développement divin, nous devons avoir la même tendance: augmenter la portion d'être que nous sommes, voilà le principe fondamental de notre nature. Rien ne peut diminuer l'être ou la perfection en Dieu. En effet ses infinis développements peuvent bien se borner les uns les autres; le vent peut contrarier le cours de l'eau, une forêt d'arbres arrêter le vent, mais la somme est toujours la même. Nous, au contraire, nous sommes limités, finis; nous pouvons être bornés ou aidés par les autres développements de Dieu; de sorte, qu'outre l'action que produit sur nous le désir fondamental de persévérer dans l'être, nous recevons l'action des causes extérieures favorables ou défavorables à notre propre développement. Spinosa appelle affections, *affectus*, tous les effets produits par ce désir intérieur de persévérer dans l'être, et passions, *passiones*, tous les mouvements produits en nous par les causes extérieures qui le favorisent ou le contrarient. Dans le premier cas, nous sommes actifs; dans le second, passifs. Et de même qu'il y a modifications du corps et idées de ces modifications, de même il y a succession, correspondance entre les affections, les passions et les idées; c'est toujours le même phénomène à double face. Spinosa expose ensuite avec une admirable rigueur les lois de nos déterminations; il explique tout par ces deux formes nécessaires: le désir fondamental de notre nature, qui est de persévérer dans l'être, et l'action des causes extérieures; d'où il suit que nous ne sommes pas plus libres dans nos idées que dans nos affections. En effet, dit-il, la volonté n'est que la dernière affection qui subsiste après le combat des affections diverses qui se sont produites en nous; une idée l'accompagne, et il semble que nous y donnions notre assentiment, mais cette idée n'est qu'une conséquence nécessaire de l'affection qui a prévalu, et qui elle-même est fatale. Tout cela est d'une conséquence parfaite, mais tout cela force d'aboutir à des conclusions diamétralement opposées à ce que l'expérience de chacun nous donne sur le fait irrésistible de la liberté. Spinosa pourtant semble croire à une sorte de liberté dans l'homme; l'inconséquence est manifeste, et la réfutation facile; mais il faudrait chercher à se placer dans son point de vue pour expliquer son erreur. Par exemple, il se demande quel est le jugement de la raison sur la meilleure conduite à tenir? Nous avons un seul désir, la persévérance dans l'être: si on nous isole de toutes les causes extérieures, rien ne contrariera la portion d'être qui est en nous; nous aurions la perfection de l'étendue infinie, et de plus, le bonheur; car le bonheur, comme l'a fort bien démontré Spinosa, dans sa Mécanique des passions, n'est autre que le sentiment de cette perfection, relative ou absolue, en l'homme ou en Dieu. On conçoit donc comment la raison, si elle pouvait donner des conseils, dirait: Fais ce que tu peux pour te soustraire à l'action des causes extérieures, car la perfection pour toi consiste dans l'extension de l'être. Tu seras d'autant plus vertueux que tu obéiras plus à ce désir fondamental. De même, l'essence de notre ame étant la connaissance, c'est dans la connaissance que consiste sa perfection, son bonheur. Mais quel est le mode de connaissances vers lequel nous devons tourner nos idées? Nous n'avons d'abord que des idées incomplètes, inadéquates, pour nous servir de la terminologie de Spinosa. Comment arriver à des idées complètes, adéquates? En nous élevant à des idées générales qui représentent, non plus chaque affection à part, non plus seulement notre corps et les autres corps, mais l'étendue; non seulement les idées, mais la pensée elle-même. En d'autres termes, l'homme ne peut rien qu'à l'aide de l'intelligence: en fixant son idée sur son essence à lui-même, il augmentera son désir de se développer, et il se développera en tournant sa pensée vers ce qui est nécessaire, c'est-à-dire, vers Dieu; de sorte que le secret d'être vertueux et d'arriver au bonheur, c'est de nous dérober aux idées particulières pour nous élever aux idées des attributs de Dieu, et à Dieu lui-même.

La dernière conclusion de Spinosa est très bizarre. Il fait mourir les ignorants, et n'accorde qu'aux savants, aux vertueux l'immortalité de l'ame. S'il est vrai qu'il y ait en nous notre essence et le désir qui en résulte, puis des causes extérieures qui tendent à détruire notre essence, logiquement, l'homme qui combat l'action des causes extérieures qui la contrarient a l'ame plus grande, plus noble; et celui qui se laisse aller à leur action jouit moins de la plénitude de son être. Mais l'ame n'étant qu'une série d'idées, et ces idées étant toutes fatales dans le système de Spinosa, on ne conçoit pas le mérite et le démérite qu'il établit pour ceux-ci et pour ceux-là.

Telle est, dans son résumé le plus général, la doctrine si fameuse et si peu connue de Spinosa. Comme tout panthéisme, elle aboutit à ne connaître qu'un seul être, qu'une seule cause, dont tous les êtres ne sont que des manifestations nécessaires. Par conséquent elle supprime toute liberté, toute loi obligatoire.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Poésie philosophique. — Le Temple du goût. — Un mot sur la littérature du jour. — Le cardinal de Polignac. — Opinion de Voltaire sur ses ouvrages.

Arrêtons-nous, messieurs, et, du point où nous sommes arrivés, regardons en arrière la route que nous avons faite, et avant celle que nous allons faire. Toute l'histoire de la poésie dramatique chez Voltaire, depuis ses premiers essais jusqu'en 1732, nous l'avons vue, c'est le tour maintenant de la poésie philosophique. Voltaire a trente-six ans, il est dans toute la force de son talent. Ce talent nous l'allons suivre en son développement jusqu'à l'année 1752, époque de la publication de l'*Encyclopédie*.

Le premier des ouvrages de Voltaire que nous rencontrons sur nos pas, est le *Temple du goût*, l'une de ses plus gracieuses et de ses plus délicates compositions. Le *Temple du goût* fut pour lui fécond en inimitiés de toutes sortes. Il était d'ailleurs, il faut l'avouer, bien difficile qu'il en fût autrement. Distribuer les rangs dans la littérature contemporaine, classer les talents, attaquer des réputations, les unes ébauchées, les autres déjà solidement établies et chatouilleuses sur la critique, s'ériger enfin, pour ainsi dire, en grand prévôt de la littérature, c'était s'exposer à d'amères représailles. Supposez au temps où nous vivons un homme qui, se posant ainsi que Voltaire le faisait, comme le *Perrin Dandin* du parquet littéraire, vînt dire tout crûment aux auteurs dramatiques: « Pourquoi, au lieu de traiter la passion telle qu'elle est, de vous borner au cœur de l'homme, bien assez riche pour vous défrayer, aller chercher je ne sais où des personnages de convention, des passions exceptionnelles, du bizarre enfin, de l'horrible, comme s'il n'y avait de drame et d'intérêt possibles qu'avec des cris, du sang, des convulsions, du râle et des cadavres? » Aux poètes lyriques: « Donnez à la pensée un tour plus souple, plus varié, une allure moins emphatique. » A ceux-ci: « Respectez la langue »; à ceux-là: « respectez la raison. » Aux romanciers: « Assez de punch, de fumée, de rires et d'orgies. Soyez simples, vrais, naturels, si vous le pouvez, et prenez en tout cas, puisque vous voulez peindre le monde, quelque soin de l'étudier. » Et puis supposez maintenant cet homme, qui fait ainsi et si cavalièrement le procès à tout ce qui écrit, romanciers, poètes, auteurs dramatiques; supposez-le lui-même, et à la fois, auteur dramatique, poète et romancier: que de clameurs, que de haines, que de revanches à prendre! comme tout cet essaim d'amour-propre si malencontreusement éveillé va venir lui fondre sur la tête! Heureusement le temps a guéri leurs piqûres, et les coups de Voltaire sont restés. L'expérience s'est chargée de confirmer les arrêts qu'il porta; la postérité a pris soin de les rectifier. Seulement elle a eu peu d'égards pour les compliments dont il était prodigue; elle les a pris pour ce qu'ils sont, salutations banales et sans conséquence, qui, de même que le *très humble et obéissant serviteur*, n'engagent à rien celui qui les signe.

C'est dans le *Temple du goût* particulièrement que Voltaire a déployé toute la finesse et la légèreté de l'esprit délicat qui fut son principal mérite. Mais, avant de l'y suivre, parlons d'abord de son compagnon de voyage, le cardinal de Polignac. Il suppose que le cardinal a voulu aller avec lui visiter le temple du goût. Voltaire, aussi flatteur qu'adroit, le prie de lui servir de guide, et certes, tout ingénieux et spirituel qu'il fût, le cardinal [illegible] la vérité, ses gens de lettres, il consacrait à la littérature tous les instants que la diplomatie lui laissait libres; mais, malgré tout cela, je l'avoue, j'estime plus ses négociations que son *Anti-Lucrèce*. M. de Polignac commença sa carrière diplomatique à la meilleure école de diplomatie qu'il y eût à la cour de Rome, et qui mieux est, au conclave où fut nommé Alexandre VIII. On cite un mot de ce pontife qui peint mieux que tous les éloges l'habileté du cardinal: « Je ne sais comment cela se fait, lui disait-il, vous commencez toujours par être de mon avis, et je finis toujours par être du vôtre. » La Pologne cherchait un roi, le cardinal parvint par ses intrigues à faire nommer le jeune prince de Conti; par malheur, l'électeur de Saxe, plus expéditif que le nouveau monarque, fit entrer une armée en Pologne, et avant même que M. de Conti eût mis le pied dans son royaume, son royaume n'était déjà plus.

Le cardinal de Polignac disparut alors de la scène pour n'y reparaître qu'en 1710, au moment des malheurs de la France. C'est lui qui fut chargé de la représenter au congrès de Gertruidenberg. « On voit bien, messieurs, disait-il aux plénipotentiaires alliés, que leurs succès rendaient fort peu traitables, que vous n'êtes pas accoutumés à vaincre. » La France tout humiliée qu'elle était, trouvait en lui un homme capable de soutenir encore son honneur. Deux ans après, elle était victorieuse à son tour, il reparut au congrès d'Utrecht, et, lui aussi, il prit à son tour le ton haut, répondant aux Hollandais, qui se plaignaient qu'on violât leur prétendue neutralité: « Messieurs, nous traiterons de vous chez vous, sans vous; » et il le fit comme il le disait.

A la mort de Louis XIV il perdit toute sa faveur. Ce fut alors qu'il se jeta dans les intrigues de Cellamare. Il fut exilé, puis rappelé, et vint, toujours disgracié, se fixer à Sceaux, où il était l'ame de la société de la duchesse du Maine, et le roi re-

connu des gens de lettres. C'est là que Voltaire le trouva et le prit pour guide dans son voyage au temple du goût, flatterie ingénieuse qui devait plaire surtout à la duchesse du Maine.

Voulez-vous que nous les suivions? Les voilà qui approchent du temple, qui rencontrent une foule d'auteurs bons et mauvais, Perrault, Chapelain, Fontenelle, Rousseau, Lamothe-Houdard,

> Lequel disait d'un ton de papelard :
> « Ouvrez, messieurs, c'est mon OEdipe en prose :
> « Mes vers sont durs, d'accord, mais forts de choses:
> « De grace, ouvrez; je veux à Despréaux
> « Contre les vers dire avec goût deux mots. »

Ils arrivent enfin au Dieu du goût lui-même, et c'est là que le style de Voltaire devient vraiment le style qu'on doit parler dans le temple du goût. Le texte, au surplus, a changé maintes fois, selon les caprices de Voltaire, et Voltaire en avait beaucoup. Ainsi l'on voit dans les variantes qu'il retrancha beaucoup des éloges adressés d'abord à M. de Polignac.

Quant à ce qui le concerne lui-même, il agit de tout autre façon. Il avait attaqué en premier lieu *Brutus* sur sa trop faible intrigue, *Zaïre* sur son invraisemblance: il effaça plus tard ses critiques, trouvant sans doute, après mûr examen, que Brutus avait assez d'intrigue, Zaïre assez de vraisemblance. Louable scrupule qui lui fait, pour compenser le bien qu'il ôte à son prochain, ôter le mal qu'il se dit à lui-même.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE.—M. LECLERC, PROFESSEUR.

Pourquoi l'éloquence a-t-elle fleuri à Rome dans les premiers temps de la république? — Les orateurs romains. — M. Valerius. — Appius Cæcus. — Menenius Agrippa. — Organisation du sénat.

L'éloquence naît des circonstances, elle est fille de la liberté. Dans un pays où tout le monde peut monter à la tribune et parler sur les grands intérêts de l'état, en présence d'un peuple mobile, défiant, soupçonneux, accessible à toutes les passions, facile à enflammer, il surgira nécessairement des hommes habiles à parler, inspirés, les uns, par le désir de la gloire et par l'ambition, les autres animés d'un ardent patriotisme. Si tout se décide dans les conseils du prince ou dans une assemblée composée de vieillards, là la nécessité de l'éloquence se fera moins sentir: sous un tel régime il n'y aura jamais de grands orateur. A Rome l'éloquence cessa avec les formes républicaines (1). Y eut-il jamais un orateur dans la Perse ou la Macédoine (2), pays soumis au pouvoir monarchique; ou même dans la Crète, et à Lacédémone, états gouvernés par des lois inflexibles (3)? Au contraire à Rhode, à Athènes surtout l'art oratoire fut cultivé avec ardeur, parce que dans ces républiques tout, jusqu'à la justice, émanait du peuple. C'est là que brillèrent les Périclès, les Lysias, les Démosthènes; et au siècle même d'Auguste, c'est à Rhodes et à Athènes que les Romains allaient se perfectionner dans l'art de la parole (4). Par la même raison, quand après l'expulsion des Tarquins rien ne se put faire à Rome sans le concours du peuple rassemblé au forum, il fallut bien se former au talent de la parole. Ce furent surtout les luttes passionnées que le sénat et les consuls eurent à soutenir contre la puissance tribunitienne toujours menaçante, qui hâtèrent les progrès de l'éloquence. Si même on en croit Cicéron, elle brilla à Rome dès l'aurore de la république: sans cette arme puissante, jamais, selon l'orateur romain, L. Brutus n'eût pu accomplir de si grandes choses. Comment chasser des rois puissants, affranchir la ville, lui donner des magistrats annuels, la doter d'institutions et de tribunaux, sans convaincre les Romains, sans les entraîner par la force de la persuasion (5).

D'après la même autorité, il faut aussi reconnaître quelque talent oratoire au dictateur M. Valérius, qui, après la retraite du peuple sur le mont sacré, dut, par la puissance de sa parole, calmer les esprits irrités, et qui, en témoignage de la reconnaissance publique, fut décoré le premier du glorieux surnom de Maximus; le même honneur est dû à L. Valérius Politus, puisque, après l'odieuse tyrannie des décemvirs, il apaisa, par ses lois et ses harangues, la multitude soulevée contre le sénat, *plebem in patris incitatum, legibus et concionibus suis mitigavit* (6).

C'est donc à tort qu'on a accusé Cicéron d'avoir laissé les anciens dans un injurieux oubli. Loin de là, non seulement il mentionne honorablement ceux que nous venons de citer, mais il y ajoute Fabricius, Coruncanius, Appius Cæcus, Curius, C. Flaminius celui qui fut vaincu par Annibal à la bataille de Trasimène, Fabius Maximus et Métellus, qu'on a appelés, l'un, le bouclier, l'autre, l'épée du peuple romain: d'ailleurs, Cicéron, pour justifier le titre de son ouvrage, *De claris oratoribus*, ne pouvait s'arrêter qu'à ceux qui avaient laissé des monuments d'un talent incontestable.

[illegible] de Nestor, et l'habileté de ceux d'Ulysse; cependant on ne les a jamais regardés comme d'illustres orateurs (7); on ne donne même pas ce titre à Solon, ni à Pisistrate, ni à Thémistocle, bien que, assurément, le talent de la parole ne leur ait pas manqué: de même, et avec plus de raison, le célèbre auteur du Brutus pouvait se dispenser, à toute force, de remonter jusqu'à l'enfance de l'art, et de citer cet intrépide Voléron (8), et l'audacieux Manlius Capitolinus (9), qui parlaient moins bien que Thémistocle et Solon, et que cependant des circonstances extraordinaires et un danger imminent rendirent très éloquent; et qu'on ne se fasse pas illusion sur cette éloquence des premiers âges: sans doute si on s'en rapportait à Tite-Live qui prête à ces vieux Romains un langage si élégant, si harmonieux et si énergique, ou à Denys d'Halicarnasse qui fait prononcer à la mère de Coriolan un discours de huit ou dix pages, il semblerait qu'il n'y eût alors rien de si commun que le talent de la parole: mais il n'en était pas ainsi. Le fameux apologue de Menenius Agrippa (10), qui s'est peu aisément plié aux formes oratoires des historiens, nous peut donner une juste idée des discours qui alors retentissaient dans le sénat et au Forum.

Et il est permis de penser que les Romains eux-mêmes portaient le même jugement sur cette époque; s'ils voulaient tourner quelqu'un en ridicule, ils disaient qu'il avait étudié avec les Menenius et les Appius, *videtur inter Menenios et Appios studuisse* (11). Senèque et Tacite se moquent avec esprit de leurs stupides admirateurs (12). Pour nous qui suivons l'histoire et le développement de la langue latine, nous devons attacher quelque prix au discours qu'Appius Cæcus prononça au sénat dans une importante conjoncture. Ce discours fut conservé (13). Ce qui prouve que l'idiome romain; quoique rude encore, avait déjà fait des progrès. C'était au siècle de Cicéron, avec les lois, les premières annales et quelques éloges funèbres, un des plus anciens monuments de la langue, puisque le temps avait déjà fait disparaître ces vers chantés autrefois dans les festins en l'honneur des grands hommes: Caton en parlait dans ses Origines, et Cicéron les regrette vivement, *utinam extarent illa carmina........* Plutarque, qui le rapporte dans la vie de Pyrrhus (14), l'a sans doute embelli, même sans le vouloir, puisque l'âpreté de ce vieux langage, *horridiora verba*, a disparu inévitablement dans la traduction.

Chacun sait qu'Appius, qui fit construire la voie Appienne, étant vieux et aveugle, se fit transporter au sénat délibérant sur les propositions de Pyrrhus: l'assemblée paraissait disposée à les accepter et à faire la paix; alors Appius s'écria:

> *Quo vobis mentes, rectæ quæ stare solebant*
> *antehac, dementes sese flexere?*

Il parla avec tant de force et d'énergie, qu'il entraîna tous les esprits et fit rompre la négociation (15).

C'est peut-être ici le lieu de faire remarquer avec M. Leclerc, qu'au temps où nous sommes, le sénat était composé à peu près de 300 membres, nombre auquel Brutus l'avait porté: pour rendre un sénatus-consulte, il fallait au moins cent sénateurs, le tiers de l'assemblée; c'est ce qu'on appelait *frequens senatus*, mots sur le sens desquels se sont mépris beaucoup de traducteurs et d'interprètes. Le sénat était convoqué et ordinairement présidé par l'un des consuls qui exposait le sujet des délibérations: dans l'absence des consuls la présidence appartenait au prince du sénat. Celui qui opinait parlait de sa place; et tous ceux qui adoptaient son avis passaient de son côté; de là *pedibus ire in sententiam alicujus*, expressions souvent mal comprises et mal rendues.

Nous continuerons, dans un prochain article, la revue des orateurs romains.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.—M. ROSSI, PROFESSEUR.

De la distribution des richesses. — De la rétribution, des profits, de la rente. — Du salaire, de l'intérêt, du fermage. — Du revenu. — Du produit brut et du produit net des diverses classes économiques. — Fin des prolégomènes. — Grandes divisions de la science.

La distribution des richesses est la branche la plus compliquée de la science économique. Les causes concomitantes, les influences indirectes ne cessent de modifier les résultats des causes directes et principales. De cette difficulté d'appréciation exacte des faits naissent une foule d'erreurs et d'inexactitudes où l'on tombe nécessairement, pour peu qu'on néglige les notions qui contribuent à former le résultat ou à le modifier. Aussi quelque élémentaires que soient les notions qu'il a dû analyser et développer, M. Rossi a demandé la plus grande attention à son auditoire. Nous allons essayer de reproduire ces deux leçons dans toute leur intégrité, dans toute leur pureté, laissant presque toujours parler le professeur.

Que l'on se représente un individu, propriétaire de quelques arpents de terre, ayant des outils, des semences et autres accessoires dont il a besoin pour exploiter ce champ, enfin décidé à travailler seul, et pouvant suffire seul au travail nécessaire à cette exploitation. S'il a bien calculé le rapport proportionnel qui existe entre les moyens et les forces dont il dispose, il obtiendra un résultat quelconque, il produira une certaine quantité de richesse. Pour la facilité du raisonnement, évaluons ce produit en argent, disons qu'il vaut mille francs. Mais ce même individu que nous supposons seul, réfléchit cependant à ce phénomène de la production de cette quantité de richesse annuelle, il veut s'en rendre compte, et examinant ce qui se passe, il reconnaît qu'il est arrivé à ce résultat par l'emploi de trois instruments distincts, son travail, son capital et le morceau de terre qu'il a exploité; et comme il est à la fois et propriétaire de la terre, c'est-à-dire propriétaire, et propriétaire du capital, c'est-à-dire capitaliste, et travailleur, il se demandera naturellement: de ces mille francs, que dois-je m'adjuger comme travailleur, comme capitaliste, comme propriétaire; amené ainsi à étudier, dans les limites étroites de sa situation, le phénomène de la distribution de la richesse.

Maintenant que, parti d'une base quelconque, il soit arrivé à faire de ce produit annuel de mille francs, trois lots, l'un de 500, l'autre de 300 et le troisième de 200 francs, et qu'il se distribue ces trois lots d'après une règle quelconque, il leur donnera à chacun un nom; il dira: voilà ma rétribution comme travailleur, le profit de mon capital, la rente de ma terre; il se servira de ces trois mots, ou de trois autres, peu importe, mais il ne parlera ni de salaire, ni de fermage, car il sait, ou il doit savoir que le mot de salaire, ainsi que le mot de fermage, comporte l'idée de quelqu'un qui le paie.

---

(1) Voyez Tacite, *Dialogue des Orat.*, 36 et 37. — (2) Ibid. 40: *Ne Macedonum quidem ac Persarum, aut ullius gentis, quæ certo imperio contenta fuerit, eloquentiam novimus.* — (3) *Quem oratorem Lacedemonium, quem Cretensem accepimus? Quarum civitatum severissima disciplina et severissimæ leges traduntur.* Ibid. Voyez aussi Cicéron, Brut. 12 et 13. — (4) *Delectata est Atheniensium civitas hac laude dicendi...... Hoc studium non erat commune Græciæ, sed proprium Athenarum.* Cic., Brut., 13..... *Rhodiis saniores, et Atheniensium similiores.* Ibid. — (5) Cic. Brut., XIV. — (6) Cic., *Ibid.* — (7) Cic. Brut., 7 et 10. — (8) Liv. II, 55 et 56. — (9) Liv. VI, 18 et 20. On sait que dans un moment où les tribuns du peuple, consternés de la mort tragique d'un de leurs collègues, n'osaient ouvrir la bouche, Voléron, simple particulier, résista à toute la puissance des consuls et du patriciat; il fit tant par l'accent d'une véritable éloquence et par ses cris plaintifs que le peuple le sauva et le nomma tribun l'année suivante. — Manlius mit tant de chaleur et d'énergie dans sa défense que jamais on n'eût pu obtenir contre lui une sentence de mort, si l'on n'eût arraché le peuple de la présence du Capitole. Voir les *Eud.* cit. — (10) Liv. II, 32; Aurel. Vict., XIX. — (11) Tac., *Dial.* XXI. *Multi ex alieno sæculo petunt verba; duodecim tabulas loquantur; Gracchus illis, et Crassus et Curio nimis culti et recentes sunt, ad Appium usque et Coruncanium redeunt.* Sen., *Epist.* CXIV. — (12) *Dial.* XVIII. *Num dubitamus inventos, qui præ Catoni Appium cæcum magis mirarentur?* — (13) *Nisi quem Appii Cæci oratio hæc de Pyrro, et nonnullæ mortuorum laudationes forte delectant.* Cic. Brut. XVI. *Ipsius Appii exstat oratio.* Cic., *Senect.*, VI. — (14) Cic. Brut., XIX. — (15) Plut., *Pyrr.*, XIX.



Il fera, avons-nous dit, le partage d'après une règle quelconque. Il est vrai d'ajouter que si nous le supposons seul, isolé, sans rapport avec aucune société, sans connaissance de ce qui se passe sur les marchés, sa distribution sera nécessairement arbitraire, hypothétique. Cependant il aurait à la rigueur une règle à suivre, il pourrait se dire : pour travailler et pour bien travailler, il faut vivre, il faut être en état de dépenser une certaine somme de forces, de supporter une certaine fatigue ; donc je dois, avant tout, prendre comme travailleur ce qui m'est nécessaire pour vivre, pour satisfaire mes besoins, pour réparer mes forces perdues. Que si nous lui supposons une grande puissance d'analyse, il se dira : dans mon rôle de travailleur, au fond je réunis deux qualités, je suis une espèce de machine d'une part, mais de l'autre je suis homme, je suis en même temps propriétaire de cette machine ; je dois faire pour ma faculté de travailleur la même chose au moins que je ferais pour une machine qui ne serait pas moi. Je m'adjuge donc une certaine somme pour frais d'entretien de la machine, pour pourvoir aux besoins de ma vieillesse ; enfin, s'il y a un apprentissage, pour rembourser les frais de mon apprentissage. Voilà les deux manières dont pourra raisonner cet homme isolé. Quant au profit du capital, il ne pourra le conjecturer que s'il sait ce que la somme représentée par ce capital lui donnerait s'il en faisait un autre usage ailleurs. Connaissant ce qu'il doit s'adjuger comme travailleur et comme capitaliste, il connaîtra alors la rente par exclusion.

Supposons maintenant que cet homme ne soit plus un petit propriétaire isolé, qu'il possède 400 arpents de vigne, des capitaux nécessaires à l'exploitation de cette propriété, et que, se trouvant assez riche, il juge à propos de ne plus travailler ou ne puisse plus travailler seul. Que fera-t-il ? Il distribuera son vignoble en petites parcelles, et appellera, pour les cultiver, des ouvriers vignerons à qui il prêtera de la terre et un capital ; il prendra des associés qui travailleront, et à qui appartiendra ou devra appartenir la *rétribution*. Mais quand il était seul il faisait sa répartition comme bon lui semblait ; aujourd'hui ce n'est plus une simple spéculation de son esprit, il faut arriver à reconnaître d'une manière exacte les trois lots du profit, de la rente et de la rétribution.

En ne prenant les choses qu'à la surface, comment le partage se fera-t-il ? Par un débat entre le propriétaire, le capitaliste, le travailleur ; ce débat sera suivi d'un contrat qui réglera la part qui doit appartenir à chacun. C'est ainsi en effet que les choses se passent, a dit M. Rossi, à la surface du phénomène ; il n'y a rien de plus. Mais remarquez-le, le débat qui a lieu entre le propriétaire et l'ouvrier n'est qu'un moyen d'arriver à la convention, au contrat qui n'est lui-même qu'un effet, un résultat. Les véritables causes du contrat sont dans les circonstances générales du pays et des marchés ; qu'elles changent, et la fixation des parties aliquotes change avec elles. Ce n'est pas ici le lieu de traiter ces questions. Pour le moment nous avons dû seulement signaler ce fait : la rétribution s'est détachée du profit et de la rente. Incertaine encore, elle est déterminée comme partie aliquote ; elle sera le tiers, le quart, la moitié ; mais quel en sera le montant ? Le résultat est chanceux.

Maintenant, que le travailleur vienne trouver le propriétaire et lui dise qu'il ne veut pas ou qu'il ne peut pas courir les chances d'une bonne ou d'une mauvaise récolte, il fait l'ouverture d'un contrat particulier. Son droit est sur une portion aliquote du produit, et il préfère céder ce droit pour être assuré d'avoir tant de denrées en nature. Il cède à une certaine condition une créance éventuelle et non garantie. Dès lors la *rétribution* existe toujours, mais sous une autre forme, et elle prend un autre nom ; elle s'appelle *salaire* ; salaire fixe et naturel, que les économistes ont appelé salaire réel, car il est donné en quantité de choses consommables et réelles.

Les économistes anglais avaient distingué deux espèces de salaires : le salaire réel et le salaire nominal ; réel, c'est-à-dire payé en nature ; nominal, c'est-à-dire payé en monnaie. Nous disons, nous, salaire en nature et salaire en argent.

Tout ce qui précède concernant la rétribution peut s'appliquer au profit et à la rente. L'*intérêt* et le *fermage* sont au *profit* et à la *rente* ce que le *salaire* est à la *rétribution*. Il y a analogie complète entre ces trois faits. Et de même que dans l'élément travail, le second contrat, qui se greffe sur le premier, n'augmente pas la production, de même cette double opération n'augmente pas les profits du capital, ne change rien aux produits de la terre.

Mais s'il y a entre l'action de ces trois éléments des analogies importantes, il y a aussi de profondes dissemblances qu'il ne faut pas négliger. En effet pour n'en indiquer ici que quelques unes ; — le travail ne peut guère attendre le résultat, le capital le peut presque toujours. — Le capital a besoin d'hommes, le travail a besoin de capitaux. Ce ne sont donc pas deux ennemis, mais deux auxiliaires. — Le capital ne gagne pas ou gagne peu, s'il y a trop de capitaux ou s'il n'y a pas assez de travailleurs, mais au moins il vit, il peut vivre. — Quand le travail n'a pas de capitaux, c'est-à-dire quand le travail est très offert et le capital très demandé, non seulement il ne gagne pas où il gagne peu, mais il meurt de faim et de misère. — Le capital peut s'accroître indéfiniment, et s'accroître au profit du travailleur plus encore qu'au profit du capitaliste. — La population aussi peut s'accroître indéfiniment, virtuellement du moins, mais cependant elle se compose d'éléments qui sont des êtres raisonnables, doués de prévoyance et de moralité. — Les terres au contraire ne peuvent s'accroître, et les produits de la terre ne sont pas indéfinis, ils varient selon les pays et les circonstances.

Du revenu. — Le revenu est le résultat des richesses obtenues par l'action des instruments de la production, et distribué entre les diverses classes des producteurs. En général, quand on parle de revenu, on veut parler du revenu ordinaire, du revenu annuel.

Il y a dans un *produit*, deux produits distincts, le produit brut et le produit net. Le produit brut est celui dont on n'a pas déduit la portion de richesse qu'on a dû employer pour l'obtenir ; le produit net est celui dont on a déduit la portion de richesse qu'on a employée pour l'obtenir. Or, en s'arrêtant à l'idée du produit net, le revenu se compose de la somme de toutes les richesses obtenues dans l'année et que l'on peut consommer sans se trouver moins riche ou plus pauvre qu'on ne l'était auparavant, tandis que si on consommait le produit brut, on se trouverait moins riche ou plus pauvre qu'on ne l'était quand l'œuvre de la production a commencé. Consommer le produit brut, c'est dévorer à la fois et le revenu proprement dit et une portion du capital, c'est donc s'appauvrir ; consommer le revenu proprement dit, c'est demeurer stationnaire en fait de richesse ; consommer seulement une portion du revenu et pas l'autre, c'est épargner, c'est accumuler. On peut distinguer trois sortes d'épargnes : l'épargne *reproductive*, l'épargne *temporaire*, celle qui n'est faite qu'en prévision de l'avenir, et l'épargne *stationnaire*, celle de l'avare qui thésaurise.

Le revenu annuel d'un pays ou d'un individu est donc la somme de tous les produits matériels et immatériels obtenus dans l'année par l'action des trois instruments de production, et que le pays ou cet individu peut consommer sans s'appauvrir. Nous remarquerons que le produit brut d'un particulier est quelquefois un revenu ou un produit net pour le pays.

Que si nous réfléchissons maintenant à ces notions générales sur la distribution des richesses, nous verrons que la société, qui se partage en classes diverses sous divers points de vue, se partage aussi en classes diverses sous le point de vue économique. Il y a trois instruments de production : le travail, la terre et le capital ; il y aura trois grandes classes sociales dans le domaine économique : les travailleurs, les propriétaires de terres et les capitalistes ; puis une 4e classe, la plus nombreuse, la classe mixte qui est ou qui peut être : travailleur-capitaliste, travailleur-propriétaire, propriétaire-capitaliste, enfin travailleur-capitaliste-propriétaire ; et si on analysait avec attention chacune de ces classes, on verrait qu'en dernier résultat les hommes décidément *oisifs*, c'est-à-dire qui ne contribuent en rien à la production, sont très peu nombreux dans toute société quelconque.

Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer le mécanisme si compliqué de la distribution des richesses, ni de chercher à découvrir les lois qui règlent la part de chacun dans la répartition ; nous retrouverons plus tard ces grandes questions quand nous traiterons de la science *ex professo*. « Pour le moment, a dit M. Rossi, nous n'irons pas plus « loin. Ce qu'il me paraissait nécessaire de vous soumettre sous la forme de prolé« gomènes est achevé. Nous avons parcouru rapidement tous les phénomènes capi« taux de la science, pour fixer sa langue, pour éviter toutes les équivoques qui « auraient pu se glisser dans sa nomenclature. Maintenant nous pouvons aborder la « science, sans craindre de ne pas nous comprendre réciproquement. Mais avant de « terminer, je dirai un mot sur l'ordre que nous suivrons en traitant de la science « *ex-professo*. »

C'est un fait irrécusable, que si le génie de Smith a en quelque sorte créé la science, il n'a pas su en coordonner toutes les parties. Le génie de Smith était plus profond que méthodique : car, forcé de convenir que l'on ne sait ni d'où l'on part ni où l'on va, on éprouve en le lisant je ne sais quel malaise secret, et l'on ne voit plus dans son livre qu'un ensemble admirable de matériaux qu'il faut mettre en ordre et disposer. Les disciples de Smith, qui lui étaient certes bien inférieurs en génie, lui sont tous supérieurs en méthode : car ils en ont tous une, et Smith n'en a pas. Parmi toutes les méthodes économiques deux ont prévalu, et tous les plus grands économistes français, anglais, italiens, allemands, ont adopté l'une ou l'autre de ces deux méthodes.

La première consiste à diviser la science en quatre grandes parties. La première partie traite de l'industrie agricole, la seconde de l'industrie manufacturière, la troisième de l'industrie commerciale, le quatrième de l'industrie gouvernementale, des dépenses publiques, des impôts ; mais il reste des matières qui ne peuvent se classer ni sous l'une ni sous l'autre de ces têtes de chapitre, et rien moins que la population, la monnaie, la dette publique. On les renferme dans une classe à part, on en fait un appendice distinct de la science. Nous ne suivrons pas cette méthode ; elle offre bien quelque chose de séduisant, car elle donne les moyens de décrire avec détail, avec complaisance les procédés particuliers de ces diverses industries ; mais elle a de nombreux inconvénients : elle force à des répétitions inévitables ; elle exagère à dessein, pour ne pas se répéter, certaines dissemblances dont elle fait sans raison des principes régulateurs de la science ; elle noie la science dans les détails. D'ailleurs l'économie politique ne s'occupe pas de technologie, elle n'envisage les différentes espèces d'industries que sous le point de vue de la production et de la distribution des richesses.

La seconde méthode est plus ingénieuse, plus près de la vérité : tout homme a des besoins à satisfaire, des goûts à gratifier ; tout homme satisfait ses besoins en moins dans une certaine mesure ; tout homme est consommateur. Pour consommer il faut produire ; la *consommation* suppose nécessairement la *production*, et la consommation et la production supposent nécessairement la *distribution*. Ce sont là trois faits distincts, irrécusables, aussi vrais l'un que l'autre. Quelques économistes ont ajouté un quatrième fait, un quatrième chef de division (l'échange) qu'ils ont placé tantôt entre la production et la distribution, tantôt entre la distribution et la consommation.

Quelque grande que soit l'autorité des noms qui ont adopté cette méthode, a dit M. Rossi, nous nous permettrons de ne pas la suivre. Car elle fait de la consommation un chef particulier de la science. Or, qu'est-ce que la consommation ? Dans l'acception propre du mot la consommation n'est autre chose que l'application immédiate des produits à nos besoins : mais quand une chose entre en consommation, au moment même elle sort du domaine de l'économie politique ; en effet, si la consommation était du domaine de l'économie politique, il faudrait décrire le fait de la consommation et découvrir ses lois, c'est-à-dire décrire les jouissances qu'éprouve le consommateur, découvrir les lois qui font qu'on est ou qu'on n'est pas apte à se procurer telle ou telle jouissance. Or, décrire le phénomène de la jouissance, soit de la jouissance physique, soit de la jouissance intellectuelle, c'est l'œuvre de la physiologie et de l'esthétique ; décrire les conséquences de l'usage ou de l'abus qu'on peut faire des choses, c'est l'œuvre de la médecine et de la morale. Mais tout cela n'est pas du ressort de l'économique politique.

Dès lors que reste-t-il à dire sur la consommation ? Que si on consomme tout, on n'épargne rien ; que sans l'épargne il n'y a pas de capitaux. Mais est-il possible de parler de la production sans parler du capital, du capital sans dire de quoi il se forme et de quoi il se compose ? Il y a donc ici répétition et répétition forcée, inévitable. Nous n'entrerons pas dans l'examen des reproches de détail que M. Rossi a faits ensuite à cette partie de la science : qu'il nous suffise de dire qu'ils sont nombreux et fondés, et qu'il en a tiré de nouvelles considérations pour refuser à la consommation la place que quelques économistes lui avaient donnée dans la science.

Cette place M. Rossi la refuse aussi à l'*échange*. L'échange joue un grand rôle dans tous les phénomènes de l'économie politique. Mais où commence-t-il ? Il commence au moment où la production commence, il ne finit qu'au moment où les choses entrent en consommation. Il n'est donc pas rationnel de faire, d'un fait qui n'est pas *sui generis*, mais seulement un moyen pour les deux autres phénomènes, un fait distinct, un quatrième chef de la science.

Pour nous, a dit M. Rossi, il n'y a que deux grands éléments dans la science : les richesses et les hommes qui les produisent, et entre lesquels elles se distribuent : le moyen et le but : *production* et *distribution* qui supposent *population*.

Dans la première leçon du deuxième semestre M. Rossi commencera à traiter de la production *ex-professo*.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN,
Par M. HAMMER (1).

Il y a quelques années parut en Allemagne un ouvrage destiné à combler une immense lacune dans la science historique ; cet ouvrage, aujourd'hui aussi célèbre en France que chez nos voisins, fut accueilli par les applaudissements du monde scientifique tout entier. C'était l'histoire de l'empire ottoman, par J. Hammer.

Cette histoire, où se trouvent réunie la plus vaste érudition et la philosophie la plus profonde, la plus intime connaissance du cœur humain, et une rare impartialité, où les mœurs et la physionomie de la nation turque sont si pittoresquement retracées, vient de trouver un interprète parmi nous. M. Hellert, déjà connu par d'utiles travaux, en a entrepris la traduction avec le secours de l'illustre auteur, qui joindra à la version française des documents qu'il ne possédait pas à l'époque de la publication allemande. Mais comme certaines parties de l'ouvrage original sont surchargées de détails, comme la teinte générale en est trop orientale, le traducteur a été obligé de modifier, de restreindre même tout ce qui lui paraissait incompatible avec les exigences de notre langue si chaste et si concise. En conséquence, l'histoire de l'empire ottoman, qui a dix volumes, pourra être réduite à six.

M. Hellert a joint à sa traduction un atlas de l'empire turc. C'est le complément indispensable du livre de M. Hammer. Nous avons sous les yeux les quinze cartes qui composent cet atlas, exécuté par le traducteur lui-même; elles nous donnent la géographie exacte, ancienne et moderne de la Turquie d'Europe (5 cartes), de la Turquie d'Asie, de l'Arménie, des contrées du Caucase, de la Perse, de la Syrie, de l'Arabie, de l'Egypte et de tout le nord de l'Afrique. L'atlas contient en outre les plans de Constantinople, de Belgrade, de Chaimula, de Varna et d'Andrinople, villes auxquelles se rattachent d'importants événements historiques.

MÉTHODE D'ABRÉVIATION DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE LATINE;
Par M. VASSE DE SAINT-OUEN (2).

Dans le journal du 21 novembre 1833, nous avons insisté sur l'utilité des moyens d'abréviation dans l'enseignement de la langue latine. Le sujet est assez intéressant pour que nous y revenions et que nous résumions les principales précautions indiquées par M. Vasse de Saint-Ouen, inspecteur de l'académie de Douai.

1° Il fait apprendre aux élèves toutes les phrases latines qu'ils ont traduites;

2° Il donne le moyen de s'assurer avec promptitude si chaque élève sait sa leçon dans le plus grand détail;

3° Il sait profiter de la mémoire des élèves pour leur éviter la longueur, la difficulté et l'ennui de rechercher dans le dictionnaire;

4° Ayant fixé avec ses élèves la signification des mots latins qui composent une phrase, il s'assure, par le secours des numéros des règles placés sur chacun de ces mots, de ce que chaque principe a pu laisser de difficultés dans l'esprit de chaque individu;

5° Pour que le numéro donné à chaque règle en soit l'expression abrégée, il place constamment des tableaux mnémoniques sous les yeux des élèves;

6° Au moyen d'un signe, il lève promptement la difficulté.

Ainsi M. Vasse établit une grande rapidité de communication entre les idées de chaque élève et celles de son professeur.

Ce qu'il y a de commun entre la manière ordinaire de professer et celle de M. Vasse de Saint-Ouen, ce sont les règles du rudiment; mais il les met en action avec beaucoup plus de rapidité.

Le professeur le plus savant ne peut, par la méthode ordinaire, être certain d'avoir fixé l'attention de tous ses élèves; il est dans l'impossibilité de distinguer à l'instant même ceux qui ne peuvent tirer toutes les conséquences d'un principe développé oralement. Aussi voit-on tous les jours les élèves se diviser en différents degrés de force, et préparer de grandes difficultés aux professeurs des cours supérieurs. Une distraction, un défaut de mémoire, mettent souvent un élève intelligent dans l'impossibilité de suivre les leçons : il se rebute alors de l'étude du latin. Dans le monde on en voit souvent la preuve. Une foule d'hommes de mérite se rappellent n'avoir presque rien fait dans leurs classes et accusent hautement l'ancienne méthode de manquer des précautions nécessaires pour lever à propos les difficultés.

Dans la méthode proposée par M. Vasse de Saint-Ouen, le professeur voit toutes les fautes se peindre sur l'ardoise de chaque élève : le professeur peut les corriger rapidement et juger à chaque instant s'il doit ou accélérer la marche de son cours ou le modérer pour ne pas laisser d'élèves en arrière.

Le bon emploi des signes abrégés est la base de la méthode proposée. Il rend facile la solution des difficultés, et, en donnant plus d'ensemble aux classes élémentaires, il contribue par suite aux succès des classes supérieures.

Nous appelons sur cette méthode l'attention des professeurs.

MÉLANGES.

TUNNEL SOUS LA TAMISE.

La plupart des membres de la société royale de Londres, et entre autres lord Madenbrook, le marquis de Diny, le comte Szechemge de Hongrie (dont on signalait naguère si honorablement les efforts pour améliorer la navigation du Danube), et d'autres personnages ont visité ces jours derniers le Tunnel sous la Tamise, pour examiner les nouveaux travaux de cette entreprise immense et la possibilité de la mener à fin. M. Brunel, l'ingénieur, a reçu les membres de la société royale et les a conduits à l'extrémité du Tunnel, où étaient dressés des tableaux et des dessins montrant toute la marche de l'entreprise, les difficultés immenses qu'il avait fallu vaincre pour amener le Tunnel à une distance de plus de 600 pieds au dessous de la Tamise; et l'ingénieur a prouvé qu'avec les fonds nécessaires il pourrait compléter son ouvrage. C'est surtout le fleuve avec ses irruptions, qui a opposé le plus d'entraves à la marche des travaux : pendant 27 jours les mineurs n'ont travaillé que sur le sable. Après avoir attentivement examiné les travaux, les membres de la société royale ont été unanimement d'avis que c'était un reproche à adresser au pays d'avoir si long-temps refusé de faire les fonds nécessaires pour compléter ces intéressants travaux. L'intérêt qu'y prennent les étrangers est prouvé par la quantité considérable de noms savans distingués de presque toutes les parties du continent, qui sont inscrits sur le livre ouvert au bout du Tunnel; on y rencontre même des noms de savants appartenant à toutes les parties du monde. Les membres de la société royale ont ensuite examiné l'essai d'une arche construite sur un nouveau plan par M. Brunel. Cette arche, bâtie avec des briques et du ciment romain, se compose de deux demi arches s'élançant du même pilier, sans autre support. Par ce nouveau plan, on peut construire une arche de la plus grande dimension, sans cintre; et M. Brunel a démontré qu'il était possible de bâtir une tour en briques de 50 pieds de haut et deux cents pieds de diamètre, et se terminant graduellement en une masse. On se propose de compléter de cette manière le chemin circulaire qui doit amener les voitures au Tunnel. Il peut être curieux de remarquer que des deux demi-arches l'une est plus courte que l'autre, et depuis 19 mois elle a été chargée de plus de 20 tonneaux de fer, sans qu'il se soit opéré aucun changement notable dans sa position. La compagnie, après avoir témoigné sa vive satisfaction au directeur, a pris part à une collation préparée par les soins des membres de la société royale.

BRISTISH MUSEUM.

Ce musée ne date que de 1753; sir Robert Bruce Colton et sir Hans Sloane, médecin, en sont regardés comme les fondateurs, à cause des dons magnifiques en livres et en curiosités de toute espèce dont ils ont enrichi cet établissement. Le roi, pour seconder les honorables intentions de sir Hans, donna, en 1753, l'hôtel de Mortagne. Cet hôtel, l'un des plus beaux qui soient à Londres, fut bâti par Pierre Puget, architecte français que fit venir à Londres Ralap, premier duc de Mortagne. Je ne vous parlerai point ici de la *bibliothèque harléienne*, qui contient 7,000 manuscrits, ni de la collection de *sir Simon d'Ewes*, ni de la *bibliothèque cotonienne*, ni de la *collection de sir Hans Sloane*, ni de la *bibliothèque du roi*, qui se trouvent renfermées dans cet édifice; mais je vous dirai fort en raccourci ce que contient la galerie d'antiquités.

Cette galerie renferme mille pièces de sculpture, tant statues que bas-reliefs; ces sculptures occupent quinze salles.

La première salle contient une belle collection de terres cuites, données au musée par M. Townley. La deuxième, le troisième, la quatrième, la cinquième, la sixième et la dixième salle contiennent des sculptures grecques et romaines; la huitième et la neuvième, des antiquités égyptiennes. La onzième contient une collection de monnaies et de médailles. Il est impossible de voir une plus belle collection de vases, de lampes, de candelabres et d'instruments domestiques que celle que l'on trouve dans ces salles d'antiquités romaines. Tout ceci est fort curieux comme antiquité. On trouve à l'entrée de ces salles le fameux vase qui orna le palais de Barberini, et qu'on connaît en Angleterre sous le nom *vase de Portland*, parce que la duchesse de ce nom l'acheta il y a trente ans à sir William Hamilton. Ce vase fut trouvé à deux milles et demi de Rome, sur la route de Frascati. La douzième salle contient la collection de sir William Hamilton; la treizième contient une belle collection de gravures; la quatorzième est destinée aux marbres de Phigalia, et la quinzième enfin renferme trois cents objets de sculpture qui composent un ensemble réellement précieux; ce sont les marbres que lord Elgin a rapportés après sa mission près de la Porte-Ottomane. Ces bas-reliefs sont extrêmement remarquables; ils ornaient le Parthenon, et, suivant les antiquaires, ils ont été exécutés d'après les dessins de Phidias; nous en avons maintenant les plâtres en France. Lorsque je fus, il y a peu de temps, visiter ces beaux restes de l'antique Parthenon, j'en vis *une partie barbouillés avec de la peinture à l'huile*, sous prétexte qu'ils seraient alors d'une même teinte et plus faciles à dessiner. Gérard était venu, nous a-t-on dit, quelques jours avant nous, avec quelques Français, pour voir ces belles sculptures; il a dû être bien étonné du vandalisme de ces braves insulaires.

ARBRES SOUS-MARINS DES ENVIRONS DE DIEPPE.

Les personnes qui se sont occupées de la géologie et des antiquités de la Seine-Inférieure, avaient annoté, depuis quelques années, l'existence de troncs d'arbres enfouis dans les alluvions qui se trouvent au pied des falaises à l'ouest du cap d'Ailly. A la dernière pleine mer, et à la suite des vents qui ont tourmenté la grève durant l'hiver, une grande quantité de ces troncs d'arbres ont été mis à nu au moment de la basse eau, dans la partie du littoral qui se trouve sous le village de Saint-Aubin, en aval du *Dun*, à quatre lieues environ de Dieppe.

La quantité de ces arbres, que la mer couvre et découvre dans son flux et reflux, surtout à l'époque des plus grandes marées, est considérable, et semble indiquer les ruines d'une forêt qui aurait été submergée. La plupart de ces troncs sont passés à l'état de tourbe, mais il en est bon nombre toutefois qui, sous leur enveloppe tourbeuse, ont conservé un cœur parfaitement sain et d'une nuance rouge-jaune très-belle. Ces arbres sont des chênes ou des châtaigniers; on croit aussi reconnaître parmi eux des sapins et autres espèces : c'est ce qu'une exploration suivie ne peut manquer de fixer d'une manière positive.

Tous ces arbres sont couchés du sud-est au nord-ouest, et ont, relativement à la grève où ils sont enfouis, une inclinaison de 80 degrés environ. Il y a long-temps que les riverains connaissent l'existence de ces ruines, et qu'ils vont en détacher quelques parties qu'ils emploient comme combustible, quelque mauvais que soit ce chauffage. Il faut espérer que la science tirera de ces débris un parti plus avantageux que ne l'ont fait jusqu'à présent les pauvres riverains.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

La séance annuelle de la société a eu lieu le vendredi 4 avril sous la présidence de M. Jomard. Un grand nombre d'ouvrages sont déposés sur le bureau. On y distingue le texte des publications des dépôts de la guerre et de la marine; la Description et les plans de Carthage, de M. Falbe; les cartes manuscrites du voyage de M. Le Prieur dans l'intérieur de la Guyane; une nouvelle carte du Groënland, par M. Graach, etc. Parmi les membres reçus, nous retenons les noms suivants : S. Exc. Boghos-bey, ministre du commerce et des affaires étrangères en Égypte; Bleu-bey,

(1) Deux volumes sont prêts à paraître. On souscrit chez Firmin Didot, rue Jacob, n° 23, et chez Hellert, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 28.

(2) Paris, chez Colas, libraire.

gouverneur de l'école polytechnique au Caire; Artyu-effendi, Arménien, sous-directeur de la même école.

Prix décernés. Une médaille d'or à M. Marc Jodot, architecte-ingénieur, pour son mémoire sur le nivellement de la vallée de la Vesle. Une médaille d'or de 500 fr. au capitaine Ross, pour les services rendus par son dernier voyage. Une mention très honorable au capitaine John Biscoe, de la marine royale anglaise. Une mention honorable de l'ouvrage de Victor Jacquemont et de celui de M. Dessalines d'Orbigny.

M. le président donne lecture du programme du prix fondé par le duc d'Orléans pour la découverte, faite par un voyageur, la plus utile à l'agriculture, l'industrie ou l'humanité. Les sujets de prix sont relatifs aux antiquités américaines et à l'histoire mathématique et critique des mesures de degrés. Les sujets annuels de prix continuent à être mis au concours.

NOUVELLES.

La commission du budget, dans la chambre des députés, n'a pas été d'avis d'adopter le nouveau système financier présenté par le ministre de l'instruction publique pour l'université. Les réclamations d'un grand nombre de chefs d'établissements ont amené ce résultat.

C'étaient les plaintes réitérées de l'opinion publique (pages 7 et 8 du rapport) qui avaient amené le ministre à une réforme, mieux appropriée au régime constitutionnel et aux véritables règles de la comptabilité : et voilà que le changement proposé excite de plus fortes plaintes que les abus mêmes qu'il avait pour but de détruire. Il est clair que ce qui avait été l'objet de nombreuses attaques était moins le mode spécial de comptabilité que le paiement même des impôts universitaires. Et du moment que ces impôts étaient maintenus, il y avait intérêt pour les contribuables à ce qu'ils restassent confiés aux fonctionnaires de l'instruction publique.

Les maîtres de pension surtout se sont émus à l'idée des agents du fisc, venant *exercer* chez eux comme chez des débitants, pour compter, vérifier, contrôler leurs élèves, *comme des têtes de bétail* (ce sont les expressions de plusieurs pétitions).

Telle n'est pas la manière de procéder de l'université. On connaît les ménagements dont elle use envers ses contribuables. Il faut que la mauvaise volonté ou la mauvaise foi soient poussées bien loin pour donner lieu à des poursuites. Le trésor ne connaîtrait certainement pas ces délais, ces remises, ces tempéraments, nécessaires envers les membres de l'instruction publique, et dont l'université seule peut être juge. Les rôles de rétributions seraient présentés par les percepteurs des *droits réunis* à heures fixes; et s'il y avait réclamation, voyez-vous ces agents chargés de percevoir les sommes, et ne sachant pas même à quel titre elles sont dues, ni comment elles peuvent être vérifiées? L'université garderait tout l'odieux d'un impôt réclamé en son nom, et perdrait l'influence que lui donne sa faculté plus ou moins sévère de percevoir.

La commission du budget a compris ces raisons, et a vu dans ce double emploi d'administrations, dont l'une serait chargée de l'assiette des rétributions, l'autre de leur perception, une source d'embarras financiers, et des inconvénients bien plus graves que ceux qui avaient été signalés dans le régime actuel. Il eût d'ailleurs résulté du nouveau mode un accroissement de dépenses assez considérable; et ce motif était plus que décisif auprès de la commission. La question a donc été ajournée jusqu'au moment où l'on s'occupera de la loi générale sur l'instruction publique. Le ministre a été invité à refaire un budget dans les formes accoutumées. On y travaille en toute hâte.

Ce budget, débattu d'abord et arrêté par le conseil royal, d'après les besoins exprimés par les conseils académiques, offre par cela même une première garantie, que ne présentent pas toujours les comptes des autres services publics : il est d'ailleurs soumis à toutes les règles de la comptabilité financière de l'état, telles que la spécialité par chapitres, la balance entre les recettes et les dépenses, la justification par les chambres des exercices clos, et la vérification par le conseil royal d'abord, et par la cour des comptes ensuite, de toutes les pièces fournies par les agents comptables.

— M. Astier, doyen de la faculté des lettres de Besançon, vient d'être admis à la retraite.

— Il est question de réorganiser l'ancien collége de Saint-Palais, qui a été transformé en institution, dirigée par l'abbé Tarras depuis 1825. La ville, située au centre du pays des Basques, est disposée à faire des sacrifices pour cet établissement. Mais, pour prospérer, le nouvel établissement devra être établi sur des bases solides, et se lier à un bon système d'instruction primaire supérieure, qui jusqu'à présent manque à cette contrée, particulière par ses mœurs et son langage, et d'une civilisation peu avancée.

— Une chaire spéciale d'histoire vient d'être établie au collége royal d'Orléans. Le professeur qui en sera chargé jouira du traitement fixe attribué aux professeurs de second ordre, et d'une part dans l'éventuel.

— Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs qu'un étudiant de la faculté de droit de Dijon, auteur de deux pamphlets républicains, avait été condamné, par le conseil académique de Dijon, à l'exclusion, pendant quatre ans, de toutes les académies du royaume. Le conseil royal a confirmé ce jugement.

— Le conseil général des Basses-Pyrénées ayant voté, dans sa session dernière, une somme de 1,583 fr. pour l'établissement d'un cours de chimie, appliqué aux arts, ce cours vient d'être organisé dans la ville de Pau. Il est confié à M. Mermet, professeur distingué du collége royal.

— On annonce que M. le docteur Deneux doit former opposition au concours ouvert en ce moment à la faculté de médecine de Paris pour la chaire de clinique d'accouchement vacante dans cette faculté, et à laquelle il prétend avoir droit. A cet égard, il faut se rappeler que M. Deneux a été nommé professeur par suite de l'ordon. du 2 février 1823, en remplacement de M. Pelletan, éliminé par cette ordonnance. Lorsqu'en 1830, la faculté de médecine fut réorganisée sur ses véritables bases, et que les anciens professeurs furent réintégrés, M. Deneux dut cesser de faire partie d'un corps auquel il n'avait appartenu qu'en vertu d'un acte reconnu illégal et son titre tomba. M. Pelletan étant décédé depuis cette époque, et la chaire de clinique se trouvant aujourd'hui régulièrement vacante, il doit y être pourvu dans les formes régulières, c'est-à-dire par la voie du concours. Nous ne pensons pas que M. Deneux puisse arguer contre les textes réglementaires qui lui sont applicables.

— On lit dans la *Gazette médicale :* Le conseil royal de l'instruction publique vient de confirmer la nomination de M. Serres à la place de professeur de clinique externe de la faculté de Montpellier. Nous en félicitons tout à la fois le professeur et la faculté qui va le posséder. Personne plus que M. Serres ne méritait de remplacer Delpech. Ancien élève de ce célèbre professeur, propagateur de ses idées, M. Serres avait préludé au succès qu'il vient d'obtenir par un grand nombre de concours où toujours il s'était montré avec supériorité.

— Le docteur Jules Pelletan a été nommé par la faculté de médecine de Paris chef de clinique à l'hôpital de la charité, dans le service de M. le docteur Bouillaud.

— On nous assure qu'un cours de chimie expérimentale doit s'établir à Metz. La direction générale des mines ayant offert à la ville les instruments, appareils et matières nécessaires à ce cours, une commission du conseil municipal a dû s'occuper du choix d'un local : elle s'est fixée, dit-on, sur l'ancien laboratoire de chimie de l'école centrale de Metz, à la bibliothèque.

— Le concours, ouvert à Lyon pour la nomination de deux médecins suppléants à l'Hôtel-Dieu de cette ville, vient d'être terminé. Les concurrents étaient au nombre de six. MM. Candi et Imbert, chirurgien en chef de l'hospice de la Charité, viennent d'être nommés après deux séances d'épreuves.

— Le buste de Cuvier vient d'être placé dans la cour de l'école pratique de médecine.

— Le conseil académique de Bordeaux vient de décider que le directeur d'une école normale primaire ne peut pas être mis sur les rangs pour obtenir une des médailles destinées aux simples instituteurs primaires, parce qu'il pourrait se trouver ainsi en concurrence avec ses propres élèves. M. le ministre de l'instruction publique a approuvé cette délibération.

— Les personnes qui auraient l'intention de s'offrir comme candidats à l'un ou l'autre des emplois de professeurs institués près de l'école communale de Laon (Aisne), sont invitées à transmettre leurs demandes au maire de ladite ville, avant le 20 de ce mois. Indépendamment du logement et d'un cinquième du montant des rétributions mensuelles acquittées par les élèves, le professeur-directeur jouira d'un traitement annuel de 1,500 fr. Le professeur-adjoint, outre un cinquième des rétributions, aura un traitement annuel de 1,000 francs.

— *Les Études sur les poètes latins de la décadence*, par M. Nisard, viennent de paraître à la librairie de M. Gosselin. Nous consacrerons une prochaine analyse à cet ouvrage, que le talent si connu de l'auteur ne recommande pas moins au public que l'importance du sujet. Au milieu de ce déluge toujours croissant de productions vaines et frivoles, on est heureux de rencontrer enfin un livre de critique sérieuse et élevée.

— La société royale et centrale d'agriculture a tenu dimanche dernier sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. le préfet de la Seine. La nombreuse assemblée, que cette solennité agricole avait réunie, a entendu avec un intérêt vif et soutenu deux notices biographiques de M. le baron Sylvestre, secrétaire perpétuel de la société, sur deux de ses membres morts en 1833, M. Ternaux, une de nos célébrités industrielles, et M. de Tournon, ancien préfet de Rome, et auteur d'un excellent ouvrage de statistique, la *description des États-Romains.*

— M. Jules Leroux, frère de M. P. Leroux l'un des directeurs de la *Revue Encyclopédique*, vient de terminer à l'Athénée de Marseille la série de ses lectures sur l'économie politique.

— On assure que l'évêque de Gand a défendu aux prêtres de son diocèse de faire des quêtes à domicile pour l'université catholique, vu que la chose a été suffisamment portée à la connaissance de tout le monde.

— Le *Journal de Louvain* dit que les évêques, d'accord avec la commission d'instruction publique, ont choisi cette ville pour y placer l'université catholique.

— L'académie des sciences et des lettres de Bruxelles, qui s'organise en ce moment, vient de nommer en France comme membres correspondans de sa classe d'histoire, MM. *Raynouard*, secrétaire honoraire de l'académie française, et le docteur *Le Glay*, président de la société d'émulation de Cambrai, et bibliothécaire de la même ville.

— La société encyclopédique belge vient de fonder un journal médical, sous le titre de l'*Observateur médical belge.*

— La question des universités est une de celles que l'on discute actuellement au congrès de Vienne. On paraît avoir entièrement renoncé au projet de les transférer hors des capitales; il s'élevait des obstacles insurmontables contre la réalisation de ce plan. Les étudiants seront soumis toutefois à une discipline beaucoup plus sévère.

— Un congrès scientifique s'assemblera à Berlin dans le mois de juin. On attend de l'étranger plusieurs astronomes qui délibéreront avec M. Encke, sur des objets d'astronomie.

— On écrit de Leipzick : La fabrication du papier étant encore très retardée en Allemagne, les libraires et les imprimeurs de Leipsick éprouvent de grandes pertes par l'adoption du système de douanes, qui a augmenté considérablement les droits sur le papier. Cependant l'industrie littéraire est poussée à son plus haut degré à Leipzick. Le célèbre imprimeur Tauchnitz fait maintenant une édition stéréotype de l'Alcoran en lettres originales : il espère que l'élégance de sa nouvelle édition, jointe à la beauté du style que les Turcs apprécient tant, lui en fera trouver un grand écoulement dans le Levant.

— L'institution royale de Londres fondée, comme presque tous les grands et utiles établissements du pays, par souscriptions volontaires, vient de voter des remerciments à M. Fuller pour le don de plus de 10,000 liv. sterl., 250,000 fr. qu'il a fait à l'établissement.

— On dit que les deux célèbres *Corrège* de la collection de lord Londonderry viennent d'être achetés pour 400,000 francs pour la galerie nationale qu'on forme à Londres. L'histoire de ces deux chefs-d'œuvre est assez curieuse. On a des motifs de croire qu'ils appartenaient autrefois à Charles Ier, roi d'Angleterre. La république les vendit à un agent du roi d'Espagne. Dans la guerre que les Français portèrent en ce pays, Murat en fit l'acquisition à un prix très élevé, et ils suivirent le roi à Naples. Après sa mort, la reine sa veuve les réclama comme propriété particulière, et le congrès de Vienne s'empressa d'admettre ses droits. C'est d'elle que lord Londonderry les acquit. Et après deux cents années de voyage, il est probable qu'ils sont destinés à rester long-temps à la galerie de Londres.

— L'important recueil des décisions des souverains pontifes, qui porte le titre de *Grand bullaire romain*, ne va que jusqu'au pontificat de Benoît XIV inclusivement,

c'est-à-dire jusqu'à l'année 1758. Le *Diario di Roma* annonce que cette collection se continue jusqu'à l'année 1830, et sera accompagnée de sommaires et de notices sur les papes, avec leurs portraits.

— La reconstruction de la grande basilique de Saint-Paul se poursuit activement. Déjà une grande partie des quarante colonnes de granit de la nef principale sont dressées, et ce beau monument se relève dans toute sa magnificence primitive. La direction de ces importants travaux a été confiée au professeur d'architecture Poletti.

— Le pape a confié à un sculpteur bolonais, Adam Tadolini, l'exécution de la statue colossale de saint Paul, qui doit être placée dans la basilique nouvellement reconstruite. Cette statue aura 25 palmes de hauteur. Le bloc de marbre dans son état actuel a 2,100 palmes cubes et pèse 20,100 livres.

— Les fouilles faites dans le voisinage du vieux Capitole ont amené la découverte d'un monument que l'on croit avoir été un portique ou un arc de triomphe. Il est orné de quatre colonnes de marbre blanc. Les savants qui l'ont examiné en font remonter l'érection au temps de l'empereur Adrien.

— Des nouvelles de Rome annoncent qu'après un hiver d'une douceur inaccoutumée, le froid y est devenu excessivement rigoureux, et le thermomètre est descendu plusieurs fois à zéro; le 25 mars il est tombé de la neige dans les Abruzzes. Les *Notizie del giorno* disent qu'il faut remonter à deux siècles et demi pour trouver l'exemple du phénomène que présente la saison actuelle. Ce journal cite un mémoire déposé dans les archives de l'académie des *Incoronati*, d'où l'on voit qu'à pareil jour le 25 mars 1595, il tomba de la neige qui resta tout le jour sur les toits et même dans les rues.

— Nous lisons dans un journal de Belgique : On sait que l'ancien gouvernement belge avait nommé une commission, chargée de publier nos monuments historiques encore inédits. Ce projet louable, auquel tous les hommes instruits avaient applaudi, n'eut qu'un commencement d'exécution. Nous apprenons avec plaisir que M. le ministre de l'intérieur s'occupe de la réorganisation de cette commission, mais sur des bases plus larges et moins dispendieuses pour l'état. Il a demandé depuis quelque temps à cet effet et déjà reçu des plans de M. le baron de Reiffenberg, du savant M. Willems, qui est encore relégué à Ecloo, et de M. Gachard, archiviste du royaume et éditeur des intéressants *Documents inédits sur l'Histoire de la Belgique*. La ville de Gand, comme elle l'a souvent fait pour plusieurs autres institutions scientifiques et littéraires, vient de prendre les devants. Il s'y est formé, nous assure-t-on, une société dont le but est de publier, à ses propres frais, les plus utiles chroniques flamandes, encore inédites, écrites soit en flamand, soit en latin, soit en français. On cite parmi les personnes qui doivent composer cette société *M. d'Hane de Potter*, membre de la chambre des représentants; M. le professeur Warnkoenig; M. A. Voisin, professeur à la faculté libre de l'université et à l'athénée; M. Serrure, archiviste de la Flandre-Orientale; MM. les avocats A. Van Lokeren et Blommaert, etc. Il est inutile d'ajouter que nous faisons des vœux pour qu'une entreprise aussi belle et désintéressée soit couronnée de succès.

— Si l'instruction primaire fait quelques progrès dans la Vendée il faut l'attribuer surtout au zèle des membres de l'université qui font partie des comités d'instruction primaire. Nous apprenons que l'un d'eux se donne la peine d'aller, à ses frais, tous les jeudis, faire des conférences aux instituteurs du comité de Luçon. Une activité aussi louable a déjà produit d'heureux résultats, et dans 60 communes il n'y aura pas un seul instituteur à la fin de l'année qui n'ait mis en pratique les nouvelles méthodes.

— Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie une instruction sur les formalités à remplir pour l'admission à l'école spéciale militaire.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. Paul Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 17 AVRIL 1834. N° 48.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS
DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au Journal général de l'instruction publique *dont l'abonnement est expiré sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

INSTRUCTION SECONDAIRE.

DES ÉCOLES SECONDAIRES ECCLÉSIASTIQUES (1).

Préoccupé du point de vue historique de la question et dans l'entraînement du récit, nous n'avons pu qu'indiquer en passant les principes qui, selon nous, devront diriger le législateur dans les réformes que réclame l'état actuel de l'instruction secondaire. On nous permettra d'insister sur un sujet aussi grave, et de mettre plus en saillie, plus en lumière nos convictions personnelles.

Nous avons posé les principes de la liberté d'enseignement. Nous en avons demandé l'application immédiate et sincère; nous avons exprimé le vœu que tous les citoyens sans exception fussent appelés à en jouir, parce que nous ne concevons pas une liberté qui existerait pour les uns sans exister pour les autres.

Mais ce n'est point un élément de désordre et de destruction que nous voulons voir introduit dans le système de l'éducation de la jeunesse; la liberté que nous demandons, ce n'est point une liberté sans règle et sans frein; c'est une liberté soumise, comme toutes les autres libertés publiques, à des conditions légales et à certains tempéraments que la nécessité légitime et qu'approuve la raison, plus puissante encore que la nécessité.

L'état d'abord ne peut et ne doit jamais abdiquer son intervention : cette intervention a ses limites sans doute, elle ne doit point aller jusqu'à contrarier l'exercice d'une liberté sage et raisonnable, jusqu'à dénaturer et pervertir le principe fécond et salutaire établi par la loi. La haute surveillance de l'état ne doit point dégénérer en un espionnage tracassier et mesquin. Exclure de l'enseignement les hommes d'une ignorance ou d'une immoralité notoire, voilà son devoir et son droit.

Deux conditions seront donc imposées à tout homme qui aspirera à la grande mission d'instruire la jeunesse : condition de capacité, condition de moralité. La loi sur l'instruction primaire, où se trouve pour la première fois appliqué le principe de la liberté d'enseignement, a sévèrement exigé cette double condition de tout aspirant aux fonctions d'instituteur. Elle a pensé avec raison que l'éducation publique était un dépôt trop précieux pour qu'il fût laissé à la merci du premier venu. Exigera-t-on moins de garanties pour l'instruction secondaire que pour l'instruction primaire? L'individu auquel on n'aura point permis d'ouvrir une école élémentaire pourra-t il ouvrir une institution d'un degré supérieur? Il n'est pas de législation qui puisse consacrer une absurdité pareille.

C'est aux parens seuls, dira-t-on, à décider si les maîtres qu'ils choisissent pour leurs enfans leur présentent des garanties suffisantes? Oui sans doute, si les parens étaient toujours en état d'apprécier ces garanties. N'arrive-t-il pas trop souvent déjà, malgré le contrôle exercé par l'administration, qu'ils se laissent séduire par les trompeuses apparences du charlatanisme? Que serait-ce s'ils n'avaient plus aucune indication qui pût éclairer et diriger leur choix? Ils seraient incessamment exploités par certains industriels qui trouveraient commode de refaire aux dépens de la jeunesse une fortune honteusement perdue.

Il est une autre condition que la loi sur l'instruction secondaire laissera sans doute subsister : c'est la condition d'impôt. Nous n'avons point à examiner si l'impôt doit être maintenu ou non; s'il serait facile de le supprimer, et comment il pourrait être remplacé? Nous écartons pour le moment cette importante question. Mais l'existence de l'impôt une fois admise, nous ne cesserons de réclamer son égale répartition. L'impôt doit peser sur tous sans distinction, par la raison fort simple que les décharges accordées aux uns tournent au préjudice des autres. Ici la libéralité devient injustice. En effet, comme nous l'avons déjà dit, les établissements, affranchis des charges qui devraient être communes, et pouvant dès lors donner l'instruction à meilleur compte, accaparent les élèves et obtiennent sans peine les préférences des parens. On sait quelle puissance d'attraction le bon marché exerce toujours sur l'esprit des hommes.

(1) Voir le numéro 45, du dimanche 6 avril.

Revenons maintenant aux petits séminaires et voyons s'ils remplissent les conditions que nous avons définies.

Nous aimons à croire à la capacité et à la moralité de la plupart des chefs et des professeurs de ces établissements; mais les évêques diocésains en sont les seuls juges : point d'examen préalable, point de conditions publiquement remplies, tout est laissé à l'arbitraire d'un seul homme qui ne rend compte qu'à Dieu du choix qu'il a fait. Le pays est en droit de demander plus. Nous espérons que le gouvernement de juillet n'imitera point les fatales complaisances de la restauration, et ne se dessaisira point du contrôle que lui donnera le législateur.

Mais ce qui constitue la plus réelle et la plus flagrante de toutes les iniquités, c'est l'exemption de l'impôt. Si des écoles privées continuent plus long-temps à jouir d'un avantage immense que rien ne justifie, la ruine d'un grand nombre de colléges communaux nous paraît assurée. Nous ne pouvons nous refuser ici à consigner les plaintes d'un grand nombre de nos correspondants. « Pourquoi, nous écrit l'un d'eux, sous un régime d'égalité, les élèves sont-ils frappés de l'impôt dans nos colléges, en sont-ils exemptés dans les petits séminaires? Pourquoi ces trop justes réclamations, renouvelées tant de fois, adressées à tous les rangs supérieurs de la hiérarchie universitaire, rappelées dans de nombreuses pétitions aux deux chambres, et placées par plus d'un conseil général au nombre des vœux sur lesquels il a le plus insisté; pourquoi ces réclamations n'ont-elles reçu qu'un froid accueil? Dussent-elles être encore impuissantes, il faut encore les renouveler, pour n'avoir pas à se reprocher de n'avoir pas fait entendre les derniers cris de la détresse. Que l'autorité le sache : le privilége dont jouit l'éducation ecclésiastique et l'impôt qui pèse sur celle des colléges communaux ont été un poids de mort pour un grand nombre de ces derniers, et ceux qui l'ont supporté jusqu'ici ne tarderont pas à y succomber. »

Les priviléges constitués au profit du clergé sont-ils réellement compensés par des charges? Non, car le clergé conserve les priviléges et sait éluder les charges. Nous avons même essayé de démontrer, dans un premier article, que quelques unes des conditions qui lui sont imposées sont si peu en harmonie avec nos institutions libérales, qu'il faudrait, pour demander leur complète exécution, avoir répudié les doctrines que si long-temps on se fit gloire de professer et de défendre. Ainsi l'obligation d'affirmer par serment qu'on n'appartient à aucune congrégation religieuse nous paraît une atteinte grave à la liberté de conscience; on sait d'ailleurs que le système des restrictions mentales a rendu cette condition inutile et vaine.

Les ordonnances de 1828 assignent aux écoles secondaires ecclésiastiques une destination spéciale. Elles doivent former uniquement des ministres pour les autels. Ainsi se trouvent en contravention les directeurs des petits séminaires qui approprient l'enseignement aux professions les plus diverses de la vie, qui cultivent dans leurs élèves des talens *mondains*, qui font entrer dans le programme des études des leçons d'italien, de musique, de dessin, de danse, d'escrime, d'équitation.

Le délit est flagrant, nous ne disons pas le contraire; mais une éducation cléricale est-elle possible aujourd'hui? Est-ce dans notre siècle que l'on doit songer à faire des hommes seulement pour l'église? Pourquoi un si grand nombre de prêtres sont-ils à l'état de lutte et de guerre avec la société? C'est qu'ils n'ont point passé par la société, c'est qu'ils n'ont pas reçu cette initiation salutaire; c'est que dès leur enfance on les a élevés dans la haine du monde qu'on leur a dépeint sous les couleurs les plus fausses et les plus odieuses. Aussi ce n'est pas nous qui pouvons voir avec peine l'éducation du prêtre suivre insensiblement la pente des idées générales et devenir moins contraire aux idées du temps, moins hostile aux progrès de la civilisation.

Si le petit séminaire ne prépare plus l'entrée au grand séminaire.

s'il cesse de remplir la destination peu sociale, selon nous, qui lui a été assignée par la législation, en quoi diffère-t-il des autres écoles? En rien. N'est-ce pas une chose injuste alors que de lui accorder une protection spéciale et des avantages particuliers pour l'indemniser de charges devenues dérisoires. L'état ne devrait reconnaître pour écoles ecclésiastiques que les grands séminaires. Ce sont les seuls établissements qui puissent être raisonnablement affectés à l'éducation cléricale. C'est là que peuvent se développer des vocations déjà mûres et sérieuses, et non faussées dès l'enfance. Les facultés de théologie et les grands séminaires, voilà tout ce que réclament le service du culte et les intérêts bien entendus de la religion; voilà par conséquent les seuls établissements dont l'existence ait besoin d'être protégée. Quant à tous les autres, ils doivent rentrer sans exception sous le niveau de la loi commune.

Nous ferons mieux sentir encore l'impérieuse nécessité d'une législation réformatrice en continuant de montrer comment les écoles secondaires ecclésiastiques éludent les charges qui leur sont imposées.

Si nous arrivons, par exemple, à l'article 3, qui défend de recevoir des élèves externes, de quels commentaires n'use-t-on pas pour enfreindre la loi! L'ordonnance avait pourtant pris soin de dire ce qu'elle entendait par externe : c'est un élève qui n'est ni logé ni nourri dans l'établissement. Mais comme le gouvernement avait promis, dans une circulaire de 1818, de soumettre à l'approbation du roi des exceptions particulières, les motifs ne firent point faute. Il fallut les observations du ministre de l'instruction publique pour préciser ces exceptions, que l'on borna alors aux cas d'insuffisance, *constatée par le préfet*, des bâtimens pour loger le nombre d'élèves accordé au diocèse. Les exceptions de cette nature furent appliquées par ordonnances de février, mars, avril et mai 1829, insérées comme les autres au Bulletin des lois, et applicables à treize diocèses, en faveur de 1375 élèves.

On a également trouvé moyen d'enfreindre la disposition relative au nombre des établissemens.

Un article d'ordonnance du 27 février 1821 permet aux curés et aux desservants, dans les campagnes, de se charger de deux ou trois jeunes gens destinés au service de l'église, après toutefois en avoir fait la déclaration *au recteur de l'académie*. Eh bien, sous prétexte que le local des séminaires est parfois insuffisant, vous rencontrez chez ces curés, non deux ou trois élèves, mais quinze ou vingt jeunes gens, venus là sur la seule autorisation de l'évêque diocésain. Si vous interrogez le curé sur cette contravention, il ne manque pas de vous répondre qu'il n'enseigne que la théologie, quoique aucun élève présent ne puisse produire de certificat d'études latines faites dans un autre lieu. Il y a donc abus, mauvaise foi, illégalité; et, dans certains diocèses, ces contraventions ne sont pas rares. Nous nous rappelons un de ces chefs d'établissement qui dernièrement fit *jurer* à ses élèves qu'ils n'apprenaient pas un mot de latin, et qui fut condamné en conseil académique pour ce mensonge et cette immoralité d'exemple. Il peut arriver qu'en effet les bâtimens d'un séminaire ne soient pas suffisants pour contenir tous les élèves, et qu'on soit obligé, en attendant de nouvelles constructions, de prendre des mesures provisoires pour loger l'excédant des séminaristes, de former des espèces d'annexes du séminaire; mais alors l'assentiment préalable des autorités administrative et universitaire doit être réclamée, autrement une foule d'abus peuvent s'ensuivre.

Il y a aussi les écoles spéciales du culte, que l'usage tolère à certaines conditions, mais que la loi n'a jamais reconnues explicitement : telles sont les *écoles cléricales*, les *manécanteries*, les *psalettes*, les *maîtrises*; que sais-je encore? Ces établissements sont ordinairement placés près des cathédrales. Leur but est de former des élèves qui, sous la dénomination d'*enfants de chœur*, sont destinés au service du chant dans l'église à laquelle ils sont attachés.

Mais d'abord le nombre de ces élèves doit être déterminé d'après les besoins réels du service religieux. C'est un premier point à régler.

A l'égard des objets subsidiaires de l'enseignement, il est naturel que des enfants de chœur ne soient pas tout-à-fait étrangers à la langue latine qu'ils doivent chanter. Mais ils n'ont besoin pour cela que d'une connaissance très élémentaire de cette langue; et les cours d'une psalette ne doivent pas être des cours d'humanités.

Enfin ces écoles doivent être essentiellement gratuites. Des sommes sont portées annuellement au budget de l'état pour les défrayer. Aucune rétribution ne peut donc être exigée des parents. C'est cette considération surtout que l'on fait valoir pour réclamer, en faveur des maîtrises, une exception au droit commun.

Presque jamais ces règles n'ont été observées. Dans la plupart des villes ces établissements sont tout autre chose qu'une simple école destinée à former des enfants de chœur pour les offices divins. Témoins les manécanteries de Lyon, et la psalette d'Angers, qui, l'année dernière encore, réunissait des enfants de toutes les conditions. On y comptait 50 élèves, tandis que, dans tous les cas, douze ou seize semblent suffire. Parmi ces 50 élèves, 30 étaient pensionnaires; la moitié d'entre eux payaient des frais d'études plus ou moins considérables. Il y avait jusqu'à un cours de philosophie, fait par le chef de l'établissement, ancien principal de collége avant 1830. Nous pourrions citer telle autre école où les études grecques et latines étaient assez élevées pour mettre les élèves à même de pouvoir lutter avec avantage avec ceux des plus hautes classes dans les colléges. Il est évident qu'avec une telle organisation, les psalettes ou maîtrises ne sont, pour les uns, que de véritables petits séminaires; pour les autres, que de véritables pensions latines.

Nous ne pousserons pas plus avant ces investigations; les détails que nous avons donnés suffisent pour démontrer la nécessité de réformer une législation pleine de contradictions, impuissante contre les abus, contraire aux principes de la vraie liberté, et que poursuivent à la fois les justes réclamations des citoyens dont elle ne sait point protéger et défendre les intérêts, et les mécontentements de ceux-là mêmes qu'elle a dotés de priviléges.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Création de chaires de droit. — Publication des documents relatifs à l'histoire nationale.

Le *Journal des Débats* vient de publier un article important sur le budget de l'instruction publique. Il établit d'abord la convenance et la nécessité de la réforme financière proposée par le ministre. La commission du budget n'ayant point été d'avis d'adopter le nouveau système de perception, il nous paraît inutile d'insister sur une question qui ne sera reprise que lors de la présentation d'une loi générale sur l'enseignement public.

Nous regrettons que les *Débats* n'aient point particulièrement appelé l'attention de la chambre et les libéralités de l'état sur les colléges communaux, qui se présentent avec des besoins non moins réels et non moins sérieux que les écoles de droit et les bibliothèques. Leur triste situation n'a point échappé à la sollicitude éclairée de M. Guizot, qui a réclamé pour eux un crédit de 150,000 fr., destinés à former un fonds commun de secours et d'encouragement.

Quoi qu'il en soit, l'article des *Débats*, dont nous croyons devoir reproduire la seconde partie, sera lu avec intérêt.

Pour ce qui regarde l'instruction proprement dite, il y a à distinguer son administration et son enseignement. Les demandes d'augmentation de dépenses faites en vue de l'administration nous paraissent assez motivées, et sont au fond assez restreintes pour qu'il ne doive pas s'élever contre elles de notables oppositions; d'ailleurs les plus fortes sommes sont relatives aux inspections des écoles primaires; et cette institution toute nouvelle a des conditions d'existence qui lui sont propres, et d'où il est bien difficile de sortir, car elles découlent si impérieusement de sa nature que l'on courrait le risque de tuer le principe en marchandant avec ses conséquences.

L'enseignement, soit supérieur, soit secondaire, soit primaire, se présente à ses trois degrés avec des nécessités grandes et impérieuses, et cependant avec des demandes visiblement influencées par les embarras financiers de l'état. Nous avons remarqué avec plaisir l'initiative que M. Guizot demande à prendre, à bien peu de frais, dans l'amélioration des facultés de droit, et nous le félicitons de cette pensée grande et libérale, comme la plupart des siennes, si pleine de résultats et si facile à la pratique. C'est en effet, il faut le reconnaître, quelque chose d'un peu médiocre que l'enseignement du droit en France, depuis que la formation de notre code a écarté l'étude des grandes sources, et groupé les jeunes gens autour d'un petit volume, source et principe de toute loi; et puis les facultés de droit n'ont pas seulement l'inconvénient d'être stationnaires et stériles, elles ont encore celui d'être incomplètes et de se voir privées des chaires pour ainsi dire actuelles et vivifiantes qui communiqueraient leur sève à l'enseignement engourdi. L'administration est devenue depuis trente ans un monde immense et nouveau; combien ne serait-il pas avantageux à l'état d'avoir répandu la connaissance du droit administratif, au lieu d'être obligé de se livrer à des hommes qui font leur éducation à ses dépends et à ses risques? Le code pénal et l'instruction du jury ont totalement déplacé les anciennes bases de la criminalité française. Pourquoi ne pas fonder des chaires de droit criminel, tant réclamées, ne serait-ce que pour élaborer, essayer, approfondir les idées nouvellement répandues sur les systèmes pénitentiaires? N'est-il pas honteux pour un pays comme la France, qui vit depuis dix-neuf ans sous un régime représentatif, de n'avoir pas fondé un enseignement du droit constitutionnel? Enfin, et nous trouvons que c'est ici un des plus grands vides, la plupart des hommes de la génération actuelle, façonnés à l'empire de notre code civil, et s'étant toujours trouvés en face de lui, en sont venus à s'imaginer qu'avant ce code il n'y avait en France que désordre et barbarie. Ils parlent de notre vieille législation nationale comme les compilateurs de Justinien traitaient les grands jurisconsultes impériaux dont ils mutilaient les ouvrages. Nous croyons que ce mépris du passé n'est pas sans être pour beaucoup dans les désordres du présent, et qu'une belle chaire à fonder, ce serait celle qui aurait pour mission d'exposer l'histoire de notre droit national. M. Guizot demande vingt-cinq mille francs pour faire quelques essais : que la chambre les lui accorde; il lui restera encore le plus difficile de la tâche, le soin de trouver des hommes.

La seconde division du budget, relative aux établissements scientifiques et aux encouragements et indemnités à accorder aux lettres, comprend l'institut, les bibliothèques, le muséum d'histoire naturelle et un projet de développement à donner aux études historiques. La demande d'augmentation de crédit pour quelques classes de l'institut est peu importante; seuls, la bibliothèque et le muséum se mettent sur une ligne à part. La bibliothèque royale, réorganisée par ordonnance du 14 novembre 1832, dans le sens de la loi de l'an IV, qui constitua cet établissement, a subi d'abord une augmentation dans son personnel; ensuite elle tend à proportionner les ressources de l'administration nouvelle à l'accroissement qui s'opère chaque jour dans cet immense dépôt. Le muséum d'histoire naturelle, indépendamment de l'extension matérielle qui s'opère actuellement dans quelques unes de ses parties, doit naturellement recevoir une augmentation successive dans ses collections de tout genre, et par conséquent éprouver le besoin d'une augmentation proportionnelle dans ses moyens de conservation et de surveillance. Ces deux magnifiques établissements, l'arsenal de nos lettres et de nos sciences naturelles, exposent des nécessités évidentes, à peu près irrésistibles; sans doute la chambre les comprendra.

Mais le point culminant de la seconde division du budget de M. Guizot, c'est le projet qu'il expose de donner, avec des dépenses très modérées, puisqu'il ne demande que 120,000 fr., une extension neuve, magnifique et vraiment nationale à l'étude des sources historiques. Et d'abord, qu'on prenne bien garde à ceci : jamais projet plus beau ne fut présenté par un homme mieux fait pour en sentir la portée.

M. Guizot, l'homme auquel l'histoire générale de la France devra le plus, est parfaitement recevable à juger la situation présente de ces documents historiques, à proposer leur augmentation et à diriger les recherches. Le roi Louis XI avait fait arrêter le plan d'un travail analogue, mais seulement pour les sources juridiques; au dix-septième siècle, le duc de Bourgogne fit exécuter par les intendants des provinces des Mémoires historiques que le comte de Boulainvilliers fut chargé de mettre en œuvre; mais quelle que fût la vigueur d'intelligence de M. de Boulainvilliers, les Mémoires des intendants étaient trop décousus, trop vagues, trop nuls, et la critique historique trop jeune encore, pour qu'il sortit de ces grands et louables efforts un mouvement véritablement durable.

Colbert et d'Aguesseau s'emparèrent de la même idée, quoique dans des limites plus étroites, en fondant le *dépôt de législation*; mais ce ne fut qu'en 1762, sous Louis XV, et durant le ministère de M. Bertin, que furent ordonnées la recherche et la réunion de tous les documents historiques qu'il serait possible de découvrir dans le royaume. L'ordre du travail et des dépenses furent arrêtés par arrêts du conseil du 8 octobre 1763 et du 18 janvier 1764. Dès lors les travaux commencèrent avec une grande activité; les Bénédictins de St-Maur s'associèrent à cette entreprise; les manuscrits arrivaient en foule, et le premier volume, contenant les chartes et diplomes de la première race, allait paraître, lorsque la révolution éclata. Les recherches se trouvèrent immédiatement suspendues: les fonds furent supprimés, et une grande partie des documents recueillis furent brûlés sur la place des Piques (la place Vendôme), le 22 février 1793. C'est Condorcet qui avait fait la motion de cet autodafé de Vandale!

La pensée de M. Guizot n'est donc pas une chose inusitée et soudaine, qui se présente à l'improviste à l'estimation des chambres; c'est une suite de cette conception si juste et si nationale, qui a germé successivement dans la tête de Louis XI, du duc de Bourgogne, de d'Aguesseau et de Colbert, et qui a fait naufrage, comme tant d'autres nobles idées, dans la tempête de 93. Il nous semble qu'en fait de civilisation, la France d'aujourd hui ne peut pas moins faire que la France d'autrefois; et qu'en un temps où les intelligences sont si actives et si inquiètes, c'est une bonne mesure gouvernementale que de leur donner un aliment et une direction. A notre avis, il y a des dépenses qui rapportent beaucoup plus qu'elles ne coûtent; le projet de M. Guizot, qui aurait pour résultat immédiat d'occuper la jeunesse instruite, nous parait de ce nombre. Cent vingt mille francs employés à l'étude des sources historiques, en feraient peut-être épargner autant sur la surveillance des émeutes; et, dépense pour dépense, nous aimons mieux la première.

ENSEIGNEMENT DU DROIT.

La discussion du budget de l'instruction publique donnera lieu sans doute à quelques orateurs de la chambre d'examiner quel est l'état de l'enseignement du droit dans nos écoles. Cet examen sera d'autant plus nécessaire et d'autant mieux amené, que le ministre, prenant en considérant les besoins nouveaux de la société, a proposé la création de chaires nouvelles. Déjà M. Gillon, dans la discussion du budget de la justice, a émis quelques idées d'amélioration que nous nous sommes empressés de recueillir. Voici comment s'est exprimé l'honorable membre.

Il est un besoin que je crois devoir signaler à M. le ministre de la justice; il s'entendra, pour y pourvoir, avec M. le ministre de l'instruction publique: c'est celui de fortifier l'étude de nos lois dans les hautes écoles ouvertes à la jeunesse. La science du droit devient de plus en plus rare; les leçons en sont peu goûtées, peu suivies. Il est tel étudiant en droit qui ne paraît à l'école qu'au début de chaque trimestre, et seulement pour prendre sue inscription. Si on ajoute que les jeunes gens qui se destinent à la magistrature sont en général les moins laborieux, parce qu'ils comptent sur un avenir assuré, on ne s'étonnera pas que je dise que, dans les luttes d'audience, le barreau est souvent l'égal au moins du parquet. Encore si celui-ci trouvait aisément à se recruter dans celui-là! Mais, depuis le mouvement de juillet qui a décidé tout à coup beaucoup d'hommes à renoncer à une vie laborieuse, mais lucrative, mais toute pleine d'honneur, pour aider à supporter le poids des affaires publiques, on ne trouve guère de jeunes jurisconsultes qui changent l'existence si douce de l'avocat estimé contre les agitations du ministère public. Songeons donc à faire que les hommes qui entreront de premier abord dans la magistrature ne quittent les bancs de l'école que pleins d'un savoir solide, et dotés des bonnes qualités qui promettent au pays un gardien sûr de ses institutions, un défenseur invariable de sa monarchie constitutionnelle, un ami des sages progrès, et non un fauteur de troubles; enfin, un juge impassible, quels que soient les intérêts et les personnes qui s'agitent devant son tribunal.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Quels sont les éléments constitutifs du droit social? — La société a-t-elle la puissance et le droit de se développer?

La société est un fait réel, incontestable, et qui repose sur la sociabilité même de l'homme. Lui chercher d'autres bases, ce serait vouloir la compromettre par des subtilités et des raisonnements qui ne prouveraient rien de plus que le fait lui-même. La société humaine prime tout. Aussi les anciens semblent-ils en avoir eu une merveilleuse idée, lorsque sous la forme théocratique ils identifiaient la pensée politique et la pensée religieuse. Cicéron, assez médiocre politique, mais philosophe distingué, et à qui toute la sagesse grecque est familière, place la société au-dessus de toute convention factice: il dit à la fin du premier livre *de Officiis*: *Atque ut apum examina non fingendorum favorum causa congregantur, sed, quum congregabilia natura sint, fingunt favos: sic homines, ac multo etiam magis, natura congregati, adhibent agendi cogitandique solertiam.* Les abeilles ne s'assemblent pas dans le dessein de faire du miel; mais portées par la nature à s'assembler, elles forment leurs rayons: les hommes aussi, que la nature unit encore davantage, mettent en commun leurs actions et leurs pensées. Et encore: *Nec verum est, quod dicitur a quibusdam, propter necessitatem vitæ, quod ea, quæ natura desideraret, consequi sine aliis, atque efficere non possemus, idcirco istam essem cum hominibus communitatem et societatem, etc., etc.* Il n'est pas vrai, comme quelques uns le prétendent, que la société humaine ne doive son existence qu'à la seule nécessité, c'est-à-dire à l'impossibilité où nous aurions été de faire et de nous procurer sans le secours d'autrui tout ce que demande la nature, etc., etc. Ce n'est donc pas seulement la simple satisfaction des appétits physiques, mais celle des plus nobles désirs de notre nature, qui nous rassemble et nous unit: c'est un instinct supérieur de notre destination qui crée la société et tous ses magnifiques développements, l'industrie, la religion, les arts, etc.

Maintenant que le droit public a été élargi par l'idée du droit social, il faut constituer ce droit social dans ses points fondamentaux. Il repose sur le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, la justice, et l'éducation. Au début d'une société sur quoi repose le pouvoir législatif? Il est confondu avec la religion même. Il débute par une synthèse complexe, instinctive, dont la face est surtout religieuse. Aristocratie, oligarchie, démocratie, monarchie, quelle que soit la forme sous laquelle il apparaisse dans l'histoire, nous le voyons se débarrasser peu à peu de sa généralité primitive, et s'asseoir sur une base plus intelligente et plus vraie. C'est sous sa face scientifique que nous devrons maintenant l'envisager. Le pouvoir exécutif ne fait qu'un d'abord avec le pouvoir législatif; plus tard ils se divisent et se renversent l'un l'autre: il faut faire cesser cette lutte, et les remettre dans des rapports normaux. La justice elle-même, identique d'abord avec la religion qui contient tout dans son vaste sein, s'en sépare peu à peu, et se formule suivant les climats et les peuples dans une foule de législations diverses; elle est défigurée par les préjugés, la routine, et ne devient le plus souvent qu'une affaire de mœurs et de passions. Il faut donc la remettre aussi aux mains de la science. L'éducation dans l'origine des sociétés est, comme la justice, confondue avec la religion: c'est le prêtre qui élève et dirige, le prêtre qui prend les intelligences au berceau, les façonne à ses idées, et ne leur ouvre sur la vie d'autres aspects, d'autres horizons que ceux qu'il a mesurés et calculés d'avance. Il exige le sacrifice des individus, pour soumettre tout à une même pensée, à une vaste unification sociale: nous voyons de même l'éducation arrachée peu à peu du sein de la religion sa mère, se prononcer par des schismes terribles, et réclamer ses droits par de sanglantes guerres et d'interminables discordes. L'œuvre de l'avenir doit être de ramener l'éducation à des rapports légitimes qui satisfassent à la fois et les intérêts de la société et ceux des individus qui la composent. Il ne s'agit donc de rien moins que de remettre en question tous ces grands problèmes agités tant de fois et sous des formes si diverses, et d'en faire la science. Voilà la société assise sur des faits: lois, justice, religion, éducation sociale, etc., etc. Mais elle soutient des rapports avec ce qu'on appelle gouvernement, que ce soit une théocratie, une monarchie, une aristocratie ou une démocratie, peu importe. La société est le fond, le gouvernement est la forme du corps social, et ne vit qu'aux conditions normales de la société même. Il dépend en cela de l'intelligence et de la volonté de ceux qu'il régit. En outre l'intelligence et la volonté d'une société ou d'un peuple, en se développant sur le théâtre de la nature, sont soumises à des influences qui réagissent puissamment contre elles. Des penseurs, partant de l'observation de ces faits, mais les généralisant avec plus d'audace que de justesse, ont dit: la nature est impérieuse à tel degré d'intensité, donc il doit en sortir telles et telles conséquences, comme des corollaires d'une proposition géométrique.

La question, bien que traitée avec une grande supériorité de talent, une hardiesse et une nouveauté de vues qu'on ne saurait trop admirer, nous semble mal posée dans ses termes. Il faudrait plutôt dire, selon nous: l'intelligence et la volonté de telle société l'ont conviée à tel développement, et cette intelligence et cette volonté ont rencontré dans leur action des conditions extérieures de climat et de lieu qui l'ont favorisée, contrariée ou précipitée. Il y a en priorité, initiative de l'action humaine, puis réaction de la nature, puis lutte par l'industrie, et tous les développements intellectuels contre cet obstacle ou cette influence. En sorte qu'il faut poser l'intelligence d'abord, puis le climat et tous ces accidents physiques au sein desquels nous vivons. Mais une société ne reste pas stationnaire; à mesure que le temps s'écoule, ses idées s'écoulent aussi, celles-ci commencent et celles-là finissent; il se fait une transformation lente et presque insaisissable qui amène au jour un progrès, comme le grain caché dans la terre, et qui, sans qu'on ait pu suivre sa mystérieuse croissance, perce tout à coup et s'élance sous la forme d'une tige svelte et délicate. On a demandé si les sociétés ont le droit de se développer? La puissance entraine le droit: puisque la fin de la société est d'agir et de se développer dans toutes les grandes directions que nous prescrit notre nature, et que nous nous sentons la force de marcher dans cette voie, il serait absurde de vouloir nous le défendre. Mais on a fait aux sociétés de singuliers raisonnements: on a établi une foule de droits du côté des gouvernants et des gouvernés; on a stipulé des concessions pour chacun d'eux; il faut, a-t-on dit, qu'ils s'acceptent, se tolèrent, se supportent; on oppose à l'un une fin de non-recevoir au profit de l'autre, comme s'il n'y avait pas un seul droit, éternel, absolu. Cette doctrine complaisante qui se prête à tous les sophismes, a découlé de la féodalité où le pouvoir était morcelé entre les grands et les petits seigneurs, où les communes avaient leurs priviléges, où les chartes, les droits variaient d'un jour à l'autre, de province à province, de ville à ville. Mais il est temps de faire justice de toutes ces petites conquêtes cachées encore dans quelques articles de nos lois. Le gouvernement reçoit tous ses droits de la société, ou plutôt il est la société même, il en subit toutes les fortunes. Or, la société a la puissance, le droit de se développer à l'infini et de changer de forme pour arriver à ce développement. Le gouvernement doit donc prendre garde à ce besoin, et en favoriser lui-même la satisfaction en le dirigeant et le menant à bien. C'est une maturité dont il faut avoir le tact, qu'on le sache bien. Le gouvernement et la société ont le même intérêt; car le gouvernement n'est que la forme, l'expression vivante de la société dont il représente les idées.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Seizième siècle. — Émancipation intellectuelle. — Élément religieux; la réforme. — Martin Luther. — Calvin. — Élément chevaleresque. — François Ier. — Satire Ménippée. — Éléments nouveaux. — 1° Littérature née de la renaissance. — Sermons de Maillard. — Budée. — Scaliger. — Bembo. — Erasme. — 2° Esprit philosophique. — Absence de moralité. — 3° Esprit politique. — Machiavel. — Louis XI. — 4° Influences étrangères. — Italie. — Cellini. — Le Tasse.

La course commencée par l'esprit humain au seizième siècle n'est pas encore achevée; la philosophie et le rationalisme, non moins féconds que la tradition et

la foi, n'ont pas encore produit tout ce qu'ils devaient produire. En effet la nouvelle direction imprimée à l'activité humaine depuis le seizième siècle a été d'interpréter, de dévoiler, de rendre pour tous clair et intelligible ce qui se cachait au moyen âge dans les profondeurs du symbole; de démontrer ce qu'on avait cru jusque-là sans demander de preuves; de vérifier et d'appliquer à l'amélioration du sort des hommes les grandes synthèses conçues au moyen âge sous l'influence du sentiment chrétien, procédant dogmatiquement ou n'existant qu'à l'état de désir.

Le premier mouvement a été surtout négatif et violemment insurrectionnel, le torrent, avant de féconder les campagnes, les a ravagées : bien des taches obscurcissent cette irradiation universelle, et il nous faudra souvent nous percer un chemin à travers les broussailles dont est obstruée la route glorieuse que parcourt l'humanité depuis le réveil du seizième siècle. Nous allons, fidèles à notre méthode, chercher quel rôle les éléments anciens jouent dans cette nouvelle époque, comment ils se sont modifiés, et quels autres éléments ont été créés parallèlement ou superposés aux anciens.

L'élément religieux est tout entier dans la réforme. Le catholicisme s'est avisé un peu trop tard de remédier à un mal incurable, et tout en tenant compte des tentatives de Charles Borromée, de Sainte Thérèse, du cardinal de Berulle et de l'institution des Jésuites qui comprirent si bien que l'éducation était le nouveau levier qui devait faire osciller le monde, mais qui, d'un autre côté, créés pour défendre et non pour attaquer, ne purent jamais s'élever à la hauteur des anciens ordres dont s'honore la catholicité, il faut convenir que le sentiment religieux, que la foi, le prosélytisme, se rencontrent plus chez le moine de Wittemberg qu'à la cour du voluptueux Léon X ou du belliqueux Jules II. La réforme avait peu à peu pris un caractère plus offensif et plus pressant. On ne s'en prenait plus aux formes extérieures, on s'attaquait au fond. La réforme venait en droite ligne du moyen âge dont elle sapait la base, elle y tenait par le caractère même des réformateurs. Presque tous sont nés au sein de l'Église qu'ils s'étudient à renverser. Luther apparaît dans l'histoire comme un gros et jovial moine, bien pédant et bien grossier, écrivant, en mauvais latin, de mauvais quolibets, tandis que d'un autre côté, il fonde la langue allemande dans sa belle et énergique traduction de la Bible. Il s'attaque aux superstitions de l'Église romaine, et lui-même ajoute foi aux apparitions si communes au moyen âge, il croit se battre avec le diable auquel il jette son encrier à la tête. Calvin était plein du fanatisme sanguinaire de l'époque des hérésies, c'est un grand inquisiteur; il fait brûler le médecin Servet et lui refuse une chemise. On remarque chez les réformateurs la même intolérance que chez les docteurs catholiques; Luther anathématise Zwingle parce qu'il ne partage pas une de ses opinions.

Quant à l'élément chevaleresque, il était déjà à peu près tombé au quinzième siècle; à peine si l'on en aperçoit quelques lueurs dans les expéditions aventureuses de Charles VIII et Louis XII en Italie. François I[er] se fait armer par Bayard, le dernier modèle de la loyauté chevaleresque. Ce prince cherche à la ressusciter, mais un peu artificiellement, il organise une aristocratie de courtisans pour lesquels Marguerite écrit ses contes et dont Marot est le troubadour; vers le milieu du siècle, quand viennent les guerres des Huguenots et des Guise, cette chevalerie factice s'éclipse devant l'énergique réalité du fanatisme religieux; elle reparait un peu plus tard dans les guerres de la Fronde. Cette cour de François I[er] a plutôt de l'élégance que de l'enthousiasme; une effrayante corruption s'y cache sous un vernis de politesse et un raffinement de caractère. Cette époque méritait un Brantôme, romancier graveleux et narrateur infidèle. Dans la figure du roi lui-même il y a quelque chose du satyre et du chevalier. Le dernier tournois est aussi dans le seizième siècle, il est ensanglanté par la mort d'un roi.

L'élément satirique déploie toutes ses ressources. Nous le retrouverons partout depuis Marot et Rabelais jusqu'à la satire Menippée. Au seizième siècle tout grimace, tout blasphème; c'est un assaut de pamphlets, de satires, une levée de boucliers universelle. Les chefs de la réforme se distinguent par la puissance et le cynisme de leurs invectives théologiques.

Mais n'y a-t-il donc pas d'élément nouveau, d'élément qui n'existait auparavant qu'en germe et qui s'est épanoui plus particulièrement au seizième siècle? Il y en a plusieurs : d'abord la littérature, née de la renaissance qui a l'antiquité pour base et pour objet, pour origine et pour fin la connaissance de la langue latine. Elle s'était singulièrement dénaturée pendant le quinzième siècle : les sermons de Maillard, entre autres celui contre les usuriers, peuvent donner un échantillon de la manière grotesque dont on travestissait l'idiome de Cicéron et de Virgile; le grec s'était perdu plus complètement encore; il fallut que des maîtres vinssent de Sparte, de Constantinople, d'Italie; mais les bons élèves ne manquèrent pas et il se forma un noyau de grands philologues qui n'eurent de rivaux dans aucune langue : Budée, qui donna à François I[er] la première idée de la fondation du collège de France, Scaliger, Ramus, de Thou, les Estienne. On apprécia les beautés de l'éloquence et de la poésie; il y eut une grande querelle à propos de Cicéron. Cet enthousiasme allait jusqu'à échanger les idées chrétiennes contre les idées de l'antiquité. Bembo, secrétaire d'un pape, dit *Dei* au lieu de Dieu. On redevenait païen, on adorait les faux dieux. En Italie les philosophes étaient beaucoup plus platoniciens que chrétiens : Pétrarque reproche à des dialecticiens de son temps de citer Aristote plus souvent que l'évangile. Erasme s'écrie : Saint Socrate, priez pour moi. Zwingle espérait rencontrer dans le paradis Aristide et Numa.

A côté de cette influence est l'esprit philosophique, l'examen de toutes choses avec l'indépendance la plus absolue : on découvre, on invente, on entasse les hypothèses, on nie tout ce qui a précédé pour affirmer quelque chose d'entièrement nouveau. C'est l'aurore d'un grand siècle; mais par cela même qu'il commence, il est incomplet, il lui manque surtout cette vie morale qui reposait au moyen âge sur la foi à une tradition antique et respectée; et comme il ne possède pas encore la nouvelle morale qui doit jaillir de la philosophie, il se trouve entre le passé et l'avenir, sans boussole qu'il puisse consulter.

L'esprit politique commence avec Machiavel et Commines, avec Louis XI. Les hommes d'état sont rares au moyen âge. Louis XI doit être rangé parmi les écrivains politiques, il a laissé un livre dédié à son fils Charles VIII, et qui n'a pas été publié, le *Rosier des guerres;* ce prince substitua la perfidie à la violence, c'était un progrès en faveur de l'intelligence.

Un quatrième élément, ce sont les influences étrangères, surtout celle de la littérature italienne. Au moyen âge, ce qu'il y a d'influence exercée sur les littératures européennes vient entièrement de la France : ce sont nos fabliaux que l'on raconte dans toutes les langues; l'étranger ne nous a rien rendu. Cependant lors du mariage de saint Louis avec Blanche de Castille, il nous est peut-être venu quelques données de romans espagnols; peut-être le mariage du duc de Bourgogne avec Isabelle de Portugal nous a-t-il fait connaître le célèbre Amadis. Nous avons au quinzième siècle des imitations de Boccace et de Pétrarque, mais c'est peu de chose. Au seizième siècle nous recevons de toutes les mains. François I[er] s'entoure d'artistes italiens, Benvenuto Cellini, le Primatice, etc., etc.; les poètes abondent; l'un deux fit sur la fondation et l'histoire de la ville de Bourges un poëme taillé sur le patron de ceux d'Homère. Tasse apparut un instant à Paris. Tout ce que l'Italie nous a donné ne nous a pas été également favorable; une portion de l'immoralité qui y régnait alors passa dans nos mœurs avec les Médicis et leur cour. L'Italie s'était corrompue parce qu'elle était esclave, elle avait vendu une à une ses libertés à des marchands enrichis qui payaient de grands artistes pour orner leurs palais.

NOUVELLES.

— Le conseil académique de Paris, dans la séance du 25 mars, a été d'avis d'adopter les propositions qui ont été faites à M. le ministre de l'instruction publique, par le doyen de la faculté de médecine, à l'effet d'obtenir :

1° La construction d'un nouvel amphithéâtre;

2° La construction d'une salle d'actes pour les examens;

3° L'agrandissement de la bibliothèque et l'augmentation des salles de collections.

A l'égard du nouvel amphithéâtre, la proposition faite était indispensable. Il a été constaté que sur 2,600 élèves qui composent la faculté de médecine de Paris, 1567 de première et seconde année sont obligés de suivre simultanément plusieurs cours très importants. Or, l'amphithéâtre actuel ne peut contenir que 600 élèves assis, et trois à quatre cents debout. D'où il résulte que plus de 500 élèves sont privés de leçons utiles, qu'ils désirent ardemment, et que les autres, dans l'espoir d'obtenir les meilleures places, sont obligés d'arriver à la faculté au moins deux heures avant l'ouverture des cours. Cet inconvénient produit une foule d'abus; on lui doit en partie les désordres qui, à plusieurs reprises, ont eu lieu dans la faculté de médecine. Le nouvel amphithéâtre projeté serait construit sur l'emplacement de deux maisons qui séparent l'école de la rue du Paon; l'une de ces maisons appartient déjà à l'université. Le total des dépenses, y compris les salles d'actes et de collections, s'élèveraient à environ 500,000 francs. Ce projet sera sans doute soumis aux chambres.

— Le conseil municipal de la ville de Lesneven (Finistère) a pris une délibération à l'effet d'obtenir l'érection du collège communal de plein exercice du pensionnat que dirige en cette ville M. l'abbé Roudam. Ce pensionnat compte en ce moment 130 élèves. Le local est vaste, aéré, et bien approprié à sa destination. Il appartient au directeur du pensionnat, qui le céderait en location à la ville. Placée au centre d'un arrondissement très populeux, où le goût de l'instruction se propage chaque jour davantage, et qui n'a d'autre établissement pour l'instruction secondaire que l'institution de Brest, la ville de Lesneven offre toutes les ressources désirables pour la fondation d'un bon collège. Le conseil municipal doit délibérer de nouveau pour fixer la dotation qui serait affectée à chacune des chaires qu'on se propose d'établir. Cette fixation est indispensable pour statuer sur l'organisation du collège projeté.

— Il vient d'être importé en France, par M. Delangrenier, voyageur, un nouveau fruit qu'il nomme *café d'Arabie*. Il parait qu'il possède des propriétés calmantes et adoucissantes dont la médecine pourra tirer un parti avantageux, d'après ce qu'en disent plusieurs médecins qui l'ont employé.

— M. Goudot, naturaliste distingué et infatigable, après avoir parcouru à ses frais, et pendant plusieurs années, les côtes et l'intérieur de l'île de Madagascar, vient d'arriver heureusement à Brest, avec toutes ses collections, comprenant plus de 40,000 objets; il ne tardera pas à se rendre à Paris.

— Le journal grec O Σωτηρ, qui se publie à Nauplie, donne les nouvelles archéologiques suivantes :

Anagnosti Castiriadis a déposé dernièrement, dans le Musée royal, un buste en marbre blanc, dont la partie inférieure est mutilée. Ce buste a le nez un peu cassé, et porte cette inscription :

« *Noce de Sophocle Heraclide.* »

— L'éparque de Kithnos a trouvé la cuisse d'une statue sur un marbre représentant deux corps auxquels il manque la tête et les jambes. Il a été trouvé de plus un autre corps de deux pieds de longueur, couvert d'un manteau qui descend jusqu'aux pieds. La tête de cette statue est séparée du corps sans être aucunement mutilée.

— Un laboureur de Miconi a aussi trouvé à Délos deux urnes antiques. On ne saurait trop louer l'empressement avec lequel tous ces objets ont été déposés au musée royal.

— On écrit de Bruxelles : Le bruit court que la statue de Canova, estimée 50,000 francs, et qu'on disait avoir été détruite dans le pillage de la maison du baron Vinck de West-Vezel, a été retrouvée intacte.

— Sur la proposition du département de l'instruction publique du canton de Berne, le conseil d'état a décrété que la postulation des places ecclésiastiques est défendue comme une pratique contraire à la dignité de l'état ecclésiastique.

Le JOURNAL GÉNÉRAL parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. Paul Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 20 AVRIL 1834. N° 49.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement est expiré sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés des 8 et 9 avril 1834, les nominations suivantes ont eu lieu :

M. Bolloré, bachelier ès-lettres, chargé de la classe de sixième au collége de Quimper, est nommé provisoirement régent de cette classe.

M. Monaier, régent de troisième au collége de Valence, est nommé provisoirement régent de cinquième, chargé de la quatrième au collége de Gap, en remplacement de M. Bolla, nommé maître de pension.

M. Préau, régent de sixième au collége de Chinon, est nommé provisoirement régent de quatrième et de cinquième au même collége, en remplacement de M. Arrondeau.

M. Todières, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége de Chinon, est nommé provisoirement régent de sixième, en remplacement de M. Préau.

M. L'abbé Ballefin, principal du collége de Roanne, est autorisé provisoirement à faire un cours de philosophie dans ce collége.

M. Lacombe, principal du collége d'Auxerre, est nommé officier de l'université.

Collége d'Aire. — M. Dours, bachelier ès-lettres, régent de troisième au collége d'Aire, est nommé provisoirement régent de seconde au même collége, en remplacement de M. Seimpré qui a quitté l'établissement.

M. Buros, régent de sixième, est nommé provisoirement régent de troisième, en remplacement de M. Dours.

M. Dubroca, régent de cinquième, est nommé provisoirement régent de quatrième, en remplacement de M. Ducasse, qui a quitté le collége.

M. Laffont est chargé provisoirement de la classe de cinquième, en remplacement de M. Dubroca.

M. Levrault est chargé provisoirement de la classe de sixième, en remplacement de M. Buros.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Instruction sur les formalités à remplir pour l'admission à l'école spéciale militaire.

CONDITIONS D'ADMISSION AU CONCOURS.

Le concours pour l'admission à l'École spéciale militaire est ouvert tous les ans à Paris le 20 juillet, et successivement dans les principales villes du royaume, auxquelles des arrondissements d'examen sont assignés.

Ces villes et arrondissements sont :

Amiens, pour les départements de l'Oise et de la Somme ; *Angers*, pour le département de Maine-et-Loire ; *Besançon*, pour le Doubs, la Haute-Saône et le Jura ; *Bordeaux*, pour la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne ; *Bourges*, pour le Cher et l'Indre ; *Brest*, pour le Finistère ; *Caen*, pour le Mans, le Calvados et et l'Orne ; *Cahors*, pour le Lot et la Corrèze ; *Clermont*, pour le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire ; *Dijon*, pour la Haute-Marne, la Côte-d'Or, l'Aube et l'Yonne ; *Douai*, pour le Pas-de-Calais et le Nord ; *Grenoble*, pour la Drôme, l'Isère, les Hautes-Alpes et les Basses-Alpes ; *La Flèche*, pour la Sarthe ; *Limoges*, pour la Dordogne, la Haute-Vienne et la Creuse ; *Lorient*, pour le Morbihan, et les Côtes-du-Nord ; *Lyon*, pour l'Ain, le Rhône, Saône-et-Loire et la Loire ; *Marseille*, pour le Var, les Bouches-du-Rhône et la Corse ; *Metz*, pour la Moselle ; *Montpellier*, pour l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Lozère ; *Moulins*, pour l'Allier et la Nièvre ; *Nancy*, pour la Meurthe, les Voges et la Meuse ; *Nantes*, pour la Loire-Inférieure et la Vendée ; *Nîmes*, pour le Gard, Vaucluse et l'Ardèche ; *Orléans*, pour le Loiret et Loir-et-Cher ; *Paris*, pour la Seine, Seine-et-Marne et Eure-et-Loir ; *Pau*, pour les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées ; *Poitiers*, pour la Charente, la Vienne, la Charente inférieure et les Deux-Sèvres ; *Reims*, pour la Marne, l'Aisne et les Ardennes ; *Rennes*, pour Ille-et-Vilaine et la Mayenne ; *Rodez*, pour l'Aveyron et le Cantal ; *Rouen*, pour la Seine-Inférieure et l'Eure ; *Strasbourg*, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ; *Toulouse*, pour la Haute-Garonne, l'Aude, l'Ariège, le Gers, Tarn-et-Garonne et le Tarn ; *Tours*, pour Indre-et-Loire ; *Versailles*, pour Seine-et-Oise (1).

Les candidats ne peuvent être examinés que dans l'arrondissement d'examen où le domicile de leur famille est établi, ou bien dans celui où ils ont achevé leur première instruction, pourvu qu'ils y aient étudié au moins une année. Ils doivent se faire inscrire, avant le 10 juin, à la préfecture de leur département.

La voie du sort déterminera dans quel ordre ils seront examinés.

Le programme annexé à la présente instruction indique les connaissances dont ils devront justifier.

Nul ne pourra se présenter au concours s'il ne justifie,

1° Qu'il est Français ou naturalisé ;

2° Qu'il aura plus de 18 ans et moins de 21 ans au 1er octobre de l'année où il subira l'examen.

Les sous-officiers et soldats des corps réguliers de l'armée pourront être admis au concours jusqu'à l'âge de 25 ans, pourvu qu'ils n'aient pas accompli cet âge avant le premier janvier de l'année courante, et qu'ils aient au moins deux ans de service actif sous les drapeaux au 1er octobre de la même année.

Ces candidats militaires seront admis au concours dans la ville d'examen la plus voisine du lieu de leur garnison. Des congés temporaires leur seront délivrés à cet effet, s'il y a lieu, par les lieutenants-généraux commandant les divisions militaires.

Les pièces à produire par les candidats, au moment de leur inscription à la préfecture, sont :

1° L'acte de naissance revêtu des formalités prescrites par la loi ;

2° Une déclaration signée d'un docteur en médecine ou en chirurgie attaché à un hospice ou hôpital civil ou militaire, constatant que le jeune homme a eu la petite-vérole, ou a été vacciné ou inoculé, et qu'il n'a ni maladie contagieuse ni infirmités qui le rendent impropre au service ;

3° Un certificat du sous-préfet, visé par le préfet, constatant que les parents sont en état de payer la pension ;

4° Une promesse sous seing-privé, par laquelle ils s'engagent à verser le montant de la pension du jeune homme, par trimestre et d'avance, dans la caisse du receveur d'arrondissement.

Le prix de la pension à payer est de 1,500 fr. par an, non compris 750 fr. pour le trousseau, dont le devis sera envoyé aux parents à l'époque de l'admission.

Les familles seront libres de fournir en nature les articles du trousseau qui concernent la lingerie.

Les candidats nommés à l'École n'y seront reçus que sur la présentation d'un acte d'engagement volontaire contracté pour un régiment d'infanterie ou de cavalerie, suivant les formes et sous les conditions voulues par la loi du 21 avril 1832, sur le recrutement de l'armée, et l'ordonnance royale du 28 avril de la même année.

Programme des connaissances exigées pour l'admission à l'École spéciale militaire.

Ce programme se compose des articles suivans, qui sont tous également obligatoires :

1° Les langues française et latine. Les candidats expliqueront, en présence de l'examinateur, plusieurs passages de poëtes et de prosateurs latins, pris parmi ceux qu'on explique ordinairement en seconde. Ils feront en outre, sous les yeux de l'examinateur, une version latine et une narration française dont il aura donné le sujet. Les fautes graves d'orthographe et de langue seront une cause suffisante d'exclusion ;

2° Les premiers éléments de la langue allemande. Les questions porteront principalement sur les verbes irréguliers et les règles de construction. Les candidats feront sous les yeux de l'examinateur la traduction d'une fable de Lessing ;

3° L'arithmétique complète, comprenant l'extraction des racines, les proportions par quotient et par équidifférence, avec leur application à la théorie des logarithmes, l'usage des tables de logarithmes, l'exposition du système métrique décimal ;

4° L'algèbre, limitée aux opérations fondamentales, à l'extraction des racines carrées et cubiques des polynomes, à la résolution et à la discussion des équations du premier degré, à une ou plusieurs inconnues ;

5° La géométrie élémentaire, comprenant les lignes, les surfaces et les solides, avec les calculs numériques qui peuvent s'y appliquer ;

6° Les préliminaires de géométrie descriptive, limités au *point*, à la *ligne droite* et au *plan*. Les candidats seront tenus de faire, sous les yeux de l'examinateur l'épure de la plus courte distance de deux droites. Le temps consacré à ce travail n'excédera pas quatre heures ;

7° Des notions générales de physique, comprenant les propriétés des corps, l'évaluation des pesanteurs spécifiques, la mesure des températures et celle des pressions atmosphériques ;

(1) Un avis officiel fera connaître ultérieurement l'époque à laquelle MM. les examinateurs seront rendus dans les villes où le concours doit être ouvert.

8° Les premières notions de la chimie, limitées à l'étude de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'azote, du carbone et du soufre. On insistera sur la nomenclature et sur l'analyse et les propriétés de l'air et de l'eau;

9° Des notions générales sur la géographie; la géographie ancienne et celle de l'Europe plus développées;

10° L'histoire ancienne et celle de France sous les deux premières races. On insistera d'une manière toute particulière sur la géographie et l'histoire, dont la connaissance est un besoin de notre époque;

11° Les éléments du dessin. Les candidats exécuteront l'esquisse d'une académie, sous les yeux de l'examinateur, d'après les modèles qui leur seront donnés. Le temps consacré à ce travail ne pourra excéder deux heures;

12° Une écriture correcte.

Les candidats ne seront examinés que sur les objets exigés par le programme; on aura cependant égard aux connaissances plus étendues qu'ils pourront présenter, surtout dans les lettres, la géographie et l'histoire, qui sont la première et principale garantie d'une éducation soignée.

Les examinateurs insisteront également sur la pratique du calcul numérique, instrument indispensable de toutes les applications, et sans lequel les candidats, même s'ils étaient admis, ne pourraient suivre les cours de l'école spéciale militaire.

Paris, 10 mars 1835.

Le président du conseil, ministre de la guerre, Mal duc DE DALMATIE.

CORRESPONDANCE.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

RÉFORME DU SYSTÈME FINANCIER DE L'UNIVERSITÉ.

Après avoir exposé, dans un précédent numéro, les motifs qui paraissent, selon nous, avoir déterminé la commission du budget à ne point adopter le nouveau système fiscal proposé par M. le ministre de l'instruction publique, nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs les renseignements nouveaux qui nous parviennent sur cette importante question. L'approche de la discussion du budget donne un nouvel intérêt à la lettre que nous publions aujourd'hui.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez fait connaître, dans le numéro de votre Journal du 13 de ce mois, les motifs sur lesquels se sont fondés plusieurs chefs d'établissements d'instruction secondaire pour repousser la réforme que M. le ministre de l'instruction publique propose d'introduire dans la perception de la rétribution universitaire.

Un examen attentif de ces motifs m'a démontré qu'ils sont entièrement dénués de fondement, et que la réforme proposée, loin d'être nuisible aux chefs d'établissements secondaires, leur sera, sous certains rapports, avantageuse.

Les réclamants se plaignent: 1° de ce que les agents du fisc viendraient exercer chez eux comme chez des débitants, pour compter, vérifier, contrôler leurs élèves comme des têtes de bétail; 2° de ce que les receveurs des *droits réunis* présenteraient chez eux les rôles des rétributions à heures fixes, et en exigeraient le paiement immédiat, sans se mettre en peine des réclamations qui pourraient être formées; 3° enfin ils font observer que ce nouveau système de perception occasionerait une dépense assez considérable.

D'après les renseignements que j'ai recueillis, rien ne serait changé quant au mode d'assiette de la rétribution universitaire. Les chefs d'établissements d'instruction secondaire tiendraient un registre sur lequel ils inscriraient bien exactement les noms de tous leurs élèves passibles de la rétribution, au fur et à mesure de leur entrée dans l'établissement; les inspecteurs d'académie vérifieraient lors de leur tournée ce registre, dont un extrait serait adressé à l'expiration de chaque trimestre au recteur qui, après l'avoir soumis au conseil académique, le rendrait exécutoire et le transmettrait au receveur particulier des finances de l'arrondissement chargé d'en suivre le recouvrement. Il ne s'agit point dans ce système de faire faire par des agents subalternes du trésor des dénombrements des élèves, comme le supposent les réclamants. Au contraire, il consacre le maintien pur et simple de ce qui existe aujourd'hui. Une seule modification y serait faite. Les inspecteurs généraux du trésor auraient la faculté d'examiner, lors de leur tournée annuelle, si les registres d'inscription des élèves sont matériellement bien tenus.

Ainsi que je viens de le dire, le recouvrement de la rétribution universitaire serait fait par le receveur particulier des finances de l'arrondissement, et non par le receveur des *droits réunis*. C'est précisément chez ces receveurs particuliers que les chefs d'établissements d'instruction secondaire sont tenus de verser aujourd'hui le produit de la rétribution. Le mode de perception ne serait donc pas plus changé que le mode d'assiette de la rétribution. Mais, et voici en quoi la réforme proposée est avantageuse aux chefs d'établissements d'instruction secondaire: ils sont maintenant tenus de verser le produit de la rétribution avant le dixième jour du troisième mois de chaque trimestre, tandis que dans le nouveau système, leurs états n'étant rendus exécutoires qu'après l'expiration du trimestre, et un délai d'environ un mois devant naturellement leur être accordé pour en acquitter le montant, le paiement ne deviendrait rigoureusement exigible que vers le milieu du second mois du trimestre suivant. Ils ont aujourd'hui 70 jours pour recouvrer la rétribution et la verser dans la caisse du receveur des finances; dans le système proposé ils auraient un délai de 135 jours, sans préjudice des nouveaux délais qu'ils pourraient demander au ministre qui aurait le droit de les leur accorder, comme il conserverait celui d'accorder des décharges et des remises de rétribution.

Reste la question des frais de recouvrement. Les observations ne sont pas plus fondées sur ce point que sur les autres. En effet le recouvrement serait toujours confié aux receveurs particuliers des finances, qui continueraient à recevoir les remises qu'on leur accorde aujourd'hui.

Ainsi tombent une à une toutes les objections faites contre la réforme proposée par le ministre pour la perception de la rétribution universitaire. Elles ont si peu de solidité que je ne saurais croire qu'elles aient fait impression sur l'esprit des membres de la commission du budget. D'autres motifs doivent les avoir déterminés. Le rapport qui sera incessamment présenté aux chambres les fera connaître, et alors il sera sans doute facile, en discutant ces motifs, de démontrer les avantages et la nécessité de l'adoption immédiate d'une réforme si bien appropriée à notre régime constitutionnel, qui régularise, en la simplifiant, la perception des revenus universitaires, qui la ramène aux véritables règles de la comptabilité, et qui a été hautement approuvée par nos capacités financières les plus distinguées.

Agréez, etc. *Un agent du Trésor.*

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMMISSION D'EXAMEN POUR LES LIVRES ÉLÉMENTAIRES.

Ayant accueilli dans nos colonnes avec une constante impartialité les réclamations qui intéressent les membres du corps enseignant, nous croyons devoir insérer la lettre suivante que nous venons de recevoir. Nous ne pouvons pas toutefois garantir l'exactitude de tous les faits énoncés dans cette lettre; notre désir et notre but, en la publiant, c'est de faire connaître à nos lecteurs la vérité, quelle qu'elle soit. Si les membres de la commission des livres élémentaires désirent se justifier des reproches qui leur sont adressés, ils peuvent s'adresser à nous en toute confiance; nous nous empresserons d'accueillir leur réponse aux accusations peu bienveillantes dirigées contre eux.

Monsieur le rédacteur,

Un fait que je m'abstiendrai de porter à la connaissance du public, par la raison fort simple qu'il m'est personnel, m'a fourni l'occasion de faire quelques recherches sur l'organisation de la commission des livres élémentaires et sur la manière dont les membres de cette commission s'acquittent des importantes fonctions qui leur sont dévolues.

C'est pour ces recherches que je vous demande la publicité de votre journal. La promesse d'indépendance et d'impartialité que vous avez faite à vos lecteurs me donne l'espoir que je n'essuierai point un refus.

Avant d'entrer dans le détail des abus qui se sont glissés au sein de la commission d'examen pour les livres élémentaires, rappelons d'abord dans quel but elle a été créée.

On sait ce que l'instruction populaire rencontra sous la restauration d'obstacles et de malveillance. La révolution de juillet devait lui imprimer au contraire un mouvement de progrès. Le gouvernement et les citoyens rivalisèrent d'efforts et de sacrifices pour la propager. Ce fut à cette époque de régénération politique et sous l'influence des idées libérales que M. de Montalivet, alors ministre de l'instruction publique, présenta au roi un rapport où il demandait la création d'une commission chargée de procéder à l'examen et à la révision des livres d'instruction primaire. Le rapport du ministre obtint l'approbation royale (12 août 1831).

Voici quelles sont les attributions spéciales de la commission:

Elle signale 1° les bons livres; 2° les livres qui peuvent devenir bons au moyen de quelques changements; 3° les livres nuls; 4° les livres dont l'emploi ne peut offrir que des inconvénients.

Elle doit examiner aussi les nombreux ouvrages d'éducation élémentaire publiés à l'étranger et ceux qui sont susceptibles d'être traduits.

Enfin elle fait un choix de livres destinés à former une bibliothèque centrale de l'instruction primaire, qui pourra servir de modèle aux autres dépôts de même nature qui seront formés dans les départements.

Je suis heureux de rappeler ici que ce projet d'établir des bibliothèques populaires fut conçu par un ministre honnête homme qui n'eut pas le temps de réaliser toutes les bonnes idées qu'il apporta au pouvoir. J'ai nommé M. de Vatimesnil. Il est à regretter que son louable projet n'ait pas été mieux suivi dans des jours meilleurs et au milieu de circonstances qui en rendaient l'exécution facile. L'avenir se chargera peut-être de son accomplissement.

Les attributions de la commission ainsi déterminées, voyons comment elle procède. Je prie le lecteur de ne pas oublier que je

ne fais que transcrire ici le rapport ministériel. Pour apprécier les travaux de la commission avec impartialité, il est nécessaire de rechercher si quelques uns des abus qu'on lui reproche ne sont point inhérents à la nature même de son institution.

La commission se rassemble tous les jeudis de trois heures à cinq dans la salle des séances du conseil royal de l'instruction publique.

Elle ne prend point de décision; elle donne seulement un avis sur lequel statue le conseil royal.

Tous les livres nouveaux adressés au ministre et les livres anciens en usage dans les écoles sont remis à l'un ou à l'autre des examinateurs, selon la nature du livre. L'examinateur prend connaissance du livre et en fait un rapport à la commission assemblée.

La proposition, ainsi que les observations sur le livre et la décision de la commission, sont consignées sur le procès-verbal de la séance.

Les membres de la commission reçoivent tous une indemnité ou jeton de présence de la valeur de 15 francs par séance. Le membre faisant les fonctions de secrétaire reçoit une indemnité plus forte à raison du travail qui lui est confié, et n'est chargé de l'examen d'aucun livre.

En 1832, les indemnités accordés à la commission se sont élevées à la somme de 7,740 fr., et ont été l'objet de critiques à la chambre des députés.

Je suis loin de nier l'utilité d'un jury appréciateur impartial et sévère de tous les ouvrages destinés au peuple ou à l'enfance. Ce sont surtout les livres élémentaires qui méritent un examen sérieux, parce qu'ils s'adressent à des esprits tout neufs et faciles à égarer. Des intelligences déjà mûres et formées sont moins accessibles à l'erreur et reçoivent moins aisément de funestes impressions.

Mais les hommes qui ont reçu et accepté l'importante mission de conserver pures les sources de la science s'en acquittent-ils avec un zèle irréprochable? Les jugements qu'ils portent sur les ouvrages qui leur sont présentés sont-ils toujours à l'abri de critiques justes et fondées? Je ne le crois pas.

Le choix des examinateurs ne me paraît point une garantie suffisante. La plupart d'entre eux sans doute sont des hommes de savoir et de talent; l'un est un historien remarquable, l'autre un philologue érudit, celui-ci un professeur de rhétorique élégant; mais, je dois le dire, le genre élevé de leurs études ne les rend point propres aux modestes travaux dont ils se sont chargés; leurs préoccupations littéraires et scientifiques ne doivent pas leur permettre de s'y livrer avec soin. Les spécialités sont en trop faible minorité dans la commission. Qu'en résulte-t-il? Le petit nombre de membres qui se sont occupés d'instruction élémentaire accaparent sans peine toute la besogne et acquièrent ainsi une influence qui devrait être plus également répartie. Ainsi, si je suis bien informé, il est tel membre de la commission qui depuis long-temps n'a point examiné un seul ouvrage. De là de graves abus. Il est certain que si, par suite de cette distribution peu équitable des livres élémentaires, deux ou trois personnes seulement sont chargées de les examiner, cet examen ne peut pas mériter la même confiance que si chacun ne se dessaisissait pas de sa part de travail. L'examinateur, qui reçoit souvent plus de livres qu'il n'en peut lire, est obligé de faire un rapport verbal, et n'écrit que ses conclusions. De simples indications marginales faites au crayon, lui rappellent ses principales critiques. Si l'on songe à ce qu'il faut de temps et de peine pour composer un bon ouvrage élémentaire, on ne pourra s'empêcher de plaindre les pauvres auteurs dont la cause est instruite et jugée d'une manière si expéditive.

La commission est libre, dira-t-on, de réformer les conclusions du rapporteur. Il faudrait pour cela que la commission eût pris connaissance du livre examiné; ce qu'elle ne fait pas. Puisqu'elle n'a point entre les mains les pièces du procès; elle est donc forcée en quelque sorte d'admettre ce qu'on lui propose d'admettre, de rejeter ce qu'on lui propose de rejeter. Il n'arrivera jamais qu'elle prenne des conclusions contraires à celles du rapporteur. Ainsi, par le fait, ce n'est point la commission, mais un seul de ses membres qui approuve ou qui rejette. Toutes les fantaisies, toutes les erreurs d'une opinion personnelle se trouvent, selon toutes les apparences, aveuglément sanctionnées.

Il est un reproche plus grave encore qui s'adresse à la commission. Si j'exprime un doute ici plutôt que je n'affirme un fait, on comprendra sans peine les motifs de ma réserve.

Tout le monde ne jouit pas indistinctement des mêmes faveurs. On cite grand nombre d'ouvrages qui, déposés depuis long-temps, attendent un rapport qui ne leur sera sans doute pas favorable. Seraient-ils moins bien faits ou bien moins recommandés? Si les rapports de la commission étaient rendus publics, il serait facile d'éclaircir ce point important. La province, par exemple, est rarement privilégiée. Serait-ce de savoir ou de savoir-faire qu'elle manquerait? Les auteurs qui, relégués dans de petites villes, se dévouent en silence à des études solitaires, sauraient-ils appeler avec moins d'adresse l'intérêt et l'attention des examinateurs sur le produit de leur travail? Auraient-ils assez de folie et présomptueuse confiance pour croire qu'ils peuvent se passer de recommandations?

Je pense, monsieur le rédacteur, avoir prouvé surabondamment l'urgence et la nécessité d'une réforme dans cette branche importante de l'instruction primaire. Si l'approbation accordée par la commission ne déterminait point l'usage des livres élémentaires dans les écoles publiques, si ce n'était pas pour eux en quelque sorte un passeport et une condition de succès, peu importerait qu'un comité formé près du ministère refusât ou non son suffrage aux livres qu'on lui présente: il se trouverait assez d'hommes éclairés en France pour apprécier ses arrêts. Mais comme une décision royale a donné à ce comité une importance fort réelle, puisque des intérêts matériels peuvent être gravement compromis par ses délibérations, il est nécessaire au moins qu'il s'acquitte de ses fonctions d'une manière irréprochable, et qu'il donne au public le moyen de s'assurer de son zèle et de son impartialité.

Agréez, etc. *Un Membre de l'université.*

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Les sages de l'antiquité. —Le savoir-vivre. — L'école Gnomique.—La jeunesse de notre époque. — Poésie philosophique.—Pope.—Essai sur l'homme. — Le Mondain.—La philosophie de Voltaire comparée à celle de Rousseau.—Silvio Pellico.

S'il est vrai que la philosophie ne soit autre chose que l'art de se rendre compte de ce que la science a de plus élevé, et que la poésie ne soit elle-même que ce qu'il y a de plus éthéré dans l'art, on concevra facilement l'alliance qui peut se former entre elles. L'école ancienne en est un exemple: chez elle, la poésie et la philosophie étaient intimement unies; et Voltaire n'a fait que marcher sur ses traces, quand il a enfermé sous le rythme poétique les grandes idées philosophiques qu'il voulait faire germer dans les esprits. Car on se fait une fausse idée de ce que l'on appelle les sages de l'antiquité. On s'imagine des hommes au visage sévère, à l'œil dur, au sourcil froncé. Rien au fond de si peu prétentieux que leur sagesse. La sagesse était même un mot qu'ils entendaient tout autrement que nous. La leur n'était point cette sagesse maussade, théâtrale, qui se drape dans son manteau et s'isole du reste des hommes; c'était cette sagesse de bon goût qui se réduit peut-être à ce que nous nommons la science du monde, le *savoir-vivre* dans son expression la plus étendue. Chez eux, le sage est l'homme habile, l'homme qui sait toujours faire à propos ce qu'il y a à faire. C'est là le trait principal de l'école Gnomique, savoir au juste ce qu'il faut dans la vie de tolérance pour les autres, de sévérité pour soi-même; malheureusement cette science-là ne s'enseigne plus. Dans les deux éléments dont elle se compose, l'intelligence et le caractère, il y en a un, le dernier, que le jeune homme, en abordant le monde, ne saurait trouver nulle part. Qui lui enseignera à creuser plus avant dans les moralistes anciens? Qui lui inspirera le dégoût de ces prétendues histoires, telles que celles de Plutarque, romans dangereux par les illusions qu'ils font naître? Qui le préviendra enfin contre ces illusions mêmes, qui plus tard doivent le conduire au désespoir? Pour ces êtres légers, futiles, dont la jeunesse dure jusqu'à la mort, il n'y a rien à risquer sans doute; mais ceux qui prennent la vie plus au sérieux, ceux qui ont cru voir dans de pénibles triomphes de collége un gage de leurs succès futurs, ceux-là ont besoin qu'on leur dessille les yeux; qu'on dissipe devant eux le fantôme pour leur montrer la réalité. Car de ceux-là, il y en a qui, une fois leurs illusions tombées, une fois effacées les étoiles du beau ciel qu'ils avaient rêvé, jettent bas le fardeau de la vie, faute d'être assez forts pour le porter. Et c'est là, par malheur, un de ces travers trop communs à notre époque. On a trop et trop tôt espéré, on se désespère trop vite. Certes, je suis loin de demander que la jeunesse renonce à ses enthousiasmes, je suis loin de vouloir lui décolorer son avenir; toute opinion je la respecte, je l'honore, quand elle est consciencieuse et vraie; mais les erreurs, mais les illusions, voilà ce que je combats, voilà ce que je voudrais détruire, parce que c'est là le mal qui nous dévore, parce que c'est à lui que nous devons toutes ces catastrophes partielles que chaque jour vient nous révéler.

Et qu'on ne regarde pas ce que je viens de dire comme une digression tout à fait étrangère au sujet qui nous occupe en ce moment; ce que je viens de dire est véritablement la préface de la poésie philosophique. Dans la poésie philosophique est toute la science des choses de la vie. Les auteurs anglais, Pope surtout, ont fourni à Voltaire la plupart de ses arguments. Le principe de *l'Essai sur l'homme* c'est que *tout est bien*. Quand nous en serons à *Candide*, ce roman si gai et si faux à la fois, nous examinerons à fond cette théorie: mais qu'il me soit, en attendant, permis d'en dire quelques mots. Tout est bien; je le crois; sans cela tout ne serait pas dans l'ordre, et dès lors rien n'existerait. Tout est bien; mais ce *bien* est-il définitif, absolu? Voilà où la maxime devient fausse. Certes il y a assez de bien, c'est-à-dire d'accord, d'harmonie, pour que le monde puisse subsister; mais n'y a-t-il pas quelque chose de mieux encore que ce bien? En d'autres termes, le bien où nous allons est-il infini ou a-t-il une borne? car c'est à cela que se réduit la question.

Le premier discours de Voltaire sur l'homme est celui où son système est exposé le plus hardiment. Il s'agit de justifier la chose la moins justifiable de toutes, l'inégalité des conditions humaines. Que conclure de son épître? que quels que soient le mérite et le rang, le bonheur est partout le même; qu'il n'y a pas de malheur réel, et que l'infortune d'ailleurs a toujours une faute pour cause.

Mais maintenant c'est bien autre chose qu'il s'agit de justifier. L'inégalité des conditions amène nécessairement d'un côté le luxe, de l'autre la misère. Eh bien! il a voulu soutenir la justice de ce partage. Cette thèse fait même l'objet d'une de ses pièces les plus spirituelles, *le Mondain*. C'est dans le *Mondain* que nous voyons, à la grande honte de nos faiseurs du dix-huitième siècle actuels, le dix-huitième siècle peint par lui-même; et le tableau, je vous assure, ne ressemble guère aux copies. Le *Mondain* fut vertement attaqué et par les philosophes et surtout par les théologiens. Les théologiens en particulier trouvèrent mauvais que Voltaire fît du Sirey de madame Du Châtelet le paradis terrestre. Voltaire fit des cantiques pour se défendre, et il se défendit comme toujours, en attaquant.

Il y a du reste une observation à faire sur le luxe; c'est que si le luxe est le résultat de l'inégalité des conditions, on peut dire qu'il est aussi le moyen le plus sûr de la faire disparaître. Aussi ne pardonne-t-on à l'opulence son faste que quand elle se ruine.

Et remarquez que rien, chez Voltaire, ne s'écarte de la raison et du bon sens. Réclame-t-il contre l'envie, parle-t-il de la modération, définit-il la nature humaine ou lui adresse-t-il ses conseils, c'est toujours avec des sentences aussi justes que les vers qui les expriment sont beaux. Mais toujours aussi, à côté de cette pensée juste, vraie, utile, vient se placer la pensée ironique et railleuse. Car l'ironie est le caractère particulier de tous les écrits que Voltaire a composés.

Au dix-huitième siècle sont venus deux représentants de deux philosophies bien différentes; l'une tout individuelle et disant à l'homme : corrige-toi, parce que tu as mal fait; l'autre au contraire accusant la société tout entière et demandant qu'on la réédifiât. De ces deux sortes de philosophie, la première, issue du christianisme, et que Voltaire représentait, a été vaincue; la seconde, celle de Rousseau, a triomphé. L'homme n'a pas voulu s'en prendre à lui-même de ses maux, il s'en est pris à la société; il ne s'est pas borné à des réformes partielles et nécessaires, il a fallu tout changer, tout refaire; et voilà quarante ans que la France s'agite, se retourne dans cette dangereuse philosophie de Rousseau, ainsi qu'un malade dans son lit. Faut-il maintenant espérer pour l'homme, dans les révolutions à venir, une règle qui le contienne? Je ne le crois pas. Corrigeons la société, mais corrigeons-nous aussi nous-mêmes; ne rejetons pas sur la société tout le poids des fautes que nous commettons; ne faisons pas d'elle comme on faisait de ce condisciple de Louis XV, qu'on punissait des fautes que commettait son royal camarade.

Il y a eu de nos jours un homme, Silvio Pellico, qui a été un exemple célèbre du passage de la philosophie sociale à la philosophie individuelle. Patriote ardent, conspirant pour la liberté de l'Italie, il a appris dans les cachots à apprécier et à contrôler ses propres actions. Les mémoires qu'il a publiés sont, à mon sens, le dernier mot, le testament de notre siècle. Qu'on ne croie pas d'ailleurs que Pellico ait renoncé à la liberté de son pays; non, il la veut, il fera tout pour l'obtenir, mais il a su comprendre, rare et sublime exemple! qu'il fallait se faire homme avant de se dire citoyen.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE.—M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

Examen de la querelle des classiques et des romantiques — État de la littérature française sous l'empire. — Elle manquait des trois sources d'inspiration : gloire, liberté, religion.—La restauration a rouvert ces sources. — Casimir Delavigne. — — Béranger. — Lamartine. — La critique littéraire sous l'empire. — Quelle fut la critique de l'école nouvelle. — Le romantisme, considéré comme théorie, est mêlé de bien et de mal. — Comme pratique, quel est son passé, son présent, son avenir.

M. Gérusez, après avoir annoncé qu'il allait descendre des hauteurs arides de la métaphysique à l'application historique des théories qu'il vient d'établir, et remercié ses auditeurs de leur zèle patient et persévérant, leur a demandé la permission de rester encore aujourd'hui dans une discussion théorique, et d'aborder l'examen d'une question qui en soulève une foule d'autres, la question de la querelle des classiques et des romantiques.

Avant d'y arriver, dit M. Gérusez, il importe de jeter un coup-d'œil sur les circonstances qui ont précédé les commencements de cette grande discussion. Pour juger l'esprit de cette rénovation et cette rénovation elle-même, il faut savoir quel était alors l'état de la littérature, et examiner s'il y avait réellement lieu à une rénovation. En effet, si les sources d'inspiration étaient épuisées, il y aura eu une réaction légitime; si, au contraire, tout était dans l'ordre, s'il y avait encore une sève abondante et généreuse, les réclamations de l'esprit novateur auront été illégitimes. Voyons donc quel était l'état de la littérature sous l'empire.

Tout le monde sait que l'empire fut une réaction de l'ordre contre la liberté, que le but de Bonaparte était de discipliner les esprits, de les asservir au frein après une époque de licence et d'effervescence en tout genre; qu'enfin l'intérêt de sa puissance était le mobile de toute sa conduite. Or, il n'y a, comme sources d'inspiration, que la gloire, la liberté, la religion. Sous l'empire ces trois sources étaient-elles ouvertes?

La gloire était un fait contemporain, une action présente; et le fait contemporain, l'action présente ne peuvent pas être reproduits sous des couleurs poétiques. Ce n'est que la mémoire et l'imagination qui peuvent les amener à l'état de poésie. C'est un fait incontestable que tous les ouvrages qui sont le reflet immédiat des émotions contemporaines, n'ont pas le caractère poétique de ceux qui reproduisent des émotions longuement élaborées. Nous avions alors une poésie réelle, les bulletins de la grande armée; mais c'était de la poésie vivante, et la poésie d'expression ne pouvait pas encore s'en emparer.

La liberté, il est bien clair qu'elle faisait obstacle au pouvoir et qu'elle devait en être repoussée. D'ailleurs les souvenirs qu'elle avait laissés étaient alors odieux ou tout au moins impopulaires. Il suffit de se rappeler les idées qui dominaient alors pour se convaincre qu'il n'y avait pas lieu à chanter les gloires de la république. En effet, à cette époque, tous les souvenirs que la révolution avait laissés se confondaient dans le souvenir des excès de la terreur.

Quant au sentiment religieux, il y avait encore ici un obstacle; et cet obstacle venait de la volonté dominante qui gouvernait tout. En effet, lorsque Bonaparte rétablit la religion, il n'avait pas voulu restaurer l'esprit religieux. Il sentait qu'il y a dans toute association religieuse un élément de liberté qui peut être funeste au pouvoir des gouvernants, et il n'entrait pas dans ses intentions d'en favoriser le développement. La religion n'était pour lui qu'un moyen d'ordre extérieur; le clergé un corps d'armée pour le moins aussi bien discipliné que ces armées victorieuses qu'il promenait par toute l'Europe, et qui pouvait puissamment contribuer à maintenir la police au-dedans, pendant que les véritables armées combattaient et triomphaient au loin. Mais toutes les fois que la forme religieuse s'unit ainsi et se subordonne à la forme politique, il n'y a plus lieu à l'inspiration religieuse.

Les trois sources d'inspiration poétique étaient donc fermées sous l'empire; elles manquaient toutes ensemble à la poésie pour la raviver. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, dans le sens de l'esprit religieux, quelques grands essais et qui avaient bien leur valeur; mais ces tentatives étaient hostiles à la pensée du pouvoir, et par conséquent repoussées et étouffées aussitôt par lui. On sait toutes les persécutions qu'eurent à souffrir, de la part de la police impériale, M. de Chateaubriand et surtout Mme de Staël; et comment son livre *De l'Allemagne* fut saisi en sortant de la presse, et mis au pilon par le ministre de la police, parce que la pensée en était religieuse et cosmopolite.

L'inspiration poétique aurait pu s'alimenter aux sources étrangères; on aurait pu, par importation, par contact avec les littératures voisines, échauffer et féconder l'esprit poétique en France; mais cette ressource elle-même manquait. On avait fait à la littérature une sorte d'application du système continental.

On comprend que ces dispositions d'un pouvoir hostile à tout développement littéraire, original et libre, que cette proscription prononcée contre une foule d'idées au nom d'un intérêt d'ordre mal entendu, durent être funestes au génie. Les hommes sensés durent se taire; et c'est ce qu'ils ont fait. Ni Ducis ni Lemercier n'ont rien écrit sous l'empire; M. de Chateaubriand remonte à une époque antérieure; il est placé entre la révolution et l'empire, et n'a rien publié depuis 1803 jusqu'à 1814; l'empire ne peut donc pas le revendiquer.

Dans une position littéraire ainsi faite, il ne restait qu'un cercle très étroit dans lequel la pensée pût se mouvoir et l'esprit public s'agiter. Tout ce qui pouvait exciter l'ame à la dignité, à l'indépendance, il était défendu à la pensée d'y toucher; c'étaient des denrées coloniales que la douane littéraire ne laissait point passer. La pensée n'avait plus pour ressources que des amusements inoffensifs, tels que les ouvrages du genre didactique et descriptif. C'est l'empire qui nous a valu cette multitude de poèmes didactiques et descriptifs, si peu lus aujourd'hui et si indignes de l'être. La tragédie était conçue sur un plan d'héroïsme abstrait, incapable d'intéresser. Les personnages étaient toujours taillés sur un patron de convention, et leur héroïsme froid s'exhalait toujours aussi en sentences, en vers jetés dans un moule de convention. La littérature de l'empire, ne pouvant s'inspirer à aucune idée supérieure, s'était donc vue rejetée, par la force des choses, dans un cercle étroit où la matière et l'inspiration devaient lui manquer également; elle était devenue quelque chose de glacé, de mort, d'anti-poétique.

Ce fut une immense douleur pour la France que de voir tomber, avec le grand homme trahi, le prestige de sa grandeur et de sa gloire; mais, à part ce souvenir douloureux, il faut convenir qu'après 1814 il y eut des conditions bien plus favorables pour la littérature, et d'abord le souvenir des grandes victoires de l'empire commença à devenir poétique; et cette première source fut rouverte. La liberté elle-même, quoique combattue systématiquement par la restauration, rentra cependant dans le domaine de la pensée. La religion enfin, malgré les conditions défavorables dans lesquelles la plaçaient la protection du pouvoir et l'intolérance des membres du clergé, trouva des interprètes de génie dans quelques hommes. Ainsi la restauration rouvrit pour nous les trois grandes sources d'inspiration, gloire, liberté, religion. Elle fit plus, elle nous rendit accessible cette autre source auxiliaire, que l'application du système continental à la littérature nous avait interdite, l'imitation des littératures étrangères. Dès lors les littératures étrangères entrèrent dans le domaine public. On ne crut plus être mauvais Français en lisant Shakspeare et Milton, Goethe et Schiller. L'influence étrangère put s'exercer sans contrainte.

Dès les commencements de la restauration, on voit que ces idées de gloire, de conquête qui n'avaient rien inspiré, lorsque les faits étaient là, palpitants, sous nos yeux, deviennent tout aussitôt une source féconde d'inspiration. Qu'on se rappelle les premiers vers de Casimir Delavigne et surtout cette première *Messénienne* sur le désastre de Waterloo! C'est en même temps un chant de deuil et un hymne de gloire; il y a dans cette pièce un sentiment profond de la gloire du pays et de la reconnaissance pour ces conquêtes qui nous avaient coûté si cher. Béranger chanta avec enthousiasme, non la gloire de l'empire, mais la république elle-même. Les souvenirs de la terreur s'étaient affaiblis, et l'on appréciait avec plus de justice des faits dont on n'était plus contemporain. Aussi Béranger trouva de l'écho, quand il se mit à chanter la bravoure et le dévouement des soldats républicains. Au reste, Béranger, qui est si populaire, résume en lui et poétise réellement la pensée du pays. Tout ce qui vit dans l'esprit et dans le cœur du peuple, ses idées, ses opinions, ses désirs, se reflètent dans cette ame sympathique qui les reproduit sous une expression constamment pure et élevée. Le sentiment religieux trouva un interprète dans Lamartine. Les premières *Méditations* parurent et produisirent une sensation inexprimable; c'est qu'elles répondaient à un besoin que tout le monde éprouvait et dont personne ne se rendait compte. Rien n'avait annoncé la venue de ce livre, on n'était nullement préparé à entendre ces idées ni à les trouver exprimées dans un aussi beau langage de la part d'un jeune poète dont rien encore n'avait révélé le nom. Mais comme l'ouvrage satisfaisait un besoin général, il y eut tout d'abord un cri d'admiration. Ces poésies, qui eurent tant de succès, étaient possibles sous la restauration, et n'étaient pas possibles sous l'empire; et si elles eussent paru alors, nul doute qu'elles n'eussent été accueillies par l'indifférence ou même la raillerie.

Un des grands malheurs de l'époque impériale a été surtout dans la critique d'alors. Cette critique, prise au dépourvu par le mot d'ordre qu'elle recevait d'en haut, ne trouva à son usage que des armes rouillées, un code dont presque toutes les dispositions avaient été dépassées ou abrogées par les progrès des temps; et elle ne sut opposer à toutes les tentatives un peu hardies que des fins de non-recevoir. Geoffroy, le grand aristarque littéraire, eut surtout une influence tout à fait déplorable.

Nous venons de voir qu'à l'époque de la restauration les sources poétiques furent rouvertes, et que la pensée put prendre et prit en effet un essor nouveau. Mais comme toutes les tentatives d'innovation rencontraient une opposition qui tenait à un reste d'obéissance et de servilité, comme une critique étroite et malveillante repoussait avec dédain et anathématisait sans examen tous les travaux des jeunes hommes ardents qui cherchaient à régénérer la littérature, il s'éleva alors une école de critique qui prétendit justifier non seulement les tentatives anciennes et récentes, mais toutes celles qui pourraient se faire à l'avenir dans un esprit nouveau. C'est sur ce terrain que s'engagea la dispute des classiques et des romantiques. Cette lutte a été fort molle et fort obscure. Dans le principe et à l'époque où l'on s'entendait le moins, on échangea beaucoup plus de gros mots que de bonnes raisons. Les classiques représentant les idées anciennes et les romantiques l'esprit nouveau, c'étaient réellement la vieillesse et la jeunesse qui se trouvaient aux prises. La position respective des adversaires aurait dû inspirer aux uns plus d'indulgence, aux autres plus de respect. Mais il n'en a rien été; et nous avons vu se renouveler sous nos yeux cette fameuse dispute du juste et de l'injuste, qui a lieu dans les *Nuées* d'Aristophane, et dans les deux cas, la conclusion a été la même. Dans Aristophane, l'injuste qui représente l'esprit novateur dit au juste qui représente l'esprit stationnaire : « Tu es une ganache », et celui-ci lui répond : « Tu es un insolent. »

Tel est à peu près le résumé extérieur de la discussion; mais il y avait en jeu des intérêts trop graves pour qu'elle ne fût pas au fond plus sérieuse. La révolte des romantiques était d'abord une protestation contre le code ancien qui reconnaissait Aristote pour auteur. Ce code avait été modifié, commenté, interprété de toutes les manières possibles; et ces changements, ces commentaires en avaient fait la législation la plus sotte et la plus tyrannique qu'on puisse imaginer. D'un autre côté, comme la littérature avait la plupart du temps procédé par voie d'imitation et d'idéalisation, l'idéalisation était devenue décolorée et froide, parce que les mêmes types se reproduisant toujours avaient fini par s'effacer et ne donnaient que des épreuves de plus en plus pâles. Quand on en vient à prendre ainsi pour modèle une copie, et que cette copie à son tour sert elle-même de modèle à une autre copie, on peut être sûr de

n'arriver qu'à des résultats pour le moins médiocres. C'est ainsi qu'après Racine nous avons vu Campistron, après Campistron Duché etc. C'est à ce point qu'en était venue la littérature et surtout la littérature dramatique, quand l'école romantique parut. L'idéalisation avait été la cause de tout le mal ; on crut faire merveille en proclamant hautement la tendance à la réalité, l'imitation libre, non plus d'un type, mais de la nature elle-même. Telles étaient les principales bases de la discussion, elle portait sur la législation existante ; et c'est pour casser cette législation existante que les romantiques proclamèrent l'indépendance absolue en matière de goût. Cette proclamation allait en-delà des besoins réels des esprits ; mais on sait que c'est une tactique ordinaire aux réformateurs de demander toujours plus pour obtenir moins ; car l'indépendance absolue en matière de goût, prise en elle-même, est absurde.

Quant à cette prétention de l'école romantique, qui attaquait des imitations successives d'un type, et surtout l'imitation des littératures antérieures, c'était une excellente chose. L'imitation ainsi conçue a toujours été funeste aux littératures : témoin la pauvreté et la pâleur de la littérature latine, qui n'est qu'une contrefaçon de la littérature grecque ; témoin aussi la littérature française qui, dans les parties empruntées et calquées sur les littératures latine et grecque, n'a presque pas de vie propre et d'originalité. Il fallait donc attaquer et renverser ce système d'imitation. Mais, en proclamant l'indépendance absolue en matière de goût, le romantisme allait trop loin. En blâmant et en attaquant l'imitation, il avait parfaitement raison contre le classicisme ; mais en attaquant le procédé d'idéalisation il avait tort, et en posant comme but l'imitation de la réalité, il fourvoyait l'esprit poétique. Il est impossible à l'art de reproduire entièrement la réalité ; il sera toujours vaincu dans cette lutte. En outre la réalité se présente sous un grand nombre d'aspects différents, et l'on peut dire à la rigueur qu'elle est insaisissable.

Le romantisme, considéré comme théorie, est donc mêlé de bien et de mal : si on le considère comme pratique, il y a deux choses à examiner en lui, son passé et son présent. Le romantisme s'étant défini lui-même l'imitation libre et originale de la réalité et s'étant adjugé tout ce qui avait un caractère de spontanéité et d'originalité, il s'en suivait que tout ce qui existait dans le passé, conçu dans cet esprit, appartenait au romantisme. Ainsi à ce titre la littérature grecque presque tout entière était une littérature romantique ; toutes les littératures modernes avant la renaissance étaient également romantiques ; la littérature anglaise presque tout entière se trouvait dans ce cas ; et dans notre littérature elle-même l'éloquence de la chaire qui n'avait point eu d'antécédents était romantique. Comme on voit, le passé du romantisme qui venait de naître était déjà bien riche.

Dans son présent le romantisme a payé et paie encore tous les jours les erreurs qu'il a proclamées. En prêchant l'indépendance, en matière de goût, il a donné cours à un grand nombre d'ouvrages, où le seul but était d'émouvoir sans égard aux moyens d'émotion. En outre, l'idée de l'imitation naturelle enfanta, soit dans l'histoire, soit dans quelques essais dramatiques, des compositions prosaïques et par conséquent fausses.

Quant à son avenir, il faudra, pour que la révolte du romantisme soit légitimée, qu'il se discipline, qu'il rabatte de ses prétentions, non pas qu'il reprenne le vieux code aboli à tout jamais, mais qu'il admette un autre, qui ait sa raison dans la nature même de l'esprit humain.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

Définition de l'économie politique. — Observations générales sur la science. — Sujet de la fin du cours de cette année. — De la richesse considérée objectivement sous le point de vue de la quantité. — De la production. — Subdivisions. — De la production. — Fait saillant dominant de la production. — De la production alimentaire. — De la production chez les peuples nomades. — Des peuples nomades. — Etat intermédiaire entre l'état des peuples nomades et l'état des peuples agricoles. — De la propriété.

Dans le premier semestre, M. Rossi a essayé de poser les principes généraux de la science, et de fixer sa langue. Si ce premier travail a atteint le but qu'il s'était proposé, nous sommes tous prêts, a-t-il dit en commençant cette leçon, à nous porter en avant : maîtres pour ainsi dire des approches et des ouvrages extérieurs, nous avons le droit d'attaquer hardiment le corps même de la science, de pousser nos investigations dans ses parties les plus reculées, de prendre corps à corps les questions les plus ardues, les plus rebelles aux procédés scientifiques. Mais si les armes sont dans nos mains, si les moyens d'attaque sont prêts, il faut nous en servir avec discernement, procéder avec mesure, allier l'ardeur de la science à la prudence, à la patience des investigations ; le succès n'est qu'à ce prix. L'économie politique ne se laisse pas surprendre, elle résiste à toutes les séductions ; difficile, *rêche*, elle exige impérieusement de ceux qui la cultivent une persévérance opiniâtre, un dévouement sans bornes ; elle ne se livre qu'à ceux qui l'aiment, et qui l'aiment ardemment. Aussi procéderons-nous dans la suite de ce cours, pas à pas, graduellement, abordant toutes choses, mais quand chacune se présentera, suivant l'ordre naturel des matières et suivant la chaîne logique des faits généraux qui constituent l'économie politique.

L'analyse nous a donné deux grands faits généraux qui forment deux grandes sections d'un seul et même fait, la formation des produits, la distribution de ces produits, des richesses. En d'autres termes, nous avons été conduits à considérer la richesse sous deux points de vue distincts : 1° En soi, nous occupant surtout de la quantité, *objectivement*, comme disent quelques économistes anglais ; ne nous embarrassant nullement de savoir comment cette masse de richesses se repartit entre les hommes et contribue à leur bien-être ; 2° dans ses rapports immédiats avec la satisfaction des besoins des diverses classes de la société.

Tel est le point auquel M. Rossi est arrivé, non *a priori*, mais conduit par l'analyse et l'observation ; et, remarquons-le, il a achevé ses investigations préliminaires sans avancer une seule définition, et en particulier, sans avoir jamais défini l'économie politique. En cela il s'est écarté de la méthode ordinaire qui consiste à commencer un livre, un discours, un cours par des définitions ; il a cru qu'il ne fallait pas tracer les contours d'un pays avant de l'avoir découvert, reconnu, par pure conjecture, uniquement sur la foi d'une sorte de divination. Ce n'était pas ici le cas de procéder par synthèse. Cette méthode peut s'appliquer quand il s'agit d'un sujet dans lequel on part de vérités premières saisies immédiatement, intuitivement, évidentes par elles-mêmes, axiomatiques. Mais l'économie politique est une science des vérités secondaires, déduites au moyen de l'observation et de l'expérience. M. Rossi devait donc suivre une autre route ; il n'a rien supposé, rien posé d'abord, il s'est jeté immédiatement au milieu des faits qui s'accomplissent autour de nous ; il a reconnu alors parmi les faits variés de l'humanité un ordre de faits particuliers ; il a reconnu aussi un but spécial, un objet déterminé ; en un mot il a découvert tous les éléments constitutifs d'une science *sui generis*, et les limites de cette science.

Cette science, on l'a appelée *économie politique*. M. Rossi se sert de cette expression qui pourrait, a-t-il dit, être plus heureuse. Les Anglais, on le sait, l'ont aussi adoptée ; cependant Smith a intitulé son livre, *De la richesse des nations*. Si on pouvait traduire littéralement les définitions allemandes, on les résumerait toutes en ce peu de mots : *La science du ménage*. Les économistes italiens sont ceux qui s'approchent le plus de la vérité ; ils disent : *économie publique ou sociale* ; mais peu importe le mot quand on est d'accord sur le sens.

L'économie politique, a dit M. Rossi, est *la science qui enseigne les lois qui président à la formation des produits et à la distribution des richesses*.

Il en est de l'économie politique comme de toute science. Elle a des rapports avec d'autres sciences, mais elle ne se confond pas avec elles. Elle n'est pas absorbée par elles, et ne les absorbe pas. C'est une science mixte en ce sens qu'elle participe à la fois, sous un certain point de vue, des sciences physiques et des sciences morales, quand elle s'occupe du corps, de l'ame humaine et de ses facultés, des corps sous le point de vue de l'aptitude qu'ils ont ou qu'ils peuvent recevoir pour satisfaire nos besoins ; de l'ame et de ses facultés, en tant qu'elles deviennent des moyens, des instruments pour nous procurer les choses nécessaires à la satisfaction de nos besoins. En d'autres termes, l'économie politique s'occupe de toutes ces choses dans les limites de l'utile ; c'est proprement la science de l'utile, la science des choses matérielles et immatérielles sous le point de vue de l'utile, sous le point de vue de leur aptitude à satisfaire nos besoins ou à gratifier nos goûts.

Si l'homme était un simple animal, doué seulement de plus de capacité et d'instinct qu'aucun autre, jeté sur la terre pour y vivre le moins mal possible et retourner au néant, l'utile serait tout pour lui, l'économie politique serait la seule science de la vie humaine. Heureusement il n'en est pas ainsi. La conscience humaine proteste et a toujours protesté contre cette *animalisation* complète de l'homme. Il y a devant nous un autre but, une autre tâche ; une loi autre que la loi de l'utile préside aux destinées de l'humanité. Dans le calme des passions, quand nous ne sommes pas leur esclave, en dépit de tous les sophismes, ce but nous l'apercevons, cette tache nous nous efforçons de l'accomplir, cette loi l'humanité la professe. Au dessus de l'utile il y a le devoir, au dessus de l'être périssable, l'être qui aspire à de plus hautes destinées ; au dessus de l'économie politique, la science du bien et du mal, du juste et de l'injuste, la morale ; ce ne sont pas deux sciences ennemies, le bien et l'utile ne divergent pas nécessairement. Il y a un rapport entre l'économie politique et la morale, comme entre l'économie politique et la politique, et la législation et les sciences physiques ; mais l'économie politique n'est ni la politique, ni la législation, ni la morale, en un mot l'économie politique n'est pas la science universelle.

L'économie politique est une science éminemment, exclusivement sociale, dans ce sens que les faits d'où elle résulte n'existent qu'autant qu'une société civile est donnée. Elle a ce rapport avec la politique, la législation positive et la morale relative, et cela seul prouve que c'est une science qui ne remonte à rien d'absolu. En second lieu, l'économie politique est une science expérimentale. Il y a deux formes essentielles, saillantes dans le domaine scientifique, la forme descriptive et la forme expérimentale. Souvent la même science prend ces deux formes ; souvent deux sciences, l'une descriptive et l'autre expérimentale, sont deux rameaux de la même branche ; ainsi, par exemple, la botanique proprement dite est une science descriptive, la physiologie végétale est une science expérimentale. La *statistique* est à l'économie politique ce que la botanique est à la physiologie végétale. La science descriptive rassemble les matériaux dont doit se servir plus tard, on dont se sert la science expérimentale.

Nous aussi, a dit M. Rossi, nous nous servirons de la *statistique*, autant que nous pourrons nous en servir, car elle est loin d'avoir atteint un haut degré d'exactitude et de perfection. On peut même affirmer qu'on commence à entrer à peine dans une meilleure méthode de travail pour arriver à une statistique rationnelle et véritablement utile. La statistique sera pour nous ce qu'elle doit être, un moyen dont nous nous servirons avec précaution. La science véritable est l'économie politique que nous traiterons dans ses deux grandes divisions.

Dans la deuxième partie du cours de cette année, M. Rossi traitera de la richesse considérée objectivement sous le point de vue de la quantité, de la *production*.

La *production* est un phénomène immense, effrayant par son étendue, par la variété et la multiplicité de ses formes. Comment procéder, en entrant dans ce *vaste atelier*, qui n'a de limites que celles du monde, et où l'humanité entière travaille ? En d'autres termes, quelle est la méthode à suivre ? Nous l'indiquerons ici en quelques mots.

La partie du cours qui traitera de la production se subdivisera elle même en trois parties. Dans la première M. Rossi donnera une description détaillée du phénomène de la production, en le suivant, non dans toutes ses formes, mais dans ses formes principales, dans chacune de celles qui se distinguent d'une manière saillante. La deuxième partie traitera de l'emploi et de l'action des trois instruments directs de la production : le travail, la terre et le capital. Dans cette partie viendront plusieurs des grandes questions de l'économie politique, la division du travail, les jurandes, les maîtrises, le capital, les terres, la grande et la petite culture, la division et le mouvement des propriétés, etc. Enfin, la troisième et dernière partie s'occupera de rechercher quelles sont les influences particulières qui favorisent, quels sont les obstacles qui retardent la production ? C'est alors qu'arriveront d'immenses questions, car les causes concomitantes de la production tiennent à l'état physique et moral d'un pays, à la politique, à la législation.

De la production (1re partie.).

« Décrire la production, a dit M. Rossi, en commençant sa deuxième leçon, c'est « en quelque sorte décrire la société entière ; c'est du moins en décrire les phéno« mènes, le mouvement, l'action extérieure. Aussi est-ce avec raison qu'un écono« miste, en présence des difficultés de cette tâche, s'est écrié : « La société est une « chose excessivement compliquée. » En effet l'imagination s'effraie en présence « de tant de faits divers, de tant de phénomènes particuliers qui se croisent dans « tous les sens, et ne cessent de réagir les uns sur les autres. Je sais qu'il est des

« esprits qui ne sont pas effrayés, mais encore faudrait-il prouver que leur confiance « dans leurs propres forces a d'autres sources que l'ignorance des difficultés qu'on « rencontre et des dangers qu'il importe d'éviter.

« Lorsqu'on jette un coup d'œil sur cette masse énorme de faits et de phéno« mènes, on peut, à la vérité, être tenté d'en suivre une série déterminée. On laisse « alors tous les autres en arrière, on perd la connaissance des rapports essentiels « qui existent entre tel ordre de phénomènes, et tel autre tout-à-fait analogue, mais « non parfaitement semblable. De même, si on décrit les faits d'un pays ou d'une « époque donnée, on peut faire un travail utile; mais si ensuite, sur la foi de ces « descriptions partielles, on prétend généraliser, on s'élève à des raisonnements, à « des inductions; ces généralisations, fondées sur des tables particulières, ne sont « plus que des mensonges; les raisonnements portent à faux; les théories sont incom« plètes; les conseils pernicieux dans l'application. »

On pourrait, il est vrai, poursuivre avec une patience infinie tous les faits particuliers qu'on rencontre, et c'est ce qu'ont tenté de faire ceux qui redoutent avant tout les dangers et les inconvénients des descriptions incomplètes; on pourrait arriver, de l'observation de l'homme qui bêche deux toises de terrain, jusqu'au fermier qui se borne à surveiller quelque grande exploitation agricole, ou d'une flotte mercantile, par exemple, redescendre à la brouette du manœuvre. Ce serait le moyen de ne rien omettre, mais aussi d'apporter la confusion là où il faut chercher la lumière et la clarté. Ce n'est pas ainsi que doit procéder la science, qui n'a droit à ce nom qu'autant qu'elle arrive à des généralisations qui soient à la fois complètes et vraies. Saisir le caractère propre, distinctif, décisif des objets ou des faits, grouper entre eux tous les objets ou tous les faits qui ont le même caractère distinctif et décisif, éviter en même temps des distinctions sans portée, des détails insignifiants, tel est le véritable but de tout travail scientifique; autrement tout le monde ferait également de la science; car il n'est personne qui ne puisse saisir et décrire tel ou tel fait particulier.

Essayons donc, a dit M. Rossi, de trouver un fil qui nous guide dans ce labyrinthe; essayons de ne rien omettre d'une part, et de l'autre de ne point surcharger la science de détails inutiles. En un mot, cherchons dans l'ordre des faits de la production s'il est un fait saillant, constant, qui domine tous les autres, et autour duquel tous les autres puissent se grouper sans confusion ni désordre.

Avant de songer à toute autre forme de production, il faut que l'homme se mette nécessairement aux prises avec la terre, en prenant ce mot dans le sens le plus général. Car, placez l'homme en présence du monde extérieur, supposez-le même doué de toute espèce de capacités, et dites-lui de s'occuper de navigation, de beaux-arts, de littérature, assurément il vous répondra: avant de cultiver mes facultés, avant de m'occuper de beaux-arts ou de littérature, il faut que je puisse me nourrir, que je puisse vivre, que je me procure les aliments nécessaires à mon existence. De même, représentez-vous un pays très avancé en civilisation et en prospérité, où en conséquence le phénomène de la production se développe librement sous toutes ses formes, et en même temps imaginez que tout à coup l'exploitation de la terre cesse, et cesse complétement; évidemment tous les autres faits de la production deviendront impossibles, et cette société ne pourra plus exister. De même encore, comparez entre eux deux pays divers sous le rapport de la production agricole, deux pays tels que les steppes de la Tartarie et les plaines de la Flandre, par exemple, et ces pays si divers entre eux sous le rapport de la production agricole, voyez comme en même temps ils diffèrent essentiellement sous le rapport de la production générale. Est-ce à dire que la différence qui se trouve entre la civilisation de l'un et la civilisation de l'autre, entre la production générale de l'un, et la production générale de l'autre, tienne exclusivement à la différence de l'état de l'agriculture dans les deux pays. Non! telle n'est pas la cause véritable, immédiate et efficiente. Mais s'il est toujours vrai que l'exploitation des terres est arriérée pour une cause quelconque, ordinairement on trouve aussi toutes les autres productions arriérées.

Quelle sera donc la conclusion que nous tirerons de ces trois observations? Cette conclusion, la voici. Le fait capital, le fait saillant, celui qui domine tous les autres dans l'ordre des faits de la production, le premier en date et en importance, le fait générateur, c'est le fait de la production alimentaire; les autres faits réagissent sur la production alimentaire parce qu'ils l'étendent et l'activent, mais ils ne peuvent pas exister, si ce premier fait n'existe pas. Ainsi, c'est suivre à la fois l'ordre logique et chronologique des idées que de prendre ce fait comme le fait dirigeant, comme celui autour duquel tous les autres se groupent sans confusion ni désordre; et cette méthode est d'autant plus rationnelle, qu'il ne s'agit pas ici de décrire les faits particuliers d'un pays ou d'une époque donnée, mais de chercher à décrire et à résumer les faits généraux de l'humanité sous le rapport économique, les faits généraux de la production considérée dans son ensemble. Elle est préférable à toute autre, car, tout en ne voulant pas nous y asservir, nous pouvons cependant suivre jusqu'à un certain point dans ses grands résultats l'ordre chronologique du développement de la production, et tirer quelques inductions utiles de cela même. Telle est donc, a dit M. Rossi, la méthode que je me propose de suivre, tels sont les motifs qui m'ont déterminé à l'adopter.

Or, en demeurant fidèle à cette méthode, quel est le premier fait qui se présente à l'observation, le fait le plus simple, le moins compliqué? évidemment c'est la production chez les peuples nomades, la production dans l'enfance des sociétés. M. Rossi ne s'y arrêtera pas long-temps; car s'il est bon d'en dire quelque chose pour que l'ordre des idées soit complet, on doit convenir qu'il n'y a pas de grands secours à en tirer pour les théories de la science.

Les peuples nomades s'adonnent essentiellement à trois espèces d'occupations diverses: la chasse, la pêche et la vie pastorale. Laissons aux poètes ou plutôt aux versificateurs les descriptions de la vie heureuse des peuples pasteurs et même des peuples chasseurs. Libre à la poésie de tirer un voile officieux sur leur état d'ignorance brutale, sur leur férocité, et quant au rapport économique sur les souffrances de toutes sortes auxquelles ils ne cessent d'être exposés; ce sont là des vérités qu'il n'est plus permis d'ignorer aujourd'hui, que l'on porte ses regards, soit sur les monuments de l'histoire ancienne, soit sur les documents de l'histoire de nos jours. Le caractère dominant des peuples qui sont ainsi, dans l'enfance sociale, menacés chaque jour de manquer le lendemain des choses les plus nécessaires à la vie, continuellement aux prises avec le besoin, est nécessairement un égoïsme impitoyable, un abus constant de la force. La chasse et la pêche, pour donner des produits considérables, ont besoin d'outils, d'instruments, de provisions qui supposent l'agriculture. Or, l'agriculture n'existe pas chez les peuples dont nous parlons. Chez les peuples chasseurs et pêcheurs le travail existe dur, sévère, mais irrégulier, intermittent, ne produisant pas ce qu'il pourrait produire, en raison de la peine et des efforts. Chez les peuples pasteurs le travail se borne à exploiter les dons spontanés de la nature. Le capital a peine à se former, à s'accumuler même chez les peuples pasteurs; le troupeau augmente, il est vrai, mais il ne tarde pas à rencontrer des limites, les limites de la nourriture, car les peuples pasteurs ont la terre, mais ils ne s'en servent pas comme d'un instrument; aussi la population de ces tribus est-elle très faible; elle est bornée par les moyens de subsistance; chaque individu, semblable en quelque sorte à l'animal, reste seul, isolé, car il a besoin de trop d'espace pour pourvoir à ses besoins; chaque famille ne produit que ce qui lui est nécessaire pour elle-même. Il ne peut donc pas se former à côté de ces producteurs alimentaires d'autres classes de producteurs; aussi le petit nombre de métiers qui se trouvent dans ces tribus nomades sont exercés par les mêmes individus chasseurs, pêcheurs et pasteurs; et ils se réduisent à la couture des peaux, au tissage des laines, à la fabrication de quelques outils, à la construction des cabanes. Il en est de même pour la production indirecte. Le commerce intérieur est à peu près nul; le commerce extérieur existe quelquefois avec l'une ou avec l'autre de ces tribus, mais il est faible, irrégulier, intermittent.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de la production chez les peuples nomades, soit avant la civilisation, soit après, faut-il ajouter? malheureusement, que la civilisation a disparu dans tel ou tel endroit pour faire place de nouveau à la barbarie. Chez les peuples nomades le fait de la production se réduit à la production des moyens alimentaires, et souvent cette production est inférieure aux besoins.

Il y a entre l'état des peuples nomades et agricoles un état intermédiaire qui se vérifie dans plus d'un pays. On trouve çà et là quelques tribus nomades qui ont compris l'utilité de cultiver la terre: mais alors une famille arrive dans tel ou tel endroit, établit ses tentes, élève ses cabanes, et à côté des pâturages où errent ses troupeaux, met en culture un certain espace de terrain, confie à la terre une certaine quantité de travail et de denrées, mais rien de plus; l'année suivante elle va plus loin. C'est déjà un premier pas vers un autre ordre de faits producteurs, pas bien faible encore, et qui n'est si faible, qui n'a de si petits résultats, que parce que le capital manque, parce qu'il n'y a pas de capitaux.

En effet qu'est-ce que la production agricole sans capital? et que supposent nécessairement l'emploi et la formation du capital? La *propriété*, et la propriété pleinement garantie. Le capital ne s'applique que là où il peut retirer ce qu'il a appliqué: or, il ne peut retirer ce qu'il a appliqué dans la propriété. On l'a dit, et on a eu raison de le dire, sans l'appropriation des terres, point de production agricole considérable. Sans le fait générateur de tous les autres faits producteurs, point de production. C'est-à-dire en d'autres termes, a ajouté M. Rossi, point de civilisation possible, de développement intellectuel et moral des sociétés possible sans l'appropriation. Or, comme pour nous le développement intellectuel et moral de l'homme et des sociétés n'est pas seulement une affaire de goût et de commodité, mais un devoir pour l'être intelligent, moral et responsable, nous en concluons que l'appropriation et le respect de la propriété sont un véritable devoir, car celui qui veut le but est tenu de vouloir le moyen. Toutefois il est vrai de dire que l'appropriation a pris des formes diverses qui ne sont pas toutes utiles à la société: c'est ce que nous examinerons plus tard; mais toujours est-il que le principe de la propriété est un principe sacré aux yeux du publiciste comme aux yeux de l'économiste.

Ainsi ceux qui ont écrit, au siècle dernier, que le premier homme qui avait posé une borne et dit « ceci est à moi » avait commis un crime et engendré des crimes, ont méconnu la vérité, ont été aussi mauvais publicistes que mauvais économistes. Celui qui a posé la première borne a rendu le plus grand service à la société et à la civilisation; et s'il a travaillé, s'il a cultivé lui-même ce champ qu'il s'était approprié, son droit était parfait et on ne pouvait lui ôter sa terre sans lui arracher pour ainsi dire une partie de lui-même.

Beccaria a dit de la propriété: « Droit terrible et qui n'est peut-être pas nécessaire. » Cette étrange erreur est d'autant plus singulière que Beccaria était économiste. S'il eût dit: droit souvent protégé par des moyens exagérés, révoltans, je souscrirais immédiatement à son opinion, a ajouté M. Rossi, car certes il n'est pas dans mes opinions de criminaliste de justifier l'abus, l'application scandaleuse de la peine capitale au simple vol, à la soustraction de la propriété. Mais quand il dit « qui n'est peut être pas nécessaire, » il met en avant une proposition qui saperait presque dans ses fondements l'organisation des sociétés civiles et détruirait l'avenir de l'humanité, et son avenir matériel et son avenir moral.

BEAUX-ARTS.

EXPOSITION DE 1834.

SALON DE PEINTURE.

Deuxième et dernier article.

MM. Granet, Horace Vernet, Ronjon, J. Etex, Bigaud, Brune, Amiel, Monvoisin, Jollivet, Signol, Tassaert, Brémond, Cabat, Flers, Jadin, Huet, Rousseau, André, Dupré, Bouton, Dauzats, Tanneur, Gudin, Lepoittevin, Isabey.

Si nous n'avons pas encore parlé de M. Granet, c'est que nous ne le rangeons point parmi les maîtres à étudier, car ses tableaux ne sont que des ébauches assez colorées, mais froides et mesquines. Sa *mort du Poussin* ne nous semble pas mériter toute la réputation qu'on lui a faite: ce n'est qu'une esquisse, une petite scène familière qui ne rappelle pas plus la mort du Poussin que celle de tout autre personnage; enfin ce tableau, conçu dans une manière petite et commune, et exécuté dans des conditions étroites, ne présente ni des beautés d'illusion, ni des beautés de difficultés vaincues.

La *halte d'Arabes* de M. Horace Vernet n'est pas assurément le meilleur ouvrage de ce maître. Cependant nous y avons remarqué, dans un paysage un peu froid, et dont nous n'aimons ni le faire, ni la couleur, d'excellentes figures bien et finement étudiées qui nous ont paru à la hauteur du directeur de l'école de Rome.

Parmi les artistes moins connus, mais que nous croyons dignes d'être étudiés dès

à présent, nous citerons M. Ronjon, dont nous voyons pour la première fois le nom sur le livret : il a exposé un *Jacques Clément avec le Prieur*, tableau qui n'eût pas manqué de faire grand bruit s'il eût été signé Ingres ou Delaroche, mais que nous n'eu mettons pas moins en première ligne, pour ne pas dire hors de ligne, tant nous le trouvons remarquable de conception, de couleur et de touche. M. Ronjon comprend la peinture d'une manière large, et sa couleur, sans rappeler aucun maître italien, a la chaleur des tableaux italiens.

Le moine philosophe et le moine religieux de M. J. Etex nous ont paru presque aussi remarquables de pensée et de touche, mais d'une couleur beaucoup moins belle et d'un faire plus dur et plus sec.

Nous préférons la touche et la couleur, bien différentes encore, de M. Rigaud dans sa grande étude du *Vieux médecin*, qui restera comme un excellent modèle, riche de tons et d'une belle expression.

M. Brune aussi a fait de jolies études dans sa *tentation de saint Antoine*, ouvrage qui n'est pas irréprochable, mais qui présente des difficultés de clair-obscur vaincues avec bonheur.

Mais une simple tête d'étude, plus fine et d'un faire plus suave qu'aucun tableau que nous ayons vu au salon depuis que nous en examinons les productions, est la *femme au turban blanc* de M. Amiel. Nous ne croyons pas qu'on ait jamais, en France, approché aussi près de Raphaël : cela est d'une finesse de dessin, de modelé, de tons, et d'une sagesse de couleur qui n'appartient qu'à Raphaël. On devine que M. Amiel a beaucoup étudié les maîtres de l'école romaine, après s'être broyé sur les études quasi-romaines de M. Ingres. Et qu'on dise encore que M. Ingres abâtardit les jeunes artistes! M. Ingres tue les médiocrités, cela est vrai, et dieu merci, car les médiocrités tuent l'art ; mais des élèves comme M. Amiel, comme M. Ziégler, comme M. Brémond, dont nous allons parler, justifient suffisamment le conseil que nous ne saurions trop répéter aux jeunes artistes : Travaillez sous M. Ingres.

M. Monvoisin, beaucoup plus connu que tous les jeunes artistes que nous venons de passer en revue, ne justifie pas les espérances qu'on avait conçues en voyant ses premières productions. Cependant son exposition de cette année lui fait beaucoup plus d'honneur que celle de l'an dernier. Il y a de grandes beautés dans son tableau de *Jeanne la Folle* au lit de mort de l'archiduc, son mari. Cette femme est d'une admirable expression et très bien posée, très bien sentie. Le jeune Charles Quint aussi est assez bien, quoique un peu sèchement traité ; mais ce tableau est d'une mauvaise couleur ; l'évêque placé derrière le lit ressemble à un mannequin de papier.

La mort de Philippe II, par M. Jollivet, est traité d'une manière plus sévère et plus vigoureuse, mais aussi plus aride et plus froide. Ce moine en prières devant le roi est une belle figure, bien dessinée et bien peinte ; mais il y a dans les deux têtes du roi et de son fils une *morbidesse* d'expression, et de tons surtout, que l'artiste a par trop exagérée.

M. Signol, qui s'est fait un nom l'an dernier avec sa *sépulture de Virginie*, a exposé cette année un grand tableau (*la malédiction de Noé*) d'une couleur chaude, d'une belle exécution et qui offre de très belles études ; mais il y a de l'emphase plutôt que de la grandeur dans le caractère de ce tableau : cela n'est point assez *primitif*.

M. Tassaert, jeune homme sur lequel nous fondions depuis l'an dernier de grandes espérances, les a justifiées cette année par son tableau de *la mort du Corrége*, ouvrage savant, d'une belle composition, mais que nous ne donnerions comme modèle qu'à des élèves déjà initiés à l'art de la peinture. Il y a dans ce tableau des parties qui rappellent avec bonheur Prudhon et le Corrége.

M. Bremond, trop intelligent pour ne pas sentir le besoin de féconder ses études de M. Ingres, sous peine de ne jamais rien produire qui ait vie, s'est inspiré du Giorgion pour colorer ses ouvrages, et il l'a fait avec habileté. Son tableau allégorique de l'*Automne*, vrai pastiche italien, offre de délicieuses études de femme. Celle surtout qui tient la corbeille est irréprochable et d'un sentiment exquis, d'un dessin et d'une peinture excellentes ; mais on trouve des pieds et des mains très mauvais dans ce tableau, et le paysage est maladroitement imité du Giorgion et de Jean Bellini.

L'école de paysage a pris depuis l'an dernier un heureux développement. Les artistes de notre époque sont beaucoup plus près des anciens maîtres dans le paysage que dans les figures.

On ne saurait trop recommander l'étude de MM. Cabat, Flers, André, Dupré, Jadin, Huot, Rousseau et Ramelet, sans parler de plusieurs autres artistes moins hors de ligne, et dont les ouvrages ne peuvent être examinés par nous dans cette revue sommaire du salon de peinture.

MM. Cabat et Flers, dont la touche et la couleur sont si différentes, travaillent dans le même sentiment. Ils étudient beaucoup l'un et l'autre, obtiennent des effets partiels délicieux, et savent donner à leurs paysages un charme, un intérêt intime à la manière de Ruysdael.

M. Cabat a prouvé, dans la vue de l'*Étang de Ville-d'Avray*, qu'il pouvait faire un grand paysage et en harmonier toutes les parties, dans sa finesse de touche et de couleur. Ce tableau est admirable sous presque tous les rapports, et ne pèche que par un peu de froideur, défaut qu'on ne trouve pas aussi marqué dans les autres compositions, presque toutes ravissantes, exposées cette année par M. Cabat.

M. Flers est plus chaud, mais en même temps sa touche est plus molle; ses feuilles sont presque toujours cotonneux ; ses masses d'arbres vagues et sans relief. Mais ses terrains, ses ciels, ses eaux, ses gazons, ses fabriques, sont d'une finesse de sentiment et d'exécution que n'atteint pas toujours M. Cabat. Ses *Vues prises à Moulinot et à la Mailleraye* sont deux paysages excellents et comme compositions et comme effets, et comme études.

MM. Jadin et Huet, dans un tout autre sentiment, ne sont pas moins remarquables, et seront étudiés avec fruit par les jeunes artistes intelligents que saura diriger un professeur éclairé. Il y a moins, beaucoup moins de fini dans leurs paysages ; mais les effets y sont plus larges, plus vigoureux et plus complets, si les détails y sont plus lâchés. Ainsi la plaine de *Montfort-l'Amaury* de M. Jadin ; ainsi la grande *Vue d'Avignon*, la *Vue du Château-d'Eu* et celle des *environs d'Honfleur*, sont de belles études d'après nature qui resteront comme modèles, malgré leurs défauts. Le professeur qui saura les faire apprécier, en mettant bien en lumière les beautés et les défauts qu'on y remarque, verra se développer singulièrement l'intelligence de ses élèves.

Nous en dirons à peu près autant de M. Rousseau, moins fort et moins complète cependant. Le *Bois coupé* qu'il a exposé est une jolie étude, qui accuse un grand talent ; mais nous attendons mieux que cela de M. Rousseau pour le citer comme modèle.

MM. André, Dupré et Ramelet, les deux premiers surtout, finissent avec plus de soin que tous les artistes dont nous venons de parler ; mais leurs effets sont moins puissants, l'aspect de leurs paysages n'est pas aussi attrayant et l'étude qu'on en fait en est moins attachante. Cependant M. André approche beaucoup plus que les deux autres de MM. Cabat et Flers. Sa *grande vue des environs d'Argenton-sur-Creuse* est un des beaux paysages de l'exposition, et nous voudrions voir beaucoup d'ouvrages aussi bien étudiés, aussi complets et harmonieux.

La vue des environs d'Argenton, par M. Dupré n'est pas aussi remarquable et aussi complète, il s'en faut de beaucoup; mais c'est encore un bon paysage, surtout pour le ciel et pour le terrain.

Nous aimons mieux la couleur, la touche et le sentiment de la *vue prise en Normandie*, par M. Ramelet; mais ce tableau est un peu trop cru et empâté, particulièrement dans les arbres du second plan ; puis il lui manque certaines finesses; ce qui lui donne un aspect un peu dur.

Pour les études d'intérieur, nous n'avons remarqué que *l'église d'Eu*, par M. Bouton, et la *cathédrale de Ste-Eulalie, à Barcelonne*, par M. Dauzats. Ces deux ouvrages sont traités avec une grande habileté et font honneur aux artistes qui les ont étudiés avec tant de soin et d'intelligence.

Les marines, comme les paysages, sont bien comprises, bien étudiées par les artistes de notre époque, et les ouvrages de MM. Gudin, Tanneur, Lepoittevin et Isabey seront cités comme modèles, alors même qu'on aura porté plus loin qu'eux la perfection de ces études.

Il est difficile de rien voir qui fasse illusion comme la *Rade au clair de lune* que M. Tanneur a exposée cette année. La mer, les navires, tout est admirable et merveilleusement harmonieux dans ce tableau, excepté ce ciel roux chargé de nuages qu'il est impossible de comprendre par le clair de lune qui brille, même en supposant un effet de brouillard.

M. Tanneur a exposé une autre marine presque aussi belle, quoique plus petite, mais dont le ciel, au lieu d'être naturel, est encore *fait de chique*.

La grande marine de M. Gudin, où nous voyons filer vent arrière sous ses basses voiles un brick merveilleusement assis sur l'eau, est une des meilleures compositions de cet artiste. Il y a aussi des parties bien traitées, et un effet général assez remarquable dans sa *Venise, vue prise sur le grand canal*. Quant à ses autres marines, elles sont presque aussi médiocres que les paysages exposés par lui cette année.

Pour les *marines-paysages*, nous appellerons l'attention sur les jolies compositions de MM. E. Isabey et Lepoittevin. Ce dernier, qui a désormais dépassé son devancier, compose, finit, harmonie beaucoup mieux ; il y a plus d'air et de lumière dans ses tableaux dont il sait aussi varier bien plus heureusement les effets.

Nous terminerons ici cet examen du salon, trop rapide pour ne pas paraître sec et tranché ; mais la spécialité du journal ne comportait pas de plus longs développements.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

SUÈDE, NORWÉGE ET DANEMARCK.

Sous les auspices du prince royal de Suède, l'université d'Upsal publie un recueil périodique qui ne peut manquer d'exercer une puissante influence sur le développement intellectuel de la nation. Ce recueil paraît depuis l'année dernière, sous le titre de *Gazette de la réunion littéraire suédoise*. Au nombre des collaborateurs se trouvent les plus hautes notabilités littéraires du pays.

Le *Stockholm Poteus* est le seul journal qui soit resté fidèle aux traditions classiques. Tous les écrivains distingués du jour appartiennent au parti de la rénovation. La Suède compte parmi ses poètes des hommes d'un grand talent. A leur tête brille l'évêque *Esaïas Tégner*, auteur du *Frithcof* et d'*Axel*. Méditative et éclatante, se produisant sans cesse sous les formes les plus hardies, les plus diverses et les plus originales, la poésie de Tégner rappelle tout à la fois la manière de Schiller et de l'Arioste. Le sujet de *Frithcof* est emprunté aux traditions fabuleuses du pays. *Axel*, le héros du second poème que nous avons cité, est un des pages de Charles XII. Après la bataille de Soteskaer, le jeune homme trouve Marie, son amante, blessée à mort. Marie avait suivi l'armée russe dans l'espoir de rejoindre son ami. Axel perd la raison. Avec une donnée si peu importante, le poète a su créer une composition du plus haut intérêt, riche en magnifiques peintures. Le *Coq de Bruyère*, du même auteur, est une espèce de poème symbolique qui a quelque rapport avec la *Cloche*, de Schiller. Tégner vient de publier la seconde édition de ses poésies détachées. Il est à regretter qu'une disposition maladive assez grave enchaîne depuis quelques années l'essor de ce beau talent.

Dans le troisième volume des poésies de l'évêque de Franzen, qui a paru récemment, on a remarqué un poème idyllique qui peint les sites et les mœurs de la Laponie. Le talent de Franzen est restreint à un cercle assez étroit ; il se distingue par une grâce naïve et douce.

On doit à Runeberg, poète finnois, une composition fort remarquable, intitulée *les Chasseurs d'élans* C'est une idylle dans le genre d'*Hermann et Dorothée*, qui offre une description pittoresque, mais trop idéalisée de la vie et des mœurs grossières des habitants de la Finlande.

Sous le nom d'Euphrosine, une dame a publié un poème intitulé : *Saint Christophe*. La jeune muse pseudonyme célèbre le grand saint en vers très purs, très mélodieux. Mme Dunkel a inscrit son nom en toutes lettres en tête d'un recueil d'essais dramatiques et lyriques qui n'eut aucun succès.

L'histoire du jeune Eckborn, ce laquais poète dont les premiers essais firent tant de bruit, est fort piquante. Quelques littérateurs s'étaient vivement intéressés en faveur d'Eckborn, qui, à les en croire, était un prodige. Grâce à leur intercession, *l'homme de génie en livrée* fut affranchi de la domesticité ; on lui fit faire des études régulières au collége de Wexiœ ; on l'envoya même à l'université. Il y a cinq ou six mois, Eckborn revint à Stockholm avec femme et enfants et un énorme et détestable poème.

Jusqu'à présent les littérateurs suédois ont cultivé le roman avec un succès douteux : ici nous avons peu de noms à citer. Le comte Sparre, officier supérieur dans la marine, s'est fait connaître par le *Dernier Franc-Nocher*, imi-

tation heureuse des romans de Cooper. Les *Nouvelles historiques* de Mellin offrent de l'intérêt : le style a de la verve et du mouvement. Les dernières productions de Mellin sont : *Anna Reitnitz*, la *Chanteuse de Warsovre*, les *Jeunes Filles d'Askersund*, *Gustave Brahé*, etc.

Une mauvaise tragédie de M. Engestroem, une comédie qui ne vaut guère mieux, sont les seules productions dramatiques originales qui aient paru à Stockholm dans le courant de l'année dernière.

Geijer est un historien d'un grand mérite, qui s'était fait connaître par d'excellentes poésies avant de se vouer à l'histoire. Le second volume de ses *Annales du peuple suédois* vient de paraître.

Les journaux de Norwége offrent peu d'intérêt : ils sont en général mal dirigés, et donnent une idée peu favorable de la culture intellectuelle de ce pays. Il est juste de dire toutefois que la Norwége possède quelques savants distingués, tels que Hansteen, astronome et mathématicien ; Esmark, qui a publié des ouvrages importants sur la minéralogie ; les écrits philosophiques de Treschow se font remarquer par la profondeur de la pensée, par la noblesse et la gravité du style ; le chevalier J. Aal a publié cette année un ouvrage d'économie politique intitulé : *Le temps présent et l'avenir*. L'auteur y discute les intérêts financiers et commerçants de la Norwége et de Danemarck. La prospérité de ce dernier état s'en va croissant chaque année : l'agriculture y a fait des progrès immenses ; jamais le commerce n'a été plus actif, plus lucratif ; la banque nationale se verra bientôt en état de racheter tous ses billets, ce qui était dès le principe le but de son institution.

La *Gazette littéraire danoise* est le plus ancien journal qui existe à Copenhague. Depuis l'année dernière, M. Œhlenschlæger, le plus célèbre parmi les poètes danois vivants, publie un recueil périodique, intitulé *Prométhée*. Les articles qu'il contient sont tous de la plume de l'éditeur, et s'occupent exclusivement du théâtre et de l'art dramatique. Le *Recueil mensuel de la Littérature*, qui paraît sous la direction de quelques professeurs de Copenhague, et qui vient d'atteindre sa cinquième année, offre un tableau plus complet du mouvement intellectuel de la nation.

Les *Dramatike Scenes* (scènes dramatiques) de M. Bredche, en six volumes, ne forment qu'un drame que l'auteur a terminé cette année. Nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse détaillée de cette vaste composition, qui a coûté à l'auteur plus de douze ans de travail, et porte l'empreinte d'un talent vigoureux et original. *Le Siége de Maestrich*, tragédie, par M. Hauch, a été traduit en allemand.

Parmi les productions qui ont fait quelque sensation dans la capitale, nous citerons encore *la Danseuse*, poëme satirique, dont l'auteur garde l'anonyme ; *les Nouvelles de Blicher*, ministre protestant dans le Jutland, qui ont été traduites en allemand ; le second volume du *Cours de Littérature danoise*, de Molbech, etc.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE.

Parmi les améliorations introduites dans le service intérieur de la bibliothèque royale, il faut citer l'établissement d'une salle spéciale de lecture, destinée aux travailleurs, aux gens d'étude, et absolument distincte des autres grandes salles, qui restent libres aux visites des curieux.

On a réuni dans cette *salle de lecture* un nombre de livres suffisant pour l'usage habituel des lecteurs, ceux qui sont le plus souvent et presque exclusivement demandés, tels que les grammaires et dictionnaires des diverses langues, les traités élémentaires et généraux de toutes les sciences, les meilleures éditions et traductions des auteurs classiques anciens et modernes, les meilleurs ouvrages d'histoire et de littérature, les biographies, les différents voyages et les principaux polygraphes de tous les pays.

Une bibliothèque usuelle de 25,000 volumes, ainsi composée, suffit à la plupart des demandes ; et les personnes qui fréquentent la bibliothèque peuvent maintenant trouver sous leur main les livres dont elles ont besoin, sans qu'il soit nécessaire d'attendre, comme autrefois, que l'ouvrage ait été trouvé dans les immenses salles où il était comme perdu.

La nouvelle salle a été pratiquée en dehors des grandes galeries, dont elle est séparée par une belle cloison vitrée, qui permet aux curieux de voir les travailleurs sans les déranger. On y arrive par un escalier commode et distinct de ceux qui conduisent aux galeries. Elle est longue de 100 pieds, sur 25 de large : ce qui permet d'y admettre au moins 150 personnes. Le nombre habituel de lecteurs dans les anciennes salles n'était jamais plus de 120 à la fois. L'hiver prochain, un calorifère sera établi dans la salle d'étude ; et l'on aura ainsi remédié à un grave inconvénient qui éloignait de fait le public de la bibliothèque royale pendant plusieurs mois de l'année.

Un autre avantage qu'offre cette nouvelle disposition du local, c'est une surveillance plus réelle et plus facile de la part des employés de la bibliothèque. Autrefois, les lecteurs, disséminés dans toutes les salles et éloignés les uns des autres, ne se faisaient pas souvent scrupule d'endommager les collections, soit en mutilant les estampes, soit en emportant des portions d'ouvrage ou de volume. Maintenant de pareils abus ne sont plus à craindre, et la reconnaissance publique en sera redevable au nouveau règlement adopté par la bibliothèque royale.

Il a donné lieu à beaucoup d'autres améliorations. Nous les ferons connaître ne fût-ce que pour servir d'exemple aux établissemens semblables qui existent en province.

NOUVELLES.

La société polonaise des études, établie à Paris le 29 novembre 1833, dans le but de s'occuper exclusivement de l'instruction des réfugiés polonais, vient de publier son premier compte rendu, par lequel nous apprenons, 1° qu'une école polonaise d'enfants émigrés se trouve déjà établie à Nancy ; 2° que trente des réfugiés polonais, possédant des connaissances fort étendues, se trouvent placés dans des instituts, fabriques et écoles d'applications ; 3° que beaucoup d'entre les réfugiés polonais ont obtenu de la société des secours nécessaires pour se vouer à un état quelconque. La société est présidée par le prince Adam Czartoryski.

— La commission établie dans le département de la Seine, pour examiner les aspirants aux brevets de capacité, tant pour l'instruction primaire supérieure que pour l'instruction primarie élémentaire, ouvrira les examens le 5 mai prochain, au chef-lieu de l'académie de Paris, rue de Sorbonne, n° 11. Elle n'examinera que les candidats ayant leur domicile légal ou ayant étudié dans le département de la Seine. Les examens seront publics et dureront cinq jours. Les aspirants devront se faire inscrire avant le 5 mai au secrétariat de l'académie. Ils auront à produire leur acte de naissance.

— Une grave maladie vient de forcer M. le docteur Dunal, doyen de la faculté des sciences de Montpellier, d'interrompre ses fonctions et son enseignement dans cette faculté. Les médecins ont pensé qu'il avait besoin, pendant quelque temps, des plus grands ménagements, et que, pour l'arracher tout-à-fait à ses livres et à ses études, il était nécessaire qu'il voyageât. M. le ministre de l'instruction publique lui a accordé en conséquence un congé jusqu'à la fin de l'année classique. M. Dunal doit en profiter pour visiter les Alpes, aussitôt que sa santé lui permettra d'entreprendre ce voyage. Le cours de botanique à la faculté de Montpellier restera vacant jusqu'au retour de M. Duval. Mais cette absence ne sera point perdue pour la science. M. Duval se propose de recueillir toutes les productions naturelles qu'il pourra rencontrer dans son voyage.

— Le congrès scientifique fondé par M. Caumont en 1833, et qui fit sa première réunion à Caen au mois de juin dernier, doit cette année s'assembler à Poitiers vers le milieu de septembre. M. de La Fontenelle en sera le secrétaire général.

— M. Desnanot a récemment observé à Clermont-Ferrand un *parhélie*, et en a relaté les circonstances dans le dernier numéro des *Annales de l'Auvergne*. On sait que ce phénomène consiste dans l'apparition de deux soleils qui se lèvent à la fois dans le même plan vertical. L'un de ces deux soleils n'est que l'image de l'astre vrai ; mais les rayons en sont également vifs et insoutenables à la vue. A mesure que le soleil vrai s'élève au-dessus de l'horizon, il se confond avec son image, qui disparaît enfin totalement, et bientôt il ne reste plus de traces du parhélie.

— On lit dans un journal : Une solennité qui n'est pas sans quelque importance pour la littérature, se prépare au parc Soubise (Vendée) : il est question de représenter au château, le 1er mai, la tragédie d'*Holopherne*, composée par la vicomtesse de Rohan, mère de Catherine, dont Henri IV fut l'amant. Cette pièce, fort peu connue, n'a pas été jouée depuis le siége de La Rochelle ; probablement qu'avec le manuscrit on aura trouvé aussi des spectateurs pour le comprendre.

— M. Xavier Progin a écrit d'Athènes une lettre à l'académie des sciences où il annonce qu'il s'occupe depuis cinq mois de diverses machines, dont la principale serait destinée à faire marcher les bateaux à vapeur sans charbon ni agents chimiques. Il fertilise à cet effet la chaleur engendrée par le frottement de deux corps. Le 14 janvier dernier, dans une réunion tenue chez le prince Caradja, l'auteur a présenté une machine qui sert à faire cuire simultanément des œufs, de la pâte, de la viande, à faire bouillir de l'eau et du lait pour du café, du thé et autres choses, et même pour les bains. Dans l'intervalle de quelques minutes, il a pu offrir à la société des œufs parfaitement cuits. Le procédé de l'auteur consiste à frotter un piston dans un tube métallique, ou la surface extérieure de ce tube par un manchon fait avec des tresses de coton, recouvertes de lisières de drap ou d'une épaisse couche de laine.

— On lit dans le *Courrier de la Meuse* : Un journal annonce que les évêques de Belgique, d'accord avec la commission d'instruction, ont choisi la ville de Louvain pour y placer leur université. Nous croyons que ce journal n'est pas trop bien informé, et que sa nouvelle est au moins prématurée. Les évêques n'ont peut-être pas choisi le local jusqu'à présent. Que la ville de Louvain puisse leur convenir aussi bien et mieux que tout autre, nous n'en doutons guère, mais, pour choisir cette ville, il faudrait qu'ils fussent d'abord sûrs de la suppression de l'université qui s'y trouve ; or, c'est de quoi le gouvernement lui-même n'est pas certain. C'est la loi sur l'instruction publique qui en décidera, et cette loi ne sera probablement pas discutée avant le mois de juillet.

— Dans une réunion de la société archéologique de Rome, le célèbre antiquaire Visconti a lu une dissertation fort intéressante sur la *Nécropolis*, ou ville funèbre de Cervateri, qu'il vient de visiter, et qui jusqu'à ce jour n'avait pas été décrite. Pour donner une idée des objets curieux qui se trouvent dans cette immense réunion de tombeaux, M. Visconti a mis sous les yeux de la société une tasse représentant Jason presque englouti par le serpent gardien de la toison d'or, et délivré par l'intervention de Minerve. Cette version, si différente de celle qui a été adoptée par tous les auteurs grecs et latins, atteste la grande antiquité de l'ouvrage, et prouve que les arts fleurissaient en Italie long-temps avant qu'ils eussent été apportés en Grèce.

— Lundi dernier, M. Spring Price a demandé à la Chambre des communes qu'il fût alloué à S. M. B. une somme de 20,000 livres (500,000 fr.) pour être ajoutée aux souscriptions particulières qui ont pour objet d'élever, sur divers points, des écoles destinées à l'éducation des enfants des classes les plus pauvres ; et cette demande a été accordée par la Chambre avec acclamation.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. Paul Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. JEUDI 24 AVRIL 1834. N° 50.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

LITTÉRATURE LATINE.

NOUVELLE ÉDITION DE VARRON, PAR OTTFRIED MULLER.

M. Terentii Varronis de lingua latina librorum quæ supersunt emendata et annotata à Carolo Odofredo Muellero. Anno MDCCCXXXIII. Veneunt Lipsiæ in libraria Weidmanniana.

Premier article.

Les critiques conviennent que de tous les monuments de l'antiquité classique, il n'en est aucun qui nous soit parvenu plus mutilé, plus défiguré, que le traité de Varron *de lingua latina*. Avant le travail de M. Spengel, il était en quelque sorte impossible de le lire; presque à chaque pas des lacunes plus ou moins longues, des phrases tronquées, des phrases interpolées, des transpositions de mots, de pages, des corrections ou vides de sens ou tellement modernes, tellement hasardées, qu'elles prêtaient au plus savant des Romains des anachronismes ou des absurdités. Il fallait tout le courage d'un critique allemand, pour ne pas reculer devant ces difficultés presque insurmontables; il fallait toute l'érudition, toute la sagacité de MM. Spengel et Ch. Ottfried Müller pour en triompher, je ne dis pas au point de nous donner le texte même de Varron, mais du moins de réhabiliter et de replacer au rang qu'il mérite, dans la bibliothèque des philosophes, un ouvrage précieux, dont auparavant il était très difficile de faire usage. Après une lecture attentive de cette nouvelle édition, je ne doute pas qu'on n'applaudisse au témoignage que le dernier éditeur se rend à lui-même et à son devancier lorsqu'il dit à la fin de sa préface, que, pour faire disparaître les fautes qui peuvent encore défigurer le traité *de lingua latina*, et pour nous rendre en quelque sorte le texte pur de Varron, il ne faut plus qu'un pas aussi décisif que celui qu'il vient de faire lui-même en suivant les traces de M. Spengel.

Je ne parlerai pas de l'édition que nous devons à M. Spengel et qui seule a rendu possible celle de M. Müller. Je me contenterai de redire avec l'auteur des Antiquités étrusques, que pour certaines parties du travail, il n'y avait plus qu'à glaner après une moisson comme celle de son savant prédécesseur.

Je me proposais d'abord, pour but unique, de faire connaître l'ouvrage même de l'auteur latin, dont nous ne retenons généralement que quelques étymologies plus ou moins ridicules, plus ou moins absurdes à nos yeux, quelques phrases que nous traitons de barbarismes, quelques tours anti-cicéroniens, et qui cependant est précieux sous plus d'un rapport, et mérite d'être étudié consciencieusement. Mais je viens de relire la préface ou plutôt la savante dissertation qui sert de préface au travail de M. Müller, et je crois qu'il ne sera pas sans intérêt de le suivre dans l'histoire critique de son auteur. D'ailleurs, c'est justice; pour bien apprécier tout ce qu'il a fait, il faut savoir avant tout ce qu'il y avait à faire.

Varron, qui avait soutenu avec courage le parti de Pompée en Espagne et en Grèce, revint à Rome après la bataille de Pharsale (an de Rome 706), et étranger aux affaires, regrettant le temps que la politique et les armes avaient enlevé à ses savants travaux, il se livra de nouveau tout entier à l'étude. Il avait si bien oublié son patriotisme, ou plutôt il désespérait tellement de la liberté et du salut de la république, qu'il semblait être dans le port, tandis qu'à Rome, autour de lui, tout était naufrage et tempête (1). Cicéron nous apprend (2) que ce fut immédiatement après son retour que Varron forma le projet d'écrire son traité de la langue latine, et qu'il lui en promit la dédicace. L'orateur, pour ne pas rester en arrière avec son ami, pour le devancer même, se hâta de lui dédier ses *Académiques* où Varron est un des interlocuteurs. Mais malgré cette espèce de provocation, le public et Cicéron attendirent long-temps en vain les savantes recherches qui leur étaient promises. Ce fut surtout pendant les années de Rome 708 et 709 que Varron travailla à cet ouvrage si impatiemment désiré; du moins il est certain qu'il ne parut pas avant cette époque. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur deux ou trois passages de son traité. Dans le cinquième livre, § 100, il est question de la *Camelopardalis* (3) récemment amenée d'Alexandrie, et l'on sait que cet animal fut donné en spectacle aux Romains par César, dans les jeux du cirque célébrés après sa victoire sur Pharnace (an de Rome 707). Ailleurs (liv. VI, 22), en parlant des saturnales et des opales, l'auteur suit le calendrier de César, et ce ne fut qu'en l'année 708, appelée *annus confusionis*, que le dictateur corrigea les fastes. Dans une lettre à Atticus, écrite en 709, Cicéron se plaint de la lenteur de Varron qui ne lui a pas encore envoyé le traité promis et qui, comme un autre Callipide, est toujours en mouvement sans avancer d'une coudée (4). Ce passage prouve jusqu'à l'évidence que la partie de l'ouvrage dont la dédicace était promise à Cicéron, c'est-à-dire l'ouvrage tout entier, moins les trois premiers livres, n'était pas encore publiée l'an de Rome 709. L'introduction des *Académiques* nous apprend en outre qu'à cette époque les trois premiers livres dédiés à Septimius étaient eux-mêmes encore dans les *scrinia* de l'auteur; car autrement comment Atticus, qui figure avec Varron dans ce dialogue, lui reprocherait-il le long silence de sa muse (5)? Si les trois premiers livres n'étaient pas encore publiés en 709, on ne peut guère supposer que l'ouvrage entier l'ait été avant la mort de Cicéron, arrivée vers la fin de 711; car il se composait de vingt-quatre livres, et nous savons avec quelle lenteur, avec quel soin scrupuleux travaillait Varron (6). Après la mort de Cicéron, il lui fut, pour ainsi dire, impossible de songer encore à les faire paraître; car il fut proscrit de même que son illustre ami et obligé de se tenir long-temps caché pour échapper à la mort, comme l'atteste Appien dans son quatrième livre des guerres civiles (7). Varron lui-même, dans un passage cité par Aulu-Gelle, nous apprend que jusqu'à l'âge de 78 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an de Rome 715, il avait composé 490 livres, *libros*, dont un bon nombre disparut lors du pillage de sa bibliothèque et de ses papiers au moment où il fut proscrit (8). Après cela, n'est-il pas permis de supposer que le traité de la langue latine qui, selon toutes les probabilités, n'avait pas encore paru à cette époque, fut au nombre des livres soustraits, qu'il tomba entre les mains de quelque connaisseur et fut publié sous une forme que Varron ne lui aurait pas laissée s'il eût conservé le manuscrit, s'il lui eût été permis d'y mettre la dernière main? Cette opinion, qui me paraît fort vraisemblable, rend raison de tout ce qu'il y a d'imparfait dans ce traité qui est évidemment l'ouvrage de Varron, mais un ouvrage non arrêté et auquel l'auteur se proposait peut-être de consacrer encore plusieurs années.

Cette opinion fût-elle moins fondée, on serait encore heureux de trouver ce moyen de sauver la réputation de Varron, et de concilier

---

(1) *His tempestatibus es prope solus in portu.* Cic. ad fam. IX, 6.

(2) Ad Atticum. XIII, 12.

(3) D'après Auge-Politien, cet animal, décrit par Pline le naturaliste, ne serait autre chose qu'une girafe : *De camelo pardali quæ vulgo girafa dicitur*... Miscell. III.

(4) *Biennium præteriit, quum ille* Καλλιππίδης *assiduo cursu cubitum nullum processerit.* Ad Atticum; XIII, 12.

(5) *Silent enim diutius musæ Varronis quam solebant : nec tamen istum cessare, sed celare, quæ scribat, existimo.* Acad. post. I, 1.

(6) *Quam tu tardius faceres, id est, ut ego interpretor, diligentius*... Cic. ad famil. IX, 8.

(7) B. C. IV, 47.

(8) *Se quoque jam duodecimam annorum hebdomadam ingressum esse : et ad eum diem septuaginta hebdomadas librorum conscripsisse. Ex quibus aliquammultos, cum proscriptus esset, direptis bibliothecis suis, non comparuisse.* Gell. III, 10.

les imperfections de son travail avec l'admiration de Cicéron, avec les éloges de ses concitoyens qui l'avaient proclamé le plus savant des Romains (1). Et certes ce ne pouvait être un titre usurpé; il avait trop écrit, il avait donné trop souvent à son siècle l'occasion de le juger. D'ailleurs nous-mêmes ne faisons-nous pas une différence entre le style plus élégant et plus travaillé de l'autre ouvrage qui nous reste de lui, sur l'économie rustique (*de Re rustica*), et la diction beaucoup moins soignée, beaucoup moins soutenue de celui qui nous occupe. Et même, sans parler du style, si ce travail eût été définitivement arrêté, s'il eût été publié par Varron lui-même, y trouverions-nous ces passages où l'orateur répète mot pour mot ce qu'il a déjà dit dans un livre précédent; ces contradictions, dont on peut très bien s'expliquer la cause, mais dont certainement l'ouvrage n'aurait pas conservé de traces, si les triumvirs ne nous eussent envié ce chef-d'œuvre, comme ils nous ont privé de tout ce que promettait encore la vieillesse de Cicéron? Ailleurs on remarque des additions que l'auteur aurait plus tard fondues dans le texte, mais qui, dans l'état où le livre nous est parvenu, sont parfois inintelligibles. Par exemple, comment se rendre raison du passage suivant, sur les amphibies (v. 78), si l'on ne conjecture avec M. Ottfried Müller, que les mots: *a quo Græci* jusqu'à *ἀμφίβια* avaient été écrits à la marge par Varron, pour entrer plus tard dans le texte, au moyen de quelques changemens, de quelques suppressions.

Sunt etiam animalia in aqua quæ in terram interdum exeant, alia Græcis vocabulis ut polypus, hippopotamus, crocodilus, alia Latinis ut rana, anas, mergus, e quis rana, etc.; à quo Græci ea quæ in aqua et terra possunt vivere vocant *ἀμφίβια*.

Si l'on croit que cette addition soit une glose et n'appartienne pas à Varron, je renvoie à l'autre exemple (X, 5), cité par l'éditeur, et au sujet duquel il est à peine possible de conserver le moindre doute. Ces preuves suffisent pour changer presque en certitude la conjecture de M. Ottfried Müller, et il n'est pas besoin de parler du septième livre qui est plutôt un choix de matériaux, une suite de citations incohérentes, de phrases poétiques entassées sans ordre, qu'une dissertation sur le style de la poésie ou, si l'on veut, sur les mots poétiques.

Supposons, pour un moment, que le traité de la langue latine nous soit parvenu dans l'état où il devait être lorsqu'il fut enlevé à Varron et livré au public: la tâche du critique serait déjà fort difficile, et il faudrait une intrépidité plus qu'ordinaire pour tenter de vaincre tous les obstacles; mais ce ne sont pas là les seules difficultés, et nous serions heureux de posséder l'ouvrage tel qu'il est sorti des *scrinia* de l'auteur. Les manuscrits qui nous restent remontent tous évidemment à la même source et à une source très-corrompue; on y remarque les mêmes lacunes, les mêmes transpositions, les mêmes fautes ou du moins des fautes qui portent sur les mêmes mots, sur les mêmes passages, et que l'on peut s'expliquer par les abréviations qui se rencontraient sans doute en grand nombre dans le manuscrit primitif. Il est probable encore que ce manuscrit était écrit en caractères fort antiques et parfois illisibles pour les scribes qui en ont extrait les copies qui nous restent. Il serait trop long de suivre le savant éditeur dans le développement de ces diverses difficultés et dans le reste de l'histoire critique de son auteur. Je crois en avoir dit assez pour donner une haute idée du courage des critiques qui ont essayé de porter la lumière dans ce chaos; et je renvoie à la préface de M. Müller ceux à qui ces indications sommaires ne suffiraient pas.

Dans un second article, nous parlerons de l'ouvrage même de Varron, et en particulier de ses *étymologies*.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Caractère fiscal du gouvernement en 1300. — Les guerres de Flandre. — Physionomie industrielle et matérialiste de cette province. — Sa position géographique. — Philippe-le-Bel s'en rend maître. — Révolte de Bruges. — Soulèvement à Gand. — Bataille de Courtray. — Les Français remportent la victoire de Mons-en-Puelle.

En 1300, il y eut en France, pour la première fois, un gouvernement et un peuple. Cela ne commença pas sans de grandes douleurs; en effet, la vie commence par des douleurs. Le premier besoin de ce gouvernement était l'argent, et les crimes ne coûtaient pas pour en obtenir: aussi la haute cour fiscale, la chambre des comptes, acquiert une immense importance, c'était comme le cœur de l'état. Pressé par les agents du fisc, le peuple se venge sur ceux qui sont plus heureux que lui, sur les riches, ou bien sur les instruments de ses maux, sur les ministres du roi. On répand le bruit que les juifs empoisonnent les fontaines; le peuple se porte à leurs demeures; et dans une seule ville, à Chinon, cent-soixante de ces malheureux sont exécutés. A chaque avénement, le roi, pour gagner de la popularité, sacrifie au peuple les ministres ou les favoris de son prédécesseur pour des méfaits que les siens doivent recommencer. Au milieu de ces vengeances, les mœurs s'endurcissent, on s'accoutume à la vue du sang, et les exécutions deviennent plus fréquentes qu'à aucune autre époque.

Cependant le gouvernement s'aperçoit que la force brutale ne suffit pas; il conçoit le dessein de s'adresser à la volonté des sujets et il assemble les états-généraux, ou bien il vend les priviléges de communes et de bourgeoisie. «Dans le royaume des Francs, dit Louis le Hutin dans une ordonnance, il ne doit pas y avoir de serfs.» (Recueil des ordonnances des rois de France, in-f°, tom. 1.)

Pour avoir de l'argent, le gouvernement s'adresse au peuple; pour avoir des armées, il s'adresse à la noblesse; en sorte que les progrès de l'esprit nouveau sont ralentis par l'influence féodale. Cette époque n'est pas seulement une époque d'organisation intérieure, elle est aussi une époque d'action. Les habits se raccourcissent, signe assuré d'un changement dans les habitudes.

C'est sur la Flandre que les chevaliers français furent portés par le besoin de guerre qui les travaillait alors. La Flandre, ce pays des hommes laborieux, a eu pour destinée d'être constamment épuisée par des peuples étrangers moins laborieux, mais plus militaires, par la France, l'Espagne, la Hollande. Sur les deux rives opposées, en Angleterre et en Flandre, l'industrie, le commerce sont les mêmes, et pourtant les résultats ont été bien opposés. Tandis que l'Angleterre couvre le monde de ses produits, la Belgique en est encore à revendiquer son indépendance politique et la liberté de ses ports. Par le traité de 1748, Amsterdam avait obtenu la fermeture de l'Escaut et partant la mort d'Anvers; et l'on sait qu'un des points débattus le plus vivement dans les dernières négociations, est la liberté de l'Escaut. Le caractère industriel, et par conséquent matérialiste de la Flandre se reproduit dans ses arts, sa littérature, sa législation. Voyez les tableaux de Rubens! quel luxe de chairs! quelles formes vigoureuses et arrondies! quelle abondance de coloris! C'est une peinture sensuelle, une imitation forte parfois, même exagérée de la nature humaine: c'est le positif de l'art. Les Flamands réussissent dans le genre le plus voisin de la réalité, dans l'histoire. Froissard, le plus riche et le plus brillant narrateur, Comines, l'un des historiens les plus politiques et les plus profonds, étaient Flamands tous les deux. Dans la législation flamande, les femmes succédaient, car dans le commerce elles partageaient de bonne heure les travaux de leurs maris: la Flandre elle-même était un fief féminin, c'est-à-dire qu'un élément mobile devait *y prévaloir*; elle devait tomber aisément sous une domination étrangère.

A cette époque la France exerçait sur la Flandre une absorption puissante; elle l'attirait à elle, elle cherchait à se l'incorporer. Il y eut entre la Flandre et la France un hymen forcé, un mauvais ménage où la France était souvent battue. Sous Philippe-le-Bel la Flandre était passée, en vertu de la loi qui la régissait, au pouvoir d'un comte français. Ce seigneur apporta dans ce pays les habitudes violentes de la féodalité française, et méprisait les droits des communes. Les Flamands eurent recours à Philippe-le-Bel comme à leur suzerain. Celui-ci, par sa politique tortueuse, chercha à se rendre maître de ce comté. Il attira successivement, et sous plusieurs prétextes, tous les membres de la famille souveraine à Paris, et les retint dans sa tour du Louvre; puis, il fit occuper la province par ses hommes d'armes, bâtit des forteresses à Lille, puis à Gand, et enfin, étendant sur l'industrie son système d'odieuse fiscalité, exigea le tiers de la journée des ouvriers. C'était un moyen très sûr de leur faire prendre les armes. En effet, en 1302 les Vêpres Siciliennes se renouvellent à Bruges; 4,000 Français, dit-on, furent massacrés. A Gand le soulèvement ne fut pas aussi prompt; c'était une ville de fabricants qui par leur influence retenaient les ouvriers. Cependant dans toute la France on se réjouit fort de cette aventure, qui semblait livrer au pillage ces villes si riches et si commerçantes. La chevalerie française tout entière monta à cheval, et une armée de 60,000 hommes, commandée par Robert, comte d'Artois, frère du roi, et par Raoul de Nesle, connétable de France, se mit en marche, disposée à venger par le sang celui qui avait été répandu. La reine elle-même, qui, surpassée naguère en toilette par les femmes des marchands de Bruges, s'était écriée avec dépit: *Ici je ne vois que des reines!* avait fait jurer aux chevaliers qui portaient ses couleurs de tuer, non seulement les porcs, mais encore toutes les truies flamandes.

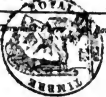
Cependant les Flamands se préparaient à la défense; ils choisirent pour leur chef un maître tisserand, borgne et contrefait, nommé Pierre König (le roi), et prirent pour mot de ralliement: *l'ami et le bouclier*. Dans l'armée royale régnait une sorte d'indécision. Le connétable voulait qu'on attendît. Le comte Robert d'Artois lui dit: Est-ce que vous avez peur de ces lapins? *Sire*, répondit le connétable, *si vous allez aussi loin que moi, bien loin vous irez*. En effet, le connétable s'élança avec la gendarmerie. Les Flamands venaient d'entendre la messe; ils avaient pris de la terre de la patrie et l'avaient portée à leur bouche: ils avaient communié avec elle. Le carnage des Français fut effroyable. Pour en juger par un seul exemple, un moine se vanta d'avoir tué 40 cavaliers et 140 fantassins.

En 1304 le roi essaya de prendre sa revanche à la bataille de Mons-en-Puelle. Cette fois toutes les villes prirent part au combat. Un des généraux flamands, marchand de poissons, alla déguisé dans le camp français, et remarqua qu'à une certaine heure tout le camp prenait son repas. A cette heure les Flamands l'attaquèrent à l'improviste; mais à la vue des richesses qu'il contenait leur esprit mercantile se réveilla, et ils se mirent à piller. Pendant ce temps les Français montèrent à cheval, surprirent l'ennemi à leur tour, et remportèrent une sanglante victoire, qui fut suivie d'un traité par lequel plusieurs villes étaient cédées à la France.

Cependant le comte de Flandres voyait toujours son autorité entravée par la constitution libre de ces riches et puissantes cités. L'intervention de la France lui avait été inutile; il essaya une autre politique et voulut affaiblir ces richesses en disséminant le commerce qui les produisait, en favorisant le port de l'Ecluse pour l'opposer à Bruges. Cependant il n'osait lutter de front avec cette puissante commune et donna le port de l'Ecluse au comte de Namur. Il accorda en outre aux habitants de la campagne le droit de fabriquer le drap, industrie dont les villes avaient eu jusqu'alors le monopole. Les habitants de Bruges prirent les armes, allèrent brûler l'Ecluse et interdirent aux campagnards la fabrication du drap. Le comte, chassé dans cette lutte, se réfugia aux pieds de Philippe-de-Valois, son suzerain, qui lui accorda une armée pour reconquérir ses états. Cette fois encore Gand trahit la cause commune; les Flamands vaincus perdirent 15,000 hommes, et après la victoire ils furent décimés par la cruauté du comte de Flandres.

A partir de cette époque les villes flamandes s'affaiblissent et de nouvelles cités s'élèvent. En effet, les priviléges communaux, la prédominance des villes sur les campagnes, devaient tomber avec le moyen âge; car ils ne pouvaient fonder la liberté moderne; aussi au quatorzième siècle les rois combattant l'influence communale, non pas il est vrai dans les intérêts de l'égalité, mais dans ceux de la noblesse. En 1287 des lettres du roi permirent aux nobles de rechercher dans les villes ceux de leurs serfs qui s'y étaient réfugiés.

(1) [illegible] Romanorum eruditissimus. Quintil. X, 1, 95.



COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Théocratie Égyptienne. — Sources historiques. — Moïse. — Hérodote. — Diodore de Sicile. — Religion de l'Égypte. — Système de l'émanation. — Polythéisme grec.

Avant d'aborder l'étude de la théocratie égyptienne, M. Lerminier a cherché quelles étaient les sources à consulter pour l'histoire d'Égypte. D'abord Moïse, qui a deux faces, l'une égyptienne, l'autre divine, et qui a combiné sa personnalité et la nationalité juive, dont il était le représentant, avec les doctrines égyptiennes dont il était imbu. Mais Moïse n'est pas seulement un historien, c'est un législateur; il est moins né pour conter l'histoire que pour la faire. Après avoir dit quelques mots sur l'insuffisance des documents fournis par Manéthon, M. Lerminier est arrivé à Hérodote dont il a analysé très au long les deux premiers livres. nous renverrons à l'auteur grec lui-même, ce merveilleux conteur encore engagé dans l'épopée des premiers temps. Hérodote a vu tout ce qu'il pouvait voir, entendu tout ce qu'il pouvait entendre, et rapporté dans toute leur naïveté les récits et les faits recueillis dans ses longs voyages. On sait que les découvertes de la science moderne ont confirmé la vérité des détails qu'il nous a transmis, et que tous les prodiges de son histoire ont été retrouvés par nos grenadiers dans l'expédition d'Égypte; du reste l'histoire est encore trop neuve, trop surprenante pour Hérodote; il ne généralise pas, il prend ici et là, entasse pêle-mêle les ibis, les crocodiles, les rois, les prêtres etc., etc.; mais c'est un admirable narrateur. M. Lerminier a passé ensuite à Diodore de Sicile, venu environ 400 ans plus tard. Diodore de Sicile a voulu récapituler tous les faits dans son récit, il a eu l'idée d'une histoire universelle. Non pas qu'il ait un grand système, des vues profondes; ce n'est pas une intelligence du premier ordre, mais il est digne de l'étude et de la considération des savants; c'est une sorte de neutralité historique, un témoin véridique auquel on peut croire.

Cela posé, recherchons si le développement historique d'une religion n'est pas autre chose que l'évolution normale des véritables lois de l'humanité; étudions comment s'est formée une des plus anciennes religions de la terre. Nous suivrons d'abord la mythologie égyptienne dans toute sa naïveté historique, telle que nous la trouvons dans Hérodote et Diodore de Sicile; puis dans son intelligence philosophique avec les interprétations du génie alexandrin. Diodore de Sicile raconte que les Égyptiens se regardaient comme les premiers hommes, les premiers inventeurs de l'agriculture. En face du merveilleux spectacle de l'univers qui se déroulait à leur yeux, ils admirèrent surtout l'éclat éblouissant des astres, et leurs premières divinités furent Osiris et Isis; Osiris qui représente le soleil, et Isis qui représente la lune. Du mariage d'Osiris et d'Isis naquirent cinq dieux, Bacchus, Cérès, Typhon, Apollon, Vénus. Puis vint Mercure, qui inventa les premiers caractères, forma une langue exacte, complète, régla les sacrifices, et donna les premiers principes de l'astronomie. On lui doit encore la lutte, la danse, et la lyre à trois cordes, dont les trois tons représentent trois saisons de l'année: le grave, qui représente l'hiver; le moyen, le printemps; et l'aigu, l'été. Sans entrer dans tous les détails fabuleux de cette mythologie, nous dirons qu'Osiris voulut voyager et parcourut la terre. Il fit élever des digues, des écluses pour le Nil, et pénétra jusqu'aux Indes. Puis il fut tué par son frère Typhon qui le coupa en vingt-six morceaux. Isis, aidée de son fils Horus, défit le meurtrier de son époux dans deux batailles rangées, et le tua.

Voilà dans toute sa simplicité la mythologie égyptienne. Si maintenant nous avons recours aux interprétations alexandrines et néoplatoniciennes, nous voyons que l'égyptianisme reconnaissait huit dieux supérieurs dont les noms ont pu varier, mais qui représentaient le principe du jour, la nuit, le feu, l'humidité, le ciel, la terre, le soleil et la lune. Tels étaient les huit dieux primordiaux, lesquels donnaient naissance à douze autres dieux, au-dessous desquels venaient se ranger sept dieux inférieurs qui formaient ainsi le système complet de la théogonie égyptienne. Ce qui d'abord frappe l'homme sur la terre, c'est le spectacle de la nature extérieure: elle produit sur tous ses sens l'impression la plus vivante et la plus énergique. Aussi la nature est-elle la première source de la religion. Il ne faut donc pas s'étonner que le soleil et la lune soient au nombre des dieux; et même les huit dieux primordiaux de l'Egypte ne représentent-ils pas l'ensemble des éléments? Cela ne suffirait pas toutefois pour animer un système, pour remplir les imaginations. Il faut arriver à la notion du tout, de l'unité par des abstractions et des épurations successives. Tout ce qui portera le caractère de grandeur, le fleuve qui féconde les campagnes, le législateur qui harmonise les sociétés, sembleront des émanations du principe divin. Mais il était impossible que cette influence propice de la divinité ne parût pas troublée; à côté d'Osiris, principe du bien, se trouve une négation formidable, le principe du mal personnifié dans Typhon, le mauvais frère, le meurtrier; la nuit qui succède au jour. L'un est le dieu de la lumière; l'autre, celui des ténèbres. Et l'on conçoit bien que l'Egypte soit arrivée à une religion pareille, l'Egypte fertile et marécageuse, resserrée sur les bords du Nil entre les rochers et les sables, et noyée dans les eaux fangeuses du Delta. La grande opposition du bien et du mal dut de bonne heure y frapper les esprits. Au sein même du grand fleuve qui ne la sauve qu'en l'inondant, nagent les immenses crocodiles, emblèmes de Typhon. L'égyptianisme reposait donc sur l'idée de l'émanation qu'on retrouve dans les profondeurs de l'Inde. Or que faut-il à l'émanation pour se produire? Rien que le temps. La notion chronologique était indispensable à ce peuple, d'ailleurs tout occupé de l'observation des astres, pour étudier l'ordre des saisons, et les débordements du Nil auquel tenait son existence. Aussi voyons-nous les dieux apparaître successivement comme le témoignent Hérodote et Diodore. Après Osiris et Isis vient Hermès, principe de l'intelligence et de la sociabilité. Qu'est-ce à dire? Hermès représente l'action de l'homme sur le climat, la lutte de l'homme contre la nature; cela est si vrai, qu'on lui attribua l'invention de l'écriture et le perfectionnement de la langue: c'est l'idée qui se pose sur le monde matériel. Du reste nous pouvons avoir une idée de l'égyptianisme par un symbole, celui de la pyramide, large à sa base, effilée à son sommet; c'est l'image de ce monde où les démons, les hommes et les animaux s'entassent et s'accumulent pour s'élever jusqu'à Dieu; c'est l'affirmation du ciel qui pèse sur la terre. D'ailleurs ce grand culte de la lumière et des ténèbres, de la vie et de la mort, n'apparait-il pas éclatant dans les pyramides et les nécropoles? Ces tombeaux gigantesques, ces magnifiques monuments du trépas ne nous révèlent-ils point la pensée profonde de l'Egypte? On emportait en mourant la pensée d'un long voyage. On jugeait les hommes et les rois au moment où ils descendaient dans la tombe, et l'histoire n'était ainsi qu'un grand acte religieux. On sait que tous les prêtres égyptiens étaient savants dans l'astronomie, premier besoin d'un peuple qui ne pouvait vivre sans savoir à un jour, à une heure près, l'époque des semailles, de la récolte, et des débordements de son fleuve; c'était aussi le voile et la manifestation d'un culte supérieur, car les astres étaient des dieux, et la science servait d'appui, de vestibule et de symbole à la religion. Dans ce grand système de l'émanation, où la mort sortait de la vie et la vie de la mort, tout fut personnifié, jusqu'aux animaux les plus vils, jusqu'aux plantes, jusqu'aux pierres elles-mêmes; si bien que tout était dieu excepté Dieu lui-même, suivant la parole de Bossuet.

L'idée religieuse était la vie de l'Egypte; il fallait que cette idée se traduisit sous toutes les formes; de là, dans cette société organisée en théocratie, un matérialisme complet, du moins pour la foule. Mais si la religion était assez forte pour produire un pareil développement, ne devait-elle pas, dans la tête des penseurs, devenir ce qu'il y avait de plus idéal, de plus abstrait dans son essence? Au-delà d'Osiris et d'Isis et de tous les dieux restait toujours le grand inconnu, le grand problème inscrit au fond des Pyramides et des tombeaux. L'égyptianisme est donc une émanation de Dieu sur la terre, une émanation immense, inépuisable: la nature est comme une immense échelle par laquelle Dieu descend jusqu'à l'homme. Eclairons cette idée par son contraste le plus vif, par le polythéisme. De même que la société égyptienne avait été surtout frappée du spectacle de la nature, la société grecque fut surtout préoccupée de l'homme. La société égyptienne avait pensé que Dieu descendait jusqu'à l'homme sous toutes les formes, la société grecque pensa que l'homme héroïque s'élevait jusqu'à Dieu. Au lieu de baser la religion sur l'émanation, elle la basa sur l'apothéose. Alexandre se fit Dieu, et lorsque le grand-prêtre des Juifs lui annonça que sa venue était prédite, il ne s'étonna pas. L'émanation était une idée plus profonde et plus vraie; l'anthropomorphisme témoignait davantage de la liberté et de la personnalité humaines. L'incarnation fut comme le point de rencontre de ces deux grands systèmes, et satisfit les besoins moraux et religieux de l'humanité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 21 avril.

Discussion du budget du ministère de la guerre. — Débats relatifs au collége de la Flèche, à l'école de Saint-Cyr, à l'école royale polytechnique.

Une discussion importante s'est engagée, lundi dernier, à la chambre, au sujet des écoles militaires qui sont en dehors du ministère de l'instruction publique. Nous allons présenter à nos lecteurs le résumé des diverses opinions émises par les orateurs qui ont pris la parole dans cette circonstance.

Chap. XVI. *Ecoles militaires*, 2,925,000 fr.

La commission a proposé 109,100 fr. de réduction.

M. Auguis. Depuis le 11 octobre 1832 nous avons un ministère de l'instruction publique, ministère distinct, qui renferme ou doit renfermer dans ses attributions tous les établissements d'instruction publique. Cependant lorsque je parcours avec quelque attention les diverses attributions de chaque ministère, quel n'est pas mon étonnement lorsque j'aperçois qu'il n'est aucun ministère qui n'enlève à M. le ministre de l'instruction publique des attributions qui devraient nécessairement être de son domaine. C'est pourtant en examinant avec soin le budget du ministère de la guerre que j'ai cru m'apercevoir qu'il y avait dans ce ministère des établissements qui devaient nécessairement en être detachés. En effet, Messieurs, il y a dans le ministère de la guerre sept établissements d'instruction publique: écoles d'application, école d'état-major, école polytechnique, école de Saumur, école de Saint-Cyr, collége de La Flèche. On ne manquera pas de m'objecter, sans doute, que ces diverses écoles devant donner des officiers et des sous-officiers à l'armée, il est naturel qu'elles relèvent de M. le maréchal ministre de la guerre. Mais, Messieurs, cette objection tombe d'elle-même, si vous voulez faire attention que les écoles de droit qui sont justement, selon moi, dans les attributions de M. le ministre de l'instruction publique, devraient, en acceptant cette distinction, rentrer nécessairement dans les attributions de M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice. Quant aux écoles de médecine et aux écoles de pharmacie, si vous suiviez la même marche, et si vous adoptiez le même plan, ce serait dans les attributions de M. le ministre de l'intérieur que vous devriez les placer, et non pas les laisser dans le domaine de M. le ministre de l'instruction publique. Il est vrai qu'on ne manquera pas de m'objecter qu'il fut un temps où l'école polytechnique était dans les attributions du ministère de l'intérieur; que plus tard on jugea à propos de l'en détacher pour le mettre sous l'administration du ministère de la guerre. Mais, Messieurs, je vous prie de vouloir bien vous rappeler qu'à l'époque où l'école polytechnique ressortait du ministère de l'intérieur, il n'y avait pas de ministère spécial de l'instruction publique. Ainsi je pense qu'aujourd'hui, en établissant les attributions distinctes qui devraient appartenir à chaque ministère, il serait important de retirer du ministère de la guerre l'établissement de l'école polytechnique, et de le replacer sous l'administration du ministère de l'instruction publique. J'en dirai autant de l'école de Saumur, et plus particulièrement du collége royal de La Flèche. En effet, les jeunes gens qui sont placés dans ces établissemens ne sont pas tous destinés à suivre la carrière militaire. Il en est beaucoup qui, après avoir achevé le cours de leurs études, sont appelés à rentrer dans la carrière civile. Messieurs, une somme de 335,000 fr. figure au budget pour cet établissement, c'est-à-dire que chacun des élèves placés par le gouvernement coûte une somme de 981 fr., tandis que si ces enfants étaient placés dans des colléges relevant de l'université, qui sont dans les attributions de M. le ministre de l'instruction publique, il y aurait par année et par élève une réduction de 123 fr.: c'est une somme peu considérable à la vérité; mais si on la multiplie pour 400 élèves et par année, il en résultera une somme énorme.

M. Auguis conclut par demander que la somme de 335,000 fr., qui est appliquée au collége royal de La Flèche, soit réduite d'une somme de 82,000 fr., avec laquelle l'université consentirait à élever ces jeunes gens, en attendant que ce collége soit enlevé au ministère de la guerre, pour être placé dans les attributions du ministère de l'instruction publique.

M. Passy, rapporteur. Messieurs, l'honorable M. Anguis propose une réduction de 80,000 fr. sur le chapitre des écoles militaires. Il l'a motivée sur l'avantage qu'il y aurait à faire passer dans les attributions du ministère de l'instruction publique l'école de La Flèche. Cette question a occupé plusieurs fois vos commissions, elles ont eu à ce sujet plusieurs conférences avec le ministre. Eh bien ! je dois déclarer que, quelque convenable que pût être la transmission de l'école de La Flèche aux attributions du ministère de l'instruction publique, il y a toujours eu à cela une grande difficulté ; c'est que M. le ministre de l'instruction publique ne veut point de l'école de La Flèche...

M. le ministre de l'instruction publique. C'est vrai ! (On rit.)

M. le rapporteur. Il y a dans le voisinage un collége royal, celui d'Angers. Dans l'état actuel on ne peut pas supprimer le collége de La Flèche ; peut-être plus tard, si l'on persistait dans cette intention, pourrait-on faire passer les jeunes gens dans des colléges royaux ; mais, je le répète, la difficulté à cet égard vient de M. le ministre de l'instruction publique.

M. le ministre de l'instruction publique. Il est très vrai qu'il serait impossible au ministre de l'instruction publique de faire rentrer le collége de La Flèche dans le cadre des établissements de l'université. Le ministre de l'instruction publique ne pourrait recevoir cette école que comme un nouveau collége royal. Or, il y a un collége royal à la porte de La Flèche, à Angers. Il serait impossible d'avoir deux colléges royaux ainsi rapprochés, je serais dans la nécessité de supprimer cette école.

M. de Tracy s'oppose à une réduction de 15,000 fr., proposée par la commission et qui porte sur le personnel de l'administration de l'école polytechnique. Il se plaint du système d'organisation de cette école, qui est, selon lui, tout à fait incompatible avec le régime militaire. Il s'élève contre le casernement, qui a pour résultat d'empêcher l'admission des jeunes gens capables, mais peu favorisés de la fortune, et de concentrer dans les services publics toutes les capacités qui se forment à cette école.

M. Arago. On vient de parler à cette tribune de plusieurs des écoles qui sont sous la dépendance de M. le ministre de la guerre ; je pense qu'il pourra vous être agréable de recueillir à ce sujet des détails précis d'une personne à laquelle on ne pourra du moins refuser quelque expérience. Il y a quatre écoles sous la dépendance de M. le ministre de la guerre, l'école d'artillerie et de génie de Metz, l'école de Saint-Cyr, l'école d'état-major et l'école polytechnique. Je commencerai par dire quelques mots sur l'école de Metz. Cette école est excellente, le cours de fortification qu'on y fait est au-dessus de tout éloge. La théorie et la pratique sont si heureusement associées dans le *cours de mécanique*, qu'on peut exiger des élèves, pendant leur campagne d'été, d'aller visiter les usines les plus compliquées du département de la Moselle, et de rédiger, sur ce qu'ils ont vu, des mémoires où sont évalués, EN NOMBRES, les moteurs employés, les pertes de force qui s'opèrent dans les différentes parties du mécanisme, et le produit final. Il n'est pas sans exemple que ces mémoires renferment des vues d'amélioration d'un intérêt réel. Le *cours d'artillerie*, récemment réorganisé, et qui renferme des questions si difficiles sur les effets de la poudre, sur la meilleure forme des armes de toute espèce, sur celle des affûts et des voitures militaires, etc., etc., a commencé aussi de la manière la plus brillante. Encore quelques efforts pour donner à certaines leçons une direction moins spéculative, moins éloignée des applications usuelles, et l'école de Metz, sous le rapport des études, laissera bien loin derrière elle tous les établissements du même genre qui aient existé dans quelque pays et à quelque époque que ce soit. Je voudrais pouvoir en dire autant de l'école de Saint-Cyr. Je ne la connais pas personnellement, mais j'ose affirmer que les études y sont extrêmement faibles. M. le ministre aura beaucoup d'améliorations à faire sous ce rapport. C'est peut-être ici l'occasion de prévenir M. le ministre de la guerre que les personnes chargées de rédiger le programme d'admission de l'école de Saint-Cyr, y ont introduit des questions qui ne devraient pas y figurer. Je prie la chambre de me pardonner si j'emploie des termes techniques, mais je ne puis pas m'empêcher de faire remarquer qu'il est vraiment déraisonnable de demander à des jeunes gens dont les études se sont arrêtées aux équations du premier degré, l'extraction de la racine cubique d'un polynome. Voulez-vous comprendre, Messieurs, ce que c'est qu'une pareille question ? en voici le moyen : Je demandais ces jours derniers à un des plus habiles géomètres de l'Europe s'il avait eu dans sa vie occasion d'extraire la racine cubique d'un polynome ; sa réponse a été négative : et voilà cependant ce que doivent savoir les candidats de l'école de Saint-Cyr. Vous le voyez, Messieurs, les programmes de Saint-Cyr sont rédigés avec trop peu de soin.

Quant au casernement de l'école polytechnique, l'orateur regarde cette mesure comme indispensable dans l'intérêt même du progrès des études. Si les élèves, dit-il, se trouvaient chaque jour en contact avec les événements, avec les passions politiques, ils ne pourraient que bien difficilement se soustraire à leur influence, et leurs études en souffriraient beaucoup. En outre, des relevés statistiques prouvent que depuis le casernement la mortalité y est trois fois plus faible. Quant à la capacité et à l'instruction des élèves, elle n'est point déchue depuis que cette mesure a été prise, tout au contraire. La question du nombre des jeunes gens à admettre dans cette école, continue l'orateur, n'est pas moins importante. Comme la plupart d'entre eux se destinent à des services publics, si l'on en admet un nombre qui dépasse celui des places disponibles, on risque d'en décourager beaucoup. M. le ministre de la guerre, a dernièrement annoncé qu'il serait admis 150 élèves, et il n'y avait que 120 places disponibles. C'est là une mesure qui peut avoir des suites funestes. Je prie M. le ministre d'y apporter une sérieuse attention, et de vouloir bien consulter à cet égard le conseil de perfectionnement.

Quant à la translation de l'école polytechnique dans les attributions du ministre de l'intérieur, je dirai, sans me prononcer formellement sur cette question, que plusieurs actes arbitraires de l'administration de la guerre me feraient peut-être incliner pour sa translation à un autre ministère, d'autant que cette mesure ne compromettrait en rien les études. Mais, je le répète, je n'ai point la prétention de trancher cette question, sur laquelle les avis sont partagés.

Je terminerai par un mot. Quand un pays, au dire des hommes les plus capables est travaillé par un sentiment profond d'inquiétude, il importe que l'instruction, que l'éducation qui forme les hommes, qui prépare leur destinée, soit en harmonie avec les lois, les besoins et les mœurs du pays ; et du moment que vous privez les hommes du moyen de s'instruire, ne vous étonnez plus ensuite de leur turbulence, surtout s'ils ne reçoivent que l'instruction qui n'est pas toujours compatible avec les habitudes laborieuses et paisibles que donne l'instruction véritable.

M. de Tracy persiste à soutenir que le décasernement ne serait en aucune façon défavorable aux progrès des élèves. Ce décasernement a déjà existé pendant onze ans, et à une époque où le pays était vivement travaillé par les passions politiques ; et cependant jamais l'école polytechnique ne fut plus étrangère aux événements de toute sorte, et ne produisit de plus brillantes capacités.

Je suis loin, ajoute M. de Tracy, d'avoir eu l'intention de dire que l'école polytechnique soit déchue ; mais je crois que c'est un grand inconvénient de restreindre, par suite du casernement, le nombre des élèves, de telle sorte que les lumières qu'on peut y acquérir soient exclusivement réservées aux priviléglés de la fortune. Il est étrange que, lorsqu'on proclame l'égalité avec toutes ses conséquences, on fasse de l'instruction un privilége de la richesse.

M. Demarçay critique l'institution de l'état-major ; en même temps il se prononce contre le casernement de l'école polytechnique.

M. le général Pelet dit que, dans l'état-major, on admet les meilleurs élèves de Saint-Cyr. Ce fait, que l'on peut vérifier, doit suffire, ajoute l'orateur, pour repousser, je ne dirai pas les divagations, mais les allégations du général Demarçay contre l'institution de l'état-major.

M. Anguis. Je ferai observer, quant à moi, que je n'ai point attaqué les établissements sur lesquels mes observations ont porté. J'ai seulement voulu dire qu'il était étrange que dans un pays où il y a un ministre de l'instruction publique, il y eût plus d'établissements en dehors de sa juridiction qu'il n'y en avait en dedans.

M. Arago. Je dois dire aussi que je n'ai point parlé contre l'état-major, j'ai dit seulement, et je soutiens, qu'il a été souvent complété par la faveur plutôt que par l'équité. (Aux voix ! aux voix !)

M. Anguis retire l'amendement qu'il avait présenté.

Le chiffre proposé par la commission pour le chapitre 17 est adopté.

NOUVELLES.

On dit qu'il n'est point rare de voir, à la faculté des lettres de Paris, des étudiants se présenter pour d'autres aux examens du baccalauréat. Cette infraction, qui entraînerait pour les coupables des peines graves, non seulement de discipline, mais de cour d'assises, a été en effet souvent signalée à M. le ministre de l'instruction publique. Mais nous savons aussi que des ordres sévères ont été donnés à M. le doyen de la faculté pour prévenir un tel délit, qui assurément ne peut plus avoir lieu.

— Les classes ont vaqué hier dans les colléges de Paris, à l'occasion de la distribution des prix du semestre. Le conseil royal a pris une autre décision également favorable aux élèves. Le congé de la fête du roi tombant cette année un jeudi, aux termes des réglements, il doit y avoir également congé le lendemain. Il a été décidé que les élèves, sortis le matin de la fête du roi, pourraient n'être ramenés par leurs parents que le lendemain soir. La même disposition a été appliquée aujourd'hui. Les classes spéciales du jeudi matin n'auront pas eu lieu, par suite du congé extraordinaire du semestre.

— Des travaux importants doivent être faits prochainement au collége royal de Saint-Louis. La façade entière de cet établissement sera démolie ; et l'on construira en place un bâtiment neuf, élevé de plusieurs étages, qui offrira au collége une ressource indispensable pour son service intérieur. Le conseil municipal de Paris a voté pour cet objet une somme de 92,000 francs.

— M. Choron, dont nous avons souvent signalé les efforts pour la propagation de la musique classique, et de l'art du chant considéré comme moyen de civilisation, vient d'adresser à la commission du budget un mémoire où il expose les sacrifices qu'il a faits pour sa louable entreprise, et demande une augmentation de crédit en faveur de cet établissement. Le ministre lui-même a présenté aux membres de la commission des observations à cet égard. Nous souhaitons, dans l'intérêt de l'art, qu'elles soient accueillies favorablement.

— Les cours du deuxième semestre des facultés de médecine et des sciences de Montpellier, qui, l'an dernier, avaient été si gravement troublés, ont recommencé cette année dans un ordre parfait. On annonce cependant que deux ou trois agitateurs se sont présentés à la première leçon de M. le docteur Rech, mais ils ont été obligés de fuir aux huées de toute la salle. M. le docteur Gergonne a eu à son cours deux fois plus de monde que l'amphithéâtre n'en pouvait contenir. Il a été écouté dans un religieux silence.

— La place d'un professeur ordinaire de langue et de littérature françaises à l'université de Berne est mise au concours. D'après l'art. 40 de la loi sur l'université, les professeurs ordinaires sont tenus d'ouvrir deux cours par semestre et d'enseigner au moins douze heures par semaine. Si cependant l'un de ces cours exige plus de dix heures par semaine, ils sont dispensés du second. En outre, on est en droit d'exiger d'eux l'annonce d'un cours ouvert au public et mis à sa portée. Le traitement du professeur de langue et de littérature français s'élève, outre les rétributions des étudiants, à deux mille livres de Suisse par an, et peut être porté jusqu'à trois mille livres, si l'on se charge d'enseigner aussi la littérature classique ancienne ou toute autre branche de la science. Les aspirants sont priés d'adresser leurs demandes par écrit au président du département de l'éducation à Berne, au plus tard jusqu'au 31 mai prochain. Berne, 14 avril 1834. *Chancellerie du département de l'éducation.*

LE JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. Paul Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

Imprimerie de P. Dupont et Laguionie, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 27 AVRIL 1834. N° 51.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêté du 9 avril 1834, M. Pourcher-Vazeilhe, docteur en médecine, est nommé suppléant pour la chaire de clinique interne à l'école secondaire de médecine de Clermont.

Par arrêté du 10 avril, M. Villain-Lamy, censeur des études du collége royal de Tours, est nommé provisoirement censeur des études du collége royal de Dijon, en remplacement de M. Lemoine, qui a été promu à d'autres fonctions.

Par arrêtés du 17 avril, M. Romtain, agrégé de grammaire, attaché au collége royal Bourbon en qualité d'agrégé suppléant, est chargé de suppléer dans la chaire de cinquième du même collége M. Girod, professeur titulaire de cette chaire, à qui il est accordé un congé jusqu'à la fin de la présente année classique.

— M. Pailhès, principal du collége de Ceret, est nommé provisoirement régent de sixième et de mathématiques au même collége.

— M. Mot, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de quatrième et de cinquième dans le même établissement.

— M. Michel, régent de mathématiques au collége de Maubeuge, est nommé provisoirement régent de la même classe au collége de Lisieux, en remplacement de M. Lecamus qui passe à Maubeuge.

— M. Lecamus, régent de mathématiques au collége de Lisieux, est nommé provisoirement régent de la même classe au collége de Maubeuge, en remplacement de M. Michel qui passe à Lisieux.

— M. Loison, ancien principal du collége de Chimay, est nommé provisoirement régent de sixième au collége de Thouars.

— M. Meynieu, principal du collége de Saintes, est nommé officier de l'université.

— M. Flornoy, régent de cinquième au collége de Saintes, est nommé provisoirement régent de quatrième audit collége, en remplacement de M. Béraud.

— M. Béraud, régent de quatrième au collége de Saintes, nommé à la même chaire au collége de Laon, n'ayant pas accepté cette dernière place, demeurera en congé sans traitement jusqu'à la fin de l'année.

— M. Pontois, régent de sixième au collége de Thouars, est nommé provisoirement régent de cinquième au collége de Saintes, en remplacement de M. Flornay, promu à la chaire de quatrième.

— M. de Finance, régent de troisième et quatrième au collége de Compiègne, est nommé provisoirement régent de quatrième au collége de Laon, en remplacement de M. Grandpierre, qui passe au collége de Compiegne.

— L'arrêt en date du 10 février dernier, portant nomination de M. Grandpierre, régent de quatrième au collége de Laon, aux mêmes fonctions au collége de Saintes, est et demeure rapporté.

— M. Grandpierre est nommé provisoirement régent de troisième et quatrième au collége de Compiègne, en remplacement de M. de Finance, qui passe au collége de Laon.

— Sont nommés maîtres d'études au collége royal de Grenoble :

1° A titre définitif : M. Quéré, chargé provisoirement de l'enseignement des classes élémentaires, précédemment maître d'études au collége royal de Bourges.

2° A titre provisoire : MM.

Girard, chargé de la deuxième division d'études, entré en fonctions le 2 novembre 1830;

Côte, bachelier ès-lettres, chargé de la quatrième division;

Révol, bachelier ès lettres, chargé de la troisième division.

— Sont nommés maîtres d'études du collége royal d'Orléans :

1° A titre définitif : MM.

Housset, pourvu d'une nomination provisoire en date du 11 avril 1833, chargé de la première étude;

Debacq, pourvu d'une nomination provisoire en date du 8 mars 1832, chargé de la seconde étude;

Dubois, bachelier ès-lettres, entré au collége le 1er mars 1832, chargé de l'enseignement des classes élementaires et de la surveillance générale du collége.

2° A titre provisoire : MM. Drouineau, bachelier ès lettres, entré au collége le 15 février 1834, chargé de la troisième étude;

Clerc, bachelier ès-lettres, entré au collége le 15 septembre 1833, chargé de la quatrième étude.

Par arrêté du 18 avril, M. Renard, professeur de philosophie au collége royal de Besançon, est chargé provisoirement du même cours à la faculté des lettres de cette ville. Il prendra part aux examens pour les grades.

HISTOIRE.

ÉPHÉMÉRIDES UNIVERSELLES,

OU

TABLEAU RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ANECDOTIQUE,

Présentant pour chaque jour de l'année un extrait des annales de toutes les nations et de tous les siècles (1).

S'il est, par dessus toutes, une époque où la lecture soit devenue un besoin, une nécessité, c'est la nôtre. On ne lit plus seulement, aujourd'hui, pour s'amuser, mais pour s'instruire. Chaque ouvrage nouveau, s'il repose sur une donnée historique ou philosophique, est sûr d'être accueilli avec faveur. Malheureusement que n'a-t-on pas fait pour exploiter cette louable curiosité! Combien de gens ont spéculé sur cette noble envie d'apprendre qui s'est répandue jusque dans les classes les moins aisées de la société! Tout le monde a voulu écrire, et tout le monde a écrit. Tel homme qui n'a de sa vie su distinguer le roman du gothique, et qui eût pris volontiers, comme Don Quichotte, un plat à barbe pour un armet, s'est mis intrépidement à faire du moyen âge; tel autre dont le pied apprenti chancelle sur le pont d'un moulin, affrontant au coin de son feu les zones glaciales et torrides, nous a promenés, nouveau Bougainville, jusqu'aux confins de l'Océan; celui-ci, souverain critique en fait d'art, jure qu'il ne connaît pas au monde de plus pauvre peintre qu'Horace Vernet; celui-là, dramaturge *quand même*, va chercher sa gloire dans les annales des tribunaux. Tous se pressent, courent à qui mieux mieux, se souciant peu de la qualité, mais beaucoup de la quantité de leurs œuvres; puis, charlatans littéraires, s'en vont, l'œil assuré, la voix haute, crier et débiter leurs marchandises, sans s'inquiéter si ce n'est pas du poison qu'ils vendent, au lieu de spécifique.

Et voilà pourtant comme on instruit le lecteur, voilà comme se font ces livres qui nous débordent, littérature de mousse et d'écume qu'un souffle de la raison suffira sans doute pour faire évanouir.

Par bonheur, au milieu de ce désordre moral, de cette affligeante dépravation, il est encore des hommes qui, ne désespérant point des lettres, et comptant sur un retour au bon goût, je devrais dire au bon sens, s'efforcent d'aplanir la route qui doit un jour nous y ramener; il en est qui, toujours possédés de l'amour de la science, vont porter dans l'histoire le flambeau de la vérité. Car ces ténèbres, que nos savants d'hier se flattaient de percer sans efforts, le *fiat lux* de l'école nouvelle les a épaissies de telle sorte qu'il n'est plus possible de s'y reconnaître; au point que, sans une main habile et éprouvée qui se charge de nous guider, nous ne saurions en vérité par quel moyen sortir de ce dédale.

Parmi les ouvrages le plus efficacement voués à une tâche aussi honorable, il faut distinguer les *Ephémérides*. J'ai lu dans je ne sais quel auteur anglais une de ces profondes et singulières pensées, qui sont le propre de sa nation; en voici le sens : « conçoit-on ce qu'il faudrait de temps et de volumes pour écrire l'histoire d'une minute du monde entier? » Eh bien! le plan des *Ephémérides*, quoique sans rapport immédiat avec l'étrange idée de l'écrivain anglais, n'est pas sans quelque affinité qui l'en rapproche. Dans les *Ephémérides*, le siècle disparaît, l'année elle-même ne joue qu'un rôle secondaire; le point fondamental c'est le jour; car les *Ephémérides* ne sont, ainsi que l'indique leur titre, qu'une sorte de journal, une seule année, laquelle est divisée en mois qui, eux-mêmes, se subdivisant en un jour, embrassent le cercle entier de l'histoire; et c'est dans ce cadre immense que viennent se ranger, rigoureusement classés par date quotidienne, tous les événements, quels qu'ils soient, que les matériaux historiques peuvent fournir. Là l'époque s'efface, les âges se confondent, l'antiquité s'asseoit à côté des temps modernes, Pline l'Ancien expire auprès de Daubenton; c'est un pêle-mêle, une variété, qui rendent l'histoire plus attrayante

(1) Treize gros volumes in-8°, chez Corby, libraire-éditeur, rue Mâcon-Saint-André-des-Arts, n° 8.

cent fois que le roman. Quelque long que soit l'ouvrage, il se lit sans fatigue, sans ennui, parce que l'esprit, loin de s'user sur le même aliment, rencontre à chaque pas un mets nouveau qui le séduit; parce que les événements, au lieu de se suivre par ordre méthodique, et comme formulés sous l'influence d'un système, se pressent, se choquent, se confondent, sans distinction de genre ou d'époque; parce que la diversité enfin, cette capricieuse déesse à laquelle nous avons dressé des autels, règne là en maître absolu. Et cette diversité, prenez-y garde, n'est point seulement dans le sujet; la plume qui raconte change avec l'objet du récit. Religion, politique, littérature, sciences, arts, commerce, mœurs et coutumes, biographie, chaque branche de l'histoire n'a pas moins d'un représentant; et c'est, je pense, faire assez l'éloge des *Ephémérides* que d'annoncer qu'elles comptent, parmi ces représentants, des hommes tels que MM. Guizot, Kératry, Bory de St.-Vincent, Châtelain, de Norvins, Tissot, etc. Il faut attribuer sans doute à cet assemblage d'hommes de talents si divers, mais si remarquables, la singulière variété par laquelle ce recueil se distingue; variété d'autant plus piquante que chaque écrivain, choisissant à son gré la branche qu'il affectionne, garde la manière qui lui est propre, comme dans ces belles mosaïques antiques où chaque pierre a sa couleur.

C'était sans doute une prodigieuse tâche accomplie que celle d'avoir ainsi disposé, enchâssé, mois par mois, jour par jour, tout ce que la science chronologique a conservé de faits dignes d'intérêt; ce n'était point encore assez pour les éditeurs. A ce travail ils en ont encore ajouté un autre sans lequel leur œuvre fût restée incomplète. Car ils n'ont point voulu que cet ouvrage fût seulement une lecture attachante; ils ne se sont point bornés au but d'amusement, ils ont cherché le but d'utilité. Tout en mêlant, en nivelant, pour ainsi dire, les événements, ils ont fait pour l'histoire ce que l'on fait pour ces précieux édifices qu'on ne démolit qu'afin de les reconstruire: ils ont numéroté les pierres. Des tables placées au dernier volume rétablissent dans leur ordre naturel et chronologique tous les matériaux dont l'ouvrage est formé: en sorte que ce chaos factice se réorganise au bon plaisir du lecteur.

Je pourrais parler du chapitre curieux *des divisions du temps et des différentes formes de l'année chez les peuples anciens et modernes*; mais je n'insisterai pas sur les avantages, entre lesquels on peut compter l'originalité, qui recommandent les *Ephémérides*.

L'utilité incontestable et incontestée de ce répertoire historique le place parmi l'un des premiers ouvrages qui doivent trouver place dans une bibliothèque sagement composée.

LITTÉRATURE HÉBRAÏQUE.

LA BIBLE,

TRADUCTION NOUVELLE, accompagnée du texte hébreu et de notes philologiques, géographiques et littéraires;

Par S. CAHEN (1).

LE PENTATEUQUE.

Nous sommes en retard avec l'ouvrage de M. *Cahen*: cinq volumes de la *nouvelle traduction de la Bible* ont paru et déjà le *Pentateuque* est complet. Les organes les plus opposés de la presse française ont reconnu le mérite de ce travail; l'Allemagne s'est prononcée d'une manière favorable à cette publication. Notre tour est venu de l'apprécier.

Que la Bible soit ou ne soit pas d'inspiration divine, qu'elle renferme ou ne renferme pas une révélation, que les différentes parties attribuées à un seul écrivain doivent le jour à plusieurs et ne soient pas toutes d'une égale antiquité; ce sont là des questions que les savants ont résolues dans tous les temps, les uns par la foi, les autres par le raisonnement. M. *Cahen*, à côté d'une version très fidèle, s'est permis le raisonnement dans les passages qui en ont surtout besoin; il nous semble que la prévention et l'ignorance seules peuvent lui faire un crime de ne pas transcrire tout avec humilité, avec l'éternel refrain: *magister dixit.*

Quelle que soit la face sous laquelle on envisage la Bible, elle est un monument de haute sagesse et la source d'une morale sublime. Elle renferme des beautés de premier ordre qui ont inspiré les Klopstok, les Gessner, les Racine, les Chateaubriand, les Lamartine; et c'est sous ce rapport, surtout sous le point de vue purement littéraire, que nous encourageons M. *Cahen* de tous nos vœux. Voilà enfin une traduction dégagée de toute préoccupation politique ou religieuse; voilà un commentaire sur lequel Montaigne écrirait: *ceci est un ouvrage de bonne foi.* Moïse y est jugé non pas avec une philosophie moqueuse qui ne voit partout que le 19e siècle, non pas avec cette ferveur de néophyte qui approuve tout, non pas avec cet esprit de système qui voit la monarchie constitutionnelle ou même la république dans le gouvernement de Moïse, ou dans l'époque sans nom pendant laquelle gouvernèrent les *Suffets*: partout on y sait distinguer les temps anciens d'avec nos modernes constitutions. « Le législateur des Hébreux, dit « M. *Cahen* (note 17 du ch. 31, tome 4), tel que l'histoire le pré« sente, n'était nullement belliqueux, mais inflexible, dur, et « comme Samuel, sans pitié dans les vengeances; c'est un grand « homme, un grand législateur, mais selon le type asiatique. Dans « son adolescence il tue un Egyptien; ensuite, lors du veau d'or, « où son frère est tant compromis, il ordonne à une partie du peu« ple de massacrer l'autre; de même dans l'affaire des Madianites; « et ici, après la bataille, il fait massacrer des femmes et des en« fants que l'humanité du guerrier avait épargnés. Ce caractère « annonce une éducation et des habitudes sacerdotales. »

Il ne s'agit pas d'examiner si cette réflexion est orthodoxe ou philosophique, il s'agit de savoir si elle est juste, et elle l'est certainement. « Ceux-là sont encore voleurs, dit Philon, cité par « M. *Cahen* (Exode, p. 90), qui par nature favorisent l'oligarchie, « n'aspirant qu'à la dynastie, qu'au despotisme, exécutant d'immenses « pines, et, à vrai dire, couvrant leurs larcins sous les noms de « gouvernement d'empire. Voilà, ajoute M. *Cahen*, ce qu'écrivait « un Juif dans une ville d'Afrique, sous le règne de Caligula !

« Comme dans les auteurs anciens profanes, on rencontre aussi, « dit M. *Cahen* (Préface du tome 4), des difficultés de langage dans « les auteurs anciens sacrés, mais des mystères, jamais, pas plus « dans les uns que dans les autres. »

M. *Cahen* a voulu nous faire connaître par extraits les meilleurs travaux sur la Bible par les rabbins des 11e, 12e et 15e siècles, tels que Jarhi, Maïmonide, Aben-Esra, les paraphrases chaldaïques, et enfin les travaux des Allemands des temps modernes; et, sous ce rapport, le cinquième volume qui vient de paraître ne le cède en rien aux précédents; nous avons surtout remarqué de fréquentes citations d'un ouvrage récemment publié à Francfort sous le titre de *Thariag*, et qui fait bien connaître l'esprit qui a présidé à l'amplification de la Bible par les rabbins, et les vues très modérées de l'auteur pour arriver à une réforme progressive. Différents travaux sont joints aux cinq volumes déjà publiés; nous avons remarqué dans le cinquième une notice sur les *Samaritains*, une dissertation curieuse *sur le mariage chez les juifs modernes*, et une note sur *l'usure*, qui nous paraît plus sincère et plus dans le vrai que ce que nous avons vu jusqu'ici sur cette matière importante. On sait que l'usure a été souvent pour les Israélites un sujet de reproche. Nous allons en citer quelques passages (Deut., ch. 2321, p. 60). A l'occasion de ce verset, on a beaucoup disserté sur l'usure judaïque. Voici ce qu'en pense M. Cahen.

« Successivement repoussés de toutes les fonctions publiques, de « toutes les professions honorables, de tous les métiers, de tous les « arts, l'agriculture comprise, de toutes les branches d'instruction, « il ne nous restait que l'exploitation commerciale, celle des capi« taux. Nous nous en sommes emparés, nous nous y sommes jetés « avec avidité: car si vous amputez le bras droit à un homme, il ne « faut pas lui en vouloir s'il travaille du bras gauche; et d'ailleurs « le premier besoin pour les mortels est de vivre. Il est vrai que « souvent cette exploitation a été et devait être hostile. Comment « en aurait-il été autrement? Les chrétiens nous accablaient de mé« pris, d'ignominie, de persécutions, nous traquaient d'un pays à « l'autre pour nous brûler d'une façon et nous torturer d'une autre, « et nous faire subir des vexations, des avanies de toutes les ma« nières imaginables! Quel pouvait être le résultat de ce système « infâme de dégradation morale, de supplices matériels, de ces « haines séculairement accumulées? Sans doute, nous en convenons, « il aurait été plus héroïque de notre part que nous eussions rendu « amour pour haine; mais l'héroïsme n'est pas l'affaire des masses; « et quoique cette abnégation totale de tout sentiment haineux « porte le nom de vertu chrétienne, est-ce à dire que ce soit la « vertu de la majorité des chrétiens; est-ce même toujours celle de « ceux qui ont mission spéciale de la prêcher et de la pratiquer? « Ne soyons donc pas surpris si, à l'occasion de l'usure, et dans « d'autres occasions encore, le Talmud et ses commentateurs ren« ferment des maximes anti-sociales, mais dictées par un sentiment « très naturel. Ces volumineuses productions théologiques, com« posées à une époque de barbarie et de violence, devaient néces« sairement en porter le cachet. On commet double crime, double « iniquité, lorsque après avoir, par des traitements inouis, déve« loppé, fortifié chez un écrivain l'esprit de vengeance, on se fait « une arme de l'existence de ce défaut pour élever des accusations, « pour légitimer ces traitements.

Certaines idées philosophiques contenues dans l'ouvrage de M. *Cahen* lui ont fait et devaient lui faire des ennemis parmi ces hommes qui ne pensent que par autorisation. Mais à coup sûr ces nouvelles études sur la Bible, l'idée heureuse d'introduire la raison dans le sanctuaire de la foi, l'énergie avec laquelle l'auteur traduit le texte, et pardessus tout ses constantes explications, qui facilitent l'étude de l'hébreu, assurent à son ouvrage la faveur publique.

Pour donner une idée de la traduction poétique de M. *Cahen*, nous terminerons par la citation de quelques versets du ch. 32 du Deutéronome:

1. « Prêtez l'oreille, cieux, je vais parler;
« Terre, écoute les paroles de ma bouche.
2. « Qu'elle ruisselle comme la pluie, ma doctrine;
« Que ma parole coule comme la rosée,
« Comme une averse sur l'arbuste,
« Comme le torrent d'eau sur l'herbe.
3. « Car c'est le nom de Jehova que j'invoque.
« Apportez de la magnificence à notre Dieu,
4. « Le rocher! parfaite est son œuvre;
« Car, dans toutes ses voies, juste,
« Dieu de vérité, sans iniquité,
« Il est droit, il est intègre.
5. « Ils se sont corrompus;

---

(1) Chez l'auteur, Vieille rue du Temple, 78.

« A lui (la faute)? Non,
« A ses enfants la honte (*);
« Race pervertie et dépravée.
6. « Est-ce à Jehova que vous attribuez cela,
« Peuple insolent et sans intelligence?
« N'est-il pas ton père? N'est-ce pas lui qui
« T'a acquis, formé, installé?
7. « Remémore les jours du monde,
« Médite les années, génération par génération;
« Interroge ton père, il te l'indiquera;
« Les vieillards, ils te le diront.
8. « Lorsque le Très-Haut établit les nations,
« En dispersant les enfants de l'homme,
« Il fixe les limites des peuples
« Selon le nombre des fils d'Israel;
9. « Car la part de Jehova, c'est son peuple,
« Jacob est le cordon limite de son héritage;
10. « Il l'a trouvé dans une contrée,
« Dans une solitude aux effroyables hurlements;
« Il l'a enveloppé, élevé, conservé,
« Comme la prunelle de son œil, etc. »

INSTRUCTION SECONDAIRE.

RÉGIME FINANCIER DE L'UNIVERSITÉ.

Au moment où la discussion va s'ouvrir sur le mode de comptabilité universitaire, il n'est pas sans intérêt de rappeler les principales règles de cette comptabilité. Si l'ordre général des finances exige qu'il n'y ait qu'une seule caisse pour tous les services de l'état, on ne peut nier du moins que la caisse spéciale de l'université n'offre toutes les garanties d'une bonne administration.

Nous allons suivre ses diverses recettes en indiquant comment elles sont perçues, et comment sont établis et contrôlés les comptes des agents comptables.

Ces agents sont :

1° Le caissier de l'administration centrale;

2° Les économes des colléges royaux, chargés de gérer les caisses académiques déposées dans ces colléges;

3° Les secrétaires des facultés de droit et de médecine, chargés de gérer les caisses déposées dans ces facultés.

Les agents comptables sont placés sous les ordres immédiats du ministre grand-maître, seul ordonnateur des dépenses, d'après les décisions du conseil royal, et sous la surveillance d'un membre de ce conseil, chargé des fonctions de trésorier. Ils fournissent un cautionnement, et sont responsables de leur gestion.

Les recettes de l'université se composent, comme on le sait, des rentes inscrites en son nom, du produit de ses domaines, et des divers droits ou rétributions établies en sa faveur.

RENTES ET DOMAINES.

Les arrérages de rentes sont touchés, à leur échéance, par le caissier central. Les inscriptions nouvelles doivent être acquises par l'intermédiaire de la caisse des dépôts et consignations.

Les biens-fonds sont mis à ferme ou à loyer, par adjudication publique, devant un notaire choisi à cet effet par le recteur. Le cahier des charges a été préalablement soumis à l'approbation du conseil académique, et à la ratification du conseil royal. S'il s'agit de coupes de bois, les adjudications ont lieu par les soins des conservateurs de forêts, aux termes de l'arrête des consuls du 19 ventôse an 10, et en présence du recteur ou de son délégué. Si une action en justice est nécessaire pour la mise en possession de quelques biens que l'université n'aurait pas encore recouvrés, le recteur est autorisé à ester en jugement, au nom de l'université, et en vertu d'une décision spéciale du conseil royal. Chaque année, il rend compte au ministre du produit de tous les biens et domaines situés dans son académie, et indique les libérations opérées ou les sommes à recouvrer. Les versements ont lieu aux époques stipulées et dans la même forme que pour les autres produits.

RÉTRIBUTION.

Le plus fort de ces produits est la rétribution dite universitaire, ou le vingtième de la pension payée par tous les élèves qui reçoivent l'instruction secondaire. Cette rétribution est calculée par dixième, pour les dix mois de l'année classique, et recouvrable par trimestre et d'avance. Les chefs d'établissement sont responsables du recouvrement de ce droit qu'ils peuvent verser soit à la caisse académique, soit dans les caisses des receveurs d'arrondissement.

Avant le dixième jour du troisième mois de chaque trimestre, ils adressent au recteur, avec la quittance du versement des dixièmes dus pour ce trimestre, l'état, signé par eux et visé par le maire, de tous leurs élèves externes ou internes, avec l'indication du prix de la pension payé par les pensionnaires. Cet état est examiné par le recteur, qui le compare aux notes de ses inspecteurs et le soumet au conseil académique. Lorsqu'il a été vérifié et arrêté par ce conseil, il devient exécutoire contre les maîtres qui n'ont pas transmis la quittance de paiement en même temps que l'état trimestriel. L'arrêté du conseil académique est attaquable devant les cours royales, qui jugent sommairement sur les réclamations (articles 31 et 125 du décret du 15 novembre 1811).

Les états collectifs de toutes les rétributions dues pour chaque trimestre sont adressés au ministre dans le cours du premier mois du trimestre suivant. Aussitôt que le ministre a accusé réception de l'état collectif du quatrième trimestre, les recteurs établissent et transmettent le compte général des rétributions de l'année. Ce dernier compte présente le débet de chaque chef d'école, les sommes à valoir payées jusques et y compris le 31 décembre, le restant dû à la même époque, etc. Après avoir été vérifié à la division de comptabilité, le compte est définitivement arrêté par le conseil royal, qui fixe les droits de l'université à l'égard de chaque contribuable.

Outre ces comptes généraux, le recteur ouvre des comptes particuliers par *doit* et *avoir* à chacun des chefs d'établissement.

(*) Cette tournure heureuse lève une difficulté de construction dans le texte, signalée par tous les commentateurs.

DROIT ANNUEL.

Les mêmes formalités ont lieu pour le droit annuel qui est dû par les maîtres de pension et les chefs d'institution seulement, et qui est exigible au 1er novembre de chaque année. La quittance du versement doit être parvenue au recteur avant la fin du mois de décembre.

RECETTES DES FACULTÉS.

Les diverses recettes des facultés, telles que droits d'inscriptions, d'examens, de diplôme et de sceau, sont faites par le secrétaire-caissier dans les facultés de droit et de médecine.

Les secrétaires d'académie (Paris excepté) reçoivent les sommes consignées pour les droits à percevoir dans les facultés de théologie, des sciences et des lettres. Ils acquittent, sur les mandats des recteurs, les droits de présence alloués aux examinateurs, et versent, à la fin de chaque mois, dans la caisse académique, le surplus des droits acquis à l'université.

Tous les trois mois, ils adressent au recteur le compte de leurs recettes par facultés, et y joignent à l'appui les états émargés des droits de présence qu'ils ont payés aux examinateurs. Le recteur fait vérifier le compte par le doyen de la faculté, et le transmet au ministre dans le courant du premier mois du trimestre suivant.

Nous ne parlerons point des droits de diplôme, d'emploi et d'ouverture des cours publics, l'abolition en ayant été proposée.

Le recouvrement des amendes dont une partie revient à l'université, est fait par les agents de l'enregistrement, qui tiennent compte de la remise du receveur et des frais tombés en pure perte. Le recouvrement des avances est poursuivi par l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Il est rendu compte de ces recouvrements dans la même forme que pour les autres recettes.

TENUE DES CAISSES.

Telles sont les diverses sources qui alimentent la caisse universitaire.

Chaque agent comptable est tenu d'avoir :

1° Un registre à souche pour les quittances qu'il délivre de toutes les sommes versées dans sa caisse;

2° Un livre de caisse dont il fournit à la fin de chaque mois une copie textuelle;

3° Un sommier, dans lequel il classe les recettes et les dépenses, et d'après lequel il dresse son bordereau mensuel.

Aucune somme ne peut être payée par lui, si elle n'a été autorisée par le conseil royal et ordonnancée par le ministre, soit par une ordonnance de paiement délivrée directement sur la caisse de l'administration centrale, soit par une ordonnance de délégation par laquelle un crédit est ouvert aux ordonnateurs secondaires, c'est-à-dire aux recteurs ou aux doyens des facultés de droit et de médecine, qui mandatent en leur propre nom sur les caisses particulières, dont ils ont la surveillance, et pour les dépenses de leurs académies ou facultés respectives.

REDDITION DES COMPTES.

Les virements de fonds d'une caisse à l'autre ne peuvent avoir lieu que sur l'autorisation du conseil royal. Cette autorisation est transmise par l'intermédiaire du recteur, qui est ainsi averti de tous les mouvements de fonds qui ont lieu dans son académie.

A la fin de chaque mois, chaque caisse particulière est vérifiée, soit par le proviseur du collége royal, soit par le doyen de la faculté où elle est déposée. Ces fonctionnaires constatent si les écritures sont tenues au courant et dans l'ordre prescrit. Ils visent la copie du journal de caisse et le bordereau mensuel, qu'ils adressent immédiatement au recteur, après s'être assurés que ces pièces présentent le même solde que celui qu'ils ont constaté par la vérification de la caisse. (A Paris, ces formalités sont remplies par le chef de la division de comptabilité, pour la caisse centrale.)

Les recteurs, qui eux-mêmes doivent vérifier de temps en temps l'état de chaque caisse, transmettent au ministre, avec leurs observations, toutes les pièces qui leur ont été remises, et qui se contrôlent l'une l'autre. Ces pièces sont vérifiées de nouveau et avec soin dans les bureaux du ministère, et servent à établir, dans le courant de chaque mois, la situation générale des caisses et des services à la fin du mois précédent. Le chef de la division de comptabilité fait connaître aux agents comptables les observations auxquelles la vérification du journal de caisse, des bordereaux et des pièces de dépenses a donné lieu; il leur envoie en même temps un accusé de réception qui sert de décharge provisoire. Les pièces reconnues exactes sont réunies aux ordonnances de délégation auxquelles elles se rattachent; et à l'époque où on arrête le compte de l'exercice, toutes les dépenses se trouvent justifiées par des pièces authentiques.

Ce compte annuel des agents comptables est arrêté dans le courant de janvier de chaque année. Il est divisé par chapitres de recettes et de dépenses, et constate :

1° les valeurs qui se trouvaient en caisse et en portefeuille au 31 décembre;

2° Le montant de toutes les sommes reçues et payées pendant l'année, et les différentes natures de dépenses auxquelles elles s'appliquent.

L'agent comptable joint à l'appui de son compte le registre à souche des quittances délivrées par lui depuis le premier janvier. L'envoi en est fait dans les mêmes formes et après les mêmes vérifications que pour les comptes mensuels. Le tout, après avoir été comparé, soit aux pièces justificatives de recettes et de dépenses, soit aux écritures de la comptabilité centrale, est soumis au conseil royal par le conseiller chargé des fonctions de trésorier. Le conseil royal prend un arrêté par lequel il donne décharge aux agents comptables, sauf le jugement de la cour des comptes dont il va être question, ou les force en recettes, s'il y a lieu.

GRAND-LIVRE.

Les écritures de la comptabilité centrale sont tenues en parties doubles par mois et par année, et ont pour objet de présenter constamment à jour la situation des recettes et des dépenses des divers services de l'université. Elles se composent d'un journal, d'un grand-livre et de livres auxiliaires, et ont pour éléments les résultats des divers comptes établis par tous les établissements et agents qui participent à l'exécution des différents services. A la fin de chaque mois, un compte de mois, qui présente, avec tous les développements nécessaires, la balance du grand-livre et la situation de l'université en actif et en passif, est mis sous les yeux du conseil. Les comptes de mois rappellent les opérations des mois précédents, et exposent ainsi les faits consommés depuis le commencement de l'exercice. A la fin de l'année, on dresse le compte général, et le grand-livre est arrêté par une commission spéciale nommée par le ministre.

Telle est la marche suivie pour le recouvrement des revenus de l'université, la manutention des recettes, la tenue des écritures et la reddition des comptes. Elle est facile à saisir. Les formes en ont été successivement simplifiées par les divers règlements rendus sur cette matière. Chaque agent comptable a entre les mains, comme dans les autres administrations de finances, les modèles des pièces qu'il doit fournir. Le travail en devient plus facile et plus régulier.

Une dernière garantie se trouve dans les dispositions de l'ordonnance du 21 août 1827, qui applique à la comptabilité de l'université toutes les dispositions relatives aux recettes et dépenses publiques de l'état, et rend ses agents comptables justiciables de la cour des comptes.

En publiant ces détails qui ont pu paraître longs et trop techniques, nous avons voulu fournir un document sûr et complet pour la discussion qui va s'établir, initier les membres de la chambre à des opérations auxquelles grand nombre d'entre eux peuvent être étrangers, les mettre à même de juger de la convenance et de l'opportunité d'une réforme financière, et remplacer autant que possible par des faits positifs les déclamations qu'accrédite la mauvaise foi et qu'accepte l'ignorance. Le système général des finances peut exiger la suppression d'une caisse spéciale; c'est, nous le savons, l'avis de plusieurs comptables distingués; mais il n'est pas nécessaire pour cela que le passé soit calomnié au profit des nécessités présentes, et qu'on vienne jeter de vagues reproches de désordre à une administration dont les opérations sont bien dirigées et contrôlées avec le soin minutieux que réclame toute comptabilité.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

LES LIVRES A BON MARCHÉ (1).

Il se passe tous les jours sous nos yeux un phénomène qui fait honneur à notre siècle, tout en révélant un de ses besoins les plus sérieux et les plus réels : c'est cette multitude toujours croissante de publications qui vont sous toutes les formes répandre l'instruction dans le peuple. D'un côté, l'on est possédé du désir de s'instruire; de l'autre, on cherche à satisfaire cette soif de connaissances. L'ignorance pèse à toutes les classes de la société, aux classes aisées comme aux classes pauvres. Les hommes dont l'enfance n'a point été privée de ces leçons qui nous préparent aux devoirs et aux travaux de la vie, s'efforcent de féconder les germes heureux de l'éducation première; ceux au contraire dont l'esprit est toujours resté sans culture ne peuvent s'habituer à ce triste état d'engourdissement et d'inertie, ils aspirent aux joies pures et nobles de l'intelligence; ils comprennent qu'ils ne sont pas nés seulement pour accomplir les pratiques journalières de la vie matérielle, qu'ils ont une mission plus grande et plus élevée. Une inquiète curiosité les agite; ils cherchent, ou plutôt ils attendent l'explication des merveilles sans nombre dont la nature étonne leurs regards.

Que doit faire la science au milieu de circonstances si favorables à sa propagation? Réservera-t-elle ses enseignements pour les classes déjà polies par une certaine culture intellectuelle? Sans doute elle ne doit pas les abandonner à leur début, et les priver des développements légitimes et nécessaires d'une éducation ébauchée par elle; mais elle a d'autres devoirs, plus graves sans contredit, quoique plus modestes et plus humbles en apparence. Ces devoirs, comment les méconnaître et les oublier, en présence d'une population fatiguée de sa vie d'erreur et d'ignorance et aspirant à la découverte des vérités que bientôt elle ne se contentera plus de pressentir?

Pour les hommes qui se sont fait une habitude de formuler sévèrement leurs idées, il est difficile sans doute de renoncer tout d'un coup à leurs abstractions de langage, et de se résigner aux formes élémentaires. Aussi que de tentatives de ce genre avortées! On entreprend un ouvrage avec la ferme intention de l'écrire pour le peuple; mais les préoccupations de savant reviennent sans qu'on s'en aperçoive et le livre destiné au peuple s'en va dans les instituts. Ce n'est pas tout que de se parer d'une enseigne populaire : si l'on ne veut pas qu'elle devienne un mensonge, il faut savoir descendre aux rudimens et se mettre à la portée des esprits les plus faibles et les moins pénétrants. Admettons que vous vous soyez tiré avec bonheur de ces incontestables difficultés: votre exposition est simple et lucide; votre style est dégagé de ces termes techniques qui n'ont de sens et de valeur que pour les initiés; vos définitions sont à la fois claires et précises; en un mot, vous avez ouvert votre livre à toutes les intelligences : ouvrez-le maintenant à toutes les bourses. Vous avez fait le sacrifice de votre amour-propre; sachez faire celui de votre intérêt. Une publication populaire n'a de chances de réussite que si elle est entreprise dans des vues libérales et philantropiques. C'est ignorer ou méconnaître les conditions réelles de son succès, que d'y voir une question d'argent. Pressé de besoins matériels, privé de cette douce sécurité que donne l'aisance, le peuple veut une instruction prompte, facile, et surtout à bon marché; les livres qu'il recherche, ce ne sont pas les livres les mieux faits, ce sont ceux qui coûtent le moins cher. Il y aurait injustice à le condamner pour des préférences qui ne sont pas toujours éclairées; car ce sont ses privations qui lui imposent ses choix.

En publiant une Bibliothèque primaire à deux sous le volume, la *Société normale d'éducation* a voulu *réaliser une promesse qu'elle avait faite dans les premiers numéros de l'*Instituteur, et résoudre un des problèmes qui préoccupent le plus vivement tous les esprits éclairés : propager l'instruction élémentaire au prix le moins élevé possible. Quelle masse de connaissances ne va point se répandre dans la France, lorsque l'habitant des campagnes et l'artisan dans les villes pourront pour deux sous faire emplète de petits traités qui leur apprendront l'histoire et la description de leur pays, leur expliqueront avec méthode et clarté les lois et les phénomènes du monde physique, les initieront sans peine et sans efforts au mécanisme du calcul, aux procédés du langage! Quels avantages aussi ne trouveront pas les écoles dans de pareilles publications! Trop souvent les élèves sont privés des livres nécessaires à leurs études, ou bien ils ne peuvent s'en procurer d'uniformes. C'est là un des plus puissants obstacles aux progrès de l'enseignement : depuis long-temps il nous est signalé par les membres des comités et par les inspecteurs des écoles primaires; la modicité du prix des traités élémentaires le fera complétement disparaître; une faible somme suffira pour défrayer toute une école; chaque élève aura son livre et pourra le remplacer s'il le perd ou le déchire. On ne verra point dans la classe vingt ouvrages différents, et l'instituteur, dont la tâche sera beaucoup moins pénible, pourra répartir son temps et ses soins d'une manière plus égale et entre un plus grand nombre d'enfants.

Déjà les deux premiers volumes de la Bibliothèque primaire ont paru : l'un est un *petit Manuel de lecture* par M. Putot, dont le *Manuel classique* se trouve entre les mains d'un grand nombre d'instituteurs; l'autre est un *Recueil de lectures morales et familières* destinées à l'enfance, par M. Delapalme, avocat-général près la cour royale de Paris. Ces deux petits ouvrages devaient naturellement ouvrir la série des publications annoncées par la *Société normale.* Elles ne se feront pas long-temps attendre. Un Traité d'arithmétique est sous presse : une Histoire de France, un Traité de géographie générale, un Traité de géographie spéciale pour la France, se publieront à de courts intervalles. Tout nous fait espérer que les auteurs de ces petits ouvrages, rédigés dans un but éminemment populaire, poursuivront leur entreprise avec un zèle et un désintéressement qui ne se démentiront pas.

(1) Librairie Normale de Paul Dupont, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

Revue des tragiques latins. — Néron auteur tragique. — Goût de cet empereur pour les représentations théâtrales. — Tragédies d'Annæus Cornutus, Perse, Lucain. — La Rançon d'Hector. — Citation. — Stace. — Le pantomime Pâris. — Codrus. — Lectures publiques de tragédies. — Paccius. — Faustus. — Lappa. — Varron. — Scæva Memor. — Martial, etc. — Tragédie d'imitation.

Dans cette revue des tragiques latins, M. Patin, suivant une marche rationnelle et méthodique, a laissé de côté Sénèque, pour y revenir bientôt et consacrer plusieurs leçons à l'examen de ce théâtre qui seul nous offre des pièces non tronquées. Terminons l'histoire de la tragédie, qui n'a plus rien que de fort incomplet à nous offrir.

Néron, détourné par sa mère de l'étude de la philosophie, privé de la lecture des anciens orateurs par le soin de son précepteur, jaloux de leur gloire, se livra à son goût pour les beaux-arts et cultiva particulièrement la poésie (1). Sénèque cite de cet empereur un vers qu'il loue beaucoup, *ut ait Nero Cæsar disertissime :*

Colla Cytheriacæ splendent agitata columbæ (2).

On sait combien ce prince était passionné pour la musique et pour les représentations du théâtre, où il voulait figurer et mériter les applaudissements de la multitude. Il joua des rôles de tragédie, il chanta, *cantavit*, entre autres morceaux, Canacé dans l'enfantement, Oreste parricide, Œdipe aveugle, Hercule furieux (3) : il est à croire que des goûts dramatiques aussi prononcés, joints à une grande facilité pour faire les vers, *carmina libenter ac sine labore composuit*, l'auront porté vers la tragédie. Un scoliaste de Lucain nous a transmis trois vers qui faisaient partie d'une espèce de Troade, *ex Troicis :*

Quique per erratum subductus Persida tigris
Deserit, et longo terrarum tractus hiatu,
Reddit quæsitas jam non quærentibus undas.

Vers qui n'ont jamais appartenu à une pièce de théâtre, puisqu'ils sont d'un mètre différent de celui qu'affecte ce genre de poëme.

A la même époque le stoïcien Annæus Cornutus, Perse, poète satirique, et Lucain, composèrent aussi des tragédies. L'auteur de la vie de Perse, peut-être Suétone, nous l'atteste quant aux premiers; pour l'auteur de la *Pharsale* nous avons des témoignages plus nombreux. Fabricius, dans la revue qu'il fait des poëmes de ce poète qui se sont perdus, fait mention d'une tragédie de *Médée* non achevée, *Medea tragedia imperfecta*, et de la *Rançon d'Hector*, *Hectoris lytra*, ouvrage dramatique à n'en pas douter, puisque déjà Ennius avait fait une tragédie sur le même sujet et avec le même titre. Stace, en tirant l'horoscope de Lucain, suppose que c'est *Calliope* qui parle : ce sera donc un grand poète. Voici quelques vers de cette pièce :

Tu carus Latio, memorque gentis,
Carmen fortior exeris togatum.
Ac primum teneris adhuc in annis
Ludes Hectora Thessalesque currus;
Et supplex Priami potentis aurum,
Et sedes reserabis inferorum.

STAT. SYL. § 2-7.

Stace avait fait des tragédies; on n'en peut douter en lisant les vers qui suivent :

Curritur ad vocem jucundam et carmen amicæ
Thebaidos, lætam fecit quum Statius urbem,
Promisitque diem, tanta dulcedine captos
Afficit ille animos, tantaque libidine vulgi
Auditur! sed quum fregit subsellia versu,
Esurit, intactam Paridi nisi vendat Agaven (4).

Ce Paris, dont Juvénal parle dans un autre endroit (5), était un histrion, un pantomime, probablement un chef de troupe, tel que l'avait été Roscius, puisqu'on lui fait acheter une pièce. Cet homme fut en grande faveur auprès de Domitien qui le combla de richesses : mais l'empereur s'étant aperçu du violent amour que l'histrion avait inspiré à sa femme Domitia, le fit périr (6) : Martial lui a fait une élégante épitaphe.

Dans les vers de Juvénal que nous venons de rappeler, *intactam* ne peut signifier sujet nouveau, matière non encore traitée (elle l'avait été nombre de fois), mais il veut dire pièce inédite, non publiée, non récitée. Cela revient à ce qu'on voit dans le poème satirique de Claudien contre Eutrope, et qui en est peut-être une imitation :

Hi tragicos meminere modos, his fabula Tereus,
His necdum commissa choro cantatur Agave (7).

Mais pourquoi une tragédie vendue à un pantomime? C'est que le geste était selon toute apparence accompagné de la récitation des vers qu'il traduisait. C'est ce que fait entendre Claudien : on se dispute frivolement, dit-il,

Quis voci digitos, oculos quis motibus aptet (8)?

La poésie était donc en sous-ordre; ce n'était plus qu'une espèce de programme pour expliquer le geste; mais dans ce rang subalterne elle ne laissait pas d'être profitable dans un temps où l'histrion était, après l'empereur, le personnage le plus puissant de l'état.

Præfectos Pelopea facit, Philomela tribunos (9).

Rien ne prête à la satire comme les mauvaises tragédies. Aristophane, qui n'a point épargné les maladroits rivaux de Sophocle et d'Euripide, nous a transmis leurs noms et leur a assuré une fâcheuse immortalité. Juvénal et Martial, armés, comme ce spirituel Athénien, de tous les traits d'une mordante hyperbole contre les poètes médiocres de leur temps, nous ont rendu le même service. Sans Juvénal nous n'aurions probablement jamais entendu parler de Codrus, ni de Paccius, ni de Faustus, ni de Rubrenus Lappa.

.... *Nunquam ne reponam,*
Vexatus toties rauci Theseide Codri?
Impune ergo mihi recitaverit ille togatas,
Hic elegos? Impune diem consumserit ingens
Telephus, aut summi plena jam margine libri
Scriptus, et in tergo, necdum finitus, Orestes (10)?

Ce pauvre Codrus, semblable au Saint-Amand de Boileau (11), n'était pas un poète opulent; un lit fort modeste, *lectus Proculā minor*, un vieux coffre qui lui servait de bibliothèque, *vetus græcos servabat cista libellos*, et qui contenait des poèmes divins que des rats *opiques* se permettaient de ronger, *divina opici rodebant carmina mures*, composaient à peu près tout son avoir : il n'avait donc rien, ce misérable poète, et pourtant il perdit tout ce rien, *nihil habuit Codrus : quis enim negat? Et tamen illud perdidit infelix totum nihil* (12).

Il paraît qu'au temps où nous sommes la métromanie universelle dont se plaignait Horace n'est pas encore éteinte; ou s'il y a eu interruption, c'est une terrible recrudescence de fureur poétique :

Frontonis platani convulsaque marmora clamant
Semper, et assiduo ruptæ lectore columnæ.
Exspectes eadem a summo minimoque poeta (13).

Mais outre cette frénésie contagieuse qui multipliait indéfiniment les poètes, *tot ubique vatibus occurras*, il faut observer ici une chose assez remarquable, c'est que les lectures d'ouvrages nouveaux et en particulier de poèmes, continuent. Cet usage s'était établi sous le règne d'Auguste : « Cet empereur, dit Suétone, donna toutes sortes d'encouragements aux génies de son siècle : il écoutait patiemment et avec bienveillance ceux qui récitaient leurs ouvrages, que ce fût un poème, une histoire, ou bien un discours, un dialogue (14). » On sait que Pline le Jeune lut aussi son panégyrique de Trajan, lecture qui dura trois jours (15). Souvent la tragédie n'avait pas d'autre représentation : et ce moyen de publication devint fort dispendieux, sans doute par la concurrence. Non seulement il fallait louer à grands frais un local assez vaste pour contenir un grand nombre d'auditeurs, mais comme on tenait avant tout au succès, à la gloire, on gageait des hommes pour applaudir. On les disposait convenablement dans l'auditoire, et à un signal convenu, quand le poète divin enflait la voix, *un tonnerre* d'applaudissements se faisait entendre : ainsi les claqueurs remontent aux Romains, pour ne rien dire de plus. Toutes ces circonstances se trouvent admirablement décrites dans les vers suivants :

Si dulcedine famæ
Succensus recites, maculosas commodat ædes:
Hæc longe ferrata domus servire jubetur,
In qua sollicitas imitatur janua portas.
Scit dare libertos extrema in parte sedentes
Ordinis, et magnas comitum disponere voces.
Nemo dabit regum, quanti subsellia constent,
Et quæ conducto pendent anabathra tigillo,
Quæque reportandis posita est orchestra cathedris (16).

Nous voyons à peu près la même chose dans le Dialogue des orateurs: Saléius est un poète très distingué; les vers de Bassus sont pleins d'agrément et de charme : lorsque l'un deux, « durant le long cours d'une année, a travaillé pendant les journées entières et une partie des nuits à polir et repolir un seul livre, il faut qu'il se mette à solliciter et à mendier des auditeurs qui veuillent bien l'entendre; encore ne lira-t-il pas sans qu'il lui en coûte; il emprunte une maison, fait préparer une salle, loue des banquettes, distribue des annonces, et la lecture, fût-elle couronnée du plus brillant succès, cette gloire d'un jour, ainsi qu'une moisson coupée en herbe, se sèche dans sa fleur sans porter aucun fruit durable. Le poète ne gagne à ce triomphe ni un ami, ni un client, ni aucun droit au souvenir d'une âme reconnaissante; mais des acclamations vagues, de stériles applaudissements, une joie qui s'envole (17). »

Paccius avait fait un *Alcyon*, Faustus une *Thèbe* et un *Térée*, Rubrenus Lappa était auteur d'un *Atrée* :

— Vendas potius, commissa quod auctio vendit
Stantibus, œnophorum, tripodas, armaria, cistas,
Alcyonen Pacci, Thebas et Terea Fausti (18)
poscimus, ut sit
Non minor antiquo Rubrenus Lappa cothurno,
Cujus et alveolos et lænam pignerat Atreus (19).

Nous ne dirons rien d'un certain Varron, que nous ne connaissons que par un vers de Martial (20); et nous nous étendrons peu sur Cassius Rufus : il était d'un caractère peu dramatique, comme ses légers compatriotes :

Gaudent jocosæ Cassio suo Gades (21).

Dans un autre passage de Martial, le charme de sa conversation enjouée est comparé au chant des Sirènes (22). Il est donc surprenant que son ami se demande ailleurs si son cher Cassius fait des élégies, des épopées ou des tragédies :

Lascivus elegis, an severus herois,
An in cothurnis horridus Sophocleis (23)?

Scæva Memor a acquis une certaine célébrité depuis la renaissance : le savant Scaliger lui a attribué, on ne sait sur quel document, l'*Octavie* du théâtre de Sénèque. Le scoliaste de Juvénal nous apprend qu'il était frère de Turnus, célèbre satirique, honoré et puissant à la cour de Vespasien.

Martial s'exprime ainsi à leur sujet :

Contulit ad satiras ingentia pectora Turnus:
Cur non ad Memoris carmina? frater erat (24).

Martial, qui a fait tant d'épigrammes, a-t-il essayé aussi du cothurne? C'est une question non résolue dans le monde savant : ni Both ni M. Patin n'ont voulu la trancher. Plus hardi, ou, si on aime mieux, plus téméraire, nous n'hésitons pas à répondre négativement.

En mille endroits ce poète vante l'épigramme, et déclare qu'il ne veut pas cultiver les autres genres : il répond à ses détracteurs que, dans ce temps de frivolité, si l'on admire la haute poésie, l'épopée, la tragédie, on lit les épigrammes. Voici un passage curieux et décisif, selon nous :

Nescis, crede mihi, quid sint epigrammata, Flacce,
Qui tantum lusus illa jocosque putas,
Ille magis ludit, qui scribit prandia sævi
Tereos, aut cœnam, crude Thyesta, tuam :
....
Illa tamen laudant omnes, mirantur, adorant;
Confiteor : laudant illa, sed ista legunt (25).

On voit avec quelle prédilection le poète parle du genre qu'il a adopté; avec quel dédain il s'exprime sur les œuvres dramatiques; il n'est donc pas poète dramatique. Mais voici deux vers foudroyants qu'on ne manquera pas de nous opposer :

Transtulit ad tragicos se nostra Thalia cothurnos;
Aptasti longum tu quoque syrma tibi (26).

Après un tel passage, nous dira-t-on, tout esprit sage craindra de se prononcer. Alors concluons que Martial est probablement aussi un poète épique, un poète lyrique, de même qu'il est un poète satirique, c'est-à-di e un nouvel Ennius; il n'y a pas plus de raison de douter de l'un que de l'autre. Il y a cent preuves qui établissent que jamais ce poète n'a pensé au genre tragique; et il n'y a pas un seul témoignage qui puisse faire supposer raisonnablement que jamais il se soit *affublé* du *syrma*. Qu'est-ce que ce syrma dont parle Martial? Une robe traînante à l'usage des rois et des héros, ou même plutôt faite pour les joueurs de flûte et les citharèdes.

Tibicen traxitque vagus per pulpita vestem (27).

On continua sans doute dans les siècles suivants à refaire toutes ces tragédies, déjà faites tant de fois, et à Rome et dans les provinces.

Le christianisme avait renouvelé le monde moral, et les barbares commençaient à changer l'autre : que des poètes vivaient encore, comme par le passé, dans cette froide mythologie!

Sidoine Apollinaire dit de Lamprédius de Bordeaux :

Et nunc inflat opus tragœdiacum.

Tertulien parle d'un Osidius Geta, qui avait fait une *Médée* avec des vers de Virgile. Voilà donc la tragédie d'imitation, qui aboutit dignement au centon.

---

(1) Suet. Ner., 52. — (2) Sen., *Quæst. Natur.*, I, 5. — (3) S. et Ner., 21. Voir Martial, VIII, 70; IX, 27. — (4) Juvénal, VII, 82. Ces mots : *Fregit subsellia versu*, sont expliqués par un autre passage du même auteur : *Assiduo ruptæ lectore columnæ*, sat. I, 13. C'est ainsi que nous disons : *applaudir à tout rompre.* — (5) VI, 87. — (6) Suet., III et X. — (7) Claud., *Eut. II*, 364. — (8) *Ibid.* Voyez aussi Apulée, *Met.* 10; Ovid., *Trist.*, II, 519; V, 7, 25, et l'*Anthologie grecq.* de Brunck, III, pag. 104. — (9) Juvénal, VII, 92. Voir les notes, édition Lemaire. — (10) Juv. I, 1 *et sqq. Codrus hic poeta fuit vitiosus qui tragœdiam Thesei scripsit. Schol. de Juvenal.* — (11) *Sat.* I, 97. — (12) Juv. III, 203 *et sqq.* — (13) Juv., I, 17. — (14) Suet. Aug., 89. — (15) Plin., *Epist.*, III, 8. — (16) Juv., VII, 40. Voyez aussi Perse, I, 14 : le verre d'*eau sucrée* n'est pas même oublié. — (17) Tac., *Dial.* IX. — (18) Juv., VII, 10. — (19) *ibid.*, 71. — (20) Mart., V, 30. — (21) Mart., I, 62; IX. — (22) Mart., III. 64. — (23) *Ibid.*, XX. — (24) Mart., II, 11. — (25) Mart., IV, 49. Lisez l'*Epig.* entière. — (26) *Ibid.*, XII, 96. Voir l'endroit cité. — (27) Hor., *Art.*, 215. Voir Juvénal, VIII, 227.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Fin de la première partie du seizième siècle. — Marot. — Rabelais. — Seconde partie. — Caractère triste et fanatique. — Calvin, Genève. — Popularité du catholicisme en France. — D'Aubigné. — Montluc. — François de Sales. — Étienne Pasquier. — Genre pastoral. — Il Pastor fido. — Spencer. — Mendoza. — L'Astrée. — D'Urfé. — École de Ronsard. — Jodelle, Le Trissin, Klopstock, de Thou, Élisabeth d'Angleterre. — Rabelais, Montaigne, Charron. — Esprit politique, Bodin, La Boetie. — Influences étrangères. — Hardy.

La première moitié du seizième siècle se sépare profondément de la seconde. Sous François Ier la lutte religieuse n'est pas encore engagée. Les deux principales figures de cette première partie du siècle sont celles de Marot et de Rabelais; or, qu'étaient Marot et Rabelais par rapport à l'époque qui les avait précédés? Marot débute jeune à la cour du jeune roi, dont il reproduit l'élégance et le cynisme. Villon était un pauvre hère, allant de prison en prison, et finissant au gibet; c'était, comme l'a dit le professeur, c'était le peuple arrivant à la poésie par la misère, et les souffrances. Marot, lui, est le troubadour de cette chevalerie courtisanesque qui se pressait à la cour de François Ier. Marot ne connait pas les trouvères, il ne sait même pas s'il a existé un Charles d'Orléans ou un Thibaut de Champagne; les auteurs qu'il possède sont ceux de la fin du quinzième siècle; il loue les faiseurs d'équivoques et d'allégories; tout au plus connait-il le roman de *la Rose*, quoiqu'il l'ait traduit. C'était le seul monument qui eût conservé quelque célébrité, grace à un certain Molinet qui l'avait moralisé. La plaisanterie de Marot est fine et gracieuse. Le vers de Boileau : *Imitez de Marot l'élégant badinage*, est une appréciation juste et vraie de son genre de talent. Vers la fin de sa vie, Marot fut suspecté de protestantisme et deux fois mis en prison. Il traduisit les Psaumes de David en assez mauvais vers français. Cette traduction eut d'abord une grande vogue; tous les courtisans l'achetèrent; mais la Sorbonne s'en indigna, et il fut forcé de s'exiler à Ferrare. C'est de là qu'il écrit à François Ier une épître où il s'interrompt tout à coup dans un élan d'enthousiasme religieux et mélancolique, pour s'adresser à Dieu. Plusieurs de ses poésies revèlent cette teinte grave et austère. Ainsi la réforme venait se mêler à cette vie toute joyeuse. Marot unit la première partie du seizième siècle à la seconde. Rabelais est un érudit de première force, il parle toutes les langues de l'Europe, il en apprendrait à Scaliger. Il a comparé son œuvre à de petits *Silènes* qui contiennent des parfums. Jamais, en effet, on n'a caché des choses plus senties et plus hardies sous une enveloppe plus grossière et plus frivole en apparence. Dans toutes choses il prend le côté plaisant; c'est un esprit fort, il ne respecte rien. Secrétaire d'un cardinal, il a été en Italie, il a conversé avec les plus incrédules des hommes, avec ceux qui voyaient de plus près la corruption du monde. Rabelais appartient au moyen âge par la grossièreté de ses plaisanteries. L'histoire de l'abbaye de Thelème était une donnée populaire en Touraine, qu'il a rajeunie en lui donnant un nom grec. Il est en dehors de toutes questions religieuses telles qu'elles étaient traitées alors: il appelle Calvin un affecté marouffle; il ne veut rien avoir à démêler avec les bûchers; il prend un habit de fou pour dérouter la persécution; du reste, il n'épargne personne, les papegaux, les cardingaux, les papimanes, les gastrolâtres, il n'y a pas jusqu'au concile de Trente qui ne devienne la grande assemblée des lanternes. Il rit de tout, même du gibet et du bûcher rôtissant grande quantité d'andouilles et d'hérétiques.

Nous voyons en lui l'esprit humain s'adressant, pour la première fois, en pleine liberté à tout ce qui s'offre à son blâme et à sa critique, il en abuse quelquefois. Il y a en lui de la joie de l'affranchi qui vient de briser sa chaîne, et qui a conservé ses habitudes d'esclave; ce sont les saturnales de l'imagination.

A mesure que l'on avance dans le seizième siècle, tout se rembrunit, tout prend un caractère plus sombre; le vernis chevaleresque est effacé par la rude main des sectaires. Adieu la cour galante de François Ier; tout ce qui avait survécu de la politesse et de l'urbanité, de la loyauté et de la franchise des chevaliers du moyen âge disparaît bientôt complétement; les crimes sont remplacés par des égorgements en masse; on marche les pieds dans le sang; la lutte ne souffre ni trêve, ni repos: nous avons vu dans les ouvrages du joyeux Marot cet acheminement à quelque chose de triste et de lugubre; l'élégant troubadour est saisi par la persécution, et sa lyre s'éteint dans des vibrations plaintives et douloureuses. La seconde partie du treizième siècle est donc, disons-nous, presque entièrement remplie par les guerres de religion. Examinons l'influence des événements sur les trois principales branches de la littérature.

La littérature religieuse, on le sent, n'offrira pas un caractère de mansuétude universelle et d'impartialité; elle sera fougueuse, intolérante, se rangeant sous la bannière du catholicisme ou sous celle du protestantisme. A la tête du parti huguenot sont Bayle et Calvin. Calvin a écrit en français des livres de théologie, bien que son *Exposition de la foi* adressée à François Ier soit en latin; or, ce n'est pas un fait sans importance que l'importation de l'idiome national dans les matières théologiques. La langue de Calvin a peu d'éclat et de vie; s'il veut plaisanter, sa gaîté a quelque chose de lourd, de forcé. Bossuet a dit que son style était terne comme son âme. Théodore de Bèze, son disciple, ne réussit pas mieux à lancer le sarcasme. En général Genève est antipathique au génie de notre pays, elle manque d'étendue pour nous comprendre, de bienveillance pour nous aimer. Au seizième siècle l'opinion populaire se prononce énergiquement pour le catholicisme; les grands seigneurs auraient bien envie d'imiter les princes allemands, et de se constituer en petites souverainetés fédératives, ils sentent que c'est la dernière occasion qui s'offre à eux de ressaisir les priviléges féodaux; mais ils n'osent, intimidés qu'ils sont par la contenance de la population, et l'insurrection de la sainte ligue qui maintient vigoureusement l'unité. De même la littérature protestante n'est pas nationale, elle n'a pas la faveur du pays, le goût du terroir. Les froides et sombres élucubrations des réformateurs genevois déplaisent à la gaîté et à la candeur françaises. Néanmoins la littérature protestante a produit un écrivain plein de verve et d'entraînement, c'est un homme du midi, d'Aubigné; à six ans il savait le grec, le latin et l'hébreu; à huit, son père, gentilhomme protestant, le conduit au pied de l'échafaud où avaient été exécutés plusieurs de leurs coréligionnaires, et lui posant la main sur la tête, lui dit : « Souvenez-vous le reste de votre vie de ce que vous voyez aujourd'hui, et n'épargnez pas votre tête. » D'Aubigné fut fidèle aux instructions de son père, et se fit chef de partisans; pris par les catholiques, il est condamné à mort, mais il parvient à s'échapper; sa vie tout entière est remplie par des expéditions aventureuses, et au milieu de tout cela on le trouve plongé dans l'étude de l'hébreu, écrivant en vers, en prose, une multitude de pamphlets; sa plume et son épée sont douées de la même activité; il compose sa *Biographie*, morceau plein d'originalité. Après l'abjuration de Henri IV, il reste huguenot, il lui prédit une fin tragique, ses livres sont brûlés. A 70 ans il est condamné à mort; il s'échappe pour la quatrième fois, et meurt plein d'énergie et de force à 80 ans.

Dans le parti opposé, nous retrouvons une autre type d'aventurier, c'est Montluc, sectaire impitoyable, qui se surnommait le bourreau des protestants. Il y a du comique et du révoltant dans son sang-froid. Il avait fait quelques prisonniers, lorsqu'il reçut l'ordre de suspendre leur exécution; pendant les pourparlers, Montluc se hâta de les pendre. Voilà les hommes qui sont en présence, participant de la barbarie théologique du moyen âge, et de la science, de l'esprit aventureux du siècle nouveau.

Dans une guerre religieuse il y a fort peu de religion, aussi la théologie est peu morale au treizième siècle, et c'est avec bonheur qu'on se repose sur un esprit vraiment chrétien et évangélique, Saint François-de-Sales; encore appartient-il plutôt au dix-septième siècle.

La littérature chevaleresque a disparu, Montluc est bien loin de Bayard; plus de tournois, le dernier a coûté la vie à un roi; plus de fête; il n'était pas un endroit où l'on n'eût respiré l'odeur du sang. Quant à cet amour si pur, si exalté, qui était l'âme et la base de l'ancienne chevalerie, on n'en peut trouver de vestige à la cour de Catherine de Médicis et de Henri III; le véritable historien de cette époque est le cynique Brantôme. Cependant rien ne se perd complétement, et à cette époque il se transmet secrètement et chez des hommes en apparence fort peu chevaleresques, une certaine tradition de cette forme de poésie galante; on en trouve des traces chez le savant Étienne Pasquier, auteur des *Recherches sur l'Histoire de France*. Les graves jurisconsultes se délassaient ainsi de leurs occupations. Les *grands jours* de Poitiers avaient recueilli l'héritage des *cours d'amour*.

Il est un autre genre littéraire, déviation indirecte de la poésie chevaleresque, qui prend au seizième siècle un développement très considérable, c'est le genre pastoral, il tient fort peu de place au moyen âge, et tout à coup dans ce siècle si peu pastoral, le siècle des Borgia, de Machiavel, de Calvin, il obtient une vogue immense; toute l'Europe l'adopte; en Italie, il Pastor fido, l'Aminte; en Angleterre, Spencer fait des églogues et appelle le fameux navigateur sir Walter Raleigh le berger de l'Océan. En Espagne les terribles chefs de bande, Mendoza, Herrera, Garcilaso de la Vega soupirent sur leurs chalumeaux; en France l'Astrée; tout ce qui surnageait encore de passionné et de sentimental se réfugia dans un monde idéal, qu'on appela l'Arcadie, situé au bord du Lignon. Honoré d'Urfé, par l'histoire de sa vie, semble un dernier modèle des anciennes mœurs chevaleresques. Il s'était pris de passion pour sa belle-sœur; afin de résister à toute tentation, il quitta la France, voyagea pendant dix ans, et revint nourrissant dans son cœur le même amour resté aussi violent; son frère consentit à lui céder sa femme, et entra dans un couvent; d'Urfé épousa son amante. Aussi l'Astrée n'est pas seulement une fiction, c'est la peinture des sentiments qui avaient réellement existé dans le cœur de son auteur.

La poésie satirique abonde alors plus que jamais, les pamphlets se croisent, se heurtent, se confondent; la satire Ménippée résume le goût de l'époque. L'amour de l'antiquité, qui avait renouvelé en quelque sorte l'érudition, produisit un grand mouvement dans la littérature; c'est à cette époque que se place cette singulière révolution littéraire dont le manifeste fut l'illustration de la langue française par Dubellay et dont le héros fut Ronsard; révolution qui est le dernier terme de cette longue série d'admirateurs de l'antiquité. L'école de Ronsard poussa le fanatisme à un degré inouï, ils conçurent le projet de tailler une littérature sur le patron de la littérature du siècle d'Auguste, sans faire aucune part à l'esprit national. Leur poète tragique fut Jodelle; un jour dans un moment d'enthousiasme, ils lui firent hommage d'un bouc. Cette parodie faillit avoir des suites graves; on les accusa sérieusement d'avoir sacrifié à Apollon. La même tendance se manifeste alors par toute l'Europe; en Italie le Trissin dans la poésie épique. D'autres peuples ont poussé plus loin la fureur de l'imitation. On a essayé de faire des vers métriques en Suède sous Christine. Klopstock l'a tenté en Allemagne; Turgot a traduit en vers scandés le quatrième livre de l'Enéide.

Ainsi dans la seconde partie du seizième siècle cette galanterie chevaleresque, qui avait été l'expression la plus poétique du moyen âge, avait été remplacée par le culte du paganisme. La naïveté de la foi catholique avait disparu; la passion de l'antiquité, le goût de l'érudition étaient partout, même chez les hommes d'action qui prenaient part à la vie politique; les magistrats pensaient en Romains. De Thou écrit en latin l'histoire contemporaine, Lhospital compose des vers latins sur la Saint-Barthélemy et il les adresse à Marguerite de Valois qui était en état de lui répondre dans la même langue. Élisabeth d'Angleterre et l'infortunée Jane Gray savaient le grec. Rabelais possédait une érudition effrayante. Montaigne sème son discours de citations, et sa phrase est entièrement latine. L'esprit philosophique ne s'endort pas au milieu du choc des passions politiques; il éclate avec le seizième siècle. Montaigne est un esprit tellement indépendant, qu'il l'est de lui-même; il détruit ce qu'il vient d'établir, il se contredit perpétuellement. Il revient sans cesse sur sa propre individualité, ce qui est entièrement nouveau et ce dont on ne trouve pas d'exemple dans la puissante synthèse du moyen âge. Certes c'était un spectacle inouï qu'un livre de morale, sans traditions religieuses, d'une indépendance effrénée, envisageant le *moi* sous toutes les faces. Montaigne aboutit au scepticisme en théorie, et à l'indifférence politique en pratique. C'est un païen, un épicurien à goûts modestes et demandant du repos pour pouvoir descendre dans son propre cœur. On a fait un livre intitulé *le Christianisme de Montaigne*. Il eût été plus facile de prouver le contraire : comme penseur il n'est pas chrétien. Un esprit moins hardi, Charron, qui a écrit sur la sagesse, est pareillement dominé par l'esprit de l'antiquité. Écoutons Montaigne raconter la mort de La Boetie son ami, succombant à 33 ans. Quelle est l'impression qui résulte de tout ce récit, ne croit-on pas assister à la mort de Socrate? N'est-on pas plutôt au chevet d'un sage de la Grèce qu'à celui d'un saint?

A cette époque le véritable esprit politique, qui s'est produit pour la première fois sous les auspices de Louis XI et de Commines, se retrouve dans la magistrature, dans les jurisconsultes. Ces hommes ont un sens profond de la légalité, et de la nationalité française; ils n'appartiennent à aucun parti; ils sont dogmatiques et théoriciens; derrière la ligue ils voient l'Espagne; derrière les protestants, les prétentions aristocratiques des grands seigneurs; ces hommes, sont franchement pour la plus grande indépendance possible à accorder au pays : tel est Michel Lhospital, tel est Bodin, qui, dans son *Traité de la République*, bien que commençant par une profession de foi monarchique, reconnaît que le prince doit se soumettre à la nature, c'est-à-dire au principe même de la loi. Les chefs de parti vont plus loin, mais d'une

manière moins stable; l'empreinte des balles de fusil dure moins long-temps qu'un trait de plume sur une feuille de papier ; la ligue met en avant les idées les plus démocratiques; la Sorbonne délie le peuple du serment de fidélité. Quant au parti protestant, il reste fidèle à son principe de résistance et d'insurrection. François 1er avait reconnu la portée de ses doctrines ; il disait avec douleur et dépit que cela tendait à détruire toute monarchie divine et humaine. Le jeune ami de Montaigne, La Boëtie, a laissé un livre, *De la servitude volontaire*, où il s'appuie de l'antiquité, de l'histoire, de toutes les traditions de l'humanité pour soutenir la légitimité de la liberté; cet homme est un républicain très avancé.

Quant aux influences étrangères, elles continuent à venir du côté de l'Italie, qui, il faut le dire, nous envoie plus de charlatans et d'astrologues que de véritables artistes. Une nouvelle influence va commencer, celle de l'Espagne; nous lui devrons le Cid. Les huit cents tragédies de Hardy ont quelque ressemblance avec les Journées de Lope de Vega.

Nous avons assisté au débrouillement du chaos, nous avons vu éclore les germes qui se développeront plus tard; cette naissance a été laborieuse et enveloppée de ténèbres; mais malgré cette absence de lumière morale, on trouve une indomptable énergie et une confiance sans bornes dans la puissance de l'esprit et dans la valeur de l'intelligence. Dans la première partie du seizième siècle, recrudescence de galanterie chevaleresque; puis, peu à peu l'horizon se rembrunit; le duel religieux commence; le goût de l'antiquité aboutit à Ronsard; l'idée philosophique à Montaigne; l'idée politique à Lhospital; la poésie chevaleresque se transforme et se perd dans le genre pastoral.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e *semestre.* — 2e *article.*

De la Production (1re partie).

Trois classes distinctes de producteurs. — Producteurs nécessaires. — Quasi nécessaires. — Non nécessaires. — De l'exploitation patriarcale. — Caractères saillants. — Résultats économiques de l'exploitation patriarcale.

Avant de continuer la description des diverses formes que prend la production alimentaire, il importe pour la clarté des idées et des déductions d'arrêter un instant notre attention sur un fait général qui domine toute la matière et qui en conséquence jettera de la lumière sur les descriptions toutes particulières dans lesquelles nous allons entrer. Quand on laisse tomber ses regards sur le grand travail de la production des richesses, sur les hommes qui par leur œuvre contribuent à cette production, on peut se demander combien il existe réellement de classes de producteurs, s'il y a une classification nette, générale des producteurs; que si on examine alors le phénomène de la production dans son universalité, on reconnait qu'au fond il existe trois classes distinctes de producteurs.

Les uns sont ceux qui travaillent à la production alimentaire, à la production des denrées sans lesquelles la vie de l'homme est impossible. Les autres sont ceux qui travaillent à la formation des produits, occupant dans l'ordre des nécessités de la vie la première place après les produits alimentaires. Enfin la 3e classe de producteurs est celle qui travaille aux choses d'un *comfort* plus large, aux choses agréables, aux superfluités de la vie, à la production des produits intellectuels, à la production de cette portion de richesses destinée à satisfaire les besoins ou à gratifier les goûts d'une civilisation avancée.

Que si la production alimentaire était bornée à tel point que les travailleurs employés à cette production n'eussent absolument de leur travail que ce qui serait strictement nécessaire à la conservation de leur existence, certes à côté des producteurs alimentaires, la 2e classe des producteurs ne pourrait ni se former, ni se développer. Ce n'est qu'alors que le résultat de la production alimentaire a dépassé les besoins des producteurs, et qu'il leur reste un surplus en denrées alimentaires, surplus qui sert à leur procurer d'autres moyens de satisfaire leurs besoins, que cette 2e classe peut se former et se forme nécessairement avant la 3e classe. — De même encore si ceux qui travaillent à la production alimentaire n'avaient d'autre revenu que le revenu nécessaire à leur existence et à l'existence de ceux qui composent la 2e classe, la 3e classe ne pourrait également ni se former ni se développer.

Il est assez difficile de donner un nom bref et significatif à ces trois classes de producteurs. Les Anglais ont appelé la 1re *nécessariste*, la 2e *secondariste*, la 3e *disponible*, car elle est à la disposition de ceux qui ont un surplus de produit ou de revenu à employer pour la satisfaction de leurs besoins et la gratification de leurs goûts; avouant lui-même que ces expressions n'étaient guère plus heureuses, M. Rossi a dit, *nécessaire, quasi nécessaire*, et *non nécessaire*.

La distinction que nous venons d'établir s'applique également à toute espèce de production, à la production indirecte ou immatérielle, comme à la production matérielle et directe. Ainsi, par exemple, le producteur indirect qui défend la récolte encore sur pied contre les ravages des animaux sauvages ou domestiques, est un producteur de la première classe, comme le producteur direct qui bêche ou qui laboure. Nous ferons remarquer aussi que c'est de la coexistence de ces trois classes de producteurs que nait tout le grand mouvement social des échanges et le croisement continuel et dans tous les sens de l'action productive dans toutes ses phases et dans toutes ses formes. Enfin nous reconnaitrons que ces trois classes de producteurs sont placées dans des conditions assez diverses au sein des sociétés. La 1re classe se suffit à elle-même pour les choses indispensables à la vie, tandis que les deux autres dépendent du résultat de l'action productive de la première.

Ce fait général ainsi rappelé, a dit M. Rossi, je reprends maintenant la description des formes diverses de la production, prenant toujours comme fait saillant, dominant, fondamental, la production alimentaire.

Dans notre dernier article nous avons parlé de la production chez les peuples nomades. Nous passerons aujourd'hui à une seconde forme de production, à l'exploitation patriarcale.

Quand les terres sont appropriées, quand les peuples ont des demeures fixes, quand la société est véritablement constituée, quelle est la 1re forme d'exploitation des terres, de la production alimentaire? C'est celle que M. Sismondi a appelée *exploitation patriarcale*, c'est-à-dire celle qui a lieu, quand le sol se trouve distribué, non en grands lots, mais en petits lots ou en lots médiocres, entre des pères de famille qui cultivent et exploitent eux-mêmes leur propriété, à l'aide de leurs enfants, de leurs domestiques, en un mot à l'aide de leur famille.

Dans cet ordre d'exploitation et de production alimentaire la raison dit, et l'histoire le confirme, qu'on ne connait pas, à proprement parler, ce qu'on appelle l'ouvrier agricole, le journalier qui vit au jour le jour, louant éventuellement son travail à qui en a besoin; n'ayant, comme on dit, ni feu ni lieu. Chaque famille ou se suffit à elle-même, ou a des domestiques qui sont attachés à la famille, qui font partie de la famille. Ce que le propriétaire fait il le fait avec ses capitaux à lui, si petits qu'ils soient; il n'emprunte jamais de capitaux; car dans l'exploitation patriarcale le propriétaire porte son attention essentiellement sur le produit brut plus encore que sur le produit net; ce qu'il veut avant tout, c'est retirer de son champ toutes les denrées qui, étant employées et consommées en nature, suffiront à ses besoins et à ceux de sa famille. Le capital engagé sur le sol, là où est établi le régime de l'exploitation agricole, est au fond très considérable, car la propriété se trouve alors très divisée et le nombre des établissements très grand; il y a autant de maisons, autant de fermes, autant d'instruments d'agriculture, de collections d'outils et de moyens d'exploitation que de portions de propriété distinctes; le terrain que trois charrues pourraient labourer est, même en admettant l'association, labouré par 6 ou 8 charrues. Il y a aussi les sentiments naturels à l'homme; rien de plus naturel que l'affection que chacun voue à l'héritage paternel; plus les propriétés sont divisées, plus ce sentiment est partagé par un grand nombre d'hommes, plus sont nombreux et coûteux les sacrifices que chacun fait à ce sentiment. Enfin, dans l'exploitation patriarcale, le pouvoir scientifique agricole n'est ordinairement autre chose que les traditions de la famille; les perfectionnements scientifiques proprement dits sont fort rares, les inventions très lentes et très faibles, ce qui n'empêche pas, il faut le reconnaitre, que même le savant en agriculture ne puisse trouver quelquefois dans ces traditions de la famille des faits et des connaissances utiles.

Telle est l'exploitation patriarcale, tels sont ses caractères saillants. — Quels en sont les résultats économiques?

La production brute est ordinairement fort abondante. Mais c'est une production brute dans laquelle on ne tient pas compte des frais de production. Par une conséquence naturelle l'accumulation d'un capital directement employé à la production est très lente, d'autant plus lente que la propriété est plus divisée, et que l'héritage du père de famille se partage entre tous les enfants. — Des trois classes de producteurs la 1re seule se développe. Elle est nombreuse et, il faut le dire, heureuse. La 2e peut se développer aussi, car il arrive souvent que les métiers de première nécessité s'établissent à côté de la production agricole; il y a alors quelques petits échanges, mais le commerce est toujours limité. Le commerce intérieur existe, faible, incertain, irrégulier; le commerce extérieur est à peu près nul. La population, dans ce système, atteint rapidement les limites naturelles; il est vrai aussi qu'elle ne dépasse que difficilement ces mêmes limites. La propriété, l'héritage paternel, donnent à l'homme un sentiment de dignité morale, de prévoyance et de prévision pour sa famille, qui malheureusement se trouve rarement dans les classes dépourvues de toute espèce de propriété; il y a chez les paysans un sentiment de vanité de village qui produit d'heureux résultats. L'esprit aristocratique se glisse partout, même derrière la charrue; et l'on n'aimerait pas voir sa famille, qui était dans une honnête aisance, du moins qui se suffisait à elle-même, aller, à la génération suivante, demander de l'ouvrage à la porte de l'étranger.

L'exploitation patriarcale n'existe guère aujourd'hui comme forme absolue et exclusive. Presque partout elle coexiste avec d'autres formes d'exploitation agricole, en Amérique, en France, en Suisse, dans quelques parties de l'Italie.

« Tels sont, a dit M. Rossi, les caractères et les résultats de l'exploitation patriarcale. Je sais ce qu'on peut dire sur cette forme de production agricole quand on l'envisage sous d'autres rapports; sous le rapport économique, elle se prête à des combinaisons diverses, elle offre des avantages et des inconvénients. Je suis convaincu que l'action prépondérante des principes économiques sera telle que probablement cette exploitation tendra à disparaître de jour en jour et disparaitra tout-à-fait. Mais je sais aussi tout ce qu'on peut en dire sous le rapport politique et moral. Cela n'appartient pas à l'économie politique. Cependant nous devons reconnaitre, en passant du moins, qu'en effet l'exploitation patriarcale considérée sous ces deux points de vue a des conséquences telles que nous regretterons toujours que le mouvement économique de la société ait fait et fasse disparaitre cette forme de production; car ce même sentiment de dignité personnelle qui s'attache à la propriété est une puissante sauvegarde et pour la moralité, et pour la conservation de l'ordre, et pour l'assiette stable et les progrès des sociétés civiles. Cette masse de petits propriétaires donne à la société un puissant bouclier contre lequel viennent se briser les orages sociaux comme contre un écueil, la vague des tempêtes. A une époque récente ce bouclier n'existait pas et la vague de la tempête a tout emporté. Il existe aujourd'hui. Aussi, après une agitation terrible, mais momentanée, la société s'est reposée immédiatement sur ses bases. »

L'exploitation patriarcale ne pouvait pas suffire long-temps aux circonstances des sociétés qui se développaient. Dès le moment que les domaines s'étendirent, que l'œuvre du père de famille propriétaire, aidé de ses enfants et de ses domestiques, ne fut plus en rapport avec le travail d'exploitation de son domaine, il fallut alors avoir recours à une plus grande somme de travail, il fallut chercher l'élément du travail hors de la famille du propriétaire lui-même. Mais cet élément n'existait guère dans le monde ancien; car dans le monde ancien l'esclavage était un fait général, un des résultats généraux de l'état de la société, et qui par sa généralité avait fait illusion à l'esprit, à la raison des hommes les plus célèbres de l'antiquité, au point qu'ils avaient cru que l'esclavage était normal, était un des éléments de droit des sociétés civiles.

L'exploitation patriarcale fut donc suivie de *l'exploitation servile*. Nous examinerons dans un prochain article cette forme d'exploitation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Extrait du rapport de M. Martin (du Nord) *sur le budget du ministère du commerce.*

Le ministre du commerce a dans ses attributions un assez grand nombre d'écoles spécialement consacrées aux arts, à l'industrie et à l'agriculture. Le rapport de M. Martin (du Nord) nous a paru offrir sur l'état actuel de ces écoles quelques renseignements curieux.

En refusant les allocations demandées pour les écoles de musique

de Lille et de Toulouse et l'école de dessin de Dijon, la commission du budget a consacré le principe que toutes les dépenses qui sont de leur nature communales doivent rester exclusivement à la charge des communes, et que le budget de l'état ne doit venir à leur secours que dans des circonstances graves, et quand l'insuffisance de leurs ressources est bien constatée.

Ce qui paraît avoir dominé les membres de la commission, c'est le désir de diminuer les charges des contribuables. Regrettant que la situation des finances ne permette pas à l'état de doter les arts d'une manière plus large et plus efficace, la commission s'est fait une loi de n'admettre de suppléments de crédit qu'autant qu'ils ne sauraient être refusés sans compromettre le service auquel ils s'appliquent.

Secours aux départements pour la conservation d'anciens monuments d'arts, 120,000 *fr.*

C'est à regret que votre commission vous propose de réduire de 20,000 fr. l'allocation demandée; mais il n'a été accordé en 1833 que 85,000 fr., et en 1834 que 100,000 fr., et il nous a semblé que cette dernière allocation était suffisante, puisqu'on ne venait pas démontrer la nécessité indispensable de l'augmenter.

Au surplus, et s'il est vrai, comme l'atteste le gouvernement, que les monuments entretenus seraient abandonnés, si l'état n'y faisait les réparations que leur état exige, c'est un devoir pour la chambre de les sauver de la ruine dont ils sont menacés. La France est couverte d'édifices admirables qui, soit sous le rapport historique, soit sous le rapport de l'art, doivent être considérés comme son patrimoine, et qu'une chambre française n'aura jamais le vandalisme de laisser tomber en ruines.

Le crédit de 1834 sera à peu près également réparti entre les monuments romains et ceux du moyen-âge; l'intention du gouvernement est de faire à peu près la même distribution en 1835. Cependant nous devons faire remarquer que la colonne de Boulogne, qui est un monument moderne, prend sur le crédit de 100,000 francs une somme de 15,000 fr.; mais peut-on laisser inachevé un monument fondé par l'armée d'Austerlitz, qui a déjà coûté des sommes considérables, et auquel se rattachent de précieux souvenirs; et quoiqu'il figure au nombre d'anciens monuments d'art auxquels il est étranger, nous ne nous arrêtons pas à la place qu'il occupe au budget, et nous vous proposons de donner au gouvernement les moyens de parvenir à l'achèvement complet de la colonne, qui peut entraîner encore une dépense de 70 à 80,000 fr.

Chap. XIX. *Établissement des beaux-arts*, 403,000 fr.

Réduction proposée par la commission, 25,600 fr.

§ 1er. *Académie royale de France à Rome*, 105,000 fr.

Des hommes graves, qui depuis long-temps suivent avec le plus vif intérêt les progrès des arts en France, sont disposés à croire que nous sommes loin d'avoir obtenu de cet établissement le résultat qu'une dépense aussi considérable pouvait faire espérer. On ne peut se dissimuler en effet que peu de peintres célèbres soient sortis de cette école, et il est permis de croire qu'une répartition éclairée de la même somme entre des artistes déjà connus, qu'on indemniserait ainsi des dépenses qu'ils devraient faire pour aller étudier les modèles dans les pays étrangers, et particulièrement en Italie, pourrait être plus utile au progrès des arts: toutefois votre commission, tout en désirant que le gouvernement porte sur cette question, plus importante sans contredit comme question d'art que comme question d'argent, une attention éclairée et réfléchie, ne vient pas vous soumettre, soit la suppression du crédit, soit l'indication d'un autre emploi. L'École des beaux-arts, à Rome, est une des fondations de Louis XIV; c'est une des gloires de la France à l'étranger. Ce luxe, qui a déjà son antiquité, sied bien à une grande nation; et peut-être ne faut-il pas exposer la révolution de Juillet à un reproche de vandalisme qu'on ne manquerait pas de lui prodiguer, si le Gouvernement par elle fondé détruisait une école à laquelle se rattachent de beaux souvenirs.

Au surplus, il ne faut pas oublier que l'Académie de France à Rome n'est pas le prétexte d'une dépense sans résultat et sans fruit; chaque peintre qui y est admis doit à l'État une copie d'un grand maître, chaque sculpteur, une copie d'un antique: depuis près de deux siècles ces copies enrichissent nos temples, nos musées, les châteaux et parcs royaux, et permettent aux jeunes gens qu'entraîne le goût des beaux-arts, de trouver un plus grand nombre de modèles et de sujets d'étude.

Votre commission vous propose d'accorder l'allocation demandée.

§ 2. *École royale et spéciale des beaux-arts à Paris*, 90,000 fr.

Plus de quatre cents élèves fréquentent cette école, qui est confiée aux soins des professeurs les plus distingués; il ne peut y avoir de motifs de réduire les revenus d'un établissement aussi digne d'intérêt.

Écoles gratuites de dessin, 50,000 fr.

Nous ne contesterons pas l'utilité de ces écoles répandues dans la province; il serait même à désirer que chaque ouvrier pût y venir puiser des leçons de goût, qui lui seraient d'une grande utilité pour l'exercice de sa profession, et nous nous empressons de dire que le nombre de ces écoles s'élève actuellement à quatre-vingts, et qu'il est probable qu'il s'accroîtra encore: cependant, de ces quatre-vingts écoles, quatre seulement sont subventionnées par le gouvernement. Nous ne dirons rien des deux écoles de Paris, qui peuvent être considérées comme celles de toute la France, ni de celle de Lyon, qui a une immense importance à raison du commerce de la ville où elle est placée; mais nous ne vous proposerons pas de conserver à Dijon l'allocation de 9,600 fr. destinée à son école des arts: il ne nous a pas paru que Dijon, ni par son commerce, ni par les élèves qu'avait produits son école, eût mérité cette préférence sur toutes les autres villes de France que lui avait attribuée le budget des années antérieures.

Chap. XXV. *Arts et métiers*, 380,000 *fr.*

Le Conservatoire des arts et métiers prend sur ce chapitre 65,000 fr. Votre commission ne vous proposera pas plus que celle des années précédentes une réduction quelconque sur cette dépense. C'est aujourd'hui une vérité incontestable et incontestée que l'utilité de ces cours industriels qui développent dans les classes ouvrières le goût du travail, étendent à tous les connaissances les plus utiles, et contribuent si puissamment à rendre les hommes meilleurs, et par suite plus heureux. Ces cours, au surplus, sont faits à Paris par les hommes les plus distingués, et dans toutes les villes s'élèvent des institutions de même nature qui doivent être l'orgueil de ceux qui les ont fondées dans la capitale.

Les Écoles des arts et métiers de Châlons et d'Angers obtiennent chaque année des produits de 120,000 fr.; mais cette somme est bien insuffisante pour couvrir les dépenses qui, déduction faite des recettes, sont encore de 315,000 fr. Personne n'a jamais contesté l'utilité de ces écoles. Il ne peut donc y avoir de difficulté à maintenir au budget de 1835 les allocations que vous avez consenties les années précédentes.

NOUVELLES.

Un journal de province annonce un fait grave concernant le docteur Lallemant, professeur de la faculté de médecine de Montpellier. Nous attendrons, avant de reproduire cette nouvelle, que nous ayons pu la vérifier.

— Le grand prix de mathématiques de l'Institut pour 1834 (médaille d'or de 3,000 fr.) vient d'être décerné à M. Struve, pour son *Théorème sur le nombre des racines réelles positives ou négatives des équations algébriques*. Ce théorème, désigné sous le nom de théorème Struve, est déjà classique et démontré dans tous les cours de Paris.

— M. Deleuze, bibliothécaire au muséum d'histoire naturelle, ayant donné sa démission, vient d'être remplacé par M. Jules Desnoyers, qui remplissait les fonctions d'aide naturaliste auprès de M. Cordier, professeur de géologie; M. Charles d'Orbigny succède à M. Desnoyers.

— On se rappelle que, par suite des prêts faits à la librairie en 1830, un grand nombre de livres ont été donnés en nantissement au trésor par les emprunteurs. Dans la séance du 25 avril de la chambre des députés, MM. Ganneron, Ch. Dupin, Réalier-Dumas ont démontré que si l'on vendait les livres, l'opération serait ruineuse pour le trésor, ruineuse pour les déposans, ruineuse pour la librairie, et qu'il était nécessaire, pour concilier ces divers intérêts, de distribuer les livres dans les départements. Comme il y a dans le dépôt beaucoup d'ouvrages importants, en assez grand nombre pour espérer des échanges avantageux, on pourra composer ainsi des assortiments très précieux pour enrichir non seulement les bibliothèques des chefs-lieux de département, mais même celles des arrondissements qui commencent déjà à avoir des bibliothèques. «Vous avez fait une loi, a dit M. Réalier-Dumas, dont on recueille aujourd'hui les plus heureux bienfaits, la loi sur l'instruction primaire; eh bien! Messieurs, favorisons l'instruction, et pour la favoriser engageons le gouvernement à disposer de ces divers ouvrages en faveur des bibliothèques des départements.»

— M. Bérard, docteur en médecine, a été admis à prendre part au concours de clinique chirurgicale qui doit s'ouvrir dans le mois de juin à la faculté de Paris, quoiqu'il ne complète pas encore les six années d'exercice du doctorat exigible par le nouveau règlement des concours. Mais avant ce règlement M. Bérard faisait déjà partie de la faculté comme agrégé; et il a déjà pris part au concours de pathologie externe qui a eu lieu l'année dernière.

— M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire à la publication du *Cours de droit naturel* de M. Th. Jouffroy, professeur à la faculté des lettres de Paris. Cet ouvrage est digne de la plus sérieuse attention de la part de toutes les personnes qui s'occupent d'études philosophiques.

— Le conservatoire de musique classique vient d'exécuter jeudi dernier, à la satisfaction générale, le *Jugement dernier* (il Giudizio universale), oratorio en trois parties, par M. Fréd. Schneider. On a également admiré la beauté de cette composition et l'aplomb extraordinaire avec lequel les jeunes élèves de M. Choron ont exécuté une œuvre qui semblait offrir de grandes difficultés pour des sujets même d'un âge beaucoup plus avancé. Nous nous bornons aujourd'hui à constater ce heureux résultat, nous proposant de donner quelques détails sur cette solennité musicale.

— La société asiatique tiendra lundi prochain, 28 avril, sous la présidence de M. Silvestre de Sacy, président honoraire, sa séance générale annuelle. La séance s'ouvrira à midi précis, dans le local ordinaire de la société, rue Taranne, n° 12. On y entendra entre autres lectures une notice biographique sur la vie et les ouvrages de feu M. Abel Remusat.

— Le conseil municipal de la ville de Chartres vient d'accorder les fonds nécessaires pour la création d'un musée d'histoire naturelle. M. Villiers en est le directeur.

— Une société archéologique a été fondée récemment à Montpellier; M. Bégé, préfet de l'Hérault, a mis le plus grand zèle à seconder cette utile association.

PUBLICATION.

COURS DE DROIT NATUREL

PROFESSÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS (année classique 1833-1834) PAR M. TH. JOUFFROY.

La souscription aux 12 premières leçons (*franco*), rendues à domicile à Paris, est de 8 fr., et pour les départements de 8 fr. 50 c.

Les six premières livraisons sont en vente.

Prévost-Crocius et Compe., éditeurs, Cour du Commerce, n° 30, F. St Germ.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 1er MAI 1834. N° 52.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS
DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉCISION DU CONSEIL ROYAL RELATIVE AUX CONCOURS D'AGRÉGATION.

Séance du 25 avril 1834.

Le conseil royal de l'instruction publique, vu l'article 2 du réglement général sur les concours d'agrégation dans les colléges,

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Les concours pour l'agrégation s'ouvriront cette année au chef-lieu de l'académie de Paris.

2. Le nombre des places mises au concours est fixé ainsi qu'il suit :

Six places pour les classes des sciences physiques et mathématiques ;

Six places pour les classes supérieures des lettres ;

Huit places pour les classes de grammaire ;

Cinq places pour les classes d'histoire.

3. Le concours pour l'agrégation de philosophie, sur lequel il a été statué le 22 octobre dernier, le concours pour l'agrégation des sciences, et le concours pour les classes supérieures des lettres, s'ouvriront le 22 août 1834.

Le concours pour les classes de grammaire et le concours pour l'agrégation d'histoire s'ouvriront le 10 septembre suivant.

Le conseiller vice-président, *signé* VILLEMAIN.

Le conseiller exerçant les fonctions de secrétaire, *signé* V. COUSIN.

Approuvé conformément à l'article 21 de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.
Le ministre de l'instruction publique, signé GUIZOT.

Pour extrait conforme : le conseiller exerçant les fonctions de secrétaire,
signé V. COUSIN.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

ESSAI D'UN NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES.

Depuis quelques années en France les cris de réforme dans le plan d'études des colléges retentissent de toutes parts. A entendre certains écrivains, certains orateurs, rien ne serait si facile que de produire une de ces merveilleuses révolutions promises avec tant de faste par les adversaires de l'enseignement universitaire. Nous ne croyons pas, nous, l'œuvre si aisée, et nous demandons à l'expérience, et à des essais tentés avec mesure et discernement, la certitude du succès, avant de jeter le désordre où règne un système, imparfait sans doute, usé en quelques points, mais du moins fécond encore en heureux résultats dans certaines parties. Aussi voyons-nous avec grand plaisir le ministre de l'instruction publique autoriser, dans quelques colléges communaux, l'épreuve de plans nouveaux appropriés aux besoins des localités et aux diverses professions savantes ou industrielles. Ces tentatives encouragées, multipliées, suivies et étudiées avec soin, peuvent seules donner les moyens de constituer un plan général.

Parmi les villes qui ont pris dans cette voie de perfectionnement une honorable initiative, et dans lesquelles le ministre a pu trouver des ressources et un dévoûment comme il les faut pour de pareils essais, je distingue la ville de Mulhausen. Vouée tout entière à l'industrie, administrée par des magistrats industriels eux-mêmes, cette importante cité sentait plus que toute autre le besoin d'une instruction et d'une éducation capables d'assurer son avenir et sa prospérité. D'un autre côté, placée aux portes de la savante Allemagne, et sous l'influence de Strasbourg, la juste estime des études classiques y est demeurée sans atteinte. Là, plus qu'ailleurs, il était donc facile de concilier ce que, par je ne sais quel emportement malheureusement trop commun dans notre France, on se hâte presque partout de déclarer incompatible dans les mêmes écoles.

Un plan d'études modelé sur celui de quelques gymnases allemands, mais heureusement modifié selon la diversité de caractère des deux nations et l'organisation générale de nos colléges, a donc été présenté au ministre et adopté par lui avec empressement. La bienveillance de *M. André Kœchlin*, membre de la chambre des députés et maire de Mulhausen, nous a permis de prendre communication de ce réglement. Lui donner publicité, c'est rendre hommage au zèle de cet honorable magistrat, et à toute une municipalité qui ne craint pas de consacrer 36,000 fr. aux dépenses de son collége, sans compter les autres sacrifices considérables qu'elle fait pour l'instruction primaire et pour des leçons de chimie spécialement applicables à l'industrie des toiles peintes. Mais ce qui surtout nous engage à publier ce document, c'est le désir de provoquer une louable émulation, et de donner à la question si débattue de la réforme des études d'autres éléments que de vaines déclamations et les promesses avortées de tant de novateurs parisiens qui occupent un jour la renommée et disparaissent le lendemain ruinés par leurs folies ou usés par le ridicule. Enfin cet exemple d'une modification profonde et hardie au plan général des études universitaires, prouve qu'il n'y a dans l'administration ni craintes ni préjugés, mais seulement la sage réserve de la prudence.

Espérons que ces expériences, bien conduites et bien étudiées, conduiront à des résultats heureux, et hâteront l'époque de la réforme générale, appelée par les membres de l'université eux-mêmes aussi vivement que par le public. Mais qu'on le sache bien aussi, il faut de la part des municipalités et des chambres une libéralité proportionnée au but qu'on se propose. Il faut en bâtiments, en livres, en instruments, en frais de préparations et d'expériences pour les sciences physiques et naturelles, des allocations larges et assurées ; il faut surtout relever la dignité des maîtres voués aujourd'hui à la misère par la parcimonie des traitements ; il faut mettre au niveau des plus hautes et des plus honorées professions les hommes chargés des destinées de l'avenir. Alors l'enseignement public se recrutera de l'élite de la jeunesse savante, et nous le verrons s'avancer à grands pas dans cette voie du progrès où on l'appelle avec une sorte de reproche, en même temps qu'on lui refuse les moyens d'y entrer, et les secours sans lesquels il n'y aura dans les réformes que de stériles articles de loi, et des promesses décevantes qui, une fois démontrées vaines et fausses, nous feraient retomber pour long-temps dans une inévitable et mortelle apathie.

ORGANISATION DU COLLÉGE DE MULHAUSEN.

Le plan d'études du collége de Mulhausen a un double but : c'est d'abord celui de tous les colléges, savoir, de faire faire aux jeunes gens des études ordinairement désignées sous le nom d'études classiques, et considérées comme l'introduction indispensable aux carrières lettrées, telles que celles de l'ecclésiastique, du magistrat, de l'avocat, du médecin, etc. C'est ensuite de présenter aux jeunes gens qui sont destinés à l'industrie, au commerce, au génie civil et militaire, à l'artillerie, à la marine, en un mot aux professions qui appliquent les mathématiques et les sciences naturelles, un système d'études où, sans suivre les leçons de langues anciennes, ils puissent acquérir à la fois et les connaissances générales que l'on a droit d'exiger de tout homme cultivé, et les connaissances spéciales qui constituent la préparation nécessaire à ces professions.

Cette destination a permis d'admettre pour la première fois, dans toute leur étendue, les réformes que depuis long-temps la raison publique eût voulu voir apporter à l'organisation des colléges.

Ainsi, comme on vient de le dire, l'étude des langues anciennes n'est pas obligatoire. Cette étude, pour ceux mêmes qui doivent s'y livrer, n'embrasse pas, comme ailleurs, une période de huit ans ; l'élève ne la commence que lorsque son esprit s'est déjà fortifié par d'autres travaux, et lorsque, par une étude solide des langues française et allemande, il s'est familiarisé suffisamment avec les abstractions de la grammaire ; mais à partir de cette époque, l'étude des langues anciennes devient pour lui chose principale, il y est poussé d'autant plus sérieusement qu'il eût été libre de ne pas s'y livrer, et il n'est pas douteux qu'au bout de peu d'années il ne lise les auteurs anciens avec autant de facilité et d'exactitude qu'on le fait dans les classes supérieures des autres colléges.

On a donné une plus grande extension à l'étude des mathématiques et des sciences naturelles : ainsi les élèves suivent tous un cours complet de mathématiques pures, c'est-à-dire qu'ils voient successivement, dans une période de quatre ans, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la géométrie analytique et les élémens du calcul différentiel et du calcul intégral. Ils suivent en même temps un cours complet de sciences naturelles, c'est-à-dire qu'ils voient aussi dans une période de quatre ans la physique, la chimie, et les trois parties de l'histoire naturelle (minéralogie, botanique, zoologie).

L'étude des premières notions de morale et du droit, celle du droit constitutionnel des Français et les éléments de l'économie politique, sont compris au nombre des matières d'enseignement de la classe supérieure.

Enfin pour les élèves qui ne suivent pas les leçons de langues anciennes, et qui sont destinés à l'une des professions plus particulièrement vouées à l'application des sciences naturelles ou des mathématiques, il est établi un cours d'études spéciales qui comprend l'arithmétique appliquée aux spéculations du commerce et de la banque, la géométrie descriptive, la mécanique théorique et pratique, la chimie appliquée, le dessin de machines et d'ornements, la géographie industrielle, le droit commercial et la langue anglaise.

Du reste le plan embrasse toutes les matières enseignées dans les colléges royaux : l'élève, après avoir parcouru le cours d'études qui s'y trouve tracé, pourra se présenter soit à l'examen de bachelier dans la faculté des lettres, et dans celle des sciences, soit à l'examen d'admission aux écoles polytechnique, militaire, forestière, et de la marine.

Il y a au collége de Mulhausen sept classes, trois inférieures, quatre supérieures. L'enseignement qu'on donne dans les trois classes inférieures, c'est-à-dire en septième, sixième et cinquième, est uniquement destiné à préparer l'élève pour l'enseignement scientifique qu'il recevra dans les classes supérieures; les études y sont bornées à la langue française, à la langue allemande, au calcul, aux éléments de géographie et d'histoire, au dessin et à la calligraphie; on y joint des exercices particuliers destinés à développer l'entendement et la raison des jeunes gens; on a voulu qu'en sortant de cinquième, et avant d'entrer dans les classes supérieures, l'élève ne fût plus arrêté par les difficultés purement grammaticales du français et de l'allemand, et qu'il pût rédiger avec assez de correction et de facilité les leçons orales de ses professeurs; qu'il fût familiarisé avec le mécanisme du calcul, de manière à pouvoir se livrer avec d'autant plus d'aisance à l'étude des mathématiques proprement dites; qu'enfin, avant de recevoir les leçons sur l'histoire spéciale des pays et des nations, il eût au moins une connaissance générale de la sphère, de la configuration et des principales divisions naturelles et conventionnelles du globe, quelques notions de chronologie, et une vue d'ensemble de l'histoire.

Ainsi préparé, l'élève passe en quatrième, c'est-à-dire dans la première des classes supérieures. A partir de cette classe, les élèves sont séparés en deux sections, selon qu'ils sont destinés à l'une des professions pour lesquelles on exige la connaissance des langues anciennes (section littéraire), ou à l'une de celles qui s'occupent de l'application des mathématiques et des sciences naturelles (section industrielle). C'est sur la demande écrite de ses parents que l'élève est classé dans l'une ou l'autre de ces deux sections.

Comme il y a un certain nombre de connaissances que doit posséder de nos jours tout homme cultivé, quel que soit du reste l'objet spécial de ses études ou de ses travaux, les élèves des deux sections reçoivent un certain nombre de leçons communes, puis il y a pour chacune des deux sections des leçons spéciales, auxquelles n'assistent pas les élèves de l'autre section, occupés pendant le même temps, et dans d'autres salles, de spécialités relatives à leur future profession. Ainsi tous les élèves reçoivent ensemble des leçons de religion, de langue et de littérature françaises, de langue et de littérature allemandes, de géographie et d'histoire, de mathématiques, de physique, de chimie générale, d'histoire naturelle, d'éléments de morale et de droit; ce sont là les objets des leçons communes.

Les leçons spéciales ont pour objet, dans la section littéraire, la langue latine, la langue grecque; et, aux mêmes heures où les élèves de la section littéraire s'occupent de latin et de grec, ceux de la section industrielle reçoivent dans d'autres salles des leçons d'arithmétique appliquée aux spéculations du commerce et de la banque, de géométrie descriptive, de mécanique théorique et pratique, de chimie appliquée, de dessin de machines et d'architecture, de géographie industrielle, de droit commercial, de langue anglaise, de calligraphie.

D'après cette division des études dans les classes supérieures, il est évident que toutes les leçons ne peuvent pas être données dans chacune de ces classes par un seul et même professeur; on a donc adopté un système déjà suivi dans les autres colléges pour les mathématiques et les sciences naturelles, celui d'avoir, non pas pour chaque classe un régent chargé d'y enseigner toutes les branches de la science, mais pour cette matière dans toutes les classes. Ainsi il n'y a pas un régent de quatrième, un régent de troisième, etc., mais un régent de langue et de littérature françaises, un régent de langue et de littérature allemandes, un régent de mathématiques élémentaires, un régent de mathématiques spéciales, un régent d'histoire et de géographie, un régent d'histoire naturelle, un régent de physique et de chimie, un régent de langues anciennes, un maître d'anglais, deux maîtres de dessin, un maître de calligraphie, qui enseignent dans les classes supérieures tout ce qui tient à la partie dont ils sont exclusivement chargés.

Les leçons de religion sont données par les ministres des différents cultes, dans l'enceinte même du collége.

Telle est l'organisation générale de l'établissement et l'ensemble des matières qu'on y enseigne; il reste à voir comment ces matières sont distribuées entre les différentes classes.

La suite à un prochain numéro.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

D'UNE CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A MM. LES PRÉFETS.

Au moment où les conseils municipaux vont se réunir pour arrêter le budget des recettes et des dépenses communales pour 1835, M. le ministre de l'instruction publique a cru devoir rappeler aux préfets les obligations imposées aux communes par la loi sur l'instruction primaire. Nous offrirons prochainement à nos lecteurs l'analyse de cette importante circulaire qui a trop d'étendue pour que nous puissions l'insérer textuellement.

Avant d'entrer dans un examen approfondi de la nouvelle instruction de M. le ministre, nous indiquerons sommairement l'esprit qui l'a dictée et le but qu'elle atteindra, nous l'espérons.

Le bien du service exige que des principes uniformes président aux délibérations des conseils municipaux. Ces principes, qui doivent assurer sur tous les points de la France la simultanéité du progrès, ne peuvent partir que de l'administration centrale, qui, par le dépouillement quotidien de cette masse de renseignements isolés qui lui sont adressés de toutes parts, arrive à des vues d'ensemble et à la connaissance intime des besoins généraux.

Les conseils sont appelés, dans leur session annuelle du mois de mai, à délibérer sur trois objets principaux.

D'abord, sur la création d'écoles primaires, communales, élémentaires et supérieures dans les communes qui en sont dépourvues.

Il est malheureusement trop vrai qu'un grand nombre de communes n'ont point encore leur école. Faut-il attribuer ce dénûment en fait d'instruction à la modicité des ressources locales, à l'indifférence coupable des autorités et des habitants de la commune, ou bien à la difficulté de rencontrer des instituteurs capables? On retrouve peut-être le concours affligeant de ces trois causes dans la plupart des localités dépourvues de tout enseignement. La circulaire de ce jour est une nouvelle preuve du zèle infatigable avec lequel l'administration supérieure s'efforce de prévenir, de combattre et de neutraliser, toutes les fois qu'elle le peut, d'aussi puissants obstacles.

L'entretien des écoles primaires existantes doit également fixer l'attention des conseils municipaux.

S'il est certaines communes qui se soucient peu d'avoir une école primaire, il en est d'autres au contraire qui ne demandent pas mieux que d'en avoir, mais à la condition de ne pas faire de sacrifices pour son entretien. Ce n'est pas sans peine qu'elles votent le *minimum* fixé par la loi. Il faut souvent pour l'obtenir toutes les rigueurs de l'imposition d'office. Dans leur désir de ne point grever le budget communal, elles voudraient que l'état ou le département se chargeât du traitement de l'instituteur et de l'achat ou du loyer de la maison d'école. Il était donc urgent que l'administration prît ses mesures pour que les dépenses fussent acquittées par ceux à qui elles profitent. La commune ne peut faire appel à l'état ou au département que lorsque ses propres ressources sont complétement épuisées.

La fixation de la rétribution mensuelle que doit recevoir l'instituteur est aussi l'un des objets dont les conseils municipaux doivent s'occuper dans leur session du mois de mai.

La circulaire signale, au sujet de cette rétribution qui corrige l'insuffisance du traitement annuel, plusieurs manières détournées d'éluder la loi. Certains conseils cherchent et emploient des moyens indirects pour priver l'instituteur d'une partie des avantages qu'elle lui assure. Cela peut être fort adroit de leur part, mais à coup sûr cela n'est pas généreux. C'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de rendre inutiles toutes les habiletés de la mauvaise foi que le législateur n'a pu prévoir.

La circulaire de M. le ministre de l'instruction publique qui a tout le mérite de l'opportunité puisqu'elle paraît à la veille d'une session financière, contient encore un grand nombre de dispositions importantes que nous nous réservons de faire connaître à nos lecteurs dans la prochaine analyse que nous leur en donnerons.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

La prose pendant la première partie du dix-huitième siècle. — L'esprit philosophique, l'esprit politique; l'histoire et le roman. — Madame la marquise de Lambert. Avis d'une mère à son fils; Avis d'une mère à sa fille. — *Des salons d'autrefois et de ceux d'aujourd'hui. — Sécularisation de la morale. — Esprit de madame de Lambert. — Duclos, son talent, son caractère. — Un mot de Louis XV.*

J'arrive, messieurs, dit M. Girardin, à la seconde partie de ce cours. Après l'histoire de la poésie au commencement du dix-huitième siècle, nous allons voir l'histoire de la prose. Cette histoire, je la diviserai en quatre parties : l'esprit philosophique, l'esprit politique, l'histoire, et le roman.

Ce qu'il y a de bizarre, c'est que dans la première partie, c'est-à-dire parmi les philosophes, ou mieux peut-être les moralistes, nous trouvons d'abord une femme, Mme la marquise de Lambert. Belle-fille de Bachaumont, le compagnon de voyage de Chapelle, elle lui dut peut-être le tour d'esprit ingénieux et facile qui se remarque dans ce qu'elle écrit. Ce que craignait surtout Mme de Lambert, c'était de passer pour auteur. Écrire pour elle, à la bonne heure; mais se voir imprimée, publiée! une femme de condition faire des livres! Mme de Lambert se serait crue déshonorée.

Et ce fut pourtant ce qui arriva. Lus dans l'intimité de la société, copiés, puis ébruités par l'indiscrétion de quelques amis, les ouvrages vinrent bientôt à la connaissance du public; et ce fut ainsi que les *Avis d'une mère à son fils* et les *Avis à sa fille* virent le jour.

Il perce dans les ouvrages de Mme de Lambert une sorte de révolte contre la société d'autant plus étrange que partout ailleurs elle en respecte même les préjugés. Plus hardie comme écrivain que comme mère, elle enseigne à sa fille le respect le plus profond du monde et la crainte des passions. « Si vous avez, lui dit-elle, une imagination vaste, vive et agissante, et une curiosité que rien ne puisse arrêter, il vaut mieux occuper ces dispositions aux sciences que de hasarder qu'elles se tournent au profit des passions; mais songez que les filles doivent avoir sur les sciences une pudeur aussi tendre que sur les vices. »

Restée veuve avec une fille et un fils, Mme de Lambert eut, comme alors dans toutes les grandes familles, de longs et ruineux procès à soutenir. Elle parvint enfin à s'en tirer, et elle établit un salon. Ce salon était peut-être, en ce temps où dominait partout le goût du jeu, le seul où l'on ne jouât pas. Là se rendaient Fontenelle, Lamotte, et une foule d'autres hommes de talent et d'esprit. Certes, c'était

alors une tâche bien difficile que celle de fonder un salon. Il faut pour cela tant de délicatesse dans l'esprit et dans les manières, tant de détachement de soi-même, tant de sévérité pour son propre égoïsme, tant de complaisance pour celui d'autrui, que la fondation d'un salon demande, on peut le dire, un mérite d'un genre tout-à-fait particulier. On comprend bien que je parle ici des salons d'autrefois, non de ceux d'aujourd'hui; aujourd'hui, à proprement parler, nous n'avons plus de salons. Ne nous en plaignons pas, autre chose les a remplacés. Sans regrets pour la société passée, acceptons la société telle qu'elle est, mais sachons reconnaître l'importance du rôle qu'ils ont joué, ces salons; car c'est là qu'a pris naissance et accroissement cette puissance tout à la fois littéraire et politique à laquelle, au dix-huitième siècle, le gouvernement même dut céder.

Mme de Lambert mourut dans un âge avancé, chérie et respectée de tous pour sa douceur et toutes ses qualités; qualités si vraies, si profondes qu'elles se révèlent même dans ses écrits, et qu'il faut l'aimer en la lisant. Chez elle le mérite moral s'unit au mérite littéraire; c'est cette justesse et cette finesse d'observation, l'un des priviléges de la société d'alors, c'est un je ne sais quel ton aimable de vertu, dont on lui sait d'autant plus gré que la vertu se donne plus rarement la peine d'être spirituelle. Et, prenez-y garde, voilà encore ici une des découvertes de ce siècle: la vertu laïque. Au moyen âge la vertu laïque n'existait pas. L'église seule faisait la morale; elle en était seule dépositaire; la vertu était toute religieuse. Au seizième siècle elle devient séculière, elle se fait mondaine pour échapper au code religieux; au seizième siècle la société s'émancipe enfin de l'église. Partout cette émancipation se formule d'une façon différente. En Allemagne, en Angleterre c'est la réforme; et l'esprit de la réforme quel est-il? la soumission du pouvoir ecclésiastique au pouvoir civil; en France les libertés de l'église gallicane; et ces libertés ne sont aussi que le droit réclamé de contrôler au nom du pouvoir civil les empiétements religieux. Les arts eux-mêmes suivent le mouvement. La peinture, la sculpture, la poésie dramatique, jusque-là confisquées au profit de l'église, commencent à se séculariser. La sculpture, laissant de côté les hautes et gothiques cathédrales, se met à bâtir des palais; la peinture quitte le ciel pour la terre, la religion pour l'histoire, la pensée pieuse pour la pensée temporelle; la poésie dramatique, ou du moins ce qu'il y avait de poésie dramatique abandonne les mystères pour s'essayer dans les sujets tragiques; essais encore informes, mais qui contenaient enfermés les chefs-d'œuvre dont notre scène fut illustrée plus tard.

Et maintenant, à quoi attribuer cette puissante réaction? D'où vient-elle? Particulièrement de la découverte de la littérature ancienne. Quelques hommes savants et laborieux venaient enfin d'exhumer des bibliothèques poudreuses des couvents ces ouvrages modèles de l'antiquité, enfouis jusque-là sous les Bibles et les Missels. Quel étonnement ce fut pour ce monde tout théocratique, quand il vit apparaître à travers dix-huit siècles écoulés une autre société que la sienne, société tout-à-fait séculière, grande et glorieuse pourtant. De l'étonnement on passa au besoin de l'imitation. Ainsi il ne s'est pas agi seulement, dans ce qu'on appelle la renaissance, de déchiffrer, à force de travail et d'étude, quelques antiques manuscrits; mais la renaissance a émancipé la société, en a changé complétement la face; et c'est sous ce rapport qu'elle est digne d'être enregistrée au livre de l'humanité. La renaissance, je le répète, n'est point une affaire de bouquins; c'est une révolution tout entière. La confrontation de ces deux sociétés, la société ancienne et la société du temps, amena la métamorphose des idées. Grace à elle, la morale dépouilla en partie le manteau religieux dont elle s'était drapée jusqu'alors. La morale devint séculière avec Montaigne et Charron; et, quand enfin vinrent Port-Royal et ses doctrines, mi-partie religieuses et laïques, il se fit entre la morale de Port-Royal et celle de Montaigne une sorte de conciliation. Nicole est particulièrement l'expression de cette morale pour ainsi dire à double tranchant; chez lui l'homme apprend à la fois à être honnête et religieux.

Mais Port-Royal n'était pas assez fort pour retenir la morale dans le cercle qu'il lui avait tracé. Bientôt elle reprit sa marche séculière, et depuis lors elle ne s'arrêta plus; et à présent enfin que la voilà arrivée au matérialisme pur et à l'intérêt d'égoïsme, elle commence, tant elle s'effraie elle-même de l'isolement où elle s'est placée, à s'inquiéter de son premier appui, la religion.

Dans Mme de Lambert, la morale est toute séculière, mais elle appelle la religion à son aide. Examinons deux de ses ouvrages, les plus importants, les plus curieux surtout de tout ce qu'elle a fait: *Avis d'une mère à son fils; Avis d'une mère à sa fille*. Ces conseils, en les étudiant avec soin, nous expliquent entièrement le caractère de la société à cette époque, société bien différente de la nôtre assurément. Qu'il y a loin de ce qu'était la société au commencement du dix-huitième siècle à ce qu'elle est aujourd'hui! Il y a bien encore une société, si l'on veut; mais quel changement! quel pêle-mêle universel à présent! comme tous les rangs sont égaux, confondus! La société a beaucoup perdu sans doute; la nation a beaucoup gagné.

Certes, les conseils de Mme de Lambert, excellents pour ce monde spirituel, fin et délicat où chacun n'avait juste que ce qu'il lui fallait de place, et où chacun s'en contentait, ne sont guère applicables à notre monde à nous; monde de brusquerie, de lutte, de déchirements; monde grossier, on peut le dire, où tous veulent leurs coudées franches et se mettent à leur aise aux dépens de ceux qui les entourent. Pourtant il y a dans ces avis bien des choses dont nous pouvons faire notre profit.

Un des premiers conseils que donne Mme de Lambert à son fils, est de ne point prendre la paresse pour de la modestie, la langueur de l'ame pour une réserve honorable. Mme de Lambert excite l'ambition de son fils; et c'est là, selon moi, si l'on comprend bien l'ambition, une chose vraiment louable et digne d'être imitée. Qu'est-ce en effet que l'ambition? le désir d'exécuter de grandes choses. Eh bien! si, sans nous étudier nous-mêmes, sans consulter ce dont nous sommes capables, nous renonçons de gaîté de cœur à tenter les chances du destin, ne devons-nous pas compte au pays de ce que nous aurions pu faire et de ce que nous n'avons pas fait? Le cahier des charges de l'ambition est un code pénible, il est vrai, mais devant lequel un bon citoyen ne saurait reculer sans rougir.

Chacun de ses conseils est empreint d'un esprit de sagesse qui, malgré tous les changements que la société a subis, en ferait de nos jours encore des enseignements utiles aux jeunes gens. « Rien ne convient moins à un jeune homme, dit-elle à son fils, qu'une certaine modestie qui lui fait croire qu'il n'est pas capable de grandes choses. Cette modestie est une langueur de l'ame qui l'empêche de prendre l'essor et de se porter avec rapidité vers la gloire. » Et plus loin: « Que vos liaisons soient avec des personnes au-dessus de vous: par là vous vous accoutumez au respect et à la politesse. Avec ses égaux on se néglige; l'esprit s'assoupit. » Et ailleurs encore: « Il faut être retenu sur la vengeance. Il est souvent utile de se faire craindre, mais presque toujours dangereux de se venger. »

Amie de Fontenelle, ses idées sont à peu près les mêmes que celles de ce *philosophe de bon ton*. Se ménager sur tout, voilà sa maxime. Aussi dit-elle avec autant d'esprit que de jugement: « Il ne faut que se prêter aux choses qui plaisent. Dès qu'on s'y donne, on se prépare des regrets. La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'autre misérable. Il ne faut pas aussi abandonner la raison dans vos plaisirs, si vous voulez la retrouver dans vos peines. »

Vis-à-vis de sa fille, ses avis sont tout autres. A son fils elle conseille l'ambition, la hardiesse; à sa fille, la retenue. Il faut qu'elle vive cachée, qu'elle craigne l'éclat, le bruit; tout ce qui livre les femmes à la vie publique lui semble dangereux et nuisible. « Songez, lui répète-t-elle, à vous rendre heureuse dans votre état; mettez tout à profit; mille biens vous échappent, faute d'application. Nous ne sommes heureux que par l'attention et que par comparaison. Plus vous avez d'habileté, plus vous tirez de votre état, et plus vous étendez vos plaisirs. Ce n'est pas la possession qui vous rend heureux, c'est la jouissance, et la jouissance est dans l'attention. » Grande et profonde pensée qu'on ne saurait assez méditer!

Il serait trop long d'analyser les autres ouvrages de Mme de Lambert. Et pourtant je ne puis m'empêcher de citer un mot charmant que l'on trouve dans son *Traité de l'amitié*. « Ceux qui me connaissent savent que dans l'amitié je me livre trop; jamais mes sentiments ne m'avertissent de me défier de mes amis: ceux qui pensent d'une façon vulgaire me regardent comme une espèce de dupe; je ne m'en sauve qu'en voulant bien l'être. »

Je passe à un moraliste plus hardi, plus énergique, Duclos. De Mme de Lambert à Duclos il y a progrès. Chez la première, c'est encore l'ancienne école de morale, chez le second c'est déjà la nouvelle. Ce n'est pourtant pas que Duclos appartienne à l'école philosophique pure. Il n'aime pas les philosophes; leur bavardage d'esprits forts l'étourdit, le dégoûte. « Il y a, dit-il, une bande de petits impies qui me feront tant, en vérité, qu'ils me feront aller à confesse. » Il comprend, on le voit, que la licence est elle-même son correctif.

Et qu'on ne croie pas que Duclos est seulement un grand *styliste*, c'est encore un grand historien politique. Il conçoit toute la folie de l'impiété systématique. Né en Bretagne, il avait cet esprit vif, opiniâtre, disputeur, qui caractérise ses compatriotes. Nul préjugé ne lui semblait à craindre; il les attaquait tous de front, et l'on savait si bien que cette rude et parfois amère franchise était celle d'un honnête homme, que Louis XIV, parlant de lui, disait: « Oh! pour Duclos, il a son franc-parler. » C'est que Duclos, on en était bien sûr, n'était point un homme de parti. Également ennemi de la licence et de la servitude, il ménage au besoin, mais il attaque quand il le faut.

Un des ouvrages les plus remarquables de Duclos, est son livre des *Considérations sur les mœurs*. Voulons-nous savoir quel en est l'esprit? cherchons d'abord le fait caractéristique du dix-huitième siècle. Ce fait caractéristique, c'est d'avoir créé une société. Aussi voyez comme, sous l'influence de cette société, tout change, tout se modifie, comme elle ramène tout à son giron. La morale elle-même n'échappe pas à cette force dominatrice; l'homme n'est plus l'homme de l'église, ce n'est pas encore l'homme citoyen, c'est l'homme de la société. L'esprit de la société est enfin ce qu'est chez nous l'esprit de politique; pas une idée ne passe sans être soumise à son plomb.

La société vivait surtout à Paris: Duclos a compris le premier cette centralisation qui fait de Paris le cœur de la France; et comme c'était particulièrement de la société qu'il s'occupait, il a dû la peindre où il la voyait, à Paris. Or l'esprit de la société du temps est l'envie de plaire; plus de religion, point de politique; tout se borne aux relations du monde. A qui donc, en pareille circonstance, devra échoir la prédominance? A l'homme aimable; là, l'homme aimable est tout; l'homme aimable exprime à lui seul le caractère de cette société. Et, qu'on y prenne garde! toutes les fois qu'il règne quelque part un esprit exclusif, beaucoup de gens se perdent par l'exagération de ce principe. Beaucoup sacrifient à une seule chose leur état, leur fortune, leur avenir, parce que cette chose doit les mettre en vue, les faire remarquer, envier, dominer. Eh bien! voilà ce que Duclos a voulu peindre et ce que Duclos a condamné; car Duclos n'attaque jamais que ce qui est nuisible, mais il l'attaque partout où il le trouve. Tout philosophe qu'il est, il ne s'interdit pas de relever même les philosophes. Tant pis pour le parti de Duclos si Duclos voit plus clair que lui. C'était la mode en 1750 de déclamer contre les préjugés. Tout le monde s'en mêlait, tout le monde voulait donner son coup de pied à cette vieille société qui s'en allait mourante; Duclos lui seul sut voir, au milieu des exclusions de son siècle, que son siècle faisait une part trop large à ces exclusions.

Duclos est un des écrivains qu'il faut recommander le plus à ceux qui veulent étudier consciencieusement le dix-huitième siècle, car Duclos a son franc parler, il pense librement, il dit la vérité à tout le monde; il la dit sans crainte comme sans partialité; et au rare avantage d'être un honnête homme il joint encore celui d'être un grand écrivain.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 21 avril.

Voyage de M. d'Orbigny en Amérique. — Peu d'explorations ont autant fixé l'attention du monde savant que celles auxquelles s'est livré un jeune Français, M. d'Orbigny, dont les magnifiques collections, recueillies dans un espace de sept années, ont été apportées en France en mars 1834. C'est en 1826 que M. d'Orbigny reçut de l'administration du muséum d'histoire naturelle la mission d'aller parcourir les états de Buenos-Ayres, le Chili et le Pérou, en qualité de voyageur naturaliste chargé d'aller recueillir dans ces contrées leurs productions indigènes et de faire des observations relatives à l'histoire naturelle ainsi qu'à ses applications. Il partit au mois de janvier 1826 du port de Brest et passa à Rio-Janeiro où il commença ses premières recherches zoologiques; mais ce pays ayant été déjà exploré par divers voyageurs, M. d'Orbigny se rendit à Monte-Vidéo, situé à l'embouchure de la Plata. Pendant sept années il parcourut dans tous les sens l'Amérique méridionale, étudiant la nature dans tous ses produits, dans tous ses phénomènes, depuis le 11e jusqu'au 43e degré de latitude.

Aussitôt après le retour de M. d'Orbigny en France, ses collections ayant été livrées à l'examen d'une commission prise dans le sein de l'Académie des sciences, cette commission a désigné quatre rapporteurs, et la séance de ce jour a été consacrée à l'audition de leurs rapports. Nous donnerons

Ici la substance du rapport de M. Savary pour la *partie géographique*, et de celui de M. Cordier, pour la *partie géologique*.

L'absence de M. d'Orbigny comprend dans sa longue durée deux voyages distincts; M. Savary ne s'occupe point des premières excursions du voyageur à travers la république argentine et jusqu'aux confins de la Patagonie; alors tout son temps était donné à l'histoire naturelle, sauf quelques recherches sur les idiomes et langues du pays. C'est à l'arrivée de M. d'Orbigny dans le haut Pérou que commence en quelque sorte son second voyage. A celui-là se rapportent exclusivement les nombreux matériaux topographiques qu'il a recueillis.

Le haut Pérou, dont la plus grande partie forme aujourd'hui la république de Bolivia, est un pays à peu près égal à la surface de la France; sous le rapport géographique, ce pays est bien remarquable. Un lac immense et de grandes villes presque aussi élevés au-dessus du niveau général des mers que la cime des plus hautes montagnes d'Europe; des montagnes qui dominent ce lac, comme notre Mont-Blanc domine le Rhône et Genève; sur ces montagnes de riches mines, les plus élevées de toutes celles que l'homme exploite; au-delà des Cordillières de vastes plaines traversées par de grandes rivières navigables dans une étendue de plus de deux cents lieues, et dont le cours mal connu des habitans eux-mêmes ne ressemble en rien aux représentations hasardées de nos cartes; un climat froid dans le voisinage de l'équateur; sur un versant des montagnes, des orages périodiques chaque jour pendant une partie de l'année, et pendant le reste un ciel constamment pur et sec; sur l'autre versant une perpétuelle humidité; tel est le pays pour lequel M. d'Orbigny rapporte les élémens minutieux d'une carte détaillée.

Pour donner, quant à la configuration du pays, une idée des rectifications que nécessitent, d'après M. d'Orbigny, les cartes actuelles les plus étendues, il suffira de citer la position d'une grande ville, de la Paz, transportée d'un côté de la Cordillière principale sur le côté opposé; c'est à peu près comme si une carte d'Europe présentait Turin sur le versant des Alpes qui regarde la France.

Un sujet de recherches qui s'adresse moins directement à l'Académie des sciences, mais qui excitera toujours un intérêt universel, l'étude des langues et des antiquités du pays, a offert à M. d'Orbigny de curieux résultats. Plus de trente-six vocabulaires différens, des tracés de systèmes de numération, dont la base est tantôt le nombre 5, tantôt le nombre 12; des singularités frappantes et caractéristiques, telles qu'une langue parlée dans une étendue considérable du pays, et où chaque objet a deux noms exclusivement employés l'un par les hommes, l'autre par les femmes. Toutes ces données, dont plusieurs se lieront peut être aux rapports et aux grandes migrations des peuples, ajouteront sans doute au prix des relations qu'on doit attendre de M. d'Orbigny; l'histoire des arts y trouvera aussi quelques documens précieux.

Partie géologique. — M. Cordier présente le rapport sur la partie géologique. Les matériaux recueillis par M. d'Orbigny font connaître la constitution de deux grandes régions de l'Amérique méridionale, dont l'étendue réunie est au moins triple de celle de la France. Le rapport s'occupe d'abord des recherches du voyageur relativement à la république argentine et à la Patagonie. Ces vastes contrées ont environ 600 lieues géographiques de longueur sur à peu près 200 de largeur moyenne; elles consistent en une plaine immense, peu élevée au-dessus du niveau de la mer, bordée à l'ouest par les Cordillières des Andes, et à l'est par les montagnes du Brésil et par l'Océan atlantique. Cette plaine est partagée en deux bassins presque égaux en longueur par la chaîne basse des montagnes du Tandil et de la Ventana. L'uniformité et la monotonie de la surface des deux bassins sont en rapport avec l'horizontalité parfaite et la continuité des couches qui les composent. Ces couches appartiennent de part et d'autre aux étages supérieurs des terrains de la période tertiaire ou paleothérienne. Le système tertiaire qui constitue cette vaste partie de l'Amérique méridionale n'est recouvert d'aucun atterrissement, du moins dans les régions que M. d'Orbigny a parcourues; il supporte à une vingtaine de lieues de Buénos-Ayres quelques lambeaux de bancs coquilliers, lambeaux d'un grand intérêt, puisqu'ils caractérisent à eux seuls une des époques du relèvement successif des continens.

A la plate-forme des Andes proprement dite succède un plateau plus immense encore, mais moins élevé d'environ 6 à 700 mètres. On y descend par des pentes couvertes des mêmes détritus volcaniques anciens que ci-dessus. Sa largeur moyenne est d'environ trente lieues; il est bordé à l'est par une puissante chaîne jusqu'à présent peu connue. Quoique le fond de ce plateau central soit presque aussi élevé au-dessus de l'Océan que les plus hautes sommités des Alpes, il n'y règne pas moins une riche végétation; on y trouve de nombreux villages et des villes peuplées, telles que la Paz et Potosi. Ce plateau se prolonge à une grande distance dans le nord et dans le sud; il contient un des plus grands lacs du monde, celui de Titicaca, qui a 75 lieues de longueur, qui n'offre aucune communication avec la mer. (On sait que c'est sur ce lieu que les Incas avaient bâti le temple du soleil.)

M. Cordier termine son rapport en faisant connaître les conclusions générales de la commission; elles tendent à exprimer à M. d'Orbigny la haute satisfaction de l'Académie, à appeler sur lui les encouragemens et l'assistance du ministère de l'instruction publique, pour la prompte publication de ses travaux, enfin à attirer l'attention du même ministre sur les titres que le gouvernement de Bolivia s'est acquis à la reconnaissance de tous les savans, par la protection éclairée, généreuse et efficace qu'il a accordée à M. d'Orbigny. Ces conclusions sont adoptées.

NOUVELLES.

Le Moniteur de ce jour publie le rapport présenté par M. Gillon, au nom de la commission chargée d'examiner le budget de l'instruction publique pour l'exercice 1835. L'étendue de ce rapport qui ne prend pas moins que 34 colonnes du *Moniteur*, ne nous permet point de le reproduire textuellement. Nous en commencerons l'analyse et nous en donnerons des extraits dans notre numéro de dimanche. Ce n'est pas sans un vif sentiment de regret que nous apprendrons à nos lecteurs que la commission propose de refuser presque tous les suppléments de crédits demandés par M. le ministre de l'instruction publique.

— Il y aura, vendredi 2 mai prochain, une séance publique annuelle des cinq académies de l'institut de France, à trois heures précises.

— Il vient de se former à Paris une société, sous le titre d'*Institut historique*, qui a pour but de favoriser les recherches et les travaux d'histoire. Le siége de cette société est rue des Saints-Pères, n° 14. Les statuts rédigés par une commission de trois membres, composée de MM. le comte Alexandre Delaborde, Isambert, et Laurentie, ont été adoptés en séance générale le 6 avril 1834.

Le bureau de la société a été formé ainsi qu'il suit :

M. Michaud, de l'académie française, président; M. Delaborde, vice-président; M. Eugène de Monglave, secrétaire.

M. le ministre de l'instruction publique a fait allusion à cette société, lorsque dans son rapport au roi, sur le budget de son ministère, il a parlé des efforts de quelques personnes, amies de la science, pour concentrer et coordonner les recherches de tous ceux qui se vouent aux études historiques.

— Un journal annonce que le conseil académique d'Aix vient de condamner un étudiant en droit à la perte de ses inscriptions pour s'être battu en duel.

— Le conseil municipal de Bonifacio (Corse) a voté, il y a quelque temps, l'érection d'un établissement d'instruction secondaire. Cette ville, située sur les côtes de la Méditerranée, dans un canton populeux et enrichi par le commerce, séparée seulement par un détroit de quatre lieues de la Sardaigne, pourrait offrir des chances de succès pour un établissement bien approprié aux besoins de la population. Mais l'administration municipale, qui, en 1833, n'a voté qu'une modique somme de 1,000 francs pour l'établissement projeté, devrait s'imposer de plus grands sacrifices, si elle a véritablement à cœur d'améliorer l'état du pays.

— Sur la proposition de M. le préfet de la Seine-Inférieure et de M. le recteur de l'académie de Rouen, le ministre de l'instruction publique vient de créer une chaire de culture près l'école normale primaire de Rouen, et d'appeler M. A. Dubreuil fils à la remplir. C'est surtout dans les campagnes que les instituteurs primaires sont appelés à exercer leurs fonctions, et les connaissances théoriques en agriculture qu'ils acquerront pendant leur séjour à l'école normale, trouveront fréquemment leur application dans leur enseignement quotidien.

— M. Boblaye, secrétaire de la société géologique de France, et M. Rozet, vice-secrétaire de la même société, l'un et l'autre capitaines au corps royal des ingénieurs géographes, sont partis pour leurs travaux géodésiques de la carte de France. M. Rozet est envoyé dans le Jura, et M. Boblaye dans la Normandie. Celui-ci, qui avait été chargé de faire à la société géologique le rapport annuel sur les travaux des géologues français, et qui a déjà fait et lu une partie de ce rapport, est obligé de l'abandonner. M. Virlet, l'un des secrétaires, s'est chargé de le continuer.

— Une société littéraire et archéologique vient d'être fondée à Narbonne. Elle se propose spécialement de réunir et de faire connaître le grand nombre de monuments qui sont répandus dans l'arrondissement de Narbonne. M. Tournal fils en est secrétaire général. Cette association a été déjà favorisée par le ministère de la concession d'un superbe local, de quelques fonds et d'un envoi de livres précieux.

— Depuis long-temps il était question de fonder une école polytechnique en Egypte; ce projet est au moment de recevoir son exécution, et l'on pense que dans quelques semaines l'établissement consacré à cette école pourra être ouvert. C'est le palais d'Ismail-Pacha, à Boulak, qui a été désigné pour cet objet; les travaux nécessaires pour le disposer d'une manière convenable sont poussés avec beaucoup d'activité depuis deux mois. Son Altesse, qui l'a visité dernièrement, s'est montrée très satisfaite de tout ce qui a été fait. Deux cents élèves y seront admis.

— La séance du 21 avril à la chambre des lords a été entièrement remplie par un débat sur quelques pétitions contre la mesure déjà adoptée par la chambre des communes d'admettre les élèves aux universités d'Oxfort et de Cambrigde sans aucun égard à leurs croyances religieuses. L'évêque d'Exeter s'étant exprimé d'une manière un peu jésuitique sur la déclaration qu'on exige des candidats avant de les admettre dans les universités, a attiré sur lui une de ces explosions de verve où l'indignation se mêle au sarcasme, qui caractérisent le talent du lord chancelier Brougham.

— Le roi des Deux-Siciles vient de fonder à Naples une école de diplomatie où seront reçus huit élèves. Parmi les conditions de rigueur pour être admis, les candidats devront appartenir à des familles nobles, et ils devront justifier d'un revenu ou d'une pension d'au moins 30 ducats par mois. Parmi les connaissances exigées pour l'examen on remarque celle de la langue française.

— Les naturalistes qui se rendront à Edimbourg à l'occasion du congrès scientifique qui doit s'y assembler au mois de décembre prochain, trouveront d'autant plus d'intérêt dans leur voyage, que M. John Robison, secrétaire de l'académie des science d'Edimbourg, s'apprête à les recevoir d'une manière tout-à-fait agréable; et dans le but d'offrir aux savants qui visiteront sa ville, quelque chose d'attrayant et de nouveau, il fait déblayer des carrières, mettre à nu des stratifications, et des fossiles remarquables, notamment un tronc d'arbre demeuré vertical et parfaitement conservé au milieu de couches anciennes dont il fut le contemporain. Toute extraction de pierres est interdite aux ouvriers dans le voisinage de ce grand fossile. Enfin, M. John Robison s'efforce de réunir dans le même but tout ce qu'il y a de curieux en roches, minéraux et pétrifications dans les environs d'Edimbourg, et surtout dans une couche calcaire récemment découverte et extrêmement riche.

— M. V. Lechevalier a ouvert mardi un cours d'histoire de la peinture depuis la renaissance jusqu'à l'époque actuelle.

— M. Parendier organise à Besançon une société de naturalistes. L'est de la France est rempli d'hommes passionnés pour l'étude des sciences naturelles; nul doute que cette société ne devienne à Besançon un centre utile à leurs progrès.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 4 MAI 1834. N° 53.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement est expiré le 30 avril sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 15 avril 1834, M. Kern, doyen de la faculté de droit de Strasbourg, est nommé président du concours qui doit s'ouvrir le 28 de ce mois devant cette faculté, pour une place de suppléant vacante dans cette faculté.

MM. Briffault, docteur en droit, et suppléant à la faculté;
Klimrath, docteur en droit et avocat, sont nommés juges-adjoints dudit concours;

MM. Momy père, avocat, ancien magistrat;
Klauhold, avocat;
Theis, avocat, sont nommés juges suppléants de ce concours.

Par arrêtés du 23 avril, M. Pelletier, professeur de seconde au collége royal de Rouen, est nommé officier de l'université.

M. Petit, maître d'études au collége de Valenciennes, est nommé provisoirement régent de sixième dans cet établissement.

Par arrêté du 29 avril, M. Clément du Metz, censeur des études du collége royal de Cahors, est nommé provisoirement proviseur dudit collége royal, en remplacement de M. Henry, nommé proviseur au collége royal de Rennes.

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

EXAMEN DU RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. GILLON AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ce n'est pas sans peine que nous nous résignons à ne pas reproduire textuellement dans nos colonnes le rapport présenté par l'honorable M. Gillon; mais ce document a, comme nous l'avons déjà dit, une telle étendue que nous ne pourrions l'insérer sans faire éprouver de fâcheux retards à une publication non moins importante; nous voulons parler du compte rendu des leçons de la Sorbonne et du collége de France. La reprise des cours publics a ranimé encore l'intérêt que tous les hommes studieux avaient accordé aux travaux du premier semestre; l'affluence est toujours la même. Un succès aussi décisif pour les hautes études nous impose l'obligation de continuer avec un nouveau zèle la tâche utile que nous avons acceptée.

Tout en regrettant que la longueur du rapport sur le budget nous en interdise l'insertion, nous espérons cependant qu'une analyse exacte et fidèle suffira au désir et aux besoins de nos lecteurs.

Les conclusions du rapporteur sont rigoureuses: elles tendent au rejet de la totalité des suppléments de crédit demandés par le ministre.

La situation financière du royaume fait sans doute de l'économie une nécessité, une loi. Toutes les sinécures, toutes les superfluités, tous les rouages inutiles de l'administration doivent disparaître. Rien ne doit être donné au luxe. Nous sommes là dessus de l'avis de la commission; mais il ne faut pas que ce système de réduction soit appliqué avec une telle rigueur que toute amélioration devienne impossible. Si nous ne voulons pas que l'état s'épuise en ruineuses prodigalités, nous ne voulons pas davantage que des institutions utiles soient privées des encouragements qui leur sont nécessaires, et qu'on vienne, par de maladroites économies, contrarier leur développement, arrêter leur essor, et leur ôter tout moyen de se perfectionner.

Le ministère de l'instruction publique a des titres incontestables à la munificence de l'état. C'est un ministère de création nouvelle, et dont les travaux embrassent moins le présent peut-être que l'avenir; l'avenir que les nécessités du moment ne doivent jamais faire oublier au législateur. « A chaque année, comme l'a fort bien dit M. Gillon, passe une génération de jeunes gens qui perd pour toujours la possibilité de s'instruire de ce qu'elle n'a pas appris. La progression de l'âge, l'insurmontable besoin du travail corporel des enfants pour aider les parents à vivre: telles sont les deux causes les plus influentes qui ne permettent plus de ressaisir l'enseignement omis ou négligé. » Après un tel préambule on est sans doute en droit de trouver étranges les conclusions. Quant à nous, nous prenons acte de ces paroles, et nous disons à la chambre: En refusant à l'enseignement les moyens d'étendre ses pacifiques conquêtes, ce sont les destinées futures de la société qu'on atteint et qu'on frappe, c'est de l'irréparable qu'on décrète.

Le rapporteur de la commission s'est rendu l'interprète du vœu national, en rappelant avec énergie les promesses de la charte de 1830, en demandant l'application immédiate et si long-temps attendue du principe de la liberté d'enseignement, en reprochant enfin à l'administration ses longs et funestes délais. Ces délais, indéfiniment prolongés, trouvent leur explication et peut-être aussi leur excuse dans les incessantes préoccupations politiques du gouvernement. Il est assez difficile en effet de créer des institutions nouvelles lorsqu'on a toujours les anciennes institutions à défendre contre les attaques des partis. Nous croyons cependant que le ministère aurait pu se mettre à l'abri de tout reproche de temporisation en présentant un projet de loi. La chambre actuelle ne l'aurait pas discuté, nous le savons; elle est trop fatiguée et surtout trop pressée d'en finir avec son mandat, pour aborder la discussion de lois organiques. Il n'est peut-être pas d'ailleurs à regretter que la question se présente tout entière devant une chambre nouvelle, rajeunie par le scrutin électoral et qui n'aura point les langueurs d'un pouvoir affaibli par de longues sessions. Mais il n'en est pas moins vrai que si le projet avait été présenté, l'opinion publique se serait formée, éclairée, redressée, soit par un examen sérieux, soit par les discussions des publicistes. Ces épreuves, ce contrôle subi d'avance, auraient aplani bien des obstacles et singulièrement facilité les travaux législatifs.

Pour contraindre le ministère à se rendre au désir de tous les citoyens, la commission propose le rejet des suppléments de crédit qu'il demande. Elle prétend avec quelque raison que la chambre ne doit pas voter des fonds pour opérer des réformes avant de connaître le genre et l'esprit de ces réformes. Cette tactique a ses avantages et ses périls. D'un côté le ministre est mis en demeure, et la présentation d'une loi sur l'instruction publique devient une nécessité. De l'autre, des services importants sont entravés et la machine administrative ne peut fonctionner qu'avec une excessive difficulté. Un pareil système, qui est beaucoup plus adroit que généreux, crée au gouvernement des embarras sans nombre qui retomberont en définitive sur le pays et sur l'enseignement.

Un point capital qui a été saisi par M. le rapporteur avec une sagacité remarquable, c'est la connexité des questions administratives et des questions d'études. M. Gillon a parfaitement compris que l'on ne devait pas opérer des réformes dans l'une de ces branches sans en opérer dans l'autre, et que tout projet d'organisation qui ne les atteindrait pas toutes les deux serait naturellement incomplet. Ainsi tout remaniement partiel nuirait à l'ensemble et à l'harmonie de la loi.

Après avoir essayé de définir l'esprit général du rapport, nous allons entrer dans l'examen du détail. Nous espérons que le public trouvera dans notre blâme comme dans notre approbation un caractère constant d'impartialité.

NOUVEAU SYSTÈME FINANCIER.

La présentation du budget pour l'exercice de 1835 a été accompagnée de la proposition d'une réforme qui depuis long-temps était sollicitée par la plupart des notabilités financières. Cette réforme consiste, comme on le sait déjà, dans la suppression du budget spécial de l'université. Toutes les recettes comme toutes les dépenses viendraient se fondre dans le budget général de l'état. Les impôts universitaires, quoique continuant d'être assis par les agens de l'université, seraient perçus par les agens du trésor royal et versés dans les caisses de l'état.

Nous avons exposé déjà les raisons qui militent en faveur de ce système. M. le rapporteur l'a combattu avec une rare habileté. Nous allons présenter les plus importantes de ses objections : nous regrettons de ne pouvoir toujours le citer textuellement, mais l'étendue de cette discussion nous oblige à une analyse sommaire ; d'ailleurs cette question n'est qu'ajournée : elle reviendra neuve et entière devant la nouvelle chambre. Nous pourrons la reprendre alors avec tous ses élémens de controverse et revenir avec plus d'insistance sur les points qui ne paraîtront point suffisamment éclairés.

L'université transportant à l'état tous ses intérêts financiers, l'investit de la jouissance de son actif et lui impose la charge de son passif. Or l'état étant contraint de tout payer par la raison qu'il reçoit tout, doit veiller à ce que l'assiette se réalise en recettes fructueuses : de là nécessité de garanties légales. L'assiette, selon le projet, est toujours laissée à l'autorité des conseils académiques.

« Mais l'esprit reste flottant entre deux craintes opposées : celle que les dispenses de paiement des taxes ne soient accordées avec trop d'aisance, puisque toujours on aurait la certitude que, malgré la modicité des recettes, le trésor national acquitterait toutes les dépenses ; et celle qu'une excessive rigueur ne restreigne les dispenses de taxes, puisque l'odieux des poursuites ne rejaillirait plus sur l'université, mais sur les agents ordinaires du trésor. Et cette rigueur s'expliquerait par le désir qu'auront les chambres de donner le moins possible au delà des sommes recouvrées. Le système actuel semble contenir les fonctionnaires universitaires dans une prudente réserve. Il y a en eux à la fois excitation à la sévérité, par ce désir dont ils savent que les chambres sont animées, et inclination vers l'indulgence, à cause du reflet fâcheux dont les atteignent les poursuites dirigées au nom de l'université. Ces deux sentiments se tempèrent l'un par l'autre ; et la raison en découle. Car les vives réclamations, qui se font entendre de toutes parts contre les taxes auxquelles est assujettie l'instruction publique, portent bien moins contre ceux qui les recouvrent que contre les réglements qui les établissent ; on peut dire que fonctionnaires, depuis les recteurs jusqu'au ministre, s'efforcent d'atténuer la sévérité de tarifs de taxes ; mais ces tarifs, faits pour une époque qui ne ressemble guère à celle-ci, appellent une révision. »

Passant ensuite à l'examen du réglement de la compétence, l'honorable rapporteur élève des doutes sur la convenance de laisser aux cours royales seules le jugement des oppositions qui s'élèvent contre les poursuites en réglement de taxe. Puisqu'on se promet des recouvremens plus fructueux à l'aide de plus de sévérité, on doit aussi admettre la possibilité de plus de contestations judiciaires que par le passé. Mais c'est presque ôter aux citoyens l'efficacité du droit de plainte que de les forcer à la porter devant les juges si éloignés de leur résidence : les frais de déplacement et la perte de temps dépasseraient parfois en valeur la taxe contestée ou la restitution demandée ; mais à quelle autorité remettre la compétence. Se dirigeant par l'analogie, M Gillon croit devoir assimiler les taxes universitaires aux contributions indirectes. Or les procès qu'engendre le recouvrement de cette sorte d'impôts sont jugés par voie correctionnelle, sur plaidoiries, par le tribunal de l'arrondissement et sauf appel. Le choix fait entre ces régimes, se présente la difficulté non prévue par le rapport du ministre d'organiser des procédures économiques, promptes et néanmoins rassurantes pour l'état, pour les pères de famille et pour les chefs d'établissement.

Arrivant à la question domaniale, M. le rapporteur prouve avec une vigueur de logique remarquable que le but recherché par le nouveau système ne serait complétement atteint qu'autant que l'université laisserait aux agents du trésor la perception des fruits de ses domaines tout aussi bien que la perception des taxes ; autrement il y aurait toujours *spécialité ;* elle porterait seulement sur des valeurs beaucoup moindres. Mais la fusion complète des revenus universitaires de toute sorte dans le trésor royal n'équivaudrait-elle pas à l'anéantissement du domaine propre, puisque l'usufruit profiterait à l'état? Cet anéantissement n'aurait-il pas pour effet funeste de tarir la source des dons et legs faits à l'université? La bienfaisance privée s'adresserait-elle à cet être collectif et indéterminé qu'on nomme l'*état ?* Non, sans doute ! Méconnaître de pareilles conséquences, c'est ignorer le cœur humain. On aime à voir croître sous ses yeux le bienfait qu'on a semé, à recueillir soi-même les témoignages de la reconnaissance de ceux qu'on oblige, à perpétuer aux lieux où l'on a reçu, où l'on doit quitter la vie, le souvenir de son nom. Ce n'est pas sans peine et sans méfiance que les particuliers qui veulent doter des établissements d'instruction publique chargeraient l'état d'être l'exécuteur de leur volonté. Ils auraient quelque raison de craindre que le don destiné à la création d'une école ne servît à construire une caserne, ou bien que l'école qu'ils désiraient établir au nord ne profitât au midi.

La rétribution collégiale dite *frais-d'études* donne ensuite à M. le rapporteur l'occasion de signaler une contradiction évidente dans le projet de réforme :

« Si le principal dans les colléges communaux continue à faire la recette des frais d'études, ne sera-t-il pas vrai de dire que pour avoir allégé ce fonctionnaire de la recette de la rétribution *universitaire*, il n'en aura guère moins *son autorité morale compromise ;* et si, dans les colléges royaux, la même perception reste dans les mains de l'économe, on renonce donc à cette objection faite contre lui quand il s'agissait de lui ôter l'encaissement de la rétribution *universitaire*, que les *économes ne sont que médiocrement propres à la perception des taxes imposées aux élèves.*

« Si on entend alléger les principaux et les économes de la recette des *frais d'études ;* mais alors il faut modifier les réglements qui leur attribuent cette recette. On exécute de simples décrets impériaux comme des lois, parce qu'ils n'ont trouvé personne qui, à temps, les attaquât pour vice d'inconstitutionnalité. (Constitution de l'an 8, sénatus-consulte du 28 floréal an 12 ; arrêt de la cour de cassation du 11 avril 1834.) Mais ce qu'on voudrait leur substituer n'aurait de force aujourd'hui que dans une loi : une loi seule peut constituer des percepteurs d'impôt.

« On voit que la question intéresse ensemble les finances et les études, qu'elle n'est pas seulement *fiscale*, mais *universitaire ;* et sa solution doit se trouver dans la fusion bien ménagée de ces deux natures d'intérêt. »

Nous avons hâte d'arriver aux conclusions de M. le rapporteur : elles sont empreintes d'un esprit de réserve et de sagesse qui mérite les plus grands éloges. Nous hésitons d'autant moins à louer la commission pour la première partie de son rapport, que nous ne craindrons pas de l'attaquer vivement toutes les fois que son système de réductions nous paraîtra dégénérer en manie ou en complaisance pour l'opinion publique.

« Nous n'avons pas entendu faire incliner la volonté de la chambre plutôt vers le rejet que vers l'adoption du système nouveau. Nos successeurs auront à le juger en définitive ; pour nous, notre devoir, ce semble, est de l'écarter du budget de 1835. Le temps nous a manqué pour faire l'appréciation complète de ses conséquences et pour rédiger bon nombre de dispositions réglementaires sans lesquelles la perception transportée aux agents du trésor eût été embarrassée d'obstacles sans cesse renaissants ; car le ministre avait présenté le principe sans l'indication d'aucune mesure pour l'exécution.

« De là suit qu'il faut abandonner le cadre dans lequel a été rédigé le budget de 1835, et reprendre la distribution adoptée jusqu'à ce jour.

« Du budget *unique* présenté par le ministre nous allons donc en faire *deux :* un pour l'instruction publique, l'autre pour l'université.

« *Aperçu général sur le budget de 1835.*

« Il nous semble utile d'offrir ici les masses de recettes et de dépenses. L'esprit en sera peut-être mieux préparé à entrer dans les détails.

RECETTES.

Budget de l'Université.

1° Revenus de dotations ou de domaines propres, selon le détail que nous en avons donné plus haut		536,994
2° Droits et taxes universitaires de tout genre, que nous venons aussi d'indiquer		3,172,500
Total du revenu universitaire, formant l'ensemble des crédits du budget de l'Université		3,709,494

Budget de l'instruction publique.

3° Crédit demandé sur le trésor royal	5,754,135	8,754,135
4° Crédit pour l'instruction primaire formé des deux centimes départementaux votés en vertu de l'article 13 de la loi du 28 juin 1833	3,000,000	
Total général des deux budgets à la disposition du ministre		12,463,629

L'affectation au profit de l'instruction primaire est :

1° Un crédit spécial et ordinaire de 1,600,000 et un nouveau crédit de 240,000 f., tous deux à prendre sur la somme de 5,754, ci	1,840,000	4,840,000
2° Centimes départementaux environ	3,000,000	
Reste, pour l'administration centrale et les administrations académiques, l'enseignement des facultés, des colléges royaux, l'Ecole normale, l'Institut, le Collége de France, le *Muséum*, les bibliothèques, les secours et les encouragements aux lettres et aux sciences		7,673,628
L'Université apporte en recette		3,709,494
Le budget général de l'état donne donc		3,964,134

La comparaison des budgets de 1834 et 1835 conduit aux résultats suivans :

Budget	de 1835	12,463,629
	de 1834	8,880,991
Le premier excède le deuxième de		3,882,638

D'abord l'excédant n'est que fictif pour la somme de 3 millions, puisqu'elle est fournie par les votes des conseils-généraux, et qu'elle n'est rapportée ici que pour *ordre ;* il est aussi fictif pour la somme de 115,000 fr. qui devait, dans la supposition de l'adoption du nouveau système financier, constituer un fonds de remises, décharges et restitutions sur les droits et taxes universitaires.. 3,115,000

L'augmentation réelle se réduit donc à 767,638

Nous en exposerons les causes principales à mesure que nous entrerons dans l'examen des chapitres.

« BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

« Chap. Ier. *Administration centrale.*

« Le ministre demande que le crédit, qui est de 233,000 fr. pour 1834, soit porté à 273,000 fr. pour 1835. En se réglant sur les bases de la distribution des années antérieures, ce serait donc 38,800 fr. en ce budget, et 236 en celui de l'Université, c'est-à-dire 3,000 fr. de plus sur celui-là, et 7,000 fr. de plus sur celui-ci, qu'en 1834. »

Cette demande d'augmentation de crédits trouve son explication dans l'accroissement fort sensible du travail des bureaux. Le rapport du ministre a déjà fait connaître le nombre des dépêches reçues et expédiées depuis 1831.

Quelques critiques de détail amènent M. le rapporteur de la commission à reprocher au ministre la centralisation excessive que l'on remarque dans ses bureaux. Il voudrait que la direction des affaires fût laissée plus librement aux recteurs et aux comités d'arrondissement, et que l'administration centrale n'intervînt qu'en cas d'urgence. Pour obtenir qu'on renonce à l'aggravation de travail, il propose de refuser le crédit de 3,000 fr. qui la paierait.

La mise à exécution de la loi du 28 juin exigera long-temps encore de la part de l'administration centrale une trop grande activité pour qu'il ne soit pas dangereux de refuser la faible augmentation demandée. Ce n'est que par une correspondance suivie, par un envoi fréquent de documents que l'autorité supérieure peut connaître l'état de l'instruction primaire, satisfaire ses besoins, lui créer des ressources, ranimer en sa faveur l'action souvent languissante des administrations locales. Il y a donc de graves inconvénients à la priver d'une partie de ses moyens d'enquête.

« Chap. II. *Administration départementale.*

« Deux crédits absolument nouveaux composent ce chapitre : un de 140,000 fr. pour traitement des inspecteurs que le ministre projette de créer pour l'instruction primaire ; l'autre de 100,000 fr., destiné à payer les frais de tournées de ces inspecteurs.

« Dans une conférence, M. le ministre a développé sa pensée, que nous pouvons reproduire. Déjà vingt-six départements sont munis d'inspecteurs pour l'enseignement dans tous ses degrés ; en effet, nous avons vingt-six académies, et à la tête de chacune sont placés un recteur, et au moins deux inspecteurs.

« Il resterait donc à nommer 60 inspecteurs pour que chaque département eût son surveillant spécial, résidant dans une des villes principales, et faisant, chaque année, la tournée de toutes les écoles. »

De la capacité que l'on reconnaît aux inspecteurs ordinaires d'examiner l'état des écoles primaires dans le département où est le chef-lieu de l'académie, M. le rapporteur conclut qu'ils pourraient étendre leurs services dans les autres départemens de la même académie. Nous croyons que ces fonctionnaires doivent exercer une surveillance active sur l'instruction élémentaire ; mais si l'on tient compte de la multiplicité des travaux dont ils sont chargés, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que les tournées seront faites plus fréquemment et avec plus de soin par des inspecteurs spéciaux.

Le second motif que donne le rapporteur pour refuser le crédit nous paraît plus satisfaisant.

« Il n'y a pas convenance à créer soixante emplois qui, en définitive, pourraient se trouver inutiles au moyen de combinaisons données par la loi nouvelle ; on choisirait aujourd'hui les titulaires en vue principalement de ces emplois, tandis qu'il se peut que, dans la distribution à faire des études, il y ait telles autres branches de l'enseignement qui aient besoin de surveillance, et pour lesquelles on regretterait qu'ils n'eussent pas assez de capacité spéciale. Sans doute les maisons d'éducation érigées par de simples citoyens ne resteront pas tout-à-fait en dehors de l'autorité publique ; ne se pourrait-il pas qu'il fût bien de les soumettre à la même inspection que les écoles primaires ? On doit s'abstenir, par la nomination du personnel de celle-ci, de rien préjuger sur l'autre ».

La commission conclut par proposer le rejet de crédit de 240,000 francs.

« Chap. III. — Enseignement secondaire.

« *Colléges royaux, bourses royales, écoles normales, colléges communaux.*

« *Colléges royaux.* Dans les années précédentes on a expliqué que les colléges royaux ont deux sortes de dépenses : *fixes* et *variables*. Les premières comprennent les traitemens *ordinaires* des proviseurs, censeurs, professeurs, aumôniers, économes. C'est à celles-là que pourvoit le trésor national. On vous demande, pour 1835, la somme de 939,100 fr. C'est 18,600 fr. au delà du crédit habituel. Cet excédent a sa cause dans l'érection du collége communal du Puy en collége royal. »

Ici M. le rapporteur rappelle les sacrifices faits par la ville du Puy pour obtenir la conversion de son collége en collége royal. L'emprunt que le chef-lieu de la Haute-Loire a contracté avec l'autorisation du pouvoir législatif pour accomplir les charges mises à son compte, ne permet plus de lui refuser le crédit annuel qui lui a été promis sur le trésor public. M. Gillon se plaint de ce que le ministre ait ainsi engagé l'état. Le bienfait d'une subvention annuelle ne saurait s'obtenir pour un établissement d'instruction publique, qu'avec la démonstration acquise de l'utilité dont il sera pour le pays ; le moyen employé pour le collége du Puy ôte à peu près la possibilité aux chambres de se livrer avec profit à l'examen de la question.

M. le rapporteur critique également l'ordonnance qui a placé parmi les colléges royaux de troisième classe le collége communal de la ville d'Auch. Cette ville s'est engagée, il est vrai, à donner chaque année, pendant cinq ans au moins, un subside de 18,500 fr. pour les traitements fixes des fonctionnaires et professeurs ; mais n'est-il pas à craindre que les cinq ans expirés, on ne s'efforce de mettre le collége à la charge du trésor royal.

Vient ensuite le tableau résumé de la répartition du crédit entre tous les colléges royaux. Nous regrettons que l'examen du budget ne nous permette pas de publier de suite ces importans détails. Ce ne sont pas là les seuls documents curieux que nous nous proposons d'extraire du rapport substantiel de M. Gillon.

L'honorable député de la Meuse, en terminant le chapitre III, adresse au ministère de l'instruction publique un reproche qui ne nous paraît pas fondé. Selon lui, l'étude des sciences serait complètement négligée dans la plupart de nos colléges. Ce ne serait que dans les colléges de Paris et dans celui de Versailles que l'on songerait à donner à tous les enfants des connaissances usuelles.

Nous ne croyons pas que les départements soient demeurés étrangers aux bienfaits de cette innovation. Nous pourrions citer un grand nombre de colléges où l'enseignement scientifique, déjà florissant, a été fortifié et a reçu une nouvelle extension. Concilier cet utile enseignement avec celui de la littérature classique et faire en sorte qu'ils se prêtassent, au lieu de se nuire, un mutuel appui, tel a été le but louable des efforts tentés dans ces derniers temps par l'université, et l'application de cet heureux système, nous nous empressons de le dire, ne s'est pas borné à Paris et à Versailles seulement.

« *Bourses dans les colléges royaux; école royale de Bourbon-Vendée ; dégrèvements!*

« Pour l'entretien de ces trois institutions, on demande 601,500 fr., comme en 1834; savoir : bourses, 544,700 fr. ; école de Bourbon-Vendée, 25,000 fr. ; dégrèvements, 31,800 fr.

« *Bourses.* Nous avons dit, l'an dernier, avec quelle munificence le consulat avait créé les lycées par la loi de floréal an 10. A chacun d'eux étaient attribuées cent cinquante places de boursiers. Mais, plus tard, quand les dépenses de tout genre s'accrurent sous l'empire, nécessité fut de reporter sur les communes l'entretien du tiers des bourses. Ce tiers devait composer le nombre de 1,850. Mais par les efforts continus des communes pour s'alléger de cette charge, à peine cinq cents bourses sont-elles aujourd'hui payées par les communes.

« En 1817, les boursiers du gouvernement furent réduits de 3,600 à 2,380, c'est-à-dire de 100 à 70 par chaque collége. Leur nombre, successivement affaibli par la décroissance des crédits législatifs votés en 1821, 1827, 1829 et 1830, n'est plus maintenant que de 1,674 ; savoir : à pension entière, 90 ; à trois quarts de pension, 266 ; à demi-pension, 1318. En 1817, la dépense était de 950,000 fr. L'économie réalisée est donc de 405,300. En définitive, depuis cette époque, les colléges royaux ont perdu les trois cinquièmes de leurs boursiers entretenus par l'état, et presque les trois quarts de leurs boursiers communaux. »

La bourse ne profitant pas seulement à la famille de l'élève, mais encore au collége qui le reçoit, il faut donc que, dans la distribution des boursiers entre les divers colléges, on tienne compte de la situation plus ou moins prospère de ces établissements. Depuis le 1er janvier il a été fait 251 nominations de boursiers. On trouve dans le rapport la nomenclature des titres qui ont décidé les choix. Nous voyons avec peine que deux bourses seulement ont été accordées à des enfants sans fortune et qui ont obtenu de brillants succès dans leurs études. Une plus large part devrait être faite au mérite ; ce serait un moyen puissant d'émulation.

Les services militaires doivent sans doute être récompensés ; mais on trouvera peut-être que l'état porte la reconnaissance jusqu'à une prodigalité funeste pour les services civils, lorsqu'on saura que la classe réservée aux militaires comprend 587 boursiers. Cette observation est d'autant plus vraie, que déjà le collége de La Flèche, l'école de Saint-Cyr, la maison de Saint-Denis et ses deux succursales sont destinés à récompenser les services de l'armée. Cet excès de munificence s'expliquait aisément sous l'empire ; nous le blâmons sous un régime de paix et de tranquillité extérieure.

M. le rapporteur signale un mode de nomination dont la fréquence pourrait devenir un abus très grave : quelques élèves qui touchent à leur dix-huitième année ou au terme de leurs études sont remplacés par leurs frères beaucoup plus jeunes, au moyen de l'annulation de la nomination de ceux-là.

Ecole royale de Bourbon-Vendée. — On sait que le premier consul a créé cette école dans un but de pacification. La commission maintient l'allocation de 25,000 francs destinée à entretenir cinquante boursiers choisis exclusivement dans la zone départementale de la Vendée.

« *Dégrèvement.* — Le crédit de 31,800 fr. demandé pour 1835 était de pareille somme qu'en 1833. Il n'a pas suffi. On a dépensé en plus 7,000 fr. qui étaient restés sans emploi, par suite de vacances momentanées sur l'allocation des bourses à la charge de l'état. La chambre ne voudra donc pas réduire une allocation qui est déjà si tristement insuffisante. »

École normale.

M. le rapporteur entre dans quelques détails sur le nouveau réglement donné le 18 février 1834, et que nous avons reproduit en entier dans nos colonnes. Nous nous associons de grand cœur au vœu qu'il forme de voir un certain nombre d'élèves externes admis à profiter du haut enseignement de l'Ecole normale. Un trop petit nombre de sujets sont appelés à le recueillir : ainsi une conférence faite par un de nos professeurs les plus illustres n'aura que deux auditeurs. C'est restreindre à l'excès la propagation des connaissances les plus élevées.

La fréquentation des cours publics permise aux élèves de l'Ecole normale ne nous paraît pas devoir entraîner comme conséquence la réduction du nombre des maîtres de conférences, parce que les cours publics et les conférences sont loin d'avoir la même destination et de remplir le même but. Il ne faut pas que le désir d'opérer des économies fasse méconnaître la nature bien diverse de ces deux enseignements.

« Colléges communaux.

« Enfin, les colléges communaux, qui n'avaient jamais figuré dans les budgets de l'état que pour leur produit, qui est communément de 440,000 fr. chaque année, ont trouvé une place pour la dépense dans le budget de 1835. Mais nous avons le regret de ne pouvoir la leur conserver. Le motif de notre refus est que tant que la loi organique ne viendra pas assigner à chaque classe de maisons d'éducation la nature et le degré de son enseignement, rien de partiel, rien de provisoire, ne doit être introduit dans le régime d'aujourd'hui.

« Avec quelque générosité que l'état secourût les colléges communaux, on ne remédierait pas au manque d'une meilleure législation. Les régents manquent d'avenir ; l'avancement pour eux est rare, et la retraite est toujours problématique ; car, quand elle est liquidée, les fonds manquent pour la solder. Cette sorte de délaissement est à peine croyable. On doit le dire dès à présent, afin qu'au mal on cherche le remède. Tant que l'étendue de l'enseignement dans chacun de ces colléges sera remise en question dans les budgets annuels ; tant que les maîtres auront à craindre de voir, à la rentrée prochaine des classes, leur chaire ou supprimée radicalement, ou réunie à une autre ; tant qu'il y aura deux pouvoirs, l'un qui nomme les fonctionnaires, et l'autre qui accorde ou refuse leurs traitements, pouvoirs agissant dans une égale indépendance, mais sans jamais se balancer, car trop évidemment le second absorbe le

premier, il n'y a rien à faire pour ces institutions; cependant le changement qu'elles réclament, il faut le hâter, car leur part d'influence sur notre marche sociale peut être immense.»

Une peinture aussi triste et aussi vraie des souffrances des colléges communaux aurait pu nous faire espérer quelque chose de mieux que le rejet du secours demandé, si nous n'avions pas su que la commission était décidée à l'avance à refuser toute espèce de supplément. Nous reconnaissons sans doute avec M. le rapporteur la nécessité d'une loi organique qui mette fin à un provisoire déplorable; mais il ne faut pas, en attendant la loi promise, laisser périr d'utiles institutions; il ne faut pas les rendre victimes des retards de l'administration, des obstacles qu'elle éprouve et peut-être aussi du désir qu'a la chambre de se retirer au plus tôt; car le projet, eût-il été présenté à cette dernière session, nous doutons très fort que le corps législatif, dans son impatience de départ, eût voulu le discuter et laisser pour testament au pays la loi régénératrice de l'instruction publique. Que la chambre ne fasse donc pas expier aux colléges communaux le concours fortuit de malheureuses circonstances. Qu'elle leur accorde un secours qui leur permettra d'attendre un remède plus efficace à leurs maux! Qu'elle ne porte pas enfin, comme sa commission, la haine du *provisoire* au point de refuser un soulagement temporaire à des établissements dont les souffrances égalent les services qu'ils ont rendus.

Si les colléges communaux n'obtiennent pas des secours, en revanche ils obtiennent des conseils. Voici comment, d'après M. le rapporteur, ils pourraient remédier en grande partie à l'insuffisance de leurs ressources.

«Nous répétons, comme l'an dernier, que l'enseignement *intermédiaire* serait avec beaucoup de convenance attaché, dans la plupart des villes, aux colléges qu'elles entretiennent à grands frais. Une telle mesure, aidée par la dispense de la *rétribution universitaire* pour les élèves qui se contenteraient de cette nature d'enseignement, serait le meilleur encouragement. La dispense ne coûterait pas à l'état plus que le secours que demandait le ministre, et elle ouvrirait une voie de prospérité plus large, parce que l'affluence des élèves serait plus productive pour les maîtres dont le zèle s'échaufferait davantage. Or, nous assurons à l'enseignement intermédiaire pour 1835 des ressources égales à celles des deux années précédentes.»

Chapitre IV. — *Instruction primaire.*

Après des détails pleins d'intérêt sur l'état des écoles élémentaires, des écoles d'adultes, des salles d'asile, des écoles normales primaires, des écoles pour les jeunes détenus, détails qui ne peuvent trouver leur place dans une discussion rapide et sommaire du budget, M. le rapporteur proclame la nécessité de continuer la dépense.

«On ne saurait hésiter à continuer, en 1835, l'allocation du crédit en faveur de l'enseignement primaire. Qu'on se souvienne, en effet, des parties principales des tableaux que nous avons déroulés précédemment : sur les 38,000 communes du royaume, il en est encore 9,368 qui manquent d'école; il en est 21,000 qui méconnaissent à tel point le prix de l'instruction que, refusant de mettre en exercice les moyens que leur donne la loi de juin 1833, ou n'ayant pas le courage de supporter le blâme absurde d'avoir frappé la commune d'un impôt, il a fallu les contraindre par des ordonnances royales à s'imposer les sacrifices que leurs conseils municipaux auraient dû voter avec empressement; et, de toutes ces écoles qu'on rencontre dans les 28,422 autres communes, combien de médiocres, de presque nulles; combien manquent des objets les plus nécessaires à l'enseignement!

«Devant une plaie morale si large et si profonde, personne n'aura la pensée de réduire le remède destiné à en guérir les parties les plus accessibles. Notre vœu est donc en faveur du crédit de 1,600,000 fr.»

ENSEIGNEMENT INTERMÉDIAIRE.

M. Gillon, qui a sur l'enseignement intermédiaire des idées très justes et très vraies, exprime le vœu fort sensé, selon nous, de voir annexer autant que possible les écoles primaires supérieures aux colléges communaux, qui n'auraient point à lutter ainsi contre de nouvelles chances de dépérissement.

«Nous croyons que la bonté de l'enseignement n'aurait eu qu'à gagner si on eût fait de l'école primaire supérieure une partie substantielle du collége lui-même; l'extension des connaissances en aurait été plus facile; on aurait ainsi embrassé aisément dans un enseignement purement français, depuis les notions de grammaire jusqu'à la littérature nationale, depuis les éléments d'arithmétique jusqu'aux plus ingénieuses découvertes faites par les sciences au profit de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Nous croyons aussi que, par l'alliance des deux institutions, on aurait eu plus de chances de succès pour appeler ensuite aux études classiques, pour introduire dans les cours universitaires proprement dits ces jeunes gens sans fortune dont les heureuses dispositions naturelles auraient fait un devoir aux hommes qui savent deviner l'avenir, de les tirer de l'enseignement intermédiaire, auquel il ne faut pas réduire une haute capacité qui s'annonce.»

Chap. V. — *Etablissements scientifiques et littéraires.*

INSTITUT. — M. le ministre demandait pour l'institut une augmentation de 9,000 fr. que M. le rapporteur propose de refuser. Cette somme serait partagée ainsi qu'il suit : 4,000 fr. à l'académie des inscriptions et belles-lettres pour la collection des historiens des croisades, et 5,000 fr. aux dépenses générales de l'institut pour l'augmentation du personnel et le chauffage de la nouvelle salle.

Pendant le moyen âge le développement politique fut intérieur dans chaque état. Les rapports des états entre eux ne s'établirent que dans certaines circonstances. Ainsi la France et l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, les chrétiens et les moines d'Espagne, se combattirent isolément, et les coups qu'ils se portèrent ne retentirent guère au dehors. Cependant, enflammés d'une ardeur religieuse, tous ces peuples qui ne se connaissaient pas, qui ne parlaient pas la même langue, se lancèrent vers un but commun, vers la terre sainte. Aussi l'histoire des croisades est l'histoire de toute la chrétienté. Dans ces grandes expéditions la France joua le principal rôle. C'est donc à elle qu'il appartient surtout de réunir les titres de ses conquêtes. C'est un monument qu'elle doit à l'Europe. Après la gloire de les avoir faites, elle doit revendiquer encore celle d'en perpétuer le souvenir. M. le rapporteur ne conteste pas l'importance de cette publication: il ne veut que la retarder. Or, il y a bientôt un siècle qu'on la retarde; le plan en fut conçu par les bénédictins vers 1740; ils omirent de comprendre dans leur grande collection des historiens français ceux qui avaient traité des croisades; car ils avaient le dessein d'en faire une collection particulière. Dernièrement encore *la Bibliothèque des croisades* de M. Michaud est venu révéler toute l'importance de cette lacune. Les travaux sont commencés par MM. Guérard et Reynaud. Il ne faut pour les continuer que la faible somme demandée par M. le ministre. Nous osons croire que la chambre sera assez soucieuse de notre gloire nationale pour ne pas la refuser.

COLLÉGE DE FRANCE. — En maintenant l'allocation accordée l'année précédente à ce bel établissement, la commission rappelle qu'il doit être dégagé de l'influence universitaire, quoiqu'une ordonnance encore toute récente l'ait placé dans les attributions du ministre de l'instruction publique. Nous ne pouvons qu'applaudir à la consécration nouvelle donnée à ce principe qui a fait pour le passé et qui garantit pour l'avenir la prospérité du collége de France.

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE. — M. le rapporteur s'empresse de reconnaître la nécessité de l'augmentation des 20,000 francs demandés pour cet établissement. Un fait à notre connaissance personnelle pourra indiquer l'urgence de ce crédit. L'illustre compagnon de M. de Humboldt, M. Bonpland, a envoyé, il y a quatre ans, une collection de 6,000 plantes d'Amérique méridionale, inconnues en France, et de nature à y être cultivées; faute d'avoir pu être déballée à temps, cette précieuse collection a été presque entièrement perdue.

BIBLIOTHÈQUES ROYALES. — M. le rapporteur adresse à l'administration de la bibliothèque royale plusieurs reproches qui nous semblent peu fondés. Il se plaint que les conservateurs soient distraits par d'autres fonctions de l'emploi qu'ils remplissent à la bibliothèque. Cette observation ne peut s'appliquer qu'à deux conservateurs : MM. Letronne, professeur d'histoire au collége de France et Fauriel, chargé du cours de littérature étrangère à la faculté des lettres. Il est heureux pour la science et pour la jeunesse des écoles que ces deux professeurs distingués puissent rendre public par l'enseignement le résultat des travaux auxquels ils se livrent comme bibliothécaires. Plusieurs autres conservateurs, il est vrai, professent à l'Ecole des langues orientales, et à l'Ecole des chartes, mais ils remplissent ces fonctions dans l'intérieur même de la bibliothèque.

Une somme de 35,000 fr., était demandée pour la rédaction du Catalogue. La commission reconnaît la nécessité de ce moyen de contrôle, mais elle refuse les fonds nécessaires pour inventorier les incalculables richesses disséminées dans la Bibliothèque royale. Le ministre demandait également 25,000 fr., pour compléter les ouvrages dépareillés et pour commencer la reliure de plus 120,000 volumes existant aujourd'hui en brochure. Il est évident que les livres brochés se détérioreront sensiblement si on ne s'empresse de les relier. A ce mal certain la commission ne trouve pas d'autre remède que la suppression d'une partie du personnel. Or, quel est l'effet probable du remède proposé? Les emplois réputés inutiles seront maintenus et les livres continueront de se détériorer et finiront par perdre toute leur valeur. Est-ce cela ce qu'on appelle des économies?

Ce qui vaut un peu mieux que le système de changer la source du mal au lieu de la tarir, c'est une convention qui honore à la fois la France et l'Angleterre. Il a été décidé que les deux royaumes feraient échange de tous les livres qui seraient publiés.

Nous pensons avec M. le rapporteur que le personnel des trois autres bibliothèques royales est trop considérable; mais en revanche elles cessent, faute de fonds, d'être au niveau de la science actuelle. Nous affirmons, par exemple, que la bibliothèque Mazarine ne possède pas la quarantième partie des travaux scientifiques que la France a produits depuis 20 ans. Les ouvrages étrangers y manquent complétement. Si l'on ne leur donne pas les moyens de se compléter, ces établissements perdront bientôt toute leur utilité.

ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES, ÉCOLE DES CHARTES, etc.— Le crédit alloué les années précédentes à l'Ecole spéciale des langues orientales n'éprouve aucune altération. Nos rapports avec l'Orient prenant de jour en jour une nouvelle importance, le moment eût été mal choisi pour réduire cette allocation.

L'utilité de l'École des chartes paraît sans doute moins constante à la commission, puisqu'elle refuse la somme de 4,000 fr. destinée par le ministre à récompenser les quatre élèves qui, après les deux années de cours, se seraient le plus distingués par leurs travaux paléographiques. M. le rapporteur fait observer, il est vrai, que les fonds superflus de ce chapitre donneront les moyens d'encourager les élèves de l'Ecole des chartes. Si la commission remarque que dans quelque article l'allocation dépasse les besoins, son devoir est de proposer des diminutions; s'il n'en est pas ainsi, comment peut-elle refuser une légère augmentation de crédit qui produirait les plus heureux résultats?

Chap. VI. — *Souscriptions, encouragemens, indemnités et secours pour les sciences et pour les lettres.*

M. le rapporteur proclame l'insuffisance des crédits demandés

qui s'élèvent pour les souscriptions à 134,000 fr. et à 142,000 fr. pour les encouragemens et secours. Il espère que les circonstances permettront bientôt de sortir des limites de la plus sévère économie.

Publication des documents inédits relatifs à l'histoire de France.

M. le rapporteur insinue que le gouvernement n'a pas besoin de se faire lui-même l'investigateur et l'éditeur des chroniques, et propose par conséquent le rejet du crédit de 120,000 fr. demandé pour cet objet.

Nous pensons, nous, au contraire, qu'au moment où des sociétés historiques s'organisent d'elles-mêmes de toutes parts, l'état, loin de rester en dehors de ce mouvement, doit le diriger et le féconder. Lui seul peut livrer à la publicité une foule de pièces diplomatiques curieuses, qui jettent un nouveau jour sur des époques peu connues, sur des événemens mal appréciés, et qui aujourd'hui ne sont plus de la politique, mais de l'histoire. Que la chambre y prenne garde! une semblable entreprise ne peut se retarder impunément : les traditions s'effacent, les monumens se détériorent, et bientôt nous ne pourrons plus lire dans nos annales. C'est enfin un secours accordé à la jeunesse studieuse; c'est mieux qu'un secours, c'est un travail. Ne sera-t-il pas utile pour le pays d'employer à ces recherches vraiment nationales des hommes jeunes qui dépensent souvent dans des manœuvres coupables leur activité et leur talent? Ces considérations puissantes engageront sans doute à réformer les conclusions de M. le rapporteur.

Chap. VII. *Exercices clos*, 12,000 fr.

« Presque tous les ministres ont terminé leurs budgets par la demande d'un crédit ayant pour destination de payer des dépenses faites dans des années dont l'exercice est clos. A cette uniformité de procédés, il fallait une réponse unique, et la chambre l'a donnée dans une de ses dernières séances, en votant le budget spécial du ministère des finances. Il faut donc ne laisser ici que pour *mémoire* seulement le crédit énoncé. Dans notre récapitulation des refus de crédits, nous comprendrons la somme de 12,000 fr. »

RÉCAPITULATION.

L'ensemble des crédits demandés par le ministre était de........	8,721,100
La commission propose de retrancher........................	577,000
Reste pour crédit définitif........................	8,144,100

Dans notre prochain numéro, nous examinerons le rapport de la commission sur le budget spécial de l'université.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

RAPPORT DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

SUR L'EXÉCUTION DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé au roi, sous la date du 15 avril, un *rapport* étendu et détaillé sur l'exécution de la loi du 28 juin 1833 relative à l'instruction primaire. Ce rapport vient d'être imprimé; il ne contient pas moins de 71 pages in-4°, plus 391 pages de pièces justificatives ou modèles. Nous extrairons successivement de ce volumineux cahier tout ce qui peut intéresser nos lecteurs, tel que le résumé officiel des votes des conseils municipaux et des conseils généraux pour l'organisation et l'entretien des écoles primaires publiques en 1834, les résultats de la grande inspection des écoles qui a eu lieu en 1833, le tableau général de l'emploi des fonds affectés à l'instruction primaire pendant ce même exercice, la statistique actuelle de l'instruction primaire, etc., etc. Nous n'avons fait que parcourir à la hâte l'intéressant volume que vient de publier M. le ministre de l'instruction publique, et nous sommes frappés de la richesse des documens qu'il contient, des points de vue comparatifs qu'il sert à établir, et de la patiente activité qu'il a fallu avoir pour obtenir des autorités communales, départementales et académiques cette foule de renseignements qui abondent à la suite du *rapport*.

Quel que soit notre désir de n'offrir à nos lecteurs qu'un résumé consciencieux du beau travail de M. Guizot, nous ne pouvons nous empêcher de transcrire dès à présent quelques uns des documents qu'offre la statistique des écoles.

Les écoles de garçons, qui n'étaient, en 1832, que de 31,420, se trouvent être, en 1833, de 33,695. — Augmentation, 2,275; ce qui revient à 7 par 100 écoles.

Le nombre des écoles mutuelles s'est accru de 1,205 à 1,905 : 58 sur 100.

Le nombre des enfants mâles qui ont fréquenté les écoles primaires pendant l'hiver de 1832, est de 1,200,715. Ce même nombre s'est élevé, pendant l'hiver de 1833, à 1,654,828 : 454,113 en plus, ou 38 sur 100.

10,438 communes ou réunions de communes sont encore privées d'écoles.

Ces résultats sont beaux, et nous félicitons sincèrement M. le ministre de l'instruction publique de les avoir obtenus.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE.—M. LECLERC, PROFESSEUR.

Suite des orateurs latins.—Q. Fabius Maximus.—Du genre démonstratif.—Cornelius Cethegus.—Scipion l'Africain.—Inscription sépulcrale.—Q. Metellus Macedonius.—Paul Emile.—Lelius.—Serv. Galba.

Q. Fabius Maximus, surnommé *Cunctator*, dont Plutarque vante la facilité d'élocution (1), était surtout connu par l'éloge funèbre de son fils Marcus, qu'il prononça vers le milieu du sixième siècle de Rome : ce discours fut publié et se conserva; *est in manibus laudatio* (2). Les Romains connaissaient donc aussi et cultivaient *le genre démonstratif :* cet usage de louer les morts s'y établit en même temps que la république; peut-être remontait-il à une époque plus reculée encore. Nous voyons qu'après la mort de Brutus, Valerius, son collègue, prononça un discours à sa louange; *corpus ejus in foro positum, a collega laudatum* (3). Mais ce genre d'éloquence ne fut pas sans inconvénient : il se glissa de grands abus dans cette coutume, qui pouvait avoir d'ailleurs son utilité : « Ces panégyriques, dit Cicéron, fort soigneusement conservés dans les familles, comme des titres de gloire, ont rempli notre histoire de mensonges. On y raconte des faits qui n'ont jamais eu lieu, des triomphes imaginaires, des consulats dont on grossit le nombre, de fausses généalogies. On y anoblit des plébéiens, en faisant naître des hommes d'une origine obscure dans une famille illustre qui porte le même nom; comme si je me disais issu de M. Tullius, qui était patricien et qui fut consul avec Serv. Sulpicius dix ans après l'expulsion des rois (4). » Mais l'illustre écrivain n'a-t-il pas mauvaise grace de dire dans le même traité, en s'adressant à son ami Brutus : L. Brutus, *le premier héros de votre race ;* chose qu'il savait n'être pas vraie, à moins qu'on ne dise pour son excuse qu'il faisait une plaisanterie ou un compliment (5)?

Un passage de Pline l'Ancien, extrait d'un de ces éloges funèbres prononcé par Q. Metellus, personnage deux fois mentionné par Cicéron, immédiatement après Fabius Maximus, peut donner une idée de ce qu'était cette partie de l'art oratoire chez les Romains : « *Q. Metellus in ea oratione, quam habuit supremis laudibus patris sui L. Metelli, pontificis, bis consulis, dictatoris, magistri equitum, quindecim viri agris dandis..... Scriptum reliquit, decem maximas res optimasque, in quibus quærendis sapientes ætatem exigerent, consummasse eum : voluisse enim primarium bellatorem esse, optimum oratorem, fortissimum imperatorem, auspicio suo maximas res geri, maximo honore uti, summa sapientia esse, summum senatorem haberi, pecuniam magnam bono modo invenire, multos liberos relinquere, et clarissimum in civitate esse ; hæc contigisse ei nec alii ulli post Romam conditam* (6). »

La poésie et l'art oratoire paraissent à peu près en même temps chez les peuples dont la langue est lente à se former : aussi Cicéron ne trouve-t-il d'orateurs qu'au siècle des Ennius et des Névius; siècle d'agitations, de troubles et de terreur, mais fécond en grands caractères.

M. Cornelius Cethegus est, au jugement de Cicéron, le premier Romain qui ait été éloquent et qui ait passé pour tel, d'après des témoignages authentiques (7). C'était, au dire du poète auquel Cicéron s'en rapporte, un orateur célèbre par la douceur de son langage, *orator suaviloquenti ore ;* ce grand homme était l'ornement de son siècle, et comme l'ame de la persuasion, *flos delibatus populi Suadæque medulla* (8). On lit dans le *Cato major* que Cethegus, même dans sa vieillesse, s'exerçait encore avec ardeur dans l'art de bien parler (9).

Bien qu'il n'existe aucun monument de l'éloquence de Scipion l'Africain (10), on doit penser avec Cicéron qu'il n'était pas étranger au talent oratoire; *ipsum Scipionem accepimus non infantem fuisse.* Cependant il dédaignait les longs discours même pour se défendre (11). Son fils, père adoptif de Scipion Émilien, eût été un orateur du premier ordre, *in primis habitus esset disertus*, s'il eût joui d'une santé plus robuste. De petits discours, ajoute Cicéron, et une histoire écrite en grec d'un style charmant, *scripta dulcissime*, donnent lieu de le penser (12). Velléius Paterculus vante aussi la vigueur de son éloquence, *vigorem eloquentiæ* (13).

Il est assez intéressant de rapprocher de ces témoignages l'inscription sépulcrale du même personnage :

QUEI. APICE. INSIGNE. DIALIS. FLAMINIS. GESISTEI.
MORS. PERFECIT, UT. ESENT. OMNIA.
BREVIA. HONOS. FAMA. VIRTUSQUE.
GLORIA. ATQUE. INGENIUM. QUIBUS SEI.
IN. LONGA. LICUISISET. TIBE. UTIER. VITA.
FACILE. FACTIS. SUPERASES. GLORIAM.
MAJORUM. QUA. RE. LUBENS TE IN GREMIU.
SCIPIO. RECIPIT. TERRA. PUBLI. PROGNATUM. PUBLIO. CORNELI.

On voit *i* long encore écrit par *ei ;* la lettre *m* retranchée du mot *gremium ;* pas de lettre redoublée, *esent ;* remarquez *tibe* pour *tibei* ou *tibi ; licuisiset* pour *licuisset.*

Q. Metellus Macedonius, fils de celui dont nous avons parlé, et dont les quatre fils parvinrent au consulat, passait pour un homme des plus éloquents. Il défendit Cotta, accusé par Scipion l'Africain : il existe de lui, dit Cicéron, plusieurs discours, un entre autres qu'il prononça contre Tib. Gracchus, et que Fannius a rapporté dans ses Annales (14). Metellus émit le vœu que tous les citoyens fussent forcés de se marier pour donner des enfants à l'état. Ce discours ne périt pas, et Auguste qui sentait plus vivement encore la nécessité d'une pareille mesure, le lut au sénat comme s'il eût été composé pour la circonstance (15).

Paul Emile, le vainqueur de Persée, savait manier la parole, et son éloquence n'était point au-dessous du haut rang qu'il tenait dans la république (16). Mais son fils, le second Africain, et son ami, le sage Lélius, furent doués d'une véritable éloquence, *in primis eloquentes.* Nous avons d'eux, ajoute Cicéron, des discours qui peuvent nous faire apprécier leur talent. Serv. Galba, un peu plus âgé, fut sans contredit le plus grand orateur de cette époque. Le premier parmi les Romains, usant de toutes les ressources de l'art oratoire, il embellit son sujet par d'heureuses digressions, donna l'exemple des amplifications, des mouvements pathétiques, des

lieux communs, enfin de tous les moyens propres à charmer les auditeurs et à les émouvoir. Mais je ne sais comment les discours de cet orateur, qui eut de son temps une si grande supériorité, sont plus secs et sentent plus l'antiquité que ceux de Lélius et de Scipion (17). Disciple de la Grèce, formé par les leçons et les savants entretiens de Panétius et de Polybe, Scipion Emilien ne pouvait manquer d'être un orateur distingué. A la plus brillante culture de l'esprit il joignait les qualités éminentes qui font les grands hommes. Le vieux Caton, loin de reporter sur lui la haine profonde qu'il avait eue pour le premier Scipion l'Africain, *cujus magnitudinem allatrare solitus erat*, selon les énergiques expressions de Tite-Live, s'attacha au jeune Scipion, charmé de voir revivre en lui les vertus antiques; et il le désignait d'avance comme celui qui bientôt rendrait Rome à une parfaite sécurité par la destruction de sa terrible rivale.

Cicéron dit quelque part que l'académie et le portique lui avaient fourni plus d'armes pour attaquer et se défendre que les écoles des rhéteurs: Scipion avait lui avait mis à profit les ressources de la philosophie; au moins c'est l'impression que produit la lecture du passage suivant que nous a conservé Aulu-Gelle (18): *omnia mala, probra, flagitia, quæ homines faciunt, in duabus rebus sunt malitia* (méchanceté, malice, perversité) *atque nequitia* (mollesse, dérèglement, corruption). *Utrum defendis malitiam, an nequitiam, an utrumque simul? Si nequitiam defendere vis, licet; sed tu in uno scoto majorem pecuniam absumsisti, quam quanti omne instrumentum fundi Sabini in censum dedicavisti. Ni hoc ita est, qui spondet mille nummum? Sed tu plus tertia parte pecuniæ paternæ perdidisti atque absumsisti in flagitiis. Ni hoc ita est, qui spondet mille nummum? Non vis nequitiam: age malitiam saltem defendas. Sed tu verbis conceptis conjuravisti sciens sciente animo tuo. Ni hoc ita est, qui spondet mille nummum?*

Ces paroles foudroyantes s'adressaient à Tib. Claudius Asellus, que Scipion dégrada pendant sa censure. On pense que ce Claudius Asellus, créé tribun du peuple en 615, accusa Scipion pour cet acte de sévérité: alors celui-ci se serait défendu en prononçant les paroles que l'on vient de lire. Ce tribun avait rappelé au peuple avec emphase qu'il avait parcouru toutes les provinces dans les rangs des légions, *stipendia merentem*; le censeur en répondant à cette partie du discours de son accusateur, dérida son front sévère et se contenta de dire, *agas asellum*, sans achever ce proverbe bien connu de la multitude (19). Un autre passage servira à prouver que Scipion savait dans l'occasion montrer toute la finesse d'un esprit pénétrant et caustique. On lui avait donné pour collègue dans sa censure, Mummius, homme aussi mou et efféminé qu'il était distingué par sa naissance: Scipion dit à la tribune: *Se ex majestate omnia gesturum, si sibi cives vel dedissent collegam vel non dedissent* (20).

Les mœurs s'étaient étrangement relâchées; nous en pouvons juger par les deux passages suivants extraits, l'un du discours de Scipion contre P. Sulpicius Gallus, l'autre de sa harangue *contra legem judiciariam*, ou plutôt *agrariam C. Gracchi*:

Qui quotidie unguentatus adversum speculum ornetur, cujus supercilia radantur, qui barba volsa feminibusque subvolsis ambulat, qui in conviviis adolescentulus cum amatore, cum chiridota tunica interior accubuerit, qui non modo vinosus, sed virosus quoque sit: eum ec quisquam dubitet, quin idem fecerit, quod cinædi facere solent (21). Que de recherche lumineuse! que de mollesse et de corruption! Le siècle de César n'aura presque rien à y ajouter. Voici l'autre fragment, que nous lisons dans Macrobe (22); il est peut-être plus fort encore: *Docentur præstigias inhonestas: cum cinæduils et sambacæ psalterioque eunt in ludum histrionum. Discunt cantare, quæ majores nostri ingenuis probro ducier voluerunt: eunt, inquam, in ludum saltatorium inter cinædas virgines puerique ingenui. Hæc cum mihi quisquam narrabat, non poteram animum inducere, ex liberos suos homines nobiles docere; sed cum ductus sum in ludum saltatorium, plus medius lidius in eo ludo vidi pueris, virginibusque quingentis: in his unum, quod me reipublicæ maxime misertum est, puerum bullatum, petitoris filium, non minorem annis duodecim cum crotalis saltare, quam saltationem impudiens servulus honeste saltare non posset.*

Quelquefois Scipion et Lélius réunirent leurs efforts pour combattre avec plus de succès les mesures proposées, quand elles leur semblaient dangereuses pour l'ordre établi. C. Papirius Carbon, tribun du peuple, homme éloquent, *summus orator* (23), insinuant et adroit, employa tous les moyens que lui fournissait son génie pour faire adopter une loi qui devait flatter le peuple, sur la réélection des tribuns. Les deux illustres amis, qui prévoyaient les suites funestes d'une pareille loi, s'opposèrent aux efforts du tribun, et parlèrent avec tant de conviction, d'entraînement et d'éloquence, que cette loi populaire fut rejetée par le peuple. Scipion surtout mit tant de dignité dans sa harangue, qu'on l'eût pris pour le chef des Romains, plutôt que pour leur concitoyen, *ut facile ducem populi Romani, non comitem diceres* (24). Tout le monde connaît la fin tragique de ce grand homme; un matin on le trouva mort dans son lit, et l'on voyait sur son cou des traces de violence, *ita ut quædam elisarum faucium in cervice reperirentur notæ* (25). On n'informa point sur un tel attentat, *de tanti viri morte nulla habita est quæstio*; on lui voila la tête et on célébra ses funérailles; mais de graves soupçons planèrent sur les chefs de la faction des Gracques, et particulièrement sur Carbon (26). Carbon passa ensuite dans le parti des grands, défendit le meurtrier de C. Gracchus, et finit par s'empoisonner, dit-on, avec des cantharides, dans la crainte d'une condamnation par le peuple: l'orateur Crassus s'était porté son accusateur, n'étant encore âgé que de 21 ans.

Lélius et Scipion avaient les mêmes goûts; ils avaient fait les mêmes études; mais n'y avait-il aucune différence dans leur talent, étaient-ils éloquents au même degré? Les Romains donnaient la supériorité à Lélius. Cicéron (27), qui ne veut pas contredire ce jugement consacré par le temps, ne s'y soumet cependant qu'avec peine: « On n'aime pas, dit-il, à voir le même homme exceller dans plusieurs genres à la fois. La gloire des armes, à laquelle Lélius s'est aussi acquis des titres dans la guerre contre Viriate, Scipion la possède sans rival; d'un autre côté, pour le génie, l'érudition, l'éloquence, la philosophie, si l'on regarde ces deux grands hommes comme les premiers des Romains, on donne le premier rang à Lélius. »

Lélius, d'après Cicéron, aimait les vieilles expressions; son stylo était empreint de toute la rudesse des vieux âges; *multo vetustior ille et horridior quam Scipio..... Labentes verbis etiam uti paulo magis priscis Lælius videtur* (28).

Un des plus célèbres discours de Lélius est celui qu'il prononça sur les colléges des prêtres, *de collegiis*: on sait que le patriciat s'était réservé la nomination des augures, des flamines, etc., privilége très important dans un état où la religion intervenait dans toutes les grandes affaires. Un tribun, C. Licinius Crassus, voulut transporter au peuple cette prérogative. C'est le même homme qui, pour se rendre plus agréable au peuple, se tournait toujours en haranguant de son côté, et non vers le sénat, comme on le faisait par respect. Écoutons Lélius lui-même sur le succès qu'il remporta dans cette occasion. « La religion des dieux immortels, défendus par nous, l'emporta facilement sur les flatteries du discours de Licinius. Je soutins cette lutte pendant ma préture, cinq ans avant mon consulat; ce ne fut donc pas une autorité imposante qui triompha, mais la vérité (29). » Cet éclatant succès valut sans doute à Lélius l'éminente dignité d'augure à laquelle il fut élevé (30); le scoliaste du Vatican (31) nous apprend que ce fut Lélius qui composa l'éloge funèbre de Scipion, qui fut prononcé par Q. Fabius Maximus, son frère (32); il cite le passage suivant qui terminait ce discours:

Quia propter neque tanta diis immortalibus gratia haberi potest, quanta habenda est, quod is cum illo animo atque ingenio in hac civitate potissimum natus est; neque ita moleste ægre ferri, quam ferundum est, cum eo morbo obiit et in eodem tempore periit, cum et vobis et omnibus qui hanc rempublicam salvam volunt, maxime vivo opus est, quirites.

Cicéron nous dit quelque chose d'analogue dans son discours pour Murena (30); Maximus, honorant la mémoire de l'Africain, le jour même de sa mort, remercia les dieux immortels d'avoir fait naître ce grand homme à Rome; car nécessairement l'empire du monde devait appartenir au pays qui l'aurait vu naître.

Lélius employait *obsidium* comme synonyme de *præsidium*. *Uti nobis terra marique simul obsidium tacerent* (33).

Les Gracques nous donneront occasion de parler des orateurs Spur. Albinus, C. Fannius, L. Calpurnius Pison, et de T. Sempronius Graccus.

COLLÈGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e *semestre*. — 3e *article*.

De la Production (1re partie).

De l'exploitation servile. — Caractères saillants. — Résultats économiques de l'exploitation servile. — Passage de l'exploitation servile à l'exploitation libre. — Formes transitoires. — Du servage. — De la corvée. — De la capitation. — Formes diverses de la capitation. — Exemple: la Russie. — L'obroc. — Des résultats du travail de l'esclave et du travail de l'homme libre. — De l'exploitation libre.

Dans nos deux précédents articles, nous avons parlé de la production alimentaire chez les peuples nomades, et de l'exploitation patriarcale: nous avons montré comment, dès que les domaines s'étendirent, dès que l'œuvre du père de famille, propriétaire, aidé de ses enfants et de ses domestiques, c'est-à-dire de sa famille, ne fut plus en rapport avec le travail d'exploitation de son domaine, il fallut avoir recours alors à une plus grande somme de travail et chercher l'élément de travail hors de la famille du propriétaire lui-même; comment cet élément n'existant pas dans le monde ancien, l'exploitation patriarcale avait été suivie de l'*exploitation servile*. C'est de l'exploitation servile que nous avons à nous occuper aujourd'hui.

Nous en nous étendrons pas long-temps, a dit M. Rossi, sur cette forme d'exploitation, qui heureusement n'est pas celle des sociétés modernes, quoique des traces de l'exploitation servile existent encore dans des pays où l'esclavage ancien a été remplacé, soit par une forme nouvelle et qui disparaît aussi, par l'esclavage des nègres, soit par la servitude de la glèbe, par le servage, état dans lequel est encore aujourd'hui une assez grande partie du monde. Toutefois comme ce n'est plus là le fait général, nous ne nous y arrêterons pas long-temps.

La servitude, l'esclavage avaient coexisté avec l'exploitation patriarcale. Les *domestiques* étaient presque généralement alors des hommes en état de servitude. Mais il est vrai que l'esclavage n'avait pas, sous le régime de l'exploitation patriarcale, développé d'une manière frappante tous ses vices moraux, sociaux, économiques; car sous ce régime, l'homme en état de servitude, le domestique était plutôt le compagnon de travail et l'égal de son maître que son esclave. C'est lorsque les propriétaires de terres ont renoncé aux travaux agricoles, quand ils ont quitté la charrue pour l'épée, les champs pour le forum, quand la culture des terres a été abandonnée à des esclaves dirigés, commandés par des régisseurs ou inspecteurs, ce n'est qu'alors, disons-nous, que l'exploitation servile a déployé tout ce qu'elle renfermait de contraire à la raison, à l'humanité et aux sages principes de l'économie politique.

A ne considérer ici, et pour cela il faut une force d'abstraction qui coûte, cette institution que sous le rapport économique, qu'est ce au fond que l'exploitation servile? On sait que les Romains n'avaient pas dans leur langue un seul mot qui exprimât l'idée de capital, telle que nous l'entendons aujourd'hui. Eh bien! l'exploitation servile, d'un autre côté, si on veut parler rigoureusement selon les principes

---

(1) Ἤσκει..... τὸν λόγον, ὄργανον πειθοῦς πρὸς τὸν δῆμον. Plat., *Fab.* I. Un peu plus bas, il le compare à Thucydide. — (2) Cic., Sen., IV; Plut., *Fab.* XXIV. — (3) Aurel. Vict., X. Ce ne fut que plus de deux siècles après que les dames romaines furent admises au même honneur. — (4) Cic., Brut., XVI. *Multa scripta sunt in eis, quæ facta non sunt, falsi triumphi, plures consulatus, genera etiam falsa.....* — (5) *Ibid.*, XIV. — (6) *Ibid.* XV. *Cujus eloquentiæ est auctor, et idoneus quidem, meæ sententiæ, Q. Ennius.* — (7) Voyez sur cette expression, au moins singulière, un passage fort curieux d'Aulu-Gelle, XII, 2. — (8) Cic., Senec., XIV. — (9) Plu., VII, 43. — (10) Cic., *Offic.*, III, 1. — (11) Liv. XXXVIII, 51; Aulu-Gelle, IV. 18. Il disait, en parlant de son accusateur: *Quid hoc Nævio ignavius?* Cic. *De orat.*, II, 60. — (12) Cic., Brut., XIX. — (13) Vell., I, X. — (14) Cic., Brut., XXI. — (15) Suet. Aug., LXXXIX; Liv., *Epist.*, LIX. — (16) Cic., Brut., XX. Voyez Valère-Maxime, V, X, 2, et Plutarque, *Vie de Paul-Emile*. — (17) *Ibid.* XXI. Nous reviendrons à Galba en parlant de Caton qui l'accusa. — (18) *Ibid.*, VII, 11. Voy. un autre fragment du même orateur dans Aulu-Gelle, II, 20. — (19) Cic., *De orat.*, II, 64. Selon quelques interprètes, la fin du proverbe était: *Si bovem agere non queas.* — (20) Val. Max., VI, 4, 2. — (21) Aulu-Gelle, VII, 12. — (22) Mac. Saturn., II, 10. — (23) Cic., Brut., XXVII. — (24) Cic., *De amicitia*, XXV. — (25) Vell. Pater., II, 4. — (26) Cic., *Epist. famil.*, IX, 21. — (27) Cic., Brut., XX. — (28) *Ibid.* — (29) Cic., *De amicit.*, XXV. — (30) Voyez Cicéron, *De nat. deor.*, III, 2 et 17. — (31) *Ad Cic. pro Milon.*, VII, 2; les *Scoliastes de Cicéron*, 2 vol. in-8°. — (32) Fils, comme lui, de Paul-Emile, et adopté par la famille de Fabius Maximus. — (33) Festus.

de l'économie politique, est une exploitation sans travail, faite uniquement par le capital. Car dans le régime de l'esclavage il n'y a plus de travailleur, l'esclave n'est qu'une machine, une *chose*, comme le bœuf ou le cheval, on capital; l'esclave n'a pas de personnalité.

Dans l'exploitation patriarcale, il n'y avait pas d'intérêts distincts. Le père de famille exploitait son petit domaine à l'aide de sa famille et de quelques domestiques qui faisaient partie de sa famille, et consommait en bloc le produit brut. L'idée distincte de rente, de profit, de salaire ne se présentait à l'esprit de personne; ces éléments se confondaient tous; dans l'exploitation servile, il n'y a pas non plus d'intérêts distincts; il n'y a pas de salaire, car il n'y a pas de travailleurs. On nourrit les hommes comme le bétail; on entretient la vie de l'esclave comme on met de l'huile dans les essieux et dans les roues pour faire tourner la machine. Et, comme le capital appartient au propriétaire de la terre, il n'y a ni rente ni profit, il n'y a donc aucun intérêt distinct. Cependant, qu'on ne s'y trompe pas, cela était vrai, économiquement parlant; mais autrement, mais en réalité, cela n'était plus vrai. Il n'y avait pas d'intérêts distincts, mais il y avait des intérêts incompatibles, en hostilité ouverte et permanente. On poussait par les lois positives arracher aux hommes qui étaient esclaves leur personnalité légale. On ne leur arrachait pas leur qualité, leurs sentiments d'homme. Le fils de famille, qui à Rome n'avait pas de personnalité, qui, tant qu'il n'était pas émancipé, était la chose du père; le fils de famille avait une garantie dans les sentiments naturels du père pour ses enfants. L'esclave n'avait pas cette garantie; en conséquence la confusion des deux personnalités qui n'entretenait pas nécessairement un état d'hostilité permanent entre le père et le fils, entretenait nécessairement un état d'hostilité permanent entre l'esclave et le maître.

Ainsi, on le voit, en économie politique, la personnalité propre, légale, le travail proprement dit, la rétribution due à ce travail, la convention par laquelle se détermine cette rétribution, toutes ces idées se traduisent au fond l'une par l'autre. Or, dans le système du monde ancien la première idée manquant, toutes les autres disparaissaient également.

Tels étaient les caractères distincts de cet état de choses: quels en étaient les résultats économiques?

Heureusement les résultats économiques venaient au secours du droit positif, de la raison, de la morale; car s'ils étaient, il est vrai, funestes pour les esclaves, ils n'étaient pas moins funestes pour les maîtres. C'était d'abord une insouciance profonde de la part des laboureurs pour le succès de leur ouvrage; une haine et une hostilité permanente contre les intérêts des propriétaires, puis un gaspillage complet toutes les fois que l'esclave pouvait s'y livrer de manière à se dérober au châtiment corporel dont il était continuellement menacé. Il est dans la nature humaine que lorsqu'on se méfie, on maltraite, et que plus on maltraite plus on se méfie; et c'est ainsi que la haine va toujours croissant de part et d'autre. L'habitude de regarder les esclaves, pas même comme des animaux, devint une coutume tellement générale dans le monde romain qu'elle corrompit jusqu'à la douceur et la pitié des femmes. Or, que pouvait-on attendre d'une pareille exploitation, faite avec de semblables éléments? Comment ces esclaves qu'un caprice pouvait envoyer à la mort, devaient-ils travailler et travaillaient-ils pour ces maîtres qui souvent s'amusaient par passe-temps à les jeter aux bêtes? Le travail de l'esclave est inférieur au travail de l'homme libre, à plus forte raison le travail de l'esclave qui a été homme libre (à Rome on le sait les prisonniers de guerre étaient vendus comme esclaves), de l'esclave maltraité, travaillant chargé de chaînes et seulement alors qu'on lève la main pour le frapper. Enfin il y a encore une conséquence économique très funeste dans le système d'exploitation servile; là où ce système est établi, les idées d'esclavage et de travail se touchent, s'allient naturellement dans l'esprit; le travail devient une chose que tout homme libre repousse, car le travail mécanique est dans ces pays comme un signe de servitude, il s'y attache une idée de déshonneur et d'infériorité sociale.

Ainsi donc tels sont en résumé les premiers résultats économiques de cette forme d'exploitation.

1° Le travail des esclaves est mauvais, imparfait, car il est fait à contre-cœur.

2° Le travail des hommes libres est ou tout-à-fait nul ou abandonné à ceux des hommes libres qui par leur infériorité intellectuelle ou sociale ne peuvent s'en dispenser; donc il y a une perte de travail énorme.

A côté de cette perte de travail, il y avait une déperdition de richesse effroyable, et, par une conséquence naturelle, l'accumulation des capitaux devenait chose difficile, et à vrai dire on n'y songeait guère. Les propriétaires éloignés de leurs propriétés ne s'occupaient plus de l'agriculture, songeant uniquement à retirer de leurs terres un bon revenu et à le dépenser dans un luxe effroyable et presque fabuleux, dans la satisfaction des goûts les plus extravagants, des plaisirs les plus bizarres. Les agents, les régisseurs auxquels ils confiaient leurs domaines étaient comme tous les hommes, qui ne se mêlaient pas alors de la chose publique, dans un état complet d'ignorance, et pour la plupart incapables.

Aussi tous les auteurs qui ont traité de l'agriculture, Columelle, par exemple, se plaignent-ils amèrement de la décadence de l'agriculture pratique. Il faut cependant reconnaître, et c'est une dernière observation économique, que tandis que sous le régime de l'exploitation patriarcale nous avons vu que la seconde et la troisième classe de producteurs ne pouvaient guère se former et surtout se développer, car il ne restait jamais un surplus considérable aux producteurs alimentaires; il faut reconnaître, disons-nous, que ces deux classes de producteurs, celle des producteurs quasi nécessaires, et celle des producteurs non nécessaires, pouvaient se former et se développer sous le régime de l'exploitation servile. Le propriétaire était à la fois et propriétaire et capitaliste, il recevait la rente et le profit, et comme profit tout ce qui dans un autre système aurait été, sous le nom de salaire, adjugé au travailleur, moins la chétive nourriture de l'esclave réduit au plus strict nécessaire, et les maigres honoraires de régisseurs et surveillants. Dès lors il avait un surplus à dépenser non seulement en choses quasi nécessaires, mais en choses non nécessaires. Aussi sous le régime de l'exploitation servile y avait-il un commerce intérieur et un commerce extérieur, même tous deux assez étendus.

En résumé donc,

Dans ce système, indépendamment de tout ce qu'il renferme de contraire à la morale, à la raison, au droit, il y a:

Déperdition énorme de travail. Nous l'avons montré.

Déperdition énorme de richesses, de forces naturelles et de forces acquises. De forces naturelles, les esclaves nés ne recevaient aucune instruction; de forces acquises, les esclaves faits à la guerre avaient été des hommes libres, dont l'un avait la capacité de magistrat, l'autre la capacité de guerrier, etc., etc. Toutes ces ... se trouvaient donc à peu près perdues.

Accumulation de capitaux lente et difficile.

Une production alimentaire qui va en décroissant; tout en reconnaissant qu'au milieu de ces circonstances défavorables un certain commerce intérieur et extérieur est possible et existe réellement, tant que les produits continuent à dépasser les besoins de première nécessité de ceux entre qui ils sont si inégalement répartis; je dis, continuent, a ajouté M. Rossi, « car comme ce système empirait tous les jours, il en « résultait à la fin que dans le pays le plus riche et le plus fertile de l'Europe, en « Italie, on mourrait de faim et de misère. Il fallait aller gaspiller la Sicile, piller « l'Égypte pour alimenter les habitants de Rome; et même aujourd'hui, où tant de « siècles se sont écoulés depuis cette époque, on est frappé de l'état de ce pays, on « est comme effrayé de ces solitudes et de ces déserts qu'il faut traverser pour ar- « river enfin au pied du Capitole. Le mal allait toujours croissant, les esclaves eux- « mêmes mouraient de faim. Il fallait redoubler d'expédients législatifs pour trou- « ver des hommes qui cultivassent la terre..... C'est alors que le vieux colosse « ainsi vermoulu n'ayant plus que l'écorce, reçut la secousse des peuples septentrio- « naux, secousse moins forte qu'on ne l'a dit, car on a exagéré et le nombre et la « puissance des hordes barbares. La victoire des Barbares n'était ni dans l'immen- « sité de leur nombre, ni dans leur force exorbitante, mais dans la faiblesse, la « vieillesse, la pourriture du corps qu'ils attaquaient..... Les institutions de « l'empire avaient miné l'empire..... On n'eut qu'à le secouer pour voir le vieux « colosse tomber en poussière. »

De l'esclavage et de l'exploitation servile on est arrivé à l'exploitation libre et à ses diverses formes. Mais il n'est pas dans la nature des sociétés humaines que ces passages, ces transitions s'opèrent brusquement, et malheureusement cela serait même impossible. On ne passe pas du jour au lendemain du régime de l'esclavage proprement dit à une liberté pleine et entière. Sous le rapport économique l'esclavage a été remplacé par le *servage*, puis le servage par le servage mitigé, par la *corvée*, la corvée par la *capitation*; enfin est arrivé l'état de pleine et entière liberté personnelle.

Déjà au déclin de l'empire il y avait un état qui était en quelque sorte intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Les hommes qui en jouissaient s'appelaient *coloni*. C'étaient proprement des serfs attachés à la glèbe, qu'on ne pouvait vendre qu'avec la terre elle-même. Ainsi l'esclave se trouvait soustrait à cette horrible condition de pouvoir être vendu individuellement; plus tard, le servage s'est établi d'une autre manière, soit à la suite de la féodalité, soit même sans la féodalité proprement dite. C'était un état qui n'était pas exactement partout le même. Mais les maîtres, les propriétaires, qu'il s'agit d'esclaves ou de serfs, avaient toujours l'obligation de les nourrir, et, il faut le dire, c'est peut-être pour se débarrasser de ce souci, de cette obligation qu'ils leur ont fait faire un assez grand pas vers l'affranchissement, qu'ils ont établi la *corvée*. La corvée, l'une des formes modificatrices de l'exploitation servile, a été diverse selon les diverses coutumes des pays où elle s'est établie. Ainsi, par exemple, en Hongrie, en Bohême, le laboureur avait trois jours de la semaine qui lui appartenaient; en Transylvanie, deux seulement. C'était donc un partage de la terre, un partage du travail. L'intérêt distinct commençait à surgir, mais il était toujours hostile: voilà le vice de l'institution.

Alors a eu lieu une seconde modification. Pour éviter toute difficulté entre le maître et le corvéable, on a fixé la valeur du travail; et, au lieu de corvée, on a payé une redevance fixe. C'était là un énorme progrès; car les intérêts étaient distincts, mais cessaient d'être hostiles, surtout si la redevance était fixée équitablement et une fois pour toutes. Dès lors les vices de l'exploitation servile et de l'exploitation par corvée furent grandement atténués. Il y a une autre espèce de redevance fixe, la *capitation*. Mais ici il ne faut pas confondre deux choses distinctes. On peut payer une capitation pour l'exploitation d'une terre, ou indépendamment de toute idée d'exploitation agricole.

L'exploitation par redevance fixe a pris des noms et des formes diverses, selon les pays où elle s'est établie, et selon les conditions sociales de ces mêmes pays. Ainsi il y a eu la capitation proprement dite, l'exploitation par censive. Plus tard, quand ce n'était pas aux serfs de la glèbe, mais à ses vassaux, que le seigneur distribuait une portion de ses terres, ces vassaux payaient la redevance féodale. Quand il leur livrait des terres incultes, qui ne rendaient proprement aucune rente vu la grande abondance des terres incultes et non occupées, par baux à de si longs termes qu'ils se passaient de génération en génération, quand le propriétaire ne se réservait, pour ainsi dire, que le domaine direct, on payait alors une très petite redevance, le canon amphitéotique. Ces quelques indications suffiront pour le moment, car si on voulait connaître, apprécier dans tous leurs détails ces formes diverses de l'exploitation rurale, cela seul formerait des volumes, fournirait la matière de plus d'un cours. Mais la connaissance approfondie de ces détails appartient plutôt à l'histoire politique et économique de chaque pays qu'elle n'appartient à la science de l'économie politique proprement dite.

Toutefois avant de quitter ce sujet, M. Rossi, a fait une dernière observation. La capitation, la redevance, le *quantum* que le serf payait et paye encore à son maître n'est pas toujours une redevance payée pour une portion de terre, c'est-à-dire que la capitation n'est pas toujours une redevance foncière. Car elle représente aussi le prix d'achat, si on peut parler ainsi, que donne le serf pour acquérir de son maître le droit de se livrer à un travail quelconque, de se vouer à une occupation utile, à son profit.

Toutes les formes d'exploitation dont nous avons parlé jusqu'ici se retrouvent en Russie; quelle sera celle qui avec le temps deviendra la forme dominante; c'est à l'avenir à résoudre ce problème. Quoi qu'il en soit, on trouve dans ce vaste empire l'exploitation patriarcale dans les petites propriétés possédées par les *roturiers* (il y a 40 ans, on comptait environ 7 ou 800 mille de ces petits propriétaires), puis on y trouve aussi quelques échantillons d'exploitation patriarcale chez les colons étrangers qui sont venus s'y établir, enfin chez les cultivateurs libres, création récente due à Alexandre. Ce sont des esclaves rachetés, libérés, auxquels on alloue une petite propriété pour qu'ils l'exploitent eux mêmes. (Mais cette population qui se présente véritablement comme le noyau d'une population libre, comme le type duquel devra se rapprocher l'immense population en état de servage, n'était en 1810 que de 13 à 14 mille.) Il n'est pas nécessaire de rappeler ici qu'il y a en Russie l'exploitation servile, soit des terres, soit des mines faite à l'aide des serfs de la couronne pour les terres ou mines qui appartiennent à la couronne, ou à l'aide des serfs des particuliers pour les terres ou mines qui appartiennent à des particuliers. L'exploitation servile en Russie ressemble assez à ce qu'était l'exploitation ser-

vile dans le monde ancien. Mais elle a été modifiée dans certaines localités du moins par la corvée. Enfin il y a dans ce pays l'exploitation par capitation, par cens, redevance, l'obroc.

L'obroc, que le serf paie soit à la couronne, non en tant que chef de l'état, mais en tant que propriétaire foncier, soit à des particuliers, représente donc en quelque sorte la rente foncière de la portion de terre qu'on lui a allouée pour qu'il l'exploitât et pût subsister lui et sa famille. Mais c'est autre chose que la capitation que paient en outre à l'état tous les habitants qui n'appartiennent pas à une classe privilégiée; enfin, c'est autre chose que la capitation qu'on paie pour obtenir du maître, non pas la faculté d'exploiter une portion de terre, mais la permission d'exercer un métier, de quitter la terre, et d'aller chercher ailleurs du travail, de la nourriture, un salaire; cela n'est pas nouveau, ni indigène à la Russie, on en trouve des traces dans le monde ancien. Crassus avait à Rome des esclaves qui tenaient boutique et travaillaient pour le compte de leur maître; puis, quand le maître ne voulait pas surveiller ce genre de profit et de perception, on faisait à Rome le même contrat qui se fait aujourd'hui en Russie.

En Russie les serfs les moins malheureux sont ceux qui appartiennent à la couronne. (En 1782 la population mâle des serfs de la couronne dépassait 4 millions, les particuliers en ont à peu près 6 à 7 millions.) C'est dans ces serfs qu'existe la pépinière de la population libre qui se formera en Russie. Déjà aujourd'hui les propriétaires ont commencé à comprendre qu'il était de leur intérêt propre d'affranchir leurs esclaves. Et c'est une vérité qui désormais n'a plus besoin de démonstration que le travail de l'homme libre dépasse de beaucoup et en intelligence et en énergie le travail de l'homme esclave. L'esclave descend par la force seule des choses au-dessous de la brute : on a beau l'asservir et l'abrutir, il ne perd jamais complétement sa qualité d'homme, d'être intelligent, ayant conscience de sa puissance morale. On lui ôte toute intelligence, toute énergie, pour le bien, mais non pour le mal. C'est là le résultat inévitable du système de l'esclavage ou du servage. Je sais bien, a ajouté M. Rossi, qu'on a cité les Antilles, et qu'on prétend qu'elles seraient perdues sans l'esclavage. Nous sommes à la veille d'être éclairés par une grande expérience, l'Angleterre a décrété dernièrement l'abolition de l'esclavage. Mais, quand nous en serons à cette question toute spéciale des colonies, nous verrons que ce n'est pas poser la question dans ses véritables termes que de citer pour exemple un état de choses entièrement artificiel. Il faut donc dans l'intérêt de tous en revenir à l'exploitation libre.

Or l'exploitation libre n'admet en dernier résultat que trois formes qui se modifient plus ou moins il est vrai, mais trois formes distinctes : 1° le *faire valoir ;* 2° le *métayage ;* 3° le *fermage.*

Dans notre prochain article, nous traiterons de ces trois formes d'exploitation libre.

NOUVELLES.

— La société pour l'instruction élémentaire tiendra sa séance générale annuelle le dimanche 4 mai à midi, salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le duc de Doudeauville. Outre les médailles qui seront décernées, on entendra divers morceaux de chant exécutés par les élèves de l'école d'enseignement mutuel de Paris, d'après la méthode de M. Wilhem.

— M. Blanqui aîné, directeur de l'école de commerce et professeur au Conservatoire des arts-et-métiers, a été chargé par le jury de la Seine du rapport général sur l'industrie parisienne.

— Mardi dernier, la vente d'une magnifique collection d'autographes avait attiré une foule d'amateurs à la nouvelle salle des huissiers priseurs, place de la Bourse. Une lettre de Gabrielle d'Estrées a été vendue 410 fr.; une de Jean Lafontaine, 400 fr., et une de Michel Montaigne, 700 fr. Cette dernière, datée de 1588, se composait d'une page et demie, c'est-à-dire d'environ trente lignes d'écriture; mais il faut dire aussi que c'est la première lettre de cet écrivain qui ait paru dans les ventes.

— La *société géologique de France* tiendra cette année ses séances d'été à Strasbourg. Tous les géologues et autres naturalistes de France et de l'étranger sont invités à prendre part à cette réunion, qui constitue une sorte de congrès, et dont l'ouverture est fixée aux premiers jours de septembre.

— Une contestation s'était élevée entre l'école secondaire de médecine de Rouen et l'administration des hospices, au sujet de la discipline extérieure des élèves admis aux cours. A cet égard, il faut savoir que les cours de l'école ont lieu dans deux amphithéâtres des hospices, l'un à l'Hôtel-Dieu, l'autre à l'Hôpital-général. Pour y parvenir, il faut que les élèves traversent les cours et les bâtiments des deux hospices. Cela pouvant donner lieu à des désordres, la commission des hospices, pour maintenir la police qui lui était attribuée au milieu de 2,700 malades, arrêta un règlement dûment approuvé, par lequel elle se réservait d'interdire l'entrée des hospices aux élèves qui troubleraient l'ordre. Les deux établissements, qui dans l'origine n'en formaient qu'un, étant en mésintelligence depuis que le ministre avait nommé, pour l'école, un autre candidat que celui des hospices, il pouvait résulter du susdit règlement une interprétation contraire à son but. Par exemple, sous prétexte de maintenir l'ordre dans l'hospice, la commission administrative pouvait s'immiscer dans la police même de l'école, qui n'appartient qu'à l'université, et en exclure des élèves à volonté. La contestation élevée à ce sujet vient d'être aplanie par les soins de M. le préfet de la Seine-Inférieure, qui en a référé au ministre. L'article du règlement, objet du débat, a été amendé en ce sens que « la commission des hospices ne peut interdire l'entrée des portes à un élève pour plus d'un mois, sans s'être concertée avec le directeur de l'école. »

— La commission des examens pour les brevets de capacité s'est réunie à Mericourt le 11 avril dernier. Six candidats ont été admis; tous avaient suivi les cours ouverts à l'école modèle de Mericourt, dirigée par M. Perney, l'un de nos instituteurs les plus distingués.

— Le nombre des étudiants inscrits à la faculté de droit de Caen, pour le troisième trimestre, est de 170, dont 64 du département du Calvados, 30 du département de la Manche, 33 du département de l'Orne, 26 des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, 15 de différentes contrées. Deux ont été admis gratuitement comme *réfugiés polonais.* Sur ces 170 élèves, 51 suivent le cours de première année, 53 celui de seconde, 41 celui de troisième, 9 celui de quatrième. Seize sont inscrits pour l'obtention du certificat de capacité seulement.

— Une ordonnance du roi, rendue sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur a décidé qu'à l'avenir un exemplaire des œuvres de musique déposées au ministère par les éditeurs de Paris et des départements, sera donné à la bibliothèque du Conservatoire de musique. Les amis de l'art musical applaudiront à cette mesure qu'on avait vainement sollicitée sous la restauration, et qui sera fort utile à l'école célèbre que dirige M. Cherubini.

— M. Coulier vient d'adresser à l'académie des sciences un instrument qu'il appelle *scismomètre* et qui serait destiné à mesurer la force et la direction des tremblements de terre. C'est un vase hémisphérique, échancré supérieurement dans plusieurs points de son bord et rempli de mercure. Une secousse quelconque devra faire incliner ce vase dans le sens du mouvement; le mercure sortira par l'échancrure correspondante, et par la quantité qui en sera sortie, on pourra mesurer comparativement le temps et la durée de la secousse.

— Le *Bulletin des lois* qui a paru à Berlin le 15 avril, contient un ordre du cabinet qui donne une nouvelle extension à la loi sur la censure, publiée en 1819, et qui porte principalement sur les ouvrages publiés en langue polonaise livrés à l'impression dans le grand duché de Posen ou autres lieux. Tous les manuscrits doivent être soigneusement examinés par les commissions de censure, qui peuvent seules donner l'autorisation d'imprimer.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et DOUZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

. VOLUME 3. JEUDI 8 MAI 1834. N° 54.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement est expiré le 30 avril sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 26 avril 1834, M. Florentin, bachelier ès-lettres, maître d'études du collége de Pont-à-Mousson, est nommé provisoirement régent de la classe de septième en remplacement de M. Jacob, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Houerie, bachelier ès lettres, chargé de la classe de sixième et septième au collége de Castel-Sarrazin, est nommé provisoirement régent de cette classe

—Par arrêté du 28 avril, M. Mellet, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége de Vienne, est nommé provisoirement régent de troisième et quatrième, en remplacement de M. Bourdac, qui a reçu une autre destination.

— Par arrêté du 29 avril, M. l'abbé Sabatier est nommé aumônier du collége royal de Bordeaux, en remplacement de M. l'abbé Marsonnais, démissionnaire.

Par arrêtés du 30 avril, M. Gueguen, régent, à titre provisoire, de quatrième au collége de Quimper, est nommé définitivement à cet emploi.

M. Fournier, principal du collége de Châtillon, est nommé officier de l'université.

—Par arrêtés du 2 mai 1834, M. Letellier, inspecteur de l'académie de Rouen, admis à la retraite par notre arrêté du 4 mars 1834, est nommé inspecteur honoraire de cette académie.

M. Letellier est nommé membre du conseil académique de Rouen pour l'année scolaire 1833-1834.

M. Genisset, professeur de littérature latine à la faculté des lettres de Besançon, est nommé doyen de cette faculté, en remplacement de M. Astier, admis à la retraite.

BUDGET DE L'UNIVERSITÉ.

SUITE ET FIN DE L'ANALYSE DU RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. GILLON,

AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le rapport sur le budget de l'université abonde en documents statistiques dont la publication peut s'ajourner sans inconvénient. Aussi passerons-nous avec rapidité sur tous les détails qui n'ont qu'un rapport indirect avec la discussion du budget. Nous saurons les retrouver au besoin.

RECETTES.

1er *trimestre*.— Une somme est toujours nécessaire à l'avance pour acquitter le premier trimestre de l'année classique, parce que sa dépense est constamment supérieure à sa recette. Mais il serait à désirer qu'une ordonnance déterminât le capital de réserve qui serait additionné avec toutes les autres ressources du budget.

Revenus fixes. — Ils composent ensemble la somme de 536,993 fr. Nous en avons indiqué les trois sources.

Revenus variables. — Les produits nets sont de 3,092,500 fr. Ils étaient portés au budget de 1834 pour 3,049,700 fr. Ainsi l'accroissement par rapport à 1834 est présumé devoir être de 42,800 fr.

Voyons dans quelle proportion chaque nature d'établissement fournira le total de 3,092,400 fr.

Colléges royaux. — On croit qu'ils donneront ensemble 1,316,000. On peut porter le nombre des élèves à 10,350; c'est 96 de plus que dans l'année 1832-33 et 969 de moins qu'avant la révolution de juillet. On peut attribuer en grande partie cette diminution à la répugnance qu'inspirent aux familles légitimistes, qui généralement ont de l'aisance, les établissements d'instruction publique administrés et surveillés par l'état. Les écoles ecclésiastiques leur offrent sans doute les garanties d'une meilleure éducation.

Le rapprochement opéré entre novembre 1834 et novembre 1832 donne deux résultats dont un seul est satisfaisant.

Les bourses entretenues par le gouvernement ont été, au moyen de fractionnements et sans coûter davantage, étendues sur 1,674 au lieu de 1,536. Un plus grand nombre d'enfants a pu donc profiter des libéralités de l'état. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette intelligente répartition de faveurs.

Mais d'autre part les bourses payées par les communes sont venues de 753 à 527, en moins 226. Cette différence accuse un ralentissement de zèle que nous avons eu souvent occasion de déplorer. En général les municipalités font beaucoup plus de vœux que de sacrifices pour l'enseignement.

Colléges communaux, institutions et pensions. — M. le rapporteur relève dans trois tableaux les variations que l'on remarque dans le nombre de ces établissements. Ce relevé l'amène à cette conclusion que les colléges communaux, les institutions et les pensions ont grand besoin d'être menagés parce que leur position financière n'est pas florissante. Le conseil nous paraît excellent, mais nous aurions voulu que la commission commençât par le suivre.

Enseignement intermédiaire. — M. Gillon assure que ce qu'on peut faire de plus profitable pour ces établissements et pour les enfants qui les fréquentent c'est de ne pas astreindre à la rétribution universitaire les élèves qui n'apprennent ni grec ni latin, fussent-ils même pensionnaires. Aucune distinction n'est admissible entre les internes et les externes, quand les uns et les autres ne reçoivent qu'un enseignement tout-à-fait français.

Nous pensons avec M. le rapporteur que la dispense de la rétribution favoriserait singulièrement les progrès de l'enseignement intermédiaire. Mais, si l'on retire à l'université une partie de ses ressources, il est nécessaire avant tout de lui en créer de nouvelles.

Écoles secondaires ecclésiastiques. — M. Gillon insiste seulement sur l'expresse prohibition des externes. Si les petits séminaires, dit-il, en reçoivent, ils doivent payer les rétributions universitaires. Quant à nous, nous pensons que rien ne doit les affranchir de cet impôt, qu'ils admettent des externes ou non. Cette dispense des charges imposées aux autres établissements est tout-à-fait contraire aux principes d'égalité qui nous régissent. C'est un abus révoltant que ne consacrera point, nous en sommes persuadés, la législation nouvelle.

PRODUIT DES FACULTÉS.

Facultés de droit. — On porte à 816,000 fr. le produit qu'on espère de nos neuf écoles de droit pendant la prochaine année classique.

En rappelant qu'aucune de nos grandes écoles ne contient autant de population flottante que les facultés de droit, M. Gillon signale un fait qui n'est malheureusement que trop vrai, c'est que sur *deux* élèves qui commencent l'étude du droit il n'y en a qu'*un seul* qui la pousse jusqu'à la fin. Cette désertion est chaque année traduite en chiffres par l'affaiblissement progressif du nombre des inscriptions trimestrielles. Par exemple à Paris seulement il y a déjà entre l'état de novembre et celui de janvier dernier une différence de deux cents élèves. Que faire ensuite de ces jeunes gens qui, sans fortune pour la plupart, s'interdisent ainsi l'accès à presque toutes les carrières civiles, et se condamnent aux mécomptes d'une vaine et stérile ambition? De là ces vagues et tumultueuses ardeurs qui souvent s'épanchent sur la place publique, ces luttes continuelles contre la société, ces prédications qui l'inquiètent et ces désordres qui l'affligent!

Facultés de médecine. — On porte à 671,000 fr. le produit présumé des trois écoles de médecine: il n'avait été calculé qu'à 580,000 fr. pour 1834. On peut espérer un accroissement pour l'an prochain; car en réalité, l'année 1832-33, qui n'avait été supputée que pour 574,000 fr., a donné 690,285 f. 57 cent. M. Gillon exprime le vœu que les matières de l'enseignement dans les écoles secondaires de médecine reçoivent une extension sensible.

Facultés de théologie, des sciences et des lettres. — On calculait leur produit pour 1832 à 193,000 fr.; pour 1833 et 1834 à 221,000 fr.; on espère 224,000 fr. pour 1335. Les cinq facultés de théologie catholique ne contribuent pas à cet accroissement de recettes. Elles n'ont fourni dans toute l'année dernière que deux bacheliers, deux licenciés et un docteur. M. Gillon condamne avec énergie le dédain du clergé pour les grades universitaires, qui, d'après les règles anciennes de la discipline, doivent servir de condition à la promotion aux titres et aux dignités ecclésiastiques.

Les facultés des sciences sont quelque peu en progrès. Elles ont produit 6,870 fr. Il y a eu plus d'accroissement dans les facultés des lettres. On évalue leur recette à 126,563 fr.; elle n'avait été pour 1832 que de 111,762 fr.

DÉPENSES.

CHAP. Ier. — ADMINISTRATION CENTRALE.

Personnel. — En attendant la loi organique qui déterminera la composition du conseil royal, la commission a cru devoir refuser les 10,000 fr. demandés pour le traitement d'un septième membre qui serait nommé en remplacement de M. Cuvier.

La commission refuse également l'augmentation de 7,000 fr. demandée par le ministre pour presser l'exécution de la loi sur l'instruction primaire. Elle signale et conseille la décentralisation comme moyen d'économie.

Matériel. — La commission propose le rejet de la demande d'une augmentation de 12,500 fr. pour le crédit des impressions. Elle alloue 2,000 fr. à nouveau pour le crédit des dépenses diverses; cette somme était portée au budget des cultes quand les deux ministères étaient réunis. Il est juste de la rendre maintenant au ministère de l'instruction publique.

CHAP. II. — SERVICES GÉNÉRAUX.

La totalité des services généraux est indiquée comme pouvant absorber 60,000 fr. « Parmi les dépenses, dit M. le rapporteur, il en est une, celle du traitement des agrégés, qu'on doit souhaiter voir plutôt s'accroître que s'affaiblir. » Il ne tenait qu'à la commission de satisfaire un désir aussi légitime en proposant à la chambre une augmentation pour cet objet.

15,000 francs étaient demandés pour les honoraires des membres des deux commissions dont l'une examine les livres destinés à l'enseignement secondaire et l'autre les ouvrages à l'usage des écoles primaires. M. le rapporteur croit qu'on pourrait employer avec fruit quelques inspecteurs d'académie et même les inspecteurs-généraux de l'université à faire l'examen des livres qu'on destine aux écoles. Dans l'espoir qu'on réalisera quelques unes des idées qu'il émet, il propose une réduction de 5,000 fr.

CHAP. III.

Une augmentation de 13,400 fr. est demandée pour reporter à 110,000 fr. le crédit des frais de bureau des recteurs qui était encore tel au budget de 1831. L'instruction primaire plus répandue a donné lieu à un accroissement de travail qu'il faut savoir reconnaître; mais en faisant l'allocation la chambre a le droit d'exiger qu'elle ne soit pas indéfiniment accrue par des prélèvements sur le crédit voté en faveur de l'instruction primaire.

CHAP. IV. — INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Facultés de droit. — Les traitements fixes et éventuels des professeurs qui ne figuraient ensemble aux budgets de 1833 et 1834 que pour 583,000 fr. sont portés pour 1836 à 610,500 fr. en plus 27,500 fr. Cette augmentation est refusée.

M. le rapporteur oppose toujours la même fin de non-recevoir à la proposition faite par le ministre de créer des chaires nouvelles. La commission attend pour se montrer libérale la loi organique; jusqu'à ce qu'elle soit présentée, elle refusera tout : c'est un parti pris. Nous avons déjà condamné ce qu'il y a de mesquin et de peu [illegible] On veut renvoyer plus vives et plus amères à l'administration les plaintes des administrés; mais le pays saura faire à la commission sa part de responsabilité.

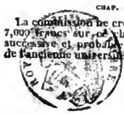
M. le rapporteur découvre quelques dangers dans l'enseignement du droit constitutionnel. Au moment où le cercle électoral tend à s'élargir de plus en plus, où un grand nombre de citoyens font irruption et s'essaient dans la vie politique, une exposition calme et sévère des principes de notre constitution serait un contre-poids nécessaire aux théories anti-sociales que la jeunesse accueille quelquefois avec un si funeste empressement.

Facultés de médecine. — Comme pour 1834 la dépense des trois écoles de médecine est calculée à 548,625 fr., aucune observation nouvelle n'est à faire sur le crédit demandé.

Facultés de théologie, sciences et lettres. — La commission ajourne toutes dépenses nouvelles pour les facultés de théologie où l'on n'espère pas plus d'auditeurs qu'il n'y en a eu l'année dernière. Elle accorde les 24,810 fr. demandés pour le personnel de toutes les autres facultés et rejette le crédit de 8,000 fr. pour le matériel. Quelques chaires nouvelles à établir dans certaines facultés des sciences absorberont une partie du crédit.

CHAP. V. — INDEMNITÉS ET SECOURS.

La commission ne croit pas devoir accorder une augmentation de 7,000 francs sur ce chapitre, et motive son refus sur l'extinction successive et probable des secours que l'on accorde aux membres de l'ancienne université.



RÉCAPITULATION.

L'ensemble des crédits demandés par le ministre était de...	3,742,528 68
Déduction pour différence des frais de recouvrement qui étaient au budget primitif...	115,000 »
Reste pour le budget du gouvernement...	3,627,528 68
La commission propose de retrancher...	69,500 »
Resterait pour crédit définitif...	3,558,028 68

CORRESPONDANCE.

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — CRÉATION DES INSPECTEURS PRIMAIRES.

Les lettres qui nous parviennent en grand nombre sur le rapport de la commission du budget prouvent assez clairement que les membres de l'université n'ont pas été moins surpris qu'affligés de la rigueur de ses conclusions. Nous espérons que les plaintes qui s'élèvent de toutes parts détermineront la chambre à ne point accepter le système de parcimonie qu'on lui propose.

Voici comment le professeur de philosophie d'un de nos colléges de province réfute quelques unes des objections de M. le rapporteur contre la création des inspecteurs primaires: nous regrettons que l'abondance des matières contenues dans ce numéro ne nous permette pas de citer textuellement la lettre de notre correspondant. Nous avons mieux aimé en supprimer quelques parties que de la publier après la discussion du budget.

« 1° *Les inspecteurs d'académie peuvent visiter une grande partie des écoles primaires.*

« Chaque académie comprend, terme moyen, environ 1,500 communes dont quelques unes ont plusieurs écoles. Or, comment les deux inspecteurs d'académie pourraient-ils à leurs travaux ordinaires ajouter la visite de plusieurs centaines de communes rurales?

« 2° *Ces inspections peuvent être faites par les inspecteurs gratuits délégués par les comités.*

« La loi le dit : c'est vrai. Mais quand donc nous habituerons-nous à voir les choses telles qu'elles sont et à ne plus nous payer de phrases toutes faites. Certes, il y a des comités et des inspecteurs gratuits actifs, éclairés : ils méritent bien du pays. Mais qu'on le demande à MM. les recteurs, et qu'ils répondent la main sur la conscience : combien y en a-t-il qui ne font rien? Combien y en a-t-il qui ont plus de bonne volonté que de lumières? Combien y en a-t-il qui donnent à l'instruction primaire une mauvaise direction? Ces inspecteurs gratuits sont assez ordinairement des officiers de santé, des notaires de village, des curés, des seigneurs châtelains, hommes très estimables assurément, mais qui ne sont guère d'accord. Celui-ci ne veut pas qu'on parle de religion, celui-là veut que l'enseignement ne soit qu'une préparation à la première communion; l'un prescrit une méthode, l'autre en prescrit une autre. Et c'est à une pareille anarchie qu'on laisserait livrée l'éducation de l'enfance? L'impulsion serait donnée uniquement par 500 comités, par 3,000 inspecteurs qui n'ont ni communication, ni centre commun, ni unité de vues!

3° *Les inspecteurs des écoles primaires auraient de grands loisirs pendant l'été.*

« Pas autant qu'on le croit. Pendant l'hiver, ils visiteraient les écoles des villes, réuniraient les instituteurs, présideraient leurs conférences, rédigeraient des rapports et des tableaux sur les notes recueillies dans leurs courses d'été.

« 4° On dit encore : *C'est aux départements à faire les frais de ces inspections. Les départements de l'Alsace ont déjà voté l'année dernière pour cet objet 7,500 fr. chacun.*

« Honneur à ces départements! Mais que les bons exemples se communiquent lentement! Il y a vingt-six ans déjà que les départements de l'Alsace ont créé une école normale primaire; et c'est de cette année seulement que tous les départements en ont une, et cela parce que la loi les y a contraints.

« Si l'on s'en rapporte aux conseils généraux, y aura-t-il jamais uniformité dans leurs votes? L'instruction primaire a-t-elle moins besoin d'être surveillée dans les départements pauvres, et qui sont peu en état de faire des sacrifices? Et après tout, que la dépense figure sur le budget de l'état ou sur le budget du département, cela ne revient-il pas au même pour le contribuable?

« Espérons que M. le ministre de l'instruction publique persistera dans la demande du crédit de 240,000 fr., et que des voix se joindront à la sienne pour faire comprendre à la chambre combien serait funeste le rejet de l'allocation proposée.

INSTITUT DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DES CINQ ACADÉMIES.

Vendredi 2 mai.

C'est vraiment une belle et noble chose, une chose tout-à-fait digne d'un pays éclairé comme est le nôtre, que cette espèce de tournoi littéraire annuellement ouvert entre les cinq corporations savantes qui font l'orgueil et l'honneur de la France; que cette lutte tout au profit de la science où chaque champion ne combat que par elle et pour elle. Et cependant malgré tout l'intérêt qui s'attache à cette solennité, intérêt d'autant plus vif qu'il trouve moins souvent à se satisfaire, la salle de l'institut était loin d'être pleine. Ce n'est pas que les dames, hôtes accoutumés de presque toutes les fêtes littéraires, eussent manqué à leur habitude; mais les hommes n'y apparaissaient qu'en minorité. La littérature elle-même avait à peine dans l'auditoire trois ou quatre obscurs représentants. C'est là au surplus une indifférence dont il serait injuste de n'accuser que le public; le reproche s'adresse encore plus haut : beaucoup de MM. les membres de l'institut avaient négligé de se

rendre à la séance; et certes le reproche nous paraît ici acquérir plus de gravité. Quoi! c'est au moment où la littérature, à peine échappée à une crise périlleuse, commence péniblement à se rasseoir, où le bon sens public, revenu, grace au ciel! du dévergondage de l'école nouvelle, ne demande qu'à s'amender, c'est à ce moment que MM. de l'institut affectent une pareille négligence. Comment le peuple retournera-t il aux temples, si les prêtres eux-mêmes ne lui en montrent le chemin?

M. Gay-Lussac, qui présidait la séance, a lu d'abord, au nom de l'académie des sciences, un mémoire ou plutôt quelques vagues généralités sur le progrès des arts industriels. Il est fâcheux que M. Gay-Lussac ait passé légèrement comme il l'a fait sur un sujet aussi intéressant par sa nature et ses résultats que celui des sciences physiques; et ce qui est plus fâcheux encore c'est qu'il ait négligé de rattacher à son rapport quelques observations sur la présente exposition de l'industrie, qui nous semblait en ressortir essentiellement.

M. le comte de Volney a légué en mourant une somme de 24,000 fr. à l'institut pour fonder un prix de linguistique, étude qui l'avait surtout préoccupé. Suivant les intentions du donateur, ce prix fut d'abord appliqué aux langues orientales, et remporté pour la première fois par M. Eugène Burnouf, qui, aujourd'hui, au nom d'une commission composée de membres des académies française, des inscriptions et des sciences, est venu faire un rapport au sujet de ce même prix. L'académie avait proposé une question relative aux langues celtiques. On a accordé une médaille d'or de la valeur de mille francs à l'auteur du mémoire enregistré sous le numéro 1. La commission propose pour le sujet du prix qui sera adjugé dans la séance publique des cinq académies de mai 1835 la question suivante :

« *Déterminer le caractère grammatical des langues de l'Amérique*
« *du Nord connues sous les noms de Leni-Lennape, Mohégan et*
« *Chippaway.* »

Cette question a excité les critiques amères de plusieurs personnes qui nous semblent connaître bien peu les besoins de la linguistique. Certes, sous le rapport littéraire, les langues de l'Amérique septentrionale sont peu intéressantes. Mais la philosophie du langage ne saurait reposer que sur un grand nombre de faits que leur universalité démontre indépendants des circonstances extérieures de lieux, de climats et de races, et par conséquent inhérents à la nature même de l'esprit humain. Il lui importe donc de connaître et de comparer les langues sémitiques aux idiomes barbares de l'Amérique septentrionale, de ressusciter des langues mortes et de découvrir des langues inconnues. Lorsque l'on songe que cette science qui commence et qui grandit tient aux plus hautes questions de la philosophie de l'esprit de l'homme, qu'elle peut jeter un jour si éclatant sur les points douteux des origines historiques, on comprend la sollicitude du testateur, et l'on ne peut qu'approuver la sagesse de l'Institut qui pousse la linguistique dans des sentiers non frayés et qui la force de donner une large base de faits nombreux et variés aux généralités qu'elle doit atteindre un jour.

A M. Eugène Burnouf a succédé M. Raoul-Rochette qui a lu une dissertation sur les colosses. Cet important travail, où des vues ingénieuses animaient des recherches profondes, a excité à un haut degré l'attention de l'assemblée. Nous nous proposons de lui consacrer une analyse spéciale. Il était difficile de jeter plus de science sur une question archéologique, impossible d'y répandre plus d'intérêt.

Nous n'avons que bien peu de chose à dire du rapport prononcé par M. Rœderer, secrétaire de l'académie des sciences morales et politiques. L'organe sourd de l'orateur ne nous en a laissé saisir qu'une faible partie; mais au peu de mots qui nous sont parvenus nous avons dû juger que son discours manquait surtout d'ensemble et de vigueur. Les dames elles-mêmes, qui cependant faisaient l'objet spécial du discours (Influence des femmes sur le goût), ne paraissaient que faiblement sensibles aux éloges qu'on leur prodiguait. A coup sûr elles eussent préféré aux longs compliments chronologiques de M. Rœderer une bonne méchanceté de M. Nodier.

Le temps était si mal calculé que, pour ne pas pousser trop loin l'heure de la levée de la séance, M. Quatremère de Quincy, qui devait présenter le rapport de l'académie des beaux-arts, a renoncé à la parole. M. Arnault, de l'académie française, a donc couronné la séance. M. Arnault a lu des fables. Certes, M. Arnault est un homme d'esprit, de beaucoup d'esprit même; mais comment M. Arnault ne s'est-il pas aperçu qu'à côté de traits vraiment vifs et piquants il a placé des choses d'un mauvais goût à peine pardonnable chez un écolier? *Ces champs où les héros fricassent de la gloire!* Franchement est-ce là quelque chose de spirituel? est-ce là quelque chose à lire comme modèle en pleine assemblée? Et de quel droit voulez-vous que l'académie vienne fulminer contre le mauvais goût d'une école, si le mauvais goût s'infiltre ainsi jusque dans son sein? S'établir par sa seule volonté le souverain juge du bon goût, s'adjuger, ainsi qu'elle fait, la chaire pontificale de la littérature, lancer de si haut ses interdictions et ses anathèmes, ce sont là, après tout, des prétentions qu'il faudrait justifier.

Somme toute, sauf le rapport de M. Raoul-Rochette, la séance tout entière a été d'une insignifiance extrême. Mais c'est surtout à l'académie française que nous croyons devoir nous en prendre. Quand donc l'académie comprendra-t-elle son rôle? Quand se convaincra-t-elle que dans un mouvement quel qu'il soit (et certes le mouvement de la réaction se dessine d'une façon bien précise), il est du devoir de ceux qui se proclament les chefs de savoir se mettre à la tête?

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Caractère des compositions littéraires et des monuments sous la domination des Valois. — Lutte entre les habitudes chevaleresques et les tendances de la politique moderne. — Expéditions militaires. — Bataille de Crécy. — La peste.

Pendant toute la domination des Valois, depuis 1328 jusqu'à la fin du seizième siècle, les grandes compositions littéraires présentent un caractère bizarre et fantastique. Lorsqu'on lit la *Divina comedia* de Dante, le *Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare, le *Gargantua* de notre Rabelais, on ne sait si l'on dort ou si l'on veille. C'est que les hommes qui par leurs actions remplissent l'histoire politique de cette époque ne savent s'ils dorment ou s'ils veillent, dominés qu'ils sont par deux tendances opposées. Tandis qu'ils ont la prétention de continuer le moyen âge, tandis qu'ils poursuivent l'idéal chevaleresque, qu'ils s'exercent dans de brillants tournois et qu'ils se donnent du nom des preux dont les romans du cycle carlovingien retracent les aventures, les formes administratives, la fiscalité, la diplomatie enveloppent la société. Cette lutte intérieure entre la forme et le fond, entre le moyen âge et les temps modernes, entre la chevalerie et l'administration, se révèle dans la littérature par des écrits bizarres, et est visiblement empreinte sur le grand monument de cette époque, sur le château de Fontainebleau qui fut le séjour favori des Valois, comme Versailles celui des Bourbons. Toutes les grandes scènes de cette période ont eu Fontainebleau pour théâtre. Fondé par Isabeau de Bavière, ce château fut le rendez-vous de chasse et le musée de François Ier, et la Sodome de Henri III. Coligny y présenta à Charles IX cette terrible requête qu'appuyaient trente mille lances. Sous les Bourbons Fontainebleau ne vit plus que quelques infortunes; ses jours de fête étaient passés. Biron y fut prisonnier pendant qu'on instruisait son procès, ainsi que Fouquet, qui dilapida si noblement les deniers de l'état, et que ni La Fontaine ni Madame de Sévigné n'abandonnèrent dans son malheur. Enfin, dans la galerie des Cerfs, une reine détrônée, Christine, fit assassiner son amant Monaldeschi. Cette variété de destinées apparaît dans la construction de l'édifice; nul ensemble, nulle harmonie; les corps de logis semblent bâtis au hasard, par fantaisie, suivant le besoin des temps. On dirait que le palais de François Ier a eu Triboulet pour architecte. Cependant un caractère morne et sévère domine cette diversité, et rend l'aspect général grave et même triste. Les traditions lugubres ne manquent pas aux environs, et les bûcherons de la forêt tremblaient encore naguère en entendant sonner le cor du *grand veneur*, personnage mystérieux qui choisit pour ses chasses les nuits les plus orageuses.

Cette capricieuse diversité, empreinte néanmoins d'une teinte lugubre, nous allons la retrouver dans l'histoire. Au premier regard les habitudes paraissent chevaleresques. Philippe-de-Valois a ses pairs de la table ronde; sa cour est l'école de tous les princes de l'Europe. Jean, son fils, crée l'ordre de l'Étoile dont les chevaliers ne devaient pas reculer devant l'ennemi de plus de quatre arpents. Édouard III voyant un jour tomber la jarretière de la dame dont il portait les couleurs, la ramasse en s'écriant : « *Honni soit qui mal y pense: voilà l'ordre de la Jarretière.* » Cependant sous cet extérieur du moyen âge nous voyons s'agiter la diplomatie moderne. Philippe-de-Valois s'allie avec le roi d'Écosse contre Édouard III, enlève Montpellier au petit roi de Majorque, achète la succession du Dauphiné, et soutient les prétentions de Charles-de-Blois au duché de Bretagne.

Un principe qu'on ne s'attendrait pas retrouver au quatorzième siècle, l'industrialisme, combattait pour Édouard III. Il avait proclamé la liberté du commerce et ouvert ses ports; il avait tenté d'établir dans tous ses états l'uniformité des poids et des mesures, enfin il s'efforçait d'attirer en Angleterre des ouvriers flamands. Aussi ses soldats étaient des mercenaires irlandais et gallois et non des Anglais, trop occupés qu'ils étaient de leurs travaux industriels pour risquer à la guerre une vie si lucrative; ils lui donnaient de l'argent pour payer les mercenaires, et le gouvernement constitutionnel s'affermissait en Angleterre.

La lutte fut d'abord indirecte : Arteveld en Flandre, le comte de Montfort en Bretagne, combattaient pour Édouard III. Dans ce dernier pays une importante question de droit féodal était soulevée par la mort de Jean-le-Bon. Charles de Montfort, son frère, et Charles de Blois, mari de sa nièce, se disputaient son duché. Les deux prétendants ayant été faits prisonniers, leurs femmes continuèrent la guerre et luttèrent de courage viril. La maison de Blois, dont le droit avait été reconnu par la cour des pairs, fut vaincue et par le traité de Guérande abandonna enfin ses prétentions (1363).

Les expéditions des Anglais en France ne présentent pas l'aspect de guerres régulières, ce sont plutôt des expéditions d'aventuriers dont le hasard seul agrandit les résultats. Une armée anglaise peu nombreuse s'était jetée étourdiment en Normandie, ravageant tout sur son passage; elle s'était avancée jusqu'aux portes de Paris. Alors le roi de France, qui avait eu le temps de réunir une nombreuse armée, marcha contre l'ennemi, et, rejetant toutes les propositions de paix, le força d'accepter le combat dans la petite plaine de Crécy. Une pluie battante avait détendu les cordes des arcs et les Génois mercenaires déclarèrent qu'elles ne pouvaient servir. Les hommes d'armes, engagés dans des terrains glissants, furent presque tous massacrés. Le roi de Bohême, vieillard aveugle, qui vivait à la cour de France, se fit conduire entre deux chevaliers au plus fort de la mêlée et trouva la mort qu'il cherchait. De la part des Anglais la lutte fut aussi désespérée : on vint dire au roi Édouard que son fils, le prince Noir, courait les plus grands dangers; *Laissez*, répondit-il froidement, *l'enfant gagner ses éperons*. Après leur victoire, les Anglais achevèrent leur retraite et allèrent assiéger Calais. On connaît le dévouement d'Eustache-de-Saint-Pierre, dévouement à la ville et non au pays, car Eustache fut aussi bon citoyen sous la domination anglaise qu'il l'avait été sous celle de la France. Des doutes graves se sont élevés sur cette histoire, mais le savant éditeur de Froissard, M. Dacier, après avoir discuté les arguments des deux opinions, a conclu pour l'affirmative.

En même temps les lois fiscales dévoraient le pays et la peste faisait mourir les populations. *En ce temps-là*, dit Froissard, *il y eut une maladie nommée épidémie dont bien la tierce partie du peuple mourut.* Villani est presque aussi laconique. Les détails les plus circonstanciés se trouvent dans un livre où l'on ne s'attendrait pas à

es rencontrer, dans le *Decaméro* de Boccace. Pour lui cette lugubre histoire est propre comme une autre à charmer les loisirs des dames. Son récit est effrayant, plein de ces détails qui révèlent d'immenses douleurs.

M. Michelet a comparé cette narration à celle de la peste d'Athènes dans Thucydide et dans Lucrèce. Il nous a montré dans le récit de l'historien grec, grave et sévère comme les bas-reliefs du Parthénon, les parents des morts les jetant dans les bûchers étrangers, et leur procurant de force les honneurs de la sépulture. Le récit de Lucrèce présente un autre intérêt, outre les brillantes couleurs poétiques dont il est revêtu. Il est curieux de voir le matérialisme s'élever à la plus haute éloquence en mêlant des sentiments moraux aux peintures de la douleur physique.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Théocratie égyptienne. — Époques divine, sacerdotale et politique.

Après avoir exploré les sources et présenté le tableau de la religion et de la mythologie égyptiennes, nous devons aborder l'histoire d'Égypte, et suivre à travers les âges le développement et les destinées de la théocratie. Cette histoire peut se diviser en trois époques qui sont : l'époque divine, l'époque sacerdotale et l'époque politique. Dans l'époque divine, il y a identité du révélateur et du législateur, de l'homme et de Dieu ; le monde n'est qu'une incarnation divine par voie d'émanation. Cependant la lutte s'établit entre l'homme d'un côté et la nature de l'autre. L'expression de cette lutte est l'agriculture dont Osiris passe pour l'inventeur ; c'est la prise de possession du sol assujéti par le travail. La mort de Typhon, le mauvais principe, le représentant du mal, nous atteste sous une autre forme le combat et la victoire de l'homme ; la nature est domptée, fécondée par et pour son vainqueur. Rome un jour fera de l'Égypte son grenier d'abondance. Ce dualisme qui est la grande pensée de l'Égypte, qu'on lit sur chaque page de ses monuments, dans les pyramides et les nécropoles, personnifié dans Osiris et Typhon, le dieu de la lumière et le dieu des ténèbres, nous le retrouvons dans Diodore sous une forme différente, mais déjà plus nette, plus marquée que dans les merveilleux récits d'Hérodote. Il s'agit de la lutte d'Hercule contre Busiris, ce Busiris qui a laissé une si cruelle renommée de forfaits et de sang, mais que quelques traditions célèbrent comme un bon prince.

Le document le plus curieux que l'antiquité nous fournisse à ce sujet est un morceau d'Isocrate. Un rhéteur nommé Polycrate s'était avisé de faire un panégyrique de Busiris. Isocrate lui répondit et lui montra qu'il avait manqué son but. Enfin il écrivit lui-même un éloge de Busiris : cet éloge, si on ne le rattache aux traditions égyptiennes, paraît enfantin comme tout ce qui sort du sophiste ; mais il prend une valeur en le considérant comme un écho des opinions qui circulaient alors sur ce point. Il n'est pas difficile, dit Isocrate, de louer la haute naissance de Busiris : il avait pour père Neptune, et pour mère Lybie qui était petite-fille de Jupiter par Épaphus, et qui, dit-on, est la première femme qui ait régné et donné son nom à une grande contrée. Issu de tels ancêtres, Busiris, sans être fier d'une si noble origine, ne pensa qu'à laisser un monument immortel de son courage. Dédaignant donc les états gouvernés par sa mère, les trouvant trop resserrés pour son génie, il subjugua un grand nombre de peuples et fonda un royaume dans l'Égypte, pays qu'il préféra à celui de ses ancêtres et même à tout le reste du monde. Il voyait que la plupart des contrées sont situées peu avantageusement, que dans certaines régions la terre est inondée par les eaux, et que dans d'autres elle est brûlée par le soleil ; tandis que l'Égypte, placée dans le lieu le plus favorable de l'univers, et fertile en productions excellentes de toute espèce, se trouve environnée, comme d'un rempart éternel, par le Nil qui la défend et la nourrit tout à la fois etc., etc., Busiris commença donc par ce qui doit exciter les premiers soins d'un homme sage. Il s'empare d'un pays dont le terroir fertile puisse procurer à ses peuples une heureuse abondance. Il divise ensuite ses sujets en trois classes, prêtres, guerriers, artisans et laboureurs ; les prêtres chargés d'enseigner le peuple, les guerriers de le défendre, les laboureurs de le nourrir, les artisans de subvenir à tous les besoins de la civilisation. C'est là la grande hiérarchie de l'Égypte, les conditions essentielles de son existence. Et, pour que l'état offrît dans toutes ses parties l'image de la perfection, Busiris voulut que le fils restât constamment attaché à la profession de son père, convaincu qu'exercer toujours le même art c'est le moyen de faire des ouvrages achevés. Aussi les artistes en Égypte sont-ils supérieurs à ceux des autres nations, autant que les artistes en général surpassent tous ceux qui ne le sont pas. C'est donc à Busiris qu'il faut attribuer cette perpétuité des traditions qui fait la supériorité dans les arts et dans l'industrie. Isocrate enfin, par quelques calculs de chronologie, le disculpe en peu de mots de toutes les cruautés qu'on lui impute. Cependant nous voyons dans Virgile au troisième livre des Géorgiques : *illaudati Busiridis aras !* Plus tard Aulu-Gelle et Macrobe dirent en parlant de Busiris : *non nominandus.* Sans attacher une trop grande importance au morceau d'Isocrate, on peut cependant en tirer certaines inductions sur le règne de ce prince : son règne n'aurait été dans l'histoire qu'une longue lutte pour établir le triomphe des idées de la théocratie égyptienne. Il serait à la fois sacrificateur et civilisateur, et n'aurait assuré son pouvoir que par la conquête et la violence. Un autre mythe plus pur, plus riant et plus heureux est celui d'Hermès ; c'est la sociabilité qui se développa dans sa lutte avec la hiérarchie.

L'époque divine est alors consommée. Vient le prêtre, non plus dieu, mais inspiré de Dieu et le représentant sur la terre. Il faut avouer que c'est un grand spectacle. Après Ménès viennent, dit-on, trois cent vingt-neuf rois dont on ne sait rien, qui sont oubliés dans les ténèbres de l'histoire. Qu'est-ce à dire ? Cela signifie que pendant toute cette époque règne la caste sacerdotale, que le roi est absorbé dans le prêtre et n'a de la royauté que le nom. Diodore de Sicile nous rapporte que la royauté n'était pas héréditaire chez les Égyptiens, qu'on donnait le sceptre à ceux qui s'étaient signalés par leurs bienfaits, comme Hermès par l'invention des arts. Plutarque vient à l'appui de ce témoignage ; il nous apprend que les rois étaient choisis parmi les prêtres ou les guerriers, parmi ceux qui excellaient en sagesse et en valeur. Mais il remarque que tout guerrier nommé roi passait toujours du côté des prêtres, qu'il le devenait à son tour, et oubliait sur le trône les intérêts de sa caste et les exploits de sa vie passée. Ce fut la l'époque sacerdotale. Le prêtre ne connaissait pas les liens de la chair, il n'avait pas d'enfants et ne vivait que dans l'idée. Ainsi nous retrouvons à travers les siècles, dans la mystérieuse Égypte, le célibat de l'église catholique et le grand principe de l'élection. Tous ces faits sont encore confirmés par Platon et saint Clément d'Alexandrie. L'éducation du roi était réglée par les prêtres, sa vie ordonnée dans tous ses détails. Il avait un certain nombre de compagnons choisis qui le surveillaient à toute heure. A son lever, il lisait les lettres qui lui étaient soumises sur les affaires de l'état, puis il prenait un bain, et, revêtu du costume royal, offrait un sacrifice aux dieux. Le grand prêtre alors énumérait en sa présence toutes les vertus nécessaires à un roi, lui rappelait ses devoirs envers ses sujets, la justice, la modération, la magnanimité etc., etc. Tout son temps était réglé, compté, l'heure de la promenade, celle des repas, celle du coucher ; il ne devait prendre que certains aliments et qu'une certaine mesure de vin de manière qu'il fût toujours dispos pour toutes les affaires de la vie. Nous renvoyons à Diodore de Sicile pour tous ces curieux détails. Ainsi c'était bien un roi prêtre, qui vivait sous la surveillance des prêtres, qui ne voyait que par leurs yeux, n'entendait que leur voix, qui était l'esclave et le serviteur de la société. Toute cette époque sacerdotale s'est écoulée dans les murs de Thèbes aux cent portes, Thèbes si mystérieuse et si superbe, avec ses sphinx, ses énigmes, ses magnificences, ses palais et ses tombeaux.

L'époque politique commence avec Mœris, qui fonde Memphis, la rivale de Thèbes. En effet, cette grande unité théocratique devait en se développant se relâcher et se dissoudre. Il vint aux rois des désirs de liberté et de luxe profane, et les guerriers finirent par reprendre le glaive. Le plus puissant de tous fut Sésostris ; il se lassa des prêtres, les relégua dans l'ombre de leurs temples, et sortit d'Égypte à la conquête de contrées inconnues. Il avait besoin de l'expansion du triomphe pour se développer et se satisfaire, et il courut, dit-on, jusqu'au Indes, frayant avec son glaive le chemin que devait suivre plus tard Alexandre. Chéop et Chéphren, maudits dans l'histoire par les prêtres, alors seuls historiens, firent fermer tous les temples. Puis cette unité se rompit encore ; et au lieu d'un roi il y en eut douze qui se partagèrent le royaume avec l'épée. Enfin le pouvoir sortit de l'aristocratie des guerriers pour tomber aux mains d'un simple soldat, d'Amasis, qui s'empara du trône et ne le quitta que pour abandonner l'Égypte à la conquête. En effet, de ce jour l'Égypte a perdu sa force et sa signification. La grande idée religieuse sur laquelle reposait sa puissante théocratie est détruite par la domination d'un obscur plébéien qui céde la place à Cambyse. L'Égypte ne se relèvera plus que pour devenir toujours la proie de la conquête.

NOUVELLES.

Jamais plus grande affluence n'avait rempli la salle Saint-Jean que dans la séance de dimanche. La société d'instruction élémentaire venait rendre compte au public des efforts tentés par elle, dans l'année qui vient de s'écouler, pour propager l'instruction et améliorer les diverses doctrines de l'enseignement élémentaire. M. le duc Doudeauville présidait la séance, et l'a ouverte par un discours empreint de beaucoup de grâce. Les autres membres qui ont porté la parole après lui sont : M. Taillandier, secrétaire-général ; M. Capitaine, au nom du comité des fonds ; M. de Moyencourt, au nom du comité des maîtres, et M. Achille Comte, rapporteur de la commission chargée de juger les pièces du concours ouvert l'année dernière. L'ouvrage couronné cette année a pour titre : *Notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines*. L'auteur est M. le baron Camille Jubé de la Perelle.

—M. Jomard, dont le zèle pour tout ce qui tient au progrès de la mission scientifique égyptienne ne saurait se ralentir, vient de faire placer deux sujets dont les dispositions pour la mécanique ne paraissent pas équivoques, dans une des premières maisons d'horlogerie de Paris, avec tous les avantages que des Français eux-mêmes auraient pu espérer.

— Mme. veuve Maillard d'Invilliers vient d'adresser à la chambre des députés un mémoire sur les établissements intermédiaires de bienfaisance et d'utilité publique, pensions industrielles, préparatoires. Ce mémoire se recommande par des vues philantropiques bien dignes de fixer l'attention de nos représentants.

— Le *Réparateur*, journal légitimiste, nous apprend qu'une petite révolte a eu lieu au collège de Lyon ; les barricades élevées sur l'escalier ont été détruites promptement et douze des plus mutins ont été renvoyés à leurs parents. Cette nouvelle mérite confirmation

— Le tribunal correctionnel de Saint-Quentin vient de condamner à plusieurs jours de prison les habitants du village de Thénelle, qui avaient violemment empêché le sous-préfet de l'arrondissement d'installer dans la maison de l'école un instituteur primaire nommé par le comité.

— M. Couillaud, curé de Vouillé, poursuivi par le ministère public pour avoir tenu une école primaire sans autorisation, a été condamné par le tribunal correctionnel de Niort à 50 fr. d'amende, aux frais du procès et à la fermeture de son école.

— On écrit de Bâle : Il paraît que le partage des biens de l'université n'entraînera pas la dissolution de cet établissement. Bâle fera, dit-on, des sacrifices pour le soutenir.

— La censure autrichienne vient de défendre dans les états de l'empire les ouvrages suivants, imprimés à Berne : Cours d'éducation, par *Fellenberg* ; Voyage en Amérique, par *Joss* ; Chants à quatre voix pour hommes, par *Mendel* ; Entretiens amusants sur l'histoire naturelle, par *Wehrli*. L'odieux de cette mesure le dispute au ridicule ; aucun des ouvrages qu'elle prohibe n'a trait à la politique.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents devant être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 11 MAI 1834. N° 55.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

DISCUSSION DU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La chambre qui a doté la France de la loi du 28 juin ne pouvait souscrire au système rigoureux de la commission, et compromettre, par de mesquines économies, l'avenir de l'instruction publique: le présent était garanti par le passé. La cause de l'enseignement a trouvé dans tous les partis de zélés défenseurs, et tel membre, adversaire-né de tous les budgets, s'est empressé de la prendre sous le patronage de son éloquence. Toutes les nuances d'opinion se sont fondues dans un vote national, et c'est, nous sommes heureux de le dire, à l'unanimité que des suppléments de crédit ont été accordés au ministre. Nous sommes convaincus que la commission elle-même sera la première à s'applaudir de l'échec qu'elle a reçu: elle a pu céder à de hautes et puissantes considérations financières; peut-être aussi s'est-elle crue moralement engagée par la rigueur des autres commissions du budget. Nous sommes trop dans l'habitude de rendre justice aux bonnes intentions pour n'avoir pas pris acte des regrets qui honorent son rapporteur; il se félicitera sans aucun doute avec nous de ce qu'ils cessent d'être fondés, maintenant qu'il s'est acquitté trop consciencieusement peut-être de sa pénible tâche.

Il est un proverbe bien vieux et bien vrai qui a été rappelé, je crois, par un orateur et qui me paraît résumer parfaitement l'esprit et le caractère de la discussion: *qui veut la fin veut les moyens.* Il ne suffit pas de se complaire dans l'emphatique stérilité des vœux et jeter du haut de la tribune quelques phrases pompeuses et sonores. Une chambre législative ne peut pas se contenter de lieux communs et de déclamations. Ce serait bon tout au plus pour amuser cette portion du public qui se paie de grands mots. Ce que le pays attend, ce sont moins des paroles que des actes. Aussi la chambre a-t-elle raison de formuler ses sympathies en votes significatifs, comme les votes d'allocation. Répéter, par exemple, que l'instruction primaire est une garantie d'ordre et de bien-être pour la société, c'est fort bien sans doute, mais c'est ce que tout le monde sait aussi bien que la chambre. Ce que tout le monde maintenant ne peut pas faire aussi bien qu'elle, c'est d'encourager par des votes d'argent la création des écoles primaires.

Nos représentants ont fort bien compris qu'ils ne devaient pas se borner à un rôle sentimental, et la séance de vendredi a prouvé hautement qu'*ils veulent la fin et les moyens.*

Nous aurions tort d'attribuer l'honneur de ce résultat aux discours prononcés en faveur des suppléments de crédit: la chambre les a écoutés en général avec peu d'attention. Les allocations demandées lui semblaient si légitimes, qu'elle les a accordées d'instinct en quelque sorte et de son propre mouvement, il a suffi de lui exposer en quelques mots les besoins de l'enseignement pour qu'elle s'empressât de chercher à les satisfaire.

Ce n'est point à la fin d'une session, au milieu de ce vote précipité de budgets, que la discussion générale pouvait offrir un grand intérêt. Peu de membres y ont pris part. Cependant deux orateurs, M. Guizot et M. de Lamartine, ont constamment captivé l'attention de la chambre par l'éclat et l'autorité de leur parole. M. de Lamartine a fait un tableau un peu rembruni de la situation actuelle. Il a dépeint avec les couleurs les plus sombres le malaise qui travaille une jeunesse inquiète, turbulente, sans avenir, et dont l'ambition refoulée se jette dans les excès de la démagogie. Puis, s'inspirant des souvenirs du passé, qu'il réhabilite à nos dépens, il a regretté l'église, les abbayes qui offraient un refuge aux ardeurs de l'intelligence, et cette puissante hiérarchie sacerdotale où pouvaient se satisfaire sans désordre les légitimes convoitises de l'esprit humain. Aujourd'hui au contraire, vide et néant partout: L'intelligence est déshéritée; l'esprit humain ne sait plus quelle direction suivre et dans quelle carrière s'élancer. La jeunesse se demande ce qu'elle doit faire de sa science et de ses études; c'est pour elle un fardeau inutile et quelquefois dangereux: les débouchés lui manquent; vainement elle cherche un aliment à son activité, à ses facultés un emploi.

Nous reconnaissons et nous déplorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ce tableau poétiquement exagéré; mais ce n'est pas tout d'indiquer le mal, de signaler le vide, il faut guérir l'un et combler l'autre. M. de Lamartine est un homme trop éclairé pour espérer et pour prédire le retour du passé: chaque chose ici-bas vient et s'en retourne à son heure. Il n'est pas plus possible de ramener ce qui fut que de hâter ce qui sera. L'église, telle que la conçoit l'illustre poète, l'église a fait son temps: l'église ne peut plus suffire à nos besoins, assouvir nos ambitions, calmer nos inquiétudes; c'est autre chose que l'église qu'il nous faut. — Passons ailleurs. — Verrons-nous dans la liberté d'enseignement le seul remède au malaise social? Nous ne méconnaissons pas sans doute ce que cette liberté peut avoir de vivifiant; c'est sans contredit l'élément le plus fécond, le levier le plus puissant de notre régénération. Mais que l'on ne s'expose pas par d'ambitieuses prévisions à calomnier un jour les institutions que l'on attend, à les accuser de ne pas tenir ce qu'elles avaient promis. Il y a toujours danger à s'exagérer d'avance leurs résultats et leurs bienfaits, à se créer un idéal de perfectionnement, parce que la réalité est toujours au-dessous de nos calculs et de nos illusions.

Personne n'était plus en état de répondre à M. de Lamartine que M. le ministre de l'instruction publique: c'était l'historien opposé au poète, la rigueur du fait aux fantaisies de l'imagination. Administrateur, M. Guizot ne sort point du domaine du positif; il ne s'inspire que de ce qu'il voit, que de ce qu'il entend. Investigateur sagace, appréciateur sincère et vrai de nos besoins intellectuels et moraux, il ne les dissimule pas plus qu'il ne les exagère; mais il veut les satisfaire avec mesure et prudence; il craint ces remèdes hasardés qui agravent le mal au lieu de le guérir. En effet, une loi organique ne peut être un impromptu: elle doit s'élever sur une base de faits certains, d'observations constantes. Il faut se méfier de ces brusques et téméraires improvisateurs de constitutions qui commencent par tout détruire pour tout réformer, et qui souvent restent ensevelis au milieu des ruines qu'ils ont amassées; mais quelle que soit la réserve de sa manière de procéder, M. le ministre a solennellement promis à la chambre l'accomplissement d'une des promesses de la charte de 1830, la présentation d'une loi sur la liberté d'enseignement et l'instruction secondaire; puis viendra la réorganisation de l'instruction supérieure et la réforme sera couronnée par la constitution du gouvernement de l'université. Une noble et belle tâche est réservée, comme on le voit, à la chambre nouvelle; la presse aussi aura sa part de travail; nous l'acceptons avec plaisir et nous nous efforcerons constamment, soit par nous-mêmes, soit par nos correspondants, de préparer l'opinion publique aux projets de réforme qui seront présentés à la prochaine législature.

Après la discussion générale se présentait naturellement la question financière. Contre notre attente, cette question a été résolue par la chambre. Nous avons lieu de croire que son vote n'a point été suffisamment éclairé; la discussion ne lui a point manqué, mais elle n'a point écouté la discussion. Ce qui est assez étrange, c'est que la plupart des orateurs qui ont pris la parole ont chaudement appuyé le système d'ajournement proposé par la commission. Des notabilités financières, connues pour l'inflexibilité de leurs doctrines, ont reculé elles-mêmes devant les graves difficultés d'exécution signalées par l'honorable rapporteur, et cependant ses conclusions ont été rejetées. Nous croyons que si la question avait été mieux présentée par le président et mieux comprise par la chambre, le résultat aurait peut-être été tout différent. Une caisse spéciale est sans doute une anomalie, mais il ne faut pas se préoccuper exclusivement des avantages d'une comptabilité régulière. Ce qui importe, c'est que le système de perception soit favorable à l'enseignement, et par suite, aux fonctionnaires de l'université. M. le ministre du commerce a émis l'opinion fort rigoureuse, selon nous, qu'il fallait percevoir sans ménagement. Les chefs des établissements d'instruction publique ne sont-ils pas forcés eux-mêmes de ménager sans cesse les parents des élèves? Ne doit-on pas avoir pour eux les égards qu'ils ont pour les autres?

Nous attendons à l'essai le nouveau système: si les craintes que nous avons exprimées ne se réalisent pas, nous ne demandons pas mieux que de reconnaître notre erreur. Toutefois, ce qui nous rassure contre la sévérité fiscale, c'est la faculté laissée au ministre d'accorder des délais, des décharges et des réductions.

La réforme financière étant adoptée, le budget de l'instruction publique a été ramené à sa forme primitive. Ce changement imprévu a produit quelque embarras dans la discussion.

L'événement sans contredit le plus important de cette séance a été l'adoption de la mesure proposée par M. le ministre pour la création d'inspecteurs des écoles primaires. La chambre a compris que c'était là une des conséquences impérieuses de la loi du 28 juin : M. Jouffroy lui a démontré d'ailleurs avec cette netteté de parole et cette finesse d'aperçus qui caractérisent son talent, que la création d'inspecteurs était le principe de vie de l'instruction primaire, le seul moyen d'assurer l'exécution complète et régulière de la loi. En effet, l'instituteur, cet homme utile et obscur à qui la commune, pour prix de toute une vie de labeur et de dévouement, n'accorde que la modique rétribution de 200 fr., cet humble fonctionnaire qui ne trouve presque jamais dans l'étroite sphère où se déploient ses efforts et son activité ni la considération ni la reconnaissance dues à ses travaux, ne se laissera-t-il pas abattre par le découragement et le dégoût, si une haute et paternelle surveillance ne vient le relever et le soutenir? Laisser cette mission aux membres des comités d'arrondissement, comme le demandait la commission, c'était la confier à des hommes qui peuvent être d'ailleurs fort habiles et fort zélés, mais qui ne se sont occupés d'instruction primaire que d'une manière accidentelle. La commission proposait encore de charger les inspecteurs d'académie de l'inspection des écoles primaires; mais il y avait impossibilité matérielle à ce que les inspecteurs d'académie ajoutassent à leurs propres fonctions, déjà fort importantes, celles plus compliquées encore que M. le rapporteur de la commission voulait leur faire attribuer. Il y a donc urgence à remettre les destinées de l'instruction primaire aux mains d'inspecteurs spéciaux, et nous ne pouvons que féliciter la chambre d'avoir sanctionné par son vote la proposition ministérielle.

Nous regrettons que M. le ministre de l'instruction publique ait consenti, par un sentiment de délicatesse qui l'honore, à la réduction des 150,000 fr. demandés pour les colléges communaux. Cette somme, que la chambre n'aurait sans doute pas refusée, aurait pu être employée en secours, en encouragements utiles, en créations nouvelles, qui auraient insensiblement préparé les établissements d'instruction secondaire aux réformes qu'ils doivent subir.

Nous continuerons de suivre, dans un prochain article, la discussion du budget de l'instruction publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 8 mai.

Présidence de M. Bérenger.

DISCUSSION DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. *Bellaigue* signale un mal moral très grave qui tourmente le pays. On l'attribue à des événements récents, l'orateur en trouve la cause dans les vices de l'éducation publique. Depuis la chute de l'empire il existe une contradiction funeste entre l'enseignement public et nos institutions.

Dans nos écoles règne l'absolutisme impérial, déguisé sous le nom de régime universitaire. Hors des écoles il règne une liberté immense, et, de l'un à l'autre, le passage est si brusque, si mal ménagé, que la jeunesse arrive des institutions despotiques à la liberté par un seul bond, et avec une fougue désordonnée qui compromet le salut de la liberté du pays. Depuis tantôt cinq ans le pouvoir se traîne dans l'ornière de la restauration, et on subit chaque année la peine de cette faute. On accuse la jeunesse téméraire, imprudente; mais à qui s'en prendre? de quelles mains sort-elle?

Elle reçoit de l'instruction, mais non de l'éducation. Consultez vous-même votre propre expérience: comment vous reviennent vos fils au sortir du collége? n'est-ce pas avec des formes rudes, et un sentiment d'égalité dangereux dans son exagération qui veut porter dans le monde l'égalité des colléges? Il arrive de là que les idées du suffrage universel, du partage des biens, des droits de l'homme et du citoyen, germent dans ces jeunes têtes; et si à ces dispositions se joignent les insinuations de la mauvaise presse, on voit éclore les désordres et les troubles qui désolent nos cités.

Sans doute ces inconvénients n'ont pas échappé à la pénétration de M. le ministre. Mais depuis quelques jours surtout, le ministère se réfugie avec complaisance dans un système d'excuse à mon avis très commode. Quand on lui reproche le mal qui existe, il répond: Si vous étiez à notre place, vous verriez quels obstacles on rencontre tous les jours. Je crois que dans un système constitutionnel, les ministres sont responsables non seulement du mal qu'il font, mais du bien qu'il ne font pas. Dans le département de l'instruction publique, il y a des abus criants, des désordres financiers et moraux que le ministre ne peut laisser subsister sans appeler sur lui la plus grave responsabilité.

L'honorable orateur termine en rappelant que le ministère a promis une loi sur l'organisation de l'instruction publique; il exprime le vœu que ce projet ne reste pas éternellement enfoui dans les cartons du ministère.

M. de Lamartine. Nous vivons dans un temps où les choses marchent vite: il y a peu d'années encore que le ministère de l'instruction publique n'eût appelé qu'une rapide et sommaire discussion. On eût jeté au peuple quelques poignées de phrases, quelques miettes de morale et de religion à son usage; on eût voté quelques centimes écornés au milliard du budget, aliment suffisant pour nourrir l'intelligence et l'âme d'une grande nation. Qu'il y a loin de là à aujourd'hui, où la discussion de ce ministère est la plus importante tâche de la législature qui finit, et qui finirait avec fruit et avec gloire, si elle avait avancé d'un jour l'éducation morale du peuple.

Et cependant, Messieurs, cette question si grave ne l'est pas encore assez à nos yeux. Nous lui disputons des centimes, et c'est elle qui nous donnera la vie ou la mort. Si je puis vous convaincre de son importance, j'aurai suffisamment combattu par là même les réductions qu'on lui impose.

Si l'on vous disait, Messieurs, qu'il existe un pays où des révolutions successives ont renversé les trônes, usé les mœurs, affaibli ou effacé la religion; un pays où une seule puissance a tout envahi et tout secoué (la puissance de la parole ou de la presse); un pays où toutes les racines antiques du pouvoir politique ont été mises à nu, coupées et jetées sur le sol; où tout est remis à la discussion quotidienne par les assemblées délibérantes ou par le journalisme; où la presse se fait populaire, où l'ouvrier écrit son journal, où les écoliers même ont leur presse et régentent leurs maîtres;

Et si l'on ajoutait que dans ce même pays, les législateurs et le gouvernement ne font aucune attention sérieuse à ce nouvel état de la société, donnent à l'armée, au commerce, à la marine, aux travaux publics, aux théâtres, aux haras, dix fois plus qu'à l'éducation et à la moralisation du peuple; jettent cent millions dans une seule année pour achever ou regratter les monuments de la capitale, et quatre cent trente mille francs pour le subside de l'état, et quarante-cinq mille écoles des communes: vous diriez que ce pays court à sa perte, et qu'avant dix ans l'imprévoyance, l'aveuglement de ses guides l'aura précipité dans d'inévitables catastrophes! Vous le diriez, et vous auriez raison, car l'avenir justifierait infailliblement vos sinistres prophéties! Eh bien, ce pays, Messieurs, c'est la France! Je voudrais la convaincre de son aveuglement. Quatre questions principales se présentent: la liberté, la concurrence, les méthodes, l'université.

La liberté d'enseignement! c'est la première des libertés humaines; elle se confond avec la liberté des consciences; c'est le droit naturel que tout homme a reçu de revivre honorablement, de se transmettre lui-même tout entier, avec sa pensée, sa religion et ses mœurs, dans l'enfant qui le perpétue ici-bas; c'est le droit de possession de soi-même; c'est plus encore: dites au père de famille de vendre à la loi l'âme de ses enfants, vous ferez frémir la nature; il se vendra plutôt lui-même. Ce principe de la liberté complète de l'enseignement, sauf le droit de police des mœurs réservé à l'état, est consacré maintenant dans la pensée de tous, comme dans la nature. Il n'attend plus que d'être enregistré par vous dans vos lois.

Les méthodes! La concurrence les admet et les éprouve toutes; il ne leur faut pas d'autre examen ni d'autre encouragement.

Enfin, l'université! C'est l'article le plus controversé; c'est celui auquel je m'attache principalement. Qu'est-ce que l'université? C'est la centralisation en matière d'enseignement et d'instruction populaire; c'est le modèle offert par la société; c'est la prime donnée par l'état à l'éducation politique.

Je sais, Messieurs, que je viens de prononcer un mot qui déchire à présent la bouche; un de ces mots répudiés, proscrits, vomis par toutes les opinions, un de ces mots qui deviennent par moments comme le bouc émissaire que tous les partis rejettent et se sacrifient pour s'apaiser entre eux, la *centralisation*. N'importe? je le prononcerai seul s'il le faut; seul avec la foi, avec le respect dû à un mot qui signifie selon moi la vie et l'action des sociétés, la force de tous dans un seul. Je n'ai pas besoin de dire que je n'entends pas par centralisation cette manie jalouse de tout faire et de tout absorber, ce monopole des actions et des intelligences locales qui possède les gouvernants et dépouille le pays; je ne parle que de la centralisation gouvernementale, de ce mode d'organisation par lequel les forces éparses et insuffisantes de tous viennent se concentrer dans l'action unanime, régularisée et irrésistible d'un gouvernement.

Si donc la société veut et doit agir sur elle-même, veut multiplier sa force de progrès, d'enseignement, de civilisation, il faut qu'elle centralise ses forces civilisantes dans des institutions qui aient la force et l'universalité de la société même, dans un système d'universités qui embrasse tout ce qui fut, tout ce qui sera du domaine intellectuel de l'humanité. Il faut qu'elle le fasse ou qu'elle périsse. Je n'en veux qu'une preuve, la presse. Ce seul exemple suffira pour vous prouver que la société n'a plus qu'une voie de salut, l'instruction universelle. Et quand je dis instruction, je dis morale, je dis sentiment religieux; c'est la même chose. Toute lumière vient de Dieu et mène à Dieu.

Après avoir démontré la puissance fatale et irrésistible de la presse, M. de Lamartine ajoute:

Jetez avec moi un regard à fond sur le pays. Qu'y voyons-nous, Messieurs? d'immenses facultés, et rien pour les occuper; des capacités sans nombre, et rien pour les employer; des ambitions sans bornes, et rien pour les satisfaire. Une jeunesse ardente et impatiente débordant chaque année de nos colléges, de nos écoles, l'esprit enflammé de brûlantes passions de gloire ou de fortune, se sentant digne de conquérir un avenir illimité. Puis à son premier pas dans le monde, tout est obstacle, tout est plein, tout est fermé, partout un refus, partout une excuse, partout l'impossible devant ses désirs. Il faut se résigner en frémissant, briser toutes les flatteuses chimères qu'on s'était créées, tromper les espérances d'une famille souvent indigente, maudire peut-être une éducation ruineuse qui a allumé une soif qu'elle ne peut assouvir, une société qui promet tout, qui appelle à tout, et qui donne si peu. Le plus grand nombre se révolte, et devienne une conspiration vivante, une agression éternelle contre la société qui ne leur fait pas place. Ce sont ces hommes qui remuent partout dans vos cafés, dans vos théâtres, dans vos rassemblements oisifs, ce sont eux qui jettent leurs passions mécontentes dans vos presses de démagogie, de scandale et d'immoralité; ce sont eux qui tirent de vos égoûts les statues sanglantes des hommes de la terreur, pour les couronner de féroces apothéoses, et leur vouer un nouveau culte et de nouvelles victimes; ce sont eux qui accourent à chaque mouvement populaire, à chaque espérance de révolution, comme l'oiseau de proie aux champs de bataille: la patrie voit s'accroître chaque année comme un fléau ceux qui devraient faire sa force et sa gloire. Nos administrations, nos fonctions libres de tout genre, laissent chaque année sans emploi un excédant de plusieurs milliers de jeunes hommes refoulés ainsi de tous les postes pour lesquels l'éducation les avait préparés! Multipliez ce chiffre par un nombre pareil et même croissant pendant six années, réfléchissez, et dites-nous quel trésor d'oisivetés menaçantes, et de passions désorganisatrices vous aurez ramassé sur la société?...

La France est couverte de ces facultés étouffées dans leur germe; ces facultés ne peuvent manquer de réagir contre elle. Dans une société, tout ce qui ne sert pas, nuit; tout ce qui ne vivifie pas, tue; tout ce qui n'a pas sa place tend à se la faire par la désorganisation et la violence.

Il y a là un grand vide, un vide qui se creuse, qui s'élargit tous les jours, qui menace de tout engloutir; et ce vide, prenons-y garde, il n'existait pas avant la révolution française. L'intelligence, ce premier moteur de la vie des sociétés, l'intelligence, ce possesseur du monde au premier titre, l'intelligence n'a pas sa place, n'a pas sa part, n'a pas sa propriété parmi nous: elle est déshéritée en France. Et regardez à quarante ans en arrière, l'intelligence avait cette part, cette place, cette propriété légitime, immense, assurée, héréditaire. Elle avait l'église, l'église avec ses dignités, ses offices, ses titres largement rétribués, ses abbayes, ses terres et ses

dimes. Maintenant que reste-t-il à la rémunération du travail intellectuel? où est le prix de l'éducation ? où est la propriété, le patrimoine de la pensée ? Il n'y a plus rien ; c'est ce vide qu'il faut combler.

Il faut recréer un emploi, une propriété sociale à l'intelligence par plusieurs moyens qui se présenteront à leur place dans nos discussions futures, mais d'abord par un travail multiplié et appliqué à l'enseignement, par un vaste et complet système d'universités qui occupe un grand nombre de ses facultés. Il faut que toutes les autres propriétés se cotisent pour lui rendre ainsi sa place et sa part dans une société bien faite, pour lui rendre par-là même des intérêts conservateurs et une solidarité nécessaire avec la propriété, avec l'ordre social qu'elle menace aujourd'hui et qu'elle consoliderait alors. Vous vous plaigniez hier de la presse ! c'est le seul moyen de lui donner une moralité, une hiérarchie, de la ranger du côté de la société.

Et si les propriétés existantes murmurent, si les hommes qui voient tout le gouvernement dans ce seul mot *économie*, après avoir voté le milliard des intérêts matériels se refusent à voter le denier de la pensée, ne soyons du moins pas complices de leur aveuglement, et disons-leur ce que les révolutions de toutes les dates crient si haut et si vainement : c'est que les intérêts égoïstes perdent tout pour ne vouloir rien partager, et que la générosité sociale est aussi de la politique.

Telles sont les considérations, Messieurs, qui doivent nous engager, non seulement à rejeter toutes les réductions proposées par la commission, mais encore à provoquer le gouvernement à exercer son initiative en faveur du vaste et complet système d'instruction et de moralisation publique que j'ai l'honneur de vous présenter, et dont la commission a présenté elle-même la nécessité. Bien loin de retrancher des sommes ajoutons-en pour que tous nos efforts civilisateurs se concentrent et se vivifient dans un grand ministère de l'intelligence publique; pour que le quart de nos communes qui manquent d'écoles puissent en être pourvues ; pour que les instituteurs primaires obtiennent un salaire de 500 fr.; pour que les écoles normales se multiplient sur différens points du territoire; pour que les livres élémentaires se propagent, et que nos talents les plus transcendants se consacrent à cette œuvre et tendent la main au peuple, pour l'élever à la science et à la morale ; pour que ce premier but de toute éducation, la morale, trop négligée aujourd'hui qu'on l'a séparée de la religion, ait dans nos écoles un enseignement spécial, indépendant de l'enseignement du dogme laissé à la liberté de la famille; enfin, pour que les hautes études, les lettres et les beaux-arts, qui ont enrichi et honoré la France, participent à la richesse nationale qu'ils ont contribué à créer, et obtiennent place, action et propriété dans nos institutions.

Je suis loin de méconnaître les efforts tentés dans ce sens par M. le ministre de l'instruction publique. Son regard au moins a porté loin sur l'avenir du pays. S'il n'a pas fait plus, s'il a conservé les mesures universitaires au lieu de concevoir le plan et de jeter les fondements d'un vaste système d'éducation publique, que nous vous proposons, c'est sans doute qu'il n'a pas osé davantage. Le pays est si timide, si hésitant dans le bien; il se dispute tellement à lui-même les moyens d'action, les justes attributions du travail, qu'il faut lui arracher son propre salut comme si on lui arrachait la vie même.

Et cependant, Messieurs, ne l'oublions pas, les révolutions, fatales nécessités, inévitables intermittences de la vie des nations, ne se font jamais en vain. Toute révolution doit quelque chose au peuple, et ne se légitime que par ses œuvres. La révolution de juillet n'oublie-t-elle pas ce tribut qu'elle doit à son tour à la France et à l'humanité?

Je vote contre les réductions proposées, et pour que le gouvernement soit prié de présenter à la prochaine législature une organisation complete du ministère de l'instruction publique.

M. Guizot, ministre de l'instruction publique. Messieurs, je remercie l'honorable préopinant, non de ce qu'il a bien voulu dire de moi, il me permettra de ne pas le remercier à cet égard, mais des nobles sentiments qu'il a exprimés à l'égard de notre civilisation, de l'instruction publique, et des devoirs du gouvernement envers le pays. Et en même temps je repousse, je repousse hautement les reproches qu'il adresse à la révolution de juillet, coupable, dit-il, de ne pas tenir ses promesses, de négliger nos grands intérêts moraux.

Notre imagination, Messieurs, troublée, rendue malade par tout ce qui s'est passé en France depuis quarante ans, notre imagination veut des résultats soudains, gigantesques : elle veut que les gouvernements procèdent comme les dieux d'Homère, qu'ils fassent un pas, et qu'ils aient parcouru la terre. Cela ne se peut, Messieurs ; ce sont les révolutions qui procèdent de la sorte ; ce sont les révolutions qui font et défont en un jour, qui entreprennent des miracles, qui prétendent les accomplir, et n'accomplissent guère que des destructions. Les gouvernements, au contraire, quand ils s'acquittent de leurs devoirs, quand ils comprennent leur mission, les gouvernements procèdent lentement, sensément, en mesurant chaque jour le possible, et en n'entreprenant que ce qui se peut chaque jour.

Il est libre aux philosophes, aux poëtes, de se jeter dans le champ illimité de la pensée. Cela est interdit aux gouvernements.

Messieurs, si on mesurait les œuvres de la révolution de juillet en matière d'instruction publique, pour me renfermer dans ce point seul, on trouverait qu'elle a beaucoup entrepris, qu'elle a déjà beaucoup fait, et qu'elle est encore loin d'avoir fait tout ce qu'elle a entrepris.

La régénération de l'instruction primaire, Messieurs, la fondation d'un enseignement populaire, universel et réel, non pas d'un enseignement promis, écrit dans les articles d'une loi, mais d'un enseignement réel, effectif, donné partout au peuple tout entier, donné dans un esprit vraiment national, est-ce que ce n'est pas là une œuvre immense, une œuvre dont les imaginations les plus poétiques, les plus hardies devraient s'étonner, au lieu d'être surprises que nous n'ayons pas entrepris davantage ?

La chambre a pu prendre connaissance des faits que j'ai eu l'honneur de lui soumettre dans mon *Rapport au roi* sur l'exécution de la loi de l'instruction primaire ; et si elle a bien voulu y prêter quelque attention, elle a dû voir que l'œuvre était grande, si grande qu'il faudra bien du temps encore pour l'accomplir.

La loi est faite, elle est en exécution dans tout le royaume. Eh bien, Messieurs, les difficultés sont encore telles, les résultats à obtenir sont si vastes, que ce n'est pas trop de toute l'activité, de toute la bonne volonté de l'homme le plus dévoué, de toutes les forces du gouvernement de juillet, du gouvernement national, pour atteindre peut-être dans dix, vingt ou trente ans le but que l'on s'est proposé.

Certes, il n'est donc pas exact de dire, Messieurs, que la révolution de juillet n'ait déjà rien fait ni rien entrepris pour l'instruction nationale. Elle a fait beaucoup, je le répète, et entrepris plus qu'elle n'a fait. Elle a entrepris de quoi occuper pendant des années et l'administration la plus active et les chambres les plus dévouées à cette grande œuvre.

Il semble d'ailleurs, Messieurs, à entendre certaines personnes, et même à en juger par le rapport de votre honorable commission, il semble qu'en matière d'instruction publique rien n'existe en France, que tout soit à faire ; nous nous croyons toujours à la veille de la création (on sourit), et appelés à exercer le pouvoir créateur : il n'en est rien, Messieurs, il ne faut pas être à ce point ingrat et calomniateur envers nos propres institutions ; il ne faut pas méconnaître à ce point et le bien qu'elles ont déjà fait et celui qu'elles sont en marche de faire.

La charte, la charte elle-même, dans son article 69, la charte ne vous a pas promis, ne vous a pas annoncé une réorganisation générale de l'instruction publique, elle ne dit rien de semblable.

La charte a promis des lois sur l'instruction publique et sur la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire qu'elle a proclamé qu'il y avait en matière d'instruction publique d'importantes améliorations, de grandes réformes à opérer, et que le principe de la liberté d'enseignement devait être introduit dans notre législation à cet égard.

Voilà, Messieurs, les deux promesses de la charte, des réformes, des améliorations dans l'instruction publique, et l'introduction du principe de la liberté d'enseignement.

Eh bien ! Messieurs, oui, c'est là ce qu'il y a à faire. Il y a des réformes, des améliorations à accomplir, et la liberté de l'enseignement à introduire dans toutes les parties de l'instruction publique. J'accepte pleinement cette perspective; mais je proteste contre cette idée de réorganisation générale, de refonte universelle et systématique, comme si rien n'existait parmi nous, comme si rien n'avait encore été fait, comme si nous n'avions pas, en matière d'instruction publique, des institutions qui ont rendu d'immenses services et qui en rendront encore.

Quant à moi, je prends, dans l'administration qui m'est confiée, ce qui existe, c'est-à-dire l'université, et toutes nos institutions, en matière d'instruction publique, comme de bonnes bases, comme des institutions bonnes dans leur ensemble, qui ont déjà assuré d'excellents résultats, qui doivent être réformées, améliorées, étendues, accommodées au principe de la liberté de l'enseignement, mais non détruites et refondues.

Avec ce point de départ, Messieurs, et ayant dessein d'exécuter sincèrement l'article de la charte, et de tenir toutes ses promesses en matière d'instruction publique, je me suis demandé comment il convenait d'y procéder.

J'ai été frappé, au premier moment, d'une distinction toute naturelle : j'ai vu d'une part l'enseignement, l'instruction publique proprement dite, et de l'autre, le gouvernement, l'administration de tous les établissements d'instruction publique.

Or, il m'a paru que ce qu'il y avait de plus pressé, ce qui intéressait le plus directement le public, ce qui devait avoir pour lui le résultat le plus immédiat, le plus prompt, c'était la réforme de l'enseignement, de l'instruction publique elle-même ; qu'avant de s'occuper du gouvernement de l'instruction publique, il fallait toucher aux établissements mêmes de l'instruction ; qu'il fallait se hâter d'introduire dans les divers degrés de l'instruction publique, et ces réformes et ce principe de la liberté d'enseignement qui sont les véritables promesses de la charte.

J'ai donc pris pour règle de laisser l'administration, le gouvernement de l'instruction publique comme il est, de n'y point toucher quant à présent, et de m'attacher à l'instruction publique elle-même, aux établissements d'enseignement, et de commencer par là la réforme, et cela afin d'arriver, je le répète, aux résultats les plus prompts et les plus directs dans l'intérêt public.

Partant de ce principe, il y a, vous le savez, trois degrés d'instruction, l'instruction primaire, l'instruction secondaire et l'instruction supérieure.

L'instruction primaire se présentait évidemment comme celle dont l'intérêt est le plus général, et en même temps comme la moins avancée en France, comme celle qui appelait les plus promptes réformes. C'est donc l'instruction primaire qui a été soumise la première, au nom du gouvernement et de la charte de 1830, aux méditations de la chambre.

La chambre sait que trois années n'ont pas été trop pour mûrir toutes ses idées à ce sujet; que plusieurs discussions ont été nécessaires; et que ce n'est qu'au bout de ce temps qu'elle est arrivée à un résultat qui la satisfit elle-même. C'est ce résultat qui commence à s'exécuter aujourd'hui, et je répète à la chambre que des difficultés immenses subsistent encore, que le gouvernement a encore énormément à faire pour surmonter l'ignorance, pour surmonter l'insouciance du pays. Permettez-moi, Messieurs, d'insister sur ce point.

Il n'en est pas, Messieurs, des besoins moraux, des besoins intellectuels, comme des besoins matériels. Plus ceux-ci sont grands, plus ils sont impérieux : quand on a faim, quand on a soif, on veut absolument apaiser sa faim et sa soif; une vive souffrance, un désir ardent accompagne ici la privation. Il en est tout autrement des besoins moraux : moins ils sont satisfaits, et moins ils aspirent à se satisfaire; moins on est éclairé, et moins on sent le besoin des lumières; moins la nature morale de l'homme est développée, moins elle sent le besoin de se développer. Il faut alors que le gouvernement, que la portion supérieure de la société, aillent provoquer dans le sein des masses ce besoin de lumières, ce besoin d'élévation morale qu'elles ne sentent pas.

On donne du pain à ceux qui ont faim parce qu'ils le demandent violemment ; ne craignez pas que les masses viennent vous demander violemment de les instruire, de les élever à un état moral et intellectuel supérieur à celui où elles sont. Elles ignorent ce besoin, et il faut leur apprendre qu'il existe en elles, et qu'elles gagneront à ce qu'il soit satisfait.

C'est là une première difficulté, une difficulté énorme que nous avons à surmonter aujourd'hui sur bien des points de notre territoire. Vous avez appelé les communes à voter des centimes pour l'instruction primaire, eh bien, il y en a 21,000 qui n'en ont pas voté, et à qui il a fallu les imposer d'office; il y a 21,000 communes en France qui ne sentent pas le besoin de l'instruction primaire ou qui n'osent pas faire ce qu'il faut pour le satisfaire, dont les conseils municipaux n'osent prendre sur eux d'imposer leurs concitoyens.

Eh bien, rendez-vous compte de cette difficulté, rendez-vous compte de la tâche du pouvoir obligé de soulever ce poids énorme d'une population qui ne sent pas le besoin de s'élever et à qui il faut l'inspirer.

C'est là une œuvre, Messieurs, qui veut de la force, de la puissance, de l'habileté, du temps, et il ne faut pas se plaindre de ce qu'au bout de quatre ans elle n'est pas encore accomplie. (Très-bien ! très-bien !)

Cependant, Messieurs, tout en travaillant à exécuter la loi sur l'instruction primaire, et dans mon empressement à accomplir les promesses de la charte, j'avais préparé un projet de loi sur l'instruction secondaire. Il était prêt à l'ouverture de la session. Mais je dois dire qu'en le préparant j'ai rencontré une multitude de questions auxquelles je n'avais pas songé, et sur lesquelles mon opinion n'était pas faite. Je ne sais pas me faire une opinion tout-à-coup, et par cela seul que j'ai envie d'en avoir une. J'ai rencontré aussi une multitude de faits qu'il était indispensable de savoir pour résoudre ces questions, pour faire des articles de loi qui eussent le sens commun, une véritable efficacité. Ces faits étaient très inexactement, très incomplètement connus de l'administration en général; il a fallu entrer dans une série d'études, de recherches, pour les connaître. Ces jours derniers encore, en chargeant MM. les inspecteurs généraux de l'instruction publique d'aller inspecter nos écoles, je leur ai indiqué un certain nombre de faits à étudier, de questions à résoudre sur l'instruction secondaire, afin qu'à l'aide de ces renseignements nous puissions arriver à faire autre chose qu'une loi vague et vaine, comme nous sommes accoutumés à en faire depuis quarante ans.

M. Gauguier. C'est bien vrai!

M. le ministre. Les lois qui ne sont pas fondées sur la connaissance exacte et sérieuse des faits ont beau être écrites, délibérées, elles restent stériles, impuissantes; elles n'ont pas de vie, elles n'ont pas ce qu'il faut pour prendre possession de la société. Jamais je ne consentirai à prêter mon nom et mon concours à des lois pareilles. (Très-bien! très-bien!)

De plus, quand nous avons voté la loi sur l'instruction primaire, nous y avons introduit, vous vous le rappelez, l'instruction primaire supérieure, espèce d'instruction intermédiaire entre l'éducation populaire proprement dite et l'éducation secondaire qui convient aux classes plus aisées. Cette instruction primaire supérieure et les établissements où elle est donnée sont, jusqu'à un certain point, une innovation dans notre société.

Eh bien! Messieurs, avant de faire la loi sur l'instruction secondaire, j'ai senti le besoin de savoir ce que deviendraient cette instruction primaire supérieure, ces écoles primaires supérieures qui devaient être fondées dans tous les chefs-lieux de département et dans les villes au dessus de 6,000 âmes. Sur ces écoles qui, si je ne me trompe, s'élèveront à deux-cent quatre-vingts à peu près, quarante-cinq seulement sont déjà fondées. Il y en a encore cinquante-quatre qui s'ouvriront, je l'espère, bientôt; mais enfin les écoles primaires supérieures qui font le lien, la transition entre les écoles populaires proprement dites et nos colléges, ces écoles, dis-je, n'existent pas encore, elles commencent à peine. Je suis hors d'état d'apprécier la place qu'elles tiendront dans notre système général d'éducation ; je suis hors d'état de vous dire quelle influence elles doivent exercer sur nos colléges, et comment nos colléges, c'est-à-dire notre instruction secondaire, devront être modifiés en raison de l'état et des progrès de l'instruction primaire supérieure.

Voilà donc encore un fait considérable, un fait décisif pour la loi sur l'instruction secondaire, fait que je ne connais pas, dont il m'est impossible de me rendre compte, et qui m'a rendu la loi dont je parle impossible à faire.

Enfin, je me suis convaincu, et je le savais déjà, qu'à tout prendre, l'instruction secondaire existe en France : tel a été le grand, l'honorable résultat de l'empire et de ses efforts en matière d'instruction publique. L'instruction secondaire existe dans nos colléges, dans les colléges communaux, dans un grand nombre d'établissements privés. Elle est sans doute susceptible de beaucoup d'améliorations, de beaucoup de réformes. Il y faut introduire ce principe de la liberté d'enseignement que la charte a consacré; mais à tout prendre, je le répète, elle existe, elle est plutôt bonne que mauvaise; elle est en progrès et non en décadence.

Il n'y a donc pas pour la loi qui la concerne cette urgence qui existait pour l'instruction primaire.

L'impatience qui se manifeste, impatience parfaitement sincère et dont je suis loin de me plaindre, me paraît donc plutôt une routine, une habitude d'impatience, qu'une impatience réelle et fondée sur la connaissance du mal et sur la nécessité d'y porter remède. Je ne reconnais pas, dis je, à l'impatience qui se manifeste pour la loi sur l'instruction secondaire, les mêmes caractères, les mêmes fondements, les mêmes droits, qu'à celle qui éclatait naguère pour l'instruction primaire.

On peut attendre, je ne dis pas indéfiniment, car il est probable que j'aurai l'honneur de présenter la loi à la chambre dans la session prochaine. J'en avais préparé une, ainsi que je l'ai dit, et je recueille dans ce moment tous les faits qui peuvent servir à la rendre bonne, du moins à mon avis; mais je n'y vois pas, je le répète encore, de nécessité immédiate; et j'ai encore besoin de temps pour présenter une loi dont les bons esprits, les hommes vraiment éclairés puissent être satisfaits.

Voilà mes raisons pour n'avoir pas présenté dans cette session une loi sur l'instruction secondaire. J'espère que je serai en mesure de la présenter à la prochaine session.

Ce sera après la loi sur l'instruction secondaire que je m'occuperai de l'instruction supérieure proprement dite, des facultés de droit, de médecine ou autres.

Et ce sera après que nous aurons ainsi parcouru l'enseignement tout entier, primaire, secondaire et supérieur, que nous pourrons toucher à l'administration proprement dite, au gouvernement de l'instruction publique. Alors nous pourrons voir quelles réformes il y a à faire dans cette partie, qui n'est que le couronnement, le faîte du système général de l'instruction publique. Les établissements d'enseignement en sont la base, et c'est par ceux-là que la réforme doit commencer. (Marques d'adhésion.)

Je demande pardon à la chambre de la longueur de ces explications. (Non, non! Parlez, parlez!) Il était de mon devoir de lui faire connaître comment j'ai conçu non pas des plans illimités, non pas ce qu'on appelle de beaux plans pour l'instruction publique, des plans avec lesquels on se satisfait soi-même, facilement et à bon marché, mais des plans réels, des plans efficaces et qui puissent tourner au bien positif et sûr du pays.

Que la chambre me permette, puisque je suis à la tribune, de lui présenter maintenant quelques observations générales sur le budget qui lui est soumis.

Si les observations auxquelles ce budget a donné lieu, soit dans le rapport de votre commission, soit ailleurs, si ces observations, dis-je, n'avaient porté que sur les crédits alloués ou refusés pour telle ou telle partie du service, j'attendrais que la discussion s'ouvrît sur chacun de ces articles; mais il y a quelques points généraux qui me paraissent exiger sur le champ quelques explications.

Le premier et le plus important, c'est la réforme que j'ai cru, et que je crois encore possible et utile de faire dans le régime financier de l'université et dans la forme du budget de l'instruction publique.

La chambre a vu que ce budget lui avait été présenté cette année sous une forme toute différente. L'innovation que j'ai tentée n'est pas inventée d'hier, l'idée en roule depuis long-temps dans les esprits; il y a long-temps que le régime financier de l'université, et la forme de son budget ont excité beaucoup de réclamations.

J'ai sous les yeux d'abord le rapport d'une commission nommée avant la révolution de juillet, sous la restauration, pour procéder à la vérification des comptes des ministres en 1828, commission dont le travail est remarquable par les lumières qu'il a répandues sur toutes les questions. Un des vœux qu'elle a émis a été la réforme du régime financier de l'université, tout en respectant le principe constitutif de ce grand établissement.

Je demande à la chambre la permission de lui faire connaître les vœux qui, à différentes époques, ont été exprimés à ce sujet. Il importe de voir comment les idées ont mûri peu à peu, et m'ont conduit moi, ministre de l'instruction publique, et grand-maître de l'université, aux réformes demandées depuis long-temps.

« Sans entrer dans les détails des divers services, dit le rapport de la commission de 1828, nous devons reconnaître que, dans beaucoup de cas, il est nécessaire de laisser aux administrations dirigeantes tout ce qui se rapporte à la constatation des droits, et même à l'époque et au mode de libération des redevables; mais cela n'exclut pas la possibilité de l'intervention d'un agent du trésor pour opérer les recouvrements; et, s'il était possible de pénétrer dans tous les détails, on reconnaîtrait qu'il n'existe pas un seul de ces produits qu'il ne fût facile, en prenant quelques mesures d'exécution, de faire recouvrer par des agents soumis à l'autorité et à la surveillance du ministre des finances. »

La cour des comptes, dans son rapport sur les comptes de 1830, exprime des idées analogues. Je vais mettre les termes sous vos yeux :

« Ces diverses observations nous conduisent à exprimer une seconde fois le désir, que nous avions déjà manifesté par notre rapport précédent, de voir rétablir l'ordre et l'uniformité dans cette branche de service, en la faisant rentrer entièrement dans la comptabilité de l'état, et en chargeant directement tous les préposés du trésor des opérations financières de l'université, qui leur sont déjà indirectement confiées. Cette mesure ne changerait pas les formes actuellement suivies envers les redevables de cette institution spéciale, puisqu'elle n'attaquerait que le recouvrement des produits aux receveurs des finances, et qu'elle conserverait aux administrateurs qui en sont aujourd'hui chargés le soin de liquider les taxes, de former les rôles, de prononcer les remises, modérations et non-valeurs, et, enfin, de provoquer, de suspendre ou d'arrêter les poursuites contre les débiteurs, conformément à l'usage établi pour tous les autres impôts. »

La cour des comptes, dans son rapport sur les comptes de 1831, a répété les mêmes idées.

La chambre se souvient que, dans sa session de l'année dernière, sa commission des comptes demanda cette réforme; son rapporteur, M. Passy, demanda même, et, à mon avis, il avait tort, une réforme beaucoup plus étendue que celle que la cour des comptes avait provoquée. Je discutai l'amendement de la commission, je le repoussai comme trop étendu, en disant :

« Je demande le rejet de l'amendement, non qu'il ne puisse y avoir des changements utiles à faire dans la comptabilité de l'université, non pas qu'il ne soit possible, comme je le disais, de remettre la perception de ces revenus dans les mains du trésor, de faire cesser le système spécial de cette perception, mais l'amendement fait beaucoup plus que votre commission n'a voulu faire; il abolit le régime général de l'instruction publique, il en change le caractère. »

Provoqué ainsi, Messieurs, par toutes les opinions, par les observations et les vœux des grands corps chargés de la comptabilité de l'état, j'ai travaillé, j'ai essayé, dans l'intervalle des sessions, de rendre compte des réformes utiles et possibles à cet égard ; j'ai formé une commission des hommes les plus éclairés, soit de l'université elle-même, soit de la cour des comptes, soit de l'administration générale des finances. Nous avons été conduits à reconnaître qu'on pouvait séparer le régime financier de l'université de ses priviléges moraux et politiques; qu'on pouvait fort bien la laisser subsister comme établissement général d'éducation publique, comme grand corps chargé de l'instruction publique, et remettre en même temps la perception des impôts affectés à son service, aux agens ordinaires du trésor.

C'est là l'idée qui a servi de base au travail dont la chambre a connaissance.

J'ai cherché à bien séparer dans ce travail ce qui constituait l'université proprement dite de son régime financier; j'ai essayé de porter la réforme dans le régime financier, sans qu'elle s'étendît au-delà, sans que l'existence politique de l'université en fût le moins du monde compromise. C'est là le but que je crois avoir atteint dans le travail qui a été soumis à la chambre, et qui a servi de base à la réduction du budget.

Il résulte de ce travail trois grands avantages: le premier, c'est la parfaite unité, la simplicité, la régularité de la perception des impôts dits universitaires. Ils rentrent dans la classe générale des impôts publics, et sont perçus de la même manière et avec les mêmes garanties.

Le second avantage est pour l'université elle-même : elle est dégagée de tout caractère fiscal; elle n'a plus de contribuables avec lesquels elle soit obligée d'entrer en lutte ; elle est rendue à son caractère pur et élevé d'établissement d'instruction publique.

Le troisième avantage, s'il m'est permis de le dire, est pour la chambre elle-même. Elle a sous les yeux un budget infiniment plus simple, dégagé de cette complication du budget du ministère de l'instruction publique et du budget de l'université, complication qui morcelait les questions, et rendait la discussion et la vérification des faits souvent difficiles. Le budget, rédigé d'après le nouveau mode, est simple, parfaitement analogue aux autres budgets; il se présente avec beaucoup plus de clarté et de facilité à la discussion de la chambre.

Voilà, Messieurs, les motifs qui m'ont déterminé à proposer cette réforme; votre commission a pensé, soit qu'elle élevât quelques doutes sur la bonté de la mesure, soit qu'elle entrevît quelques difficultés d'exécution, qu'à mon avis elle s'est exagérées; car, après m'être concerté avec l'administration des finances, je crois que ces difficultés peuvent être aisément levées ; votre commission, dis-je, a pensé que cette réforme devait être ajournée, que la question n'était pas encore suffisamment éclairée. Cela est possible, je ne m'oppose point à l'ajournement ; mais je crois la réforme bonne ; je crois que plus on examinera la question, plus on verra que ma solution repose sur les véritables principes constitutifs de l'université d'une part, et de l'administration générale des finances de l'autre. Et j'avais besoin de vous faire sentir comment j'avais été provoqué, conduit à cette réforme par tous les hommes qui s'occupent des améliorations de notre système financier, et comment enfin en la proposant, je croyais avoir atteint le but, c'est-à-dire respecté tous les droits fonda

mentaux de l'université considérée comme corps politique, tout en réformant les abus qui peuvent exister dans son régime financier.

Voilà, Messieurs, sur la forme nouvelle de mon budget, les observations générales que j'avais l'intention de soumettre à la chambre.

Maintenant, quant au fond, si la chambre le jugeait convenable, je pourrais dès à présent entrer dans la discussion des diverses parties du budget et des amendements que votre commission y a proposés.

Voix nombreuses. Oui! oui!

M. le ministre. Je suis, à cet égard, à la disposition de la chambre. Je puis, si la chambre le juge convenable, discuter dès à présent les diverses modifications et les retranchements que la commission a proposés à mon budget, ou bien remettre cette discussion sur chacun des chapitres, à mesure qu'ils se présenteront.

M. Viennet. Attendez les chapitres.

M. le ministre. Je ferai ce qui conviendra à la chambre. Je dois cependant lui soumettre une observation générale sur l'esprit dans lequel toutes les propositions de mon budget avaient été conçues.

En l'étudiant avec soin, j'ai cherché quelles étaient les améliorations évidentes, importantes, qui pouvaient être introduites dans les différents services, et je suis arrivé à ce résultat, qu'avec une augmentation de 7 à 800,000 fr. j'introduirais dans le service de l'instruction primaire, de l'instruction secondaire, de l'instruction supérieure, de tous les établissements scientifiques et littéraires qui honorent la France; j'introduirais, dis-je, dans toutes les parties du budget de l'instruction publique des améliorations importantes, et par leur résultat, et par leur utilité pratique, et par leur effet moral sur les esprits. J'ai reconnu qu'avec une somme de 7 à 800,000 fr. on pourrait faire dire à la France (j'irai plus loin), à l'Europe, que le gouvernement de juillet avait réellement à cœur le progrès des lumières, le développement des intelligences, l'honneur de toutes les sciences (Très bien!).

Voilà, Messieurs, l'idée qui m'a dirigé dans mon travail sur mon budget, idée fort simple, et qui cependant ne manque, j'ose le dire, ni d'utilité ni de grandeur.

C'est à la chambre à juger de ce qu'elle veut faire. Je le répète, il s'agit de faire dire partout, pour cette somme, que nous savons ce que vaut la science, ce que vaut l'étude, ce que vaut le développement de l'intelligence à tous les degrés; que nous sommes disposés à le seconder à tous les degrés, que nous entrons sans hésiter dans cette carrière de perfectionnement et de développement intellectuel et moral qui est aujourd'hui l'objet de toutes les ambitions légitimes.

Voilà l'idée qui m'a dirigé, la chambre en sera juge. (Très bien! très bien!)

M. le président. La parole est à M. Teulon.

M. Rihouet. La chambre me permettra de faire une observation qui pourrait abréger la discussion générale. La chambre sait maintenant, d'après les paroles de M. le ministre et les termes du rapport, qu'il existe deux projets de budget soumis à la chambre. Il faudra qu'elle choisisse; je suis dans l'intention de demander la priorité pour le projet du gouvernement. Dès à présent la discussion générale pourrait être dégagée de cette question incidente. Ce serait un moyen d'économiser les moments de la chambre et d'éviter le double emploi.

M. le président. La chambre n'est pas en nombre pour décider cette question.

M. Teulon regrette que le ministre n'ait point présenté une loi de l'instruction publique, et entre dans l'examen détaillé des réductions proposées par la commission. Il donne son assentiment au système d'économie développé dans le rapport de M. Gillon. Il demande une réduction de 5,000 fr. sur le traitement du vice-président du conseil royal.

SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Séance du 9 mai.

A midi, M. le président monte au fauteuil, suivi de deux secrétaires. Il n'y a dans la salle que trois membres présens. La séance est ouverte; le procès-verbal est lu par l'un des secrétaires; les trois membres présens ne réclament pas; le procès-verbal est adopté.

A une heure, il y a au plus cent membres dans la salle.

Voix diverses. L'appel nominal! l'appel nominal!

L'ordre du jour est la suite de la discussion générale du budget du ministère de l'instruction publique.

M. Vatout est appelé à la tribune; l'honorable membre répond au passage du discours prononcé hier par M. de Lamartine, dans lequel il disait que les jeunes gens sortant des écoles n'avaient pas d'avenir pour eux, parce que, devant eux, tout était plein. Si le fils du laboureur, sortant de l'école, plus instruit que son père, ne rougissait pas de reprendre la charrue qui a donné à son père les moyens d'élever ses enfants, il aurait devant lui un avenir heureux. Il y a d'autres moyens que les cloîtres pour faire emploi de cette surabondance de population qui obstrue toutes les voies; il faut honorer le commerce, l'agriculture et l'industrie; il faut instruire le peuple sans doute, mais il ne faut pas pousser cette instruction trop loin; il faut que le peuple soit assez instruit pour connaître et apprécier son bonheur; il faut qu'il ne le soit pas trop de peur que des idées exagérées ne le fassent rougir de sa condition. Que le peuple sache lire la charte et l'évangile, et le pays n'aura plus rien à craindre du fanatisme politique et religieux!

L'orateur termine en présentant quelques considérations générales sur le régime universitaire, et il regrette de ne pas se trouver d'accord avec M. le ministre de l'instruction publique sur quelques questions de détail.

M. Vallette-des Hermaux examine la question de rétribution universitaire. Il s'élève contre cette rétribution, qui est contraire à la propagation de l'instruction. La chambre prête peu d'attention aux paroles de l'orateur.

La discussion générale est fermée.

M. Gillon, rapporteur, déclare qu'il ne répondra pas aux objections faites dans a discussion générale; il se réserve de prendre la parole dans les discussions de détail.

La chambre n'étant pas en nombre, la séance est suspendue.

M. Le président. Avant de passer à la discussion des chapitres, je rappelle à la chambre que M. le ministre de l'instruction publique a présenté un système, te la commission un autre: il faut que la chambre se prononce pour l'un de ces deux systemes.

M. Rihouet a la parole. Deux systèmes sont en présence, dit-il, l'un présenté par M. le ministre, et l'autre par la commission; le premier est le système du progrès, le second est le système de la résistance; pour ma part je n'hésite pas à me prononcer pour le premier. D'après ce système, le budget de l'université serait un budget annexe de celui de l'instruction publique. Sans doute ce mode est préférable, parce qu'il garantit un meilleur emploi des fonds; c'est une amélioration sensible dont il faut savoir gré aux efforts de M. le ministre.

L'orateur demande que la chambre se prononce dès à présent sur cette grande question; il examine quels ont été les motifs de la commission pour s'opposer à cette heureuse innovation, qui conserve du reste l'existence de l'université. On reproche au gouvernement d'établir une spécialité en faveur de l'université; mais est-ce que la loi de finances n'établit pas une spécialité en faveur de chaque service? la publicité d'ailleurs fera justice des abus qui se sont introduits dans la rétribution universitaire. Il faut donc s'empresser d'adopter cette mesure dont les résultats ne peuvent qu'être extrêmement favorables.

M. Charlemagne. Le budget présenté par M. le ministre offre sans doute un grand avantage sous le rapport de la comptabilité; mais il n'a pas le même résultat sous le rapport de l'éducation, et c'est sur l'éducation principalement que la chambre doit porter tous ses soins. M. le ministre propose de faire recevoir la rétribution annuelle par les agents du trésor; il en résultera un grand désavantage pour l'instruction, car, dans l'état actuel, lorsque les instituteurs sont dans l'impossibilité de payer cette rétribution, quand les agents de l'université la leur demandent, ils obtiennent facilement un délai pour se libérer, et ils se libèrent en effet peu à peu; si, au contraire, vous chargez les agents du trésor de cette perception, il ne pourra être accordé aucun délai aux débiteurs. Il y aura encore un autre inconvénient beaucoup plus grave, c'est que si un instituteur, saisi pour défaut de paiement, voit ses meubles vendus sur la place publique, son établissement est frappé de mort, car il est certain que de suite les élèves se retireront chez leurs parents. On traiterait ainsi les instituteurs beaucoup plus défavorablement que les autres contribuables. Tous ces motifs doivent donc faire adopter la proposition de la commission.

M. Pelet (de la Lozère) appuie également le projet de la commission: il pense qu'il faudrait attendre que la question de l'université fût résolue; sans cela l'impôt universitaire, qui éprouve aujourd'hui tant de contradictions, sera encore bien plus combattu quand il sera perçu comme les autres impôts de l'état. Il faut avant tout qu'une loi complète sur l'université soit adoptée, parce qu'alors on saura sur quelles bases on pourra établir cet impôt.

M. le ministre des finances. Je dois faire connaître à la chambre que les modifications que M. le ministre de l'instruction publique a jugées nécessaires d'introduire dans son budget, ont été provoquées par l'administration des finances elle-même. C'est une véritable amélioration que l'on vous propose aujourd'hui, et je ne trouve pas que les motifs invoqués par la commission pour le repousser soient fondés en aucune manière.

De quoi s'agit-il donc aujourd'hui? il ne s'agit pas, comme on vous l'a dit, d'attaquer l'université, de mettre son existence en question; il s'agit uniquement de dispenser des hommes qui se vouent à l'instruction publique de se faire percepteurs d'un impôt, parce que ce n'est pas leur métier de percevoir des impôts, ce soin doit être réservé à l'administration des finances, car c'est à elle seule qu'il appartient de percevoir ces impôts. On dit que les agents du trésor seront plus sévères que les membres de l'université; quand cela serait, je dirais qu'il vaudrait mieux encore supprimer l'impôt que de le laisser percevoir par le mode actuel. Au surplus, les agents du trésor n'agiront pas aussi sévèrement qu'on le prétend, car M. le ministre de l'instruction publique aura toujours la faculté de prononcer des décharges, et les agents du trésor seront toujours plus à même de connaître les facultés des contribuables.

Je ne crois pas d'ailleurs que ce soit un bon système de diviser le recouvrement des impôts, qui doit être laissé à l'administration des finances; je le répète, c'est une amélioration introduite dans le système financier; je ne pense pas que la chambre veuille rejeter une disposition constamment réclamée par les législatures précédentes.

M. Coulmann insiste comme les orateurs qui l'ont précédé sur les exemples d'instituteurs malades, ou gênés dans leur fortune, à qui l'université accordera des délais, et que le fisc ne ménagera pas. Je demande, dit l'orateur, que la chambre veuille bien remettre à une époque plus éloignée la discussion de cette question, autrement la chambre s'engagerait en même temps dans la question de la dotation de l'université, et vous sentez, Messieurs, tous les inconvénients d'une voie pareille. J'insiste donc pour l'ajournement.

M. le ministre du commerce. Il semble, Messieurs, qu'aujourd'hui les rôles soient renversés; autrefois, on demandait au gouvernement la mesure qu'il présente aujourd'hui; et aujourd'hui que le gouvernement la présente, on la combat: je dois à mon tour répondre aux objections faites contre cette mesure, et je le ferai en peu de mots.

La réforme qui vous est présentée aujourd'hui a été préparée dans le sein d'une commission que j'avais l'honneur de présider; cette commission a été unanimement d'avis du résultat qui a été réalisé cette année dans le budget; ce n'est qu'après une longue discussion, qu'après un mûr examen, que cette commission a présenté le projet à M. le ministre de l'instruction publique, dont c'était aussi l'opinion.

M. le ministre, arrivant aux objections faites contre le système du gouvernement, dit que ce système n'attaque nullement les droits de l'université; car l'université n'a jamais été complètement indépendante, et de tout temps son budget a été soumis au contrôle de la chambre; il ne faut pas croire que le mode de perception de cet impôt, confié aux employés du fisc, aurait pour résultat de rendre cette perception plus rigoureuse. M. le ministre de l'instruction publique a pris soin de combattre lui-même à l'avance cette objection. Rien n'est changé à ce qui existe aujourd'hui: quant à la rétribution, ce sera l'université qui conservera le droit de fixer l'assiette de l'impôt universitaire; elle n'imposera que ceux qu'il sera justement nécessaire d'atteindre; il ne saurait donc en résulter aucune cause de rigueur excessive dans la perception de cet impôt.

Quant aux avantages que le système présenté doit introduire dans les finances, ces avantages sont incontestables. Il en résultera qu'il n'y aura qu'un seul budget soumis à la chambre; cette mesure a été demandée non seulement par la cour des comptes, mais encore par les diverses commissions du budget depuis 1830, qui ont pensé qu'on ne pouvait faire mieux dans l'intérêt de l'université elle-même et de la comptabilité générale des finances de l'état.

M. Prunelle appuie le système de la commission. Les droits universitaires, dit-il, se composent d'abord du 20e des droits payés par les élèves, et ensuite d'une portion des droits perçus sur les examens. Assurément ce n'est pas là un impôt; c'est une simple taxe variable, qu'il est impossible de fixer d'une manière positive. C'était

au surplus l'opinion émise l'année dernière par M. le ministre de l'intérieur, qui combattait alors le même système qu'il défend aujourd'hui.

M. J. Lefèbvre dit que la mesure proposée par le gouvernement a été constamment demandée par les diverses commissions du budget : ce qui prouve au surplus que c'est un véritable impôt, et non pas une simple taxe, comme on l'a prétendu, c'est qu'il figure chaque année au budget. (Aux voix, aux voix.)

M. Gillon, rapporteur, explique quels ont été les motifs de la commission pour maintenir l'ancien système ; il persiste dans la proposition de la commission. (Aux voix, aux voix.)

M. Dubois (de la Loire-Inférieure). Messieurs, je ne veux vous soumettre que de très courtes observations.

Après la discussion qui vient d'avoir lieu, il me semble qu'il doit vous être démontré qu'il y a sur la matière des difficultés très graves.

M. le ministre du commerce s'est étonné de cette espèce de mobilité des esprits, et cependant rien n'est plus simple ; c'est que lorsque les questions sont soulevées d'une manière générale et vague, lorsque les esprits se préoccupent d'un ensemble, on n'aperçoit pas d'abord les difficultés de détail et d'application quand il ne s'agit que d'insérer quelques phrases dans un rapport sans propositions précises et déterminées. Comme cela n'engage à rien, tout le monde est bientôt décidé.

Au contraire, quand il s'agit de réaliser les réformes, les obstacles apparaissent ; des faces nouvelles se montrent, et l'on recule devant ses propres idées. C'est la situation de votre commission.

Je suis donc loin de m'en étonner ; et comme l'argument que je vous soumets nous est souvent opposé quand nous demandons d'autres réformes, peut-être a-t-il quelque valeur.

Pour moi, Messieurs j'avoue que je suis vivement préoccupé de la complexité de la question ; vous avez entendu déjà beaucoup de raisonnements et de faits qui la démontrent. Je ne veux en ce moment qu'ajouter une seule considération, qui suffit, selon moi, pour légitimer l'ajournement.

Il existe deux sortes de revenus dans l'université ; il y a les propriétés, et les rétributions ou taxes de diverse nature. Je conçois qu'au premier abord tout le monde soit frappé de l'espèce d'inconséquence qu'il y a à voir des magistrats de l'instruction publique chargés de l'assiette et de la perception d'un impôt. C'est là un vice dont toutes les assemblées ont été frappées, c'est là ce qu'elles ont voulu réformer ; mais il faudrait discuter la taxe universitaire elle-même ; il faudrait voir s'il ne conviendrait pas à un gouvernement qui veut l'agrandissement de l'instruction publique d'ouvrir à tous un accès plus facile à la science, en supprimant la taxe. Ç'a été long-temps le cri de la France et des diverses législatures qui se sont succédé depuis dix huit ans.

Mais la question de suppression de taxe vous oblige à examiner si vous êtes en état d'en supporter la charge. Pour mon compte, je ne crois pas que tel soit l'état du trésor national. Si vous le croyez comme moi, conservez donc les choses dans la situation où elles sont.

Il n'y a aucun péril, après les garanties successives que vous avez prises contre le mystère qui a long-temps couvert la comptabilité universitaire. Le budget spécial est discuté devant vous, comme les autres ressources fournies par le trésor lui-même à l'instruction publique. La cour des comptes intervient, comme dans toutes les autres parties de l'administration des deniers publics. On a dit que la responsabilité du ministre n'était pas suffisamment engagée, comme si ce n'était pas lui qui ordonnance toutes les dépenses; comme si le conseil royal n'était pas seulement auprès de lui un simple rouage administratif qui ne l'absoudrait et ne le couvrirait nullement s'il sortait des limites fixées par la loi des dépenses. Quelles ressources pourraient au reste manquer à la cour des comptes pour surprendre et corriger les irrégularités? Elle fait et doit faire pour l'université ce qu'elle fait pour tout le reste ; son expérience suffit à toutes les susceptibilités.

Mais je m'aperçois que je m'éloigne du premier point de vue sous lequel je voulais présenter la question. Je ne saurais trop le répéter, c'est la rétribution universitaire elle-même qu'il faut discuter; c'est son maintien ou sa suppression, sa réduction ou son extension; car, nous le verrons dans un moment, il y a des établissements qui y échappent : il faut tout voir, tout embrasser d'ensemble avant d'opérer ce transfert subit au ministère des finances.

Mais ce n'est pas tout, Messieurs, il y a un autre côté fort grave. La dotation de l'université est engagée, quoi qu'on dise, dans le nouveau système; et le ministre l'a si bien senti, qu'il a fait tous ses efforts pour éluder les conséquences; il a remis en lumière, avec toute la hauteur de son talent, les avantages qui ressortent du caractère de propriétaire que lui avait imprimé la main de l'empereur. Mais, selon moi, ses efforts sont trompés; et d'abord, quant à la propriété générale, aux 400,000 francs de rentes, qu'est-ce que l'existence qu'on lui conserve? C'est d'un côté le trésor qui inscrit les rentes au bénéfice de l'université, et qui de l'autre se les paie à lui-même. Je le demande, n'est-ce pas là un simple jeu de livres? Mais dans ce jeu le caractère de propriété s'évanouit, et je ne pense pas que beaucoup de gens s'avisent de croire à cette propriété artificielle et pour mémoire.

En second lieu, vient la question des propriétés particulières des divers établissements d'instruction publique compris dans l'université.

En vain vous semblez décidés à respecter les droits de ces établissements; comme aucune disposition positive, régulière, nouvelle, ne les consacre, beaucoup pensent, et c'est déjà une opinion qui s'accrédite, que le trésor percevra les revenus des legs et donations faits aux colléges. Le voulez-vous, ou ne le voulez-vous pas? C'est chose grave, Messieurs, et qui ne peut se décider ainsi tout d'abord. Je dis plus, il n'est pas téméraire d'affirmer que vous ne pouvez le vouloir ; car s'il en était ainsi, vous empêcheriez le dégrèvement futur du trésor de l'état.

Voici, par exemple, la situation où l'on peut se trouver :

Un collége aujourd'hui reçoit une dotation pour le personnel de ses professeurs; il jouit en outre de maisons affectées au service de l'instruction publique. Eh bien! par sa bonne administration financière, par les succès de son enseignement, ce collége arrive à faire des *boni*. Ne vous semble-t-il pas que vous puissiez, à mesure qu'il s'enrichit, dégrever d'autant les secours que vous lui donnez? D'une part, vous retrancheriez, par exemple, à un moment donné, ce que vous lui accordez pour son personnel; de l'autre, vous lui feriez payer même le loyer des établissements affectés à son service.

Mais de pareils dégrèvements, de quelle source peuvent-ils surtout émaner? Des legs et donations des particuliers qui ne viendront jamais chercher le trésor, qui viennent même déjà rarement chercher l'université, considérée comme corps; mais qui s'adressent aux établissements de chaque localité ; et, quand ils viennent, ils soulagent d'autant le trésor. Enlevez le caractère de spécialité, ses ressources tarissent.

Il y a donc deux questions, ainsi que je le disais en commençant.

La question de taxe ne présenterait, je crois, rien de bien difficile; mais il faut discuter la nature de l'impôt et la question de propriété. Eh bien! cette dernière question doit être ajournée avec toute la prudence qui a caractérisé votre commission; non pas que je ne concède qu'il n'y ait beaucoup de choses à faire, et cependant je réclamerai ici contre une assertion qui s'est produite dans la discussion.

On a dit que les revenus universitaires faiblissaient, et c'est, je crois, M. le ministre des finances qui l'a dit. Eh bien, Messieurs, si les revenus de la taxe faiblissent, il y a d'autres causes que celles dont on a parlé. Les revenus ont faibli parce que les colléges eux-mêmes ont faibli; il y a eu diminution du personnel des élèves.

Il y a une autre cause encore : c'est que vous avez, en face des établissements universitaires, les écoles secondaires ecclésiastique qui absorbent un nombre considérable d'élèves; et dans la législation particulière sur laquelle devra se porter l'attention de la chambre, lorsque la question de taxe sera examinée à fond, vous aurez à faire rentrer dans le trésor une somme de près de 300,000 fr. distraits de la perception (Assentiment.)

Je me garderai bien de proposer aucune atteinte à la constitution actuelle des écoles ecclésiastiques, parce que cela embrasse l'ensemble de nos intérêts d'enseignement public. Toujours est-il que cette question est liée à la question des taxes universitaires, et qu'ainsi c'est une nouvelle raison d'ajournement.

En prononçant ce mot d'ajournement, je ne crois pas m'opposer, ainsi que vient de l'insinuer l'orateur qui m'a précédé à la tribune, aux améliorations que peut projeter le ministre; ce n'est pas dans les rangs de l'université qu'il trouvera des contradicteurs; mais si disposés qu'ils puissent devenir à passer sous le niveau financier, je ne crois pas qu'ils acceptent avec reconnaissance les comparaisons assez humbles qu'on vient de se permettre, en rapprochant l'université de l'établissement des haras. Je respecte beaucoup sans doute la production et l'éducation des chevaux, mais j'estime un peu plus les soins donnés à l'éducation des hommes. (On rit.)

Au reste, Messieurs, je ne suis pas tout-à-fait surpris de l'honorable comparaison: si c'est à la rétribution des fonctionnaires qu'on s'attache, l'honneur des traitements n'est pas du côté de l'enseignement national. Sous ce rapport, je m'humilie bien volontiers devant les haras!

M. Chasles paraît à la tribune : les cris aux voix, aux voix, la clôture, redoublent avec force. Messieurs, dit l'honorable membre, je demande la parole contre la clôture. (Le silence se rétablit.) On a examiné, continue l'orateur, la question de savoir par qui sera perçu l'impôt universitaire, mais on n'a pas examiné la question bien plus importante de savoir si le budget de l'université sera distrait du budget de l'instruction publique. (Aux voix, aux voix, la clôture.)

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. le président met aux voix la question de priorité en faveur du système de la commission.

Cette priorité est rejetée, et la chambre revient au projet du gouvernement.

Voix diverses. Il faut renvoyer le budget à la commission. (Non, non.)

La chambre passe à la discussion des chapitres.

Chap. 1er « Administration centrale, 635,922 fr. 68 c. »

La commission propose une réduction de 32,500 fr. ainsi répartie : 10,000 fr. sur le traitement d'un septième conseiller dans le conseil universitaire; 10,000 fr. sur les employés des bureaux, et 12,500 fr. sur les frais d'impression.

M. le ministre de l'instruction publique. Le gouvernement avait demandé quatre augmentations : la première de 10,000fr., pour le traitement d'un septième conseiller dans le conseil royal; la seconde de 10,000, fr. pour augmentation du nombre des employés; la troisième, de 12,500 fr., pour impressions, et la quatrième, de 2,000 fr. pour dépenses diverses. La commission rejette les trois premières augmentations. Quant à la première, je n'insisterai pas; car depuis la présentation du budget, une vacance m'a permis d'appeler dans le conseil royal un membre nouveau. Quant à l'augmentation des employés et aux frais d'impression, ils sont nécessités par la loi du 28 juin sur l'instruction primaire. Cette dépense au reste n'est que momentanée ; c'est en quelque sorte une première mise de fonds que le gouvernement a été obligé de faire.

M. Gillon, rapporteur, insiste sur les réductions proposées par la commission ; il dit que ce ne sont pas précisément des réductions que la commission a proposées, mais plutôt des augmentations qu'elle a rejetées.

Après une légère discussion, les réductions proposées par la commission sont mises aux voix.

La première, de 10,000 fr., sur le traitement d'un conseiller universitaire, consentie par M. le ministre de l'instruction publique, est adoptée.

Les deux autres réductions, de 10,000 fr. sur les employés, et de 12,500 fr. sur les frais de bureau, sont rejetées; l'article ainsi amendé est adopté.

Chap. 2 : « Services généraux, 512,000 fr.

La commission propose une réduction de 5,000 fr. sur la disposition intitulée *examen des livres*. Le ministre y consent.

M. François Delessert. Je voudrais seulement dire quelques mots à l'occasion du traitement des agrégés, pour recommander à M. le ministre de l'instruction publique cette classe fort intéressante du corps enseignant. Ils sont loin d'être rétribués comme ils devraient l'être; leur traitement est très inférieur à celui de MM. les professeurs, quoiqu'ils remplissent dans tous les grands colléges royaux, et en particulier à Paris, les mêmes fonctions, et rendent les mêmes services que MM. les professeurs.

Les agrégés ne sont pas seulement des jeunes gens qui se dévouent à la carrière de l'instruction publique, et qui remplissent une espèce de stage, mais dans bien des circonstances ils remplacent entièrement les professeurs, et rendent dans l'enseignement les mêmes services. Ils restent quelquefois quinze ans à la tête d'une chaire, et cependant leur position est tout-à-fait précaire. Ils peuvent être renvoyés d'un moment à l'autre ; ils n'ont aucun droit absolu sur les places vacantes, et enfin ils sont beaucoup moins payés que MM. les professeurs.

Il est vrai qu'ils ont la même part aux boni universitaires, mais leur traitement, au lieu d'être de 1,500 fr., de 2,00 fr., de 2,500 fr., n'est que de 400 fr.

Je prends donc la liberté de recommander à M. le ministre de l'instruction publique cette classe très intéressante, qui rend de grands services, et dont les services, ainsi que je viens de l'exposer, sont bien loin d'être reconnus comme ils devraient l'être.

La réduction proposée par la commission est adoptée, ainsi que le chapitre réduit.

Chap. 3 : « Administration académique et départementale, 819,900 fr. »

La commission propose une réduction de 240,000 fr., savoir : 140,000 fr. sur les inspecteurs des écoles primaires, et 100,000 fr. pour les frais de tournée de ces inspecteurs.

M. Vatout propose un sous-amendement qui, pour le cas où la chambre n'allouerait pas toute la somme demandée pour les écoles primaires, réduirait cette somme à 120,000 fr. L'honorable membre déclare que si la réduction proposée par la commission est adoptée, il retire son amendement.

M. Jouffroy défend avec force l'institution des inspecteurs des écoles primaires. Il démontre à la chambre que ce n'était rien d'avoir établi un instituteur primaire si l'on ne s'assurait pas qu'au milieu des difficultés qui l'entourent il remplit ses fonctions avec zèle et intelligence. Or l'inspection peut seule amener ce résultat. Il a établi ensuite que les inspecteurs d'académie ne pourraient être chargés de ce surcroît de travail.

Songez, a dit l'orateur en terminant, que de grands intérêts sont engagés dans la question de l'instruction primaire : dans des époques d'interrègne, de croyance comme la nôtre, il faut au moins que les citoyens qui ne sont pas gouvernés par des principes fixes possèdent le discernement de leurs véritables intérêts. Eh bien! la première condition pour discerner ses véritables intérêts, c'est de savoir lire.

Je crois, Messieurs, que nous n'aurions rien à craindre de la république, si tous les citoyens savaient lire, et pouvaient avoir entre leurs mains le programme de la république d'un côté et le vôtre de l'autre.

M. Debia appuie l'amendement de M. Vatout.

M. Renouard combat la réduction proposée par la commission; il est nécessaire que les écoles primaires soient surveillées par l'administration, et c'est dans ce but que le gouvernement a demandé une allocation pour les inspecteurs chargés de cette surveillance.

M. Gillon, rapporteur, dit que l'intention de la commission a été de faire rentrer l'instruction primaire sous l'autorité seule du corps municipal. (Aux voix! aux voix!)

La réduction de 240,000 fr. proposée par la commission, est rejetée.

M. Chasles propose une réduction de 13,400 fr. sur les frais de bureau des recteurs. Cette somme a été augmentée dans le budget de 1834; il n'y a rien qui nécessite cette augmentation.

M. Gillon, rapporteur, combat cette réduction qui est rejetée.

Le chapitre entier est mis aux voix et adopté.

M. Havin propose un article additionnel au chapitre 3, qui aurait pour but d'ordonner que les inspecteurs des écoles primaires feront tous les trois mois un rapport sur les écoles aux comités d'arrondissement.

M. le ministre de l'instruction publique répond que nécessairement il devra s'établir des relations entre les comités d'arrondissement et les inspecteurs des écoles primaires; mais il est inutile d'insérer une pareille disposition dans un budget.

M. Havin retire son amendement.

Chap. 4 : « Instruction supérieure, facultés, 1,939,106 fr. » — La commission propose une réduction de 25,000 fr.

M. Réalier-Dumas demande que l'on crée une chaire de droit criminel dans la faculté de droit de Paris.

M. Taillandier. Ce que demande M. Réalier-Dumas existe déjà, car il y a un professeur qui consacre une partie de son cours à enseigner le droit criminel.

M. Réalier-Dumas répond que le professeur qui fait ce cours est déjà chargé des cours de procédure, et qu'il n'a pas assez de temps pour bien faire ces deux cours à la fois.

M. Prunelle présente quelques observations sur deux augmentations demandées par le gouvernement sur le chapitre 4 : la première de 25,000 fr. pour les facultés de droit, et la seconde de 27,000 fr. sur les facultés des sciences.

L'orateur signale en outre le scandale qui accompagne la réception des officiers de santé; il y a là un abus grave, auquel le ministre s'empressera sans doute de porter remède, en présentant l'année prochaine à la chambre un projet de loi sur les facultés de médecine.

L'honorable membre ajoute que quant à la faculté des sciences, il faut encourager les sciences qui ont quelques rapports à l'agriculture; cela vaudrait beaucoup mieux que de créer des comices agricoles, comme on le proposait dernièrement.

M. le ministre de l'instruction publique demande à répondre quelques mots sur l'augmentation de 25,000 fr. pour la création de quelques nouvelles chaires de droit. Il ne s'agit nullement d'une réorganisation complète, il s'agit seulement de créer des chaires de jurisprudence criminelle qui n'existent pas, et qui cependant doivent faire une partie importante de la législation.

On a parlé des chaires de droit constitutionnel; M. le rapporteur a semblé croire que l'intention du gouvernement était de créer des cours de haute philosophie, et d'établir des chaires où l'on discuterait et commenterait la charte constitutionnelle. Il ne faut pas ici qu'on se méprenne sur mes intentions, je crois qu'il est nécessaire de créer des chaires de droit constitutionnel, mais qui soient uniquement consacrées à l'enseignement précis et positif de notre droit constitutionnel. C'est la charte qui doit servir de base à cette institution, car c'est elle qui renferme toutes les bases de notre droit public constitutionnel. Voilà l'amélioration que je voudrais introduire dans le système d'enseignement; c'est pour cela qu'il faut une allocation de 25,000 francs que je demande à la chambre. (Très bien, très bien!)

M. Réalier-Dumas insiste pour que l'on établisse des chaires de droit constitutionnel; il désire que le gouvernement présente une loi à cet égard.

M. Gillon, rapporteur. — La commission exprime un vœu qui a été exprimé par tous les pères de famille, c'est que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que les élèves soient obligés d'assister aux cours; il faudrait que des peines de discipline très sévères atteignissent les élèves qui manqueraient les cours, afin qu'on n'eût pas des professeurs faisant des cours sans élèves.

Quant au droit constitutionnel, la commission n'a pas pensé que l'on dût s'en occuper actuellement; elle a pensé qu'il ne fallait enseigner que les matières de droit dont on s'occupe aujourd'hui.

M. Mauguin dit qu'une chaire de droit constitutionnel est nécessaire. Lui-même se propose d'indiquer quelles sont les parties de ce droit qui devraient être enseignées, car cette partie de l'enseignement manque tout à fait. (Aux voix! aux voix!)

La réduction proposée par la commission est rejetée et le chapitre adopté.

Chap. 5. « Instruction secondaire, 1,805,600 fr. »

La commission propose une réduction de 150,000 fr. applicable aux colléges communaux.

M. le ministre de l'instruction publique. Les 150,000 fr. dont la commission propose la réduction avaient été demandés par le gouvernement dans la prévision que la loi sur l'instruction secondaire serait présentée. Cette loi n'étant pas encore présentée, la somme demandée par le gouvernement est donc, quant à présent, sans objet.

La réduction proposée par la commission est adoptée, ainsi que le chapitre réduit.

M. de Tracy, tout en rendant hommage au talent et au zèle de M. le ministre de l'instruction publique, présente des vues d'améliorations très étendues sur l'instruction secondaire; il se plaint que la plupart des écoliers, à la fin de leurs études, soient étrangers à leur propre langue, et restent dépourvus de presque toutes les connaissances utiles; cette éducation toute littéraire, toute classique, est en déshar monie avec les besoins d'une époque toute positive.

Chap. 6. « Instruction primaire, 4,600,000 fr. »

M. Pagès monte à la tribune et commence à lire un discours.

M. Guizot, ministre de l'instruction publique à l'orateur : Je ferai remarquer que la chambre en est au chapitre 6, et que l'orateur vient parler sur un chapitre qui n'est pas encore en discussion. (On rit.)

M. Pagès quitte la tribune.

M. François Delessert. J'ai vu avec regret, dans le rapport de M. Gillon, la déclaration qu'il n'avait pu recueillir de renseignements spéciaux sur les écoles protestantes; quelques uns de mes collègues et moi, craignant qu'on en pût tirer des inductions défavorables pour les protestants, nous nous sommes empressés de rassembler, sur l'état de ces écoles, quelques renseignements que nous avons fait distribuer à la chambre; nous espérons que cet exposé rapide prouvera que les protestants ne restent pas en arrière du mouvement général imprimé en France à l'instruction primaire.

M. Prunelle présente quelques observations sur les écoles régimentaires et entre dans l'examen des méthodes individuelle, simultanée et mutuelle.

M. Delaborde dit qu'il y a trois sortes d'enseignement : l'enseignement individuel, l'enseignement simultané, et l'enseignement mutuel. On connaît la supériorité de l'enseignement mutuel; il faut donc encourager, autant que possible, cette sorte d'enseignement; quant aux écoles militaires, dont a parlé M. Pruuelle, elles existent actuellement dans l'armée.

M. Taillandier ajoute que ces écoles existent depuis 1832, en vertu d'une ordonnance rendue à cette époque.

M. de Falguerolles demande comment il se fait que la commission n'ait pas eu communication au ministère de la statistique de ces écoles.

M. Gillon, rapporteur, répond que lorsqu'il est allé pour prendre connaissance de ce document, il était à l'imprimerie royale pour être distribué à la chambre. (Aux voix! aux voix!)

Le chapitre est mis aux voix et adopté.

Chap. 7. « Etablissements scientifiques et littéraires, 1,627,500 fr. » — La commission propose différentes réductions sur ce chapitre.

M. Taillandier combat une réduction de 4,000 fr. demandés par le ministre pour achever *l'Histoire des Croisades.* La commission en propose l'ajournement. La chambre sans doute n'adoptera pas cette réduction, qui porterait sur un travail utile et qui honorera la science.

M. Gillon, rapporteur, fait observer que la commission ne conteste en aucune façon l'utilité des allocations demandées par M. le ministre; mais elle s'est conformée à ce qui avait été décidé dans la commission centrale, et n'a accordé que ce qui était indispensable.

M. Jaubert. L'observation de M. Taillandier viendra naturellement lors du vote du chapitre. Quant à moi je viens présenter à la chambre une observation sur le musée d'histoire naturelle : ce musée, comme vous le savez, renferme une collection d'objets de tous genres; cette collection s'est considérablement augmentée depuis quelque temps; il est évident que le personnel a dû augmenter également. En outre, les dépenses à faire pour recevoir cette nouvelle collection sont évaluées à 60,000 fr.; le ministre n'a demandé sur cette somme que 20,000 fr., que la commission a alloués; mais elle même a déclaré que ce crédit serait insuffisant, et qu'il ne satisferait qu'à une partie de la dépense. Cependant il est des dépenses qui ne peuvent s'ajourner sans un grave inconvénient, et de ce nombre est celle dont il est question; car vous savez qu'une collection comme celle dont il s'agit se détériore faute de soins; je puis même dire qu'il y a déjà beaucoup d'objets qui se détériorent dans les magasins où ils sont placés.

Depuis que le budget a été présenté à la chambre, de nouvelles collections fort importantes sont arrivées, et pour les loger, l'administration s'est trouvée forcée de faire de nouvelles dépenses. D'autre part, huit arpents de terre ont été achetés pour placer l'école pratique de culture, et où seraient enseignées les meilleures méthodes; il s'agit d'un travail d'une amélioration pratique de la plus haute importance, et je demande à cet effet une augmentation de 20,000 fr.

M. Taillandier dit que pour l'ordre de la discussion il faudrait d'abord s'occuper de la question qu'il a présentée.

M. Jaubert répond que pour simplifier le travail de la chambre il faudrait d'abord mettre aux voix l'augmentation qu'il a proposée.

M. Guizot fait observer que, dans la réduction proposée par la commission, il y a 5,000 fr. qui sont demandés pour dépense applicable à une cinquième académie qui a été rétablie, l'académie des sciences morales et politiques.

M. Taillandier répond que, parmi les membres de cette nouvelle académie, il y en a qui ne touchent point de traitement, parce qu'ils en reçoivent un à un autre titre.

M. Guizot. Les 5,000 fr. portent uniquement sur le matériel et non sur le personnel. (Aux voix! aux voix!)

La réduction proposée par la commission est mise aux voix et rejetée.

M. Gay Lussac fait l'éloge de la collection du musée; nulle part on n'a pu réunir une collection plus complète des conquêtes de l'esprit humain; elle est vraiment un objet de curiosité pour tout le monde. L'orateur ajoute que tous les professeurs du musée ont leur collection particulière; il n'y a que les professeurs de chimie qui n'en aient pas : il serait à désirer qu'ils pussent avoir une collection qui leur est indispensable pour leurs cours. L'honorable membre termine en appuyant l'augmentation de 20,000 fr. proposée par M. Jaubert.

Cette augmentation est mise aux voix et adoptée.

M. Salverte demande la parole.

Voix diverses. La chambre n'est pas en nombre, à demain, à demain.

M. Salverte. La commission a proposé une réduction de 35,000 fr. sur l'article relatif à la bibliothèque royale; ordinairement je ne combats pas les réductions, mais aujourd'hui je viens m'élever contre celle-ci que je trouve peu fondée. La bibliothèque contient quatre établissements régis par la même administration; l'établissement des imprimés, qui ne renferme pas moins de 1,600,000 volumes; l'établissement des antiques et des médailles, qui exige un local convenable; celui des cartes et estampes et celui des manuscrits, qui chaque jour sont consultés par un grand nombre de savants; ces divers établissements nécessitent un personnel assez nombreux, et rendent indispensable l'allocation des sommes demandées par le gouvernement.

M. Gillon, rapporteur, se lève pour répondre.

Voix nombreuses. A demain! à demain!

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'HISTOIRE ET DE MORALE. — M. LETRONNE, PROFESSEUR.

Géographie et géologie de l'Egypte. — Examen de l'antiquité du Delta.

Si l'on veut étudier profondément la civilisation d'un peuple, il importe avant tout d'examiner les circonstances extérieures qui ont pu influer sur son développement, et surtout son théâtre. En effet, l'homme tire son industrie, son commerce, ses habitudes et partant ses mœurs de la contrée qu'il habite. Si elle est placée sur le bord de la mer, il sera maritime; agricole, si le territoire est fertile; manufacturier suivant ses produits. D'un autre côté, les origines historiques sont écrites sur la terre en même temps que la géologie. Nous y lisons la marche qu'ont suivie les races primitives pour venir s'y établir, et souvent l'époque de leurs habitations. Aussi M. Letronne a-t-il commencé l'histoire de l'Egypte par l'étude géographique et géologique du territoire.

L'Egypte est la vallée du Nil qui s'étend en largeur entre deux chaînes de montagnes plus ou moins rapprochées, et en longueur depuis la mer Méditerranée, dans laquelle le Nil se jette par plusieurs embouchures, jusqu'aux cataractes de Syène, un peu au dessous du tropique du Cancer, où apparaît le terrain granitique. De Syène à Thèbes, cette vallée est très étroite, mais entre Thèbes et Ptolemaïs elle s'élève et remplit un espace d'environ cinq lieues entre les montagnes qui la resserrent. Ces montagnes sont de grès dans la haute Egypte, mais dans la partie septentrionale elles sont de chaux. Aussi on s'est servi des monuments construits avec ces matériaux comme de carrière, et ils sont entièrement détruits, tandis que ceux de la haute Egypte ont dû leur conservation à l'inutilité du grès dont ils étaient faits.

Tous les ans les eaux du Nil sortent de son lit et remplissent la vallée, dans les jours qui suivent ou qui précèdent le solstice d'été, et elles la fécondent par la vase qu'elles y déposent. Ce débordement annuel est causé par les pluies qui tombent dans la Nubie; il est régulier comme elles et dure huit ou dix jours.

Le Nil présente encore une circonstance particulière qui influe beaucoup sur l'état du pays. Seul de tous les fleuves, il diminue à mesure qu'il approche de son embouchure; c'est qu'il reçoit la dernière grande rivière à quatre cent lieues de la mer et que depuis là ses eaux, loin de s'augmenter, s'évaporent en grande quantité, en se répandant au milieu de l'été sur des terres brûlées par le soleil. On voit que c'est au Nil que l'Egypte, ancien grenier des Romains, doit sa fertilité. Elle est véritablement un présent du Nil (δῶρον τοῦ ποταμοῦ), suivant l'expression d'Hérodote, et cependant deux chemins, le premier venant aboutir à Syène, le second vers Ptolémaïs, que l'on a pris pour des lits sechés de fleuve, ont fait penser qu'à une époque plus ou moins reculée, le Nil les avait remplis et s'était jeté dans la mer à un autre endroit, ensorte que la vallée qui forme l'Egypte n'aurait pas été fertilisée par ses inondations et serait restée un désert comme ceux qui l'entourent. Mais l'examen attentif du pays prouve qu'en passant par ces lits, le Nil aurait dû franchir des obstacles insurmontables, comme des rochers de granits, traverser des déserts de sable sans s'y perdre, en sorte que depuis que le territoire a cet aspect, c'est-à-dire depuis la dernière révolution géologique du globe, le Nil a toujours coulé dans la vallée de l'Egypte.

M. Letronne s'est occupé ensuite des contrées et des peuples qui avoisinent l'Egypte. A l'orient, il a indiqué des tribus arabes nombreuses et aguerries qui, depuis la plus haute antiquité, mènent une vie errante. Au nord est l'isthme de Suez; ce qui lui a donné l'occasion de discuter les moyens qu'on avait employés pour percer cette isthme, et ceux qui maintenant pourraient réussir; et enfin il a indiqué à l'ouest les vastes déserts de la Lybie, océan de sable où l'on voit çà et là des îles de verdure, des oasis; on dirait des taches sur la peau d'une panthère.

Mais l'argument le plus fort de cette opinion repose sur un passage d'Homère dont l'explication a provoqué de vives controverses. On lit, liv. IV de l'Odyssée, au vers 354 :

> Νῆσος ἔπειτά τις ἐστὶ πολυκλύστῳ ἐνὶ πόντῳ
> Αἰγύπτου προπάροιθε, (Φάρον δέ ἑ κικλήσκουσι)
> Τόσσον ἄνευθ' ὅσσον τε πανημερίη γλαφυρὴ νηῦς
> Ἤνυσεν.

Or il n'est d'autre île sur la carte du Delta qu'un petit îlot qui forme le port d'Alexandrie et lequel en effet porte le nom de Pharos, de sa proximité de la terre. On a conclu que, depuis Homère, le Delta s'était augmenté d'une journée de navigation. Cette conséquence répugnait néanmoins à beaucoup d'esprits, et l'on a cherché à expliquer d'une autre manière le passage d'Homère. Dolomieu a pensé que cette langue de terre qui sépare le lac Mareotis de la mer n'existait pas du temps d'Homère. Mais dans ce cas même, l'île de Pharos ne serait pas éloignée d'une journée de navigation du continent. D'autres interprètes ont pensé que par le mot Egypte (Αἰγύπτου), le poète entendait non le pays, mais le fleuve, et ils ont rapporté ce passage à la bouche de la branche canopique dont l'île de Pharos est à peu près distante d'une journée de navigation. Mais Homère, qui en effet n'a que le mot Egypte (Αἴγυπτος) pour désigner et le pays et le fleuve, précise toujours le sens par une épithète. Ainsi il dit :

> Πρίν γ' ὅτ' ἂν Αἰγύπτοιο διϊπετέος ποταμοῖο
> Αὖτις ὕδωρ ἔλθῃς. Odyssée, v. 477.

Αἴγυπτος sans épithète ni apposition signifie toujours le pays. On est donc forcé de conclure qu'ici Homère a été inexact. Nous avons déjà eu occasion de le remarquer dans une des leçons précédentes, il n'avait jamais vu l'Egypte, c'était pour lui un pays de monstres, de chimères, et les détails géographiques qu'il en donne ne sauraient avoir aucune valeur.

Après avoir ainsi réfuté les arguments que l'on avançait en faveur de la rapidité de l'accroissement du Delta, M. Letronne a développé les preuves de l'opinion contraire.

Or les villes les plus anciennes de l'Egypte, celles dont l'antiquité est la plus reculée et la plus incontestable, sont justement bâties dans le Delta, en sorte qu'aux plus hautes époques historiques cette partie de l'Egypte aurait été habitable. Des nombreux exemples cités par M. Letronne, nous en choisirons deux qui nous semblent indiquer clairement que les bornes du Delta sont restées les mêmes. Du côté de la mer, dans cette courbure qui n'est pas marquée sur la carte de Ptolémée, se trouve la ville de Παράλου dont les plus anciens historiens font mention, et que les habitants actuels de l'Egypte appellent Bourlos. Ainsi le terrain sur lequel elle repose doit être aussi ancien qu'elle. Il y a plus, si l'on compare l'état du Delta dans l'antiquité et dans les temps modernes, on s'aperçoit avec étonnement que les lagunes qui en couvraient une partie se sont augmentées, et que le terrain s'est abaissé. On a tenté sans succès plusieurs explications de ce singulier phénomène; le savant professeur l'attribue à la dépression. Enfin, vers l'endroit où *le Delta se divise* en plusieurs branches, s'élève Héliopolis, dont il est parlé dans l'histoire de Joseph. Ce fils de Jacob avait épousé la fille du chef du collége des prêtres du Soleil à Héliopolis, Genèse, ch. XLI, vers. 45. Ces deux faits nous prouvent que du temps de Joseph, c'est-à-dire dans le 19ᵉ ou le 20ᵉ siècle avant J.-C., les limites du Delta étaient environ les mêmes qu'aujourd'hui. Nous pouvons donc conclure de cette discussion que le Delta a été formé par les atterrissements du Nil lentement et dans des époques anti-historiques; que depuis le 20ᵉ siècle avant l'ère chrétienne ses accroissements ont été comme insensibles. En même temps elle établit, contre l'opinion de M. Cuvier, que les atterrissements, loin d'être une preuve du peu d'antiquité de la terre, supposent au contraire une longue suite de siècles.

Il est du reste impossible de sortir de cette appréciation relative, et d'indiquer l'âge du Delta d'une manière absolue. La solution de cette question exigerait deux connaissances préliminaires qu'on ne pourrait acquérir que très difficilement. Il faudrait savoir, d'une part, quelle est la profondeur de l'atterrissement, et dans quel endroit commence le sol primitif, et de l'autre avoir la mesure de l'accroissement. Des calculs exagérés l'avaient porté à quinze pouces par siècles; mais l'opinion qui paraît la mieux fondée le réduit à cent vingt-six millimètres.

NOUVELLES.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que l'allocation de 150,000 fr., demandée par M. le ministre de l'instruction publique pour la publication des documents relatifs à l'histoire de France, a été accordée hier par la chambre des députés.

— Nous voyons avec plaisir les progrès que fait l'instruction primaire dans le département de l'Eure : les instituteurs ont établi des cours périodiques qui tendent à propager les meilleures méthodes. Ceux du canton de Vernac on fait davantage encore, ils ont établi une bibliothèque normale, composée de livres élémentaires qui serviront gratuitement, non seulement aux membres de l'association, mais encore à toutes les personnes qui voudront s'instruire. Il serait à désirer que cet utile exemple fût suivi généralement.

— L'athénée de Marseille qui avait fourni il y a quelques années à M. J. Ampère la première occasion de produire en public sont talent de professeur érudit et éloquent, a eu cette année pour représentant et pour organe de la littérature moderne un jeune poète dont le nom a été jusqu'ici moins connu que l'œuvre. M. Brizeux, auteur du charmant poème de *Marie*, vient de terminer à l'athénée de Marseille une série de leçons sur la littérature et la poésie contemporaines.

— On écrit de Valenciennes le 3 mai : Nos beaux tableaux de Rubens viennent de l'échapper belle! Avant hier, un peu après midi, les personnes revenant à l'église St-Géry, après un enterrement, furent saisis par une forte odeur de brûlé, et virent le chœur tout rempli de fumée. On s'aperçut de suite que les rideaux qui entourent le tabernacle du maître-autel étaient embrasés. Il paraît que la main tremblante du suisse chargé d'éteindre les cierges après le service funèbre avait laissé tomber un lumignon enflammé dans les plis des rideaux. Les tableaux de Rubens n'ont été que chauffés et un peu plus enfumés qu'ils ne l'étaient déjà, ce qui rendra seulement leur restauration plus nécessaire que jamais.

— Le cardinal Camerlengo vient de charger une commission composée de six membres, et présidée par M. Clément-Folchi, directeur de la société archéologique de Rome, de surveiller les travaux qu'il fait opérer actuellement aux frais du saint siège sur le mont Catillo, dans le dessein de déblayer complètement le temple de Vesta : d'importantes découvertes ne pourront manquer d'être le résultat de cette mesure.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 15 MAI 1834. N° 56.

ACTES OFFICIELS.

DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE

SCIENCES.

BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

SUITE ET FIN DE LA DISCUSSION DU BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La chambre a voté samedi le budget de l'instruction publique : dans toute la discussion son esprit éclairé ne s'est point démenti. Elle a voulu que l'enseignement prît rang au nombre des dépenses urgentes, indispensables. On voit ce qu'il y a d'heureux dans ce point de départ, de fécond dans ce principe qui lie tout l'avenir. C'est à grand'peine que quelques timides velléités de parcimonie ont pu se faire jour au milieu de cette éclatante manifestation de libéralité. Les plaidoyers en faveur des contribuables n'ont reçu qu'un froid accueil parce qu'ils portaient à faux : il faut être bien en arrière de toute idée de progrès pour venir condamner aujourd'hui, comme un mauvais emploi des deniers de l'état, les encouragements accordés à l'éducation nationale.

Jamais victoire ne fut plus complète et plus honorable que celle de M. le ministre de l'instruction publique : les partis se sont inclinés devant sa haute intelligence et sa puissante activité. L'opposition lui a rendu justice de bonne grâce et de bonne foi : elle a un instant oublié l'homme politique pour louer l'administrateur. En présence des beaux résultats obtenus en si peu de temps par la tenacité de son zèle, toute récrimination amère s'est prudemment condamnée au silence. La chambre a fait plus qu'augmenter les crédits du ministre ; elle a doublé son autorité morale ; elle a formulé en votes d'argent sa confiance et son estime : l'une et l'autre seront justifiées. De pareils éléments de progrès ne seront point vains et stériles entre les mains de M. Guizot : il s'en servira, nous en avons la certitude, pour affermir les bases chancelantes et toutes neuves encore de l'enseignement primaire, et pour étendre à l'instruction secondaire le mouvement de régénération intellectuelle commencé sous ses auspices. Si le suffrage décerné du haut de la tribune est une récompense, il engage aussi la responsabilité de celui qui le reçoit, il lui impose des obligations nouvelles. Nos représentants ne sont sortis de leurs sévères habitudes d'économie que parce qu'ils espèrent des réformes importantes, réformes qui doivent être précédées d'essais et de travaux préparatoires. Ils savent que l'administration ne pourra arriver à un projet de loi efficace que par des enquêtes journalières, que par une investigation sagace et persévérante de tous les besoins. C'est, sans aucun doute, par ces préludes nécessaires de toute bonne législation que sera rempli l'intervalle qui va s'écouler entre les deux sessions.

Les rapports des inspecteurs généraux des études et des inspecteurs d'académie qui ont dû recevoir cette année des instructions spéciales, fourniront une masse de documents nouveaux et précieux. Le ministre qui ne sera point saisi chaque jour par des préoccupations politiques, pourra étudier plus sérieusement les difficultés de détail qui viennent arrêter sans cesse la confection des lois. Si les colléges communaux n'ont reçu de la législature actuelle aucun soulagement, il faut espérer qu'ils trouveront dans des mesures mieux combinées en leur faveur une compensation aux funestes retards dont depuis long-temps ils souffrent. Plus que jamais on doit songer à mettre en harmonie les progrès de l'instruction secondaire avec ceux de l'instruction primaire dont l'avenir est maintenant assuré par la création d'inspecteurs spéciaux. Il serait dangereux que le premier de ces enseignements fût dépassé par le second, et que la classe de la société qui s'élève dans les écoles fût plus avancée que celle qui sort de nos colléges. Ce résultat, que nous croyons malheureux, ne serait pas impossible, si l'on ne communiquait pas à ces deux sortes d'établissements la même impulsion, si l'on réservait pour les uns, sans s'inquiéter des autres, la puissance de ses ressources et l'énergie de ses moyens.

La chambre a largement doté l'instruction supérieure. Elle n'a point voulu, sur la demande de la commission, ajourner la création de chaires de droit constitutionnel. Le ministre a fort nettement déterminé la nature de ce nouvel enseignement. On enseignera dans ces chaires, non ce droit fictif éclos un beau matin dans de vaporeuses imaginations, mais le texte même de la charte, le droit réel, le droit qui nous atteint et nous saisit, le droit que l'on devrait être honteux d'ignorer lorsqu'on prétend exercer un pouvoir politique.

Le vote de l'allocation de 120,000 fr. assure la publication des documents enfouis dans les archives de différents ministères. Ainsi nous pourrons réunir, avant qu'ils disparaissent, les fragments épars de l'histoire nationale. Le passé, si peu connu, si mal apprécié, va s'éclairer d'un nouveau jour, et prendre peut-être un nouvel aspect, une physionomie nouvelle. Nous aurons le mot de toutes ces énigmes, le sens exact de tous ces grands événements politiques qui ont remué si violemment les destinées de la France et de l'Europe. A des époques où il n'y avait ni tribune, ni presse, ni publicité, l'histoire tout entière se réfugiait dans les révélations de la police et dans les confidences de la diplomatie : sources mystérieuses dont tous les gouvernements qui ont passé sur la France ont soigneusement écarté le public. Les mêmes motifs de clandestinité n'existent plus aujourd'hui. Le gouvernement peut diriger l'exploitation de ces mines fécondes sans craindre une explosion de lumière.

Ce n'est pas nous, Dieu merci! qui nous plaindrons des encouragements accordés aux sciences historiques ; nous n'imiterons pas l'austère puritanisme de M. Garnier-Pagès qui voit dans le secours demandé par le ministre un habile système de corruption, un complot adroit formé contre le patriotisme et les convictions de la jeunesse. M. Mauguin a relevé avec esprit cette étrange imputation. Il n'a point pensé avec son honorable collègue que les travaux historiques avaient été conçus dans le but machiavélique d'amortir une partie de la presse. Engagés peu avant dans les mystères de la politique, nous avions eu jusqu'ici la bonhomie de croire que l'étude de l'histoire donnait aux idées de ceux qui s'y livrent de l'étendue et de l'élévation : nous n'avions jamais imaginé qu'en cherchant dans le passé l'explication du présent on courût le risque d'altérer son libéralisme.

Quelques orateurs s'étaient plaints avec amertume de ce que le ministère ne savait point employer les talents et l'activité d'un grand nombre de jeunes gens qui s'épuisent dans de vaines agitations : pour ces facultés involontairement oisives, M. Guizot trouve un travail sérieux, utile, national ; et voilà qu'au nom de ces mêmes jeunes gens, fatigués de leur inaction, on repousse, je ne sais sous quel prétexte démagogique, le système d'études le plus propre à développer l'intelligence, je dirai même à favoriser le progrès politique. Il est assez probable que M. Garnier-Pagès n'a exprimé, dans cette circonstance, que ses préventions et ses répugnances personnelles, à moins qu'il ne soit le complaisant organe de cette partie de la jeunesse dont l'indolente médiocrité préfère à toute espèce de travail les longs loisirs de l'estaminet.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e semestre. — 4e article.

De la Production (12e partie).

De l'exploitation libre. — Des trois formes distinctes de l'exploitation libre : le faire valoir ; le métayage ; le fermage. — Le faire valoir. — Caractères saillants, résultats généraux de cette forme d'exploitation. — Le métayage. — Pourquoi et comment s'établit ce système d'exploitation. — Formes diverses du métayage. — Ses résultats économiques. — Conclusion. — Résumé.

A la fin de notre dernier article nous étions arrivés à l'exploitation rurale libre. L'exploitation libre, avons-nous dit, n'admet, en dernier résultat, que trois formes, qui chacune peuvent se modifier plus ou moins, mais trois formes distinctes : le *faire valoir*, le *métayage*, le *fermage*. C'est donc de l'exploitation rurale libre et de ses trois formes que nous allons nous occuper aujourd'hui.

Le *faire valoir* d'une petite propriété n'est autre chose que l'exploitation patriarcale. Faire valoir s'applique donc à la culture en grand, à la grande propriété. Quand le travail du propriétaire, de sa famille et de ses domestiques ne suffit plus à l'exploitation de son domaine, il est obligé de recourir à une classe distincte de travailleurs, à des ouvriers de la terre, à des journaliers. Dans cet état de choses, il y a le propriétaire qui est à la fois propriétaire, capitaliste et travailleur intellectuel, c'est-à-dire entrepreneur des travaux de son exploitation, puis des travailleurs, des ouvriers qui s'associent à ce propriétaire-capitaliste-entrepreneur, et qui lui louent leur travail, d'après une certaine convention, pour un certain s-

laire. Supposons que le capital placé entre les mains du propriétaire soit réellement suffisant à l'exploitation et à l'amélioration de sa terre, à toutes les exigences d'une bonne agriculture ; supposons en second lieu que la capacité du propriétaire en tant qu'entrepreneur soit réelle, qu'il possède les connaissances et l'expérience requises pour faire un bon entrepreneur, si ces deux conditions se vérifient, mais uniquement si elles se vérifient, la société est désintéressée relativement à cette forme d'exploitation. Elle n'y perdra rien ; elle pourra même y gagner, car le propriétaire, réunissant les qualités de propriétaire et de travailleur intellectuel, laissera libre un homme qui aurait donné son travail intellectuel à cette exploitation, et qui pourra appliquer ses connaissances et ce travail à d'autres exploitations. La société y gagnera certainement sous le rapport moral et sous le rapport politique : plus sera grand le nombre des propriétaires vivant sur leurs terres, moins il y aura d'ambitions sur la place publique ; et ces propriétaires deviendront dans leurs villages des foyers de lumière et de civilisation, des exemples vivants de capacité, d'instruction et de moralité : voilà, a dit M. Rossi, le beau côté de la question.

Malheureusement, en fait, quand on jette les yeux autour de soi, on reconnait que ce sont là des *châteaux en Espagne*, des rêves, des illusions. Pour être utile, cette forme, avons-nous dit, exige deux conditions. Or, si on laisse de côté les peintures idéales, si on en vient à l'observation attentive des faits, il faut se demander si ces deux conditions sont souvent remplies. A cette question la réponse n'est pas douteuse. Évidemment ces deux conditions nécessaires sont rarement remplies. Ou le propriétaire-capitaliste qui *fait valoir* est un campagnard qui n'a reçu d'autre éducation que celle de la vie domestique chez son père, qui était un campagnard comme lui ; il sera, à la vérité, mieux logé, mieux vêtu que celui qui lui louera son travail au jour ou à l'année ; mais quant à la capacité intellectuelle il est parfaitement son égal : aussi la plupart des paysans qui n'ont pas reçu d'autre éducation, fanatiques de la routine, deviennent-ils *des nids à préjugés*, et ne s'élèvent-ils jamais assez au-dessus de la classe des simples cultivateurs pour qu'on puisse attendre d'eux des perfectionnements agricoles et des améliorations réelles dans leurs vastes domaines. Ou bien encore, les fils de ces campagnards, propriétaires-capitalistes faisant valoir, ont reçu dans les villes une éducation libérale, et possèdent des connaissances étendues et variées. Mais, dans ce cas, sont-ils nombreux ceux qui, ayant reçu cette éducation, qui possédant ces connaissances, qui ayant *goûté* pour ainsi dire de la vie des capitales ou des grandes villes, consentent ensuite à s'enfermer dans une ferme isolée, au milieu des champs, et à soumettre leur esprit au travail monotone d'une surveillance agricole nécessairement et essentiellement ennuyeuse ? Ceux qui consentent à dépenser ainsi leur jeunesse et leur instruction s'impatientent trop tôt, trop facilement d'avoir à lutter avec des obstacles et des faits matériels, ils se jettent dans des innovations irréfléchies, et voient souvent de brillantes fortunes s'évanouir sous forme d'expériences agricoles. Enfin il arrive que le propriétaire n'étant pas, comme le fermier, obligé de rendre à la fin de l'année un compte exact et détaillé de son administration, s'embarrasse peu, pourvu que ses revenus suffisent à ses dépenses, des améliorations dont sa terre est susceptible, et laisse ses propriétés *stationnaires* : partout ces faits sont confirmés par l'observation et par l'expérience.

Ainsi donc cette première forme de l'exploitation rurale libre n'est au fond qu'une forme exceptionnelle, et qui, là où elle existe, ne produit, ainsi que nous venons de le montrer, aucun des bons résultats qu'on serait en droit de lui demander, et qu'elle pourrait donner si les deux conditions qu'elle exige avaient été ou étaient remplies. Nous passons à la deuxième forme, au métayage.

Exploiter par métayers, c'est diviser la terre en fermes d'une dimension, d'une étendue médiocre, telles qu'elles puissent être exploitées par une famille, aidée quelquefois d'ouvriers ou de domestiques. Le propriétaire livre sa ferme avec les instruments nécessaires pour l'exploitation ; une famille s'établit sur cette terre, et l'exploite ; puis, on partage le produit brut : c'est là une forme d'exploitation essentiellement romaine. Les *partuarii* dont parle Caton l'Ancien étaient des métayers. Quand, plus tard, l'exploitation servile se développa librement sur toute la surface de l'empire, les métayers disparurent : on les retrouve enfin sous le règne de Trajan (Lettre de Pline le Jeune à son ami Paulin). Les Barbares, envahissant le monde romain, y trouvèrent établie cette forme d'exploitation rurale (le métayage), qui s'étendit encore dans nos pays lors de la disparition complète du servage. Aussi, considéré sous ce point de vue, c'est-à-dire comme moyen de sortir du servage, le métayage est un grand progrès dans la marche des sociétés européennes. Il existe encore en France dans la Franche-Comté, la Bourgogne, le Bourbonnais, le Berry, le Poitou, la Vendée ; en Espagne, dans l'Aragon et la Catalogne ; en Italie, dans la Ligurie, la Toscane, le duché de Modène et les Légations ; enfin, dans d'autres pays de race slave. C'est donc, comme on le voit, une forme qui aujourd'hui encore occupe une assez vaste étendue de territoire en Europe pour mériter toute l'attention des économistes.

[illegible], pourquoi et comment ce système s'est-il établi ? Nous venons de le dire. Le nombre des propriétaires qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas exploiter eux-mêmes leurs domaines doit être et est nécessairement très grand ; à plus forte raison il devait l'être dans le monde romain et pendant tout le moyen âge. Ces propriétaires, ne pouvant pas trouver des fermiers solvables, responsables et offrant des garanties suffisantes pour toute la confiance qu'il eût fallu leur accorder, firent tous ce qu'avait fait Pline le jeune ; ils donnèrent à un cultivateur qui s'appelait métayer une certaine étendue de terrain et les instruments nécessaires pour l'exploiter ; puis ils partagèrent avec lui le produit brut. Ainsi, dans des circonstances données, le métayage fut une nécessité, et il ne s'établit, soit du temps de Pline, soit à la chute de la féodalité, que parce qu'on ne put pas trouver de fermiers, parce que le fermage était alors comme impossible. En effet, il faut que le fermier paie la rente, que l'année soit bonne ou soit mauvaise ; tandis que dans le système du métayage le propriétaire court les mêmes chances que le cultivateur.

Les formes du métayage sont très variées ; aussi certains écrivains, ne s'occupant que de l'une de ces formes, ont ils loué ou décrié outre mesure ce système d'exploitation. Dans la plupart des pays le métayer a la moitié du produit brut ; dans d'autres il n'a que le tiers. Il est vrai d'ajouter que dans plus d'un pays où le partage se fait par moitié le propriétaire s'est réservé un certain droit sur des denrées privilégiées, ou qu'il s'adjuge annuellement la récolte totale de telle ou telle denrée à tel ou tel prix. Quelquefois le métayer ne paie pas l'impôt foncier, mais le plus souvent alors il paie au propriétaire un loyer pour la maison qu'il habite. Il peut arriver aussi que le métayer soit capitaliste, c'est-à-dire que le cheptel lui appartienne ; mais ordinairement il ne possède pas de capitaux.

Ainsi c'est une erreur de croire que la forme du métayage soit une forme unique et exclusive : voyons maintenant quels sont ses résultats économiques.

Il est difficile d'indiquer avec précision et sûreté les résultats généraux de l'exploitation agricole par métayers. En effet, nous venons de le montrer en quelques mots, les formes du métayage sont variées et multiples ; or cette variété, cette multiplicité de formes influent singulièrement sur les résultats obtenus dans les divers pays par ce mode d'exploitation. Que si l'on veut rechercher quels ont été ces résultats sur la richesse générale du pays, on se trouve immédiatement en présence de faits, en apparence du moins, divers. Ainsi, par exemple, l'exploitation par métayers est très ancienne en Toscane (elle remonte au temps de l'empire romain) ; elle est très ancienne aussi sur le territoire ligurien, et chacun sait à quel degré de richesse et de prospérité s'étaient élevées la république florentine et la république de Gênes. D'un autre côté il est tel pays où s'est établi depuis longues années le système de la culture à moitié fruit, dont la prospérité et la richesse n'ont jamais atteint une hauteur remarquable, et sont au contraire restées constamment dans un état stationnaire. Ce sont là des faits qui ont fourni tour à tour des armes aux écrivains qui ont proclamé le système du métayage comme un système de progrès social, et à ceux qui ont soutenu que, loin de le favoriser, il paralysait le développement de la production et de l'industrie.

Que si on veut examiner le métayage sous le rapport de l'état de la condition des métayers, on est frappé de la même opposition apparente du moins entre des faits divers. Ainsi, quoiqu'on ait exagéré un peu par des peintures qui ressemblent à de la poésie plus qu'à de la science, il est incontestable que les métayers de la Toscane et du Bolonais jouissent d'un assez grand bien-être et d'une certaine supériorité sur la classe des ouvriers et des journaliers de la terre ; mais d'un autre côté il est incontestable aussi que les populations d'autres pays soumis au métayage, soit en Italie, soit en France, ne sont pas des populations rurales, prospères, aisées et intelligentes.

Enfin, si on veut rechercher quels sont les résultats de ce système, abstraction faite des personnes et même de la richesse générale, seulement sous le rapport de la production agricole proprement dite, de l'état de l'agriculture, on s'égare encore dans les mêmes contradictions. En Toscane, dans le Bolonais, l'agriculture est très intelligente, très avancée ; en Suisse elle n'est pas arriérée : en France, au contraire, dans le Bourbonnais, on dit qu'elle est loin de donner tout ce qu'on serait en droit d'en attendre si ce pays était soumis à un système d'exploitation agricole plus actif et plus intelligent.

Ce n'est pas tout encore : lorsqu'on parle de produits il faudrait avoir les éléments nécessaires pour distinguer le produit net du produit brut. Si alors, cette distinction faite, on fixait son attention sur le produit net, il y aurait beaucoup à rabattre sur les résultats qu'on obtient par le système du métayage dans les pays où l'agriculture est dans un état qui semble prospère et productif. Mais ne l'oublions pas : dans cette première partie de la science, c'est essentiellement de la production que nous nous occupons, abstraction faite de ses résultats relativement aux personnes. C'est donc essentiellement le produit net que nous devons considérer ici. Or, sous ce point de vue, le résultat est en raison directe de la quantité du produit brut, et en raison inverse des frais nécessaires pour l'obtenir. Ainsi le résultat est meilleur dans un pays qui produit dix en employant quatre, que dans un pays qui produit douze en employant huit.

Nous ne devons donc pas nous étonner de rencontrer dans les livres des opinions tout-à-fait contradictoires sur le système de l'exploitation par métairies. En effet, si on ouvre les ouvrages qui s'en occupent, pour ne citer ici que trois noms, MM. de Tracy, de Sismondi et J.-B. Say, on est frappé tout d'abord de cette extrême divergence d'opinions sur une pareille matière ; mais en y réfléchissant bien on reconnait qu'elles sont toutes vraies, fondées et incontestables ; seulement MM. de Tracy, de Sismondi et J.-B. Say ont fixé leur attention exclusivement sur un pays donné et sur une forme donnée.

Que conclure de toutes ces observations et de cette opposition qui parait régner entre les économistes ? En fait, a dit M. Rossi, voici quels sont les résultats généraux de l'exploitation par métairies.

En thèse générale, l'exploitation à moitié fruit n'est guère favorable à la production agricole, n'est guère propre à obtenir le plus grand produit net possible : car les deux intérêts qui se trouvent en présence dans cette forme d'exploitation, l'intérêt du propriétaire d'un côté, celui du cultivateur de l'autre, par leur nature, parviennent difficilement à se concilier, à se combiner d'une manière telle que la terre reçoive tout le capital dont elle aurait besoin pour que l'exploitation fût aussi productive qu'elle pourrait l'être. Comme il n'y a pas d'intermédiaire entre le propriétaire et le métayer, le capital devrait venir sur la terre, apporté soit par l'un soit par l'autre, soit par tous deux ensemble : mais en fait le cultivateur, si nous en exceptons le métayer du Bolonais, qui est propriétaire du cheptel, n'a pas de capitaux, et il ne retire pas de la moitié des fruits qui lui appartient de quoi alimenter lui, sa famille et ses domestiques, s'il en a, et de quoi faire en outre des économies qui deviendraient des capitaux. Le propriétaire est-il capitaliste ? Dans ce cas, sera-t-il porté à faire des avances extraordinaires comme le terrain l'exige ? Mais pour améliorer une terre il faut souvent de longues années. Le capital appliqué cette année ne donne souvent aucun résultat l'été prochain. Comment alors concilier les deux intérêts, quand la quote-part de chacun est fixée invariablement ? Comment persuader au métayer, si le propriétaire a fait quelques avances, ou au propriétaire, si c'est le métayer qui a fait ces avances, que les parts ne doivent plus être égales, que l'un doit retirer plus et l'autre moins ?

Ainsi, d'une part, dans ce système il y a peu de capitaux employés à l'amélioration des terres, et de l'autre la puissance intellectuelle, le pouvoir scientifique ne s'applique que dans une faible mesure. Quelle est des deux parties intéressées la plus éclairée ? Selon toute probabilité, c'est le propriétaire. Or il ne se mêle pas de la culture, et le métayer est ordinairement un paysan qui est l'esclave-né de la routine. Cependant nous devons reconnaître que ces inconvénients peuvent être et ont été réellement atténués plus ou moins dans quelques pays par les circonstances locales. Il y a des pays où la forme de l'agriculture est nécessairement donnée et déterminée par les localités. Il faut tenir compte aussi de l'état de culture générale des esprits, de la forme des gouvernements ; circonstances qui font que les rapports entre le propriétaire et le métayer sont faciles, qu'alors une certaine intelligence s'établit entre eux et que des améliorations même importantes deviennent possibles. Il est également vrai que dans ces pays exceptionnels le système des métairies a contribué pour beaucoup au bien-être de la population rurale ; car en Toscane et en Suisse, par exemple, le métayer se trouve au fond dans les conditions de l'exploitation patriarcale.

Mais si, au lieu de borner ses observations à ces faits particuliers à tel ou tel

pays, et qui résultent de circonstances locales plus que de circonstances générales, on veut parler en thèse générale, il faut reconnaître que le système des métairies tend à rendre à la fois et la richesse agricole et le développement des esprits stationnaires. De plus, ce n'est pas un système qui se prête facilement à un grand mouvement social en fait de production; qui permette et favorise l'accumulation des capitaux; qui améliore l'état et la condition des populations rurales. Si quelques pays soumis au système de l'exploitation par métayers se sont élevés à un assez haut degré de puissance et de prospérité, nous avons déjà cité Gênes et Florence, ce ne fut pas parce que dans ces pays l'exploitation par métairies était la forme d'exploitation dominante, mais bien malgré ce système d'exploitation.

Je me résume, a dit M. Rossi : dans une période sociale donnée, quand le servage tombe, quand le pouvoir scientifique est encore dans l'enfance, quand les capitaux n'abondent point, le système d'exploitation rurale par métairies est, je le reconnais, une sorte de nécessité, c'est un fait social qui marque une grande transition de la liberté du travail pauvre de capitaux à la liberté du travail riche en capitaux, comme le servage de la glèbe a été une nécessité, a marqué une grande transition de l'esclavage à la liberté du travailleur. Mais dès que le métayage n'est plus une nécessité, un fait transitoire, alors je crois qu'il ne subsiste plus que par forme exceptionnelle, due à des circonstances locales et nullement comme fait général. En effet, il y a moins de métayers aujourd'hui qu'il y a deux siècles, leur nombre décroît et tend à décroître chaque jour, à mesure que se développe et s'accroît la richesse générale. Le métayage est, comme sont en général tous les systèmes qui ne sont que des systèmes de transition, un système de routine, un système rétrograde; cependant, nous devons le reconnaître, il a été un progrès. La tendance générale des sociétés progressives en fait d'exploitation rurale libre aboutit donc en dernier résultat à ces deux formes : ou à l'exploitation directe par le maître, *le faire valoir*, dont nous avons parlé au commencement de cet article, ou à l'exploitation par fermiers dont il nous reste à parler.

L'exploitation par fermiers est aussi un fait général qui peut donner lieu et qui a en effet donné lieu à plus d'une équivoque. Car ses formes sont variées, multiples, diverses comme les formes de l'exploitation par métayers. Il importe donc, avant de chercher les caractères des formes particulières de l'exploitation par fermiers, de bien savoir d'abord ce qu'est la forme générale.

Dans notre prochain article nous traiterons de l'exploitation par fermiers, ou du fermage.

COURS D'HISTOIRE ET DE MORALE. — M. LETRONNE, PROFESSEUR.

Egypte. — Variations successives du Delta.

Dans le compte rendu inséré dans le dernier numéro nous n'avons pas insisté sur un point important qui a amené M. Letronne à des résultats aussi neufs que certains. Pour permettre à nos lecteurs de les apprécier, nous devons reprendre l'exposé des argumens dont s'appuie l'opinion que le professeur combat.

La partie de l'Égypte qui a provoqué l'examen le plus étendu est le Delta que forment les diverses branches du Nil. Cet espace était autrefois un golfe que les atterrissements du Nil ont comblé peu à peu. Mais vers quelle époque le Delta est-il devenu une terre habitable? Quels changements a-t-il éprouvés? Cette question, d'une haute importance dans l'histoire de l'Egypte, a donné lieu à une grave discussion.

Plusieurs géologues ont pensé que ce delta devait être très récent et ces atterrissements très rapides. Ils appuyaient leur opinion de plusieurs raisons géologiques et historiques dont nous allons apprécier la valeur. De l'accroissement rapide des Delta des autres fleuves, du Pô, du Gange, ils ont conclu la rapidité de l'accroissement du delta du Nil, sans considérer que ce dernier fleuve recevait, comme nous l'avons remarqué, sa dernière grande rivière à quatre cents lieues de son embouchure, et que par ses inondations régulières il jetait sur ces rives la plus grande partie de son limon. Ainsi les atterrisements du Nil doivent être beaucoup plus lents que ceux des autres fleuves.

L'histoire vient-elle confirmer cette proposition? C'est ce que nous allons examiner. L'opinion contraire avait cru s'étayer sur plusieurs arguments historiques tirés les uns de la position de quelques villes, les autres de la forme du Delta dans la carte de Ptolémée, et d'un passage d'Homère.

Dans Joinville et les autres historiens occidentaux des croisades, la ville de Damiette est décrite comme un port de mer, tandis qu'elle est maintenant éloignée de la mer d'environ trois lieues. M. Cuvier avait conclu que depuis cette époque le Delta avait cru de tout cet espace de terrain. Mais il résulte des historiens arabes, et notamment d'Ed-Rizi, qu'un émir fit raser la ville de Damiette et la rebâtit à trois lieues de la mer (Extraits des historiens arabes, par M. Reynaud, dans la Bibliothèque des croisades). La position de la ville de Rosette a donné lieu à une semblable discussion, qui a eu des résultats analogues.

Dans la carte de Ptolémée, le Delta présente à la mer un rivage en ligne droite, au lieu de s'arrondir comme maintenant; on en avait conclu que les atterrissements du Nil avaient augmenté ce pays de tout le terrain qui forme cette courbure. Mais l'examen le plus superficiel de la carte de Ptolémée démontre abondamment que, fondée sur un système astronomique, et non sur des observations géographiques, elle est pleine d'inexactitudes les plus grossières. C'est ainsi qu'au lieu de faire dériver le Nil de près de quatre degrés, elle en trace le cours en ligne droite. L'erreur est d'autant plus évidente, que ce terrain, qui aurait été formé par les atterrissements postérieurs du Nil, contient plusieurs villes qui existaient du temps de Ptolémée.

A ces arguments se joint le passage d'Homère que nous avons cité.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ÉTAT DES ÉCOLES PRIMAIRES DE PARIS.

La loi sur l'instruction primaire règle les conditions de l'examen à la suite duquel on confère le brevet de capacité indispensable pour diriger une école. Cet examen a lieu en ce moment à Paris dans une des salles de la Sorbonne. Nous l'avons suivi et nous pouvons assurer que les examinateurs y mettent une excessive indulgence : cependant très peu de candidats sont reçus, parce qu'ils se présentent devant la commission sans avoir étudié les matières de l'examen. Tout l'avenir des écoles résultera du bon choix des instituteurs; et les examinateurs seraient bien coupables d'accorder des brevets de capacité à des hommes qui ne les méritent pas, sous le prétexte qu'ils travailleront ensuite pour acquérir ce qui leur manque. C'est dans l'intérêt des instituteurs eux-mêmes que nous recommandons aux membres des commissions d'examen une juste sévérité. Toutes les sources d'instruction coulent aujourd'hui avec une telle abondance, que le candidat qui n'y puisera pas n'aura vraiment à en accuser qu'une coupable négligence!

Des examens sévères et des inspections fréquentes sont les seuls moyens de ramener l'ordre et la régularité dans l'administration des écoles primaires.

Paris, la cité aux abus, réclame surtout une surveillance active et éclairée.

Depuis la révolution de 1830, on peut assurer que plus de 150 écoles non autorisées se sont ouvertes dans les divers quartiers de Paris. C'est un abus bien dangereux que nous signalons à l'autorité judiciaire, au conseil royal et à M. le ministre de l'instruction publique. Quelles garanties d'instruction et de moralité peuvent offrir aux familles des hommes qui n'ont pas le courage de se présenter à un examen où l'on interroge sur la lecture, l'écriture, les *éléments* de la grammaire française, les *éléments* du calcul, le système légal des poids et mesures et les *premières notions* de géographie et d'histoire?

Plusieurs causes ont concouru malheureusement à augmenter le désordre à Paris. Depuis long-temps les journaux d'une certaine couleur annonçaient que le droit d'enseigner allait être dégagé de toute formalité, que la liberté d'enseignement serait illimitée; les comités d'instruction primaire, sachant qu'ils allaient être remplacés, ne montraient plus le même zèle. Alors des gens sans aveu, sans autorisation, ouvrirent des écoles et attirèrent les enfants par des promesses mensongères, par l'amorce fastueuse de nouveaux procédés, de nouvelles méthodes : on a vu de ces hommes éhontés distribuant leurs prospectus eux-mêmes; se plaçant le matin et le soir sur le passage des enfants qui se rendaient à leurs écoles pour les engager à quitter leurs anciens maîtres; s'introduisant avec impudeur dans les familles pour mendier des élèves qu'ils recevaient à tous prix. Avec de pareils moyens, et malgré l'incapacité la plus avérée, ces hommes tiennent publiquement boutique de désordre et de licence.

Mais grace à la décision de la chambre des députés qui vient d'adopter la création des inspecteurs d'écoles primaires, ces abus vont cesser promptement. On nous assure, et ce bruit semble venir de bonne source, que M. le ministre de l'instruction publique a désigné, pour l'inspection du département de la Seine, deux hommes connus par des travaux utiles sur l'enseignement primaire, et qui ne sont pas étrangers à la pratique. Ce choix serait une garantie de la prompte répression des désordres préjudiciables aux enfants et aux familles.

On ne s'étonnera pas que le ministre nomme deux inspecteurs pour le département de la Seine, si l'on réfléchit aux difficultés qui accompagneront leur travail. En province, il est impossible qu'une école clandestine s'ouvre dans l'étendue du département sans que l'inspecteur en soit informé par la clameur publique et par les autorités locales; il faudrait que l'inspecteur y mît de la mauvaise volonté, ou qu'il se fermât les oreilles à dessein, s'il ne connaissait pas et presque tout de suite les désordres qui arrivent dans l'école la plus éloignée de sa résidence.

Mais à Paris, quelle différence énorme! comment apprendre ce qui se passe dans un autre quartier, lorsqu'on ne sait pas même ce qui se passe dans sa maison? Comment surveiller et tant d'écoles mal tenues et tant d'écoles clandestines? Comment régulariser l'enseignement dans une ville, où la seule rue Saint-Denis, depuis le quai jusqu'à l'extrémité du faubourg, renferme à elle seule plus de trente écoles; dans une ville où l'on trouve des instituteurs éclairés et honorant leur état et des instituteurs d'une ignorance si grossière, qu'aucun village ne voudrait les supporter. Ici des salles vastes et un mobilier complet, et là des enfants entassés dans des salles hideuses de malpropreté; des classes au rez-de-chaussée, et d'autres à tous les étages d'une maison, même aux mansardes; 200 élèves réunis dans une école, et dans celle à côté 12 à 15 enfants! Il faudra tout voir, tout examiner fréquemment, et les écoles mutuelles, et les écoles simultanées et les asiles et les 400 écoles privées : la banlieue et les villages, qui sont comme des villes de province, exigent aussi une surveillance active, mais bien moins difficile qu'à Paris. Deux inspecteurs pour tant de besogne, ce ne sera pas trop, ce ne sera peut-être pas même assez! et nous croyons, nous qui connaissons ce genre de travail, que les deux inspecteurs désignés n'auront pas, comme dit un ancien jurisconsulte français, *Bénéfice simple à charge d'ames, mais rude et grosse besogne à parfaire.*

Nous appelons leur attention toute spéciale sur les écoles clandestines et sur les abus de tous genres qu'ils auront à réprimer dans les écoles du département de la Seine.

ÉCOLES RÉGIMENTAIRES.

A l'occasion du vote du budget de l'instruction publique, un honorable député, M. Prunelle, a demandé l'établissement dans chacun de nos régiments d'infanterie et de cavalerie, d'une école régimentaire analogue à celle qui existe dans le corps de l'artillerie. Nous appuyons de tous nos vœux la prise en considération de cette demande. Mais si l'on y donne suite, il est de toute nécessité que l'on s'occupe préalablement de quelques modifications dans le réglement sur le service intérieur des troupes; ce service, tel qu'il est réglé, ne permettant guère aux jeunes soldats de passer plus de deux ou trois heures par jour à l'école. Il faudrait de plus que les fonds qu'on alloue aux corps fussent de beaucoup plus considérables qu'ils ne le sont actuellement. Il faudrait aussi qu'on trouvât le moyen d'inspirer aux militaires en général le goût de l'étude, qui malheureusement leur manque d'autant plus, que le travail de l'école ne les dispense pas de se trouver à certains exercices inutiles que maintient l'esprit de routine. Enfin il faudrait que l'inspection des écoles régimentaires, qui maintenant est confiée aux inspecteurs généraux d'arme, déjà surchargés de travaux, le fût à des hommes plus spéciaux, plus en état de diriger les études vers un but utile, et de se rendre compte des progrès des élèves.

BONNE FOI D'UN JOURNAL LÉGITIMISTE.

Nous lisons dans Le *Courrier de Lyon* :

Le *Réparateur* a publié sur quelques troubles qui ont eu lieu au collége royal de Lyon, un récit plein d'inexactitude et d'exagération.

Nous présumions bien qu'on ne manquerait pas d'exagérer et d'exploiter un fait en lui même de peu d'importance. Il y a eu, il est vrai, dans deux quartiers du collége, un mouvement d'indiscipline, sans cause sérieuse comme sans objet. La présence du proviseur et du censeur a suffi pour le réprimer, et la remise de six élèves à leurs parens a fait justice de cette insubordination; mais s'il y a dans ce fait de la gravité pour le collége même, il ne saurait y en avoir pour le public, à moins que, par de fausses imputations dont le but est facile à deviner, on ne fasse intervenir en cette circonstance des *pistolets et des poignards!* on devrait savoir que si la jeunesse des écoles a pu s'oublier un moment, elle est incapable des sentiments qu'on veut lui supposer; et que celle du collége royal, en particulier, a montré, dans les journées funestes du 9 au 12 avril, une conduite aussi loyale que généreuse, et que c'est à elle que la ville doit peut-être la conservation de ce bâtiment et de la bibliothèque publique.

Voici maintenant la lettre qui a été adressée au rédacteur du *Réparateur* par le proviseur du collége.

Lyon, le 3 mai 1834.

Monsieur,

Le mouvement d'indiscipline qui a eu lieu au collége royal, le 28 avril, est loin d'avoir ce caractère de gravité et d'ensemble que votre correspondant lui suppose, je ne sais dans quel dessein.

Des élèves appartenant à deux dortoirs seulement, sur neuf, se sont levés dans l'intention de faire du tapage; ils ont bouleversé quelques lits, brisé il est vrai quelques chaises: mais où a-t-on pris qu'ils étaient armés de pistolets et de poignards, et qu'ils aient médité des actes d'hostilité? Libre à vous de plaisanter sur cette échauffourée qui n'a duré qu'une demi-heure, et que la présence des chefs a suffi pour comprimer immédiatement; mais la faculté d'exagération ne va pas, ce me semble, jusqu'à représenter armés et disposés comme des chouans, quelques jeunes étourdis qui ne se doutent guère du rôle que vous leur faites jouer. Des assertions de cette nature ne s'avancent pas à la légère; et elles sont dénuées de tout fondement.

Dans le numéro du 3 mai, qu'on me communique à l'instant, vous ne parlez plus de poignards, mais vous revenez sur la fable des coups de pistolet tirés contre la chaire d'un maître. Il n'est pas difficile de deviner le but de pareille imputation dont vous reconnaissez vous-même le ridicule. Mais ce qui a droit de me surprendre, c'est que vous vous permettiez d'affirmer que j'ai eu recours à ce que vous appelez des agents provocateurs. Une telle supposition est un outrage que je repousse avec indignation. Racontez, exagérez, si vous voulez, mais ne calomniez pas.

Je vous prie et vous requiers au besoin, monsieur, d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et d'agréer, etc.

Le proviseur du collége royal, A. Bedel.

DU PRÊT SUR NANTISSEMENT FAIT A LA LIBRAIRIE.

La chambre des députés doit s'occuper de nouveau de la question du prêt sur nantissement que le gouvernement a fait en 1830 à la librairie. Les propositions déjà présentées sur ce sujet ont été écartées jusqu'ici. Passera-t-on encore à l'ordre du jour? Vraisemblablement non, si la question est bien comprise. Pour la mettre à la portée de tout le monde, M. Arnaud, avocat à la cour royale, a fait distribuer à MM. les députés un petit écrit où il expose les faits d'une manière très nette. En voici le résumé:

Des 1,700,000 fr. qui furent accordés aux libraires et imprimeurs-lithographes, sur le fonds de 30 millions voté en 1830 pour venir au secours du commerce, il reste encore dû environ 1,200,000 fr., représentés par un nantissement en livres ou planches estimé à 3,400,000 fr.

Les engagemens souscrits au profit du trésor pour ces 1,200,000 fr. ne peuvent être acquittés en numéraire, et des poursuites contre les débiteurs, ainsi que toutes les voies légales dont le trésor pourrait user afin d'obtenir paiement, n'auraient d'autre résultat que de causer la ruine de la librairie et de toutes les branches d'industrie qui s'y rattachent. La crainte d'une pareille catastrophe paralyse depuis trois ans toutes les entreprises de ce commerce.

Pour obtenir leur libération et faire cesser cet état d'alarmes, les débiteurs offrent d'abandonner les 3,400,000 fr. de nantissement, à condition que les livres et planches dont il se compose seront distribués entre toutes les villes de France, soit pour compléter les bibliothèques publiques qui manquent de ces ouvrages, soit pour en fonder de nouvelles partout où le besoin s'en fait sentir.

La pauvreté des bibliothèques publiques qui existent, le besoin d'en créer de nouvelles dans 822 villes qui n'en ont pas, le peu d'instruction répandue en France, et la nécessité d'améliorer les mœurs, font un devoir d'accepter ce mode de paiement.

NOUVELLES.

Paris. — L'académie d'architecture a décerné le 9 de ce mois sur le compte-rendu d'un Odéon pour le chant et la déclamation, deux médailles: l'une à M. Auguste Thumeloup, élève de M. Guénepin, membre de l'institut, et l'autre à M. Duru, élève de Huyot, membre de l'institut. Le même jugement a décerné, *sur l'esquisse d'un phare à l'entrée d'un port*, une médaille à M. Auguste Thumeloup, élève de M. Guénepin, membre de l'Institut.

— Voici la liste des promotions qui ont eu lieu dans la Légion-d'Honneur à l'occasion de la dernière exposition de tableaux: *Officiers de la Légion-d'Honneur*: M. Paul Delaroche, peintre d'histoire. — M. Pradier, sculpteur. *Chevaliers*: M. Bellangé, peintre d'histoire. — M. Rémond, peintre de paysages. — M. Tanneur, peintre de marine. — M. Foyatier, sculpteur. — M. Chenavard, architecte. — M. Leisniers, graveur. — M. Dulrieu, homme de lettre, auteur d'*Artaxerce*, a été nommé par la même ordonnance membre de la Légion-d'Honneur.

— M. A. Delatour, précepteur de M. le duc de Montpensier, traducteur de *Silvio Pellico*, et auteur d'un recueil de poésies estimées, vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur.

— M. Arago commencera son cours élémentaire d'astronomie physique, dont le bureau des longitudes l'a chargé, le vendredi 16 de ce mois, à une heure, et le continuera les vendredis et mercredis suivans à la même heure. Les leçons seront faites dans la grande salle de l'Observatoire.

— M. Guizard, préfet de l'Aveyron, est nommé directeur des monuments publics.

Départements. — Quatre prix ont été décernés cette année par l'académie des jeux floraux: La violette, prix du poëme, a été obtenue par Mme la comtesse Dupont, de Paris, pour un poëme intitulé *Venise*.

— La société d'instruction élémentaire de Versailles vient de désigner les instituteurs du département qui ont mérité les huit primes proposées par elle il y a un an, pour provoquer l'ouverture des classes d'adultes sur différents points du département, dans le cours de l'hiver qui vient de s'écouler. Quarante-sept écoles ont été ouvertes.

— Il vient de s'élever à Perpignan une société philomatique, se proposant de répandre le goût des sciences dans le Roussillon et d'en étudier les produits. M. Ferrus a été élu président, M. Farines, vice-président, MM. Béguin et Fraisse aîné, secrétaires.

— Voici, pour les quatres dernières années, le mouvement du clergé:

ORDINATIONS.

	Prêtres.	Diacres.	Sous-diacres.	Prêtres empl., morts.
1830	2357	1853	1923	1212
1831	2197	1895	1854	1055
1832	2125	1702	1834	1262
1833	1933	1700	1694	1045

Le nombre des élèves dans les séminaires a été:

	Grands séminaires.	Ecoles secondaires.
1832	9507	13623
1833	8670	12910

Extérieur. — Nous annonçons avec regret que l'on a reçu la nouvelle de la mort de l'illustre voyageur Richard Lander, qui s'était distingué par ses découvertes dans l'intérieur de l'Afrique. Dans le commencement de janvier, il remontait le fleuve Nuun pour se livrer à des opérations commerciales avec les tribus riveraines, lorsque des naturels lui tirèrent plusieurs coups de fusil et le blessèrent grièvement. Il est mort à Fernando-Po le 6 février.

— On lit dans un journal anglais: Sir John Herschel est arrivé heureusement au Cap dans les premiers jours de janvier. Au départ du vaisseau, qui nous apporte cette nouvelle, il avait débarqué tous ses instruments et se préparait à élever un observatoire.

— Mistress Sommerville, qui vient de publier un ouvrage si remarquable sur la *connexion* des sciences physiques, a été élue dernièrement membre de la société littéraire et scientifique de Genève. C'est la première fois qu'un semblable honneur est accordé à une femme. Dans un de nos prochains numéros nous rendrons compte de son ouvrage qui a fait tant de bruit en Angleterre.

— On apprend que les documents que le roi de Suède, Gustave-Adolphe, emporta à Stockolm dans la guerre de 30 ans subsistent encore; on a l'espoir que ces documents si précieux pour les sciences et les recherches historiques seront rendus à leurs propriétaires légitimes.

— L'assemblée des naturalistes d'Allemagne aura lieu du 18 au 30 septembre, elle sera invitée à deux grandes fêtes, l'une *royale* donnée par le roi de Wurtemberg dans son château d'été, et l'autre *populaire*; cette dernière n'est que la fête agricole et industrielle qui a lieu, tous les ans, en Wurtemberg, et qui cette année est remise pour le milieu de septembre, et sera célébrée à Cannstadt, à une lieue de Stuttgard. Cette fête doit attirer plusieurs milliers de personnes et réunir des Allemands non-seulement de toutes les parties du Wurtemberg, mais encore des contrées voisines de Bavière, de Baden, de la Hesse, etc., dont les costumes divers contribueront à embellir cette assemblée extraordinaire. On sait que le congrès annuel des naturalistes d'Allemagne ne réunit jamais moins de mille à deux mille personnes.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 18 MAI 1834. N°. 57

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DU MOYEN AGE,

Par J.-P. CHARPENTIER (DE SAINT-PREST), *Professeur de rhétorique au collège royal de Saint-Louis* (1).

Deuxième et dernier article.

D'Abailard, en suivant la marche rapide de l'auteur (voir le premier article), j'arrive à saint Bernard : deux grands hommes auxquels il appartenait à notre siècle impartial, parce qu'il vit d'éclectisme, de restituer leur importance et dans l'histoire politique et dans l'histoire de l'esprit humain. « Abailard et saint Bernard, « dit, au début de son chapitre X, M. Charpentier, représentent dans « leur lutte opiniâtre les premiers essais de l'indépendance philo- « sophique contre l'unité religieuse. Abailard succomba, son heure « n'était pas venue. » Oui, l'amant d'Héloïse eut cela de commun avec tant d'autres grands hommes; il naquit trop tôt. Tel a été le malheur de Jérôme de Prague, de Jean Hus, de Savonarole, de Théophile, de Fénélon : pour qu'Abailard fût apprécié, compris, il a fallu plus de sept siècles : mais à peine une ou deux générations séparent Jérôme de Prague et Jean Hus de Luther, Savonarole de Calvin, Théophile de Voltaire, et Fénélon de Ganganelli.

M. Charpentier se montre vraiment historien dans la manière dont il présente saint Bernard au milieu de son siècle : après les belles pages qu'ont écrites, sur le père de l'église gallicane, Voltaire, Mehegan, M. Guizot, enfin le docte et onctueux abbé Guillon, il a trouvé moyen d'être neuf et vrai sur cette époque culminante du moyen âge. Où trouver en effet quelque chose de mieux que le passage qui suit ?

« La parole et la conviction, tels furent en tout temps, et au « moyen âge plus que jamais, les deux grands leviers de la société. « Dans l'église surtout, la parole c'était l'empire : c'est en enseignant « les nations qu'elle les avait conquises. Les cinq premiers siè- « cles du christianisme ne furent qu'une longue prédication. Quand « la parole a manqué à l'Eglise, la force s'est retirée d'elle. Voyez, du « quinzième au dix-septième siècle, Luther, Calvin prêcher seuls, « et ils triomphent; Bossuet paraît, et l'église a retrouvé sa puis- « sance et son unité. — Ainsi au douzième siècle saint Bernard la « relève de sa déchéance : sa parole fut un glaive qui la replaça sur « le trône de l'univers, et balança la violence de la féodalité. Cette « parole était d'autant plus puissante qu'elle était plus spontanée : « car ce lui fut avec Bossuet un autre trait de ressemblance. »

Le nom de saint Bernard appelle celui de Suger comme celui d'Abailard nous remémore les noms de Champeaux et de Pierre le Vénérable. M. Charpentier a su montrer le génie éminemment politique de Suger, cet autre rival de saint Bernard; mais j'aurais voulu qu'il nous dit quelque chose des écrits que nous a laissés le ministre de Louis VI et de Louis le Jeune.

Lieutenant de deux puissants monarques, cet homme, qui en politique était en avant de son siècle, s'exprime dans ses livres avec la simplicité d'un bon et fervent religieux. Il dédaigne de nous entretenir des grands intérêts temporels qu'il fut obligé d'administrer comme régent de France, et sa plume toute monacale décrit avec complaisance les réparations et les embellissements qu'il fit à son abbaye. En faut-il faire de Suger moindre estime ? Loin de là, admirons en lui cette hauteur du génie qui dans sa naïveté se méconnaissait elle-même : c'était bien là le grand homme du moyen âge. Suger vivait selon la règle du couvent. On ne trouve dans l'histoire qu'un ministre qui sous ce rapport puisse lui être comparé, c'est le cardinal Ximenès, l'ame des grandes et belles actions de la sage et bonne Isabelle de Castille. Il avait quelque chose de la simplicité de Suger.

Ce qui frappe surtout au moyen âge, c'est la tendance d'une partie du corps ecclésiastique vers les idées républicaines; un pareil trait ne pouvait échapper à la sagacité de M. Charpentier; et il fait les réflexions suivantes à l'occasion de l'ascendant que saint Bernard, simple moine, obtint sur Suger en tant que ministre. « Au moyen âge, l'Eglise était une vraie république; chaque mem- « bre du clergé était moins fort de sa force individuelle que de la « force générale : or toute cette force était concentrée dans saint « Bernard. Toujours il parle au nom de la chrétienté, dont le pape « est le chef et lui le dominateur; c'est en ce sens qu'il a pu écrire « à Innocent III, avec une vérité historique : *Je suis plus pape que « vous*. Saint Bernard comprenait si bien cette puissance de la « démocratie chrétienne, qu'il n'accepta aucune dignité ecclésias- « tique. Gènes veut le faire évêque : il refuse; il aimait mieux « cette position de tribun religieux, » rôle, ajouterai-je, qui quelques siècles plus tard porta malheur à Jean Hus et à Savonarole.

Mais de quelle nature pouvait être le tribunat de saint Bernard ? Exerçait-il une mission de liberté, celui qui proscrivait l'esprit d'examen chez Abailard ? Il n'y avait là que l'expression d'une démocratie inventée non point pour la société temporelle, mais par et pour l'Eglise; démocratie d'exception destinée à n'être qu'un instrument de pouvoir, à réagir sur le monde temporel, à le dominer en commençant par les rois et en descendant jusqu'aux derniers rangs de l'ordre social. C'est à peu près ainsi que la démocratie de huit à neuf mille Spartiates avait pesé pendant huit siècles sur soixante mille Laconiens ou Ilotes.

Vaincu dans les témérités d'Abailard, l'esprit d'examen ne périt pas cependant : il se perpétua dans les universités. Aidées des encouragements de la royauté, qui fut toujours populaire tant qu'elle eut la féodalité et la papauté à vaincre, les universités créèrent « une autorité de savoir et de piété qui pût balancer les décrets « de Rome et la science du clergé (ch. XI).... Philippe-Auguste ne « s'y trompa point. Ce n'est point à son amour seul pour les lettres « qu'il faut faire honneur des priviléges dont il combla l'université : « sa bienveillance était de la politique. Ainsi le premier caractère « de l'université fut un essai d'indépendance de l'esprit humain, « et son but une digue opposée aux envahissements des ultramon- « tains. »

Supériorité de savoir, indépendance intellectuelle et sociale, voilà ce qui valut à l'université de Paris son influence et ses priviléges. Sa prospérité s'affaiblit à la fin du quinzième siècle : son dernier acte politique fut la fidélité qu'elle montra à la dynastie et aux libertés gallicanes, lorsque de concert avec la cour de Rome la famille des Guise voulut les anéantir. Rome, après avoir, aux douzième et quatorzième siècles, combattu l'influence de l'université par les dominicains et les franciscains qui prêchaient en langue vulgaire, lui opposa les jésuites au quinzième siècle. La sorbonne d'ailleurs avait enlevé à l'université de Paris le sceptre de la théologie.

« Enfin, ajoute M. Charpentier, dont je ne fais ici qu'analyser les « idées et emprunter le plus souvent les expressions, l'université se « manqua à elle-même : elle avait dû sa puissance et sa gloire à la « supériorité de ses lumières : elle avait conduit le moyen âge, parce « qu'elle le devançait; en restant stationnaire elle abdique. Elle fut « remplacée par la philosophie du dix-huitième siècle. »

Le chapitre XII est consacré à la *scolastique* : dans un résumé rapide et substantiel, l'auteur nous rappelle la dispute si longue des *réalistes* et des *nominaux* : il nous montre cette philosophie conservant toujours en toutes ses nuances, en toutes ses hardiesses, un caractère commun, le caractère religieux, et s'agitant sans jamais le franchir dans le cercle de la foi. Quelques mots sur Gerson, que M. Charpentier compare à Pascal, auraient pu être la matière d'un long chapitre.

Toutefois la scolastique finit par ébranler la foi : Abailard n'eut-il pas pour élève Arnaud de Brescia ? Et s'il est vrai d'appliquer aux pontifes romains, en matière de foi et de religion, ce vers devenu axiome :

> Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes portes,

le schisme d'Occident favorisa plus que toute autre chose l'affranchissement des esprits. Dans les Pauliciens, dans les Vaudois, et dans une foule d'autres sectes, que l'auteur caractérise avec précision, il voit aussi un élément toujours actif de cet affranchissement des communes qui, comme toutes les libertés humaines, ne devait s'acheter que par des flots de sang. Mais la philosophie de M. Charpentier est trop haute pour être exclusive; il rend aussi justice aux services incontestables qu'ont rendus à l'intelligence ces ordres monastiques institués pour l'enchaîner par la cour de Rome. Toujours mêlés au peuple qu'ils instruisaient dans la langue vulgaire, ces prédicateurs « contribuèrent beaucoup à réveiller son intelligence.

(1) Un volume in-8°. Chez Maire-Nyon, quai Conti.

« assoupie, et à rendre le langage plus facile et plus simple : ce fut « un double progrès; progrès du langage et progrès de la pensée, « qui, captive jusque-là dans un idiome savant et mystérieux, s'en « échappait alors jeune et pleine d'avenir. » A la fin de ce chapitre l'auteur rappelle qu'une foule d'idées, que l'on croit appartenir à notre siècle de scepticisme et de peu de foi, sont des imaginations du moyen âge. « La liberté de la femme, son élévation au sacerdoce, « la communauté des biens, l'église française, la prédication de « l'ouvrier, tout cela, le moyen âge s'en est avisé avant nous. »

Après avoir exposé ce que furent la religion et la philosophie jusqu'au quinzième siècle exclusivement, l'auteur nous montre ce que furent les lettres et les sciences aux douzième et treizième siècles. Ici se place une analyse curieuse de cette littérature qui, renfermée dans le *trivium* et le *quadrivium*, comprenait sept facultés : Grammaire, rhétorique, dialectique, arithmétique, géométrie, musique et astronomie; assemblage bizarre qui se trouve groupé dans ce distique barbare comme la science à cette époque :

> *Gramm.* loquitur; *Dia.* vera docet; *Rhet.* verba colorat;
> *Mus.* canit, *Ar.* numerat; *Geo.* ponderat; *Ast.* colit astra.

Tout ce chapitre est rempli de détails curieux et instructifs. Dans l'embarras de choisir, j'arrive au chapitre XV où l'auteur expose l'influence intellectuelle des Arabes sur l'Europe. Dans les chapitres suivants, il rappelle la naissance des idiomes modernes; il les suit en leur formation; et entre à cet égard dans des détails philologiques qui indiquent des études spéciales et approfondies; la langue vulgaire, la langue romane née en France au dixième siècle, se partage en plusieurs dialectes, lesquels, au douzième, se réunissent en deux dialectes principaux, le roman wallon et le roman provençal. L'autre langue, le théostique ou tudesque, après avoir été sous les Mérovingiens, sous Charlemagne, la langue des rois, de la cour, de l'administration et de l'église, dans la Gaule comme dans la Germanie, devint exclusivement la langue de la Germanie, tandis que la langue romane, délaissée par le pouvoir et abandonnée aux gens de la campagne, devenait exclusivement la langue de la Gaule ou France occidentale. En deux phrases qui résument bien des pages d'histoire, M. Charpentier nous explique ce phénomène à la fois politique et philosophique. « Cette préférence des grands seigneurs, « dit-il, pour l'idiome allemand, préférence qui aurait dû ce sem« ble le faire triompher, lui fut fatale. Le latin rustique, dédaigné « par les conquérans, poussa au sein du peuple de plus profondes « racines. Les populations gallo-romaines s'y attachèrent comme à « un dernier vestige de nationalité. »

Borné par l'espace, je ne puis qu'indiquer le chapitre XIX, consacré à la littérature provençale. Rien de plus historique que la manière dont l'auteur expose les causes de sa décadence. Que ne peuvent pas, pour détruire jusqu'aux nationalités, l'encensoir, le sceptre et l'épée réunis dans des mains fanatiquement sacriléges? Les troubadours périrent autant sous le coup de la domination du nord que sous les fureurs de Montfort, et d'Izarn, poète dominicain, représentant de l'inquisition. « Le Midi, continue M. Charpentier, « ne trouva plus de chants, parce qu'il n'avait plus une patrie à lui, « une Provence avec sa vie riante, avec sa douce liberté, avec ses « fêtes, doux souvenir de la Grèce. »

Les deux chapitres qui suivent sont consacrés aux *romans* et aux *chroniques*. Veut-on avoir encore une idée de la manière dont l'auteur sait généraliser son sujet, qu'on lise les pages singulièrement piquantes, et les considérations inattendues par lesquelles il termine le premier de ces chapitres. Pour prouver cet axiome qui ressortait des entrailles mêmes de son sujet : que le roman depuis le temps de Charlemagne a été l'histoire la plus vraie de la société, il passe en revue tous les romans célèbres, depuis les merveilleuses et chevaleresques aventures du douzième siècle, jusqu'aux satires bouffonnes de Rabelais; depuis les facéties apprêtées de Cyrano et de Scarron, jusqu'aux sentimens guindés et majestueux de mademoiselle Scudéri. De là, après avoir nommé la tendre, naturelle et pure La Fayette; et Lesage qui nous désenchante le monde, et Marivaux qui le couvre de rouge et de paillettes, l'auteur arrive à Voltaire, si diaboliquement plaisant dans « *cette sèche et détestable observation de l'homme* » qui caractérise ses romans. Ce n'en était pas moins là l'esprit du siècle; et dans ses contes, Marmontel, avec sa sensibilité factice, était de son époque un peintre aussi fidèle que l'avait été quinze ans auparavant, dans leurs romans poliment orduriers, Voisenon que ne nomme pas M. Charpentier, et Crébillon fils dont il dit ingénieusement que les tableaux *accusent moins sa plume que son siècle*. Vient ensuite une appréciation juste et piquante des quatre écoles des romans modernes : *La nouvelle Héloïse*, *Paul et Virginie*, forment la première; M. de Chateaubriand, dans *Atala* et dans *René*, a créé la seconde, et personne n'a su l'imiter; la troisième école se glorifie de deux femmes qui furent également chères aux lettres et à leurs contemporains : mesdames de Stael et Cottin se disputent, avec des nuances différentes, la palme du roman passionné. Je sais bon gré à l'auteur de n'avoir pas nommé leur faible et haineuse émule madame de Genlis, qui heureusement ne fit jamais école. Walter Scott, voilà le créateur de la quatrième école; grace à lui le roman, purement historique au moyen âge, a repris son antique physionomie et, comme le dit M. Charpentier, « l'his« toire lui a demandé des secrets auxquels sa hauteur obligée ne lui « permettait pas de descendre. »

Le nom de Walter Scott est pour moi une transition toute naturelle aux *chroniques*, qui font le sujet d'un chapitre beaucoup trop court et où je cherche vainement une mention des *grandes Chroniques de Saint-Denis*.

Après avoir, dans les trois chapitres suivants, esquissé le tableau des littératures italienne, espagnole et anglaise au moyen âge; après avoir surtout heureusement apprécié Dante et Pétrarque, M. Charpentier jette un coup d'œil sur la littérature du Bas-Empire, puis il nous montre les Grecs, après la chute de Constantinople, apportant leurs écrivains, vrais palladium de leur gloire nationale, dans cette Italie où vingt-cinq siècles auparavant Enée avait importé ses pénates et quelques traditions de la civilisation asiatique. De nouvelles considérations sur la littérature romane, un aperçu général sur les *progrès du moyen âge* termine cet *essai*, et non pas le volume; car les dernières pages sont consacrées à des notes curieuses, qui ont le même défaut que l'ouvrage : si celui-ci est trop court, elles sont trop peu nombreuses. M. Charpentier paraît trop disposé à supposer à son lecteur les connaissances préliminaires que demande la facile intelligence d'un livre qui ne peut être de la part de son auteur que le résultat de longues et profondes études.

J'ai cité le plus que j'ai pu, j'ai fait connaître exactement et le plan et la contenu de cet *essai;* après cela ai-je besoin d'en louer et la forme et le fond? Il ne me reste plus qu'à dire à l'auteur : Hâtez-vous d'achever et de publier le grand ouvrage sur le moyen âge, dont ce livre n'est, dit-on, que l'heureux précurseur. D. R. R.

PHILOSOPHIE.

BIBLIOTHÈQUE PHILOSOPHIQUE DES TEMPS MODERNES.

(Librairie de L. Hachette.)

On annonce sous ce titre une vaste entreprise qui ne peut qu'intéresser vivement les amis des études solides; c'est la collection des œuvres purement philosophiques de Bacon, Descartes, Gassendi, Hobbes, Spinosa, Malebranche, Arnauld, *Leibnitz*, Buffier, Condillac. L'édition de ces divers ouvrages doit être accompagnée de notices sur la vie et les écrits de chacun des auteurs, de sommaires de chaque traité, ainsi que de notes critiques ou explicatives.

En même temps que cette entreprise, qui est si bien en harmonie avec les goûts philosophiques et historiques de l'époque, satisfait à un besoin qui était généralement senti, elle est aussi éminemment propre à seconder le mouvement de ces études et à hâter leurs progrès. C'est à ce dernier titre surtout que nous croyons devoir la recommander à l'attention de nos lecteurs.

Le soin de diriger cette importante publication a été confié à deux professeurs de nos colléges, qui paraissent offrir toutes les garanties désirables pour ce genre de travail, M. Bouillet, élève de l'ancienne école normale, professeur de philosophie au collége de Charlemagne, et M. Garnier, professeur de philosophie au collége de Saint-Louis, et maître de conférences à l'école normale.

Familiarisés depuis long-temps par la nature même de leur enseignement avec les auteurs dont ils annoncent la réimpression, il leur sera facile de préparer le lecteur à l'intelligence d'ouvrages qui ont été l'objet spécial de leurs études. Et d'ailleurs chacun d'eux offre par ses travaux antérieurs des gages suffisants du soin et de l'aptitude qu'il portera dans l'exécution de ce nouveau travail. M. Garnier, auteur d'un *Précis de psycologie*, et de nombreux morceaux insérés dans nos revues, a partout fait remarquer la lucidité de son esprit et la variété de ses connaissances. M. Bouillet, connu surtout par son *Dictionnaire de l'antiquité*, où l'histoire de la philosophie occupe une grande place, et par ses éditions des *OEuvres philosophiques de Cicéron et de Sénèque*, semble s'être dès long-temps préparé à cette nouvelle publication.

La collection est imprimée par les soins d'un jeune libraire auquel l'instruction supérieure est déjà redevable d'un grand nombre d'entreprises utiles, et qui en formant celle-ci semble avoir plus songé à l'honneur qu'au profit.

Les deux premiers volumes, qui forment la première livraison de la collection, sont sur le point de paraître; ils renferment, l'un le *Novum organum*, suivi de fragments de l'*Instauratio magna*, publié par M. Bouillet; l'autre les *Réponses de Descartes aux objections contre les méditations*, publiées par M. Garnier. Nous nous empresserons d'en rendre compte dès qu'ils seront publiés.

Cependant nous croyons utile de faire connaître dès aujourd'hui avec quelques détails le but et le plan des éditeurs : nous n'aurons pour cela qu'à extraire quelques passages de leur prospectus, qui est comme la préface générale de la collection.

« Nous avions avant tout à déterminer et les auteurs qui devaient figurer dans notre collection, et ceux de leurs ouvrages que nous devions reproduire, et la forme sous laquelle il convenait de les publier. Nous exposerons sommairement le parti auquel nous nous sommes arrêtés sur ces divers points et les raisons qui nous ont fait adopter ce parti.

« I. Nous ne pouvions songer à publier indistinctement tous les ouvrages qui, à quelque époque que ce fût, ont joui d'une réputation méritée; c'eût été une entreprise gigantesque et bien supérieure à nos forces. Nous devions donc nous attacher surtout aux grands maîtres desquels relève le plus immédiatement la philosophie actuelle, c'est-à-dire aux philosophes qui ont écrit depuis la renaissance des lettres; et encore, en nous bornant aux modernes, nous avons dû choisir ceux qui, non seulement par la hauteur de leurs vues, mais encore par l'universalité de la langue qu'ils ont parlée, ont exercé l'influence la plus étendue, c'est-à-dire à ceux qui ont écrit en latin ou en français; car les ouvrages écrits par les modernes dans d'autres langues n'ont produit en comparaison de ceux-là qu'une action locale et restreinte.

« Quels noms méritaient mieux à ces divers titres de figurer dans notre collection que ceux de Bacon, Descartes, Gassendi, Hobbes, Malebranche, Spinosa, Leibnitz, Condillac?.....

« A ces philosophes dont les noms seuls sont une justification, nous en joignons deux qui jouissent d'une moins grande célébrité sans doute, mais qui n'en méritent pas moins de figurer dans une collection destinée surtout à l'instruction de la jeunesse, et aux progrès des études classiques en philosophie : l'un est l'auteur anonyme de la *Logique* et de la *Grammaire raisonnée* de Port-Royal, celui que l'on appelait dans son parti le grand Arnauld; l'autre est l'auteur du *Traité des premières vérités*, le P. Buffier.

« II. Mais, même en nous bornant aux auteurs que nous venons de nommer, devions-nous reproduire la totalité de leurs écrits? La collection que nous annonçons est une bibliothèque purement philosophique; elle ne doit comprendre que les

ouvrages qui appartiennent réellement à ce qu'on s'accorde généralement aujourd'hui à désigner sous le nom spécial de philosophie, c'est-à-dire ceux qui traitent des questions relatives au monde intellectuel et moral. Or, la plupart des philosophes éminents des temps modernes se sont exercés dans plus d'un genre....

« Il était donc nécessaire de détacher des œuvres complètes de chaque auteur ce qu'elles renferment de purement philosophique, et d'en composer des recueils spéciaux qu'on pût offrir à moins de frais et en moins de volumes à ceux qui se vouent aux études philosophiques; c'est ce que nous nous sommes proposé de faire.

« III. Mais nous ne nous sommes pas proposé seulement de réimprimer les ouvrages philosophiques qui manquaient; nous devions encore chercher tous les moyens de faciliter l'intelligence de ces ouvrages. Et comme une des principales causes de la difficulté que l'on trouve à comprendre un auteur ou à l'apprécier, c'est que l'on ne connaît pas les circonstances dans lesquelles il a écrit, ou qu'on n'a pas la clé de son système ou de sa langue, nous avons placé en tête de chaque auteur une notice sur sa vie, sur la suite de ses travaux et sur l'ensemble de ses doctrines, et en tête de chaque volume, un sommaire des traités qu'il renferme. Pour les difficultés de détail, nous avons essayé de les lever dans des notes, nous attachant surtout à expliquer l'auteur par lui-même, et à rapprocher tous les passages qui se rapportent au même sujet. »

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Rapport de la littérature avec la politique et la philosophie. — Vauvenargues. — Son éducation, sa mort, son système philosophique. — De la critique ancienne et de la critique moderne. — La salle de sculpture du Vatican. — Pascal et Vauvenargues. — Philosophie allemande. — Système de Fichte. — Vauvenargues, écrivain. — L'expression et la pensée. — Les coteries.

« Il pourra sembler singulier que je mêle parfois à ces conférences toutes littéraires des discussions politiques et philosophiques; et pourtant, si l'on y veut bien réfléchir, rien de plus naturel et de plus simple. La littérature a, pour ainsi dire, la main sur la tête de toutes les sciences. Non pas que je veuille changer ce cours en cours de politique ou de philosophie : à Dieu ne plaise! mais puisque nous avons la liberté de parler de ces choses, profitons-en; et d'abord occupons-nous d'un philosophe, de Vauvenargues.

Vauvenargues n'est point un philosophe spécial, mais il embrasse la philosophie en ce qu'elle a de général. Il se rattache au mouvement de l'esprit humain, le premier degré philosophique.

Né à Aix en 1715, Vauvenargues fut au collége un assez mauvais écolier. A dix-huit ans il entra dans l'état militaire; et sans vouloir ici taxer d'inutilité les premières études, dites classiques, je ne crois pas qu'elles soient pour le moraliste d'une indispensable nécessité. Le moraliste a une vocation à part, il laisse aux auteurs à s'inquiéter des *idées* : lui ne s'inquiète que des *hommes*. Vauvenargues fit la guerre de 1741, appelée aussi la guerre de la succession d'Autriche. Il assistait à la retraite qui immortalisa le maréchal de Bellisle; ce furent même les suites des fatigues auxquelles il s'y trouva exposé qui amenèrent sa mort, arrivée en 1747. C'est, on le voit, une vie renfermée en bien peu de temps, trente-deux ans; et pourtant, dans ce court espace, et au milieu de travaux et d'occupations assez peu compatibles avec la philosophie, il trouva moyen d'écrire un traité philosophique. Mais, chose encore plus extraordinaire, parce qu'elle était plus rare, même dans son parti, il mourut aussi en philosophe, également en garde et contre le luxe de l'orgueil, assez déplacé chez un mourant, et contre ces oscillations de conscience dont plus d'un philosophe ne sut pas se garantir à ses derniers moments.

Parlons maintenant de ses ouvrages, de ses maximes surtout; car les maximes sont l'ouvrage fondamental de Vauvenargues et, avant d'en faire la critique, distinguons deux sortes de critiques, la critique ancienne qui consiste à tirer d'un livre quelques pensées et à les retourner en les faisant admirer au public, comme un diamant qu'on fait chatoyer au soleil; et une autre, la critique nouvelle, qui voyant de plus haut et partant de plus loin, croit que des pensées, des maximes, toutes vagues et clair-semées qu'elles sont dans un ouvrage, n'en sont pas moins liées entre elles par des fils presque imperceptibles qu'elle, la critique, doit surtout s'attacher à saisir; qui pense, ainsi que je le pense moi-même, que tout homme possède souvent sans s'en douter sa philosophie en lui-même, et qui pose à grand'peine le pied sur chaque pensée saillante jusqu'à ce qu'elle ait grimpé au sommet. Tel est le système de critique que je veux suivre pour Vauvenargues.

Il y a à Rome, au Vatican, une salle de sculpture des plus singulières. Là gisent confondus, entassés sans ordre et sans distinction, des corps, des bras, des jambes, des mains, des pieds et toutes les fractions du corps humain. Vous diriez un chaos anatomique. Eh bien! l'artiste vient, et guidé par sa vieille expérience, il devine à l'inflexion, au mouvement d'un torse ou d'un membre la pose entière de la statue. Quelque temps après vous revenez et vous voyez avec étonnement, au lieu de débris dispersés, une belle, une admirable figure. La statue existait, il n'a fallu que la trouver. C'est ce même travail qu'il s'agit d'appliquer à Vauvenargues. Chaque pensée est un des fragments dont il faut reformer un corps.

Nous lisons d'abord dans son discours préliminaire de l'Introduction à la connaissance de l'homme : « Si j'existais seul sur la terre, sa possession entière serait peu pour moi; je n'aurais plus ni soin, ni plaisir, ni désirs; la fortune et la gloire même ne seraient pour moi que des noms; car il ne faut pas s'y méprendre; *nous ne jouissons que des hommes, le reste n'est rien.* »

Ainsi voilà, dès les premiers mots, un système de philosophie qui paraît; dès les premiers mots la nature morale est placée au dessus de la nature matérielle.

Et en effet, la nature matérielle peut-elle s'égaler à la nature morale? En face du plus beau point de vue, si la source d'espérance et de gaîté avec laquelle nous venons tous au monde s'est tarie, l'imagination reste muette. Il faut que l'homme prête à ce qui l'entoure un peu de la pureté qu'il doit avoir, il faut que l'homme et la nature soient dignes l'un de l'autre. C'est l'âme qui illumine la nature; la lampe éteinte, tout rentre dans l'obscurité. Dès ce moment Vauvenargues comprend qu'il y a dans l'âme quelque chose de plus beau que dans la nature matérielle. C'est là précisément ce qui fait son génie, génie d'autant plus remarquable, qu'il ne s'est pas traîné, dans son système, à la suite des philosophes qui l'ont précédé. Jamais homme, au contraire, ne changea d'une façon plus brusque le point de vue moral d'une époque. Avant lui Pascal avait pris l'homme, et lui demandant compte de ses contradictions, de ses contrastes, de ses pensées, de ses actions sans cesse opposées l'une à l'autre, avait fait de lui une sorte de chaos, un inextricable dédale. C'était de là, c'était de ce point de vue que, avant Vauvenargues, l'homme avait été considéré. Et ce point de vue, où Pascal l'avait-il pris? Dans le christianisme. Le péché originel était l'explication de sa doctrine. Vauvenargues, lui, au contraire, considère l'homme sous un tout autre aspect. « L'homme, dit-il, est maintenant en disgrace chez les philosophes, et c'est à qui le chargera de plus de vices; mais peut-être est-il sur le point de se relever et de se faire restituer toutes ses vertus. » Ne semble-t-il pas à ce mot que Vauvenargues ait déjà prévu le développement de la philosophie tel qu'il s'est opéré en Allemagne? Je ne voudrais pas me voir accuser de mêler à ces leçons des discussions philosophiques trop ardues, et cependant je ne puis m'empêcher d'expliquer, de la façon la plus claire qu'il me sera possible, les systèmes bizarres des philosophes allemands. Je parlerai particulièrement de Fichte.

Fichte s'interroge. Il demande ce qui est. Le monde extérieur nous paraît bien sans doute, à nous, avoir quelque preuve de son existence. Eh bien! non, le monde extérieur est effacé; Fichte le nie, l'abolit complètement. Une fois le monde extérieur aboli, que reste-t-il? Le *moi*, rien que le moi, le sentiment interne que nous *sommes*, la conscience enfin que nous avons de nous-mêmes. Mais où ce *moi* trouverait-il maintenant des obstacles? Du monde extérieur? Le monde extérieur est mort. Ce n'est plus que du *moi* lui-même que les obstacles peuvent venir, et ces obstacles seront ses désirs, ses appétits, ses passions. Désirs, passions, appétits, avec le secours de la philosophie et de la religion il les dompte; il reprend enfin son plein pouvoir; mais alors si tous les *moi* deviennent indépendants, souverains, ils deviennent tous aussi parfaitement égaux; et cette égalité accomplie qu'est-ce autre chose que la réhabilitation de la nature humaine, que l'ordre absolu? L'ordre absolu, qu'est-ce autre chose que Dieu?

C'est ainsi que Fichte annonce qu'il créera Dieu, et c'est ainsi qu'il le crée en effet. Fichte ne nie point le péché originel; mais, selon lui, chaque jour, chaque bonheur, chaque vertu l'affaiblit, l'efface peu à peu. La civilisation enfin, qui est, par le fait l'action des générations, n'est d'après sa pensée que la régénération de l'homme. Ainsi la régénération une fois faite, les temps sont consommés, l'univers a été, il ne reste qu'une chose, Dieu. Voilà la conclusion de la philosophie allemande. A mesure que les générations s'entent les unes sur les autres, le péché originel s'en va, miné par le travail des temps.

C'est là un système que Vauvenargues n'a compris qu'en partie. Vauvenargues aussi a foi à la nature humaine, mais il ne conçoit pas le travail et l'action du temps; il ne conçoit pas l'humanité dépouillant le péché originel. Son erreur est la même que celle de Pascal. Pascal croit que les siècles écoulés n'ont rien fait pour régénérer l'homme; Vauvenargues croit de son côté que le péché originel n'existe plus. Le premier ne comprend pas le travail fait, le second le travail à faire.

Vauvenargues s'abandonne entièrement à la confiance qu'il a dans la beauté de la nature morale. Tout au rebours de l'opinion de Pascal, il n'y trouve point de contradictions. Ces accords monstrueux entre le bien et le mal, ces vertus restées pures au fond de l'âme d'un scélérat sont à ses yeux des choses naturelles. Que le bien et le mal se concilient, cela se peut sans peine; mais des contradictions, il n'y en a point. N'attaquez pas les passions, les passions ne sont point un mal. Ne vous en prenez point au cœur de l'homme comme faisaient les anciens moralistes. *Les grandes pensées viennent du cœur*, c'est Vauvenargues qui le dit; car, selon lui, le cœur est une terre où il ne croît que des vertus.

Tel est le système de Vauvenargues, système orgueilleux plus que tout autre, et plus que tout autre confiant dans la nature humaine. Mais il reste ici une question à faire. Cette confiance, à quoi s'applique-t-elle? De quoi le philosophe est-il fier? est-ce de l'homme, de l'homme individuel? Non, certes. L'homme individuel, Vauvenargues lui-même vous en fera fort bon marché. Le cœur dont il est fier, le cœur auquel il a confiance, c'est le cœur de tous, non le cœur de chacun.

Citons dans Vauvenargues plusieurs pensées qui se groupent encore autour de ce système. Ainsi, par exemple, voulez-vous le secret de la loi du mouvement, de l'agitation des hommes? Nous pensons, nous, que cette agitation se fait seulement au service de nos passions? Vauvenargues nous apprend qu'il n'en est point ainsi : « Le feu, l'air, l'esprit, la lumière, tout vit par l'action. De là la communication et l'alliance de tous les êtres; de là l'unité dans l'univers. « L'action donc est la loi de ce monde.

Voulez-vous le secret de la liberté de l'homme? écoutez : « Où tout est dépendant, il y a un maître; l'air appartient à l'homme et l'homme à l'air; et rien n'est à soi, ni à part. » L'ambition encore est une énigme dont Vauvenargues peut vous donner le mot. « C'est un grand spectacle de considérer les hommes méditant en secret de s'entre-nuire, et forcés néanmoins de s'entr'aider contre leur inclination et leur dessein. » Ainsi les ambitieux travaillent réciproquement à se renverser. Ils conspirent tous à un but involontaire, au profit d'un but que nous ne connaissons pas. Nous sommes, comme dans la tragédie de Schiller, le papillon retenu par la corde. La corde est longue, mais elle nous tient, et le cercle qu'elle nous laisse parcourir est borné.

Quel est donc le système philosophique de Vauvenargues? Une sorte de panthéisme moral, Dieu vivant dans l'homme, conduisant tout sous le nom de nature. Écartez le masque de l'homme, et derrière vous trouvez Dieu.

Voilà Vauvenargues, voilà cet homme qui, simple officier, mauvais écolier, ayant vécu, au milieu du tumulte des camps, à peine la moitié d'une vie d'homme, a, par la seule force de son génie, entièrement bouleversé le point de vue de la philosophie morale; qui avec *six cent vingt-trois* maximes (car son livre n'en a pas davantage) a fait dans la doctrine philosophique une si immense révolution. Mais ce serait le faire mal connaître, que le considérer uniquement comme philosophe, tout grand philosophe qu'il soit. Vauvenargues était aussi un littérateur plein de goût. C'est lui et Voltaire, dont il était aimé et admiré, qui ont fixé et établi la réputation de Racine.

J'ai trouvé chez lui une maxime, la maxime 7, qui est vraiment l'observation d'un écrivain aussi sage qu'habile : « Ce qui fait souvent, dit-il, le mécompte d'un écrivain, c'est qu'il croit rendre les choses telles qu'il les aperçoit ou qu'il les sent. » Cette maxime explique même d'où vient en général que les auteurs sont si vaniteux : c'est qu'ils ne voient point dans leurs écrits la pensée telle qu'ils l'ont rendue, mais

bien telle qu'ils l'ont sentie. Si le public rit de leur vanité, c'est que lui au contraire voit d'une tout autre façon. La lorgnette n'est pas la même ou plutôt peut-être cela vient de ce que chacun la tient du côté opposé.

C'est en surplus une explication qui s'applique à merveille aux coteries. Et dans le fait, qu'est-ce qu'une coterie? Une réunion de gens de goût et de bon ton qui s'assemblent et acquièrent peu à peu l'habitude de se comprendre à demi-mot. Il s'établit de l'un à l'autre une sorte de magnétisme à part, qui rend entre eux la pensée comme indépendante de l'expression. C'est pourquoi dans une coterie l'admiration est de rigueur. Dites un mot et je vous admire; si je parle, vous admirerez à votre tour. Il y a bien à la porte un public qui ne comprend guère à quel propos toutes ces admirations. Mais qu'importe! le vrai génie a-t-il besoin qu'on le comprenne! Si par bonheur le ciel mit de nos jours tant de génies au monde, gardons-nous bien de les contester. Plaignons-nous seulement que leurs livres gardent si discrètement leur secret.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

Résumé de l'histoire de la tragédie latine. — Quatre périodes principales; nécessité de ne pas les confondre; critique de l'ouvrage de M. Nisard. — 1re période : — Livius Andronicus, Nevius, Ennius. — Les atellanes. — 2e période : — Pacuvius, Attius. — L'imitation des tragiques grecs est le caractère de la tragédie latine à cette époque. — Tragédie prétexte. — 3e période : — la tragédie devient un passe-temps littéraire.

Avant de passer à l'examen de la comédie latine, M. Patin a eu l'heureuse idée de présenter avec de nouvelles considérations le résumé de l'histoire de la tragédie. C'est une des plus intéressantes leçons de ce cours. Une publication récente, qui a fait sensation dans le monde littéraire, donne d'ailleurs à cette leçon un nouveau degré d'importance et d'opportunité.

La première période comprend soixante et onze ans depuis la représentation de la première pièce de Livius Andronicus (514) jusqu'à la mort d'Ennius (585).

Ces deux poètes et Névius ont cultivé la tragédie en même temps qu'ils cultivaient d'autres genres, dans le but surtout de donner à Rome ce qui lui manquait encore, une langue poétique. Ce n'est qu'une traduction bien rude de la tragédie grecque, mais elle a déjà dans les pièces d'Ennius de la vivacité, de l'éclat, de l'énergie.

La deuxième période, remplie par la vie et les longs travaux de Pacuvius et d'Attius, s'étend fort avant dans le septième siècle de Rome. La tragédie se polit peu à peu, mais elle devient surtout plus libre, plus hardie, d'un caractère plus décidément dramatique. C'est à Rome, pour la tragédie comme pour la comédie, l'époque caractéristique du théâtre.

La troisième période comprend le siècle de César et d'Auguste et même quelques années des empereurs suivants jusqu'à Néron. Elle s'éloigne de la scène, devient un passe-temps littéraire, un exercice d'école, une œuvre de cabinet, une composition destinée aux lectures publiques. Elle est plus pure, plus élégante, plus brillante, mais certainement moins dramatique. C'est alors que fleurirent successivement les César Strabon, les Pollion, les Varius, Ovide et Pomponius Secundus.

Dans la quatrième période la tragédie ne conserve plus rien du drame: sous forme de dialogue, de monologue, c'est simplement une déclamation poétique, philosophique, politique quelquefois, souvent de beaucoup d'esprit, mais toujours d'un goût détestable. Sénèque est l'expression, le vrai type de cette tragédie.

M. Patin insiste fortement sur la nécessité de ne pas confondre ces différentes époques; et s'attache surtout à prouver que ce fut pendant les deux premières périodes et surtout la deuxième que Rome eut véritablement un théâtre, une tragédie. J'appelle, a-t-il ajouté, toute votre attention sur ce point essentiel, parce que le plus souvent on passe avec rapidité sur ces époques, ou même on les supprime, comme l'a fait récemment M. Nisard dans son intéressant et spirituel ouvrage sur les poètes latins de la décadence. Ainsi on commence par supprimer la véritable tragédie latine et par rechercher *à priori* pourquoi Rome n'a pas eu et ne devait pas avoir de tragédies. Une telle marche ne peut que conduire à des aperçus faux et erronés. Il est plus raisonnable d'étudier les faits, de recueillir les débris, d'étudier les ruines, et de restituer, autant que possible, cette tragédie perdue; et l'on reconnaît bientôt qu'elle n'a pas été si nulle, si dénuée d'effet, si abandonnée qu'on serait tenté de le croire. C'est ce que nous avons fait fort en détail dans des recherches dont il faut reproduire la suite et l'ensemble.

Pendant que la poésie, dès long-temps cultivée chez les Grecs avec succès, se résumait et se complétait dans le drame, que trois générations de poètes, tous hommes de génie, Eschyle, Sophocle et Euripide, y portaient rapidement l'art tragique au plus haut point de perfection qu'il lui ait été donné d'atteindre, Rome, agricole et guerrière, constamment aux prises avec ses voisins, partant sans loisir pour les arts et les lettres, si dénuée de poésie qu'il fau lui tenir compte de misérables ébauches ou osques ou en sabin, des oracles de Sibylles, d'hymnes militaires et religieux et presque de ses lois, de ses traités, des livres de ses pontifes, *tabulas peccare vetantes....... fœdera regum, vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis, pontificum libros, annosa volumina vatum, dictitet Albano Musas in monte locutas* (1): Rome ne soupçonnait encore rien des plaisirs du théâtre; les jeux du cirque (2), les dialogues fescennins (3), et les masques d'écorce, dont on se servait dans ces jeux champêtres (4), n'y avaient pas conduit.

En 391, époque à laquelle la Grèce en était déjà à la comédie nouvelle, au spirituel et gracieux Ménandre, on fit à Rome, à l'occasion d'une peste épouvantable, *intoleranda vis ortæ pestilentiæ*, des expiations religieuses, et on célébra des jeux scéniques pour apaiser le courroux céleste, *inter alia cœlestis iræ placamina* (5); ce spectacle consistait uniquement dans des danses et des pantomimes de bateleurs étrusques: d'où vient le nom d'histrion (6).

A ce langage d'action la jeunesse romaine joignit le langage parlé, emprunté, soit à la poésie fescennine, soit aux modèles des farces atellanes; de cette double ou triple imitation falisque, campanienne, étrusque, résulta un drame de sujets, de tons, de mètres mêlés, appelé pour cela satire, composé de scènes rapportées, sans liaison, sans ensemble; l'unité de sujet, de fable, d'argument, fut un dernier perfectionnement introduit, à l'imitation de la Grèce, par Livius Andronicus en 514.

De là deux sortes d'œuvres théâtrales; des pièces irrégulières, jouées par des acteurs libres, et qui finirent par devenir un genre particulier; les atellanes, nommées aussi exodes, *quæ exodia postea appellata, consertaque fabellis potissimum atellanis sunt;* et des pièces régulières, tragédies et comédies.

Dans l'espèce de conquête de Rome par l'imagination et la littérature grecque, cette tragédie a joué un grand rôle.

Livius Andronicus, Névius et Ennius ont travaillé pour la grammaire, la philologie, pour la langue autant que pour le théâtre. Leurs traductions peu habiles concilient assez péniblement les deux idiomes; elles sont rudement græco-latines. Mais on avance toujours; les progrès sont lents, mais incontestables; et chez Ennius il y a déjà, sinon des qualités dramatiques, du moins de la force et de l'éclat, quelque chose du style tragique.

La carrière est ouverte aux Pacuvius et aux Attius.

Deuxième époque (de 585 jusqu'à 670 environ).

C'est pour la tragédie, ainsi que pour la comédie, l'époque dramatique par excellence.

Les fragments de Pacuvius et d'Attius, *clarissimi gravitate sententiarum, verborum pondere, auctoritate personarum*, sont remarquables par la grandeur et l'éclat, la force et l'énergie. Attius se distingue par beaucoup de chaleur tragique. Ce théâtre est encore empreint de deux caractères communs à ces deux poètes: d'abord une grande liberté de penser qui s'attaque au charlatanisme religieux, inspirée qu'elle est par l'exemple d'Euripide et par le mouvement philosophique qui commence de bonne heure à Rome; il est un autre caractère qui ne tient plus à l'imitation grecque, c'est une certaine prédilection pour l'enflure et les grands mots, *ampullæ et sesquipedalia verba*. Ces deux caractères ne feront que se dessiner toujours davantage, jusqu'à ce qu'ils produisent la tragédie sentencieuse, emphatique et boursouflée de Sénèque.

La tragédie continue toutefois à n'être guère autre chose qu'une traduction ou imitation de la tragédie grecque; mais cette imitation était nécessairement très libre, pour plusieurs raisons: d'abord la langue, rude encore et peu souple, ne pouvait se prêter à toute la sévérité d'une traduction fidèle, que d'ailleurs rendait impossible la connaissance imparfaite de la langue grecque; puis les mœurs et les habitudes locales exercent toujours une influence à laquelle il est impossible de se soustraire entièrement; il y avait en outre nécessité pour les auteurs de ne pas désorienter le peuple en introduisant sur la scène des usages qu'il n'aurait pas *compris*. On remarque dans le théâtre d'alors quelques innovations heureuses et même une velléité d'invention qui entraînait quelques changements, quelques transpositions; enfin, ce qui est incontestable, il y a eu mélange des modèles, c'est-à-dire qu'il arriva plus d'une fois aux imitateurs latins de fondre ensemble les actions de plusieurs pièces grecques qu'ils imitaient, de manière à ne plus former qu'une seule action complète et enrichie d'épisodes; ce fut là presque le dernier terme de l'originalité tragique des Romains.

D'abord on imita Euripide, le plus voisin par sa date, le plus séduisant par ses beautés, le plus accessible par ses défauts, le plus en rapport avec l'esprit philosophique du temps. Euripide une fois épuisé, on remonta à Sophocle et à Eschyle. On descendit même ensuite à des tragiques d'un ordre inférieur: on finit par l'éclectisme littéraire, en mêlant les modèles, ce qui est sensible chez Attius. Ce dernier progrès devait conduire à la tragédie romaine, *prætexta*: c'est ce qui arriva en effet; mais cette mine, qui semblait devoir être si riche et si féconde, était loin pourtant d'être épuisée: les Romains mirent rarement sur la scène des sujets nationaux; pourquoi?

Ici M. Patin, sans s'arrêter aux raisons peu concluantes que l'on a voulu tirer de l'absence prétendue de l'épopée et même de toute poésie nationale chez les Romains, fait fort judicieusement observer que, pour la tragédie comme pour l'épopée, les sujets ne peuvent guère être puisés que dans une antiquité reculée. Aussi les Grecs allèrent-ils chercher leurs héros dans un monde ante-historique. On peut citer quelques rares exceptions qui ne prouvent rien contre notre assertion: les *Perses* d'Eschyle, une tragédie de Lycophron et deux de Phrynichus, qui fut même puni de son indiscrétion. Il n'est pas surprenant que les Romains, dont la religion se rapprochait singulièrement de celle des Grecs, allassent de préférence demander à une mythologie commune leurs inspirations tragiques. Les Français ont fait de même; voyez Racine qui s'excuse de la *contemporanéité* de son *Bajazet*, et Voltaire qui s'applaudit de quelques noms historiques timidement prononcés dans quelques unes de ces pièces, dont les sujets étaient déjà fort anciens: ce n'est que bien tard que Goëthe et Schiller ont tourné leurs regards vers la tragédie historique.

A cette première cause on peut ajouter quelques raisons qui sont particulières à Rome.

La vraie tragédie *prétexte* n'était-elle pas au Forum, quelquefois au Champ-de-Mars, au Capitole, où tant d'illustres prisonniers montaient enchaînés au char du triomphateur? Ne peut-on pas douter aussi que la gravité romaine ne répugnât à voir traduire la politique sur la scène? Les grands personnages n'auraient-ils pas perdu dans l'opinion de leurs concitoyens un peu de leur dignité et de leur grandeur sous le masque d'un histrion vulgaire? La meilleure raison que l'on puisse apporter, c'est celle qui a été donnée par Schleger, et qui est relative à l'ordre public, trop souvent troublé à Rome, et qui eût été singulièrement compromis par la peinture animée des dissensions civiles, de la rivalité et des luttes si acharnées entre les divers ordres de l'état, et par le récit des victoires remportées par le peuple et le tribunat sur l'orgueil et les prétentions des patriciens; et plus tard la politique des empereurs devait écarter tout ce qui pouvait rappeler les glorieux souvenirs de la république et de la liberté.

La tragédie prétexte ne fut donc qu'une exception, mais une exception quelquefois heureuse, on doit le penser, comme dans le *Brutus* d'Attius. Il est à croire que le tableau de la chute des rois et de l'établissement de la république, retracé par un poète si plein d'énergie et de chaleur, produisait une vive impression sur des âmes brûlantes de patriotisme.

Si le théâtre romain ne se compose guère que de tragédies *crepidatæ*, est-ce une raison pour le dédaigner? Ne serait-ce pas faire le procès à notre propre théâtre, qui s'est élevé à un si haut degré de grandeur et de gloire, bien que théâtre d'imitation? Les fragments des tragiques latins ne permettent pas d'en juger si défavorablement; et tout atteste que les contemporains et la postérité en ont eu une plus haute idée.

D'abord cette tragédie a fait sous bien des rapports l'éducation du public romain. Elle a popularisé les emprunts nombreux faits à la langue des Grecs, à leur mythologie, à leur philosophie; elle a formé les auditeurs de Cicéron, les lecteurs de Lucrèce, de Virgile d'Horace et d'Ovide. Et ces grands poètes eux-mêmes, que de pensées hardies, que de brillantes et gracieuses images n'ont-ils pas dérobées à ces vieux précepteurs du premier peuple du monde? Mais ce n'est pas là un effet dramatique: sous ce dernier rapport, la puissance de cette tragédie nous est révélée de bien des manières. Elle a produit de grands acteurs, Roscius, Æsopus; les grands tragédiens

supposent toujours les grands tragiques. Acteurs et auteurs, malgré l'espèce d'infamie qui, à Rome, s'attachait au théâtre, ont joui d'une haute estime, ont été honorés des plus illustres amitiés. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit des nobles liaisons de Pacuvius et d'Attius; nous nous contenterons de consigner ici l'estime particulière que Cicéron portait à Roscius et à Œsopus, avec lesquels il vivait dans une étroite intimité. Pour le dire en passant, on a beaucoup abusé de cette déconsidération du comédien pour établir *a priori* que Rome ne pouvait pas avoir de tragédie; on voit cependant que les exceptions ne manquaient pas.

Dans ses traités oratoires et philosophiques (7) Cicéron cite les tragiques sans cesse, et dans ses lettres il y fait de perpétuelles allusions, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas moins familiers à ses correspondants qu'à lui-même. Bien plus, dans ses discours adressés au peuple (8), il peint d'une manière frappante les effets prodigieux que produisaient sur ce peuple quelques scènes tragiques, lorsqu'elles étaient jouées par les fameux tragédiens dont nous avons parlé.

Voulez-vous une nouvelle preuve de l'intérêt que ces pièces excitaient? Elles ont souvent fourni l'occasion d'allusions politiques. Cicéron, Pompée, César et Brutus remplaçaient tour à-tour dans l'imagination des acteurs et des spectateurs les héros de la tragédie qu'on représentait (9), et le peuple manifestait hautement alors une vive sympathie ou une haine violente.

Cicéron, en rappelant une de ces circonstances, s'exprime ainsi (il est question des jeux que Brutus, après la mort de César, ne put célébrer en personne):

« *Ne Apollinares quidem ludos, pro sua populique romani dignitate apparatos, præsens fecit...... Quamquam, qui unquam aut ludi, aut dies lætiores fuerunt, quam quum in singulis versibus populus romanus maximo clamore et plausu Bruti memoriam prosequebatur? Corpus aberat liberatoris, libertatis memoria aderat: in qua Bruti imago cerni videbatur* (10). Nous savons par un autre passage de Cicéron que c'était la *Térée* d'Attius que l'on avait représenté et qu'on avait fort applaudi aux endroits dont on pouvait faire l'application aux affaires présentes. Et Brutus, en apprenant cette nouvelle, ressentait un vif chagrin et une sorte de dépit, de ce que le peuple ne sût plus faire usage de ses mains que pour applaudir et non pas pour défendre la république: d'ailleurs il pensait qu'on jouerait non le *Térée*, mais le *Brutus* du même tragique: sans doute C. Antoine y avait mis bon ordre, et cependant il ne put prévenir l'explosion qu'il redoutait.

Dans une autre occasion le peuple témoigne sa grande aversion pour Pompée: aux Apollinaires, l'acteur Diphilus désigna Pompée d'une manière fort insolente; on lui fit répéter millefois ces paroles, *Nostra miseria tu es magnus*. Tout le monde s'écrie aussi à cet autre endroit, *Eamdem virtutem istam, veniet tempus, quum graviter gemes, etc*: car il semble que tout ce rôle eût été fait exprès contre Pompée par quelqu'un de ses ennemis. Des clameurs universelles retentirent à ces mots, *Si neque leges, neque mores cogunt* (11).

Au siècle d'Auguste cette tragédie jouit encore d'une grande popularité; elle est toujours en vogue: *Hos arcto stipata theatro*
Spectat Roma potens,
dit Horace qui en est fort jaloux. Il est inutile de rappeler ici les glorieux témoignages d'Ovide et de Quintilien et de faire remarquer que beaucoup de vers de ce vieux théâtre sont devenus proverbes, sans cesse répétés dans les âges suivants: or ce qui émeut si fortement et laisse une aussi longue trace ne saurait être indigne d'attention et d'estime. Rangeons-nous donc à l'avis de Velléius Paterculus qui réduit toute la tragédie latine à Attius: *Nisi aspera ac rudia repetas et inventi laudanda nomine, in Attio circaque eum romana tragœdia est.*

Mais cette tragédie n'a pas atteint la *hauteur divine* du théâtre grec; elle s'est arrêtée à Attius, et à l'exception d'un progrès d'élégance, elle ne paraît pas avoir été plus loin. Ces ouvrages mêmes, si long-temps, si obstinément applaudis, ont fini par disparaître, sans doute à cause de cette négligence de style que leur reproche Horace, et des changements de la langue. Il en fût arrivé de même en France, si le seizième siècle nous eût donné de grands tragiques.

Il doit y avoir, de cet essor borné, temporaire, rapide, de cette faiblesse latine, des raisons qu'on peut trouver et qu'on a souvent cherchées.

Nous avons déjà dit ce qui empêcha Rome d'avoir une tragédie romaine, une tragédie à elle Quant à la tragédie en général, le caractère national y était peu naturellement porté. Les hautes classes de la société se piquaient d'un stoïcisme peu compatible avec les émotions de la scène tragique; Cicéron dans ses *Tusculanes* s'attaque vivement aux grands poètes tragiques pour les *lamentations* qu'ils prêtent aux héros grecs. De son côté le peuple, endurci par l'habitude des jeux du cirque, ne pouvait guère s'attendrir sur ces infortunes si éloignées et presque imaginaires. Cependant il ne faudrait pas trop insister sur cette dernière considération; car la fureur des combats de coqs et de taureaux, l'amour du pugilat, n'ont pas empêché les Espagnols et les Anglais d'avoir leur Caldéron et leur Shakespeare.

Une raison plus générale, c'est le peu d'unité et d'homogénéité de ce public. Le goût des arts et de la littérature des Grecs était tout aristocratique: le peuple ne le partageait guère; Horace nous l'atteste en vingt endroits. Le peuple se trouvait donc en contradiction avec les spectateurs du premier rang; il lui fallait des jouissances plus vulgaires, des costumes, des décorations, du spectacle, des combats de bêtes féroces, des luttes d'athlètes, des danses de corde. La farce, la comédie bouffonne lui plaisait singulièrement; il préférait Plaute à Térence, qu'il finit par abandonner; à plus forte raison devait-il être peu touché de la tragédie. Il fallut alors en relever l'agrément par des accessoires qui en étouffaient l'esprit et en effaçaient le caractère. Il y avait entre les édiles et les préteurs une émulation à peine concevable à se surpasser par la magnificence toujours croissante et dramatiquement extravagante du spectacle. Voici comme en parle Cicéron; il raconte les jeux de Pompée (12)...... « Quel plaisir pouvait-on trouver, dans Clytemnestre, à voir passer six cents mulets? ou, dans la représentation du Cheval de Troie, à voir trois mille boucliers? ou, dans je ne sais quel combat, toutes les armes diverses de la cavalerie ou de l'infanterie? »

Quatuor aut plures aulæa premuntur in horas (13),
Dum fugiunt equitum turmæ, peditumque catervæ.

Dès les premiers temps la séparation de la parole et du geste dans le *canticum*, imaginé par Livius Andronicus, avait introduit dans le drame un élément de dissolution; de là l'importance toujours croissante du geste où excellèrent Roscius et Æsopus, et, pour dernier terme, le règne exclusif des pantomimes.

Ainsi par une révolution progressive et inévitable, le spectacle et les pantomimes, préférés du grand nombre (14), devinrent l'affaire principale, et la tragédie n'en fut plus que l'occasion, qu'une espèce de programme ou de livret. — Cela nous conduit à la troisième époque.

Troisième période. — Ce qui la caractérise, c'est que la tragédie passe du peuple, qui s'en fatigue, aux gens comme il faut qui en font un passe-temps littéraire; des poètes de profession aux amateurs distingués des arts et des lettres; de la scène aux cercles privés ou même à la lecture solitaire: la tragédie n'est plus qu'un simple exercice d'école, une œuvre de cabinet; ceux qui la cultivent avec le plus de succès sont des hommes d'un rang distingué, plusieurs personnages politiques qui ne veulent que s'exercer et se distraire par leurs spirituelles et élégantes compositions. Ovide lui-même, l'auteur inspiré de Médée, nous dit qu'il n'a jamais travaillé pour la scène:

Nil equidem feci, tu scis hoc ipse, theatris (15).

Quelques pièces cependant y sont portées, et elles y servent de livret aux pantomimes; on les *danse* (16): *pantomimus tragœdiam saltavit, quam olim tragœdus..... egerat* (17).

La tragédie de ces temps est certainement plus polie, plus élégante, plus spirituelle que celle d'Attius: mais comme elle n'est plus composée dans la vue du théâtre, elle doit perdre progressivement tout caractère dramatique, arriver à n'être plus qu'une forme pour la déclamation morale et politique; ce ne sera plus qu'une production fausse, plus exposée qu'aucun autre genre à l'invasion de tous ces excès de mauvais goût que produisent l'épuisement littéraire et la corruption des mœurs: c'est la tragédie de la quatrième époque que nous étudierons prochainement dans le théâtre de Sénèque.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

École Ionienne. — Anaximandre. — Notice biographique sur ce philosophe. — Ses recherches et ses découvertes. — Question cosmogonique. — Opinion d'Anaximandre. — Le principe de la création. — L'infini.

Nous avons appelé plus d'une fois l'attention de nos lecteurs sur le bel enseignement de M. Jouffroy à la faculté des lettres; son enseignement au collége de France ne nous semble pas moins remarquable pour la netteté des vues et la clarté de l'exposition. Jusqu'ici nous n'avons pas encore eu, à vrai dire, un cours régulier d'histoire de la philosophie ancienne. Les quelques leçons si éloquentes de M. Cousin en 1829 en ont donné un magnifique aperçu, mais elles étaient plutôt faites pour populariser la science que pour la constituer. M. Jouffroy a abordé cette année l'histoire de la philosophie grecque depuis Thalès jusqu'à Socrate, et la traite à fond: il ne marche qu'appuyé sur les textes; c'est avec les textes seuls, à l'aide de la critique et de la philosophie, qu'il reconstruit les doctrines des premiers philosophes, sans en forcer l'expression, sans en compromettre le sens par des analogies systématiques, avec les idées des temps modernes. Peut-être, en effet, dans la première ardeur du mouvement philosophique, n'a-t-on pas assez évité cet écueil; peut-être aussi s'est-on trop hâté, sur une vue générale des choses, de rattacher à une même famille, à une même école, des philosophes qui diffèrent essentiellement au fond par leur système, bien qu'ils aient en apparence quelques points de contact: c'est du moins ce qui résulte pour nous des savantes leçons de M. Jouffroy, et ce qui en fait le mérite et l'originalité.

Nous arrivons à Anaximandre. On sait peu de chose sur la vie de ce philosophe. Diogène-Laërce rapporte qu'il avait soixante-quatre ans la deuxième année de la cinquante-huitième olympiade (546), suivant la chronique d'Apollodore, d'où il serait né en 610 avant notre ère. Il fleurit sous Polycrate, tyran de Samos. Quant à sa patrie, il était de Milet ainsi que Thalès, dont il fut le disciple et l'ami, comme l'attestent Diogène-Laërce, Strabon, et Cicéron dans ses *Academica*. Suivant Œlien, Anaximandre conduisit la colonie d'Apollonie sur la rive du Pont-Euxin près Byzance. Nous n'avons guère d'autres détails. Diogène-Laërce le donne comme le chef de l'école Ionienne; Cicéron rapporte qu'il avertit les habitants de Sparte de sortir de cette ville, parce qu'une montagne devait se détacher du Taygète et les engloutir. Sans attacher aucune importance à cette anecdote, non plus qu'à toutes celles que nous a transmises l'antiquité, nous pouvons du moins en conclure la réputation de savoir dont jouissait Anaximandre. Il était mathématicien et physicien. On lui attribue l'invention des cartes géographiques: Strabon nous dit qu'il fut le premier qui dessina les contours des terres et des mers. Il inventa, suivant Eusèbe (pep. év.), le cadran solaire, dont Pline rapporte l'invention à Anaximène; mais il est plus probable qu'il en introduisit l'usage, car Hérodote raconte qu'il y en avait de son temps à Babylone. On dit encore qu'il fit des recherches sur la distance et la grandeur des corps célestes (End. ep. Simpl. de cœlo). Anaximandre,

(1) Hor., *Epist.* II, 1, 22.
(2) *Circi modo spectaculum fuerat.*
(3) *Fescennina per hunc inventa licentia morem*
Versibus alternis opprobria rustica fudit (Hor., *Epist.* II, 1, 145.)

Le scoliaste ajoute: *Fescennina, jocularia carmina et probrosa, dicta ab oppido fescennino unde processerunt, et Atellanica nominata sunt.*

(4) *Versibus incomptis ludunt risuque soluto;*
Oraque corticibus sumunt horrenda cavatis. (Virg., *Georg.*, II, 387.)

(5) Liv. VII, 2; Val. Max., II, 4, 4. — (6) *Sine carmine ullo, sine imitandorum carminum acta, ludiones ex Etruria acciti, ad tibicinis modos saltantes, haud indecores motus more tusco dabant..... Vernaculis artificibus, quia hister tusco verbo ludio vocabatur, histrionibus inditum.* Liv. *ibid.* — (7) Tusc., I, 44; *De finib.*, V, 23. — (8) Pro S. Rosc. Am., XXIV; *De leg. Manilia; pro Milone; pro Cælio*, VII, *etc.* — (9) *Pro Sext.* — (10) Cic., *Phil.*, X, 4; II, 13; *Epist. ad Att.*, XVI, 2 et 5. — (11) Cic., *ad Att.*, II, 19. — (12) *Epist. famil.* VII, 1. — (13) Hor., *Epist.*, II, 1, 189. — (14) C'est-à-dire le peuple et même les chevaliers:

.... *Media inter carmina poscunt*
Aut ursum aut pugiles: his nam plebecula gaudet.
Verum equitis quoque jam migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos et gaudia vana. (Hor., *Epist.* II, 1, 186.)

(15) Trist., V, 7, 27. — (16) Ovid., *ibid.*, XI, 540; VIII, 35. — (17) Suet., *Cal.*

suivant de nombreux témoignages, fut le premier qui écrivit en prose. Diogène-Laërce, Thémistius et Suidas nous l'attestent. Apollodore avait vu son ouvrage; les écrivains postérieurs le citent. Tous les renseignements que nous trouvons sur son système, dans l'antiquité, méritent donc plus de confiance que ceux que nous avons rencontrés sur Thalès.

La question agitée par Anaximandre est la même que celle agitée par Thalès, la question cosmogonique, celle du principe et de la formation des choses. Pour Anaximandre, le principe des choses, d'après les témoignages unanimes de l'antiquité, était l'infini τὸ ἄπειρον, *infinitas*, dit Cicéron. Cette réponse, on le sent, est extrêmement vague, et ne nous apprendrait rien si elle n'était expliquée. Cet infini, est-ce une puissance infinie, un être actif, intelligent, ou bien le principe des choses n'est-il que l'eau ou le feu qu'Anaximandre aurait doté de cet attribut? Ainsi nous lisons dans Plutarque (*Placitis philosophorum*, l. 1, ch. 3): Ἀναξίμανδρος δὲ ὁ Μιλήσιός φησι, τῶν ὄντων τὴν ἀρχὴν εἶναι τὸ ἄπειρον· ἐκ γὰρ τούτου πάντα γίνεσθαι, καὶ εἰς τοῦτο πάντα φθείρεσθαι. Διὸ καὶ γεννᾶσθαι ἀπείρους κόσμους, καὶ πάλιν φθείρεσθαι εἰς τὸ, ἐξ οὗ γίνεται. Λέγει οὖν, διότι ἄπειρόν ἐστιν, ἵνα μηδὲν ἐλλείπῃ ἡ γένεσις ἡ ὑφισταμένη. Ἁμαρτάνει δὲ οὗτος, μὴ λέγων, τί ἐστι τὸ ἄπειρον, πότερον ἀήρ ἐστιν, ἢ ὕδωρ, ἢ γῆ, ἢ ἄλλα τινὰ σώματα. Ἁμαρτάνει οὖν, τὴν μὲν ὕλην ἀποφαινόμενος, τὸ δὲ ποιοῦν αἴτιον ἀναιρῶν. Τὸ γὰρ ἄπειρον οὐδὲν ἄλλο, ἢ ὕλη, ἐστίν· οὐ δύναται δὲ ἡ ὕλη εἶναι ἐνέργεια, ἂν μὴ τὸ ποιοῦν ὑποκέηται. Suivant Anaximandre, le principe des choses est donc l'infini, tout en sort et tout y retourne en se dissolvant. Il ajoute qu'il a choisi ce principe, afin que la naissance d'aucune chose au monde ne restât sans explication. Plutarque lui reproche de ne pas dire ce que c'est que cet infini; si c'est l'air, ou la terre, ou l'eau, ou quelque autre corps: mais on peut déjà conclure de ce passage que le principe d'Anaximandre est matériel. Dans la *Métaphysique* d'Aristote (l. XIV, ch. 2, édit. Duval) nous voyons que sous ce mot d'infini Anaximandre entendait un mélange Ἐμπεδοκλέους τὸ μῖγμα καὶ Ἀναξιμάνδρου; et dans un passage de sa *Physique*, qu'il tirait de cet infini les principes contraires qui y sont renfermés. Nous pouvons encore citer en passant quelques vers de Sidonius Apollinaris:

Principiis propriis semper res quasque creari,
Singula qui quosdam fontes decrevit habere
Æternum irriguos, ac rerum semine plenos;

et cette phrase de saint Augustin (*De civitate Dei*): *Non enim ex unâ re, sicut Thales ex humore, sed ex suis propriis principiis quasque res nasci putavit.* Mais nous trouvons un passage bien autrement précis dans Simplicius, fol. B., 6: Καὶ ταῦτά φησιν ὁ Θεόφραστος παραπλησίως τῷ Ἀναξιμάνδρῳ λέγειν τὸν Ἀναξαγόραν. ἐκεῖνος γάρ φησιν ἐν τῇ διακρίσει τοῦ ἀπείρου τὰ συγγενῆ φέρεσθαι πρὸς ἄλληλα καὶ ὅ τι μὲν ἐν τῷ παντὶ χρυσὸς ἦν, γίνεσθαι χρυσόν, ὅ τι δὲ γῆ, γῆν, ὁμοίως δὲ καὶ τῶν ἄλλων ἕκαστον, ὡς οὐ γινομένων, ἀλλ' ὑπαρχόντων πρότερον. Ce passage, qui repose sur l'autorité de Théophraste, péripatéticien, élève d'Aristote, ne laisse aucun doute. Anaxagore, rapporte-t-il, dont l'opinion est conforme à celle d'Anaximandre, dit que dans la décomposition de l'infini, les éléments homogènes sont portés les uns vers les autres; que ce qui était or dans le tout primitif devient or, que ce qui était terre devient terre, etc., etc. Ainsi, dans le principe, tout est mêlé; les éléments qui se trouvent dispersés, confondus dans le chaos, sont réunis par le fait de la création, mais ils préexistent à la création même. En cela, comme on voit, Anaximandre se sépare profondément de Thalès, qui expliquait la création des choses par les transformations successives d'un seul élément. Anaximandre au contraire établit que les éléments de chaque chose préexistent à l'état de chaos, et que la création s'opère par la réunion des éléments homogènes. Un texte de Simplicius (*Phys.* fol. 6. b.) le dit positivement: Οὗτος δὲ οὐκ ἀλλοιουμένου τοῦ στοιχείου τὴν γένεσιν ποιεῖ, ἀλλ' ἀποκρινομένων τῶν ἐναντίων διὰ τῆς ἀϊδίου κινήσεως. Anaximandre ne fait pas naître les choses d'un principe qui se transforme, mais des contraires séparés par le mouvement éternel. Il supprime donc par cela même la génération, comme nous l'atteste encore un autre texte de Simplicius (*Phys.*, fol. 50, a): Οἱ.... τὴν γένεσιν ἀναιροῦντες, ὡς Ἀναξίμανδρος. L'infini d'Anaximandre n'est donc autre chose qu'un mélange, *μῖγμα*, où tous les éléments sont confondus, et la création a lieu par la séparation des contraires et la réunion des homogènes. Mais pourquoi Anaximandre pensait-il que le *μῖγμα* devait être infini? On en trouve déjà une raison dans le passage de Plutarque que nous avons cité plus haut: c'était, dit-il, pour que la naissance d'aucune chose ne demeurât sans explication. Aristote, dans le troisième livre de sa *Physique*, nous fournit encore d'autres motifs à l'appui de celui-là: la raison est obligée de reconnaître un infini, l'infini se trouvant dans toutes nos conceptions; par exemple *jour* est infini en ce sens que tous les jours imaginables seront représentés par ce mot, bien qu'il ne soit aucun d'eux, etc. Néanmoins cet infini, Anaximandre ne l'a pas caractérisé. Selon quelques uns, Anaximande aurait posé que l'être primitif ne peut être un des quatre éléments, parce que l'air étant froid, l'eau humide, le feu chaud, la prédominance d'un de ces éléments aurait détruit les autres. Cette opinion même semblerait une réfutation dirigée contre la doctrine de Thalès, mais elle n'est pas assez authentique pour qu'on puisse l'admettre. L'infini d'Anaximandre est encore une unité immortelle, comme cela résulte du témoignage d'Aristote (Phys. III 4): Καὶ τοῦτ' εἶναι τὸ θεῖον, ἀθάνατον γὰρ καὶ ἀνώλεθρον, ὥσπερ φησὶν ὁ Ἀναξίμανδρος. Cependant Anaximandre admettait la pluralité des dieux. Anaximandre, rapporte Cicéron (*De naturâ deorum*, l. 1., ch. 4), dit que les dieux naissent et meurent, etc., etc..... Peut-être n'est-ce là qu'une doctrine cosmogonique cachée sous une tradition mythologique, et dans laquelle les dieux représenteraient les divers éléments des choses. Ce qui ressort évidemment de tout cela, c'est qu'Anaximandre regardait l'infini, ou plutôt le *μῖγμα* infini, éternel, comme le principe de tout ce qui vit au monde; que la création, selon lui, s'opérait par la séparation des contraires et la réunion des éléments homogènes. Nous donnerons la prochaine fois des détails sur le mode de cette création.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Dix-septième siècle. — Trois périodes. — Première période jusqu'en 1660. — Besoin d'ordre et de paix. — Henri IV. — Malherbe. — Maynard. — Racan. — Balzac. — Saint François-de-Sales. — Port-Royal. — Nicolle. — Les Arnaud. — Mézeray. — Esprit romanesque. — Mademoiselle de Scudery. — Voiture. — Desyveteaux. — Scarron. — Théophile. — Cyrano de Bergerac. — Descartes. — Pascal.

Le dix-septième siècle ne doit pas être restreint au siècle de Louis XIV, il est beaucoup plus étendu; nous possédons d'excellentes analyses des productions littéraires de cette époque, mais on n'a pas encore songé à en considérer le côté historique. Nous lui appliquerons notre méthode d'investigation. Le dix-septième siècle peut se diviser en trois parties bien distinctes. Il commence pendant le règne de Henri IV, puis viennent Richelieu et la fronde; cette première partie va jusqu'à 1660, époque du mariage de Louis XIV; ce qui peut la caractériser, c'est une sorte de réaction contre le seizième siècle: tout avait été ébranlé, controversé, mis en question. Le besoin général de la France était un besoin d'ordre, de paix et de nationalité que Henri IV a satisfait. Ce sentiment général est reproduit avec énergie dans la satire Menippée, expression vraie et pittoresque du patriotisme d'alors. Henri IV est populaire et pacificateur, son règne est un commencement d'ordre: c'est à cette tendance que se rattache la littérature. Malherbe est un législateur despotique, c'est un esprit inférieur; sa nature est sèche et aride, plus énergique qu'abondante. La langue avait été savamment et artificiellement écartée de sa route par Ronsard; Malherbe comprit l'erreur de son prédécesseur et songea à former une langue nationale. Malherbe était fort peu classique, il ne savait pas le grec et méprisait Pindare. Cette ame dure s'est pourtant amollie une fois à l'aspect des douleurs d'un ami; on connaît les Stances à Duperrier. Malherbe n'échappa pas au ridicule, on le chansonna; et Regnier, héritier de la vieille gaîté française, s'est moqué de son pédantisme; néanmoins il fit école, il eut pour disciples Maynard, qui a de l'élévation et un peu moins de raideur, Racan, qui a eu un sentiment naïf de la vie champêtre.

Un de ses contemporains tenta la même révolution en prose, ce fut Balzac; Balzac et Malherbe se comprenaient et s'admiraient réciproquement; mais le prosateur n'a pas obtenu le même succès que le poète, la prose a résisté. Balzac, le chancelier Duvair, Coëffeteau, s'étudiaient à faire du style noble, d'où il ne résultait le plus souvent que de la raideur et de la recherche.

On a un peu perdu, en parcourant le siècle des guerres de religion, l'habitude de rencontrer des ouvrages religieux. Au dix-septième siècle, il y a une résurrection du sentiment chrétien, un ravivement de piété et de foi. C'est en première ligne saint François-de-Sales, ame tendre, pure et charitable; son style a un peu de mignardise et d'afféterie, mais chez lui c'est l'excès du bien. Comme Socrate, il a eu son Xénophon dans Pierre Camus, évêque de Belley, qui a voulu opposer au roman de l'Astrée des romans chrétiens. Les personnages de ces romans, après plusieurs traverses, quittent le monde et retournent dans le sein de Dieu: deux ordres fameux fournissent alors plusieurs grands hommes, l'ordre des jésuites, Bourdaloue; l'ordre des oratoriens, le cardinal de Bérulle et Massillon. Un autre foyer d'hommes religieux, c'est Port-Royal. Port-Royal a eu une grande et belle influence sur notre littérature du dix-septième siècle, c'était un retour au christianisme primitif, à travers l'esprit un peu sombre et austère du jansénisme. On y étudiait l'antiquité avec respect, mais sans fanatisme, sans préjugés païens; c'est de Port-Royal qu'est sorti Racine et cette grande famille des Arnaud. Arnaud d'Andilly, y revenant à cinquante-cinq ans, après avoir rempli les postes les plus éminents, y rencontre six de ses sœurs, six de ses filles, et sa mère ne tarda pas à l'y suivre. Antoine Arnaud, inflexible, indomptable; Nicolle, que Mme de Sévigné trouvait si habile dans la connaissance du cœur humain; Pascal, qui épuisera l'ironie et qui découvrira de nouvelles tristesses pour l'homme.

Le seizième siècle n'a pas été complètement calmé par Henri IV, il gronde sous Richelieu qui fauche les têtes des chefs de parti. Mazarin luttera par la finesse et la souplesse de son esprit. Cette première partie du dix-septième siècle possède encore un de ces caractères distinctifs du seizième; c'est d'une part un certain sentiment de liberté, d'indépendance politique, qui lutte et proteste avec énergie contre le despotisme nouveau. Un modèle en ce genre est Mézeray, historien assez peu remarquable, mais surtout personnage très original. Cet homme a quelque chose de démocratique et de plébéien: il perdit sa place d'historiographe pour avoir fait de l'opposition dans le passé. De mœurs simples et rudes, toujours mal vêtu, il prit pour héritier un homme du peuple. Il gardait, disait-il, deux écus d'or à l'effigie de Louis XII, père du peuple, l'un pour acheter une place toutes les fois qu'on pendrait un traitant, l'autre pour boire un verre de vin pendant l'exécution. Il désirait deux choses, de voir le peuple romain libre et chacun rétribué selon sa capacité.

A côté de cette physionomie politique on trouve un autre aspect très différent, c'est un certain ton d'idées romanesques. Henri IV avait plutôt du brave soldat et du joyeux compagnon que du chevalier. Après lui le goût reprend, il semble que les jeunes seigneurs s'étudient à abréger la besogne de Richelieu. L'épée des *raffinés* est le meilleur auxiliaire de Laubardemont. Le point d'honneur est porté à un degré effrayant, la folie des duels trouble tous les cerveaux. Pendant la Fronde, les combattants ont leur dame: le duc de Larochefoucauld écrit au bas du portrait de la duchesse de Longueville ces deux vers:

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux.

C'est de ce mélange de galanterie et d'esprit romanesque que vont naître les interminables histoires de Mlle de Scudery; il y avait pour cette *romancerie* plusieurs centres, l'hôtel de Rambouillet et la cour d'Anne d'Autriche. Voiture a cueilli la fleur de toute cette manière de sentir, la grace de toute cette manière de dire: Voiture a profité en homme d'esprit des ridicules de son temps; c'est un des écrivains les plus plaisants et les plus agréables de notre littérature.

Pendant que la manie chevaleresque tournait chez les uns à l'esprit, d'autres prenaient au sérieux la vie pastorale; Desyveteaux se retira dans un quartier isolé, prit une houlette, eut une Amaryllis et mena la vie de berger avec la meilleure foi du monde; le mélange de ces dispositions chevaleresques entretenues par la lecture des romans espagnols, joint à un sentiment d'indépendance politique, héritage du siècle précédent, et dont on vit des réminiscences à l'époque de la Fronde, s'amalgamait et remplissait les imaginations. Or, si Corneille doit à ces deux causes cette galan-

trie affectée et cette lourdeur déclamatoire qui déparent quelques unes de ses pièces, il leur doit aussi ces élans sublimes d'exaltation chevaleresque et ces profondes sentences politiques qui lui ont valu le titre de grand. *Othon*, indépendamment de ses beaux vers, est très curieux à comparer aux guerres de la Fronde; c'est un ensemble de faits et de sentiments analogues. Scarron était par la nature de son esprit prédestiné à la Fronde qui, par elle-même, est une chose assez burlesque : il composa la *Mazarinade*, sa maison fut un moment un des centres de l'insurrection; le coadjuteur s'y rendait fréquemment. Scarron, dans ses comédies, imite ou traduit les pièces espagnoles. Les influences étrangères étaient puissantes dans cette partie du siècle. Marie de Médicis avait apporté avec elle l'opéra inventé à Florence sur la fin du seizième siècle, à l'occasion d'une fête où l'on voulait ressusciter les jeux pythiques. Ménage faisait des sonnets italiens, Voiture des vers espagnols. Dans la seconde période on luttera contre cette tendance; Boileau, l'un des plus ardents, poussera la réaction jusqu'à l'injustice pour le Tasse.

Ce tableau serait incomplet si l'on ne mentionnait un groupe d'opposants, qui ont conservé quelque peu de la licence du moyen âge à ses jours de folie, ce sont les poètes libertins, les esprits forts qui n'entraient pour rien dans la tendance générale à la gravité, au sérieux, au solennel. C'étaient les hommes du désordre : à leur tête est Théophile qui, d'après un vers de Boileau, paraît avoir joué un rôle d'opposant très tenace vis-à-vis de Malherbe. Théophile eut une destinée fort tragique et fort misérable; condamné à être brûlé vif, il passa six mois dans un cachot et fut exilé dans un désert où les *serpents buvaient les pleurs qu'il répandait* selon ses propres expressions. Quelque temps avant la publication de l'*Art poétique*, un jeune homme nommé Petit fut pendu et brûlé en place de Grève pour des couplets irréligieux. Boileau y fait allusion au chant 2, vers 190. A cette société d'incrédules appartenaient Saint-Pavin, Linieres, Desbarreaux qui dans l'ensemble de sa vie ne paraît pas avoir été aussi pervers qu'on nous l'a peint. Ayant condamné comme magistrat un innocent, il consacra la moitié de sa fortune à réparer sa faute. Dans un voyage qu'il fait en Hollande, il voit Descartes qu'il appelle son ami. Pour nous qui voulons être justes nous devons braver la réprobation quelquefois aveugle des contemporains, et aller chercher l'indépendance d'esprit dans les ouvrages des opposants; les frondeurs de tous les temps sont des adversaires trop puissants pour qu'on ne tienne pas compte de leur négation. Cyrano de Bergerac est un Rabelais très hardi, il a servi de modèle à Swift et à Voltaire. Gulliver et Micromegas ont leur type primitif dans son *Voyage dans la lune*. Il paraît avoir scandalisé les contemporains par des fanfaronnades d'athéisme. Ainsi dans la pièce d'*Agrippine*, Séjan répond à son confident Térentius, qui le menace du tonnerre, que le tonnerre ne tombe jamais en hiver, et il en tire cette conclusion :

« J'ai pour six mois encore à me moquer des dieux. »

Il est vrai que ces mots sont dans la bouche d'un scélérat, d'un Séjan; mais il en est des plus suspects :

Tér. Les dieux renverseront tout ce que tu proposes.
Séj. Un peu d'encens brûlé répare bien des choses.
Tér. Qui les craint....
Séj. Ne craint rien. Ces enfants de l'effroi,
Ces beaux riens qu'on adore et sans savoir pourquoi,
Ces altérés du sang des bêtes qu'on assomme,
Ces dieux que l'homme a faits et qui n'ont point fait l'homme,
Des plus fermes états ce burlesque soutien,
Va, va, Térentius, qui les craint ne craint rien.
Tér. Mais s'il n'en était point, cette machine ronde....
Séj. Oui, mais, s'il en était, serais-je encore au monde?

répond le ministre des vengeances de Tibère. Malherbe, qui paraît avoir été bon catholique pendant sa vie, repoussait à son lit de mort le prêtre qui l'assistait en lui disant : Votre mauvais français me dégoûte du paradis. Il se reveilla d'une léthargie pour reprendre sa servante d'une faute de grammaire.

L'indépendance de l'esprit humain a pour représentant dans cette première partie du siècle un des plus grands génies des temps modernes, l'homme qui a émancipé la pensée esclave avant lui, qui a renversé la méthode syllogistique empruntée à Aristote, et l'abstraction synthétique de Platon, Descartes, la gloire éternelle de la France, Descartes, le père de la philosophie. Descartes posa le principe de l'examen de la manière la plus absolue; il rendit l'homme plus digne de Dieu; il lui donna une nouvelle méthode d'investigation, et le monde se mit à l'ouvrage. Malebranche aboutit au mysticisme chrétien; Spinosa en tira son panthéisme; Newton trouva la loi du mouvement pour les corps bruts; Locke construisit une idéologie. Descartes n'a point formulé de système complet, mais il a donné l'instrument; il a posé le point de départ. L'ardeur avec laquelle il a été attaqué de nos jours par un prêtre, homme de génie, qui avait su le comprendre, et qui avait mesuré son influence, honore l'un et l'autre.

Il est un homme sur lequel il est nécessaire de revenir, en ce qu'il unit le seizième siècle au dix-septième, qu'il est le lien de transition. Pascal fut un esprit essentiellement douteur, hardi, opiniâtre, cherchant la vérité avec rudesse et inflexibilité, voulant la trouver à tout prix, et, alors qu'il échoue dans ses investigations, retombant dans une tristesse morne et un abattement qui fait peine. Pascal ne se laisse dominer par aucune autorité philosophique, il veut que sa propre raison lui rende Dieu; rien ne l'épouvante; il aboutit au scepticisme le plus absolu pour s'élancer avec une nouvelle ardeur à la recherche des vérités les plus dogmatiques. Avec un caractère de sa trempe Pascal n'aurait pas plus reculé devant l'échafaud de François I[er] que devant les jésuites. Cet homme énergique ne se fera pas de son scepticisme amer et lugubre *un oreiller* comme Montaigne, il en mourra; c'est un Byron anticipé. Heureusement Pascal vivait au dix-septième siècle; il se réfugie dans la foi, et se sauve ainsi de lui-même; mais pour lui cette foi sera dure, intraitable, presque fataliste; il lui faut la prédestination janséniste. On sent cette lutte du scepticisme et de la foi; on voit cette nature incrédule domptée et soumise; on a le spectacle historique résumé dans un grand homme de deux siècles dont l'un finit par absorber l'autre, et où l'esprit de doute, d'inquiétude, d'indépendance effrénée qui caractérise l'un est subjugué violemment par l'esprit de foi qui domine l'autre.

CORRESPONDANCE.

LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE FRANCE ET L'INSTITUT HISTORIQUE.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de vous signaler une inexactitude qui s'est glissée, sans doute à votre insu, dans le numéro du 1[er] mai du *Journal général de l'Instruction publique*.

En annonçant la création d'une nouvelle société formée sous le titre d'*Institut historique*, par M. Eugène de Monglave, le rédacteur de cet article a répété, d'après le programme de la nouvelle association, qu'à elle faisait allusion un passage du rapport de M. le ministre de l'instruction publique sur le budget de son ministère. (*Moniteur* du 13 janvier.)

Je puis vous certifier, en connaissance parfaite de cause, que ce passage dans lequel M. Guizot annonce qu'il unit ses efforts à ceux de quelques personnes amies de notre histoire nationale, qui se sont récemment associées pour tenter de coordonner les recherches de tous les hommes qui se vouent à ce genre de travaux, que ce passage, dis-je, ne s'appliquait aucunement à l'*Institut historique* dont l'existence n'était point encore connue, pas plus du ministre que du public. M. Guizot voulait parler de la société créée pour la *publication des documents originaux relatifs à l'histoire de France*, et dont il a été lui-même un des fondateurs. Cette société a borné ses travaux à l'histoire de France, et les noms des membres du conseil, la plupart membres de l'académie des inscriptions ou conservateurs de la bibliothèque royale, sont le meilleur garant de ses intentions, de son esprit et de son but. L'erreur du programme de l'*Institut historique* a déjà été remarquée par plusieurs personnes; mais, pensant qu'il faut juger aux actes et non aux paroles les associations littéraires et scientifiques qui se forment de toutes parts, je n'aurais probablement pas relevé cette inexactitude si elle n'avait acquis une sorte de sanction en étant adoptée par votre journal si consciencieux et si impartial.

Agréez, etc.

Jules Desnoyers,

Secrétaire de la société de l'histoire de France, bibliothécaire du Jardin du roi.

MÉLANGES.

SOCIÉTÉ AMÉRICAINE DES MISSIONS.

La *Société américaine des missions* entretient en ce moment vingt-deux missions, savoir : en Grèce, à Constantinople, en Syrie, chez les Juifs, à Bombay, à Ceylan, Siam, à la Chine, dans l'Archipel indien, les îles Sandwich, la Patagonie, parmi les Cherokees, à l'ouest du Mississipi, chez les Chactaws, Cheeks, Osages, Stockbridges, Mackinaws, Ojybeways, Maumées et les Indiens de l'état de New-York. Ces missions comptent 60 établissements, 83 missionnaires dans les ordres, 6 médecins non gradués, 6 imprimeurs, 26 missionnaires assistants, 126 femmes; plus 4 prédicateurs natifs et 46 assistants aussi natifs. Ce qui fait 247 personnes travaillant à la propagation de la vraie foi, envoyées par la Société, et de 50 prédicateurs assistants natifs, en tout 296 individus.

Les presses de la Société ont imprimé, l'année dernière, près de 7,500,000 pages traitant de matières religieuses. On calcule que, depuis l'établissement de ces presses, il en est sorti 63,000,000 de pages, ayant toutes rapport aux travaux des missions.

La Société est sur le point d'envoyer de nouveaux agents dans l'Afrique orientale et occidentale, dans les îles de Crète et de Chypre, à Broussa, dans l'Asie-Mineure et en Perse. Plusieurs autres sont en observation sur le continent oriental et parmi les Indiens de l'Amérique du nord.

Le champ exploré sous la direction de la Société s'agrandit de jour en jour. Ses messagers ont pénétré chez les tribus indiennes qui bordent la frontière S. O. des États-Unis, jusqu'au pied des montagnes rocheuses; d'autres ont été envoyés aux grands lacs et vers le Haut-Mississipi. Un d'eux a parcouru la plus grande partie de la côte N. O., tandis qu'un autre visitait le Mexique et la plupart des nouveaux états de l'Amérique du sud. Des missionnaires ont abordé aux îles Washington, plusieurs se sont établis sur la frontière méridionale de la Chine, et à Siam dans la partie septentrionale de Ceylan et dans l'Inde occidentale. La Société est également représentée dans la Syrie et dans la capitale de l'empire ottoman, à Athènes, cet ancien flambeau de la Grèce, et dans l'île de Malte; elle a porté la parole divine à travers les provinces de l'Asie-Mineure, dans les plaines du Caucase et sur les confins de la Perse; une mission s'avance dans l'Afrique occidentale, et les côtes orientales de cette partie du monde vont être aussi explorées, dès qu'on aura trouvé les interprètes nécessaires; dans quelques mois, une station sera établie dans l'ancienne Crète, et une autre dans l'importante île de Chypre. Enfin, on attend des nouvelles des missionnaires qui doivent porter la lumière de l'Évangile au pied du mont Olympe et jusque par-delà les plaines de la Mésopotamie et les montagnes du Kurdistan.

A ces détails nous devons ajouter que les missionnaires de la société américaine mettent partout un grand soin à rechercher au milieu de leurs travaux évangéliques ce qui peut devenir utile aux sciences physiques et naturelles.

Ainsi nous apprenons que les missionnaires qui sont maintenant aux îles Sandwich en ont exploré tous les points, et qu'ils ont fait plusieurs ascensions aux divers volcans de ces îles, et particulièrement au Mouna-Roa et au Kirauea, qui sont les plus remarquables et qui leur ont offert récemment le spectacle de belles éruptions.

ARCHÉOLOGIE.

On écrit d'Autun : On montre ici l'empreinte en cire rouge d'un cachet antique représentant Néron, et non Tibère, comme on l'a cru d'abord. Cette empreinte est tirée d'une pierre précieuse (verte) trouvée par un ouvrier qui creusait un fossé près de la ville. Cette pierre a environ un bon pouce de hauteur sur une largeur proportionnée; le travail très fini et parfaitement conservé ne permet pas de douter qu'elle ne soit du temps de l'empereur qu'elle représente. Un commis de la sous-préfecture l'a achetée de l'ouvrier qui l'avait trouvée 55 sous. Peu après,

M. de Ganay, riche amateur du pays, en a offert dix louis qui ont été refusés. La pierre a été envoyée à Paris, où l'on a proposé 3,000 fr. : nouveau refus. Un anglais en donne 9,000 en ce moment. L'heureux acheteur refuse encore et espère en tirer 10 à 12 mille francs.

— Le lieutenant Burnes, qui, dans son voyage, a visité Mani-Kyala, où il a trouvé diverses médailles et découvert des monuments qui n'avaient point encore été visités par les Européens, a étudié spécialement les *topes* et les ruines grecques du Punjal: il en fait le sujet d'un mémoire qu'il a lu à la Société asiatique de Calcuta.

SCIENCES NATURELLES.

On écrit de Port-Louis (île-de-France). L'île-de-France est entièrement volcanique, c'est le basalte qui domine partout, il contient beaucoup de péridot. Plusieurs systèmes de montagnes et de vallées traversent l'île dans des directions très diverses. Près du Port-Louis les roches basaltiques sont toutes fortement redressées, quelques unes sont verticales; dans quelques points la roche est massive et n'offre aucune stratification. Le sol de l'île est tout ferrugineux; on n'y connait pas de calcaire, la chaux se fait toute avec du corail. Il y a à Maurice une société d'histoire naturelle, elle ne se réunit qu'une fois par mois, mais depuis quelque temps les journaux ont cherché plusieurs fois à la tourner en ridicule, à la décrier même complètement : enfin, la prohibition sévère de toute réunion dans l'île, est cause qu'il n'y a pas eu de séance depuis deux mois.

— *L'association britannique pour l'avancement des sciences* se réunira cette année, du 8 au 14 septembre, à Edimbourg. Des découvertes toutes récentes, faites dans les environs de cette ville, devront offrir un grand *attrait* aux savants qui s'y rendront, et répandront sur les travaux de ce congrès un intérêt tout particulier.

— On vient de former à Bairuth, en Bavière, un musée où seront spécialement rassemblées et classées méthodiquement les productions naturelles de la contrée.

— D'après un rapport du ministre de l'instruction publique Ouwaroff, il a été alloué à Saint-Pétersbourg une somme de 100,000 ducats banco pour la construction d'un nouvel observatoire astronomique. Les travaux sont déjà commencés.

BEAUX-ARTS.

M. Delaroche met en ce moment la dernière main à un des plus jolis tableaux qui soient encore sortis de son atelier. Ce tableau, de même grandeur que la *Mort de Mazarin*, du même artiste, représente l'*Assassinat du duc de Guise au château de Blois*. Il appartient à M. le duc d'Orléans.

— Un journal donne la nouvelle suivante : On sait que les cartons de Raphaël, du moins ceux de ces précieux dessins qui ont été conservés, existent dans une salle du Musée britannique. Un correspondant nous écrit qu'il a été récemment question d'exclure ces nobles reliques des arts de la galerie nationale anglaise, pour faire place apparemment à des productions de peinture indigènes; mais que la clameur publique s'est élevée avec énergie contre un tel acte de vandalisme.

— Une ordonnance royale vient d'autoriser la ville de Montbéliard à élever un monument à Cuvier.

— Une nouvelle invention faite par M. Baumgastner, imprimeur et libraire de Leipsick, mérite l'attention de tous les amis des arts. Il s'agit de l'imprimerie lithographique ou l'art de multiplier les lithographies par le moyen stéréotype, et de les imprimer par la presse ordinaire des imprimeurs. M. Baumgastner a eu le bonheur de parvenir par son procédé à égaler les belles gravures en bois des Anglais; il espère même les surpasser dès que les améliorations qu'il projette à son invention auront eu lieu, vu que sa manière offre plus de liberté dans l'exécution et qu'elle est plus tendre que la gravure sur bois.

NOUVELLES.

PARIS. — Une ordonnance du roi en date du 5 mai vient de modifier le programme des connaissances exigées pour l'admission à l'école forestière. — Le développement que l'instruction, depuis plusieurs années, a reçu dans les colléges permet d'exiger des candidats des connaissances plus étendues; et les élèves, ayant un plus haut degré d'instruction préliminaire, pourront, dès leur arrivée à l'école, se livrer plus spécialement à l'étude de l'économie forestière. Aussi à l'avenir les candidats seront examinés sur les objets ci-après, savoir : 1° l'arithmétique complète et l'exposition du nouveau système métrique; 2° la géométrie élémentaire; 3° l'algèbre jusqu'au binome de Newton exclusivement; 4° la trigonométrie; 5° les éléments de géométrie descriptive; 6° le dessin; 7° les éléments de physique, répondant aux six premières sections de physique mécanique de Fischer, traduits par Biot; 8° la langue française; 9° la traduction d'un morceau de l'un des auteurs latins qu'on explique en rhétorique. — Nous voyons avec plaisir le maintien de cette dernière condition pour l'admission aux écoles spéciales, civiles ou militaires.

— On assure que c'est le général Baraguay-d'Hilliers qui remplace le général Richemond comme commandant de l'école de Saint-Cyr.

— M. Prosper Mérimée, maître des requêtes au conseil d'état, a été nommé inspecteur-général des monuments historiques, en remplacement de M. Vitet, nommé secrétaire-général du ministère du commerce.

— Un journal donne la nouvelle suivante : On nous assure que deux nouvelles chaires vont être créées à la faculté de droit de Paris, l'une de droit criminel et l'autre de droit constitutionnel; elles sont destinées à deux professeurs qui seront nommés sans concours, M. Rossi, professeur d'économie politique au collége de France, et M. Dupin, membre de la chambre des députés.

— M. Delisle, professeur de mathématiques au collége royal de St-Louis, vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur. C'est une juste récompense des nombreux services rendus par ce professeur distingué à l'une des branches les plus importantes de l'instruction publique. L'Ecole polytechnique et l'industrie nationale comptent plusieurs centaines d'élèves sortis depuis quelques années de la classe de M. Delisle.

— M. Visconti, architecte, vient d'obtenir la décoration de la Légion-d'Honneur.

— Par suite du concours ouvert à la faculté de médecine de Paris, M. Huguier vient d'être nommé professeur.

— La chambre des députés, dans sa séance de vendredi, vient d'adopter le projet de loi suivant : Il est ouvert au ministre de l'instruction publique, sur les *boni* antérieurs de l'université, un crédit supplémentaire de 120,000 fr. pour compléter les travaux autorisés par la loi du 26 avril 1832, dans les bâtiments de la faculté de médecine de Paris.

— On vient d'afficher pour le 20 de ce mois la mise en vente de la *Revue de Paris*. On annonce que c'est par suite de la dissolution de la société.

— *Bonaparte en Egypte*, poème de M. Parceval, membre de l'académie française, est sur le point d'être terminé.

— Les détails suivants prouvent à quel point il serait utile de répartir dans les bibliothèques et établissements publics du royaume les livres consignés en dépôt par le commerce de la librairie. 822 villes, de 3,000 à 18,000 ames, ne possèdent pas de bibliothèque; 195 seulement en ont de fort médiocres qui n'offrent en moyenne qu'un volume pour quinze habitants, tandis que Paris, seul il est vrai pour toute la France, possède trois volumes pour trois habitants.

— Jeudi prochain, 22 mai, à sept heures du soir, l'académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale tiendra sa séance annuelle, salle St-Jean, Hôtel-de-Ville. Le but de l'académie est de recueillir et de propager les diverses découvertes et les procédés utiles aux diverses branches de l'industrie.

— La société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine tiendra sa première séance générale dimanche 18 mai courant, à *midi, salle Saint-Jean*, Hôtel-de-Ville. Elle entendra le rapport qui lui sera fait de ses travaux et distribuera ses récompenses annuelles.

DÉPARTEMENTS. — Nous espérons publier dans un prochain numéro la suite et la fin du règlement du collége de Mulhausen. Il est un grand nombre d'établissements universitaires qui sont entrés ou qui s'essaient dans cette voie de progrès et d'améliorations; nous signalerons entre autres le collége de Saint-Gaudens où se trouve appliqué du moins en partie un plan d'études semblable à celui que nous avons fait connaître à nos lecteurs. Il n'y a de différence que dans le nombre des cours qui a dû être proportionné aux besoins de la population : en attendant que l'autorité supérieure ait donné son approbation définitive à ce plan qui établit la spécialité des études, les professeurs s'en rapprochent le plus possible en faisant des classes spéciales pour chaque objet d'enseignement.

— L'*Électeur*, journal de la Charente, fait l'observation suivante sur l'école normale primaire d'Angoulême : Malgré l'affluence des élèves-maîtres, malgré les efforts de l'autorité, l'école normale languissait. Mais enfin l'autorisation est venue d'y appeler des professeurs des colléges, et dès lors elle a répondu à l'attente générale. On doit croire que dès la fin de cet exercice elle fournira des sujets aux communes rurales qui en sont privées. — Ce sont aussi les inspections qui ont été faites pendant les vacances, dans toutes les communes du département, par les fonctionnaires du collége, tous hommes spéciaux, qui ont éclairé l'autorité et ouvert la voie aux améliorations.

— Dans la séance du 9 mai un membre du conseil municipal de Marseille a demandé l'établissement d'un cours commercial aux frais de la ville. Cette proposition a été adoptée, et la commission des sciences et arts a été chargée de présenter ses vues pour son organisation.

— Le conseil municipal de la ville de Cherbourg vient d'arrêter que l'école primaire supérieure sera annexée au collége. M. Le Bruman, principal, est présenté comme directeur de cette école. Le droit mensuel est porté à six francs pour les élèves qui ne font point partie du collége.

— M. Coste, doyen de l'académie de Besançon depuis la perte encore récente de M. Grappin, et ancien bibliothécaire de la ville, vient de mourir à l'âge de 75 ans.

EXTÉRIEUR. — On prépare à Oxford de grandes fêtes pour la réception du duc de Wellington en qualité de chancelier de l'université. Ces fêtes dureront cinq jours; on parle, entre autres choses, d'un déjeuner de mille couverts.

— Le chef du ministère espagnol, M. *Martinez de la Rosa*, vient de faire représenter à Madrid une pièce nouvelle, intitulée *Conjuration de Venise*, qui a eu un grand succès.

PUBLICATIONS.

DICTIONNAIRE GRAMMATICAL, ouvrage nouveau, complet et raisonné, par J.-B. BETTINOSA, revu par F. RAYMOND, à l'usage des Instituteurs.

La quatrième livraison de cet important ouvrage vient de paraître à la librairie d'AIMÉ ANDRÉ, libraire, quai Malaquais, n° 13, et de Paul DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55.

COURS DE DROIT NATUREL, professé à la Faculté des lettres de Paris (année classique 1833 34), par M. Th. Jouffroy.

La sixième livraison est en vente chez Prévot-Crocius, éditeur, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 30.

PREMIER LIVRET DE LECTURES MORALES ET RELIGIEUSES, à l'usage des Ecoles primaires (extraits de la Bible).

Un volume in-18, cartonné — Prix : 50 cent.

Chez L. Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n. 12.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.



IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 22 MAI 1834. N°. 58

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ. — LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Jusqu'ici le JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE a paru sans signature. Pour l'ordre et la régularité du travail, pour les convenances et la responsabilité de la rédaction, une disposition nouvelle a été jugée nécessaire. En conséquence, M. ED. HERBET, l'un des rédacteurs-gérants, signera désormais chaque numéro du Journal.

ARCHÉOLOGIE.

DES COLOSSES DANS L'ANTIQUITÉ.

(Analyse d'un Mémoire lu par M. Raoul-Rochette dans la séance publique des cinq académies.)

Du rapport entre la grandeur morale et les proportions gigantesques des statues.— Napoléon sur la colonne Vendôme. — Monuments de l'Égypte. — Bizarre projet d'Alexandre. — Représentations colossales chez les Grecs et chez les Romains. — La statue de Néron. — La maison dorée de cet empereur. — Un trait de Commode.

Nous nous empressons de remplir l'engagement que nous avons pris dans un précédent numéro, en donnant une analyse aussi complète qu'il nous est possible de la dissertation de M. Raoul-Rochette sur les colosses. Dans la séance publique des cinq académies, ce Mémoire a vivement excité l'attention du public.

Lorsqu'après plusieurs années le nom de Napoléon fut devenu une gloire nationale, le vœu du peuple tout entier a demandé pour lui un monument qui retraçât pour les générations futures les traits du grand homme. L'opinion publique a assigné à ce monument des proportions gigantesques. Sur le sommet d'une colonne fondue avec l'airain qu'il avait pris à l'ennemi, sa statue a dû s'élever plus grande trois fois que nature, dominant toute la ville comme autrefois il avait dominé toute l'Europe; son image a dû s'agrandir dans le bronze comme elle s'agrandit dans les souvenirs nationaux à mesure que les hommes qui l'ont vu deviennent plus rares. Pourquoi ce magnifique piédestal? pourquoi cette statue colossale? N'était-ce pas assez pour ce héros, dont l'époque va bientôt devenir pour nous le temps antique, d'une statue de marbre de grandeur naturelle dans la nef du Panthéon? Il n'en est pas ainsi. L'admiration populaire a d'autres lois, d'autres exigences: dans son élan instinctif, elle veut voir dresser à ses yeux cette grande figure, plus grande encore dans son cœur. Entre la grandeur morale d'un homme et les proportions gigantesques de la statue qui le représente elle aperçoit un merveilleux rapport, et les colosses en sont le produit. C'est donc une étude curieuse que celle de ces expressions de l'admiration des peuples; étude qui trouve dans les circonstances présentes un intérêt bien rare et qui donne à ces recherches archéologiques une sorte d'à-propos.

Le génie de l'Égypte amena souvent l'exagération des formes monumentales. Il fallait à ses rois d'immenses pyramides, des tombeaux où ils pussent dormir à l'aise: ses temples, ses palais, toutes ses ruines conservent encore un aspect gigantesque. Sans parler de ses grands sphinx, on sait la réputation antique du colosse vocal de Memnon, sur lequel un critique moderne, M. Letronne, a jeté récemment tant de lumières. Dans la Haute-Asie, les colosses sont taillés dans le roc, et l'on en rencontre un grand nombre dans les pays où dominèrent successivement les Mèdes et les Perses. Lorsque Sésostris envahit l'Égypte, il y introduisit ce genre de sculpture, et les bas-reliefs sur des rochers que l'on y retrouve se rapportent à cette époque.

Cette observation explique le bizarre projet d'Alexandre de se faire du mont Athos un statue colossale: elle devait porter dans l'une de ses mains une ville de 10,000 habitants et dans l'autre la source d'un fleuve. C'était, comme nous venons de le voir, une coutume orientale qu'Alexandre pouvait adopter comme il en avait adopté tant d'autres. Peut-être les moyens d'exécution lui ont-ils manqué, peut-être le temps ne lui a-t-il pas permis d'accomplir son projet; mais nous ne saurions faire honneur de son inexécution à la modestie du fils de Jupiter-Ammon. Certes, si les ruines de ce colosse ne se trouvent plus aujourd'hui, ce n'est ni la faute d'un sculpteur pour l'entreprendre ni de flatteurs pour l'approuver. Michel-Ange conçut un projet analogue et voulut faire d'une montagne de Carrare une statue en l'honneur d'un saint.

Chez les Grecs les représentations colossales sont réservées aux dieux. De même que les autres nations les employaient pour exprimer la grandeur morale chez les hommes, de même les Grecs en firent le symbole de la grandeur par excellence de la divinité. La sculpture en exagérant les formes put empreindre plus fortement ses œuvres des attributs des dieux. Sans parler de la Minerve du Parthenon, de la Junon d'Argos et de tant d'autres produits de l'art antique, on sait l'admiration que le Jupiter olympien inspirait aux contemporains de Phidias. Cette statue de proportions colossales était composée de diverses matières précieuses, et le ciseau du sculpteur inspiré du vers d'Homère avait jeté sur cette tête divine la majesté que la vive imagination des Grecs supposait au maître du tonnerre.

On retrouve dans Rome des colosses qui sont comme ceux de la Grèce consacrés aux dieux: ainsi un Hercule gigantesque était placé sur le Capitole. Lorsque le siége de l'Empire fut transporté à Constantinople, ce colosse fut placé dans le faubourg de Péra où les croisés le virent en 1215. Mais on éleva également des statues colossales aux hommes illustres, et il y a encore au palais *Spadi*, à Rome, une haute statue de Pompée qui fut faite alors qu'il exerçait à Rome une sorte de royauté. Mais le colosse romain le plus célèbre est la statue de Néron. Cet empereur en orna sa maison dorée. Il avait d'abord voulu la faire construire en métal précieux, afin d'engloutir ainsi d'un seul coup des richesses immenses; mais les moyens d'exécution lui manquèrent, et il dut se contenter d'une statue de bronze qui le représentait avec les attributs d'Apollon. Lors de la destruction de la maison dorée, le colosse fut épargné, et, au moyen de rayons d'or dont on entoura sa tête, il fut consacré au soleil. Vingt-quatre éléphants furent employés à le transporter. Commode se l'appropria; il fit enlever la tête de Néron et la remplaça par la sienne; l'on jeta sur ses épaules une peau de lion, on lui mit à la main une massue au lieu d'une lyre: et avec ces modifications elle représenta Commode avec les attributs d'Hercule.

LITTÉRATURE GRECQUE.

LE SONGE OU LE COQ, DE LUCIEN;

SUIVI D'UNE LETTRE D'ALCIPHRON (Liv. III, Lettre 10).

Edition à l'usage des classes, publiée par M. L. DE SINNER (1)

Nous avons déjà annoncé au public cet ouvrage dans notre feuille du 10 mars, mais cette simple annonce ne saurait nous dispenser d'entretenir aujourd'hui nos lecteurs d'une publication qui malgré son peu d'étendue mérite de fixer l'attention de tous les amis des études classiques. Nous pouvions d'autant moins garder le silence que le titre même sous lequel paraît cet ouvrage semblait de nature à former un préjugé contre lui. Nos éditions à l'usage des classes, sauf un petit nombre d'honorables exceptions, sont tellement incorrectes, les notes en sont tellement insignifiantes, pour n'en rien dire de plus, qu'un pareil titre nécessite presque une apologie. Nous ne craignons pas d'affirmer que cette édition n'en aura certainement aucun besoin auprès de ceux qui auront pris la peine de l'examiner. L'éditeur a suivi en général pour le texte du Songe de Lucien la récension de Fr. V. Fritzsche (2), sauf dans quelques endroits où il a cru devoir rétablir la Vulgate: il a joint à sa préface le catalogue des manuscrits et des éditions qui se trouvent cités dans les courtes mais excellentes notes dont le texte est accompagné; il s'est même donné la peine de consulter un des meilleurs manuscrits du Songe de Lucien appartenant à la Bibliothèque royale de Paris. Les notes, où l'auteur a su réunir la concision à la clarté, indiquent les principales variantes et les autorités sur lesquelles elles reposent; elles expliquent les mots, les locutions, les tournures diffi-

(1) Chez L. Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12, à Paris.

(2) Luciani Alexander, Demonax, Gallus, Icaromenippus, Philopseudes, ad Hesiodum, navigium, ex conformatione Francisci Volckmarii Fritzsche. — Praecedunt questiones Lucianeæ. Lipsiæ, sumptibus, E. F. H. Hartmanni, 1826, in-8°, 400 pagg., cum præf., pagg. XXXII.

ciles, en rappelant aux élèves les principales règles de la syntaxe, et les renvoyant aux meilleurs ouvrages français et étrangers qui se sont occupés de ces questions grammaticales. Si on pouvait adresser un reproche à ces notes, ce serait celui d'être trop savantes pour les enfants auxquels cette édition est destinée ; mais ce reproche lui-même est sans fondement, comme il est facile de s'en convaincre pour peu qu'on y veuille réfléchir. Tout le monde conviendra sans peine de l'immense utilité que les élèves peuvent retirer des explications grammaticales, et des citations fréquentes de l'excellente grammaire de M. Burnouf qu'ils ont entre les mains : quant aux autres notes, si elle ne servent pas directement aux élèves, elles servent du moins au professeur qui les fait ensuite tourner à l'utilité des jeunes intelligences qu'il est appelé à cultiver. Cette édition du *Coq* de Lucien réunit donc en elle tous les genres de mérite et nous ne saurions trop la recommander comme un modele. Nous n'ajouterons qu'un mot sur la lettre d'Alciphron placée à la fin de ce petit volume. Le texte en a été singulièrement amélioré par la collation de deux nouveaux manuscrits, et les notes qui y sont jointes ont même un peu plus d'étendue que celles sur le *Coq* de Lucien ; au reste elles se distinguent par les mêmes qualités. La scrupuleuse exactitude de l'éditeur, que l'on a dû facilement remarquer dans toutes ses publications, nous dispenserait presque de parler de la correction typographique de cet ouvrage ; elle ne saurait être portée plus loin. Il est inutile, je pense, d'avertir nos lecteurs que ce livre peut être mis entre les mains des jeunes élèves, auxquels il est destiné, sans aucun danger pour leurs mœurs ; l'éditeur a fait disparaître avec le plus grand soin toutes les expressions impures dont Lucien, cet écrivain contempteur des dieux, n'a que trop souvent souillé sa plume. Nous ne saurions terminer cet article sans exprimer à l'auteur notre gratitude qui certainement sera partagée par tous les amis des lettres grecques ; nous ne craindrons pas de lui rappeler que le public attend avec impatience les nouvelles publications qu'il a promises. Il n'y a mis qu'une seule condition, l'accueil favorable que l'on ferait à ce livre : nous osons l'assurer que cette condition est parfaitement accomplie, et le mérite de son travail aurait dû empêcher sa modestie d'en douter un seul instant.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Le roi Jean. — Réunion des états-généraux. — Désastre de Poitiers. — Le Prince noir. — La Jacquerie. — Marcel et Robert Lecoq. — Faction des bouchers. — Le roi Charles V. — Bertrand Duguesclin. — Physionomie de la littérature à cette époque.

Il y a dans l'humanité une telle puissance de vie, une telle sève d'existence, qu'elle ne saurait défaillir. Alors qu'elle semble s'effacer et s'éteindre, soyez sûrs qu'elle va reprendre un nouvel éclat. A l'époque où nous sommes arrivés, la puissance ecclésiastique est morte, la chevalerie n'est plus que dans les dehors; les bases sur lesquelles reposait le moyen âge s'écroulent. Ce n'est pas tout : des calamités atroces, des guerres meurtrières, des épidémies, des brigandages font des funérailles sanglantes à la société qui vient de mourir. Mais au milieu de ces désastres commence à poindre quelque chose qui doit être la base des sociétés modernes, quelque chose qui fut d'abord rien, mais qui, plus tard, devait devenir tout, le peuple.

Le roi Jean régnait alors. Le double caractère de cette époque se retrouve très bien en ce prince. Chevalier, il institue l'ordre de l'Étoile; il déploie dans les batailles une bouillante valeur, il a des mots pleins de grandeur et de loyauté; on regrette de ne pas retrouver la même bonne foi dans ses actions. Administrateur nécessiteux et sordide, il altère les monnaies et se livre à toutes sortes d'exactions. Mais ces ressources lui manquant, il prit le parti de demander à la volonté libre, au peuple, ce qu'il s'était efforcé jusqu'alors d'obtenir par force ; il assemble les états-généraux (1356). Ceux-ci furent généreux, ils accordèrent de quoi entretenir 60,000 hommes, mais à la condition que les monopoles seraient supprimés et que des commissaires nommés par les états percevraient les impôts et entendraient les rapports des gens des comptes. Le roi épuisa promptement ces ressources. L'armée fut prise à Poitiers comme l'autre avait été tuée à Crécy. Le prince de Galles s'était jeté dans le Poitou comme un aventurier, dévastant le pays avec une bande plutôt qu'avec une armée; il rencontra une armée de soixante mille Français et demanda à capituler; mais le roi voulait qu'il se rendît à discrétion. Le Prince noir, forcé de combattre, se plaça avec ses archers sur le versant d'une colline plantée de vignes et d'arbustes. Les hommes d'armes du roi voulurent les attaquer, mais les ceps s'embarrassaient dans les jambes de leurs chevaux, souvent les démontaient, et les exposaient ainsi aux flèches des Anglais. D'après le serment qu'il avait fait, en prenant l'ordre de la jarretière, de ne pas reculer de plus de quatre arpents, le roi se rendit et toute sa noblesse suivit son exemple. Jean fut accablé pendant sa captivité d'égards dérisoires : le Prince noir le servit à table, refusa de se couvrir en sa présence et l'exposa aux regards du peuple de Londres, à son entrée dans cette ville, monté sur un superbe cheval blanc, emblème de la victoire, tandis que lui même était porté par une petite haquenée noire. On imposa à Jean une forte rançon, ainsi qu'à ses seigneurs; et il fallut épuiser les ressources de la France pour la payer ; dans cette extrémité on assembla de nouveau les états-généraux.

Cette fois leurs concessions comme leurs prétentions furent plus élevées. Ils accordèrent d'abord l'armement général de tous les hommes, mais ils exigèrent le vote annuel de l'impôt et la vérification des comptes. Si cette tentative avait été suivie de résultats réels, la révolution française eût porté ses fruits près de cinq siècles plus tôt. Mais des désordres vinrent l'entraver : soit qu'ils fussent échauffés par cet essai d'affranchissement, soit qu'ils ne pussent plus supporter la tyrannie des seigneurs, les serfs se soulevèrent et, sous le nom de Jacques, exercèrent les plus affreuses cruautés.

Les états-généraux se perdirent par les violences de leurs chefs. Marcel, prévôt des marchands, et Robert Lecoq, évêque de Laon, y avaient une grande influence et les poussaient à des entreprises démocratiques. L'émeute se déchaînait contre le pouvoir. La faction des bouchers dominait dans la ville et se distinguait par un chaperon rouge et blanc. Le dauphin était, disait-on, entouré de conseillers défavorables au peuple; et tous les Parisiens [illegible] entourèrent l'hôtel Saint-Paul, s'en emparèrent, massacrèrent les conseillers du dauphin à ses pieds et le forcèrent de mettre sur sa tête leur chaperon rouge et blanc. Bientôt ce prince se retira pour échapper à ces violences. Marcel, entraîné par les événements, allait livrer la ville à Charles le Mauvais, roi de Navarre ; déjà il se préparait à ouvrir la porte Saint-Antoine, lorsqu'il fut tué par un bourgeois de Paris nommé Pepin des Essarts.

Le dauphin, bientôt Charles V, qui devait profiter de ces dissensions, était un prince faible et valétudinaire ; il avait des mœurs bourgeoises dans cette époque d'affectation chevaleresque; de sa vie il ne put porter une épée, mais il savait bien employer celle des autres. Il commença par abandonner l'Aquitaine et le Poitou, et par s'engager à payer trois millions d'or pour la rançon de son père, convaincu qu'il reprendrait bientôt tout cela en détail. Il s'attacha un guerrier célèbre nommé Bertrand Duguesclin, qui, si on le dépouille du prisme dont les romans l'ont entouré, nous apparaît comme un habile partisan, comme un rude chef de bande, avide, impitoyable, mais bon camarade; ne faisant jamais quartier, mais loyal dans les combats. Sa femme Tiphaine passait pour sorcière, ce qui ne contribuait pas peu à augmenter la terreur du nom de son époux. Il avait pour compagnon Clisson *le Boucher*, Breton comme lui et son successeur au grade de connétable.

Cependant la domination anglaise vieillissait avec Édouard III. Le Prince noir avait trouvé dans ses excès une mort anticipée, et le vieux roi était affecté d'une obésité qui lui rendait toute action impossible. La Guienne fut reconquise par Duguesclin, ville par ville, château par château, et à la mort de Charles V les Anglais ne possédaient plus sur le territoire français que la ville de Calais.

Dans l'ordre législatif, une réaction se manifestait contre les états-généraux. Ces assemblées étaient devenues odieuses au roi par leurs entreprises et pesantes au peuple par leurs concessions : elles furent remplacées par des états provinciaux et par des réunions de notables qui votaient l'impôt.

Au milieu de ces troubles et de ces désastres on remarque avec étonnement une littérature empreinte d'une douceur quelquefois puérile. L'ouvrage le plus populaire de cette époque est un traité sur la manière de garder et d'élever les bêtes : on y trouve une teinte de mélancolie et de douce charité qui fait prévoir l'*Imitation de J.-C.* L'auteur raconte d'abord que, dans son enfance, il a gardé successivement des oies, des porcs, des chevaux, des vaches et enfin un nombreux troupeau de moutons, en conséquence il prend le titre de *licencié ès-bêtes*.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — M. FAURIEL, PROFESSEUR.

2e *semestre*. — 1er *article*.

Suite de l'histoire du latin en Italie. — Victoires et conquêtes du latin. — Effets immédiats et influences directes des invasions des Barbares sur la langue latine. — Longue vie du latin en Italie. — Des compositions latines de l'Italie au moyen âge. — Deux classes de compositions : compositions scientifiques ; compositions populaires. — Littérature latine populaire au moyen âge. — Examen critique de cette littérature.

Après avoir tracé dans ses dernières leçons du premier semestre un tableau rapide des révolutions du latin depuis ses premiers commencements ou du moins depuis l'époque à laquelle appartiennent ses plus anciens monuments jusqu'à sa fin, jusqu'à sa décomposition analytique en langues néo-latines ou romanes, M. Fauriel avait donné une idée générale de ces dialectes secondaires, d'abord auxiliaires rustiques du latin, puis destinés à lui survivre et à le remplacer ; et après les avoir rapprochés avec soin du dialecte primitif dont ils dérivent tous, il avait terminé en rappelant les résultats divers de ses premières recherches. « Il s'agit maintenant, a-t-il « dit en commençant sa première lecture, de compléter ce travail en examinant, « en démontrant si ces résultats sont applicables à la question spéciale des origines « et de la formation de la langue italienne, jusqu'à quel point ils sont applicables; et « cette question nous conduira à un tableau historique des premiers essais de la lit- « térature italienne. »

Jusqu'alors nous n'avons continué l'histoire du latin que dans les provinces de l'Empire, nous allons aujourd'hui le reprendre en Italie où nous l'avons laissée.

Le latin resta long-temps d'abord enfermé dans les étroites limites du Latium. Quand le peuple de Rome se fit conquérant et voulut soumettre à ses lois les peuples voisins, le dialecte particulier que parlait le peuple romain sortit avec lui du Latium et essaya de se répandre et de dominer dans le reste de l'Italie. Dès lors il se trouva constamment en contact et en lutte avec d'autres langues. La lutte fut longue; la résistence vive; la victoire souvent incertaine. Nous avons parlé dans nos précédents articles des anciens idiomes de l'Italie que le latin eut à combattre et à vaincre dans le cours de ses développements et de ses conquêtes, en ayant soin d'indiquer les rapports généraux que ces idiomes avaient soit entre eux, soit avec le latin : qu'il nous suffise de rappeler ici qu'on pouvait compter en Italie sept langues distinctes dont les dialectes plus ou moins nombreux se subdivisaient eux-mêmes en une foule d'autres dialectes ; ces sept langues étaient : l'illyrien, le gallo-celtique, le ligurien, l'étrusque, l'italique, le grec, l'idiome des Sicaniens, ou des premiers habitants de la Sicile, qui devait être ou l'ibérien même ou un dialecte de l'ibérien. A l'exception de l'étrusque et de l'italique dont nous n'avons aucun vestige, ces diverses langues étaient aussi, hors de l'Italie, celles de diverses provinces de l'Empire, les mêmes avec lesquelles le latin se trouva successivement dans ces provinces en contact et en lutte.

Ainsi le latin eut à combattre et à vaincre deux fois les mêmes langues. Hors de l'Italie, dans les provinces, les chances furent souvent inégales et les résultats des victoires du latin bien faibles et peu durables. En Italie la lutte commença plus tôt, elle fut plus continue, plus persévérante; les influences romaines étaient d'autant plus fortes que le foyer d'où elles émanaient était plus rapproché : le latin prévalut plus complètement en Italie que dans les provinces. Sur ce point la vraisemblance et les faits sont d'accord : en Gaule, en Espagne, en Illyrie, presque tous les anciens idiomes nationaux survécurent au latin ; en Italie, ils succombèrent tous, ils s'éteignirent tous; d'ailleurs (et c'est une observation qu'il ne faut pas négliger), le latin s'assimila facilement les idiomes répandus sur une vaste portion de l'Italie, et qui n'étaient comme lui que des dialectes, plus ou moins semblables entre eux, de cette antique langue italique, langue des populations primitives de ce pays. Tous ces idiomes avaient le même fonds de vocabulaire, le même système grammatical; le latin fut donc facile à comprendre et était plus qu'à demi compris par ceux qui se trouvaient, par le fait de la conquête, obligés de le savoir.

De même si, durant sa période de conquêtes et de puissance, le latin fit en Italie

des progrès plus rapides, plus décisifs, plus durables que dans les provinces, dans la période de sa décadence et de sa chute, les causes de destruction qui le menacèrent, par une conséquence forcée et inévitable, furent plus nombreuses, plus actives dans les provinces qu'en Italie: la vie abandonna d'abord les extrémités, et concentra pour ainsi dire toutes ses forces en centre pour y livrer comme un dernier combat.

On a beaucoup exagéré les effets immédiats et les influences directes des invasions des Barbares, surtout pour l'anéantissement de la langue et de la littérature latines. Il y avait, sans nul doute, dans cette langue et dans cette littérature des principes de décomposition antérieurs aux invasions et dont elles ne firent que hâter et assurer le développement. Les Barbares, a dit M. Fauriel, ne causèrent pas la perte d'un seul mot latin, et il est très probable que les vainqueurs ne laissèrent guère que leurs noms dans la langue des vaincus. Les Lombards, les seuls qui s'établirent en Italie et n'en sortirent plus, ne pensèrent pas à imposer leur langue aux habitants du pays qu'ils avaient conquis; et ils n'étaient pas assez nombreux (on en comptait cent mille au plus) pour que leur seule présence pût causer de grands changements dans la langue qu'ils trouvèrent, à leur arrivée, parlée par des millions d'hommes. Aussi, après l'établissement des Lombards, le latin si déchu, si exposé à déchoir encore qu'il était, resta-t-il la langue de la société romaine, et l'on continua de le parler comme le dialecte rustique et populaire dont il se rapprochait peu-à-peu, et avec lequel il tendait à se confondre, à mesure qu'il s'altérait en se décomposant. Il restait en même temps la langue politique, civile et religieuse. Les lois étaient rédigées en latin, les sentences des tribunaux rendues en latin, les transactions entre particuliers passées en latin, l'autorité barbare parlait elle-même latin, enfin c'était en latin que la religion nouvelle, que le christianisme parlait au peuple et qu'il lui parle durant tout le moyen âge, non seulement dans sa liturgie, mais dans l'enseignement religieux. Il peut arriver, a dit M. Fauriel, qu'un peuple change de langue sans changer de religion, ou qu'il change de religion sans changer de langue : peu lui importe que l'idiome du culte soit pour lui un idiome mort qu'il ne peut comprendre et dont ses prêtres ne lui traduisent que ce qu'ils veulent; mais il n'en est pas de même pour l'enseignement moral : dans l'enseignement moral il faut s'adresser directement au peuple et lui parler sa langue. Aussi le latin resta-t-il en Italie l'idiome de la prédication chrétienne, et encore aujourd'hui, à Rome, prêche-t-on en latin. C'est évidemment là un débris d'un usage général du moyen âge.

M. Fauriel essaiera plus tard de fixer et de préciser l'époque à laquelle on peut supposer que le latin cessa d'être parlé en Italie; il s'est borné dans cette première lecture à quelques observations plus générales et plus vagues. Le latin, a-t il dit, vécut encore long-temps après la chute de l'empire; il ne s'éteignit nulle part que par des gradations plus ou moins lentes, selon les diverses localités; et ce fut à Rome qu'il dut vivre et qu'il vécut le plus long-temps. Cela s'explique aisément : Rome fut, de toutes les grandes villes d'Italie, celle dont la population se préserva le mieux de tout mélange avec les Barbares, et le cour pontificale y forma de bonne heure une espèce de foyer de culture qui exigeait un assez haut degré de connaissances des lettres latines. Enfin l'intervention du peuple dans les révolutions ecclésiastiques et pontificales fut une des causes qui contribuèrent à conserver l'usage du latin dans la population romaine. En 963 il y eut à Rome un concile fameux, et, selon le dire des historiens, il y avait à cette époque une portion considérable du peuple qui parlait et qui entendait le latin. Dans ce concile, où le pape Jean XII fut déposé par Léon VIII, son compétiteur, l'empereur Othon exposa en saxon, au peuple assemblé, les motifs qui l'avaient forcé à faire déposer le pape ; mais le peuple qui l'écoutait ne le comprenait pas, et Luitprand, de qui nous tenons ces détails, fut obligé de traduire en latin *Romanis omnibus* le discours de l'empereur.

Du reste un fait général qui constate mieux encore la *ténacité*, la *persévérance* du latin en Italie, et à quel point il y resta populaire et nécessaire même à des époques où il n'était plus généralement parlé, c'est qu'aux douzième et treizième siècles, alors qu'on parlait déjà italien, on prêchait encore en latin la morale chrétienne, c'était encore en latin que se rendait la justice, que se passaient les transactions entre particuliers, que les villes-républiques de l'Italie proclamaient leur indépendance et réglaient les droits qu'elles venaient de reconquérir. Cette langue que parlaient la religion, la justice, l'autorité publique et surtout la liberté, le peuple ne la comprenait-il plus et ne savait-il plus s'en servir?

Il est vrai, nous devons le dire, que le latin dont il s'agit était un latin à demi-barbare, plat, familier, se rapprochant toujours de plus en plus du latin du dialecte rustique et populaire et n'en différant que très peu. Mais si le peuple n'était plus, aux époques indiquées, en état de comprendre le latin classique et grammatical, les classes moyennes des populations des villes entendaient encore, assez généralement du moins, les auteurs classiques latins, pourvu que leur style ne fût pas trop élevé. M. Fauriel a cité à l'appui de cette opinion, que nous nous bornons à rapporter ici, plusieurs faits curieux tirés de l'histoire politique et littéraire de l'Italie et rapportés par *Rolandini* et *Alberto Musatto*, dans sa vie d'*Ezelino* et son récit du siége de Padoue par *Can Grandi della Scala*. Malheureusement les limites de notre analyse nous forcent de négliger ces détails quelque intéressants qu'ils soient, pour ne nous occuper que des résultats généraux. Nous ajouterons seulement que d'un passage de la préface d'Alberto Musatto il paraît résulter, selon M. Fauriel, qu'au treizième siècle en Italie on chantait en public des vers latins dans des lieux clos désignés par le nom de théâtres, et dans des espèces de tribunes où se tenaient les chanteurs.

Ainsi au moyen âge la langue latine n'était pas une langue tout-à-fait morte en Italie; et au quatorzième siècle, époque à laquelle on ne le parlait plus, les classes moyennes entendaient encore assez bien le latin soit écrit, soit parlé, pourvu qu'il ne fût pas, comme nous l'avons déjà dit, trop relevé et qu'il désirât être compris.

Maintenant, après avoir établi ce premier fait, nous serons plus à l'aise, a dit M. Fauriel, pour essayer de mettre en évidence un second fait qui se rattache directement au premier, qui en est pour ainsi dire une conséquence immédiate, l'expression fidèle et vraie. Dans cet énorme amas de compositions latines qu'a produites l'Italie au moyen âge, du sixième au quatorzième siècle, on trouve deux classes de productions réellement distinctes, quoiqu'il y ait souvent entre les productions de la même classe des nuances plus ou moins fortes, plus ou moins prononcées :

1° Des compositions que l'on peut appeler *scientifiques*, faites par des savants et pour des savants : style plus ou moins élevé; prétention à l'élégance et à la correction ;

2° Des compositions que l'on peut appeler *populaires* ou d'imagination, faites par le peuple et surtout pour le peuple : latin plus qu'à demi barbare, inculte et qui ne s'élève jamais au-dessus du latin dont on se servait dans les affaires et dans les transactions de la vie sociale.

C'est de cette littérature latine nationale et populaire, littérature inconnue pour ainsi dire jusqu'alors, que M. Fauriel essaiera de donner une idée dans les lectures prochaines. Comme il pourrait être embarrassant de signaler et de désigner une à une toutes ces compositions, M. Fauriel, pensant qu'il n'est pas nécessaire d'en donner une énumération complète, ne croit devoir comprendre dans son analyse que celles de ces compositions qui sont évidemment des compositions nationales et populaires.

Dans notre prochain article nous commencerons avec M. Fauriel cette critique historique et littéraire toute nouvelle et qui promet d'être si intéressante.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Nous devons à l'obligeance de M. Dubois, député de la Loire-Inférieure et inspecteur général des études, la communication du discours qu'il avait écrit sur la publication des documents relatifs à l'histoire de France, et que la clôture de la discussion ne lui a point permis de prononcer :

« Après les votes qui ont honoré la chambre, et qui montrent qu'il y a toujours dans notre France, au milieu même des plus graves dissentiments politiques et des difficultés financières les plus pénibles, un sentiment profond et unanime de la dignité morale et de la véritable utilité, il ne saurait y avoir de doute sur le sort de la demande que vous fait le gouvernement pour la publication de documents sur notre histoire nationale. J'éprouve même, je l'avoue, en me sentant si heureusement prévenu par vos propres pensées, une sorte d'embarras à jeter ici quelques phrases inutiles, qui ne semblent que retarder votre résolution. Cependant, Messieurs, votre commission des finances a hésité, comme pour vous laisser tout l'honneur, et, dans sa sollicitude pour le trésor, elle a cru, tout en applaudissant au projet du ministre, devoir vous en proposer l'ajournement. C'est une autorité trop grave pour qu'on ne passe pas outre brusquement sans lever les scrupules qu'elle pourrait avoir suscités dans de bons esprits justement inquiets de l'exagération de nos dépenses en d'autres matières. Il est utile d'ailleurs, il est bon que lorsque le gouvernement conçoit quelque noble pensée, il lui vienne assentiment éclatant du haut de cette tribune, et appui de popularité de toutes parts. Il ne suffit pas que le bien se fasse, il faut que le pays tout entier sache et voie pourquoi et comment il se fait. Lorsqu'il s'agit surtout d'art, de science, de monuments littéraires consacrés à la gloire de la patrie, la délicatesse de la nation s'intéresse trop à nos débats, pour que vous n'y mettiez pas un peu de cette solennité, si souvent et si facilement accordée à nos luttes de passions.

« Le ministre vous l'a dit, Messieurs, dans l'exposé de son budget, des richesses jusqu'ici ignorées se révèlent dans nos bibliothèques départementales, dans les manuscrits de la bibliothèque royale, dans les archives du royaume. Les dépôts des affaires étrangères et des divers ministères en recèlent bien d'autres jusqu'ici défendues contre les indiscrétions de la publicité par des calculs et des intérêts politiques. L'histoire moderne surtout, dont il importe tant que les événements soient bien connus, bien compris, bien interprétés, afin que nous nous avancions avec plus d'intelligence et de fermeté dans la voie ouverte par notre révolution de 1789, toute l'histoire moderne, dis-je, est là enfouie dans les cartons. Développement parallèle des grandes nations européennes, mystères du travail intérieur de leur civilisation, secrets de leur politique extérieure et des tendances de leurs cabinets, instructions, correspondances, traités diplomatiques, tout est là; et tandis que jusqu'ici l'historien est réduit à la seule interprétation des résultats apparents, tandis qu'il se fatigue en soupçons, en conjectures, en inductions, et parvient à peine, par hasard ou par sagacité, à surprendre quelques lueurs rares et douteuses, la vérité gît là tout entière. La vérité, Messieurs, sur tout ce qui tient au passé de l'Europe, n'est-ce-pas aussi en grande partie la vérité sur l'Europe actuelle? et où ceux qui cherchent à comprendre la destinée et l'avenir de cette vieille terre où tout chancelle et se transforme pourraient-ils trouver un point d'appui plus sûr à leurs méditations? où peuvent se former les hommes vraiment et profondément politiques, si ce n'est dans l'étude de pareils documents?

« Eh bien! le gouvernement a dans ses mains ces trésors : il comprend que c'est là toute une éducation politique; il sent que son devoir est d'y faire participer le pays tout entier; et nous législateurs, dont la pensée doit surtout être occupée de ces grandes questions du passé, si nous voulons donner à notre France une attitude convenable et puissante en Europe, si nous voulons asseoir sur des bases certaines la politique de notre cabinet, depuis plus d'un siècle vacillante et sans but, tandis que les autres cabinets ont suivi et suivent encore avec dessein et obstination leurs longs et vieux calculs; nous, dis-je, députés de la nation, nous paraîtrions moins sentir, moins comprendre que le gouvernement la grandeur, l'utilité, l'opportunité d'une telle entreprise! Quand lui-même nous convie, c'est nous qui lui refuserions concours et appui! Cela n'est pas possible, Messieurs. Il y a là plus qu'une question de science, d'honneur littéraire, d'encouragement aux études : et peut être est-ce sous ce point de vue qu'il vous convient plus particulièrement de considérer la proposition qui vous est faite.

« Vous le sentez en effet, Messieurs, nul particulier, nulle association de libraires et d'écrivains, nulle même de nos compagnies savantes ne peut conduire et diriger une pareille exploration de nos richesses historiques. Si le gouvernement peut abandonner à tous les bibliothèques, il ne peut, il ne doit livrer à personne les secrets de ses archives : lui seul sait dans quels termes, à quelles limites il convient de s'arrêter. Lui seul, aussi, peut supporter les charges de la dépense : il n'y a pas de maison assez puissante qui voulût tenter un tel hasard; il n'y a pas de souscription qui pût à l'avance couvrir les frais et assurer le succès; enfin, quand il y aurait possibilité, l'initiative, le monopole, passez-moi le mot, sied ici au gouvernement; car il s'agit d'un monument national; et qui n'en sentirait la grandeur littéraire, qui ne verrait avec reconnaissance se renouer la chaîne de nos grandes collections, se renouveler l'exemple des patients et longs travaux, hélas! trop délaissés au milieu de nos crises de réforme et de nos convulsives agitations? C'est le légitime orgueil de l'église catholique et des ordres monastiques qu'elle engendra, d'avoir commencé ces immenses recueils, ces magnifiques archives, où la société européenne retrouve ses titres, pour parler le langage de Montesquieu. L'orage de nos révolutions a emporté le cloître et les cénobites

véritablement patriotes, obscurs et saints ouvriers de civilisation, qui nous ont dotés de notre histoire. Laisserions-nous dire que les gouvernements enfants de la liberté peuvent moins pour leur pays et pour la gloire des lettres, que ces associations religieuses dont la restauration a pendant quinze ans évoqué tous les mauvais souvenirs, sans rien rappeler de leurs vertus et de leurs grandeurs passées ? Les œuvres des bénédictins de France, restées là comme nos grands monuments d'architecture chrétiens, ont reveillé l'émulation de tous les gouvernements européens. La Prusse, la Saxe, jusqu'au petit état de Bade, tout est en fièvre en Allemagne, et les collections se succèdent. L'Angleterre elle-même, trop long temps dédaigneuse des richesses de son *muséum*, s'émeut, gourmandée par la parole puissante de Brougham et de quelques jeunes écrivains membres du parlement ; des propositions sont faites, des fonds préparés, des travaux médités ; et nous, qui avons jadis donné l'exemple, nous resterions oisifs et stériles contemplateurs des œuvres d'autrui ! ce n'est pas là le rôle de la France.

« Ajoutons qu'à part la grandeur de l'entreprise, il est encore un autre côté de haute prévoyance, d'opportunité politique qui ne saurait vous échapper. Il y a deux jours un orateur, dont la poétique et noble pensée embrasse avec passion toutes les idées de progrès et d'avenir, semblait se retourner avec regret vers le passé, non pas, comme on l'a dit, pour lui redemander ses ruines à jamais dispersées, mais pour y puiser des inspirations, pour y chercher sans doute quelques exemples, quelques remèdes aux souffrances de tant d'imaginations dévorées d'ardeur et du besoin d'agir. Vous ne pouvez avoir oublié le tableau qu'il vous a tracé de ce jeune monde qui s'agite derrière nous et nous pousse : il est triste et sombre, mais vrai ; et les gouvernements ne sauraient trop y attacher leurs regards. Ce n'est pas tout que de punir, quand viennent les fautes ; il faut prévenir, et prévenir par la sollicitude bienveillante, par les bienfaits qui vont chercher le talent malheureux, le calment, et tournent au bien l'activité passionnée et maladive qui, faute d'un peu d'appui, tombe si souvent dans le mal.

« Vous avez fait une grande loi de travaux publics, Messieurs ; elle a donné de l'ouvrage à des bras inactifs, elle a relevé de la misère et du découragement nos statuaires et nos peintres : l'entreprise qui vous est aujourd'hui proposée est en harmonie avec cette loi de bienfaisance, de grandeur et de paix. A côté des artistes, il y a d'autres talents non moins souffrants, plus actifs, plus énergiquement troublés des passions du temps. Sans doute, les fonds que vous allez voter ne peuvent se disperser entre beaucoup de mains, et il faudra des études, une science, un zèle déjà éprouvés pour prendre part à ce grand et beau travail. Mais n'y eût-il que cinq ou six jeunes gens d'élite appelés à l'œuvre, c'est assez pour le but moral ; quand les gouvernements se lancent avec hardiesse et générosité dans les voies de la science, quand ils frappent les jeunes imaginations par le spectacle d'utiles et glorieux monuments, tous les esprits qui ont quelque valeur se tournent vers le beau et le grand avec amour, avec espérance ; les sérieuses et calmes études prennent la place des ambitions prématurées ; la patience et la résignation versent leur baume sur bien des plaies, et il ne reste plus à s'agiter violemment que les médiocrités impuissantes ; et de ces sortes d'esprits les gouvernements ont facilement raison, s'ils savent du reste respecter les conditions de leur pouvoir et les légitimes susceptibilités de la nation qui s'est remise entre leurs mains. Le gouvernement de juillet est placé entre deux avenirs bien divers. Ce qu'il a fait pour nos routes, nos monuments et l'instruction publique émane des meilleures et des plus sages inspirations. Toutes les fois que je les ai reconnues, j'ai prêté mon faible concours. Je les reconnais vives et brillantes dans la proposition qui vous est faite, et je l'appuie de tout mon pouvoir. »

INSTRUCTION PRIMAIRE.

SCANDALEUX EXEMPLE DONNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIVAIE (ORNE).

Avant d'arriver à un état d'organisation facile et complet de l'instruction primaire, nous aurons encore long-temps à gémir sur les difficultés sans nombre qu'il faudra surmonter : ce ne sera qu'à force d'insistance et de tenacité qu'on parviendra à vaincre les habitudes d'ignorance invétérées dans quelques provinces. Nous ne pouvons donner une preuve plus affligeante des sentiments de malveillance et d'hostilité de certains conseils municipaux à l'égard de l'enseignement élémentaire qu'en publiant littéralement la pièce suivante :

Extrait de l'un des registres des délibérations du conseil municipal de la ville de Livaie (Orne).

L'an 1833, le 18 août, les membres du conseil municipal de la commune de Livaie, réunis en vertu de l'art. 29 de la même ordonnance pour la session du mois d'août, où étaient présens MM. Jean *Lasseur*, Jean *Seurin* fils, Jacques-Antoine *Lasseur*, Jean *Tisson*, Jean *Seurin*, Félix-Rose *François*, sous la présidence de M. *Monnier*, maire.

La commune n'a point de maison pour l'école ; le conseil ne veut point voter aucune contribution pour l'école primaire ; le même conseil ne veut point d'instituteur ni d'institutrice. Le conseil l'approuve dans tout son contenu.

Délibéré en mairie de Livaie, lesdits jour, mois et an que dessus.

Signé : Monnier, *maire*.

Cette délibération n'a pas besoin de commentaire : la faire connaître, c'est la condamner. On ne peut voir sans un profond sentiment d'affliction les intérêts les plus précieux d'une commune entière livrés à des administrateurs qui ne craignent pas de léguer à ses jeunes habitants l'ignorance grossière dont ils se font presque gloire d'avoir hérité.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — Dans la séance du lundi 19 mai, consacrée à la discussion du budget des recettes, la chambre des députés a adopté une disposition ainsi conçue :

« L'administration de l'instruction publique sera, pour 1835, chargée, conjointement avec les agents des contributions directes, de l'assiette des rétributions universitaires et du droit annuel ; elle continuera à constater, seule, les rétributions à percevoir sur les candidats qui se présentent devant les facultés ou devant les jurys médicaux. Les recouvrements de la rétribution universitaire et du droit annuel seront poursuivis sur les rôles rendus exécutoires par le préfet et à la diligence des agents du trésor public, dans les mêmes formes que pour les contributions directes. L'administration de l'instruction publique prononcera sur les demandes en remise et modération dans les limites des crédits alloués au budget. Les pourvois contre l'assiette de la rétribution universitaire, ou celle du droit annuel, seront jugés par les conseils de préfecture. »

— M. Charles Botta, auteur de l'*Histoire de l'indépendance d'Amérique*, de celle d'*Italie*, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. M. Lobstein, professeur de pathologie à la faculté de médecine de Strasbourg, vient d'être également nommé membre du même ordre.

— La société de Géographie de Paris vient de proposer les trois prix suivants : Médaille d'or de 600 fr. Tracer l'histoire mathématique et critique de toutes les opérations qui ont été exécutées depuis la renaissance des lettres en Europe, pour mesurer des degrés de méridiens terrestres et des degrés de parallèles à l'équateur. Médaille d'or de 800 fr. et une autre de 400. f. pour la description physique d'une partie quelconque du territoire français ; médaille d'or de 100 fr. pour celui qui aura procuré le nivellement géométrique d'une partie notable des fleuves et des principales rivières de France. Les mémoires devront être adressés *à la société* avant le 31 décembre 1834.

— Samedi et dimanche ont eu lieu, aux Champs-Elysées, les premiers essais du chemin de fer. Ce chemin a 575 mètres de longueur. Un charriot à quatre roues, large comme une omnibus, ayant comme elle deux banquettes sur les côtés, a été attelé d'un cheval ; dix-huit personnes étaient montées dans le chariot ; l'équipage a été ainsi lancé. La vitesse a été d'une minute environ par 500 mètres. Ces épreuves ont répondu complètement à tout ce qu'on en attendait.

Départements. — Des désordres assez graves ont eu lieu à l'école militaire de Saint-Cyr dans la nuit du 14 au 15. Le colonel Baraguai d'Hilliers, commandant l'école par intérim a été injurié et menacé. Le calme étant rétabli, le conseil de l'école s'assembla et sept élèves ont été conduits et sont encore à la prison de l'Abbaye. On prétend que le conseil a demandé le licenciement de l'école ; on ignore encore la décision du ministre. Le fait est que dans tous ces désordres aucun cri politique n'a été poussé par les élèves. M. le ministre de la guerre a chargé M. le général Vasserot de se rendre immédiatement sur les lieux et d'y procéder à une enquête tant sur les actes récens d'insubordination que sur ceux qui ont eu lieu depuis quelque temps, comme aussi sur les causes qui ont pu les amener.

— S'il faut en croire les journaux de Toulouse, le concours des jeux floraux n'a rien eu de brillant. Point de discours passable, point de discours remarquable, personne qui ait pu aborder l'églantine ou l'amaranthe. Cependant quatre pièces ont été couronnées. Nous avons déjà cité le poëme de *Venise*, par Mme la comtesse du Pont. C'est la première fois, depuis longues années, qu'une femme obtient un semblable triomphe dans les jeux d'Izaure. Trois étudiants de la faculté de droit ont obtenu des prix réservés. Parmi les pièces qui, sans être couronnées, ont eu les honneurs de la lecture en séance publique, on remarque un poëme intitulé *Sapho*, écrit en style brillant et passionné. L'auteur de ce poëme est Mlle Soumet, fille du poëte de ce nom. Le prix du discours n'ayant pu encore être décerné cette année, l'académie a remis au concours, pour l'année prochaine, la question déjà posée : *Quelle est l'influence des voyages sur le génie de l'écrivain ?*

EXTÉRIEUR.

— Un oukase de l'empereur de Russie défend, sous les peines les plus sévères, à tous les gentilshommes, fonctionnaires et marchands, d'admettre dans leurs maisons comme gouverneurs, instituteurs ou institutrices, tout étranger qui n'aura pas obtenu des universités russes les certificats de moralité et de bonne conduite déjà prescrits par l'oukase du 12 juin 1831. Ce redoublement de sévérité provient de la résolution qu'a prise l'empereur d'éloigner de ses états tous les instituteurs étrangers soupçonnés d'inculquer à leurs élèves des principes de libéralisme contraires à la politique du cabinet de St-Pétersbourg.

— Deux pétitions de l'université de Cambridge ont été envoyées à la chambre des communes, l'une signée par 82 élèves, pour admettre des catholiques à prendre leurs degrés, l'autre par 805 contre cette innovation qui est considérée comme ruineuse pour l'Église établie par la loi. Les professeurs ont usé d'une excessive sévérité pour empêcher un plus grand nombre d'élèves de se prononcer dans le sens de la liberté civile et religieuse.

— Nous avons déjà annoncé l'ouverture prochaine d'une école polytechnique en Egypte. Dans quelques semaines cette école sera ouverte dans un palais de Boulah ; deux cents élèves y seront admis. On leur enseignera les principes des mathématiques, l'application des machines, les éléments du dessin et de la fortification passagère, sauf à donner aux études plus d'extension à mesure que les élèves deviendront plus forts. Quelques Arabes, dont l'instruction mathématique a été faite par M. Malus, officier d'artillerie, formeront, avec cet officier et un jeune Arménien élevé en Angleterre, un premier noyau de professeurs.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 25 MAI 1834. N°. 59

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement est expiré sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 30 avril 1834, M. Ferré, régent de quatrième au collége de Troyes, est nommé provisoirement régent de troisième, en remplacement de M. Caron, admis à la retraite.

M. Guiboiseau, bachelier ès lettres, chargé d'une division de septième, est nommé provisoirement régent de quatrième, en remplacement de M. Ferré.

M. Paret, principal du collége d'Embrun, régent de philosophie et de rhétorique, se bornera aux fonctions de principal et de régent de philosophie.

M. Jacquin, régent de seconde et troisième, est nommé provisoirement régent de rhétorique et de seconde.

M. Tholozan, régent de quatrième et cinquième, est nommé provisoirement régent de troisième et quatrième.

M. Lacroix, régent de sixième et septième, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième.

M. Cheau est autorisé à remplir les fonctions de régent de septième et huitième.

M. Verney, bachelier ès-lettres, régent de septième au collége de Langres, est nommé provisoirement régent de sixième, en remplacement de M. Lallain, qui a reçu une autre destination.

M. Gardien, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de septième, en remplacement de M. Varney.

— Par arrêtés du 3 mai, M. Pellet, régent de cinquième et sixième au collége de Marmande, est nommé provisoirement régent de cinquième au collége de Saint-Sever, en remplacement de M. Candan, qui a reçu une autre destination.

M. Schack, bachelier ès-lettres, ancien régent au collége de Mont-de-Marsan, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Marmande, en remplacement de M. Pellet, qui passe au collége de Saint-Sever.

— Par arrêté du 13 mai 1834, M. Gleize fils, bachelier ès-lettres, sous-principal du collége d'Apt, est nommé provisoirement principal du même collége, en remplacement de M. Glaize père, qui sera admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Par arrêtés du 15 mai, M. Galtier, bachelier ès lettres, est nommé provisoirement maître d'études du collége royal de Saint-Louis, en remplacement de M. Siquot, qui a abandonné lesdites fonctions.

M. Masse, né le 16 mai 1813, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement maître d'études du collége royal de Rouen, en remplacement de M. Delabrosse, qui a quitté l'établissement.

M. Binoist, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Vervins, en remplament de M. Schemtz, démissionnaire.

M. Rives, ancien régent, maître d'études du collége royal de Montpellier, pourvu d'une nomination provisoire en date du 13 janvier 1834, est nommé définitivement auxdites fonctions.

M. Masson, maître d'études du collége royal de Versailles, pourvu d'une nomination provisoire en date du 27 décembre 1830, est nommé définitivement audit emploi.

M. Gazay, professeur de rhétorique du collége royal de Nîmes, est nommé officier de l'université.

LITTÉRATURE GRECQUE.

LA POÉSIE BUCOLIQUE CHEZ LES GRECS (1).

(Deuxième article.)

Résumé de l'article précédent. — Théocrite, inventeur de la poésie bucolique chez les Grecs. — Nature mixte de cette poésie. — Il ne faut pas exagérer la part de l'influence orientale. — Du genre inventé par Théocrite. — Diverses explications que l'on a données du mot εἰδύλλιον.

Dans le précédent article, après avoir mis de côté les origines fabuleuses de la poésie bucolique des Grecs, nous avons essayé d'établir sur ce point quelque chose de plus certain, du moins de plus plausible. Nous avons pris pour point de départ le seul fait positif que présente l'histoire de cette poésie, savoir qu'elle a fleuri en Sicile, au troisième siècle avant J.-C., avec Théocrite, Bion et Moschus, et qu'elle n'a fleuri que là, à l'exclusion de toutes les autres contrées de la Grèce. Nous avons cherché la raison de ce fait. Le simple développement des mœurs rustiques nous a paru insuffisant pour l'expliquer. Nous avons donc été obligés d'admettre l'intervention d'une autre cause, d'une cause extérieure. Nous avons montré comment les traditions de la poésie pastorale, établies de toute antiquité en Asie, avaient passé de là en Afrique, par diverses voies que nous avons signalées, puis d'Afrique en Sicile par l'intermédiaire des Carthaginois. Nous n'avons pas négligé non plus les rapports directs qui ont pu avoir lieu entre la Sicile et l'Asie, au temps de Théocrite; et de tout cela enfin nous avons conclu que la poésie bucolique sicilienne était, en grande partie du moins, une importation étrangère.

Cela posé, il nous devient plus facile de déterminer quel a été, non pas l'inventeur (car il n'y en a point ici, à proprement parler), mais celui qui le premier a mis en œuvre ce genre nouveau; car, encore une fois, il ne s'agit pas d'un genre de poésie né spontanément, par le développement successif des mœurs et du génie d'un peuple. Dans ce cas, une telle recherche serait absurde. Qui a inventé la poésie épique chez les Grecs, ou la poésie lyrique, ou tel autre genre de poésie? personne; car ces choses ont existé de tout temps. Il n'en est pas de même de la poésie bucolique: comme elle a été presque entièrement artificielle, elle peut, elle doit avoir été aussi l'œuvre d'un individu; il y a ici un homme et une date. Quels sont-ils? Sauf les trois noms des prétendus inventeurs, l'antiquité ne cite avant Théocrite aucun poète de ce genre. Cependant les temps qui ont précédé Théocrite sont parfaitement historiques, jusqu'à une distance d'au moins trois siècles (jusque vers 550 av. J.-C., Théocrite ayant dû fleurir vers 250). Si donc il avait paru dans le cours de cette période quelque poète bucolique, l'histoire certainement nous aurait conservé son nom. Aucun ne se présente; Théocrite peut donc être regardé à juste titre comme le créateur du genre.

Dès lors la poésie bucolique des Grecs se montre à nous dans son véritable jour, c'est-à-dire comme quelque chose d'intermédiaire entre la poésie bucolique de l'Orient et celle de nos contrées occidentales. Comme cette dernière, elle est née et a fleuri à une époque déjà raffinée et corrompue; comme elle, elle est une poésie *artificielle.* Toutefois elle ne l'est pas sans restriction; elle a, comme nous l'avons dit, un élément naturel puisé dans les mœurs mêmes du pays où elle prit naissance; et c'est là ce qui la rapproche de la poésie bucolique de l'Orient, qui seule est véritablement et complètement *naturelle*, parce que dans l'Orient seul se sont rencontrées, dans leur plein développement, les véritables mœurs pastorales.

Ce que nous venons de dire explique jusqu'à un certain point la brusque apparition de la poésie bucolique avec Théocrite. En effet les choses artificielles n'ont pas besoin d'une longue préparation; elles se produisent tout à coup. Mais ce qui se conçoit beaucoup moins, c'est que cette poésie ait disparu aussi vite qu'elle était née. Elle produit à la fois ses trois poètes, Théocrite, Bion et Moschus, puis elle rentre dans le néant. La même singularité se retrouve, quoique moins marquée, dans l'histoire de la tragédie grecque. Avant Eschyle, Sophocle et Euripide, peu de chose; après eux, rien que des noms obscurs, sans ouvrages. Il n'y a pas même de noms après Théocrite, Bion et Moschus. On peut voir par là combien est difficile à faire l'histoire de la littérature ancienne où les raisons de tant de choses nous échappent. Cette histoire paraît aisée dans les manuels; on y trouve des assertions soutenues tant bien que mal de quelques textes tronqués ou mal compris; il semble que tous les doutes soient levés, et au second coup d'œil tout tombe de soi-même.

Nous avons essayé de montrer que la poésie bucolique des Grecs est une dérivation de la poésie bucolique ou pastorale de l'Orient;

(1) Voir le numéro du 13 avril.

mais on a été beaucoup trop loin dans ce système. M. Stœudlin, dans un mémoire allemand intitulé « *les Idylles de Théocrite et le Cantique des Cantiques*, » a prétendu prouver que Théocrite a connu ce dernier poème et l'a copié, ou du moins imité. Cette hypothèse ne soutient pas l'exâmen (V. Schœll, *Hist. de la Litt. gr.*, t. 3, p., 146 *sqq.*). Il existe en effet des analogies, nous l'avons vu, entre le chant hébreu et les idylles du poète grec; mais le rapport n'est pas assez frappant pour qu'on y voie des imitations directes. Tout ce qu'on peut dire, c'est que quelques formes et même quelques données poétiques ont passé de l'Orient en Sicile par la voie détournée des colonies d'Afrique; mais il faut s'arrêter là et ne pas voir plus qu'il n'y a réellement dans des points de ressemblance fort naturels, et qui sont d'ailleurs presque inévitables dans un genre aussi peu varié que la poésie bucolique.

En résumé, nous croyons que la poésie bucolique, la *poésie pastorale* est née dans le *monde pastoral*, dans l'Orient; que la tradition de cette poésie, transportée en Afrique par les différentes voies que nous avons signalées, a passé de là en Sicile; qu'elle y a rencontré, dans les mœurs du pays, une certaine prédisposition, un germe dont elle a déterminé le développement; que de cette double influence est née une poésie *mixte*, tenant beaucoup de l'art, mais tenant aussi de la nature; une poésie intermédiaire entre la poésie toute *naturelle* de l'Orient et la poésie toute *artificielle* de notre Europe occidentale; *artificielle*, disons-nous, à commencer par celle de Virgile, et à finir par celle de Gessner.

Après avoir parlé de l'origine et de l'inventeur, il nous reste à dire quelque chose du genre inventé. Jusqu'ici nous nous sommes servis du mot *poésie bucolique*, *poésie pastorale*; mais les poèmes de Théocrite portent un autre nom, celui de εἰδύλλια. Est-il synonyme de *poésie bucolique?* A-t-il le sens que nous attachons aujourd'hui au mot *idylle?* Enfin que représentait-il aux yeux des Grecs? Pour résoudre cette question il est nécessaire de remonter à l'étymologie du mot.

On lit au commencement des *Scholies sur Théocrite* (éd. Wüstemann, p. 5): Ἰστέον ὅτι εἰδύλλιον λέγεται τὸ μικρὸν ποίημα ἀπὸ τοῦ εἴδους, ἡ θεωρία, οὐχ ἠδύλλιον παρὰ τὸ ἥδω, τὸ εὐφραίνω. « Il faut savoir que ce petit poème s'appelle εἰδύλλιον, venant de εἶδος, *spectacle*, et non ἠδύλλιον, venant de ἥδω, *réjouir.* » Cette étymologie de ἠδύλλιον, repoussée par le scholiaste, est en effet absurde. D'abord on ne peut changer ainsi l'orthographe du mot; et ensuite comment faire venir ἠδύλλιον de ἥδω? ce serait le seul exemple d'un diminutif de ce genre dérivé d'un verbe. Reste donc l'autre étymologie, celle de εἶδος, et tout le monde s'y est rangé. On a un exemple d'une dérivation semblable dans ἐπύλλιον venant de ἔπος.

Mais quel est le sens de εἶδος, sens important à fixer, puisque de là doit découler celui de εἰδύλλιον? — Le sens donné par le scholiaste, *pompe*, *spectacle*, ou, si on veut l'entendre autrement, *contemplation*, *méditation*, n'a aucun rapport avec ce dont il s'agit ici, avec la poésie; outre que εἶδος n'est pas synonyme de θεωρία.— Eustathe (Πρόλογος τῶν Πινδαρικῶν παρεκβολῶν, p. 60, l. 28 *sqq.*, *ed. Tafel.*) dit que les ἐπινίκια de Pindare ont été appelés εἴδη à cause de leur élévation et de leur grandeur, εἶδος étant pris là dans le sens de *beauté idéale*. Δῆλον δὲ ὡς αἱ ἐπινίκιοι ᾠδαὶ τοῦ Πινδάρου καὶ εἴδη, τουτέστιν ἰδέαι, χάριν σεμνότητος ὀνομάζονται, ὅπερ ὑποκορισθὲν εἰς εἰδύλλια ἐπιγραφὴ γέγονε τοῖς Θεοκρίτου ποιήμασι. Il nous semble peu probable que les Grecs aient pris ce mot dans un sens presque philosophique pour l'appliquer à une classe de compositions littéraires. — Daniel Heinsius (*Lectt. Theocrit.*, p. 94, de Commelin) prétend que l'on a donné le nom de εἶδος aux poésies de Pindare, parce que εἶδος veut dire *espèce*, et que l'*espèce* étant une subdivision du *genre*, εἶδος implique nécessairement l'idée de *variété*, et qu'en effet il y a de la variété dans ἐπινίκια, puisque Pindare y chante sans cesse des héros différents et d'une manière différente. Cette explication forcée et tirée de si loin n'a pas besoin de réfutation. Selon d'autres enfin, εἶδος signifirait une *image*, c'est-à-dire une *représentation*, un *tableau* poétique; εἰδύλλιον voudrait dire par conséquent un *petit tableau* poétique. Mais εἶδος, qui signifie *forme*, *apparence extérieure*, ne signifie pas *image* ni *tableau*; il n'est pas synonyme de εἴδωλον. Dans notre prochain article, nous expliquerons le sens véritable du mot εἰδύλλιον, tel que nous le comprenons.

De Sinner.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Du mosaïsme. — Moïse.

Après avoir suivi dans tous ses développements l'histoire de la théocratie égyptienne, nous allons aborder l'histoire du mosaïsme. Le mosaïsme n'est pas un fait isolé, sans racines dans les temps antérieurs, sans raison d'être dans les circonstances au sein desquelles il est né. Tout se tient en effet, et la comparaison historique et philosophique des idées n'est possible qu'à la condition de saisir leurs rapports, de constater leur point de départ, et de descendre avec elles jusqu'aux dernières conséquences où elles sont parvenues. Ainsi pour nous qui voulons scruter le mosaïsme, il nous faut bien reconnaître son affinité avec le mosaïsme son prédécesseur. Mais il y a entre l'un et l'autre une différence profonde. L'égyptiacisme en effet est obscur, enveloppé de mystères et de symboles; à la tête de ses dieux se trouvent Isis, Osiris, Typhon dont on ignore la généalogie. Les monuments sont muets sur leur origine et leur existence, leurs formules indéchiffrables ne nous disent rien des secrets du sanctuaire. Le mosaïsme au contraire se personnifie dans un homme; il ne s'agit plus ici d'une idée abstraite dérobée dans les solitudes de la caste, ensevelie sous les voiles de la tradition; il s'agit d'un homme, et nous connaissons Moïse.

Les Hébreux, race chaldéenne, vivaient en Egypte depuis plusieurs siècles. Leurs mœurs étaient opposées aux mœurs égyptiennes, et les Egyptiens les opprimaient. Pharaon ordonna aux Hébreux d'exposer sur le fleuve tous les nouveau-nés. « Un homme de la maison de Lévi alla et prit la fille de Lévi, la femme conçut et enfanta un fils. Elle vit qu'il était beau et le cacha pendant trois mois: ne pouvant plus le cacher, elle prit un coffret de jonc qu'elle enduisit d'argile et de poix, y mit l'enfant, et le posa parmi les joncs au bord du fleuve. » On sait comment cet enfant fut sauvé des eaux, d'où il fut nommé Moïse. Ayant grandi, il se rendit auprès de ses frères, et vit leurs pénibles travaux: il vit un Egyptien frappant un Hébreu d'entre ses frères, il assomma l'Egyptien et le cacha dans le sable. Moïse donc conçut le dessein de délivrer ses frères, et d'en faire une nation indépendante. Moïse connaissait l'Egypte; il savait ses institutions théocratiques et guerrières, il avait approfondi les principes de sa sagesse si renommée. Et alors tout plein de son idée, il ouvre toutes les avidités de son oreille et de son génie, il se fait initier dans les mystères, il apprend le secret des prodiges pour s'en servir plus tard. Puis il se recueille et s'en va. Il fait au désert, et se fait pasteur. Un jour qu'il faisait paître son troupeau, un ange de l'Eternel lui apparut dans une flamme au milieu d'un buisson, et le buisson n'était pas consumé. Moïse s'approcha, et Dieu lui dit: Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob: les cris des enfants d'Israël sont venus jusqu'à moi, et je suis descendu pour délivrer mon peuple de la main de l'Egypte et pour le faire monter de ce pays dans un pays bon et vaste, dans un pays où *coulent* le lait et le miel.

Moïse est inspiré, mais il délibère dans sa solitude, et il faut que Dieu vienne par deux fois lui ordonner de délivrer Israël. Enfin il se résout, et va trouver Pharaon qu'il somme de laisser aller les Hébreux. Mais Pharaon refuse, et appesantit sur eux son joug. Moïse alors avec des prodiges, des *portenta*, frappe Pharaon d'étonnement et l'Egypte de douleur, et cela pendant sept fois! Le poisson périt dans le fleuve, l'eau devint du sang, les grenouilles montèrent et couvrirent le pays, la poussière se transforma en insectes qui dévorèrent la moisson et le bétail, puis vinrent la grêle et la foudre, et des nuées de sauterelles avec le vent du sud, et une obscurité profonde, etc., etc. Enfin l'Egypte vomit le peuple d'Israël. Les Hébreux sortent au nombre de six cent mille, hommes, femmes et enfants, sous la conduite de Moïse, qui sait les chemins à travers les sables de la plaine et les défilés des montagnes. A leur tête marche une colonne de nuée pendant le jour, une colonne de feu pendant la nuit. Moïse passe la mer Rouge, Pharaon est englouti, et les casques de l'armée, et ses chariots et ses étendards, tout roule et flotte pêle-mêle sur les eaux comme une offrande à la Divinité. Moïse alors et son peuple entonnent le cantique: « Je chante à l'Eternel, l'Eternel est maître de la guerre; Eternel est son nom: ta droite, ô Eternel, est formidable; par la grandeur de ta majesté tu renverses tes adversaires, tu fais éclater ta colère qui les consume comme de la paille. Au souffle de tes narines les eaux se sont amoncelées, les courants se sont arrêtés comme un mur, l'abîme s'est solidifié dans le milieu de la mer, etc. »

Moïse a délivré le peuple, il veut le constituer. Cependant Moïse n'est pas roi, il n'est pas grand-prêtre; non: il se tient à part comme un inspiré, il est chef des Hébreux par sa propre élection. On lui demande s'il veut gouverner seul, il répond négativement et fait nommer soixante-dix vieillards pour former le sanhédrin. C'est une espèce de gouvernement représentatif démocratique. Moïse se recueille dans la solitude; enfin un jour il annonce qu'il va donner des lois au peuple. Pour cela il montera sur le sommet d'une montagne, du mont Sinaï; le peuple, au bas de la montagne, attendra prosterné; et Moïse appellera à son secours la foudre et les éclairs, et il se fera des tempêtes et des orages un manteau pour apparaître aux yeux du monde étonné comme l'envoyé de Dieu et le hyérophante de l'humanité! Alors, qu'il parle, et toutes les poésies jailliront de ses lèvres, il donnera la Décalogue et promulguera le monothéisme. Le culte est le service des idées, Moïse constitue le culte. Il grave le nom de Dieu sur la poitrine du grand-prêtre, il l'inscrit partout, au frontispice et dans les profondeurs du sanctuaire, il règle les cérémonies religieuses dans tous leurs plus petits détails. Comme en Egypte la caste sacerdotale, il institue la tribu de Lévi. Moïse met au service du monothéisme *le glaive et la parole*, et malheur à qui en niera les préceptes sacrés. Les lévites sont chargés de l'enseignement de la loi: il faut que la loi soit une, qu'elle soit populaire, toute à tous. Un grand-prêtre est nommé, c'est Aaron, frère de Moïse, et il lui prêtera sa parole. Ainsi s'est organisé le culte avec sa hiérarchie guerrière et religieuse.

Ce n'est pas tout de préserver ce peuple de l'impureté morale, Moïse veut le laver de l'impureté physique. Moïse est médecin, et le *Lévitique* est un cours de médecine et d'hygiène. La religion se trouve ici la sanction de la médecine, c'est une idée profonde. Justice, culte, médecine, il faut que tout cela se perpétue au moyen de l'éducation, et la loi sera mise au cœur de l'enseignement populaire. Par une sublime monomanie le nom de Dieu est gravé partout: « Ecoute, Israël, l'Eternel notre Dieu est le seul éternel. Tu aimeras donc l'Eternel ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces. Et ces paroles que je te commande aujourd'hui seront en ton cœur. Tu les enseigneras soigneusement à tes enfants, tu en entretiendras quand tu demeureras en ta maison, quand tu voyageras, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras.... Tu les écriras aussi sur les poteaux de ta maison et sur tes portes.... Prends garde à toi de peur que tu n'oublies l'Eternel qui t'a tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude.... Vous ne marcherez point après les autres dieux, d'entre les dieux des peuples qui seront autour de vous, car le Dieu fort et jaloux qui est l'Eternel ton Dieu est au milieu de toi: de peur que la colère de l'Eternel ton Dieu ne s'enflamme contre toi et qu'il ne t'extermine de dessus la terre, etc., etc.... » C'est que ce peuple a été idolâtre, c'est que dans le désert même il a douté des miracles de Dieu, c'est qu'il a sacrifié au veau d'or; c'est pour cela que Moïse lui rappelle partout et lui grave sur le front le nom du Dieu d'Israël, du dieu fort et jaloux! Moïse extermine sans pitié les idolâtres; dès lors il a constitué sa théocratie, mais bien différente de la théocratie égyptienne. Puis, quand vient le moment de mourir, il lègue à Josué l'avenir du peuple et le passage du Jourdain; Josué qui doit continuer ses prodiges, suspendre la marche du soleil, et

faire crouler sous sa trompette retentissante les murailles de Jéricho. Moïse renonce aisément à la puérile satisfaction d'entrer sur la terre promise, il sait seulement que son peuple ira, et dans cette consolante pensée il meurt sur la montagne. Et il ne s'est jamais levé en Israël de prophète comme Moïse qui ait connu l'Eternel face à face; selon tous les signes et les miracles que l'Eternel l'envoya faire au pays d'Egypte, devant Pharaon et tous ses serviteurs et tous son pays; selon toute cette main forte, et toutes ces grandes œuvres redoutables que Moïse fit à la vue de tout Israël!

L'entreprise de Moïse est une merveille de génie. Au milieu de ce peuple si capricieux implanter une idée durable qui traversera tous les siècles; métamorphoser une nation qui deviendra le symbole de la persévérance et de la ténacité! quel beau spectacle! L'égyptianisme est le fonds sur lequel a travaillé Moïse: d'un emprunt il a fait une chose originale; de ce polythéisme confus, obscur, de tous ces dieux perdus sous d'impénétrables traditions, absorbés dans les forces de la nature dont ils ne sont que l'emblème et l'image, il a fait un dieu actif, personnel, un dieu qui parle, un dieu fort et jaloux, un dieu puissant qui règne dans l'immensité du temps et de l'espace. Aussi les Hébreux n'ont-ils pas vécu pour eux seuls, ils ont vécu pour tous, car les idées humaines sont toujours les mêmes. En religion, le sabéisme a regné aussi largement sur la terre que les astres dans les cieux, il devait en être ainsi du monothéisme institué par Moïse. Dès lors l'unité de Dieu est impérissable, éternelle.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Dix-septième siècle. — Louis XIV. — Trois époques dans son règne. — Racine. — Corneille. — Boileau. — Lafontaine. — Molière. — Bossuet. — Fénélon.

Ce serait méconnaître bien étrangement les conditions politiques auxquelles un peuple doit de posséder une littérature originale et vraiment nationale, que de croire qu'une époque aussi grande, aussi brillante que celle de Louis XIV, n'a produit qu'une littérature d'imitation, calquée sur l'antiquité et sans caractère qui lui soit propre; ce reproche pourrait tout au plus s'adresser à Ronsard; et l'on oublie que l'école de Malherbe faisait réaction contre ce dernier; qu'éclairée par ses maladroites importations, elle s'étudiait non plus seulement à reproduire les littératures anciennes, mais à se les approprier, à les transformer. Louis XIV dit un jour avec une arrogance qu'on ne peut pardonner qu'à la gloire de son règne: L'état c'est moi. Sous un certain rapport, il eût pu dire plus tard: Mon temps c'est moi: non pas qu'il ait précisément formé les grands hommes qui lui ont fait une auréole de gloire, mais il les a dirigés, il les a inspirés du spectacle de ses magnificences royales. Aux diverses vicissitudes de son règne correspondent les différentes phases de la littérature. Ce règne se divise en trois périodes; les vingt premières années sont pleines d'avenir et resplendissantes de joie, c'est l'époque de mademoiselle de Lavallière et de madame de Montespan, c'est un temps de galanterie, de jeunesse, de fête. Vers 1680, les choses ont changé, le roi a vieilli, madame de Maintenon a épousé Louis XIV, les idées de dévotion remplacent les idées d'amour; bientôt tout commence à prendre un caractère plus sombre; à l'ombre des idées religieuses se glissent le fanatisme et l'hypocrisie: les dragonnades, la révocation de l'édit de Nantes; dépeuplent et ensanglantent la France; les guerres ne sont plus que défensives enfin on arrive, en allant toujours vers le sérieux, à une époque tout-à-fait sombre qui comprend les quinze premières années du dix-huitième siècle; la vie lugubre du vieux roi se termine dans les chagrins, et il descend inconsolable dans le tombeau où l'ont précédé son fils, son petit-fils et toute sa famille. Il est indispensable d'avoir toujours présent à l'esprit ces trois phases, lorsqu'on étudie cette époque, pour se faire une juste idée de la marche parallèle que suivra la littérature. Nous allons les retrouver dans les principaux hommes de ce temps.

Racine est une ame tendre et romanesque, on connait sa passion pour les romans grecs et son démêlé avec son maître Lancelot; il étudie l'antiquité à Port-Royal, et puise en même temps le sentiment chrétien à sa source la plus limpide; c'est préparé par cette double influence, qu'il tombe au début de la carrière de Louis XIV. Il s'annonça par une *Ode aux nymphes de la Seine*, à l'occasion du mariage du roi et de la jeune reine d'Espagne: ce n'était alors que fêtes et pompes chevaleresques; on y mêlait l'antiquité et les sentiments du moyen âge; Hector combattait Lancelot du Lac, Alexandre, Renaud ou Roger; le jeune roi se montrait revêtu de pierreries et d'armures magnifiques. L'imagination de Racine se prend à toutes ces manifestations éblouissantes. Dès sa seconde pièce, il est tout-à-fait de son époque; il habille à la mode chevaleresque un personnage de l'antiquité, Alexandre, l'homme qui se prêtait le moins à ce travestissement poétique. Les romans du moyen âge et ceux de Scudéry avaient déjà fait jouer à Alexandre ce rôle tout moderne. Racine était donc dans le vrai, sinon de l'histoire, du moins de son temps. Cependant Racine avait trop bien étudié l'antiquité, pour la sacrifier ainsi à des sentiments modernes, il comprenait trop bien la véritable passion pour ne pas abandonner cette froide galanterie. Dans *Andromaque*, il y a un sentiment vrai et profond de l'antiquité, on retrouve quelquefois l'Oreste poursuivi par le *fatum* payen. Pyrrhus est une concession faite à son siècle; Hermione n'appartient qu'à Racine. Dans *Britannicus*, Racine mêla aux beaux récits de Tacite un amour assez fade, celui de Junie; et pourtant la pièce ne réussit pas, on la trouva trop historique. *Bérénice*, qui est le triomphe du genre tendre et de l'amour délicat, obtint un succès éclatant; jamais ce qu'il y avait d'exquis et de fin dans son ame et dans son talent ne s'était plus librement épanché. Il fit passer dans *Bajazet* le rôle d'Acomat à la faveur de celui de Roxane et d'Atalide. Il rendit Mithridate amoureux de Monime. Achille et sa passion impétueuse firent réussir *Iphigénie*. Dans *Phèdre*, où il a si puissamment évoqué l'amour antique, il n'a jamais été aussi galant qu'en peignant Hippolyte. C'est ce mélange de sentiments modernes et de caractères antiques qui caractérise le talent de Racine. Néanmoins il est permis de croire qu'il a sacrifié quelquefois à regret au goût de son siècle. On peut présumer que Racine eut des idées d'innovation qu'il fut forcé de renfermer en lui-même. L'influence de Boileau, qui se vantait de lui avoir appris à faire difficilement des vers faciles, et qui aurait aussi bien fait de laisser le poète n'écouter que ses inspirations, a été funeste à Racine. Racine avait dans le caractère quelque chose de la naïveté gauloise et des franches allures de la littérature du seizième siècle: il lisait Scarron en cachette, il aimait l'Arioste; ses épigrammes sont restées des modèles en ce genre.

Après *Phèdre*, Racine quitte le théâtre et commence une vie de retraite et de mortification. Cette lutte entre la passion et le devoir, qu'il avait si énergiquement peinte dans *Phèdre*, c'était sans doute son cœur qui lui en avait fourni les données; il demanda à la religion de la terminer. C'était à cette époque que le jeune roi était dans les grands orages de passion, et *sentait deux hommes en lui*. Ces scrupules de conscience occupaient fort la cour; et ils ont eu probablement plus d'influence sur l'esprit de Racine, qui aimait Louis avec amour, que la pièce d'Euripide. On était alors en 1675, c'est-à-dire à la fin de l'époque brillante. Lorsque Racine reparaît douze ans après, c'est sous les auspices de Mme de Maintenon. Il a passé douze ans à prier et à lire la Bible, et quand on lui demandera une pièce pour les pensionnaires de Saint-Cyr, il fera *Athalie*. L'histoire de son théâtre est mêlée à celle de son ame et de son temps. On voit clairement cette marche des événements dans Corneille: Corneille appartient par la nature de son génie à la première moitié du dix-septième siècle; il n'a pas pu dépasser cette limite; tous ses chefs-d'œuvre étaient composés en 1650, quoiqu'il ait vécu bien au-delà. En 1653, lorsque la Fronde est finie, il écrit *Pertharite*, et commence ainsi la série des ouvrages indignes de lui. Il annonce dans la préface, qu'il est las, qu'il a fait vingt mille vers; qu'il est temps qu'un autre athlète vienne prendre sa place: il semble appeler et prophétiser Racine. Cependant vers la fin il reprend courage, et croit qu'il peut encore se faire à ce siècle; mais c'est en vain; sa politique ennuie, ses galanteries fanfaronnes ne plaisent pas. Le vieux Corneille est dépassé; et lorsqu'il est appelé à traiter le sujet de *Bérénice*, qui convenait si peu à son talent et si bien à celui de Racine, on pressent avec douleur de quel côté sera l'avantage.

Boileau était du même âge que le roi, à deux ans près; aussi lui disait-il, en bon courtisan: « Sire, je suis venu deux ans avant vous pour annoncer vos merveilles. » Il était venu en effet, sinon pour inaugurer le siècle nouveau, du moins pour en finir avec l'époque précédente et les restes dégénérés de l'école de Ronsard. C'est une attaque véhémente contre le passé; les ennemis de Malherbe, et Théophile surtout, ne sont pas épargnés.

Dans l'ensemble sa cause est bonne; on a toujours raison contre la médiocrité et le mauvais goût; dans le détail on peut l'accuser de partialité et d'injustice; ses jugements, qui sont demeurés proverbes, ont besoin d'être redressés. Sa mission est de déblayer le sol de tout ce qui traîne; la pauvreté l'offusque, lui dont le cœur était si noble au fond; et le même homme qui fit donner une pension au vieux Corneille, insulte à la misère de Colletet et de Saint-Amand. Boileau appartient tout entier à la période de Mme de Montespan; il a des félicitations pour toutes les victoires du grand roi; mais l'austérité et les formes un peu acerbes de son talent le maintinrent en dehors de la poésie galante. Après avoir battu les rétrogrades un à un, il élève le monument de son triomphe; il écrit l'*Art poétique*. C'est le vainqueur qui s'arrête; puis, il quitte le champ de bataille, en même temps que Racine, vers 1683. Pendant dix ans on n'entend plus parler de lui. Quand il reparaît, en 1693, il est devenu morose, janséniste et grondeur. La satire *contre les femmes* respire la mauvaise humeur d'un vieillard: c'est la fin du siècle qui approche. La satire *sur l'équivoque*, l'épître *sur l'amour de Dieu*, sont de véritables pamphlets jansénistes contre les jésuites; cet homme, qui a commencé par attaquer les mauvais poètes, finit par des discussions théologiques.

Il est deux hommes qui se tiennent en dehors du mouvement général, qui font bande à part, ce sont Lafontaine et Molière. Lafontaine aime le moyen âge dans toute la naïveté de son cœur; il fait des vers comme Marot; il a lu l'*Astrée* et *Gargantua*. L'allégorie lui est familière; c'est un continuateur des fabliaux gaulois, qu'il ne connaît pas, mais qu'il devine; à force d'instinct il retrouve leur caractère primitif. Néanmoins il aime l'antiquité; et sans l'avoir approfondie, son goût délicat lui en révèle les beautés. Il débute par *le Songe de Vaux*; c'est un événement contemporain qui inspire sa muse reconnaissante envers un ami malheureux. Les *Contes* paraissent dans les premières années; alors on ne se piquait pas d'une grande sévérité; bien que par tout un côté de sa vie il ait quelque chose de vulgaire et de plébéien, Lafontaine se trouvait en contact avec des personnes de la cour; de grandes dames, Lavallière, Montespan, le protégeaient. Mais il devait subir les vicissitudes du temps. Quand vint la période dévote, il perdit ses protectrices; sa disgrace correspondit au triomphe de Mme de Maintenon: tout le monde se mit contre lui. Boileau, qui l'avait oublié dans son *Art poétique*, le désigna alors et assez perfidement dans un autre de ses ouvrages. Ses livres furent interdits; il fut tellement mis au ban de l'opinion que le désespoir s'empara de lui, et qu'il eut, en 1687, l'idée de quitter la France et d'aller en Angleterre rejoindre Saint-Évremont. Bientôt après il tombe malade, se convertit, fait une paraphrase du *Dies iræ*, publie quelques fables, et meurt. Fénélon fit en latin son oraison funèbre.

Molière se rapprochait de l'âge du grand Corneille. Il avait vingt ans à l'époque de la Fronde; ses premiers regards avaient été frappés d'un état de trouble et de désordre; il eut pour maître Gassendi, et travailla avec Bernier. On a de lui une traduction de Lucrèce. De bonne heure il se trouva jeté dans une vie orageuse. C'est un caractère énergique et fort, une ame robuste et indomptable; il est de cette forte génération d'hommes que n'avait point encore émoussés la volupté des cours. Il était jaloux, ce qui fait honneur à la pureté de son ame; la jalousie était une de ces vertus antiques qui commençaient même sous Louis XIV à devenir considérablement ridicules. Tandis que Racine se laissait aller au courant majestueux de son siècle, Molière eut à lutter contre; il se posa l'adversaire de son temps. Du premier coup il pulvérise les *Précieuses*. Il ne s'acharnera pas, comme Boileau, sur des cadavres; il s'attaque corps à corps aux préjugés les plus vivaces, aux travers de toutes les conditions; mais c'est surtout pour l'hypocrisie et la fausse dévotion qu'il réserve ses coups les plus terribles; et cela, en 1664, dans l'époque la plus joyeuse, au milieu des fêtes et des dissipations, lorsque ce vice ne paraît pas encore; mais il en a le pressentiment, un instinct d'homme de génie l'avertit que là est le mal le plus dangereux, et il frappe Mme de Maintenon à travers Mme de Montespan. Quelle existence que la vie de cet homme! Il lui faut plaire à tout le monde à la fois, à la ville qui aime les farces, à la cour dont le goût est délicat et raffiné; il lui faut dérider la majesté de Louis XIV, et ne pas choquer Boileau. On lui demande des intermèdes, des pastorales, on lui commande *Mélicerte*; les *Fâcheux* glissèrent dans les fêtes de Vaux; il fallait faire danser les favorites et le roi; il fallait jouer lui-même dans ses pièces; et c'était quand il avait ainsi dépensé son temps à amuser le peuple et la cour, qu'il profitait de quelques heures de liberté pour écrire à la hâte un chef-d'œuvre.

La peinture de cette première époque ne serait pas complète, si l'on ne faisait passer devant vous la grande figure de Bossuet; Bossuet écrivant, parlant, non pour faire un livre, non pour acquérir une réputation d'orateur, mais pour enseigner. Dogmatique, père de l'église, véritable prophète, il écrira pour son élève l'*Histoire universelle*; s'il meurt un héros, un prince de la terre, il jettera quelques paroles sur son tombeau, et nous aurons un morceau d'éloquence sublime. Encore une fois, son métier n'est pas de faire des livres ou des discours; c'est un docteur, il prêche! Il ne se rattache en rien au moyen âge ni à l'avenir; pour lui trouver des antécédents, il faut remonter à saint Jérôme.

Il n'en est pas de même d'un autre prélat, né vingt ans plus tard, qui unit les sentiments du dix-septième siècle aux idées les plus avancées du dix-huitième. C'est là le rôle et la gloire de Fénélon, d'avoir été l'évêque éloquent, le prêtre plein d'onction et de charité du dix-septième siècle, et d'avoir en même temps, par la beauté de son ame, par les sympathies de son génie, accepté d'avance et compris tout ce qui éclatera au dix-huitième. Fénélon est orthodoxe, il s'est soumis; mais il n'en a pas moins une certaine indépendance d'esprit : il veut aimer Dieu à sa guise. C'est surtout sur le terrain des idées positives que Fénélon est prodigieusement en avant de son temps, à un degré tel qu'on ne l'a pas beaucoup dépassé depuis. Fénélon entendit autour de lui les gémissements du peuple, il ne vit du règne du grand roi que le côté triste et lugubre. Il y a trois tendances dans Fénélon, la tendance religieuse, littéraire et politique. Son *Traité de l'existence de Dieu* est un beau livre de théologie auquel Leibnitz rendit hommage; il n'emploie que deux arguments, l'univers et l'infini; avec ce grand spectacle et cette grande pensée, Fénélon s'élève jusqu'à Dieu. C'était peut-être la première fois qu'un prêtre catholique se plaçait sur le terrain de la philosophie, comme Bossuet s'était placé sur le terrain de l'histoire. Ces deux hautes intelligences ne pouvaient se soustraire à la tendance rationaliste de l'esprit humain; à côté du *Traité de l'existence de Dieu* il faut citer les *Lettres religieuses*, presque toutes sur la religion naturelle, et dont les plus remarquables sont adressées au régent, qui lui soumettait ses doutes sur le libre arbitre, la Providence, etc. C'est un spectacle assez significatif que ce mélange de curiosité philosophique et de licence. Fénélon se rattachait au quiétisme, il faisait du mysticisme une nourriture à son ame : rien n'est plus contraire au véritable esprit du christianisme, qui repose sur l'activité et le travail. Le quiétisme conduit au fatalisme, au panthéisme, c'est l'absorption de l'activité individuelle dans l'activité infinie. Madame Guyon arriva à dire qu'elle était Dieu et que Dieu était elle. Fénélon s'était nourri particulièrement des pères de l'Orient, de Cassien, qui avait importé en Gaule la vie monacale. Le moyen âge offre peu de traces de cette doctrine, l'époque était trop agitée, l'autorité de l'église était trop forte. Mais vers l'époque de la réforme, dans ce temps d'exaltation religieuse, les tendances mystiques se font jour de toutes parts. Chez les protestants, elles se développent sur des proportions désordonnées, elles produisent les monstrueuses erreurs des anabaptistes. Chez les catholiques, elles s'emparent des ames les plus pures, les plus délicates; sainte Catherine de Sienne, en Italie; sainte Thérèse, en Espagne; saint François de Sales. Ces tendances effrayèrent les orthodoxes. Il suffit de lire le titre de quelques-uns des chapitres du livre *De l'amour divin*, de saint François : l'un est intitulé : « Du repos de l'âme dans le sein de son bien-aimé »; un autre : « De l'écoulement de l'ame en Dieu »; un troisième : « De la blessure d'amour, » etc. On y retrouve les passages les plus reprochés à Fénélon. Celui-ci avait raison historiquement, Bossuet, dogmatiquement; Fénélon jouait le rôle du protestant, discutait les textes; Bossuet le foudroyait avec l'autorité. Fénélon appartenait par la tournure libérale de son esprit, au dix-huitième siècle. Il est curieux, au moment où l'on persécute les protestants avec acharnement, où on lance les dragons contre les Camisards, de voir la pensée triomphant de la force, ébranlant ce que le sabre cherche à soutenir : c'est dans le sein de l'église que sont les hommes qui lui font le plus de mal. Pascal détruit une des colonnes de l'orthodoxie, les jésuites; Port-Royal, si religieux et qui écrit contre les calvinistes, refuse d'obéir au pape : enfin deux archevêques se combattent à outrance. Bossuet prouve que Fénélon a manqué de foi, Fénélon que son adversaire a manqué de charité : ainsi se prépare le dix-huitième siècle.

Nous reviendrons encore sur le dix-septième, et nous achèverons de peindre Fénélon, qui est la transition de l'un à l'autre.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e Semestre.— 5e article.

De la Production (1re partie).

Du fermage. — Qu'est-ce que le système des fermes? — Forme générale. — Résultats économiques de l'exploitation rurale par ferme. — Digression sur le salaire. — Quels sont les maîtres du salaire. — Résumé. — Dernières observations.

Hier, nous avons été aussi surpris qu'affligés d'entendre au commencement de la leçon M. Rossi s'excuser auprès de nous « de ses nombreux défauts de prononciation » et nous prier « de lui continuer l'excessive indulgence que nous avions bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. » Il paraît qu'une lettre *anonyme* l'avait dans la matinée sommé pour ainsi dire, sous je ne sais quelle peine, de prononcer à l'avenir tous les mots français comme un Français de naissance. Cette lettre, *si peu française*, n'était-elle qu'une assez triste et plate grossièreté, n'avait-elle pas un autre sens? Nous ne le savons pas; mais nous voulons le croire. Seulement, nous avons cru, tant en notre propre nom qu'au nom de *tous* les élèves de M. Rossi, qui nous en ont prié, devoir protester contre de pareils reproches aussi peu délicats qu'ils sont peu fondés.

Qui donc oserait, d'ailleurs, à cette harmonique lucidité de méthode, à cette merveilleuse pureté de langage, à cette parole toujours grave, scientifique, raisonnée, et quelquefois cependant si vive, si éloquente, si passionnée, à cette finesse d'esprit, à cette justesse et à cette rectitude d'idées, à ce zèle si soutenu et si digne d'être imité; qui oserait, disons-nous, reprocher à M. Rossi quelques légères fautes de prononciation ou d'accentuation, dont on ne s'aperçoit qu'après quatre grands mois d'observation et d'expérience. Nous reprenons maintenant notre compte-rendu où nous l'avions laissé.

L'exploitation par fermiers est aussi un fait général qui peut donner et qui a en effet donné lieu à plus d'une équivoque; car les formes de l'exploitation par fermiers sont, comme les formes de l'exploitation par métayers, variées, multiples, diverses. Il importe donc, avant de chercher à reconnaître les caractères d'une forme particulière et d'en indiquer les résultats économiques, de se demander quelle est précisément la forme générale dont il s'agit.

En effet, que l'on prenne pour exemples, un paysan irlandais qui vit misérablement de pommes de terre et qui se croit riche quand il a de quoi apaiser sa faim, quand il peut boire quelques gouttes de lait de chèvre, un paysan français qui loue un petit domaine qu'il cultive avec l'aide de ses domestiques et de sa famille, et qui est à peine propriétaire du cheptel, un fermier de la Lombardie, de l'Alsace, de la Normandie ne se livrant à aucun travail manuel, riche en capitaux, jouissant d'un grand crédit; et que l'on se demande sont-ce là trois fermiers? Est-ce la même forme qui se prête à des différences qui paraissent si monstrueuses et si choquantes? Que si un fermier est un homme qui prend un morceau de terre d'un autre homme et qui l'exploite moyennant une redevance annuelle, oui, ces trois paysans sont trois fermiers. Mais, dira-t-on, il y a là une autre question, la question de la grande et de la petite culture, question qu'il faut poser nettement et sur laquelle on a beaucoup parlé, beaucoup écrit sans s'entendre.

Et d'abord qu'est-ce que la grande culture, qu'est-ce que la petite culture? S'agit-il de l'étendue du domaine? 1000 arpents, sera-ce la grande culture? 500 arpents la petite culture? Y a-t-il une limite exacte de tracée? ou plutôt dirons-nous que la grande et la petite culture se déterminent, non d'après le nombre des arpents ou des hectares, mais d'après la forme de l'exploitation? dirons-nous que l'exploitation par chevaux est la grande culture, et l'exploitation par bœufs la petite culture? Mais ces différences ne sont que le résultat des circonstances locales. Dirons-nous que la grande est celle qui emploie plus d'une charrue, la petite, celle qui se contente d'un seul attelage? c'est la question de la dimension, posée en d'autres termes. Il est donc évident qu'il n'y a rien là d'absolu; que ces expressions, grande et petite culture, sont des expressions tout-à-fait discrétionnaires : nous devons seulement reconnaître qu'on peut les appliquer l'une et l'autre à l'exploitation d'un domaine de cinq arpents comparée à l'exploitation d'un domaine de cinq cents ou de mille arpents. Quels sont les résultats économiques de la grande et de la petite culture? etc. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question, nous le retrouverons plus tard, quand nous parlerons des causes concomitantes qui favorisent ou qui paralysent la production.

Je reviens à la ferme, a dit M. Rossi. Quels sont les caractères de l'exploitation agricole que je désigne sous le nom d'exploitation par fermiers.

A une époque donnée de la société, il y a trois intérêts qui se distinguent l'un de l'autre, qui se séparent et dont chacun cherche à faire ses affaires le mieux possible.

1° Intérêt du propriétaire du sol.

2° Intérêt du capitaliste qui veut consacrer à la culture du sol un capital et son intelligence, du capitaliste entrepreneur.

3° Intérêt du travailleur manuel proprement dit, dont le capitaliste a besoin pour réaliser ses projets.

Dans l'exploitation patriarcale, point de division des trois intérêts.

Dans l'exploitation servile, point de division.

Dans l'exploitation par métayers ou à moitié fruit, ébauche de division; mais il y a deux intérêts, qui sont tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, tantôt partagés.

Dans l'exploitation par fermes, il y a un pas de plus; les trois intérêts se séparent. Le propriétaire, adonné à la chose publique ou à la science, ou à des occupations industrielles, ou enfin aux plaisirs, renonce au rôle fatigant, monotone, périlleux d'entrepreneur et se contente de la rente; d'un autre côté les capitaux sont assez abondants pour chercher à se porter sur la terre, indépendamment de toute idée de propriété, uniquement dans la seule vue du profit, comme ils se porteraient dans toute autre industrie. Les travailleurs manuels, libres, ne s'embarrassent point ni de la propriété, ni du profit, ni des chances de l'exploitation, et préfèrent pouvoir compter sur un *quantum* fixe, déterminé, sur le salaire.

J'appelle système des fermes, a dit M. Rossi, celui où se vérifie ce caractère de la séparation distincte de ces trois intérêts; que si on me demande qu'est ce que le paysan irlandais? qu'est-ce que le petit cultivateur français, je répondrai : l'état du paysan irlandais, la condition du petit fermier français, ne sont que des modifications du système de la ferme proprement dite, où la triple distinction est supprimée, où les trois intérêts sont confondus.

Voyons maintenant quels sont les résultats économiques les plus saillants de l'exploitation par fermiers, et, avant tout, disons-le encore une fois, l'exploitation par fermiers, généralement parlant, est la conséquence du développement progressif d'une société, de l'augmentation du capital national. C'est là où il y a des fermiers que des capitaux se portent sur la terre, comme sur les manufactures proprement dites, sans que le capitaliste soit en même temps propriétaire. Aussi dans cet état de choses l'agriculture prend-elle essentiellement les formes de l'industrie manufacturière. Plus les capitaux abondent, plus le système de l'exploitation par fermiers tend à remplacer les autres systèmes d'exploitation rurale; et comme ce système tend à augmenter le produit net et à accélérer nécessairement l'accumulation des capitaux, il y a ainsi dans le même fait une cause et un effet qui ne cessent de réagir l'un sur l'autre.

Le capital se porte donc sur la terre uniquement en vue du profit que le capitaliste compte en retirer, et le premier résultat essentiel est que si le bail n'est pas trop court, le fermier est intéressé à appliquer à la terre toute la somme de capitaux dont elle a besoin pour donner le plus grand profit possible; par cela même le fermier est intéressé à appliquer à la terre tout le travail nécessaire pour faire valoir ce capital le mieux possible, et à appliquer ce travail en temps opportun. Il importe souvent, par exemple, que le travail soit accumulé sur une certaine étendue de terrain dans un moment donné, comme aussi, dans d'autres moments, il peut être à peu près nul sans aucun préjudice pour la terre. Un des grands résultats du système d'exploitation par fermiers, c'est que le fermier n'exploite pas, comme le métayer, seulement à l'aide de sa famille et d'un ou de deux domestiques au plus, le fermier augmente ou diminue la quantité de travail appliqué à la terre selon les besoins, selon les exigences de la culture.

Un troisième résultat, conséquence des deux premiers, est celui-ci : le pouvoir scientifique se développe librement, il trouve toujours son application; et ici on peut hardiment en appeler à l'expérience. Toutes les innovations heureuses se sont faites dans des pays où le système de l'exploitation par fermes était établi en grand, car le fermier suppose nécessairement un capitaliste, et le pouvoir scientifique ne peut s'appliquer que là où il y a des capitaux. Par cela même on évite dans cette exploitation une foule d'erreurs que l'on n'évite guère dans les autres. Par la nature du fermage, par la distinction des trois intérêts, on évite de confondre entre eux des résultats divers, car on est obligé de se rendre compte avec exactitude des résultats de chacun des éléments de la production. Le fermier paie d'un côté la rétribution aux journaliers, de l'autre il paie la rente au propriétaire, le profit reste donc nécessairement distinct. Le fermier peut tout au plus le confondre avec la rétribution qui lui est due comme entrepreneur, comme travailleur intellectuel. Il y a plus, ceux qui connaissent l'agriculture savent combien il importe de distinguer entre elles non seulement les diverses terres (en prenant ce mot dans le sens de domaine), mais les diverses *pièces* du même domaine. Quand on pousse la comptabilité agricole aussi loin que possible, on arrive à reconnaître que si un domaine de mille arpents rapporte par exemple 1,000 fr., il n'est pas vrai de dire que chaque arpent rapporte 1 fr., car il y en a qui rapportent peut-être dix francs, comme il y en a qui ne rapportent rien. Les arpents de bonne terre paient pour les arpents de terre inférieure. Connaître

es bonnes et les mauvaises pièces d'un domaine, pour ne pas sacrifier en pure perte d'énormes capitaux sur les unes, et savoir où l'on peut les appliquer avec succès, c'est un des grands secrets d'une bonne et intelligente exploitation agricole, secret qui n'est guère saisissable que dans l'exploitation par fermiers, car le fermier a un intérêt très vif qui le pousse à faire ces recherches et ces distinctions.

En somme donc, le système du fermage, de sa nature entraîne l'application de plus de moyens et met à l'abri de plus de pertes que tous les autres systèmes d'exploitation agricole. Les deux conditions nécessaires pour augmenter le produit se trouvent remplies. D'une part, on produit davantage, de l'autre on produit à moins de frais. Il y a augmentation de produit net, et par suite création de grandes fortunes. Il reste un surplus toujours croissant qui s'applique aux deux autres classes de producteurs, et qui vivifie les autres branches de la production. Alors se révèle dans toute sa plénitude, dans toute son étendue, ce fait économique : l'agriculture encourage l'industrie manufacturière, qui à son tour encourage l'industrie agricole. Ainsi c'est toujours par la distinction des intérêts divers que se développe et que se féconde la production, sous toutes ses formes et dans toutes ses variétés.

Mais, dira-t-on, il n'en est pas moins vrai que cette division, cette séparation des intérêts dans toutes les industries donne naissance à un fait qui paraît à la fois singulier et affligeant, crée pour ainsi dire une classe de producteurs, de travailleurs manuels qui ne semblent pas trouver leur compte dans cette forme de production. Cette classe est celle des journaliers des manufactures et de la terre. « Je » ne contesterai jamais ce fait, a dit M. Rossi, je suis le premier à reconnaître » qu'en Lombardie, par exemple, pour citer un des pays les plus riches de l'Europe, » il est irrécusable que la classe des journaliers est une classe pauvre, mal nourrie, » qui ne s'assied guère à ce riche banquet que la nature, le capital et le travail » apprêtent chaque année dans cette belle et fertile contrée. Si nous traitions ici de » la deuxième partie de la science, si nous nous occupions de la distribution des » richesses, nous n'hésiterions pas à approfondir cette question qui mérite en effet » toute l'attention des économistes; mais comme ce serait bouleverser l'ordre des » matières, j'en dirai seulement un mot en passant, sous forme d'épisode. »

Le fait est vrai, l'ouvrier lombard est pauvre et misérable; et il y a certes une énorme différence entre la population rurale ouvrière de la Lombardie et la population rurale des petits propriétaires français. Pourquoi cette différence? pourquoi l'ouvrier lombard ne mange-t-il que du maïs et fort rarement de la viande? La cause immédiate c'est le bas taux des salaires; mais la cause réelle, essentielle, où est-elle? La cause réelle, essentielle (sans vouloir ici contester l'influence de certaines lois, de certains systèmes), elle est, disons-le, dans ce fait que le journalier lombard n'a pas compris sa situation durant et après la transformation qu'a subie le système économique en Europe; d'esclave il était devenu serf; de serf il devenait travailleur libre; il devenait libre en fait comme il l'avait toujours été en droit; mais la liberté en fait et en droit n'a pas été donnée à l'homme afin qu'il ne s'en serve pas avant tout pour examiner la situation dans laquelle il se trouve placé, essayer de se rendre compte de cette situation, et voir ce qu'elle exige d'un être raisonnable, prévoyant et moralement responsable. L'ouvrier lombard, répétons-le, n'a pas compris sa position : la production s'est développée; les trois intérêts se sont séparés; dès lors il y a eu une classe d'hommes dont la propriété consistait dans leurs facultés intellectuelles et physiques, dans le travail, dont le revenu ne pouvait provenir que de l'application de ces facultés, n'était que la rétribution de ce travail : ce revenu, cette rétribution, c'est le salaire.

Cette idée, qui nous paraît si claire, a dit M. Rossi, elle est restée au fond une sorte d'énigme pour ceux qui étaient le plus intéressés à la comprendre. Le petit propriétaire qui ne reçoit aucun salaire, qui vit du produit de son petit domaine, s'il possède dix arpents de terre, comprend très bien qu'en partageant ces dix arpents, qui lui suffisent à lui, en dix lots entre dix enfants, ces dix enfants seront après lui réduits presque à la mendicité; et comme il ne veut pas que ses enfants soient des mendiants, la population est en réalité, dans les pays où il y a beaucoup de ces petits propriétaires, beaucoup plus stationnaire qu'on ne l'a cru jusqu'à ce jour. Mais le journalier proprement dit est, reconnaissons-le, devant une autre idée plus difficile à saisir; cette idée c'est la source des salaires et la loi qui régit nécessairement les salaires. Le journalier proprement dit ayant trouvé un salaire est conduit à penser que ses enfants si nombreux qu'ils soient en trouveront un comme lui.

C'est là une des causes principales de l'augmentation irréfléchie de la population. Car, au fond, quels sont les maîtres du salaire? non les maîtres par la violence et le despotisme, mais les maîtres par la raison et la prévoyance : ce sont les ouvriers eux-mêmes. Le taux des salaires dans certaines oscillations se proportionne essentiellement à la masse des travailleurs. Il en est de même de la *marchandise-travail* que de toute autre marchandise, plus elle est offerte, moins elle a de valeur; plus elle est demandée, plus elle a de valeur : l'ouvrier qui demande une augmentation de salaire à son maître consentirait-il à acheter douze francs ce qu'on lui proposerait pour quatre? Le maître pourrait-il augmenter les salaires dans cette proportion ou dans une proportion moindre? Non sans doute; et quand il le voudrait, il ne le pourrait pas. Car alors il perdrait ainsi, non seulement son profit, mais il détruirait son capital; il se mettrait plus tard dans l'impossibilité de donner même les quatre francs, ou telle autre somme qu'il aurait donnée d'abord. Ces idées, qui paraissent fort simples, ont cependant quelque chose d'abstrait; « et c'est ainsi, a » dit M. Rossi, que je parviens à m'expliquer l'imprévoyance aveugle de cette classe » de la société qui souffre et qui ne sait pas porter remède à ce mal qu'elle seule » peut guérir. Cela m'explique, a-t-il ajouté, comment la première nécessité de tout » pays placé dans des circonstances analogues est l'instruction élémentaire, populaire » des travailleurs, pour qu'ils arrivent à comprendre leur position et les mesures » qu'elle exige d'êtres raisonnables, prévoyants et moralement responsables. Il est » des pays où l'on a cherché des remèdes extraordinaires; qu'a-t-on trouvé? On » a trouvé la taxe des pauvres. Si, au fond, la taxe des pauvres n'était qu'un sacrifice » d'argent, je n'en parlerais pas; mais quels sont les effets moraux d'une semblable » institution? L'argent peut se retrouver; s'il est mal dépensé, s'il a été dilapidé, » c'est un mal, mais c'est un mal tolérable, et qui peut surtout se réparer. Quand » une génération entière a été démoralisée et profondément démoralisée, le mal est » sans remède : c'est une génération perdue. Un des effets les plus funestes de la » taxe des pauvres est de condamner à la misère et à la honte l'honnête ouvrier qui » veut vivre de son travail, et qui ne sait pas tendre la main à l'inspecteur de la » commune : il est placé dans des conditions désespérantes; les fermiers et les pro- » priétaires ont intérêt à employer les mauvais ouvriers, pour qu'ils n'aillent pas » percevoir la taxe des pauvres. »

Le jour où les travailleurs auront compris quelles sont les conditions générales des marchés pour toutes les marchandises, ils comprendront aussi qu'un jour par la raison, par la prévoyance, par les sentiments qui sont un devoir pour l'être intelligent, moral et responsable, ils seront toujours les maîtres du salaire, dans ce sens que la baisse des salaires est une conséquence d'un excès de population et de l'imprévoyance du père de famille : est-ce à dire pour cela qu'il n'y ait nulle part de causes concomitantes qui puissent contribuer à la baisse des salaires? Nullement. Mais quand toutes ces causes auraient disparu, si l'œuvre de la prévoyance ne commençait pas en même temps, dans peu d'années la question se représenterait exactement dans les mêmes termes, sous le même aspect. La marchandise-travail sera toujours comme toute autre marchandise réglée par l'offre et la demande : chaque fois que la population tendra à déborder les moyens de subsistance, il y aura de grandes souffrances individuelles et sociales, et le problème ne sera pas résolu.

Mais en résumé, a dit M. Rossi, à ne considérer ici que la production, quel est le problème général qui s'offre à notre esprit après les excursions que nous avons faites dans les divers systèmes d'exploitation agricole. Il me paraît résulter de tous les faits que nous venons de passer en revue, que le problème consiste à chercher la forme de production dans laquelle les trois intérêts soient assez distincts pour être stimulés, pas assez séparés pour devenir hostiles. Je crois qu'on peut après notre analyse arriver à cette proposition synthétique. Maintenant si nous appliquons ce *criterium* aux formes que nous avons parcourues, que trouvons-nous :

1° *Exploitation patriarcale*. Intérêts non distincts; aussi pas de stimulant ni d'activité, nulle application de pouvoir scientifique.

2° *Exploitation servile*. Intérêts distincts, mais hostiles; aussi nous avons vu quels étaient les résultats économiques de l'exploitation servile.

3° *Exploitation libre, métayage*. Le métayage s'approche davantage de la solution du problème. Les intérêts sont distincts et ne sont pas toujours hostiles. Mais d'un autre côté ils ne sont pas assez distincts pour n'être jamais hostiles.

Fermage. Le fermage est jusqu'ici la forme qui paraît se rapprocher le plus du *criterium* que nous avons annoncé. C'est un contrat libre qui se prête le mieux aux diverses exigences de l'agriculture. Enfin, le fermage crée une classe intermédiaire entre les propriétaires et les simples laboureurs, et cette classe est pour ainsi dire l'échelle par laquelle le laboureur peut s'élever dans la hiérarchie sociale. La classe des fermiers *civilise* cette classe des laboureurs, comme dans les villes la classe industrielle et commerçante civilise la classe ouvrière proprement dite.

C'est donc ainsi, a dit M. Rossi en terminant cette leçon, que le phénomène général de la production se développe dans toutes ses formes : à mesure qu'on avance, les intérêts divers se dessinent mieux; en même temps ils se conservent qu'en harmonie entre eux; car alors on obtiendra la plus grande quantité de produits possible. La distinction et l'harmonie des intérêts divers sont aussi utiles à l'économie politique qu'elles le sont à la politique et à la morale.

CORRESPONDANCE.

Division de l'enseignement. — Nécessité d'annexer aux colléges communaux les écoles primaires supérieures.

Monsieur le rédacteur,

Une question des plus graves, et qui, ce me semble, n'a pourtant pas encore été examinée, ni surtout décidée, est celle que l'on ne peut manquer de faire sur les divisions de l'instruction et les limites de l'enseignement primaire en particulier. Tout le monde répète que l'instruction se divise en *primaire*, *secondaire* et *spéciale* ou *professionnelle*. Mais les personnes qui prononcent ces mots sont-elles bien assurées d'y attacher le même sens? J'en doute fort. Quelques-unes d'entre elles par exemple croient que la différence entre les enseignements consiste dans la nature même des sciences étudiées : qu'ainsi l'étude des langues anciennes constitue seule l'enseignement secondaire, et que tout autre enseignement peut appartenir à l'instruction primaire. Mais c'est une erreur manifeste : quoi! les profondeurs de la mécanique et de la chimie appartiendront à l'enseignement primaire, tandis que les noms et les verbes d'une langue morte seraient le propre de l'instruction secondaire : en vérité la contradiction est par trop forte.

La différence n'est donc pas là : mais où est-elle? Là gît la difficulté; et toutefois n'oublions pas qu'il est important de connaître la signification précise de ces mots *enseignement primaire*, *enseignement secondaire*, si nous ne voulons nous engager dans une fausse route, soit en expliquant le sens de la loi du 28 juin, soit quand nous essaierons d'en faire l'application.

Examinons donc cette question du sens des mots.

Dans le sens ordinaire, l'instruction primaire est celle qui comprend les éléments des sciences les plus nécessaires à la masse des hommes : lecture, écriture, calcul, premières notions de grammaire, de physique usuelle, de géographie, d'histoire et de morale religieuse.

L'instruction secondaire, réservée généralement à la classe aisée, et nécessaire pour parvenir aux professions savantes, étudie les langues sur lesquelles la nôtre s'est entée, les histoires, les sciences, la littérature en général; bref, toutes ces connaissances assez élevées qui développent l'esprit humain.

L'instruction spéciale absorbe l'élève tout entier dans un seul objet : elle concentre toute la force de son esprit, déjà éclairé par ses études antérieures, sur la seule chose qui doit faire le travail de toute sa vie, que ce soit le droit, la médecine, la théologie, les sciences naturelles, ou les sciences de calcul.

Voilà, si je ne me trompe, la division de l'enseignement telle qu'elle est généralement adoptée.

Une observation qui n'est pas indifférente, c'est que, dans ces trois divisions naturelles, la forme de l'enseignement n'est pas la même, mais change en même temps que l'âge et les études antérieures amènent dans l'esprit quelque nouveau développement.

Ainsi, l'enseignement primaire est presque toujours réservé aux enfants : aussi dans cette forme doit-on toujours travailler sous les yeux du maître : le temps du travail est celui de la classe; hors de là, les élèves jouent et ne s'occupent plus de ce qu'ils ont eu à faire à l'école : c'est dire assez que, comme la nature l'exige à cet âge, la réflexion et les combinaisons font peu de chose pour les progrès des élèves, qui sont tous dus à la mémoire et à la pratique.

Dans l'enseignement secondaire, les élèves déjà plus avancés écoutent une leçon

qui dure environ deux heures, puis emportent une matière de devoir qu'ils travaillent chez eux avec plus ou moins de soin; ici donc la mémoire et la réflexion sont en jeu; mais comme les enfants n'ont pas assez de raison pour aimer le travail en lui-même, on s'assure qu'ils ne perdront pas leur temps, soit en les réunissant sous un maître d'études, soit en infligeant quelque punition aux paresseux. C'est pour cela que le professeur recueille tous les jours les devoirs des élèves, les discute, oblige les écoliers à marquer les fautes, et exige souvent d'eux qu'ils rapportent le corrigé.

Dans l'enseignement spécial, ce n'est plus cela : les élèves entendent la parole du professeur ; ils doivent en tirer tout le profit possible pour eux-mêmes. On leur fait des cours et non des classes. S'ils ne travaillent pas, tant pis pour eux : on ne leur donnera pas un pensum, on ne les mettra pas en retenue; mais à l'examen de trimestre ou de fin d'année, on leur refusera leur inscription, on on ne les laissera pas monter dans la classe supérieure, ou on les exclura de l'école, etc.

Sans doute ces divisions ne sont pas absolues; dans la pratique elles doivent admettre des exceptions peut-être assez nombreuses : mais au fond sont-elles moins vraies, moins réelles? Non, sans doute. Et quel que soit le nom donné à tel ou tel enseignement, sa véritable nature dépendra toujours de sa forme.

On comprend donc maintenant toute la portée de la question que j'annonçais au commencement de cet article et qui peut se formuler ainsi : « la loi en établissant des écoles primaires supérieures a-t-elle fait en réalité des écoles secondaires, ou a-t-elle entendu établir des écoles qui malgré leurs développements resteront toujours primaires? » en d'autres termes, car il faut exposer nettement notre pensée, « y a-t-il pour les colléges en général et surtout pour les colléges communaux convenance à laisser l'enseignement primaire supérieur aux instituteurs spéciaux, ou doivent-ils, sous peine de se voir détruits par des écoles dont ils ne pourront soutenir la concurrence, s'emparer de cet enseignement? »

La réponse à cette seconde question dépend entièrement de la première : en effet, si l'enseignement primaire supérieur n'est encore qu'un enseignement primaire, une leçon qui se donne par la méthode simultanée ou mutuelle à un certain nombre d'enfants, mais qui n'exige d'eux aucun travail en dehors des classes, ce système d'études n'a rien de commun avec celui des colléges; le développement en sera toujours trop restreint pour leur porter quelque préjudice, et les professeurs peuvent également s'en charger ou le laisser à d'autres, il n'en résultera ni bien ni mal pour l'établissement universitaire.

Si au contraire les élèves qui suivent ces classes, après avoir reçu leur leçon, emportent un devoir à faire chez eux, s'ils doivent par conséquent travailler à tête reposée, s'ils peuvent être réunis dans des salles d'étude ou même dans un pensionnat dirigé par l'instituteur, alors il est urgent que les principaux s'emparent de ces écoles dont l'existence en dehors du collége amènerait indubitablement la ruine de ce dernier établissement.

On n'aperçoit peut-être pas d'abord la nécessité de cette conséquence : on se figure que les objets d'étude étant essentiellement différents dans les deux établissements, l'un et l'autre pourront subsister sans se nuire.

Mais il n'en est pas ainsi : d'abord en supposant même les objets d'étude aussi différents qu'on veut le croire, la forme étant la même, les deux établissements ne pourraient subsister concurremment que dans les villes où la population suffit à l'entretien de deux écoles secondaires publiques; or, on sait que, bien loin de fournir à deux établissements d'instruction, la plupart des villes peuvent à peine entretenir d'élèves leur unique collége, et que c'est en grande partie à cela que tient le malaise des colléges communaux.

Mais il y a plus : les objets d'étude, loin d'être tout différents comme on le suppose, sont au contraire essentiellement les mêmes, sauf l'exception du grec et du latin : en effet langue française, histoire, géographie, mathématiques, physique, chimie, toutes ces sciences sont aujourd'hui du domaine de l'enseignement primaire, non pas seulement dans leurs éléments, comme la loi semble l'indiquer, mais dans leurs développements les plus étendus, si l'on s'en rapporte à l'interprétation de quelques commissions d'examen.

Il reste donc aux colléges, pour se défendre contre cet envahissement général de leurs études, le *grec* et le *latin*, langues fort belles sans doute, et dont pour mon compte je préfère l'étude à toutes les autres, mais qui, on n'en saurait douter, perdent de jour en jour dans l'opinion publique. Je n'examine pas si c'est un bien ou un mal; c'est un fait, et un fait qui s'explique facilement par la considération que ces études n'ont pas, comme la physique usuelle ou la chimie, une application immédiate à nos besoins.

Si donc vous mettez en présence, d'un côté un collége avec toutes ses rétributions, avec cette grande et immense charpente d'études classiques qui demanderont toujours huit ans au moins à un jeune homme pour qu'il puisse en tirer parti; de l'autre une école primaire supérieure dégagée de toute rétribution universitaire, et promettant en deux ans environ un cours d'études achevé, complet, après lequel l'élève n'aura plus à s'occuper que de son éducation professionnelle, et touchera par conséquent à l'état qui doit l'occuper toute sa vie; y a-t-il seulement possibilité de lutte, et la création d'une école primaire supérieure à côté et en dehors d'un collége communal n'est-elle pas en réalité l'arrêt de mort de celui-ci ?

Dans cette circonstance l'université doit donc faire connaître ses intentions; elle qui règle la division, qui détermine la portée des études, elle doit dire à laquelle des deux décisions précédemment indiquées elle compte s'arrêter. Si c'est à la première, il n'y a, je le pense, aucun parti à prendre, on peut laisser faire; si c'est à la seconde, il n'y a pas à balancer, pour peu que l'université tienne à conserver ses colléges, elle fera bien d'inviter à tous les principaux, dans les villes sujettes à la loi, à créer dans leur établissement et sous leur direction l'école primaire supérieure qui doit devenir communale, soit en s'attachant un instituteur breveté, soit en prenant eux-mêmes ce titre et ce brevet; ce dernier mode serait même le seul convenable; car il n'aurait pas, comme le premier, l'inconvénient d'élever dans le collége un pouvoir et des fonctions tout à fait indépendants du principal et de l'université, et il aurait cet avantage immense, que le principal, ne pouvant pas se charger probablement de cette classe, serait obligé de la confier à plusieurs de ses collègues choisis par lui selon leur spécialité et sous l'approbation du recteur, et qu'on pourrait ainsi porter au plus haut degré de perfection un enseignement remis entre les mains de gens du métier et travaillant chacun dans sa partie.

Agréez, M. le rédacteur, etc.

Un Membre de l'université.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

MANUEL COMPLET DE L'ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ, OU *Instructions pour les fondateurs et les directeurs des écoles dirigées d'après la méthode simultanée, avec plans d'école.* Par deux membres de l'Université (1).

Nous nous empressons d'annoncer un ouvrage qui doit exercer une grande influence sur l'amélioration des écoles communales. La loi du 19 juillet 1833 exige la connaissance de la méthode simultanée pour obtenir le brevet de capacité d'enseignement supérieur. Mais déjà depuis long-temps les circulaires de M. le ministre de l'instruction publique et des recteurs avaient proscrit le *mode individuel*, si lent dans ses résultats, si fatigant pour le maître et pour les élèves, et avaient ordonné d'y substituer le *mode simultané*.

Jugez de l'embarras des pauvres instituteurs, qui, faisant la classe comme l'avait faite le magister précédent, suivaient paisiblement la routine établie de temps immémorial. Que faire? que résoudre? On répondit à M. le recteur que l'on adoptait avec reconnaissance le mode simultané, et l'on continua à suivre le mode individuel. Un grand nombre d'instituteurs connaissent si peu la signification du mot simultané, que dans l'inspection générale qui vient d'avoir lieu, l'un d'eux répondit naïvement à l'inspecteur qui lui demandait s'il avait adopté la méthode simultanée : « Oui, Monsieur, *j'enseigne simultanément chaque écolier l'un après l'autre.* »

Et de fait, les instituteurs plus intelligens qui voulaient adopter franchement la méthode simultanée, devaient y trouver des difficultés de toute nature. Quel ouvrage consulter?

Classer les élèves de même force et faire la leçon pour plusieurs au lieu de la faire pour un seul, tel est le *mode simultané*, qui peut varier à l'infini, selon l'intelligence de chaque maître, selon la localité et le nombre des enfants. Mais ce n'est pas là une *méthode simultanée* : le bon sens des maîtres le leur disait, et faute de pouvoir disposer de la méthode, ils s'en tenaient au mode simultané, qui diminuait leur peine sans avancer beaucoup les enfants.

Qu'entendez-vous donc par la *méthode simultanée?* C'est une classification raisonnée des élèves qui permet à l'instituteur d'enseigner toutes les matières prescrites par la loi nouvelle, et aux élèves d'être continuellement occupés, continuellement surveillés.

Diviser les élèves en cinq classes, régler l'ordre et la discipline d'une manière invariable, disposer tous les exercices de manière qu'ils se succèdent méthodiquement, de manière que les élèves, toujours surveillés, travaillent régulièrement et sans perdre de temps, parce que l'émulation est toujours entretenue; telle est la vraie *méthode simultanée* que nous annonçons.

Elle convient à toute école communale ou autre composée de trente à cent élèves; elle réunit tous les avantages d'ordre et de régularité de l'enseignement mutuel, et, de plus, comme c'est le maître qui enseigne lui-même, qui corrige lui-même les devoirs, les progrès sont nécessairement plus rapides et plus certains.

Déjà l'on a publié un *Nouveau manuel des écoles primaires, moyennes et normales*, mais cet ouvrage n'est qu'une division en chapitres de principes pédagogiques longuement développés, et qui ne reçoivent nulle part leur application.

Le *Manuel complet de l'enseignement simultané* est au contraire un livre tout pratique dans lequel on trouve la description très détaillée de tout ce qui constitue le matériel d'une école simultanée; la distribution de toutes les heures de la journée; les commandements qui seuls maintiennent l'ordre et la discipline dans une classe; la classification méthodique des différentes branches de l'enseignement; la manière de constater les progrès des élèves par des examens réguliers, et un *chapitre sur les punitions et les récompenses*, qui nous a paru très remarquablement fait.

La deuxième partie du *Manuel complet* renferme, en 29 pages, toute la partie de la législation des écoles primaires que les instituteurs doivent connaître, s'ils veulent remplir convenablement leurs fonctions, et ne pas se mettre en opposition avec les lois et les réglements établis.

Une troisième partie, sous le titre de *Devoirs de l'instituteur*, contient un chapitre fort intéressant sur *l'éducation physique des enfants*, qui est dû à un jeune médecin plein de talent et d'avenir. Les devoirs de l'instituteur envers les enfants, envers les parents, envers l'autorité et envers lui-même sont tracés avec netteté et précision, dans un style simple, facile et élégant.

L'ouvrage est terminé par la *Bibliothèque des écoles*, ou choix des livres qui peuvent former une bibliothèque à l'usage des instituteurs et des élèves, et par un article sur les cartes murales.

Cet exposé rapide des matières contenues dans le *Manuel complet de l'enseignement simultané* en montre suffisamment l'utilité. On voit que les auteurs ont non seulement l'habitude d'écrire pour la jeunesse, mais qu'ils connaissent parfaitement l'instruction primaire, qu'ils ont inspecté les écoles, et qu'ils en ont étudié le mécanisme dans ses moindres détails.

Nous annonçons un grand succès à cet ouvrage, qui précède, de quelques jours seulement, le *Manuel complet de l'enseignement mutuel*, et qui offrira aux instituteurs les moyens de substituer la véritable méthode simultanée à l'enseignement individuel, rejeté de nos écoles publiques. Il donnera aux maires et aux membres des comités la facilité de constater l'état de l'enseignement et de surveiller utilement les écoles. Il réunira enfin pour MM. les inspecteurs des écoles primaires de nombreux renseignemens qui leur sont indispensables.

DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIVAIE.

Si nous revenons aujourd'hui sur le conseil municipal de Livaie, c'est que nous avons omis le trait le plus plaisamment triste de sa curieuse délibération. Il nous a fallu, pour y croire et pour le rapporter, consulter de nouveau le document officiel. Maintenant qu'il ne nous reste plus aucun doute sur son authenticité, nous croyons devoir le reproduire encore intégralement. MM. les conseillers municipaux de Livaie ont déclaré qu'*ils voulaient demeurer comme leurs ancêtres étaient du temps de jadis*. Si le ridicule a sa célébrité, cette phrase sera célèbre. Il est difficile d'avoir plus d'attachement pour le passé, surtout pour ce qu'il a de moins regrettable : c'est une espèce de piété filiale qui honore sans doute à leurs

---

(1) Paris, chez Paul Dupont, directeur de la Librairie normale d'éducation, rue de Grenelle-St-Honoré, n. 55, et chez Hachette, rue-Pierre-Sarrasin, n. 12. 1 vol. in-12 de 188 pages; avril 1834. Prix 2 fr.

yeux les membres du conseil, mais nous regrettons de ne pouvoir leur tenir compte d'un si beau sentiment.

D'ailleurs il serait à désirer qu'ils eussent un peu moins de respect pour leurs ancêtres et un peu plus de tendresse pour leurs enfants appelés à recueillir un aussi funeste héritage. Nous doutons fort que ceux-ci s'applaudissent un jour du culte que leurs parents professent pour l'ignorance. Heureusement pour eux que les salutaires rigueurs de l'imposition d'office viendront bientôt sans doute priver les notables de Livaie de la douce satisfaction que leur procure l'absence de toute espèce d'instruction. Après un tel exemple, qu'on se plaigne encore des vices de la centralisation et des limites apportées à l'intervention municipale! Loin de nous le désir de calomnier les communes : il en est assurément qui font de grands sacrifices pour l'enseignement; mais, nous sommes affligés de le dire, c'est la minorité.

Extrait de l'un des registres des délibérations du conseil municipal de la commune de Livaie (Orne).

L'an 1833, le 18 août, les membres du conseil municipal de la commune de Livaie, réunis en vertu de l'art. 29 de la même ordonnance pour la session du mois d'août, où étaient présens MM. Jean *Lasseur*, Jean *Scurin* fils, Jacques-Antoine *Lasseur*, Jean *Tisson*, Jean *Seurin*, Félix-Rose *François*, sous la présidence de M. *Monnier*, maire.

La commune n'a point de maison pour l'école; le conseil ne veut point voter aucune contribution pour l'école primaire; le même conseil ne veut point d'instituteur ni d'institutrice. (*Ils veulent demeurer comme leurs ancêtres étaient du temps de jadis.*) Le conseil l'approuve dans tout son contenu.

Délibéré en mairie de Livaie, lesdits jour, mois et an que dessus.

Signé : Monnier, *maire*.

MÉLANGES.

INSTALLATION DU CONGRÈS MÉRIDIONAL A TOULOUSE.

Jeudi 15 mai, le *Congrès méridional* a ouvert ses travaux dans la salle des Illustres, au Capitole. On a remarqué avec satisfaction la présence d'un grand nombre d'hommes étrangers à Toulouse, venus des départements voisins pour répondre à l'appel de M. Tournal. La seance, ouverte à dix heures du matin, sous la présidence de M. le chevalier Astier, doyen d'âge, est restée secrète jusqu'à quatre heures de l'après-midi. Dans cet intervalle, on a procédé à la nomination du bureau définitif, et discuté, après sa formation, les différentes propositions présentées par la commission préparatoire. Ont été nommés : président, M. le docteur Ducasse; vice-président, M. Boisgiraud aîné, professeur de chimie à la faculté; secrétaire-général, M. Lavergne; secrétaire-adjeint, M. le docteur Rigal, de Gaillac (Tarn).

A quatre heures, un public nombreux encombrait la partie de la salle des Illustres qui lui avait été réservée. M. le président Ducasse a ouvert la séance publique d'installation. Il a donné la parole à M. Tournal. Le jeune savant de Narbonne a tracé, d'une main ferme, la marche féconde et neuve que doit prendre, en passant de l'Allemagne et de l'Angleterre sur le sol français, l'utile institution du Congrès.

Le lendemain le Congrès méridional s'est assemblé, après s'être divisé par sections, dans les divers locaux qui avaient été désignés. On a procédé d'abord dans chaque section à l'élection des membres du bureau. La section des sciences naturelles et mathématiques a nommé pour son président M. Roumiee, doyen de la faculté des sciences, et pour son secrétaire, M. Tournal. La section des sciences médicales a nommé pour président M. le docteur Rigal; secrétaire, M. le docteur Astrié. La section des sciences sociales a nommé président M. le docteur Cany; secrétaire, M. Charles Lemonnier. La section d'agriculture a nommé président M. Lacroix; secrétaire, M. le docteur Audouy. La section de littérature a nommé président M. le professeur Hamel; secrétaire, M. Fossé. La section des manufactures a nommé président M. Desoye; secrétaire, M. Borrel, ingénieur. La section du commerce a nommé président M. Léon Ducos; secrétaire, M. Martégoute.

Après l'organisation des bureaux, chaque section a cherché à poser les questions théoriques, à les discuter et à s'enquérir de l'état général de la science ou de l'art, afin d'indiquer ensuite les moyens les plus immédiatement réalisables pour perfectionner ce qui existe. Partout les réunions, quoique composées presque exclusivement de jeunes hommes, ont procédé avec beaucoup d'ordre, de calme et de sagesse; presque partout des propositions neuves, hardies, fécondes, ont été faites et discutées avec science, esprit et modération, ce qui permet d'espérer que les travaux du Congrès méridional seront honorables pour les membres et utiles pour le Midi.

ARCHÉOLOGIE.

Des fouilles et des déblais s'opèrent aujourd'hui, par les soins de M. *Quiévreux*, propriétaire, sur l'ancien emplacement de l'église de l'abbaye de Fontenelles à une lieue de Valenciennes. Les ouvriers y ont mis à découvert une grande pierre sépulcrale en marbre bleu, de 10 pieds de longueur, sur laquelle est sculptée une figure ayant les mains jointes, la tête surmontée d'une couronne que supportent deux anges. Une inscription en lettres gothiques règne autour de la pierre, mais elle est tellement altérée qu'elle est devenue illisible. L'abbaye de Fontenelles a été fondée en 1212 par les deux filles de sire *Hellin*, seigneur d'Aulnoy; plusieurs princesses y ont pris ensuite l'habit de religieuses, entre autres *Jeanne de Valois*, sœur de Philippe de Valois, qui est représentée, dans son portrait au musée de Valenciennes, avec une couronne semblable à celle de la pierre tumulaire trouvée à Fontenelles. Il est donc possible que le tombeau trouvé par M. Quiévreux soit celui de la sœur d'un roi de France; dans ce cas il remonterait à l'an 1340 environ.

— On vient d'ouvrir le caveau des anciens ducs de Brabant dans l'intérieur du chœur de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Ce caveau n'avait pas été ouvert depuis la mort d'Isabelle. On y a trouvé plusieurs tombeaux et beaucoup d'inscriptions des anciens ducs de Brabant, surtout un parfaitement conservé qui date de l'an 1300 environ. Sur ce tombeau était déposée une énorme épée en argent ciselé aux armes de Brabant; sur un autre mausolée est un vase d'or aux armes d'Autriche renfermant le cœur de l'Archiduc Ernest, mort gouverneur-général des Pays-Bas à la fin du seizième siècle. On suppose que ce caveau recevra les restes du prince royal des Belges.

— M. Charles T. Béké publie à Londres un ouvrage intitulé *Origines Biblicæ*, ou recherches sur l'histoire primordiale; dans ce travail, l'auteur cherche à déterminer d'après l'Ecriture sainte, la position des contrées et des lieux mentionnés dans l'Ancien-Testament, et l'ordre dans lequel la terre a été peuplée; enfin il tâche d'expliquer l'origine et la filiation des différentes races d'hommes et de leur langage.

— On a découvert en Angleterre, dans les ruines de la cathédrale d'Elgin, un cercueil que l'on croit être celui du roi Duncan, victime de Macbeth.

BEAUX-ARTS.

M. Sudre, inventeur de la langue musicale, a donné mardi, dans les salons de M. Dietz, une séance où était réunie l'élite du monde musical parisien. Il y a exposé son ingénieux système, déjà honoré du suffrage de plusieurs commissions. D'abord ayant converti la musique en une langue phonétique, il dicte à l'aide du violon certains mots écrits par des assistans, et que transcrit une personne qui écoute dans une salle voisine. Quelques recherches qu'ait demandées cette découverte, l'instrument qui articule les sons est ici trop peu sonore; l'alphabet exige le déploiement d'un trop grand nombre de notes et surtout la dictée est trop lente, pour que M. Sudre ait pu s'arrêter à ce dernier precédé. Mais quand, passant de l'analyse à la synthèse, il fait de la musique une véritable sténographie, et transmet à l'aide du cornet, par des sons simples et très-faciles à apprécier, des mots entiers, des phrases entières, alors on doit reconnaître qu'il a parfaitement résolu un des problèmes les plus difficiles. Aussi toutes les fois que l'interprète venait réciter la dictée de l'instrument, les auditeurs témoignaient-ils vivement leur étonnement et même leur admiration. Les applications immédiates de ce système à l'art militaire et à la marine ont été signalées dans les divers rapports. Nous ne souhaiterons pas une guerre pour la plus grande gloire de M. Sudre, mais de même que l'on fond en temps de paix des canons qui doivent servir au jour du danger, de même la téléphonie, qui peut devenir une arme puissante, a droit aux encouragements de l'autorité.

— M. Lesauvage, ancien constructeur de navires à Boulogne, et maintenant établi au Hâvre, a trouvé le moyen de mouler en plâtre toutes les figures humaines par un mécanisme aussi simple qu'ingénieux. Jusqu'ici les personnes qui avaient voulu faire modeler plastiquement leur buste avaient été obligées de se soumettre à une épreuve assez pénible, et l'on pourrait dire assez rebutante. Mais aujourd'hui, grace à la manière établie par M. Lesauvage, il suffit de se poser la figure une seule seconde sur une espèce de brosse métallique, pour laisser dans les mains du modeleur l'empreinte avec laquelle il obtient quelques minutes après le moule le plus parfait dont on puisse se faire une idée.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — Par ordonnance royale, en date du 17 mai, il sera formé, auprès du ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies, une commission supérieure pour le perfectionnement de l'enseignement de l'école navale. Cette commission se réunira chaque année, à Paris, à l'issue des examens de classement et de sortie; elle prendra connaissance des observations ou propositions du conseil d'instruction et d'administration de l'école, donnera son avis sur les modifications à faire au prospectus d'admission, et discutera tous les réglements relatifs à l'instruction, à la police intérieure, et au meilleur emploi du temps.

— M. Huguier n'a point été nommé professeur, mais prosecteur à la faculté de médecine de Paris.

— Après un séjour de quelques mois en Italie, où il était allé pour rétablir sa santé, M. le docteur Esquirol revient dans quelques jours à Paris, pourvu de renseignements précieux sur les établissements d'aliénés qu'il a visités pendant son voyage.

— On nous assure que M. le ministre de l'instruction publique vient de disposer de l'inspection pour les écoles primaires du département du Calvados, en faveur de M. Letellier, régent de rhétorique à Lisieux.

— M. Constant Prévôt, chargé en 1831 par l'académie des sciences de l'étude géologique de l'île Nérita, vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur.

— On vient de placer dans le jardin des Tuileries comme pendant au *Prométhée*, de M. Pradier, le *soldat de Marathon*, par M. Cortot, qui a figuré à la dernière exposition.

— MM. les employés de la bibliothèque du roi ne rachètent pas toujours par l'érudition leur manque de patience et d'urbanité. Le fait suivant, dont nous pouvons garantir l'exactitude, en est la preuve. Ces jours derniers un jeune homme entre à la bibliothèque royale et demande *les Oraisons funèbres de Bossuet*. Après de longues et inutiles recherches, le commis chargé du soin de satisfaire le public répond d'un air important : « Mais, Monsieur, êtes-vous bien sûr qu'il existe des *Oraisons funèbres de Bossuet* ? » — Sur la réponse affirmative du lecteur, le docte employé paraît méditer un instant; puis, s'écrie d'un ton brusque et fâché : « Vous voulez me faire perdre mon temps, Monsieur. Je connais bien *les Oraisons funèbres de Fléchier*. Quant à celles de Bossuet, il n'en existe pas. — A la bibliothèque royale peut-être, » répondit le jeune homme qui fut contraint d'aller acheter chez un bouquiniste l'ouvrage dont il avait besoin.

Départements. — L'institution dirigée à Varzy par M. l'abbé Bercier vient d'être érigée en collège communal.

— M. Chenou, proviseur du collège royal de Metz, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. C'est une juste récompense des services qu'il a rendus à l'instruction publique et du zèle infatigable avec lequel il dirige depuis plusieurs années l'établissement confié à ses soins.

— M. le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition de M. le préfet du Nord, pour le service de l'Académie royale de musique de Lille, une somme de 2,000 fr.

— A la demande de M. H. Barbet, maire de Rouen, le gouvernement vient

d'accorder à l'école publique de dessin de cette ville trois grandes caisses de fragments d'architecture grecque et romaine, moulés sur les originaux. Le Panthéon romain, les temples de Minerve, Poliade, de Mars vengeur, de Jupiter tonnant, le frontispice de Néron, la colonne Trajane, les antiquités du palais de Spadi, ont fourni les principaux types de ces modèles de dimensions fort diverses.

— Le gouvernement vient d'accorder à Marseille le second obélisque du Luxor. M. Lelorrain, qui fut chargé il y a quelques années d'aller chercher le Zodiaque de Denderah est autorisé par le ministre de l'intérieur à traiter avec la ville pour les frais de transport, qui sont à sa charge.

— M. Fournel est entré le 5 mai au Lazaret de Marseille. On se rappelle que cet habile ingénieur était allé en Egypte avec M. Enfantin pour étudier et réaliser, s'il était possible, la communication des deux mers. Il ne paraît pas que ce projet soit à la veille de s'exécuter, bien que le pacha y songe sérieusement. M. Fournel se loue beaucoup des longs entretiens qu'il a eus avec le vice-roi sur les travaux publics de l'Egypte, entretiens à la suite desquels son altesse lui a offert, comme ingénieur, une position distinguée dans le pays. Ce sont ces pourparlers qui avaient donné lieu à un article que nous avions répété d'après le *Moniteur Egyptien* et dans lequel on annonçait que M. Fournel était entré au service du pacha d'Egypte. Cet ingénieur a refusé les offres qui lui étaient faites; il revient en France, guéri des rêves qu'il avait pu faire sur la *réalisation* du saint-simonisme.

— On lit dans un journal du Midi : La chambre des députés a rejeté l'allocation portée au budget pour une chaire d'arabe au collége de Marseille. M. Auguis, qui a demandé cette réduction, a avancé que le professeur actuel ne faisait pas sa classe, qu'il était constamment malade, qu'il ne savait pas un mot de français : ces assertions sont inexactes. M. l'abbé Taouil, ce professeur évincé malgré l'opposition du ministre, a fait ses premières études à Lyon, et connaît parfaitement notre langue. Tous les professeurs du collége peuvent attester qu'il fait régulièrement sa classe trois fois la semaine, et que sa santé, que nous n'avons nulle raison de croire mauvaise, ne l'a jamais empêché de remplir ce devoir. M. Taouil avait rendu de grands services comme interprète attaché à l'armée d'Egypte. Il est fâcheux que la chambre actuelle ait supprimé une chaire d'arabe dans la ville de France qui a le plus de rapports avec l'Orient, et cela au moment où l'occupation d'Alger rend l'arabe d'une nécessité presque indispensable à ceux qui voudront s'établir dans ce pays.

— M. Massieu, élève et compagnon de l'abbé Sicard, connu lui-même comme ayant fait faire aux sourds et muets de naissance un pas immense vers l'intelligence, est en ce moment à Lille pour instituer à Fouermes une école des sourds et muets, consacrée au département du Nord, école dont M. Massieu serait lui-même le directeur.

— La société royale d'Arras vient de proposer 200 francs pour un mémoire sur les avantages et les moyens d'employer l'armée, et notamment l'infanterie, à exécuter, à l'instar des Romains et des Suédois, des travaux publics, tels que routes et canaux. Les mémoires devront être adressés à la société avant le 1er juillet 1834.

EXTÉRIEUR.

— M. Balbi, auteur d'un *Abrégé de géographie universelle*, vient d'être nommé conseiller impérial, par l'empereur d'Autriche. A ce titre sans fonctions est attachée une pension assez élevée, qui permettra à M. Balbi de s'occuper uniquement de travaux géographiques et statistiques.

— Le *Correspondant de Hambourg* mande de St-Pétersbourg, le 26 avril : « On apprend d'une source qui mérite confiance, que l'empereur Nicolas a reçu récemment une lettre autographe du pape, dans laquelle celui-ci lui témoigne sa gratitude pour la protection que S. M. a bien voulu accorder à la religion catholique, ainsi que pour l'érection d'une université catholique à Wilna. »

— Le célèbre voyageur, M. Ruppell, après avoir voyagé plusieurs années en Abyssinie et dans plusieurs contrées de l'Orient, est en ce moment à Alexandrie, d'où il se propose de partir incessamment pour l'Europe.

— On lit dans un journal : Le sultan Mahmoud a fondé récemment à Constantinople une académie turque, sur le modèle de l'académie française. Sa Hautesse a ordonné que le dictionnaire de la langue turque serait publié dans l'espace de trois lunes.

— Le *Courrier de la Meuse*, journal de Belgique, annonce que l'université libre sera probablement établie *cette année même*, et qu'elle comprendra dès le commencement la faculté de théologie, celle de philosophie et lettres, et celle des sciences mathématiques et physiques. Les facultés de médecine et de droit seront établies l'année prochaine. Le même journal publie un bref du saint-père sur cet établissement aux évêques de la Belgique; on lit dans cette pièce : « Nous approuvons le projet éminemment sage que vous avez formé ensemble, et nous louons hautement le zèle que vous avez déployé dans cette occasion. Nous consentons d'autant plus volontiers à votre demande, que nous sommes persuadé que tous les gens bien nés qui se rendront à cette université y puiseront, par vos soins et par votre vigilance, non la science qui enfle, mais la science qui édifie avec charité, non la sagesse du siècle, mais la sagesse dont la crainte du Seigneur est le commencement. »

— M. Evain, ministre de la guerre en Belgique, vient de rendre public le réglement d'admission à l'école militaire.

— M. Joseph Bonaparte va faire vendre un cabinet magnifique de curiosités. L'exposition a lieu en ce moment à Londres. On évalue ce cabinet à 2,500,000 fr.

— Le célèbre abbé Serafino Gatte est mort la semaine dernière à Naples : il est auteur de plusieurs ouvrages qui ont obtenu un grand succès en Italie. Ses *Leçons d'éloquence*, son *Eloge des hommes illustres*, son *Traité de la vaccine* et son *Exposé des sciences physiques et mathématiques*, ont été traduits en espagnol, en allemand en hollandais, en anglais et en flamand. Peu de jours avant de mourir il retouchait encore le *Dictionnaire universel de la langue anglaise*, qu'il avait publié en 1816.

ÉD. BERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 29 MAI 1834. N° 60.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

RAPPORT AU ROI,

PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Sur l'exécution de la loi du 28 juin 1833.

Quelques jours avant la discussion du budget de l'instruction publique, M. Guizot fit distribuer aux chambres son rapport au roi sur l'exécution de la loi du 28 juin. Il ne pouvait plaider plus éloquemment la cause de son ministère, appuyer d'arguments plus irrésistibles la demande de nouveaux crédits qu'en montrant ce qu'avaient déjà produit entre ses mains les ressources mises à sa disposition. Le plaidoyer du ministère obtint un grand et légitime succès. En encourageant l'avenir la chambre récompensa le passé : elle ne voulut pas enlever à l'administration les moyens et l'honneur d'achever une œuvre commencée avec tant d'intelligence et de dévoûment.

Le rapport au roi est le document le plus précieux et le plus complet qui ait jamais paru sur l'instruction primaire. Tout ce qui caractérise dans M. Guizot l'administrateur, l'homme politique, l'écrivain, se retrouve dans ce beau travail. Presque toujours la statistique est sèche et stérile : les faits se rangent sous les faits, les chiffres sous les chiffres, sans que rien leur donne un sens, une signification morale. Ces arides et laborieuses nomenclatures indiquent moins la sagacité d'un philosophe que la patience d'un commis. Il n'en est pas de même du rapport de M. Guizot. Sous sa plume les faits s'animent ; l'analyse les saisit et les éclaire. Un chiffre est souvent la source d'inductions vraies et profondes : partout on reconnaît la trace d'une pensée lumineuse et fécondante.

Le rapport de M. le ministre de l'instruction publique se divise en deux grandes parties : l'une comprend le résumé des mesures prescrites pour assurer l'exécution de la loi du 28 juin ; l'autre fait connaître les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans les diverses parties du territoire par les instructions générales de l'autorité supérieure. Ainsi l'on peut mesurer d'un seul coup d'œil la portée des actes de l'administration. Les moyens, les résultats, les succès, les mécomptes même, tout se trouve en présence, tout s'explique. Hâtons-nous de dire que les rapprochements que l'on peut tirer de cette espèce de tableaux synoptiques tournent à l'honneur du ministre.

La première partie du rapport est déjà connue de nos lecteurs. Nous avons eu soin de publier et d'analyser, à mesure qu'elles ont paru, les circulaires et instructions ministérielles. Quant à la seconde partie elle abonde en renseignements nouveaux et pleins d'intérêt. Nous en donnerons un résumé fidèle et nous espérons que l'on ne pourra point nous reprocher d'avoir omis un seul des faits curieux qui s'y trouvent mentionnés : contentons-nous aujourd'hui de présenter quelques observations générales sur le rapport au roi.

Pour bien apprécier les efforts de l'administration actuelle, il faut étudier l'état de l'instruction primaire sous les administrations précédentes. Délaissée, persécutée même sous l'ancien gouvernement, elle n'obtint que les encouragements passagers de M. de Vatimesnil. La révolution de 1830 fut un bienfait pour elle. Les sympathies nationales, libres enfin de se manifester, la replacèrent au rang d'où la restauration l'avait fait honteusement déchoir. Cependant les premières années si tourmentées de notre régénération politique ne permirent guère que de nobles essais, que de généreuses tentatives. Le pouvoir passait en trop de mains pour que l'on pût espérer quelque chose de sérieux et de réfléchi. On arriva enfin à une action régulière, permanente, efficace, sous l'administration de M. Guizot. La loi du 28 juin, cette charte de l'instruction primaire, fut donnée à la France.

C'était beaucoup sans doute que d'avoir mis un terme au provisoire, organisé l'enseignement élémentaire, régularisé le concours de tous les bons citoyens ; mais croire que, la loi une fois rendue, tout allait marcher sans peine et sans efforts, c'eût été s'abuser étrangement. Le ministre n'a jamais partagé ces décevantes illusions ; il a prévu la résistance aveugle, opiniâtre que rencontrerait sur certains points du royaume le fait nouveau qu'il voulait introduire ; il a dû triompher des habitudes, des intérêts, des passions locales, et cela avec réserve et ménagement ; ranimer l'enthousiasme éteint de ces hommes qui trouvent toujours que les faits ne répondent pas aux séduisantes utopies caressées long-temps avec complaisance par une imagination vive et prime-sautière ; il a dû enfin ramener à des procédés légaux et réguliers ce zèle pétulant qui, sans attendre le mot d'ordre, constitue en dehors du gouvernement et souvent contre lui, sans le savoir.

Jusqu'ici l'exécution de la loi du 28 juin a été constamment empreinte d'un caractère frappant de moralité : on s'est écarté, et nous le disons avec joie, du système ordinaire des manœuvres administratives. Partout on a fait appel aux convictions ; on a voulu moins des ouvriers dociles que des collaborateurs intelligens. Nulle part on n'a violemment imposé l'instruction primaire, selon l'habitude de certaines personnes qui s'irritent de ce que tout le monde ne partage pas leur tendresse et leur enthousiasme pour une institution. Combien d'administrateurs, au lieu de reconnaître la nécessité des transactions, auraient impitoyablement sacrifié l'avenir à la vanité d'un triomphe éphémère, à la douce et secrète satisfaction que donne toujours un succès même incertain !

Cependant l'action de l'autorité supérieure n'a point été faible et molle. Pour se convaincre de la persévérance et de la ténacité de son zèle, il suffira de jeter les yeux sur les tableaux statistiques publiés à la suite du rapport. Si elle n'a pas cherché les obstacles, elle n'a pas non plus reculé devant eux : ils ont été vaincus de suite toutes les fois qu'ils ont pu l'être sans froissement funeste. Le ministre a compris que la promptitude du résultat pouvait seule rassurer l'opinion si souvent abusée par le faste des promesses.

M. Guizot ne s'est point borné à diriger par de fréquentes instructions le dévoûment des recteurs et des préfets : sa parole puissante est allée remuer jusque dans les hameaux les modestes propagateurs de l'enseignement élémentaire ; elle a relevé leur courage par l'espoir d'une protection constante, par la perspective d'un avenir, si non brillant, du moins honorable. Ça été un beau et touchant spectacle que de voir le chef de l'administration visiter et consoler ainsi les plus humbles degrés de la hiérarchie universitaire !

Les esprits une fois préparés, excités, le ministre s'est mis patiemment à l'œuvre. Il a fallu déterminer d'abord les limites de l'instruction primaire élémentaire ; on peut trouver sans doute qu'elles sont trop restreintes ; mais si l'on réfléchit au nombre considérable de communes qui n'ont pas même de quoi satisfaire aux premiers besoins, on rendra justice au bon sens du législateur, qui s'est interdit toute espèce de luxe dans l'éducation populaire, et à celui de l'administration qui a imité une aussi sage réserve. Quand on aura propagé l'enseignement élémentaire, il sera temps alors de le développer. Et, d'ailleurs, combien trouvons-nous d'instituteurs aptes à un enseignement plus étendu que celui que le législateur a prescrit ? « Les classes pauvres, dit M. Guizot, nullement préparées jusqu'ici au travail intellectuel, livrées à des instituteurs qui prétendraient les initier à une foule de connaissances qu'ils ne posséderaient eux-mêmes que très imparfaitement, ne retireraient de ces essais ambitieux que des notions confuses et indigestes, une instruction mensongère. Dépourvues, en quittant l'école, de connaissances exactes, positives et directement applicables aux objets qui les entourent, aux occupations de leur vie habituelle, quel profit leur reviendrait-il de cette aperception rapide et confuse d'un horizon très étendu ? le dégoût de ce qui est à leur portée, l'inquiétude du demi-savoir, l'envie de s'élancer hors de leur sphère, l'impossibilité de travailler avec succès pour la société et pour elles-mêmes : ce serait un triste résultat que l'augmentation du nombre de ces hommes qui, se croyant capables de toutes choses, ne sont propres à rien ; ce serait un triste présent pour les classes laborieuses que de leur inspirer le dégoût de leur situation, sans les douer de la capacité de l'améliorer. »

Les motifs qui ont décidé le ministre à renfermer l'enseignement élémentaire dans les limites indiquées par la loi ne s'appliquaient pas à l'enseignement primaire supérieur. Cet enseignement doit compléter l'instruction élémentaire et servir de transition à l'instruction classique proprement dite. Si le but des écoles primaires supérieures est compris et atteint, si ces écoles ne restent pas au-dessous des besoins des professions industrielles, nous aurions

peine à concevoir la nécessité des écoles intermédiaires; il nous paraît inutile de compliquer d'un nouveau rouage notre système d'instruction. Avant de se laisser aller aux imitations étrangères, il faut examiner si les institutions que l'on veut importer en France n'y existent point déjà sous un autre nom.

Tout en favorisant le développement des écoles primaires supérieures, le ministre n'a point dû céder trop aisément aux fantaisies des communes : avant de satisfaire leurs désirs, il a consulté leurs ressources et leurs besoins, puisque ces établissements sont à leur charge. Dans leur manie de décréter, il se trouve (en petit nombre, il est vrai) des conseils municipaux qui décréteraient l'impossible, l'impraticable. Sans s'inquiéter de la dotation, ils ne demanderaient pas mieux que de créer, pour satisfaire une sorte de vanité locale, un athénée, un institut complet. L'administration supérieure doit veiller à ce que l'avenir de l'enseignement public ne soit pas compromis par de vains et ruineux essais. Avant d'autoriser une création nouvelle, elle doit calculer les chances de durée et de succès de l'établissement projeté.

L'article 4 de la loi du 28 juin, en assurant la liberté de l'enseignement, a réalisé la promesse de l'article 69 de la charte. Ainsi point de priviléges, point de monopole. La carrière est ouverte à tous les talents, à toutes les industries; il suffit pour enseigner d'obtenir un brevet de capacité et de présenter un certificat de moralité : c'est une garantie donnée aux familles.

Mais, à mesure qu'on élargit le principe de liberté, on doit fortifier le principe d'ordre. Pour éviter les abus et les scandales il faut que l'ignorance et l'immoralité échouent devant la rigueur des épreuves. C'est surtout aux conseils municipaux qui présentent le candidat, aux comités locaux qui donnent leur avis sur sa présentation, aux commissions qui l'examinent, aux comités d'arrondissement qui le nomment, c'est, dis-je, à ces diverses autorités préposées à l'exécution de la loi qu'il appartient de se montrer sévères et d'empêcher que les garanties ne dégénèrent en formalités illusoires.

C'est au sein des municipalités rurales que l'administration a rencontré les résistances les plus vives et les plus sérieuses. Nous avons déjà donné un échantillon assez remarquable des sentiments de bienveillance qui animent quelques conseils municipaux à l'égard de l'instruction primaire. Les uns ont positivement refusé le *minimum*; les autres, se voyant réduits à le voter, ont fait éprouver une réduction excessive au taux de la rétribution mensuelle : tristes et honteuses représailles que le législateur a eu le tort de ne pas prévoir. Aussi croyons-nous qu'il est indispensable de compléter le système de la loi par une disposition législative qui déjoue les habiletés et les calculs mesquins de l'égoïsme. Au reste, le ministre annonce que si les délibérations des conseils municipaux ne présentaient pas en 1834 des résultats plus généralement satisfaisants qu'en 1833, il n'hésiterait pas à solliciter du roi la proposition de quelque mesure nouvelle.

Nous nous sommes plu à rappeler en quelques mots les excellents principes qui ont dirigé l'administration de M. Guizot dans l'exécution de la loi du 28 juin. Nous constaterons dans une suite d'articles les résultats obtenus par l'accomplissement de ses instructions; ce sera le plus bel éloge que nous puissions faire du dévoûment infatigable avec lequel il poursuit une tâche aussi difficile qu'elle est noble et grande.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Dix-huitième siècle. — Montesquieu. — Les lettres persanes. — Succès de cet ouvrage. — Examen critique. — La forme et la fable. — Attaques contre la religion et le gouvernement. — Satire des vices et des ridicules. — Les badauds parisiens. — Les nouvellistes. — Le bel esprit. — La monarchie et la papauté. — Les lettres anglaises par Voltaire.

Ne semble-t il pas, en vérité, que ce serait un blasphème de dire que quelqu'un, au dix-huitième siècle, ait eu plus d'esprit que Voltaire ? Mais au moins peut-on avancer qu'il s'est trouvé un homme d'un esprit d'opposition plus vif, plus incisif, et cet homme c'est Montesquieu. Les *Lettres persanes* sont, dans le dix-huitième siècle qui n'était point timide en fait de paradoxes, l'un des plus hardis paradoxes qu'on ait osé. Montesquieu les appelait ses *Juvenilia*. Les *Lettres persanes* sont le premier essor d'un esprit inquiet, remuant, vigoureux, mais qui n'a pas la force de se contenir lui-même. On voit déjà, dans les *Lettres persanes*, poindre le germe de l'*Esprit des lois;* seulement il est enseveli sous un amas de témérités parasites que le philosophe émondera plus tard. Ne reprochons à Montesquieu ni ses témérités, ni ses paradoxes; c'est la marque d'une intelligence forte de commencer ainsi par l'opposition. Ce n'est peut-être pas un mal que celui qui doit poser un jour une base d'ordre ait débuté par la violence. Oui, disons-le, il y a dans les *Lettres persanes* de la violence, du libertinage même, mais au milieu de tout cela une sorte d'impartialité hautaine. Le siècle veut de la nouveauté et Montesquieu donne au siècle ce qu'il demande, de la nouveauté; mais déjà l'on voit flotter dans ses mains les rênes qu'il lui jettera plus tard.

Le succès de ces Lettres fut tel que les libraires arrêtaient, dit-on, les auteurs dans la rue, en leur disant : *Faites-nous des Lettres persanes.* Ce succès, Montesquieu le dut d'abord, comme on pense bien, au côté frivole et licencieux de son livre. Car c'est une chose malheureusement trop réelle qu'on réussit la plupart du temps par les qualités mêmes qu'on dédaignera dans la suite. L'esprit est la base de la puissance de Montesquieu ; toute son autorité, il l'a fondée sur l'esprit et sur l'opposition; et c'est sur cette autorité si frivolement établie qu'il s'appuie plus tard pour révéler dans l'*Esprit des lois* les véritables principes de la législation. Examinons donc, nous éclairés par les lumières jaillies de ce dernier ouvrage, d'abord ce que le siècle de Montesquieu voyait dans les *Lettres persanes*, puis ce que le nôtre y doit voir.

C'est un roman que les *Lettres persanes*, et il y a dans tout roman deux choses distinctes, la forme et la fable. La fable la voici. Deux Persans, que menace le despotisme, viennent se réfugier en Europe : là, ils tombent au milieu de mœurs, d'usages, d'institutions tout différents de ceux d'après lesquels ils ont été élevés. Comment les considéreront-ils ? Les choses de l'Orient et de l'Occident sont en présence ; quels seront les résultats de la comparaison ? Mais d'abord il faut jeter sur le livre un intérêt, non point seulement de critique et de satire, nécessairement trop sec et trop froid, mais un intérêt de roman. Eh bien ! cet intérêt, qui se chargera de le fournir ? Le sérail d'Usbek, sérail abandonné où s'agitent les passions irritées par l'absence du maître. Chaque lettre que reçoit Usbek l'informe des événements ou des nouvelles intrigues qui s'y croisent; et c'est ainsi que nous voyons passer sous nos yeux des femmes dont le nom seul nous est révélé, et que pourtant un trait sait caractériser. Point de distinction au sérail, point de physionomie, point de relief, rien que l'esclavage et par conséquent le niveau ; et cependant sous ce niveau Usbek sait encore trouver quelque trait caractéristique. Zélis, Fatmé, Roxane, toutes ont leur nature, leurs caprices, leurs fantaisies qui leur sont propres comme leur beauté. D'ici nous voyons comment la mort du premier eunuque amènera l'anarchie dans le sérail ; et puis enfin une lettre de Roxane nous apprend par quelle catastrophe le roman va se dénouer. Ainsi il y a dans ces rapides récits, et sans assister autrement que de loin à l'action, de quoi jeter de l'intérêt sur le livre. C'est que les tableaux auxquels Montesquieu nous a initiés étaient des peintures à peu près inconnues chez nous : la passion de la femme esclave et enfermée, l'amertume, le dépit de l'ame d'un eunuque. Et puis peut-être faut-il chercher encore ailleurs la cause du succès des *Lettres persanes.* Montesquieu attaquait dans son livre jusqu'aux choses qui touchaient aux fondements mêmes de la société. La religion, le gouvernement n'étaient guère épargnés, et il semblait au peuple qu'il se dédommageait, en le lisant, de la contrainte où l'avaient tenu les dernières années du règne de Louis XIV. Il n'y avait pas plus de six ans que Louis XIV était mort, et mort dévôt. Lui, jadis homme de plaisir et d'éclat, le malheur, les défaites l'avaient abattu ; et, comme si tout eût conspiré à la fois à démolir sa grandeur éphémère, les vices aussi étaient arrivés avec les défaites, vices généraux et particuliers; vices de cour et d'administration. Louis XIV mourant n'avait légué à la France que ruine et désolation. On conçoit quelle faveur devaient trouver chez le peuple les livres qui le flattaient d'un avenir nouveau. Sous ce rapport surtout l'ouvrage de Montesquieu ne pouvait qu'obtenir un colossal succès. La satire des hommes et des gouvernements fait presque à chaque page l'objet de ses portraits et de ses réflexions. Hommes, choses, mœurs, institutions, tout lui est bon, pourvu qu'il morde, et quand il mord, c'est à belles dents. Veut-il peindre la curiosité parisienne; écoutez, c'est Rica qui parle : « Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance. Lorsque j'arrivai, je fus regardé comme si j'avais été envoyé du ciel : vieillards, hommes, femmes, enfants, tous voulaient me voir. Si je sortais, tout le monde se mettait aux fenêtres ; si j'étais aux Tuileries, je voyais aussitôt un cercle se former autour de moi ; les femmes mêmes faisaient un arc-en-ciel nuancé de mille couleurs qui m'entourait. Si j'étais au spectacle, je trouvais d'abord cent lorgnettes dressées contre ma figure : enfin, jamais homme n'a été tant vu que moi. Je souriais quelquefois d'entendre des gens qui n'étaient presque jamais sortis de leur chambre, qui disaient entre eux : Il faut avouer qu'il a l'air bien Persan. »

Et plus loin :

« Si quelqu'un apprenait à la compagnie que j'étais Persan, j'entendais aussitôt autour de moi un bourdonnement : Ah ! ah ! monsieur est Persan ! C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Persan ? »

Veut-il peindre des défauts, plus communs encore de nos jours qu'on ne pense : « Je te parlerai d'une certaine nation qu'on appelle les nouvellistes, qui s'assemblent dans un jardin magnifique, où leur oisiveté est toujours occupée. Ils sont très inutiles à l'état, et leurs discours de cinquante ans n'ont pas un effet différent de celui qu'aurait pu produire un silence aussi long : cependant ils se croient considérables, parce qu'ils s'entretiennent de projets magnifiques et traitent de grands intérêts. . . .

. . . .

Ils conduisent un général par la main, et, après l'avoir loué de mille sottises qu'il n'a pas faites, ils lui en préparent mille autres qu'il ne fera pas. Ils font voler les armées comme des grues, et tomber les murailles comme des cartons : ils ont des ponts sur toutes les rivières, des magasins immenses dans les sables brûlants : il ne leur manque que le bon sens. »

Enfin, il y avait à cette époque un défaut qui a laissé, je crois, à la nôtre une longue postérité : c'est la rage de la réputation. Il fallait avoir de l'esprit à tout prix. C'est Rica qui se charge de nous faire connaître l'homme d'esprit. « Un homme qui se promenait à grands pas disait à un autre : Je ne sais ce que c'est, mais tout se tourne contre moi : il y a plus de trois jours que je n'ai rien dit qui m'ait fait honneur, et je me suis trouvé confondu pêle-mêle dans toutes les conversations sans qu'on ait fait la moindre attention à moi, et qu'on m'ait deux fois adressé la parole. J'avais préparé quelques saillies pour relever mon discours ; jamais on n'a voulu souffrir que je les fisse venir. J'avais un conte fort joli à faire ; mais, à mesure que j'ai voulu l'approcher, on l'a esquivé comme si on l'avait fait exprès. J'ai quelques bons mots qui depuis quatre jours vieillissent dans ma tête, sans que j'en aie pu faire le moindre usage. Si cela continue, je crois qu'à la fin je serai un sot ; il semble que ce soit mon étoile et que je ne puisse m'en dispenser. »

Et, à côté de cette satire des hommes, voulez-vous la satire du gouvernement : « Le roi de France est le plus puissant prince de l'Europe. Il n'a point de mines d'or comme le roi d'Espagne son voisin ; mais il a plus de richesses que lui, parce qu'il les tire de la vanité de ses sujets, plus inépuisable que les mines. » Ne jette-t-il pas dès lors dans les *Lettres Persanes* la base de la doctrine de l'*Esprit des lois :* le principe de la monarchie c'est l'honneur ?

Et ne croyez pas qu'il soit moins hardi vis-à-vis de la papauté : « Ce que je dis de ce prince (le roi Louis XIV) ne doit pas t'étonner : il y a un autre magicien plus fort que lui, qui n'est pas moins maître de son esprit qu'il l'est lui-même de celui des autres. Ce magicien s'appelle le pape. Tantôt il lui fait croire que trois ne font qu'un ; que le pain qu'on mange n'est pas du pain, ou que le vin qu'on boit n'est pas du vin ; et mille autres choses de cette espèce. »

Eh bien ! dira-t-on qu'il y ait chez Voltaire plus de témérité soit religieuse, soit dynastique, que chez Montesquieu ? Assurément il n'y a rien de lui qui l'emporte en

hardiesse sur les *Lettres persanes*. Et notez bien que Montesquieu ne se contente point d'une arme pour l'attaque. Si Rica fait la guerre en partisan, Usbek est la grosse artillerie. Dès que le premier a ouvert les voies, le second arrive qui s'empare des questions les plus sérieuses, les plus élevées, les prend à partie, les tourne, les retourne et ne les quitte plus qu'après les avoir mises à jour. Il n'y a aucun des principes inhérents à la société que ne soit tour à tour examiné. Malheureusement c'est presque toujours d'un point de vue étroit et sans portée. Ainsi l'esclavage, la polygamie, le divorce, n'y sont considérés que sous le rapport de la population. Et puis encore le grand défaut des discussions que Montesquieu a semées à chaque pas dans son livre, c'est qu'il n'en donne presque jamais la clé, et qu'après avoir déduit avec grand soin les raisons *pour* et *contre* du procès, il le laisse la plupart du temps sans solution.

Assurément, quoique Voltaire soit le chef reconnu de l'école philosophique, il y a dans Montesquieu encore plus de scepticisme et d'irréligion que chez lui. Mais ce qui a fait la fortune de Voltaire, c'est que lui a suivi avec persévérance le penchant qui le poussait à détruire, il a renversé une à une toutes les institutions sociales; tandis que Montesquieu au contraire, cherchant à relever les ruines qu'il avait faites, s'est efforcé de deviner et d'établir par quels moyens les sociétés pouvaient vivre. L'un, poussant sa carrière, est arrivé à l'*Esprit des lois*, l'autre à ce *Dictionnaire philosophique*, chef-d'œuvre de la philosophie ironique et douteuse.

Du jour où parurent les *Lettres persanes* Voltaire vit qu'il s'élevait un homme encore plus sceptique que lui. C'est alors qu'il écrivit d'Angleterre ces *Lettres philosophiques* que les éditeurs de Kehl ont maladroitement mêlées avec son *Dictionnaire philosophique*. Elles sont de 1725 et, par conséquent, postérieures de bien des années à ce dernier ouvrage. Les éditeurs de Kelh nous ont privés, par cette confusion, du plaisir de saisir dans les écrits de Voltaire la succession et la marche graduelle de ses idées philosophiques.

Les *Lettres anglaises* sont moins remuantes sans doute, mais plus actives, plus efficaces que les *Lettres persanes*. Attaquer et détruire tout ce qui lui semble nuisible, voilà le but de l'auteur. Examinons rapidement quels sont, pour arriver à ce but, les moyens qu'il met en usage. Au moment où ces lettres furent écrites, l'Angleterre était à peu près pour la France d'alors ce que l'Allemagne est aujourd'hui pour nous, c'est à dire un pays presque inconnu. Gouvernement, mœurs, philosophie, littérature, religion, c'étaient là des points sur lesquels nous ne possédions guère que les notions les plus incomplètes; c'est là, c'est dans ce monde nouveau que Voltaire se voit transplanté. Ardent à apprendre, entouré de choses qu'il ignore, il interroge, il écoute, il s'instruit, puis veut faire partager à la France les connaissances qu'il a acquises. De là les *Lettres philosophiques*, lettres charmantes, parce qu'on y trouve surtout une sage sobriété d'esprit. Dans le livre de Montesquieu l'esprit abonde, déborde même en quelque sorte; dans celui de Voltaire il n'y en a pas plus qu'il n'est nécessaire, il n'y en a que ce qu'il faut. Le but de Voltaire, je l'ai dit, était la destruction, et c'était à la religion particulièrement qu'il voulait s'en prendre. Et voyez quelle habile tactique est la sienne! Il examine d'abord l'état actuel de la religion en Angleterre. En Angleterre, il y a des sectes différentes. Eh bien! à l'aide de ces sectes il attaquera, il battra en brèche le catholicisme, puis, à l'aide de la philosophie, il écrasera les sectes elles-mêmes, ses auxiliaires: car s'il écrit sur ses drapeaux *tolérance*, c'est là seulement le mot de l'affiche. *Indifférence* vaudrait mieux en fait de dogmes et de religion, et il ne tient pas plus aux uns qu'aux autres, le seul intérêt qu'il y prenne est de les voir tous anéantis. Et que lui importent en effet les dogmes et les religions! A ses yeux le déisme suffit à tout, et il ne comprend pas, fasciné qu'il est par son illusion favorite, que le déisme, que l'idée de Dieu a besoin du culte, comme l'ame du mouvement.

J'arrive à ce qui fait le principal sujet des *Lettres anglaises*, l'admiration pour Locke. Je ne veux nullement discuter ici la doctrine de ce philosophe; mais pourtant il est une de ses opinions dont il faut que je m'occupe, parce que Voltaire a cru devoir l'avancer et la soutenir. « Qui vous assure, dit Locke, que ce n'est pas le corps qui pense, que cette faculté n'appartient pas à la matière? » Eh! sans doute, si Dieu a voulu donner à la matière la faculté de penser, de comprendre le bien et le mal, il l'a pu. Mais alors esprit ou matière qu'importe le nom? Que ce soit l'ame ou le corps qui pense, ce n'en est pas moins la pensée. Attendez, vous n'avez point compris l'intention de Voltaire. Accordez lui que la matière pense, et, au lieu d'élever la matière jusqu'aux richesses de la pensée, c'est la pensée elle-même qu'il rapetissera jusqu'aux misères de la matière; et alors il faudra bien en venir à cette idée, que Dieu n'a pas besoin du culte d'une créature aussi imparfaite, aussi dégradée, aussi misérable que l'homme, et que les religions sont superflues: point central de la doctrine des philosophes du dix-huitième siècle.

Au surplus la tâche de Voltaire ne se bornait point à nous initier aux systèmes religieux et philosophiques de l'Angleterre; la littérature anglaise occupait aussi son attention; c'est lui qui nous l'a révélée presque tout entière; c'est lui qui a posé la base de la statue que nous adorons aujourd'hui. Plus tard, il est vrai, il eût bien voulu faire rentrer l'idole dans l'ombre d'où il l'avait tirée, mais elle avait grandi, elle n'était plus de taille à être ébranlée impunément.

Le sort des *Lettres anglaises* fut celui de la plupart des ouvrages hardiment écrits et pensés; il excita de vives inimitiés; et c'est à ces inimitiés qu'il faut attribuer la sentence dont elles furent l'objet: le parlement les condamna à être lacérées et brûlées de la main du bourreau. On a beaucoup parlé des livres ainsi consumés; on a souvent dit que, pareils au phénix, ils renaissaient plus éclatants de leurs cendres; mais bien des philosophes dont les ouvrages ont subi le même sort n'ont pas voulu nous dire que le phénix était resté au fond du bûcher, faute d'ailes pour s'envoler.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE. — M. LECLERC, PROFESSEUR.

Caton orateur. — Ses qualités oratoires. — Fragments. — Discours pour le maintien de la loi Oppia. — Harangue contre Minucius Themus. — Une conspiration à Rome. — La guerre contre Persée et les Rhodiens. — Diverses citations.

Caton a été non seulement le premier historien de son siècle; il en a été aussi le plus grand orateur. Le principal mérite du talent oratoire de Caton, c'était la concision et la clarté, la force et l'autorité, *Catonis lumina,.... Catonis gravitatem,..... præter Catonem et Gracchum nemo tubam inflat, omnes autem mugiunt, vel strident potius* (1): ce qui lui manquait, c'était le nombre, l'élégance et l'harmonie, qualités inconnues alors, impossibles même avec une langue d'une rudesse sauvage. En faisant disparaître de son style cette âpreté antique et ces formes surannées, en lui donnant plus de politesse, de douceur et d'harmonie, et en mettant un peu plus de liaison et de symétrie entre les différentes parties de ses discours, on en eût fait un orateur parfait: *Jam neminem antepones Catoni* (2).

Sur plus de cent cinquante discours de Caton, recueillis et publiés de son vivant, et que Cicéron avait lus, il y en a quatre-vingt-neuf dont il nous reste quelque chose: malheureusement ce ne sont pour la plupart que de misérables lambeaux, épars en différents écrits. Nous ne nous attacherons pas à les présenter successivement, ce serait un travail fastidieux: nous nous contenterons de mentionner ceux dont il nous a été conservé d'assez longs fragments.

Nous mentionnerons à peine le discours que Caton prononça pour le maintien de la loi Oppia, portée dans des temps calamiteux (539) contre le luxe des femmes: Tite-Live, qui le rapporte au commencement de son XXXIVe livre, semble, contre sa coutume, en avoir reproduit assez fidèlement l'ordre et les pensées; on dirait même qu'il a respecté quelques vieilles formes: *Vos quod faxitis, Deos omnes fortunare velim*, lui fait dire, ou plutôt répéter l'élégant historien en terminant.

Q. Minucius Themus, proconsul, avait été chargé de combattre les Liguriens. A son retour (561), il prétendit aux honneurs du triomphe, alléguant, pour justifier sa demande, ses nombreux et brillants succès sur les ennemis de Rome. Il paraît que, dans son vif désir de monter au Capitole, il avait exagéré le nombre des victoires remportées sur les Liguriens. Caton s'en aperçut, et accusa Minucius devant le peuple. Il prononça deux discours, l'un, *De falsis pugnis*, l'autre, *De decem hominibus* (hommes libres que le proconsul avait fait périr sans forme de justice).

Voici un fragment de son premier discours:

Tuum nefarium facinus pejore facinore operire postulas: succidias humanas facis, tantas trucidationes facis, decem funera facis, decem capita libera interficis, decem hominibus vitam eripis, indicta causa, injudicatis, incondemnatis (3).

(568.) Une vaste conspiration, qui avait la religion et les initiations aux mystères de Bacchus pour prétexte, le plaisir de la table et la séduction pour moyens, *additæ voluptates religioni vini et epularum, quo plurium animi illicerentur* (4), les plus infâmes débauches, les fraudes, les assassinats clandestins, les empoisonnements pour résultats, fut tout à coup découverte, et cette nouvelle répandit la terreur dans Rome. On avait la triste certitude que plus de sept mille hommes ou femmes y avaient pris part. Plusieurs des conjurés se donnèrent la mort; on en fit périr un grand nombre, et on jeta les moins coupables dans les fers, *plures necati, quam in vincula conjecti sunt* (5).

Pour prévenir le retour d'un si grand mal, le sénat décréta, dit Tite-Live (6), *ne quis, qui Bacchis initiatus esset, coisse, aut convenisse causa sacrorum velit, neu quid talis res divinæ fecisse.........* (7), *ne qua Baccanalia Romæ, neve in Italia essent.*

Il est présumable que Caton, qui était consulaire, prit une part très vive à la discussion qui s'éleva au sénat, et au senatus-consulte qui fut rendu. Un passage de Festus nous autorise à le croire: *Precem singulariter Cato in ea, quæ est de conjuratione.*

L'an 1692 ce senatus-consulte a été trouvé en Calabre, gravé sur une table d'airain. Ce monument, si important pour l'histoire de l'idiome romain, a été transporté au Musée impérial de Vienne.

Pendant la guerre que les Romains firent à Persée, ils eurent peu à se louer de la conduite des Rhodiens, qui, sans se prononcer ouvertement contre eux, avaient eu l'indiscrétion, comme il arrive dans tout gouvernement libre, de laisser entrevoir les vœux qu'ils faisaient secrètement pour le succès du roi de Macédoine. La guerre terminée, le préteur Juventius Thalna, soutenu de tous ceux qui avaient été chargés de quelque commandement dans l'expédition de Macédoine, proposa une loi pour qu'on déclarât la guerre à un peuple qui avait refusé des secours à Rome et attendu l'événement pour se déclarer. Caton prit la parole pour s'opposer à ce projet: le discours qu'il prononça (587) était inséré au 5e livre de ses *Origines* (8).

Un autre morceau assez curieux se trouve dans Fronton (9); il est extrait du discours de Caton *De sumptu suo*, prononcé au sénat on ne sait pas précisément à quelle époque.

..... « *Numquam ego pecuniam neque meam neque sociorum per ambitionem dilargitus sum.* » *Attat noli, noli scribere, inquam: istud nolunt audire. Deinde recitavit.* « *Nam quos præfectos per sociorum vestrorum oppida imposivi, qui eorum bona, liberos diriperent?* » *Istud quoque dele: nolunt audire, recita porro.* « *Numquam ego prædam, neque quod de hostibus captum esset, neque manubias inter pauculo amicos meos divisi, ut illis eriperem, qui cepissent.* » *Istuc quoque dele: nihilominus volunt dico; non opus est recitato:* « *Numquam ego evectionem datavi, quo amici mei per symbolos pecunias magnas caperent.* » *Perge istuc quoque uti cum maxime delere.* « *Numquam ego argentum provino congiario inter apparitores atque amicos meos disdidi, neque eos malo publico divites feci.* » *Enim vero usque istuc ad lignum dele. Vide sis, quo loco respublica siet, ut quod reipublicæ bene fecissem, unde gratiam capiebam, nunc idem illud memorare non audeo, ne insidiæ* (10) *siet, ita inductum est, male facere impœne* (pour *impune*), *bene facere non impœne licere.*
Quel délicieux enjouement! quelle piquante ironie!

Un tribun du peuple qui n'avait pas une très bonne réputation proposa une loi qui parut mauvaise à Caton; il la combattit et dit au tribun: *Adolescens, haud scio, an periculo suus sit bibere quod misces, an sancire quod promulgas.*

Ventre affamé n'a point d'oreilles! D'où vient ce proverbe? Il a voyagé à travers les siècles; c'est à Caton qu'il est dû: Χάλεπον μεν ἔστιν, ὦ πολῖται, πρὸς γαστέρα λεγίν, ὦτα ουκ ἔχουσαν (11).

En voici un autre: *Cato dixit, litterarum radices amaras esse, fructus jucundiores* (12).

Enfin, pour terminer brusquement (et le moyen de faire autrement avec Caton!), si vous ne savez pas la différence qu'il y a entre *falsarius* et *mendax*, Caton vous l'apprendra: *Tu, tu, inquam, si vera comprimis, falsarius agnosceris, si falsa confingis, mendax esse videris* (13).

---

(1) Cic., Brut., XVII; Apul. Apol., *Front. ad M. Cæsar.* — (2) Cic., *ibid.* — (3) Aulu-Gelle, XIII, 24. — (4) Liv. XXXIX, 8. — (5) *Ibid.*, XVIII. — (6) *Ibid.* XIV. — (7) *Ibid.*, XVIII. — (8) *Non inseram simulacrum copiosi viri, quæ dixerit, referendo; ipsius oratio scripta exstat Originum libro quinto inclusa.* Liv. XLV, 25. — (9) *Ad Marc. Ant.*, I, 2. — (10) Ce nom, comme on voit, a été usité au singulier. — (11) Plut., *in Cat.*, VIII. — (12) Diom. Gram. — (13) S. Isid. *Different.*

SOCIÉTÉ POUR LE PATRONAGE DES JEUNES LIBÉRÉS.

L'assemblée générale de la Société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, dimanche 18 mai, sous la présidence de M. Bérenger, vice-président de la chambre des députés et membre de l'Institut.

Cette séance était de nature à inspirer un vif intérêt : c'était la première fois que la Société se mettait en rapport avec le public pour l'entretenir de ses travaux; aussi cette solennité avait-elle attiré un concours considérable d'hommes distingués de tous les rangs et de toutes les professions; des femmes élégantes ajoutaient à l'ornement de cette réunion, dans laquelle on remarquait des chefs d'atelier, des maîtres ouvriers, et, répandus dans la foule, sans cependant qu'aucun signe les fît reconnaître, les jeunes libérés que la Société a pris sous son patronage; tous avaient une bonne tenue, tous se distinguaient par un maintien honnête et décent.

L'académie des sciences morales de l'Institut ne pouvait manquer à une séance dont l'objet avait tant de rapports avec le but de sa propre institution; aussi était-elle représentée par bon nombre de ses membres : MM. le duc de Bassano, son président; Comte, son secrétaire perpétuel; comte de Cessac, comte de Laborde, Villermé, Edwards, etc.

On remarquait au bureau M. le comte de Rambuteau, préfet du département de la Seine, qui, l'un des présidents honoraires de la Société du patronage, lui accorde la plus honorable assistance.

M. Bérenger a rendu compte des travaux de cette première année.

Dans un discours qui, par son sujet, était de nature à captiver toute l'attention de l'assemblée, et qui l'a souvent attendrie, il a fait connaître avec détails le régime intérieur de la maison pénitentiaire, et montré comment l'action de la Société complétait l'œuvre de l'administration, en prenant sous sa tutelle officieuse les jeunes condamnés au moment de leur libération, et les préservant, par une surveillance active et éclairée, du danger d'une récidive à laquelle peu d'entre eux échappaient précédemment.

Dans le cours de l'année, l'association a pris sous son patronage quatre-vingts libérés; soixante-dix sont placés dans divers ateliers, dix sortiront du pénitencier le mois prochain; leur placement est déjà assuré.

Les succès obtenus ont passé toutes les espérances. Lorsque autrefois quelques mois ne s'écoulaient pas sans que la presque totalité des jeunes détenus qui recouvraient leur liberté ne fût replacée sous la main de la justice pour des délits nouveaux, aujourd'hui, sur les soixante-dix jeunes pupilles que la Société a adoptés, quatre seulement se sont montrés rebelles à ses soins; l'un a été repris de vagabondage et ramené au pénitencier, un autre a été arrêté pour un fait plus grave et mis à la Force; deux ont disparu de chez leurs maîtres sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus; tous les autres, c'est-à-dire soixante-six sur soixante-dix, se conduisent bien, se montrent laborieux, rangés, et donnent à la Société les plus grands sujets de satisfaction.

Six d'entre eux ayant mérité des récompenses particulières, M. le préfet de la Seine a bien voulu les remettre lui-même à leurs patrons, en adressant à ceux-ci une allocution qui renfermait les éloges les plus flatteurs pour eux, et des encouragements pour leurs pupilles.

M. Charles Lucas, vice-président de la Société, dans une improvisation rapide, a développé des considérations sur le concours de la charité publique pour l'amélioration des condamnés; ce discours, mêlé de faits curieux, a vivement excité les sympathies de l'assemblée.

Enfin, M. Gasnault, au nom de la commission de comptabilité, a rendu compte de l'emploi des fonds de l'association.

La séance s'est terminée par la nomination d'un vice-président et de huit membres du conseil. Ont été élus : vice-président, M. Cochin, membre du conseil-général de la Seine; et membres du conseil : MM. Debelleyme, président du tribunal de première instance de la Seine; Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris et député; Lendormy, directeur de la maison pénitentiaire des jeunes détenus; Bu… et Lamy, vice-présidents du tribunal de première instance de la Seine; Godon de Frileuse, substitut du procureur du roi; Chauveau (Adolphe), avocat en cassation, et Ternaux (Mortimer), auditeur au conseil d'état.

Les résultats annoncés dans cette réunion ont fait une vive impression sur les esprits, et ont paru donner la solution d'un problème qui intéresse vivement notre ordre social, celui de la possibilité de la réforme morale et complète des condamnés.

Depuis la séance, diverses souscriptions ont été adressées à M. O. Dufresne, secrétaire-général de la Société, rue Chanoinesse, n° 12. Il suffira aux personnes qui désireront aussi s'associer à cette belle œuvre, d'en donner avis au secrétariat général; on enverra recevoir à domicile, et on fera remettre une quittance en échange.

NOUVELLES.

Paris. — Le supplément au *Moniteur* du jeudi 20 mars a annoncé qu'un concours serait ouvert à Paris, le 16 juin prochain, pour la nomination d'un professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de La Fère. Une vacance dans le même emploi étant survenue depuis à l'école de Besançon, ceux des candidats qui seraient dans l'intention de se présenter pour la remplir sont prévenus qu'on les examinera également ledit jour 16 juin, sur les sciences indiquées au programme publié à la date précitée.

— L'académie des Beaux Arts a procédé hier au choix des candidats pour la place de directeur de l'école de Rome, en remplacement de M. Horace Vernet, qui a terminé ses six années d'exercice. Voici l'ordre dans lequel les suffrages se sont répartis : MM. Ingres, Garnier et Heim, présentés par la section de peinture. L'académie a ajouté à ces trois candidats : MM. Schnetz, Langlois et Granger. Cette liste sera soumise, par le ministre de l'intérieur, au roi qui désignera le nouveau directeur.

— M. Raoul-Rochette a commencé, mardi 13 mai, son cours d'antiquités, à la bibliothèque du roi, et le continue tous les mardis à trois heures. Il traitera de l'iconographie ou des portraits des grands hommes de l'antiquité, d'après ce qui reste des médailles et des monuments. Nous rendrons compte de ce cours.

— M. Huyot, membre de l'institut, a commencé son cours d'histoire d'architecture, le 15 mai, à l'école royale des beaux-arts.

— Le jeudi 5 juin, à une heure précise, il y aura exercice à l'institut royal des sourds-muets de Paris.

— M. P. Dubois vient d'être nommé professeur de clinique d'accouchement. Il a obtenu 8 voix. Son concurrent, M. Velpeau, en a obtenu 4.

— Le gouvernement vient de faire présent du tableau du *saint Symphorien* de M. Ingres à la cathédrale d'Autun.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'annoncer à l'institut que le buste de M. Andrieux, par Carle Elschoëct, de Dunkerque, lui est destiné.

Départements. — M. Pourcher-Vazeilhe vient d'être nommé suppléant, pour la chaire de clinique interne, à l'école secondaire de médecine de Clermont.

— Cette année la société Linnéenne de Normandie tiendra pour la première fois sa séance générale à Falaise.

— Une société de statistique a été récemment instituée à Annonay (*Ardèche*) : les membres de cette société doivent faire en commun chaque année un voyage de recherches dans le département. M. l'abbé Colonjon en est le président.

— M. Barthélemy est arrivé depuis quelques jours à Marseille, où il se propose, dit-on, d'achever la traduction de l'*Enéide*.

— Le musée de Versailles ne sera ouvert au public que le 1er juin en partie. Tous les jours encore on fait partir du musée du Louvre des voitures de tableaux destinés au musée historique.

ÉD. HERBET.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 1er JUIN 1834. N° 61.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

ORDONNANCES DU ROI.

Par ordonnance du roi, en date du 29 avril dernier, la décoration de la Légion-d'Honneur a été accordée à MM.:

Botta (Charles), ancien recteur de l'académie de Rouen;

Burnouf (Eugène), professeur au collége de France;

Chenou, proviseur au collége royal de Metz;

Delisle, professeur de mathématiques spéciales au collége de Saint-Louis;

Dorbigny, voyageur naturaliste;

Gérardin (Auguste), docteur en médecine, membre de l'académie royale de médecine;

Lobstein, professeur de clinique interne et d'anatomie pathologique à la faculté de médecine de Strasbourg;

Marchal, conservateur de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles;

Martin-Saint-Ange, docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes;

Prévost (Constant), professeur de géologie à la faculté des sciences de Paris;

Prillieux, membre du bureau de bienfaisance et du comité pour la formation des salles d'asile du 1er arrondissement de Paris;

Routier, professeur à l'école secondaire de médecine d'Amiens;

PHILOSOPHIE.

COURS DE PHILOSOPHIE,

Par M. DAMIRON, *Professeur de philosophie au collége royal de Louis-le-Grand et à l'école Normale.*

Deuxième partie. — MORALE (1).

Une fleur à qui le ciel aurait donné la conscience d'elle-même et la liberté; qui se serait connue sous les enveloppes du bouton; qui aurait fait volontairement effort pour les entr'ouvrir et les disjoindre; qui, instruite de la fin pour laquelle Dieu l'a fait fleurir, voudrait concourir à ce but, s'affermirait d'elle-même sur sa tige, appellerait les sucs de la terre et les distribuerait dans toutes les fibres de sa délicate organisation, arrondirait à dessein la forme de son calice, développerait avec symétrie les paus velontés de ses pétales, en découperait les bords avec grace, et sèmerait dans tous ses plis un parfum suave et inépuisable, se tenant prête ainsi pour le moment où la jeune fille viendra la cueillir, la placer à sa ceinture et réaliser sans le savoir une harmonie prédestinée;—une harpe qui, connaîtrait les lois de la mélodie, qui tendrait ou relâcherait ses cordes pour conserver un accord inaltérable, ou qui, troublée par quelque choc, se replacerait d'elle-même dans la disposition régulière; qui voudrait se tenir toujours préparée pour l'instant où le doigt de l'artiste viendra la faire parler: cette fleur et cette harpe ne seraient pas seulement des créations heureuses, mais encore des êtres doués de moralité; elles ne ressembleraient pas au diamant qui est beau, mais qui n'a pas le mérite de sa beauté; elles seraient louables de tout ce qu'elles offriraient de bien.

Connaître sa destinée et s'y conformer librement, c'est ainsi que le bien moral est conçu par le philosophe-poète dont nous allons raconter le livre. Notre ame est aussi une fleur et une harpe; elle doit se développer et s'accorder pour le jour où Dieu viendra la cueillir comme une plante, ou l'interroger de son doigt comme un instrument harmonieux. Quelles sont donc les tendances de l'ame, et comment lui est-il donné de concourir au but que Dieu lui assigne?

L'ame de l'homme est intelligente, elle est sensible, elle est libre. Comprendre pleinement que ce triple caractère n'est pas une empreinte dont elle ait été marquée au hasard, s'associer au dessein de la Providence, en développant en soi l'intelligence, la sensibilité et la liberté, alors même qu'on ne sort pas encore de sa sphère intérieure et qu'on n'agit pas sur le monde externe, voilà déjà qui est bien; c'est la morale individuelle. Eclairez donc et agrandissez votre intelligence, pénétrez dans les profondeurs de votre conscience, observez toutes les manifestations de la force spirituelle, et, sous les métamorphoses du Protée, saisissez l'ame identique et une, connaissez-vous vous-même. Puis contemplez la nature extérieure; suivez le mouvement des astres, étudiez le cours des fleuves, explorez le contour des continents et des îles, mesurez la hauteur des montagnes, considérez les formes courbes et variables des animaux et des arbres, les figures fixes et rectilignes des minéraux; pesez les corps, comparez les températures, devinez les causes, décomposez les éléments, calculez toutes les forces. Elevez-vous ensuite à la cause des causes et méditez sur son infinité; faites-vous savant d'une science complète. Mais exercez-vous à produire au dehors vos conceptions et vos sentiments; exaltez en vous le sens de la beauté; parlez comme un orateur, chantez comme un poète; même dans la solitude, en présence des merveilles de la nature, préparez les merveilles de l'art, tenez-vous armé pour le jour où, sortant de la vie intime, vous devrez agir sur les hommes et entrer dans la sphère de la morale sociale. Science, éloquence et poésie, tels sont vos devoirs comme intelligence solitaire.

Cultivez vous aussi comme sensibilité. Il nous est inspiré d'aimer et de haïr: la nature nous attire et nous repousse; elle a ses collines vertes et sinueuses du haut desquelles notre œil glisse sur le gazon des immenses prairies, suit les détours du fleuve, s'arrête sous le feuillage des saules, remonte le long des peupliers jusqu'à la voûte des cieux, coupole diaphane et majestueuse dont la teinte est si douce; elle a ses lacs et ses glaciers, ses mers et ses rivages; puis ses animaux à formes élégantes, à mœurs dociles et sociales: le cheval, laboureur robuste, ou guerrier impétueux, traîneur patient ou coureur agile, dont le port et la taille sont appropriés à ces fins variées; le chien, dont la prunelle interroge son maître et lui répond; le cerf et le daim qui animent le pied des arbres, comme la cime en est animée par les ramiers et les fauvettes; elle a ses insectes d'or, de bronze, de pourpre, d'azur; enfin, elle a ses fleurs brillantes et embaumées qui leur servent d'appui, de tente, de lit et de nourriture. N'est-il pas bien d'aimer tout cela? Mais la nature aussi déploie devant nous ses déserts de sable; elle dresse ses rocs escarpés et sombres; elle fait déborder ses eaux; elle brise le chêne sous l'ouragan; elle ride le front du ciel; elle vomit la foudre du haut des cieux et du fond des volcans; elle pousse sous nos yeux ici le crocodile informe, ailleurs la hiène hideuse et cruelle; dans nos climats, le loup à l'œil faux, à la gueule sanguinaire, le crapaud rebutant, l'insecte velu et sale; elle se hérisse de plantes vénéneuses à la couleur terne, à l'odeur nauséabonde. Tout cela, n'est-il pas bien de le haïr, et de se préparer à s'en délivrer un jour, quand on voudra entrer dans la morale active. L'humanité encore a son côté digne d'amour et son côté haïssable: apprenons à aimer l'homme de bien et à détester le méchant; point de froide indifférence pour les ames vertueuses, point de lâche condescendance de cœur pour les ames corrompues. Par dessus l'humanité nous avons Dieu encore qui peut émouvoir notre sensibilité; mais ici nous ne déploierons que de l'amour, car il est toute bonté, toute puissance et toute sagesse.

Enfin, exerçons-nous comme liberté: sachons nous posséder, délibérer et vouloir. Il est bien de s'appartenir; même abstraction faite du but vers lequel on se dirige, il est déjà bien de se diriger. Le chasseur de renards, dit le philosophe Reid, ne vise pas plus haut que ses chiens; mais par cela seul qu'il s'est proposé un but, et qu'il se gouverne, il est à lui; il fait acte d'indépendance, il fait bien. Ne nous laissons pas aller comme la feuille au vent, comme l'eau à la pente qui l'entraîne; soyons nos maîtres, régissons-nous; en résumé, pensons, aimons, soyons libres, conformément à notre nature, *convenienter naturæ*, et nous aurons fermé le cercle de la morale individuelle.

Dès que l'action au dehors commence, la morale de relation se constitue. Là encore, suivons nos tendances, développons-les et mettons-les d'accord: nous pouvons agir sur notre corps, sur la nature, sur les autres hommes et en regard de Dieu, car nous ne pouvons agir sur Dieu. Affermissons-donc nos organes, rendons-les plus propres et plus dociles; faisons de notre corps, comme disaient les anciens, un temple digne d'être habité par une ame divine, comme nous avons dû faire de notre ame une déesse digne d'habiter en un temple. Dans la nature extérieure, approprions-nous les animaux utiles ou séduisants; poursuivons la proie pour nos tables,

(1) Chez L. Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n. 12. 1834.

dressons le cheval, instruisons le chien, attachons nos messages à l'aile de l'oiseau, décorons nos jardins de la tourterelle et du cygne, plantons des ombrages, alignons les vignes, émondons les arbres à fruit, assortissons les arbustes à fleurs, récoltons et ressemons les grains; puis, unissant nos forces, creusons des ports, traçons des routes, perçons ou abaissons la montagne; mais efforçons-nous de ne pas gâter la nature; il ne nous est permis que de l'embellir. Qu'elle soit donc idéalisée dans nos tableaux et nos statues, célébrée et divinisée dans nos poëmes; alors nous serons bien préparés pour entrer en relation avec l'humanité.

Le premier cercle social dans lequel puisse s'exercer notre action, c'est la famille. Rendons d'abord au père et à la mère l'honneur qui leur est dû: nous ne ferons en cela qu'obéir à la vénération instinctive et mystérieuse qui incline notre front devant l'âge, et à l'amour naturel qui est suscité en nous par cette idée: celle-ci est la femme, celui-ci est l'homme par lesquels je suis dans ce monde; je fais partie de leur chair et de leur sang. Lions amitié avec nos frères; chérissons, protégeons nos sœurs, et faisons à leur égard l'apprentissage de l'amour paternel; époux à notre tour, sanctifions les liens du corps par la communion des ames; et si des enfants nous sont donnés, préparons-nous à rendre bon compte de ces êtres que Dieu nous confie.

Dans la société politique, si nous sommes sujets, il est bon que nous prêtions notre concours aux chefs; si nous sommes chefs, il est bon que nous travaillions à l'œuvre de l'amélioration sociale. Les masses ont besoin des grands hommes, et les grands hommes ont besoin des masses. L'histoire qui ne tient compte que des chefs des peuples est incomplète et inexacte; mais celle qui voudrait n'embrasser que les peuples sans leurs chefs n'aurait pas plus de largeur et d'exactitude. Il y a action et réaction entre les génies et les multitudes; et ce serait une nouvelle carrière historique que de tracer la part de chacun à chaque phase du progrès social. Les peuples ont aussi action les uns sur les autres; ils doivent se porter aide mutuelle; les forts sont appelés à protéger les faibles, et à préparer leur amélioration. Si les deux tiers de la population du globe sont encore dans la barbarie, et que les peuples plus avancés aient mission de civiliser les autres, quelle harmonie plus visible dépose d'une providence?

Il ne nous reste plus qu'à parler de notre action envers Dieu. Il faut répandre au-dehors notre sentiment de piété, témoigner de notre amour de Dieu par le geste et la parole; prier, car la prière n'est qu'une méditation sensible et prenant corps, une action de l'ame plus prononcée, une aspiration vers le ciel plus décidée, plus énergique. Mais à la prière il faut joindre l'œuvre, c'est-à-dire accomplir le bien comme une loi divine. Travailler, c'est prier; c'est mieux que prier quand on rapporte son travail à Dieu, comme à l'ordonnateur du travail. C'est ici que se termine la morale de relation.

Nous avons parcouru toute la carrière d'activité de l'ame humaine. Le bien est de la remplir tout entière, et de conduire le char au but, en tenant les coursiers sous le frein, et dans l'ordre, mais pleins de vigueur et d'agilité. Si c'est là le bien, c'est aussi le beau; car le beau n'est que le bien à un certain degré d'excellence. Mais c'est aussi le bonheur; car bien agir et savoir qu'on a bien agi, c'est jouir; le bien et le bonheur sont donc unis d'un lien indissoluble. Le bonheur nous attire, mais le bien nous oblige; et c'est là ce qui donne à la morale son caractère impérieux et son cachet de mérite. La morale du bonheur toute seule ne peut suffire, car nul n'est obligé de se rendre heureux et nul n'a de mérite à le faire; la morale du bien toute seule est à peine à la portée des hommes, car pourquoi seraient-ils obligés de renoncer à leur bonheur; la morale du bien et du bonheur est la seule morale humaine, la seule morale complète.

Telle est l'esquisse du bel ouvrage que M. Damiron vient d'offrir en présent à la philosophie. La manière la plus courte et la plus complète d'en faire l'éloge était d'en présenter l'analyse. Il y règne partout un accent de candeur et de conviction qui pénètre, et en même-temps un ton poétique et inspiré qui enchante. C'est une hymne; mais peut-être la morale a-t-elle plus besoin de chants que de paroles, de poésie que de raisonnement. L'auteur fait effort pour rester logicien, mais la pente du sujet l'entraîne et nous ne pouvons mieux finir qu'en lui prêtant ces beaux vers:

D'un ton plus familier, d'une voix plus touchante
Je voulais te parler, et voilà que je chante!
Ainsi, quand sur les bords du lac qui m'est sacré,
Séduit par la douceur de son flot azuré,
Ouvrant d'un doigt distrait l'anneau qui la captive,
J'abandonne ma barque à l'onde qui dérive;
Je ne veux que raser, dans mon timide cours,
De ses golfes rians les flexibles contours,
Et sous le vert rideau des saules du bocage
Glisser en dérobant quelques fleurs au rivage;
Mais du vent qui s'élève un souffle inaperçu
Badine avec ma voile et l'enfle à mon insu;
Le flot silencieux sur la liquide plaine
Pousse insensiblement la barque qui m'entraîne,
L'onde fuit, le jour tombe, et, réveillé trop tard,
Je vois le bord lointain fuir devant mon regard.

Adolphe Garnier.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE.—M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

2e Semestre. — Histoire de la littérature au seizième siècle.

Trois périodes: de 1498 à 1549; de 1549 à 1585; de 1585 à 1610. — Marot. — François Ier. — Herberay Desessarts. — Mellin de Saint-Gelais. — La Bazoche. — Les confrères de la Passion. — Les enfants sans souci. — Gringoire. — Édits restrictifs du parlement. — Rabelais. — Calvin.

Fixer des règles, préciser des faits, nommer des hommes, apprécier leurs ouvrages, telle est la marche logique de l'esprit humain. Dans le premier semestre nous avons posé les préceptes du beau, indiqué le caractère du sublime, et insisté sur le goût; il s'agit aujourd'hui de vérifier par la méthode historique notre méthode psychologique. C'est surtout au seizième siècle, à ce moment de réformation universelle, où tout est nié, modifié, discuté, remis en question, qu'il faut, dans les jugements, faire la part des circonstances et du temps; il faut distinguer l'auteur de l'ouvrage, et, tout en évitant de proclamer comme un chef-d'œuvre une ébauche imparfaite, tenir compte de l'imperfection du langage, et convenir qu'on a souvent fait tout ce qu'on pouvait faire avec un pareil instrument. Ainsi deux choses: imperfection dans les esprits, imperfection dans le langage; des deux parts, réforme, tâtonnements, préparation de quelque chose de normal et de complet.

L'histoire littéraire du seizième siècle se divise naturellement en trois époques: la première période comprend les règnes de Louis XII, François Ier, et le commencement de celui de Henri II jusqu'en 1549; c'est la continuation et le couronnement du quinzième siècle, c'est son dernier développement, son épanouissement, qui est bientôt violemment remplacé par l'école de Ronsard; la seconde époque est réactionnaire et négative, c'est une levée de boucliers contre l'école de Marot et ses imitateurs; son succès fut éclatant; elle crut avoir donné une littérature à la France, elle était venue trop tôt pour cela, elle n'avait pas su digérer sa science; ses héros descendent rapidement de leur piédestal, et Malherbe inaugure la troisième époque. Malherbe connaît beaucoup moins l'antiquité que Ronsard; il n'est enthousiaste ni de Rome ni d'Athènes, mais il a un admirable bon sens; un esprit peu étendu, mais clair, net, précis. Il reprenait Henri IV et les princes aussi bien que sa servante et son confesseur des fautes de grammaire qui leur échappaient; il avait mérité le nom de tyran des mots et des syllabes. Malherbe fit une justice sévère des tentatives audacieuses de l'école de Ronsard, et fonda la véritable langue française. Nous croyons cette division suffisamment justifiée; en effet, elle correspond à trois mouvements de la pensée, à trois révolutions importantes dans le domaine de la littérature.

La première période nous donne pour la poésie, Marot; pour la prose, Rabelais. Il y eut à cette époque une sorte de recrudescence artificielle de l'esprit chevaleresque. François Ier conservait dans sa famille des traditions de ce genre; mais la pensée intime lui manquait. Pendant sa captivité à Madrid il lut l'*Amadis*; à son retour il le fit traduire. Aussitôt les traductions abondèrent: cela devint une affaire de mode. François Ier paraissait à sa cour le casque en tête, la lance à la main; mais un cœur de chevalier ne battait pas sous son armure; l'esprit réel était déjà politique, et François Ier fut vaincu par Charles-Quint. Herberay Desessarts, qui traduisit les romans espagnols, est un nom très important dans l'histoire de la prose française; il donna à la langue ce qui lui manquait en douceur et en harmonie; on l'a surnommé le Balzac de son temps. Marot débuta par un ouvrage dans le goût du roman de *La Rose*. Son *Temple de Cupidon* est une allégorie assez froide, c'est un sacrifice à la manie mythologique de son siècle; mais son originalité se développa sur une autre scène, dans des genres secondaires auxquels il a su donner de la grace et du prix. Marot avait pour ami et rival Mellin de Saint-Gelais; esprit plus fin, plus mordant, plus satirique. Marot avait de la bonhomie gauloise; il y a de l'acrimonie chez Saint-Gelais. Dans la guerre qu'eut à soutenir l'école de Marot contre les réformateurs classiques, il défendit le parti par des épigrammes sanglantes, et Ronsard se plaignait amèrement de *la tenaille de Mellin*; néanmoins ils finirent par se réconcilier.

A cette époque le théâtre aurait pu se développer si l'intervention du gouvernement ne l'eût paralysé. L'église avait suffi à tout au moyen âge; elle instruisait et amusait tout à la fois, elle avait la cathédrale et le théâtre. Les mystères sortirent des sacristies; les moralités des études d'avoué; et les soties des antichambres de la noblesse. Les confrères de la Passion exploitaient l'ancien et le nouveau testament. Les basochiens jouaient des farces et des moralités. Les enfants sans-souci s'étaient réservé la critique et les déportements de l'époque. Sous Louis XII, qui fit du théâtre un instrument politique, nous avons des pièces fort importantes. La papauté, l'église, la noblesse, le roi lui-même y sont frondés avec beaucoup de verve et de hardiesse. Une sotie de Pierre Gringoire dit Vaudemont, héraut d'armes du duc de Lorraine et l'Aristophane de cette époque, *le Jeu du prince des sots et mère-sotte*, jouée aux halles de Paris le mardi-gras de l'année 1511 et dirigée contre le pape Jules II et la cour de Rome, a servi de modèle à Voltaire. Le peuple français est représenté par un personnage appelé *la Commune*. Mère-sotte déclare qu'elle aspire à la puissance temporelle, et cherche à engager dans son parti les prélats et les chevaliers français. Un seul y consent. Le combat s'engage entre les partisans de Mère-Sotte et ceux du roi de France. Celui-ci commence à supposer que le pape s'est déguisé sous les habits de Mère Sotte, *Gayeté* l'affirme, le roi prend conseil et on lui répond qu'il faut détrôner le pape. Suit une moralité où Jules II paraît sous le nom de *l'Homme obstiné*. Alors descend du ciel un personnage allégorique, *Suspicion divine*, qui engage le peuple italique à ne plus obéir à l'homme obstiné.

Comme on le voit, au seizième siècle une rupture éclate entre l'église et le théâtre: les premiers essais de celui-ci sont incertains, il ne sait pas bien marcher tout seul, il s'occupe de mythologie qu'il ignore. En revanche l'esprit politique prend ses ébats; mais de trop graves intérêts étaient en jeu. Un an s'était à peine écoulé depuis la mort de Louis XII que, le 2 janvier 1516, le parlement fit défense « aux bazochiens et aux écoliers de colléges de jouer farces et comédies dans lesquelles il serait mention de princes et de princesses de la cour. » Les basochiens ne s'étant pas soumis complétement à cet arrêt, un édit du 23 janvier 1538 établit la censure; en

1540 le parlement s'attribua la juridiction des pièces de théâtre. Ces mesures restrictives glacèrent l'inspiration des faiseurs de soties et de mystères, ou, ce qui est plus probable, sortis du giron de l'église, ils ne furent pas en état d'agir contrairement au but pour lequel ils avaient été institués. Rabelais, qu'on a jugé si diversement et avec des idées toutes modernes, Rabelais n'était ni un sage ni un bouffon cynique, c'était un homme du seizième siècle; sa philosophie consiste à demander l'émancipation la plus complète de la chair et de l'esprit; il veut liberté pour toute chose : c'est un mauvais sujet qui a infiniment d'esprit et de savoir; l'homme doit avant tout s'affranchir des entraves qui pesaient si lourdement sur les libres et vigoureuses intelligences du seizième siècle, et manger autant qu'il peut le faire sans se donner une indigestion ; son oracle, c'est la dive bouteille; son empire, l'abbaye de Thelesme. Ce qui établit la supériorité de Rabelais sur ses contemporains, c'est que ses portraits ne sont pas de simples allégories, mais la représentation individuelle d'une classe, des types réels et non des fictions poétiques. La royauté a trois héros, Grandgousier, Gargantua, Pantagruel. On a prétendu y voir la succession des rois sous lesquels il a vécu, Louis XII, François Ier, Henri II; c'est possible, mais il n'est pas nécessaire de s'en occuper. Rabelais n'a pas fait seulement le calque de son temps, mais la caricature de ridicules éternels. Les moines ont leur type dans le frère Jean des Entommeures. Il y a le médecin qui tend la main en paraissant la retirer, Rondibilis. La jugerie est représentée par Bridoie qui s'abstient de lire les pièces de procès sous prétexte que cela brouille les idées. L'université n'est pas épargnée et son représentant Janotus, ne parlant que par citation, n'est pas le moins plaisant. Mais la figure la plus originale, celle qu'il a dessinée avec amour, c'est celle de Panurge, dont le nom est resté populaire. Panurge est le savant nécessiteux et toujours aux expédients, c'est Rabelais lui-même avec sa malice et sa bonhomie. Dans la seconde partie, Rabelais semble n'avoir donné qu'une ébauche; ce ne sont plus des types, à peine sont-ce des allégories; il se contente de changer la terminaison des mots, papegaux, cardingaux, évêquegaux. Il est évident que le temps lui a manqué ou qu'il n'a pas pris la peine d'y mettre la dernière main. On a de la peine à comprendre comment, avec tant de distraction, il a pu acquérir de si vastes connaissances : il avait étudié la magie, la médecine, dont il ne faisait pas grand cas; mais il avait compris que ce qui manquait au médecin c'était de voir le travail intérieur dans un corps vivant, aussi le fait-il descendre avec des lanternes dans les corps organisés.

Tels sont les auteurs sur lesquels il faudra nous arrêter, particulièrement dans la première période. Il ne faudra pas oublier les écrits ayant rapport à la controverse religieuse. D'ailleurs le principal apôtre de la réforme, Calvin, a écrit un livre modèle de vigueur, de précision, et de pureté chrétienne, l'*Institution chrétienne* : c'est un des monuments les plus curieux et les plus importants.

Ainsi la première période nous offre le prolongement du quinzième siècle : le goût de l'allégorie continue de dominer, mais d'un côté modifié par la galanterie chevaleresque de François Ier et l'élégance de Marot; de l'autre se transformant chez Rabelais en types immortels : c'est la transition du moyen âge à l'époque moderne. Dans la seconde période, Ronsard et ses amis font réaction contre cette poésie de convention, et commencent l'ère nouvelle de la littérature : imprudents et exagérés comme le sont les premiers réformateurs, ils outrepassent le but, succombent, et Malherbe recueille le fruit de leurs travaux.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Suite du Mosaïsme. — Samuel. — Saül. — David. — Salomon. — Schisme. — Prophètes. — Unité de Dieu. — Fraternité des hommes. — Immortalité de l'âme.

En Egypte la théocratie eut la fortune de prévaloir sur les institutions et de les dominer toutes; c'est là le grand triomphe des idées humaines. Tout est variable, tout change, tout disparaît, mœurs et institutions, mais l'idée fondamentale qui les a produites reste toujours. Du milieu des dévastations et des ruines l'idée s'envole comme un chérubin pour planer sur le monde. Après la mort de Moïse, la théocratie chancelle; il y a des juges, des généraux, mais ce ne sont que des hommes de fait. Le grand-prêtre représente bien le culte, il ne représente pas la pensée. Dès lors le peuple ne se soumet plus à l'idée, il obéit à des hommes, il incarne la loi dans des individus et la livre aux caprices des passions humaines. L'idée ne gouverne plus, elle décline chaque jour. Qui viendra la relever? qui prêtera son bras pour redresser le chêne qui plie? Ce sera Samuel, homme sévère, silencieux et penseur qui succède à Josué, à Gédéon, à Samson, ces hommes forts et puissants. Samuel voulut être le restaurateur de la théocratie : comment faire? Il estima qu'après Moïse nul homme ne se pouvait poser comme l'incarnation réelle et vivante de la loi, que nul ne pouvait continuer aux yeux des enfants d'Israël ce sacerdoce majestueux d'un homme au service d'une idée. Il fallait pour sauver l'idée lui ouvrir une arche de salut, en un mot, il lui fallait une forme indépendante de la personnalité humaine, il fallait élever la théocratie à la royauté. La nation d'ailleurs voulait un roi; Samuel en cherche un. Cependant pour vérifier les intentions du peuple, et pour ne rien faire qu'il puisse désavouer plus tard, il prononce un discours où il énumère tous les inconvénients de la royauté : « Savez-vous de quelle manière vous traitera le roi qui régnera sur vous? Il prendra vos fils et les mettra sur ses chariots et parmi ses gens de cheval, et ils courront devant son chariot. Il les prendra pour faire son labourage, pour faire sa moisson, pour faire ses instruments de guerre et tout l'attirail de ses chariots. Il prendra aussi vos filles pour en faire des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères. Il prendra aussi vos champs, vos vignes, et les terres où sont vos bons oliviers, et les donnera à ses serviteurs. Il dîmera ce que vous aurez semé et ce que vous aurez vendangé, et il le donnera à ses serviteurs et à ses eunuques. Il prendra vos serviteurs et vos servantes et l'élite de vos jeunes gens et les emploiera à ses ouvrages. Il dîmera vos troupeaux et vous serez ses esclaves. En ce jour-là vous crierez à cause de votre roi que vous vous serez choisi, mais l'Eternel ne vous exaucera point en ce jour-là. » Cependant le peuple persista à vouloir un roi, et Samuel proposa Saül, de la tribu de Benjamin, la moindre de toutes les tribus d'Israël. Saül était un homme fort, d'une taille colossale, le vrai successeur de Samson qui tuait mille Philistins avec une mâchoire d'âne. Le premier jour il prit une couple de bœufs, les coupa en morceaux, et en envoya dans tous les quartiers d'Israël par des messagers en disant : On en fera de même aux bœufs de tous ceux qui ne sortiront point, et qui ne suivront point Saül et Samuel. Et le peuple le suivit. Saül ne comprenait rien à la théocratie; personnage inégal, sombre, éminemment tragique. Toutes les littératures ont une tragédie de Saül. Enfin, le voilà roi sous la protection de Samuel; mais il commet deux fautes. Un jour, avant la bataille, ne voyant pas venir Samuel, il offre un sacrifice à Dieu, il ose jouer le grand-prêtre; le roi usurpe le sacerdoce. Samuel lui reprocha vivement son audace et consentit à lui pardonner. Mais Saül ne se tint pas pour averti, et il lui arriva un autre jour de ne pas mettre à mort Agag, roi des Amalécites, comme la théocratie l'ordonnait pour tout roi vaincu : car rien de plus sanguinaire, de plus atroce que la loi juive qui dit : main pour main, pied pour pied, œil pour œil. Cette fois Samuel ne pardonna pas à Saül, et lui reprocha durement sa désobéissance : « N'est-il pas vrai que quand tu étais petit à tes yeux, tu as été fait chef des tribus d'Israël, et que l'Eternel t'a oint pour être roi sur Israël? Or l'Eternel t'avait envoyé en cette expédition, et t'avait dit : Va, et détruis ces pécheurs, ces Amalécites à la façon de l'interdit, et fais leur la guerre jusqu'à ce qu'ils soient consumés. Et pourquoi n'as-tu pas obéi à la voix de l'Eternel, pourquoi t'es-tu jeté sur le butin et as-tu fait ce qui déplaît à Dieu? L'obéissance vaut mieux que les sacrifices et les holocaustes, et suivre la volonté de l'Eternel vaut mieux que la graisse des moutons. » Samuel ne se contenta pas de l'avertir, il le menaça de le remplacer : « Parce que tu as rejeté la parole de l'Eternel, il t'a aussi rejeté afin que tu ne sois plus roi. » Et Samuel n'alla plus voir Saül jusqu'au jour de sa mort.

Le bruit s'était répandu qu'un jeune et beau berger jouait merveilleusement de la cithare. Ses chants et sa musique endormaient, disait-on, les douleurs de quiconque souffrait et la mélancolie de ceux qui étaient tristes. Saül voulut l'entendre, et le jeune berger, qui s'appelait David, fut admis à la cour et se lia d'une amitié fraternelle avec Jonathas. David était blond et beau de visage, il tua avec sa fronde Goliath le géant des Philistins; et le peuple chanta : « Saül a tué mille ennemis, David en a tué dix mille. » Samuel espéra en David, il pensa que la couronne irait bien au front du berger et le sceptre à son bras, et il en fit l'oint du Seigneur. David sacré roi devint l'ennemi du roi Saül, et se sauva dans une caverne; et tous ceux qui étaient mal dans leurs affaires, qui avaient des créanciers et qui avaient le cœur plein d'amertume s'assemblèrent autour de lui, et il fut leur chef, etc..... Enfin Saül mourut assassiné, et David fit mettre à mort son assassin.

David voulant réaliser l'unité de Dieu, le fera à force de poésie; il chantera; et quoi de plus grand que les psaumes? L'unité de Dieu, c'est une idée fixe chez David, comme c'était une monomanie sublime chez Moïse. Roi-poëte, David chante des hymnes au Seigneur; roi-prêtre, il veut bâtir un temple; mais le moment n'est pas encore venu, les cèdres ne sont pas encore descendus du Liban; il faut attendre, et David se résigne à n'être que le poëte de l'unité de Dieu; un autre en sera l'architecte, et ce sera Salomon. David, c'est l'inspiration; Salomon, la réflexion. Jérusalem s'élève, et le temple aussi. Tyr, la Judée apportent tous leurs trésors. Le temple grandit, et ce n'est pas sous les mains de Moïse, de Samuel et de David. C'est un politique, un philosophe, un sage et un débauché qui, pour toute dévotion, se contente d'être l'architecte, le maçon de Dieu. Car le roi Salomon aima plusieurs filles étrangères, outre la fille de Pharaon, des Moabites, des Hammonites, des Iduméennes, etc., etc., qui étaient d'entre les nations dont l'Eternel avait dit aux enfants d'Israël : « Vous n'irez point vers elles, et elles ne viendront point vers vous, car certainement elles détourneraient votre cœur pour suivre leurs dieux. » Salomon pourtant les aima : il eut sept cents femmes princesses et trois cents concubines, et elles firent égarer son cœur. Ce roi d'ailleurs se livre à de poétiques loisirs, il écrit le Cantique des cantiques. Mais tout périra. Par tous les moyens l'idée de Jéhova se constitue. Bientôt le moment va venir pour elle d'assister au déchirement de toutes les choses qu'elle a fondées, et de survivre à tout, impérissable et immortelle comme la voix d'Orphée déchiré par les Ménades. Après la mort de Salomon, les tribus se divisent, le schisme éclate. La théocratie, qui tient réunies entre elles les idées les plus incohérentes, ne peut suffire à tenir unis entre eux des peuples que tout devrait rattacher l'un à l'autre. Jérusalem est envahie et ruinée; la nation devient la proie de Nabuchodonosor, et les Israélites s'en vont dispersés comme la paille au souffle du vent. C'est alors que dans le cœur des exilés revient, avec tous ses charmes et tous ses enchantements, le souvenir de la patrie; c'est par la douleur que le patriotisme se réveille; alors ce divin cantique : *Super flumina Babilonis*.....

Revenons maintenant sur nos pas, et disons un mot du merveilleux monument de cette histoire. Le Pentateuque est le premier livre saint de la tradition hébraïque, il s'ouvre par une cosmogonie : la création d'Adam et d'Ève, l'histoire toute patriarchale de nos premiers pères, celle de Moïse, le dénombrement du peuple, la loi, le culte, la médecine, etc., tout est compris dans ce livre magnifique. A-t-il été écrit par Moïse? Non, les inductions historiques démentent cette opinion. Moïse en est le héros, mais non l'écrivain; il l'a fait, mais ne l'a pas écrit. Plusieurs l'ont rédigé; car tous les récits qu'il contient sont doubles de forme, et cela ne serait pas si le Pentateuque fût sorti de la tête de Moïse. Moïse n'est pas faiseur de livres, mais faiseur de peuples, ce qui est bien mieux. Il n'a qu'une expression, la nation juive. Après le Pentateuque viennent les juges, puis les rois, puis les Livres de Salomon, puis enfin les prophètes grands et petits. Ici éclate le triomphe de l'idée au milieu des révolutions. Plus de rois qui se succèdent harmoniquement dans Israël, ce ne sont que discordes et guerres affreuses : mais les idées se font jour et ont leurs représentants dans les prophètes. Moïse avait dit : « Ecoutez toujours l'homme qui parle : s'il dit vrai, applaudissez; s'il ment, tuez-le. » Le prophète, c'est un homme inspiré d'une imagination charmante; sa vue est si longue et si profonde, que du présent où il se tient debout, il voit l'avenir. Ainsi Jérémie, ainsi Daniel, Ezéchiel, poëtes sublimes qui sur de sublimes ruines ensevelissent harmonieusement Israël. Ils pleurent, et Jésus-Christ arrive pour vérifier leurs prophéties!

Qu'est-il resté à l'humanité de ce grand héritage? trois idées : unité de Dieu, fraternité des hommes, immortalité de l'âme. L'égyptianisme avait mis l'unité sous Isis, Osiris, etc., etc., il traduisait l'unité par la multiplicité, il proclamait que tout est Dieu, il couvrait de voiles et de symboles cette magnifique idée qu'il gardait pure au fond de sanctuaire. Le mosaïsme la dégage et la met au grand jour. Ainsi l'Hébreu enlève à l'Egyptien non seulement son vase, mais encore l'idée égyptienne. Cette unité passa au christianisme, et fit la fraternité, la charité. L'égyptianisme dit que tous les Egyptiens sont nobles, excellent moyen pour faire de l'égalité. Le mosaïsme, développant cette idée, dit que tous les hommes sont frères. La belle et sainte charité eut son avénement dans le christianisme. Quant à l'immortalité de l'âme, nous la trouvons encore en Egypte. On sait toutes leurs théories sur les migrations des âmes qui devaient pendant sept mille ans parcourir toutes les formes avant de reprendre celle qui leur était propre. D'ailleurs la religion des tombeaux, si haute et si grande chez les Egyptiens, en est une preuve éclatante. Le mosaïsme ne fit pas de l'immortalité de l'âme un article de foi, mais une idée; le christianisme

en fit un dogme, et le sanctionna. Il promit des récompenses et fit redouter des tourments; il parla de ciel et d'enfer. Ainsi ces trois idées ont suivi de grandes et belles fortunes. Après l'égyptianisme et le mosaïsme, la venue du christianisme est naturelle; on s'étonnerait qu'il n'en eût pas été ainsi : il fallait que ces idées fussent solennellement incorporées, elles l'ont été.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e *Semestre.* — 5e *article.*

De la Production (2e partie, 1re section. — LE TRAVAIL).

Du travail. — Définition. — Des différentes formes du travail. — Des produits matériels et immatériels. — Du travail productif et improductif. — De l'artiste libre et de l'artiste économiste. — But et caractère du travail économique.

Nous avons, dans les articles précédents, examiné avec quelques détails le phénomène de la production, du moins dans ses phases principales, et surtout dans la production fondamentale, dans celle que toutes les autres supposent, la production alimentaire. Nous allons maintenant étudier de plus près l'emploi et l'action des trois instruments directs de la production : le travail, la terre et le capital; toujours sous le même point de vue, sous le point de vue de la production de la richesse, du plus grand produit possible. C'est une distinction fondamentale qu'il importe de rappeler.

Cette analyse des trois instruments directs de la production une fois achevée, a dit M. Rossi, nous verrons alors renaître par la synthèse le même phénomène complexe que nous aurons analysé, et dont nous aurons parcouru les phases principales extérieures. Nous aurons ainsi l'épreuve et la contre-épreuve. La production sociale peut être comparée à une vaste machine composée de plusieurs machines secondaires liées entre elles et coordonnées dans un système général. Jusqu'ici nous n'en avons observé que le mouvement extérieur et les principaux résultats. Nous allons maintenant essayer d'analyser chacune des forces qui la mettent en mouvement, qui en sollicitent l'action. Nous démonterons, pour ainsi dire, les pièces diverses de ce mécanisme si compliqué pour les étudier une à une avec détail; et si nous avons procédé avec intelligence, nous serons à même, plus tard, de recomposer la machine après l'avoir décomposée.

Le *travail* dont nous avons à nous occuper ici est le travail de l'homme. Cette dénomination nous l'avons réservée pour l'application des forces humaines à un but quelconque d'utilité économique.

L'homme, riche d'une double faculté, doué de forces physiques et intellectuelles, peut travailler sous trois formes. Ainsi il y a le travail physique, le travail intellectuel et le travail mixte (il est vrai de dire qu'à la rigueur il n'y a pas de travail physique proprement dit). Par le travail, l'homme peut se procurer des produits matériels ou immatériels, il peut enfin coopérer à la production d'une manière directe ou indirecte.

Dans les prolégomènes, nous avons dit quelques mots en passant de la grave discussion élevée par les économistes sur les richesses matérielles et immatérielles, sur les produits matériels et immatériels, et nous avons vu comment la conséquence d'une distinction entre les produits matériels et immatériels avait été pour plus d'un économiste : que les produits immatériels n'étaient pas des richesses, que le travail nécessaire pour obtenir ces produits n'était pas un travail productif. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici quelques nouvelles explications à celles que nous avons déjà données alors.

Cette distinction du travail en travail productif et en travail improductif se trouve déjà littéralement dans la *Richesse des nations*, liv. 2, chap. 3. « Il y a une sorte de travail, dit Adam Smith, qui ajoute à la valeur du sujet sur lequel il se porte, et une autre sorte qui n'a pas un pareil effet. Comme le premier produit une valeur, on peut l'appeler productif, et, par la raison contraire, le second peut être appelé non productif. » Mais Adam Smith n'aurait jamais hasardé une distinction qui n'aurait été évidemment qu'une pure querelle de mots, aussi n'appliqua-t-il pas la dénomination de travail non productif à la disperdition qu'on peut faire des forces humaines sans un but d'utilité réelle; il ne distinguait pas entre le travail et l'absence du travail. Il était frappé des différences irrécusables qui s'offrent entre deux ordres de faits : la production des objets matériels où le travail de l'homme se consolida en quelque sorte, se retrouve aujourd'hui comme demain, et la production des objets immatériels dans lesquels le travail ne semble pas se consolider. Ainsi, pour nous faire mieux comprendre, le travail du journalier qui a bêché votre parterre, ou labouré votre champ, ou relevé le mur de votre jardin, se *consolide* sur votre parterre, dans votre champ, dans votre mur, quand le travail est terminé; tandis que si vous avez appelé des musiciens pour donner un concert, dès qu'ils ont cessé de jouer, vous n'avez plus rien qui représente le salaire que vous leur avez payé. Tel est le fait qui frappa Adam Smith. Il appelle le travail du jardinier ou du maçon travail productif, et celui du musicien travail improductif. Ainsi commença cette discussion qui dure encore.

Nous l'avons déjà dit, c'est une des gloires de J.-B. Say, c'est le plus grand service qu'il ait rendu à la science, d'avoir combattu cette doctrine erronée, et détruit un faux raisonnement; tous les économistes français, Garnier lui-même, ont en général partagé sur ce point les opinions de J.-B. Say. En Angleterre, dès l'année 1804, parut dans l'*Edinburg Review* un article très remarquable qui était presque un ouvrage entier, dans lequel M. Brougham, aujourd'hui lord chancelier d'Angleterre, s'élevait avec force contre cette distinction d'Adam Smith. Ricardo, le colonel Torrens, M. Mill n'ont point abordé la question, mais Malthus, et six ans après lui Reid, ont de nouveau reproduit et défendu la théorie que Brougham avait combattue. En Allemagne, où moins qu'ailleurs on n'adopta jamais des systèmes tout faits, où l'on ne jure jamais sur la parole de qui que ce soit, les opinions sont très partagées sur cette question, et l'on retrouve dans les ouvrages qui l'ont examinée cette indépendance d'esprit qui distingue en toutes choses l'école allemande. MM. Lotz et Rau ont exagéré encore la distinction de Smith, ils ont prétendu que le travail commercial n'était pas un travail productif. Le plus grand nombre des économistes allemands ont accepté la doctrine de Smith telle quelle, quelques uns cependant ont suivi celle de l'école française. Nous citerons MM. Storch, Ufland, Hermann.

Que si on analyse attentivement la distinction d'Adam Smith, on voit que ce qui a fait illusion à sa haute intelligence n'est au fond qu'une circonstance relative non à la production, mais à la consommation. En effet, dans l'exemple que nous avons donné, où est la différence? Le jardinier et le musicien ont produit par leur travail un certain résultat, ils ont fait l'un et l'autre exactement la même chose : mais le résultat produit par l'un a été consommé immédiatement, tandis que le résultat produit par l'autre a dû être consommé plus ou moins lentement. Encore une fois la différence est tout entière dans le mode de consommation, et il n'y a pas de différence essentielle entre le travail que Smith appelle productif et celui qu'il appelle improductif. Quant à M. Rau, pourquoi refuse-t-il la qualité de travail productif au travail appliqué au commerce? C'est que, dit-il, ce travail n'augmente pas la masse des choses, car il ne fait qu'agir sur les produits existants. Avouons que l'argument des physiocrates était plus spécieux. Ils prétendaient que l'utilité que produit le travail commercial, il la consommait immédiatement : donc, ajoutaient-ils, cela revient à zéro. Ce fait n'était pas exact, car il reste toujours un surplus. M. Rau, lui, prend la question du côté matériel. Il faut lui demander si après l'application du travail commercial les choses auxquelles s'est appliqué ce travail ont le même degré d'utilité ou de valeur qu'auparavant. Or M. Rau s'est condamné lui-même, car il a dit quelque part : « Il y a production chaque fois que le travail augmente la somme des utilités, en élevant la valeur des objets. »

Ce qui fait illusion aux auteurs de cette opinion, c'est qu'ils ne considèrent point le phénomène de la production dans toutes ses phases : nous l'avons dit ailleurs, tant qu'il reste quelque chose à faire pour qu'un objet quelconque entre immédiatement dans le domaine de la consommation, la production n'est pas terminée. Aussi, pour des choses identiques, la production s'arrête à l'égard des uns à un certain point où elle est à peine commencée à l'égard des autres. Si M. Rau avait réfléchi à toutes les variétés de la production considérée sous ce point de vue, il aurait pu se faire cette question : le sucre destiné, à l'état de raffiné, à être consommé à Munich, est-il produit quand il entre brut dans les raffineries de Hambourg? et quand il est raffiné à Hambourg, est-il entièrement produit pour les consommateurs de Munich? Il se serait alors vu contraint d'avouer qu'il fallait un autre travail, un autre élément de production qui donnât à ce sucre la qualité d'être à Munich au lieu d'être à Hambourg. Pressé par cet argument, il n'eût pas contesté la vérité du fait, mais il eût dit : cette marchandise acquiert, il est vrai, par le transport, une qualité qu'elle n'avait pas, mais cette qualité, elle l'acquiert uniquement pour quelques individus et non pour tout le monde. Il n'y a donc pas là une véritable création de richesses. Si cette réflexion était juste, il faudrait rayer du catalogue des valeurs une foule de choses que ces économistes eux-mêmes placent au rang des valeurs.

Mais tout en excluant ces distinctions, on ne peut pas ne pas être jusqu'à un certain point étonné de voir des hommes, d'ailleurs si pleins de sagacité et de connaissances, tomber dans ces erreurs, et on se demande le *pourquoi* de ces erreurs elles-mêmes. C'est que les notions du travail humain appliqué à la production des richesses ne sont pas des notions tout-à-fait simples. Quand on observe l'activité humaine se développant sous toutes ses formes, on ne peut pas dire, il est vrai, que la seule et unique forme sous laquelle elle se développe soit la forme économique proprement dite : or c'est de la multiplicité de ses formes que naissent les erreurs que nous avons signalées.

En effet, peut-on affirmer que tout exercice quelconque des forces humaines, en conséquence tout travail quelconque se fasse dans le sens économique, c'est-à-dire dans le but direct et positif de produire de la richesse, et le plus de richesses possible! Sans parler ici de ce qu'on pourrait appeler disperdition, consommation inutile de nos forces, que conçoit-on quand on réfléchit à toute application rationnelle de nos forces intellectuelles et physiques? On conçoit que tout travailleur a eu une pensée, qu'il a vu ou qu'il a cru voir un résultat, et qu'il a espéré qu'il était en sa puissance d'obtenir la manifestation extérieure de cette pensée et de ce résultat, et, si on veut, on peut se représenter cet homme n'étant essentiellement dominé que par ce but, la réalisation extérieure de la pensée qu'il a conçue, du résultat qu'il a entrevu. Il emploie alors ses propres forces, les agents naturels qui sont sous sa main, les forces des autres hommes, il emploie tout ce qui peut devenir un moyen pour lui. — Réussit-il? Il a produit, il a obtenu le résultat qu'il avait entrevu, de quelque nature que soit ce résultat.

Mais ici, il n'en est pas moins vrai qu'il se présente une distinction. — Un homme conçoit une pensée qu'il veut réaliser. Génie créateur, il est dominé lui-même par sa propre création. Son but, c'est l'art, c'est la science; il ne s'embarrasse pas de savoir combien il lui faudra de travail pour obtenir le résultat qu'il désire, les conséquences économiques ne sauraient l'arrêter : si au contraire, tout en ayant conçu une pensée, tout en s'étant proposé un but, il n'a voulu que produire de la richesse, il se demande quelle sera cette richesse, il calcule quels seront les sacrifices que nécessitera la production de cette richesse; et alors, si les sacrifices lui paraissent trop élevés, il ne produit pas, il ne cherche pas à réaliser la pensée qu'il a conçue. L'un est un *artiste libre*, l'autre un *artiste économiste*, véritable producteur de richesse, et de plus de richesse qu'il n'en a employé pour produire. La société cependant gagne toujours au travail de l'artiste libre, de l'artiste proprement dit. L'homme qui a voué son travail à une semblable production n'aurait guère fait autre chose, et ce sont ces productions de l'artiste libre, sans but économique, qui font la gloire des nations qu'elles instruisent, qu'elles civilisent; ce sont ces producteurs qui, créant de nouveaux besoins, ouvrent des sources nouvelles de richesses, et donnent à l'activité humaine des stimulants nouveaux : ce sont eux qui font, en un mot, marcher l'humanité.

Cette distinction se retrouve à chaque instant dans la pratique, et souvent les deux formes se réunissent dans le même individu. Un mécanicien passe soixante années de sa vie à faire un chronomètre qui lui revient à 30,000 francs; il sait bien cependant qu'à ce prix il ne trouvera pas d'acheteur. Un peintre d'enseignes ne travaille que pour le marché. On n'a jamais appelé artiste un charretier; tandis que ce mot peut s'appliquer à un jardinier : le travail artiste, nous le rappelons, vise essentiellement à la pensée qu'il veut réaliser comme but; le travail économique au résultat pratique.

En considérant l'application des forces humaines sous un point de vue tout-à-fait général, il y a travail toutes les fois qu'il y a application de ces forces dans un but quelconque, mais dans le sens économique du mot *travail*, tel que nous l'avons déterminé dans les prolégomènes, il n'y a proprement travail que quand il y a application des forces humaines à un but déterminé; ce but est la production de l'utile, de l'utile appréciable, des valeurs, l'augmentation des richesses. C'est dire, en d'autres termes, que la distinction des divers éléments de notre nature morale se retrouvent ici comme partout. Nous poursuivons à la fois le vrai, le beau, le bien, l'utile, et nous les poursuivons par les moyens que nous jugeons propres à nous les

faire atteindre. Ainsi l'homme, quelque habile qu'il soit dans telle ou telle partie, qui voue son temps, qui consacre ses forces à prolonger, par ses soins assidus, les jours d'un malade, à rendre moins pénibles les derniers moments d'un vieillard infirme et souffrant, travaille-t-il cet homme? Oui sans doute. Il est vrai de dire qu'économiquement parlant il ne travaille pas d'une manière utile, mais il obéit à une autre loi, à la loi du devoir. De même celui qui voue ses méditations, qui consacre son temps à la recherche du vrai en soi, à des essais, à des découvertes, sans application aucune, pour le moment du moins, celui-là aussi applique ses forces intellectuelles à un but qui n'est pas certes le but déterminé du travail dans le sens de l'économie politique. Descartes, Vico, Newton ne pensaient guère, quoiqu'ils exerçassent leur puissance individuelle, à créer des valeurs, à produire des richesses. Et l'Arioste, quand il écrivait son *Roland*, songeait-t-il à créer une valeur? et quand le cardinal de Médicis lui disait, mais où avez-vous donc pris toutes ces billevésées? se doutait-il qu'un jour viendrait où ces billevésées enrichiraient plus d'un libraire! Watt, Bolton, Arkwrigt, Jacquard, voilà les hommes dont les forces intellectuelles, dont le travail, ont été directement appliqués dans le but économique, c'est-à-dire dans le but de la création des valeurs, de l'augmentation des richesses.

On reconnaît ici la liaison qui existe cependant entre ces divers éléments qui ne sont pas les mêmes, mais qui ne divergent pas d'une manière absolue, et qui ne sont pas nécessairement hostiles. Celui qui applique directement ses facultés à la recherche du vrai en soi, ou du bien ou du beau, peut aussi faire en même temps une chose très utile, et arriver à un résultat qui devienne directement ou indirectement une cause de richesse et de bien-être, un fait qui coopère au développement de la prospérité nationale. De même ce qui n'est pas produit directement dans le but de produire de la richesse, ce qui n'est pas richesse au moment même de la production, peut le devenir plus tard; comme aussi ce qui dans le moment donné n'est richesse que pour le producteur lui-même, peut ensuite devenir richesse pour tous. Il en est, en un mot, de la richesse comme de la valeur en usage, elle varie de pays à pays, d'époques à époques, d'individus à individus; mais le résultat final de ces observations est toujours celui-ci: dans le sens économique il y a travail quand il y a application des forces humaines dans le but de produire des valeurs, d'augmenter les richesses. Or, cela étant donné, comment reconnaître si le travail remplit exactement le but? Suffira-t-il que par le travail on obtienne un produit quelconque, une valeur quelconque, pour dire qu'on a effectivement rempli le but économique du travail?

Il en serait ainsi, a dit M. Rossi, si le travail était chose qui pût se concevoir abstraction faite du travailleur. Mais, nous l'avons déjà vu, concevoir le travail abstraction faite du travailleur, c'est pousser l'analyse au-delà de la réalité. Si en travaillant, et en conséquence en produisant, on ne consommait pas, on ne détruisait pas, alors il suffirait de produire, peu ou beaucoup, n'importe, le but économique serait rempli. Mais en travaillant on consomme nécessairement ce que le travailleur consomme pour lui, on détruit ce qui sert de matière première à la production, et si on se sert d'outils ou de machines, on détruit une portion de la valeur de ces outils et de ces machines. Pour le moment, a ajouté M. Rossi, je laisse de côté cette destruction, cette transformation de la matière première, cette destruction des outils et des machines; mais la consommation proprement dite du travailleur est un fait concomitant, nécessaire, inévitable; et pour simplifier encore, tout en restant dans le domaine du vrai et de l'application, considérons un seul travailleur isolé travaillant uniquement à l'aide de ses forces et des agents naturels à la disposition de tous.

Nous venons de le dire, il y a nécessairement dans le fait de la production par le travail humain une richesse produite et simultanément une richesse consommée. Or, pour savoir si le travail a réellement été un travail utile, il faut se demander quel est le minimum de la consommation nécessaire et simultanée qui accompagne forcément le travail. Ce minimum donné, il est clair que tout travail qui par son produit n'égalera pas ou ne dépassera pas ce minimum est un travail qui ne laissera après lui aucun résultat.

Or, le minimum de la consommation simultanée, c'est la nourriture, l'entretien du travailleur. L'homme n'est pas une machine, mais, si on peut parler ainsi, il porte en lui une machine apte au travail, dont il est propriétaire. Cette machine, ce sont ses organes et ses facultés intellectuelles, en tant qu'elles s'appliquent à la production des richesses. Il en est de celle-là comme de toute autre machine. En la faisant travailler on obtient un certain résultat, et si, après le résultat produit, elle se retrouve dans le même état qu'elle était auparavant, on dit que le résultat et la dépense se sont compensés; si, au contraire, son état s'est amélioré, il reste un surplus, il y a un profit; si son état s'est détérioré, c'est qu'on l'a mal employée, c'est que le travail a été erroné, n'a pas atteint le but qu'il se proposait.

Ainsi il faut à l'homme non seulement des aliments, mais d'autres choses indispensables à son existence, ou du moins à une existence qui ne se détériore pas et n'abrége point sa vie. Voilà le minimum, et même on peut aller plus loin, on peut dire: quand il s'agit d'une machine proprement dite, il faut qu'elle gagne par son travail de quoi se remplacer quand elle sera hors de service; de même l'homme doit par son travail gagner de quoi élever l'enfant qui un jour prendra sa place et travaillera pour lui. Tel est le minimum du résultat qu'il faudrait obtenir du travail pour qu'il répondît au but économique.

Nous avons supposé un travailleur seul, isolé, et la rétribution perçue directement en nature par le travailleur lui-même; que si on suppose maintenant l'intervention d'autres personnes, la rétribution perçue en salaire, on arrivera exactement aux mêmes résultats. Aussi toujours est-il que le travail, dans le sens économique, ne répond au but que lorsque, par ses résultats, il remplace au moins les produits, les valeurs que le travailleur est obligé de consommer. Mais, dira-t-on, il peut arriver qu'une partie des travailleurs dans une société ne produise pas ce qui leur est nécessaire pour la consommation simultanée. Ce fait peut dépendre non uniquement d'une diminution de la quantité produite, mais d'une augmentation de cette quantité et d'une baisse extraordinaire de la valeur en échange des choses produites. Alors ce que les travailleurs perdent, les consommateurs le gagnent, et la société prise en masse n'y perd point. Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question. Nous la retrouverons plus tard.

Ainsi donc, en thèse générale!

Le caractère du travail économique (par antithèse au travail purement artiste), c'est de produire au moins autant qu'il consomme, et, si cela est possible, plus qu'il ne consomme; en d'autres termes, de ne pas détériorer l'état économique du travailleur, du producteur. Or, nous le répétons encore, le minimum de cette consommation simultanée et nécessaire, c'est l'entretien du travailleur, la conservation de la machine.

Si la condition est remplie, le but est atteint; sinon le travail est erroné, l'instrument a été mal appliqué.

Les questions sur l'application de l'instrument-travail sont donc de la plus haute importance, et sont pour ainsi dire des questions de vie et de mort. En effet, cette application peut être faite rationnellement et produire le résultat désiré; elle peut être faite légèrement, aveuglément, et alors ne pas produire le résultat désiré, et jeter dans la souffrance et dans la misère des classes entières de la société.

Dans notre prochain article, nous nous occuperons des divers modes d'application de l'instrument-travail.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ANALYSE DU RAPPORT AU ROI PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 28 JUIN.

N° I. *Résumé des votes des conseils municipaux pour l'organisation et l'entretien des écoles primaires publiques en 1834.*

Sur 37,187 communes qui existent en France, le nombre de celles dont les conseils municipaux ont délibéré sur tous les objets dont ils avaient à s'occuper relativement à l'instruction primaire est de	11,029
Le nombre des communes dont les conseils municipaux n'ont délibéré que sur une partie des objets qui leur étaient soumis est de	11,036
Enfin, le nombre des communes dont les conseils municipaux n'ont pris aucune délibération est de	15,122
Total égal	37,187
Sur ces 37,187 communes:	
8,651 n'ont pas eu besoin de s'imposer, parce qu'elles ont trouvé dans leurs revenus ordinaires des ressources suffisantes pour l'entretien de leurs écoles; ci	8,651
7,400 communes ont satisfait, en s'imposant, à toutes les prescriptions de la loi; ci	7,400
5,099 ont voté une imposition insuffisante pour acquitter les dépenses que la loi met à leur charge; ci	5,099
2,431 qui n'avaient pas les moyens d'acquitter ces dépenses avec leurs revenus ordinaires, ont expressément refusé de voter une imposition; ci	2,431
13,431 communes, dont les conseils municipaux n'avaient pris aucune délibération, et qui ne pouvaient acquitter les dépenses de l'instruction primaire avec leurs revenus ordinaires, ont été imposées d'office; ci	13,431
Ainsi, 20,961 communes ont été imposées d'office, en tout ou en partie.	
Enfin, 175 communes n'ont été imposées en aucune manière, ci	175
TOTAL correspondant au nombre des communes de France	37,187

Voici maintenant quelques observations sur un certain nombre de départements en particulier.

Le gouvernement s'est vu contraint d'imposer d'office:

Dans le Pas-de-Calais, 752 communes sur 903; dans les Hautes-Pyrénées, 416 sur 497; dans la Seine-Inférieure, 376 sur 757.

Ont voté l'imposition nécessaire pour acquitter les dépenses que la loi met à leur charge, 352 communes sur 809 dans le Calvados; 327 sur 629 dans les Basses-Pyrénées; 234 sur 798 dans l'Eure; 232 sur 838 dans l'Aisne.

Peuvent acquitter les dépenses des écoles communales avec leurs revenus ordinaires 585 communes sur 639 dans le Doubs; 486 sur 581 dans la Haute-Saône; 473 sur 714 dans la Meurthe; 426 sur 589 dans la Meuse; 426 sur 594 dans la Moselle.

Nombre des conseils municipaux qui ont délibéré sur toutes les affaires dont ils avaient à s'occuper. — Marne, 402 conseils municipaux sur 693 communes. — Meurthe, 539 sur 714. — Moselle, 434 sur 594. — Seine-et-Marne, 455 sur 556. — Seine, 77 sur 81. — Vosges, 437 sur 547.

Dans les départements de l'Ariége, de la Creuse, de la Haute-Loire, du Pas-de-Calais, des Hautes-Pyrénées, on ne peut pas citer un seul conseil municipal qui ait délibéré sur toutes les affaires dont il avait à s'occuper.

Dans la Lozère, sur 188 communes, 5 ont avisé aux moyens de pourvoir aux dépenses des écoles primaires supérieures. Dans les autres départements les communes qui se sont occupées de ces établissements sont dans une proportion beaucoup plus faible. Il est même un grand nombre de départements où pas une seule commune ne s'en est encore occupée.

Ces résultats ne sont pas aussi satisfaisants qu'on aurait pu l'espérer. Il n'est que trop vrai malheureusement que, dans un grand nombre de communes, la loi sur l'instruction primaire, loin d'être accueillie comme un bienfait, a plutôt été repoussée comme une funeste innovation. La plupart des conseils municipaux ont ménagé l'égoïsme des contribuables, ou même ont partagé leur répugnance pour tout surcroît d'impôt. Nous devons cependant pour être justes tenir compte des obstacles étrangers au défaut de bonne volonté. Très peu de temps s'est écoulé entre la promulgation de la loi et l'ouverture de la session où les conseils ont été appelés à délibérer sur l'établissement et l'entretien de leurs écoles primaires. La nouveauté du sujet de la délibération, l'inexpérience ont dû ralentir le zèle ou servir l'apathie de quelques uns d'entre eux.

Il a paru indispensable au gouvernement d'adopter, dans l'intérêt de l'instruction primaire et des instituteurs, une règle générale à l'égard, 1° des communes dont les conseils municipaux n'avaient voté aucune imposition; 2° de celles où il n'en avait été voté que d'insuffisantes; 3° de celles où les délibérations avaient abouti à un refus formel. Cette règle a consisté à établir d'office sur toutes ces communes, sauf quelques exceptions, et toujours dans les limites légales, la contribution nécessaire pour assurer l'existence de l'école primaire communale.

Quelques communes destinées probablement à n'avoir pas d'instituteur communal en 1834, n'en devaient pas moins être imposées d'office. En voici la raison: lorsque ces communes verront le traitement de l'instituteur réalisé dans la caisse municipale, elles hésiteront moins à faire ouvrir une école.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

Troisième article.

X. Delaware. — Cet état, dont la population s'élève à peine à 77,000 habitants, ne possède point de collége; mais on y a établi plusieurs académies pour les deux sexes, dont le plus grand nombre se trouvent dans un état de prospérité remarquable.

XI. Maryland. — Les renseignements que nous avons pu obtenir sur la situation de l'instruction publique dans cet état étant incomplets, nous dirons seulement qu'il s'y trouve une université, trois colléges, dont deux catholiques, et une école de médecine. Cependant, comme la population de cet état s'élève à plus de 440,000 habitants, nous pensons que le chiffre que nous donnons de ses établissements d'éducation n'est pas complet.

XII. Virginie. — Cet état, qui renferme une population de 1,211,000 habitants, possède une université, quatre colléges, trois séminaires, dont l'un de presbytériens, le second de protestants épiscopaux, le troisième d'anabaptistes.

Avant que la Virginie eût secoué le joug de la Grande-Bretagne, l'éducation y était complétement négligée. Depuis la déclaration de l'indépendance, les Virginiens semblent vouloir compenser à force d'activité la stagnation forcée où l'éducation est restée chez eux pendant si long-temps. En 1822, il y avait en 3,298 enfants pauvres instruits gratuitement dans 48 comtés; en 1830, il y en a eu 14,169 dans 95 comtés; un rapport fait en 1831 porte le nombre des enfants qui ont été instruits dans l'année à 27,598; ce qui fait un vingt-cinquième de la population blanche, et environ un cinquième des enfants de 5 à 16 ans.

XIII. Caroline du Nord. — Cet état, qui compte environ 738,000 habitants, possède aujourd'hui une université, un institut appelé *Institut de la Caroline du Nord*, et un séminaire pour les épiscopaux. La Caroline du Nord n'a point encore adopté le système des écoles gratuites; et le gouvernement ne fait pas de grands efforts pour l'encourager. Les frais que nécessiterait la création de ces écoles sont un obstacle qui empêchera long-temps encore l'instruction de se répandre dans les classes pauvres de cet état.

XIV. Caroline du Sud. — Dans cet état, où l'on compte environ 582,000 habitants, se trouvent quarante académies, deux colléges, une école de médecine, trois séminaires, l'un presbytérien, le second luthérien, le troisième anabaptiste, et plusieurs sociétés savantes.

La première école gratuite a été établie à Charlestown en 1712; mais ce ne fut qu'en 1821 que l'instruction publique prit quelque extension dans cet état. La loi qui fut publiée à ce sujet porte, entre autres dispositions, «que dans le cas où il se présenterait aux écoles plus d'enfants qu'on ne pourrait en recevoir, on donnera la préférence aux orphelins et aux enfants des parents pauvres.» En décembre 1832, il y avait 817 écoles gratuites où l'on instruisait 8,390 enfants.

XV. Géorgie. — Cet état, quoiqu'il compte environ 586,000 habitants, ne possède qu'une université établie à Georgie, et une école de médecine à Augusta. L'état possède en outre un grand nombre d'académies, une école d'arts et métiers et 2,400 écoles primaires.

XVI. Alabama. — Dans cet état, où se trouve une population de 310,000 ames, on compte 25 académies, une université, et deux colléges fondés, l'un par les méthodistes, l'autre par les catholiques.

XVII. Mississipi. — Cet état, avec sa population de 136,000 habitants, possède, outre plusieurs écoles et académies, un collége militaire organisé sur le plan de l'école militaire de West-Point.

XVIII. Louisiane. — L'administration des fonds publics destinés à l'éducation paraît laisser beaucoup à désirer dans cet état; mais on s'occupe de l'établir sur des bases plus larges. Aujourd'hui, avec une population de 215,000 habitants, on n'y compte encore que deux colléges.

XIX. Tennessée. — Cet état, qui possède 682,000 habitants, n'a qu'une seule université, deux colléges et un séminaire. Quoique le gouvernement de cet état n'ait point fait de grands efforts pour encourager l'éducation, il s'y trouve un grand nombre de bonnes écoles, surtout dans les villes; et il est rare de rencontrer un habitant né dans le pays qui ne sache lire et écrire.

XX. Kentucky. — L'instruction primaire dans cet état, qui compte une population d'environ 690,000 habitants, est très arriérée; cependant on y trouve une université dite de *Transylvanie*, la plus ancienne des Etats-Unis, et cinq colléges. Les comptes rendus en 1830 par 83 comtés de cet état font connaître qu'il s'y trouve 1,000 à 1,200 écoles; et que, sur 139,242 enfants de 5 à 15 ans, il y en avait 39,000 seulement qui fréquentaient les écoles.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 26 mai.

Travaux publics dans les Etats-Unis. — M. Guillaume-Tell Poussin adresse à l'Académie un ouvrage dont il a recueilli les matériaux pendant son séjour en Amérique en qualité d'aide-de-camp du général Bernard. Cet ouvrage a pour titre : Travaux d'améliorations intérieures, projetés ou exécutés par le gouvernement général des Etats-Unis d'Amérique, de 1824 à 1831. Le développement des travaux d'utilité publique aux Etats-Unis est dû en grande partie au génie actif et entreprenant de la nation; placée au milieu des circonstances les plus favorables à sa prospérité, elle a pu jusqu'ici doubler sa population en moins de 25 ans; la position du gouvernement central a varié à l'égard des grandes entreprises de canalisation et de routes. En 1824, une commission fut créée et chargée de donner de l'ensemble et de l'unité aux immenses travaux d'entreprise qui, sur tous les points de l'Union, réclamaient la protection du gouvernement; du moins quant aux levés de plans et aux études des avant-projets, le gouvernement fédéral avança des fonds considérables à plusieurs compagnies; son procédé habituel était de se rendre acquéreur d'un certain nombre d'actions dans chaque entreprise, ce qui lui donnait un droit de contrôle et une influence directe sur l'opération.

Au nombre des travaux les plus curieux que mentionne M. Poussin, est le breakwater de la Delaware, ou port artificiel construit à l'embouchure de cette rivière. En mai 1828, une commission fut nommée pour rechercher dans la baie de la Delaware l'emplacement où pourrait être construite une jetée ou brise-lames destinée à servir d'abri aux bâtimens. Les travaux ne furent commencés qu'à la fin de 1829; ce qui en est exécuté actuellement procure déjà des avantages considérables au commerce. La dépense totale est estimée à 12 millions.

Statistique des eaux minérales. — M. Isidore Bourdon adresse à l'Académie un nouvel ouvrage qu'il vient de composer, et qui a pour titre : *Guide aux Eaux minérales de la France et de l'Allemagne*. En France, il y a près de mille lieux d'où jaillissent des sources d'eaux minérales; une trentaine ont de la célébrité, mais sans que toutes la méritent; d'autres sont vouées à l'oubli, qui mériteraient toute l'attention des malades et des médecins. Soixante-dix-sept eaux disséminées dans quarante départemens, et composant environ trois cents sources distinctes, sont inspectées par le gouvernement, quoiqu'il n'en possède que huit en toute propriété.

Beaucoup d'eaux minérales, quoique efficaces, sont peu connues hors du canton où on les voit sourdre; d'autres étendent leur renommée dans tout le département; elles sont très avantageuses pour ceux à qui leur médiocre fortune ne permettrait ni de longues absences ni des voyages coûteux. Dans chaque province il existe de ces sources, accessibles aux moins riches malades : ainsi les Bretons vont à Dinan, les Languedociens à la source de l'Amalou ou à celle d'Avène, et les bourgeois d'Aix se baignent dans l'antique et somptueuse fontaine de Sextius; les habitans d'Arles vont à Manjolet; ceux de Chatellerault à la Roche-Posay; ceux d'Auch et de Condom à Castera; ceux de Bayonne à Cambo; de Thouars et de Saumur on se rend à Bilazay; de Nevers et de Clamecy à Pougues; de Caen à Brucourt; de Rodez à Cransac; d'Orléans à Segral.

L'auteur comprend sous la dénomination de sources du troisième ordre ces eaux plus utiles que fameuses; elles sont au nombre de 54 et reçoivent année commune 20,000 malades, baigneurs ou buveurs. Le déplacement de ces 20,000 personnes occasione la circulation d'à peu près 10 millions.

Onze sources composent la nomenclature dite du deuxième ordre, 12 celle du premier. Ces 23 établissemens reçoivent ensemble dans le cours d'un été environ 18,000 baigneurs, de là résulte chaque année l'émission d'un capital de près de dix millions.

Les eaux minérales les plus renommées ne forment réellement que trois familles un peu distinctes; 1° les *sulfureuses* (premier ordre : Barèges, Bonnes, Cauterets, Luchon; deuxième ordre : Ax (eaux chaudes), St-Sauveur, Couterne, Enghien et Bagnoles); total 10, dont l'odeur est forte et caractéristique, la température souvent élevée et les vertus manifestes.

2° Les *eaux gazeuses* (1er ordre, Mont-d'Or, Vichy, Bourbon-l'Archambault; 2e ordre, Neris), total, 4 : renfermant du gaz carbonique et du bi-carbonate de soude, ainsi que plusieurs autres sels;

3° Enfin les *eaux salines* (1er ordre, Plombières, Luxeuil, Bagnères-de-Bigorre, Bourbonne, Dieppe; 2e ordre, Balarue, Bains, Bourbon-Lancy, Contrexeville), total, 9 : elles contiennent la plupart de grandes quantités de différens sels, et en particulier du sel marin.

A l'égard de la température, il y a trois eaux minérales presque bouillantes : les eaux d'Ax dans l'Ariége, les eaux d'Arles et celles de Chaudes-Aigues. La température des deux premières est 50°, et celle de la troisième, 70° R. Dix sources sont de 40 à 50° R., comme Bourbonne et Plombières. Environ vingt autres sources se trouvent naturellement de la température qui convient le mieux aux bains, et ce sont celles-là qui ont été reconnues pour les plus salutaires : Baréges, Bonnes, Cauterez, etc. Dix ou douze eaux sont tièdes, comme celles de Couterne, d'Audinac; les autres sont plus ou moins froides.

SOCIÉTÉS SAVANTES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

CONGRÈS MÉRIDIONAL.

Le *Congrès méridional*, le 23 mai, a tenu dans la salle des Illustres sa dernière assemblée. Cinq grandes séances publiques, de quatre ou cinq heures chacune, ont été employées à discuter et à voter les travaux particuliers présentés par chaque section. Il faudrait avoir assisté à toutes ces séances pour se faire une image exacte de l'ardeur, de la sagesse, de la maturité, nous dirons même du talent dont la plupart des membres ont fait preuve. Ceux-là mêmes qui avaient conçu d'avance des travaux du congrès l'opinion la plus défavorable se sont empressés de lui rendre complète justice, et ceux qui avaient toujours bien espéré ont vu dépasser leurs espérances. Le congrès méridional n'a pas été simplement scientifique, comme ceux qui ont eu lieu déjà soit en Allemagne, soit en Angleterre, soit en France; il a été social : il a représenté largement les intérêts réunis de la science, des beaux-arts et de l'industrie. Il n'est pas une partie du corps social qu'il n'ait touchée, pas une branche de l'activité humaine qu'il ait omise. Sans doute ses travaux de cette année ne sont et ne pouvaient être qu'un programme; mais ce programme est généreusement conçu et largement tracé. On a dit avec vérité qu'en huit jours le congrès avait dépêché plus de besogne qu'en huit ans telle ou telle académie.

La section des sciences médicales et celle des sciences sociales ont surtout produit des résultats d'une haute importance. Il faudrait de trop longs développements pour faire comprendre toute la portée des principes nouveaux émis par la section des sciences médicales. Mais il suffit d'énoncer la déclaration faite par le congrès sur ses doctrines d'économie sociale pour faire sentir quelle prudence et quelle hardiesse ont su allier à la fois dans leurs travaux les hommes qui le composent : « Le congrès méridional déclare que le but principal des travaux et des efforts de l'économie sociale doit être aujourd'hui la recherche des moyens les plus propres à faire cesser, sans bouleversement, la condition précaire dans laquelle vit la classe la plus ignorante et la plus pauvre. »

Les sections d'agriculture, de musique et des arts du dessin ont aussi présenté des travaux pleins d'intérêt. Le commerce, les manufactures, l'histoire et la philosophie sont les parties faibles des travaux du congrès : les hommes spéciaux manquaient.

Après avoir nommé une commission de neuf membres, chargée de réviser pour l'impression les différens travaux, et de tout préparer pour la session de l'année prochaine, les membres du congrès se sont séparés avant-hier. Une délicieuse symphonie, exécutée par la musique du 11e régiment de ligne, a marqué la clôture de leurs réunions; et chacun d'eux est parti emportant la juste espérance que le brillant exemple donné par les départemens méridionaux trouvera dans le reste de la France de nombreuses imitations.

Voici les noms des membres qui composent la commission de rédaction : MM. Ozaneaux, Ducasse, Borrel, Cany, Benech, Pays, Hamel, Vitry, de Brucq.

SOCIÉTÉ SAVANTE DU PUY.

La société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy s'occupe de réunir, 1° les manuscrits et les ouvrages publiés par des auteurs nés dans ce département, ou qui l'ont habité pendant un certain temps; 2° ceux concernant l'histoire civile et religieuse du département, son histoire naturelle, son agriculture, etc.; 3° les chartes, diplômes, chroniques et autres documents relatifs à l'histoire du pays; enfin, les recueils des actes des autorités administratives, ecclésiastiques et judiciaires, les dessins, lithographies, gravures intéressant le département, ou qui seraient l'ouvrage de ses habitants. Son but est de fonder un dépôt littéraire pour favoriser le progrès des sciences et des arts, comme aussi d'ajouter à l'illustration du pays. M. le préfet de la Haute-Loire vient d'inviter les maires de son département à concourir de tout leur pouvoir au succès de ces utiles recherches, soit par l'envoi des objets à leur disposition, soit en faisant apprécier les avantages bien précieux qui seront le résultat de la concentration, dans une bibliothèque publique, de tout ce qui est relatif à l'histoire du département.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE LONDRES.

Il n'est pas de capitale en Europe qui possède dans son sein un plus grand nombre de sociétés savantes que la ville de Londres. A la fin de l'année 1833, on n'en comptait pas moins de quarante en pleine activité auxquelles étaient attachés plus de 18,000 membres. Voici celles qui, par la nature de leurs travaux et le nombre de leurs associés, se recommandent le plus à l'attention publique.

Société zoologique.	2,446	*Report*....................	8,800
— d'horticulture.	1,416	Société géographique.	320
— des arts.	1,600	— d'astronomie.	320
Institut royale.	1758	— des antiquaires.	300
Société royale.	730	— de littérature.	271
Société géologique.	700	Six sociétés médicales.	1,700
— linnéenne.	600	Six institutions.	1,800
— asiatique.	500	Un institut mécanique.	1,000
	8,800	Total.	14,711

MÉLANGES.

ARCHÉOLOGIE.

On nous écrit de Clermont-Ferrand: En creusant une cave dans une ancienne maison située à Combronde (Puy-de-Dôme), et en déblayant des terres jectisses, pour reprendre les murs, un maçon a frappé de son marteau un vase de grès, dont il s'est échappé une quantité considérable de pièces d'or, qui ont été partagées entre le propriétaire de la maison et les ouvriers. En examinant ces pièces, qui sont d'une parfaite conservation, on y reconnaît les types de Philippe, de Jean et de Charles V. Parmi ces pièces sont des *francs* de Jean et de Charles V; des *moutons* de Jean; des *fleurs de lys* de Charles V; des *florins* de Jean et de Charles V; il s'y est trouvé un *noble* d'Edouard IV, roi d'Angleterre, frappé avec le coin d'Henri V, qui prenait le titre de roi de France et d'Angleterre. La différence est seulement dans le nom d'*Edouard*, qui remplace celui d'*Henri*.

— On a découvert à Châlons-sur-Saône dans une maison, place du Grail, à huit pieds de profondeur, trente squelettes humain rangés en ordre, et au milieu une grande médaille de bronze de l'empereur Adrien. On a trouvé aussi une tête d'enfant en pierre, des chapiteaux de colonne, des fondations et beaucoup d'objets de métal, que l'oxidation a empêché de reconnaître. D'après l'histoire locale, il y avait dans cet endroit, sous Claude Ier et Néron, une chapelle souterraine consacrée à la Vierge des sectateurs d'Hésus. On doit donc penser que ces fragments remontent au temps des Druides.

— Quelques amateurs d'archéologie réunis, pour faire exécuter des fouilles, à Faucars (dép. du Nord), y ont découvert un petit sépulcre romain, en grès, d'une forme carrée, et dont les murs étaient garnis de niches où furent jadis déposées des urnes dont on a retrouvé des fragments dans le fond du caveau, confondus avec quelques ossements. On va déblayer ce vestige romain et l'entourer d'une balustrade.

— Malgré les généreux efforts des antiquaires de la Morinie, les piquantes railleries des journaux, les rapports énergiques de M. *Vitet*, et les invitations réitérées du préfet du Pas-de-Calais, le conseil municipal de Saint-Omer vient de consommer la ruine de l'antique et noble basilique de Saint-Bertin! Afin d'anéantir d'un seul coup tout ce qu'il y avait de curieux dans la ville qu'il est censé administrer, ce conseil municipal a fait en même temps main basse sur son gothique et élégant hôtel-de-ville. Ainsi, les habitants de Saint-Omer auront acquis chèrement et à beaux deniers comptant, une maison communale moderne et étriquée, en place d'un joli monument dentelé du XIIIe siècle, et un marché aux veaux au lieu d'une église qui contenait les cendres des rois de France de la première race! Désormais, les étrangers, les voyageurs anglais qui affluaient à Saint-Omer pour en visiter les ruines curieuses, s'éloigneront de cette ville veuve de ses monuments, et iront redire au loin le ridicule qui pèse sur ses autorités: ce ne sera qu'une trop douce punition du vandalisme qu'elles viennent d'exercer au milieu du XIXe siècle.

— Quelques découvertes intéressantes ont été faites récemment sur la terre *del Annunziata*, près Naples. Le marquis Munziante a découvert les restes d'un ancien mur et d'un petit temple. Il est question de savoir si ces fragments sont tout ce qui reste de quelque ville ruinée ou s'ils annoncent une troisième ville souterraine, comparable à Herculanum et Pompéia.

— Une découverte bien intéressante pour les antiquaires vient de mettre au jour les restes de quelques-uns de ces guerriers dont les armes puissantes donnèrent des lois à nos ancêtres, il y a au moins 1800 ans. Quelques ouvriers employés à extraire de la pierre de la montagne de Lowle, à quelques milles de Royston, découvrirent les restes de quelques corps, dont l'un, dans l'état le plus parfait, fut sauvé à temps de la mutilation qu'ils allaient lui faire subir. Il a été recueilli avec soin par M. Deck, chimiste à Huntingdom, qui l'a maintenant en sa possession, et va en former un squelette complet. La conservation presque miraculeuse de ces restes, d'après une époque aussi reculée, doit être attribuée en grande partie à ce qu'ils étaient entourés d'un lit de chaux sèche. Le squelette était étendu de l'est à l'ouest, le bras gauche en travers sur le corps, et le bras droit allongé à côté. Sur la poitrine se trouvaient un grand nombre de morceaux de poterie brisée, débris manifestes d'urnes d'un travail fini, et quelques pièces de monnaie frappées au coin de Claude, de Vespasien et de Faustine.

UNE LETTRE INÉDITE DE VOLTAIRE.

Il y a peu de jours, une personne qui avait fait acheter du macaroni chez un épicier du faubourg Montmartre, s'aperçut que la feuille de papier qui le contenait portait au bas le nom de Voltaire. En regardant de plus près, on a reconnu une lettre du grand homme; cette lettre est inédite. En voici le texte copié sur le manuscrit:

« M. le contrôleur-général, s'il fallait, en France, pensionner tous les hommes de « talent, ce serait, je le sais, pour vos finances, une plaie bien honorable, mais bien « désastreuse, et le trésor n'y pourrait suffire; aussi, et quoique peu d'hommes « puissent se rencontrer d'un aussi solide mérite que M. de La Harpe, ne viens-je « pas réclamer une pension pour ce mérite dans l'indigence; je viens simplement, « monsieur, empiéter sur vos attributions, et contrôler le chiffre de deux mille « livres dont S. M. a bien voulu me gratifier. Il me semble que M. de La Harpe « n'ayant pas de pension, la mienne est trop forte de moitié, et qu'on doit la partager « entre lui et moi.

« Je vous aurai donc, monsieur, une dernière reconnaissance si vous voulez bien « sanctionner cet arrangement, et faire expédier à M. de La Harpe le brevet de sa « pension de mille livres, sans lui faire savoir que je suis pour quelque chose dans « cet événement. Il sera aisément persuadé, ainsi que tout le monde, que cette pen- « sion est une juste récompense des services qu'il a rendus à la littérature.

« Daignez, monsieur le contrôleur-général, accepter d'avance mes remerciments, « et croire au profond respect de votre très humble et très obéissant serviteur.

« AROUET DE VOLTAIRE, *gentilhomme ordinaire de la chambre du roi*. »

Cette lettre mettra sans doute sur la voie d'autres papiers importants. La liasse énorme qui la contenait est passée des mains de l'épicier à celles d'un marchand de tabac qui fait les recherches lui-même en ce moment.

TREMBLEMENT DE TERRE A PASTO (NOUVELLE GRENADE).

Le 20 janvier 1834, à sept heures du matin, un épouvantable tremblement de terre a détruit de fond en comble la ville de Pasto; on compte un très-grand nombre de morts et de blessés. Les secousses ont continué pendant 24 heures. Le colonel Gomez, qui vient d'arriver à Paris, a ressenti la même secousse le 20 janvier, sur les bords de la rivière de la Magdalena, au-dessous de Nare, c'est-à-dire à plus de 200 lieues nord. Une note de M. Moreau de Jonnès nous apprend que le même tremblement de terre s'est fait ressentir à la Martinique avec beaucoup d'intensité, le 22 du même mois, à 7 heures 45 minutes; et enfin qu'on l'a même éprouvé aux Antilles où il a été limité à une seule secousse, qui imprima au sol un mouvement ondulatoire. Pasto, la ville détruite, située au pied même du volcan de ce nom, se trouve sur la route de Santa-Fé-de-Bogota à Quito, dans la Nouvelle-Grenade; M. Boussingault, qui en 1832 porta ses instruments dans tous les cratères des volcans voisins de l'équateur, fit un examen particulier de celui de Pasto. Il reconnut que ce volcan émettait une immense quantité de vapeur d'eau, de gaz acide carbonique et de gaz hydrogène sulfuré. Après le volcan de Cumbal, placé dans la province Imbubura, celui de Pasto est certainement le plus actif. Il est remarquable que l'horrible secousse qui a dévasté la ville de Pasto, qui a pu y mettre en ruines les églises, les couvents et les plus grands édifices, n'a occasioné aucun désastre à Quito, à Ponayan, ni dans aucune des autres villes voisines.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Voici les noms des personnes qui ont été désignées pour faire partie des douze comités locaux de Paris chargés de la surveillance des écoles primaires dans chaque arrondissement: 1er arrondissement, MM. J.-J. Guizot, maître des requêtes; Cauuet, médecin; Dalloz père, jurisconsulte. 2e, MM. Delebecque, Jomard, membre de l'Institut; H. Jaubert, député. 3e, MM. Bally, médecin; Emm. Coulon, Rousseau fils. 4e, MM. Detallaucourt, Vignier, Robin. 5e, MM. Pelletier, propriétaire; Vincent, avoué; Vassal, négociant. 6e, MM. Martineau, banquier; Destors, François. 7e, MM. Brunet, Feuchères, Richard de la Hautière. 8e MM. Cimetière, Maindrot, Gauthier. 9e MM. Morel Darleux, notaire; Lanquetin, Habert, pharmacien. 10e, MM. Wurtz, Dequevauvillers, le comte Lasteyrie. 11e, MM. Coutelle, Paganel, maître des requêtes, Lebœuf. 12e, MM. de Jussieu (Adrien), Pelassy de l'Ousle, Rataud.

— Le 23 mai, M. Desnost, instituteur, rue du Petit-Carreau, n° 19, a présenté au comité local d'instruction publique du troisième arrondissement, réuni à la mairie, deux sourds et muets, l'un, une petite fille d'environ six ans, l'autre un jeune homme de seize à dix-sept, auxquels il est parvenu, dans l'espace de sept mois, à apprendre à lire beaucoup de mots et à les prononcer assez distinctement. M. le maire, M. Boulay, adjoint, et les autres membres du comité, ont témoigné à cet instituteur la satisfaction que cet exercice intéressant leur a fait éprouver.

— Les travaux de la seconde galerie du Muséum d'histoire naturelle, dont le roi posa la première pierre au mois de juillet dernier, se poursuivent avec activité. Malheureusement, pour régulariser le rapprochement des deux ailes nouvelles, pour les rendre parallèles et les faire aboutir à l'ancienne galerie, on a été obligé de tailler à pic la belle butte dite du Labyrinthe ou du Belvéder, et de lui enlever un mamelon couvert d'arbustes précieux et de vieux cèdres du Liban. Cette partie si pittoresque du Jardin des Plantes ne souffrira pas d'une manière notable; il faut même espérer que les nouvelles galeries, quand elles seront terminées, fourniront une large et brillante compensation.

— M. le ministre de l'intérieur ayant dernièrement invité l'académie de médecine à lui faire un rapport sur les moyens d'améliorer l'état sanitaire des maisons centrales de détention, l'académie vient de nommer une commission qu'elle a chargée de réunir tous les documents susceptibles de l'éclairer sur cet objet important, et de lui proposer toutes les améliorations qu'il y aurait à apporter dans le régime intérieur des prisons. Nous ferons connaître le rapport de cette commission, aussitôt que son travail aura été soumis à l'approbation de l'académie de médecine.

— L'académie des inscriptions et belles-lettres décernera une médaille d'or de 1,500 fr. sur la question suivante: Quel fut depuis le onzième siècle avant notre ère, jusqu'à l'établissement de Constantinople, l'état politique des cités grecques sur

ords du Pont-Euxin et de la Propontide. Adresser à l'académie des inscriptions et belles-lettres avant le 1er avril 1835.

— La Société de géographie propose deux médailles de la valeur de 100 francs chacune : pour les auteurs des nivellements barométriques les plus étendus et les plus exacts faits sur les lignes de partage des eaux des grands bassins de la France. Adresser à la Société de géographie de Paris avant le 31 décembre 1834.

— La commission formée pour l'érection au Jardin-des-Plantes d'un monument à la mémoire de Georges Cuvier, prévient MM. les souscripteurs que le montant des sommes recueillies par elle jusqu'à ce jour s'élève à environ 17,000 fr. Dans sa dernière séance la commission a décidé que le monument consisterait en une statue en marbre exécutée par M. David, selon le petit modèle en terre qu'il lui a présenté. Cette statue sera placée, avec l'agrément de l'administration du Jardin-des-Plantes, sous un des deux péristyles de la nouvelle galerie actuellement en construction. La statue de Buffon doit être placée sous l'autre péristyle. L'érection de ce monument ne devant coûter que 12,000 fr., les 5,000 fr. restant et les nouvelles sommes que la souscription pourrait encore produire, seront placées en rentes sur l'état, et le revenu affecté à la fondation d'un prix périodique décerné par l'académie des sciences aux plus importantes découvertes d'histoire naturelle. MM. les souscripteurs recevront plus tard un compte rendu par la commission et une lithographie représentant le monument.

— M. le ministre de Suède, à Paris, a remis au nom de son souverain, à M. le docteur Civiale, la décoration de l'étoile polaire, en récompense de ses travaux sur la lithotritie.

— M. Andral fils a fait, samedi dernier, devant la section de pathologie interne, le rapport sur les titres des candidats à la place de titulaire vacante dans cette section. Ce rapport a été fait, dit-on, avec beaucoup d'impartialité. Les candidats, rangés par ordre alphabétique, sont MM. Bousquet, Bricheteau, Ferrus, Lassis et Louis.

DÉPARTEMENTS. — On lit dans un journal : Nous avons dit que M. le général Vasserot avait été envoyé à Saint-Cyr par M. le ministre de la guerre, pour prendre connaissance des désordres qui ont eu lieu dernièrement à l'école militaire. Dans cette enquête, toutes les recherches propres à la découverte de la vérité ont été faites : les sept élèves soupçonnés d'avoir eu des relations avec un parti ont nié énergiquement, et prouvé qu'ils y étaient étrangers ; d'un autre côté, ils se sont plaints avec non moins d'énergie de la sévérité de leurs chefs, à laquelle ils attribuaient tous les désordres, sévérité, qui l'année dernière avait déjà eu pour résultat le renvoi de trois élèves. M. le ministre de la guerre en est réduit à opter entre la demande du commandant de l'école, qui veut encore des exemples sévères, et les conclusions de l'enquête, qui sont d'être indulgent dans une affaire où sans doute il y a eu des actes d'indiscipline présentant quelque gravité, mais qui ont été, d'un autre côté, produits par une erreur qui depuis a été reconnue. Nous espérons que M. le maréchal adoptera ce dernier parti, sauf à accepter la démission offerte par M. Baraguay-d'Hilliers.

— On lit dans l'*Ami des Lois* du 29 mai : Nous apprenons que quelques désordres ont eu lieu au collège de La Flèche. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des détails que nous attendons sur cette affaire. Nous avons tout lieu de croire, du reste, qu'elle ne présente rien d'autrement important qu'une mutinerie d'écoliers.

— M. le vicomte de Bondy, préfet de l'Yonne, nous prie d'insérer l'avis suivant : *Médaille d'or de 500 fr.* — M. Crochot, décédé à Auxerre en 1827, ayant fondé un prix à décerner tous les trois ans, au meilleur mémoire *sur l'une des vertus morales*, un concours est ouvert sur l'un des sujets désignés par le testateur, *la Probité*. Le prix sera décerné, par M. le préfet, le 25 août prochain, jour de la fête du testateur. Les mémoires devront parvenir franco au préfet de l'Yonne avant le 1er août. Ils seront en prose française, et d'une étendue telle qu'ils n'exigent pas plus d'une demi-heure de lecture. Ils ne seront pas signés. Chaque mémoire portera une épigraphe qui sera répétée dans une lettre close indiquant le nom et l'adresse de l'auteur, et portant pour unique suscription ces mots : « *lettre close*. »

— L'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, propose une médaille d'or de la valeur de 300 f. sur cette question : Quelles sont les causes qui ont influé au 13e siècle sur le développement des lettres, des sciences, des arts et de l'industrie dans la Normandie ? — Les mémoires devront être adressés avant le 15 mars 1835.

— Sur la proposition de M. de Lamartine, la *Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon*, avait mis au concours la question ayant pour but d'indiquer les moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières, manufacturières. Près de quarante mémoires ont été adressés à la société ; voici quel a été le résultat du concours : Deux médailles d'or ont été décernées, l'une à M. Emile Beres, du Gers ; l'autre à M. Lombard, de Lyon, ancien magistrat. Deux mentions honorables ont été votées : l'une à M. de Calmon, inspecteur-général des finances, à Paris ; l'autre à M. Ernest Falconnet, de Lyon.

— M. de Chastenay-Lanty, pair de France, qui vient de mourir d'une maladie aiguë, avait établi à ses frais à Sainte-Croix (Calvados) une école d'enseignement mutuel pour les enfants des deux sexes.

— M. Boisgiraud, professeur de chimie à la faculté des sciences de Toulouse, vient de commencer, dans le sein de l'école normale primaire, un cours gratuit de sciences physiques et naturelles appliquées aux usages de la vie.

EXTÉRIEUR.

— On lit dans le *Courrier Belge* : L'établissement définitif de l'école militaire est attendu avec impatience par tous ceux qui portent quelque intérêt à l'avenir de la Belgique. En attendant que la loi destinée à cette création définitive ait pu être discutée et votée, nous apprenons que M. le lieutenant-colonel Chapelié, directeur de l'école provisoire, a obtenu que des cours de sciences physiques et de dessin y fussent ajoutés dès maintenant. Les cours de sciences sont confiés à M. Guillery, et le cours de dessin, à M. Madou. Une division du temps, calculée d'après toutes les considérations qui peuvent avoir de l'influence sur cette répartition des études, a été nouvellement donnée aux élèves. Des interrogations particulières, des répétitions, des examens fréquents qui servent de stimulant aux élèves, et qui assureront leurs succès plus tard, ont lieu fréquemment. Un conseil d'administration a été formé pour décider toutes les questions relatives à l'emploi des fonds, à l'achat des livres, etc., etc. Vingt-quatre candidats qui ont subi leurs examens pour être admis à l'école vont y être appelés incessamment.

— Le journal d'Oxford dit que Paganini demande 1,000 guinées (plus de 20,000 f.) pour se faire entendre aux fêtes musicales qui doivent avoir lieu pour l'installation du duc de Wellington, en qualité de chancelier de l'université.

— Le révérend John Bampton a fondé par un legs, des sermons annuels pour être prêchés devant l'université d'Oxfort. Le docteur Frédéric No'an a été élu par l'Université pour remplir ce vœu en 1833. Dans un sermon ayant pour titre : *Rapport de la révélation avec les sciences*, ce prédicateur a vivement attaqué les savants et les sociétés savantes comme tendant à renverser les religions et l'ordre social tout entier. Il les a comparés à une *machine infernale*, et n'a gardé aucune mesure dans ses expressions.

— M. Babbage a inventé une machine pour calculer les logarithmes.

— Le prévôt et le conseil du Trinity collège, à Dublin, ont résolu d'accorder tous les ans un certain nombre de médailles à ceux des étudians qui se distingueront par leur progrès, dans les langues française, allemande et italienne.

— *Schi-King*. Sous ce titre, M. F. Rucker vient de publier en allemand un recueil de *Chansons chinoises*, rassemblées par Confucius il y a plus de deux mille ans. C'est un volume in-8.

— Sous le nom de *Humana*, on public à Hall, en Prusse, un journal pour la connaissance des hommes et le bien de l'humanité.

— On écrit de Berlin : « Nos auteurs dramatiques ont le projet d'adresser une pétition à la diète germanique, pour obtenir une protection plus étendue en faveur de leurs productions intellectuelles. »

— On publie en ce moment à Edimbourg une traduction en 9 volumes du système de géographie universelle par Malte-Brun, avec une *table de plus de* 44,000 noms.

— Le conseiller privé Urruroff, qui a dirigé jusqu'à ce moment le ministère de l'instruction publique en Russie, vient d'être nommé ministre de ce département et de recevoir l'ordre impérial de l'Aigle-Blanc.

— On annonce que l'île *Nerita*, qui apparut tout-à-coup en 1831 dans la Méditerranée, et qui avait entièrement disparu le 12 janvier 1832, vient de reparaître, et qu'elle offre maintenant des roches solides et des courants de laves.

— Le conseil municipal de Buren (Suisse) a voté une somme de 600 fr. pour la fondation d'une bibliothèque à l'usage des écoles.

— La société helvétique s'est réunie le 14, à Zofingue, sous la présidence de M. Aloes Fuchs de St-Gall. L'assemblée se composait de 400 personnes, parmi lesquelles on distinguait : MM. le landammann Siedler de Zug ; Henne, inspecteur général des écoles de St-Gall ; Zschokke, le célèbre écrivain. Après avoir terminé ses travaux, la société a procédé à l'élection d'un nouveau président. Les suffrages ont désigné M. le dr Henne ; Schinznach a été choisi pour le lieu de la première réunion.

— Le sénat et la chambre des communes de la république d'Haïti viennent d'adopter une loi pour forcer au travail les individus qui ne sont ni rentiers, ni propriétaires.

— On a tout récemment établi à Pékin un journal commercial et littéraire en chinois. On a aussi publié un Magasin dans la même langue.

L'instruction des femmes, que l'on négligeait si impolitiquement, reçoit depuis quelques années une salutaire direction, et nous savons que M. le ministre de l'instruction publique doit l'année prochaine s'en occuper sérieusement. Nous devons à M. Lévi, qui, depuis quinze ans, fait une spécialité de cet enseignement de jeunes filles, d'avoir frayé une route toute nouvelle, en déclarant constamment une guerre animée à la vieille et sotte routine qui ne faisait des enfants que de véritables perroquets. Aussi le nom de ce professeur est-il désormais inséparable des progrès de l'enseignement rationnel des femmes. Aujourd'hui M. Levi veut compléter son ouvrage. Il publie un journal qui peut être regardé comme une tribune morale ouverte à chaque professeur, à chaque institutrice, à chaque mère de famille. Former le cœur et l'esprit des jeunes personnes, les préparer de bonne heure aux fonctions nobles et délicates qu'elles doivent remplir dans le monde, voilà le but du journal. De la variété des vues sur l'éducation et l'instruction des femmes naîtra, n'en doutons pas, une ère nouvelle. Personne mieux que M. Lévi ne méritait d'être à la tête d'un si beau projet, et le titre de son journal fait en quelques mots ressortir sa pensée philantropique.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 5 JUIN 1834. N° 62.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

NOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêté du 21 mai 1834, il est accordé un congé d'un an à M. Arnaud, régent de troisième au collége de Carcassonne.

M. Castel, régent de quatrième, est chargé provisoirement de la classe de troisième pendant la durée du congé accordé à M. Arnaud.

M. Courtial, régent de cinquième, est chargé provisoirement de la quatrième.

M. Camp, régent de sixième, est chargé provisoirement de la cinquième.

M. le principal du collége est autorisé à confier la classe de sixième à un maître d'études.

— Par arrêté du 27 mai 1834, M. l'abbé Brunon, professeur de philosophie du collége royal de Reims, est autorisé à se faire remplacer dans ses fonctions jusqu'à la fin de la présente année classique, par M. l'abbé Herblot, chanoine de la cathédrale.

— Par arrêté du 28 mai 1834, M. des Guidi, inspecteur de l'académie de Lyon, admis à la retraite par arrêté du 4 mars 1834, est nommé inspecteur honoraire de cette académie.

— Par arrêté du 29 mai 1834, M. Figeac, officier d'académie, ancien chef d'institution, est nommé officier de l'université.

— Par arrêté du 31 mai 1834, M. Dubois (Paul), docteur en médecine, est institué en qualité de professeur de clinique d'accouchement à la faculté de médecine de Paris.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

ŒUVRES DE M. ROGER,

De l'Académie Française (1).

En littérature comme en politique nous sommes à une de ces époques de transition où l'on ne voit pas encore poindre l'avenir. L'école romantique a voulu régénérer la littérature, et elle s'est perdue par ses excès. On s'est lassé de ses monstrueuses audaces de forme et de fond, de ses extravagantes innovations de langage et de sentiment; à l'heure qu'il est, ses amis comme ses ennemis se sont refroidis; elle est indifférente à tous. Mais rien ne lui a succédé; une littérature agréable et facile a pu amuser un instant pour ennuyer bientôt, et maintenant aucune école, aucun genre ne dominent dans le monde littéraire.

Ce vide, qui le remplira? on ne le sait pas. Aussi les vieilles écoles que l'on croyait mortes se réveillent peu à peu, et se disposent au combat. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce mouvement, car il nous rendra peut-être quelque chose dont nous avions perdu l'habitude, la pureté du langage; et d'ailleurs c'est de la lutte qui commence que sortira peut-être la littérature qui doit caractériser notre époque.

Mais il faut avant tout que le combat soit loyal, il faut que les adversaires se présentent devant leurs juges, leurs œuvres en main et rien de plus. Ce n'est que lorsqu'on se sent faible et impuissant, que l'on va chercher d'autres auxiliaires que le bon sens public.

Ce n'est pas à M. Roger qu'on peut reprocher ces brutales velléités d'ostracisme, cet essai mesquin d'un système de prohibition aussi peu habile que peu généreux, parce qu'il n'accuse pas moins la médiocrité de talent que la petitesse de caractère. M. Roger ne demande son succès qu'au retour du bon goût.

Ses œuvres qui, il y a environ deux ans, eussent été un grossier anachronisme, sont presque devenues une publication de circonstance. La littérature impériale, naguère si bafouée, n'apparaît plus aujourd'hui que comme une transition heureuse et nécessaire entre la littérature de Louis XIV et le mouvement intellectuel qui se prépare. Le public ne s'arrête pas sans doute au *Centenaire* de M. de Jouy, mais il recherche curieusement les ouvrages qui soit par la hardiesse des pensées ont présagé la littérature nouvelle, soit par la pureté ou l'élégance du style ont perpétué les traditions de la langue. Si l'on oublie Luce de Lancival et M. Delrieu, on place tout bas M. Lemercier au-dessus de M. Delavigne, et l'on se surprend à rire à la *Petite ville* de Picard et à admirer dans l'*Avocat* de M. Roger des charmes de style auxquels on n'est plus habitué. Aussi la comédie eut alors une phase brillante; il restait encore un peu de cette gaîté française qui s'efface tous les jours et qui inspirait à Picard la comédie de mœurs, la comédie bourgeoise si spirituelle et pourtant si inférieure à la haute comédie de Molière. Puis une nouvelle cour qui s'élevait tâchait de renouveler le ton et les manières de l'ancienne, et appelait ainsi une nouvelle comédie toute de grâce et d'élégance que M. Roger devait réaliser.

La publication des œuvres de cet honorable académicien nous semble donc de nature à exciter à un haut degré l'intérêt de ces gens de goût qui se reportent avec plaisir vers les temps écoulés de notre littérature. Ce qui pourra l'augmenter encore, c'est la position de l'auteur, qui, sorti pauvre d'importantes fonctions administratives, est forcé à chercher, comme dit son spirituel éditeur, *dans la publication de ses œuvres la compensation de ses malheurs et le tribut des hommes de cœur qui en sont touchés.*

Les œuvres de M. Roger se composeront d'un volume de comédies accompagnées de notices qui fourniront de curieux renseignements pour l'histoire littéraire de cette époque, et d'un volume de pièces diverses, discours académiques, articles de critique, fragments de politique et de morale, et poésies fugitives; collection choisie et peu volumineuse qui bientôt prendra place dans toutes les bibliothèques. M. Ch. Nodier en est l'éditeur; protecteur de tous ceux qu'on méconnait, il a tendu la main à la jeune littérature comme il défend aujourd'hui la littérature ancienne.

(1) Deux volumes in-8°, chez Fournier, rue de Seine, n° 14.

POÉSIES INÉDITES DU MOYEN AGE,

EXTRAITES DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,

Par ACHILLE JUBINAL, Élève de l'École des Chartes.

Première et deuxième livraison.

Voici venir un de ces travaux d'érudition qui paraissent sans grand fracas, sans beaucoup de gloire pour l'auteur, bien qu'il y ait selon nous autant de mérite à s'occuper d'études sérieuses et utiles, qu'à ressasser misérablement des nouvelles usées, ou à coudre l'un au bout de l'autre de mauvais chapitres de roman. En général, l'éditeur de cette sorte de publications excentriques doit se croire heureux s'il parvient à couvrir ses frais. Il y a donc justice de notre part à encourager ce dévouement, à soutenir de nos efforts les essais qu'on pourra tenter en ce genre, et à mettre nos lecteurs au courant des résultats de ces exhumations partielles de notre vieille littérature. Quelques lignes, en effet, d'un jongleur ou d'un ménétrier nous en apprennent souvent plus long sur les mœurs et les usages de nos aïeux, que de longs raisonnements analogiques.

Venons à la première livraison des *poésies inédites du moyen âge*. M. Jubinal, qui a le projet de continuer les belles publications de MM. Méon et Barbézan, commence, dans sa préface, par nous expliquer son but et la marche qu'il suivra. Il espère ne pas se borner à ressusciter des compositions purement littéraires, mais il nous en offrira d'autres aussi qui auront un intérêt historique. Entrant ensuite dans quelques détails sur l'origine de la pièce qu'il publie, il démontre que l'ensemble de sa composition, sa tournure générale d'idées et de phrases, la font remonter à peu près à l'époque des *cours d'amours*, des *puys*, des *palinods*, des *gieux sous l'ormel*, c'est-à-dire au douzième siècle. Nous aurions voulu seulement que M. Jubinal fit ressortir davantage une chose qui au premier abord nous a frappé dans sa publication, à savoir qu'elle établit nettement cette grande division de la langue romane en trois parts: la langue des trouvères (hommes du nord), la langue des troubadours (hommes du midi), la langue des hommes du centre, langue mélangée, qui n'est que le résultat d'une corruption des deux autres, et se compose, selon les provinces, de flamand, de picard ou de normand.

Le *Fablel du dieu d'amour* (1), fort curieux déjà par lui-même,

(1) Chez Téchener, place du Louvre, n° 12, et Silvestre, rue des Bons-Enfants n° 30.

est suivi de notes explicatives dans lesquelles, parmi plusieurs étymologies ingénieuses, nous avons aperçu quelques opinions hasardées. Somme toute cependant, cette première livraison nous paraît devoir être fort utile aux philologues et aux grammairiens, ainsi qu'aux personnes qui veulent s'initier aux origines de notre vieille langue.

La seconde livraison n'est pas moins remarquable selon nous. Elle se compose des *vingt-trois manières de vilains*, petite pièce en prose et en vers, déjà publiée il y a quelques années ; mais comme elle n'avait été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires, qu'elle n'était, malgré son obscurité, accompagnée d'aucun commentaire, M. Jubinal a pu en quelque sorte regarder cette première publication comme non avenue, et il a bien agi en réimprimant ce petit poème original. Imaginez en effet une espèce de litanie dans laquelle l'auteur anonyme passe en revue, en leur appliquant les dénominations les plus bouffonnes, différentes sortes de vilains. Puis, quand il s'est bien réjoui en prose à leurs dépens, il leur donne sa malédiction, un peu GAIE quelquefois, au nom du Père, du Fils et du St-Esprit. Le texte est accompagné d'une traduction littérale et suivie de notes linguistiques fort curieuses, dues à l'un de nos étymologistes les plus érudits, à M. Eloi-Johanneau, auteur du *Commentaire philosophique* de Rabelais, et fondateur de l'académie celtique.

Nous sommes persuadés que les bibliothèques publiques et les véritables amateurs de livres viendront en aide à cette publication faite pour un petit nombre, et qui, à ce titre, a droit de compter sur le secours de ceux auxquels elle s'adresse.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Du scepticisme. — Ses arguments ramenés à quatre chefs principaux. — Réfutation sommaire de chacun d'eux.

Nous avons déjà passé en revue avec M. Jouffroy trois espèces de systèmes suivant lesquels il ne peut y avoir pour l'homme de motif obligatoire : ce sont les systèmes de la nécessité, le mysticisme et le panthéisme ; nous arrivons aujourd'hui au scepticisme.

Le scepticisme se présente dans l'histoire de la philosophie sous une foule de formes différentes, car on peut attaquer la réalité des connaissances humaines de mille manières. M. Jouffroy réduit à quatre chefs les principaux arguments du scepticisme. Ces arguments se tirent ou du spectacle des opinions humaines, ou de la nature de la connaissance, ou de la nature de l'objet à connaître, ou de la nature du sujet qui connaît. S'il résulte du spectacle des opinions humaines qu'elles sont variables et changeantes, que les idées d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier, quel moyen de savoir celles qui sont vraies ou celles qui sont fausses? Or, cette mobilité d'opinions sur les mêmes objets, à des époques différentes, et quelquefois à la même heure, ne se retrouve pas seulement dans chaque nation, mais aussi dans chaque individu. Et ce ne sont pas seulement des nuances légères, mais des contradictions fortes et tranchées qui les séparent. A quel titre alors préférer l'une à l'autre? En outre, qu'atteignons-nous dans les réalités, que saisissons-nous dans les objets? Rien que la surface; mais le fond nous ne pouvons l'atteindre. Il y a donc deux éléments dans les choses, l'un apparent, et l'autre caché, les qualités et les effets d'une part, et de l'autre les causes et les substances. Or, la surface est ce qu'il y a de plus changeant au monde, les corps subissent des modifications perpétuelles; et la connaissance, en la supposant fidèle, ce que conteste le scepticisme, ne représente plus rien le lendemain de ce qu'elle représentait la veille. Quant au fond même des choses, nous le concluons de la surface, ou nous le concevons *a priori*. Mais ce passage est-il légitime en soi? Comment va-t-on de l'apparent, du phénomène, à l'immuable, à l'absolu? Qu'est-ce autre chose qu'une présomption de l'esprit? Enfin le sujet de la connaissance ne varie pas moins que l'objet lui-même : à ne prendre l'homme que comme un corps, il est dans une perpétuelle transformation. De plus, l'intelligence de l'homme varie avec l'âge, la santé, etc., etc.; la veille et le sommeil, l'éducation, la religion, les mœurs, etc., changent à toute heure, en tout lieu et pour chaque individu la couleur du verre intellectuel et moral à travers lequel il voit le monde. Le même sens dans des dispositions différentes nous donne un témoignage contraire, et tous se contredisent assez souvent. Il n'y a donc pas à se fier aux données de l'observation. Chaque intelligence peut donc avoir une idée différente des mêmes objets perçus différemment par elle-même dans des circonstances diverses. Prenez la raison. La raison conçoit que certaines choses doivent être. Mais quelle autorité y a-t-il dans ces conceptions? La seule preuve qu'on puisse en donner, c'est que la raison ne peut pas concevoir les choses autrement qu'elle ne les conçoit; mais rien ne prouve que ces conceptions soient la loi véritable, absolue de la réalité. Les philosophes eux-mêmes, ajoute-t-on, ne sont pas d'accord sur ces principes, et on en a attaqué plusieurs avec succès. Il en est de même pour toutes les fonctions de l'intelligence. La mémoire est une faculté qui n'a pas de contrôle; l'imagination grossit ou diminue les objets, etc., etc. Que serait-ce enfin si l'on mettait en jeu les passions et toutes les causes d'erreur qui s'y rattachent. Enfin des sceptiques plus audacieux ou plus conséquents mettent en doute l'intelligence elle-même. Qui nous dit que l'intelligence n'a pas été construite de manière à voir la réalité autrement qu'elle n'est, et comment le savoir? Il faudrait une faculté supérieure qui, jugeant entre l'intelligence et la réalité, confrontât l'image à l'original; mais on sent qu'on pourrait toujours mettre en doute cette faculté supérieure elle-même, et vouloir la légitimer par une autre supérieure encore, de sorte qu'on irait à l'infini sans rencontrer [illegible] pour la certitude. Que s'il en est ainsi, il n'y a plus rien de vrai [illegible] lors plus de morale, plus de juste ni d'injuste. Les sceptiques expliquent ces idées [illegible] différentes façons qui ne contredisent pas leurs systèmes : par exemple ils prétendent que ces idées sont de pures inventions des législateurs, et qu'elles se sont implantées avec les temps dans l'esprit des hommes. Hume a posé qu'il y avait en nous un sens moral qui n'était pas plus sûr que les autres, et qui, en rapport avec les actions, nous fait prononcer que les unes sont bonnes et les autres mauvaises, etc., etc.

Tels sont, concentrés et résumés, les principaux arguments qu'à toutes les époques le scepticisme a dirigés contre les connaissances humaines. On sent que l'examen et la réfutation complète de tous ces arguments demanderaient un cours à part, car ce n'est rien moins que la philosophie elle-même qui se trouve ici mise en question. M. Jouffroy, obligé de restreindre ses développements dans le plan général de son cours, s'est donc contenté d'indiquer sommairement les principaux points.

D'abord, quant à la variation des opinions humaines, on connaît mieux maintenant les lois de l'intelligence; on sait qu'elle n'atteint en rien la vérité qu'avec les progrès du temps et des lumières. Ensuite cette variation ne porte pas sur tout, et si l'on veut nier la certitude morale, il faut nier toute certitude; il faut l'admettre ou rejeter toutes les autres avec elle. Prenons maintenant la connaissance. L'observation ne représente qu'une faible partie de ce qui est, et ce qu'elle peut donner se réduit à ce que nous percevons par les sens et par la conscience. Une autre faculté conçoit indépendamment de toute observation ce qui doit être. Nous avons donc deux sortes de connaissances, les unes particulières, et tout au plus générales, les autres universelles et absolues. Les unes nous viennent de l'observation, les autres de la raison, et ces dernières ne s'appliquent pas seulement à la partie de la réalité qui tombe sous nos sens, mais à toute réalité possible. L'observation est l'occasion de toute conception rationnelle; de même que toute observation n'arrive à l'état de connaissance que par un élément qu'y ajoute la raison. Mais nous ne nous en tenons pas là; de même qu'il y a deux modes d'acquisition des idées, il y a deux modes de transformation des idées : le raisonnement, qui se divise en deux branches, l'induction et la déduction. Le procédé de l'induction est très simple; plusieurs cas particuliers étant donnés par l'observation, conservés par la mémoire, *notre raison* applique à cette série de cas particuliers un principe absolu, et permet ainsi d'en tirer certaines conséquences. Dans la déduction, au contraire, on tire le même du même, ou le moins du plus, la partie du tout, et l'on arrive à montrer que la conclusion est identique au principe, ou qu'elle y était renfermée déjà. Quand l'une de ces facultés s'applique, et nous donne la notion qui lui est propre, nous ne pouvons y croire qu'à la condition de croire à la véracité native de chacune de ces facultés. Comment démontrer en effet que quand le souvenir d'avoir vu une personne hier à une certaine heure et dans un certain lieu, est clair et net pour notre esprit, la mémoire nous montre le passé tel qu'il a été de fait. La démonstration, on le sent, n'est pas possible. Ainsi, pour que nous croyons aux résultats que nous donnent nos facultés, il faut débuter par un acte de foi. Le principe de toute certitude est d'abord un acte de foi aveugle à la véracité naturelle de notre intelligence : il n'y a pas d'autre réponse à faire au scepticisme. Si l'on dit qu'on ne peut se fier à nos facultés parce que chacune d'elles est sujette à l'erreur, on peut répondre que, puisque les hommes reconnaissent que leurs facultés les trompent, il faut bien qu'ils aient un moyen de distinguer les cas où le témoignage de ces facultés est véridique ou non. Or, chacun a des moyens, des règles, pour légitimer le témoignage des sens. Aristote s'est acquis une gloire immortelle en déterminant le criterium de la déduction, et Bacon, en essayant pour l'induction le même travail. Les causes d'erreurs ont été analysées, discutées, classées par les philosophes. Et d'ailleurs, les sceptiques les plus pénétrés de la force de leurs arguments n'en tiennent aucun compte dans la pratique; ils vivent avec le bon sens et la croyance naturelle de l'humanité. Sans doute de nombreuses variations tiennent à l'objet de la connaissance; mais la science n'a que faire de ces variations qu'elle néglige pour s'attacher à ce qu'il y a de fixe et de permanent dans les choses. Cette objection, quoique vraie, n'atteint donc pas la science, parce qu'elle n'atteint pas dans l'objet ce dont la science s'occupe. Enfin on a dit que le sujet même de la connaissance varie; mais dans le sujet ce qui varie c'est le corps; le moi, le fonds de toute pensée, reste toujours un et identique. Nous n'entrerons pas dans plus de détails, laissant à chacun le soin de compléter les indications sommaires qu'a données M. Jouffroy, et qui suffisent aux esprits exercés sur de pareils sujets. Quant au scepticisme, qui met en doute l'intelligence elle-même, on sent qu'il est irréfutable, placé sur ce terrain; car il faudrait, pour contrôler la légitimité de nos connaissances, en appeler à une faculté supérieure, puis à une autre pour légitimer celle-ci, et à une autre encore sans s'arrêter jamais. L'objection subsiste donc dans toute sa force, bien qu'elle répugne à toutes nos croyances, à toutes nos idées; mais, encore une fois, c'est engager un débat stérile; car nous ne pouvons faire de la science qu'avec les facultés que nous possédons pour connaître, et nous sommes loin d'avoir épuisé leur action.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

COURS D'ANTIQUITÉS. — M. RAOUL-ROCHETTE, PROFESSEUR.

Travaux antérieurs de M. Raoul-Rochette. — Sujet du cours : l'iconographie ancienne. — Du portrait dans l'antiquité. — Les artistes Grecs. — La beauté physique. — Exercices du gymnase. — Les statues iconiques. — La statue d'Esope. — La caricature. — Le buste d'Homère. — La statue de Voltaire par Pigal. — La statue de Trajan. — La colonne Vendôme. — Critique de la statue de Napoléon par M. Seurre.

La réputation de M. Raoul-Rochette est bien ancienne et pourtant son âge peu avancé. Il n'avait que vingt et un ans lorsque l'académie des inscriptions et belles-lettres couronna son *Histoire critique des colonies grecques*. Peu de temps après (en 1816) cette compagnie illustre le reçut dans son sein. Outre des travaux sur l'histoire moderne (1) qu'il professa à la faculté des lettres, outre une édition complète du théâtre des Latins, M. Raoul-Rochette est auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie fort estimés; il a publié dans le *Journal des Savants* et dans les *Mémoires de l'Institut* un grand nombre d'articles pleins de recherches neuves et érudites. On lui doit enfin une traduction savamment annotée de l'*Italie avant la domination des Romains*, par Micali. Il succéda à M. Quatremère de Quincy dans la chaire d'antiquités, et ses cours, publiés plusieurs fois, ont obtenu un grand succès.

(1) *Histoire de la révolution helvétique; Lettres sur la Suisse; discours sur les croisades, etc.*

Aussi, à la séance d'ouverture, un auditoire nombreux, composé en grande partie de savants et de gens de lettres, remplissait-il la salle du Zodiaque. Sur cette première leçon, qui a excité à un haut degré l'attention de l'assemblée, nous ne craignons pas de prédire au professeur un succès encore plus brillant, s'il est possible, que les autres années, bien que le sujet de ce cours ne semble pas au premier abord comporter les questions hautes et générales de philosophie de l'art que M. Raoul-Rochette a si heureusement discutées dans les cours précédents.

Le professeur traitera de l'iconographie ancienne, partie de la science à qui de récentes découvertes ont fourni des matériaux abondants, et qui se présente par conséquent sous un aspect tout-à-fait nouveau. Mais M. Raoul-Rochette a voulu faire précéder tout le cours de considérations générales sur le portrait dans l'antiquité; c'est à ces considérations qu'il a consacré sa première leçon.

C'est un fait incontestable que tous les hommes attachent un vif intérêt aux portraits des personnages illustres. On recherche sur leur visage quelque trace des vices ou des vertus morales, des qualités ou des défauts intellectuels qui autrefois l'ont animé.

C'est ainsi que des idées morales s'attachent à des objets physiques; que notre intelligence, percevant entre ces deux ordres des rapports mystérieux, considère les traits du visage comme les indices, les représentations des idées ou des qualités morales. Il en résulte que l'intérêt qu'excitent les portraits croît suivant le personnage qu'ils représentent. Plus ce personnage sera illustre par son intelligence ou par ses actions, par ses crimes ou par ses hauts faits, plus l'on cherchera sur son visage les marques de son caractère distinctif. Ce qui importe dans le portrait est donc bien plus l'objet imité que le mérite de l'exécution; car le mérite de l'exécution est le résultat tout individuel du talent de l'artiste, résultat qui ne rappelle dans l'esprit de l'homme aucune idée générale, qui ne se lie à aucune pensée universelle, parce que peu d'hommes peuvent le sentir. Le public, par exemple, s'arrête plutôt devant le portrait de l'Arioste par Titien que devant celui d'un homme obscur peint par Rembrandt; car c'est bien plus la tête de l'Arioste qu'il considère, que la différence des touches, des couleurs, des manières, en un mot, tout ce qui distingue l'art hollandais de l'art italien.

En Grèce, la pensée de l'objet domina toujours l'artiste, et le résultat de cette préoccupation fut la recherche constante du beau dans les arts. Là où il fallait surtout élever l'intelligence et l'ame par la vue des traits des grands hommes; là où une statue, genre de portraits usité principalement, était toujours la récompense d'une grande action; là où les arts devaient représenter sans cesse ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme, la beauté physique devait être la condition constante de cette beauté morale.

Cependant la condition nécessaire du portrait est une nature individuelle, c'est-à-dire une nature avec toutes ses particularités, avec toutes ses imperfections; en d'autres termes, le portrait est la représentation d'un type général modifié diversement suivant les personnes.

Or, plusieurs circonstances ont contribué à donner aux portraits grecs un caractère plus particulier de beauté, parce qu'elles tendaient à rapprocher les modèles, malgré leurs modifications individuelles, d'un type idéal et sublime.

L'une des circonstances les plus générales est la beauté de la race grecque. Les Grecs, comme on le sait maintenant, descendaient immédiatement de la race caucasienne, qui, après tant de siècles, a conservé à un si haut degré l'élégance des formes: ce sont encore les femmes de cette race qui peuplent le sérail des princes de l'Orient. Tout le système politique des Grecs tendait à conserver le sang dans toute sa pureté, et même à perfectionner la race. Les alliances entre les Grecs et les Barbares étaient sévèrement prohibées par les lois, et l'esclavage faisait peser sur les hommes de race étrangère les travaux les plus durs et les plus pénibles, ceux qui sont le plus propres à déformer les hommes. D'un autre côté les exercices du gymnase tendaient à assouplir le corps, à en favoriser et à en régulariser le développement, à en retarder la décrépitude; aucun âge, aucune fonction ne pouvait en dispenser. Ils tenaient une si grande place dans les habitudes que les écrivains y font de perpétuelles allusions.

De l'importance des exercices gymnastiques résultait nécessairement l'influence des joutes qui en étaient la suite. Aux hommes qui se distinguaient dans des occasions solennelles par leur force, leur grâce, leur adresse, on décernait des statues nommées *iconiques*. Les artistes avaient de la sorte pour modèles les hommes qui réunissaient à un plus haut point la beauté du corps. Souvent ils devaient représenter le vainqueur dans l'attitude à laquelle il avait dû sa victoire, et par conséquent dans celle où il déployait le mieux ses qualités corporelles.

Leur ciseau, habitué ainsi à reproduire la beauté, embellissait la laideur par l'expression. S'il accusait franchement la difformité, il l'anoblissait par la pensée qui l'animait. C'est ce que l'on remarque dans la statue d'Esope, qui est maintenant dans la *Villa Albani* à Florence. Toute la laideur attribuée par la tradition au célèbre fabuliste y est fidèlement représentée. Une bosse énorme domine ses épaules, sa tête est aplatie, ses traits sont difformes, et cependant il y a sur cette figure si laide tant d'élévation et de bonhomie mêlées de finesse qu'on oublie la laideur des traits pour ne penser qu'à l'expression qui les anime. Aussi la statuaire antique n'a jamais eu ces écarts que nous déplorons dans l'art moderne; elle n'a jamais cherché, en exagérant les travers d'une tête, à faire disparaître l'expression sous le ridicule; en sorte que les portraits d'hommes, même distingués, n'excitent plus que le rire. Singulière étude qui ravale la sculpture, la plus noble des arts, jusqu'à produire des épigrammes en plâtre!

Il est une autre partie de la statuaire antique qui favorisait encore plus cette idéalisation de la forme par la pensée, je veux parler de la représentation des dieux. Qu'est-ce qu'une statue de Jupiter ou de Mars, sinon la forme matérielle d'une perfection morale, de la toute-puissance ou de la vertu guerrière. C'est ainsi que l'art antique se fit à lui-même des types pour toutes les idées morales, pour tous les vices comme pour toutes les vertus.

En partant du même principe, en employant les mêmes procédés de réalisation, il a produit le portrait de personnages fictifs, des personnages homériques, par exemple. Il a tracé leurs visages d'après le caractère qu'on leur supposait. Ainsi, maintenant que l'existence d'Homère est pour nous une illusion détruite, nous nous plaisons à contempler le buste de l'auteur de l'Iliade, où une si douce sérénité, une si majestueuse vieillesse est empreinte. Certes si ces poèmes n'eussent eu qu'un homme pour auteur, c'eût été celui dont nous voyons la représentation.

Si, au contraire, nous considérons la statue de Voltaire, par Pigal, qui est maintenant à la bibliothèque de l'institut, nous éprouvons un pénible désappointement; nous ne retrouvons pas dans la figure que nous avons sous les yeux le poète dont nous avons lu les ouvrages. Voltaire y est représenté à 80 ans, et entièrement nu. L'artiste ne nous épargne ni ces chairs flétries par la vieillesse, ni ces nerfs saillants ni tous ces tristes présages de la dissolution du corps, c'est là une affreuse réalité qui n'a pas même le mérite d'être vraie, car Voltaire cachait sous sa robe de chambre ses membres décrépits, et d'ailleurs il avait été jeune et plein de vie. L'artiste nous montre l'auteur d'Irène et non celui de Mérope.

De plus, pour produire toute l'impression possible, la statue doit être en harmonie avec son entourage; elle doit se modifier suivant les circonstances qui l'environnent. La statue de Trajan, placée sur la colonne qui porte son nom, dépasse la taille naturelle, est revêtue du costume triomphal, et tient dans ses mains le globe, marque de la souveraine puissance, et de l'autre la lance, symbole de la force guerrière. Il n'en est pas de même de la statue de Napoléon, placée récemment sur la colonne Vendôme. Sur une colonne de bronze, d'ordre dorien, entourée de trophées, de proportion gigantesque, s'élève une statue de forme vulgaire avec une redingote et un chapeau. Pourquoi placer le héros dans une sphère si élevée, pourquoi l'entourer de cette sombre poésie, si vous voulez le faire semblable à tout le monde?

Tout en acceptant les principes de M. Raoul Rochette, qu'il nous soit permis d'en examiner la conclusion. Nous convenons avec le professeur que la statue de Napoléon doit donner du héros une idée qui réponde à l'enthousiasme populaire; qu'elle doit être en harmonie avec son entourage grandiose: or, ce qui frappe l'imagination du vulgaire, c'est ce qu'il a vu, c'est la réalité, lorsqu'elle unit la simplicité au sublime. Le peuple de Rome avait vu Trajan entrer dans la ville sur son char, vêtu du costume de triomphateur et portant d'une main un globe et de l'autre une lance; l'image répondait à une réalité sublime. Quant à Napoléon, ses soldats l'ont vu revêtu de sa redingote, les bras croisés sur sa poitrine, les yeux au ciel; c'est ainsi qu'il était à Austerlitz, à Iena, à Waterloo. Il tient à la main une lorgnette pour observer les évolutions de ses troupes, et sa pensée est empreinte sur son front; or, la pensée dans l'action, c'est là tout le génie de Napoléon. Ces trophées qui l'entourent, ils sont composés de canons, de fusils, d'habits de généraux; ces bas-reliefs, ils représentent sa vieille garde dans son costume de combat; cette colonne elle est fondue *ex ære capto*, avec les canons pris à l'ennemi. Sa gloire n'est pas agrandie, idéalisée, elle est dans toute sa réalité, et certes cette réalité est assez poétique.

Cette leçon, dont nous ne pouvons qu'indiquer les principales idées, a excité à un vif degré l'attention d'un nombreux auditoire. M. Raoul Rochette a la parole pleine, sonore, pure, élégante, parfois vive et éloquente; les idées générales et philosophiques viennent animer et coordonner chez lui les investigations de la science. On ne sera donc point surpris que la salle du Zodiaque ne puisse suffire à l'empressement du public. Un grand nombre de personnes qui parviennent à y entrer ne peuvent, à cause de la mauvaise disposition de la salle, voir les monuments que le professeur fait passer sous les yeux de ses auditeurs. La bibliothèque du roi ne pourrait-elle pas fournir une salle plus vaste et plus commode?

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ANALYSE DU RAPPORT AU ROI SUR L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 28 JUIN 1833.

N° II. *Tableau des communes qui ont été autorisées à se réunir pour entretenir des écoles primaires élémentaires.*

Un grand nombre de communes sont trop pauvres pour entretenir à elles seules une école primaire communale; il faut alors que l'association vienne suppléer à la pénurie de leurs ressources. Mais l'association a ses conditions et ses nécessités; elle doit être libre et non imposée. Si l'on forçait les communes à se réunir malgré elles pour l'entretien d'une école, il y aurait bientôt assurément lutte et conflit. Pour faire opérer une réunion nécessaire, l'administration supérieure ne doit employer que la persuasion; elle n'obtiendrait rien par la contrainte. Ce n'est pas tout que d'établir des écoles, il faut qu'elles prospèrent, qu'elles rendent des services. Or comment espérer un pareil résultat au milieu des rivalités communales et de toutes les volontés froissées qui s'agiteraient en sens divers. Le ministre a donc sagement agi en recommandant aux préfets de se servir de leur influence pour écarter la réunion, toutes les fois qu'elle ne serait point indispensable, toutes les fois surtout qu'elle ne serait point acceptée comme un fait évidemment utile aux deux parties. Il importe aussi que, par la proximité des communes réunies et par la facilité des communications, la fréquentation de l'école soit réelle et assurée.

Comme l'administration a tenu à l'accomplissement de ces conditions indispensables, 1,776 communes seulement ont été autorisées à se réunir, ci..... 1,776

760 écoles primaires communales doivent être entretenues par ces communes, ci.. 760

6,477 communes seraient susceptibles de se réunir dans le même but, ci 6,477

2,958 écoles seraient alors entretenues par ces communes, ci....... 2,958

Voici le nom des départements où le gouvernement a autorisé un plus grand nombre de communes à se réunir.

Calvados, 363 communes sur 809 ont été autorisées; *Eure*, 260 sur 798; *Gironde*, 209 sur 543; *Haute-Saône*, 188 sur 581.

Aucune réunion de ce genre n'a été opérée dans les départements suivants: *Ain*, *Allier*, *Alpes* (*Basses*), *Alpes* (*Hautes*), *Ariège*, *Aube*, *Aveyron*, *Bouches-du-Rhône*, *Cantal*, *Cher*, *Corrèze*, *Corse*, *Côte-d'Or*, *Côtes-du-Nord*, *Doubs*, *Eure-et-Loir*, *Finistère*, *Garonne* (*Haute*), *Gers*, *Ile-et-Vilaine*, *Isère*, *Jura*, *Loir-et-Cher*, *Loire* (*Haute*), *Loire-Inférieure*, *Loiret*, *Lot-et-Garonne*, *Lozère*, *Manche*, *Marne*, *Marne* (*Haute*), *Mayenne*, *Meurthe*, *Moselle*, *Nord*, *Orne*, *Pas-de-Calais*, *Pyrénées* (*Basses*), *Pyrénées* (*Hautes*), *Saône-et-Loire*, *Seine*, *Seine-et-Marne*, *Seine-et-Oise*, *Sèvres* (*Deux*), *Somme*, *Tarn-et-Garonne*, *Vienne*, *Vosges*, *Yonne*; *total*, 49 *départements*.

Les départements où l'on trouve un plus grand nombre de communes qui seraient susceptibles de se réunir dans le but d'entretenir des écoles sont les départements de l'*Ariège*, du *Doubs*, de l'*Eure*, de la *Haute-Garonne*, du *Gers*.

N° III. *Tableau du nombre des communes dans lesquelles il a été établi des écoles spécialement affectées à l'un des cultes reconnus par l'état.*

L'art. 9, § 2 de la loi du 28 juin, donne au ministre de l'instruction publique le droit d'autoriser, comme écoles communales, des écoles plus particulièrement affectées à chacun des cultes reconnus par l'état. Il est à désirer sans doute que les enfants appartenant à des religions différentes contractent de bonne heure des

habitudes de tolérance mutuelle; mais ce n'est qu'avec la plus grande réserve que de pareilles réunions doivent s'opérer. Faute de ménagement et de discrétion, on ne ferait que rendre plus vives et plus prononcées les dissidences religieuses. Aussi le ministre a-t-il ordonné qu'on examinât soigneusement toutes les demandes d'autorisation qui lui seraient adressées pour l'ouverture d'écoles distinctes.

Le nombre des écoles spécialement affectées au culte protestant autorisées jusqu'à ce jour est de 33 et celui des écoles spécialement affectées au culte israélite est de 4. Les écoles pour ces deux cultes sont particulièrement établies dans le département du Haut-Rhin, qui compte douze écoles protestantes et trois israélites.

Ces chiffres sont loin de faire connaître exactement le nombre des écoles spéciales pour chacun des cultes qui sont actuellement en exercice : plusieurs de ces écoles existant avant la promulgation de la loi du 28 juin, les conseils municipaux ont pu penser qu'il n'était pas nécessaire de provoquer un arrêté pour leur donner une existence légale, et la plupart des préfets n'ont pas encore envoyé au ministre les états qu'il leur avait demandés à ce sujet. Il y a d'ailleurs beaucoup d'écoles fréquentées par des enfants qui appartiennent à des cultes différens.

Au reste *l'Instituteur*, journal des écoles primaires, a déjà publié des renseignements curieux sur les écoles israélites et il donnera bientôt des détails non moins intéressants sur les écoles protestantes.

Dans notre prochain article nous arriverons aux écoles primaires supérieures et aux écoles normales.

NOUVEL EXEMPLE DE RÉSISTANCE A LA LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE DONNÉ PAR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-SUR-GORRE (HAUTE-VIENNE).

Lorsque nous avons fait connaître récemment la délibération par laquelle les membres du conseil municipal de Livaie (Orne), en décidant *qu'ils veulent demeurer comme leurs ancêtres étaient du temps de jadis*, repoussent tous les moyens d'instruction que présente la loi du 28 juin 1833, nous ne pensions pas avoir sitôt à signaler des résistances aussi déplorables.

Nous étions dans l'erreur : la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rochechouart, département de la Haute-Vienne, vient de suivre ce triste et ridicule exemple.

Cette commune, peuplée de plus de 1,900 ames, ayant refusé de voter des fonds pour le traitement d'un instituteur communal, fut aux termes de la loi imposée d'office en 1834 pour cet objet. Aujourd'hui, encouragé par le conseil municipal qui ne veut pas entendre parler d'instruction primaire, et dans le but de paralyser l'action légale, aucun de ses habitants ne veut accepter les fonctions de membre du comité local de surveillance de l'école à établir. Toutes les représentations de l'autorité ont été inutiles auprès de l'administration de cette commune : elle n'a pas compris le tort grave qu'elle faisait à ses intérêts, et le mauvais effet que produit toujours l'hostilité contre la loi. C'est du reste, nous devons le dire, le seul chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rochechouart qui ait donné lieu à un pareil scandale.

Toutes les fois que des actes de cette nature parviendront à notre connaissance, non seulement nous les livrerons impitoyablement à la publicité, mais de plus nous nous ferons un devoir d'appeler sur leurs auteurs le blâme de tout ce qu'il y a en France de citoyens honnêtes et éclairés : ce sera le seul moyen de faire justice de cette opiniâtre prédilection pour l'ignorance, et d'empêcher que ces odieux essais de vandalisme ne trouvent des imitateurs.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — L'administration du collége Henri IV est en pourparlers avec l'autorité municipale pour diverses constructions devenues nécessaires dans ce collége, telles que salle de récréation, nouvelle cuisine, infirmerie, etc. Nous désirons vivement, dans l'intérêt d'un établissement auquel se rattachent tant d'honorables souvenirs, que les propositions faites à cet égard soient suivies d'un résultat favorable.

— Trois élèves de l'école normale ont quitté l'établissement dans le courant de la présente année classique, deux pour motif de santé, l'autre pour cause d'insubordination.

— L'association des médecins de Paris, fondée par M. Orfila, s'est réunie hier sous sa présidence dans le grand amphithéâtre de la faculté de médecine, pour entendre le compte-rendu des travaux de l'année, et pour renouveler le bureau. Cette société, dont l'existence ne date cependant que de 1833, se compose déjà de 415 souscripteurs, tous médecins, parmi lesquels figurent les plus grandes notabilités de la capitale. On a vu avec satisfaction que la caisse était dans un état prospère qui avait déjà permis de secourir quelques confrères très âgés et infirmes, et plusieurs veuves ou filles de médecins étrangers à la société. Le succès d'une institution aussi philanthropique n'est plus un objet de doute pour les sociétaires, parce qu'elle assure aux familles de ceux qui seraient enlevés au début de leur carrière le moyen de soulager leurs infortunes. M. Orfila a été réélu président à l'unanimité, moins quatre voix, et M. Double, vice-président.

— M. Beuchot écrit dans le *Journal de la Librairie*, pour rectifier quelques faits relatifs à une lettre de Voltaire, découverte ces jours derniers. C'est du fromage et non du macaroni que ce morceau précieux enveloppait, au dire du savant éditeur. L'erreur est légère ; mais ce qui pourrait avoir plus d'importance, c'est que le texte publié par plusieurs journaux est inexact, et qu'on n'a retrouvé que les deux dernières pages de cette lettre, qui avait été donnée comme entière. Une seule chose reste vraie, c'est la noble action de Voltaire sollicitant pour faire partager sa pension avec un homme de lettres malheureux.

— Nous avons signalé une lettre autographe de Montaigne vendue à l'enchère, au prix de 700 fr. ; nous apprenons que l'acquéreur, M. Pixéricourt, qui avait cru en enrichir sa précieuse collection, a reconnu que cette lettre est fausse.

— On nous assure qu'il vient d'être décidé que les sept élèves de l'école de Saint-Cyr envoyés à l'abbaye par suite d'insubordination seront envoyés soldats dans les régiments.

— Le chemin de fer admis à l'exposition est depuis 10 jours en activité aux Champs-Elysées sur un parcours de 1,200 mètres, près du bord de l'eau : le public, reçu dans des voitures commodes, a déjà pu juger des avantages de cette nouvelle voie de communication sous le rapport de la vitesse et de l'économie, puisqu'un cheval conduit 50 personnes et peut faire 6 à 7 lieues à l'heure.

DÉPARTEMENTS. — On nous écrit de Bastia, 21 mai : Des motifs d'économie avaient mis notre conseil municipal dans la triste nécessité de supprimer momentanément les fonds destinés au paiement des régents du collége : ces motifs n'existant plus, une somme de 9,000 fr. vient d'être votée pour cet objet. La ville la plus importante du département ne sera donc pas privée plus long-temps d'un établissement dont on ne saurait contester l'utilité.

— Nous avons annoncé dernièrement que le collége de La Flèche avait eu son émeute. Voici quelques détails sur les désordres qui ont éclaté dans cet établissement. Le 26 du mois dernier un élève n'étant pas rentré de la promenade en même temps que ses camarades, tenta dans la soirée d'escalader les murs du parc au risque de se blesser : Un domestique l'ayant aperçu prit sur lui de *lui* ouvrir une porte et de le conduire dans l'intérieur des cours. Cette fraude parvint à la connaissance des chefs et le retardataire fut immédiatement mis à la salle de police. Trompés par les apparences, une partie des élèves composant le second bataillon, prirent fait et cause pour celui qui avait été puni, maltraitèrent le domestique et le blessèrent grièvement. Le général leur ayant reproché énergiquement cet acte de brutalité et de lâcheté, la presque totalité du bataillon poussa des cris d'insubordination, rompit les rangs et essaya de pénétrer de force dans les dortoirs pour y prendre une position et se défendre. On prévint les mutins ; on leur coupa toute communication avec l'autre bataillon, et ils furent forcés de battre en retraite dans le parc ; mais cela ne se fit pas sans la participation de la force armée, à laquelle le général fut obligé de recourir. Deux compagnies de ligne entrèrent tambour battant. Bientôt les élèves rentrèrent dans le devoir ; et les chefs de cette sédition furent arrêtés au nombre de 15 ou 20 et conduits en prison. Le conseil de discipline de l'école s'est assemblé et a conclu au renvoi des huit plus mutins et à la mise au cachot de huit autres. En attendant la décision du ministre de la guerre, les uns et les autres resteront en prison. Le bataillon sera consigné, privé de sortie et de toutes promenades.

— Une *manécanterie*, ou école d'enfants de chœur, était attachée à l'église de Tarare. Outre les enseignements nécessaires à la célébration de l'office divin, le curé de cette église donnait encore aux enfants qui lui étaient confiés quelques notions élémentaires de latin. L'université, voyant en ce fait une infraction aux décrets organiques de l'empire, fit traduire le curé de Tarare devant le tribunal de police correctionnelle de Villefranche, qui se prononça en faveur de cet ecclésiastique. L'autorité universitaire en appela à la cour royale de Lyon, perdit encore, et alla en cour de cassation qui, rendant un arrêt qui lui était favorable, renvoya les parties devant la cour royale de Riom ; là, nouveau triomphe du curé, nouvel appel en cassation. La cour suprême, toutes les chambres réunies, et sur les conclusions de M. Dupin, procureur-général, persista dans sa jurisprudence ; tout en émettant le vœu que le roi fit présenter aux chambres une loi interprétative des décrets impériaux, elle renvoya les parties devant la cour royale de Dijon, pour qu'il fût statué définitivement sur leur sort. Me Journel, avocat du barreau de Lyon, a présenté la défense de M. le curé de Tarare. Me Sauzet, qui déploya tant d'éloquence dans le procès des ministres, a répliqué à M. l'avocat-général Legoux qui plaidait pour l'université. Dans son audience solennelle du 29 mai, la cour royale de Dijon, les trois sections réunies, adoptant les motifs des cours royales de Lyon et Riom, s'est prononcée contre les arrêts de la cour de cassation, et a été d'avis que les réglements universitaires n'étaient point applicables à l'école d'enfants de chœur tenue par le curé de Tarare.

— Les étudiants de la ville de Rennes avaient formé le projet de se réunir en bazoche pour tenir des conférences appliquées à l'étude du droit et des exercices de plaidoirie. Diverses considérations ont empêché le ministre de donner son approbation à ce projet.

— M. Legraverend, jurisconsulte distingué et ancien professeur à la faculté de droit de Rennes, vient de mourir en cette ville, le 27 mai.

— Le conseil municipal de la ville de Douai vient d'arrêter, dans sa séance du 28 mai, qu'une école primaire supérieure serait établie dans cette ville.

ÉD. HERBET.

LE JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL-DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 8 JUIN 1834. N° 63.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

HISTOIRE.

HISTOIRE DE FRANCE,

Par M. Michelet,

Chef de la section historique aux archives du royaume, professeur suppléant à la faculté des lettres, maître de conférences à l'école normale.

Ier et IIe volume (1).

(*Premier article.*)

Ce serait une étude à la fois curieuse et utile que celle qui pénétrerait dans le travail d'une intelligence supérieure pour demander à des études précédentes le principe et la cause de résultats définitifs. Ainsi, à la vue d'un ouvrage qui, comme celui de M. Michelet, s'attire à la fois l'admiration des uns et les critiques des autres, on se demande naturellement quelles transformations cette pensée a subies avant de revêtir cette forme; quelles circonstances extérieures ont influé sur elle; quelles études l'ont nourrie et fortifiée. Il est donc nécessaire de connaître les travaux antérieurs de M. Michelet pour pouvoir apprécier son *Histoire de France.*

Après de brillants succès universitaires, M. Michelet est entré dans l'enseignement au sortir de ses études, en 1817; il n'avait pas encore dix-neuf ans, et depuis cette époque il n'a pas cessé de professer, tour-à-tour au collège Sainte-Barbe, à l'école normale et à la faculté des lettres, et cependant, à notre avis, son développement a été tout intérieur. Il s'est formé par des études solitaires, bien plus que dans les fonctions de l'enseignement, et malgré le brillant succès qui cette année a accueilli ses leçons, nous persistons à croire qu'il est bien plus écrivain que professeur. Il travailla longtemps avant de rien publier; il entreprit et abandonna successivement plusieurs ouvrages, entre autres un *Essai sur l'histoire de la civilisation par les langues.* Dans un discours prononcé à la distribution des prix du collège Sainte-Barbe il montra le rapport qui unissait entre elles toutes les branches de l'enseignement classique; car, à cette époque, il était déjà vivement préoccupé de la simultanéité et de la concordance des divers éléments de l'histoire, et cette pensée se révèle dans plusieurs excellents ouvrages d'enseignement qu'il publia vers cette époque, dans les *Tableaux chronologiques et synchroniques de l'histoire moderne* et dans le *Précis d'histoire moderne.* En même temps le côté philosophique de l'histoire se présentait à lui; il étudiait avec ardeur la science nouvelle de Vico, dont il publia en 1827 une traduction plus systématique et plus compréhensive que l'original. Mais ses publications ne commencèrent d'une manière suivie qu'en avril 1831, par l'*Introduction à l'Histoire universelle* et les deux premiers volumes de son *Histoire romaine.* Cette introduction, outre l'exposition du principe de sa philosophie de l'histoire, annonce et motive ses deux grands ouvrages, son *Histoire romaine* et son *Histoire de France.*

Si l'on veut apprécier à sa juste valeur ce dernier travail, il importe donc de le rattacher fortement aux idées générales qui le dominent; il importe de dégager le système un et rationnel de la multiplicité des faits qui le mettent pour ainsi dire en action. Car l'originalité de M. Michelet consiste, à notre sens, non pas tant dans la forme personnelle qu'il a donnée à l'histoire, dans l'éclat de son style, dans le bonheur de son érudition, que dans le caractère systématique qu'il a imprimé à son œuvre. Chez lui un fait est autre chose qu'un fait, c'est un symbole, c'est la représentation d'une idée, d'une part; de l'autre c'est la partie d'un tout, c'est un argument pour une opinion, c'est le développement d'un système philosophique. Nous ne discuterons pas cette méthode en elle-même, mais nous en verrons les applications dans l'*Histoire de France*, nous la jugerons par ses fruits.

Au fond du livre de M. Michelet il y a deux choses : un système de philosophie de l'histoire, et une nouvelle méthode historique. Nous allons examiner d'abord son système, et indiquer comment il se développe dans l'*Histoire de France.*

M. Michelet avait publié, en 1831, un petit livre intitulé *Introduction à l'histoire universelle* et consacré à l'exposition de son système de philosophie de l'histoire; nous lisons dans les premières lignes de cet ouvrage : « Avec le monde a commencé une guerre qui doit finir avec le monde, et pas avant, celle de l'esprit contre la matière, de l'homme contre la nature, de la liberté contre la fatalité; l'histoire n'est autre chose que le récit de cette interminable lutte. »

Plus loin il nous donne la loi de cette lutte; il nous montre comment les influences matérielles de race, de climat, exercent sur l'homme une souveraine puissance dans l'enfance des nations; puis comment il s'en dégage peu à peu, lorsque l'industrie lui donne les moyens d'échapper à l'esclavage du climat et du pays. Là où les distances s'étendent, il les abrége par les canaux et les chemins de fer; là où il n'y a pas de barrière il en élève, il entoure le nord de la France d'une ceinture de places fortes; là où se dressent des barrières naturelles il les abat, et Napoléon pourra passer en Italie sans rencontrer, comme Annibal, des rochers qui lui barrent le passage. La victoire continuelle de l'esprit sur la matière, le progrès incessant de l'homme sur la nature, telle est, suivant M. Michelet, la loi de l'histoire.

Ceci posé, on peut déterminer d'avance que l'*Histoire de France* de M. Michelet sera l'application de cette loi à la France; en d'autres termes, l'auteur cherchera comment la France s'est affranchie progressivement des influences matérielles qui, dans l'origine, pesaient sur elle; comment elle a dépouillé les caractères de race et de climat, pour s'élever plus ou moins jusqu'à la vie libre, intellectuelle, dégagée de la matière.

Les premières influences extérieures que l'homme reçoit en naissant, ce sont celles de sa famille, de sa race. La voix qui lui apprend à bégayer lui apprend aussi à penser; il se nourrit à la fois du lait de sa mère et des idées de sa race; il aime ce qu'a aimé son père, il hait ce qu'il a haï; il contracte l'habitude de ses vertus et de ses vices. Que sera-ce donc si cette influence première dure toute la vie; si l'homme parcourt sa carrière au milieu des mêmes hommes, des mêmes mœurs, des mêmes croyances; si la tribu réagit toujours sur elle-même! Alors ce que nous disions tout-à-l'heure de l'individu est vrai de la race tout entière. Alors son caractère primitif se perpétue à travers les générations, et, quelque pays qu'elle vienne habiter, quelque fortune qu'elle fasse dans le monde, tant qu'elle vivra comme race, c'est-à-dire tant qu'elle ne se fondra pas dans les peuples étrangers, elle conservera sa marque originelle.

Pour montrer comment la France échappait aux influences extérieures de race et de climat, il importait de déterminer d'abord le point de départ, c'est-à-dire ces influences elles-mêmes. C'est ainsi que l'histoire idéaliste de M. Michelet suit, par une singularité remarquable, exactement la même marche que l'histoire matérialiste de Herder. Celui-ci décrit avec soin les circonstances extérieures; il marque profondément les influences de climat, de position; mais pour lui toute philosophie est là, tandis que dans M. Michelet la terre n'est qu'un point d'appui pour s'élever plus haut.

L'auteur du livre que nous examinons commence donc par étudier les races qui primitivement ont peuplé la France; et il rencontre tout d'abord, dominant sur notre sol, la race celte, race aventureuse et guerrière, qui dans l'antiquité a pris Rome et brûlé Delphes, qui a également foulé aux pieds la force et la religion, la tête et le cœur du vieux monde. En contact dès son origine avec les Ibères au sud, avec les Germains à l'ouest, elle s'est surtout développée dans le midi et dans l'ouest de la Gaule, aux environs du pays des Carnutes, où s'élevait la forêt sacrée des druides, et principalement dans l'Armorique, vers l'île des Vierges sacrées. C'est là que M. Michelet a cherché les traces de son caractère, et il a trouvé que le trait le plus saillant était la personnalité, l'importance du moi, qui dans la philosophie a produit tour-à-tour Pélage, Abeilard et René Descartes; sentiment qui s'est ainsi perpétué à travers les âges, toujours identique, toujours le même.

Chose singulière! M. Michelet, qui semblerait ne devoir nous parler des races que pour nous dire comment elles se détruisent, croit à leur perpétuité; il semble voir encore sur notre France le Gaël mon, léger, ouvert à tous les enseignements et à tous les progrès;

(1) Chez L. Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n. 12. 1834.
Les deux volumes qui ont paru conduisent l'*Histoire de France* jusqu'à la mort de saint Louis, non compris la législation de ce prince.

puis, vers l'Ouest, le Kymry, grave, sévère, inflexible, race dure et solide sur laquelle la personnalité est gravée comme sur de l'airain; au Midi, le génie persistant des montagnards ibériens, l'esprit mercantile des races sémitiques apporté par les Phéniciens. Tout cela vit encore dans notre langue, et M. Michelet nous montre des mots gaëliques que ni la conquête romaine ni l'invasion germaine n'ont pu effacer. Entre l'esprit gaulois et l'esprit germain, entre le moi indépendant et le dévoûment de l'homme à l'homme, *le moyen âge est la lutte, le temps moderne est la victoire* (1).

Ainsi il y avait lutte au moyen âge, alors que le réseau de la féodalité enveloppait toute la population, et créait entre tous les hommes des rapports de maître bienveillant à esclave dévoné, de suzerain à vassal; alors que l'on ne pouvait échapper à la hiérarchie féodale qu'en entrant dans la hiérarchie féodale, c'est-à-dire en abîmant encore plus sa personnalité dans l'unité la plus complexe, et pourtant la plus forte qui fut jamais. Quelle voix s'élevait pour réclamer en faveur de l'indépendance du moi, qu'on foulait aux pieds? Inventez une position sociale au moyen âge où l'homme soit seul et libre, vous ne le pouvez pas, tant cela répugnait au génie de la société! Dans l'ordre intellectuel combien comptez-vous de libres penseurs? Bien peu, et encore quel sort fut le leur!

Après ce long règne de l'esprit féodal, peut-être le vieil esprit gaulois, qui dormait depuis quinze siècles, s'est-il réveillé tout-à-coup pour lutter et triompher. Lui que les Romains semblaient avoir étouffé sous leur immense nivellement, en faisant de la Gaule une province romaine, lui que les Germains n'avaient même pas trouvé pour leur disputer le pays, il serait reparu tout-à-coup! Cet esprit de race est si vivace, qu'il n'a pu être effacé par des invasions qui ont amené un ordre social nouveau: c'est lui qui nous domine maintenant. En vérité, cette opinion est si étrange, si opposée au système général de M. Michelet, qu'il faut la rencontrer à chaque pas dans son livre pour être certain qu'il la professe.

Lorsque l'empire carlovingien, qui avait tenté d'unifier l'invasion, eut croulé; lorsque l'esprit local, brisé dans une main de fer, eut éclaté de toutes parts et enfanté la féodalité, le pays perdit encore une fois l'unité de la conquête, et les provinces se partagèrent le sol. La province est inspirée par les besoins locaux sans doute; elle attache l'homme à la terre; elle restreint son horizon, et pourtant c'est un commencement de réaction contre l'influence de race. La province fractionne la race; elle a d'autres bornes; elle admet des frontières territoriales; elle s'appuie à la fois sur les hommes et sur la terre, et les unit. Son esprit est aussi différent; il reçoit quelque chose de l'influence des races; mais il prend encore plus aux circonstances matérielles, à la nature du pays, à la montagne où l'homme chasse, à la plaine qu'il cultive, à la mer sur laquelle il navigue, et enfin aux circonstances d'éducation qui ont caractérisé les races. Par cela même qu'il tient au territoire, il n'est pas aussi tranché, il se modifie par degrés insensiblement; entre le Breton et le Flamand il y a le Normand: tel est le principe qui a dominé la France pendant le moyen âge, et que la révolution de 89 a seule pu détruire.

A l'avénement de la troisième dynastie, c'est-à-dire à la consécration de l'esprit féodal, M. Michelet a placé une description de la France par provinces. C'est une géographie à la fois physique et intellectuelle, historique et naturelle, qui allie tous les ordres d'idées et en indique merveilleusement le rapport. Il faut lire ce chapitre dans l'*Histoire de France* pour comprendre tout ce que l'auteur y a jeté de science et d'imagination, de faits et de poésie. Du reste, quelle que soit notre admiration pour ce morceau, nous avons cru y remarquer une tendance générale qui en fausse quelques points de vue. Ce n'est pas seulement la France au dixième siècle, dans les premiers temps du système provincial, alors que les oppositions étaient plus fortes et plus tranchées, c'est la France dans toute la durée de son histoire que l'auteur nous décrit. Il nous semble caractériser telle localité par des faits et des hommes séparés de plusieurs siècles, sans tenir compte de la différence des temps. Cette méthode éloigne de l'époque à laquelle cette description se rapporte, et lui ôte par conséquent quelque chose de son utilité; mais aussi ce qu'elle perd en à-propos, elle le gagne peut-être en étendue et en richesse.

Le défaut que nous venons de signaler se manifeste surtout dans le récit de l'époque à laquelle cette magnifique géographie sert d'introduction; on croirait qu'elle devrait y répandre une vive lumière et pourtant il n'en est rien. L'auteur ne se réfère presque jamais à elle, elle ne lui sert à expliquer qu'un bien petit nombre de faits, car c'est bien plutôt la France en général qu'il a décrite, que la France au moyen âge. Du reste, nous aurons une autre fois l'occasion de dire tout ce qu'il y a d'éclat, de nouveauté dans sa manière d'envisager cette époque.

Ainsi M. Michelet a consacré ces deux volumes à poser les bases de son histoire de France; à nous montrer quelles étaient les influences matérielles dont elle devait s'affranchir progressivement. D'abord il a examiné les races qui avaient peuplé le pays dans l'origine, et il a posé les Gaëls, race molle, légère, perfectible, parce qu'elle reçoit toutes les impressions; puis, au nord, les Kymrys, forts et tenaces, défenseurs constants de la personnalité humaine; et au midi les Ibères, qui ont importé la dureté et la ruse de l'esprit montagnard. Il nous a semblé qu'il attachait une trop haute importance à ces caractères primitifs. Puis sont venus les Romains et les Germains, qui ont établi tour à tour dans les Gaules une domination profonde et durable. Le premier volume, où il développe ces luttes du peuple, il l'a intitulé *les Races*. Le génie des races s'effaçant, la France s'est fractionnée en provinces, et l'auteur a employé son second volume à détailler l'histoire du moyen âge, où domine l'esprit provincial de la féodalité; aussi l'a-t-il intitulé *les Provinces*. C'est ici qu'il s'est arrêté, mais il nous dit où il va. Ces diversités de provinces s'effaceront, ces divergences se rapprocheront, et de la fusion de tous ces éléments naîtra la France, c'est-à-dire l'unité, la nationalité. C'est ainsi que l'homme se sera affranchi progressivement des circonstances matérielles qui pesaient sur lui; c'est ainsi qu'il aura dépouillé le caractère de sa race; c'est ainsi qu'il sera sorti de la province, qu'il aura perdu de vue le clocher de la ville natale, qu'il ne sera plus ni Breton ni Normand, mais Français. Voilà le but glorieux où tend la France, et M. Michelet nous montrera par quels efforts, par quels travaux elle en approche de plus en plus.

Nous indiquerons dans un second article comment M. Michelet a développé dans ces deux premiers volumes une nouvelle méthode historique.

F. B.

(1) Tome Ier, p. 126.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.—M. FAURIEL, PROFESSEUR.

2e semestre. — 2e article.

Examen de la littérature nationale latine au moyen âge en Italie. — Chants populaires historiques et satiriques. — Contes en prose. — Fables héroïques. — Fictions romanesques. — Légendes poétiques et religieuses. — Frère Alberic et Dante. — Résumé. — La littérature italienne naît de la littérature latine populaire, comme l'Italien du latin.

Dans notre dernier article nous avons divisé en deux classes distinctes les compositions latines de l'Italie au moyen âge, du 6e au 14e siècle; les unes écrites par des savants ou pour des savants, en latin plus ou moins élégant et correct; les autres par le peuple et pour le peuple, en latin simple, trivial à force de simplicité et à demi-barbare. C'est de cette littérature latine, populaire et barbare au moyen âge en Italie, que M. Fauriel a essayé de nous donner, dans sa seconde lecture, une idée plus ou moins générale. Comme il aurait pu être embarrassant de signaler et d'analyser une à une toutes les compositions qui appartiennent à cette classe, il n'a parlé que de celles où tous les caractères de la popularité se manifestent avec évidence, de celles qui furent vraiment nationales et populaires.

Et d'abord nous trouvons, a dit M. Fauriel, dans cette littérature, des chants populaires historiques destinés à conserver dans le peuple les souvenirs des événements nationaux, ou servant à d'autres usages populaires. Muratori nous a conservé deux de ces chants. Le premier, dont nous n'avons que quelques fragments, a trait à la captivité de l'empereur Louis II (872), que le duc de Bénévent avait fait arrêter à Bénévent. Ce chant, qui devait, je crois, avoir vingt-quatre strophes, et dont chaque strophe, de trois vers, commençait par chacune des lettres de l'alphabet, est d'un latin choquant par sa rudesse, son incorrection et ses *italianismes*; la deuxième pièce est une ronde militaire qui porte la date de 921, chantée pendant la nuit par les habitants armés de Modène. Elle a trente-six vers, divisés par strophes de quatre vers, d'un latin plus poli, plus grammatical, moins italien que celui de la précédente. On y remarque plusieurs allusions classiques au siége de Troie, aux oies du Capitole. Quelque soit le peu d'importance des deux fragments que nous venons de citer, sous le point de vue littéraire, ils sont loin d'être dépourvus d'intérêt, quand on les considère sous le point de vue historique, ils sont un signe certain de la vie morale et politique des populations italiennes à ces époques. D'ailleurs (une pareille supposition répugnerait au sens commun), ces deux chants ne sont pas les deux seuls de leur genre qui aient existé alors en Italie. Il a dû s'y perdre beaucoup de chants semblables, car il est dans la destinée de ces sortes de compositions, qui souvent circulent par tradition orale et ne sont pas même écrites, de se perdre rapidement. A l'époque où elles paraissent, les savants les dédaignent et ne les conservent pas, et bientôt le peuple, distrait du passé par le présent, les néglige et les oublie. Un historien milanais du 12e siècle parle d'une chanson faite par les croisés lombards; mais il ne dit pas en quelle langue était cette chanson, seulement il l'appelle la chanson *ultrepia*. D'après ce mot, M. Fauriel s'est cru autorisé à conclure que cette langue était la langue latine.

Mais quelque importance qu'aient ces chants historiques dans une littérature populaire, ils ne peuvent pas la composer tout entière. L'histoire même la plus embellie ne satisfait jamais tous les besoins de l'imagination d'un peuple, et c'est surtout au sortir de l'enfance, quand il commence à peine à se faire homme, c'est surtout à cette époque, où, jeune, encore, il se développe naïvement, instinctivement qu'il a le plus d'imagination, de sentiments et d'idées.

Outre ces chants populaires historiques, on trouve dans la littérature latine du moyen âge, en Italie, des contes ou des récits en prose plus ou moins merveilleux, plus ou moins romanesques. — L'un des plus grands monuments de la littérature italienne, le *Décaméron* de Boccace, n'est pour ainsi dire qu'une traduction de ces vieux contes populaires latins. Il est constaté aujourd'hui que Boccace n'a inventé le sujet de presque aucun de ses contes: il y avait déjà long-temps qu'ils circulaient dans toute l'Italie, soit par écrit, soit par tradition orale, quand il les découvrit, les traduisit, mais les orna en les remaniant; peut-être aussi les défigura-t-il en substituant partout la forme polie, grammaticale, à la forme barbare et populaire.

Après avoir analysé en quelques mots la cinquième *nouvelle* de la sixième *journée*, nouvelle taillée sur le plan d'une comédie antique, M. Fauriel en a cité une rédaction plus ancienne en latin incorrect et barbare, mais plus vraie, plus intéressante, et respirant un sentiment réel et profond de la vie et de la misère de l'époque à laquelle elle se rapporte. Il y a dans cette ancienne pièce assez curieuse un trait qui mérite quelque attention. Dans la nouvelle de Boccace, Giannol di Severino est un amoureux,

ordinaire, qui ressemble à tous les amoureux possibles; dans le conte latin, il est amoureux aussi, mais, ajoute le vieux conteur, c'était un chanteur et un joueur de lyre qui divertissait la jeunesse de Faenza. S'il y avait alors à Faenza des chanteurs et des joueurs de lyre, il devait y en avoir aussi dans les autres villes de l'Italie; et s'il y avait des chanteurs populaires, il devait y avoir à cette époque, en Italie, une poésie populaire. La conclusion n'est-elle pas juste et naturelle?

Immédiatement après les chants historiques et les contes en prose, nous trouvons des fables héroïques ou romanesques, dans le genre de celles qui furent partout comme le germe d'où devait sortir un jour l'épopée des temps héroïques. « J'ai aussi découvert que ces siècles eurent des romans, » dit Muratori dans une de ses *Dissertations sur les antiquités italiennes*, et il cite un fragment de la chronique de la *Novalèse*, qui contient diverses fables sur un moine du dixième siècle, nommé Valter. Cette assertion qui, dans sa généralité, n'a rien d'extraordinaire, fut reprise long-temps après par des savants piémontais qui, en voulant l'éclaircir et la préciser, la dénaturèrent et la faussèrent comme à plaisir. Ils parlèrent avec détail de cette chronique qui était, disaient-ils, l'œuvre d'un Piémontais: l'un d'eux y découvrit le premier germe des idées et des sentiments chevaleresques, et fit naître la chevalerie en Italie. Mais alors l'Allemagne s'attribuait aussi, et, disons-le, avec plus de motifs, cette ancienne composition; en effet, ce roman n'était qu'une traduction en prose assez plate, et assez tardive, d'un original en vers beaucoup plus ancien. On avait découvert en Allemagne plusieurs manuscrits de cet original, on en avait publié des traductions célèbres. Cet honneur était mérité: indépendamment de ses beautés intrinsèques, ce poème avait un intérêt tout particulier pour les Allemands; car il se rattachait au cycle de leur ancienne poésie héroïque, au fameux poème des *Nibelungen*. Ces deux poèmes enfin se rattachaient par un fil commun aux traditions sur *Attila*. C'était à la cour du roi barbare que commençaient les aventures du moine Valter.

Par une singularité frappante, ce poème, que se disputèrent ainsi deux grandes littératures, est resté à peu près inconnu dans celle à laquelle il appartient réellement. Dans le cours que M. Fauriel a fait, il y a trois ans, sur l'*Histoire de la littérature provençale*, il en a parlé longuement, et il a donné des preuves directes et irrécusables de son origine. Nous rappellerons ici en quelques mots seulement les principaux résultats de ces savantes leçons. Il a été composé, selon M. Fauriel, par un moine de l'abbaye de Henri ou de saint Benoit-sur-Loire, dans la deuxième moitié du neuvième siècle, et dédié par lui à son frère, qui était alors archevêque. Du reste ce moine ne fut qu'un imitateur; il ne parle lui-même de son travail que comme il parlerait d'une imitation; l'original de cette fiction héroïque était probablement plus ancien et circulait déjà depuis long-temps, soit par tradition orale, soit en prose latine populaire. Tout en ne reconnaissant dans l'action de ce poème rien qui soit positivement historique, on doit, a dit M. Fauriel, le regarder comme un poème historique, dans ce sens qu'il est une manifestation, une expression poétique des sentiments nationaux des provinces aquitaines contre les Francs qui ne soumirent, on le sait, les populations d'outre-Loire qu'après une lutte sanglante et désespérée.

Ce roman n'est donc pas italien quant au fond. Un moine italien le traduisit en prose, vers 1050, plaçant le lieu de la scène en Italie, ajoutant des fictions italiennes aux fictions latines, ou plutôt aquitaines, et cette histoire eut alors une grande popularité en Italie. Ces particularités prouvent, 1° qu'il y avait déjà à cette époque, c'est-à-dire dès le onzième siècle, des essais de communications littéraires entre le midi de la France et l'Italie; 2° que l'Italie avait un certain goût pour ces fictions héroïques et romanesques. Ce goût, ce besoin, on chercha de bonne heure à le satisfaire; il y eut des tentatives plus ou moins heureuses, et ce genre de littérature fut bientôt répandu dans toutes les parties de l'Italie. Quoique malheureusement ces vieux monuments de la littérature nationale italienne soient tous à peu près perdus, il n'est pas sans utilité, sans intérêt, d'en constater l'existence, et d'en rechercher les quelques fragments qui nous sont parvenus. M. Fauriel a analysé avec détail cette chronique rapportée par Muratori, et qui, offrant plusieurs de ces fragments, est à ce titre un monument précieux. Nous regrettons de ne pouvoir citer ici les passages que M. Fauriel en a traduits dans les chapitres 22 et 23 du III° livre: « *De ce qui se passa entre Adelghise et l'empereur Charlemagne;* » nous ferons seulement observer que ces fragments, qui n'ont guère de véritablement historique que les noms des personnages et des lieux de la scène, qui ne sont pour ainsi dire qu'un souvenir vague et confus d'événements nationaux que l'histoire avait déjà faits assez voisins du merveilleux, ont tous les caractères les plus nets, les plus tranchés de fictions romanesques et poétiques. Si maintenant, a dit M. Fauriel, sur ces fictions, on veut faire une observation spéciale non dépourvue d'intérêt, on remarquera que, quant à l'événement et au personnage, elles rentrent dans la foule des épopées chevaleresques dont Charlemagne a été le sujet durant tout le moyen âge; mais qu'elles en diffèrent par tout le reste, quant au motif, quant au but, quant au caractère général. Le roman cité n'a pas l'intention de célébrer la gloire du monarque franc; son héros, c'est Adelghise, c'est un barbare, ce n'est pas un chevalier, c'est un héros du Nord plutôt qu'un héros du Midi. Aussi serait-on tenté de considérer ces fictions plutôt comme l'œuvre d'un Lombard, que comme l'œuvre d'un Italien.

A la suite de ces fictions romanesques et poétiques, nous en trouvons d'autres d'un genre différent, mais aussi curieuses et non moins populaires; ce sont les fictions construites sur les traditions de l'antiquité grecque ou romaine, dans l'intention de célébrer les origines et les commencements des villes les plus renommées de l'Italie. M. Fauriel a cité, comme échantillon de ce nouveau genre de fables romanesques, celles relatives à l'origine de Florence, et qui sont, dit Niebuhr, antérieures au temps de Charlemagne. Ces fables, rédigées d'abord en latin, puis mises en italien assez tard, dans la 2° moitié du 13° siècle, furent encore remaniées, augmentées, défigurées, avant de prendre la forme que leur ont donnée en nous les transmettant les Malespini et les Villani. On ne peut douter que leur popularité ne remonte à l'époque où elles existaient en latin; aujourd'hui même elles ne sont pas encore totalement oubliées; on en retrouve parfois çà et là de vagues réminiscences, des souvenirs confus. Il est rare que des fictions populaires se conservent si long-temps, si elles n'ont pas quelque chose de réel, si elles ne sont pas pour ainsi dire une paraphrase poétique d'un fait local ou d'un événement national. Il y eut dans les premières années du moyen âge de longues et sanglantes rivalités entre Florence et l'antique Fésule, et au commencement du 12° siècle, la ville étrusque fut détruite par la ville romaine. Telle est, selon toute probabilité, le véritable sens de ces fictions, germes ou débris d'épopées nationales, qui n'ont jamais une forme et un ton poétiques bien décidés.

Que si maintenant nous portons notre attention sur l'enseignement religieux du peuple en Italie, nous trouverons encore des faits analogues à ceux que nous venons d'observer. Le clergé, on le sait, parlait et écrivait en latin, et les compositions ecclésiastiques étaient nombreuses et variées. Outre les sermons, les homélies, les exhortations, les vies des saints et des martyrs, il y avait des légendes populaires autant par leur sujet que par la langue dans laquelle elles étaient composées. Plusieurs de ces sortes de compositions se rattachent directement à l'histoire de la littérature latine populaire en Italie. Nous en signalerons seulement quelques unes.

Et d'abord nous trouvons des visions qui, quant au sens, ont certains rapports avec celle de Dante. On sait qu'on a découvert en Italie, au commencement de ce siècle, un opuscule en latin familier, composé de 1120 à 1130 par frère Albéric du Mont-Cassin. Nous ne ferons pas à la vision de frère Albéric l'honneur de la comparer à la *Divina Comedia*; nous n'accuserons pas, comme on a osé le faire, Dante d'avoir calqué son poème sur le vieux poème latin; nous rappellerons seulement une observation historique qui n'est pas sans intérêt. L'idée première de la *Divina Comedia*, prise dans sa généralité, était une idée répandue et populaire en Italie: deux siècles avant Dante, et avant d'être si magnifiquement exprimée en italien, elle avait été exprimée en latin populaire, grossier, à demi barbare. Le chef-d'œuvre de Dante, comme le chef-d'œuvre de Boccace, avait eu son antécédent populaire.

D'ailleurs la vision du moine du Mont-Cassin n'était pas la première relation qu'il y eût alors d'un voyage idéal dans l'autre monde. Ce voyage, idée favorite du moyen âge, fut le thème d'une foule de compositions poétiques et populaires; mais c'est peut-être en Toscane que ces sortes de compositions parurent et circulèrent pour la première fois. La *visio sancti Baroni*, citée par un auteur du 9° siècle, est censée antérieure à l'année 685. Baron, qui de noble seigneur se fit moine dans un ermitage près de Pistoie, voyagea dans l'autre monde sous la conduite de l'archange Raphaël, et rencontra tant dans le paradis que dans l'enfer bon nombre de moines et d'évêques de sa connaissance. La vie de saint Baron remonte au 6° siècle. Ces visions poétiques et religieuses étaient donc dans les premiers siècles du moyen âge tout-à-fait populaires en Italie, et Dante, comme tous les poètes qui ont été vraiment des poètes, ne fut que la manifestation la plus éclatante et la plus forte, l'expression la plus intime et la plus vraie de l'époque qu'il a si magnifiquement représentée.

Passant ensuite à des ouvrages plus considérables et d'un genre plus grave, M. Fauriel, tout en reconnaissant que parmi les historiens italiens qui ont écrit en latin il en est un grand nombre qui ne sont rien moins que populaires, et qui ont la prétention de passer pour des savants et des lettrés, en a, d'un autre côté, reconnu aussi un assez grand nombre sur lesquels il suffit de jeter un coup d'œil pour les classer dans une catégorie différente. Il est, a-t-il dit, une foule de chroniques écrites en latin simple, familier, à demi-barbare, si ce n'est par le peuple, au moins pour le peuple. La liste en serait assez longue et difficile à faire. M. Fauriel s'est contenté d'en citer quelques unes, et d'en traduire quelques fragments. Le caractère, le style et le ton de ces chroniques prouvent suffisamment à quelles tendances les historiens qui les écrivaient obéissaient même à leur insu. Nous ferons seulement une dernière observation: on trouve çà et là dans ces chroniques des chants populaires latins, et, nous devons le dire, les plus graves historiens ont fréquemment suivi à cet égard les usages et les goûts populaires. Quand ils arrivent dans leur récit à un événement mémorable, ils élèvent leur style, et la prose poétique dont ils se servent alors n'est qu'un véritable chant populaire qui circule comme tel.

Nous pouvons maintenant, a dit M. Fauriel, préciser, concentrer les principaux résultats de ces divers aperçus. Nous avons poussé à peu près aussi loin que possible l'histoire de la culture et de l'intelligence traditionnelle du latin en Italie jusqu'au commencement du 14° siècle, époque à laquelle existaient une autre langue et une autre littérature déjà riche, puissante, caractérisée: la langue et la littérature italiennes. Cette littérature avait commencé vers 1200, elle avait eu un siècle entier pour se développer. Durant ce siècle, c'est-à-dire durant le 13° siècle, l'Italie eut donc deux langues et deux littératures: avec l'italien, déjà fixé, poli, élevé au rang de langue littéraire, d'idiome grammatical, un latin plus ou moins dégénéré, plus ou moins grossier et barbare; avec la littérature populaire de ce latin barbare, une autre littérature, la littérature italienne. Nous verrons plus tard ce que comprenait cette dernière prise dans son ensemble; mais il y en a une portion essentielle qui n'était pour ainsi dire que la *doublure* italienne de la littérature populaire et barbare: elle consistait comme elle en chants historiques ou satiriques, en fictions idéales, romanesques ou historiques, en narrations sérieuses, en légendes poétiques et religieuses. Cette littérature latine barbare était vraiment nationale, vraiment italienne, dans ce sens qu'elle n'avait rien d'antique, rien de romain, pas même le latin qui en restait l'idiome. Elle était l'expression du génie italien, des sentiments et des idées du moyen âge. Ces deux littératures, qui existèrent durant ce siècle, eurent donc la même destinée, le même esprit, la même popularité. On ne peut donc concevoir l'*italienne* que comme une conséquence immédiate, une continuation directe de la *latine*; l'une naquit de l'autre aussi réellement, aussi complétement que l'italien naquit du latin.

Le fait de cette double origine, M. Fauriel le développera dans sa prochaine leçon.

COLLÈGE DE FRANCE.

COURS D'HISTOIRE ET DE MORALE. — M. LETRONNE, PROFESSEUR.

Question de la population de l'Égypte. — Comment peut-on la résoudre. — Témoignages des historiens: Hérodote, Josèphe. — Une citation d'Homère.

Si l'on veut comprendre entièrement l'histoire de l'Égypte, si l'on veut sans cesse pouvoir apprécier sa puissance, les travaux qu'elle a exécutés, les armées qu'elle a mises sur pied, il importe de savoir quelles étaient ses ressources en hommes, quel nombre de bras elle pouvait employer, en un mot, quelle est sa population, quels peuples habitaient ce territoire que nous avons examiné la dernière fois dans ses rapports géographiques et géologiques, et dont nous avons constaté l'antiquité. C'est ainsi que, par sa méthode, M. Letronne est conduit à étudier les habitants après le pays, les hommes après la terre.

La question de la population de l'Égypte se résoudra à l'aide de diverses notions prises dans plusieurs ordres de recherches. Ainsi, il faut comparer entre eux les témoignages directs des historiens anciens, les rapporter à leurs témoignages indirects,

puis les mettre en harmonie avec les ressources, les productions, les travaux de ce pays. De la coordination de ces différents documents sortira peut-être une solution complète et scientifique de la question.

Il est un fait dont la science économique est en possession et qui doit dominer toutes les recherches de statistique, c'est que la population d'un pays est généralement en équilibre avec ses ressources. Les hommes ne viennent pas au monde lorsqu'ils ne doivent pas trouver à s'y nourrir. Dès que l'aisance des habitants surpasse ou égale même leurs besoins, un sentiment naturel les engage à faire participer à cette aisance des êtres sortis d'eux, et quand ils n'ont pas d'inquiétude sur leur avenir, leurs enfants naissent en plus grand nombre. Souvent il arrive cependant que la population d'un même pays peut s'augmenter presque indéfiniment ; mais alors les ressources s'augmentent avec la population ; la terre arrosée de plus de sueurs produit des moissons plus abondantes, un travail de bras plus nombreux suffit à une population plus grande ; la France, par exemple, a encore des landes à défricher pour les deux cent mille citoyens qu'elle acquiert de plus tous les ans.

Mais il n'en est pas de même de l'Egypte : comme sa fertilité ne tient pas à l'industrie de l'homme, mais bien à une cause naturelle indépendante de sa volonté, et qui n'augmente ni ne diminue, il en résulte que ses ressources sont toujours les mêmes et qu'alors des circonstances extérieures de gouvernements, d'événements, de calamité ou de prospérité peuvent seules influer sur les développements de la population; ainsi entre l'Egypte ancienne et l'Egypte moderne existent de nombreux rapports. Examinons-en donc l'état actuel tout en tenant compte des circonstances particulières qui différencient les deux époques.

L'étendue de l'Egypte est presque la même; c'est toujours cette longue vallée du Nil, qui s'étend depuis Syene jusqu'à la mer et qui comprend environ 1,650 lieues carrées. Les causes de la fertilité de cette vallée n'ont pas changé davantage. L'inondation vient tous les ans engraisser le terrain de son limon, la rosée tombe tous les jours du ciel. Seulement les sables du désert, soulevés par le vent, passent souvent par-dessus la chaine lybique et couvrent quelques parties de la vallée. C'est ainsi que l'étendue de terre labourable a un peu diminué et n'est plus maintenant que de 1650 lieues carrées au lieu de 2,200 comme autrefois, sur lesquelles 1,200 seulement sont cultivées, ce qui équivaut à cinq de nos départements. Et maintenant, après toutes les invasions, tous les massacres que ce peuple a eu à subir sous un gouvernement qui s'oppose sans cesse aux développements de la population, ce pays a plus de 2,500,000 habitants, c'est-à-dire moitié en sus de la population moyenne de la France pour une égale étendue de terrain, et paie vingt-neuf à trente millions de francs d'impôt territorial, c'est-à-dire près de trois fois autant que la France pour un même territoire, sans que cette somme soit exorbitante; encore faut-il observer que la valeur ou, comme disent les économistes, le pouvoir de l'argent, est bien plus considérable; qu'une même somme y représente la satisfaction de plus de besoins qu'en France, puisque le setier de blé, qui vaut ici de 22 à 24 francs, ne se paie que 3 francs sur les bords du Nil.

L'Egypte ancienne était donc un peu plus étendue que l'Egypte moderne : dans les mêmes limites elle contenait plus de terre cultivable, puisque les vents n'en avaient pas encore ensablé une partie. Or il n'y en avait pas moins de 22,000 lieues carrées; et si 12,000 lieues fournissent abondamment aux besoins de deux millions cinq cent mille habitants, on peut, en supposant du reste les circonstances extérieures analogues, porter la population entre quatre millions et demi et cinq millions; mais si on réfléchit que l'Egypte était alors sous un gouvernement national, protecteur, que l'Egypte n'avait pas subi tous ces bouleversements qui ont tant de fois décimé sa population, on comprendra qu'elle devait être beaucoup plus considérable.

Hérodote rapporte que, d'après le témoignage des livres égyptiens, la population de l'Egypte s'élevait à sept millions d'habitants. Or, si l'on considère l'histoire de l'Egypte depuis le temps d'Hérodote jusqu'à Cléopâtre, on verra que les ressources du pays n'ont pas changé, qu'aucune calamité particulière ne les a diminuées et que, par conséquent, cette population a dû rester à peu de chose près la même.

Sous la domination romaine nous rencontrons un témoignage plus précis. Josèphe, dans un discours qu'il adressa aux Juifs pour les engager à se soumettre aux Romains, leur dit que l'Egypte a bien subi leur joug, ce pays si populeux et si puissant qui ne compte pas moins de 7,500,000 habitants, comme la capitation le montre (Josèphe, liv. XVI, ch. IV). Cette différence entre le chiffre d'Hérodote et celui de Josèphe vient de ce que l'historien juif comprenait dans l'Egypte la grande Oasis dont la population pouvait en effet s'élever à 500,000 habitants. On peut donc regarder ces deux notions prises à des époques diverses, puisées à des documents authentiques, comme se réunissant pour prouver que durant toute son histoire l'Egypte a eu environ sept millions d'habitants. Voyons si les renseignements indirects confirmeront cette donnée.

On sait que l'Egypte était un des greniers du peuple romain : de là lui venait le blé que les campagnes de Rome, changées en jardins somptueux, ne pouvaient plus produire. Ce n'est pas tout : l'Egypte entretenait un commerce actif de blé avec les côtes de la Mer-Rouge du côté de l'Arabie Heureuse. Mais sa fertilité était telle qu'elle produisait plus de trois fois au delà des besoins de sa population; un quart de sa récolte du temps d'Aurelius Victor, et un tiers sous Justinien, allait alimenter la capitale de l'empire, en sorte qu'il en restait pour le commerce une quantité au moins égale.

La population de l'Egypte était aussi nombreuse aux époques les plus reculées de l'histoire d'Egypte, car nous voyons que Sésostris entreprit sa grande expédition à la tête d'une armée de sept cent mille fantassins, de soixante mille chevaux et de cinquante mille hommes montés sur des chars. Un pays riche et populeux pouvait seul fournir à un pareil armement. En supposant que Sesostris a usé de toutes ses ressources, on ne peut supposer à l'Egypte sous son règne une population moindre que celle qu'Hérodote et Josèphe ont indiquée.

Enfin ce nombre est en harmonie avec les notions particulières que nous avons sur la population de certaines parties de l'Egypte, sur la ville de Thèbes, par exemple. Ainsi on lit dans Homère, *Iliade*, liv. IX, vers 381.

> Οὐδ᾽ ὅσ᾽ ἐς Ὀρχομενὸν ποτινίσεται, οὐδ᾽ ὅσα Θήβας
> Αἰγυπτίας, ὅθι πλεῖστα δόμοις ἐν κτήματα κεῖται,
> Αἵ θ᾽ ἑκατόμπυλοί εἰσι, διηκόσιοι δ᾽ ἀν᾽ ἑκάστην
> Ἀνέρες ἐξοιχνεῦσι σὺν ἵπποισιν καὶ ὄχεσφιν.

Quelle est donc cette ville dont les cavaliers sont si nombreux ? Ce passage avait divisé de tout temps les commentateurs. M. Letronne, dans l'édition qu'il a donnée de l'*Histoire ancienne* de Rollin, a démontré que, par *Thèbes*, Homère entendait ici tout le territoire de cette ville, c'est-à-dire la Thébaïde.

Ainsi, depuis Sésostris jusqu'à la domination romaine, la population de l'Egypte fut constamment d'environ sept millions d'habitants, et comment sans cette abondance de bras concevrions-nous l'existence de ces monuments gigantesques, de ces immenses pyramides qui semblent défier le temps de les renverser et le sable du désert de les engloutir ?

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Fénelon. — Sa tendance littéraire, sa tendance politique. — Destinées historiques de l'idée d'humanité. — S. Flavien, S. Jean Chrysostôme. — Jean de Vicence. — Prédicateurs du 15ᵉ siècle : Maillard, Menot, Barletta. — Prédicateurs du 16ᵉ : Sim. Vigor, Jean Boucher. — Prédicateurs du 17ᵉ : Valladier, Lejeune, Mascaron, Fléchier, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon. — Prédicateurs du 18ᵉ siècle : Neuville, Poulle, Boismont, Bridaine. — Orateurs contemporains.

Nous avons considéré dans notre dernier article la tendance religieuse de Fénelon; il nous reste à examiner sa tendance littéraire et sa tendance politique.

Ce qui frappe au premier coup d'œil dans la tendance littéraire de Fénelon, c'est le goût de l'antiquité profane. On est assez surpris de trouver cette espèce de culte à côté du sentiment si profondément chrétien de Fénelon. A l'âge de vingt-quatre ans, il fut saisi du desir d'être missionnaire. Néanmoins il entrait quelques arrière-pensées profanes dans sa résolution ; c'est en Grèce qu'il veut aller : « La Grèce entière s'ouvre à moi, dit-il; la voix de l'apôtre s'y fera encore entendre; l'église de Corinthe va refleurir... J'irai voir l'aréopage, où saint Paul annonça aux sages du monde le dieu inconnu; mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaignerai pas de descendre au Pirée, où Socrate dictait le plan de sa république. » Cette alliance qui se faisait ainsi dans la jeune imagination de Fénelon, et qui préparait ses ouvrages ultérieurs, est un fait dont il serait curieux de rechercher les diverses transformations aux diverses époques de notre littérature. Dans les premiers siècles de l'église, les Pères sont en général formés au sein de la culture païenne; et l'on peut dire qu'à toutes les époques où l'antiquité a été connue des peuples chrétiens, elle a fait cette invasion dans les littératures et les imaginations chrétiennes. Ce n'est que dans les temps de profonde barbarie, au milieu du moyen âge, dans ces siècles où l'antiquité était presque entièrement ignorée, que les litteratures se sont développées indépendamment d'elle. A cette époque on dédaignait même l'antiquité, on l'anathématisait. Grégoire III écrivit une lettre pleine d'indignation à un évêque des Gaules qui avait lu à haute voix des passages d'auteurs païens. Pendant le moyen âge, l'alliance continue entre les deux religions, et les théologiens vont chercher leurs méthodes et leurs formules dans Aristote. Au seizième siècle, les choses vont plus loin, il y a une espèce de superstition de l'antiquité, il y a un ravivement de paganisme poétique; ce qu'il y a de plus singulier, c'est de voir la place que ce paganisme tient encore dans les imaginations du dix-septième siècle. Port-Royal cultive avec un égal amour le jansénisme et l'antiquité; il n'en faut pas conclure que l'hostilité ait cessé. Bossuet trouvait très mauvais qu'on fît intervenir dans la poésie les divinités païennes. Santeul en avait fait un grand emploi, Bossuet l'en blâma fortement ; Santeul fit amende honorable, mais en même temps il publia un plaidoyer en faveur de la mythologie, qui fut traduit avec beaucoup de verve par Corneille. On sait que Boileau a pris fait et cause pour les divinités païennes. On connaît ces vers charmants du 3ᵉ chant de l'*Art poétique* : « Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre, etc. » Nous ne les citerons pas, car chacun les a dans la mémoire. C'est donc bien vainement que Bossuet, dans une de ses lettres, se félicite de la conversion de Santeuil, « en ce que, dit-il, cela va préparer les voies à notre illustre Boileau. » Fénelon, au contraire, plus indulgent que Bossuet, écrivait à Santeul : « Quoique je sois fort des amis de votre *Pomone*, je suis ravi que vous en ayez fait amende honorable.... Faites donc des Pomones tant qu'il vous plaira, pourvu que vous en fassiez ensuite autant d'amendes honorables; ce sera double profit pour nous : la faute et la réparation. »

Venons à la tendance politique de Fénelon. Fénelon était plus jeune que Bossuet, et ne parut à la cour qu'après 1680; il n'a pas vu la splendeur de la première période; il est bien moins sous le charme que ceux qui ont commencé avec la jeunesse du roi. Envoyé en mission dans des pays protestants, il est continuellement frappé de scènes de violence et de cruauté. Il connut de près les souffrances locales ignorées souvent à Versailles, où l'on ne voyait que les fêtes et les magnificences. Il se forma une politique tout-à-fait en opposition avec les idées de son temps. Il avait reporté toutes ses espérances sur le duc de Bourgogne; il écrivit pour lui *Télémaque*, dont on ne considère plus aujourd'hui que la forme, et qui ne fut composé que pour répandre des idées. *Télémaque* eut un succès européen; c'est le livre de l'humanité. On a calomnié la belle âme de Fénelon en prétendant voir dans Idoménée ou dans Adraste le portrait de Louis XIV; mais il est certain que les allusions au despotisme du grand roi sont fréquentes, notamment dans le discours de Mentor au XIIᵉ livre. Dans ses *Directions pour la conscience d'un roi*, on trouve des préceptes tels que ceux-ci : « Le bien du peuple doit être employé à la vraie utilité des peuples. » « Votre ennemi est votre frère, vous ne pouvez l'oublier sans oublier l'humanité. » « Avez-vous réfléchi où s'arrête votre pouvoir ? » « Vos sujets ne vous doivent obéissance qu'autant que vous restez fidèle à votre contrat. » On voit combien ce prêtre avait vu loin dans l'avenir, et combien la vraie intelligence de sa religion lui avait révélé de principes entièrement nouveaux pour les hommes de son temps. Les écrivains du siècle de Louis XIV vivaient complétement étrangers à la misère du peuple. Labruyère presque seul s'étonne de ces *animaux à deux pieds, au teint hâve, qui enlaidissent les campagnes*. Racine fut le martyre d'une généreuse tentative en faveur du peuple. Le supplice de Fénelon fut long et déchirant; il passa les dernières années de sa vie sous le coup de l'invasion étrangère. Il s'écrie douloureusement en 1710 : la monarchie s'écroule; cette guerre n'a été que l'affaire du roi et non dans l'intérêt du peuple; il demande l'assemblée des notables; il propose un plan général de réforme. On a accusé à tort Fénelon d'ambition ; il suffit de lire ses *Lettres* pour voir à quel point il était préoccupé de la chose publique. Le duc de Bourgogne meurt; il est frappé au cœur : toutes ses espérances personnelles s'évanouissent. Eh bien! huit jours après on le retrouve s'occupant des affaires publiques, lorsque rien ne l'attache plus à la terre; il continue à s'y livrer jusqu'à sa mort. « C'est d'amitié que je vis, disait-il ; c'est l'amitié qui me fera mourir. » Tel est Fénelon, prêtre et publiciste, un des hommes qui ont le mieux compris ce qu'il y a de profondément humain et sympathique dans le christianisme.

Nous venons de voir avec Fénelon entrer dans la littérature une idée nouvelle, celle de l'amour du peuple, de l'humanité; nous allons maintenant esquisser les destinées historiques de cette idée, ses antécédents, sa filiation, et cette esquisse aboutira à Massillon qui, après Fénelon, est le dernier orateur chrétien qui représente et proclame avec éloquence dans la chaire cette grande idée de l'amour des hommes.

Ces traditions de bonté et de compassion miséricordieuse remontent aux premiers siècles de l'église. Les plus anciens monuments qui nous sont restés sont la harangue de Flavien, évêque d'Antioche, à l'empereur Théodose, pour désarmer sa colère, et celle de saint Jean-Chrysostôme, pour demander au peuple la grace d'Eutrope, ce favori qui, aux jours de sa prospérité, avait voulu violer l'asile des églises, et qui l'implorait en ce moment comme son dernier refuge. Tels sont les premiers monuments de la charité chrétienne, deux discours d'évêques, l'un pour sauver un peuple de la colère d'un homme, l'autre pour sauver un homme de la colère d'un peuple. Beaucoup d'autres de ces paroles saintes n'ont malheureusement pas été recueillies. Tandis que Flavien partait pour aller désarmer Théodose, des solitaires, des moines descendirent des montagnes dans le même but : sur le chemin, ils rencontrèrent les envoyés de l'empereur; l'un des solitaires saisit par la bride le cheval d'un des messagers : « Dites bien à l'empereur, lui qui s'irrite si fort de ce qu'on a brisé les images mortes de l'homme, de prendre garde d'irriter le Seigneur, en touchant à l'image vivante de Dieu. » Au moyen âge l'empereur romain n'est plus, mais nous retrouvons le peuple et le moine, et le moine parle encore pour le peuple. Les ordres mendiants sont institués pour défendre les faibles contre les puissants. En 1233, lorsque la Lombardie était déchirée par des guerres intestines, que chaque ville était divisée dans son sein et en inimitié avec toutes les villes voisines, que chaque particulier avait une querelle à suivre, une injure à venger, un simple frère, un religieux dominicain, Jean de Vicence, conçut la pensée de pacifier tout le pays et il y réussit. Il allait de ville en ville, les habitants accouraient pour l'entendre; il faisait délivrer les prisonniers, conclure des treves, et réformait les lois. Un jour il voulut achever son œuvre et donna rendez-vous à toute l'Italie du nord dans une plaine immense aux environs de Vérone. Son sermon, qui a été perdu, était un hymne à la paix jeté au milieu de ces populations hostiles, et cette multitude, ne pouvant résister à une émotion qui se propageait rapidement, finit par s'embrasser. Malheureusement l'orgueil de son triomphe troubla sa raison, il voulut être seigneur temporel, fut fait prisonnier et mourut obscurément. Mais oublions sa fin, et ne voyons que ce prédicateur chrétien faisant triompher l'esprit de mansuétude et de pardon sur une immense quantité d'hommes.

Il ne nous reste presque rien, et on doit s'y attendre, des sermons de ces moines vagabonds qui, au moyen-âge, parcouraient les villes et les campagnes, prêchant les dogmes consolants du christianisme et inspirant aux seigneurs comme à leurs vassaux des idées de charité et d'humanité. Nous ne pouvons guère nous en faire une idée que par des monuments bien postérieurs, par les sermons de certains prédicateurs de la fin du quinzième siècle, et qui ont été recueillis et imprimés. Les plus remarquables de ces sermons sont ceux d'Olivier Maillard, de Michel Menot, et du Napolitain Barletta. Ces sermons, tantôt en latin francisé, tantôt en latin entrecoupé de phrases, de quolibets, de proverbes en langue vulgaire, ont pour caractère principal un mélange bizarre de bouffon et de sacré. Ce sont des analogues des mystères, et la chaire reproduit quelquefois les tréteaux. Le plus étonnant de ces sermons est peut-être celui de Menot, où figure sainte Madeleine. Les circonstances de la conversion de cette pécheresse y sont racontées non pas comme dans l'Evangile, mais comme dans le mystère. Ainsi, dans le sermon comme dans le mystère, elle s'appelle *Magdelaine*, à cause de son château de *Magdalon*. Jésus est un célèbre prédicateur, et Madeleine va l'écouter, à la sollicitation d'une de ses amies qui l'y détermine en lui disant qu'il est plus beau qu'aucun autre prédicateur qu'elle ait jamais vu : « Si vous le voyiez, lui dit-elle, *essetis amorosa de eo*. » On voit quelle naïveté pour un sermon. — Quelquefois même on allait plus loin et l'on transportait dans la chaire la représentation dramatique; on y joignait des décorations, par exemple un grand crucifix sur lequel Jésus était représenté le flanc ouvert et la blessure saignante, ou bien, comme saint François, en prononçant le mot de Bethléem dans un sermon sur la Noël, on bêlait pour imiter les agneaux dans l'étable. — Tous ces sermons si ridicules et si bizarres ont cependant un côté touchant. Il faut songer quelle consolation c'était pour le pauvre peuple de voir représenter matériellement sous ses yeux et dans la chaire de vérité tous les actes de ce beau drame de la passion : la naissance au milieu de la misère et dans une étable, la mort sur une croix ou à un gibet. Fort souvent ces sermons contiennent des allocutions fort vives, fort pressantes et qui devaient être efficaces, aux riches, aux puissants de la terre, pour réclamer la part du pauvre au nom du ciel. Enfin il y a un grand nombre de passages où cet appel aux sentiments d'humanité est exprimé dans un langage d'une énergie presque sublime. Ainsi Barletta, devant un auditoire composé de seigneurs de la cour et de gros usuriers, s'adressant à leurs femmes, s'écrie : « O vous qui êtes les femmes de ces seigneurs et de ces usuriers, si on mettait vos robes de pourpre sous le pressoir, le sang des pauvres en sortirait. »

Au seizième siècle, en France, l'esprit du christianisme est absent, il est remplacé dans les masses par un fanatisme dur et sanguinaire, par le scepticisme chez les philosophes. C'est le temps des guerres de religion, et non celui de la religion : la tradition de la charité et de l'humanité s'interrompt; les passions de secte s'étouffent; ce n'est plus le drame si naïvement burlesque du quinzième siècle, c'est le drame féroce. Simon Vigor raconte comment il a conduit Anne Dubourg au supplice, et comment il l'a réfuté en chemin. Le cauteleux évêque de Valence, Montluc, fait l'apologie de la Saint-Barthélémy. Dans son sermon *sur la Charité* il n'est fait aucune mention des misères du temps. On arrive ainsi aux prédicateurs de la Ligue, jusqu'à Jean Boucher, auteur de libelles fanatiques contre Henri IV. On y énumère avec une joie barbare les vengeances de l'église; on s'appuie sur des textes de l'Ancien-Testament pour recommander la rigueur. Boucher ne se contient pas de joie en racontant la mort de Crammer, brûlé à Oxford par ordre de Marie-la-Sanglante. Un autre caractère du temps, c'est la manie de l'érudition : les sermons sont farcis de citations empruntées aux auteurs païens; c'est le résultat des controverses. *Les Parallèles eucharistiques* de Valladier se distinguent par une grande subtilité; mais nulle onction, nulle charité; on y rencontre même des retours de dureté dignes des bons temps de la Ligue; ildemande à Dieu de faire descendre les pécheurs en enfer *tout vivants*. Après Valladier, nous sommes au milieu de la première partie du dix-septième siècle, nous sommes en plein dans le faux goût, dans le précieux et l'affecté. Le jargon de l'hôtel de Rambouillet a envahi la chaire.

Nous sortons de cette époque de mauvais goût par un homme peu connu, et qui mérite pourtant de l'être, le père Lejeune, missionnaire. Massillon le tenait en grande estime, et disait avoir tiré de grands avantages de la lecture de ses sermons. Le père Lejeune rentra le premier dans la voie évangélique, en n'écoutant que la simplicité de son propre cœur; point savant, peu disert, mais cherchant surtout à agir et à se faire comprendre. « Que m'importent, dit-il, les critiques des grammairiens, je parle avant tout pour me faire comprendre du peuple. » Mais nous n'avons pas encore fini avec le mauvais goût : un homme, honoré de l'admiration de Mme de Sévigné et du Louis XIV, Mascaron, en est entaché dans ses premiers sermons. Il écrit à Mlle de Scudéry, qu'il compte faire usage de ses romans, et les citer de compagnie avec les pères de l'église. Il cite Lucain, Lucrèce; il applique à l'état d'une ame qui ouvre ses yeux à la lumière sans être encore bien délivrée de ses anciennes erreurs, le vers de Virgile : *Quæsivit cœlo lucem ingemuitque repertâ*. C'est ingénieux, et c'est déplacé. Mascaron nous offre le passage de la mauvaise école à la nouvelle. Il y a un abîme entre son *Sermon sur Anne d'Autriche* et l'*Oraison funèbre de Turenne*. Fléchier ne laisse pas que d'offrir quelques ressouvenirs de cette mode à laquelle sacrifia Mascaron. C'était un bel esprit, ayant des inclinations romanesques. Il avait débuté par des vers sur *les Carrousels de Louis XIV*. Labruyère l'a jugé sévèrement; il recherche avant tout les métaphores; il est trop occupé d'arrondir ses périodes pour avoir le temps de songer à la charité. Qui sera le représentant de la véritable éloquence chrétienne? qui lui rendra sa puissance d'action sur les cœurs les plus rebelles? Ce sera Bossuet. Bossuet n'est pas, il faut le dire, un esprit libéral comme Fénelon; il ne parle pas directement au nom de l'humanité; c'est plutôt un prophète de l'ancienne loi, qu'un apôtre de la nouvelle. Il croit le despotisme bon; mais au-dessus il établit la justice de Dieu, et marie l'idée de la mort à l'idée de la splendeur royale, ces deux extrémités par qui se touchent le monde visible et le monde invisible. Il serait séditieux à son avis de troubler, par les accents plaintifs des misères du peuple, la sérénité du grand roi; mais il ne se refuse pas de courber ce front superbe sous la main de Dieu. Il sert l'humanité à sa façon, selon son génie. Il n'aura rien de la rudesse du vieux Mascaron, qui faisait des allusions très directes; mais il dira les choses d'une manière générale, universelle. Il abaissera cette superbe royale qu'il n'attaque pas de front. Il ramène à chaque instant les idées de mort, du néant et de la vanité des choses humaines, de la toute-puissance de Dieu. C'était peut-être le seul moyen de se faire écouter de ce roi enivré des hommages de l'Europe. Mais c'est surtout dans ses *Sermons* que Bossuet est vraiment terrible. Ses *Sermons* furent prononcés de 1659 à 1669, c'est-à-dire à l'époque des fêtes et des réjouissances de la cour; ses paroles étaient bien sombres, bien amères; le siècle, jeune, heureux et confiant dans l'avenir, ne les écouta pas : c'est ce qui explique comment ils ne sont pas aussi connus que les *Oraisons funèbres*, quoique le méritant à tous égards.

Bourdaloue monte dans la chaire dont Bossuet descend, en 1670, à une époque où la première jeunesse du roi était passée, où Louis XIV commençait à entonner son ame de pensées plus sérieuses, où commence à poindre la direction dévote qui triomphera avec Mme de Maintenon, époque intermédiaire dont Mme de Sévigné nous offre une peinture si vive et si déliée. Bourdaloue était jésuite, homme énergique, s'appuyant sur un dogme inflexible et précis; c'est un théologien qui discute et réfute. Voltaire l'a appelé très judicieusement *la raison éloquente*; Mme de Sévigné nous le montre *courant bride abattue à travers les passions du roi, parlant à tort et à travers d'adultère*. L'éloquence insinuante et fleurie de Massillon a rendu injuste pour l'expression mâle de Bourdaloue. Buffon, Laharpe, se prononcèrent pour Massillon; le premier tient de la rudesse de l'époque précédente, le second de la mollesse de l'époque qui suivra. Cette opposition entre deux hommes qui se suivent de près est fréquente dans l'histoire : ainsi Eschyle et Sophocle, Dante et Pétrarque, Corneille et Racine. On se partage, il y a des enthousiastes de l'un et de l'autre : les uns sont pour la vieille idole, taillée rudement dans le chêne antique; les autres pour la divinité ciselée en métal précieux. Mme de Sévigné professe une admiration passionnée pour le vieux Corneille et le vieux Bourdaloue; tous deux appartiennent par leur esprit à la première moitié du dix-septième siècle. L'un et l'autre eurent besoin d'un successeur : Corneille fut un peu jaloux du sien; Bourdaloue se résigna avec une bonne grace touchante à se voir éclipsé par les succès de Massillon : *Oportet eum crescere et me minui*, disait-il. Bourdaloue se sert, comme Bossuet, des grands moyens capables d'ébranler et de toucher les esprits froids et superbes; il parle avec mouvement de la mort, il emploie les terreurs. Son sermon du *Jugement dernier* est un chef-d'œuvre en ce genre. Massillon naquit environ trente ans après lui; il débuta à la cour par son *Avent*, prononcé en 1699; en 1717 il prêcha son *Petit carême* devant Louis XV enfant. Dans l'Avent de 1699 on trouve des sermons d'un caractère lugubre, où le tableau effrayant de la mort du pécheur est à peine tempéré par celui de la mort du juste; ce sont les traditions de Bossuet et de Bourdaloue. Dans son sermon *sur le petit nombre des élus*, tout l'auditoire se leva épouvanté. Le *Petit carême* a une célébrité proportionnellement exagérée. Il y a dans Massillon un certain relâchement de la sévérité chrétienne, une certaine complaisance pour la société; il est descendu de la tribune dogmatique et entourée de terreurs pour se mêler avec le beau monde, qui lui demande en grace de ne pas lui faire peur. Ses peintures des passions sont plutôt des séductions que des tableaux repoussants, et produisent le contraire de ce qu'il se propose. Sa peinture de l'amour est une page de roman; il imite Racine; il le traduit en prose; on dit qu'il avait écrit la vie du Corrége. Si le trait est vrai, on concevrait cette sympathie entre deux coloristes du même genre. Massillon appartient au dix-huitième siècle. Ce qui fait le plus d'honneur à l'ame et au génie de Massillon, c'est qu'il a prononcé quelquefois devant les rois et leurs cours des paroles d'humanité. C'est surtout dans le *Petit carême* et dans un sermon prononcé en 1709, dans cette triste année de famine et de froid excessif, que son ame charitable se révèle, que sa sympathie pour les classes souffrantes est exprimée avec une touchante énergie. On peut citer, dans le *Petit carême*, le sermon *sur les grands*, où se trouvent ces paroles remarquables : « Les grands et le prince ne sont, pour ainsi dire, que les hommes du peuple. » Néanmoins on peut accuser Massillon de faiblesse et même de courtisanerie. Fénelon était une ame tendre et forte; Massillon n'était qu'une ame tendre. Il justifia l'édit de Nantes trente ans après; mais il eut un mot sublime en face du cercueil de Louis XIV : « Dieu seul est grand! mes frères! » Le reste du discours est fort médiocre.

Après lui l'éloquence chrétienne va perdant toujours de son caractère primitif. La littérature profane reparaît par le style et les arguments dans l'abbé de Neuville, l'abbé Poulle. Celui-ci avait commencé par faire des vers comme Fléchier; ce fut un estimable littérateur. Le langage philosophique, qui commençait à être à la mode, fait invasion dans ses sermons. Le ridicule de ce verbiage abstrait et aride a été relevé par Laharpe. Néanmoins il a eu d'heureuses inspirations dans ses *Sermons sur les prisonniers*, *les Enfants de charité*.

L'abbé de Boismont est un littérateur encore plus académique et recherché que l'abbé Poulle. On est tout surpris, après ces organes dégénérés de la parole chrétienne, de rencontrer une réapparition de missionnaire du moyen âge, Bridaine, bouffon, jouant le drama, bizarre et sublime; il se faisait suivre dans les rues par le peuple: c'est au dix-huitième siècle un homme du quatorzième. On connaît son *Exorde fameux* que nous a conservé l'abbé Maury, lorsque, se voyant entouré d'une foule brillante qui avait cru intimider le pauvre missionnaire, il trouva dans son cœur assez de paroles pour rendre son indignation. De nos jours, la parole chrétienne n'a pas oublié sa mission d'humanité, de charité et d'amour: il suffit de citer la cinquième conférence de M. l'abbé Gerbet, *sur les Devoirs envers les pauvres que la charité chrétienne impose aujourd'hui à la société.*

Ces *Considérations sur l'éloquence de la chaire* ont été complétées et vérifiées par de nombreuses citations, que nous avons été obligés de supprimer.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

ORGANISATION ET PLAN D'ÉTUDES DU COLLÉGE DE MULHAUSEN (1).

(*Suite.*)

Après avoir fait connaître l'organisation générale de l'établissement et l'ensemble des matières qu'on y enseigne, il nous resta à voir comment ces matières sont distribuées entre les différentes classes.

LEÇONS COMMUNES.

Toutes les classes reçoivent des leçons de religion appropriées au degré de développement des élèves qui les composent.

Langue et littérature françaises. — Cet enseignement se prolonge à travers les quatre classes supérieures: il comprend une lecture raisonnée des classiques français, une exposition de la théorie de la littérature, déduite de cette lecture, et une application constante de cette théorie à des exercices de style et de composition. Du reste, les diverses parties de la théoria correspondent aux quatre classes de la manière suivante:

Quatrième. — Répétition approfondie de la syntaxe; observations et exercices sur la propriété du langage et sur la construction de la période.

Troisième. — Règles sur le style en général, sur ses différentes espèces et sur la composition.

Seconde. — Règles des différents genres de prose et de poésie.

Première. — Histoire de la littérature française.

Langue et littérature allemandes. — Même plan que pour le français.

Géographie et histoire. — Ces deux enseignements sont combinés entre eux.

Quatrième. — Histoire ancienne.

Troisième. — Histoire du moyen âge, et, s'il est possible, commencement de l'histoire moderne.

Seconde. — Histoire moderne.

Première. — Histoire de France, et particulièrement celle de la révolution. A cette partie de l'histoire se rattache un cours élémentaire de droit public français.

MATHÉMATIQUES PURES.

Quatrième. — Arithmétique théorique.

Troisième. — Algèbre et géométrie.

Seconde. — Trigonométrie et géométrie analytique.

Première. — Eléments de calcul différentiel et du calcul intégral.

SCIENCES NATURELLES.

Quatrième. — Cours élémentaire de physique et de chimie expérimentales, comprenant tout ce qui, dans ces deux sciences, doit être considéré comme introduction nécessaire à l'étude de l'histoire naturelle.

Troisième. — Semestre d'hiver: Minéralogie.

— — Semestre d'été: Botanique.

Seconde. — Zoologie, terminée par l'histoire naturelle de l'homme, et par des éléments d'hygiène. Chimie générale.

Les premières notions de morale et de droit forment l'objet d'un cours donné pendant le semestre d'hiver aux élèves de la première.

LEÇONS SPÉCIALES. — *Section littéraire.*

Langues anciennes. — L'étude de la langue latine commence en quatrième, celle de la langue grecque en troisième; on suit pour ces deux études la marche observée dans tous les colléges, seulement la maturité plus grande des élèves permet d'aller plus vite dans les commencements.

Quatrième. — Langue latine. Semestre d'hiver: Partie étymologique de la grammaire, thèmes sur cette partie.

Semestre d'été: Syntaxe, thèmes sur la syntaxe, lecture de quelques auteurs faciles, tels que Cornélius Nepos, dans quelques-unes de ses vies; Phèdre.

Troisième. — Langue latine. Répétition approfondie de la syntaxe, avec application constante à des exercices de style; lecture d'auteurs plus difficiles, tels que Virgile, Cicéron (*Lettres choisies*), César, Ovide (*les Elégies, les Fastes*), Virgile (*les Eglogues*).

Langue grecque. Semestre d'hiver: Partie étymologique de la grammaire, autant qu'il est possible d'en voir dans cet espace de temps; thèmes sur les parties apprises.

Semestre d'été: Le reste de l'étymologie et les premiers linéaments de la syntaxe; thèmes sur ces parties; lectures d'un choix de morceaux faciles.

Seconde. — Langue latine, la prosodie; auteurs plus difficiles, tels que Cicéron (l'*Ecloga* de d'Olivet, quelques discours de Salluste, Ovide (*les Métamorphoses*), Virgile (*les Géorgiques, Enéide*).

Langue grecque. Répétition approfondie de la syntaxe, avec application constante à des exercices de style; auteurs plus difficiles. *Excerpta e scriptoribus græcis*, Xénophon, quelques parties de Démosthène, un chant d'Homère.

Première. — Les auteurs les plus difficiles de l'une et de l'autre langue.

SECTION INDUSTRIELLE.

Arithmétique appliquée aux spéculations du commerce et de la langue. Ce cours est fait en troisième, après que les élèves ont suivi, en quatrième, le cours d'arithmétique-théorique.

Géométrie descriptive. En troisième, les élèves ont vu la géométrie élémentaire; en seconde, ils suivent les leçons de trigonométrie et de géométrie analytique. C'est pendant cette année aussi que ceux de la section industrielle voient la géométrie descriptive.

La mécanique théorique et pratique est enseignée dans la première classe.

Il en est de même du cours de chimie appliquée qui succède de cette manière au cours de chimie générale professé en seconde.

Le cours de géographie industrielle est suivi en seconde.

Les éléments de droit commercial sont enseignés aux élèves de la première classe pendant le semestre d'été, après qu'ils ont, dans les semestre d'hiver, reçu le premières notions de morale et de droit.

Langue anglaise. Cet enseignement commence en quatrième et dure deux ans.

Les leçons de dessin, données aux élèves de la section industrielle, ont pour objet le dessin des machines et d'architecture et le dessin des fleurs; cet enseignement ne s'arrête qu'en première.

Ils continuent aussi en quatrième et en troisième à recevoir des leçons de calligraphie.

D'après tout ce qui vient d'être dit, le tableau des matières d'enseignement par classes est établi de la manière suivante:

CLASSES INFÉRIEURES.

Septième. — Religion; langue française, lecture, exercices de mémoire, grammaire, partie étymologique, dictée; langue allemande (mêmes parties); exercices intellectuels; calcul (les 4 opérations fondamentales et la règle de trois avec des nombres entiers); dessin linéaire, calligraphie.

Sixième. — Religion; langue française (lecture, exercices de mémoire, grammaire, syntaxe, dictées, rédactions); langue allemande (mêmes parties); exercices intellectuels; géographie (notions générales sur la sphère, sur la configuration, et les principales divisions naturelles et conventionnelles du globe); histoire (vue générale, éléments de chronologie); calcul (fractions ordinaires, fraction décimales, nombres complexes, mesures anciennes et mesures nouvelles); dessin de la figure, du paysage, des fleurs, calligraphie.

Cinquième. — On voit dans cette classe les mêmes matières qu'en sixième; seulement d'une manière plus détaillée et plus approfondie; d'ailleurs le sujet des lectures, des exercices de mémoire, des dictées et des rédactions y est nécessairement nouveau.

Dans un prochain article nous donnerons le tableau des matières d'enseignement établi pour les classes supérieures.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AUX ÉTATS-UNIS.

Quatrième article.

XXI. OHIO. — Cet état, dont la population est de 940,000 habitants environ, quoique l'un des derniers annexés à l'Union, compte cependant de 15 à 20 académies, dont plusieurs sont assez importantes; deux universités trois colléges; deux séminaires, dont un d'anabaptistes; deux écoles de médecine, et une école de droit.

XXII. INDIANA. — La constitution de l'état d'Indiana, quoique très favorable à l'instruction publique, na pas cependant influé beaucoup sur son développement. « L'assemblée générale, y est-il dit, devra, dès que les circonstances le permettront, s'occuper de l'établissement d'un système d'éducation gradué depuis les écoles de district jusqu'à l'université d'état, où l'enseignement soit gratuit et accessible à toutes des classes. » Il paraît que les temps n'ont pas encore été favorables, car l'état d'Indiana ne possède aujourd'hui que deux colléges, et cependant sa population s'élève à 343,000 habitants.

XXIII. ILLINOIS. — Cet état ne s'est point encore occupé de l'organisation des écoles publiques, ni de l'établissement d'un système régulier d'éducation. Cependant l'attention publique commence à se fixer sur cet objet, et, au mois de février 1733, il s'est formé à Vandalia, sous le titre d'*Institut Illinois*, une société qui a pour but l'encouragement de l'éducation. Cet état possède aujourd'hui un collége et un séminaire. Il est vrai que sa population ne s'élève qu'à 157,000 habitants.

XXIV. MISSOURI. — Cet état, dont la population s'élève tout au plus à 142,000 habitants, a fait beaucoup d'efforts pour favoriser le développement de l'instruction publique. Il s'y trouve aujourd'hui une université dite de Saint-Louis, dirigée par les prêtres de la société de Jésus; un collége; un séminaire dit de Sainte-Marie, placé sous la direction des prêtres de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paule. Cet état n'a point d'écoles gratuites; mais on y trouve bon nombre d'académies pour les deux sexes, presque toutes fondées par des catholiques.

XXV. DISTRICT DE COLOMBIA. — Ce district, où se trouve la métropole de l'Union, et qui ne compte pas plus de 34,000 habitants, possède deux colléges et deux séminaires, dont l'un, celui Georgetown, est le plus ancien des Etats-Unis, l'autre, dit de *Colombie*, appartient aux anabaptistes.

Cet état possède aussi un institut pour l'encouragement des arts et des sciences. Il a été fondé à Washington en 1820; il est composé de cinq classes, savoir: mathématiques, physique, politique, littérature et beaux-arts.

Les documents sur l'état de l'instruction publique dans les territoires des Florides, du Michigan et d'Arkansas, ne nous étant pas encore parvenus, nous ne pouvons donner aucun renseignement.

La longue nomenclature dans laquelle nous venons d'entrer n'était point étrangère à notre sujet. Elle sert à faire connaître par quels canaux la civilisation a pénétré dans toutes les parties du corps social américain. Comme aux Etat-Unis, le système de la centralisation est tout-à-fait inconnu; il existe dans toutes les branches de l'administration un morcellement dont nous n'avons pas même d'idée; c'est ce défaut d'ensemble qui nous a obligé de donner à notre travail une si grande étendue. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, il serait impossible de donner un aperçu détaillé de l'état actuel de l'instruction primaire dans l'Union. Cependant, sans crainte d'être démenti, on peut dire qu'il n'y a pas de hameau dans les Etats-Unis qui ne soit pourvu d'une école et d'un instituteur. Nous allons d'après des tableaux statistiques, publiés en Amérique et en Europe, faire connaître dans quelle proportion les bienfaits de l'instruction se trouvent répartis, soit sur notre continent, soit sur celui de l'Amérique septentrionale.

(1) Voir le numéro du 1er mai.

Tableau comparé de l'instruction publique en Europe et dans la confédération anglo-américaine, par rapport au nombre d'habitants de ces deux contrées.

EUROPE.	Écol.	Hab.	ÉTATS-UNIS.	Écol.	Hab.
Wurtemberg	1 sur	6	New-York	1	3,9
Canton de Vaud	1	6,6	Massachussets	1	3,5
Bavière	1	7	Maine	1	4
Prusse	1	7	Connecticut	1	4
Pays-Bas	1	9	Nouvelle-Angleterre	1	5
Écosse	1	10	Pennsylvanie. } New-Jersey. }	1	8
Autriche	1	15	Illinois	1	13
Angleterre	1	15,8	Kentucky	1	21
France	1	17			
Irlande	1	18			
Portugal	1	88			
Russie	1	367			

Si dans les villes de l'Union on ne trouve pas ce rafinement de bon ton, ces manières affables et prévenantes qu'on rencontre dans les villes d'Europe, en revanche on n'est point choqué dans les campagnes par l'aspect rebutant de l'ignorance et de la grossièreté. On n'y voit point, comme en Europe, au milieu d'une société élégante et polie, le contraste d'une population abjecte et inculte. L'étranger qui parcourt les plaines à peine défrichées, où la hache de l'homme lutte encore contre une végétation primitive, s'étonne de rencontrer sous les chaumières éparses, dans les forêts, au lieu des demi-sauvages qu'il s'attendait à y trouver, des hommes qu'une société éclairée ne repousserait pas de son sein.

Ces habitants des déserts savent que la loi place sous le même niveau le bûcheron qui recule les limites de la république et le sénateur qui en discute les lois; mais il savent aussi que cette précieuse égalité ne serait pour eux qu'un vain titre, s'ils laissaient dégrader leurs facultés morales. Ainsi l'amour-propre et l'émulation, ces deux grands mobiles des actions des hommes, imposent à l'Américain l'obligation d'acquérir pour lui et de transmettre à ses enfants les lumières qui seules peuvent leur assurer la jouissance de leurs droits civils et politiques.

Les États-Unis recueillent le fruit d'un système conçu avec sagesse et suivi avec persévérance. Ils s'appliquent à effacer une à une les traces de l'organisation coloniale et de ses institutions anti-sociales. Grands et désintéressés dans leurs réformes, les législateurs américains ne reculent point devant celles même qui froissent les intérêts privés. Et si les états de l'Union, où l'esclavage est le plus enraciné, laissent subsister encore un abus dont ils sont les premiers à rougir, il n'en cherchent pas moins par tous les moyens possibles à en accélérer le terme.

Toutefois ces états, en se laissant aller à des inspirations généreuses, devaient se tenir en garde contre les dangers, auxquels elles pourraient les exposer. L'agglomération, sur un seul point, d'hommes grossiers et incultes, rendus, sans transition, à une liberté dont ils ignoraient l'usage et les limites, eût pu avoir des résultats funestes pour ceux qui leur auraient procuré à la légère cette liberté. Pour obvier à ces graves inconvénients, on a imaginé un moyen qui débarrassât à la fois le territoire américain des noirs affranchis, et qui procurât à ceux-ci une existence en harmonie avec leurs goûts et leurs souvenirs. C'est ainsi que, guidée par ces principes, s'est formée la *Société de colonisation américaine*.

DIRECTION NOUVELLE IMPRIMÉE A L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN RUSSIE.

La *Gazette d'État*, journal de Berlin, vient de publier un petit article écrit évidemment sous l'inspiration du gouvernement russe. On y fait le plus grand éloge de la direction nationale imprimée à l'instruction publique dans l'empire de Russie. « S. M. l'empereur, dit l'auteur de cet article, consacre l'attention la plus soutenue à l'éducation morale et scientifique de la jeunesse de l'empire. Le but principal de l'empereur est d'imprimer à l'éducation nationale une direction patriotique, dont les lumières de la civilisation du reste de l'Europe ne devront toutefois pas être exclues. C'est dans cet esprit que les établissements d'instruction publique ont éprouvé des améliorations dans les dernières années; c'est dans ce sens que tous les établissements nouveaux ont été organisés. La prédilection marquée des Russes pour tout ce qui est étranger avait, dans les dernières périodes décennales, fortement passé dans la direction de l'éducation de la jeunesse. Elle perdait insensiblement l'esprit national et prenait un esprit tout-à-fait étranger. Les conséquences d'une pareille disposition ne pouvaient être que très préjudiciables au pays. Avec une éducation étrangère parfaite, les Russes ignoraient souvent complètement l'histoire de leur pays; ils ne connaissaient ni la géographie, ni la statistique ni les mœurs de la Russie, et souvent pas même la langue nationale; ils s'efforçaient de parler avec facilité et correction d'autres langues européennes. Comment, lorsqu'ils entraient dans la vie publique, pouvaient-ils aimer leur patrie, l'apprécier à sa juste valeur, puisqu'ils ne la connaissaient point, et lui étaient devenus totalement étrangers depuis leur plus tendre enfance? Heureusement la sollicitude vraiment *énergique* avec laquelle l'empereur travaille pour donner à l'éducation de la jeunesse actuelle une direction qui soit en harmonie avec les besoins du pays, aura bientôt fait disparaître tous ces inconvénients.

MÉLANGES.

BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

La bibliothèque royale se composait de 910 volumes sous Charles V; de 1,890 sous François Ier, et de 16,746 sous Louis XIII. En 1684, elle possédait 50,542 volumes; en 1775, près de 150,000 volumes, et environ 200,000 en 1790. Elle est riche aujourd'hui de plus de 600,000 volumes imprimés, et de 80,000 manuscrits, sans compter plusieurs centaines de milliers de pièces relatives à l'histoire générale et surtout à l'histoire de France.

La bibliothèque Mazarine se composait, en 1684, de 40,000 volumes: elle en compte aujourd'hui 90,000 imprimés, et 3,437 manuscrits. On y remarque surtout beaucoup d'anciens livres de droit, de théologie, de médecine et de sciences physiques et mathématiques. Elle possède la collection la plus complète des auteurs luthériens et protestants.

La bibliothèque de l'Arsenal, créée par le marquis de Paulmy, a été acquise, en 1781, par le comte d'Artois. Elle se compose de plus de 175,000 volumes, sur lesquels il y a environ 6,000 manuscrits. Elle est surtout riche en romans, pièces de théâtre, anciennes et modernes, poésies françaises, et possède quelques ouvrages importants d'histoire qui ne se trouvent pas ailleurs.

La bibliothèque de Ste-Geneviève fut fondée en 1624. Elle s'est successivement accrue de 600 volumes à 160,000, parmi lesquels il y a 3.500 manuscrits. On y trouve toutes les collections académiques, et de précieux ouvrages historiques. Ses manuscrits les plus remarquables sont les manuscrits grecs ou orientaux.

Récapitulation :

Bibliothèque royale	680,000 volumes.
Bibliothèque Mazarine	93,437
Bibliothèque de l'Arsenal	175,000
Bibliothèque de Ste-Geneviève	183,500
Total	1,111,937 volumes.

ARCHÉOLOGIE.

Le couvent des dames de Beaumont était un des plus anciens de Valenciennes: d'abord palais des comtes de Hainaut, ce lieu vit naître *Baudouin*, empereur de Constantinople, et *Henri VII*, empereur d'Allemagne. Le mouvement industriel qui s'opère au milieu de nous fait convertir en ce moment cet endroit en une distillerie; les travaux qu'on y exécute ne devaient pas manquer d'amener quelques découvertes curieuses: on a trouvé dans les fondations une large et belle pierre bleue sculptée, représentant un chevalier armé de toutes pièces, les mains jointes, placé entre deux colonnes gothiques supportant une espèce de chapelle; le casque du cheval est placé à ses pieds d'un côté, ses gantelets gisent de l'autre. Une inscription, très fruste, en lettres gothiques, désigne le personnage représenté sur cette pierre tumulaire. C'est sans doute un des deux seigneurs de *Lalaing*, enterrés dans ce lieu. On a aussi trouvé dans le même endroit vingt-un carreaux, en pierre blanche de Paris, portant tous la date de 1715 et contenant en outre chacun le nom d'une des dames de Beaumont qui habitaient le couvent en cette même année. Ces carreaux méritent d'être conservés.

— La bibliothèque d'Amiens vient de s'enrichir d'une centaine de médailles romaines de bronze, qui lui ont été offertes par M. le comte A. de Calonne. Ces médailles faisant partie d'un plus grand nombre trouvées dans la plaine de Richebourg, commune d'Huisseau-sur-Corson (Loir-et-Cher) et que le hasard a fait découvrir à un laboureur, portent les effigies de plus de vingt têtes impériales, de celles qui se rencontrent le plus communément depuis Vespasien jusqu'à Valérien l'ancien, et embrassent ainsi une période de près de deux siècles. A ces médailles sont joints quelques fragments des briques ou tuiles romaines qui les contenaient.

— Le musée de la Société royale Asiatique de Londres vient de s'enrichir d'un objet d'un véritable intérêt. C'est le modèle en bois de ces singuliers tombeaux qui sont en usage chez les Parsis, ou adorateurs du feu, établis à Bombay. Ce tombeau, auquel on a donné le nom significatif de *Tour du silence*, est de forme ronde. A partir de la base, sa circonférence est 175 pieds et sa hauteur de 18. Un chemin voûté conduit à une petite porte d'environ 8 pieds de haut, pratiquée dans la muraille, du côté du couchant, et s'ouvrant sur une plate-forme qui règne tout autour du monument. Cette plate-forme est divisée en trois compartiments, contenant des niches où les corps sont placés. L'une est destinée aux hommes, l'autre aux femmes et la dernière aux enfants. Chacune de ces niches peut contenir trente-cinq corps. Au centre de ce bâtiment est un puits de 7 pieds de profondeur, dont la circonférence est de 15 pieds, et dans lequel on jette les ossements.

SCIENCES NATURELLES.

Il vient de se former à Pons (Charente inférieure) une société philomatique. On en doit l'apparition à une occasion fortuite, la découverte, auprès de cette ville, d'un dépôt considérable d'ossements de toute espèce. Cette découverte est due au supérieur du séminaire de Pons, qui, versé dans les sciences géologiques, fit faire aussitôt des fouilles, et en retira une grande quantité de beaux échantillons. Tous les amis de la science s'unirent bientôt à lui; et M. d'Orbigny père, correspondant du muséum de La Rochelle, a déterminé le plus grand nombre de ces fossiles parmi lesquels il a reconnu des ossements de bœufs, de chevaux, de chiens, de loups, en très grande quantité; beaucoup d'ossements d'éléphant gigantesque, de tigres, de rhinocéros, d'hippopotames; quelques uns de daims ou de cerfs, beaucoup d'animaux rongeurs tels que lièvres, lapins, rats, etc.; enfin quelques débris de buffles, de bisons, de rennes et d'élans. M. le baron Chaudruc de Crazannes a décrit ce curieux gisement dans un mémoire qu'il vient d'adresser à l'Institut.

— Une collection de fossiles formée à Malthe par le célèbre Dolomieu; mais depuis lors enfouie dans des caisses et jetée dans les rebuts de la bibliothèque, avait été un moment arrachée de la poussière par M. Constant-Prévost, lors de son voyage à l'île *Nerita* en 1832. Ce géologue avait eu le soin de remettre un peu d'ordre dans cette collection, d'imposer des numéros et des étiquettes aux objets les plus remarquables. Nous apprenons que cette collection précieuse vient d'être détruite et vendue en détail. Ce fait, indigne de notre époque, est d'autant plus étrange, que cette collection appartenait à la bibliothèque publique, et qu'étant peu nombreuse, la vente n'en aura produit qu'une somme insignifiante. On se rappelle qu'il n'y a qu'un petit nombre d'années la riche collection minéralogique de l'hôtel des monnaies de Paris fut également détruite et vendue à l'encan. De telles anomalies sont de tous les siècles, et ne doivent pas être regardées comme caractéristiques.

— Plusieurs espèces de lichens, particulièrement le *subcorticalis*, le *subterranea* et le *phosphorea*, sont parfois phosphorescens, et plus ou moins lumineux dans l'obscurité. Ils répandent souvent dans les cavernes ou dans les mines où ils croissent un éclat extraordinaire. Dans les environs de Dresde, il y a des mines de charbon où l'on dit que les lichens sont si abondans et si lumineux qu'en y pénétrant on en a les yeux éblouis. La chaleur des mines ajoute encore à leur éclat. Suspendus en festons aux voûtes des excavations, grimpant le long des piliers, tapissant toutes les parois des souterrains, ils donnent aux mines de Dresde l'aspect d'un palais enchanté. Je n'oublierai jamais, dit M. Erdman, qui a visité l'une de ces mines, l'impression que ce spectacle produisit sur moi. Je croyais entrer dans un palais de fées; une lueur blanchâtre, semblable à un clair de lune, répandait autour de moi une teinte mystérieuse et surnaturelle; deux personnes, l'une près de l'autre, pouvaient se distinguer très facilement. J'avais des éblouissements lorsque j'en sortis.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — Une ordonnance du roi, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, le 5 juin courant, porte que l'académie des sciences morales et politiques est autorisée à accepter la fondation d'un prix quinquennal de 5,000 fr., que M. le baron Félix de Beaujour, membre de la chambre des députés lui a offert. Ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur les questions dont la solution déterminerait les moyens de prévenir ou de soulager la misère dans les divers pays, mais plus particulièrement en France.

— Le roi vient de nommer chevalier de la Légion-d'Honneur M. Leprévost (Auguste), membre de la société des antiquaires de la Normandie.

— MM. les docteurs Sanson, Lepelletier, Bérard, Dubled, Guerbois, Blandin, Lisfranc, Laugier, Velpeau et Thierry se sont fait inscrire à la faculté de médecine pour le concours de clinique chirurgicale qui doit s'ouvrir le 16 de ce mois. Le dernier de ces candidats n'a pu être admis sur la liste définitive, attendu qu'il ne complète pas les six années de doctorat exigées par le règlement du concours.

— L'académie de médecine a procédé hier à l'élection d'un membre titulaire dans la section de pathologie. Les candidats étaient MM. Bricheteau, Ferrus, Lassis et Louis. M. Ferrus a obtenu la majorité des suffrages au second tour de scrutin.

— L'académie de médecine, dans sa séance du 27 mai, a, sur la proposition de M. Desgenettes, accepté le buste de Percy pour être placé dans la salle de ses séances. Ce buste en marbre est l'ouvrage de M. David, et a été offert à l'académie par la veuve de l'illustre chirurgien.

— L'institution de M. Muron, rue de la Pépinière, a été depuis la fin de l'année 1832 l'objet d'une surveillance toute particulière dans le personnel des gens qui la composent. A cette époque, des centaines de couverts d'argent et des timbales y furent volées sans aucune effraction. La valeur intrinsèque s'élevait de 8 à 10,000 fr., et toute cette argenterie, fondue dans un repaire aux Champs-Elysées, fut convertie en lingots, ce qui rendait presque impossible la découverte des voleurs. Toutefois les soupçons planaient sur quelques personnes attachées à la maison, et ce qui donnait plus de vraisemblance à cette version, c'étaient les divers autres larcins remarqués encore depuis la dernière soustraction. Or la police redoubla de zèle pour s'emparer des malfaiteurs et elle parvint enfin à les saisir. Ils sont au nombre de quatre. Deux sont connus pour voleurs de profession et se nomment Lickois et Richard. Le sieur Guérin, professeur attaché à la maison de M. Muron, est au nombre des personnes arrêtées. M. d'Herbelot, juge d'instruction, est chargé de l'affaire.

— La mort de M. Mékel, membre correspondant de l'académie des sciences pour la section de médecine, n'est que trop certaine : cette perte est d'autant plus grande que ce savant, à qui on doit un traité général d'anatomie humaine traduit en français, laisse inachevé un grand traité d'anatomie comparée, déjà très avancé.

— Les charpentiers de l'allége du *Louqsor* ont commencé à démolir l'avant de ce navire. Les eaux paraissent assez basses pour qu'on puisse s'occuper du débarquement de l'obélisque.

— On croit que l'exposition des produits de l'industrie sera prolongée d'un mois sur la demande des exposants.

— Le Tapir amené vivant en France vient d'être acheté par l'administration du Jardin du roi, au prix de *cinq mille francs*, pour la ménagerie.

— *Médaille d'or de* 1,500 fr. — Rechercher, au moyen des faits tirés de l'examen de l'architecture, des monuments sculptés ou peints, des inscriptions et des vases, particulièrement des vases noirs avec bas-reliefs, quels sont les éléments dont s'est formée la nation étrusque ; ce qui est indigène dans l'art étrusque, et ce qu'il a pu emprunter à l'Egypte, la Lydie et à la Grèce. Les mémoires devront être adressés à l'académie des Inscriptions et belles lettres, avant le 1er avril 1835.

— Voulant encourager la publication de nos documents historiques, M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire à vingt-cinq exemplaires de la collection des Mémoires originaux et inédits, concernant principalement l'histoire d'Amiens, Clermont, Oise, de Compiègne, de Crepy, de Noyon, de Senlis et de leurs environs, publiés pour la première fois, d'après les manuscrits sous la direction de M. Adhelm Bernier.

Départements. — La ville d'Orléans ayant exprimé le désir, dans une délibération du conseil académique, qu'il fût établi une chaire d'histoire dans le collége royal d'Orléans, M. le ministre de l'instruction publique, sur l'avis favorable donné par le conseil de l'instruction publique, a autorisé la création de cette chaire ; mais il a décidé en même temps que, attendu l'époque avancée de l'année classique, cette chaire ne serait mise en activité qu'au commencement de la prochaine rentrée (octobre 1834).

— Le conseil municipal de Lyon a pris, le 15 mai dernier, une délibération qui affecte à la faculté des sciences le local dont nous avons précédemment parlé. Comme nos lecteurs se le rappellent, ce local consiste en deux corps de bâtiments, l'un servant en ce moment à une fabrique, l'autre, qui est une ancienne chapelle, avait été abandonné au service du collége. Une commission a été nommée par M. le maire de la ville, afin de régler la distribution du local et les travaux considérables qu'il y a à faire pour l'approprier aux besoins de la nouvelle faculté. On doit y construire des amphithéâtres, des cabinets et laboratoires pour les cours de physique, de chimie, de mathématiques et d'astronomie. Les cours d'histoire naturelle, de minéralogie et de botanique auront lieu au palais Saint-Pierre et au Jardin des Plantes où se trouvent les collections, qui seront mises à la disposition de la faculté. Le collége, qui était intéressé dans la cession du bâtiment dont il avait la jouissance, a obtenu en échange une cour qu'il réclamait depuis long-temps, et qui était devenu indispensable aux exercices des élèves.

— Deux élèves de l'école normale primaire de Versailles viennent de mourir par suite de l'épidémie qui règne dans cette ville. Les cours, nous assure-t-on, sont interrompus et la plupart des élèves ont été rendus à leurs familles.

— Une société de sciences naturelles a été formée à Versailles. Plusieurs des membres y font régulièrement, à divers jours de la semaine, des cours suivis de conférences comme à la société de Civilisation de Paris. La société admet des membres titulaires et des membres auditeurs. Cette utile institution, due principalement au zèle de M. Huot, multiplie d'une manière sensible, à Versailles, le nombre des amis de la science.

— La société d'agriculture et arts, de Bourbon-Vendée, vient d'être transformée en athénée où se tiennent des réunions plus scientifiques : c'est à M. Rivière, professeur de sciences naturelles, qu'est due principalement cette heureuse réforme.

— Nous lisons dans *l'Univers Religieux* : On écrit de Verdun que le séminaire vient d'être le théâtre d'une division qui aurait pu avoir des suites graves sans la sagesse que Mgr l'évêque et M. le supérieur ont apportée pour la terminer. Les séminaristes ont demandé la cessation des dictées et désiré qu'elle fussent remplacées par des explications orales ; ce sentiment a même été partagé par quelques directeurs. Mgr, appelé à juger entre les partisans des deux méthodes, n'a pu réussir à les concilier, et le séminaire a été congédié pendant quelques semaines, puis est rentré pour continuer les études d'après l'ancien mode. La solution définitive de cette affaire a été remise à l'expiration des vacances.

— L'établissement fondé à Ménars (Loir-et-Cher), vers la fin de l'année 1832, par le prince de Chimay, sous le nom d'*Ecole d'arts et métiers*, est divisé en quatre ateliers actuellement en activité : celui de bourrelier sellier, occupé par treize élèves ; celui de taillandier, par six élèves ; celui de menuisier-ébéniste, par dix-huit élèves, et celui de forgeron-carrossier, par douze élèves.

Le cours d'étude ou d'application est de quatre ans. Pendant la première année les élèves reçoivent des leçons de lecture, d'écriture et de calcul. La géométrie, le dessin linéaire, le dessin de l'ornement, les notions usuelles de la mécanique leur sont enseignées pendant les années suivantes.

Des quarante-neuf élèves qui composent en ce moment l'école, trente occupent des bourses fondées par le département de Loir-et-Cher. Une caisse d'épargne a été établie en leur faveur.

— La mort vient d'enlever, à l'âge de trente-six ans, M. Hubert, professeur de matière médicale et de pharmacie à l'école secondaire de médecine de Caen.

EXTÉRIEUR.

L'Allemagne est un pays d'intelligence et de mouvement scientifique ; ce qui ne se dit pas dans les journaux se propage dans les universités, dans les thèses : aussi le congrès de Vienne, qui s'est montré dans toutes ses résolutions hostile à toute espèce de liberté, a posé en principe que la censure s'appliquerait non-seulement aux journaux et feuilles périodiques, mais encore aux thèses d'université.

— Tous les journaux scientifiques ont été supprimés à Varsovie et à Cracovie, ainsi que les chaires de minéralogie et de chimie, qui sont maintenant réunies à celle de pharmacie.

— Un observatoire, qui surpassera tous les établissements de ce genre, doit être élevé à Pétersbourg par ordre de l'empereur

— L'académie impériale des sciences de Russie vient de publier une disposition du testament du général d'artillerie, comte Araktschejen, par laquelle le testateur fonde un prix de 50,000 roubles pour l'auteur de la meilleure histoire du règne de l'empereur Alexandre. L'ouvrage ne pourra être composé que 100 années après la mort de l'empereur Alexandre, c'est-à-dire dans l'année 1925. L'auteur devra être un sujet russe.

— Un institut arménien pour l'enseignement des langues orientales fut fondé à Moscou en 1816, par les frères Jean et Joachim de Lasarew : 900,000 roubles sont déjà affectés à cet établissement, et l'on compte plus de 300 orientalistes formés à cette célèbre école.

— Le monument de l'illustre Canova vient d'être achevé par les soins de Frère, à Passagno, sa patrie. Le temple est rond comme le Panthéon de Rome ; le péristyle est d'ordre dorique, sur le modèle du Parthénon, et placé sur une colline. L'abbé Misurini a publié à Venise cet intéressant monument.

— L'académie de Saint-Luc, à Rome, a inscrit parmi les professeurs distingués de la classe de peinture, le nom de l'archiduchesse d'Autriche, grande-duchesse de Toscane, non seulement, dit le *Diario di Roma*, à cause de la protection qu'elle accorde aux arts, mais aussi pour son talent remarquable dans la peinture. La même académie a admis dans la classe de sculpture deux artistes français, MM. Bosio et David.

— Athènes a été reconnue le 22 février dernier comme capitale de la Grèce. Cette reconnaissance vient d'être célébrée par une fête pompeuse qui a été ouverte par un service divin dans le temple de Thésée, et s'est terminée par l'illumination de toute la ville.

— M. Quetelet a été continué dans les fonctions de directeur annuel de l'académie royale des Sciences de Bruxelles par 14 voix sur 17.

ÉD. HERBET.

Le Journal général parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 12 JUIN 1834. N° 64.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS.

MOYEN AGE.

Cinquième article.

Etablissement des ordres mendiants. — Sectaires de l'église orientale. — Hérésie des Albigeois. — Croisade. — Ordres fondés par saint François d'Assise et par saint Dominique. — De leur influence sur l'enseignement.

Si l'émancipation intellectuelle de la société européenne date du onzième siècle, si ce fut à cette époque que les universités s'organisèrent, le siècle suivant vit naître une institution non moins remarquable, et dont l'influence fut plus populaire. Nous voulons parler de l'établissement des *ordres mendiants*, ces défenseurs zélés et assez souvent fanatiques du catholicisme, qui faisaient trembler les hérétiques et méritaient à tout égard le sobriquet de l'*armée papale*, *exercitus papalis*, *legiones papales*, dont ils se vantaient eux-mêmes. Ce sont ces ordres qui empêchèrent que la grande révolution religieuse, connue sous le nom de la réforme de Luther, n'arrivât 300 ans plus tôt, et n'éclatât en France au lieu d'éclater en Allemagne. Quoique la suprématie du pape romain et l'unité de l'église catholique fussent reconnues du temps de Charlemagne par tous les gouvernements de l'Europe, si l'on en excepte l'empire byzantin, où l'on considérait le patriarche de Constantinople comme le chef légal de la chrétienté, l'opinion publique en général n'était pourtant pas très favorable à la direction trop mondaine qu'avaient prise les affaires religieuses. L'orgueil toujours croissant du clergé, le luxe qu'il étalait, la pompe de ses cérémonies, son penchant immodéré pour les biens et les jouissances de ce monde, le déréglement de ses mœurs, et même le goût trop prononcé de quelques religieux pour l'érudition, firent bientôt regarder les prêtres comme une caste ambitieuse qui détournait la religion chrétienne de sa voie primitive. Ces opinions se répandirent de plus en plus, surtout dans le onzième siècle. Des sectaires de l'église orientale, qui, chassés par la persécution de l'empire byzantin, avaient été contraints de se réfugier en Bulgarie, et de là en Italie, en Espagne et dans le midi de la France, professaient partout leurs doctrines et manifestaient leur aversion pour le pape et le catholicisme: c'était à leurs yeux le règne de l'antechrist. Ces sectaires qui s'appelaient eux-mêmes *cathari*, *καθαροι*, c'est-à-dire hommes purs, et qu'on désignait en France sous le nom de *Boulgres*, parce qu'ils étaient venus de Bulgarie, ou sous celui de *publicains*, *popelitains*, parce qu'ils s'efforçaient de répandre leurs doctrines dans la populace, ces sectaires, dis-je, parvinrent bientôt à gagner les esprits. La France surtout accueillit ces nouvelles doctrines avec la vivacité naturelle à ses habitants. Elles ne tardèrent pas à compter de nombreux adhérents, d'abord dans le Lyonnais et dans le canton de Vaud; de là les noms de *Vaudois*, de *Léonistes*, donnés aux nouveaux religionnaires. On les appelait encore *humiliés*, *humiliati*, à cause de leur humilité, ou bien *sabotins*, *sabatati*, *insabatati*, épithète dont on flétrissait leur pauvreté qui les forçait à porter des sabots. Quoiqu'ils eussent été excommuniés déjà en 1148, au concile de Vérone, comme hérétiques, leur nombre néanmoins s'accrut avec une merveilleuse promptitude dans le midi de la France, dans le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, et surtout près d'Albi et de Toulouse. C'est pour cela qu'on les désignait encore sous le nom d'*Albigeois*. Le grand but de ces sectaires était la réorganisation de l'église primitive chrétienne. Si l'on ne tient pas compte de quelques exagérations ridicules, si l'on fait abstraction de leur mépris pour toutes les sciences, on avouera que leur réforme était plus étendue et plus rationnelle que ne le fut même celle de Luther. Ils rejetaient toutes les doctrines qui n'étaient pas contenues littéralement dans le texte de l'Évangile, et ne reconnaissaient que les institutions apostoliques, c'est-à-dire celles qui s'étaient trouvées déjà dans les premières communes-modèles fondées par les apôtres. Une secte qui accusait hautement l'église catholique d'avoir répudié le véritable christianisme, dut alarmer le pape. Aussi se hâta-t-il de la faire condamner par les conciles. De plus, il invita les rois de France et d'Espagne à une croisade contre les Albigeois: on sait avec quelle barbarie ils s'acquittèrent de cette mission.

Les croisés parvinrent à détruire l'église nouvelle fondée par les hérétiques; mais ils ne purent empêcher les secrets efforts des sectaires qui s'étaient réfugiés en Italie, en Allemagne, en Hollande et jusqu'en Pologne. On reconnut même à la cour du pape, qu'il n'y avait pas de meilleur remède pour éviter un schisme que de céder en partie aux justes prétentions des dissidents et que de revenir à la simplicité de l'organisation primitive de l'église chrétienne.

Ce furent deux hommes pieux, distingués par leur zèle et par leurs vertus, *saint François d'Assise* en Italie, et *saint Dominique de Guymaxa*, né dans le royaume de Castille en Espagne, qui conçurent les premiers le projet de former des sociétés religieuses vouées uniquement à la tâche de rétablir l'union dans l'église catholique. Les réglements de la société fondée par saint François (1208) près d'Assise, dans le royaume de Naples, obligeaient tous les membres à vivre pauvres, à se priver de toutes les jouissances matérielles, à s'abstenir même de toute étude sérieuse, enfin à se consacrer exclusivement à la propagation de la foi catholique. Les mêmes réglements furent adoptés par la société établie par saint Dominique à Toulouse (1215). L'établissement de ces sociétés, quoique vu de mauvais œil par un grand nombre d'ecclésiastiques, fut néanmoins favorisé par les papes, qui s'en servirent pour vaincre la résistance opiniâtre du clergé qui ne voulait consentir à aucune réforme. Aussi furent-elles munies de priviléges vraiment extraordinaires par le pape Innocent III, qui les éleva au rang d'ordre religieux, sous le titre d'ordre de prédicateurs et mendiants apostoliques, leur conféra le droit de se gouverner et de se juger eux-mêmes sous la protection du pape, sans intervention d'aucune juridiction cléricale ou séculière, leur permit de s'établir, de prêcher, de confesser, de communier, d'absoudre et d'enseigner dans tous les pays du monde et de recueillir partout des dons charitables pour la fondation et l'entretien de leurs couvents.

Avec de tels priviléges, le succès rapide de ces ordres n'a rien d'étonnant. Sans modification essentielle dans les réglements, ils se répandirent dans le courant des 12e et 13e siècles, en Europe, en Asie, en Afrique sous différents noms, sous ceux, par exemple, de *Franciscains*, *Minorites*, *Dominicains*, *Jacobins*, *Capucins*, *Cordeliers*, etc. Ils exerçaient partout une influence immense sur l'esprit des populations, qui s'empressaient de leur fournir volontairement les moyens de fonder des milliers de couvents et d'y amasser de grandes richesses. Mais à partir de ce moment ces ordres succombèrent, comme avaient succombé les Bénédictins et le clergé de l'ancienne église. Assez riches pour n'avoir plus besoin de mendier, assez considérés, assez redoutés même, surtout dans le midi de l'Europe, où les Dominicains exerçaient la terrible profession d'inquisiteurs, pour pouvoir se passer de la faveur populaire, ils négligèrent leurs fonctions primitives et se retirèrent dans leurs couvents. L'ambition ne tarda pas à s'emparer de ces religieux; non contents de leur opulence, ils recherchèrent aussi l'éclat des hautes dignités. Oubliant les préceptes de leurs fondateurs, ils se mêlaient aux affaires politiques et aux intrigues de cour; ils s'occupaient d'études supérieures, prenaient une part active aux discussions scolastiques et théologiques de leur époque et envoyaient aux universités de célèbres professeurs, comme Bonaventure Seraphicus, Alexandre de Hales, Dom Scotus, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Robert Bacon et autres; enfin ils parvinrent à donner à l'église des évêques, des cardinaux et même des papes comme Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV, Sixte V et Clément XIV.

On ne trouvera point inutiles les détails que nous venons de donner sur l'établissement des ordres mendiants, si l'on tient compte de l'influence que ces ordres ont exercée sur l'instruction publique. Ils parvinrent à paralyser les efforts des Albigeois, ennemis jurés de la science et des savants qu'ils regardaient comme les seuls obstacles au rétablissement de l'église primitive. Dans le treizième et dans le quatorzième siècle, ils donnèrent des professeurs à tous les pays de l'Europe et éloignèrent des universités les professeurs laïques, soupçonnés tantôt avec raison, tantôt à tort, de favoriser l'hérésie. Ce sont eux enfin qui appliquèrent l'enseignement *mystique* aux questions théologiques, qui traitées jusque là dans les couvents et aux universités de la manière dialectique ou scolastique, avaient servi plutôt à exercer l'esprit qu'à l'élever. Le mysticisme, mis en vogue par ces ordres, était un moyen précieux pour calmer les esprits troublés par tant de dissensions.

L'étude de la littérature grecque, négligée depuis plus de mille ans dans tous les pays catholiques où l'on ne connaissait que la version latine des œuvres d'Aristote, commença à renaître parmi les catholiques après la prise de Constantinople par les Turcs (1453). Cet événement fut suivi de l'émigration de presque toutes les grandes familles de la Grèce. Les savants surtout se refugièrent aux universités de l'Occident où l'enseignement de la langue et de la littérature grecques leur fournissait des moyens honorables d'existence. Le vif intérêt qu'on prit partout alors à l'infortune de ces réfugiés contribua puissamment au succès de leurs leçons; mais bientôt on fut porté par un motif plus sérieux vers ces nouvelles études. Des chaires de littérature grecque furent rétribuées à toutes les universités. Laurent de Médicis, ce grand protecteur des sciences, établit à Florence, avec la munificence qui le caractérisait, une *académie grecque* où des savants célèbres comme Argyropylos, Théodore Gaza, Chalkordylas, trouvaient toute l'aisance nécessaire pour continuer leurs recherches philologiques. Cosme, fils de Laurent, ajouta à cet institut une *académie platonique* destinée à régénérer et à propager la philosophie de Platon. Quoique ces académies n'aient pas survécu de beaucoup à leurs généreux fondateurs, elles contribuèrent cependant dans le court espace de leur durée à faire apprécier l'excellence de l'ancienne littérature grecque, et à diriger les études des savants sur ce champ si longtemps négligé. Aussi la connaissance des classiques grecs devint-elle dès le quinzième siècle une sorte de nécessité pour les hommes érudits. Ces études ne tardèrent pas à produire leurs fruits; le goût s'épura, le style devint plus simple et plus clair et les vues scientifiques plus élevées et plus étendues.

De notables améliorations furent introduites aussi dans l'instruction élémentaire par les efforts d'une société religieuse, fondée depuis 1373, sous le nom de *frères de Saint-Jérôme*, dans un but exclusivement pédagogique. *Gérard le grand*, chanoine à Utrecht dans les Pays-Bas, fut le fondateur de cette société composée d'ecclésiastiques et de laïques qui vivaient en commun et se réunissaient pour établir des maisons d'éducation, et des écoles pour les externes. L'enseignement des enfants des pauvres était gratuit; un assez grand nombre de ces enfants étaient même reçus comme pensionnaires; ils étaient élevés selon leurs capacités pour les arts mécaniques ou pour l'industrie, et soutenus jusqu'à ce qu'ils pussent s'entretenir eux-mêmes. Le premier de ces établissements de bienfaisance fut fondé en 1376 à Deventer près d'Utrecht. Dans le courant des quatorzième et quinzième siècles ils se répandirent en Hollande, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Portugal et même jusqu'aux Indes. Les écoles des frères de Saint-Jérôme prirent bientôt rang parmi les meilleures; aussi les enfants des riches comme ceux des pauvres y étaient envoyés de préférence. Ils établirent avec raison deux classes, l'une pour l'instruction inférieure, l'autre pour l'instruction supérieure; chacune de ces classes était réglée d'après un plan particulier. L'instruction inférieure, spécialement destinée aux classes indigentes, se bornait à la religion, la lecture et l'écriture; mais on occupait en même temps les enfants à des travaux mécaniques et on les préparait à différents métiers, de sorte que ces institutions étaient de véritables écoles industrielles. L'instruction supérieure, déviant tout-à-fait de l'ancienne méthode et renonçant surtout au trivium de Marcella, initia les jeunes gens aux études classiques. Les auteurs romains étaient lus et expliqués avec goût et intelligence; on étudiait même l'histoire ancienne et l'archéologie. Des hommes célèbres sortirent de ces écoles; Jean Hegius, Erasme de Rotterdam, Rodolphe Agricola, Reuchlin et Melanchthon remercièrent publiquement les frères de Saint-Jérôme de l'éducation distinguée qu'ils leur avaient donnée.

L'exemple salutaire donné par les frères de Saint-Jérôme fut suivi par des femmes laïques qui fondèrent, sous le nom de *Beguines*, une société pour l'éducation des jeunes filles. Les maisons des Beguines furent très fréquentées surtout en Hollande et en Allemagne pendant le quatorzième et le quinzième siècle.

Un professeur allemand.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Paris vu des tours de Notre-Dame. — L'Europe au commencement du quinzième siècle. — Règne de Charles VI. — Sa démence. — Rivalité du duc d'Orléans et des oncles du roi. — Le duc de Bourgogne. — Le meurtre de la vieille rue du Temple.

Au coin de la Vieille rue-du-Temple et de la rue des Francs-Bourgeois est une petite tourelle à laquelle maintenant nul ne prend garde. C'est pourtant le monument le plus important de nos discordes civiles au commencement du quinzième siècle. Notre Paris moderne est encore tout plein des souvenirs de ces temps funèbres. Les époques importantes de l'histoire de cette ville sont toujours déplorables pour la monarchie tout entière: 887, 1356, 1391, 1413, 1418, 1426, 1595, 1793, temps de meurtres et de guerres civiles. Montez sur les tours de Notre-Dame, et vous verrez au midi se dresser devant vous comme un amphithéâtre la vieille ville de l'université, qui, par le caractère gothique de ses maisons, par le peu de largeur de ses rues, rappelle ces temps désastreux. C'était par cette rue Saint-Jacques, qui semble couler vers la Seine, que descendaient ces processions de l'université, si longues que le recteur touchait à Saint-Denis lorsque les derniers suppôts n'étaient pas encore sortis de la Sorbonne, et qui venaient vers les Halles se joindre au peuple pour aller demander à l'hôtel Saint-Paul tantôt du sang, tantôt des lois. Tournez-vous vers le septentrion: là est un quartier nouvellement construit, mais qui porte déjà un nom sinistre, *le Temple;* il est sorti de la ruine des Templiers, il est bâti sur des cadavres; aussi quels souvenirs lugubres y sont attachés: ici la rue de la Mortellerie, où fut assassiné le connétable Olivier de Clisson: plus loin l'hôtel des ducs de Bourgogne, d'où sont partis tant d'ordres sanguinaires; plus loin l'hôtel Saint-Paul, demeure des rois qu'un peuple furieux est venu si souvent battre de ses flots. Aussi quels noms portent toutes ces rues: rue des Mauvais-Garçons, rue Maucnnseil, rue de la Mortellerie!

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième, l'Europe tout entière est dans un état qui présage de prochaines catastrophes. En Espagne, l'avénement du bâtard Henri II de Transtamare soulève des guerres civiles sans cesse renaissantes, que complique encore la présence des Maures. En Allemagne la lutte des villes libres et des seigneurs amène la déposition de l'empereur Wenceslas de la maison de Luxembourg. Le schisme, que des conciles s'efforçent en vain de terminer, trouble toute la chrétienté. Le peuple commence à se préoccuper vivement de ces calamités publiques; il s'effraie de ses dangers, de ses besoins; aussi les institutions communales se fortifient de toutes parts: souvent les villes se serrent les unes près des autres, et se tournent contre les seigneurs. Du reste, tous ces éléments s'agitent, se remuent, sans conscience nette de leurs intérêts, d'où il résulte un trouble, un pêle-mêle général.

En France, le pouvoir est aux mains des trois oncles du roi, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, qui pressurent le peuple sans pitié. A Paris, et dans d'autres villes, il éclate des séditions qui donnent lieu à de nouvelles exactions. Afin d'éloigner le roi du gouvernement, on lui fait contracter le goût des bals, des tournois, des fêtes dispendieuses. Au milieu de la misère du peuple un luxe effréné règne à la cour. De toutes parts s'élèvent des édifices d'une construction légère et gracieuse, récemment importée d'Italie; et cette époque est dans les arts, sinon celle de l'architecture la plus large et la plus imposante, du moins celle où le fini des détails fut poussé le plus loin.

Dans sa passion pour les fêtes, le roi ne respecte pas toujours les choses saintes. Il donna dans l'abbaye de Saint-Denis un grand tournoi qui fut suivi de bals, de festins et de toutes sortes de débauches. Cette profanation d'une enceinte consacrée excita une vive horreur parmi le peuple, et les calamités qui par la suite l'accablèrent en furent, dans son opinion, le juste châtiment. Du reste, Charles VI se montra toujours favorable à la classe populaire; il était accessible aux petites gens et écoutait volontiers leurs doléances. Dans ses débauches, il avait toujours respecté les femmes et les filles de ses sujets, et ne s'était adressé qu'à les femmes perdues: l'opinion publique lui savait gré de cette conduite.

Cependant le connétable de Clisson, principal ministre du jeune prince, fut assassiné à Paris par des gens du duc de Bretagne. Clisson survécut et demanda vengeance au roi qui, sur le refus de Jean V de livrer les assassins, marcha contre lui à la tête d'une armée. Il traversait la forêt du Mans, lorsqu'un mendiant mal vêtu, s'approchant de lui, l'entretint pendant plus d'une demi-heure; ce qu'il lui dit, on ne le sait pas, mais il est probable qu'il lui parla contre le duc d'Orléans, son frère cadet, jeune prince brave, spirituel, ambitieux, qui commençait à lui porter ombrage. Quoi qu'il en soit, un page ayant laissé tomber un casque, le roi se retourna furieux en criant trahison! et courut l'épée à la main sur son frère. Peu de temps après, une circonstance redoubla sa folie et la rendit incurable. Les jeunes seigneurs avaient imaginé de se déguiser en satyres et de paraître ainsi dans un bal; le roi était parmi eux. Soit étourderie, soit trahison, le duc d'Orléans s'en approcha avec une torche et mit le feu à ses vêtements d'étoupes. Sans la présence d'esprit de sa tante qui l'entoura de son manteau et éteignit le feu en le pressant contre son sein, c'en était fait du roi. Dès lors sa folie ne le quitta plus; une seule personne, Valentine Visconti, exerçait sur lui une influence que l'on attribuait à la sorcellerie, opinion que la patrie de Valentine rendait encore plus probable.

Pendant la démence du roi, deux hommes et, derrière eux, deux partis se disputaient le royaume. D'un côté le duc d'Orléans, frère du roi, prince jeune, élégant, léger, dépensier, ami des arts et des lettres, du reste plein de violence. Il lui arriva de faire lever une aide et d'aller la nuit déguisé avec ses hommes d'armes forcer la maison qui la recélait. Sous son extérieur élégant et frivole, il cachait des desseins profonds. Autour de lui se groupait la noblesse; mais le peuple lui reprochait ses dépenses et ses violences.

Son rival, le duc de Bourgogne, était un petit homme sombre et taciturne, de manières simples et sévères, qui n'avait ni l'éloquence verbeuse du duc d'Orléans, ni son amour des arts et des lettres, ni sa prodigalité, mais qui se rendait agréable au peuple par sa simplicité, et même qui n'omettait rien pour cultiver cette faveur. Cependant une réconciliation solennelle était intervenue: les deux princes avaient communié de la même hostie et couché dans le même lit. D'après une tradition qui n'a rien d'authentique, une injure personnelle serait venue hâter la vengeance de Jean-sans-Peur. Le duc d'Orléans avait dans un cabinet les portraits de toutes les femmes qu'il avait séduites, et le duc de Bourgogne, introduit dans cette pièce, y aurait trouvé celui de sa femme.

Quoi qu'il en soit, le duc d'Orléans revenait un soir de souper chez la reine Isabeau de Bavière, dont il était l'amant aimé; il descendait la rue Vieille-du-Temple, accompagné de deux écuyers et d'un page avec lequel il devisait en se frappant gaîment la cuisse de son gantelet, lorsqu'il fut attaqué à l'improviste par une bande d'assassins. — « Je suis le duc d'Orléans, » s'écria le prince. — « C'est vous que nous cherchons, » répondirent les meurtriers; et ils le frappèrent à outrance. L'horreur et la consternation furent à leur comble, lorsqu'après avoir assisté aux funérailles de son rival avec les plus grandes marques de douleur, le duc de Bourgogne se déclara l'auteur du crime et se fit justifier publiquement par un docteur en Sorbonne.

Tel fut le prélude des dissensions civiles qui déchirèrent le royaume et amenèrent Jean-sans-Peur au pont de Montereau.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Du christianisme. — De la théocratie catholique. — Papauté. — Conciles.

La théocratie n'est autre chose que l'idée de Dieu gouvernant la terre. Nous avons assisté déjà en Egypte à une véritable et forte théocratie, nous l'avons suivie à travers les temps dans ses progrès, dans son déclin et dans sa chute; car l'histoire, loin

d'être une répétition de ce qui a eu lieu, des événements une fois accomplis, des idées qui ont eu leur cours, est au contraire un démenti formel, progressif, donné à tout le passé que l'humanité laisse derrière elle à mesure qu'elle se développe. Le mosaïsme succède à la théocratie égyptienne, et, après diverses fortunes, laisse lui-même la place au catholicisme qui les résume et les complète par de nouveaux éléments.

Cette préoccupation unique de Dieu, que nous avons rencontrée sous des formes si différentes, ne pouvait pas long-temps représenter l'humanité. Elle s'affaiblit bientôt et disparaît presque entièrement en Grèce, où nous ne trouvons pas de caste sacerdotale entre les mains de laquelle repose le culte avec ses interprétations sacrées et ses mystérieux symboles. Dans cette riante mythologie du paganisme, où tout se revêt des gracieuses images de l'art, les Dieux sont soumis aux faiblesses des hommes, et les hommes ont la grandeur des dieux. A Rome, la théocratie est bien oubliée; tout s'y concentre, mais dans l'unité politique, et le monde romain n'aura plus tard d'autre règle, et presque d'autre dieu, que son droit si multiple et si fécond. Or, au milieu de l'incrédulité et de l'indifférence, au milieu des élaborations philosophiques des sages et des penseurs, vint tout à coup à luire cette idée, que les hommes sont égaux entre eux et sont frères, qu'ils doivent s'aimer, et qu'après cette vie il y en aura une autre pour les méchants et pour les justes. *Ecce agnus Dei qui tollit peccata mundi.* Jamais idée révolutionnaire ne vint s'installer parmi les hommes avec plus de force et d'amour, de charité et de grandeur. C'est la réforme de l'homme et de la société. Les philosophes qui discutent encore, et opposent leurs vaines subtilités aux dogmes si puissants, si élevés du christianisme, sont chassés de leurs écoles devenues maintenant solitaires. Non pas que le christianisme soit la négation de la science, mais au dessus de la science il met la foi; heureux les pauvres d'esprit qui croient et espèrent en Dieu! Et saint Paul pousse au pied de la croix l'humanité tout entière.

Cette idée qui transgressait toutes les formes connues de l'humanité, elle est prêchée aux Hébreux, ce peuple si persévérant dans ses mœurs, si jaloux de ses croyances; il fallait donc leur dire: *Non venio solvere legem sed adimplere.* Ainsi le christianisme n'est pas venu briser quoi que ce soit, mais compléter, développer et abstraire du mosaïsme des nouveautés fécondes. A Athènes, le christianisme parle un langage différent; sur cette terre si mobile, au milieu de ces intelligences si déliées, si ingénieuses, il est obligé de se plier à la variété des idées des hommes. Ce peuple si disputeur, qui avait porté jusque-là toute la philosophie du monde, non moins amoureux des combats de la dialectique qu'il l'avait été des luttes de ses athlètes et des courses de chars, subtilise avec une merveilleuse fécondité sur les mystères des dogmes chrétiens. De là, ces hérésies sans nombre qu'on dédaigne trop dans l'histoire, et qui sont une gloire de l'esprit humain non moins que du christianisme lui-même; car c'était une preuve éclatante de sa vitalité future qu'il épuisât toute l'habileté des esprits les plus fins, et leur suffit sans rien perdre de sa grandeur ni de sa puissance. On pouvait craindre cependant que la religion n'usât son crédit et son autorité dans de pareilles luttes, et il fallait nécessairement en constituer et en maintenir l'unité. Il fallait dérober le divin flambeau au souffle des orages de la place publique, et entretenir sa flamme au fond du sanctuaire, comme le feu sur l'autel de Vesta.

La grandeur de quelques papes, les défauts et les vices de quelques autres ne complètent pas plus l'histoire de la théocratie catholique, que les défauts et les qualités des rois n'achèvent l'histoire d'une monarchie et d'un royaume. La grande histoire, celle vraiment digne de ce nom, qui suit non plus un homme, mais l'humanité dans le temps et l'espace, ne s'égare pas dans les détails scandaleux de la biographie, elle s'inquiète de la constitution et de l'idée d'une époque. Or, qui le premier a conçu le projet de donner à la pensée chrétienne une représentation puissante? c'est ce que nous ne savons pas. Seulement nous voyons dès les premiers temps l'évêque de Rome se concilier une sorte d'autorité sur ses égaux. Plus tard, le grand-prêtre de l'humanité voulut avoir des terres et de l'argent, il voulut régner sur les consciences et les fortunes, prendre les royaumes de ce monde au nom de celui du ciel: il se matérialisa pour ainsi dire en s'attachant au sol, ou plutôt l'ambition du prêtre conçut qu'il fallait donner à l'intelligence un appui, un secours, défendre la parole et l'imposer avec l'épée. Ici commence le mélange de l'humain et du céleste. La théocratie fabrique de fausses pièces, des donations qu'elle faisait remonter à Constantin. Elle pensa qu'elle pouvait gouverner la terre. Et remarquons que nous voyons luire ici cette grande idée de l'identité du droit et de la religion, idée vraiment divine, mais que le catholicisme ne réalisera pas encore. La papauté se constitua donc puissamment, et lutta pour l'empire du monde temporel. Grégoire VII conclut que de l'unité morale devait découler l'unité politique. Alors ces longues et interminables guerres où l'on vit les papes chassés de Rome, déposés par les empereurs, et les empereurs, courbés sous l'anathème de l'excommunication, attendre pieds nus dans la cour du palais pontifical que le pape voulût bien les admettre à baiser ses pieds et à faire pénitence devant le peuple. Luttes terribles où les nations voyaient les deux grands représentants de l'humanité, le pape et l'empereur, se combattre avec une effroyable haine; et cela pendant que les croisades continuaient encore à la Terre-Sainte, autour des murailles de Jérusalem et sur le tombeau du Sauveur. Regardez le christianisme aujourd'hui; il y a des Arméniens, des Grecs, des anabaptistes, des luthériens, etc., etc. Le fonds social du christianisme était si vaste, qu'il échappait aux efforts impuissants de la théocratie pour le retenir et le concentrer. Maintenant, elle est ce qu'il y a de plus triste au monde. La théocratie a échoué devant la dissidence des idées et la variété des mœurs; la lutte sanglante des Guelfes et des Gibelins en fait foi. Il y a là une haine irréconciliable, une antipathie profonde entre l'Allemagne et l'Italie. N'a-t-elle pas aussi de bonne heure échoué contre l'Angleterre! A quelle condition est-on puissant? à la condition d'être omniscient, car on ne gouverne les intelligences que par des idées. Long-temps, il est vrai, tout le savoir fut dans l'église et dans les monastères. L'église fut l'asile sacré des lettres aux premiers temps de barbarie qui couvrirent l'Europe à la suite des invasions des Barbares. Mais la science humaine sortit peu à peu du cloître, elle se fit indépendante, se sécularisa, s'affranchit de la surveillance d'une autorité jalouse pour entrer à ses risques et périls dans les voies nouvelles qui s'offraient à son regard. En face des docteurs de l'église s'élevèrent les docteurs des universités; il y eut des savants, des académies, des foyers d'instruction et de lumières en dehors du temple, et l'esprit humain découvrit des horizons nouveaux que l'église n'avait pas aperçus, des routes qu'elle n'avait pas frayées. On n'était plus au temps du prêtre égyptien, au temps de Moïse où toute la sagesse était concentrée dans un homme; elle se répand et s'individualise dans chaque intelligence. On sait du reste quelles furent les prétentions de la théocratie et quels ont été ses résultats.

Quant à la forme même de la religion, elle ne sera pas moins successive dans son développement et irrégulière dans son jeu. Nous avons vu comment l'unité morale représentée par le pape avait tenté comme conséquence logique, mais impossible en fait, de réaliser l'unité politique, de constituer à la fois le monde spirituel et le monde temporel. Tournons-nous maintenant vers les conciles. Nous voyons l'esprit humain qui délibère. Au concile de Nicée il y eut une longue discussion pour savoir de quelle manière on devait entendre la personne de Jésus-Christ. Quelques-uns ne voulaient y voir qu'un homme envoyé de Dieu. Ainsi commençaient les schismes et les hérésies, faibles encore, mais qui devaient plus tard déchirer le monde chrétien. Mais enfin l'humanité passa du côté de la foi, et le rationalisme fut ajourné, bien qu'il luttât toujours, aux conciles de Tyr et d'Antioche. L'autorité du pape n'existait pas encore; elle ne s'affermit vraiment que sous le protectorat de Charlemagne qui l'assied, et s'incline devant elle. Nous verrons pourtant dans l'histoire les rois de France combattre cette autorité avec les docteurs de la Sorbonne, faire venir les papes à Avignon, et élever contre l'église romaine l'église gallicane. Grégoire VII le premier voulut mener de front le ciel et la terre, et pendant long-temps l'empire d'Allemagne, qui s'intitulait le saint empire romain, opposa aux décrets des conciles les décrets de ses légistes. Cette position complexe des conciles qui ont à décider sur les vérités de la foi, et la puissance terrestre de l'église, se retrouve à chaque pas dans l'histoire. Ainsi, les Albigeois avaient protesté contre l'unité politique du pape, et Innocent III demanda leurs biens. Jusqu'ici l'élément démocratique est sous le bon plaisir de la monarchie pontificale. Mais le concile du quinzième siècle dépose le pape Jean, et fait ce que fera le parlement contre Charles Ier, et la convention contre Louis XVI. Si la querelle des investitures avait souvent mis l'église à deux doigts de sa perte, la vente des indulgences amena une scission définitive; le scandale fut bientôt suivi du châtiment. Eclate la réforme, et nous arrivons au dernier concile qui est le résumé de toutes les faiblesses. Il a fatigué le monde de 1537 à 1542. Personne ne voulait de concile; et quand il fut terminé, personne n'y obéit. Ce concile avait tout à réviser; et comme les institutions au moment où elles vont expirer sont plus orgueilleuses que jamais, il trancha toutes les questions. Mais les états-généraux de France ne voulurent pas en entendre parler, non plus que l'Angleterre; et il passa au milieu du mépris et du dédain de l'Europe.

La papauté avait aussi voulu s'emparer de la justice et de l'éducation, et son impuissance est ici plus éclatante encore. Elle ne put absorber la féodalité et le droit romain. Tout ce qu'elle put faire, ce fut d'écrire la législation canonique en imitant les formes et le style de la législation romaine, toute préoccupée qu'elle était des intérêts de l'église. Quant à l'éducation, Grégoire VII avait bien tenté de l'établir pour le clergé, mais le monde lui échappa par les universités, les académies qui témoignèrent de l'indépendance de l'esprit humain, et la réforme vint bientôt la frapper au cœur. L'église leva plus tard la milice des jésuites, et les enrôla sous sa bannière. Sans doute c'était une vue profonde que de s'emparer des esprits de la jeunesse, et de les façonner à ses dogmes; mais cette inspiration était tardive, et si elle fut suivie avec persévérance, elle le fut sans grandeur et sans originalité. Au dix-huitième siècle tous les rois de l'Europe sont furieux contre les jésuites, et les chassent de leurs états; plus tard ils en sentent l'utilité, et les rappellent; mais alors ils ne sont plus bons à rien.

Nous avons parcouru toutes les grandes phases de la théocratie, et consultant les hautes leçons, l'enseignement infaillible de l'histoire, nous l'avons suivie dans ses progrès, dans son déclin et dans sa chute, développant cette magnifique et sainte idée de l'identité du droit et de la religion, mais se condamnant à périr par son immobilité même. Nous nous adresserons maintenant à la monarchie, cherchant sur quelles idées elle repose, et ce que nous devons en tirer pour les principes constitutifs du droit social.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ANALYSE DU RAPPORT AU ROI SUR L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 28 JUIN 1833.

N° IV. *Tableau des communes obligées d'entretenir une école primaire supérieure, avec l'indication des écoles déjà établies et de celles qui sont sur le point d'être ouvertes.*

L'article 10 de la loi du 28 juin rend l'entretien d'une école primaire supérieure obligatoire pour les communes chefs-lieux de département et pour celles dont la population excède 6,000 habitants.

Le développement industriel et commercial de la France, l'abandon malheureusement trop réel des études classiques, qui ne sont plus aujourd'hui qu'une préparation exigée pour certaines professions spéciales, ce désir impatient d'application qui agite tous les esprits, faisaient de l'établissement des écoles primaires supérieures un véritable besoin. Le législateur, qui doit s'incliner devant toutes les nécessités, s'est empressé de le satisfaire. Il a compris qu'il fallait ouvrir un asile à toutes ces intelligences prématurément emportées par le mouvement de l'industrie, et que leur refuser un moyen de culture et de perfectionnement c'était laisser son œuvre incomplète. Il est fâcheux sans doute que l'étude des langues anciennes soit insensiblement délaissée; mais c'est là un fait qui préexistait à la loi, et qu'elle n'a pu nier. Loin de lutter contre les tendances générales, elle a dû les reconnaître et leur donner satisfaction. D'ailleurs, l'enseignement classique, pour n'être point le partage de tous, ne mourra point en France: il a des chances certaines de succès et de vitalité. L'indifférence des classes intermédiaires ne lui sera point funeste. Il va fleurir dans des intelligences d'élite qui se livreront avec tout l'entraînement d'une vocation sincère à des études choisies et préférées.

L'école primaire supérieure unit l'école élémentaire au collége: pour un grand nombre d'enfants ce sera une transition, et souvent même une épreuve; car on y mettra leurs esprits à l'essai, et l'on pourra du présent conclure l'avenir. Les vocations pourront se développer à leur aise, et les aptitudes se révéler librement. La jeunesse recevra dans ces écoles cette instruction indispensable à tous, et qui sera comme le *substratum* d'une éducation complémentaire. Loin de fausser les tendances naturelles, elle ne fera que les exciter, que les encourager. Les uns iront aux professions industrielles, au commerce, aux arts; les autres inclineront vers de plus hautes études: c'est pour ceux-là qu'il faut rendre le collége de facile abord; chose facile, si l'école primaire supérieure s'y trouve annexée. Alors ce sera pour les deux

établissements, en quelque sorte, un même ciel, une même température. Les élèves passant de l'école au collége, n'auront pas de peine à s'acclimater. Les familles qui verront les enfants dans le même local, recevant les mêmes soins, les mêmes directions, entre les mains des mêmes hommes, ne craindront pas un régime nouveau, des habitudes nouvelles; rien ne sera changé dans leurs rapports avec les maîtres, et elles ne pourront refuser au principal du collége la confiance qu'elles avaient accordée au chef de l'école primaire supérieure.

Mais une considération qui doit dominer toutes les autres, c'est la nécessité de relever les colléges communaux, de doubler leur importance, en leur préparant une pépinière d'élèves et des recrues pour le pensionnat; de créer des ressources nouvelles à leurs fonctionnaires si mal rétribués, et dont le zèle, ce qui est plus déplorable encore, est souvent si peu apprécié. Aussi nous ne cesserons de conseiller à l'administration, qui doit une protection toute spéciale à ces utiles établissements, de favoriser de tout son pouvoir la réunion des deux locaux : elle ne doit pas sans doute contrarier le vœu des communes, mais elle peut leur faire comprendre les incontestables avantages de cette réunion.

Au reste, la plupart des conseils municipaux ne se sont point encore occupés fort sérieusement des écoles primaires supérieures. L'exécution de la loi, en ce qui concerne ces établissements, a rencontré plusieurs causes de retard que nous allons exposer brièvement.

D'abord, on ne devait pas espérer que les communes, qui donnent déjà fort peu d'attention à l'instruction primaire élémentaire, en donneraient davantage à l'instruction primaire supérieure. Si elles ne reconnaissent pas la nécessité de l'une, à plus forte raison doivent-elles contester à l'autre son importance. Un assez bon nombre de villes auraient beaucoup désiré une école primaire supérieure, mais à la condition de ne faire aucun sacrifice pour son établissement et pour son entretien. L'administration, comme l'a fort bien dit M. Guizot, n'a pu se prêter à de telles prétentions; d'une part, il ne faut pas grever l'état au profit d'établissements dont la loi n'a pas reconnu l'indispensable nécessité; de l'autre, c'est par l'étendue de leurs efforts que les communes doivent prouver que leur désir est sérieux, raisonné. On n'est ardent pour le résultat que lorsqu'on craint de perdre le fruit de ses propres travaux : le zèle se proportionne toujours au sacrifice. Aussi le ministre a-t-il exigé qu'en matière d'écoles primaires supérieures les communes assurassent toujours d'une part le traitement du chef de l'école, d'autre part les bâtiments et les principaux moyens d'exécution.

Ce qui s'opposera long-temps encore au prompt établissement des écoles primaires supérieures, c'est la difficulté que l'on a de rencontrer des instituteurs déjà prêts à donner le nouvel enseignement dans toute son étendue. En effet, si l'on jette les yeux sur le programme d'examen, on reconnaîtra de suite que le nombre d'hommes possédant les connaissances exigées doit être fort restreint. Il faut donc attendre que les instituteurs en exercice qui se sentent capables d'avancement aient pu obtenir le brevet de capacité du degré supérieur, ou qu'il soit sorti des écoles normales primaires de jeunes maîtres dont l'instruction embrasse tout le programme de cet enseignement.

Un autre obstacle signalé par le rapport est l'impossibilité de se procurer promptement des locaux convenables. La plupart des communes auxquelles s'applique l'art. 10 de la loi n'ont de locaux affectés à l'instruction publique que pour les colléges ou pour les écoles primaires élémentaires qui existaient précédemment. Quant aux écoles qui doivent tenir le milieu entre ces deux espèces d'établissements, il est nécessaire, pour les placer, de se procurer des bâtiments, soit au moyen de constructions ou d'acquisitions, soit par la voie de location. Nous croyons que l'obstacle sera plus aisément levé dans toutes les communes où l'école primaire supérieure sera annexée au collége. Il est plus facile et moins dispendieux d'approprier un local que d'acquérir des bâtiments ou de faire des constructions nouvelles.

Ces diverses causes ont produit des lenteurs inévitables, comme on pourra s'en convaincre par les résultats suivants :

Communes obligées d'entretenir une école primaire supérieure.	244
Ecoles ouvertes.	45
Ecoles sur le point d'être ouvertes.	43
Ecoles dont l'ouverture éprouve des retards ou des difficultés.	184

Ainsi, sur 244 communes 199 n'ont pas encore satisfait au vœu de la loi.

Noms des quarante-cinq villes qui possèdent une école primaire supérieure.

Bourg.	Saint-Malo.	Bar-le-Duc.
Charleville.	Saint-Servan.	Verdun.
Sedan.	Châteauroux.	Lorient.
Milhau.	Issoudun.	Armentières.
Falaise.	Dôle.	Dunkerque.
Bourges.	Montbrison.	Pau.
Dijon.	Roanne.	Mulhausen.
Beaune.	Saint-Chamond.	Tarare.
Saint-Brieuc.	Saint-Étienne.	Villefranche.
Dinan.	Nérac.	Châlon-sur-Saône.
Guéret.	Penne.	Saint-Germain.
Quimper.	Villeneuve-d'Agen.	Saint-Yrieix.
Saint-Gaudens.	Avranches.	Épinal.
Auch.	Lunéville.	Saint-Dié.
Rennes.	Toul.	Sens.

Une remarque assez importante à faire, c'est que les écoles primaires supérieures n'ont pas été généralement établies dans les communes les plus importantes. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur le tableau suivant et sur celui qui précède.

Noms des communes dont la population excède 30,000 âmes, et qui n'ont pas cependant encore une école primaire supérieure.

Troyes.	Montpellier.	Lille.
Marseille.	Nantes.	Strasbourg.
Caen.	Orléans.	Lyon.
Nîmes.	Angers.	Paris.
Toulouse.	Reims.	Rouen.
Bordeaux.	Metz.	Amiens.

Noms des départements où se trouvent établies deux écoles primaires supérieures et plus.

Ardennes	2	Indre	3	Meuse	2
Côtes-d'Or	2	Loire	4	Nord	2
Côte-du-Nord	2	Lot-et-Garonne	4	Rhône	2
Ille-et-Vilaine	3	Meurthe	2	Vosges	2

N° V. *Tableau par département des communes qui, n'étant pas obligées d'entretenir une école primaire supérieure, en ont néanmoins établi une.*

Il n'y a jusqu'à présent que six communes qui, sans y être obligées, soient parvenues à procurer à leurs habitants le bienfait de l'instruction primaire supérieure; leur zèle pour l'enseignement est d'autant plus digne d'éloges, qu'elles avaient plutôt sous leurs yeux le spectacle d'une coupable insouciance que de bons exemples. Voici les noms de ces communes :

Aubusson (Creuse)	Population	4,847
Manciet (Gers)	——	1,742
Lachâtre (Indre)	——	4,343
Lauzun (Lot-et-Garonne)	——	1,390
Thionville (Moselle)	——	4,944
Civray (Vienne)	——	2,203

Ce petit tableau, qui nous révèle tant de bonne volonté avec si peu de ressources, est un acte d'accusation contre les grandes villes de France.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Voici le résultat du concours de l'académie royale des beaux-arts. *Composition musicale.* Premier grand prix, M. Elwart, professeur au Conservatoire, élève de M. Lesueur. Deuxième grand prix, M. Collet, élève de M. Berton. Second deuxième grand prix, M. Boisselot, de Marseille, élève de M. Lesueur. Mention honorable, M. Placet, élève d'abord de M. Elwart, et maintenant de M. Lesueur.

— M. Gisors achève en ce moment la belle galerie gothique du Palais-de-Justice, dans la partie qui conduit à la chambre des requêtes.

DÉPARTEMENTS. — Par suite des désordres qui ont eu lieu au collége de Lyon, dans la nuit du 27 au 28 avril, et dont nos lecteurs ont déjà été entretenus, deux élèves, qui avaient été les principaux instigateurs de cette révolte, ont été exclus de l'établissement et de tous les autres colléges royaux et communaux, par décision du 13 mai. Ce sont les jeunes Desforges, demi-boursier royal, fils d'un militaire en garnison à Alger, et Ramand, pensionnaire libre, tous deux élèves de l'école préparatoire.

Il doit être statué prochainement sur six autres élèves, convaincus également d'avoir pris part aux actes de perturbation et de violence, mais à l'égard desquels on n'avait pas recueilli de renseignements suffisants.

— Un congrès scientifique provincial doit s'ouvrir à Cambrai le 15 juin prochain. M. Le Glay remplira les fonctions de secrétaire-général.

— Il vient d'être ouvert dans la ville d'Alençon, un cours gratuit de géométrie pratique à l'usage des adultes. Ce cours est sous la surveillance du comité d'arrondissement.

EXTÉRIEUR.

— Le duc de Wellington avait envoyé au vice-chancelier d'Oxford une liste des noms distingués par leur rang et leur fortune à qui il désirait que le grade de docteur fût conféré au moment de son installation. C'est là une démarche de forme, et presque toujours la demande est accueillie. Parmi les noms envoyés par le duc de Wellington se trouvait celui du duc de Cumberland; quand ce fait fut connu, un corps de gradués résidens informa le vice-chancelier qu'il s'opposerait à ce que le grade fût conféré au duc. Le succès de leur résistance n'était pas douteux, et le vice-chancelier pria le duc de Wellington de supprimer le nom malencontreux. La difficulté était grande, on en a triomphé. L'université a dit qu'un honneur qu'elle n'aurait jamais voulu conférer avait été refusé.

— Le sultan vient d'approuver le plan de fondation d'une académie d'architecture à Constantinople, projetée par l'architecte en chef des constructions de la couronne Abdoul Halim Efendi; il en a ordonné la mise immédiate à exécution, afin que l'art des constructions dans l'empire Ottoman puisse se perfectionner autant que possible, et qu'il soit basé sur les sciences qui y ont rapport.

— On lit dans un journal américain la liste suivante des ouvrages publiés dans l'état de New-York pendant l'année 1834 : ouvrages de biographie, 17; almanachs, 8; ouvrages d'éducation, 62; sur l'enseignement, 4; d'histoire, 4; à l'usage des enfants, 25; sur les lois, 13; médecine, chirurgie, chimie et botanique, 8; divers, 59; romans et nouvelles, 19; poésie, 7; théologie, 39; voyages, 6; beaux-arts, 1. Total, 272.

— Une exposition des produits de l'industrie a lieu aussi en ce moment à Naples. Elle a dû s'ouvrir le 30 mai, jour de la fête du roi, et durera seulement quinze jours.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 15 JUIN 1834. N° 65.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 5 juin 1834, M. Guignon, né le 1er novembre 1808, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement maître d'études au collége royal de Strasbourg, en remplacement de M. Remy, qui a reçu une autre destination.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études du collége royal de Nancy, MM. :

Rollet, né le 9 juillet 1809, bachelier ès-lettres, entré en fonctions en remplacement de M. Malgras.

Morin, né le 23 juillet 1810, bachelier ès-lettres, chargé de la surveillance d'une nouvelle salle d'études.

Sont nommés provisoirement maîtres d'études du collége royal de Lyon, MM. :

Taulier, né le 15 juillet 1812, bachelier ès-lettres, entré au collége le 1er novembre 1833, en remplacement de M. Galdou, nommé régent dans un collége communal.

Bariod, né le 14 mars 1811, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 1er décembre 1833, chargé de la surveillance d'une nouvelle salle d'études.

M. le docteur Périer est nommé médecin du collége royal de Moulins, en remplacement de M. Arnaud, décédé.

M. le docteur Bernard est attaché au même établissement pour y exercer gratuitement les fonctions de médecin-adjoint.

— Par arrêtés du 6 juin 1834, M. Careme, professeur de physique au collége royal d'Amiens, est nommé inspecteur de l'académie d'Amiens, en remplacement de M. Meaume, admis à la retraite.

M. Leprêtre, docteur en médecine, est nommé professeur de matière médicale et de pharmacie à l'école secondaire de médecine de Caen, en remplacement de M. Hubert, décédé.

LITTÉRATURE.

ÉTUDES DE MOEURS ET DE CRITIQUE SUR LES POÈTES LATINS DE LA DÉCADENCE,

Par D. NISARD (1).

Il y a quelque peu de temps, M. Nisard attaquait de front et avec autant de verve que d'esprit et d'à-propos la littérature qui depuis quelques années était en possession de la renommée, des journaux, et du public. Cette guerre, soutenue en faveur des classiques contre les romantiques par un jeune et brillant écrivain, émut tout le camp ennemi, et fit pâlir plus d'une immortalité. Si le trait fût parti d'une main affaiblie, d'une célébrité émérite de l'empire, d'un bras universitaire, on l'eût laissé tomber impuissant et éphémère; mais le coup était trop juste, il venait de trop près pour qu'on le méprisât. Un jeune homme, brisé aux habitudes faciles de la presse, un des plus habiles et des plus actifs soutiens de la littérature et de la polémique quotidiennes, rompre ainsi en visière aux réputations du jour, flétrir dans leur germe tant de génies tout prêts à s'épanouir, déshériter la France de tant de gloires en espérance, il y avait là de quoi exciter la colère des hommes les moins irritables! aussi, grande fut l'indignation. Dans toute la jeune armée, il fallut donc chercher un rival capable de répondre à un si rude jouteur. Le choix fut heureux; et l'on ne pouvait avec plus de bonheur défendre, embellir une mauvaise cause. La littérature facile n'avait jamais fait mieux et plus vite. Aussi adroite que vive et spirituelle, elle avait à l'instant aperçu et saisi le côté faible de son adversaire; car, il faut bien le dire, si la thèse était bonne, la preuve n'était pas aussi heureuse. N'avoir rien de mieux à opposer à la littérature facile que des traductions, genre fort estimable, mais secondaire; c'était presque lui donner gain de cause; c'était l'endroit vulnérable de M. Nisard; par là aussi triomphait son rival.

Mais dans cette lutte de deux hommes d'esprit, de deux brillants représentants du classique et du romantique, le public vit autre chose qu'un assaut de talent, une joute littéraire. Dans M. Nisard, dans cette attaque directe à la littérature facile, il y a plus que du talent, il y avait du courage. L'intérêt du reste que le public a pris à ce combat prouve que le moment était venu de le livrer: M. Nisard a été tout à la fois le précurseur et l'écho d'une réaction littéraire. Depuis long-temps en effet les esprits éprouvaient le besoin de revenir aux belles études classiques; de sortir des images bizarres, confuses, hideuses dont ils étaient obsédés; d'échapper à ces cadavres, à ces romans, scènes de sang et de débauche; à cette poésie de bagne et de morgue, dont toutes les imaginations de jeune homme ont été souillées. Le nouveau, aujourd'hui, c'est l'antique; l'originalité, le vrai, le naturel. Deviner ainsi les dispositions du public, les encourager en les réhabilitant hautement, c'était donc sagacité tout ensemble et courage. Pour M. Nisard cependant ce ne fut point assez. Son manifeste contre la littérature facile n'était que le prélude d'une autre guerre, le signal d'une autre victoire. Il fait mieux aujourd'hui que louer la littérature classique, il la pratique; il la remet en lumière, il l'offre à notre admiration.

Tandis que de jeunes et frêles imaginations se flétrissaient, à peine écloses, au grand jour de la publicité, et qu'impatientes de gloire, elles rêvaient un avenir sans passé, lui, dans une studieuse retraite, poursuivait avec ardeur et conscience de durables, d'utiles travaux; il achevait, avec ses réflexions et son expérience de littérateur exercé et habile, ses brillantes études de jeune homme; il interrogeait sous toutes les faces cette antique poésie latine dont il n'avait au collége entrevu que les plus pures et les plus brillantes clartés; car le siècle d'Auguste, et encore rare et par fragments, c'est toute la littérature de nos colléges. M. Nisard a voulu aller plus loin, et contempler dans ses dégradations cette poésie qu'il avait vue dans Virgile si belle et si harmonieuse; spectacle non moins instructif que celui d'une littérature dans son état de pureté et de perfection. En effet, si l'imagination se plaît à considérer la pensée humaine sous les formes les plus pures, et dans sa plus haute expression; si elle doit avant tout s'arrêter à ces types immortels qui témoignent de la grandeur et de la beauté de notre intelligence, elle ne doit pas non plus dédaigner les créations d'un ordre inférieur: dans les premières, il y a une jouissance; une leçon dans les secondes. En effet, après la contemplation et l'étude du beau et du vrai, rien n'est plus utile que l'étude et la contemplation du faux et du laid. Le spectacle des erreurs, des vices, de la décadence d'une littérature, a, comme celui d'un peuple, plus d'intérêt peut-être que celui de sa prospérité. Les révolutions de l'intelligence nous attachent non moins que celles des empires; et pourquoi s'en étonner? n'est-ce pas aussi un monde qui croule avec la littérature d'un peuple? et les révolutions politiques, que l'on prend pour la cause de la décadence littéraire, n'en sont-elles pas au contraire les symptômes? Dans les peuples comme dans les individus, les grands changements se font intérieurement avant de se manifester; les rides s'impriment sur l'ame et sur l'intelligence avant de se graver sur le front. Voulez-vous savoir ce qu'a vécu un peuple, ce qui lui reste à vivre, interrogez sa littérature! elle a le secret de sa mort. Mœurs et littérature, intelligence et imagination, goût et vertu, art et histoire, tout se tient donc : la littérature explique les mœurs ; les mœurs la littérature. Ce double point de vue a été parfaitement saisi par M. Nisard : la littérature pour lui ce sont les mœurs ; et dans les poètes latins ce qu'il cherche, c'est la vie et la pensée antiques; et cette pensée il a cru la trouver plus sûrement dans la décadence que dans la perfection, dans les poètes que dans les prosateurs : « En étudiant les prosateurs latins de la décadence, j'ai toujours été frappé d'une chose; c'est que, sauf quelques exceptions, il n'y est presque jamais question de la vie intérieure et domestique des Romains. Ni dans les uns ni dans les autres on ne trouve d'études de mœurs proprement dites, ni cette curiosité de petits détails domestiques qui est un des goûts les plus sérieux et les plus vifs de notre époque, et qui s'est presque élevée à l'état de science. » Remarque qui d'ailleurs n'est peut-être pas parfaitement juste. Sans nommer ici tous les écrivains, il y a dans Pline le jeune, Sénèque, Pétrone, Aulu-Gelle, autant de renseignements historiques et intimes que dans Stace, Lucain et Phèdre. Quoi qu'il en soit, le travail de M. Nisard porte donc tout entier sur la poésie latine, et sur la poésie de la décadence.

Rien n'est plus difficile à fixer dans l'histoire d'une littérature que

(1) Paris, librairie de Charles Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.

le moment de sa décadence. Révolution obscure et insensible, elle se fait chaque jour, et n'apparaît que quand elle est ancienne. Les nuances de la pensée et de l'expression sont si variées, si fugitives et si délicates, que leurs dégradations successives échappent aux contemporains, et sont avec peine saisies et marquées par la critique qui veut plus tard les retrouver. Il en fut ainsi de la poésie latine. Où placer les commencements de sa décadence? Quintilien et quelques écrivains la rapportent à Ovide; M. Nisard la voit poindre dans Phèdre : Phèdre est pour lui la transition entre le siècle d'Auguste et le siècle de Néron. Cette date, ce nous semble, et ce nom sont bien vagues. D'abord Phèdre lui-même quel est-il? Phèdre naquit en Macédoine, on ne sait en quelle année du règne d'Auguste, mais assurément sous ce règne, nous dit M. Nisard. Cette assertion, bien qu'elle paraisse pour l'auteur une conviction, ne suffit pas pour faire de Phèdre le point de départ et le représentant d'une époque de transition littéraire. Peut-être un tableau historique des causes morales et politiques qui à partir d'Auguste et sous Auguste même avaient préparé la corruption du goût, eût été à l'ouvrage de M. Nisard une introduction plus logique et plus claire que la vie et le nom incertains de Phèdre. Si Phèdre lui-même ne se prête guère à ce début, ses ouvrages n'y vont pas mieux; car, par leur genre même et dans leur élégante simplicité, ils n'ont point de caractère marqué, et n'accusent nullement l'altération du style. J'aurais donc voulu pour préambule autre chose qu'un nom, et surtout que le nom de Phèdre. Du reste, un écrivain, pour M. Nisard, c'est tout un genre; la poésie et les hautes questions d'art et de mœurs, il les résume dans un homme : Perse, c'est le *stoïcisme* et les *stoïciens;* Juvenal, la *déclamation;* Stace, les *lectures publiques;* Martial, la *vie du poëte;* Sénèque, la *tragédie*.

Sénèque, qui suit Phèdre, est le véritable représentant et une des causes de la décadence. Que le Sénèque, auteur des tragédies, soit Sénèque le philosophe, ou Marcus Annæus Sénèque, époux d'Helvia, son père, ou Lucius Annæus Mela, fils de Marcus, toujours est-il qu'entre le style et les pensées du philosophe, et les pensées et le style du tragique, il y a de nombreuses ressemblances, il y a presque identité; ce qui porterait M. Nisard à regarder ces tragédies comme une œuvre faite en commun : « Une conjecture m'a beaucoup souri, conjecture qui, après tout, en vaut bien une autre; ce serait de regarder les dix tragédies comme un ouvrage de famille, où tous les Sénèque auraient contribué, un monument domestique, *Senecanum opus*. » Le *Senecanum opus*, malgré la consécration latine que lui donne M. Nisard, ne nous paraît pas probable, et sa conjecture est, selon nous, un peu plus hasardée que les autres opinions des commentateurs. Si M. Nisard n'est pas plus heureux que ses devanciers à découvrir le vrai Sénèque, ce qui, après tout, importe peu, il analyse, il juge parfaitement ces tragédies déclamatoires, destinées aux écoles et non à la science. Puis, en voyant cette stérilité du théâtre latin, il en recherche les causes; il les trouve surtout dans l'ignorance du peuple, dans le défaut de nationalité, et dans l'absence d'une religion domestique. De ces trois causes, la seconde seule nous paraît la vraie; car jamais chez un peuple la physionomie religieuse et nationale n'a été plus fortement prononcée qu'à Rome. Sans doute les religions et les nations étrangères se mêlaient aux Romains primitifs, mais sans les effacer; ce fut le caractère de l'Italie de garder, au milieu d'une perpétuelle imitation, un cachet original et des traits distinctifs; et la tragédie, entre autres genres de littérature, affecta un caractère national. Horace nous l'apprend :

> *Nec minimum meruere deçus, vestigia Græca*
> *Ausi deserere, et celebrare domestica facta.*

La servitude de l'empire, et les jeux qu'il donnait en dédommagement de la liberté, achevèrent de perdre la tragédie latine, qui avait déjà dans les habitudes et le goût du peuple de si faibles racines; elle passa de la scène dans les écoles; elle tomba aux mains de Sénèque; elle fit partie des *déclamations* qui charmaient l'oisiveté des Romains. Entre la tragédie ainsi faite et le drame de notre époque, M. Nisard trouve et signale de malheureuses ressemblances : « c'est ainsi qu'on procédait du temps de Sénèque. Dans d'autres temps et dans d'autres décadences, le drame sera plus commode encore. Celui de Sénèque s'adressait aux oreilles, celui-ci s'adressera aux yeux; l'un recherchait les effets du style et des sentences, l'autre recherchera les effets de théâtre et les bigarrures de costumes; il y aura un peu de la faute des auditeurs de l'un et des spectateurs de l'autre, et aussi un peu de la faute des deux faiseurs, poëtes si vous voulez; mais je ferai plus grand cas du faiseur de l'époque de Sénèque, parce que j'aime encore mieux de l'esprit, du style et d'ingénieuses subtilités que des décorations et des cercueils vides. »

> Comme avec irrévérence
> Parle des dieux ce maraud !

Ce passage de M. Nisard nous ramène à la pensée première de son livre, à celle qui, bien que cachée sous des noms anciens, ressort et se trahit de toute part. Ce qu'il cherche dans l'antiquité, ce qu'il condamne, c'est notre époque. Dans Sénèque, on vient de le voir, il fait le procès au drame frénétique et lugubre de nos jours; dans Perse (tom. 1, page 222), il immolera les jeunes hommes *de talent* de notre époque; attaques légères, escarmouches innocentes que commencent la tragédie et la satire, et que l'épopée doit changer en une véritable guerre. Dans l'examen de la *Pharsale*, qui remplit à lui seul tout le second volume, il nous présente agitées et résolues avec esprit, sinon toujours avec justesse, les plus hautes questions littéraires; c'est une poétique complète. M. Nisard cherche d'abord les causes de l'infériorité de la *Pharsale*; il les attribue surtout au choix malheureux du héros, Pompée, et au caractère historique du sujet. De ces deux remarques, la seconde seule nous paraît juste et fondée, et détruit, ce nous semble, la première; car si le vice de la *Pharsale* est dans le choix même du sujet, et il est là véritablement, qu'importe le héros? César n'y eût pas mieux valu que Pompée. Dans la *Henriade*, le héros est bien choisi, ce qui n'empêche pas que la *Henriade* ne soit pas une épopée, et cela par la raison même que donne M. Nisard pour la *Pharsale*, le caractère historique du sujet. Les événements comme les hommes, ne sont poétiques qu'à distance; et le siècle qui fait des épopées n'est pas celui qui les chante. Du reste dans M. Nisard cette remarque est plutôt une distraction qu'une erreur, car dans le chapitre suivant (deuxième du second volume), un des plus neufs de l'ouvrage, dans une comparaison et une revue brillante et profonde des épopées antiques et modernes, il montre très bien comment les conditions primitives de l'épopée, déjà altérées dans l'*Enéide*, n'ont pu exister pour Lucain; idées solides et ingénieuses auxquelles il revient et qu'il développe encore au chapitre cinquième, où, divisant les poëtes en poëtes primitifs et poëtes littérateurs, il indique (p. 196) les différences de ces deux caractères et de ces deux âges d'une littérature.

Les poëtes littérateurs et Lucain, c'est notre époque; c'est aussi la conclusion, comme c'était le début de l'ouvrage de M. Nisard. Là, cette attaque à la littérature facile, jusqu'ici transparente, mais voilée, se montre à découvert. L'auteur combat en face les égarements littéraires de nos jours. A cette poésie nouvelle, si fière de ses œuvres, si dédaigneuse du passé, si impatiente et si sûre de l'avenir, il lui demande où est son originalité, sa verve, *sa création;* il la confond par l'exemple de l'antiquité; il lui montre, dans le destin de la littérature latine, son destin; dans cette décadence qu'il a analysée, sa décadence inévitable. Comment en effet échapperait-elle à cette mort qui a frappé d'un même coup la tragédie, la satire, l'épopée romaines; ses créations prétendues sont des réminiscences : comme la poésie de Sénèque et de Lucain, elle a, pour inspiration, les recherches de l'érudition; pour originalité, des artifices usés et bizarres de style; le luxe des descriptions pour fécondité. Que lui reste-t-il donc? *l'individualité;* grande ressource il est vrai pour le poëte, mais, pour la poésie, faible dédommagement : « Quand il est reçu qu'un poëte ne doit être clair que pour lui; que toutes ses idées sont bonnes, parce qu'elles sont; qu'il a raison de dire tout ce qu'il sent, et de sentir tout ce qu'il veut; que du moment qu'on ne peut pas lui contester ses sensations, on ne peut pas lui contester la façon dont il les exprime; que tout ce qui est vrai est bon à dire, et que tout ce qui est dans l'imagination est vrai; alors le poëte ne choisit plus ses pensées; il leur fait une langue tout exprès; et si le peuple n'entend ni ses idées ni sa langue, il s'en dédommage en un petit cercle choisi, en se laissant dire que la poésie est la propriété du poëte, et que ce n'est pas au poëte à venir au peuple, mais au peuple à venir au poëte. Mais que devient la langue nationale au milieu de toutes ces langues individuelles? Hélas! ce qu'elle peut. » (P. 343.) M. Nisard ne veut point quitter notre poésie avec ces tristes adieux; mais on sent qu'il n'a pas foi aux consolations qu'il lui donne; son espérance est pire que son découragement : « Cependant, et malgré tant de signes et tant de causes de décadence, comme la nation française n'en est pas à sa fin, il reste à la poésie, et à ceux qui ne peuvent pas se résigner à la croire morte, l'inconnu, l'avenir. » L'avenir, l'inconnu ! c'est l'espoir de ceux qui n'en ont plus, la ressource de ceux à qui manque le présent. Quant à moi, sur le certificat de vie de M. Nisard, je tiens la poésie pour morte. En dire les causes serait trop long ici : M. Nisard les a touchées, il ne les a pas approfondies. Nous y reviendrons peut-être.

Tel est l'ouvrage de M. Nisard : mélange d'antique et de moderne; une vive controverse littéraire de nos jours sous une forme romaine. Cette alliance qu'une critique moins large pourrait peut-être blâmer, donne au livre de M. Nisard un intérêt d'actualité, un piquant d'allusions qui le feront rechercher de lecteurs moins austères. Les amis de la littérature antique, le petit nombre de fidèles qui la cultivent encore pour elle-même, trouveront, eux aussi, dans l'ouvrage du jeune et brillant écrivain, plus d'une page empreinte de la haute intelligence et du sentiment vrai de l'antiquité. Inexact quelquefois et vague dans les généralités; dans les détails, dans l'analyse des beautés de pensée et des procédés de style, M. Nisard est vrai et précis. Des deux caractères qu'annonce le titre de son livre, *mœurs* et *critique*, le second, la *critique*, y est habilement conservé; les *mœurs* y sont moins heureusement reproduites. La vie intérieure, la vie du savant et du poëte, s'y trouvent. Nous avons dans Stace, dans Martial, dans Juvénal, les applaudissements, les misères, les vanités de l'homme de lettres; mais nous n'avons point la vie politique, la physionomie morale de Rome : M. Nisard a peint des tableaux de genre, ingénieux et brillants, il n'a point fait un tableau historique. Voilà bien des reproches! nous en ferons un encore cependant; les beautés de ce livre suffisent de reste à en couvrir les défauts. A d'autres nous ne parlerions pas de style; nous aurions grand tort en effet de demander pureté, convenance de diction, à qui ne relève que de son génie et de ses inspirations; mais à lui, écrivain de conscience et d'étude, en même temps que de verve et d'éclat, nous dirons : Cette littérature facile que vous flétrissez si bien, vous n'avez pas su vous en défendre toujours; toujours résister à l'entraînement de votre plume, à la séduction d'une expression plus ingénieuse que naturelle, d'une pensée plus mordante que juste; votre finesse est

quelquefois de l'affectation, votre trait une pointe, votre abandon de la négligence. Champion de la littérature difficile, soyez pour vous même un peu plus sévère. Vous, vous n'écrivez pas pour un jour, écrivez donc à loisir. Ces taches rares et légères, que dans tant d'autres écrits nous n'aurions pas relevées, nous les indiquons à M. Nisard : il lui sera facile de les faire disparaître dans une seconde édition ; car son livre, bien que classique, est de ceux qu'on réimprime. Il vient d'ailleurs d'être consacré par la haute et profonde critique d'un écrivain dont le suffrage donne la gloire.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Examen des livres politiques publiés dans le dix-huitième siècle. — La politique spéculative et la politique pratique. — Fénelon, homme d'état. — Question de la souveraineté. — Principe du droit divin. — Souveraineté du peuple.

Occupons-nous à présent, Messieurs, des livres politiques qui ont paru depuis 1700 jusqu'en 1750 ; et constatons d'abord deux sortes de politiques ; la politique *spéculative*, celle qui s'efforce de donner aux hommes le plus parfait modèle de gouvernement, et puis la politique *pratique*, celle qui conduit et gouverne effectivement les peuples. La première, la politique spéculative, est la seule qui nous intéresse, car c'est véritablement celle qui se rattache à la littérature ; l'autre, si nous la rencontrons plus tard, ce ne sera que dans les événements et dans les mémoires du temps ; pour le moment c'est sur les ouvrages de politique spéculative que se porte exclusivement notre examen. Peut-être était-ce un temps heureux que celui où d'Aguesseau disait : « La question téméraire de la puissance du corps de la nation par rapport à son roi n'a fait encore aucune impression sur le peuple de la France, peuple le plus fidèle à ses souverains qu'il y ait sur la terre ; il l'ignore heureusement : ira-t-on lui apprendre en la condamnant et lui faire connaître ce qu'on doit souhaiter qu'il ignore toujours. » Nous n'en sommes plus, hélas ! à ces jours d'innocence, de simplicité. L'arbre de la science a perdu jusqu'à sa dernière pomme. Tout a été tour à tour discuté, mis en doute, nul principe n'a résisté à l'examen ; aussi je ne crois plus aux questions délicates, celles qu'on supposait telles ont été dès long-temps traînées en champ clos, et n'en ont pu sortir qu'après une rude joute. Nous ne serons pas moins hardis vis-à-vis de celles qui viendront à se présenter ; nous les traiterons toutes sans crainte, sans partialité, sans fausse honte, parce que nous pensons que la discussion, en éclairant les esprits, ne peut que faire en même temps le bien des hommes et le bien du pays.

Parcourons donc la suite des publicistes politiques depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'en 1752. C'est un chapitre qui se recommande par des noms dignes de tout l'éclat dont ils jouissent : Fénelon, d'Aguesseau, l'abbé de Saint-Pierre, d'Argenson, Voltaire, qui a traité de tout, et Montesquieu, au dessus d'eux encore par son admirable livre, l'*Esprit des lois*. Que Fénelon soit notre point de départ. Dans Fénelon il y a deux hommes, l'homme de politique spéculative, l'homme de politique pratique ; d'abord le publiciste professant, au moyen de ses ouvrages, des leçons pour gouverner les peuples ; plus tard l'homme d'état cherchant à soulager la France malheureuse par des plans applicables à la situation du pays. Publiciste, homme d'état, ce sont deux titres qu'on a trop négligés chez Fénelon. On n'a voulu voir en lui que le théologien ; et cependant c'était un homme d'un génie souple, varié, et qui savait s'étendre à tout ; ses ouvrages en sont la meilleure preuve. L'un des premiers il osa aborder cette question de *la souveraineté*, si difficile et si hardie qu'à peine aujourd'hui elle arrive à sa solution. Mais avant de me jeter dans l'examen des ouvrages politiques du dix-huitième siècle, il faut que je m'explique sur cette question même de la souveraineté, qui, selon moi d'ailleurs, contient toutes les autres ; bien entendu que cette profession de foi sera moins une leçon qu'une exposition de principes, une simple conférence pour laquelle je ne repousse pas même la controverse.

Qu'est-ce d'abord que la souveraineté ? Le droit de faire la loi en dernier ressort. C'est là un point sur lequel il n'y a ni doute ni contestation. Où la souveraineté réside-t-elle ? Voilà le sujet de la discussion. La souveraineté, chacun la réclame pour soi. Ecoutez les partisans du droit divin : aux rois légitimes seulement appartient la souveraineté, principe inaliénable, indestructible, transmis avec l'huile sainte aux rois *par la grace de Dieu*. On leur trace sur le front une croix bénie, et dès lors les voilà devenus des êtres d'une nature supérieure. Contre eux, contre ces rois privilégiés, que la main du Seigneur a choisis entre tous, il n'y a ni révolte, ni résistance, ni murmure. Qu'ils violent, s'ils le veulent, les droits de l'humanité, les droits de famille, les droits les plus sacrés de l'homme et du citoyen, n'importe, il faut courber la tête, ils sont *les instruments de Dieu !* Dieu les a faits pour châtier les peuples, et Dieu, qui est pourtant un Dieu juste, n'a pas fait les peuples pour châtier les rois. Tel est le principe du droit divin : interdiction de la résistance, interdiction même du murmure ; point de révolution légitime contre un roi par la grace de Dieu. Quant à moi, je ne crois pas, je l'avoue, à la souveraineté du droit divin ; je la repousse, je la nie. — Vous avez raison, me dit celui-ci, car la souveraineté est dans le peuple ; c'est lui seulement qui la possède, et, de même qu'il la donne, il est en droit de la retirer. Et pourtant si le peuple, qui est souverain, m'ordonne des choses contraires à la morale ou à l'humanité ; s'il me défend à moi, fils d'émigré, d'envoyer du pain à mon père ; s'il m'interdit, à moi catholique, le culte de mon Dieu, pour imposer à mon adoration je ne sais quelles femmes perdues qu'il aura consacrées sous le nom de *filles-mères*, la résistance ne sera-t-elle pas juste ? ne deviendra-t-elle pas en pareille circonstance un acte de droit naturel ? Partout il y a des excès, et partout, contre ces excès, il y a des révolutions, des dépossessions légitimes.

Ainsi voilà déjà deux systèmes, tous deux également faux, également inapplicables. Et maintenant, où est la souveraineté ? La souveraineté est-elle dans l'église ? Certes, j'admire autant que personne ces temps du moyen âge où la papauté, plus éclairée que le reste du monde, servait à son siècle de guide et de flambeau. Mais où cette souveraineté devra-t-elle se perpétuer ? est-ce dans les conciles, est-ce dans les pontifes, trop souvent en guerre tous les deux ? Et si, rien qu'en disposant mal des choses du ciel, la papauté excita jadis tant de révolutions sur la terre, que serait-ce s'il s'agissait de disposer de la terre elle-même.

La trouverons-nous dans la loi ? Mais la loi, combien de fois change-t-elle, et qui sera chargé de la changer ? Faites la loi immuable et le mal sera pire encore. De quelle façon ajuster aux progrès d'un peuple des institutions qui ne varient jamais ? Quant à la force, nul sans doute ne pensera pour elle à la souveraineté. Laissons aux plus malheureuses époques de l'empire romain, aux janissaires, ces autres gardes prétoriennes qui d'un coup de pied renversent à la fois leur marmite et l'état, cette brutale et grossière puissance. Certes ce n'est point nous qui courberons la tête sous l'humiliante autorité du glaive. Mais si cette souveraineté n'est nulle part où nous l'avons cherchée, ni chez les rois absolus, ni dans le peuple, ni dans la religion, ni dans la loi, ni dans la force, où donc la trouverons-nous enfin ? Pour moi, Messieurs, je le dis avec franchise et avec conviction, la souveraineté complète n'est nulle part. Je ne sais point ce que c'est, je le confesse, que la souveraineté sur la terre. Il y a sans doute partout des momens de souveraineté passagère, il n'y a nulle part de droit absolu de faire la loi sans cesse, sans contrôle, sans résistance. C'est qu'aussi, et c'est là le point capital sur lequel je veux vous arrêter, la souveraineté n'est point possible quand elle est séparée de la justice ou de la raison, et la raison, la justice, sont deux choses que l'homme ne saurait malheureusement posséder complètes et immuables. Nul pouvoir n'est en droit de revendiquer pour lui seul ce privilège absolu de la souveraineté. Cela est triste sans doute ; assurément il serait commode de reconnaître le souverain à je ne sais quelle marque, quelle auréole émanée du ciel même : alors plus de souci, plus d'incertitude, plus de ces scrupules de conscience qui tourmentent les sociétés comme ils tourmentent les individus : il y a un souverain, obéissons. Mais Dieu n'a pas voulu que l'homme pût devenir aussi commodément esclave, et rien ne condamne plus hautement l'esclavage que cette haine de la servitude placée par Dieu même dans nos cœurs. Oui, il y a dans l'homme un sentiment inné contre la servitude ; oui, si l'homme esclave se révolte et repousse violemment le joug qu'on lui impose, c'est que ce sentiment inné de la justice et de la raison parle trop haut en lui pour que rien puisse étouffer sa voix. Etudiez l'histoire. A quel moment un peuple comprend-il qu'il a mal placé la souveraineté ? Quand le souverain devient injuste. Tant que le droit divin a marché dans la voie de la justice, le peuple a obéi, sans s'inquiéter si son pouvoir était ou n'était point légitime ; l'injustice seule est venue l'avertir : car, qu'on ne s'y trompe pas, ce ne sont ni la science, ni la philosophie qui peuvent briser un sceptre, c'est l'injustice de celui qui le tient.

Ainsi, je le répète, deux choses seulement sont la souveraineté sur la terre : la justice et la raison. Ces deux choses, où les trouvera-t-on ? Ici je réponds encore : nulle part, nulle part, du moins, complètes et durables. Faudra-t-il les chercher sans cesse ? Oui, il le faudra, il faudra sans cesse, pour me servir d'une expression banale, que la société joue à Colin-Maillard ; et après tout, pourquoi s'en étonner ? chercher n'a-t-il donc pas été de tout temps la loi d'ici-bas ? que sommes nous tous ? des chercheurs. Le philosophe cherche la vérité ; le savant, le système du monde ; les ames dévotes cherchent le paradis ; les passions, l'objet de leur désir. Chercher, c'est notre sort à tous. Nous n'arriverons jamais au but, et pourtant le but est marqué. La tâche de l'homme n'est point de l'atteindre, mais seulement de s'en rapprocher.

Ainsi, je le répète encore, la souveraineté absolue, la souveraineté durable n'est nulle part. Mais où sera du moins la souveraineté du moment ? C'est ici qu'il faut que je réponde : là où il y aura le moins d'abus. Le modèle gouvernemental n'existe plus ; le meilleur ou plutôt le moins mauvais gouvernement est celui où le redressement des torts est facile, où nul corps, où nul homme ne possède seul la puissance, où tous à la fois se contrôlent et s'accordent pour gouverner. C'est pourquoi, je le dis en toute sincérité, le meilleur gouvernement, à mes yeux, c'est le nôtre, parce que chez nous, du moins, nul pouvoir n'est au-dessus de l'opinion, parce qu'à l'aide de la presse et de la tribune il n'est point de tort qu'on ne puisse redresser. Car, Messieurs, je le reconnais, je le proclame : nul gouvernement n'est infaillible ; le meilleur est celui qu'on peut le plus aisément faire revenir sur ses erreurs.

Or d'avance il faut que je repousse une objection qui pourrait m'être faite. Puisque la souveraineté n'est nulle part, me dira-t-on, ne reconnaissez-vous donc aucune grande crise politique comme souveraine, aucune révolution comme légitime ? Telle n'est point ma pensée, je dois le dire ; car ceci aboutirait, en fait de politique, à un scepticisme complet, qui mène à une servitude complète ; et je tiens à me prémunir contre une pareille inculpation. Si nulle part il n'y a sur la terre justice et vérité complètes, ce n'est point une raison pour qu'il n'y ait nulle part une certaine dose de justice et de vérité. Oui, les révolutions sont légitimes, parce que les révolutions ne viennent pas de la tête, mais du cœur ; parce que si un peuple se révolte, ce n'est pas qu'on l'éclaire, c'est qu'il s'indigne, au nom de la justice et de la raison violées.

Et puis, Messieurs, il y a encore une autre espèce de souveraineté, la plus grande celle-là, la plus vraie, la plus incontestable de toutes, la souveraineté nationale. C'est vis-à-vis de l'étranger surtout que cette souveraineté est absolue. Oui, nous sommes les maîtres chez nous, maîtres souverains, sans partage, et maîtres de repousser par la force quiconque veut s'immiscer dans nos intérêts. La souveraineté est sur la frontière, en face de l'étranger, comme sur les barricades, en face de l'oppression.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e *semestre.* — 6e *article.*

De la Production (2e partie, 1re section. — LE TRAVAIL).

Conditions du travail rationnel. — Nécessité de l'instruction du travailleur. — Division du travail. — Quatre causes principales de la puissance productrice de la division du travail. — Aperçu historique sur la division du travail. — De la division du travail dans l'antiquité et dans les temps modernes. — Avantages et inconvénients.

Tout travail suppose nécessairement trois choses : l'agent, la matière et l'instrument. L'agent, c'est l'homme ; la matière, l'objet auquel le travail s'applique ; l'instrument, l'intelligence et les organes de l'homme. Il faut donc que l'agent connaisse ce dont la matière est susceptible, ce dont l'instrument est capable. C'est là une double science également nécessaire, indispensable pour que les applications du

ravail ne soient pas erronées. Si l'homme ne connaît pas ce dont la matière est usceptible, il perdra son travail sans en retirer aucun profit; s'il demande à l'instrument ce dont il n'est pas capable, il perdra également son temps et son travail; il usera en pure perte les forces d'un instrument de sa nature périssable et sujet à une décadence progressive. Il ne faut pas oublier que comme le travailleur est en même temps et nécessairement consommateur, il en résulte que moins est grand le nombre des travailleurs appliqués à un produit donné pour l'obtenir, moins est grande la consommation simultanée, nécessaire pour avoir ce résultat: de même, plus la production est rapide, plus le résultat doit être proportionnellement grand, et cela pour deux raisons : l'opération pourra être recommencée plus tôt ; la consommation simultanée sera moindre, puisque le temps employé pour obtenir le produit aura été moins long.

Ainsi, quand il s'agit, comme ici, de considérer uniquement la richesse *objectivement*, la production de la richesse, quand il s'agit d'arriver au plus grand résultat possible, sous ce rapport et sous ce point de vue il est incontestable que moins est grand le nombre des travailleurs, plus court est le temps employé pour obtenir un produit, plus le produit sera grand, plus il y aura de richesse produite. Or, si pour une saine application du travail, dans le but d'obtenir la plus grande quantité de richesse possible, il faut connaître et la matière et l'instrument du travail, il est vrai de dire que la première condition d'un travail rationnel, c'est la science, la connaissance des forces de la matière et des forces de l'homme, des faits généraux qui régissent la matière et les facultés humaines: il faut donc en appeler, non seulement aux forces physiques, mais aux forces intellectuelles de l'homme. C'est l'intelligence qui est le *maître-entrepreneur ;* ce sont les organes matériels qui sont *les ouvriers*, *les travailleurs*.

L'agent du travail doit, avons-nous dit, connaître ce dont la matière est susceptible, ce dont l'instrument est capable. Ce sont les sciences naturelles, les sciences physiques et chimiques, et par suite, comme science d'application, la technologie, qui lui apprennent ce dont la matière est susceptible, et par quels procédés on peut en obtenir tel ou tel résultat. Quant à l'instrument du travail proprement dit, il se compose de deux éléments distincts : l'intelligence et les organes de l'homme; en conséquence, pour savoir ce dont l'instrument est capable, l'agent du travail doit étudier, non seulement les lois de sa nature physique, mais celles de sa nature intellectuelle, non d'une manière absolue et complète, mais dans leurs rapports avec la production des richesses.

Cela étant, ce n'est donc pas tout, quand on veut avoir des travailleurs qui puissent donner tous les résultats désirés, d'employer leurs bras, d'en appeler à leurs muscles. Il y a dans l'homme autre chose qui peut également s'appliquer à la production de la richesse, il y a l'intelligence qui développe sa puissance dans les plus grandes comme dans les plus petites choses; aussi, n'est-ce pas seulement sous le rapport moral et politique, mais sous le rapport de l'économie sociale que nous devons nous féliciter du brillant essor qu'a pris, en certains pays, et surtout en France, l'éducation populaire, l'instruction primaire qui promet de donner d'ici à quelques années des résultats tout-à-fait inattendus. Quand tout travailleur, quelle que soit d'ailleurs sa vocation, aura reçu un certain degré d'instruction, sa puissance s'accroîtra à mesure qu'il développera ses facultés intellectuelles; et bien téméraire serait celui qui oserait affirmer qu'il connaît d'avance tous les résultats de ces heureux changements.

Sous le point de vue économique, le talent le plus important à développer dans l'homme est celui de l'observation; c'est ce talent qui lui fournit les moyens de saisir toutes les occasions qui se présentent à lui, souvent fortuitement, de découvrir les mystères de la nature. Les découvertes que l'on a faites par une pure et directe induction scientifique sont peu nombreuses; ce sont, il est vrai, celles qui honorent le plus l'esprit humain, mais presque toujours les découvertes sont dues à l'observation journalière de faits qui ont passé déjà cent fois sous les yeux de l'observateur avant d'exciter son attention et de frapper son esprit. Le talent de l'observation, comme tous les autres talents, s'acquiert par l'éducation, se développe et se fortifie par l'habitude. Ce n'est pas, a dit M. Rossi, seulement sous le rapport de ces grandes découvertes que j'en parle ici, c'est sous un point de vue plus pratique. Ce talent qui, acquis de bonne heure, nous accompagne dans toute la vie, devient une seconde nature par la force de l'habitude et nous met à même de tirer parti des moindres circonstances, d'éviter beaucoup de fatigues inutiles, d'accélérer le travail, de le perfectionner, etc., etc. On doit donc s'occuper beaucoup de cette branche d'éducation non littéraire, mais tout industrielle. La base c'est l'instruction primaire; sans l'instruction primaire rien n'est possible.

Quant aux organes de l'homme, tout le monde sait de quoi l'éducation physique les rend capables, et quelle merveilleuse capacité ils acquièrent par l'habitude. Quel est le moyen le plus puissant de l'éducation de nos organes, c'est évidemment la répétition des mêmes actes. Or, pour que la répétition des mêmes actes par le même individu soit possible, pour que ces actes soient réduits à une grande simplicité, il faut nécessairement que la même production ne soit pas l'œuvre de la même personne, il faut que le travail soit divisé.

Nous ne citerons pas ici une foule de faits pour constater les effets surprenants et presque merveilleux de la division du travail; qu'il suffise, pour s'en convaincre, de comparer un pays où le travail est divisé avec un autre pays où le travail n'est pas divisé. Les causes de la puissance productrice de la division du travail peuvent au fond se réduire à quatre.

La première se rapporte à nos facultés intellectuelles, car il n'y a pas, nous l'avons dit, de travail physique proprement dit. Plus notre attention s'éparpille, moins elle a de forces; par la division du travail elle peut se concentrer tout entière sur un seul et unique objet. Comme on n'exécute qu'une seule opération aussi simple que possible, l'esprit la conçoit facilement, et elle est mieux faite. Cette attention, qui a été d'abord concentrée sur un seul objet, plus tard devient inutile. On évite alors dans l'œuvre de la production les inconvénients de l'inattention, de la distraction, et jusqu'à un certain point ceux d'un affaiblissement temporaire ou même durable dans les facultés intellectuelles du travailleur.

Le deuxième avantage, avantage tout physique, c'est la grande aptitude qu'acquièrent par la répétition constante des mêmes actes les organes employés à la production.

Le troisième, est l'économie du temps.

Le quatrième enfin, qui n'est qu'indirect, quoique plusieurs économistes l'aient mis en première ligne, c'est l'invention des moyens de perfectionner le travail. Il est vrai, en fait, que l'attention étant toute concentrée sur un seul objet, l'ouvrier a souvent découvert par cela des procédés plus rapides, des outils meilleurs, quelquefois même des machines; mais c'est là un avantage indirect et non une conséquence directe de la division du travail.

La division du travail n'est pas, à proprement parler, une chose arbitraire, une invention humaine d'hier ou du siècle dernier, elle était indiquée déjà par la nature même des choses. L'homme a été doué de facultés diverses, d'organes divers, comme il a été doué aussi de goûts et de penchants divers. Sans discuter ici la question de savoir si nous naissons tous avec des facultés susceptibles du même développement, en fait, il est irrécusable que quand nous avons atteint un certain âge, chacun de nous montre des facultés diverses et inégalement développées; et cela n'est pas seulement propre à l'homme. La nature a distribué au monde extérieur des qualités diverses et en diverses mesures. La terre n'est pas partout également fertile ni propre à la même production. Qui serait assez fou pour planter de la vigne dans un pays où il n'y aurait pas, selon l'expression du poète italien :

Il raggio del sol che ci fa vino.

De tout temps, l'homme a préféré faire telle chose plutôt que telle autre : chez les sauvages, dans les pays les plus arriérés on trouve des métiers divers, on trouve en un mot la division du travail.

Il y a plus, le principe de la division du travail traduit en principe scientifique, en principe dont on apprécie les effets et l'étendue, est une des belles découvertes d'Adam Smith. Le fait cependant existait avant lui, ou s'était même douté déjà de l'efficacité de ce principe. Ainsi Platon, dans sa *République*, avait dit que pour bien faire un métier, il n'en fallait faire qu'un. Pour être bon cuisinier, affirmait Socrate, il faut s'être brûlé le visage pendant plusieurs années devant le feu de la cuisine. Dans la *Cyropédie*, Xénophon parle ainsi presque en propres termes de la division du travail : « Les aliments apprêtés dans les cuisines du roi des Mèdes sont, dit-il, bien meilleurs que ceux des paysans, car le roi des Mèdes a des serviteurs qui ne font autre chose que lui préparer son dîner. » Dans les temps modernes la remarque avait été faite par Harris, par Turgot, par Beccaria; mais, ainsi que l'a prouvé M. Storch, ces faits n'ôtent rien à la gloire d'Adam Smith et à *l'importance de sa* découverte. En effet, si l'on remarque les observations des auteurs que nous avons cités, on voit que c'est surtout sous le rapport de la perfection de l'ouvrage qu'ils avaient entrevu l'influence de la division du travail; mais de là à la découverte de l'action de la division du travail sur la quantité des produits, il y avait une immense distance. La division du travail ne rend pas seulement la qualité du produit meilleure, elle en augmente la quantité. Smith ne s'est pas contenté de jeter en avant cette idée, il a remonté à la source du principe. Il en a analysé avec une merveilleuse sagacité les causes et les résultats, il a trouvé et développé une véritable théorie scientifique.

La division du travail, ayant donc son germe dans la nature même des choses, a dû, sans que les hommes s'en rendissent bien compte, être appliquée de bonne heure et de tout temps, grossièrement sans doute, mais de manière cependant à produire quelques résultats. Quel est en effet l'homme qui n'a besoin que d'une seule et même chose? Et celui qui ne faisait qu'une seule chose, ne devait-il pas compter sur ceux qui en faisaient une autre? en d'autres termes, l'échange n'intervient-il pas immédiatement dans la question de la division du travail? Or l'échange, la faculté et le désir de l'échange sont aussi des dispositions naturelles à l'homme. Le travail s'est divisé, car le travailleur a compris qu'en produisant trois choses égales, quand il n'avait besoin que d'une seule, il pourrait échanger les deux autres contre celles qui lui manqueraient. Les échanges une fois établis et leurs avantages connus, une impulsion nouvelle a été donnée à la division du travail. L'étendue du marché a aussi, on le conçoit aisément, accéléré ce mouvement. Plus le marché est étendu, plus le travail se divise, plus il est nécessaire de produire une plus grande quantité de la même chose : dans les villages où le marché est plus resserré, le travail est moins divisé que dans les villes; et dans une petite ville, moins que dans une plus grande. Il y a donc un rapport intime entre la division du travail, les échanges et l'étendue du marché. La division du travail a aussi été stimulée ou limitée par *l'étendue* des capitaux.

Cependant quoique, comme nous l'avons dit, la division du travail découle de la nature même des choses, elle n'a été poussée très loin que dans les derniers temps. Arriver à la division du travail c'était passer du composé au simple. Or, telle a été en toutes choses la marche de l'esprit humain. L'homme commence toujours par une synthèse instinctive; il prend les faits comme il les trouve, c'est-à-dire complexes. Bientôt son intelligence se développe, il comprend la nécessité de l'analyse. Il observe, il sépare les éléments divers, il analyse. L'analyse est un progrès, mais l'intelligence humaine ne s'arrête pas là, après avoir passé de la synthèse instinctive à l'analyse, elle passe de l'analyse à une synthèse rationnelle et raisonnée. C'est là un nouveau progrès.

Tel est le principe, telle est la marche, tels sont les effets de la division du travail. Là où le travail n'est pas divisé on peut dire que les échanges sont rares, les marchés peu étendus, les capitaux peu abondants, on peut en un mot juger de la civilisation d'un pays donné par la mesure du progrès de la division du travail.

Mais tout est-il avantage et profit dans la division du travail, et ce principe est-il un de ceux qu'on puisse pousser aussi loin que possible, forcer pour ainsi dire dans ses dernières limites sans danger aucun et sans inconvénient? C'est là une question importante qui mérite la plus grande attention. Un écrivain français qui n'était pas économiste, Lemontey, a, l'un des premiers, fait remarquer quelques-unes des influences de la division du travail. Que le même individu ne s'occupe que d'une seule opération et que cette opération soit aussi simple que possible, tel est le principe de la division du travail. Tout homme peut travailler avec son intelligence et ses organes. Et d'abord pour l'intelligence, a dit M. Rossi, est-il possible de pousser la division du travail à ses dernières limites. Je ne le crois pas. L'âme humaine est une. Nous parlons de ses diverses facultés, parce que nous avons besoin d'aider notre intelligence par l'analyse, mais nos facultés ne sont que des modifications diverses de l'âme, des manières d'être et de voir, et non des êtres à part, proprement dit, séparés et distincts comme les diverses parties du corps. On peut bien développer une de ces facultés plus que l'autre, comme on peut aussi restreindre le champ dans lequel on veut faire mouvoir la faculté que l'on a développée. Mais de là à un prétendu morcellement complet, il y a loin; le fait n'est guère possible ; et s'il l'était, si l'on pouvait parvenir à renfermer l'esprit de tout homme dans un champ très étroit, de le fixer exclusivement et à tout jamais sur un seul et même objet, ce serait *brutaliser* l'homme, car on lui ôterait toute possibilité de saisir les rapports entre les idées et les objets divers. On tuerait la science, qui n'est autre

chose que la perception des rapports et la coordonnation des parties. Sans doute il est utile que certaines sciences se divisent en un certain nombre de branches, et peut-être pourra-t-on les subdiviser encore, mais il ne faut pas croire qu'on puisse pousser à l'excès la division du travail intellectuel.

Quant à la division du travail appliquée à la puissance physique de l'homme, il y a possibilité de la pousser à ses dernières limites, et certes elle ne les a pas atteintes encore; pour cela il faudrait que chaque entrepreneur fût assez éclairé pour pouvoir faire de chaque opération de la production une véritable analyse scientifique, au lieu de procéder par tâtonnement et par expériences. Mais si l'on réduisait chaque ouvrier à un seul et même acte, et que cet acte fût aussi simple que possible, l'ouvrier deviendrait en quelque sorte un outil, une machine; le travail y gagnerait, la production y gagnerait aussi, mais le travailleur y gagnerait-il, sous le rapport physique, intellectuel et moral? Sous le rapport physique, cette grande division du travail ne peut guère s'appliquer qu'aux manufactures proprement dites, et serait funeste à la santé des travailleurs, occupés tout le jour à faire exactement la même chose; elle leur permettrait de développer un de leurs organes, mais laisserait tous les autres dans une triste et dangereuse inaction. Sous le rapport intellectuel, l'inconvénient est le même; toute l'attention étant concentrée sur un seul objet, il n'y a souvent qu'une seule idée dans la tête de l'ouvrier; ses facultés, loin de se développer, de se perfectionner, se resserrent pour ainsi dire et se détériorent; l'ouvrier ne devient plus qu'une *pièce* de la manufacture, et quand, par une circonstance imprévue, par un caprice de la mode, la production qui le faisait vivre s'arrête, quand il est séparé de la machine, celui qui était destiné à ne représenter toute sa vie qu'un levier ou qu'une soupape, n'a plus ni capacité pour un autre travail, ni moyen d'existence. Sous le rapport moral enfin, la division du travail a aussi des inconvénients; l'homme qui n'a pas développé ses idées avec un peu d'ensemble, qui a toujours été renfermé dans une sphère extrêmement étroite, conserve-t-il assez de vigueur d'esprit pour s'élever même à ces considérations et à ces réflexions du simple bon sens, qui nous donnent une certaine révélation de notre être moral, et nous mettent à même de comprendre d'utiles vertus? Un esprit ainsi rétréci n'est-il pas exposé à une décadence morale proprement dite?

Ces objections ou d'autres analogues ont été faites à la division du travail pratique; on y a répondu; et quant à moi, a dit M. Rossi, je ne trouve pas la réponse satisfaisante. Faut-il donc renoncer à la division du travail? Non sans doute, a-t-il ajouté, car ce serait renoncer à la civilisation elle-même, ce serait renoncer au progrès. Ce qu'on doit faire avant, puisqu'il faut employer un moyen qui a de graves inconvénients, c'est chercher à l'employer de manière à effacer ou du moins à atténuer ces inconvénients. Que l'on n'oublie pas, avant tout, qu'il y a des bornes posées par la nature à la division du travail, bornes qu'elle ne peut franchir, et qu'en second lieu elle est limitée par l'étendue du marché. Toutefois, quoiqu'on ne puisse pas la pousser à ses dernières limites, elle peut être poussée assez loin pour que ces inconvénients en tout ou en partie viennent à se réaliser. On doit donc chercher à les éviter.

Sous le rapport physique il serait désirable que l'homme, appliqué à une seule occupation, pût en même temps avoir la possibilité de prendre des exercices physiques très variés; que l'on conciliât en un mot avec l'industrie une partie des avantages dont jouit l'agriculture. Sous le rapport intellectuel et moral, le remède ne peut se trouver que dans l'instruction primaire du travailleur. Il faut au travailleur un degré d'instruction qui lui permette d'exercer sa pensée même durant ce travail mécanique auquel il est appliqué tout le jour.

Tels sont les avantages irrécusables et les inconvénients de la division du travail. Dans notre prochain article nous traiterons la question de savoir si l'autorité doit intervenir dans l'instruction du travailleur; nous parlerons en même temps des jurandes et des maîtrises.

CONCOURS D'AGRÉGATION.

Plusieurs journaux ayant annoncé une fausse date pour l'ouverture de quelques uns des prochains concours d'agrégation, et pour le nombre des places qui doivent être données, nous allons rétablir les dispositions qui ont été prises à cet égard.

Six places seront mises au concours pour les classes de philosophie (arrêté du 22 octobre 1833).

Six places pour les classes des sciences.

Six places pour les classes supérieures des lettres.

Huit places pour les classes de grammaire.

Cinq places pour les classes d'histoire et de géographie (arrêté du 25 avril 1834).

Les concours de philosophie, des sciences et des lettres s'ouvriront, au chef-lieu de l'académie de Paris, le samedi 23 août, à neuf heures précises du matin; ceux de grammaire et d'histoire, le 10 septembre suivant, au même lieu et à la même heure.

Conformément à l'article 7 du réglement général en date du 27 mai 1831, et à la circulaire du 29 mai 1834, les candidats sont tenus de se faire inscrire au secrétariat de leur académie, au moins deux mois avant le jour de l'ouverture du concours auquel ils se préparent. C'est donc avant le 23 juin que les inscriptions doivent avoir lieu pour les trois premiers concours, et avant le 10 juillet pour les deux autres. Les recteurs devront transmettre aussitôt après la liste des inscriptions, ce délai est de rigueur. Nous le rappelons à tous les fonctionnaires qui se disposent à concourir.

Ils n'oublieront pas non plus qu'ils doivent déposer, en se faisant inscrire, les pièces constatant leur état de services, et les diplômes exigés pour chacun des ordres d'agrégation.

Sont admissibles au concours :

1° Les élèves de l'école normale qui ont achevé leur cours d'études;

2° Les régents des colléges communaux, et les maîtres d'études des colléges royaux, qui exercent l'une ou l'autre fonction depuis deux ans, en vertu d'un titre émané du grand-maître de l'université;

3° Les fonctionnaires qui, à défaut d'agrégés, sont chargés d'un cours dans un collége royal depuis deux ans;

4° Les répétiteurs employés dans les institutions et pensions en vertu d'un brevet délivré par le recteur, et qui justifieront, par certificats des chefs d'établissement, de la continuité de leurs services pendant trois ans.

Le temps de service exigible dans les colléges royaux et communaux, ou dans les institutions et pensions, est réduit à une année en faveur des candidats pourvus du grade de docteur ès-sciences ou ès-lettres et des élèves de l'ancienne école des Chartes.

Aucun temps de service n'est exigé pour l'agrégation de philosophie à l'égard des candidats qui sont docteurs ès-lettres ou ès-sciences, ni pour l'agrégation des sciences à l'égard des docteurs ès-sciences et des élèves de l'école polytechnique jugés admissibles dans les services publics (arrêté du 27 septembre 1831).

Le *minimum* des grades dont les candidats ont à justifier, sont :

Pour la philosophie, les grades de licencié ès-lettres et de bachelier ès-sciences;

Pour les sciences, les grades de licencié ès-sciences mathématiques et de licencié ès-sciences physiques.

Pour l'histoire et pour les classes supérieures des lettres, le grade de licencié ès-lettres.

Enfin pour les classes de grammaire, le grade de bachelier ès-lettres.

Le conseil royal de l'instruction publique vérifie si ces diverses conditions sont remplies, et, après cet examen, arrête définitivement la liste des concurrents.

Les candidats portés sur une des listes sont prévenus soit directement, soit par l'entremise des recteurs, au moins quinze jours avant l'ouverture du concours auquel il doivent prendre part.

Le réglement du 27 mai 1831 indique les formes du concours et la nature des épreuves.

Chaque année des listes d'auteurs, et des questions spéciales sont publiées d'avance pour la grammaire, les lettres, la philosophie et l'histoire. Nous avons inséré dans les n°s 1 et 16 de notre Journal (année 1833) les arrêtés pris à cet égard par le conseil. Nos lecteurs pourront y recourir au besoin.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

ORGANISATION ET PLAN D'ÉTUDES DU COLLÉGE DE MULHAUSEN (1).

(Suite et fin.)

Tableau des matières d'enseignement, établi pour les classes supérieures.

QUATRIÈME.

Section littéraire.	*Section industrielle.*
Religion, langue latine, langue et littérature françaises, histoire ancienne, arithmétique théorique, éléments de physique et de chimie expérimentales.	Religion, langue et littérature françaises, langue et littérature allemandes, langue anglaise, histoire ancienne, arithmétique théorique, éléments de physique et de chimie expérimentales, dessin et calligraphie.

TROISIÈME.

Section littéraire.	*Section industrielle.*
Religion, langue grecque, langue latine, littérature française, littérature allemande, histoire du moyen-âge, algèbre et géométrie, minéralogie et botanique.	Religion, littérature française, littérature allemande, langue anglaise, histoire du moyen âge, arithmétique appliquée au commerce, algèbre et géométrie, minéralogie et botanique, dessin et calligraphie.

SECONDE.

Section littéraire.	*Section industrielle.*
Religion, langue grecque, langue latine, littérature française, littérature allemande, histoire moderne, trigonométrie et géométrie analytique, zoologie, chimie générale.	Religion, littérature française, littérature allemande, géographie industrielle, histoire moderne, trigonométrie et géométrie analytique, zoologie, chimie générale, dessin.

PREMIÈRE.

Section littéraire.	*Section industrielle.*
Religion, langue grecque, langue latine, littérature française, littérature allemande, histoire de France, premières notions de morale et du droit, calcul différentiel et calcul intégral, physique mathématique.	Religion, littérature française, littérature allemande, histoire de France, premières notions de morale et de droit, droit commercial, calcul différentiel et calcul intégral, mécanique théorique et pratique, physique mathématique, chimie appliquée.

Depuis dix ans la ville de Mulhausen possède un cours public de chimie générale et appliquée aux arts. Dans l'impossibilité de décrire également avec détails tous les arts si nombreux qui ont besoin du secours de la science qu'il enseigne, le professeur a dû s'attacher surtout à parler des industries principales du pays. Ainsi les arts du chauffage, du blanchiment et de la teinture font l'objet spécial d'un cours qui a lieu une fois par semaine, et dont la durée est d'un an; les autres leçons sont consacrées à la chimie générale, et le professeur saisit avec empressement toutes les occasions de décrire, au moins d'une manière sommaire, les divers emplois, dans les arts, des corps qu'il passe successivement en revue; un laboratoire, dont l'entretien est à la charge de la ville, qui d'ailleurs fait tous les frais du cours, permet de faire à chaque séance les expériences nécessaires à l'intelligence du discours.

Le laboratoire reçoit un certain nombre de préparateurs qui viennent tous les jours, pendant quatre heures, se former aux manipulations chimiques, sous la surveillance du professeur.

Des sept classes qui doivent composer le collége, lorsqu'il sera en plein exercice, il n'en existe actuellement (1er trimestre 1834) que six; la première n'a pu se former encore faute d'élèves. Voici le nombre des élèves de chacune de ces classes :

En septième	27.
En sixième	35.
En cinquième	34.
En quatrième	32, dont huit à la section littéraire.
En troisième	14, dont trois à la section littéraire.
En deuxième	13, dont quatre à la section littéraire.
	155, dont quinze à la section littéraire.

(1) Voir le numéro du 8 juin.

Sur ces 155 élèves, il y en a 11 qui sont exemptés de la rétribution universitaire. Les 144 autres paient, savoir : les élèves de septième, sixième, cinquième, quatrième, troisième, et de la section littéraire de seconde, 100 fr. par an; pour les élèves de la section industrielle de seconde, la rétribution est de 150 fr.; d'où il suit que si le nombre des élèves reste le même pendant les trois autres trimestres de cette année, la recette totale se sera élevée à 14,800 fr., d'où il faut déduire la rétribution universitaire de 15 fr. pour chaque élève payant : reste 12,640 fr.

Le cours de chimie compte en ce moment 11 auditeurs, dont 7 sont admis au laboratoire comme préparateurs, et paient en cette qualité une rétribution annuelle de 436 fr.; pour les quatre autres la rétribution n'est que de 36 fr. Le cours de chimie rapportera donc dans l'année 3,196 fr., qui, ajoutés aux 12,640 fr., produit des rétributions payées par les élèves du collége, donnent pour recette une somme totale de 15,836 fr.

Voici maintenant l'état des dépenses des colléges telles quelles sont prévues par le budget de 1834.

DÉPENSES ORDINAIRES.

		Fr.	Fr.
	PERSONNEL.		
Traitement des Fonctionnaires.	Principal	3,000	
	Régent de sciences physiques	2,800	
	—— de mathématiques spéciales	2,000	
	—— de mathématiques élémentaires	2,000	
	—— de rhétorique en seconde	2,000	
	—— de troisième et quatrième	2,000	
	—— d'histoire naturelle	2,800	
	—— de littérature française	2,400	
	—— d'histoire	2,000	
	—— d'allemand et d'anglais	2,000	
	—— de cinquième	1,800	
	—— de sixième	1,800	
	—— de septième	1,600	
	Maitre de dessin	1,600	
	—— de dessin industriel	1,000	
	—— de calligraphie	1,350	
	Total	32,150	32,150
	MATÉRIEL.		
Frais divers...	Gages du portier	350	
	Matériaux pour le cours de chimie	1,800	
	Achat de modèles, cartes, livres, dessins	200	
	Distributions des prix	600	
	Frais de bureau	100	
	Total	3,050	3,050
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
	Constructions nécessitées par l'agrandissement des pensionnats		2,000
	Total des dépenses		37,200

En déduisant de cette somme totale de .... Fr. 37,200
celle de 15,836
produit des rétributions perçues tant sur les élèves du collége que sur les auditeurs du cours de chimie, il reste un excédant en dépenses de, ci .... Fr. 21,364
qui tombe tout entier à la charge de la ville.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

LETTRE PASTORALE DE M. L'ARCHEVÊQUE D'AIX.

M. l'archevêque d'Aix vient d'adresser à MM. les curés de son diocèse une lettre pastorale empreinte d'un esprit de tolérance digne des plus grands éloges. Nous en extrayons le passage suivant, relatif à l'instruction primaire. Il est impossible de mieux comprendre et surtout de mieux servir les véritables intérêts de l'église que ne le fait ce respectable prélat :

MM. les curés et recteurs ont montré leur bon esprit en concourant franchement, pour ce qui les concernait, à l'exécution de la dernière loi sur l'instruction primaire. Je n'attendais pas moins de leur sagesse et de leur zèle. La génération qui commence est l'espérance de la religion : elle est celle de la France. Tous les gens de bien s'intéressent à ses progrès dans la piété, dans la connaissance et la pratique de ses devoirs, dans l'étude de tout ce qu'il est utile d'apprendre, et à ce qu'elle prenne de bonne heure ces habitudes d'ordre, de travail et de conduite bien réglée, qui sont, après la religion, les plus fermes appuis des vertus du chrétien et de l'honnête homme. La nouvelle loi sur l'instruction primaire recevra peut-être encore des améliorations avec le temps. Telle qu'elle est, les esprits sages n'hésitent pas à l'appeler une bonne loi et la mieux appropriée aux circonstances où elle a paru. Nous continuerons donc, monsieur le curé, de concourir autant qu'il est en nous à son exécution. Ce sera un des objets qui m'occuperont dans les visites pastorales que les fêtes m'ont forcé d'interrompre, mais que je vais recommencer, et qui s'étendront cette fois à la plus grande partie du diocèse. J'accueillerai partout avec intérêt MM. les instituteurs. Dans chaque paroisse, je m'informerai soigneusement de l'état de l'instruction primaire, et de ce que MM. les curés et recteurs auront à me dire sur la tenue des écoles. Je vous invite de nouveau, monsieur le curé, à vous trouver assidûment aux assemblées du comité dont vous faites partie.

SUR UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE XERMAMÉNIL (MEURTHE).

Un des plus grands obstacles aux progrès de l'instruction primaire dans les campagnes, c'est le peu de temps que les enfants passent à l'école. Dans presque tous les villages, l'école n'est assidûment fréquentée que pendant trois mois de l'hiver; elle reste fermée pendant l'été. Dans les rares communes où l'on trouve l'autorité assez ferme ou assez éclairée pour exiger que l'instituteur remplisse ses fonctions en été comme en hiver, si peu d'écoliers viennent à ses leçons qu'on peut les regarder comme des exceptions et affirmer qu'en général les enfants de nos communes rurales, quand ils se présentent pour entrer à l'école, au commencement de l'hiver, ont oublié, à peu près, ce qu'ils avaient appris dans l'hiver précédent. Cet état de choses est dû, presque partout, à la nécessité de payer de quelques sous par mois la fréquentation de l'école : le besoin que les parents ont de leurs enfants n'est qu'un motif accessoire. En effet, ceux-ci vont aux champs dès le matin, et en reviennent vers neuf ou dix heures, au plus tard, pour n'y retourner que vers trois ou quatre heures. Pourquoi donc l'école de chaque commune ne serait-elle pas tenue tous les jours de l'été pendant les dernières heures de la matinée et depuis une heure après midi jusqu'à trois? Les enfants entretiendraient et augmenteraient ainsi leurs connaissances, développeraient tous les jours un peu leur esprit, et seraient, vers l'âge de 14 ou 15 ans, deux ou trois fois plus avancés qu'ils ne le sont ordinairement.

C'est pour arriver à ce résultat désirable, en ôtant aux parents l'obligation de payer une rétribution, que le conseil municipal de Xermaménil, arrondissement de Lunéville, ayant calculé ce que rapporte à l'instituteur communal la somme des rétributions payées par les écoliers, a augmenté de toute cette somme le traitement fixe de l'instituteur. Il a décidé en même temps qu'à l'avenir l'enseignement primaire sera donné gratuitement, pendant toute l'année, aux enfants qui auront suivi assidûment l'école pendant l'été, et que cet enseignement continuera à être payé par ceux qui, n'ayant pas fréquenté les leçons de l'instituteur pendant la belle saison, se présenteront pour suivre l'école en hiver. Cette mesure a été tellement agréable aux habitants de Xermaménil, qu'ils demandent aujourd'hui que le bienfait accordé à l'école communale des garçons soit étendu aussi à l'école communale des filles. On ne saurait accorder trop d'éloges au conseil municipal qui sait si bien comprendre les vrais besoins de l'enfance et trouver les moyens de vaincre l'apathie que trop de pères de famille montrent pour l'instruction.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 2 juin.

Hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit. — M. Reveillé-Parise présente à l'Académie un ouvrage qu'il vient de terminer, sous le titre de Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit; recherches sur le physique et le moral, les habitudes, les maladies et le régime des gens de lettres, artistes, savans, hommes d'état, jurisconsultes, administrateurs, etc.

L'auteur énumère d'abord les principales causes des maladies attachées à ces sortes de professions ou d'études. Ces causes se résument ainsi :

1° La vie sédentaire, l'esprit toujours actif et le corps toujours en repos. C'est là un moyen certain de produire une foule de souffrances. Tycho-Brahé demeura pendant 21 ans dans une tour qu'il avait fait bâtir dans l'île de Huène, en Danemarck, et y contracta une maladie de vessie de laquelle il mourut lorsqu'invité à dîner à la table de l'empereur Rodolphe II, il n'osa point se lever pour satisfaire à une nécessité d'un moment.

2° Le défaut d'air pur et renouvelé. L'helléniste Danse de Villoison travaillait au grec quinze heures par jour; Laharpe lui ayant demandé quels étaient ses délassemens, il répondit que quand il se sentait la tête fatiguée, il se mettait quelque temps à la fenêtre; or il demeurait rue St-Jean-de-Beauvais, c'est-à-dire dans une des rues les plus infectes de Paris.

3° Les veilles prolongées et répétées. Leibnitz passait quelquefois trois jours et trois nuits dans son fauteuil, à la recherche de la solution d'un problème. L'astronome de La Caille avait inventé une fourche dans laquelle il ajustait sa tête de manière à pouvoir passer des nuits entières dans l'observation du ciel, ne connaissant, comme il le disait lui-même, d'autres ennemis que le sommeil et les nuages.

4° Les positions dans le travail. Etre long-temps assis courbé sur un bureau, souvent la tête en feu et les pieds glacés; une telle position gêne la circulation, favorise les stases du sang abdominal, comprime le foie et l'estomac, et nuit aux fonctions de ces organes. Pour éviter ces maux, le savant Pothier étudiait couché tout de son long sur un tapis, le ventre contre terre, et entouré de monceaux de livres.

5° La rétention d'urine, ce qui donne lieu aux langueurs d'estomac, aux congestions pulmonaires, aux catarrhes et calculs de la vessie.

6° Les erreurs de régime, privations et indigestions. C'est dans ce cercle que se passait jadis la vie de la plupart des artistes et gens de lettres; mais M. Reveillé-Parise pense que la sobriété est devenue aujourd'hui assez générale parmi les littérateurs.

7° La solitude. Beaucoup de savans ne peuvent supporter une interruption, et disent avec le docteur Morin : « Ceux qui viennent me voir me font honneur, ceux qui ne viennent pas me font plaisir. » Pour prévenir les fâcheux effets d'une solitude trop prolongée, beaucoup d'hommes fort sérieux ont adopté des distractions extrêmement insignifiantes. Le cardinal de Richelieu s'était créé l'amusement de *battre la semelle* avec un de ses laquais; Boileau était un amateur effréné du jeu de quilles; Bayle passait des heures à considérer des sauteurs et des escamoteurs sur les places publiques; et tout le monde connaît l'innocente distraction de Malebranche; l'abbé Casti jouait tout seul aux cartes, à la fois content de gagner et fâché de perdre la partie.

8° Les habitudes bizarres. Le célèbre médecin Claude Bourdelin se ruina la santé en se gorgeant de café pour passer les nuits au travail, et en se procurant à force d'opium un pénible sommeil. Mézerai altéra complétement sa constitution en ne tenant aucun compte des divisions ordinaires du temps, et en poursuivant un travail commencé jusqu'à ce que ses forces refusassent le service. On sait qu'il avait besoin de s'inspirer à la lueur d'une bougie, même en plein jour, et qu'il reconduisait les visiteurs jusqu'à la porte de la rue, le flambeau à la main, quoique le soleil fût au plus haut point de son cours. Grétry se soumettait à des jeûnes excessifs, puis prenait du café avec profusion, et se plaçait à son piano jusqu'à ce qu'un crachement de sang vînt l'avertir qu'il fallait songer aux remèdes. Rousseau herborisait dans la cam-

pagne, le chapeau sous le bras, en plein soleil, même dans la canicule; il prétendait que cette chaleur lui faisait du bien. Quelques hommes de lettres ont eu l'habitude de se plonger les pieds dans un bain froid, afin de déterminer un *raptus* de sang à la tête, capable d'activer la puissance intellectuelle.

Pour les vrais amis de la science les périls ne sont rien; on a fait le *martyrologe* des botanistes, mais chaque science pourrait également fournir le sien, et un gros livre pourrait à peine contenir les dévouemens héroïques des chimistes, des physiciens, des mathématiciens, des naturalistes, des savans de toute espèce. Vaillant, célèbre numismate, voyageant par mer, et se voyant sur le point d'être pris par un corsaire, avala d'énormes médailles qu'il craignait de se voir enlever, et ne put rentrer dans la possession de ce trésor qu'après des souffrances inouïes; un Othon, dit M. Réveillé-Parise, se fit attendre plus de quinze jours. Le président de la Société royale de Londres, Banks, eut la patience, à Otaïti, de se laisser peindre de noir de la tête aux pieds pour remplir un personnage dans une cérémonie funèbre qu'il n'aurait pu voir autrement. Certains savans ont poussé le zèle jusqu'à affronter la police correctionnelle; c'est ainsi qu'un intrépide collecteur de médailles, expliquant comment il avait pu en réunir un si grand nombre, disait avec naïveté : On m'en a donné, j'en ai acheté, j'en ai volé.

C'est sur le cerveau spécialement que se font sentir les funestes effets d'un travail trop long-temps soutenu; c'est ainsi que Santeul faillit perdre la raison lorsqu'il fut parvenu à trouver une épithète qu'il cherchait depuis sept jours. L'estomac est aussi un organe très exposé chez les hommes dont l'esprit travaille beaucoup. L'homme qui pense le plus, a dit Tissot, est celui qui digère le plus mal; celui qui pense le moins est celui qui digère le mieux. Après l'estomac, les organes le plus en danger sont le foie et l'appareil urinaire. Le sens de l'ouïe s'émousse assez promptement chez beaucoup de penseurs; enfin, les yeux s'usent et se fatiguent promptement dans les contentions de l'esprit.

Passant en revue les effets morbides de la contention permanente de l'esprit, M. Réveillé-Parise signale tout d'abord les affections cérébrales. Je mourrai d'abord par en haut, disait Swift; et, en effet, il tomba pendant les dernières années de sa vie dans un état complet d'imbécillité. Pétrarque, Rousseau, Labruyère, Daubenton, Spalianzani, Monge, Cabanis, Corvisart furent frappés d'apoplexie. « La première attaque, disait Corvisart, est une sommation sans frais, la seconde une sommation avec frais, et la troisième une prise de corps. »

Les calculs des reins et de la vessie sont le triste apanage de beaucoup de savans. Chapelain, l'auteur de la *Pucelle*, était affligé de la pierre; mais ce n'est pas de cela qu'il est mort : il fut emporté par un rhume qu'il avait gagné en traversant à peu près à la nage le ruisseau de la rue Saint-Honoré, pour ne point perdre son jeton de présence à l'Académie. Après la mort de Buffon, on trouva qu'il avait dans la vessie 59 calculs, depuis la grosseur d'un pois jusqu'à celle d'une olive.

L'hypocondrie, la mélancolie, la monomanie dérangent souvent l'équilibre de l'intelligence. Pascal, on le sait, voyait toujours un abîme à ses côtés; le Tasse entendait des voix qui lui traduisaient ses propres pensées dans la cellule de l'hôpital Sainte-Anne, où on l'avait enfermé. « Quand je suis éveillé, écrivait-il à un de ses amis, il me semble apercevoir des feux scintillans dans l'air; j'entends des bruits épouvantables, des sifflemens, des tintemens, des sons de cloche, des frémissemens comme d'horloges qui se détraquent. En dormant, je m'imagine qu'un cheval se précipite sur moi, ou que je suis couvert d'animaux repoussans. Au milieu de tant de douleurs et de craintes, tantôt m'apparaît l'image de la Vierge, jeune et belle, accompagnée de son fils; tantôt c'est un esprit follet qui me tourmente de mille manières. »

D'autres maladies sont classées parmi les simples indispositions, telles sont les migraines, les douleurs et les pesanteurs de tête, les hémorrhoïdes, les spasmes, etc. Quant aux principes généraux de traitement, M. Réveillé-Parise les expose en distinguant entre les constitutions diverses. La saignée ne doit être employée qu'avec circonspection chez les sujets faibles et nerveux. Raphaël largement saigné expira en peu d'heures; Gassendi, après deux saignées, ne put parvenir à se rétablir; après une très forte saignée, les forces de Mirabeau baissèrent subitement et ne se relevèrent plus. Lord Byron, soumis à une forte saignée à son arrivée en Grèce, demeura faible et languissant jusqu'à ce qu'au bout de quelques mois la mort vint l'enlever.

L'opium ne doit être employé non plus qu'avec de grands ménagemens. Les bains froids à divers degrés, le quinquina, l'oxide de zinc, le musc, l'assa-fœtida sont les calmans et anti-spasmodiques dont l'efficacité est le plus incontestable. M. Réveillé-Parise les préfère à l'éther et aux autres toniques diffusibles, mais surtout au camphre, à la valériane, au succin.

L'auteur passe ensuite en revue les principaux agens modificateurs de l'économie et traite successivement de l'atmosphère, du climat, du régime alimentaire, de la veille et du sommeil, de l'exercice et du repos, des affections et passions. Ne pouvant donner qu'un aperçu très incomplet de son ouvrage, nous sommes obligés d'y renvoyer le lecteur, en nous contentant de finir par le résumé de ce qu'il dit sur les stimulans et les sédatifs.

Les stimulans de l'intelligence sont physiques ou moraux; leur but est le même, mais leurs résultats sur l'économie sont souvent bien différens. Le café, le vin, les liqueurs alcooliques, l'opium même, voilà les excitans physiques le plus employés. Turgot ne travaillait bien que quand il avait largement dîné. Pitt, pour être en état de discuter une affaire importante, prenait du vin de Porto avec une cuillerée de quinquina. Lorsqu'il était à la tribune, ce n'était pas un verre d'eau sucrée, c'était une bouteille d'eau-de-vie qu'il se faisait apporter. Un avocat fameux de Londres ne plaidait jamais sans avoir dans sa main un bout de ficelle dont il serrait fortement un de ses pouces; un autre se faisait appliquer un vésicatoire au bras lorsqu'il avait une cause importante à plaider. Dubartas, occupé à faire sa fameuse description du cheval, s'enfermait dans sa chambre et, se mettant à quatre pattes, soufflait, hennissait, gambadait, allait l'amble, le trot, le galop, tâchant d'imiter de son mieux ce qu'il voulait peindre.

Les excitans moraux du cerveau sont moins dangereux pour l'économie que certains stimulans physiques; peinture, statues, musique, conversations, lectures, théâtre, aspect de l'Océan, sites pittoresques, tout contribue, selon le genre de travail, à entretenir, à ranimer les élans qui constituent le génie.

Quant aux sédatifs du cerveau, ils sont pareillement physiques et moraux; parmi les premiers, M. Réveillé-Parise indique les compresses réfrigérantes appliquées sur le front; les frictions d'éther sur les tempes; les bains de pieds; la promenade à l'air libre; il n'y a guère de sédatifs moraux que le repos absolu ou un changement de travail.

VARIÉTÉS.

INSTALLATION DU DUC DE WELLINGTON, ÉLU CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD.

Un journal anglais donne de curieux détails sur une solennité qui rappelle d'autres temps et d'autres mœurs. Les allusions politiques sont si naturellement liées à ce récit que ce serait en détruire le piquant effet que de vouloir les supprimer. Il est d'ailleurs si plaisant de voir à la tête d'une université réputée savante un général dont le mérite scientifique et littéraire est pour nous encore un insoluble problème, que nous ne devons pas craindre de reproduire les facéties que se permettent sur son compte ses compatriotes. On sait qu'en Angleterre une dotation considérable est attachée aux dignités universitaires; cette circonstance explique peut-être l'empressement avec lequel sont briguées ces sortes de places et l'estime qu'on en fait. Les candidats voient dans leur élection moins une question de science qu'une affaire d'argent.

« La cérémonie de l'installation du duc de Wellington, en qualité de chancelier de l'université d'Oxford, a eu lieu hier avec une splendeur dont les annales de cette université n'offrent peut-être pas d'exemple. Le noble duc a été accueilli avec des transports de joie et un enthousiasme difficiles à décrire. S. A. R. le duc de Cumberland a été vivement applaudi, ainsi que le duc de Newcastle, le comte de Winchelsea et l'évêque d'Exeter. C'était en effet une chose toute simple que de voir les jeunes aspirans aux dignités ecclésiastiques employer toute la force de leurs poumons à pousser des *huzzas* en faveur de ces intrépides champions de l'église et de tous ses vieux abus.

» Lorsque le vaillant duc a été installé, il a été appelé à commencer l'exercice de ses fonctions par la réception d'une vingtaine de docteurs en droit civil, choisis parmi des étrangers notables et parmi la noblesse anglaise. En tête de la liste se trouvait M. Dedel, plénipotentiaire du roi de Hollande, le comte Matuscewicz, ex-ministre de Russie à la conférence, les ducs de Newcastle et de Buccleugh, les marquis de Salisbury et de Bute, le comte de Winchelsea et lord Fitzory Somerset, ancien aide-de-camp du duc de Wellington.

» Cette réception, qui a eu lieu avec toute la gravité d'un autre siècle, aurait paru plaisante aux Français, et leur eût certainement rappelé celle que Molière a introduite dans sa pièce du *Malade imaginaire*. La vue seule du héros de la Grande-Bretagne en robe de chancelier eût suffi pour exciter le rire de nos malicieux voisins; mais ce qui leur aurait paru tout-à-fait comique eût été de voir le noble duc, s'aidant d'un chiffon de papier, débiter péniblement une petite harangue en mauvais latin.

» Le noble duc a commencé par lire toute la liste des récipiendaires, puis il l'a reprise nom par nom, et à chaque fois il prononçait la formule : *Placet ne vobis, domini doctores, placet ne vobis, magistri ?* et toute l'assemblée de répondre d'une voix : *Placet*, justement comme dans la comédie le chœur des médecins s'écrie : *Benè, benè respondere : dignus est intrare in nostro docto corpore!*

» Le docteur Phillimore, en sa qualité de professeur de droit civil, faisait en latin un court éloge de chaque récipiendaire. Au sujet de M. Dedel, il a rappelé qu'il avait été élevé au collége d'Eton. *Inter Etonenses nostros*, a dit le docteur, qui a assez étrangement qualifié le souverain de M. Dedel, le roi Guillaume de Hollande, enfin, de *pacis amicus*. Il a ajouté que ce diplomate avait été envoyé en Angleterre *ad componendas controversias*, ce qu'un journaliste traduit malignement : *pour composer des protocoles*.

» Le ci-devant représentant de l'empereur de Russie à l'interminable conférence a reçu des éloges d'un goût à peu près aussi exquis, aux applaudissemens assourdissans du jeune clergé en herbe.

» Lorsque le tour de lord Fitzroy Somerset est arrivé, le docte professeur s'est surpassé; en rappelant que le noble lord avait été aide-de-camp du vaillant duc, il s'est écrié : *Tibi fuit, dux invicte, comes et minister*; et montrant le bras que lord Somerset avait eu mutilé à Waterloo, a ajouté : *Ubi, ut videtis, gravia vulnera perpessus est*.

» Toute cette partie de la cérémonie a été une bouffonnerie d'autant plus admirable, que les auteurs y ont apporté le plus grand sérieux.

» Après la réception a eu lieu la distribution des prix; et la séance s'est terminée par un oratorio qui a été parfaitement exécuté par les premiers chanteurs des grands théâtres de Londres. »

PROJET D'UN CONGRÈS INDUSTRIEL.

On nous écrit, à propos des travaux du Congrès méridional :

Les efforts du congrès de Toulouse ne sont pas les seuls qui soient tentés. Dans plusieurs villes manufacturières, des négocians armateurs et producteurs de tout genre ont songé à organiser aussi un congrès industriel où seraient appelés en nombre égal des représentants de toutes les industries, afin d'avoir leur avis sur toutes les grandes questions qui divisent les travailleurs des trois ordres, agriculture, commerce, industrie manufacturière. Je ne sais jusqu'à quel point il est permis d'espérer que ce projet réussira, mais je sais qu'il a été conçu et qu'il a même reçu un commencement d'exécution. On essaierait même de faire arriver dans cette assemblée des représentants d'un des grands intérêts de la société l'élite du commerce anglais, de manière non seulement à former un faisceau de lumières plus complet, mais encore à préparer une législation commerciale complète destinée à servir de base à une alliance positive et durable entre les deux pays.

Si je suis bien informé, le premier acte des hommes qui ont songé à réaliser ce projet serait d'envoyer en Angleterre un homme intelligent pour étudier le système de crédit et de banques de ce pays, afin de profiter de ce qu'il présente d'immédiatement réalisable en France. Le départ de cet envoyé précéderait toute manifestation extérieure des travaux du congrès. Il est impossible de prévoir quelle portée peut avoir une telle conception, si elle est bien conduite et bien exécutée.

Je crois devoir ajouter que des efforts sont tentés en ce moment à Paris pour constituer un centre d'écrivains, hommes spéciaux pour la plupart, qui prendraient la tâche de discuter et de préparer, par la presse, les projets d'amélioration sociale.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — On remarque dans tous les comptes-rendus ou professions de foi jusqu'ici publiés, que le vote de la loi sur l'instruction primaire est un des titres principaux mis en avant par la plupart des candidats pour obtenir de nouveau le suffrage des électeurs. Un grand nombre d'entre eux promettent aussi de s'occuper sérieusement, à la session prochaine, de la réorganisation de l'enseignement secondaire.

— Les ouvriers vont incessamment se mettre à abattre, pour la reconstruire dans l'alignement convenable, la façade des bâtiments du collége royal de Saint-Louis. Les architectes ont déjà pris toutes les dispositions. L'ancienne entrée de ce collége d'une belle architecture, sera nécessairement sacrifiée; mais ne serait-il pas possible de conserver la porte elle-même, en bois précieusement sculpté, et dont l'inscription porte qu'elle fut donnée par l'un des anciens principaux du collége d'Harcourt, M. Fortin, ami et contemporain de Rollin?

— On ignore encore qui remplacera M. Horace Vernet à Rome. On dit que M. Ingres, d'abord désigné, avait refusé. M. Ingres, au contraire, rechercherait avidement cet honneur. Mais le choix ministériel pencherait pour M. Granet; au toujours paraît il certain que ce sont ces deux candidats qui se partagent toutes les chances. On annonce en même temps que M. Horace Vernet sera nommé directeur du musée du Louvre, et l'on parle de M. Charlet pour la direction du musée de Versailles.

— Le musée du Louvre sera ouvert au public, le 16 ou le 17 juin, après plus de 6 mois de fermeture. La restauration que l'on fait aujourd'hui d'un grand tableau de Paul Véronèse, est la cause de ce retard.

— La compagnie des fonderies d'Imphy a commencé dans ses ateliers, à Paris, les travaux préparatoires pour la fonte des bronzes de la colonne de Juillet.

— Paris va enfin, grace à MM. Seguin et compagnie, posséder un pont en fil de fer. Jusqu'à présent il n'y en avait point encore eu: les ponts d'Arcole et des Invalides sont des ponts suspendus, mais ce ne sont point des ponts en fil de fer comme celui que l'on construit en ce moment à l'île Saint-Louis. Ce pont, qui va couvrir les deux bras de la Seine, à droite et à gauche de l'île, s'appuie sur une arcade construite sur le terre-plein en avant. Il est supporté par douze cordes de vrai fil de fer, six d'un côté et six de l'autre; chaque corde a trois pouces environ de diamètre, et est formée par 120 fils de fer gros comme le tube d'une plume moyenne, et qui sont solidement unis ensemble de 10 pouces en 10 pouces par de fortes ligatures en fil de fer. Ces cordes décrivent deux courbes à droite et à gauche de l'arcade formant le point central et le point d'appui de la résultante de toutes les forces; ces cordes supporteront ainsi le plancher du pont. Il sera employé dans sa construction plus 73,000 kilogrammes de fil de fer. Chaque fil a été éprouvé à porter 1,000 livres pesant, chaque corde plus 120,000 livres, et les douze cordes réunies en deux faisceaux, 1,440,000 livres au moins.

— La société philantropique de Paris a tenu le 6 de ce mois, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, la séance générale annuelle. Cette séance a été présidée par M. Molinier de Montplanqua, ancien maire de Paris, l'un des vice-présidents de la société. M. le duc de Doudeauville, autre vice-président, était aussi présent à la séance. Étaient aussi présents les membres du comité, un grand nombre de souscripteurs, les docteurs attachés aux dispensaires, les délégués des sociétés de prévoyance et beaucoup de personnes invitées à cette séance. La réunion avait pour objet la reddition de compte des travaux, du comité d'administration en 1833, et de la situation des finances de la société; l'exposé des observations médicales recueillies dans les six dispensaires; la nomination des officiers du bureau, le renouvellement et l'élection des membres et adjoints du comité. M. Valdruche a présenté le compte moral des travaux de la société; M. Martineau, le rapport sur la comptabilité; M. le docteur Bricheteau, le rapport sur le service de santé. Ces divers rapports seront imprimés et distribués aux membres de la société. MM. le duc de Doudeauville et Molinier de Montplanqua ont été réélus vice-présidents. M. Huzard a été nommé vice-président. M. Delauze a été réélu secrétaire. MM. Valdruche et Teissier ont été réélus vice-secrétaires. M. Martineau a été nommé vice-secrétaire. M. Audenet a été nommé trésorier. Le tiers sortant de MM. les membres du comité a été réélu.

— Le conseil royal de l'instruction publique vient d'adopter pour les bibliothèques des colléges le *Cornelius Nepos*, et pour être donné en prix les *Commentaires de César*, de la belle collection des Latins, *sans traduction*, que M. Panckoucke publie sous le titre de *Nova Bibliotheca*.

— Une somme de 1,000 fr. est déposée chez M. Damanche, notaire à Paris, pour être remise à l'auteur, non pas d'un éloge, mais du meilleur livret racontant simplement *la Vie et les Bienfaits de La Rochefoucauld-Liancourt*, destiné aux jeunes élèves des écoles primaires des villes et des campagnes. Ce concours est ouvert au nom des souscripteurs-fondateurs de la Société Montyon et Francklin, qui a commencé à se former à Paris en 1833, pour publier et propager les portraits et l'histoire, non pas des hommes célèbres, mais des hommes utiles. Ce prix sera décerné le 23 décembre 1834, cent et unième anniversaire de la naissance de Montyon, jour de la proclamation générale des médailles d'or, fondées par la même Société pour honorer les bienfaiteurs de l'humanité, français ou étrangers. Les manuscrits destinés au concours devront être adressés, port franc, avant le 16 novembre 1834, à Paris, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n° 20, au professeur Lebreton, éditeur de la Société Montyon et Francklin, qui renouvelle son invitation aux villes et aux communes françaises et étrangères de faire connaître leurs bienfaiteurs et bienfaitrices, vivants ou morts.

— M. Ischiffely a adressé à l'Institut un travail intitulé *D'une erreur en physique et de ses conséquences*. Cette erreur prétendue est la pression atmosphérique contre laquelle l'auteur consacre toute la première partie de son ouvrage. *Mille francs* sont offerts par lui, à celui qui, au jugement de l'académie, aurait réfuté cette partie fondamentale de son travail, et qui aurait constaté, par le témoignage des sens et par le raisonnement, l'existence de la pression atmosphérique mieux qu'il ne prouve le contraire. Deux ans, à dater du 1er mai 1834, sont accordés par l'auteur pour ce concours contre son mémoire.

— On compte dans l'église Saint-Germain-des-Prés 22 grands tableaux peints à l'huile; Saint-Sulpice, 42; Saint-Thomas, 27; Val-de-Grâce, 10; Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 32; Sainte-Étienne-du-Mont, 71; Saint-Louis-en-Isle, 25; Notre-Dame, 65; Saint-Gervais, 39; Saint-Méry, 43; Saint-Leu, 35; Saint-Nicolas-des-Champs, 25; Bonne-Nouvelle, 10; Notre-Dame-des-Victoires, 28; Saint-Eustache, 47; Saint-Roch, 82; Saint-Philippe-du-Roule, 9; Saint-Louis-d'Antin, 17. Total, 629, dont plusieurs sont des premiers maîtres, tels que Raphaël, Le Poussin, Lesueur, etc., etc. Le nombre des vitraux et des ouvrages de sculpture est encore beaucoup plus considérable.

Départements. — On écrit de Harfleur: notre ville possédait un clocher gothique décrit par plusieurs auteurs comme l'un des monuments les plus remarquables de la France. Renversé il y a quelques années par la foudre, l'exiguité des ressources locales n'avait pas permis de le rebâtir. M. le préfet de la Seine-Inférieure avait bien obtenu du conseil général une somme de 5,000 fr.; mais cette somme serait demeurée sans emploi, si le gouvernement n'était enfin venu à notre secours; le ministre de l'intérieur en nous accordant une subvention de 6,000 fr. et celui des cultes de 1,100 fr.

— Le 15 du courant, dans la commune d'Alignon du Vent, près de Pezenas, on a trouvé, en travaillant à un verger d'oliviers, situé à 500 pas du village, une urne cinéraire parfaitement conservée, contenant des cendres et des os sur lesquels on reconnaît encore les traces du feu. Cette urne, en marbre de Paros, de deux pieds de hauteur, y compris le couvercle, est de la plus belle proportion: on y remarque quatre griffons, dont deux à bec d'aigle avec une barbe sous le bec, et les deux autres ayant un museau et des cornes. Ces figures paraissent être allégoriques. On a trouvé à côté de l'urne des fioles lacrymatoires bien conservées, et dans le même champ un puits de construction romaine, de la vaisselle et plusieurs médailles de la même époque.

EXTÉRIEUR.

— Un journal belge assure que M. l'abbé de Ram, professeur au séminaire, de Malines, est nommé recteur de l'université catholique, avec la faculté de faire les nominations des professeurs. M. de Ram est un homme recommandable par son patriotisme, ses connaissances et ses vertus. C'est lui qui dirige le *Nouveau conservateur belge*, journal catholique progressif.

— On écrit de Bruges, le 27 mai: Aujourd'hui on a placé sur le *Gras-Pleyn*, devant l'hôtel du gouvernement, la statue de Jean Van Eyck qui a inventé en cette ville la peinture à l'huile. Cette statue a fait partie de l'exposition des objets d'art qui a eu lieu à Gand en 1820; elle est moulée en plâtre par le chevalier Calloigne, notre compatriote de glorieuse mémoire.

— Le *Maanedskrift for literatur*, donnant une liste des journaux périodiques qui se publient en danois, en compte quarante à Copenhague seulement. Cinq s'occupent particulièrement de théologie, quatre de médecine et de chirurgie (y compris un journal homœopathique), un de jurisprudence, un d'histoire et de géographie).

— M. Uckert a publié en allemand un ouvrage très étendu sur la géographie ancienne. L'auteur y récapitule les idées cosmogoniques des anciens philosophes grecs et romains.

— M. Babbage vient d'écrire sur le temple de Sérapis. Il cherche à prouver que ce n'est point d'un seul coup que se sont opérés l'abaissement et l'exhaussement de ce temple, mais bien par secousses successives et à diverses époques.

— On vient d'établir à Liverpool un jardin zoologique sur le modèle de celui de Londres; on l'a peuplé de plantes et d'animaux vivants. Les promeneurs paient une guinée pour y entrer.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 19 JUIN 1834. N° 66.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ORDONNANCE DU ROI.

Une ordonnance du roi, en date du 7 juin courant, rendue sur le rapport du ministre, porte que le pensionnat établi dans la ville de Varsy (Nièvre) est érigé en collége communal;

Que les bâtiments communaux actuellement occupés par le pensionnat seront affectés en totalité à l'usage de ce collége;

Que la ville de Varsy comprendra annuellement dans son budget une somme suffisante pour l'entretien de ce collége.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêté du 8 juin 1834, M. Jacquin, bachelier ès-lettres, maître de pension à Beauvais, est nommé provisoirement principal du collége communal de cette ville, en remplacement de M. Leclerq, qui recevra une autre destination.

— Par arrêté du 9 juin 1834, M. Girard, né le 3 mai 1806, bachelier ès-lettres, entré le 25 janvier 1831 au collége royal de Saint-Louis en qualité de maître d'études, est nommé provisoirement audit emploi.

— Par arrêtés du 12 juin 1834, sont nommés provisoirement maîtres d'études au collége royal d'Angers, MM.:

Clément, né le 10 août 1810, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 14 octobre 1833, en remplacement de M. Daireaux, démissionnaire.

Roquais, né le 27 octobre 1811, bachelier ès-lettres, entré en fonctions le 12 janvier 1834, en remplacement de M. de Clerval, à qui il a été accordé un congé d'un an.

PHILOSOPHIE.

BIBLIOTHÈQUE PHILOSOPHIQUE DES TEMPS MODERNES (1).

RÉNÉ DESCARTES.

« Descartes se compare lui-même, dans ses remarques sur les septièmes objections, à un architecte qui tente de bâtir une chapelle, et auquel on interdit tous les matériaux dont il veut faire usage. De l'édifice entier de ses Méditations il n'est pas une pierre qui ne soit broyée et mise en poudre par un de ses adversaires et souvent par tous à la fois. C'est un spectacle plein d'intérêt que de le voir défendre contre tant d'ennemis ce temple qu'il a élevé de ses mains. Ses antagonistes arrivent successivement au combat, chacun avec une démarche ou des armes particulières. Le grave Catérus se présente le premier: il met en avant les raisons d'une profonde métaphysique; il est pesamment armé; ses évolutions ne sont pas agiles; il reste calme et de sang-froid et professe le plus haut respect pour celui qu'il attaque. Descartes lui répond avec mesure. Mersenne introduit ensuite un petit bataillon qui engage la lutte sur le même terrain et de la même manière, et que Descartes reçoit avec la même modération. Hobbes paraît à son tour: son allure est plus vive, ses attaques sont courtes et multipliées, il ménage moins son adversaire; Descartes commence à s'échauffer. Mais Arnauld vient lui rendre son calme; Arnauld appelle les Méditations un excellent ouvrage; il adopte une partie des principes qu'elles renferment, et il ne veut que porter l'attention du maître sur des objections possibles, mais qu'il ne présente pas en son nom. Descartes donne les mains, comme il le dit lui-même, à plusieurs des reproches d'Arnauld, et se réjouit que le savant théologien n'ait pas trouvé plus ample matière à exercer sa censure. Mais Gassendi se montre bientôt: il reprend la plupart des traits qui ont servi aux premiers combattants, mais il les manie avec plus d'adresse, et d'une main qui se fatigue moins vite. Il a aussi ses armes particulières, dont il accable son ennemi; à la force il joint l'adresse, enlace son adversaire, le presse, le soulève et lui fait perdre pied. C'est Gassendi qui prend la plus grande part dans la lutte, et le premier de tous il mêle la raillerie au combat. C'est là surtout ce qui blesse Descartes; son cœur se gonfle de dépit, et sa parole se remplit d'aigreur. Une diversion est faite par un groupe de théologiens et de philosophes; et notre auteur se dégage avec une merveilleuse subtilité des lacets théologiques dont ils veulent embarrasser ses pas. Puis Bourdin ferme la marche: il vient avec son sarcasme prolixe, mais pénétrant, et c'est lui qui porte le dernier coup. Il est l'Achille de cette petite Iliade, dont Gassendi a été l'Ajax. Descartes se débat alors avec furie; il lance l'invective et prodigue toutes les formules du mépris; mais il est mortellement frappé, et, en abandonnant la rigueur primitive de son doute, il se déchire de ses propres mains. »

L'auteur de l'Introduction récapitule ici les points fondamentaux des Méditations, et commence ainsi l'exposé des attaques qui ont été dirigées contre chacune de ces assertions.

« Telle est la marche de Descartes. Les adversaires qu'il rencontre d'abord lui laissent faire les premiers pas; mais plus tard Gassendi remarque que s'il abandonne, fût-ce pour un moment, les principes évidens d'eux-mêmes, jamais il ne pourra les ressaisir, ou que, s'il les reprend un jour, il a tort de les rejeter maintenant. Bourdin suppose que cet abandon est consommé, et il désole Descartes en lui interdisant ensuite tous les objets sur lesquels il porte la main. « Vous voulez chercher, lui dit-il, ce que vous êtes dans ce que vous avez pensé autrefois que vous étiez: mais que parlez-vous d'autrefois, vous qui venez de tout rejeter! Vous croyez que vous n'êtes pas un corps, parce que vous pouvez en nier l'existence sans cesser d'être; mais vous avez nié aussi l'existence de l'esprit, vous n'étiez donc pas alors un esprit! Vous craigniez de rêver d'abord; et comment savez-vous que vous ne rêvez pas maintenant? Votre méthode n'est peut-être qu'un art de conduire son rêve. » Descartes répond que son doute était fictif; qu'il a tenu les principes pour faux jusqu'à ce qu'il les ait vérifiés. « Mais pour vérifier, reprend Gassendi, il faut avoir d'autres principes auxquels on puisse confronter ceux que l'on examine: si votre doute n'a résidé que sur vos lèvres, c'est un jeu que l'échafaudage de vos Méditations. » Le doute méthodique de Descartes a été en effet l'objet d'un engouement peu réfléchi: on l'a regardé comme une introduction nécessaire à toute bonne philosophie; mais on n'a pas remarqué qu'il ne devait s'appliquer qu'aux préjugés d'école ou d'éducation, et non à la lumière naturelle. Descartes, en rejetant d'abord sa propre existence, celle des corps, et la vérité des propositions arithmétiques et géométriques, se met dans l'impossibilité de reprendre jamais ces vérités, car il ne pourra rencontrer aucun principe plus évident qui les légitime. Il ne ressemble pas, comme il le croit, à l'architecte qui creuse un fossé pour bâtir, et qui rejette seulement le sable et la terre mobile, mais à celui qui voudrait rejeter la terre ferme et le roc même, et fouiller jusqu'au vide, afin d'y replacer ensuite le fondement de son édifice. Bourdin, auquel il adresse l'épithète injurieuse de maçon, se montre habile à découvrir l'endroit faible d'un bâtiment en insistant sur le nihilisme dans lequel Descartes s'est placé; et après que les autres ont secoué les colonnes du monument, il en soustrait la base, et tout s'écroule. »

Après avoir suivi les adversaires du philosophe dans les principales phases du combat qu'ils soutiennent, M. Adolphe Garnier termine en ces termes:

« Ainsi, de toutes les propositions de Descartes, il n'en reste pas une debout. Est-ce donc à dire que les *Méditations* de ce grand homme se dressent comme un arbre sans racines, et qu'il n'en soit demeuré aucun fruit dans la science? Loin de là; Descartes s'était ouvert une voie nouvelle, et tous les penseurs de son temps l'y ont suivi: il marche mal, et chacun de ses pas est l'objet de la critique; mais ceux qui l'attaquent sont dans la bonne route avec lui. On a déserté le chemin de l'autorité et de l'hypothèse, on cherche à se rendre compte par les lumières naturelles. Descartes enseigne aux hommes à se mettre en face de leurs pensées, à en essayer l'analyse: peu importe qu'il observe mal l'esprit, comme Bacon observe mal la matière; tous deux ont proclamé que l'unique salut est l'observation. Les premiers qui ouvrent une voie se déchirent les pieds

(1) La première livraison de cette collection vient de paraître: elle contient le second volume des *OEuvres philosophiques de Descartes*, publié par M. Adolphe Garnier, et le second volume des *OEuvres philosophiques de Bacon*, publié par M. Bouillet. Nous donnons ici le commencement et la fin de l'introduction du volume de Descartes, qui renferme les objections contre les Méditations et les réponses de l'auteur.

aux épines, se heurtent le front contre les branches, trébuchent sur les pierres et tombent dans le chemin ; mais ceux qui suivent passent sur leurs corps. Il reste d'ailleurs d'autres résultats du travail de Descartes, résultats qui ont été compromis par les paralogismes dont ils étaient enveloppés et qui n'ont pas été aperçus par ses adversaires, préoccupés entièrement de leur attaque, mais que nous devons dégager et recueillir avec reconnaissance. 1° Je connais ma pensée d'une autre manière que mon corps; et si je veux faire la science de l'esprit, ce n'est pas à l'aide de mes yeux et de mes mains que je dois observer. 2° J'ai l'idée de ma pensée sans avoir par cela même l'idée de l'étendue. La pensée est la seule chose dont je puisse dire *moi ;* toutes les fois que m'apparaît l'étendue, elle m'apparaît comme *non-moi.* 3° Mes idées ne sont pas toutes adéquates aux objets matériels ; j'ai donc idée d'autre chose que de la matière. 4° L'idée que je possède de la perfection ou de l'infinité de Dieu n'est pas le fruit du raisonnement ou d'une combinaison de l'esprit ; elle ne sort pas du travail des théologiens, elle le précède et le provoque ; elle naît spontanément, non pas avec moi, mais en moi, quand vient son heure : car ce n'est pas, dit Descartes dans ses *Réponses à Hobbes*, ce n'est pas l'idée qui est innée, c'est seulement la faculté.

« Tels sont, pour ne pas tenir compte d'une multitude de propositions de détail pleines de vérité, les quatre grands principes qui ressortent des *Méditations*, et sur lesquels Descartes est resté pur de toute contradiction avec lui-même. Ils sont reçus et proclamés par toutes les écoles de nos jours ; ils demeurent donc définitivement acquis à la philosophie, et ils suffiraient à la gloire de celui qui les a mis en lumière. »

Adolphe Garnier.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE. — M. LORAIN, PROFESSEUR.

Les Gracques. — Leur éducation. — Cornélie leur mère. — Tibérius Gracchus. — Opinion de Cicéron sur le talent oratoire de ce tribun et de Caïus Gracchus son frère. — Fragments des discours prononcés par Caïus. — Quel jugement doit-on porter sur les Gracques?

Le désir que nous avons eu de compléter les belles leçons de M. Leclerc ne nous a point permis de nous occuper plus tôt du cours de M. Lorain, chargé provisoirement de la chaire d'éloquence latine. Ce jeune professeur n'est point resté au-dessous de la tâche difficile qu'il avait acceptée. Nous le félicitons de ce que, au lieu d'aborder un sujet nouveau, il continue de faire l'histoire des orateurs latins. L'enseignement du premier semestre ne sera donc point interrompu, comme on aurait pu le craindre d'abord.

Après Caton l'Ancien, on arrive naturellement aux Gracques. Nous allons suivre M. Lorain dans son intelligente appréciation du mérite oratoire de ces deux tribuns.

Justement pénétré de l'importance de l'éducation, Quintilien veut qu'on prenne dès l'âge le plus tendre, ou pour mieux dire dès le berceau, l'enfant qu'on doit former à l'éloquence ; selon cet habile maître, il faut régler avec sagesse tous ses instants, varier ses exercices, le tenir toujours en haleine. Dans son célèbre dialogue, Tacite attribue l'appauvrissement et la décadence de l'art oratoire à l'insouciance des parents, à l'ignorance des maîtres, à la perversité des esclaves qui entouraient les jeunes Romains. Qu'est-ce qui fit fleurir l'éloquence dans les beaux temps de la république, sinon l'attention extrême que l'on apportait à bien élever les enfants ? Un usage, dont Tacite déplore la perte, faisait aux mères un devoir sacré de nourrir elles-mêmes leurs enfants, et de gouverner leur maison : *Suus cuique filius, ex casta parente natus...... gremio ac sinu matris educabatur, cujus præcipua laus erat tueri domum et inservire liberis.* « Après les premiers ans, toute la jeune famille était confiée aux soins et à la vigilance d'une parente, d'un âge mûr, et renommée pour sa sagesse et la pureté de ses mœurs, qui exerçait une surveillance active et sévère, non seulement sur les études et les autres exercices des enfants commis à sa garde, mais encore sur leurs amusements et leurs jeux : *Remissiones etiam lususque puerorum sanctitate quadam ac reverentia temperabat.* C'est ainsi que Cornélie, mère des Gracques, Aurélie, mère de César, Attia, mère d'Auguste, présidèrent à l'éducation de leurs fils, et en firent les premiers hommes de leur temps. » Ainsi Cornélie, de la glorieuse famille des Scipion, avait introduit ou conservé par son exemple et l'autorité de son nom, une pratique si utile à la patrie, si propre à former de grands hommes et d'habiles orateurs. Et quand on parle de la gloire des Gracques et de leur éloquence, c'est toujours un hommage rendu à Cornélie, plus connue, selon son vœu, comme mère des Gracques que comme fille du premier Africain.

Le père de ces deux grands hommes, Tib. Sempronius Gracchus, d'une famille distinguée, quoique plébéienne, mérita par ses grandes qualités l'honneur d'entrer dans la plus illustre famille du patriciat. Il fut censeur et deux fois consul. Il était renommé pour sa gravité et son éloquence : *Civem quum gravem, tum etiam eloquentem constat fuisse.* Mais il mourut trop tôt, et, en expirant, il recommanda ses jeunes enfants à la tendresse de Cornélie, à qui, selon la tradition populaire, il faisait généreusement le sacrifice de sa vie. La fille du grand Scipion justifia complètement la confiance de son époux. Sa fille épousa le second Africain, et ses fils, Tiberius et Caïus, ont immortalisé le nom de Gracchus. Tibérius fut mis entre les mains des meilleurs maîtres de la Grèce, et il reçut les leçons de l'homme le plus éloquent de ce siècle, Diophane de Mitylène. Un peu compromis par le honteux traité de Numance, et, par suite, en butte à des reproches, sinon tout-à-fait injustes, au moins exagérés, de la part des grands, il porta dans son tribunat une sorte d'animosité, ou comme le dit Cicéron, toute la turbulence de sa colère, et il périt victime des haines qu'il avait soulevées. Plût au ciel, s'écrie l'orateur romain, que le fils de Cornélie eût eu autant de véritable patriotisme qu'il avait de talent pour parler au peuple ! Voilà assurément un bel éloge, non de l'homme public, mais de l'orateur ; cependant, d'après la même autorité, l'éloquence de Tibérius laissait encore beaucoup à désirer, et ses discours, pleins de solidité et d'esprit, n'avaient pas l'éclat d'une diction brillante et harmonieuse. Il ne nous en reste pas le moindre fragment, et force nous est de souscrire au jugement de Cicéron. Nous pouvons néanmoins nous faire une idée imparfaite du genre de Tibérius par un passage de Plutarque.

On sait que, dans ses projets de réforme et d'amélioration, Tibérius se vit tout à coup arrêté par un obstacle qu'il n'avait pas prévu. Un de ses collègues dans le tribunat opposa aux lois qu'il proposait une opiniâtre résistance ; et, d'après la législation romaine, l'opposition d'un seul tribun était suffisante pour tout arrêter. Tibérius, pour mettre fin à un fâcheux dissentiment qui compromettait de si graves intérêts, offrit à Octavius de se soumettre de nouveau l'un et l'autre au jugement du peuple. Vaine tentative, Octavius est inébranlable. Alors il le menaça de le faire déposer par un jugement du peuple ; mais avant d'en venir à cette extrémité il épuisa tous les moyens de persuasion. Ses instances réitérées ne produisirent aucun effet : il mit l'affaire en délibération, et l'emporte. Cette mesure extraordinaire lui aliéna les esprits. Pour effacer ces fâcheuses impressions, il prononça un discours dont Plutarque a tâché de reproduire la force et le mouvement.

Tibérius était bien inférieur à Caïus ; aussi l'éloquent auteur du *Brutus*, à qui une seule phrase avait suffi pour caractériser le talent du premier, s'étend avec complaisance sur les éloges qu'il prodigue à son frère. Doué du plus beau génie, formé dès l'enfance par de savantes leçons, passionné pour l'étude, Caïus déploya une éloquence pleine, riche, abondante. Ses expressions étaient grandes et nobles, ses pensées solides et profondes, l'ensemble de sa composition grave et imposant. Malheureusement il ne put mettre la dernière main à ses ouvrages ; plusieurs sont d'admirables ébauches, qui seraient devenues des chefs-d'œuvre. C'était le plus parfait et le plus éloquent des anciens orateurs ; et Brutus, à qui Cicéron en recommandait la lecture, répondit qu'il l'avait sans cesse à la main, et que c'était le seul des anciens qu'il aimât à lire.

Après la catastrophe de son frère, Caïus, soit par découragement, soit qu'il attendît des circonstances plus favorables à l'exécution de ses desseins, *se tint à l'écart* et vécut assez long-temps dans une profonde retraite, au grand mécontentement des partisans de la cause populaire, qui le pressaient de se présenter au forum pour ranimer les espérances du parti de Tibérius et venger la mort de son frère. Caïus résista à leurs prières ; mais il se prépara par de nouvelles études à parcourir glorieusement une carrière où on le conjurait d'entrer et à laquelle il était loin d'avoir renoncé. Car je ne puis admettre l'opinion de Plutarque, qui, se fondant sur un passage de Cicéron mal interprété (*Div.* 1-26), s'était persuadé et voudrait nous faire croire que Caïus ne céda que malgré lui aux vœux de ses amis, et qu'il fut entraîné sur la scène politique, plutôt qu'il ne s'y présenta lui-même. Il paraît même que les Gracques, qui savaient si bien la Grèce et son histoire, se proposaient d'imiter Périclès, qui, comme on sait, dépouilla l'aréopage de toutes ses prérogatives et fit passer tout le pouvoir au peuple. Du moins Valère-Maxime nous autorise à le conjecturer de Tibérius, qui, nous dit cet auteur, ne se lassait de répéter qu'il fallait écraser le sénat et rendre le peuple romain maître absolu de toutes les affaires. De là sans doute les invectives des patriciens qui accusaient hautement Tibérius et Caïus de vouloir usurper le souverain pouvoir. Au reste, si les Gracques partageaient l'ambition de Périclès, ils en reproduisaient les grandes qualités. C'est ce que prouve un fragment d'Aulu-Gelle qui faisait partie d'un discours que Caïus prononça à son retour de l'île de Sardaigne, où il avait passé deux ans en qualité de questeur. En rendant compte de sa conduite à ses concitoyens, il saisissait adroitement l'occasion de faire contraster sa continence et son désintéressement avec les scandaleux déportements des autres gouverneurs de provinces.

Si Caïus avait hésité à entrer dans la carrière, il montra, quand il s'y vit engagé, bien plus de passion, d'emportement et de violence que ne l'avait fait son frère. A la tribune, il cédait à tous les élans de la passion la plus animée et la plus véhémente ; il fallait qu'un joueur de flûte placé derrière lui tempérât ses mouvements et modérât les éclats trop bruyants de sa voix. « Romains, s'écriait-il, les citoyens les plus pervers ont tué le meilleur des hommes, mon frère : *Pessumi fratrem meum optumum interfecerunt.*

« Romains, je ne travaille que pour la gloire, je n'ambitionne que votre estime. Il n'en est pas ainsi des autres orateurs (il désignait surtout les patriciens), hommes cupides et vendus. Ceux qui appuient la loi ont reçu l'or de Nicomède ; ceux qui s'y opposent, se sont laissé corrompre par Mithridate ; mais les plus avides, les plus âpres à la curée (*acerrimi*), gardent le silence et reçoivent de toutes les mains. Les croyant désintéressés, vous leur accordez votre estime ; et les envoyés des deux rois leur donnent de grosses sommes d'argent et des présents magnifiques, persuadés que ce silence est une grâce et une faveur. En Grèce aussi, un poète tragique se félicitant d'avoir reçu un talent d'or pour une seule pièce : — Belle merveille ! lui dit l'orateur Démade, d'avoir gagné un talent à parler : j'en ai reçu dix du roi pour me taire ! » (Voir dans Aulu-Gelle cet éloquent morceau, 1-10.)

Novateur intrépide, poursuivant avec une sorte d'acharnement ses projets de vengeance contre les meurtriers de son frère, Caïus n'omettait rien pour les perdre dans l'esprit du peuple, et les rendre de plus en plus odieux. Verrès avait eu des devanciers et des modèles ; l'éloquent tribun retraçait avec une vive indignation leurs honteux excès, leurs actes de révoltante cruauté.

Nuper Teanum Sidicinum consul venit ; uxor ejus dixit se in balneis virilibus lavari velle. Quæstori Sidicino à M. Mario datum est negotium, uti balneis exigerentur, qui lavabantur. Uxor renuntiat viro, parum cito sibi balneas traditas esse et parum lautas fuisse. Idcirco palus institutus in foro, eoque adductus suæ civitatis nobilissimus homo, M. Marius. Vestimenta detracta sunt, virgis cæsus est...... Ferentini ob eamdem causam prætor noster quæstores arripi jussit ; alter se de muro dejecit, alter prensus et virgis cæsus est. — Quanta libido quantaque intemperantia sit hominum adolescentium, unum exemplum vobis ostendam. His annis paucis ex Asia missus est, qui per id tempus magistratum non ceperat, homo adolescens pro legato. Is in lectica ferebatur. Ei obviam bubulcus de plebe venusina advenit, et per jocum, cum ignoraret qui ferretur, rogavit, num mortuum ferrent. Ubi id audivit, lecticam jussit deponi ; struppis quibus lectica deligata erat usque adeo verberari jussit, dum animam efflavit. Accusant un de ces riches corrompus par les excès du luxe et de la mollesse, il lui disait : *Pueritia tua adolescentiæ tuæ inhonestamentum fuit, adolescentia senectutis dedecoramentum, senectus reipublicæ flagitium.*

Maintenant, quelle opinion émettre sur des hommes qui ont été si diversement jugés par les anciens et par les modernes ? Les uns, considérant leurs nobles efforts, leur désintéressement, leur héroïque dévouement à une cause sainte, ont comblé d'éloges ces deux hommes célèbres ; les autres, portant surtout leurs regards sur les troubles

dont ils furent l'occasion ou la cause, sur les séditions qu'ils excitèrent, au moins involontairement, leur ont vivement reproché leur insatiable ambition, leur opiniâtreté factieuse.

Aujourd'hui il nous semble facile de porter sur les Gracques un jugement impartial. On ne peut méconnaître leurs bonnes intentions et leur courage : mais, en rendant hautement justice à leurs talents distingués et à leur droiture, nous leur trouvons deux torts impardonnables : le premier de n'avoir pas prévu qu'en se livrant à corps perdu à un parti ils seraient nécessairement entraînés au-delà des limites qu'ils voulaient atteindre. Un autre reproche, peut-être plus grave, puisqu'il suppose plus de préméditation et de volonté, c'est de ne pas s'être renfermés dans les bornes de la loi. Tant que ces deux tribuns, dans l'exercice de leur charge, demandèrent, en se conformant aux lois fondamentales, le partage des terres injustement envahies, ils ne pouvaient encourir le blâme des bons citoyens; on pouvait tout au plus les accuser d'imprudence : mais ils devinrent coupables du moment où, violant tous les usages et la constitution romaine, ils voulurent se perpétuer en charge.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Transition du dix-septième siècle au dix-huitième. — Hommes qui la représentent. — Louis Racine. — Sa biographie de Jean Racine, son père. — Poëme de la Grace. — Louis Racine considéré comme critique. — Le poëme de la Religion. — Poëme du cardinal de Bernis, intitulé: La Religion vengée. — Épitres philosophiques de Louis Racine. — De la poésie philosophique chez Lucrèce et chez Pope. — Avenir de la poésie philosophique.

M. J.-J. Ampère, en montant dans sa chaire, au mois de février dernier, et en abordant un cours qui a pour objet l'histoire de la littérature française dans toutes ses phases, tous ses développements, tous ses rapports, a cru devoir préparer ses auditeurs par un sommaire qui les mit en état de découvrir et de suivre avec lui le lien qui unit toutes les diverses époques de notre histoire littéraire, depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. Le professeur a consacré à ce résumé préparatoire les onze leçons du premier semestre. Ces onze leçons nous amenaient, un peu rapidement il est vrai, jusqu'à la fin du dix-septième siècle; M. Ampère s'était vu forcé, surtout vers la fin, d'abréger, d'élaguer beaucoup de choses; mais pourtant il nous avait montré, avec ce tact exquis et sûr qui caractérise sa manière, le lien qui unissait les diverses époques entre elles, il nous avait fait assister à la naissance et au développement de chacun des siècles qu'il avait traversés.

Le cours en était là, lorsqu'arrivèrent les vacances de Pâques. Le professeur avait promis et était dans l'intention de commencer avec le second semestre l'histoire de la littérature gallo-latine pendant les premiers siècles. Mais cet espace ne suffisant pas à M. Ampère pour exposer cette histoire, il résolut de reprendre son sommaire et de le compléter en le continuant jusqu'où le temps lui permettrait d'aller. Dans ce but, il a commencé sur un plus large plan le résumé de l'histoire littéraire du dix-huitième siècle, revenant, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, sur certains noms et sur certains faits, pour les mettre plus en lumière, leur donner leur véritable place, les caractériser ou les exposer avec les détails et les développements qu'ils réclament; s'attachant surtout à nous faire découvrir dans le dix-septième siècle toutes les tendances qui doivent éclater au dix-huitième. C'est ainsi qu'on a pu voir dans notre dernier compte-rendu comment M. Ampère est revenu sur Fénelon et sur Bossuet, dont il n'avait dit que quelques mots dans son rapide sommaire du premier semestre, et comment, à cette occasion, il nous a fait l'histoire de l'idée de charité et d'humanité considérée comme thème de l'éloquence chrétienne, depuis les premiers temps de l'église jusqu'à nos jours.

Nous devions ces détails à nos lecteurs avant de commencer à rendre compte des leçons qui ont pour objet d'exposer avec de certains développements, quoique toujours dans les limites d'un résumé, les grands faits littéraires du dix-huitième siècle. Abordons maintenant Louis Racine, que le professeur a choisi comme un des hommes qui expriment le mieux la transition du dix-septième au dix-huitième siècle.

Pour nous qui cherchons avant tout, dit M. Ampère, à montrer le passage d'un siècle à l'autre, les rapports de filiation qui unissent une époque à celle qui l'a précédée, il y a un homme bien précieux, et que sa situation historique dans la littérature française nous recommande particulièrement : c'est Louis Racine. En effet, on voit se continuer en lui, comme par héritage, quelque chose de l'inspiration du siècle précédent; il est encore enveloppé de l'auréole paternelle. Louis Racine a pieusement porté la gloire de son nom; et il s'attache un charme particulier à ses œuvres, pour cela même qu'on y trouve en cent endroits une douce fierté, un tendre amour pour le grand nom de Racine. Il y fait allusion bien souvent. La plus touchante de ces allusions est connue : c'est lorsque, à propos de l'immortalité de l'ame, il se demande si les grands poëtes ont pu périr tout entiers. Cette pensée le conduit naturellement au souvenir de la gloire paternelle :

> « Vous qui nous remplissez de vos douces manies,
> Poëtes enchanteurs, admirables génies!
> Virgile, qui d'Homère appris à nous charmer,
> Boileau, Corneille, et toi que je n'ose nommer!
> Vos esprits n'étaient-ils qu'étincelles légères,
> Que rapides clartés, que vapeurs passagères? » (Chant II.)

Ce passage n'est pas le seul, et l'on pourrait multiplier les citations de ce genre. On trouve d'abord dans les OEuvres de Louis Racine une *Vie* de son père, dans laquelle la critique a pu relever des inexactitudes; mais qu'importe? c'est le foyer de Jean Racine dans sa naïveté, dans son abandon de tous les jours, raconté par son fils à son petit-fils. L'existence des hommes de lettres va changer; et, au milieu des luttes du dix-huitième siècle, nous ne trouverons plus cette vie patriarcale, chaste et paisible de Jean Racine, telle que son fils nous la dépeint dans sa *Vie*. Il ne serait pas mal, au seuil du dix-huitième siècle, de reporter nos yeux en arrière, et de regarder dans ce paisible intérieur de Racine, tout embaumé d'un parfum de poésie et de vertu.

Après avoir trouvé, à l'entrée des OEuvres de Louis Racine, comme au vestibule des maisons romaines, les lares paternels et les portraits des aieux, nous arrivons à ses propres ouvrages. Il y a quelque chose de touchant dans ce parti que prend Louis Racine de cultiver la poésie, malgré les remontrances du vieux Boileau, qui lui a dit sévèrement que « depuis que le monde est monde, on n'a jamais vu de grand poëte fils d'un grand poëte. » Louis Racine débuta par le poëme de *la Grace*, qui est loin d'être un chef-d'œuvre. Le sujet d'abord était mal choisi. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans le dogme de *la Grace* une certaine poésie sombre et lugubre qui a quelquefois inspiré Pascal; mais l'ame douce et hardie de L. Racine était peu accessible à ce genre de poésie. Aussi ce terrible sujet, adouci et amolli entre ses mains, est-il devenu presque insignifiant.

Louis Racine n'a guère été envisagé comme critique, et pourtant il a eu comme tel une influence et un rôle assez remarquables. Ici encore nous trouvons que son père est l'objet de son culte; il commente les beautés de détail de la poésie paternelle avec une minutie qu'on n'a pas le courage de lui reprocher. Mais ce qu'il y a de plus neuf et de plus frappant dans son rôle de critique, c'est qu'il est peut-être le premier qui ait conçu la pensée d'étudier les diverses littératures sous un point de vue comparatif. C'est une voie nouvelle qu'il ouvre, dans laquelle le dix-huitième siècle fera quelques pas et le nôtre marchera hardiment. Au dix-septième siècle, quand on connaissait quelque chose des littératures étrangères, on s'en servait pour les imiter, mais l'idée ne venait pas de les comparer, de les juger; en outre, les langues étrangères que l'on connaissait alors étaient presque toujours des langues du midi de l'Europe, l'italien et l'espagnol par exemple; on ne savait pas un mot d'anglais ni d'allemand. Louis Racine montre qu'il n'est étranger ni à l'italien, ni à l'espagnol, ni à l'anglais. Sans savoir l'allemand, il sait quelque chose de la littérature allemande : il connaît Opitz et l'école de Silésie. Sans doute il ne montre pas une grande impartialité dans ses jugements : ainsi il ne voit dans Shakespeare que quelques beautés perdues dans un chaos d'ignorance et de barbarie; il ne parle pas de Calderon et ne mentionne Lope de Véga que pour lancer une légère épigramme au sujet de sa prodigieuse fécondité. Mais enfin c'est un commencement; et le siècle entier se passera sans qu'on s'élève à un point de vue beaucoup plus impartial et plus libre. Et d'ailleurs n'est-on pas excusable, à cette époque et en France, d'être un peu injuste pour les littératures étrangères, lorsqu'après le siècle de Louis XIV on voit toute l'Europe s'empresser de se faire française, oublier, condamner, répudier ses propres chefs-d'œuvre pour des traductions du français. En Angleterre, c'est le siècle de la reine Anne qui essaie de refaire un siècle de Louis XIV; en Italie, il en est à peu près de même; en Allemagne aussi, où Kaunitz fait une Poétique conforme au goût français et entièrement contraire aux habitudes de la poésie espagnole; enfin en Portugal, où un poëte, ami de Boileau, traduit son *Art poétique* à l'usage des écrivains de sa nation. Il est assez naturel que, dans un pareil moment, nous autres Français nous nous rendions à l'avis général, et nous regardions notre littérature comme le seul et unique type du vrai beau. On ne peut donc en vouloir à Louis Racine, et plus tard à Voltaire, de leur injustice pour les littérateurs des autres nations de l'Europe à cette époque.

Revenons à Louis Racine poëte. Son poëme de *la Religion* nous offre l'occasion de faire quelques remarques qui serviront à préciser l'époque littéraire à laquelle il appartient. C'est un poëme religieux, mais il contient des parties qui se rapportent à la poésie philosophique. Les deux premiers chants sont consacrés à la philosophie religieuse; dans les autres le poëte continue la tradition des idées de Pascal, de Bossuet, de Fénelon. Mais au milieu et à côté de cette poésie purement religieuse sont des vers qui sentent bien le siècle rationaliste. Louis Racine s'est occupé de sciences naturelles; il est au courant de toutes les découvertes scientifiques faites de son temps. Partout dans ce poëme, et à plus forte raison dans les notes qui l'accompagnent, on voit percer l'érudition philosophique. L. Racine était de l'académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle il envoya plusieurs mémoires, dont l'un entre autres (1749) contenait le plan d'une histoire de la poésie dans tous les temps. Louis Racine connaît en outre tous les travaux de Fréret, de Fourmont et d'autres savants. Il y a, dans ce poëme de *la Religion*, un autre emploi de la philosophie religieuse, c'est une exposition très impartiale des systèmes qu'il combat. Tout le monde connaît ces beaux vers sur le matérialisme, imités de Lucrèce, qu'il embellit avant de réfuter :

> « Cet esprit, ô mortels, qui vous rend si jaloux,
> N'est qu'un feu qui s'éteint et s'allume avec vous, » etc.

Nous trouvons dans le chant II, consacré à la morale, quelques vers qui ne sont guère remarquables en eux-mêmes, mais qui ont servi de thème à l'une des pages les plus éloquentes de l'*Émile*. On voit que Louis Racine, qui tient si étroitement au dix-septième siècle, prélude déjà à des idées philosophiques qui devaient trouver et qui ont trouvé plus tard des interprètes plus éloquents.

Un autre homme du même siècle, venu après L. Racine, a aussi composé un poëme de *la Religion*; c'est le cardinal de Bernis. Il s'en faut bien que nous retrouvions la conviction ardente et le caractère philosophique de la poésie de Louis Racine dans *la Religion vengée* du cardinal de Bernis, que ses débuts ne semblaient pas prédestiner à une pareille œuvre. Son poëme est quelque chose de très vide, de très sec et de très déclamatoire. L'ennui qu'on éprouve à la lecture de cet ouvrage n'est un peu soulagé que par des retours de l'auteur à son ancienne manière. Le cardinal de Bernis, faisant le poëme de *la Religion vengée*, y a mis ces deux vers :

> « Le plaisir et l'amour m'ont promis dans vos yeux
> Les biens que je perdais en renonçant aux cieux. »

Cette citation suffit pour faire apprécier la différence qui sépare le cardinal-poëte de Louis Racine.

Si le poëme de Louis Racine n'est philosophique qu'accidentellement, ses *Épitres*, qui appartiennent aussi à la poésie religieuse, sont le premier échantillon de véritable poésie philosophique; car, dans le siècle de Louis XIV, il n'y a pas de poésie philosophique proprement dite. On ne peut citer qu'un exemple, à cette époque, de la poésie employée à éclaircir et à exposer une question philosophique. Cet exemple unique se trouve dans un auteur qui s'est occupé fort peu de philosophie, dans La Fontaine, le joyeux et malin fablier. La Fontaine, dans une espèce de prologue adressé à Mme de La Sablière, et qu'il mit en tête du Xe livre de ses Fables, a exposé l'opinion de Descartes sur l'ame des bêtes. C'est véritablement la première fois que la poésie prête son langage à la philosophie. Une des *Épitres* de Louis Racine porte précisément sur le même sujet que le prologue de La Fontaine. Nous n'avons pas besoin de dire que l'épitre où Louis Racine discute cette question est infiniment moins piquante et moins agréable que la fable de La Fontaine. Quand nous en serons à Voltaire, nous examinerons l'épitre philosophique, et peut-être verrons-nous que Voltaire lui-même n'a pas porté la poésie philosophique à toute la hauteur dont elle était susceptible.

Cette poésie n'a eu véritablement jusqu'ici que deux représentants, et tous deux bien différents l'un de l'autre : Lucrèce et Pope. Lucrèce, impie comme César et s'armant de son audacieuse incrédulité contre les dieux, trouve un vide profond dans sa philosophie; de là chez lui une sombre mélancolie. C'est quand cette mélancolie se fait jour à travers les détails un peu arides du système qu'il expose que Lucrèce est véritablement beau et sublime. Au milieu de cette espèce de nuit qu'il s'est faite par son scepticisme, Lucrèce est poursuivi par des passions ardentes qui abrégèrent sa vie. Il aperçoit de loin les temples des sages, *sapientum templa serena*, il fait effort pour s'y élancer; puis il retombe dans son doute et dans sa noire mélancolie. Pope est bien différent : venu à une époque de calme et qui n'avait pas beaucoup de grandeur, doué d'un talent admirable, catholique peu exalté, mais sincère, Pope s'est trouvé bien dans ce monde, et a déclaré que tout y était pour le mieux. Cet optimisme qu'il a affiché dans l'*Essai sur l'homme* a surtout impatienté Voltaire, qui l'a admirablement raillé dans *Candide*; et la plaisanterie, tout inhumaine qu'elle est, vaut peut-être mieux que ce flegme énervant et cet optimisme égoïste professé par l'auteur de l'*Essai*.

Entre ces deux extrêmes, entre la mélancolie amère et désespérée de Lucrèce et l'égoïsme indifférent de Pope, n'y aurait-il pas quelque chose? et la poésie philosophique n'est-elle pas appelée à tirer l'homme du scepticisme désolant de Lucrèce et à expliquer le mal qui se trouve dans l'univers, plutôt que de le nier, comme a fait Pope. Nous le croyons et nous nous tournons vers l'avenir afin de l'indiquer et de le pressentir. Nous croyons qu'il y aura dans l'avenir une poésie philosophique dont l'époque n'est peut-être pas très éloignée, et que cette poésie irait bien à notre temps. Et ce pressentiment se trouve confirmé par quelques faits littéraires qui se passent autour de nous. Qu'est-ce, par exemple, que cette *raison chantée* que M. de Lamartine a rêvée et qu'il va bientôt nous révéler, si ce n'est la poésie philosophique?

M. Ampère a terminé cette séance en récitant à son auditoire un fragment où il a exprimé en beaux vers cette espérance d'une nouvelle poésie, dont le caractère sera surtout philosophique et social. Ce fragment, qui a mérité de vifs et unanimes applaudissements, est extrait d'une pièce intitulée *Contemplation*, que le jeune professeur adresse à son père, à propos de la publication de sa *Nouvelle classification des sciences*, que le monde savant attend avec tant d'impatience.

COLLÉGE DE NOGENT-LE-ROTROU.

CONTESTATIONS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE.

Le 9 février 1834, le bureau d'administration du collége de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) prit une résolution à l'effet de former, dans ce collége, une bibliothèque classique à l'usage des maîtres et des élèves. Les fonctionnaires de l'établissement devaient contribuer à la dépense par une retenue annuelle de vingt-cinq francs sur le traitement du principal, et de vingt-cinq autres francs, fournis par les régents, au prorata de leurs appointements. Chaque élève devait aussi entrer dans cette contribution, ainsi qu'il suit : un pensionnaire, pour cinq francs; un demi-pensionnaire, pour trois francs; et un externe pour deux francs. Le quart de chacune desdites sommes aurait été ajouté à la pension trimestrielle des élèves.

Nul doute que l'établissement d'une bibliothèque ne soit utile et indispensable : mais le mode proposé pour parvenir à ce but était-il exécutable? C'est ce que n'a point pensé le conseil royal de l'instruction publique. En effet, deux des régents et le principal, dont les traitements sont déjà si modiques, ont refusé de payer la contribution qu'on leur imposait d'office. En même temps, de toutes parts, les familles ont réclamé contre le surcroît de dépense auquel on les assujétissait. De là, collision et discorde dans le collége. Les inspecteurs de l'académie de Paris ont été invités à examiner attentivement cette affaire dans leur tournée qui commence en ce moment. Ils concilieront, nous n'en doutons pas, les vœux du bureau d'administration et les réclamations des fonctionnaires du collége. Quant à nous, il nous semble que ce qu'il y a de mieux à faire en cette circonstance, c'est de solliciter du conseil municipal une allocation égale à celle que devaient produire les rétributions des maîtres et des élèves. Assurément, un crédit de deux cents francs, nécessaire pour cet objet, ne sera pas refusé; et l'on obtiendra ainsi la fondation désirée, sans charges nouvelles pour des fonctionnaires dont le sort a plutôt besoin d'être amélioré.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — L'*Univers religieux* annonce que M. l'abbé de Ram, recteur présumé de l'université catholique de Belgique, est à Paris. Il est autorisé par l'épiscopat de ce pays à traiter en France de toutes les affaires qui se rattachent aux intérêts de la religion et de l'université.

— La société pour l'instruction élémentaire, dans son assemblée générale du 4 mai dernier, a décerné une médaille à M. Dutrône, conseiller à la cour royale d'Amiens, pour les services importants et gratuits qu'il a rendus à la propagation de l'instruction populaire en Grèce, et pour ceux qu'il continue de rendre depuis son retour en France.

DÉPARTEMENTS. — Nous lisons dans plusieurs journaux : On nous apprend que dix-neuf élèves de Saint-Cyr viennent d'être renvoyés, après un long emprisonnement, pour servir comme soldats dans divers corps d'armée : dix d'entre eux pourront se présenter aux examens qui auront lieu au 1er novembre 1835 pour être de nouveau admis, s'il y a lieu, à l'école, et neuf ont été entièrement exclus. Quant au collége de La Flèche, dix élèves ont été renvoyés à leurs familles.

Ce bruit, que nous croyions fondé, est contredit en tout point par la nouvelle suivante que nous trouvons dans le *Vigilant de Seine-et-Oise* : On assure, dit ce journal, que M. Baraguay d'Hilliers va donner sa démission, et voici à quelle occasion : il paraît que M. le colonel s'est prononcé très fortement sur la nécessité de renvoyer un certain nombre d'élèves (une trentaine environ), disant qu'à cette condition seule il conserverait le commandement de la maison; or, le ministre en a jugé autrement : sur les sept élèves qui sont à l'Abbaye, cinq seulement seront renvoyés; et alors M. le colonel se trouve dans une alternative qui ne lui permet pas de rester sans mentir à lui-même. On se rappelle d'ailleurs très bien dans l'école un fait du même genre : un officier de la maison, auquel un élève avait manqué, déclara que cet élève sortirait ou qu'il donnerait sa démission, et l'autorité supérieure renvoya l'officier à son régiment, ne voulant pas, dit-elle, qu'un inférieur lui imposât des conditions. Maintenant la comparaison est facile.

— La faculté des lettres de Dijon, comme celle de Caen, jouit d'une réputation justement acquise : il serait à désirer qu'on y complétât l'enseignement par la nomination d'un professeur d'histoire. Cette chaire existait à l'époque de la fondation de la faculté. Depuis dix-huit ans le professeur titulaire est mort; et il n'a pas été pourvu à son remplacement. Le cours d'histoire serait assurément très suivi à Dijon, et contribuerait à donner une meilleure direction aux idées et aux opinions des jeunes gens, trop souvent soumises à de funestes influences. Le cours de littérature française, dans cette faculté, est suivi constamment par plus de 150 auditeurs : cette affluence serait une garantie pour le succès d'un cours d'histoire confié à un professeur habile et sage.

— On lit dans le *Courrier du Midi, journal de l'Hérault* : Nous avons plusieurs fois fait sentir la nécessité de rétablir la faculté des lettres de Montpellier. Cet établissement compléterait l'enseignement universitaire que les jeunes gens du midi de la France viennent puiser dans cette ville. Il satisferait en outre au besoin d'instruction supérieure qui s'y fait encore désirer. Une faculté des lettres à Montpellier serait, dès sa renaissance, entourée d'une réputation séculaire. Où pourrait-elle d'ailleurs être mieux placée qu'au milieu de ses nombreux monuments d'arts et de sciences, de son école de médecine, de son jardin de botanique, de ses cabinets de physique et d'histoire naturelle, de ses riches bibliothèques, de son magnifique musée! Nous apprenons avec un vif intérêt que le gouvernement, répondant aux demandes instantes de l'autorité départementale, est disposé à prendre en considération le vœu de l'administration et des habitants, pour le rétablissement de cette faculté, et qu'il se propose d'en faire l'objet d'un examen très attentif pour arriver à relever ainsi à Montpellier les études littéraires que cette ville cultivait jadis avec succès.

— Le Roussillon aura enfin son histoire. Celle qu'avait composée M. Henry ayant été jugée digne de l'intérêt du gouvernement, sur le rapport de la commission d'examen des ouvrages dont l'impression est demandée à l'imprimerie royale, il a été décidé qu'elle serait imprimée aux frais de l'état.

EXTÉRIEUR.

— Les candidats à la classe de littérature française de l'université de Berne sont au nombre de trente sept, parmi lesquels on distingue dix hommes de lettres de Paris.

— On nous écrit que M. Humboldt est gravement indisposé, et qu'il abandonne momentanément ses travaux pour aller prendre du repos à la campagne.

— Suivant une lettre de Napoli di Romani, en date du 1er mai, la formation des écoles fait des progrès rapides dans ce pays. A Égine notamment, le gouvernement a organisé une école militaire dans laquelle la jeunesse grecque et bavaroise étudie avec succès.

— On écrit d'Athènes : « Sur le champ de bataille de Chéronée, on a déterré le lion colossal que les Thébains avaient érigé en cet endroit pour consacrer le souvenir de leurs concitoyens morts pour leur patrie; on annonce que ce monument sera rétabli. Plusieurs monuments d'antiquité ont été trouvés à Zea, Kydnos et Delos, et ont été déposés dans le muséum grec. Parmi les antiquités découvertes à Zea figure un buste avec cette inscription : Chant d'hyménée de Sophocle l'héracléen. »

— Parmi les personnages de distinction qui ont visité ces jours derniers le tunnel de la Tamise, se trouvait M. Dupin avec le prince d'Eckmulh et le fils du maréchal Ney. L'ancien président de la Chambre a exprimé toute son admiration pour la manière dont cette entreprise avait été conduite et sa surprise de ce qu'on l'avait laissée si long-temps inachevée. On peut citer comme une preuve de la solidité toujours croissante de la voute, que ce tunnel est sonore et que le plus léger bruit se répète dans toute l'étendue. M. Dupin a inscrit son nom auprès de ceux des illustres étrangers que réunit déjà le livre ouvert à l'extrémité du tunnel pour recevoir ces inscriptions.

— Le 20 avril dernier Rome a compté 2,582 ans depuis sa fondation. Des capitales des quatre premières monarchies les plus célèbres, Rome est la seule encore qui existe depuis l'époque où elle a été fondée.

— L'empereur Nicolas vient d'accorder une pension viagère de 3,000 roubles au grand poète russe le conseiller d'état Schukowski, gouverneur du prince héréditaire.

— Le Vésuve présente en ce moment des phénomènes remarquables. Le 20 mai, deux petits cratères nouveaux se sont formés autour de l'ancien, d'où s'élançaient des pierres au milieu des flammes. Au dessus d'un petit cône, et dans la partie qui fait face au camaldules de Torre del Greco, s'ouvrit une énorme crevasse de trois cents pieds de large et de cinquante de profondeur, autour de laquelle on remarquait grand nombre de petites ouvertures d'où sortait une fumée qui exhalait une odeur fort désagréable. Le 22, une violente secousse du Vésuve fut le signal d'une éruption de lave qui se divisa en deux torrents, se dirigeant l'un vers Boscotrecase, l'autre sur Vetrana. Du 21 au 24 on voyait dans l'air une immense colonne de fumée, haute d'un demi-mille environ, et que le soleil colorait des nuances de l'arc-en-ciel.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 22 JUIN 1834. N° 67.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement expire à la fin du mois sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET LES PROFESSIONS DE FOI.

L'instruction publique ne pouvait prétendre qu'à un rôle fort secondaire dans nos luttes électorales. Elle s'efface devant les irritantes questions que soulèvent les partis, elle se tait devant la pompeuse promulgation des évangiles politiques. Les hommes qui placent au dessus ou en dehors des agitations du moment les intérêts moraux du pays, ne forment pas encore, on le sait, la majorité.

Aussi la plupart des professions de foi n'abordent et n'effleurent pas même les questions d'enseignement public. Nous comprenons fort bien qu'on ne vienne pas, dans une adresse aux électeurs dont on sollicite les suffrages, développer tout un système d'éducation; mais ne pourrait-on pas, sans entrer dans de trop longs détails, sortir de ce cercle de vœux insignifiants et de promesses banales qui révèlent sans doute l'intention de faire le bien, mais qui ne prouvent pas qu'on est en mesure et en état de le faire?

Nos futurs représentants, nous en sommes convaincus, arriveront à la chambre avec le désir sincère d'encourager, de développer l'instruction: tous les partis se rallieront à la même pensée, concourront au même but. Aussi ce que nous demandons aux candidats, c'est moins de nous protester de leur bon vouloir dont nous n'avons jamais douté, que de nous expliquer un peu leur système que nous ne connaissons pas.

Nous avons vu avec plaisir les anciens députés, qui demandent à leurs mandataires une nouvelle preuve d'estime et de confiance, rappeler avec un noble sentiment de fierté le vote de la loi sur l'instruction primaire. « C'est, disent-ils, la meilleure de toutes les lois que nous avons votées dans la dernière session.» Nous sommes tout-à-fait de leur avis, et ce que nous désirons, c'est que la législature qui votera la loi sur l'instruction secondaire puisse, son travail fini, se glorifier ainsi dans son œuvre!

L'instruction primaire est en progrès: il y a sans doute, nous l'avons répété trop souvent pour l'oublier, des luttes opiniâtres, de vives résistances; l'égoïsme repousse des charges nouvelles; l'ignorance s'effraie de cette diffusion imprévue de lumières; les passions les plus mesquines semblent avoir élu domicile au sein de quelques conseils municipaux. Les uns s'insurgent ouvertement contre la loi, les autres, pour l'éluder, s'abaissent à de frauduleuses manœuvres. Le zèle, la persévérance et l'habileté de l'administration triompheront insensiblement de cette conspiration, tantôt flagrante, tantôt sourde et cachée. Toutefois, les obstacles que nous signalons sont assez graves, assez sérieux pour mériter l'attention de la prochaine législature.

Mais ce qui devra surtout l'occuper, c'est la réorganisation depuis si long-temps promise de l'enseignement secondaire.

La charte de 1830 a posé un principe qui n'a pas encore reçu son application. Ce retard s'explique et se justifie par l'incontestable difficulté de concilier la liberté d'enseignement avec les garanties que réclament l'état et les familles. Il ne suffit pas de crier bien haut: plus de privilége! plus de monopole universitaire! il faut démontrer d'abord comment l'enseignement peut être libre sans préjudice pour l'éducation; il faut régler à l'avance l'exercice de cette liberté, si l'on ne veut pas qu'elle devienne un présent funeste. D'autre part, si on l'assujétit à des conditions trop restrictives, ne doit-on pas craindre qu'elle ne soit plus qu'un vain mot? Voilà le double écueil qui se présente et auquel les esprits ne se sont pas encore préparés. Dans l'espace de temps qui va s'écouler jusqu'à l'ouverture des chambres, les candidats honorés du suffrage électoral feront bien de chercher les moyens de donner une égale satisfaction à ces deux principes également respectables: le principe d'ordre et le principe de liberté. S'ils arrivent à la tribune sans étude préalable de la question, ils en seront réduits aux banalités vagues et déclamatoires. La solution d'un problème aussi difficile ne s'improvise pas: on ne peut l'obtenir que par de longues et sérieuses réflexions.

Ce que les orateurs ne trouveront pas non plus *à priori*, c'est la répartition convenable des matières d'enseignement. Le système actuel des études suffit-il à nos besoins présents? Depuis quelques années ne s'est-il pas introduit dans la société des idées nouvelles, des faits nouveaux? Ne s'est-elle pas développée de préférence sous telle ou telle face? Au milieu de ces développements et de ces progrès, l'éducation publique peut-elle rester immobile et stationnaire? Ne doit-elle pas au contraire suivre la marche ascendante de la civilisation?

Nos futurs législateurs vont se trouver encore placés entre deux systèmes également exclusifs: ils auront à lutter à la fois contre les résistances opiniâtres des amateurs outrés des études classiques et contre les téméraires impatiences des novateurs. Les uns, par amour de l'antiquité, voudraient revenir aux statuts de l'ancienne université; les autres, sans respect pour les traditions du passé, proscriraient avec un impitoyable vandalisme le grec et le latin, et ruineraient de fond en comble, au lieu de la modifier, l'organisation de l'enseignement. Sanctionner le premier de ces systèmes, c'est aller se heurter contre toutes les idées du siècle; approuver le second, c'est s'exposer à des chances presque certaines de désordre et d'anarchie intellectuelle. Une combinaison habile et prudente peut seule amener un résultat satisfaisant: mais comment concilier la manie de tout détruire avec la prétention de ne pas innover! C'est là une difficulté qui nous effraie d'autant plus, que la plupart des citoyens appelés à la résoudre ne se sont peut-être pas encore donné la peine d'y songer.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

COURS DE GÉOMÉTRIE ÉLÉMENTAIRE,

Par A.-J.-H. VINCENT, *professeur de mathématiques et membre de l'université de France, ancien élève de l'école normale, etc.; ouvrage adopté par l'université. Troisième édition, revue avec soin* (1). *Paris*, 1834, I-XVI, 520 pages, 16 pl. in-8°.

L'auteur de ces éléments paraît s'être proposé deux buts: d'abord de suivre dans l'exposition des principes de la science un ordre sévèrement logique; ensuite de rapporter tout ce qui a déjà été dit sur chaque proposition, et même ce qu'on en pourrait encore dire. De là le mérite et les défauts de l'ouvrage. Le plan en est très méthodique; les définitions, les déductions sont d'une rigueur à satisfaire le plus puritain des géomètres; mais l'exécution mène à des longueurs, à une prolixité capable de rebuter le plus studieux des élèves. Cherchons à justifier cet éloge et cette critique.

L'ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier et le troisième contiennent les propriétés de l'espace illimité, à deux et à trois dimensions; le deuxième et le quatrième livre renferment la mesure et le caractère de similitude de l'espace limité, autrement dit de l'étendue. Le premier livre traite, en sept chapitres, des perpendiculaires, angles, parallèles, triangles, quadrilatères, polygones et courbes; le troisième livre contient le même nombre de chapitres et à peu près les mêmes énoncés, mais appropriés à trois dimensions; ainsi les triangles sont remplacés par les pyramides, les polygones par les polyèdres, les courbes par la surface sphérique, etc., etc. Le deuxième livre n'a que cinq chapitres; on y trouve les théorèmes et problèmes connus sur la similitude des figures, sur les lignes proportionnelles, polygones réguliers et mesure des aires; des propositions analogues appliquées aux volumes sont la matière du quatrième et dernier livre en trois chapitres. Des exercices numériques très multipliés font ressortir l'utilité des propositions abstraites.

On ne peut qu'applaudir à cette disposition rationnelle et symétrique des matières du cours. Elles annoncent un esprit émi-

(1) Chez Bachelier, libraire, quai des Augustins.

nemment philosophique; mais cet avantage de la symétrie nous paraît acquis au prix de graves inconvénients. Par exemple, n'est-ce pas un vice de la méthode, qu'il faille parcourir 130 pages avant d'arriver à l'égalité des triangles, proposition primitive de toute géométrie: elle se trouve dès la onzième page dans les *Éléments* de Legendre; de même le théorème de Pythagore, proposition secondaire, mais fondamentale, ne se trouve qu'à la page 215 du *Traité* de M. Vincent: il est à la page 71 de Legendre (douzième édition). On a donné aussi trop d'étendue à la théorie des parallèles (9 pages). Rarement les élèves sont en état de savoir où gît la difficulté: pour la comprendre il faut déjà avoir quelques idées de l'asymptotisme. Les élèves ne comprennent même pas pourquoi les géomètres se donnent tant de peine à démontrer une propriété qui paraît évidente; c'est donc à tort, ce nous semble, que les auteurs d'éléments s'appesantissent sur la théorie des parallèles. M. Vincent a cru devoir adopter celle qui a été donnée par Bertrand de Genève. On sait qu'elle consiste à regarder la bande infinie interceptée entre deux droites parallèles comme nulle par rapport à l'espace infini intercepté entre deux droites convergentes. Si on a exclu avec raison du calcul différentiel cette hiérarchie Leibnitzienne de l'infini, fait-on bien de l'introduire dans les rudiments de géométrie? est-elle là à sa place? N'est-il pas préférable, au lieu de courir après une quasi-rigueur, de se résigner à l'axiome proposé depuis si longtemps par le savant éditeur des *Annales de mathématiques?* Voici l'axiome de M. Gergonne: « par un même point on ne peut mener qu'une droite parallèle à une droite donnée. »

Nous nous permettrons de faire observer qu'en général M. Vincent vise à une rigueur par trop excessive, à une rigueur superstitieuse, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Jamais ses définitions, ses propositions ne lui paraissent à lui-même assez exactes. Afin de ne laisser planer sur elles le plus léger doute, il les parsème de parenthèses arrondies, crochues; de notes en petits caractères, de scolies en grands caractères, d'explications idéologiques, d'élucidations arithmétiques, etc. L'attention de l'auteur va jusqu'à prescrire aux élèves quels sont les mots qu'ils doivent prononcer en apprenant par cœur, et quelles sont les lettres qu'ils ne doivent pas prononcer (page 14). Cette minutieuse sollicitude, qualité précieuse dans les leçons orales, devient, lorsqu'elles sont écrites, une source intarissable de fastidieuses longueurs. Il ne faut pas vouloir tout définir, tout résoudre, tout démontrer, car il est utile et même équitable de supposer au professeur chargé d'enseigner, à l'élève tenu d'apprendre, de leur accorder à tous les deux une certaine dose de pénétration. A ce sujet, beaucoup d'auteurs modernes semblent affecter de retomber dans un défaut reproché par d'Alembert à Wolf. Ce métaphysicien allemand, entraîné par un penchant national, possédé d'une manie démonstrative, essaie même de prouver que le tout est plus grand que sa partie; « et quand on a lu la démonstration, dit d'Alembert, le lecteur est tenté de douter de l'axiome. » N'a-t-on pas été, dans ces derniers temps, jusqu'à vouloir prouver qu'une droite de longueur donnée n'a qu'un milieu? Il semble en vérité qu'on ne cherche qu'à accumuler des paroles, pour multiplier les pages et faire enfler le volume; ce qui entraîne une augmentation de prix sans aucun profit, du moins pour l'acheteur. La Géométrie que nous annonçons contient 100 pages de plus que Legendre, et les deux trigonométries de moins. Si nous persistons dans cette voie, il faudra, pour entrer à l'école polytechnique et avant de porter les épaulettes de sous-lieutenant, s'être mis dans la tête, c'est-à-dire dans la mémoire, un monceau de phrases mathématiques, et, notez bien, de mathématiques élémentaires. Est-ce bien là le *modus in rebus* tant recommandé par Horace? Nous ne le pensons pas. Nous nous éloignons de plus en plus du temps où M. Lacroix imprimait à la géométrie une forme analytique qu'on s'obstine à lui faire perdre; où Besout s'exprimait avec cette correction, cette pureté de langage, auxquelles on ne fait plus nulle attention. Un retour en arrière serait un vrai progrès. Puissions-nous enfin obtenir des éditions soigneusement revues et considérablement diminuées. Ces réflexions nous sont inspirées dans l'intérêt du public et celui de la science, les seuls que doive connaître un journal consacré à l'instruction publique.

O. Terquem.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

Histoire de la littérature au seizième siècle. — Seconde partie du seizième siècle. — Poètes de la Pléiade. — Dubellay. — Ronsard. — Jodelle. — Baïf. — Dubartas. — Malherbe. — Jean Marot. — Appréciation de cette époque de notre littérature.

Ce ne devait pas être en vain que François Ier, favorisant le goût de son époque, avait ouvert de nombreuses chaires de latin, de grec, d'hébreu; que le collége de France avait été fondé: cette recrudescence d'érudition devait porter ses fruits. C'est l'érudition qui a provoqué, développé et nourri de sa substance l'école de Ronsard. Des esprits ardents et élevés, initiés aux beautés imposantes des littératures grecque et latine, regrettaient amèrement que la France se contentât de ballades, de triolets, de cette poésie galante et mignarde dont les imitateurs de Marot avaient inondé la première partie du siècle, faisant dégénérer l'art en un langage affecté et sans noblesse. Ils sonnèrent la charge, rompirent brusquement avec tout ce qui avait précédé, annonçant que le temps était venu de donner à la poésie une dignité qui lui manquait. Cette insurrection se fit de propos délibéré; la théorie précéda la pratique; ils se dirent: Nous allons ressusciter le théâtre d'Athènes, le poëme épique. Et ce n'était pas une conception originale et adaptée à l'esprit de la nationalité française, mais une contre-épreuve très fidèle, trop fidèle peut-être à son modèle. Ce qu'on ne saurait trop admirer, c'est le zèle, l'ardeur, l'impétuosité, l'enthousiasme qui dictèrent cette croisade littéraire. Joachim Dubellay donna le signal dans *les Illustrations de la langue française.* Il exhorte les jeunes gens à marcher à la conquête du temple de Delphes, à escalader le Capitole; il veut que les fils des Gaulois prennent la revanche de César. Ce cri de guerre trouva de l'écho; toute une génération se leva, et, sans se donner la peine de digérer et d'élaborer ce qu'on lui avait appris, elle produisit à la hâte des œuvres le plus souvent informes. Ils transformaient sur-le-champ en vers et en prose ce qu'ils avaient appris la veille. C'est chose merveilleuse de voir combien de temps ils consacraient à l'étude. Ronsard et Baïf reçurent les leçons de Jean Dorat. On raconte que Ronsard travaillait jusqu'à deux heures après minuit; en se couchant il réveillait Baïf, qui allait prendre sa place, et passait le reste de la nuit à travailler. L'admiration de leurs contemporains les récompensa de leurs efforts, et les poètes de la Pléiade, Ronsard, Remi Belleau, Baïf, Jodelle, etc., jouirent durant leur vie d'une immense réputation. « Je pense, dit Montaigne, qu'ils ont monté la poésie au plus haut degré où elle sera jamais; et aux parties en quoi Ronsard et Dubellay excellent, je ne les trouve guère éloignés de la perfection ancienne. »

L'ambition de Ronsard n'était pas médiocre: il voulait doter en même temps son siècle de la poésie lyrique et de la poésie héroïque; il avait l'intention de chanter en un poëme épique l'origine de la nation française, en adoptant cette tradition chevaleresque qui la fait remonter à Francion, petit-fils d'Hector. Cette sympathie pour la maison de Priam se retrouve en mainte occasion, et très prononcée, chez plusieurs auteurs du moyen âge; peut-être faut-il l'attribuer à l'influence romaine. Ronsard n'a point achevé *la Franciade;* on n'en possède que quatre chants. La nouvelle école avait mis en honneur le vers alexandrin; mais, par un choix qu'on ne peut s'expliquer, Ronsard employa le vers de cinq pieds. Après la poésie lyrique et héroïque, ils songèrent au théâtre. L'un d'eux, Jodelle, à *dix-sept ans était déjà* mis au rang des bons poètes par ses contemporains. Très érudit et d'une facilité surprenante (son éditeur nous apprend que la pièce qu'il a le plus travaillée ne lui a pas coûté plus de dix matinées), il se chargea de la poésie dramatique. Ce fut un événement littéraire que la première représentation de *Cléopâtre captive.* Les confrères de la Passion ne voulant ni ne pouvant se charger de la mise en scène, les poètes de la Pléiade se chargèrent de la représenter. Les principaux rôles furent remplis par Belleau et Jean de La Peruse; Jodelle fit *Cléopâtre.* La représentation eut lieu à l'hôtel de Reims. La pièce obtint un grand succès. Le roi Henri II en fut si content qu'il gratifia l'auteur de cinq cents écus de son épargne. Le sujet de *Cléopâtre* est traité à la manière antique. La pièce marche avec une très grande rapidité; mais les scènes ne sont pas suffisamment dramatiques: quelques unes sont écrites avec énergie, et presque toujours avec élégance. Jodelle fut proclamé chef du théâtre français, et ses amis lui conduisirent à Arcueil un bouc paré de fleurs: c'était du classique pur et en toute conscience. Jodelle ne s'arrêta pas en si beau chemin: après la tragédie il restait à créer la comédie. Il composa à cet effet *Eugène ou la rencontre.* Le fond de cette pièce est peu moral: le héros est un abbé de mœurs fort dissolues; c'est une satire très vive dirigée contre le clergé. Elle mit le comble à la réputation de Jodelle. Néanmoins on ne trouve plus de lui qu'une seule pièce, *Didon se sacrifiant;* des obstacles indépendants de sa volonté l'ayant toujours entravé depuis.

Parmi les rivaux de Jodelle et les imitateurs de Ronsard il faut compter Jean-Antoine de Baïf, esprit ardent et étroit, très érudit, très fécond, très opiniâtre et exclusif dans ses prétentions. Baïf se montra le plus hardi parmi les novateurs; les enjambements, les inversions abondent dans sa poésie; il tenta de transporter en français les trois degrés de l'adjectif latin, ce dont Dubellay le plaisanta avec beaucoup d'esprit dans un sonnet qui finissait ainsi: *Docte, doctieur et doctime Baïf.* Baïf employait sans aucun adoucissement toute la terminologie latine. Il écrivit un volume de vers métriques, scandés comme ceux des Grecs et des Latins, et les appela de son nom *baïfins.* Nicolas Rapin lui disputa l'honneur de cette découverte.

Sur la fin de sa vie, Ronsard fut menacé de trouver un rival: c'était Dubartas, qui, du fond de sa province, composa une encyclopédie poétique, en vers alexandrins, de toutes les sciences connues de son temps. Ce poëme racontait les six jours de la création; il était intitulé *La Semaine.* La diction de Dubartas ne manquait ni de majesté ni d'éloquence et se faisait surtout remarquer par plus de correction. Les poète de la Pléiade reconnurent qu'ils avaient été trop loin. Ronsard arriva à repentance; il donnait pour premier conseil à un jeune homme de respecter la langue. La langue française, en effet, ne peut se prêter à l'indication et au mélange nécessaires de longues et de brèves, comme les dialectes harmonieux de la Grèce et de l'Italie. La même tentative qui fut essayée dans la poésie par Baïf le fut aussi dans l'orthographe. On chercha à établir un rapport constant entre l'écriture et la prononciation; mais la difficulté était la même. Pelletier, Maigret et Ramus s'entendaient parfaitement sur le principe, mais ils ne pouvaient être d'accord sur l'application; car Maigret était Picard et Pelletier Normand.

Il est curieux de comparer l'analogie qui existe entre la seconde partie du seizième siècle et notre époque: même ardeur, mêmes expériences hasardeuses, et qui arrachent des cris de surprise plutôt qu'elles ne commandent une admiration réfléchie.

Une époque de calme succéda au règne agité et turbulent de Catherine de Médicis et au fanatisme de la Ligue; après Ronsard vint Malherbe. Malherbe était un esprit froid, positif, bon gentilhomme, brave soldat, impitoyable pour les fautes de grammaire. Il passa sa vie à limer et à polir les aspérités dont Ronsard avait hérissé la langue: il eut plusieurs disciples, Colomby, Maynard, et Racan, qui nous a conservé un grand nombre d'anecdotes caractéristiques sur son maître et ami.

Le seizième siècle ne fut deshérité ni d'historiens ni d'orateurs: seulement ils se produisirent à des conditions différentes de ce qui les avait précédés. Quant à la poésie héroïque, on fit des essais dès la première période. Le père de Clément Marot, Jean Marot, composa plusieurs poëmes pour célébrer les exploits de Louis XII. Il s'est efforcé d'atteindre la dignité héroïque; malheureusement la langue s'y refusait. La civilisation féodale a produit dans ce genre des monumens qui attestent un esprit supérieur; mais déjà au seizième siècle on ne les comprenait plus. Marot traduit le roman de *La Rose* sans être toujours sûr de son texte. La tradition du moyen âge avait été brusquement interrompue par les déchirements et les guerres qui remplissent tout le quinzième siècle. Les souffrances des peuples furent grandes; ils s'accoutumèrent à maudire le passé et à tourner incessamment les yeux vers l'avenir

Le chef des historiens du seizième siècle appartient à la fin du quinzième : c'est Commines. Les compositions historiques de cette époque ne sont guère que des mémoires : chacun venait apporter son témoignage au profit de l'histoire à venir, qu'on n'avait alors ni le temps ni le talent d'entreprendre. Si De Thou se détermine à écrire l'histoire de France, il l'écrira en latin.

L'éloquence dans ces temps de guerre civile n'est point grave et magistrale, ce sont de puissantes invectives, des déclamations violentes contre le parti opposé. Les prédicateurs ne négligeaient aucun des moyens extérieurs pour agir sur des esprits grossiers ; c'est ainsi qu'ils faisaient intervenir des têtes de morts, et, pour donner une idée des feux de l'enfer, les éclairaient avec une chandelle. Cette fantasmagorie eut un succès complet : ces discours étaient en latin vulgaire entremêlé de mots français.

Ainsi, dans la première partie du seizième siècle, continuation du quinzième, poésies légères et allégoriques ; dans la seconde, les tentatives de la Pléiade ; dans la troisième, Malherbe et les réformes grammaticales. L'école de Ronsard ne fut définitivement vaincue qu'au commencement du dix-septième siècle. Ses élèves ayant donné une édition in-quarto complète des œuvres de ce poète, ce fut le signal d'une réaction encore plus vive. Boileau leur donna le coup de grace dans son *Art poétique*. Il appartient à notre siècle de reviser les jugements passionnés, et de rendre à chacun la gloire qui lui est due. Ronsard était un génie du premier ordre ; le poème de *l'Amour vengeur*, de Baïf, est un petit chef-d'œuvre qui a été imité par La Fontaine dans la fable de Daphnis et d'Alcimadure. *Je m'en vas*, dit le pauvre amant, *au lieu d'exil où tu m'as condamné : puisque vivant je n'ai pu si bien faire, qu'en un seul point je t'aye pu complaire, quelque plaisir, je crois, je te ferai, quand, par amour pour toi, je me tuerai. Après ma mort*, continue-t-il, *perds à moi sourd une douce parole ; donne-moi et le premier et le dernier baiser ; et*, ajoute-t-il, *va, ne crains pas qu'il me rende la vie!* La tentative de l'école de Ronsard ne réussit pas, parce qu'elle ne trouva pas dans le commun des lecteurs assez d'érudition pour être appréciée ; cette trop grande science était sa condamnation. C'est ainsi que de nos jours le bon sens public a repoussé des innovations trop étudiées et trop habiles. En vain les artistes accusent-ils leurs lecteurs d'ignorance ; le lecteur est en dernière analyse le juge compétent. Il y a encore sur ce point similitude complète entre les élèves de Ronsard et les romantiques de 1824 : ces derniers qualifient leurs adversaires d'*épiciers* ; Mlle de Gournay traita la réforme de Malherbe de *mercerie*.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — M. FAURIEL, PROFESSEUR.

2e *semestre*. — 3e *article*.

A quelle époque, comment, par quelles lois l'italien se détacha du latin pour former une langue à part. — Trois sortes de données pour résoudre la question. — Témoignages historiques. — Considérations tirées du système des noms propres d'hommes, de familles ou de lieux. — Notions déduites des documents en latin barbare. — Conclusion.

Nous avons, a dit M. Fauriel en commençant cette leçon, suivi aussi loin que possible les révolutions et les destinées du latin en Italie ; nous avons prouvé qu'au quatorzième siècle il y avait encore en Italie une littérature latine nationale et populaire, et que durant plus d'un siècle le latin et l'italien coexistèrent comme idiomes littéraires. Ce dernier était donc un idiome fait, poli, régulier, avant que le premier ne s'éteignît et ne disparût complétement. Cette coexistence des deux idiomes durant un siècle indique entre eux des rapports intimes. Il nous reste maintenant à expliquer à quelle époque, comment, par quelles lois l'italien, évidemment né du latin, s'en détacha peu à peu pour former une langue à part, d'un tout autre effet, d'un tout autre caractère, d'un tout autre génie, qui a fini par remplacer totalement le latin comme langue vivante.

Quelque peu ancienne, quelque dérivée que soit une langue, quelle que soit l'attention avec laquelle on remonte vers son origine, on arrive toujours à quelque chose de vague, d'obscur, de mystérieux qui défie la curiosité la plus audacieuse et la plus érudite. Tel est le résultat obligé de semblables recherches. Un idiome à son origine est un idiome insaisissable et indécis entre deux idiomes, dont l'un se meurt et dont l'autre n'existe pas encore. Il faut donc, a dit M. Fauriel, procéder avec une méthode rigoureuse, ne se permettre aucune hypothèse arbitraire, ne marcher qu'appuyé sur des faits prouvés, et se borner à circonscrire la vérité dans un espace resserré où l'on puisse facilement s'assurer qu'elle est renfermée.

La question des origines et de la formation de la langue italienne est une question qui n'a été que trop souvent posée et résolue par les savants à toutes les époques et en tout pays. On peut dire, sans crainte de se tromper, que jusqu'à ce jour toutes les solutions données ont été également fausses et erronées, et que le mot de l'énigme, nul ne l'a trouvé. M. Fauriel, reprenant cette question dans l'état où l'ont laissée les érudits tant anciens que modernes, a pensé qu'on pouvait la résoudre par trois sortes de données, qui sont :

1° Des témoignages purement historiques, pris dans les historiens latins de l'Italie.

2° Des considérations tirées du système des noms propres d'hommes, de lieux ou de famille usités en Italie dans diverses périodes du moyen âge, et pris dans les historiens, les chroniqueurs, les actes privés et publics de ces époques.

3° Des notions déduites des documents en latin barbare, dans lesquels se trouvent des mots ou des formules grammaticales qui appartiennent aux idiomes vulgaires de l'Italie.

Et d'abord, quant aux témoignages historiques, il est évident qu'ils ne peuvent avoir ni importance ni valeur dans la question, à moins qu'ils ne remontent à des époques antérieures aux premiers monuments de la langue vulgaire. Or, parmi les plus anciens monuments de la littérature italienne, il n'en est aucun que l'on puisse faire remonter avec quelque probabilité au delà du douzième siècle, et parmi les monuments en langue italienne, qui n'appartiennent pas à la littérature proprement dite, on n'en trouve que deux qui soient antérieurs au treizième siècle. Nous devons dire que leur authenticité a été plus d'une fois et par plus d'un savant révoquée en doute. M. Fauriel les a cependant admis comme authentiques. Ces deux monuments sont deux inscriptions : l'une, gravée sur une plaque de marbre, était destinée à perpétuer la mémoire d'une aventure de chasse arrivée en Toscane, l'an 1185, à l'empereur Frédéric Barberousse, dans les environs d'un château des *Ubaldini*. Cette inscription a trente six lignes rimées, moitié latines, moitié italiennes. Quant à la seconde, on ne la connaît que par des copies. Elle fut gravée sur une des pierres de la voûte de la cathédrale de Ferrare, et datait de 1135. Lorsqu'en 1572 on répara cette église, l'inscription disparut. Dans les copies qui nous l'ont conservée, elle est de quatre petits vers assez barbares. Tels sont les deux monuments les plus anciens que l'on ait trouvés jusqu'à ce jour en Italie dans un dialecte italien. On ne peut raisonnablement supposer que ce dialecte ne date que de cette dernière inscription ; puisqu'on l'employait à un usage aussi solennel, puisqu'il servait à conserver le nom et la mémoire de ceux qui n'étaient plus, il devait être assez généralement répandu et compris.

Je n'ai pas le loisir, a dit M. Fauriel, de rechercher dans les historiens italiens du moyen âge qui ont écrit en latin des allusions directes et explicites relatives à l'existence d'un dialecte italien vulgaire. Ces allusions sont rares et peu décisives. Je pourrais cependant citer plus d'un passage qui ne permet pas de douter qu'un dialecte vulgaire ne fût déjà parlé dans le midi de l'Italie à la fin du onzième siècle ; mais j'omets ces détails un peu vagues et minutieux et j'arrive de suite au seul témoignage d'une véritable importance, relatif à l'histoire de la langue italienne, trouvé dans les historiens latins de l'Italie. En 960, un savant italien fut appelé en Allemagne par l'empereur Othon Ier. Passant par le monastère de Saint-Gall et causant en latin avec les moines, il employa l'accusatif au lieu du datif. Comme les moines le raillaient de son ignorance, il leur répondit qu'ils avaient tort de le croire étranger à la connaissance du latin, qu'il le parlait fort bien ; mais qu'ayant l'habitude de parler aussi une autre langue vulgaire qui se rapprochait beaucoup de la langue latine, il lui arrivait souvent de se tromper, de prendre l'une pour l'autre. M. Renouard a cité ce passage comme une preuve de l'existence d'une langue romane primitive. Selon M. Fauriel, cette langue romane primitive n'est qu'une chimère impossible à prouver ; la langue vulgaire dont parle Gonzo est la langue italienne, et l'on peut poser comme un fait certain qu'antérieurement à 1135, époque de la première tentative connue faite pour appliquer l'écriture à un dialecte italien, il y eut un de ces dialectes parlé vers le milieu du dixième siècle. Nous allons en donner encore de nouvelles preuves.

Avant de passer aux considérations tirées du système des noms de famille et des noms de lieux, il n'est pas inutile de dire quelques mots sur les motifs et sur le genre de cette partie de ces recherches. Certes, il serait curieux de suivre avec attention à travers tout le moyen âge les variations diverses des noms propres italiens ; on y trouverait quelque chose de caractéristique, des indices réels, quoique sommaires et fugitifs, des grandes révolutions de la société italienne. Nous devons malheureusement nous borner à en donner ici qu'une idée générale.

Au huitième siècle le système des noms propres usité en Italie était simple, imparfait, grossier. Il n'y avait pas de noms de famille, tous les noms étaient individuels, personnels : les noms des anciens habitants, latins par la forme et la signification ; ceux des conquérants, dérivés des langues teutoniques. A mesure que la société devint moins rude, moins barbare, et que sur l'horizon obscur du moyen âge on commença à deviner de loin les premières lueurs de la civilisation renaissante, les noms propres, jusqu'alors individuels, tendirent à devenir collectifs ; et ce furent les surnoms que portait chaque individu qui finirent par être plus tard des noms de famille. Ces surnoms, imposés par le public, étaient tous plus ou moins significatifs ; ils impliquaient tous l'éloge ou le blâme ; aussi la plupart des noms de familles nobles de l'Italie ne sont-ils que des sobriquets injurieux ou satiriques inventés par la démocratie. Ce fut au treizième siècle que ce système des noms propres acheva de prendre tout son développement, reçut toute sa portée morale et politique. Ainsi à Florence il y eut la famille des *Pazzi*, des *Ubbriaci*, les *Opportuni*, etc. D'autres noms, au lieu d'être de simples adjectifs, étaient des noms composés de substantifs tantôt modifiés par des adjectifs, tantôt liés entre eux par des prépositions ou des verbes : ce sont les plus remarquables, car ils sont tous l'expression complexe de quelque accident particulier ou de quelque qualité, et le plus souvent de quelque défaut principal des familles auxquelles ils furent imposés. Nous n'en citerons que quelques uns : *Foraboschi* (perce-bois), *Diotisalvi* (Dieu te sauve), *Capoinsacco* (tête en sac), *Bentivoglio* (je te veux du bien), *Mangiatroia* (mange-truie), *Boccabianca* (bouche blanche), etc., etc.

Ces noms propres sont des phrases italiennes très correctes et très pures dans tous leurs éléments. Aussi il est évident qu'ils n'ont pu être imposés à ceux qui les ont portés qu'en Italie, que par des Italiens, et qu'à une époque où existait déjà la langue italienne. Si donc on savait positivement à quelle époque ils furent imposés, on s'assurerait par là avec certitude qu'à cette époque existait déjà en Italie cette langue qui est aujourd'hui la langue italienne. Tel est le sujet de ces recherches. Il s'agit de considérer les formes des noms propres, en remontant du treizième au douzième et au onzième siècle, où l'on en trouve déjà un grand nombre composés de phrases italiennes ou de mots italiens. Or la plupart de ceux que nous avons cités, et qui sont encore aujourd'hui des noms italiens, appartiennent au onzième siècle. On peut même remonter plus haut ; on en trouve trois à Ravennes, dès l'an 983, un à Modène, en 918. Il est vrai de dire que ces noms deviennent plus rares dans le dixième siècle ; ils sont aussi assez fréquemment latins et barbares par la forme, mais l'italien perce toujours sous la forme latine. Si au neuvième et au huitième siècle ils ne manquent pas entièrement dans les documents historiques, ils y sont très rares et tout-à-fait exceptionnels. Cependant on trouve dans ces documents des mots simples qu'on ne peut, malgré leur terminaison latine, qualifier de latins, et qui ont une physionomie italienne ; ainsi, par exemple, *sorella*, *fratellus*, etc.

Le résultat de ces recherches nous autorise donc à croire, a dit M. Fauriel, qu'aux époques citées existait déjà en Italie un idiome vulgaire ou italien, nettement séparé du latin, et du vocabulaire duquel faisaient partie les mots qui composent ces noms de famille. Un examen réfléchi des noms de lieux confirmera encore ces premiers résultats.

Les noms de lieux dont nous avons à nous occuper ne sont pas ceux de l'ancienne Italie, ce sont ceux qui, après la chute de l'empire ou après la conquête, furent imposés à de nouvelles divisions du sol, aux petites propriétés qui se formèrent alors de toutes parts ; ceux surtout qui composent pour ainsi dire la langue dont se servaient les diverses formes d'exploitation rurale. Plusieurs des termes employés encore aujourd'hui dans le même sens qu'autrefois se trouvent déjà dans des actes qui remontent du dixième au huitième siècle. Ainsi, pour n'en citer que quelques uns : *terra laboratoria*, *pezza-terra*, *casa-casale*. En prenant au hasard les noms d'un certain nombre de fonds de terre, on en reconnaît aisément deux classes distinctes ; les uns latins, mais dépouillés de la désinence latine ; les autres italiens ou sur le point de l'être. Dans ces adjectifs qui accompagnent toujours le mot *fundo* (pour *fundus*), *popiliario*, *flaviano*, *istriano*, *libiano*, etc., on ne peut méconnaître des adjectifs latins imposés par des hommes parlant latin ; dans ceux-ci, au contraire, *bruniano*, *bergiano*, *fusignano*, etc., on ne peut pas ne pas reconnaître des mots italiens. Les recherches et les observations que nous ferions sur les noms de lieux composés, nous

conduiraient aux mêmes résultats ; de tous ces mots simples ou composés, les plus récents remontent à 964, les autres sont plus anciens.

Nous passons maintenant à des documents d'une autre espèce, et dont nous pourrons tirer des conséquences plus étendues et plus décisives, aux documents en latin barbare dans lesquels se trouvent des mots et des formules grammaticales qui appartiennent aux idiomes vulgaires de l'Italie. Rien de plus ordinaire, a dit M. Fauriel, que de voir des personnes, sachant assez inégalement deux langues différentes, employer dans celle qu'ils savent le moins des mots, des expressions, des tournures empruntés à celle qu'ils savent le mieux, et transporter dans l'une les règles, le génie et les exigences de l'autre : ce qui est vrai d'un individu est vrai d'un peuple. Tout peuple qui change de langue, pendant un certain temps, car la transition est souvent lente et difficile, parle deux langues, l'une qu'il ne sait déjà plus et qu'il oublie, l'autre qu'il ne sait pas encore et qu'il apprend. Ce fait se vérifie à deux époques différentes en Italie ; les peuples sujets de Rome oublièrent leurs anciens idiomes nationaux pour apprendre le latin, et quand Rome fut tombée, ils oublièrent le latin pour apprendre l'italien ; aussi longue avait été la lutte entre les anciens idiomes nationaux et le latin, aussi longue elle fut entre le latin et l'italien, et l'italien de même que le latin se vit forcé, quoique vainqueur, d'accepter quelques unes des conditions des idiomes vaincus. Le latin essaya, mais en vain il est vrai, de se maintenir comme langue politique et littéraire, il subit malgré lui les influences de la langue vulgaire qui devait le remplacer. Tout ce qui a été écrit en latin durant le moyen âge en Italie se ressent de cette influence. Incorrect, inégal, grossier, barbare, le latin de cette époque est presque déjà l'italien.

Nous avons fait voir que depuis les invasions des Barbares jusqu'au milieu du quatorzième siècle, la langue latine fut une langue à demi-vivante, à demi-populaire en Italie, souvent parlée et facilement comprise par les classes moyennes ; nous avons, dans notre dernier article, donné un aperçu sommaire des différents genres d'une littérature vulgaire en langue latine ; ce fait, a dit M. Fauriel, peut dans sa généralité paraître singulier, mais si on le considère de près, il s'explique tout naturellement. Les ouvrages dont se compose cette littérature sont écrits en latin, sont latins par les mots ; mais par le style, par le caractère, par le ton général, par le mouvement, par les idées, ils ne sont pas latins, ils sont italiens. C'est donc un fait incontestable que ces ouvrages renferment des données variées et nombreuses pour l'histoire des origines et de la formation de la langue italienne ; mais comme ce n'est qu'au delà de l'année 1135 que l'on ne trouve plus de monument italien écrit, on ne doit pour de semblables recherches s'occuper que de ceux de ces ouvrages qui sont antérieurs à cette époque, et remonter en les étudiant de 1135 jusqu'aux invasions des Barbares. Quoique cette condition en réduise singulièrement le nombre, M. Fauriel a dû se contenter de parcourir seulement certaines parties de cet immense recueil.

Et d'abord nous trouvons, a-t-il dit, les actes rédigés par des notaires ignorants, en latin tellement barbare et si peu latin, qu'ils sont pour nous d'un grand prix, car c'est dans ces monuments que les dialectes vulgaires italiens ont dû avant d'avoir un nom se confondre avec l'ancien idiome qui s'éteignait chaque jour. Dans l'amas confus de ces actes tant publiés qu'inédits, nous en choisirons un certain nombre où les faits sont assez généraux, assez positifs, pour ne laisser aucun doute sur la solution de la question.

Une première observation à faire, c'est que parmi les mots peu variés qui forment le vocabulaire de ces actes en latin barbare, il en est cependant un assez grand nombre qui ne dérivent pas du latin ou du moins du latin tel qu'il est conservé par les livres. Quant au système grammatical du latin classique, on n'en trouve plus dans ces documents que des vestiges confus, des souvenirs vagues et mutilés. Ainsi, par exemple, pour les cas de la déclinaison latine, *feminas qui natas fuerint*, *si omnis parentes ejus fuerunt liberos*, etc., etc. Tout autorise à penser que déjà, dès les huitième et neuvième siècles, existait en Italie une sorte de convention grammaticale consacrée par l'usage en vertu de laquelle les noms latins furent dépouillés des désinences qui en marquaient les cas, et qui adopta pour tous une terminaison invariable et constante, qui fut généralement celle de l'ablatif singulier. Ainsi on dit *domino*, *genitore* pour *dominus*, *genitor*. Quel fut le motif de cette préférence ? C'est une question que nous devons écarter pour le moment. Ces désinences, ces cas de la déclinaison latine étaient nécessaires ; si on les supprimait, il fallait les remplacer ; on choisit les prépositions. Ces prépositions qui vinrent alors remplacer les désinences spéciales, sont toutes prises du latin, à l'exception d'une seule, la prépositions *da*, et encore est-elle composée de deux prépositions *de* et *a* ; ce sont les prépositions *a*, *ad*, *de*, *co*, *per*, *in*, servant à marquer cinq cas différents, le genitif, le datif, l'instrumentatif, l'ablatif et le locatif. Toutes elles ont encore aujourd'hui en italien la même valeur, elles y remplissent les mêmes fonctions que dans les monuments en latin barbare des huitième et neuvième siècles. Quant aux deux cas dont les désinences spéciales ne furent pas remplacées par des prépositions, ils ne peuvent être distingués que par la position respective des mots. Le nominatif précède toujours le verbe, et l'accusatif le suit. Quelques observations philologiques sur l'emploi de l'article et des divers pronoms ont donné à M. Fauriel les mêmes résultats, c'est-à-dire lui ont prouvé que le latin barbare et l'italien grammatical faisaient usage du même article, des mêmes pronoms.

Les mêmes remarques s'appliquent également au système de conjugaison. Les altérations de système de conjugaison sont fréquentes et caractéristiques, et sont bien moins des barbarismes latins que des règles nouvelles de la conjugaison italienne. On trouve dans ces documents en latin barbare des verbes tronqués d'une manière italienne, c'est-à-dire privés de leurs consonnes finales et terminés en voyelles ; mais il est plus intéressant de signaler ici quelques unes des altérations qui prouvent que les radicaux de certains verbes latins avaient été dès le huitième siècle modifiés comme ils le sont aujourd'hui en Italie. Ainsi on trouve *esseret* pour *esset*, *posseret* pour *posset*, qui supposent nécessairement l'infinitif italien *essere*, *potere*, etc. Enfin ce qui caractérise la conjugaison italienne comparée avec la conjugaison latine, c'est sa décomposition au moyen des verbes auxiliaires *être*, *avoir*, *faire*, *aller*, etc. Or, les exemples de cette décomposition ne manquent pas dans les documents latins mêmes du septième siècle. Pour en citer qu'un seul exemple, on y lit : *Res quam visus sum habere*. Dans une espèce d'enquête juridique faite en Toscane en 715, on remarque cette formule d'interrogation : *Quomodo veritatem dicere habes, si interrogatus fueris ?* Ainsi dès cette époque, une des particularités les plus caractéristiques de la conjugaison italienne se trouve dans un latin plus qu'à demi-barbare, qui, s'il n'était pas encore l'italien, tendait chaque jour à le devenir.

De l'ensemble de tous ces faits divers résulte un fait général important. Le latin barbare des huitième et neuvième siècles contenait déjà les principaux éléments de la grammaire italienne ; mais si la grammaire latine barbare et la grammaire italienne sont à quelques exceptions près parfaitement identiques, peut-on en dire autant de leur vocabulaire ? Non sans doute. Les documents en latin barbare sont très pauvres en mots, ce sont toujours les mêmes mots qui reviennent dans chaque acte, dans chaque formule. Toutefois on en trouve quelques uns qui sont évidemment des mots italiens, nous citerons les suivants : *Uno*, *quattri*, *trenta*, *quaranta*, *funtano*, *mulinajo*, *prato*, *pantanello*, etc., etc. ; *cambiare*, *favellare*, *causa*, *rocca*, *bottega strada*, *ambascia*.

Une dernière observation qu'il nous reste à faire, c'est que dès 756 le *z* italien se prononçait déjà *ts*. Le nom de saint Zenon à Vérone est écrit ainsi : *Tsenon*.

Ainsi tout nous autorise donc à conclure, a dit M. Fauriel en terminant cette ingénieuse et savante leçon, que dès le huitième siècle le latin populaire parlé ou écrit n'était déjà plus le latin, et commençait à devenir l'italien ; qu'à cette époque existait déjà une langue vulgaire semblable, il est vrai, au latin, mais qui était déjà la langue italienne, et à laquelle on ne peut refuser ce nom.

Dans la leçon suivante, M. Fauriel a développé et précisé ce fait par l'histoire du latin populaire à Rome.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Suite de la doctrine d'Anaximandre. — Anaximène. — Vie et doctrine. — Coup d'œil sur les doctrines de Thalès, Anaximandre et Anaximène.

Nous avons vu qu'Anaximandre regardait l'infini, *απειρον* ou plutôt le *μιγμα* infini, éternel, comme le principe de tout ce qui vit au monde ; que la création, selon lui, s'opérait par la séparation des contraires et la réunion des éléments homogènes. Reste à savoir comment il entend les détails de cette création. Selon Anaximandre, la terre est suspendue dans l'air au centre du monde, semblable à une colonne cylindrique dont le rapport de la base à la hauteur est celui de 1 à 3, ainsi que nous l'atteste Eusèbe. Il la croyait encore immobile, comme à égale distance de tous les corps qui l'entourent dans l'espace. Les témoignages de l'antiquité sont unanimes sur ce point, à l'exception de Diogène Laërce seul qui fait la terre sphérique. Au plus haut de la terre est le soleil ; au bas, la lune avec les étoiles fixes et errantes. Anaximandre a même cherché à déterminer le rapport du volume de la terre à celui du soleil, de la lune et des astres. Chacun de ces corps est une portion du feu céleste enveloppé dans un cylindre percé, et c'est par l'ouverture de ce cylindre que l'astre nous apparaît ; quand cette ouverture est bouchée, il y a pour nous éclipse. Nous n'entrerons pas dans tous les autres détails qu'a donnés M. Jouffroy sur la différence qu'Anaximandre établit entre la grandeur des trous et celle de la surface des cylindres, non plus que sur son hypothèse des cercles où il fait voyager les astres, et par laquelle il donne une explication bizarre des phases de la lune, la lune devenant plus ou moins visible, selon que la roue du cylindre est plus ou moins oblique sur son axe. La création, avons-nous dit, s'opère par la séparation des contraires et la réunion des éléments homogènes. Or, les éléments les plus contraires sont la terre et l'eau, l'air et le feu ; les uns sont pesants, les autres légers. Où devaient aller les éléments terrestres et aqueux ? au centre même par leur pesanteur ; l'air est autour, et le feu se trouve dans l'atmosphère et dans les astres. Puis du sein de l'éternelle fécondité sont séparés le chaud et le froid. De sorte que la terre est comme un arbre sous l'écorce, enveloppée qu'elle est d'air et de feu. Après cette séparation dans le sein du *μιγμα* primitif, Anaximandre montre comment le soleil, en agissant sur la terre, a séparé la terre et l'eau ; de même pour les astres. La sphère ignée s'étant brisée, fendue, des parties s'en sont détachées, et, enveloppées par l'air, nous apparaissent sous la forme de corps lumineux. Nous voyons toujours ici la loi des contraires : Eusèbe est néanmoins fort obscur dans ce passage.

Quant à la création de l'homme, selon Anaximandre, elle est fort bizarre, et conforme à une vieille tradition rapportée par Diodore de Sicile. Suivant cette tradition, les animaux se forment dans l'eau sous forme de bulles, puis ils en sortent, s'accouplent et se propagent sur la terre. Anaximandre, dit Eusèbe, ne pensait pas que l'homme eût été engendré sous sa forme actuelle : il aurait d'abord existé sous forme de poisson, serait sorti de l'eau, et enfin il aurait brisé son enveloppe pour prendre la figure humaine. De même pour tous les autres animaux nés de l'action du soleil sur la terre humide. On voit ainsi comment par une suite de créations la nature est arrivée jusqu'à l'homme. Suivant ce mode de création, on conçoit qu'Anaximandre devait croire à la fin du monde. En effet, dans le mouvement perpétuel des choses, le chaos pouvait se reformer, les homogènes se dissoudre, les contraires se réunir. Et c'est ce que nous atteste Théophraste : Anaximandre, dit-il, regardait la chaleur des astres et le froid de la terre comme devant se neutraliser un jour, de sorte que de nouveaux mondes devaient sans fin mourir et naître.

A peine détaché du sein de la religion, ce système, comme celui de Thalès, ne traite que la question cosmogonique ; c'est au côté matériel du monde qu'il s'attache : l'infini et le principe composant y sont confondus. Qu'un philosophe vienne séparer ces deux principes, on aura le système d'Anaxagore ; qu'un autre ne reconnaisse que le principe composant, on a le système de l'école atomistique.

Nous passons maintenant à Anaximène. Tous les auteurs anciens ont constamment joint à son nom celui de *Μιλησιος* ; il était né à Milet, comme Thalès et Anaximandre. Diogène Laërce, Suidas, Eusèbe, Cicéron, Pline, l'appellent disciple de ce dernier ; d'autres, comme Simplicius, en font son compagnon, son ami, *εταιρος του Αναξιμανδρου* ; quelques-uns enfin lui donnent pour maître ou Parménide ou Pythagore. Il est difficile de fixer l'époque de sa naissance et celle de sa mort ; on rencontre sur ce point les témoignages les plus contradictoires. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été le disciple ou l'ami d'Anaximandre et le maître d'Anaxagore ; on lui donne aussi pour disciple Diogène d'Appollonie. On ne sait de sa vie absolument rien, sinon qu'il enseigna la science de la nature ; Diogène Laërce cite deux lettres apocryphes adressées à Pythagore, mais il ne resta pas de son système le moindre fragment. Diogène Laërce, dans sa Vie de Théophraste, nous apprend que ce philosophe avait composé un livre sur les idées d'Anaximandre, d'Anaximène, etc., etc. L'ouvrage n'est pas arrivé jusqu'à nous, mais il a pu être consulté par les différents compilateurs qui nous ont transmis quelque chose sur Anaximène : or, tous les témoignages de l'antiquité s'accordent à lui attribuer une seule et même opinion sur la grande question du principe des choses, savoir que ce principe est l'air infini. Ainsi Aristote, au livre premier de la *Métaphysique* (ch. 3), nous dit que pour Anaximène l'air est

le principe des corps simples. Simplicius, Cicéron, Eusèbe, saint Augustin confirment ce témoignage : on trouve une seule variante dans Diogène Laërce qui donne l'air et l'infini.

Nous connaissons bien le principe de la création, maintenant demandons-nous quel en est le mode, comment toutes choses sont sorties de l'air infini. Anaximandre, nous l'avons vu, reconnaissait l'infini comme le principe de tout ce qui vit au monde; c'est l'air infini pour Anaximène. Il y a donc des rapports entre ces deux opinions, mais il faut prendre garde de les confondre. Aristote les sépare toujours : Simplicius fait ressortir leur opposition; Anaximène, dit-il, admet bien un seul principe des choses, lequel est infini, mais il le définit, et dit que c'est l'air. Eusèbe précise aussi cette première différence des deux philosophes ioniens. Comment donc l'air produit-il tous les autres corps, ou plutôt comment les autres corps naîtront-ils de l'air? Cet air se modifie par la dilatation et la condensation. Quand il se dilate, il devient quelque chose de plus subtil encore, et qui sera le feu ; quand il se condense, il prend une forme de plus en plus matérielle; il devient nuage, eau, terre, etc., etc. C'est donc en se dilatant et en se condensant que l'air se transforme dans cette multitude de corps que nous présente la nature. Et qu'est-ce qui opère cette condensation et cette dilatation? Le mouvement. Rien de plus simple, on le voit, qu'un pareil système. Tout vient de l'air, et tout y retourne, suivant le témoignage de Stobée, Καὶ εις αυτον παλιν αναλυεσθαι. Selon que l'air se condense ou se raréfie, les corps passent à l'état solide ou reviennent de l'état solide à celui de liquide, de nuage, de feu, pour revenir encore, par une suite de transformations, à l'état liquide et à l'état solide. Ce principe était-il Dieu pour Anaximène, ou produisait-il les dieux? Ces deux opinions lui ont été attribuées par saint Augustin, Stobée et Cicéron, et il est difficile de se prononcer entre ces différents témoignages, car l'une ou l'autre solution est également conforme au point de départ de son système. Le chaud et le froid y jouent aussi un grand rôle ; ce ne sont pas, comme on l'a pensé, les agents, mais bien plutôt les effets de la condensation et de la dilatation; un passage très positif de Plutarque le prouve évidemment. Anaximène ne considère pas le chaud et le froid comme des substances chaudes ou froides, mais comme des phénomènes, des qualités communes à tous les corps, et qui accompagnent certaines de leurs modifications. Ainsi la condensation amène le froid, et la dilatation le chaud ; il a même donné à l'appui de son opinion des raisons fort ingénieuses ; par exemple il dit que si en serrant les lèvres on laisse échapper un mince filet d'air, on sentira cet air condensé affecter la main d'une certaine froidure, tandis qu'en poussant, la bouche ouverte, une large colonne d'air, cet air dilaté fera éprouver à la main un léger sentiment de chaleur. On trouve encore quelques autres idées accessoires qui se rapportent plus ou moins directement à son système, mais que nous négligerons ici. Stobée nous apprend qu'Anaximène comparait l'air, principe de toutes choses, avec la respiration qui anime le corps; cette idée est naturelle, car nous voyons presque toujours l'âme désignée comme un souffle, et confondue souvent avec le principe vital lui-même. Cette observation est d'autant plus importante, qu'on s'est trop mépris sur le sens du mot ψυχη pour les premiers temps de la philosophie grecque.

Telle est, dans son résumé le plus succinct, la doctrine d'Anaximène. Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur les trois systèmes que nous avons passés en revue, celui de Thalès, celui d'Anaximandre et celui d'Anaximène, nous verrons que leurs explications sont bien différentes, et qu'il est difficile de ranger ces trois philosophes dans une même école. La création pour Thalès n'est que le développement d'un germe, qui est l'eau. Pour Anaximandre, il semble surtout préoccupé de cette idée que rien ne vient de rien, de là ce chaos, ce μιγμα dont tout émane par la séparation des contraires et la réunion des éléments homogènes. Enfin, dans Anaximène, la création se fait par voie de transformation, c'est l'air qui, à différents degrés de condensation ou de dilatation, donne naissance à tous les corps. Les procédés de la science, on le voit, sont aussi différents que les principes. L'idée de germe est le fonds du système de Thalès ; l'idée d'opposition, de séparation, le fonds du système d'Anaximandre ; l'idée de transformation le fonds de celui d'Anaximène : de là les conséquences différentes auxquelles ils arrivent par la diversité même du point de départ. Du reste, dans ces trois doctrines, la question est toujours celle de l'origine et de la formation des choses, la question cosmogonique posée en tête de la religion d'alors Anaximène, en disant que l'air est agité d'un mouvement éternel, semblerait avoir dit un mot de la cause formatrice, mais il faut arriver jusqu'à Anaxagore pour trouver une distinction établie entre le principe, la cause et l'élément, l'effet.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

N° VI. TABLEAU DES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES

Que chaque département est obligé d'entretenir, avec l'indication de ceux qui ont été autorisés à se réunir pour cet objet, des écoles normales qui sont en exercice, des élèves-maîtres boursiers, internes ou externes aux frais du département, de l'état, des communes, des pensionnaires et des élèves libres externes qui les fréquentent.

L'avenir de l'instruction primaire, nous l'avons déjà dit plus d'une fois, est dans les écoles normales. L'absence de bons maîtres a été jusqu'ici un des obstacles les plus puissants à l'établissement des écoles. Il appartient aux écoles normales de fournir aux communes des instituteurs formés par de bonnes méthodes, imbus de sages principes, nourris dans de saines traditions, ayant contracté de bonne heure le goût et l'habitude de l'enseignement. Déjà, antérieurement à la loi du 28 juin, l'augmentation du nombre des écoles normales et leur organisation avaient été l'objet des sollicitudes de l'administration.

Etablies par le décret du 17 mars 1808, vingt ans après on ne comptait encore que trois de ces écoles; dès lors cette heureuse institution reçut quelque développement. Il en existait treize en 1830, aujourd'hui il en existe soixante-deux en activité, quinze en projet.

Un réglement délibéré à la fin de l'année 1832 par le conseil royal, et approuvé par le ministre, donna une organisation complète et uniforme à ces établissements fondés successivement, par des moyens divers et avec des ressources fort inégales. Les nombreuses instructions ministérielles transmises aux préfets et aux recteurs et que nous avons successivement rapportées, nous paraissent devoir assurer l'efficacité et l'amélioration progressive des écoles normales primaires.

L'instruction morale et religieuse a reçu de grands développements dans ces écoles ; sur soixante-deux écoles normales aujourd'hui en activité, dix-huit ont un aumônier spécial ; dans quarante-quatre l'enseignement religieux est donné par un ecclésiastique de la paroisse. Nous sommes loin de méconnaître le besoin et les bons effets de cette instruction, mais nous conseillons à l'administration de persévérer dans la marche qu'elle a suivie jusqu'à ce jour, en ne nommant des aumôniers spéciaux que dans les écoles fort considérables. Un ecclésiastique de la paroisse nous paraît devoir suffire dans la plupart des localités à l'enseignement religieux des élèves-maîtres qui reçoivent déjà du directeur de l'école une direction morale. Il faut éviter avec le plus grand soin d'employer les ressources si faibles encore de l'instruction primaire à la création de sinécures ou du moins de places dont les titulaires seraient médiocrement occupés.

Les causes qui ont le plus retardé à l'établissement des écoles normales primaires sont : 1° le manque de fonds disponibles; 2° les sacrifices exigés par la création des écoles élémentaires; 3° l'insouciance d'un grand nombre de conseils généraux; 4° la difficulté de s'entendre et de concilier des intérêts divers dans le cas où deux ou plusieurs départements limitrophes pourraient réunir leurs ressources pour la création et l'entretien d'une école normale; 5° la longueur des distances dans les départements d'une grande étendue; 6° la différence des cultes, etc.

Malgré tous ces obstacles il y a soixante-deux écoles normales primaires qui sont en pleine activité, ci 62

Il y en avait quarante-sept en 1832. L'augmentation obtenue en 1833 est ainsi de 15

Départements qui concourent à l'entretien des soixante-deux écoles normales primaires 73

Départements qui sont en retard 13

Mais nous devons faire observer qu'il y a onze départements où un projet est conçu pour la formation de l'école normale primaire et où il ne s'agit plus que d'adopter des dispositions définitives, soit pour le choix de l'emplacement, soit pour l'appropriation des locaux. Dans deux départements, la Seine et le Doubs, les conseils généraux n'ont donné, pendant leur dernière session, aucune suite aux propositions qui leur auront été faites et qui seront renouvelées à la session prochaine.

Des douze réunions de départements qui ont été autorisées, il en est plusieurs qui ne sont que temporaires.

Nombre des élèves-maîtres	1,944
Sur ce nombre, sont boursiers internes à la charge du département	1,042
Boursiers internes à la charge de l'état	189
Boursiers internes à la charge des communes	118
Boursiers externes à la charge du département	266
Boursiers externes à la charge de l'état	56
Boursiers externes à la charge des communes	22
Pensionnaires	193
Externes	80
Total général	1,944

Instituteurs en fonctions auxquels il est accordé une indemnité pour suivre pendant quelques mois le cours des écoles normales primaires 398

Les écoles normales qui reçoivent le plus grand nombre d'élèves sont celles de

Rouen	40 élèves.	Douai	45 élèves.	Rennes	87 élèves.
Melun	40	Angers	50	Strasbourg	10
Grenoble	41	Nancy	51	Versailles	12
Metz	43	Amiens	68		

Les écoles normales qui reçoivent le moins grand nombre d'élèves sont celles de

Bordeaux	15 élèves.	Toulouse	13 élèves.
Rodez	14	Salers	11

Noms des départements qui n'ont pas encore d'école normale primaire.

Alpes (Hautes-).	Indre.	Saône (Haute-).
Bouches-du-Rhône.	Jura.	Sarthe,
Charente-Inférieure.	Marne (Haute-).	Seine.
Dordogne.	Pyrénées (Hautes-).	Sèvres (Deux-).
Doubs.		

N° VII. — *Tableau des écoles-modèles créées conformément aux dispositions de l'art. 23 de l'ordonnance royale du 16 juillet 1833.*

Nous avons expliqué plus haut les causes qui retardent ou atténuent les heureux résultats que l'on est en droit d'attendre des écoles normales primaires. Il est à désirer cependant que l'exemple des bonnes méthodes profite à la fois et aux jeunes gens qui se vouent à l'enseignement populaire et à ceux des instituteurs actuels qui éprouveront le besoin de se perfectionner eux-mêmes. L'article 23 de l'ordonnance du 16 juillet a pourvu à ce besoin, en autorisant, outre les écoles normales, la conversion en écoles *modèles* des écoles primaires qui mériteraient cette honorable distinction par la capacité de leurs instituteurs, la bonté des méthodes et les heureux résultats de l'enseignement.

Ce moyen supplémentaire qui avait déjà été essayé avec quelque succès, en promet de plus étendus aussitôt que l'usage de ces écoles-modèles et des conférences d'instituteurs qui y assistent sera régularisé. Jusqu'ici il n'a encore été établi que deux écoles modèles, l'une à Dieu-le-Fit (Isère), l'autre à Mens (Isère). Elles sont dirigées par deux pasteurs protestants dont nous avons déjà fait connaître le zèle et le dévouement.

Les conférences d'instituteurs sont presque toujours ouvertes dans les écoles normales. Ils peuvent dans ces établissements perfectionner leurs méthodes et compléter leur instruction. Ces conférences ont lieu soit pendant les vacances, soit à d'autres époques de l'année; et les écoles normales améliorent ainsi, dans un intérêt actuel, le personnel des instituteurs auxquels elles préparent des successeurs.

Dans vingt-six départements il sera accordé des indemnités à 398 instituteurs choisis pour aller passer quelques mois à l'école normale primaire et s'y former à l'emploi des bonnes méthodes d'enseignement. Nous avons eu déjà occasion d'annoncer que quelques conseils généraux avaient voté des fonds pour le déplacement temporaire des instituteurs et pour leur séjour dans la localité qui possède l'école normale.

RÉPONSE A UNE QUESTION.

Le bureau d'administration d'un collége communal auquel est annexée, aux frais de la commune, une classe ou une école primaire, peut-il exercer sur cette école ou cette classe la surveillance ou une partie de la surveillance *attribuée aux comités?*

La vieille maxime de droit *accessorium sequitur principale*, ne nous paraît pas pouvoir être applicable au cas qui nous est soumis. Outre qu'un défaut d'ensemble et d'unité de vues, toujours fâcheux pour la bonne direction des études, pourrait résulter de la concurrence de deux actions isolées, également indépendantes et de nature tout-à-fait différentes, il n'y a pas à douter que la surveillance des écoles dont il s'agit n'appartienne entièrement aux comités. Le bureau d'administration pourrait tout au plus s'attribuer le soin des besoins matériels.

INSTRUCTION CIVILE DE L'ARMÉE.

On se rappelle que M. le maréchal Soult, à la suite d'un rapport qui lui fut fait sur la situation des écoles régimentaires, nomma une commission présidée par M. le lieutenant-général Pelet. Cette commission, après s'être occupée avec un zèle remarquable de la tâche qui lui avait été confiée, vient de déposer un travail consciencieux, 1° sur l'état actuel de l'enseignement dans les divers corps de l'armée; 2° sur le mode d'enseignement suivi jusqu'à ce jour; 3° sur le choix des nouvelles méthodes; 4° sur l'organisation des écoles des soldats et de celles des sous-officiers.

En conséquence, MM. les inspecteurs-généraux auront surtout pour mission expresse de s'occuper de l'enseignement et de la fondation ou du perfectionnement des écoles régimentaires. La méthode qui a été adoptée pour toute l'armée aurait pour objet, nous assure-t-on, d'apprendre aux soldats simultanément et en très-peu de temps à lire et à écrire; on l'attribue à M. Peigné pour la lecture et à M. Taupier pour l'écriture. Des écoles centrales et normales seront également établies pour former des professeurs et des directeurs. Ainsi, tout annonce que rien ne sera négligé pour que dans l'armée l'instruction soit aussi prompte que libérale. Il restera à MM. les chefs de corps à faire sentir aux militaires sous leurs ordres l'importance de l'institution des écoles, qui non-seulement donnent de nouveaux moyens d'avancement, mais encore cet immense avantage de rentrer dans la vie civile avec des connaissances utiles. L'administration de la guerre aura aussi sa tâche à remplir, et, au lieu de dissimuler dans les fonds de la masse d'entretien les frais des écoles, elle ne manquera pas sans doute de les porter ostensiblement sur le budget, afin d'attirer l'attention des chambres sur leur utilité reconnue.

Enfin, M. le maréchal Soult n'oubliera pas que, chez toutes les nations de l'Europe, les officiers ont aussi des moyens d'instruction, soit par des cours de sciences, de langues et de littérature, soit par des bibliothèques, et que ces moyens en France n'existent qu'en partie et seulement dans les régiments d'artillerie et du génie.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Nous avons annoncé dernièrement à nos lecteurs que M. le baron Félix de Beaujour a fait à l'académie des sciences morales et politiques l'offre d'une somme suffisante pour fonder un prix de 5,000 fr., qui serait distribué tous les cinq ans à l'auteur du meilleur Mémoire sur les moyens de prévenir ou de soulager la misère dans les divers pays, mais plus particulièrement en France.

L'académie s'est adressée au gouvernement pour obtenir de lui l'autorisation d'accepter l'offre de M. de Beaujour, et cette autorisation lui a été accordée par une ordonnance du 5 de ce mois, rendue sur l'avis du conseil d'état et sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique.

Dans sa séance de samedi, 7 juin, l'académie a fait choix de la première question qu'elle a cru devoir mettre au concours. La voici telle qu'elle a été adoptée sur l'avis d'une commission spéciale.

Prix quinquennal de 5,000 fr., fondé par M. le baron Félix de Beaujour.

« Déterminer en quoi consiste et par quels signes se manifeste la misère en divers » pays. Rechercher les causes qui la produisent. »

PROGRAMME. — « M. le baron Félix de Beaujour a fondé un prix de 5,000 fr. qui doit être décerné tous les cinq ans à l'auteur du meilleur Mémoire sur les questions dont la solution déterminerait les moyens de prévenir ou de soulager la misère dans les divers pays, mais particulièrement en France.

« L'académie a pensé que le but du fondateur ne pouvait être atteint que par la solution d'une série de questions qui seront successivement mises au concours, et dont la première est celle qui est proposée cette année.

« Les Mémoires destinés à concourir devront être remis au secrétariat de l'Institut, franc de port, avant le 1er décembre 1836. Ce terme est de rigueur.

« L'académie décernera le prix dans sa séance publique de 1837. »

L'académie a adopté, pour les Mémoires manuscrits qui lui sont adressés, et pour les ouvrages livrés au public par l'imprimerie, les règles suivies par l'académie des sciences mathématiques et physiques. Elle envoie les Mémoires manuscrits qu'elle juge avoir quelque importance, à une commission qui en fait un rapport, et ce rapport est soumis à la discussion, ainsi que le Mémoire qui y a donné lieu. Quant aux ouvrages publiés, elle s'abstient d'en porter aucun jugement; mais si elle juge qu'ils puissent avoir pour elle quelque intérêt, elle charge un de ses membres de lui en faire un rapport verbal.

Dans ses dernières séances, elle a entendu avec intérêt la lecture de divers Mémoires, faite par plusieurs de ses membres et par divers savants. Parmi les Mémoires de ses membres, ceux de M. le comte Rœderer, pour servir à l'histoire de la société polie, de ses mœurs et de son langage, ont particulièrement attiré son attention. M. Villermé a lu un Mémoire fort important sur les améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire dans le mode de recensement suivi jusqu'à ce jour en France.

M. Charles Lucas, inspecteur général des prisons, a aussi donné lecture de plusieurs Mémoires sur la théorie de l'emprisonnement. Le savant auteur a exposé avec force et clarté les vices des systèmes suivis à ce sujet en divers pays, et indiqué les perfectionnements réclamés par l'intérêt de la morale et de l'humanité.

PROGRÈS DE LA CIVILISATION AUX ÉTATS-UNIS.

SOCIÉTÉ DE COLONISATION AMÉRICAINE ET SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

La première de ces institutions fut fondée de en décembre 1816. Mais, dès l'année 1771, le projet en avait été présenté à la législature de Virginie; seulement on n'avait rien précisé sur l'emplacement à choisir. En 1787, un citoyen de Washington forma le projet d'établir la colonie des noirs affranchis sur la côte occidentale d'Afrique, et fit circuler son plan dans plusieurs états afin de réunir des souscripteurs. Mais ce fut sans succès, et l'entreprise ne put avoir lieu faute de capitaux. Avant 1801, la législature de Virginie avait déjà agité deux fois, en séance secrète, la question de la colonisation des noirs affranchis; et en 1801, elle autorisa M. Monroe, alors gouverneur de l'état, à prier le président des États-Unis de s'entendre avec les puissances qui ont des possessions sur la côte d'Afrique, afin d'en obtenir un territoire convenable où l'on pût envoyer les noirs affranchis. En conséquence de ce message, on ouvrit des négociations avec la compagnie anglaise de Sierra-Leone; mais elles furent sans résultat. En 1816, le gouvernement de Virginie renouvela ses instances auprès du président, pour obtenir un emplacement, soit sur la côte d'Afrique, soit dans toute autre contrée, pourvu qu'elle n'appartînt ni directement ni indirectement aux États-Unis, afin d'y ouvrir un asile aux noirs déjà libres qui désireraient y être transportés, et à ceux qu'on affranchirait par la suite. « C'est ainsi, disait le sénat dans son message, que la plaie de l'esclavage trouve en elle-même ses moyens de guérison. »

Enfin le chef du pouvoir exécutif, voyant que l'opinion publique réclamait une décision à cet égard, résolut d'organiser une société de colonisation. En 1819, deux délégués de cette association visitèrent les côtes d'Afrique; et en 1821 on acheta le district où est formée maintenant la colonie de Libeira. Cet emplacement a paru réunir toutes les conditions convenables à la santé et à la prospérité des colons. Il est situé sur la côte occidentale d'Afrique, dans le 6e *de latitude* nord, et s'étend de la rivière de *Gallinas* au territoire de *Krou-Settra*, sur un espace de côtes de 280 milles. Il est déjà parti des États-Unis pour cette colonie 3,000 émigrants, dont 1,000 environ étaient esclaves avant leur départ, et sont devenus libres en touchant le sol de l'Afrique. La ville principale, Monrovia, ainsi nommée en l'honneur de l'illustre président J. Monroe, est située sur le cap Monserado, et renferme 8 à 900 habitants. Son port a été visité en 1831 par plus de soixante vaisseaux de toutes les nations. En 1832, ses exportations se sont élevées à 125,300 dollars, et ses importations à 80,000. Des tribus éloignées viennent y trafiquer, tandis que celles qui en sont voisines se sont volontairement placées sous la protection de son gouvernement, et sollicitent pour leurs enfants la faveur d'être élevés *à la manière de l'homme blanc*. Le nombre des naturels placés sous la juridiction territoriale de Libeira est de plus de 50,000. Quatre villages, qui ont reçu les noms de Gadwell, Millsbourg, Stockton et New-Georgia, se sont élevés sur les points les plus favorables au développement de la colonie; et leur population s'accroît de jour en jour. Dans les premières années de la formation de l'établissement, l'émigration en Afrique était peu active, et la société n'était point fâchée de ce peu d'empressement. En effet, il était bon que la colonie eût acquis assez de consistance pour donner protection à ceux qui allaient s'y fixer. Dans les six derniers mois, onze cent treize noirs se sont embarqués pour Libeira et un grand nombre d'autres n'attendent pour partir que les moyens de transport, qui, par malheur, ne sont pas aussi nombreux que la société le désirerait.

C'est l'association qui règle les lois de la colonie; et elle jouira de ce privilége tant qu'elle l'aura sous sa tutelle, mais ces lois doivent être reçues et ratifiées par le gouvernement colonial. Ce gouvernement se compose du gouverneur, d'un lieutenant-gouverneur ou vice-agent, d'un shériff, et d'un conseil composé d'un nombre de membres illimité. De tous ces emplois, il n'y a en ce moment que celui de gouverneur qui soit rempli par un blanc. Les lois prohibent la traite et l'esclavage; et les principes de morale sont strictement maintenus sur tout le territoire de la république; les seuls blancs qui y soient admis sont le gouverneur, les médecins, les missionnaires et les instituteurs. Au résumé, on peut considérer l'existence et la prospérité de la colonie africaine comme faisant époque dans notre siècle; et si, plus tard, les États-Unis admettent le principe d'émancipation générale, les germes de prospérité jetés sur les côtes d'Afrique pourront se répandre et fructifier ensuite dans l'intérieur des terres.

C'est par de semblables efforts que le peuple américain cherche à établir et à consolider son rang dans la civilisation. Peut-être, si nous en croyons des juges un peu rigoureux, lui reste-t-il encore à polir son ouvrage: l'œil exercé d'un Européen y trouverait encore bien des défauts qui échappent à l'attention moins scrupuleuse d'un enfant du Nouveau-Monde. Mais n'importe! qu'on les lui fasse toucher du doigt, et il entreprendra de suite l'œuvre de la réforme. On pourrait en citer plusieurs preuves; mais contentons-nous d'une seule. Tous les Européens qui ont visité les États-Unis se sont accordés à reconnaître dans leurs habitants un penchant pour les liqueurs spiritueuses; eh bien! les Américains n'ont pas tardé à faire un noble retour sur eux-mêmes. S'il y a du mérite à reconnaître une faute, on ne peut leur contester ce mérite, non plus que le soin qu'il mettent à éviter les rechutes. En créant les *Sociétés de tempérance*, et en s'imposant leurs règlements sévères, les Américains ont donné un bel exemple à toutes les nations de l'Europe. Nous laisserons à un publiciste du pays le soin de faire l'historique de ces établissements.

« Dans tous les temps, dit-il, les hommes ont connu l'art pernicieux de se procurer des boissons fermentées; aussi dans tous les temps on a eu à déplorer les excès de l'intempérance et de l'ivrognerie. Mais ces déplorables excès se sont surtout multipliés depuis qu'on a découvert le moyen d'extraire l'alcool des végétaux en fermentation. Il y a vingt ans, l'usage des spiritueux était devenu si général dans notre pays, et le vice de l'intempérance s'était tellement propagé, que les Américains vraiment chrétiens et patriotes durent craindre à la fois pour la morale publique, pour l'existence des lois et de la religion.

« En 1813, une société s'organisa à Boston sous le nom de *Société de Massachussets, pour la destruction de l'intempérance*. Cette société avait pour but, comme l'indiquait son programme, « de supprimer l'usage excessif des liqueurs fortes ou fermentées, en substituant à ce *poison* quelque autre boisson saine. » Pendant plusieurs années l'influence de cette société se fit sentir d'une manière remarquable; mais ce n'est que de 1826, époque où fut fondée la *Société de tempérance américaine*, que datent les grandes réformes. L'usage presque universel des liqueurs fortes parmi nous provenait de trois causes principales: d'abord de ce goût prononcé que nous avons pour les stimulants; puis du bon marché auquel on peut se les procurer; enfin de l'idée généralement répandue dans le peuple, que l'usage modéré des liqueurs

pouvait être favorable à la santé. Il faut croire que c'est surtout à cette opinion généralement répandue que l'on doit attribuer cet abus des spiritueux et ces excès d'ivrognerie qui ont attristé notre pays. Tout le monde pensait que l'usage modéré des liqueurs spiritueuses était utile à l'économie du corps ; on savait aussi que leur usage immodéré pouvait être funeste ; mais on se croyait parfaitement dans les bons principes, lorsqu'on en buvait *un peu* ; et ce peu était fort arbitraire.

« Heureusement pour la cause de l'humanité, la vérité n'a pas été long-temps à se montrer. A force de soins et de travaux, les amis de la tempérance sont parvenus, depuis sept ans, à convaincre une foule de personnes que les spiritueux sont plutôt un poison qu'une liqueur salutaire. Mais de tous les arguments qu'on a fait valoir pour ramener l'esprit public, le plus puissant, c'est la publicité donnée aux résultats des essais de temperance entrepris par des hommes notoirement connus. Ainsi, on a su que toutes les personnes qui faisaient usage de spiritueux, soit modérément, soit immodérément, et qui ont pris sur elles de renoncer à cette habitude, avaient déclaré qu'elles s'en trouvaient sensiblement mieux.

« Quoi de plus concluant que ces expériences personnelles ! On n'a pas besoin pour les comprendre d'étudier l'anatomie, la chimie et la médecine. En présence de faits aussi patents, toutes les personnes qui continuent à faire usage de liqueurs fortes ne peuvent, sans pécher contre les principes de la morale, refuser de faire, d'une manière loyale une épreuve d'abstinence.

« Depuis la formation de la première Société de tempérance en 1826, il s'en est établi plus de cinq mille autres, dont plusieurs sont avouées par les États et comptent dans leur sein des hommes du caractère le plus respectable. Le nombre total de leurs associés s'élève à plus d'un million ; et l'on a lieu de penser que leur influence s'étend sur un grand nombre de personnes qui n'en font point partie.

« La *Société de tempérance américaine* vient de publier son sixième rapport. Nous y voyons que, depuis le commencement de la réforme, 2,000 fabricants de spiritueux et 6,000 débitants ont renoncé à leur industrie ; que plus de 13,000 personnes adonnées à l'ivrognerie ont, par suite de leur renonciation aux liqueurs fortes, repris des habitudes de sobriété ; que 700 vaisseaux ne prennent point de spiritueux dans leurs provisions ; et que bien qu'ils aient visité des climats divers, et dans toutes les saisons de l'année, les hommes au bout d'un voyage long et pénible sont revenus dans un état de santé beaucoup plus satisfaisant que lorsqu'ils buvaient des spiritueux. Et, chose bien digne de remarque, depuis que cette réforme a été introduite dans la marine marchande, les compagnies d'assurance assurent les navires tempérants à une prime beaucoup moins forte.

« La réforme a exercé une influence sensible sur un grand nombre de villes et de villages, sur les manufactures de toute espèce, sur toutes les classes laborieuses en général. Si vous voyez un homme supporter la fatigue avec courage, quitter le soir ses travaux avec gaîté, les reprendre le matin plein d'une vigueur nouvelle, soyez sûr que cet homme ne boit point de liqueurs spiritueuses.

« On a fait beaucoup sans doute, mais il reste beaucoup à faire. L'usage des spiritueux est encore une grande calamité nationale : et par malheur bien des obstacles s'opposent encore à l'extirpation complète de ce vice. Ces obstacles, qui se présentent sur tous les points du pays, nous devons les signaler. D'abord un grand nombre d'hommes honorables ont tort de refuser d'entrer dans les sociétés de tempérance. Ils privent ainsi la société de leurs conseils et de leurs encouragements. Ensuite ces personnes, en continuant à boire *modérément* des spiritueux, donnent aux gens qui ne mettent de modération en rien un prétexte pour colorer leurs vices. Enfin on tolère les débitants de liqueurs fortes. Nous appelons sur un sujet aussi grave l'attention de nos gouvernants ; et nous leur faisons observer qu'un système pernicieux pour la masse ne peut invoquer en sa faveur quelques intérêts particuliers. »

Nous terminerons ici cette esquisse de la civilisation américaine et des causes qui en ont hâté le développement. Si, dans ces dernières, nous n'avons point placé en première ligne la religion, c'est que nous avons pensé que les limites de notre article ne nous permettaient pas d'aborder un sujet aussi grave. Qui peut nier l'influence morale de la religion sur un peuple dont les fondateurs sacrifièrent tout à l'intérêt de leurs croyances religieuses; cependant on peut reprocher aux Américains d'apporter un esprit d'investigation trop minutieux sur des mystères qui devraient être pour eux l'arche sacrée. En voulant analyser à l'infini l'objet de leur culte, ils l'ont dépouillé de son prestige. « Les habitants de l'Union ont trop de religions, a dit un homme d'esprit, pour avoir beaucoup de religion.

Il y a en ce moment aux États-Unis une trentaine de sectes principales, qui se subdivisent en un nombre infini de ramifications. Voici les noms de quelques unes :

Les Anabaptistes.	Les Frères Unis.
Les Épiscopaux méthodistes.	Les Unitairiens.
Les Catholiques romains.	Les Universalistes.
Les Congréganistes orthodoxes.	Les Quakers.
Les Presbytériens.	Les Mennonites.
Les Presbytériens associés.	Les Tunkers.
L'Église hollandaise réformée.	Les Shakers.
Les Presbytériens de Cumberland.	L'Église de la nouvelle Jérusalem,
Les Luthériens.	etc., etc., etc.

Toutes ces sectes, jusqu'à ce jour, n'ont constaté leurs rivalités que par une lutte de prosélytisme. Puissent elles toujours se tenir dans ces limites innocentes ! puissent, pour leur bonheur, les États-Unis, à l'aide d'une sage politique, se maintenir entre ces deux écueils également funestes : l'anarchie des cultes, et la suprématie religieuse !

MÉLANGES.

BIBLIOTÈQUES PUBLIQUES.

On lit dans un journal de Saint-Pétersbourg : La bibliothèque publique impériale possédait, au commencement de 1833, 263,647 volumes imprimés et 14,632 manuscrits. Dans le courant de cette année, l'empereur l'enrichit par le don de 7,728 livres de la bibliothèque de Pulawy, de 13 cartons de manuscrits de l'ancienne société des amis des sciences, de Varsovie, et de 499 caisses de livres de la bibliothèque de Varsovie. On n'a déballé jusqu'à présent que 200 caisses ; les ouvrages qu'elles contenaient seront placés au rez-de-chaussée d'un pavillon nouvellement bâti. Toutes les caisses renferment 150,000 volumes d'ouvrages classiques dans presque toutes les langues vivantes. Par achat et par dons particuliers, la bibliothèque s'augmenta en 1833 de 1,019 livres et de 12 manuscrits. Autrefois elle était ouverte au public trois fois par semaine ; maintenant on l'a fermée à cause des réparations et de l'agrandissement que subit l'édifice.

— La bibliothèque royale de Berlin, l'une des plus considérables de l'Allemagne, contient environ 250,000 volumes et 4,611 manuscrits. Le docteur Wilken, premier bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse, a prouvé que la première bibliothèque publique de la Prusse fut fondée à l'université de Francfort-sur-l'Oder l'an 1516. Frédéric-Guillaume, le grand électeur de Brandebourg, désirant répandre l'instruction dans son royaume, augmenta de beaucoup la bibliothèque qu'avaient laissée ses prédécesseurs. Tous ses successeurs suivirent son exemple, à l'exception de Frédéric-Guillaume Ier, qui ne s'occupait que de ses grenadiers. Frédéric-le-Grand acheta beaucoup de livres qui manquaient, mais aucun roi de Prusse n'a été un plus grand bienfaiteur de la bibliothèque que le roi actuel.

DÉCOUVERTE DE MANUSCRITS.

Le nom de Marcello Malpighi retentit encore glorieusement en Europe, et l'université de Bologne l'a inscrit au nombre des plus honorables qui aient illustré ses fastes. Son souvenir est fréquemment rappelé dans les solennités scientifiques de cette ville ; mais on annonce aujourd'hui une découverte qui ne peut manquer d'exciter plus vivement encore l'intérêt des hommes instruits, qui ont plus présente à la pensée la mémoire de ce savant. Après tant d'années écoulées depuis sa mort, survenue à Rome en 1694, on vient de retrouver une grande quantité de manuscrits qui jusqu'à ce jour étaient restés ensevelis dans la bibliothèque d'une maison de Crevalcore, sa patrie. Une lettre écrite autrefois au secrétaire de la société royale des sciences, qui s'était attaché Malpighi, avec le titre d'associé, a mis sur la voie, et grâce à la persévérance d'un homme distingué par son amour éclairé de la science, M. Gaetano Atti, le précieux trésor a été remis en lumière. Les manuscrits retrouvés forment un total de 16 gros volumes, et contiennent les dernières recherches du médecin de Bologne sur l'anatomie et la physiologie de l'homme, ainsi que sur l'anatomie et la physiologie des plantes, sciences dont Malpighi peut, à juste titre, être nommé le créateur. On y trouve encore les leçons qu'il professait dans ses cours de médecine. On y trouve aussi des consultations en très grand nombre, adressées aux personnages les plus considérables de son temps. Toute cette partie des manuscrits contient les œuvres inédites ; l'autre se compose de manuscrits d'ouvrages déjà publiés, parmi lesquels on remarque la précieuse correspondance qu'il entretenait avec la société royale de Londres, sur l'anatomie. Ce véritable trésor vient d'être acheté aux frais du trésor public, par ordre du pape Grégoire XVI, et déposé dans la bibliothèque de Bologne, à côté des autographes non moins importants d'Ulysse Aldrovandi et du comte Ferdinand-Louis Marsigli.

— Parmi les objets précieux que M. Ruppel a pu se procurer en Abyssinie, on remarque deux manuscrits. L'un est une Bible qui renferme, dit-on, un ouvrage de Salomon, un ou deux livres d'Esdras, et une addition considérable au cinquième livre d'Esther, le tout complètement inconnu en Europe. Elle contient aussi le livre d'Enoch et les quinze nouveaux psaumes dont l'existence avait déjà été révélée aux savants. Le second de ces manuscrits est une espèce de Code que les Abyssiniens font remonter au concile de Nicée, époque où il fut promulgué par un de leurs rois. Ce code est divisé en deux livres : le premier a rapport au droit canon, et traite des rapports de l'église avec le pouvoir temporel; le second est une sorte de Code civil. Il y a aussi quelques chants d'église remarquables, parce qu'ils présentent le retour de la connaissance, seul trait de poésie qu'on aperçoive dans la litterature abyssinienne.

VOYAGE AUTOUR DU MONDE.

Un aveugle, M. James Holman, vient de publier à Londres un voyage qu'il a fait autour du monde, de 1827 à 1832. La chose nous paraîtrait incroyable, dit le journal anglais qui annonce le premier volume, si nous ne connaissions déjà les premiers exploits de notre voyageur au Kamschatka et en Sibérie, d'où, quoique aveugle, il fut chassé comme espion. Nous devons dire que M. James Holman n'est pas aveugle de naissance, et que si les couleurs dont il peint dans son récit les paysages au milieu desquels il a successivement passé sont ou trop vives ou trop faibles, il ne peut tomber dans les mêmes erreurs et commettre d'aussi grosses *bévues* qu'un aveugle-né. Il paraît du reste qu'il goûte autant qu'un autre voyageur tous les plaisirs du voyage, et qu'il se trompe rarement dans les jugements qu'il porte sur les divers pays qu'il a parcourus, sur les habitudes et les mœurs des divers peuples qu'il a visités. Les quatre volumes qu'il annonce, et dont le premier vient de paraître, contiendront ses voyages en Afrique, en Asie, en Amérique, et dans les terres australes.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS.—Un concours sera ouvert à Paris le 1er octobre prochain pour nommer à un emploi de professeur de dessin à l'école régimentaire à Arras. Le traitement annuel du professeur sera de 2,500 fr. Un officier-général présidera le concours.

— Le ministre de l'instruction publique vient de souscrire pour vingt-cinq exemplaires au *Nouveau système d'études philosophiques*, par M. George Ozaneaux, recteur de l'académie de Toulouse.

— M. L'*Almanach de l'Université* pour l'année 1834 vient enfin de paraître. Cet ouvrage, bien qu'il se soit sensiblement amélioré depuis quelques années, laisse encore beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude. A l'article *Collége royal de Caen*, par exemple, plusieurs noms sont défigurés ; on cite comme attaché à ce collége, un maître passé depuis plus de deux ans dans un autre établissement. Le nombre des élèves internes de ce collége est porté à 180, ce chiffre, vrai l'année dernière ne l'est plus cette année. Le collége royal de Caen compte aujourd'hui 222 internes et 242 externes.

— Voici les portraits qui décoreront la nouvelle salle des séances particulières de l'Institut, avec les noms des peintres chargés de les exécuter : Jean Goujon, par M. Gérard ; David et Lavoisier, par M. Gros ; Buffon et Fermat, par M. Garnier ; Philibert de Lorme, par M. Hersent ; Gérard Audran, par M. Thévenin ; l'abbé Barthelemy, par M. Ingres ; Fénelon et Lagrange, par M. Heim ; Grétry

et Dalembert, par Blonde ; Voltaire, par M. Paul Delaroche, et J.-J. Rousseau, par M. Drolling.

— On fait en ce moment, à l'église de la Madelaine, le modèle de la porte principale, qu'on doit exécuter en bronze. La vie de Madeleine sera représentée dans les bas-reliefs qui orneront les huit panneaux de cette porte.

— Le nombre des ouvriers occupés à Paris aux travaux ordonnés par le gouvernement n'est en ce moment que de 3,300. Les principaux chantiers sont à l'édifice du quai d'Orsay, à l'École des Beaux-Arts, au Jardin-des-Plantes, à Saint-Denis, et aux prisons de la rue de la Roquette.

— Le magnifique musée d'histoire naturelle de Paris a reçu pendant l'année 1833 : 480 nouveaux spécimens de mammifères et d'oiseaux ; 1,150 reptiles et poissons ; 25,000 insectes et animaux crustacés, et 5,000 molusques et zoophytes. La collection de botanique s'est enrichie d'environ 50,000 plantes.

— On dit que la société Monthyon-Franklin instituée à Paris pour propager l'histoire des hommes utiles se propose de voter une médaille d'or au chanoine Triest de Gand dont l'active charité soutient près de 10,000 pauvres répartis dans trente maisons d'éducation pour les sourds-muets et autres enfants, hospices et établissements de toute espèce. Cette distinction serait d'autant plus flatteuse que la société n'a décernée jusqu'ici que trois médailles d'or : en France, en Allemagne, en Angleterre.

Départements. — On écrit de Pau, le 13 juin : Hier a eu lieu au collége royal l'ouverture du *cours de chimie appliquée aux arts* dont l'administration vient de doter cette ville. L'intérêt de la science autant que la réputation de M. Mermet, professeur du collége, et l'un des élèves les plus distingués de l'école normale, avait attiré un auditoire nombreux et choisi. Après une courte improvisation où il a fait sentir de quel avantage il était pour les arts de pouvoir s'aider des connaissances chimiques, M. Mermet est entré en matière. Les dames qui assistaient à cette séance n'ont point paru effrayées d'un idiôme tout nouveau pour leur oreille, et l'intérêt qu'elles témoignaient fait espérer que bientôt le langage de la science et la science elle-même ne seront plus le partage exclusif du petit nombre.

Pendant que l'élite de la société se livrait à ces hautes études, une classe d'hommes modestes, mais que l'importance de leurs attributions recommande à toute notre estime, était occupée dans une salle voisine à un travail qui, pour avoir moins d'éclat, n'en portera pas moins de fruits précieux. Les instituteurs primaires de la commune et du canton de Pau, au nombre de plus de soixante, prenaient copie d'un réglement que le comité d'arrondissement vient d'adapter aux écoles de nos villages. Les relations variées qui unissent les maîtres aux élèves y sont consignées avec précision, et l'enseignement y est enfin amené à un mode uniforme et approprié aux besoins de nos populations. Déjà le comité supérieur a organisé dans nos communes rurales près de cent comités.

— Sur la demande de M. le colonel de Garraube, M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder plusieurs ouvrages à la ville de Bergerac, pour commencement de la bibliothèque que cette ville a eu l'heureuse idée de fonder.

— On écrit de Nantes : Le congrès scientifique de Poitiers, qui aura lieu en septembre, malgré l'apathie ordinaire, remuera ici les intelligences. Quelques-uns de nos compatriotes comptent lui soumettre des questions importantes, d'autres s'y présenteront avec des idées économiques fort avancées. En résumé, la canalisation de la Loire, les chemins de fer de Nantes à Paris, de Bordeaux à Paris et de Nantes à Poitiers, la liberté du commerce, les mines de houille, la réforme pénitentiaire, l'emploi des arts comme moyen de Gouvernement, voilà des questions qui y seront présentées.

— La Société libre d'émulation de Rouen a, dans sa séance publique du 6 juin, distribué des prix, des médailles et des mentions honorables, d'abord à des poètes, puis aux industriels du département qui se sont fait remarquer par des produits nouveaux ou des perfectionnements remarquables.

— La réunion de la société géologique de France à Strasbourg est fixée au 6 septembre. Le rendez-vous est chez M. Voltz, ingénieur en chef des mines. On compte faire quelques excursions dans les Vosges, et clore la réunion le 16, afin que ceux qui voudront prendre part au congrès des naturalistes d'Allemagne puissent être rendus à Stuttgard le 18. Il suffit de 20 heures pour se rendre de Strasbourg à Stuttgard : l'administration des messageries promet qu'elle tiendra à la disposition des naturalistes le nombre de voitures qui leur seraient nécessaires.

— Tout se prépare aussi pour la deuxième session du congrès scientifique de France qui doit s'ouvrir à Poitiers, le 7 septembre, et d'où l'on pourra se rendre à temps à la réunion de Stuttgard. M. de la Fontenelle, qui en sera le secrétaire-général, nous écrit que cette réunion doit être très nombreuse, et que l'on se propose d'y examiner à fond certaines questions douteuses de la science.

— La société pour l'enseignement élémentaire vient d'accorder un encouragement bien mérité à M. Augis, instituteur de Chaumont-sur-Tharonne, en lui décernant une médaille en bronze. Cette école est sans contredit la plus remarquable de l'arrondissement de Romorantin et était digne de cette distinction. Voici comment s'exprime, au sujet de l'école de Chaumont, l'auteur du *Manuel des écoles de Loir-et-Cher :*
« Nous croyons que la première école d'enseignement mutuel qu'ait reçue le département de Loir-et-Cher a été établie dans ce canton à Chaumont-sur-Tharonne, par les soins éclairés de M. Gaullier, maire de cette commune ; puisse-t-il trouver des imitateurs dans les autres communes de cet arrondissement ! L'école de Chaumont, qui réunit près de cent élèves, est dirigée avec beaucoup de dévouement par M. *Augis*, de Vendôme. »

— A mesure que les citoyens se forment aux mœurs constitutionnelles, ils sentent plus vivement le besoin de l'instruction, et ce sentiment pénètre jusque dans les localités où jusqu'à ce jour il avait semblé le plus étranger. La commune de Thésée, (Loir-et-Cher), canton de Saint-Aignan, n'avait jamais eu d'école ; le zèle éclairé du maire, M. Bardou, aidé du concours du conseil municipal, est parvenu à en fonder une qui s'est ouverte au mois de janvier dernier, sous la direction du sieur Rétif. Cet instituteur a répondu complétement aux intentions de l'autorité supérieure et le conseil vient de lui accorder une somme de cinquante francs, en sus du traitement fixe, à titre de récompense et d'encouragement. Nous aimons à citer de pareils actes, ils sont d'un bon exemple, surtout dans un canton où, sur quinze communes, il s'en trouve encore neuf sans école.

— Une délibération prise à l'unanimité par le conseil municipal de Saint-Genest-Malifaux (Loire) confie l'école de cette commune à deux Frères Maristes. Quoique chargés dans cette commune d'une imposition extraordinaire fort considérable, pour l'ouverture d'un chemin, on n'a pas craint, dans l'intérêt de l'instruction primaire, de voter en surcharge une somme annuelle de 1,300 fr. sur laquelle 600 fr. doivent être prélevés pour l'établissement d'une seconde école au hameau de Planfoy.

EXTÉRIEUR.

— Le salon de peinture et de sculpture de l'académie des beaux-arts s'est ouvert cette année à Copenhague le 1er mai. On y compte 305 sujets, dont 217 sont des peintures et des dessins, et 44 sont des ouvrages de sculpture. Thorwaldsen a exposé 37 specimens, statues ou bas-reliefs, dont 17 sont en marbre et les autres en plâtre. La statue du Christ qu'a exposée cet artiste, et dont on parle avec éloges, est destinée pour l'église métropolitaine. Parmi les autres ouvrages de cet artiste, on a distingué principalement un Mars, un Cupidon et un Ange.

— Le baron de Salis, poète de l'école de Thompson et de Haller, et dont les ouvrages se font remarquer par le mérite de l'invention, la pureté du goût, la grace du style, mourut à Malans le 28 février dernier. A l'époque de la révolution française, le baron de Salis était capitaine dans les gardes suisses. Ses ouvrages le mettent au rang des premiers poetes de l'Allemagne.

— On publie à Naples un journal consacré exclusivement à l'observation des régions volcaniques de ces contrées. Ce journal, intitulé *Spectatore del Vesuvio*, est dirigé par MM. Cassola et Pilla, et forme la continuation des travaux de sir William Hamilton, Thompson, Della Torre, Ramondini, Monticelli et Covelli. On pousse les excavations à Pompéi avec une très grande vigueur ; et on a découvert de nouveaux édifices, et de magnifiques mosaïques représentant des événements *historiques relatifs* aux guerres d'Alexandre-le-Grand.

— Un incendie a dévoré, dans la nuit du 28 au 29 mai, l'atelier de sculpture du chevalier Marchesi, à Milan. La gazette de cette ville annonce que des morceaux de grand prix ont péri dans ce désastre, elle cite le modèle colossal de deux fleuves destinés à orner l'arc de la Paix, le modele et le marbre d'une statue destinée à la villa de Novarre, la statue de Beccaria, placée par le suffrage de tout le monde au rang des meilleures productions du chevalier Marchesi ; enfin une foule de bas-reliefs et d'autres ouvrages qui, de l'atelier de l'artiste avaient fait un véritable musée.

— La société biblique centrale de Prusse a reçu, pendant le cours de son dernier exercice, 7,969 rd. (environ 27,000 fr.) ; elle a distribué 7,602 Bible et 371 Nouveau-Testament ; ce qui porte ses distributions, réunies à celles des sociétés auxiliaires, depuis l'établissement de la société, à plus de 630,000 exemplaires des livres saints.

— Le célèbre orientaliste et philosophe allemand, M. Goerres, prépare une réponse aux *Paroles d'un Croyant*. M. Goerres passe pour être le plus profond penseur des catholiques allemands.

— Lorsque les commissaires fédéraux procédaient à un inventaire dans le couvent de Muri (Suisse), ils pénétrèrent dans une bibliothèque. L'un d'eux, M. Zschokke, le célèbre écrivain, était curieux de savoir ce que contenait une armoire fermée : c'est du *poison*, lui dit l'ecclésiastique qui l'accompagnait ; l'armoire fut ouverte et l'on y aperçut les Œuvres de Voltaire, immédiatement au dessus des Œuvres de Zschokke. Celui-ci, sans se déconcerter, dit en riant : « On me fait beaucoup d'honneur dans ce couvent de me placer près d'un grand homme comme Voltaire. »

— Une grande procession à laquelle figuraient tous les habitants catholiques, a eu lieu dernièrement à Manchester : la cause de cette solennité était la pose de la première pierre d'un couvent qui sera appellé le couvent des quatres sœurs de l'ordre de la visitation de Saint-François de Salles. Le but de l'ordre est d'élever quatre ou cinq cents pauvres petites filles.

— On lit dans les journaux de Londres : Le vingt-troisième anniversaire de la fondation de la société protestante pour la protection de la liberté religieuse a été célébré le mois dernier par une séance solennelle tenue dans la salle de la taverne de la Couronne et l'Ancre. Cette salle était remplie de non-conformistes (*dissenters*) de différents sectes ; il y avait autant de dames que d'hommes. A midi et demi, lord Durham, qui avait été invité à présider à cette solennité, est monté au fauteuil et a été accueilli par de grands applaudissements.

— On a récemment découvert dans le terrain houiller de l'Ecosse, *près d'Edimbourh*, des dents, des ossements et des koprolites de sauriens et autres amphibies mêlés avec des plantes fossiles. Ce dépôt d'embouchure est compris entre des couches toutes marines.

— M. Phillips vient de décrire une forêt soumarine découverte près de Holderness en Angleterre.

— La médaille d'or de 1250 fr. proposée par l'académie royal Irlandaise, pour le meilleur essai sur l'architecture militaire de l'Irlande, à été adjugé à M. G. Pétrie.

— M. A. Quetelet vient d'adresser à M. le ministre de l'intérieur un rapport sur les travaux de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, pendant l'année 1833 à 1834.

— M. de Téploff nous annonce, d'après un journal russe, qu'on vient définitivement de constater que le gisement du platine de l'oural est le même que celui de l'or ; c'est-à-dire qu'il a pour gangue la serpentine, fait intéressant qu'on n'avait encore pu que soupçonner.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 26 JUIN 1834. N° 68.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ORDONNANCES ROYALES.

Une ordonnance royale en date du 19 juin courant, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique porte, qu'il est ouvert à ce ministre, sur les fonds de l'exercice 1834, pour achat de médailles, en remplacement de celles qui ont été volées à la bibliothèque royale, un crédit supplémentaire de 26,681 fr. 65 c., égal à la somme qui est restée sans emploi sur le crédit spécial de 120,000 fr. alloué au budget de l'exercice 1833, et dont l'annulation sera proposée dans la loi du réglement dudit exercice.

Ce crédit sera, sauf régularisation législative pendant la prochaine session des chambres, ajouté immédiatement au chapitre IV du budget de l'exercice 1834.

— Une autre ordonnance royale rendue le même jour sur le rapport du même ministre porte ce qui suit :

ART. 1er. La toxicologie est distraite de la chaire de médecine légale actuellement vacante à la faculté de médecine de Montpellier.

2. Il est créé dans cette faculté une chaire de chimie médicale générale et de toxicologie.

DÉCISION DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il vient d'être rendu le 20 juin 1834, un arrêté portant qu'un concours sera ouvert le 1er décembre 1834 devant la faculté de médecine de Montpellier, pour la chaire de médecine légale, vacante dans cette faculté.

Que ce concours sera annoncé par la voie des affiches et des journaux.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêté du 20 juin 1834, M. Bérard, docteur en médecine, professeur à l'école de pharmacie de Montpellier, est nommé professeur de chimie médicale générale et de toxicologie à la faculté de médecine de ladite ville.

— Par arrêté du 19 juin, M. l'abbé Astier est nommé doyen honoraire de la faculté des lettres de Besançon.

LITTÉRATURE GRECQUE.

LA POÉSIE BUCOLIQUE CHEZ LES GRECS.

(Troisième et dernier article.)

Résumé des articles précédents. — Véritable sens du mot εἰδύλλιον. — Il est probablement de l'invention de Théocrite. — Comment il a passé au sens de l'idylle moderne. — Du nom de poésie bucolique. *— De la traduction de Théocrite par M. Firmin Didot.*

Nous avons montré, dans nos précédents articles, comment les traditions de la poésie bucolique de l'Orient, transportées en Sicile et unissant leur influence à celle des mœurs mêmes du pays, y firent naître une poésie dont Théocrite fut le premier organe. Or, les monuments de cette poésie portent le nom de εἰδύλλια. Nous avons donc été conduits à rechercher si ce nom était synonyme de celui de *poésie bucolique*. Pour cela, il nous a fallu d'abord discuter le sens du mot εἶδος dont εἰδύλλιον n'est que le dérivé. Nous avons montré combien peu sont satisfaisantes les explications qu'on en a données jusqu'ici.

Pour trouver, s'il est possible, quelque chose de plus raisonnable, tenons-nous-en au sens primitif et fondamental du mot. Εἶδος signifie *forme*; appliqué à la poésie, il signifiera *forme poétique*. Or, pour les anciens qui mettaient tant de prix à la *forme*, *forme poétique* est synonyme de *poésie*. Εἶδος veut dont dire *une poésie*, *un échantillon poétique*, si l'on peut se servir de cette expression, « Εἶδός ἐστι ποιὸν τοῦ λόγου, » dit le scholiaste (éd. Wustemann, p. 6); c'est-à-dire que εἶδος est pour la poésie ce que λόγος est pour la prose; λόγος est un ensemble de paroles prosaïques, εἶδος un ensemble de paroles poétiques. Il n'est donc pas question ici de *beauté idéale*, ni de *variété*, ni de *tableau* et *d'image*; le nom de εἶδος a un sens beaucoup plus vague; il signifie simplement *un morceau de poésie*. Il n'est donc pas la désignation d'un genre; il n'indique même pas le caractère de l'ouvrage auquel il est appliqué; il indique seulement que c'est un poème, et un poème qui n'est pas de longue haleine. (V. Wissowa, p. 14-19.)

Le sens de εἰδύλλιον est maintenant facile à fixer. Diminutif de εἶδος, il signifiera un *petit morceau de poésie*. Il conserve la même généralité que le mot dont il dérive. Et en effet, les sujets traités par Théocrite sont d'une grande diversité. Parmi les εἰδύλλια, les uns peignent les mœurs de la campagne : c'est le plus grand nombre; d'autres, les mœurs de la ville (*Id.* 15, les Syracusaines); on y trouve des épithalames (Epithalame d'Hélène, *Id.* 18), des chants d'amour (*Id.* 29), un éloge de Ptolémée (*Id.* 17), un hymne à la manière des hymnes homériques, en l'honneur des Dioscures (*Id.* 22), enfin des récits héroïques (le jeune Hercule, *Id.* 24; Hercule chez Augias, *Id.* 25). Tous ces morceaux si différents portent également le nom de εἰδύλλιον; c'est que, comme dit encore le scholiaste (*ibid.*, p. 7), οὐκ ἤθελεν ὁ ποιητὴς θεῖναι ἀλλοίας καὶ ἀλλοίας ἐπιγραφὰς, ἀλλὰ μίαν ἁρμόζουσαν πᾶσι τοῖς ποιήμασιν αὐτοῦ, ... καὶ διὰ τοῦτο ἐπιγράφονται εἰδύλλια. Mais pourquoi ce nom est-il un diminutif? C'est que la plus grande partie des sujets sont pris dans un ordre d'idées inférieur, ou traités du moins sur un ton beaucoup moins élevé, moins ambitieux que celui de l'εἶδος, de l'ode Pindarique. D'ailleurs il faut voir là surtout une de ces formules modestes qui, inconnues aux temps de la poésie simple et primitive, se montraient aux époques de recherche et d'affectation :

Ce sont de *petits vers*......................

M. Wissowa (p. 8-9 et p. 18) ne pense pas que le nom de εἰδύλλια ait été donné par Théocrite lui-même à ses poésies; il le croit postérieur et de l'invention de quelque grammairien. Voici son raisonnement. Le nom de εἰδύλλια, aussi bien que celui de εἴδη, est un nom collectif; c'est le *sylvæ* des Latins; il ne peut donc s'appliquer qu'à un ensemble de morceaux et non à des morceaux détachés. Or on sait, par une épigramme du grammairien Artémidore, que Théocrite publia ses poésies une à une et qu'on n'en fit que plus tard un recueil; on le voit encore parce que les idylles sont disposées différemment dans les divers manuscrits, ce qui n'aurait pas lieu si le poète, en publiant lui-même un recueil de ses pièces, en avait fixé invariablement la disposition : Théocrite n'a donc pu inventer le nom de εἰδύλλια. Ce raisonnement est juste, mais il part d'un mauvais point. Le nom de εἰδύλλια, non plus que celui de εἴδη, n'est pas un nom *collectif*, mais une expression *générale*, ce qui est tout différent. Il est si peu un nom collectif, qu'on dit εἰδύλλιον πρῶτον, δεύτερον etc., et de même εἶδος α´, εἶδος β´, etc., tandis qu'on ne dit point *sylva prima*, parce que *sylvæ*, véritable nom collectif, ne peut avoir de singulier; on ne dirait pas non plus en français : *première poésie mêlée*. Nous pourrions opposer au témoignage d'Artémidore celui du scholiaste au passage que nous avons cité : « Le poète ne voulut pas donner un titre particulier à chacune de ses pièces, mais en imaginer un seul qui leur convînt à toutes; c'est pourquoi il les appela εἰδύλλια; » mais la raison que nous avons indiquée précédemment nous paraît suffisante. D'ailleurs, c'est à l'époque où l'on fait les choses qu'on fait aussi les noms, et le nom de εἰδύλλιον, plus que tout autre, nous semble trahir à la fois et l'époque et l'auteur.

Maintenant, comment cet εἰδύλλιον, dont nous avons déterminé la signification, a-t-il passé au sens de notre *idylle* moderne? On se l'explique aisément. Comme la plupart des εἰδύλλια de Théocrite sont en effet ce que nous appelons des *idylles*, des tableaux de mœurs champêtres, on s'habitua à ne voir sous ce mot que ce qu'il exprimait, non pas toujours, mais le plus habituellement; de sorte que peu à peu le nom du genre ne représenta plus que celle des espèces qui y tenait le plus de place. C'est ainsi que le mot ἔπος, qui, dans l'origine, a dû se dire de toute *parole versifiée*, n'a plus signifié dans la suite que le mètre héroïque. C'est ainsi encore que les ἔλεγοι, qui primitivement servaient à exprimer tous les mouvements de l'ame sans distinction, sont devenus plus tard l'*élégie alexandrine*, uniquement consacrée aux sentiments de tristesse et d'amour.

Quant à la dénomination de *poésie bucolique* (V. Wissowa, p.

19-22), elle vient bien de Théocrite lui-même; toutefois avec une distinction: ce n'est pas un titre que le poète donne formellement et positivement à ses ouvrages; il se contente de dire que sa muse est la muse bucolique:

Βουκολικαὶ Μοῖσαι μάλα χαίρετε...

(*Id.* 9, 28.)

Il aime à se métamorphoser en βουκόλος, lorsqu'il se met en scène, par exemple, sous le nom de Simichidas (*Id.* 7):

πολλὰ μὲν ἄλλα
Νύμφαι κἠμὲ δίδαξαν ἀν᾽ ὤρεα βουκολέοντα...

(V. 91-92.)

De même, dans Moschus (ἐπιτάφιος Βίωνος, v. 11), Bion est un βουκόλος, et plus loin (v. 52) il est question de sa σύριγξ. Mais ce sont là de ces identifications purement poétiques, et que tous les successeurs de Théocrite, de Bion et de Moschus ont imitées d'après eux, parce qu'elles sont d'ailleurs fort naturelles. Si Théocrite, Bion et Moschus se sont donné à eux-mêmes le nom de βουκόλοι, s'ils ont appelé leurs chants βουκολικαὶ ἀοιδαί, ce n'est pas qu'ils aient voulu faire de cette expression le titre de leurs ouvrages, mais c'est que de tous les genres de poésie compris dans leurs εἰδύλλια, le genre bucolique était celui qu'ils aimaient de préférence, celui qui leur avait le mieux réussi, leur avait acquis le plus de gloire; ils aimaient surtout à se considérer comme poètes bucoliques; et ils avaient tellement pris l'habitude de ce genre de poésie, habitude favorisée sans doute par le goût du siècle, qu'ils en ont transporté le caractère même à des compositions d'un ordre tout différent, si bien que beaucoup de leurs petits poèmes sont moins bucoliques par le sujet que par la manière dont ils sont traités.

Nous ne pouvons finir mieux cet article, où il est question de poésie pastorale et surtout de Théocrite, qu'en disant un mot de la belle traduction que vient de nous donner M. Firmin Didot (Les Idylles de Théocrite, suivies de ses inscriptions, traduites en vers français, avec le texte en regard, par Firmin Didot, député d'Eure-et-Loir, Paris, 1833, 1 vol. in-8°). M. Didot ne partage pas notre opinion sur l'origine de la poésie bucolique; il la fait naître par le développement naturel des mœurs dans les campagnes de la Sicile. Cette différence de sentiment sur un point ne fermera pas nos yeux au mérite du livre.

Une vue systématique a présidé au travail de M. Didot. Il a voulu traduire, non pas *à peu près*, comme cela se fait d'ordinaire, mais complétement et fidèlement son auteur. C'est cette raison, il nous le dit lui-même, qui l'a déterminé à traduire en vers. On pourrait ne voir là d'abord qu'un paradoxe; il semble en effet que ce soit précisément le grand avantage de la prose que cette aptitude à reproduire exactement un texte. Mais il serait facile de montrer qu'une traduction en vers l'emporte, même sous ce rapport. La poésie seule peut rendre la poésie, et non seulement pour ce qui tient à la couleur et au ton général, à l'allure plus libre, plus hardie du style et de la pensée, mais encore pour l'exactitude des détails; car l'encadrement des vers relève et fait passer bien des choses que n'admettrait pas la simple langue prosaïque. Cette exactitude, M. Didot l'a poussée aussi loin, plus loin même que nous ne l'aurions cru possible. Il a tout rendu, les idiotismes grecs, les proverbes, les détails les plus étrangers en apparence à notre genre de poésie: aussi l'antiquité respire-t-elle dans sa traduction. Quelquefois il a été obligé de sacrifier un peu à cet effet le génie tout moderne de notre langue française: mais comment éviter d'en venir là? Le système une fois adopté, il fallait bien le suivre jusqu'au bout.

Ainsi le principal mérite de cette traduction, celui sur lequel nous insistons, parce qu'il est de beaucoup le plus important et on peut dire le plus rare dans un ouvrage de ce genre, c'est la fidélité, l'exactitude, la reproduction complète de l'original, par suite la véritable couleur antique. Au reste, M. Didot a eu pour cela un avantage que n'ont pas tous les traducteurs: il a visité les lieux mêmes où chanta Théocrite; et certainement il y a dans la patrie du poète quelque chose qui explique son génie; il faut, pour le bien comprendre, avoir vu le ciel sous lequel il vécut, la nature qui l'environna. Cela est vrai surtout si c'est en effet la nature que le poète a chantée, si sa muse a été la muse des champs. La poésie bucolique est, pour ainsi dire, une poésie locale, et celle de Théocrite plus que toute autre: car nos modernes faiseurs d'idylles et de pastorales n'ont guère peint qu'une nature idéale et fictive; Théocrite a pu la peindre telle qu'il la voyait. M. Didot, dans une élégante pièce de vers, nous a fait part des impressions qu'il a ressenties pendant son voyage aux bords de l'Anapus. Si on ajoute à ce morceau un Discours préliminaire sur la difficulté de traduire les poètes en vers et sur les difficultés spéciales que présente Théocrite; puis une Vie de cet auteur fort ingénieusement reconstruite d'après les données qu'il fournit lui-même dans ses *Idylles*; si on ajoute de plus une traduction latine littérale placée à la suite de la traduction française; et enfin des notes explicatives de tout genre, soit philologiques, soit littéraires, soit même d'histoire naturelle et de botanique, on aura une idée complète de l'ouvrage. Quant à l'exécution typographique, nous n'en parlons pas: après le *Thesaurus* et tant d'autres belles productions, il ne reste rien à dire. Nous ferons remarquer cependant une innovation: M. Didot commence les vers français par une lettre minuscule toutes les fois qu'avec le vers ne commence pas aussi la phrase. En cela, il a contre lui l'usage, mais pour lui la logique.

DE SINNER.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Examen des œuvres politiques au commencement du dix-huitième siècle. — Fénelon. — Le mysticisme. — Théories politiques de Fénelon. — Réfutation de quelques unes de ses idées.

Maintenant que j'ai développé les principes d'après lesquels je veux juger tous les écrivains politiques du commencement du dix-huitième siècle, j'arrive à l'examen de leurs œuvres. Parlons d'abord de Fénelon, de d'Aguesseau, de l'abbé de Saint-Pierre et du marquis d'Argenson.

Au fond, Fénelon est véritablement ce que j'appellerai volontiers l'homme de l'esprit français, de l'esprit libre, penseur, prudent et réservé cependant, mais n'abdiquant jamais son droit de contrôle. C'est de lui que Louis XIV parlait quand il disait: « Je viens de causer avec l'esprit le plus chimérique de mon royaume. » Et tel est, il faut en convenir, l'effet que devait faire à Louis XIV, à l'élève de Mazarin, un homme dont l'imagination inquiète, déjà violemment excitée par les disputes du mysticisme, cherchait et trouvait partout à corriger ou à innover. Que les quelques idées que je vais essayer de jeter ici sur le mysticisme ne fassent pas supposer chez moi l'intention de me poser en professeur de théologie; tout ce que je veux voir dans ces discussions, c'est seulement le côté politique, la cause à laquelle Fénelon dut son exil. Le fond du mysticisme est l'amour pur. Aimer Dieu, voilà son principe; aimer Dieu sans distinction de dogmes, de formes ou de cérémonies; hors de l'amour de Dieu point de salut. Avec lui, au contraire, peu importe *la moralité des actions*, la foi même n'est point nécessaire, non point la foi telle que nous l'entendons aujourd'hui, mais la foi de Bossuet, la foi dans les dogmes, dans les cérémonies de l'église. Le mysticisme enfin est dévôt avant d'être chrétien, ou mieux peut-être, il aime avant d'obéir. C'était déjà là, il est facile de s'en convaincre, un commencement de liberté religieuse. Maintenant transportez une pareille doctrine au système politique, et voyez ce qu'il va en résulter. Sans doute aussi dans l'ordre absolu l'amour est la première loi vis-à-vis du souverain, comme vis-à-vis de Dieu dans la religion; mais séparez l'amour de la foi, alors, selon que l'amour sera plus ou moins vif, le sujet sera plus ou moins rebelle, la liberté plus ou moins grande, la révolte plus ou moins imminente. Ainsi, appliquée à la politique, cette liberté de religion prend encore une extension plus grande. Aussi Louis XIV sentait-il bien qu'il y avait là quelque chose qui aboutissait à une révolution, et c'est cet esprit même d'examen et de critique qu'il condamnait et disgraciait quand il exilait Fénelon. Au surplus les disputes du quiétisme ne furent jamais réellement de pures discussions théologiques. Il n'y a point de pure discussion théologique, il s'y mêle toujours, quoi qu'on dise, un peu de ces querelles et de ces débats plus positifs, qui font la lutte éternelle de l'humanité. L'écriteau varie, mais le fond n'en demeure pas moins le même.

Exilé, retiré dans son archevêché de Cambrai, Fénelon vit éclater à ses portes les malheurs de la guerre qui désolait la France. Trop généreux pour ne point s'affliger des désastres dont il était témoin, il était aussi trop bon Français pour ne point s'enquérir des moyens d'y porter remède. Sa correspondance ne laisse point de doute sur la profonde préoccupation qui le tourmentait. Il perce parfois dans ses lettres, au milieu des plans qu'il médite pour arracher son pays au triste avenir qui le menace, un sentiment de douleur si naturel, un ton de compassion et de patriotisme si vrai, qu'on ne peut s'empêcher de dire, en les lisant: jamais la France n'eut de meilleur citoyen.

Une chose remarquable dans les plans que Fénelon a tracés, c'est le nombre infini d'idées justes qui se sont vérifiées après lui. Toutes ses théories relatives à la politique étrangère, au système des places fortes, à celui des finances, ont été réalisées par la suite. Le premier il songea à demander l'abolition des anoblissements, la création des majorats, l'indépendance de l'église vis-à-vis de l'état, l'anéantissement de la vénalité des charges, toutes améliorations dont l'avenir n'a pas manqué de faire son profit. Ce n'est pourtant pas que les idées de Fénelon le poussassent vers la démocratie pure: suppression des impôts abusifs, liberté du commerce, une forme de gouvernement plus impartiale, plus démocratique enfin, mais au dessus un pouvoir absolu, un roi maître et souverain seigneur, pour tout dire en un mot, un despotisme plus éclairé, tels étaient ses principes de politique pratique. Quant à sa politique spéculative, elle est basée sur les mêmes fondements. « La source de toute autorité, c'est Dieu, dit Fénelon: Dieu a confié l'autorité aux rois légitimes; la révolte contre eux n'est donc jamais permise. » Certes, voilà un faisceau de despotisme aussi bien lié qu'il puisse l'être; (pourtant n'y reste-t-il pas quelques jours?) D'abord, si toute autorité vient de Dieu, si c'est Dieu qui gouverne le monde, et qui le gouverne par certains pouvoirs auxquels il délègue ses droits, y a-t-il un signe pour reconnaître ces pouvoirs privilégiés? Non; ils vivent, c'est l'unique titre de leur puissance. Mais si vivre est pour un pouvoir la seule marque de son origine divine, les pouvoirs de fait viennent aussi de Dieu, et les révolutions elles-mêmes ont droit à réclamer la même légitimité. « La révolte, a-t-il dit, n'est nulle part permise. » Mais qu'entend-il par la révolte? est-ce la résistance selon la loi? Non certes, la révolte c'est la résistance contre la loi. Or la loi, dans un gouvernement despotique, c'est la volonté du souverain; et à quelle marque pourrons-nous deviner alors si cette volonté est juste ou ne l'est pas? Dans le gouvernement constitutionnel au contraire, la loi, faite par tous, veut obéissance de la part de tous; la défendre c'est la résistance, l'attaquer c'est la révolte.

Réfuterai-je encore cette autre prétention de Fénelon à faire des rois tyrans les instruments de la justice de Dieu? La tâche serait trop facile, et il ne me faudrait répondre que ce que j'ai dit ailleurs: Si Dieu fit les rois pour châtier les peuples, qui sait s'il n'a pas fait aussi les peuples pour châtier les rois?

Ainsi vous voyez, Messieurs, combien toutes ces maximes sont vagues, combien tous ces principes sont peu certains. C'est que, il faut le dire, les mystères de la société ne sont pas moins difficiles à comprendre que les mystères de la religion; c'est que nous ne voyons partout que les contrastes et la désharmonie, car nous n'avons pour accorder les choses que des années, et la Providence a des siècles.

Et maintenant, puisqu'en tout ici-bas il y a plus du mal que de bien, puisque, de tous les gouvernements, les meilleurs ne sont que les moins mauvais, apprenons,

(c'est la plus vraie et la plus sage maxime de Fénelon), apprenons à nous détacher de la vie, à nous supporter les uns les autres tels que nous sommes, pendant le court espace que nous avons à passer sur la terre ; point de confiance absolue ; se méfier même de soi, et suivre plutôt en toutes choses l'instinct de son ame que celui de sa raison, tels sont les principes terrestres, principes religieux et salutaires qu'il faut tirer des paroles de Fénelon.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Histoire de Jeanne d'Arc. — Tradition populaire. — La pucelle d'Orléans a créé le sentiment national. — Un mot de Napoléon. — Vision de Jeanne. — Son portrait par un auteur contemporain. — Ses victoires, sa captivité, son procès et sa mort.

Lorsque l'on parcourt l'histoire des invasions des Anglais en France, on ne sait comment envisager l'événement merveilleux qui les termina : l'apparition de la Pucelle d'Orléans (1). Est-ce une tradition populaire que l'éloignement des temps a grandie ? Mais les documents les plus circonstanciés et les plus authentiques ont démontré à la critique moderne que ce fait étonnant est vrai dans tout ses détails ; nous avons entre les mains les pièces du procès de Jeanne d'Arc. Puisque cet événement est certain, puisqu'il a laissé dans l'esprit des peuples de longues et de profondes traces, force est bien de l'accepter et de l'expliquer si nous pouvons. Si le nom de la Pucelle est encore populaire, c'est peut-être moins pour avoir délivré la France, pour avoir chassé l'Anglais, que pour avoir créé un sentiment nouveau, le sentiment national.

Jusqu'alors il y avait bien eu des passions politiques : le laboureur haïssait l'Anglais qui venait dévaster son champ ; mais il ne savait pas s'unir à son voisin pour le repousser ; le sentiment national se manifestait d'une manière toute négative par des antipathies et non par des sympathies. Jeanne d'Arc fut la première qui à la haine contre l'Anglais joignit l'amour pour le Français. La première elle put dire : *Le cœur me saigne lorsque je vois le sang d'un Français.* Ceci était tout nouveau ; naguère le Bourguignon aurait pu en dire autant du Bourguignon, le Breton du Breton ; mais voilà tout. Ce fut un Normand qui à la bataille des Trente dit au maréchal de Bretagne qui, blessé et exposé à l'ardeur du soleil, demandait à boire : *Beaumanoir, bois ton sang.* Alors régnait l'esprit provincial. La Pucelle vint apporter l'esprit national. Ce fut ce même esprit qui, dans le dix-septième siècle, incorporé à la royauté, dictait à Louis XIV ce mot sublime : *L'état, c'est moi ;* qui plus tard inspirait Napoléon lorsqu'il écrivait à Louis, son frère : *Tout ce qui s'est fait en France j'en suis solidaire.* (Lettre du 01 décembre 1809.)

Ce fut par une femme que fut proclamé l'avénement de l'esprit national. Car la société, la conversation, puissances toutes françaises, devaient faire régner les femmes parmi nous. Et puis, à cette époque, le culte de la Vierge avait investi toutes les femmes d'une sorte d'autorité mystérieuse. A force d'adorer sur les autels la femme idéale du christianisme, l'homme professa une espèce de culte pour celle qui était à son côté. Les femmes du reste s'en montraient dignes ; de toute part elles jetaient leurs quenouilles et marchaient contre les ennemis. Dans ces guerres impitoyables elles n'étaient pas épargnées, et la pensée du sort qui les attendait après la défaite les encourageait à la prévenir.

Du reste, des calamités affreuses dévoraient le pays. Dans les rues on vit des pauvres disputer aux chiens les plus vils aliments. La guerre avait dévasté tous les champs, éloigné tous les laboureurs. Le roi Charles VII, d'où aurait pu venir le remède à tant de maux, s'oubliait au milieu de ses favoris, et perdait gaîment son royaume. Dans la cérémonie du couronnement de Henri VI, le jeune roi anglais, la reine Isabeau de Bavière fut obligée de se mettre à une fenêtre pour voir défiler le cortége. Lorsqu'en passant devant elle le roi ôta son chaperon, elle put à peine lui rendre son salut et se détourna pour cacher ses larmes. Triste image de la France qui, à la vue du triomphe de son ennemi, saluait d'abord, puis se cachait pour pleurer !

Cependant à Domremi, petit village de Lorraine, vivait une jeune bergère, nommée Jeanne, belle de visage et robuste de corps, une bonne fille simple et attachée à ses occupations villageoises, bonne fileuse et très laborieuse, du reste très douce, très pieuse, très charitable. Souvent elle allait coucher dans le grenier pour abandonner son lit à un pauvre. Dans ces forêts de Lorraine régnaient des traditions poétiques et mystérieuses. Renaud et Olivier, l'enchanteur Merlin et le preux Charlemagne étaient mêlés à tous les récits, dans les veillées du soir. Alors courait parmi le peuple, avide de toutes les espérances d'adoucissements à ses maux, une prophétie de Merlin, qui disait que le salut de la France viendrait d'une vieille forêt (*è nemore canuto*) ; or celle où Jeanne d'Arc faisait paître son troupeau portait le nom de *bois Chenu.* Un jour donc que Jeanne était dans le bois Chenu, elle entendit des voix douces et harmonieuses qui lui ordonnaient de prendre les armes et de sauver la France. Cet ordre lui fut réitéré plusieurs fois. Jeanne monta à cheval et fut à Vaucouleurs trouver le chevalier qui y commandait pour le roi : celui-ci la prit pour une folle, et dit qu'il fallait la renvoyer à son père bien souffletée. Cependant elle resta à Vaucouleurs, édifiant le peuple par sa piété et sa douceur. Le duc de Lorraine, qui était malade, voulut la voir, et la trouvant belle et forte, vertueuse et décidée, il eut confiance en sa mission, l'arma et lui procura les moyens d'aller à la cour de Charles VII.

Les circonstances de sa présentation sont connues. Elle distingua parmi les seigneurs le roi qu'elle n'avait jamais vu. La Trémouille et Dunois, hommes fins et rusés, qui alors gouvernaient Charles VII, comprirent de suite les services qu'ils pouvaient en tirer. Néanmoins ils la firent long-temps examiner par des docteurs, car il importait d'éloigner de l'esprit du peuple tout soupçon de sorcellerie. Enfin ils lui donnèrent en quelque sorte le commandement d'une armée. Un écrivain contemporain, qui l'avait vue dans cette circonstance, dit qu'elle avait une apparence divine : armée de blanc, sur un cheval noir, elle portait à la main un étendard et avait à son côté une épée prise à l'église de Sainte-Catherine de Fierrebois, à laquelle elle attachait une importance superstitieuse. On lui confia une entreprise qui semblait désespérée, la délivrance d'Orléans. Cette place, l'artère de la France, était assiégée par une nombreuse armée qui l'avait défendue par des ouvrages considérables, et de hautes bastilles entourées de fossés. La Pucelle, introduite par Dunois dans cette ville, trouva une garnison à la fois réduite et découragée, et cependant elle écrivit aux Anglais de lever le siége. Ceux-ci lui répondirent par de grossières injures auxquelles Jeanne fut si sensible qu'elle pleura en les lisant. A la tête de ceux qu'elle put entraîner par son exemple, elle s'empara d'une des bastilles des assiégeants. Blessée dans une seconde rencontre, elle voulut se reposer un peu ; mais les voix qui lui avaient ordonné de délivrer la France lui commandèrent encore de retourner aussitôt au combat. Elle obéit ; et comme elle sortait de sa maison elle rencontra un Français blessé. Elle qui, suivant sa propre expression, ne pouvait voir du sang français *que les cheveux ne lui levassent sur la tête,* sentit redoubler son courage à ce spectacle. En dix jours elle s'empara de travaux qui avaient coûté sept mois aux Anglais, et força ceux-ci de se retirer. Bientôt elle gagna sur les ennemis une bataille rangée dans laquelle le célèbre Talbot fut pris.

Jeanne avait encore une mission à remplir, elle devait faire sacrer le roi à Reims. Pour cela il fallait parcourir un pays dont toutes les places étaient tenues par les Anglais. Elle l'entreprit néanmoins : les villes s'empressèrent d'ouvrir leurs portes à son passage, et le roi fut sacré. Jeanne sentait que sa mission était accomplie ; elle savait qu'elle ne devait durer qu'un an, et cette année était finie ; elle avait revu ses parents à Reims et voulait retourner dans les bois pour garder ses moutons. En effet, l'amour du soldat dont elle contraignait les vices s'éloignait d'elle ; ses habitudes même avaient pris quelque chose de la rudesse de la vie qu'elle menait, et récemment elle avait, dans un moment de colère, brisé son épée de Sainte-Catherine sur le dos d'une femme de mauvaise vie, sa bonne épée dont dépendait sa fortune. On s'opposa à son désir, elle était trop utile ; cependant elle n'eut plus que des revers. La terreur de son nom était si grande, que les Anglais lui refusèrent deux fois la bataille. Elle se dirigea vers Paris, espérant que la capitale lui ouvrirait ses portes, mais il n'en fut pas ainsi ; cette vaste cité ne s'inquiétait pas de la justice et de la nationalité que défendait le parti royal, mais bien de ses intérêts. Les Anglais approvisionnaient la ville ; le parti du roi était pour eux celui de la cherté des vivres : ils fermèrent leurs portes. Alors la Pucelle voulut délivrer Compiègne comme elle avait délivré Orléans ; mais, dans une sortie malheureuse, elle fut repoussée et les portes de la ville s'étant fermées, elle tomba entre les mains des ennemis. Tel fut le sort non seulement de Jeanne d'Arc, mais de tous les héros ; telles sont les phases nécessaires de la vie héroïque. Succès d'abord, puis revers, et ordinairement mort par trahison. Voilà l'histoire d'Alexandre, de César, de Napoléon ; voilà l'histoire de la Pucelle.

Les Anglais s'empressèrent de lui faire son procès : ils l'accusèrent de sorcellerie et d'hérésie. Dans cette monstrueuse procédure on ne sait lequel est le plus révoltant de la forme ou du fond. Un évêque de Beauvais présidait le tribunal siégeant dans le diocèse de Rouen ; le nombre de ses assesseurs variait de séance en séance ; l'accusée n'eut pas de conseils, bien quelle fût mineure : du reste on observa la procédure qui se pratiquait aux tribunaux de l'inquisition. Dans ses interrogatoires cette pauvre fille si simple foudroya ses juges ; elle répondait avec un rare bonheur aux questions les plus captieuses. On lui demanda, par exemple, si elle croyait être en la grace de Dieu. « Si je n'y suis pas, Dieu veuille m'y mettre, fit-elle ; si j'y suis, Dieu veuille m'y garder. » Dans plusieurs circonstances elle plaça sans hésiter la voix intérieure qui lui parlait, c'est-à-dire l'inspiration, au dessus de l'autorité de l'église. Enfin elle fut condamnée pour avoir porté des habits d'homme, ce qui était expressément défendu par un concile. Puis, moitié par crainte, moitié par persuasion, on obtint d'elle une rétractation.

Il fallait pourtant une occasion pour la condamner définitivement ; voici ce que l'on imagina. On avait placé dans sa chambre quatre soldats des plus mauvais sujets de l'armée : pendant son sommeil on lui ôta ses habits de femme et on les remplaça par des habits d'homme. Jeanne, pour ne pas paraître découverte aux yeux de ces soldats, fut forcée de s'en revêtir, et dès lors condamnée comme relaps au supplice du feu. Elle le subit avec des démonstrations de piété si touchantes qu'elles émurent le cardinal de Winchester, l'homme le plus sanguinaire de son siècle.

Dans l'histoire de Jeanne d'Arc on retrouve le type que le moyen-âge a sans cesse poursuivi, celui de la *passion ;* seulement le christ français fut une femme.

(1) M. Saint-Marc-Girardin a fait sur le même sujet une leçon qui peut présenter avec celle de M. Michelet de curieux points de rapprochement. (Voyez, n° 41, page 199.)

MÉLANGES.

STATISTIQUE DE LA PRUSSE.

Nous empruntons les détails suivants à un ouvrage récemment publié à Berlin par une commission chargée de ce travail statistique, et qui a pour titre : *Dernier état de l'étendue superficielle de la population et du nombre des bestiaux dans les provinces prussiennes.*

Le recensement fait par la police à la fin de l'année 1831 donne les résultats suivants :

Population non militaire	12,780,745
Population militaire	258,215
Total de la population à la fin de l'année 1831	13,038,960

Sur ces 13,038,960, on comptait :

Protestants	7,941,721
Catholiques romains	4,915,153
Mennonites	14,756
Juifs	167,330

	DU SEXE masculin.	DU SEXE féminin.
Le nombre de ceux qui n'avaient pas encore atteint leur quatorzième année était de	2,390,498	2,377,234
De 14 à 60 ans, de	3,715,378	3,765,875
Audessus de 60 ans, de	384,994	402,381
	6,492,870	6,546,729
Personnes mariées	2,208,953	2,211,729

La principauté de Neufchâtel, dont la population monte à 54,080 habitants, n'est pas comprise dans les calculs.

Les 12,680,743 (non militaire) étaient ainsi divisés dans les diverses provinces.

	Milles carrés.	Popul.
1° Prusse proprement dite...........................	24,738	1,989,608
2° Duché de Posen...........................	11,266	1,046,480
3° Brandebourg...........................	15,331	1,537,123
4° Poméranie...........................	11,909	888,631
5° Silésie...........................	13,376	2,424,967
6° Saxe...........................	9,673	1,427,797
7° Wesphalie...........................	7,719	1,242,452
8° Provinces rhénanes...........................	10,080	2,223,687
	106,312	12,780,743

Ainsi les provinces où la population est la plus nombreuse sont les provinces du Rhin, qui pour l'étendue superficielle se trouvent au sixième rang ; et la Poméranie, qui sous ce rapport occupe le quatrième rang, est celle où la population est la moins nombreuse

Le nombre des habitants était, dans 983 villes de 3,334,140; et des villes et des campagnes, dans 326 districts de 9,446,603.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — M. Guizot, ministre de l'instruction publique, vient d'être réélu député à Lizieux. Les autres membres de l'université qui, par suite des élections générales, viennent d'être portés à la députation sont MM. Delebecque, chef de division au ministere de l'instruction publique; P.-F. Dubois, inspecteur général des études; Jouffroy, professeur à la faculté des lettres et au collége de France; Rauter, professeur à la faculté de droit de Strasbourg; Royer-Collard, professeur à la faculté des lettres; Saint-Marc Girardin, professeur à la faculte des lettres.

— C'est M. Auguste Lemaire, professeur suppléant de rhetorique au collége royal Bourbon, qui prononcera cette année le discours latin à la distribution des prix du concours général.

— La commission chargée par le ministre de la guerre de faire pour les écoles régimentaires un choix des meilleures méthodes d'enseignement, et de lui proposer les améliorations qu'elle jugerait utile d'apporter dans les différentes parties de cet enseignement, a examiné toutes les méthodes de lecture, d'écriture ou d'arithmétique qui lui ont été adressées, et a fixé plus particulièrement son attention sur 37 méthodes qui paraissent approcher le plus des conditions voulues. La méthode d'écriture de M. Taupier que publie la librairie normale de M. Paul Dupont a réuni les suffrages de la commission. Le ministre prévient les auteurs qui n'auraient pas encore envoyé leurs méthodes au concours ouvert depuis le mois de décembre dernier, que ce concours sera fermé le 1er août prochain, époque à laquelle la commission clora son travail, et proposera l'adoption de la méthode qu'elle aura jugée la meilleure.

— Par décision du conseil royal en date du 3 juin, le cours d'écriture en 20 leçons de M. Taupier, publié à la librairie normale de Paul Dupont, a été adopté pour l'enseigement dans les écoles primaires.

— Dans sa séance du 20 mai, le conseil royal de l'instruction publique s'est occupé de l'examen de la *Mythologie élémentaire* que l'auteur, M. le professeur Jean Humbert, de Genève, avait présentée. Il a été décidé que cet ouvrage sera rangé au nombre de ceux qui peuvent être donnés en prix aux élèves des classes de grammaire dans les colléges royaux et communaux. Dans ce livre, qui se distingue par la pureté du style, la mythologie classique est considérée sous un point de vue nouveau.

— Les constructions que l'on fait à l'école des Beaux-Arts sont immenses. Deux galeries magnifiques de ce palais seront consacrées aux expositions de sculpture et de peinture.

— On assure que sous quelques jours l'administration des messageries Laffitte et Caillard mettra sur nos routes quelques voitures mues par des machines à vapeur perfectionnées, on avait cru que l'essai s'en ferait aux fêtes de Long-Champ ; mais cela n'a pas été possible.

DÉPARTEMENTS. — Nous avons annoncé l'exclusion de deux élèves du collége royal de Lyon, qui dans la nuit du 28 au 29 avril se sont rendus coupables de fautes graves contre la discipline. Six autres élèves ont été également exclus.

— Sur la demande de M. le colonel de Garraube, M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder plusieurs ouvrages à la ville de Bergerac, pour commencement de la bibliothèque que cette ville a eu l'heureuse idée de fonder.

— La commission de surveillance de l'école normale primaire du Gard, appréciant les avantages qu'offriraient des conférences auxquelles seraient admis les instituteurs communaux déjà en exercice, avait proposé d'accorder une indemnité de frais de déplacement à ceux qui s'y rendraient. M. le préfet du département a accueilli cette proposition qui a été définitivement approuvée par M. le ministre de l'instruction publique. En conséquence, M. Nicot, recteur de l'académie de Nimes, vient d'informer les présidents et membres du comité de l'instruction primaire que M. Fréulle, directeur de l'école normale, ouvrira un cours théorique et pratique les jeudis de chaque semaine, à l'usage des instituteurs. On leur enseignera les méthodes les plus faciles et les plus rationnelles de l'époque, et on en montrera surtout l'application dans la classe primaire annexée à l'école normale. Les instituteurs qui auront suivi le cours pendant les dix jours d'exercices, recevront, le 14 août, une indemnité de 20 fr. qui ne sera point fractionnée ni comptée d'avance ; elle sera et doit être le prix de leurs efforts intenses et continus. A la fin du cours il sera délivré à ceux qui s'y seront distingués une attestation constatant leur application et leur succès. C'est ainsi que l'école normale du Gard ne servira point seulement à former de nouveaux maîtres, mais, ce qui est encore plus essentiel, elle perfectionnera successivement ceux qui déjà dirigent des écoles, et améliorera l'enseignement d'une manière générale et rapide.

EXTÉRIEUR.

Les journaux anglais du 20 juin 1834 rendent compte de la séance qui a eu lieu la veille à l'institution des arts mécaniques, Southampton-Buildings. L'assemblée était très nombreuse. Parmi les assistants, on distinguait le docteur Birkbeck, le lord-chancelier, et M. Dupin, ex-président de la chambre des députés de France. La séance avait pour objet l'explication par le docteur Lardner de la machine à calculer de M. Babbage. Après le discours du docteur Lardner, le docteur Birkbeck a demandé la parole.

« Les membres de cette institution, a-t-il dit, se rappelleront que dans une précédente réunion il a été résolu de conférer le titre de membre honoraire à l'homme distingué ici présent, M. Dupin (Applaudissemens), et l'on m'a chargé d'informer M. Dupin de cette résolution, ce que j'ai fait. Nous aurons beaucoup à nous féliciter de compter parmi nos confrères un homme aussi distingué par ses talents et par le libéralisme de ses opinions. »

Le docteur alors a lu la résolution et l'a remise à M. Dupin, au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. M Dupin a remercié les membres en français, les a assurés qu'il était extrêmement sensible à cette marque de leur approbation, et qu'il s'intéresserait toujours vivement aux progrès de l'association.

— On écrit de Dresde, 15 juin le poète: Louis Tieck, qui a atteint sa 61e année, a reçu du roi de Bavière, le jour de son anniversaire, 31 mai, la lettre flatteuse qui suit : « M. le conseiller privé Louis Tieck, comme créateur de la nouvelle poésie romantique, vous vous êtes acquis des droits incontestables à l'admiration de tous les amis de la littérature allemande. Afin de rehausser l'anniversaire de votre naissance, j'ai le plaisir de vous envoyer l'Ordre du Mérite civil, et je vous prie de reconnaitre dans cet envoi les sentiments d'une estime particulière avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. « *Louis.* »

Munich, 11 mai 1834.

— On lit dans le *Diario di Roma* : Dans la séance de l'académie catholique du 22 mai, à Rome, M. Wisemann, recteur du collége anglais et professeur de langues orientales à l'université, lut une dissertation pleine d'érudition qui a pour but de réfuter la *Vie de Grégoire VII*, par Gresley. Le savant académicien a fait ressortir, par le témoignage des écrivains protestants modernes eux-mêmes, toute la grandeur de caractère et la sainteté de cet immortel pontife, si zélé pour la réforme des abus de son siècle.

— On lit dans le *Journal des Flandres* que M. Charles Decoux, ex-rédacteur de l'*Avenir*, est nommé à une chaire d'économie politique à la future université catholique belge.

— Le gouvernement russe se montre singulièrement novateur en fait de médecine. Une lettre particulière, arrivée de l'intérieur de la Russie, nous apprend qu'on organise à Moscou et à Saint-Pétersbourg, pour l'empire entier, des pharmacies homœopathiques centrales, où toutes les autres pharmacies pourront se procurer les médicaments homœopathiques. Il est dit dans cette lettre que les médecins pourront, dans certains cas, fournir eux-mêmes les remèdes.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 29 JUIN 1834. N° 69.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DANS LES COLLÉGES.

L'enseignement historique, si faible encore dans beaucoup de colléges, a fait, depuis quelques années, des progrès rapides, surtout si on le compare à ce qu'il fut à l'époque de l'organisation des lycées et d'après les décrets constitutifs de l'université.

La loi du 1er mai 1802 ne fait point mention de l'*histoire*, parmi les objets d'étude qu'elle énumère : seulement, d'après l'arrêté du 10 décembre de la même année, on dut enseigner la géographie en quatrième, et les éléments de l'histoire en troisième et en seconde. On était encore loin de songer à un professeur spécial pour cet enseignement, même dans les plus forts lycées de Paris. Les *Abrégés* de Crozat, de Domairon, et les *Tablettes chronologiques* de Prévost-d'Iray étaient les seuls livres classiques qu'on recommandait alors aux élèves et aux maîtres. Tout l'enseignement historique se bornait là.

Les décrets d'organisation de l'université, quoiqu'ils inscrivissent l'histoire dans leurs programmes, ne firent rien de plus pour cet enseignement. Au contraire, soit par oubli, soit par une intention servile, l'étude de l'histoire fut de plus en plus négligée. Le réglement du 19 septembre 1809, sur les lycées, recommande seulement aux professeurs d'humanités de diriger les lectures des élèves de manière à leur donner les *notions principales* de l'histoire. Ces termes ont été conservés dans la loi du 28 juin dernier, à l'égard des écoles primaires.

Ce ne fut qu'en 1814, qu'un nouveau réglement, en date du 28 septembre, fixa d'une manière convenable la répartition des matières historiques dans les différentes classes, à partir de la sixième jusqu'à la rhétorique inclusivement. Cette répartition est encore, sauf quelques légers changements, celle qui est suivie en ce moment. Le conseil de l'université s'engageait aussi à faire rédiger, dans le plus bref délai possible, des livres élémentaires de géographie, des abrégés historiques et des atlas. En même temps une demi-heure de plus était ajoutée à chaque classe du soir, pendant l'été, pour être exclusivement consacrée à l'enseignement de l'histoire.

Par là l'impulsion est donnée; de nouvelles améliorations vont être la conséquence de cet arrêté réglémentaire; et si une réaction ne vient pas arrêter le progrès des études historiques, ces études vont rapidement s'élever au degré d'importance qu'elles doivent occuper dans l'enseignement.

Le 30 septembre 1815, la commission centrale de l'instruction publique rappelle aux proviseurs l'application du réglement de 1814, en ce qui concerne l'histoire; et, le 15 mai 1818, pour donner à cette partie des études les développements « que réclament l'état de la société et le vœu des familles », elle décide que, dans les colléges royaux, et *dans les colléges communaux* qui seront désignés par elle, l'enseignement de l'histoire et de la géographie sera confié désormais à un professeur ou agrégé *spécial*.

Ce professeur ou agrégé fera deux leçons par semaine dans chaque classe. Il s'assurera, par de fréquentes interrogations, que les élèves ont compris et retenu ce qu'il leur a enseigné. L'étude de la géographie concourra avec l'étude de l'histoire. On placera dans chaque classe des tableaux chronologiques, des cartes générales et particulières de géographie. Les élèves ne seront admis dans une classe supérieure qu'après un examen sur la partie des études historiques dont ils auront dû s'occuper dans la classe inférieure. Enfin, il y aura des prix d'histoire et de géographie, comme pour les autres objets d'étude.

Cet arrêté remarquable est le principe de vie des études historiques. Malheureusement, ce ne sera qu'après de longues années qu'il recevra son application, non pas dans les colléges communaux, mais dans une grande partie des colléges royaux.

Dès 1820, la réaction commence. Le statut du 4 septembre 1821 supprime l'histoire de France en rhétorique. Dans cette classe, on est déjà trop habile penseur; et le pouvoir avait été effrayé de l'impulsion donnée aux fortes études, et qui commençait à porter ses fruits au dehors (1). Les leçons spéciales d'histoire, *dans les colléges où l'arrêté du* 15 *mai* 1818 *avait été appliqué*, sont réduites à une seule par semaine. Cette disposition pouvait paraître inutile, puisque, de 1818 à 1821, des chaires spéciales n'avaient été organisées que dans les seuls colléges de Paris, Rouen et Versailles, et qu'il n'y en eut aucune autre d'établie avant l'administration de M. Vatimesnil, en 1829.

(1) C'est à cette époque que M. Augustin Thierry publia, dans le *Courrier français*, ses *Lettres sur l'Histoire de France*, qui depuis ont été recueillies en un volume.

Ce ministre fit rendre d'abord l'enseignement de l'histoire à la rhétorique. « Sans cet enseignement, écrivait-il dans son rapport « au roi, les compositions de rhétorique ne peuvent être qu'un stérile amas de paroles. Le professeur de cette classe appellera plus « particulièrement l'attention des élèves sur les événements de l'his« toire *nationale*, et entrera dans les développements nécessaires « pour leur faire connaître le rang que la France a tenu parmi les « nations, et l'influence qu'elle a exercée sur la civilisation de l'Eu« rope. » (Ordonnance du 26 mars 1829, arrêté du 6 octobre 1829.) Puis des chaires spéciales furent créées dans différents colléges. Il n'y en avait cependant encore que treize dans les trenteneuf colléges royaux, à l'époque de la révolution de juillet. On en compte aujourd'hui trente régulièrement dotées et établies. Depuis 1830, on donna aussi des agrégés spéciaux aux colléges où l'arrêté de 1818 s'exécutait depuis long-temps.

Les chaires spéciales d'histoire ont été fondées sur les *boni* disponibles des colléges. Leur dotation ne figure pas au budget général de l'état ou de l'université. Les professeurs spéciaux d'histoire sont payés sur les fonds particuliers des colléges. Ils ont un traitement fixe, égal à celui des professeurs de second ordre, et une part dans l'éventuel. Dix colléges royaux sont encore privés de cette utile institution, parce que, à l'exception d'un seul, ils ne possèdent pas de *boni* suffisants pour cette dépense : ce sont les colléges d'Auch, Besançon, Cahors, Dijon, Limoges, Moulins, Pontivy, Rodez, Tours, et celui de Toulouse, qu'on est étonné de trouver dans cette catégorie.

Ainsi, l'enseignement de l'histoire n'est pas donné dans tous les colléges d'une manière uniforme.

A Paris, où toutes les classes sont dédoublées, trois professeurs sont chargés de cet enseignement dans chaque collége : 1° le professeur titulaire; 2° un agrégé spécial, qui reçoit un traitement fixe de 2,500 fr., sans participation à l'éventuel; 3° un deuxième agrégé, dont le traitement n'est que de 1,200 fr., qu'il cumule avec les 400 fr. attachés au titre d'agrégé.

L'enseignement est ainsi réparti entre les différentes classes, d'après les arrêtés du 4 octobre et du 3 décembre 1833.

Sixième. — Une leçon d'histoire ancienne, depuis les temps les plus reculés jusqu'au traité d'Antalcidas.

Cinquième. — Une leçon. Suite de l'histoire grecque, jusqu'à la réduction en province romaine de la Grèce et des divers états formés des débris de l'empire d'Alexandre.

Quatrième. — Deux leçons d'histoire romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort de Théodose.

Troisième. — Deux leçons d'histoire du moyen-âge, depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la prise de Constantinople.

Seconde. — Deux leçons d'histoire moderne, depuis la prise de Constantinople jusqu'en 1789.

Rhétorique. — Une leçon d'histoire de France, depuis les origines gauloises jusqu'en 1789.

Dans les colléges royaux de province qui ont un professeur spécial, la répartition a lieu conformément à l'arrêté du 18 novembre 1831.

Sixième et Cinquième. — Une leçon d'histoire ancienne, dans chacune de ces classes, par le professeur de latinité.

Quatrième. — Une leçon d'histoire romaine, par le professeur spécial.

Troisième. — Deux leçons d'histoire du moyen-âge.

Seconde. — Deux leçons d'histoire moderne.

Rhétorique. — Une leçon d'histoire de France.

Enfin, dans les colléges qui n'ont pas de chaire spéciale, l'arrêté du 3 avril 1830 a continué d'être en vigueur pour l'enseignement historique comme pour les autres objets d'étude. Chaque professeur fait, dans sa classe, une leçon par semaine sur les objets d'histoire ci-dessus indiqués.

On voit, à ce simple aperçu, l'avantage qu'il y a pour les colléges de posséder un professeur spécial d'histoire. Outre que les diverses parties de l'enseignement s'enchaînent alors avec méthode, les

élèves reçoivent un plus grand nombre de leçons par semaine, ce qui n'empêche pas le professeur ordinaire d'appeler aussi leur attention sur les différents points historiques qui se présentent dans l'explication des auteurs.

De l'institution des chaires spéciales d'histoire résultait naturellement la création d'un concours particulier pour cette branche des études. L'arrêté du 19 novembre 1830, qui est dû à l'influence salutaire de M. Villemain dans le conseil de l'université, fit pour l'histoire ce qui avait été établi en 1825 pour la philosophie. Il y a maintenant, chaque année, un concours d'agrégation pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie, comme pour les autres parties des études. Les conditions d'admissibilité à ce concours sont même plus faciles que pour les autres ordres d'agrégation. Ainsi, les élèves de l'école des Chartes y sont admis sans avoir besoin de justifier de services préalables dans l'université. En même temps, une sage combinaison d'épreuves, consistant en compositions écrites, en exercices oraux, et en leçons sur des sujets tirés au sort, est une forte garantie du développement des études historiques. Les *questions*, publiées d'avance, sur divers points de critique, d'histoire et d'antiquités, auront surtout un immense résultat par les recherches et les travaux approfondis auxquels elles donnent lieu.

Le premier concours d'histoire s'ouvrit en 1831 : il y avait vingt candidats inscrits. L'année suivante, il y en eut quatorze ; en 1833, dix-sept. Sur ce nombre, seize ont été reçus agrégés : ils sont maintenant en exercice dans nos colléges. Et, si l'on juge des améliorations qu'ils apporteront dans l'enseignement par les épreuves qu'ils ont subies au concours, on ne peut concevoir que de hautes espérances pour nos établissements universitaires. Tous ont fait preuve d'études fortes et sérieuses. Sans doute, ils inspireront à leurs élèves le même goût d'un travail consciencieux et assidu. Cette année, *cinq* places d'agrégés seront également disputées. Nous regrettons que ce nombre soit si restreint; mais il n'en pouvait être autrement. Parmi les professeurs actuellement en fonctions, beaucoup, il est vrai, n'ont pas le titre spécial d'agrégé correspondant à leur classe; mais ils n'en ont pas moins fait preuve de zèle et de talent, et ne peuvent être dépossédés sans recevoir une position équivalente. Il y aurait un autre moyen de donner de plus grands développements aux études historiques, et nous l'appelons de tous nos vœux: ce serait d'organiser dans les colléges communaux des chaires spéciales, comme il en existe maintenant dans la plupart des colléges royaux. Cette amélioration, promise depuis 1818, contribuerait à relever ces utiles établissements; jusqu'à présent on compte à peine trois ou quatre colléges de cet ordre qui possèdent un professeur spécial d'histoire.

PHILOSOPHIE.

NOTICE SUR J.-F. HERBART,

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GŒTTINGUE.

Jean-Frédéric Herbart, né à Oldenbourg, a enseigné la philosophie d'abord à Gœttingue, comme professeur extraordinaire, depuis 1805 jusqu'en 1809, et ensuite à Kœnisberg, depuis 1809 jusqu'à aujourd'hui, qu'il vient d'être rappelé à l'université de Gœttingue, où il a été nommé professeur ordinaire. Il adopta d'abord les doctrines de Kant, donna ensuite la préférence à celles de Fichte, qu'il ne tarda pas à abandonner pour chercher enfin à se faire un système qui lui fût propre. Notre objet n'étant pas de faire ici l'analyse critique de ce système, nous nous bornerons à en donner une idée. Les points les plus caractéristiques sont : la méthode mathématique appliquée à la philosophie, particulièrement à la psychologie; l'opinion que nos idées sont des forces qui agissent et réagissent les unes sur les autres; la théorie des forces internes, les unes destructives et les autres conservatrices des êtres; l'admission d'une analogie intime entre la morale et l'esthétique, comme sciences qui s'occupent d'objets particuliers de plaisir ou de peine, et le rejet de la liberté dans l'admission de la loi morale qui ne peut cependant recevoir son accomplissement que d'une volonté libre. Une opinion propre à ce philosophe, c'est qu'il considère les sentiments et les désirs, y compris les émotions et les passions, comme des sortes d'idées qui se forment au sein de la conscience lorsqu'une idée est pour ainsi dire pressée entre deux forces contraires. C'est de cet état de contrainte et de gène où se trouve l'esprit que résulte le sentiment. Le désir est le passage d'une situation de l'esprit à une autre, plus la manifestation d'une idée nouvelle qui se détermine à vaincre les obstacles qu'elle rencontre, et à dominer de plus en plus toutes les autres idées. Il n'y aurait, d'après ce système, ni faculté de sentir, ni faculté de désirer particulières; ces deux puissances ne seraient que des modifications spéciales de la faculté de connaître.

De même qu'on admet en physique et en mathématiques une dynamique des corps, pour créer ensuite en statique une théorie de l'équilibre, en mécanique, une théorie des mouvements; de même Herbart se livre à une investigation psychologique aussi ingénieuse que subtile pour édifier une statique et une mécanique intellectuelles sur des fondemens mathématiques, dans lesquels il détermine numériquement le maximum et le minimum de la résistance, suppute les degrés intermédiaires et évalue mathématiquement les sommes de forces qui résultent des différentes combinaisons de ces degrés. La *statique psychique*, comme il l'appelle, doit donc chercher à déterminer mathématiquement les conditions de l'équilibre ou du repos des idées, tandis que la *mecanique psychique* a pour objet de faire connaître, avec une égale précision, combien les idées s'approchent ou s'éloignent de l'équilibre.

Les ouvrages philosophiques de Herbart, au nombre desquels se trouvent aussi plusieurs écrits sur l'éducation, sont les suivants : Examen et développement scientifique de l'idée de Pestalozzi sur un *a b c* de l'intuition. Gœtt. 1802, in-8°, 2me édition, augmentée d'un mémoire sur la pédagogie en général. — Courte exposition d'un plan de leçons de philosophie. Gœtt., 1804, in-8°. — *De Platonici systematis fundamento commentatio.* Gœtt., 1805, in-8°. — Pédagogie universelle, dérivée du but même de l'éducation. Gœtt., 1808, in-8°. — Principaux points de la métaphysique. Gœtt., 1808, in-8°. — *Theoriæ de attractione elementorum principia metaphysica: Sect. I. et II.* Kœnisberg, 1816, in-8°; 2me édit. 1821. — Manuel de psychologie. Kœnisberg, 1816, in-8°; et De la Psychologie comme science nouvellement fondée sur l'expérience, la métaphysique et les mathématiques. Kœnisberg, 1824—5, 2 parties in-8°. — Dialogues sur le mal. Kœnisberg, 1817, in-8°. — Sur les bonnes choses, contre M. le professeur *Steffens*. Leips., 1819, in-8°. — Sur la possibilité et la nécessité d'appliquer les mathématiques à la psychologie. Kœnisberg, 1822, in-8°, ouvrage auquel se rattache le traité : *De attentionis mensura causisque primariis. — Psychologiæ principia statico et mechanico exemplo illustr.*, etc. Kœnisberg, 1822, in-8°. Ces deux derniers ouvrages sont comme l'introduction à sa *Psychologie comme science*, et peuvent être utiles pour aider à la comprendre. — Métaphysique universelle, avec les appendices sur la théorie philosophique de la nature. Kœnisberg, 1828, 1re partie. A cet ouvrage se rapporte un mémoire du docteur *Rodiger*, ayant pour titre : De la réforme de la philosophie par *la métaphysique* de Herbart ; dans les controverses théologiques et philosophiques, t. 2, mém. 2. p. 3—55. — M. Herbart a fait aussi imprimer dans les archives philosophiques de Kœnisberg plusieurs mémoires qui ont pour objet soit la psychologie, soit l'histoire de la philosophie. — Il a fait une préface aux Œuvres posthumes de *Krause*, publiées par M. *d'Auerswald*, et un mémoire sur les obstacles à la parfaite intelligence des premiers principes de la philosophie pratique. Kœnisberg, 1812, in-8°. M. W. E. de *Keyserlingh*, un disciple de Herbart, a publié en 1817, in-8°, Kœnisberg, un parallèle entre le système de Herbart et celui de Fichte. — Tout récemment M. Herbart a donné à sa philosophie une forme plus populaire dans son ouvrage intitulé : Encyclopédie abrégée de la philosophie esquissée du point de vue pratique. Halle, 1831, in-8°. Nous rendrons compte de ce dernier ouvrage. Tous ces nombreux écrits de Herbart sont en allemand, moins ceux dont nous avons rapporté le titre latin.

T. C. J.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

Réfutation d'un article du Constitutionnel. — *La littérature de l'empire et la génération nouvelle. — M. de Chateaubriand. — Mme de Staël. — La gloire, la liberté, la religion, éléments constitutifs de toute inspiration poétique. — Aristote. — Péroraison du* Constitutionnel.

Un journal grave en tous points, le *Constitutionnel*, a récemment engagé une polémique très vive et très peu convenable contre un professeur qui se livrait à de paisibles études sur le seizième siècle. Peut-être M. Gérusez eût-il pu se dispenser de répondre à une attaque peu réfléchie et d'ailleurs inaperçue; néanmoins nous n'avons pas le courage de l'en blâmer après avoir entendu sa justification si finement railleuse, si remarquable par une pureté de diction qui aurait dû désarmer le *Constitutionnel*. Un auditoire nombreux assistait à cette leçon qui a obtenu un succès complet.

Messieurs, a dit le professeur, pendant que nous nous occupions paisiblement dans cette enceinte de l'analyse de Rabelais, un journal, ordinairement moins soucieux des questions littéraires traitées sans passion et sans personnalité, réveillait le souvenir d'une des leçons du semestre précédent, pour en faire le texte de graves accusations contre le professeur qui l'a prononcée, et contre l'auditoire qui l'avait applaudie. J'avoue que ce réquisitoire m'a étonné et que je me suis écrié avec notre Panurge : « Quel diable possede ce maître Rominagrobis qui ainsi, sans propos, sans raison, sans occasion mesdit des pauvres fréres mineurs et minimes : j'en suis grandement scandalisé, je vous affie, et ne peux m'en taire, car il a griévement péché. »

Je me suis demandé d'abord pourquoi mon cours avait le privilége de l'attaque, puisqu'il n'a pas celui de la célébrité; mais j'ai trouvé facilement le mot de cette préférence; il faut que j'avoue mon crime: j'ai parlé peu révérencieusement de la littérature impériale, et cette irrévérence a mis en émoi les demeurants de cette époque. Ici, Messieurs, je dois faire une observation, c'est que la génération à laquelle j'appartiens est complétement désintéressée dans la question, et qu'elle n'a accepté la succession de l'empire que sous bénéfice d'inventaire; nous laissons le despotisme à qui veut le défendre ou l'imiter, la littérature qu'il engendra, à ses héros qui voudraient nous imposer leur admiration solitaire; pour nous, nous n'avons adopté que la gloire, et notre imagination travaille, de concert avec la reconnaissance du peuple, à idéaliser, à diviniser la figure héroïque qui résume tout ce qu'il y a eu de grand et de merveilleux dans l'époque de l'empire; mais encore une fois nous n'acceptons pas la solidarité du régime impérial, et à plus forte raison repoussons-nous les odieuses imputations d'ennemis de la gloire nationale. Il y a dans cette confusion d'hommes et de principes les plus opposés entre eux, dans cette tactique qui enveloppe dans un même blâme les adversaires d'un système littéraire et les partisans de l'invasion, quelque chose de peu loyal. Bien plus, les faits ont été tronqués, l'écrivain qui m'attaque n'a jamais mis les pieds dans cette enceinte; le *Constitutionnel* n'assiste pas à nos cours, son éducation est terminée.

Je vais rétablir les faits. Dans la dernière leçon du précédent semestre, consacré exclusivement à des discussions théoriques, j'avais essayé de déterminer la nature du beau, du sublime et du ridicule ; d'indiquer les procédés psycologiques des créations intellectuelles, et de fixer les limites des genres ; j'avais résumé la querelle déjà si vieille des romantiques et des classiques ; comme le romantisme n'avait été, à proprement parler, qu'une réaction contre la littérature impériale, j'avais été obligé d'en rechercher l'origine, et sans vouloir prendre parti dans la question, d'examiner si un mouvement aussi considérable, aussi important, n'était que le résultat fortuit du caprice de quelques novateurs isolés, si rien ne motivait ni ne justifiait l'abandon de la routine académique. J'avais donc commencé à établir historiquement qu'en dehors du mouvement impérial plusieurs hommes de talent s'étaient frayé une nouvelle route, et avaient travaillé dans un esprit hostile à l'esprit dominant ; j'avais cité M. de Chateaubriand, M. Lemercier, Mme de Staël. Après avoir établi en fait la stérilité poétique de l'empire, j'en avais recherché les causes. J'ai pour ainsi dire décomposé l'atmosphère poétique de cette époque, et je n'y ai trouvé aucun des éléments de l'inspiration. En effet, la gloire, la liberté, la religion, ces trois sources de poésie auxquelles s'abreuve le génie, étaient plus ou moins taries. La gloire ! c'était un fait contemporain, elle se produisait en victoires, en bulletins de la grande armée, mais non en épopées. On ne peut célébrer que des sujets parvenus à leurs dénouements. La perspective intellectuelle, au rebours de la perspective physique, grossit les objets placés dans le lointain : *Major è longinquo reverentia*, a dit Tacite. Je me suis même servi à cette occasion d'une expression dont on ne peut révoquer la filiation classique, j'ai dit que les Muses étaient filles de Mnémosyne. La liberté ! elle était hostile au pouvoir qui comprimait avec soin les moindres velléités d'indépendance. La religion ! on en avait restauré la forme, mais le fond manquait. D'ailleurs le pouvoir eût pris ombrage de toute prédication un peu agissante, de toute controverse ou discussion réelle. M. de Frayssinous, qui dès lors avait commencé ses conférences, fut déclaré fou et traité comme tel. A défaut de ces trois grandes sources de poésie, l'influence des littératures étrangères aurait pu favoriser et entretenir l'esprit poétique, mais les préjugés d'alors confirmés par des traductions infidèles s'y opposaient ; on traitait les chefs-d'œuvre de l'étranger en denrées coloniales, ils étaient comme soumis au blocus continental : un journal fut composé dans le but d'en propager la connaissance, il ne put parvenir à prospérer.

Ces préliminaires une fois posés, j'ai dit que la restauration, malgré sa déplorable origine, avait, indépendamment ou non de sa volonté, placé la poésie dans une condition plus favorable ; que par le fait même d'une pacification générale, qui permettait aux facultés intellectuelles d'acquérir un plus grand développement, sous les auspices de la liberté renaissante, les trois sources d'inspiration s'étaient rouvertes. L'étude des langues étrangères, plus répandue, offrit une nouvelle mine à exploiter. La réforme commença par la critique : avant de produire soi-même, on s'aperçoit de ce qui manque aux autres. Oui, j'ai trouvé légitime la levée de boucliers des écrivains du *Globe* ; j'ai loué la tentative généreuse par laquelle ils ont protesté contre une critique étroite, passionnée, peu éclairée, contre une littérature qui était à Campistron ce que Campistron était à Racine. Mais en discutant la théorie, en établissant le point de droit, je n'ai pas entendu justifier les fausses applications qu'on a pu en tirer, ni la part d'erreurs et de torts qui appartient à chaque individu ; que la réaction ait outrepassé le but, c'est un fait malheureusement incontestable ; pour nous, qui sommes en dehors de toute faction littéraire, nous avons été historien fidèle, et voilà tout, nous avons cherché à comprendre un fait contemporain, au lieu de le nier avec une colère brutale et inintelligente.

Après cette récapitulation sommaire, M. Géruzez a lu et refuté phrase par phrase le violent réquisitoire du *Constitutionnel*, d'autant plus violent qu'il était moins instruit de la vérité, puisque le critique n'avait pas suivi le cours, et a écrit d'après un compte-rendu nécessairement incomplet et dont il a eu soin de n'extraire que quelques phrases isolées. D'abord se présentent les accusations d'être *l'allié des Cosaques, membre de la congrégation anti-française, du Sanhedrin romantique*, et autres aménités. M. Géruzez, quittant pour un moment le ton grave et l'ironie, a repoussé avec énergie cette perfide insinuation. « Est-ce à nous qu'il convient de reprocher les malheurs du pays et la longue suite de revers qui a clos la période de l'empire, à nous qui avons souffert de tous les maux de l'invasion, avec le désespoir de ne pouvoir l'empêcher, mais aussi avec la conscience de n'avoir rien fait pour l'amener. Ah ! s'il fallait accuser quelqu'un de nos revers, il faudrait s'en prendre à ceux qui ont enivré l'empereur de honteuses flatteries, à ceux qui l'ont poussé dans des voies mauvaises par de lâches complaisances : l'empereur est tombé parce qu'il s'appuyait, suivant l'expression d'Andrieux, sur ce qui plie et non sur ce qui résiste, seul appui solide ; et qui ne sait que si la restauration n'a jamais pu nous inspirer de sympathie, si elle nous a trouvés parmi ses adversaires, c'est que sa présence était un monument de notre défaite ; et depuis si nous respirons plus librement, si nous levons enfin la tête, c'est que le peuple s'est débarrassé de toute importation étrangère, c'est qu'il a jeté à ses anciens dominateurs un glorieux défi que personne n'a accepté, que personne n'acceptera. Qu'on cesse donc de transformer maladroitement une question purement littéraire en question politique, et de faire parler les passions là où la raison et le goût sont seuls juges compétents. Les Cotin de toutes les époques tiennent le même langage :

> Qui n'aime pas Cotin n'estime pas son roi,
> Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Le *Constitutionnel* ne se plaindra pas, c'est du Boileau. Mais non ! on cache sa faiblesse derrière les animosités politiques. Quant à nous, si nous avions besoin de leçons de patriotisme ferme et logique, nous savons bien à qui nous n'en demanderions pas. »

Plus loin le *Constitutionnel* propose aux étudiants des facultés une partie de plaisir dont l'invention lui fait trop d'honneur pour que nous ne citions pas ses propres paroles. Après s'être étonné que M. Géruzez eût pu être entendu sans murmures, il ajoute : « Certes nous sommes opposés autant que personne à ce qui pourrait avoir même l'apparence de trouble dans les cours publics ; nous avons toujours engagé la jeunesse à respecter les convenances. Mais en quoi auraient-elles été blessées si les auditeurs s'étaient *levés paisiblement* et fussent tous sortis en *disant à demi voix* : Allons relire Lebrun, Delille, M.-J. Chenier, Bernardin de Saint-Pierre, Garat et *leurs illustres amis*. Il y aurait eu là ce me semble un hommage rendu à la gloire de la France indépendante, *pure encore de la souillure des drapeaux ennemis*. » M. Géruzez s'est demandé malignement où le *Constitutionnel* avait pu prendre l'idée d'un auditoire qui déserte en masse son orateur. Certes ce n'est pas à la faculté. Se serait-il passé ailleurs quelque chose d'analogue...., Ici M. Géruzez, interrompu un instant par l'hilarité générale, a continué sa réfutation. « C'est sous un despotisme nouvellement établi, dit le *Constitutionnel*, qu'on sent mieux tout le prix de la liberté, comme sur les sables ardents de la Syrie, les héros du *Tasse* trouvaient dans leurs souvenirs plus de fraîcheur aux ombrages et aux rives verdoyantes des fleuves de l'Europe. » Pourquoi, s'est demandé M. Géruzez, n'avoir pas imité les héros du *Tasse ?* Répondant ensuite à son adversaire qui déclare ne rien comprendre à la distinction établie par lui entre la forme religieuse et l'esprit religieux, le professeur s'est étonné qu'on confondît ainsi le fond et la forme. La forme religieuse, c'est Tartufe ; l'esprit religieux, c'est Fénélon.

Nous ne le suivrons pas relevant les méprises du *Constitutionnel*, soit que le grave journal prenne au sérieux l'allusion au blocus continental, soit qu'il oppose à ce qui a été dit sur l'esprit des ouvrages de MM. Chateaubriand ou Lemercier, la date de leur publication, soit qu'il justifie l'exil de Mme de Staël, prétendant que le livre de l'Allemagne *contenait un portrait d'Attila dirigé contre l'empereur*. Cette singulière défense a rappelé naturellement la fable de Lafontaine, *l'ours émoucheur et le pavé homicide*.

Après avoir cité, comme preuve de la connaissance des littératures étrangères sous l'empire, que l'Ossian de Macpherson, traduit par Letourneur et imité par M. Baour-Lormian, *était de mode* ; que les *Brigands* de Schiller avaient été arrangés en mélodrame par M. Lamartelière, le *Constitutionnel* ajoute : « Comme, en sa qualité de professeur, il y a *présomption officielle* que M. Géruzez doit être un des plus éclairés, nous lui demanderons si le code d'Aristote est autre chose qu'une suite d'observations bien faites sur les auteurs qui ont su bien composer et bien écrire. » M. Géruzez rappelle qu'il a consacré deux leçons à l'analyse de la *Poétique* de ce grand homme si mal compris par ceux qui ont fait de la tyrannie à l'ombre de son nom, et il avoue qu'il ne s'attendait pas qu'on lui conseillerait un jour de relire un auteur qu'il a si long-temps étudié.

Quant à la péroraison, M. Géruzez s'est contenté de la lire, en la semant de parenthèses épigrammatiques qui ont porté coup : « Un sentiment bien pénible nous a préoccupés, dit en terminant le *Constitutionnel*, en songeant qu'*on a osé*, en présence d'un nombreux public, dans une des chaires les plus élevées de l'enseignement, rabaisser au niveau des époques les plus stériles l'époque où la France avait une gloire réelle dans les arts, dans les sciences et dans les armes, où elle commandait à l'Europe autant par son génie que par ses victoires, et *cela pour exalter ce qu'on appelle les bienfaits de la restauration, de l'invasion*. Et quels sont ces bienfaits ? Au théâtre, la plus révoltante immoralité ; dans la poésie, un jargon barbare et inintelligible ; dans l'histoire, le ton et l'ennui des chroniques ; dans les beaux-arts, l'amour du laid, le culte du grotesque ; dans la philosophie, l'illuminisme au lieu de la raison ; *dans les chaires, la pédanterie de la doctrine et l'arrogance du sophisme* : tout cela caressé, fêté, encouragé par un pouvoir imprévoyant, ou inepte, ou anti-national ! »

Nous laissons nos lecteurs libres de se prononcer entre M. Géruzez et son adversaire. Sa cause a été complètement gagnée devant le nombreux auditoire qu'attirent ses leçons du lundi. Le réquisitoire du *Constitutionnel* a fourni au suppléant de M. Villemain une occasion de montrer à côté d'une instruction solide une verve caustique qui l'a fort bien servi dans cette lutte qu'il n'avait point provoquée.

P. S. Le même journal est revenu mercredi dernier à la charge. Il ne répond pas à la réplique de M. Géruzez qu'il n'a pas entendue. Il prend pour texte quelques mots du professeur dans la conférence du vendredi, qui n'est guère qu'une causerie familière entre M. Géruzez et un petit nombre d'auditeurs fidèles qui assistent à cette leçon supplémentaire. Nous pensons que M. Géruzez peut sans danger laisser dormir une question désormais éclairée et résolue à son avantage.

A.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

Sénèque. — Son éducation. — Il est à la fois philosophe et poète. — Réfutation de plusieurs objections contre l'identité de Sénèque le philosophe et de Sénèque le tragique. — Défauts et qualités du théâtre de Sénèque.

Sénèque, si l'on en juge par ses œuvres, était un disciple enthousiaste de cette philosophie stoïcienne, plus propre à étouffer le génie poétique qu'à féconder l'imagination. Mais il ne faut pas oublier que dans ses écrits les plus sérieux le philosophe ne perd jamais de vue la gloire de l'écrivain : il en paraît même tellement préoccupé qu'on dirait que son but est de montrer son mérite littéraire bien plus que de donner des leçons de morale. Élevé au sein d'une famille qui cultivait les lettres avec succès, il ne pouvait perdre le souvenir de ses premiers goûts et des études de son enfance : il dut donc porter ses regards bien au-delà de l'étroite enceinte du portique. Aussi s'exerça-t-il dans presque tous les genres de littérature, dialogues épîtres, discours, poëmes : *Tractavit etiam omnem fere studiorum materiam, nam et orationes ejus, et poemata, et epistolæ, et dialogi feruntur* (1). Il ne dédaigna pas même la satire *Ménippée*, sorte de composition mêlée de vers et de prose, qui, par sa légèreté, convenait peu, ce semble, à un esprit aussi austère.

Ce que nous voulons remarquer ici, ce n'est pas précisément l'étonnante variété des compositions littéraires de Sénèque et la prodigieuse flexibilité de son talent : notre but est de constater surtout que ce philosophe stoïcien ne dédaigna point la poésie, qu'il sacrifia aux muses, *poemata*.

A ce témoignage non équivoque joignons en d'autres plus précis, plus concluants relativement à la question qui nous occupe.

Tacite rapporte qu'entre autres accusations portées contre Sénèque, on lui reprochait de cultiver plus soigneusement la poésie, de faire beaucoup plus de vers depuis que le goût en était venu à Néron : *Objiciebant........ carmina crebrius factitare, postquam Neroni amor eorum venisset* (2). On sait à quel genre de poésie s'était adonné Néron, compté parmi les poètes tragiques, et le *crebrius* indique assez que le précepteur, que l'on accusait d'être jaloux de la gloire de son élève, n'avait pas attendu pour s'exercer à la poésie que celui-ci manifestât son penchant.

Quintilien, dans un autre endroit, cite un vers de la *Médée* de Sénèque (sans autre indication ; c'est donc Sénèque le philosophe) :

Quas peti terras jubes (3) ?

Terentianus Maurus (4), en parlant d'une espèce de vers, s'exprime ainsi :

In tragicis junxere choris hunc sæpe diserti
Annæus Seneca et Pomponius ante Secundus.

L'histoire nous apprend aussi que le tragique Pomponius Secundus florissait quelque temps avant Sénèque le philosophe, *ante*.

Enfin, le même Terentianus, le grammairien Probus et les scoliastes de Stace citent, comme de Sénèque, le premier l'*Hercule furieux*, le second la *Troade*, l'*OEdipe* et l'*Hippolyte*, le troisième le *Thyeste*.

Tous ces témoignages réunis forment une masse imposante d'autorités ; de plus, tous les manuscrits donnent sous la dénomination de Sénèque les dix pièces dont se compose ce Théâtre : il en faut cependant excepter celui de Florence qui ne contient pas l'*Octavie;* mais cette tragédie, nous en convenons, peut fort légitimement ne pas être attribuée à Sénèque. Il y a plusieurs Sénèque :

Duosque Senecas unumque Lucanum
Facunda loquitur Corduba (5).

Sénèque le père, le rhéteur, et Sénèque le philosophe. Les textes que nous avons rapportés ne permettent pas de penser qu'il soit question du premier, beaucoup moins célèbre d'ailleurs que son fils.

Quant aux objections tirées de quelques passages de Sidoine Apollinaire et de l'historien Paul Diacre (Paulus Longobardus Diaconus), elles méritent à peine d'être réfutées, tant il y a presque toujours d'ignorance et d'inexactitude dans ces deux écrivains.

Certains critiques veulent que le prénom Marcus qu'on trouve dans quelques manuscrits, au lieu de Lucius, désigne un fils de Gallion dont Sénèque parle en très bon termes (6); mais pourquoi l'antiquité garde-t-elle un silence absolu sur cet auteur fameux ?

Pour écarter le philosophe, on dit que nulle part il ne fait mention de ses tragédies; que dans son *épître* 107 il donne ce vers la traduction d'un passage de Cléanthe avec une méfiance fort étrange de la part de l'auteur de tant de pièces de théâtre; c'est vraisemblablement une formule de modestie sans conséquence : dans l'*épître* 115 il traduit des vers d'Euripide, même sans avertir qu'il traduit. On objecte encore qu'il parle dédaigneusement des poëtes; mais il en parle aussi avec estime, comme dans l'*épître* 8.

Toutes ces raisons sont sans valeur et ne sauraient infirmer les preuves nombreuses et irrécusables qui se réunissent pour attester l'identité du poëte tragique et du philosophe.

Ce qui ne prouve pas avec moins de force que le philosophe et le poëte tragique ne sont qu'un seul et même personnage, c'est la ressemblance des idées et du style que l'on remarque dans les ouvrages philosophiques et dans les tragédies qui portent également le nom de Sénèque. Les *Notes* de M. Pierrot (*Classiques* Lemaire), et l'ouvrage de M. Nisard sur *les Poëtes latins de la décadence*, fournissent de nombreux exemples de ces traits de parenté : après avoir rapproché des passages multipliés de ces différentes compositions, on reste convaincu qu'elles ont été puisées à une source commune; et à coup sûr, si le tragique n'est pas le philosophe, c'est un de ses disciples, de ses admirateurs qui s'est attaché, je ne dis pas à l'imiter, mais à le traduire, à le copier.

Cela conduit à l'examen d'une autre question. Il paraît établi, démontré presque jusqu'à l'évidence, que Sénèque a cultivé la poésie, qu'il a même fait des tragédies (au moins une); mais doit-on lui attribuer toutes les pièces publiées sous son nom ? D'abord on s'accorde assez généralement à penser qu'il n'est pas l'auteur de l'*Octavie :* pour beaucoup d'autres pièces les savants sont fort divisés; les uns lui en accordent que d'autres lui refusent, et réciproquement.

Pour faire ce partage on s'appuie des différences que présentent entre eux ces ouvrages; genre de preuve qui n'aboutit à rien de positif et de certain.

On peut trouver la cause des ressemblances dans la manière adoptée par un même auteur, ou dans l'admiration d'un disciple enthousiaste et l'imitation servile d'un copiste.

Les différences, souvent accidentelles, peuvent s'expliquer par la préoccupation de l'auteur, qui, toujours possédé du désir de briller et de produire de l'effet, perd de vue son sujet et se contredit quelquefois dans la même pièce (défaut que l'on a signalé même dans les *Traités philosophiques de Sénèque*). Alors que prouveraient des contradictions d'une pièce à l'autre?

Reste le mérite des ouvrages. Mais un auteur est quelquefois très inégal et très peu semblable à lui-même. Dans les plus mauvaises des tragédies de Sénèque il y a des passages qui ne dépareraient pas les meilleures, et dans celles-ci des fautes choquantes rappellent les plus mauvaises.

Quant aux savants et aux critiques, il y a entre eux, comme nous l'avons dit, une telle divergence d'opinions, ils établissent si arbitrairement leurs classifications qu'il est impossible de rien trouver de raisonnable et de satisfaisant dans des débats qui se renouvellent toujours sans amener une solution complète et définitive qui fixe tous les doutes.

Ainsi pour résumer:

Deux sortes de preuves peuvent nous conduire à connaître l'auteur ou les auteurs de ces tragédies : 1° preuves historiques, tirées des témoignages de l'antiquité; 2° preuves critiques, tirées des ouvrages mêmes. Or, les premières sont en faveur de Sénèque le philosophe, sans qu'il y ait rien dans ses écrits qui les détruise ou les affaiblisse, puisque, au contraire, la ressemblance frappante des *Traités* et des *Tragédies* est un nouvel argument de plus.

Pour le second ordre de preuves dont on s'est servi pour arriver à un seul Sénèque ou à plusieurs, et qui se tirent des ressemblances, des différences, des inégalités de mérite de ces divers ouvrages, elles ne présentent rien de certain et de bien établi : ce qui se voit clairement par les contradictions où sont tombés à ce sujet des savants dont il serait téméraire de prétendre surpasser ou même égaler l'érudition. Comme ce qui frappe le plus dans ce recueil, c'est l'identité parfaite de l'esprit, de la composition des idées et du style, la conclusion la plus naturelle à en tirer, c'est que ces pièces sont bien certainement de la même école, et probablement toutes, ou le plus grand nombre, du même auteur.

Maintenant exposons ce caractère qui leur est commun.

A Rome l'éloquence et la poésie eurent des destinées communes. La corruption de la première entraîna ou du moins accompagna celle de la seconde. Et pendant que l'éloquence s'exilait du Forum et des tribunaux, la tragédie, expulsée par le spectacle et la pantomime, quittait le théâtre. Alors vinrent les déclamations des écoles et la fausse tragédie des cercles et des lectures qui leur ressemblait fort, et qui n'était plus guère non plus qu'un exercice de rhétorique. On y sortait également du cours ordinaire des choses; on recherchait des effets de surprise et d'admiration par toutes sortes de petits artifices.

De même que dans les déclamations on traitait des sujets autrefois traités par de grands orateurs, de même dans les tragédies de ce temps on recommençait des pièces déjà faites. Mais les premiers venus ayant enlevé tout ce qu'il y avait de naturel et de vrai, il fallait s'exercer sur ce qu'ils avaient négligé.

Il semble aussi que ces poëtes déclamateurs aient dédaigné la simplicité des modèles grecs, tant ils renchérissent sur eux et poussent les passions jusqu'à la frénésie et l'extravagance.

Les Grecs se renfermaient dans des sujets stériles et pauvres, mais que leur génie savait féconder : c'est tout le contraire chez Sénèque; souvent trop d'abondance appauvrit la matière. Les Grecs partaient du merveilleux et de l'horrible pour arriver au naturel et au pathétique; c'est encore l'inverse chez Sénèque. On dirait qu'il prend à tâche de donner d'audacieux démentis à l'*Art poétique* d'Horace, qui avait condamné d'avance toutes ces folies. S'il n'y a rien de dramatique chez notre auteur, ni pour l'artifice de la fable, ni pour l'expression des passions et des caractères, on n'osera cependant pas prétendre que ce soit complète ignorance de l'art : Sénèque ne compose pas; il a bien autre chose à faire. Et à quoi pense-t-il? Il est tout absorbé dans les accessoires; il n'est occupé que de l'effet des détails; il veut toujours, et à chaque instant et dès le début, frapper, éblouir par des traits brillants.

Quelle est la recette habituelle et obligée, quelles sont les ressources ordinaires de l'auteur de ce Théâtre qui travaillait non pour la scène, mais pour la récitation et la lecture et qui n'a rien de commun avec l'art dramatique?

Ce qui communément réussit dans les cercles littéraires, ce que les progrès toujours croissants du mauvais goût avaient mis fort en vogue à cette époque : c'est-à-dire, l'emphase et la subtilité (poussées quelquefois jusqu'au ridicule et au grotesque); la diffusion qui vient de cette recherche indiscrète du grand, de l'étonnant, du spirituel, de l'extraordinaire; des lieux communs de toute espèce; lieux communs poétiques, avec force descriptions plus ou moins oiseuses, avec force comparaisons prétentieuses jetées là comme à l'aventure, et des songes sombres, effrayants, épouvantables; lieux communs scientifiques, mythologiques, géographiques, qui prêtent à l'étalage et à la montre de cette érudition déjà fort goûtée dans Pacuvius et admirée jusqu'à l'engoûment deux siècles plus tard; lieux communs philosophiques si chers aux rhéteurs et aux sophistes, si recherchés des différentes sectes et surtout des stoïciens dont la manie était de moraliser sur tout, *opportune, importune*.

Cette poésie de placage faisait déjà fureur du temps d'Horace qui la répudie dans son *Art poétique* et la bannit spécialement de la tragédie. C'était bien autre chose du temps de Perse et de Juvénal qui s'en sont fort moqués. Pomponius Secundus, le dernier des tragiques pour Quintilien, était cependant peu tragique, bien qu'il travaillât pour la scène : comme Sénèque il ne se recommandait guère que par l'érudition, la recherche et l'éclat, *eruditione et nitore*. Ces défauts, qui continuèrent sous les exigences sévères du théâtre, durent prendre loin de la scène un monstrueux développement.

En effet les pièces qui nous occupent n'ont du drame que la forme : c'est un cadre où l'auteur étale complaisamment son *brillant* bagage littéraire. On y trouve de froids monologues où s'annoncent les personnages; des dialogues où ils disputent ensemble par répliques symétriques en vers et demi-vers, ou par tirades qui se répondent, avec des formes d'argumentation toujours les mêmes; des chœurs sur des sujets divers, souvent sans aucune liaison avec les scènes qui précèdent : vous trouvez en tête un prologue de rigueur. Du reste aucun plan, pas de progression, point de développement de caractères : l'intérêt, l'ame du drame, est nul. Il n'y a donc rien de dramatique, non rien; on est, on le sent bien, à cent lieues du théâtre. Notre poëte oubliera même qu'il s'est fait auteur dramatique, que dans un temps donné, dans un lieu déterminé, il s'est placé au sein d'une certaine action : il en viendra jusqu'à parler de poésie fescennine et d'airain de Corinthe (dans *Médée*), de plébéiens et de *quirites* (dans *Hippolyte*), de *curie* et de triomphes (dans *Thyeste* et *Agamemnon*), enfin de dépouilles opimes (dans l'*Hercule furieux*).

Mais au milieu de ces incroyables oublis, notre auteur fait naître des situations, introduit des personnages. Mais quels personnages, bon Dieu! quelle nature que celle qu'il peint! nature laide, repoussante, atroce, telle que l'avaient faite pour les poëtes du temps la satiété du luxe et des plaisirs, et les mœurs dépravées de l'empire.

Ce qu'on avait vu de folies et de crimes sous les Caligula et les Néron, sous les Messaline et les Agrippine, se retrouve dans ces tragédies : passions délirantes, frénétiques, qui étouffent toute liberté morale; audace, ivresse, orgueil, forfanterie, dogmatisme subtil du crime, point d'honneur de bourreau, vanité d'artiste : *Atrée* se plaint très sérieusement de n'être que le plagiaire de *Térée*.

Les tyrans de Sénèque, vrais disciples de Tibère, refusent la mort à leurs victimes, et s'ingénient à inventer des supplices affreux et nouveaux, et les personnages réduits à se détruire se cherchent des morts horribles et bizarres.

En général ce qui caractérise ce théâtre, c'est la poursuite du hideux et de l'horrible, c'est la peinture complaisante des objets repoussants, rapprochés de l'imagination quand ils ne le sont pas des yeux. C'est ainsi que sont représentées *coram populo* avec impudence les manipulations magiques et parricides de Médée; que sont tracés minutieusement tous les détails de la peste et des sacrifices dans *OEdipe*; qu'est décrit avec une scrupuleuse recherche l'odieux repas de Thyeste. . . . .

Voilà aussi pourquoi on rencontre dans ces pièces la contre-partie de ces passions furieuses, abominables : maximes de morales opposées à celles de la tyrannie; éloge de la modération et de la médiocrité en contraste avec la peinture de l'extravagance et des misères du pouvoir; hymnes et invocations à la royauté stoïcienne du sage; enseignement du suicide, seul refuge dans ces temps malheureux; exagération de l'héroïsme et de la vertu, air de gladiateur donné aux plus timides victimes.

Ainsi la décadence générale du goût, la déchéance de la tragédie exilée de la scène et altérée par ce passage même à un autre mode d'action, la dissolution des

(1) Quint., X, 1, 129. — (2) Tacit., *Annal.*, XIV, 52. — (3) Quint., IX, 2, 8. — (4) Ter. Maur., *de Metris.* — (5) Mart., I, 62. Sid. Apol., IX, 23. . . . Le passage de Paul Diacre ne va pas même contre ce qui a été établi plus haut : *Hujus [Neronis scilicet] temporibus poetæ pollebant Romæ Lucanus, Juvenalis et Persius Senecaque tragicus.* Que penser d'ailleurs d'un historien qui donne Plutarque comme contemporain de Sénèque et de Lucain? On sait aussi que Juvénal écrivait sous le règne de Domitien et non pas du temps de Néron. — (6) *Consol. ad Hel.* XVI.

mœurs publiques, expliquent sans les justifier les drames monstrueux de Sénèque. Avec ces énormes défauts ils sont pleins d'esprit et de traits ingénieux ; il y a de la grandeur dans *Médée*, de la passion et des scènes hardies dans *Phèdre* : il y a quelque chose d'ingénieux dans la *Troade*, il y a du dramatique dans *Thyeste*. Par ces qualités séduisantes ces pièces ont plu aux modernes autant et plus que les chefs-d'œuvre de la Grèce. Elles n'ont point été inutiles à notre scène qu'elles ont sauvée de la platitude et à laquelle elles ont imprimé un certain air de grandeur, pendant que les Grecs lui enseignaient le naturel et la vérité : et de ce mélange incohérent au seizième siècle et au commencement du dix-septième, sont sortis, après un long et pénible travail, Corneille et Racine.

COLLÈGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e semestre. — 7e article.

De la Production (2e partie, 1re section. — LE TRAVAIL).

L'autorité publique peut-elle intervenir dans l'instruction nécessaire aux travailleurs ? — Comment doit-elle intervenir ? — Corporations. — Maîtrises et jurandes. — Leur origine. — Principe d'où elles dérivent. — Conséquences économiques. — De l'organisation en corporations. — De la division entre métiers et métiers. — De l'apprentissage et du compagnonage. — Résumé.

Les instruments du travail, c'est-à-dire les facultés de notre ame, en tant qu'elles s'appliquent à la production de la richesse, et les organes de notre corps peuvent, nous l'avons montré dans notre dernier article, acquérir par l'éducation une puissance qu'ils n'auraient pas sans cette éducation. La division du travail, nous l'avons vu aussi, est un des moyens qui facilitent l'action des instruments du travail, qui en augmentent la puissance, par cela seul qu'elle décompose les opérations compliquées et qu'elle les rend aussi simples que possible. Cependant la division du travail rencontre elle-même des bornes qu'elle ne dépasse pas. Elle peut être poussée très loin dans certains actes industriels, à tel point que chaque ouvrier n'ait pour ainsi dire qu'un simple mouvement à faire ; et on la conçoit portée jusqu'à ses dernières limites là où les diverses opérations à exécuter peuvent être confiées à des ouvriers tout-à-fait mécaniques ; mais à côté, au-dessus du simple manœuvre, il est un grand nombre de travailleurs auxquels les mêmes règles ne sont pas applicables ; à côté de l'homme qui pousse une brouette, il y a l'homme qui dirige un vaisseau ; au-dessus du journalier de la terre, il y a le fermier qui préside aux travaux d'une vaste exploitation. Il faut donc une masse de capacités, étendues et variées, il faut des talents qui ne peuvent être que des talents acquis ou du moins développés par l'éducation, par une instruction appropriée aux besoins de chacun. Il s'agit en un mot d'un capital qu'il faut ajouter à l'instrument matériel que chaque homme possède en lui-même ; dès lors la question qui se présente est celle-ci :

Si les instruments du travail, pour produire tout ce dont ils sont susceptibles, ont besoin d'instruction, d'éducation, si à cette condition seulement on obtient une plus grande quantité de produits, ou des produits meilleurs, ou la même quantité et la même qualité, mais à moins de frais et en moins de temps, la production étant un fait qui intéresse la société tout entière, faut-il pour cette éducation, pour cette instruction requises s'en rapporter uniquement à l'intérêt particulier, aux efforts de chacun, ou en prendre soin au nom de l'intérêt général ? en d'autres termes, l'autorité publique peut-elle utilement intervenir dans l'instruction nécessaire aux travailleurs, soit pour la leur procurer, soit pour exiger d'eux des conditions et des garanties telles qu'on puisse raisonnablement en attendre le meilleur travail, le travail le plus utile, le plus puissant ? L'autorité a-t-elle mission de faire pour l'instruction et la capacité des travailleurs ce qu'elle a mission et droit de faire pour l'exercice d'autres facultés de l'homme ? Et quand la question de principe sera résolue, il restera encore la question pratique ou d'application, sur le mode d'atteindre le résultat proposé. En effet, on peut intervenir dans l'instruction des travailleurs sous trois formes diverses :

1° On peut leur imposer une instruction déterminée. Ce serait un mode direct d'intervention.

2° Ne pas intervenir directement ; laisser chacun chercher son instruction où il veut et comme il l'entend ; mais exiger de chaque travailleur, selon la nature du travail auquel il se destine, des preuves de capacité, avant de lui accorder la libre faculté de se vouer à ce travail.

3° Ne point se charger de l'instruction, ne point exiger de preuves de capacité pour l'exercice de tel ou tel travail, mais prescrire des règles pour les résultats à obtenir de ce même travail ; régler et prescrire la qualité et la forme des produits que le travail devra livrer au consommateur.

Ce ne sont pas là des idées conçues d'une manière purement théorique. En fait, ces trois modes ont été pratiqués et ils le sont aujourd'hui encore dans plus d'un pays, et à l'occasion de produits divers. Or, on peut examiner d'abord si l'économie politique justifie ou non cette intervention de l'autorité dans l'instruction des travailleurs ; puis alors, dans l'hypothèse qu'on arrivera à une réponse affirmative en tout ou en partie, il restera à examiner quel est le mode d'intervention que l'on doit préférer. Mais il y a plus. On comprend aisément qu'on peut trouver des cas, des circonstances où d'autres considérations que les considérations économiques influent sur la question ; par exemple des considérations d'ordre public qui interviendraient pour assujétir tel ou tel travail à tel ou tel règlement ; et ces considérations peuvent être ou de nature permanente, attenantes aux conditions stables de toute société bien réglée, ou variables, passagères, répondant uniquement aux besoins d'un moment donné, à des circonstances particulières. Enfin, même sous le rapport économique, on peut envisager la question, 1° sous le point de vue de la production de la richesse, de la richesse considérée objectivement ; 2° sous le point de vue de la richesse subjective, de la distribution de la richesse entre les diverses classes et les divers membres de la société ; et on conçoit sans peine que telle solution parfaitement en harmonie avec les principes de la production puisse être plus ou moins modifiée par des considérations relatives à la distribution. C'est donc, comme on le voit, une question complexe ; et cela seul, a dit M. Rossi, explique suffisamment le désaccord qui a existé et qui existe encore entre tous les écrivains qui l'ont examinée ; les uns proscrivant d'une manière absolue toute intervention directe et co-active dans l'instruction des travailleurs ; les autres croyant qu'il est utile d'intervenir.

On peut cependant s'étonner de ce désaccord presque universel sur une semblable question ; car, quand on la considère en elle-même, on ne conçoit pas comment, sous le simple rapport économique, les opinions ont pu être aussi divergentes qu'elles le sont. Il est vrai qu'il y a des considérations autres que les considérations économiques, et que les auteurs n'ont pas toujours su bien distinguer ce qui appartenait à l'économie politique, à la politique et à la morale ; il est vrai aussi que certains faits qui ont existé dans les temps passés et qui existent encore aujourd'hui ont exercé une certaine influence sur les écrits et sur les opinions des économistes.

Permettez-moi, a dit M. Rossi, de signaler quelques uns de ces faits. Je veux parler de ces institutions qui ont exercé une si grande influence, à mon avis mauvaise, sur le travail, et en particulier de celles qui sont connues sous le nom de maîtrises et de jurandes.

Dans les temps anciens, dans ce qu'on appelle proprement l'antiquité, il n'y avait ni maîtrises ni jurandes, mais d'autres institutions qui produisaient des effets analogues : ces institutions étaient dans plus d'un pays la division par caste, et dans tous les pays l'esclavage. La division par castes avait son siége en Orient. L'Egypte aussi était divisée en castes ; on en comptait cinq principales : la caste sacerdotale, la caste militaire, les castes des pasteurs, des laboureurs, des artisans ; et cette caste se subdivisait en d'autres castes dont la dernière était celle des matelots. Les matelots égyptiens formaient la dernière classe de la société, parce que, par la nature de leurs travaux, ils étaient exposés à se mettre en contact avec les étrangers. Ainsi il y avait là des arts et des métiers nettement séparés, et chacun, on le sait, était forcé d'embrasser la profession de son père. L'importance de chaque profession ne se mesurait pas sur son utilité, mais dépendait des idées religieuses du peuple. Les arts et les métiers occupaient le dernier rang et entachaient ceux qui s'y livraient d'une sorte de déshonneur.

En Grèce et à Rome il n'y avait pas cette division absolue toute théocratique, en castes, mais il y avait l'esclavage. Or, l'histoire apprend que partout où l'esclavage a existé, surtout comme institution générale, le travail a été, par une association naturelle d'idées, regardé comme quelque chose de déshonorant ; et quand même c'était un homme libre qui travaillait, les préjugés nationaux le poursuivaient encore. A Athènes, par exemple, tout homme libre qui se livrait aux arts mécaniques était déclaré incapable de tout droit politique. En Béotie, il fallait n'avoir pas travaillé pendant dix années entières pour recouvrer ses droits politiques. Aristote a cédé aux opinions et aux habitudes de son époque ; Xénophon déclare que tout artisan est un lâche ; Platon expulse tous les travailleurs de sa République. Et qu'auraient dit Marius et Cicéron, qui n'étaient pourtant que des hommes nouveaux, si on leur eût proposé de faire de leurs fils des marchands, des commerçants ?

Telle était l'antiquité. Pour les hommes libres, chez les peuples anciens, la vie politique était tout. Ils ne voyaient que l'état, conçu d'une manière abstraite, qui fût digne de leurs soins et de leur travail. L'économie politique leur était parfaitement inconnue. Or, il n'y avait alors aucune corporation d'arts ou de métiers telle que les maîtrises et les jurandes, et on se tromperait si l'on croyait retrouver ces institutions dans les colléges dont s'occupe le droit romain.

Ce fut à une époque bien postérieure, ce fut lors de la formation lente et progressive des communes et de la bourgeoisie, que les maîtrises et les jurandes, les corporations d'arts et métiers commencèrent à se former. C'étaient surtout les hommes voués aux arts mécaniques qui constituaient ce noyau qui se formait en communes ; mais quels que fussent les droits et les prérogatives que les communes parvinssent à obtenir, soit par achat, soit par des concessions, soit le plus souvent par la violence et par la force, il est vrai que, dans l'ordre politique d'alors, ce pouvoir communal lui-même n'offrait pas encore aux travailleurs toutes les sûretés dont ils auraient au besoin. Aussi se déterminèrent-ils à se constituer en corporations. L'ordre public n'étant pas assez protégé, ils cherchèrent à se protéger et à se défendre eux-mêmes comme ils pouvaient. Les corporations des arts et métiers furent des fractions de commune dans la commune, une corporation dans une corporation, et la commune elle-même était organisée plutôt comme une corporation particulière que comme un véritable pouvoir politique.

Peu à peu les communes et les corporations développèrent leurs pouvoirs. Qu'en résulta-t-il ? Les corporations envoyèrent leurs députés siéger dans les conseils des communes : elles avaient leurs bannières, elles nommaient leurs officiers, leur organisation politique se trouvait être une section de l'organisation politique de la commune. Dans les républiques italiennes, où l'élément démocratique l'emportait, on ne pouvait exercer aucun pouvoir politique, si l'on n'était pas membre d'une corporation, que l'on y fût, il est vrai, travailleur ou capitaliste. La famille des Médicis avait appartenu à l'une des corporations de Florence.

Faut-il s'étonner dès lors que ces corporations se soient attribué des priviléges ? Non sans doute, car elles exerçaient dans le pays le pouvoir suprême par l'entremise de leurs membres. Il n'est pas même étonnant que l'histoire ne nous apprenne point qu'à cette époque les priviléges parurent odieux ou injustes, car presque tous les habitans des villes faisaient partie de l'une ou de l'autre de ces corporations, et en conséquence jouissaient de l'un ou de l'autre de ces priviléges. Les apprentis se résignaient, car leur acceptation dans la jurande ou la maîtrise leur servait d'échelon pour arriver au pouvoir politique. Du moins il en était ainsi en Italie ; mais il n'y avait pas uniformité dans le développement de cette institution. M. Rossi a cité un ancien statut de la république de Milan, où il est dit en propres termes que toute personne des deux sexes a pleine et entière liberté d'exercer tel ou tel métier qu'elle voudra, d'employer telle ou telle matière qu'elle jugera convenable, sans être soumise à aucune obligation. C'est sous l'empire de ce statut que Milan devint si célèbre par ses manufactures. Plus tard, quand les jurandes et les maîtrises s'établirent à Milan, les effets d'un pareil changement furent effroyables : de cent manufactures riches, puissantes, prospères, il en resta à peine quatre ou cinq qui se mouraient de faim et de misère.

Vous le voyez donc, a dit M. Rossi, l'institution des jurandes et des maîtrises, quand on remonte jusqu'à son origine, n'est pas une institution économique, c'est une institution politique, défensive, qui a pris des formes diverses, qui a produit des effets divers, modifiés selon l'ordre politique des divers pays où elle s'est établie. Dans les pays où régnaient la monarchie et la féodalité, les jurandes et maîtrises furent moins indépendantes qu'on ne pourrait le croire. Encore au seizième siècle, on trouve en France un édit du roi Henri III, où il est dit que la permission de travailler est *un droit royal et domanial*. Ce ne fut que deux siècles après, en 1776, qu'un édit rédigé par Turgot déclara que le travail était une faculté libre et appartenant à chacun. Les jurandes et les maîtrises n'ont été abolies que quatorze ans plus tard par l'assemblée constituante : telle fut en quelques mots l'origine de ces corporations, tel est le principe dont elles sont essentiellement dérivées.

Que si maintenant nous les considérons sous le point de vue économique, elles nous présentent trois faits saillants :

1° Elles étaient organisées en corporations.

2° Elles établissaient une division tranchée, nette, absolue, entre métiers et métiers.

3° Elles exigeaient toutes l'apprentissage, et la plupart l'apprentissage et le compagnonage.

1. Elles étaient organisées en corporations. Comme telles, elles avaient leur local, leurs employés, leurs *bureaux*, leurs officiers. Elles avaient donc des frais à supporter. Ces frais étaient plus ou moins élevés, beaucoup trop élevés souvent au profit des anciens et au préjudice des nouveaux-venus.

2. Elles établissaient une division tranchée entre métiers et métiers. Ainsi il y avait l'art de la laine, l'art de la soie, du forgeron, du serrurier, etc.... Les bornes tracées par les corporations étaient infranchissables. Chacun était parqué dans le métier, dans l'art dont faisait profession la maîtrise ou la jurande à laquelle il appartenait. Il n'était donné à personne de pouvoir empiéter sur le travail d'une autre corporation. Or, il suffit de penser à toutes les variations de l'industrie, à tous les progrès des arts et des métiers, aux nouveaux besoins que l'on peut satisfaire, aux nouvelles valeurs en usage que l'on peut créer, pour concevoir combien était absurde une pareille division de métiers, surtout faite presque au hasard sans trop savoir ni pourquoi ni comment. On était enrégimenté métier par métier; mais les produits de chaque métier se proportionnent aux besoins qu'ils sont destinés à satisfaire. Si les besoins que deux métiers devaient satisfaire augmentaient ou diminuaient, comme le nombre des travailleurs était déterminé, il y avait ici pénurie d'ouvriers, là surabondance; ici cherté excessive, là bas-prix excessif. Par une conséquence forcée les capitaux se trouvaient pour ainsi dire distribués et parqués comme les ouvriers. Ils ne circulaient que lentement et difficilement; et quand on semblait découvrir une nouvelle branche d'industrie, comment les capitaux se seraient-ils portés dans une manufacture où on ne pouvait avoir d'ouvriers? En second lieu, toute invention qui exigeait le concours de plus d'un métier devenait impossible. Enfin ce système ne pouvait pas être généralisé, jamais il ne fut appliqué à l'agriculture. On ne trouvait des corporations que dans les villes, et encore dans celles seulement qui avaient quelque importance. C'était donc un privilége que les maîtres et les ouvriers de ces villes s'attribuaient sur le reste de la population, privilége véritablement injuste et odieux. Le nombre des ouvriers était limité par l'intérêt particulier qui se refusait à l'augmenter. Si la population augmentait tout l'excédant se trouvait jeté de force dans les métiers qui n'étaient pas fermés. Même de nos jours, a dit M. Rossi, on a ressenti les tristes effets de cet ordre de choses : à Bâle et à Zurich, les ouvriers de la campagne ne pouvaient pas venir vendre leurs produits à la ville, les corporations le leur défendaient. Telle est la cause première de la séparation politique et de la haine de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne.

3. L'apprentissage et le compagnonage. Combien d'apprentis prenaient un maître? Un, deux tout au plus, car il y avait des peines sévères portées contre celui qui aurait pris plus de deux apprentis. Peu importait que tel ou tel métier eût besoin d'un plus grand nombre d'ouvriers, c'était une loi immuable à laquelle il fallait se soumettre. Combien de temps durait cet apprentissage? En Angleterre sept ans, cinq ans à Paris, trois ans en Ecosse; et le plus souvent trois mois auraient suffi pour faire d'un apprenti un excellent ouvrier. Le compagnonage suivait l'apprentissage. Il fallait encore être trois, quatre ou cinq ans compagnon avant d'être élevé au rang de maître. Durant tout ce temps, quels stimulants, quels encouragements rencontrait le talent ou le génie? La route était tracée d'avance, on ne pouvait ni en prendre une autre, ni arriver avant le jour fixé par les réglements; enfin un inconvénient non moins grand des jurandes et des maîtrises, c'est que là où elles étaient établies, la division du travail devenait impossible, car il aurait fallu diviser les métiers ou multiplier les ouvriers dans le même atelier, ce qu'elles ne permettaient pas.

Aussi l'expérience a-t-elle prouvé partout combien était absurde et vicieux un pareil système. Tant que le travail fut libre à Milan, Milan fut riche, puissante, prospère; dès qu'il devint l'esclave des jurandes et des maîtrises, la ruine de Milan commença et ne tarda guère à être consommée. L'Angleterre, il est vrai, a encore ses maîtrises et ses jurandes, et cependant, dira-t-on, quels heureux et brillants développements l'industrie n'a-t-elle pas pris dans ce pays! C'est que l'Angleterre a éludé la loi. Elle a prétendu que les statuts de la deuxième année du règne d'Elisabeth ne devaient s'appliquer qu'aux arts et aux métiers qui existaient à cette époque, et que toute industrie nouvelle était libre.

En résumé donc ces corporations créèrent des priviléges d'autant plus fâcheux, qu'ils ne sont pas utiles; la production est moindre en quantité et en qualité que sous le régime de la liberté; enfin, ces corporations fermées ne sont pas un moyen efficace de développer la puissance du travailleur. La capacité du travailleur est devenue bien plus puissante, bien plus étendue depuis que les progrès de la civilisation ont débarrassé l'industrie de toutes ces entraves qui contrariaient sa marche, qui gênaient son développement. Tant que les jurandes et les maîtrises ont existé, c'était la routine du travail qui régnait seule. Le *maître*, sûr de son bénéfice, puisqu'il avait un privilége, n'avait nul besoin de s'efforcer d'inventer de nouveaux procédés, et d'enrichir l'industrie de nouvelles découvertes.

Quelle est donc la raison qui autorise certains écrivains à regretter encore ces institutions? Pourquoi quelques personnes parlent-elles déjà tout bas de les rétablir? C'est qu'on a cru quelquefois qu'elles étaient un moyen de contenir les populations qui débordent, et d'augmenter ainsi le bien-être de la classe des travailleurs. Ce résultat, a dit M. Rossi, je le désire autant que qui que ce soit, mais on ne peut l'obtenir, je le crois du moins, que de l'instruction, de la moralité, de la prévoyance des travailleurs, et non forcément, par des moyens artificiels qui paralysent l'industrie et entravent l'esprit humain dans sa marche : et encore si ce moyen artificiel qu'on nous propose pouvait être généralisé! mais, nous l'avons vu, ce serait faire le bien des uns aux dépens des autres. D'ailleurs, a ajouté M. Rossi, on ne veut pas rétablir les jurandes et les maîtrises telles qu'elles étaient autrefois. On se borne à reconnaître que peut-être pourrait-on, en les modifiant, leur demander quelques bons résultats.

Nous revenons donc à la question relative à l'instruction du travailleur, telle que nous l'avons posée en commençant cet article. Il ne s'agit plus de corporation fermée; il s'agit de poser la question en termes purs, simples, généraux. L'autorité publique peut-elle utilement intervenir dans l'instruction des travailleurs? Comment doit-elle intervenir?

Ces deux questions, nous les examinerons dans notre prochain article.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ANALYSE D'UNE CIRCULAIRE ADRESSÉE PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR LE BUDGET DES DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

L'approche de la réunion des conseils généraux et l'importance de cette session pour l'instruction primaire rendaient nécessaires quelques explications officielles sur la manière d'établir le budget des dépenses que la loi du 28 juin 1833 met à la charge des départements.

Dépenses de l'instruction primaire à la charge des départements.

Les dépenses auxquelles le département doit pourvoir avec ses revenus ordinaires, et en cas d'insuffisance de ces revenus, au moyen d'une imposition établie jusqu'à concurrence de deux centimes additionnels, sont :

1° *Complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales.*

Divers tableaux rédigés par les préfets les mettront à même de faire connaître au conseil général la portion des dépenses qui doit échoir à la charge du département lorsque les ressources que la loi met à la disposition des communes sont insuffisantes.

Mais dans quelques départements, plusieurs communes resteront probablement dépourvues d'instituteurs en 1835. L'état nominatif des instituteurs que MM. les recteurs sont invités à remettre à MM. les préfets, fera connaître à ces derniers fonctionnaires les sommes à fournir, à titre de complément, aux communes aujourd'hui pourvues d'écoles.

2° *Dépenses des écoles normales primaires.*

Par la lecture de la circulaire qui vient d'être adressée à MM. les recteurs sur le budget de l'école normale pour 1835, et dont nous donnerons l'analyse, MM. les préfets seront parfaitement en mesure de faire au conseil général des dispositions au sujet de l'allocation qu'il aura à voter pour cet objet.

Lorsqu'un département est réuni à un autre pour l'entretien de l'école normale primaire, les dépenses ordinaires de cette école doivent être réparties entre les départements réunis dans la proportion de la population, du nombre des communes, et du montant des contributions foncière, personnelle et mobilière.

3° *Dépenses des comités supérieurs et des commissions d'examen.*

Ces dépenses ont dû être mises aussi à la charge des fonds départementaux. Elles consistent dans les fournitures d'impressions, de papiers, etc.; et de plus : 1° pour les comités supérieurs, dans les indemnités à accorder pour des travaux extraordinaires et urgens; 2° pour les commissions d'examen, dans les indemnités à accorder aux inspecteurs d'académie, pour qu'ils se transportent dans les chefs-lieux de département à l'effet d'y présider les deux réunions ordinaires annuelles desdites commissions.

Ces deux articles de dépense ont été calculés d'après les bases ci-après : 200 fr. par comité supérieur, lorsqu'il n'y en a qu'un par arrondissement, et 100 fr. par comité lorsqu'il en existe plusieurs dans le même arrondissement; 200 fr. par commission d'examen, lorsqu'il n'en existe qu'une par département, et 100 fr. par commission lorsqu'il en existe plusieurs dans le même département.

4° *Fourniture de registres et d'imprimés pour la caisse d'épargne établie en faveur des instituteurs communaux.*

Cette dépense ne semble pas devoir s'élever à plus de 300 fr. C'est aussi du reste une simple prévision qui ne se réalisera que lorsque cette caisse sera effectivement organisée.

Rédaction du budget des dépenses de l'instruction primaire à la charge des départements.

Il a été décidé qu'il serait dressé, par les soins de M. le ministre de l'instruction publique, un budget spécial pour les dépenses de l'instruction primaire acquittées avec les fonds départementaux.

Les fonds que les départements peuvent affecter à ces dépenses sont de deux sortes : le produit des centimes facultatifs et celui des centimes votés en exécution de l'article 13 de la loi du 28 juin 1833.

Lorsque le conseil-général pourra affecter une portion des cinq centimes facultatifs aux dépenses de l'instruction primaire, cette portion sera exprimée en nombre rond de centimes ou de dixièmes de centime, et on portera dans les budgets respectifs des dépenses départementales et de l'instruction primaire la somme *applicable* à chacun de ces services.

Après avoir établi le montant des dépenses ordinaires obligatoires et l'avoir comparé aux ressources du département, les préfets inscriront dans le chapitre 1er de la 11e partie, soit la totalité de ces dépenses, soit la portion qui doit être acquittée par le département. Ils inscriront également la portion des centimes facultatifs qui pourra être affectée aux dépenses de l'instruction primaire, ensuite l'imposition qu'ils jugeront convenable de proposer au conseil de voter.

On doit prendre garde de confondre les centimes facultatifs avec les centimes dont l'imposition est autorisée par la loi du 28 juin.

Dépenses extraordinaires.

Les conseils généraux ne peuvent voter aucune dépense de cette dernière nature avant d'avoir assuré le service des dépenses ordinaires. Si quelque dépense extraordinaire non prévue par le ministre intéressait le département, le préfet l'ajouterait au chapitre 2 de la 11e partie.

Excédant des sommes votées pour les dépenses de l'instruction primaire en 1834, sur les besoins de ce service.

Dans les départements où les sommes votées par le conseil général sont supérieures au montant des dépenses ordinaires de l'instruction primaire, le conseil qui n'aura pas indiqué la destination qu'il voulait donner à cet excédant de vote sera invité à délibérer sur cet objet.

Insuffisance du vote pour les dépenses de 1834.

Quant aux départements dans lesquels le produit du vote du conseil général est inférieur au montant des dépenses ordinaires, le ministre n'a usé de la faculté de les faire imposer d'office qu'à l'égard de ceux qui s'étaient référés à ce que l'administration jugerait convenable de faire à ce sujet, ou pour lesquels les préfets lui en avaient adressé formellement la proposition. Il a pensé que ces conseils s'em-

presseraient de voter dans leur session de 1834 le complément des sommes nécessaires pour acquitter ces charges.

Moyen et nécessité de suppléer à l'insuffisance de ce vote.

Si le conseil général du département qui se trouve dans cette catégorie n'avait pas voté en 1833 l'imposition des centimes autorisés par la loi du 28 juin, ou s'il n'en avait voté qu'une partie, il pourrait ou voter cette imposition ou en compléter le montant, indépendamment de l'imposition à laquelle il serait dans le cas de recourir pour 1835; laquelle imposition doit rester entièrement distincte de celle qui s'appliquerait aux dépenses de 1834; mais il serait préférable, si une portion des centimes facultatifs de 1834 restait disponible, qu'elle fût employée à compléter le paiement des dépenses de cet exercice, parce qu'alors on ne serait pas dans la nécessité d'ajourner à 1835 le paiement du complément de traitement des instituteurs.

Les conseils généraux sentiront combien il importe que chaque département acquitte toutes les charges que lui impose la loi. Si l'administration prélevait sur les fonds de l'état la somme nécessaire pour suppléer à l'insuffisance des sommes votées dans quelques départements, ceux qui n'ont pas hésité à remplir toutes les obligations que la loi leur impose pourraient à juste titre se plaindre d'avoir été victimes de leur exactitude à se conformer aux prescriptions qu'elle renferme. Ce serait d'ailleurs un très mauvais précédent à offrir aux conseils généraux, qui seraient autorisés à croire qu'ils ne peuvent ne voter qu'une partie des dépenses que la loi met à leur charge, et que le surplus sera acquitté sur les fonds de l'état affectés à l'instruction primaire.

MM. les préfets devront adresser, le 1er août prochain, à M. le ministre de l'instruction publique, le budget des dépenses que la loi met à la charge des départements, avec la délibération que le conseil général aura prise au sujet de l'instruction primaire. Il aura soin aussi de lui faire connaître le nombre des centimes facultatifs que ce conseil aura votés.

ENSEIGNEMENT DU DESSIN.

MÉTHODE DUPUIS.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à MM. les recteurs la circulaire suivante, pour leur recommander la méthode de dessin employée par M. Dupuis.

Monsieur le Recteur, aux termes des réglements universitaires, l'enseignement du dessin, soit linéaire, soit de la figure, doit commencer en quatrième et être continué dans les autres classes des colléges.

Le but de ces dispositions est de mettre les élèves en état de suivre les diverses carrières dans lesquelles la connaissance du dessin est nécessaire. Cette étude suivie avec soin dans quelques colléges, n'a pas produit partout des résultats également satisfaisants. C'est dans la vue d'obtenir sous ce rapport des améliorations désirables, que l'autorité a cru devoir fixer depuis deux ans son attention particulière sur la méthode employée par M. Dupuis, professeur de dessin au collége royal de Saint-Louis. Diverses expériences ont fait ressortir l'efficacité des procédés mis en usage par M. Dupuis. Les élèves de ce professeur concourant, au bout de deux années de leçons, avec des jeunes gens qui étudient le dessin depuis six ans, selon l'ancienne méthode, se sont montrés non-seulement de même force, mais quelquefois supérieurs à ces derniers. C'est en les fesant travailler immédiatement d'après des bosses préparées graduellement à cet effet, que M. Dupuis est parvenu à obtenir des succès si remarquables.

Je vous invite, monsieur le Recteur, à signaler à tous les chefs d'établissement de votre académie les avantages de cette méthode: propagée dans les différentes écoles des départements, elle mettrait promptement les élèves en état d'acquérir avec moins de temps et à un degré suffisant l'assurance nécessaire pour dessiner avec facilité tous les objets d'après nature, elle ne leur laisserait contracter dès les premiers principes aucune fausse manière, puisqu'elle tend au contraire à rectifier le sentiment de la vision, à faire bien juger de la forme des objets, à les montrer sous toutes leurs faces et à faire apprécier leurs apparences sous le rapport de la perspective linéaire, ainsi que leur décroissance de formes ou leur dégradation de lumière et de couleur en raison de l'éloignement.

Je ne doute pas que MM. les proviseurs des colléges royaux ne s'empressent de faire leurs efforts pour seconder dans cette circonstance l'autorité universitaire; ce sera une nouvelle preuve du zèle éclairé qui les anime pour le perfectionnement des études.

Vous trouverez ci-joint l'explication de la méthode de M. Dupuis et un exposé sommaire des moyens de la mettre en pratique.

Recevez, monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique.

Signé GUIZOT.

Voici maintenant la lettre que M. le ministre a adressée à M. Dupuis:

Paris, le 24 juin 1834.

Monsieur, M. Thénard, membre du conseil royal de l'instruction publique, président de la commission chargée d'examiner votre méthode de dessin au collége royal de Saint-Louis, m'a adressé, sur cette méthode, un nouveau rapport, en date du 27 mars 1834. J'en ai pris connaissance ainsi que des autres documents qui vous concernent. Le conseil royal de l'instruction publique, dans sa séance du 11 septembre 1832, avait déjà reconnu les avantages de votre méthode: j'ai jugé utile d'en généraliser autant que possible les résultats. A cet effet, je viens d'adresser à MM. les recteurs d'académie une circulaire dont je vous communique un exemplaire. Je désire améliorer ainsi dans les colléges cette partie des études, à laquelle les procédés que vous avez découverts doivent faire faire des progrès si remarquables.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre de l'instruction publique,

Signé GUIZOT.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Sur la demande de M. le ministre de l'intérieur de Belgique, le gouvernement français a autorisé le directeur de l'Académie française à Rome, à permettre aux jeunes artistes belges qui s'y trouvent, de prendre part aux études qui ont lieu journellement dans cette académie.

— Les deux dernières séances de l'académie des sciences morales et politiques ont été presque entièrement consacrées à la lecture faite par M. Miguel de fragments assez étendus de son *Histoire de la Ligue*. Cette lecture a excité dans l'assemblée un vif intérêt.

— M. Sudre doit donner, dimanche prochain, au Conservatoire de musique, à une heure précise, une séance de *la langue musicale* dont il est l'inventeur. Cet artiste prouvera, par quelques expériences, que douze signaux télégraphiques, représentés par les sons du clairon, suffisent pour exprimer toutes les combinaisons de la pensée humaine.

EXTÉRIEUR.

M. J.-B. d'Hane, membre de la chambre des représentants belges et curateur de l'université de Gand, connu par son amour pour les sciences et les arts, vient de proposer deux prix pour ceux qui enverront les meilleurs mémoires sur le sujet suivant: « *Tracer un tableau historique et politique de la Flandre, depuis la mort du comte Robert de Béthune* (1322) *jusqu'à celle de Louis de Male* (1384). On désire que l'auteur ne donne pas seulement un exposé raisonné des révolutions de la Flandre et des causes qui les ont fait naître, mais qu'il envisage encore l'état du pays sous le rapport de la législation, de l'administration, des mœurs, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, des lettres, des sciences et des arts. On demande un travail rédigé non seulement d'après les ouvrages imprimés, mais encore d'après les chroniques et chartes inédites. Il est essentiel que l'auteur indique soigneusement les sources qu'il a consultées. Les ouvrages de Raumer, de Capefigue et de Bertold pourront servir de modèles sous plusieurs rapports. L'auteur dont le mémoire aura été jugé digne du prix recevra une indemnité de 1,000 fr. En outre il sera décerné une somme de 300 francs pour un accessit. Une commission, composée de MM. *Warnkœnig*, professeur à l'Université de Gand; *Willems*, membre de l'Institut des Pays-Bas; *Voisin*, professeur à l'Athénée de Gand, et *Serrure*, archiviste de la province de la Flandre orientale, est chargée de l'examen des mémoires, qui devront être adressés à l'un des deux derniers avant le 1er janvier 1836.

— Les libraires de l'Allemagne s'étaient adressés au congrès des ministres allemands pour le prier de prendre, relativement à la propriété littéraire, des mesures applicables à toute l'Allemagne. On a satisfait à ce désir, et lors de la dernière foire de Prague, le gouvernement saxon a fait au comité des libraires allemands de Leipsick des ouvertures, aux termes desquelles le comité devait être consulté sur un projet de réglement concernant cette matière. Suivant ce réglement, le droit de vendre et d'éditer des livres n'appartiendrait qu'aux libraires reconnus par le gouvernement; il faudra que chaque ouvrage soit revêtu de leur signature; ils devront en déposer deux exemplaires entre les mains des autorités, et alors ils pourront mettre sur le titre les mots: « Déposé conformément aux lois, » qui constitueront leur garantie. En cas de contrefaçon, il y aura confiscation; et les livres qui se trouvent dans cette catégorie ne pourront être vendus que pendant cinq ans. La contrefaçon des ouvrages étrangers est autorisée. Vingt années après la mort de l'auteur, un ouvrage tombe dans le domaine public. Telles sont les principales dispositions du projet. Nous connaîtrons bientôt l'avis des libraires. Avant le mois de juillet, il faudra que les opinions aient été envoyées à Berlin, car la commission doit commencer ses travaux au mois d'août.

— Au nombre des morceaux de prix qui ont été brisés en mille éclats, lors de l'incendie de l'atelier du célèbre Marchesi, de Milan, se trouvait, dit-on, un immense bloc de marbre de Carrare, qui servait à la statue colossale de Charles-Emmanuel, ouvrage auquel l'artiste travaillait avec une ardeur et un zèle correspondant aux honneurs dont S. M. le roi Charles-Albert avait daigné l'encourager. La perte matérielle, estimée en argent, est incalculable; elle peut, il est vrai, se réparer avec le temps; mais qui pourra consoler M. Marchesi de la destruction des fruits de son imagination, des chefs-d'œuvre de son génie?

— La magnifique collection de dessins et de gravures faite à si grands frais et avec tant de persévérance par le célèbre peintre anglais sir Thomas Lawrence, a été enfin achetée par M. Woodburn, l'un des plus riches marchands d'estampes de Londres. Cette précieuse collection, estimée 1,500,000 fr., et que le gouvernement n'avait pas osé acheter, a trouvé des acquéreurs au prix réduit de 400,000 fr.

— La société biblique anglaise et étrangère a tenu, le 7 du mois dernier, dans Exeter-Hall, sa séance annuelle, à laquelle a assisté un nombre considérable de curieux. Lord Bexley occupait le fauteuil. Le secrétaire a donné lecture à l'assemblée du résultat des opérations de la société, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ce résultat est extrêmement satisfaisant. De toutes les parties du monde, et surtout de la France, des Indes-Occidentales et de la Chine, on demande des exemplaires des Saintes-Écritures. Les revenus se sont augmentés de 8,000 liv. sterl. (environ 200,000 francs) pendant l'année qui vient de s'écouler; ils s'élèvent actuellement à la somme de 83,890 liv. sterl. (2,097,250 fr.)

— Les funérailles du docteur Doyle ont eu lieu à Carlow; le cortége était très convenable; il se composait des enfants des couvents et des écoles nationales; il y avait à peu près mille enfants qui sont élevés dans les écoles catholiques.

— Quelques localités des Rhodes-Extérieures, canton d'Appenzel (Suisse), viennent de prendre une singulière résolution. Elles ont supprimé l'allocation annuelle qu'elle font aux écoles, en décidant qu'elles ne recommenceraient à contribuer que lorsque le gouvernement aurait pris des mesures efficaces pour améliorer ces établissements, et substituer aux régens actuels des instituteurs moins incapables.

— On écrit de Saint-Pétersbourg, 7 juin: Par une résolution du comité ministériel, les fonds appartenant à l'ordre des jésuites, et qui avaient été affectés au ministère de l'instruction publique, seront maintenant dans les attributions du ministre des finances, et seront incorporés au trésor de l'état.

ÉD. HERBET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 3 JUILLET 1834. N° 70.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS
DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement expire à la fin de juin sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

LITTÉRATURE LATINE.

FABLES DE PHÈDRE.

TRADUCTION NOUVELLE PAR M. ERNEST PANCKOUCKE (1).

Phèdre était si succinct qu'aucuns l'en ont blâmé.
Esope en moins de mots s'est encore exprimé.

C'est Lafontaine qui s'est exprimé ainsi sur Phèdre : en deux vers il a su dire tout ce qu'on peut alléguer pour ou contre cet imitateur élégant d'Esope. Aux yeux des anciens, cette concision de Phèdre, loin d'être un défaut, constituait le style obligé de l'apologue; il n'a fallu rien moins que le génie créateur de Lafontaine pour opérer une révolution dans le domaine de la fable; pour étendre ce champ jusqu'alors si rétréci, et pour élever ce genre de fiction à une telle hauteur qu'il ne puisse exclure aucune espèce de beauté et d'ornement, quelque sublimes, quelque riches qu'ils puissent être.

Mais de même qu'il ne faut pas juger Plaute d'après les imitations qu'en a faites Molière, on doit apprécier Phèdre en quelque sorte *a priori*, et prendre la fable telle qu'elle était et devait être de son temps, et non pas telle que l'a faite notre Lafontaine. Alors on ne laissera pas de trouver combien, au prix de la concision d'Esope, toujours sec et nu, la brièveté de Phèdre est souvent fleurie. Ainsi que l'a dit Lamotte, « Esope est un philosophe et Phèdre un auteur.... Il peint avec des épithètes convenables, et ses descriptions, renfermées souvent dans un seul mot, ne laissent pas de semer dans son ouvrage des graces inconnues à l'inventeur. » A ce témoignage j'en pourrais joindre mille autres; mais que dire sur ce sujet que n'aient pas déjà dit Mabillon, Laharpe, Schœll, Gail dans ses *trois fabulistes*, enfin MM. Chambry et Beuzelin, les derniers traducteurs de Phèdre? Je trouve cependant dans M. Schœll une observation qui mérite d'être recueillie. Après avoir dit que Phèdre se distingue par une précision, une grace et une naïveté qui n'ont pas été surpassées, il ajoute : Sa simplicité est le plus sûr garant de l'authenticité de ses fables, que quelques critiques ont contestée. »

Dans sa notice sur Phèdre, M. Ernest Panckoucke réunit tous les témoignages qui constatent que ce fabuliste a existé : quelques vers même de Phèdre, qu'il interprète dans leur sens le plus naturel, lui rendent la démonstration aussi facile que concluante. C'est avec le même bon sens qu'il repousse les allusions forcées aux vices et à la retraite de Tibère que certains commentateurs ont été chercher dans les fables de Phèdre. Il est seulement certain que Phèdre fut persécuté par Sejan, ainsi qu'on le voit par ces vers du prologue du troisième livre :

Quod si accusator alius Sejano foret, etc.

Sa plume mordante, en cherchant à stigmatiser les vices de l'époque, n'avait pas manqué de frapper juste *à l'endroit* de ce digne ministre de Tibère. Au moins notre Lafontaine ne fut qu'oublié par Louis XIV; et c'est encore beaucoup quand les rois despotes ne font que négliger les hommes à la plume indépendante.

Dans cette notice, courte mais pleine, M. Ernest Panckoucke, sans accumuler indiscrètement les éloges de son auteur, fait ressortir tout ce qui imprime à ses fables un intérêt puissant; il montre les nombreuses allusions qui s'y trouvent aux mœurs du temps : « La fable de *l'Homme et de l'Ame* (liv. V, fable 4), dit-il, « vient se joindre aux témoignages de Suétone et de Tacite. Alors « on n'était pas riche impunément; aussi notre fabuliste termine-« t-il en disant :

« *Hujus respectu fabulæ deterritus,*
« *Periculosum semper vitavi lucrum.* »

Cette notice est suivie d'une curieuse dissertation *sur les manuscrits de Phèdre*, qui sont au nombre de trois : 1° le manuscrit Pithou; 2° le manuscrit Domel : 3° le manuscrit de Reims. A la suite de cette dissertation se trouve le *fac simile* d'un feuillet de ce dernier manuscrit, trouvé en 1608 par le P. Sirmond. Un traducteur qui se complait ainsi à étudier, à comparer les manuscrits de son original, donne d'avance une idée heureuse de la conscience qui a présidé à son travail : on est d'abord assuré d'un texte pur; on peut espérer quelque version nouvelle, bonne fortune véritable pour nous autres philologues; enfin la lecture des manuscrits ne peut que donner une intelligence plus parfaite du sens de l'auteur.

Viennent ensuite les témoignages des auteurs anciens et modernes sur Phèdre, depuis l'épigrammatique Martial, qui a décoché contre notre fabuliste, à ce que l'on suppose, ce trait malin :

An æmulatur improbi jocos Phædri;

jusqu'au dernier éditeur de Lafontaine, M. Walckenaer, qui n'en a dit que ce peu de mots : « Phèdre qui excite aujourd'hui « notre admiration par son exquise élégance, fut peu connu de « son temps. »

M. Ernest Pankoucke termine ses prolégomènes par une dissertation sur les trente-deux nouvelles fables attribuées à Phèdre. Il met en présence les trois opinions qui ont été exprimées à cet égard. A celle de M. Cassito, éditeur et champion de ces nouveaux apologues, il oppose celle de M. Adry qui, se tenant dans un doute judicieux à l'égard de leur véritable auteur, n'hésite pas à décider que ces fables ne sont pas de Phèdre. Enfin il cite les *observations* de M. Vanderbourg, qui, partageant à cet égard l'opinion de M. Adry, a établi que ces trente-deux fables ne sont pas de la même main et que la plupart décèlent une origine moderne.

M. Cassito a voulu voir dans Phèdre l'affranchi Polybe, ministre de Claude, à qui Sénèque a adressé une *consolation* bassement adulatrice. M. Cassito fonde son opinion sur ce que Sénèque donne à ce courtisan, qui n'était pas illétré, le conseil de composer *Œsopeos logos, intentatum romanis ingeniis opus*. Cette opinion plus que hasardée a été combattue par tout le monde, ce qui me dispense d'entrer dans la discussion.

J'arrive à la traduction : elle est tout ce qu'elle doit être, claire, élégante et simple. Le traducteur s'est bien pénétré de la manière de son auteur, et il la rend sans effort. Sa concision est toujours accompagnée de clarté; sa simplicité n'est point nue. A mon avis, le meilleur éloge qu'on puisse faire d'un traducteur consiste à dire qu'il a pris le style de son auteur : grace à cette manière, on peut être exact sans craindre que la lettre de la version tue l'esprit de l'original.

Des notes d'une suffisante étendue complètent le volume; elles prouvent, par le soin et la méthode qui y ont présidé, avec quel goût, quelle affection le nouveau traducteur s'est attaché à son modèle. A chaque fable il donne les noms des anciens et modernes qui ont traité le même sujet. Ainsi, par exemple, pour la fable du *Chien nageant*, voici les indications : *Esope* (fab. 209 *alias* 213), *Gabrias* (fab. 32), *Aphtone* (fab 35), *Romulus* (fab. 5), *Marie de France* (fab. 5), *Faerne* (fab. 31), *Lafontaine* (liv. VII, fab. 17). Forcé de se borner dans la foule des imitations modernes de son auteur, M. Ernest Panckoucke cite que celles de Lafontaine. Il a bien fait, puisque sa traduction entre dans une collection essentiellement destinée à l'instruction classique d'une jeunesse studieuse, et à l'usage spécial de ses maîtres.

D. R. R.

(1) Un volume in-8°. Prix 7 fr.; à Paris, chez C.-L.-F. Panckoucke, libraire-éditeur, rue des Poitevin, n° 14.

COURS PUBLICS.

COLLÈGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

J.-B. Rousseau. — Sa vie agitée. — Ses épigrammes. — Il imite Marot. — Ses odes sacrées. — Ses cantates. — Son exil, sa vie dans l'exil. — Sa réponse au baron de Breteuil. — Deux tendances à remarquer dans le talent de Rousseau : la tendance philosophique et le pindarisme. — Des odes philosophiques de Lamotte. — Préjugé général au sujet de la poésie lyrique de Pindare. — Ce qu'il faut admirer dans J.-B. Rousseau. — Ecouchard Lebrun.

Le professeur s'est occupé dans cette leçon d'un homme bien différent de L. Racine, mais qui pourtant est aussi, à sa manière, un exemple de la transition du dix-septième siècle au dix-huitième, de J.-B. Rousseau. Le recueil des œuvres de Rousseau nous présente le singulier assemblage de poésies religieuses à côté de poésies licencieuses. Rousseau est l'ami de L. Racine, de Rollin, de Lefranc de Pompignan, et il l'a été de Chaulieu comme de Boileau ; il participe aux orgies du Temple et recueille quelque chose des traditions de Port-Royal. Sa vie nous offre le premier exemple de ces vies agitées, orageuses, quelquefois souillées, dont nous rencontrerons trop souvent des exemples dans le siècle dont nous allons esquisser l'histoire littéraire. On sait l'exil de Rousseau et à quelle occasion ; on connaît le scandaleux procès dont l'issue fut de le faire bannir du royaume à perpétuité. Il y a déjà bien loin de cette vie pleine d'agitations et de désordres, de haines et d'infamies, à la vie paisible et patriarcale aux secrets de laquelle L. Racine nous a initiés. Il y a bien loin de la taverne où Chapelle enivrait Boileau, pendant que Boileau prêchait contre l'ivresse ; de ces cercles décents et respectables où s'égayaient ensemble des esprits distingués, de cette petite maison de la rue du Colombier, où Boileau réunissait quelques amis ; il y a loin de là au café de la veuve Laurent, où se composent et circulent des couplets tels que ceux qui ont occasioné l'exil de Rousseau. En un mot, nous sommes ici, au seuil d'un grand siècle, du dix-huitième, frappés comme nous l'avons été déjà à l'entrée d'un autre grand siècle, du seizième, de l'esprit de désordre et d'immoralité qui règne dans la littérature. Ce caractère ne nous rendra pas injustes pour les grands hommes et les grandes choses du dix-huitième siècle ; le mal ne nous empêchera pas d'apprécier le bien. C'est la mission de l'histoire de constater et de juger avec impartialité l'un et l'autre.

Dès la jeunesse de J.-B. Rousseau, le contraste que nous signalions tout-à-l'heure se manifeste d'une manière bien frappante. A sa jeunesse en effet appartiennent des poésies de genres tout-à-fait opposés : les odes sacrées et les épigrammes. Parlons d'abord de celles-ci. L'épigramme n'est pas essentiellement licencieuse ou satirique. Si l'on se reporte au sens étymologique, c'est une inscription en général votive ; elle a donc, comme tous les autres genres de la poésie grecque, une origine religieuse. Les épigrammes ou inscriptions furent d'abord en prose ; puis, afin de les rendre plus faciles à retenir, on imagina de les renfermer dans un distique qui se terminait par une pensée saillante ; peu à peu l'accessoire a fini par dominer, et ce qui n'était d'abord qu'un ornement a formé l'essence même du genre. C'est donc par une suite de déviations que l'épigramme est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, et surtout ce qu'elle a été chez nous à toutes les époques ; car, parmi les littératures des diverses nations modernes, la nôtre est la seule où l'épigramme, telle que nous l'entendons, l'épigramme satirique, ait été portée à un si haut point de perfection. La littérature allemande pourrait nous offrir dans Goethe d'ingénieuses résurrections de l'épigramme antique. L'épigramme ne peut guère exister aux époques de demi-civilisation ; car c'est au fond un bon mot encadré dans quelques vers heureux et piquants ; or les bons mots et les vers heureux appartiennent à une époque de civilisation avancée. Aussi ne trouvons-nous pas d'épigramme au moyen âge. La poésie satirique abonde dans les fabliaux et dans les bibles ; mais elle ne revêt pas une seule fois la forme de l'épigramme proprement dite. Ce n'est qu'à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième que ce genre fait son apparition dans la littérature française. Saint-Gelais et Marot en sont les maîtres. Au siècle de Louis XIV, on ne voit pas se continuer cette tradition, l'épigramme y devient fort rare. Ce qu'on peut citer alors de meilleur en ce genre, que peu de poètes cultivaient, ce sont les quelques épigrammes qu'a faites Jean Racine ; quant à celles qu'a essayées Boileau, ce sont peut-être les plus mauvaises et les plus plates. Ces épigrammes ont un caractère tout différent de celles de Marot ; elles portent en général sur des sujets littéraires. L'épigramme de Rousseau remonte directement à Marot ; et cette imitation de Marot est assez grande chez lui pour produire une sorte d'affectation de vieux langage qu'on a appelée *marotisme*. Cette espèce de réapparition de Marot, qui a été un peu oublié pendant le dix-septième siècle, n'est pas un fait indifférent en histoire littéraire. Rousseau connait aussi Regnier, pour lequel il a la plus grande estime, et que, dans sa correspondance, il appelle toujours *le Lucile français*. Il a lu aussi Marguerite de Navarre et ses joyeux contes. En un mot, Rousseau se rattache à toute cette famille d'ancienne joyeuseté française qui a été comprimée et étouffée sous la poésie sérieuse et religieuse du dix-septième siècle. Les premières épigrammes de J.-B. Rousseau tombent, s'il faut l'en croire, dans cette époque de dévotion outrée, d'hypocrisie et de licence sous le masque de l'hypocrisie, qui a succédé à la première période si brillante et si galante du règne de Louis XIV. Rousseau dit les avoir composées à dix-neuf ans (1689). Si on compare Rousseau à son modèle avoué, à Marot, on est frappé d'abord d'une sorte d'infériorité, nous ne voulons pas dire infériorité d'exécution, mais il manque presque toujours aux épigrammes de Rousseau ce qui fait le charme de celles de Marot : autant il y a d'abandon et de laisser-aller dans le vieux poète du seizième siècle, autant il y a de contrainte dans Rousseau.

Arrivons maintenant aux odes sacrées. La poésie religieuse ne parut presque point au seizième siècle ; ce n'est que vers la fin de ce siècle et au commencement du suivant qu'elle commence à se montrer. Il faut arriver jusqu'à Malherbe ; et encore la poésie religieuse ne joue-t-elle dans les œuvres de ce poète qu'un rôle bien secondaire. L'un de ses premiers ouvrages est bien cette ridicule ode intitulée *Les larmes de Saint Pierre* ; mais ce morceau a très peu du caractère biblique et religieux. Il est traduit du Tansillo, poète italien contemporain, qui, habitué à la poésie satirique et licencieuse des *capitoli*, ne s'est tiré de son sujet, qui lui allait si mal, qu'à force de bel esprit, d'enflure et de recherche. Il y a bien aussi dans Malherbe un fragment de paraphrase du psaume CXIV, mais on ne peut guère le citer encore comme un échantillon bien fidèle de poésie lyrique chrétienne. On sait que Malherbe avait l'ame hautaine et fière, et qu'il affectait une grande indépendance vis-à-vis des princes de la terre ; c'est ce sentiment qu'il a fait exprimer à ce psaume qu'il traduisait ou plutôt qu'il arrangeait. Ce n'est vraiment qu'avec Port-Royal, c'est-à-dire avec Jean Racine, que commencent à s'élever les véritables accents de la poésie lyrique religieuse. Mais outre les chœurs de Jean Racine et ses cantiques et ses paraphrases des psaumes, il y a dans Port-Royal même un Arnauld, Arnauld d'Andilly, qui, après une vie agitée et mondaine, est venu se retirer dans cette solitude, et y a composé des poésies lyriques religieuses que J.-B. Rousseau aimait. Nous citerons une strophe de ces poésies trop peu connues et qui reproduisent quelque chose du mouvement inspiré des *Méditations* ou des *Harmonies*. Arnauld dit en s'adressant à Dieu :

« Mon ame, dédaignant tous les mortels plaisirs
Ne peut désaltérer la soif de ses désirs
Que dans la volupté dont toi-même es la source :
L'unique ambition qui me fait soupirer,
C'est de finir ici ma course,
Pour voler vers le ciel, te voir et t'adorer. »

On ne peut nier qu'il ait dans ces poésies une ferveur profonde et sentie. C'est cette tradition qui arrive jusqu'à L. Racine et qui anime encore son lyrisme un peu froid. Quant à Rousseau, on ne peut pas dire qu'il hérite de cette tradition ; il apporte, dans l'emploi qu'il fait des sources bibliques, plutôt l'énergie de Malherbe que l'onction de Racine. Les sujets où il réussit le mieux sont ceux qui demandent une verve âpre, amère et foudroyante. Nous savons bien qu'un jour, malade et languissant, il composa une touchante paraphrase du cantique d'Ezéchias ; mais c'est peut-être le seul exemple qu'on trouverait, dans les odes sacrées, de poésie lyrique douce, tendre, onctueuse. Il ne s'est jamais risqué à traduire ou à imiter le beau psaume : *Super flumina Babylonis* ; et il a bien fait, car ce genre n'allait pas à son talent.

Les *Cantates* de Rousseau ne se rattachent à rien de ce qui a précédé ni à rien de ce qui suivra ; c'est un genre à part dans lequel Rousseau n'a eu ni modèle ni imitateur. C'est une importation d'un genre italien qui lui appartient tout entière ; il a fait dans ce genre tout ce qu'on pouvait y faire : des prodiges d'harmonie, des tours de force de versification ; mais notre langue est trop peu musicale pour une poésie lyrique toute de sons et d'images, sans passion et sans objet. Aussi la tentative n'a-t-elle pas eu de suite.

Nous arrivons à l'époque la plus importante de la vie de J.-B. Rousseau. Nous ne nous y arrêterons pas ; nous ne discuterons pas cette question si souvent et si inutilement débattue de l'authenticité des fameux couplets. Ce sont de trop tristes détails, et l'impression générale qui en résulte est une impression de dégoût qui ne permet pas qu'on s'arrête beaucoup à mesurer le degré de culpabilité des divers personnages qui figurent dans cette ignoble querelle. Rousseau est exilé par un arrêt du parlement rendu le 7 avril 1712, et banni à perpétuité du royaume. Du jour où il est proscrit, Rousseau devient intéressant. Il a passé trente ans dans cet exil, et pendant ces trente années sa vie n'a donné lieu à aucune plainte. Ce n'est pas sans doute une justification de sa conduite antérieure ; mais c'est une preuve qu'il y avait chez lui un foyer de moralité que des passions haineuses ont bien pu obscurcir, mais non éteindre. Dans sa correspondance, qui d'ailleurs est pleine d'injustice littéraire, de passion et de partialité, son caractère moral paraît toujours respectable ; et sa réponse au baron de Breteuil, quand il fut question de son retour en France, suffirait presque pour le réhabiliter. Une ordonnance du régent le rappelait purement et simplement, et reconnaissait son innocence. Rousseau refusa une faveur qui, pour lui, éludait la justice, et voici les termes de ce refus : « J'aime bien la France ; mais j'aime encore mieux mon honneur, et quels que soient les malheurs que le ciel me réserve, je dirai avec Philippe de Commines : *Dieu me tourmente, il a ses raisons.* » (Lettre au baron de Breteuil.) Puis il écrivait à un de ses amis, M. Boutet : « Il ne s'agit point pour moi de retourner en France, mais de confondre l'imposture qui m'a noirci, et de me mettre en état de paraître devant les hommes comme je paraîtrai un jour devant Dieu. Tout autre plan serait me déshonorer, et je souffrirai plutôt la mort que d'y acquiescer. » Rousseau a tenu parole ; il est mort sur la terre étrangère. Sans comparer des hommes aussi différents que Dante et J.-B. Rousseau, ces belles paroles du poète français font penser à la sublime lettre de Dante, écrite dans une situation analogue, et qui se termine par le mot célèbre : « *E anche il pane non mi mancherà.* J'aurai tout, même du pain. » Rousseau s'est élevé par le sentiment de l'honneur à la hauteur de Dante ; et nous sommes convaincus que, dans les odes de Rousseau qui appartiennent à son exil, on trouve exprimés en maint endroit des sentiments d'élévation et de noblesse qui tiennent précisément à cette disposition d'esprit.

Cherchons maintenant quelles furent les tendances principales que prit le talent de Rousseau. Deux tendances nous paraissent le dominer : l'une est celle que nous appellerons *philosophique*, l'autre c'est le *pindarisme*. Ce furent là les deux tendances, et, on peut le dire d'avance, les deux travers du talent de Rousseau. Ce que nous entendons par tendance philosophique, ce n'est pas la présence dans sa poésie d'un véritable esprit philosophique, mais l'introduction du langage abstrait, la prédominance de l'analyse et du raisonnement sur l'imagination et l'enthousiasme. Ces défauts littéraires sont un symptôme et méritent d'être signalés lorsqu'ils apparaissent. Toute cette tendance, dont Voltaire un peu plus tard se plaignait en disant : « Le raisonner tristement s'accrédite, » est cependant un signe avant-coureur du grand mouvement philosophique qui doit remplir toute la seconde moitié du dix-huitième siècle. L'esprit philosophique s'essaie, tâtonne ; nous l'entrevoyons ici de loin qui commence à s'insinuer dans la poésie par ses formes. Rousseau, que nous accusons ici de cette tendance, est un de ceux qui ont le plus énergiquement protesté contre elle ; et cependant nous le voyons qui finit par y céder. C'est surtout au sujet des odes philosophiques de Lamotte que Rousseau n'a cessé de s'élever contre cette innovation qui lui semblait avec raison funeste à la poésie. En effet, qu'on ouvre le recueil des odes de Lamotte, on verra comme ce besoin d'analyse et de raisonnement s'y fait sentir ; l'une de ces odes, par exemple, s'appellera *La fuite de soi-même*, et ne sera que le lourd commentaire d'une pensée de Pascal ; elle commencera par ce vers, parfaitement ridicule sous tous les rapports :

« Je suis la raison qui me mène. »

Une autre aura pour titre l'*Amour-propre*, et ici ce sera Larochefoucauld qui fournira à Lamotte le thème de son ode, ou plutôt de son développement philosophique rimé.

Tels étaient les défauts contre lesquels Rousseau s'insurgeait et dans lesquels il

damné lui-même, après s'en être moqué très spirituellement dans une épître à M. de Breteuil, où se trouvent très bien caractérisés et l'intention de Rousseau et ce qu'il attaque. Et pourtant nous allons le voir lui-même se laisser gagner par cette tendance qu'il ridiculise si bien dans les autres. L'ode *A la Fortune*, par exemple, qu'est-ce autre chose qu'une dissertation sur la fortune; une analyse continuelle à laquelle Rousseau soumet ses idées sur la fortune? Sans doute l'imagination du poète s'y reconnaît bien quelquefois dans des détails que Lamotte n'aurait certainement pas trouvés. Une des odes de Rousseau où ce défaut est le plus saillant, c'est celle qui a pour titre: *Sur les Divinités poétiques*. C'est d'un bout à l'autre une métaphysique si abstraite que Lamotte lui-même n'a jamais été plus loin.

La seconde direction qui se manifeste dans le talent de Rousseau, c'est ce que nous avons appelé, et ce que Rousseau lui-même appelle le *pindarisme*. Ce serait une histoire curieuse à faire que celle de toutes les opinions fausses qui ont prévalu au sujet des poètes de l'antiquité, et des résultats réels que ces opinions ont produits dans les diverses littératures modernes. Ainsi tout le monde sait qu'on a cru très long-temps que les poèmes homériques, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, étaient l'œuvre artiste d'un seul homme appelé Homère, et que la critique érudite a presque prouvé dans ces derniers temps que ces poèmes n'étaient autre chose que la réunion des chants, des rapsodes recueillis et coordonnés en un tout, au temps de Pisistrate, par des poètes et des grammairiens athéniens. Pourtant tous les poètes épiques qui sont venus depuis ont cru trouver dans ces poèmes homériques le modèle de l'épopée; et la critique ancienne et moderne a vécu sur un fantôme de poésie épique qu'elle s'était créé d'après l'Iliade. Il y a eu aussi un certain fantôme de poésie qu'on a appelée *pindarique*, parce qu'on a cru qu'elle ressemblait à celle de Pindare. Pindare offrait de nombreuses difficultés dans l'intelligence du texte: comme on ne le comprenait pas et comme d'ailleurs on savait que l'antiquité l'avait beaucoup admiré, comme Horace avait fait à son sujet une très belle ode, qui donne à penser que lui non plus n'avait pas bien compris Pindare, on en vint à admirer sa prétendue obscurité, qui n'existait pour nous autres modernes que par suite de la distance des temps et de notre connaissance imparfaite de la langue et surtout de l'histoire mythologique du peuple grec; enfin on en a conclu que, pour être aussi beau que Pindare, il fallait être aussi peu clair et intelligible qu'il l'est pour nous. Cette opinion s'est établie et a pris force de loi, non seulement chez nous, mais dans toutes les autres littératures modernes. Parmi beaucoup d'autres poètes modernes qui ont eu la prétention de faire du pindarisme, il faut citer au premier rang J.-B. Rousseau. Cependant nous devons dire que Rousseau, tout en croyant se modeler sur Pindare, n'a pas cherché à en imiter la prétendue incohérence ni à en reproduire la soi-disant obscurité. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il ait pu être pindarique; seulement il a cru l'être, et il a dit qu'il l'était. Une lettre à un de ses amis, auquel il envoyait l'ode *Au comte du Luc*, commence ainsi: « Je vous envoie une très longue et, je crois, assez pindarique ode. » Il y avait plusieurs obstacles à ce qu'on pût devenir pindarique en français, et ces obstacles subsistent, et subsisteront toujours. Des travaux récents sur Pindare, et notamment ceux de M. Boeckh ont bien montré que Pindare n'affecte pas l'obscurité; il est obscur pour nous, à cause de la distance des siècles qui ne nous permet plus de comprendre les allusions mythologiques dont il sème ses développements. Il paraît que sa manière consiste à prendre dans son sujet une idée, soit celle d'une vertu, soit celle d'une vérité, et à la développer, tantôt directement, tantôt par des symboles mythologiques, et le plus souvent de cette dernière façon. C'est cette transition de l'expression directe au symbole mythologique qui a fait, pour tous les peuples modernes, l'obscurité de Pindare. Répétons-le, le pindarisme est une prétention impossible à réaliser aujourd'hui, et la tentative de tout poète moderne qui voudrait pindariser aura aussi peu de résultats que celle de J.-B. Rousseau.

Qu'y a-t-il donc d'admirable dans Rousseau? Ce n'est ni cette philosophie qui lui va si mal et à l'influence de laquelle il cède tout en la ridiculisant dans les autres; ni ce pindarisme auquel il attache tant d'importance et qu'il s'imagine atteindre: ce qu'il y a de vraiment beau dans Rousseau, c'est tout ce qui vient de l'ame du poète, véritable source des beautés lyriques. Ce qu'il y a de beau, par exemple, dans l'ode *au comte du Luc*, c'est la description de l'enthousiasme, parce que le poète décrit ce qu'il a senti en lui-même; ce sont les strophes où, touché d'une vive sollicitude pour la santé de son protecteur, il voudrait pouvoir le sauver de la mort au prix de sa vie; ces strophes qui arrachaient à Laharpe ce cri d'admiration: « Il tomberait sans doute, *le double ciseau de la Parque inflexible*, si l'oreille des divinités infernales était sensible au charme des beaux vers. »

Il y a deux choses qui peuvent et doivent inspirer le poète lyrique: d'abord un sentiment profond dans son ame, puis quelque chose de sympathique et de national. Le premier élément suffit à la rigueur; mais quand les deux peuvent se fondre dans un même foyer, alors la poésie lyrique est complète.

Il y a encore après Rousseau, et à la fin du dix-huitième siècle, un homme qui a eu aussi çà et là de véritables accents lyriques; c'est Ecouchard Lebrun. Sans doute il est froid et ennuyeux quelquefois; mais c'est toujours quand il fait, comme Rousseau, de la philosophie ou du pindarisme, que sa poésie est froide et monotone. Voyez, au contraire, quand il rend les impressions de son ame et de son temps, comme il est beau, comme il saisit et étonne! Lebrun avait une ame un peu sèche, mais pleine d'énergie; c'est cette énergie même qui, en se concentrant sur l'idée de sa gloire, de l'immortalité de son nom, lui a fourni ses plus beaux accents. Lebrun a aussi mis en œuvre le second élément de la poésie lyrique, les sentiments sympathiques et nationaux. Il cherche dans l'indignation et le mépris que lui inspirent la corruption des mœurs de son siècle et la décadence des sentiments publics, de nobles inspirations, et il en trouve. Ou bien, comme son temps a oublié les glorieuses traditions des conquêtes de Louis XIV, et que la France n'est plus victorieuse et respectée au dehors, il se prend à la grandeur de l'intérieur, il chante les grands hommes de son siècle. Il a de beaux vers pour célébrer le génie de Buffon et la mort de Voltaire. A la fin de la vie de Lebrun arrive un de ces grands événements sociaux qui ouvrent tout d'un coup une carrière nouvelle à l'inspiration et à la poésie, la révolution de 1789. Mais Lebrun a vieilli dans la domesticité des princes, et quoiqu'il entre avec ardeur dans cette voie nouvelle à l'enthousiasme lyrique, son talent ne tient pas tout ce qu'il semblait promettre; et l'avènement de la liberté, le règne du peuple, que le poète avait appelés de ses vœux et embrassés avec passion, n'exercent pas sur sa poésie une influence aussi heureuse et aussi féconde qu'on était en droit de l'espérer. Mais quand arrive la terreur, quand le poète voit son espoir trahi, son idéal, qu'il avait rêvé si pur, terni et souillé, il trouve au milieu des horreurs dont il est entouré et dont le spectacle le poursuit partout, des accents qui viennent bien de l'ame; il se replie sur lui-même, il s'adresse à son ame et lui dit:

« Prends les ailes de la colombe, etc. »

On entend bien dans ces vers la plainte de l'ame de Lebrun; voilà de la bonne et vraie poésie lyrique; car la poésie lyrique est toujours l'écho d'un sentiment individuel, et, s'il se peut, le retentissement dans une ame de poète des sentiments qui fermentent dans les ames contemporaines. Un sage a dit: « Ecoutez votre ame. » C'est surtout au poète lyrique qu'il faut dire: Ecoutez votre ame; écoutez-y l'ame des autres quand elle y retentit; et quand vous l'aurez écoutée, chantez-la; vous serez entendu.

Errata. — Deux fautes typographiques se sont glissées dans notre dernier compte-rendu, et ont occasioné deux non-sens que nos lecteurs auront sans nul doute aperçus, et qui doivent être ainsi rectifiés:

Page 351, col. 2, lig. 6. L'ame douce et hardie de L. Racine; lisez: L'ame douce et tendre de L. Racine....

Page 351, col. 2, lig. 34. En Allemagne aussi, où Kaunitz fait une poétique; lisez: En Allemagne aussi, où Kaunitz et quelques autres cherchent à introduire des traductions des chefs-d'œuvre français; en Espagne, où Luzan fait une poétique, etc.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Monarchies anciennes. — Identité du pouvoir exécutif et législatif. — Rome. — Empire. — Barbares. — Lutte des races. — Monarchie française. — Noblesse. — Clergé. — Manants. — Parlements.

Nous avons passé en revue les différentes formes de la théocratie, nous l'avons suivie dans ses progrès et dans sa chute, nous avons dit quelle idée elle représente dans l'histoire, et la part de cette idée dans les principes constitutifs de la sociabilité humaine. Nous arrivons maintenant à la forme monarchique. Monarchies anciennes, monarchie française, monarchie prussienne, monarchie constitutionnelle, tel est l'ordre dans lequel nous les étudierons. Comme la théocratie, la monarchie repose sur l'unité d'unité, idée puissante et féconde, mais qui ne suffit pas seule à tous les développements de notre nature; aussi l'avons-nous vue succomber en Egypte, renfermée qu'elle était dans un superbe isolement. La monarchie a eu aussi ses fortunes diverses, ses combats et ses luttes, et nous la verrons à travers les âges altérer et modifier les principes et les conditions de son pouvoir. Les monarchies anciennes sont peu connues, et il est difficile d'en rien dire de net et de précis. Diodore de Sicile nous montre chez les Perses l'identité du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif dans la personne du roi; il est la justice même, la loi incarnée dont il est la source et le représentant. Quant à l'éducation, elle est abandonnée à l'autorité sacerdotale placée sous son influence. Cependant les mages jouent un grand rôle dans l'histoire des Perses, mais les révolutions auxquelles ils ont pris part sont trop cachées, trop obscures, pour qu'on puisse en tirer de légitimes inductions. Toute cette histoire ne devient claire pour nous qu'au moment où la monarchie de Xerxès va se heurter contre la liberté démocratique des Grecs dans les plaines de Marathon. Et remarquons ici combien les formes sociales sont capricieuses; la monarchie des Perses est vaincue par la liberté grecque qui se résout finalement elle-même dans la monarchie des Macédoniens. Ainsi les formes sociales semblent n'apparaître sur la scène du monde et se renverser tour à tour que pour le service de l'humanité, pour se modifier avec le progrès des temps et admettre dans leur sein de nouveaux éléments de prospérité et de grandeur. On sait quels furent les destins de Rome: la monarchie éphémère de ses premiers rois, si vivement controversée par les travaux de la critique moderne, ne nous présente rien du despotisme complet des empires orientaux; même au sein de cette origine obscure, où commence la fortune de Rome, on distingue les deux ordres dont la rude et longue opposition doit se continuer pendant des siècles. Ses guerres sanglantes, acharnées avec l'Italie, dont la conquête lui coûta plus que celle du monde; la destruction des Samnites, celle de l'Etrurie, vaste confédération aristocratique et sacerdotale dont les monuments attestent une si haute antiquité; la destruction de Carthage, la ville des marchands et des mercenaires, l'opulente, l'avare et l'orgueilleuse cité qui envoyait ses vaisseaux jusque dans la Baltique, et enfin son terrible duel entre les patriciens et les plébéiens, voilà par où il lui faut passer pour arriver à l'empire. L'empire, c'est l'unité; tous les peuples y tiennent, le droit de cité leur appartient à tous, et tous envoient des empereurs à Rome; mais cette unité est fausse et mensongère; les ressorts de l'administration, ici trop tendus, là trop lâches, se brisent sous la main des Barbares qui viennent renouveler le monde. Nous pouvons entrevoir déjà combien l'idée d'unité, qui représente la monarchie, va se diversifiant, suivant les temps et les lieux au sein desquels elle se développe. Ces vicissitudes deviennent évidentes pour nous à mesure que nous nous rapprochons de notre époque; prenons donc la monarchie française, et donnons-nous le spectacle des modifications qu'elle a subies.

Les races barbares semblent destinées par Dieu à rajeunir l'univers: à la foi nouvelle il fallait des hommes nouveaux; les populations de l'empire étaient trop corrompues, trop imprégnées de la civilisation païenne pour recevoir la parole d'amour et de charité; à une religion si pure et si sainte il fallait des ames chastes et naïves, et le sang vierge et fort des peuples septentrionaux pour renouveler la vigueur et la vie des nations épuisées. Mais les races sont l'instrument et non la raison des choses. Depuis le cinquième siècle, nous les voyons engagées dans des luttes ardentes, opiniâtres. Elles se combattent et s'entredéchirent, elles se poussent et se renversent, s'entassent les unes sur les autres, et débordent par toutes les issues, comme des flots impétueux. Tout est-il donc livré à la merci des différences naturelles? Cette hostilité doit-elle durer toujours? On compte généralement trois grandes races, la race teutonique, la race slave et la race celto-romaine, qui occupent le sol européen. Or, quel est le progrès de la civilisation européenne? Précisément, d'abolir leurs différences, d'éclairer les haines et de les détruire. Il faut que ces individualités si fortes, si prononcées, s'effacent peu à peu, se fondent dans une même communauté d'intelligence et de volonté, que les peuples se rapprochent et se comprennent; il faut à ces variétés de mœurs et de caractères, qui se jalousent et se combattent, faire succéder une unité plus libérale et plus juste. De même dans le sein de chaque nation. L'unité théocratique, la papauté, eut sa raison dans le besoin de solidarité morale, avons-nous vu; mais en voulant aller du monde spirituel au monde temporel, de Dieu à l'homme, elle se perdit par l'excès de ses prétentions et l'arrogance de son autorité

Que sera donc l'unité politique? Comment se fondera-t-elle? Au milieu des Barbares, quel moyen d'asseoir une puissance régulière, de faire triompher une idée d'ordre? Le spectacle de la royauté française nous offre toute la régularité d'un système et la variété des accidents historiques. Jamais succession d'hommes, dans un ministère politique, n'a présenté plus de talents: Philippe-Auguste, saint Louis, Charles-le-Sage, Philippe-le-Bel, Henri IV, Richelieu, Louis XIV. L'idée de la royauté se manifeste d'abord par l'action, non pas en tant que pensée, qu'intelligence, mais par l'épée qui doit réunir de nouvelles possessions autour du fief héréditaire. C'était le seul symbole qui pût glorifier le roi aux yeux des Francs; la force et la valeur vont bien à ces temps héroïques de rudes guerres et de mœurs barbares. Mais, relevant de son épée, le roi se trouva bientôt vis à vis du pape, qui lui intima l'ordre de se courber devant l'église, de se reconnaître le serviteur du vicaire de Dieu. Le roi sut écarter ces prétentions trop hautes de la papauté, et déclara qu'il ne relevait que de Dieu seul; ainsi le roi ne tient rien que de Dieu et de son épée; telle est la formule du droit monarchique.

Suivons le développement progressif de l'unité française. Hugues-Capet fonda un droit nouveau, droit qui s'ignore, mais qui n'en est pas moins légitime. La monarchie se constitue peu à peu dans un vaste système actif et militaire, comme la nation qu'il représenta; et au dessus de tous est le roi, qui ne meurt jamais, qui se perpétue par l'hérédité. Tout le monde est sujet du roi; et l'usage, qui devient un principe du droit lui-même, défend de rendre les mêmes honneurs à la reine et au dauphin; le roi est la personnification complète du droit; au dessous de lui commence une vaste égalité; il la domine et la protège, en ne s'y mêlant pas. C'est lui qu'implore le pauvre peuple dans sa misère au moyen âge; il représente l'idée de justice et de sainteté, et a son idéal dans saint Louis. Ce fut le génie de la royauté de se séparer de la noblesse aussitôt qu'elle en fut sortie; elle se fit nationale au lieu de rester nobiliaire; c'était un grand progrès. Non pas cependant qu'il faille insulter la noblesse française, la plus chevaleresque et la plus valeureuse de toutes, qui tant de fois par sa bouillante ardeur sur les champs de bataille a défendu et compromis le salut de la France. Mais elle restait immobile au milieu des siècles qui passaient, renfermée dans son armure, étouffée sous son casque. Puis tous ces brillants soldats se firent courtisans; ils passèrent de leurs sombres manoirs aux antichambres de la cour, conservant toujours, malgré le progrès des temps, les prétentions et l'orgueil des temps passés.

A côté de la royauté que trouvons-nous encore? L'église, la première intelligence de la société française, la première en date et en développement, à la tête de la civilisation. C'est elle qui a donné les Gaules aux rois francs, qui fondait la monarchie par ses conseils, dirigeait tous ses pas, et l'élevait à cette hauteur dont elle devait un jour elle-même être précipitée. L'église est le premier et le plus fécond foyer de la démocratie; les fils des serfs trouvent asile dans ses cloîtres et doivent marcher sur la tête des grands et des rois; l'élection se continue dans son sein; puis elle se trouve entre la cour de Rome et la royauté. Mais elle comprit, par un admirable instinct national, qu'elle ne pouvait se séparer de la France, et elle se fit gallicane; elle eut ses franchises et ses libertés en dehors du saint-siége, dont elle combattit plus d'une fois les arrêts. Son rôle est beau dans notre histoire. Elle ne pouvait être ni romaine ni indépendante, et elle se résigna, moitié par défaite, moitié par intelligence, à un rang secondaire. Elle mit ses hommes au service de la royauté, et l'appuya de sa docilité et de son génie.

Passons au manant. Le manant avait un moyen de s'émanciper, c'était de devenir bourgeois du roi, privilége qui défendait contre les prétentions féodales et canoniques. C'est de là qu'est parti le peuple pour se développer et arriver à la liberté des temps modernes. Il alla au roi, symbole de toute justice, comme on allait vers l'hostie et vers le soleil; puis il se fit docteur à son tour et trouva place dans les parlemens, obscurs et dédaignés d'abord, placés sous la surveillance de l'autorité royale, et qui devaient tourner contre elle: les parlemens eurent la justice de l'aveu du roi, et la rendirent en son nom. Ainsi le droit s'abaissait peu à peu, et descendait des hauteurs abstraites où il était relégué jusque dans le sein des masses. Cette justice devint ambitieuse et voulut partager avec la royauté, faire des lois au nom du peuple. Elle obtint que toute loi devait être enregistrée pour avoir une publication légale, et l'on sait quelles querelles ardentes s'ensuivirent. Les parlemens et la royauté se déconsidérèrent pendant ces luttes, et un accident détermina la crise. Le roi eut besoin d'argent et en demanda à la nation, au tiers-état qui fut convoqué. Ces convocations, on le sait, avaient été jusque là fort irrégulières, sous Louis XI, sous Charles VIII, enfin pendant la Ligue, au milieu des grands débats de Luther et de Calvin. Rien n'était expliqué, défini; le tiers-état s'appelle les états-généraux, et ces états voulurent aussi décréter la loi. Enfin eut lieu la crise en 1789.

Depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XIV, la royauté a une action continue; la législation civile, commerciale, s'étend de plus en plus. La procédure criminelle, le code des eaux et forêts reçoivent la sanction royale; la France se formule et acquiert une unité puissante, redoutée de toute l'Europe. Certes, ce fut un grand jour, lorsqu'au milieu de nos détresses Louis XIV salua, dans Versailles, Philippe V, roi d'Espagne; c'était un héroïque défi, et une sage résolution qui rapprochait ainsi deux peuples, et préparait l'avenir de la nation espagnole, en lui montrant les traces du peuple français.

La royauté a eu sa législation et sa justice, mais elle ne s'occupa pas de l'éducation, qu'elle confia trop tard aux jésuites, pour élever les générations nouvelles. Les esprits se formèrent en dehors de ses idées et finirent par la vaincre. Au dix-huitième siècle, la philosophie vivait à côté de la royauté, la flattait, la tournait par tous les sens. On ne comprenait plus l'idée sainte de royauté; le droit changeait de représentant et passait au peuple, à la volonté générale. Dans le *Contrat social* de Rousseau, il eut bientôt son avénement. C'est ainsi que, par des évolutions diverses, le droit cherche à se constituer, à s'asseoir sur une base solide, inébranlable; pour nous, malgré les moments de fatigue et d'ennui, malgré les cris de désespoir poussés par la poésie et l'éloquence, il ne nous faut pas désespérer, mais travailler à comprendre et à établir les principes constitutifs qui président au développement des sociétés humaines.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — La distribution des récompenses décernées à l'industrie, annoncée pour le samedi 12 juillet, aura lieu le lundi 14 au palais des Tuileries.

— M. Choron, membre de la Légion-d'Honneur, correspondant de l'Institut de France, ancien chef de brigade à l'École polytechnique, ex-directeur de l'académie royale de Musique, fondateur et directeur du Conservatoire de musique classique, est mort samedi.

— M. Lemoine, statuaire français, résidant à Rome, a été nommé membre de l'académie des beaux-arts de l'Institut de France.

— Plusieurs journaux assurent que M. le baron Taylor est sur le point d'entreprendre un nouveau voyage scientifique, et que le gouvernement met à sa disposition un bateau à vapeur avec lequel il explorera les côtes de la Méditerranée. M. Alexandre Dumas, dit-on, et plusieurs autres jeunes littérateurs et artistes l'accompagneront dans ce voyage.

— On compte aujourd'hui dans le riche Musée d'artillerie 27 espèces de fusils de guerre à piston, cent armures complètes des plus nobles et preux chevaliers du moyen âge; il y a une pièce de canon fondue en 1500; il y en a une autre fondue en 1636, qui a été baptisée au nom du cardinal de Richelieu. La cour du Musée est en ce moment remplie de canons, d'obusiers, de caissons, de trains, de mortiers, etc. On y voit une pièce de canon nouvellement fondue d'un calibre monstrueux.

DÉPARTEMENTS. — On nous écrit de Bagnères de Bigorre: Un muséum de peinture et d'histoire naturelle vient d'être créé dans le bel établissement des Thermes de cette ville par M. Gélibert.

Un conservatoire de musique, fondé et dirigé par M. Rolland, d'après les principes de M. Choron, a déjà formé des élèves distingués; enfin tous les voyageurs ont vu avec satisfaction les oiseaux du pays recueillis et préparés par les mains habiles de M. Philippe.

— M. Félix de Beaujour, qui a déjà fondé un prix pour l'académie des sciences morales et politiques, vient de fonder un prix de la valeur de 5,000 fr. pour être décerné en 1837 au meilleur ouvrage sur le commerce de Marseille.

— Une école primaire gratuite annexée à l'école normale primaire de Nancy va être ouverte incessamment.

— On lit dans le *Narrateur de la Meuse*, du 26 juin: M. Etienne fils, qui a fait, à la fin de l'année dernière, l'inspection des écoles primaires de plusieurs cantons de l'arrondissement de Commercy, avait demandé au ministre de l'instruction publique que le montant de l'indemnité à laquelle sa tournée lui donnait droit, fût converti en achat de livres à distribuer aux instituteurs et aux écoles. Le ministre a fait connaître au recteur de l'académie et à M. le sous-préfet de Commercy que l'offre de M. Etienne avait été acceptée avec empressement, et qu'il avait fait expédier un ballot de livres qui seraient distribués dans les communes de l'arrondissement.

EXTÉRIEUR

Les journaux de Belgique nous apprennent que la commission chargée de rédiger un projet de loi sur l'instruction publique a terminé son travail et qu'il sera incessamment présenté au roi des Belges.

— Le grand-conseil du canton de Lucerne a chargé le gouvernement de lui présenter, dans le plus court délai possible, un rapport sur le projet d'établissement d'une école industrielle, et sur les améliorations dont seraient susceptibles les établissements d'éducation.

— Le nombre des étudians qui ont fréquenté les cours de Goettingue, dans ce semestre-ci, se monte à 860, 24 de plus que dans le semestre dernier. Des étudians nouvellement arrivés 58 étudient la théologie, 93 la jurisprudence, 59 la médecine et 28 la philosophie. Le nombre total des professeurs dans ces quatre facultés se monte à 89. 12 professeurs enseignent en outre les langues modernes, la musique, le dessin et les exercices gymnastiques.

— Nous avions annoncé la maladie de M. Humboldt. C'était une fièvre cérébrale dont la violence a mis en danger cette précieuse existence. Aujourd'hui les craintes sont complètement dissipées; mais l'illustre naturaliste ne pourra de quelque temps reprendre ses études.

— Il y aura cette année à Berlin une exposition d'objets d'arts. Cette exposition, qui doit ouvrir dans la première semaine de septembre, doit durer deux mois. L'académie des beaux-arts de cette ville a invité les artistes nationaux et étrangers à envoyer leurs productions à cette exposition avant le 25 août.

— Sur l'invitation du roi de la Grèce, le célèbre architecte bavarois, M. Klenze, se rendra à Athènes pour donner des conseils aux autorités supérieures, au sujet des importantes constructions qui doivent être exécutées dans cette capitale.

— La commission chargée de proposer les moyens de réforme du clergé espagnol s'est installée au couvent de la Trinité, à Madrid. Pour la mettre à même d'accélérer ses travaux, on lui a adjoint six membres auxiliaires.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 6 JUILLET 1834. N° 71.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement a expiré à la fin de juin sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique, et d'après l'avis du conseil des ministres;

Vu la loi du 23 avril 1833, qui alloue au budget du département de l'instruction publique, exercice 1833, un crédit spécial de cent vingt mille francs pour le remplacement des médailles volées à la Bibliothèque royale;

Considérant que, lors de la discussion du budget, il a été reconnu et constaté que cette somme représentait la valeur des lingots recouvrés qui provenaient de ces médailles, et qui avaient été versés à la Monnaie pour le compte du trésor; que le trésor n'en était pas propriétaire, mais seulement dépositaire; qu'elle ne pouvait pas être employée utilement dans le courant de l'année 1833, et que le trésor devait avoir sans cesse les moyens de la restituer, parce que la Bibliothèque devait avoir constamment la faculté d'acquérir des médailles en remplacement de celles qui lui avaient été volées;

Que sur les	120,000 f.	» c.
il n'a été dépensé en 1833 que	93,318	35
et qu'au 1er janvier 1834 il restait sans emploi	26,681	65

Que la Bibliothèque vient d'acheter de nouvelles médailles, dont le prix s'élève à la somme de treize mille huit cent soixante-quinze francs, et qu'elle négocie de nouvelles acquisitions;

Que la portion de crédit non employée au 31 décembre dernier doit être annulée dans la loi de réglement du compte de l'exercice 1833; mais qu'un crédit supplémentaire de pareille somme doit être ouvert sur l'exercice 1834, afin de pouvoir payer les médailles acquises ou à acquérir pendant ladite année;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Il est ouvert à notre ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique, sur les fonds de l'exercice 1834, pour achat de médailles, en remplacement de celles qui ont été volées à la Bibliothèque royale, un crédit supplémentaire de vingt-six mille six cent quatre-vingt-un francs soixante-cinq centimes, égal à la somme qui est restée sans emploi sur le crédit spécial de cent vingt mille francs, alloué au budget de l'exercice 1833, et dont l'annulation sera proposée dans la loi du réglement dudit exercice.

Ce crédit sera, sauf régularisation législative, pendant la prochaine session des chambres, ajouté immédiatement au chapitre IV du budget de l'exercice 1834.

2. Nos ministres secrétaires-d'état aux départements de l'instruction publique et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au *Bulletin des Lois*.

Paris, le 19 juin 1835.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre de l'instruction publique, GUIZOT.

DÉCISION DE M. LE MINISTRE DES FINANCES.

Les réclamations nombreuses contre le refus fait par l'administration des postes d'expédier en franchise les brochures et imprimés *non officiels* que les ministres transmettent aux fonctionnaires chargés de les répandre ont enfin amené à un ensemble de mesures que, dans l'intérêt de l'instruction primaire, nous félicitons l'autorité d'avoir prises. Nous nous bornons à reproduire textuellement la partie de ces instructions qui regarde plus spécialement MM. les préfets, les recteurs d'académie, les sous-préfets et les présidents de comités d'arrondissement. La marche qu'ils ont à suivre leur est ainsi tracée :

« Les exemplaires des imprimés non officiels qui auront été envoyés par les ministres secrétaires-d'état dans les départements, et qui seront remis en circulation sous un contre-seing valable, devront être annoncés au directeur des postes du lieu d'expédition, par une lettre signée du fonctionnaire expéditeur, et qui indiquera,

« 1° Le titre de chaque ouvrage et le nombre d'exemplaires à expédier;

« 2° Que ces exemplaires ont été originairement expédiés par un ministre secrétaire-d'état pour le service du gouvernement. »

PHILOSOPHIE.

BIBLIOTHÈQUE PHILOSOPHIQUE DES TEMPS MODERNES (1).

ŒUVRES PHILOSOPHIQUES DE BACON,

Publiées par M. BOUILLET, professeur au collége Charlemagne (2).

Nous avons sous les yeux le volume des Œuvres philosophiques de Bacon, que publie M. Bouillet, et qui, avec le volume de Descartes que nous avons annoncé (3), complète la première livraison de la *Bibliothèque philosophique*. Ce volume contient le *Novum Organum*, qui forme la deuxième partie de la *Grande rénovation*, ainsi que les fragments des autres parties de cette vaste composition, et les diverses ébauches qui nous en ont été conservées. Outre les *Commentaires* et les *Notes* qu'il avait promis, l'éditeur a mis en tête de ce volume une *Introduction* qui à elle seule est un ouvrage entier.

M. Bouillet s'attache dans cette introduction à faire connaître l'objet et le caractère de chacune des parties de l'*Instauratio*, à débrouiller le chaos qu'offre au lecteur la volumineuse collection des œuvres de Bacon en déterminant l'ordre véritable des morceaux posthumes qui ont toujours été jusqu'ici imprimés pêle-mêle, et comme jetés au hasard. Il s'arrête particulièrement sur le *Novum Organum*, qui est en effet le plus important des écrits de Bacon; et après avoir bien fait comprendre le but et la marche de cet ouvrage, dont les divisions méthodiques se laissent difficilement apercevoir à travers les aphorismes détachés dont il se compose, il indique les lacunes qu'y a laissées l'auteur surpris par la mort, et cherche dans l'étude approfondie de ses autres écrits les moyens de les combler en partie. Puis il se livre à l'appréciation de l'ouvrage, et à l'examen des critiques et des objections dont il a été l'objet. Il termine par quelques détails historiques sur le *Novum Organum*.

Il est difficile de donner par des extraits l'idée d'un pareil travail qui est plutôt une œuvre d'érudition et de discussion qu'une œuvre littéraire, et où l'auteur consciencieux ne marche qu'appuyé sur des textes et sur de nombreuses citations. Nous choisirons cependant quelques passages qui nous paraissent plus particulièrement propres à faire saisir l'ensemble et le caractère de ceux des écrits de Bacon que renferme ce volume.

« Après avoir, dans son Traité *De dignitate et augmentis scientiarum*, qui forme la première partie de l'*Instauratio magna*, dressé en quelque sorte le bilan des connaissances humaines; après avoir montré les vices de la science qu'on enseignait depuis tant de siècles, et avoir signalé les nombreuses lacunes qu'elle présentait, Bacon devait, pour exécuter le vaste plan de réforme qui l'occupa toute sa vie, décrire la méthode nouvelle qu'il se proposait de substituer aux méthodes suivies jusque-là, et qui seule pouvait doter l'humanité de connaissances à la fois certaines et fécondes en applications; il devait faire plus, il devait entrer lui-même dans la route qu'il venait d'ouvrir, et donner à ceux qui l'y suivraient le fil conducteur sans lequel ils risquaient de s'égarer : c'est ce qu'il a tenté de faire dans le *Novum Organum* et dans les parties suivantes de l'*Instauratio*.

« L'objet spécial du *Novum Organum*, qui forme la seconde partie, est d'enseigner l'art d'étudier la nature et de l'interpréter fidèlement, c'est-à-dire d'expliquer les phénomènes, en découvrant leurs causes cachées. C'est une sorte de logique, mais

(1) Voyez notre numéro du 18 mai dernier.
(2) Chez L. Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n. 12.
(3) Voyez le numéro du 19 juin.

c'est une logique qui diffère essentiellement de la logique vulgaire. L'auteur la nomme *Novum Organum*, c'est-à-dire nouvel instrument, nouvelle machine : *Organum*, afin de faire comprendre que l'homme a besoin de secours et d'instruments pour les travaux de l'intelligence non moins que pour ceux du corps; *Novum*, pour la distinguer de la logique d'Aristote qui avait si long-temps régné sans rivale, et qui était connue dans les écoles sous le nom d'*Organum*. Il la nomme encore *Indicia vera de interpretatione naturæ et regno hominis*, pour faire comprendre dès l'abord que son but est, non pas, comme on l'avait fait jusque-là, d'enseigner l'art stérile de disputer sur de vains systèmes enfantés par l'imagination, mais de montrer à l'homme la véritable route par laquelle il pourra pénétrer dans les secrets de la nature elle-même, et découvrir des vérités qui lui donneront l'empire de l'univers. ....

« Tel qu'il est (l'Editeur vient de signaler les importantes lacunes qui restent dans ce traité), le *Novum Organum* n'en est pas moins un des plus beaux ouvrages que nous aient transmis les âges précédents, et un des monuments les plus précieux pour l'histoire de l'esprit humain. Quoi de plus extraordinaire en effet que de voir ainsi, après tant de siècles d'erreur, surgir tout d'un coup un homme qui, seul, sans modèle, sans appui, ose dire à tous les âges et à tous les peuples que jusqu'ici ils se sont égarés dans de fausses voies; qui, semblable à Christophe Colomb, vient leur annoncer qu'il existe un nouveau monde qu'aucun d'eux ne soupçonnait, leur montre la route qui y conduit, et commence à la suivre lui-même! Et, sans nous arrêter sur cette pensée si hardie d'une réforme universelle, qui est la pensée fondamentale de toute l'*Instauratio* aussi bien que du *Novum Organum*, que de choses ne trouve-t-on pas à admirer dans ce seul ouvrage!

« Le premier livre nous offre les vues les plus profondes sur la condition de l'homme dans ses rapports avec la nature, sur l'insuffisance du syllogisme et sur la vanité des hypothèses; l'analyse la plus complète de nos erreurs; le tableau le plus fidèle de l'état déplorable où se trouvaient les sciences depuis tant de siècles, et des causes qui avaient si long-temps prolongé leur enfance; la critique la mieux fondée des méthodes employées dans les divers genres de philosophie; enfin des considérations pleines de justesse sur les raisons d'espérer un meilleur avenir, et sur les moyens d'y arriver le plus promptement possible; considérations qui sont comme autant de prophéties que réalisent tous les jours sous nos yeux les progrès si rapides de la philosophie expérimentale et les merveilles de l'industrie.

« Le second livre, qui est resté si incomplet, renferme néanmoins des vérités plus importantes encore; car c'est là que sont enseignées les règles de cette méthode qui a produit dans la philosophie une si heureuse révolution. Bacon a vu que l'objet de la science devait être, non les formes ou les qualités abstraites et vides dont s'occupaient les scolastiques, mais les causes et les lois des phénomènes; que l'explication des faits se trouvait, non dans des qualités occultes, c'est-à-dire dans des propriétés imaginaires inventées tout exprès pour rendre raison de ces faits, mais dans d'autres faits déjà observés auxquels on rapporte les faits nouveaux, et dont ceux-ci ne sont que des applications ou des limitations; qu'une fois la science ainsi conçue, savoir et pouvoir étaient identiques, et que chaque progrès dans les recherches spéculatives devait amener un progrès correspondant dans la pratique et dans les arts industriels, puisque, pour produire les effets, il n'y a qu'à employer dans l'opération, comme moyen, ce que l'on a reconnu comme cause dans la spéculation. Bacon a vu que pour connaître et dompter la nature, il fallait commencer par lui obéir, c'est-à-dire par constater ses lois et s'y conformer; qu'il ne suffisait même pas d'écouter les révélations qu'elle nous fait spontanément, mais qu'il fallait l'interroger et la tourmenter de mille manières, comme le Protée de la Fable; c'est-à-dire que l'observation même la plus exacte était souvent impuissante, et qu'il fallait y joindre l'expérimentation : en conséquence il propose ou il exécute lui-même une foule d'expériences ingénieuses; il enseigne de la manière la plus complète quels sont les faits et les expériences les plus propres à jeter de la lumière, et les plus dignes par conséquent de l'attention du philosophe; il veut que les observations et les expériences soient faites avec la plus minutieuse précision; que tout soit pesé, mesuré, compté; sachant bien qu'avec ces connaissances vagues dont on se contentait vulgairement, on ne pouvait jamais arriver à aucun résultat; et il est si complet sur l'art d'observer et d'expérimenter, que Descartes, consulté sur la même matière, se contente de répondre qu'il n'a rien à en dire après ce qu'en a écrit le philosophe de Vérulam. Bacon a vu enfin qu'on ne devait pas s'en tenir à un empirisme étroit, mais qu'il fallait, pour rappeler ses expressions, unir par un heureux hymen l'expérience et la raison, afin de féconder les données de l'une par le travail de l'autre; c'est dans ce but qu'il enseigne les règles de cette méthode d'induction qui a en effet porté les fruits les plus précieux. »

Dans les passages qui suivent, l'Editeur examine différens reproches qui ont été adressés à l'auteur du *Novum Organum*, comme de n'avoir fait que ressusciter l'*induction* d'Aristote; d'avoir été trop sévère envers le syllogisme; de n'avoir point appliqué lui-même sa méthode; d'avoir exclusivement recommandé l'étude des sciences physiques et d'avoir proscrit les sciences métaphysiques, d'avoir exclu de la philosophie la recherche des causes finales, etc. Nous regrettons de ne pouvoir aujourd'hui donner ses conclusions sur ces intéressantes questions dont chacune lui a fourni la matière d'une savante dissertation. Nous ajouterons quelques détails historiques que donne l'Editeur sur le *Novum Organum*.

« Bacon, devançant en cela le jugement de la postérité, regardait lui-même cet ouvrage comme le plus important de tous ceux qu'il avait composés : c'était, à ses yeux, la partie la plus essentielle de l'*Instauratio Magna*; il le désigne même souvent tout seul sous le titre d'*Instauratio*; c'est en effet ce traité qui, en changeant la méthode des sciences, devait opérer cette heureuse révolution dont nous pouvons aujourd'hui apprécier les résultats.

« Aussi est-ce celui de ses ouvrages que notre auteur a travaillé avec le plus de soin et de persévérance. Son biographe, W. Rawley, qui avait été son secrétaire et son collaborateur, nous apprend que c'était en quelque sorte l'idée fixe de toute sa vie, et qu'il avait recommencé son travail jusqu'à douze fois. Nous trouvons en effet dans les fragmens et écrits posthumes de Bacon qui nous ont été conservés un assez grand nombre de morceaux, soit latins, soit anglais, qui ne sont évidemment que des ébauches plus ou moins avancées de cette œuvre. (Nous omettons le passage où ces écrits sont énumérés et classés méthodiquement.)

« Le *Novum Organum*, après avoir passé par tant de transformations, parut enfin au commencement d'octobre 1620, lorsque l'auteur, nommé depuis peu d'années grand-chancelier d'Angleterre, était encore dans toute sa gloire et jouissait de toute la faveur du roi...

« Si l'on rapproche l'époque de la publication du *Novum Organum* de la date des premiers essais de Bacon, on ne pourra s'empêcher d'admirer la persévérance de l'auteur et la précocité de son génie. La plus ancienne ébauche de ce grand ouvrage, qui portait le titre fastueux de *Temporis partus maximus*, paraît dater de l'an 1585. Bacon n'avait que vingt-cinq ans quand il la composa : c'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une lettre écrite sur la fin de sa vie, en 1625; et cependant ce n'est qu'en 1620, c'est-à-dire au bout de trente-cinq ans, que parut le *Novum Organum*. Ainsi Bacon accomplit à la lettre le précepte d'Horace :

Carmen reprehendite quod non
Multa dies et multa litura coercuit, atque
Præsectum decies non castigavit ad unguem.

« Ce qui explique ce long retard, ce n'est pas seulement le désir de donner à cette œuvre toute la perfection dont elle était susceptible, c'est la position même de Bacon, qui, absorbé par les affaires civiles et politiques, avocat, membre du parlement, conseiller de la reine, puis solliciteur-général, et enfin grand-chancelier, ne pouvait consacrer que la plus faible partie de son temps et, comme il le dit lui-même, que quelques instans dérobés, à la culture des sciences et à l'accomplissement d'un projet qui sans cesse occupait sa pensée, mais dont tout tendait à le détourner. »

Les autres parties de l'*Instauratio Magna* sont également l'objet de recherches étendues et d'utiles explications. Nous ferons surtout remarquer le passage dans lequel l'Éditeur, opérant une sorte de restitution littéraire, rattache à l'*Instauratio* divers opuscules qui jusqu'ici en avaient été séparés, et prouve qu'ils appartiennent à la cinquième partie de ce vaste monument, à celle que Bacon, dans son langage métaphorique, appelle *avant-coureurs* de la philosophie (*Prodromi philosophiæ*), et dont on croit généralement qu'il n'a rien exécuté.

Les mots par lesquels M. Bouillet termine son introduction pourront faire comprendre à nos lecteurs la pensée philosophique qui préside à la vaste et utile entreprise dont il vient d'accomplir avec succès une des plus importantes parties.

« Puissions-nous, par ce travail, qui peut être sans gloire, mais qui n'est pas sans difficultés, avoir réussi à rendre plus accessibles les ouvrages de Bacon, et contribuer ainsi en quelque chose à répandre et à faire mieux goûter les écrits d'un homme qu'on admirera toujours davantage à mesure qu'on l'étudiera plus profondément; puissent ces écrits, l'une des bases inébranlables de la saine philosophie, pénétrer de plus en plus les hommes de notre temps de cet esprit de la vraie méthode, de ce dégoût des vains systèmes, de ce respect religieux pour l'œuvre réelle de la Divinité, qu'on y voit empreints à chaque page; puissent-ils enfin les remplir de cette ardeur pour la connaissance de la nature et pour les progrès de l'humanité, qui anima Bacon dès sa première jeunesse, et ne l'abandonna qu'avec la vie! »

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Louis XI. — Caractère de son règne. — Puissance de la maison de Bourgogne. — Diversités nationales. — Les populations flamandes. — La cour du duc de Bourgogne et celle de Louis XI. — Politique astucieuse de ce prince. — Charles-le-Téméraire. — Agrandissement du territoire français.

Après la lutte contre l'Angleterre vint la lutte contre la Bourgogne; après la Pucelle, Louis XI; après la force, la ruse; après la poésie, la prose. Qu'on ne s'y trompe pas, le règne de Louis XI est une des plus grandes douleurs de la royauté, c'est un long martyre où elle ressent de poignantes souffrances, c'est le triomphe de l'hypocrisie et de la fraude. On connait la vieille farce de l'*avocat Patelin*, qui date précisément de cette époque; dans cette comédie l'avocat trompe le marchand, et le berger les trompe tous les deux en ne faisant rien, en imitant le cri de ses moutons. Le rôle du berger c'est le roi de France qui le joue; toute sa politique consiste à ne rien faire; il attend, il persiste, et il remporte la victoire.

Les Anglais avaient été chassés de France, mais la Bourgogne avait surtout profité

à leur expulsion; elle y avait gagné les villes de la Somme, c'est-à-dire toute notre frontière du nord. Pour connaître la position de cette puissante maison, jetons un regard sur la situation géographique de ses états. On sait que de la Franche-Comté à la mer on peut tracer un quart de cercle par des batailles gagnées ou perdues. Dans cette ligne, pas de champ où l'on ne retrouve des ossements humains, pas de plaine qui n'ait été engraissée par le sang. La raison de ces perpétuels combats est simple : c'est là la frontière de deux grandes races, la race celtique et la race germanique; c'est là que se rencontrent et se choquent deux civilisations, deux langues, deux esprits nationaux. Aussi de province à province existent des haines vivaces. Entre la Picardie et la Flandre, la Hollande et la Belgique, le Hainaut et l'Allemagne s'élèvent de profondes dissensions, que des conflits fréquents ne font qu'envenimer. Or toutes ces divergences, toutes ces haines, la politique les avait réunies dans la main d'une seule maison, maison cadette de France et par conséquent rivale de la branche aînée et alliée de l'Angleterre. Dans cette vaste domination se mêlaient sans se confondre et la féodalité du Hainaut et du Luxembourg et les municipalités de Flandre, et la Bourgogne, et la Hollande et la Belgique : le duc de Bourgogne au milieu de ces populations opposées était véritablement le roi de la discorde. Ces perpétuelles diversités se reproduisent même dans le caractère des souverains. Philippe-le-Hardi, le premier de la race, est encore tout rapproché de la nation et de la maison qui lui ont donné naissance. C'est un brave chevalier français. Jean-sans-peur a l'emportement belge; Philippe-le-bon la bonté et la sensualité flamandes. Quant à Charles-le-téméraire, c'est un Portugais par sa mère : lorsqu'il se lançait avec tant d'impétuosité dans la Suisse, et qu'il s'obstinait opiniâtrément contre elle, il obéissait sans le savoir au vieux ressentiment des races méridionales contre la nation allemande.

Si l'on veut se représenter fidèlement l'état moral des populations flamandes, il ne faut pas le rechercher dans les chroniques, en général fort sèches, de cette époque, mais dans les tableaux de l'école flamande, dans ces fêtes villageoises où la joie et le vin brillent sur tous les visages; et si nous venons à songer que ces tableaux datent du seizième ou du dix-septième siècle, lorsque l'esprit national s'était déjà alangui sous une domination étrangère, nous en conclurons certainement que la Flandre aux jours de sa puissance devait être encore plus joyeuse. Lisez dans Olivier de la Marche le récit de ces longues orgies, de ces interminables bombances que préside Philippe-le-Bon, le véritable prince des Flamands, un gros homme habillé de drap d'or, bon et sensuel, entouré de ses huit bâtards et sablant de larges verres de vin du Rhin. Cependant dans tout cela il y avait bien quelques souvenirs chevaleresques, mais ils se résumaient en festins. Philippe avait créé la Toison d'or pour faire porter à toute sa cour les couleurs d'une de ses maîtresses; il avait renouvelé la Table ronde du roi Arthur, mais seulement la table; il donnait des pas d'armes et des tournois que suivaient des orgies : sur son buffet paraissait le faisan, et chacun jurait au noble oiseau d'aller combattre les infidèles; mais les serments ne passaient pas la salle du festin. Son ardeur pour les fêtes était si grande, que lorsqu'il conduisit Louis XI en France il s'obstina à lui rendre hommage parce que cette cérémonie amenait naturellement des banquets.

A côté de cette cour riche et brillante, le roi de France faisait triste figure. Sur les vingt-neuf provinces qui composaient le royaume, il n'en possédait pas douze. Il n'avait ni les rivières (la Somme, la Haute-Loire et la Haute-Seine étaient au pouvoir du duc de Bourgogne), ni les montagnes (le duc de Bourbon possédait l'Auvergne, et les comtes de Foix et d'Armagnac les Pyrénées). Enfin les Anglais pouvaient par Calais entrer en France quand ils le voulaient. Le plus beau fleuron de la couronne de France était la Normandie : cette province payait environ le tiers des impôts. A son avénement au trône, Louis XI fut obligé de l'abandonner et de promettre au comte de Charolais une pension annuelle de trente-six mille livres, somme prodigieuse pour ce temps-là. Ne pouvant garder la Normandie, il la céda à deux personnes, au comte de Charolais d'abord, puis au duc de Bretagne, opposant ainsi l'un à l'autre ses deux plus redoutables adversaires.

Pendant les premières années de son règne, Louis XI annonça clairement ses projets. Il avait stipulé que les villes de la Somme pourraient être rachetées, et il s'empressa de les recouvrer à force d'argent; il défendit la chasse dans le royaume; ce n'était autre chose que s'attribuer la police générale; il supprima la pragmatique sanction sous le prétexte de complaire au pape, mais en réalité pour paralyser l'influence des seigneurs sur les élections ecclésiastiques; il doubla les tailles sans nécessité apparente; enfin il annonça l'intention de faire cadastrer les biens du clergé : c'était réunir contre lui toutes les classes, les villes et la noblesse, les grands vassaux et le clergé. La ligue du bien public fut le résultat de ce mécontentement général. Dans cette circonstance tout vint à manquer au roi, il fut forcé de conclure le traité de Conflans, où il s'engageait à donner aux confédérés une foule de priviléges de toute espèce, qu'il se proposait de leur reprendre plus tard un à un.

A partir de ce jour, sa ligne de conduite fut changée. Le traité de Conflans avait montré aux villes abandonnées par les seigneurs que la ligue du bien public n'était autre que celle du bien particulier; dès lors le roi les favorisa. Il fit sa cour aux bourgeois par tous les moyens possibles; il s'habillait comme eux, logeait chez eux lorsqu'il venait à Paris, tenait leurs enfants sur les fonts de baptême et prenait ses maîtresses parmi leurs femmes et leurs filles. Malgré tant d'efforts pour devenir populaire, Louis XI a laissé une mémoire odieuse. Ce ne sont pas ses exécutions et ses trahisons qui en sont la cause; tous les princes de son siècle, Ferdinand-le-Catholique, Richard III, Alexandre VI étaient plus cruels et plus perfides que lui; c'est qu'il augmentait toujours les impôts pour subvenir aux besoins toujours croissants de sa politique et de son administration.

Son règne présenta pendant dix ans un singulier spectacle : le plus censé de deux ennemis fut toujours battu par le plus fou. Il se laissa prendre à Péronne comme dans un piége par Charles-le-Téméraire, soit qu'il ait manqué de prévoyance, soit qu'il ait été trahi par le cardinal La Balue. Quoi qu'il en soit, il dut contracter cet onéreux traité de Péronne qui dépouillait la couronne de tous ses droits, et, ce qui lui fut sans doute plus pénible, d'aller combattre de sa personne contre les Liégeois qu'il avait excités à la révolte. Il supporta cette humiliation avec fermeté. Il dit un jour au duc de Bourgogne, par une de ces flatteries qui lui étaient familières : « Mon frère, vous êtes le plus heureux prince du monde. » A son retour en France, il n'eut rien de plus pressé que de faire annuler le traité de Péronne, comme arraché par la violence.

Cependant les princes étrangers Jean II et Edouard IV furent conviés par le duc de Bourgogne à la grande curée de la monarchie française. Mais alors Charles convoitait aussi Cologne, la clé de l'Allemagne et l'une des villes les plus puissantes du monde. Il croyait qu'il serait revenu assez à temps de son expédition pour aller recevoir les Anglais. Mais il n'en fut pas ainsi : l'Allemagne ne voulut pas que Cologne, sa ville sainte, la ville des martyrs, des onze mille vierges et des rois mages, tombât entre les mains du Welche barbare, et se leva tout entière pour la défendre. Charles résista opiniâtrément, mais il fut enfin forcé de battre en retraite. Pendant ce temps-là Edouard IV avait debarqué son armée. Surpris de ne pas rencontrer d'alliés, il continuait lentement sa marche; il y avait avec lui dix à douze bourgeois, les principaux d'entre les communes d'Angleterre qui avaient fait accorder le subside, et qui venaient se donner le spectacle de la guerre. « *Quoique Edouard eût soin de les faire loger en bonne tente*, dit Comines, *ce n'était pas la vie qu'ils avaient accoutumé; ils en furent bientôt las; ils avaient cru qu'ayant une fois passé la mer ils auraient bataille au bout de trois jours.* » Louis XI profita habilement de cette disposition; il ouvrit secrètement, par l'intermédiaire d'un varlet, des négociations avec les Anglais; il donna des pensions aux principaux seigneurs, et pour se concilier la masse, il envoya dans le camp ennemi cinq cents pipes de vin. De plus, il fit ouvrir aux Anglais toutes les tavernes d'Amiens, où ils passèrent trois jours consécutifs à boire et à manger : tout cela finit par une nouvelle trêve.

Dès lors le roi n'eut plus qu'à rester tranquille comme l'araignée au milieu de sa toile, et attendant que les moucherons viennent s'y prendre. La fortune l'aida; il aida peut-être aussi la fortune. Son frère, le duc de Guienne, mourut empoisonné; le duc de Nemours, le comte de Saint-Pol furent décapités. Le sort du duc de Bourgogne ne fut pas moins malheureux. Ce prince, déjà embarrassé des états si divers qu'il réunissait, convoitait encore tout le cours du Rhin, l'Alsace, la Lorraine, la Suisse, la Provence. Du côté de la Suisse ses officiers avaient eu de fréquentes querelles avec les paysans. Charles résolut d'écraser ces montagnards qui avaient l'audace de lui résister. Ceux-ci avaient avec eux René de Lorraine, petit-fils du roi René. Ce jeune prince, en imitant leurs mœurs et leurs manières, s'efforçait de leur complaire. L'animal favori des Bernois était l'ours qu'ils portaient dans leurs armes, et René était toujours suivi d'un ours énorme.

Charles-le-Téméraire à son arrivée en Suisse s'empara de Granson, dont il fit noyer la garnison. La guerre fut implacable, et quelques jours après sa brillante cavalerie fut mise en déroute par l'infanterie des Suisses; la seconde rencontre eut lieu à Morat, et Charles y laissa pour monument un arc de triomphe construit avec les os de ses morts : l'armée française l'a détruit dans les guerres de la révolution. Cette défaite fut fatale, non seulement à sa puissance, mais encore à sa raison. Il laissa croître ses cheveux, sa barbe et ses ongles, s'enferma, ne voulant voir personne, et tomba dans une profonde tristesse. En effet, sa situation était critique : ses villes étaient accablées de tailles, et sa noblesse sous les armes depuis deux ans; néanmoins il alla, au cœur de l'hiver, avec une armée de quatre mille hommes, assiéger la forte place de Nancy. Les habitants, qui savaient quel sort les attendait si la ville était prise, firent une résistance désespérée, et se nourrirent d'animaux immondes; de sorte qu'à l'arrivée de René dans leurs murs ils purent lui élever un arc de triomphe d'ossements de chevaux, de chiens, de rats, etc. Le duc de Bourgogne fut encore vaincu; mais cette fois ses ennemis avaient pris soin de ne pas le laisser échapper. Son corps fut trouvé dans un étang glacé : il avait été tué, selon toute apparence, par le comte de Campo-Basso, commandant de ses mercenaires italiens, qui avait dès long-temps vendu sa vie à Louis XI.

A la réception de cette nouvelle, le prince put à peine contenir sa joie; il s'empressa d'envoyer Comines prendre possession des états du duc. On a blâmé Louis XI de ne pas avoir recueilli cette succession tout entière en mariant son fils, enfant de huit ans, avec Marie de Bourgogne, fille unique de Charles, qui en avait plus de vingt : mais, en supposant cette union possible, on n'a pas réfléchi que le principe de désaccord qui existait entre ces pays devait éclater lorsque la main de Charles ne les retiendrait plus, et que naturellement les provinces françaises devaient se réunir à la couronne et les autres s'en séparer violemment; c'est ce qui arriva.

Sous le règne de Louis XI, non seulement le territoire de la royauté s'augmenta de plusieurs provinces, mais encore, et c'est là son principal résultat, le peuple grandit par l'unité de la monarchie. Le pouvoir, plus large, laissait prendre plus de développement à la force morale. L'inamovibilité des juges, proclamée en principe, sanctifia l'idée de justice dans tous les esprits. Un homme qui devait être sous le coup de la domination absolue de Louis XI, Comines, détermine nettement les rapports du souverain et du sujet : selon lui, le roi de France n'a le droit de lever aucun impôt sans le consentement de son peuple.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — M. FAURIEL, PROFESSEUR.

2e Semestre. — 4e article.

Le latin barbare était-il aux huitième et neuvième siècles la langue usuelle, vulgaire et générale des populations italiennes? L'altération que l'on remarque dans le latin de cette époque est-elle une conséquence de l'invasion barbare, ou remonte-t-elle à des causes antérieures? — Latin populaire à Rome. — Inscriptions funéraires des catacombes. — Résultat de l'examen de ces inscriptions. — A quelle époque remontent-elles? — Source première du latin populaire. — Résumé de l'histoire du latin. — Origine et formation graduelle de la langue italienne.

J'ai consacré ma dernière lecture, a dit M. Fauriel, à des recherches sur les origines de la langue italienne. Je vais tâcher aujourd'hui, en rappelant sommairement le résultat de ces recherches, de le préciser plus que je n'ai pu le faire d'abord dans une exposition rapide et nécessairement incomplète. Partant de l'inscription de 1135, trouvée sur une pierre de la voûte de la cathédrale de Ferrare, et admettant ce monument comme une preuve de l'existence de la langue italienne à cette époque, j'ai cherché à déterminer approximativement jusqu'où on pouvait faire remonter son origine et ses premiers commencements. Rapprochant le latin barbare de l'italien classique, je me suis assuré que dès l'an 960 existait déjà en Italie une langue vulgaire semblable au latin, qui n'était plus le latin, qui était déjà l'italien. Ce fait, qui m'avait été prouvé par tous les témoignages historiques, m'a été confirmé encore par l'examen des noms propres d'hommes, de lieux ou de famille, usités en Italie durant le moyen âge, et ce nouveau travail m'a autorisé à conclure que cette même langue existait à une époque plus ancienne, au milieu du neuvième siècle. Quant aux documents en latin barbare que j'ai pu parcourir pour trouver les renseignements dont j'avais besoin, ils m'ont donné les résultats suivants, résultats plus complexes et plus indirects que ceux obtenus jusqu'alors. J'ai trouvé dans ces documents : 1° beaucoup de noms ne provenant pas du latin, ou du moins ayant subi déjà des altérations remarquables, et qui sont aujourd'hui italiens; 2° des mots,

abstraction faite de leur signification et de leur origine, dépouillés des désinences grammaticales du latin autres que celles de l'ablatif; 3° des substantifs déclinés par des prépositions; 4° la conjugaison des verbes altérée de la même manière que la déclinaison, les formes synthetiques décomposées et remplacées par des formes analytiques, les verbes auxiliaires se substituant aux désinences speciales; 5° indépendamment de ces rapports généraux que le latin barbare offre avec l'italien, d'autres rapports plus accidentels, plus isolés, et qui, réunis aux autres, acquièrent ainsi une certaine importance. Je me suis donc cru en droit de conclure que je devais faire remonter l'origine de la langue italienne jusqu'aux époques auxquelles appartenaient tous ces documents en latin barbare et à demi-*italianisé*. C'est ce fait que je veux développer et préciser aujourd'hui.

Une question se présente d'abord relativement au latin barbare. Était-il aux huitième et neuvième siècles la langue usuelle, vulgaire et générale des populations italiennes? ou n'était-il qu'une sorte de langue à demi-savante qui exigeait une certaine étude de la part des notaires et des clercs qui l'écrivaient alors? La réponse faite à cette question n'est pas tout-à-fait indifférente pour l'histoire de la langue italienne. Quant à moi, je suis convaincu que dès les huitième et neuvième siècles les classes élevées et cultivées des populations italiennes parlaient encore latin, et un latin, sinon élégant et correct, du moins supérieur au latin des actes privés; mais je suis convaincu aussi que les basses classes, soit dans les villes, soit dans les campagnes, parlaient un idiome qui, si on veut lui donner le nom de latin, était moins latin que celui des clercs et des notaires. Nul doute que cet idiome, que parlait à cette époque le peuple en Italie, ne fût encore plus barbare, plus analytique et plus voisin d'être l'italien, que le latin déjà si barbare, si analytique des clercs et des notaires, dans lequel nous avons cependant trouvé avec l'italien des rapports si intimes et si variés.

Sans insister davantage, je me borne donc à énoncer ainsi ce fait comme un fait démontré: dès le huitième siècle le latin était devenu pour la masse des populations italiennes un idiome ayant déjà avec l'italien des ressemblances fondamentales, des analogies caractéristiques. Je ne donnerai pas à cette langue le nom d'italienne, mais j'affirme qu'elle renfermait le germe et les rudiments de la langue italienne, qu'elle en est la source immédiate.

Si je ne traitais des origines de la langue italienne que sous le point de vue littéraire, je devrais m'arrêter ici; mais sous le point de vue historique, la question n'est pas terminée; je la reprends donc au point où je l'avais laissée, résolu d'aller aussi loin que je pourrai aller sans me perdre et sans m'égarer.

L'époque jusqu'à laquelle j'ai poussé l'examen et l'histoire du latin barbare qui fut depuis l'italien est postérieure de trois siècles environ à celle des invasions des barbares. Cela étant, il s'agit de savoir à quelles causes on doit attribuer cette altération si profonde et si caractéristique du latin; est-elle une suite, une conséquence des invasions? ou remonte-t-elle à des causes antérieures? N'est-elle qu'une révolution du latin dont le germe, dont le principe était déjà dans le latin lui-même?

Nous l'avons dit déjà, les idiomes néo-latins ne sont pas nés d'un mélange du latin avec les langues germaniques, pas plus que le latin barbare du huitième siècle ne résultait d'un mélange du latin grammatical avec les idiomes des peuples du Nord. Le latin barbare existait à Rome antérieurement aux invasions; la conquête germanique, détruisant les vieux restes du latin classique, ne créa pas le latin populaire, mais l'aida seulement à se développer, à se fortifier. Avant d'examiner ce latin populaire antérieur aux invasions, il faut se persuader, a dit M. Fauriel, que ce fait est en lui-même un fait ordinaire et nécessaire. Toute société se divise en diverses classes plus ou moins distinctes, plus ou moins nuancées, et d'abord en classes supérieures et en classes inférieures; toute langue se partage naturellement et d'elle-même en deux ou plusieurs dialectes, dont les plus prononcés sont ceux des hautes classes et des classes inférieures. Ce fait, qui se vérifie dans toute société, se vérifie aisément à Rome. Les auteurs romains, qui méritent le nom de classiques, et qui ont rendu la langue latine immortelle, sont pleins d'allusions au dialecte populaire tel qu'il était parlé à Rome. Voici quelques uns des adjectifs dont ils se servent pour en désigner les sous-dialectes: Sermo *vulgaris*, *rusticus*, *militaris*, *castrensis*. Ils en citent çà et là quelques mots isolés. Varron, par exemple, nous apprend que le peuple de Rome dit *caldus* au lieu de *calidus*, comme les Italiens d'aujourd'hui.

Mais quoique quelques mots isolés soient plus que suffisants pour prouver l'existence du latin populaire et barbare, ils ne peuvent pas cependant nous en donner une idée satisfaisante; ils ne nous fournissent aucune donnée pour le comparer soit avec le latin classique, soit avec lui-même, en différentes époques. On trouve, il est vrai, dans les historiens des empereurs romains une chanson, *in sermoni castrensi*, composée par des soldats et pour des soldats. Il règne dans le ton général de cette chanson une rudesse et une franchise tout-à-fait militaires; mais quant au dialecte dans lequel elle est écrite et à la grammaire de ce dialecte, elle n'offre rien de particulier; on serait même tenté de supposer qu'elle n'a pas été composée telle que nous l'avons aujourd'hui, mais qu'elle a été remaniée, corrigée par les historiens qui nous l'ont transmise.

Ce n'est plus guère que parmi les inscriptions romaines que le philologue a encore quelques chances de retrouver des échantillons du latin populaire de Rome. Comme le temps manquait entièrement à M. Fauriel pour parcourir et étudier avec détail le recueil immense qui renferme ces inscriptions, il a dû se contenter d'en consulter rapidement une classe particulière plus digne de fixer notre attention, plus propre à satisfaire notre curiosité; cette classe contient les inscriptions funéraires des catacombes de Rome, dont on a une très longue et très volumineuse collection; toutes, a dit M. Fauriel, elles appartiennent aux derniers siècles de Rome, presque toutes à des sépultures chrétiennes. Une remarque importante à faire, c'est que les tombeaux et les monuments funéraires chrétiens sont simples, grossiers et d'un goût plus barbare que le goût général du temps. Pourquoi tous ces tombeaux ont-ils ainsi le même caractère? Ce n'est pas seulement parce que souvent le temps manquait aux chrétiens persécutés pour les achever et les embellir, c'est que ceux qui les élevaient et ceux auxquels ils étaient élevés appartenaient aux classes inférieures de la société, trop pauvres pour payer des tombeaux de marbre, et pouvant à peine faire graver grossièrement quelques mots sur une simple pierre. Si donc ces monuments appartiennent aux classes inférieures de la société romaine, si ces tombeaux sont ceux du peuple de Rome, il est évident que la plupart des inscriptions qu'ils portent doivent appartenir au dialecte vulgaire et populaire de la langue latine.

Or, tel a été le résultat de l'examen et des études de M. Fauriel sur cette classe particulière des inscriptions romaines. Abstraction faite des simples erreurs d'orthographe, ces inscriptions fourmillent de fautes grossières de latin, les unes accidentelles et variables, les autres plus ou moins constantes; les unes démontrant l'ignorance des classes inférieures, les autres fournissant des indices certains de la manière dont le peuple parlait à Rome quand il suivait librement son instinct et ses tendances. Ainsi, parmi les premiers, nous signalerons *filiibus* pour *filiis*, et ces deux vers de l'épitaphe d'une jeune fille:

Nimium cito decidisti *Constantia*
Mirum *pulchritudinis atque* idonitatis.

Parmi les seconds, nous remarquerons la suppression des signes des noms, surtout du signe de l'accusatif, *virgini* pour *virginum*, *unu* pour *unus*, *locu* pour *locum*, *homine* pour *hominem*, etc. Les adjectifs en concordance avec les substantifs sont tronqués de même dans ces inscriptions. La préposition *a* ou *ab* y remplace souvent les désinences du datif, la préposition *de* les désinences du génitif. Les altérations des verbes y sont remarquables, dans ce sens qu'elles sont aujourd'hui des lois et des règles de la grammaire italienne; mais en général l'emploi des verbes est rare et peu varié dans ces inscriptions.

Les altérations du latin des inscriptions des catacombes sont donc pour la plupart parfaitement identiques à celles que nous avons observées dans les actes en latin barbare des huitième et neuvième siècles. Elles découlent de la même source, elles ont eu les mêmes tendances, elles sont arrivées au même résultat. Autant le latin barbare des huitième et neuvième siècles a de rapports avec l'italien, autant en a avec le latin barbare des huitième et neuvième le latin des inscriptions des catacombes. Les unes, les plus récentes, ne sont pour ainsi dire que la conséquence des autres, c'est-à-dire des plus anciennes. A quelle époque peut-on donc faire remonter ces inscriptions? C'est là, a dit M. Fauriel, une question à laquelle il n'est pas permis de répondre d'une manière précise: on ne peut douter cependant que plusieurs ne remontent au deuxième siècle de notre ère et ne soient par conséquent antérieures de deux ou trois siècles aux invasions des barbares. L'invasion germanique n'est donc pas la cause unique et principale des nombreuses altérations que nous avons remarquées dans les actes publics et privés des huitième et neuvième siècles.

Mais ce n'est là, a dit M. Fauriel, qu'un résultat incomplet et négatif qui ne conduit pas encore aux origines et à la source première du latin populaire. Il reste maintenant à se demander jusqu'où il faut remonter pour le voir se former et commencer. Que si on exige des monuments écrits avec une date déterminée, il devient impossible de répondre à cette question; mais à considérer le fait de la formation de ce dialecte vulgaire d'une manière plus générale, il est assez facile d'indiquer l'époque à laquelle il commença à se manifester. Ce qui constitue le latin populaire, ce qui le distingue du latin primitif, ce qui en fait le caractère fondamental dans tous les monuments qui peuvent en donner une idée, c'est sa tendance analytique, c'est la décomposition des formes primitives et synthétiques qui s'étend à toutes les parties du système grammatical et se manifeste surtout dans la déclinaison et dans la conjugaison. Dans le latin primitif, dans le latin classique, ce sont des désinences spéciales, indivisibles du mot, qui servent à marquer les divers cas des noms, les divers temps, les divers modes des verbes; dans le latin vulgaire, les prépositions et les verbes auxiliaires remplacent les désinences spéciales. Tel a dû être, tel a été le résultat des révolutions naturelles du latin. Nous rappellerons ici en quelques mots, avec M. Fauriel, l'histoire du latin depuis son origine jusqu'à sa transformation en langues néo-latines.

Le latin, nous l'avons dit, ne naquit pas en Italie; il y fut apporté on ne sait d'où, ni par qui, ni quand, ni comment. On sait seulement qu'à cette époque inconnue c'était un idiome déjà formé, affilié de très près au sanscrit, et un idiome synthétique. Ses variations, qui embrassent plus de deux mille ans, sont toutes régies par une loi dominante et qui régit aussi les variations du sanscrit et du grec. D'idiome synthétique, le latin tend toujours à devenir de plus en plus analytique; il se simplifie en se décomposant.

Pendant les quatre siècles qui suivirent sa fondation, Rome resta sans arts, sans littérature, sans poésie. Quelques hymnes religieux, quelques chants populaires funèbres, trois ou quatre lois, une inscription *publique*, quelques inscriptions funéraires, tels sont les seuls monuments écrits d'après lesquels on puisse se faire une idée de l'état et des révolutions de la langue latine durant ces quatre siècles. Ce ne sont pas de semblables productions qui ont assez d'influence sur une langue pour la fixer. Le latin, livré à tous les caprices, à toute la mobilité du génie populaire, éprouva alors des variations importantes qui tendaient à en faire une langue nouvelle. La déclinaison perdit plusieurs de ses cas, la conjugaison quelques uns de ses temps et de ses modes. Nous l'avons vu dans un de nos précédents articles, vers l'an 600 de la fondation de Rome un grand changement s'était opéré en Italie. Rome n'était déjà plus une cité sans besoins intellectuels, sans arts, sans culture, sans littérature, une ville dont les premiers magistrats faisaient dans la rédaction des lois des fautes grossières de grammaire; mais le latin, dans l'état où il se trouvait alors, était peu propre à servir d'organe à une littérature qui prétendait s'élever tout à coup à l'imitation de la littérature grecque; il flotta long-temps entre les efforts des écrivains pour l'assouplir, le fixer, le réformer, et les habitudes rudes, incorrectes, grossières de la population romaine. Dès lors il y eut dans le latin deux dialectes distincts, le dialecte grammatical, littéraire, savant, et le dialecte populaire: l'un synthétique et où les formes analytiques pouvaient passer pour exceptionnelles; l'autre analytique, et se simplifiant chaque jour en se décomposant. C'est dans ce dialecte populaire que sont écrites les inscriptions chrétiennes des catacombes de Rome. Le latin vulgaire, qui est devenu l'italien, et dont nous avons reconnu l'existence dans ces inscriptions, n'est donc pas né à l'époque à laquelle appartiennent ces inscriptions, il n'est qu'une continuation, une transformation du latin populaire contemporain, du latin grammatical. L'italien peut et doit être considéré comme le dernier terme des transformations lentes, graduelles et nécessaires du latin, le latin des inscriptions des catacombes et celui des actes publics formant les degrés intermédiaires par lesquels il a dû passer pour arriver à être ce qu'il a été et ce qu'il est encore aujourd'hui.

Cette manière de résoudre le problème, a dit M. Fauriel, peut, si on la considère isolément, paraître hasardée et singulièrement hypothétique, mais il est facile de s'assurer à la fois et de l'importance et de la certitude de cette révolution. Il ne s'agit que de la considérer sous un point de vue général, dans ses rapports avec des faits analogues; elle n'est plus alors qu'une partie d'un fait général qui a ses lois et ses raisons dans la nature même de l'esprit humain. Toute langue a suivi une marche semblable, c'est une vérité que l'histoire attestera toujours au besoin. Nous l'avons montré dans les premières leçons du premier trimestre, le sanscrit, le grec, le teuton, le gaulois, toutes ces langues affiliées au latin, ont été des idiomes synthétiques qui sont devenus de plus en plus analytiques, et dont les dialectes grammaticaux furent à certaines

iques remplacés par les dialectes populaires. Et qui a tour-à-tour ennobli et fixé leurs dialectes grammaticaux et leurs dialectes populaires? Ce sont les poëtes, ce sont les littérateurs.

Ce fait historique prouvé, il resta encore à résoudre un grand problème philosophique. Quel est dans l'intelligence humaine le besoin, le motif en vertu duquel cette famille de langues a constamment obéi à cette tendance, a constamment passé de la synthèse à l'analyse; d'un système grammatical et ingénieux, riche, expressif à un système plus lourd, plus pauvre, moins vif, moins coloré, de la musique à l'algèbre, de la poésie à la prose. Ce n'est pas à nous, a dit M. Fauriel en terminant, à résoudre ce problème.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

COURS D'ANTIQUITÉS. — M. RAOUL-ROCHETTE, PROFESSEUR.

2e et 3e leçon.

Monuments iconiques de l'Egypte. — Caractère colossal de l'art égyptien. — Il s'explique par l'exaltation du sentiment religieux. — Critique du travail de M. Rosellini, savant italien. — Portraits des rois et des reines d'Egypte. — Les Pharaons et les Lagides.

Après avoir, dans la première leçon, traité de la philosophie du portrait, après avoir recherché quel besoin de l'homme il remplissait, et par conséquent quelles étaient ses conditions, M. Raoul-Rochette a dû, abordant plus directement son sujet, parcourir les monuments iconiques que l'antiquité nous a laissés: en suivant l'ordre des temps, l'Egypte s'est offerte tout d'abord à ses regards. Ici des secours récents ont été apportés à cette partie de la science: M. Rosellini, savant distingué, le compagnon d'étude et de voyage de notre Champollion, publie maintenant le résultat de ses recherches en Egypte. Au nombre des monuments qui sont reproduits dans les planches de son ouvrage se trouvent un grand nombre de têtes copiées d'après des peintures qui ornent des temples et des tombeaux: des inscriptions placées au dessus d'elles indiquent que ce sont les portraits de rois et de reines d'Egypte, tant des dynasties des Pharaons que de la dynastie grecque des Lagides. Dans l'examen de ces figures une question fondamentale se présente. Sont elles réellement des portraits? représentent-elles véritablement les traits et la conformation des personnages dont elles portent les noms? C'est à la solution de cette question tout élémentaire que M. Rochette a consacré ces deux leçons.

Lorsque l'on parcourt les ruines de l'Egypte, on est comme écrasé par le caractère immense, colossal qui est empreint sur ses monuments. Pyramides, temples, obélisques, tout sort des limites naturelles, tout semble le fruit d'une imagination déréglée. Lors même que l'art cherche à reproduire la nature, il la dépasse et l'exagère. Voyez les statues de l'Egypte! jamais on ne retrouve, sous des proportions colossales, les organes du corps humain; les jambes sont unies entre elles, elles ne sauraient se disjoindre et marcher; les bras sont collés au corps, pendants, ou croisés sur la poitrine, ou étalés sur les genoux si la figure est assise; la tête est immobile et sans expression; les yeux ouverts et fixes; sur le corps nulle trace de veines, de nerfs, d'artères; le sang ne coule pas sous le marbre; la vie n'est pas là. Aussi les statues et les peintures égyptiennes ne représentent pas une action, mais un personnage nécessairement au repos; car les dispositions de son corps n'attestent en rien une organisation intérieure.

Tel est le caractère de l'art égyptien. Si l'on veut en reconnaître la cause, il importe de la rechercher dans l'esprit même de la civilisation égyptienne.

Descendu de la vallée supérieure de l'Ethiopie, le peuple égyptien recevait chaque année sa nourriture des inondations du Nil. Un dieu couvrait ses terres d'un limon fécondant, et faisait ainsi mûrir ses moissons. Libre des soins de la vie, l'homme tourna avec reconnaissance ses yeux vers la main invisible qui le nourrissait, c'est-à-dire vers Dieu. Et, par un penchant naturel à l'humanité, l'idée de la divinité se matérialisa dans son esprit en un culte puissant, fondé en outre sur la diversité profonde des castes. Aussi des bras nombreux, que l'agriculture n'occupait pas, élevèrent aux mythes nationaux des monuments grands comme l'exaltation de leur pensée. Certes ils avaient besoin d'une représentation sensible de leur divinité; c'est là une des conditions nécessaires de l'esprit humain; ils avaient même besoin que cette représentation reproduisît jusqu'à un certain point les formes de la nature humaine. Mais l'anthropomorphisme de la divinité ne les préoccupait pas comme les Grecs; l'idée religieuse se traçait devant leurs yeux dans tout son vague, dans toute son immensité, et se reflétait dans les proportions colossales de la statuaire égyptienne. Ce n'est pas tout; la religion s'empara de cet art qui naissait d'elle; elle le sanctifia, elle prit l'artiste et l'inspira exclusivement. Or la religion, c'est l'immobilisation; elle se pose en tant que vraie, et ne peut accepter aucune modification; car cette modification serait pour elle une modification de la vérité. Ce caractère absolu, immobile, la religion le fait volontiers rayonner autour d'elle; elle l'étend aux choses qui la touchent de près. En Egypte elle l'étendit à l'art qui lui était consacré; c'est ce qui fait qu'il n'y a pas de chronologie, pas de périodes dans l'histoire de l'art égyptien. Tel il a été à son point de départ, tel il a été à sa fin: chez lui, ni progrès ni décadence. Aussi la configuration des monuments égyptiens ne saurait donner aucune lumière, et l'on a pu sans absurdité faire remonter au dix-septième siècle avant l'ère chrétienne le temple de Denderah, qu'une inscription grecque, placée sur son fronton, démontre avoir été bâti sous Adrien. On conçoit naturellement qu'un art dont la condition était de représenter des idées, des êtres de raison, ne semblait pas pouvoir se plier à reproduire les imperfections et les modifications de la personnalité. Aussi le plus illustre des antiquaires, Ennius Quirinus Visconti, croyait qu'il n'était pas dans les conditions de l'art égyptien de produire des portraits.

Aujourd'hui M. Rosellini vient avancer une opinion contraire, opinion que semble fortifier une collection de portraits des rois égyptiens, qui comprend les figures de soixante-six rois Pharaons, dont le plus ancien est Amenoph, premier chef de la dix-huitième dynastie (1900 ans avant J.-C.) et de tous les rois de la dynastie grecque des Lagides.

M. Rosellini appuie son opinion sur un passage où Salomon parle des images des jeunes hommes qui composaient sa garde, et il en conclut que ces images étaient ou égyptiennes ou d'imitation égyptienne. Le texte ne le dit pas et rien ne le prouve; et comme il s'agit de l'iconographie des Egyptiens et non de celle des Juifs, ce passage est complétement étranger à la question.

Puis M. Rosellini assure que ces représentations sont bien des portraits, comme le prouvent et les variétés qui les distinguent et l'influence évidente de l'iconographie égyptienne sur l'art grec, influence qui se manifeste par de nombreuses similitudes: comme ces deux arguments s'adressent principalement à l'œil, que c'est d'après l'aspect des figures elles-mêmes qu'on peut les juger, M. Raoul Rochette a fait passer successivement sous les yeux de ses auditeurs plusieurs de ces prétendus portraits, en les accompagnant d'explications assez étendues. Quant à nous, nous ne pourrons qu'indiquer les résultats généraux de ce travail.

Toutes ces figures présentent une attitude et une teinte uniformes. Elles sont toujours placées dans un état de repos, les chairs sont rouges pour les hommes et jaunes pour les femmes; quant aux traits, ils semblent toujours les mêmes, toujours immobiles, en un mot ils appartiennent très certainement à une même race d'hommes, mais on ne sait si les personnages sont différents.

Quant à la similitude de ces portraits et des portraits grecs, elle n'est évidemment que dans la pensée de M. Rosellini. Ce type si parfait, modifié avec tant d'habileté par les imperfections de l'individu, ce mélange du beau et du vrai que nous avons remarqué dans les portraits grecs, où le retrouvez vous dans les figures égyptiennes dont il s'agit?

Du reste M. Raoul-Rochette, employant en faveur de son opinion les arguments visibles dont M. Rosellini avait fait usage, a fait voir à ses auditeurs quelques uns des prétendus portraits des principaux Pharaons. Le premier qu'il a présenté est celui d'un prince dont le nom est incertain, parce que le plus important des caractères qui le composent s'est trouvé effacé sur tous ses cartouches; néanmoins une hypothèse assez vraisemblable l'appelle Ménephtha Ier. Quoi qu'il en soit, il est père de Sésostris et a laissé en Egypte de nombreux monuments. Or on a de ce prince deux portraits dont l'un se rapporte à sa jeunesse et l'autre aux dernières années d'une vie assez longue, sans que l'on puisse remarquer entre ces deux représentations aucune différence, aucune modification. Ce portrait a été suivi de celui de Ramsès III (Sésostris), qui a illustré son nom par ses hauts faits et par ses monuments dont l'un, l'*obélisque de Louqsor*, va orner une de nos places publiques.

Passant ensuite aux princes grecs, M. Rochette a montré deux personnages dont le gouvernement ne fut que nominal, Alexandre Aigus, fils du conquérant, et Philippe Arrhidée, son frère: le premier, enfant en bas âge; le second, homme mur, et dont cependant les portraits ne retracent aucunement cette différence d'âge. Puis Ptolémée VII, Evergète, monstre physique et moral dont l'aspect repoussant était en harmonie avec ses vices. Si l'on en croit Justin, liv. 8, ch. 38, ses traits étaient hideux, sa taille courte, son ventre tellement proéminent qu'il retombait sur ses jambes (ce qui lui avait valu le surnom de *Pyschon*, enflé), et l'ensemble de sa personne tellement risible, qu'il dérida la gravité des ambassadeurs romains. Quel est le portrait de ce grotesque personnage? Une légère et svelte figure de l'ordre égyptien le plus pur. Il est enfin un portrait du dernier et du plus illustre des Lagides, de Cléopâtre, c'est une figure élégante d'ordre égyptien que M. Rosellini oppose à la tête représentée sur les monnaies de cette princesse. Sur une pièce très rare conservée à la bibliothèque du roi, il y a d'un côté Antoine avec cette inscription: *Ἀντώνιος αὐτοκράτωρ τρίτον τριῶν ἀνδρῶν*, et de l'autre Cléopâtre, avec celle-ci: *Κλεοπάτρα θεὰ νεωτέρα*, c'est-à-dire *Cléopâtre, nouvelle Isis*, nom qu'en effet elle avait pris, suivant Diodore de Sicile.

Ainsi, dans les figures qui peuvent nous présenter des points de rapprochement, les prétendus portraits égyptiens ne s'accordent ni avec les documents de l'histoire, ni avec les têtes gravées sur les médailles; ils ne retracent pas les circonstances d'âge et de temps. On pourrait ajouter qu'il n'y a aucune différence entre les rois de race égyptienne, ceux de race persanne, et les Lagides de race grecque. C'est toujours le même type de figure, toujours la même teinte pour les chairs. De ces divers arguments on peut conclure que l'art égyptien, fidèle à ses lois et à son principe, a représenté des idées des symboles et non des individualités, et que par conséquent il n'a ni pu ni dû produire des portraits.

Dans les leçons suivantes, M. Raoul-Rochette ira demander à la Grèce une véritable iconographie antique.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

RÉPONSE A UNE QUESTION.

On nous adresse la réclamation suivante: nous regrettons que l'abondance des matières ne nous ait point permis de l'insérer dans notre numéro de jeudi dernier.

Un bureau d'administration de collége communal, après avoir partagé en deux le congé universitaire du jeudi et l'avoir placé les mardi et jeudi depuis dix heures, a-t-il le droit, sous prétexte que les réglements accordent trop de congés extraordinaires dans les deux derniers mois de l'année classique, de déclarer que *les compositions pour les prix se feront une seule fois par semaine, le mardi de huit heures du matin à midi* et parfois à deux heures; ou en d'autres termes, d'exiger ce jour-là des régents autant et même plus de travail que les jours ordinaires, sans leur restituer intégralement leur jeudi? Est-il loisible au bureau de priver ainsi les fonctionnaires de l'avantage qu'ils trouvaient à faire composer leurs élèves le vendredi, et de leur imposer encore l'obligation de corriger les compositions secrètes ce même jeudi dont moitié leur a été soustrait, de manière que dans ce jour ils aient encore au moins quatre heures de travail, ou, en d'autres termes, se peut-il que tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche, on soumette les régents à un service *d'au moins quatre heures*? N'existe-t-il pas des réglements où soit fixé le mode d'après lequel seront faites les compositions à la fin de l'année? N'accordent-ils pas aux professeurs des colléges royaux le reste du jour où l'on a composé dès qu'ils ont présidé quatre heures à cette opération? Ces mêmes statuts ne sont-ils pas applicables aux régents et le bureau peut-il les modifier? Et quand il l'a décidé ainsi, les régents qui se croient lésés ont-ils le droit de se *pourvoir directement devant le grand-maître* aux termes de l'article 383 du code universitaire de M. Rendu, qui porte: « Les réclamations auront lieu de la part des inférieurs en cas « d'abus d'autorité, d'excès de pouvoir des supérieurs, ou de *fausse* application « des réglements. »

Réponse. — Un bureau d'administration ne peut tout au plus que provisoirement faire suivre dans un collége communal les nouvelles mesures réglementaires qu'il croit devoir adopter. — On peut

toujours en appeler, soit devant le recteur, soit devant le grand-maître.

Voici les principes en pareille matière :

Le bureau d'administration d'un collége dresse les projets de réglement dont les bases doivent toujours être prises dans le statut général sur les colléges royaux du 4 septembre 1821. Les projets de réglement comprennent l'administration, la discipline, les études, et sont transmis au recteur, qui les fait discuter en conseil académique.

Ces réglements, ainsi proposés et discutés, sont envoyés par le recteur au conseil royal de l'instruction publique qui statue définitivement.

BIBLIOGRAPHIE.

DES DEVOIRS DES HOMMES.

MANUEL DE MORALE A L'USAGE DES ADULTES CATHOLIQUES,

IMITÉ DE L'ITALIEN DE SILVIO PELLICO (1).

Les livres de morale, ou plutôt d'histoires morales, abondent dans nos écoles; mais en trouvons-nous qui réunissent les qualités que l'on doit exiger d'ouvrages de cette nature? Cette question est à résoudre. Nous sommes trop justes, en y répondant négativement, pour ne pas tenir compte de la difficulté que pareille matière a dû faire éprouver à ceux qui ont tenté de la traiter.

Le livre récemment publié sur les *Devoirs*, et que nous devons à la plume de Silvio Pellico, présentait toutes les conditions que les hommes qui s'occupent du perfectionnement intellectuel des classes pauvres de la société désiraient trouver dans un livre de morale à répandre dans les écoles primaires. L'heureuse idée d'approprier à cet utile usage l'œuvre du vertueux Italien n'a pas manqué d'être conçue : nous en félicitons son traducteur, ou, pour mieux dire, son élégant imitateur.

Le petit livre que nous annonçons, et que nous avons lu avec le plus grand intérêt, est un recueil de préceptes habilement présentés, et qui s'appliquent à toutes les circonstances de la vie de l'homme, mais surtout de cette première partie de la vie où il est si important de faire les premiers pas appuyé sur un guide sûr. Nous y trouvons les sages conseils d'un maître qui, venant de donner à son élève les dernières leçons de l'école, ne veut pas l'abandonner au monde sans avoir prévu avec lui tout ce qu'il pourra y rencontrer; qui, dans sa sollicitude, lui enseigne encore une fois ce qu'il doit à Dieu, à sa patrie, à ses parents, aux hommes, à lui-même, le mène par la main à l'autel conjugal et le conduit jusqu'à la tombe vertueux et résigné.

L'ouvrage de Pellico, écrit pour un jeune homme de la classe moyenne de la société, devait, par la destination nouvelle qui lui est assignée, subir en quelques endroits des additions et des retranchements. Ces modifications ont été faites avec délicatesse et habileté. Dans les chapitres *Sur les études et le choix d'un état*, où le traducteur, devenu auteur, s'est imposé la tâche de continuer son modèle, nous avons remarqué identité complète de vues et de sentiments. Dans le second de ces chapitres, des vérités sont nettement et franchement développées sur la manie malheureuse des jeunes gens de mépriser les travaux utiles de la campagne pour des emplois que les villes font espérer à leur vanité, et sur leur honteux oubli de la profession paternelle. Cette question, qui présentait quelque importance, et peut-être aussi quelque difficulté, est résolue avec fermeté et tolérance. On ne pouvait mieux substituer sa pensée à celle de Pellico.

Ce petit traité est par de définitions prétentieuses et d'abstractions philosophiques : les devoirs y sont enseignés avec simplicité et clarté, et les raisonnements qui y sont faits seront saisis par toutes les intelligences. En résumé, nous pensons que, mis entre les mains des instituteurs, et répandu dans les écoles normales primaires, le *Manuel de morale* ne pourra produire que de très bons effets.

MÉLANGES.

PROGRÈS DE LA CIVILISATION EN ÉGYPTE.

La *Gazette universelle d'Augsbourg* donne les détails soivans suc les progrès de l'Egypte, qui sont aussi curieux que satisfaisans.

« Les écoles de toute espèce qui ont été fondées en Egypte depuis la conclusion de la paix sont innombrables. A Gisa, petite ville vis-à-vis le vieux Caire, une école de cavalerie a été organisée sur le modèle de celle de Saumur, et la direction de cette école est confiée au général français Soliman-Bey, créateur de la discipline égyptienne. Une école semblable pour l'infanterie doit être formée à Kanka, petite ville à trois lieues nord-est du Caire. Le colonnel espagnol Sequera, qui depuis trois années a formé à Toura, village sur la rive droite du Nil, deux lieues au-dessus du Caire, une école d'artillerie sur le modèle européen, a reçu les décorations de général, et un traitement annuel d'environ 40,000 fr., après une visite de Mehemet-Ali, qui fut très-satisfait de tout ce qu'il y vit. De plus, le pacha lui a remis la direction de la grande école élémentaire, appelée Kasser el-Ain.

« Outre l'école de médecine qui subsiste depuis long-temps à Abouzabel, une seconde école a été organisée à Alexandrie pour la marine. Pour les études administratives, il existe un établissement à Kanka qui fait espérer que dans quelques années l'administration égyptienne sera émancipée des désordres et de la confusion des chancelleries cophtes. Dans les provinces s'élèvent partout des écoles primaires où l'on apprend aux enfants à lire, à écrire et à calculer. Pour apprécier en ceci toute la libéralité de Mehemet-Ali, qu'on réfléchisse qu'il ne s'agit pas ici de payer les maîtres et de leur accorder un logement, mais que tous les maîtres reçoivent du gouvernement logement, habillement, nourriture, et des appointements proportionnés à leur mérite, lesquels s'élèvent quelquefois jusqu'à 1,000 fr.

« Le souverain éclairé de l'Egypte ne rend point de moindres services à la civilisation de l'Orient par les traductions continuelles de beaucoup d'excellents ouvrages occidentaux. Déjà presque tout ce qui concerne l'art militaire est achevé et livré à l'impression. On travaille activement à l'achèvement des meilleurs livres de médecine, de pharmacie, de mathématiques, de géographie, et même de philosophie. Je ne citerai que Montesquieu l'*Esprit des Lois*; Legendre, *Élémens de la Géométrie*; Malte-Brun, *Géographie*, etc. Il y a aussi quelque espoir de voir renaître la littérature orientale. Plusieurs classiques arabes, turcs et persans ont été imprimés, et ces langues sont enseignées dans la plupart des écoles. Parmi les langues européennes, le français a obtenu la préférence, et le pacha a chargé un professeur de français à Toura d'écrire une grammaire française pour l'usage des Turcs.

« Tout en travaillant à la culture intellectuelle des Egyptiens, le pacha travaille aussi à leur bien-être matériel. Déjà les travaux ont commencé aux écluses par lesquelles les basses-eaux cesseront d'être nuisibles pour l'Egypte. Dans l'agriculture, la routine est abandonnée, et l'on se sert de nouveaux instroments venus d'Europe, dont l'utilité frappe les yeux du peuple. Les fabriques font des progrès journaliers : on fabrique aujourd'hui dans le pays beaucoup d'étoffes que, jusqu'à présent, on était obligé de faire venir du dehors. Il y a eu de grandes améliorations dans la perception des taxes : la répartition en est plus juste, et les préfectures, qui étaient jadis confiées exclusivement à des Turcs, sont maintenant données à des Arabes. On espère même que peu à peu Mehemet-Ali se relâchera de son système odieux de monopole. Prochainement il veut rendre libre le commerce du blé, du coton et de plusieurs autres produits, mesure qui sans doute accroîtra le bien-être du pays, sans que les revenus du fisc en soient diminués.

« Enfin, il résultera pour l'Egypte un incalculable avantage du chemin de fer entre le Caire et Suez, qui facilitera tant le commerce de l'Europe avec l'Arabie, la Perse et l'Inde. Tous ces faits, que les plus cruels ennemis de Mehemet-Ali ne peuvent nier, prouvent plus que les éloges les plus emphatiques que l'Egypte marche à pas de géant vers un état meilleur qui assure un nom immortel à son créateur. Encore dix ans, et la civilisation d'Égypte aura jeté de si profondes racines que les événements les plus graves ne pourront l'ébranler.

ASSOCIATION BRITANNIQUE POUR LE PROGRÈS DES SCIENCES.

L'association britannique pour le progrès des sciences se réunira cette année dans la ville d'Edimbourg.

L'ouverture de ses séances est fixée au lundi 8 septembre prochain; elles dureront une semaine.

Des représentans de tous les corps savans nationaux et étrangers sont invités à assister à ce grand congrès scientifique.

L'un des deux secrétaires pour Edimbourg, l'honorable M. Robinson, est venu à Paris pour cet objet. Il a prévenu la société française de statistique universelle qu'une section particulière de statistique avait été formée et ferait partie des différentes sections entre lesquelles l'association générale sera divisée.

Les savans qui se proposeraient de faire quelque communication à l'association sont invités à en donner avis avant le 20 août, et à lui en adresser une copie qui fasse connaître la nature et l'étendue de cette communication.

Toutes les précautions ont été prises pour faciliter l'arrivée et l'établissement des étrangers à Edimbourg.

Un magnifique et rapide bâtiment à vapeur de la force de 200 chevaux, la *Royale Adelaïde*, partira du quai de Sainte-Catherine près de la tour de Londres, le 3 septembre à dix heures du soir.

Et, à partir du jeudi 4 septembre, un comité siégeant rue des Princes, dans les appartemens de la société royale, délivrera aux arrivans des billets d'entrée et répondra aux diverses demandes qui lui seront faites.

Des tables-d'hôtes seront ouvertes tous les jours de la semaine, et des arrangemens sont pris pour procurer aux personnes qui viendront à la réunion des logemens commodes et à des taux modérés.

On voit qu'aucun soin n'a été négligé pour rendre le séjour de la capitale de l'Ecosse agréable aux étrangers qui se proposent soit de prendre part, soit seulement d'assister à cette grande solennité scientifique.

ARCHÉOLOGIE.

On a découvert à Arles, sur l'emplacement du *Théâtre* antique, une magnifique tête de Diane, d'un marbre qui peut se comparer à celui de l'Apollon du Belvédère; une statue de Silène, des fragments de corniches et de colonnes de marbres précieux, une tête d'un très beau style, de 15 pouces de hauteur; un pied d'une grandeur analogue, des fragments de jambes et de draperies, le tout paraissant appartenir à un colosse de 10 pieds, enfin un autel votif bien conservé, de 32 pouces de haut sur 24 de large; deux cygnes à ailes déployées occupent les deux arêtes de devant, et deux palmiers chargés de fruits, celles de derrière; du bec des cygnes part une guirlande de fleurs, et des branches de palmiers une guirlande de fruits : enfin les ailes des oiseaux et les branches des arbres se rapprochent avec beaucoup de grace sur les deux côtés. C'est dans le même lieu que furent trouvés, en 1648, la *Vénus d'Arles* qui est au musée des antiques, et un peu plus tard le torse de Jupiter que possède le musée royal.

— On mande de Kerth, 16 mars : Depuis la découverte qui fut faite en septembre 1830, du riche tombeau d'un souverain scythe inconnu, rien d'important n'avait été trouvé dans notre sol classique. Le hasard vient enfin de nous faire découvrir encore un monument remarquable, qui va être un des plus beaux ornements de notre musée. Ayant voulu changer de place le mât de pavillon de la quarantaine de Kerth pour le transporter sur un cap où existent les restes d'une construction de forme circulaire, qui, selon feu M. Stempkowsky, faisait partie de l'enceinte de Mirmikiune, et en creusant le trou destiné à recevoir ce mât, on trouva d'abord une terre légère, puis des décombres et ensuite les parois d'un magnifique sarcophage en beau marbre blanc d'une sagène de long et d'une archine de large. Au même endroit, on a découvert aussi son couvercle, sur lequel sont représentées deux figures colossales : celle d'un vieillard appuyé sur sa main gauche, qui tient un papier à demi-déroulé, et celle d'une femme sur l'épaule de laquelle est posée la main droite du vieillard. Sur les côtés sont sculptées des figures très bien groupées. Toutes les parties de ce sarcophage sont d'un travail parfait, et dénotent le goût distingué d'un artiste qui doit avoir vécu dans les beaux temps de l'art. Il est à regretter que cette production de l'antiquité ne soit pas entière; les parties qui en avaient été détachées ont pourtant été toutes retrouvées, et elles seront jointes au sarcophage aussitôt qu'il sera placé dans le musée.

— On a trouvé dans une fouille, entre le village d'Achouri et celui de Piali en Grèce, une figure en bas-relief, que l'on prétend être celle de Mercure. Le dieu a les mains élevées, la droite reposant sur un pin, et la gauche appuyée sur un

(1) A Paris, chez Levrault, libraire, rue de la Harpe, 81.

membre, dont on ne peut reconnaître l'espèce. Une couronne est posée sur sa tête. Il porte de la barbe, et le bas de son corps est couvert de poils. Tout près de son pied gauche est couché un petit lion, dont le corps paraît être foulé par le pied de Mercure, et dont la tête est tournée vers lui.

TESTAMENT D'UN JEUNE FRANÇAIS MORT EN ÉGYPTE.

Les amis des lettres n'apprendront pas sans un vif intérêt qu'un jeune et riche Français, le baron Gobert, décédé en Egypte au mois de décembre dernier, âgé seulement de vingt-six ans, avait fait, avant son départ, un testament où se trouvent les dispositions suivantes :

J'aurais voulu rendre ma vie utile à ma pays ; j'ai fait des projets et le courage ne m'aurait pas manqué ; mais la santé n'allume pas le flambeau de mon intelligence, et toutes mes facultés, grandes peut-être, languissent éteintes. L'étude est une lutte qui m'a épuisé et où je succombe ; que ma mort du moins soit utile à ma patrie ; et puissé-je faire avec mes biens ce que je n'ai pu faire avec mon esprit !

Je veux que la masse de mes biens soit vendue, hors ceux dont j'ai indiqué l'emploi, et que legs, travaux et frais soldés, le capital soit placé sur la dette publique.

J'en lègue la moitié à l'académie française ; et je désire que les neuf dixièmes de l'intérêt soient proposés en prix annuel pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus.

Je lègue l'autre moitié du capital à l'académie des inscriptions et belles-lettres, et je désire que les neuf dixièmes de l'intérêt soient proposés en prix annuel pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus.

Les ouvrages gagnants continueront à recevoir, chaque année, leurs prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur les leur enlève. Il ne pourra être présenté que des ouvrages nouveaux.

Si ces deux derniers legs n'étaient point acceptés, je prie mes exécuteurs testamentaires de choisir d'autres juges en maintenant la principale disposition.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 30 juin.

Animaux décrits par les anciens. — M. Marcel de Serres publie, dans le dernier numéro de la *Bibliothèque universelle de Genève*, adressé aujourd'hui à l'Academie, la fin de son mémoire sur la question de savoir si des animaux terrestres ont cessé d'exister depuis l'apparition de l'homme, et si l'homme a été contemporain des espèces perdues, ou du moins qui ne paraissent plus avoir de représentans sur la terre.

Dans cette dernière partie de son mémoire, l'auteur s'occupe spécialement des divers animaux et végétaux représentés sur la mosaïque du pavé du temple de la Fortune de Palestrine. Cette mosaïque formait le pavé du temple de la Fortune dans l'ancienne Preneste, ville de Latium sur les ruines de laquelle se trouve bâtie la ville de Palestrine, à 21 milles de Rome. Sa dimension est de 18 pieds de longueur sur 14 de largeur ; elle a été dessinée plusieurs fois, et notamment par Montfaucon et Barthélemy. Les versions les plus diverses ont été faites pour interpréter ce monument dans lequel on voulut voir soit une allégorie sur les vicissitudes de la fortune, soit une reproduction de certains faits de la vie de Sylla.

Les uns y ont vu Alexandre qui arrive en Egypte dans le moment où l'oracle d'Ammon va légitimer ses conquêtes ; d'autres ont supposé qu'on avait voulu tout simplement y retracer les spectacles de l'Egypte et de l'Ethiopie et surtout le cours du Nil. Selon l'abbé Dubos, la mosaïque de Palestrine n'était qu'une espèce de carte géographique de l'Egypte ou des pays arrosés par le Nil ; selon l'abbé Barthélemy, elle était destinée à rappeler le voyage en Egypte exécuté par l'empereur Adrien. Winckelmann a compris que c'était la rencontre d'Hélène avec Ménélas ; Chanpy a soutenu que c'était l'embarcation des grains que l'Egypte envoyait à Rome.

M. Marcel de Serres énumère les diverses espèces d'animaux figurés sur la mosaïque de Palestrine. Il y signale plusieurs quadrumanes, des carnassiers, des pachydermes, des solipèdes, des ruminans ; beaucoup d'oiseaux figurent aussi sur la mosaïque. La cicogne blanche y est représentée sur le toit d'un berceau construit en roseau tressé.

Le plus gros des ophydiens figurés sur la mosaïque a été rapporté par tous les commentateurs au serpent-géant, c'est-à-dire au genre des pythons ou aux boas. Comme des naturalistes respectables ont affirmé que les serpens auxquels on a donné le nom de boa venaient tous d'Amérique, l'espèce reproduite sur la mosaïque serait nécessairement un de ces grands pythons d'Afrique, semblables à celui qu'Auguste montra à Rome dans ses jeux du cirque, et qui avait, assure-t-on, jusqu'à 40 coudées de longueur, ou à celui qui fut assiégé par l'armée de Régulus.

M. Marcel de Serres fait observer qu'en général les animaux de la mosaïque sont imités avec beaucoup de talent. Résumant l'ensemble de son travail, il arrive à cette conclusion que plusieurs espèces de mammifères terrestres ont disparu de la surface de la terre depuis les temps historiques ; que l'une de ces espèces, aujourd'hui perdue, se trouve confondue dans les mêmes limons, où l'on découvre des espèces considérées jusqu'à présent comme fossiles ; que dès lors celles-ci doivent comme les premières s'être éteintes depuis la même époque ; qu'il en est donc des hyènes, des rhinocéros, des éléphans et des hippopotames comme du cerf à bois gigantesque qui leur est souvent associé ; que les uns et les autres ne doivent plus être regardés comme fossiles, mais seulement comme *humatiles* (ensevelis), puisqu'ils ont cessé d'exister depuis l'apparition de l'homme sur la terre et la rentrée des mers dans leurs bassins respectifs. Il y a lieu de croire que les mammifères terrestres qui ont disparu de dessus la surface de la terre depuis les temps historiques, et dont les monumens antiques ont conservé le souvenir, appartiennent aux mêmes familles que les espèces ensevelies dans les dépôts quaternaires qui se rattachent à la même époque et sont éteintes comme les premières. C'est en effet uniquement aux pachydermes, aux solipèdes et aux ruminans que se rapportent les espèces perdues mentionnées dans les monumens historiques. Or, l'on sait que ce sont aussi ces familles dont les genres abondent dans les dépôts quaternaires quelconques.

Les mammifères terrestres ne paraissent pas être les seuls animaux dont certaines espèces se seraient perdues depuis les temps historiques car on sait que M. Geoffroy-St-Hilaire a découvert dans les catacombes d'Egypte, deux races de crocodiles qu'on n'a pas retrouvés ailleurs. La destruction des grandes espèces d'animaux sauvages a pu être produite par les effets les plus simples, sans qu'il soit besoin, pour l'expliquer, d'avoir recours à des suppositions de cataclysmes violens ou de révolutions terribles ; outre les causes naturelles, la politique, la religion, et jusqu'au point d'honneur qui engageait les grands de Rome à se surpasser les uns les autres dans les jeux du cirque, y ont également concouru ; enfin, la civilisation, en s'emparant des forêts, des landes et des marais, a dû anéantir beaucoup d'espèces qui y étaient réfugiées. On peut donc s'expliquer aisément la perte de tant de races différentes, dont on ne trouve plus de traces aujourd'hui que dans les entrailles de la terre, ou dans les écrits ou monumens d'art des anciens.

Astronomie des Egyptiens, des Chaldéens et des Chinois. — M. Biot donne lecture d'un mémoire intitulé : Sur quelques déterminations d'astronomie ancienne, étudiées comparativement chez les Egyptiens, les Chaldéens et les Chinois. Grace aux travaux des géomètres du siècle dernier, dit M. Biot, il n'est pas aujourd'hui, dans le système du monde, un phénomène de mouvement observable que nous ne puissions prévoir pour un avenir ou reproduire pour une antiquité presque sans bornes. Ce sont là pour ainsi dire des instrumens nouveaux avec lesquels nous pouvons remonter dans la série des temps, y reconstruire l'ancien aspect des cieux, et, le comparant aux observations ou aux traditions des peuples, assigner l'état de leurs connaissances positives, rechercher les idées qui leur ont été propres ou qui ont pu leur être transmises, et donner ainsi un élément de plus à l'histoire comparée de l'esprit humain.

En appliquant cette méthode aux documens que nous possédons sur l'ancienne Egypte, M. Biot annonce qu'il se propose de constater par des calculs certains qu'à une époque qui remonte à 3285 ans avant l'ère chrétienne, les Egyptiens avaient déterminé dans le ciel la véritable position de l'équinoxe d'automne ; qu'en outre, 1505 ans plus tard, ils avaient reconnu que ces points primitifs s'étaient considérablement déplacés, et qu'ils ont exprimé ces deux états sur leurs monumens. Il est parvenu à ces résultats en étudiant les tableaux atmosphériques que Champollion avait découverts en Egypte et leur appliquant le travail qu'il a présenté, lui M. Biot, il y a quelques années, à l'Académie sur la notation de l'année égyptienne découverte aussi par Champollion.

M. Biot est conduit à constater l'ancienne communication d'idées qui a dû exister entre les Chaldéens et les Egyptiens, communication prouvée par l'identité des traditions et des allégories appliquées chez ces deux peuples au souvenir d'une même époque astronomique conservé dans leurs dogmes. Mais il regarde comme une question chronologique encore indécise, celle de savoir lequel de ces deux peuples a fait les premières découvertes et les a transmises à l'autre.

Cherchant ensuite si l'on retrouverait des traces d'idées analogues dans l'astronomie des Chinois qui remonte aussi à une antiquité du même ordre, M. Biot arrive à cette conclusion : 1° que les plus anciennes observations astronomiques mentionnées dans les livres chinois remontent seulement à vingt-quatre siècles avant notre ère, et sont ainsi postérieures de neuf siècles à la position primitive des solstices et des équinoxes rappelée par la notation et les tableaux sculptés des Egyptiens ; 2° que le mode de division du ciel chinois par ascensions droites, le choix de leurs constellations et les dénominations qui les désignent, n'ont aucun rapport quelconque avec le système astronomique égyptien, quoique l'époque où on les trouve formées fût encore assez voisine de l'époque égyptienne, pour que l'on pût y appliquer les mêmes emblêmes et les mêmes allégories ; car, ajoute M. Biot, en l'année 2357 avant l'ère chrétienne l'équinoxe vernal se trouvait dans les pléiades, lesquelles étaient comprises avec les hyades dans le taureau céleste, comme on le voit sur les monumens égyptiens ; de même le solstice d'été tombait dans le lion et l'équinoxe automnal se trouvait dans les dernières étoiles du scorpion. Or les livres chinois n'offrent absolument rien qui soit relatif à ces symboles ; bien plus, la plus brillante des étoiles du scorpion, Antarès, est comprise dans une division chinoise différente de celle où l'équinoxe automnal se trouvait alors, et où le Chouking l'a en effet placée.

Il n'y a donc rien là, dit en terminant M. Biot, qui puisse faire supposer une transmission de méthodes ou de traditions qui se serait propagée des Egyptiens aux Chinois. Au contraire, ces deux systèmes d'idées semblent tout-à-fait indépendans ; si donc on découvre entre les deux peuples quelques autres analogies, comme le culte du ciel, celui des ancêtres, l'assimilation des rois au soleil, l'emploi des signes figuratifs dans l'écriture primitive, il faut admettre qu'ils ont été conduits tous deux à cela par la seule pente naturelle de l'esprit humain, ou que s'ils les ont puisés dans une ancienne communauté de patrie ou de race, ces relations ont dû précéder le phénomène astronomique qui est devenu l'origine des traditions et de la notation égyptienne, c'est-à-dire qu'elles ont dû être antérieures à l'année 3283 avant J.-C.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — L'académie des Sciences avait demandé au ministre de l'instruction publique l'autorisation de prélever une somme de 2000 francs sur les fonds réservés, provenant des legs Monthyon, pour être accordée à titre d'encouragement à M. Coste, naturaliste, auteur de recherches dispendieuses sur la génération. L'autorisation a été donnée immédiatement.

— Nous lisons dans *le Temps* : Un journal, en donnant implicitement à entendre à ses lecteurs que le régime actuel des écoles militaires n'est rien moins qu'exempt de reproches, pose la question que voici : « Suffit-il d'avoir bien servi son pays sur les champs de bataille, et les habitudes des camps sont-elles une garantie infaillible pour le gouvernement d'une de ces écoles ? » Non, sans contredit. Sans que notre avis s'applique à qui que ce soit en particulier ; nous pensons qu'il faut à la tête d'une école militaire un homme qui réunisse les conditions du savoir et de l'expérience, à qui rien de ce qui doit être enseigné aux élèves ne soit étranger, et qui présente à l'état comme aux familles toutes les garanties possibles. Si le ministre a fait des nominations qui ne les offrent pas, ces nominations sont mauvaises, et l'on ne doit pas craindre de le dire hautement.

— M. de Monbrion, homme de lettres, vient d'adresser un mémoire à M. le mi-

nistre du commerce pour attirer son attention sur l'abus des contrefaçons en Belgique, de livres publiés en France. Cette question méritait d'être recommandée au moment où il parait qu'on s'occupe d'un traité de commerce entre les deux états.

— La société d'encouragement pour l'industrie nationale tiendra sa séance générale du premier semestre de cette année le mercredi 9 juillet à sept heures du soir, dans son local, rue du Bac, n° 42. Il sera procédé aux opérations suivantes : 1° compte-rendu des travaux du conseil d'administration par M. le secrétaire ; 2° rapport sur les recettes et dépenses de 1833 ; 3° distribution de médailles d'encouragement.

— M. le ministre de l'instruction publique a fait prendre plusieurs abonnements à la *Revue du progrès social*, publiée depuis le mois de janvier 1834 par M. Jules Lechevalier.

— L'instruction pénètre peu à peu, quoique bien lentement, dans les prisons. Sur dix-neuf maisons centrales où sont renfermés des individus condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, douze ont des écoles dirigées par les détenus eux-mêmes. Des obstacles de localité ont empêché jusqu'ici l'établissement d'écoles dans les sept autres maisons centrales; il faut espérer qu'elles en auront bientôt.

Départements. — On lit dans le *Breton*, du 25 juin : Un an s'est écoulé depuis la fondation de l'école primaire agricole, annexée à la ferme-modèle de Grand-Jouan, sous la direction de M. Jules Rieffel. Nous avons assisté à la distribution des prix et récompenses décernés par le conseil-général du département, et nous sommes heureux d'annoncer les progrès de tous genres dont nous avons été témoins. M. Dubois, inspecteur-général de l'Université, après avoir examiné ces jeunes laboureurs, les a vivement encouragés à poursuivre avec ardeur cette carrière d'étude et de travail qui s'ouvre si grande d'avenir. L'industrie agricole est restée long-temps stationnaire ; mais son époque est arrivée : elle se présente calme au milieu des agitations des autres industries, appelant dans son sein tant de bras qui l'avaient fui et qui n'ont pas trouvé dans les villes le bonheur qu'ils attendaient. De semblables institutions les ramèneront peut-être dans ces champs qu'ils n'auraient jamais dû quitter.

— On écrit de Tours, le 29 juin : La saison des bains ramène chaque année quelques déplorables événemens ; nous avons à raconter un fait de ce genre qui présente les circonstances les plus affligeantes. Jeudi dernier les élèves du collége royal de Tours, étant en promenade dans les environs du Cher, voulurent se baigner dans cette rivière, malgré les observations et les défenses du maître d'étude qui les accompagnait. Quelques uns d'entre eux qui savaient nager sondèrent un endroit, qu'ils déclarèrent ne présenter aucun danger, et bientôt tous se jetèrent dans l'eau. Cependant un élève de rhétorique, appartenant à une famille qui habite une ville des environs, ayant franchi de quelques pas les limites de l'espace qui avait été reconnu, rencontra l'extrémité d'une grève, et s'enfonça dans un endroit profond, à la vue d'un grand nombre de ses camarades. Ceux d'entre eux qui auraient pu lui porter secours se trouvaient éloignés dans ce moment, et quand ils arrivèrent aux cris des autres élèves, il était trop tard, l'infortuné était noyé ; les soins qu'on s'est empressé de lui administrer ont été complètement inutiles. Les élèves du grand quartier, auquel ce jeune homme appartenait, ont été hier matin chercher sa dépouille mortelle au Pont-Cordon, lieu du fatal événement, et l'ont accompagnée au cimetière de Saint-Etienne (*extra-muros*). On peindrait difficilement l'impression que ce cruel accident a produite sur tous les amis de la victime.

— Le congrès scientifique et littéraire qui doit se tenir à Douai, les 9, 10 et 11 juillet, et dont nous avons annoncé la formation, ne se bornera pas à traiter des matières purement historiques et archéologiques, mais, à l'instar de celui qui eut lieu à Caen en 1833, il s'occupera de toutes les sciences physiques, agricoles et médicales, ainsi que de la littérature, des beaux-arts et de l'économie sociale : d'après ce projet, toutes les branches des connaissances humaines devront être représentées à cette réunion ; le bureau sera choisi au scrutin par toutes les personnes invitées et présentes à la première séance.

EXTÉRIEUR

Une société s'est formée à Stuttgard, à l'effet d'ouvrir une souscription pour élever un monument au grand poète Schiller. Le prospectus de cette société porte que le monument à élever sera la statue colossale du poete. Il sera représenté assis, la tête faite d'après le superbe buste du célèbre Dannecker. Le sculpteur Thorwaldsen s'est chargé d'en faire l'esquisse et de surveiller l'exécution du modèle.

— Une sorte de congrès littéraire va se tenir à Berlin pour arrêter un réglement uniforme qui garantisse la propriété des auteurs et des libraires dans toute la langue allemande. Un comité de libraires allemands a été formé à Leipsick, et déjà il y a échange de protocoles entre ce comité et la commission de Berlin.

— On annonce que le professeur Pœnig, de Leipzig, va publier ses voyages au Chili, au Pérou et dans l'Amérique centrale. Mais par quel motif intéressé, ou par quelle inconcevable erreur, les journaux prétendent-ils qu'il est le seul Allemand qui ait parcouru le nouveau monde dans un but scientifique. Qui ne connait le nom et les services de M. de Humboldt? Est-il permis d'oublier les travaux de MM. Spix, Martius, d'Eschwége, Rengger, etc ? En ce moment même, le prince de Wied-Neuwied, voyageur déjà célèbre, parcourt le haut Missouri. On annonce son retour pour cette année. L'immense quantité d'objets peu connus ou inédits qu'il a recueillis agrandira singulièrement le domaine de toutes les branches de l'histoire naturelle.

— M. Murchinson prépare un grand ouvrage sur les terrains anciens de l'Angleterre, qui sera accompagné de nombreuses coupes, cartes et planches de figures.

— Un observatoire astronomique vient d'être construit à Ludlow, aux Indes orientales. On y a envoyé d'Angleterre un grand nombre de beaux instrumens. Le capitaine Herbert en a été nommé directeur.

— L'académie de Saint-Pétersbourg va publier un dictionnaire mongol-allemand contenant 10,000 mots, par M. Schmidt, orientaliste déjà célèbre par sa grammaire mongole.

— On a levé par souscription, dans Panama, une somme de 90,800 dollars pour la construction d'un chemin de fer de Porto-Bello à Panama. Dans l'intervalle, un individu nommé Maroquin », dit-on, découvert un passage de Cruce à Porto-Bello, ou, pour parler plus clairement, d'une mer à l'autre. Il dit que ce passage ne présente ni montagnes ni collines, et qu'il l'a franchi en moins d'une journée. Une commission a été chargée d'accompagner M. Maroquin sur la route qu'il décrit, et de reconnaître le parti qu'on en peut tirer.

ÉD. HERBET.

Le Journal général parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 10 JUILLET 1834. N° 72.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

HISTOIRE.

HISTOIRE DE FRANCE,

Par M. MICHELET (1),

Professeur suppléant d'histoire moderne à la faculté des lettres, maître de conférences à l'école normale, chef de la section historique aux archives du royaume (2).

(Deuxième article.)

Dans notre premier article nous avons essayé de montrer comment l'Histoire de France de M. Michelet était l'application d'un principe de philosophie de l'histoire posé antérieurement par l'auteur, comment elle reproduisait le combat de l'esprit et de la matière dans la lutte de la diversité féodale et de l'unité française des temps modernes, et dans la victoire de l'esprit représentée par la formation de l'unité nationale. Tel est en effet le premier point de vue sous lequel l'histoire de M. Michelet nous apparaît comme une œuvre nouvelle et profondément originale qui, indépendamment des développements partiels que nous n'avons pas toujours acceptés, exercera sur la science historique une haute et salutaire influence. Les faits ne flottent plus à l'aventure selon le gré des temps, sans autre lien que leur succession ; ils sont l'expression matérielle d'un système de philosophie de l'histoire qui se rattache à ce qu'il y a de plus élevé dans l'esprit humain, de plus vivace dans l'humanité. Certes, l'histoire n'est pas une pure spéculation : elle a ses racines dans les faits ; mais les faits sont la manifestation d'une pensée plus haute et plus générale qui les domine : de là résulte la méthode, le second des points de vue que nous voulons mettre en lumière dans l'examen de l'ouvrage de M. Michelet.

Avant d'aborder directement cette question, il importe de la préciser en la généralisant ; il importe de distinguer dans la méthode les diverses idées qu'elle renferme. En commençant à exposer une science quelconque, on jette naturellement un regard sur l'ensemble de cette science et l'on en dispose les diverses parties dans un ordre qui prépare les conséquences auxquelles on arrivera ultérieurement. Or, dans notre premier article, nous avons traité incidemment de cette méthode ; nous avons vu combien elle était logique dans le livre de M. Michelet ; nous avons vu comment, pour nous raconter le combat de la matière et de l'esprit, il nous avait montré d'abord les influences matérielles de races, de lieux, etc., dont l'homme devait s'affranchir progressivement. Mais il est une autre sorte de méthode : dans l'exposition d'une science, surtout lorsque cette science s'est systématisée dans l'esprit, nous tendons, par une certaine route, vers un certain but ; par cela même que nous voyons des conséquences nouvelles, nous voyons aussi de nouveaux procédés pour y parvenir. Puisque M. Michelet anime l'histoire d'une doctrine qui lui est propre, il doit l'exposer par des moyens nouveaux également ; en d'autres termes, une pensée méthodique doit dominer son travail.

Ici les indications précises nous manquent. Si M. Michelet a exposé sa philosophie de l'histoire dans l'Introduction à l'histoire universelle, il n'en est pas ainsi de sa méthode. « Pour traiter de la méthode, dit-il, il faut avoir autorité. Je laisserai parler mon livre. Qu'il dise sa méthode, s'il peut. » (Avant-propos de l'Histoire France, pag. VII.) Or, la pensée méthodique est, comme nous venons de le voir, la base et le principe de la méthode ; cette dernière en est la dérivation, l'effet. Ainsi nous connaissons d'une part le système général qui a dû enfanter la méthode, de l'autre le livre qui en est le produit : il s'agit de trouver quelle est cette méthode qui les unit. Les deux termes extrêmes étant donnés, il faut trouver le terme intermédiaire, le rapport entre les deux premiers.

Quel est le système de philosophie de l'histoire de M. Michelet ? Nous l'avons déjà vu, c'est la victoire continuelle de la pensée sur la matière ; la pensée, voilà le but vers lequel, à travers les faits qui l'obscurcissent, se dirige son regard. Il passe par la matière sans doute, mais il ne la considère que comme un chemin pour parvenir à l'esprit. Telle est la préoccupation qui règle cette méthode de disposition dont nous parlions tout-à-l'heure. La liberté est forte aux âges civilisés, la nature dans les temps barbares ; alors les fatalités locales sont toutes-puissantes, la simple géographie est une histoire ; l'étude des influences locales est donc la base de tout développement ultérieur. Mais peu à peu cette fatalité matérielle éclatera sur l'homme grandi par les progrès de sa liberté ; alors la pensée s'affranchira de cette incorporation pour resplendir dans sa forme la plus pure et la plus éthérée, dans l'idée. L'idée est donc le résultat définitif du travail de M. Michelet ; et de même que sa philosophie de l'histoire sera le triomphe constant de la pensée, de la personnalité humaine sur la fatalité matérielle, de même sa méthode sera la perception continuelle de l'idée sous le symbole de la signification, sous le mot. Sa philosophie et sa méthode sont donc deux formes d'une conception identique.

Tel n'est pas cependant l'unique but de son travail : par cela même qu'il a toujours devant les yeux cette pensée qu'il doit atteindre, il est tenté de la chercher partout ; il ne travaille que sous l'empire de cette préoccupation, elle éclate à chaque ligne ; chaque fait, dans quelque sphère qu'il soit, sous quelque condition de temps ou d'espace qu'il se présente, est un symbole auquel il faut rattacher sa signification, une énigme dont on doit chercher le mot. L'histoire pour M. Michelet est une de ces représentations hiéroglyphiques de l'Egypte en écriture idéographique où chaque caractère cache une pensée qui depuis des siècles attend muette que quelque Champollion vienne lui rendre la parole.

Telle est l'idée méthodique de M. Michelet, idée neuve et fertile, idée systématique et intimement liée dans son esprit à l'ensemble de ses opinions historiques. Quand les sciences se font vieilles, elles se traînent misérablement sur la route suivie, elles reproduisent servilement les mêmes procédés, et deviennent ainsi impuissantes à de nouvelles découvertes ; mais lorsque les questions de méthode s'y agitent fondamentalement, soyez sûr qu'une nouvelle ère de splendeur, féconde en progrès de toute sorte, va s'ouvrir devant elles. Alors paraissent les Socrate, les Descartes, les Bacon ; alors les spéculations vagues et ardentes se règlent, se formulent, s'harmonisent. Cette époque, nous la croyons arrivée pour la science historique. Si elle a été si tardive, c'est que les éléments qu'elle doit coordonner, c'est-à-dire les faits, avaient besoin de s'agglomérer ; et pour qu'elle pût les considérer largement et par masses, il fallait de plus que de grands événements accomplis sous ses yeux vinssent lui révéler le secret des grands événements passés. Aussi nous voyons s'élever aujourd'hui les deux écoles opposées qui se disputent tout ordre de spéculation, l'école sensualiste et l'école idéaliste, représentées par deux hommes logiques et complets qui les poussent jusqu'à leurs dernières conséquences : la méthode d'observation par M. Letronne, la méthode d'induction par M. Michelet.

Dans un prochain article nous ferons sur cette dernière méthode, telle que la professe M. Michelet, quelques observations critiques.

F. B.

(1) Deux volumes, chez L. Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n. 12.
(2) Voyez le numéro du 8 juin dernier.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Du scepticisme qui règne dans notre société. — Deux sortes de scepticismes : le scepticisme de droit et le scepticisme de fait. — Quel genre de scepticisme est accessible aux masses ? — Le scepticisme actuel est l'effet d'une révolution qui remonte au moins au quinzième siècle. — Du besoin de croyances. — Des réactions. — De l'individualisme et de l'anarchie intellectuelle. — Quels sont les devoirs de l'homme dans une époque de transition ?

Avant de passer à l'examen des systèmes qui, par une analyse fausse ou incomplète des faits moraux de la nature humaine, rendent toute loi morale impossible, M. Jouffroy s'est encore arrêté sur le scepticisme, et a voulu rendre compte à son nombreux auditoire de celui qui règne à notre époque et dans notre société. Il l'a fait avec cette rigueur, cette netteté de vues et cette courageuse franchise qui honorent à la fois le professeur et le citoyen. Du reste, les sympathies de la jeunesse qui se presse en foule à ses leçons ne lui ont pas manqué, et d'unanimes applaudissements ont plus d'une fois interrompu cette explication sévère et loyale de la situation

actuelle. Quant à nous, qui suivons avec une si vive sollicitude le mouvement des cours publics, nous ne pouvons trop appuyer les hommes de cœur et de talent qui ne laissent fléchir devant aucune considération personnelle, devant aucune exigence de l'esprit de parti, les convictions de la science, et l'autorité, les intérêts des véritables études.

Qu'est-ce donc que le scepticisme actuel? Nous pouvons distinguer deux sortes de scepticismes; l'un qui met en doute la légitimité même de notre intelligence, et qui d'après l'examen de nos moyens de connaître, conclut que nous ne pouvons rien savoir avec certitude, c'est là le doute véritable, scientifique, et que M. Jouffroy appelle *scepticisme de droit*, par opposition à cet autre état de notre esprit dans lequel on ne croit rien, mais qui peut ne pas contenir la circonstance déterminante du scepticisme de droit fondé sur l'examen savant, réfléchi de nos moyens de connaître. Ainsi l'on peut n'avoir aucune croyance, parce qu'on ignore la vérité, mais sans admettre l'impossibilité pour l'intelligence humaine d'arriver à la vérité qu'on ignore. C'est cette disposition particulière que M. Jouffroy appelle *scepticisme de fait*. Cela dit, il est évident que le véritable scepticisme n'est pas accessible aux masses. En effet, les masses ne sont pas assez éclairées pour s'élever, par l'analyse du fait, de la connaissance à cette conviction que l'esprit humain n'est capable d'obtenir aucune certitude. Le seul qui puisse les atteindre est cet autre scepticisme qui consiste en fait à ne rien croire, c'est-à-dire à n'avoir aucune solution à laquelle on ait foi. Toutefois un commencement de véritable scepticisme peut pénétrer dans un peuple, c'est celui qui résulte des contradictions et de la variabilité des opinions humaines; encore faut-il pour s'élever jusque-là avoir une certaine connaissance de l'histoire, ce dont la partie la moins ignorante des masses est seule capable. Et ajoutons que ce commencement de véritable scepticisme qui pénètre et seul peut pénétrer dans les masses leur est toujours transmis, qu'il est toujours un retentissement de la philosophie qui se trouve à la tête de la société, dans le petit nombre de penseurs qui seuls peuvent arriver aux conclusions raisonnées, scientifiques du *scepticisme de droit*.

L'histoire nous présente des époques de croyance et des époques de doute. Il y a des époques où le scepticisme *de fait* règne dans les masses, et d'autres où il ne règne pas. On peut appeler celles-ci religieuses, et celles là irréligieuses ou sceptiques. En effet, dans les premières, il y a toujours une religion, un ensemble de solutions auxquelles on croit sur toutes les grandes questions qui intéressent l'humanité; dans les secondes, au contraire, la religion n'a plus d'empire, on ne croit plus aux solutions qui avaient régné jusqu'alors. Comment donc le scepticisme de fait se produit-il dans les masses? Quand un grand système de croyance règne sur les masses, il est toujours arrivé jusqu'ici qu'un jour ou l'autre le mélange d'erreur qui se trouve dans tout système humain frappe les intelligences les plus éclairées. Là est le commencement de cet examen qui, s'attachant au système régnant, en découvre les imperfections, et concluant de la partie au tout, déclare qu'il doit être rejeté, qu'il est indigne des lumières actuelles de la raison. Puis ces assertions des philosophes descendent peu à peu dans les masses, et ruinent le système de croyance adopté jusque là. Nous sommes aujourd'hui dans une de ces époques de doute, où les croyances générales qui régnaient sur les esprits ont été renversées, et à la place desquelles de nouvelles croyances ne se sont pas élevées encore. Le scepticisme *de fait* existe aujourd'hui, mais le doute réel, le scepticisme *de droit* existe à peine dans quelques intelligences. Pour bien apprécier du reste notre situation actuelle, il faut voir à quel point nous en sommes du grand mouvement sceptique dans lequel nous sommes entraînés.

La révolution dont notre situation actuelle est l'effet remonte au moins au quinzième siècle. Dans cette révolution on doit distinguer deux époques qui ont eu leurs caractères comme elles ont eu leurs raisons. Avant que ce vide de croyances se soit produit dans un pays, dans un peuple, il faut qu'il y ait eu une attaque longue et victorieuse contre les conditions mêmes auxquelles existait la croyance. La première époque est donc nécessairement une époque d'attaque, qui se termine par la défaite des croyances attaquées. Ç'a été le caractère distinct et saillant du dix-huitième siècle qui n'a pas commencé l'attaque, mais qui l'a popularisée et qui en a fait descendre les résultats jusqu'au fond des masses. Le besoin de croire ne se fait nullement sentir dans cette première époque d'un mouvement révolutionnaire; aussi voyons-nous les écrivains du dix-huitième siècle se réjouir, triompher de leur scepticisme même. Mais quand la lutte est terminée, le besoin de croire reparait, car il n'est pas dans la nature de l'esprit humain de rester sans lumières sur les questions qui l'intéressent. Nous sommes dans cette seconde époque du mouvement révolutionnaire où le besoin de croire coexiste avec le vide de croyance; d'où résulte une disposition à tout croire, ce qui semble paradoxal au premier abord.

La conséquence de cette disposition qui naît du besoin de retrouver des solutions a été diverse dans les différents esprits. Les uns, et cela était assez naturel, ont cherché à ressaisir la croyance du passé; comme elle était toute faite, ils n'ont eu qu'à la reprendre, qu'à la ranimer dans leur cœur; ceux-là sont devenus les dévôts du passé, ils ont prononcé anathème contre tous les événements survenus dans les trois derniers siècles, et ont maudit principalement le siècle dernier, le plus funeste aux croyances dont ils se font les défenseurs. D'autres, qui n'ont plus foi dans les anciennes croyances, et n'en trouvent pas de nouvelles devant eux, sont tombés dans le découragement; c'est le parti du désespoir. Un troisième parti, c'est le plus nombreux, et celui auquel appartient évidemment l'avenir, ne désespère pas de la vérité et la cherche devant soi. On comprend sans peine que les deux premiers partis soient peu nombreux et sans grande influence sur la société, tandis que le troisième, en quête d'une nouvelle croyance qui remplace les croyances battues, doit nécessairement finir par triompher des deux autres.

Ce mouvement à la recherche d'une nouvelle croyance a d'abord eu une période tout-à-fait caractéristique et inévitable. On a pensé que la vérité qui gouvernerait l'avenir devait être à peu près le contraire de ce qui avait gouverné le passé: cette idée était fort naturelle et conforme aux lois de l'esprit humain; ce n'était rien autre que ce mouvement instinctif qui d'un extrême nous fait tomber dans son contraire. De là cette tendance, un moment générale, mais qui disparait de jour en jour, et qui portait les esprits vers le contraire de ce qui avait été. Ainsi, après la monarchie absolue on s'était précipité vers la démocratie absolue; après la philosophie toute spiritualiste du christianisme, le matérialisme a eu son moment et son rêve; après la morale chrétienne toute de dévoûment et d'abnégation, est venue la morale de l'intérêt et du plaisir; après l'art chrétien tout spiritualiste, on s'est jeté vers le réel et le laid. Mais le résultat d'un tel mouvement a été de produire des systèmes exagérés [illegible] le dégoût et l'effroi. En effet, d'où vient le scepticisme? des dé[illegible] dans toute doctrine. En attaquant ces défauts, ces erreurs, [illegible] pas à en demander la réforme; concluant, comme nous [illegible] partie au tout, il déclare fausse la doctrine tout entière, et se jette dans une doctrine diamétralement opposée. Mais il est impossible qu'une doctrine qui a traversé des siècles soit complètement fausse, à moins de supposer l'humanité absurde; elle est plus qu'aux trois quarts vraie, et en prenant son contraire, il est plus que probable qu'on tombera dans des erreurs plus graves encore. C'est ce qui arrive. Aussi avons-nous vu partout se prononcer la réaction en littérature, en morale, en politique; le mouvement vers une démocratie illimitée a été sévèrement jugé; le matérialisme a perdu de son empire, etc., etc.

De là nous sommes retombés dans un état d'incertitude plus pénible que celui qui avait suivi la première victoire du scepticisme, et qui entraîne certaines conséquences assez saillantes à notre époque. S'agit-il de s'entendre sur le beau et le laid en fait d'art, sur le vrai et le faux, comme il n'y a pas de critérium, de principe supérieur qui gouverne les intelligences sur ces questions, chacun a son avis, et soutiendrait même assez volontiers le pour et le contre; chacun, faute d'un critérium général, a une complète autorité en affirmant ce qu'il lui plaît de penser; de là cette diversité d'opinions presque aussi valables les unes que les autres; de là ce caractère d'individualisme, et il faut ajouter, d'anarchie intellectuelle qui règne à notre époque. Une autre conséquence de la situation où nous sommes est le mépris pour l'expérience, et par suite pour la vieillesse. On admet sans doute que les hommes qui ont beaucoup vu ont dû acquérir une plus grande somme de faits et d'idées; mais comme pendant des siècles on a cru ce qui a été démontré faux, les esprits sont portés naturellement à rejeter l'autorité de l'expérience; le jeune homme se croit l'égal du vieillard. Cela sans doute est limité par le bon sens, mais enfin comme il n'y a pas de principe supérieur auquel on se rattache, on conçoit que la jeunesse ne tienne aucun compte des avis de ses aînés. Ce mépris du passé conduit à l'absence d'études sérieuses sur le passé, sur l'histoire, et à l'idée qu'il n'y a pas de critérium de vérité, au mépris de la réflexion: de là, comme conséquence rigoureuse, cette ignorance profonde et cette présomption singulière dont le caractère est si affligeant à notre époque. De ces faits résulte encore l'affaiblissement universel des esprits et des volontés; les volontés n'ayant plus de principes sur lesquels elles reposent, deviennent mobiles comme nos opinions, et s'énervent, s'épuisent dans cette fluctuation de chaque jour. Une autre circonstance de notre situation intellectuelle, et qui est la plus noble et la plus belle d'avenir de notre époque, c'est l'amour du changement, l'ivresse du nouveau. Le désir de trouver ce qui nous manque, et que nous ne trouvons ni dans le présent, ni dans le passé, voilà ce qui nous pousse vers l'inconnu; nous cherchons des solutions nouvelles. On croit que tout changement, toute révolution nous présente des chances de rencontrer le vague objet de nos désirs; mais qu'on le sache ou non, ce qu'il nous faut, ce n'est pas un changement matériel, c'est une réponse à toutes les grandes questions auxquelles le christianisme avait répondu, et auxquelles rien ne répond maintenant; c'est là le but véritable auquel on doit aspirer, la forme viendra plus tard, mais la forme seule ne donnera rien. On conçoit du reste qu'avec cette ardeur de révolutions il n'y a pas de choses qui puissent durer, pas d'institution qui puisse vivre. De là cette fragilité des popularités parmi nous. Qu'un homme nouveau arrive au pouvoir, nous espérons qu'il va nous donner ce qui nous manque; mais comme il n'a pas plus de solutions nouvelles que ceux qu'il remplace, la faveur dont on l'entourait d'abord s'évanouit. Voilà ce qui rend le gouvernement si malheureux. Les peuples sont des enfants; ils s'en prennent au gouvernement de leurs inquiétudes et de leurs désirs trompés, comme l'enfant bat sa nourrice qui ne peut lui donner la lune. Tant qu'on n'aura pas les solutions suprêmes aux grandes questions qui intéressent l'humanité, le malaise continuera; il ne s'agit pas ici de la question politique, mais de la question morale et religieuse bien autrement vaste et dont toutes les autres ne sont que des dérivations. Cette vérité ne s'est pas fait jour encore, et il ne manque pas de gens qui exploitent ce besoin de nouveauté, qui donnent des mots pour des choses, et promettent avec audace des solutions et un avenir que nous attendrons peut-être pendant des siècles; car l'histoire nous atteste assez que les grandes doctrines et les grandes croyances ne s'improvisent pas d'un jour à l'autre. Ne sommes-nous pas en effet dans un temps d'expectative. Toutes les conditions de notre gouvernement ne sont-elles pas des garanties d'ordre et d'équilibre? Que faire dans cette transition? Se calmer, s'imposer une morale sévère, le devoir de travailler à la venue de cette ère que tout le monde désire, mais avec persévérance et sagesse. Et pour se calmer, il faut comprendre la loi de l'humanité en matière de révolutions, nous nous passionnerons moins alors pour toutes les petites circonstances auxquelles on attache une importance exagérée; les illusions et les impatiences perdront de leur force; et nous nous mettrons plus patiemment à l'œuvre, forts de notre conscience et de notre espoir dans l'avenir.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Querelle des anciens et des modernes. — Saint-Sorlin. — Pierre Perrault. — Charles Perrault. — Son poëme sur le siècle de Louis-le-Grand. — Réponse de Lafontaine. — Parallèle des anciens et des modernes. — L'antiquité aussi peu comprise par Perrault que par ses adversaires. — Boileau intervient dans la querelle par son Ode sur Namur. — Système de l'abbé Daubignac sur Homère. — Lamotte. — Ses odes anti-pindériques. — Discours sur la poésie. — Sa traduction de l'Iliade qu'il réduit à douze chants. — Son discours sur Homère. — Mme Dacier lui répond par son Traité des causes de la corruption du goût. — Côté philosophique de cette querelle. — Indépendance de l'esprit. — Idée de perfectibilité, de progrès.

Avant d'entrer dans l'histoire du développement philosophique proprement dit, nous avons à parler d'une grande querelle littéraire qui a occupé tous les esprits distingués de ce temps: c'est la querelle élevée au sujet de la supériorité des anciens sur les modernes, et des modernes sur les anciens. Il y a toujours eu querelle entre le présent et le passé; et notamment en littérature, on en trouve partout des traces. Horace, dans la première épître du second livre, et Martial, dans la dixième épigramme du cinquième livre, se moquent déjà de ceux qui exaltent les anciens aux dépens des modernes. Les hommes qui, à la fin du moyen-âge, s'élevèrent contre le culte ou plutôt contre la superstition d'Aristote, ou contre l'imitation servile et exclusive des écrivains de l'antiquité et en particulier de Cicéron, étaient guidés par les mêmes sentiments d'indépendance et d'affranchissement. Quand Ramus ébranlait, au péril de sa vie, l'autorité d'Aristote, quand Erasme raillait si spirituellement le

mers des cicéroniens de son temps, Ramus, Erasme et bien d'autres moins connus combattaient pour la même cause que Charles Perrault, Fontenelle et Lamotte aux dix-septième et dix-huitième siècles. Le premier qui ait levé l'étendard de cette révolte des modernes contre les anciens est un homme assez bizarre et extravagant, c'est J. Desmarets de Saint-Sorlin, l'auteur d'un poëme épique intitulé *Clovis ou la France chrétienne*, et de quelques pièces de théâtre dont la meilleure est la comédie des *Visionnaires*. Saint-Sorlin s'était persuadé qu'il avait créé l'épopée moderne et chrétienne dans son poeme de *Clovis*; et il avait été conduit à formuler la supériorité des modernes sur les anciens, dans une dissertation intitulée : *La comparaison de la langue et de la poésie françaises avec la grecque et la latine*, où il fondait une poétique nouvelle en contradiction avec les règles d'Aristote. Le pamphlet de Saint-Sorlin n'eut pas grand résultat; les nouvelles règles ne furent ni admises par le public, ni goûtées par les critiques du temps. Un autre manifeste parut bientôt : c'était une brochure publiée par Pierre Perrault au sujet de l'*Alceste* de Quinault, et dans laquelle ce frère de Charles Perrault mettait l'opéra moderne bien au dessus de la tragédie d'*Euripide*. Racine, dans la préface d'*Iphigénie* (1674), releva assez vertement le paradoxe de Pierre Perrault. Racine avait beau jeu, et son adversaire, qui connaissait fort peu l'antiquité et dont presque toutes les critiques n'étaient fondées que sur des méprises ou même des erreurs grossières, lui prêtait le flanc à chaque instant. Les choses en étaient là, lorsqu'en 1687 l'académie française s'étant assemblée extraordinairement au Louvre pour témoigner sa joie de la guérison du roi, Charles Perrault y lut un poëme intitulé *le Siècle de Louis-le-Grand*. Le but de ce poëme était de faire voir que les modernes ne le cèdent en rien aux anciens dans les beaux-arts, et les surpassent même en plusieurs choses. L'auteur, après avoir debaté par ces deux vers fort plats,

> « La docte antiquité fut toujours vénérable,
> Mais je ne crus jamais qu'elle fût adorable; »

se bornait à les paraphraser dans le reste du poëme; et le tout se terminait par un grand éloge de Louis XIV, dans lequel Perrault proclamait la supériorité, sous tous les rapports, de son règne sur tous les autres règnes. Le poëme de Perrault fit un grand scandale; l'académie se partagea en deux camps opposés. Racine ne voulut voir dans ce poëme autre chose qu'un jeu d'esprit, une ingénieuse flatterie, et il en fit compliment à l'auteur. Boileau ne prit pas si bien la sortie de Perrault; il entra dans une violente colère; et Huet, le savant et spirituel évêque d'Avranches, nous apprend, dans une lettre, qu'il eut beaucoup de peine à le contenir. Boileau ne se déclara pas encore publiquement l'adversaire de Perrault et le champion des anciens. Ce fut le bon Lafontaine qui, par facilité de caractère, se laissa mettre en avant. Dans une épître adressée à l'évêque d'Avranches et datée de 1688, il répond aux détracteurs des anciens avec modération, et sans injures envers les modernes. Il admire l'antiquité, sans nier le mérite de certains auteurs des temps modernes.

La réplique n'était pas très vigoureuse, Perrault pouvait en rester là; mais il tenait à montrer que les doctrines exposées pour la première fois dans *le Siècle de Louis-le-Grand* n'étaient pas un jeu d'esprit, mais l'expression d'une opinion fermement arrêtée. Il publia, dans cette même année, le premier volume du *Parallèle des anciens et des modernes*. Les trois dialogues qui composent cet ouvrage ne portent pas tous sur la poésie. Le premier est consacré aux beaux-arts, les deux autres à la poésie. On y trouve une multitude d'assertions fausses et quelques critiques justes et vraies. La question y est mal traitée faute d'avoir été posée sur son véritable terrain. Les attaques de Perrault contre les anciens sont presque toujours malencontreuses, et l'on peut dire que ses adversaires ne les défendaient pas avec plus de bonheur. C'est qu'à cette époque on n'avait encore qu'une intelligence bien incomplète et bien vague de l'antiquité. Perrault a sans cesse à la bouche des invectives contre Homère, parce que ce poëte représente des mœurs barbares et grossières, parce qu'il commet des erreurs de fait. Perrault a tort sans doute; mais il y a là pourtant un fait vrai mal compris : le fait de la différence de moralité entre l'époque héroïque, que peint Homère et dont Perrault n'a pas le moindre sentiment, et l'époque civilisée que celui-ci a sous les yeux et qui est la seule qu'il comprenne. Les mœurs homériques lui paraissent d'une grossièreté, d'une brutalité, d'une vulgarité inconcevables. C'est qu'il ne sait pas, comme Fénelon, se transporter en idée dans ces temps primitifs, et qu'il ne connaît pour point de comparaison que les mœurs françaises du dix-septième siècle. Quand Nausicaa, suivie de ses sœurs, va laver à la rivière voisine les vêtements de ses frères, cette *lessive*, comme l'appelle Perrault, lui semble tout-à-fait indigne de la majesté de l'épopée. La manière même dont il traduit, ou plutôt travestit dans son langage les plus beaux morceaux des poëmes homériques prouve qu'il ne les a pas compris. Malgré tout cela, Perrault avait du bon sens; la thèse qu'il soutenait était vraie dans le fond. Du reste ses adversaires n'étaient pas plus forts que lui. Quand Perrault se plaignait de la grossièreté des mœurs peintes par Homère, on lui répondait que c'était une simplicité vertueuse par l'exemple de laquelle le poëte avait voulu ramener ses contemporains à la vertu, et d'autres raisons de ce genre. Perrault n'y croyait pas, et en cela il avait raison.

Boileau ne se hâta pas de répondre. Dans le poëme de Perrault, ni lui, ni Racine, ni Lafontaine n'étaient nommés. On remarqua même que c'était une grande maladresse de la part de Perrault, puisqu'il voulait montrer la supériorité du siècle de Louis XIV sur tous les autres, de n'avoir pas cité les trois hommes qui en faisaient le plus bel ornement. Mais dans le *Parallèle*, Boileau était assez bien traité. L'époque où Perrault publia cet ouvrage était du reste assez bien choisie; car il y avait déjà plusieurs années que Boileau n'écrivait plus de satires, et Racine avait quitté la scène depuis dix ans, se repentant de nous avoir donné *Phèdre*. En 1693, Boileau reparaît dans le monde poétique par son *Ode sur la prise de Namur*. Dans la préface qu'il a mise en tête de cette ode célèbre, il relève pour la première fois les paradoxes des *étranges dialogues* de Perrault. : c'est à propos de Pindare. Perrault, en effet, comme on peut s'y attendre, avait encore moins compris Pindare qu'Homère et l'avait fort mal traité. Que fit Boileau pour confondre Perrault ? Il fit l'*Ode sur la prise de Namur*. « J'ai cru, dit-il dans sa préface, que je ne pouvais mieux justifier ce grand poëte qu'en tâchant de faire une ode en français à sa manière. » Boileau fit son ode, et le parti des modernes n'en fut guère ébranlé. Il fallait d'autres coups; et voici comment Boileau s'y prit pour les leur porter. Il traduisait le *Traité du sublime* attribué à Longin; il y ajouta un commentaire, dans lequel, au lieu de trouver des explications sur Longin, on ne rencontre que des réfutations partielles de toutes les assertions de Perrault. Ces réponses sont presque toutes pleines d'une mauvaise humeur qui ne prouve rien contre le champion des modernes.

Jusqu'ici le côté rationnel et philosophique de la question ne fait de pas grands progrès. Au commencement du dix-huitième siècle, le système de l'abbé d'Aubignac sur Homère, qui alors semblait le plus impie blasphème et faisait grand scandale, système qui pourtant diffère peu de celui de F.-A. Wolf, généralement adopté aujourd'hui dans le monde savant, parut un instant devoir ranimer la querelle. Fontenelle aussi intervint dans la question pour y apporter son urbanité et sa finesse, et y introduire une distinction essentielle, que Charles Perrault avait malheureusement négligée, celle des sciences et de la littérature. Fontenelle pose en principe que les progrès et par conséquent la supériorité de la philosophie moderne sont incontestables. Quant aux arts et à la littérature, c'est, dit-il, une question que l'on ne peut pas résoudre *a priori*. Il exposa ces opinions dans un opuscule intitulé : *Digression sur les anciens et les modernes*, où il reproduisait, en les résumant, la plupart des attaques contenues dans le *Parallèle*. Avec Fontenelle, on voit la finesse et le bon sens entrer dans cette question, mais timidement encore et sans la faire beaucoup avancer. Elle serait peut-être tombée, si Lamotte n'était venu la relever. Lamotte y intervint d'abord à la manière de Boileau, par des odes, mais des odes anti-pindariques et aussi mauvaises dans leur genre que l'ode soi-disant pindarique de Boileau. Bientôt après il publia un *Discours sur la poésie* dans lequel il exposait ses théories et établissait très judicieusement qu'Homère n'a pas eu l'intention d'instruire ni de moraliser, et qu'en général la poésie est indifférente, qu'elle n'est pas plus capable de corrompre les mœurs que de les réformer. Dans la suite de ce discours, il discutait sur l'enthousiasme, et concluait en disant qu'après avoir fait des odes anti-pindariques, il allait faire maintenant des odes pindariques et anacréontiques. Il y avait de quoi réveiller les colères assoupies des partisans de l'antiquité. Ce fut bien pis, quand il porta la main sur l'Iliade, et qu'il eut la singulière fantaisie de la réduire, dans sa traduction, à douze chants, pour la rendre plus intéressante et faire disparaître les grands défauts qui, selon lui, la déparaient. Lamotte fit précéder cette refonte de l'Iliade d'un *Discours sur Homère*, écrit avec beaucoup d'esprit et d'élégance, dans lequel il prétendait prouver que l'admiration pour les anciens, et en particulier pour Homere, n'était qu'un préjugé des modernes, et où il exagérait beaucoup ce qu'il appelle, comme Perrault, les *défauts* de ce poëte. Après ce discours venait encore, par manière d'introduction, une ode intitulée *l'Ombre d'Homère*. Dans cette ode, Lamotte évoque l'ombre d'Homère et se fait prescrire par elle tout ce qu'il a fait ou cru faire dans sa traduction de l'Iliade.

Cette traduction de l'*Iliade* est une des plus malheureuses tentatives de Lamotte. Quand elle parut, Mme Dacier ne put plus se contenir. Son mari avait déjà attaqué Lamotte avec brutalité. Mme Dacier, quoique femme, n'en mit pas moins, et l'invective grossière et pédantesque des savants en *us* du seizième siècle fait tout le caractère de sa polémique. Elle écrivit, pour répondre au *Discours sur Homère*, un gros livre intitulé : *Des causes de la corruption du goût*. Lamotte répliqua avec politesse et modération par ses *Réflexions sur la critique*. En général Lamotte eut, dans tout le cours de sa longue carrière littéraire, une patience et une douceur inaltérables. Un professeur hollandais, un M. Frauzius ayant, dans une solennité universitaire, lu un discours latin dans lequel il appelait le système de Lamotte *ineptissimi hominis insolentiam*, Lamotte se contenta de répondre que « ces manières-là n'étaient pas modernes. » On a beaucoup parlé du ton violent et emporté de Mme Dacier dans cette discussion, et en effet elle y porta une frénésie pédantesque vraiment étonnante.

Des deux côtés on était encore sur un terrain très faux, et l'on continua d'y rester. Quelques hommes d'un grand mérite et d'un sens profond, tels que Fénelon, prirent une part trop accidentelle à ces débats pour pouvoir leur imprimer leur véritable direction. Fénelon reçut de Lamotte des lettres où celui-ci le consultait sur les idées qu'il avait émises au sujet de la poésie et des anciens, et lui adressa en réponse quelques lettres très sensées dans lesquelles, sans se prononcer, il faisait la part du mérite des anciens et la part du mérite des modernes. En effet, Fénelon ne pouvait guère se compromettre par une décision tranchée : d'un côté, il adorait l'antiquité; de l'autre, il avait fait un poëme en prose, et les poëmes en prose étaient fort prônés par les partisans des modernes. Après Fénelon, on pourrait mentionner Saint-Evremont, qui, de Londres où il était réfugié, prit part à la querelle et fut un partisan modéré des modernes.

Cette querelle franchit les limites de la France et retentit chez les nations voisines. En Angleterre, le chevalier Temple combattit pour les anciens à toute outrance. Sous son inspiration Swift a fait l'épopée burlesque de cette guerre dans *la Bataille des livres*, où il se déclare pour les anciens.

Enfin, pour terminer l'histoire de la querelle des anciens et des modernes, il faut aller jusqu'à Voltaire qui lui a consacré un article de son *Dictionnaire philosophique*, où, au lieu de conclure et de prendre parti, il s'est amusé, comme il a fait souvent, à se moquer de tout le monde. On conçoit bien qu'une pareille querelle pût ne pas paraître très sérieuse; pourtant elle avait, outre son côté plaisant, un côté sérieux et philosophique, et Voltaire aurait dû le sentir et le mettre en relief. D'abord elle a occupé et passionné presque tous les esprits graves et distingués de ce temps. Bayle fut extrêmement frappé du *Parallèle des anciens et des modernes*. C'est que, derrière cette question, qui sembla purement littéraire et presque frivole à son début, se cachait une question vitale pour l'humanité. C'était une sorte de manifeste de l'indépendance de l'esprit humain, revendiquant son droit d'examen, et s'élevant contre toute autorité, contre le consentement des nations, contre une gloire consacrée par l'admiration de trente siècles, la gloire d'Homère, qui était devenue une véritable superstition.

C'est surtout dans la querelle de Lamotte avec Mme Dacier que la tendance philosophique de la question s'accuse et se dessine plus hardiment. Lamotte irrite surtout Mme Dacier, parce qu'il fait appel à la raison individuelle. Mme Dacier s'en indigne : « Je ne sais, dit-elle, dans quelle école M. Lamotte a appris à raisonner de cette manière; si on la connaissait, il faudrait la fermer, car elle est très dangereuse. » Lamotte avait dit que l'Ecriture est divine et vénérable, excepté pour le style. C'est la première fois qu'on ose critiquer le style des livres sacrés, et séparer, dans ces livres, la forme du fond. Aussi Mme Dacier s'écrie-t-elle : « Ne sent-on pas l'affreuse impiété de ce langage? » Les *Réflexions sur la critique* sont une véritable manifestation de protestantisme littéraire. On y trouve un chapitre intitulé : *Du droit d'examiner*, où se lisent les lignes les plus hardies qu'on eût encore écrites à cette époque, pour justifier l'introduction de nouvelles doctrines littéraires.

Cette discussion a encore abordé une autre idée importante, celle de perfectibilité, de progrès dans la vie de l'humanité. C'est à propos d'Homère qu'on est arrivé sans s'en apercevoir à cette idée (1). Pascal avait dit : « La suite des hommes

(1) Voir à ce sujet un excellent mémoire de M. P. Leroux, dans la *Revue encyclopédique*, numéro de mars 1833, auquel le professeur a renvoyé.

pendant le cours de tant de siècles doit être considérée comme un même homme qui subsiste toujours, et qui apprend continuellement. » Perrault, qui probablement n'avait aucune connaissance du chapitre de Pascal d'où est tirée cette phrase, puisque ce chapitre ne fut publié que vers la fin du dix-huitième siècle par Bossut, Perrault fait dire à l'abbé, qui, dans les dialogues du *Parallèle*, représente son opinion : « Figurons-nous que la nature humaine n'est qu'un seul homme : il est certain que cet homme aurait été enfant dans l'enfance du monde, adolescent dans son adolescence, homme parfait dans la force de son âge, et que présentement le monde et lui seraient dans leur vieillesse. Cela posé, nos premiers pères ne doivent-ils pas être regardés comme les enfants et nous comme les vieillards et les véritables anciens du monde? Les derniers venus ont recueilli la succession de leurs prédécesseurs, et y ont ajouté un grand nombre de nouvelles acquisitions qu'ils ont faites par leur travail et par leur étude. » Nous ne pouvons nous empêcher de citer aussi un morceau de Fontenelle, où se trouve formulée encore plus expressément cette idée de l'éducation de l'humanité : « Un bon esprit cultivé et de notre siècle est, pour ainsi dire, composé de tous les esprits des siècles précédents; ce n'est qu'un même esprit qui s'est cultivé pendant tout ce temps-là. Ainsi cet homme, qui a vécu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, a eu son enfance, où il ne s'est occupé que des besoins les plus pressants de la vie; sa jeunesse, où il a assez bien réussi aux choses d'imagination, telles que la poésie et l'éloquence, et où même il a commencé à raisonner, mais avec moins de solidité que de feu; et il est maintenant dans l'âge de la virilité, où il raisonne avec plus de force et de lumières que jamais. Cet homme même à proprement parler n'aura point de vieillesse; il sera toujours également capable des choses auxquelles sa jeunesse était propre, et il le sera toujours de plus en plus de celles qui conviennent à l'âge de virilité; c'est-à-dire, pour quitter l'allégorie, les hommes ne dégénèrent jamais, et les vues saines de tous les bons esprits qui se succéderont s'ajouteront toujours les unes autres. » Certes voilà bien la doctrine de la perfectibilité; et quand, en poursuivant l'histoire littéraire du dix-huitième siècle, nous rencontrerons les théories de Turgot et de Condorcet sur le progrès, nous ne verrons autre chose que de bien brillants développements de cette idée dont nous trouvons ici le germe.

ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE.

On trouve dans l'*Annuaire de l'école polytechnique* de cette année un tableau rappelant le total de toutes les admissions depuis la fondation de l'école, antérieurement à 1833; en y joignant celles qui ont eu lieu en 1833, il en résulte les chiffres suivants, que nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connaître :

Artillerie de mer	38
Artillerie de terre	1,148
Etat major	11
Génie maritime	86
Génie militaire	563
Ingénieurs géographes	95
Ingénieurs hydrographes	3
Marine royale	49
Mines	76
Ponts et chaussées	402
Poudres et salpêtres	13
Administration des tabacs	1
Troupe de ligne	112

Il y a donc eu.......................... 2,597 élèves de l'école polytechnique admis dans les services publics depuis sa fondation jusqu'à ce jour.

D'après d'autres tableaux, nous voyons que le nombre de candidats admis à l'école, dans l'espace de temps correspondant, c'est-à-dire jusqu'à 1831 inclusivement, a été de 4,983 et celui des candidats examinés de 11,917. D'où il résulte qu'il y a en général un peu moins de la moitié des candidats qui soient admis, et un peu plus de la moitié des élèves de l'école qui passent, à leur sortie, dans des services publics.

En jetant un coup d'œil sur les listes détaillées, on y voit que l'année où ce chiffre a été le plus élevé est 1813, où il y eut 204 élèves admis dans les services publics. Le minimum est en 1816, où le chiffre a rappelle tristement le magnanime dévouement de l'année d'invasion.

Pour le nombre de candidats admis, en exceptant 1794, année de la fondation, où l'on en compte 396, c'est 1813, cette année d'une énergie nécessaire, non plus pour envahir, mais pour résister à l'envahissement en réparant nos pertes immenses; c'est cette année-là que l'école polytechnique reçut le plus grand nombre d'élèves : 227. L'année 1820 fut la plus stérile; il n'y en eut que 66.

Quant aux candidats qui se sont présentés aux concours, les deux années qui en offrent le plus sont celle de la fondation, où il y eut 678 examens, et cette dernière année-ci, 1833, qui en a vu 541, sur lesquels 150 avec succès. En 1813, il s'en était présenté 460, mais alors l'empire était presque le double du royaume d'aujourd'hui. Toutefois cette progression dans le nombre des candidats à l'école polytechnique, que l'on a signalée de différentes manières, n'existe que depuis 1826; et encore dans cette période il y a eu moins de candidats en 1831 qu'en 1830, et moins en 1830 qu'en 1829. Un effet inévitable de cette augmentation du nombre des candidats est de faire demander dans les examens plus de science qu'il n'en faut, afin de rendre moins accessible une carrière qui a des limites. Il en résulte, surtout dans les études préparatoires, un luxe de mathématiques fâcheux pour les jeunes gens, dont ces études excessives compromettent souvent la santé. Il est pourtant inévitable que, cette progression continuant toujours, les conditions du programme deviennent encore plus difficiles d'année en année. Mais s'il nous est permis d'émettre une opinion, le conseil de perfectionnement nous paraît avoir sagement puisé les nouvelles exigences dans des études moins extéruantes que les mathématiques. Ainsi l'on exigera de plus, pour le concours de 1834, que les aspirants sachent faire un lavis d'architecture.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Les réparations commencées au collége Saint-Louis se poursuivent avec activité par les soins de M. Poirson, proviseur. Ce collége, dont la façade ancienne tombant en ruines, présentait un si fâcheux contraste avec l'ordonnance élégante et commode de son intérieur, va devenir l'un des plus beaux établissements d'instruction publique. Lors de la rentrée des classes, les élèves trouveront, à la place des masures qui obstruaient la voie publique, une magnifique salle de dessin, une bibliothèque, trois salles de récréation pour les temps froids ou pluvieux.

— La galerie de minéralogie que l'on construit en ce moment au Jardin des Plantes n'a pas moins de 500 pieds de longueur. Cet édifice est déjà élevé jusqu'au premier étage.

— Samedi dernier, sept voitures chargées de bustes en marbre de nos grands hommes et de nos femmes illustres sont parties du Louvre, à la destination du musée historique de Versailles. On remarquait les bustes de Mirabeau, Voltaire, Boileau, Marie-Antoinette, Napoléon, Joséphine, Lamoignon, Jean Goujon, Rousseau, etc.

— Nous avons fait connaître dans notre dernier numéro les dispositions testamentaires d'un jeune Français mort en Egypte. Aux termes des lois existantes, le legs fait par le testateur à un établissement public ne peut être accepté qu'avec l'autorisation du gouvernement. Le ministre de l'intérieur a consulté l'académie française. Il s'est élevé au sein des quarante une discussion très grave. La plus grande difficulté d'exécution consiste dans cette volonté formellement exprimée par le testateur : *Les ouvrages gagnants continueront à recevoir chaque année leurs prix jusqu'à ce qu'un meilleur ouvrage les leur enlève.* Ainsi il pourrait arriver qu'un excellent ouvrage n'obtînt qu'une somme une fois payée, tandis qu'un ouvrage médiocre, par cela seul qu'il aurait déjà été couronné, continuerait de recevoir le même prix pendant plusieurs années consécutives, s'il ne se présentait pas d'autres concurrents. L'académie française a nommé une commission pour s'entendre avec le ministre.

— M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire pour vingt-cinq exemplaires à l'*Histoire des progrès de la civilisation en Europe*, par M. Roux-Ferrand.

DÉPARTEMENTS. — Le conseil d'arrondissement de Périgueux, dans sa dernière session, a émis le vœu que l'école normale fût mise sans retard en activité. Il a appelé la sollicitude du conseil-général sur quelques communes pauvres de l'arrondissement, et que le défaut de ressources menace de voir privées des bienfaits de l'instruction.

— Les sciences médicales viennent de faire une perte sensible dans la personne du docteur Santini, ancien inspecteur de l'université, chargé des fonctions rectorales en Corse. Il est décédé le 13 à Omessa, son pays natal.

— Nous avons publié, il y a déjà quelques mois, une courte notice sur la bibliothèque de Rochefort, dont M. Dubois, professeur de philosophie au collége de cette ville, est le créateur et le directeur. Nous apprenons avec le plus grand plaisir que le conseil municipal ayant affecté des fonds spéciaux à cette bibliothèque, elle se trouve maintenant augmentée d'un tiers. Les classifications ont été révisées, le catalogue refondu; on en fait une copie qui sera prochainement envoyée à M. le ministre de l'instruction publique. Il résulte de l'inventaire qu'elle contient 6,000 volumes. Nous espérons que le gouvernement ne l'oubliera point dans les encouragements que la loi met à sa disposition.

— Un arrêté de M. le préfet du Cher institue à Bourges un musée départemental d'antiquités, d'histoire naturelle et des arts. Le dépôt provisoire des objets destinés à former ce musée sera établi dans l'ancien hôtel de Jacques Cœur. Toutes les communes du département sont appelées à concourir à sa formation.

EXTÉRIEUR

La célèbre commission d'éducation publique, attachée, depuis la suppression des jésuites en 1778, à l'université de Wilna, est dissoute par l'ukase de Nicolas, et son immense revenu, montant à deux millions de florins de Pologne (1,250,000 fr.), entre aujourd'hui dans le trésor de Saint-Pétersbourg. La religion catholique et la langue polonaise sont entièrement proscrites.

— La Société scientifique de Rotterdam avait mis au concours en 1828 une question sur la rosée, phénomène dont on n'a encore que des explications imparfaites. M. Van-Roosbroeck, médecin à Louvain, avait en 1830 adressé un mémoire. La société de Rotterdam vient de lui décerner une médaille en or. Un de nos concitoyens du Nord, M. Tordeux, a déjà traité ce sujet.

— La *Gazette d'État de Prusse* donne quelques détails sur le monument qui sera élevé à Mayence à la mémoire de Guttemberg. L'un des bas-reliefs du piédestal représentera Guttemberg montrant à Faust les caractères mobiles qu'il vient d'inventer. Au bas de ce sujet on mettra l'inscription suivante en langue latine et en caractères primitifs : « Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut. » Sur un autre bas relief sera figurée la première imprimerie établie par Guttemberg et ses deux associés. Un troisième bas-relief représentera la distribution des saintes Ecritures au peuple.

— Le synode évangélique du canton des Grisons (Suisse), dans sa session qui vient de finir, s'est principalement occupé des moyens d'améliorer l'instruction primaire, et de remédier à la plaie toujours croissante du paupérisme.

ÉD. HERBET.

☞ Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

TOME 3. DIMANCHE 13 JUILLET 1834. Collection mensuelle. N° 73.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

NOMINATIONS.

Par arrêté du 20 juin 1834, M. Hébert, procureur général près la cour royale de Metz, est nommé membre du conseil académique pour l'année 1833-34.

— Par arrêté du 24 juin, M. Rau, docteur en droit, est [illegible] professeur suppléant [illegible].

DÉCISION DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le ministre de l'instruction publique vient de prendre un arrêté, en date du 24 juin dernier, portant qu'un concours sera ouvert le 17 novembre prochain devant la Faculté de droit de Poitiers, pour une chaire du Code civil et une place de suppléant vacantes dans cette faculté.

— M. le ministre a pris un second arrêté, daté du 27 juin, portant que l'ouverture du concours pour la chaire d'accouchement et de clynique d'accouchement, vacante à la faculté de Strasbourg, est remise au 1er août prochain.

ÉDUCATION.

DE L'ÉDUCATION DES MÈRES DE FAMILLE, ET DE LA CIVILISATION DU GENRE HUMAIN PAR LES FEMMES;

Par L. AIMÉ MARTIN (1).

La plupart des moralistes se sont occupés de l'éducation, et ce serait chose curieuse que l'étude chronologique des différents ouvrages publiés sur cette importante matière; par elle on acquerrait la conviction que là, comme partout, il y a progrès constant; on trouverait les systèmes d'éducation dans un rapport parfait avec l'état de l'esprit humain et de la civilisation aux époques où ils ont paru; ainsi, pour peu qu'on examine l'éducation des peuples anciens, on la voit presque toute matérielle; on y reconnaît l'influence du polythéisme, la prédominance de la chair sur l'esprit. Toutes les leçons de la jeunesse se prenaient debout, afin que le corps pût acquérir son libre développement, et la gymnastique était considérée comme la partie la plus importante de l'éducation. Le christianisme vint ruiner de fond en comble ce système. Sous l'empire du dogme du péché originel, l'éducation devait devenir presque complètement répressive. Loin de chercher à diriger le développement des passions, les théologiens s'efforcèrent de les étouffer et les combattirent sans ménagement et sans relâche. Ce fut cependant de leur sein que sortit un des hommes qui portèrent les plus rudes coups au système répressif. Fénelon, dont la charité profonde se trouva si souvent en contradiction avec la dure orthodoxie de Rome, Fénelon s'occupa avec une sollicitude évangélique non seulement de l'éducation des hommes, mais encore de celle des femmes, complètement négligée jusqu'à lui, quoique des exceptions nombreuses eussent montré qu'elles étaient bonnes à autre chose qu'à jouer du clavecin et qu'à danser un menuet; mais le pieux archevêque se contenta de faire des femmes de bonnes ménagères, chrétiennes sans doute, mais encore plus dévotes que chrétiennes; il restreignit trop le cercle de leurs idées; en un mot, il songea plus à élever des vierges pour les autels du Seigneur qu'à faire des mères de famille. Il n'avait pas senti ce qu'on a si bien senti depuis et ce que M. Aimé Martin vient dire dans son livre, que toute la question d'éducation et non d'instruction, qu'on y prenne garde, que toute la question d'éducation pour les femmes, dis-je, se résume dans ces mots : *former des mères de famille.*

Long-temps après Fénelon vint J.-J. Rousseau, qui n'alla guère plus loin. Comme il voulait faire des femmes des ménagères et des nourrices, il leur interdit sévèrement toute lecture et toute étude sérieuse. C'était toujours, comme on voit, reconnaître implicitement l'infériorité de la nature de la femme. Rousseau n'en était plus sans doute à discuter, comme ce fameux concile de Mâcon, la question de savoir si la femme a ou n'a pas une ame; mais toujours est-il que dans son *Emile* Sophie ne nous paraît pas encore une digne compagne de l'homme.

Ensuite vinrent Mmes d'Epinay, de Lambert, de Genlis, Campan, de Rémusat, Guizot et Necker de Saussure, qui traitèrent de l'éducation des femmes en femmes qui avaient conscience de leur propre valeur. Les plans de Mme de Genlis, inexécutables sous presque des princes; et [illegible] pourraient d'ailleurs guère convenir qu'à était elle-même, une encyclopédie vivante. Mme Campan, [illegible] *former des mères*, éleva presque toutes les élégantes beautés de l'empire et leur donna une culture intellectuelle assez développée pour l'époque; malheureusement elle avait peu de bonne morale, peu de religion; tout avait été balayé ou du moins ébranlé par 93, et les hommes et les femmes élevés par ces jeunes mères furent presque tous dévorés de scepticisme et d'ennui. Mme de Rémusat était une de ces mères : son livre est raisonnable, mais sec, sans foi et presque sans amour, bien qu'on y reconnaisse une ame noble et élevée. Quel est le Dieu auquel elle veut soumettre les enfants? Le devoir; le devoir, divinité abstraite, sans poésie et sans attrait pour eux; ainsi elle appelle faiblesse la tendresse de la mère pour son fils malade; elle veut qu'elle lui fasse bien comprendre que si elle veille au chevet de son lit, c'est parce qu'elle *le doit*.

Dans ses *Lettres de famille*, Mme Guizot a fait un pas immense : comme Rousseau, elle rejette, ou du moins oublie le dogme du péché originel, et trouve légitimes et bons les penchans des enfants. On sent qu'une éducation toute d'amour résulte de ce principe; aussi ses enfants sont heureux, plus heureux que ceux que l'on voit dans presque tous les ouvrages d'éducation; ils seront bons, car ils ne sont pas comprimés et refoulés sans cesse. Ce livre est le témoignage d'une ame forte et belle; toutes les mères devraient l'avoir lu.

Mme Necker de Saussure a considéré la question de plus haut : *Education progressive*, tel est le titre de son ouvrage. A ses yeux l'éducation de l'homme dure toute la vie; cette pensée est belle et d'une profonde vérité. Du reste, le livre de Mme Necker, admirable comme philosophie, comme morale et comme forme, est un peu trop exclusivement *protestant*; elle n'a pas su assez dégager la religion des petitesses de secte. Malgré ce défaut, nous regardons cet ouvrage comme le plus beau et le plus utile de ceux que nous venons de citer; la base de son système d'éducation est l'idée de Dieu trop oubliée par la plupart des auteurs dont nous venons de parler, quoique tous répètent vaguement son nom.

Nous nous hâtons d'arriver à l'ouvrage de M. Aimé Martin, dont cette revue sommaire nous a un peu écarté. L'auteur commence par poser en principe que *la mère est le gouverneur naturel de l'enfant; gouverneur* et non *instituteur*, qu'on le remarque bien; d'autres peuvent et doivent nécessairement être chargés de l'instruction. A la mère, l'éducation; à la mère, de former le cœur de son enfant; de lui inculquer l'idée de Dieu, l'amour des autres et tous les sentiments moraux; et certes, à une époque comme la nôtre, toute de désenchantement et de scepticisme, si quelque foi reste encore, c'est au fond du cœur de la femme, de la mère surtout!

M. Aimé Martin fait avec raison la critique de l'éducation prétendue encyclopédique des femmes de nos jours; on leur donne des notions sur presque tout sans rien approfondir. Le piano envahit la moitié de la journée, comme s'il importait surtout pour elles d'amuser et de plaire; les talents d'agrément sont considérés comme la partie la plus importante de leur éducation. Et pourtant il ne s'agit, on devrait le sentir, de faire de chaque mère ni une maîtresse de musique ni un professeur de dessin; pour quelques francs elle fera donner à sa fille des leçons meilleures que les siennes, mais le cœur de son enfant, qui le formera? Elle a pour toute éducation religieuse appris le catéchisme, qu'elle n'a pas compris; elle est sortie du pensionnat avec quelques pratiques de dévotion inutiles à ses yeux; elle s'est trouvée au milieu d'un monde qui lui a tenu plus compte de sa beauté et de ses talents que de tout autre mérite plus sérieux et plus réel; plus tard un homme ne l'a choisie pour sa compagne qu'à cause de cette beauté ou de ces talents, sinon, ce qui arrive plus souvent encore, pour sa dot.

Toute cette misère du sort des femmes, depuis long-temps sentie par tous les bons esprits, a été fort bien étudiée et fort nettement

(1) Deux vol. in-8°, chez Charles Gosselin, libraire, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 10.

décrite par M. Aimé Martin, quoique son livre manque un peu d'originalité; mais il est utile de le lire; tout ce qu'on a dit de bon, comme critique, depuis dix ans environ, sur cet important sujet, se trouve là clairement résumé et réuni en corps d'ouvrage.

Un chapitre bien fait et bien pensé est celui qui a pour titre : *De l'éducation de la femme par le mari*; cette éducation, faite le plus souvent par un homme dépravé, a bientôt bouleversé les faibles idées de vertu déposées dans la tête de la jeune fillle; à la place des prétendus préjugés qu'il détruit, le mari ne met rien, pas même cette sorte de philosophisme moral qui chez beaucoup d'hommes tient la place de la religion; aussi au premier vent qui la menace, la fragile vertu de sa femme plie comme un roseau et se rompt faute d'appui.

M. Aimé Martin considère en particulier les différents modes d'éducation : d'abord l'éducation privée qui, pour être bonne, aurait besoin de tout le dévouement d'une mère éclairée, et qui même alors resterait ennuyeuse, sans stimulant et sans charme; puis l'éducation publique, où la moralité et la santé des enfants se trouvent souvent compromises; où leur caractère prend de l'âpreté, où le maître, le supérieur est presque toujours haï, ridiculisé, méprisé même quelquefois; car, on doit le remarquer, dans l'éducation publique, le professeur vient faire la leçon sans s'inquiéter en aucune manière de ce que l'élève fait en dehors de cette leçon; le professeur, ai-je dit, les professeurs, aurais-je dû dire; car chaque enfant en a plusieurs, et souvent chacun d'eux a un système moral et religieux différent. Aussi, nous le demandons, quelle Babel doit être l'intelligence de l'élève, si une direction supérieure ne s'empare de ces éléments et ne sait les ramener à l'unité ? Or, nous le disons hautement, à la mère seule nous semble appartenir ce haut sacerdoce : et, nous n'en [illegible] c'est-à-dire l'instruction du collége ou de la pension et l'éducation de la mère.

La question est donc ainsi à peu près résolue pour l'homme; il ne manquera pas de bons professeurs, on peut y compter; mais pour l'instruction des femmes, tout est à faire. Il faut avoir vu de près les pensionnats de jeunes filles pour se faire une idée de l'incurie des personnes qui les dirigent. La malheureuse sous-maîtresse, faisant fonction de répétiteur et souvent de professeur, reçoit trois ou quatre cents francs par an; on conçoit aisément que pour ce prix on ne se procure pas de grands talents; la plupart des professeurs admis dans cet établissement sont choisis, soit pour la modicité du prix de leurs leçons, soit pour une réputation plus ou moins bien établie, et les maîtresses de pension font trop souvent de leur état une simple spéculation d'argent, pour être très scrupuleuses dans leurs choix.

La plus grande partie de l'ouvrage de M. Aimé Martin est consacrée à la solution de propositions philosophiques qui, quoiqu'elles datent pour la plupart de la restauration, ne sont pas assez du domaine commun pour être comprises de beaucoup de femmes, et c'est un tort; car c'est surtout aux mères que s'adresse ce livre. Les femmes sont peu métaphysiciennes, peu raisonneuses; en leur parlant sentiment, on en obtiendra tout ce qu'on voudra, et leur lot est assez beau pour qu'elles ne cherchent pas à s'emparer de celui des hommes. C'est en les faisant pleurer et non avec des arguments philosophiques que Rousseau rendit leur lait à leurs enfants.

Nous ferons maintenant une courte critique de la philosophie de M. Aimé Martin.

C'est quelque chose de vieux et de faux pour beaucoup de gens aujourd'hui que sa division trinaire des facultés de l'homme : ame, intelligence et matière. Cette division est surtout mauvaise par son inflexibilté. Il est si difficile, lorsqu'on analyse l'homme, de dire : ceci est la matière; elle commence et finit là : ainsi le cerveau est de la matière, à parler rigoureusement, et M. Aimé Martin n'hésite pas à placer l'intelligence humaine à peu près de niveau avec l'instinct des bêtes; il ne reconnaît pas dans la pensée une seule partie de ce qu'il appelle ame. Cette philosophie nous semble remonter bien loin dans le passé, et Dieu merci, on a bien marché depuis quelques années.

Nous éprouvons le besoin d'adresser, en terminant cette analyse, quelques éloges aux excellentes intentions de l'auteur.

A une époque où la littérature est un métier, c'est presque un anachronisme qu'un livre inspiré comme le sien par la philanthropie la plus élevée. M. Aimé rappelle par la pureté de ses vues Bernardin de St-Pierre dont il a épousé la fille, et s'il approche rarement de sa douce et suave poésie, on sent néanmoins, à la bonté touchante qui respire dans son ouvrage, que son cœur est parent du sien.

P. R.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Le chancelier d'Aguesseau. — Ses institutions du droit public. — Ses idées diffèrent peu de celles de Fenelon. — Assentiment général à la doctrine du droit divin sous Louis XIV. — La société de l'entresol. — L'abbé de Saint-Pierre. — Notre siècle se rapproche de son système de paix perpétuelle. — Influence de la diplomatie. — D'Argenson.

J'ai peu de chose à dire de d'Aguesseau. Son bagage politique, d'une assez mince importance, se borne aux *institutions de droit public*. Les idées de d'Aguesseau diffèrent peu d'ailleurs de celles de Fénelon : l'un veut le despotisme mitigé par des institutions plus populaires; l'autre le despotisme tempéré par les remontrances du parlement : tous deux veulent le despotisme. Car c'est une chose remarquable, sous le règne de Louis XIV, que cet assentiment général donné par les meilleurs esprits du siècle à la doctrine du droit divin. Pas une voix qui s'élevât contre une pareille puissance! Pas un homme qui osât se demander s'il n'y avait point, après tout, une autorité plus légitime que celle des rois : celle du peuple. Combien pourtant les événements changent et forment les idées! Qui se fût avisé de dire dans ces temps-là, en face de la magnificence et des pompes dont le pouvoir royal s'entourait : « Ce pouvoir si glorieux, si antique, est illégitime. Sa durée n'est que celle d'une longue usurpation que le temps ne saurait sanctionner. » Aujourd'hui nul pouvoir ne semble inviolable; nulle durée ne la protége; ces maximes-là se proclament tout haut, tant le vent des événements fait tourner la girouette de notre raison!

Cependant le progrès se dessinait peu à peu. Une société s'était établie, la société de l'entresol, dont nous avons déjà parlé ailleurs. C'est de cette société que sortirent presque tous les hommes politiques de l'époque, entr'autres d'Argenson et l'abbé de Saint-Pierre; l'abbé de Saint-Pierre, mauvais écrivain, esprit chimérique, bien dédaigné de son siècle, ainsi que l'indique ce vers satyrique,

L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre;

mais digne de quelque examen, aujourd'hui que, moins exclusifs et plus éclairés, nous avons appris à trouver partout d'utiles enseignements. Ce n'est point que je prétende ici réhabiliter l'abbé de Saint-Pierre; mais malheureux, chassé de l'académie pour s'être permis de censurer le roi, ne mérite-t-il pas au moins à ces deux titres un peu de cette attention que nous ne refusons guère à un écrivain?

L'idée principale de l'abbé de Saint-Pierre, c'est l'unité de l'Europe, unité maintenue, ainsi qu'il nous le montre, d'abord par la puissance romaine, plus tard par le christianisme. Et qu'on ne s'y trompe pas, peut-être ne sommes-nous pas aujourd'hui bien éloignés [illegible] il n'y a pas un si grand contraste, il me semble, entre les gouvernements, les mœurs, les littératures des peuples de l'Europe. N'est-il pas vrai que cette paix perpétuelle, *cette impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre*, devient tous les jours moins chimérique; que tous les jours la guerre devient plus difficile, non qu'avec de la bonne volonté on ne puisse parvenir à la faire; mais c'est que quand les nations sont une fois en train de s'entendre, quand les idées s'identifient, quand les intérêts se confondent, les motifs de guerre sont aussi bien moins fréquents et bien moins aisés à faire naître. Qui parle aujourd'hui de *la perfidie d'Albion?* Qui songe à réveiller, de l'Allemagne ou de l'Autriche à nous, une antipathie qui n'est plus? Tous les peuples en sont venus à se donner la main assez volontiers. Les seules guerres, ou à peu près, qui soient encore possibles maintenant, sont celles de sentiment et de doctrine, et ces guerres-là sont moins des luttes de nation à nation que des croisades générales. Entre ces deux grandes idées qui divisent aujourd'hui l'Europe, le despotisme et la liberté, la nationalité s'efface; les haines particulières se perdent; il ne reste que deux partis : celui qui veut commander, celui qui ne veut point obéir.

Mais à présent que la guerre s'éteint, comment remplacera-t-on la guerre? Plus de chicanes de roi à roi, plus de chicanes de peuple à peuple, ou du moins plus de *droit canon* qui les décide. Comment s'y prendre pour les juger? — Comment? Mais la diplomatie n'est-elle pas là? Rendons-la utile, si elle veut; donnons-lui un peu de bon sens, si nous pouvons, et soumettons-lui les affaires en litige. Ce sera à elle à porter la sentence, et quel que soit le résultat, mieux vaut encore, chicane pour chicane, la chicane de plume et de langue que la chicane à main armée. Tel est le projet de l'abbé de Saint-Pierre, projet dont l'impossibilité paraît assurément moins absolue aujourd'hui que jamais, et cette espèce de congrès des puissances qu'il propose ne ressemble-t-il même pas beaucoup à l'union célèbre que de nos jours on décora du nom de sainte alliance?

Mais avant de revenir sur la question de la paix perpétuelle, une autre question se présente. Pourquoi, par quel dessein d'en haut la paix remplacera-t-elle la guerre? Que faisait la guerre ici-bas? et la paix qu'y viendra-t-elle faire? La réponse, la voici. La guerre, en dépit des déclamations, a fait plus de bien qu'on ne pense, car elle a rapproché les peuples; rapprochement violent sans doute, mais le seul qui pût d'abord s'opérer. Maintenant qu'elle disparaisse; il n'est plus besoin d'elle chez nous : l'œuvre de l'unité de l'Europe est accomplie. Sans armes, sans soldats, sans canons, on s'entendra d'un bout de l'Europe à l'autre. Les idées progressives n'arrivent plus au bout des baïonnettes; les livres et les journaux se chargent de les répandre, et elles n'en marchent que plus vite.

Le second ouvrage politique de l'abbé de Saint-Pierre est d'une application beaucoup plus facile et plus positive que le premier. Son but est de changer entièrement le mode d'administration en usage, pour remettre cette administration entre les mains de la démocratie. Ces principes sont aussi ceux de d'Argenson; car c'était le rêve de la société de l'entresol que cette introduction de la démocratie dans le gouvernement intérieur, et là-dessus il y a trois remarques à faire : la première, c'est que déjà, en 1724, les plus habiles politiques comprenaient toute la force de la démocratie et la nécessité de lui faire part; la seconde, c'est que cette politique a trouvé plus tard sa réalisation, d'abord dans les états-généraux de Turgot, mais plus particulièrement dans l'organisation gouvernementale de la Prusse. En Prusse c'est le pouvoir monarchique qui règne, c'est le pouvoir démocratique qui administre. La monarchie est à la tête, la démocratie est aux pieds; la dernière remarque enfin, c'est la différence complète qu'il y a entre ce système de gouvernement et le nôtre. Chez nous la démocratie gouverne, la démocratie conduit tout; la monarchie ne fait qu'exécuter. Au rebours de ce que nous disions tout-à-l'heure, la démocratie est à la tête et la monarchie n'est qu'aux pieds. Quant à décider laquelle est la meilleure de ces deux formes de gouvernement, je laisse au temps et à de plus habiles à nous en donner la solution.

J'ai parlé de d'Argenson; une chose qui étonnera, c'est le singulier sobriquet donné à un homme qu'on peut à bon droit regarder comme un des plus profonds politiques du siècle passé. On l'appelait d'Argenson *la bête*. *Bête* en effet, car il avait des idées qui devançaient étrangement son siècle! *Bête*, car il voyait dans l'avenir des choses dont nul ne se doutait! *Bête*, car il prévoyait en 1724 l'accroissement colossal de la puissance russe! *Bête*, car il devinait la Grèce ranimée par les armes françaises! *Bête*, car tout ce qui est réalité aujourd'hui n'était alors qu'illusions et chimères! *Bête*, mais de cette *bêtise* sublime qui risque et qui accepte l'ironie de son temps pour l'admiration de la postérité.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE. — M. LORAIN, PROFESSEUR.

Revue des orateurs romains : L. et Sp. Mummius. — Octavius. — Q. Pompéius. — C. Fannius. — Fameux discours prononcé au sujet des alliés. — Diverses causes qui augmentèrent le nombre des orateurs. — Versatilité de Carbon. — Discours et mémoires de Scaurus. — Q. Serv. Cépion. — Fragment d'un discours de C. Titius sur le luxe à Rome.

Nous ne sommes qu'au tiers du septième siècle de Rome, et déjà nous avons rencontré des noms célèbres dans les fastes de l'éloquence et de l'histoire : Serv. Galba, Scipion et Lélius et les Gracques. Ce qui rehausse singulièrement le mérite de ces derniers, c'est que, morts à une époque de la vie où les autres hommes entrent à peine dans la carrière, ils s'étaient déjà acquis une gloire immortelle. Que l'on fasse mourir à trente ans Platon, Cicéron, Démosthène, l'histoire n'aura rien à en dire : à cet âge, au contraire, les Gracques avaient successivement tenu le sceptre de l'éloquence. En avançant dans ce siècle que Cicéron résume et couronne avec tant de bonheur, nous trouvons deux orateurs éminens, Antoine et Crassus.

Mais avant de nous occuper de ces grands hommes, nous devons mentionner ici quelques noms qui ne furent pas sans gloire et qui appartiennent à cette époque : ce sont des tribuns, des consuls, qui contemporains, partisans ou adversaires des Gracques, de Crassus et d'Antoine, eurent à seconder de leurs efforts leurs honorables amis ou à combattre courageusement d'aussi redoutables rivaux.

Nous nommerons à peine les frères Lucius et Spurius Mummius (1) : le premier, simple et antique, *simplex et antiquus* ; le second, plus instruit, avait un style plus concis, mais sans ornement, parce qu'il était stoïcien : Sp. Albinus, les deux Aurélius, les deux Aurelius Orestes, qui jouirent de quelque estime comme orateurs (2). Il fallait bien que cet Octavius, qui résista si opiniâtrement à T. Gracchus, son collègue dans le tribunat, qui ruina même sa popularité par une patience courageuse, ne fût pas un homme médiocre. Cicéron le compare à C. Tuditanus, orateur de la même époque, qui mettait autant de pureté et d'élégance dans son langage, qu'il aimait à faire paraître de politesse dans toutes ses actions. Cicéron rappelle ici Q. Pompeius (qui n'avait rien de commun avec la famille du grand Pompée), homme obscur, homme nouveau. Pompéius parvint aux plus hautes dignités et il dut sa fortune et ses succès à son mérite et à son éloquence. *Summos honores, homo per se cognitus, sine ulla commendatione majorum, est adeptus* (3). Ses écrits s'étaient conservés ; ils étaient, au témoignage de Cicéron, pleins de sens et de solidité, et n'avaient pas toute la sécheresse des anciens, quoique cet orateur eût imité leur manière. C. Fannius, qu'il ne faut pas confondre avec l'annaliste, avait, sans contredit, le don de la parole, bien qu'il passât en général pour un orateur médiocre ; *in mediocribus oratoribus habitus est.......... Fannius nunquam est habitus elinguis* (4).

Cette réputation d'éloquence facile, mais dénuée de grandeur et d'éclat, lui avait fait contester la propriété d'un excellent discours, *oratio vel optima erat illo quidem tempore orationum omnium*, qu'il prononça contre T. Gracchus, au sujet des alliés et du nom latin.

On disait que cette célèbre harangue était l'ouvrage non de Fannius, incapable de s'élever si haut, mais de Persius, homme lettré, célébré pour sa science par le poète Lucilius : d'autres l'attribuaient aux patriciens les plus distingués, qui, réunis dans un même intérêt, auraient mis en commun leurs talents pour lutter contre l'ennemi de la faction des nobles. Cicéron ne dissimule pas ces bruits injurieux à Fannius, bruits assez accrédités ; il se les fait même rappeler par son interlocuteur Atticus ; mais il en prouve la fausseté et venge d'une manière éclatante la mémoire de Fannius. Ce ne peut être, dit-il, le travail de plusieurs mains, car c'est partout la même couleur et le même style ; *unus sonus est totius orationis, et idem stylus* ; et d'un autre côté, si c'était l'œuvre de Persius, Gracchus n'eût pas manqué de le reprocher à son adversaire, qui lui reprochait à lui-même d'employer les talents de Ménélas, de Marathon, et des autres rhéteurs (5).

J. Victor nous fournit un court passage de ce chef-d'œuvre du commencement du septième siècle : *Si latinis civitatem dederitis, credo, existimatis, vos ita ut nunc constitisse, in concione habituros locum, aut ludis et festis diebus interfuturos. Nonne illos omnia occupaturos putatis ?*

Au temps où nous sommes arrivés, la liste des orateurs se grossit outre mesure, les noms propres s'accumulent et s'entassent sous la plume la plus réservée et la plus sévère. Il ne faut pas s'en étonner. Rome, sortie victorieuse de tant de luttes, et d'épreuves dangereuses, était un centre où tout aboutissait. La civilisation, accompagnée du luxe et de la corruption, marchait vite, faisait naître des besoins nouveaux, compliquait les intérêts, introduisait des abus auxquels il fallait remédier, nécessitait des changements dans toutes les parties de l'administration d'un si vaste empire. L'influence des riches, ou d'un tribun dont on redoutait les violences, pouvait être telle sur des citoyens peu indépendants par leur position ou leur caractère, dans l'élection des magistrats et les jugements du peuple, que l'on avait à redouter de mauvais choix imposés par la brigue et la puissance, et l'absolution des coupables arrachée par la peur à la faiblesse des juges. On crut remédier à cet inconvénient par le secret des votes, *les Tabellaria*, moyen diversement jugé, mais que nous devons regarder comme favorable à la liberté, depuis que la tyrannie, pour anéantir toute opposition, l'a supprimé (ce qui arriva sous Tibère).

Ces scrutins secrets, qui n'étaient pas non plus sans inconvénients, rendirent les orateurs, les défenseurs surtout, attentifs à soigner davantage leurs discours, et leur imposa l'obligation de mettre un ordre infini dans toutes les parties, de revenir avec art et adresse sur des points peu développés, de reproduire avec plus de force leurs principaux arguments, d'employer en un mot tout l'artifice dont ils étaient capables pour convaincre et toucher des juges mobiles, légers et désormais parfaitement indépendants. La permanence des tribunaux, *questiones perpetuæ*, nécessitée par la multitude des affaires à juger, dut contribuer aussi à faire surgir un grand nombre d'orateurs, et à exciter en eux un vif désir de se surpasser les uns les autres : l'éloquence dut y gagner prodigieusement.

C'est dans ces débats journaliers que se forma C. Carbon (6), qui, comme Tib. Gracchus, avait plus de talent pour bien parler que de véritable patriotisme. Il se distingua dans un grand nombre de causes, et devant des tribunaux différents. Actif, laborieux, il s'appliquait sans relâche à la composition et aux exercices du cabinet. Aussi ses discours étaient remplis de douceur et d'harmonie, *valde dulcem*. Les qualités qui font réussir au barreau, il les possédait toutes à un degré éminent : il avait de la vivacité dans l'action, de la volubilité dans le débit ; il élevait au besoin le ton et la voix ; tour-à-tour véhément et enjoué, ..., *eumdem vehementem et perfacetum* : il tenait le premier rang parmi les avocats. Versatil et inconstant, Carbon, après avoir été un ardent partisan de la cause populaire, passa dans le parti des grands, et poussa l'oubli des convenances et de sa dignité jusqu'à défendre le meurtrier de Caïus, L. Opimius, accusé par le tribun Decius Mus (7). Dans ce discours il ne niait point le fait imputé à Opimius, *nihil de C. Gracchi negabat* ; mais il prétendait que c'était une action juste, utile à la patrie dont elle avait assuré le salut ; *sed id jure pro salute patriæ factum esse dicebat* (8). Si c'est être consul, disait-il, que de consulter les intérêts de l'état, Opimius a-t-il fait autre chose : *Si consul est, qui consulit patriæ, quid aliud fecit Opimius* (9) ?

Si les entreprises de Gracchus étaient criminelles, la conduite d'Opimius est honorable et glorieuse ; *si Gracchus nefarie, præclare Opimius* (10). Ce brusque changement, cette *conversion* politique, qui n'était pas sincère, et qui n'était dictée que par une insatiable ambition, ne réussit pas à Carbon. Accusé par le célèbre Crassus, âgé seulement de vingt et un ans (11), cet homme fameux par son éloquence et par l'éclat de son nom, *nobilissimus homo atque eloquentissimus*, fut atterré par les foudroyantes paroles de son jeune adversaire : « Vous avez défendu Opimius ; mais, Carbon, on ne vous en croira pas meilleur citoyen ; c'était une feinte de votre part, et vous étiez guidé par quelque intérêt particulier ; cela est évident, puisque vous avez souvent déploré la mort de Tib. Gracchus, puisque vous avez été complice de la mort de Scipion l'Africain, et que vous avez toujours été en opposition avec les bons citoyens. *Non si Opimium defendisti, Carbo, idcirco te isti bonum civem putabunt ; simulasse te et aliud quid quæsisse perspicuum est, quod T. Gracchi mortem sæpe in concionibus deplorasti, quod P. Africani necis socius fuisti.... quod semper à bonis dissedisti* (12). Se voyant méprisé des grands, et odieux au peuple, dont il avait déserté les intérêts, Carbon, désespéra de sa cause, et prévint par une mort volontaire la sentence de ses juges.

M. Æmilius Scaurus, ainsi que Rutilius, dont nous parlerons bientôt, ne fut point un grand orateur, bien qu'il ait plaidé beaucoup de causes. Ce n'était pourtant pas le talent qui lui manquait, mais seulement le talent oratoire. Il ne suffit pas, dit Cicéron, de voir ce qu'il faut dire, il faut le dire avec agrément et facilité, qualités auxquelles il faut joindre encore les qualités et les avantages d'une action vive et animée. Ainsi Scaurus n'avait ni une imagination brillante ni un débit agréable et chaleureux ; mais son langage annonçait un homme sage et droit ; il y régnait une dignité parfaite, *gravitas summa*, et un ton naturel d'autorité si prononcé, qu'on eût dit que c'était un témoin grave qui déposait, et non un avocat chargé de défendre un accusé : *Non ut causam, sed ut testimonium dicere putares, quum pro reo diceret* (13). Ainsi le genre d'éloquence de ce grave personnage ne convenait guère au barreau, mais il était parfaitement approprié aux délibérations du sénat, dont Scaurus était prince ou président. Outre des discours qui s'étaient conservés, Scaurus avait composé trois livres de Mémoires, *tres libri, scripti de vita ipsius acta*, que nous devons vivement regretter, car ils jetteraient un grand jour sur une des époques les plus intéressantes et les moins connues de l'histoire romaine. Plaignons-nous donc, avec Cicéron, qui en faisait grand cas, du mépris et de l'indifférence des Romains pour cet ouvrage utile, *sane utile*, qu'ils ne daignaient pas lire ; tandis qu'ils dévoraient la *Vie de Cyrus*, ouvrage excellent, mais moins utile à des Romains que les Mémoires de Scaurus.

Dans ses Mémoires il racontait qu'il avait su maintenir une si sévère discipline dans l'armée qu'il commandait, qu'un arbre chargé de fruits, autour duquel on avait campé, fut laissé intact ; *postero die abeunte exercitu intactis fructibus relictam* (14). Scaurus était d'un caractère violent et emporté : Cicéron, qui en mille endroits le comble d'éloges, ne dissimule pas ce défaut (15) : *Natura vehemens et acer*. Mais Salluste, qui n'aimait pas les hommes attachés aux intérêts du sénat, a été, on le pense bien, plus que sévère à l'égard d'un homme qui fut un des plus fermes appuis de la noblesse : selon cet historien, Scaurus n'était rien moins qu'un ambitieux, avare et hypocrite ; *avidus potentiæ, honoris, divitiarum ; ceterum vitia sua callide occultans* (16).

Il est présumable que Cicéron a été excessif dans ses éloges, comme Salluste s'est montré passionné et injuste dans le blâme et la critique.

Valère Maxime parle aussi avec estime et admiration de Scaurus, qu'il appelle l'honneur et le flambeau de Rome ; tandis que Pline en fait, comme Salluste, un homme bassement cupide, comme si les haines des partis eussent été transmises à la postérité (17). Il eut à se défendre contre Q. Serv. Cépion, orateur distingué de ce temps, qui l'accusa de concussion : et bientôt après, dans une circonstance à peu près pareille, il plaida sa cause avec beaucoup de noblesse. Il est dur, dit-il, d'être obligé de rendre compte de ses actions à des hommes qui n'en ont point été témoins. Cependant j'oserai vous interpeller : Varius de Sucrone accuse Æmilius Scaurus de s'être laissé corrompre par l'or de Mithridate, et d'avoir trahi l'empire ; Æmilius Scaurus le nie ; qui devez-vous croire ? *Est iniquum, Quirites, cum inter alios vixerim, apud alios me rationem vitæ reddere. Sed tamen audebo vos, quarum major pars honoribus et actis meis interesse non potuit, interrogare : Varius Sucronensis Æmilium Scaurum regia mercede corruptum imperium P. R. prodidisse ait ; Æmilius Scaurus huic se affinem esse culpæ negat : utri creditis* (18) ? Cette défense, pleine de dignité, qui est devenue célèbre (19), et a été souvent rappelée, fut entendue avec tant de faveur, que le tribun lui-même fut désarmé et se désista.

Q. Serv. Cépion était plein d'énergie et de fermeté ; il fut, dit Cicéron, accusé des torts de la fortune et victime de la haine du peuple : ceux qui voudront lire l'histoire avec attention et impartialité penseront, je crois, que cet homme si injustement persécuté, et responsable des événements par un caprice de la *plebs*, méritait bien son sort ; mais parlons de l'orateur : c'était un des avocats du temps assez distingué. Pendant la guerre sociale il crut avoir trouvé une occasion favorable pour satisfaire la haine qu'il portait à Scaurus ; il l'accusa. C'est ce que fit aussi M. Brutus, qui, au lieu de demander les magistratures, comme l'Athénien Lycurgue, se fit un métier de l'accusation, et fut l'opprobre de sa famille. Il était facile de voir dans Marcus une perversité réfléchie qui avait étouffé le germe des vertus héréditaires. Le discours qu'il prononça contre Scaurus s'était conservé (20). Cet orateur violent et redouté, fidèle à sa vocation, accusa Cn. Plancus ; mais il n'eut pas lieu de s'en féliciter. Le fameux Licinius Crassus, dont nous aurons à parler dans la suite, défendit l'accusé, et reprocha avec beaucoup d'esprit et de finesse à Brutus sa mauvaise conduite et ses ruineux déportements.

Pour donner une idée des progrès effrayants qu'avait déjà fait le luxe à Rome, nous citerons un fragment fort curieux sous tous les rapports de l'orateur C. Titius. Titius, sans aucune connaissance des lettres grecques, s'était élevé néanmoins à un haut degré de perfection. Ses discours, remplis des traits les plus piquants, d'heureux

rapprochements, de l'urbanité la plus exquise, semblaient couler d'une plume attique; il avait de plus composé d'élégantes tragédies (21). Le morceau que nous allons citer faisait partie du discours prononcé en faveur de la loi Fannia. *Ludunt alea, studiose unguentis delibuti; scortis stipati. Ubi horæ decem sunt, jubent puerum vocari, ut comitium eat percontatum, quid in foro gestum sit.................. ..... Inde ad comitium eunt, ne litem suam faciant. Dum eunt, nulla est in angiporto amphora, quam non impleant, quippequi vesicam plenam vini habeant. Veniunt in comitium tristes; jubent dicere....... Judex testes poscit. Ipsus it minctum; ubi redit, ait se omnia audivisse; tabulas poscit, litteras inspicit: vix præ vino sustinet palpebras, eunti in consilium hæc oratio: quid mihi negotium cum istis nugacibus? Quam potius potamus mulsum mixtum vino græco, edimus turdum pinguem, bonumque piscem, lupum germanum qui inter duos pontes captus fuit* (22). Ces juges, si distraits, si inattentifs, si peu soigneux de leur honneur et de leur dignité, n'étaient sans doute pas très délicats, ni inexpugnables aux présents, à cette époque où Jugurtha, qui n'avait trouvé à Rome que des consciences vénales, s'écriait: O ville corrompue et qui n'attend qu'un acheteur, *urbem venalem et mature perituram, si emptorem inveneris* (23). La justice se vendait donc à Rome, comme tout le reste; et cependant depuis quelques années on avait cherché, on avait cru trouver un moyen pour remédier à de crians abus, à de scandaleux acquittements. Dans les sociétés profondément corrompues, comme dans les affections graves, le remède est souvent pire que le mal. On accusait les patriciens de se laisser gagner par des dons magnifiques et de trafiquer de la justice: les Gracques, par une loi qui leur survécut, ôtèrent à la noblesse le droit de siéger dans les jugements, et investirent l'ordre des chevaliers de ce privilége dont ils abusèrent impudemment. On sait que les chevaliers étaient les hommes de finance de la république, les publicains. Ils durent porter dans le sanctuaire de la justice leurs habitudes journalières. Hommes d'argent, tout moyen leur était bon pour en amasser; c'était un vrai brigandage. Peu satisfaits de piller les provinces et de vendre les jugements, ils ne rougissaient pas quelquefois d'accuser ceux qui s'opposaient à leurs criminelles dilapidations. Ainsi ils accusèrent Rutilius, sûrs de perdre ce vertueux citoyen, dont ils étaient tout à la fois les accusateurs et les juges. Rutilius était un orateur sévère, *statarius*; stoïcien, il avait adopté le genre de cette école, genre plein d'art et de finesse, mais sec et peu propre à produire de l'effet sur une grande assemblée. Rutilius n'en jouit pas moins d'une grande réputation au barreau, où il se distingua aussi comme grand jurisconsulte. Disciple de Panétius, fidèle aux enseignements de Socrate, Rutilius ne voulut confier sa défense à personne; il ne s'adressa ni à Crassus, ni à Antoine. Il plaida lui-même sa cause avec simplicité: Rutilius succomba et fut condamné à l'exil (24). Rutilius trouva une nouvelle patrie dans l'Asie-Mineure, où il fut reçu comme un bienfaiteur et dont toutes les villes se disputèrent l'honneur de le posséder. Rappelé par Sylla, il refusa de revenir à Rome, soit qu'il ne voulût pas devoir sa réintégration à un tyran, soit qu'il ne voulût pas être témoin des maux de sa patrie.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e semestre. — 8e article.

De la Production (2e partie, 1re section. — LE TRAVAIL).

De l'instruction des travailleurs. — Trois systèmes. — Du système réglementaire. — Examen de ce système. — Exceptions. — Du système des épreuves de capacité ou de garanties. — De la liberté de l'enseignement. — Du système de l'instruction directe.

Nous avons, dans notre dernier article, essayé de montrer que les corporations fermées et réglementaires sont en général d'assez mauvais moyens d'instruction pour les travailleurs; qu'elles n'offrent pas les garanties de capacité que leurs défenseurs ont cru y retrouver; qu'au contraire elles ont presque toujours contrarié, retardé le développement de l'industrie et de la puissance industrielle. Les corporations fermées et réglementaires désignées sous le nom de jurandes, et de maîtrises ou de corporations proprement dites, reproduisent, en partie du moins, les inconvénients des castes dans lesquelles les travailleurs ont été partagés dans plus d'un pays, et qui offrent au premier coup d'œil une apparence de régularité, d'ordre et de symétrie qui a pu faire illusion à plus d'un esprit sur leurs résultats. En excluant donc ces moyens artificiels, condamnés par une longue et irrésistible expérience, il reste la question de savoir si cette augmentation de puissance que le travailleur peut acquérir au moyen d'une instruction appropriée, il faut se borner à l'attendre uniquement du libre choix, des libres efforts des déterminations spontanées de chacun, ou si, en vue de l'intérêt général, on peut utilement, sous le point de vue économique, imposer cette instruction aux travailleurs; et ici nous rappellerons que ce résultat, on peut essayer de l'obtenir par trois moyens distincts: l'instruction immédiate, directe, imposée; les épreuves de capacité exigées du travailleur avant de lui permettre de se livrer à un travail quelconque; les réglements qui laissent l'instruction libre, facultative, mais qui prescrivent la qualité et la forme des produits que le producteur doit livrer au consommateur.

Je commence, a dit M. Rossi, par le dernier de ces systèmes, par le système réglementaire, celui qui consiste à défendre les produits qui ne sont pas exécutés selon certaines règles prescrites d'avance, et en conséquence comme toute défense suppose une sanction, qui soumet à une pénalité quelconque celui qui l'enfreint; ce système prend place entre les systèmes repressifs. On n'empêche pas de faire, mais on proscrit ce qui a été fait de non conforme aux réglements. Ainsi, en 1815, le gouvernement de Sardaigne défendit aux fabricants de soie de filer la soie autrement que d'après les réglements prescrits dans l'ordonnance royale. Il serait trop long de rappeler ici tous les faits de même nature qui ont eu lieu dans divers pays et à diverses époques; on ne sait pas ce que l'autorité publique n'a pas cru devoir faire relativement aux réglements concernant l'industrie. Tous, il faut le dire, étaient conformes aux idées et à l'esprit du temps. Quand les saines théories de l'économie politique n'étaient pas encore connues, quand les éléments même de la science n'avaient pas été découverts, on croyait que la production avec toutes ses variétés pouvait rentrer tout entière dans le domaine de la police publique, dans le domaine de la loi et du réglement. L'idée qu'il y a dans l'homme un principe auquel, en thèse générale, on peut se confier quand il ne s'agit précisément que des résultats directs de ce principe, c'est-à-dire l'intérêt personnel, ne s'était pas encore développée; ce qui frappait les esprits, c'étaient les erreurs, les écarts que tel ou tel producteur pouvait commettre, et le législateur se croyait en droit d'intervenir et de soumettre la société entière à une tutelle directe en toutes choses. Aussi ces réglements qui nous choquent aujourd'hui, et que nous trouvons absurdes et ridicules, n'excitèrent aucune clameur à l'époque où ils furent rendus, excepté cependant l'édit du roi de Sardaigne qui souleva, on le conçoit, de nombreuses réclamations, car cet édit était une sorte d'anachronisme.

Or, pour sortir des généralités et examiner la question de plus près, quelles sont les considérations qui, en thèse générale, proscrivent cette législation réglementaire des résultats de l'industrie? D'abord pour réglementer une industrie, il faut les connaissances requises pour l'objet dont il s'agit, et non seulement le réglement suppose la science, la connaissance de la matière, mais il suppose la meilleure science, la connaissance la plus parfaite de la matière. Or, comment en pratique pourrait-on faire ces réglements? ou bien ils seraient l'œuvre d'hommes spéciaux, s'occupant eux-mêmes de la matière, connaissant la théorie et la pratique, et alors on tombe dans un des reproches que l'on a faits aux jurandes et aux maîtrises, on tombe dans la routine. Dans le commerce et l'industrie, l'homme spécial n'est pas celui qui a le plus de capacité, c'est celui qui fait le plus d'affaires; et d'ailleurs les hommes spéciaux sont les ennemis les plus acharnés et les plus sots de tout progrès, de toute amélioration dont ils n'ont pas eu les premiers honneurs. Si, pour éviter ces inconvénients, l'autorité publique veut elle-même réglementer l'industrie, elle n'est plus que ridicule. Que seraient des réglements pour la fabrication de la soie, par exemple, faits par tel ou tel administrateur qui ne saurait pas seulement ce que c'est que la soie?

Mais il y a une autre raison bien plus forte encore que celle que nous venons de donner. Un produit quelconque est une chose destinée à la satisfaction de nos besoins, une valeur en usage. Or nous avons prouvé combien la valeur en usage était de sa nature mobile, fugitive, variable comme les besoins des hommes. Les producteurs doivent nécessairement suivre la valeur en usage, le besoin. Qu'est-ce donc que la prétention de statuer à l'avance par voie réglementaire sur le mode de satisfaire les besoins du public? Plus un pays est civilisé, plus les goûts changent, varient; plus les besoins s'étendent, plus la production se développe. Or, qu'on se représente dans un pays donné une législation prétendant régler les résultats du travail: il faudra dans ce pays une *fabrique* réglementaire tout aussi active que le mouvement industriel, et dans ce cas, ou elle voudra précéder ce mouvement, et elle ira à contresens, ou elle le suivra, et sera tout-à-fait inutile.

En troisième lieu, comment le système réglementaire se concilie-t-il avec la concurrence et les bénéfices que les consommateurs ont droit d'attendre de la concurrence? De deux choses l'une: ou la concurrence est chose utile dans l'intérêt général, chose désirable, permise, digne d'être encouragée, dès lors il est absurde de la gêner par des réglements, car c'est la liberté de l'industrie qui est l'âme de la concurrence; ou bien on veut défendre la concurrence, et alors un des moyens d'arriver à ce but, c'est de réglementer l'industrie. Mais ici se présente, a dit M. Rossi, une immense question: la question du système prohibitif; car si vous réglementez l'industrie chez vous, il faut absolument exclure de vos marchés tous les produits faits dans les pays qui n'admettent pas vos réglements; il faut faire de sa nation une caste; sinon, la diviser en castes. Or le système prohibitif est-il bien favorable à la production de la richesse? C'est une question que nous traiterons dans la troisième partie de la première section de ce cours.

Un quatrième reproche plus fondé, ce sont les difficultés de l'exécution. Comment s'assurer de l'exécution des réglements? par des visites, par des inspections, des vérifications, des moyens inquisitoriaux et vexatoires, et qui nécessitent de très grands frais. Qui paie ces frais? ce sont les consommateurs. Un autre effet plus déplorable encore du système réglementaire, car la morale publique passe avant la richesse publique, c'est d'encourager la fraude, qui se trouve alors punie, condamnée par la loi, acquittée et justifiée par l'opinion. Il y a lutte entre l'opinion et la loi qui devrait en être l'expression. Enfin, quand on gêne dans un pays le travail et le libre mouvement des capitaux par des réglements absurdes ou inutiles, les travailleurs et les capitalistes apprennent bien vite à dire, *ubi bene, ibi patria*, et s'en vont porter ailleurs leur puissance industrielle et leurs capitaux. L'Espagne déplore encore l'exil forcé des Maures; l'Allemagne et la Suisse se réjouissent encore des effets de la révocation de l'édit de Nantes; l'Angleterre n'a vu son industrie prendre un si brillant essor que du jour où la tyrannie du duc d'Albe a forcé la population industrielle des Pays-Bas à aller chercher un asile de l'autre côté du continent.

Ai-je donc l'intention de conclure de ces prémisses, a dit M. Rossi, que tout réglement industriel est absolument mauvais, et qu'il n'en faut aucun. Ne l'oublions pas, nous sommes sur le domaine des vérités secondaires et non sur le domaine des vérités absolues: c'est un fait, il y a des produits auxquels on peut appliquer l'expression de Tacite, *irritamenta malorum*, dont la formation, le débit et la consommation peu-

---

(1) *L. Mummius*, le vainqueur de Corinthe, qui, simple et ignorant, sans aucune idée des beaux-arts, estimait d'instinct les chefs-d'œuvre qu'il rapporta de la Grèce, et exigeait des entrepreneurs qu'ils en rendissent de pareils, s'ils les perdaient. — (2) Brut., XXV. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.*, XXVI. — (5) *Vel. Paterculus* semble avoir souscrit à l'opinion de Cicéron, puisqu'il cite Fannius avec les orateurs les plus distingués de ce siècle. *Nituerunt oratores Scip. Æmilianus, Læliusque, Serv. Galba, duo Gracchis, Fannius, Carbo Papirius; nec prætereundus Metellus Numidicus, et Scaurus, et ante omnes L. Crassus, et M. Antonius.* II, IX. — (6) Cic. Brut., XXVII. — (7) Cic., *de Orat.*, II, 40. — (8) Cic., *de Orat.*, II, 25. — (9) Cic., *ibid.*, LII. — (10) Cic., *de Orat.*, II, XL. — (11) Cic. *de Orat.*, III, 20. — (12) Cic., *ibid.*, II, 2 XL. — (13) Cic. Brut., XXIX. — (14) Front., IV, 3, 13. — (15) Voyez *Of.*, I, 22; Brut., XXX. — (16) Sal. Jugurt. XV. — (17) Val. Max., V, 8; Plin., XXXVI, 15. Cicéron lui-même rapporte un mot qui ferait croire à l'avidité de Scaurus. *Vide Scaure, mortuus rapitur si potes esse possessor.* Cic., *de Or.*, II, 70. — (18) Val. Max., III, 7, 8. — (19) Voyez Quint., V, 12, IX; Aur. Vict., LXXII; Asconius *in Orat. pro Scauro.* — (20) Cic., *pro Font.*, XIII. — (21) Cic. Brut., XLV. — (22) Macrob. *Saturn.*, II, 12. — (23) Sal. Jugurt., XXXV. — (24) Cic., Brut., XXX, *de Orat.*, I, 53; Liv. *Epit.*, LXXII; Suet. Aug. 89. — *Eam potestatem nacti equites Gracchianis legibus, quum in multos clarissimos atque innocentissimos viros sævissent, tum P. Rutilium, virum non sæculi sui, sed omnis ævi optimum, interrogatum lege repetendarum, maximo cum gemitu civitatis, damnaverunt.* Vel. Pat. II, 13.

causer de grands troubles et de grands malheurs dans une société; et il en est de la question des réglements industriels comme de toutes les questions gouvernementales; on ne les décide qu'avec maturité, qu'avec sagesse, et non sous l'influence d'une seule et unique considération, mais sous l'influence de considérations diverses; le législateur est placé pour ainsi dire au point d'intersection de toutes ces considérations, et son devoir comme sa mission est de faire la part de chacunes d'elles, et de voir en dernier résultat ce qu'exige la justice d'abord et l'intérêt général ensuite.

L'économie politique dans cet ordre d'idées, c'est-à-dire dans l'intérêt de la production, nous venons de le prouver, demande la liberté du travail et repousse les systèmes réglementaires. Mais le législateur doit-il ne regarder qu'aux considérations économiques? N'en est-il pas d'autres pour lui? Le législateur est chargé de veiller à la sûreté publique et de procurer à la société dans tous ses éléments le meilleur développement possible. Ainsi, même dans les pays tout-à-fait libres, la préparation et la vente des médicaments ne sont pas libres et la profession de pharmacien est soumise à des réglements positifs. Après la révolution de 89 les entraves tombèrent toutes, et déjà en 91 l'assemblée constituante était obligée de rendre un décret par lequel elle prescrivait l'exécution stricte de toutes les lois, statuts et réglements rendus précédemment relativement à la profession de pharmacien. Ce que nous disons ici sous forme d'exemple s'applique également à d'autres productions exceptionnelles; ainsi il existe des réglements de police et même des lois sur le roulage, sur la grande et la petite voirie, etc., etc.

Reconnaissons-le donc, il peut y avoir des exceptions, mais ces exceptions dérivent d'un autre ordre d'idées que les idées économiques proprement dites. Toutefois il faut se tenir en garde contre l'esprit réglementaire qui peut devenir quelquefois une sorte de manie. Quand on a le pouvoir en main on a un certain penchant à tout réglementer, et pour peu qu'on dépasse la limite on commet des erreurs préjudiciables et à l'intérêt particulier et à l'intérêt général, car il se trouve toujours des intérêts particuliers qui essaient d'exploiter les réglements à leur profit.

Je passe au second moyen, a dit M. Rossi, aux épreuves préalables de capacité ou bien aux garanties qu'on peut exiger des travailleurs, des producteurs, pour s'assurer que leur travail sera bon et conforme au but qu'il désire atteindre. Les mêmes arguments qui viennent de nous servir pour repousser le système réglementaire s'appliquent également à cette matière. Quand on transforme cette exigence en une exigence générale. C'est encore une gêne qu'on impose au travail et au capital. C'est vouloir déshériter les producteurs de leur liberté, les consommateurs de leur jugement personnel, c'est restreindre l'effet de la libre concurrence. Aussi ce système appliqué à toutes choses et sans distinctions nous paraît vexatoire et inexécutable. Quelquefois cependant on ne s'est pas contenté des garanties et des preuves de capacité, on a essayé de limiter le nombre des personnes auxquelles on permettait d'exercer telle ou telle profession, telle ou telle industrie. En thèse générale nous repoussons ce second moyen comme nous avons repoussé le premier.

Mais n'y a-t-il pas aussi des exceptions légitimes? Oui, sans doute, il y a des exceptions légitimes, dans deux cas ou, pour ainsi dire, dans deux circonstances combinées. Quand les dangers des résultats auxquels on peut arriver sont très grands ou que les moyens de chacun pour les éviter sont très faibles: c'est toujours une question de calcul politique. Or les éléments de ce calcul sont variables, selon les époques, selon les mœurs, et l'instruction générale d'un pays donné.

Or, on trouve en tout pays des exemples nombreux d'exceptions; en France: dans les professions de médecin, chirurgien, militaire, notaire, avocat, huissier, professeur, etc.; en Prusse, il n'est aucun emploi civil ou militaire qu'on puisse obtenir sans examen, pas une promotion sans un nouvel examen. On s'est élevé quelquefois contre ce système, surtout pour le libre exercice de la profession d'avocat, mais la pratique a été constamment contraire à cette liberté absolue. Un article de la Charte avait proclamé la liberté de l'enseignement, et depuis a paru la loi si importante de l'instruction primaire; on a reconnu que le principe de la liberté était respecté toutes les fois que tout homme pouvait, s'il le voulait, se livrer à la carrière de l'enseignement, à la condition seulement de prouver qu'il possède les connaissances requises. Je l'avoue, a dit M. Rossi, je ne partage pas l'opinion de ceux qui croient qu'on ne doit point exiger des preuves de capacité de celui qui veut être instituteur primaire; car d'un côté les dangers du résultat sont grands, et de l'autre les moyens de les éviter sont faibles aujourd'hui; mais cette garantie, nécessaire maintenant, le sera-t-elle toujours? cela dépend de l'état intellectuel et moral de la population. Je ne puis prédire l'avenir, mais je crois et j'espère que cette garantie ne sera bientôt plus une nécessité.

Ainsi donc, ici encore on trouve des exceptions possibles et légitimes. Quant au privilége, qui consiste à borner le nombre, il est plus difficile à justifier; je ne veux pas trancher la question d'une manière absolue.

J'arrive enfin au troisième moyen; à l'instruction directe, immédiate. Et d'abord, s'agit-il d'une instruction offerte ou d'une instruction imposée? S'il s'agit d'une instruction offerte, c'est toujours une chose louable que d'offrir l'instruction à tous, sous toutes les formes possibles; les formes de l'instruction ne sauraient être assez variées, assez multipliées, car nul ne sait quel est le coup qui fera jaillir l'étincelle du génie. Littéraire ou industrielle, générale ou spéciale, l'instruction est toujours utile: ce sont les études générales qui font les nations policées; ce sont les études fortes qui font les nations sérieuses capables de grandes choses. La force essentielle des individus comme des nations consiste non dans le pur savoir, mais dans le caractère moral. Qu'on n'oublie pas ce mot d'une femme illustre: « Un peu d'esprit et un grand caractère font un grand homme. » Quant à l'instruction imposée, elle est sujette aux mêmes réflexions.

Dans notre prochain article nous parlerons de deux éléments, de la production, du capital.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

N° VIII. — Tableau, par arrondissement, des communes, sous le rapport de la propriété des maisons d'école.

La loi qui astreint les communes à fournir un local pour la tenue de l'école et le logement de l'instituteur ne pouvait exiger qu'elles en fussent immédiatement propriétaires. Les acquisitions auraient été impossibles, à cause de l'énormité de la dépense. Aussi n'a-t-elle pas fixé le titre auquel les communes doivent posséder une maison d'école, ce qui leur permet de recourir à la voie de location. Mais l'école placée dans une maison prise à bail n'est pas constituée d'une manière aussi permanente que si elle occupait une propriété communale: il faut donc tâcher de rendre toutes les communes propriétaires d'une maison d'école comme elles le sont d'une église. Pour assurer le succès d'une telle entreprise, il a paru nécessaire au ministre de mesurer l'étendue des efforts qu'elle réclamerait. Tel est le but des renseignements consignés dans le huitième tableau et dont nous regrettons de ne pouvoir présenter qu'un abrégé fort succinct:

Nombre de communes et réunions de communes	32,652
Écoles élémentaires qu'elles doivent entretenir	34,001
Écoles supérieures, *idem*	283
Maisons d'école appartenant aux communes	10,316
Maisons d'école louées par les communes	9,518
Maison d'école en voie d'acquisition ou de construction	1,909
Communes ou réunions de communes qui ne possèdent pas de maisons d'école, ou qui n'en ont pas en nombre suffisant pour leurs instituteurs, et qui n'ont fait aucune disposition pour en construire ou en acheter	21,189
Communes qui n'ont pu acheter ou construire des maisons d'école par défaut de ressources	13,909
Idem, par absence d'efforts de la part des autorités locales	7,182
Sommes consacrées, en 1833, par les communes aux acquisitions, constructions et réparations de maisons d'école	3,000,147 fr.
Sommes portées dans les budgets de 1834, pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école. — Portions d'impositions votées pour le même objet qui seront recouvrées dans la même année	2,351,877
Montant approximatif de la dépense à laquelle donnent lieu la construction ou l'acquisition et l'appropriation de maisons d'école dans les communes qui n'en possèdent pas et qui n'en ont pas en nombre suffisant pour leurs instituteurs	72,679,008

Ce dernier chiffre paraîtra sans doute énorme; mais, outre que la grandeur des résultats que l'on obtiendra par l'accomplissement d'une telle œuvre surpassera de beaucoup celle des sacrifices, il faut observer que cette charge doit être supportée partiellement par un grand nombre de localités; qu'elle doit soustraire les communes à la nécessité d'une dépense de loyer qui se renouvelle chaque année sans aucun fruit; enfin, que les sommes ainsi employées en travaux d'utilité publique resteront presque entières entre ses mains, comme prix des matériaux fournis par elle, et comme salaire de la main d'œuvre. En supposant qu'il pût être consacré à cette dépense tous les ans 1,000,000 de francs par l'état, 4,000,000 de fr. par les communes, et que les départements pussent joindre quelques secours à ces sacrifices, on arriverait dans un délai de 12 à 15 ans à rendre toutes les communes du royaume propriétaires de maisons d'école.

N° IX. — Tableau, par département, des dépenses ordinaires des écoles primaires communales, avec l'indication de la part contributive que doivent fournir pour leur entretien, les communes, les départements et l'état.

Ce tableau est rédigé dans la supposition que toutes les communes seraient pourvues d'instituteurs en 1834; mais comme un grand nombre de communes ne pourront, faute d'instituteurs, ouvrir pendant cette année l'école qu'elles sont obligées d'entretenir, la dépense à faire pour cet objet, en 1834, ne sera pas aussi élevée que celle qu'indique ce tableau.

Population générale des départements	32,560,934
Nombre de communes	37,1[illegible]2
Nombre d'écoles primaires élémentaires que les communes doivent entretenir	34,001
Nombre d'écoles primaires supérieures, *idem*	283
Total des écoles	34,284
Nombre de maisons d'écoles que possèdent ces communes	10,315

DÉPENSES.

Frais de location de maisons d'école	1,710,232 fr.
Traitement fixe des instituteurs	8,835,344
Total des dépenses	10,545,576

RESSOURCES.

Fonds communaux. —	Fondations, legs et donations	130,496 fr.	03 c.
	Revenus ordinaires des communes	4,757,574	16
	Impositions établies sur les communes	3,279,842	17
	Total des fonds communaux	8,167,912	36
Fonds que le département devrait fournir		1,879,898	73
Fonds de l'état		497,764	91
Total général des ressources		10,545,576 fr.	[illegible]

N° X. — Tableau, par département, des sommes que le département et l'état devront fournir pour l'entretien de celles des écoles primaires communales qui seront en exercice en 1834.

Ce tableau présente les mêmes indications que le neuvième, mais seulement pour les communes qui seront probablement pourvues d'écoles en 1834. Il fait connaître aussi exactement qu'il se peut, le montant des dépenses à la charge des communes, des départements ou de l'état, auxquelles donnera lieu l'entretien de ces écoles pendant l'année courante.

Nombre d'écoles primaires élémentaires qui seront ouvertes en 1834	28,800
Nombre d'écoles primaires supérieures, *idem*	283
Total des Écoles	29,083

Nombre de maisons d'école que possèdent les communes qui seront pourvues d'écoles en 1834 10,316

DÉPENSES DES ÉCOLES QUI SERONT OUVERTES EN 1834.

Frais de location des maisons d'école.....................	1,428,096 fr.
Traitement fixe des instituteurs..........................	7,732,374
Total des dépenses..........................	9,160,470

RESSOURCES EN 1834.

Fonds communaux. —	Fondations, legs et donations....	130,496 fr.	03 c.
	Revenus ordinaires des communes.	4,509,365	31
	Impositions établies sur les communes....................	2,711,078	58
	Total des fonds communaux.............	7,350,939	92
Fonds départementaux votés par le conseil général ou provenant des impositions établies d'office sur le département...		1,232,675	78
Fonds de l'état..................................		576,854	30
Total général des ressources en 1834.....		9,160,470 fr.	00 c.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DE VERSAILLES.

Il existe à Versailles, depuis la révolution de Juillet, un établissement qui commence à attirer l'attention publique, et qui justifie de tous points les espérances qu'il avait fait concevoir dès l'origine, c'est l'école normale primaire de l'académie de Paris, véritable école-modèle qui doit servir de type à toutes celles du même genre, et qui le mérite en effet. Grace à l'activité infatigable de l'ancien directeur, M. Froussard et du directeur actuel, M. Théodore Lebrun, cet établissement a pris des développements rapides, et se trouve aujourd'hui dans la situation la plus satisfaisante.

L'école normale primaire de l'académie de Paris présente dans son ensemble la réunion la plus complète de tous les degrés de l'instruction populaire, ce qui ne pouvait peut-être avoir lieu qu'à Versailles. C'est en effet dans les bâtiments de l'ancienne vénerie qu'elle a été établie, et il était difficile de trouver un local plus vaste et mieux approprié à cette nouvelle destination.

Une salle d'asile, qui peut contenir de cent à cent vingt enfants au dessous de sept ans, sera ouverte le 1er août. La ville de Versailles a fait tous les frais de premier établissement. Les enfants seront admis gratuitement. La classe est disposée d'après le plan de l'honorable M. Cochin, et elle est suivie d'un très grand préau, où les enfants prendront leur récréation pendant le mauvais temps.

Les écoles anexes à l'école normale primaire sont en plein exercice. C'est d'abord une classe d'enseignement mutuel qui peut contenir cent soixante enfants; elle en compte aujourd'hui une centaine. Le traitement du maître et les dépenses du matériel sont payés sur les fonds affectés à l'entretien de l'école normale primaire. Aussi aucune rétribution n'est-elle demandée aux enfants. La salle où ils se réunissent est très vaste, et parfaitement disposée, et elle est munie d'un matériel complet. Un très grand préau est destiné aux récréations, et une plus petite salle aux leçons du dessin linéaire.

La classe d'enseignement simultané est moins vaste; mais elle peut encore contenir quatre-vingts enfants; elle en compte aujourd'hui soixante. C'est un élève-maître de l'école normale qui la dirige. Les frais de cette classe entrent également dans les dépenses générales de l'école.

La ville de Versailles vient de voter les fonds nécessaires à l'entretien d'une école primaire supérieure communale qui pourra contenir de soixante à quatre-vingts enfants. Trente élèves seront instruits gratuitement; les autres élèves paieront une rétribution de 4 fr. par mois.

Dans une aile du même bâtiment se trouve l'école gratuite de dessin de la ville; elle se compose de trois salles et d'un atelier pour le maître. Elle ne compte en ce moment qu'une trentaine d'élèves; tous les frais sont supportés par la commune.

Enfin l'école normale est placée dans le vaste bâtiment du fond; les classes, le réfectoire et les cuisines sont au rez-de-chaussée, les dortoirs au premier.

Le nombre des élèves-maîtres est de cent quatre, tant pensionnaires que boursiers des départements de Seine-et-Oise, de l'Oise et de la ville de Versailles; quatre externes portent le nombre des étudiants à cent huit.

L'enseignement est divisé de la manière suivante : deux fois par semaine, instruction religieuse donnée par l'aumônier de la maison; tous les jours, pendant une heure, leçon de grammaire et de lecture; cinq fois par semaine une leçon d'écriture pendant une heure, et deux fois la semaine une leçon de tenue de livres; trois leçons d'arithmétique de deux heures; trois leçons de géométrie; trois leçons de dessin linéaire; six leçons de deux heures d'histoire et de géographie; deux leçons de notions scientifiques (ces deux derniers cours sont faits par le directeur); deux leçons de deux heures de culture pratique (un jardin botanique se trouve dans la maison à l'usage des élèves); cinq leçons de musique d'une heure.

Les élèves sont principalement exercés aux meilleures méthodes d'enseignement; car, dans cet utile établissement, on n'a pas oublié que les jeunes gens ne devaient pas seulement posséder des connaissances, mais qu'ils seraient un jour chargés de les transmettre.

Les écoles annexes présentent, sous ce rapport, des avantages précieux. Chaque semaine, deux élèves-maîtres de seconde année vont aider les maîtres qui dirigent les écoles d'enseignement mutuel et d'enseignement simultané.

Pendant les cinq mois d'hiver, ils sont également chargés, sous l'inspection du directeur et des maîtres, de tenir une école d'adultes, qui réunissait, l'hiver dernier, cinq cents ouvriers. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

L'école normale primaire a déjà fourni au département de Seine-et-Oise trente-quatre instituteurs sur soixante-dix qui ont été placés, et elle n'en est encore qu'à sa troisième année d'existence.

On ne peut nier qu'un établissement de ce genre ne soit de nature à donner à l'enseignement populaire une impulsion toute nouvelle; car les bons maîtres feront les bonnes écoles; les habitudes d'ordre et de travail, que ces jeunes maîtres prennent à Versailles sous une direction éclairée, ils les porteront dans les communes les plus éloignées. Aussi avons-nous le droit de dire que cette fondation assure l'avenir de l'enseignement primaire.

ÉTAT DE L'INSTRUCTION DANS LE DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Il y a long-temps que le département des *Ardennes* occupe une des premières places, sous le rapport de l'instruction. Sur environ 480 communes qui le composent, deux seulement ne sont pas encore pourvues d'écoles. *Deux sur quatre cent quatre-vingts!* Ce résultat, il faut en convenir, est dû en grande partie au zèle éclairé du préfet des Ardennes, M. le baron de Lascours, dont chaque jour on aime d'avantage la sage et paternelle administration. La seule ville de Charleville, chef-lieu judiciaire du département, eu égard à sa population, qui n'est que de huit mille ames, présente des moyens d'instruction abondants et variés. Centre de commerce et d'industrie, elle est aussi le séjour de l'étude; c'est un lieu de réunion pour les jeunes gens qui veulent s'instruire et pour les maîtres qui se livrent à l'enseignement. De toutes les parties du département, la jeunesse studieuse des deux sexes y afflue. Elle y vient même des départements voisins et des frontières de la Belgique. Cet avantage est dû aux nombreux établissements d'instruction que Charleville renferme. Voici la liste de ces établissements :

1° Petites écoles, ou écoles de *garde-enfants*. (Les salles d'asile ne sont pas encore établies, M. Gillon s'est trompé sur ce fait dans son rapport.)

Ecoles primaires de garçons. — 2° Ecoles gratuites des frères; 3° école mutuelle particulière du collège; 4° école mutuelle préparatoire; 5° école primaire supérieure; 6° cours industriels pour les ouvriers; 7° école normale primaire départementale (environ 80 élèves).

Ecoles primaires de filles. — 8 Ecole communale gratuite; 9° école communale, dite *Cours de midi*; 10° pensionnat des dames de la Providence; 11° externat des dames du Saint-Sépulcre; 12° pensionnat des dames du Saint-Sépulcre; 13 école particulière de jeunes filles en bas âge.

Ecoles secondaires. — 14° Collège communal de plein enseignement. (Un régent pour chaque classe, deux régents de mathématiques.) 15° Petit séminaire diocésain, dont les élèves suivent les cours du collège.

Tous ces établissements sont fréquentés par un grand nombre d'élèves, et cependant il existe encore, indépendamment de plusieurs professeurs du collège qui font, ou chez eux ou chez les parents, l'office de répétiteurs, plusieurs maîtres plus ou moins distingués qui donnent des leçons en ville.

APERÇU STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE.

Sous le rapport de l'éducation en général, les vingt deux cantons qui composent la confédération suisse peuvent se diviser en trois classes.

La première comprend les cantons de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Argovie, Vaud, Neufchâtel et Genève. Le nombre des habitants y est de 1,076,000, c'est-à-dire qu'il compose les cinquante quatre centièmes de la population entière de la Suisse. Les écoles y sont suivies par un individu sur neuf, et leur état est des plus florissants.

La seconde classe embrasse les cantons qui, sous le point de vue dont il s'agit, occupent un rang intermédiaire, tels que Lucerne, Zug, Fribourg, Soleure, Appenzell (Rhodes extérieurs), Glaris, Saint-Gall et Thurgovie. Ils comptent ensemble 560,000 habitants ou environ les vingt-neuf centièmes de la population générale, et les écoles y sont fréquentées par un individu sur douze.

La troisième classe renferme les cantons où l'état de l'éducation est peu satisfaisant encore, savoir : Schwitz, Unterwald, Appenzell (Rhodes intérieurs), les Grisons, le Tessin, et le Valais; ils contiennent 312,000 habitants ou les dix-sept centièmes de la population; le nombre des individus qui y suivent les écoles n'y excède pas un sur vingt.

MÉLANGES.

ARCHÉOLOGIE.

— On vient de découvrir au Perénaou, près Quimper, un monument antique, remarquable par sa forme et sa conservation. C'est un parallélogramme de 18 mètres de long sur 8 de large, divisé en plusieurs compartiments, dont le sol était pavé en carreaux de marbre formant mosaïque et appartenant aux plus beaux gîtes des Pyrénées. Les parois, revêtues d'un ciment rougeâtre, sont peintes à fresque sur quelques points. La découverte d'un fourneau et d'un déversoir prouve que cet édifice était un de ces thermes voluptueux à l'usage desquels les Romains du siècle d'Auguste ne renonçaient pas, même en pays étranger. Dans un bloc de ciment, on a trouvé une médaille du règne de Tibère, portant d'un côté la tête de cet empereur et de l'autre la tête de la victoire avec l'exergue : ROMÆ et AUG. Elle avait sans doute été frappée à Lyon.

— On a reçu à St-Pétersbourg une table de granit de deux mètres de long, portant une inscription en caractère mongols. Selon M. Schmidt, cette pierre a dû être érigée par *Tchinghis-khan*, après la soumission de l'empire de Sartagol en 1219 ou 1220, pour servir de ban, comme l'inscription l'indique, contre les eljés, espèce d'esprits malins ou de harpies ailées qu'on supposait exciter la vengeance. Cette inscription est l'échantillon le plus ancien connu de l'écriture mongole, il est même resté douteux jusqu'à ce jour si les Mongols à cette époque ont eu leur propre écriture ou non.

— Une entreprise agréable aux amis des antiquités russes est celle annoncée par M. Keppen, un des archéologues les plus distingués de la Russie. En 1833, il a fait l'inspection systématique de la partie méridionale de la Crimée sous le rapport de la topographie et de ses antiquités. Aujourd'hui il annonce son intention d'en publier la relation détaillée. « Mes principales excursions, dit-il, ont eu pour but les » montagnes où j'ai cherché les restes des anciennes fortifications et des murailles » qui reignaient ces montagnes. Sur leurs penchants, nord et sud, j'ai découvert » une longue suite de fortifications systématiquement disposées. Après des courses » nombreuses que j'ai faites sur la côte sud-ouest et l'examen complet de la côte » sud-est, j'ai encore découvert entre Théodosie et Alouchta 20 passages dans les » montagnes, et plus de 40 forteresses placées des deux côtés. »

INDUSTRIE.

Voici l'estimation du commerce de la librairie, ou total de l'industrie littéraire de la Grande-Bretagne en 1833 : 1180 nouveaux ouvrages, en comptant 500 exemplaires de chaque vendus, ont rapporté 415,300 liv. sterl.; les classiques et les réimpressions ou rapporté 200,000 liv. sterl. au moins; 21 ouvrages périodiques hebdomadaires, vendus par de bons libraires, ensemble 300,000 numéros, 100,000 liv. sterl.; 21 idem, publiés par livraisons mensuelles, ensemble 300,100 liv. sterl.; une publication de galeries de portraits et ouvrages ornés de gravures, publiés par mois, ensemble 60,000 livraisons, 130 mille liv. sterl.; 208 magazines et autres publications périodiques mensuelles, 150,000 liv. sterl.; 35 ouvrages périodiques trimestriels, 75,000 liv. sterl.; 10 idem. annuels, 30,000 liv. sterl.; almanachs, 50,000 liv. sterl.; journaux quotidiens ou gazettes, 30,000 numéros, 1,000,000 liv. sterl.; gravures et musique, 100,000; publications en écossais et irlandais, 50,000. Ces diverses sommes donnent un total de 2,430,000 liv. sterl., ou 40,500,000 fr. Comparé avec les produits littéraires de la Grande-Bretagne en 1795, qui s'élevaient à un peu plus de 2,500,000 fr., cet excédant fournit une preuve puissante de la diffusion des connaissances.

—Les importations qui ont eu lieu en France se sont élevées en 1833 à 652,872,342 francs, et les exportations à 696,283,132 francs. La différence en faveur de l'exportation est de 43,410,790. En 1831 le total général des importations s'était élevé à 84 millions de plus qu'en 1832. En 1829 les importations s'élevèrent à 28 millions de plus qu'en 1831 et à 112 millions de plus qu'en 1832. D'autre part, les importations faites à l'étranger s'élevèrent en 1832 à 43 millions de plus qu'en 1831, et à 126 millions de plus qu'en 1829. En comparant l'année 1832 à l'année 1829, on voit que les importations de l'étranger sont diminuées de 112 millions, et qu'au contraire nos exportations ont augmenté de 126 millions. L'industrie française est donc en progrès, puisque nous livrons à l'étranger beaucoup plus que nous ne lui demandons.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 7 juillet.

Cultures forcées. — M. Soulange-Bodin adresse à l'Académie le dernier numéro des Annales de l'Institut de Fromont, dans lequel nous trouvons des documents intéressants sur les moyens qu'on a employés à diverses époques, et notamment dans l'antiquité, pour accélérer certaines cultures. Lorsque le luxe eut pris de grands développements à Rome, la passion des fleurs y devint tellement violente qu'on tenta de la réprimer par des lois somptuaires : les couronnes de roses ne devaient ceindre que des fronts privilégiés ; mais ces injonctions continuellement violées tombèrent bientôt en désuétude. Entre autres reproches que Cicéron adressait à Verrès était celui d'avoir inspecté la Sicile, couché dans une litière jonchée de fleurs. Le goût des fleurs et spécialement des roses était venu aux Romains de l'Egypte, où Cléopâtre en dépensa pour un talent dans un seul souper; on avait formé dans la salle du festin un lit épais d'une coudée de ces roses effeuillées, litière parfumée sur laquelle devait s'accomplir l'orgie; mais c'est là une pauvre dépense si on la compare à celle d'un souper dans lequel Néron consomma pour plus de 4 millions de sesterces de roses (à peu près 714,000 fr.). Ces fleurs étaient cultivées sur des couches, et tirées à grands frais de l'Asie; on avançait leur épanouissement en arrosant les arbustes avec de l'eau chaude, au moment où le bouton commençait à poindre.

Des moyens analogues étaient employés pour forcer les plantes culinaires, et notamment pour procurer pendant toute l'année à Tibère les concombres dont il faisait ses délices. Les concombres étaient en grande estime chez les peuples de l'Orient, et ceux que les Hébreux avaient mangés en Egypte leur revinrent long-temps en mémoire. *In mentem nobis veniunt cucumeres.* Le peuple en était si avide qu'on était obligé de les faire garder, ainsi que les vignes, par des hommes qui se tenaient dans de petites cabanes bâties exprès. Ces gardiens s'en allaient après la récolte; et Isaïe compare la fille de Sion à ces cabanes abandonnées. *Derelinquetur filia Sion sicut tugurium* in cucumerario.

Les Romains savaient aussi forcer les raisins et les pêches, et l'on est très fondé à croire qu'ils avaient des serres chaudes et même de ces murs intérieurement disposés en cellules que l'on voit aujourd'hui en Angleterre, et dans les cavités desquels ils faisaient circuler une chaleur douce pour hâter la maturité de leurs espaliers.

Parmi les peuples modernes, ce sont les Hollandais qui ont montré le plus de goût pour les fleurs, goût inné, goût national qui a dû s'accroître journellement à la vue des belles plantes introduites en Hollande par le commerce. En 1637, la ville d'Alkmaar fit vendre à l'enchère 120 tulipes qui valurent 9,000 florins à l'hospice des Orphelins.

En s'avançant davantage vers le nord, on voit qu'en général plus on pénètre dans l'Allemagne, plus les cultures forcées y sont étendues et soignées. A l'heure qu'il est il y a peut-être plus de plantes fleuries nichées entre le double vitrage qui garnit les fenêtres des maisons de Berlin que chez tous les fleuristes de Paris ensemble. On trouve dans le voisinage de Saint-Pétersbourg une grande quantité d'ananas et de raisins; les raisins ainsi que les pêches étant amenés à maturité vers la fin de l'été par les procédés de la culture forcée, jouissent ensuite à l'air libre, pendant les mois d'août et de septembre, d'un soleil qui leur imprime une saveur presque égale à celle qu'ils auraient obtenue, sinon en France, du moins en Angleterre ou en Hollande.

En France, le jardinier Legrand est le premier qui, en 1776, chauffa des fraises dont il vendit la première douzaine 24 fr. pour la table du roi. C'est de nos jours seulement que la culture forcée de l'ananas a obtenu un haut degré de perfection, grace surtout aux soins de MM. Massé et Jacques, jardiniers royaux à Versailles et à Neuilly, ainsi qu'aux efforts heureux de M. David, jardinier de M. Boursault.

Commandemens sur mer. — Musique maritime. — M. Thomas Letourneur adresse à l'Académie la seconde édition de son Dictionnaire des commandemens faits avec le sifflet à bord des bâtimens de guerre. M. Letourneur, auteur du *mode de commandement*, y a ajouté la traduction musicale de ses annotations; il a fait ce travail de concert avec M. de Freycinet. Ce qui les occupa d'abord ce fut de fixer la série des signes élémentaires tant simples que complexes qui devaient servir plus tard à terminer l'opération. Ces signes sont au nombre de 27, tous empruntés à la musique usuelle. Les notes qui sont liées par un ou plusieurs arcs de cercle ou syncopes ne font qu'un même mot musical et ne doivent point être détachées à l'exécution. Le signe du roulement diffère de celui de la cadence. Cette dernière suppose le passage alternatif d'une note à une autre de ton différent; le roulement au contraire se f i sur un seul et même son.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Plusieurs journaux ont annoncé que la distribution générale des prix du grand concours avait été fixée au 19 août : c'est une erreur. L'arrêté universitaire porte, art. 12 : « La distribution générale des prix du concours est fixée, pour cette année, au lundi 18 août. La distribution particulière des prix dans tous les colléges, au mardi 19. L'ouverture des vacances, au mercredi 29. La rentrée des classes, au lundi 6 octobre.

— Le conseil royal de l'instruction publique vient d'autoriser la formation d'une bibliothèque dans le collége royal de Saint-Louis. Jusqu'à présent, les colléges de Paris étaient privés de livres autres que ceux de classe proprement dits. La bibliothèque de l'université établie dans les bâtiments de la Sorbonne remplaçait les bibliothèques spéciales qui, d'après les décrets, ont été fondées dans chaque collége; mais on sentira l'avantage qu'il y a pour les maîtres et les élèves à avoir sous la main, et dans l'intérieur même du collége, les principaux livres de littérature, d'histoire et d'érudition qui leur sont nécessaires. Un commencement de bibliothèque existait au collége de Saint-Louis, par suite d'une donation qui remonte à plusieurs années; cette circonstance rendra plus prompte l'exécution de l'arrêté du conseil universitaire.

— L'académie française, dans sa séance d'hier, a décidé que le sujet du prix de poésie serait laissé au choix des concurrents.

— La société de Civilisation, à la demande de M. le général Dwernicki, vient de décider que sa bibliothèque particulière et celle qu'elle forme en ce moment pour la Pologne, seront mises incessamment à la disposition de l'émigration polonaise.

— La traduction de *Tacite* par M. Burnouf, inspecteur-général des études, a obtenu l'approbation officielle de l'université. Cette œuvre, si remarquable par le mérite du texte latin et français, et qui est enrichie des notes les plus variées et les plus érudites, sera donnée en prix et placée dans les bibliothèques des colléges.

— Les emplois de professeur de mathématiques aux écoles d'artillerie de Besançon et de La Fère, et de répétiteur des mêmes sciences à celles de Rennes, Toulouse et Douai, se trouvant en ce moment vacants, il sera ouvert à Paris, le 5 janvier prochain, un concours à l'effet de nommer auxdits emplois. Le jury d'examen sera composé de M. Poisson, membre de l'Institut, examinateur de l'artillerie, et de deux officiers supérieurs de cette arme, désignés par le président du comité consultatif de l'artillerie. Le traitement annuel d'un professeur de mathématiques est fixé à 3,600 fr.; celui d'un répétiteur est de 1,800 fr.; ces traitements s'élèvent progressivement aux taux ci-après indiqués, en raison des années d'exercice :

Celui de professeur..........	à 3,960 après 10 ans;
	à 4,320 après 15 ans;
	à 4,500 après 20 ans;
Celui de répétiteur..........	à 1,980 après 10 ans;
	à 2,160 après 15 ans;
	à 2,250 après 20 ans;

L'indemnité de logement que reçoit chaque professeur est fixée à 18 fr. par mois; celle du répétiteur est de 10 francs. Il est accordé une pension de retraite après vingt ans d'exercice dans les écoles d'artillerie; tout autre service public compte pour l'accroissement de la pension.

— On vient de restaurer et de replacer dans le salon des Muses, au palais de l'Institut, les statues de Cassini, de d'Alembert, Montaigne, Molé, Montesquieu, Rollin, Descartes, Pascal, Molière, Lafontaine, Corneille, Racine, et, à l'extrémité de cette galerie, Napoléon en costume d'empereur.

— M. Eyriès, directeur des *Annales des voyages*, se présente à l'académie des sciences comme candidat pour la place d'associé libre, vacante en ce moment. On sait les titres nombreux dont ce géographe peut se prévaloir en cette occasion.

— On assure qu'une décision a été récemment prise par M. le ministre de la guerre, relativement aux concours pour l'école militaire de Saint-Cyr. Il n'y en aurait point, dit-on, cette année. Nous avons peine à croire à cette mesure dont quelques désordres récents, fort exagérés, qui ont eu lieu dans le sein de l'école, ne sauraient sans doute fournir l'explication. Il faut considérer qu'on appelle depuis un an les jeunes gens à ce concours par un programme officiel et par des avis insérés au *Moniteur*; peut-on brusquement leur fermer une carrière vers laquelle sont dirigées toutes leurs études. Ce serait là un cruel désappointement que l'administration ne croira pas pouvoir sans doute faire éprouver aux concurrents, et aux familles auxquels ils appartiennent.

— M. le comte de Montlosier et M. le Prince de la Moscowa, viennent d'être élus membres de la société des sciences naturelles de France.

— M. Ingres est appelé à remplacer M. Horace Vernet à Rome en qualité de directeur de l'académie de France. L'auter du *Saint Symphorien* en a reçu l'avis officiel.

DÉPARTEMENTS.—Le conseil académique de Lyon a adopté la proposition du conseil municipal, qui cède au collége une cour dite des *Meuniers* et ses dépendances, en échange de la *Chapelle du Rhône* et ses dépendances, qui vont être affectés au service de la faculté des sciences. Il importait au plus haut degré à la santé des élèves du collége qu'un nouveau local pût leur servir de lieu de récréation. La ville, en faisant l'abandon de la cour, renonce à un revenu annuel de 4,000 fr., mais acquiert un bâtiment nécessaire pour établir la nouvelle faculté.

— En 1827, le collége communal de la ville de Roye (Somme) fut cédé par le conseil municipal, et malgré les efforts de l'université, à la congrégation de Saint-Lazare, qui depuis cette époque l'a dirigé sous le titre d'institution. Il paraît que des difficultés se sont élevées récemment entre la congrégation et les autorités municipales. Par arrêté du 4 juin, le conseil supérieur des Lazaristes a décidé qu'à partir du 1er septembre prochain, la congrégation cessera de diriger le collége de Roye, et que les bâtiments seront remis aux autorités municipales. Nous ne doutons pas que ces autorités ne profitent de cette circonstance pour rétablir dans leur ville l'enseignement universitaire.

— M. Lafont de Montferrier, principal du collége de Saint-Girons, est un des membres de l'université qui s'occupent le plus activement de la propagation de l'instruction primaire. Plusieurs instituteurs de l'Ariége nous écrivent que cet honorable fonctionnaire fait tous les jours, excepté le dimanche, un cours gratuit aux candidat

de l'arrondissement sur tous les objets de l'enseignement élémentaire. Les instituteurs déjà brevetés sont aussi admis à ce cours, toutes les fois qu'ils peuvent y assister sans interrompre le travail de leur école. Des leçons quotidiennes auront lieu également pendant les vacances. M. Lafont de Montferrier a conçu un projet que nous souhaitons voir réaliser, parce qu'il produirait les plus heureux résultats. Il se propose de demander à M. le ministre de l'instruction publique l'autorisation de réunir tous les ans, le 15 octobre, dans une des salles du collége, les instituteurs de l'arrondissement. Ils exposeront leurs méthodes d'enseignement, et produiront des essais de leurs élèves en écriture, en arithmétique, etc. Chacun d'eux en outre aura le soin d'amener avec lui ses deux plus forts élèves. Un concours public s'établira sur-le-champ entre ces enfants réunis; ils subiront un examen sur les divers objets de l'instruction qu'ils auront reçue dans l'année; et ensuite M. le principal du collége de Saint-Girons décernera des prix, consistant en livres, aux six instituteurs qui auront présenté les meilleurs élèves et le meilleur travail. Il sera aussi décerné un prix d'honneur à l'enfant dont la supériorité aura été constatée par les épreuves du concours. Le comité d'arrondissement sera prié, et ne refusera pas sans doute, de présider une solennité qui ranimera et entretiendra le zèle des maîtres et des élèves.

— Le maire de la ville de Tours donne avis qu'un concours pour la place de directeur de l'école d'enseignement mutuel de cette ville sera ouvert le jeudi 23 octobre 1834, dans une des salles de la préfecture, à huit heures du matin. Les avantages faits au directeur de ladite école d'enseignement mutuel sont un traitement de dix huit cents francs et une indemnité de logement de trois cents francs, au total deux mille cent francs.

— M. le recteur de l'académie de Bordeaux est en ce moment à Angoulême: dans l'intérêt de l'enseignement, et surtout de l'instruction primaire qu'il s'agit d'organiser dans toutes ses directions élémentaires ou supérieures, il a cru devoir, cette année, se charger lui-même des soins ordinairement réservés aux inspecteurs d'académie. M. le recteur examine en ce moment les classes d'Angoulême, et préside tour à tour les comités d'arrondissement, les comités de surveillance de l'école normale primaire, etc.

— Sur un rapport fait par une commission de l'académie de peinture de Valenciennes, le conseil municipal vient de voter une somme de 1,000 fr. pour la restauration des beaux tableaux de Rubens, gisant en l'église de Saint-Gery. Ainsi donc ces magnifiques chefs-d'œuvre ne périront pas! mais il était temps: l'un d'eux, le *Martyr de St Etienne*, qu'on aurait pu appeler aussi le *martyr de Rubens*, tant il était peu ménagé par les subalternes attachés à l'église, se trouve dans un état déplorable.

— Une école primaire supérieure vient d'être créée à Avignon. M. Chauvet a été nommé directeur de cet établissement. M. Pascal professera gratuitement dans cette nouvelle institution les cours de *topographie* et de *caligraphie*.

EXTÉRIEUR

— Nous ajoutons quelques détails à ceux que nous avons déjà donnés sur la direction nouvelle que reçoit l'éducation publique en Russie. On sait que les nobles russes aimaient à faire élever leurs enfants à l'étranger, ne fût-ce que parce qu'en Russie on passe pour mal élevé si l'on n'a pas reçu l'éducation en dehors du pays. Lorsqu'il y avait quelque empêchement, ils appelaient auprès d'eux des précepteurs étrangers; mais cette faculté vient de leur être enlevée, du moins en partie: les précepteurs n'obtiendront dorénavant l'autorisation de faire une éducation qu'après avoir passé cinq années en Russie; ils seront tenus d'ailleurs d'enseigner en langue russe. Les étudiants sont également tenus sous la férule, on leur reproche d'avoir rapporté des idées des universités étrangères. Pour que pareille chose n'arrive plus, il leur a été enjoint de ne fréquenter désormais que les académies russes: ne sont pas même exceptés de cette interdiction les jeunes gens de la Livonie et de la Courlande auxquels les idiomes slaves sont inconnus. Ces derniers ne pourront sortir du pays qu'avec l'autorisation signée de la main de l'empereur. Un ukase menace les parents et tuteurs de la plus grave responsabilité s'ils n'empêchaient pas leurs fils ou pupilles d'étudier à l'étranger.

— Le pape actuel, comme un grand nombre de ses prédécesseurs, est un écrivain de mérite. Un de ses plus remarquables ouvrages, intitulé: *Il trionfo della santa sede e della chiesa contro gli assalti de' novatori*, qui fut publié pour la première fois en 1799, vient d'être réimprimé à Venise sous trois formats différents. Une de ces éditions, qui est in-folio, est dédiée au souverain pontife, et porte maintenant le titre suivant: *Opera di D. Mauro Capellari, monaco camaldolese, ora Gregorio XVI, sommo pontifice*. Ce livre est de nature à exciter un grand intérêt dans toute la chrétienté et même dans les pays protestants, car on y trouve un traité sur l'infaillibilité du souverain pontife, et un essai sur l'immutabilité de ses droits.

— Les archevêques et évêques de la Belgique, dans une lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles de leur diocèse, annoncent que les souscripteurs de cette année suffisent pour commencer l'établissement de l'université catholique. Cette université sera ouverte à Malines vers le 1er novembre et commencera par la faculté de théologie, la faculté de philosophie et lettres, et celle des sciences mathématiques et physiques. Nous croyons devoir citer textuellement le passage suivant de la lettre pastorale: « Quant à la faculté de philosophie et lettres et à celle des sciences, comme elles forment la préparation nécessaire aux autres études, nous avons cru devoir commencer par elles et nous y borner cette année; mais nous sommes pleins de confiance que déjà dans le courant de la seconde année, nous pourrons compléter l'enseignement académique par l'établissement des facultés de droit et de médecine. Cependant nous aimons à exprimer dès à présent un vœu que nous désirons vivement voir s'accomplir, c'est qu'à l'université catholique les études philosophiques soient fortes et solides. On est généralement convaincu que c'est de là que dépend le succès des études en droit et en médecine, et que même, si trop souvent dans ces dernières facultés les élèves répondent peu aux espérances que l'on était en droit de concevoir d'eux, il faut principalement l'attribuer au défaut de bonnes études préparatoires. C'est pour cette raison que dans l'université catholique nous allons offrir aux élèves de la faculté de philosophie et lettres, et de celles des sciences, toutes les facilités qu'eux-mêmes pourront désirer, afin d'approfondir la seconde année les études qu'ils auront commencées la première. Il n'en résultera d'ailleurs aucun obstacle à suivre en même temps cette seconde année les premiers cours de droit et de médecine. »

— *Naples*, 23 *juin*: Le Vésuve, qui, depuis une quinzaine de jours était resté tranquille, est maintenant violemment agité intérieurement et extérieurement. Le 19, une grande colonne de fumée s'est élevée tout d'un coup jusqu'au ciel, qui était calme et pur, et l'a aussitôt obscurci. Le 20, on a entendu de fortes détonations qui, d'abord séparées par d'assez longs intervalles, sont devenues, vers la fin de la journée, plus fréquentes et plus rapprochées. Le 24, la lave s'est fait jour et a débordé dans le milieu de la nuit, du côté du lieu connu sous le nom de *Crocelle del Salvatore*. En même temps le volcan a vomi une quantité prodigieuse de pierres sulfuriques et de flammèches qui sont tombées à une grande distance. A partir du 22 les détonations et les explosions se sont succédé jour et nuit sans aucune interruption. Le mont Somma, le vieux cratère et l'Atrio del Cavallo sont actuellement couverts de matières volcaniques, et un trou dont on n'a pas osé encore sonder la profondeur existe depuis peu d'heures sur le côté du Vésuve qui regarde la tour du Grec.

— On écrit de Posen, 25 juin: Au nombre des institutions dont notre ville est redevable à la bienveillance d'un des habitants les plus distingués de notre province, on peut compter le superbe édifice sur la place Guillaume arrangé à grands frais pour servir de bibliothèque publique. Le généreux fondateur de cet établissement, M. le comte Raczinski, a rehaussé la valeur du présent bien digne d'un prince (qu'il a fait à la ville, d'une bibliothèque déjà forte de 20,000 volumes) en lui remettant un capital de 23,000 rthlr. destinés à l'achat des ouvrages nécessaires, et en n'exigeant aucun loyer pour le local qu'occupent les livres en attendant que la bibliothèque soit en état de les recevoir.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 17 JUILLET 1834. N° 74.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

LITTÉRATURE GRECQUE.

CHEFS-D'ŒUVRE DE DÉMOSTHÈNE ET D'ESCHINE,

NOUVELLE TRADUCTION FRANÇAISE, PRÉCÉDÉE D'UN DISCOURS PRÉLIMINAIRE ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET D'ANALYSES,

PAR M. L'ABBÉ JAGER (1).

Il y a quelques mois qu'à propos de la traduction allemande des discours politiques de Démosthène, par M. Jacobs (2), nous faisions appel à un nouveau traducteur français de cet orateur. Cet appel a été entendu, ou plutôt, à en juger par la date de publication du livre que nous annonçons, notre vœu a été exaucé avant d'avoir été formé. Un ecclésiastique hellénisant, M. l'abbé Jager, vient de faire paraître une *Nouvelle traduction française des chefs-d'œuvre de Démosthène et d'Eschine*. M. l'abbé Jager a senti, comme nous, la nécessité de donner à la littérature française d'aujourd'hui autre chose que l'abbé Auger. Venu après lui, il a voulu faire et même on peut dire qu'en général il a fait mieux que lui.

M. Jager a fait précéder sa traduction d'un discours préliminaire assez étendu. Ce morceau est à notre avis aussi nécessaire à l'intelligence de Démosthène que la meilleure et la plus fidèle des traductions. Car comment comprendre un orateur, si l'on ignore au milieu de quelles circonstances politiques il a vécu, à quels hommes s'adressait sa parole? Un orateur dans l'antiquité, c'est avant tout un homme de la circonstance, un homme du moment. S'il veut faire impression sur les masses, il faut qu'il leur parle surtout de leurs intérêts présents. Pour lire avec intelligence Démosthène ou Cicéron, il faut donc connaître parfaitement l'histoire grecque ou l'histoire romaine de leur temps, et en particulier leur biographie, qui se trouve dans un contact nécessaire et continuel avec l'histoire. Le discours préliminaire de M. Jager, où nous avons remarqué surtout un portrait de Philippe tracé d'une manière vigoureuse et *originale*, a ce mérite singulier que, mieux que les différents essais de ce genre tentés par ses devanciers en France, il nous initie aux secrets de la politique athénienne de ce temps, et nous fait entrer dans les détails de l'enfance et de l'éducation de Démosthène. Puis M. Jager en vient à caractériser l'éloquence de son auteur; et tout ce qu'il dit sur ce sujet est juste et sage, mais pourrait être plus neuf. Car on a tout dit, ou plutôt on a cru avoir tout dit sur les orateurs de l'antiquité, et il se trouve, en y regardant d'un peu près, qu'on ne les a guère connus jusqu'ici; qu'on les a faussement, incomplétement, et par conséquent mal appréciés. Le caractère qui domine dans ce discours préliminaire, c'est un enthousiasme de traducteur: nous ne voulons pas dire que M. Jager ait eu tort de s'enthousiasmer de son auteur, qui le mérite bien, mais il nous semble qu'il a trop vu le beau côté des choses et dans son tableau de la situation politique d'Athènes et dans tout ce qu'il dit de l'adversaire de Philippe.

Outre cette introduction générale, notre traducteur a eu soin de faire précéder chaque discours d'une introduction particulière ou d'un sommaire. Ces sommaires, fort instructifs et fort substantiels, sont tous convenablement écrits et rédigés. Les documents historiques nécessaires à l'intelligence des paroles de l'orateur y sont assez complétement relatés. Les considérations générales qui les accompagnent sont bien celles qu'inspire à tout lecteur attentif la méditation des faits. Elles n'ont à nos yeux qu'un seul défaut que nous avons cru remarquer aussi en lisant certaines pages du discours préliminaire, c'est de ressembler un peu trop soit à l'introduction générale de M. Jacobs, soit à ses introductions particulières. M. Jager a profité des travaux de ses devanciers, et nous sommes loin de l'en blâmer. Il a d'ailleurs pris soin de nous avertir des emprunts qu'il leur faisait, et une note (page II) nous apprend que la préface de Tourreil lui a fourni *les documents et souvent l'expression de son résumé historique*. Pourquoi n'avoir pas cité M. Jacobs? C'était justice, et on devait d'autant plus volontiers la lui rendre, que sa traduction de Démosthène, avant que le *Journal de l'Instruction publique* en eût parlé, était inconnue en France, où les travaux de Tourreil, popularisés par les emprunts que n'ont jamais manqué de lui faire jusqu'à ce jour les éditeurs des textes de Démosthène pour les classes, sont aujourd'hui entre les mains de tout le monde.

De telles assertions ont besoin de preuves à l'appui; et si nous ne craignions d'insister trop long-temps sur ce point, qui du reste n'ôte rien au mérite bien réel de la nouvelle traduction, nous pourrions en citer plusieurs. Nous nous contenterons d'indiquer au lecteur curieux le sommaire du discours sur les *Mégalopolitains*, où cette ressemblance nous a surtout frappé. Nous le répétons, cette ressemblance, peut-être accidentelle, est dans tous les cas fort peu importante, et n'empêche pas la traduction de M. Jager d'être la meilleure que nous ayons eue en France de l'orateur athénien.

Pour juger du mérite d'une traduction, il y a un moyen bien simple, c'est de la comparer au texte qu'elle fait passer d'une langue morte ou étrangère dans la nôtre. La première qualité d'une pareille œuvre sera donc la fidélité, l'exactitude. Mais cette qualité ne suffit pas, il faut encore la clarté, la netteté de l'expression; car qu'importe au lecteur français de la traduction d'un texte ancien, que cette traduction soit exacte et fidèle, si elle est écrite dans un français grec ou latin; si, pour arriver à cette exacte fidélité, on a forcé, brisé, torturé la langue maternelle; si on a faussé le sens actuel des mots en les ramenant au sens étymologique, etc. On a vu plus d'un exemple de ces folles tentatives, moins en France, il est vrai, que partout ailleurs, notre langue se prêtant moins que toute autre, l'italienne par exemple ou l'anglaise, ou surtout l'allemande, à ces calques matériels des ouvrages de l'antiquité. Enfin, à une bonne traduction il faut encore, outre la fidélité et la clarté, la convenance du style, qui a plus souvent peut-être manqué aux traducteurs que les deux autres qualités.

Voyons si la traduction que nous examinons satisfait à ces trois conditions indispensables. Et d'abord la première impression qui résulte de la comparaison attentive du texte de Démosthène avec la traduction que M. Jager offre aujourd'hui au public, c'est que le traducteur a long-temps et consciencieusement étudié le modèle qu'il se proposait de reproduire dans notre langue. C'est assez dire que son ouvrage a surtout le mérite de la fidélité. La clarté ne manque pas non plus. Quant à la convenance, on l'y regrette trop souvent. Et à ce propos nous ferons un reproche grave au style du traducteur. Il nous a paru manquer de force et d'énergie en plusieurs endroits; c'est que M. Jager s'est laissé faire illusion par la simplicité nerveuse de son modèle. En langue grecque, simplicité n'est pas faiblesse; en français, et en général dans les langues modernes, ces deux nuances, bien que très réelles, sont souvent difficiles à marquer. M. Jager les a confondues quelquefois. Ce défaut est moins sensible dans le discours préliminaire, où l'auteur, livré à lui-même, ne se sentait plus gêné par les entraves de la traduction.

Nous ne quitterons pas M. Jager sans lui signaler quelques inexactitudes et quelques faiblesses de traduction qu'il serait très facile de corriger. Du reste les inexactitudes sont rares; car, nous le répétons, le grand mérite de l'ouvrage qui nous occupe, c'est d'être une traduction exacte et fidèle du texte des plus beaux discours de Démosthène.

Voici comment débute la traduction du discours contre Midias:

« Personne de vous, je pense, Athéniens, personne de nos concitoyens n'ignore l'*audace* de Midias et les outrages dont il ne cesse d'abreuver *tout le monde*. »

Le mot *audace* ne rend pas assez énergiquement le mot ἀσέλγειαν du texte; c'est l'*insolence*, l'*impudence*, le mépris des lois humaines et surtout des convenances sociales.

Cette locution *tout le monde* n'a plus son énergie primitive, et pour être devenue familière et banale elle a cessé d'être fortement expressive: ἅπαντας du texte est bien plus beau et dit bien davantage.

Poursuivons.

On lit page 411: « Midias sera convaincu d'avoir commis, durant ces jours mêmes, des excès qui provoquent les châtiments les plus sévères. » Ce mot *provoquent* ne rend pas le moins du monde ἄξια; c'est *qui méritent les châtiments les plus sévères*.

Nous nous bornerons à ces deux citations peu importantes. Ce n'est pas que nous n'ayons trouvé d'autres inexactitudes, mais nous

(1) Deux volumes in-8°. Paris, 1834, à la librairie classique de A. Poilleux, éditeur, quai des Augustins, 57.

(2) Voyez le numéro 96, 3 octobre 1833.

ne les avons pas maintenant sous la main ; et d'ailleurs ceci suffit pour faire voir combien la traduction de M. Jager est peu vulnérable, sous le rapport de l'intelligence du texte. C'est un grand point, et nous l'en félicitons sincèrement. Des travaux comme les siens, au temps où nous vivons et dans notre pays, méritent tous les encouragements et toute la bienveillance de la critique.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Monarchie prussienne. — Frédéric-le-Grand. — Etat de la Prusse actuelle. — Pouvoir législatif. — Pouvoir militaire. — Education.

Nous avons dit quelle idée représenta la monarchie dans l'histoire ; nous avons vu chez les Perses l'identité du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif concentrés dans une seule main, dans un seul homme dont la volonté s'impose religieusement à tous. Cette idée si féconde de l'unité, nous l'avons retrouvée dans l'empire romain, mais affaiblie par son extension même, et faisant place à la hiérarchie plus libérale et plus juste de l'église. Enfin la monarchie française nous a présenté le spectacle des développements et des crises qui ont signalé tour à tour sa grandeur et sa faiblesse : le roi ne tenant rien que de son épée d'abord, puis relevant de Dieu seul en présence de l'église qui réclame son hommage : symbole et personnification du droit ou plutôt de l'équité, c'est vers lui que se portent les regards du pauvre peuple ; nous avons vu le clergé se faire gallican au service de la royauté, la noblesse combattre vaillamment sur les champs de bataille, s'entêter dans ses arrogants préjugés, et passer enfin, de ses châteaux forts, de ses manoirs féodaux, aux antichambres de la cour ; nous avons montré l'avénement du peuple dans les communes et dans les villes ; nous l'avons suivi dans les parlements et les états généraux, réclamant les priviléges du pouvoir législatif, jusqu'au jour où s'engagea la terrible lutte de ces grands intérêts. Nous arrivons maintenant à la monarchie prussienne, toute jeune encore, basée sur la force militaire, organisée en universités et en casernes, en professeurs et en soldats. Nous passerons ensuite à l'étude des monarchies constitutionnelles, nous en examinerons les conditions et les chances.

Pendant que Louis XV laissait régner Voltaire, et abandonnait la politique européenne aux mains de madame de Pompadour, un homme dans le Nord se montrait le disciple intelligent de la philosophie du siècle, et faisait entrer une nouvelle couronne dans le congrès des grands empires de l'Europe. Cet homme était Frédéric-le-Grand. Courageux, persévérant, simple dans ses habitudes, grand capitaine, dédaignant le christianisme et n'en comprenant pas les grandeurs, philosophe vis-à-vis de Louis XV, quelquefois plus insolent, plus ingrat et plus cynique que son maître, il crée un état par le despotisme. Ses éléments étaient tout récents encore. Les indigènes de Prusse avaient été conquis par les chevaliers de l'ordre teutonique en 1230 ; le treizième siècle vit la dernière lutte des Prussiens, qui furent définitivement soumis. La Pologne les protégea contre la tyrannie des chevaliers teutons, et sous son patronage, Albert de Brandebourg fut reconnu comme duc héréditaire. Qui se doutait alors que la Pologne serait un jour démembrée par la Prusse ! Au dix-septième siècle, un homme, qui mérita le nom de grand électeur, se montra le digne adversaire de Louis XIV, et son fils commença la royauté prussienne. En 1740 enfin, arrive le grand Frédéric : la Prusse actuelle semble toute fraîche encore sortie de ses mains, tant il l'a fortement façonnée ; c'est quelque chose d'abstrait, de tendu, qui semble ne se maintenir que par le plus énergique effort ; un pays de militaires et de savants, de colléges et d'arsenaux, de canons et d'idées. La monarchie absolue est une des formes qui ont prévalu dans l'histoire à des époques données, et qui ont le plus puissamment servi la cause de la civilisation. Cette concentration du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif dans une seule main, cette volonté une qui imprime la même direction à toutes les parties de l'état, cet organisme puissant qui fait circuler la vie avec force du centre aux extrémités, sont une condition de la vigueur et de l'unité d'un peuple. Et sans ce despotisme si concentré, si violent, la Prusse ne serait pas, composée qu'elle est d'une foule de provinces, souvent hostiles, et dispersées à de grandes distances. Pour retenir ces terres flottantes, si étroitement découpées sur la carte, il faut la plus grande énergie. Comment continuera-t-elle ses destinées au sortir du despotisme qui l'étreint? Le grand Frédéric est mort quelques années avant la révolution française. Depuis lui jusqu'à nous, les idées répandues par notre révolution, et propagées par nos armes, ont mordu sur les peuples de l'Europe.

La Prusse, malgré ses lignes de douanes et ses vigoureuses prohibitions, n'a pu rester étrangère au mouvement européen. Aussi qu'a fait la monarchie prussienne ? Elle a cherché à ne pas se dessaisir du pouvoir absolu, et à détendre les ressorts là où il était possible et praticable. C'est du moins ce qu'elle a tâché de faire depuis dix-huit ans, et avec infiniment d'adresse. Pour nous vaincre, on avait encouragé les Allemands au nom des libertés qu'avaient répandues nos victoires. Au retour de la paix, après nos dernières campagnes, la monarchie prussienne se vit en présence de ses promesses, et elle ne voulait ni être parjure, ni sacrifier son pouvoir aux exigences des peuples. Elle garda donc ce qu'il y a de central, de fort dans le pouvoir législatif, et donna des états provinciaux où les affaires seraient traitées par les délégués de la nation. La déclaration du 15 mai 1815 est positive, et c'était une mesure très politique et très sage ; elle porte que, partout où les états provinciaux ont été conservés par les mœurs, ils seront rétablis conformément aux besoins du temps. Cette concession fort habile ne pouvait en rien alarmer le pouvoir, qui restait toujours absolu, en semblant abandonner de ses droits aux mandataires des provinces. La loi du 5 mai 1823 réalisa ces promesses ; nous y renvoyons pour les détails. La propriété foncière y est posée comme condition de la représentation dans les états ; il faut, pour être représentant, se trouver possesseur d'une propriété immobilière héritée en ligne ascendante ou descendante, ou sinon, compter déjà dix ans de possession, etc. On voit comme tout est calculé pour n'avoir, dans le sein des états, que des hommes intéressés à la défense du pouvoir. La durée des états dépend de la volonté du roi. Les différents états provinciaux ne peuvent avoir de rapports entre eux ; les délibérations sont secrètes. Ainsi tout est organisé de façon à diviser les volontés, à les rendre purement locales. Les états n'ont point de liberté générale, ils n'ont qu'une manutention particulière dans les intérêts privés des provinces. La royauté a bien promis un système d'états-généraux où tous les états se réuniraient à Berlin, mais le despotisme ne s'accommode pas d'une si grande publicité ; elle ne l'a pas encore fait et ne le fera pas de sitôt, à moins d'une de ces grandes nécessités qui après Jéna l'avaient forcé de promettre la liberté pour retrouver la victoire.

Quant au pouvoir exécutif, il doit être complet, impérieux dans une monarchie militaire ; il doit concentrer tous les éléments de l'action. L'action centrale de ce pouvoir en Prusse est très forte, très intelligente, très appliquée. On porte la plus scrupuleuse attention dans la gestion des affaires ; à chaque ministère est attaché un homme éclairé qui surveille les besoins des provinces, et rien n'est oublié pour le bien-être matériel et moral, dans les limites et les intérêts mêmes du pouvoir absolu, qui s'est consolidé par cette concession habile de franchises et de libertés municipales. La commune, mais la commune bourgeoise, a été aussi ressuscitée : pour tous les détails nous renvoyons au livre de M. de Savigny, dont M. Lerminier a lu de nombreux passages. De même pour les cours de justice conservant encore pour la plupart les divisions du moyen âge, mais qui toutes aboutissent à une cour de cassation souveraine qui siége à Berlin. Quant à l'éducation, elle est organisée d'une manière très forte en Prusse ; et nous sommes encore à lui faire des emprunts, à lui envier son régime universitaire. Tout homme passe un temps donné sous les drapeaux ; de sorte qu'en temps de guerre la Prusse peut se lever comme un seul homme ; tous ses habitants sont soldats, tous ont fait leur apprentissage dans les camps, même ceux qui sont occupés des idées les plus abstraites, qui pâlissent sur les livres dans les universités. Les casernes sont comme un foyer commun auquel tous vont s'asseoir, et puiser l'amour et l'orgueil de la patrie. Des facilités du reste sont données aux jeunes gens qui suivent les cours, pour que les études ne souffrent pas ; seulement on les rappelle sous les drapeaux à certaines époques pour les exercices. La landwehr forme deux réserves ; et en cas de guerre la Prusse peut appeler sous ses drapeaux tous les hommes de vingt à soixante ans. C'est une monarchie militaire fortement organisée, et où l'intelligence a sa place ; pour le dire encore, elle se compose de soldats et de professeurs. Ce n'est pas sans raison du reste que la Prusse est une grande armée, à cette condition seule elle peut exister et se maintenir au milieu des fortes puissances qui l'entourent. Son territoire ne forme pas une masse compacte, unie ; elle s'étend depuis la Baltique jusqu'au Rhin, tout en longueur comme une fusée. Que fait la Prusse vis-à-vis de la Russie, de l'Autriche et de la France? Vis-à-vis de la Russie, elle peut se demander si elle ne doit être que le satellite obséquieuse du czar ; mais elle a peur de se décider, et s'appuie sur cette alliance militaire dont elle aurait à craindre le choc ; elle remet provisoirement à l'avenir le soin de prendre un parti, de se poser nettement vis-à-vis de l'Europe, et d'accepter un rôle digne de ses véritables destinées. Vis-à-vis de l'Autriche, sa position n'est pas moins délicate. L'Autriche épuise toute son habileté pour la compromettre aux yeux de l'Europe et surtout de l'Allemagne sur laquelle elle redoute son empire, et dernièrement la Prusse a imaginé dans ces prévisions de s'attacher les différents états par des liens commerciaux, par un traité de douanes. Les préoccupations seules du moment font qu'on se donne la main ; mais il faut se méfier de ces apparences trompeuses d'amitié qui ne tiendront pas devant les rivalités naturelles et les jalousies de pouvoir et d'influence. Quant à nos guerres de l'empire, elles sont assez connues. Au congrès de Vienne, il y eut un noble pays qui fut débattu entre les vainqueurs, et dont la destinée fut plus d'une fois mise en question. Il s'agit de la Saxe, fidèle à la France dans son malheur, et qu'on accusa de trahison, de félonie. La Prusse surtout se montra acharnée contre elle, parce qu'elle la convoitait pour s'arrondir ; et en cette occasion sa moralité fut singulièrement aiguillonnée par son intérêt. Il fallut tout le sang-froid de la diplomatie russe et de la diplomatie française pour résister aux arguments prussiens ; on songea bien en effet, malgré les ardeurs et les joies du moment, que ce serait lui laisser trop forte part ; d'ailleurs, dans les intérêts mêmes de la légitimité, qu'on faisait triompher dans sa personne, Louis XVIII insista pour que le vieux roi de Saxe fût respecté. La Prusse n'eut donc que la moitié de la Saxe si féconde, qu'elle put annexer dès lors au stérile Brandebourg ; et pour l'indemniser, on lui donna les bords du Rhin, mesure qui rentrait bien mieux dans les vues de la cour de Russie et des alliés, car elle plaçait à nos portes, sur notre frontière, une puissance militaire entreprenante qui nourrissait de vieux ressentiments contre nous. Entre la Prusse et la France il n'y a pourtant pas d'inimitié fondamentale, car elles représentent toutes deux des idées nécessaires. Mais les choses se compliquant, la Prusse pourrait se trouver mal de notre voisinage. Et dans la position où elle est, morcelée, tendue, il lui faut un homme de génie ; ou la plus énergique vigueur pour la soutenir. Cette monarchie du reste est la seule qui de nos jours donna au protestantisme une représentation forte, animée, vivante. Il y a eu transaction avec le rationalisme ; et la religion protestante y brille dans tout son éclat. Le roi même voudrait s'en faire considérer comme le pape ; il aplanit les difficultés par des liturgies, et n'admet pas volontiers de résistance à ses mandements. Toutefois ce rôle est difficile.

Quant à l'instruction, nous en avons déjà dit quelques mots ; jamais du reste monarchie plus pauvre ne s'est montrée plus intelligente dans la manutention des affaires. La moralité y est grande, et le peuple trouve partout, jusque dans les plus petites communes, une éducation convenable dont nous envions encore l'extension et les bienfaits. Les écoles, les académies s'y rencontrent à chaque pas ; et de nos jours on y a fondé à grands frais des bibliothèques et des musées qui peuvent rivaliser désormais avec ceux des autres pays. On voit combien on a tout calculé pour satisfaire les besoins intellectuels du peuple, sans compromettre le pouvoir ; avec quels soins on a tout organisé pour faire fonctionner les parties de l'état dans les intérêts mêmes de la royauté : jamais gouvernement ne fut plus civilisateur dans les foyers domestiques, mais il ne veut pas des conséquences de la civilisation, et lui prescrit des bornes infranchissables : si près du seuil, la Prusse ne sera-t-elle pas tentée de le forcer un jour, et de réclamer cette grande promesse des états-généraux esquivée jusqu'ici? C'est ce que l'avenir pourra nous apprendre. Les idées à l'état abstrait et métaphysique sont développées librement, mais elles s'arrêtent à la politique ; le jour n'est pas loin peut-être où l'Allemagne voudra sortir de ses vastes spéculations, de ses théories idéales, pour entrer dans la pratique, pour réaliser le monde qu'elle aura rêvé.

COURS D'HISTOIRE ET DE MORALE. — M. LETRONNE, PROFESSEUR.

Nécessité de connaître la race d'hommes à laquelle appartient la population de l'Egypte. — De quels peuples est-elle actuellement composée.

Après avoir examiné quelle était la population de l'Egypte aux diverses époques de son histoire, M. Letronne a dû rechercher à quelle race d'hommes cette population appartenait. En effet, s'il était important de savoir combien de bras ce pays pouvait employer, soit pour la construction de ses monuments, soit pour ses expéditions militaires, il n'était pas moins utile de connaître la race de ses habitants, car cette notion jetterait un grand jour sur les origines de l'Egypte, sur ses mœurs, sur le caractère de son art, en un mot sur tous les développements de sa civilisation.

Dans la solution de cette question, M. Letronne a suivi la même marche que dans celle de la population. Il a pris pour base l'état présent du pays; puis tenant compte des modifications qu'il avait dû éprouver, il est remonté jusqu'à son antiquité; enfin, comparant le résultat de cette induction aux témoignages des historiens anciens et aux renseignements indirects que fournissent soit ces mêmes écrivains, soit des monuments de tout genre, il est arrivé, par la critique et la coordination de ces divers matériaux, à une solution qu'on peut regarder comme scientifique.

La population de l'Egypte est actuellement composée d'Arabes, peuple de race sémitique, amené par la conquête, sous Omar, en 640, et de Cophtes, descendants des anciens habitants du pays. Mais les deux races se sont peu mêlées : entre le vainqueur et le vaincu il ne pouvait y avoir de ces unions que l'égalité favorise. D'ailleurs des barrières religieuses s'élevaient entre eux. Les Cophtes, chrétiens quoique hérétiques, qui avaient appelé les Arabes pour échapper à la persécution orthodoxe des empereurs byzantins, n'en avaient pas moins pour les mahométans infidèles une horreur et un mépris que ceux-ci leur rendaient avec usure. Aussi ont-ils conservé l'ancienne langue égyptienne avec quelques altérations amenées par le temps et l'introduction nécessaire de quelque mots étrangers. Leur nom même en fait foi : le mot cophte est dérivé du mot Αἰγυπτος, par le retranchement de la syllabe αι ajoutés probablement par les Grecs et par le changement de γ en κ et de π en φ, lettres du même ordre.

Or, maintenant les caractères particuliers du peuple cophte sont, au rapport des voyageurs, la peau jaunâtre tirant sur le noir, les lèvres grosses, les pommettes des joues saillantes, le nez droit et évasé, les cheveux bouclés comme ceux des Abyssiniens, mais non laineux comme ceux des nègres. Ils ont dans l'esprit un vif sentiment de nationalité; ils conservent précieusement les rites de la religion jacobite qu'ils professent et ne s'unissent qu'entre eux. On conçoit qu'un tel peuple a pu conserver à travers les siècles les particularités physiologiques et intellectuelles qui le distinguent. Mais peut-être ont-elles été altérées dans les derniers temps de l'antiquité par le contact des Grecs. Tous les monuments témoignent le contraire. D'après les papyrus et les inscriptions qui nous sont restés en assez grand nombre, les unions entre les deux peuples étaient fort rares. par la supériorité de leur esprit, par la facilité de leur caractère, les Grecs, bien qu'en petit nombre, dominaient une population considérable; dans toutes leurs colonies ce fait se reproduit.

Les témoignages directs qui nous restent sont de deux sortes, les uns grecs ou romains, les autres égyptiens : les premiers se composent de certains passages des auteurs; les seconds des représentations soit peintes, soit sculptées, que l'art égyptien nous a laissées. Hérodote nous dit que les anciens égyptiens avaient la peau noire et les cheveux frisés. Ammien Marcellin, qui vivait sous les derniers empereurs, en donne une description analogue. Volney les considère comme des nègres, seulement il a remarqué chez eux le profil incliné du grand sphinx.

Les nombreuses momies que nous possédons ont fourni des éléments à cette discussion : d'abord leur dissection a montré que leurs membres étaient, par leur minceur, en disproportion avec le reste de leur corps. Enfin ces momies étaient renfermées dans des caisses sur lesquelles on voit des figures égyptiennes, à la fois sculptées et peintes, dont les traits gravés en saillie sont rehaussés par des couleurs. D'après la comparaison de ces figures, on peut conclure que la race égyptienne primitive avait l'œil ouvert, le nez aquilin, les levres grosses, les pommettes des joues saillantes, en un mot tous les caractères de la race cophte. Il est plus difficile d'induire de la comparaison de ces figures la couleur de leur peau, car dans toutes la couleur est uniforme, variée seulement par les circonstances de sexe. Ainsi elle est rouge pour tous les hommes, jaune pour les femmes, blanche pour les enfants, sans aucune autre distinction. Cette couleur est en opposition avec les renseignements que nous puisons des sources différentes, nous sommes obligés de la regarder non comme exacte, mais comme conventionnelle, comme correspondant à une idée probablement religieuse et non à la réalité. En vain Heeren a-t-il prétendu reconnaître dans cette variété des couleurs deux races qui, dans le même pays, ont subsisté comme castes distinctes; celle des blancs, supérieure à celle des rouges et probablement conquérante. Outre qu'il est probable que l'on ne rendait qu'aux hommes des classes élevées seulement les honneurs de l'embaumement, et que cette différence, si elle a jamais existé, ne se montrerait pas dans les momies, il est certain que les figures rouges sont celles des hommes et les figures blanches celles des enfants.

Les caractères physiologiques que nous venons de décrire ne sauraient jamais s'appliquer à la race arabe, dont la peau est légèrement cuivrée, les traits fins et réguliers, les mœurs nomades et appropriées au désert qu'elle habite. Si la race arabe a peuplé l'Egypte, c'est le seul pays où elle ait pu devenir sédentaire pendant une longue suite de siècles. A la brillante époque de conquêtes qui a suivi Mahomet, elle a seulement traversé le monde au galop de ses chevaux, pour dégénérer rapidement aussitôt qu'elle s'enfermait dans des villes. De plus, la langue cophte ne présente aucune analogie avec les langues sémitiques : écriture, grammaire, vocabulaire, tout se rattache à un système différent. Au contraire, toutes ces particularités se rapportent à la race abyssinienne; langue, mœurs, conformation du corps, art, tout se retrouve avec quelques différences dans les contrées supérieures du Nil. La conformation des lieux même semble indiquer cette origine. Un peuple s'engage difficilement dans un désert dont il ignore les ressources, dont les eaux lui sont inconnues, tandis qu'il est naturel de suivre le cours d'un fleuve qui promet la fécondité et la fraîcheur. Enfin l'on ne retrouve dans les monuments égyptiens aucun souvenir du désert, le chameau même ne s'y retrouve jamais. D'après une antique tradition, les Egyptiens pensaient être nés du limon du fleuve : on peut, en acceptant la vérité du fait dont cette tradition est l'emblème, les regarder comme venus primitivement des contrées supérieures du Nil. Dans les leçons suivantes, M. Letronne appuiera cette conclusion de nouvelles considérations.

DES DOCTRINES ÉMISES PAR LE BLACKWOOD'S MAGAZINE ET LE RÉPARATEUR AU SUJET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Si nous reproduisons dans nos colonnes un article que nos lecteurs seront peut-être surpris d'y trouver, ce n'est point, et l'on n'aura pas de peine à nous croire, pour lui donner, comme l'a fait un journal, une espèce de sanction tacite et déguisée, un témoignage timide de sympathie; c'est pour montrer au contraire dans quelles étranges aberrations peuvent jeter les passions politiques, c'est pour infliger tout notre mépris à ces honteuses velléités d'obscurantisme, c'est pour faire justice de ces doctrines où l'ignorance apparaît comme le principe conservateur de toute société. Le *Blackwood's magazine* et le *Réparateur*, qui va puiser ses inspirations dans le journal officiel du torysme, pouvaient nous épargner l'inutile scandale d'une pareille prédication; car personne ne craint assurément que l'instruction populaire soit arrêtée dans ses progrès de jour en jour plus rapides, par de sophistiques arguments ou de furibondes clameurs : elle est arrivée au terme de ses mauvais jours, et les hommes qui voudraient la combattre comme un élément de désorganisation, n'en ont plus, Dieu merci! le pouvoir entre les mains.

Nous concevons du reste que la société, telle que la rêvent les torys en Angleterre et les légitimistes en France, c'est-à-dire régie par le droit divin ou dominée par l'arrogance de la caste nobiliaire, ne puisse pas s'accommoder de la diffusion des lumières. Rien de plus naturel que les inquiétudes d'un pouvoir qui s'appuie sur des fictions surannées et des dogmes déchus, lorsqu'il voit se propager les moyens de contrôle et d'examen. L'ignorance des masses au contraire l'entretient dans une douce sécurité : le peuple qui ne sait pas lire ira-t-il se demander compte de l'origine et de la nature de son gouvernement?

Mais faut-il calomnier l'instruction dans ses résultats, parce qu'elle dérange certains plans et contrarie certaines utopies? Faut-il lui attribuer une grande partie des crimes qui déshonorent l'humanité? Faut-il en rendre responsables ceux qui la propagent? Peut-on intenter d'aussi misérables accusations, lorsque l'on a sous les yeux des tableaux officiels constatant que la plupart des accusés qui figurent sur les bancs de la cour d'assises ne savent ni lire ni écrire? La statistique de la justice criminelle, publiée tous les ans par les soins de l'administration, ne donne-t-elle pas un démenti formel a de pareilles calomnies? Pour prendre la peine de les réfuter, il faudrait avoir, en vérité, ou beaucoup de candeur ou beaucoup de temps à perdre.

Nous devons signaler ici une contradiction assez piquante. Lorsque, aigries encore par les tristes souvenirs de la restauration, les feuilles libérales s'élèvent contre certaines tendances plus ou moins habilement dissimulées et reprochent aux légitimistes leurs sympathies pour l'ignorance, rien n'égale l'indignation de ces messieurs qui renvoient avec grand fracas à leurs adversaires ces odieuses imputations. A les entendre, jamais l'enseignement populaire n'eut d'amis plus chauds, de partisans plus zélés! Rendez-leur le pouvoir! ils ouvriront des écoles partout; il n'y aura pas une seule commune, si petite qu'elle soit, qui n'ait son instituteur richement doté : le budget ne suffira point à leurs largesses! Comment se fait-il qu'avec d'aussi libérales dispositions ils viennent aujourd'hui dénoncer le *maître d'école* comme l'auteur du *progrès de la désorganisation sociale?* Il faut que le parti de la royauté déchue, peu scrupuleux d'ailleurs dans le choix de ses arguments et qui manie le sophisme avec toute la dextérité que donne l'habitude, ait trouvé dans le *Réparateur* un écho peu intelligent ou un auxiliaire bien maladroit. La presse parisienne aurait eu moins de franchise et plus de discrétion.

Cependant, pour peu que l'on y réfléchisse, on s'apercevra que l'inconséquence commise par le journal légitimiste de Lyon est plus apparente que réelle. Le *Réparateur* ne proscrit pas toute espèce d'écoles, toute espèce d'instruction : il a trop de discernement pour envelopper dans ses répugnances les systèmes d'éducation conformes à ses doctrines. Ce qu'il proscrit, ce qu'il dénonce, dans sa colère mystique, à tous les pères de famille, comme des arsenaux de corruption, comme des officines d'impiété, ce sont les écoles communales, les écoles de l'état, les écoles en dehors de sa direction et de son influence, en un mot toutes les écoles où l'on apprend à être religieux sans être intolérant, à respecter les lois de son pays, et où l'on n'apprend pas à désirer le retour d'une dynastie qui ne s'alarmait pas moins que le *Réparateur* lui-même des progrès *menaçants* de l'instruction populaire.

Voici le curieux article de ce journal :

PROGRÈS DE LA DÉSORGANISATION SOCIALE, OU LE MAÎTRE D'ÉCOLE.

Que les lecteurs ombrageux ne s'effarouchent pas à la vue de ce titre : il n'est pas de nous, il appartient à un journal protestant qui se publie en Ecosse, un des pays du monde où il y a le plus de maîtres d'écoles, et où l'instruction, comme on le dit, est le plus répandue parmi le peuple. En vérité, il faut qu'il se soit passé dans notre ordre social quelque chose de bien étrange, pour que des Anglais, des contemporains et des compatriotes de Bell et de Lancaster, viennent intenter le procès le plus formel à l'instruction du peuple, et la signaler comme étant au premier rang des puissances désorganisatrices de la société. Quel changement dans la terre classique de l'enseignement mutuel! Des Ecossais qui pensent et parlent comme M. de Bonald! Il est vrai que celui-ci disait déjà en 1806 ce qu'ils disent en 1834; mais c'est là toute la différence. Qu'on relise le bel article de M. de

Bonald, *De l'Education et de l'Instruction*, et l'on reconnaitra cette singulière identité que la seule évidence des faits a pu produire.

En 1806 M. de Bonald faisait observer que si l'instruction fait le savant, c'est l'éducation qui fait l'homme; que l'éducation a lieu par voie d'habitudes, de sentiments, de préjugés; qu'elle n'est par conséquent autre chose qu'une tradition héréditaire transmise à la fois par la famille et la société. « Si cette tradition s'arrête, ajoutait-il, le fil de l'éducation se rompt, et l'histoire ne nous apprend pas s'il est possible qu'il se renoue. Si cette génération cessait tout à coup de parler, toutes les générations qui suivraient seraient muettes; si l'éducation religieuse était interrompue chez un peuple, seulement pendant vingt ans, toute une nation serait athée; si l'éducation contrariait l'instruction, il n'y aurait peut-être pas d'académies; mais si l'instruction contrariait l'éducation, il n'y aurait bientôt plus même de société. » En consultant l'histoire de notre France, il n'était pas difficile à M. de Bonald de montrer que l'expérience confirme la vérité de ces principes. « Au commencement du dernier siècle, disait-il, la partie littéraire et scientifique de l'instruction prit insensiblement le dessus sur la partie religieuse; et bientôt, à la faveur des livres qui se multiplièrent, l'instruction, de profane, devint licencieuse; de licencieuse, irréligieuse, et contraria ouvertement l'éducation. »

C'est précisément la même expérience qui se renouvelle aujourd'hui en Angleterre et que dénonce, pièces en mains, le *Blackwood's Magazine*. Il commence par signaler l'erreur de ceux qu'il appelle les *éducationistes*, de tous ces propagateurs de *connaissances utiles*, à la manière de Brougham et des rédacteurs et des sectateurs de la *Revue d'Edimbourg*, qui, depuis vingt ans, poussent à l'instruction du peuple comme au salut du monde. Il montre qu'ils ont été trompés par une totale ignorance de la nature humaine; ils n'ont tenu nul compte de ses mauvais penchants; ils se sont persuadé à plaisir qu'en mettant sous ses yeux le mal et le bien, elle ne choisirait point le mal, et n'abuserait pas du bien. Le contraire est arrivé et devait arriver. L'esprit humain n'a rien de semblable à cet instinct de l'animal qui, au milieu de mille plantes variées, lui fait choisir l'unique aliment qui lui convient. Ces vieux théologiens, aujourd'hui si dédaignés, ne seraient jamais tombés dans une pareille méprise; le dogme religieux, le seul souvenir de la chute de l'homme les en eût préservés.

Ils auraient compris que la science n'étant autre chose qu'une puissance, comme dit Bacon, et n'étant par elle-même ni la sagesse ni la vertu, ce n'est point à la légère, sans précautions, sans sauve-garde, qu'il est permis de livrer à la faible humanité un instrument aussi dangereux, et de la lancer au milieu de cet immense dédale des produits de la presse, où viennent se croiser librement les opinions les plus contraires, les erreurs à la fois les plus séduisantes et les plus monstrueuses. Qu'on songe aux jeunes gens qui appartiennent aux classes élevées, et qui ont été entourés par la vigilance de leurs parents de plus d'avertissements, de soins et de préservatifs; combien d'entre eux échappent à la contagion des mauvaises lectures, et se trouvent assez forts pour lui résister? Et l'on veut que des hommes du peuple, entièrement livrés à eux-mêmes, à leur ignorance naturelle et à leurs passions, se trouvent, par le seul fait de savoir lire, en état d'apprécier et de choisir leurs lectures! C'est se créer des illusions qui sont bien voisines de la démence. Et cependant la plupart des beaux esprits de ce siècle, et toutes nos célébrités philantropiques ont donné dans cette grossière erreur. La postérité n'aura pas besoin d'en demander davantage pour nous juger; nous serons à ses yeux le siècle niais par excellence.

On s'est imaginé qu'en distribuant aux classes inférieures, pour deux sous, pour un sou même, de petits traités sur les arts mécaniques, sur l'histoire naturelle, sur la chimie, sur l'astronomie, sur l'économie politique, etc., etc., on leur donnerait le goût des jouissances intellectuelles, et qu'on les arracherait aux habitudes dangereuses, aux penchants grossiers. Eh! parmi les pairs, parmi les députés, parmi les avocats, parmi les artistes, en un mot, dans toute la classe instruite et cultivée, combien connaissez-vous de gens qui aient vraiment le goût des jouissances intellectuelles, qui s'adonnent aux exercices de l'esprit hors des moments où leurs obligations les y assujétissent, et qui trouvent dans ces exercices de sûrs et constants préservatifs contre tant de passions licencieuses et cupides, si entraînantes pour l'individu, et si funestes à la société? Si vous avez rencontré de ces gens-là, comptez-les, et dites-nous-en le nombre. Et vous voulez que des hommes aux prises avec le besoin, élevés dans les cabarets, se forment paisiblement aux plaisirs de l'esprit, et apprennent à y trouver leur contentement et leur joie!!!

Voilà quelques unes des réflexions de l'auteur écossais. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans son article, ce sont les faits, ce sont les chiffres. On y constate cette effrayante augmentation de crimes qui déshonorent aujourd'hui la Grande-Bretagne, et qui sont hors de toute proportion avec l'augmentation correspondante soit de la population, soit de la richesse. On met en regard de cet horrible progrès les efforts des éducationistes sur le peuple, les résultats de leurs milliers de traités, de magazines, d'encyclopédies, et l'on en démontre l'absolue nullité. On fait plus, on prouve que tous ces efforts, en donnant aux classes inférieures la faculté de lire, sans contrebalancer cette puissance nouvelle par des habitudes et des convictions religieuses, n'ont fait qu'élargir l'abîme de corruption où tant d'êtres avilis se plongent chaque jour sans remords, en y entraînant à leur suite leurs enfants et les enfants de leurs enfants. Enfin, et ce n'est pas ce qu'il y a de moins remarquable dans cet opuscule anglais, on conclut par l'éloge des écoles de l'Autriche, où l'instruction du peuple reçoit l'impulsion du gouvernement le plus actif, mais où elle marche constamment sous les auspices d'une éducation sage, religieuse et uniforme.

(*Le Réparateur.*)

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — La mesure concernant les admissions de cette année à l'école militaire de Saint-Cyr est annoncée officiellement par le *Moniteur*. Voici ce que nous lisons dans le n° du 13 juillet. « La suppression des demi-quatrièmes bataillons dans les corps d'infanterie, et des sixièmes escadrons dans les régiments de cavalerie, a produit un grand nombre d'officiers à la suite. Les résultats de ces mesures pouvant réagir longtemps encore sur l'effectif des cadres de l'armée, il était indispensable d'assurer l'écoulement de ces officiers, avant d'admettre à l'école militaire des jeunes gens qui, dans deux ans, auraient acquis des droits à être nommés sous-lieutenants. » Voici d'ailleurs la circulaire adressée aux préfets des départements, laquelle réserve aux candidats de cette année leurs droits au concours pour l'année prochaine.

« Paris, 3 juillet 1834.

« Monsieur le préfet, je vous informe qu'en vertu d'une décision royale, le concours d'admission à l'école spéciale militaire, autorisé par l'art. 3 de l'ordonnance du 20 septembre 1832, est suspendu pour l'année 1834. Vous aurez à prévenir de cette disposition les familles des jeunes gens inscrits à la préfecture de votre département, en leur faisant connaître que les droits au concours sont réservés à chacun des inscrits pour l'année prochaine.

» Recevez, M. le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le président du conseil, ministre de la guerre, maréchal duc de DALMATIE. »

— A Paris, les examens pour l'admission à l'école navale et à l'école forestière s'ouvriront le 20 du présent mois de juillet; pour l'école polytechnique le 1er août, et successivement dans les principales villes du royaume pour ces trois écoles, d'après l'avis qui sera publié ultérieurement.

— M. Ordinaire, aîné, ancien recteur de Besançon, ayant fixé son séjour dans la capitale, a cru devoir, au grand regret de ses collègues, donner sa démission de membre du conseil de perfectionnement établi près de l'institution royale des Sourds-Muets de Paris. Le conseil de perfectionnement, d'accord avec le conseil d'administration, avait témoigné le désir d'avoir dans son sein un chef d'institution intelligent, qui pût, par son expérience, l'éclairer sur divers procédés en usage dans l'éducation pratique. Par décision du 7 courant, M. le ministre de l'intérieur a remplacé M. Ordinaire par M. Michelot, chef d'institution, ancien élève de l'école polytechnique, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages élémentaires très estimés. Le conseil de perfectionnement se trouve maintenant composé de MM. Raynouard, Feuillet, Drez, Ampère, membres de l'institut, et Michelot.

— La société des sciences naturelles de France a reçu du ministre de l'instruction publique une somme de 1,000 fr. pour être appliquée aux besoins de sa formation. Cet encouragement, prouve que le gouvernement apprécie l'utilité de cette association, qui trouve déjà tant de faveur parmi les savants.

— Le classement de la nouvelle collection minéralogique de la Monnaie vient d'être terminé par M. Erambert, répétiteur à l'école de Saint-Cyr.

DÉPARTEMENTS. — La société des sciences naturelles de Versailles a reçu du gouvernement une somme de 750 fr. Espérons que ces faveurs publiques tourneront au profit de la science, et que cette société n'imitera pas tant d'académies de province qui ne sont remarquables que par leur silence.

— On écrit de Douai, 12 juillet: « Le congrès, bien qu'entraîné par divers malentendus, a cependant produit d'utiles résultats. Cette réunion de savants qui, à vrai dire, n'était qu'une assemblée préparatoire, fait espérer pour l'avenir de bonnes et grandes choses. L'impulsion une fois donnée, le reste ira seul. Les membres présents ont nommé président M. le docteur Aglaie, de Cambrai; vice-président, M. le conseiller Quenson; secrétaires, M. de Givinchy, de Saint-Omer, et M. Bruneau, de Douai. »

— M. le ministre de l'instruction publique a autorisé l'existence de la société médicale de Dijon et approuvé ses statuts.

— On nous écrit de Mirecourt, le 10 juillet: L'école normale, dont nous devons le maintien dans notre ville à la bienveillance de M. le duc de Choiseul, fait voir par son agrandissement progressif qu'elle trouve à Mirecourt autant d'éléments de succès qu'en pouvait offrir la localité d'Epinal où l'on voulait la transférer l'an dernier. Tout ici concourt à sa prospérité, et l'administration sage et active de M. le principal Henrion, outre qu'elle lui promet un état de plus en plus florissant, justifie encore la préférence accordée à Mirecourt sur le chef-lieu du département des Vosges.

EXTÉRIEUR

On mande de Coblentz: S. A. le prince Max. de Wied, qui se trouve maintenant dans le Haut-Missouri, doit revenir dans sa patrie dans le courant de cette année. Les trésors considérables en objets d'histoire naturelle qu'il a rassemblés avec une peine infinie ouvriront un champ vaste à la science et lui fourniront le moyen de s'enrichir, d'autant plus que le cabinet de notre compatriote est accessible à tout le monde. Déjà une quantité d'objets de zoologie et de minéralogie des qualités les plus rares sont arrivés à Neuwied. Notre voyageur a réuni une collection de dessins indiens de près de cent feuilles. C'est souvent en exposant sa vie que ce voyageur a pu entreprendre sa route, parce qu'à cette époque les diverses races indiennes étaient en guerre.

— Nous lisons dans les journaux belges: Le plan d'institution d'une université libre, qui fera une concurrence redoutable à l'université catholique, est arrêté par une réunion de libéraux notables de Bruxelles, qui se sont déjà mis en relation avec un grand nombre de libéraux dans les provinces. Il avait été convenu de ne rien publier à cet égard, avant que les premières démarches n'eussent été achevées et les principales difficultés aplanies. Nous pouvons cependant annoncer maintenant qu'un jour prochain sera fixé pour instruire le public de ce qui est déjà fait et de ce qui pourra encore rester à faire.

— Le capitaine anglais Ross, célèbre par ses voyages au pôle arctique, est arrivé à Saint-Pétersbourg.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demande d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 20 JUILLET 1834. N° 75.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS
DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

PHILOSOPHIE.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE ET MODERNE,

Par M. C. HIPPEAU, *docteur ès-lettres, professeur de l'université* (1).

(Premier article.)

Dans un siècle aussi peu poétique que le nôtre, le besoin des spéculations de la philosophie paraît, comme tous les autres besoins de la raison humaine, étouffé par le matérialisme de l'utilité physique. Si l'art, la religion et la philosophie ne peuvent répondre à l'impertinent et abject *à quoi bon*, ils sont condamnés à se taire, l'utilisme ne pouvant consentir à être distrait de lui-même. On veut bien reconnaître quelque *avantage* à pouvoir parler sa propre langue d'une manière un peu convenable, ou à pouvoir bégayer une ou deux autres langues modernes; mais pour les langues et la littérature anciennes, il faut les abandonner à ces esprits désœuvrés qui semblent ne rien comprendre à l'active mission de notre société nouvelle. La physique, la chimie, la mécanique, voilà nos beaux-arts. A peine tolère-t-on l'économie politique. On ne lui permet d'exister provisoirement que dans l'espoir qu'elle se trouvera bien vite (car elle se cherche encore), et qu'elle tiendra plus tard quelques unes de ses magnifiques promesses. Mais, pour la philosophie, qu'est-elle donc autre chose qu'une vaine et ridicule prétention? Quelle peut être d'ailleurs son utilité? Il n'y a qu'une philosophie possible dans le monde exclusivement *utilitaire*, c'est de n'en point avoir. — Reconnaissons plutôt, sur le témoignage des siècles et de l'humanité même, que philosopher est un des besoins constants de notre nature intelligente. Tant que nous ne serons ni des dieux ni des brutes, nous soupirerons après le mystérieux inconnu qui nous enveloppe de toutes parts. Que l'utilisme le sache ou l'ignore, le besoin de philosopher n'est autre que celui de connaître, mais ce besoin élevé à la haute puissance, et qui ne peut se rassasier de l'intuition vulgaire du matérialisme. La philosophie ne serait utile à rien, qu'elle serait encore l'occupation la plus belle, la plus grande et la plus noble, par conséquent la plus digne d'une intelligence capable de soulever le problème de la nature des choses et de ses lois. Mais est-il bien vrai que la philosophie soit aussi peu utile qu'il plaît à dire à ceux qui, tout en la méconnaissant à certains égards, lui rendent quelquefois sous d'autres rapports le plus éclatant hommage? Eh quoi! n'aurait-elle déjà pas quelque utilité comme gymnastique intellectuelle? Et puis, serait-il donc inutile de purifier son esprit et son cœur en élevant l'un et l'autre à des contemplations et à des sentiments qui ne peuvent que tourner à notre amélioration morale, et par conséquent à l'avantage de nos semblables? N'est-ce donc rien encore que d'avoir appris à se défier de ses jugements, que d'avoir acquis cet esprit de retenue, cette intelligence vaste et compréhensive qui semblent élargir le cœur en y infusant l'indulgence pour les égarements auxquels l'humanité est sujette! N'est-ce rien non plus, surtout pour une civilisation fière jusqu'à la présomption, que cette revendication universelle des droits de l'humanité, fondée sur l'intime conviction de la dignité humaine? Si, comme je le pense, c'est à la philosophie surtout que nous sommes redevables du caractère libéral des lois qui nous régissent, ne serait-il pas permis d'espérer qu'elle peut faire quelque chose de plus encore pour nous, en fixant nos esprits sur les dogmes de nos rapports sociaux.

C'est donc avec une véritable satisfaction que nous voyons des jeunes gens graves et laborieux se recueillir au milieu même de nos tempêtes politiques, et rêver peut-être à des moyens de conservation et de salut. Maintenant surtout que les jeunes hommes, encore animés des sentiments généreux du premier âge, peuvent avoir leur influence ou même une action immédiate dans les affaires de l'état, il est nécessaire que la philosophie inspire le législateur et que ses enseignements graves, lumineux, et purs de toute passion, viennent imprimer à la marche incertaine de la civilisation l'allure franche et imperturbable de l'intelligence et de la force.

Mais pour savoir ce qui nous reste à faire en philosophie, il est nécessaire de savoir ce qui a été fait, et de pouvoir apprécier cette œuvre du passé, en y appliquant le triple criterium du temps, des événements et du sens commun. Les doctrines nouvelles sont souvent, à leur naissance, comme des germes dont on ne connaîtra la beauté et la valeur qu'après qu'elles auront levé dans le sein de l'humanité et qu'elles y auront porté leurs fruits. Elles veulent être mûries pour être jugées. Voilà pourquoi le monde en vieillissant, et sans s'instruire en apparence, finit cependant par devenir de plus en plus compétent pour juger; mais à la condition très expresse que la cause soit instruite. Or les pièces du procès, non pas de la philosophie, qui n'est point en cause, mais de tel et tel système de philosophie, sont recueillies soigneusement par l'histoire de cette science. On conçoit donc que ce n'est qu'en consultant ce dépôt de la pensée humaine par excellence que l'on peut espérer de formuler insensiblement le symbole réfléchi de la foi véritablement universelle. Cultiver la philosophie sans se soucier de prendre connaissance des travaux de ceux qui nous ont précédés, c'est pour le moins se priver d'un grand secours, et s'exposer, soit à recommencer seulement ce qui a été bien fait, et à ne le refaire même que médiocrement, soit à tomber dans des illusions que n'ont pu éviter des hommes du plus grand génie, mais que le temps et la critique se sont chargés de dissiper. Il me semble d'ailleurs qu'il y aurait, dans cette indifférence pour l'histoire de la science, une sorte de superbe, de mépris et d'ingratitude, qui serait peu propre à concilier à celui qui s'en rendrait coupable l'indulgence et l'intérêt des amis de la science. L'histoire de la philosophie est donc d'une utilité et même d'une convenance incontestable dans l'étude de la philosophie elle-même. On ne peut donc qu'applaudir à l'amélioration qui a été récemment introduite dans cette partie de l'enseignement, et aux efforts de ceux qui facilitent en l'abrégeant cette nouvelle tâche imposée aux maîtres et aux élèves. Il existe bien quelques petits ouvrages, ou plutôt quelques fragments d'ouvrages sur l'histoire de la philosophie dans des traités scolastiques; mais, outre que ces notions sont fort insuffisantes, elles sont quelquefois animées d'un esprit étroit et par conséquent partial. Quant aux volumineuses histoires de Stanley, de Brucker, de Buhle, de M. Degérando, etc., elles ne peuvent être mises entre les mains des élèves de philosophie; ils ne s'y reconnaîtraient pas, et pourraient difficilement se faire une idée de l'ensemble de l'histoire de la philosophie. La belle traduction du *Manuel de l'histoire de la philosophie de Tennemann*, par M. Cousin, est sans doute l'ouvrage de ce genre le plus propre à devenir classique; mais son volume pourrait encore effrayer le courage peu résolu des élèves. Cependant, pour ceux qui voudront non seulement acquérir une notion des différents systèmes des philosophes, mais encore avoir une indication détaillée des sources à consulter pour acquérir une connaissance plus approfondie, le *Manuel de Tennemann* sera toujours très précieux. Mais l'ouvrage de M. Hippeau, que nous avons déjà annoncé depuis quelque temps, n'en est pas moins un véritable service rendu aux jeunes gens qui sont obligés d'acquérir en très peu de temps une idée de l'histoire de la philosophie pour se mettre à même de satisfaire aux questions du baccalauréat qui roulent sur cette matière. M. Hippeau a puisé aux bonnes sources, Tennemann, M. Cousin, M. Degérando, ont été largement mis à contribution par lui. Nous sommes loin de lui en faire un reproche: ne faisant qu'un abrégé, il ne pouvait guère avoir de nouvelles vues, de nouvelles interprétations à donner et à développer. Nous ne trouvons même pas mauvais qu'il ait emprunté des passages assez considérables à ces auteurs (par exemple l'article *Anicéris*), quand il n'y avait rien ou peu de chose à dire de plus ou de mieux qu'eux. Il n'y a en cela que justesse d'esprit de la part de M. Hippeau; car on ne peut le soupçonner d'être dans la nécessité d'emprunter des formes étrangères. Son style est en effet facile, clair, pur, et sans être très rapide, toujours coulant. En un mot, et pour en finir avec la partie élogieuse de la critique, l'ouvrage dont nous rendons compte est à peu près tout ce qu'il pouvait être d'après le but et le plan de l'auteur. Nous ferons cependant quelques observations sur le système qui a présidé aux jugements critiques de l'auteur et sur l'exécution de certaines parties de son ouvrage.

C. J. T.

(1) Un fort volume in-8°, prix : 7 fr. 50 c. chez L. Hachette, libraire, rue Pierre-Sarrazin, n. 12.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Tendance sceptique et épicurienne. — Saint-Evremond. — Société du Marais. — Liaisons littéraires de Saint-Evremond avec le prince de Condé. — Sa comédie des académiciens. — Son scepticisme en philosophie. — Pamphlet contre la Fronde. — Plaisanteries contre Mazarin. — Deux mois de bastille. — Sa lettre au marquis de Créqui sur la paix des Pyrénées. — Il s'exile en Angleterre. — Etat de l'Angleterre. — Ses réflexions sur divers génies du peuple romain. — Ses petits vers à la duchesse de Mazarin. — Bernier le visite à Londres. — Ses rapports avec Ninon. — Ses derniers vers. — Sa mort.

Le dernier mot de l'esprit français au seizième siècle a été Montaigne, et le dernier mot de Montaigne a été le scepticisme et l'épicuréisme. Sans doute Montaigne a aussi des vallées de stoïcisme, comme il a de temps en temps des réminiscences de foi ; mais elles n'empêchent pas que le caractère de son talent ne soit le scepticisme. Il est païen au fond, comme a dit Pascal. Nous ne nous en étonnons pas ; car nous avons remarqué cette absence de foi et de moralité dans les plus grands représentants du seizième siècle. Au dix-septième, il n'en est pas de même : c'est la réaction religieuse qui triomphe. Les philosophes, qui dominent tout alors, sont des philosophes religieux, Descartes, Mallebranche. Mais à côté de ces philosophes, qui impriment au siècle son caractère, se continue une série d'esprits à part, qui procèdent du moyen-âge et plus directement du seizième siècle, qui professent le scepticisme et l'épicuréisme et ont Gassendi pour docteur. A cette série se rattachent et Molière, traducteur de Lucrèce et disciple de Gassendi, et le bon Lafontaine et d'autres moins connus. Cette société sceptique et épicurienne, qui recrute des adeptes parmi les hommes distingués que la mollesse de leurs mœurs fait naturellement pencher vers les doctrines qu'elle professe, apparaît surtout dans la première partie du dix-septième siècle.

Il y a un homme qui représente et personnifie en lui cette société, c'est Saint-Evremond. Par sa situation dans l'histoire de la littérature française, Saint-Evremond s'est trouvé placé de manière à continuer pendant tout le dix-septième siècle, et à déposer, pour ainsi dire, aux pieds du dix-huitième cette tradition d'épicuréisme. Né en 1613, en Normandie, il mourut à Londres le 9 septembre 1703. Il a passé une partie de sa vie à l'étranger, et cette partie est précisément l'époque du dix-septième siècle où la tendance qu'il représente a été le plus comprimée en France par la domination exclusive de l'esprit religieux.

Nous avons parlé déjà de cette exaltation romanesque, qui fut nourrie surtout par la lecture des romans italiens ou espagnols ; et nous avons signalé comme centres de cette influence la société d'Anne d'Autriche et l'hôtel de Rambouillet. Parallèlement à cette tendance se développait une tendance opposée, celle du scepticisme et de l'épicuréisme. Dans d'autres salons, dans d'autres hôtels se réunissaient des esprits d'un tout autre genre. C'était ce qu'on appelait la *Société du Marais*, qui tint d'abord ses séances chez Marion Delorme et ensuite chez Ninon de Lenclos. Quand Saint-Evremond entra dans le monde, il le trouva partagé entre ces deux sociétés. Sa position de courtisan l'attachait à la société romanesque et chevaleresque ; ses goûts et ses habitudes le rapprochaient de la Société du Marais. Il participa des deux à la fois, en inclinant plus volontiers vers la seconde. Ses premières réflexions le conduisirent au doute. Il s'adressa à Gassendi qui n'était guère propre à dissiper son incertitude. Gassendi en effet ne fit que l'affermir de plus en plus dans son scepticisme naissant.

Tout en philosophant, Saint-Evremond continuait son métier d'homme de guerre. Il était admis dans l'intimité du prince de Condé, avec lequel il lisait les auteurs anciens, et les lisait comme on ne les avait pas encore lus jusqu'à présent, sous le point de vue de l'utilité pratique qu'on peut en retirer. En général, il y avait divorce alors entre l'érudition et l'expérience, peu ou point de contact entre ceux qui savaient et ceux qui vivaient. Il en résultait chez les esprits actifs et positifs une profonde ignorance du passé, et chez les savants une effroyable pédanterie. Saint-Evremond nous offre un des premiers exemples de l'alliance de la science du monde avec la science des livres.

Son humeur naturellement tournée à la moquerie s'exerça d'abord contre l'académie qu'on venait de fonder. L'académie était dès lors une autorité ; elle effrayait même beaucoup de gens. Le parlement n'avait pu voir sans terreur et sans jalousie un corps constitué, qui allait aussi porter des arrêts et lui disputer une part de la considération publique. Les savants eux-mêmes avaient été effrayés de la tyrannie littéraire que ce corps semblait vouloir s'arroger, et Ménage en leur nom avait protesté contre son autorité. Enfin l'indépendance des gens du monde trouva un représentant dans Saint-Evremond, qui composa en 1643 une pièce intitulée : *La comédie des académistes, pour la réformation de la langue française.* Cette pièce, après avoir couru long-temps manuscrite, fut imprimée en 1650, mais si horriblement défigurée, qu'en 1680 Saint-Evremond aima mieux la refondre que de la corriger, et l'inséra dans ses Œuvres sous ce titre : *Les académiciens, comédie.*

Son esprit ne s'arrêta pas long-temps sur des sujets si peu graves. Dans ses réflexions sur cette maxime : *L'homme, qui veut connaître toutes choses, ne se connaît pas lui-même*, il pose l'impossibilité absolue de parvenir, par la raison seule, à la certitude de l'immortalité ou de l'anéantissement de l'âme. Toutefois ce scepticisme s'arrête aux matières religieuses ; et Saint-Evremond fait, en faveur de la révélation, une réserve politique qu'on a souvent faite depuis. Du reste, il ne faut pas s'étonner que Saint-Evremond ait eu, à cette époque, cette hardiesse d'esprit. Lamothe-Levayer, dans son *Banquet sceptique*, était arrivé sur ces questions à un pyrrhonisme absolu ; ce qui ne l'avait pas empêché d'être désigné par Richelieu pour faire l'éducation du duc d'Anjou.

En 1648, Saint-Evremond, dont l'esprit moqueur n'avait pas même épargné le grand Condé, fut privé par ce prince de la charge qu'il remplissait près de lui. Jeté ainsi dans le parti royaliste, il fronda les frondeurs, et composa contre eux une espèce de pamphlet satirique que goûtait fort le cardinal, et qui avait pour titre : *Retraite de M. le duc de Longueville dans son gouvernement de Normandie.* Cependant il ne put se tenir de railler son propre parti. Quelques plaisanteries contre Mazarin, hasardées dans une société, le firent mettre à la Bastille (1653). A sa sortie, après deux ou trois mois de captivité, nous le voyons passer à Paris quelques années, dont il se souvient plus tard à Londres avec un plaisir et un bonheur extrêmes. C'est aussi à cette époque qu'il s'attaque aux précieuses. Les précieuses n'étaient autre chose que la fin et l'excès de cette tendance romanesque et sentimentale qui fut en si grande faveur au commencement du dix-septième siècle. Elle devait être attaquée par la tendance contraire, la société du Marais devait triompher de l'hôtel de Rambouillet. Ainsi ce fut Molière, l'homme de génie du parti, l'élève de Gassendi, qui commença l'attaque. Saint-Evremond, autre élève de Gassendi, devait aussi figurer dans la querelle. Il y intervint par une pièce satirique intitulée : *Le Cercle.*

Enfin arriva la catastrophe qui domine toute la vie de Saint-Evremond. Il avait écrit à l'époque de la paix des Pyrénées, et à l'occasion de cette paix, une *Lettre à M. le marquis de Créqui*, dans laquelle il attaquait fort spirituellement l'auteur de cette paix, le cardinal Mazarin. Le caractère de cette lettre est une plaisanterie fine, légère, ingénieuse ; c'est quelque chose qui tient déjà de la raillerie mesurée et détournée du siècle suivant, de celle de Fontenelle, par exemple. Par un enchaînement de circonstances impossibles à prévoir, cette lettre, qui n'était pas destinée à la publicité, vint, quelque temps après la mort de Mazarin, à la connaissance de la cour, qui crut devoir venger la mémoire du cardinal. Saint-Evremond avait goûté de la Bastille ; il préféra l'exil à une nouvelle captivité. Il quitta donc la France précisément au moment où commençait cette période du dix-septième siècle qu'on a plus particulièrement appelée le siècle de Louis XIV. Il arriva en Angleterre, dans un pays et dans un monde qui lui allaient bien. Les Anglais ont eu leur régence avant leur siècle de Louis XIV. Leur régence, c'est le règne de Charles II ; et l'on sait que, sous la reine Anne, qui vint dix-sept ans plus tard, l'Angleterre voulut copier notre siècle de Louis XIV. A l'époque où Saint-Evremond se réfugia en Angleterre, la littérature française y était en si grande vogue, qu'il y passa la plus grande partie de sa vie sans apprendre l'anglais ; ce qui ne l'empêcha pas de jouir de tous les agréments de la société. Saint-Evremond ne fit donc rien connaître à la France de la littérature anglaise, et l'on doit dire que personne avant Voltaire n'a eu une action importante en ce sens. Cependant il ne faut pas croire que l'influence de l'Angleterre ait été nulle sur Saint-Evremond. S'il n'apprit pas l'anglais, il vécut en Angleterre, au sein de la société anglaise. Ce commerce continuel avec la gravité britannique donna quelque sérieux à son esprit. Il y avait, dans les cercles qu'il fréquentait le plus, quelques têtes fortes et bien organisées, Hobbes entre autres. Aussi la plupart des ouvrages que Saint-Evremond écrivit en Angleterre portent-ils un caractère plus solide et plus sérieux que les opuscules et pamphlets qu'il publia ou fit circuler manuscrits en France. Le plus remarquable de ces ouvrages est un petit traité intitulé : *Réflexions sur les divers génies du peuple romain, dans les divers temps de la république.* C'est la première fois qu'on fait de l'histoire politique en France ; car à cette époque l'histoire ne pouvait encore compter que les naïves chroniques du moyen âge, ou le récit animé, nerveux, mais déclamatoire de Mézeray, ou les histoires romanesques de Saint-Réal. Ce qui manque à Saint-Evremond dans ce livre, et ce qui devait lui manquer, c'est le sentiment des vertus des premiers temps de la république romaine, c'est l'intelligence de la liberté républicaine. Il y avait là quelque chose qui choquait la mollesse et la délicatesse du courtisan et de l'épicurien. Il ne comprend pas le dévouement de Décius, et, en y faisant allusion, il dit que « l'on se dévouait soi-même par une superstition aussi cruelle que ridicule. » Bossuet, dont l'esprit était tout différent de celui de Saint-Evremond, et dont le faible pour l'autorité en toute chose aurait pu faire craindre qu'il ne méconnût le côté républicain du caractère romain, l'a pourtant mieux compris, et au lieu des lignes efféminées dans lesquelles Saint-Evremond reproche aux premiers Romains leur sauvage austérité, voici comment, dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, Bossuet caractérise le Romain des premiers temps : « Le fond d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de la liberté et de la patrie. Une de ces choses lui faisait aimer l'autre : car, parce qu'il aimait la liberté, il aimait aussi sa patrie, comme une mère qui le nourrissait dans des sentiments également généreux et libres. » Saint-Evremond, au contraire, doit mettre au dessus de tout une tyrannie douce, qui se fonde sur l'amollissement des mœurs et des courages ; aussi Auguste est-il son idéal. Cette opinion se conçoit dans un homme qui met la mort de Pétrone au dessus de celle de Socrate ; mais il aurait dû songer qu'Auguste amena Tibère. Il est remarquable que cette opinion de Saint-Evremond sur l'époque républicaine de Rome ait été partagée par les épicuriens du dix-huitième siècle. Ainsi, tandis que l'austère Rousseau évoquait si éloquemment l'ombre de Fabricius pour reprocher aux Romains leur amollissement et leur corruption, Voltaire et Gibbon voyaient l'idéal de la grandeur romaine dans l'époque des Antonins. Pourtant il faut savoir gré à Saint-Evremond d'avoir tenté dans cet essai ce que Montesquieu a fait et si bien fait plus tard.

A partir de cette époque (1664), la vie de Saint-Evremond se prolonge avec assez d'uniformité jusqu'à sa mort. Il est là, à Londres, composant de petits opuscules ingénieux sur divers points d'histoire et de littérature, et malheureusement aussi pour sa gloire, une infinité de petites pièces de vers d'une extrême platitude. Il était de mode, au temps de Louis XIV, que des gentilshommes et des courtisans fissent des vers faciles, c'est-à-dire plats et négligés. On appelait cela des vers d'homme de qualité. Un homme d'un esprit charmant et d'une prose délicieuse, Hamilton, a ainsi fait des vers d'un prosaïsme révoltant. Voltaire a eu, entre autres mérites, celui de conserver à cette poésie de cour l'allure négligée qui en faisait la grâce, et de lui avoir donné en même temps toute la pureté d'expression d'un écrivain élégant et exercé. La plupart des vers que Saint-Evremond a faits dans ce genre sont adressés à la duchesse de Mazarin, qui vint alors en Angleterre et qu'il prit pour la dame de ses pensées. — Le style de Saint-Evremond porte le caractère des deux époques que cet écrivain réunit dans sa longue vie : il a encore la grâce et la dignité de la langue du dix-septième siècle, et il a aussi par moments déjà la finesse, le laisser-aller de la plaisanterie française du dix-huitième siècle.

Sur la fin de la vie de Saint-Evremond, Fr. Bernier, célèbre surtout comme voyageur, vint à Londres ; et ce fut un grand bonheur pour Saint-Evremond. Bernier était, comme lui, grand admirateur de Gassendi ; ils eurent ensemble quelques entretiens philosophiques, à l'occasion desquels Saint-Evremond écrivit un petit traité *sur la morale d'Épicure, à la moderne Léontium.* C'était à Ninon de Lenclos que, sous ce nom d'une célèbre courtisane grecque, il adressait son opuscule philosophique. On a souvent trop vanté Ninon. Certes on ne peut nier son influence et celle de sa société sur les mœurs de cette époque ; mais nous ne concevons guère cette admiration que tout le dix-huitième siècle a professée pour le caractère de cette femme célèbre. Tout ce monde ne joue pas un rôle aussi intéressant qu'on l'a toujours dit, et pour rabattre beaucoup de cet enthousiasme, il suffi-

rait de lire quelques-unes des lettres qu'échangent à cette époque la vieille courtisane et le vieux galant, Ninon et Saint-Evremond. On trouve dans une lettre de Ninon cette singulière réflexion : « Il vient des temps où l'on fait bien plus de cas de l'estomac que de l'esprit; et j'avoue, à ma honte, que je vous trouve plus heureux de jouir de l'un que de l'autre. » Et Saint-Evremond lui répond : « Je n'ai jamais vu de lettre où il y eût tant de bon sens que dans la vôtre : vous faites l'éloge de l'estomac si avantageusement, qu'il y aura de la honte à avoir bon esprit, à moins que d'avoir bon estomac. » Saint-Evremond est tombé à cette époque dans un matérialisme qui fait peine à voir dans un vieillard de 88 ans. Il ne pense plus à revoir sa patrie; il a vieilli dans l'exil; il ne comprend plus la France et prédit sa ruine. Voici les derniers vers qu'il ait écrits et à peu près les dernières paroles qu'il ait prononcées :

« Aucun vin ne me fait envie,
D'aucun mets je ne suis flatté.
Que puis-je faire dans la vie?
Qui peut m'y tenir arrêté?

« Je suis fort mal, et j'ai raison de me préparer des plaisirs en l'autre monde. Puisque le goût et l'appetit m'ont quitté, je n'en dois pas espérer beaucoup en celui ci. »

Voltaire aussi mourut découragé; ses derniers vers furent empreints d'une ironie amère et désespérée :

« O Jupiter, tu fis en me créant
Une froide plaisanterie. »

Mais du moins voit-on Voltaire sur son lit de mort se ranimer un instant, et retrouver des forces pour écrire à M. de Lally-Tolendal un billet dans lequel il le félicite de ce qu'on a réhabilité la mémoire de son père. C'est que Voltaire croyait à la justice, à l'humanité, tandis que Saint-Evremond ne croyait à rien. Or, dans ce monde, pour bien vivre comme pour bien mourir, il faut croire à quelque chose. Le scepticisme et l'épicuréisme sont bons peut-être quand on est jeune, mais ils ne valent rien pour vieillir et pour mourir.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e semestre. — 9e article.

De la Production (1re partie, 2e section. — Le Capital).

Le capital. — Définition. — Formes diverses. — Du capital matière et du capital instrument. — Du capital direct et du capital indirect. — Y a-t-il des capitaux réels et des capitaux fictifs? — Pourquoi une même chose peut-elle être et n'être pas un capital. — De la véritable source des capitaux. — De l'épargne. — Causes qui portent l'homme à l'épargne et à la dépense. — Causes indépendantes de la volonté humaine. — Des lois somptuaires. — Du luxe.

Le capital est aussi un instrument direct de la production. Déjà dans les prolégomènes nous avons essayé de déterminer d'une manière exacte la notion du capital, nous en avons indiqué les espèces principales et les diverses fonctions dans l'œuvre de la production. Sans revenir aujourd'hui sur ces notions fondamentales, nous devons cependant, avant d'aborder les graves questions auxquelles la théorie du capital a donné naissance, ajouter quelques observations plus détaillées à celles qui ont été l'objet de nos recherches préliminaires.

Le capital consiste dans les produits qui, au lieu d'être destinés et appliqués à la consommation proprement dite, soit immédiate, soit future, sont employés à l'œuvre de la production. Nous avons vu que les formes que le capital peut revêtir sont très diverses; qu'il y a plusieurs espèces de produits, qui toutes peuvent remplir les conditions d'instrument de la production comme capital; ainsi, non seulement les produits matériels, mais les produits immatériels dont on a une espèce si importante dans la puissance acquise par nos facultés intellectuelles, dans les talents acquis, dans les capacités acquises; la clientelle d'une étude, l'achalandage d'une boutique, sont aussi des capitaux immatériels, et même J.-B. Say a cru que le nom de capital immatériel ne convenait rigoureusement qu'à la clientelle ou à l'achalandage, et que les talents acquis, les perfectionnements de nos facultés, on devait les classer dans une catégorie à part et les désigner par un autre nom : car, disait-il, ils se trouvent en quelque sorte consolidés dans un être matériel et visible, dans l'homme qui les possède, et, en second lieu, ce ne sont pas là des capitaux transmissibles comme les autres capitaux immatériels. Fidèles à notre système, a dit M. Rossi, nous attacherons peu d'importance à cette distinction toute nominale, quoique cependant, en l'examinant de près, elle nous paraisse peu fondée. Certes, un talent acquis ou le développement d'une de nos facultés intellectuelles n'est pas plus une chose matérielle que la faculté elle-même qu'on a plus développée, perfectionnée, que l'ame elle-même, et qu'une chose soit ou non transmissible, elle n'en est pas moins un capital, si au lieu d'être destinée et appliquée à la consommation proprement dite, soit immédiate, soit future, elle est employée à l'œuvre de la production.

Nous rappellerons aussi que les choses durables et non durables, c'est-à-dire celles qu'on ne peut consommer que lentement, et celles qu'on peut consommer à l'instant même, peuvent servir de capitaux; que le capital peut être privé ou public; que c'est une erreur de croire que le numéraire d'une nation constitue seul son capital, ou que tout le numéraire fait partie de son capital. La monnaie, en tant que monnaie, est une marchandise qui a une qualité spéciale, celle de servir d'instrument dans les échanges. Elle ne sert jamais en tant que monnaie à la production elle-même directement, si ce n'est comme matière d'or et d'argent.

Le capital se distingue en deux grandes parties : l'une, qu'on pourrait appeler *capital matière;* l'autre, *capital instrument.* Ce sont là en effet les deux formes essentielles sous lesquelles le capital sert à la production, c'est-à-dire soit sous forme d'outils, de machines, d'instruments, soit sous la forme de matière première, quand la matière n'est plus une matière offerte spontanément par la nature en quantité illimitée, mais qu'elle est déjà le résultat de la production.

De tout ce que nous venons de dire nous pouvons aussi tirer cette distinction : le capital peut être *direct* ou *indirect*, ou pour parler plus correctement, les produits, les valeurs, les richesses, formant le capital d'un pays, d'une nation, servent à la reproduction directement ou indirectement; ainsi, par exemple, le blé sert directement à la reproduction, l'argent indirectement.

Y a-t-il une dernière distinction à faire? y a-t-il des capitaux *réels* et des capitaux *fictifs?* C'est demander, en d'autres termes, s'il y a des capitaux qui sont des capitaux, et d'autres qui ne le sont pas. On a cependant parlé des capitaux fictifs; on a dit que les capitaux que le producteur, l'entrepreneur se procurait, soit par la confiance, par le crédit dont il jouit, soit, ce qui revient au même, en émettant des billets payables à telle ou telle échéance, soit en possédant lui-même de semblables billets et en les endossant à d'autres, étaient des capitaux *fictifs*. C'est là une manière incorrecte de s'exprimer : avec des capitaux *fictifs* on ne produit pas; quand on emploie son crédit, on emploie un moyen d'obtenir le capital dont on a besoin pour produire; ce qui contribue, ce qui sert à la production, ce n'est pas la confiance et le crédit, ce sont les valeurs, les richesses que l'on obtient par la confiance et le crédit. Il ne faut donc pas confondre les moyens que peuvent employer ceux qui n'ont pas de capitaux pour s'en procurer avec les capitaux eux-mêmes, car alors on dirait avec tout autant de raison que le *sol* est un capital. Ainsi quand on dit le crédit est un capital, c'est une manière métaphorique de parler; le crédit est comme l'échange un moyen indirect de favoriser la production, mais il n'est pas plus un capital que l'échange. Nous en reparlerons quand nous traiterons des causes concomitantes qui favorisent la production.

De deux choses parfaitement identiques, l'une ou même une partie de l'une peut être un capital et l'autre non. La qualité de capital n'est donc pas une qualité inhérente à la matière, c'est la destination seule qui fait qu'une chose est ou n'est pas un capital, même pour les choses qui ne sont guere aptes qu'à servir de capitaux. La possibilité virtuelle de servir à la reproduction existe pour toutes choses, mais c'est la destination actuelle, l'emploi actuel de la chose à la reproduction, qui fait qu'elle est ou qu'elle n'est pas un capital; de même il ne faut pas chercher le caractère distinctif du capital dans le revenu, et s'imaginer que toute chose qui donne un revenu à celui qui possède soit par cela un capital dans le sens technique du mot. En effet, nous pouvons retirer un revenu d'une chose qui nous appartient, sans que le caractère propre du capital se rencontre dans cette chose, c'est-à-dire sans qu'elle serve à la reproduction.

Il est encore dans l'analyse du capital une observation qui ne manque pas d'importance même pratiquement : le capital peut être composé de choses diverses et essentiellement de matières premieres et d'instruments matériels et intellectuels. Il y a des choses dont la destination peut changer sans qu'il y ait une grande perte à subir; tandis qu'il en est d'autres au contraire dont la destination ne peut changer sans que ce changement cause un préjudice considérable à leurs possesseurs. Ainsi, qu'une circonstance quelconque empêche l'homme qui a de la laine de s'en servir pour faire du drap, il pourra, sans trop de perte, donner à cette matière première une autre destination; mais celui qui a construit une machine toute spéciale pour la fabrication de tel ou tel produit sera exposé à une perte considérable s'il veut donner une autre destination à cette machine, et cette perte sera d'autant plus considérable que la machine sera plus spéciale.

Telles sont, a dit M. Rossi, les notions générales que j'ai dû vous rappeler avant de passer outre dans l'examen de cette matière. Je vous rappellerai aussi ce que j'ai déjà exposé dans les prolégomènes. Quand on veut considérer le travail comme un élément de production en soi, distinct du capital, on ne peut pas, sous peine de faire double emploi, placer l'entretien du travailleur parmi les élements du capital, en tant que considérant ces deux forces comme deux forces propres et distinctes dans l'œuvre de la production. Le salaire convenu entre le travailleur et le capitaliste est un contrat qui vient se greffer sur l'œuvre de la production. Le travailleur apporte son travail, le capitaliste son capital, l'entrepreneur son travail intellectuel : ils doivent retirer, l'un ce que son travail a produit, l'autre ce qui a été l'effet du capital, le dernier enfin, ce qui a été le produit du travail intellectuel. Mais le travailleur, dans l'état actuel des choses, ne peut pas attendre, pour jouir du résultat, l'issue définitive de l'opération, car il n'a pas de réserve; il vend à l'entrepreneur jour par jour, heure par heure le résultat de son travail; il lui cède pour un *quantum* fixe et déterminé, pour un salaire convenu, la part à laquelle il a droit dans les profits de l'opération. Ainsi dans la pièce de drap, qui est à la fin la propriété exclusive des fabricants, on ne doit voir autre chose, relativement au travailleur, qu'une suite d'achats partiels par lesquels le fabricant a acheté tout ce qui dans cette pièce ne lui appartenait pas, par lesquels il en est devenu légitime propriétaire. C'est un service que le capitaliste rend au travailleur, et qu'il se rend à lui-même; car il acquiert ainsi plus de liberté pour la conduite de ses opérations industrielles et commerciales.

Or, en général, parmi les individus qui rendent à la société les plus éminents services, il faut compter les capitalistes. Sans doute dans tous les temps et dans tout pays on a pu acquérir des capitaux par des crimes, par des actes immoraux et coupables; mais quelle est la véritable source des capitaux? C'est l'épargne; sans l'épargne, point de capitaux. Il y a eu des capitaux, car il y a eu des travailleurs qui, ayant produit cinq, se sont déterminés à ne consommer que deux, et qui, au lieu de faire de ce surplus un approvisionnement inactif comme celui de la fourmi, l'ont appliqué sous forme de capital à la reproduction. La distance immense qui sépare les nations civilisées de celles qui ne le sont pas a été franchie essentiellement à l'aide de la formation des capitaux; toute société où les capitaux n'ont pu se former est restée une société barbare; et en parlant de capitaux, rappelons-le, nous parlons de tout ce qui sert à la production. Les travailleurs et les capitalistes ne forment donc pas deux classes ennemies, mais bien deux auxiliaires qui se doivent secours et protection. La source du capital, c'est le travail, c'est l'épargne; par le travail, par l'épargne tout travailleur peut devenir capitaliste. Comment les capitalistes seraient-ils les ennemis des travailleurs, ou les travailleurs les ennemis des capitalistes, puisque d'une part, sans le travail, les capitaux resteraient sans effet, et que de l'autre, sans les capitaux, les travailleurs seraient encore réduits à lutter avec leurs forces seules contre la nature qu'ils auraient peine à vaincre?

L'épargne, avons-nous dit, est la source du capital; mais la richesse produite et épargnée ne devient proprement capital que quand elle est destinée à servir d'instrument à une production ultérieure. Ainsi, par l'épargne d'une portion de la richesse produite jointe à la destination aux fonctions de capital de cette portion de richesse épargnée, on augmente la puissance productive, on se donne un moyen de plus dans l'œuvre de la production; on peut donc, en quelque sorte, se représenter le capital comme un appendice que chaque homme ajoute à ses organes, et en vertu duquel ses organes, en tant qu'instrument de production, acquièrent une puissance, une capacité qu'ils n'auraient pas eu sans cette force additionnelle. Et par le progrès des choses on arrive à ce résultat, que dans les sociétés les plus avancées, une masse considérable de travail et de matiere est appliquée exclusivement à produire des por-

tion que celle de servir de capitaux. Ainsi, par exemple, en France et en Angleterre, il y a une foule de producteurs, soit travailleurs, soit capitalistes, dont le travail et le capital ne sont employés qu'à produire des instruments de production.

De ces prémisses, a dit M. Rossi, nous tirerons pour le moment quelques conséquences; la premiere est celle-ci : pour juger si un produit doit ou non être regardé comme capital, il ne suffit pas de reconnaitre dans ce produit la possibilité de servir à la production, il faut la destination actuelle, l'emploi effectif dans l'œuvre de la production; car, s'il en était autrement, toute chose pourrait être qualifiée de capital. Aussi, dire comme un célèbre économiste anglais : « Le capital est ce qui peut servir à la reproduction, » c'est se jeter dans le vague et l'indéterminé. Qu'un homme accumule uniquement par ostentation, ou par avarice, ou par pure prévoyance, et qu'il se borne à cette accumulation, nous ne donnerons point à ce qu'il aura accumulé ainsi le nom et la qualité de capital. Une seconde conséquence, c'est qu'on se tromperait si on croyait faire l'inventaire du capital d'un individu ou d'une nation, en faisant l'inventaire des richesses que cet individu ou cette nation possède. En troisième lieu, on voit d'après tout ce qui précède combien il est difficile d'évaluer, même par approximation, le capital d'une nation; car il est déjà assez difficile d'évaluer le capital d'un individu, si on veut suivre strictement dans l'inventaire la notion du capital. En 1789, Arthur Young évaluait à quatre milliards le capital agricole de la France. Il y avait en France, disait-il, quatre à cinq millions de capitaux fixes engagés, et six milliards de capitaux circulants, employés à l'agriculture. Ce n'était là qu'une estimation approximative, et qui ne reposait sur aucune base. Un Anglais a évalué le capital entier de l'Angleterre à cinquante-cinq milliards de francs. Il n'y a pas long-temps que la notion du capital a reçu quelque exactitude, et aujourd'hui encore elle n'est pas admise et acceptée par tous les économistes telle que nous l'avons exposée. Que signifient toutes ces évaluations, quand on n'est pas d'accord même sur la notion générale? quand on ne s'entend pas sur le sens du mot?

En quatrième lieu, a dit M. Rossi, vous voyez que de ces deux grands éléments si importants à connaître, et pour le statisticien, et pour l'économiste et pour l'homme d'état, la *population* et le *capital*, ces deux grands éléments de la production, il est plus facile d'évaluer le premier que le second, et qu'on connaîtra plutôt avec exactitude l'état de la population que l'état du capital dans un pays donné. Le capital proprement dit, avec ses formes variées et ses transformations continuelles, est un élément plus difficile à saisir et à bien connaître que la population.

Enfin on a cru et on pourrait croire que la hausse ou la baisse des profits était ou est un thermomètre suffisant sinon de la quantité absolue du capital, du moins de ses oscillations principales; on pourrait croire que quand les profits s'élèvent, les capitaux diminuent; que quand les profits baissent, les capitaux augmentent. Sans doute il est des cas où la hausse ou la baisse des profits est en effet déterminée par la rareté ou l'abondance des capitaux offerts sur le marché, mais ce thermomètre n'est pas infaillible; deux quantités égales de capital à des époques et dans des pays divers, dans des circonstances données, peuvent donner des profits divers; des événements politiques, un changement dans les rapports entre les travailleurs et les capitalistes, et une foule d'autres circonstances, occasionent souvent une hausse ou une baisse dans les profits.

L'épargne donc et la destination actuelle, telle est la double source du capital; or l'épargne et la destination sont des choses qui, dans les limites du possible, dépendent de la volonté de l'homme; influeront donc sur la formation des capitaux, les causes qui influent sur la volonté humaine pour la déterminer soit à l'épargne, soit à la dépense. Or quelles sont les causes principales qui portent l'homme à épargner, à employer une partie de ses richesses plutôt à l'usage de la reproduction qu'à toute autre destination? c'est d'abord l'amour de soi-même, l'amour des siens, puis un sentiment, un penchant plus noble encore, l'amour du bien.

L'épargne est donc une tendance instinctive de notre nature, un besoin pour l'homme; mais il en est de même de la dépense. Au nombre des causes qui poussent l'homme à la dépense, nous trouvons l'amour de soi, qui se traduit ici dans l'amour des jouissances, des plaisirs immédiats, matériels ou intellectuels; dans la vanité, dans le désir non de se procurer cette puissance que donne la richesse, mais d'exercer actuellement cette puissance qu'on peut exercer au moyen de la richesse; l'amour des siens : le père de famille peut souvent se refuser des jouissances qu'il n'a pas le courage de refuser à ses enfants, etc., etc. L'amour du bien lui-même peut être aussi une cause de dépense. Il serait facile de prolonger ces investigations; nous nous bornerons à faire remarquer seulement qu'outre ces causes, qui dépendent plus ou moins de la volonté humaine, il en est d'autres qui influent sur l'épargne et sur la dépense. Parmi les causes favorables à l'épargne, indépendantes de la volonté humaine, M. Rossi a indiqué la hausse des profits, la sûreté, le système politique; parmi les causes contraires, la baisse des profits, le manque de sûreté, les guerres, les calamités publiques; mais nous retrouverons toutes ces questions dans la troisième partie de la première section de ce cours, quand nous traiterons des causes concomitantes qui favorisent ou paralysent la production. Je les ai indiquées ici en passant, a dit M. Rossi, pour arriver à cette conclusion : C'est qu'au fond l'économiste peut, je crois, se dispenser d'élever la voix, de déclamer soit contre la prodigalité, soit contre l'avarice. Il est en nous des tendances plus ou moins légitimes, plus ou moins impérieuses qui nous portent à la dépense comme à l'épargne. Aussi quand on prend les faits tels qu'ils sont, y a-t-il un seul pays où la prodigalité ou l'avarice soit devenue un fait décidément général. Un peuple n'est jamais ni avare ni prodigue; sans doute il y a plus de désordres individuels, plus de vices dans tel pays que dans tel autre; mais, à tout prendre, il n'est pas vrai que nulle part il y ait un penchant décidé, exclusif à la dépense ou à l'avarice. Que l'avare se refuse le nécessaire, que le prodigue dépense plus qu'il ne doit, le moraliste doit les reprendre l'un et l'autre; l'économiste ne les approuve pas, mais il dit qu'il y a compensation.

Aussi l'économie politique ne saurait-elle consentir ni aux éloges que l'on a long-temps donnés aux lois somptuaires, ni aux panégyriques, aux hymnes chantés à la louange du luxe et des dépenses immodérées. Les lois somptuaires ont toujours été violées, et il faudrait faire un couvent de la société où on voudrait les mettre à exécution; elles ne sont pas seulement ridicules et tyranniques, mais elles ont encore des effets funestes; en empêchant certaines dépenses futiles, peut-être delicates, elles donnent le goût de dépenses grossières et souvent immorales; elles forcent l'emploi des capitaux et l'application du travail; mais comme il n'y a rien d'immuable ici-bas, les lois somptuaires ont été abrogées ou sont tombées en désuétude. Ce que nous venons de dire des lois somptuaires, nous le dirons également du luxe. Le luxe n'est pas, comme l'ont prétendu certains écrivains, la mamelle des sociétés civiles. Mais il est inutile que l'économie politique, usurpant les fonctions de la morale, se mette à déclamer soit contre l'avarice, soit contre la prodigalité : ce sont deux maux en économie politique comme deux vices en morale; mais je ne crois pas, a dit M. Rossi, qu'on en fait on doive craindre un débordement absolu de l'un ou de l'autre. Il n'en est pas moins vrai que, pour les nations, comme pour les individus, c'est l'ordre, c'est l'épargne sur le revenu, qui peuvent seuls réaliser le progrès, le développement successif de la richesse objective.

Mais, dira-t-on, qu'arriverait-il si l'épargne poussée très loin multipliait les capitaux de manière à obtenir une production très active? N'y aurait-il pas alors ce que les anglais ont appelé *glutt*, c'est-à-dire engorgement, étouflement? Que deviendraient ces produits? qui les consommerait? Quand on regarde au fond de cette question, agitée par les premiers économistes, d'un côté par Malthus et M. de Sismondi, de l'autre par Smith, Ricardo, J.-B. Say, il est facile de voir que la question ne porte pas proprement sur le sujet que nous traitons maintenant; car il est impossible de soutenir que dans ce cas il n'y aurait pas augmentation de richesse. C'est donc une question que nous devons réserver pour la deuxième section de ce cours, pour celle qui s'occupera de la richesse subjective, en d'autres termes, de la distribution de la richesse.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

La politique de Voltaire. — Son projet de paix perpétuelle. — Suppression de la religion et vente des biens du clergé. — L'assemblée constituante, la convention et la Vendée. — Pensées sur l'administration publique. — Les médecins de la société. — L'école de M. de la Palisse en politique. — Embellissement de Paris. — Les grandes révolutions et les grandes villes.

Comme l'abbé de Saint-Pierre, Voltaire aussi a fait un projet de paix perpétuelle, mais conçu dans un tout autre sens. A ses yeux le seul moteur de toutes les guerres qui nous désolent est la religion. La religion n'a fait que du mal, la philosophie n'a fait que du bien. Aujourd'hui certes on peut dire que la philosophie s'est bien guérie de cette innocence première; et pourtant les malheurs qu'on lui doit ne feront pas qu'on la repousse et qu'on appelle sur elle l'exécration de l'humanité? Non, car de même que dans la religion, le principe de la philosophie est bon, l'abus seul est devenu nuisible; et nul principe n'est comptable de l'abus qu'on a fait de lui. « Pourquoi dit-il, pourquoi le monstre de l'intolérantisme habita-t-il dans la fange des cavernes habitées par les premiers chrétiens? Pourquoi, de ces cloaques où il se nourrissait, passa-t-il dans les écoles d'Alexandrie, où ces demi-chrétiens demi juifs enseignerent! » Quels sont ces *demi-chrétiens demi-juifs?* Sont-ce les pères de l'église? mais les pères de l'église ont été les causes premières des plus étonnantes et des plus immenses révolutions. Où trouvera-t-on des hommes qui aient plus fait?

« Pourquoi s'établit-il bientôt dans les chaires épiscopales, et siégea-t-il enfin sur le trône à côté des rois, qui furent obligés de lui faire place, et qui souvent furent précipités par lui du haut de leur trône? » Mais ces rois qu'on lui fait un crime d'avoir renversés, qui sont-ils? presque tous des empereurs d'Allemagne, contre lesquels les républiques italiennes et la papauté faisaient cause commune, contre des étrangers, contre des despotes, contre des ennemis.

« Avant que ce monstre naquît, jamais il n'y avait eu de guerre religieuse sur la terre; jamais aucune querelle sur le culte. Rien n'est plus vrai; et les plus déterminés imposteurs qui écrivaient encore aujourd'hui contre la tolérance, n'oseraient contrarier cette vérité. » Mais, mon Dieu! qu'importent à Voltaire les causes et l'esprit des guerres religieuses ou nationales! En sont-elles moins terribles? en sont-elles moins sanglantes? Ne croirait-on pas, à l'entendre, qu'avant la naissance du Christ la terre était un paradis?

D'après tout cela, Voltaire, pour établir la paix perpétuelle, propose de supprimer la religion; et dans quel temps cette proposition? Dans le dix-huitième siècle, à l'époque même où l'Europe s'égorgeait pour des querelles de succession. Au profit de qui la confisque-t-il? Au profit du pouvoir temporel, c'est-à-dire qu'il anéantit d'un seul coup la liberté religieuse, qui n'est après tout que l'exercice du droit de penser librement. On voit à quelles déplorables conséquences cette monomanie de haine contre le catholicisme a pu conduire Voltaire en politique.

Comme on l'imagine bien, un homme qui supprime aussi légèrement les dogmes, ne tient guère plus aux biens du clergé. Voltaire juge qu'il faut les vendre. Dans ses *Considérations sur le gouvernement de la France*, d'Argenson a penché pour la même mesure. C'est une remarque que je ne fais qu'afin de montrer comme la plupart des opinions du dix-huitième siècle ont trouvé leur application dans les projets de lois de l'assemblée constituante et dans les décrets de la convention; mais quels en ont été les résultats? La guerre civile. Comment la Vendée a-t-elle répondu à la suppression des dogmes, à la vente des biens du clergé? Par la révolte.

Si nous glanons dans quelques uns des autres ouvrages politiques de Voltaire, nous trouvons, dans ses *Pensées sur l'administration publique*, ce passage assez épigrammatique sur les différents genres de gouvernement. « On demande toujours quel gouvernement est préférable. Si on fait cette question à un ministre ou à son commis, ils seront sans doute pour le pouvoir absolu; si c'est à un baron, il voudra que le baronnage partage le pouvoir législatif; les évêques en diront autant; le citoyen voudra, comme de raison, être consulté, et le cultivateur ne voudra pas être oublié. Le meilleur gouvernement semble être celui où toutes les conditions sont également protégées par les lois. » Mais ne serait-ce pas se payer de mots plus que de choses que de nous contenter de cette définition, et cela ne ressemble-t-il pas beaucoup à ces recettes banales que tant de gens ont dans leur poche? *L'édifice social s'écroule : relevez-le. — Le vaisseau de l'état penche d'un côté : rétablissez l'équilibre. — Le siècle souffre; le désordre moral est à son comble : rétablissez l'ordre moral. — Il n'y a plus de patriotisme : ranimez le patriotisme.* Soit; je ne demande pas mieux que de le faire, mais comment? De tous ces médecins qui s'occupent de guérir la société, beaucoup savent trouver l'antidote, pas un ne sait l'administrer. Car, il faut le dire, l'école de M. de la Palisse a fait, surtout en politique, beaucoup plus d'élèves qu'on ne croit.

Cependant il y aurait de l'injustice à juger Voltaire uniquement sur quelques pensées erronées, trop souvent dictées par la passion. Quant cette voix-là se tait chez lui, il est rare qu'on n'y retrouve pas le bon sens et le bon goût qui formeront

en général le caractère de son talent ; à n'en juger que par un exemple, le jugement qu'il porte de Law n'a-t-il pas lieu de nous surprendre après la manière dont l'opinion publique s'était prononcée sur son compte ? « Jean Law, dit-il, cet Écossais à qui nous devons notre compagnie des Indes et l'intelligence du commerce, a été chassé de France et est mort dans la misère à Venise ; et cependant, nous qui avions à peine trois cents gros vaisseaux marchands quand il proposa son système, nous en avons aujourd'hui dix-huit cents, nous les lui devons et nous sommes loin de la reconnaissance. » Il n'y a pas d'impartialité plus louable que celle qui consiste à rendre justice à un homme alors que cet homme est tombé.

Une idée politique qu'affectionnait beaucoup Voltaire, c'est l'embellissement de Paris. Il a même publié sur ce sujet un petit écrit plein de sens et de raison, où il propose de mettre aux frais des habitants les embellissements de la capitale. Ce n'est pas que l'amour de l'art entrât pour quelque chose dans ce projet. L'art, Voltaire le comprenait assez mal, ainsi qu'il est facile d'en juger quand on l'entend blâmer, en parlant de Versailles, l'achat des antiques, acquis au poids de l'or par Louis XIV. On rirait presque, si l'on osait rire de Voltaire, de lui voir préférer sérieusement aux belles statues de Rome et de la Grèce, aux ouvrages des Phidias et des Praxitèle, les marbres, estimables sans doute, mais assurément bien loin de comparaison, des Girardon et des Coustou.

Le mérite de Voltaire c'est d'avoir compris, comme le comprenait Duclos, tous les avantages d'une capitale riche d'édifices et de monuments, avantages dont nul, avant eux, n'avait songé à s'occuper ; c'est d'avoir deviné qu'il faut de grandes villes pour les grandes révolutions. Vérité singulière qui ne semble d'abord qu'un jeu de mots, mais qu'il est facile de reconnaître et que 89 a prouvée.

Dans la prochaine leçon, nous examinerons le grand ouvrage de Montesquieu, le livre de toute sa vie, l'*Esprit des lois*.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

De la représentation des ouvrages dramatiques, et en particulier de la tragédie, pendant les divers âges de la littérature romaine, mais surtout au sixième et au septième siècles de Rome. — Des théâtres : par quel progrès d'abord très lents, ensuite très rapides, ils sont arrivés de la simplicité grossière des premiers temps à un excès inouï de raffinement, et comment ce changement a entraîné la ruine de l'art dramatique.

Nous avons distingué quatre époques dans l'histoire de la tragédie latine. Elles peuvent se réduire à deux principales : l'une, où la tragédie agit par la parole, par la poésie, par l'expression animée du sentiment, du caractère, et ne se fie qu'à elle-même pour aller directement à l'ame ; l'autre, où dans sa détresse, dans le peu de confiance que lui inspirent ses moyens, elle appelle à son aide les accessoires brillants de la représentation, les séductions des sens, le charme des yeux et des oreilles, ressources puissantes mais dangereuses, qui l'effacent de la scène.

C'est l'histoire de tous les théâtres, qui toujours commencent par les poëtes et finissent par les machinistes, les costumiers et les décorateurs. Les tréteaux de Shakespeare suffisaient à ses ouvrages, où la nature se montre avec des proportions si vastes et une si prodigieuse diversité : c'est qu'il se reposait sur l'imagination des spectateurs du soin de décorer la scène et d'habiller les acteurs ; et il ne craint pas de l'avouer lui même........

« Monarques, peuplez notre auditoire ; princes, montez sur ce théâtre, et qu'il se change en un vaste et royal territoire.... On verrait la famine, la guerre, l'incendie....! Mais pardonnez, esprits bienveillants, à un poëte malhabile, qui produit un si grand spectacle sur ce misérable échafaud...... Pourrons-nous rassembler dans cette enceinte de bois ces casques qui effrayaient l'air à Azincourt ? Supposez donc qu'entre ces murs sont renfermées ces deux puissantes monarchies, dont un étroit océan sépare seul les fronts élevés et pleins de courroux : enfin que vos pensées remédient à nos imperfections..... Nous en appelons à la puissance de votre imagination (1).....»

Notre théâtre a commencé dans des granges, des jeux de paume. Dans ces premiers temps, on était trop occupé de poésie, pour être choqué des misères de la représentation.

Que l'on compare ces premiers essais, ces grossiers débuts des théâtres avec ce qu'ils sont aujourd'hui, tant en France que par delà le détroit, et l'on sera fort étonné des changements successifs qui s'y sont opérés. Les ornements trop riches, trop recherchés, ne font que déparer la belle nature ; la grandeur disparaît sous les oripeaux de la vanité, du luxe et du mauvais goût. Ainsi la tragédie a été comme étouffée sous cette masse d'ornements et de décorations qu'on a prodiguées à la représentation. A mesure que l'art se parait, il affaiblissait d'autant son existence et perdait ses garanties de durée et d'avenir, si bien qu'aujourd'hui on est forcé de convenir qu'il n'y a plus de tragédie. La mythologie est morte comme l'histoire ancienne ; et c'est la brosse du peintre et les ciseaux du tailleur qui font au théâtre l'histoire moderne.

Les temps véritablement dramatiques sont ceux où la représentation est fort peu de chose, où l'art se suffit à lui-même.

Il y a une époque fort courte où ces deux modes d'expression, la poésie, qui s'adresse à l'ame, et la représentation, qui s'adresse aux sens, conspirent à peu près également à leur but commun, c'est-à-dire à l'effet dramatique.

Ce fut, à Rome, l'époque où, sur des théâtres réguliers et élégants, les Roscius, les Œsopus servaient d'interprètes à Attius : plus tôt il n'y avait eu que grossièreté et barbarie, plus tard il n'y eut plus qu'un riche et vain spectacle.

S'il fallait choisir, la rudesse des premiers temps, dramatiquement parlant, devrait obtenir la préférence.

Tite-Live, racontant l'établissement du Grand-Cirque par Tarquin l'Ancien, nous donne une idée des premiers théâtres de Rome, qui sans doute ne furent pas plus magnifiques.

Tum primum Circo, qui nunc Maximus dicitur, designatus locus est : loca divisa patribus equitibusque, ubi spectacula sibi quisque facerent ; fori appellati. Spectavere furcis duodenos ab terra spectacula alta sustinentibus pedes (2).

Voilà la grossière origine des théâtres romains ; des siéges (*spectacula*), élevés sur des fourches de douze pieds de haut, par les spectateurs eux-mêmes, à des places qui leur étaient assignées ; encore n'est-il question ici que des patriciens et des chevaliers, et probablement le reste du peuple regardait debout.

Placez au milieu un grossier échafaud de bois, et vous aurez le théâtre où probablement on joua en 338 les satires empruntées aux Etrusques et aux Osques, et en 514, les drames imités des Grecs par L. Andronicus.

Chez les Romains, comme cela avait eu lieu chez les Grecs, les théâtres furent d'abord temporaires, construits en bois pour la circonstance, et pendant long-temps encore sans siéges pour les spectateurs (3).

Dans le *de Amicitia* (4), Lélius, racontant l'effet que produisait au théâtre le combat d'amitié de Pylade et d'Oreste, dans une pièce de Pacuvius, dit : « *Stantes plaudebant de re ficta.* »

Quand bien même le mot *stantes* ne devrait pas être pris ici à la rigueur, il attesterait toujours que primitivement le peuple restait debout pendant les représentations ; et le mot qui désignait les spectateurs, le mot consacré, *stantes*, serait resté le même, bien que l'usage eût changé. L'étymologie, à défaut d'autre document, suffit souvent pour nous donner le secret de bien des coutumes chez un peuple, et de divers changements opérés insensiblement dans ses mœurs.

Nous venons de dire que *stantes* ne se devrait peut-être pas prendre à la lettre, et selon son acception ordinaire ; c'est qu'il est présumable que l'on était assis aux pièces de Pacuvius, si on l'était à celles de Plaute. Or, dans les comédies de Plaute il est question de siéges, de gradins, de *cavea*. Peut-être y avait-il dès lors des espèces d'amphithéâtres en terre ou même en bois.

> *Num hoc me orâre a vobis jussit Jupiter,*
> *Ut conquisitores singuli in* subsellia
> *Eant per totam caveam spectatoribus ;*
> *Si quoi fautores delegatos viderint*
> *Ut his in cavea pignus capiantur togæ* (5).

Les plus diligents trouvaient des siéges ; ceux qui se levaient tard devaient se résigner à rester debout : le poëte prend soin de les en avertir.

> *Diu qui domi otiosi dormierunt, decet*
> *Æquo animo nunc stent ; vel dormire temperent* (6).

Un autre passage nous fait comprendre que tous n'étaient pas assis.

> .... *Obsecro vos ego, mihi auxilio,*
> *Oro, obtestor, sitis, et hominem demonstretis, qui eam abstulerit.*
> *Qui vestita et creta occultant sese, atque sedent, quasi sint frugi* (7).

Ce sont de pauvres plébéins qui ont blanchi leurs toges et se tiennent assis près de la scène pour faire les honnêtes gens, *quasi sint frugi* ; le reste se tenaient plus loin en robe brune et debout. Ailleurs, Plaute apostrophe un spectateur éloigné :

> *Negat Hercle ille ultimus ; accedito.*
> *Si non, ubi sedeas, locus est, est ubi ambules,*
> *Quando histrionem cogis mendicarier.*
> *Ego me tua causa, ne erres, non rupturus sum.*
> *Vos, qui potestis ope vestra censerier,*
> *Accipite reliquum* (8).

Ce passage nous montre que la dimension du théâtre de Plaute n'était pas fort grande, puisqu'il pouvait apostropher un spectateur des derniers rangs.

Au temps de Plaute, une partie des spectateurs étaient donc assis, les autres debout ; et il y avait quelque chose qui ressemblait à un théâtre, qu'on appelait *cavea*.

En 599, époque à laquelle le théâtre possédait déjà Ennius et Pacuvius, et quand Attius, âgé de douze à quinze ans, allait bientôt s'y produire, on en était encore au même point. Cette année-là même les censeurs, M. Valérius Messala et C. Cassius Longinus (9), avaient commencé de construire un théâtre en pierre, selon Tertulien ; mais le sénat ne le laissa point achever. D'après l'avis du consul P.-C. Scipion Nasica, il ordonna qu'il fût démoli et que les matériaux en fussent vendus ; il défendit qu'à Rome et à un mille de distance on assistât assis aux spectacles, ce qu'il regardait comme une molle habitude, d'origine étrangère et contraire à la virilité des mœurs romaines ; *ut scilicet remissioni animorum juncta standi virilitas propria Romanæ genti nota esset* (10).

Voilà donc, par cette sévérité rétroactive, le spectacle revenu à sa simplicité primitive et regardé debout. Ainsi en fut-il des premiers spectacles autour des tréteaux de Shakespeare, et dans les jeux de paume et les granges où se produisaient nos tragiques ; c'est bien récemment qu'on a fait asseoir notre parterre, innovation que Mercier croit nuisible au mouvement d'esprit et de saillie qu'entretenait l'ancien usage. Plus tard, on fit à Rome d'autres tentatives auxquelles s'opposèrent les censeurs, dit Tertulien, qui approuve fort cette sévérité.

Mais en 606, Mummius, ayant triomphé de l'Achaïe, fit, le premier, construire en bois un théâtre temporaire à la manière des Grecs (11). Jusqu'en 699, c'est-à-dire pendant près de cent ans, il n'y eut que des théâtres de ce genre ; l'austérité des anciennes mœurs qui avait si long-temps interdit toute espèce de théâtre, s'opposa jusqu'à cette époque à ce qu'il y eût des théâtres permanents.

Ces théâtres, dressés seulement pour la circonstance, et qui disparaissaient aussitôt après la célébration des jeux, durent être d'abord fort simples ; et sans doute la poésie d'Attius faisait le principal ornement de la scène où se représentaient ses ouvrages.

Mais bientôt le luxe introduit dans Rome par la conquête de l'univers, la vanité et l'ambition des magistrats romains, qui cherchaient à se surpasser les uns les autres dans la célébration des jeux, amenèrent rapidement les théâtres et les spectacles à une magnificence fatale pour l'art dramatique.

Des échafauds autour desquels on écoutait assis ou debout les drames d'Ennius et de Pacuvius, du théâtre de bois où furent représentés ceux d'Attius, nous passons, dans l'espace de 90 ans, aux merveilles fabuleuses des théâtres de Scaurus et de Curion, telles que Pline les décrit avec son éloquence un peu déclamatoire (12).

Scaurus, beau-fils de Sylla, enrichi par les rapines de son père et de sa mère, signala ainsi son édilité en 696. Curion, partisan de César, qui n'avait, dit Pline, d'autre revenu que les dissensions des grands, célébra avec une pompe extraordinaire les jeux funèbres de son père, en 701.

Deux ans auparavant Pompée avait construit le premier théâtre permanent en pierre, et l'habile consul, pour empêcher qu'il ne fût démoli par les censeurs gardiens des mœurs publiques, construisit au-dessus un édifice consacré à Vénus ; puis, convoquant le peuple, par un édit, pour l'inauguration de ce lieu, il en fit la dédicace sous le titre non de théâtre, mais d'un temple de Vénus ; au pied duquel, ajouta-t-il, j'ai fait placer des gradins pour les spectacles.

Le grand Pompée ne put cependant échapper au blâme ; mais dans d'autres temps on lui rendit *justice*, et on le loua d'avoir ainsi prévenu une occasion de dépenses ruineuses pour les magistrats, dont auparavant tout le patrimoine suffisait à peine

aux énormes dépenses qu'ils étaient forcés de faire pendant leur édilité ou leur préture (13).

Ce théâtre pouvait contenir quarante mille spectateurs, et il suffisait, dit Pline, aux besoins de la population romaine. Il était situé dans le cirque de Flaminius, neuvième région ou quartier de la ville. Dans le même lieu on en éleva par la suite deux autres; celui de Marcellus, sous Auguste, et celui de Balbus, construit et dédié par lui en 741 (14).

Dans les auteurs il est souvent question des trois théâtres. Assez près de là, dans le champ de Mars, Trajan en fit construire un quatrième, détruit et rebâti sous Adrien.

Celui de Pompée est le plus célèbre : il fut incendié et réparé sous Tibère, Caligula, enfin sous Claude, en 794.

Une phrase de Suétone nous représente Claude faisant la dédicace de ce théâtre ainsi restauré, et en même temps en fait assez bien comprendre l'ordonnance. *Ludos dedicationis Pompeiani theatri, quod ambustum restituerat, e tribunali posito in orchestra commisit, quum prius apud superiores ædes supplicasset, perque medium caveam, sedentibus ac silentibus cunctis, descendisset* (15).

J. César avait aussi fait élever un théâtre de pierre près du Capitole : on en compte encore quelques autres, ouvrages de particuliers qui employaient ainsi noblement des fortunes monstrueuses, amassées par les concussions, les proscriptions et le pillage de l'univers.

Tous ces théâtres permanens ne purent plus avec le temps satisfaire à l'avidité du peuple romain pour les spectacles : il fallait souvent recourir aux théâtres temporaires en bois. On se rappelle l'écroulement subit de celui de Fidènes, si éloquemment décrit par Tacite, et qui provoqua de la part du sénat des mesures sévères et sages pour prévenir de pareilles catastrophes.

Quant on lit les réflexions de Pline sur le théâtre de Curion, on peut y trouver de la déclamation ; mais elles trouvent leur application et leur excuse dans le tableau de cette affreuse ruine.

Tel est en abrégé l'histoire des théâtres à Rome. Nous verrons dans un prochain article quelles étaient leur construction et leur distribution, en nous bornant aux détails principaux et qui peuvent servir à l'intelligence de certaines expressions qui se trouvent souvent dans les auteurs, dans les poetes surtout, tant au propre qu'au figuré.

MÉLANGES.

STATISTIQUE DE L'ÉTAT DE NEW-YORK.

Le message transmis à la législature par le gouverneur de l'état de New-York renferme des détails curieux sur la situation de cet état au commencement de cette année.

Prisons. — Le système pénitentiaire si bien compris aux États-Unis, continue à donner ses résultats. Le nombre des détenus est moindre que l'année dernière. Les récidives sont beaucoup plus rares. Les travaux exécutés par les prisonniers ont non seulement suffi aux dépenses générales, mais encore ont laissé un excédant de 12,000 dollars (60.000 fr.).

Les prisons de comté, destinées aux délits moins graves, ne présentent aucune amélioration. Il ne faut en attendre aucune avant le changement du régime et de l'organisation.

La maison de refuge de New-York destinée aux jeunes gens se rapproche par son régime des pénitentiaires. Les prisonniers qui en sortent mènent en général une bonne conduite, et s'établissent honorablement. Il ne faut pas perdre de vue qu'une surveillance paternelle les suit et les dirige à leur sortie de prison. On fait en sorte de leur procurer de l'ouvrage.

Sourds-muets. — 165 sourds-muets reçoivent leur éducation dans deux maisons: parmi eux 120 sont élevés aux frais de l'état; ils coûtent annuellement 72,000 fr.

Aliénés. —Le nombre des aliénés dans l'état de New-York était, en 1825, de 819; il doit s'être accru avec la population, et s'élever aujourd'hui à 1,000. Les deux tiers sont sans moyens d'existence; le gouvernement demande, dans leur intérêt, une augmentation dans l'allocation faite pour fonder et soutenir la maison des fous.

Education. — La ville d'York s'impose pour cet objet une somme de 500,000 fr. Une commission est chargée de l'administration des écoles. Dans 820 villes et districts dont se compose l'état, il existe 9,107 écoles ; 512,475 enfans y sont élevés gratuitement. Il est utile d'ajouter que le nombre total des enfants de 5 à 16 ans s'élève à 522,618.

Les sommes allouées pour le soutien de ces établissements se montent à 3,400,000 francs, provenant tant du fonds commun des écoles que des taxes locales et des contributions volontaires. Ces dernières ont produit environ la moitié de la somme complète.

Médecine. — Deux colléges sur sept sont consacrés à l'enseignement médical.

Améliorations intérieures. — La fortune a voulu que la ligne la plus praticable de communications par eau entre l'océan Atlantique et les grands lacs de l'Ouest traversât le territoire de New-York. Le pays qui entoure ces lacs et qu'arrosent les rivières qui s'y jettent, ainsi que la vallée de l'Ohio jusqu'au Mississipi, reçoivent journellement des marchandises de toute espèce. Des bateaux les sillonnent en tous sens, chargés de denrées et de marchandises destinées au territoire de Michigan, aux états d'Ohio, d'Indiana, d'Illinois, de Kentucky, de Tennessée, et même de Missouri et d'Alabama. Le climat délicieux de l'ouest, la fertilité du sol, les nombreux avantages qu'il offre à l'industrie, sont chaque jour plus connus et mieux appréciés; les émigrants s'y portent en foule et n'ont pas à regretter leur exil volontaire.

Le lac Erie compte dans ses eaux plus de 20 bateaux à vapeur, et 128 petits bâtiments de transport. Son commerce qui ne s'élevait, il y a trois ans, qu'à 6,000 tonneaux, s'est accru aujourd'hui jusqu'à 18,000. Dans le port de Buffalo, le mouvement commercial a été de plus de 200,000 tonneaux, et l'on estime que 100,000 passagers ont quitté cette ville pour pénétrer dans l'ouest.

Canaux. — Les premiers travaux d'améliorations intérieures furent entrepris en 1817; dans l'espace de seize ans, l'état de New-York a pu achever six canaux, de l'Erie, de Champlain, de l'Oswego, de Cayuga et Seneca, de Chemung et du Crooked-Lake. Ils ornent plusieurs lignes de communication par eau qui partent de l'Hudson pour aller rejoindre la Susquehannah dans le sud, les lacs que renferme le territoire de l'état, et les mers intérieures situées sur les frontières de l'ouest et du nord. La longueur de ces divers canaux et de 530 milles, et les dépenses qu'ils on déja nécessitées s'élèvent à plus de 55 millions de francs.

Dans sa dernière session, la législature a voté la construction d'un septième canal d'une longueur de 96 milles, et dont les devis les plus exacts portent la dépense à près de 8 millions.

Banques. — 105 nouvelles banques dont le capital se monte à 63 millions de dollars ou 280 millions de francs, vont demander des chartes à l'état.

Milice. — La milice se compose de 188,447 hommes.

Finances. — Le fonds des canaux, malgré la réduction du péage, montant à 21 6 °/₀, a fourni 10 millions de francs. Leur dette se monte encore à 33 millions. Le fonds des écoles est de près de 8 millions. Il a fourni l'année dernière un revenu de près de 600 mille francs.

Le fonds de la littérature est de 1,300,000 francs. Son revenu a été l'année dernière de 112 mille francs.

(Ces chiffres sont donnés en nombres ronds, et le dollar calculé à 5 fr. Il vaut aujourd'hui près de 6 fr. La valeur moyenne est de 5 fr. 40 c.)

PROGRÈS DE LA CIVILISATION AUX ILES SANDWICH.

La population des îles Sandwich s'élève aujourd'hui au moins à 150,000 habitants. Sur ce nombre 22,000 savent lire, et 28,000 participent encore aux enseignements que donnent des missionnaires chrétiens venus d'Amérique, qui se sont établis au milieu d'eux. L'instruction et le goût de la lecture se sont tellement répandus dans ces îles, qu'on peut aisément vendre dix mille exemplaires des ouvrages religieux qui se publient dans la langue du pays, et qu'on en peut placer utilement dix mille autres en les donnant. L'imprimerie des îles Sandwich possède trois presses; seize à dix-huit indigènes y sont employés comme compositeurs, imprimeurs, plieurs, etc. Le nombre de pages qu'on tire par an varie de cinq à dix millions. Nous avons cru utile de reproduire ces faits qui paraissent n'être pas généralement connus. En effet, en rappelant avec intérêt, dans son rapport sur les travaux de la société pour l'instruction élémentaire, les efforts des missionnaires aux îles Sandwich, M. Taillandier semble ne leur attribuer que peu d'importance. On voit cependant par ce qui précède que le tiers de la population y sait lire ou y apprend à lire. Sommes-nous beaucoup plus avancés en France, où sur une population mâle de seize millions, on ne compte que neuf millions de personnes sachant lire, et où la proportion pour les femmes est plus faible encore ?

LANGUE MUSICALE INVENTÉE PAR M. SUDRE.

Si jamais découverte obtint l'assentiment des artistes et en général de tous ceux qui ont été à portée d'apprécier ses merveilleux effets, c'est certes la langue musicale inventée par M. Sudre. Il ne s'agit pas seulement d'un perfectionnement dans le mécanisme instrumental, ou de la solution d'un problème d'harmonie, mais bien d'un procédé d'utilité publique. M. Sudre, qui à force de tâtonnements est parvenu aux résultats les plus importants, a donné à sa langue musicale le nom de *téléphonie*. Son procédé consiste à traduire nos lettres alphabétiques en notes musicales, et à les exécuter soit sur le violon, soit sur le clairon, soit sur tout autre instrument.

Le télégraphe ne peut fonctionner qu'à poste fixe, sur des hauteurs où tout a été prémédité, essayé, reglé d'avance et à loisir ; son emploi ne saurait être improvisé, et il est absolument impraticable dans une foule de lieux et de circonstances. La *téléphonie* au contraire est d'un emploi facile en quelque endroit que ce soit, dans les alternatives du jour et de la nuit, et mieux encore la nuit à cause du plus grand silence qui règne.

Le clairon de M. Sudre s'entend à 2,200 toises de distance, et la communication transmise à travers cet instrument parcourt 1,500 toises en deux minutes.

Le télégraphe a 45 figures ; M. Sudre n'en emploie que 12, représentées par douze sons du clairon qui suffisent pour exprimer toutes les combinaisons de la pensée humaine.

C'est surtout en temps de guerre que la découverte de M. Sudre est précieuse pour diriger le mouvement des troupes, faire connaître la marche de l'ennemi à des détachements dont on se trouve séparé, transmettre des dépêches correctes à travers l'air, quels que soient les obstacles locaux ou atmosphériques.

Ainsi M. Sudre a résolu ce problème, de trouver une langue qui pût servir à communiquer, soit de près soit de loin, sans mystère ou secrètement, par quelque temps et dans quelque lieu que ce soit, inaltérable de sa nature, ne subissant l'influence ni des idiomes particuliers, ni des différentes prononciations.

Ces immenses résultats ont été constatés par le rapport de l'Institut, de la commission militaire, et de la commission maritime présidée par M. Gallois.

(1) *Préface d'Henri V.* Voir le *Globe*, I, 1, pag. 215, ainsi qu'un article de M. Chasles, *Revue de Paris.* — (2) Tite-Liv., I, 35. — (3) *Antea* (*Pompeii ante theatrum*) *subitariis gradibus et scena ad tempus structa ludos edi solitos, vel si vetustissima repetantur stantem populum spectavisse.* Tac. An., XIV, 20. — (4) VII. — (5) Amp., *Prol.*, LXIV. Voyez aussi *Trucul.*, XXXIX. — (6) *Plaut.*, *Pœnn.*, XXI. Plus tard il y eut quelquefois un tel empressement pour assister à ces représentations qu'il fallait se lever avant le jour pour s'assurer de sa place : *Inquietatus fremitu gratuita in Circo loca de media nocte occupantium, omnes fustibus abegit*, Suet., *Cal.*, XXVI. — (7) Aul., IV, 9, IV. — (8) Capteiv., *Prol.* XV. Voyez Marmontel, *Elém. de litt.* Notre Brascambille se plaint, comme Plaute, d'un promeneur incommode qu'il invite à aller ailleurs. —(9) Liv. *Epit.*, XLVIII; Vel. Pat., I, 15; Tert., *Apolog.*, et *de Specta.*, X; St-Aug., *de Civ. Dei.*, I, 6. — (10) Val. Max., III, 4, 3. — (11) Tac., *An.*, XVI, 20. — (12) Plin., XXXVI, 24. — (13) Tac., *An.*, XIV, 20. — (14) C'est ce même Balbus, questeur de Pollion, qui se fit célébrer à Cadix (où il était né), dans une prétexte. Quoique étranger, il parvint aux plus hautes dignités et fut en grand crédit sous Auguste. — (15) Suet. in *Claud.*

ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES.

L'ancien directeur des manufactures d'indienne du vice-roi d'Égypte a rapporté en France une collection d'antiquités égyptiennes, dont la vente publique a eu lieu durant les trois premiers jours du mois dernier. On dit que l'administration des musées a fait l'acquisition des pièces les plus importantes. Parmi ces dernières nous avons remarqué un étalon de Coudée, en bois de Méroé, semblable à celui qui existe déjà au musée égyptien de Paris. On a donc maintenant cinq étalons de ces antiques coudées, dont la découverte est récente, et dont l'existence avait été niée par les métrologues, sans compter le nilomètre d'Eléphantine, retrouvé par M. Girard. Celle qui est déposée à Paris est aussi en bois de Méroé, celle de Berlin est en schiste et brisée en trois morceaux; enfin celle de Leyde est en marbre et brisée en huit morceaux. La longueur moyenne de toutes ces coudées est 523 millimètres; elles sont formées de 28 doigts, c'est-à-dire de la coudée naturelle augmentée d'une palme ou de 4 doigts. La coudée dont nous annonçons la vente est mal terminée à l'un de ses bouts qui est arrondi, en sorte qu'elle a 523 millimètres par devant et 525 par derrière; elle n'a sans doute jamais servi; et n'est, comme les autres, qu'un monument funéraire. Les divisions sont très mal tracées et très irrégulières. Du reste elle n'offre rien de particulier dans l'indication de ses diverses parties; seulement l'indication *petite coudée* (un moineau précédant le signe coudée) est mieux représentée que dans les autres et mieux placée, car elle se trouve précisément dans le champ du 24e doigt. De plus le signe de *l'ampan*, que Champollion avait pris pour un pied d'Ibis et pour le signe hyéroglyphique de la mesure du *pied*, est bien évidemment une main posée à plat et ouverte en compas, l'avant-bras étant vertical. Quant aux légendes hyéroglyphiques qui recouvrent les faces postérieures et inférieures de cette coudée, elles n'ont point encore été lues, en sorte que l'on ne connaît par le nom du possesseur de la coudée ni le nom du roi sous lequel il est décédé. (Voyez au reste la description des coudées égyptiennes, dans la Métrologie ancienne et moderne de M. Saigey.)

Un cercueil de femme en basalte vert, de près de six pieds de long sur deux de large, et chargé d'inscriptions hiéroglyphiques de la plus belle exécution, était la pièce principale de cette collection. Enfin, ce qui intéressera les métrologues, ce sont des masses en bronze qui représentent évidemment des poids à peser. L'un carré, pesant 27,9 grammes, est évidemment l'once attique; il est marqué des lettres H et S surmontées d'une croix. Un autre cylindrique, et portant deux cercles tracés sur chaque base, pèse 55,73 grains, c'est-à-dire 2 onces attiques; un troisième pèse 4,5 grains, exactement comme la grande drachme attique, enfin un quatrième pèse 43,03 grains, et représente probablement 10 drachmes attiques ou de Sicile, lorsque celles-ci furent réduites à 4,3 grains.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

L'occupation de la Basse-Bretagne par les armées romaines a été contestée par quelques écrivains, qui l'ont peu ou mal visitée. La découverte qui vient d'être faite à Carhaix paraît devoir lever tous les doutes à ce sujet. Ces jours derniers, des ouvriers, en creusant des fondations dans la partie sud de Carhaix, près la maison du brave et savant La Tour-d'Auvergne, ont rencontré, à quinze pieds de profondeur, une muraille de construction romaine, en briques de quinze pouces de long sur dix pouces de large, en tout semblables à celles décrites par Vitruve. Au pied de ce mur, qui s'étend du levant au couchant, est une plateforme en maçonnerie de sept briques d'épaisseur les unes sur les autres, liées entre elles, ainsi que celles du mur, par un ciment d'une grande ténacité. Ce ciment est composé de briques grossièrement pilées et de moitié chaux. On n'a pas encore deviné à quel usage était affectée cette muraille, percée d'arceaux dont les cintres sont parfaitement conservés. Le sol qui recouvre ces maçonneries est composé de différentes couches irrégulières de débris d'édifices, où l'on remarque des traces d'incendie, des masses de bitume, des morceaux de marbre blanc, des fragments de vaisselle en terre cuite, des ossements d'animaux, et même quelques uns appartenant à l'homme. Une seule pièce de monnaie, présentant l'effigie d'un empereur, a été retirée de ces décombres, et tout fait espérer qu'il en sera trouvé d'autres dans la continuation du travail. Il y a deux ans que des pauvres trouvèrent aussi, non loin de cet emplacement, des canaux souterrains d'où ils retirèrent quantité de vases en terre cuite, hermétiquement fermés, contenant des cendres, et qui étaient sans doute des urnes cinéraires.

OBSERVATIONS MÉTÉREOLOGIQUES.

D'après les nombreuses observations continuées avec régularité pendant l'espace de près de trente ans, à Stuttgard, Augsbourg et Munich par un docteur allemand appelé Shuler, il paraît que le plus grand nombre de jours pluvieux existe entre la fin du premier quartier et la nouvelle lune, c'est-à-dire que les pluies sont plus fréquentes pendant l'accroissement des phases de la lune que pendant leur décroissement, et que l'époque de la pleine lune, minimum de l'accroissement de la lumière apparente de cet astre, et beaucoup plus pluvieuse que celle de la nouvelle lune, pendant laquelle ce satellite de la terre demeure invisible à nos yeux. M. Arago a remarqué, dans ses Considérations relatives à l'influence de la lune sur l'atmosphère de la terre, que les pluies sont beaucoup plus fréquentes durant le second octant de l'orbite lunaire, qu'à tout autre époque de la marche de ces astres, et que l'époque où il pleut le moins souvent est celle des derniers octans.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Les concours d'agrégation doivent commencer dans le courant du mois prochain. Le compte exact que nous rendrons de ces épreuves publiques pourra être fort utile aux professeurs de province et à toutes les personnes en général qui se disposent à concourir, l'année prochaine et les années suivantes, pour les places d'agrégés.

— La publicité que nous avons donnée dernièrement à la détermination des Lazaristes de la ville de Roye, vient de nous attirer de la part d'un journal religieux quelques récriminations peu charitables. Les renseignements que nous avons dû prendre pour éclaircir le fait en question, nous forcent à ajourner notre réponse au numéro prochain.

— Les jeunes gens qui se sont fait inscrire pour subir leurs examens à Paris, comme candidats à l'école navale et à l'école forestière, sont invités à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 21 juillet, à 10 heures précises, pour assister à la répartition des candidats entre les quatre examinateurs.

— Une délibération du conseil municipal de Paris a décidé qu'il pourrait être sursis à la perception de la rétribution mensuelle pendant le cours de l'année 1834. Les motifs de cette disposition se trouvant dans les difficultés que l'on n'aurait pas manqué de rencontrer pour asseoir d'une manière équitable et fixe les bases du prix d'écolage. L'expérience d'une année était au moins nécessaire pour parvenir à concilier sans secousses les exigences et les besoins d'une immense population comme celle de Paris avec les prescriptions de la loi. Des mesures seront prises en 1835 pour que cette partie importante des intentions du législateur soit complètement mise à exécution.

— On achève les dorures et les ornements du Musée égyptien. On répare le vieux portrait d'Albéric de Montmorency, premier connétable de France, pour le musée de Versailles. Les ouvriers placent des statues sur le grand escalier, à l'angle du côté du Pont-Neuf On a aussi placé au milieu de tous les salons du Musée égyptien des piédestaux portant de beaux vases et des statues. Enfin tout un monde d'ouvriers travaille à réparer, à restaurer et à encadrer une infinité de tableaux; on ignore où tout cela était logé.

— M. Beautemps-Beaupré, ingénieur hydrographe en chef, membre de l'institut, s'est rendu au commencement de juin 1834 au Hâvre pour continuer la reconnaissance hydrographique des côtes de France dont il s'occupe avec une grande activité depuis 1816. Il a douze ingénieurs sous ses ordres. Le travail de cette année doit s'étendre depuis le Port-en-Bessin en allant vers l'est, et comprendre l'entrée de l'Orne, celle de la Seine, et les environs du Hâvre.

— Le muséum d'histoire naturelle vient de recevoir dans la même semaine deux riches collections de Madagascar. L'une, envoyée par M. Bernier, chirurgien de la marine, est surtout riche en oiseaux. Outre un grand nombre d'espèces nouvelles, on y compte jusqu'à quatre genres nouveaux. L'autre collection, due à M. Goudot, tout nouvellement arrivé de Madagascar, où il a passé plusieurs années, renferme un nombre immense d'insectes. Les mammifères y sont peu nombreux, mais d'un très haut intérêt pour la science. On y trouve entre autres le singulier quadrumane nommé Indri, dont Forneral avait seul jusqu'à présent rapporté un individu, et dont on ne connaissait pas même le système dentaire.

— En comparant le nombre des ouvrages géologiques de 1833 avec celui que donnent les années 1830, 1831 et 1832, on trouve la proportion établie par les nombres 300, 430, 500 et 900. Ainsi M. Boué croit n'être pas fort loin de la vérité en avançant qu'il paraît à présent chaque année plus de mille ouvrages, mémoires ou notices, qui intéressent la géologue. Il calcule d'après cela approximativement que la *Bibliographie générale des sciences géologiques et paléontologiques* qu'il prépare contiendra de cent cinquante mille à deux cent mille indications, dont il a classé déjà environ la moitié et réuni près des deux tiers.

DÉPARTEMENTS. — Le conseil d'arrondissement de Soissons a décidé qu'il conviendrait de fixer le traitement des instituteurs proportionnément à la population des communes. Il a encore adopté avec des modifications la proposition du sous-préfet, d'envoyer les instituteurs à l'école normale de Laon, afin d'accélérer leur instruction.

— Le conseil d'arrondissement de Nantes a émis le vœu que l'on prît des mesures propres à rendre le système décimal plus familier, en invitant les instituteurs à le bien enseigner. Il a désiré aussi qu'on allouât des fonds pour frais de première installation à Nantes d'un musée des arts et de l'industrie du département.

— L'instruction secondaire n'a point été oubliée dans les délibérations du conseil d'arrondissement de Bar-le-Duc, comme on en peut juger par l'extrait suivant : « Malgré toute l'importance que le conseil attache à l'instruction primaire, il regarde comme plus indispensable encore, une prompte organisation de l'enseignement secondaire et supérieur, en harmonie avec nos besoins nouveaux, nos mœurs et nos institutions actuelles, parce que c'est de là que doivent sortir les hommes qui, après nous, exerceront sur le sort de la société l'influence la plus immédiate et la plus puissante. »

— La ville de Laon, qui, outre un collége florissant, possède encore deux écoles de frères, une école gratuite de dessin, et des classes pour les filles dirigées par les dames de la Providence, vient encore d'augmenter le nombre de ses établissements communaux par la création d'une école primaire supérieure. Elle a voulu compléter ainsi les moyens d'instruction qu'elle offrait déjà à sa population. Nous la félicitons de ses efforts et de l'honorable but qu'elle a donné aux sacrifices qu'elle s'impose.

L'école supérieure est confiée à deux maîtres dont l'un, avec le directeur, recevra 1,500 francs de traitement, et l'autre 1,000 francs avec le titre de sous-maître ou maître-adjoint. Ils auront de plus droit à un cinquième du montant des rétributions versées dans la caisse de la ville par les élèves non boursiers.

Le prix de la rétribution mensuelle est fixée à deux francs et il est créé vingt places gratuites d'externes.

Après avoir ainsi largement satisfait aux sages exigences de la loi du 28 juin 1833, et aux besoins d'instruction des différentes classes de la société, les administrateurs municipaux de la ville de Laon peuvent se reposer et laisser jouer les ressorts qu'ils ont si habilement montés. Qu'ils nous permettent toutefois de recommander encore à leur patriotisme la fondation d'une école d'enseignement mutuel. L'on pourrait espérer les plus heureux effets d'une rivalité entre cette nouvelle école et les écoles déjà existantes.

— Le jury d'examen pour la réception des instituteurs primaires dans le département de l'Aisne, vient de terminer ses travaux de la seconde session de 1834. Trente-cinq candidats se sont présentés; 14 seulement, reconnus avoir les capacités suffisantes pour obtenir le brevet, ont été proclamés.

— Une innovation heureuse vient d'avoir lieu. On a substitué, dans le collége royal de Bordeaux, au prix de *sagesse*, si difficile à apprécier, un prix *d'instruction morale et religieuse*, qui est au moins fondé sur un travail utile et saisissable. Cette instruction morale est donnée, au collége de Bordeaux, avec la plus grand soin et forme un véritable enseignement.

— M. Bochard, ancien vicaire général de l'archevêché de Lyon sous le cardinal Fesch, au sort et à l'administration duquel il resta fidèle, est mort il y a peu de jours, dans un âge avancé, à Mencetruel, commune de Fenain (Ain),

son pays natal. Il avait fondé dans cette propriété rurale un établissement pour l'éducation de la jeunesse, et des cours pour les instituteurs destinés à l'enseignement dans les campagnes ; il consacra à sa surveillance tout ce que sa longue carrière religieuse lui laissait de zèle et de forces. On dit que par une fondation il a assuré l'existence de cet établissement.

— On écrit d'Eu, 12 juillet : Le roi vient d'accorder la croix de la Légion-d'Honneur à M. Lebert, ancien principal du collége d'Eu. M. Lebert, professeur distingué de mathématiques, a professé pendant 20 ans avec le plus grand succès, et c'est à ses efforts que nous devons la conservation de notre collége menacé par le vandalisme révolutionnaire ; conduite honorable qui n'a pu le préserver sous la restauration, d'une destitution brutale.

— L'école normale de l'Ain poursuit sa carrière dans une bonne direction. Un cours d'instruction morale et religieuse, fait par M. l'abbé Dubois, y a été ajouté cette année ; des leçons de physique expérimentale y sont données par un professeur du collége : quelques observations sur l'analyse des terres, de la marne, y sont introduites. Enfin l'année se terminera par un cours de pédagogie, soit d'éducation morale, pour initier les maîtres au grand art d'étudier et de former le caractère des enfants. Voilà un établissement départemental qui marche dans la voie la plus satisfaisante.

— On nous écrit d'Avignon, le 10 juillet : MM. Ampère et Matter, inspecteurs généraux des études, doivent partir aujourd'hui d'Avignon où ils se sont arrêtés pendant quelques jours pour examiner l'état des classes du Collége royal, ainsi que les élèves de l'École normale de Vaucluse et nos diverses écoles primaires. MM. les inspecteurs généraux ont pu se convaincre de l'empressement d'Avignon et du département à se conformer au vœu de la loi du 28 juin 1833. En effet nous possédons maintenant tous les établissements prescrits par cette loi ; et dans un cercle plus élevé, notre École de dessin et de peinture, dirigée par M. Prot, celle de dessin linéaire et d'architecture par M. Barthe ; les cours de chimie et de mathématiques appliquées aux arts, par M. Blanchet, le cours public d'histoire de France à l'Hôtel de ville, font d'Avignon une cité féconde pour l'homme qui veut s'instruire.

EXTÉRIEUR

L'école vétérinaire et d'économie rurale établie à Bruxelles compte déjà plus de quatre-vingts élèves, et d'après les demandes d'admission qui lui sont parvenues, ce nombre sera porté à 130 ou 140 au mois d'octobre prochain. M. Brogniez, l'un des professeurs vient de terminer la plus belle pièce d'anatomie qui existe peut être dans aucun cabinet ; c'est un cheval auquel il a conservé tous les muscles, les artères, les gros vaisseaux, etc., et qui doit servir aux études des nombreux élèves de cet utile établissement. Ces élèves, appréciant tout le fruit qu'ils pourront retirer de ce bel ouvrage et reconnaissants envers le professeur auquel ils le doivent viennent de lui offrir une trousse très belle en argent.

— L'année dernière M. Quetelet, directeur de l'académie des sciences et belles-lettres et de l'Observatoire de Bruxelles avait été envoyé par le gouvernement à la réunion générale des savants qui a eu lieu à Cambridge ; il y donna la première idée de l'utilité d'une société de statistique. Cette idée qui s'est promptement développée dans les esprits anglais va recevoir son exécution. Il y a quelques jours, dans un *meeting* tenu à Londres sous la présidence du marquis de Lansdowne, ministre de l'intérieur, les bases de cette société ont été posées. M. Babbage a publiquement déclaré que c'était à M. Quetelet que la première idée en était due, et il a donné un aperçu des excellents travaux de ce savant. M. Quetelet a été nommé par acclamation membre honoraire de la nouvelle société.

— La grande lunette méridienne commandée, il y a quelques années, pour l'observatoire de Bruxelles, vient d'arriver à cet établissement. Les diverses parties de ce bel instrument remplissaient sept énormes caisses. Elle va être placée immédiatement. Ainsi se complète successivement cet observatoire qui est un des plus beaux de l'Europe.

— On lit dans la *Gazette du Hanovre* : Les amateurs de l'astronomie apprendront sans doute avec plaisir que sir J. Herschel, d'après des lettres du cap de Bonne-Espérance, adressées à sa tante à Hanovre, a déjà placé ses instruments astronomiques, et nommément son télescope de 20 pieds, et qu'il a sans doute commencé ses observations. Sa dernière lettre est datée du 28 mars de cette année ; il y décrit sa traversée heureuse sous tous les rapports, principalement le débarquement de ses précieux instruments, travail qui, dans cette saison, à cause des vents contraires, est ordinairement entravé par de grandes difficultés. Sir J. Herschel demeure à 5 milles de la ville du Cap, près du mont de la Table, dans une vallée charmante.

— Au nombre des motions qui doivent être présentées à l'assemblée des états du Hanovre, se trouve celle relative à l'instruction publique ; il en résulte que, dans tout le royaume, il existe 3,426 écoles élémentaires, dont 3085 appartiennent à la confession évangélique et 341 à la religion catholique. Le revenu total de ces écoles se monte à 351,544 rthlr., outre le logement et le chauffage des écoles. En répartissant également cette somme sur chacune des écoles, on pourrait compter qu'elles rapportent annuellement, l'une dans l'autre, à peu près 101 rthlr.

— Par une ordonnance ministérielle, les cours des universités de Prusse devront à l'avenir être tenus en été jusqu'au 15 septembre, époque avant laquelle aucun professeur n'obtiendra de permission. Les statuts de l'université fixent la clôture des colléges au 16 août, et ce n'est qu'en 1819 que le 16 septembre fut provisoirement fixé, parcequ'à cette époque, où il existait dans toute l'Allemagne des ramifications politiques, il convenait de raccourcir les vacances pour éviter la réunion des étudiants. Mais déjà dès l'année suivante cette disposition cessa ; peut-être maintenant les mêmes causes amènent-elles les mêmes effets.

— Encore un botaniste qui vient de mourir : c'est M. Host, premier médecin de l'empereur d'Autriche, et l'un des botanistes les plus distingués de l'Allemagne. Il est surtout célèbre par un grand ouvrage en 4 vol. in-fol. sur les graminées d'Autriche, une *Flore* d'Autriche, 2 vol. in-8°., et une magnifique *Monographie des saules*, in-4°., qu'il laisse inachevée. M. le baron de Jacquin, directeur du jardin botanique de l'université de Vienne, vient d'être chargé en outre du jardin impérial, consacré à la culture des plantes d'Autriche, que M. Host dirigeait depuis quarante ans.

— Le célèbre helléniste allemand, M. Bœckh, associé étranger de l'académie des inscriptions et belles lettres de l'Institut de France, vient d'être nommé secrétaire de la classe d'histoire et de philosophie de l'académie de Berlin.

— On lit dans un journal allemand : « Dans aucun état européen le gouvernement ne prend une part aussi active qu'en Russie à tout ce qui peut favoriser le développement de la littérature périodique. Chaque branche de l'administration a maintenant son organe spécial qui porte à la connaissance du public ses opérations, ses desirs et ses vœux : c'est à Saint-Pétersbourg que paraît le plus grand nombre de journaux. » Nous pensons qu'il y a beaucoup d'exagération dans ces assertions.

— D'après la liste officielle des étudiants de l'université de Fribourg le nombre s'en monte à 434 dont 137 étudient la théologie, 68 la jurisprudence, 138 la médecine et 91 la philosophie. 364 sont du pays et 70 étrangers.

— Le grand conseil du canton de Vaud vient d'adopter un *Musée des arts*, conception digne d'un peuple éclairé, et à laquelle vient de s'associer la générosité de l'un des citoyens le plus recommandables. On doit les plans de ce monument à M. Wenger fils, jeune architecte plein de talent, et qui, par le beau style et l'élégante simplicité de sa composition, paraît destiné à placer son nom aux premiers rangs de nos célébrités.

— D'après M. Baily, président de la société astronomique de Londres, en examinant séparément les résultats obtenus récemment par l'observation du pendule invariable, on trouve que les voyageurs anglais Foster et Sabine ont fait l'aplatissement de la terre égal à [illegible], tandis que les voyageurs français Freycinet et Duperrey et le capitaine Lutke l'avaient porté à [illegible].

— On lit dans un des derniers numéros de la *Gazette turque* qu'un grand nombre de livres viennent d'être imprimés à Constantinople, entre autres *Risalei Birgewit* (Instructions élémentaires pour l'islamisme) ; *Durre jekta* (la Perle unique), livre des devoirs religieux ; *Nahw dschumlesi*, grammaire arabe ; *Sibhei sibjan* (Guirlande de roses pour les enfants), glossaire rimé turc et arabe. Le même journal annonce que John von Hammer, interprète à la cour d'Autriche, a présenté à sa hautesse un exemplaire de sa traduction du poème oriental le *Rossignol et la Rose*.

PUBLICATIONS.

ÉLÉMENTS D'HISTOIRE NATURELLE, présentant dans une suite de tableaux synoptiques accompagnés de figure, un précis complet de cette science ; ouvrage destiné aux élèves des facultés, aux colléges, aux écoles normales primaires, etc. ; par C. SAUCEROTTE, docteur en médecine, professeur d'histoire au collége de Lunéville, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

BOTANIQUE.

Paris, Delalain, rue des Mathurins-St-Jacques, n° 5, et Germ. Baillère, rue de l'École-de-Médecine, n. 13. — Lunéville, chez Creusat, lib.-édit., Grande-Rue, n. 23.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE, ou Programme d'un cours donné à la faculté des lettres de l'académie de Strasbourg, par Charles Cuvier, professeur d'histoire. — Chez Levrault, rue de la Harpe, 81.

DE LA CHOSE VRAIMENT NÉCESSAIRE EN ÉDUCATION, fragment de poésie religieuse, par Charles Cuvier. — Chez Risler, rue de l'Oratoire, 6.

REMARQUES SUR L'INSTRUCTION POPULAIRE, et son importance dans le siècle où nous vivons, par Henry Dohring. — Paris, Treuttel et Würtz, rue de Lille.

LE PETIT LIBRAIRE FORAIN, ou la Morale de Jacques le Bossu, ouvrage dirigé contre les croyances superstitieuses, les erreurs et les préjugés populaires. — Un vol grand in-18, prix : 1 fr. 25 c. A Paris, chez M. Cassin, rue Taranne, n° 12.

DICTIONNAIRE GRAMMATICAL, ouvrage nouveau, complet et raisonné, contenant, par ordre alphabétique, les principaux mots de la langue française, sous le rapport grammatical, d'après les leçons et les méthodes des plus célèbres grammairiens et professeurs du dix-huitième siècle et de celui dans lequel nous vivons ; avec la solution des difficultés que la littérature française a présentées jusqu'à ce jour ; une table des conjugaisons ; les homonymes, les tropes, etc. ; et suivi d'un *Compendium* sur la rhétorique, la logique, etc. ; par J.-B. Fettinger, ancien professeur : manuscrit revu, corrigé et mis en ordre par F. RAYMOND, auteur du Supplément au Dictionnaire de l'Académie, du Dictionnaire général de la langue française ; à l'usage des instituteurs des écoles primaires, et de toutes les personnes qui se livrent à l'étude ou à l'enseignement de la langue française.

Cinquième, sixième et dernière livraison.

Nous ne nous étions pas trompés lorsque nous avons annoncé, dans le numéro 3c de notre journal, que ce *Dictionnaire grammatical* était un ouvrage digne d'être apprécié par MM. les instituteurs, etc. ; nous y avons reconnu tout le mérite et toute l'importance qui le caractérisent : il ne s'agit que de le lire pour s'en convaincre.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. · JEUDI 24 JUILLET 1834. N° 76.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ARRÊTÉ DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 1er juillet 1834, porte qu'il sera ouvert un concours, le 2 janvier 1835, devant la faculté de droit de Dijon, pour une place de suppléant vacante dans cette faculté, et que ce concours sera annoncé par la voie des affiches et des journaux.

NOMINATIONS.

Par ordonnance du roi, en date du 11 juillet courant, M. Lebert, ancien principal du collége d'Eu, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Par arrêté du 18 juillet, M. Fritz, professeur à la faculté de théologie protestante de Strasbourg, est chargé des fonctions de secrétaire de ladite faculté, en remplacement de M. le professeur Richard, démissionnaire.

LITTÉRATURE.

COUP D'ŒIL SUR LA LITTÉRATURE ACTUELLE.

La première pensée qui se présente, quand on considère attentivement l'époque actuelle, est celle de l'état d'instabilité, de l'absence complète de bases et de principes, qui se révèlent en toutes choses, et dans la littérature particulièrement. C'est que c'est un siècle éminemment critique que le nôtre : il a tout remis en question. Erreurs ou vérités, tout a passé de nouveau au scrutin de l'intelligence humaine. Pas plus que les autres branches de nos connaissances, la littérature ne devait échapper à l'action de ce remaniement universel; et elle n'est pas, on peut le dire, de celles qui en ont eu le moins à souffrir. Chez elle, point de principe qu'on ait cru inviolable; point de tradition, point de croyance si légitimement consacrée dont on n'ait demandé raison; point de règle si sûrement établie qui n'ait été révoquée en doute; point de loi si bien prescrite qu'on ne se soit arrogé le droit d'infirmer. Poète, prosateur, romancier, auteur dramatique, chacun a écrit à sa guise; chacun a secoué le joug des maîtres; chacun s'est révolté contre ce qu'il appelait des entraves, et qui n'était au fond pour l'écrivain qu'un soutien et une barrière, destinés à l'empêcher de choir ou de s'égarer.

De là est venue cette littérature bâtarde, que nous n'appelons même littérature que faute d'un nom à lui donner; qui, n'ayant qu'elle seule pour guide et prenant conseil d'elle seule, erre depuis tantôt dix ans à l'aventure, sans savoir ni d'où elle vient, ni où elle va; qui, cherchant depuis tantôt dix ans un point central, qu'elle ne trouvera pas, va répétant à qui veut l'écouter que rien ne saurait rester stationnaire et qu'il faut à toute force que la littérature se modifie selon les temps.

Sans doute il faut que la littérature se modifie selon les temps; sans doute, puisqu'elle n'est en réalité que le reflet de son époque, il faut qu'elle élargisse peu à peu son cercle devenu trop étroit; mais est-il besoin qu'elle le déplace? Sans doute, comme d'autres, nous voulons aussi qu'elle marche, mais nous voulons qu'elle marche droit devant elle, non point à tort et à travers, ainsi qu'elle a fait. Nous ne lui demandons point, nous, des tours de force ou des tours d'adresse, mais nous lui demandons d'employer son adresse et sa force à quelque chose de sérieux et d'utile. Nous n'entendons en aucune manière empêcher qu'elle ne grandisse, mais nous ne pensons point qu'il faille la laisser grandir aux dépens de sa grace et de sa vigueur.

Et voyez pourtant où ils l'ont conduite! Voyez ce qu'ils en ont fait de cette riche littérature, de cette littérature des Corneille, des Racine, des Bossuet! Voyez comme la barbarie s'est ruée dans cette belle et noble ville que tant de siècles et de génies ont à peine suffi à élever! Car n'était-ce point la barbarie, en vérité, que ce vandalisme insensé qui, il n'y a pas long-temps encore, allait courant les temples, nos plus vieux et nos plus saints temples littéraires, renversant les statues, violant les tombeaux, jetant au vent les cendres des plus grands rois de la poésie et de l'art?

N'était-ce point un temps barbare que celui où le meurtre, le viol, l'adultère, et d'autres crimes dont nous rougirions de prononcer même le nom, étaient effrontément traînés sur la scène, au mépris de toute morale et de toute pudeur; où l'orgueil s'érigeait en mérite, l'arrogance en génie; où l'ignorance, cette plaie honteuse qu'on doit dissimuler avec tant de soin, était impudemment étalée, ainsi qu'à Athènes Diogène étalait son manteau percé?

N'était-ce point un temps barbare que celui où toute voix qui s'élevait pour défendre notre vieil empire littéraire, menacé dans ses fondements, était à l'instant étouffée par les huées et les injures; où il fallait enfin que la plus noble aristocratie des lettres, si digne et si respectable fût-elle, se tût et baissât la tête devant la populace des écrivailleurs?

Oui barbare, disons-nous, non pas de cette barbarie féroce et obtuse qui, à des temps divers, poussait Omar à brûler les livres, et Attila ceux qui les écrivaient; mais de cette barbarie raisonnée, plus dangereuse peut-être, parce qu'elle n'est point sans séductions, qui, fascinant les esprits par une fausse apparence de nouveauté, ne les ramène au mauvais goût qu'en leur cachant la pente qui les entraîne.

Et pourtant il serait injuste de croire, toute brutale et toute grossière qu'elle paraît, que cette réaction même ait été sans utilité. Il fallait, entre l'école ancienne, trop en arrière de nos mœurs, et l'école à venir, encore à naître, une transition; et l'école romantique est venue, qui s'est chargée de la fournir. Elle a passé au feu les herbes parasites qui végétaient encore sur le champ littéraire, et elle l'a préparé pour une moisson nouvelle. Elle a été à la révolution qui s'accomplissait une suite nécessaire, inévitable, ce qu'a été (on peut le dire, car il y a vraiment entre ces deux époques une frappante ressemblance) 93 après 89.

Mais elle n'a pas su comprendre que là expiraient ses pouvoirs; que, faite uniquement pour détruire, c'était folie à elle que de songer à édifier. Elle l'a voulu, elle l'a tenté: et de quelle façon s'y est-elle prise? Elle a planté, bâti, creusé étourdiment, de çà, de là, sans but, sans ordre, sans système, sans prendre même la peine de se rendre compte de ses intentions, jusqu'à ce qu'un jour, ne reconnaissant plus, au milieu de la confusion qu'elle avait faite, ni par où elle était entrée, ni par où elle pouvait sortir, ni d'après quels signes elle devait se conduire, elle s'est, ainsi que Dédale, perdue dans le labyrinthe qu'elle-même elle avait construit. Par malheur, il lui a manqué des ailes pour s'envoler.

Et c'est là cette école qui réclamait pour elle seule le monopole des livres, des journaux, du théâtre! Ce sont là les gens qui voulaient qu'on leur confiât l'avenir de notre littérature! Qu'en feraient-ils, bon Dieu! si ce n'est ce que firent de leur père les filles de ce roi de la fable, qui ne parvinrent qu'à l'assassiner, pour avoir prétendu le rajeunir.

Heureusement l'usurpation ne pouvait pas tenir: les yeux qu'ils avaient aveuglés ont fini par se dessiller; et une fois évanoui ce prestige d'infaillibilité dont ils s'étaient parés d'abord, c'était fini de leur règne; on savait à quoi s'en tenir.

C'est alors que les gens de goût, ceux qui pendant le désordre des choses s'étaient prudemment retirés sous leurs tentes, reparurent et vinrent réclamer leurs droits de citoyens de l'empire littéraire, dont on les avait si illégitimement dépouillés. Alors aussi des voix fortes, habiles, éloquentes, se firent entendre, revendiquant en faveur des grands maîtres le sceptre qui leur avait été arraché. Et nous ne craignons pas de le dire, c'est aux cours publics, c'est aux professeurs d'élite qui ont su conquérir sur leur jeune auditoire la plus légitime de toutes les autorités, celle du savoir et du talent, que nous devons en partie la réaction puissante qui s'est récemment manifestée. C'est leur parole persuasive et facile, ce bon ton littéraire, devenu, hélas! bien rare de nos jours, qui ont rendu au vrai et au beau la jeunesse égarée par les séductions d'une littérature d'estaminet. Ce sont eux qui ont ramené le peuple à l'autel, en y faisant fumer l'encens. Grace à eux, on a commencé à comprendre qu'on ne renversait pas en un jour des réputations séculaires; qu'il y avait sous ce langage, vieilli par fois, plus d'ame et de pensée que sous le verbiage *clinquant* et prétentieux qu'on nous donne pour du style de l'époque, et que la meilleure route à suivre, après tout,

était encore celle que le génie a ouverte et que l'expérience a battue.

Tels sont aussi nos principes; telles sont les doctrines que nous voudrions voir écouter, parce que les hommes qui les professent sont des hommes d'étude et de goût, prêchant l'art pour l'amour de l'art même; et parce que, à peine échappée à la crise dangereuse qui la tenait, la littérature, à notre avis, a besoin d'un bras qui la soutienne, et d'une voix d'ami qui la conseille. La littérature est faible et chancelante, et la meilleure preuve de sa faiblesse est la défiance qu'elle a d'elle-même. Ose-t-elle rien tenter d'important? Ose-t-elle aborder quelqu'une de ces œuvres de longue haleine ou de haute portée qui embrassaient jadis la vie entière d'un écrivain? Non, elle tâtonne, elle essaie. Pareille à un convalescent trop peu confiant en ses forces, à peine pose-t-elle timidement un pas devant un autre, tremblant encore d'avoir été trop téméraire. Grand nombre d'articles critiques, la plupart plus spirituels que justes, presque toujours plus écrits que pensés; des contes, des nouvelles, romans avortés; quelques thèses philosophiques, en général assez peu concluantes, tel est, ce nous semble, tout le bagage de la littérature d'aujourd'hui. Hors d'état de tenir la campagne, la littérature se rallie sous le canon des *Revues* et des *Feuilletons*: que la critique fasse maintenant son devoir; c'est à elle de l'aller chercher là où elle s'est réfugiée, afin de l'exercer et de l'instruire; à elle de s'attacher à la former quand elle est faible encore et facile; de corriger ses vices et d'assurer ses qualités avant que l'erreur ait altéré les unes, ou que le temps ait endurci les autres; car la critique n'est pas tant créée, à notre avis, pour indiquer au public ce qu'il doit estimer ou repousser, que pour apprendre à l'écrivain lui-même ce qu'il faut éviter ou suivre; contrôler sans relâche, mais contrôler sans passion, blâmer sans aigreur, louer sans partialité, voilà le rôle de la critique; c'est celui que nous choisissons. Nous aussi nous venons nous mêler à ce grand acte de régénération, ne pensant point qu'en un pareil moment, alors que la patrie littéraire n'a pas trop de l'aide de tous ses enfants, nul d'entre eux ait le droit de rester oisif. A chacun la tâche à laquelle il se croit plus propre; à chacun d'opter entre l'action et le conseil: l'œuvre à ceux-ci, la critique à ceux-là; mais à tous leur part de travail.

La nôtre, nous l'avons déjà prise, et nous l'accomplirons avec persévérance. Livres, journaux, revues, recueils périodiques, tout ce qui se rattache au mouvement actuel, nous le passerons au crible de l'examen. Quoique, par un motif que l'on comprendra sans peine, les hommes déjà connus doivent plus particulièrement nous occuper, tout article de quelque portée, eût-il pour signataire le nom le plus obscur de la littérature, aura droit à notre attention. Mais la chose à laquelle nous nous attacherons davantage, c'est la critique. Nous critiquerons (ce à quoi l'on n'a guère songé jusqu'ici), nous critiquerons les critiques eux-mêmes, et l'on comprend aisément quel degré d'importance peut avoir un semblable travail. Que deviendrait la littérature, si par hasard les guides venaient à s'égarer?

Du reste nous n'entendons faire de la critique ni une affaire de coterie ni une affaire d'animosité: nous jugerons sans arrière-pensée; nous n'apporterons à nos censures rien d'hostile ni de personnel; car nous n'écrivons en haine de personne; nous n'avons à cœur que le bien de l'art, et non point, selon la mode du jour, une idée unique, dominante, à laquelle, si étroite qu'elle soit, il faille que les autres se ploient, dût-on, ainsi que chez Procuste, leur couper les pieds ou la tête. Plus justes et moins exclusifs que nos novateurs déchus, nous ne songeons pas même à établir une exception pour leur école. Ce qu'elle peut avoir laissé de bien, nous l'apprécierons, nous en profiterons, bien convaincus que, de quelque part qu'elles nous viennent, les bonnes choses n'en sont pas moins bonnes, et que des paillettes d'or ne perdent rien à ce qu'on les ramasse dans la vase. Mais pour cette queue honteuse de romantisme qui se traîne encore, toute salie, à travers le champ littéraire, nous l'écraserons sans pitié. Pâle et misérable parodie d'une erreur quelquefois brillante, elle n'a pas même pour elle l'excuse de l'initiative, encore moins celle du talent. Ses maîtres, ceux dont elle se proclame le reflet, la renient eux-mêmes pour leur image; et peut-être le dégoût qu'elle leur inspire n'a-t-elle pas peu contribué à les faire revenir aux doctrines qu'ils ont si long-temps attaquées. Car, qu'on ne s'y trompe pas, la plupart des chefs de l'école révoltée, plus habiles que les séides dont ils ont mis l'enthousiasme à profit, n'attendent qu'une capitulation honorable pour rentrer sous le vrai drapeau. Arrivés au but qu'ils ambitionnaient, il en est peu qui n'échangeassent volontiers leurs ovations populaires pour des honneurs moins roturiers.

C'est que, il faut le dire, la véritable, la bonne littérature, celle qui ne dépend ni du caprice de quelques hommes ni de la folie d'une époque, c'est celle de la raison et du bon goût; c'était la littérature de nos pères, que ce soit la nôtre également: l'abandonner, c'est renier nos triomphes, c'est abdiquer la gloire que nous lui devons. Que l'art nouveau se modifie, docile aux lois du progrès; mais que l'art nouveau prenne avant tout l'art ancien pour sa base: le Capitole de Michel-Ange ne s'élève-t-il pas sur les fondements du Capitole antique?

LES LAZARISTES ET LE CONSEIL MUNICIPAL DE ROYE.

Un journal, défenseur plus passionné qu'intelligent des doctrines ultramontaines, a trouvé mauvais que nous ayons ébruité le départ des Lazaristes qui depuis 1827 dirigent une maison d'éducation dans la petite ville de Roye, département de la Somme.

Nous nous étions bornés à dire que, par suite de difficultés élevées entre la ville et les Lazaristes, pour l'exécution du traité qui leur cédait la direction du collége de Roye, le conseil supérieur de la congrégation avait résolu d'abandonner l'établissement. Cette réserve, de notre part, ménageait toutes les susceptibilités, et ne compromettait en rien l'administration des Lazaristes et la confiance dont ils ont pu jouir, ainsi que d'autres congrégations, dans un département qui en 1828 ne comptait pas moins de sept écoles secondaires ecclésiastiques en dehors de l'université.

Il est donc assez étrange qu'on ait pu voir dans le simple énoncé d'un fait réel absence de bonne foi et de sincérité. C'est sans doute notre peu de sympathie pour les petits séminaires qui nous a valu la singulière accusation dirigée contre nous par une feuille dont les quotidiennes déclamations contre l'université portent le cachet d'une haineuse et ridicule monomanie.

On aurait voulu que nous fissions connaître le fond même de la discussion, et les motifs qui ont déterminé la retraite des Lazaristes; *motifs sincères et consciencieux, qui se fondent sur la déloyauté du conseil municipal pour des engagements antérieurs qui ont été méconnus.*

Nous ne connaissons pas les dispositions motivées de la dernière délibération de la ville de Roye à l'égard des Lazaristes; nous savons seulement que, par suite du traité de 1826, qui leur cédait la jouissance des bâtiments du collége, ils ont fait, dans la maison, des dépenses dont ils réclament aujourd'hui le remboursement.

Mais ce traité primitif de 1826 n'ayant jamais obtenu la sanction de l'autorité supérieure, toutes ses conséquences ont dû être considérées comme non-avenues. Le collége de Roye, du moment où il est passé entre les mains des Lazaristes, a cessé d'être réputé établissement communal. Dès lors, la ville ne peut être appelée en garantie pour des dépenses faites dans cet établissement, qui n'était plus qu'une *institution privée*, dirigée au nom d'une congrégation religieuse, et sous la responsabilité d'un maître particulier dûment autorisé à cet effet.

Si les prétentions des Lazaristes sur le collége de Roye, jusqu'à l'accomplissement de certaines clauses, nous eussent paru fondées en droit, nous aurions été les premiers à les défendre. On sait que nous ménageons peu les exigences des municipalités, toutes les fois que les principes qui doivent diriger l'instruction publique nous semblent compromis. Mais ici il ne s'agit pas de liberté d'enseignement; ce n'est qu'une question d'argent. Les Lazaristes réclament une indemnité, un remboursement de fonds, en vertu d'un traité qu'ils ont reconnu eux-mêmes *non-obligatoire pour aucune des parties*. Evidemment leur logique est fausse; et ils en conviennent, en s'éloignant.

Au reste, que MM. les Lazaristes et leur organe ne se pressent pas trop de prodiguer leurs mystiques consolations à la douleur des habitants de Roye. Les *larmes abondantes* que leur a fait répandre le départ de leurs anciens instituteurs seront bientôt séchées. Là, comme ailleurs, la raison triomphera des préjugés de parti et des passions de localité. L'enseignement continuera d'être moral et religieux, mais il sera de plus conforme au vœu de la majorité du pays.

Quant au dédain farouche que l'*Univers religieux* témoigne pour l'enseignement universitaire, il y a long-temps que le public y est accoutumé et ne s'en émeut pas. Les établissements de l'université ne sont pas, Dieu merci! en si grande défaveur qu'on essaie vainement de le faire croire; nous n'en voudrions pas d'autre preuve, au besoin, que le redoublement d'injures et de calomnies dont ils sont l'objet. Depuis que l'enseignement est libre de fait, et que le sort des colléges communaux est abandonné presque exclusivement au vote des villes, leur nombre a plutôt accru que diminué. En est-il de même des établissements de congrégation? Sur les sept écoles ecclésiastiques qui existaient dans le département qui nous occupe, une seule a subsisté. Ce qui prospère davantage, il est vrai, en ce moment, ce sont les petits séminaires, parce que là l'enseignement, par un inexplicable privége que ne consacrera certainement pas une législation nouvelle, est affranchi des droits qui pèsent sur les autres établissement.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — M. GÉRUSEZ, PROFESSEUR.

Première partie du seizième siècle. — Marguerite de Navarre. — Clément Marot. — Sa jeunesse, ses aventures. — Il est blessé à la bataille de Pavie, emprisonné au Châtelet comme hérétique. — Sa fuite à Ferrare. — Seconde fuite à Genève. — Sa traduction des Psaumes. — Ses épîtres. — Poètes contemporains de Marot. — Réaction des poètes de la Pléiade.

Ce fut auprès de François Ier que Marot se trouva placé dès ses plus jeunes ans. Le père de Marot, Jean Marot, avait été lui-même un poète assez distingué, quoique son fils l'ait fait oublier; il était attaché à la cour d'Anne de Bretagne, puis devint valet de chambre de François Ier. Le talent de Clément Marot se montra de bonne heure, mais en même-temps son caractère jovial et libertin; ennuyé des études sérieuses, il s'enrôla dans la troupe des *enfants sans souci*, et joua des farces, des moralités, des soties. Donnant l'essor aux facultés brillantes de son esprit, il passa de cette école de liberté à une école plus douce et plus chaste; en 1520, François Ier le donna pour secrétaire à sa sœur Marguerite de Navarre, duchesse d'Alençon, fille de Charles d'Orléans; c'était une femme d'un esprit supérieur, d'une imagination

facile et enchanteresse, appartenant au moyen-âge par sa conduite irréprochable, ses mœurs pures et naïves, et à son siècle par le style de ses ouvrages ; composant avec la même verve et la même simplicité de cœur des poésies sacrées et des farces, quatre mystères, et un recueil de contes que n'eût pas désavoué Boccace et qui a inspiré Lafontaine. L'esprit ardent de Marguerite s'élançant au-devant de toutes les découvertes, de toutes les opinions nouvelles, le protestantisme la captiva vivement ; elle écrivit même en 1533 un petit livre intitulé le *Miroir de l'ame pécheresse*, qui fut censuré par la Sorbonne. Quoiqu'elle eût abjuré ses erreurs au moment de sa mort, arrivée en 1549, elle continua toute sa vie de protéger les novateurs, entre autres Calvin et Marot. Marguerite fut l'idole de son siècle. François Ier, pour lequel elle avait fait le voyage de Madrid, l'appelait *sa mignonne ;* ses contemporains en firent une *dixième muse*. Marot lui témoigne fréquemment sa reconnaissance en éloges aussi délicats que bien mérités. Marguerite avait épousé, en 1509, Charles, dernier duc d'Alençon. Marot le suivit à l'armée, et fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Pavie.

Mais cette blessure était moins dangereuse pour lui que le courroux des *sorboniqueurs* qui le firent poursuivre comme hérétique ; il fut emprisonné, à la requête du docteur Bouchard, dans les cachots du Châtelet. Marot lui adressa une épître, déclarant qu'il n'était ni luthériste, ni zwinglien, ni même anabaptiste ; en même temps, et pour plus de sûreté, il écrivit à son ami Lyon Jamet, secrétaire de Mme Renée, duchesse de Ferrare, qui donnait asile dans ses états aux réformés. C'est dans cette épître que se trouve la fable *du lion et du rat*, qui ne déparerait pas les œuvres de Lafontaine et qui est un modèle de naïveté et de grace. L'année suivante, 1526, il fut transporté dans la prison de l'Aigle de Chartres, où il composa son poème de l'*Enfer*. Délivré par les soins de François Ier, il songeait à revenir à Paris, lorsqu'il apprit qu'on avait fait saisir de nouveau ses livres ; il rebroussa chemin et se retira chez la duchesse de Navarre, et de là chez la duchesse de Ferrare, d'où il écrivit au roi les motifs de sa fuite et des récriminations contre la Sorbonne. En 1536, il obtint la permission de revenir en France ; mais quoiqu'il prétendît avoir appris des Lombards *à un mot seul de Dieu ne deviser, à parler peu et à poltronniser*, il fut bientôt inquiété et obligé une seconde fois de prendre la fuite. Il s'enfuit à Genève. Il paraît qu'il scandalisa fort les rigoristes compatriotes du sévère Calvin par la licence de ses mœurs. Victor Cayet a même prétendu qu'il fut condamné à mort pour avoir débauché son hôtesse, et que cette peine fut commuée en celle du fouet. Maimbourg, Florimond, Remond, ont répété, d'après Cayet, cette anecdote qui, selon toute probabilité, est apocryphe. C'est à Genève que Marot publia ses *cinquante psaumes*. Il mourut en Piémont l'an 1544, âgé d'environ soixante ans.

Tant de traverses, de persécutions ont singulièrement rembruni la teinte joyeuse du caractère de Marot. Le poète gascon, insouciant et frivole, courtisan et bavard, élevé dans la troupe des *enfants sans souci*, valet de chambre de François Ier et de Marguerite de Navarre, s'est trouvé mêlé malgré lui aux questions les plus sérieuses. Lui qui était né pour tourner des rondeaux et des épîtres, contemporain de Rabelais ; lui le poète galant et dissolu, l'amant de Diane de Poitiers, il fut appelé à jouer le rôle d'un grand réformateur par sa traduction des *Psaumes de David* que Calvin honora d'une préface, le 10 juin 1543. Cette agitation, ces contrastes perpétuels sont reproduits avec exactitude et naïveté dans les ouvrages de Marot. Le supplice de Semblançay l'émut vivement : il a composé sur cet événement déplorable une élégie, et une épigramme qui est un chef-d'œuvre d'énergie et de réprobation. Comme traducteur il est inférieur. La difficulté des traductions varie selon les époques. Marot n'avait pas été familiarisé de bonne heure avec les auteurs latins, et sa vie errante et agitée ne lui permit pas de réparer ce tort de sa jeunesse. Lorsqu'il se trouva en prison, comme il n'avait rien de mieux à faire, il traduisait pour les grands seigneurs ses protecteurs. Il traduisit ainsi l'auteur qui exige le plus une grande souplesse et une grande variété dans la langue employée à le reproduire. Aussi Marot échoua-t-il dans la traduction des *Métamorphoses d'Ovide*, et de la première *églogue* de Virgile. Il n'était pas plus propre à rendre les beautés du prophète hébreu. Sa traduction des *Psaumes de David* fut faite dans un esprit d'opposition ; la Sorbonne les censura ; mais François Ier et sa cour, qui se plaisaient aux vers de Marot, l'exhortèrent à continuer ; le débit en fut prodigieux ; chacun y adapta un air, et on les chanta au prêche. Cependant ces psaumes ayant été favorablement accueillis par les protestants, Calvin les ayant fait mettre en musique par Godimel et Bourgeois, et Théodore de Bèze en ayant continué la traduction, François Ier abandonna le livre aux docteurs catholiques, qui le brûlèrent et en défendirent la vente. Marot ne savait pas l'hébreu, mais un de ses amis, nommé Vatable, lui fournissait une version mot à mot du texte original.

Marot débuta par un poème allégorique dans le goût des compositions morales du quinzième siècle. Marot feint que Cupido, le voyant insensible à l'Amour, lui décoche une sagette *empennée de vengeance, portant un fer forgé par desplaisance*. Pour lors il s'en va de par le monde, cherchant *ferme-amour*, et arrive au temple de Cupido. *Bel-accueil, ayant robe verte, portier du jardin précieux*, l'introduit dans ce séjour enchanté dont il fait la description. Ce petit poème, froid comme le sont toutes ces abstractions métaphysiques, révèle déjà un talent original. Dans le poème de l'*Enfer* il y a progrès ; les abstractions verbales sont devenues des emblèmes agissants ; les procès ne sont autre chose que serpents *enflés, envenimés, maudicts, mordants, ardents et animés*.

Le caractère passionné n'est guère ce qui distingue la galanterie de Marot ; l'esprit du siècle était ailleurs ; il se contentait de badiner avec ce que le moyen-age avait pris au sérieux, l'amour. Marot est le légataire de deux poètes qui l'ont précédé : Charles d'Orléans, père de Marguerite de Navarre, et Villon, dont il a donné une édition ; il réunit la délicatesse de l'un et la verve de l'autre.

Les imitateurs de Marot allèrent encore plus loin que lui, et raffinèrent sur sa galanterie. Chaque poète avait pris une devise pour exprimer ses peines et le but de ses travaux. Jean Bouchet se qualifiait de *traverseur des voies périlleuses ;* Jean Leblond, *l'humble espérant ;* d'Amboise se surnommait *l'esclave fortuné*. Il y eut même alors une espèce de tournoi poétique. Heroët avait pris pour *parfaite amie* un ange d'innocence et de pureté : un autre poète, Laborderie, opposa à cette parfaite amie une héroïne rempli de sentiments plus mondains. Charles Fontaine vint au secours de parfaite amie, et un quatrième soutint Laborderie.

Ce furent ces ridicules passe-temps des poètes marotiques qui excitèrent si fort l'indignation des jeunes poètes de la Pléiade, nourris des beautés graves et substantielles de l'antiquité ; ils commencèrent vivement l'attaque. Marot se fâcha ; il cite parmi ses amis Saint-Gelais, Heroët, Rabelais, Brodeaux, Seix, Chappuy, Papillon, Thenot, et reprocha à ses adversaires d'être *un tas de jeunes veaux, un tas de rimailleurs nouveaux, qui cuydent eslever leur nom, blasmant les hommes de renom*.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Monarchies constitutionnelles. — Leur origine et leur établissement. — Constitutions allemandes. — Caractère de la monarchie constitutionnelle.

Nous avons examiné jusqu'ici la monarchie ancienne, la monarchie française et la monarchie prussienne ; nous allons aborder aujourd'hui la monarchie constitutionnelle. La science politique consiste surtout dans l'intelligence du siècle auquel on s'adresse ; et dans un temps où il n'y a de vie sociale que par la liberté de la pensée, il n'y a de salut que par la pensée. Il faut faire sortir de cette connaissance et les devoirs du présent et la nature de l'avenir. Les éléments de la société européenne au cinquième siècle étaient les barbares qui venaient renouveler les populations abâtardies de l'empire, et le christianisme qui devait moraliser les barbares. Les barbares sont des races jeunes, pleines d'énergie, de vitalité ; le sang coule abondant dans leurs veines : ils régénéreront matériellement les peuples, ils chasseront les maîtres, relèveront les esclaves, et s'attacheront à la culture du sol, abandonnée jusque-là aux mains des nations vaincues par l'orgueilleuse puissance de Rome. Le christianisme est à côté pour les recevoir ; les portes de la vieille cité romaine ont été brisées, et la cité spirituelle s'ouvre pour le monde. Ces enfants grossiers, ignorants, écoutent la parole sainte, seule capable d'embraser leur ame, d'illuminer leur esprit, et se convertissent à la foi chrétienne. Certes, ce fut un grand bonheur que cette moralité de l'église s'imposât sur eux, et fît succéder aux penchants de brutalité, de colère, des sentiments plus doux et plus purs. Le christianisme les modère et les gouverne, il prend les générations au berceau et les conduit jusqu'à la tombe. A cette époque et pendant long-temps, il semble réaliser la république universelle ; les serfs vont dans les cloîtres laver la souillure de l'esclavage, et marchent les égaux des farouches guerriers qui courberont la tête devant eux. L'église devient une vaste hiérarchie élective au profit de l'intelligence ; et ce ne fut pas sans de terribles luttes. On sait ce qu'il en coûta à Grégoire VII, comment il se vit tour à tour triomphant et vaincu dans ses guerres avec l'empire, comment enfin, loin de Rome, il alla mourir sur la terre d'exil entre les bras des Normands. C'était pourtant nécessité de sortir du matérialisme païen ; il fallait l'intelligence et la haute moralité chrétiennes au milieu de désordres que l'expérience seule n'était pas capable de dompter ou d'adoucir ; il fallait, pour assurer sa force et sa suprématie, humilier les couronnes devant la tiare. L'église triompha donc et devait triompher, mais elle se compromit par l'excès même de sa victoire et l'arrogance de ses prétentions. Tout rentra bientôt dans les bornes de la raison politique, de la nationalité. Les peuples se posent, les états s'organisent, l'église gallicane se constitue, et la monarchie enfin résiste à l'ambition ultramontaine qu'elle soumet quelquefois à ses vues, et dont elle fait presque sa vassale. Dans l'Europe, par un progrès lent, mais irrésistible, les grands territoires se dessinent par de fortes barrières, les races se séparent, les tribus s'agglomèrent en corps de nation. Puis les lumières sortent peu à peu du sein de l'église ; l'érudition commence à se séculariser, le génie politique vient au jour. Les rois alors ont l'instinct de la civilisation, ils repoussent les anciennes mœurs, et recherchent les jouissances du luxe et des arts ; le peuple s'élève à la bourgeoisie ; la bourgeoisie se condense dans les cités, elle devient marchande, industrielle, financière ; la philosophie se prépare à l'indépendance des temps modernes où elle ne doit plus dater que d'elle seule, et ne compter qu'avec elle-même. Le seizième siècle si fécond en grandes choses, en grandes découvertes, l'Amérique et l'imprimerie, vit l'établissement de la réforme, qui portait en elle tant d'autres révolutions. Elle s'étendit rapidement sur l'Allemagne où les peuples avaient conservé les pratiques de la liberté germanique, et remua profondément l'Europe. Les idées et les hommes arrivaient à l'indépendance, et le mouvement imprimé se propagea partout. La libre discussion se fit jour par toutes les issues, l'église recula devant la pensée moderne, et bientôt avec elle les royautés.

Il faut aller chercher en Angleterre le premier modèle des monarchies constitutionnelles, bien que le vieux droit germanique nous révèle de nombreuses franchises qui semblent lui avoir donné naissance. La constitution anglaise, on le sait, eut pour point de départ l'aristocratie ; le roi forcé par les barons donna la grande charte si souvent modifiée aux différentes époques de l'histoire. Le peuple à son tour demanda des concessions qui lui furent refusées, et ce fut l'œuvre du peuple anglais de donner pour la première fois des leçons de procédure constitutionnelle ; elle fut complète, sanglante. Passons. La constitution anglaise fut long-temps ignorée sur le continent, et son mécanisme, les secrets de son organisation n'étaient pas, il faut le dire, parfaitement compris de ceux qui en jouissaient. Montesquieu a eu la gloire d'en exposer le jeu et d'en deviner le génie. On voit déjà quel chemin ont fait les idées, et quelle fortune leur est promise ; on cherche à pénétrer dans les profondeurs les plus intimes de la législation, du droit ; on s'enquiert des conditions d'un gouvernement, des lois auxquelles il est soumis dans ses phases. A côté de ce travail s'en faisait un autre bien autrement puissant ; les idées fermentaient, la réaction était poussée par les philosophes plus rois que les rois eux-mêmes, le dix-huitième siècle enfin accomplissait son œuvre, et par la théorie accouchait d'une révolution, la révolution française. Ici nous sommes sur le seuil de tous les grands événements à la suite desquels doit venir la monarchie constitutionnelle. Napoléon a fait plus de bien que de mal, quoi qu'en aient pu dire les hommes de tous les partis, en dépit de ce flux et reflux d'opinions qui viendront expirer aux pieds de sa gloire. Si nous sortons de France où des esprits ardents, généreux, veulent que son influence ait été mauvaise, ce qu'il ne faut pas trop légèrement accepter, nous pouvons le considérer comme un apôtre de la liberté en Europe, où nos idées marchaient à la suite de nos drapeaux, et comme un des agents les plus puissants de l'indépendance germanique.

Plusieurs décrets en font foi, notamment en 1808 : à Erfurt, il abolit le servage et détruit les vieilles coutumes de la féodalité. Un article défendait le mariage entre nobles et paysans, il fut abrogé. C'est ainsi que Bonaparte, qui, par le travail de la conquête, détruisait toutes les petites seigneuries, les petites principautés, pour en faire de vastes états, semblait préparer déjà l'unité politique de l'Allemagne par l'unité matérielle, et en pressait l'avénement par ses décrets victorieux.

La charte octroyée par Louis XVIII en France, était une émanation de l'esprit anglais. Louis XVIII, homme fort distingué et qui avait pour son temps des idées politiques assez larges, avait étudié avec le plus grand soin la constitution anglaise, et en transporta le mécanisme chez nous ; c'était un hommage rendu aux

progrès du siècle, et en même temps un calcul personnel, que cet appât de liberté jeté à la nation, toute pleine encore des souvenirs de la gloire de Bonaparte, en présence des alliés dans Paris. Puis l'Europe rentra dans ses foyers, et nous regarda. Les peuples en nous voyant prirent le goût des constitutions, et comme le jeu de ces constitutions ne sembloit pas très menaçant alors, les ducs et les princes s'émancipèrent à donner de petites constitutions à leurs petits états, de 1818 à 1820 et 1822 : il y en eut à Bâle, à Wurtemberg; le Hanovre, Hesse-Darmstadt, Cassel, Saxe-Cobourg jouirent de quelques libertés parlementaires. Le midi lui-même en voulut bientôt à son tour. Les peuples s'habituaient à ces constitutions dont ils commençaient à entrevoir le mécanisme et la puissance; on ne discutait d'abord que des intérêts purement matériels, mais cet apprentissage de la liberté devait mener à la discussion des intérêts politiques. La Prusse et l'Autriche, deux monarchies absolues, s'inquiétèrent de ces petits mouvements qui pouvaient les gagner tôt ou tard, et elles résolurent de les comprimer. En 1832 donc on jeta les bases d'une réaction vigoureuse contre le développement libéral, et la Prusse et l'Autriche in mèrent leurs ordres. Cependant l'Allemagne, on peut le dire, aura fait résistance, elle arrachera des concessions qui deviendront un droit pour elle, et la source de libertés plus grandes. Si nous passons maintenant au midi, tout ce que nous pouvons en dire, c'est qu'il fut autrefois le siége de la civilisation; l'Italie, morcelée dans toute sa longueur, est sous la domination de l'Autriche qui l'écrase; l'Espagne et le Portugal reviennent à la vie politique qu'ils semblaient avoir oubliée pour toujours, ils se modèlent sur la France et l'Angleterre qui leur servent de guides, nous saurons bientôt qu'en penser une fois qu'ils seront à l'œuvre. Ainsi nous voyons chaque jour des monarchies constitutionnelles se former autour de nous.

Le caractère principal de la monarchie constitutionnelle, c'est la transaction, l'accommodement. Le peuple révise d'abord les comptes et paie après avoir vérifié les additions qu'on lui présente; il ne s'agit encore que d'un intérêt matériel, c'est par l'argent et au nom de l'argent qu'il prend pied dans la constitution; mais il touchera bientôt aux lois, il commencera par les reviser aussi, sauf à prendre l'initiative plus tard. Les aristocraties sont légalisées, les voilà qui fonctionnent au nom des intérêts nationaux; enfin le pouvoir monarchique veut garder la priorité et l'antiquité de son droit. Dans ce seul cercle on peut trouver une foule de combinaisons qui varient chez les différents peuples et dans le même peuple suivant le progrès des idées et la puissance des éléments qui le composent : ici le peuple domine, là l'aristocratie; mais toujours est il que ce travail se fait au service de la liberté et tend à gagner toujours au nom des intérêts nationaux. Le fait de la monarchie constitutionnelle est salutaire, c'est une trêve pendant laquelle on se rapproche, on apprend à se mieux connaître, à s'interroger sur ses idées, ses besoins; mais elle est soumise à une foule de chances, à l'esprit d'examen qui le scrute dans ses replis les plus cachés, et tend sans cesse à y introduire de nouveaux éléments. A cette condition seule, elle est féconde, en s'ouvrant à toutes les idées qui ont acquis le droit d'y prendre place.

VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX RELATIFS A L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AIN. — Deux centimes additionnels ont été affectés par le conseil général à la dépense de l'instruction publique. Sur cette somme sera payée une indemnité aux instituteurs qui fréquentent l'école normale.

DORDOGNE. — Peu s'en est fallu que l'éloquence de M. le général Bugeaud ne fît rejeter par le conseil l'allocation demandée pour l'instruction primaire. Après avoir vigoureusement parlé contre, M. Bugeaud a déclaré avoir voté pour cette allocation.

GARONNE (HAUTE). — Le conseil a voté 1,000 fr. pour la société d'agriculture de Toulouse. Une autre société agricole, celle de Saint-Gaudens, n'existant que sur le papier, il a fait retrait de 1,800 fr. qui lui avaient été votés les années précédentes. Il a voté 500 fr. pour acquisition de chefs-d'œuvre d'antiquité au musée de Toulouse.

LOIR-ET-CHER. — Le conseil a voté la fondation d'une école normale pour le département. Elle recevra dix élèves au compte du département, et dix élèves dont les dépenses ont été offertes par des communes. Le cours normal temporaire sera maintenu.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Le conseil-général, après avoir voté une somme de 500 fr. pour les dépenses du musée industriel, a arrêté qu'il appuierait vivement auprès du gouvernement la demande formée par le conseil municipal de Nantes, de la fondation en cette ville, et dans l'intérêt de l'Ouest, d'une faculté de médecine à laquelle serait annexée une école de pharmacie.

MOSELLE. — Le conseil-général ne partage pas l'opinion de sa commission qui, d'office, demande que l'école normale primaire établie à Metz soit mise sous la surveillance du comité d'instruction primaire de l'arrondissement. Il rejette également le vœu formé par la commission, de solliciter du gouvernement une loi qui donne à l'administration les moyens de contraindre tous les enfants à fréquenter les écoles primaires.

PUY-DE-DÔME. — Le conseil-général du département poursuit ses travaux; une somme de 25,124 fr. devant demeurer libre sur le budget de l'instruction primaire de 1834, ce boni a été reporté sur l'exercice de 1835, et affecté, 1° à des indemnités et secours aux instituteurs, 1,124 fr.; 2° encouragements aux communes qui veulent construire des maisons d'école, 12,000 fr. Les 12,000 fr. restants ont été mis en réserve pour l'acquisition ou la construction d'une école normale primaire à Clermont, quand les projets et les plans auront été approuvés par le conseil-général.

SEINE-INFÉRIEURE. — Le conseil général alloue 3,000 fr. pour les recherches d'antiquités à Lillebonne et à Maulévrier; 3,500 fr. pour le musée départemental d'antiquités.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE BREST.

Entre tous les conseils d'arrondissement, celui de Brest est un de ceux où les besoins de l'instruction publique ont été le plus vivement sentis et le mieux appréciés. Ce conseil a pris l'initiative de plusieurs mesures importantes qui portent toutes le cachet d'un patriotisme intelligent et prêt à tous les sacrifices. Il nous suffira de les citer pour en faire l'éloge. Les résultats déjà connus de la session des conseils généraux nous font espérer que d'aussi libérales inspirations ne seront pas perdues pour les honorables citoyens qui en font partie.

Voici le texte de la délibération :

« Le conseil a été d'avis que le seul moyen d'obtenir des instituteurs primaires éclairés, était de les rendre indépendants; il a en conséquence voté pour que les émoluments de ces hommes utiles fussent assimilés aux traitements des curés et des desservants; il a demandé ensuite que des secours fussent accordés pour la construction des maisons d'école, principalement aux communes qui feraient un premier fonds pour la dépense. Considérant la nécessité d'une école à Ouessant, il a émis le vœu qu'un secours de 500 francs fût accordé pour l'achèvement de cet établissement; il a émis pareillement le vœu que chaque école fût abonnée à l'*Instituteur, Journal des écoles primaires*; quant aux écoles secondaires, il voudrait qu'une loi fût rendue qui les organisât, les lois et réglements qui régissent ces écoles étant arrivés à un tel point de confusion et d'incohérence, que leur établissement présente de grandes difficultés. Dans son zèle éclairé pour le bien-être de l'arrondissement, le conseil a aussi demandé que dans les principales agglomérations d'habitants des salles d'asile fussent instituées. »

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — On assure que M. le ministre de l'instruction publique vient de former, sous sa présidence, un comité chargé de concourir à la direction et à la surveillance des recherches et publications qui doivent être faites sur les documents inédits relatifs à l'histoire de France. Parmi les noms honorables dont se compose cette commission, on cite MM. Villemain, Daunou, Mignet, Champollion Figeac, Fauriel, Vitet.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui une ordonnance du roi qui met à la disposition du ministre de l'instruction publique le terrain compris entre les rues de l'Est et de l'Ouest à Paris, et connu sous le nom de *Pépinière royale du Luxembourg*. La partie *est* de ce terrain sera affectée, y compris le bâtiment affecté au service de la pépinière, et qui se trouve situé dans cette partie *est*, à l'établissement d'un jardin de botanique médicale pour le service de la faculté de médecine de Paris. La partie *ouest* du même terrain sera consacrée, ainsi que ses dépendances, au service du Muséum d'histoire naturelle comme annexe de cet établissement.

— On se rappelle un legs fort récent fait à l'Institut pour une destination philantropique, par le baron Gobert, mort en Egypte. L'Institut n'est pas encore autorisé à accepter ce legs, et déjà il est en procès avec un des héritiers du testateur qui demande l'annulation non seulement du legs fait à l'Institut, mais encore de tout le reste du testament.

— L'académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut tiendra sa séance publique annuelle le vendredi 25 juillet, à trois heures précises.

— Le conseil royal vient de décider que les *Recherches sur les ossements fossiles*, où l'on rétablit les caractères de plusieurs animaux dont les révolutions du globe ont détruit les espèces, par *Georges Cuvier*, pourra être donné en prix dans les facultés de médecine et les établissements où l'on enseigne les sciences physiques et naturelles.

— Le célèbre historien, M. Schlosser, professeur à l'université de Heidelberg, est attendu à Paris, où il se propose de chercher dans les bibliothèques de nouveaux matériaux pour une histoire des trois derniers siècles.

— En lisant la nomination de M. Michelot aux fonctions gratuites de membre du conseil de perfectionnement de l'institution des sourds-muets, en remplacement de M. Ordinaire, aîné, plusieurs personnes ont cru qu'il s'agissait de la place de directeur de cet établissement; c'est une erreur. Cette place est toujours occupée par M. Ordinaire, jeune, ancien recteur de l'académie de Strasbourg, et M. Michelot, qui n'y a jamais eu aucune prétention, reste à la tête de son institution.

EXTÉRIEUR.

On lit dans la *Gazette littéraire* de Londres que le colonel Nichols va partir de Fernando-Po et remonter la rivière Nun dans le dessein de bien connaître les circonstances qui ont accompagné le meurtre de Richard Lander. Le colonel Nichols se propose aussi d'établir avec les indigènes un système régulier de commerce sur le meilleur pied possible. Le capitaine anglais Alexandre a reçu de son gouvernement la mission d'explorer les contrées de l'Afrique qui avoisinent le royaume de Mozambique. Cet officier va mettre à la voile pour le cap de Bonne-Espérance, et se rendra de là par terre au centre de ses opérations. Une mission semblable se prépare pour l'exploration des contrées peu connues de l'Amérique du sud. Ces deux voyages sont entrepris sous les auspices de la société royale de géographie.

— Les habitants de Constance, grand-duché de Bade, ont formé le projet d'élever un monument au célèbre Jean Huss; la souscription ouverte à cet effet s'est bientôt élevée à plusieurs mille thalers. Le bourgmestre et le conseil municipal qui faisaient partie du comité ont reçu du gouvernement l'ordre de rester étrangers à l'entreprise.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 27 JUILLET 1834. N° 77.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE LATINE.

NOUVELLE ÉDITION DE VARRON, PAR OTTFRIED MULLER.

M. Terentii Varronis de lingua latina librorum quæ supersunt emendata et annotata a Carolo Odofredo Muellero. Anno MDCCCXXXIII. Veneunt Lipsiæ, in libraria Weidmanniana (1).

Deuxième article (2).

Si le Traité de la langue latine n'était point parvenu jusqu'à nous, s'il ne nous restait de cet ouvrage que les arguments des quatorze livres qui le composaient, nous le regretterions sans doute plus que tous les autres travaux des grammairiens que le temps nous a enviés. Sans parler de la haute idée que les Romains nous ont donnée des vastes études de Varron, de son immense érudition, de ses profondes recherches historiques, littéraires et philosophiques, le plan de son livre, les titres des diverses subdivisions exciteraient au plus haut point notre curiosité, et nous croirions, à juste titre, avoir perdu le traité le plus précieux, le seul complet, que l'antiquité nous eût légué sur l'origine de la langue latine, sur l'histoire de ses développements, sur les emprunts qu'elle avait faits aux langues et aux dialectes alors connus. En nous rappelant que l'auteur n'était pas moins philosophe que grammairien, et qu'il s'était surtout nourri des doctrines stoïciennes, nous pourrions conjecturer, en même temps, sans trop de témérité, que son livre renfermait toute la philosophie grammaticale du siècle de Cicéron, ou du moins toutes les théories de l'école de Zénon. De ses quatorze livres, il nous en reste cinq; nous sommes loin d'y trouver tout ce que promet le titre de chacun, et cependant, malgré ce désappointement, combien ne regrettons-nous pas les quatre premiers qui ne nous sont point parvenus, et dont l'un traitait de l'origine de la langue latine, et les trois autres de la science étymologique!

Ce traité sur les règles de l'étymologie devait être, en effet, la partie la plus curieuse de l'ouvrage, s'il renfermait une exposition des principes qui ont guidé Varron dans les livres V, VI, VII, et auxquels nous devons toutes ses étymologies de la langue prosaïque et poétique. Ne serait-il pas possible de retrouver sa théorie, en examinant comment il l'a mise en pratique, de remonter à son point de départ en voyant à quels résultats il est parvenu, en un mot, de rétablir les prémisses en examinant les conséquences? Il suffit de lire quelques pages, pour renoncer à cet espoir et pour se convaincre que l'auteur marche au hasard, que ses étymologies, parfois ingénieuses, plus souvent bizarres et même absurdes, ne se fondent sur aucune règle ou plutôt n'en ont d'autre que les caprices du moment.

Il serait à souhaiter, pour la gloire de Varron, que le temps, qui nous a dérobé les quatre premiers livres, eût aussi détruit le cinquième, et qu'il ne nous restât au sujet de ce dernier que le témoignage de *Jean Lydus* (3), qui nous dit que dans ce cinquième livre Varron décompose la langue latine, qu'il y distingue des élémens éoliens, gaulois, toscans, étrusques, et qu'il nous apprend comment de ce mélange s'est formée la langue que parlaient les Romains. Si tel eût été réellement le plan de Varron, son ouvrage, ou du moins cette partie de son ouvrage, serait sans doute un des monuments les plus intéressans de toute l'antiquité. Le philologue et l'historien y trouveraient des documents précieux, qui serviraient à confirmer ou à modifier bien des conjectures, et qui seraient féconds en conséquences pour l'histoire des peuples et des langues de l'Italie, et en particulier des Romains. Mais malheureusement, avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de retrouver dans ce cinquième livre ce qu'y a vu l'auteur que je viens de citer. Les étymologies grecques sont assez nombreuses, mais elles ne portent, pour la plupart, que sur des mots que la langue latine avait admis presque sans modification. Pour les étymologies italiennes, elles sont présentées, en grande partie, sous la forme du doute, et se bornent à une trentaine de mots, que Varron dit empruntés aux langues voisines, sans nous donner toujours les mots qui dans ces langues y correspondaient (1). Restent les éléments gaulois : ce sont les mots *sagum* et *reno* (ou *rheno*), et, si cela suffisait à Lydus pour nous dire : τινὰ δὲ λέξις Γαλλικὴ, je ne vois pas pourquoi il s'est fait scrupule d'ajouter : τινὰ δὲ λέξις Ἀρμενικὴ, καὶ τινὰ Συριακὴ, puisque Varron nous donne aussi, dans le même livre, le mot *tigris* (2) pour un mot arménien, et le mot *camelus* (3) pour un mot syriaque.

Dans toutes ses autres étymologies, Varron ne sort pas de la langue latine, et quoiqu'il en connût parfaitement toutes les époques, toutes les modifications successives, du moins à partir du temps où elle était devenue langue littéraire et écrite, il ne procède jamais en grammairien, et paraît viser plutôt à traiter son sujet en homme d'esprit. L'ordre même qu'il a suivi dans la distribution de ses recherches n'est rien moins que grammatical. Un premier livre est consacré à l'espace et à ce que l'espace renferme; un second, au temps et à ce qui se fait dans le temps; un troisième, aux mots poétiques. Dans le premier, après avoir défini l'espace même, le lieu, après avoir parlé des grandes divisions de l'espace, qui sont le ciel et la terre, il subdivise cette dernière, donne quelques lignes à l'agriculture et passe aux quartiers de Rome. Puis viennent les êtres animés et inanimés qui sont dans l'espace, *in locis* : d'abord les immortels, ensuite tout ce qui est mortel, les animaux, les plantes et les produits du travail de l'homme, c'est-à-dire les diverses espèces de nourriture, les vêtements, les armes, les tables, les vases et les meubles, la toilette des femmes, les instruments aratoires, les édifices et en particulier les édifices de Rome, surtout ceux du forum, enfin les maisons, les portes des murs de Servius, les lits et les diverses espèces de monnaies. Cette division générale qui renferme tout dans le temps et dans l'espace est peut-être très philosophique, et l'introduction qui la précède et la justifie fait honneur à Varron; mais adopter un tel cadre, c'était se condamner à procéder sans méthode, à isoler les faits, à négliger les principes, enfin, comme je l'ai déjà dit, à faire preuve de sagacité aux dépends de la grammaire. Je ne parle pas des subdivisions du second livre; elles sont tout aussi arbitraires; le troisième a deux parties qui reproduisent pour les mots poétiques les deux subdivisions générales : *de locis et de temporibus*.

Les modifications de lettres, surtout celles des consonnes, sont soumises à certaines règles, et les anciens eux-mêmes reconnaissaient que ces sortes de permutations ne doivent pas être abandonnées aux caprices des grammairiens. Quintilien, après avoir parlé avec assez de dédain de la science étymologique et surtout du travail minutieux de ces auteurs qui se fatiguent à expliquer toutes les dérivations, nous dit (4) que les grammairiens, pour rendre raison de la formation des mots, abrégent et alongent, ajoutent, retranchent et modifient de toute façon les lettres et les syllabes; puis il avertit qu'en se donnant toute licence pour ces modifications, on est arrivé souvent aux résultats les plus ridicules. Les exemples ne lui manquent pas pour prouver ce qu'il avance, et les plus hardis, c'est à Varron qu'il les emprunte. Cependant Quintilien est loin d'être sévère, et son jugement n'est pas suspect; car il va jusqu'à admettre que *lepus* (5) vient de *levipes*, et *vulpes* de

(1) A Paris, chez Heideloff et Campe, n° 16, rue Vivienne.

(2) Voyez le *Journal de l'Instruction publique*, du jeudi 24 avril.

(3) *De magistrat*, II, 13, 116.

(1) Ces étymologies italiennes nous apprennent cependant quelques faits curieux. Pour ne citer qu'un exemple, Varron dérive le mot latin *ircus* (*hircus*) du mot sabin *fircus* qui a le même sens, et le latin *aedus* (*haedus*), du sabin *fedus*. Ce rapprochement semble prouver que l'aspiration sabine *f* se changeait en *h* ou disparaissait entièrement dans la langue latine. Dans le dialecte de la campagne (*in latio rure*), on avait conservé l'*e*, et l'on disait *edus* et non *aedus*. Au sujet des différences de la langue de Rome et de la langue de la campagne latine, voyez Diomed. II, p. 447, *Putsch*.

(2) Le mot *tigris* vient de la racine sanscrite *tidj*, aiguiser, par le changement régulier de la palatale *dj* en gutturale. De là les mots persans *tigh*, glaive, *tir*, flèche, et le verbe grec θήγειν. Quinte-Curce, IV, 9, donne aussi l'étymologie du mot *tigris* : « *A celeritate, qua defluit, Tigri nomen est inditum, quia persica lingua Tigrim sagittam appellant.* »

(3) On s'accorde assez généralement à dériver les mots *camelus*, κάμηλος, de l'hébreu *gamal*. Voy. Bochart, *Hierozoic*, l. I, p. 74.

(4) Quintilien, Inst. Or. I, 6.

(5) *Lepus* a évidemment du rapport avec le mot grec λέπορις auquel Varron le compare (V, 101). Pour *Vulpes*, il est de l'avis de Quintilien, ou plutôt d'Aelius qui le premier paraît avoir proposé cette étymologie.

volipes. Mais il ne peut se résoudre à partager l'avis de Varron sur les mots suivants : AGRUM, *quod in eo* AGATUR *aliquid;* GRACULUS, *quia* GREGATIM *volent;* MERULA, *quia sola volat, quasi* MERA VOLANS. Encore est-il évident que le judicieux rhéteur veut ménager le grammairien célèbre qu'il a nommé lui-même le plus savant des Romains; car il pouvait trouver des preuves bien autrement concluantes. Dans *merula*, dans *ager*, dans *graculus*, nous retrouvons au moins les principaux éléments des mots d'où Varron les a tirés, et même, pour *graculus*, Quintilien ne me paraît pas beaucoup plus heureux que lui, lorsqu'il y voit une imitation du cri du geai (1). Mais lorsque Varron dérive *lympha* de *aquæ lapsu lubrico*, à l'exception de la lettre *l*, je ne retrouve dans *lympha* rien qui rappelle *lapsus* et *lubricus*. *Rete* vient, dit-il, de *raritudine; ignis*, de *gnasci* (*quod hinc nascitur* (2) *et omne quod nascitur ignis gignit*); *pala*, de *pango* (3), par le changement de *g* en *l*; c'est Varron lui-même qui en fait la remarque : *Factum L, G quod fuit.* D'autres fois, l'L remplace deux R; par exemple, dans *falces* qui se dérive de *farre*. Dans *rica*, qui a pour racine *ritu*, la dentale *t* devient gutturale. Dans *pauper*, formé de *paulo lare*, les deux semi-voyelles L ont donné la labiale P. Les mots *humor, uliginosus, udus, sudor* (4), et peut-être même, ajoute-t-il, *puteus, puteoli, puticoli*, appartiennent tous à une souche commune. Ces exemples suffisent pour prouver qu'aucune modification n'arrête Varron, qu'il n'y a point pour lui d'ordres de consonnes, ou plutôt que les gutturales, les dentales, les labiales, les semi-voyelles, peuvent se remplacer les unes par les autres, à la volonté de l'étymologiste. Il lui suffit même que l'une des lettres du mot représente l'objet ou une partie de l'objet que le mot désigne. *Vallum* doit son origine à la lettre V, parce que les bâtons des palissades étaient fourchus à l'extrémité, et avaient la forme de la lettre V; d'après cela, il faut nous résoudre à ne voir dans *allum* qu'un suffixe. Il est vrai que Servius, cité par Cicéron (Top. VIII), ne voyait aussi qu'un suffixe dans *liminium*, seconde partie du composé *postliminium* (5), et le grand orateur, quoiqu'il cite en même temps l'opinion plus probable de Scévola, ne se permet pas de condamner cette manière de décomposer le mot.

(La suite et la fin à un prochain numéro.)

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE.—M. ST.-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Montesquieu. — L'Esprit des lois. — Voyages de Montesquieu. — Les commentateurs. — De la méthode suivie dans l'Esprit des lois. — La méthode historique unie à la méthode philosophique. — Montesquieu et J.-J. Rousseau. — Trois espèces de gouvernement, républicain, monarchique et despotique.

Il est temps d'arriver au grand ouvrage politique qui doit principalement fixer notre attention, au plus beau monument littéraire non seulement du dix-huitième siècle, mais de la France, mais peut-être du monde, à l'*Esprit des lois*. C'est dans l'*Esprit des lois* qu'il faut chercher la véritable mesure du génie de Montesquieu. Nous l'avons laissé aux *Lettres persanes*, détruisant tous, frappant d'estoc et de taille, faisant des ruines autour de lui, mais posant déjà de loin à loin quelques pierres d'attente qui lui permissent de reconstruire un jour; maintenant sur ces pierres d'attente le voilà qui relève un autre édifice à la place de celui qu'il jeta bas.

Pour bien étudier et pour comprendre l'esprit des lois, il faut savoir que Montesquieu voyagea. « *Les voyages*, dit Montaigne, *frottent notre cervelle contre l'esprit des autres;* » et il est facile d'estimer ce que l'intelligence doit gagner à un pareil frottement. De pays en pays, les contrastes, les diversités se succèdent; les mœurs se modifient, les institutions changent : là c'est la monarchie, plus loin c'est la démocratie, ailleurs l'absolutisme. Peu à peu les idées mûrissent et se forment; à chaque pas c'est une illusion, à chaque pas un préjugé que vous laissez derrière vous, jusqu'à ce que, instruit par l'expérience et par l'observation, vous reveniez chez vous avec le don de tout comprendre, de tout expliquer, peut-être même, car il n'est si bonne chose qu'on ne puisse tourner à mal, avec le don de tout justifier.

Tel était l'esprit de Montesquieu. Montesquieu avait tout vu, tout parcouru. Il avait étudié à fond tous les différents genres de gouvernements. Montesquieu était l'homme, par dessus tout les autres, capable de créer l'*Esprit des lois*.

Une chose importante surtout dans l'étude de l'*Esprit des lois*, c'est de ne point s'arrêter aux commentateurs. Écartez-les; il est rare qu'il y ait quelque profit à s'en servir. Au commencement du seizième siècle, Budée, un des savants devenus les plus célèbres du temps, étudia d'abord dans les commentateurs. Après quatre ans de travaux, il nous le dit lui même, il se retrouvait juste à son point de départ. Alors, rejetant tous les commentaires, il commenta seul, et fit bien. Suivons son exemple et discutons, sans nous appuyer d'autres opinions que de la nôtre, le grand œuvre de l'*Esprit des lois*. Pour aujourd'hui j'examinerai trois questions : en premier lieu, celle des différentes méthodes que Montesquieu avait à suivre pour faire l'*Esprit des lois*; en second lieu celle de la division qu'il fait des trois espèces de gouvernements, républicain, monarchique et despotique; et en dernier lieu, comme preuve de son talent admirable à rattacher les détails aux principes, celle de l'influence de la musique chez les peuples de la Grèce.

Revenons à la première question : quelles méthodes avait Montesquieu pour exécuter l'*Esprit des lois*? Il en avait deux, la méthode historique et la méthode philosophique : la méthode historique, qui consistait à suivre l'idée de la loi depuis son origine, à remonter avec elle aux commencements de la société pour redescendre ensuite jusqu'à notre époque, en signalant avec soin sur son chemin toutes les métamorphoses et les modifications qu'elle a subies. Cette méthode offrait deux écueils, l'un, c'était une impartialité, mais aussi une indifférence complète : en considérant toutes les diverses législations par lesquelles les sociétés ont vécu, on en peut venir à croire que tout est bien, selon les temps. De cette façon, ce qu'il y a d'absolu dans les institutions humaines disparaît. L'autre écueil, c'était de tout ramener vers un but désigné d'avance. A ce compte, vous conduisez la loi ainsi qu'il vous convient. Vous demandez à l'histoire : « Où va la loi; » mais vous ne laissez pas l'histoire répondre : c'est vous qui répondez pour elle. Quel fruit y a-t-il à retirer de cette conclusion toute systématique? La seconde méthode consistait à rechercher, à l'aide de la philosophie, l'idée primitive de la loi, à forger un gouvernement modèle et à mesurer ensuite sur ce patron tous les autres gouvernements. L'inconvénient d'une pareille méthode est de méconnaître complètement l'histoire, de ne plus faire aux lieux ni aux événements la part qui leur revient de droit.

Montesquieu sut habilement passer entre ce double écueil. Il suivit jusqu'à un certain point l'histoire, sans négliger la philosophie, et ce fut conduit par elles deux qu'il arriva à cette conclusion, qu'à toutes les époques il y a eu une loi quelconque; que tout gouvernement, quelque mauvais qu'il fût, a eu en lui sa raison d'existence, la loi.

On a plus d'une fois comparé Montesquieu à Rousseau; plus d'une fois on a demandé pourquoi Rousseau avait eu sur son siècle une plus grande influence que lui : c'est que l'esprit français se prête mieux au système qu'à l'explication. Or, Rousseau avait un système qu'il appliquait à tous les gouvernements, et à l'aide duquel il les jugeait; Montesquieu ne faisait qu'expliquer. Or, quand une époque a besoin, comme le dix-huitième siècle, de réforme et de révolution, ce n'est plus de l'impartialité qu'il lui faut, c'est un système auquel elle puisse se rallier ainsi qu'une armée à son drapeau.

Je passe à la seconde question, la division qu'il fait des trois gouvernements: républicain, monarchique et despotique. De son temps comme du nôtre on a beaucoup critiqué la distinction qu'il voulait établir entre les formes et les principes du gouvernement. On a prétendu que cela sentait l'école; et pourtant il a bien fallu finir par se ranger à son opinion. Cette opinion, personne aujourd'hui ne songe à la révoquer en doute; personne n'ignore qu'un gouvernement ne vit point par les formes, car les formes sont vides, mais par l'esprit. Les conditions d'existence d'une société sont uniquement dans le principe qui la gouverne. Or, qu'est-ce que ce principe? C'est, selon moi, ce qui occupe la société; c'est ce que la société a à faire. Car il ne faut pas croire que les moyens administratifs comptent pour quelque chose dans la vie d'un état; ce qui fait sa vie, je le répète, c'est ce qui la préoccupe. On ne gouverne les hommes qu'au nom de leurs faiblesses. Il faut à l'activité de l'âme un emploi, et l'âme se jette avidement sur tout ce qui peut lui servir d'aliment. Voyez les républiques anciennes. Chez elles point de commerce, par conséquent point de propriété; point de passions, point d'intérêts de propriétaire. Que donnerez-vous au citoyen pour l'occuper? Une part dans les affaires de l'état? Il descendra sur la place publique où il haranguera le peuple. A défaut d'autre chose qui l'intéresse, il deviendra législateur. Mais voyez, quand toute la société est sur la place publique, quand toute la puissance revient de droit à l'orateur, voyez quel champ pour les ambitieux. Alors de deux choses l'une : ou la société deviendra leur pâture, ou l'éducation aura inculqué au cœur de tous les citoyens un amour des lois tel que chacun les respecte à l'égal de la Divinité. Et, en effet, ce respect des lois était bien plus grand dans les républiques anciennes que chez nous. Là, où il n'y avait pas de pouvoir public pour défendre la loi, il fallait bien que la loi se défendît elle-même. Montesquieu a dit : « Les républiques ont besoin de plus de vertu que les monarchies. »

Et pourtant il ne me semble point que ce respect soit particulier aux républiques. On le retrouve dans toutes les formes de la société, et l'on pourrait, je crois, l'appeler avec plus de justice *le respect du pouvoir*, principe général, universel, sans lequel nul gouvernement ne saurait subsister. C'est alors que ce respect s'en va qu'il faut que les sociétés meurent.

---

(1) Si Varron n'a pas donné à *graculus* la même étymologie que Quintilien, ce n'est pas qu'il rejette cette manière de former les mots; car il dit quelques lignes plus haut (V, § 75), en parlant des oiseaux : « *Pleræque ab suis vocibus, ut hæc :* « *Pupa, cuculus, corvus, hirundo, ulula, bubo; item hæc : pavo, anser, gallina, columba.* » Dans le même livre, § 105 : « *De victu antiquissima* puls : *hæc appellata, vel quod ita Græci, vel ab eo unde scribit Apollodorus, quod ita sonet quom aquæ ferventi insipitur.* »

(2) *Nascitur*, on nait. Varron emploie la troisième personne du singulier des verbes actifs et des verbes déponents dans ce sens indéfini qu'on ne donne ordinairement en latin qu'à la troisième personne du pluriel. Voy. V, 2, 176; VI, 56, 73, 77.

(3) Scheller, dans son dictionnaire, se donne la peine d'expliquer cette étymologie, et tire aussi *pala* de *pango*, qui aurait donné *paga*, d'où serait venu, par suite de la permutation proposée par Varron, *pala*. Il propose encore un autre moyen de justifier cette dérivation : de *pango*, l'on peut former *pangela* et de là, par contraction, *pala*.

(4) *Udus* vient évidemment du radical sanscrit *und*, couler, qui, en sanscrit même, forme *uda*, eau. — *Sudor* est dérivé du radical sanscrit *svid*, d'où s'est formé *sveda*, sueur; par suite de la suppression de l'*e*, le changement du V en U est devenu nécessaire. Il est à remarquer que ce radical se retrouve dans presque toute la famille des langues indo-germaniques.

(5) Je ne nie pas que des mots entiers ne puissent quelquefois jouer le rôle de suffixes et de désinences. Le sanscrit en fournit plusieurs exemples : les mots *âyana, vara*, et même *âtman* et *rûpa* à la fin des adjectifs et des substantifs, n'ont bien souvent d'autre valeur que celle d'un simple suffixe. Cependant je ne crois pas que *postliminium* puisse se décomposer ainsi, et j'admettrais plutôt avec Scévola que la seconde partie du mot vient de *limen*. Au reste Scévola n'est pas non plus toujours fort heureux dans ses étymologies. Varron le cite à propos du mot *pontifices*, que Scévola, sans doute en sa qualité de *pontufex maxumus*, dérive de *posse* et de *facere, ut potifices*.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

Forme des théâtres à Rome, leur distribution ; explication de leurs diverses parties ; usages qui s'y rapportent ; comment et à quelles époques ils se sont établis ; rapports nombreux avec les théâtres grecs.

Le théâtre se divisait en trois parties distinctes : la première aux acteurs, *scena* ; la deuxième aux spectateurs, *cavea* ; enfin, la troisième intermédiaire et réservée aux sénateurs et aux chevaliers romains, *orchestra*.

Deux demi-cercles décrits d'un même cintre, mais de diamètre différent, entre lesquels s'élevaient en gradin les siéges des spectateurs formaient la *cavea*. Un carré long contre lequel ils venaient s'appuyer, formait la scène. L'intervalle du milieu était l'orchestre.

Derrière la scène se trouvait le *postscenium*, lieu où se retiraient les acteurs pour s'habiller, et où se passait tout ce qui ne devait pas être vu des spectateurs, *intus digna gero* (1).

Les décorations de la scène ne remontent qu'à l'année 654 ; elles furent dues à Cl. Pulcher.

Cl. Pulcher scenam varietate colorum adumbravit, vacuis autem picturæ tabulis extentam (2).

Cela est bien tardif. A cette époque Attius était déjà avancé en âge, et la tragédie près de son déclin. Comment Pacuvius, qui était peintre, n'avait-il pas eu l'idée des décorations, idée qui était venue de si bonne heure aux Grecs, puisque du temps d'Eschyle on possédait déjà un traité sur la perspective? Comment un usage si ancien dans la Grèce ne passa-t-il pas plus tôt à Rome? Assez peu de temps après, L. et M. Lucullus, frères, qui furent en même temps édiles, introduisirent les changements de décorations, *scenam versatilem fecerunt* (3).

Ces changements se faisaient de deux manières : ou les décorations tournaient sur un pivot et montraient une autre face, *scena versatilis* ; ou bien, en se retirant, elles en laissaient voir d'autres, *scena ductilis*. C'est Servius qui nous donne cette explication à l'occasion de ce vers des *Géorgiques* :

Vel scena ut versis discedat frontibus...... (4).

Ces décorations variaient selon la nature des pièces, et sans doute aussi dans la même pièce, selon le besoin des situations, comme l'indiquent les mots *versatilis*, *ductilis*.

Rideau. — Le rideau s'appelait en latin *aulæum*, et l'étymologie de ce mot est *aula*, parce que, dit Servius, on trouva pour la première fois de semblables *voiles* dans le palais d'Attale, *in aula*, quand le peuple romain se mit en possession de cet opulent héritage (5) : ce rideau ne s'abaissait pas comme le nôtre ; car les théâtres n'étaient point couverts et n'avaient point de faîte ; il remontait du sol et semblait sortir de terre : ce qui est admirablement décrit dans les vers suivants :

Primaque de sulcis acies adparuit hastæ ;
Tegmina mox capitum picto nutantia cono ;
Mox humeri pectusque, oneratuque brachia telis
Existunt : crescit seges clypeata virorum.
Sic, ubi tolluntur festis aulæa diebus,
Surgere signa solent ; primumque ostendere vultum,
Cætera paulatim ; placiduque educta tenore
Tota patent ; imoque pedes in margine ponunt (6).

On l'appela aussi *siparium*, *pro quibus siparia posterior ætas accepit* (7). Ces deux mots s'employaient quelquefois indifféremment l'un pour l'autre ; cependant *siparium* était plutôt pour le comique, *aulæum* pour le tragique : un passage de Sénèque l'indique suffisamment ; il dit que Publius Syrus, dans ses *mimes*, ne s'adressait pas toujours aux derniers rangs des spectateurs, mais qu'il y mêlait des choses dignes du cothurne et supérieures au *siparium*, *sipario fortiora*.

On croit encore que l'*aulæum* était réservé pour le commencement et la fin de la pièce, et le *siparium* pour l'intervalle des actes. — Sur quelques unes de nos scènes on a retrouvé l'usage de ces deux rideaux ; c'est un des articles de la poétique du boulevard.

Comme l'intervalle des actes était quelquefois rempli par des intermèdes bouffons, par des mimes, c'est peut être pour cela que le *siparium* était une sorte d'emblême de la comédie, des pièces légères.

Proscenium et *pulpitum*. — Chez les Grecs, il y avait la scène, σκηνή ; l'avant-scène, προσκήνιον ; le lieu particulier d'où partaient les acteurs, λογεῖον ; plus bas, entre la scène et l'orchestre, le θυμέλη où se tenait le chœur pendant l'action ; plus bas enfin, l'orchestre où descendait le chœur pour ses évolutions. Chez les Romains, le chœur quitta l'orchestre et monta sur la scène ; il n'y eut plus de θυμέλη ; mais il paraît qu'il resta quelque chose de la disposition grecque. Ainsi, entre le devant de la scène (au delà du rideau) et l'orchestre, plus bas que l'un, plus haut que l'autre, il y avait le *pulpitum* où se plaçaient les acteurs, et qui correspondait ainsi au λογεῖον des Grecs. Du reste, les mots de *proscenium* et de *pulpitum* sont souvent pris l'un pour l'autre, et tous deux sont des synonymes poétiques du théâtre :

.... *Veteres ineunt proscenia ludi* (9).

Orchestra. — C'était chez les Romains un lieu destiné aux spectateurs. Là étaient les places réservées aux sénateurs, aux vestales, aux envoyés (10) des nations libres et alliées du peuple romain. César et les empereurs y avaient des siéges à part, *suggestum*, *tribunal*. Ainsi *orchestra* peut-être pris pour synonyme poétique de *senatus* :

Æquales habitus illic, similemque videbis
Orchestram ac populum (11).

Cet usage commença l'an 558 de Rome, aux jeux scéniques donnés en l'honneur de la grande déesse. Cette séparation des ordres eut lieu sur la proposition de Scipion l'Africain, alors consul. Blâmée des uns, approuvée des autres, elle nuisit à sa popularité (12).

Cavea. — Elle se composait de trois étages de gradins ; chaque étage comprenait sept gradins. Des palliers, *præcinctiones*, séparaient ces étages. Des escaliers, *scalæ*, coupant ces étages en ligne droite, leur donnaient la forme de coins, d'où ils furent appelés *cunei* (13).

Per cuneos geminatur enim plebesque paterque. (Hor.)

Le tout ensemble s'appelait *cavea*, qu'on distinguait en *prima* ou *ima*, *ultima* ou *summa*, enfin *media*.

L'*ima cavea* comprenait l'orchestre, place des sénateurs, et les quatorze premiers rangs de gradins occupés par les chevaliers (14). Un passage de Suétone fait très bien comprendre cette disposition :

Ludis D. Laberius, eques romanus, mimum suum egit, donatusque quingentis sestertiis et annulo aureo, sessum in quatuordecim e scena per orchestram transiit.

La *media* et la *summa* étaient à la disposition du peuple ; mais la première était plus distinguée, et Auguste défendit qu'on s'y plaçât en robe de couleur ; *sanxit ne quis pullatorum media cavea sederet* (très bien traduit par La Harpe, à deux contresens près : Il défendit que personne parût *en deuil* dans les *bancs du peuple*). Cette *pullata gens*, avec les femmes, était reléguée à la *summa cavea*.

Venimus ad sedes, ubi pulla sordida veste
Inter femineas spectabat turba cathedras.

(Calp., VII, 26.)

De là ces expressions de Sénèque : *Verba ad summam caveam spectantia* ; et de Cicéron : *Turpione ambivio magis delectatur qui in* prima cavea *spectat, delectatur tamen etiam qui* in ultima (15).

Chez les Grecs aussi il y avait des places distinguées pour les magistrats, et les femmes étaient aux derniers rangs.

Ces étages de gradins étaient adossés à plusieurs étages de portiques sous lesquels circulait le peuple, par où il entrait et sortait, où il se mettait à couvert en cas de pluie.

Les théâtres étaient en général découverts chez les anciens, et les spectateurs exposés au soleil et aux injures de l'air. Toutefois on eut quelquefois l'idée chez les Romains de tendre au-dessus des toiles, des voiles ; c'est ce que fit le premier Q. Catulus, à l'imitation des voluptueux Campaniens, dit Valère-Maxime (16).

On n'avait d'abord pensé qu'à se garantir des ardeurs du soleil ; ces premières toiles étaient fort simples : mais bientôt il fallut faire quelque chose pour le plaisir des yeux : alors grande magnificence, riches broderies, brillantes peintures (17).

Les théâtres de Rome eurent des recherches et des raffinements que n'avaient pas connus les Grecs. Pour y entretenir plus de fraîcheur, on y ménagea des courants d'eau, et cela dès le siècle de César (18) ; un peu plus tard, cela ne suffisait plus ; on faisait tomber des pluies d'eau de senteur qui embaumaient l'air en même temps qu'elles le rafraîchissaient (19). Il est curieux de voir dans Valère-Maxime tous ces progrès du luxe ; nous y renvoyons nos lecteurs (20).

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e *semestre*. — 10e *article*.

De la Production (2e partie, 2e section. — Le Capital [*Suite*]).

Action du capital dans l'œuvre de la production. — Des machines.

Nous avons vu quelle est la source du capital et quelles sont les formes diverses que le capital peut revêtir ; il nous reste maintenant à examiner quelle est son action dans l'œuvre de la production. Et, avant tout, il importe de se faire une idée nette du rapport de l'action du capital avec l'emploi de la richesse ; car on tomberait dans une erreur grave, si on croyait que quand on substitue la formation du capital à la consommation proprement dite de la richesse, par cela même on diminue en étendue l'emploi des richesses qu'on possède.

Deux hommes ont chacun 20,000 francs de revenu : le premier, pour nous servir d'une expression vulgaire, mange tout son revenu, c'est-à-dire emploie en consommation proprement dite la totalité de ses 20,000 fr. ; le second n'emploie pour son entretien, pour celui de sa famille et pour ses plaisirs que la moitié de son revenu, et des 10,000 fr. qui lui restent il forme un capital (nous prenons ce mot capital dans sa signification technique). Maintenant pourra-t-on dire que celui qui ne dépense que 10,000 fr. ne fait pas emploi de toute la quantité de richesses représentée par son revenu, et que par conséquent il soustrait en quelque sorte la moitié de son revenu à l'action de la consommation, et par là à l'action de la reproduction? Nullement. Car si des 10,000 fr., qu'il ne dépense pas en consommation proprement dite, il fait un capital, un instrument de production, il les emploie comme l'autre : il y a seulement cette différence entre eux, que l'un stimule la production des choses qu'il applique à la consommation immédiate, et que l'autre excite la production des choses qui servent à la reproduction ; que l'un, le consommateur, détruit la richesse sans la remplacer ; tandis que l'autre, le transformateur, la détruit mais en la remplaçant : ils achètent tous deux du travail ; mais l'un fait vivre et s'appauvrit, ou du moins ne s'enrichit pas ; l'autre fait vivre et s'enrichit.

(1) *Vitæ postscenia celant.* Lucan. — (2) Val. Max., II, 4, 6 ; Plin., IV, 2, 78. — (3) Val. Max., II, 4, 6. — (4) *Georg.*, III, 24. — (5) Serv., *Georg.*, III, 25 ; Donat., *in Præf. Terent.* — (6) Ovid., *Met.*, III, 107 *et sqq.* ; Virg., *Georg.*, III, 24 ; Hor., *Epist.* II, 1 ; Juvenal, *Sat.*, VI, 166. — (7) Donat., *ibid.* — (8) Sen., *de Tranq. ani.*, II. — (9) Virg., *Georg.*, II, 381. — (10) Auguste leur retira ce privilége, parce qu'il se trouvait quelquefois parmi eux des fils d'affranchis. — Quant aux vestales, elles obtinrent une place séparée vis-à-vis du siége du préteur, *contra pretoris tribunal*. — (11) Juven., III, 177. — (12) Liv., XXXIV, 54 ; Val. Max., II, 4, 3. — (13) Comme on le dit ordinairement ; mais si les chevaliers occupaient quatorze gradins, c'est-à dire deux étages, comment serait resté pour le peuple *media et summa cavea?* — (14) Voyez Cic. ; Dion., XXXVI, 24 ; voyez Suet. Aug., XLIV, pour quelques petits changements. — (15) Cic., *de Senect.* Ce dialogue est censé avoir eu lieu en l'an 603 ; or le théâtre de Mummius est de 606, comme nous l'avons dit. Si donc la *cavea* n'avait commencé qu'à Mummius, cette expression serait ici un anachronisme. Ce mot se trouve d'ailleurs et plus d'une fois dans Plaute. — (16) II, 4, 6 ; Plin., XIX, 6. — (17) Plin. XIX, 6 ; Lucre., IV, 73, et VI ; Dion., LXIII. — (18) Val. Max., II, 4, 6. — (19) Sen., *Epis.* XC ; Ovid., *Art. am.*, I, 103 ; Prop., IV, 1, 15 ; Mart., V, 25, 7 ; Lucre., IV. — (20) Val. Max., II, 4, 6.

Cette explication préliminaire sur l'action du capital était de quelque importance; car on est étonné de voir encore aujourd'hui des hommes, des livres mêmes, qui semblent prétendre que quand on forme avec une certaine quantité de richesse un capital, on ne l'emploie pas. Ici encore se représente la question de savoir s'il ne peut y avoir excès dans la formation des capitaux. Supposer qu'un pays comme la France, par exemple, se mettra jamais au pain et à l'eau, se transformera en un couvent de Trappistes, pour avoir le plaisir d'élever le montant du capital et d'étendre la puissance de cet instrument producteur (les conséquences d'une pareille résolution seraient, on le conçoit aisément, on ne peut plus bizarres et fâcheuses), ce serait supposer que l'homme voulût produire sans vouloir jouir, ce serait inventer des hommes comme il n'en existe pas. L'excès opposé, la consommation désordonnée, ne serait pas moins déplorable, n'aurait pas des effets moins funestes. Heureusement c'est aussi une chimère, quoique dans certaines limites ses inconvénients soient plus faciles à se réaliser que les inconvénients d'une production acharnée sans jouissance.

L'action du capital peut se développer sous des formes diverses; nous n'entrerons pas ici dans des détails purement technologiques, nous rappellerons seulement qu'on peut appliquer le capital soit à la production agricole, soit à la production manufacturière, industrielle proprement dite, soit à la production commerciale, enfin à la production spéciale de telle ou telle branche de richesses et à la production générale.

Une question plus importante est celle de savoir si l'action du capital est lente ou rapide. Il y a des productions où l'action productive, où la série des opérations requises pour atteindre le but peut s'accomplir rapidement, d'autres où elle ne s'accomplit que lentement; dès lors il arrive que la masse des capitaux nécessaires pour obtenir un certain résultat, approximativement du moins, est en raison inverse du temps requis pour achever la série des opérations: il faut donc ou un capital plus considérable, ou un emploi plus long du même capital.

Enfin l'action du capital peut aussi revêtir des formes très diverses, considérée dans ses rapports avec les travailleurs, surtout avec les travailleurs manuels, les ouvriers. Et d'abord nous reconnaîtrons qu'il y a un capital qui ne fait autre chose qu'aider l'action physique, le travail manuel de l'homme, soit en rendant possible le travail lui-même, un outil par exemple, soit en l'aidant à faire plus ou à mieux faire. Le capital peut aussi appeler les travailleurs, exciter l'accroissement de la population ouvrière. S'il y avait une augmentation immense des matières premières destinées à être travaillées, il est certain que comme il y aurait plus de travail demandé, la population ouvrière tendrait à s'accroître et s'accroîtrait rapidement. De même toute découverte est souvent à la fois un moyen de créer des capitaux et de stimuler l'accroissement de la population ouvrière. Enfin, quand la valeur en échange des choses dont l'homme a besoin vient à baisser par un perfectionnement de l'industrie, il y a une somme de valeurs épargnées qui pourra devenir capital, et être transformée en matières premières, ou servir à acheter du travail et par là stimuler la population ouvrière.

Mais indépendamment de ces effets qui consistent à aider le travail et à stimuler la population ouvrière, n'y a-t-il pas un dernier et terrible effet, n'y a-t-il pas un certain capital, un certain élément du capital, qui, au lieu d'aider la population ouvrière et d'en stimuler l'accroissement, vient la mettre de côté et la remplacer? nous voulons parler des *machines*.

On ne peut plus dire en abordant ce sujet: *Prudens incedo per ignes cineri suppositos*; les colères contre les machines ne sont plus cachées; on s'est, dans plus d'un pays, emporté contre elles, et l'Angleterre en particulier a été témoin de folies déplorables, d'excès ridicules et insensés de la part d'une population qui se croyait appauvrie par les machines, et qui s'imaginait recouvrer sa prospérité en les brisant. Que les ouvriers anglais, a dit M. Rossi, sous l'empire du besoin, dépourvus en grande partie d'instruction se soient livrés à des excès que je déplore et que je suis loin de justifier, je les excuse du moins, et je comprends les écarts de l'ignorance excitée par la misère. Mais les ouvriers n'ont pas été les seuls à prononcer anathème contre les machines: des économistes distingués, des écrivains respectables et par leur caractère et par l'étendue de leurs lumières, ont prononcé le même anathème. Peut-être aussi les erreurs dans lesquelles ils sont tombés, doit-on les attribuer en partie aux défenses exagérées, aux hymnes entonnés hors de propos, et à cette manie que nous avons souvent de défendre ce qui est bien, sans vouloir convenir qu'à côté de ce bien il peut y avoir quelques inconvénients. Comme la question des machines se rattache plus particulièrement à la distribution qu'à la production de la richesse, M. Rossi n'en a dit que quelques mots dans cette leçon, se réservant de la traiter à fond dans cette seconde partie du cours.

Quand on considère la question froidement, les faits à la main, et comme la science doit procéder, quels sont les deux résultats incontestables de l'introduction d'un pouvoir mécanique considérable dans telle ou telle branche de la production? D'un côté (et ainsi la question se rattache à la production) augmentation de produit, de l'autre, *déplacement* d'ouvriers.

Augmenter les produits, c'est-à-dire produire davantage, ou mieux ou à moins de frais, tel est le grand but de l'introduction des machines dans telle ou telle branche de la production. Cette augmentation à qui profite-t-elle ordinairement? Ici on tomberait dans une erreur grave en décidant d'une manière absolue. D'abord c'est l'inventeur d'une machine qui gagne seul, qui profite seul de son invention; puis, au bout d'un certain temps, c'est le public qui obtient à meilleur marché certains produits, car les profits des capitaux se sont nivelés. Quoi de plus heureux que cette faculté de multiplier rapidement les produits les plus utiles, les plus commodes, les plus sains, de les mettre à la portée des plus petites fortunes, de favoriser ainsi la santé, l'hygiène, le bien-être de toutes les classes? Quoi de plus heureux, si à côté ne venait pas la seconde question: mais tout cela s'obtient par des machines; les machines ne sont des hommes qui ne mangent pas, donc elles remplacent les hommes. Elles les *déplacent*, a dit M. Rossi.

Et d'abord, a-t-il ajouté, que les machines déplacent les ouvriers, c'est là un fait incontestable et non contesté, je vais plus loin, je dis que c'est un fait plus douloureux que quelques économistes ne l'ont représenté. Quand on a prétendu que dès qu'une machine prend la place d'un ouvrier, cet ouvrier se place ailleurs, on n'a pas assez tenu compte et du temps nécessaire pour que cette opération se vérifie, et des habitudes personnelles et des difficultés locales. Il y a souvent des capacités spéciales et le passage d'une industrie à l'autre n'est pas toujours aussi facile dans la vie pratique que dans les livres; toutes les industries ne peuvent pas s'accumuler dans un même endroit, elles ne coexistent souvent qu'à des distances considérables. Or, quand on parle de l'émigration comme d'une opération simple, naturelle, facile, on méconnait les faits. On ne fait pas voyager des populations entières comme des ballots de marchandises.

Il y a donc des difficultés réelles. La machine prend la place de l'ouvrier. Quand cela arrive d'une manière imprévue et en grand, c'est une cause réelle de souffrances aussi graves qu'irrécusables: voilà l'état de la question. Que faut-il donc faire? Faut-il conclure qu'on doive empêcher l'application du pouvoir scientifique mécanique à l'industrie? Ce serait une folie d'autant plus blâmable qu'elle serait impossible. Je n'en appelle, a dit M. Rossi, ni aux savants, ni aux économistes, mais à d'autres juges, aux ouvriers eux-mêmes, à des ouvriers sensés, moraux, ayant reçu cette première éducation qui ne donne pas la science, mais qui suffit pour développer le bon sens naturel de tous les hommes; j'en appelle aux ouvriers tisserands des environs de Glascow, dans cette Écosse où, heureusement pour eux, l'instruction à la fois religieuse, morale et intellectuelle du peuple ne date pas d'hier, et où, par conséquent, le bon sens et la moralité de toutes les classes ont pu se développer.

En 1827 un comité composé des membres de la chambre des communes fut chargé par le parlement de faire une enquête sur les émigrations d'ouvriers. Le premier individu qui fut interrogé était un tisserand de Glascow, nommé Joseph Fauster. Il dit au comité que lui et un grand nombre d'autres ouvriers qui s'étaient constitués d'eux-mêmes en société, étaient dans une grande détresse; que quantité d'entre eux travaillaient de dix-huit à dix-neuf heures par jour aux métiers-à-main pour ne gagner que sept schellings au plus par semaine, et souvent même que quatre schellings; il ajouta que vingt ans avant l'introduction des métiers-puissance ou métiers-mécaniques, ils gagnaient jusqu'à une livre sterling. Le comité adressa alors les questions suivantes à Joseph Fauster, qui y répondit ainsi qu'on va le voir.

D. Le comité doit-il penser que vous attribuez à l'introduction des mécaniques l'insuffisance de la rétribution de votre travail?

R. Oui.

D. Considérez-vous, en conséquence, l'introduction des mécaniques comme susceptible d'objection?

R. Nous ne le pensons pas. Les tisserands de Glascow et de ses environs en général ne pensent pas que l'on doive arrêter ou supprimer les mécaniques. Ils savent parfaitement bien que les mécaniques doivent continuer à marcher, qu'elles continueront en effet à marcher, et qu'il est impossible de les arrêter; ils savent très bien que tout ce qui est instrument d'agriculture ou de manufacture est une partie de mécanique ou autrement dit de machine, et que tout ce qui est au delà *des dents et des ongles* (si je puis me servir de cette expression) est une machine. Je suis autorisé par la majorité des membres de notre société à dire qu'en émettant cette opinion, je rends leur pensée aussi bien que la mienne.

Il est donc dans la nature de l'homme et des sociétés que le pouvoir mécanique scientifique se développe et s'applique; mais il faut reconnaître aussi que cette application ne se vérifie pas ordinairement sans des souffrances plus ou moins grandes, plus ou moins longues. Les arguments allégués pour justifier le système des machines n'ont pas toujours été pleinement rationnels, tandis que le véritable n'était pas mis en évidence. Nous ne répéterons pas ici tout ce qui a été dit en faveur des machines; nous dirons seulement ce qu'on a oublié de dire. N'y a-t-il pas une raison qui démontre que les machines ne font que déplacer les ouvriers, et qu'elles ne les remplacent pas; et qu'en conséquence, toutes les fois que les travailleurs auront les moyens de traverser une crise momentanée, ils ne pourront manquer d'emploi.

Que veut le travailleur? Il se présente sur le marché avec son offre de travail, et demande qu'on lui achète ou son travail avant même qu'il l'ait commencé, ou les résultats successifs d'un travail déjà terminé. Que si on se représente d'un côté tous les travailleurs, et de l'autre tous ceux qui ont un fonds de richesses qu'ils ont destiné à payer le travail ou à acheter des produits, on se trouve dans un marché où il y aurait d'un côté des écus, de l'autre des marchandises. Il y a donc un fonds destiné à alimenter le travail et à fournir aux travailleurs ce dont ils ont besoin. Pour qu'il y eût perte en définitive pour les travailleurs, et non pas seulement déplacement souffrances temporaires, il faudrait que les machines diminuassent ce fonds; car tant que ce fonds n'est pas diminué, le même fonds se trouvant toujours en présence du même travail, le même nombre de travailleurs devra toujours être occupé: or, comment les machines diminueraient-elles ce fonds? Quand on veut analyser les éléments de la question, il faut arriver là: si le fonds ne diminue pas, il y aura déplacement, non remplacement; il y aura toutes les souffrances, toutes les difficultés du déplacement; mais, nous le répétons encore, il n'y aura pas remplacement.

Ainsi donc les machines conduisent à ces deux résultats: augmentation du produit et altération temporaire dans la distribution, altération qui peut être quelquefois très grave et à laquelle les parties intéressées doivent porter toute leur attention.

CONCOURS

POUR L'ADMISSION A L'ÉCOLE NORMALE.

153 candidats se sont fait inscrire pour le concours de l'école normale, qui doit s'ouvrir le 5 août prochain, dans toutes les académies. Sur ce nombre, 66 candidats appartiennent à l'académie de Paris. La seule académie de Cahors n'a reçu aucune inscription.

Le conseil royal de l'instruction publique a examiné, conformément au règlement du concours, les listes transmises par les recteurs, avec toutes les pièces à l'appui. Par suite de cet examen, 147 candidats ont été déclarés admissibles au concours, comme remplissant toutes les conditions exigées. Trois jeunes gens s'étaient fait inscrire trop tard, deux dans l'académie de Paris, un dans l'académie de Rouen. Trois autres n'avaient pas atteint leur dix-septième année au 1[er] janvier 1834; et leur admission a dû être rejetée aux termes du règlement, le conseil royal n'accordant jamais de dispense d'âge *en moins*.

Sur les 147 candidats qui vont composer sous les yeux des recteurs, et subir, devant des commissions spéciales établies dans chaque académie, la première série des épreuves, dites d'*admissibilité*, 99 se destinent à la section des lettres, et 48 à la section des sciences.

Le nombre des places vacantes, chaque année, à l'école normale, par suite du départ des élèves de troisième année, n'est guère que de 20 à 25. Cette circonstance rendra le concours plus important et plus difficile; et les jeunes gens admis à l'école, après l'examen définitif subi à Paris, au mois d'octobre, entre les candidats déclarés admissibles par suite des premières épreuves qui vont commencer, seront réellement l'élite des collèges, et promettront des sujets distingués à l'université.

DÉLIBÉRATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA, AU SUJET DU COLLÉGE DE CETTE VILLE.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, au sujet du collége de Bastia, que le conseil municipal de cette ville avait rétabli, au budget de la commune pour 1835, l'allocation destinée à l'entretien du collége. Une somme de 7,200 fr. a été, en effet, votée pour ce service indispensable. Mais nous avons omis de dire que le vote n'avait eu lieu qu'à la condition que le personnel de cet établissement serait agréé par le conseil municipal, et choisi par une commission prise dans son sein.

Cette clause, évidemment contraire aux droits de l'université, n'a pu être sanctionnée par l'autorité supérieure; et il est à craindre que la ville de Bastia, une des plus importantes de la Corse, ne reste privée d'un établissement utile, qu'on a mieux aimé laisser tomber, plutôt que de conserver deux régents, dont les seuls torts étaient d'être étrangers à la ville. Car c'est là toute l'origine de ce déplorable dissentiment qui existe entre l'autorité universitaire et le conseil communal de Bastia. Les deux régents ayant été éloignés, il y avait lieu d'espérer que les passions de localité disparaîtraient pour le bien de l'instruction publique. Sans doute le nouvel inspecteur de l'académie de Corse sera plus heureux que son prédécesseur, et parviendra à démontrer aux autorités de Bastia combien est préjudiciable pour leurs concitoyens la lutte où elles se sont engagées.

SOCIÉTÉ ÉLÉMENTAIRE DE PARIS.

La société fondée à Paris depuis 1805 pour la propagation de l'instruction élémentaire, a entretenu à Paris, par ses seules ressources, pendant seize ans, trois grandes écoles, où plus de 7,000 enfants ont reçu l'instruction. Depuis 1830, elle réunit, chaque année, 800 enfants dans ses deux écoles de la Halle-aux-Draps, qu'on s'accorde à considérer comme de véritables écoles-modèles, et qui lui coûtent annuellement plus de 8,000 francs.

On doit aussi aux efforts de cette société l'introduction ou le perfectionnement du mode d'enseignement mutuel, non seulement à Paris, mais dans les départements, dans les colonies, et jusque dans les pays étrangers, notamment en Grèce. 30,000 fr. sont mis, tous les ans, à la disposition du comité d'administration, pour encourager les écoles mutuelles et répandre les meilleurs livres élémentaires. C'est dans les écoles de la société qu'on a commencé l'étude du chant, du dessin linéaire, et les travaux d'aiguille.

Une section du comité est chargée plus particulièrement de la correspondance avec les associations étrangères. Parmi celles-ci, celle qui a le plus efficacement rempli le but de l'institution commune est sans contredit la Société des écoles britanniques. En effet, il existe à Londres au moins 100 écoles mutuelles, fréquentées par près de 20,000 enfants. Dans le reste du royaume, les écoles de même nature sont au nombre de 4,000, et réunissent plus de 600,000 élèves; tandis qu'on compte à peine 1,500 écoles mutuelles en France, qui n'enseignent que 150,000 enfants.

VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX RELATIFS A L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

CALVADOS. — Conformément à la loi du 18 juin 1833, le conseil a voté deux centimes additionnels pour l'instruction primaire.

CREUSE. — Nous apprenons que quatre instituteurs seulement de l'arrondissement d'Aubusson prennent part aux cours spéciaux ouverts pour eux à l'école normale de Guéret, pendant les mois de juillet et d'août. Nous sommes assurés cependant qu'un plus grand nombre s'y fussent rendus, s'il eût été possible de leur accorder une indemnité. Espérons que le nouveau conseil général réparera cette omission de l'ancien et ne se séparera point sans avoir pourvu à cette dépense. Si la loi de l'instruction primaire a voulu que l'on conservât autant que possible les instituteurs en exercice, afin de ne point compromettre beaucoup d'existences, il est juste de veiller aussi aux intérêts de la génération qui s'élève en ne lui présentant que des instituteurs capables. On satisfera à toutes ces considérations lorsqu'un fonds annuel permettra à un grand nombre de jeunes instituteurs de retremper leur instruction à l'école normale, sans les engager dans des dépenses au-dessus de leurs faibles ressources.

ILLE-ET-VILAINE. — Un membre du conseil-général du département d'Ille-et-Vilaine a exprimé le vœu que l'école normale primaire de Rennes fût placée sous la seule administration et la surveillance directe des autorités départementales.

Cette proposition se fonde sur ce que la loi du 28 juin 1833 ne fait aucune mention de la juridiction académique sur l'instruction primaire. Des raisons trop puissantes et le texte même, bien compris, de la loi, qui charge le ministre de l'instruction publique, et conséquemment ses délégués, de toutes les mesures relatives à l'exécution de cette loi, s'opposent à ce que cette demande puisse être prise en considération.

INDRE-ET-LOIRE. — Le conseil a voté une allocation de 9,132 fr. pour concourir à la fondation d'une école normale à Tours; 53,000 fr. resteraient à la charge de la ville; il a rejeté une allocation demandée par le conseil municipal d'Amboise pour concourir à l'érection d'un monument à la mémoire du comte Chaptal. Il a voté 105 fr. pour la publication de la carte topographique antique et du moyen-âge des environs de Loches, dressée par M. Lesourd.

Une commission nommée par le conseil-général s'occupe aussi de la fondation d'une école normale d'instruction primaire supérieure qu'on réunirait à notre collége. Les professeurs du collége de Tours, chargés de l'enseignement dans ces nouveaux établissements, verraient accroître le trop faible traitement qu'ils touchent pour leurs fonctions actuelles. Ce projet a déjà été discuté et préparé par le conseil municipal.

LOIR-ET-CHER. — Le conseil attache un si grand prix à l'établissement de l'école normale, que, dans la prévoyance de difficultés que pourrait élever le recteur ou le ministre, il a décidé que si l'école ne pouvait être établie sous la forme d'un pensionnat, elle le serait sous la forme d'un externat.

LOIRE. — Le conseil général, conformément à la loi, a voté deux centimes par franc sur les contributions pour l'instruction primaire.

Il a émis le vœu que toutes les institutions secondaires, quel qu'elles soient, demeurent affranchies de la rétribution universitaire.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Le conseil s'est occupé de la ferme-modèle de Grand-Jouan; il réduit de 3,000 à 1,500 fr. la somme allouée à cette ferme en y conservant l'école primaire qui y est établie.

MAYENNE. — Le conseil général a voté deux centimes additionnels destinés, suivant la loi du 28 juin 1833, à l'instruction primaire. Il a approuvé le budget des dépenses de cette nature et examiné le budget des dépenses de l'école normale du département.

Le conseil avait voté, dans sa session de 1833, une allocation destinée à des études géologiques à faire dans le département par M. Blavier, ingénieur des mines à Rennes. M. Blavier, admis au conseil pour faire connaître les résultats qu'il avait obtenus et la marche qu'il avait suivie dans ses recherches, a été entendu avec intérêt et autorisé à les continuer.

MOSELLE. — Un journal du département nous avait mal informés en annonçant que le conseil général avait rejeté le vœu formé de solliciter du gouvernement la présentation d'une loi qui donne à l'administration des moyens coercitifs pour qu'aucun enfant ne puisse se dispenser de fréquenter les écoles primaires. Le conseil a déclaré que ce moyen seul permettra de vaincre l'apathie et la mauvaise volonté d'un grand nombre de parents, et de rendre complétement efficaces les mesures déjà prises par le gouvernement pour l'amélioration et la propagation de l'enseignement primaire. Le conseil pense que la fréquentation des écoles pourrait être déclarée obligatoire pendant les six mois d'hiver, et, en été, deux fois au moins par semaine, pendant trois heures.

SEINE-INFÉRIEURE. — Le conseil approuve l'application aux détenus de tout âge des essais d'amélioration morale tentés avec fruit sur les jeunes détenus par MM. Lecointe et Duhamel.

VAUCLUSE. — Le 18 juillet, MM. les membres du conseil-général de Vaucluse sont allés en corps visiter l'école normale. Précisément, le conseil venait de s'occuper du budget de cette institution, et par un vote de fonds aussi large que bien entendu avait facilité l'adoption de mesures et d'améliorations importantes. MM. les membres du conseil-général ont paru très satisfaits de la tenue de l'école, de la disposition du local, et des cahiers des élèves qui ont été mis sous leurs yeux.

DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT DU BAS-RHIN.

Nous avons reçu, et nous communiquons avec plaisir à nos lecteurs, quelques détails sur la première session des conseils d'arrondissement du Bas-Rhin. Nous résumerons ce qui a été fait pour répandre de plus en plus le bienfait de l'instruction, véhicule si puissant de civilisation, de progrès et de bonheur.

Les conseils ont paru généralement satisfaits des heureux résultats déjà produits par l'application de la nouvelle loi. Néanmoins aucun ne s'est fait illusion sur quelques défectuosités que le temps et l'expérience seuls pouvaient faire découvrir. Strasbourg a fait remarquer avec raison ce qu'aurait, en Alsace, d'opposé au but que l'on veut atteindre, la disposition qui, en accordant aux instituteurs des rétributions en argent, dispose les familles à refuser à ces hommes utiles les subventions en nature qui, dans la plupart des communes, ont formé de tout temps la base principale de leur existence. Wissembourg ne s'est pas borné à des représentations; sa délibération s'adresse aux conseils municipaux; elle les félicite de leur zèle et les exhorte à contribuer autant que leurs ressources le leur permettent aux frais de placement à l'école normale des enfants de familles pauvres, et surtout de familles d'instituteurs dont les capacités et les bonnes dispositions annoncent que l'on peut en faire de bons maîtres. Si des fonds sont affectés à des livres élémentaires, le conseil exprime le vœu qu'ils soient distribués entre les arrondissements, afin que les comités d'instruction puissent eux-mêmes désigner les livres qu'ils jugeront devoir être le mieux adaptés aux besoins des écoles de leurs circonscriptions. C'est là une question qui ne peut manquer de fixer l'attention du conseil-général. Sa solution est grave parce qu'il s'agit de décider à quel point doit s'arrêter la centralisation et l'influence de l'autorité académique dans le choix des livres d'instruction.

Le conseil d'arrondissement de Schelestadt a exprimé son regret du retard qu'éprouve, à cause de la modicité des crédits, la distribution des secours qu'attendent les communes pour des constructions, réparations ou agrandissemens de maisons d'école. Pénétré de cette vérité, que tout système d'instruction reste incomplet s'il ne s'étend jusqu'à la science de l'agriculture, il a demandé qu'une somme de 2,400 fr. fût prélevée sur les revenus des communes pour faire fréquenter les écoles d'agriculture fondées à Roville (Meurthe), en Bavière et dans le Wurtemberg par un homme déjà instruit, qui viendrait plus tard fonder une école dans l'arrondissement, pour l'enseignement de cette branche d'économie publique.

Enfin, le conseil d'arrondissement de Saverne regarderait comme un encouragement favorable à la fois à l'amour propre des instituteurs et à leur bien-être, des distributions de primes en argent, faites d'après les rapports des inspecteurs des écoles et des comités supérieurs de chaque ressort. Il a examiné la question d'établissement d'écoles spéciales pour les israélites, et exprimé l'avis que, dans les localités où la fréquentation des écoles chrétiennes par les enfants israélites ne fait naître aucune réclamation, il y a lieu de maintenir le *statu quo* et de ne pas imposer de nouvelles charges aux communes.

TRIBUNAUX.

POURSUITES DIRIGÉES CONTRE DES INSTITUTEURS.

La première garantie que doit offrir aux familles l'instituteur auquel elles confient leurs enfants et délèguent une partie de leur autorité sur eux, est celle d'une bonne moralité. Aussi, on ne peut donner trop d'attention dans le choix à faire des instituteurs; et les comités chargés de la surveillance de l'instruction primaire doivent considérer comme un devoir essentiel de s'assurer que les hommes auxquels est abandonnée la direction des écoles unissent à la condition de capacité celle de bonnes mœurs, et instruisent leurs élèves à la fois par le précepte et par l'exemple.

Aux termes de l'article 7 de la loi du 28 juin 1833, sur la demande du comité d'arrondissement, le sieur Lem..., instituteur à Fures, fut cité dernièrement, pour cause d'inconduite et d'immoralité, devant le tribunal civil de Caen. Ce tribunal réuni en chambre du conseil prononça contre cet instituteur l'interdiction à toujours de l'exercice de sa profession.

Le sieur Lem... s'est pourvu en appel devant la première chambre de la cour, qui s'est réunie hier en chambre du conseil, conformément à la loi précitée, pour statuer sur cet objet. L'instituteur inculpé n'a point nié, dit-on, les faits qui lui étaient imputés; seulement il s'est défendu en disant que ces faits sont antérieurs à l'obtention de son brevet et à la promulgation de la loi sur l'instruction primaire,

aux termes de laquelle il comparaissait devant la cour. Or il soutenait que lui en faire l'application, c'était donner à cette loi un effet rétroactif.

A l'appui de ses moyens de défense, le sieur Lem... produisait des certificats couverts de nombreuses signatures, attestant que depuis qu'il exerce les fonctions d'instituteur, sa conduite a été constamment exempte de reproche. La cour, nonobstant ces raisons, en confirmant la décision des premiers juges, a donné à tous les instituteurs un avertissement du soin qu'ils doivent apporter à mériter l'estime publique et à se rendre toujours dignes de la confiance des familles.

⁂ Le tribunal d'appel d'Auxerre vient de décider qu'un diplôme de bachelier ès-lettres, et une attestation de moralité, délivrée par un des trois conseillers municipaux, ne suffisent pas pour exercer la profession d'instituteur primaire. Le même tribunal a décidé que le porteur d'un brevet de capacité et d'un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le maire, certificat dans lequel le maire, en reconnaissant la moralité, ajoutait que l'individu était calomniateur, peut exercer la profession d'instituteur, et qu'il n'y a lieu de prononcer aucune condamnation contre le porteur d'un tel certificat pour avoir ouvert une école sans autre autorisation.

⁂ Un sieur Saillard Nicolas exerçait, à Orviller (Oise) la profession d'instituteur privé; traduit en police correctionnelle pour n'avoir pas satisfait au vœu de l'art. 4 de la loi du 28 juin 1833, il a représenté un certificat de moralité signé par quatre membres du conseil municipal, mais non délivré par le maire qui avait refusé sa signature. Par jugement du 16 de ce mois, il a été acquitté comme ayant exécuté la loi autant qu'il était en son pouvoir, le maire n'étant pas légalement fondé à refuser d'écrire le certificat réclamé par le prévenu avec le concours de quatre conseillers municipaux.

Le motif de ce jugement avait été indiqué par une décision récente du conseil royal de l'instruction publique ainsi conçue :

« Lorsqu'un individu peut réunir trois conseillers municipaux qui attestent sa conduite et son aptitude morale à l'enseignement dans les termes de la loi, le maire d'une commune ne peut lui refuser le certificat qu'il réclame. »

Ce motif trouvait sa base dans la loi elle-même qui, satisfaite de l'attestation de trois conseillers municipaux, ne demande au maire que de la constater.

DU PATRONAGE EN FAVEUR DES INDIGENTS.

Depuis plus de trois ans les dames inspectrices des écoles gratuites de filles, des ouvroirs et des salles d'asile de Strasbourg, exercent avec dévouement et avec zèle sur ces établissements un patronage collectif qui a déjà porté les plus heureux fruits sous le rapport moral.

Non contentes de donner ainsi leurs soins assidus à la masse des élèves réunis dans les écoles, elles ont pris récemment sur elles un autre patronage, plus spécial et plus immédiat, dont le projet fut formé en 1832. Je veux parler du patronage individuel que, depuis plusieurs mois, chacune de ces dames exerce sur un certain nombre d'élèves, jusque dans le sein même de leurs familles. Ce patronage, établi d'abord pour les élèves des ouvroirs et des salles d'asile, par circonscriptions d'un nombre égal à celui des dames inspectrices, et qui correspond régulièrement à la circonscription des sections d'inspecteurs de pauvres, s'est étendu depuis sur les écoles de garçons, quoique d'une manière moins suivie.

Qui ne voit l'importance d'un tel patronage, et pour les élèves, et pour leurs parents eux-mêmes? En prenant ainsi sous sa protection, sous sa surveillance toute particulière, tel ou tel enfant; en veillant sur lui tout spécialement au sein de l'école; en le suivant jusque sous le toit paternel, où souvent il ne rencontre que misère, paroles dures, mauvais traitements, et surtout mauvais exemples, la dame patronesse ne pourrait-elle pas exercer une influence heureuse et bénie sur ce jeune cœur et sur les autres membres de sa famille ?

C'est bien là une mission toute de charité et de christianisme pratique; et si nous avions à former un vœu patriotique, ce serait celui de voir sur toute la surface du pays se réveiller le besoin, non-seulement d'un patronage de bienfaisance matérielle exercé par les classes aisées sur les classes pauvres, mais d'un patronage moral des ames cultivées sur celles qui n'ont pas le bonheur de participer encore à cette culture spirituelle, seule garantie de l'ordre social.

CONGRÈS DE POITIERS.

On lit dans un journal de province : Si nous sommes bien instruits, ce congrès s'annonce sous de favorables auspices. Quelques-uns des hommes les plus capables de la capitale, qui comprennent toute l'importance de ces réunions, auraient promis de s'y trouver. Déjà (nous le croyons du moins) les matières suivantes sont à l'étude; savoir : un résumé historique des congrès précédents; un projet de réforme du système hypothécaire; une adresse aux artistes, sur l'avenir de l'art et la mission qu'ils ont à remplir; une adresse aux femmes; une pétition pour la réforme du système pénitentiaire; un projet d'organisation du crédit en France et en Europe; les moyens d'améliorer la haute et basse Loire; le chemin de fer de Nantes à Paris; la question des voitures à vapeur sur les routes ordinaires; un projet de réforme pour nos tarifs de douane; une pétition sur l'organisation industrielle de l'armée et son emploi aux travaux publics; une adresse aux savants sur la direction à donner à leurs études. D'autres sujets en grand nombre seront encore traités dans cette circonstance. Plusieurs personnes, qui ne peuvent se présenter à la réunion, y enverront leurs travaux. D'autres doivent donner pouvoir à leurs amis de signer, en leur nom, les procès-verbaux et les adresses. Tout annonce, enfin, une réunion importante par le nombre et les travaux de ses membres, et surtout par l'appui et la sympathie qu'ils trouvent dans leurs concitoyens.

ARCHÉOLOGIE.

Des habitants du petit village de Mienne, commune de Marboué, près du nouveau pont en construction, en fouillant dans un terrain en friche pour se procurer des matériaux propres à la bâtisse, ont découvert, il y a quelques jours, à trois pieds et demi de profondeur, une mosaïque assez bien conservée, d'environ 35 pieds de long sur 26 de large. Cette mosaïque se compose d'une multitude de pièces de la largeur d'environ trois à quatre lignes, en terre cuite, pierres taillées, morceaux de brique de couleur rouge, blanche et noire, qui sont fixées dans un ciment d'une grande solidité, présentant dans leur ensemble divers dessins, et au milieu une inscription soutenue par deux figures, dont les lettres, de forme romaine, ont exercé la sagacité de différentes personnes qui ne se sont pas accordées sur les mots qu'elles formaient. Cette inscription n'étant point composée des caractères gothiques du moyen-âge, ni de ceux en usage sous les première et seconde races des rois de France, il est à présumer que cette mosaïque, qui faisait partie d'un monument dont la véritable destination restera peut-être inconnue, est d'une haute antiquité, et que, quoique le travail en soit assez grossier, la date peut en être fixée au siècle d'Augusto ou à celui de Néron, eu égard à la similitude qui existe entre les lettres de cette inscription et celles des médailles de cette époque.

— Otchakoff était autrefois une ville considérable, avec une forteresse, qui appartenait aux Turcs : ils l'appelaient *Ozou*. Elle fut prise deux fois par les troupes russes, le 13 juin 1737 et le 6 décembre 1788. Quelques restes de ruines y conservent encore, ainsi que dans les environs, des traces curieuses du séjour des anciens Grecs. L'été dernier, il y fut trouvé un fragment de bas-relief assez bien conservé : le torse d'une statue d'homme, probablement d'Hercule, et une offrande (*eucharistérion*) de sept chefs militaires grecs à Achille, dominateur des côtes septentrionales de la mer Noire.

Cette dernière inscription est très bien conservée, et se rapporte aux temps les plus reculés de l'existence d'Olviopol, à laquelle appartenait aussi le lieu où ces objets ont été découverts. En voici la traduction : « Bonne fortune !...... A Achille, dominateur du Pont, sous l'administration de Callisthène, fils de Satyre, les chefs militaires : Minodore, fils de Pontique; Navazos, fils de Noumine; Achille, fils de Syntrophe; Vadagos, fils de Kouséa, ont fait cette offrande pour le bonheur de la ville et pour leur santé. »

Otchakoff a été fondée à la fin du quinzième siècle par le khan de Crimée Mengli-Ghireï, allié utile d'Ivan III le Grand, sur les ruines d'Alktore, petite ville qui appartenait à une reine des Savronates, et qui fut détruite par les Gètes, probablement en même temps qu'Olvia, cent ans avant J.-C.

(Je suis avec mon frère le Grand Prince, toujours le même homme, et je construis à présent à la bouche du Dniéper, sur la vieille ville, une nouvelle forteresse, afin de nuire aux Polonais. C'est ainsi qu'écrivit à cette époque Mengli-Ghireï à Ivan III. — Histoire de l'emp. russe, VI, 222.)

Il est naturel qu'Alcktore possédât des ouvrages grecs, qui servirent ensuite aux Tartares de matériaux pour la construction d'Otchakoff. Après la destruction de cette ville, ces débris d'antiquités ont dû être retrouvés par les habitants, qui les ont à leur tour employés à divers objets où l'archéologue les découvre aujourd'hui.

— Des antiquités fort curieuses viennent d'être découvertes, dans l'île de Ceylan, aux environs de Topary. Il s'agit de temples circulaires de 100 pieds de haut, surmontés d'obélisques et ornés de tumulus comme chez la plupart des nations asiatiques. Mais la plus surprenante découverte consiste dans une statue haute de plus de 50 pieds, bien proportionnée, et une autre en adoration devant elle, portées toutes deux sur un soubassement de rocher en talus, de 30 pieds de haut sur 80 de large. On a cru reconnaître dans la grande figure la divinité Boudha. Ces deux statues et leur soubassement ont été taillés dans le roc.

— On vient de trouver, à Paris, en creusant un puisard, rue Fontaine-au-Roi, n° 38, une petite statue d'Apollon et sa lyre en or, sur un piédestal en agate orientale.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A L'ÉTRANGER.

AUTRICHE.

Lemberg. — L'année dernière cette université comptait 1291 étudiants. Maintenant elle est divisée en trois facultés; savoir : une faculté de philosophie, une faculté de droit et une faculté de théologie. Pour entrer dans l'une ou dans l'autre de ces deux dernières facultés, il faut avoir fait deux années de philosophie. Aussi sur ces 1295 étudiants, 499 suivaient, l'année dernière, les cours de philosophie. Les cours de droit et de science administrative (*administrations wissens chafs*), qui durent quatre années, étaient suivis par 117 Polonais, 23 Russes et 92 Allemands, et les cours de théologie, qui durent aussi quatre années, par 143 Polonais, 310 Russes et 9 Allemands. En tout, pour les cours de droit, 232, et 385 pour le cours de théologie. Il n'y a dans cette université qu'un seul cours de médecine chirurgicale, qui dure deux années. Ceux qui désirent obtenir des degrés sont obligés d'aller à Vienne.

BAVIÈRE.

Le gouvernement bavarois ne sait encore quel est le système d'éducation qu'il doit adopter dans les écoles publiques. Nous remarquerons que celui qui lui a été proposé, et qu'il a pour ainsi dire adopté, est fondé sur les mêmes principes que l'ancien système de 1803 et 1808, tel qu'il avait été établi par le ministre Montgelas, sous Napoléon. On a beaucoup parlé aussi du système de Thiersch, qui fit tant de bruit à son apparition en 1830.

L'année dernière, l'université de Munich comptait 1592 élèves, parmi lesquels il y avait 60 *alumni* (boursiers) et 175 étrangers. Ils étaient ainsi distribués : Philosophie, 316; jurisprudence, 469; théologie, 254; médecine, 378; philologie, 34; science politique, 26; pharmacie, 64; architecture, 26; économie forestière, 36. Il y a à l'université 33 professeurs de philosophie et 7 seulement de théologie.

PRUSSE.

Berlin. — Le nombre des étudiants de l'université de Berlin s'élevait cette année à 2,561.

Bonn. — En janvier dernier le nombre des étudiants n'excédait pas 874, parmi lesquels 216 étudiaient la théologie catholique et 98 la théologie protestante.

Il y a au gymnase de Bonn six classes et douze professeurs qui enseignent le latin et le grec, l'histoire naturelle, les mathématiques, le français, l'hébreu, l'histoire et la géographie. On y admet les enfants de huit à neuf ans. Voici la liste du nombre des enfants dans chaque classe l'année dernière :

Première, 10; — deuxième, 15; — troisième, 29; — quatrième, 37; — cinquième, 29; — sixième, 35. Total, 155 élèves.

L'année scolaire commence le 15 octobre par un examen des élèves nouveaux qui sont ensuite placés dans chaque classe selon leur force, et elle finit le 12 septembre de l'année suivante.

Halle.—Le nombre des professeurs est actuellement de soixante et un à Halle, sans compter les simples lecteurs. Celui des étudiants de 842 : 521 en théologie, 162 en droit, 95 en médecine, et 64 en philosophie. Le *Algemeine litteratur Zeitung*, établi il y a environ cinquante ans par le professeur Schutz, est rédigé aujourd'hui par les professeurs Gesenius, Friedlander, Wegscheider et cinq autres de leurs collègues. Chaque numéro contiendra dorénavant des aperçus historiques sur l'état de la littérature dans chaque science.

DANEMARCK.

Écoles. — En 1832, il y avait 2733 écoles en Danemarck, et le nombre des jeunes gens qui ne savaient pas lire était à peine de huit sur mille.

SUÈDE.

Lund. — Le nombre des étudiants de cette université était cet hiver de 596 : théologie 108, jurisprudence 130, médecine 50, philosophie 160; 148 n'étaient pas encore en état de choisir les genres d'études qu'ils devront embrasser; 55 étaient élevés aux frais de la couronne, 29 aux frais de divers particulier : il n'y avait que deux étrangers.

RUSSIE.

Nouvelle organisation de l'université de Kiow. — Les statuts pour l'agrandissement et les améliorations futures de l'université de Saint-Wladimir ont été sanctionnés par l'empereur le 25 décembre dernier, et un ukase du même jour ordonne au ministre de l'instruction publique de l'ouvrir le plus tôt possible et de faire commencer de suite les plus utiles et les plus urgents. Le cours régulier des études comprendra quatre années, et les étudiants en droit suivront le nouveau code, comme livre classique. Il y aura 19 professeurs, 6 suppléants et 4 lecteurs, indépendamment d'un professeur de théologie grecque orthodoxe, et un de théologie catholique romaine. Les cours se feront en russe; mais on enseignera aussi dans l'université, le polonais, le français, l'allemand et l'italien; 50 jeunes gens y seront élevés aux frais du gouvernement, dont 26 destinés au professorat, et 24 à la jurisprudence. La dépense annuelle de l'université est fixée à 248,300 roubles. Outre un observatoire, la bibliothèque, les jardins botaniques et autres collections du lycée de Wolhynie, seront transportés à Kiow, et des écoles d'arts mécaniques et d'arpenterie géométrique, qui jusqu'alors avaient appartenu à ce lycée, seront attachées à cette université. On va établir aussi à Kiow une académie pour les cadets militaires.

GRÈCE.

Capo-d'Istrias, le dernier président, sembla faire beaucoup pour l'éducation de ses compatriotes, en établissant des écoles dans toute la Grèce. Il avait fondé à Égine une école centrale, une espèce d'université; le nombre des jeunes gens qui y accoururent aussitôt de toutes les parties de la Grèce montra assez combien dans ce pays on était avide d'instruction et de connaissances; mais Capo-d'Istrias ne voulait pas que la jeunesse grecque s'instruisît, et il découragea tellement les maîtres que l'université d'Egine ne put exister. Le roi Othon donne de meilleures espérances. Déjà une commission a été chargée de rechercher les moyens d'améliorer l'état de l'instruction en Grèce; trois professeurs, dont un allemand, ont été nommés, et on leur a donné une bibliothèque. Le dernier président avait bâti un grand nombre d'écoles; mais comme s'il se repentait de sa libéralité, il les avait laissées tomber en ruines. Une surtout à Corinthe était déjà devenue une *antiquité moderne* Une école normale a déjà été ouverte depuis quelques mois à Nauplie, dirigée par le chapelain du roi, M. Weinzierl, pour y former des maîtres allemands. Il y avait déjà 28 élèves au mois de décembre dernier.

SYRIE.

M. Guys, autrefois consul français à Tripoli, a pris, dans un ouvrage sur l'état actuel de ce pays qui n'est pas encore publié, des notes dont nous donnons ici quelques fragments :

« Ain-tourse (dans la province de Kesrouan), signifie en syriaque, l'eau du roc. C'est un petit village où les jésuites ont bâti une maison avec une rotonde. Ce lieu, où s'établit la première mission française du Levant, est occupé maintenant par les Lazaristes, qui travaillent avec un zèle et une ardeur infatigables à répandre l'instruction parmi les habitants du pays et à les civiliser. Non loin de ce village sont un collège et un monastère, qui appartiennent aux Maronites. Le patriarche des Maronites est un homme du jour, ne s'occupant que de l'éducation du peuple, et construisant des hospices pour les pauvres. Il s'appelle Joussus Hobeisci. Il était évêque de Saint-Jean-d'Acre avant que le pape lui envoyât le manteau de patriarche. Il n'a que cinquante cinq ans; quoique n'étant jamais sorti du Lebanon, il paraît très instruit; il a commencé à apprendre le latin, et est maintenant en état de lire les bulles de Rome. Son titre est patriarche d'Antioche; mais comme il n'est pas reconnu par la Porte, il est forcé de se mettre sous la protection des émirs. Ain-Waraca, collège qui est près d'Arissa, dans la même province, a été fondé par le patriarche des Maronites. Tous les enfants maronites y reçoivent une éducation gratuite, ceux qui appartiennent à d'autres sectes paient pension. Les meilleurs interprètes arabes qu'il y ait aujourd'hui en Europe ont été élevés dans ce collège : les frères Desgranges et Caussin de Perceval, professeurs de turc et d'arabe au collège de France; les frères Dantau et Alphonse Geoffroy, en Espagne; Erich Soler et Testa, en Sardaigne.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 21 juillet.

Phrénologie de la tête de Napoléon.—Dans le dernier numéro de la *Gazette médicale*, adressé aujourd'hui à l'Académie, se trouve un article intitulé : Commentaire phrénologique sur la tête de Napoléon. Nous y lisons que le volume du crâne de Napoléon n'était nullement proportionné à l'idée gigantesque qu'on s'est faite de son génie, et que cette disproportion constituait un véritable contresens phrénologique. Une anomalie analogue avait été signalée par Spurzeim à l'égard de Descartes, dont Spurzeim avait pris le parti commode de nier par cela même les facultés intellectuelles. Voltaire et Raphaël étaient encore plus mal partagés que Descartes et Napoléon, et il est probable que s'ils avaient été élevés par quelqu'un des instituteurs phrénologistes récemment établis en Angleterre, l'un aurait été destiné à faire des sabots, et l'autre à auner de la toile.

Au surplus, ce n'est pas sur la dimension absolue du crâne de Napoléon qu'il faut argumenter; il faut en examiner les dimensions relatives, et signaler les diverses particularités de configuration qu'il peut présenter selon la méthode de Gall. Cette appréciation, dit l'auteur de l'article, n'a été faite encore qu'une fois par le docteur Antomarchi à Ste-Hélène, sur la tête même de Napoléon, quelques heures après sa mort. De son vivant il ne paraît pas qu'il y ait eu un cranologiste assez hardi pour mettre la main sur le crâne de l'empereur; car Napoléon n'aimait ni Gall ni son système, et n'en parlait qu'avec beaucoup de dédain.

Tous les organes désignés par M. Antomarchi se trouvent-ils réellement sur le crâne? Évidemment non. Ce médecin n'en a-t-il pas omis plusieurs? Cette omission est pareillement évidente. Les organes que M. Antomarchi a désignés sont les suivans : 1° organe de la dissimulation; 2° organe des conquêtes; 3° de la bienveillance; 4° de l'imagination; 5° de l'ambition, amour de la gloire; 6° de l'individualité ou connaissance des individus et des choses; 7° de la localité; 8° du calcul; 9° de la comparaison; 10° de la causalité. Tous ces organes se trouvent compris dans la portion du crâne moulé, à l'exception du 5°, qui correspond probablement à ceux de la vanité et de l'orgueil de Spurzheim et qui sont placés tous deux à la partie supérieure et postérieure de la tête. Or, l'organe de la dissimulation, le même que Gall appelle la ruse et Spurzheim la *sécrétivité* (penchant à cacher), aurait dû être fort prononcé chez Napoléon; il n'offre cependant aucun développement appréciable. L'organe des conquêtes serait certainement une trouvaille inappréciable pour la phrénologie, car Napoléon n'a fait que cela toute sa vie; mais, par malheur, il n'existe pas dans la géographie cérébrale une case affectée à ce penchant. M. Antomarchi a-t-il voulu désigner par là l'organe de l'*instinct carnassier* ou du *meurtre*, ou bien encore l'organe de la *convoitivité* ou du *vol*? Quoi qu'il en soit, il n'y a trace sur le crâne d'aucun de ces deux organes; le point du crâne auquel aboutit la convoitivité est même remarquable par une dépression très sensible; la place de la destructivité est tout à fait vide.

Quant à la *bienveillance*, le crâne n'en dit rien, non plus que de l'*individualité*. Pour l'organe de l'imagination le crâne n'est pas moins insignifiant, quoique assurément Napoléon eût beaucoup d'imagination et que le plus souvent sa pensée se produisît sous une forme poétique. Le sens de la localité ou mémoire des lieux est un peu plus apparent, mais il pourrait bien ne représenter qu'une éminence osseuse au lieu d'une éminence cérébrale. Pour la faculté du calcul ou de la numération, on trouve, au lieu d'une saillie, une dépression très marquée; dépression qui se manifeste très mal à propos; car chez Napoléon l'aptitude aux mathématiques était très éminente, et la seule bonne note qu'il ait pu obtenir à Brienne portait sur cette science.

La faculté de comparaison (sagacité comparative qui produit l'esprit de combinaison, de généralisation et d'abstraction) et la causalité (esprit d'induction, esprit métaphysique) ne sont pas plus marquées sur le crâne de Napoléon que sur celui de la moitié du genre humain. C'est cette partie que les sculpteurs, peintres et graveurs, ont si démesurément agrandie et idéalisée. L'angle frontal sur le plâtre ne dépasse point 75 degrés; dans les médailles c'est un angle droit ou même obtus.

Si le crâne de Napoléon était soumis à un phrénologiste non prévenu; si cet observateur ne croyait point avoir affaire à Napoléon, voici, d'après les données de la science phrénologique, ce qu'il pourrait diagnostiser à peu près : esprit juste et sensé, mais peu capable de hautes conceptions; mémoire solide, surtout pour les faits et lieux; inaptitude radicale pour les mathématiques et en général les sciences exactes; nature bienveillante, douce et gracieuse; caractère égal, bien réglé, circonspect à l'excès et jusqu'à la timidité; beaucoup d'orgueil cependant, mais tempéré par l'amour de la justice; peu d'inclination pour les arts, si ce n'est pour la musique; en somme, intelligence bien développée, mais non jusqu'au génie; aptitudes générales pour beaucoup de choses, mais à un faible degré. Quelque part qu'on place cet homme, il y jouera son rôle d'une manière convenable, mais il n'y fera rien de grand ni d'extraordinaire; dans la spéculation comme dans la pratique, il déploiera du bon sens, de la sagesse, de l'intelligence, mais on ne doit attendre de lui ni des découvertes, ni des conceptions originales, ni des actions d'éclat.

Au surplus, si la tête de Napoléon est, phrénologiquement parlant, fort commune, et si même elle semble avoir été faite exprès pour dérouter le système de Gall, elle est, sous le rapport de l'art, d'une éminente beauté. Les caractères distinctifs du front et de la face sont l'harmonie, la régularité et la pureté des contours; les lignes en sont ondoyantes, souples et gracieuses; rien de tourmenté, d'irrégulier et de heurté; les qualités dominantes sont la finesse, l'élégance, la délicatesse; l'empreinte de son irrésistible volonté et de ses passions indomptables se trouvait, dit-on, dans l'expression de son regard; mais ici les yeux manquent, et, dans ces lignes désormais immobiles, on ne reconnaît qu'une beauté pure et paisible.

Invention de la boussole. — Dans une lettre adressée à M. de Humboldt, M. Klaproth se livre à des considérations curieuses sur l'origine de la boussole. Les anciens ont ignoré la polarité de l'aimant, quoiqu'ils paraissent avoir eu quelques notions vagues de sa propriété d'attirer le fer d'un côté et de le repousser de l'autre. On ne possède que fort peu d'ouvrages arabes relatifs à l'histoire naturelle; tous ceux qui parlent de l'aimant font aussi mention de sa force attractive à l'égard du fer; l'usage qu'on en faisait dans la navigation à cause de sa polarité se trouve mentionné pour la première fois sous l'an 1242, dans l'ouvrage de Batlak, intitulé Trésor des marchands pour la connaissance des pierres. En 1498, Vasco de Gama, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, se dirigea dans l'Inde par l'Océan occidental; il trouva que les pilotes de ces mers se servaient très habilement des cartes marines et de l'aiguille aimantée, et prenaient des hauteurs de l'équateur avec un quart de cercle pour savoir où ils étaient; Vasco de Gama se servit même de ces pilotes pour aller dans l'Inde.

Selon M. Klaproth, la boussole aquatique des Chinois était vers l'an 1117 de J.-C. faite de la même manière que celle que Batlac rencontra, en 1242, chez les pilotes de la Syrie, et que Brunetto Latini a vue chez le moine Bacon avant 1260, pendant son voyage en Angleterre. L'invention de la boussole aquatique fut donc communiquée directement ou indirectement aux Arabes par les Chinois, et ce furent les Arabes qui la transmirent pendant les premières croisades aux Francs.

Quant aux Chinois, ils ont connu dès la plus haute antiquité l'aimant, sa force attractive et sa polarité. Dans le célèbre dictionnaire Choue

Wen de Hin-Tchin qui le termina la 121e année de l'ère chrétienne, on lit sous l'article *Aimant :* Nom d'une pierre avec laquelle on peut donner la direction à l'aiguille. Dans le même dictionnaire on lit à l'article *Aiguille :* Les diseurs de bonne aventure frottent la pointe d'une aiguille avec la pierre d'aimant pour la rendre propre à indiquer le sud. Les Chinois ont aussi connu long temps avant nous la déclinaison de l'aiguille dont on attribue en Europe la découverte à Christophe Colomb, en 1492.

Orge d'Egypte conservée après trois mille ans. — M. Julia de Fontenelle écrit à l'Académie au sujet d'une communication précédemment faite par M. Lassaigne, relative à du blé trouvé lors de la démolition d'une maison près du quai de la Grève. M. Lassaigne avait reconnu par l'analyse chimique que ce blé, tout-à-fait noirci, ne contenait ni amidon ni gluten, mais beaucoup d'acide ulmique; altération qu'il attribuait à ce que le blé avait été conservé à l'abri de la lumière et de l'air, sous l'influence de l'humidité. M. Julia de Fontenelle est d'un avis différent, et croit que ces blés ont été charbonnés de la même manière que le sont la tourbe, la houille, etc., dans l'intérieur de la terre.

A l'appui de cette opinion, M. Julia cite des blés enfermés pendant un temps beaucoup plus long que l'époque assignée par M. Lassaigne à celui trouvé au quai de la Grève, et qui se sont maintenus dans un état de conservation plus ou moins parfaite. C'est ainsi qu'en 1817 on découvrit dans la citadelle de Metz un magasin de blé qui y avait été enfermé en 1523; le pain que l'on fit avec ce blé qui avait 284 ans d'existence était très mangeable. M. Passalacqua ayant rapporté en France des céréales trouvées dans les ruines de Thèbes, et qui par conséquent étaient enfouies depuis plus de trois mille ans, l'examen chimique auquel M. de Fontenelle procéda, de concert avec MM. Vauquelin, Darcet et Lebaillif, démontra que ce blé était légèrement acide, qu'il avait perdu son gluten et conservé son amidon. L'exploration à laquelle procéda feu Champollion, de la momie de Pharé, fit découvrir entre les jambes de ce prêtre de la déesse Nephté un petit pain brun, noirâtre, très compacte, accompagné d'une multitude de grains d'orge germés et légèrement torréfiés. Ces grains qui remontent à plus de trente siècles ont été examinés par M. de Fontenelle, et il a reconnu qu'ils ne contenaient plus de gluten, que la décoction rougissait légèrement le papier de tournesol, et qu'ils avaient conservé leur amidon sans altération, puisque la teinture d'iode leur communiquait une couleur bleue très intense.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Il y aura congé, avec sortie facultative, dans les colléges de Paris lundi et mardi prochain, à l'occasion de l'anniversaire de juillet. La même mesure doit s'appliquer, comme les années précédentes, dans les colléges de province.

— Nous avons annoncé dans notre dernier numéro qu'un comité chargé de concourir à la direction et à la surveillance des recherches et publications qui doivent être faites, à l'aide des fonds votés au budget de l'exercice de 1835, sur les documents relatifs à l'*Histoire de France*, a été institué près du ministère de l'instruction publique. Ce comité se réunira au moins tous les quinze jours. En l'absence du ministre, M. Villemain est chargé de la vice-présidence.

— On s'occupe des moyens de faire participer les sourds-muets au mouvement rapide et progressif qui, depuis quelques années, tend à répandre l'instruction dans toutes les classes de la société. En conséquence, la formation, dans chaque département, d'un tableau de sourds-muets vient d'être ordonnée. A ce sujet, une invitation a été adressée à MM. les maires, de vouloir bien établir une liste nominative des sourds-muets âgés de 8 à 16 ans, existant dans leurs communes respectives. Cette liste devra faire connaître, pour chaque sourd-muet, quelle est la situation de sa famille, s'il est élevé chez ses parents, dans un hospice ou dans une institution; s'il est atteint d'autres infirmités que la muti-surdité; s'il est ou non frappé d'idiotisme.

DÉPARTEMENTS — La petite ville de Cusset, département de l'Allier, s'occupe d'organiser un collége communal. Déjà plusieurs délibérations ont été prises à ce sujet. Mais il ne s'agit pas seulement de créer; il faut assurer aux établissements nouveaux des ressources suffisantes pour l'avenir. Nous souhaitons vivement que la ville de Cusset soit à même de remplir toutes les conditions exigées pour la fondation d'un collége.

— Nous lisons dans le *Courrier du Gard :* Les inspecteurs-généraux de l'université sont partis de Nîmes hier 18 juillet. Le collége a été examiné avec beaucoup de soin; la maison a paru bien administrée et bien tenue, les classes fortes, celles de rhétorique et de philosophie surtout. La séance du comité supérieur, à laquelle ont assisté ces Messieurs, a été extrêmement intéressante. Le compte-rendu, clair et précis de M. le préfet sur les travaux du comité, les observations pleines de sens et de justesse de M. le maire sur les besoins intellectuels et moraux de notre cité et la manière de les satisfaire, les réflexions du recteur et des inspecteurs généraux au sujet de ces rapports divers, ont fait de cette séance une des plus intéressantes et des plus profitables que nous ayons eues. L'école normale a été ensuite longuement visitée; les élèves, examinés dans toutes les parties de l'enseignement, ont pu donner aux inspecteurs les preuves que la vive sollicitude des autorités universitaires et de la commission de surveillance, n'ont point été sans résultat.

— Le Musée d'histoire naturelle de Rouen a été ouvert au public dimanche dernier. La foule qui s'y est rendue pour le visiter a témoigné par son affluence combien l'utilité de ce nouvel établissement était généralement sentie. Une collection de cette nature n'est pas un simple spectacle offert à la curiosité, mais un auxiliaire puissant pour les plus nobles et les plus profitables études. Au sein d'une population manufacturière, elle est aussi destinée à mettre sous les yeux les substances qui alimentent l'industrie, et à laquelle peuvent donner une extension toujours croissante des connaissances plus exactes et plus approfondies. M. Barbet, maire de Rouen, a contribué par tous les moyens à enrichir cette naissante galerie. Ses dons comme ses encouragements lui ont procuré des développements rapides.

EXTÉRIEUR.

— On lit dans l'*Union Belge :* Nous apprenons que la commission spéciale chargée de rédiger le projet de loi sur l'instruction publique a présenté son travail au roi. Il diffère, en plusieurs points très importants, du travail de la première commission. Il y aura deux universités au lieu d'une; ces universités sont organisées de manière à pouvoir se passer d'une école polytechnique; leur siége sera à Gand et à Liége. Elle ne délivreront aucun diplome; cette attribution est dévolue à un jury d'examen qui s'assemblera périodiquement à Bruxelles. Nous ne connaissons point les modifications en ce qui concerne l'instruction primaire et moyenne; on assure cependant que la plus grande liberté est laissée aux communes, et l'autorité provinciale exercera une intervention pour les écoles primaires subsidiées; les conseils provinciaux sont tenus de voter des subsides en faveur des communes qui manquent de ressources. Nous espérons que ce projet sera bientôt livré à la publicité.

— Les docteurs en médecine, MM. Bunsen et Berthold de Goettingue viennent de découvrir que l'oxidydrat de fer est un antidote de l'arsenic. Ils ont fait de nombreuses expériences sur divers animaux, et toutes ont réussi. Jusqu'à présent on n'avait point trouvé de remède efficace contre l'effet destructeur de ce poison, et comme l'oxidydrat de fer n'est nullement nuisible au système organique de l'homme, nous croyons devoir, dans l'intérêt de l'humanité, appeler l'attention des médecins et naturalistes sur la découverte des deux docteurs hanovriens.

— Les chaudières des voitures qui font le service sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester, se composent de tubes en cuivre communiquant entre eux par leur extrémité. A côté de ces tubes, on met dans la même enveloppe métallique d'autres tubes de cuivre à travers lesquels s'échappent la chaleur et la fumée. Ces tubes s'oxident et se détruisent promptement. Pour remédier à cet inconvénient, M. Perkins a imaginé de doubler ces tubes de cuivre par des lames métalliques composées de deux tiers de cuivre et d'un tiers de zinc. Les journaux anglais affirment que cette invention a atteint le but qu'on s'était proposé. M. Perkins a obtenu à Londres un brevet d'invention pour ses expériences.

— M. Bennet jeune, de Weymouth, dans le Dorsetshire, possède un objet que les naturalistes ont recherché avec toute la persévérance et tout le soin possibles, mais jusqu'à présent sans succès : c'est *la tête et l'épaule d'un ammonite fossile*, dans un état miraculeux de conservation. Les caractères distinctifs de l'animal sont aussi parfaitement accusés qu'ils pourraient l'être dans l'animal vivant, et présentent un *specimen* unique, aussi beau que rare, de cette espèce intéressante, regardée par beaucoup de savants comme une des habitantes d'un premier monde, et qui aujourd'hui a totalement disparu. Cette découverte est extrêmement importante, en ce qu'elle complète la classe, les genres et les espèces de cette famille, jusqu'à présent restée douteuse par suite du défaut du sujet qu'on possède aujourd'hui.

— La société scientifique et littéraire du cap de Bonne-Espérance vient d'ouvrir une souscription dans le but de couvrir les frais d'une expédition destinée à explorer l'Afrique centrale. Dans l'une des dernières séances de cette société, l'on a lu une lettre du gouvernement contenant d'intéressants détails relativement aux entreprises commerciales de MM. Hume et Muller qui ont fait de grands progrès dans l'Afrique centrale, et ont pénétré au-delà de Leitukou. On suppose, d'après une observation faite sur l'ombre projetée par le soleil, que le 24 décembre 1833, ces messieurs avaient atteint le tropique. Ce sont ces nouvelles qui ont engagé la société scientifique et littéraire à envoyer une expédition pour explorer ces régions, éclairer les points douteux de leur géographie, donner la nature de leurs productions, et expliquer les avantages qu'elles peuvent offrir au commerce.

PUBLICATIONS.

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE L. HACHETTE,
Rue Pierre-Sarrazin, nº 12, à Paris.

TRAITÉ

DE LA LUMIÈRE,

Par J.-F.-N. HERSCHELL, président de la société astronomique de Londres; traduit de l'anglais avec notes, par MM. A. QUETELET, directeur de l'observatoire de Bruxelles, et VERHULST, docteur ès-sciences.

Deux forts vol. in-8º avec planches gravées. Prix, brochés, 18 fr.

HARANGUES D'ESCHINE ET DE DÉMOSTHÈNE

SUR LA COURONNE,

Traduites par A.-P. PLOUGOULM, avocal.

TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE-PRATIQUE,

A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES,

Contenant des notions d'arpentage, de toisé et de jaugeage, et une tenue de livres simplifiée en parties doubles;

Par L.-A. MAITRE, ancien instituteur.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle Saint-Honoré, nº 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, Nº 55.

VOLUME 3. JEUDI 31 JUILLET 1834. N° 78.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS
DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

En exécution de l'ordonnance du 9 décembre dernier, portant rétablissement de la faculté des sciences de Lyon, M. le ministre de l'instruction publique, par son arrêté du 21 juillet courant, a nommé professeurs de cette faculté,

MM. Cournot, docteur ès-sciences. — Chaire de mathématiques.

Clerc, docteur ès-sciences, professeur à l'ancienne faculté des sciences de Lyon. — Chaire d'astronomie.

Tabaraud, docteur ès-sciences. — Chaire de physique.

Boussingault, docteur ès-sciences. — Chaire de chimie.

Jourdan, docteur ès-sciences, directeur du Musée d'histoire naturelle de Lyon. — Chaire de zoologie.

Seringe, docteur ès-sciences, directeur du jardin botanique de Lyon. — Chaire de botanique.

Fournet, docteur ès-sciences. — Chaire de minéralogie et géologie.

— Par arrêtés du 17 juillet 1834, M. l'abbé Poisson, régent de philosophie au collége de Château-Gonthier, est nommé provisoirement sous-principal au même collége, en remplacement de M. l'abbé Descars, nommé principal.

M. l'abbé Blanchard, régent de seconde, est nommé provisoirement régent de philosophie, en remplacement de M. Poisson.

M. l'abbé Descars, bachelier ès lettres, sous-principal du collége de Château-Gonthier, est nommé provisoirement principal au même collége, en remplacement de M. l'abbé Devaux, dont la démission est acceptée.

M. Bultier, régent de troisième, est nommé provisoirement régent de seconde, en remplacement de M. Blanchard.

M. Bontems, régent de quatrième, est nommé provisoirement régent de troisième, en remplacement de M. Bultier.

M. l'abbé Chevallier, régent de cinquième, est nommé provisoirement régent de quatrième, en remplacement de M. Bontems.

M. Pottier, régent de sixième, est nommé provisoirement régent de cinquième, en remplacement de M. Chevallier.

M. Robillard, régent de septième, est nommé régent de sixième, en remplacement de M. Pottier.

M. Loriot, bachelier ès-lettres, est chargé provisoiremant de la classe de septième, en remplacement de M. Robillard.

— Par arrêté du 18 juillet 1834, M. Fritz, professeur à la faculté de théologie protestante de Strasbourg, est chargé des fonctions de secrétaire de ladite faculté, en remplacement de M. le professeur Richard, démissionnaire.

— Par arrêté du 21 juillet 1834, M. Delorme, professeur de mathématiques spéciales au collége royal d'Amiens, est adjoint à la commission d'examen pour le baccalauréat ès-lettres.

— Par arrêtés du 23 juillet 1834, M. Colliot, professeur de quatrième au collége royal de Dijon, est chargé provisoirement de l'exercice des fonctions de censeur au même collége jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à ladite place.

M. Bandas, licencié ès-lettres, professeur titulaire de quatrième au collége royal de Cahors depuis le 3 novembre 183., est nommé provisoirement censeur des études dudit établissement.

HISTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT.

POLÉMIQUE UNIVERSITAIRE.

L'instruction primaire a, depuis trois années, occupé l'activité de la presse; les hautes questions de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire ont langui auprès de l'intérêt et de l'ardeur qu'excitait la création de l'enseignement populaire. C'était sans doute un besoin impérieux, et une œuvre glorieuse que cet établissement de l'instruction du peuple, que cette régénération sociale par l'initiation des classes pauvres et industrielles aux sciences et à la parole de vie. Mais les préoccupations légitimes ne doivent pas faire oublier d'autres promesses également sacrées, d'autres nécessités non moins pressantes. L'organisation de l'enseignement universitaire, secondaire et supérieur, est aujourd'hui plus que jamais indispensable; elle est la conséquence rigoureuse de l'enseignement populaire. En effet, dans le mouvement nouveau et incalculable, dans cette impulsion puissante, dans cette vie morale que l'instruction, de toutes parts et si abondamment répandue, va donner au peuple, il importe que les classes moyennes ne restent pas oisives et stationnaires; qu'elles se maintiennent par la science et le travail au rang qu'elles occupent par la richesse et l'éducation; si les supériorités intellectuelles se déplaçaient, il y aurait péril dans l'ordre social. Non sans doute que le peuple ne puisse et ne doive, lui aussi, entrer dans la cité, et se légitimer par le talent : mais ces prises de possession, ces conquêtes de l'intelligence et du travail, doivent être graduées et personnelles; il faut qu'il y ait progrès et non révolution. L'enseignement de l'université doit donc répondre à ce besoin; il doit grandir et se consolider en même-temps que l'instruction primaire s'élève et se fortifie.

Ce danger a été compris, et les esprits, depuis long-temps détournés des questions si importantes pourtant d'instruction publique, y reviennent. L'intérêt que l'on prenait à l'enseignement populaire se porte maintenant sur l'enseignement supérieur et secondaire; et bientôt sans doute les chambres auront à discuter la loi qui doit, conciliant la liberté et l'action légitime du gouvernement, asseoir sur des bases nouvelles et larges l'avenir de l'université. Aussi déjà les journaux réveillent les grandes questions d'éducation nationale que depuis long-temps ils avaient laissé dormir. Un journal nouveau, représentant d'une opinion qui pousse tous les principes à leurs dernières conséquences, la *Revue républicaine*, vient, dans une de ses dernières livraisons, de faire contre l'université une longue et violente sortie; nous aurions pu, peut-être, laisser passer inaperçues ses injustes et vagues assertions; car si de l'article qui a pour titre *De l'université*, on ôte les personnalités haineuses et l'émission de théories politiques que nous n'avons ni le privilége ni le désir de discuter, il reste bien peu de chose pour l'université elle-même. Toutefois nous n'avons pas dû le négliger, ne voulant pas que notre silence fût pris pour une faiblesse. Écoutons donc la *Revue*.

M. X., auteur de l'article, se propose « d'examiner les divers systèmes d'enseignement que les divers pouvoirs ont appliqués depuis quarante ans, en déduisant sa critique de ce principe général, que l'unité d'une législation pénale suppose l'unité d'éducation nationale. » Cette histoire critique de l'enseignement, il la prend quelques années avant la révolution française; la philosophie du dix-huitième siècle est pour lui le premier des systèmes d'enseignement appliqués depuis quarante ans. « Depuis longues années, dit-il, le pouvoir n'était plus l'*éducateur* du sentiment national. Les philosophes firent une education conforme au but de la fraternité et de l'égalité; ils étouffèrent dans une négation indissoluble toutes les prétentions inégalitaires. La France sortit de cette école comme elle était sortie de toutes les écoles nationales *antérieures*, palpitante de foi et de dévouement. » Quelles étaient ces écoles *antérieures?* L'action de la philosophie du dixième siècle a été grande sans doute; mais cette action peut-on l'appeler un système d'enseignement? Les philosophes ont tenu école, il est vrai; mais cette école était un salon, leur enseignement des livres, leur chaire l'encyclopédie. Si l'auteur n'est pas très exact dans cet exposé historique, il n'est pas non plus très juste envers l'ancienne université; il lui reproche « la nullité de son instruction pendant la révolution; » il doit savoir pourtant que la révolution brisa l'université : les colléges, on ne l'ignore pas, reçurent à cette époque une destination fort peu littéraire. Il ne paraît pas toutefois que l'université, même dans les dernières années, ait été si stérile. Si la philosophie a donné les idées qui ont fait la révolution française, l'université n'avait pas mal préparé les hommes qui les ont proclamées, et l'on ne voit pas que l'étude de Démosthène et de Cicéron ait nui aux orateurs de la *constituante* et même de la convention. Camille Desmoulins ne se trouva pas mal de son érudition de collége. Il est vrai que l'auteur ne la lui pardonne pas; « car, dit-il, ses doctrines républicaines, empruntées à *Cornelius Nepos* et à *Tacite*, l'entraînèrent à faire cause commune avec les hommes du *droit*, lui qui avait été le partisan enthousiaste des hommes du *devoir*. » Nous ne sommes point assez initiés au langage de la fraternité, pour savoir ce que c'est qu'un homme du *droit* et un homme du *devoir*; mais nous croyons que le devoir ne va pas sans le droit et le droit sans le devoir.

La convention, qui avait détruit l'université, fut plusieurs fois tentée de reconstruire une éducation nationale; mais le temps et la tranquillité lui manquèrent. Michel Lepelletier, nous dit M. X.,

avait, dans un projet d'éducation, posé le principe de l'unité de l'enseignement moral et de la législation. C'est, on le voit, le principe que l'auteur lui-même adopte comme base de sa critique. Qu'est-ce que cette unité de l'enseignement et de la législation? Est-ce à dire que tous les enfants doivent être élevés de même; qu'ils doivent tous recevoir une même éducation morale? Avant Michel Lepelletier, le christianisme l'avait dit et pratiqué. Faut-il entendre que la prévoyance de l'éducation doit être tout entière à mettre les enfants en harmonie avec le Code pénal ou plutôt en garde contre lui. Ce serait, je crois, un assez triste catéchisme pour l'enfance que la *Gazette des Tribunaux*.

Nous retrouvons cette rude inflexibilité dans un autre conventionnel. De même que Michel Lepelletier voulait l'égalité des ames et leur parfaite harmonie avec les lois pénales, de même Lakanal demandait l'égalité, ou plutôt la nullité des intelligences; il ne voulait qu'un degré d'instruction publique; le premier, l'instruction populaire, la supériorité de talent étant un privilége et une distinction aristocratique. Je suis donc étonné que l'auteur, qui a trouvé de si belles paroles pour Michel Lepelletier, n'ait pas même songé à Lakanal. Lakanal était aussi cependant sur la *voie des découvertes*.

Ce furent là les grandes idées de la convention. Quand le directoire vint la remplacer, il n'y avait plus ombre d'instruction publique. L'auteur néanmoins accuse le directoire « d'avoir essayé de draper ses scandales avec la dépouille de ceux dont il absorbait les dévouements. Le *geai* arracha des portefeuilles mutilés de la convention, les *quelques plumes* dont il essaya de se parer. » Ceci n'est pas exact; le plan de l'instruction publique, décrété et mis à exécution par le directoire, il l'emprunta non à la convention, mais à la constituante; un célèbre rapport lui fut présenté à ce sujet par M. de Talleyrand, mais M. X. n'en parle pas, pas plus qu'il ne parle des écoles centrales qui cependant valent bien un souvenir. Mais en revanche il s'élève avec une verbeuse indignation contre la mauvaise et obscène littérature qui alors corrompait les ames et souillait les imaginations: Pigault-le-Brun, Parny, devaient ne point échapper à ses anathèmes. Je les lui abandonne bien volontiers; mais je ne sache pas que sous aucun régime on ait rangé parmi les classiques Pigault-le-Brun et Parny.

Vient Bonaparte. « Bonaparte ne pouvait organiser la France que du point de vue d'une *fonction* essentiellement transitoire, celle, par exemple, de conquérir l'Europe, après laquelle viendrait l'*énigme du but fatal, livrer un OEdipe de plus au sphinx de* 89. Je ne sais si le sphinx de 89 la devinera cette énigme, mais le sphinx thébain lui-même ne l'eût pas devinée. Bonaparte cependant trouve grâce devant M. X. — « Napoléon, appuyé sur le sentiment du devoir, développe en France une éducation en rapport avec l'œuvre immédiate. » Cette œuvre immédiate ne se réalisa pas cependant conformément aux vues du fondateur. L'événement trompa sa prévoyance: les lycées, qui devaient être des pépinières militaires, furent des foyers d'esprit libre et généreux, et les générations qui depuis vingt ans ont combattu pour la liberté y sont toutes nées. Nous sommes surpris que l'auteur de l'article, qui a saisi et développé ce fait important et remarquable, qui a marqué le contraste entre la pensée qui fonda les lycées et l'esprit nouveau et hardi qui en sortit, termine par cette réflexion qui, d'après ses prémisses, nous paraît une contradiction: « le sentiment du devoir leur a été enseigné. » Par qui? Ce n'est sans doute pas par Napoléon; je doute fort que l'empire et la république aient jamais défini le devoir de la même manière.

La restauration paie pour l'empire; mais ce que M. X. poursuit le plus vivement des hyperboles de sa colère, ce n'est pas Saint-Acheul et ses succursales, ce ne sont point les entrepôts du congréganisme; c'est l'école normale: l'école normale, si cruellement décimée par un pouvoir anti-national, parce qu'elle lui préparait sans doute de serviles et fanatiques dévouements. C'est à cette jeune église militante, qui eut sa thebaïde et ses martyrs, que M. X. prodigue les flétrissures des plus injurieuses comparaisons. Nous ne connaissons pas de convictions politiques, si vives, si passionnées qu'elles soient, qui puissent légitimer de pareilles attaques. Aussi voyons-nous dans l'article de *la Revue* moins une discussion grave et sérieuse, moins un examen sévère de l'organisation actuelle de l'enseignement, qu'un pamphlet qui n'a que le triste mérite de surpasser en violence tout ce qui a été dit, écrit et publié de nos jours contre l'université.

Après avoir indiqué plutôt que retracé, les divers systèmes d'enseignement, M. X. aurait dû sans doute tirer les déductions critiques du principe général qu'il a posé: de l'unité de l'éducation et de la législation; mais il abandonne brusquement son sujet: il descend des hauteurs philosophiques aux détails les plus minces; il passe des choses aux hommes, des principes aux historiettes. Il nous entretient longuement des professeurs, des maîtres de pension, des maîtres d'étude. Le professeur est bien coupable: « au lieu de travailler ses leçons ou de *se promener*, il donne des répétitions. » Mais, ce n'est pas tout; le professeur vend les prix; il les joue à l'écarté. « Nous connaissons, dit M. X., un professeur d'histoire qui, jouant chez un maître de pension, vendit à ce dernier le premier prix de sa classe, et ce prix fut accordé à un enfant stupide, mais de famille riche. » Remarquez bien ceci: la famille sans doute était dans le marché! Voilà un père qui doit avoir été bien fier de la couronne de son fils! Le maître de pension n'est pas plus moral que le professeur. Le maître de pension qui achète des prix, spécule aussi sur le désordre de ses élèves: « le jour où les élèves n'avaient pas cassé quelque carreau, fait quelque dégât, donné lieu enfin à mémoire, il s'écriait devant ses familiers: que ces mâtins-là sont sages! Le jour où il n'y avait pas assez de bœuf pour les deux cents bouches, il entrait furieux au réfectoire et mettait deux tables au pain sec. » Le fait est *historique*. Qui pourrait se permettre d'en douter?

L'auteur nous annonce, pour un prochain numéro, un plan d'éducation et d'instruction: c'est bien là la moindre des choses. Des écrivains philosophes qui ont l'habitude des constitutions, ne doivent pas être en peine pour organiser un collége. Espérons toutefois que M. X. nous donnera quelque chose de mieux que de petites anecdotes dignes d'un élève de sixième dont l'amour-propre froissé se soulage par de puériles invectives.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Bayle. — Son enfance. — D'abord protestant, puis catholique, puis enfin protestant. — Ses pensées diverses sur la comète. — Il fonde une revue périodique à Rotterdam. — Apparition des journaux en Europe. — Bayle fait une critique du P. Maimbourg. — Christine. — Démêlés avec Jurieu. — Dictionnaire historique et critique. — Vogue immense de cet ouvrage. — Probité de Bayle. — Sa mort. — Fontenelle. — Dialogues des morts. — Entretien sur la pluralité des mondes. — Histoire des Oracles. — Histoire de l'Académie des sciences. — Influence de Bayle et de Fontenelle. — Analogie de Bayle avec Lamothe-Levayer. — Timidité du scepticisme de Fontenelle. — Bayle et Fontenelle contribuent à la mise en circulation des idées scientifiques.

Pierre Bayle naquit en 1647, dix ans avant Fontenelle. On remarqua en lui dès son enfance une mémoire très heureuse et surtout le désir ardent de savoir et d'apprendre. Sa première et unique passion fut l'étude, et il s'y livra tant, que bientôt il en tomba malade. On l'envoya, pour se rétablir, auprès d'un ministre, son parent, chez qui il trouva une bibliothèque assez considérable. C'est alors qu'il commença à compiler des anecdotes, à accumuler des faits. Il lut surtout Plutarque et Montaigne. Ce qu'il y a dès lors de remarquable en lui, c'est une disposition d'esprit toute particulière qui le porte à envisager les deux faces de toute question. Par là s'explique cette indécision du jeune Bayle, qui le fit changer deux fois de religion en deux ans, et toujours avec la meilleure foi du monde. C'était un esprit flottant, mais consciencieux. Il se vit bientôt forcé de passer en Hollande. La Hollande, république protestante et ennemie de Louis XIV, inondait l'Europe de libelles contre le grand roi. Les écrivains protestants y étaient libres et affranchis de toute censure et de toute persécution; mais cette liberté n'était pas complete pour les écrivains philosophes. Il était défendu d'attaquer le calvinisme et de mal parler de l'Europe protestante. Bayle l'éprouva plus tard, pour son malheur.

Bayle débuta singulièrement dans la carrière du doute où il marcha toujours si intrépidement depuis. Une comète avait paru en 1680 et répandu un effroi presque général. Bayle fit à ce sujet un Traité intitulé: *Pensées diverses sur la comète*, qu'il publia en 1682, et dans lequel il attaquait les erreurs, les préjugés et les superstitions qui avaient cours, même encore à cette époque, sur les comètes. Le moyen âge avait transmis aux siècles qui le remplacèrent beaucoup plus qu'on ne pense de superstition de ce genre. On croyait encore du temps de Bayle que les comètes menaçaient particulièrement les têtes couronnées. On cite un mot de Gaston d'Orléans, qui prouve combien ces préjugés subsistaient encore même au milieu du dix-septième siècle: « Vous en parlez bien à votre aise, messieurs les philosophes, vous que cela ne regarde pas. » Le livre de Bayle n'était donc pas sans opportunité. C'est dans ce Traité qu'il examina la question de savoir si une société d'athées pouvait subsister, et qu'il se décida pour l'affirmative. Il y avait hardiesse alors à tourner les esprits vers de pareilles questions. Bientôt (1684) il publia son journal intitulé: *Nouvelles de la république des lettres*. C'est un fait à signaler que l'apparition des journaux. Dès 1665, Denis Desallo, conseiller au parlement de Paris, publia les premières feuilles du *Journal des savants*, recueil littéraire qui subsiste encore aujourd'hui. La Hollande n'avait pas encore suivi cet exemple quand Bayle fonda à Rotterdam, où il occupait une chaire de philosophie, ses *Nouvelles de la république des lettres*. Les revues anglaises ne sont venues que plus tard. C'est en 1703 seulement que Daniel de Foë, le célèbre et spirituel auteur des *Aventures de Robinson*, entreprit le premier recueil périodique anglais. A cette époque commencèrent les tracasseries qui ont tourmenté le reste de la vie de Bayle. Il fut persécuté par des ministres calvinistes, précisément à l'occasion d'un livre qui ne semblait pas devoir exciter leur courroux, de la *Critique générale de l'Histoire du Calvinisme par le P. Maimbourg*. Mais auparavant il avait eu un chagrin plus grave encore. Louvois avait fait jeter son frère dans un cachot où il mourut. C'est sans doute à cet événement qu'est dû l'attachement invariable de Bayle à la grande idée de tolérance qu'il a proclamée hautement et toujours défendue avec chaleur. Une juste colère lui fit écrire alors un livre contre la monarchie de Louis XIV et les persécutions qu'on faisait subir en France aux protestants. Ce livre est une espèce de pamphlet, en réponse à ces nombreux ouvrages où l'on proclamait la gloire immortelle que Louis XIV s'était acquise en extirpant l'hérésie du sol de la France. Cette idée de tolérance dicta aussi à Bayle un ouvrage considérable: nous voulons parler de son *Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Evangile:* COMPELLE INTRARE. C'est en ce moment qu'au milieu de ses élucubrations théologiques et philosophiques, il rencontra sur son chemin un adversaire auquel il était loin de s'attendre. La reine Christine était alors à Rome, où elle avait embrassé la religion catholique. Une lettre, qu'elle écrivit évidemment sous l'influence de la cour de Rome, irritée des résistances gallicanes de Bossuet, et dans laquelle elle désapprouvait les persécutions que l'on faisait subir en France aux protestants, tomba entre les mains de Bayle, qui la publia dans son journal, en l'accompagnant de quelques réflexions, où il disait que c'était *un reste de protestantisme*. Quelque temps après, Bayle reçut une lettre non signée, dans laquelle un prétendu serviteur de la reine Christine se plaignait beaucoup de ce que Bayle avait, disait-il, manqué de respect à la reine, en l'appelant *Christine* tout court. On ajoutait que, bien qu'il fût en Hollande et la reine à Rome, elle était cependant en-

core assez puissante pour la faire repentir de ses légèretés. A la fin de la lettre on lisait ces mots, qui faisaient penser à la tragique aventure de Monaldeschi, et où l'on ne pouvait méconnaître la main de Christine : « Vous pourriez vous vanter, monsieur, d'être le seul homme qui l'eût offensée impunément. » Le pauvre Bayle fut fort consterné ; il se justifia et s'excusa comme il put, et enfin Christine lui écrivit pour lui accorder son pardon.

Il eut beaucoup plus de peine à se tirer de la colère jalouse du ministre Jurieu qu'à apaiser la susceptibilité de l'ex-reine de Suède. Jurieu avait fait paraître presque en même temps que Bayle une *Réfutation du P. Maimbourg*. Ce livre n'obtint aucun succès, tandis que celui de Bayle eut une grande vogue. Il n'en fallut pas davantage pour allumer la fureur de cet homme orgueilleux et vindicatif. Ce Jurieu prétendait avoir vu dans l'Apocalypse que, trois ans après la révocation de l'édit de Nantes, le catholicisme n'existerait plus en France. Les trois ans passèrent, et la prédiction ne s'accomplit pas. Jurieu n'en fut que plus animé contre Bayle, qui s'était un peu moqué de ses prophéties. C'était un homme si peu charitable qu'il prononça deux sermons sur la haine du prochain, un esprit terriblement hargneux et méchant qui fit le malheur de la vie de Bayle. Il trouva moyen de le rendre suspect, en l'accusant d'être l'ame d'une cabale contraire aux intérêts de sa nouvelle patrie et des puissances liguées. Bayle fut destitué de sa chaire de philosophie, et on lui défendit même d'enseigner en particulier. C'est, au reste, cette destitution qui nous a valu son principal ouvrage, le *Dictionnaire historique et critique*.

Bayle avait d'abord eu l'idée de faire un dictionnaire des erreurs contenues dans tous les autres dictionnaires ; mais il n'exécuta pas ce projet, et s'arrêta au plan beaucoup moins systématique du *Dictionnaire*, qui fait son principal titre de gloire. Cet ouvrage eut un succès prodigieux : un poète danois, le comique Holberg, dans des mémoires qu'il a laissés sur un voyage qu'il fit alors à Paris, raconte, parmi les traits qui le frappèrent le plus, l'empressement acharné des lecteurs qui, dès cinq heures du matin, assiégeaient les portes de la bibliothèque royale pour aller dévorer le *Dictionnaire historique et critique*, et c'était sur des in folio qu'on se ruait de la sorte ! En général, il y avait à cette époque une immense avidité de tout ce qui s'écrivait hors de France dans un esprit d'indépendance et de liberté. C'est aussi à cette disposition des esprits qu'est dû en partie le grand succès des écrits de Saint-Evremond.

Pendant le reste de sa vie, Bayle est encore persécuté ; mais au milieu des contrariétés et des tracasseries de toute sorte qui l'assiégent, il conserve toujours une grande sérénité d'ame et des sentiments très nobles d'indépendance et de probité. Nous citerons en preuve quelques lignes d'une lettre bien belle et qui n'est pas assez connue. On l'accusait, en Angleterre, d'avoir eu une entrevue secrète avec le résident de France en Hollande, et on le menaçait. Les amis de Bayle lui conseillèrent de dire, quand il en trouverait l'occasion dans quelqu'une de ses publications, un mot à la louange du roi Guillaume et de l'Angleterre. Bayle refusa, et refusa avec un assez grand danger pour lui-même. Voici le principal passage de la lettre où ce refus se trouve consigné : « Le plan que vous me marquez comme une chose qui désarmerait mes ennemis, est un conseil de bon ami ; je vous en remercie de tout mon cœur, mais il est impraticable pour moi. Il ne me conviendrait pas d'écrire en courtisan et en flatteur de personnes en place. Mes ennemis voudraient bien qu'une pareille irrégularité de conduite me pût être reprochée. » Bayle mourut peu de temps après, à l'âge de cinquante-neuf ans, d'une maladie de poitrine héréditaire dans sa famille.

La vie de Fontenelle, beaucoup plus longue que celle de Bayle, fut beaucoup moins agitée. Aucune querelle, aucune passion ne vint en troubler la tranquillité. Fontenelle voulait avant tout tenir son ame en paix. On eût pu dire de lui en faisant allusion à l'un de ses mots les plus célèbres (1), qu'il tenait toutes ses facultés dans sa main et qu'il ne les laissait échapper qu'avec mesure. Né à peine viable, comme Voltaire, il fournit une carrière d'un siècle moins un mois, et mourut ou plutôt finit en disant : « J'éprouve une difficulté d'être. » Sa vie, qui comprend la dernière moitié du dix-septième siècle et la première du dix-huitième, semble placée là, comme un canal limpide et dormant qui réunit deux grands fleuves. La parenté de Fontenelle avec Corneille le jeta naturellement dans le parti opposé à celui de Boileau et de Racine. Ce parti contenait quelques tendances philosophiques qui devaient se développer au dix-huitième siècle. Ces velléités d'indépendance philosophique, timides d'abord, s'étaient contentées de questions purement littéraires et manifestées surtout dans la querelle des anciens et des modernes. Il y avait aussi dans ce parti une autre tendance : c'était une continuation affaiblie et affadie d'une tendance de la première partie du dix-septième siècle, de la tendance romanesque tombée à l'état de galanterie fade et languissante, qui se produisait par des églogues, des idylles et des opéras. C'est par là que Quinault se rattachait à ce parti. On sait qu'il était le dieu de Perrault et de Lamotte, et que c'est à l'occasion de son *Alceste* que s'engagea la querelle des anciens et des modernes. On voit très bien comment l'élément philosophique, celui qui a de l'avenir, va se développant et se dégageant dans le talent calme et régulier de Fontenelle.

Ce furent les *Dialogues des morts* qui commencèrent véritablement la réputation de Fontenelle. Ces dialogues sont encore fortement entachés de galanterie, et leur grand succès prouve combien on avait encore à cette époque le goût du romanesque et du galant. Ils roulent en général sur des questions fort semblables à celles qu'au moyen âge on soulevait dans les cours d'amour. L'un a lieu entre Alexandre et Phryné, il y est question des *conquêtes ;* un autre entre Sapho et Laure, un autre entre Platon et Marguerite d'Ecosse, etc. On est surtout frappé du caractère de frivolité qui est partout dans ces dialogues, quand on les compare à ceux que Fénelon a écrits quelque temps après.

Puis viennent les *Entretiens sur la pluralité des mondes*. Ici Fontenelle a fait un pas de plus : le sujet est décidément scientifique ; mais la forme est encore empreinte de ce caractère galant et romanesque que nous venons de reprocher aux *Dialogues*. C'est là qu'on trouve la beauté du jour comparée à une beauté blonde qui a plus de brillant, et la beauté de la nuit à une beauté brune qui est plus touchante, etc. C'est partout dans ce même style que sont écrits les *Entretiens*, livre qu'on a beaucoup trop vanté, et qui surtout a eu le malheur de produire une foule d'imitations aussi fades qu'insignifiantes. Ce n'est pas populariser la science que de lui mettre ainsi du rouge et des mouches ; c'est la défigurer.

L'*Histoire des Oracles* fut une tentative hardie dans l'intention, mais bien indirecte. Fontenelle, n'osant attaquer de front la révélation, se rejette sur les oracles. Bien des pères de l'église avaient dit que les oracles s'étaient tus à la venue de Jésus-Christ, parce qu'ils étaient l'œuvre des démons. Un Hollandais, nommé Vandaale, avait fait un gros livre pour réfuter cette assertion des pères. Fontenelle traduisit et arrangea ce livre, et cette publication passa dans le temps pour une hardiesse. Les esprits forts en surent gré à Fontenelle, les jésuites le réfutèrent, et Fontenelle renvoya à l'auteur hollandais la responsabilité de ses doctrines, disant qu'il n'avait été que son interprète.

De tous les ouvrages de Fontenelle, celui qui sans contredit lui fait le plus d'honneur, c'est son *Histoire de l'académie des sciences*. Les éloges des académiciens forment un volume très intéressant. Avec quelques traits, Fontenelle nous fait connaître et souvent aimer ces hommes. Rien n'est plus propre à faire sentir le progrès du siècle que ce progrès qui a lieu dans la vie littéraire de Fontenelle. Après avoir débuté par des églogues et des opéras il arrive à faire un ouvrage aussi sérieux que l'*Histoire de l'académie des sciences*, où il se montre le digne précurseur des Dalembert et des Cuvier.

Nous venons de voir comment ces deux hommes, Bayle et Fontenelle, se rattachent à ce qui les précède et à ce qui les suit ; nous le comprendrons encore mieux en expliquant les principes d'où ils sont partis et les résultats auxquels ils sont arrivés. D'abord, tous deux sont épicuriens et surtout sceptiques. L'épicuréisme de Bayle n'est pas difficile à constater, il est même fort grossier ; on lui a souvent reproché son goût pour les anecdotes scandaleuses et les détails libres ou même obscènes ; c'est précisément une habitude des érudits du seizième siècle, contractée dans le commerce de l'antiquité qui n'est pas toujours très chaste. Bayle, en même temps, est pyrrhonien. Il a surtout des analogies frappantes avec Lamothe-Levayer, auquel il a consacré un grand article dans son dictionnaire. Ils ont tous deux le même goût d'érudition ; ils trouvent le même plaisir à accumuler des faits étrangers ou extraordinaires. Dans leur hardiesse sceptique, ils ont des allures assez semblables. Bayle disait de lui-même : « Je suis comme le Jupiter d'Homère, un *assembleur de nuages ;* » dans ces nuages se forment des foudres qui éclateront bientôt. Cette masse de faits et d'idées de toute espèce, masse énorme, indigeste, contenant beaucoup de parties grossières ou incomplètes ; c'est une masse de plomb dans la fournaise, où la philosophie a été chercher les balles qu'elle a tirées au dix-huitième siècle contre le vieil édifice du passé. Fontenelle est un esprit plus délicat, plus raffiné ; son scepticisme timide eut bien moins d'action que celui de Bayle. Peut-être est-il l'auteur de quelques opuscules un peu plus hardis que les livres qu'il a avoués, tels que la *Relation de l'île Bornéo*, par exemple, et un autre pamphlet sur la résurrection des corps, où il réfute l'argument de Pascal ; mais il s'est si bien arrangé, qu'on ne peut les lui attribuer avec certitude.

Ces deux hommes n'ont-ils eu sur leur siècle qu'une action négative et destructrice ? non sans doute, ils en ont encore eu une autre. On doit à Bayle d'avoir combattu pour l'idée de tolérance, pour cette idée que Lhospital avait cherché à faire entrer dans nos lois et que Montaigne avait proclamée en passant. C'est surtout dans son *Commentaire Philosophique sur le* COMPELLE INTRARE, que Bayle a défendu cette idée qui était son dogme favori. Un autre service que Bayle, ainsi que Fontenelle, a rendu à l'esprit humain, c'est d'avoir popularisé la science. Auparavant les savans formaient une race à part, écrivant en latin, vivant en latin, hors de ce monde ; Bayle et Fontenelle, au contraire, l'un par son journal et surtout par son *dictionnaire*, l'autre, nous ne dirons pas par ses *Entretiens sur les mondes*, mais par son excellente *Histoire de l'académie des sciences*, ont donné une puissante impulsion à la mise en circulation des idées scientifiques. Voilà ce qu'il y a de nouveau dans l'action de ces deux hommes, et l'influence qu'ils ont exercée a été forte et durable ; car depuis eux ç'a été la tendance de la science d'augmenter chaque jour sa popularité et la diffusion dans les masses.

COURS D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Phérécyde de Syros. — Biographie et doctrine.

Nous avons étudié jusqu'ici les trois philosophes ioniens, Thalès, Anaximandre et Anaximène ; nous arrivons aujourd'hui à Phérécyde de Syros. Phérécyde nous est donné par la plupart des témoignages de l'antiquité comme maître de Pythagore, non pas qu'il faille prendre ce mot trop à la lettre. On sait que de son temps l'enseignement n'était pas public, et qu'il se bornait à de simples conversations ; quoi qu'il en soit, sa doctrine, surtout théologique, a les plus grands rapports avec l'école ionienne. Phérécyde le philosophe, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Phérécyde historien, et qui lui est postérieur, n'est guère mentionné qu'une fois par Aristote ; tous les détails que nous pouvons avoir nous sont fournis par Suidas et quelques compilateurs.

On le dit de Syros, l'une des Cyclades ; les plus nombreux témoignages sont d'accord sur ce point. On trouve pourtant quelquefois à son nom l'épithète de Babylonien, ou de Syrien, Σύριος au lieu de Σύριος ; cette confusion s'explique aisément par la ressemblance des mots ; peut-être encore cette épithète lui vient-elle des voyages qu'on lui attribue en Phénicie et en Chaldée ; car il tira, dit-on, sa doctrine des livres phéniciens, et en rapporta le dogme de la métempsycose qu'il ne faut pas confondre, comme les écrivains bien postérieurs, avec l'immortalité de l'ame. Phérécyde de Syros serait né, suivant Suidas, au temps d'Alyatte, roi des Lydiens, et aurait été contemporain des sept sages ; quelques uns même l'en font disciple de Pittacus. Quoi qu'il en soit du reste, et sans prétendre donner l'époque précise de sa naissance, qui a été vivement controversée, on peut dire qu'elle tombe vers la quarante-cinquième olympiade. Il fut, dit-on, le premier qui écrivit en prose, du moins comme philosophe ; car on attribue le même honneur à Cadmus pour l'histoire ; la différence est marquée par ces deux mots, ἱστορία et συγγραφή..... πρῶτος ἱστορίαν πεζῶς ἐξήνεγκε, συγγραφὴν δὲ Φερεκύδης..... Diogène Laërce, qui suit le témoignage de Théopompe, rapporte aussi que notre philosophe πρῶτον περὶ φύσεως καὶ θεῶν Ἕλλησι γράψαι. Cette version, confirmée par d'autres écrivains dignes de foi, nous semble la plus vraie. Quant à la mort de Phérécyde, les circonstances en ont été rapportées diversement. Suivant Diogène Laërce, il mourut à Delphes, en se précipitant du mont Corycée ; mais il ne s'appuie sur aucune autorité connue. Plutarque (*Vie de Pélopidas*) raconte, d'après une vieille tradition, qu'il fut mis à mort par les Lacédémoniens, et écorché, sur les conseils de l'oracle. L'antiquité nous a transmis encore d'autres fables ; mais la version la plus probable, et qui nous est attestée par de nombreux témoignages, est celle qui le fait mourir de maladie et de la maladie pédiculaire. Aristote, Plutarque (*Vie de Sylla*), Pausanias, Jamblique, Porphyre, Œlien, etc., d'après Suidas, sont unanimes sur ce point. La description de cette maladie, où des vers s'engendrent et se développent sous la peau, nous a été laissée par Hippocrate, pos-

(1) Fontenelle dit un jour que, « s'il tenait toutes les vérités dans sa main, il se garderait bien de l'ouvrir. »

térieur à Phérécyde, et on suppose qu'il avait trouvé cette description dans le temple d'Esculape. Nous renvoyons du reste pour tous les détails à la monographie de Sturz.

Venons maintenant à la doctrine même de Phérécyde sur laquelle les renseignements sont très pauvres. C'est encore une cosmologie, présentée sous images et presque sans aucun développement; nous en sommes à l'enfance de la philosophie. L'ouvrage de Phérécyde était intitulé Ἑπτάμυχος et divisé en dix livres ; il ne nous est pas parvenu. Il nous faut donc recourir aux témoignages de l'antiquité pour reconstruire son système, et ces témoignages sont souvent contradictoires. Aristote cite Phérécyde comme un des premiers philosophes qui sont sortis du point de vue religieux bien qu'il y tienne encore par la forme symbolique; il le représente comme placé sur la limite de la mythologie qui cesse de régner et de la philosophie qui commence. Le principe des choses est pour lui le même que pour Thalès, c'est-à-dire l'eau; ainsi le rapporte Tetius (*Arati phænomena*) Θαλῆς ὁ Μιλήσιος, καὶ Φερεκύδης ὁ Σύρος ἀρχὴν τῶν ὅλων τὸ ὕδωρ ὑφιστᾶσιν. La même opinion se trouve consignée dans Tζ et Ζὰς παλαιὰν τὴν θάλασσαν λέγει, διὰ τὸ πρῶτον εἶναι στοιχεῖον, κατὰ Φερεκύδην καὶ Θαλῆν, et aussi dans le scoliaste d'Hésiode Φερεκύδης ὁ Σύρος καὶ Θαλῆς ὁ Μιλήσιος ἀρχὴν τῶν ὅλων τὸ ὕδωρ φασὶν εἶναι τὸ ῥητὸν τοῦ Ἡσιόδου ἀναλαβόντες. Cependant Sextus Empiricus nous dit que Phérécyde regardait la terre comme le principe de toutes choses, γῆν τῶν πάντων εἶναι ἀρχήν. Hermias, Probus, Damascius et Maxime de Tyr, bien qu'ils ne s'accordent pas dans tous les détails, rapportent que Phérécyde reconnaissait trois principes, Jupiter, la Terre et le Temps, Ζῆνα, Χθόνα, Χρόνον. Hermias prétend qu'il faut entendre par Ζῆνα, Ζευς, l'air le plus pur, le plus subtil, l'éther, ou peut-être le feu, l'élément actif et fécondant; la terre serait le principe passif, et le temps, ce en quoi s'opère la fécondation. Ainsi, dans le temps, il faut voir l'union de la terre et du Ζευς. Damascius attribue aussi ces trois principes des choses à Phérécyde, mais en les développant. Selon lui, l'un de ces trois principes serait antérieur aux deux autres, et aurait créé le feu, l'air et l'eau, πῦρ καὶ πνεῦμα καὶ ὕδωρ. Ce principe est le temps, et son opinion se trouve ainsi d'accord avec celle d'Hermias qui fait la création s'accomplir dans le temps au moyen de la terre et du Ζευς comme nous venons de le voir. C'est le temps encore qui donne naissance à tous les dieux; nous retrouvons évidemment ici l'idée cosmogonique et théogonique de la religion païenne. La philosophie se dégage à peine du sein du dogme, et retient à ses premiers pas des traces évidentes de son origine. Nous n'entrerons pas au reste dans tous les détails qu'a donnés Damascius, non plus que dans le commentaire de Porphyre; qu'il nous suffise d'indiquer ici le caractère fondamental de la doctrine de Phérécyde de Syros.

Maxime de Tyr admet bien les deux principes de la terre et du Ζευς, mais au temps il a substitué l'amour, ce qui d'ailleurs n'établit pas de véritable différence et rattacherait Phérécyde plus immédiatement encore aux doctrines orphiques. Un autre passage de Maxime de Tyr nous apprend qu'il y a eu combat entre les dieux; que d'un côté se trouvait le Temps, et de l'autre Ophioné; qu'enfin Ophioné avait été vaincu et chassé du ciel. Il parle aussi d'un chêne et d'un manteau qui semblent jouer un rôle dans la création, καὶ τὴν Ὀφιονέως γένεσιν, καὶ τὴν θεῶν μάχην, καὶ τὸ δένδρον, καὶ τὸν πέπλον. Toute cette partie symbolique de la doctrine de Phérécyde de Syros a besoin d'explication; nous y retrouvons d'abord ce qu'on rencontre au fond de toutes les religions d'Orient, une lutte entre les dieux, et qui semble personnifier la lutte des éléments au moment de la création. Qu'est-ce donc que cet Ophioné donné quelquefois sous le symbole du serpent et que nous retrouvons jusque dans Claudien comme un des Titan vaincus : « *hos onerat ramos exutus Ophion.* » Cet Ophioné, suivant les traditions mythiques, est un symbole qui représenterait la confusion, le chaos, ce μιγμα que nous rencontrons à l'origine du monde dans la plupart des systèmes des premiers philosophes grecs. La lutte entre le Temps et Ophioné serait celle du chaos, qui aurait résisté à la puissance créatrice; et cette lutte se serait accomplie dans le temps, comme nous le voyons encore dans la mythologie païenne par la lutte des Titan contre Jupiter. Reste à établir ce que Maxime de Tyr peut entendre par ce chêne et ce manteau dont nous avons déjà parlé. Le principe actif, ou Jupiter, fait un manteau et y brode la terre et le palais de l'Océan, ce qui nous est attesté par un passage de Clément d'Alexandrie, Φερεκύδης ὁ Σύριος λέγει. Ζὰς ποιεῖ φᾶρος μέγα τε καὶ καλόν. καὶ ἐν αὐτῷ ποικίλλει γῆν καὶ Ὠγηνὸν, καὶ τὰ Ὠγηνοῦ δώματα. Ce manteau brillant étendu sur le monde représente la matière, l'infinie variété de la nature; quand Jupiter le déploie, tout s'anime et se vivifie, ce n'est qu'un mythe de la création. Quant au chêne ailé, c'est encore un symbole dont il faut pénétrer le sens. Le chêne n'est autre que le ciel qui couvre le monde, comme un arbre couvre la terre de son feuillage; et il est ailé parce que le ciel tourne, et que la terre est immobile. Cette explication est conforme aux interprétations de l'antiquité, et à la doctrine de Phérécyde, qu'il a fallu pour la bien comprendre dégager de son enveloppe symbolique et religieuse.

Ainsi nous voyons les éléments représentés par des dieux, la physique tient encore à la religion, la philosophie ne sait pas encore s'abstraire et se dégager des mythes sans lesquels elle n'oserait se produire au dehors; mais il y a déja tentative d'expliquer par des causes naturelles l'origine et la formation du monde. Au commencement donc était le Temps, Jupiter et la Terre à l'état de chaos. Le principe actif, que ce soit Jupiter ou l'Amour, agit dans le temps sur la matière, et sépare les éléments dont elle se compose; mais il a fallu un certain temps au principe actif pour animer et organiser la matière, c'est le mythe d'Ophioné, la lutte des Dieux et des Titans, dans laquelle Ophioné est vaincu et chassé du ciel, c'est-à-dire que la création est accomplie. La création est à son tour représentée par un autre mythe; Jupiter brode son manteau, la nature riche et féconde s'épanouit sous ses mains; enfin vient le dernier mythe du chêne ailé, le ciel couvre le monde.

Tel est donc le système de Phérécyde de Syros qui, le premier, propagea le dogme de la métempsychose, et le premier écrivit en prose sur la philosophie, au témoignage de toute l'antiquité. On a pu le ranger parmi les philosophes qui regardaient l'eau comme le principe des choses, car le μιγμα primitif dont il fait sortir le monde était liquide. Aristote ne contredit pas cette opinion : il le cite parmi ceux qui reconnaissaient comme principe du monde, l'élément le plus important, le meilleur, οἷον Φερεκύδης καὶ ἕτεροί τινες, τὸ γεννῆσαν πρῶτον ἄριστον τιθέασι, et dans Homère Neptune est appelé πρεσβύτατος καὶ ἄριστος. D'autres le placent parmi les sept sages; d'autres parmi les mythographes; mais Aristote, comme nous l'avons dit plus haut, le place à la frontière de la mythologie et de la science; et c'est le rang qu'il nous semble occuper. Ionien, nous avons dû le ranger parmi les philosophes de l'école d'Ionie, auxquels il tient étroitement par ses idées et sa doctrine.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Nous avons déjà fait connaître les principales dispositions de l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique pour la formation d'un comité chargé de la surveillance et de la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de France. Cet arrêté, en date du 18 juillet, vient d'être publié dans le *Moniteur*. Aux noms des membres déjà connus, il faut ajouter ceux de MM. Naudet, Guérard, Daunou, membres de l'institut; Jules Desnoyer, secrétaire de la société de l'Histoire de France; Fallot, élève de l'école des chartres, qui remplira les fonctions de secrétaire du comité. Les personnes chargées de travaux spéciaux relatifs à la recherche et à la publication de documents dont il s'agit pourront être adjointes au comité et assister aux séances d'une manière soit temporaire, soit permanente.

— Nous invitons certaines personnes qui sont toujours prêtes à calomnier par excès de philantropie les propagateurs de l'instruction populaire, à méditer l'extrait suivant du rapport au roi sur l'administration de la justice criminelle en 1834. Les résultats qu'il publie sont au moins aussi concluants que les documents apocryphes empruntés au journal officiel de l'aristocratie britannique.

« Sous le rapport de l'instruction les 7,565 individus accusés en 1832 se divisent de la sorte : 4,540 ne savaient ni lire ni écrire; 2,192 possédaient ces connaissances imparfaitement : 682 savaient bien lire et écrire, et 151 avaient reçu une instruction supérieure. Ainsi, sur 100 accusés, 60 se trouvaient dans la première classe, 29 dans la seconde, 9 dans la troisième, et 2 seulement dans la quatrième. Ces proportions sont à peu près semblables à celles de 1831. »

DÉPARTEMENTS. — Il vient d'être établi à Lunéville des conférences où les instituteurs de tout l'arrondissement viennent, deux fois par mois, assister aux leçons qui leur sont données par le principal et par quatre professeurs du collége.

— M. de Caumont, secrétaire de la société des Antiquaires, vient d'adresser à tous les savants, à tous les amis des sciences et arts, une circulaire pour les engager à former une association nouvelle qui prendra le titre de *Société française pour la conservation et la description des monuments historiques.*

— La commission d'antiquités de Dijon désirant connaître les voies romaines ou chemins ferrés qui peuvent exister dans le département, M. le préfet a prié les maires de faire rechercher et de lui signaler ceux de ces chemins qui traversent le territoire de leurs communes, en lui indiquant leurs directions, à l'entrée et à la sortie de leurs communes, soit du levant et du couchant, soit du midi ou du nord.

— M. Bignon ayant donné sa démission, l'académie royale de Rouen a nommé M. E. Gaillard secrétaire perpétuel pour la classe des belles-lettres et des arts.

EXTÉRIEUR

— Un ordre du cabinet prussien enjoint aux autorités de prendre les renseignements les plus exacts sur tous les étudiants qui ont terminé leurs cours universitaires depuis l'année 1817. La même ordonnance exclut en général les étudiants soupçonnés d'avoir pris part à quelque association secrète, de tous les emplois dans l'administration de l'état.

— L'association helvétique en faveur de l'instruction du peuple a trouvé de nombreux partisans dans les Grisons. Catholiques et protestants ont montré un égal empressement à seconder les vues du comité fondateur.

— Le gouvernement russe vient de créer à Casan une école de cadets, où seront élevés les enfants nobles des provinces de Casan, Wiatka, Perm et Simbirsk.

— Le gouvernement belge, considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent sa sollicitude et qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et au progrès des lettres, vient d'arrêter qu'une commission sera instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites. Cette commission est composée de MM. de Gerlache, premier président de la cour de cassion, membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; l'abbé de Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines; le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain, membre à l'académie de Bruxelles; Dewez, inspecteur des athénées et colléges, secrétaire perpétuel de l'académie de Bruxelles, etc, etc.

— Le pape Grégoire XVI vient de donner au cardinal Gamberini l'ordre de classer les diverses lois, décrets, bulles et réglemens qui régissent les États pontificaux, et d'en former un corps d'ouvrage qui puisse devenir, après avoir été préalablement examiné, revu et soigneusement corrigé par une société de jurisconsultes, le code civil et criminel des Romains.

— L'académie pontificale romaine d'archéologie s'est réunie dans l'académie de Saint-Luc, dans le palais de l'Archigymnase. Dans cette séance solennelle, le cardinal Placide Zurla, préfet de la congrégation des Études, a prononcé un discours, dans lequel il a montré l'influence de la religion sur les beaux-arts.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été deposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 3 AOUT 1834. N° 79.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

LITTÉRATURE LATINE.

NOUVELLE ÉDITION DE VARRON, PAR OTTFRIED MULLER.

M. Terentii Varronis de lingua latina librorum quæ supersunt. emendata et annotata a Carolo Odofredo Muellero. Anno MDCCCXXXIII. Veneunt Lipsiæ, in libraria Weidmanniana (1).

Troisième et dernier article.

Les raisons que Varron donne de ses étymologies sont plus curieuses encore que les étymologies elles-mêmes. *Proserpina* est un des noms de la lune : quelle est la cause de cette dénomination? *Quod hæc ut* SERPENS *modo in dexteram, modo in sinistram partem late movetur. Hasta*, ou plutôt *asta*, lance, vient d'ASTARE, *quod astans solet ferri. Dens* (il explique ce mot à propos des instrumens de labour), *quod eo* MORDETUR *terra*. Pourquoi les champs qui sont en plaine s'appellent-ils *campi?* parce qu'on a d'abord cultivé les plaines, et qu'on en a tiré les premiers fruits : *quod primum ex agro plano fructus* CAPIEBANT. SEMIS, demi, a formé SEMEN, semence, parce que la semence n'est pas encore tout-à-fait, n'est qu'en partie, qu'à demi ce qui doit en naître un jour : *quod non plene id quod inde*. Les champs cultivés ont pris le nom de *rura*, parce qu'il faut y faire tous les ans de nouveau (*rursum*) la même chose, pour en retirer tous les ans de nouveau (*rursum*) des fruits. *Prata*, prés, est pour *parata*, *quod sine opere parata. Porcus* ne vient pas du mot grec πόρκος, mais d'une formule contenue dans les livres sacrés des Athéniens : κάπρῳ καὶ πόρκῳ, ou plutôt d'une formule sabine *aprimo porpocor* (2).

Admettons que tous ces jeux d'esprit ne soient pas encore, comme le dit Quintilien, *fœdissima ludibria*. Mais quand plus loin *filum* est expliqué par le mot *hilum* (3), *quod minimum est hilum, id enim* (id est filum) *minimum est in vestimento*; quand *fiber*, l'un des noms du castor, dérive de *fiber*, synonyme d'*extremus*, parce que le castor a coutume de se tenir à l'extrémité des rives des fleuves; quand *vervex* doit son origine à *natura versa*, *quod ovi mari testiculi dempti*; *ornatus*, à *ore natus*; *cervi*, à *gero*, parce que les cerfs portent (*gerunt*) de grandes cornes; *nux*, à *nox*, parce que le suc de la noix noircit le corps, de même que la nuit noircit l'air : *quod, ut nox aerem, hujus sucus corpus facit atrum*; quand on arrive, dis-je, à de tels résultats, je crois qu'on peut, sans trop de témérité, répéter l'épithète de Quintilien et ajouter avec lui : *cui non post Varronem sit venia?*

Cependant il faut avouer que Varron n'est pas toujours aussi hardi. Souvent il hésite, souvent il semble laisser le choix à son lecteur; mais malheureusement ce choix est difficile, et presque toujours, de quelque côté qu'on se tourne, on est sûr de se tromper avec lui. Le substantif *catulus* vient de l'adjectif *acutus* (*a sagaci sensu et acuto*); de *catulus* dérive le mot *canis*; à moins qu'on ne rattache ces deux substantifs au verbe *canere* : *nisi quod, ut tuba ac cornu aliquod signum cum dent canere dicuntur, quod hic item et noctu lucuque in custodia et in venando signum voce dat, canis dictus*. Pour *sarculum*, c'est à nous de choisir entre *serere* et *sarrire*, ou plutôt il vient à la fois de *serere* et de *sarrire* (*ab serendo ac sarriendo*). *Pecus*, troupeau, doit son origine à *perpuscere*, ou à *pes, pedis*. *Rastrum* a pour double racine *eradere* et *eruere*. Supposons que le doute fût légitime pour les mots que je viens de citer, en est-il de même des suivans? Un écolier, je ne dis pas un jeune Romain du temps de Varron, mais un jeune latiniste du dix-neuvième siècle, si on lui demandait l'étymologie de *vehiculum*, hésiterait-il entre *vehere* et *vieri* (*quod ex viminibus vietur*)? Ne rattacherait-il pas sur-le-champ au verbe *obsidere* le substantif *obsidio*, pour lequel Varron offre encore une autre étymologie, d'après une conjecture de M. Müller, le verbe *abscidere?*

Si parfois Varron, pour un même mot, propose plusieurs racines, d'autres racines, en revanche, sont très fécondes et produisent de nombreuses familles de mots. Le substantif *vis*, force, a donné naissance à *vinum*, à *volcanus* (*ab ignis majore vi ac violentia*), à *virtus* (*ut viri vis*), à *viridis* (*a vi quadam humoris*). Au verbe *veho* se rattachent *via* (*quod ea vehendo teritur*) et *villa* (*quo fructus convehebantur*). De l'adverbe *palam* sortent à la fois les substantifs *palla* (1) (*quod foris ac* PALAM), *palus* (*paululum aquæ in altitudinem et* PALAM *latius diffusæ*), *plaustrum* (*quod ex omni parte* PALAM *est quæ in eo vehuntur, quod perlucent, ut lapides, asseres, tignum*). Le verbe *juvare* est, je crois, plus fécond encore : il nous donne *juvencus* (*juvare qui jam ad agrum posset*); *lympha juturna* (*quæ juvaret*); *Juno* (*quod una cum Jove juvat*); par conséquent aussi *Juno Lucina* (*a juvando et luce*), et enfin, comme l'adjectif *jucundus* vient évidemment aussi de *juvare*, nous devons encore à ce verbe le substantif *jus*, sauce (*quod jucundum magis conditione suci*).

Pour être complet, j'aurais encore beaucoup d'autres faits à noter; par exemple : des dérivés servant de racine à des mots primitifs, dont ils sont eux-mêmes tirés au moyen d'un suffixe, comme *fundus*, formé de *fundamentum*; *luperci* de *lupercal*, ou même de *lupercalia* (*quod lupercalibus in lupercali sacra faciunt*). Je pourrais parler aussi des dérivations de verbes que renferme le sixième livre et qui, en général, ne sont pas beaucoup plus heureuses que celles des substantifs; mais les exemples que j'ai cités suffisent pour prouver, ce dont d'ailleurs personne ne doute, que les étymologies de Varron ne jettent aucune clarté sur les origines de la langue latine, et que, si les trois livres qui les contiennent offrent quelque intérêt, ce n'est certes pas sous le point de vue grammatical. Je sais bien qu'au siècle de Varron l'étymologie n'était encore qu'une science toute conjecturale, que les grammairiens qui s'en occupaient ne pouvaient marcher qu'au hasard, et que les résultats obtenus étaient nécessairement aussi peu certains que les principes au moyen desquels on les obtenait. Je sais que, pour remonter aux origines d'une langue quelconque, il faut connaître un grand nombre de langues de la même famille (2) et qu'on n'avait alors d'autre point de comparaison que le grec et les langues de l'Italie. Cependant la décomposition des mots était dès lors possible; la comparaison des préfixes et surtout des suffixes, du moins de ceux qui reparaissent le plus souvent, devait conduire nécessairement à la découverte d'un radical, d'une partie première et presque inaltérable, dont le sens se modifiait par des lettres ou par des syllabes accessoires. La manière dont Quintilien analyse un certain nombre de mots, le passage de Cicéron auquel j'ai déjà fait allusion plus haut (3), plusieurs phrases de Varron lui-même, prouvent que cette règle première de l'étymologie n'était pas inconnue aux Romains, même à l'époque où fut composé le traité de la langue latine. Il est donc inconcevable que Varron, qui sans doute n'était resté étranger à aucun progrès de la science grammaticale, ait négligé un procédé si fécond en découvertes et qui lui aurait épargné un grand nombre d'erreurs. Celles que cette méthode, jointe à la comparaison attentive des langues et des dialectes alors connus, et à l'étude des formes anciennes de la langue latine, n'aurait pu lui faire éviter, c'est au siècle et non à l'auteur que nous les imputerions. Car, comme je l'ai déjà dit, l'étymologie était alors presque impossible. Ce n'est que depuis quelques années qu'elle est devenue une science pour ainsi dire positive, qui a ses règles comme toutes les autres parties de la grammaire, et dont on peut encore abuser, j'en conviens, mais non plu

---

(1) A Paris, chez Heideloff et Campe, n° 16, rue Vivienne.

(2) Ce passage a beaucoup exercé les commentateurs. La syllabe finale *por* parait être une désinence semblable à cette terminaison *per*, qui reparait plusieurs fois dans les tables Iguvines, par exemple dans *popluper*. Voy. Müller, V, 97.

(3) *Hilum* a dans *nihilum* la même valeur que *ullum* dans *nullum*.

(1) Rien de plus commun que de trouver dans les divers ouvrages de Var[...] des étymologies différentes d'un même mot. *Palla*, qu'il dérive ici de *palam*, aille[urs] il l'explique, s'il faut en croire Servius (Aen. I, 648), par le verbe [...] *ab irrugatione et mobilitate, quæ est circa finem hujusmodi vestium*. Le mot *lympha* qu'il fait venir, comme nous l'avons dit plus haut, de *aquæ lapsu lubrico*, il l[e] dérive, dans ce septième livre (87), de *nympha*. *Porca*, dans le Traité de la lang[ue] latine, vient de *terra projecta*; dans le traité de *re rustica*, il est exprimé de la ma[nière] suivante : *dicitur quod ea seges frumentum porricit* (R. R. I, 29).

(2) *Liminium illud productionem esse verbi vult, ut in finitimo, legitimo,* [...] *non plus esse timum, quam in meditullio, tullium. Cic. Top. VIII.*

(3) Pour ne citer qu'un petit nombre d'exemples, que je choisis entr[e les] mots dont il a été question dans cet article, comment pouvait-on expliquer, [sans sortir] du domaine de la langue latine, et avec le peu de secours qu'on avait [au] temps de Varron, le substantif *dens*, qui se rattache au radical sanscrit *da*[...] mordre; les mots *pecus, ignis, viridis, sudor, udus*, etc., auxquels correspo[ndent] en sanscrit *paçu* (en vieux prussien *pecku*), *agni* (dans d'autres langues de la [mê]me famille, *ugnis, ugguns, agnj, oganj*), *harita, sveda, uda?*

comme l'ont fait les anciens grammairiens et plusieurs savans philologues des temps modernes. Ce résultat précieux, nous le devons à l'étude comparée des langues indo-germaniques, en particulier à la grammaire allemande de Grimm, que Jean-Paul appelle avec raison une *polyglotte grammaticale*, aux travaux publiés sur la grammaire sanscrite, et surtout aux procédés analytiques appliqués par M. Bopp à cette langue admirable, dans laquelle tous les mots, toutes les formes se ramènent si facilement à l'élément le plus simple, et dont la grammaire, avec ses listes de radicaux et de suffixes, avec sa classification des dérivés, avec ses lois de composition, est, entre toutes les merveilles de l'Orient, l'une des plus étonnantes.

Pour revenir encore une fois à Varron, si son livre, comme traité étymologique de la langue latine, est à peu près nul et sans résultat, il ne laisse pas d'offrir beaucoup d'intérêt sous d'autres rapports. Nous y trouvons un grand nombre de renseignements précieux qui, dans l'intention de l'auteur, n'étaient que chose fort accessoire, mais qui, pour nous, ont beaucoup plus d'importance que tous ses tours de force étymologiques. Rien de plus curieux, par exemple, que ses détails sur Rome, ses quartiers et ses rues; sur les armes, les instruments de labour, la toilette et la cuisine des Romains; rien de plus intéressant que sa théologie ou plutôt, comme s'exprime le nouvel éditeur, sa physiothéologie stoïcienne. Si les bornes de cet article nous permettaient d'analyser les derniers livres, l'auteur se relèverait à nos yeux, même comme grammairien. Il y a dans ces traités spéciaux tel point de vue philosophique, telle découverte grammaticale qui suffirait pour tirer de l'obscurité un écrivain moins célèbre. Pour ne citer qu'un seul exemple, n'est-ce pas déjà beaucoup d'être arrivé à l'idée d'un thème, d'une forme absolue dans les mots déclinables? Cette idée, ou plutôt le germe de cette idée si féconde est contenu dans plusieurs passages auxquels il est impossible de donner un autre sens, et ce qui étonne, c'est qu'après avoir établi ce fait, il n'ait pas su en tirer un meilleur parti.

DE L'ÉDUCATION DANS L'EMPIRE RUSSE.

Nous empruntons au *Courrier français* un article où il signale la tendance aristocratique et militaire de l'éducation publique en Russie.

Depuis quelque temps les journaux qui se publient sous l'influence de la triple alliance parlent fréquemment, et toujours en termes pompeux, des soins que prennent les grandes puissances du Nord pour procurer aux peuples soumis à leur autorité le bienfait d'une éducation solide. Il y a quelque temps, la *Gazette de Nuremberg* opposait fièrement cette éducation à ce qu'elle appelait les semblans d'éducation politique en France et en Angleterre.

A son tour, la *Gazette de Berlin* a déduit doctement les raisons pour lesquelles l'empereur Nicolas vient d'exclure les étrangers de toute participation à l'instruction publique et privée dans l'empire russe. En cela, dit la *Gazette*, le czar ne fait que suivre l'exemple qui lui a été donné par son frère Alexandre et par son aïeule Catherine II. Des Russes seuls peuvent inspirer à leurs compatriotes cet amour exclusif de la Russie qui doit séparer des autres peuples de l'Europe ceux que le ciel a placés sous le sceptre des successeurs de Pierre-le-Grand.

Si, de ces apologies officielles, vous passez au fait, si vous interrogez les chiffres, vous ne tardez pas à reconnaître que, loin de favoriser le développement et la propagation des lumières parmi les peuples, c'est à les priver du bienfait de l'instruction que tendent tous les efforts de l'empereur Nicolas; que maintenir dans l'état de barbarie les peuplades qui n'en sont pas sorties, y ramener les autres, est le but des ukases de l'autocrate.

Et ce système n'est pas nouveau : pendant l'existence du royaume de Pologne, le sénateur russe Nowosiltzow éloignait les écoliers de l'université de Wilna, dont il était curateur, par ses mesures inquisitoriales et les persécutions qu'il leur faisait éprouver. On l'a vu, plus d'une fois, accuser de conspiration et comprendre dans des procédures politiques des enfans de dix et onze ans.

L'instruction primaire avait été organisée dans le grand-duché de Varsovie. Lorsque, sous le titre de royaume, ce duché devint province russe, le vice-roi ne permit plus d'user des moyens autorisés jusque-là pour contraindre les communes à payer les instituteurs; toutes les petites écoles furent abandonnées; elles n'ont pas cessé de l'être depuis.

Après la prise de Varsovie par les Russes, l'université de cette ville, celle de Wilna et le lycée de Krzemienieck ont été supprimés, ainsi que les écoles des cadets, de l'artillerie et du génie, celle des sous-officiers et tous les instituts militaires.

Dans les lycées, les deux premières classes sont retranchées, et de six classes les études sont réduites à quatre. Le gouvernement russe, après la révolution, voulut donner une organisation nouvelle à l'enseignement, et pendant ce travail, qui dura une année entière, la suspension de l'instruction fut générale dans toute la Pologne.

Il n'y existe plus d'universités, ni par conséquent de hautes études.

L'université de Kiow, destinée à répandre l'instruction supérieure dans le gouvernement de ce pays, ainsi que dans ceux de Volhynie, et de Podolie, habités par des Polonais, n'est pas encore ouverte aux étudians; et l'université de Witepsk, qui a la même destination pour la Russie Blanche, ancienne province polonaise, composée des gouvernemens de Grodno, Wilna, Minsk et Bialistok, n'a pas non plus commencé ses cours, quoique établie pour remplacer l'université de Wilna, fermée immédiatement après la malheureuse issue de la révolution polonaise. Outre cette université, l'empereur Nicolas fit fermer, à la même époque, les lycées de Krzemienіec, Minica, Miedzyrzye, Human, Zytomirz, Kamieniec-Podolsky, Berdizew, Kaniow, Tuzinogrodka et Lisinka, dans lesquels près de 6,000 élèves étaient reçus. Dans les deux nouvelles universités, les leçons seront données en langue russe; il est défendu d'y introduire des ouvrages polonais, d'y lire ces ouvrages et même d'y parler la langue polonaise.

Sous le rapport de l'instruction, les anciennes et les nouvelles provinces russes ne sont guère plus favorisées que les provinces polonaises.

Il existe à Tiflis un lycée, mais les fils des nobles y sont seuls admis; des vingt écoles cantonnales que doivent avoir le Caucase et la Géorgie, formant ensemble un nouvel arrondissement d'éducation publique, douze seulement sont organisées; la formation et la direction de ces écoles sont confiées au gouverneur militaire du pays.

En Sibérie, cette direction appartient au gouverneur civil; son zèle est l'objet des éloges de M. Uwaroff, ministre de l'instruction publique en Russie, mais ce ministre garde le silence sur le résultat des efforts du gouverneur.

En 1833, il existait en Russie 6 universités, 3 lycées, 65 gymnases, 408 écoles de district, 582 écoles de paroisse et 404 pensionnats. Mais les universités, qui comptaient 400 professeurs et fonctionnaires, ne renfermaient entre elles que 1,837 élèves.

Pour les séminaires ou institutions pédagogiques, les lycées et les écoles, 4,854 maîtres étaient entretenus; mais le nombre total des élèves de tous ces maîtres n'était que de 75,586 dans un empire dont la population est évaluée, par Balbi, à 56,500,000 âmes : c'est 2 écoliers sur 1495 habitans.

Deux documens officiels nous fournissent ces détails : l'un est l'état de l'instruction publique en Russie dans les années 1832 et 1833, publié par le journal de Saint-Pétersbourg, et l'autre le budget de l'instruction publique présenté à l'empereur Nicolas par M. Uwaroff. Dans ce budget, pièce vraiment curieuse, il n'est question ni des ressources, ni des dépenses d'une partie si importante du service général de l'empire.

Dernièrement la *Gazette de Berlin* a publié le plan d'éducation inventé ou adopté par l'empereur Nicolas pour ses sujets; la pensée et les intentions secrètes de l'autocrate s'y trahissent à chaque ligne. Défense expresse est faite à tous les Russes, quels que soient leur rang et leur fortune, de faire élever leurs enfans hors de la Russie et dans des écoles étrangères. Désormais l'histoire du pays, la littérature du pays, la géographie et la statistique du pays seront les objets des études. Une commission spéciale est chargée de la surveillance de tous les pensionnats, et autorisée à faire fermer ceux dans lesquels l'enseignement ne serait pas, en tout point, conforme aux règles prescrites. La permission d'en ouvrir de nouveaux ne peut être accordée que pour des cas très rares et d'une extrême urgence.

Les moindres prétextes de fermer les établissemens destinés à l'instruction sont saisis par les agens du gouvernement russe, et souvent sont provoqués par eux avec un zèle qui prouve quelle est la nature des instructions qu'ils reçoivent. La révocation de leurs ordres à cet égard ne s'obtient presque jamais ou n'arrive qu'au bout de quelques années, et quand l'âge d'achever leurs études est passé pour ceux au préjudice de qui elles ont été interrompues.

Dans chaque université le gouvernement a des espions qui, sous le nom d'employés, surveillent les professeurs, épient leurs actions, écoutent leurs discours et en rendent compte. Cet espionnage, redoutable aux professeurs, ne l'est pas moins aux familles qui craignent d'être compromises par des paroles légères et des étourderies d'écolier, ou de se voir privées de leurs enfans par les caprices du gouvernement. Aussi le nombre des jeunes gens qui fréquentent certaines universités est-il très borné. A peine si celle de Cazan en compte autant que de professeurs et d'employés.

Dans les maisons particulières aucun instituteur ne peut donner de leçons s'il n'a obtenu de la commission de l'instruction un certificat de capacité morale et scientifique. Ces certificats ne se délivrent guère qu'à ceux qui s'engagent à faire, avec la profession d'instituteur, le métier de rapporteur. C'est un agent secret que le gouvernement place auprès de chaque famille.

Cependant, dit la *Gazette de Berlin*, la Russie n'est pas hermétiquement fermée aux professeurs étrangers qu'elle peut soupçonner d'avoir été atteints par l'espèce de choléra politique qui, sous le nom de libéralisme, a conduit tous les autres états de l'Europe sur le bord de l'abîme; mais il faudra subir une quarantaine de cinq ans et prouver que l'on est en état de donner ses leçons en langue russe, pour obtenir l'autorisation de professer.

Soit privée, soit publique, partout, en Russie, l'éducation est à la fois aristocratique et militaire. C'est vers la vie des camps et non vers l'existence civile qu'elle est dirigée; le gouvernement russe ne forme des hommes que pour le combat et la conquête : avis à l'Europe.

INSTITUT DE FRANCE.

SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Les académies qui composent l'institut se divisent, par la nature aussi bien que par le succès de leurs travaux, en deux classes. Les unes, dont les attributions sont vagues et mal définies, dont les études sont incertaines ou trop vastes, peuvent laisser contester l'importance des résultats qu'ils obtiennent; les autres, au contraire, adonnées à certaines recherches, marchent sans cesse à la tête de la science, et c'est de leur sein que part incontestablement l'impulsion qui entraîne et dirige les travaux dans une voie à la fois large et vraie, générale et scientifique : aussi, les premières, comme l'académie française et l'académie des beaux-arts, représentent, non le siècle présent, mais le siècle passé, et servent de refuge à des réputations respectables, mais vieillies; tandis que les autres, comme l'académie des sciences et l'académie des inscriptions et belles-lettres, sont, non pas en arrière, mais en avant de la science, discutent les découvertes nouvelles, les acceptent et les propagent lorsqu'elles en reconnaissent la justesse. Aussi les deux premières ne reçoivent guère que des hommes à qui leur âge rend impossibles des travaux actifs, tandis que l'académie des inscriptions et belles-lettres, par exemple, demande aux candidats de l'avenir plutôt que du passé, des espérances encore plus que des titres, et en même temps qu'elle réunit dans son sein les vétérans des études, les hommes qui pendant les jours mauvais ont conservé les traditions de la science, MM. Sylvestre de Sacy, Petit-Radel, Raynouard, Quatremère de Quincy, etc., elle a reçu MM. Raoul-Rochette, Letronne, Rémusat, Étienne Quatremère à vingt-six ans; et maintenant encore elle compte parmi ses membres MM. Eugène Burnouf, Arthur Beugnot, Stanislas Julien, etc., jeunes gens qui perpétuent déjà la science des maîtres illustres auprès desquels ils ont obtenu l'honneur de siéger.

Quoique le programme de la dernière séance de l'académie fût de nature à piquer la curiosité du public, l'auditoire cependant était peu nombreux. On s'explique aisément cette fâcheuse indifférence; les travaux de l'académie des inscriptions ne sont guère propres à amuser la futilité des gens du monde : c'est aux savans qu'ils sont destinés, et l'on sait que nous n'avons pas à Paris assez de savans pour remplir la vaste salle de l'institut.

La séance a commencé comme de coutume par le jugement des mémoires envoyés au concours et par l'annonce des sujets de prix.

Des quatre prix que l'académie devait adjuger cette année, elle n'en a décerné que deux; le premier, à M. Paquet, de Mont-Lignon (Seine-et-Oise), pour un mémoire sur les institutions provinciales communales et les corporations avant et sous Louis XI. On assure que ce travail est très remarquable.

Le second à M. Jean-Georges Wenrich, professeur de littérature biblique dans l'école établie à Vienne en Autriche pour les confessions réformées, auteur d'un mémoire sur les rapports de la poésie des Hébreux avec celle des Arabes. L'académie a jugé convenable de déclarer qu'en décernant le prix à ce mémoire elle a fait abstraction des opinions personnelles à l'auteur en ce qui concerne l'époque à laquelle ont été mises par écrit diverses parties des livres saints comprises dans le canon des Juifs.

L'académie avait proposé pour sujet d'un prix qu'elle devait également décerner dans cette séance, de *tracer l'histoire des différentes incursions faites par les Arabes d'Asie et d'Afrique tant sur le continent de l'Italie que dans les îles qui en dépendent, et celle des établissements qu'ils ont formés, et de rechercher quelle a été l'influence de ces événements sur l'état de ces contrées et de leurs habitants.* Ce concours a été prorogé jusqu'en l'année 1836.

L'académie avait également proposé une autre question relative à la géographie du bas-empire : aucun mémoire ne lui étant parvenu sur cette question, elle a été retirée.

Voici le texte des sujets de prix proposés pour 1835.

1° *Rechercher, au moyen des faits tirés de l'examen de l'architecture, des monuments sculptés et peints, des inscriptions et des vases, particulièrement des vases noirs avec bas-reliefs, quels sont les éléments dont s'est formée la nation étrusque, ce qui est indigène dans l'art étrusque et ce qu'il a pu emprunter à l'Egypte, à la Lydie et à la Grèce.*

2° *Rechercher quel fut, depuis le onzième siècle avant notre ère jusqu'à l'établissement de l'empire de Constantinople, l'état politique des cités grecques établies sur les bords du Pont-Euxin et de la Propontide.*

Pour 1836 l'académie propose de *rechercher quelles furent les impositions publiques dans les Gaules depuis l'origine de la monarchie des Francs jusqu'à la mort de Louis le Débonnaire; comment elles furent établies et perçues et quelles personnes y furent soumises.*

Elle propose également pour le sujet d'un prix quelle décernera en 1836, de *tracer l'histoire de l'établissement des Vandales en Afrique et de leur administration depuis Genseric jusqu'à la destruction de leur royaume par Belisaire; s'efforcer de montrer quel fut l'état de l'Afrique romaine sous leur domination et jusqu'où s'étendait leur pouvoir ou leur influence dans l'intérieur de ce continent; rechercher quel fut l'idiome dont ils faisaient habituellement usage et quels rapports s'établirent entre le peuple conquérant et les indigènes, enfin essayer de determiner quels vestiges de leurs langues et de leurs coutumes les Vandales ont laissés en Afrique jusqu'à l'invasion des Arabes.*

Pour chacun des sujets mis au concours pour 1835 *et* 1836 *le prix sera une médaille d'or de la valeur de* 1,500 fr.

Les ouvrages envoyés au concours devront être écrits en français ou en latin et ne seront reçus que jusqu'au premier avril de l'année où le prix devra être décerné; ce terme est de rigueur.

L'académie a distribué aussi dans cette séance trois médailles d'or accordées par M. le ministre de l'instruction publique aux trois auteurs qui, au jugement de l'académie, ont envoyé les trois meilleurs mémoires sur les antiquités de la France. Ces trois médailles ont été décernées à MM. : 1° Alexandre du Mège, inspecteur des antiquités, membre de la direction du Musée de Toulouse, etc., auteur de divers mémoires : sur *deux autels votifs* trouvés à deux lieues environ de *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges; sur *une maison du seizième siècle*, encore intacte aujourd'hui; enfin, sur *l'origine, le port et les fortifications d'Aigues-Mortes, construites par Philippe-le-Hardi;* et de plus, auteur du recueil d'antiquités publié sous le titre d'*Archéologie pyrénéenne;*

2° Guadet, auteur d'un ouvrage très-étendu, intitulé *Recherches sur la monarchie des Francs;*

3° Jollois, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées à Paris, auteur d'un long Mémoire manuscrit sur *les Antiquités du département du Loiret*, accompagné d'un grand nombre de cartes et planches.

De plus, l'Académie a accordé :

1. Une mention très honorable à feu M. Tourneux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, pour une dissertation intitulée : *Attila dans les Gaules en* 451;

2. Une mention très honorable à M. Allou, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la Société des antiquités de la France, pour ses *Recherches sur les armes et armures du moyen âge;*

3. Une mention honorable à M. le baron Chaudruc de Crazannes, maître des requêtes honoraire, inspecteur-conservateur des monuments historiques et d'antiquités, à Figeac, pour divers mémoires sur *l'origine et les antiquités d'Agen, de Figeac, de Marmande et de Lectoure.*

Un correspondant de l'Académie ayant offert une somme de cinq cents francs en faveur du meilleur mémoire sur un point relatif aux antiquités nationales et laissé au choix de l'académie, ce prix a été décerné à M. Albert Lenoir, architecte, pour un mémoire relatif à l'histoire de l'architecture pendant le moyen âge. Fils du fondateur du Musée des Monuments français, M. Albert Lenoir, couronné par l'académie pour la seconde fois, est un jeune savant qui sert aussi utilement que l'a fait son père l'étude de nos antiquités monumentales.

Après l'annonce de ces différents prix, M. le baron Sylvestre de Sacy a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Abel Rémusat. Ce savant, dont la mort fut une si grande perte pour la littérature orientale, s'adonna d'abord à l'étude de la médecine. Un jour que dans ses travaux de sciences naturelles il parcourait une riche collection de plantes, il aperçut quelques simples dont les noms étaient tracés en caractères chinois. Dès lors sa vocation fut décidée; il s'adonna à l'étude de cette langue difficile, et ses progrès furent si rapides que sans grammaire et sans dictionnaire il parvint à publier, en 1811, à l'âge de 22 ans, un *Essai sur la langue et la littérature chinoises.* En 1816 on créa pour lui une chaire de langue et de littérature chinoises au collége de France, et l'académie des inscriptions le reçut dans son sein. Dès lors ses travaux se poursuivirent avec persévérance. Outre deux grands ouvrages, l'un sur l'*Histoire naturelle de la Haute-Asie*, l'autre sur *la Propagation du Bouddhisme*, qui se sont trouvés presque terminés à sa mort, et que M. Klaproth est chargé d'achever et de publier, il a enrichi le *Recueil de l'Académie*, le *Journal des Savants*, la *Revue encyclopédique* et le *Journal asiatique* d'une foule d'articles et de mémoires précieux. M. Rémusat est mort en 1832, âgé seulement de 43 ans, dans toute la maturité de son talent, regretté même comme savant par les ennemis qu'il s'était faits par son humeur difficile.

M. Sylvestre de Sacy a lu aussi une notice historique sur M. Dacier, son prédécesseur au secrétariat, homme du monde plus que savant, écrivain élégant et facile plutôt qu'érudit profond : M. de Sacy en a apprécié convenablement le caractère et le talent, sans dissimuler le peu d'importance de ses titres littéraires. Ces deux notices, que distinguent une connaissance profonde de toutes les branches des sciences qui font l'objet des travaux de l'académie, et un style aussi pur qu'élégant, auraient vivement excité l'intérêt de l'assemblée, si l'organe affaibli de l'illustre vieillard n'en avait pas dérobé une partie au public des amphithéâtres.

M. Et. Quatremère a lu aussi un Mémoire sur la situation d'Ophir et sur la circumnavigation de l'Afrique. Où était placée cette mystérieuse Ophir d'où Salomon tirait tant de richesses? Cette question a préoccupé des long-temps les savants. Après avoir réfuté les opinions qui placent Ophir dans l'Inde, sur les bords de la Mer rouge, ou dans l'île de Madagascar, M. Et. Quatremère a conclu, d'après des inductions tirées de la nature des denrées que les Phéniciens et les Hébreux rapportaient d'Ophir, que cette ville était située sur la côte sud-est de l'Afrique, dans le pays où est maintenant le royaume de Sofala. Examinant ensuite si, comme le rapporte Hérodote, les Phéniciens ont fait le tour de l'Afrique, et considérant d'une part la possibilité de cette expédition et les détails qu'en donne Hérodote, et de l'autre les erreurs qui abondent dans son récit, il pense que ce voyage n'a été exécuté qu'une fois, et sous les ordres d'un pilote chargé de résoudre des difficultés géographiques, mais incapable de faire des observations d'un autre ordre. Il nous a semblé que ce Mémoire présentait pour conclusions des probabilités plutôt que des faits démontrés scientifiquement. Peut-être cette incertitude dans les résultats tient-elle à l'obscurité des questions qu'a traitées M. Quatremère; peut-être aussi a-t-il retranché de son mémoire de nombreux développements que ne comportait pas une lecture publique.

Le temps n'a pas permis d'entendre le Mémoire de M. Dureau de la Malle sur la topographie de Carthage.

ÉCOLE ROYALE POLYTECHNIQUE.

CONCOURS POUR L'ADMISSION DES ÉLÈVES EN 1834.

Les examens pour l'admission à l'école royale polytechnique, ainsi qu'à l'école navale et à l'école forestière, seront ouverts dans les villes d'examen aux époques ci-après, savoir :

Paris, pour la Seine, Seine-et-Marne et Eure-et-Loir, le 1er août.

Tournée du nord-ouest.

La Flèche, pour la Sarthe, le 17 août.
Angers, pour Maine-et-Loire, le 25 août.
Nantes, pour la Loire-Inférieure et la Vendée, le 28 août.
Pontivy, pour les Côtes-du-Nord, le 2 septembre.
Lorient, pour le Morbihan, le 4 septembre.
Brest, pour le Finistère, le 11 septembre.
Rennes, pour l'Ille-et-Vilaine et la Mayenne, le 22 septembre.
Caen, pour la Manche, le Calvados et l'Orne, le 27 septembre.
Rouen, pour la Seine-Inférieure et l'Eure, le 2 octobre.
Amiens, pour l'Oise et la Somme, le 6 octobre.
Douai, pour le Pas-de-Calais et le Nord, le 10 octobre.

Tournée du sud-est.

Besançon, pour le Doubs, la Haute-Saône et le Jura, le 23 août.
Dijon, pour la Haute-Marne, la Côte-d'Or, l'Aube et l'Yonne, le 27 août.
Lyon, pour l'Ain, le Rhône, Saône-et-Loire, et la Loire, le 3 septembre.
Grenoble, pour la Drôme, l'Isère, les Hautes-Alpes et les Basses-Alpes, le 9 septembre.
Avignon, pour Vaucluse, le 15 septembre.
Marseille, pour le Var, les Bouches-du-Rhône et la Corse, le 18 septembre.
Nîmes, pour le Gard et l'Ardèche, le 26 septembre.
Montpellier, pour l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Lozère, le 1er octobre.

Tournée du sud-ouest.

Orléans, pour la Loiret et Loir-et-Cher, le 25 août.
Tours, pour Indre-et-Loire, le 29 août.
Poitiers, pour la Charente, la Vienne, la Charente-Inférieure et les Deux-Sèvres, le 5er septembre.
Bordeaux, pour la Gironde, les Landes et Lot-et-Garonne, le 6 septembre.
Pau, pour les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées, le 10 septembre.
Toulouse, pour la Haute-Garonne, l'Aude, l'Ariège, le Gers, Tarn-et-Garonne, et Tarn, le 15 septembre.
Rodez, pour l'Aveyron et le Cantal, le 23 septembre.
Cahors, pour le Lot et la Corrèze, le 26 septembre.
Limoges, pour la Dordogne, la Haute-Vienne et la Creuse, le 1er octobre.
Clermont, pour le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, le 6 octobre.
Moulins, pour l'Allier et la Nièvre, le 9 octobre.
Bourges, pour le Cher et l'Indre, le 11 octobre.

Tournée de l'est.

Versailles, pour Seine-et-Oise, le 25 août.
Strasbourg, pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, le 2 septembre.
Nancy, pour la Meurthe, les Vosges et la Meuse, le 8 septembre.
Metz, pour la Moselle, le 15 septembre.
Reims, pour la Marne, l'Aisne et les Ardennes, le 22 septembre.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. — M. FAURIEL, PROFESSEUR.

2e Semestre. — 5e article.

La littérature provençale fut-elle la première littérature de l'Italie? — Influence de la littérature provençale sur la littérature italienne. — Influence de la chevalerie sur les mœurs italiennes.

L'histoire de la littérature italienne commence par des faits qui au premier coup d'œil paraissent invraisemblables et contredire d'autres faits constatés. Elle commence à une époque tardive comparativement à celle où commencent les autres littératures de l'Europe. Car on cherche vainement dans les monuments de la langue italienne quelque chose qui ressemble à une composition littéraire qui tienne à un système quelconque de littérature avant 1220, et à cette époque d'autres pays de l'Europe avaient déjà une littérature nationale qui datait de plus d'un siècle. Ce retard peut surprendre et demande à être expliqué. L'italien fut de toutes les langues de l'Europe celle qui réunit de meilleure heure les conditions de liberté, de culture et d'énergie d'où dépend une littérature. Pourquoi entre tous les idiomes romans l'italien fut-il le dernier élevé à la dignité d'idiome littéraire?

En second lieu, la première poésie en langue vulgaire dont l'existence soit constatée en Italie, n'est pas une poésie italienne, c'est-à-dire en langue italienne et cultivée par des Italiens. C'est une poésie qui parle en idiome étranger et cultivée par des étrangers. D'abord, a dit M. Fauriel, ce fait paraît singulier, unique et sans équivalent, mais plus il est extraordinaire, plus il doit être suspect. On l'a mal présenté jusqu'à ce jour, en faisant abstraction de circonstances particulières; on a omis des antécédents qui le rendent naturel et vraisemblable: sans doute, à une certaine époque du moyen âge, les Italiens imitèrent la poésie provençale. Mais il est impossible de croire que la littérature et la poésie provençales aient été pour ainsi dire la première idée et le premier exemple de la littérature et de la poésie italiennes. Il suffit pour s'en assurer de rétablir les faits dans leur intégrité et dans leur ensemble et de les considérer sous leur véritable point de vue.

On ne peut nier que l'Italie tarda plus que les autres pays de l'Europe à élever son idiome vulgaire au rang d'idiome littéraire; elle n'attendit pas cependant jusqu'aux quinze ou vingt premières années du treizième siècle pour avoir une littérature à elle. Seulement l'idiome de cette littérature, nous l'avons montré dans notre dernier article, était un latin barbare et à demi-italianisé, latin compris à toutes les époques du moyen âge, du huitième au quatorzième siècle, par une portion considérable de la masse des populations italiennes. Latine et déjà à moitié italienne par les mots, par la forme, quant au fond, quant aux sentiments, aux mœurs, aux idées, cette littérature était, on peut le dire sans crainte d'être démenti, une littérature tout italienne. Il y a donc quelque chose de faux ou d'équivoque à supposer et à soutenir que l'Italie n'eut pas de littérature antérieurement au treizième siècle.

Et ce fait n'est pas exclusivement ni absolument particulier à l'Italie. Quelque chose de semblable se passa dans les autres pays de langue romane. Le latin, quoique remplacé par les idiomes néo-latins, ne s'y éteignit que lentement, et dans tous ces pays la littérature populaire commença par des compositions informes, en latin plus ou moins grossier, plus ou moins barbare. Mais il n'est pas dans la nature des choses qu'un peuple conserve indéfiniment deux idiomes, l'un pour être parlé, l'autre pour être écrit. Bientôt l'idiome vulgaire est appliqué à des compositions littéraires, c'est ce qui eut lieu en italien. Aussi, a dit M. Fauriel, l'italien fut de tous les idiomes néo-latins le premier qui eut une littérature qui, bien qu'en langue latine, méritât le nom de littérature nationale; et la littérature italienne en langue italienne ne fut que la continuation fidèle et directe de cette littérature italienne en latin populaire. Cela posé, nous pouvons dire que la littérature provençale put bien avoir quelque influence sur les révolutions de la littérature italienne, mais aussi qu'elle n'en est ni le commencement ni la source. Il y a plus, le succès et la vogue qu'obtint tout d'abord en Italie la littérature provençale firent oublier et négliger ces premiers essais d'une littérature vraiment nationale et populaire, comme plus tard le calque de la littérature latine détruisit dans notre littérature l'originalité du génie franc.

Mais si la littérature provençale ne fut pas la première littérature de l'Italie, elle eut, comme on le sait, une très grande influence sur les destinées ultérieures de la littérature italienne, à qui elle servit de modèle et qui pendant long-temps se contenta de la copier. Il n'est donc pas hors de propos d'en dire ici quelques mots en passant, sous forme d'épisode.

La poésie provençale n'est que l'expression plus ou moins idéalisée des sentiments et des mœurs de la chevalerie, surtout dans le midi de la France, et la chevalerie n'était que le résultat de diverses tentatives religieuses et politiques faites pour convertir les forces brutales et égoïstes en forces humaines, généreuses et protectrices. Durant cette absence complète de forces morales qui caractérise la barbarie, deux sentiments assez puissants, deux grands promoteurs de la civilisation aux époques primitives des sociétés, la *religion* et l'*amour*, avaient fondé en Europe au moyen âge cette institution célèbre connue sous le nom de *chevalerie:* et qu'on ne croie pas que cette institution et les mœurs qu'elle suppose aient été un phénomène particulier à l'Europe et au moyen âge, elles se retrouveraient chez tous les peuples, s'ils avaient tous une histoire exacte et complète; elles se retrouvent en Grèce et chez les Arabes, dans les siècles qui précédèrent l'islamisme. La chevalerie varia dans ses formes, dans ses accessoires, dans ses applications, dans ses conséquences sociales et politiques; mais elle fut partout la même, elle fut partout le sujet dominant, l'âme de la poésie; en Italie, comme ailleurs, la chevalerie et la poésie se montrent dans le principe intimement associées, se supposent l'une l'autre et s'expliquent l'une par l'autre.

Mais en voyant ce qu'était devenue la société italienne sous les influences de la chevalerie, on a dit que la chevalerie était née en Italie, ainsi que la poésie chevaleresque. C'est une erreur qu'il serait presque inutile de réfuter; mieux vaut montrer en quelques mots quelles heureuses influences exercèrent en Italie les institutions et les mœurs chevaleresques, quelle profonde différence il y a entre l'Italie du douzième et l'Italie du treizième siècle. Et d'abord quels étaient les mœurs, quel était le degré de culture de l'Italie à la fin du douzième siècle? N'eût-on pour prononcer à cet égard que la connaissance de l'état politique de l'Italie, on serait autorisé à conclure que les mœurs italiennes gardaient encore alors une forte empreinte de la rudesse des époques précédentes. Un tel état politique pris dans son ensemble, avec tous les germes d'agitation qu'il contenait, avec toutes ses factions, tous ses morcellements de territoire, tous ses intérêts contraires, suppose des mœurs simples, austères et fortes, mais peu de culture et de développement. L'Italie à cette époque est toute pleine de réminiscences des invasions et de la domination des Barbares; on trouve à chaque page de son histoire des traits nombreux de barbarie que le défaut d'espace ne nous permet pas de rappeler ici: mais à côté de cette violence, de cette rudesse et de cette turbulence des mœurs italiennes, se montre déjà un premier germe de culture, d'humanité et de générosité qui n'attendait qu'une circonstance favorable pour grandir et se développer, et qui grandit et se développa sensiblement de la fin du douzième à la fin du treizième siècle. Quoique durant tout ce siècle les troubles politiques et les guerres n'aient point cessé, les mœurs italiennes s'adoucirent, se polirent, se *civilisèrent* pour ainsi dire: c'est surtout dans les institutions chevaleresques que cette révolution se manifesta avec le plus d'évidence et d'originalité. Parmi les faits nombreux cités par M. Fauriel, nous rappellerons la belle conduite de Florence, qui rendit à ses ennemis la ville d'Arezzo, qu'un de ses généraux avait prise de ruse, et ce défi des Milanais à Frédéric II: « Sache que nous avons résolu de te faire visite d'ici à quinze jours, et que nous irons arracher à ton déshonneur le chêne planté devant la porte de Crémone. »

Tout le reste de cette leçon, que nous ne pouvons analyser qu'imparfaitement, a été consacré par M. Fauriel à prouver par des faits les influences de la chevalerie sur les mœurs italiennes, et il l'a terminée en lisant plusieurs récits assez longs des fêtes d'amour qui eurent lieu à cette époque, c'est-à-dire vers la fin du treizième siècle, dans presque toutes les villes de l'Italie. Quelque curieuses que soient ces descriptions, nous devons nous contenter de les signaler pour ainsi dire à nos lecteurs, car nous ne pourrions que les rappeler en entier et nous serions ainsi forcés d'entrer dans des détails que ne comporte pas le cadre de notre analyse. Elles n'ont pas d'ailleurs un intérêt assez élevé, assez général, pour que nous regrettions vivement de ne pouvoir nous y arrêter plus long-temps. C'est une lacune que chacun peut aisément remplir.

Dans notre prochain article, nous commencerons l'histoire de la littérature et de la poésie provençales en Italie.

COLLÉGE DE FRANCE.

HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES. — M. LERMINIER, PROFESSEUR.

Aristocratie. — Point de vue de la race. — Sparte. — Rome. — Venise. — Aristocraties modernes.

Nous avons jusqu'ici recherché les principes constitutifs du droit et les éléments de la sociabilité humaine dans deux grandes formes de gouvernement, la théocratie et la monarchie dont nous avons constaté les transformations diverses dans le temps et dans l'espace, nous arrivons maintenant à l'aristocratie.

L'aristocratie renferme l'idée de supériorité morale, intellectuelle, mais ne la représente pas toujours. Sans rechercher du reste ici l'origine de sa fortune ou de son droit, nous pouvons dire que le premier degré visible de l'aristocratie est la naissance, elle se transmet et se perpétue. Ce point de vue matériel qui consacre l'hérédité des droits et l'unité de la famille par la transmission et la pureté du sang, semble appartenir surtout dans l'histoire au règne des races. La race est une conformité de dispositions communes qui ont principalement pour base l'organisme humain, et que la fusion des peuples et le commerce des idées tendent de plus en plus à faire disparaître. Mais qu'une société se concentre dans une seule race, qu'elle repousse tous les éléments qui veulent se grouper autour d'elle, ou pénétrer dans son sein, qu'elle ne sorte pas de cette unité première, exclusive à laquelle elle s'est condamnée, la voilà dès lors renfermée dans le développement de cette race uni-

que, et vouée pour toujours à l'immobilité. Ou la civilisation n'est qu'un vain mot, le progrès n'est pas la loi providentielle de notre nature, ou les races ne peuvent rester dans ce complet isolement. Une telle société se sera posée et se conservera par l'égoïsme jusqu'à ce qu'enfin elle soit vaincue par la force des choses. Les exemples n'en manquent pas dans l'histoire. Comme nous avons vu la caste des prêtres en Égypte, nous voyons partout l'aristocratie envahissante absorber tout à elle, confondre tous les pouvoirs, s'arroger tous les droits. Ainsi fait chaque puissance jalouse de dominer seule; les prérogatives qu'elle peut réclamer au nom et dans l'intérêt de tous, elle voudra bientôt les garder pour elle-même, sauvegarde de ses cupidités et de son ambition. Grande à une époque, légitimée par sa grandeur même, aveugle et incorrigible plus tard, ne sachant pas se mesurer à la taille des événements et des idées qui la poussent et la menacent, il faudra qu'elle se retire ou qu'elle soit renversée d'un poste dont elle n'est plus digne. Le règne de fait dure tant que le fait est le plus fort. Mais toutes les conditions de la puissance ne sont pas dans la force seule; il y a une autre supériorité, une autre puissance secrète et cachée et comme enfouie dans les intelligences, qui grandit peu à peu, se développe dans l'ombre et éclate un jour triomphante, irrésistible. La force brutale même a ses différents modes, ses conditions qui varient avec le progrès des temps; elle s'égalise, se prête à toutes les volontés, à tous les bras. Toute aristocratie donc, par cela seul qu'elle vit en elle-même et pour elle-même, doit succomber tôt ou tard. A Rome, après de longues et sanglantes querelles qui finissent toujours par la concession de quelques nouveaux droits au peuple, elle est vaincue. A Sparte dominait la race Dorienne gouvernée par l'idée théocratique de Lycurgue. Les institutions qu'elle a fait prévaloir sont explicables dans une si petite minorité; mais néanmoins nous ne voyons aucune initiative; c'est un pouvoir fortement tendu, concentré, qui ne sort pas de lui-même; il n'y a là nul développement: on se contente de repousser l'ennemi; voilà tout. On sait avec quelle jalouse sollicitude Sparte écartait toutes les innovations étrangères, avec quelle rigueur obstinée elle maintenait ses enfants dans le cercle de ses lois; tant de précautions n'ont pas défendu sa liberté ni son territoire, et elle a expié aussi durement que les autres cités grecques les torts superbes de sa puissance. Annibal avec sa pensée de génie fut tourmenté par une aristocratie envieuse; pendant qu'il versait du haut des Alpes son armée dans l'Italie, qu'il faisait fuir les consuls et marchait sur Rome, il était obligé de marchander l'envoi de quelques troupes à prix d'or, et fut vaincu par Hannon. La lutte fut plus longue et plus grande et plus belle à Rome, avons-nous dit. La démocratie triompha, elle ouvrit les portes de la cité aux Italiens, et sous l'empire, au monde; mais il fallut des siècles pour vaincre, des prodiges de patience et de génie. Les patriciens, si pleins de noblesse et d'héroïsme dans les premiers temps, dégénérèrent; on ne compta plus parmi eux que de fastueuses médiocrités, tandis que le parti démocratique s'illustrait de toutes les gloires, de tous les triomphes, qu'il comptait dans son sein et Salluste et César.

Si nous passons maintenant dans le monde moderne, nous voyons, au sein des ténèbres de la barbarie, des conquérants devenir propriétaires par l'épée. La terre appartient au plus fort, la terre, délaissée par les Romains aux soins des esclaves, sera cultivée par des mains libres. Le sol représente la puissance, et la propriété foncière deviendra la raison définitive des choses. Le point de départ nous donne ainsi la fin, et nous pourrons suivre à travers les âges les évolutions du droit féodal. Les guerriers, ceux qui ont vaincu par la force du bras, tels sont les premiers nobles; rude et sauvage noblesse qui n'a d'autres délassements que la guerre et la chasse. Mais le travail de la conquête ne pouvait durer toujours; l'aristocratie se disperse et s'immobilise sur le sol, dans ses châteaux et ses manoirs. Elle s'y renferma si bien, qu'elle n'entendit rien du mouvement qui se faisait autour d'elle, et se trouva dépassée, perdue dans son isolement. Le manant, qui avait grandi à l'ombre du donjon féodal, alla s'abriter dans les villes et les communes, l'industrie le soutint, l'enrichit peu à peu; le commerce lui ouvrit des voies nouvelles, et la science l'aida de ses découvertes. Il devint puissance à son tour, et l'aristocratie s'éteignit peu à peu.

L'aristocratie de Venise fut sans contredit la plus forte de l'Europe. On sait comment Venise a pris pied au milieu des flots, Venise qui commence sous Attila et finit sous Bonaparte. Aux cinquième et sixième siècles, ce n'est qu'une petite municipalité aristocratique et démocratique à la fois sous la dépendance de Constantinople qu'elle doit soumettre un jour. Au septième siècle, nous voyons paraître un duc héréditaire, un doge. Ce doge est général et juge, et prend quelquefois sur lui de s'associer son fils; il substitue l'hérédité à l'élection. Sans suivre tous les développements de cette histoire, nous savons qu'au onzième siècle, à l'époque où éclatait le mouvement des libertés populaires en Europe, le doge est obligé de prendre conseil des citoyens les plus illustres; à la fin du douzième on tombe d'accord de confier le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif à quatre cents et quelques citoyens: ce grand conseil se concentre de plus en plus; l'élection se dénature et perd chaque jour de sa force. Le peuple enfin eut un soupçon qu'il n'était pas libre, et voulut s'insurger, mais il était trop tard. L'aristocratie était maîtresse de tout; elle occupait les plus hautes fonctions de l'état et possédait le rang et la fortune. Le doge bientôt proposa de ne plus admettre au grand conseil que les familles admises depuis sa création; c'était établir un insolent monopole; la mesure passa, et le grand conseil héréditaire fut formé. Dès lors, plus de place pour l'élection, pour les franchises du peuple. Jamais les prétentions aristocratiques ne s'affichèrent avec autant d'insolence dans le livre d'or des familles! Le grand conseil, pour avoir plus d'action et d'unité, se réduisit lui-même à dix membres, et n'eut pas de peine à comprimer les révoltes tardives des démocrates. On sait avec quel secret et quelle rigueur s'exerçait le pouvoir; l'aristocratie s'enveloppait des formes les plus mystérieuses et les plus terribles; elle frappait dans l'ombre, au nom d'une loi connue des seuls membres du conseil, et atteignait jusqu'au bout de l'Europe les enfants qui avaient trahi sa cause, ou porté en pays étranger les procédés de son industrie et de son commerce. Venise était surnommée la sage au moyen âge; Machiavel s'instruisait à son école, et Comines tenait les yeux fixés sur elle en parlant à Louis XI. Elle ne put s'en tenir encore au conseil des Dix; c'était une unité trop lâche et trop flottante, et le gouvernement fut mis aux mains de trois inquisiteurs d'état; deux de ces inquisiteurs pouvaient mettre à mort leur collègue. Ainsi Venise est arrivée au dernier degré de concentration; au delà, elle échapperait à l'aristocratie. Nous ne rappellerons pas les principaux événements de son histoire; tous les doges, sauf un seul qui conspira et mourut en homme de cœur, donnèrent l'exemple d'un attachement fanatique aux traditions vénitiennes; chacun sait du reste avec quelle merveilleuse habileté et, il faut le dire, avec quelle rare énergie elle sut échapper aux crises qui menacèrent plus d'une fois son existence. Mais pendant que finissait le moyen âge, et qu'arrivaient les temps modernes, pendant que le mouvement de la civilisation entraînait tous les peuples, Venise restait immobile, renfermée dans le cercle des privilèges et des monopoles, et elle se trouva bientôt dépassée; le prestige de son pouvoir s'évanouit, et elle vint tomber enfin sous les coups de Bonaparte.

Du reste, l'aristocratie perd chaque jour de son pouvoir en Europe. En Prusse, elle est militaire et brave; en Autriche, elle repose sur ses vieux souvenirs et médite seulement de ne pas succomber; c'est en Angleterre qu'elle est la plus forte et la plus intelligente. La pondération des trois pouvoirs de l'état lui laisse un beau rôle dans la chambre des lords: en face de l'industrie et de la liberté qui chaque jour veulent faire de nouvelles trouées dans la constitution, il lui faut avec une parfaite mesure concilier tous les droits, et prévenir par de sages concessions les impérieux besoins de l'esprit public. Cet équilibre est difficile à tenir; mais à moins d'un aveuglement brutal, la constitution anglaise présente assez de ressources pour sortir d'une crise dangereuse, et assurer long-temps encore l'indépendance et l'honneur de ses représentants. En France, point d'aristocratie; l'idée d'égalité l'emporte même sur celle de liberté politique. Il y a bien des gentilshommes, des individus nobles, mais pas une caste de noblesse. C'est le résultat de 1789.

Ainsi l'aristocratie, comme toute puissance, se légitime par son apparition seule dans l'histoire; mais la conclusion du fait au droit, quand le fait a disparu, devient outrageante pour les intérêts de chacun. L'aristocratie d'ailleurs, ne formant plus qu'une caste où les services des aïeux sont la seule recommandation de leurs petits-fils, doit perdre tôt ou tard une autorité qui n'est pas particulière à chacun de ses membres. C'est un petit état qui se forme dans le grand, et qui voudrait en retenir les honneurs et les privilèges au seul nom de la race et de la famille. Tant que le pouvoir est entre ses mains, l'aristocratie, qui ne le possède plus aux conditions qui le lui avaient autrefois mérité, cherche à le retenir sous toutes les formes, et souvent par les plus grands abus; elle s'immobilise dans les croyances d'un passé qui fait toute sa gloire jusqu'au jour où, repoussée et forcée dans ses dernières limites, elle succombe et disparaît devant l'esprit nouveau. Incomplète qu'elle est, et se refusant à l'admission d'autres droits que les siens, il faut bien qu'elle soit vaincue quand ces droits sont plus forts, ou qu'elle se maintienne par de sages compromis. A ce titre seul elle subsiste et subsiste légitimement, parce que l'idée qu'elle représente est essentielle au développement historique de notre nature.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e semestre. — 11e article.

De la Production (2e partie, 3e section. — La Terre).

La terre. — Appropriation. — Sociétés industrielles.

Le troisième instrument direct de la production est la terre, et par terre nous entendons non seulement le sol proprement dit, non seulement cette portion du sol qui sert à la production alimentaire, mais le sol tout entier, qu'il se rapporte à tel ou tel genre de production, et l'ensemble des agents naturels qui forment avec le sol l'instrument de la production: la terre fournit des richesses naturelles et des richesses produites, et les richesses produites sont bien plus importantes que les richesses naturelles. La richesse territoriale, qu'on ne s'y trompe point, n'est pas une simple richesse naturelle, mais une richesse produite; elle implique une condition essentielle. L'appropriation du sol, sous une forme quelconque, est pour le moins l'appropriation temporaire, la prise de possession et la conservation de cette possession, jusqu'à ce qu'on ait réalisé les résultats du travail appliqué au sol. Sans cette condition fondamentale, point de travail, point de capital appliqué à la terre; aussi la production agricole implique-t-elle et suppose-t-elle l'appropriation du sol, et on peut affirmer que plus l'appropriation est imparfaite, plus les produits sont faibles. Quand celui qui voue son travail et son capital au sol n'est pas sûr de travailler pour lui-même, il ne développe pas toute l'industrie, toute l'activité, toute l'énergie dont il serait capable s'il était certain de s'emparer du résultat.

Par le concours simultané du travail, du capital et de la terre, on obtient certains produits; les uns servant directement à la consommation, les autres servant de matières premières pour d'autres produits. Mais dans ce concours, c'est la terre qui devient le principal en prenant ce mot dans le sens des juristes. Ainsi, quand on applique au sol certaines quantités de travail et de capital, il n'est pas dit qu'à la récolte prochaine on retirera du sol tout le travail et tout le capital qu'on y aura appliqués. Une portion de ce travail et de ce capital ne sera pas remboursée par le produit immédiat, mais restera dans le sol pour préparer des produits futurs; elle aura amélioré le sol, et c'est dans ce sens que nous disons que le sol est principal; il en sera de même des constructions nécessaires pour l'exploitation d'un domaine, des travaux hydrauliques, des assolements, etc., etc. Toutes ces dépenses, la récolte prochaine ne les paiera pas entièrement, elle n'en paiera même souvent qu'une faible partie, le surplus restera consolidé au sol, il y aura un terrain amélioré.

Or, sans l'appropriation que deviennent toutes ces richesses, toutes ces valeurs qui, sous forme de travail ou de capital, se consolident au sol? Évidemment on n'aurait aucun motif pour consolider des richesses dans le sol dont la propriété ne serait pas garantie, et non seulement on paralyserait l'industrie agricole en portant atteinte à la propriété, mais il y aurait véritablement vol en dépossédant quelqu'un de sa propriété, vol pour la terre, vol pour les richesses qu'on aurait consolidées sur la terre. L'homme qui a pris un morceau de terre en friche et qui l'a défriché, y a consolidé son travail, y a consolidé une partie de lui-même, de sa personnalité, de son individualité. Qu'importe qu'au lieu de travailler lui-même il ait employé des travailleurs; qu'importe qu'au lieu d'appliquer son travail, il ait appliqué son capital! On ne pourrait donc altérer la distribution légale et réglée de la propriété sans rembourser au moins à chacun ce qui a été avancé pour l'amélioration du sol, calcul fort difficile, car il faudrait calculer toute la différence qu'il y a entre le sol primitif et le sol actuel.

Au surplus, qui conteste la nécessité sociale de l'appropriation? Au fond, personne. On s'est élevé contre certaines formes, contre certains systèmes de la propriété; on a blâmé les propriétés de mainmortes, les substitutions, les usufruits successifs, le système des dîmes, des censives non-rachetables. Je suis loin, a dit M. Rossi, de m'inscrire comme défenseur de ces systèmes, de prétendre que ce soient là les formes les plus favorables à la production; mais d'où vient le vice éco-

nomique de ces institutions? De la propriété? Non, certainement; il vient d'une cause opposée, c'est-à-dire d'une propriété imparfaite. La loi a dit que la propriété était le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue; or, qu'est-ce qu'une substitution? C'est un droit de propriété mutilé, borné, restreint. Que sont l'usufruit successif, les dîmes non-rachetables, la mainmorte, sinon des mutilations du droit de propriété. Ce serait une singulière manière de raisonner que d'attribuer les conséquences fâcheuses de ces institutions au droit de propriété, puisqu'elles portent au contraire atteinte à ce droit.

Que faut-il pour que le sol approprié, sous le point de vue de la richesse objective, donne les plus grands produits possibles; il faut qu'il y ait intérêt à produire et capacité de produire; or, l'intérêt et la capacité se trouvent quand la propriété est libre; et si les propriétés de mainmorte ont été souvent fort mal cultivées, c'est que ces deux conditions essentielles d'une bonne agriculture manquaient en même-temps: dans les substitutions, le grevé de restitution faisait produire à la terre tout ce qu'elle pouvait produire et la remettait après l'avoir épuisée aux mains du nouvel occupant. Cependant, comme il ne faut rien dissimuler, rien exagérer, on doit dire qu'il y eut un temps où les propriétés de mainmorte, les propriétés des couvents étaient les seules propriétés qui fussent bien cultivées; c'est qu'alors toute l'intelligence humaine s'était réfugiée dans les ordres ecclésiastiques et que les autres classes de la société ne se composaient que de soldats brutaux et de serfs. Il en est de même des substitutions. L'agriculture anglaise est-elle bien arriérée? N'est-elle pas au contraire la plus avancée de toute l'Europe? pourtant les substitutions existent en Angleterre; mais la plus grande partie des propriétés substituées passent dans ce pays du père au fils, restent dans la famille, et l'intérêt d'améliorer se fait jour malgré la substitution.

On a souvent reproché à la propriété ses parcs, ses maisons de plaisance, ses forêts. La propriété peut se tromper; elle peut préférer le plaisir à l'utile. Tout homme riche qui a la libre disposition de sa richesse ne calcule pas toujours les moyens de faire valoir jusqu'à son dernier écu. D'ailleurs si on voulait y regarder de très près, si on voulait se faire une idée exacte de la partie aliquote de terres vouées exclusivement au plaisir, à l'agrément, on trouverait un chiffre très faible; et puis faut-il donc désirer que la charrue laboure jusqu'au dernier arpent de terre voué au plaisir, avant que la question de la population soit bien comprise précisément par ceux qu'elle intéresse plus que tous les autres. Quand on aurait mis quelques milliers d'arpents de plus en culture, l'accroissement de la population correspondant à cette augmentation de denrées alimentaires, la question se représenterait bientôt dans les mêmes termes, seulement avec une réserve de moins.

Mais, répétons-le, nul ne conteste sérieusement le principe de l'appropriation. Ceux qui sont allés le plus loin se sont encore arrêtés devant l'appropriation sociale. Or, pour contester le principe, il faudrait contester l'appropriation sociale aussi bien que l'appropriation individuelle. Seulement alors on arriverait à faire de la société une espèce de main-forte, de couvent possédant de vastes propriétés appartenant à la communauté.

Je ne veux pas non plus, a dit M. Rossi, contester les grands avantages des sociétés industrielles, ces avantages sont trop frappants pour être contestés; l'union rend possible ce que ne rendrait pas possible la dispersion des capitaux. Bien loin donc de blâmer les sociétés industrielles, il faut les encourager, ou, pour mieux dire, il ne faut ni les blâmer, ni les encourager; elles vont comme la société, leur développement suit le développement social. Quand nous disons qu'il faut les encourager, nous le disons dans ce sens seulement, que dans l'instruction adressée au peuple, il est bon de lui faire sentir leur utilité, car elles deviennent un moyen d'emploi pour les petits capitaux, et sous ce point de vue, les caisses d'épargne sont une institution qu'on ne saurait jamais assez louer, assez encourager. Il y a, a dit M. Rossi, deux éléments qui pourront changer la face de la société par les voies régulières, ce sont l'instruction primaire et la généralisation des caisses d'épargne. Quand tout homme comprendra qu'il commence la régénération de sa famille, n'économisât-il que cinq sous par semaine, et qu'il y a une place où ces cinq sous peuvent être déposés avec sûreté, avec profit, avec une utilité toujours croissante, tous acquerront peu à peu le sentiment de la propriété, sentiment qui s'attache au capital comme au sol, et avec lequel naît le sentiment de l'ordre, de la dignité personnelle et d'un noble orgueil de famille qui ne veut pas faire de ses enfants des mendiants. Ce n'est donc pas le sentiment de la propriété qui est l'obstacle, puisque au contraire il doit être le moyen. Ce que je réclame, continue M. Rossi, c'est la liberté pour le producteur, c'est qu'il travaille à faire valoir sa propriété selon ses lumières et son intérêt, pourvu qu'il ne dépasse pas les bornes imposées par la loi à tous les hommes; ce que je ne puis concevoir, ce sont les miracles des sociétés forcées, et je ne voudrais pas plus être un agriculteur forcé, un manufacturier forcé qu'un moine forcé.

L'homme isolé est un être faible, et s'il croit pouvoir tout faire dans son isolement, il méconnaît sa nature et ses imperfections; mais il y a une limite à laquelle il faut s'arrêter, quand on craint de paralyser les forces de l'homme dans un autre sens. Il ne faut pas lui ôter son individualité, son énergie, son activité personnelle et le sentiment de cette énergie et de cette activité. La nature lui a donné des mobiles; il a le devoir et l'intérêt de s'en servir conformément à la raison et à la justice, mais s'il en abuse, il ne faut pas vouloir les lui ôter et mutiler la nature humaine. C'est ce qui arriverait en ôtant à l'homme son individualité pour en faire l'une des pièces d'une vaste machine.

Ainsi donc la première condition de la production agricole, sous le rapport de la richesse objective, c'est l'appropriation. La seconde est l'action simultanée du travail et du capital avec la terre. Le travail, le capital et la terre, tels sont les trois éléments de la production générale. Or, quel est le résultat attribué à chacun d'eux? Nous dirons seulement pour le moment, qu'à dimension et production égales, la force productive du sol est en raison inverse du travail et du capital immédiats et accumulés. La terre peut donc jusqu'à un certain point être envisagée comme une machine, et l'exploitation agricole comme une fabrication de sels. Il y a cependant entre la terre et une machine des dissemblances majeures, que nous examinerons dans notre prochain article.

VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX RELATIFS A L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AISNE. — Les résultats présentés au conseil général de l'Aisne ont montré que l'instruction primaire était assez florissante dans ce département; en voici les principaux faits: 1° L'école normale établie à Laon est dans l'état le plus satisfaisant; 2° il existe dans le département, composé de 838 communes, 856 écoles publiques, élémentaires et supérieures, en y comprenant trois écoles supérieures, obligatoires seulement pour les chefs-lieux de département et les communes de 600 ames et au dessus; 3° sur 798 maisons servant d'écoles, 264 appartiennent aux communes, 534 sont en location; 63 sont en construction ou sur le point d'être achetées; 4° 447 communes, louant une maison d'école, n'ont fait aucune disposition pour en acquérir; 5° l'achat ou la construction de maisons d'école dans les communes qui en sont dépourvues, s'élèverait à 1,510,000 fr.; 6° 38 communes seulement peuvent acquitter les dépenses des écoles avec leurs revenus ordinaires et 246 ont voté l'imposition nécessaire pour faire face à cette dépense. — On fait remarquer que bien que 246 communes seulement aient voté cette imposition, il n'en faut pas conclure que les 592 autres se soient refusées à payer des instituteurs. Cet état de choses provient de ce que dans la plupart des villages l'instituteur est rétribué au moyen de prestations volontaires en nature. M. le préfet a donné l'assurance que cet abus a déjà cessé par le soin qu'il apporte à l'exécution de la loi; 7° 6 communes se sont refusées à voter aucune contribution pour leur école; 8° 337 ont été autorisées à s'imposer pour donner aux instituteurs un traitement supérieur au minimum; 9° 196 communes ont été imposées d'office; 10° enfin 13 n'ont pris aucune délibération afin de pourvoir à l'entretien des écoles, quoique pouvant acquitter cette dépense sans s'imposer extraordinairement. — Le montant approximatif de la dépense pour traitement des instituteurs et location de maisons est pour 1833 comme pour 1834 de 276,000 fr. environ.

Le rapporteur, au nom de la commission dont il est l'organe, exprime le vœu formel de faire comprendre au nombre des attributions départementales celles qui donneraient aux conseils généraux le droit de fixer le traitement des instituteurs de chaque commune, eu égard à sa population et à ses ressources. — Le conseil, après avoir entendu ce rapport, arrête la création de six nouvelles bourses entières à l'école normale, et alloue 1,800 fr. pour cet objet, en stipulant qu'une bourse sera affectée à chaque arrondissement, et que la sixième sera donnée au concours. — Le budget de l'école normale est fixé à 11,320 fr., celui de l'instruction à 83,503 fr. — Vote de 2 centimes pour pourvoir aux dépenses de l'instruction primaire. — Vœu que les centimes additionnels votés par les communes en sus des 3 centimes autorisés par la loi, frappent sur les quatre contributions. — Le conseil, adoptant les conclusions du rapport sur l'instruction primaire, émet le vœu qu'une loi confère aux conseils généraux le droit de fixer le traitement des instituteurs dans une proportion relative à l'importance et aux ressources des communes dans lesquelles ils sont placés.

ALLIER. — Le conseil vote la somme de 16,950 fr. pour encouragement à l'école normale primaire, en exprimant le regret de ne pouvoir, comme dans la précédente session, verser une somme de 10,000 fr. pour être mise à la disposition des comités d'arrondissement.

Il vote 2 centimes facultatifs sur les quatre contributions directes, formant la somme de 30,764 fr. 86 c., pour venir au secours des communes qui auront établi des écoles. D'après la statistique présentée au conseil, 86 écoles communales se trouvent actuellement établies, 44 nouvelles le seront très prochainement. Il établit pour 1835 le budget tant ordinaire qu'extraordinaire de l'école normale primaire de Moulins, s'élevant ensemble à la somme de 31,450 fr. Dans ce budget se trouve comprise une somme de 4,500 fr. pour indemnité aux instituteurs qui fréquenteront momentanément l'école.

Les fonds votés dans cette session en faveur de l'instruction primaire s'élèvent à la somme de 42,250 fr., c'est-à-dire que les allocations dépassent de 11,485 fr. le produit des deux centimes facultatifs spécialement attribués à cette dépense.

On a décidé l'établissement d'un cours d'agriculture; ce cours sera attaché à l'école normale. Nous applaudissons à la création de ce nouveau genre d'enseignement, dans un pays qui est éminemment agricole.

Le conseil général a demandé une direction nouvelle dans les méthodes universitaires.

CALVADOS. — Le conseil a accordé 22 bourses, de 400 fr. chacune, pour l'école normale primaire. Ces bourses pourront être données entières ou divisées en trois-quarts, demi-bourses ou quarts de bourses. Trois de ces bourses sont mises à la disposition de chacun des arrondissements, deux sont à la disposition du préfet, une à celle du recteur de l'académie, une à celle du maire de Caen.

En outre, le conseil a voté une somme de 6,000 fr. pour être répartie, à raison de 1,000 fr. par arrondissement, pour mettre les instituteurs que désignera le comité d'arrondissement à portée de suivre, pendant la saison des récoltes, les cours de l'école normale. A cet effet une somme de 30 fr. par mois sera allouée à l'instituteur désigné.

Cette allocation prouve l'importance que le conseil du département attache à la propagation de l'instruction primaire.

CÔTE-D'OR. — Le conseil général s'est montré favorable aux beaux-arts. Il a voté la somme de 800 fr. pour apprendre la musique aux élèves de l'école normale.

DRÔME. — Le conseil vote 2 centimes pour l'instruction primaire. Dans le budget de cette branche de service, on remarque 7,079 fr. pour l'école normale catholique de Grenoble (Isère), et 2,700 fr. pour l'école protestante de Dieu-le-Fit.

EURE-ET-LOIR. — Le conseil général a réduit de 15 à 12 le nombre des boursiers du séminaire, et il a décidé que ceux qui faisaient en ce moment leurs études ne seraient pas remplacés quand ces études seraient terminées.

GARONNE (HAUTE). — 146 communes manquent d'écoles, leurs ressources ne leur permettent pas cette dépense.

Plusieurs communes ont fait de généreux efforts, mais elles n'ont pu suffire à la dépense, et la subvention pour couvrir le déficit s'élève à la somme de plus de 15,000 fr. pour les quatre arrondissements, en ajoutant à ces fonds les secours à l'école normale, les fonds accordés aux comités, et les autres dépenses; on propose de voter pour l'instruction primaire une somme de 33,000 fr., qui est couverte au moyen de quatre dixièmes de centimes facultatifs et neuf dixièmes de centimes en dehors du budget, ce qui forme une somme de 35,000 fr., et laisse environ 2,000 f. de revenu.

L'école normale offre des garanties d'avenir. Cet établissement compte soixante-neuf élèves, dont l'amour pour l'étude mérite nos encouragements. Les heures d'étude sont bien employées, leurs moments de loisir sont consacrés en suivant des cours d'astronomie, le cours de sciences industrielles; un homme d'un grand talent a donné un excellent exemple, c'est M. Boisgiraud, qui fait gratuitement à l'école normale un cours de sciences physiques et naturelles.

Le budget de l'école normale a encore besoin, indépendamment des fonds votés

pour l'instruction primaire en général, d'une somme de 3,000 fr. pour achever des constructions et les rendre régulières, la commission propose de les accorder.

Le conseil élève à un centime les neuf dixièmes déjà accordés, et par ce mode il sera pourvu à la dépense.

Gers. — Le conseil vote 2 centimes pour les dépenses de l'instruction primaire en 1835; 3 dixièmes de centime sont en outre affectés à l'école normale primaire d'Auch.

Le conseil exprime le vœu qu'il soit présenté aux chambres un projet de loi qui assure dans le sens de la liberté de l'enseignement l'exécution du 8ᵉ paragraphe de l'art. 69 de la charte.

Loire-inférieure. — Le budget de l'instruction publique montant à 40,000 fr. est adopté. Le conseil, dans ses votes, a outrepassé son budget. Il espère que l'état viendra à son secours dans les dépenses nécessitées par l'instruction publique.

Le conseil refuse les fonds nécessaires à l'établissement d'un laboratoire de chimie.

Lot. — Le conseil général a émis le vœu qu'aucun instituteur ne soit envoyé dans les communes et admis à jouir des avantages déterminés par la dernière loi sur l'instruction primaire, si son aptitude n'a été constatée par un examen sévère; sans égard aux brevets de capacité qui pourraient avoir été délivrés antérieurement à cette loi. Si cette disposition n'était pas adoptée, on pourrait voir l'ignorance et peut-être l'immoralité s'emparer de beaucoup d'écoles primaires.

Nord. — Le conseil, désireux de propager les moyens d'éducation, vote une somme de 66,000 fr. à répartir entre les diverses communes, pour l'établissement d'écoles, suivant les besoins reconnus.

Sarthe. — La commission d'instruction publique déclare que les communes du ressort de La Flèche sont pour la plupart privées de maisons d'école et sans ressources pour en faire construire ou en acquérir. On pourrait, sans nuire au desservant, distraire une partie du presbytère pour la convertir en maison d'école.

Le conseil général pense, avec sa commission, que ces demandes doivent être accueillies, mais avec les ménagements convenables.

Le conseil général émet le vœu que le gouvernement s'occupe activement de l'éducation des filles.

Vienne. — M. l'évêque de Poitiers avait demandé des secours au département pour les écoles des frères de la doctrine chrétienne. Le conseil général a repoussé cette demande à l'unanimité moins deux voix.

Yonne. — Le conseil général a terminé ses travaux le 23.

La plus parfaite harmonie a régné entre ses 30 membres, également animés de l'amour du pays et d'une consciencieuse indépendance; cette session justifie tout ce qu'on pouvait espérer du principe électif.

L'instruction primaire a été dotée de plus de 70,000 fr. Les communes pauvres seront aidées à rétribuer des instituteurs, à construire des maisons d'école; une école normale sera fondée au chef-lieu; des écoles modèles pour les instituteurs en exercice continueront d'exister dans les arrondissements.

TRIBUNAUX.

Les frères de l'école chrétienne de Vitré font partie d'une corporation qui a été autorisée par ordonnance royale du premier mai 1822. Lorsqu'en 1832 ils se sont établis à Vitré au nombre de sept, ils ont été portés collectivement sur la cote de la contribution personnelle. Leur supérieur, le frère Clément, qui, d'après une autre ordonnance du 2 avril 1817, avait qualité pour agir judiciairement dans l'intérêt de son institut, s'est pourvu contre cette ordonnance; mais elle a été maintenue par arrêté du conseil de préfecture d'Ille-et-Vilaine du 22 mars 1833.

Le frère Clément s'est adressé alors au conseil d'état; il a exposé que l'inscription aurait dû désigner chaque frère par son nom; que ne désignant personne on ne sait qui elle peut atteindre. Il a fait valoir le défaut de résidence pendant six mois, et enfin il a dit que les frères de l'instruction chrétienne de Vitré ne forment point communauté; que les maisons qu'ils habitent et tout ce qu'elles renferment appartient à M. de Lamennais; que les frères exercent leurs fonctions gratis, sans autre condition que d'être habillés et nourris; qu'ils n'exercent aucune industrie pour leur compte, et qu'ils ne possèdent rien au monde: mais sur les conclusions de M. Boulay de la Meurthe, maître des requêtes, remplissant les fonctions du ministère public, le conseil d'état a rejeté le pourvoi du frère Clément.

*** Une demande semblable à celle des frères de Vitré a été adressée au conseil d'état par le sieur Laroche, frère de la doctrine chrétienne à Binic (Côtes-du-Nord). Comme les autres frères, il a dit qu'il ne possédait rien; il a même ajouté qu'il ne pouvait recevoir aucune rétribution pour ses leçons, ni accepter aucun présent.

Mais conformément aux conclusions de M. de Boulay de la Meurthe, ce pourvoi a encore été rejeté.

DES ÉCOLES GARDIENNES, OU SALLES D'ASYLE POUR LA PREMIÈRE ENFANCE.

Nous empruntons les réflexions et les renseignements suivants au *Recueil encyclopédique belge :*

Il n'est pas d'institution qui se recommande davantage par son influence sur les habitudes et les mœurs du peuple. Il n'en est pas non plus qui lui offre plus de soulagement. Les écoles gardiennes sont à la fois des établissements de charité et d'éducation.

En donnant asile aux enfants des ouvriers, artisans et journaliers pendant les heures de travail, elles servent de complément aux secours à domicile, puisqu'elles permettent à la classe peu aisée d'utiliser tout son temps et de ne pas interrompre ses occupations. Considérées sous ce point de vue, les écoles gardiennes sont surtout une institution essentiellement morale, en ce qu'elles conservent aux ouvriers des deux sexes l'habitude précieuse du travail, et leur facilitent les moyens de pourvoir par eux-mêmes à la subsistance de leurs familles. Il en résulte aussi que la commune se trouve affranchie par là de l'obligation de suppléer par des secours directs au défaut d'occupation qui naît des soins continus donnés par les parents à leurs enfants en bas âge. Nous attribuerons sous ce rapport aux écoles gardiennes plus d'efficacité encore. De toutes parts on se demande par quel moyen il serait possible d'arrêter l'accroissement du nombre des abandons et des expositions d'enfants. La solution de ce problème difficile ne se trouverait-elle pas en partie dans l'établissement des salles d'asile? La mère de famille (car il est prouvé qu'il y a autant d'enfants exposés qui proviennent d'unions légitimes que d'autres), la mère de famille aidée, soutenue, encouragée dans son affection, s'estimera heureuse de pouvoir conserver un fardeau devenu léger et remplir des devoirs qui lui auront été rendus plus faciles. Pour les mêmes motifs, c'est avec une haute sagesse qu'on article de l'arrêté royal du 29 août 1833 recommande aux autorités communales l'institution des écoles gardiennes comme propres aussi à prévenir la mendicité.

La ville de Bruxelles comptait déjà depuis quelques années trois établissements de ce genre, situés *rue des Tanneurs, rue de Pachéco* et *rue d'Anderlecht*, impasse dit *Schieershof*. L'association de souscripteurs à qui l'on doit leur création vient d'en ériger une quatrième *rue Rempart des Moines*, près la rue de Flandre, quartier vaste et populeux que nous saisissons cette occasion de signaler à la régence comme dépourvu de toute autre école gratuite, les deux écoles élémentaires entretenues par la caisse communale en étant fort éloignées.

Si l'on considère que Paris ne compte encore que six à sept salles d'asile pour la première enfance, la capitale de la Belgique peut se glorifier d'en avoir quatre. La société qui a pris naissance dans ses murs a d'ailleurs donné l'exemple aux autres villes du royaume. Des écoles gardiennes ont récemment été établies à l'instar de celles de Bruxelles, à Gand, à Bruges, à Liége et à Verviers.

MÉLANGES.

SOCIÉTÉS CHRÉTIENNES A PARIS.

Voici le tableau des sociétés chrétiennes, soit catholiques, soit protestantes, qui existent actuellement à Paris :

Société des traités religieux. Son but est de répandre, dans de petits écrits à la portée de toutes les classes, les vérités du christianisme et les applications morales qui en découlent. Le rapport annuel indique que la Société a vendu ou distribué dans le courant de l'année dernière trois cent vingt et un mille Traités, environ neuf cents par jour. L'*Almanach des Bons Conseils*, qui appartient à la Société, a été tiré à 50,000 exemplaires.

Société biblique protestante de Paris. Son but est de répandre les saintes Écritures parmi les protestants de France. Plusieurs catéchumènes et même des nouveaux mariés ont appris à lire, afin de pouvoir obtenir la Bible ou le Nouveau Testament dont la Société biblique leur fait don à l'occasion du mariage ou de la première communion.

Société évangélique de France. Cette Société, qui n'existe que depuis une année, se propose de répandre une connaissance plus éclairée de la foi et de la morale chrétienne en France. Déjà elle entretient trois prédicateurs, autant de maîtres d'écoles et cinq colporteurs de livres religieux.

Société des missions évangéliques chez les peuples non chrétiens. L'établissement spécial, fondé à Paris pour y former les jeunes gens qui se dévouent à cette pénible mais belle œuvre, a présenté les résultats les plus satisfaisans. Sept missionnaires sont déjà sortis de cette institution, et sont parvenus, après avoir surmonté de nombreux obstacles et de grands dangers, à fonder quatre stations chrétiennes dans l'Afrique méridionale. Plusieurs détails intéressants ont été envoyés par eux sur les contrées qu'ils habitent, et la Société a reçu cette année les félicitations de la Société de géographie à l'occasion de deux cartes publiées par les missionnaires sur une portion de l'Afrique presque totalement inconnue.

Société biblique française et étrangère. Cette société répand la Bible indistinctement parmi les catholiques comme parmi les protestants. M. le colonel Philippe a cité des faits pour prouver que le meilleur moyen d'établir l'ordre, c'est de répandre la Bible.

Société de la morale chrétienne. Trois rapports ont été présentés sur les diverses opérations de la Société qui étend sa bienfaisante influence à la fois aux orphelins, aux prisonniers et aux artisans.

ARCHÉOLOGIE.

— On vient de faire à Epones (Seine-et-Oise) une découverte intéressante pour la science archéologique. En fouillant un terrain où abondent des débris de pierres druidiques, M. le baron Vincent et M. Cassan, sous-préfet de l'arrondissement de Mantes, ont trouvé un ossuaire gaulois de vingt-sept pieds de longueur et de sept de largeur, sur six de profondeur. Il était recouvert de cinq pierres brutes en calcaire siliceux, de sept pieds de longueur et de six d'épaisseur. Deux couches de squelettes, séparées par un lit de longues pierres plates, remplissaient cet ossuaire; le fond est pavé de pierres également longues et plates. On a trouvé au milieu des squelettes, dont le nombre s'élevait à 64, des ossements d'animaux, des cailloux taillés qui servaient sans doute d'ornements, et un vase moulé à la main, d'une pâte et d'une forme grossières, et d'une couleur brune. C'est près de cet endroit, qu'on appelle *Hérubé*, qu'est le dolmen d'Epones, signalé et décrit par M. Armand Cassan, dans sa statistique de l'arrondissement de Mantes.

— On écrit d'Abbeville, 27 juillet : On vient de découvrir à Estrebœuf, près St-Valery, département de la Somme, à une profondeur de 12 pieds environ, une pirogue de 28 pieds de long sur 22 pouces de large et 20 pieds de profondeur; Cette embarcation paraît remonter aux premiers temps de la navigation, ou au moins à l'invasion des Normands. Elle est formée d'un seul chêne; vers l'une des extrémités on voit une excavation qui servait à fixer un mât.

— Un habitant de Cheppes, arrondissement de Châlons-sur-Marne, a découvert dans sa cour quatre squelettes humains. Le premier, d'une stature colossale, avait un cuirasse en fer, une épée très large près de la cuisse droite et une lance du même côté. Son cou était orné d'un collier de bronze, et près de lui étaient deux urnes cinéraires en terre cuite. Les trois autres squelettes, d'une taille ordinaire, étaient placés à ses pieds. L'un d'eux avait un bracelet de bronze fermé à vis et orné de quatre grains de verroterie.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A L'ÉTRANGER.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR L'ÉTAT DE L'INSTRUCTION EN PRUSSE.

Dans un numéro précédent, nous avons donné quelques renseignements statistiques sur les universités de Berlin et de Breslau, sur le nombre des étudiants qui les

fréquentent, et sur la nature des études dans ces établissements : de nouveaux documents nous parviennent sur la situation et le nombre des écoles dans différentes villes et provinces de la Prusse, et sur les encouragements que reçoit l'instruction publique dans ce royaume.

16,000 écus (60,000 francs), donnés par le gouvernement, ont été consacrés, à la fin de l'année dernière, à agrandir et embellir le gymnase de Potsdam. La bibliothèque et les objets d'instruction se sont beaucoup accrus. Des dons considérables de plusieurs riches particuliers ont puissamment contribué à cette amélioration. Le gymnase compte actuellement 306 élèves.

Il existe à Potsdam une caisse d'épargne en faveur des veuves et orphelins des instituteurs de la province de Brandebourg. En 1833, 2,400 écus ont été distribués, à titre de secours à 240 veuves. A la fin de l'année, déduction faite de toutes dépenses, il restait dans cette caisse 217,650 fr.

A Dantzik, on construit un nouveau gymnase, dont les frais, évalués à 50,000 écus (187,500 francs), sont supportés de la manière suivante : 40,000 écus par la ville, et 10,000 écus donnés par le roi.

Depuis 1820, il a été fondé dans l'arrondissement de Dantzik 81 nouvelles écoles, dont une de 5 classes pour les jeunes filles à Dantzik, 2 autres chacune de 4 classes, également pour les jeunes filles, l'une à Dantzik, l'autre à Elbing, et les 78 autres écoles, de deux ou d'une seule classe, dans divers villes et villages de la régence.

Il y a, dans la province de Silésie, outre l'académie de la noblesse de Ziegnitz, 12 gymnases avec des professeurs évangéliques, et 8 avec des professeurs catholiques, ouverts, les uns comme les autres, à des élèves de toute religion. Dans ce moment on construit encore un nouveau gymnase à Oppelo.

Il y a de plus, en Silésie, 5 *séminaires* destinés à former des instituteurs, dont deux évangéliques à Breslau et à Bunzlau, et 3 catholiques, à Breslau, à Gligau et à Glatz.

Dans l'arrondissement de la régence de Magdebourg, en 1832, il y avait, pour 42 villes, Magdebourg non compris, 298 écoles, 325 instituteurs et institutrices, et 23,719 élèves protestants des deux sexes. Dans 906 villages, on comptait 985 écoles avec autant d'instituteurs, fréquentées par 68,925 enfants de religion évangélique. 60 maîtres nouveaux ont été installés, et 276 écoles, maisons de pasteurs et d'instituteurs ou maisons d'asile pour leurs veuves ont été construites à neuf ou réparées, depuis 1832, aux frais des communes.

La Saxe-prussienne compte 22 gymnases. Par suite d'une circulaire de l'autorité supérieure, tous les chefs de ces établissements se sont réunis, au commencement de juin dernier, à Halle, dans le but de se connaître mutuellement, de comparer et d'échanger leurs méthodes, de se communiquer réciproquement les résultats de leur expérience, de délibérer sur les intérêts communs de divers gymnases, et de proposer les innovations jugées nécessaires. Dans ces conférences, présidées par un commissaire royal, des résolutions importantes ont été adoptées, à la satisfaction générale des divers membres de l'assemblée.

La ville de Nordhausen, régence d'Erfurth, a reconstruit et agrandi l'école de cinq classes où les jeunes filles sont placées sous les ordres d'un directeur, de cinq instituteurs et d'une institutrice, qui tous sont convenablement payés par la ville. Cette reconstruction a coûté 26,250 fr. La ville a fait construire aussi une école de quatre classes, avec cinq instituteurs, destinée aux enfants pauvres et orphelins de la ville. Elle a voté en outre des grandes sommes pour la reconstruction et l'agrandissement de l'école primaire de garçons et du gymnase.

Dans la province prussienne de Westphalie, un établissement particulier s'est formé à Elberfeld, dans le but de secourir annuellement les veuves et les orphelins des instituteurs de la ville. En moins d'une année, cette caisse avait reçu 19,500 fr. de dons volontaires.

Les communes de la régence de Munster, dans la même province, se sont imposées, en 1833, une contribution volontaire de 38,752 écus (145,320 fr.) en faveur du culte, de l'instruction publique et de la médecine.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — 43 candidats se sont fait inscrire pour le concours d'agrégation aux classes supérieures des lettres.

61 pour le concours de grammaire ;
24 pour celui des sciences ;
16 pour les études historiques et géographiques ;
13 pour la philosophie.

Quelques uns seulement de ces cent cinquante-sept candidats n'ont pas été admis à concourir, parce qu'ils ne remplissent pas toutes les conditions du règlement du 27 mai 1831, que nous avons rappelées dans un de nos précédents numéros.

Les présidents des divers concours sont, comme l'an dernier :
M. Villemain, pour les classes supérieures ;
M. Cousin, pour la philosophie ;
M. Poisson, pour les sciences ;
M. Burnouf, pour les classes de grammaire ;
Et M. Naudet, pour les classes d'histoire.

— Les élèves de la troisième année d'études de la section des lettres de l'école normale ont subi leurs derniers examens, à la fin du mois de juillet. M. le ministre de l'instruction publique a examiné lui-même les élèves de la division d'histoire.

Voici quels étaient les autres examinateurs :

Classes supérieures des lettres.

Littérature latine, M. Villemain ;
Littérature grecque, M. Letronne ;
Littérature française, M. Fauriel, professeur à la faculté des lettres ;
Division de grammaire, M. Burnouf, inspecteur-général des études ;
Division de philosophie, M. Cousin.

Ce choix de noms honorables était un haut encouragement pour les jeunes gens de l'école qui terminent cette année leurs études littéraires et qui, à la suite d'un concours non moins important, celui de l'agrégation, vont être appelés à leur tour à enseigner sans doute dans les collèges royaux.

— Le conseil royal de l'instruction publique, dans sa séance du 18 juillet dernier, a adopté la liste des ouvrages classiques pour l'enseignement des collèges, pendant l'année 1834-1835. Nous ferons connaître cette liste dans un de nos plus prochains numéros. Elle diffère peu de celle qui avait été adoptée l'année dernière.

Départements. — M. Bertault, recteur de l'académie de Besançon, est décédé le 23 juillet dernier. On annonce la prochaine vacance d'un autre rectorat.

— Un concours pour une chaire de médecine légale vacante dans la faculté de médecine de Montpellier sera ouvert le lundi, 1er décembre prochain.

EXTÉRIEUR.

La première assemblée des souscripteurs pour la fondation d'une université libre à Bruxelles aura lieu le 3 août à l'Hôtel-de-Ville. Il s'agira d'y choisir la commission provisoire chargée de rédiger des projets de statuts et de s'entendre avec les autorités municipales pour certaines conditions matérielles de l'établissement.

— On a déchargé, le 31 juillet, au port de Bruxelles, et transporté au Musée des arts et de l'industrie, 13 grandes caisses contenant des instruments aratoires nouveaux ou perfectionnés, achetés en Angleterre pour le compte du gouvernement.

— Le conseil exécutif du canton de Berne vient de voter la création d'une école normale primaire pour la partie française du canton. Porrentruy sera le siége de cet établissement.

— La société helvétique des sciences naturelles, qui s'est réunie à Lucerne le 27 juillet, a été présidée par M. le docteur *Elmiger*. La salle des séances du grand-conseil a été mise à sa disposition.

— On dit que le gouvernement grec a l'intention de rétablir les anciens noms de toutes les provinces, villes et mers de la Grèce.

— Un journal anglais a fait le singulier calcul qui suit : les vingt quatre lettres de l'alphabet peuvent être combinées 620,448,401,733,239,360,000 fois. Un calcul exact prouve qu'en mille millions d'années tous les habitants du globe ne pourraient écrire la totalité des transpositions des vingt-quatre lettres, quand bien même chacun d'eux écrirait chaque jour quarante pages renfermant chacune quarante de ces diverses transpositions.

— Le dix-huitième et dernier rapport de la société biblique américaine présente les résultats suivants : 27 nouvelles sociétés auxiliaires ont été fondées, ce qui porte le total à 887. Les sommes reçues se sont élevées à environ 450,000 fr. La société a mis en circulation, dans le courant de l'année, 105,436 livres saints en anglais ; 2,708 en espagnol, 437 en français ; 735 en allemand ; 167 en langue du pays de Galles et en irlandais ; 1380 en grec moderne ; total, 110,832 exemplaires ; ce qui fait monter le nombre des distributions depuis la fondation de la société à 1,644,500. Dans les sommes votées pour les pays étrangers, la France figure pour 2,000 dollars (plus de 10,000 fr.) adressés à la société biblique dissidente.

— On nous mande que l'académie des sciences et arts de Batavia continue à rendre les services les plus importants aux sciences, et surtout à la culture de l'histoire naturelle, et dans sa dernière séance générale, qui a été très brillante, elle a admis au nombre de ses membres correspondants deux Français, MM. le baron de Férussac et le chevalier de Moléon. Cette compagnie s'est associé, comme membre étranger, à la même séance, M. le ministre d'état baron Humboldt.

ÉD. HERBET.

PUBLICATIONS.

PREMIÈRE NOTICE SUR LA MÉTHODE DE LECTURE INTITULÉE

AUTOBAXIE.

ENSEIGNEMENT - PRATIQUE.

Procédé pour apprendre à lire à un élève au-dessus de l'âge de huit ans ; par M. Alphonse Comte, chef de bataillon du génie.

Paris, Ladrange, quai des Augustins, n° 19. — Paul Dupont, directeur de la Librairie normale, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55. — Audot, rue de la Paix, n° 6. 1834.

LANGUE ANGLAISE mise à la portée de tout le monde, ou Clef de la prononciation anglaise en six leçons ; par J.-Casimir V. Stryp.

Chez l'Auteur, rue Saint-Pierre-Montmartre, n° 15.

Prix : 50 cent.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* Dupont, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été deposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 7 AOUT 1834. N° 80.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ÉCOLES SPÉCIALES.

PROGRAMMES DES COURS DE L'ÉCOLE NAVALE,

Approuvés par M. le ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies (1).

Le travail que nous annonçons est le résultat d'une idée heureuse conçue par M. le ministre de la marine pour l'avancement et le progrès des études à l'école navale : déjà un essai de ce genre avait été fait en 1824 pour l'école d'Angoulême, en s'aidant de l'expérience de l'école polytechnique; mais en parcourant ces documents, dont nous avons le manuscrit sous les yeux, on trouve l'empreinte de l'époque à laquelle il a paru ; les sciences mathématiques applicables à la marine et les études pratiques y occupent très peu de place, et le programme d'histoire ancienne, sacrée et profane y est admis avec des développements démesurés.

Cependant lorsque l'école de marine fut transportée de l'intérieur des terres sur le vaisseau l'*Orion*, mouillé en rade de Brest, on dut se servir provisoirement de ces programmes pour la régularité de l'enseignement : le bon sens des professeurs suppléa à ce qui n'était pas assez développé et fit justice de ce qui l'était trop. Toutefois un nouveau travail sur cette matière était devenu nécessaire, et M. le ministre de la marine vient d'adopter, sur la proposition d'une commission spéciale, des programmes qui comprennent l'énonciation des propositions qui doivent entrer dans chaque cours; en voici la nomenclature : algèbre, sections coniques, calcul différentiel et intégral, statique, dynamique, physique, chimie, trigonométrie sphérique, navigation, hydrographie, géodésie, topographie, géométrie descriptive, machines, hydrostatique, construction des vaisseaux, théorie du navire, installation et manœuvre, charpentage et construction pratique des vaisseaux, canonnage, exercices d'infanterie et des petites armes, etc.

L'admission à ces cours, qui sont de deux années, suppose la connaissance de certaines parties élémentaires qui sont indiquées au prospectus du concours publié chaque année. La commission nommée par M. le ministre pour s'occuper de ce travail répond d'avance à l'objection que certaines personnes pourraient faire, sur la multiplicité des connaissances qui sont exigées des élèves : « Sans perdre de vue, dit-elle dans son rapport, l'ordonnance du 4 mai 1833, elle n'a pas cru s'en écarter en donnant à certaines parties des cours des développements qui lui ont paru indispensables. Elle a toujours été guidée par ces deux principes, qu'il vaut bien mieux savoir à fond un petit nombre de choses que d'en avoir étudié superficiellement un plus grand nombre, et que les connaissances sur lesquelles il convient le plus d'insister sont celles qui doivent être les plus réellement utiles et de l'application la plus fréquente dans la carrière de l'officier de marine. Aux éléments d'algèbre, qui dépassent de peu ce qui était exigé autrefois aux concours d'admission, la commission a jugé nécessaire d'ajouter la théorie des sections coniques, sans laquelle on ne peut apprendre les lois des mouvements des corps célestes, et les principes des calculs différentiel et intégral. Cette théorie, qui n'a rien de bien difficile, et qui ne demande qu'un petit nombre de leçons, est indispensable pour l'étude de la mécanique; elle abrège les calculs et conduit à des résultats qui sans elle seraient inabordables : enfin elle ouvrira aux sujets qui auront l'amour du travail l'entrée aux parties les plus élevées de la science. »

« La commission a éloigné du programme de physique tout ce qui était ou trop difficile à retenir ou peu important à connaître pour un officier de marine; mais d'un autre côté elle a cru devoir ajouter à la physique les premiers éléments de la chimie, science qui fait désormais une partie essentielle de toute bonne éducation et dont l'utilité se fait sentir dans tous les états. Ce qu'on en montrera sera suffisant pour indiquer son but et ses moyens, mettre au courant de la nomenclature si fréquemment citée dans les ouvrages techniques, et faire connaître à ceux qui voudraient aller plus loin les sources où ils devraient puiser. »

Tels sont quelques uns des motifs présentés à l'appui du travail important et vraiment utile que vient de sanctionner M. le ministre de la marine; il est en outre accompagné des diverses propositions sur la distribution des matières d'enseignement, dans les deux années d'études, entre les professeurs; sur le degré d'influence que chaque partie de l'enseignement donné à l'école navale devra exercer sur le résultat des examens tant partiels que généraux; le tout est terminé par deux tableaux de la distribution du texte, analogues à ceux qui sont usités à l'école polytechnique.

« Cette institution existe depuis près de 40 ans, dit la commission à la fin de son rapport, et chaque année un conseil de perfectionnement est réuni pour discuter les modifications qu'il pourrait être convenable d'introduire dans l'enseignement. Appuyés sur cet exemple, nous pensons qu'il serait utile de réunir tous les ans à Paris, auprès du ministère de la marine, une commission spéciale qui serait chargée de prendre communication des observations du conseil de l'école navale, ainsi que du résultat des examens, et de proposer au ministre les améliorations qu'elle estimerait praticables. »

Ce vœu a été entendu par le ministre éclairé qui dirige le département de la marine et nous lui devons une ordonnance qui constituera définitivement la commission provisoire sous le titre de conseil de perfectionnement de l'école navale.

(1) In-4° de 72 pages. Imprimerie royale.

POLÉMIQUE UNIVERSITAIRE.

DE L'ADMISSION LIBRE AU BACCALAURÉAT, RÉCLAMÉE EN FAVEUR DES ÉLÈVES DES PETITS SÉMINAIRES.

Nous sommes encore obligés de répondre à différents articles d'un journal qui semble vouloir renouveler les vieilles querelles du congréganisme contre l'université, et reprendre ces ineptes accusations d'athéisme et d'impiété que dans les premières années de la restauration on dirigeait contre le corps enseignant. Nous n'avons pas le désir de nous livrer à d'oiseuses controverses de doctrine sur des questions étrangères à notre but, nous pourrions même dire à notre époque et à nos mœurs; nous voulons seulement déjouer, dans l'intérêt des familles si souvent exploitées par le charlatanisme, les insinuations perfides ou les attaques directes d'un certain parti contre notre système d'instruction publique.

Ainsi, dans un de nos derniers numéros, nous avons dû prendre la défense du libre vote d'un conseil municipal contre les prétentions d'une congrégation enseignante. Aujourd'hui il s'agit, non de quelques *lazaristes* établis dans une petite ville, mais de tous les élèves des petits séminaires.

L'Univers religieux réclame pour ces derniers, comme un droit commun, l'admission libre aux examens du baccalauréat, dans nos facultés des lettres, et l'abolition, en ce qui les concerne, *de ces odieuses distinctions établies par les règlements universitaires.*

Nous serions les premiers à désirer cette réforme comme résultat nécessaire de la liberté d'enseignement. Mais il faudrait avant tout être conséquent et, en demandant sur un point l'application du droit commun, l'admettre dans toutes ses parties.

Les petits séminaires, ou écoles secondaires ecclésiastiques, on le sait, sont encore régis par une législation particulière. Il serait vraiment commode qu'on gardât de cette législation tout ce qui est priviléges, avantages, et qu'on repoussât, comme injustice et abus, les conditions mêmes de ces priviléges. Vous avez vingt ou vingt-cinq mille élèves ecclésiastiques qui sont instruits gratuitement, ou du moins qui ne paient aucun des droits prélevés sur tout établissement d'instruction secondaire entretenu par des particuliers, par des villes ou par l'état : n'est-ce pas déjà un assez grand bénéfice? et, en réclamant l'admission de ces élèves aux examens du baccalauréat, sans autre justification d'études, ne voudriez-vous pas encore que les diplômes de grade leur fussent conférés sans frais?

On sent bien que ce n'est pas dans le but de faire des avocats ou des médecins, qu'on a affranchi les élèves des petits séminaires de toute redevance à l'université. Aussi, nous approuvons comme justes et comme une conséquence nécessaire de cet affranchissement, tant qu'il subsistera, les dispositions des ordonnances de 1828, d'après lesquelles « les élèves des séminaires qui se présentent aux « grades dans les facultés des lettres ne peuvent, avant leur entrée « dans les ordres, recevoir qu'un diplôme spécial, lequel n'a d'effet « que pour parvenir aux grades en théologie. »

L'*Univers religieux* voudrait que les élèves des séminaires fussent assimilés aux jeunes gens qui ont étudié dans la maison paternelle; et, à cet égard, il se plaint de la facilité avec laquelle sont accueillis les certificats constatant cette éducation de famille.

Nous ne rechercherons pas si ce reproche est plus ou moins fondé. Il se peut que la religion des honorables professeurs chargés de conférer les grades soit quelquefois surprise par la fraude; mais cette circonstance ne fait rien à la question qui nous occupe, et nous n'en pensons pas moins qu'il est juste et nécessaire de maintenir une démarcation entre l'éducation préparatoire au sacerdoce et l'instruction publique universitaire, tant que l'une et l'autre seront régies par des législations spéciales et différentes.

Le même journal dirige une autre attaque contre l'université, à l'occasion de quelques lignes où nous disions qu'on avait substitué, dans le collége de Bordeaux, au prix imaginaire de sagesse et de vertu, un prix réel d'instruction morale et religieuse.

En annonçant cette mesure prise évidemment dans le but de relever l'enseignement religieux des colléges, nous nous imaginions, dans la simplicité de notre cœur, que les ennemis mêmes de l'université ne pourraient lui refuser quelques éloges. Quelle erreur fut la nôtre! Le parti ultramontain déclare qu'adopter une pareille innovation c'est décréter l'abolition de toute vertu dans les établissements universitaires. Si dans les petits séminaires on entend par vertu ses apparences, nous sommes de l'avis de l'*Univers religieux*; car assurément la nouvelle distinction que l'on vient d'établir ne sera pas une prime offerte à l'hypocrisie.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Le bon sens, caractère principal de Montesquieu. — Différence entre la société actuelle et celle des anciens. — La gymnastique, la place publique, le théâtre et la musique. — Prééminence des lois civiles sur les lois politiques. — L'esclavage des noirs. — De l'influence des climats sur la législation. — L'orient et l'occident.

Le caractère principal de Montesquieu c'est le bon sens, le bon sens qui est, à mes yeux, le véritable génie; ce bon sens lui a inspiré l'horreur des systèmes. Il n'y a point de système dans l'*Esprit des lois*; Montesquieu ne veut que faire comprendre, expliquer : « Je ne justifie pas les usages, dit-il, j'en donne les raisons. » C'est par cette manière de toujours pénétrer au fond des choses, de ne jamais s'arrêter à l'affiche, qu'il a su passer en revue toutes les institutions de l'univers et montrer ce que chacune d'elles pouvait avoir de vrai au fond. Voulez-vous avoir des exemples de cet admirable don de pénétration? voyez de quelle façon il explique l'institution de la musique chez les anciens; observez d'abord qu'il en parle dans le chapitre même où il traite du gouvernement. Qu'est-ce, chez nous, que la musique? Chez nous on écoute un concert, on juge un artiste; mais que la musique devînt une institution politique, c'est ce que nous ne nous prêterions guère à supposer. Ne trouverions-nous pas fort singulier d'entendre Rossini se donner pour un législateur? Eh bien! les auteurs nous rapportent qu'une corde ajoutée à la lyre fit autrefois une révolution.

C'est qu'il y a une si grande différence de la société des anciens à la nôtre : chez eux, une petite ville de cinq ou six mille âmes; point de commerce; point de travail pour les citoyens; les esclaves seuls sont chargés de tout faire : voilà la société ancienne. Comment occupera-t-on tous ces hommes désœuvrés? avec la gymnastique et la place publique. La première exercera les corps, la seconde exercera l'âme. Mais à ces deux institutions il manquera encore quelque chose, car la gymnastique, en ajoutant à la force corporelle, rend les mœurs âpres et sauvages; la place publique, où le plus éloquent peut devenir le plus puissant, développera chez l'orateur ce penchant à l'ambition inné dans le cœur de tous les hommes. Il s'agit de combattre cette double influence : on inventera le théâtre et la musique. Nous avons aujourd'hui mille distractions pour égayer notre âme; pour adoucir nos mœurs, nous avons la société des femmes. Dans le monde des anciens, au contraire, les distractions sont nulles, la société des femmes est impossible. Les femmes restent au gynécée, la vie de l'homme est tout au grand air.

On conçoit maintenant pourquoi, dans une société ainsi établie, les théâtres et la musique passaient pour des institutions publiques. Et, après tout, le théâtre n'a-t-il pas eu chez nous aussi son influence? N'est-il pas devenu, à la voix du poète, un forum, une tribune d'où Voltaire lança plus d'une fois ses magnifiques et foudroyantes harangues? Chez les peuples anciens, le théâtre ne s'ouvre pas comme chez nous, tous les soirs. Les représentations théâtrales sont rares; c'est toujours à de grands événements publics, souvent aux fêtes des dieux qu'elles se rattachent. Voilà ce qui en fait l'importance politique. Avant tout le législateur doit consulter les goûts des citoyens.

Aujourd'hui, grâce au progrès des lumières, moins confiants dans les apparences, plus habitués à creuser au fond des choses, nous n'abandonnons point aux lois politiques l'importance qu'on leur donnait autrefois, et nous nous demandons s'il ne faut point placer les lois civiles bien au dessus d'elles. C'est une pensée que Montesquieu a comprise et décidée que celle de la prééminence des lois civiles sur les lois politiques. Il a conçu que celles-ci restent et resteront toujours sans influence réelle, parce qu'aux premières seulement appartient le privilége de s'infiltrer et d'arriver jusqu'au cœur de la société. La raison en est simple. A peine appartenons-nous quelques heures au régime des lois politiques; les lois civiles, au contraire, nous ne cessons de leur appartenir. Si nous vivons, les lois civiles sont là qui nous arrêtent et qui nous protégent; si nous mourons, ce sont elles encore qui nous escortent : elles seules gouvernent la société.

Et c'est à Montesquieu que revient l'honneur de la solution d'un aussi important problème. Le premier il a découvert et démontré comment les lois civiles l'emportent sur les lois politiques. Le premier aussi il a su expliquer pourquoi les gouvernements despotiques ont des impôts moins lourds que les gouvernements libres. Les gouvernements despotiques, a-t-il dit, prennent peu, parce qu'ils donnent peu. Défendent-ils les citoyens? Non; il faut, avec eux, que le citoyen pourvoie lui-même à sa défense; tandis que dans un gouvernement libre, si la masse des impôts est plus considérable, il faut remarquer en même temps que toutes les dépenses sont à la charge de l'état. En fait de gouvernement, on peut le dire, on en a toujours pour son argent.

Je me vois avec peine obligé de passer rapidement sur une foule de traits admirables qui se rencontrent dans ce magnifique ouvrage; pourtant il est une question que je ne puis laisser passer sans examen, l'esclavage des noirs. L'esclavage des noirs, Montesquieu l'a combattu avec toute la vivacité d'un homme profondément convaincu. Il a revendiqué en faveur de cette caste méprisée les droits d'hommes, injustement méconnus; il a voulu nous faire honte de nos prétentions à nous croire d'une nature supérieure; mais il a négligé, tout préoccupé qu'il était de son idée, d'expliquer un fait bien curieux; à savoir qu'il n'est point de peuple chez lequel, à certaine époque, on ne retrouve l'esclavage. Nul doute, s'il eût suivi la méthode historique, que cette observation ne fût venue se placer sous sa plume. Car c'est une chose facile à vérifier, que l'esclavage a été à toute époque et en tout pays la loi des sociétés naissantes; partout il en est le commencement, mais partout il en est l'enfance. C'est que peut-être aussi l'esclavage est-il un des instruments nécessaires pour défricher le champ de la civilisation, instrument qu'il faut rejeter et briser dès que la terre que l'on cultive a poussé quelques fruits vigoureux; il y a long-temps du reste que l'esclavage est devenu chez nous un joug aussi inutile qu'impossible à porter. L'heure a sonné où il faut qu'il s'efface; chaque jour qui passe ne s'éloigne qu'en emportant avec lui un de ses préjugés, un de ses priviléges, et avant peu sans doute, espérons-le du moins, l'esclavage aura disparu de la terre pour n'y reparaître jamais.

Il est temps d'arriver maintenant à un des détails les plus curieux du grand œuvre de l'*Esprit des Lois*. C'est un *paradoxe* vivement reproché à Montesquieu que l'opinion qu'il avance sur l'influence des climats. Il se peut en effet qu'il soit entré là dessus dans de trop minutieux détails; mais écartons ces minuties et examinons, comme il l'a fait, les grandes phases de l'histoire de l'Orient et de l'Occident.

Personne ne niera, je pense, la différence qui existe entre ces deux grandes divisions de la terre, différence qu'il faut attribuer uniquement à la diversité des climats. Eh bien! cette lutte éternelle de l'Orient et de l'Occident que Montesquieu expliquait par les lois, suivons-la, l'histoire à la main. Écoutons d'abord Hérodote, le premier historien par lequel cette lutte ait été signalée. C'est pour des femmes que commence la querelle; mais ces femmes ne sont là qu'un prétexte, qu'une cause accidentelle et subalterne; la principale, la véritable cause, c'est la rivalité, ou, pour mieux dire, la haine des deux contrées. Quels seront, dans ces longs et sanglants démêlés, le parti vainqueur, le parti vaincu? Montesquieu a dit que l'Orient apporterait le despotisme à l'Occident : moi, il me semble impossible de ne point reconnaître la prépondérance progressive de l'Occident sur l'Orient. Où est né le monde européen? dans la Grèce, quinze cents ans avant Jésus-Christ. Vient un moment où ce monde va succomber, et voilà que les Héraclides arrivent pour le raviver. Après commence une autre lutte que terminent Salamine et Marathon, victoires petites sans doute eu égard aux lieux et au nombre, immenses quant à la civilisation, car ce sont elles qui l'ont sauvée. Puis vient Agésilas, puis la Macédoine, qui va planter le drapeau d'Alexandre jusqu'au fond de l'Orient. Mais à défaut de force et d'énergie, l'Orient a d'autres ressources : l'Orient amollit ses vainqueurs, et alors surgit dans le nord un nouvel et terrible ennemi, Rome. C'est Rome que le sort a chargée de la revanche de l'Occident. Rome triomphe, mais, à leur tour, les mœurs romaines subissent l'influence des mœurs orientales. Quand Dioclétien paraît, l'Orient a absorbé l'Occident : Constantinople va être fondée. L'Occident cependant ne laissera pas à l'Orient la prééminence; une fois encore il faut qu'il la reprenne, et cette fois pour ne plus la reperdre. Les Barbares accourent du Nord. Ce qu'avaient fait les Héraclides, ce qu'avait fait la Macédoine, ce que Rome aussi avait fait, il le résout encore et pour jamais. Dès lors il y a scission complète. Un instant Mahomet vient, avec sa religion et l'esprit de conquête qui y préside, rendre à l'Orient une supériorité éphémère; bientôt les croisades arrivent et la lutte se balance avec une longue alternative de succès et de revers. Mais au seizième siècle, la bataille de Lépante abolit d'un seul coup la meilleure partie de la marine turque. Au dix-septième les armes du prince Eugène, au dix-huitième celles de l'Angleterre acquièrent peu à peu à l'Europe une prépondérance que les lumières du dix-neuvième siècle, que la conquête de l'Égypte rêvée par Bonaparte, que l'affranchissement de la Grèce, la bataille de Navarin et la guerre d'Alger elle-même ont fini par rendre complète. C'est une des études les plus curieuses et les plus intéressantes que je connaisse que celle de cette supériorité croissante de l'Occident sur l'Orient. Il semble voir, à l'exemple de ce gland du chêne dont a parlé M. de Lamartine, l'esprit européen tombé, il y a des siècles, des mains de Prométhée, germer, poindre, grandir, et couvrir à la fin le monde de l'ombre immense de ses rameaux.

Voilà l'étude que Montesquieu a faite; mais il l'a faite à l'aide des lois et non, comme nous, à l'aide des événements. Sans doute elle doit y avoir perdu un peu de l'exactitude rigoureuse qu'elle eût pu avoir, et pourtant, il faut le dire, il n'est pas d'historien de son temps qui ait jugé les choses mieux que lui. Le premier, Montesquieu a vengé cette époque appelée par nos pères la *barbarie*, du nom inepte qui lui a été imposé; le premier il a vu que la barbarie n'était pas, ou plutôt qu'elle n'était qu'à la surface, et que l'esprit humain n'avait pas pendant un seul instant arrêté sa marche progressive; pareil à ces fleuves que la gelée semble avoir rendus immobiles, mais qui, sous leur enveloppe de glace, n'en continuent pas moins leur invisible cours.

Encore un mot sur Montesquieu. Dans *les Lettres persanes* nous l'avons laissé inquiet et turbulent, n'aspirant qu'à ruiner et à renverser; dans l'*Esprit des Lois* au contraire nous le retrouvons calme et mûri par la réflexion. Il avait attaqué le despotisme; il avait attaqué la monarchie : il ne revient ni à l'un ni à l'autre, mais il garde toute son admiration pour le gouvernement anglais. Il avait attaqué le christianisme, et maintenant il reconnaît que le christianisme est la religion des peuples libres; c'est qu'il en est de Montesquieu comme il en sera toujours des esprits énergiques et réformateurs; c'est par la destruction qu'il commença son œuvre, c'est par la réflexion qu'il l'achèvera.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE. — M. LORAIN, PROFESSEUR.

Revue des orateurs romains, Antoine et Crassus. — Pompeux éloges que Cicéron donne à Antoine. — Ses qualités oratoires. — De l'action. — Défense du tribun Norbanus. — Fragments des discours d'Antoine.

Après une longue énumération d'orateurs, Cicéron s'écrie, en parlant d'Antoine et de Crassus : « Enfin nous arrivons péniblement à travers la foule aux premiers Romains qui aient élevé l'éloquence à la hauteur où l'avait portée le génie de la Grèce ! »

Nous n'avons point à faire leur biographie ; il est inutile de dire que de tels hommes passèrent par les plus hautes dignités dans un temps où l'éloquence était le seul moyen de parvenir aux honneurs : *Sibi ipsi persuaserant neminem sine eloquentia aut assequi posse, aut tueri conspicuum ac eminentem locum* (1). Il n'est pas jusqu'à la censure qu'ils n'aient exercée. Pendant que Crassus remplissait cette suprême magistrature, il bannit de Rome (qui le croirait !) les premiers rhéteurs latins qui donnaient depuis deux ans des leçons à la jeunesse romaine, parce que, disait-il, c'était une école de présomption et d'impudence. Il voulait que les jeunes Romains s'attachassent, comme ils l'avaient fait jusqu'ici, aux orateurs et aux jurisconsultes les plus renommés, et qu'ils apprissent la guerre sur les champs de bataille, et non dans les combats simulés. Quand Cicéron, presque honteux (2) d'avoir parlé de l'art oratoire d'après de vaines théories, à peu près comme Phormion avait disserté en présence d'Annibal sur l'art militaire, veut enfin parler dignement d'une chose qu'il connaît mieux que personne, qui prendra-t-il pour interprète des oracles qu'il va rendre ? Ce n'est ni Hortensius, son digne rival, ni Brutus, ni César ; c'est Antoine et Crassus qui nous révéleront les secrets d'un art dont ils peuvent parler avec autorité. Qu'on ne pense pas que Cicéron a agi de la sorte par une espèce de caprice ; il estimait singulièrement ces deux hommes distingués. Dans tous ses ouvrages il n'en parle qu'avec admiration ; il va jusqu'à prétendre même qu'il a de grandes obligations à Crassus, dont le discours pour la loi *Servilia* (3) lui avait servi de modèle dans son enfance : *Mihi quidem a pueritia quasi magistra fuit illa in legem Cæpionis oratio* (4).

Dans le traité *De oratoribus*, après avoir cité un mot d'Antoine, devenu fameux (5), il ajoute : Or, si Antoine n'a pas trouvé Crassus éloquent, s'il se croyait lui-même indigne de ce titre, assurément il ne l'eût accordé ni à Cotta, ni à Sulpicius ni à Hortensius : Cotta manque d'abondance, Sulpicius d'élégance et d'harmonie, Hortensius, presque toujours d'élévation et de grandeur : *Nihil ampli Cotta, nihil leniter Sulpicius, non multa graviter Hortensius ; Crassus et Antonius magis ad omne genus apti.*

Dans un autre ouvrage il marque avec précision plusieurs époques relatives à ces deux personnages ; puis il continue : J'ai rapproché ces dates afin que l'on vît à quelle époque l'éloquence latine est parvenue, pour ainsi dire, à son point de maturité, et que l'on sût bien que dès lors elle a été portée à une perfection à laquelle il est impossible de rien ajouter, à moins qu'il ne se présente un homme, riche d'un plus grand fonds de connaissances en philosophie, en droit civil et en histoire.

Nous sommes bien heureux que Cicéron ait choisi Antoine et Crassus pour ses principaux interlocuteurs du *De oratore*, autrement nous les aurions à peine connus ; car Quintilien et Tacite n'en parlent guère que d'après Cicéron. Sans les divers traités de Cicéron, Antoine surtout courait grand danger de ne pas être apprécié selon son mérite.

En effet, Antoine n'écrivait pas ses discours, et la raison qu'en donne Cicéron a lieu de nous surprendre ; il avait pour principe de n'écrire aucun de ses plaidoyers, afin que s'il lui arrivait de dire quelque chose de déplacé, il pût le désavouer (6). Assurément c'était pousser un peu loin les précautions, et une probité sévère ne s'accommoderait guère d'une pareille doctrine ; mais Valère Maxime donne à cette conduite un motif plus délicat : ce n'était que dans la crainte de compromettre ceux pour lesquels il parlait (7). Il avait cependant écrit quelque chose, un petit traité, *libellus*, nous ne dirons pas sur l'art oratoire (il en niait l'existence, *dissimulator artis fuit*), mais sur la manière de parler, *de ratione dicendi*. Ce traité, qui se réduisait sans doute à quelques observations que sa longue carrière lui avait permis de faire, laissait beaucoup à désirer, ce qu'il est facile de concevoir : *Post M. Antonius inchoavit, nam hoc solum opus ejus, atque id ipsum imperfectum manet* (8). Brutus en avait porté le même jugement, tout en témoignant que l'illustre auteur de ce petit livre aurait pu faire quelque chose de mieux, *Vellem aliquid Antonio, præter illum de ratione dicendi sane exilem libellum..... placuisset scribere* (9).

Ce traité était donc très court ; encore Antoine se repentit-il de l'avoir publié, tant il tenait à ne rien écrire : *Unum libellum sibi excidisse jamdudum questus est* (10). C'est dans ce livre qu'il disait qu'il avait vu beaucoup d'hommes diserts, mais aucun homme éloquent.

Peu élégant sans être incorrect, visant plus à la force qu'à la grâce, *neque tam leporis causa, quam ponderis*, Antoine excellait à placer les mots avec bonheur, à arrondir ses périodes ; il disposait tout avec une sagesse qui dénotait un art secret : il embellissait ses pensées par l'éclat des figures, ce qui le rapprochait de Démosthène. Rien n'échappait à l'émule de Crassus, qui réussissait toujours merveilleusement à placer ses arguments dans l'ordre le plus favorable, et tout cela sans que jamais le travail se fît apercevoir. Ses discours étaient donc loin de sentir l'huile, et l'orateur mettait tous ses soins à éviter ce qu'il eût regardé comme un défaut capital. L'art de bien dire, supposé qu'il y en eût un, il ne l'avait point étudié ; il ne connaissait pas même les Grecs (11). Il voulait que ses juges fussent persuadés qu'il avait à peine réfléchi à ce qu'il allait dire devant eux.

Antoine brillait surtout par la qualité la plus difficile (12) et la plus essentielle à l'orateur, par l'*action*, *in Antonio actio singularis* (13). « Le mouvement de ses mains, de ses épaules, de son corps, de ses pieds, *supplosio pedis*, son attitude, sa démarche, *status, incessus*, tout était dans une harmonie parfaite avec les idées et le fond des choses. » Nous avons fait cette citation pour montrer que les anciens attachaient bien plus d'importance que nous à cette partie de l'art oratoire. Sans elle le plus grand orateur était compté pour rien, tandis qu'avec son secours un orateur médiocre l'emportait souvent sur les plus habiles.

Galba, médiocre pour la composition, avait parlé pour sa propre défense d'une manière si touchante et si pathétique, que malgré les efforts et l'autorité du vieux Caton, il fit partager à toute l'assemblée les larmes de ses enfants qu'il avait produits à la tribune pour ajouter à l'effet de son discours.

C. Gracchus fit verser des pleurs à ses ennemis eux-mêmes, quand il s'écria : *Quo-ne miser conferam ? quo vertam ? In Capitolium ne ? At fratris sanguine redundat. An domum ? Matremne ut miseram lamentantemque videam et abjectam* (14) ?

Antoine, qui semblait toujours improviser, qui voulait tout devoir à l'inspiration du moment, était par cela même plus propre que tout autre à réussir dans l'*action*.

M. Aquilius, qui pour ses succès en Sicile avait obtenu les honneurs du triomphe, fut accusé, et assez justement (15), de concussion par le tribun Fufius. Antoine, qui se chargeait volontiers des grandes causes, *facilis in causis recipiendis* (16), consentit à le défendre ; et dans la péroraison de son discours, jetant les yeux sur ce personnage consulaire, autrefois comblé d'honneurs et couronné par la victoire, et le voyant abattu, plongé dans l'infortune et le désespoir, il en fut si vivement ému, qu'il s'élança, comme transporté hors de lui-même, sur ce vieillard, lui déchira sa tunique, et montrant aux juges et au peuple ses glorieuses cicatrices, il produisit la plus vive impression sur tous les esprits, arracha des larmes à Marius lui-même, qui siégeait parmi les juges, et sauva l'accusé du danger qui le menaçait (17).

Accusé d'après la *loi Varia*, qui fut fatale à tant de patriciens, et obligé de s'occuper de ses propres affaires, comme le lui disait plaisamment Mancia (18), il se défendit avec plus d'éloquence que jamais, et dans la chaleur de l'action il allait jusqu'à frapper du genou la terre : *genu me Hercule M. Antonium, quum contente pro se ipse lege Varia diceret, terram tangere* (19) ; et Cicéron, qui nous a appris cette particularité, avait pu voir Antoine, comme il le dit, puisqu'il avait 19 ans à l'époque où ce discours fut prononcé.

Une des plus mémorables causes que ce grand orateur ait eu à défendre, c'est celle du tribun C. Norbanus, accusé par un orateur jeune encore, mais qui parvint bientôt à une grande célébrité, et que cette accusation fit surtout connaître. Norbanus avait mis tant de passion et d'acharnement dans ses poursuites contre le trop fameux Cépion, qu'il excita une grande sédition : c'est pour ce fait qu'il était à son tour poursuivi. Le jeune Sulpicius, s'élançant avec l'ardeur d'un jeune homme dans une carrière qui lui promettait les plus brillants succès, parla avec beaucoup de force et de véhémence ; il alluma dans l'auditoire un si violent incendie, qu'Antoine osait à peine s'avancer pour l'éteindre, comme le lui fait dire Cicéron (20). Le rôle d'Antoine était en effet fort embarrassant : après avoir été censeur, il avait à défendre un citoyen séditieux coupable de cruauté envers M. Emilius, prince du sénat et le premier personnage de la république, *principem et senatus et civitatis*, et cela devant des juges intègres cette fois, *erant optimi cives judices*, en présence de tous les bons citoyens qui remplissaient le Forum et demandaient à grands cris la punition de l'accusé.

Il commença par dire que Norbanus lui inspirait de l'intérêt, parce qu'il avait été son questeur. Arrivant aux séditions, il prouva que quelques unes avaient été indispensables et salutaires ; que sans les divisions et les troubles les rois n'eussent point été chassés, les tribuns point établis, l'appel au peuple, ce *palladium* de la république, point consacré par des lois irrévocables. Mais s'il faut trouver des coupables, ajouta-t-il, est-ce sur Norbanus que doit tomber notre courroux ? N'est-ce pas plutôt contre Cépion qu'il faut nous indigner ? Cépion qui a fait périr vos fils par son arrogance et son incapacité (il s'adressait aux assistants) ; Cépion, l'ennemi des chevaliers romains auxquels il voulait ôter le privilége de rendre la justice (il regardait les juges).

Après avoir ainsi ranimé la haine que l'on portait à Cépion, il fit succéder au pathétique et à la colère un ton plein de douceur et de calme. Il plaidait pour un ami qui devait lui être aussi cher que ses propres enfants ; après avoir défendu avec succès des hommes qui lui étaient étrangers, combien il serait pénible à son cœur, funeste à sa réputation, de ne pouvoir le sauver (21) !......

On avait recueilli quelques passages de ce discours ; il nous en a été conservé deux phrases que nous allons citer avec d'autant plus de soin que c'est à peu près tout ce qui nous reste d'Antoine, qui n'aimait point à écrire, comme on sait.

Si majestas est amplitudo et dignitas civitatis, is eam minuit, qui exercitum hostibus populi romani tradidit, non qui eum, qui id fecisset, populi romani potestati tradidit (22).

Si magistratus in populi romani potestate esse debent, quid Norbanum accusas, cujus tribunatus voluntati paruit civitatis (23) ?

Dans notre prochain article, nous parlerons de Crassus, et nous commencerons par établir un parallèle entre cet orateur et son émule Antoine.

VARIÉTÉS.

FÊTE DE SAINT VINCENT DE PAUL AU COLLÉGE DE MEAUX.

Il existe au collége de Meaux un usage qui entretient long-temps après la fin des études les liens de reconnaissance des élèves pour leurs maîtres, et les relations de fraternité des élèves entre eux. Cet usage ne peut produire que les plus heureux

(1) Tac., *Dial.*, XXXVI. — (2) *Nisi et rhetoricos suos ipse adolescenti sibi elapsos diceret.* Quint. — *Quæ pueris, aut adolescentibus nobis ex commentariolis nostris inchoata*, III, 1, 20, *ac rudia exciderunt.* Cic., *De orat.*, I, 1. — (3) Ainsi appelée de Servilius Cépion, qui la proposa. Il s'agissait de restituer les jugements aux sénateurs sans préjudice pour les chevaliers qui auraient partagé ce privilége avec les nobles. Il ne paraît pas que le peuple l'ait acceptée, puisque nous voyons, plusieurs années après, renouveler les mêmes tentatives. — (4) Cic., Brut., XLIV, et au chap. 87, il s'exprime ainsi : *De Crassi oratione sic existimo, ipsum fortasse melius potuisse scribere ; alium, ut arbitror, neminem : nec in hoc ironiam dixeris esse..... Nam et si tu melius existimare videris de ea, si quam habemus, facultate, tamen adolescentes quid potius in latinis imitaremur, non habebamus.* — (5) Voyez Pline j., *Epist.*, V, 21 ; Quint., XII, 1, 21 ; Cic., *De orat.*, V et XXX. — (6) Cic., *pro client*, L — (7) *Facti vix pudentis tolerabilem causam habuit.* Val. Max., VII, 3, 5. — (8) Quint., II, 17, VI. — (9) Quint., III, 1, 19. — (10) Cic., Brut., XLIV. — (11) *De orat.*, I, 47. — (12) *Ut..... se graviorem fore, si ne nosse quidem Græcos videretur.* Cic., *De orat.*, II, 1. — (13) *Actio in dicendo una dominatur..... huic primas dedisse Demosthenes dicitur.... huic secundas, huic tertias.* Cic., *De orat.*, III, 56. — (14) Brut., XXXVIII. — (15) Cic., *De orat.*, LII. — (16) Cic., *De orat.* III, 57. — (17) Cic., *pro Flacco. Aquilium patres nostri multis avaritiæ criminibus testimoniisque convictum quia cum fugitivis fortiter bellum gesserat, judicio liberaverant.* — (18) Brut., LVII. — (19) Cic., *Verr.* V, 1 ; *De orat.*, II, 28 et 47 ; Liv. *Epit.*, LXX. — (10) *De orat.* II, 68. — (21) Cic. *Tusc.*, II, 24. — (22) *De orat.* II, 47.

résultats sur les rapports sociaux eux-mêmes; et, pour ce motif, nous devons l'offrir en exemple à tous les établissements universitaires.

Chaque année, le jour de la fête de saint Vincent de Paul, patron du collége, M. Bully, principal, réunit dans un banquet ses élèves anciens et nouveaux. Pour l'homme qui a pris place dans le monde, c'est une bien douce émotion de se retrouver ainsi, après plusieurs années, sur les bancs témoins des premiers travaux de sa jeunesse. Là chacun peut voir le chemin qu'il a fait; et des camarades d'enfance doivent être étonnés de se rencontrer dans des positions souvent fort inégales. Pour les enfants qui commencent leurs études, c'est un vif encouragement que d'être ainsi réunis à ceux qui les ont précédés dans la carrière, et de voir le but où conduit l'instruction.

Voici comment fut célébrée, le 22 juillet dernier, au collége de Meaux, cette fête de saint Vincent de Paul, de cet ami de l'humanité, et surtout des enfans. A neuf heures du matin tous les fonctionnaires et élèves du collége se rendirent à l'église pour assister à la messe célébrée en l'honneur du saint patron. Une promenade plus lointaine que de coutume suivit ce pieux devoir. A cinq heures on prit place au banquet, dans une salle décorée avec goût, et ornée de frais feuillage. Au dessous du buste du roi et de l'image de saint Vincent étaient assis les membres du bureau d'administration, les autorités de la ville qui avaient été invitées, le chef du collége et ses collègues mêlés à leurs anciens disciples. Puis, à droite et à gauche, continuait une longue rangée de tables destinées aux pensionnaires et aux externes. La sévérité des réglements disparut ce jour-là du réfectoire. Cependant il y fut fait encore quelques lectures; mais c'étaient d'anciens élèves qui payaient leur tribut à la fête.

Puis vinrent les toasts. — M. Bully porta d'abord la santé du roi, des autorités municipales, du bureau d'administration, de ses collègues, enfin de toute cette jeunesse réunie autour de lui, et de tous ceux de ses anciens élèves dispersés dans le monde, et qui ne participaient point à la fête. Ce toast fut accueilli par un enthousiasme général : ceux qui n'en furent pas les témoins y répondront par leurs vœux et leur reconnaissance.

M. Bedel, juge d'instruction, conseiller municipal et administrateur du collége, où son nom comme élève a souvent été proclamé, proposa ensuite un toast aux boursiers communaux, qui, par leurs talens et leur bonne conduite, avaient mérité une position dans le monde; et, dans un mouvement de généreuse philantropie, il fit des vœux pour que cet heureux emploi des bourses engageât le conseil municipal à en augmenter le nombre; puis un autre toast à M. Bully, principal du collége, et à sa famille.

Après le repas, la réunion entière, confondue dans les mêmes sentiments et le même bonheur, se répandit dans le vaste jardin du collége. Il y eut des exercices de gymnastique, des courses à pied sur une verte pelouse, etc. Le journal du pays rapporte les détails de ces jeux à la manière de Virgile. C'est qu'il s'agit d'une fête de collége qui a un grand retentissement dans la ville et dans tout l'arrondissement.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — On assure que M. le ministre de l'instruction publique s'occupe d'organiser prochainement une chaire de *droit constitutionnel français*, à la faculté de droit de Paris. On se rappelle que, dans son rapport au roi sur le budget de 1835, M. Guizot reconnaissait l'opportunité d'un tel cours. Plusieurs facultés de province sont aussi en instance pour obtenir des chaires de *droit administratif*, comme il en existe déjà dans quelques-unes d'elles. Nous désirons vivement que ces vœux puissent être également accueillis.

— M. le ministre de l'instruction publique, désirant connaître la situation des bibliothèques des écoles normales primaires, vient d'inviter MM. les recteurs à lui faire parvenir le catalogue détaillé de ces bibliothèques.

— On annonce que MM. Firmin Didot frères sont chargés de publier le *Voyage dans l'Inde* par M. V. Jacquemont, sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique.

Il ne sera tiré, dit-on, qu'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage, qui sera orné de planches coloriées. Une commission dont les membres seront choisis parmi les savants les plus distingués, sera chargée de surveiller la publication de cet ouvrage.

— L'académie française tiendra sa séance publique annuelle le samedi 9 du courant, à deux heures précises.

— L'académie française vient d'accorder le prix d'éloquence française à M. Feugères, professeur agrégé de sixième au collége royal de Henri IV. Le sujet était l'éloge de M. de Montyon.

— Les concours pour l'admission à l'école royale polytechnique et aux écoles navale et forestière sont ouverts depuis le 1er août, et se continueront jusqu'au 22 du mois prochain.

— M. Mirbel a ouvert au Jardin-des-Plantes son cours de culture. Il le continuera tous les lundis et vendredis à dix heures.

— C'est demain jeudi que l'obélisque de Louqsor sera extrait de l'allége et transporté à sa destination.

— Depuis quelques jours le public se porte à la bibliothèque du Roi pour y contempler le manuscrit autographe des Mémoires du cardinal de Retz que l'on vient de retrouver dans les papiers du comte Réal. On sait que ce manuscrit se recommande par les ratures les plus précieuses. On aime à remercier M. Champollion-Figeac, conservateur des manuscrits, de la complaisance qu'il met à montrer ce célèbre manuscrit.

M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire aux *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*, publiés par M. l'abbé de La Rue.

DÉPARTEMENTS. — On lit dans l'*Auxiliaire Breton* : Une lettre de M. Jollivet, député de Rennes, que nous avons sous les yeux, annonce que M. le ministre de l'instruction publique est non seulement disposé à accorder l'autorisation pour la bazoche où se réunissaient les étudiants en droit, aussitôt qu'elle lui sera demandée par un professeur ou un avocat, mais encore qu'il en approuve l'objet et le but. Nous apprenons en même temps que le ministre, en écrivant au même sujet à un administrateur, a exprimé la disposition formelle où il est d'accorder semblable autorisation pour toute réunion de conférences scientifiques et exercices préparatoires à l'étude du droit. La demande d'autorisation pour la bazoche de Rennes vient de lui être adressée.

— Le tribunal correctionnel de Dijon, sur la plainte du recteur de l'académie et les poursuites du ministère public, vient de condamner M. le curé de Saulx-le-Duc à 50 fr. d'amende, pour avoir tenu une école primaire contrairement aux dispositions de l'article 4 de la loi du 28 juin 1833.

— Un jeune enfant de l'*école mutuelle* de Grenoble, assailli par des élèves de l'*école chrétienne* de la même ville, vient de mourir des suites des coups qu'il a reçus. Le *Courrier de l'Isère* assure que cette attaque ne doit être attribuée ni à des principes d'intolérance, ni à des motifs de rivalité, et que les membres de la commission chargée de vérifier les causes de cet affreux événement avaient acquis la certitude que tout cela n'y était pour rien.

EXTÉRIEUR.

Dans une des dernières séances de la chambre des représentants belges, le ministre de l'intérieur a déposé le projet de loi sur l'instruction publique. Il renferme, dit-on, 108 articles.

— La commission chargée de la publication des chroniques nationales belges devait être installée le 2 août. M. Rogier en avait convoqué les membres, à cet effet, au ministère de l'intérieur. Il est probable que cette installation a dû être différée jusqu'à ce que le successeur de M. Rogier ait pris les rênes de l'administration.

— On écrit de Berlin, 18 juillet : On a fait de nouvelles arrestations parmi les étudiants de notre université. Cette mesure atteint ceux qu'on soupçonne d'avoir appartenu à la *Burschenschaft* ou à d'autres sociétés secrètes.

— On écrit de Lucerne : M. Keller a reçu du gouvernement la mission d'élaborer un nouveau plan d'organisation pour les écoles.

— L'hetman actuel des Cosaques, prince Protojou, vient de traduire en langue kalmouke les poésies de Parny.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL parait le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 10 AOUT 1834. N° 81.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

CIRCULAIRE

De M. le ministre de l'instruction publique à MM. les membres des sociétés établies dans les départements.

Les sociétés auxquelles cette lettre a pu être directement adressée, parce que le ministre connaît leur existence et l'objet de leur fondation, sont au nombre de 73.

Paris, le 30 juillet 1834.

Messieurs, je vois par les renseignemens que j'ai recueillis sur les diverses sociétés savantes établies dans les départements, que leur situation ne répond pas toujours au but de leur institution, ni au désir de leurs honorables membres, et qu'elles ne possèdent pas tous les moyens d'action dont elles ont besoin, ni toute l'influence qu'elles pourraient exercer.

Deux conditions de succès me paraissent manquer surtout aux sociétés savantes, l'encouragement et la publicité. De là, l'inertie des sociétés elles-mêmes, qui, se sentant en quelque sorte abandonnées, n'apportent pas toujours dans leurs travaux l'activité et l'esprit de suite, sans lesquels on n'obtient que des résultats très bornés et fugitifs. De là aussi l'indifférence du public, qui, n'étant point tenu au courant des efforts des hommes éclairés dont se composent les sociétés savantes, ne les seconde pas de son influence, et laisse périr trop souvent des germes heureux qui méritaient qu'on prît soin de leur développement. Combien de nobles espérances, combien d'utiles tentatives sont ainsi demeurées infructueuses! Les esprits les plus actifs se refroidissent, la tristesse et le découragement s'emparent des ames, lorsque le zèle n'est pas soutenu, jusqu'à un certain point, par la sympathie et le succès.

Pour mettre un terme à ce fâcheux état de choses, il faut, d'une part, que les sociétés savantes reçoivent du gouvernement, protecteur naturel de l'activité intellectuelle aussi bien que de l'activité matérielle du pays, un encouragement soutenu; de l'autre, que leurs travaux soient effectivement portés à la connaissance du public. Le plus sûr moyen, je pense, d'arriver à ce double résultat, c'est d'instituer, entre ces sociétés et le ministère de l'instruction publique, des relations fréquentes et régulières.

Il ne s'agit ici, Messieurs, d'aucune centralisation d'affaires et de pouvoir. Je n'ai nul dessein de porter atteinte à la liberté, à l'individualité des sociétés savantes, ni de leur imposer quelque organisation générale ou quelque idée dominante. Il s'agit uniquement de leur transmettre, d'un centre commun, les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur venir d'ailleurs, et de recueillir, à ce même centre, les fruits de leur activité, pour les répandre dans une sphère étendue. Loin qu'une telle mesure puisse rien faire perdre aux sociétés savantes de leur indépendance ou de leur importance locale, elle doit, au contraire, l'assurer et l'accroître, en donnant plus d'efficacité et de portée à leurs efforts. A l'aide de ces communications habituelles et réciproques, les matériaux et les résultats des travaux intellectuels ne seront plus exclusivement accumulés dans un dépôt unique; ils pénétreront partout; les hommes instruits échapperont ainsi aux inconvénients de l'isolement, et pourront, sans se déplacer, se livrer avec confiance à des études devenues et plus faciles et plus profitables.

Enfin, il est un genre particulier de travaux exécutés à Paris, et pour lesquels une correspondance assidue entre le gouvernement et les sociétés savantes départementales serait de la plus haute importance : je veux parler des recherches qui seront incessamment entreprises sur tous les points du royaume pour mettre en lumière les monuments inédits relatifs à l'histoire de France. Tant de richesses enfouies dans les départements ne peuvent être recueillies que sur les lieux et par les soins des hommes qui sont restés, en quelque façon, les seuls dépositaires des anciennes traditions locales. C'est principalement dans cette circonstance que la coopération active des sociétés savantes et de leurs nombreux correspondants pourra fournir beaucoup de lumières, épargner beaucoup de missions spéciales, de temps, de dépenses, et concourir puissamment à l'illustration de notre histoire nationale.

Je me propose, Messieurs, afin de parvenir, s'il est possible, à ces résultats:

1° D'établir, entre le ministère de l'instruction publique et les diverses sociétés savantes des départements, une correspondance régulière. Les sociétés me feront connaître les travaux dont elles s'occupent ou voudraient s'occuper, ce qui leur manque en ressources de tout genre, livres, instruments de travail, renseignements scientifiques, etc. Je m'appliquerai de mon côté à leur procurer ce qui pourrait leur être nécessaire, et à les seconder autant qu'il sera en mon pouvoir.

2° De faire publier, chaque année, sous les auspices du gouvernement, un recueil contenant quelques-uns des mémoires les plus importants présentés aux principales sociétés savantes du royaume, et, en outre, un compte-rendu sommaire des travaux de toutes ces sociétés, rédigé, soit d'après leurs propres comptes-rendus, soit d'après les relations qu'elles m'auront adressées et les indications qu'elles m'auront fournies.

Ce recueil serait un véritable monument de l'activité intellectuelle du pays, en tant du moins qu'elle s'exerce et se manifeste par la voie des sociétés savantes.

Un dernier motif, Messieurs, me porte encore à cette mesure, et je n'hésite point à vous l'indiquer. Au moment où l'instruction populaire se répand de toutes parts, et où les efforts dont elle est l'objet amènent, dans les classes nombreuses qui sont vouées au travail manuel, un mouvement d'esprit énergique, il importe beaucoup que les classes aisées, qui se livrent au travail intellectuel, ne se laissent point aller à l'indifférence et à l'apathie. Plus l'instruction élémentaire deviendra générale et active, plus il est nécessaire que les hautes études, les grands travaux scientifiques soient également en progrès. Si le mouvement intellectuel allait toujours croissant dans les masses pendant que l'inertie régnerait dans les régions élevées de la société, il en résulterait tôt ou tard une dangereuse perturbation. Je regarde donc comme un devoir imposé au gouvernement, dans l'intérêt social, de prêter également son appui, et d'imprimer, autant qu'il est en lui, une impulsion harmonique à toutes les études, à la science haute et pure aussi bien qu'à l'instruction pratique et populaire.

Il appartient aux sociétés savantes d'exercer à cet égard une salutaire influence, puisqu'elles renferment dans leur sein l'élite des hommes remarquables par leur instruction, leur position sociale, leur goût éclairé pour les sciences et les lettres.

Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne vous empressiez de coopérer aux efforts que je me propose de faire dans ce dessein. J'ai donc l'honneur de vous inviter :

1° A me faire connaître, d'une manière précise et détaillée, l'objet habituel des travaux de votre société, et les occupations spéciales auxquelles elle désirerait se livrer, soit qu'elle ait l'intention de s'y livrer tout entière, soit qu'elle veuille en charger quelques-uns de ses membres;

2° A m'indiquer ses besoins, et, en général, tout ce qui lui manque pour atteindre plus sûrement le but qu'elle se propose;

3° A me communiquer la liste complète de ses membres, et tous les réglements qui la régissent;

4° Enfin, à m'envoyer, chaque année, un compte-rendu de ses travaux, et l'un, au moins, des principaux mémoires qui lui auront été présentés, afin que je puisse, de mon côté, prendre connaissance des ouvrages les plus importants des diverses sociétés, et recueillir ainsi les matériaux du compte-rendu général.

Vous voudrez bien m'adresser votre correspondance par l'intermédiaire de M. le préfet de votre département.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique, GUIZOT.

Les sociétés encore ignorées, ou dont on ne connaît ni la direction ni les travaux, recevront la même instruction par l'intermédiaire de MM. les préfets qui devront fournir à leur égard tous les renseignements nécessaires. A cet effet, le ministre leur a adressé cette lettre :

CIRCULAIRE A MM. LES PRÉFETS.

Paris, le 30 juillet 1834.

Monsieur le préfet, j'ai fait recueillir tous les renseignements déposés dans les bureaux de mon ministère sur les sociétés savantes et littéraires de tout genre qui existent en France à divers titres.

Il résulte de ces renseignements qu'il existe dans votre département :

1° Une société établie sous le titre de

Vous voudrez bien transmettre à chacune de ces sociétés la circulaire ci-jointe que je leur adresse.

Si cependant quelqu'une de ces sociétés s'occupait exclusivement d'agriculture ou d'industrie, il serait inutile de lui envoyer cette circulaire, qui ne peut être destinée qu'à celles qui se rattachent à mon ministère par la nature de leurs travaux.

Je vous invite, en outre, à me faire connaître : 1° s'il existe dans votre département d'autres sociétés savantes d'un genre quelconque, et, dans ce cas, quelles sont celles qui ont été autorisées à prendre le titre d'*Académie* ou *Société royale*; quelles sont celles qui sont simplement reconnues par ordonnances du roi? quelles sont celles qui sont autorisées par arrêtés ministériels? quelles sont celles dont les réunions sont autorisées par arrêtés de préfecture? quelles sont celles qui dépendent directement de l'autorité municipale?

2° Quelles sont les ressources des sociétés savantes établies dans votre département? Reçoivent-elles quelque subvention du département ou des villes? Ont-elles été fondées par souscriptions? S'entretiennent-elles au moyen de revenus particuliers, ou bien à l'aide de cotisations fixes ou éventuelles?

3° Quelles sont celles qui ont institué des établissements utiles, tels que bibliothèques, musées, cabinets d'histoire naturelle, cours publics, etc., etc., et quelle est la situation de ces établissements?

4° Quelles sont celles qui publient des travaux spéciaux, et sous quelle forme ces travaux sont-ils publiés?

5° Quelles sont celles qui ouvrent des concours publics et qui distribuent des prix?

Je vous prie, monsieur le préfet, de répondre promptement à ces diverses questions, et de me faire passer successivement les lettres qui me seront adressées par les sociétés auxquelles vous aurez remis ma circulaire.

Agréez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique, GUIZOT.

CONCOURS A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER.

Chaire de chimie.

Le décès de M. le professeur Anglada a laissé vacante, dans le sein de la faculté des sciences de Montpellier, la chaire de chimie de cette faculté. Aux termes des statuts et règlements universitaires, la nomination de cette chaire doit être faite par le ministre de l'instruction publique entre quatre candidats, dont deux doivent lui être présentés par la faculté elle-même et les deux autres par le conseil académique de Montpellier.

En conséquence, MM. les aspirants à la candidature sont invités à faire parvenir leurs titres au doyen de la faculté des sciences de Montpellier, avant le 30 septembre prochain. Les pièces à fournir sont : 1° un acte de naissance duement légalisé, prouvant que l'aspirant est Français et qu'il a 30 ans révolus ; 2° un diplome de docteur-ès-sciences. Indépendamment de ces deux pièces, qui sont de rigueur, MM. les aspirants sont intéressés à faire connaître : 1° la nature et la durée de leurs services antérieurs dans l'enseignement ; 2° les ouvrages et mémoires qu'ils peuvent avoir publiés et les découvertes qu'ils peuvent avoir faites ; 3° enfin, les titres et couronnes académiques qu'ils peuvent avoir obtenus.

RÉFORME DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

APPEL AUX MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ.

La France attend une loi sur l'instruction secondaire.

La Charte de 1830 l'a promise, et tout nous fait espérer que la promesse va devenir un fait.

La chambre nouvelle est appelée sans aucun doute à compléter l'œuvre commencée avec tant de bonheur par la chambre qui l'a précédée.

Mais cette loi, si long-temps attendue, que sera-t-elle? que doit-elle être?

Tout le monde proclame la nécessité d'une réforme : les uns la désirent parce qu'ils sentent le besoin de ranimer, par des innovations salutaires, une institution aussi utile qu'elle est respectable ; les autres, parce qu'ils espèrent moins la régénération que la ruine de l'université.

Aussi, si l'on est d'accord sur ce premier point, l'unanimité cesse dès que l'on arrive à la partie essentielle, mais irritante, de la question : quelle doit être la tendance de la réforme projetée?

Chacun improvise un système selon ses caprices ou ses convenances, système plus ou moins rationnel, plus ou moins applicable. Mais qu'importe? si dans toutes ces fantaisies d'organisation la logique ne trouve pas son compte, l'amour-propre y trouve le sien. C'est tout ce qu'on demande.

Chaque parti vient avec ses affections, ses haines, ses répugnances, et formule d'après ses principes l'administration future de l'instruction publique.

Les légitimistes, qui ont vécu quinze longues années sans se douter qu'ils étaient révolutionnaires, s'allient aux républicains, conséquents du moins avec leur doctrines, pour battre en brèche l'université, *cet édifice gothique recrépi par le despotisme impérial.*

La seule chose qui soit remarquable dans les programmes que l'on offre de temps à autre à notre admiration, c'est qu'il est impossible d'y trouver la plus légère trace d'étude, de travail. Leurs auteurs planent incessamment dans la sphère élevée des sentiments et ne daignent pas descendre aux humbles détails d'organisation. Si l'on aperçoit fort distinctement ce qu'ils veulent détruire, on ne voit pas du tout ce qu'ils veulent nous donner à la place.

Mais en dehors de ces vagues rêveries, de ces déclamations banales qui ne se distinguent que par leur violence, se placent certaines opinions plus sérieuses, plus mûries et par conséquent plus respectables, qui cherchent à concilier la liberté de l'enseignement avec les garanties réclamées par l'état et les familles. Elles ne demandent pas plus la consécration du monopole et du privilége que l'inauguration du désordre et de l'anarchie; au dessus de tout vain préjugé et plus disposées à satisfaire les besoins que les passions, elles reconnaissent avec bonne foi la nécessité d'un corps régulateur qui intervienne efficacement dans l'enseignement public, pour hâter et diriger ses progrès, et qui soit en quelque sorte le dépositaire de toutes les bonnes disciplines, de toutes les bonnes traditions.

C'est à ces opinions sages et modérées que nous faisons appel ; c'est là que nous désirons puiser les éléments de la discussion que nous ouvrons aujourd'hui.

La chambre qui va statuer sur le sort de l'université est animée sans doute des meilleures intentions ; mais tous ses membres se sont-ils préparés par l'étude et la méditation à la loi que le gouvernement va leur présenter? Ces questions d'enseignement secondaire ne sont-elles pas neuves et insolites pour la plupart d'entre eux? N'est-il pas à craindre que la majorité ne se laisse séduire par la faconde de certains orateurs qui ont obtenu, à force de ressasser les mêmes idées et les mêmes phrases, la facile réputation d'*hommes spéciaux*, et ne se décharge sur leur problématique capacité de la confection d'une loi aussi importante? Ne serait-il pas déplorable que la charte de l'instruction secondaire fût votée au hasard et d'après les inspirations de ces hommes qui savent recouvrir leur médiocrité du nom pompeux de système?

Voilà, sans aucun doute, la cause des retards si amèrement reprochés au gouvernement! Il n'a pas trouvé les esprits assez mûrs, assez préparés, assez recueillis, et il a craint d'aventurer un travail sérieux au milieu des distractions perpétuelles causées par des incidents politiques.

Mais le temps n'est pas éloigné, je l'espère, où l'on s'occupera un peu moins de ce qui se fait chez les autres, et un peu plus de ce qui doit se faire chez nous.

Il importe donc à tous les membres de l'université d'éclairer au plus tôt le pouvoir législatif sur leurs besoins et leurs intérêts, si étroitement liés avec ceux de l'enseignement public.

Ils peuvent mieux que qui que ce soit indiquer le remède là où il y a souffrance, et détourner, en les signalant, les chances de ruine qui les menacent. Placés au milieu des faits, ils ne s'égareront pas en de vaines hypothèses, lorsque le champ de l'observation s'ouvre si vaste devant eux!

Sincèrement dévoués à leur cause éminemment nationale, nous leur offrons une tribune, prête à recevoir l'expression collective ou individuelle de leurs vœux, de leurs désirs.

Les systèmes les plus opposés trouveront un libre accès dans nos colonnes; car du choc même des opinions contradictoires pourront jaillir d'utiles vérités.

Mais avant d'ouvrir une discussion générale sur le *projet de loi* relatif à l'instruction secondaire, nous éprouvons le besoin de décliner d'avance la responsabilité de toutes les communications adressées au journal. Nous serons les interprètes fidèles, mais non responsables, de nos correspondants. Nous attendrons, pour nous prononcer nous-mêmes dans cette grave question, que nous ayons recueilli une masse de faits capable de nous éclairer.

Nous commençons aujourd'hui par publier des observations que nous adresse un membre de l'université. Nous les livrons au jugement de nos lecteurs.

DE L'ORGANISATION DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Parmi les promesses de la charte de 1830 se trouve celle de la loi sur l'instruction publique et sur la liberté de l'enseignement.

La loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire a déjà rempli une partie de cette promesse. Cette instruction est la base de l'édifice de l'enseignement. Tous les Français indistinctement sont appelés à la recevoir, tandis que l'instruction secondaire ne s'adresse qu'à certaines classes de la société. Beaucoup de communes étaient privées d'établissements d'instruction primaire, et les établissements d'instruction secondaire existent partout où le besoin s'en fait réellement sentir. Remercions donc M. le ministre de l'instruction publique d'avoir commencé son œuvre de réforme par l'instruction *dont l'intérêt est le plus général et qui est la moins avancée en France.*

Mais la haute intelligence avec laquelle il a accompli son œuvre, et doté le pays d'une loi qui doit produire les plus féconds résultats, a, sans nul doute, contribué à augmenter le désir d'avoir promptement une loi sur l'instruction secondaire. On doit naturellement être impatient de devoir une bonne organisation de cette instruction à celui qui a organisé l'enseignement populaire avec une si remarquable habileté. Un grand nombre de pères de famille la réclament avec instance, parce que depuis long-temps ils éprouvent le besoin de faire donner à leurs enfants une instruction qui, au lieu de les absorber dans l'étude des langues mortes, les prépare à entrer dans la carrière manufacturière, industrielle ou commerciale qu'ils sont destinés à parcourir. Les régents des colléges communaux l'appellent de tous leurs vœux, parce qu'ils espèrent qu'elle les protégera contre l'arbitraire des conseils municipaux qui, étant investis par la législation actuelle du droit de voter annuellement la subvention nécessaire pour compléter le paiement des dépenses du collége communal, peuvent en la réduisant, et même en la supprimant entièrement, remettre tous les ans en question l'avenir de ces utiles et laborieux fonctionnaires.

A côté de ces vœux, certes bien légitimes, les factions politiques font aussi entendre leurs clameurs. L'une demande sans relâche la liberté de l'enseignement, dont elle veut s'emparer à tout prix, parce qu'elle espère, en dirigeant l'éducation de la jeunesse, lui inculquer des opinions absolutistes et ramener avec son aide un ordre de choses qu'elle n'a pas su conserver, et dont ses exigences ont au contraire hâté la ruine. L'autre, toujours prête à s'émouvoir au mot de liberté, veut un enseignement libre, parce qu'elle est impatiente du joug des lois et qu'elle espère, en isolant le pouvoir protecteur de l'ordre, parvenir avec plus de facilité à le renverser et à réaliser ses utopies.

Telle est, si nos observations sont exactes, la situation actuelle des esprits en ce qui concerne l'organisation de l'instruction secondaire. Elle indique au gouvernement et les besoins auxquels il doit satisfaire et les écueils qu'il doit éviter, s'il ne veut pas faire de la loi sur la liberté de l'enseignement une arme à l'usage des factions.

Avant d'aller plus loin nous devons combattre les singulières prétentions élevées par quelques personnes qui voudraient que le gouvernement abandonnât l'enseignement secondaire à l'intérêt privé. Est-ce bien sérieusement que l'on ose former une pareille

demande? L'instruction des jeunes gens qui appartiennent aux classes intermédiaire et supérieure de la société, de ceux qui seront un jour appelés à prendre part au maniement des affaires publiques, est chose de trop haute importance pour qu'il ne soit permis au gouvernement d'exercer à cet égard qu'un simple droit de surveillance, et pour qu'il lui soit interdit d'avoir des établissements placés sous sa direction spéciale dans lesquels seront reçus les élèves qu'y enverra la confiance des parents. Ces établissements publics dans lesquels seront toujours appelés les professeurs les plus capables, et qui, quoique administrés avec une sévère économie, ne seront pas dirigés avec l'étroite parcimonie de l'intérêt privé, seront des modèles offerts par l'administration aux personnes qui se voueront à la carrière de l'enseignement. La concurrence qui s'établira entre les établissements privés ne serait pas suffisante pour assurer le succès des bonnes études; il faut aussi qu'ils aient à soutenir une concurrence avec les établissements publics, concurrence plus redoutable et dont le pays doit recueillir tous les avantages.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, les directeurs, les entrepreneurs des établissements d'instruction privée, surtout de ceux qui seront formés dans un but politique, et le nombre en sera plus grand qu'on ne le croit peut-être, ne négligeront rien pour miner sourdement, pour renverser les établissements d'instruction publique. Sans doute ils ne pourront lutter avantageusement avec eux sous le rapport de la perfection et de la bonté des études; mais ils offriront aux parents l'appât d'une pension d'un prix peu élevé, beaucoup plus faible même que celle du collége public; et malheureusement l'expérience ne nous donne que trop lieu de craindre qu'un bien grand nombre de parents ne se déterminent en faveur du bon marché plutôt que par le motif de la bonté de l'enseignement. Nous savons tout ce que peut faire à cet égard l'esprit de parti. La faction qui pesa pendant quinze ans sur la France n'ignore pas qu'elle ne peut plus compter sur un retour instantané de fortune; c'est du temps seul qu'elle l'attend; son parti est pris: elle s'est mise à l'œuvre. L'ardeur avec laquelle elle a repris, dans une circonstance récente, l'exercice de ses droits politiques, auquel elle avait précédemment rénoncé, doit être un avertissement pour l'administration. Elle ne laissera échapper aucune des occasions que lui seront offertes pour s'emparer de l'esprit de la jeunesse, et pour essayer de ramener un passé qu'elle regrette. Ne nous étonnons donc pas si, lorsque la loi aura réglé la liberté de l'enseignement, nous la voyons arracher aux ames faibles des donations, et ouvrir des souscriptions pour créer des maisons d'instruction secondaire dans lesquelles elle placera, en qualité de professeurs, des hommes qui lui seront dévoués, y fonder des bourses, y réduire la dépense à la charge des parents au taux le plus bas possible, et même y rendre l'enseignement entièrement gratuit. Les colléges royaux, soutenus, comme ils le sont aujourd'hui, par les larges subventions du gouvernement, pourront peut-être lutter avec ces maisons d'éducation; mais quels moyens auront ces pauvres colléges communaux, dont les ressources sont si précaires, pour ne pas succomber dans cette lutte? N'est-il pas permis de craindre que dans plus d'une localité les conseils municipaux, dirigés par le dessein d'alléger les charges de la commune et égarés par les séductions de l'esprit de parti qui leur présentera les établissements privés d'instruction secondaire comme devant désormais suffire aux besoins de la population, et leur épargnera une dépense devenue inutile, ne refusent toute allocation pour soutenir le collége communal, et que celui-ci ne succombe en laissant le champ libre à ses heureux rivaux? Nous ne saurions trop appeler l'attention de l'administration sur cette situation des colléges communaux. Elle avait sans doute fixé celle de M. le ministre de l'instruction publique, et l'allocation de 150,000 fr. qu'il avait demandée en présentant le budget de 1835, dans la prévision que la loi sur l'instruction secondaire pourrait être votée dans la dernière session, n'avait probablement pas d'autre objet que de mettre ces établissements à même de lutter avec avantage contre les rivaux qui sont prêts à se lever contre eux. Mais nous devons le dire, nous craignons que cette faible somme ne soit bien insuffisante pour atteindre à un pareil résultat. Ce sont d'autres garanties qu'il faut aux colléges communaux; et nous ne parlons ici que de ceux qui, par l'étendue de leur enseignement, méritent vraiment de porter ce titre. Nous indiquerons quelles garanties leur sont nécessaires pour assurer leur existence, en examinant la question que nous nous sommes proposé de traiter.

Mais avant d'aborder cet examen, il importait de signaler sommairement les vœux du pays en matière d'instruction secondaire, et le parti que les factions politiques espèrent tirer de la liberté d'enseignement promise par la charte, comme aussi de combattre cette prétention qui refuserait au gouvernement le droit d'ouvrir des établissements publics d'instruction secondaire.

Dans un prochain article, nous nous proposons de faire connaître, en prenant pour guide le travail d'un illustre professeur, l'organisation de l'enseignement secondaire dans le royaume de Prusse. Nous exposerons ce que doit contenir la loi sur l'instruction secondaire et sur la liberté de l'enseignement pour satisfaire aux besoins de la France; enfin, nous indiquerons par quelles ressources il doit être pourvu à la création et à l'entretien des établissements publics d'instruction secondaire.

(La suite à un prochain numéro.)

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Fin du quinzième siècle. — Son aspect. — L'Italie. — Le tombeau de Jules II, monument allégorique. — Machiavelli. — Florence. — Les Borgia. — Charles VIII. — Guerres d'Italie. — Alexandre VI, Bajazet et Zizim. — Les rois aragonnais de Naples. — Fin de l'expédition.

Lorsque l'on examine le tombeau de Jules II, par Michel-Ange, à Florence, le tableau de son siècle si désastreux se dévoile à nos regards. Le pape y est représenté à genoux entre deux figures dont l'une signifie le Jour et l'autre la Nuit; on pourrait dire la vie et la mort. Le Jour est accablé par une vive fatigue, par un travail dur et pénible, tandis que la Nuit, sous les traits d'une belle femme, se repose avec tranquillité. C'est qu'alors la vie était active et douloureuse, pleine de labeurs et de peines, et il n'y avait de repos que dans la mort. La pénible situation du siècle se reflétait dans la pensée de l'artiste et dirigeait son ciseau. Peut-être même la comprenait-il entièrement. Un de ses enthousiastes lui ayant adressé des vers qui se terminaient ainsi, en parlant de la Nuit: « Elle dort, elle respire: en doutez-vous? réveillez-la et elle va vous parler; » Michel-Ange répondit à cette flatterie: « Aux jours où nous sommes il vaut mieux dormir que de veiller; ne la réveillez pas, parlez bas. » Dans le même temps on se servait de jeux de cartes qui ne représentaient pas comme les nôtres des figures chevaleresques de rois, de dames et de varlets, mais des sceptres, des couronnes et des poignards. Il faut avoir vu quelle ardeur, quelle impétuosité les Italiens mettent à leurs jeux, pour comprendre tout ce qu'il y a de vérité dans cet emblème. A la fin du quinzieme siècle il se jouait aussi dans le monde politique une partie où les sceptres, les couronnes et les poignards remplissaient un grand rôle. D'abord Naples fut jouée, puis Milan fut mise sur la table; la dominante Venise elle-même finit par devenir l'enjeu: dans cette grande partie les joueurs étaient la France et l'Espagne. Tandis que la France agissait, qu'elle lançait par delà les Alpes ses chevaliers et ses armées, l'Italie pensait, cultivait les lettres grecques, renouvelait la république d'Aristote et de Platon, et Machiavelli, pauvre seigneur florentin toujours besogneux et pressé d'argent, retrouvait dans un moment de gêne le style de Tacite, et, pour gagner quelques florins, résumait dans un systeme implacable toute la politique de cette époque.

La patrie de Machiavelli, Florence était alors le centre du commerce, comme Rome était celui de la religion. Déjà Venise baissait. Un Génois, un fils de son antique rivale, ouvrait une autre route au commerce. Alors, sous la dictature tacite des Médicis, Florence s'emparait peu à peu de tout le commerce de la Méditerranée. Rome était dominée par les Borgia. Le chef de cette famille, César Borgia, homme habile et énergique, dépensa des tresors d'adresse et de courage pour réduire les petits tyrans de la Romagne, et mourut l'idole du peuple et la terreur des seigneurs; du reste, monstre de cruauté et de dépravation, il avait accoutumé le peuple à ses excès. Un batelier qui vit jeter à la rivière le corps de Jean Borgia n'y fit pas attention, on lui en demanda la raison: *J'en vois autant tous les jours*, répondit-il. Sa sœur, la fameuse Lucrezia Borgia, eut quatre maris qui tous moururent assassinés par elle. Du reste les mœurs de cette famille étaient odieusement cruelles et dépravées, mais non molles et efféminées. César savait au besoin sortir de son palais et monter à cheval; dans une bataille, il fit quatre prisonniers de sa propre main.

Venise avait encore pour elle ses ressources militaires, ses immenses richesses et son antique constitution, mais à cette république il manquait un peuple. Dans les Lagunes, il y avait une réunion d'hommes que le commerce, que les circonstances attiraient, mais non des citoyens nés d'une même patrie et attachés à elle par leurs souvenirs de plaisirs et de douleurs, défendant de leur vie les cendres de leurs pères. Cet état sans solidité, sans stabilité, se défendait extérieurement par des soldats mercenaires et se soutenait intérieurement par une oligarchie excentrique qui resserrait de plus en plus le pouvoir chancelant. Déjà le conseil des Dix, ce tribunal secret et terrible ne suffisait plus; on en conféra les fonctions aux inquisiteurs d'état, magistrats mystérieux et implacables qui tenaient dans leurs mains la vie de tous les citoyens, et qui avaient choisi un assassin pour bourreau!

C'est ainsi que s'affaiblissait le génie italien: les hommes de génie, les poètes s'en allaient; à leur place on voyait des érudits. Le seul poète de l'époque, Ariosto, fait la parodie de la chevalerie, et Machiavelli vient tuer l'enthousiasme sous sa prose sévère. Cependant l'Italie croyait à sa supériorité intellectuelle sur toute l'Europe; elle ne craignoit pas d'appeler dans son sein, de mêler à ses divisions intestines des barbares qui n'étaient que des instruments entre ses mains et qu'elle devait bientôt dominer. L'homme qui seul pouvait rallier l'Italie, le pape Alexandre VI, tergiversait toujours. Sans bonne foi, et par conséquent sans constance dans sa conduite, il négociait avec tout le monde et trahissait les uns et les autres.

Charles VIII régnait en France. C'était un jeune homme laid de visage, mal fait de corps, mais plein de l'esprit aventureux de la chevalerie. Sous son règne, les Français, las du joug monotone de Louis XI, désiraient ardemment se lancer dans une guerre lointaine et hasardeuse. Le roi avait déjà acheté d'un Paléologue ses droits sur l'empire de Constantinople, il mettait en avant les prétentions de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, lorsque Louis le More l'appella en Italie. Il saisit avidement cette occasion, et les Français le suivirent avec empressement. Inexorables et pleins de sentiments durs et cruels, ils faisaient une guerre affreuse et à chaque poste massacraient régulièrement leurs prisonniers.

A l'approche des Français, la vieille politique italienne, qui tramait ténébreusement des trahisons dans des palais, fut tout étonnée. Ludovic le More, qui avait appelé les Français, craignit leur justice, et empoisonna Jean Galéas, son neveu, dont il avait usurpé le trône. Les Florentins ferment leurs portes. Le pape flotte dans ses indécisions perpétuelles; la voix publique l'accuse et les mots de concile et de déposition résonnent à son oreille. Tout à coup il revient aux Français quelque respect de la souveraine puissance ecclésiastique, ils veulent baiser les pieds du pape. Charles VIII traite avec lui, il en obtient Zizim, frère de Bajazet; mais Zizim lui est livré empoisonné. On connait la correspondance entre le sultan et le pape à ce sujet. Bajazet écrivait au pape que, puisque nous sommes tous mortels, il devait se rési-

ner à la mort de son frère. Alexandre VI répondait avec la même hypocrisie et se laisait marchander l'assassinat de Zizim; enfin, lorsque la somme fut assez forte, le malheureux prince périt.

Lorsqu'ils virent arriver les Français, les rois aragonnais de Naples montrèrent la plus grande lâcheté: le vieux roi Alphonse se fit moine, et son fils, sans troupes, ne put résister à l'invasion. Les Français conquirent le royaume de Naples sans coup férir. Mais bientôt ils s'ennuyèrent de cette conquête et voulurent retourner en France. Le roi revenait de cette promenade militaire, lorsqu'une ligue générale se forma contre lui, et à la descente des Apennins, où ses soldats avaient traîné leurs canons, il rencontra une armée nombreuse; il fit toutes les fautes nécessaires pour perdre la bataille, et pourtant la gagna, puis il rentra en France couvert de gloire.

Telle fut la première expédition que la France fit au dehors; ainsi commença le long voyage quelle devait accomplir à travers le monde. Tous les pays, la France les a foulés de ses armes pour recevoir d'eux ce qui pouvait contribuer à sa civilisation. Elle rapporta d'Italie l'art moderne, qui, succédant à l'art gothique, amena cette époque que l'on appelle la *renaissance*.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Vauvenargues. — Sa vie. — Son caractère à part, au milieu des écrivains du dix-huitième siècle. — But de sa philosophie. — C'est un moraliste psychologiste. — Il ne connaît guère que le dix-septième siècle de notre littérature. — Il réclame en faveur de l'ame contre l'esprit. — Il réhabilite l'amour de la gloire. — Ses pensées sur l'amitié. — Grace et mollesse de son style. — Côté religieux de son talent.

Nous nous sommes arrêtés quelque temps à la première génération du dix-huitième siècle, génération qui se compose presque entièrement d'hommes nés vers la fin du dix-septième siècle, et qui ont écrit pendant la première moitié du dix-huitième. Nous allons passer à la seconde moitié de ce même siècle, à celle qu'on entend plus particulièrement désigner par ce nom de *dix-huitième siècle*. La transition se fera facilement par Montesquieu, né en 1689, et dont le dernier ouvrage, l'*Esprit des lois*, se rattache très intimement au grand mouvement philosophique du dix-huitième siècle. Mais il est un homme qui, né comme Montesquieu à la fin du dix-septième siècle, remplit le dix-huitième tout entier de son nom et de ses ouvrages : c'est Voltaire. C'est par lui que nous terminerons, c'est lui qui résumera tout le siècle.

Avant de passer à cette seconde époque si brillante et si féconde, nous allons nous arrêter à un écrivain que caractérise un genre d'esprit et de talent tout-à-fait à part et qui fait contraste avec ce qui a précédé comme avec ce qui suit. Vauvenargues, né en 1715, et à qui la date de sa naissance aurait dû donner l'espoir de voir la seconde moitié du siècle, mourut fort jeune, à 32 ans. C'est un de ces hommes dont la vie a été courte, et qui, précisément à cause du peu de jours qui leur a été départi, ont laissé une mémoire plus touchante. Ce sont des noms particulièrement révérés et attendrissants. Cet intérêt qui s'attache à la courte destinée de Vauvenargues n'est pas le seul motif que nous ayons pour nous en occuper : c'est encore un écrivain remarquable et un moraliste distingué.

Vauvenargues naquit avec la régence, et traversa toute cette époque de licence effrénée au sein de l'étude et de la méditation. A dix-neuf ans il était officier au régiment du roi ; de dix-neuf à vingt-sept ans il passa sa vie dans les camps, et ce furent les malheurs de ses campagnes qui le jetèrent dans la philosophie. On sait tout ce que les troupes françaises eurent à souffrir dans la campagne de 1741, et surtout dans la fameuse retraite de Prague, qui eut lieu au mois de décembre 1742. Vauvenargues, au milieu des neiges et des glaces de la Bohême, contracta le germe de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Rentré en France avec une santé détruite et une fortune épuisée par les dépenses de la guerre, il conserva toujours au milieu de sa détresse une admirable sérénité d'ame. C'est de lui que Voltaire a dit : « Je l'ai toujours vu le plus infortuné des hommes et le plus tranquille. » Ce fut pendant les cinq années qu'il passa sur son lit de douleur que Vauvenargues composa ses *Maximes*. Il avait voulu aussi, en se retirant du service, entrer dans la diplomatie. Il écrivit à ce sujet une lettre qu'il adressa directement au roi; puis plus tard une autre au ministre des affaires étrangères. On ne lui répondit pas. La philosophie profita de cet oubli. En 1746, dans l'année qui précéda sa mort, Vauvenargues publia une partie des ouvrages que nous avons de lui; le reste n'a été publié qu'après sa mort.

Dès les premières lignes de la préface de Vauvenargues, on est frappé du but sérieux qui lui fait prendre la plume. On voit bien que son intention en philosophant, c'est d'apprendre à vivre, c'est de se faire une base pour l'action : malheureusement sa philosophie ne devait pas lui servir à ce but; tout au plus pouvait-elle lui apprendre à savoir mourir, mais c'était là qu'il tendait. Il voulait se rendre compte des facultés de l'ame pour les gouverner : de là ses distinctions et ses analyses souvent ingénieuses et quelquefois subtiles. Vauvenargues n'a pas, comme Labruyère, passé sa vie au sein d'une société élégante et raffinée ; il a beaucoup vécu avec lui-même et peu avec le monde. Mais tout ce qui tient à l'étude de l'ame est analysé par lui avec une finesse extrême, et l'on sent partout comme un parfum de vertu, de probité, de moralité, qui fait bien à l'ame du lecteur. Vauvenargues n'a rien de son temps ; il est philosophe, mais d'une philosophie opposée à celle qui s'élève et grandit. Il fait peu de cas de Bayle, sur le compte duquel il s'exprime un peu sévèrement, et s'emporte avec assez de colère contre Lamotte et ses odes par articles. Il admire beaucoup un de ses contemporains, le plus grand, Voltaire; mais ce qu'il admire en Voltaire, c'est la première partie de sa vie et de son talent. Bien différent des hommes que nous avons étudiés récemment, et qui se rattachent pour la plupart au seizième siècle, soit par leur épicuréisme et leur scepticisme, soit par un reste de galanterie romanesque, Vauvenargues ne remonte pas plus haut que le dix-septième siècle; il n'a lu que quelques bons livres français; Racine et Fénelon sont ses auteurs favoris, et c'est à peine s'il connaît Montaigne, qu'il admire comme écrivain, avec des restrictions assez fortes, et qu'il condamne comme moraliste. Il procède directement de Pascal, de Bossuet et de Fénelon. Il y a surtout beaucoup de ce dernier dans Vauvenargues; mais c'est l'ame de Fénelon dans un militaire et non dans un prêtre. Aussi Vauvenargues mêlera-t-il à ses préceptes quelque chose de plus mondain, et sera-t-il moins sévère pour les sentiments profanes, pour l'amour de la gloire, par exemple.

Ce qui fait l'honneur de Vauvenargues, c'est d'avoir réclamé en faveur de l'ame contre l'esprit, contre l'intelligence, qui à cette époque absorbaient tout. Il a protesté sans cesse pour le côté sensible de la nature humaine contre l'empiétement tyrannique du côté intellectuel. C'est lui qui a dit ce mot si vrai : « Il faut avoir de l'ame pour avoir du goût. » Et cet autre non moins juste : « Ceux qui n'ont que de l'esprit ont du goût pour les grandes choses et de la passion pour les petites. » Ce sentiment qui se trouve là, comme dans d'autres pensées que nous pourrions citer, formulé en quelques lignes, est ce qui domine dans Vauvenargues. Partout nous le voyons réclamer contre cette disposition contraire à l'activité de l'ame qui régnait de son temps, et la combattre dans la plupart de ses *pensées*. « La plus fausse de toutes les philosophies est celle qui, sous prétexte d'affranchir les hommes des embarras des passions, leur conseille l'oisiveté, l'abandon et l'oubli d'eux-mêmes. » Ce trait est dirigé en face contre Montaigne et l'école de Montaigne au commencement du dix-huitième siècle. Vauvenargues avait un sentiment profond de l'activité de l'homme et des jouissances qu'elle peut lui procurer. Le XV° chapitre de l'*Introduction à la connaissance de l'esprit humain* commence par ces mots : « Je crois qu'il n'y a point de génie sans activité. » Nous devrions citer aussi cette belle page du *Discours sur la gloire*, où Vauvenargues, pour faire ressortir les avantages de l'activité, emprunte à la vie des camps une description délirieuse des plaisirs qu'on ne trouve qu'au prix des fatigues et des veilles et qui sont refusés à l'oisiveté des villes.

Pour secouer cet engourdissement moral contre lequel il était particulièrement soulevé, Vauvenargues va jusqu'à faire une sorte d'apologie des passions qui peut surprendre dans un moraliste. C'est aussi une des caractères de ce moraliste d'avoir remis en honneur l'amour de la gloire. Après Louis XIV, quand cette passion de la gloire, qui avait long-temps régné dans les ames avec tant d'éclat, avait fini par expirer et s'était trouvée remplacée par des passions petites et mesquines ou même viles, il était moral et opportun de réhabiliter cette idée. Vauvenargues l'a fait en maint endroit de ses ouvrages et souvent avec beaucoup de bonheur :

« Les feux de l'aurore ne sont pas si doux que les premiers rayons de la gloire. »

« L'amour de la gloire fait les grandes fortunes entre les peuples. »

« La gloire est la preuve de la vertu. »

Vauvenargues a consacré en outre un ouvrage particulier à montrer les avantages de cet amour de la gloire; ce sont deux *Discours sur la gloire*.

Vauvenargues, on n'en sera pas surpris, sentit et inspira l'amitié. Dans les trois dernières années de sa vie, qu'il passa à Paris, il fut lié avec Voltaire d'une véritable amitié. Il a dit sur cette idée des choses qui viennent bien de son ame : « Les hommes les plus extrêmes ne sont pas les plus capables d'une constante amitié. On ne la trouve nulle part si vive et si solide que dans les esprits timides et sérieux, dont l'ame modérée connaît la vertu ; car elle soulage leur cœur oppressé sous le mystère et sous le poids du secret, détend leur esprit, l'élargit, les rend plus confiants et plus vifs, se mêle à leurs amusements, à leurs affaires et à leurs plaisirs mystérieux : c'est l'ame de toute leur vie. » Au reste, cette ame aimante de Vauvenargues s'est surtout montrée dans l'éloge funèbre de son jeune ami, Hippolyte Deleytres, blessé mortellement dans la campagne de Bohême, où lui-même fut atteint de cette maladie dont il ne devait pas guérir. Ce qui touche le plus, en lisant ce morceau, c'est la pensée que Vauvenargues adressa ici à son jeune ami des regrets et des larmes qui bientôt devront être pour lui, et que ce pénible devoir de l'amitié reconnaissante, dont Vauvenargues s'acquitte d'une manière si noble et si touchante à la fois, un autre doit bientôt le remplir envers lui. Cet autre, c'est Voltaire, qui trouvera sur la mort de Vauvenargues lui-même les accents d'une douleur éloquente et sincère.

Pour avoir une idée complète de la tendresse d'ame de Vauvenargues, il faut considérer aussi la grace de son style, grace qui va quelquefois jusqu'à la mollesse, et qui a de quoi surprendre dans un philosophe presque stoïque. Cette mollesse un peu languissante est le caractère général des écrits du temps ; nous l'avons vue attendrir et même affaiblir l'éloquence chrétienne dans la bouche de Massillon. Mais, lors même que Vauvenargues cède à ce défaut de son temps, il y a toujours dans sa morale la plus indulgente, et dans la forme sous laquelle il l'exprime, quelque chose de noble et d'élevé. Qu'on lise le chapitre intitulé : *Des Plaisirs*, et certaines parties des *Discours sur la gloire*.

Enfin, pour achever de caractériser Vauvenargues et de distinguer son talent, il faut examiner en lui le côté religieux. Et d'abord, un trait caractéristique de Vauvenargues, c'est un respect profond, non pas inspiré par des ménagements et des réserves prudentes, mais un respect sincère pour les formes de la religion. En outre, il y a dans Vauvenargues un sentiment profond du besoin que l'homme a de Dieu, quand il souffre. Il ne s'ensuit pas que Vauvenargues ne fut pas philosophe. Il a conservé toute la liberté philosophique de l'esprit, et s'est même expliqué très formellement à ce sujet, dans un passage où il parle de la sujétion de l'esprit à la foi. Cependant il est remarquable qu'on trouve dans la partie de ses Œuvres publiée après sa mort, des morceaux empreints d'un caractère très religieux, tels que la *Méditation sur la Foi*. Les uns, comme Suard, dans sa *Notice*, n'ont voulu voir dans ce morceau qu'un jeu d'esprit, un pastiche de Pascal ; les autres en ont conclu que Vauvenargues n'était pas philosophe. Mais est-il bien vrai que la *Méditation sur la Foi* et quelques autres passages soient en contradiction avec le reste des ouvrages de Vauvenargues, écrits au point de vue philosophique ? Nous ne le pensons pas. Vauvenargues a hérité de ses maîtres, Pascal et Bossuet, leur manière et leur tour; mais pour cet héritage il n'a pas trahi l'indépendance de l'esprit humain.

Quoi qu'il en soit, il est singulier de voir un exemple de cette direction d'esprit à une époque où les imaginations étaient tournées du côté opposé. Vauvenargues est donc un homme à part, *sui generis*, et qui ne se rattache à rien dans son temps ; c'est une noble et sévère figure, qui se dessine d'une manière frappante sur le fond un peu pâle et un peu sec de l'époque où elle paraît.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

COURS D'ANTIQUITÉS. — M. RAOUL-ROCHETTE, PROFESSEUR.

Iconographie grecque. — De l'influence de l'art égyptien sur l'art grec.

4e *leçon.*

Suivant l'ordre des temps, M. Raoul-Rochette a dû passer de l'Egypte dans la Grèce. Ici se présente une grave question : quelle a été l'influence de l'art égyptien

sur le développement de l'art grec? Si l'on ne considérait que le caractère, plutôt opposé que divers, qui les distingue, on serait tenté de penser que cette influence a été presque nulle. En effet, entre un art dont le but est la représentation de l'idée, et par conséquent le vague et l'exagération des formes qu'emprunte le symbole, et un autre qui ne s'inspire que de l'anthropomorphisme, c'est-à-dire de l'imitation d'une nature active et vivante, quel rapport peut-il exister? Toutefois, sans préjuger cette grave question, qui fera peut-être le sujet de son cours de l'année prochaine, M. Raoul-Rochette a indiqué, autant que l'exigeait l'iconographie ancienne qu'il traite en ce moment, la transition de l'art oriental, de l'art égyptien à l'art grec.

On sait que la civilisation de la Grèce fut commencée par des colonies venues d'Orient et surtout de l'Egypte. Or ces colonies apportèrent, dans leur nouvelle patrie, avec leur langue, leur mode d'écriture, leurs mœurs, leurs lois, leur religion et les figures de leurs divinités, leurs croyances religieuses et les symboles qui les représentaient. Hérodote raconte que les Phocéens, quittant leur ville pour aller fonder Marseille, emportèrent avec eux les images de leurs dieux, et tout nous porte à croire que cette circonstance se reproduisit souvent. Ces images, qui étaient des statues, de petites idoles en bois peint, grossièrement travaillées, et dont les jambes et les bras tenaient au corps, subsistaient encore en Grèce du temps de Pausanias, qui leur donne le nom d'Αἰγύπτια, tiré de leur origine égyptienne. Ces figures naturalisèrent à la fois dans la Grèce les procédés d'art et les dogmes religieux de l'Orient.

Les premières divinités de la Grèce, les images les plus révérées furent donc fortement empreintes de ce caractère oriental. Nous trouvons sur plusieurs vases peints, faussement appelés étrusques, mais qui en réalité appartiennent à la Grèce, des représentations des images les plus anciennes et les plus célèbres, comme le Palladium de Troie, la Junon d'Argos, la Vénus Chrysé de Lemnos, la Junon de Samos, la Diane d'Ephèse, etc. Au milieu de figures les plus pures et les plus finies de l'art grec, qui attestent un artiste distingué et l'époque la plus florissante, ces idoles se distinguent par une attitude analogue à celle que nous avons remarquée dans les produits de l'art égyptien. Elles sont dans une posture reposée, les mains jointes sur la poitrine ou adhérentes au corps, les jambes réunies; rien n'atteste en elles la faculté de se mouvoir, rien ne montre une organisation animée. Les attributs qui les environnent prouvent également leur origine orientale: elles ne sont pas nues, suivant les habitudes grecques, mais couvertes de vêtements bariolés de diverses couleurs. Pallas a sur la tête un boisseau, Junon une couronne radiée, et Vénus, comme l'indique son épithète, est dorée (χρυσῆ). Tel était en effet le caractère constant de Vénus; et en regardant de près la Vénus de Médicis, on aperçoit encore des traces de dorure sur sa chevelure.

Voici en général la transition de l'art oriental à l'art grec. Du reste, comment la transformation s'est-elle opérée? Comment la statue s'est-elle animée? Comment les bras, se séparant du corps, se sont-ils posés en attitudes pleines de vie? C'est ce que M. Raoul-Rochette se réserve de développer dans le cours de l'année prochaine. Après cette digression, il est venu au sujet du cours de cette année, à l'iconographie grecque.

L'origine du portrait fut sans doute le besoin de conserver les traits d'une personne aimée, c'est-à-dire une imitation grossière d'une figure humaine. On sait la fable de ce potier de Corinthe, Dibutade, qui reproduisit l'image de l'amant de sa fille. Quelques doutes que la critique moderne ait élevés sur ce fait, il est certain qu'il fut adopté par la Grèce entière, et qu'aux plus belles époques de sa civilisation on montrait encore ce premier essai de l'art. C'est ainsi que se perpétua pour l'art grec ce principe qui a inspiré son origine et qui ne l'a jamais abandonné: l'imitation d'une nature vivante. Il a parcouru sa brillante carrière en présence de ce premier monument qui, produit par une méthode juste et droite, l'avertissait de n'en dévier jamais.

Les *Hermès* furent du reste la première forme de portrait. Ce mot signifiait une borne carrée, surmontée d'une tête: grossière imitation du corps humain à laquelle les artistes, désignés sous le nom général de *dédales*, ajoutèrent des jambes et des pieds. C'était l'ornement favori des Athéniens; il les plaçaient dans leurs maisons, dans le portique des temples, dans les places publiques et dans les carrefours. L'*Hermès*, dans ce dernier cas, avait plusieurs faces représentant des divinités qui présidaient aux rues, appelées par les Latins *lares viales*. Ceux qui étaient placés chez les particuliers portaient, gravés, des signes distinctifs des familles qui servaient au même usage que nos armoiries. Sous les Pisistratides les *Hermès* se multiplièrent à Athènes d'une façon si prodigieuse que tous les édifices publics et privés en étaient remplis; ce qui fit donner à Athènes le nom de *ville aux Hermès*. Comme leur nom l'indique, ces sortes de statues étaient d'abord consacrées à Mercure; puis on leur donna deux têtes, l'une barbue, l'autre non barbue; l'une mâle, représentant Mercure, l'autre femelle, représentant Vénus, c'est-à-dire les deux principes producteurs suivant les anciens: le principe actif et le principe plastique. Les attributs réunis des deux sexes se reproduisent dans ces chefs-d'œuvre de la statuaire antique, où se trouvent également la force et la mollesse, la grace et la virilité, que sous le nom d'hermaphrodites on admire dans le plupart des musées de l'Europe. Le Janus des Romains est aussi un *Hermès* à deux têtes; mais les deux têtes sont mâles et se rapportent à un autre mythe. Cependant l'*Hermès* à deux têtes de sexes différents se retrouve autre part, et notamment sur les monnaies de la ville de Ténedos.

Bientôt la tête de Mercure fut remplacée sur les *Hermès* par des portraits qui présentaient dans cette forme consacrée une individualité quelconque. Le professeur a fait passer sous les yeux de son auditoire plusieurs portraits-*Hermès*, dont l'un a donné lieu à une digression intéressante. Un *Hermès* de femme porte l'inscription Λένα πατρῴλα, son nom, dans une plaque attachée sur la poitrine; cette plaque, nommée σύμβολον par les Grecs et *tesser* par les Romains, était chez les anciens d'un usage général: elle servait de marque d'hospitalité entre certaines familles, de carte de sûreté pour des étrangers domiciliés à Athènes ou à Rome, et enfin de billet d'entrée dans ces réunions d'hommes ayant des occupations communes, nommées φρατρία par les Grecs, *collegia* par les Latins, *corporations* dans notre ancienne France, et qui n'ont plus de nom chez nous. Comme il était expressément défendu aux artistes de mettre leurs noms sur leurs œuvres, souvent ils éludaient cette prohibition en le gravant sur le bord du tesser. Cet usage des anciens avait jusqu'à présent échappé aux recherches des antiquaires: M. Raoul-Rochette est le premier qui l'ait signalé.

Un grand nombre d'*Hermès*, suivant les habitudes de la statuaire antique, étaient composés de matières différentes. Ainsi Cicéron parle, dans une lettre à Atticus, d'*Hermès* de marbre à têtes de bronze. Cette circonstance explique le grand nombre d'*Hermès* sans tête que l'on retrouve aujourd'hui. Souvent on ôtait la tête des *Hermès* pour la remplacer par une autre. Ainsi sous les empereurs, alors que les règnes se succédaient avec rapidité, on employait ce moyen pour honorer à peu de frais ces empereurs éphémères: *Capita statuarum permutantur*, dit Pline: les preuves de cette assertion abondent. Caligula profana de sa tête la statue d'un dieu, et récemment l'on a découvert à la colonne romaine de Veies une collection de têtes s'appliquant toutes au même buste.

Ce n'était pas la seule mutilation que l'on faisait subir aux statues, il en est une que sa singularité désigne à notre attention. On enlevait la chevelure d'une tête sculptée, et on la remplaçait par une sorte de perruque; en sorte que les portraits des dames romaines pouvaient reproduire comme elles tous les caprices d'une mode qui n'était pas moins changeante que chez nous. L'usage de porter perruque était si général sous les empereurs, que les chrétiennes mêmes s'y soumettaient aux catacombes: on a trouvé une perruque dans le tombeau d'une matrone martyre, et Tertullien s'élève avec force contre cet usage, dans son livre *De cultu fœminarum*, livre II, chap. 7, en ces termes: *Affigitis præterea nescio quas enormitates capillamentorum, nunc in galeri modum quasi vaginam capitis et operculum verticis, nunc in cervicum retro suggestum.* Juvénal parle de cet usage, satire VI:

Sic nigrum flavo crinem abscondente galero.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 30 juillet.

Gaz des eaux thermales. — M. Longchamp lit un mémoire sur les gaz qui se dégagent des eaux thermales. Pendant bien long temps la sortie des bulles qui s'élèvent des sources fut considérée comme une ébullition véritable, et il n'y a pas un siècle que cette fausse idée a disparu de la science. Après la découverte de l'acide carbonique, on constata qu'il en sortait de quelques sources minérales, et on en conclut bientôt que ce gaz était toujours la source du bouillonnement quand on l'observait dans des eaux thermales; plus tard on sentit qu'on était allé trop loin, et on crut pouvoir déduire la nature des gaz de celle des eaux qu'ils traversaient; c'est ainsi qu'on admit le dégagement de d'hydrogène sulfuré dans les sources sulfureuses, assertion qui paraît à M. Longchamp très hasardée, si même elle n'est complètement fausse. Il y a environ 40 ans, on reconnut que certaines sources présentent un dégagement d'azote, et ce fait, constaté pour des eaux sulfureuses des Hautes Pyrénées, l'a été aussi par M. Longchamp pour les eaux de Néris et de Bourbonne-les-Bains. A Bourbon-l'Archambaud, M. Longchamp a vu l'azote mêlé à l'acide carbonique; à Plombières, il l'a trouvé mêlé à une portion d'oxigène moindre que celle qui entre dans la composition de l'air. Le mémoire est terminé par des considérations dans lesquelles l'auteur, s'appuyant sur les nombreuses observations qu'il a faites et qui ont été en partie publiées dans son Examen des eaux minérales du royaume, s'attache à faire voir qu'il ne faut pas considérer dans l'étude de ces eaux seulement les avantages qu'en peut retirer l'art de guérir, mais qu'on doit encore les considérer comme un moyen d'arriver à la connaissance de l'état du globe à des profondeurs où l'investigation immédiate cesse d'être possible.

— M. Navier fait en son nom et en celui de MM. Arago, Poisson et Ampère, un rapport sur un mémoire intitulé: Calcul des actions moléculaires développées par les changemens de température dans les corps solides.

Election. — L'ancienne académie des sciences avait des collections et un conservateur pour en prendre soin. Lorsqu'elle fut transférée du Louvre au collége des Quatre-Nations, elle n'eut plus d'emplacement convenable pour ces collections, qui furent entassées dans les combles au risque de se détériorer. Pour en prévenir la perte complète, on crut bien faire de les retirer de là pour les répartir dans divers établissemens scientifiques, au Muséum d'histoire naturelle, au collége de France, etc. Cependant, dans plusieurs circonstances, l'Académie des sciences sentit l'inconvénient de n'avoir pas à sa disposition immédiate divers objets ou instrumens qui permissent à ses rapporteurs de renouveler les expériences soumises à leur appréciation. L'envoi récent de minéraux précieux fait par l'empereur de Russie provoqua sur ce sujet une délibération en comité secret. L'Académie a décidé qu'elle reformerait ses collections, et les confierait à un conservateur choisi dans son sein. Dans la séance d'aujourd'hui, l'Académie a procédé à cette élection; sur 33 votans, M. Becquerel a réuni 29 suffrages, et a en conséquence été élu.

Variétés. — Nous empruntons par extrait, au dernier numéro du *Mémorial encyclopédique*, présenté aujourd'hui à l'Académie, les deux articles suivans, qui fournissent un document de statistique intéressant et un renseignement curieux d'économie architecturale.

Consommation d'un habitant de Paris. — Voici d'après un tableau fourni par la préfecture de la Seine, la valeur approximative et moyenne des différens articles de consommation nécessaires chaque année à un habitant de Paris. Ces détails sont puisés en partie dans le relevé général de la population parisienne, et des recettes et dépenses de cette population; ils se rapportent à l'année 1826. La dépense, terme moyen d'un habitant de Paris, est: pain, 58 fr.; farine pour pâtisserie et autres usages, 4 fr. 19 c.; macaroni, fécule, gruau, 2 fr. 9 c.; viande de boucherie, 78 fr. 31 c.; volaille et gibier, 10 fr. 50 c.; poisson de rivière, 70 c.; huîtres et coquillages, 1 fr. 5 c.; poisson de mer frais, 5 fr. 9 c.; poisson de mer salé, 2 fr. 55 c.; beurre frais et fondu, 10 fr. 92 c.; œufs, 5 fr. 44 c.; lait, crème, petit-lait et fromage frais, 9 fr. 80 c.; légumes; et fruits frais et secs, 15 fr. 66 c.; sel, 2 fr. 8 c.; fromage salé, 1 fr. 97 c., huile d'olive, 2 fr. 5 c.; vinaigre, 1 fr. 68 c.; eau-de-vie et liqueurs; 12 fr. 28 c.; vin, 77 fr. 70 c.; cidre et poiré, 32 c.; bierre, 6 fr. 17 c.; sucre, 25 fr.; café, 10 fr.; thé, cacao, 1 fr.; épices, miel, etc., 2 fr. 50 c., eau, 4 fr. 74 c. Total, 352 fr. 43 c., à quoi il faut ajouter: impôts; taxes, etc., communs à tous les habitans, 136 fr. 5 c.; loyer, 91 fr. 20 c.; réparations aux maisons, 22 fr.; habillement, 70 fr. 48 c.; chauffage, 48 fr. 34 c.; éclairage, 19 fr. 84 c.; blanchissage, 36 fr.; réparation ou renouvellement du mobilier, 68 fr. 2 c.; éducation des enfans; 35 fr. 75 c.; gages de domestiques et salaires divers, 46 fr.; chevaux, 29 fr. 42 c.; voitures et harnais, 3 fr. 46 c.; frais de transport, 11 fr. 54 c.; tabac, 6 fr. 51 c.; bains, 3 fr. 20 c.; actes charitables, 11 fr. 42 c.; cadeaux, 1 fr. 72 c.; théâtres, 7 fr. 9 c.; frais d'accouchement, 1 fr.; frais des enfans en nourrice, 3 fr. 72 c.; maladies, médicamens, etc., 11 fr.; 56 c.; souscription aux feuilles publiques, 3 fr. 43 c. Total général, 1,020 fr. 98 c.

Toits en papier. — En Angleterre, on emploie depuis nombre d'an-

nées, pour couverture de hangards on bâtimens de fermes et dans les manufactures, les couvertures en papier imperméable. Ces toils sont très économiques et permettent une légèreté très grande dans la charpente; on en forme aussi des chapeaux mobiles pour couvrir les meules de blé et de foin dans les champs. Tout papier fort et épais est propre à former ces couvertures; le papier de laine est surtout convenable à cet usage; on le plonge feuille par feuille dans un mélange bouillant de trois quarts de poix et un quart de bitume minéral fondus ensemble; on l'étend ensuite sur des perches pour le faire sécher, puis l'opération se renouvelle au bout d'un jour ou deux; les feuilles ainsi préparées sont clouées à la manière des ardoises sur des planches de sapin de six lignes d'épaisseur, ou sur des lattes ou des claies enduites de plâtre. Les feuilles de papier ainsi clouées sont recouvertes à une ligne et demie d'épaisseur d'une composition liquide, mais qui sèche très promptement, et qui est formée de deux tiers de goudron sur un tiers de poix. Le tout est saupoudré de sable et de poussière de forge, ce qui rend le toit moins sujet à se gercer au soleil ou à s'enflammer, si le feu prenait au bâtiment.

Séance du 4 août.

Fréquence des suicides. — Nous empruntons la substance de la note qui suit au dernier numéro de la *Gazette médicale* présenté aujourd'hui à l'Académie. Le suicide revêt quelquefois la forme épidémique; l'histoire elle plusieurs exemples de cet étrange phénomène; on voit dans Plutarque qu'à une certaine époque les jeunes femmes et les filles de Milet, désespérées d'être privées de la société de leurs maris, de leurs amans, de leurs frères, presque tous partis pour la guerre, se pendirent en très grand nombre et comme à l'envi les unes des autres. Sous les Ptolémée, un philosophe stoïcien ayant fait une élégante apologie du suicide en public, à Alexandrie, presque tous ses auditeurs coururent aussitôt se donner la mort. En 1697, au mois de juin, la ville de Mansfeld offrit sans cause connue une foule d'exemples de suicide; même chose arriva dans l'été de 1811 à Stuttgard; en 1806 à Rouen; en 1813 au village de Saint-Pierre Monjeau dans le Valais; à Versailles il y eut en 1793, dans l'espace de dix mois, *treize cents suicides*.

Quoiqu'on ne puisse guère prétendre que les suicides dont nos journaux contiennent chaque jour le détail soient le résultat d'une sorte d'influence épidémique, cependant la multiplication de ces actes de désespoir est telle aujourd'hui qu'elle signale quelque changement grave dans ce que nous pouvons appeler la constitution morale de la société actuelle.

Sans doute chaque suicide a sa cause particulière et le plus souvent appréciable; dans plusieurs cas il n'est qu'un résultat de telle ou telle variété de la folie; plus fréquemment c'est un acte de désespoir amené par un malheur subit; mais d'où vient que ces causes n'agissent pas avec la même intensité à toutes les époques?

Sous la tyrannie des empereurs romains, les citoyens de Rome les plus distingués se tuaient avec une facilité qui nous étonne; mais à Paris, pendant le règne de la terreur, le nombre des suicides n'a point dépassé le chiffre ordinaire. La disposition au suicide, indépendamment des causes extérieures auxquelles on peut la rattacher, semblerait donc soumise en outre à quelque influence secrète et tout-à-fait spéciale, qui serait comme la loi ou la règle de son développement. La tendance à l'*imitation* paraît devoir être comptée en première ligne dans la détermination de cette influence; il ne faut que quelques exemples retentissants qui, répétés par les mille voix de la presse et entourés de détails frappants, obsèdent les imaginations déjà prédisposées et offrent une conclusion à leurs maux. Il n'est pas jusqu'au mode d'exécution qui ne soit dicté par l'instinct d'imitation; les femmes de Milet se pendaient, les femmes de Lyon, vers le milieu du dernier siècle, se jetaient dans le Rhône. Dans ces derniers temps, chaque suicide a été suivi d'un ou plusieurs suicides consommés de la même manière. On se souvient de cette guérite dans l'intérieur de laquelle plus de vingt soldats de l'armée réunie au camp de Boulogne se pendirent successivement dans l'espace de huit jours; Napoléon ne mit fin à cette manie d'imitation qu'en faisant brûler la guérite.

L'auteur de l'article conclut en proposant comme remède efficace, que l'on s'abstienne de donner de la publicité aux actes de suicide; ce peut être une bonne recette, mais il ne parviendra pas à la faire adopter.

Du paupérisme et de la mendicité. — M. de Morogues adresse à l'Académie un ouvrage dans lequel il recherche les moyens de prévenir les funestes effets de la mendicité et du paupérisme. L'auteur s'appuie de documents comparatifs qu'il emprunte à la statistique de la Grande-Bretagne et à celle de la France. Un premier aperçu intéressant est relatif à la moyenne du revenu dans les deux pays et à la division des habitants en classes jouissant d'un revenu supérieur ou inférieur au revenu moyen. L'Angleterre composée de 14,706,915 habitants, est partagée en 28 classes dont la première, formée de 165 individus, jouit d'un revenu total de 82,500,000 fr., c'est-à-dire 500,000 fr. de revenu pour chacun; la seconde classe est composée de 250 individus dont chacun a 375,000 fr.; la troisième est composée de 500 individus qui ont chacun 250,000 fr. de revenu; la 25e classe, composée de 500,000 individus, présente pour chacun 1000 fr. de revenu; la 21e classe, composée d'un million d'individus présente 500 fr. de revenu pour chacun. La 28e et dernière classe est composée de 3 millions d'individus; total du revenu pour cette classe 625 millions de francs, pour chacun 125 fr. de revenu. Total général du revenu dans la Grande-Bretagne, 12,001,250,000 fr.: moyenne du revenu 822 fr. 8 cent.

Dans un second tableau reproduit par M. de Morogues, la population de la France est répartie en douze classes. La première est composée de 152,000 individus; revenu de cette classe 608 millions ou 4,000 fr. pour chacun. La deuxième classe est composée de 150,000 individus; revenu total pour cette classe, 375 millions; revenu pour chacun 2,500 francs; 9e classe, 3,500,000 individus; revenu de cette classe, 700 millions; revenu pour chacun 200 fr.; 10e classe, 7,500,000 individus ayant chacun 150 fr. de revenu; 12e et dernière classe, 7,500,000 individus ayant chacun 91 fr. 81 c. de revenu. En résumé le revenu total pour la France est de 6 milliards 596 millions 780 mille francs. La moyenne du revenu pour la totalité des habitans de la France est de 198 fr. 3 centimes.

De ces deux tableaux comparés, il résulte qu'en France moins des trois quarts des habitans peuvent faire la dépense moyenne, et qu'en Angleterre il y a près des quatre cinquièmes des habitans qui ne peuvent faire la dépense moyenne du pays; que, sur la masse de ceux qui ne peuvent faire la dépense moyenne en France, il y en a un tiers qui peut faire plus des trois quarts de cette dépense, un tiers qui en peut faire près des deux tiers, et un tiers seulement qui n'en peut faire que moins de la moitié.

MM. de Tournon et de Villeneuve fixent approximativement à 2 millions le nombre de tous les pauvres de la France, et ils subdivisent ainsi ce nombre: vieillards, 76,000; infirmes, 192,000; indigens par suite de malheurs, 117,000; indigents par surabondance d'enfans, 1,038,000; indigents par défaut ou insuffisance de travail, 425,000; indigents par inconduite et fainéantise, 154,000. La dépense annuelle que coûtent aux particuliers et à l'état ces 2 millions d'individus est ainsi évaluée par M. de Morogues: les charités et secours donnés à 75,000 mendiants ne peuvent être estimés à moins de 200 fr. pour chacun, ce qui ne donne que 55 c. par jour; total au bout de l'année, 15,000,000 de francs; les secours donnés à 1,900,000 indigents inscrits aux mairies, et recevant au moins chacun 20 fr. par an, total, 38,000,000 fr.

Les dépenses en ateliers de charité et secours aux indigents voyageurs sont au moins de 3,000,000 fr.

Il faut en outre apprécier le tort causé par les vols et picorages de bois et récoltes occasionés par la misère. En 1831, le nombre des poursuites judiciaires pour ces délits s'est élevé à 254,738. M. de Morogues est d'avis que la répression n'a atteint que le dixième des délits commis, et que dès lors on peut évaluer à 2,547,380 le nombre total des vols et picorages de bois et récoltes; ce qui, à 10 fr. de dommage pour chaque délit, donne un préjudice de 25,474,000 fr. causé à la masse des propriétaires; cette évaluation, quelque excessive qu'elle paraisse, n'est pas invraisemblable, si l'on se souvient qu'en 1831 la valeur des objets volés dans la seule ville de Londres s'est élevée à 54 millions de francs. D'après ce compte, la totalité de la dépense annuelle pour les indigents et les mendiants est de 68,800,000 fr. M. de Morogues pense que par un système nouveau l'on pourrait pourvoir aux besoins des deux millions d'indigents qui existent en France par de nouveaux établissements, dont les premiers frais coûteraient 195 millions, et par une dépense annuelle de 35,800,000 fr.

Possibilité de constater l'existence de miasmes. — M. Boussingault, voyageur distingué, lit un mémoire ayant pour titre: *Sur la possibilité de constater l'existence des miasmes*; sur la présence d'un principe hydrogéné dans l'air. La recherche des causes qui produisent l'insalubrité de l'air est au nombre des travaux les plus intéressants. La cause dont M. Boussingault s'occupe spécialement est l'alternative de chaleur et d'humidité agissant sur la matière végétale morte; elle est propre à tous les pays chauds et marécageux ou à ceux qui sont entourés de forêts étendues; son action se manifeste surtout d'une manière terrible là où il se fait un mélange d'eau douce et d'eau salée, à l'embouchure des grands fleuves ou sur le littoral des golfes qui reçoivent de nombreux torrents. Cette cause agit souvent avec une telle énergie qu'il suffit d'un séjour de très courte durée dans un lieu insalubre pour en ressentir toute l'influence maligne. Une époque où la cause insalubre sévit avec une vigueur extrême est celle d'un grand défrichement. Sous la zone torride, un défrichement est un combat à mort entre l'homme et la végétation; les arbres abattus exhalent, en se décomposant, les miasmes les plus délétères. La première colonie qui prétend conquérir la forêt languit et s'éteint.

Pour constater l'existence des miasmes, M. Boussingault a fait des expériences nombreuses: deux verres de montre furent placés par lui sur un tube au milieu d'un pré marécageux; dans l'un des verres on versa de l'eau distillée chaude, afin d'en mouiller la surface et de lui communiquer une température supérieure à celle de l'air; le verre froid, en abaissant sa température par l'effet du rayonnement nocturne, ne tardait pas à se couvrir d'une rosée abondante; le verre chaud ne pouvait évidemment condenser de la rosée. En ajoutant une goutte d'acide sulfurique distillée dans chaque verre et évaporant à sec à la vapeur d'une lampe à l'esprit de vin, on voyait toujours une trace de matière charbonneuse adhérente au verre dans lequel la rosée s'était déposée, tandis que le verre qui n'en avait point reçu était parfaitement net après la volatilisation de l'acide. En admettant, *a priori*, que le miasme contient, comme toute matière organique, de l'hydrogène au nombre de ses éléments, on devait en soupçonner la présence dans l'air et même en déterminer la quantité. M. Boussingault croit être arrivé à cette découverte en faisant passer un poids donné d'un air malsain, bien desséché à travers un tube de verre chauffé au rouge; à cette haute température, le miasme se brûle; son hydrogène forme de l'eau qui est recueillie dans un tube contenant du chlorure de calcium; en pesant ce tube avant et après l'opération, on a la quantité d'eau qui s'est formée et partant la quantité d'hydrogène qui a concouru à sa formation.

M. A. de Jussieu fait un rapport sur un mémoire de M. de Caisne, ayant pour titre: Examen et description d'un herbier de Timor.

La séance est levée à cinq heures.

ÉCOLE SECONDAIRE DE MÉDECINE DE ROUEN.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, l'espèce de conflit qui s'était élevé entre l'administration des hospices de Rouen et les professeurs de l'école secondaire de médecine. Un nouveau réglement a été adopté pour les élèves de cette école, par la commission administrative des hospices, et a reçu l'approbation de M. le préfet du département et de l'autorité universitaire.

D'après ce réglement, tous les élèves des hospices seront tenus de suivre exactement les cours de l'école secondaire de médecine. Tout élève en retard de deux inscriptions, ou qui aura quitté le service des hospices, sera rayé de la liste des élèves. Après cette radiation, il ne pourra rentrer dans les hospices que comme aspirant, et ne prendra rang qu'après le dernier inscrit.

L'inconduite, dans les hospices, des élèves internes, externes ou aspirants, des étudiants en médecine et en pharmacie, et généralement de tous ceux qui suivent les cours de l'école secondaire de médecine, l'infraction aux réglements de service et de police intérieure, seront réprimées par la consigne temporaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ou même par l'interdiction à toujours de l'entrée des hospices. L'agent de surveillance de chaque hospice peut prononcer contre tout élève la consigne à l'intérieur. Il peut aussi prononcer la consigne à l'extérieur, dans les cas énoncés plus haut, mais il en référera dans les vingt-quatre heures à la commission administrative, qui statuera définitivement, l'inculpé préalablement entendu. La consigne à l'extérieur de l'un des hospices entraîne la même consigne pour les autres établissements semblables.

Toutes les fois que cette peine aura été prononcée pour plus d'un mois, elle pourra

être réduite même à un mois, et l'entrée des hospices pourra être rendue, le mois expiré, à l'étudiant consigné, pour rentrer dans les amphithéâtres, et pour y reprendre les cours de l'école, mais seulement dans le cas où l'autorité universitaire déclarerait que l'étudiant doit jouir de cette faveur.

CONGRÈS DE POITIERS.

Le zèle et les soins apportés dans les préparatifs du congrès du Poitiers sont un sûr garant du succès et de l'importance de cette réunion. Voici les noms des secrétaires désignés d'avance dans chaque section, et les principales questions qui devront y être discutées. A un tel programme (et l'abondance des matières ne nous permet d'en donner que la moindre partie), on peut déjà prévoir tous les avantages que la science, dans toutes ses branches, devra retirer de semblables réunions, aussi nombreuses, aussi bien concertées.

« 1re SECTION. *Sciences physiques, mathématiques et naturelles.* Secrétaires, MM. N. Boubée, professeur de géologie à Paris, et Chauvin, professeur d'histoire naturelle à la faculté de Caen. — 1° Rechercher si le globe a subi ou non une invasion générale de la part des eaux, et déterminer, sous le rapport géologique, quels ont été les circonstances et les résultats de ce cataclisme. — 2° Quelle est l'origine des aérolithes? — 3° Quelle est la cause des brouillards secs? — 2e SECTION. *Agriculture, commerce et industrie.* Secrétaires, MM. le D. Joslé, secrétaire du comice agricole de Poitiers, et J. Jozeau, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture de Niort. — 1° Rechercher l'influence de la nature géologique du sol sur le degré de fertilité des terres, et sur la nature des amendements à leur approprier. — 2° Rechercher un moyen économique et efficace de conserver les grains pendant plusieurs années sans altération. — 3e SECTION. *Sciences médicales.* Secrétaires, MM. le D. Hunault de la Peltrie (d'Angers), et le D. Lucien Gaillard, professeur à l'école secondaire de médecine de Poitiers. — 1° Rechercher l'état actuel de la science relativement au magnétisme animal. — 2° Rechercher l'état actuel de la science relativement à la phrénologie. — 4e SECTION. *Archéologie et histoire.* Secrétaires, MM. A. Deville (de Rouen), et le baron Chaudruc de Crazannes (de Figeac). — 1° Établir à quelle époque et dans quel pays l'ogive a pris naissance. — 2° Quelles furent les variations dans la manière d'inhumer les morts, dans toute l'étendue du royaume, depuis l'établissement des Franks jusqu'à la fin du seizième siècle? — 3° Établir l'origine et la cause des croyances de féerie. — 4° Quels seraient les moyens les plus propres à employer pour obtenir la découverte de tous les monuments celtiques et romains, sans exception, qui couvrent le sol de la France, et d'assurer leur conservation? — 5e SECTION. *Littérature, beaux-arts et philologie.* Secrétaires, MM. F. Châtelain, homme de lettres à Paris, et Hippeau, professeur au collége royal de Poitiers. — 1° Quelle est aujourd'hui la meilleure manière d'enseigner l'histoire? — 2° Quel est le genre d'architecture monumentale le plus approprié à notre climat, à notre culte et à nos mœurs? — 3° Quel est, dans l'intérêt de l'art dramatique, le meilleur mode d'organisation et d'administration des théâtres? — 6e SECTION. *Sciences morales et législation.* Secrétaires, MM. le comte de Beaurepaire-Louvagny (de Falaise), ancien ministre plénipotentiaire, et Foucart professeur à la faculté de droit de Poitiers. — 1° Déterminer les avantages et les inconvénients de la taxation du pain et de la viande de boucherie, généralement en usage dans les villes. — 2° Déterminer les avantages et les inconvénients de l'emploi des troupes pour les travaux publics et notamment pour les travaux des routes. — 3° A quel degré la direction suivie par la philosophie allemande, depuis Leibnitz jusqu'à nos jours, a-t-elle été favorable aux progrès de l'esprit humain? »

ASSEMBLÉE DES NATURALISTES ET DES MÉDECINS ALLEMANDS.

On écrit de Stuttgard, 22 juillet : Les commissaires de la réunion qui aura lieu dans le mois de septembre ont fait connaître les mesures qu'ils ont prises à ce sujet avec l'assistance du gouvernement, auquel la dernière assemblée des états en avait spécialement fourni les moyens. Les collections d'objets d'histoire naturelle sont devenues si considérables, soit par des dons faits par des Wurtembergois établis hors de leur pays, soit par des acquisitions faites par le gouvernement, qu'elles ne peuvent pas manquer d'attirer l'attention des étrangers.

Il a paru un itinéraire qui fait connaître aux voyageurs tout ce qui se trouve d'intéressant sur les différentes routes qui conduisent de l'étranger à Stuttgard, et l'autorité municipale de cette ville se propose de distribuer aux membres étrangers de l'assemblée une description de notre capitale et de ses environs. Les sociétés de musique, réunies aux artistes de la chapelle royale, exécuteront le grand oratorio de Hændel. Le roi a déjà fait mettre à la disposition de l'assemblée des localités suffisantes, soit pour les séances publiques, soit pour celles des sections; et les salons du musée (casino) seront ouverts aux membres de la réunion pour les faire jouir des plaisirs de la société. On a été jusqu'à s'assurer qu'au cas où ces étrangers amèneraient avec eux leurs femmes ou demoiselles, ces dames seraient reçues dans les familles ou dans les réunions particulières; on a aussi établi une commission spéciale, chargée du logement des savans étrangers.

TESTAMENT DE M. GOBERT.

Le conseil d'état a adopté un projet d'ordonnance qui autorise les académies française et des inscriptions et belles-lettres à accepter, chacune en ce qui la concerne, les legs qui leur ont été faits par M. Gobert dans son testament du 2 mai 1833. D'après ce legs magnifique, une rente perpétuelle de 16 à 18,000 fr. sera assurée, au jugement de l'académie française, au *morceau le plus éloquent sur l'Histoire de France*, et une rente de même quotité, au jugement de l'académie des inscriptions et belles-lettres, au *travail le plus savant et le plus profond sur l'Histoire de France et les études qui s'y rattachent.* Aux termes du même testament, les auteurs désignés par les deux académies « continueront à recevoir leur prix chaque « année jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève. » Ne pourront être admis au concours que des ouvrages nouveaux.

M. Gobert est mort dans un village de la Haute-Égypte, dans les premiers mois de 1834. Il s'était livré à des études approfondies sur l'histoire de France; désespérant, par le pressentiment de la maladie qui l'a emporté si jeune, de concourir aux progrès d'une science qu'il aimait avec ardeur, il a voulu y aider du moins par sa fortune. C'est un sentiment noble et touchant : puissent les ouvrages couronnés répondre à la grandeur du prix qui leur est assuré!

Par ce même testament, M. Gobert a laissé en toute propriété ses fermes de Bretagne aux fermiers qui les tiennent aujourd'hui, à la condition que *leurs enfants sauront lire et écrire*, parce que, dit-il, « c'est la propriété et l'instruction qui seules « sauront relever la race abrutie des paysans bretons. » Cette réflexion, d'une haute portée, prouve dans ce jeune homme un jugement aussi droit qu'éclairé.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

PENSION DE RETRAITE ACCORDÉE PAR UNE COMMUNE A SON ANCIEN INSTITUTEUR.

Nous nous empressons de faire connaître la délibération par laquelle le conseil municipal de la commune de Fumay, arrondissement de Rocroy, département des Ardennes, a accordé à son ancien instituteur, âgé et atteint d'infirmités, une pension de retraite de 350 fr.

Voici un extrait de cet acte :

« L'an 1834, le 14 mai, le conseil municipal de Fumay réuni, etc.

« Présens à la séance, MM. Perlaux, de Bargieur, Germain, Tranchart, Malcotte, Lambert, Martougen, Rofidal, Aborchot, Dupont, Roland et Biaux.

« Lecture faite d'une pétition du sieur Lambert, instituteur en cette ville, laquelle tend à obtenir sur la caisse communale une pension de retraite à cause des infirmités qui l'empêchent de soutenir son travail avec tout le zèle convenable;

« Considérant que les infirmités du sieur Lambert sont à la connaissance du conseil municipal, que la conduite exemplaire qu'il mène et les services qu'il a rendus aux enfants de ce lieu paraissent des titres suffisants pour que sa demande soit accueillie favorablement, etc.

« Par ces motifs le conseil, après en avoir délibéré, est d'avis que la pension de retraite et viagère dudit sieur Lambert soit fixée à la somme de 350 fr. annuellement, divisée et payée par trimestre sur mandat de M. le maire. »

Nous aimons à signaler des faits de cette nature, et nous félicitons la commune de Fumay de nous en fournir l'occasion. Déjà des mesures analogues avaient été prises par deux communes du même arrondissement, Révin et Haybes. Si nous les avions connues plus tôt, nous nous serions fait un devoir d'appeler sur elles l'approbation publique. Nous réparons aujourd'hui cette omission involontaire en publiant leurs généreuses intentions. Nous voudrions pouvoir opposer plus souvent d'aussi louables exemples aux conseils municipaux qui, par leur refus de voter des fonds pour l'instruction primaire, ne craignent pas de nous donner le scandaleux spectacle d'une désobéissance formelle aux lois du pays.

VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX RELATIFS A L'INSTRUCTION PUBLIQUE

OISE. — Dix bourses ont été ajoutées aux vingt bourses qui existaient déjà à l'école primaire de Versailles. Il a été émis le vœu de voir les instituteurs rétribués par l'état à l'instar des desservants, l'instruction primaire étant de sa nature aussi importante que l'éducation religieuse.

Quatre demi-bourses pour un élève par chaque arrondissement, ont été établies à l'institution agricole de Grignon : de nouveaux secours seront accordés aux sourds et muets : le conseil général a vu avec un vif regret que les maisons d'éducation et de refuge consacrées en France à ces infortunés puissent à peine contenir un centième du nombre total.

NIÈVRE. — Le conseil vote à l'unanimité 2 centimes pour être employés à l'instruction primaire et répartis ainsi, savoir : 14,000 fr. pour complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales; 4,500 fr. pour 11 élèves à envoyer à l'école normale primaire de Bourges; et enfin la somme de 600 francs pour les maîtres ordinaires qui seraient envoyés pour quelques mois à l'école normale.

Le conseil refuse l'allocation de 2,429 francs demandée pour participation aux dépenses fixes de l'école normale primaire du département du Cher.

Comités supérieurs d'instruction publique. — Le conseil vote, pour les frais de bureaux et autres dépenses de ce comité et des commissions de l'examen de chaque arrondissement, une somme de 800 francs.

Sont encore votés 7,924 francs 86 centimes pour concourir, suivant la proportion d'un cinquième, à la construction des écoles bâties pour les communes les moins riches : cette subvention ne doit pas dépasser 600 francs pour une école.

Et enfin le conseil vote 500 fr. pour secours à donner aux maîtres des écoles primaires infirmes et malheureux.

Bourses pour le collége de Nevers. — La demande de vingt demi-bourses, au collége de Nevers, pour les élèves pris dans les quatre arrondissements, est rejetée.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — A la suite d'un concours ouvert à la faculté de médecine de Paris, M. le docteur Velpeau a été nommé hier, 6 août, professeur à la chaire de clinique chirurgicale, vacante en cette faculté par la mort de M. le baron Boyer.

— Trois cent quatre-vingt-six jeunes gens se sont fait inscrire à Paris pour subir les examens d'admission à l'école Polytechnique. Les examens pour l'admission à l'école normale ont commencé mardi. On sait que le nombre des candidats est aussi très considérable.

— A la note que nous avons donnée sur les manuscrits des *Mémoires du cardinal de Retz*, nous pouvons ajouter les détails suivants que nous tenons de bonne source. Ce manuscrit était anciennement à la bibliothèque du Roi; il était depuis environ 40 ans entre les mains de M. Real à qui on l'avait redemandé plu-

sieurs fois, sans l'obtenir. Mais l'honorable M. Baude, député, son exécuteur testamentaire, s'est empressé, de son propre mouvement, de le réintégrer à la section des manuscrits.

— La messe en musique célébrée vendredi à la chapelle de l'hôtel des Invalides, pour le repos de l'ame de M. Choron avait attiré beaucoup de monde. Les élèves de l'Institution de musique religieuse fondée par M. Choron, présidaient à cette cérémonie, dernier hommage qu'ils s'étaient empressés de rendre à la mémoire du fondateur de leur maison. Un grand nombre d'autres artistes s'étaient joints à eux. Près de trois cents chanteurs et concertans se trouvaient ainsi réunis.

— M. Becquerel a été nommé conservateur des collections de l'Académie des sciences, qui doivent être prochainement rétablies.

— L'observatoire de Paris se remonte actuellement en thermomètres et en baromètres ; on rejette sévèrement tous ceux contre lesquels a pu s'élever le moindre soupçon d'inexactitude ou d'invalidité quelconque.

— M. Grosatier, fondeur de la statue de Napoléon, vient de couler en bronze la statue de J.-J. Rousseau, exécutée en bronze pour la ville de Genève. Cette fonte a parfaitement réussi et cette belle statue va être incessamment exposée au public pendant quelques jours dans la cour du Louvre.

Départemens. — On lit dans le *Pilote du Calvados :* Le 3 août, le bruit d'une musique militaire qui traversait Caen attira l'attention et excita bientôt un vif intérêt : cette musique était celle des élèves du collége. Quoique d'une formation encore récente, cette musique joue d'une manière remarquable différentes marches. Cette petite innovation ne peut d'ailleurs avoir que d'utiles résultats, celui de répandre de plus en plus le goût d'un art qui procure d'heureux moments à ceux qui le possèdent, et qui exerce sur les mœurs sociales une puissante influence. Les élèves du collége de Bayeux ont également formé parmi eux une bonne musique, composée d'instruments de cuivre, et qu'envieraient, dit-on, bien des régiments.

— Une société d'ouvriers de Dijon vient d'adresser au maire et au conseil municipal de cette ville une pétition très remarquable dans le but d'obtenir que la bibliothèque publique soit ouverte les jours de fête et les dimanches, de manière à la rendre accessible aux ouvriers.

— M. Joseph-Marie Arrighi de Speloncato, docteur en droit, membre de diverses académies littéraires et scientifiques d'Italie, ancien magistrat et ancien directeur du ministère de la police générale du royaume de Naples, est mort à Bastia le 13 juillet. M. le docteur Arrighi était une des notabilités les plus remarquables de la Corse. Littérateur distingué, à peine avait-il terminé ses études qu'il publia à Rome un ouvrage intitulé *Réflexions politiques et morales sur la Religion catholique.* Il a laissé divers autres ouvrages, l'un connu sous le titre de *Voyage de Lycomède en Corse*, l'autre sous celui d'*Histoire des Révolutions du royaume de Naples.*

EXTÉRIEUR.

— La chambre des lords vient de rejeter le bill ayant pour objet d'abolir les réglements qui défendent d'admettre les dissidents dans les universités et de leur conférer aucun degré. Le comte Radenor et lord Melbourne, premier ministre, ont fait observer avec force combien c'est odieux et injuste, dans un siècle de tolérance et de lumières, de fermer les sources de l'instruction et la carrière des emplois publics à une classe nombreuse d'individus, uniquement à cause de quelque différence dans les croyances religieuses. Le duc de Glocester, frère du roi, le duc de Wellington, l'archevêque de Cantorbéry, le comte Carnawon, ont déclaré que l'adoption du bill en discussion corromprait les sources de l'instruction et porterait atteinte aux vieilles universités, la gloire de l'Angleterre. « C'est du sein de ces universités, a dit le dernier de ces orateurs, qu'est sortie jusqu'à ce jour cette jeunesse anglaise si renommée par la pureté de ses mœurs, la solidité de ses principes religieux et la gravité de ses habitudes. Voulez-vous donc que nos jeunes gens deviennent semblables à ceux qui fréquentent les écoles de Paris par exemple, et qui, à chaque révolution, se font remarquer par leur turbulence et leur esprit anarchique et anti-religieux ? » C'est à ces déclamations que l'Angleterre devra la conservation d'un monopole odieux qui ferme l'entrée des universités aux dissidents et à tous les catholiques.

— M. Birnbaum, professeur de droit et conseiller de cour à l'université grand-ducale de Fribourg, a prononcé, il y a quelques semaines, son discours d'inauguration. Ce professeur était un des savants les plus distingués que le gouvernement des Pays-Bas avait appelés dans le temps de l'Allemagne en Belgique. Après la révolution, repoussant les offres que lui fit le gouvernement provisoire, il resta volontairement sans emploi, et attendit à Bonn ce que le sort déciderait à son égard. Malgré plusieurs belles perspectives en Prusse, il se rendit à l'appel du gouvernement badois, pour occuper dans la faculté de droit à Fribourg, une des places devenues vacantes lorsqu'on eut pensionné MM. Rotteck et Welcker.

— L'académie pontificale romaine d'archéologie a tenu sa séance solennelle dans le palais de l'Archi-gymnase ; le cardinal Placide Zulza, préfet de la congrégation des études, a prononcé un discours dans lequel il a montré l'influence de la religion sur les beaux-arts.

— On écrit de Rome que le pape vient d'accorder aux membres de l'académie de Saint-Luc le droit de porter un costume, qui, d'après la description qu'on en donne, doit avoir beaucoup de ressemblance avec celui des membres de notre Institut.

— On nous écrit qu'un musée géologique vient d'être fondé à Porentruy par les soins de M. Thurman et le bienveillant concours de la municipalité du lieu. On attend de M. Thurman une carte géologique complète du Jura suisse, depuis Bâle jusqu'à Genève.

— Que de pertes éprouve la botanique cette année ! un cinquième coup vient de lui être porté à Vienne, par la mort du docteur Jean-Emmanuel Pohl, auquel on doit, entre autres, une description des plantes de la Bohême.

— Le nouvel observatoire de Berlin, qu'on finit dans ce moment, possédera, entre autres, une grande lunette acromatique de Fraunhofer.

— Une société de citoyens de la ville libre de Hambourg a souscrit pour une somme de 60,000 fr., destinée à pourvoir l'observatoire de nouveaux instruments.

— Le célèbre sculpteur Thorvaldsen a écrit de Rome à la commission chargée de l'érection d'un monument à Guttemberg, qu'il vient d'en achever le modèle. Ce monument sera composé d'une statue de Guttemberg et de deux bas-reliefs faisant allusion à l'invention de l'imprimerie. La commission annonce que les dons qu'elle a recueillis depuis la publication de sa dernière liste en février, s'élèvent, y compris celui de 800 florins reçu de S. M. le roi des Français, à la somme totale de 1,783 florins 48 kreutzers.

— Il y a 626,000 esclaves aux Antilles anglaises, et dans peu de jours ce seront des hommes libres. La société biblique de Londres a, dans une de ses dernières séances, voté le don du Nouveau-Testament et du livre des Psaumes à tous les esclaves sachant lire que la loi rendra, le 1er août, à la liberté ; à tous ceux qui, s'ils ne savent pas lire, sont cependant chefs de familles, dont quelque membre sait lire. De plus, comme les colons de la Jamaïque ont, en 1832, démoli dans cette île l'église et l'école que les missionnaires chrétiens y avaient construites à Falmouth, des réunions publiques ont eu lieu dans plusieurs villes d'Angleterre, et l'on y a résolu de faire des efforts pour recueillir, avant le 1er août, à l'aide d'une souscription, les fonds nécessaires pour rebâtir ces deux édifices qui avaient coûté 20,000 livres sterling.

— Le nombre des écrits périodiques dans la Russie, s'élève, non compris ceux publiés par les sociétés savantes, à 86, dont 45 en langue russe, et 41 en langues étrangères, savoir : 5 en français, 23 en allemand, 2 en anglais, 3 en polonais et 4 en divers idiomes. Des 45 publications en russe, 19 se font aux frais du gouvernement, savoir : 12 journaux quotidiens et 7 mensuels ; les autres 26 publications, dont 10 sont quotidiennes et 16 ont une périodicité moins rapprochée, se font pour le compte de particuliers.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT ET LAGUIONIE, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 14 AOUT 1834. N° 82.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS
DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ORDONNANCE DU ROI.

Par ordonnance du roi, en date du 8 août 1834, l'académie française et l'académie des inscriptions et belles-lettres sont autorisées à accepter, chacune en ce qui la concerne, les legs qui leur ont été faits par M. Gobert, dans son testament du 2 mai 1833.

NOMINATIONS.

Par arrêtés du 11 août 1834, M. Ordinaire est nommé recteur de l'académie de Besançon, en remplacement de M. Bertaut, décédé.

M. Haro, docteur en médecine, est chargé de l'enseignement de l'histoire naturelle au collége royal de Metz, en remplacement et M. Millot, démissionnaire.

CONCOURS

Devant la faculté de médecine de l'académie de Strasbourg, pour quatre places d'agrégés stagiaires près cette faculté.

Les docteurs en médecine ou en chirurgie sont avertis qu'il y aura des concours publics pour quatre places d'agrégés stagiaires près la faculté de médecine de Strasbourg. Ces concours s'ouvriront le 17 novembre 1834. Ils seront au nombre de trois, savoir : un pour la médecine, un pour la chirurgie, et un pour les sciences accessoires.

Le premier concours aura lieu pour deux places d'agrégés, et les deuxième et troisième pour une place chacun.

Dans le second concours de chirurgie, il sera établi des épreuves spéciales sur l'art des accouchements.

Dans le concours pour les sciences préliminaires et accessoires, il y aura des épreuves spéciales, 1° sur l'anatomie et la physiologie; 2° sur la physique et la chimie médicales.

Ceux des candidats qui voudront concourir spécialement pour une de ces diverses parties devront le déclarer avant l'ouverture du concours; mais aucun des candidats ne sera dispensé de faire preuve de connaissances générales relatives, soit à toutes les parties de la médecine ou de la chirurgie, soit aux sciences préliminaires et accessoires.

Chacun des concours se composera de trois exercices, savoir : une composition écrite en français; une leçon orale en français, et une thèse qui sera également soutenue en français.

Les qualités requises pour être admis à concourir sont : d'avoir été reçu docteur en médecine ou en chirurgie dans l'une des facultés du royaume; d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis; de jouir des droits civils. Ceux qui désireront concourir devront remettre ou envoyer à la faculté de médecine de Strasbourg, avec leur adresse, les pièces constatant qu'ils ont lesdites qualités, savoir : 1° copie légalisée de leur acte de naissance; 2° leur diplôme de docteur. Ces pièces devront parvenir à la faculté au moins deux mois avant le jour fixé pour l'ouverture du concours.

Lorsque la liste des concurrents aura été définitivement arrêtée, le secrétaire écrira à chacun des docteurs qui se seront fait inscrire, pour les informer de la décision.

CATALOGUE

DES OUVRAGES ADOPTÉS POUR L'ENSEIGNEMENT DANS LES COLLÉGES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1834-1835.

Du 18 juillet 1834.

Le conseil royal de l'instruction publique, conformément à l'article 28 de l'ordonnance du 27 février 1821, arrête ainsi qu'il suit le catalogue des ouvrages qui seront employés pour l'enseignement, dans les colléges de l'académie de Paris et des autres académies du royaume, pendant l'année scolaire 1834-1835.

SIXIÈME.

Evangiles des dimanches en latin; Grammaires française, latine et grecque (une de celles dont l'usage est autorisé par l'université); Dictionnaires (un de ceux dont l'usage est autorisé par l'université); Selectæ è profanis; Cornelius Nepos; Fables d'Esope; une des Géographies élémentaires dont l'usage est autorisé par l'université; Mœurs des Israélites et des Chrétiens; Précis de l'histoire ancienne, approuvé par l'université.

CINQUIÈME.

Novum Testamentum (Actes des apôtres); grammaires et dictionnaires (comme en sixième); Dictionnaire grec (un de ceux dont l'usage est autorisé par l'université); Racines grecques; Selectæ è profanis; Justin; Phædri fabulæ; extrait des Dialogues des morts de Lucien. — Le Coq, *editio expurgata*; Elien; Isocrate à Démonique; une des géographies dont l'usage est autorisé par l'université; Télémaque.

QUATRIÈME.

Novum Testamentum (texte grec); grammaires et dictionnaires (comme ci-dessus); Gradus ad Parnassum; une des prosodies latines dont l'usage est autorisé par l'université; Racines grecques; Cicéron (de Senectute et de Amicitiâ) Quinte-Curce; Commentaires de César; Virgile; Cyropédie ou traités moraux de Xénophon; Vies de Plutarque ou d'Hérodien; Précis de l'histoire romaine, approuvé par l'université; Morceaux choisis de Fénelon; Vie de Charles XII.

TROISIÈME.

Novum Testamentum græcum (évangile selon saint Luc); Traité de versification latine de M. Quicherat; Salluste; Cicéron (les Catilinaires); Virgile; Plutarque, traités de morale; Homère; Précis de l'histoire du moyen âge, approuvé par l'université; siècle de Louis XIV, de Voltaire; Petit Carême de Massillon; morceaux choisis de Buffon; Boileau.

SECONDE.

Novum Testamentum græcum; Tite-Live (Res memorabiles); Cicéron (de Officiis et discours); Tacite; Virgile; Horace (les odes); les Philippiques de Démosthène; Platon (l'Apologie, ou le Menexène, ou le premier Alcibiade); Homère; une tragédie de Sophocle ou d'Euripide; le discours pour Eutrope de S. Jean-Chrysostôme; Précis de l'histoire moderne, approuvé par l'université; J.-B. Rousseau; Grandeur et décadence des Romains; histoire universelle de Bossuet.

RHÉTORIQUE.

Classe du matin. — Novum Testamentum græcum (Actes des apôtres); Traité de rhétorique (un de ceux dont l'usage est autorisé par l'université); Conciones ex latinis scriptoribus excerptæ; Cicéron (discours, et Brutus, *seu de claris oratoribus*); Tacite; Démosthène (discours de la Couronne); Conciones Græcæ; Oraisons funèbres de Bossuet et de Fléchier; Caractères de La Bruyère.

Classe du soir. — Horace; Virgile; Lucain (édition abrégée de M. Naudet); Homère; Pindare; une tragédie de Sophocle ou d'Euripide; théâtre classique (Athalie, Esther, Polyeucte, le Misanthrope); Boileau; La Henriade.

Le conseiller exerçant les fonctions de vice-président, *signé* VILLEMAIN.

Le conseiller remplissant les fonctions de secrétaire, *signé* V. COUSIN.

Approuvé conformément à l'article 21 de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Le ministre de l'instruction publique, signé GUIZOT.

DE L'ENSEIGNEMENT DU DROIT EN FRANCE.

Au moment où M. le ministre de l'instruction publique s'occupe d'améliorer et de compléter l'enseignement des écoles de droit, au moyen des 25,000 fr. qui lui ont été alloués pour cet objet par les chambres, il n'est pas sans intérêt de rappeler l'organisation primitive de ces écoles, et les modifications qu'elles ont déjà subies.

Avant 1793, la France possédait un assez grand nombre d'écoles de droit, entre autres l'établissement connu à Paris sous le nom d'*Académie de législation* et d'*Université de jurisprudence*. Il y avait en outre les cours de *droit canon* des universités. Mais, d'après un rapport de Fourcroy, un grand relâchement s'était introduit dans ces écoles. Les études y étaient nulles, les leçons rares, négligées ou non-suivies; on achetait des cahiers au lieu de les rédiger soi-même; on était reçu après des épreuves si faciles, qu'elles ne méritaient plus le nom d'examen. Les lettres de baccalauréat et de licence n'étaient plus qu'un titre qui s'achetait sans études et sans peine, et qu'on portait sans gloire. Il y avait donc urgence à reconstituer en France l'enseignement du droit, comme on avait déjà fait pour celui de la médecine.

Cependant ce ne fut qu'en 1804 que ce directeur de l'instruction publique présenta un projet de loi sur cette partie importante des études.

La première loi générale sur l'instruction publique, du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), n'avait fait aucune mention du droit. Elle avait seulement créé une *chaire de législation* dans chaque école centrale, et une école spéciale de *sciences politiques*. Mais

l'enseignement du droit usuel et positif n'était plus professé dans aucune chaire publique.

La deuxième loi relative à l'enseignement, celle du 11 floréal an x (1er mai 1802), dont nous nous sommes déjà souvent occupés, statua, article 25, « qu'il *pourrait* être établi dix écoles de droit, avec quatre professeurs *au plus* pour chacune d'elles. C'est un fait à remarquer que cette indifférence pour le haut enseignement, dans une loi si précise et si détaillée à l'égard de l'instruction secondaire.

La véritable loi organique des écoles de droit est celle du 22 ventose an xii (13 mars 1804), et le décret du 21 septembre suivant.

Ces deux actes règlent tout ce qui concerne cette étude: objet de l'enseignement, frais des inscriptions, division des cours et des examens, correspondance des grades avec les divers emplois publics, etc. C'est encore aujourd'hui le code des étudians, sauf les modifications qu'a dû nécessairement amener dans les examens le plus grand nombre de chaires.

Car, dans l'origine, l'école même de Paris ne comptait qu'un professeur de droit romain, trois professeurs de code civil et un professeur de législation criminelle et de procédure criminelle et civile. C'était cependant déjà un professeur de plus que le nombre primitivement fixé par la loi de 1802. Le gouvernement se réservait d'augmenter encore ce nombre, d'après l'importance et le succès des écoles: mais il se hâta peu de remplir cette promesse. Pendant la deuxième et la troisième année d'études (la division était dès lors la même qu'aujourd'hui: trois ans pour la licence, et quatre pour le doctorat), le professeur de Code civil devait joindre à cet enseignement celui du *droit public français* et du droit civil dans ses rapports avec l'administration. Cette partie accessoire du cours n'eut jamais lieu.

Les décrets constitutifs de l'université, en 1808, n'ont rien changé à cette organisation des écoles de droit, qui prirent le nom de *facultés*. Il y en avait douze alors, réparties dans les différentes contrées du territoire français. Ce nombre a été réduit à neuf, par suite des événements de 1815. Quelques améliorations de détail avaient été introduites dans l'administration de ces facultés, et surtout dans la forme des concours pour la nomination aux places de professeurs. Mais ce ne fut qu'en 1819 que l'enseignement du droit reçut, dans la faculté de Paris, les développements indispensables qu'il devait avoir.

Le nombre des étudiants s'était considérablement accru. Une ordonnance que l'on a trop oubliée, parce que les dispositions qu'elle contenait ne furent que de courte durée, divisa l'école de droit de Paris en deux sections. Cette ordonnance porte la date du 24 mars 1819, et est contresignée de M. Decazes. Elle établit dans chacune des deux sections:

Trois professeurs de Code civil;

Un professeur des éléments du droit naturel, du droit des gens et du droit public en général;

Un professeur des Institutes, du droit romain, dans ses rapports avec le droit français;

Un professeur de procédure civile et criminelle, et de législation criminelle.

Il y avait en outre, dans l'une des sections, un professeur de code de commerce; et dans l'autre, trois professeurs: l'un de droit public positif et de droit administratif français; le second, d'histoire philosophique du droit romain et du droit français; le troisième, d'économie politique. En tout, seize professeurs.

Cette ordonnance fondamentale, avec tous les détails qu'elle contenait, et les dispositions réglementaires qui en furent la conséquence, pour l'ordre des cours et des examens, devait porter rapidement à un haut degré de prospérité les études en droit. Malheureusement la réaction qui à cette époque frappa toutes nos institutions libérales, ne devait pas épargner l'enseignement public. On connaît les effets de l'ordonnance du 6 septembre 1822, qui retrancha tout d'un coup quatre chaires des plus indispensables, d'après ce considérant « que les élèves ne doivent recevoir que des connaissances d'une application usuelle. »

Les chaires supprimées furent celles: 1° de droit public positif et de droit administratif; 2° du droit naturel et du droit des gens; 3° de l'histoire philosophique du droit; 4° d'économie politique.

L'administration de M. de Vatimesnil rétablit, en 1828 et en 1829, le droit administratif, le droit des gens et l'histoire du droit. L'économie politique a également repris place, après 1830, dans le haut enseignement non de la faculté, mais du collége de France. Enfin M. Guizot est sur le point de créer une nouvelle chaire de *droit constitutionnel français*. Grace à ces sages mesures, nous aurons recouvré ce que des passions réactionnaires et la susceptibilité d'un pouvoir ombrageux nous avaient fait perdre.

Dans les facultés de province, les changements furent moins sensibles. Jusqu'en 1822, on y a conservé, sans le moindre mouvement, l'organisation de 1804. En frappant la faculté de Paris, on dota les autres écoles d'un des objets d'enseignement qu'avait créés l'ordonnance de 1819. Ainsi des chaires de droit commercial furent établies partout. Quant au droit administratif, il est enseigné, depuis 1829, dans les facultés de Caen, de Poitiers et de Toulouse. Strasbourg reçut à la même époque une chaire de droit des gens. Les autres facultés d'Aix, de Dijon, de Grenoble et de Rennes n'ont encore que les six professeurs obligés, de Code civil, de droit romain, de législation et procédure, et de droit commercial. Sans doute les soins de M. le ministre de l'instruction publique se porteront aussi sur ces écoles, qui, sans avoir l'éclat de celle de Paris pour le nombre des étudiants, n'en sont pas moins appelées à rendre de grands services à la science, par le talent éprouvé de beaucoup de leurs professeurs et l'utilité de leur institution.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

C'est, quoi qu'en ait dit un journal, moins railleur pourtant d'ordinaire, mais qui déjà, en plus d'une occasion, a dérogé assez mal à propos à sa gravité naturelle, c'est un bel et noble exemple que l'exemple donné par M. de Montyon! C'est une belle et noble chose que cet héritage laissé par un homme de bien à d'autres hommes de bien moins fortunés que lui! C'est une belle et noble idée que celle de ce riche, qui, après avoir exercé et encouragé la vertu toute sa vie, la veut encore récompenser après sa mort!

Ce n'était pas sans doute une moins noble idée que celle d'avoir fait, pour ainsi dire, de l'académie son exécutrice testamentaire; d'avoir voulu que ceux auxquels cette palme de vertu serait décernée fussent proclamés à la face de la société; récompense solennelle plus douce pour un cœur honnête que le prix pécuniaire qui s'y trouve attaché.

Nous le disons à regret, l'académie n'apporte pas à l'acte qu'elle est chargée d'accomplir toute l'importance extérieure qu'elle y devrait donner. Un grand nombre de membres s'absentent sans motifs. S'il s'agissait d'une réception, d'un rapport, d'une séance frivole peut-être, nul doute que chacun s'y rendît revêtu de tous ses insignes. Il s'agit de vertu, de morale; l'on vient en habit noir ou même on ne vient pas. Au surplus l'épidémie gagne. Habitué à voir l'académie aussi peu soucieuse d'elle-même, le public aussi s'est accoutumé à faire comme elle. A cette dernière séance, beaucoup de banquettes étaient vides. Les tribunes, où d'ordinaire se précipite la foule repoussée des autres places, se trouvaient presque complétement dégarnies. Un assez grand nombre de dames, quelques hommes de lettres, fort peu d'hommes du monde, c'était tout ce que la curiosité avait attiré.

A deux heures et demie précises, ainsi qu'elle l'avait annoncé, l'académie entre en séance: car l'académie n'a, de ce côté, rien perdu des traditions du grand siècle; elle n'est pas moins polie que Louis XIV.

M. Villemain, directeur, MM. Arnault et de Pongerville occupent le bureau. M. Arnault, secrétaire, proclame d'abord pour le prix d'éloquence proposé par l'académie (*l'éloge historique de M. de Montyon*), M. Léon Feugères.

Puis, passant au second sujet (*l'éloge du courage civil*), remis au concours cette année aussi infructueusement que l'année précédente, M. le secrétaire se plaint amèrement de ce que, en l'espace de deux ans, l'académie n'ait pu trouver un prix à décerner, pas seulement une mention à faire. Le sujet, ajoute M. Arnault, n'a pas même été compris par la plupart des concurrents. Aussi M. Arnault a-t-il pris assez longuement le soin de le leur expliquer. Mais, quelque peu satisfaisant qu'ait été le résultat du concours proposé, l'académie tient trop au prix sur le courage civil pour y renoncer aussi facilement. Deux essais inutiles ne suffisent pas pour refroidir son enthousiasme. Toute glissante qu'elle est, l'arène restera encore ouverte aux concurrents. Espérons que, grace à l'appel fait aux *littérateurs du premier ordre*, et aussi à la somme de trois mille francs allouée à l'éloge gagnant, l'académie, plus heureuse que Diogène, finira par trouver un homme.

Quant au discours de M. Léon Feugères, nous ne partageons pas, nous l'avouons, l'opinion toute favorable que l'académie a pensé devoir exprimer. Que ce morceau soit le meilleur, nous ne nous permettons pas d'en douter, mais nous doutons fort qu'il soit bon. Ce n'est guère, d'un bout à l'autre, qu'une longue amplification de rhétorique, sans nerf, sans lien, sans pensée, sans rien qui vienne éveiller de temps en temps l'esprit assoupi par un assemblage de mots sonores. Il est vrai de dire que l'organe sourd et monotone de M. Tissot, chargé, nous ne savons trop pourquoi, de la lecture de ce discours, n'était pas de nature à le faire valoir.

Immédiatement après, on a procédé à la distribution des prix de vertu, ainsi que des prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. Autant nous sommes portés à approuver les choix de l'académie pour les premiers, autant nous nous étonnons de la manière dont quelques uns des seconds ont été distribués.

Qu'à un homme qui, sous la terreur, recueillit et sauva, en exposant sa tête, des suspects que menaçait la hache révolutionnaire; qu'à deux femmes qui, sans ressources, sans autre secours qu'elles-mêmes, sont parvenues par la seule force de leur courage et de leur vertu à élever des enfants, à secourir des malheureux; qu'à un marin qui vingt fois, au péril de sa vie, sauva les jours de ses semblables prêts à s'engloutir dans les eaux; qu'à un vieillard pauvre, sans pain, qui, maître d'une chétive chaumière, y reçut, y soigna une autre vieillard non moins pauvre que lui, sans rougir de mendier pour le nourrir, on accorde des récompenses, il n'y a rien là que de juste; de pareils faits sont trop beaux et trop rares pour que l'humanité, qu'ils honorent, ne se félicite pas de les voir couronner: mais quel choix a donc présidé à la distribution des prix destinés aux ouvrages de morale? A la rigueur concevons-nous encore qu'on accorde à Mlle Ulliac Trémadeure une somme de 2,500 fr., quoique, à vrai dire, son livre ne remplisse que bien stric-

tement les conditions du programme : l'utile n'y a guère emprunté le secours de l'agréable : nous fermerions même les yeux sur les trois mille francs décernés à M. Onésyme Leroy pour *ses études sur Ducis* : Ducis était de l'académie ! mais une médaille de 1,500 fr. à M. Ajasson de Grandsagne ! Et à quel effet ? l'académie l'a dit : à l'effet d'*honorer et d'encourager l'intention qui a présidé à l'entreprise de* la bibliothèque populaire.

Or, ou nous nous trompons fort, ou l'entreprise de M. Ajasson de Grandsagne n'est tout simplement qu'une opération pécuniaire. M. de Grandsagne a vu dans la publication de la bibliothèque populaire quelques chances de bénéfice, et il s'est empressé de les saisir. Que l'entreprise de M. de Grandsagne soit honorable, c'est un point sur lequel nous n'élevons aucun doute; mais quels sont les droits qu'elle peut avoir à des encouragements aussi solennels?

Heureusement la voix éloquente de M. Villemain est venue bientôt faire trève aux réflexions pénibles qu'éveillait en nous le choix de l'académie. M. Villemain a prononcé un discours sur les prix de vertu. Jamais meilleure cause, disons-le, ne trouva meilleur interprète. Tour à tour profond, attendrissant, spirituel, toujours élégant et harmonieux, M. Villemain semblait attacher l'assemblée tout entière à sa parole. Grace à lui la séance s'est terminée mieux qu'elle n'avait commencé. Ce n'est qu'au milieu des applaudissements, qui l'interrompaient sans cesse, que l'orateur a pu achever son discours. Nous le reproduirons en entier dans notre prochain numéro.

Deux mots encore avant de terminer. Une innovation heureuse s'est enfin introduite dans le concours pour le prix de poésie : le sujet est laissé au choix des concurrents. Qu'on n'aille pas se plaindre à présent, qu'on n'accuse pas de sa chute les entraves posées par l'académie. L'académie abdique ses pouvoirs. Plus de vers officiels, plus de poésie de *par la loi*. A chacun le droit d'être lui. A chacun la faculté de s'échauffer à ses propres inspirations, d'écrire selon son ame, sans asservir sa muse au programme qu'on lui a dicté. Que le poète prenne son vol maintenant, car on lui a rendu les ailes.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS D'ÉLOQUENCE LATINE. — M. LORAIN, PROFESSEUR.

Revue des orateurs romains : Crassus. — Caractère de son éloquence. — Son plaidoyer contre Ælius Lamia. — Ses saillies. — Fameux procès de Curius. — Crassus et Q. Scévola en présence. — Admiration de Cicéron pour Crassus. — Mort singulière de cet orateur.

Comme nous l'avons vu dans un article précédent, Antoine triomphait par sa véhémence, par son accent passionné, par cette chaleur entraînante dont il s'était fait une habitude, et d'où il faisait dépendre le succès de ses discours. Crassus, au contraire, plus instruit, familiarisé avec les Grecs, qu'il se reproche de n'avoir pu assez approfondir, connaissant très bien le droit civil, chose rare alors parmi les orateurs, embrassait une question dans son ensemble, la traitait à fond, voyait le côté faible de sa cause et la fortifiait de toutes les ressources du talent ; moins ardent dans l'action, il brillait par l'enchaînement des idées, par une savante ordonnance dans ses discours, par une élocution élégante et soignée. On dirait que la nature a tout fait pour Antoine et que Crassus ne doit pas moins à l'étude qu'à son génie naturel. Tout est mesuré chez Crassus, *maturitas Crassi* (1), et sans manquer aux circonstances importantes, il garde la gravité romaine qu'il tempère au besoin par l'excellence de cet enjouement qui lui est propre et qu'il pousse même un peu loin quelquefois.

Il ne faut cependant pas penser que Crassus, quoique moins animé qu'Antoine dans le débit, presque toujours grave, frappant à peine du pied la terre et étendant le doigt avec une dignité parfaite, manquât de force et d'énergie, et que dans l'occasion il ne sût pas trouver des accents d'une prodigieuse véhémence, comme quand il s'écria : *Eripit nos ex miseriis, eripit nos ex faucibus eorum, quorum crudelitas nostro sanguine non potest expleri ; nolite sinere nos cuiquam servire nisi vobis universis, quibus et possumus et debemus.* Ces monstres altérés de sang, c'étaient les chevaliers auxquels Crassus voulait enlever en partie les jugements dont ils abusaient si scandaleusement (2); il savait se conformer à sa cause, aux circonstances, et en tirait parti avec une admirable adresse. Plaidant un jour contre L. Ælius Lamia, qui était fort disgracié de la nature, celui-ci l'interpelle avec audace et impudence. *Audiamus pulchellum puerum*, dit Crassus; ce qui fit rire tout le monde. — Si je n'ai pu corriger ma figure, j'ai pu me former l'esprit : *Non potui mihi formam ipse fingere, ingenium potui.* — Ecoutons le grand orateur, *audiamus disertum.* Cette spirituelle réplique redoubla l'hilarité des assistants (3). Dans une autre cause, voyant un des témoins de son adversaire, à l'air un peu niais, peu ferme dans sa déposition : Ne se pourrait-il pas, Silus, lui dit-il, que ces paroles eussent été dictées par la colère? *Potest fieri, Sile, ut is, unde te audisse dicis, iratus dixerit ?* — Assurément. — N'est-il pas possible aussi que vous n'ayez pas bien compris? *Potest etiam, ut tu non recte intellexeris.* — Signe affirmatif. — Alors l'orateur plein d'esprit et de malice : N'est-il pas même possible que vous n'ayez point du tout entendu ce que vous dites avoir entendu ? *Potest etiam fieri ut omnino quod te audisse dicis, nunquam audieris* (4) ?

Ces plaisanteries fines et spirituelles, toujours dictées par un sentiment exquis des convenances, ces réparties vives et pénétrantes, et quelquefois caustiques, l'orateur n'en usait qu'à propos et le plus souvent dans les causes civiles, qui comportent mieux cette légèreté que les causes criminelles ou les discussions politiques. C'est par cette arme, si puissante pour qui la sait manier avec adresse, qu'il triompha de l'argumentation serrée du célèbre Q. Scévola, dans le procès de Curius. Cicéron préfère le discours qu'il prononça alors à deux triomphes remportés pour la prise de quelques places : *Mihi malim L. Crassi unam pro M. Curio dictionem quam castellanos triumphos duo* (5).

Lors de ce procès fameux, la célébrité des orateurs qui devaient porter la parole avait attiré un grand concours d'auditeurs. Scévola, qui tenait aux formules et qui avait pour lui *la lettre*, parla longuement sur le respect dû aux testaments, sur les piéges tendus à la bonne foi du peuple, si l'on négligeait les écrits pour interpréter arbitrairement les intentions : il insista sur le danger de porter atteinte au droit civil, développant tous ces moyens avec autant d'habileté et de savoir que de brièveté et de précision, dans un discours orné et d'une élégance parfaite, *quum perite et scienter, tum ita breviter et presse, et satis ornate et pereleganter diceret.*

Quand Crassus devait prendre la parole, dit Cicéron, il arrivait toujours préparé ; on l'attendait, on l'écoutait avidement, *exspectabur, audiebatur* (6). Dès son exorde, qui était toujours travaillé avec soin, il justifiait cette honorable curiosité. Rarement sans doute plus que dans cette cause il excita un plus vif intérêt : jamais exorde plus soigné, plus adroit, plus ingénieux et plus spirituel, plus finement facétieux. Dès lors Scévola dut craindre de succomber : tout l'effet de son discours était détruit. Entrant sérieusement en matière, Crassus prouva que l'intention du testateur avait été de faire Curius son héritier ; que la plupart des testaments n'étaient pas autrement rédigés, sans que la validité en fût jamais méconnue. Passant à la question de droit naturel, il se livra à une discussion précise et lumineuse (il excellait en ce genre); *in disserendo mira explicatio, quum de jus civili, quum de bono et æquo disputaretur, argumentorum et similitudinum copia* (7); il établit la nécessité de se conformer à la pensée et aux vues du testateur ; il fit voir à combien de méprises, surtout en matière de testaments, on serait exposé, si l'on négligeait l'esprit pour la lettre, si l'on préférait de vaines formules aux principes éternels de la justice et de l'équité. Après avoir porté la conviction dans tous les esprits, reprenant l'arme redoutable qu'il avait à peine quittée (8) : Quelle puissance, ajouta-t-il, n'aurait pas bientôt Scévola, si désormais on ne pouvait plus faire un testament que sous sa dictée !

A l'égard d'un personnage aussi distingué que Scévola, on ne pouvait se permettre que cette sorte de plaisanterie, qui consiste surtout dans une certaine gaité spirituelle qui n'offre rien d'amer ni de blessant. Mais Crassus fut moins réservé contre M. Brutus, homme vil et méprisable, impitoyable accusateur. Il l'accabla des traits acérés de cette raillerie mordante qui fait de profondes blessures : il le livra sans ménagement à la risée publique, en lui reprochant avec amertume ses infâmes débauches et ses ruineuses prodigalités. — Je sue, s'avisa de dire Brutus, sans savoir pourquoi. — Ne vous en étonnez pas, lui répartit Crassus, vous venez de sortir des bains; *minime mirum, modo enim existi de balneis.* Il parlait des bains que Brutus venait de vendre. Méchant et tout aussi peu délicat dans ses moyens d'attaque que dans sa conduite, Brutus avait cherché à mettre Crassus en contradiction avec lui-même, en faisant lire la harangue de Crassus pour la colonie de Norbanus (favorable au peuple), et son discours sur la loi Servilia (tout en faveur du patriciat). Crassus s'en vengea d'une manière heureuse, en prenant à son tour trois lecteurs qu'il chargea de lire les trois livres du père de Brutus sur le droit civil, datés l'un de sa terre de Privernum, l'autre de sa maison d'Albe, et le troisième de celle de Tibur. — Où sont ces domaines que votre père vous a laissés, comme il l'a consigné lui-même dans des écrits publics ? Si vous aviez été plus jeune, il aurait composé un quatrième livre pour apprendre au monde qu'il s'était baigné avec vous dans ses bains. Crassus savait tour-à-tour et au besoin employer tous les tons : il acheva de confondre ce pauvre Brutus par les mouvements pathétiques auxquels il se livra, *tragediis quas egit idem.* En voyant passer par hasard, au moment même où il plaidait, le convoi de Junia, parente de Brutus. — Eh bien, Brutus, que veux-tu que cette femme révérée aille annoncer à ton père, à tous ces grands hommes dont les images accompagnent son cercueil? .... Que dira-t-elle de toi? .... Dira-t-elle que tu cherches à augmenter ton patrimoine? .... il ne te reste rien ; tes débauches ont tout dévoré. Dira-t-elle que tu t'occupes de droit civil ? mais en vendant la maison de ton père, tu ne t'es pas même réservé le siége du jurisconsulte. De la science militaire ? tu n'as jamais vu un camp. De l'éloquence ? tu n'en as point la moindre idée; et ce que tu avais de poumon et de babil, tu l'as honteusement prostitué à l'infâme métier de calomniateur ! Et tu oses voir le jour ! tu oses regarder tes juges ! tu oses te montrer au Forum, dans cette ville, aux yeux de tes concitoyens ! Tu ne frémis pas de honte et d'effroi à la vue de ce corps inanimé, de ces images sacrées de tes ancêtres ! Hélas ! loin que tu puisses imiter leurs vertus, il ne te reste pas même un réduit où placer leurs portraits (9) !

Nous ne dirons rien du plaidoyer pour la vestale Licinia (10), ni du discours contra Memmius, orateur assez distingué dont nous parlerons dans la suite (11). Cette prodigieuse facilité à passer du grave au doux, du plaisant au sévère, cette heureuse souplesse d'esprit, dont Antoine était un peu jaloux, et qui faisait que l'homme le plus gracieux et le plus enjoué fut en même temps, par un rare privilége, l'orateur le plus grave et le plus imposant, brilla encore dans le discours qu'il prononça contre Cn. Domitius, son collègue dans la censure, qui lui reprochait d'afficher (12) un luxe scandaleux ; *nec apud populum gravior oratio, neque lepore et festivitate conditior.*

Crassus fut le Cicéron de cette époque : Antoine n'en fut guère que l'Hortensius, et il ne put s'élever à l'éloquence populaire ou politique : *Fuit in hoc et populari dictio excellens : Antonii genus dicendi multa aptius judiciis, quam concionibus* (13). C'est pourquoi Cicéron ne peut quitter Crassus, il y revient sans cesse ; c'est qu'il se sentait doué dans un degré plus éminent encore des brillantes qualités qu'il veut que nous admirions dans son illustre devancier.

Le discours contre Philippe, qui préludait par des violences brutales aux sanglantes proscriptions de Marius et à l'atroce tyrannie de Sylla, fut comme le *Chant du Cygne* de cet admirable orateur. Toutes les fois, dit Cicéron, que Crassus prononçait un discours préparé avec quelque soin, les hommes les plus éclairés s'accordaient à dire qu'il semblait n'avoir jamais mieux parlé; mais ce jour-là on convint que si jusqu'alors il avait surpassé les autres, cette fois il s'était surpassé lui-même.

(1) Tac., *Dial.*, XXVI. — (2) Cic., *De orat.*, I, 52. — (3) Cic., *De orat.*, II, 65. — (4) *Ibid.* II, 70. — (5) Cic., Brut., LXXIII. — (6) Cic., Brut., XLIII. — (7) Brut., XXXVIII, ce qui prouve qu'il n'était ni étranger aux études philosophiques, ni à l'histoire. Voyez *De orat.*, II, 1. — (8) *Hæc perpetua contra Scævolam Curiana defensio, tota redundavit hilaritate quadam et joco.* Cic., *De orat.*, II, 54. — (9) Cic., *De orat.*, II, 55 (*Adeas locum, operæ pretium est*); Cic., *pro Client. F. Q.*, VI, 3, 44. Voyez aussi Laharpe, II, *C. litt.* — (10) Brut., XLIII. — (11) Cic., *De orat.*, II, 59 et 66. — (12) Cic., *De orat.*, II, 56; Plin., XVII, 1. *Crassus ingenio semper præsens et faceto lepore solers.* — (13) Cic., Brut., XLIV.

On peut voir dans les fragments de Salluste avec quelle violence parlait Philippe : il avait eu l'audace de dire, dans une harangue au peuple, qu'il avait besoin d'un conseil plus sage et qu'avec un pareil sénat il ne pouvait conduire les affaires politiques. Drusus convoqua le sénat, et demanda qu'on délibérât sur l'outrage que le premier magistrat de la république avait fait à cet ordre respectable, en le calomniant auprès du peuple. Crassus, prenant la parole, déplora le malheur et l'abandon du sénat ; il se plaignit vivement du consul qui, loin de remplir à l'égard de cet ordre le devoir d'un bon père ou d'un fidèle tuteur, venait, comme un infâme brigand, le dépouiller de sa dignité héréditaire. Philippe, pour contenir un pareil adversaire, alla, dans le transport de sa colère, jusqu'à prendre un gage sur les biens de Crassus. Ce fut alors que celui-ci déploya, dit-on, un talent plus qu'humain, et déclara qu'il ne voyait plus un consul dans celui qui refusait de voir en lui un sénateur (1).

Il parla long-temps avec chaleur et véhémence ; toutes ses facultés étaient exaltées : mais la commotion qu'il éprouva fut si forte, qu'il sortit du sénat avec la fièvre, et au bout de sept jours il n'était plus ; on eût dit que, par une attention du ciel, cet immortel orateur n'avait fermé les yeux avant le temps, que pour ne pas voir les épouvantables tempêtes prêtes à fondre sur sa malheureuse patrie.

(1) *Ego te consulem putem, quum tu me non putes senatorem?* Quint., VIII, 3, 89; Valère-Maxime, VI, 22.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LA LISTE OFFICIELLE DES LIVRES CLASSIQUES PUBLIÉE PAR L'ACADÉMIE DE PARIS.

Depuis quelques années une modification importante s'est faite dans la rédaction de la liste officielle des livres classiques que publie annuellement l'académie de Paris, avec l'approbation de M. le ministre de l'instruction publique. Un principe plus large a présidé à ce travail, et le choix de l'académie de Paris ne peut manquer d'être adopté généralement par toutes les autres académies.

On reprochait aux anciennes listes de contenir un trop grand nombre de désignations spéciales et de noms propres ; il ne restait aucune liberté au choix de MM. les professeurs ; il leur était prescrit pour ainsi dire de mettre entre les mains des élèves tel dictionnaire, telle grammaire, tel traité de rhétorique. Les dernières listes leur ont laissé bien plus de latitude ; plus d'indications spéciales, plus de noms propres. Pourvu qu'un ouvrage ait obtenu l'approbation universitaire, il a droit à être choisi. Le progrès est maintenant possible, et s'il doit y avoir quelques abus particuliers, on peut affirmer qu'en général les bons ouvrages se feront jour partout au détriment de ceux qui sont mauvais ou médiocres.

Et pourtant cette mesure si favorable aux études a été mal comprise dans quelques académies. On s'est imaginé qu'il y avait proscription de tous les ouvrages et de tous les noms propres rayés de la liste. Dans plusieurs colléges les proviseurs sont même intervenus, et ont prohibé l'usage d'une foule de livres utiles publiés sous le titre de *recueils, extraits, morceaux choisis*, etc. Plusieurs sortes d'intérêts ont été compromis par cette fausse interprétation : les études ont dû en souffrir ; les auteurs ont dû éprouver un double préjudice en perdant à la fois le fruit de leurs veilles et la satisfaction d'être utiles ; le commerce de la librairie a été lésé plus gravement encore : sur la foi de l'approbation de l'université, il avait consacré des capitaux considérables à la publication d'une foule d'ouvrages qui lui étaient présentés par des professeurs distingués, et tout d'un coup le débit de ces ouvrages s'est trouvé arrêté ; il en existe pour des sommes importantes dans les magasins. Dans cet état de choses une pétition a été adressée par les trois principales maisons de librairie classique de Paris à M. le ministre de l'instruction publique pour demander que le conseil royal de l'instruction publique fût appelé à décider si les recueils publiés sous le titre d'*extraits, morceaux choisis*, etc., pouvaient être mis entre les mains des élèves aussi bien que les ouvrages complets des auteurs grecs, latins et français.

La décision du conseil royal a été affirmative et nous croyons utile de la publier ici :

Copie d'une lettre adressée à MM. Delalain, Hachette et Maire-Nyon, *par M. le ministre de l'instruction publique, en date du 15 juillet 1834.*

Messieurs, j'ai examiné en conseil royal de l'instruction publique la lettre que vous m'avez adressée le 1er juillet, au sujet de la liste officielle des livres classiques qui est rédigée chaque année pour l'usage des colléges.

Les décisions relatives à cet objet ne peuvent avoir pour but que l'intérêt des études. Vous désirez, messieurs, que les professeurs soient libres d'employer dans leurs classes les *extraits* ou *morceaux choisis* des auteurs grecs ou latins. Rien ne s'oppose à ce qu'il en soit ainsi. Les extraits pourront même être compris sur la liste annuelle lorsque l'utilité en est évidente, et la forme appropriée aux besoins des classes.

Recevez, messieurs, etc.

Le ministre de l'instruction publique, signé GUIZOT.

(Article communiqué.)

L'*Univers religieux* nous demande, dans son numéro de vendredi dernier, en vertu de quel réglement on prélève, dans les facultés des lettres, pour l'examen du baccalauréat, un droit de 2 francs, en sus des droits ordinaires de diplôme et d'examen.

Ce prélèvement a lieu en vertu de l'article 6 de l'arrêté du 7 août 1812, applicable à la faculté de Paris, et de l'article 290 du réglement général du 11 novembre 1826, sur la comptabilité de l'université.

Ces deux articles portent que l'appariteur des facultés des lettres recevra de chaque récipiendaire, pour loyer de robe, une somme de 2 francs, et qu'il sera alloué une autre somme de 2 à 3 francs au secrétaire de la faculté.

Au reste, sans faire de cette petite contestation fiscale une affaire d'état, nous dirons que le prélèvement relatif aux appariteurs, tout légal qu'il puisse être, ne nous paraît pas justifié, puisque les aspirants au baccalauréat ès-lettres ne sont nulle part dans l'habitude de passer en robe leur examen. Il est donc assez peu plausible de les astreindre à payer les frais d'une toilette qu'ils ne font pas. Nous dirons encore que la somme de trois francs exigée, pour le même objet, de chaque récipiendaire devant les facultés de droit, nous paraît exorbitante et que c'est payer fort cher l'honneur de porter une heure ou deux une robe presque toujours fort sale et un rabat qui n'est guère plus propre. L'*Univers religieux* voit donc que nous ne sommes pas plus disposés à plaider en faveur des petits bénéfices des agens subalternes de l'université, qu'il ne l'est sans doute lui-même à défendre le tarif des sacristies ou les pieuses exactions des bedeaux et des loueuses de chaises.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — M. Gauthier, architecte lauréat de l'institut, auteur de plusieurs édifices publics et d'un bel ouvrage sur les monuments de la ville de Gênes, vient d'être nommé professeur d'architecture à l'école polytechnique, en remplacement de M. Durand, démissionnaire.

— Le 18 août il y aura un grand concours public à l'école de pharmacie pour les élèves de cette école. Il y aura par suite distribution de prix.

— M. Ajasson de Grandsagne, professeur de physique dans un collége royal, a écrit à l'académie des sciences que devant faire avec plusieurs autres personnes une *ascension en ballon*, dont le but principal est d'étudier les courants atmosphériques, lui et ses compagnons de voyage se mettent à la disposition de l'académie des sciences pour faire les expériences qui pourraient être jugées utiles. Il a offert en particulier de rapporter de l'air du point le plus élevé où atteindra l'aérostat, afin que cet air puisse être analysé par les procédés les plus parfaits d'eudiométrie que l'on possède. M. le secrétaire de l'académie, après avoir donné lecture de cette lettre, a annoncé que l'on confiera aux voyageurs des instruments comparés avec ceux de l'Observatoire, et que des observations barométriques et thermométriques seront faites à l'Observatoire au même moment où les aéronautes feront les leurs dans l'air. L'ascension du *navire aérien* que doit monter M. Ajasson aura lieu dimanche prochain au Champ-de-Mars. M. Laurent, également attaché à l'instruction publique, doit faire partie de l'expédition qui se dirigera vers l'Angleterre.

DÉPARTEMENTS. — Le conseil général de la Meuse a émis le vœu que le gouvernement n'accordât les bourses entretenues par l'état qu'aux enfants de familles pauvres et dont les parents ont rendu des services signalés au pays.

— L'Académie royale des sciences, arts et belles lettres de Dijon vient de décider qu'il serait placé à ses frais, sur le devant de la maison où est né Bossuet, un monument en marbre, avec cette inscription en lettres d'or : Ici est né *Bossuet, le 27 septembre* 1627, *mort à Paris le* 12 *avril* 1704. Cette décision, approuvée, quant aux moyens d'exécution, par l'autorité municipale, a été rendue sur la proposition de MM. Peignot et Hubert, inspecteurs de l'académie universitaire, membres de l'académie royale de Dijon, et de trois autres membres de la société. Des monuments analogues seront placés sur le devant des maisons de Crébillon, Piron, Longepierre, Lamonnoye, Rameau, Bouhier, nés, ainsi que Bossuet, à Dijon, qui a, comme on le sait, la gloire d'être de toutes nos cités la plus féconde en hommes célèbres.

— L'école normale primaire qui vient d'être organisée au Mans, pour le département de la Sarthe, vient de recevoir pour directeur M. Dupont, régent de philosophie au collége de Saumur. M. Dupont, dont les services dans l'université sont déjà anciens, est un homme de talent qui ne peut manquer de faire prospérer l'établissement naissant qui lui est confié.

— Le 15 septembre prochain, un concours sera ouvert à Versailles pour des bourses et des demi-bourses vacantes dans l'école normale primaire de l'académie de Paris. Les personnes qui voudront se mettre sur les rangs sont priées de se faire inscrire, avant le 10 septembre, chez M. le directeur de l'école, à Versailles.

— M. Fournier, examinateur général des jeunes gens qui se destinent à la marine, M. Faure, professeur de physique à bord de l'*Orion*, et M. Dubreuil, lieutenant de vaisseau, commandant de la corvette sur laquelle les élèves s'exercent à la manœuvre, sont chargés de l'examen que doit passer le prince de Joinville à Brest.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 17 AOUT 1834. N° 83.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTERAIRES.

Le JOURNAL GÉNÉRAL publiera jeudi prochain, dans un supplément, les noms des élèves qui auront obtenu des nominations au concours général, ainsi que le compte rendu des distributions de prix qui doivent avoir lieu dans les colléges de Paris.

RÉFORME DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

§ Ier. — ORGANISATION DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE DANS LE ROYAUME DE PRUSSE.

Deuxième article.

Lorsqu'à la suite de la révolution de 1830 le gouvernement voulut préparer la loi sur l'instruction publique et sur la liberté de l'enseignement promise par la Charte, il chargea M. Cousin de se rendre en Allemagne pour y étudier le mode d'organisation de l'instruction dans ses divers degrés. Ce savant professeur consigna dans un rapport justement estimé, qui fut publié en 1832, le résultat de ses observations sur l'organisation de l'instruction primaire. Il a fait connaître, dans un Mémoire publié au commencement de 1834, l'état de l'instruction secondaire dans le royaume de Prusse pendant l'année 1831 (1). Ce Mémoire, qui n'a pas reçu toute la publicité à laquelle il a droit de prétendre, est riche d'aperçus judicieux et de faits très intéressants. Nous allons y puiser quelques détails sur l'organisation de l'instruction secondaire en Prusse et sur les principes qui la dirigent.

L'instruction secondaire est celle qui part du degré le plus élevé de l'instruction primaire, et aboutit à l'instruction supérieure qui est confiée aux universités.

Chaque père de famille est libre de faire donner à son fils tel degré d'instruction qu'il lui plaît, soit dans sa maison, soit dans des institutions particulières. Le jeune homme peut ensuite entrer à l'université en subissant un examen analogue à notre examen de bachelier-ès-lettres.

Tout citoyen peut former, sous la surveillance des autorités compétentes, un établissement d'instruction secondaire, en produisant une attestation de moralité et de bonne conduite et un certificat de capacité obtenu après un examen spécial.

Si un pensionnat est joint à l'établissement, il faut de plus une autorisation spéciale de l'autorité locale préposée à la surveillance des écoles.

Voilà les règles établies pour l'instruction privée ; passons maintenant à celles qui concernent l'instruction publique.

Il existe dans le royaume de Prusse 110 écoles secondaires publiques semblables à nos colléges royaux et qui s'appellent gymnases.

Ces gymnases sont entretenus en totalité ou en partie par des donations, par les subventions des villes qui sont intéressées à posséder de pareils établissemens, par celles des provinces et par celles de l'état.

Ils relèvent d'une autorité locale pour les écoles, laquelle est chargée d'une surveillance permanente et de toutes les affaires de détail.

Au-dessus de cette autorité locale, la commission de la province revoit les comptes, fait les réglemens de discipline et d'étude, inspecte par un de ses membres ou par un délégué de son choix, et assiste toujours, par un commissaire, aux examens publics de chaque année.

Cette commission rend compte de ses travaux à l'autorité centrale, composée du ministre et de son conseil, et celle-ci de son côté lui envoie ses instructions.

Le gouvernement prussien, convaincu de l'influence qu'un bon maître peut exercer sur la bonté des études, s'est depuis long-temps occupé de former des professeurs pour les écoles publiques secondaires en fondant quatre grandes écoles normales, appelées séminaires, pour les écoles savantes, lesquelles forment des maîtres pour les sciences comme pour les lettres. Il y a de plus un séminaire philologique dans chacune des sept universités du royaume. A Bonn, outre le séminaire philologique il y a un séminaire spécial pour les sciences naturelles. Enfin à Berlin, le *Réal gymnasium* est comme un grand séminaire pour les sciences en général.

Il n'est pas nécessaire d'avoir fréquenté ces séminaires ou écoles normales pour obtenir un emploi dans l'instruction secondaire; mais il faut alors subir un examen hérissé de difficultés. On est d'abord essayé comme adjoint dans un gymnase et chargé de cours différens. Ce n'est qu'après un noviciat d'une année au moins qu'on obtient la fonction et le titre de professeur ordinaire de telle ou telle classe.

A chaque promotion, à chaque degré d'avancement il faut un examen nouveau.

Des conditions particulières sont exigées pour devenir directeur.

Le caractère et l'étendue de l'instruction secondaire doivent influer puissamment sur la destinée des générations qui la reçoivent. Aussi la fixation de cet enseignement n'a été abandonnée ni au libre arbitre du directeur, ni au jugement de la commission locale ou de celle de la province, ni même à l'autorité centrale universitaire. C'est la loi elle-même qui non seulement a déterminé les objets de l'instruction secondaire, mais encore a réglé l'extension qu'on doit leur donner. Vu son importance, nous allons reproduire ici la traduction de l'article 13 de cette loi.

« Les objets de l'enseignement dans les gymnases doivent être :

« 1° *L'enseignement de la religion.* — Cet enseignement devra donner aux élèves une connaissance approfondie de la religion chrétienne, de ses dogmes et de sa morale, de l'histoire sainte, avec une vue générale de l'histoire de l'église.

« 2° *L'enseignement de la langue allemande, et dans les écoles des pays non allemands, celui de l'idiome de ce pays.* — L'enseignement de la langue allemande a pour objet de faire bien connaître le génie et les lois de cette langue, les monuments classiques de la littérature nationale, et les maîtres de l'art d'écrire dans leur suite historique; de développer les règles de la prose et de la poésie dans leurs genres principaux, et d'exercer à s'exprimer convenablement de vive voix et par écrit.

« 3° *La langue latine.* — Cette langue doit être enseignée à fond. On exercera à l'écrire et à la parler; on expliquera avec le plus grand soin les écrivains classiques de Rome.

« 4° *La langue grecque* sera aussi étudiée sérieusement, non seulement comme une langue indispensable à tout savant, mais comme un des moyens nécessaires d'une culture générale et élevée.

« 5° *Exercices de philosophie.*

« 6° *Les mathématiques.* — Cet enseignement comprendra les mathématiques pures et, s'il est possible, les mathématiques appliquées. On ne considérera pas seulement cet enseignement dans son but logique et général, et comme un exercice utile au développement de l'intelligence, mais il aura pour objet de former le talent mathématique proprement dit.

« 7° *Sciences naturelles.* — Cet enseignement fera connaître l'ensemble des lois et des forces générales de la nature par la théorie et par l'expérience.

« 8° *La géographie et l'histoire* formeront un seul et même enseignement, qui commencera par la connaissance mathématique et physique de la terre, et conduira à la connaissance complète et approfondie des peuples qui l'habitent, de leur histoire et de leur constitution politique.

« 9° Il y aura des *exercices de chant* qui comprendront une connaissance scientifique des principes de la musique et une culture pratique du talent musical qui puissent servir de fondement à des études ultérieures.

« On enseignera la musique en général; mais on aura surtout pour objet la musique chorale, qui aura une instruction et des exercices spéciaux. On s'attachera à écarter tous les abus qu'entraînent quelquefois ces exercices.

« Les chants en chœur n'auront lieu que dans les heures où l'école vaque, et le dimanche, dans celles qui ne sont pas consacrées au service divin.

« 10° *Les éléments de la langue hébraïque* pour ceux qui déclareront se destiner à la théologie.

« 11° *La langue française.* — Cet enseignement doit être libre, et n'avoir lieu qu'à des heures extraordinaires. A cette condition,

(1) A Paris, chez Levrault, libraire, rue de la Harpe, 81.

« d'autres langues étrangères pourront être également enseignées.
« 12° Il y aura des *exercice de dessin*.
« 13° Il y aura aussi des *exercices gymnastiques*, et dans le cas où « les gymnases n'auraient point la place nécessaire à ces exercices, « ils peuvent profiter des ressources publiques que les villes offrent « pour cet objet. »

Tels sont les détails minutieux dans lesquels le législateur a cru devoir entrer pour régler le caractère et l'étendue de l'enseignement secondaire. Tous les objets qu'il embrasse ne présentent pas la même importance. Ainsi le dessin, la gymnastique, l'étude des langues vivantes autres que la langue du pays, et même l'histoire naturelle, sont à peu près facultatifs et subordonnés aux ressources de chaque gymnase. Mais tout le reste est obligatoire, et l'établissement perdrait le titre de gymnase si l'enseignement de tous les autres objets que la loi a énumérés n'était pas complet.

Indépendamment des cent dix gymnases dont nous avons déjà parlé, il y a en Prusse trente autres écoles savantes dont l'établissement est antérieur à cette loi de 1819, dont nous avons cité l'article 13, et dans lesquelles l'enseignement n'est pas aussi étendu que celui qu'elle prescrit. Elles ont été néanmoins conservées, pour ne pas priver le pays des moyens d'instruction qu'elles lui procurent.

L'enseignement prescrit par cet article 13 est divisé en six classes. Quelquefois une classe préparatoire est placée avant la sixième.

La rétribution d'école est la même pour toutes les classes, savoir 20 thalers par an (74 fr. 33 c.), sans aucune autre redevance.

Il ne peut y avoir dans chaque classe plus de trente-deux leçons (d'une heure chacune) par semaine, outre celles de chant et de dessin.

On ne peut entrer au gymnase, si ce n'est à la suite d'un examen constatant qu'on est en état d'en suivre au moins la dernière classe.

Ordinairement chacune des six ou sept classes se subdivise en deux dont l'enseignement est gradué. On peut ne rester que six mois dans chaque classe; on peut donc avancer à chaque semestre, mais seulement sous la condition d'un examen qui constate que l'élève est réellement en état de monter d'une classe dans une autre.

Dans chaque classe, le nombre des élèves ne doit jamais dépasser cinquante.

Tous les élèves étudient les mêmes objets, et l'enseignement de toutes les parties du programme est commun à tous.

Les élèves qui sortent du gymnase, après en avoir parcouru toutes les classes, subissent un examen qui porte sur le programme entier, et résume tout l'enseignement qu'ils ont dû recevoir. Cet examen donne lieu à une classification des élèves en trois classes :

1° Ceux dont la capacité est incontestable;
2° Ceux dont la capacité est douteuse;
3° Ceux qui n'en montrent pas du tout.

Chacun des élèves sortants, ainsi examiné, reçoit un certificat de congé qui porte le n° 1, 2, 3, correspondant au rang obtenu dans l'examen; et il est obligé, quand il se présente pour être immatriculé étudiant dans une université, de produire ce certificat, qui est l'équivalent de notre brevet de baccalauréat ès-lettres.

Certaines facultés, celle de médecine, par exemple, ne peuvent admettre à leurs examens que des jeunes gens qui présentent le n° 1 ou le n° 2.

La ville de Berlin n'accorde de secours, pour aider à suivre les cours de l'université, qu'aux gymnasiastes qui ont eu le n° 1.

Les jeunes gens qui n'ont pas étudié dans les gymnases, et qui veulent fréquenter les cours de l'université, subissent, devant une commission établie auprès de chaque université, un examen identique à celui de sortie des gymnasiastes, et qui donne lieu à la même classification et aux mêmes numéros.

Dans un prochain article, nous ferons connaître la répartition des divers objets d'enseignement.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT SUR LES PRIX DE VERTU,

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 9 AOUT 1834,

Par M. VILLEMAIN, Directeur.

Messieurs, lorsque l'écrivain le plus populaire du dernier siècle, l'auteur de la *Henriade* et de *Zadig*, instituait, dans un roman allégorique, des prix de vertu à Babylone, il se plaisait à inventer en même temps, pour titres à cette palme, quelque trait soudain de générosité inouïe, quelque action rare et merveilleuse, quelque coup de théâtre d'héroïsme ou de bonté. Ainsi le veut l'imagination. Mais la réalité est différente, sans que la nature humaine en paraisse moins digne d'encouragements et moins noble. L'expérience de ces concours, fondés par un sage, en serait au besoin la preuve. Presque toujours l'élévation morale qu'ils ont offerte résidait moins dans un élan passager de l'ame, dans un effort sublime et momentané, que dans le dévouement uniforme d'une vie entière. Ce résultat même est une leçon. Qui dit vertu, dit constance, long effort sur soi-même, et en faveur des autres.

Par là aussi les récompenses, sans être moins méritées, sont plus accessibles. Elles ne supposent ni des circonstances extraordinaires, ni un héroïsme au dessus de la portée naturelle des ames honnêtes.



Elles peuvent être décernées à la vie la plus simple, la plus obscure, la plus dénuée de grandes occasions; car il n'est pas de destinée si humble où l'on ne puisse se créer des devoirs, qui par la persévérance deviennent d'admirables vertus. C'est ainsi que des personnes de la classe la plus pauvre, ou du sexe le plus faible, ont été sans cesse proclamées dans cette enceinte, pour des actions qui méritaient l'estime publique.

L'académie, en remplissant avec scrupule le vœu de M. de Montyon, en faisant ressortir ces vertus ignorées, en les multipliant peut-être par l'émulation, préludait à la pensée de la loi mémorable qui veut aujourd'hui, sur tous les points du royaume, préparer par l'instruction le bien-être et le progrès moral du peuple.

Le caractère général que nous venons de rappeler se retrouve dans les faits honorables qui ont obtenu, cette année, les suffrages de l'académie. Ce sont des actes d'une vertu simple, mais incontestable et long-temps éprouvée.

Un homme sans éducation, sans appui, soldat dans sa jeunesse, petit marchand d'estampes durant trente années, pauvre, mais donnant toujours, a su, par son industrieuse générosité, devenir le protecteur d'un grand nombre de familles. Il recueillait de jeunes apprentis, nourrissait d'anciens camarades, faisait des avances à quelques uns, en cautionnait d'autres. Sa probité, sa bonne renommée, la confiance qu'il inspire étaient un fonds inépuisable sur lequel il prête aux malheureux. *Pierre Croulebois* a joint à ce zèle secourable pour tous une persévérance singulière dans quelques uns de ses bienfaits.

Lorsqu'il servait, en décembre 1797, il s'était, quoique blessé, jeté dans le Rhin, pour sauver du fleuve et des glaces un de ses camarades. Cet homme lui appartint dès lors, comme l'objet de ses bienfaits, comme une existence qu'il devait garantir, après l'avoir conservée. A dix, à quinze, à trente ans de distance, il le suit, il le retrouve, tantôt pour lui donner un asile et un apprentissage au retour de l'armée, tantôt pour le marier et l'établir dans une profession utile, enfin pour rebâtir sa maison incendiée. C'est la vertu de l'amitié, dira-t-on peut-être, vertu facile et qui se récompense elle même. Non; telle est la disposition d'ame de Pierre Croulebois, que ce besoin d'aider et de secourir, il l'applique à des inconnus, à des étrangers, à des suspects.

Déjà vieux, Pierre Croulebois était retiré, en 1832, à Gouville en Normandie, dans son lieu natal. On y arrête trois hommes venus de Jersey, signalés comme fraudeurs, et, ce qui était plus grave dans l'inquiétude populaire, suspects de choléra. Les malheureux, malades seulement de fatigue et de faim, languissaient sur la plage, détenus dans une charrette. Pierre Croulebois seul les approche, les nourrit, les habille, et en les sauvant rassure le pays. Pour les mieux soigner, il fallait obtenir leur liberté provisoire. On lui demande caution; il la fournit, en engageant le petit domaine qui lui restait.

Ces faits divers, Messieurs, sont attestés par les témoignages les plus authentiques, ou les plus naïfs. C'est la déclaration de toute une contrée, fière de l'homme de bien qu'elle a produit.

L'Académie décerne à Pierre Croulebois un prix de la valeur de *trois mille francs*.

Le genre de vertu que ces concours annuels ramènent le plus souvent, c'est une charité patiente et douce, exercée par les femmes, c'est un long dévouement à quelque institution bienfaisante, souvent fondée par leurs efforts. On ne peut trop l'honorer. Il est encore dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre que les prix de vertu soient attachés à de tels actes, et qu'on les mérite en la secourant. A ce titre, l'Académie a cru devoir partager un second prix entre de respectables bienfaitrices de l'enfance, M[lles] *Marie et Thérèse Lioud* et M[lles] *Garnier*.

M[lles] Lioud, nées dans la ville d'Annonay, d'une ancienne et noble famille, ayant réuni leurs modiques fortunes, fondèrent en commun, dès 1817, une maison d'éducation gratuite pour les jeunes filles pauvres, qu'elles y reçoivent à l'âge de quatre ou cinq ans. La première dotation annuelle n'était que de trois mille deux cents francs. Mais, par le sage réglement de la maison, le travail des élèves plus âgées vint bientôt aider à l'entretien des plus jeunes. Le nombre des pensionnaires gratuites s'accrut rapidement; et près de cent jeunes filles pauvres ont déjà reçu, par le zèle de M[lles] Lioud, l'instruction et le goût du travail et de la vertu. Cependant, les généreuses bienfaitrices ont vieilli dans cette œuvre laborieuse, qui a consumé la vie d'une jeune parente animée du même cœur, et venue près d'elles, pour les aider. Un hommage public doit faire connaître leur pieux dévouement qu'il est impuissant à récompenser.

M[lles] Garnier, nées au Croisic, dans le département de la Loire-Inférieure, n'ont pas formé d'établissement aussi considérable. Les premières ressources leur manquaient. Mais tout ce que la bienfaisance du pauvre même peut faire pour le soulagement des pauvres, elles l'ont fait jusqu'à la vieillesse. L'action de leur charité n'a diminué qu'avec leurs forces, seul bien dont elles disposaient. Après avoir rapidement dissipé en bonnes œuvres un faible héritage, elles ouvrirent une petite école pour vivre; mais elles y recevaient gratuitement tous les enfants pauvres; et, sur le produit de leur travail, elles nourrissaient deux orphelins. Cela ne suffisait pas à leur zèle. Pendant neuf ans, on les vit soigner une femme étrangère, tourmentée d'un mal incurable. Les témoignages les moins douteux attestent que cette vertu si pure s'ignore elle-même, et que ces deux femmes seront bien étonnées qu'il y ait, sur la terre, une récompense pour ce qu'elles ont fait.

Un prix de *cinq mille francs* est partagé entre M[lles] Lioud et M[lles] Garnier.

La demoiselle *Cotereau*, après avoir servi comme domestique,

s'éleva au dessus de cette condition, et s'instruisit, pour être plus capable de faire le bien. Elle parvint à tenir avec succès une école demi-gratuite. Les heures qu'elle ne donne pas à ses élèves sont consacrées aux malades; et, dans sa pauvreté, elle fait ainsi l'aumône de ses soins et de ses efforts.

Après de telles vertus, apanage plus particulier des femmes, ce que les annales des prix Montyon offrent le plus souvent, ce sont ces traits de courage et d'humanité réunis, ces actes d'une énergie secourable, que l'habitude du péril rend familiers à certaines professions. A ce titre, l'académie a dû remarquer les deux frères Jean et Joseph *Leclerc*, nés dans le village de Portieu, sur le bord de la Moselle. Le passage, souvent dangereux, et les débordements du fleuve, sont pour eux, depuis quarante ans, une occasion de dévouement intrépide. L'un deux commença bien jeune cet emploi de la vie; à l'âge de onze ans, il eut le bonheur de retirer un homme des flots. Plus tard, les deux frères, luttant à la rame et à la nage, enlèvent une famille entière que l'inondation avait séparée de tous secours, et dont la maison s'engloutit, à leurs yeux. Chaque année ce furent nouveaux efforts ou leur amitié aidait à leur succès, et rendait plus touchant leur courage. Mariés et devenus pères de famille, leur zèle ne se ralentit pas. Ils sont, dans leur village, entourés d'hommes qui leur doivent la vie; et plusieurs fois des marchands étrangers, des soldats isolés, furent sauvés par eux. L'état ne pouvait laisser sans récompense ces actes généreux. En 1831, les deux frères obtinrent une médaille d'honneur. L'académie partage aujourd'hui entre eux la grande médaille d'or du prix Montyon.

L'académie décerne une médaille semblable à *Jacques Delpierre*, marin du port de Boulogne. Dans sa jeunesse, il fit souvent la course avec succès; et quand nos côtes étaient bloquées, il enlevait des bricks aux Anglais. En 1811, entre autres, il avait pris à l'abordage un brick de quatorze canons vivement défendu. La capture était belle et méritait encouragement. On lui offrit le choix entre la croix d'honneur et le retour immédiat de son père, prisonnier chez les Anglais. C'était peu connaître le cœur du brave corsaire. Jacques Delpierre opta pour son père; et le ministre oublia de lui donner aussi la croix d'honneur. Ce père, qu'il entourait des soins les plus tendres, il le quittait toujours pour courir aux naufragés. Les registres de la marine attestent ses nombreux dévouements. Tantôt il contribue à sauver l'équipage d'un vaisseau brisé; tantôt il ramène seul deux pêcheurs qui, submergés, allaient périr. Un jour, son canot ayant chaviré loin du port, il donne l'aviron qui lui restait à un de ses hommes renversés avec lui, et n'est sauvé lui-même *que par miracle*, a-t-on dit dans Boulogne. Il est cité pour s'être vingt fois jeté à la mer au premier cri de secours, et en avoir retiré un soldat, des passagers, plusieurs enfants. Un soir, par un violent orage, le cri *sauve, sauve*, le fait s'élancer tout habillé de la jetée de l'Est. Cette fois son zèle fut bien récompensé: l'enfant qu'il sauve était son fils.

Onze autres médailles de cinq cents francs sont décernées à des actes d'humanité affectueuse et de charité. Parmi ces actes, il en est un surtout qui touche et qui peut instruire.

Un vieillard infirme du canton de St.-André, département de l'Eure, ayant, pour vivre, vendu à terme sa petite maison, se trouvait, après le délai fatal, sans pain et sans abri, avec sa femme. Un pauvre du pays, *Charles Tristan*, qui vivait de la charité publique, mais qui possédait une petite demeure, les a reçus chez lui, les loge, les nourrit, et mendie pour tous deux.

L'habile préfet de l'Eure, M. Passy, en s'occupant, avec le zèle le plus actif et le plus humain, d'éteindre autour de lui la mendicité, trouva cette belle action cachée sous une misère que la loi réprouve, et qu'elle punit sans rien faire pour la prévenir. Il n'a point hésité à demander pour Charles Tristan la récompense que l'académie lui décerne.

A la fin de ce récit, une réflexion naturelle se présente, Messieurs. Plus de vingt personnes, nées pauvres, ou devenues pauvres par leurs vertus mêmes, ont part, cette année, aux bienfaits de M. de Montyon. Plusieurs d'elles ont une famille, des amis, des malheureux qu'elles soulagent, de charitables entreprises qu'elles soutiennent avec persévérance: voilà bien du monde intéressé dans ces prix, dans ces médailles, que nous proclamons. Ne doit-on pas être satisfait, en songeant que ces récompenses ainsi décernées, ces secours qui sont des insignes d'honneur, vont porter la consolation et la joie dans tant d'ames honnêtes, et les payer un peu du bien qu'elles ont fait, en les aidant à le continuer? Et si l'on pense encore que cette joie, exemplaire et pure, se renouvellera, pour d'autres, chaque année, que le bienfait est à jamais assuré, peut-on assez bénir la mémoire du vertueux Montyon, et ne trouvera-t-on pas, dans ces concours, son éloquent et perpétuel éloge? Cette devise d'immortalité, dont se parait l'académie naissante, et que contestent parfois les caprices du goût et les jugements impérieux de la mode, s'applique heureusement du moins à ces sentiments innés dans le cœur humain, qui ne peuvent être ni contredits ni changés, la pitié pour le malheur et le respect pour la vertu.

L'académie toutefois ne doit pas moins s'applaudir d'être aussi dépositaire d'importantes donations, au profit des lettres. M. de Montyon, parvenu à l'extrême vieillesse, après une vie pleine de bonnes œuvres et de sages méditations, avait dû s'occuper, dans son testament, de nos plaies sociales et de la vertu qui les soulage. Un jeune et riche Français, mort récemment d'une maladie de langueur dans un village d'Egypte, à l'âge des belles espérances, de l'ambition et des projets de gloire, s'est consolé en laissant, par ses dispositions dernières, un noble encouragement aux grandes études, aux laborieuses entreprises que sa vie défaillante lui refusait à lui-même.

Prenons aujourd'hui, par la reconnaissance, possession publique de ces deux grandes dotations qu'il a fondées, soit pour les recherches savantes, soit pour les compositions d'histoire, et qu'il confie au zèle désintéressé de deux classes de l'institut! Graces soient rendues à M. le baron Gobert, et de son intention généreuse et de la forme prévoyante qu'il y a donnée, et des dispositions nouvelles, mais sages, par lesquelles il a voulu, dans nos jours peu littéraires, établir en quelque sorte un majorat électif en faveur des grands travaux et du talent qui s'y dévoue!

CONCOURS GÉNÉRAL.

C'est demain que seront décernés les prix du concours général des colléges de Paris et de Versailles. On a beaucoup discuté sur les avantages ou sur les inconvénients de ces exercices annuels. Nous ne reproduirons pas la polémique qui s'est engagée autrefois à cet égard. Ce qu'on ne peut contester, c'est l'émulation qu'excitent, parmi les maîtres et les élèves, ces récompenses solennelles attachées aux nominations du concours. Et cela suffit pour qu'une telle cérémonie obtienne toute la pompe désirable. Le travail même des compositions ne se fait pas avec moins d'importance et de régularité; on en jugera par les détails qui vont suivre, et que les familles ont intérêt à connaître.

Chaque année, le conseil académique de Paris fixe lui même l'ordre des compositions, et le jour où elles doivent avoir lieu. Trois sujets différents pour chacune d'elles sont transmis, sous cachet, par le grand-maître de l'université: on prévoit ainsi le cas où quelque réclamation fondée s'élèverait, de la part des élèves ou des professeurs, sur le premier sujet dicté en devoir. Cette année, on n'a eu recours au deuxième numéro que pour deux compositions seulement. Dans toutes les classes, on a été unanime sur l'heureux choix des sujets. Nous savons que M. Villemain, vice-président du conseil royal, prépare lui-même toutes les compositions historiques et littéraires au nombre de près de quatre-vingts. Les compositions scientifiques sont également données par des membres du conseil royal.

Il y a eu ainsi, cette année, quarante-neuf compositions, depuis le 12 juillet jusqu'au 9 août. Elles sont faites chaque matin dans les salles de la Sorbonne. Les élèves admis à concourir ne peuvent être âgés, au commencement de l'année classique, de plus de treize ans en sixième, et de plus de vingt ans en deuxième année de philosophie. Une année de plus est accordée à ceux qui ont redoublé leur rhétorique. Cette limite d'âge paraît trop large, puisqu'elle permet à des jeunes gens âgés de près de vingt-deux ans de prendre part au concours. Il a déjà été question de descendre cette limite d'une année, pour chaque classe.

Le nombre de concurrents qui sont envoyés de chaque collége, pour chaque composition, ne peut excéder douze. Ils sont désignés par les professeurs ou agrégés, et ne peuvent être admis qu'après avoir produit leur acte de naissance, et un certificat constatant *qu'ils ont suivi exactement toutes les parties de l'enseignement, soit de la classe dans laquelle ils sont appelés à concourir, soit des classes correspondantes.* Cette circonstance n'est pas indifférente, eu égard au principal reproche adressé à l'institution du concours.

Deux inspecteurs de l'académie de Paris sont chargés de la présidence des compositions. Ils décachetent, en présence des élèves et des professeurs, le papier renfermant le sujet transmis par le grand-maître. Quatre professeurs, choisis parmi ceux de la classe qui compose, s'adjoignent au président pour la surveillance de la salle. Les élèves sont séparés entre eux autant que possible, et ceux d'un même collége ne peuvent être placés les uns à côté des autres. Il est inutile de dire que toute communication avec le dehors, et l'emploi de tout autre livre que des dictionnaires de classes, sont sévèrement interdits. La durée de chaque séance varie selon le genre de composition; elle n'est jamais moins de sept heures.

Lorsque toutes les copies ont été remises aux surveillants, ils séparent de chaque copie le nom de l'élève, qui reste cacheté. Ce nom est remplacé par une devise, que l'on répète sur le revers du bulletin renfermant le nom. Les copies et les bulletins sont ensuite scellés dans des boîtes à part.

L'examen des compositions se fait dans différents bureaux, présidés par un fonctionnaire supérieur. Les bureaux des classes d'humanités et de grammaire sont composés de cinq professeurs, designés par le sort entre les professeurs de la classe immédiatement au-dessus de celle dont les compositions sont à examiner. Les bureaux de rhétorique, de philosophie, de physique, de mathématiques, d'histoire et d'histoire naturelle, sont formés par le ministre. L'ouverture des procès-verbaux d'examen, et des bulletins correspondant aux copies désignées pour les prix et pour les *accessit*, a lieu dans une séance du conseil académique, convoqué à cet effet la veille du jour de la distribution.

M. l'inspecteur général Rousselle, chargé de l'administration de l'académie de Paris, préside à ces divers détails avec un soin, une exactitude qui ne peuvent qu'en accroître l'importance. C'est pour ce fonctionnaire un rude temps d'épreuve que l'époque du concours général, qui l'oblige à une surveillance de tous les instants, et à faire chaque jour appel à la bonne volonté et au zèle des fonctionnaires de l'académie de Paris, pour l'exécution des mesures adoptées par le ministre.

Peut-on aussi apporter trop de vigilance à des exercices qui deviennent si importants pour les familles, pour les établissements universitaires, et auxquels des avantages politiques sont même attachés? On sait que deux des prix du concours général, les prix d'honneur de *dissertation française* en philosophie, et de *discours latin* en rhétorique, exemptent de droit ceux qui les ont obtenus du service militaire, et leur donnent en outre entrée gratuite dans les hautes écoles de l'université.

Cette distribution de prix a lieu demain, 18 août, à midi précis, au chef-lieu de l'académie de Paris. C'est une grande solennité universitaire. On regrette seulement que la disposition des amphithéâtres de la Sorbonne ne permette pas à beaucoup de personnes d'aller offrir, par leur présence, un encouragement de plus aux efforts d'une jeunesse studieuse et digne de l'intérêt qu'excitent ses travaux.

COLLÉGE ROYAL D'AMIENS.

La distribution des prix a été faite aux élèves du collége royal d'Amiens le 11 de ce mois. Cette cérémonie a eu lieu avec la plus grande solennité. M. Mallet,

professeur de philosophie, a prononcé, sur la philosophie spiritualiste, un discours qui a été accueilli avec faveur. Nous en publierons un extrait dans un de nos prochains numéros. M. Martin, recteur de l'académie, a ensuite adressé aux élèves une allocution pleine de convenance et de dignité. Nous nous faisons un plaisir de la reproduire textuellement.

« Jeunes élèves, un an s'est écoulé depuis que, dans ce même lieu, environné comme aujourd'hui des juges les plus éclairés de vos travaux, des amis les plus sincères de vos succès, nous avons rempli pour la première fois parmi vous la plus douce de nos attributions, celle de récompenser vos progrès dans la science, en vous décernant ces couronnes classiques, objet de votre naïve et précoce ambition.

« Les émotions qui alors agitèrent vos âmes ne sont point demeurées stériles. Plus d'une fois, durant le cours de cette année scolaire, elles se sont réveillées pour soutenir vos efforts au milieu des difficultés inséparables de l'étude, et pour échauffer votre ardeur à lutter d'application et de talent contre de redoutables rivaux. Chez les uns le désir de remporter une nouvelle victoire, chez d'autres l'impatience peut-être de venger une défaite, ont constamment tenu en haleine vos jeunes courages. Si cette heureuse émulation n'a point donné gain de cause à tous les amours-propres, elle a du moins, nous en sommes certain, tourné au profit de toutes les intelligences. Nous puisons cette conviction dans le témoignage toujours si consciencieux de vos chefs et de vos professeurs, dans les rapports des savants examinateurs appelés périodiquement à constater vos progrès, enfin dans l'examen attentif que nous avons fait nous-même des résultats de votre dernier concours.

« Tandis que des améliorations réelles se sont fait remarquer dans l'enseignement, une chaleur plus vive et plus soutenue s'est aussi manifestée dans les études, et le zèle des disciples a partout secondé le dévouement des maîtres. Il nous est doux de pouvoir ici, pour l'honneur des uns et des autres, proclamer un tel fait, qui a déjà trouvé des organes plus élevés que nous, et qui par eux est parvenu jusqu'au chef suprême de toutes les écoles françaises.

« C'est donc avec une véritable satisfaction que nous revenons au milieu de vous pour récompenser les travaux d'une année qui nous paraît bien employée. C'est rempli des plus flatteuses espérances sur l'avenir de vos études, que nous allons ceindre de nouveaux lauriers des fronts que nous avons naguère couronnés, et montrer à l'élite de nos concitoyens de jeunes lauréats que pour la première fois ils vont couvrir de leurs applaudissements. Soit que l'une de ces gloires devienne votre partage, soit que, moins heureux, vous n'ayez pu encore parvenir à prendre place parmi ceux dont les noms vont retentir dans cette enceinte, vous pouvez tous, jeunes élèves, vous livrer sans réserve à la joie de cette fête, car tous vous vous êtes avancés dans les voies de la science; et la science est la plus belle et la plus noble de toutes les palmes qui sont réservées aux travaux de la jeunesse. »

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS.—M. Mablin, l'un de nos hellénistes les plus distingués, professeur de littérature classique grecque à l'école normale depuis sa création, et qui a rendu à l'enseignement de si éminens services, vient de terminer, par une mort imprévue, sa laborieuse et modeste carrière.

— *L'Institut historique* a décidé, dans sa dernière séance, qu'il ferait l'an prochain un appel général à tous les hommes livrés à l'étude pour les rassembler à Paris, au mois de septembre, en congrès dont le but principal serait de concentrer les recherches historiques de toute nature et de les diriger dans un plan et vers un but commun. Cette réunion portera le titre de congrès européen, et on espère y voir figurer au moins un millier de savants de toutes les parties du monde.

— La Société philotechnique qui, dans ses trois classes de littérature, de sciences et d'arts, comprend l'ensemble des connaissances humaines, continue ses séances avec une exactitude égale à l'intérêt qu'elles inspirent. On y lit des pièces dont quelques-unes figureront à la séance publique de décembre prochain. Telle est l'heureuse composition de cette société, qu'elle jouit à la fois d'une grande considération dans le monde politique et littéraire : elle compte en ce moment treize membres de l'Institut, un pair de France, six députés, un préfet. M. Ingres vient d'être nommé directeur de l'académie de Rome; M. Couder est professeur à l'École Polytechnique; M. Gaultier a été tout récemment appelé à la chaire d'architecture de cette école; M. Debret dirige les travaux de Saint-Denis, etc.

— Des chirurgiens qui font autorité dans la science regardent encore la lithotritie comme inapplicable aux enfants. Aussi continuent-ils à préconiser la taille comme la méthode la plus favorable à cet âge. L'opinion contraire a été émise dernièrement à l'académie de médecine, par M. le docteur Ségalas : suivant ce praticien, la lithotritie peut être faite avec succès chez les enfants. Il se fonde sur une série de cures qu'il a obtenues par le broiement de la pierre chez des enfants de tout âge.

— M. le ministre du commerce a accueilli favorablement la demande qui lui a été faite, au nom de l'académie royale de Metz, d'une récompense en faveur de M. Demhourg, inventeur d'un procédé de gravure en relief qui doit opérer une grande révolution dans la xilographie.

— On lit dans la *Revue des Colonies* : Nous apprenons qu'une société pour l'abolition de l'esclavage se forme en ce moment à Paris sous la direction de MM. Victor de Tracy, Lainé de Villevêque, E. Salverte, A. de Laborde, Isambert, Guétan de Larochefoucauld et d'autres membres de la chambre des députés.

— M. le ministre de l'instruction publique a souscrit à vingt-cinq exemplaires de la *Bibliothèque philosophique des temps modernes* (10 volumes), publiée par MM. Bouillet et Garnier, professeurs de philosophie, chez M. Hachette, libraire.

DÉPARTEMENS.— Une colonie de Polonais, dirigée par MM. le comte Czartoriski et le comte Plater, va, sous les auspices du gouvernement, fonder à Orléans un collége de la nature des colléges *écossais* et *irlandais*, établis à Paris par Louis XIV, à la suite de la révolution d'Angleterre et du renvoi de Jacques II.

— On nous écrit que l'école primaire du premier degré de Cambrai fera désormais partie du collége de cette ville.

— Nous nous empressons de rendre publique la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, ce serait récompenser une action louable que de donner place dans vos colonnes à la note suivante : Mardi dernier, 18 du courant, vers les six heures du soir, les pensionnaires du collége de Château-Thierry se livraient tranquillement au plaisir de la pêche sur les bords de la Marne, lorsque les cris répétés de *au secours! à moi!* vinrent frapper leurs oreilles. Un enfant de douze ans, qui se baignait un peu plus haut, avait eu l'imprudence de se confier au courant qui l'entraînait rapidement, et il allait disparaître, lorsque les deux élèves Baumier et Crénon, sans considérer le danger auquel ils allaient eux-mêmes s'exposer, s'élancent dans l'eau, fendent le courant et ramènent à bord le petit malheureux, qui leur doit la vie. Ces jeux élèves n'ont eux-mêmes que l'âge du jeune homme qu'ils ont sauvé.

J'ai l'honneur d'être, etc. Le principal du collége, DENIS.

— M. David, sculpteur, vient de faire hommage à la ville de Saint-Omer du buste de Cuvier, de celui de M. de Chateaubriand et du beau médaillon de Casimir Périer.

— L'autorité municipale de Dijon a fait droit à la pétition des ouvriers qui demandaient que la bibliothèque publique fût ouverte les dimanches et fêtes.

— M. Mérimée, inspecteur des antiquités de la France, est passé à Nevers, où il est resté plusieurs jours. Saint-Étienne a surtout fixé son attention. Il a dessiné plusieurs chapiteaux, et a recueilli plusieurs inscriptions. La partie souterraine de l'ancienne église de Saint-Sauveur a été aussi l'objet des recherches de ce savant. La bibliothèque publique a été aussi visitée par lui dans les plus petits détails. Il y a remarqué surtout trois manuscrits sur vélin, du quatorzième siècle, dont l'un est précieux par des fragments de poésie française. M. Mérimée a promis de seconder, autant qu'il serait en lui, les dispositions de l'autorité pour l'accroissement de cet établissement.

EXTÉRIEUR.

— Le conseil d'administration provisoire pour l'université libre a tenu le 7 août sa première séance au Musée. Il a choisi pour son président M. Henri de Brouckere, et pour son secrétaire M. Baron. Douze cents listes de souscription seront mises immédiatement en circulation, et chacun des membres du conseil s'est chargé d'activer la souscription dans la capitale et dans les provinces. Le conseil s'est ensuite partagé en sections pour hâter son travail. MM. Henri de Brouckere, Delvaux de Saive, Dumortier, Laisné et Baron s'occuperont du projet d'organisation générale. L'organisation spéciale des facultés de droit et des sciences politiques est confiée à MM. H. de Brouckere, Blargnies, Barbanson et Verhaegen; celle de la faculté de médecine à MM. Laisné et Guillery; celle de la faculté des sciences à MM. de Puydt, Dumortier et Guillery; celle de la faculté des lettres à MM. Vautier et Baron. Il a été décidé que toute question concernant le personnel serait écartée jusqu'à ce que le plan d'organisation fût définitivement arrêté.

— M. *Victor Vendenbrouk*, âgé de *treize ans*, vient de passer, à l'université de *Louvain*, un brillant examen de candidat ès-sciences, grade académique qui lui a été décerné par acclamation.

— Le célèbre poète anglais, Coleridge, vient de mourir près de Londres.

— L'empereur de Russie a accordé au célèbre voyageur Ross la décoration de Sainte-Anne (2e classe) en diamants.

— Le célèbre orientaliste, M. de Hammer, vient de recevoir du schah de Perse la décoration de l'ordre du soleil et du lion.

— On lit dans un journal : Le fameux *tunnel* de la Tamise va être continué. Le gouvernement anglais a fait à l'ingénieur Brunel l'avance de sept millions pour l'achèvement de ce beau travail.

ÉD. HERBET.

PUBLICATIONS.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 23 AOUT 1834. N° 84.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTERAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

CONCOURS

ENTRE LES COLLÈGES DE PARIS ET DE VERSAILLES.

Si nous avions à défendre l'institution du concours contre ses détracteurs, élevés à je ne sais quelle école d'âpre et sauvage philosophie, nous transportant sur le théâtre même de la solennité qu'ils dénigrent, nous leur dirions : Voyez tous ces jeunes gens, la fleur et l'espoir du pays, venus là pour s'entendre proclamer en pleine assemblée *les forts entre les forts*, venus là non pas seulement pour leur triomphe propre, mais pour le triomphe du collége, leur patrie à eux ; voyez tous ces professeurs, tous ces hommes illustrés par la science, accourus pour applaudir aux efforts de ceux qui les remplaceront un jour ; voyez ces sœurs, ces mères, doublant par leur approbation et leur joie le prix des récompenses qui leur sont décernées, et dites si toute cette pompe, tout cet éclat, tout cet air d'ovation qui les environne ne doit pas éveiller dans leurs cœurs une singulière émulation !

Maintenant supprimez le concours : où sera l'aiguillon propre à exciter l'ardeur des élèves ? L'amour-propre et l'ambition sont de tout âge. Autant vos petits triomphes d'intérieur seront au-dessous du grand triomphe du concours, autant vos classes seront inférieures aux classes d'aujourd'hui.

Mais hâtons-nous de raconter à nos lecteurs l'imposante cérémonie dont le retour annuel amène naturellement cette discussion.

A onze heures et demie, toutes les députations des colléges sont réunies : élèves et professeurs, chacun est à son poste. Les tribunes ne peuvent suffire à l'affluence et à l'empressement du public.

Bientôt on voit paraître les Facultés. Elles arrivent successivement, précédées chacune de leur massier, la faculté de théologie d'abord, puis les facultés de droit et de médecine, enfin les facultés des sciences et des lettres. A midi l'arrivée d'une partie de la famille royale et de la reine elle-même est saluée par les plus vives acclamations. M. le duc d'Aumale, élève du collége royal de Henri IV, est dans les rangs, confondu avec ses condisciples.

A peine la tribune royale est-elle occupée que M. le ministre entre dans la salle, escorté de MM. les membres du conseil royal de l'instruction publique. M. Dupin, président de la chambre des députés, M. le préfet de la Seine, membre du conseil académique, viennent s'asseoir vis-à-vis de l'estrade.

Après quelques moments de recueillement, M. Lemaire, professeur au collége royal de Bourbon, se lève et prononce le discours latin voulu par l'usage.

M. Lemaire a fait l'éloge de la littérature latine. Quoique le sujet choisi par l'orateur ne paraisse pas bien neuf au premier coup d'œil, cependant les attaques irréfléchies dirigées contre les études classiques lui donnent un intérêt d'actualité. Il est bon de faire justice en pleine Sorbonne de ces déclamateurs qui amusent de leurs plans chimériques et de leurs stériles essais la naïve crédulité des parents. Il est plus commode pour l'ignorance paresseuse d'attaquer que d'apprendre. C'est pour cela sans doute que le laborieux enseignement de nos colléges trouve tant d'adversaires ; ces messieurs ont d'excellentes raisons pour le discréditer.

M. Lemaire a montré l'influence de ces études, dont la sottise conteste l'utilité, sur les progrès de la civilisation.

Remontant aux temps les plus anciens de notre ère, il a fait voir la langue française se formant peu à peu des emprunts qu'elle fait au latin ; plus tard, notre littérature elle-même posant sur la vieille poésie latine les bases de la poésie naissante. Car c'est, a dit l'éloquent professeur, c'est l'antiquité elle-même qui nous a appris à vaincre l'antiquité. Considérant ensuite la littérature latine sous un rapport tout-à-fait historique, il l'a montrée instruisant les hommes, par l'étude des choses passées, à se guider au milieu des choses présentes. Là nous n'approuvons pas complétement les digressions politiques dans lesquelles M. Lemaire a cru devoir se jeter. Peut-être n'est-il ni bien utile ni bien prudent d'entamer ainsi, devant des jeunes gens fort peu faits à toutes ces idées, des discussions que la plupart ne comprennent pas et que beaucoup comprennent mal.

Au surplus, nous n'avons, quant à l'exécution du discours, que des éloges à adresser à M. Lemaire. Son style, toujours pur et élégant, lui a valu, non seulement de la part de ses jeunes auditeurs, mais encore de celle de ses collègues, des marques d'approbation aussi significatives que méritées. Elles ont surtout éclaté lorsque l'orateur, repassant dans son souvenir les premières années de sa jeunesse, a rendu à la mémoire de son oncle, le savant éditeur M. Lemaire, professeur de poésie latine à la faculté des lettres, l'hommage de sa reconnaissance et, nous pouvons le dire, de sa piété filiale.

M. le ministre de l'instruction publique a prononcé ensuite le discours suivant :

« Jeunes élèves, depuis quelques années cette fête des études, ouverte chaque fois, pour vos maîtres et pour vous, sous des auspices toujours plus heureux, marque aussi quelques progrès d'ordre, de discipline, d'ardeur intelligente et de travail paisible. Aujourd'hui ce progrès même n'a plus besoin d'être rappelé, et je ne m'arrêterai point à vous en féliciter. Ce sont là des conditions essentielles sans lesquelles l'éducation publique n'existe pas, mais qui seraient loin de suffire seules à sa gloire et à notre responsabilité. Quelque chose de plus élevé nous est demandé à tous, et est attendu de vos efforts. Cette préoccupation exclusivement studieuse, qui a repris son empire sur vos esprits, n'est elle-même que l'accomplissement d'un devoir si naturel, et j'ajouterai si facile à votre âge, qu'elle ne mérite d'être louée que pour les résultats qu'elle produit. Cette année, nous les avons remarqués avec joie. Dans les compositions de lettres anciennes et de philosophie, un heureux progrès a frappé l'attention de vos juges. Il faut que ce progrès se renouvelle, s'étende au plus grand nombre, et qu'une émulation généreuse élève pour tous le niveau des études. C'est là surtout la tâche qui vous est imposée par l'état social où vous devez vivre, et par le génie de nos lois nouvelles.

« Ne l'oubliez pas en effet, jeunes élèves, en dehors de ces grands colléges dans lesquels la gratitude de l'état pour d'anciens services, la fortune et quelquefois les privations de vos familles vous assurent le bienfait d'une éducation savante et variée, un autre enseignement s'étend et s'affermit chaque jour. Le vœu public l'appelle ; le gouvernement le favorise ; les enfants accourent par milliers pour le recevoir. Nos établissements classiques de lettres et de sciences seront bientôt entourés, pressés pour ainsi dire par les diverses écoles de l'instruction primaire, telles que la loi les a faites et telles que les développera le besoin du temps. Cela même est une conséquence et une image du mouvement intellectuel qui s'accomplit dans la société, et qui, pour être efficace et glorieux dans l'ensemble, doit se répandre pareillement à tous les degrés.

« Elles ne seront pas, elle ne doivent pas être négligées ou dépossédées, ces belles études de philosophie, de lettres, d'histoire, ces hautes théories de la science qui sont l'honneur et la force de l'esprit humain. Elles ont au contraire besoin d'être poursuivies avec plus d'ardeur, et plus sérieusement soutenues que jamais, pour garder leur rang, pour éclairer de leur lumière toutes les études inférieures, et pour que la plus grande, la plus belle des œuvres de Dieu, l'intelligence de l'homme, conserve, au millieu d'une culture universelle, toute sa grandeur et sa beauté.

« Nous atteindrons avec vous ce noble but, jeunes élèves ; vos propres instincts, l'amour du pays, l'air même que vous respirez, vous avertiront que vous êtes nés dans une société heureuse et libre, mais où le succès en tout genre appartient au mérite laborieux, où la concurrence est active, où l'effort doit commencer de bonne heure et se renouveler sans cesse.

« Ainsi puisse, sous la garde d'une religion éclairée et d'une morale sévère, prospérer à tous les degrés et s'étendre sous toutes les formes l'instruction de la jeunesse française, afin d'accroître et de porter plus haut l'esprit même de la nation ! C'est la gloire la plus digne d'elle, comme du pouvoir sage et tutélaire qui préside à ses destinées, et qui, dans cette enceinte même, est aujourd'hui représenté avec une dignité si touchante et si pure. »

Ce discours, écouté dans un religieux silence, a produit une vive impression sur l'auditoire. Ce n'est point une parole flatteuse et caressante que celle de M. Guizot ; ce ne sont point là des congratulations banales, de fades compliments ; non : le ministre a compris que d'une semblable solennité il devait rester quelque chose

de grave et de sérieux dans l'esprit de la jeunesse. S'il l'a félicitée de ses triomphes, il lui a rappelé ses devoirs; il l'a prémunie contre les séductions de l'amour-propre, contre les décevantes illusions qui s'emparent des ames jeunes et neuves; il lui a montré un avenir plein de promesses pour le travail, mais aussi plein de luttes et de mécomptes. Personne plus que M. Guizot n'avait le droit de donner un pareil enseignement dans une pareille circonstance, lui qui, passant par toutes les épreuves, a inauguré sur le fauteuil du pouvoir la saiute et légitime aristocratie de l'intelligence.

C'est aujourd'hui surtout qu'il faut à la jeunesse des conseils plutôt que des éloges. Dans l'enivrement d'un triomphe universitaire, plus d'un lauréat s'imagine que les voies de la vie sont douces et commodes, les obstacles peu nombreux et la victoire facile. Erreur qu'on serait coupable d'encourager! erreur qu'il faut détruire! Vous apprendrez bientôt, pauvres jeunes gens, par de funestes expériences, qu'aujourd'hui la concurrence est partout ardente, animée, implacable; qu'il n'y a de destinées grandes et glorieuses que celles qui sont fécondées par les sueurs du travail; qu'une position brillante n'est plus le privilége de la naissance, mais le prix du combat. Bien heureux ceux qui dans la lutte ne laissent pas leur vie; plus heureux encore ceux qui n'y laissent pas leur moralité!

Prenez-garde, jeunes hommes de nos colléges, le peuple si longtemps en arrière, le peuple arrive, le peuple aussi est convié et veut sa part au banquet de l'intelligence. Dans ces écoles primaires, dont vous connaissez à peine l'existence, ou devant lesquelles vous passez avec dédain, enorgueillis de votre érudition classique, il y a des intelligences qui grandissent, des talents qui s'élèvent, des ambitions qui se préparent. Et n'accusez pas le pouvoir de vous faire un laborieux et pénible avenir en popularisant l'instruction. Le pouvoir est libéral, le pouvoir se doit à tous, le pouvoir trahirait sa mission s'il accordait moins des encouragements au travail que des garanties à la paresse. C'est à vous de garder et de défendre votre position; de disputer le terrain pied à pied, d'avancer à mesure que le peuple avance, d'établir entre le collége et l'école une barrière difficile à franchir. Si l'école dépasse le collége, tant pis pour le collége; la victoire restera, quoi qu'on fasse, au travail et à l'intelligence.

Heureusement ces funestes prévisions ne sont pas près de s'accomplir, si l'année scolaire qui va commencer est signalée comme celle qui finit par de nouveaux progrès.

Après le discours de M. le ministre, M. Naudet, inspecteur-général, a proclamé les prix et accessit. Le prix d'honneur de philosophie (*dissertation française*) a été décerné à M. François Huet, du collége Stanislas, le même élève qui l'année dernière obtint le prix d'honneur de rhétorique (*discours latin*). Ce prix a été obtenu cette année par M. Augustin-Gabriel Jacquinet, du collége Saint-Louis.

D'unanimes applaudissements ont accueilli la nomination du jeune duc d'Aumale, qui a obtenu, en cinquième, le deuxième prix d'histoire naturelle et un accessit en histoire.

Un incident tout-à-fait inattendu est venu troubler un instant la séance. Au moment où l'on appelait le second prix de mathématiques de seconde, un professeur s'est levé de sa place et a demandé la parole. M. le ministre a fait observer que personne n'avait le droit de la prendre. Sur une nouvelle insistance, M. le ministre a invité sévèrement l'interrupteur à s'asseoir, et l'appel des lauréats a paisiblement continué.

Parmi les jeunes gens qui se sont distingués davantage, nous citerons particulièrement M. Levèque, élève de troisième au collége Rollin, couronné ou nommé dans toutes les facultés. Cet élève a obtenu cinq prix, dont plusieurs premiers et deux accessits dans des branches d'enseignement très opposées. C'est le plus beau succès universitaire que l'on ait constaté depuis vingt ans. Nous citerons [illegible] MM. Guiard du collége Bourbon; Durand, Henri IV; Crapelet, Charlemagne, et Hello, Louis-le-Grand. Eu égard au nombre de ses pensionnaires, le collége Rollin est celui qui nous a paru avoir obtenu le plus grand nombre de nominations.

LISTE

DES ÉLÈVES NOMMÉS AU CONCOURS GÉNÉRAL.

PHILOSOPHIE.

Dissertation en français.

Premier prix. Huet, Stanislas. — 2[e] Delaboulinière, Henri IV.

Premier accessit. Thalbot, Charlemagne. — 2[e] Gouiffes, Stanislas. — 3[e] Yvert, Saint-Louis. — 4[e] Picquet, Louis-le-Grand. — 5[e] Garcet, Saint-Louis. — 6[e] de Magnan, Stanislas. — 7[e] Francoville, Charlemagne. — 8[e] Jacobé Debaut, Henri IV.

Dissertation en latin.

Premier prix. Hernsheim, Charlemagne. — 2[e] Huet, Stanislas.

Premier accessit. Gauderax, Louis-le-Grand. — 2[e] Debarbouiller, Bourbon. — 3[e] Jacobé Debaut, Henri IV. — 4[e] Thalbot, Charlemagne. — 5[e] Yvert, Saint-Louis. — 6[e] Hennequin, Saint-Louis. — 7[e] Bouchot, Saint-Louis. — 8[e] Guessard, Charlemagne.

Physique (deuxième année.)

Premier prix. Archambault, Rollin. — 2[e] Lechatelier, Rollin.

Premier accessit. — Lecher, Rollin. — 2[e] Callon, Charlemagne. — 3[e] Harlé, Louis-le-Grand. — 4[e] Garnier, Charlemagne. — 5[e] Delaperche, Saint-Louis. — 6[e] Delamarche, Versailles. — 7[e] Delaunay, Charlemagne. — 8[e] Benezech, Rollin.

Physique (deuxième année.)

Premier prix. Garcet, Saint-Louis. — 2[e] Thil, Saint-Louis.

Premier accessit, Hamel, Versailles. — 2[e] Bouffilhon, Henri IV. — 3[e] Barthe, Henri IV. — 4[e] Duboys-Desternes, Henri IV. — 5[e] Chayet (Auguste), Henri IV. — 6[e] Chayet (Alexandre), Henri IV. — 7[e] Berthault, Louis-le-Grand. — 8[e] Guessard, Henri IV.

Mathématiques spéciales.

Premier prix. Lechâtelier, Rollin. — 2[e] Bellinger, Bourbon.

Premier accessit. Callon, Charlemagne. — 2[e] Masson, Saint-Louis. — 3[e] Lecher, Rollin. — 4[e] Delaunay, Charlemagne. — 5[e] Ganivet, Henri IV. — 6[e] Courbebaisse, Saint-Louis. — 7[e] Roux, Rollin.

Mathématiques élémentaires.

Premier prix. Loir, Versailles. — 2[e] Jeannin, Versailles.

Premier accessit. Houillier, Charlemagne. — 2[e] Evrard, Henri IV. — 3[e] Bonfillion, Henri IV. — 4[e] Yvert, Saint-Louis. — 5[e] Chabrier, Stanislas. — 6[e] Delafraye, Charlemagne. — 7[e] Roland, Versailles. — 8[e] Tavernier, Louis-le-Grand.

RHÉTORIQUE.

Discours latin.

Premier prix (vét.). Jacquinet, Saint-Louis. — 2[e] (vét.). Garsonnet, Charlemagne.
Premier prix (nouv.). Hello, Louis-le-Grand.
Premier accessit (vét.). Bezard, Louis-le-Grand.
Deuxième prix (nouv.). Mesnard, Henri IV.
Deuxième accessit (vét.). Desrosieres, Saint-Louis.
Premier accessit (nouv.). Denis, Stanislas. — 4[e] (vét.). Delaage, Saint-Louis.
Deuxième accessit (nouv.). Duffo, Louis-le-Grand. — 3[e] Donon, Bourbon. — 4[e] Lombard, Louis-le-Grand. — 5[e] Rouvray, Henri IV. — 6[e] Alexandre, Henri IV.

Discours français.

Premier prix (nouv.). Comusat de Riancey, Henri IV. — 2[e] (nouv.). Lombard, Louis-le-Grand.

Premier accessit (vét.). Macé, Stanislas. — 2[e] Blanchemain, Henri IV. — 3[e] Bezard, Louis-le-Grand. — 4[e] Speckert, Henri IV.

Premier accessit (nouv.). Courgeon, Charlemagne. — 2[e] Ladet, Stanislas. — 3[e] Loiseau, Bourbon. — 4[e] Lucy, Versailles. — 5[e] Delavigne, Henri IV. — 6[e] Anisson, Rollin.

Vers latins.

Premier prix (vét.). Bézard, Louis-le-Grand. — 2[e] (vét.). Guiard, Bourbon.
Premier accessit (vét.). Garsonnet, Charlemagne. — 2[e] Jacquinet, Saint-Louis. — 3[e] Desroziers, Saint-Louis.
Premier prix (nouv.). Pitard, Henri IV. — 2[e] Duffo, Louis-le-Grand.
Accessit (nouv.). Hello, Louis-le-Grand.

Version latine.

Premier prix (vét.). Speckert, Henri IV. — 2[e] (vét.). Meurand, Louis-le-Grand.
Premier accessit (vét.). Jacquinet, Saint-Louis. — 2[e] Garsonnet, Charlemagne.
Premier prix (nouv.). Sapey, Saint-Louis. — 2[e] Huot, Versailles.
Premier accessit (nouv.). Duffo, Louis-le-Grand. — 2[e] Pichon, Saint-Louis. — 3[e] Hello, Louis-le-Grand.

Version grecque.

Premier prix (nouv.). Lasègue, Louis-le-Grand. — 2[e] (vét.). Guiard, Bourbon.
Accessit (vét.). Speckert, Henri IV.
Deuxième prix (nouv.). Delavigne, Henri IV.
Premier accessit (nouv.). Mallet, Saint-Louis. — 2[e] Roger, Charlemagne. — 3[e] Corin, Stanislas. — 4[e] Comusat de Riancey, Henri IV.

Histoire.

Premier prix. Macé, Stanislas. — 2[e] Parfait, Charlemagne.

Premier accessit. Ladet, Stanislas. — 2[e] Huillard, Charlemagne. — 3[e] Brechillet, Charlemagne. — 4[e] Duval, Henri IV. — 5[e] Delessert, Rollin. — 6[e] Verdiere, Saint-Louis. — 7[e] Doussot, Bourbon. — 8[e] Griveau, Saint-Louis.

Cosmographie.

Prix. Fourcheut de Mont-Rond, Rollin.

Premier accessit. Lepelletier, Stanislas. — 2[e] Anisson, Rollin. — 3[e] Horric de Laroche, Saint-Louis. — 4[e] Rivet, Louis-le-Grand.

SECONDE.

Thême latin.

Premier prix. Midrent, Charlemagne. — 2[e] Durand, Henri IV

Premier accessit. Thomas, Charlemagne. — 2[e] Canonge, Louis-le-Grand. — 3[e] More, Charlemagne. — 4[e] Jubé, Henri IV. — 5[e] De Laumière, Henri IV. — 6[e] Auvray, Stanislas. — 7[e] Gillot-Saint-Evre, Henri IV. — 8[e] Pelletier, Charlemagne.

Version latine.

Premier prix. Durand, Henri IV. — 2[e] Fougère, Henri IV.

Premier accessit. Delacourtie, Saint-Louis. — 2[e] Despois, Saint-Louis. — 3[e] Tardieu, Charlemagne. — 4[e] Piot, Rollin. — 5[e] Fizeau, Stanislas. — 6[e] Lomon, dit Mayer, Charlemagne. — 7[e] Thomas, Charlemagne. — 8[e] Maurin, Charlemagne.

Vers latins.

Premier prix. Taillandier, Charlemagne. — 2[e] Delzons, Louis-le-Grand.

Premier accessit. Ducellier, Henri IV. — 2[e] Fontaine, Charlemagne. — 3[e] Heurtaux, Bourbon. — 4[e] Durand, Henri IV. — 5[e] Despois, Saint-Louis. — 6[e] Andrieu, Henri IV. — 7[e] Ducellier, Henri IV. — 8[e] Gourd, Charlemagne.

Version grecque.

Premier prix. Fontaine, Charlemagne. — 2[e] Judicis de Mirandol, Bourbon.

Premier accessit. Lacroix, Louis-le-Grand. — 2[e] Ginisty, Bourbon. — 3[e] De Laumières, Henri IV. — 4[e] Petit de Beauverger, Bourbon. — 5[e] Richard, Bourbon. — 6[e] Canonge, Louis-le-Grand. — 7[e] Tribert, Bourbon. — 8[e] Delzons, Louis-le-Grand.

Thême grec.

Premier prix. Delzons, Louis-le-Grand. — 2[e] Petit de Beauverger, Bourbon.

Premier accessit. Lemoine, Charlemagne. — 2[e] Tribert, Bourbon. — 3[e] Thomas, Charlemagne. — 4[e] Despois, Saint-Louis. — 5[e] Tourasse, Louis-le-Grand. — 6[e] Delpech, Saint-Louis. — 7[e] Fontaine, Charlemagne. — 8[e] Widmer, Versailles.

Histoire.

Premier prix. More, Charlemagne. — 2e Thomas, Charlemagne.
Premier accessit. Durard, Henri IV. — 2e De Roys, Rollin. — 3e Ducellier Henri IV. — 4e Petit de Beauverger, Bourbon. — 5e D'Aboville, Rollin. — 6e Goelhand, Stanislas. — 7e Lacroix, Louis-le-Grand. — 8e Barre, Saint-Louis.

Géométrie.

Premier prix. Silhol, Louis-le-Grand. — 2e Harlé, Louis-le-Grand.
Premier accessit. Piot, Rollin. — 2e Raquin, Bourbon. — 3e Breton, Bourbon. — 4e Bouillerie, Bourbon. — 5e Guinet, Saint-Louis. — 6e Bertin, Bourbon. — 7e Gérard, Saint-Louis. — 8e Laurent, Louis-le-Grand.

Chimie.

Prix. Buffet, Charlemagne.
Premier accessit. Hulot d'Osery, Rollin. — 2e Harlé, Louis-le-Grand. — 3e Rime, Charlemagne. — 4e Nicot, Louis-le-Grand.

TROISIÈME.

Thème latin.

Premier prix. Lemoine, Charlemagne. — 2e Millochau, Stanislas.
Premier accessit. Lévesque, Rollin. — 2e Lebreton, Henri IV. — 3e Filassier, Versailles. — 4e Didier, Louis-le-Grand. — 5e Lallemand, Henri IV. — 6e Barrué, Versailles. — 7e Desolmes, Bourbon. — 8e Norès, Louis-le-Grand.

Version latine.

Premier prix. Lévesque, Rollin. — 2e Jonnard, Bourbon.
Premier accessit. Laroche, Charlemagne. — 2e Maurel, Rollin. — 3e Lemoine, Charlemagne. — 4e Norès, Louis-le-Grand. — 5e Sudre, Saint-Louis. — 6e Lallemand, Henri IV. — 7e Philibert Soupé, Louis-le-Grand. — 8e Petit, Charlemagne.

Vers latins.

Premier prix. Lévesque, Rollin. — 2e Levêque (M.-E.), Charlemagne.
Premier accessit. P. Soupé, Louis-le-Grand. — 2e Avisse, Louis-le-Grand. — 3e Maurel, Rollin. — 4e Didier, Louis-le-Grand. — 5e Delanoue, Henri IV. — 6e Laroche, Charlemagne. — 7e Baudon, Bourbon. — 8e Filassier, Versailles.

Version grecque.

Premier prix. Lévesque, Rollin. — 2e Noël, Henri IV.
Premier accessit. Sudre, Saint-Louis. — 2e Didier, Louis-le-Grand. — 3e Philibert Soupé, Louis-le-Grand. — 4e Peroellu, Charlemagne. — 5e Lallemand, Henri IV. — 6e Desolme, Bourbon. — 7e Dagnin, Saint-Louis. — 8e Canonge, Louis-le-Grand.

Thème grec.

Premier prix. Lévesque, Rollin. — 2e Aubry, Versailles.
Premier accessit. Lecrocq, Charlemagne. — 2e Filassier, Versailles. — 3e Canonge, Louis-le-Grand. — 4e Bottmer, Bourbon. — 5e Noel, Henri IV. — 6e Delanoue, Henri IV. — 7e Maurel, Rollin. — 8e Armand, Louis-le-Grand.

Histoire.

Premier prix. Levêque (M.-E.), Charlemagne. — 2e Vardier, Rollin.
Premier accessit. Foureau de Beauregard, Louis-le-Grand. — 2e Baudon, Bourbon. — 3e Pravost, Louis-le-Grand. — 4e Loyer, Bourbon. — 5e de Blou, Saint-Louis. — 6e Maurel, Rollin. — 7e Lévesque, Rollin. — 8e Cécille, Versailles.

Arithmétique et géométrie.

Premier prix. Sugot, Charlemagne. — 2e Lévesque, Rollin.
Premier accessit. Lebreton, Henri IV. — 2e Dupuis, Charlemagne. — 3e Ansous, Versailles. — 4e Petel, Henri IV. — 5e David, Saint-Louis. — 6e Millochau, Stanislas. — 7e Noël, Henri IV. — Ador, Charlemagne.

QUATRIÈME.

Thème latin.

Premier prix. Guilleminault, Charlemagne. — 2e Crapelet, Louis-le-Grand.
Premier accessit. Faure-Bouroat, Charlemagne. — 2e Duchatenet, Bourbon. — 3e Robert, Saint-Louis. — 4e Wion-Donzy, Louis-le-Grand. — 5e Blanche, Bourbon. — 6e Dareste, Henri IV. — 7e Choler, Charlemagne. — 8e Garnier, Charlemagne.

Version latine.

Premier prix. Martin-Deschanel, Louis-le-Grand. — 2e Brisbarre, Rollin.
Premier accessit. De Montozon, Rollin. — 2e Lerambert, Charlemagne. — 3e Forbes Ludlow, Bourbon. — 4e Crapelet, Louis-le-Grand. — 5e Liès, Charlemagne. — 6e Chamblain, Henri IV. — 7e Massiau de Clerval, Charlemagne. — 8e Girette, Charlemagne.

Version grecque.

Premier prix. Crapelet, Louis-le-Grand. — 2e Dieussy, Louis-le-Grand.
Premier accessit. Wion Donzy, Louis-le-Grand. — 2e Grégoire, Saint-Louis. — 3e Pascalis, Bourbon. — 4e De Montozon, Rollin. — 5e Brisbarre, Rollin. — 6e Dareste, Henri IV. — 7e Traut dit Kastus, Versailles. — 8e Rendu, Bourbon.

Thème grec.

Premier prix. Forbes Ludlow, Bourbon. — 2e Wion Donzy, Louis-le-Grand.
Premier accessit. Warabmon, Charlemagne. — 2e Millerin, Louis-le-Grand. — 3e Dieusy, Louis-le-Grand. — 4e Carré, Charlemagne. — 5e Grégoire, Saint-Louis. 6e Dumartin, Louis-le-Grand. — 7e Martin-Deschanel, Louis-le-Grand. — 8e Pharon, Stanislas.

Histoire.

Premier prix. De Riancey, Bourbon. — 2e Viannot, Versailles.
Premier accessit. Zeller, Charlemagne. — 2e Dareste, Henri IV. — 3e Crapelet, Louis-le-Grand. — 4e Grégoire, Saint-Louis. — 5e Jacquin, Charlemagne. — 6e Dard, Saint-Louis. — 7e Colonna d'Ornano, Stanislas. — 8e Rendu, Bourbon.

Arithmétique.

Prix. Groslambert, Saint-Louis.
Premier accessit. Gisquet, Louis-le-Grand. — 2e Grégoire, Saint-Louis. — 3e Dieusy, Louis-le-Grand. — 4e Louvat, Saint-Louis.

CINQUIÈME.

Thème latin.

Premier prix. Chaniot, Bourbon. — 2e Ferbach, Bourbon.
Premier accessit. Delille, Charlemagne. — 2e Rey, Charlemagne. — 3e Jovart, Louis-le-Grand. — 4e Cahen, Charlemagne. — 5e Pellat, Henri IV. — 6e Taillandier, Charlemagne. — 7e Dufraisse, Louis-le-Grand. — Bourgogne, Charlemagne.

Version latine.

Premier prix. Lombard, Louis-le-Grand. — 2e Laperrière, Charlemagne.
Premier accessit. Dechégoin, Charlemagne. — 2e Brunel, Bourbon. — 3e Rey, Charlemagne. — 4e Augier, Henri IV. — 5e Courdaveaux, Louis-le-Grand. — 6e Pellat, Henri IV. — 7e Taillandier, Charlemagne. — 8e Girard, Bourbon.

Version grecque.

Premier prix. Cahen, Charlemagne. — 2e Augier, Henri IV.
Premier accessit. Pellat, Henri IV. — 2e Rey, Charlemagne. — 3e Pluyette, Louis-le-Grand. — 4e De Broglie, Bourbon. — 5e Vachette, Saint-Louis. — 6e Dufraisse, Louis-le-Grand. — 7e Tison, Louis-le-Grand. — 8e Rousset, Stanislas.

Histoire.

Premier prix. Clément, Louis-le-Grand. — 2e Greslé, Charlemagne.
Premier accessit. Courdaveaux, Louis-le-Grand. — 2e Duclos, Charlemagne. — 3e Tison, Louis-le-Grand. — 4e Auquez, Henri IV. — 5e Soulzo, Henri IV. — 6e d'Orléans, duc d'Aumale, Henri IV. — 7e Saint-Léon, Rollin. — 8e Rousset, Stanislas.

Histoire naturelle.

Premier prix. Pellat, Henri IV. — 2e d'Orléans, duc d'Aumale, Henri IV.
Premier accessit. Garassat, Louis-le-Grand. — 2e Huot, Henri IV. — 3e Pluyette Louis-le-Grand. — 4e Chazal, Henri IV. — 5e Rousset, Stanislas. — 6e Clément, Louis-le-Grand. — 7e Husson, Charlemagne. — 8e Vasse-Saint-Ouen, Henri IV.

SIXIÈME.

Thème latin.

Premier prix. Dubief, Louis-le-Grand. — 2e Guillet, Charlemagne.
Premier accessit. Pourcelt, Louis-le-Grand. — 2e Richard, Louis-le-Grand. — 3e De Dampierre, Rollin. — 4e Lange, Louis-le-Grand. — 5e Prestat, Charlemagne. — 6e Viard, Charlemagne. — 7e Allix, Charlemagne. — 8e Guibout, Bourbon.

Version latine.

Premier prix. Sempé, Bourbon. — 2e Gaschon, Charlemagne.
Premier accessit. Guibout, Bourbon. — 2e Lechardeur, Henri IV. — 3e Prestat, Charlemagne. — 4e Pollonnais, Bourbon. — 5e Dulimbert, Louis-le-Grand. — 6e Lange, Louis-le-Grand. — 7e Delabante, Louis-le-Grand. — 8e Ménard, Louis-le-Grand.

Histoire et géographie.

Premier prix. Neuville, Charlemagne. — 2e Pourcelt, Louis-le-Grand.
Premier accessit. Garnier, Charlemagne. — 2e Tardieu, Charlemagne. — 3e Leclerc, Charlemagne. — 4e Gojard, Rollin. — 5e Loneau, Louis-le-Grand. — 6e Isambert, Saint-Louis. — 7e Ladrange, Stanislas. — 8e Dareste, Henri IV.

Histoire naturelle.

Prix. Chalambel, Charlemagne.
Premier accessit. Collinet, dit des Lys, Charlemagne. — 2e Leclerc, Charlemagne. — 3e Froment, Louis-le-Grand. — 4e Soulé-Limendoux.

TABLEAU RÉSUMÉ DES NOMINATIONS.

Les prix et les accessits ont été partagés de la manière suivante entre les collèges de Paris et de Versailles.

Collège de Charlemagne....	21 prix	70 accessits.
Collège Louis-le-Grand.....	19 prix	65 accessits.
Collège de Henri IV.......	13 prix	55 accessits.
Collège Rollin.............	11 prix	33 accessits.
Collège Bourbon...........	11 prix	26 accessits.
Collège Saint-Louis.........	5 prix	39 accessits.
Collège Stanislas..........	4 prix	19 accessits.
Collège de Versailles.......	5 prix	12 accessits.

DISTRIBUTIONS DES PRIX

FAITES AUX ÉLÈVES DES COLLÈGES DE PARIS.

COLLÈGE LOUIS-LE-GRAND.

Les succès toujours croissants du collège Louis-le-Grand attestent chez les administrateurs une habile direction, chez les professeurs un zèle soutenu, chez les élèves l'habitude de l'ordre et le goût du travail. Cet établissement, qui n'avait en que six prix au concours général de 1830, en obtint huit en 1831, dix en 1832, douze en 1833 et dix-neuf dans la dernière solennité universitaire. De pareils résultats parlant d'eux-mêmes, et l'on voyait dans la physionomie des élèves la joie que leur inspirait leur glorieux triomphe. Ce qui prouve la force des études dans ce collège, c'est que les lauréats du concours général n'étaient pas toujours les vainqueurs dans la lutte plus longue qu'il avait fallu soutenir pour mériter les couronnes décernées à la distribution du collège.

Le jeune professeur qui, au nom de ses collègues, adressait aux élèves les adieux de l'amitié et les conseils de l'expérience a convenablement signalé aux vainqueurs l'engagement qu'ils venaient de contracter envers leur pays. Il est toujours utile, à la fin d'une année consacrée à l'instruction de la jeunesse, de lui tracer avec énergie la route qu'il lui faudra suivre un jour pour mériter l'estime de leurs concitoyens. M. Thuillier a fortement insisté sur la nécessité d'acquérir les vertus et les qualités qui font l'homme de bien, le véritable ami de l'humanité : il avait pour but de signaler les écarts et les abus de l'imagination, et de tracer les règles au moyen desquelles on peut la retenir dans les bornes que doivent lui imposer la vertu et la raison. Ce sujet un peu froid, un peu sévère pour une solennité consacrée à la jeunesse, a fourni à l'orateur quelques aperçus ingénieux : mais nous croyons que la société actuelle pèche plutôt par un excès de prosaïsme que par un abus d'imagination. Quant aux théories littéraires ou politiques sur lesquelles l'orateur a insisté

pour en montrer les dangers et les erreurs, elles sont plutôt les effets d'une société qui a brisé avec le passé sans avoir formulé les conditions de son avenir, que les produits d'intelligences égarées par une imagination sans frein. En politique comme en littérature, les exagérations ne sont jamais complétement individuelles, elles se rattachent toujours à des centres d'action qui n'existent que par des conditions générales, obscures peut-être, mais réelles. L'imagination a produit tout ce que l'intelligence humaine a révélé de plus puissant; si l'imagination s'égare elle perd sa propre puissance pour devenir erreur. M. Thuillier a signalé des vices réels dans notre manière d'envisager l'histoire; il a montré combien nous nous égarons, lorsque, par un respect outré pour l'antiquité, nous voulons à toute force trouver dans cette vieille société, composée de despotes et d'esclaves, un modèle à suivre pour nos constitutions modernes. Nous pensons que cette vérité est naturalisée en quelque sorte dans tous les esprits, et que les hommes qui dans leur amour pour l'humanité rêvent pour elle un progrès continuel, ne vont pas chercher dans un passé, complétement éteint, les théories que l'avenir devra mettre en pratique.

Ce discours a été écouté froidement; il serait à désirer que l'on s'abstînt de présenter à de jeunes et naïves imaginations des tableaux plus rembrunis qu'expressifs, et surtout qu'on ne vînt pas en quelque sorte les prémunir contre leurs inspirations les plus naturelles. La mission de la véritable philosophie n'est pas d'attrister l'intelligence de l'homme, mais de la rendre plus pure et plus brillante.

Le discours de M. le préfet de la Seine a été accueilli par l'auditoire avec toute la faveur qu'il méritait. M. de Rambuteau, dans un langage noble et amical, a présenté à ces jeunes gens toutes les espérances qui reposaient sur eux. Il leur a rappelé tous les sentiments qui ont fait la gloire des grandes époques de l'humanité, et il les a conviés à cette noble et puissante émulation de la gloire et de la vertu qui peut assurer à la France un avenir prospère. Il a dignement apprécié l'esprit de notre siècle; cet esprit qui vent consacrer et les droits de la vertu et la supériorité de l'intelligence, en réclamant la place qui leur est due. Les fils du roi sont vos condisciples, a-t-il dit aux élèves; un examen à bord d'un vaisseau, une palme universitaire, voilà les joies du prince, comme s'il sentait que ces simples couronnes de fleurs doivent alléger pour un roi qui est père, le poids et les ennuis d'une autre couronne.

On aime à trouver dans un homme placé à la tête de l'administration de la capitale un esprit juste et élevé qui lui permet de comprendre les sentiments et les exigences mêmes de notre société. A la fin de la cérémonie, M. le préfet a pris de nouveau la parole pour adresser publiquement aux maîtres le témoignage de la reconnaissance des familles.

Cette solennité, où se pressait une assemblée nombreuse et brillante, s'est fait remarquer comme les autres années par un ordre admirable et par l'excellente tenue des élèves. Les institutions Sainte-Barbe et Guyet de Fernex ont soutenu leur réputation. Les élèves Delzons et Crapelet ont recueilli de nouveau des applaudissements qui déjà la veille avaient salué leur nom au concours général. La séance était présidée par M. de Rambuteau, assisté de M. Burnouf, inspecteur-général, ancien professeur de rhétorique au collége Louis-le-Grand.

COLLÉGE HENRI IV.

Cette solennité était présidée par M. Lebeau, conseiller à la cour de cassation, et membre du conseil académique, assisté de M. Taillefer, inspecteur de l'académie de Paris. Le respectable président se trouvait là comme en famille. Ses relations intimes avec le collége de Henri IV remontent à bien des années. Il a vu passer en quelque sorte sous ses yeux plusieurs générations d'élèves et la plupart des noms couronnés étaient pour lui des souvenirs historiques.

L'assemblée était très nombreuse, et offrait de toutes parts un coup d'œil imposant. Les mères et les sœurs des jeunes élèves qui espéraient des succès étaient accourues en majorité. A midi la reine est entrée, accompagnée de Madame Adélaïde et des princesses Marie et Clémentine : des acclamations unanimes ont salué l'heureuse mère qui venait assister aux triomphes de ses fils et de leurs condisciples, et leur donner ainsi un nouvel éclat : les jeunes princes sont restés dans la foule, au milieu de leurs camarades.

M. De Calonne, professeur de cinquième, a prononcé le discours d'usage. Le sujet par lui-même offrait peu d'idées neuves et brillantes : il s'agissait des *Études classiques*, de l'intérêt et des trésors d'instruction qu'elles présentent aux élèves laborieux et intelligents. L'orateur s'est appliqué à développer l'esprit et le discernement qu'ils devaient y apporter, et les différences qui distinguent profondément la civilisation ancienne de la civilisation moderne. Cette dernière, a-t-il dit, repose sur des principes plus larges et plus féconds. Justice, humanité, progrès, voilà sa pensée et son but. Celle des anciens, malgré ses admirables fruits, a été presque toujours et exclusivement nationale et égoïste. Les élèves ont saisi avec tact et vivement applaudi quelques pensées, quelques citations heureuses. Le discours nous a paru écrit avec pureté et élégance, et semé de rapprochements ingénieux entre les anciens et les modernes. Peut-être aurait-on désiré plus de verve, d'énergie et d'idées nouvelles.

M. Liez, proviseur du collége, a pris ensuite la parole. Il a félicité les élèves de leurs succès au concours général, et surtout du bon esprit et de l'ardeur persévérante qu'ils ont montrée toute l'année. C'est là, s'est-il écrié, la première source de vos triomphes et de votre gloire. Vous avez reconquis votre rang. Continuez; il suffit de quelques efforts pour agrandir vos succès et leur rendre leur ancien éclat. » Ces paroles, prononcées avec une chaleur persuasive, ont été accueillies par de vifs applaudissements de la part des élèves. Une chose que nous devons dire, parce qu'elle est vraie, c'est l'heureuse influence que les huit mois d'administration de M. Liez ont exercée sur les études et la discipline : ce sont de belles espérances pour l'avenir. On a procédé ensuite à la distribution des prix : les élèves Debaut, Boussillon et Évrard, ont été particulièrement distingués en philosophie et en mathématiques; en rhétorique, le prix d'honneur a été remporté par l'élève Sperkert, de l'institution Hallays-Dabo, qui a été couronné quatre autres fois. Après lui viennent les élèves de Biancey, Delavigne et Menard. Le succès le plus brillant de la seconde appartient à l'élève Durand, qui a obtenu six prix. Le jeune duc d'Aumale, qui avait eu un second prix au concours général, a été couronné trois fois, et son frère, le duc de Montpensier, ... par un prix et deux accessits. Le plus grand ordre a présidé à la cérémonie; quelques voix ont demandé *amnistie* pour les élèves retenus pendant une partie des vacances. La reine a accordé cette grâce avec une expression de bonté qui a fait éclater dans le jeune auditoire de vifs et sincères transports de reconnaissance.

COLLÉGE CHARLEMAGNE.

La distribution des prix s'est faite sous la présidence de M. Naudet, inspecteur général de l'université, assisté de M. Viguier, inspecteur de l'académie. Le discours d'usage a été prononcé par M. Toussenel, professeur agrégé d'histoire. L'orateur avait choisi pour sujet l'utilité des études historiques, les progrès qu'elles ont faits dans notre siècle; il a fait remarquer la position heureuse où se trouvent les hommes de notre temps, pour comprendre et juger les évènemens. L'orateur a surtout insisté sur l'heureux accord qui existe aujourd'hui entre les institutions modernes et l'étude approfondie des institutions de l'antiquité. Ce discours, rempli de citations piquantes et de traits spirituels a vivement excité l'intérêt et a provoqué les applaudissements de l'auditoire.

M. Naudet a ensuite adressé aux élèves du collége quelques paroles dans lesquelles il les a félicités de leurs succès si constants, et de la supériorité qu'ils ont conservée depuis plusieurs années dans les luttes universitaires. Le savant académicien a saisi cette occasion pour donner aux jeunes gens de sages conseils, et pour les prémunir contre les progrès du mauvais goût; il a également justifié les études classiques des attaques dont elles sont devenues l'objet depuis quelques années, et a surtout fait sentir de quelle importance il est pour toutes les professions libérales de s'être dès long-temps exercé à manier la langue, parce qu'elle est l'instrument universel de la pensée, et le moyen le plus puissant d'influence.

Les élèves qui ont obtenu le plus de succès sont, en philosophie; Guessard, Bailleux et Hernsheim; en rhétorique, Garsonnet et Courjeon.

L'élève Hernsheim, qui a obtenu au collége le deuxième prix de dissertation latine, avait obtenu la veille au concours général le premier prix dans la même faculté. On doit faire remarquer, à l'honneur du professeur, M. Bouillet, que c'est la troisième fois depuis quatre ans que la classe de philosophie de ce collége a obtenu ce prix qui, jusqu'en 1831, avait eu le titre de prix d'honneur.

Le collége Charlemagne a eu encore cette année, comme on a pu le voir par le compte-rendu de la distribution des prix du concours général, une *supériorité marquée*; il a remporté 21 prix et 70 accessits.

Les institutions qui se sont le plus distinguées sont celles de MM. Massin, Favart, Petit, Saint-Amand, Coutant. La seule institution Favart a obtenu huit prix au concours général.

COLLÉGE SAINT-LOUIS.

La distribution des prix du collége Saint-Louis a eu lieu sous la présidence de M. Martin (du Nord), député, procureur général près la cour royale, assisté de M. Artaud, inspecteur de l'académie de Paris. La séance a été ouverte par un discours dans lequel l'orateur, M. Genouille, professeur de sixième, s'est attaché à montrer la légitimité des études littéraires et leur place large et nécessaire, sinon leur domination exclusive dans l'instruction publique. On remarque dans ce discours des idées heureuses, heureusement exprimées, une péroraison pleine de chaleur, dans laquelle l'orateur a excité l'émulation de ses auditeurs par l'exemple et l'éloge de leur camarade, l'élève Jacquinet, qui cette année a remporté le *prix d'honneur* de rhétorique au concours général. Ces vives et franches paroles ont provoqué d'unanimes applaudissements.

Ensuite M. Poirson, proviseur du collége, a fait connaître, dans un compte rendu simple et paternel, la marche et les desseins de son administration. Cet entretien nouveau, cette communication loyale entre les familles et l'administration est une heureuse innovation, et un exemple à suivre. Enfin M. le président a adressé aux élèves une courte allocution dans laquelle de sages conseils se trouvaient présentés avec grace et naturel.

Les institutions qui se sont le plus distinguées sont celles de M. Reusse, Barbet, Chastagner, Pellassy de l'Ouste, Peuchot, de Muyencourt. Parmi les élèves dont les noms ont le plus souvent retenti, nous citerons les élèves Hennequin, Hyvert, Gay, en philosophie; Thil, de la Perche, en mathématiques; Jacquinet, Sapey, Desroziers, en rhétorique; Ducos, d'Espois Delacour, en seconde; et dans les autres classes, les élèves Duboulet, Hennequin jeune, Fousmuer.

Le plus grand ordre a régné pendant cette solennité.

COLLÉGE BOURBON.

Situé dans le quartier aristocratique et bâti sur un plan fort étroit, le collége Bourbon n'a pas de pensionnaires. Tous ses élèves lui viennent de l'extérieur, les uns soumis à des maîtres d'institutions, les autres externes libres : on ne voit guère au jour de la distribution des prix qu'équipages et parures élégantes. La plupart du temps l'assemblée est assez peu nombreuse, toutes les familles riches étant déjà parties pour la campagne. C'est ce qui est arrivé cette année. Le nombre des élèves et celui des parents était peu considérable. M. Orfila, membre du conseil royal, présidait la séance, à laquelle assistait M. l'abbé Guillon, aumônier de S. M. la reine.

Dans un discours qui nous a paru bien écrit, mais dont l'organe trop faible de l'orateur nous a fait perdre la majeure partie, M. Hubert, professeur de seconde, a excité chez les élèves le goût du travail et de l'application. Il les a engagés à chercher dans l'étude un préservatif contre ce découragement moral malheureusement trop commun aujourd'hui. Les applaudissements de son jeune auditoire lui ont prouvé que ses conseils étaient compris. M. Orfila a ensuite adressé aux élèves une paternelle allocution, après quoi il a été procédé à la distribution des prix.

Nous avons particulièrement remarqué l'élève Guiard, qui, déjà couronné trois fois la veille au concours général, a obtenu les cinq premiers prix de rhétorique. Les pensions Saint-Victor et Rouy se sont particulièrement distinguées.

COLLÉGE ROLLIN.

La distribution des prix a eu lieu mardi à onze heures au collége Rollin. M. Aubé, ancien président du tribunal de commerce, et l'un des membres du conseil d'administration de ce collége, a présidé la séance, ayant près de lui, au bureau, M. Gaillard, inspecteur de l'université, M. Létendard, ancien inspecteur, et M. Dupin, membre du conseil municipal et président de la chambre des députés. Parmi les parents des élèves on remarquait M. le maréchal Macdonald et M. le comte Roy.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Rinn, professeur de rhétorique. Ce

morceau, sagement écrit et sagement pensé, a manqué un peu de son effet par la froideur du débit de son auteur. Il est fâcheux qu'une voix plus ferme, nous pourrions dire plus passionnée, ne l'ait pas fait parvenir jusqu'à l'auditoire, car il est plein de bonnes choses sur la nécessité des études classiques, contre lesquelles quelques personnes, trop intéressées peut-être à nier l'importance du latin et du grec, crient aujourd'hui comme pour contraindre l'université à déserter tout-à-fait les voies anciennes de l'enseignement, qui ont donné cependant à la France tant d'hommes remarquables dans toutes les carrières. M. Rinn a été fort applaudi.

Une allocution grave et paternelle de M. Aubé a précédé la distribution des récompenses. Il a félicité la ville de Paris du succès de son collége, qui a mérité onze prix et vingt-six accessits au concours général.

Dans presque toutes les classes, les nominations se sont disputées entre un petit nombre d'élèves, dont quelques uns ont eu jusqu'à cinq ou six couronnes. Celui de ces jeunes gens qui a obtenu le plus beau triomphe se nomme Alfred Levêque. Il a eu douze prix, dont cinq au concours général. Quand il est revenu, modeste et embarrassé, à sa place, chargé de lauriers (c'est le mot vrai), tous ses camarades ont fait pleuvoir autour de lui les couronnes qu'ils avaient reçues jusque-là. Cette ovation a suspendu un instant la distribution. Alfred Levêque avait trouvé dans un jeune créole, nommé Morel, un digne compétiteur. Il a été couronné plusieurs fois. L'élève Brisbare, heureux au grand concours et dans les compositions particulières au collége Rollin, est un des lauréats qui ont recueilli les plus nombreux bravos.

COLLÉGE STANISLAS.

La distribution des prix du collége Stanislas, sous la présidence de M. Dutrey, inspecteur général des études, assisté de M. de Cardaillac, inspecteur de l'académie de Paris, a attiré une nombreuse et brillante assemblée. M. l'archevêque de Paris était venu, comme l'année précédente, assister aux brillants succès de ce collége qui remporta, pour la troisième fois depuis deux ans, le prix d'honneur à la distribution du concours général. Dans les études philosophiques, il a pris depuis quelque temps une supériorité incontestable. Cette année comme l'année dernière, il a réuni au prix d'honneur (Dissertation française) le second prix de dissertation latine et plusieurs accessits. La continuation de ce résultat montre qu'il n'est pas dû seulement au mérite d'un élève, mais bien au zèle et au talent du professeur, M. Hippolyte Gibon, et à l'administration paternelle du respectable directeur de cet établissement, M. l'abbé Augé, qui, par l'aménité de ses manières, par le respect et l'affection qui s'attachent à lui, fait naître sans rigueur, sans contrainte, le goût de l'étude et le besoin du travail. De plus, par l'étude et la discussion approfondie et philosophique des vérités de la religion, les élèves de ce collége reçoivent une préparation naturelle à la philosophie, et trouvent ainsi à la fois les principes sur lesquels doivent se baser à jamais leur moralité et un immense perfectionnement intellectuel. Aussi lorsque M. le ministre félicite les élèves du progrès des études philosophiques dans les colléges, ses éloges s'adressent surtout à ceux qui, tandis que l'enseignement se perfectionne, savent conquérir et garder le premier rang.

M. Burette, professeur d'histoire, a ouvert la séance par un discours sur les différences et les rapports de la vie de collége et de celle du monde. Il a su, en conservant cette brièveté, dont les circonstances lui faisaient une loi, revêtir des conseils sages et amicaux d'une forme élégante et spirituelle qui cependant s'élève et grandit au besoin avec le sujet. M. Burette a senti en homme d'esprit qu'un discours de distribution de prix ne saurait comporter le développement complet d'une question philosophique et littéraire, mais que l'orateur doit se restreindre dans de justes bornes pour ne pas lasser l'impatience des jeunes lauréats. De nombreux et vifs applaudissements ont prouvé à M. Burette qu'on lui savait gré de ce qu'il avait dit et de ce qu'il n'avait pas dit.

M. Dutrey a pris ensuite la parole, et dans une courte allocution il a félicité les élèves de leurs succès, et les a engagés à en mériter de nouveaux.

Les noms des élèves qui, dans l'appel des prix, ont reparu le plus souvent, sont, outre M. Huet, qui la veille avait obtenu le prix d'honneur avec une composition si remarquable qu'elle avait étonné ses juges, ceux de MM. Macé et Ladet, en rhétorique.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

RÉORGANISATION DES ÉTUDES DU COLLÉGE DE CHERBOURG.

La nécessité d'une réforme de l'instruction secondaire se fait sentir partout, mais principalement dans les villes commerçantes, industrielles, maritimes : c'est là surtout que se révèle l'insuffisance de l'enseignement purement classique. Prévenant les mesures législatives, les principaux sont forcés de demander l'autorisation de modifier et de compléter le programme des études, sous peine d'assister à la ruine des établissements qu'ils dirigent. Il est de la plus haute importance que quelque chose de légal et de régulier vienne se substituer à des essais partiels, à des tentatives isolées.

Cherbourg est une des villes où les études, exclusivement classiques, avaient le plus de chances de discrédit. Aussi le maire a-t-il cru devoir présenter un projet de réorganisation des études du collége, comprenant l'instruction primaire supérieure. Ce projet a été précédé d'un exposé où ce magistrat signale la tendance générale des esprits vers les idées positives, vers les connaissances applicables. On verra par l'extrait suivant qu'il a consulté avec fruit le programme de l'enseignement suivi au collége de Mulhausen, et qu'il n'a pas dédaigné de reproduire, au sujet de la réunion des écoles primaires supérieures aux colléges communaux, quelques unes des opinions précédemment émises par le *Journal général*. Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. le maire de Cherbourg dans tous les développements de son rapport lu en présence des membres du bureau d'administration et de M. le principal.

Messieurs, a-t-il dit en commençant, l'état de l'instruction secondaire dans notre ville doit appeler toute votre sollicitude.

Le collége a vu diminuer, l'an passé, le nombre de ses élèves. Cette diminution, peu considérable, n'a rien d'inquiétant par elle-même, puisqu'elle ne s'élève pas au dessus de la limite qu'une fluctuation habituelle peut amener, mais elle coïncide avec une décadence générale, qui doit nous faire craindre pour l'avenir une participation au sort commun.

La cause en est sans doute dans le changement qu'ont subi nos mœurs et nos habitudes, depuis le commencement de la paix, dans l'immense développement de notre industrie.......

De là, cette ardeur qui nous porte vers l'étude des sciences, et le refroidissement qui s'opère à l'égard des études classiques......

On ne peut nier que le système de l'enseignement ne doive répondre aux besoins de la population.

Un établissement uniquement ou principalement consacré aux études classiques ne saurait donc avoir des chances de succès dans les villes, surtout d'une population moyenne, où les jeunes gens qui se destinent aux professions libérales, ne sont pas en grand nombre.

Ici M. le maire cite la partie du rapport au roi où le ministre de l'instruction publique signale avec regret l'abandon des études classiques.

La création des écoles primaires supérieures a été la conséquence des faits exposés par le ministre.

Nous avons dû obéir à la loi et nous occuper d'établir une école primaire supérieure à Cherbourg.

Mais là de grandes difficultés nous attendaient.

J'ai pensé, dès le principe, qu'un établissement d'instruction primaire d'un degré élevé, séparé du collége, et marchant parallèlement avec lui, le ferait bientôt disparaître ou au moins nuirait beaucoup à sa prospérité.

Le conseil municipal a partagé cette opinion, il a décidé que l'école primaire supérieure serait annexée au collége.

Ce n'était toutefois, dans l'esprit de plusieurs membres, qu'un palliatif, un *mezzo-termine*, dont l'exécution devait amener bien des embarras...............

Un membre de l'université a consigné des observations très développées sur cet important objet dans un des numéros du *Journal général de l'instruction publique*. En voici le passage le plus saillant :

« Si les élèves qui suivent les classes de l'instruction primaire supérieure, après « avoir reçu leur leçon, emportent un devoir à faire chez eux ; s'ils doivent par « conséquent travailler à tête reposée, s'ils peuvent être réunis dans des salles d'é- « tude, ou même dans un pensionnat dirigé par l'instituteur, alors il est urgent « que les principaux s'emparent de ces écoles, dont l'existence, en dehors du col- « lége, amènerait indubitablement la ruine de ce dernier établissement. »

C'est ainsi que pensait la commission qui a été chargée de présenter au conseil municipal un projet d'organisation de l'instruction primaire supérieure.

C'est d'après ces impressions que le conseil eût probablement arrêté les bases de sa délibération, si les instructions ministérielles n'eussent prescrit la séparation des deux établissements.

Un doute me restait néanmoins sur le caractère impératif de ces instructions qui ne dérivent pas directement de la loi.

D'un autre côté, j'avais la conviction que la force même des choses amènerait à Cherbourg, comme dans beaucoup d'autres villes, la fusion complète du collége et de l'école primaire supérieure.

J'ai profité d'un voyage à Paris pour voir M. le ministre de l'instruction publique, et je lui ai exposé mes motifs de doute et de conviction.

Là, j'ai pu m'assurer que son opinion n'avait rien d'absolu sur l'indispensable nécessité de séparer complétement les deux établissements.

J'ai également reçu de M. le ministre l'assurance qu'il accueillerait avec intérêt et qu'il approuverait, sauf les détails, un projet de réorganisation du collége, dans lequel entrerait, comme partie intégrante, l'enseignement primaire supérieur.

Fort de cette assurance, je me suis occupé de rechercher les bases sur lesquelles cette réorganisation pourrait être opérée.

J'ai consulté l'ouvrage de M. Cousin sur l'instruction secondaire. Son opinion est que chaque collége devrait être divisé en classes inférieures et en classes supérieures.

Dans les premières, on placerait l'enseignement religieux, l'histoire, la géographie, les éléments des mathématiques. Le latin commencerait en cinquième, et le grec en quatrième. Dans les deux dernières années, un cours de littérature française, auquel on ajouterait une langue moderne, beaucoup de musique et un peu de dessin.

Le principe de la division inférieure serait la simultanéité des études ; celui de la division supérieure serait leur spécialité. Ainsi, cette division serait elle-même divisée en deux sections : les sciences et les lettres, et, à la fin, un cours commun de philosophie.

Des examens sévères auraient lieu pour le passage d'une division à l'autre. On aurait moins d'élèves dans cette dernière ; mais au moins tous seraient en état de suivre la leçon des professeurs, et on aurait moins de sujets médiocres.

Cette organisation, au lieu de bouleverser celle qui existe, l'améliorerait presque sans secousse, et nulle existence ne serait compromise.

Telles sont les principales idées émises par M. Cousin. Elles contiennent bien évidemment le principe de la réunion de l'enseignement classique avec l'enseignement primaire supérieur.

M. le maire de Cherbourg indique à la fin de son rapport les moyens d'adapter ce système à la position particulière de cette ville et au besoin d'une population naturellement destinée à la marine, au commerce, à la direction et à l'exécution des travaux nombreux et divers que nécessitent la création et l'entretien d'un grand arsenal maritime.

UTILITÉ DES ÉTUDES CLASSIQUES (1).

On a souvent attaqué nos études classiques. Ceux qui ne les condamnent pas entièrement se plaignent du temps que l'on y consacre ; d'autres voudraient que les années passées au collége fussent employées exclusivement à l'étude des langues modernes, et à celle des sciences applicables à l'industrie et aux arts. Pour satisfaire

(1) Extrait du discours prononcé par M. Henry, proviseur du collége royal de Rennes, à la distribution des prix.

ces diverses exigences, on avait inventé ou remis au jour des méthodes qui devaient être aussi expéditives que commodes et sûres, et au moyen desquelles tous nos élèves auraient conquis la science en quelques semaines et presque sans travail. Malheureusement l'expérience n'est point venue confirmer ces théories si séduisantes, et depuis comme avant l'invention de ces ingénieux procédés, l'inévitable nécessité du travail pèse toujours de tout son poids sur la jeunesse de nos écoles comme sur nous-mêmes, et l'esprit humain, semblable à la terre que le laboureur ne fertilise qu'à la sueur de son front, ne donne ses fruits que dans le temps de la moisson. Si l'on remarque à de rares intervalles quelques enfants qui deviennent hommes avant le temps, on peut presque toujours les comparer à ces plantes auxquelles des soins multipliés et l'artifice de la culture procurent bien une rare précocité, mais qui n'ont jamais la maturité et la vigueur que donne la nature.

Loin de nous cependant la pensée de nier les bons résultats de quelques méthodes nouvelles. Nous aimons à reconnaître que presque toutes renferment des procédés utiles et nous nous faisons un devoir d'introduire dans notre enseignement les innovations que la pratique a justifiées. Car, Messieurs, si nous avons foi dans la plupart des méthodes suivies jusqu'à ce jour pour l'enseignement des sciences et des lettres, cette foi n'est pas aveugle pourtant. Nous sommes aussi des hommes nouveaux, amis du progrès; ceux même d'entre nous qui ont vieilli dans les rudes travaux de l'éducation, étudient, connaissent les œuvres de ceux de nos contemporains qui s'élèvent autour de nous comme de nouveaux maîtres; nos écoles enfin sont ouvertes à toutes ces célébrités nouvelles.

Mais vous ne nous verrez pas répudier le passé et renier comme des fils ingrats les utiles travaux de nos pères. Pourquoi, en effet, les trésors de sciences, de lettres, de beaux-arts que nous devons aux studieux loisirs de ceux qui nous ont précédé, ne nous inspireraient-ils que du mépris? N'aurait-elle donc plus rien à nous apprendre cette antiquité qui, nous livrant chaque jour quelques richesses inattendues, nous apparaît plus merveilleuse et plus puissante, et semble insulter à nos faibles travaux? Serait-il vrai aussi que nos livres grecs et latins ne laissent dans l'intelligence de nos élèves que des mots vides de sens?

Mais pourquoi donc nos poètes du jour, nos écrivains nouveaux, ceux même qui affectent l'individualité la plus indépendante, pourquoi la rajeunissent-ils chaque jour cette antiquité, en la faisant revivre dans des œuvres qu'ils espèrent ainsi rendre plus sûrement immortelles? Pourquoi nos jurisconsultes, nos publicistes, consacrent-ils tant de veilles aux études longues et laborieuses du droit ancien? Pourquoi enfin voyons-nous partout cet empressement, je dirais presque cette passion, pour reconstruire des ruines, pour pénétrer dans les monuments du passé? Il n'y a pas long-temps, la Grèce et Rome suffisaient à nos investigations; bientôt l'Égypte est venue accroître le domaine de nos recherches, et voilà qu'aujourd'hui l'Inde, ou plutôt l'Orient tout entier, nous paraît nécessaire pour expliquer l'ancien monde.

Hâtons-nous de le reconnaître: c'est que dans l'antiquité on trouve autre chose que des mots. Il y a tout un monde, une longue suite de générations qui ont pour ainsi dire expérimenté la vie sous toutes ses faces et dans toutes ses vicissitudes. Il y a de vastes travaux de perfectionnements dans tous les genres, exécutés avec une rare constance et un rare bonheur; comme il y a aussi des essais audacieux, des tentatives avortées, des révolutions funestes qui sont restées dans les annales de l'histoire pour servir de leçons aux générations nouvelles.

Il est donc, je ne dirai pas seulement utile, mais nécessaire d'étudier l'antiquité, et par conséquent les langues qu'elle a parlées, si nous voulons connaître sa vie, ses mœurs, son histoire; si nous voulons, en un mot, profiter de tous les travaux de l'esprit humain, et ne point renverser par dédain et fol orgueil, pour le reconstruire ensuite, à grand'peine, l'édifice dont les fondements sont jetés depuis des siècles. Car, on l'a dit déjà, l'œuvre de la civilisation humaine ne peut s'élever que lentement et à grande force d'hommes, « comme cette pyramide du désert à laquelle « chaque passant apporte une pierre, mais à laquelle personne ne peut donner son « nom. »

Mais si, dans tous les systèmes d'éducation, l'utilité de l'étude d'une langue étrangère est généralement reconnue, la préférence appartient encore à la langue de l'antiquité, parce que cette langue renferme, mieux et plus que toute autre, les modèles les plus propres à former et à développer le goût et l'intelligence des élèves, à régler leur imagination en la dirigeant vers le beau et vers le vrai.

Ce dernier avantage, je le sais, est souvent contesté par ceux qui n'ont fait que des études médiocres ou faibles. Dans les sciences une connaissance claire et positive s'ajoute chaque jour aux connaissances déjà acquises et se peut apprécier facilement. Dans les lettres, le résultat s'aperçoit moins aisément, l'influence est plus lente; mais elle n'en est ni moins réelle ni moins sûre; le jugement se forme sur de beaux modèles; les élèves mêmes qui profitent le moins apprennent encore beaucoup; leur intelligence se développe insensiblement; leur vue s'étend, la sphère de leur imagination s'agrandit, et tôt ou tard se fécondent en eux les idées justes et les grandes pensées qu'ils ont puisées dans les livres des anciens.

Envisagée sous ces divers points de vue, j'ai peine à comprendre que l'étude du grec et du latin trouve des détracteurs. Si cette étude est l'exercice le plus propre à favoriser et à régler le développement intellectuel et moral des élèves, l'objection faite contre le temps que l'on y consacre tombe d'elle-même; et notre devoir consiste alors à réserver toujours dans notre enseignement une place convenable pour les connaissances nouvelles que nécessitent les nouveaux progrès de l'esprit humain; de telle sorte qu'au sortir de nos écoles, vos enfants, nourris et fortifiés des doctes leçons de l'antiquité, aient des notions suffisantes sur la science du jour, et soient préparés pour la carrière que vous leur aurez destinée.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

Romans de la première moitié du dix-huitième siècle. — Classification des romans. — Romans d'amour. — Madame de Lafayette. — L'époque actuelle comparée au dix-huitième siècle. — Zaïde. — La princesse de Clèves. — Analyse et éloge de ce roman. — Mesdames de Fontaine, de Villedieu et de Tencin.

Mettons de côté la politique, elle nous a assez long-temps occupés; c'est maintenant autour du roman. Je vais parler des romans de la première moitié du dix-huitième siècle. Ici je sais combien d'objections peuvent venir m'assaillir: parler de romans, dira-t-on, parler d'amour! Et les scrupules universitaires! Et la réserve de la chaire! Et la gravité de l'enseignement! J'ai long-temps réfléchi, Messieurs, avant de me laisser aller à la tâche que je vais entreprendre. L'enseignement, ses devoirs changent selon les hommes et les époques. Aujourd'hui, par exemple, nous vivons dans un temps de littérature ignoble et dépravée, dont toutes les productions sont empreintes d'un cynisme dégoûtant. Eh bien! n'est-ce pas un devoir d'évoquer vis-à-vis de toutes ces infamies, cette littérature du dix-huitième siècle, amoureuse, il est vrai, mais amoureuse avec finesse et avec bon goût; d'opposer, si vous le voulez, la religion de l'amour à la sensualité grossière que l'amour affecte aujourd'hui? Oui, je parlerai des romans d'autrefois, mais comme contre-poids au roman d'à présent. Et puis encore, est-ce donc un sacrilége d'aimer les romans? Pour moi, j'en conviens, je les aime et je les aime par mille raisons. En premier lieu, si c'est la littérature la plus populaire, c'est aussi celle qui reproduit le mieux la couleur et l'esprit de l'époque. Il y a même dans ces productions frivoles un côté sérieux et profond à étudier. Puis chacun, après tout, ne fait-il pas son roman dans sa vie? N'avons-nous pas tous ici-bas notre dose de chimères, de désirs non satisfaits, d'illusions non accomplies. Nous avons quelquefois besoin d'aller dans les nuages et le roman est là qui nous promène à travers les régions de l'idéal.

Il y a plusieurs sortes de romans; je les classerai en cinq genres, les romans d'amour, de féerie, d'aventures, de mœurs et enfin le roman politique et philosophique. Pour le premier, Madame de Lafayette; pour le second, Perrault; pour le troisième, Hamilton, l'abbé Prévost; pour le quatrième, Lesage; pour le cinquième, Voltaire, sont ceux auxquels il faut décerner la palme. Nous nous occuperons aujourd'hui de Madame de Lafayette.

On sait ce que c'était que l'amour dans les romans du dix-septième siècle, dans la Clélie, dans Cyrus, dans Cassandre. L'amour en ce temps-là se traitait d'ordinaire en dix volumes, dix volumes in-octavo. Et pourtant tout exhubérants et ridicules que paraissent de semblables livres, ces longues conversations, il faut le dire, n'étaient pas au fond sans vérité. Alors seulement la société se formait. *Jusque-là la féodalité* et la guerre civile avaient brisé en mille petites fractions tout ce qui aurait pu servir d'éléments à la société. Ce ne fut que sous Louis XIV que ces fractions commencèrent à se joindre. C'était une grande nouveauté que ce plaisir jusqu'alors inconnu de communiquer les uns avec les autres! Mais après ce plaisir viennent d'autres intérêts, d'autres plaisirs encore. On se choisit, on se lie, et comme les femmes paraissent pour la première fois, pour la première fois aussi on s'abandonne à ces sympathies qui peu à peu deviennent plus étroites et dégénèrent en tendres engagements. Ce sont ces engagements que les romans de Madame de Lafayette expriment et représentent. Chez Madame de Lafayette en général il y a moins de conversations que dans les romans du dix-septième siècle; l'amour aussi y est plus simple, et une chose assez remarquable, c'est que les portraits y abondent.

Une revue anglaise additionnait dernièrement, avec une complaisance tout-à-fait britannique, le chiffre des crimes dont le drame moderne a enrichi la scène. Le total, je l'oublie; mais combien ne grossirait-il pas si ce calcul s'appliquait au roman? Dans le roman de Madame de Lafayette au contraire, on ne voit guère qu'un adultère; et remarquez que c'est son dernier livre; Madame de Fontaine, sa rivale, n'a pas violé un commandement de Dieu, et chez Madame de Tencin (je ne parle que de ses ouvrages), si par hasard on trouve un adultère, ce n'est qu'un crime involontaire et complètement accidentel. Encore le livre entier est-il employé à l'expier.

C'est qu'on intéressait dans ce temps-là à bien moins de frais qu'on n'intéresse au nôtre. Un amour naïf et retenu, un sentiment gracieux et tendre, quelques jolies scènes que l'on y rattachait, c'était tout ce qu'il fallait pour attendrir et émouvoir. On n'avait pas encore fait de l'amour une passion grossière et abrutissante, tout-à-fait étrangère au cœur.

Dans *Zaïde*, son premier roman, il est aisé de voir que Madame de Lafayette n'est pas encore maîtresse de tout son génie. C'est toujours l'ancienne machine du roman, toujours des aventures romanesques et invraisemblables; mais déjà l'on commence à trouver, aux sentiments qu'elle exprime, quelque chose de jeune et de frais, complètement inusité jusqu'à elle.

Zaïde et *Gonzalve* se rencontrent. Un naufrage a jeté la première sans connaissance sur le bord de la mer: *Gonzalve* arrive, qui la secourt. *Zaïde* ouvre les yeux, leurs regards se rencontrent, mais leurs bouches ne peuvent se comprendre; tous deux parlent un langage différent. Au bout de quelque temps, les circonstances qui les ont séparés les réunissent et alors ils peuvent se dire qu'ils s'aiment: Chacun des deux sait la langue de l'autre. L'épisode est commun sans doute, mais combien ce trait est délicieux!

C'est le roman qui suivit *Zaïde*, *la princesse de Clèves*, qui donna réellement la mesure du talent de Madame de Lafayette. Là tout est nouveau, intrigue et détails. Mariée toute jeune, madame de Clèves rencontre dans le monde M. de Nemours. Elle en est aimée, elle l'aime. Mais dès qu'elle a senti dans son cœur naître cette passion coupable, Madame de Clèves quitte la cour, et se refuse à toutes les instances de son mari, qui la supplie d'y retourner. Enfin poussée à bout par ses sollicitations, elle lui déclare, non point le nom de celui dont elle est éprise, mais toute la passion qu'il lui a inspirée. Peu confiant dans la parole jurée par la princesse, que jamais son amour ne lui a fait faillir à son devoir, M. de Clèves s'éloigne, tombe malade et meurt au bout de peu de temps des chagrins dont il est dévoré. Alors Madame de Clèves, aussi repentante de la faute dont elle est accusée que si cette faute eût été commise, se retire dans un couvent où elle va finir ses jours.

Toute simple qu'elle paraisse, *la Princesse de Clèves* est un roman plein d'intérêt, intérêt qui naît d'abord de la curiosité excitée, puis de la progression des scènes, enfin du développement délicat des sentiments que l'auteur met en œuvre. A son apparition, on blâma cet ouvrage. L'habitude de ne rien permettre qui sortît des règles ordinaires lui fit trouver mille défauts. C'est cet aveu surtout, ce singulier aveu de l'héroïne, sur lequel on ne tarissait pas de critiques. A quoi bon, disait-on, à quoi bon pour une femme troubler ainsi le cœur d'un époux qui dort paisible sur la foi des serments? A quoi bon? répondait Madame de Lafayette. A ne point rougir devant elle-même; à ne point se sentir fausse et menteuse, en présence de sa conscience; et comme il appartient au génie (et Madame de Lafayette en avait) d'aggraver ses fautes pour les justifier, elle fit un nouveau roman plus hardi encore, plus extraordinaire que *la princesse de Clèves*.

Là il ne s'agit plus d'une faute, pour ainsi dire involontaire, l'héroïne est enceinte. Tout le monde l'ignore, c'est elle-même qui se charge de dévoiler son secret. Elle avoue tout à son mari, elle le lui avoue par cette impossibilité où se trouve une

âme honnête de subir l'affront d'une caresse, d'une preuve d'affection, dont elle n'est pas digne; par cette fierté qui la fait, en se portant sa propre accusatrice, remonter au rang honorable d'où elle n'eût jamais dû descendre.

Au surplus, ce reproche, dont je viens de parler, n'était pas le seul que fit à *la princesse de Clèves* la morale triviale et commune. Pourquoi le couvent? disait-elle. Pourquoi, une fois son mari mort, ne point épouser celui qu'elle aime? Pourquoi? Parceque c'est un roman. Dans le monde sans doute elle le peut faire; il n'y aurait, en pareille circonstance, aucun blâme légitime à porter; mais dans un roman, dans l'empire de l'idéal, telle ne doit pas être sa conduite. Sans cela le roman n'est plus qu'une pâle contrefaçon du monde, quand il faut au contraire que le roman donne à l'art une vie que le monde lui refuse. Aller mourir dans un couvent, quand elle pourrait vivre heureuse, heureuse avec celui qu'elle aime, c'est un sacrifice romanesque sans doute, mais c'est un sacrifice qui relève l'humanité.

Tel est donc le style du roman de Madame de Lafayette, élévation dans les sentiments, délicatesse dans les idées. Prenez l'intrigue des ouvrages de Madame de Lafayette et habillez-la à la moderne; que deviendraient ces traits fins et déliés, ces nuances de sentiments si légères, ces gradations si admirablement rendues? sous la touche grossière du romancier actuel, le dessin s'efface, la couleur disparait. C'est le papillon aux doigts d'un paysan.

Quelques mots me suffiront pour faire connaitre les femmes de l'école de Madame de Lafayette. Je parlerai d'abord de Madame de Villedieu. Madame de Villedieu a fait des romans, Madame de Villedieu a amusé son siècle; mais de tous ses romans le plus amusant, c'est sa vie. Sa mère aussi, Madame Desjardins, faisait des romans. Mademoiselle Desjardins les lut et acquit une sensibilité si vive et si précoce, que, à quinze ans, elle s'enfuit avec son cousin. Elle vint à Paris. Là elle trouva des protecteurs, puis M. de Villedieu, capitaine, qui lui fit la cour et lui proposa de l'épouser. Malheureusement l'amour, qui tournait la tête au capitaine, lui avait fait oublier une chose, c'est qu'il était déjà marié. Sa femme s'en souvint, mit opposition au mariage, et força M. de Villedieu à rejoindre son régiment. Mademoiselle Desjardins, nourri dans le roman, se déguise en cavalier pour courir après le perfide, le joignit en effet à Cambrai, et voulut se battre avec lui. A de telles preuves d'amour il n'y avait pas moyen de résister. La réconciliation eut lieu, et les amants partirent pour la Hollande, où ils se marièrent. Au bout de quelque temps ils reviennent à Paris; M. de Villedieu est tué en duel; la pauvre femme entre au couvent. Elle ne tarda pas à se voir obligée d'en sortir: on avait appris qu'elle faisait des romans. Une de ses sœurs tenait une maison où se réunissaient nombre de gens de lettres. Madame de Villedieu s'y réfugie. Lachaise l'y vit, en devint amoureux, l'épousa; mais, par une fatalité singulière, Lachaise était marié aussi. Le mariage fut déclaré nul.

Ainsi disgraciée du sort, elle retourna à Alençon, où elle retrouve le cousin du premier chapitre. Elle l'épousa. Mais voici où le monde donne au roman un amer démenti. Ce mariage d'inclination fut fort malheureux, et bientôt les deux époux, ennuyés, dégoûtés l'un de l'autre, en vinrent à noyer leurs chagrins dans le vin et les liqueurs fortes. C'est alors que Madame de Villedieu se livra tout-à-fait au roman. Ceux qu'elle fit eurent une grande vogue. Dans le nombre je ne citerai que les *Fratissen*, allusion satirique aux actions et aux principes des molinistes. Le reste ne se compose guère que de ce que l'on appelle les romans de *consommation*, espèce d'aliments accommodés au goût de chaque siècle, et dont le siècle qui suit n'a absolument rien à faire.

Deux femmes encore se sont distinguées dans cette même école, Madame de Fontaine, Madame de Tencin. Madame de Fontaine a fait *la Comtesse de Savoie* et *Aménophis*. Presque tout le talent de Madame de Fontaine repose dans le style, qu'on peut dire aussi pur et aussi gracieux, à peu de chose près, que celui de Madame de Lafayette. Quant à Madame de Tencin, elle a fait, je ne crains pas de l'avancer, l'un des plus beaux romans du dix-huitième siècle, *le Comte de Comminges*. Je ne connais pas de sujet plus simple, plus commun, et pourtant pas de dénoûment plus attendrissant et plus sublime. La dernière scène seule, celle où Mademoiselle de Lussan, mourante, confesse ses fautes en présence des religieux, priant près de son lit de mort, eût suffi pour fonder la réputation d'un écrivain. Madame de Tencin n'avait pas besoin d'autre chose.

CONCOURS D'AGRÉGATION.

Les jurys d'examen pour les plus prochains concours d'agrégation sont composés ainsi qu'il suit:

Classes supérieures des lettres.

MM. Villemain, président;
Dubois, inspecteur-général des études;
Viguier, inspecteur de l'académie de Paris;
Leclerc, doyen de la faculté des lettres;
Alexandre, proviseur du collége royal Bourbon.

Classes de philosophie.

MM. Cousin, président;
Frédéric Cuvier, inspecteur-général des études;
Matter, Id.;
De Cardaillac, inspecteur de l'académie de Paris;
La Romiguière, professeur de philosophie à la faculté des lettres.

Classes des sciences.

MM. Poisson, président;
Blanquet-du-Chayla, inspecteur-général des études;
Cazalis, professeur de physique au collége royal Bourbon.
Dumas, professeur-adjoint à la faculté des sciences;
Vernier, professeur de mathématiques élémentaires au collége royal Louis-le-Grand.

Nous rappelons de nouveau à tous les concurrents qui doivent prendre part à ces trois concours, que les premières opérations ont lieu samedi prochain, 23 du courant. L'appel des candidats sera fait à 9 heures précises du matin, dans différentes salles de la Sorbonne. Tous doivent se munir de leur lettre d'admission; et ceux qui n'ont pas fait les justifications convenables de grades, au moment de leur inscription, devront produire leurs diplômes avant de pouvoir prendre part aux épreuves.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Le tribunal de Niort condamna à 100 fr. d'amende M. le curé de Vouillé pour avoir enseigné sans autorisation. Ce jugement vient d'être cassé par la cour royale de Poitiers. Les motifs de l'arrêt que cette cour vient de rendre tendent à détruire en partie l'économie de la loi du 28 juin et à rendre vaines les sages précautions qu'elle a prises. Il est facile d'en juger par l'extrait suivant:

« Attendu que l'instruction morale et religieuse est l'objet principal et spécial du ministère des ecclésiastiques, ayant charge d'ames ou préposés à la desserte des églises, et qu'ils ne sont point tenus, pour l'exercer, de satisfaire aux obligations que la loi du 28 juin impose aux instituteurs qu'elle a créés;

» Attendu qu'il n'est point dans le domaine de la loi civile de déterminer la forme et le mode suivant lesquels l'instruction morale et religieuse doit être donnée par les ecclésiastiques aux personnes dont ils ont la direction; que surtout il n'est pas possible d'admettre que la loi du 28 juin ait voulu exclure des moyens à l'aide desquels ils peuvent remplir cette partie si importante de leur ministère, ceux précisément qui sont les plus propres à leur faire atteindre ce but: la lecture, l'écriture et les premiers éléments de la langue, lorsqu'elle est elle-même si soigneuse d'unir ensemble toutes ces choses dans l'enseignement qu'elle a établi;

» Qu'il est évidemment dans son esprit de répandre le plus possible l'instruction élémentaire et de la rendre vulgaire, et que l'on ne saurait concevoir que, lorsqu'elle admet à remplir cette tâche l'individu âgé seulement de dix-huit ans qui présente le brevet de capacité et le certificat de moralité prescrits par l'article 4, elle se refusât à trouver, sous ces deux rapports, des garanties suffisantes dans l'ecclésiastique qu'elle appelle à faire partie du comité chargé de surveiller l'institution primaire;

» La cour, faisant droit de l'appel interjeté par ledit sieur Couillaud, dit qu'il a été mal jugé par le jugement dont est appel; décharge l'appelant des condamnations portées par ce jugement, et, faisant ce que les premiers juges auraient dû faire, le renvoie des poursuites du ministère public, sans dépens. »

Il résulte de cet arrêt que, par cela seul que les ecclésiastiques sont spécialement appelés à donner l'instruction morale et religieuse, ils peuvent en même temps, sans remplir les obligations imposées par la loi, enseigner la lecture, l'écriture, les éléments de la langue, c'est-à-dire presque tous les objets qui composent le programme de l'enseignement élémentaire. Tous sont aptes à tenir école sans brevet et sans autorisation. La cour fortifie cette opinion par un raisonnement qui n'est pas moins subtil. Le curé d'une commune, en qualité de membre du comité local, est chargé de surveiller l'instituteur primaire; or, le surveillant a naturellement plus de capacité et offre plus de garanties que le surveillé: pourquoi donc refuser au premier ce qu'on accorde au second? Ainsi, pour peu que l'on généralise la question, tous les membres de comités seraient aptes à exercer, sans remplir aucune des conditions légales, la profession d'instituteur. Nous doutons fort que la cour suprême, à laquelle le ministère public a déjà sans doute déféré cet arrêt, approuve une pareille argumentation.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 11 août.

Analyse du cerveau. — M. Dumas fait un rapport sur un mémoire de M. Couerbe, relatif au cerveau considéré sous le point de vue chimique et physiologique.

En 1812, Vauquelin, éclairé par des recherches qu'il avait faites avec Fourcroy sur la laite de carpe, retrouva dans le cerveau des phénomènes que cette matière leur avait présentés, et fut conduit à l'une des observations les plus importantes que l'on ait eu l'occasion de faire en chimie animale. Il découvrit que le cerveau renferme du phosphore en nature ou au moins du phosphore qui n'est ni à l'état de sel, ni à celui d'acide, et qui dès-lors doit être uni aux éléments de la matière animale comme l'un de ses principes. Vauquelin fit voir que le cerveau, le cervelet, la moëlle alongée et les nerfs ont à peu près la même composition et présentent tous du moins la matière phosphorée caractéristique. Plus tard, M. John s'efforça de prouver que la substance phosphorée est particulière à l'homme, les diverses cervelles d'animaux soumises à ses expériences ne lui ayant jamais offert les effets si tranchés que l'on observe dans le cerveau humain à cet égard. M. Couerbe a pris à ce point et a continué les études sur l'analyse du cerveau. Suivant lui, le cerveau renferme diverses matières grasses qui sont à la fois phosphorées, comme l'a vu Vauquelin, et sulfurées, comme l'avait entrevu Fourcroy; il contient en outre de la cholestérine, ainsi qu'on aurait pu le présumer après les observations de ce dernier chimiste. Mais, suivant M. Couerbe, le phosphore est un élément d'une bien haute importance, car sa juste proportion est absolument indispensable au libre exercice des fonctions intellectuelles; en excès, il engendre la folie; s'il vient à manquer, on tombe dans l'idiotisme, ou plutôt, pour parler avec plus de réserve, l'analyse ne perçoit d'autre différence qu'une variation dans les quantités de phosphore dans le cerveau de l'idiot, de l'homme sain et du fou. D'après cela, en rangeant les cerveaux selon les quantités de phosphore qu'ils renferment, on aurait 1° celui du fou; 2° celui de l'homme sain; 3° celui de l'idiot; 4° celui des animaux où John ne trouve que des traces presque imperceptibles de phosphore.

La commission dont M. Dumas est l'organe ne regarde pas comme suffisantes les recherches sur lesquelles M. Couerbe s'est appuyé pour cette partie de son travail; M. Dumas se borne à faire ressortir toute l'importance de cette question et à fixer sur elle l'attention des chimistes.

M. Couerbe a reconnu cinq matières grasses dans le cerveau; quatre lui ont paru être à-la-fois chargées de soufre, de phosphore et d'azote; la cinquième n'est pas moins remarquable, quoique privée de ces trois éléments, puisqu'elle est identique avec la cholestérine ou matière grasse des calculs biliaires. Outre la cholestérine, les quatre substances constatées par M. Couerbe sont nommées cerebrote, céphalote, éléencéphol et stearoconote.

Depuis que Vauquelin a fait voir qu'il existe dans le cerveau des ma-

tières grasses phosphorées, il était à désirer 1° qu'on en fît l'analyse élémentaire; 2° qu'on cherchât le rôle physiologique de ces corps; 3° enfin qu'on essayât de fixer l'opinion sur l'état du phosphore dans ces substances. M. Dumas reconnaît que M. Couerbe a complètement résolu la première question et jeté beaucoup de lumière sur la deuxième; il regrette que M. Couerbe ne se soit pas occupé de la troisième.

L'ancienne Carthage. — Un travail de M. Falbe, consul général de Danemarck à Tunis, est communiqué à l'Académie sous le titre de : Recherches sur l'emplacement de Carthage, suivies de renseignemens sur plusieurs inscriptions puniques inédites, de notices historiques, géographiques, etc. Non-seulement M. Falbe facilite l'intelligence complète des indications d'Appien, de Strabon, de Polybe, mais il signale des détails que l'érudition eût vainement demandés aux textes anciens; par exemple, il constate l'existence et le gisement de l'amphithéâtre jusqu'à présent révélé uniquement par une fugitive mention de Virgile, et en même temps l'existence d'un cirque qui n'était indiqué nulle part, ou du moins que la littérature classique avait totalement oublié. Cette omission n'est pas imputable à un auteur arabe du 11e siècle, Abou-O'bayd el-Bekry de Cordoue, qui dit que de son temps le monument le plus admirable de Carthage était le théâtre voisin du cirque et des citernes des diables; les relèvemens de M. Falbe, qui ne connaissait point l'auteur andalou, concordent parfaitement avec ses indications.

M. Falbe a déterminé avec précision les vestiges du double port avec son môle extérieur, ses murs, ses deux entrées successives et la coupure accidentelle effectuée pendant le siége; il demeure établi maintenant que le port était au sud de la ville. L'auteur du mémoire porte ensuite ses observations sur les ruines de Byrsa, sur celles des citernes, sur celles du grand aquéduc dont l'origine ne pouvait être au delà des hauteurs d'Aryanah, ainsi que le démontrent à la fois la vérification comparative des reliefs du sol et les traces encore subsistantes des travaux; ce qui ne permet plus de croire avec Shaw que les eaux amenées à Carthage vinssent du Gebel Zaghuuân. Il s'occupe enfin des vestiges de temples, de ceux de l'amphithéâtre, du cirque, de quelques rues, des murs d'enceinte, des tombeaux, etc. Ces investigations le portent à déterminer conjecturalement le circuit de la Carthage punique et les limites plus restreintes de la Carthage romaine, autour de laquelle apparaissent encore presque complètes les divisions agraires du sol attribué aux 3,000 colons envoyés par Auguste.

Mécanisme des bruits du cœur. — M. Magendie lit un mémoire portant ce titre. Son premier but a été d'établir que les deux bruits qui accompagnent le jeu régulier du cœur dans l'homme, les mammifères et les oiseaux, sont le résultat, non de l'action du sang sur le cœur ou les grosses artères, non de l'action du cœur sur le sang, non du déplacement des valvules cardiaques ou artérielles, mais d'un double choc qu'exerce le cœur sur les parois du thorax; l'un de ces chocs ayant lieu par la pointe de l'organe à l'instant de la contraction des ventricules, l'autre par sa face antérieure au moment de leur dilatation. Si le mécanisme qui produit les sons normaux du cœur est si simple et dans une dépendance si directe des lois de l'acoustique, M. Magendie en conclut qu'il sera possible d'arriver à une explication plausible des nombreuses modifications que les maladies apportent dans la fréquence, l'intensité, le caractère de ces bruits. Cette nouvelle application de la physique à la médecine forme l'objet de la deuxième partie du mémoire de M. Magendie.

Les principales modifications que les maladies apportent dans les bruits cardiaques influent, soit sur leur fréquence, soit sur leur régularité, soit sur leur intensité. Dans beaucoup de cas le cœur ne se fait plus entendre, bien qu'il continue à agir souvent avec une grande vigueur.

La théorie nouvelle de M. Magendie est que les causes qui s'opposent au développement des bruits cardiaques se résument toutes en un obstacle mécanique aux chocs du cœur sur les parois thoraciques. C'est ainsi que, dans l'anévrisme ou hypertrophie du cœur, le premier degré du mal se manifeste par une élévation graduelle de l'intensité des bruits du cœur, et que le mal, parvenu à son plus haut degré, ne se signale plus par aucun bruit. Il arrive un moment où la force de contraction du cœur, continuant de croître et étant devenue extrême, les bruits cardiaques cessent tout à fait. L'explication de ce phénomène se trouve, selon M. Magendie, dans les dimensions considérables que le cœur a acquises; son énorme volume le met à l'étroit dans la poitrine; contracté ou dilaté, il reste appliqué contre les parois thoraciques; il les presse, les soulève, mais il ne peut les choquer. Si, dans ces circonstances le plus souvent mortelles, on parvient à diminuer le volume du cœur, ainsi que M. Magendie y est parvenu plus d'une fois, on en est averti plus sûrement que par tout autre moyen, par la réapparition des bruits cardiaques.

M. Bazaine présente un mémoire sur les moyens de préserver les machines à vapeur des explosions auxquelles elles sont exposées.

La séance est levée à cinq heures.

NÉCROLOGIE.

L'université vient de perdre l'un de ses membres les plus distingués dans la personne de M. Mablin, maître des conférences à l'École normale, et bibliothécaire adjoint à la Sorbonne. M. Mablin, né à Turin, vint en France en qualité de bibliothécaire de l'évêque de Casal, chancelier de l'Université. Peu de temps après, il fut attaché à l'École normale comme professeur de grec. La dissolution de l'École normale l'enveloppa dans une disgrâce qu'il supporta noblement. Plus tard, une modeste place de bibliothécaire le dédommagea faiblement, puisqu'elle enchaînait son zèle et qu'elle le tenait éloigné de l'enseignement, son unique passion. La révolution de 1830 lui ouvrit les portes de son école chérie, et il continuait de s'y livrer à ses études favorites avec la même ardeur et de nouveaux succès, lorsque la mort est venue le frapper, et non le surprendre (car il la pressentait douloureusement), dans un âge qui permettait à ses amis d'espérer encore pour lui un assez long avenir. Tous ceux qui l'ont connu ne se lassaient pas d'admirer son immense érudition, et son extrême modestie souvent embarrassante pour ceux qui avaient recours à ses lumières. M. Mablin n'a laissé que quelques Mémoires; mais ces Mémoires sont des chefs-d'œuvre d'érudition ingénieuse et de clarté. Au reste, ses élèves sont le témoignage vivant de sa science; son œuvre se perpétuera par les rejetons qu'il a formés, et son nom, peu connu pendant sa vie, obtiendra avec le temps une célébrité durable.

Les obsèques de cet homme de bien avaient attiré un nombreux concours de professeurs et de savants. M. Guigniaut, directeur de l'Ecole normale, son élève et son ami, et M. Viguier, inspecteur de l'Université, ont prononcé sur sa tombe deux discours qui ont vivement ému les spectateurs. M. Victor Le Clerc, doyen de la Faculté des lettres, membre de l'Institut, MM. Amar, Letendart, inspecteur honoraire, Amette, Damiron, Dutrey, Etienne Quatremère, assistaient à cette touchante cérémonie, ainsi que M. Gueneau de Mussy, directeur de l'ancienne Ecole normale.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS.—On annonce la prochaine nomination de M. de Sinner, dans la chaire de langue et de littérature grecques qu'a laissée vacante, à l'Ecole normale, *le décès de* M. Mablin.

—Une deuxième chaire de rhétorique vient d'être créée au collége Rollin. Elle est confiée à M. Guérin, actuellement professeur de seconde. Par suite de cette nomination, chaque professeur, à l'exception de celui de 4e, a monté d'une chaire; et la sixième devenue ainsi vacante, a été donnée à M. Prat-Maria, du collége Stanislas.

— Les deux chaires de clinique médicale et de clinique chirurgicale du nouvel établissement de clinique de la faculté de médecine de Paris, seront occupées par M. Rostan, qui abandonnera la clinique provisoire de la Pitié, et par M. J. Cloquet.

— Nous lisons dans le *Journal des Débats :* Mardi il y a eu un dîner de cinquante couverts chez le roi. La plupart des convives étaient des élèves de l'université, lauréats de la veille. On remarquait dans le nombre l'élève Jacquinet, du collége Saint-Louis, qui avait obtenu le prix d'honneur, et l'élève Lévesque, du collége Rollin, dont le brillant succès avait excité un si vif enthousiasme à la distribution des prix du concours général. Tous ces jeunes gens d'une si belle espérance ont été successivement l'objet des attentions empressées et bienveillantes de LL. MM., qui semblaient prendre à cœur de témoigner, dans leurs personnes, le haut intérêt qu'elles portent à l'enseignement universitaire et le prix qu'elles attachent aux distinctions de l'intelligence et du travail.

MM. les proviseurs des colléges de Henri IV et de Saint-Louis, MM. Auvray et Taillefer, inspecteurs de l'académie; M. Lebeau, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil académique; M. A. Lemaire, qui avait prononcé le discours latin au concours général, et M. Milne Edwards, professeur d'histoire naturelle de M. le duc d'Aumale, dont la classe s'est distinguée par de si beaux succès, avaient été également invités au banquet royal.

— M. le chanoine Triest, fondateur d'un grand nombre d'écoles primaires, a été décoré des mains du roi des Belges, de l'ordre de Léopold, et M. le comte d'Aerschot a écrit ces mots sur le livre d'un des établissements fondés par ce vénérable prêtre. « En décorant M. le chanoine Triest, le roi a récompensé la pratique continuelle de toutes les vertus qui distinguent l'homme toujours occupé à soulager ses semblables. »

EXTÉRIEUR.

— La commission pour les fouilles, dans le *forum romanum*, vient d'être nommée par le pape et va se livrer immédiatement à des recherches dont on attend les plus grands résultats.

— La vente de la bibliothèque immense du célèbre médecin C.-H. Roy, doit commencer, à Amsterdam, le 25 août prochain; la médecine et les sciences naturelles présenteront seules une masse de 18,000 volumes choisis.

— La réunion de la société suisse des sciences naturelles a eu lieu à Lucerne les 28, 29 et 30 juillet. Elle a été animée et unie.

— On lit dans un journal étranger: D'après le dernier recensement, toute la population de la Grèce ne s'élève qu'à 811,185 individus. Ce royaume compte 116 villes et 2,146 villages, non compris ceux des îles de l'Archipel dont 33 seulement sont habités.

— Le premier numéro d'un journal d'*économie publique et rurale* divise la Russie, sous le rapport du climat, en 8 régions déterminées par les principaux produits de chacune d'elles: 1° la région glaciale; 2° celle des mousses; 3° celles des forêts et du bétail; 4° celle où les cultures commencent et où ont lieu des orages; 5° celle du seigle et du lin; 6° du froment et du fruit; 7° du maïs et du vin; 8° enfin, des olives, des cannes à sucre et des vers à soie.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

RÉFORME DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

§ Ier. — ORGANISATION DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE DANS LE ROYAUME DE PRUSSE (suite).

Troisième article.

Nous avons fait connaître, dans un précédent article, le mécanisme intérieur de l'instruction secondaire; mais son ressort le plus puissant est l'habile répartition des divers objets du programme dans les six classes qui composent le corps entier des études, et l'organisation du gymnase en classes inférieures et classes supérieures. Les classes inférieures sont la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième; les classes supérieures sont la seconde et la première. L'enseignement des classes inférieures prépare à celui des classes supérieures. Il forme un ensemble à part, indépendant jusqu'à un certain point. Il comprend tout ce qui peut être utile et nécessaire aux élèves alors même qu'ils voudraient borner là leurs études et ne pas passer dans les classes supérieures: la religion, l'arithmétique, un peu de géométrie, d'histoire naturelle, la langue allemande, le français, le chant, l'histoire et la géographie générale et nationale, avec d'assez bonnes études de latinité et les éléments du grec.

Pour passer des classes inférieures dans les classes supérieures il faut subir un examen sévère à la suite duquel le passage dans les hautes classes est accordé ou refusé. L'unanimité de la commission est nécessaire pour le refus, qui offre du moins aux parents l'avantage de leur épargner des sacrifices inutiles et de renvoyer les jeunes gens aux professions auxquelles ils conviennent.

La durée des classes supérieures est presque toujours de trois années pendant lesquelles les élèves se livrent aux études classiques proprement dites, avec étendue et profondeur, et comme il convient à des jeunes gens qui se destinent à l'université.

Nous ne terminerons pas cet exposé de l'organisation de l'instruction secondaire en Prusse sans emprunter encore à M. Cousin quelques documents statistiques qui feront connaître la situation de cette instruction dans ce royaume, les résultats qu'elle a produits, la confiance qu'elle inspire à la population, enfin les sacrifices que le pays s'impose pour soutenir les établissements dans lesquels on la donne.

Le nombre des élèves des gymnases était en 1831 de 23,767; savoir: 6,289 dans les classes supérieures et 17,478 dans les classes inférieures.

Le nombre des élèves des trente écoles savantes était de 2,274; ce qui porte à 26,041 le nombre des élèves qui recevaient l'instruction secondaire dans les établissements publics.

Le nombre des étudiants des universités s'est élevé de 1820 jusqu'à 1828 à 13,401; savoir: 8,882 envoyés par les gymnases et 4,519 qui avaient fréquenté les écoles secondaires privées.

En adoptant cette proportion, le nombre des jeunes gens qui en Prusse reçoivent l'instruction secondaire littéraire soit dans les écoles publiques, soit dans les écoles privées, serait de 39,290; ce qui, sur une population totale de 12,726,823 habitants, fait 309 élèves par 100,000 habitants. Dans ce nombre ne sont pas compris les jeunes gens qui reçoivent l'instruction secondaire scientifique dans les *Realschulen*.

En France le nombre des élèves qui reçoivent l'instruction secondaire est d'environ 70,000; ce qui, sur une population de 32,560,934 ames, ne fait que 215 élèves par 100,000 habitants.

Le nombre des professeurs dans ces 140 établissements était de 1,493, savoir: 1,124 professeurs titulaires, et 369 professeurs adjoints; ce qui fait, terme moyen, 11 professeurs par établissement.

Sur 100 élèves qui ont reçu l'instruction secondaire littéraire, 68 sortent des établissements publics et 32 seulement des établissements privés. La préférence donnée aux établissements publics est justifiée par le degré de mérite des jeunes gens admis dans les universités.

Sur 1,000 élèves envoyés par les gymnases aux universités, le nombre de ceux porteurs du n° 1 est de	183
Du n° 2	755
Du n° 3	62
Total	1,000

Tandis que sur 1,000 élèves envoyés par les établissements particuliers le nombre de ceux porteurs du n° 1 est de	2
Du n° 2	332
Du n° 3	666
Total	1,000

Enfin, le nombre total des élèves des universités se divise ainsi sur une moyenne de 1000:

Porteurs du n° 1	122
Porteurs du n° 2	613
Porteurs du n° 3	265
Total	1,000

Ces proportions indiquent évidemment que la grande majorité des étudiants des facultés sont très bien préparée pour en suivre les cours.

La dépense des 110 gymnases, en ce qui concerne l'enseignement seulement, car les gymnases sont des externats et non des pensionnats, s'est élevée en 1831 à 830,990 risdales ou 3,088,210 fr., ce qui fait 28,075 fr. par gymnase, et 130 fr. par élève.

La subvention fournie par l'état s'est élevée à 447,774 risdales ou 1,664,067 fr., ce qui fait 15,128 fr. par gymnase.

Cette subvention revient par habitant à 13 centimes.

En France, les sommes consacrées à l'encouragement de l'instruction secondaire ne s'élèvent, sans y comprendre la dépense des bourses qui s'applique plus particulièrement au pensionnat qu'à l'enseignement en lui-même, qu'à 1,010,500 fr., ce qui, sur une population de 32,560,934 ames, ne fait que 3 centimes par habitant!

Pour compléter le tableau que nous venons de présenter de l'organisation de l'instruction secondaire en Prusse, nous devons dire un mot de ces *Realschulen* dans lesquelles on donne aussi une instruction secondaire et dont on demande l'introduction en France. Ce qu'on a publié à leur égard chez nous n'offre guère que confusion et inexactitude.

La loi de 1819, qui a organisé l'instruction publique en Prusse, a créé trois sortes d'écoles: les *Elementarschulen*, les *Bürgerschulen* et les gymnases.

L'enseignement donné dans les *Elementarschulen* diffère peu de celui réglé par notre loi du 28 juin 1833 pour nos écoles primaires supérieures. Il faut seulement faire remarquer que cet enseignement est conçu dans un but plus pratique, car il comprend les travaux manuels les plus simples et quelques instructions sur les travaux de la campagne, suivant l'industrie de chaque pays.

L'enseignement dans les *Bürgerschulen*, telles que les définit la loi, devait être le même que celui de nos écoles primaires supérieures, mais avec des extensions assez importantes. Ainsi il devait comprendre des exercices de style, des exercices d'esprit, la composition, l'étude des classiques nationaux, l'étude du latin dans de certaines limites et seulement pour former l'esprit et le jugement des enfants, les éléments de mathématiques, la physique, pour mettre à même de rendre compte des phénomènes les plus importants de la nature, la géographie et l'histoire. La Prusse, son histoire, ses lois, sa constitution devaient être l'objet d'une étude spéciale. L'enseignement de toutes ces sciences devait être complet et ne pas se borner, comme dans nos écoles primaires supérieures, aux simples éléments, aux notions applicables aux usages de la vie.

Enfin l'enseignement du gymnase est, en ce qui concerne les études littéraires, le même que celui de nos colléges royaux; mais il est bien inférieur à l'enseignement de ces établissements quant aux études scientifiques. Pour la géométrie, il ne s'étend pas au delà des surfaces planes, et pour l'algèbre au delà des équations du deuxième degré. La trigonométrie rectiligne fait partie de cet enseignement. Quant à la physique, à la chimie et aux sciences naturelles, il ne comprend que de simples notions de ces sciences. Un seul gymnase fait exception à cette règle; c'est le *Wilhelmsgymnasium* de Berlin. Là les mathématiques sont considérées comme donnant une instruction *formelle*, et l'étude est poussée aussi loin que dans les *Realschulen*, mais sans aucune application à la pratique.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DES UNIVERSITÉS LIBRES EN BELGIQUE.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs du projet, conçu par les membres les plus influens de deux partis opposés, de créer en Belgique des universités libres. Ces tentatives, dont le succès ne paraît plus douteux, ont inspiré à l'*Emancipation*, journal de Bruxelles, les réflexions suivantes :

« En consacrant par sa constitution l'entière liberté de l'enseignement public, le peuple belge a montré qu'au milieu des progrès du siècle, il n'était point demeuré en arrière; et son début a été un pas immense dans la voie des améliorations.

» L'Angleterre, l'Allemagne, la Prusse, l'Italie, ont leurs universités célèbres; en France, où l'université de Paris a laissé aussi de beaux souvenirs, la convention nationale, délivrée du joug de la terreur, et voulant préparer à son pays des destinées meilleures, conçut la grande et utile pensée de cette école normale qui brilla pendant sa trop courte durée d'un éclat tel, que la révolution de 1830 a regardé son rétablissement comme une de ses conquêtes.

» Le nom du peuple belge n'eût point trouvé de place au milieu de ces grands noms, si Louvain, par son université que quatre siècles ont rendue illustre et respectable, ne lui en eût assuré une. Mais depuis Jean IV, la Belgique ne pouvait rien créer, réduite qu'elle était à se prêter au mouvement que lui imprimait chaque nation au char de laquelle on la condamnait à demeurer attachée. L'heure de l'indépendance a sonné enfin pour elle; déjà Gand et Liége devenaient les siéges des universités naissantes. L'université de Louvain se relevait, quand parut le programme d'une autre université, dite catholique, mais libre et indépendante. A l'éveil que donna cette idée forte et puissante, la capitale du royaume vit dans son sein des hommes se lever pour fonder aussi une université libre; créations neuves, dont la pensée première nous appartient.

» Rivales de sciences seulement, les universités chez nous sauront, nous l'espérons, se tenir en garde contre les petites jalousies, les haines de coterie; soumises aux lois du pays, elles sauront se renfermer dans leur mission qui est de créer et d'entretenir un vaste foyer de lumières auquel viendront s'éclairer tous les hommes avides de s'instruire.

» Pour ne parler ici que de l'université projetée à Bruxelles, au moyen de contributions volontaires, déjà un assez grand nombre d'actionnaires ont témoigné de leur empressement à concourir à l'accomplissement de cette belle œuvre, en donnant un commencement d'existence à cette patriotique association; ce premier succès, obtenu sur de simples démarches officieuses, dans le cercle restreint d'un petit nombre d'amis de la capitale, est le gage d'un succès immense et rapide, aussitôt que, par suite de l'organisation provisoire qui a eu lieu, un appel aura été fait à toutes les provinces de la Belgique, à tous les citoyens jaloux des gloires nationales.

» Une commission de onze membres, élus à la première assemblée, est chargée, non seulement de transmettre les listes de souscription, mais encore de présenter les bases de l'organisation fondamentale: le choix des personnes qui composent cette commission nous est un sûr garant de la sagesse, de la capacité et du bon esprit qui présideront à ce travail; chacune d'elles y apportera le tribut de ses lumières et le fruit de son expérience, et nous sommes assurés à l'avance de l'approbation qu'il obtiendra.

» Ce n'est pas le désir d'élever une université de plus en Belgique qui a dû présider à la fondation de l'université libre, mais bien une inspiration d'un ordre plus élevé. C'est un bienfait que le peuple belge a voulu répandre parmi tous les citoyens; c'est une richesse toute nationale qu'il a voulu créer; c'est toute une gloire, toute une illustration qu'il a voulu donner à la patrie. »

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2ᵉ *semestre.* — 12ᵉ *article.*

De la Production (2ᵉ partie, 3ᵉ section. — LA TERRE [suite]).

Ressemblances et dissemblances entre la terre et une machine proprement dite. — Effets de l'augmentation de la puissance productive pour les diverses classes de producteurs.

L'appropriation du sol et l'application au sol approprié du travail soit immédiat, soit accumulé, en d'autres termes, du travail et du capital, donne naissance à la production agricole, à la production fondamentale, à celle qui est la plus importante de toutes. C'est en vue de cette action productive, de cette application du travail à la terre, que plusieurs économistes ont comparé la terre à une machine, et l'exploitation agricole à toute autre fabrication quelconque, comparaison qu'on peut admettre et qui est vraie dans certaines limites et sous un certain point de vue: aussi ne sera-t-il pas inutile de signaler ici ce qu'il y a effectivement de ressemblances et de dissemblances dans l'action de la terre et celle d'une portion quelconque de capital.

Les ressemblances sont frappantes. Il est incontestable que la terre sert à la production comme un capital proprement dit, comme une machine proprement dite. Le produit obtenu par le travail d'une machine ou de la terre peut se diviser en deux parts: l'une appartenant au travail, l'autre à la machine ou à la terre; et de même qu'une machine proprement dite, quelque bien construite, quelque apte à la production qu'elle fût, ne donnerait cependant aucun résultat si on ne lui appliquait pas une portion quelconque de travail immédiat, de même on peut dire que la plus grande partie du produit de la terre ne serait pas obtenue sans l'application d'une certaine quantité de travail. On a donc raison de comparer la terre à une machine, pourvu toutefois qu'on n'oublie pas les dissemblances qui existent et qui les distinguent l'une de l'autre.

Et d'abord il n'y a point ressemblance d'origine; car la terre, uniquement considérée comme sol, n'est pas, comme le capital, le résultat d'un travail précédent, d'une épargne faite sur le produit obtenu. Le travail améliore la terre, mais ne la crée pas.

Il y a quelques produits de valeur plus ou moins considérable, qui sont des produits naturels. Le capital ne produit qu'à l'aide d'une certaine portion de travail appliqué.

La plupart, ou une partie du moins des machines, peuvent à la rigueur être remplacées par du travail proprement dit. La terre, le travail ne la remplace pas, elle est un élément nécessaire, indispensable à certains genres de productions, et en partie à la production alimentaire.

L'accroissement du capital peut être regardé comme ayant une limite non assignable; cette élasticité dans l'étendue n'appartient pas à la terre. Les machines proprement dites sont périssables, non seulement dans ce sens que l'usage les détériore, mais dans ce sens qu'elles peuvent être remplacées par des machines meilleures et plus puissantes qui leur ôteraient toute espèce de valeur. On peut détériorer la terre, mais non la remplacer.

Une machine nouvelle introduite dans une industrie déplace un certain nombre d'ouvriers et les remplace dans cette industrie: une terre nouvelle à exploiter appelle au contraire un certain nombre de travailleurs.

Dans l'emploi d'une machine, le nombre des travailleurs que la machine peut occuper est à peu près déterminé: il n'en est pas exactement de même de la terre; là aussi il y a une limite en moins et en plus, mais elle n'est pas si certaine, si connue, si assignable que l'autre.

Nous terminerons cette énumération par une dernière remarque relative aux rapports directs et immédiats de la terre avec la population. L'expérience a prouvé que l'accroissement de la production alimentaire exerçait une influence directe et immédiate sur la population. En effet cela se conçoit, la production alimentaire ayant doublé, l'offre ayant doublé et la demande restant la même, les prix baissent; la baisse des prix produit une abondance relative, chacun se trouve plus à l'aise, est plus riche de cette différence; les ménages se multiplient, la population s'accroît. On peut donc dire que la production agricole se crée directement et immédiatement son marché, qu'elle enfante ses consommateurs. Aussi l'engorgement des denrées alimentaires est-il un fait qui ne peut se vérifier que momentanément, et non seulement un engorgement durable n'est pas à craindre, mais ce qui est à craindre, c'est en quelque sorte une abondance trompeuse. Car s'il y avait aujourd'hui, par une cause quelconque, un stimulant extraordinaire à la production alimentaire, et si la population se mettait au niveau de cet accroissement de production, cet accroissement n'étant dû qu'à une cause passagère, dès que la population aurait atteint le niveau, il pourrait arriver que la production redevînt ce qu'elle était d'abord; et alors de toutes les calamités économiques on aurait la plus effroyable: il y aurait plus de population que de moyens matériels de subsistance. Cette considération, sous le rapport de la production alimentaire avec la population, est féconde en conséquences que nous retrouverons plus tard. Nous remarquons seulement que c'est là une des dissemblances entre la production alimentaire et la production par mécaniques. Il nous reste maintenant à examiner les effets de l'augmentation de la puissance productive pour les diverses classes de producteurs.

Nous avons divisé les producteurs en trois classes: or la seconde classe, c'est-à-dire la classe des producteurs de choses quasi-nécessaires, se trouve-t-elle, sous le rapport que nous venons d'énoncer, dans le même cas que la classe des producteurs de choses nécessaires? Par exemple, a dit M. Rossi, supposez un domaine qui pour être exploité exige l'ouvrage de 90 travailleurs; si, toutes choses payées, le produit peut suffire à l'entretien des 90 travailleurs, ce domaine sera exploité, sinon nul ne l'exploitera; mais quand on dit suffire à l'entretien de 90 travailleurs, il ne faut pas entendre suffire à la stricte alimentation. Le mot entretien embrasse quelques éléments de plus. Que si pour fournir tous les objets nécessaires à cet entretien il faut le travail de 30 personnes, on aura 90 travailleurs de la première classe et 30 de la seconde, et le domaine ne sera pas exploité s'il ne peut suffire à l'entretien de ces 120 personnes. Supposez maintenant qu'on trouve des procédés agricoles plus puissants que les procédés connus, et qui rendent le travail agricole plus productif, de manière que le résultat obtenu auparavant par 90 travailleurs le soit alors par 60. Il ne faudra plus que 20 travailleurs de la seconde classe pour fournir des choses quasi nécessaires les 60 producteurs agricoles. La limite de l'exploitation, qui dans le premier cas était de 120 personnes, sera dans le second de 80, et on pourra procéder à l'exploitation même des terres qui, toutes choses égales, ne peuvent alimenter que 80 personnes, terres qui n'étaient pas exploitées auparavant.

Jusqu'ici c'est la première hypothèse, a dit M. Rossi; voici maintenant comment je prétends qu'un changement dans la seconde classe amènera le même résultat. Supposez que l'on trouve des moyens tels que les fournitures, qui d'abord étaient faites par 30 travailleurs de la seconde classe, puissent être faites par 10 seulement: qu'arrivera-t-il? On exploitera les terrains aptes à sustenter non plus 90 personnes d'une part et 30 de l'autre, mais 90 et 10, ou 100 personnes. En cultivant de nouvelles terres, on augmentera les produits agricoles; en augmentant les produits agricoles, on influera directement sur la population. C'est dans ce sens que l'influence de la production dans la seconde classe sera, pour ainsi dire, analogue à celle de la première. Voyons maintenant ce qui se passera pour la troisième classe.

Au lieu d'augmenter la puissance du travail agricole ou du travail de la seconde classe, on augmente la puissance productive de la troisième classe, des fabricants de soieries, par exemple. Nous avons vu que la production agricole ne peut guère craindre d'engorgement, et qu'il en est à peu près de même de la production des choses quasi-nécessaires. L'augmentation de la puissance productive de la troisième classe entraîne-t-elle les mêmes conséquences? La troisième classe se créera-t-elle ses consommateurs? Cela revient à demander s'il peut y avoir engorgement, surabondance de production.

Peut-il y avoir engorgement momentané? Cela est hors de doute: la question est donc de savoir s'il peut y avoir engorgement permanent, à moins qu'on n'arrête la production, qu'on ne cesse de produire dans une certaine mesure les choses dont le marché est encombré. Si on a beaucoup produit, toujours en supposant que les produits soient des valeurs en usage, car autrement ce ne seraient pas des richesses, ou ces produits trouveront des consommateurs, ou ils n'en trouveront pas; ou la demande sera proportionnelle, ou elle ne le sera pas. Dans le premier cas, la question est résolue; dans le deuxième, les prix baisseront; la baisse du prix appellera plus d'acheteurs. Ceux qui achetaient auparavant à des prix plus élevés feront des épargnes et pourront ainsi augmenter le capital; en augmentant le capital ils pourront produire d'autres choses; en produisant autre chose, ils produiront une offre; cette offre se rencontrant avec la première, les deux offres deviendront deux demandes, et

les deux espèces de produits s'achèteront l'une par l'autre. Ainsi on arrivera au même résultat, c'est-à-dire à une augmentation de population. Seulement on n'y arrivera pas directement comme dans le premier cas, mais indirectement, par une voie tortueuse et plus longue, et il faut bien autrement de précaution, de calculs, de prévisions que dans la première hypothèse.

Nous venons de parler de l'action de la terre, sous l'application du travail, mais notre recherche est loin d'être épuisée ; il nous reste à examiner s'il n'est pas d'autres conditions en vertu desquelles le travail pourrait être mieux appliqué dans certaines circonstances que dans d'autres. Nous trouverons la question si débattue : Vaut-il mieux appliquer le travail à la terre par de grands lots que par de petits lots ? L'état économique est-il meilleur dans la grande que dans la petite propriété, dans la grande que dans la petite culture ? Mais d'abord nous examinerons si la question de la grande et de la petite propriété et la question de la grande et de la petite culture ne sont pas deux questions essentiellement distinctes l'une de l'autre.

DISTRIBUTION DE PRIX

DANS LES COLLÉGES PROVINCIAUX.

Collége royal de Douai. — A la distribution des prix de ce collége M. Vasse, de St-Ouen, inspecteur de l'académie, qui présidait la séance, en l'absence du recteur, s'est opposé à la lecture du discours préparé par M. Franck, docteur ès-lettres et professeur de philosophie. On ne sait à quoi attribuer cette mesure. M. Franck est connu par la sagesse de ses principes et l'étendue de son instruction. Nous nous rappelons la manière distinguée dont il a soutenu les épreuves de l'agrégation de philosophie, en 1832, et le cas tout particulier que fait de ce jeune professeur M. le conseiller Cousin. Il est à regretter qu'une pénible maladie éloigne trop souvent de son poste le chef de l'académie de Douai. Son habileté administrative eût épargné au collége le scandale offert à cette distribution de prix ; car tous les élèves se sont permis de protester, par leurs sifflets, contre la susceptibilité de M. l'inspecteur d'académie, dont le discours n'a pu lui-même être entendu.

On nous assure que M. le proviseur est parti immédiatement pour Paris, pour protester, au nom du collége et de tous les professeurs, contre l'interprétation fâcheuse qui pourrait être donnée à cette affaire.

Collége de Laon. — Samedi dernier, 16 août, les prix ont été distribués aux élèves du collége de Laon, par M. Renauldon, préfet du département de l'Aisne, en présence de toutes les autorités civiles et militaires. La séance étant ouverte, M. Taiée, professeur de rhétorique, a démontré avec talent toute l'importance des études historiques ; ce professeur a parcouru les différentes périodes de l'histoire de tous les peuples, et remontant jusqu'à notre époque, il a fait voir sous toutes leurs faces les grands événements qui tour à tour se sont succédé. Après ce discours, M. le principal, dans une allocution toute paternelle, a donné quelques conseils à ses jeunes élèves, les a félicités de leurs succès, et a remercié les familles de la confiance qu'elles veulent bien lui accorder ; il a terminé en disant qu'il voulait long-temps encore payer de ses soins les grands sacrifices que la ville s'impose pour l'entretien de son collége. Les prix ont ensuite été décernés aux élèves ; les principaux lauréats sont : MM. Blot, Desains, Godon.

Collége de Nemours. — La distribution solennelle des prix a eu lieu, le dimanche 17 août, dans une des salles de l'ancien château des ducs de Nemours, en présence d'une assemblée nombreuse et choisie. La cérémonie a été précédée d'un discours prononcé par le principal, M. Thiénot, capitaine en retraite, membre de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis. Ce discours, qui avait pour texte, Honneur et Patrie ! et aussi élégamment écrit que noblement pensé, a été constamment accueilli par les plus vifs applaudissements, surtout, lorsqu'en parlant du prince dont les faveurs et les encouragements vont chercher les talents jusque dans la plus modeste profession, l'orateur a dit : « Et n'avons-nous pas vu, il y a peu de jours encore, « l'élite de l'industrie française réunie dans son palais, recueillant de sa bouche les « plus flatteurs éloges, recevant de ses royales mains les distinctions les mieux méri« tées ? Quel plus beau gage pouvait-il décerner aux talents, à l'honneur, à la patrie ? « Mais aussi qui mieux que lui sut apprécier les talents ? qui mieux que lui connut « l'honneur ? qui mieux que lui aima la patrie ? Dans l'exil, comme sur le trône, « à l'honneur il fut fidèle ; sur le trône, il aima la patrie, comme il l'aima dans « l'exil...... »

Collége de Meaux. — La distribution des prix du collége de Meaux a eu lieu le 14 de ce mois, sous la présidence de M. Deveaux, maire de la ville. M. le sous-préfet de l'arrondissement, et M. Cassan, sous-préfet de Mantes, ancien élève du collége, assistaient à cette cérémonie, ainsi que les diverses autorités de la ville. M. Bouvigne, régent de rhétorique, a ouvert la séance par un discours sur l'*énergie de la volonté*. Invoquant les grandes actions du passé, et ramenant ses regards sur les étonnantes merveilles de l'âge moderne, il les a représentées comme l'œuvre de cette puissance du vouloir, qui survit, à travers les siècles, dans les ames vigoureuses. M. Cassan a pris ensuite la parole. Se rappelant l'heureux temps passé au collége, il a épanché, avec la plus délicate sensibilité, sa reconnaissance envers M. Bully, principal. Cette reconnaissance était due. Quelques jours auparavant, le jeune sous-préfet de Mantes avait ressenti tous les charmes que répand sur la vie, même la plus active, l'instruction du premier âge : il venait lui-même d'être couronné de palmes académiques (1) ; et sa présence dans le collége de Meaux était le plus bel éloge, en même temps que la plus douce récompense, pour l'habile chef de cet établissement. Les couronnes les plus modestes du collége ont été ensuite distribuées. Un élève de rhétorique a obtenu 8 prix et 2 accessits ; le nom du jeune Bully, en sixième, a été également proclamé plusieurs fois.

Après la cérémonie, la foule a pu admirer, dans trois grandes salles, une véritable exposition des richesses intellectuelles du collége. On y remarquait de belles pages de dessin, des feuilles d'architecture, des cartes géographiques et de dessin linéaire, et surtout un atlas composé par dix élèves, et qui a mérité d'être admis par le conseil municipal pour le service de la bibliothèque publique de la ville. Les élèves du collége proprement dit n'étaient pas les seuls dont les ouvrages figurassent à cette exposition. L'école modèle d'instruction primaire, annexée au collége, avait aussi payé son tribut, ainsi que les instituteurs de l'arrondissement, admis gratuitement aux cours, et les aspirants qui se destinent à l'école normale du département. Nous aimons à entrer dans tous ces détails, parce qu'ils font voir toutes les ressources qu'offre, pour l'instruction la plus variée, un établissement bien dirigé. L'enseignement classique et littéraire n'a pas offert, dans le collége de Meaux, des résultats moins satisfaisants. Dans les hautes classes on devait esquisser, pour le prix de dissertation philosophique et d'histoire, les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Plusieurs élèves ont traité cette époque, si remplie d'événements divers, avec une élévation de vues, un talent d'analyse philosophique et d'exactitude historique vraiment remarquables. Dans les classes élémentaires, les copies des plus jeunes enfants, faites de mémoire, sur des sujets appris par cœur, dans le courant de l'année, et appropriés à leur âge, étaient exemptes de toute faute grossière d'orthographe, et se distinguaient par la netteté de la rédaction. C'est à force de soins constants et d'efforts souvent pénibles, que M. Bully est parvenu à maintenir, aux portes mêmes de la capitale, ce collége au degré de prospérité que nous venons de constater.

(1) M. Cassan a obtenu, de l'académie française, une médaille d'or pour son recueil des *Lettres de Marc-Aurèle.*

MÉLANGES.

EXAMEN DU PRINCE DE JOINVILLE.

Nous trouvons dans l'*Armoricain*, journal de Brest, les détails suivants :

L'examen d'admission de S. A. R. le prince de Joinville s'est terminé aujourd'hui : la commission d'examen se composait de M. le préfet maritime, président ; du major général, du directeur des constructions navales, du directeur d'artillerie, du commandant de la division des équipages de ligne, de M. le commandant de l'école navale, de M. Fournier, examinateur de la marine, et de M. Faure, professeur à l'école navale. La première séance a eu lieu mardi, à midi ; elle a duré deux heures ; le prince a répondu d'une manière très satisfaisante aux questions d'algèbre, de statique, de trigonométrie rectiligne et sphérique, de géométrie descriptive et de physique qui lui ont été posées par MM. Fournier et Faure. Il a fait preuve d'une instruction solide et étendue et d'une grande sagacité. Il s'exprime avec élégance et concision, et possède à un degré remarquable le talent de se recueillir et de ne dire que ce qui est nécessaire à la démonstration de la question ; cette manière de démontrer, généralement rare parmi les jeunes gens, fait honneur à la bonne direction imprimée à ses études. Dans la séance de mercredi, le prince a conservé ses avantages ; il a d'abord été interrogé sur la navigation, puis sur les constructions navales, les apparaux, la diminution de voilure à la mer d'après les variations du temps, les appareillages, mouillages, virements de bord et service des bouches à feu à bord des vaisseaux. Le prince a répondu avec netteté et précision toutes les fois que les questions lui ont été posées clairement ; il a même unanimement surpris l'auditoire ; on s'attendait à le trouver beaucoup moins versé dans la partie pratique que dans la théorie, et il a prouvé qu'il avait apporté dans l'étude du métier la même intelligence et la même rectitude de jugement que dans celle des sciences exactes. En général, dans son examen, sans avoir montré beaucoup de brillant, il a montré beaucoup de fonds ; cette épreuve est du plus heureux augure pour l'avenir de la marine, qui pourra un jour compter dans ses rangs un prince du sang véritablement marin.

LES JEUNES ÉGYPTIENS A PARIS.

Si l'on pouvait douter des dispositions des jeunes Egyptiens pour les sciences mathématiques, après les preuves qu'il en ont données depuis la formation de l'École égyptienne de Paris, toute incertitude serait levée aujourd'hui par l'exemple du jeune Ahmet Tahil, âgé de 17 ans environ, natif du village de Benha-el-Asal (Basse-Egypte). Ce jeune homme est destiné au génie de la construction navale. Quoique admis par la bienveillance du gouvernement, et au même titre que plusieurs de ses camarades, à suivre comme externe les leçons de l'École polytechnique, il a voulu subir l'épreuve publique du concours, et quarante personnes l'ont vu, ce matin, répondre avec une assurance remarquable à vingt questions plus ou moins difficiles de géométrie et d'analyse. Si quelque chose peut étonner davantage, c'est la persévérance avec laquelle il a demandé d'être examiné en public, comme tous les concurrents. M. le baron Reynaud, qui a eu la complaisance de l'admettre à l'examen, à la prière de M. Jomard, membre de l'institut, et d'après une autorisation spéciale, n'a pas tardé à apprécier la portée du candidat ; il l'a poussé aussi avant que possible, sans le ménager plus qu'un autre ; il lui a fait passer en revue l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la statique, la trigonométrie, les lignes de 2e degré, et les équations numériques d'un degré quelconque. Moins fort sur quelques parties, le jeune Africain s'est montré très capable sur les autres, et même très digne d'être admis, si un étranger pouvait concourir pour les places d'élève. Il a surtout montré de la facilité dans des questions d'analyse algébrique assez compliquées, et à peine s'il montrait de l'embarras à manier la langue française. On doit en grande partie de tels progrès à M. Sturm, son professeur de mathématiques, aux conseils de M. Bourdon, et aux soins constants de M. Savouré, chef d'institution depuis 1830. Cet examen couronne les succès qu'avait obtenus le jeune Tahil au collége et au grand concours, et promet à l'Egypte un bon ingénieur, comme un jour à la France un ami éclairé. Il sera précédé par trois élèves qui ont fini leur temps à l'École polytechnique et à l'École des ponts et chaussées, et qui sont sur le point d'aller participer aux grands travaux de canalisation dont s'occupe le gouvernement d'Egypte en ce moment même. Trois ou quatre autres de ses compatriotes, qui travaillent avec ardeur, vont se présenter l'année prochaine à l'École polytechnique ; et pendant que dix Egyptiens s'occupent de mathématiques, douze autres s'occupent des sciences naturelles médicales avec non moins de succès, après avoir soutenu aussi, d'une manière brillante, l'épreuve d'un examen public. Il y a là de nouveaux motifs pour la France de persévérer dans la protection qu'elle accorde à l'instruction de ces jeunes Arabes, et dans le sentiment de prédilection qui nous porte de ce côté de l'Orient, moyen d'assurer et d'accroître notre prépondérance dans la Méditerranée. On doit s'estimer heureux de voir aujourd'hui une partie des obstacles surmontés, et d'avoir contribué à un résultat également avantageux à la France, à l'Egypte et à l'humanité

PROGRÈS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LES COLONIES FRANÇAISES.

On lit dans le *Moniteur algérien* : Trois écoles d'enseignement mutuel et trois cours d'arabe sont maintenant en pleine activité dans la régence. A Oran et à Bonne, quelques enfants maures fréquentent les premières.

A la demande même des interprètes, les chaires d'arabe seront incessamment mises au concours ; c'est la voie la plus sûre pour se rendre compte du vrai mérite des candidats. Sur tous les points à la fois, l'instruction publique a donc marché, et l'appui de l'autorité a partout concouru à lui agrandir la carrière.

A ces établissements, si l'on réunit ceux qu'avec l'assentiment de l'administration plusieurs particuliers ont formés, les écoles maures et juives, dont la lecture du Koran et de la Bible et l'écriture de l'arabe composent tout le programme, on a le tableau complet de l'enseignement dans la régence.

Mais la sollicitude du gouvernement ne s'arrêtera pas là. On annonce, pour 1835, des cours de mathématiques, de grec et de latin, des cours de géométrie pratique et de dessin pour les ouvriers qui voudraient se perfectionner dans ces premiers éléments, etc., etc. Nous traiterons dans un second article de la création d'un collége de plein exercice.

— On lit dans l'*Univers religieux* : M. l'abbé Castelli, inspecteur de l'enseignement public aux colonies, vient d'adresser au conseil colonial de la Guadeloupe, deux rapports également remarquables par les améliorations qu'il sollicite dans l'intérêt de la religion et de l'enseignement. Dans le premier, relatif à l'instruction primaire, il propose d'établir à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre des frères des écoles chrétiennes, qui seraient chargés de former des instituteurs pour les autres parties de l'île. La dépense des deux établissements est évaluée à vingt-un mille francs. L'éducation des filles serait confiée aux sœurs de Saint-Joseph, qui possèdent déjà un pensionnat à la Basse-Terre. Dans le second rapport, sur l'instruction secondaire, l'abbé Castelli donne ses vues pour la formation d'un collége, à la tête duquel serait placé un proviseur ecclésiastique. La première dépense, qu'on évalue à trente-huit mille francs, serait bientôt couverte par le prix des pensions. Les sœurs de Saint-Joseph continueraient à donner leurs soins à l'établissement déjà tenu par elles, et à la tête duquel on pourrait seulement placer une sœur qui eût reçu une instruction plus étendue, pour donner plus d'importance à l'enseignement. Les vues de M. Castelli appellent toute l'attention du gouvernement.

CONCOURS D'AGRÉGATION.

Les concours d'agrégation pour les classes supérieures des lettres, pour les sciences et la philosophie ont été ouverts hier matin à la Sorbonne.

Cette première séance a été consacrée à l'appel des candidats, et à la vérification de leur titre d'admission ; très peu de concurrents ont manqué à l'appel.

Lundi prochain commenceront les premières épreuves, qui consistent en *compositions écrites*. Nous rendrons compte des leçons publiques et des argumentations qui auront lieu ensuite.

On compte parmi les aspirants aux divers concours dix-huit élèves de l'école normale, qui terminent cette année leur troisième année d'études, savoir :

3 pour les classes supérieures des lettres ; 2 pour la philosophie ; 8 pour les sciences ; 3 pour les classes de grammaire ; 2 pour les classes d'histoire.

Un des préparateurs attaché à l'école normale se présente également pour les sciences ; il y a en outre parmi les candidats ci-après indiqués nombre d'anciens élèves de l'école ; ces candidats se partagent ainsi qu'il suit :

1 Censeur des études ; 4 professeurs de colléges royaux ; 40 fonctionnaires chargés d'un cours dans ces colléges ; 2 principaux de colléges communaux ; 27 régents ; 4 maîtres de pension ; 24 maîtres d'études ; 19 répétiteurs ; 15 anciens fonctionnaires.

THÉATRE-FRANÇAIS.

ENCOURAGEMENT ACCORDÉ A LA JEUNESSE DES COLLÉGES PAR LE COMITÉ DU THÉATRE FRANÇAIS.

Sur la proposition de M. Jouslin de Lasalle, directeur de la Comédie-Française, le comité vient d'arrêter qu'une entrée à ce théâtre serait accordée chaque année à l'élève qui aurait obtenu le prix d'honneur au concours général des colléges de Paris. Nous félicitons sincèrement de cette mesure et M. de Lasalle qui l'a provoquée et le comité qui l'a prise. On se rappelle que sous l'empire un pareil encouragement était accordé aux jeunes lauréats ; ce n'était pas une des récompenses qui excitaient le moins vivement leur émulation.

Mais si les administrateurs et les sociétaires de la Comédie-Française essaient de favoriser, par les moyens qui sont en leur pouvoir, les progrès des études littéraires, les élèves des colléges de Paris, nous le disons avec peine, ne se sont pas montrés jusqu'ici fort sensibles à cette preuve de bienveillant intérêt. Ce n'est pas sans étonnement que nous les voyons, depuis l'ouverture des vacances, demander aux petits théâtres de vaudeville des parades et de méchantes bouffonneries. Ils devraient, ce nous semble, chercher des distractions d'un meilleur goût et des amusements d'un genre plus élevé. Nous regrettons de voir les noms de nos colléges figurer sur les affiches, en assez mauvaise compagnie. Le Théâtre-Français, le seul théâtre où les convenances soient toujours respectées, où la diction soit pure, où la langue soit parlée correctement, le seul qui puisse par conséquent exercer une heureuse influence sur l'enseignement national, mériterait à plus juste titre les sympathies et les préférences de la jeunesse des écoles. Il fut un temps, et nous nous le rappelons avec plaisir, où, le jour des solennités universitaires, nos grands acteurs s'empressaient, à la demande des élèves, de prêter l'appui de leur talent aux chefs-d'œuvre de notre scène. Le public aimait à revoir ces belles compositions passagèrement oubliées pour les extravagances des auteurs à la mode, et à partager les naïves émotions des jeunes gens qui avaient eu le bon esprit de faire un pareil choix.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS.—Nous trouvons dans le *Courrier français*, dans un article important sur la dernière session des conseils généraux, les réflexions suivantes, au sujet de l'instruction primaire.

« Ce qui s'oppose aux progrès de l'instruction primaire, ce n'est pas seulement l'indifférence ou la lésinerie de certaines municipalités rurales, ce sont aussi les habitudes domestiques des petits cultivateurs. Le conseil de la Moselle propose de lutter contre cet obstacle par des moyens coërcitifs, moyens peu praticables, et qui sans doute manqueraient le but. Le conseil de Maine-et-Loire, éclairé par les renseignements que lui a fournis le préfet, a reconnu que la répugnance des parents à envoyer leurs enfants aux écoles est presque toujours entretenue par les mères, chez qui l'ignorance et l'instinct routinier sont plus obstinés que chez les hommes. Le conseil, se fondant sur cette observation, demande que le gouvernement s'occupe d'une manière spéciale de l'éducation des filles. »

— Le roi vient d'accorder une somme de deux mille quatre cents francs à la société d'encouragement pour l'industrie nationale.

—M. l'abbé Frere quitte le petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonneret dont il était supérieur depuis dix-huit ans, pour consacrer tout entiers les loisirs de son canonicat aux travaux que lui imposent ses fonctions de professeur d'écriture sainte en Sorbonne. M. l'abbé James, ancien principal du Puy, ex-aumônier à l'école Polytechnique, lui succède en qualité de supérieur. M. l'abbé Dupanloup, premier vicaire de l'Assomption, connu par ses catéchismes de persévérance, M. l'abbé Petetot, deuxième vicaire, et M. l'abbé Fraisse, prêtre administrateur de la même paroisse sont nommés : le premier, préfet des études, le second, préfet de religion et de discipline, le troisième, économe dans le même établissement.

— Les travaux du Panthéon marchent aujourd'hui avec activité : deux des quatre pendentifs que M. Gérard peint au dôme sont à peu près achevés ; les caveaux sont terminés ; on vient de faire un échafaudage vitré au fronton, dont les sculptures en relief sont confiées à M. David ; on pave le portique et les alentours du monument.

DÉPARTEMENTS. — Quatre régents du collége de Beauvais se présentent cette année aux concours de l'agrégation.

— Depuis quelque temps une dyssenterie épidémique règne sur plusieurs points de la France. Les départements de l'Aveyron et de la Loire-Inférieure en ont été surtout atteints. Dans les colléges de St-Geniès et d'Ancenis quelques élèves en ont été atteints. Cette circonstance a fait avancer de quelques jours l'ouverture des vacances. Les enfants ont été remis immédiatement à leurs familles ; et, dans ces établissements, la distribution des prix n'aura lieu qu'à la rentrée des classes.

— M. le recteur de l'académie d'Amiens vient d'arrêter que des conférences ou exercices sur l'enseignement primaire auront lieu pendant toute la durée du mois de septembre prochain dans le local de l'école normale primaire d'Amiens, et sous la direction du chef de cette école. Tout instituteur, exerçant dans le ressort de l'académie, pourra être admis à ces conférences, en produisant son brevet de capacité et le titre en vertu duquel il tient une école, soit publique, soit privée.

— C'est toujours le 7 septembre que le congrès scientifique va tenir à Poitiers une session de neuf à dix jours. Le secrétaire général, M. de la Fontenelle, annonce par une circulaire six sections tant pour les sciences physiques et naturelles, morales et législatives, que pour les beaux-arts, archéologie, agriculture, commerce. Environ quarante propositions sont déjà indiquées pour la discussion. Plusieurs sont d'une haute importance, et sûrement dans cette réunion nombreuse d'hommes instruits des départements du midi, de l'ouest et du nord, il sera agité d'autres questions d'un intérêt vital pour l'industrie.

EXTÉRIEUR

— Une société nombreuse de littérateurs russes (on en porte le nombre à 60), parmi lesquels se trouvent les noms les plus illustres, a le projet d'entreprendre un ouvrage encyclopédique d'après le plan des *Conversation's Lexicon* allemand (Dictionnaire de la conversation). Déjà la société s'est formée en vingt sections, dont chacune se chargera d'une section scientifique. Elle espère terminer cet ouvrage d'ici à six ans.

— Le capitaine Haneworth, de retour d'un voyage aux îles Moluques, rapporte différents faits intéressants, dont la connaissance enrichira la science cosmographique, et jettera quelques nouvelles lumières sur la transmigration des peuples primitifs. Il paraîtrait qu'on a trouvé dans l'île d'Amboine plusieurs vestiges des langues sémitiques, entre autres des fragments d'inscriptions égyptiennes. Cette particularité ne manquera pas d'importance pour le monde savant.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et DIX-SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 28 AOUT 1834. N° 86

ACTES OFFICIELS. DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. SCIENCES. BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Une somme de 25,000 francs avait été portée au budget de 1835, pour créations nouvelles dans l'enseignement des facultés du royaume. L'objet de quelques unes de ces créations était indiqué dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, sous la date du 31 décembre 1833 :

« On se plaint que l'enseignement du droit est incomplet... Plusieurs « Facultés réclament des chaires de droit administratif ;... et il n'en est « pas une où soit enseigné notre droit constitutionnel français, ancien et « moderne.... Cependant le gouvernement sous lequel nous vivons au- « jourd'hui appelle tant de citoyens à prendre part aux affaires de l'é- « tat, à celles du département et de la commune, qu'on ne saurait trop « désirer que la partie de notre législation qui se rattache à l'exercice « des droits politiques et aux attributions des divers pouvoirs, soit ex- « pliquée et commentée, au moins dans nos principales écoles. De tels « cours, faits par des hommes d'expérience et d'une haute raison, pour- « raient devenir d'un grand intérêt social. Je crois donc qu'il est urgent « de faire quelques essais en ce genre. »

Le crédit demandé fut alloué par les chambres, dans des vues conformes à celles que Votre Majesté avait daigné approuver. J'ai dû, en conséquence, m'occuper du lieu le plus convenable au premier essai de cet enseignement, de son objet précis, de la forme qu'il doit avoir et du rang qu'il doit prendre dans l'ordre des études.

Bien que l'établissement d'un cours de droit constitutionnel soit un fait entièrement nouveau dans nos écoles, il peut d'autant plus facilement y être introduit, que le principe de cet enseignement avait été reconnu dès l'origine par les décrets constitutifs des Facultés de droit, et spécialement par celui du 21 septembre 1804, qui statuait, art. 10 :

« Dans la deuxième et dans la troisième année, outre la suite du code « des Français, on enseignera le droit public français et le droit civil « dans ses rapports avec l'administration publique. »

Mais cette promesse resta stérile sous l'empire.

Il en fut de même sous la restauration. Dans le développement momentané que reçut la Faculté de Paris, par l'ordonnance du 24 mai 1819, le droit public français fut réduit à une chaire de droit administratif, qui elle-même fut bientôt supprimée. Il appartient au gouvernement de Votre Majesté de faire sur ce point ce qu'on a toujours redouté, et d'enseigner hautement les principes de liberté légale et de droit constitutionnel qui sont la base de nos institutions.

Un tel enseignement, sans doute, ne peut s'improviser dans toutes les écoles à la fois; médiocre, il serait inutile, ou même nuisible. Il veut des hommes supérieurs, qui puissent le donner avec l'autorité de la conviction et du talent. Qu'une seule chaire de ce genre soit créée et dignement remplie, elle exercera bientôt une grande influence.

Ce point reconnu, Sire, il ne peut y avoir de doute sur le lieu de cette première création. C'est dans l'École de droit de Paris, c'est au centre même de l'enseignement le plus actif et le plus complet qu'on doit ouvrir ce cours nouveau et appeler tout le monde à le juger.

Quant à son objet et à sa forme, ils sont déterminés par le titre même; c'est l'exposition de la Charte et des garanties individuelles comme des institutions politiques qu'elle consacre. Ce n'est plus là, pour nous, un simple système philosophique livré aux disputes des hommes ; c'est une loi écrite, reconnue, qui peut et doit être expliquée, commentée, aussi bien que la loi civile ou toute autre partie de notre législation. Un tel enseignement, à la fois vaste et précis, fondé sur le droit public national et sur les leçons de l'histoire, susceptible de s'étendre par les comparaisons et les analogies étrangères, doit substituer aux erreurs de l'ignorance et à la témérité des notions superficielles des connaissances fortes et positives.

A mes yeux, c'est dans la pleine franchise et l'étendue de ce cours que se trouvera son efficacité. Comme le droit constitutionnel est maintenant, parmi nous, une vraie science dont les principes sont déterminés et les applications journalières, il n'a point de conséquences extrêmes qu'on doive craindre, ni de mystères qu'on doive cacher ; et plus l'exposition faite par un esprit élevé sera complète et approfondie, plus l'impression en sera paisible et salutaire.

Mais, par cette raison même, Votre Majesté jugera sans doute que cet enseignement nouveau ne saurait être ajouté comme un simple ornement à l'École de droit de Paris, et qu'il y doit être incorporé comme partie intégrante des études.

Déjà, depuis 1804, des objets nouveaux d'enseignement, que ne comprenait pas la première organisation, furent, à diverses époques, ajoutés aux anciens cours, et sont devenus obligatoires pour les élèves. Ainsi l'ordonnance du 4 novembre 1820 prescrivit de suivre, dans la troisième année, indépendamment du cours de code civil, un cours de code commercial et un cours de droit administratif. Un règlement du 5 mai 1829 décida également que le droit administratif ferait partie nécessaire du second examen de licence. Par les mêmes motifs et par une considération plus haute, le cours de droit constitutionnel doit être rendu obligatoire, en troisième année, pour les aspirants à la licence, dans la Faculté de droit de Paris; et le second examen de licence devra comprendre une épreuve spéciale sur les objets du nouveau cours.

Il résultera de ces diverses dispositions que le titre de licencié en droit sera plus élevé, plus difficile à obtenir dans la Faculté de Paris que dans les autres Facultés du royaume. Mais une semblable inégalité existe déjà entre les Facultés où l'enseignement du droit administratif fait partie des cours, et celles où il n'a pas lieu. D'ailleurs, ce qu'il importe surtout, c'est d'améliorer ce qui prospère déjà, et d'établir quelque part le modèle d'un enseignement étendu et bien dirigé, sauf à multiplier ensuite, sur les divers points de la France, une création heureusement éprouvée.

J'ai l'honneur de proposer, en conséquence, à Votre Majesté, de vouloir bien donner son approbation au projet d'ordonnance ci-joint.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de votre majesté,

Le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet,

Le ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique,

GUIZOT.

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Vu l'article 2 de la loi du 13 mars 1804, et l'article 10 du décret du 21 septembre de la même année, sur l'organisation des écoles de droit;

Vu l'avis de notre conseil royal de l'instruction publique, en date du 5 août 1834;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique, grand-maître de l'université,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Il sera établi dans la faculté de droit de Paris une chaire de *droit constitutionnel français*.

2. Ce cours sera obligatoire pour les examens de licence.

3. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait au palais des Tuileries, le 22 août 1834.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique, GUIZOT.

NOMINATIONS.

— Par arrêté du 23 août 1834, M. le ministre de l'instruction publique a nommé M. Rossi, docteur en droit, professeur de droit constitutionnel dans la faculté de Paris.

M. Desalleurs, docteur en médecine, est nommé professeur de pathologie générale à l'école secondaire de médecine de Rouen.

Par arrêté du 22 août 1834, M. Velpeau, docteur en médecine, est institué en qualité de professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Paris.

ENSEIGNEMENT DU DROIT.

DE LA CRÉATION D'UNE CHAIRE DE DROIT CONSTITUTIONNEL.

Si de tout temps l'on a reconnu dans nos écoles la nécessité de prendre le droit romain pour point de départ et pour base de l'enseignement, si l'on n'a pas craint de scruter laborieusement les mystères de l'organisation d'une société morte et à jamais éteinte, comment pouvait-on dédaigner, au milieu de ces utiles et importantes études, d'expliquer le mécanisme de la société politique dans laquelle nous avons chacun des droits à exercer et des devoirs à remplir? Comment se fait-il que l'on se soit aperçu si tard de ce qu'il y avait d'étrange et de funeste dans cette lacune? Ou plutôt, que penser des gouvernements qui ont écarté comme une menace et un péril l'introduction d'une chaire de droit public français? La république avait légué à l'empire le soin de la créer ; mais l'empire, on le sait, ne prit dans l'héritage de la république que ce qui convenait à son système : les apparences même d'un examen philosophique furent frappées de réprobation. La légitimité ne rapporta point de l'exil des vues plus libérales : elle toléra passagèrement une chaire de droit administratif, mais elle y vit bientôt sans doute une tribune révolutionnaire, et par méfiance la

supprima. Il eût été assez étrange en effet que la restauration permît d'expliquer le droit constitutionnel dont chaque jour elle altérait le sens par ses sophismes, et que déjà peut-être elle se promettait de ne pas respecter.

On ne pouvait attendre que d'un gouvernement sincèrement constitutionnel l'inauguration d'un pareil enseignement: pour lui ce n'est point un danger, mais un besoin. Il a le plus grand intérêt à ce que chacun connaisse et respecte la constitution à laquelle il doit son origine, sa force et sa durée. Ces études ne seraient dangereuses que pour le pouvoir qui sortirait violemment des limites de la charte ou qui, plein de mauvaise foi et de mauvaises pensées, tendrait à en éluder les conditions par des subtilités captieuses.

Le rapport du ministre détermine avec une franchise et une netteté remarquables la nature et le caractère de ce nouvel enseignement. On ne s'occupera point dans nos écoles de ce droit fictif, imaginaire, tel que l'a rêvé la philosophie du dix-huitième siècle; on laissera de côté ces conceptions chimériques, ces systèmes où la fiction domine, espèces de romans sociaux dont le cadre s'ouvre complaisamment à toutes les fantaisies de leurs auteurs. Notre siècle est trop positif, trop préoccupé de ses besoins réels pour se nourrir d'illusions et s'amuser à de frivoles utopies.

La chaire de droit constitutionnel ne sera pas non plus une tribune ouverte à tel ou tel système politique, comme paraissent le craindre quelques feuilles radicales, dont les haineuses méfiances semblent inspirées par ce vers si connu :

Timeo Danaos et dona ferentes.

Pour avoir quelque chance de succès et de vitalité, cette institution nouvelle doit s'élever au dessus des intérêts et des passions du moment, et ce serait la tuer à sa naissance que de la mettre au service d'un parti.

Telles ne sont point assurément les intentions de M. Guizot, quoique la haine s'avise de leur soupçonner un but machiavélique. Le ministre les avait pourtant assez clairement, assez franchement expliquées pour qu'on pût le croire à l'abri de l'injustice des suppositions et des outrages de la calomnie. La loyauté de son caractère et sa haute intelligence sont une garantie puissante de la direction impartiale que recevra cette nouvelle branche d'études.

L'enseignement du droit national ne sera donc ni une réminiscence affaiblie de fictions surannées, ni une prédication en faveur d'un parti; ce sera tout simplement une exposition calme et sincère de la Charte, de ce droit fondamental qui fait que nous sommes députés, électeurs, conseillers municipaux, et que l'on retrouve dans les plus hauts comme dans les plus infimes degrés de la hiérarchie politique. Si cette heureuse innovation porte les fruits salutaires que nous espérons en recueillir, on verra un plus grand nombre de citoyens appelés à l'exercice de droits importants, savoir un peu mieux qu'aujourd'hui ce qu'ils font; nos assemblées législatives, nos conseils généraux, nos sénats municipaux seront moins remplis de nullités oisives et d'incapacités bavardes et présomptueuses; les influences mauvaises seront moins à craindre, parce qu'elles trouveront des esprits plus éclairés et moins ouverts aux inspirations étrangères.

Devant cette chaire, où notre droit positif sera paisiblement enseigné, tomberont aussi les exagérations qui faussent le jugement de la jeunesse et les impatiences qui l'irritent. Ce sera une leçon salutaire non seulement pour elle, mais encore pour tous ceux d'un âge plus mûr qui, dans le culte qu'ils professent pour leur opinion, descendent aux faiblesses de l'emportement, que cette discussion sérieuse, patiente et modérée de nos lois politiques; bientôt aux exaltations vaines et tumultueuses succèderont les calmes et lumineux aperçus de la science. Les jeunes gens qui ne seront plus livrés à la témérité de leurs instincts et de leur demi-connaissances, mais qui recevront l'initiation d'un esprit élevé, contracteront de bonne heure des habitudes de légalité, habitudes bonnes à prendre et à conserver dans toutes les positions, mais surtout s'ils arrivent jamais au pouvoir.

M. Rossi comprendra sans aucun doute ce qu'il y a de grave et de difficile dans la mission nouvelle qu'il vient d'accepter. Son cours d'économie politique l'a déjà naturalisé parmi nous. Le talent et la sagacité remarquables qu'il a révélés dans ses leçons du collége de France est d'un bon augure pour les destinées de l'enseignement du droit constitutionnel. Nos lecteurs pourront juger, par les analyses exactes que nous publierons de ce nouveau cours, si le professeur répond à l'attente, et, nous devons le dire, aux exigences bien naturelles du pays qui vient de l'adopter.

Le choix du lieu de cette première création était marqué d'avance: c'est à l'école de droit de Paris que devait se faire un pareil essai; mais, s'il réussit, nous désirons vivement que les facultés de province soient appelées à jouir bientôt des bienfaits de cette nouvelle institution. On se plaint de la prodigieuse affluence des étudiants à Paris; on voudrait prévenir les désordres inévitables auxquels se livre cette masse flottante de jeunes gens envoyés presque toujours sans direction et sans surveillance dans une capitale où les séductions et les vices les environnent de toutes parts. Nous ne connaissons qu'un seul moyen de rendre cette émigration moins générale, c'est de leur procurer en province les ressources d'instruction qui les attirent et qu'ils trouvent en abondance à Paris; c'est de compléter l'enseignement des facultés, si défectueux en quelques endroits; c'est de créer des chaires là où elles manquent; c'est d'établir, autant que faire se peut, une espèce de niveau entre Paris et les départements. Nous ne doutons pas qu'à l'aide du crédit voté par les chambres M. le ministre de l'instruction publique ne réalise prochainement les vœux que nous venons d'exprimer.



REVUE LITTÉRAIRE.

Les journaux politiques. — Les Revues. — Les Débats. — M. Ph. Chasles. — M. Granier de Cassagnac et M. Alex. Dumas. — La traduction de Plaute. — Le Constitutionnel et les cours publics — Les Femmes chansonnières sous Louis XIV. — Napoléon, par M. Edgard Quinet. — M. G. Planche. — M. Lerminier. — Biographie de Malherbe. — L'université de Gættingue.

Quatre journaux ou recueils périodiques résument en ce moment toute notre littérature: *les Débats*, *le Temps*, *la Revue des Deux-Mondes*, *la Revue de Paris*. Encore *le Temps*, avec son immense feuille bigarrée de tant de choses diverses, n'offre-t-il guère à la critique qu'un intérêt de détails et non d'ensemble. *La Revue de Paris*, depuis sa chute, ou, pour parler plus poliment, depuis l'échec qui a remis en d'autres mains les destinées et la propriété de ce recueil, n'est plus et ne peut plus être qu'un pâle reflet de ce qu'elle fut jadis: journal feudataire, astre satellite d'un autre astre, *la Revue des Deux-Mondes*, c'est de *la Revue des Deux-Mondes* qu'elle reçoit le jour qui la fait luire, quelques uns disent même l'argent qui la fait subsister.

Restent donc deux organes seulement, deux vrais, deux grands organes de la littérature actuelle: *la Revue des Deux-Mondes*, *les Débats*. Autour d'eux, mais à plus d'un degré au dessous, viennent se grouper quelques autres: *le National*, où brille la plume élégante, quoiqu'un peu prétentieuse parfois, de M. Nisard; *le Constitutionnel*, qui, du haut du Parnasse qu'il s'est construit à son usage unique, lance sur toutes les réputations contemporaines les carreaux impuissants de son vieux tonnerre; *la Revue Britannique*, *la Revue Germanique*, trop fidèles à leurs titres pour pouvoir exercer chez nous une bien puissante influence; *la Revue Européenne*, *la Revue Encyclopédique*, *la Revue du Progrès social*, presque aussi obscures toutes trois dans leur existence que dans leurs intentions; *la Bibliothèque de Genève*, plus intéressante souvent et mieux écrite que la plupart de nos recueils français; enfin les Revues départementales: *Revue de Rouen*, *Revue du Midi*, *Revue du Nord*, *Revue de Bretagne*, *la Gironde*, toutes bien inspirées sans doute, mais peu en état de lutter contre la centralisation littéraire dont elles se plaignent.

Parlerons-nous d'abord des *Débats?* Grace à la dernière session des chambres et aux circonstances du moment, la Politique, cette éternelle ennemie de la Littérature, n'a laissé dans les colonnes de nos grands journaux qu'une place bien étroite à sa compagne. A peine trois ou quatre articles critiques ont-ils pu se faire jour au milieu du déluge de nouvelles télégraphiques et de discussions parlementaires dont le *Journal des Débats* s'est trouvé inondé: l'un, de M. Philarète Chasles, *sur les Révolutions subies par la littérature depuis* 1815 *jusqu'à* 1830. Malheureusement M. Chasles, bien involontairement sans doute, n'a fait que refondre à sa guise des opinions mille fois émises et presque passées en principes. Qui donc en est à apprendre aujourd'hui que la révolution littéraire ne s'opère jamais en même temps que la révolution politique, et qu'elle n'en est que la conséquence et la suite? M. Chasles est un homme de goût, de tact, d'érudition surtout, chose rare, mais d'un talent qui n'est point créateur. M. Chasles réussit à merveille dans la critique de détails, il échoue dans la critique d'ensemble. Il a pour lui mille remarques fines, mille petits aperçus ingénieux qui égaient et brillantent son style; de hautes vues, il n'en a pas, il ne saurait en avoir.

Le second article est celui de M. Granier de Cassagnac. Cet article est dirigé contre M. Alexandre Dumas. Assurément on ne nous soupçonnera pas de partialité en faveur de M. Dumas; à cet égard nos opinions sont bien connues. Mais nous devons le dire à M. Granier, il y a dans la façon dont il contrôle, dans la persistance, dans l'entêtement qu'il met à ses attaques, un esprit de haine et d'acrimonie qui n'est point l'esprit de la critique. On voit trop que c'est, chez M. Granier, un parti pris de trouver tout mauvais, et que M. Dumas, fût-il sublime, ce que certes nous sommes loin de penser, n'aurait de sa part ni grace ni justice à attendre.

Le troisième article, *sur la Traduction de Plaute*, par M. Naudet, signé J. V., sorte d'anonyme sous lequel se cache le talent modeste d'un des plus savants professeurs de la faculté des lettres, révèle une étude approfondie des mœurs et de la langue des Latins. On voit du moins que l'homme qui juge ne connaît pas moins son sujet que celui qui est jugé. Peut-être au fond l'article est-il plutôt fait à côté du livre que sur le livre même; mais la critique est en réalité une chose si difficile et si rare qu'il faut bien passer quelque chose à des écrivains qui la font également avec conscience et avec un goût exquis.

Le même motif qui, dans *les Débats*, a laissé si peu d'espace à la littérature, l'a, depuis quelque temps, exclue à peu près complétement des colonnes du *National*. Dans *le Temps*, nous n'avons guère remarqué qu'un article de M. Nodier, *sur la Bibliographie*, bien inférieur, il faut en convenir, et pour le style et pour la pensée, à ce que M. Nodier écrit d'ordinaire. L'académie exerce-t-elle sur ceux qu'elle adopte une aussi funeste influence?

Attaqué vivement, dangereusement, dit-on, par certains petits journaux, *le Constitutionnel* a cru que le système qui réussissait contre lui pourrait aussi lui réussir. *Le Constitutionnel* s'est fait aggresseur. Il a frappé d'estoc et de taille, de çà, de là, les yeux fermés. Les cours publics ont les premiers reçu le contre-coup de son humeur guerrière. Mais il s'est trouvé dans le nombre des hommes plus disposés à riposter qu'à subir ses attaques. Nous

avons fait connaître dans le temps la réponse spirituelle et mordante de M. Gérusez; celle de M. Saint-Marc-Girardin fut plus sanglante, ou, pour dire plus vrai, ce fut le public qui s'en chargea. Avant même que M. Girardin eût ouvert la bouche pour se défendre, les rires et les plaisanteries de l'auditoire avaient fait justice de l'assaillant.

Il n'est donc guère demeuré véritablement à notre critique que les deux recueils littéraires: *la Revue des Deux-Mondes*, *la Revue de Paris*. Dans la livraison du 17 août de cette dernière publication, nous retrouvons le nom de M. Chasles. *Les Femmes chansonnières sous Louis XIV* justifient tous les éloges que nous avons adressés à M. Chasles. C'est un article spirituellement conçu, délicatement exécuté, et qui semble avoir dû coûter à l'auteur plus de recherches que peut-être il n'en valait la peine. Car en vérité les chefs-d'œuvre des *Dames chansonnières* du grand siècle, curieux sans doute sous le rapport de l'esprit du temps, nous ont paru, comme poésies, assez peu dignes d'être conservés; sauf le sonnet de la Vallière :

Tout se détruit, tout passe et le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours;
Le passé n'a point vu d'éternelles amours
Et les siècles futurs n'en doivent pas attendre.

La raison a des lois qu'on ne peut pas suspendre.
De nos désirs errants rien n'arrête le cours;
Ce qu'on aime aujourd'hui déplait en peu de jours;
Notre inégalité ne saurait se comprendre.

Tous ces défauts, grand roi, sont joints à vos vertus;
Vous m'aimiez autrefois, et vous ne m'aimez plus:
Ah! que mes sentiments sont différents des vôtres.

Amour, à qui je dois et mon mal et mon bien,
Que ne lui fites-vous un cœur comme le mien,
Ou que ne fites-vous le mien comme les autres!

Sauf ce sonnet, disons-nous, plein d'une grâce tendre et mélancolique, tout le reste n'est à peu près qu'un amas de petites méchancetés tout au plus capables de lutter contre les pointes rimées du vaudeville d'aujourd'hui.

Nous arrivons à *la Revue des Deux-Mondes*. *La Revue des Deux-Mondes* est de fait le corps le mieux discipliné, le rempart le plus ferme à attaquer. Le premier numéro du mois d'août est ce que, en style de journalisme, on appelle *un numéro fort*. *Des Considérations sur l'enseignement des législations comparées; l'Absolutisme et la liberté; Napoléon; Benjamin Constant;* et joints à cela les noms connus de MM. Lerminier, de La Mennais, Edgar Quinet, Gustave Planche, sans parler du fastueux pseudonyme, *un Pair de France*, forment, vis-à-vis du lecteur, une de ces livraisons qu'il est tenté d'admirer sur parole.

Nous, dont la mission n'est point telle, qu'il nous soit permis de la voir d'un œil moins prévenu. Et d'abord nous élaguerons complètement l'article de M. de La Mennais. Ce nom-là se rattache et se lie à des considérations politiques et religieuses trop en dehors de notre feuille pour qu'il nous soit possible de nous y arrêter. Mais nous jetterons en passant un coup d'œil sur le prétendu poème, ode, hymne ou élégie (on ne sait trop quel titre donner à cette espèce de monstre poétique) dû à la plume de M. Edgar Quinet. M. Edgar Quinet est un homme de talent; son *Ashavérus*, quelles que soient la bizarrerie de la conception et l'étrangeté de la forme, n'est point une œuvre sans mérite. Mais comment une imagination humaine peut-elle se perdre dans des divagations semblables à celle qui a créé *Napoléon?* Tantôt c'est un flot qui cause en pleine mer avec un capitaine de frégate; tantôt la mer elle-même accourant en poste *pour voir défiler un convoi*. Ici ce sont les cymbales, les trompettes, les clairons, les casques et les épées qui viennent donner à l'empereur mort une sérénade de leur façon; plus loin la colonne Vendôme qui se met un beau jour en campagne, et va, son drapeau déployé, emporter au pas de charge le pont de l'éternité. Les pleurs aussi jouent un grand rôle dans cette prosopopée un peu hyperbolique, ce nous semble. La France *remplit un seau de pleurs*, Napoléon verse *des pleurs de sang*, ses fantassins *pleurent des pleurs d'airain*, et quant à ce qui est des généraux, ceux-ci

.... Ont tant pleuré,
Et tant aussi leurs dures armes,
Qu'ils ont fait une mer de larmes,
Et l'ilot en est entouré.

En vérité, est-ce sérieusement que M. Quinet a écrit son *poème?* Pour son honneur nous espérons le contraire; mais, quoi qu'il en puisse être, nous n'aurions jamais le courage de lui consacrer un examen sérieux; qu'on en fasse un pendant à la complainte fameuse de Geneviève de Brabant, c'est la meilleure place à lui donner.

Nous ne jugerons pas M. Gustave Planche sur la critique de l'*Adolphe* de Benjamin Constant. Nous l'attendrons à un article plus capital et moins *précipité*. En général, du reste, il faut reconnaître que M. Planche phrase à merveille. Peu d'écrivains savent mieux que lui discipliner et mettre au pas les mots qu'ils prennent à leur service; par malheur la pensée y manque: rompez les rangs, vous ne trouvez plus rien.

Peut-être M. Lerminier n'est-il pas, lui non plus, tout-à-fait innocent de ce reproche. Assurément il y a dans son article *de l'Enseignement des législations comparées*, qui n'est, au surplus, qu'un abrégé raisonné de son cours, quelques vues utiles et élevées; sa pensée philosophique traverse et suit infatigablement les âges, jusqu'à ce qu'elle revienne à nous riche des études et des preuves qu'elle a ramassées sur sa route; mais pourquoi ce mysticisme de style? pourquoi, en empruntant à l'école allemande ses idées déjà assez obscures, lui avoir emprunté du même coup son expression plus obscure encore?

Nous voici bientôt à la fin de notre tâche. Une biographie de François Malherbe, par M. Antoine de Latour, est, avec un article de M. X. Marmier, sur l'université de Gœttingue, insérés tous deux dans la dernière livraison de la *Revue des Deux-Mondes*, ce que nous nous bornerons à examiner. L'article de M. de Latour est plutôt encore un ana ou recueil d'anecdotes qu'une biographie; mais il y a de ces anecdotes qui sont fort curieuses et qui peignent Malherbe mieux que ne le pourraient faire les plus longues observations. Ainsi: « Une heure avant de mourir, dit M. de Latour, il se réveilla tout à coup en sursaut. Il n'avait pas entendu, comme Mirabeau, le canon qui annonçait les funérailles d'Achille; c'était tout simplement sa garde qui se servait d'un mot impropre. On lui recommanda de se tenir en repos: Laissez, dit-il, je maintiendrai jusqu'au bout la pureté de la langue française. Ce furent ses dernières paroles. » Certes, rien ne saurait mieux justifier l'éloge de Boileau :

Enfin Malherbe vint, qui le premier en France
D'un mot mis en sa place enseigna la puissance.

L'article de M. Marmier est pour nous d'une importance plus haute. C'est un morceau bien fait, sagement écrit et riche de détails curieux. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de leur en donner l'analyse.

L'université de Gœttingue fut fondée au dix-huitième siècle par George II, roi d'Angleterre. C'était une petite ville des frontières de Hanovre, devenue depuis, par suite de cet établissement, l'une des plus importantes de l'Allemagne. « Quand la nouvelle se répandit, dit M. Marmier, qu'une université devait y être formée, beaucoup de savants eurent à se demander d'abord où cette ville était située. Il n'y avait pas moitié de la population qui y existe aujourd'hui; pas un imprimeur, pas un libraire, à peine quelques mauvaises auberges. Haller, le célèbre naturaliste, ne put y arriver sans briser sa voiture sur les chemins qui y conduisaient; et pour donner les soins nécessaires à sa femme, qui s'était blessée grièvement dans cette chute, il fallut envoyer chercher un médecin à Cassel. »

Bientôt l'université s'organise. Une foule de professeurs habiles et célèbres accourent de tous les points de l'Allemagne, de Leipsik, d'Iéna, de Wurtemberg et de la Suisse. C'est Hollmann, c'est Curtius, c'est Buttner, c'est Lotri Meyer, c'est le grand Haller, « bien digne de présider à la formation d'un pareil établissement. » Quel temps encore, et Gœttingue prend rang parmi les universités protestantes allemandes: elle a son journal, ses sociétés savantes, son jardin botanique, son observatoire, ses cabinets de physique et d'histoire naturelle. Sa bibliothèque, composée d'abord de neuf mille volumes, légués par un M. de Bulow, de deux mille deux cents autres dont le gouvernement fit don, ainsi que de sept cents quatre-vingt trouvés dans la bibliothèque du gymnase, s'enrichit peu à peu de tous ceux que la générosité des nobles et des professeurs, la taxe établie sur les étudiants et le dépôt exigé des libraires viennent y ajouter tous les jours. En 1765, la bibliothèque de Gœttingue comptait déjà soixante mille volumes; en 1789, cent vingt mille; en 1802, deux cent mille; aujourd'hui elle en a plus de trois cent mille, encore ne faut-il compter dans ce nombre ni les manuscrits précieux, ni les éditions rares des premiers temps de l'imprimerie, qu'elle possède en bien plus grand nombre que pas une bibliothèque d'Allemagne. Bien différente des nôtres, la bibliothèque de Gœttingue est disposée de telle sorte que, sans consulter le catalogue, un coup d'œil suffit au bibliothécaire pour trouver le livre qu'on lui demande.

Placée sous la protection attentive et éclairée du gouvernement hanovrien, Gœttingue a fourni à la science une foule de noms illustres et dignes de l'être, Meyer, Heine, Schlorer, Martens, De Villers, Rœderer, Busching, Sartorius, Eichhorn, Bouterweck, etc. Quoique le nombre des étudiants ait diminué, comme dans la plupart des universités allemandes, Gœttingue n'en conserve pas moins le privilége d'avoir les étudiants riches et étrangers. C'est une préférence que justifie d'ailleurs le choix des professeurs, tous hommes d'une réputation presque européenne. Il y a quarante-un professeurs ordinaires pour la théologie, la jurisprudence, la médecine et la philosophie; en outre onze professeurs extraordinaires et quarante professeurs faisant des cours libres et portant le titre de *Privat docens*.

L'auteur arrive ensuite à la description de la ville; mais cette analyse nous semble déjà trop longue pour la pousser encore plus loin. Nous nous arrêtons là, désirant, sans trop l'espérer, que la *Revue des deux mondes* nous fournisse souvent des notions aussi intéressantes pour notre spécialité.

SOCIÉTÉ PHRÉNOLOGIQUE.

Quatrième séance annuelle. — 22 août.

Le concours des auditeurs n'était pas moindre cette année que l'année dernière. Ce que la phrénologie a de conjectural est peut-être ce qui donne tant d'attrait à cette étude, et ce qui en fait un objet de curiosité si attachant.

L'ouverture de la séance a été faite par M. Andral, qui, dans un discours concis, a convenablement apprécié ce que la phrénologie avait déjà fait, et ce qui lui restait à faire pour que plusieurs des principes

qu'elle a posés obtinssent la sanction des faits. Quant à la base même de la phrénologie, c'est-à-dire au rapport qui, selon cette doctrine, existe entre la configuration du crâne et les divers penchants de l'homme, M. Andral l'a signalée comme étayée de présomptions qui, dès à présent, équivalent presque à une certitude.

Le second orateur, M. Casimir Broussais, était chargé, comme secrétaire général de la société, de rendre compte des travaux auxquels elle s'était livrée depuis la dernière réunion publique. Il a commencé par reconnaître que c'était au moment où une doctrine rencontrait de la contradiction, qu'il fallait s'efforcer le plus énergiquement de l'entourer de témoignages et de preuves. La société a recueilli un certain nombre de faits pendant l'année qui vient de s'écouler et ces faits l'ont confirmée dans ses croyances. M. Broussais a passé en revue les diverses observations qu'ont provoquées une vingtaine de têtes soumises à l'examen phrénologique. Les plâtres moulés sur nature étaient présentés aux spectateurs.

La première tête analysée par M. Broussais était celle d'un enfant de onze ans hydrocéphale. Cette maladie n'exclut pas forcément l'intelligence; mais pour que celui qui en est affecté conserve ses facultés, il faut que sa tête prenne un développement triple ou quadruple du développement ordinaire; ici, au contraire, le volume du crâne est trois ou quatre fois moindre que dans l'état normal; le cerveau était donc réduit presque à rien; aussi l'enfant était-il complétement idiot. Deux cerveaux appartenant à l'espèce canine ont ensuite été produits : l'un d'une chienne de chasse pleine d'intelligence; l'autre d'un de ses petits qui seul entre tous s'était montré tout-à-fait inepte et incapable d'éducation. Le professeur a signalé une notable différence de proportion entre ces deux cerveaux, et surtout l'absence de l'organe de l'*éducabilité* chez l'enfant, tandis que cet organe était très saillant chez la mère.

Passant à l'examen des têtes d'individus dépravés et pervers, M. Broussais y a vu la prédominance incontestable des régions consacrées aux passions et aux instincts, aux dépens de celles attribuées aux sentimens et aux facultés intellectuelles. C'est ainsi que chez Lemoine (l'assassin de la servante de Mme Dupuytren), il a fait remarquer un diamètre bi-temporal effrayant, une région postérieure large à l'excès. Sur le crâne de Lemoine, l'estime de soi, l'amour de l'approbation, le sentiment de justice sont en défaut. Au reste, cet homme n'était pas dépourvu de toute bienveillance; constamment il soutint que son co-accusé Gilliard était innocent; ce qui, depuis l'arrêt, fut authentiquement reconnu. Lemoine avait aussi l'organe de la *vénération*; aussi réclama-t-il à sa dernière heure les secours de la religion.

Mais quittons ces objets tristes. Voici la tête d'un sourd-muet nommé Roger. Voyageur infatigable, il parcourut successivement l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis, visitant tous les établissements où étaient recueillis ses confrères en privations et en souffrances, faisant des quêtes productives pour la fondation et l'entretien de maisons de sourds-muets, qui souvent restèrent en simples projets dans sa tête. Son crâne, selon M. Broussais, indique un homme peu affectueux; on y reconnaît un grand savoir-faire, de la fermeté, l'amour de l'approbation et aussi le goût de la propriété.

Un autre individu chez qui l'organe de l'amour de l'approbation prédomine, c'est le relieur Thouvenin. Plusieurs fois, dit M. Broussais, Thouvenin s'est ruiné pour la satisfaction de son amour-propre et par passion pour son art.

Il y avait quelque chose d'analogue dans l'organisation d'un artiste qui vient de mourir, le musicien Choron. Uniquement préoccupé de musique, Choron ne descendait qu'avec répugnance dans les régions inférieures des besoins matériels. Il rencontre dans la rue un enfant qui chante d'instinct quelques airs et dont la voix lui plaît; il l'emmène aussitôt et l'installe chez lui. Sa femme, moins enthousiaste, lui demande où il trouvera de l'argent pour nourir ce nouvel hôte. « Ame vénale ! s'écrie Choron; je vous parle d'un ténor et vous me parlez de soupe ! » La tête de Choron ne présente pas un grand développement de l'organe de l'idéalité, mais on y reconnaît ceux de la persévérance et de la vénération; ce qui se réfère aux efforts laborieux par lesquels il se distingua dans un art qu'il n'avait pas étudié jeune, et au goût constant et à peu près exclusif qu'il eut pour la musique religieuse.

Les organes du courage et de la bienveillance ont été signalés par M. Broussais chez les nommés Hénin et Payet, le premier si connu par son dévouement lors du naufrage de l'*Amphitrite* à Boulogne-sur-Mer, le second aubergiste à la Villette et surnommé le *Sauveur* à cause des nombreux noyés qu'il a arrachés à une mort certaine.

Après avoir exprimé le regret qu'un malentendu privât l'auditoire de l'analyse du crâne de feu Champollion, M. Broussais a terminé par de courtes considérations relatives aux attaques dont la doctrine phrénologique était l'objet. Nous avons, a-t-il dit, des détracteurs ardents; mais ni la force de logique, ni l'indépendance ne nous manqueront. On a voulu se servir contre nous de l'arme du ridicule; nous la dédaignons, car à la raison elle substitue le sophisme. Nous nous devons à nous-mêmes de ne pas tenir compte de l'agression d'hommes dont l'organisation explique assez leur rôle d'opposants.

L'ordre des lectures appelait ensuite un discours de M. Fossati sur le talent de la musique. Ce talent, a dit M. Fossati, reconnaît pour base une faculté appelée le sens du rapport des sons. C'est un organe situé au dessus de l'angle externe de l'œil et qui produit des fronts carrés ou très renflés dans la partie latérale de la tête. Souvent pour désigner un musicien intelligent, on se sert de cette locution vulgaire : Il a beaucoup d'oreille. Mais cette sorte d'appréciation est tout-à-fait erronée. Quand Beethoven était assis devant son piano, le monde disparaissait à ses yeux. Faisant courir ses doigts sur les touches, mais sans les faire vibrer (ce qui eût été inutile puisqu'il avait entièrement perdu le sens de l'ouïe), il percevait ce qu'il exécutait par l'organe intérieur du cerveau; l'instrument restait d'ailleurs aussi muet que le musicien était sourd.

Le masque de Weber, analysé par M. Fossati, a présenté un développement notable de la partie inférieure et moyenne du front, ce qui prédisposait essentiellement ce compositeur au travail et à l'étude des maîtres. Quoique M. Litz, dont on nous a montré le plâtre moulé sur nature il y a une dizaine d'années, ait selon le professeur quelque analogie avec Weber, M. Fossati a pu sans se compromettre ajouter qu'il craignait bien que ce jeune artiste, malgré toute son aptitude musicale, ne fût pas homme à produire quelqu'une de ces grandes compositions que les vrais génies nous ont léguées.

Quant à Rossini, son énorme tête paraît à M. Fossati réunir tous les organes, toutes les qualités convenables pour constituer un musicien extraordinaire. Le développement latéral de son front explique comment il a été conduit à faire faire des progrès immenses à l'instrumentation; le sens du *langage* très prononcé chez lui, a permis qu'il travaillât sur des paroles françaises sans jamais manquer à la prosodie.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Sur vingt-quatre candidats inscrits pour le concours d'agrégation des sciences, dix ont renoncé au concours. Parmi les quatorze qui restent, il y a un répétiteur de l'école polytechnique et huit élèves de l'école normale. Outre cette circonstance, qui aura sans doute éloigné plus d'un concurrent, il faut remarquer que les épreuves ont pour objet non seulement les mathématiques, mais aussi la physique et la chimie. Or, tout le monde sait qu'il est difficile d'étudier complétement cette science en province. Ce n'est qu'au moyen d'instruments et d'expériences de toute espèce qu'elle peut être acquise. Ces ressources manquent totalement dans les villes autres que Paris, surtout dans celles qui n'ont pas de faculté des sciences.

Les concurrents sont ainsi découragés d'avance par des difficultés réelles et par l'inégalité des chances. On remédierait en partie à cet inconvénient, en créant, comme le demandent beaucoup de candidats, deux sortes d'agrégations, l'une pour les mathématiques, l'autre pour les sciences physiques; mais n'affaiblirait-on pas considérablement les études scientifiques, en les scindant ainsi en deux parties?

— M. Duméril ouvrira au Jardin des Plantes, le 1er septembre prochain, un cours d'histoire naturelle dans lequel il traitera des reptiles et des poissons.

— M. Arago va bientôt faire en Angleterre et en Ecosse un voyage scientifique.

DÉPARTEMENTS. — Un instituteur du département de l'Aisne, déclaré coupable par le jury de divers attentats à la pudeur, vient d'être condamné par la cour d'assises à huit années de réclusion et à l'exposition publique.

— L'ancienne chapelle du collége d'Alby, qui avait été convertie en une salle de spectacle, a été rendue à sa destination. La ville en a fait le rachat moyennant 25,000 francs.

— M. Brun, maire de Bordeaux, vient de proposer au conseil municipal de cette ville de décorer les deux extrémités de l'emplacement où se trouvaient les allées de Tourny, de deux statues, celles de *Montaigne* et de *Montesquieu*, que Bordeaux compte parmi ses anciens magistrats civils et judiciaires. Le voyageur, a dit M. Brun, cherche en vain dans l'enceinte de cette ville, si somptueuse en architecture, un hommage public à la mémoire de ces grands hommes. C'est au ciseau de M. Maggesi que sera confié le soin de reproduire ces deux statues.

EXTÉRIEUR

— On dit que le célèbre bibliographe anglais, M. Dibdin, se propose de terminer prochainement sa carrière littéraire par un ouvrage qui sera intitulé : *Réminiscences d'une vie littéraire.*

— On écrit de Berlin, 15 août : La semaine dernière, dix-sept étudiants ont été arrêtés, à cause du placard contre le gouvernement qu'ils ont affiché sur la table noire de l'université.

— Le célèbre architecte bavarois, M. de Kleuze, est arrivé à Corfou. Cet architecte doit se rendre à Athènes pour coopérer à l'agrandissement de cette nouvelle capitale de la Grèce.

— Les éruptions du Vésuve, qui ont pris un caractère grave dans ces derniers temps, ont tout d'un coup cessé; mais l'opinion des naturalistes est que, vers le mois d'octobre, on doit s'attendre à une éruption encore plus forte.

— L'*Abeille du Nord* annonce qu'une bibliothèque publique va être établie dans la ville de Tambow. La noblesse de cette ville a résolu de consacrer un capital de 50,000 roubles à cet établissement, indépendamment des secours du gouvernement; 500 actions de 100 roubles chacune seront émises à cet effet.

— Les journaux littéraires italiens n'entretiennent actuellement leurs lecteurs que du dernier poëme de César Betteloni. Ce poëme, publié à Milan, est divisé en strophes de huit vers; il est intitulé : *Il Lago di Garda.*

— En creusant une tombe près de l'un des piliers de la nef de l'église de Betham, comté de Westmoreland, il y a dix jours, des ouvriers ont trouvé plus de 100 pièces d'argent d'une très haute antiquité, mais en parfait état de conservation; ces monnaies remontent aux règnes du conquérant normand et de son fils Guillaume-le-Roux; il y en a aussi quelques unes d'Édouard-le-Confesseur et du Danois Canut.

ERRATA. — C'est par erreur typographique que nous avons attribué au collége Rollin le chiffre des nominations obtenues par le collége Bourbon. Ce dernier collége a remporté 11 prix et 33 accessits, et le collége Rollin 11 prix et 26 accessits.

— Dans notre dernier numéro, au lieu de *distribution de prix dans les colléges provinciaux*, comme nous l'ont fait dire nos compositeurs, lisez *distribution de prix dans les colléges de province.*

ÉD. BERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 31 AOUT 1834. N° 87.

ACTES OFFICIELS. DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ. — LITTÉRATURE. SCIENCES. BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CONCOURS

Pour une place de suppléant vacante dans la faculté de droit de Dijon.

Les docteurs en droit sont avertis qu'il y aura un concours public devant la faculté de droit de Dijon, pour une place de professeur suppléant vacante dans cette faculté. Ce concours s'ouvrira le 2 janvier 1835.

Les qualités requises pour être admis à concourir sont : d'avoir été reçu docteur en droit dans l'une des facultés actuelles du royaume, ou dans l'une des anciennes facultés; d'avoir l'âge de vingt-cinq accomplis; de jouir de tous les droits civils.

Ceux qui désireront concourir sont invités à remettre ou à envoyer au secrétariat de la faculté de droit de Dijon les pièces constatant qu'ils ont lesdites qualités, savoir : 1° copie légalisée de leur acte de naissance; 2° leur diplome de docteur. Ces pièces devront parvenir à la faculté au moins trois mois avant l'ouverture du concours. Lorsque la liste des concurrents aura été définitivement arrêtée, le secrétaire écrira à chacun des docteurs qui se seront fait inscrire, pour les informer de la décision.

RÉFORME DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

§ Ier. — ORGANISATION DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE DANS LE ROYAUME DE PRUSSE (suite).

Quatrième article.

L'organisation de l'enseignement dans les gymnases, comme nous l'avons vu dans un précédent article, laissait très peu de place pour les études scientifiques qui sont en général beaucoup moins fortes en Allemagne que les études littéraires. Cependant les besoins de l'époque rendaient de jour en jour plus nécessaire l'enseignement des sciences mathématiques et physiques; quelques villes, dans lesquelles ce besoin se faisait plus vivement sentir, établirent spontanément des écoles qu'on a appelées *Realschulen*. Ces écoles sont des *Bürgerschulen*, mais avec un enseignement plus étendu que celui prescrit par la loi.

Pour l'étude du latin, on se borne à faire traduire aux élèves Phèdre, César, quelques passages faciles de Virgile et Tite-Live.

L'étude du grec s'arrête aux simples éléments de la grammaire.

L'étude des mathématiques comprend la trigonométrie sphérique et le calcul différentiel et intégral.

On y enseigne complétement la physique, la chimie et toutes les parties de l'histoire naturelle dans toute leur étendue.

Enfin le français et l'anglais sont enseignés dans toutes les *Realschulen*; l'italien n'est enseigné que dans quelques unes seulement.

Il est facile de voir, d'après ce qui précède, que le gymnase et la *Realschule* sont des établissements d'égale importance; mais il existe entre eux cette différence : dans les gymnases les études littéraires sont le principal et les études scientifiques ne sont que l'accessoire; tandis que dans la *Realschule*, les études littéraires sont l'accessoire et les études scientifiques le principal.

Toutes les *Burgerschulen* n'ont pas reçu la même extension. Dans beaucoup de localités, qui ne présentent pas une très grande importance, on n'a pas franchi les limites posées par la loi de 1819, et alors, pour ne pas confondre ces écoles avec les *Realschulen*, on les a appelées *Mittelschulen*, écoles moyennes. Quant aux *Realschulen*, écoles réelles, on les a ainsi nommées, parce que l'enseignement que les élèves y reçoivent donne des connaissances *réelles*, positives, qui seront applicables dans la vie, tandis que l'enseignement des gymnases est un enseignement *formel*, c'est-à-dire qui forme l'esprit et le jugement.

Ainsi la dénomination de *Bürgerschule* s'applique à la fois à la *Realschule* et à la *Mittelschule*, et celles-ci diffèrent entre elles, parce que l'enseignement de la première est beaucoup plus étendu que celui de l'autre. Avant de donner une existence légale aux *Realschulen*, on a voulu apprécier les résultats qu'elles pouvaient produire. Ce n'est que depuis environ deux ans que la loi en a prescrit la création. Il serait donc inexact de conclure de ce que la loi n'a pas distingué la *Realschule*, la *Mittelschule* et la *Bürgerschule*, que ce sont des écoles de la même nature; qu'elles font partie de l'instruction primaire, et qu'elles en constituent le degré supérieur; qu'il est inutile de demander l'importation en France de la *Realschule*, puisque la loi du 28 juin 1833 en créant les écoles primaires supérieures l'a déjà fait. Nous avons vu que l'enseignement de ces dernières écoles est moins étendu que celui des *Mittelschulen*; à plus forte raison l'est-il moins que celui des *Realschulen*. L'école dont la ville de Bar-le-Duc a voté dernièrement la création, en réglant le plan des études qu'y feraient les élèves, serait, sous certains rapports, une véritable *Realschule* allemande; et comme aucune école de cette nature n'existe encore en France, et que le pays éprouve le besoin d'en posséder, c'est avec juste raison qu'on en demande l'introduction parmi nous.

On peut prendre pour type de la *Realschule* allemande l'école dirigée à Berlin par M. Spillecke. Une *Elementarschule* et une *Mittelschule* y sont annexées. Le directeur est dans l'intention d'y supprimer l'étude du latin.

Le latin a été remplacé par l'italien dans la *Realschule* d'Elberfeld.

Il a été supprimé également dans la *Realschule* de Cologne, et remplacé par des cours spéciaux de commerce.

L'école de commerce, *Handelsschule*, de Magdebourg, est aussi une *Realschule*, avec cette différence toutefois que les élèves qui se destinent aux professions industrielles et au commerce ont, indépendamment des cours communs, des cours distincts, mais dans les classes supérieures seulement. On a renoncé dans cette école à l'étude du latin.

Nous n'avons pas de renseignements sur la *Realschule* de Kœnigsberg.

Il existe encore à Halle une école qui prend le nom de *Realschule*; mais l'enseignement n'y est en réalité pas plus étendu que celui des *Mittelschulen*.

Les services rendus au pays par les *Realschulen* ont amené l'administration à examiner s'il ne serait pas possible de réunir dans un même établissement l'enseignement de ces écoles et celui des gymnases. De là, comme le nom l'indique suffisamment, la création du *Realgymnasium* de Berlin, où l'enseignement s'étend, il est vrai, à plusieurs objets différents, mais qui n'a aucune analogie avec notre école polytechnique. La direction de cet établissement est confiée à M. August, qui a sous ses ordres 25 professeurs. La distribution des études est faite dans le même esprit que celle du collége de Mulhausen dont nous avons fait connaître la nouvelle organisation dans les numéros de ce journal des 1er mai, 8 et 15 juin dernier. Mais cette fusion des élèves qui se vouent plus spécialement aux études littéraires, avec ceux qui se vouent plus spécialement aux études scientifiques, a donné des résultats qui ont semblé, en général, peu satisfaisants.

Indépendamment des *Mittelschulen* et des *Realschulen*, il existe encore des *Gewerbschulen*, qu'on a, par erreur, pris pour des écoles d'arts et métiers. Ce sont des écoles où l'on n'enseigne que la théorie, mais en la considérant sous le point de vue de ses applications à la pratique. Il n'existe pas de programme fixe pour les études de ces écoles. L'objet et l'extension de ces études dépendent de l'importance des villes dans lesquelles elles sont placées, et de la nature des industries qui y sont exercées. Ici l'on enseignera plus particulièrement la géométrie descriptive, la mécanique, le dessin appliqué aux arts; ailleurs, la chimie appliquée soit à l'agriculture, soit à l'industrie, etc. Ainsi dans la ville d'Elberfeld, centre d'une contrée manufacturière où l'on fabrique des tissus de laine, de coton et de soie, il existe, indépendamment du gymnase et de la *Realschule*, une *Gewerbschule* où l'on enseigne plus particulièrement la mécanique appliquée aux arts. Il en est de même de la *Gewerbschule* du professeur Kloden, à Berlin. Elle ne diffère des *Realschulen* qu'en ce qu'on y enseigne de plus les applications des sciences mathématiques et physiques, et spécialement de la mécanique, aux arts.

En tête de toutes les *Gewerbschulen* on trouve à Berlin le *Gewerb-Institut*, qui est comme notre école centrale des arts et manufactures, mais qui ne ressemble en rien pour l'enseignement aux écoles des arts et métiers de Châlons ou d'Angers. Celles-ci n'ont pas d'analogue en Prusse. Pour entrer dans le *Gewerb-Institut* il faut avoir suivi les cours d'une *Gewerbschule*.

Il existe aussi des *Gewerbschulen* en Bavière; mais là, pas plus qu'en Prusse, ces écoles ne sont des *Realschulen*. On serait aussi loin de la vérité, en prenant une *Gewerbschule* pour une *Realschule*, qu'en disant qu'une *Gewerbschule* est une école d'arts et métiers.

En résumé :

L'*Elementarschule* répond à notre école primaire supérieure.

La *Burgerschule* comprend la *Mittelschule* et le *Realschule*.

La *Mittelschule* est notre école primaire supérieure, mais avec un enseignement plus étendu.

En sortant de la *Mittelschule* on passe au gymnase, à la *Realschule* ou à la *Gewerbschule*.

Le gymnase répond à nos colléges royaux, mais avec cette différence que les études des sciences matématiques et physiques n'y sont pas poussées au delà des éléments.

La *Realschule* répond à nos colléges royaux, quant à l'étude des sciences mathématiques et physiques et à celle de la langue nationale et des langues vivantes; mais l'étude des langues mortes ne s'étend guère qu'à ce qu'on enseigne chez nous en quatrième ou en troisième, encore y renonce-t-on généralement.

Le *Realgymnasium* réunit les études des gymnases et celles des *Realschulen*.

Les *Gewerbschulen*, écoles des artisans, sont des écoles des arts et manufactures au petit pied.

En sortant du gymnase on entre dans les universités.

En sortant de la *Realschule* on entre dans les écoles spéciales supérieures.

En sortant de la *Gewerbschule* on entre au *Gewerb-Institut*, qui répond à notre école centrale des arts et manufactures.

MORALE.

TRAITÉ DE MORALE A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, PAR UN MEMBRE DE L'UNIVERSITÉ (1).

La génération qui s'élève et grandit dans les écoles primaires doit rester en dehors des abstractions et des subtilités de la métaphysique. Ce serait une chose vaine, et peut-être dangereuse, que de l'amener brusquement sur un terrain qu'elle n'aura pas le loisir et le pouvoir de féconder par la méditation. Les demi-savants, les penseurs incomplets et bornés, les philosophes parasites ne nous manquent pas, Dieu merci! c'est un des produits les plus abondants de notre siècle. N'allons donc pas énerver par d'oiseuses spéculations de mâles existences destinées au travail; ne cherchons pas à enlacer ces esprits naïfs dans ce cercle de conjectures et d'hypothèses qui fatiguent et déroutent la pensée la plus tenace et la mieux exercée. Ce qu'il faut à ces ames simples et neuves pour éclairer leur marche à travers la vie, pour les encourager au milieu des obstacles qu'elles rencontrent, pour les rassurer au milieu des douleurs qui les surprennent, c'est une connaissance approfondie du devoir qui leur est imposé et du bien qui résulte de son accomplissement. Aussi, en s'efforçant de populariser cette connaissance si précieuse et si rare, l'auteur du *Traité de morale à l'usage des écoles primaires* a fait plus qu'un bon livre : il a fait une bonne action.

Jamais, nous le disons avec regret, pareil enseignement ne fut plus nécessaire. Si nous ne sommes pas de ces gens chagrins qui calomnient le présent au profit du passé, et se plaisent à dénigrer l'époque où ils vivent, nous ne sommes pas non plus de ces optimistes aveugles qui se créent, au milieu des ruines, une espèce de Salente imaginaire où tout va pour le mieux.

Or nous assistons à un douloureux spectacle d'abâtardissement moral. Les notions les plus simples et les plus vulgaires s'obscurcissent ; les traditions les plus respectées s'effacent et se perdent; les principes les plus distincts et les plus opposés sont livrés à une déplorable confusion. Et tout cela est moins le produit d'une pensée mauvaise que l'effet de l'insouciance et de l'apathie. On fait le bien et le mal indistinctement, et l'un ne donne pas plus de remords à l'ame que l'autre ne lui apporte d'intimes et douces joies. On ne sait ce que l'on veut, on ne sait où l'on va : on se laisse aller au courant du siècle, sans crainte comme sans espérance. Le sophisme profite de ce nonchaloir et de cette langueur des esprits pour les pervertir et les égarer. Les thèses les plus anti-sociales trouvent des défenseurs et des partisans ; les paradoxes les plus étranges, pour peu qu'ils soient présentés avec talent, sont accueillis sans surprise et même avec faveur ; les questions les plus graves deviennent des jeux d'esprit. Que résulte-t-il pour la classe populaire de toutes ces prédications? Sa raison dévie, son jugement se fausse, et, fatiguée d'incertitudes et de contradictions, elle finit par ne plus croire à rien, et par accepter le scepticisme comme un repos.

Aussi maintenant ne cherchez plus ces croyances vives et ardentes qui font les grandes choses et les grands hommes, ne cherchez plus ces accès d'enthousiasme; ces élancements de foi qui sont comme l'attribut de la virilité des peuples.

Il fut un temps où le scepticisme s'arrêtait aux sommités brillantes de la société : c'était un des priviléges de la noblesse. Les grands seigneurs du dix-huitième siècle renvoyaient avec un aristocratique dédain à la bourgeoisie les grandes vérités de la religion et de la morale. Qu'advint-il de cette incrédulité railleuse, de cette absence de convictions et de principes? Au jour du danger, l'aristocratie se trouva faible et désarmée devant les apôtres de la révolution.

La bourgeoisie ne profite point assez d'une leçon aussi terrible. Elle aussi veut prendre rang parmi les *esprits forts*; son ignorance trouve des sarcasmes et des blasphèmes pour les choses les plus saintes; elle redit, comme des nouveautés, les tristes banalités philosophiques d'un autre siècle; mais, dans son impiété posthume et servile, elle veut que le peuple conserve toujours le même respect pour ce qu'elle rejette et ce qu'elle conspue; un instinct de conservation l'avertit qu'il y aurait danger pour elle s'il abandonnait à son tour les croyances qu'elle a flétries. En effet, si les notions du juste et de l'injuste étaient détruites au sein des classes populaires, que deviendraient les grands principes autour desquels se rallie la société? La classe moyenne est retenue, quoique faiblement, dans les limites du devoir par le sentiment instinctif de ses intérêts; mais si ce seul mobile est déjà pour elle une impuissante garantie, croit-elle qu'il suffira davantage pour corriger dans le peuple les tendances mauvaises de la nature humaine qu'elle ne sollicite et n'encourage que trop par son exemple?

Mais si le scepticisme, qui travaille et mine l'époque actuelle et pénètre dans les basses comme dans les hautes régions de la société, trouve son explication naturelle dans les brusques révolutions dont nous avons été les acteurs ou les témoins, n'est-ce pas un devoir pour l'homme qui comprend la véritable mission de la philosophie sur la terre, de faire germer les saintes croyances au cœur de la jeune génération des écoles? Elle n'a pas vu crouler les temples les plus révérés, et s'en aller à travers les peuples les vieilles monarchies. Elle n'a point passé par ces douloureuses épreuves qui font que les plus robustes et les plus fermes en leur foi doutent eux-mêmes un instant de l'action providentielle. Ah! ne lui léguons pas nos incertitudes et nos découragements. Loin de l'appeler à ce funeste héritage, faisons rayonner au contraire d'un éclat plus vif autour d'elle les dogmes qui font la force et la gloire des nations.

Les instituteurs sont appelés entre tous à cette œuvre de moralisation. Qu'ils méditent les sages conseils que leur a donnés le ministre de l'instruction publique. « Il faut, leur a-t-il dit, que l'atmosphère de l'école soit morale et religieuse. » Qu'ils ne se contentent donc pas de cultiver, d'exercer, de développer l'intelligence des élèves. La culture intérieure de ces ames jeunes et impressibles réclame leurs premiers soins. C'est une obligation que leur a imposée la loi du 28 juin et qui se trouve rappelée dans toutes les instructions ministérielles.

Mais les bonnes intentions ne suffiraient pas à l'instituteur pour satisfaire au vœu si légitime de la loi et du ministre. Il faut que la science vienne formuler, avec la simplicité de sa méthode, les sentiments confus de moralité dont son cœur peut être pénétré, il faut en un mot qu'il puisse enseigner la morale et la religion comme il enseigne la grammaire et le calcul, en donnant toutefois à cet enseignement la salutaire autorité de l'exemple.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui lui rendra douce et facile cette tâche importante. Une classification simple et rationnelle des devoirs de l'homme, de sages directions données pour toutes les circonstances et toutes les épreuves de la vie; des rapprochements ingénieux entre la philosophie des anciens et les doctrines de l'Evangile, où nous voyons la sagesse divine dominer de toute son immuable grandeur la sagesse humaine, si souvent obscure et flottante; des citations historiques pleines d'intérêt; un style à la fois plein d'onction et d'énergie et riche de ces images qui impressionnent plus vivement la jeunesse que des abstractions froides et décolorées, voilà de rares et précieuses qualités qui rendront bientôt le *Traité de morale* populaire dans toutes les écoles du royaume.

(1) Librairie normale de P. Dupont, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 55.

Les cours publics étant terminés depuis plus d'un mois, l'administration du JOURNAL GÉNÉRAL *a dû suspendre la publication du supplément hebdomadaire qui leur était spécialement destiné. Elle n'aurait pu, sans augmenter les frais de rédaction et d'impression, et, par suite, le prix de l'abonnement, continuer de donner une pareille extension au format ordinaire du journal. En attendant que la réouverture des cours de la faculté des lettres et du collége de France nous permette d'analyser avec la même exactitude les leçons de nos professeurs, nous compléterons l'enseignement de cette année, et nous nous efforcerons d'apporter dans les analyses qu'il nous reste à publier le même soin que dans les précédentes.*

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

Théâtre de Plaute. — L'Aulularia.

Il y a des pièces dont l'intérêt est tout entier dans les situations et qui ne peignent les mœurs qu'accidentellement, parce qu'il n'est pas possible de faire agir et parler des personnages humains sans toucher en passant ces sentiments de la nature humaine qu'on appelle les mœurs et qui tiennent au sexe, à l'âge, aux rapports domestiques, à la condition civile, à la situation politique : l'*Amphytrion* est de cette espèce.

Une seconde classe de pièces comprend celles où les situations ne sont plus pour l'art un but, mais un moyen par lequel il se propose de mettre en relief les mœurs. Telle nous paraît être l'*Asinaria*, pièce où une intrigue fort simple, mais naturelle et bien conduite, offre un tableau animé de quelques désordres de la vie sociale des anciens.

Ces sentiments généraux dont se composent les mœurs peuvent s'exalter et s'individualiser à tel point, qu'ils méritent d'être exprimés à part, de devenir le sujet spécial d'une composition dramatique. De là ce qu'on appelle les comédies de caractères, les premières de toutes par la portée de la satire et de la moralité, par l'unité du dessin : à ce dernier genre se rapporte l'*Aulularia*.

A quoi tient le comique d'un caractère? Cela peut se comprendre par analogie. Un visage est ridicule par un trait saillant que surprend et exprime avec exagération l'art de la caricature. Un caractère excite de même le rire par la prédominance de quelque affection morale. Nous portons tous en nous le germe du vice attaqué par l'*Aulularia;* nous avons tous l'amour de la possession, de la propriété; et si nous en croyons Horace, ce penchant, que développent les années, est un attribut de la vieillesse. Mais chez quelque individu il prend un développement monstreux, qui le rend justiciable de la comédie. Comme il a pour point de départ un penchant de notre nature, il ne faut pas s'étonner que ce soit un sujet de comédie fort souvent traité. Toutefois il n'est guère arrivé qu'à Plaute et à Molière d'en produire des types complets et immortels.

L'avarice se montre sous deux aspects divers : il y a l'avarice qui veut acquérir par tous les moyens possibles, *Amor sceleratus habendi ;* il y a celle qui veut conserver à tout prix : *Quæ defosso incubat auro?*

Si Plaute eût peint la première, il eût fait à Rome une comédie d'une grande portée; car il eût traduit sur la scène comique le peuple romain lui-même, peuple invincible à la guerre, infatigable au travail des champs, mais occupant les loisirs de la paix par l'usure et les procès; il se fût attaqué à Caton lui-même, le type du Romain de cette époque, bon soldat, bon cultivateur, grand général, grand orateur, grand homme d'état, mais aussi, pour que rien ne manquât à cette personnification du caractère romain, âpre usurier, avare consommé. La comédie latine n'a pas négligé ou évité ce côté des mœurs de Rome; elle parle quelquefois de ces usages que protégeaient des lois impitoyables; de ces débiteurs insolvables adjugés comme esclaves à leurs créanciers, *addicti*. Cicéron (1) cite de Nevius une scène de ce genre; et dans le catalogue des pièces de Plaute, il s'en trouve une qui a pour titre précisément ce mot du droit usuraire, *addictus*.

Dans son *Aulularia*, Plaute, laissant de côté ce sujet national et contemporain, s'est occupé uniquement de cet avare à qui Horace dit :

Quid juvat immensum te argenti pondus et auri
Furtim defossa timidum deponere terra?

Avant lui Névius avait donné une pièce également intitulée *Aulularia*, et l'une et l'autre étaient sans doute imitées de quelque original grec (2). L'*Aulularia* (3) est ainsi nommé de la marmite qui contient le trésor de l'avare Euclion.

Les noms des personnages leur ont été donnés par analogie ou par antiphrase. Le vieil avare s'appelle Euclion. Un autre personnage se nomme Mégadore, dénomination qui contraste avec le caractère de l'avare; ce Mégadore a une sœur honnête et sensée, à qui le nom d'Eunomia convient à merveille. Le fils de cette dernière, *Lyconide*, a en effet montré quelque chose de la violence du loup, à l'égard de la fille d'Euclion, Phédra.

Une servante d'Euclion s'appelle Staphyla (grappe de raisin) ce qui dénote ses habitudes bachiques.

Strobilus et Pythodicus paraissent ainsi appelés, le premier à cause de son activité ou de quelque défaut de conformation; l'autre, parce qu'il est chargé de surveiller des voleurs et qu'il est obligé de faire de fréquentes *enquêtes*. Deux cuisiniers portent le nom d'Anthrax et Congrio, d'un mot qui signifie *charbon ardent*, et d'un autre qui désigne un *poisson délicat*.

Ce genre de plaisanterie n'est pas inconnu à nos comiques et doit être de tous les théâtres. Nous avons chez nous Purgon, l'Intimé, Diafoirus, Bonnefoi.....

A tous ces personnages il faut joindre celui du prologue, le dieu Lare : c'est lui qui depuis long-temps veille sur le trésor que recèle la maison.

Les trésors n'étaient pas rares chez les anciens et principalement chez les Romains. Que faire de leur argent? Ils auraient cru déroger par le commerce, qu'ils abandonnaient aux esclaves. Acheter des esclaves, des terres, prêter à usure, ils n'avaient garde d'y manquer. Restait de plus la ressource d'enfouir son argent; mais mille accidents, en ces temps surtout, enlevaient le possesseur et son secret. De là d'heureuses découvertes à faire, auxquelles on était surtout aidé par Hercule, qui dîmait sur les trouvailles par un privilége, usurpé depuis et fort augmenté par les empereurs. Hercule, peu satisfait sans doute du procédé incivil pour le moins des maîtres du monde, n'a pas fait retrouver tous les trésors; et voilà pourquoi de nos jours on découvre tant d'*Aululariæ* remplies de médailles, qu'on n'avait certainement pas enfouies pour enrichir nos musées.

Ces trésors reviennent souvent, et cela n'est pas étonnant, dans la comédie ancienne; ils jouent un grand rôle dans l'*Eunuque* de Térence, le *Trinumus* de Plaute et surtout dans l'*Auludaire*.

Celui qui fait le sujet de cette dernière pièce a été confié à la garde du dieu Lare de la chétive maison que nous voyons, par l'aïeul d'Euclion. Cet homme était si avare, qu'il est mort sans faire connaître son secret à personne, pas même à son fils (4). Ce fils, avare aussi, et peu généreux pour la divinité domestique, a été laissé par elle dans son ignorance; est venu Euclion, qui ne dément pas son origine et qui a hérité du vice de ses pères. Cette transmission héréditaire d'un même vice est un détail que Plaute semble affectionner. Il nous montre de même dans l'*Asinaria* la complaisance imbécile d'un des principaux personnages pour les vices de ses enfants, vices qui se transmettent de père en fils. Plaute est plus moraliste qu'on ne pense.

On pense bien qu'Euclion ne rend pas un culte bien somptueux au dieu tutélaire et qu'il mérite aussi de rester dans son ignorance; mais il a une fille fort pieuse, objet de la bienveillance du grand Lare, que ce dieu veut marier et par conséquent doter. Et le moyen d'y parvenir sans dévoiler le grand secret! Grace à cette circonstance, Euclion découvre la marmite; et il n'y a pas de temps à perdre pour ce mariage, car le violent Lyconide a abusé de cette pauvre fille dans le désordre des fêtes nocturnes de Cérès. Le dieu a déjà son plan tout fait pour ce mariage, et il en fait part au public romain, dont l'intelligence, un peu lente ou inattentive, avait besoin de telles confidences. C'est un détail tout grec que celui de l'accident des fêtes de Cérès. C'est le sujet de bien des comédies grecques et latines, bien que les Romains eussent sagement proscrit l'usage de pareilles cérémonies :

Nocturna mulierum sacrificia ne sunto (1)

En revanche, le dieu Lare est tout Romain, et le poète, par l'introduction de ce personnage, prend possession du sujet : mélange d'idées et de mœurs dans toutes ces comédies.

Les deux premières scènes du premier acte sont remplies de l'inquiétude d'Euclion, qui, voulant visiter son trésor sans être vu, met à la porte sa vieille servante Staphyla, ce qu'il fait dix fois le jour; il l'accable d'injures et de coups, parce qu'il s'imagine qu'elle l'épie; il craint qu'elle ne découvre son secret, mais il fait tout ce qu'il faut pour la mettre sur la voie, par ses soupçons, ses reproches, ses perpétuelles recommandations. C'est en cela que consiste une grande partie du comique de ces scènes. Tant de minutieuses et inexplicables précautions donnent beaucoup à penser à Staphyla, et il ne tient à rien qu'elle ne découvre ce qu'on lui cache soigneusement.

A la troisième scène Euclion, qui a besoin de sortir, lui commande brusquement de rentrer et de veiller sur l'intérieur de la maison. La réponse de la servante est assez curieuse :

.... Quippini
Ego intus servem? An ne quis ædes auferet?
Nam hic apud nos nihil est aliud quæsti furibus :
Ita inaniis sunt oppletæ atque araneis.

Il faudrait peut-être, reprend vivement Euclion, que, pour vos beaux yeux, Jupiter fît de moi un Philippe ou un Darius : sa pauvreté, il l'avoue, il la souffre avec patience; ce rien, ce vide, *inaniis*, ces araignées, il y tient, il veut qu'on les lui garde avec tout le soin possible; et pour qu'il n'y ait aucun prétexte pour personne de s'introduire dans la maison, il va jusqu'à prescrire d'éteindre le feu.

Cette résignation, hypocritement religieuse, est un trait excellent.

Mais pourquoi sortir? pourquoi s'éloigner de sa précieuse marmite? Il a pour cela les meilleures raisons du monde; c'est une sorte de nécessité. Il doit y avoir une distribution d'argent dans sa curie; et que dirait-on, que penserait-on, s'il ne s'y présentait, comme tout le monde?

Noster nostræ qui est magister curiæ,
Dividere argenti dixit numos in viros :
Id si relinquo ac non peto, omnes ilico
Me suspicientur, credo, habere aurum domi (2).

Ainsi, quoi qu'il lui en coûte, malgré les mortelles inquiétudes qui vont déchirer son âme pendant son absence, il faut qu'il sorte et se rende à sa curie. Et ce parti lui paraît d'autant plus indispensable, qu'il croit avoir déjà remarqué aux empressements dont il est l'objet, aux politesses dont on l'accable, que l'on pourrait bien se douter de quelque chose :

Nunc quum celo sedulo omnes ne sciant,
Omnes videntur scire, et me benignius
Omnes salutant, quam salutabant prius.
Adeunt, consistunt, copulantur dexteras :
Rogitant me, ut valeam, quid agam, quid rerum geram (3)?

Le caractère principal est parfaitement annoncé dans ces premières scènes. Un avare couvant son trésor, le visitant cependant plus souvent qu'il ne faudrait pour qu'il fût en sûreté; tremblant de la découverte de ce secret; s'imaginant que tout le monde l'a pénétré, et par ses précautions indiscrètes, faisant tout ce qu'il faut pour que la chose arrive.

Un mot de la servante nous instruit de nouveau de la position critique où se trouve la fille de la maison, Phédra.

Neque jam quo pacto celem herilis filiæ
Probrum, propinqua partitudo cui adpetit,
Queo comminisci.

Cela n'est pas jeté sans dessein et montre chez Plaute l'art de la composition.
Dans un prochain article, nous continuerons l'analyse de l'*Aululaire*.

COLLÉGE D'ISSOIRE.

La ville d'Issoire (Puy-de-Dôme), qui ne possède qu'une maison d'école insuffisante, a résolu d'en établir une nouvelle dans une partie des bâtiments du collége. Le devis des dépenses pour cet objet s'élève à 5,500 francs. Ce projet peut nuire à la prospérité du collége. Malgré tous les encouragements dont a besoin l'instruction primaire, nous pensons que les autorités locales ne doivent pas montrer moins de zèle et d'intérêt pour les autres établissements d'instruction publique.

On nous assure qu'il y aurait d'autant moins d'inconvénient à abandonner le plan projeté, que, d'après la disposition des lieux, la nouvelle école ne pourrait contenir que 150 enfants : ce qui serait encore insuffisant pour une population de près de 6,000 âmes. Nous ne doutons pas que le conseil municipal d'Issoire ne prenne sérieusement en considération cette dernière circonstance, et ne choisisse pour l'école élémentaire un autre emplacement mieux approprié aux divers besoins de la ville. De son côté, le bureau d'administration du collége doit faire entendre ses réclamations, s'il lui semble que les intérêts de cet établissement se trouvent lésés. Le collége d'Issoire est en plein exercice. Le nombre de ses élèves, surtout externes, est assez considérable. La ville fait une dépense annuelle de 6,290 fr. pour cet établissement. Il faut qu'à l'aide de cette dotation il obtienne tous les développements et le degré de prospérité qu'il peut atteindre.

(1) *De orat.*, II, 63. — (2) Ce sujet avait été traité chez les Grecs, par Alexis Philippide, Dioxippe, etc. — (3) *Aulula*, diminutif de *aula* ou *olla*. Voyez Festus. M. Naudet a donc eu raison de traduire la marmite, bien qu'on le lui ait reproché, et qu'on lui ait proposé un titre plus noble, plus français : la *cassette*. Voyez la pièce, III, 7, 20. — (4) Prologue, IX, 14.

(1) Cic., *De leg.*, II, 9. Il ajoute au chapitre XIV : *Quid mihi displiceat in nocturnis, poetæ indicant comici?* — (2) Scène IV, 2, 6. — (3) *Ibid.* IX, 13 —

COLLÉGE DE LORIENT.

L'administration du collége de Lorient, désirant offrir aux élèves qui se destinaient à l'école de Saint-Cyr, et que la décision de M. le ministre de la guerre a privés de subir cette année leur examen, un complément d'instruction qui leur permette de se présenter avec avantage au concours de 1835, vient de fonder un cours spécial à cet effet.

Un professeur d'une école militaire du gouvernement est chargé de cet enseignement, qui portera sur les matières suivantes :

Trigonométrie rectiligne, sphérique; géométrie descriptive pure, appliquée à la fortification, au tracé des machines, à la représentation du terrain; topographie, levée des plans, reconnaissances, cartes, physique, chimie.

Les élèves exécuteront sur le terrain.

Les parents et le public reconnaîtront, dans cet empressement de l'administration du collége à entrer dans la position des élèves qui se trouvent retardés d'une année, et dans son désir de les placer avec plus d'avantage lors d'un nouveau concours, la sollicitude qui l'a toujours guidée.

ÉDUCATION DES FEMMES.

Les solennités universitaires ne doivent pas nous faire oublier des fêtes plus modestes et non moins touchantes, nous voulons dire les distributions de prix dans les institutions de demoiselles. C'était une solennité de ce genre qui avait attiré samedi dernier, rue du Harlai, dans le bel établissement que dirige Mme Daubrée, une réunion brillante et choisie, dans laquelle nous avons reconnu avec plaisir de hauts fonctionnaires de l'université. Ils venaient assister aux exercices littéraires des jeunes élèves, et applaudir à leurs progrès toujours croissants. Ces fraîches et gracieuses figures de pensionnaires avaient une expression de bonheur qui paraîtra bien naturelle à toutes les personnes qui connaissent le magnifique établissement de Mme Daubrée, ses jardins spacieux, les soins maternels qu'on y prodigue aux élèves, et l'affectueuse et constante sollicitude de la respectable directrice.

Une longue galerie était tapissée de dessins, de cartes géographiques et de cahiers d'écritures où brillait un mérite d'exécution qui ne fait pas moins d'honneur aux jeunes demoiselles qu'à M. Taupier, leur professeur. M. Lévi, dont le nom rappelle la méthode la plus facile et la plus ingénieuse, a ouvert la séance par des questions de cosmographie, d'histoire, de littérature. Les réponses à cet interrogatoire public ont provoqué plus d'une fois les applaudissements par leur justesse et leur précision. On a passé bientôt à des exercices de style où nous avons admiré la rare intelligence et la prodigieuse facilité des élèves pour traiter en quelques instants un sujet donné. Des exercices de musique et de chant, sous l'habile direction de M. Massimino, ont terminé cette séance pleine d'intérêt. Pendant la distribution des prix, de nombreux ouvrages à l'aiguille passaient de main en main, et toutes les mères avaient ainsi la preuve que cette partie, peu brillante il est vrai, mais bien essentielle de l'éducation, n'est pas oubliée. Nous félicitons de ces heureux résultats Mme Daubrée qui, depuis vingt-cinq ans, met son bonheur et sa gloire à donner aux jeunes personnes, avec une instruction solide et complète, toutes les qualités qui font les bonnes épouses et les bonnes mères.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Le nombre des concurrents à l'agrégation des lettres se trouve réduit, en ce moment, de 43 à 27.

Sur les 14 candidats inscrits pour le concours de philosophie, 8 seulement ont continué à subir les épreuves.

— La séance publique de l'académie royale de médecine se tiendra dans l'amphithéâtre de la faculté de médecine, mardi prochain à deux heures.

— *Le Constitutionnel* publie la consultation suivante, que nous croyons nécessaire de reproduire dans l'intérêt des étudiants. — Un jeune homme de Marseille ou de Strasbourg, qui est venu à Paris pour étudier le droit ou la médecine, peut-il être contraint au service de la garde nationale à Paris? — *Réponse.* — Non, car s'il n'a pas son domicile de droit à Paris, qu'il soit logé en garni, dans ses propres meubles, ou chez des parents, qu'importe; l'objet de son séjour à Paris est spécial; ce séjour n'y est que momentané. Le domicile du fils de famille n'est autre que celui de son père. Les termes clairs et précis de l'article 9 de la loi du 21 mars 1831 ne laissent aucun doute sur la négative.

— M. Prosper Dondey fils, l'un des premiers imprimeurs-libraires de la capitale, vient d'être enlevé à sa famille, à ses nombreux amis et à l'art typographique, qu'il avait heureusement appliqué, de concert avec son père, à la propagation de la littérature et des sciences de l'Asie.

— L'*Almanach* de 1830, dit l'*Ami de la religion*, portait à 1,015 le nombre des prêtres en activité morts dans l'année; celui de 1834 en compte 1,114. Le nombre des ordinations de l'année est moindre de 200. Mais ce qui est bien plus effrayant, c'est la diminution considérable des élèves des séminaires. En 1830, on comptait dans les séminaires 9,304 théologiens, 3,404 philosophes et 19,770 élèves pour les écoles ecclésiastiques. Cette année, le tableau ne porte plus que 7,417 théologiens, 2,162 philosophes et 13,825 élèves dans les petits séminaires. Ainsi voilà en quatre ans une diminution de 9,074 sujets!

— Voici venir le jour de départ pour les divers congrès. Ceux de Strasbourg et Stuttgard seront brillants sans doute; M. Constant-Prévost, président de la société géologique, a adressé une circulaire à tous les membres de la société pour les engager vivement à s'y réunir. Le rendez-vous est à Strasbourg, chez M. Voltz, ingénieur des mines, pour le 6 septembre. Le congrès de Poitiers s'ouvre également le 7 septembre. Un grand nombre de savants et de littérateurs parisiens s'y donnent rendez-vous; les provinces environnantes s'annoncent aussi comme attendant avec impatience le jour du combat. Là, on se propose de discuter vivement d'importantes questions posées d'avance; chacun arrivera muni de ses armes, et pourra prendre parti. Nul doute que la science profitera en beaucoup de points de ce combat solennel.

— C'est involontairement que nous n'avons pas nommé l'institution préparatoire de M. Michelot parmi celles qui se sont le plus distinguées au collége Saint-Louis, et les élèves Breton et Michelot parmi ceux qui ont obtenus le plus de succès. L'élève Michelot a obtenu un second prix d'algèbre et a été nommé dans toutes les facultés de sa classe.

DÉPARTEMENTS. — En 1824, le collége de Bédarrieux comptait au plus 40 élèves, externes ou pensionnaires; aujourd'hui, grâce au zèle de M. le principal, le nombre seul des pensionnaires, dans une ville de 7,000 habitants, s'élève à plus de 150, et celui des externes à 70. Avec le mode d'enseignement suivi dans les colléges royaux, le collége de Bédarrieux présente aux élèves du Midi les mêmes avantages qu'ils pouvaient trouver dans l'institution de Sorèze : école d'équitation, exercices gymnastiques, langues vivantes, histoire naturelle, physique, dessin, en un mot tout ce qui sert de complément à l'éducation. Ce collége promet de fournir dans la suite un très grand nombre d'élèves aux écoles de marine et de Saint-Cyr. Les classes de seconde et de troisième, qui se trouvaient réunies sous un même professeur, doivent être dédoublées l'an prochain; plus de vingt fonctionnaires seront alors employés dans cet établissement.

— Sous le titre de *Société française pour la conservation et la description des monuments historiques*, M. de Caumont vient de fonder à Caen une association à laquelle les antiquaires les plus instruits des diverses parties de la France ont déjà adhéré. La société nommera un inspecteur général, et pour chaque province un inspecteur divisionnaire qui constateront chaque année l'état des monuments les plus remarquables de leur territoire. Les statuts de la nouvelle société seront définitivement votés au congrès de Poitiers.

EXTÉRIEUR

Il vient de paraître en Russie un ukase concernant l'éducation de la jeunesse. Dans cet ukase, l'empereur, pour lier étroitement l'éducation domestique à l'éducation publique, a enjoint au ministre de l'instruction publique de rédiger un réglement en vertu duquel toutes les personnes qui se consacrent avec talent à l'éducation particulière soient placées dès à présent en service actif sous la juridiction du ministère de l'instruction publique, sous la condition de remplir certaines obligations, comme compensation des priviléges qui leur sont accordés. Au terme de ce réglement, les personnes qui à l'avenir s'occuperont de l'éducation particulière en Russie appartiendront à l'une des trois divisions suivantes : gouverneurs, maîtres et gouvernantes; il faudra qu'elles appartiennent à l'une des confessions chrétiennes; elles devront subir un examen préalable. Les professeurs des beaux-arts ne pourront invoquer les priviléges du réglement. Les maîtres, gouverneurs et professeurs jouiront, pour l'avancement, des mêmes avantages que les autres employés de la couronne.

Il y aura un fonds spécial pour fournir des secours aux maîtres et gouverneurs que leur grand âge ou une maladie empêcheraient de continuer leurs fonctions; en cas de décès, leurs enfants seront élevés aux frais du gouvernement. Les gouvernantes admises dans les maisons particulières jouiront des mêmes priviléges. Les Russes ou les étrangers qui s'occuperaient de l'éducation particulière sans se conformer au réglement paieront, pour la première infraction, une amende de 250 roubles au profit du capital de secours. Les parents et tuteurs seront soumis à la même amende; en cas de récidive, l'étranger sera conduit à la frontière, et le sujet russe traduit devant les tribunaux comme faussaire.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 4 SEPTEMBRE 1834. N° 88.

ACTES OFFICIELS. DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. SCIENCES. BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

NOMINATIONS.

— Par arrêté du 26 août 1834, M. Bercier, bachelier ès-lettres, maître de pension à Varzy, département de la Nièvre, est nommé provisoirement principal du collége communal établi dans cette ville.

— Par arrêté du 27 août 1834, M. Capin, procureur général près la cour royale de Nîmes, est nommé membre du conseil académique pour l'année classique 1833-1834.

Par arrêtés du 29 août 1834, M. Andrew Covert Spring, est chargé des fonctions de sous-principal et de l'enseignement des langues vivantes au collége de Perpignan.

M. Bernard Alem est nommé économe du collége d'Auch, en remplacement de M. Dupetit.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

PORT-ROYAL (1).

Ses origines religieuse et politique. — L'abbé de Saint-Cyran, le cardinal de Richelieu, Jansénius. — Les cinq propositions. — La mère Angélique. — Les Arnauld. — Louis XIV. — Rivalités des jésuites et de Port-Royal. — Ruines de Port-Royal.

Lorsqu'au quinzième siècle, Luther vint démembrer l'église, partager les peuples et les croyances, tous les esprits durent être ébranlés. Les plus indifférents, dirai-je les plus sages, se réfugièrent dans le doute et la tolérance; ainsi firent Rabelais et Montaigne; les faibles se laissèrent entraîner à la parole du moine de Wittemberg. Nous avons vu presque tous les érudits du seizième siècle atteints d'hérésie. Dans ce péril, au milieu de cette indifférence, ou de cet entraînement, les vieilles et profondes convictions catholiques avaient dû s'effrayer. Déjà, aux premières inquiétudes de la foi, aux premiers symptômes de la lutte, nous avons vu Gerson tenter de sauver l'église en la réformant; séparer le saint-siége du pape, pour ne point compromettre l'infaillibilité de la parole divine dans les erreurs ou l'ambition de Rome. Cet esprit nécessaire d'opposition au saint-siége, de respect tout ensemble et de hardiesse, se personnifia pour ainsi dire dans les parlements: il eut ses constitutions dans les libertés gallicanes; mais les libertés gallicanes ne contenaient que la résistance aux prétentions temporelles de Rome; l'autre opposition, l'opposition religieuse, née aussi en présence et dans la crainte de la réforme, n'avait point encore pour ainsi dire son expression et sa formule; elle existait cependant; car il était inévitable que le spectacle de la réforme ne produisît pas un double effet, de séduire les catholiques ou de les affermir dans leur foi. Ailleurs la foi fut faible et chancelante; en France elle se fortifia, elle grandit dans les épreuves: voilà l'origine de la ligue. Là où le peuple ne s'éleva pas contre Rome, il dut combattre pour elle; mais en même temps, plus vive et plus indépendante, la foi en s'épurant se ranima; avec ses convictions et ses ardeurs, elle reprit sa liberté.

Il n'en pouvait être autrement. Rome en effet avait failli. Les longs schismes, les rivalités déplorables du quatorzième siècle avaient, avant la réforme, porté à la majesté du saint-siége de rudes atteintes. Luther avait été bien servi par les fautes de Rome; c'est en saisissant le côté faible de la puissance des papes qu'il l'avait renversée, entraînant le dogme dans la ruine de la constitution temporelle. Que devaient donc faire ceux qui, sans vouloir ni pouvoir nier les fautes de la puissance pontificale, en voulaient justifier la religion? Conserver la liberté de leur foi, en appeler des papes aux pères, des conclaves aux conciles, de la chancellerie romaine à saint Augustin. C'était là la protestation catholique; celle qu'avait annoncée Gerson, celle que suivirent les pieux et savants magistrats du seizième siècle. Mais cette foi libre et puissante n'avait point encore son symbole; les libertés gallicanes spirituelles s'exerçaient et ne se résumaient pas. C'est dans Port-Royal que, pour la première fois, elles apparaissent distinctes, qu'elles se formulent. Dans ses résistances, comme dans sa piété vive et profonde, Port-Royal est l'expression fidèle et animée de cette foi prévoyante qui, avertie du danger que court la religion par une plus longue et dangereuse complaisance pour la puissance temporelle de Rome, s'en sépare, s'isole, se retranche en elle-même, veut rester libre pour être sincère, et retrouver ou conserver la conviction par l'indépendance: telle est l'origine religieuse de Port-Royal; voici son autre origine.

L'abbaye de Port-Royal, près Chevreuse (1), une des plus anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux, fut fondée en l'année 1204, par Eudes de Sully, évêque de Paris. Port-Royal resta long-temps obscur. Sa réputation ne date que de 1602, époque à laquelle Marie-Angélique Arnauld en fut faite abbesse. Nous ne rappellerons pas les belles et saintes réformes que, dans ce couvent et dans beaucoup d'autres, opéra la mère Angélique. Bientôt, dans ce désert, autour de la mère Angélique, se retirèrent le Maître, son neveu qui, à l'âge de vingt-neuf ans, renonçait au barreau et à tous les avantages que sa grande éloquence lui pouvait procurer; quelque temps après, M. de Sacy, frère de M. le Maître; M. Dandilly, frère aîné de la mère Angélique, ne tarda pas à suivre ses neveux: Port-Royal devenait ainsi la patrie et la maison des Arnauld.

Cette famille des Arnauld s'était depuis long-temps déclarée contre les jésuites, et Port-Royal était, pour ainsi dire, dès sa naissance en opposition avec les disciples de Loyola: c'étaient entre eux des haines héréditaires. Dans ces guerres, que l'université de Paris, que la Sorbonne soutinrent pour s'opposer à l'établissement des jésuites en France, dans un de ces appels au parlement, où avait triomphé l'éloquence de Pasquier, l'université avait pris pour son avocat Antoine Arnauld, père de la mère Angélique, et un des hommes les plus éloquents de son siècle. Il plaida cette cause avec une véhémence et un éclat que les jésuites ne lui ont jamais pardonnés (2).

Hostile aux jésuites par ses alliances, par ses souvenirs, Port-Royal l'était aussi par ses doctrines religieuses. Que représentaient en effet les jésuites? Missionnaires de Rome, dévoués aux intérêts ultramontains, ils prêchaient cette obéissance absolue au saint-siége que Port-Royal n'admettait pas sans réserve. Institués pour combattre la réforme, les jésuites combattaient aussi l'esprit libre du catholicisme; ennemis tout à la fois des libertés gallicanes et des hérésies, ou plutôt pour eux une des faces de l'hérésie, c'étaient les libertés gallicanes. Port-Royal et les jésuites ne pouvaient donc vivre en paix. Ce n'était pas là du reste entre eux la seule inimitié.

Une des pensées les plus profondes et les plus habiles de la constitution des jésuites, avait été de s'emparer de l'éducation de la jeunesse, de faire et de gouverner l'avenir par l'enfance. Ils craignirent que les solitaires de Port-Royal ne leur enlevassent cet empire de l'enseignement où ils régnaient, sinon sans concurrents, du moins sans rivaux; et que par là « ne tarît leur crédit dans sa source. » Quelques familles en effet avaient déjà confié leurs enfants aux solitaires de Port-Royal. L'amour-propre d'auteur vint se joindre à cette crainte. Entre les jésuites et les écrivains de Port-Royal il y eut encore une pique de gens de lettres. Les jésuites s'étaient vus long-temps en possession du premier rang dans les lettres, et on ne lisait presque d'autres livres de dévotion que les leurs. Il leur était donc très sensible de se voir dépossédés de ce premier rang et de cette vogue, par de nouveau-venus devant lesquels il semblait, pour

(1) Nous devons ce fragment à l'obligeance de M. Charpentier de Saint-Prest, auteur des *Etudes historiques sur la litterature romaine*, et d'un *Essai sur l'histoire littéraire du moyen âge.* Cet écrivain, dont nos lecteurs ont certainement apprécié la critique ingénieuse et savante et le style élégant, va faire paraître un *Tableau de la littérature française aux XVe et XVIe siècles.* Ce nouvel ouvrage, qui embrasse une partie si peu connue, et pourtant si curieuse, de notre histoire littéraire, est appelé, si nous en jugeons par le fragment que nous publions aujourd'hui, à un succès non moins brillant que les précédents écrits du même auteur.

(1) Port-Royal. On lui avait donné ce nom au commencement du treizième siecle, parce que Philippe-Auguste, s'étant égaré dans une partie de chasse, y avait été retrouvé par les seigneurs de sa suite. (*Mémoires de Dufossé*, liv. 1.)

(2) *Hist. de Port-Royal*, 113.

ainsi dire, que tout leur génie et tout leur savoir se fussent évanouis (1). Un prédicateur reproche aux solitaires de Port-Royal ce soin et cette beauté de langage (2). Racine, avec cette fine ironie, ce tour piquant qui rappelle les *Provinciales*, et dont il a, dans deux lettres, fait contre Port-Royal lui-même un si terrible essai, dont l'*Histoire de Port-Royal* fut plus tard une expiation, Racine reproche aux jésuites de rechercher cette même pureté de langage qu'ils blâment, sans pouvoir la rencontrer. « Ils ont fait depuis une étude particulière de cette même politesse; mais leurs livres manquant d'onction et de solidité, n'en ont pas été mieux reçus du public pour être écrits avec une justesse grammaticale qui va jusqu'à l'affectation. » Ainsi opposition de doctrines, d'intérêts, de vanités, tout animait les jésuites contre Port-Royal ; la guerre était au fond des cœurs; le prétexte ou l'occasion seule y manquait : cette occasion se présenta.

Un des moyens employés par les jésuites pour combattre la réforme, pour retenir ou ramener les âmes, avait été de rendre la religion plus indulgente, d'en adoucir les austérités, d'en alléger les pénitences. La première attaque de Port-Royal se fit contre les complaisances des jésuites; et leur premier et plus rude adversaire s'éleva encore du sein de cette famille des Arnauld qui déjà leur avait été si fatale. Le manifeste de cette guerre fut le livre de la *Fréquente communion*, composé en 1643, par Antoine Arnauld, docteur en Sorbonne, fils de cet Arnauld qui avait plaidé contre les jésuites en faveur de l'université, sous le règne de Henri IV, et lui-même un des hommes les plus éloquents de son siècle. Lorsqu'en 1638, Arnauld prit sa licence en Sorbonne, il obtint tant de succès, que les examinateurs déclarèrent qu'il avait soutenu les épreuves *ad stuporem*.

« Le but de la *Fréquente communion* était d'établir, par la tradition et par l'autorité des pères et des conciles, les dispositions que l'on doit apporter en approchant du sacrement de l'eucharistie, et de combattre les absolutions qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs envieillis dans le crime, sans les éprouver par une sérieuse pénitence (3). » A ce livre les jésuites répondirent par un commandement de la reine-mère, à M. Arnauld, d'aller à Rome pour y rendre compte de sa conduite. Ils l'accusèrent de vouloir établir un patriarche en France, et dans l'Eglise deux papes, avec une autorité égale, parce que dans la préface de la *Fréquente communion*, en parlant de saint Pierre et de saint Paul, il dit : que ce sont deux chefs de l'Église, qui n'en font qu'un. » Ils ne purent cependant réussir à faire mettre le livre à l'*index*.

Les esprits ainsi animés, une question nouvelle et inattendue vint ajouter à l'ardeur des inimitiés. Un évêque d'Ypres, Jansenius, avait, sous le titre d'*Augustinus*, composé un gros in-folio, *sur la Grace*. Ses opinions long-temps obscures avaient été répandues en France avec beaucoup d'ardeur, mais en même temps avec beaucoup de secret, par Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, goûté d'abord de Richelieu, évêque de Luçon, qui l'avait ensuite persécuté, puis en 1638 fait enfermer dans le donjon de Vincennes, où devaient plus tard rêver Diderot et Mirabeau. L'ouvrage de Jansenius, imprimé après sa mort, et quelque temps inconnu, avait enfin attiré l'attention et les censures des jésuites, qui traitèrent Jansenius de calviniste et d'hérétique. Arnauld, persuadé que le livre de Jansenius ne contenait que la doctrine de saint Augustin, charmé peut-être aussi de rompre une lance contre les jésuites, prit le parti de Jansenius, qui eut d'ailleurs contre lui quelques professeurs de théologie et quelques vieux docteurs de Sorbonne. Un de ces docteurs s'avisa de résumer en cinq propositions la doctrine prétendue de Jansenius.

Ces propositions étaient-elles dans Jansenius ? Littéralement elles n'y étaient pas. Pouvaient-elles sortir de sa doctrine ? Ici l'interprétation prenait la place de la lettre, et chacun pouvait, suivant ses préventions, ou son intérêt, les voir ou ne les point voir dans l'*Augustinus;* mais bien réellement elles y étaient pour le sens, sinon pour les mots, quoi qu'en dise Boileau (4), qui, entre les jésuites et les jansénistes, garda toujours une prudente neutralité. Non seulement les cinq propositions y étaient, mais elles cachaient une haute et profonde question : les jésuites ne se trompaient pas ; il y avait dans Jansenius plus qu'une hérésie, dans les jansénistes, plus que des théologiens dans l'erreur ; il y avait un schisme et une église : ainsi du moins l'ont jugé des graves autorités (5).

Sans pousser jusqu'à leurs dernières conséquences les discussions théologiques, sans voir dans cette dispute sur la grace tout ce qu'une logique rigoureuse ou une foi prévenue y ont pu voir, on ne saurait nier que cette question même ne fût grave. On ne se bat pas pour des mots : les mots sont le prétexte ; les choses, la cause réelle. Quand les esprits s'émeuvent à une phrase, à une pensée, c'est que cette pensée et cette phrase couvrent une plus haute et plus vaste question, un intérêt général. La querelle soulevée par Jansénius, ou plutôt au nom de Jansénius, avait un sens profond. Les libertés temporelles de l'église gallicane avaient eu leurs formules; les libertés spirituelles aspiraient également à se résumer. Elles étaient l'expression vraie, quoique présumée, de cette foi indépendante qui avait conservé ou repris sa hardiesse avec sa sincérité. Port-Royal le comprenait bien ainsi : il se défendit long-temps de l'adhésion qu'on lui demandait, et quand il ne s'y put soustraire, à cette soumission, comme dédommagement, il publia les *Lettres provinciales*.

Cette dernière victoire, et sa plus brillante, Port-Royal la paya cher : elle lui coûta la vie. Louis XIV vengea les jésuites; les ruines du saint monastère les consolèrent de leur défaite et du coup mortel dont, eux aussi, ils ne se relevèrent pas. La philosophie à son tour vengea le jansénisme : le duc de Choiseul leur fit expier la protection de Louis XIV.

Aux accusations d'hérésie que les jésuites jetèrent sur les jansénistes, « ils ajoutaient encore celle de crime d'état, voulant faire passer une douzaine de solitaires qui ne songeaient qu'à prier Dieu et à se faire oublier de tout le monde, comme un parti de factieux qui se formait dans le royaume (1). Ces accusations réussirent à la cour. Louis XIV n'aimait pas les jansénistes. Cette piété hardie, ce protestantisme catholique, cette église primitive, l'importunaient. Avant lui, le cardinal de Richelieu avait eu les mêmes préventions, et l'abbé de Saint-Cyran, auteur d'une apologie de La Boétie, avait précédé Arnauld dans les disgraces qui frappèrent Port-Royal. Les relations des jansénistes pouvaient en effet paraître suspectes. Le prince de Conti, M. de Gondy, l'oncle du cardinal de Retz, le cardinal de Retz lui-même, le duc et la duchesse de Liancourt, étaient au nombre de leurs protecteurs ou de leurs pénitents. La duchesse de Longueville, l'aventurière de la fronde, avait fait bâtir une maison à Port-Royal-des-Champs; le duc et la duchesse de Liancourt imitèrent cet exemple. Le chevalier Réné Bernard de Sévigné, qui habitait près de Port-Royal de Paris, commanda un régiment pour le coadjuteur. Le duc de Luynes, un des membres du conseil supérieur de la fronde, avait fait bâtir le château de Vaumurier, près de Port-Royal-des-Champs.

Cette opposition politique, que Port-Royal n'avouait pas, dont en effet peut-être il ne s'apercevait point, était réelle cependant; et la pénétration de Richelieu, le tact de Louis XIV ne s'y trompaient pas. Comme expression religieuse, Port-Royal, nous l'avons montré, était l'esprit ancien, l'esprit libre et hardi du seizième siècle; donc jusqu'à un certain point l'esprit hostile au siècle de Louis XIV, sous qui la religion fut une obéissance au pouvoir, et un devoir du sujet presque autant qu'un devoir du chrétien. Opposition religieuse, Port-Royal avait naturellement attiré autour de lui les autres oppositions; non sans doute qu'il les cherchât, qu'il épousât leurs regrets ou leurs espérances ; mais par le mouvement secret et spontané qui rapproche les partis déchus et les opinions mécontentes, la fronde vit, ou crut voir dans Port-Royal un allié naturel. Cet esprit d'indépendance, qui n'était que les scrupules et les ardeurs de la foi, prit à ses yeux une couleur politique. Tous deux, débris du passé, Port-Royal et la fronde, unis par les regrets, sinon par les vœux, se consolèrent ensemble. La fronde toutefois était moins pure, moins désintéressée dans cette alliance : elle mettait ses anciennes infidélités, ses révoltes secrètes sous la protection de la vertu solitaire de Port-Royal, et lui prêtait ainsi une teinte fausse et douteuse qui pouvait tromper les regards. Pourquoi aussi ne le pas avouer ? Des regrets à l'opposition, la route est glissante; Port-Royal pouvait facilement prendre ses convictions pour des vérités, et arriver à la révolte, non par ambition, mais par croyance, et être saintement rebelle. Il y avait en lui la foi du passé, donc aussi peut-être, du passé, les regrets et les espérances. Par là il se rapprochait naturellement des souvenirs et des illustrations de la fronde. Port-Royal fut fidèle au malheur, lors même qu'il pouvait craindre le ressentiment du grand roi : « On ne nie pas même qu'ayant su l'extrémité où il était (l'archevêque), après qu'il eut disparu de Rome, elles (les religieuses) et leurs amis ne lui aient prêté quelque argent pour subsister, ne pensant pas qu'il fût dé-

(1) *Hist. de Port-Royal.*

(2) Un docteur se plaignait qu'on n'eût pas traduit dans les *Heures françaises :* « *Virtus Altissimi obumbrabit tibi*, » par ces mots : « La vertu du Très-Haut vous obombrera. » — « Oui, disait-il, vous obombrera, c'est comme il fallait mettre, quoi qu'en veuillent dire les nouveaux puristes. » (*OEuv. d'Ant. Arnauld*, t. VIII, p. 288.)

(3) Un incident singulier aurait été la cause ou du moins l'occasion du livre de la *Fréquente communion*. Anne de Rohan, princesse de Guemenée, l'une des plus belles femmes de la cour et des plus galantes, invitée par une de ses amies à un bal paré un jour où elle avait communié, refusa d'y paraître. Le monde, qui connaissait ses mœurs, se permit sur ce scrupule des observations malignes. Les jansénistes saisirent ce moment de fermentation pour mettre à la portée de toutes les classes de lecteurs la doctrine de Jansénius : et Arnauld, âgé de trente et un ans, prit la plume. Il déploya une éloquence jusqu'alors inconnue.

(4) « Je regarde la querelle que les jésuites ont eue avec Arnauld sur Jansénius, comme une vraie dispute de mots, où l'on ne se querelle que parce qu'on ne s'entend pas, et où l'on est hérétique de part ni d'autre. » (*Lett. à Brossette*, t. III, p. 262.)

(5) Ces [illegible] qu'avaient commencé sous Louis XIV des hommes célèbres. L'église fut travaillée par un schisme sourd, le jansénisme, qui déchirait ses entrailles depuis cent cinquante ans. (*Cons. sur le syst. phil. de M. de La Mennais*, p. 4. 1834.)

Une opposition systématique, et d'autant plus dangereuse qu'elle se couvrait des apparences les plus respectables, se forma sous le ministère absolu du cardinal de Richelieu, qui n'eut pas le temps de l'étouffer dans sa naissance : elle se fortifia durant les désordres qui troublèrent l'administration de Mazarin, se maintint dans le temps où Louis XIV eut le plus de prospérité et de puissance, et ne parut céder, pendant le dix-huitième siècle, à l'ascendant de la philosophie moderne, que pour reparaître à l'époque de la révolution de 1789, se joindre aux factions anarchiques les plus violentes, et influer d'une manière funeste sur le sort de l'église de France et de ses ministres. (M. Petitot, *Notice sur Port-Royal*, p. 1-281.

(1) *Hist. de Port-Royal*, p. 133.

fendu, ni à des ecclésiastiques, ni à des religieuses, d'empêcher leur archevêque de mourir de faim (1). »

Port-Royal, on le voit, était malgré lui et à son insu peut-être, mais enfin il était une opposition politique en même temps que religieuse. Port-Royal, compromis par la hardiesse de sa foi, par la haine des jésuites, par l'éclat de ses talents et de ses amitiés politiques, Port-Royal devait donc périr. Le protestantisme avait succombé dans la Rochelle; la féodalité, dans la Fronde; la liberté religieuse, devait mourir dans Port-Royal. Le 22 janvier 1710, le vénérable monastère fut démoli; on vendit les matériaux, et on tâcha d'effacer jusqu'aux vestiges des constructions. Le sol nu était encore une terre sacrée et redoutable; il renfermait les dépouilles des Le Maître, des Arnauld, des Racine: en 1711, on ouvrit les sépultures; on exhuma les morts qui avaient voulu être éternellement réunis, et on les dispersa dans les églises de Paris et dans les cimetières des villages voisins (2). Les jésuites étaient vengés: ils avaient le père la Chaise de plus, et Port-Royal de moins.

Cette destruction de Port-Royal a laissé une longue et douloureuse impression: l'intérêt, un intérêt presque religieux s'y est long-temps attaché; il s'y attache encore. Ces ruines saintes et éloquentes parlent toujours à l'imagination et au cœur. Bien d'autres monastères cependant ont péri; bien des ruines ont recouvert les ruines de Port-Royal; bien des tombeaux ont effacé ses sépulcres. D'où vient donc cette curiosité d'intérêt, cette sympathie profonde qui suit les pierres dispersées, les ossements blanchis et perdus des Sacy, et des Arnauld? Est-ce le souvenir seul du génie de Port-Royal qui excite ces puissantes émotions? Non, dans ces regrets pour une abbaye, dans ce culte pour des gloires vertueuses, il y a autre chose que l'intérêt du malheur et l'attrait du génie: dans Port-Royal; un monde a péri; les vieilles et fortes croyances, les joies de la prière mêlées aux saintes joies de l'étude, les louanges de Dieu aux chants des prophètes et aux sons de la lyre antique, les merveilles du génie et les enchantements de la foi, voilà ce que nous regrettons dans Port-Royal; doux parfums de piété et de savoir, fleurs du désert et du travail, célestes harmonies, qui, portées jusqu'à nous dans les vers et la prose de Racine, charment notre imagination, ravivent nos âmes, et y nourrissent de profondes et divines émotions: génie, malheur, vertu, telle est la triple couronne de Port-Royal, la triple source de nos sympathies et de nos regrets est-il, un culte plus légitime, une plus belle immortalité?

J.-P. Charpentier (*de Saint-Prest*).

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE POÉSIE LATINE. — M. PATIN, PROFESSEUR.

Théâtre de Plaute. — L'Aulularia. (Suite.)

Au deuxième acte, c'est d'abord Mégadore et sa sœur Eunomia qui s'entretiennent ensemble. Elle lui conseille de se marier et n'est pas écoutée; car Mégadore a mauvaise opinion des femmes; elle entre dans sa pensée plus peut-être qu'il ne conviendrait à une femme et à une femme qui fait honneur à son sexe, comme celle-ci, bonne et tendre sœur. Mais dans tous les temps les deux sexes se sont égayés aux dépens l'un de l'autre; et comme les hommes font les comédies, ils n'y ont pas épargné les femmes, dans des plaisanteries toujours bien reçues même chez les modernes, à plus forte raison chez les anciens.

Eunomia propose une femme d'un certain âge et fort riche, mais Mégadore a peur des grandes dots. Il développe sa pensée dans des vers qui sont curieux, comme témoignage contemporain (3). Il est difficile de n'y pas voir une allusion aux nouvelles mœurs plus élégantes, plus somptueuses, qui s'introduisaient à Rome, et en altéraient l'antique simplicité. C'était probablement vers le temps des disputes au sujet de la loi Oppia, rapportée en 558, malgré la vive opposition de Caton.

A ce riche parti Mégadore préfère la fille du pauvre Euclion, son voisin; et il va même de ce pas en faire la demande; mais, chemin faisant, il le rencontre qui revient chez lui et en toute hâte: course inutile, point de distribution d'argent, et nous nous égayons aux dépens de l'avare.

La scène qui se passe entre Mégadore et Euclion est très plaisante. Les politesses du premier consternent le second, qui croit ne les devoir qu'à la connaissance qu'on a de son trésor.

Les offres de service l'effraient encore plus que les politesses. Il craint que son argent n'ait été dérobé et qu'on ne veuille composer avec lui: il s'échappe pour aller voir comment va son trésor. Il revient plus tranquille. Mégadore s'explique, parle de sa naissance, de sa fortune, de son âge, et enfin se propose. Euclion croit qu'on veut se moquer de lui; mais comme Mégadore insiste, il lui oppose le danger d'une alliance inégale, qu'il n'a pas de dot à donner; peu importe au généreux et riche Mégadore.

Tout-à-coup on entend un grand bruit, et Euclion de disparaître au grand étonnement de son interlocuteur. Ces jeux de scène sont fort plaisants.

L'affaire est convenue, le mariage aura lieu le jour même: Mégadore se charge de tout; mais Euclion reste convaincu que c'est en vue de son or qu'on recherche son alliance; et bientôt il ne dissimule plus ses soupçons: car à la troisième scène il querelle sa servante, sur ce que, dit-il, elle a répandu le bruit qu'il doit donner une dot à sa fille. Il lui ordonne du reste de tout préparer pour le mariage, et la jette dans un grand embarras, puisqu'elle ne sait que trop que cet hymen ne peut avoir lieu: et au milieu de ses alarmes elle n'oublie point ses habitudes.

Malum mærorem metuo, ne mistum bibam,

lui fait dire le spirituel poète.

Ici, comme dans l'*Asinaire*, et d'autres pièces de Plaute, solution de continuité; les scènes ne sont pas liées les unes aux autres, comme l'exigent les modernes.

Strobilus, esclave de Mégador (quatrième scène), revient du marché avec des provisions, des cuisiniers, des joueuses de flûte; il partage tout cela entre les deux maisons, celle de Mégadore et celle d'Euclion.

Nous apprenons dans cette scène quelle était à cette époque la condition de ces cuisiniers. Ils étaient esclaves; on les louait à leur maître; ils étaient employés plus ou moins fréquemment, selon leur savoir-faire, et rapportaient ainsi plus ou moins à leur maître. Il paraît qu'ils abusaient quelquefois de leur service temporaire dans les maisons pour les dévaliser. Cet usage de louer des cuisiniers pour les grandes occasions indique encore quelque tempérance. Plaute parle beaucoup de ces cuisiniers, Térence n'en fait pas mention. Déjà, par les progrès du luxe, les bonnes maisons étaient pourvues d'un esclave spécial pour le service. Plus tard la cuisine et les cuisiniers devinrent choses coûteuses et importantes à Rome.

Une noce obligeait à un sacrifice suivi d'un repas. Tout-à-l'heure Euclion donnait l'ordre de nettoyer sa vaisselle sacrée. Les joueuses de flûte étaient un accompagnement de l'un et de l'autre. Il y en a deux ici, une Grecque et une Asiatique. C'étaient aussi des esclaves de louage.

Cette scène est égayée surtout par des plaisanteries sur l'avarice d'Euclion: ce sont des propos d'esclaves, des traits dont leur imagination grossière fait tous les frais.

Après avoir peint avec tant de vérité son avare, Plaute pouvait bien descendre à cette plaisanterie un peu basse et bouffone que La Harpe, qui n'en a pas toujours compris les détails, censure avec trop de rigueur. Il aurait raison, si la pièce n'offrait pas mieux: mais c'est un sacrifice à la nécessité de faire la part de chacune des classes du public.

(Cinquième scène.) Strobilus se fait ouvrir d'autorité la maison d'Euclion; Staphyla le reçoit assez mal et s'étonne, admirable trait de caractère, qu'on n'apporte pas de vin. Elle n'a pas de bois; mais cela n'embarrasse nullement les cuisiniers, qui brûleront, s'il le faut, la maison plutôt que de manquer leur dîner. Ce petit dialogue peint à merveille les gens de ce métier, et l'hostilité naturelle des domestiques pour les nouveaux venus.

(Sixième scène.) Paraît un certain Pythodicus, sortant de la maison; il paraît n'avoir d'autre emploi que de surveiller les autres, et il en a bien assez, à la manière dont il parle de la rapacité des cuisiniers, qu'il appelle *rapacidæ*.

Cette petite scène épisodique pourrait se retrancher; il y en a quelquefois de ce genre dans Plaute, qui n'ont d'autre objet que de servir de prétexte à des bons mots et à divertir la populace.

Du reste, ces allées et venues d'esclaves nous montrent les apprêts de la noce, et préparent à l'arrivée d'Euclion qui trouvera sa maison au pillage.

(Septième scène.) Il arrive en effet, revenant du marché. Mais il n'a rien acheté parce que tout était trop cher (1) et qu'il n'avait pas d'argent; d'ailleurs il a fait deux réflexions et des plus sages: si l'on dépense trop en préparatifs de fête, que restera-t-il le lendemain? Il rapporte seulement un peu d'encens, *thusculum*, et des couronnes pour les offrir au dieu Lare qui garde son foyer; c'est probablement la première fois qu'il y songe.

Mais tout à coup il voit sa maison ouverte, et il entend Congrion le cuisinier demandant une autre marmite, *aulam*; quel mot terrible! Il se précipite dans sa maison, après une pathétique invocation aux flèches d'Apollon.

Il reparaîtra bientôt chassant le malheureux cuisinier; en attendant la scène est occupée par son collègue Anthrax, plus heureux que lui, qui sort pour aller chercher quelque chose et donne magnifiquement ses ordres à ses aides, en cuisinier de bonne maison; contraste amusant et qui anime la scène. Anthrax rentre bientôt au bruit qui se fait dans la maison voisine.

DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE EN RUSSIE.

Journal russe de l'instruction publique. — Plan et division de ce journal. — M. Ouvaroff. — Du système de restrictions apportées à l'admission des instituteurs étrangers en Russie. — Réponse à un article du Journal général.

Il paraît en Russie, depuis le 1er janvier 1834, sous les auspices et sous la direction exclusive du gouvernement, un recueil mensuel consacré à l'enseignement. M. Ouvaroff, ministre éclairé (2) qui préside actuellement aux destinées de l'instruction publique, en est le fondateur. Ce journal, remarquable par le mérite de l'exécution typographique et par l'élégance du format, nous paraît avoir pour but spécial de faire connaître officiellement et d'expliquer officieusement aussi les actes de l'administration. Si l'on ne trouve dans ce journal aucune trace d'indépendance, puisqu'il est rédigé dans les bureaux du ministère (on sait d'ailleurs que la censure atteint dans l'empire russe toute espèce de publication), on y trouve en revanche des documents curieux, des détails pleins d'intérêt sur les établissements scientifiques et littéraires de la Russie et de l'étranger, une statistique abondante et variée, l'analyse de tous les ouvrages remarquables, le compte-rendu des travaux de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg et de l'académie russe,

(1) *Hist. de Port-Royal*, p. 157.

(2) *Supplément à l'histoire de Port-Royal.*

(3) Vers 44, 47.

(1) *Venio ad macellum, rogito pisces: indicant*
Caros, agninam caram, caram bubulam,
Vitulinam, cetum, porcinam; cara omnia:
Atque eo fuerunt cariora, æs non erat.

(2) M. Ouvaroff, membre correspondant de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, est connu dans le monde savant par d'importants travaux archéologiques. Il n'est entré au ministère que depuis 1833.

fondée, comme l'académie française, dans le but de perfectionner la langue nationale.

Nous avons remarqué dans ce recueil un article sur les réformes de l'enseignement public en France, où les intentions et le zèle de M. Guizot sont dignement appréciés. Nous avons vu aussi avec plaisir qu'il a fait de nombreux emprunts au *Journal général* qui commence à pénétrer en Russie et en Allemagne. Si nous exprimons ici un sentiment de satisfaction personnelle, c'est que nous aimons à voir les peuples qui sont loin d'être sous l'empire des mêmes idées politiques, se rapprocher par la science et dans les intérêts de la science; c'est que nous aimons à préparer pour notre part cette alliance si désirable.

Il y a déjà quelques mois, nous avons publié quelques réflexions sur la tendance aristocratique imprimée dans l'empire russe à l'instruction publique. Nous nous élevions contre le système de méfiance qui atteint particulièrement les instituteurs étrangers. Quoique nous n'ayons pas changé d'avis, nous croyons devoir par impartialité présenter à nos lecteurs une traduction fidèle (1) de la réponse que le gouvernement a faite à notre article dans son journal officiel. Elle contient d'ailleurs des renseignements curieux sur l'administration de l'instruction publique en Russie :

.... Nous voulons démontrer avec franchise aux étrangers séjournant en Russie, que cette nouvelle mesure est justifiée par des motifs d'une haute importance.

Les maisons d'éducation tenues par des particuliers ont attiré de tout temps l'attention de notre gouvernement. Il y a plus de cinquante ans que l'impératrice Catherine, marchant sur les traces de Pierre-le-Grand, entrevit le danger qu'il y avait à abandonner l'éducation, dans ses états, à l'action arbitraire d'hommes incapables ou opposés aux vues du gouvernement. Des arrêtés du 7 septembre 1784 et du 1er janvier 1785 établissent une surveillance continue sur toutes les institutions privées.

Si l'on pouvait admettre que tous les étrangers qui arrivent en Russie pour s'occuper d'éducation fussent d'une moralité irréprochable, même alors il n'aurait pas été sage de confier exclusivement à leurs soins la jeunesse de Russie; car n'ayant aucune connaissance de nos mœurs, ils courent risque de faire de nos enfants des citoyens de la France ou de quelque autre pays, et non des citoyens de la Russie. Mais quand l'expérience eut prouvé qu'un grand nombre de ces individus n'affluaient ici que dans un but d'intérêt personnel; quand on s'aperçut qu'ils travaillaient même à étouffer l'esprit national dans les plus hautes classes de la société, le gouvernement se vit obligé de recourir à de nouveaux moyens pour préserver notre patrie d'une influence qui portait de graves atteintes à sa force morale. Le comte Roumiantsof, qui fut ministre de l'instruction publique, présentait déjà ces considérations dans un Mémoire présenté à l'empereur Alexandre en 1811. Il fut ordonné qu'à l'ouverture de toute nouvelle institution privée on exigeât du chef de la maison des preuves de sa capacité et surtout de sa moralité, qu'on donnât la préférence à celui qui connaîtrait la langue russe, et l'on posa en principe que l'enseignement scientifique devait se donner en la langue du pays dans tous les établissements de cette nature.

A l'avénement de l'empereur Nicolas il y eut une réforme générale dans l'enseignement en Russie; et la surveillance à exercer sur les institutions particulières fut établie d'une manière plus déterminée dans le réglement qui parut le 28 décembre 1828. Cependant le gouvernement ne s'étant pas opposé à ce que des étrangers ouvrissent des maisons d'éducation, bien des parents auraient pu se laisser éblouir par leurs promesses pompeuses; or l'administration, qui avait mesuré le vide de cette éducation superficielle, et prévu ses conséquences funestes, pouvait-elle livrer inconsidérément l'éducation de la jeunesse à la merci des étrangers ?

Ces considérations provoquèrent en 1831 un nouveau réglement du ministère de l'instruction publique au sujet des garanties de moralité exigibles. Ce réglement fut suivi d'une ordonnance impériale qui défendait d'autoriser un étranger à établir une maison d'éducation, avant qu'il eût fait un séjour de cinq ans en Russie; les chefs d'institution devaient en même temps signer une déclaration par laquelle ils s'engageaient à élever et à instruire les enfants conformément au réglement du 28 décembre 1828, et à ne faire usage que des livres approuvés par l'autorité.

Toutes ces mesures tendaient à neutraliser autant que possible l'influence de l'éducation donnée dans des institutions particulières; toutefois ces mesures ne furent pas suffisantes. Dans ce moment on compte encore à Saint-Pétersbourg 94 établissements de cette nature, à Moscou 28, où l'on élève près de 3,400 enfants appartenant à des nobles ou à des employés de l'état, sans compter le grand nombre de ces établissements dispersés sur toute l'étendue de l'empire.

Grace à la sollicitude active de l'empereur, il s'établit de nouvelles écoles militaires et des pensions et gymnases pour l'éducation de la noblesse (2). Là les enfants des nobles et des employés de l'état peuvent recevoir une éducation basée sur des principes homogènes et dirigée vers un but uniforme. Indépendamment des deux capitales où de telles pensions existent déjà, des établissements de la même nature commencent à être en pleine activité dans quelques villes de province : la noblesse des divers gouvernements fait de grands sacrifices pour les fonder et en propager le nombre. L'oukase du 25 mars de cette année montre que le but pour lequel l'empereur appelle le concours de tous ses sujets est l'organisation d'un système complet d'éducation publique et privée, dirigé dans l'esprit de nos institutions nationales et conforme à nos sentiments nationaux.

(1) Le journal russe de l'instruction publique est rédigé dans la langue du pays, ce qui l'empêchera certainement de trouver beaucoup de lecteurs à l'étranger; il est à désirer que le ministère en publie une édition française, puisque l'on parle notre langue en Russie dans presque toutes les classes de la société.

(2) L'acception du mot *noblesse* en Russie est beaucoup plus vaste et plus générale que dans les autres états européens. Ainsi la simple qualité de fonctionnaire confère un titre de noblesse.

ÉCOLE NORMALE.

De nouveaux examens viennent d'avoir lieu à l'école normale, pour les élèves de la première et de la seconde année des lettres, et pour quelques uns des cours de la section des sciences.

Les examinateurs étaient,

Pour la section des lettres,

1re ANNÉE D'ÉTUDES. *Langue et littérature grecque* : M. Hase, membre de l'Institut.
Langue et littérature latine : M. Burnouf, inspecteur général des études.
Histoire : M. Naudet, *Id.*
Philosophie : M. Cousin, membre du conseil royal.

2me ANNÉE. *Littérature grecque* : M. Letronne, inspecteur gén. honoraire.
——— *latine* : M. Leclerc, doyen de la faculté des lettres.
——— *française* : M. Villemain, vice-présid. du cons. roy.
Histoire : M. Naudet.
Philosophie : M. Cousin.

Pour la section des sciences. (1re ANNÉE D'ÉTUDES.)

Géométrie descriptive : M. Lefebure de Fourcy, professeur à la faculté des sciences.
Astronomie : M. Duchayla, inspecteur général des études.
Calcul des probabilités : M. Cournot, professeur de la faculté des sciences de Lyon.
Botanique : M. Adrien de Jussieu, professeur au Muséum.

MM. Hase et Spiers ont été également chargés des examens des langues allemande et anglaise.

Dans ces différents cours, MM. les examinateurs ont été généralement satisfaits des résultats obtenus pendant l'année classique qui vient de finir.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — M. Rossi a été installé lundi dans ses fonctions de professeur de droit constitutionnel.

— Le tribunal de commerce de Paris vient de décider que les maîtres de pension sont justiciables des tribunaux consulaires.

— La Bibliothèque royale a été fermée mardi dernier au public, pour n'être plus rouverte que le 15 octobre prochain.

— L'exposition du concours des grands prix de gravure de 1834 aura lieu à l'école royal des beaux-arts, les mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 septembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— La première représentation de *Mademoiselle de Montmorency*, comedie en trois actes et en prose, doit avoir lieu demain jeudi au Théâtre Français. Cette pièce est attribuée à M. Rosier, ancien professeur, qui a déjà obtenu de brillants succès au théâtre.

DÉPARTEMENTS. — M. Vasse de Saint-Ouen, inspecteur de l'académie de Douai, nous adresse une longue lettre au sujet d'un petit article publié dans le n° 85 de notre journal, sur un léger scandale qui avait signalé la distribution des prix du collége royal. Ce fonctionnaire nous écrit que M. Franck n'avait pas été désigné pour prononcer le discours d'usage et que le discours qu'il lui a fait présenter n'a pas reçu son approbation. Nous ne saurions décider si M. l'inspecteur a eu tort ou raison de le refuser, vu que nous ne connaissons pas le discours de M. Franck. M. Vasse de Saint-Ouen adresse à ce jeune professeur un reproche d'une nature fort grave; il déclare que le discours, tel que M. Franck l'a fait imprimer dans le *Mémorial de la Scarpe, diffère de celui qui lui a été présenté, qu'il est corrigé, tronqué et abrégé d'environ la sixième partie du total*. M. l'inspecteur finit par nous assurer que l'allocution qu'il avait préparée lui-même, sur les pressantes sollicitations de M. le proviseur du collége, a été parfaitement entendue. Au reste, nous espérons que la sagesse de M le recteur de l'académie saura empêcher que le scandale d'un conflit entre deux membres de l'université ne se prolonge. Sur le refus de M. Vasse de Saint-Ouen de lui remettre son manuscrit, M. Franck avait porté plainte devant le conseil académique, qui n'a pas voulu se prononcer dans cette grave affaire avant le retour de M. le recteur. De plus, M. l'inspecteur avait reçu assignation à comparaître devant le juge de paix, à l'effet de rendre le manuscrit à son auteur; mais le jour de l'audience, M. Franck a fait défaut.

— Nous lisons dans un journal du département de Seine-et-Oise : On parle toujours de la fusion de l'école militaire de Saint Cyr avec celle de la Flèche. Le ministre de la guerre en attend une économie de 200 mille francs.

— Depuis plusieurs années, le conseil général du Calvados demande le rétablissement d'une faculté de médecine à Caen. Il a exprimé le même vœu dans sa dernière session. L'académie de Caen possède déjà des facultés de droit, de sciences et de lettres, et le goût des fortes études et de toutes les recherches qui peuvent intéresser la science se fait remarquer à un haut degré dans cette académie.

ÉD. BERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1834. N° 89.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT SUR LE CONCOURS POUR L'AGRÉGATION DE PHILOSOPHIE.

Paris, le 3 septembre 1834.

Monsieur le ministre,

Conformément à votre invitation, je me suis transporté, le 23 août dernier, à la Sorbonne, pour y ouvrir le concours d'agrégation de philosophie, avec MM. Cuvier et Matter, inspecteurs généraux des études; Cardaillac, inspecteur de l'académie de Paris, et Laromiguière, professeur de philosophie à la faculté des lettres. Huit candidats ont répondu à l'appel et justifié des conditions exigées. Les trois épreuves du concours ont eu lieu successivement, selon les règles prescrites par le règlement. Les deux questions suivantes ont été le sujet de la première épreuve, celle de la composition :

Question de philosophie. — Rechercher et décrire les facultés et les procédés de l'esprit qui interviennent dans l'acquisition de la notion d'extériorité, et des diverses notions qui se rattachent immédiatement à celle-là, et constituent ce que les philosophes écossais ont appelé *la perception externe.*

Question d'histoire de la philosophie. — Constituer et organiser l'histoire de la philosophie ancienne, en déterminant les systèmes élémentaires dont elle se compose, et en marquant le développement régulier de ces systèmes à travers les diverses époques de la civilisation antique.

Pour la seconde épreuve, celle de l'*argumentation*, le sort a décidé les huit questions suivantes, parmi les dix questions d'histoire de la philosophie que le conseil royal avait arrêtées six mois avant le concours.

1. Quelle méthode faut-il appliquer à l'étude de l'histoire de la philosophie? 2. En combien d'époques peut-on diviser l'histoire de la philosophie? 3. Faire connaître Socrate et la révolution philosophique dont il est l'auteur. 4. Donner une analyse philosophique du *Phédon.* 5. Exposer le but et le plan de la *République.* 6. Analyse des *Méditations* de Descartes. 7. Rendre compte de la polémique de Gassendi et de Descartes sur les *Méditations.* 8. Examen du 2ᵉ livre de l'*Essai sur l'entendement humain.*

Dans l'épreuve de la leçon, le sort a distribué aux candidats les questions suivantes :

1° De l'origine de la formation des idées; prendre pour exemples quelques unes des plus importantes de nos idées; 2° de l'activité et de ses divers caractères; de l'activité volontaire et libre; décrire les phénomènes de la volonté et toutes ses circonstances; démonstration de la liberté; 3° plan d'un cours de morale; 4° plan d'un cours de théodicée; 5° des divers motifs de nos actions. Est-il possible de les ramener à un seul? Quelle est leur importance relative? 6° de la faculté générale de connaître, du caractère qui lui est propre, et des facultés secondaires qui s'y rapportent; 7° énumération et appréciation des différentes preuves de l'existence de Dieu; 8° dans quelles bornes convient-il de resserrer l'histoire de la philosophie dans l'enseignement secondaire, et sur quels points le professeur doit-il particulièrement insister?

Sur chacune de ces trois épreuves la commission a établi une liste de mérite; et ces trois listes rapprochées et combinées ont donné lieu à une liste unique et définitive.

Ce concours, monsieur le ministre, nous a paru se distinguer par la force moyenne des candidats. Tous, ou presque tous ont montré une instruction solide et variée, mais en retour, aucun n'a déployé un talent de premier ordre.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que l'histoire de la philosophie, si féconde en leçons utiles, et qui exige un savoir positif et des connaissances étendues, a pris enfin dans ce concours le rang qui lui appartient. Les candidats les moins heureux d'ailleurs ont sur ce point fait preuve de connaissances estimables, plusieurs ont témoigné d'une érudition peu commune. Sur la question de la philosophie, plus haut mentionnée, M. Riaux a fait en quelques heures une composition distinguée que je prends la liberté de mettre sous vos yeux; et dans une leçon pleine de méthode et de raison, M. Courtades a fort bien exposé les bornes dans lesquelles il convient de renfermer l'enseignement de l'histoire de la philosophie pour un auditoire de collége, et sur quels points le professeur doit particulièrement insister. C'est donc ici une preuve de plus, monsieur le ministre, que l'histoire de la philophie, introduite depuis 1830 dans l'enseignement public, y a déjà poussé de profondes racines et commence à porter ses fruits.

Quoique satisfaite en générale des résultats de ce concours, la commission a pensé que deux candidats avaient seuls mérité le titre d'agrégé, à savoir : 1° M. Courtades, chargé du cours de philosophie au collége royal d'Auch; 2° M. Riaux, élève actuel de l'école normale.

En même temps elle me charge de recommander à votre bienveillance, et de vous signaler comme ayant montré d'heureuses dispositions pour l'enseignement de la philosophie, les quatre candidats suivants : 1° M. Berteneau, élève actuel de l'école normale; 2° M. Bonnin, chargé du cours de philosophie au collége royal de Cahors; 3° M. Pichard, ancien élève de l'école normale, chargé du même cours au collége royal de Limoges; 4° M. Rippeau, professeur de troisième au collége royal de Poitiers. La commission estime que ces quatre candidats, avec de nouveaux efforts, pourront se présenter avec succès au prochain concours.

Ci-joint le procès-verbal des opérations du concours, signé de tous les membres de la commission.

Je suis avec respect, M. le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le conseiller au conseil royal de l'instruction publique, président du concours d'agrégation de philosophie, V. COUSIN.

Nous, ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique,

Vu le rapport de M. le conseiller président du concours d'agrégation de philosophie ouvert à Paris le 23 août dernier; vu toutes les pièces à l'appui de ce rapport,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1ᵉʳ. Sont nommés agrégés de philosophie :

1° M. Courtades, chargé du cours de philosophie au collége royal d'Auch;

2° M. Riaux, élève actuel de l'école normale.

2. Conformément à l'article 33 du règlement du 27 mai 1831, cette nomination ne sera définitive qu'après l'expiration des dix jours accordés pour les réclamations.

Fait à Paris, le 3 septembre 1834. GUIZOT.

PHILOSOPHIE.

PHILOSOPHIE DE LA TRADITION,

PAR J. F. MOLITOR;

Traduit de l'allemand par X. QURIS (1).

Au moment où la France et l'Allemagne poursuivent avec ardeur l'échange de leurs idées et de leurs travaux, nous croyons devoir appeler l'attention du public sérieux sur la traduction de la *Philosophie de la tradition, par Joseph-François Molitor*, ancien professeur de physique au lycée de Francfort. Cet ouvrage est, à proprement parler, une explication philosophique des origines du genre humain. L'auteur appartient à cette école religieuse dont l'idéalisme élevé passe alternativement de l'étude des traditions aux spéculations les plus abstraites de la pensée ; école des Baader et des Gœrres, pour laquelle Schelling ne dissimule pas de nobles sympathies, et qui, quelque jugement qu'on porte sur le fond de ses doctrines, aura sa part de mérite et d'honneur dans les travaux du dix-neuvième siècle.

Ce livre renferme des vues profondes et mystiques sur la philosophie de l'histoire. L'humanité y est assimilée à un grand homme composé d'une infinité de membres, ou de peuples dont l'évolution varie suivant les classes. C'est surtout après la catastrophe du déluge que ce développement devient saillant.

Sem, Japhet et Cham symbolisent la trinité de l'être humain : le premier représente l'*esprit*, le second, l'*ame*, et le troisième, le *corps*. La descendance de Sem, qui signifie en hébreu *l'humanité pure*, sera donc, si l'on en excepte la masse adonnée, comme partout ailleurs, à l'idolâtrie, une race de mystiques et de contemplatifs. Japhet, au contraire, *s'étendra*, ainsi que son nom le lui présage ; la Providence lui destine le sceptre de l'activité extérieure ; témoins les Grecs et les Romains. Quant aux descendants de *Cham*, jetés, par leur rapports géographiques et politiques, en dehors du mouvement général, ils n'y prendront qu'une part bien secondaire et finiront par tomber dans le fétichisme le plus grossier.

S'il y a lutte pendant cette marche du monde lente et solennelle, c'est que la chute d'Eden, en jetant un voile de tristesse et de douleur sur toute la création (*Omnis creatura ingemiscit.* Saint Paul.), a changé désormais les six périodes indéfinies du cercle que le genre humain avait à parcourir en six mille années de peines et de fatigues (2). Du reste, il y a une grande différence entre les conceptions bibliques de M. Molitor et le système de la *fatalité historique.* L'homme et le monde terrestre, dans leur course passagère, ont,

(1) A Paris, chez Gaume frères, rue Pot-de-Fer-St-Sulpice, n° 5; et Prosper Dondey-Dupré, rue Richelieu, n° 47 *bis.* — Prix : 6 fr. 50 cent.

(2) D'après une ancienne tradition judaïque, le monde doit durer seulement 6,000 ans, après lesquels commence l'année sabbatique. Ce nombre répond aux six jours de la création. Ce qu'il y a de difficile ici, ou, pour mieux dire, d'impossible, c'est de fixer avec certitude la manière de compter les années.

pour les diriger la main de l'amour. Bien loin de regarder comme normale la mise en opposition des forces soit intellectuelles, soit physiques, l'auteur croit que ces dissonances doivent un jour être sauvées en une haute et touchante harmonie. La Providence est le bouclier de Dieu, les destinées humaines s'y trouvent écrites, de même qu'autrefois les villes de la Grèce étaient gravées sur l'arme de son héros. Restaurer la conscience d'Eden, tel est le thème de l'humanité; œuvre lente, pénible, mais glorieuse.

Comme il n'y a pas de développement possible sans tradition, il faudra bien un peuple pour la conserver pure au milieu de la corruption générale. Quel sera-t-il? L'auteur n'hésite pas à nommer, parmi les descendants de Sem, la famille d'Heber ou du *voyageur*. Dès lors il s'attache d'une manière spéciale à l'étude de ses livres. Ses connaissances approfondies dans le domaine de cette littérature intéresseront vivement ceux qui s'occupent de cette partie de la science. Nous recommandons particulièrement aux philologues et aux hébraïsans sa théorie si ingénieuse sur la structure de la langue hébraïque et sur les points-voyelles. De pareils aperçus, lors même qu'ils ne seraient point adoptés par tous les savants, seront une nouvelle preuve de l'importance de la philologie proprement dite, et montreront combien cette science, telle que l'ont conçue en Allemagne les Niebuhr, les Ottfried Müller et les Ewald, est indispensable aux résultats généraux de l'histoire de l'humanité.

M. Molitor, au milieu de ses études graves sur le passé, n'oublie point l'avenir. Il pense que nous touchons à une nouvelle et grande époque.

S'arrêtant à l'Allemagne: « Les hommes, dit-il, par lesquels ce nouvel esprit de progrès s'est remué dans la pensée, et qui ont uni les deux formes opposées de la philosophie de Platon et de celle d'Aristote, élevant la science mystique jusqu'à la clarté spéculative; les fondateurs de la nouvelle philosophie, comme Schelling et les autres chefs de l'école moderne, ont rendu un service inappréciable à l'humanité. Avec eux a fini le temps des anciennes erreurs; ils ont rouvert le chemin de la vérité, et sont à proprement parler les vrais réformateurs du nouveau monde. Quoique leurs premiers ouvrages ne respirent pas encore entièrement l'esprit pur et véritable, mais soient entachés plus ou moins de panthéisme ou de naturalisme, comme cela était presque nécessaire à une époque encore si profondément enfoncée dans l'incrédulité et l'orgueil, cependant leurs principes ont éveillé l'esprit religieux, et donné une base plus profonde aux vérités de cet ordre. C'est dans ce sens qu'on a retravaillé toutes les sciences; et l'on peut dire que ces hommes ont plus contribué à conduire vers la religion, que cette multitude de compendium dogmatiques du siècle dernier.

« L'époque a donc évidemment atteint son plus haut point avec ces idées philosophiques. Le procédé dissolvant peut durer plus longtemps encore et attaquer la vie d'une manière et plus profonde et plus destructive; mais le germe vivant de la régénération future du monde existe déjà, et il réunira, et il revivifiera ce que plus tôt on avait séparé et fait mourir. Car cette philosophie *idéale réelle* a fourni à l'homme le moyen de se comprendre lui-même, de connaître ses plus grands intérêts et d'apercevoir clairement la variété multiple de ses rapports, de saisir l'histoire de son développement et de ses erreurs, d'unir et d'harmoniser les oppositions nombreuses qui séparaient anciennement l'humanité en partis ennemis.

« On a justement comparé la nouvelle philosophie à celle de Platon, sous le rapport du contenu comme sous celui du développement extérieur. Mais, de même que le monde moderne était tombé dans un formalisme beaucoup plus grossier que le monde ancien, le christianisme ayant en quelque sorte immolé la nature, et la réflexion d'ailleurs étant encore trop faible autrefois pour établir une opposition tranchée, ainsi la philosophie de Platon ne pouvait-elle atteindre ce degré de l'absolu auquel s'éleva celle des modernes, dont l'esprit, pleinement dégagé des limites du réalisme, s'élançait sans obstacle dans la sphère de l'universel. Nous marchons donc incontestablement vers une nouvelle et grande époque du monde. Tout fait espérer ce joyeux avenir où, les dissensions un jour assoupies, les confessions séparées se réuniront, et où un nouvel être plus élevé s'éveillera dans le christianisme. Alors commencera, puis avancera progressivement cette glorification de la vie extérieure et réelle, dont l'absence, nécessaire jusqu'ici à cause de la faiblesse des temps antérieurs, mettait l'église dans un état de souffrance. A cette heureuse époque, le Seigneur relèvera son église et lui donnera une gloire plus grande que celle qu'elle avait jamais eue auparavant.

« Ce nouvel esprit n'est encore en grande partie, à la vérité, qu'un état de réflexion philosophique; mais la Providence le fera pénétrer par la souffrance, l'humilité et l'abnégation, jusqu'au fond de l'ame, et il deviendra alors la propriété du cœur. Comme la fausse philosophie de la réflexion sépara la chrétienté de la religion, ainsi la vraie philosophie doit ramener de nouveau, par la réflexion, la chrétienté réunie à la connaissance de la vérité (1)..........................

....

« Oui certainement nous marchons vers une nouvelle époque; car cette platitude du siècle passé, cette incrédulité matérialiste commencent à perdre leur empire sur les esprits. Mais tout n'est pas fait encore. Le serpent qui prend différentes formes suivant les divers états de l'homme, se changeant parfois en ange de lumière, le tentera d'une autre manière. Au lieu d'entretenir en lui l'incrédulité, comme lorsqu'il penchait vers l'antagonisme religieux, il essaiera de le prendre par le prestige de sa puissance magique et ténébreuse dans la contemplation élevée de la nature, espèce d'arbre séducteur qui a fait tomber le premier homme. Plus nous pénétrerons avant dans le monde physique et spirituel, plus la route sera dangereuse. Car, si l'homme ne croît pas en amour et en humilité, à mesure qu'il s'élève davantage dans la science, il s'embarrassera infailliblement dans les pièges des puissances des ténèbres. Un avenir gros de craintes et d'orages s'ouvre donc devant nous. Sommes-nous au temps qui doit précéder le royaume de Dieu, et où l'enfer déploiera toute sa puissance? ou bien le Seigneur purifiera-t-il encore plusieurs fois son église, la laissant monter et descendre? C'est ce que les combinaisons humaines ne peuvent décider avec certitude. Mais ce qui est hors de doute, c'est que, lorsque le temps de la vieillesse sera venu pour le monde, quand l'église aura *combattu ses combats* sur la terre, le Seigneur lui accordera la paix telle qu'il est possible qu'elle existe ici-bas. Il lui fera entrevoir le doux éclair de la vie, et lui donnera comme un avant-goût du bonheur à venir, car c'est aussi ce qu'il fait pour chaque homme en particulier. Alors tout se formera organiquement, et la fin de cet état inférieur sera un prélude de l'état supérieur qui doit lui succéder. »

(1) L'union véritable entre l'état et l'église ne saurait avoir lieu qu'autant que le premier confessera sa propre faiblesse, et que la seconde s'occupera uniquement des intérêts spirituels; après quoi, suivant les paroles mêmes du Sauveur, les *choses de la terre lui seront ajoutées par surcroît.*



COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES

COURS D'HISTOIRE MODERNE. — M. MICHELET, PROFESSEUR.

Venise, sujet de la leçon. — Vers de lord Byron. — La décadence de Venise a coïncidé avec le commencement de l'histoire moderne. — Politique de Venise. — Sa constitution, son aristocratie. — Ligue de Cambrai. — Rapport entre la découverte de l'Amérique et la réforme.

I. — « J'étais dans Venise, sur le pont des Soupirs, un palais d'un côté et une prison de l'autre; j'en voyais les monuments s'élever du sein des vagues, comme par la baguette d'un enchanteur. Des milliers d'années étendent autour de moi leurs ailes sombres, et une gloire mourante sourit sur ces temps éloignés, où plus d'une contrée sujette admirait les monuments de marbre du lion ailé, lorsque Venise, assise dans sa gloire, avait placé son trône sur ces cent îles.

II. — « Elle semble une Cybèle maritime sortie toute fraîche de l'Océan, et se montrant, avec sa tiare d'orgueilleuses tours à une distance aérienne, pleine de majesté dans sa démarche, souveraine des eaux et de leur puissance; et telle fut jadis Venise. Ses filles avaient pour douaire les dépouilles des nations, et l'inépuisable Orient versait dans son sein en pluies brillantes son or et ses pierreries. Elle portait la robe de pourpre; les monarques assistaient à ses fêtes, et il leur semblait que leur puissance était accrue.

III. — « Les échos de Venise ne répètent plus les vers du Tasse, et le gondolier muet rame en silence. Les palais s'écroulent sur le rivage, et la musique maintenant n'y frappe plus incessamment l'oreille; ses jours de gloire sont passés, mais cependant Venise est encore belle. Les empires tombent, les arts dégénèrent, mais la nature ne meurt jamais: elle n'a pas oublié toutefois combien Venise jadis lui fut chère, ce séjour agréable de tous les plaisirs, le paradis de la terre, le masque de l'Italie.

IV. — « Mais pour nous elle a un charme plus grand que son nom dans l'histoire, et son long cortége d'illustres ombres, dont les formes indécises planent tristement sur la puissance évanouie de la cité sans doge. C'est un trophée qui ne périra pas avec le Rialto; Shylock, le Maure, et Pierre, ne peuvent être ni oubliés ni détruits par le temps. Ce sont là les clés de la voûte; et quand tout serait renversé, le rivage solitaire serait bientôt repeuplé par nous (1). »

Telle est en effet maintenant l'illustration de Venise: un souvenir qu'évoquent la mémoire de l'historien et l'imagination du poète pour animer des ruines. Ses grandes familles s'éteignent, ses palais s'écroulent, et bientôt on cherchera Venise sur le rivage comme un illustre voyageur cherchait il y a quelques années Lacédémone. Depuis que Byron écrivait ces beaux vers dont nous avons transcrit la traduction, sa décadence s'est précipitée, et les voyageurs modernes y chercheraient peut être vainement ce que le poète anglais voyait encore. Cette merveilleuse république, dont le destin fut de commencer par Attila et de finir par Bonaparte, nous allons la voir, dans cette leçon, ébranlée et vaincue pour la dernière fois. Cette défaite est marquée par deux grands faits qui changent la face du monde et annoncent à l'Europe la société moderne. 1° L'Europe se coalise tout entière contre un seul état: ainsi commencent les rapports de peuple à peuple, les états ne sont plus isolés ni groupés les uns contre les autres par des liens de voisinage, ils choisissent leurs alliés, ils concertent ensemble des plans communs. Voici venir la politique européenne. 2° Tandis que l'Europe attaque par ses armes Venise, la grande puissance maritime et commerciale du moyen âge, elle se répand en navigations lointaines: d'un côté, elle trouve la route de l'Inde, d'un autre elle ouvre, par la découverte et l'exploration de l'Amérique, des voies nouvelles au commerce, faisant ainsi à Venise une guerre bien plus terrible que celle des armes. Ces entreprises lointaines et la ligue de Cambrai avaient un point de rapport, un but commun, la ruine et l'humiliation de Venise.

Du reste, la politique de Venise lui avait mérité son sort. Machiavel est saisi d'admiration à la vue de ce gouvernement si dissimulé, si impitoyable, si ferme, qui représentait une réunion d'hommes, la réalisation de son système. En effet, au dessus de toutes les lois de l'humanité et de la raison planait, pour le gouvernement de Venise, une nécessité inflexible: *salus populi suprema lex esto.* Des magistrats impitoyables, les inquisiteurs d'état, tenaient dans leurs mains la vie des citoyens. Au milieu de la politique violente, mais pieuse du moyen âge, qui com-

(1) Childe-Harold, chant IV, traduction de M. Paulin Paris.

mettait des crimes pour s'en repentir après, qui faisait pénitence de ses assassinats, Venise était toujours cruelle, toujours implacable, sans remords, sans pénitence, avec suite, avec acharnement, soumettant sans cesse sa foi politique à sa foi religieuse. Voici un des proverbes habituels de ce peuple : *Nous sommes Vénitiens d'abord, chrétiens ensuite.*

Cependant Louis XII et le cardinal d'Amboise, son ministre, cédaient aux impressions du moment; eux aussi, comme tous les princes de l'Italie, se croyaient profonds politiques et laisaient du machiavélisme.

Louis XII avait en Italie, de plus que son prédécesseur, des prétentions sur le Milanais. Trahi par les Aragonais, avec lesquels il crut partager le royaume de Naples et qui l'en chassèrent, il possédait encore une partie du nord de l'Italie lorsque le traité de Blois (1504) et la ligue de Cambrai (1508) unirent le pape, l'empereur, les ducs de Savoie et de Ferrare contre Venise.

Venise n'était pas une république, c'était une société de marchands. Elle n'avait pas de citoyens, mais des sujets. Sur terre, cette puissance faible et pacifique, ne songeait pas à s'étendre; mais c'était la reine des eaux : elle s'associait sereine et majestueuse au milieu d'elles et les dominait comme elle s'en vantait elle-même; son commerce attirait des hôtes de toutes les parties du monde, et elle était le rendez-vous des fêtes et des rois. Aussi l'on retrouve dans l'architecture de ses monuments des traces du passage de tous les peuples de tous les temps; à côté de l'art grec dans tout sa pureté, on retrouve le style dégénéré des monuments de Constantinople et les ogives de l'architecture gothique. Venise se forma d'abord en ouvrant un asile où se cachèrent les fugitifs de la grande invasion; puis, lorsqu'elle s'agrandit, lorsque ses comptoirs furent plus fréquentés, elle s'aperçut qu'elle n'avait pas de troupes. Alors elle dut conquérir des soldats et s'emparer de la Dalmatie pour y recruter ses armées. Cependant cette puissance artificielle ne reposait que sur une tyrannie occulte et soupçonneuse qui se défiait même de ceux qui la défendaient. Le vieux Marino Faliero avait été porter sur l'échafaud sa tête blanchie dans les camps au service de la république. Sa gloire avait été trop grande, et, pour la rabaisser, on fit insulter sa femme. Alors l'honneur de l'époux oublia les services du général; et dans la galerie où étaient les portraits des doges, il y avait cette inscription à la place de son image : *Ici était le portrait de Marino Faliero, décapité pour ses crimes.* L'illustre Foscari éprouva aussi les rigueurs de sa patrie; on ne put le frapper lui-même, car sa vie était irréprochable, on le frappa dans ses enfants, et après avoir mis à mort un de ses fils, en avoir exilé un autre, on le força de se démettre du dogat. Le vieillard mourut au son de la cloche de Saint-Marc qui annonçait l'installation de son successeur. Il y a dans l'histoire de Venise trois sujets de tragédies que deux poètes anglais, Byron et Otway, ont admirablement traités : *Marino Faliero, Foscari*, et la *Conjuration de* 1608 : car, dans ce gouvernement odieux, les hommes forts n'avaient que deux rôles à jouer, celui de victime ou de bourreau.

A l'époque de la ligue de Cambrai, Venise était abandonnée. Le sénat trouva dans son habileté une mesure semblable à celle que le sénat romain avait prise en vendant le champ où campait Annibal; elle déclara qu'elle n'entraînerait personne dans sa ruine, et délia ses sujets du serment de fidélité. En effet, la différence des gouvernements devait bientôt les ramener à Venise.

On sait les circonstances de la guerre. Louis XII remporta la bataille de Ravennes, où Gaston de Foix, son neveu, jeune homme rude et féroce, mais général de grande espérance, fut tué. En définitive Venise résista, et se vengea plus tard de la France en entrant dans la sainte ligue; mais elle était descendue du premier rang et ne fut jamais dorénavant puissance dominante en Italie.

Le fait général qui domine cette époque est l'abaissement de Venise : elle perdit à la fois son influence politique par la ligue de Cambrai, et son importance commerciale par la découverte de l'Amérique. Ainsi s'annonçait l'histoire moderne : après Colomb, qui ouvrait devant les vaisseaux européens le grand océan du commerce, devait venir Luther, qui allait ouvrir aussi, par la liberté de discussion, un immense océan devant la pensée humaine.

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ.

La mort de M. Mablin a laissé vacante une place de 1er sous-bibliothécaire à la Sorbonne. Nous pensons qu'il serait facile de supprimer cette place, ou que du moins les avantages qui y sont attachés pourraient être diminués au profit même de l'établissement, à moins que cette fonction ne soit donnée comme retraite à quelque ancien professeur dont les services auraient mérité cette récompense.

Le personnel de la bibliothèque de l'université est composé ainsi qu'il suit :

Un bibliothécaire, à 3,000 fr.; un 1er sous-bibliothécaire, à 2,000 f.; un 2e sous-bibliothécaire, à 1,200 fr.; un employé, à 900 fr.; un garçon de bureau, à 600 fr.: total, 7,700 fr.

Le crédit total accordé pour cet établissement n'étant que de 10,000 fr., et les frais de chauffage et autres menues dépenses s'élevant à 500 fr., il ne reste plus que 1,800 fr. disponibles pour achat de livres, souscriptions, reliures, etc. Cette somme est évidemment insuffisante pour les nombreux besoins auxquels elle doit pourvoir. La bibliothèque compte, il est vrai, 40,000 volumes; mais ce sont pour la plupart d'anciens livres; et dans l'intérêt des professeurs et des étudiants qui fréquentent journellement cette bibliothèque, nous désirerions qu'elle pût leur offrir aussi les ouvrages modernes les plus remarquables. Cette nécessité se fait surtout sentir pour les ouvrages de sciences qui y sont en très petit nombre. La suppression que nous proposons, et qui ne peut nuire au service, donnerait les moyens de combler en partie cette lacune.

La bibliothèque royale, qui compte 600,000 volumes au département des imprimés, n'a, pour desservir ce département, que quatorze employés de divers grades : c'est 42,857 volumes pour chacun d'eux. Quatre employés ne suffiraient-ils pas à la bibliothèque de la Sorbonne, qui n'a que 40,000 volumes ?

DISTRIBUTIONS DE PRIX (1).

Collége royal de Nîmes. — La distribution des prix du collége royal de Nîmes a eu lieu le 19 août. La cour royale a assisté à cette cérémonie en robe rouge. Toutes les autorités étaient présentes. M. Cazay, professeur de rhétorique, a prononcé le discours d'usage. M. Nicot, recteur de l'académie, a pris ensuite la parole, prenant pour texte de sa brillante improvisation l'esprit positif du siècle, et le besoin d'activité intellectuelle et pratique que nos institutions libérales ont répandu dans la société entière; il en a conclu, pour la jeunesse, la nécessité d'études fortes et consciencieuses.

Collége royal de Caen. — Le discours a été prononcé par M. Cabrié, censeur des études, et avait pour sujet : *De l'influence de l'état social sur le génie littéraire.* Le conseil académique a voté l'impression de ce discours, qui n'a pas moins de 33 pages, et dont nous publierons un extrait.

Collége royal de Pontivy. — La distribution des prix, présidée par M. le proviseur, conformément à l'article 206 du statut du 4 septembre 1821, a eu lieu le 13 août, en présence des différentes autorités locales. M. Coutance, professeur de seconde, a prononcé un discours ayant pour titre : *De l'intérêt que la société porte à l'éducation de la jeunesse.*

Collége de Niort. — La distribution des prix du collége de Niort a eu lieu, le 26 août, sous la présidence de M. Léon Thiessé, préfet des Deux-Sèvres. Après une courte allocution adressée aux élèves par ce fonctionnaire public, allocution toute paternelle et digne de son talent littéraire, M. Ubertin, principal, a pris la parole, et, dans un discours remarquable, a protesté, au nom du bon goût et de la morale, contre l'envahissement de cette littérature sans principes dont les productions informes et dangereuses pour la jeunesse se multiplient chaque jour avec une effrayante rapidité. Sans mettre positivement le romantisme en question, sans fermer toute voie à l'esprit d'innovation en littérature, il a montré que le bon goût a des droits sacrés qui ne doivent jamais être méconnus, et qu'il a toujours respecté la morale. Ce discours élégant et animé a recueilli d'assez vifs applaudissements pour dédommager celui qui l'a prononcé des critiques passionnées de quelques personnes qui n'ont pas senti qu'on peut apprécier dignement les essais tentés par des hommes célèbres de notre époque pour renouveler les formes de l'art, et déplorer en même temps l'influence funeste qu'exercent un grand nombre de productions littéraires nouvelles sur l'esprit et le cœur des jeunes gens.

Nous citerons, parmi les élèves qui se sont le plus distingués par leurs succès, M. Dépierris, élève de philosophie, et M. Ubertin, Hipolyte, élève de rhétorique, qui a obtenu sept prix et plusieurs accessits.

Collége de Charleville. — Les examens publics du collége de Charleville ont eu lieu du 11 au 16 du mois dernier. Ils ont présenté un résultat satisfaisant. Dans les classes supérieures, les études historiques ont pris une extension considérable, et la force des études littéraires, loin de diminuer, s'est au contraire beaucoup accrue. En somme, ce collége doit être mis au nombre de nos meilleurs établissements communaux. La distribution des prix du collége de l'école normale primaire a eu lieu le 19. Le discours d'usage a été prononcé par le régent de rhétorique. Il avait pris pour sujet l'importance de l'étude de l'histoire. M. le préfet des Ardennes, dans une courte allocution, a rappelé les services rendus au département par l'école normale, et a tracé en quelques mots aux instituteurs les devoirs qu'ils ont à remplir envers la société.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMMISSION D'EXAMEN DE VERSAILLES.

Lundi, 1er septembre, ont commencé, dans une des salles de l'hôtel de la préfecture de Versailles, les examens pour les aspirants au brevet d'instituteur primaire.

La commission d'examen était au complet; elle a toujours paru animée pour les candidats de ces sentiments de bienveillance qu'on voudrait trouver plus souvent dans les examinateurs.

La commission interroge successivement tous les candidats sur les diverses matières exigées par le programme, et procédant par voie d'exclusion, elle renvoie à un autre examen ceux que leur faiblesse dans une partie importante ne permettrait aucunement d'admettre. Cette marche est sage et rationnelle; ainsi l'on diminuera petit à petit ce nombre énorme de cinquante-six aspirants qui se sont fait inscrire, et dont plusieurs déjà ont été écartés comme n'ayant aucune connaissance de l'orthographe ni du calcul décimal. Ce jugement avait été rendu d'après une composition dictée, et faite par tous les aspirants à la fois.

Les deux devoirs nous ont paru bien choisis : nous ferons cependant remarquer dans la dictée d'orthographe une tendance trop prononcée à arrêter les élèves sur des difficultés absolument inutiles. L'éternelle règle des participes y a reparu sous toutes ses formes. Nous ne voulons pas faire le procès aux règles des participes; c'est là ce qui fait vivre les trois quarts des grammairiens, qui se félicitent d'une misérable chicane d'accord ou de non accord, comme d'une découverte sans laquelle le genre humain serait perdu; mais nous voudrions que, dans un examen public, on ne présentât aux élèves que des questions utiles, et qu'on ne leur tendît pas de piége sur des phrases oiseuses et une orthographe souvent controversée.

Au reste, nous ne voulons pas donner à cette critique plus de portée qu'elle n'en doit avoir; nous nous hâtons de dire que la commission a mis un religieux scrupule à corriger ces devoirs. Les aspirants se sont plaints quelquefois de la longueur du jugement; ils doivent cependant penser que, quand il s'agit d'ajourner à cinq ou six mois ceux qui veulent se faire un état, on ne doit pas procéder trop précipitamment.

Nous ajouterons que dans l'examen oral qui a suivi ces deux compositions écrites, et qui a roulé sur l'orthographe et l'analyse, l'examinateur qui dirigeait cette partie a fait preuve d'un excellent esprit. Il ne s'est pas posé comme professeur, chose rare dans un examinateur ! Il n'a pas discuté avec les candidats pour les amener à juger comme lui, il n'a pas imposé ses opinions à ceux qu'il interrogeait; il a admis comme bonnes celles qui contrariaient les siennes, pourvu qu'elles découlassent d'une étude sérieuse et faite en conscience; enfin il n'a fait de questions aux répondants que pour s'assurer s'ils comprenaient complètement ce qu'ils disaient.

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A L'ÉTRANGER.

GRÈCE.

L'instruction primaire vient d'être organisée en Grèce par une loi en vertu de laquelle chaque dîme (commune) de la Grèce, sans exception, est obligée de fonder et d'entretenir à ses frais une école où des maîtres, nommés par le gouverne-

(1) L'abondance des matières nous force, à notre grand regret, à retarder la publication de divers comptes-rendus de distributions de prix.

ment après un examen préalable, enseigneront gratuitement la lecture, l'écriture, les premiers éléments de la langue grecque, de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire et de la physique. Un institut normal est en même temps établi pour former des maîtres d'enseignement primaire et des professeurs. Une autre loi a décrété la fondation, dans la capitale de la Grèce, d'une académie de sciences et de beaux-arts, d'une université, d'une bibliothèque publique, d'un musée pour les antiquités, d'un cabinet de médailles, d'histoire naturelle et d'instruments de physique, d'un observatoire, d'un athénée des arts, et d'autres établissements pour l'encouragement et l'étude des sciences et des beaux arts. De pareils établissements devront être fondés dans les capitales des départements par la suite du temps; enfin, la même loi institue un directeur-général et des commissions dans tous les départements pour la surveillance et la conservation de ces établissements et des antiquités nationales; elle défend aussi de la manière la plus sévère l'exportation des antiquités, et elle prescrit à cet égard des mesures qui semblent devoir être très efficaces.

ALLEMAGNE.

Fribourg. — A la fin de l'année dernière, il y avait 484 étudiants à l'université de cette ville. 175 suivaient les cours de théologie, 79 les cours de droit, 133 les cours de médecine, et 97 ceux de philosophie.

Tubingen. — Le nombre des étudiants diminue graduellement chaque année. L'hiver dernier il n'était plus que de 824; cette année il est tombé à 756. Cependant le gouvernement a permis à quelques uns des étudiants qu'il avait exclus de cette université d'y venir reprendre leurs études.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS.—Plusieurs curés ont élevé des écoles connues sous le nom de *manécanteries*, et destinées à l'éducation des enfants de chœur. Le ministère public, à raison du nombre d'élèves qui y étaient reçus, les a considérées comme des écoles non autorisées. Des poursuites ont été dirigées, pour contravention aux droits universitaires, contre divers curés. De ce nombre se trouve M. l'abbé Dardel, curé de Roanne. Un arrêt rendu contre lui par la cour royale de Lyon ayant été cassé, l'affaire a été renvoyée devant la cour royale de Dijon, dont l'arrêt était aujourd'hui soumis à la chambre criminelle de la cour de cassation. Comme le pourvoi était fondé sur les mêmes moyens invoqués contre l'arrêt de la cour de Lyon, et que la cause était débattue entre les mêmes parties, l'affaire a été renvoyée, conformément à la loi du 30 juillet 1828, à l'audience des chambres réunies.

— On lit dans un journal : M. Henri Dutrône, conseiller à la cour royale d'Amiens, est chargé de l'organisation de l'instruction publique dans la régence d'Alger.

— M. Hippolyte Bis, auteur d'*Attila*, de *Blanche d'Aquitaine* et de plusieurs autres pièces oubliées aujourd'hui, vient d'obtenir la croix d'honneur.

—M. Letronne, professeur au collège de France, vient d'être nommé membre associé de l'académie royale des sciences de Munich.

— M. Duban achève en ce moment une grande et belle salle au rez-de-chaussée des constructions qu'il fait en ce moment à l'école des beaux-arts pour recevoir mercredi prochain les ouvrages de sculpture du grand concours. Le public est admis à l'école des beaux-arts à visiter les ouvrages de gravure du grand concours de 1834; Quatre élèves seulement ont concouru, ce sont MM. Bridoux, élève de MM. David et Fortier; Salmon, élève de MM. Dupont et Ingres; Darodes, élève de M. Robière, et Girous, élève de M. Pauquet et Forster. Le sujet donné pour ce concours est un jeune homme qui vient de lancer une flèche. C'est à peu de chose près la copie de l'Apollon du Belvédère.

— L'académie de médecine a tenu sa séance annuelle jeudi 4 septembre, dans le grand amphithéâtre de l'école. On y a entendu, entre autres lectures, l'éloge de Portal, par M. Pariset.

— Le concours ouvert à l'Observatoire pour les fournitures des chronomètres destinés à l'usage de la marine de l'état est terminé; la commission chargée de faire le choix de ces instruments s'est réunie samedi 30 août, sous la présidence de M. le contre-amiral Hamelin, directeur-général du dépôt de la marine. Les artistes dont les montres ont donné les meilleurs résultats et qui participent à cette fourniture, sont MM. Berthoud, Motel, Jacob et Breguet. C'est la première fois que ce concours a lieu; jusque-là c'était un monopole; et c'est à M. Arago que nous sommes redevables de ce nouveau bienfait, qui doit tourner autant au profit de l'état et des officiers de la marine qu'à celui des artistes.

DÉPARTEMENTS.—Le 30 août, la distribution annuelle des prix et diplomes a eu lieu à l'école vétérinaire d'Alfort, sous la présidence de M. le conseiller-d'état Vincent, délégué de M. le ministre du commerce. Dans le discours d'usage, M. le professeur Delafond s'est attaché à signaler les importants services rendus à l'agriculture par les vétérinaires sortis de nos écoles, soit en donnant leurs soins à la multiplication et à l'introduction des races les plus précieuses et les plus utiles d'animaux domestiques, soit en réprimant avec des succès toujours croissants les funestes épizooties qui, à diverses époques, ont désolé notre patrie.

— On lit dans un journal : L'examinateur venu au collège de La Flèche pour les élèves qui se destinent à Saint-Cyr, n'a pas été satisfait. Tout annonce que la faiblesse des examens ne permettra l'admission que d'un très petit nombre de sujets; ils ont été cependant l'objet d'un privilège : pour eux seuls les portes de Saint-Cyr sont ouvertes, à l'exclusion des élèves des collèges royaux; ce qu'on dit être accordé pour une fois, pourrait bien devenir définitif. Il faudrait au moins justifier de semblables faveurs par des études fortes. L'économe du collège de La Flèche vient d'être nommé secrétaire du gouverneur d'Alger.

— M. le baron Taylor, commissaire du roi près le Théâtre-Français, archéologue, voyageur, artiste et écrivain, connu par plusieurs publications artistiques du plus grand prix, et particulièrement par la magnifique entreprise des Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, est actuellement à Toulouse. Depuis quelque temps, il parcourt la province dans tous les sens, afin de recueillir des matériaux pour la partie de son grand ouvrage qui paraît maintenant et qui est consacrée au Languedoc.

EXTÉRIEUR

— Un journal publie la nouvelle suivante dont nous ne saurions garantir l'exactitude : « Il paraît que beaucoup d'ecclésiastiques belges sont victimes de la banqueroute espagnole; mais ces messieurs n'ont pas seulement leurs pertes personnelles à déplorer, on dit que les sommes provenant de la collecte en faveur de l'université catholique ont également été employées à acheter des *perpétuelles* et des *Guebhard*, et qu'ainsi l'argent avisé par les dévots souscripteurs se trouve fondu de moitié. » Il nous paraît difficile de concilier cette nouvelle avec les détails publiés par l'*Union*, journal belge, au sujet de cette université : « Les travaux de la maison centrale de l'université catholique établie à Malines, sont, dit-il, presque entièrement terminés. Ce vaste établissement, situé au Brul, et formant le collège de l'université, pourra contenir 50 à 60 internes. Les parents auront le choix de placer leurs enfants dans le collège ou chez les bourgeois. La commission devant laquelle pourront se présenter les élèves qui désirent prendre leur inscription pour la faculté de philosophie et lettres, et pour celle des sciences, s'assemblera au collège de l'université, le 24 et le 25 septembre prochain. L'ouverture des cours aura lieu vers le 1er novembre. Les droits d'inscription et des cours seront à peu près conformes à ceux que l'on paie dans les universités du pays. Le recteur magnifique de l'université est M. l'abbé de Ram, ci-devant professeur de droit canon au grand séminaire de Malines. M. l'abbé Hermans, ancien professeur de rhétorique au collège de Thielt et curé à Vracene, a été nommé président du collège de l'université. »

— On lit dans le *Globe* : M. Arago est maintenant à Londres. Ce savant va rejoindre à Edimbourg la société savante qui doit se réunir la semaine prochaine. M. Arago a reçu de son gouvernement la mission d'organiser sur un nouveau modèle l'Observatoire de Paris, et son voyage en Angleterre a pour but principal de conférer avec notre astronome royal, M. Pond, et d'examiner les importantes améliorations opérées depuis quelque temps dans les instruments de l'Observatoire de Greenwich. M. Arago vient aussi étudier l'excellente méthode d'observation adoptée à Greenwich. M. Arago a exprimé de la manière la plus complète son admiration pour tout ce qu'il a vu à Greenwich; il s'associe à tous les éloges décernés à notre observatoire par les plus célèbres astronomes allemands, et il reconnaît les avantages qui dérivent pour la science nautique du système qu'a perfectionné notre astronome royal.

— Le rédacteur du *Journal de Francfort*, M. Durand, est parti pour Pétersbourg, afin d'y faire des cours pendant trois mois. Une chaire de professeur à l'université de Pétersbourg lui avait été offerte, mais il l'a refusée.

ERRATA. Une erreur typographique s'est glissée dans notre dernier numéro. A l'article *Littérature française*, Port-Royal, 1re colonne de la page 474, dernière ligne avant les notes : au lieu *des* graves autorités, lisez *de* graves autorités.

Nous avons fait connaître dans les nos 88, 95 et 104, vol II, la première livraison de la traduction des *Mémoires de Colebrooke* sur la *Philosophie des Hindous*, par M. Pauthier. La seconde livraison, comprenant l'exposition des systèmes de la philosophie orthodoxe et celle des doctrines hétérodoxes, vient de paraître chez MM. Firmin Didot et Hachette. Nous rendrons prochainement compte de cet important ouvrage.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 11 SEPTEMBRE 1834. N° 90.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

CONCOURS POUR L'AGRÉGATION DES SCIENCES.

Paris, le 6 septembre 1834.

Le jury d'examen chargé de procéder aux opérations du concours pour l'agrégation des sciences, s'est réuni, conformément à l'invitation qu'il en avait reçue de M. le ministre de l'instruction publique, le 23 août, à la Sorbonne. Il était composé de MM. Poisson, membre du conseil royal de l'instruction publique, président; Blanquet du Chayla, inspecteur général des études; Dumas, professeur adjoint à la faculté des sciences de Paris, membre de l'institut; Cazalis, professeur au collége royal de Bourbon; Vernier, professeur au collége royal de Louis-le-Grand.

Quatorze candidats ont répondu à l'appel et justifié des conditions exigées. Les trois épreuves du concours ont eu lieu successivement, selon les règles prescrites par les réglements. Les deux questions suivantes ont été le sujet de la première épreuve, celle de la composition:

Question de mathématiques. — Théorie du pendule.

Question de physique et de chimie. — Combinaisons du carbone avec l'oxigène, l'hydrogène et le soufre. — Déterminer la densité de la vapeur du sulfure de carbone. — Déterminer la quantité de chaleur développée par la combustion du charbon.

La seconde épreuve, celle de l'argumentation, a rempli les séances des 29, 30 et 31 août et 1er septembre. Les tours d'argumentation avaient été désignés par le sort, et afin d'écarter tout soupçon de connivence, il avait été réglé que, si le résultat du tirage au sort appelait deux élèves de l'école normale à argumenter l'un contre l'autre, il serait fait à cet ordre les changements nécessaires pour éviter cette circonstance.

Les séances des 3, 4 et 6 septembre ont été consacrées à la troisième épreuve, celle des leçons. Sur chacune des trois épreuves, le jury a établi une liste de mérite, et la liste définitive a été le résultat du rapprochement et de la combinaison des listes spéciales.

Le jury a été d'avis de donner les six places mises au concours; il a proposé au choix du ministre les six concurrents qui les ont méritées dans l'ordre suivant: MM. Desains, élève de l'école normale; Abria, élève de l'école normale; Liouville, répétiteur à l'école polytechnique; Chevalier, ancien élève de l'école normale; Chevet, préparateur à l'école normale; Drot, chargé du cours de mathématiques au collége royal de Poitiers.

Le jury a reconnu que, parmi les huit concurrents restant, il n'en est aucun qui n'ait subi d'une manière satisfaisante quelques unes des épreuves.

Nous, ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique, grand-maître de l'université de France, vu les procès-verbaux des séances du concours de 1834, pour l'agrégation aux sciences, avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1er. Sont nommés agrégés pour les sciences: 1° M. Desains, élève actuel de l'école normale; 2° M. Abria, élève actuel de l'école normale; 3° M. Liouville, répétiteur à l'école polytechnique; 4° M. Chevalier, ancien élève de l'école normale; 5° M. Chevet, préparateur à l'école normale; 6° M. Drot, chargé du cours de mathématiques élémentaires au collége royal de Poitiers.

Art. 2. Conformément à l'article 33 du réglement du 27 mai 1831, cette nomination ne sera définitive qu'après l'expiration des dix jours accordés pour les réclamations.

Fait à Paris, le 8 septembre 1834. GUIZOT.

REVUE LITTÉRAIRE.

Le Journalisme. — Les Rédacteurs des Débats. *— L'Histoire de la Révolution d'Angleterre, en 1688. — Portrait de Guillaume III, par M. Ph. Chasles. — M. Jules Janin. — La Littérature maritime. — M. Eugène Sue. — M. André Delrieu. — L'Éducation rationnelle. — Éloge de Portal. — Biographie de Manzoni, par M. Ch. Didier.*

C'est une chose que nous ne pouvons, dût-on nous accuser d'un penchant malheureux à la redite, nous empêcher de répéter encore: la littérature manque d'accord et d'ensemble, parce qu'elle manque de but, ou plutôt peut-être parce qu'elle n'a qu'un but, l'argent. Hélas! nous ne sommes plus à ce temps où, cherchant dans l'avenir une consolation au présent, Chapelain en appelait à la postérité du jugement de ses contemporains. « La postérité est morte, » a dit un de nos écrivains du jour. Ce n'est plus pour vivre long-temps, c'est pour bien vivre qu'on travaille. Ce n'est plus une mémoire, c'est une fortune qu'on veut laisser. Ce n'est plus au public, c'est au caissier qu'on s'enquiert du succès d'un article.

Nous disons *article*, car en vérité, il n'y a plus aujourd'hui en France d'autre littérature que celle-là; journalisme absorbe et dévore tout ce qui vient à poindre chez nous de talents un peu distingués. Il n'est guère de réputations littéraires qui n'aient cédé à la manie de l'époque; peu de plumes connues qui n'aient payé au journalisme un tribut, si léger qu'il fût. C'est pour les jeunes écrivains surtout que le journalisme est à craindre. Voyez cet homme qui s'épuise à se frayer une route à travers la foule, à se faire ce qu'on appelle un nom; que ce nom lui vienne, et demain un spéculateur accourra lui escompter à beaux deniers sa célébrité de la veille. Voilà ce qui fait, au temps où nous sommes, le malheur et la faiblesse de l'art: c'est cet agiotage littéraire qui exploite en détail la réputation d'un écrivain. Vous eussiez pu, à force de peines et d'études, arriver à faire un bon livre; sans peines et sans études, vous ferez cent articles médiocres. Vous eussiez pu peut-être dominer un jour votre siècle; vous ne ferez que suivre platement le sillon d'une coterie.

Ce n'est pas cependant que nous enveloppions dans un seul et même arrêt de proscription tout ce qui porte le nom de journal. Il en est un, par exemple, *les Débats*, dont les colonnes sévères ne s'ouvrent guère que devant de longs et pénibles succès. Là, il est rare que l'initiale qui constate l'origine d'un article ne serve pas de voile à quelque notabilité critique. On y compte bien sans doute plusieurs jeunes gens dont un peu de hasard et de faveur a protégé la précoce admission; mais la plupart des membres de cette cour littéraire se sont fait à eux-mêmes leurs titres de noblesse. Certes on ne révoquera pas en doute les droits des Girardin, des Leclerc, des Sacy, des Chasles, des Béquet: ce sont là des hommes qui n'ont point attendu, pour se faire connaître, l'influence que donne à leur arrêts la publicité des *Débats*.

Travailleur infatigable, M. Chasles est un de ceux dont le nom y figure le plus fréquemment. Doué de peu de fonds naturel, à la vérité, mais rompu par l'étude et l'analyse à tous les genres de littérature, il est peu d'ouvrages que M. Chasles ne soit en état d'examiner. Chez lui, la lecture et la patience ont tout fait; chez lui, l'érudition supplée à la nature et la mémoire à l'esprit. Etudiant sans cesse et sans cesse acquérant, il sait aussi ne dépenser jamais que l'intérêt de ce qu'il acquiert. Quant à son style, bien qu'il n'y ait peut-être sous l'apparente facilité de sa phrase qu'un travail habilement dissimulé, on ne compte guère d'écrivains, il faut le dire, qui manient notre langue avec plus d'élégance et de correction.

Aussi M. Chasles ne recule-t-il devant aucune œuvre de critique. La critique est son élément. Lisez les derniers numéros des *Débats*: près d'un article sur l'*Education des mères de famille*, par M. Aimé Martin, où il discute avec l'auteur la part d'influence bien étroite laissée aux femmes sur notre régénération, vous en trouverez un autre sur l'*Histoire de la révolution d'Angleterre en* 1688, par sir James Makintosh. « La révolution de 1688, dit M. Chasles, beau sujet tant de fois manqué! La lutte définitive du protestantisme et du catholicisme, de l'examen et de la foi, de la critique et de l'autorité! Le moment où les vieilles monarchies se soulèvent sur leurs gonds; où l'établissement royal de Louis XIV s'ébranle avant de s'éteindre; où l'ère représentative commence! Une révolution dont les résultats sont immenses et les antécédents infinis; dont les mobiles trempent dans la fange, et dont les effets sont dignes d'être admirés par un dieu! Elle a dans sa généalogie Wickliffe et Luther pour aïeux, Cromwell et Milton pour auteurs; elle porte dans son sein la démocratie fédérale de l'Amérique du Nord, et, par contre-coup, ces germes fécondants qui se sont répandus sur la France, sur l'Amérique espagnole, sur le monde actuel. »

Et près de cette belle définition du mouvement de 1688, en Angleterre, voulez-vous le portrait de celui qui l'accomplit, Guillaume III: « La politique, l'art de faire dominer son intérêt personnel, d'ébranler celui d'autrui, de saper un trône, de miner une confédération, de rallier un adversaire dont on a besoin ou un ami égaré, cette science de l'égoïsme, que l'on a voulu rattacher à la morale (mariage ridicule); la politique qui a demandé

« des crimes à Richelieu, des bassesses à Mazarin, des boucheries « d'hommes à Napoléon, des serments trahis à tous les hommes « d'état, n'a demandé à Guillaume III qu'une dépense, immense, il « est vrai, d'adresse, de surveillance, d'examen, de vigilance, de pa« tience, de force d'ame, d'économie, de probité, de sagacité, de « prévoyauce; il a poussé toutes ces qualités jusqu'au luxe. Jamais « ambition n'alla si haut, ne triompha plus brillamment, n'accom« plit une plus difficile tâche, ne consomma mieux son œuvre « commencée en se servant moins d'espionnage et de délation, de « trahison et de fourberie, de corruption et de meurtre, de vio« lence et de surprise. C'était une ambition profonde, continue, in« fatigable, muette, hardie, souple, active, se modérant, se pliant, « s'enchaînant, l'œil toujours ouvert, la main toujours levée, dis« crète en apparence, morale dans le choix des ressorts, juste dans « son but, et ne compromettant jamais, ni sa cause par des impru« dences, ni sa conscience par des vices, ni ses amis par de fausses « démarches. L'histoire entière n'a pas d'acteur plus difficile à dé« chiffrer que ce Guillaume. »

Du reste, nous retrouverons encore plus d'une fois dans la suite de cette revue le nom de M. Philarète Chasles.

Depuis que la politique moins avide veut bien laisser à la littérature quelques restes de pages à glaner, la critique reprend aux *Débats* la place qu'elle a coutume d'y tenir. Poussé probablement par l'exemple, M. Jules Janin aussi est sorti de son feuilleton, de son *grand trou*, comme il le nomme, pour se pavaner à son tour dans les hautes colonnes du journal. Peut-être s'étonnera-t-on que nous n'ayons point compté M. Janin au nombre des écrivains critiques des *Debats;* mais c'est qu'en vérité M. Janin, avec sa phrase toujours pleine de mots, le plus souvent vide d'idées; avec son style coupé, musqué, sautillant; avec ses digressions bizarres, ses singulières fantaisies, son érudition douteuse, n'est pas le moins du monde un écrivain critique. M. Janin, on le sait, affectionne particulièrement le paradoxe; sa position aux *Débats* le prouve: c'est le plus singulier paradoxe qu'il puisse soutenir depuis aussi long-temps.

M. Jules Janin a rendu compte de deux ouvrages, et ces deux comptes-rendus résument à peu près toute sa manière de critiquer: faire un roman à propos d'un autre ou sauter à pieds joints pardessus un livre. Sauter à pieds joints, c'est ce qu'il a fait pour *Histoire et Roman* de M. Audibert. Nous n'avons au surplus de ce côté nul reproche à lui adresser: tout l'ouvrage de M. Audibert n'a peut-être qu'une seule chose de bien, c'est l'épigraphe: *Il y a toujours un peu de roman dans l'histoire et beaucoup d'histoire dans le roman*; et encore n'est-elle pas de M. Audibert; il l'a prise, a-t-il dit, à M. de Martignac.

L'autre système est celui dont M. Jules Janin a usé pour la *vigie* de *Koat-ven* de M. Eugène Sue. Il avait à parler d'un roman, et il a fait un second roman à sa façon, au bout duquel il a cousu beaucoup d'éloges et un peu de critique, critique d'ami, plus flatteuse que les éloges. Et pourtant que n'avait-il pas à dire de cette littérature née d'hier, sous le titre de maritime; de cette littérature surtout de M. Eugène Sue, où sans cesse le vice est roi, où les honnêtes gens périssent de misère et de faim, où les coquins, s'ils ne meurent dans leur lit, meurent la corde au cou, rêvant d'orgies et de débauches. Quant à ce qu'il peut y avoir de maritime dans les romans de M. Eugène Sue, la part n'en est ni longue ni difficile à faire. Il nous semble, n'en déplaise à M. Jules Janin, que M. Eugène Sue est plus homme du monde qu'homme de mer, que le frac lui sied beaucoup mieux que la veste de matelot, et que ses mains, quoi qu'il en dise, sentent plus les parfums que le goudron.

Nous n'avons pas à nous occuper longuement ni du *Temps* ni du *National*. Dans le premier, nous n'avons pu distinguer qu'un seul article, celui de M. André Delrieu sur le roman de M. Sainte-Beuve, *Volupté*. C'est un article auquel nous donnerons d'autant plus d'éloges qu'il était sans doute fort difficile, puisque M. Nisard du *National* y a complétement échoué. L'analyse de M. Nisard est sèche et confuse, sa critique n'est ni bien claire ni bien motivée; tout cela est péniblement lié et plus péniblement amené. Chez M. Delrieu au contraire la critique et l'analyse se mêlent sans se confondre et sans se nuire; tout est simple, facile à comprendre; et son article tout entier n'est que le développement des principes qu'il a posés en commençant.

Nous ne parlons pas d'une sorte d'annonce en faveur de M. Gasc, le fondateur de l'*Éducation rationnelle*, pompeusement intitulée l'*Education pupblique au dix-neuvième siècle*. Le défenseur de l'*École rationnelle* ne veut ni du latin ni du grec, mais seulement de l'anglais, de l'allemand, de l'espagnol. Car il suffit, dit-il, de s'entendre avec ses voisins. Le défenseur de l'*École rationnelle* est-il bien certain de s'entendre lui-même?

Avant de passer aux *Revues*, quelques mots sur l'Éloge de Portal, prononcé à l'académie de médecine par M. Pariset. Car M. Pariset n'est pas seulement un grand médecin, c'est encore un homme d'esprit. Après avoir très finement raconté toute la vie de Portal, il termine par ces mots: « Son seul tort, peut-être, fut d'avoir pris « son avenir en défiance, de n'avoir par cru au progrès irrésistible « de sa renommée, et d'avoir voulu attacher des ailes à sa fortune « pour en précipiter la venue. »

On ne dit pas de meilleure grace une méchanceté.

Réparons aussi vis-à-vis du lauréat couronné par l'académie, M. Léon Feugères, une injustice bien involontaire. Nous n'avions pu juger que sur la lecture faite à l'académie son *Éloge de M. de Montyon*, et malheureusement ce discours, que l'académie a jugé à propos de morceler sans en prévenir l'auditoire, nous a trompés comme le reste du public. A présent qu'il nous a été possible de le lire tel qu'il a été composé, avouons que la lecture lui rend l'élégance et la liaison que lui faisaient perdre et la mutilation qu'il avait subie et l'organe de M. Tissot.

C'est dans la *Revue de Paris* que nous retrouvons le nom de M. Chasles. M. Chasles a donné la suite de ses *Femmes chansonnières sous Louis XIV*. Il serait difficile d'analyser un article qui ne repose que sur des citations, et des citations de chansons. Contentons-nous d'en reproduire une faite par un anonyme contre Mme Deshoulières, à propos de la naissance du dauphin:

Pour immortaliser l'enfant qui vient de naître,
Et qui gouvernera dans soixante ans peut-être,
La Deshoulière a fait cent vers tant mal que bien.
Que lui donnera-t-on pour un si long ouvrage?
Si j'en étais cru, ma foi, rien.
Pour immortaliser et sa chatte et son chien,
Elle en a fait bien davantage.

Nous passerons sous silence l'article des *excentriques* que le même M. Chasles a inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*. Ce sont là tout simplement des facéties très spirituellement racontées, mais qui traînent dans tous les *Ana*. Nous nous arrêterons seulement à la biographie de Manzoni par M. Charles Didier.

« Manzoni, dit M. Charles Didier, n'est pas un génie de première « ligne, mais il est le premier de son pays, et à ce titre il mérite « une considération particulière. En ce moment d'ailleurs l'Europe « n'a pas le droit d'être si difficile et de faire la dédaigneuse. » Toute singulière que soit l'épigramme dans la *Revue des Deux-Mondes*, le journal des *Royautés Littéraires*, passons. La vie de Manzoni n'est pas une vie d'aventures. Né à Milan en 1784 et petit-fils par sa mère du marquis Beccaria, l'auteur des *délits et des peines*, il s'appliqua d'une façon toute spéciale à l'étude des Latins. Il aimait son Virgile, très peu Horace, Ovide encore moins, mais il lisait beaucoup Tibulle. Ennius lui semblait la poésie originale de Rome. Ce fut le poète Monti qui lui donna la secousse électrique et fit jaillir l'étincelle poétique. Manzoni s'éprit d'abord des vieux poètes du seizième siècle; puis son admiration voyagea des *cinquecentisti* au Dante, du Dante à Alfieri, et d'Alfieri à la religion catholique. Du jour où il devient fervent catholique commence l'ère de son talent; de ce jour-là ses doctrines sont fixées: il a trouvé sa route, il la suivra.

Sa première œuvre tragique est *Carmagnola*, imitation palpable de *Gœtz de Berlinchingen*, qui lui valut l'amitié de Gœthe; sa seconde et dernière, *Adelchi*, envers laquelle M. Didier nous semble bien sévère. M. Didier préfère à ses œuvres tragiques son roman, *les Fiancés;* mais l'ode, selon lui, est le triomphe de Manzoni.

« Au surplus, ajoute M. Ch. Didier, le malheur de Manzoni est « d'être un homme de transition, et, cette position étant donnée, « d'avoir tourné les yeux plutôt vers le passé que vers l'avenir. De « ce côté-là pourtant il y a des sujets de contemplation, et si beau« coup d'étoiles s'éteignent, il en pointe déjà quelques unes. Man« zoni est tombé en cela dans la contradiction de nos romantiques « de la restauration, qui, en brisant les vieux moules, ont bien fait « marcher la forme, mais rétrograder l'esprit. »

CONCOURS D'AGRÉGATION.

CLASSES SUPÉRIEURES DES LETTRES.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des résultats de la séance préparatoire, où un appel général a été fait. Le chiffre des candidats, alors fort élevé, s'est trouvé depuis, par des défections successives, considérablement réduit. C'est pendant le cours des compositions qu'un assez grand nombre s'est retiré, les uns par indisposition, les autres par découragement. Cet ordre d'épreuves terminé, l'un d'eux a même écrit au président du bureau, *qu'il n'avait composé que pour s'exercer*, et l'a prié de l'effacer de la liste. Enfin au 29 août, jour où les épreuves de l'explication ont commencé, 27 concurrents seulement persistaient. Voici la liste de ceux qui ont disparu peu à peu pendant les compositions ou qui même ne se sont pas présentés à la première:

MM. Baldy, régent de rhétorique à Beauvais; Baratier; Brosselard; Clachet, agrégé de quatrième au collége Henri IV; Colliot, professeur de quatrième à Dijon; Després; Dubourg, régent de rhétorique et de seconde à Mayenne; J.-J. Faurie, répétiteur à l'institution Mayer; Geoffroy; Germer-Durand, élève de l'école normale; Pornin, répétiteur de rhétorique à l'institution de Vendôme; Potier; Guill. Thedenat, maître élémentaire au collége Stanislas; Vialadieu, chargé de la seconde au collége royal de Rodez; Wartel, chargé de la seconde au collége royal de Tournon.

Il y a, comme on sait, trois ordres différents d'épreuves: 1° les compositions écrites; 2° l'explication; 3° la leçon. Pour les deux derniers ordres d'épreuves les séances sont publiques. Nous avons remarqué avec une vive satisfaction que jusqu'ici la grande salle du lycée a presque toujours été pleine de spectateurs accourus à ces débats qui, pour être très spéciaux, n'en sont pas moins intéressants.

Les compositions consistent en une dissertation latine, une dissertation française, une pièce de vers latins et un thème grec. L'explication roule sur un nombre déterminé d'auteurs grecs et latins. Nous en avons publié le programme au mois de novembre dernier. La leçon est le développement d'une thèse sur un point de littérature ou de critique. Les sujets de leçons sont tirés d'un certain nombre de questions indiquées aussi à l'avance. Pour ces deux derniers ordres d'épreuves, chaque concurrent est tenu d'expliquer ou d'exposer pendant une demi-heure, et d'argumenter, pendant une autre demi-heure, sur le texte expliqué ou sur la thèse posée par celui que le sort lui a donné pour adversaire.

Les passages des auteurs à expliquer ne sont tirés qu'au moment même où les

candidats montent en chaire. Pour la leçon le président tire chaque matin, au commencement de la séance, les noms des concurrents et les sujets des thèses qu'ils devront exposer et soutenir le lendemain matin. Chacun d'eux a ainsi vingt-quatre heures pour préparer sa leçon.

Les compositions ont commencé le lundi 25 août, et ont continué les trois jours suivants. Ces compositions doivent être faites dans l'espace de six heures (de 9 à 3). Le nombre d'heures n'est pas fixé par le règlement, mais seulement par l'usage, et se trouve ainsi à la discrétion du membre du bureau qui préside la composition. Nous pensons qu'il serait utile de fixer l'espace de temps accordé aux concurrents pour élaborer leurs compositions, et nous croyons de notre devoir d'appeler l'attention du conseil royal sur cette lacune du règlement. Cette année, on a accordé six heures pour les trois premières compositions, et quatre seulement pour la dernière, le thème grec. Cependant nous croyons bien nous rappeler que, les années précédentes, on a eu six heures pour cette composition comme pour toutes les autres.

Le sujet de la dissertation latine a été posé dans les termes suivants : *Qualis fuerit apud Romanos lyrica poesis? Unde orta? Cur angustiori spatio et tempore circumscripta?* Certes il y avait là matière à d'amples développements, et les candidats ont pu faire preuve de connaissances acquises. Cette question, prise dans l'histoire littéraire du peuple dont on était tenu, ce jour-là, d'écrire la langue, nous paraît l'un des plus beaux sujets de composition qu'on ait donnés dans ces concours. L'histoire de la poésie lyrique des Romains, depuis son origine jusqu'à sa disparition, depuis Licinius Imbrex jusqu'à ces poëtes de la décadence qui ont fait, non pas de la poésie lyrique, mais des pièces de vers lyriques, était une vaste et intéressante carrière à parcourir. Il y avait plus d'un fait curieux à recueillir, et des généralités fécondes à embrasser; et nous sommes persuadés que ceux des concurrents qui ont eu le bonheur d'entendre les savantes leçons de MM. Leclerc et Patin, sur les commencements de la littérature romaine, en auront tiré un grand parti.

Le choix du sujet de la dissertation française ne nous paraît pas, à beaucoup près, aussi heureux. La question était celle-ci : *Comment l'étude des lettres peut-elle devenir une cause de perfectionnement moral?* Cette question offrait aux candidats un double écueil à éviter. Quelques uns ont pu se laisser aller à des discussions psychologiques plus ou moins abstraites, et, trop préoccupés du fond, ils auront peut-être négligé la forme littéraire de leur composition, comme il arrive dans les dissertations purement philosophiques. D'autres, et c'est le plus grand nombre, n'auront pas eu la force et la sobriété d'esprit nécessaires pour s'abstenir des idées banales et rebattues qu'inspirait naturellement le sujet. Chez ceux-ci le soin de la forme aura prédominé; mais c'est toujours une dure nécessité que d'être réduit à revêtir d'une expression brillante et pure des lieux communs usés. Nous croyons bien qu'il y avait une manière neuve et forte de traiter ce sujet, sans tomber dans l'abstraction ou la banalité; mais il faut avouer que la route était difficile à trouver et à tenir. Quelques uns sans doute y auront réussi.

La matière des vers latins était ainsi conçue : *Ennius narrat sibi Homerum in somnis visum esse, ac dixisse : « Enni, jam tempus est Hesperiam ut armis sic laude et artibus inclarescere. Alteri Achilli ne desit Homerus alter. Ipse ego tibi afflabo hanc animam, atque itero canenti bella. Ecce in te renascor. »* Le songe d'Ennius est bien connu; sa croyance à la métempsycose est célèbre, et un grand nombre d'auteurs classiques de l'antiquité y ont fait allusion : Lucrèce, I, 125; Horace, *Epîtres*, II, 1, 56 et suivants; Cicéron, *Acad.* II, 16 et 27, *Républ.* VI, 5; Properce, III, 3, 6, IV, 1, 61; Perse, *prologue*, II, *Sat.* VI, 11. — Le sujet était donc à la portée de tous, et il était présenté de manière à prêter à des développements brillants et faciles. Le récit de ce songe est mis dans la bouche d'Ennius lui-même. Nous croyons donc que les candidats qui auraient été assez familiarisés avec l'étude des fragments qui nous restent de ce poëte et des poëtes contemporains et le vieil idiome qu'ils parlaient, auraient pu s'attacher à reproduire, dans ce morceau, et la langue, et l'orthographe, et la prosodie du vieux poëte. La qualité distinctive de la poésie d'Ennius, celle qu'il eût été le plus difficile et le plus glorieux d'atteindre, la naïveté énergique de l'expression, est précisément la qualité qui se rencontre le plus rarement dans les vers latins des modernes. Peut-être l'essai que nous indiquons a-t-il été en partie tenté? Dans ce cas, nous croyons qu'il aura été favorablement accueilli par les juges.

Nous ne savons de quel auteur est tiré le morceau que les concurrents devaient mettre en grec. Nous inclinerions volontiers à croire que c'est une traduction du latin ou même du grec. Quoi qu'il en soit, il nous a paru prêter singulièrement à la traduction.

A ces épreuves ont succédé celles de l'explication qui ont duré quatre jours et demi. On sait que ces épreuves, comme celles de la leçon, sont publiques. Un auditoire constamment nombreux et choisi y assistait, et les personnes qui ont suivi les épreuves de l'an passé ont pu se convaincre, par comparaison avec leurs souvenirs, qu'il y a eu un progrès réel. Les explications de cette année ont été généralement plus satisfaisantes. C'est un fait qu'il est bon et utile de constater, et qui doit nous rendre plus exigeants pour l'avenir.

Les épreuves de la leçon ont commencé le jeudi 4 et ont été terminées le mardi 9.

Les deux premiers candidats que le sort ait désignés pour exposer et argumenter l'un contre l'autre, sont MM. Perrot et Ribout.

M. Perrot avait un beau sujet : il devait présenter sous forme d'exposition le résultat de ses *études sur le premier et le second livre des lettres de Cicéron ad familiares*, en les considérant sous le rapport des notions historiques et littéraires qu'elles peuvent fournir, et en caractérisant le style et la manière de leur auteur. M. Perrot a vu dans les lettres de Cicéron *ad familiares* l'expression de la société politique du temps et des véritables sentiments de Cicéron sur les personnages avec lesquels il s'est trouvé en contact pendant sa carrière d'homme d'état. Le trait de mœurs qui l'a le plus frappé dans cette correspondance, c'est que les Romains connaissaient comme nous les lettres de recommandation.

Avant d'exposer à son tour, M. Ribout devait argumenter contre son adversaire; il l'a fait en montrant qu'il connaissait bien son sujet.

M. Ribout devait faire connaître *la vie de Sophocle et l'état du théâtre grec à l'époque où ce poëte parut*. Il a commencé par tracer sommairement une biographie de Sophocle. Arrivé à la seconde partie de la question, il a cru devoir s'engager dans les ténèbres de l'origine de la tragédie, et remontant jusqu'à Thespis, il a assigné à chacune des diverses périodes du théâtre grec son caractère particulier.

Son exposition, qui touchait à tant de choses, prêtait à bien des objections que M. Perrot n'a pas toutes saisies.

M. Martin (Henri), élève de l'école normale, avait à parler des chœurs dans la tragédie de Sophocle. Il a commencé par faire l'histoire du chœur en le prenant à son origine. On sait que d'abord le chœur composa à lui seul toute la tragédie, et que ce ne fut que par des perfectionnements successifs que les épisodes s'intercalèrent entre les diverses parties du chœur. M. Martin a caractérisé le chœur dans Eschyle, où il tient quelquefois encore une trop grande place; puis dans Euripide, où il n'est qu'un ornement inutile et qui souvent même gêne la marche du drame; et enfin dans Sophocle, où il a, dit M. Martin, son véritable caractère. En examinant successivement les chœurs des diverses tragédies du poëte de Colones, M. Martin en fait ressortir les beautés, et s'arrête surtout aux chœurs du *Philoctète*, qui lui semblent les plus plus parfaits de tous ceux qui se rencontrent dans les tragiques grecs. Il termine en disant un mot de l'introduction des chœurs dans la tragédie moderne et dans la tragédie française, et se prononce contre cette innovation, faisant toutefois une exception en faveur de l'auteur d'*Esther* et d'*Athalie*.

M. Barré, après avoir argumenté contre M. Martin, a pris lui-même la parole pour *résumer les opinions de Longin sur le sublime, en les appuyant d'exemples pris dans la littérature moderne*. Après avoir défini ce que Longin entendait par le mot ὕψος (*style sublime*), il énumère, d'après lui, les diverses sources du sublime, et critique quelques unes des divisions de Longin.

M. Martin, en argumentant contre M. Barré, a négligé l'importante question de savoir si ce traité doit être attribué au fameux Longin, ministre de Zénobie.

M. Tiercelin avait à *raconter la vie de Pline le jeune, et à étudier le premier livre de ses Lettres*. Il s'est acquitté de sa tâche en cherchant dans les ouvrages mêmes de Pline les données d'une notice biographique assez complète, et en examinant le livre indiqué sous la triple rapport des notions d'histoire littéraire, des renseignements que ces lettres peuvent nous fournir sur la vie sociale de l'époque et du style. Pressé par le temps, il a passé rapidement sur les observations de mœurs.

Le reproche lui en a été fait par M. Borel, son adversaire.

M. Borel, régent de seconde au collége de Guéret, devait *analyser le troisième livre du traité de Cicéron, de Oratore*. Il a parlé d'abord de la méthode suivie par l'auteur de ces dialogues; puis, dans le courant de son analyse, il a ajouté un rapprochement qui se rattachait naturellement à la question, en comparant les opinions de Quintilien, de Pascal, de Fénelon, de Montesquieu sur le style, avec celles de Cicéron sur le même sujet.

M. Tiercelin a fort bien discerné les défauts de l'exposition de son adversaire, et en a profité dans son argumentation.

CONCOURS D'AGRÉGATION POUR LES CLASSES DE GRAMMAIRE ET D'HISTOIRE.

La première séance des concours d'agrégation, pour les classes de grammaire et d'histoire, a eu lieu hier mercredi 10 septembre. L'appel des concurrents a été fait à neuf heures précises, à la Sorbonne.

Les juges qui ont été désignés pour lesdits concours, sont :

Pour la Grammaire,

MM. Burnouf, inspecteur général des études, président;
Regnier, agrégé de seconde au collége royal de Saint-Louis;
Quicherat, agrégé des classes supérieures;
Bétolaud, agrégé de troisième au collége Louis-le-Grand;
Lurat, professeur de sixième au collége Saint-Louis.

Pour l'Histoire et la Géographie :

MM. Naudet, inspecteur général des études, président;
Filon, professeur d'histoire au collége Bourbon;
Cayx, *id.* au collége Charlemagne;
Poulain, *id.* au collége Henri IV;
Dumont, *id.* au collége royal Saint-Louis.

PROJET DE BAZOCHE A RENNES. — AUTORISATION DE CONFÉRENCES PUBLIQUES.

Nos lecteurs savent déjà que les étudiants de la faculté de droit de Rennes avaient formé entre eux, avec l'agrément des professeurs de la faculté, et sous l'auspice de quelques membres du barreau, un projet de bazoche ayant pour but des exercices de jurisprudence et de plaidoiries correspondant aux cours de l'école de droit. Tout avait été réglé d'avance, statuts d'organisation, choix des commissaires, police des séances; quelques réunions même avaient eu lieu. Le recteur de l'académie demanda, au nom de la faculté, que la bazoche fût autorisée, aux termes de la loi *sur les associations*.

La politique était sans doute tout-à-fait étrangère à ce projet de bazoche. En effet, de quoi s'agissait-il? d'études scientifiques, qui se liaient aux travaux mêmes de la faculté; d'actes préparatoires pour les élèves, avant leurs derniers examens. Il est évident que ce n'était là qu'une question d'enseignement, qui rentrait dès lors dans la juridiction universitaire. La forme seule de la réunion proposée l'aurait rendue passible de la loi du mois d'avril sur les associations. M. le ministre de l'instruction publique a donc décidé que le projet de bazoche ne serait pas approuvé.

Mais, reconnaissant en même temps tout l'avantage qui pouvait résulter pour les étudiants d'exercices qui seraient le développement et l'application des leçons de la faculté, il exprima l'intention d'autoriser, sous la forme de conférences, et dans un local particulier, des cours publics qui seraient faits sous la direction d'un professeur ou de quelque membre du barreau, tout autre mode étant contraire à la discipline des facultés et aux principes de la législation sur l'enseignement, qui seuls pouvaient être invoqués.

Ces motifs ont été compris par les hommes éclairés sous le patronage desquels les étudiants s'étaient réunis. Une demande d'autorisation individuelle a été adressée à M. le ministre, conformément à l'article 3 du décret du 17 mars 1808.

Par décision du 22 du mois dernier, M. Lehir, licencié en droit, est autorisé à tenir, pendant l'année scolaire 1834 — 1835 un cours public qui se composera de conférences relatives aux matières de droit. L'autorisation est accordée avec remise du droit universitaire.

Quant au local où ces conférences auront lieu, il a été décidé qu'en attendant que M. Lehir puisse se procurer une salle convenable pour cet usage, il pourrait se concerter avec M. le doyen, pour obtenir la cession momentanée d'une des salles de la faculté, aux jours et heures où elle ne serait pas utile soit pour les leçons, soit pour les examens.

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

Collége royal de Metz. — La distribution des prix du collége s'est faite le 5 septembre avec la solennité accoutumée. La vaste salle du théâtre contenait à peine la foule des spectateurs qu'avait attirés cette fête de la jeunesse. La séance a été ouverte par M. Huguenin, professeur d'histoire, qui a prononcé un discours plein de sens et bien écrit sur la nécessité du concours de l'éducation maternelle et des études de l'histoire et de la philosophie, pour répondre aux besoins actuels de la société.

L'ordre le plus parfait a régné durant toute la cérémonie : il témoigne à la fois de l'excellent esprit des élèves, et de la discipline qui préside à ce bel établissement, dont une administration ferme et habile entretient la prospérité.

Collége royal de Toulouse. — M. Bouchy, professeur de rhétorique, a prononcé le discours d'usage. Il avait choisi pour sujet la nécessité et les avantages du travail. Son discours a été écouté avec un intérêt soutenu. M. le recteur Ozaneaux a pris ensuite la parole, et dans une allocution pleine à la fois de grâce et profondeur, il a jeté une foule de sentiments et d'idées qui ont trouvé partout, chez les élèves comme chez les hommes graves, les plus vives sympathies. Nous reproduirons en partie, dans un de nos prochains numéros, cette brillante improvisation.

Collége de Guéret. — La distribution des prix, présidée par M. le préfet de la Creuse, a attiré cette année, comme les précédentes, un nombreux concours de spectateurs au collége.

La séance a été ouverte par un discours de M. Laurent, principal. Ce discours, précédé d'un compte-rendu des études de l'année (imitation fort heureuse de l'usage suivi chez nos voisins de l'Allemagne), a paru remarquable par la solidité des vues que l'auteur y a développées sur l'influence non seulement littéraire, mais encore religieuse, morale et politique que l'éducation des colléges est appelée à exercer sur les générations naissantes. Un tel sujet amenait naturellement à sa suite des vœux pour les améliorations exigées par l'état actuel des études secondaires, et dont des promesses solennelles permettent d'espérer la prochaine réalisation.

Après le discours de M. le principal, M. le préfet a adressé aux élèves quelques conseils tout paternels.

Collége d'Auxerre. — La distribution des prix a eu lieu cette année le 2 septembre avec la plus grande solennité. M. le vicomte de Boody, préfet du département de l'Yonne, présidait, accompagné du général, du maire, et de toutes les autorités constituées de la ville. M. Lacombe, officier de l'université, principal, qui administre le collége avec un zèle éclairé et une sollicitude paternelle, avait pris toutes les précautions pour que rien ne troublât cette fête classique ; aussi tout s'est-il passé comme en famille. M. le principal a ouvert la séance par un discours remarquable par un heureux mélange de philosophie et de sensibilité ; il est à regretter que l'organe de M. Lacombe n'ait pas répondu à la force de sa pensée : sa parole méritait d'être entendue de tout l'auditoire ; il avait pris pour sujet : *L'éducation et les bases sur lesquelles elle doit reposer pour le bonheur des individus et des sociétés.* Les élèves, en applaudissant à cette voix amie qui les encourage et les conseille sans les flatter, ont prouvé qu'on aime la vérité à tout âge, et qu'il est des moyens de la faire entendre. M. le préfet a ensuite pris la parole : il a fait une allocution simple, élégante, propre à la circonstance. Un retour sur lui-même, sur ses souvenirs de collége nous a paru touchant. On voit avec plaisir que M. de Boody s'intéresse aux progrès des études et prodigue des témoignages de bienveillance et de zèle, non seulement au collége, aux institutions, mais encore aux moindres exercices des écoles primaires qu'il a honorés de sa présence.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — M. le ministre de l'instruction publique vient de former près de son administration un comité pour les écoles protestantes, composé de MM. le marquis de Jaucourt et l'amiral Verhuel, pairs de France ; F. Delessert, de Falguerolles, Pelet (de la Lozère) et Daunou, membres de la chambre des députés, et de MM. les pasteurs Monod père, Saint-Vincent et Verneuil.

— D'après les résultats du concours de l'école normale, vingt-deux candidats pour les lettres et quinze pour les sciences ont été déclarés admissibles à ladite école. Ils devront, conformément au règlement, subir un dernier examen, qui décidera de leur admission définitive. Cet examen aura lieu, le 15 octobre prochain, dans l'intérieur même de l'école.

— M. Spiers, maître d'anglais du collége Bourbon, a été autorisé par M. le ministre de l'instruction publique à visiter *officieusement*, dans un voyage qu'il fait en France, les divers établissements universitaires, pour y recueillir des renseignements sur la manière dont les langues vivantes sont enseignées.

— M. Henri Dutrône, conseiller à la cour royale d'Amiens, se rendra à Alger, non pas, ainsi qu'on l'a dit, comme chargé de l'organisation de l'instruction publique dans nos possessions d'Afrique, mais pour étudier ce qu'il est possible de faire à cet égard. On sait les importants services qu'il a déjà rendus à l'instruction populaire en Grèce.

— La ville de Lesneven (Finistère) avait exprimé le vœu que la pension dirigée par M. l'abbé Rondant fût érigée en collége communal ; mais aucun fonds n'ayant été voté pour assurer, même pour une année, le sort des régents, le conseil royal de l'instruction publique a décidé que l'érection projetée n'aurait pas lieu.

— M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, a présidé, le 7 septembre, à la distribution des prix faite dans les écoles d'enseignement mutuel fondées par M. Cochin. L'école des filles et celle des garçons réunies dans une même salle présentaient un ensemble d'environ 800 enfants. Le grand nombre de personnes invitées à ces solennités ont admiré les résultats surprenants obtenus par la méthode de chant de M. B. Wilhem, enseignée dans la plupart des écoles de Paris.

— Un concours sera ouvert, à Paris, le 5 janvier prochain, à l'effet de nommer aux emplois vacants de professeurs de mathématiques aux écoles d'artillerie de Besançon et de La Fère, et de répétiteurs des mêmes sciences à celles de Rennes, Toulouse et Douai.

Départements. — Le collége de Castellanne (Basses-Alpes) vient d'être supprimé, et sera remplacé, à la rentrée prochaine des classes, par une école primaire d'enseignement supérieur. Ainsi l'étude du latin, qui appartient essentiellement à l'enseignement secondaire, cessera d'être donnée dans cet établissement.

— Un crédit de 4,939 francs a été ouvert à M. le proviseur du collége royal de Rennes, pour achat d'instruments et de divers objets nécessaires au cabinet de physique et au laboratoire de chimie de l'établissement.

Une autre somme a été pareillement accordée au collége royal d'Orléans pour le même objet.

— Dans sa séance du 17 juillet dernier, le comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Caen, chargé de remettre à des instituteurs et à des institutrices de sa circonscription des médailles et des mentions honorables décernées par le conseil royal de l'instruction publique, a fait cette remise avec la plus grande solennité. M. le préfet et M. l'abbé Daniel, vice-président du comité d'arrondissement et proviseur du collége royal de Caen, ont profité de cette circonstance pour donner d'excellents conseils aux instituteurs. Le discours de M. Daniel, rempli de sages préceptes donnés avec toute l'autorité du talent et de l'expérience, a produit une vive impression sur l'auditoire.

— Parmi les personnes qui assistent maintenant au congrès scientifique de Poitiers, on cite MM. le baron de Reiffemberg, recteur de l'académie de Louvain ; Leglay (Cambrai), Godefroy de Guenchy (Saint-Omer), X. Marmier (Strasbourg), Jullien, Jules Lechevalier, Boubée, Isidore Lebrun, F. Royer-Collard (Paris) ; Deville, le marquis Lever, des Cosselles (Rouen) ; Auguste Leprévost (Evreux) ; le docteur Libert (Alençon) ; Delafresnaye, Renault (Falaise) ; de Caumont, Loir, de Vandœuvre (Caen) ; Cauvin, Pelin de Saint-Vincent (le Mans) ; de la Saussaye (Blois) ; Laclarque (Angoulême) ; Moreau (Saintes) ; Lesson (Rochefort) ; l'amiral Sidney-Smith, lord Doudonald, la princesse de Salm.

— On écrit de Poitiers, le 5 septembre : La première séance du congrès scientifique a eu lieu aujourd'hui dans une des salles de la bibliothèque de la ville. Cent cinquante personnes au moins s'y trouvaient réunies, et parmi elles figuraient des notabilités venues de tous les départements voisins, ainsi que plusieurs hommes de lettres distingués de Paris. Une partie de la séance a été remplie par le prononcé de discours, d'après lequel il est permis de croire que si les opinions très radicales doivent trouver peu de faveur au congrès, au moins les idées les plus progressives en philosophie, en morale, en législation, en économie politique n'en seront pas repoussées. La seconde partie de la séance a été consacrée à la formation du bureau ; M. de Caumont a été nommé président, MM. Boncenne et Jullien de Paris ont été élus vice-présidents.

— M. Orfila, conseiller de l'université, doyen de la faculté de médecine de Paris, se trouve en ce moment à Strasbourg, où il y a également une faculté de médecine.

EXTÉRIEUR

— On écrit de Munich, 29 août : Plusieurs étudiants convaincus d'avoir fait partie d'une association secrète, viennent d'être condamnés à l'emprisonnement pour un temps plus ou moins long. On a arrêté, il y a quelques jours, des étudiants qui ont été conduits à la Frohnveste. La société dite *des Obscurantistes*, qui se réunissait dans le château de Renberghausen, et dont les séances étaient suivies par le recteur Magnificus et par plusieurs professeurs, est en ce moment l'objet d'une enquête. Les recueils de chansons de cette société, qui contiennent des airs de liberté connus, ont été saisis. On dit positivement que le comité de cette société a acheté à l'insu de cette dernière des armes chez un maître d'escrime, probablement pour des exercices particuliers qui sont sévèrement défendus. En attendant il a été décidé que les membres du comité ne pourraient pas partir pour les vacances.

— Le roi des Belges vient d'envoyer au principal du collége de Roubers, trois boutons de chemise ornés de perles et de diamants pour remettre au jeune de Brawer, de Malines, qui a complimenté LL. MM., lors de la visite qu'elles ont faite au collége.

— On lit dans le *Globe* de Londres : MM. le général Dubourg, le docteur Homelet-Gretton, et John Pitta de Bastro, membre de la société française de civilisation universelle, ont été élus par elle pour la représenter au congrès scientifique d'Edimbourg. La même société a inscrit au nombre de ses membres lord Mulgrave et lord H. Stuart.

— Le capitaine Ross est de retour à Londres. Il s'occupe activement de son *expédition au pôle nord.*

— L'astronome Harding, connu par la découverte de Junon, est mort à Gœttingue, le 31 août.

— On écrit de la frontière d'Italie que le professeur Gantu, dont l'*Histoire de Côme* est universellement appréciée, vient de mourir dans les prisons d'état de l'Autriche. L'honorable professeur Bianchi, recteur du collége Ghislieri, de Pavie, l'a suivi de près.

— Le 17 du mois dernier a eu lieu à Kiew l'ouverture de l'université de Saint-Wladimir de Russie.

— Miss Trollope, écrivain anglais déjà connu par son livre *Domestic manners of the Americans* (Mœurs domestiques des Américains), vient de publier un nouvel ouvrage : *Belgium and western Germany in* 1833 (la Belgique et l'Allemagne occidentale en 1833). Il n'est pas encore traduit en français.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Rapport sur le concours pour l'agrégation des classes supérieure des lettres.

Monsieur le ministre,

Conformément à l'arrêté du conseil royal, en date du 30 avril 1834, le concours d'agrégation pour les classes supérieures des lettres a été ouvert au chef-lieu de l'académie de Paris, le 23 août dernier. Quarante-trois candidats étaient inscrits. Plusieurs ne se sont pas présentés, ou se sont retirés. Vingt-six ont persisté pendant toute la durée du concours, qui s'est prolongé jusqu'au 9 septembre.

Le concours est satisfaisant à quelques égards. Un progrès remarquable dans les épreuves orales atteste les efforts des candidats et l'utilité de la longue préparation imposée par le dernier programme. Mais les compositions écrites ont généralement laissé beaucoup à désirer pour la méthode et le goût. C'est un motif de rappeler qu'on ne peut choisir des modèles trop sévères et trop purs pour se former à l'enseignement.

D'après les résultats comparés des diverses épreuves, la commission a pensé toutefois qu'il y avait lieu de donner les six places d'agrégés mises au concours.

Elle désigne d'abord M. Egger, qui a montré dans les diverses épreuves une grande connaissance des langues classiques et un talent cultivé par de fortes études. Viennent ensuite, dans l'ordre de mérite, M. Charles Caboche, dont les compositions latines ont été distinguées; M. Martin, élève de l'école normale, qui s'est recommandé par son habileté dans quelques épreuves; M. Bonafous, M. Laigle, M. Roussel.

La commission a l'honneur de vous proposer de les nommer agrégés.

Plusieurs candidats encore ont fait preuve d'instruction, de talent, et ont même soutenu avec éclat une épreuve isolée. Ils trouveront leur récompense dans un autre concours.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

Monsieur le ministre,

Les membres soussignés de la commission :

LECLERC, DUBOIS, ALEXANDRE, VIGUIER, VILLEMAIN, *président*.

Le ministre a pris l'arrêté suivant :

Nous, ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique, grand-maître de l'université de France,

Vu le rapport de M. le président du concours d'agrégation pour les classes supérieures des lettres, ouvert à Paris le 23 août 1834;

Vu les procès-verbaux des séances du jury d'examen et toutes les pièces à l'appui;

Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Sont nommés agrégés pour les classes supérieures des lettres, dans l'ordre suivant :

MM. Egger (Emile), répétiteur à Paris;

Caboche (Pierre-Charles), *idem*;

Martin (Thomas-Henri), élève de l'école normale;

Bonafous (Norbert Alexandre), ancien régent du collége d'Alby;

Laigle (Charles-Ange-Emile), chargé de la chaire de seconde au collége royal de Reims;

Roussel (Charles), agrégé de grammaire, chargé de la chaire de troisième au collége royal de Nimes.

2. Conformément à l'article 33 du réglement du 29 mai 1832, ces nominations ne seront définitives qu'après l'expiration des dix jours accordés pour les réclamations.

Fait à Paris, le 11 septembre 1834.

Signé GUIZOT.

LITTÉRATURE LATINE.

PANÉGYRIQUE DE TRAJAN, PAR PLINE LE JEUNE.

Traduction nouvelle avec le texte en regard, des variantes et des notes; par J.-L. BURNOUF, *traducteur de Tacite.* — 1834.

(Librairie classique de Delalain.)

Pour comprendre Tacite, il faut avoir une idée bien complète des formes du gouvernement impérial, et *le Panégyrique de Trajan* renferme à ce sujet des détails que l'on chercherait vainement ailleurs. Nous pouvons donc considérer la traduction que vient d'en publier M. Burnouf comme une nouvelle étude sur le grand historien qu'il a si dignement interprété. On sait d'ailleurs que Tacite s'était proposé d'écrire l'histoire de Trajan, et sans doute il partageait l'admiration de Pline pour le fils adoptif de Nerva, sans doute il jugeait comme lui les grandes actions du prince qui « sut prendre toutes les vertus du souverain, sans perdre aucune « des vertus du particulier. » Si nous ne retrouvons pas dans le *Panégyrique* ces vues profondes et sûres, cette haute intelligence d'historien et de philosophe, ce style original et vigoureux de l'auteur des *Annales*, nous sommes certains du moins d'y lire ses opinions et ses jugements, et d'y voir Trajan tel qu'il nous l'eût montré lui-même. Car l'histoire dépouille les éloges de Pline de leur exagération, mais ne les dément point. Ce discours ingénieux et brillant est donc de toute manière un complément indispensable des OEuvres de Tacite; il l'explique et le supplée.

FEUILLETON.

Littérature Dramatique.

De l'influence de la société sur l'art en général. — Le romantisme. — Revue théâtrale. — Le drame historique. — M. Victor Hugo. — Du laid idéal. — Réaction. — Le Théâtre-Français. — Mademoiselle de Montmorency, comédie nouvelle de M. Rosier.

Si l'art nous révèle souvent les mystères des générations passées; si par exemple, sous le symbolisme des poèmes de l'Orient nous retrouvons le secret d'une puissante hiérarchie religieuse et politique, pourquoi ne pourrions-nous pas aussi chercher et saisir dans l'histoire des sociétés humaines le principe et la cause des transformations successives de l'art? Qu'on ne s'y trompe point, l'art est rarement l'expression capricieuse d'une pensée individuelle : il est donné à peu d'hommes de se séparer de la foule et de ne point entendre le bruit qui se fait autour d'eux. Le monde qu'ils fuient les atteint dans leur désert, et, malgré tous les efforts qu'ils font pour retenir leur individualité, il les constitue ses représentants. Aussi l'art est-il presque toujours la manifestation d'une pensée sociale. Voyez le poète aux époques primitives! La joie, l'étonnement, l'admiration naïve de l'humanité naissante éclatent dans ses hymnes; mais quand, à force de fatigues et de douloureuses épreuves, les sociétés se font vieilles et décrépites; quand, délaissées par la foi qui entretient au cœur des peuples une éternelle jeunesse, elles sont déchirées par les angoisses du doute, alors aussi l'ame du poète se voile, s'obscurcit, et, veuve de ses croyances, s'inspire tristement des douleurs vagues et mystérieuses qui l'entourent.

Mais, sans nous perdre dans les généralités, renfermons-nous dans l'époque actuelle et dans une seule branche de l'art. Si nous étudions la physionomie de la littérature dans ces dernières années, nous y retrouverons fortement marquée la trace des influences sociales et politiques.

Au moment où de hardis novateurs, appelant les peuples à la ruine des vieux temples, prêchèrent la réforme littéraire, ne trouvèrent-ils pas dans la disposition générale des esprits de secrètes excitations? Ceux-là mêmes qui se levèrent avec le plus de bruit et de clameur contre l'invasion du romantisme, ne l'avaient-ils pas encouragé par des tentatives d'un autre genre, mais dont le but était à peu près le même, le triomphe des idées nouvelles sur la tradition et les vieilles croyances? Ce malaise sourd qui travaillait toutes les ames, ce besoin d'innover qui les tourmentait, ces souffrances inconnues qui voulaient trouver à tout prix un soulagement, n'ont-elles pas réagi puissamment sur la littérature? Les révolutions politiques et les révolutions littéraires sont sœurs, et quand vous voyez arriver l'une, attendez-vous à voir bientôt aussi le drapeau de l'autre poindre à l'horizon.

Au spectacle des choses qui se passaient dans le monde, le romantisme crut que l'heure était venue de crier : *Montjoie et Saint-Denis!* D'abord, la littérature impériale tombe sous ses coups : c'est en vain que l'alexandrin de M. Arnauld se dresse fièrement sur ses douze pieds; c'est en vain que M. de Jouy descend de sa chaise curule et se présente aux insurgés, revêtu de la toge romaine; c'est en vain que le concile qui siége en face du Louvre les poursuit de ses anathèmes, et M. Viennet de ses méchancetés anodines; M. Viennet qui manie avec tant de bonheur l'arme du ridicule qu'il en garde toujours un peu pour lui. Rien ne les arrête : bientôt ils frappent plus haut et plus loin; nos gloires les plus pures et les plus saintes n'échappent

Outre l'intérêt qui s'attache nécessairement à tout ce qui peut jeter un nouveau jour sur le prince des historiens, le *Panégyrique de Trajan* est encore assez curieux par lui-même pour mériter d'être mieux étudié. C'est, je crois, le seul morceau d'éloquence, ou plutôt la seule étude de style oratoire qui nous reste de ce siècle si fécond en avocats, étude d'autant plus précieuse que Pline occupait alors le premier rang au barreau. Nous savons qu'il était ou du moins qu'il prétendait être de la bonne école; qu'il conservait religieusement les traditions cicéroniennes; mais qu'il y a loin du *Panégyrique de Trajan* à celui de Pompée et de César! Pline copie parfois avec succès la période de Cicéron, ses tours pleins et arrondis; parfois même sa pensée est assez brillante et magnifique pour s'encadrer heureusement dans ces phrases si solennelles et si retentissantes; mais le plus souvent, fin et ingénieux, ou bien il se voit forcé de renoncer à ces formes pompeuses pour revenir aux tours plus vifs, plus coupés de ses Lettres, ou bien la période étouffe et annule le sentiment ou l'idée qu'elle doit orner et faire ressortir. Le nouveau traducteur a jugé ce discours avec beaucoup de goût; il fait avec impartialité la part de l'éloge et de la critique. « Il y a, dit-il, des morceaux pleins de mouvement, de « force et d'énergie, où la diction s'élève avec la pensée, et où « l'auteur, inspiré par son sujet, rencontre la véritable éloquence; » mais d'un autre côté, « parmi une foule de pensées neuves, justes « et finement exprimées, on en trouve d'autres dont la recherche « et la subtilité ne soutiennent pas le regard de la critique et ne « peuvent être avouées par le bon goût. » Quant à moi, je ne sais pas si, pour la gloire de Pline, il n'eût pas mieux valu qu'un historien de l'époque nous eût conservé, en place de ce panégyrique, le discours même qu'il adressa à l'empereur en sa qualité de consul et au nom de la république. Car, heureusement pour l'orateur et pour le prince, le panégyrique n'a point été prononcé tel qu'il nous est parvenu; l'auteur nous le dit lui-même dans une de ses Lettres (III, 18); il raconte qu'il crut devoir reprendre une si riche matière et la traiter par écrit avec plus d'étendue. Eh bien, je ne doute pas que l'improvisation, qui, dans le sénat, était échappée à sa reconnaissance, ne fût plus naturelle, plus vraie, et, comme il le dit lui-même, plus appropriée au temps, au lieu, à la coutume; c'était sans doute un fragment remarquable d'éloquence politique, tandis que le discours qui nous reste est, pour ainsi dire, une œuvre purement littéraire.

La plus ancienne traduction française du *Panégyrique de Trajan* est celle de Jacques Bouchart, qui parut en 1632, et dont le langage un peu vieux a une naïveté qui plaît quelquefois. L'année suivante, Pilet de la Mesnardière en publia une nouvelle. Il déclare dans sa préface qu'il a pris la liberté de mêler souvent ses pensées à celles de l'auteur, et d'ajouter *quelques graces qu'il a tirées du sujet* aux graces diverses dont brillait partout le discours. L'abbé Esprit, qui vint ensuite, et que Louis de Sacy appelle *un fort savant homme*, ne savait pas assez le latin pour traduire Pline. Voici un de ses contresens: Pline, en parlant des spectacles de gladiateurs donnés par Trajan, dit: *Quam deinde in edendo liberalitatem exhibuit!* Ce que le traducteur rend par ces mots: « Quelle magnificence ne « fit-il pas voir dans les festins dont il régala les gladiateurs! »

Ces détails, que j'emprunte à la préface de M. Burnouf, prouvent que tout était encore à faire lorsque l'élégant traducteur des Lettres de Pline, Louis de Sacy, entreprit aussi de traduire ce discours. Malheureusement ce style naturel et facile, ce langage de bonne compagnie, qui avaient fait le succès de la version française des Lettres, ne suffisaient pas pour reproduire avec le même bonheur la diction oratoire et les formes périodiques du Panégyrique. Sa traduction, parfois inexacte pour le sens, ne rend presque jamais ces artifices de tournures, ces constructions savantes et harmonieuses, ces coquetteries de style qui chez Pline tiennent de si près à la pensée. C'est le plus souvent une paraphrase pâle et diffuse, qui efface, en les délayant ou en les chargeant, ces nuances presque imperceptibles, ces traits si fins, ces sentiments si délicats auxquels l'ami de Tacite attachait tant d'importance, et qui constituent pour ainsi dire son individualité.

Le travail était donc à refaire, et il est heureux et pour nous et pour Pline que M. Burnouf ait pris sur lui cette tâche difficile. On sait depuis long-temps comment traduit M. Burnouf. Il est de l'école de Gueroult, qu'il aime à nommer son maître et son ami. C'est assez dire qu'il ne se contente pas de reproduire le fond de la pensée, de rendre à peu près le sens, et de courir après l'élégance, au risque de sacrifier son modèle. On ne se permet plus maintenant, comme le faisait Boileau, de *rectifier les fautes de son auteur* (1); on ne se donne plus « toutes ces libertés qui procurent de quoi payer en équivalents (2). » La traduction est aujourd'hui bien autrement respectueuse; et la partie du public à laquelle ce genre de travail s'adresse a le goût bien plus difficile. Il faut que le traducteur, non content de comprendre la pensée de l'auteur qu'il veut copier et toutes les nuances de sa pensée, reproduise encore toutes les nuances du style; il faut que la langue française, entre ses mains, se rompe à l'harmonie de la diction grecque ou latine, qu'elle se plie à toutes les exigences de la construction et de la période; il ne nous suffit plus qu'une figure, qu'un tour équivalent nous laisse entrevoir l'intention du modèle; nous voulons sa pensée telle qu'il l'a conçue, telle qu'il l'a formulée lui-même; en un mot, le traducteur doit écrire en français, tout en restant grec ou latin. Quiconque a étudié le *Tacite* de M. Burnouf sait avec quelle scrupuleuse exactitude il analyse et suit dans tous ses détails la pensée de son auteur, sans altérer en aucune façon l'effet de l'ensemble, sans rien ôter au style de sa verve ou de son élégance. Sa traduction de Pline n'est ni moins fidèle, ni moins heureuse; et cependant il suffit d'avoir jeté un coup d'œil sur le *Panégyrique*, pour savoir combien ce travail présentait de difficultés, quelle habitude il fallait des deux langues pour saisir ces rapports de mots et de tournures, ces convenances de langage que dans Pline, plus que partout ailleurs, il est si facile de laisser échapper. Je pourrais citer un grand nombre d'exemples pour prouver que ces éloges ne sont que justice, surtout si je voulais rapprocher le nouvel interprète de ceux qui l'ont précédé. Mais ce travail consciencieux est déjà entre les mains de la plupart de nos lecteurs, et ils ont pu apprécier et les difficultés et le succès. Ils ont pu admirer avec quelle facilité le savant traducteur se prête à tous les caprices de l'orateur latin, comme il sait avec lui modifier son style, et passer tour à tour de la simplicité la plus pure à la recherche la plus subtile, à l'exagération la plus ambitieuse, des images les plus brillantes, des périodes les plus riches, aux pensées les plus fines, aux tours les plus simples.

La traduction est suivie de notes critiques, philologiques et littéraires dans lesquelles M. Burnouf a montré autant de goût et de sobriété que de savoir. Je lui sais gré surtout de ne rejeter aucun détail comme au dessous de lui; il a suffisamment prouvé qu'il savait au besoin aborder les questions les plus hautes. Dans tout ce qui a rapport à l'antiquité, rien n'est petit, rien n'est à dédaigner, et souvent, en partant d'un fait en apparence nul, on est arrivé aux résultats les plus importants. Où en serait aujourd'hui la philologie, si les savants illustres qui lui ont fait faire tant de progrès dans ces derniers temps s'en étaient tenus aux faits généraux, aux considérations élevées, et avaient négligé les questions plus pratiques et plus positives de mots et de phrases?

A la suite des notes se trouvent la description et la collation complète de trois manuscrits de la bibliothèque du roi, qui avaient déjà été vus par Lallemand, mais dont il n'avait extrait que fort peu de leçons et souvent d'une manière très inexacte. Il est remarquable que ces manuscrits confirment la plupart des corrections que Schwartz, d'après ses propres recherches, avait introduites dans le

(1) Boileau, préface de la trad. du *Traité du Sublime* de Longin.

(2) De Tourreil, cité par Rollin, *Traité des Etudes*.

---

point à leurs outrages: ils célèbrent leurs saturnales sur les tombeaux de nos royautés littéraires et jettent leurs cendres au vent.

Quand le romantisme se fut assez long-temps glorifié dans les ruines qu'il avait faites autour de lui, il voulut élever sur ces ruines mêmes, et sans doute en souvenir de sa victoire, un monument à proportions gigantesques, et assez haut pour qu'un nouveau déluge ne pût en atteindre le faîte. Si le monument n'est pas encore construit, ce n'est pas faute de plans et d'architectes. Il faut rendre cette justice à nos réformateurs: ils ont compris qu'après avoir traîné les anciens dieux dans la boue des gémonies, il fallait au peuple de nouvelles idoles, et, comme les chefs des tribus de Judée, ils avisèrent de lui donner un veau d'or. On sait comment ils réussirent à faire un culte et des croyants.

Jamais religion ne s'annonça par de plus pompeuses promesses: « Accordez-nous, la liberté de l'art, disaient ses pontifes; ne garrottez pas le génie dans les liens des poétiques, cessez de l'étendre sur le lit de Procuste, et vous le verrez prendre un rapide et brillant essor. Laissez-nous faire, et vous aurez bientôt de grands hommes et de grandes choses! »

Nous attendons encore les uns et les autres.

Le théâtre n'était point oublié dans le programme de l'école nouvelle. Le trépied des unités une fois rompu, la régénération de la littérature dramatique devait s'accomplir d'elle-même et sans effort.

Voyons un peu maintenant ce qu'il est advenu de toutes les merveilles qu'on nous avait promises.

D'abord la tragédie classique remonta dans les combles du Théâtre-Français; c'est à grand'peine qu'elle put à certains jours disputer un petit coin de la scène à son heureux rival, le drame moderne. Il ne fut plus permis à Oreste et à Pylade de se rencontrer sur les rivages d'Épire, et les vaisseaux d'Agamemnon durent attendre un flot plus propice pour aborder en Aulide. Sur les débris du palais des Atrides, l'école nouvelle eut la gloire d'inaugurer le *drame historique*.

Malheureusement le romantisme étudie et comprend si bien l'histoire, que le drame qu'il décore du nom d'*historique* ne l'est guère plus que les fables de la mythologie.

En effet, à part le prestige du costume et du décor, à part les pourpoints et les toques à plumes et toute cette folle dépense de satin et de velours, que reste-t-il de ces compositions où l'histoire devait jouer un si grand rôle? Nos auteurs, qui se sont mis aux gages du costumier et du machiniste, effleurent à peine l'écorce de la société qu'ils veulent peindre. Les grandes figures du moyen âge ou des temps modernes deviennent sous leur crayon de grimaçantes caricatures. Ce qu'ils développent avec un étrange raffinement de complaisance, c'est le côté burlesque ou la partie mauvaise de chaque personnage; on dirait des enfants qui s'amusent à tacher une robe ou un manteau. S'il viennent à découvrir dans quelque vie respectée un vice ou un ridicule, ils l'exagèrent à plaisir, et formulent en loi générale ce qui n'est presque toujours qu'un accident. Qu'ils effacent de certains portraits ce vernis menteur qui impose à la foule, c'est justice, mais qu'ils n'aillent pas, dans l'ardent besoin qu'ils éprouvent de dissiper nos illusions, jusqu'au mensonge, jusqu'à la calomnie. C'est là ce qu'ils font pourtant. Qu'est-ce, dites-moi, que le Charles-Quint de M. Hugo, sinon une espèce de Scapin politique qui, faute du sac qui déplaisait si fort à Boileau, s'enferme dans une armoire, noble théâtre de ses galants exploits, et prélude à sa haute fortune par de méchantes espiègleries d'étu-

Panégyrique. Cet appendice sera fort utile aux savants qui voudraient retravailler le texte et le soumettre à une nouvelle révision.

En somme, cette publication, comme tous les ouvrages de M. Burnouf, est un nouveau service rendu à la philologie et surtout à l'enseignement. Sa traduction pourra être mise fort utilement entre les mains des élèves des classes supérieures, dont un très petit nombre pouvaient se procurer son Tacite. La comparaison de la version française avec le texte, et l'étude attentive des procédés du traducteur, seront plus propres que tout autre exercice à les initier eux-mêmes aux secrets de la traduction.

CONCOURS D'AGRÉGATION.

CLASSES SUPÉRIEURES DES LETTRES. (Suite.)

M. Goffart, régent de seconde au collége de Saint-Omer, qui devait *faire connaître les anciens orateurs de Rome, depuis les Gracques inclusivement jusqu'à Cicéron, et les contemporains exclusivement,* a fait d'abord un tableau de l'état politique de Rome à l'époque où ces deux frères parurent sur la scène; puis, après avoir dit quelques mots de la vie de Tib. Gracchus, il passe à son frère Caïus, et indique le caractère à la fois touchant et véhément de son éloquence, et analyse quelques uns des fragments assez considérables qui nous en sont restés. Il parle ensuite des orateurs qui furent les adversaires politiques des Gracques: de Scaurus, de Curion, de Galba, de Lutatius Catulus, et finit par Antoine et Crassus.

M. Genouille jeune, maître d'études au collége royal de Louis-le-Grand, avait à *étudier les vingt-cinq premières Lettres de Sénèque à Lucilius.* Ce Lucilius est un personnage peu connu; et pourtant les Lettres de Sénèque nous le représentent comme un homme remarquable sous plusieurs rapports. Aussi M. Genouille a-t-il cru devoir donner une courte notice sur ce personnage, puisée surtout dans les Lettres mêmes que Sénèque lui adresse. Quant au caractère de ces Lettres, le candidat prétend que l'auteur, en les écrivant, a eu en vue la postérité, et croit pouvoir appuyer cette opinion sur un passage même de l'une de ces Lettres. M. Genouille cherche ensuite dans ces vingt-cinq premières épîtres les détails de mœurs et d'histoire littéraire qui s'y rencontrent. Les premiers sont en grand nombre et fort curieux.

M. Wolf, maître d'études au collége royal de Saint-Louis, avait pour sujet l'*Histoire de l'éloquence romaine depuis les premiers temps jusqu'aux Gracques exclusivement.* Il constate l'existence de l'éloquence à Rome bien avant l'époque dont les monuments ont laissé quelques traces, et conclut de la constitution politique de la république à la nécessité de cette éloquence. Arrivé aux temps à peu près historiques, il cite, en prenant le *Brutus* pour guide, et en s'appuyant des données qu'il fournit, les noms des premiers orateurs qui soient restés dans la mémoire de leurs concitoyens, Appius Claudius, Corn. Cethegus, etc., accompagnant ces noms célèbres des fragments d'Ennius où il en est question, et que Cicéron nous a conservés. Il compare le fragment cité par Aulu-Gelle, d'un discours que Scipion prononça pour se défendre contre un tribun qui l'accusait de concussion, avec celui que Tite-Live lui prête dans la même occasion; il reconnaît que le fragment authentique est plus éloquent et plus simple, et le discours de Tite-Live plus élégant, mais moins naturel. Avant d'arriver à Caton, il signale l'influence sur la civilisation romaine de l'élément grec qui commence alors à s'y développer, donne rapidement une notice sur la vie du vieux M. Porcius Cato, et s'arrête à quelques uns de ses discours, assez nombreux comme on sait, dont il nous reste des fragments, parle ensuite de Lélius et de son ami Scipion Emilien, et arrive ainsi aux limites de la question.

M. Collin, qui avait à *examiner le second livre des Lettres de Pline*, est revenu brièvement sur quelques détails de la vie de son auteur, a fait connaître les correspondants de Pline, Suetonius, Paullinus, Cerralès, Caninius Rufus, etc. Afin d'être en droit de juger le style de ces Lettres, il a posé ensuite les règles générales du style épistolaire, et a terminé en présentant les observations de mœurs et les détails littéraires qu'il a recueillis en étudiant son second livre.

M. Rousselle, chargé de la troisième au collége de Nîmes, qui a succédé dans la chaire à M. Collin, avait à faire, *sur le troisième livre de ces Lettres de Pline*, le même travail que lui sur le second. Venu le dernier, il a encore trouvé à glaner quelques détails peu importants de la vie de l'épistolographe latin. Puis il a comparé le caractère général de ses Lettres avec celui des Lettres de Cicéron *ad Familiares*, signalé les différences qui les distinguent, et a fini par accorder la supériorité à celles de Cicéron.

M. Néiner, principal du collége de Pontarlier, *donne une analyse claire et exacte du traité de Cicéron* intitulé *de Oratore*, en insistant sur les règles prosodiques que l'auteur propose à ceux qui veulent atteindre l'harmonie et le nombre dans la période.

M. Marty, pour *indiquer et définir l'emploi du merveilleux dans Sophocle*, examine successivement chacune des sept pièces qui nous restent de son théâtre. Sophocle modifie le merveilleux sans l'exclure; il le met derrière la scène, mais il le conserve. Il imprime à ce merveilleux un caractère de moralité profonde; l'intérêt religieux est grand. M. Marty termine en assignant son caractère au merveilleux de chacune des pièces et en expliquant l'idée religieuse que Sophocle y a mise sous forme symbolique. Il conclut à la nécessité du merveilleux dans le théâtre ancien.

M. Roger avait à *étudier la fable et la conduite dramatique dans le théâtre de Sophocle.* Il n'a développé, dans sa leçon, que cette seule idée: Sophocle a voulu représenter partout l'orgueil humain (ὕβρις) attaqué et puni par les lois divines, contre lesquelles il est en lutte.

M. Collet, ancien élève de l'école normale, s'est occupé *des fragments du sixième livre de Polybe, dans leurs rapports avec la Grandeur et la décadence des Romains, de Montesquieu.* Il a commencé par exposer la théorie de la formation des sociétés et des diverses phases de gouvernement par lesquelles elles passent, telle que Polybe l'a développée dans le premier fragment. Polybe et Montesquieu ont d'abord cela de commun, que tous deux jugent l'histoire au point de vue d'une théorie; Polybe voit la réalisation de sa théorie dans le gouvernement de Sparte, Montesquieu dans la constitution anglaise. Après avoir rapproché le parallèle de Carthage et de Rome, dans les deux historiens, M. Collet les compare, sous le rapport du style, et donne la palme à Montesquieu, dans lequel il voit en même temps un philosophe plutôt qu'un historien.

M. Laigle, chargé de la seconde au collége de Reims, *analyse le second livre du traité de Cicéron, de Oratore.* Il pose que le genre judiciaire est le véritable sujet de ce second livre, puis il discute l'opportunité de cette espèce de traité de la plaisanterie que Cicéron a cru devoir y faire entrer, et l'explique par les habitudes du barreau romain.

M. Egger, répétiteur à l'institution Vauthier, avait à *étudier les lettres de Sénèque à Lucilius, depuis la 26e inclusivement jusqu'à la 50e.* Après avoir donné de justes éloges au ton de vérité et de vie qui règne dans les lettres de Cicéron *ad Familiares*, il caractérise le style épistolaire à l'époque de Sénèque. C'est surtout sous le rapport philosophique que ces lettres sont remarquables; on y voit les doctrines morales du christianisme pénétrer le stoïcisme. La lettre XLVII sur l'esclavage a fixé l'attention de M. Egger, et lui a fourni l'occasion de développements intéressants. Passant ensuite à l'examen du style et de la langue de Sénèque, il y trouve deux défauts entre autres: l'uniformité et le néologisme, et quelques qualités dont la plus frappante est la concision. Le candidat expose ensuite les détails de mœurs et d'histoire littéraires qu'il a recueillis dans ces lettres.

M. Montonnier recherche, dans le VIIIe *livre de Quintilien, les règles du style oratoire.* Il fait une longue énumération de toutes les figures que Quintilien recommande comme ornement et partie intégrante du style, critique quelques définitions et classifications inexactes de son auteur, et s'attache en finissant à donner une grande idée de l'importance des figures de pensée.

M. Nicard a *comparé les doctrines littéraires de Labruyère et de Montesquieu.* Après avoir marqué les différences les plus frappantes qui séparent les opinions de ces deux écrivains, sur le style et la composition, il déclare le style de Montesquieu frappé de décadence et lui refuse la grandeur et l'élévation.

M. Fabre, régent de rhétorique au collége de Carcassonne, devait parler *du dialogue et du style de Sophocle.* Il a surtout insisté sur l'introduction du familier et du plaisant dans le drame grec d'alors. M. Fabre a ensuite comparé le mérite du dialogue et du style de Sophocle avec celui du dialogue et du style d'Euripide, mettant celui-ci bien au dessus de son prédécesseur.

M. Bonnafous, maître d'études au collége royal de Henri IV, a *exposé les doctrines littéraires formulées dans la poétique d'Aristote.* Entremêlant l'exposé et la critique,

---

dlant. L'auteur du *Roi s'amuse* et de *Marion Delorme* croit avoir tracé sans doute un caractère bien large et bien complet, lorsque de François Ier il fait un libertin de bas étage allant chercher ses plaisirs dans l'ombre infâme des tavernes, ou bien lorsqu'il nous montre Richelieu jetant à la hache du bourreau une jeune et noble tête pour effrayer les refus d'une courtisane. C'est probablement encore par amour pour la vérité historique que M. Hugo amène dans la couche de Messaline la catholique Marie Tudor qui, comme on sait, n'eut d'autre mérite que sa chasteté.

Du reste les dramaturges à la mode ne traitent guère mieux le présent que le passé; et la postérité, je le crains fort, aura fort mauvaise opinion de nous, si toutefois nos chefs-d'œuvre dramatiques arrivent sans encombre jusqu'à la postérité. Les crimes de la famille d'Atrée pâlissent auprès de nos scélératesses, et l'amour de la fille de Minos n'est que bagatelle à côté de nos incestes et de nos adultères. Au spectacle de toutes les infamies complaisamment étalées sur la scène, ne s'étonne-t-on pas que le feu du ciel n'ait point encore passé sur la nouvelle Sodome? Heureusement nous sommes moins vicieux que fanfarons de vices, et nos auteurs eux-mêmes ne sont pas de méchants hommes. Le méphistophélisme de Goëthe les a perdus. Toute leur ambition, c'est d'apparaître à la foule comme des anges de ténèbres, comme des Esprits déchus qui ne savent où se poser sur la terre. Aussi voyez comme ils se personnifient avec amour dans des créations excentriques! Voyez comme ils aiment à se meurtrir contre les *barreaux de cette cage étroite qu'on nomme la société.* Et puis lorsque, épuisant toutes les subtilités du paradoxe, toutes les arguties du sophisme, ils ont péniblement essayé de réhabiliter les passions les plus anti-sociales, ils s'admirent dans leurs œuvres, et s'écrient: *L'art est à bon point!* L'art est à bon point sans doute, si vous entendez par l'art je ne sais quel dévergondage de pensées et de style qui va mourir bientôt, nous l'espérons, d'excès et de fatigues.

En effet le drame moderne recule insensiblement devant le *Quos ego*... de la partie saine du public. S'il ne fait amende honorable devant le bon goût et la raison, s'il ne réforme ses mœurs et ne mène une meilleure vie, le moment n'est pas éloigné où les huées le poursuivront et le châtieront jusque sur les derniers tréteaux du boulevard.

C'est au Théâtre-Français de favoriser cette réaction salutaire. Déjà d'heureuses tentatives témoignent d'une habile et intelligente direction. Qu'il continue à chasser du temple les marchands et les publicains, à remettre sur leur piédestal les statues des anciens dieux, sans repousser toutefois les divinités étrangères; qu'il ne sacrifie point aux jalouses et mesquines passions d'une coterie le talent inconnu qui attend pour rayonner qu'on lève le rideau qui le sépare du public; mais aussi que, plus sévère et plus éclairé dans ses choix, il refuse d'accueillir des pièces semblables à celle qui vient d'essuyer la semaine dernière une chute aussi lourde que méritée. Si nous ne faisons pas l'analyse de *Mademoiselle de Montmorency*, c'est autant par respect pour la mémoire de Henri IV, qui joue dans la comédie nouvelle le rôle tristement grotesque d'un vieux tuteur amoureux et trompé, que par ménagement pour l'auteur dont un brillant succès a signalé le début dans la carrière dramatique. Le *Mari de ma femme*, cette œuvre piquante où brille toute la verve d'un esprit original et facile, peut faire oublier au besoin la *Mort de Figaro* et *Mademoiselle de Montmorency*. Mais s'il est permis aux vieillards de chercher un abri dans le passé, c'est à l'avenir que les jeunes hommes doivent demander leur revanche: la Comédie Française répète actuellement la *Saint-Barthélemy*, drame historique de M. Rosier.

Lord Byron à Venise, de M. Ancelot; un drame emprunté à l'histoire de la maison d'Autriche, par M. Casimir Delavigne; l'*Ambitieux*, de M. Scribe, et *Sylvia*, de M. Alfred de Vigny, telles sont les pièces qui suivront de près la représentation du nouveau drame de M. Rosier.

l'interprétation du texte et la discussion, il a parcouru successivement, comparé, commenté toutes les divisions d'Aristote. Puis, après avoir constaté la mutilation de cette œuvre, il a critiqué la définition de la poésie, donnée par Aristote qui l'envisage sous un point de vue faux et étroit, la bornant en rhythme seul. Après cette introduction, l'examen de la comédie, de la tragédie, de l'épopée a fourni à M. Bonafous de nombreuses observations, toutes justifiées par des rapprochements soit avec le théâtre grec, soit avec les théâtres modernes.

M. Ducastel, régent de seconde au collége de Beauvais, devait *faire l'analyse et la critique des livres de Bossuet et de Montesquieu sur les Romains*. L'épreuve a été abandonnée par lui.

M. Doullay, dans l'*Examen* qu'il a fait *du troisième et du quatrième livre des lettres de Cicéron ad familiares*, a peut-être eu tort de se borner à une simple analyse lettre par lettre. Cette méthode, qui entraîne nécessairement un peu de froideur et de monotonie, lui a fait omettre les questions de littérature, d'éloquence, d'histoire, etc., qui devaient ressortir de l'examen de ces lettres.

La question que le sort avait réservée à M. Caboche était pleine d'intérêt. Il avait à parler des orateurs contemporains de Cicéron : et nous regrettons bien qu'il n'ait pas cru devoir s'occuper avec plus de détails de César, d'Hortensius, de Caton, de Brutus, d'Antoine, etc., et surtout qu'il ait négligé d'encadrer ces orateurs, presque tous hommes d'état et prenant une part plus ou moins active aux affaires, dans un tableau de l'état politique de Rome à l'époque où ils vécurent; mais M. Caboche s'est borné au point de vue de Cicéron dans le traité *de Oratore*. L'examen de ce qu'était alors l'éloquence politique a suppléé en grande partie à ces omissions presque inévitables dans de pareilles questions qui, si limitées qu'elles soient, offrent toujours matière à des développements considérables.

Les deux derniers candidats étaient MM. Cadet-Leprévost et Boulian.

M. Cadet-Leprévost, en analysant *le premier livre du Traité de Oratore*, a fort bien fait comprendre le ton, la marche et l'idée de l'ouvrage dont il avait la première partie à examiner, et cet atticisme qui partout y rappelle la manière de Socrate et le charme de Platon, et cet art infini de l'écrivain donnant à ses préceptes la vie de l'éloquence elle-même.

M. Boulian, élève de l'école normale, avait à faire connaître les résultats de ses *Études sur le quatrième livre des lettres de Pline le jeune*. Divisant son exposition en deux parties, les notions de mœurs et les notions littéraires, il a abondamment rempli son cadre, et s'est tiré aussi habilement qu'on le pouvait d'une question dont les généralités étaient presque épuisées déjà et dont les détails commençaient à l'être.

Cette analyse, toute rapide et incomplète qu'elle est, suffira pourtant, nous l'espérons, pour donner une idée sommaire de la manière dont chaque concurrent a envisagé son sujet. Nous n'avons pas voulu porter un jugement quelconque : il sera prononcé souverainement par MM. les examinateurs.

M. le président a annoncé, en fermant la dernière séance, que le bureau allait continuer l'examen des premières épreuves, c'est-à-dire des compositions, et a engagé ceux que le sort ne favoriserait pas cette année à ne pas perdre courage, et à rentrer, fort de l'expérience qu'ils ont acquise, dans la carrière que leur ouvrira le prochain concours.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE POITIERS.

Le lundi 8 septembre, les membres du congrès se sont réunis, aux heures indiquées, dans leurs sections respectives. Chaque section a formé d'abord son bureau, comme il suit :

1re Section. — *Sciences physiques, mathématiques et naturelles.* — Président : M. Desvaux, d'Angers, professeur d'histoire naturelle. — Vice-président: M. de la Pylaie, de Fougères (Ille-et-Vilaine). — Secrétaires : MM. Nérée Boubée, de Paris, professeur de géologie, et de Bréhisson, de Falaise, naturaliste.

2e Section. — *Agriculture, industrie et commerce.* — Président : M. Lair, de Caen. — Vice-président : M. Barbault de la Mothe, président de chambre à la cour royale de Poitiers. — Secrétaires : MM. Rabault de Chaumont, de Poitiers, juge au tribunal civil, et Josean, de Niort, secrétaire perpétuel de la société d'agriculture.

3e Section. — *Sciences médicales.* — Président: M. le docteur de la Marsonnière, de Poitiers. — Vice-président : M. le docteur Guépin, de Nantes. — Secrétaire: M. le docteur Lucien Gaillard, de Poitiers.

4e Section. — *Archéologie et histoire.* — Président : M. Auguis de Molle, député des Deux-Sèvres. — Vice-président : M. de Givenchi, de Saint-Omer, secrétaire perpétuel de la société des antiquaires de la Morinie. — Secrétaires : MM. de la Saussaye, de Blois, conservateur de la bibliothèque publique, et de la Pylaie, de Fougères.

5e Section. — *Littérature, beaux-arts et philologie.* — Président : M. Isidore Lebrun, de Paris, homme de lettres. — Vice-président : M. Guerry-Champneuf, de Poitiers, avocat. — Secrétaires : MM. Châtelain, de Paris, homme de lettres, et Mazure, de Poitiers, professeur de philosophie.

6e Section. — *Législation et sciences morales.* — Président: M. Boncenne, de Poitiers, doyen de la faculté de droit, l'un des vice-présidents du congrès. — Vice-président : M. Nicias Gaillard, de Poitiers, avocat général à la cour royale. — Secrétaires : MM. Foucart, de Poitiers, professeur de droit, et Isidore Lebrun, de Paris.

Après cette organisation, toutes les sections ont commencé leurs travaux.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — Le cercle des études pharmaceutiques, comme celui de toutes les autres études, vient d'être agrandi par le ministre de l'instruction publique. Voici le nouveau programme des cours que les étudiants en pharmacie devront suivre cette année : *Premier semestre.* — Chimie générale, professée par M. Bussy ; pharmacie, M. Lecanu ; minéralogie, M. Lepelletier ; histoire naturelle pharmaceutique des végétaux, M. Guibourt. *Deuxième semestre.* — Chimie organique, professée par M. Caventou ; physique, M. Soubeiran; botanique organique et physiologique, M. Gniard ; histoire naturelle, pharmaceutique des animaux, M. Guilbert ; botanique rurale et descriptive, M. Clarion.

— M. le ministre de l'intérieur a visité cette semaine les travaux qui s'exécutent dans le palais de l'école des Beaux-Arts. Il s'est arrêté long-temps avec plusieurs artistes en face du plâtre de Moïse de Michel-Ange, qu'il a fait prendre à Rome sur l'original. Afin que l'avantage d'étudier ce chef-d'œuvre ne soit pas restreint à la capitale seulement, M. Thiers en fait exécuter une copie réduite, qui sera coulée en bronze et envoyée aux musées ou aux écoles des principales villes du royaume.

— Le 10 de ce mois le public a pu être admis à l'école des beaux-arts, dans une salle dépendant des nouvelles constructions, à visiter l'exposition des compositions des élèves concourant pour le grand prix de sculpture. Le sujet donné est un bas-relief représentant le Christ insulté et flagellé; huit élèves ont concouru. Cette exposition a duré trois jours.

Départements. — On lit dans le *Courrier de Lyon* : M. Reynaud a terminé hier, au collége royal de Lyon, l'examen des aspirants à l'école polytechnique. Quatorze candidats se sont présentés, et plusieurs d'entre eux se sont acquittés d'une manière honorable des épreuves difficiles auxquelles on les a soumis. M. l'examinateur a hautement exprimé sa satisfaction sur l'excellence des études mathématiques dans le collége; il a également remarqué que pour les compositions littéraires et le dessin, les élèves avaient montré une supériorité marquée. De tels résultats acquièrent une importance réelle, lorsqu'ils sont constatés par un savant d'un ordre aussi élevé. Nous apprenons aussi que, par suite de concours ouvert dans toutes les académies, deux élèves du collége royal de Lyon, MM. Bouillet et Revol, sont admis à l'école normale.

— Dans sa séance du 24 août 1834, présidée par M. Alphonse de Lamartine, la société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon a mis au concours, pour l'année 1835, la question suivante : « Rechercher, dans l'intérêt de la morale publique, de l'humanité et de l'état, les causes de la multiplication des enfants trouvés et abandonnés ; et indiquer les bases d'une législation meilleure qui assure leur avenir social. » Le prix sera une médaille de la valeur de 300 fr. Les mémoires devront être adressés franc de port à M. le secrétaire perpétuel de la société, et lui être parvenus avant le 1er août 1835. Une lettre close, jointe à chaque mémoire, devra rappeler l'épigraphe placée en tête de l'ouvrage, et faire connaître le nom de l'auteur.

— Les frères de la doctrine chrétienne s'étant présentés à Aubusson pour prendre possession d'une maison appartenant à la ville, le conseil municipal, par délibération du 31 juillet dernier, a ordonné qu'avant de statuer sur la demande formée en leur nom, il serait pris connaissance de leurs statuts par une commission qui en ferait rapport, et que lesdits frères seraient tenus de faire présenter devant le conseil une personne ayant capacité, pour traiter des conditions de leur admission.

EXTÉRIEUR.

— La *Gazette de Madrid*, du 3 septembre, contient un décret important de la reine-régente relatif à l'instruction publique. Il ordonne la formation d'une commission qui examinera les moyens de réorganiser par tout le royaume l'enseignement primaire, en consultant les ressources du trésor. La méthode lancastrienne sera rétablie dans toutes les écoles. Le décret insiste avec force sur la nécessité de l'institution d'une école normale pour y former des professeurs qui iront ensuite répandre les traditions de l'enseignement dans les provinces.

— Dans la séance du 18 août, l'assemblée des états de la Hesse-Electorale, réunie à Cassel, a discuté et arrêté l'état de l'instruction publique.

— Par une notification du 1er septembre, le gouvernement du royaume lombardo-vénitien vient, par ordre supérieur de l'empereur d'Autriche, de renouveler, sous des peines sévères, la défense d'envoyer la jeunesse faire ses études hors de l'état.

— Les journaux de Belgique donnent la liste des nominations récemment faites pour remplir les chaires ouvertes à la nouvelle université catholique. Parmi les professeurs qui s'y trouvent appelés, on remarque M. Margerin comme professeur extraordinaire de minéralogie et de géologie. M. Margerin est Français et ancien élève de l'école polytechnique. A l'époque de la guerre de 1823 contre l'Espagne, il donna sa démission d'officier d'artillerie dans l'armée française. Depuis il s'occupa d'études métallurgiques et devint enfin un des adeptes les plus fervents de l'école saint-simonienne. C'est un fait curieux que ce ralliement d'un disciple de Saint-Simon, et surtout d'un de ceux qui ont poussé le plus loin sa philosophie novatrice, à l'université qui s'intitule catholique par excellence.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 18 SEPTEMBRE 1834. N° 92.

ACTES OFFICIELS. DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. SCIENCES. BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

— Par arrêtés du 11 septembre 1834, M. Bonnin, licencié ès-lettres, bachelier ès-sciences, chargé du cours de philosophie au collége royal de Cahors, est nommé provisoirement principal et régent de philosophie du collége de Mont-de-Marsan.

M. Pichard, ancien élève de l'école normale, chargé du cours de philosophie au collége royal de Limoges, est chargé provisoirement du même enseignement au collége royal de Cahors, en remplacement de M. Bonnin, appelé à d'autres fonctions.

M. Riaux, élève de l'école normale, agrégé de philosophie, est nommé provisoirement professeur de philosophie du collége royal de Bourges, en remplacement de M. Tissot qui reçoit une autre destination.

M. Bertereau, élève de l'école normale, bachelier ès-sciences, licencié ès-lettres, est chargé provisoirement du cours de philosophie au collége royal de Limoges, en remplacement de M. Pichard, qui reçoit une autre destination.

M. Tissot, professeur de philosophie au collége royal de Bourges, est nommé provisoirement professeur de la même chaire, au collége royal de Dijon, en remplacement de M. Michel, appelé à d'autres fonctions.

M. Courtades, agrégé de philosophie, est nommé provisoirement professeur de philosophie du collége royal de Douai, en remplacement de M. Franck qui reçoit une autre destination.

M. Franck, professeur de philosophie du collége royal de Douai, est nommé provisoirement professeur de la même chaire au collége royal de Nancy, en remplacement de M. Perron, qui recevra une autre destination.

LE COLLÉGE,

OU LA PREMIÈRE LEÇON D'ORDRE SOCIAL.

L'allocution adressée aux jeunes élèves du collége royal de Toulouse, par M. Ozaneaux, recteur de l'académie, est sans contredit une des plus remarquables qui aient été prononcées en pareille circonstance. Dans ce beau discours, où la vie de collége apparaît comme la préface de la vie sociale, l'élévation de la pensée s'allie avec bonheur à la grace du style, et les plus brillantes images tempèrent presque toujours l'austérité des enseignements de la philosophie. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de publier l'extrait suivant:

« Qu'avez-vous appris au collége, vous qui allez le quitter? La langue de Tacite et celle de Démosthènes: mais savez-vous lire Démosthènes et comprenez-vous Tacite? Les mathématiques: mais en connaissez-vous le but, en avez-vous essayé l'application? L'histoire: mais avez-vous vu dans l'histoire autre chose que des faits, dont votre imagination même repoussa quelquefois l'insignifiante multitude? La rhétorique et la philosophie: mais savez-vous écrire, et avez-vous étudié l'ame humaine ailleurs que dans les compartiments de la psycologie? Et ne voyons-nous pas chaque année de jeunes étourdis qui, après avoir parcouru ce cercle d'études, enveloppent toute leur science dans les plis de leur diplome de bachelier, et ne s'occupent plus d'autre chose que de gouverner le pays ou de régénérer l'espèce humaine? Non, ce n'est point là le but de l'enseignement de nos colléges: il prépare tout; il n'achève rien; c'est le premier degré de l'initiation, c'est le vestibule du temple: entrez maintenant, toutes les portes vous sont ouvertes; ne restez pas sur le seuil: ce n'est pas sous le portail qu'on raconte les secrets du sanctuaire.

« Mais il est une science plus simple, plus utile, qui vous est arrivée toute faite, sans avoir coûté de travail à votre raison, d'efforts à votre mémoire; une science que la maison paternelle ne vous eût point donnée, et que vous avez trouvée partout au collége, dans le silence des salles d'études, dans la liberté des récréations, dans les sons réguliers de l'horloge, dans la voix amie du maître, dans la poignée de main du camarade: la science de l'ordre social.

« Au collége tout fléchit sous une loi commune, les grands comme les petits, le maître comme l'écolier: à toutes les heures de la journée, cette loi, comme un surveillant invisible, vous suit, vous observe, approuve ou blâme vos pensées, dirige ou réprime vos actions. Souveraine absolue, mais juste, elle vous gêne quelquefois, mais elle vous protége, car en limitant votre capricieuse indépendance, elle assure votre liberté contre l'arbitraire. Vous l'accusez sans doute, car vous voyez les chaînes qu'elle impose, sans songer à celles qu'elle a brisées: mais vous profitez de ces bienfaits en attendant que vous puissiez les comprendre: votre obéissance n'est pas réfléchie, mais elle est raisonnable; c'est assez; vous voilà désormais incapables de servitude comme de révolte: et lorsqu'un jour vous prononcerez le serment du citoyen, *fidélité au roi* ne voudra pas dire: soumission au despotisme; mais aussi *obéissance à la charte* ne signifiera pas: guerre à nos institutions!

« Sous cette loi sévère et protectrice, vous êtes tous égaux: entre vous les distinctions de naissance et de fortune n'ont pas de valeur, pas même de signe qui les représente. On les ignore, parce que d'une part on ne gagnerait rien à les déprécier, de l'autre rien à les faire valoir. Une seule inégalité s'établit parmi vous: c'est celle que cette cérémonie consacre, et dont ces couronnes sont le brillant témoignage; celle du talent, ou plutôt de la capacité laborieuse qui l'enfante. Oh! cette inégalité-là, nous nous garderons bien de la combattre, car elle est le contrepoids de celles qui vous attendent. Que dis-je? elle les aura bientôt toutes remplacées; c'est l'aristocratie de notre âge, la seule digne de l'homme, la seule possible. Qu'est-ce que la noblesse, qu'est-ce que l'or? Gaulois, renversez vos balances; Brennus, reprends ton épée: au plus habile le Capitole, au plus digne l'empire du monde!

« Et ici, je ne puis m'empêcher de signaler une erreur, ou plutôt un sophisme de nos prétendus réformateurs de monopole: à force de déclamer contre l'instruction publique, et d'exagérer le principe de la liberté individuelle, ils attaquent, ils détruisent le principe beaucoup plus précieux de l'égalité commune. Ils parlent sans cesse du droit que le père a sur ses fils, ils oublient celui de l'état sur les citoyens. Ils ne voient pas que de l'unité de doctrine dépend l'unité d'action, et que cette société, qu'ils rêvent si parfaite, si bien liée par les mêmes intérêts et les mêmes affections, ils en dessèchent les germes au souffle glacé de l'égoïsme, aux rayons brûlants de l'indépendance. Ils veulent partout des associations, et ils ne veulent pas celle qui prépare, régularise et féconde toutes les autres. Education nationale, grand problème à résoudre, hérissé de difficultés et de dangereuses épreuves, plein de gloire ou de désastres à venir, puissent nos législateurs, appelés bientôt à sonder tes mystères, regarder long-temps ce qui fut avant de prononcer sur ce qui peut être, et ne pas jeter pêle-mêle les misérables passions et les présomptueuses ignorances de notre époque dans l'urne qui va contenir les destinées de la patrie!

« Oui, il faut le dire, l'équilibre qui fait l'ordre social est menacé; oui, la tendance individuelle, force centrifuge qui désunit et décompose, commence à prévaloir sur ces puissances sublimes qui rapprochent et maintiennent. Chacun s'isole, se pose, s'admire et se donne à contempler. La littérature elle-même, en cela du moins véritable expression de la société, n'est plus que la biographie d'écrivains qui nous racontent leurs douleurs et leurs joies, les mystères de leur ame ou les rêves de leur génie. Et comme il n'y a plus assez de temples pour tous ces demi-dieux, assez de piédestaux pour leur statues, assez de rayons pour leurs auréoles, le découragement s'empare des ames, les malédictions tombent sur la société, les imprécations sur la vie, les blasphèmes sur la Providence; et de jeunes hommes, pleins d'avenir, comme ils le disent eux-mêmes, se retirent, lâches et découragés, d'un monde qu'ils n'ont pas su comprendre, comme le soldat qui jetterait ses armes et fuirait parce qu'on ne l'a pas fait général pour avoir été brave un jour.

« L'homme ne vit pas pour lui, car il n'est rien que par les autres. Seul, c'est un zéro qui attend une place pour avoir une signification; c'est un atome égaré dans le vide, et dont notre raison ne peut ni concevoir, ni certifier l'existence. Qu'il entre dans la sphère d'attraction, aussitôt sa valeur est fixée, ses rapports établis, son utilité comprise. En un mot, la vie pratique, la vie commune est la seule qui convienne à l'homme, qui le constitue et qui le complète. Elle fait nos idées, élabore nos opinions, consacre nos croyances. Que pensez-vous d'un écrivain qui brave les jugements du public, d'un savant qui dédaigne nos académies, d'un citoyen qui refuse ses services à son pays, d'un chrétien qui se sépare de l'église? Vous les méprisez, ou plutôt vous les plaignez; car l'orgueil est une jouissance bien misérable, surtout bien passagère; on

ne croit pas long-temps en soi-même quand on a cessé de croire aux autres.

« Voilà, jeunes gens, ce que vous avez appris au collége; voilà la leçon que vous lisez écrite dans tous ces regards. Tous égaux aujourd'hui, tous membres de la grande famille française, dans laquelle vous allez entrer, nous venons vous demander de travailler avec nous à sa gloire et à son bonheur. »

Il serait difficile de décrire l'effet produit par ce discours : des applaudissements unanimes l'ont interrompu à plusieurs reprises.

CONCOURS D'AGRÉGATION

DE PHILOSOPHIE.

Nous avons promis à nos lecteurs un compte-rendu des différents concours pour l'agrégation, et nous continuons de remplir notre promesse. Notre intention n'est pas, on le pense bien, de nous établir juges vis-à-vis des juges ; qu'il nous suffise de donner une idée de ces concours à ceux qui ne peuvent y assister, ou qui voudraient y prendre part.

Le concours pour l'agrégation de philosophie a été ouvert le 25 du mois d'août, dans une des salles de la Sorbonne. Sur treize candidats inscrits, huit seulement ont pu justifier des titres exigés, savoir : le diplome de licencié ès-lettres et le diplome de bachelier ès-sciences. Nous nous portons ici comme les défenseurs de l'université dans l'intérêt même des hautes études philosophiques, et nous nous prononçons hautement pour le maintien de ces deux grades. On a trop répété que le philosophe, vivant dans un ordre d'idées à part, n'avait pas besoin de la connaissance des langues grecque et latine, ni presque de la sienne propre, pour s'entendre avec lui-même et scruter les profondeurs de l'esprit humain. Le bon sens fait aisément justice de ces paradoxes, et nous ne nous arrêterons même pas à les réfuter. L'histoire de la philosophie, d'ailleurs, dont l'étude est maintenant introduite dans l'enseignement des colléges et sur laquelle les élèves ont à répondre en se présentant au baccalauréat ès-lettres, exige de la part du professeur, quand d'autres raisons plus élevées ne viendraient pas à l'appui, une connaissance approfondie des humanités. Quant au grade de bachelier ès-sciences, la philosophie a été jusque dans ces derniers temps tellement en butte aux attaques des physiologistes, on lui a si obstinément refusé le titre de science et pour ses procédés et pour la nature des problèmes dont elle s'occupe, qu'il était nécessaire, selon nous, de demander aux candidats l'étude de théories qui importent d'ailleurs à la philosophie elle-même, et qui l'obligent à toute la sévérité de la méthode. Huit candidats seulement, avons-nous dit, ont justifié des titres de licencié ès-lettres et de bachelier ès-sciences, et ont persisté jusqu'au bout dans les épreuves écrites et orales exigées pour l'agrégation.

Le bureau de la commission était composé de la manière suivante : M. Cousin, membre du conseil royal de l'instruction publique, président ; M. Laromiguière, professeur à la faculté des lettres ; M. Cardaillac, inspecteur de l'académie de Paris ; M. Frédéric Cuvier, inspecteur général des études ; M. Matter, *id.*

Le premier jour, le 25, les candidats, renfermés dans une salle sous la surveillance d'un des membres de la commission, ont eu à traiter par écrit une question de philosophie : « Rechercher et décrire les procédés et facultés de l'esprit humain qui interviennent dans l'acquisition de la notion d'extériorité, et des notions qui se rattachent immédiatement à celle-là, et qui constituent ce que les philosophes écossais ont appelé perception externe. » Six heures étaient données aux candidats pour cette épreuve, de même que pour la seconde, qui a eu lieu le lendemain 26, sur l'histoire de la philosophie ; la question était : « Organiser et constituer l'histoire de la philosophie ancienne en déterminant les systèmes élémentaires dont elle se compose, et en suivant le développement régulier de ces systèmes à travers les différentes phases de la civilisation antique. » Quelques uns des candidats, et la même plainte a été faite par la plupart des concurrents pour l'agrégation des classes supérieures des lettres, se sont plaints de la brièveté du temps accordé pour ces épreuves. Il ne faut pas oublier que les membres de la commission, en n'accordant que six heures, veulent voir si les candidats savent ordonner un plan, s'ils ont à leur disposition le style et la pensée dans un temps assez restreint ; mais nous croyons qu'en accordant huit heures pour les épreuves écrites et sur d'aussi vastes questions, on concilierait tous les intérêts.

Le 27, à une heure, les candidats se sont réunis pour tirer au sort les noms de ceux qui devaient, le lendemain, poser une thèse, également tirée au sort, sur une des dix questions données huit ou neuf mois à l'avance, et les noms de ceux qui devaient les argumenter. Les candidats sont venus dans l'ordre qui suit : M. Thibault, chargé du cours de philosophie au collége royal de Rodez ; M. Dionet, chargé du cours de philosophie au collége communal de Dôle ; M. Bertereau, élève de l'école normale ; M. Hippeau, professeur de troisième au collége royal de Poitiers.

Ces quatre candidats devaient poser chacun leur thèse le lendemain 28 ; ils avaient environ douze heures pour la préparer : le sort leur a assigné les thèses et les argumentations dans l'ordre qui suit :

M. Thibault : Analyse de la polémique de Gassendi et de Descartes sur les *Méditations*. — Argumentant, M. Bonnin, chargé du cours de philosophie au collége royal de Cahors.

M. Dionet : Exposer le but et le plan de la *République de Platon*. — Argumentant, M. Riaux, élève de l'école normale.

M. Bertereau : Examen du second livre de l'*Essai sur l'entendement humain*. — Argumentant, M. Courtade, chargé du cours de philosophie au collége royal d'Auch.

M. Hippeau : Analyse des *Méditations de Descartes*. — Argumentant, M. Pichard, chargé du cours de philosophie au collége royal de Limoges.

Le lendemain 28, à une heure, on a tiré au sort, comme la veille, les noms des quatre candidats argumentants qui devaient être argumentés à leur tour, et poser leur thèse le 29. Le sort leur a assigné les thèses et les argumentants dans l'ordre qui suit :

M. Courtade : Quelle méthode faut-il appliquer à l'étude de l'histoire de la philosophie ? — Argumentant, M. Thibault.

M. Richard : En combien d'époques peut-on diviser l'histoire de la philosophie ? — Argumentant, M. Hippeau.

M. Riaux : Faire connaître Socrate, et le caractère de la révolution philosophique dont il est l'auteur. — Argumentant, M. Dionet.

M. Bonnin : Donner une analyse philosophique du *Phédon*. — Argumentant, M. Bertereau.

Sur les dix questions, deux, et des plus importantes, ne sont pas tombées au sort : « Analyse du *Novum Organum de Bacon*, » et « Analyse des cinq premiers livres de la *Métaphysique d'Aristote*. »

Après l'épreuve de l'argumentation, qui a été terminée le vendredi 29, restait l'épreuve de la leçon orale. Les candidats ont été réunis le dimanche, à une heure, pour tirer au sort les noms de ceux qui devaient faire leur leçon le lendemain, et le sujet de la leçon. Ils sont venus dans l'ordre suivant :

M. Thibault : Plan d'un cours de morale.

M. Riaux : De l'activité. De l'activité volontaire et libre. Décrire le phénomène de la volonté et toutes ses circonstances. Démonstration de la liberté.

M. Pichard : Enumération et appréciation des différentes preuves de l'existence de Dieu.

M. Courtade : Dans quelles bornes le professeur doit-il renfermer l'étude de l'histoire de la philosophie, et sur quels points doit-il surtout attirer l'attention des élèves dans l'enseignement secondaire ?

Le lundi 1er septembre, à une heure, on a tiré au sort, comme la veille, les noms des candidats qui devaient faire leur leçon le lendemain, et le sujet de la leçon. Ils sont venus dans l'ordre qui suit :

M. Bertereau : De l'origine et de la formation de idées. Prendre pour exemples quelques unes des plus importantes de nos idées.

M. Hippeau : Plan d'un cours de Théodicée.

M. Dionet : Des divers motifs de nos actions. Est-il possible de les ramener à un seul ? Quelle est leur importance relative ?

M. Bonnin : De la faculté générale de connaître, ou de la raison et des facultés qui s'y rapportent.

Telles sont les épreuves par lesquelles ont dû passer les candidats, épreuves publiques, excepté celles de la composition. Ce concours, dans son ensemble, nous a paru plus fort que celui de l'année dernière, et nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos lecteurs au rapport détaillé de M. Cousin, que nous avons donné dans notre dernier numéro.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e semestre. — 13e article.

De la Production (2e partie, 3e section. — LA TERRE [suite]).

GRANDE ET PETITE PROPRIÉTÉ.

Des considérations politiques qui s'attachent au système de la grande propriété. — Ce système est-il compatible avec un gouvernement national ? — De la division des biens. — Comment cette question a-t-elle été envisagée en 89, sous le consulat et la restauration ? — Distinction importante à établir entre la grande et la petite propriété, la grande et petite culture.

Il est peu de questions qui aient donné lieu à autant de controverses, à autant de luttes pratiques politiques dans le monde ancien, et à des époques plus récentes que la question de la grande et de la petite propriété ; car c'est une question qui n'est point simple, point facile à résoudre, et non purement spéculative. D'une part elle se rattache à la fois à l'ordre moral, au développement moral des sociétés civiles, ainsi qu'à l'ordre politique et économique ; de l'autre, sa solution influe immédiatement sur les faits réels, sur la vie réelle des états et des individus : elle réunissait donc tout ce qui pouvait inquiéter et troubler l'intelligence par ses complications, alarmer les intérêts ou exciter les passions par ses résultats.

Sous les gouvernements qu'on a appelés de privilége, quelle que fût leur forme, il faut le reconnaître, c'est le principe de la grande propriété qui a constamment dominé la pensée du législateur. Et en obéissant à cette pensée, dans ces gouvernements, le législateur ne se déterminait pas essentiellement par des considérations tirées de l'ordre moral ou de l'ordre économique, mais par des considérations politiques, par le principe politique. La grande propriété était à ses yeux un moyen de conserver les grandes familles, de relever le lustre des grands noms, lustre et conservation auxquels on attachait un grand prix dans les gouvernements monarchiques et aristocratiques. Dans les monarchies c'était, disait-on, pour étayer le trône, afin qu'il ne se trouvât pas isolé, comme une pyramide au milieu du désert ; pour qu'il y eût ainsi une hiérarchie sociale frappante, pratique, et que ce grand principe d'ordre, le principe hiérarchique, ne fût pas une chose purement abstraite, spéculative, mais réelle, réalisée. Dans les aristocraties, à ces considérations, s'en ajoutait une autre plus puissante et plus directe. On voulait que la puissance qui résulte de la richesse territoriale, puissance de richesse qui est à coup sûr la plus solidement établie et la plus réelle de toutes, demeurât réunie à la puissance politique dans les familles de la caste souveraine.

C'est de ces vues politiques que sont nées ce grand nombre de lois relatives à l'exclusion des femmes de la succession moyennant une dot, ces lois qui préfèrent les agnats à tous les autres parents, les lois sur les primogénitures, sur les substitutions, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici. Mais de là est née aussi une association d'idées qui a envahi et préoccupé généralement les esprits. On a vu le principe de la grande propriété adopté ainsi par les gouvernements de priviléges et réalisé dans ces gouvernements par des lois, et on a associé entre elles ces idées, on les a regardées comme découlant l'une de l'autre, on a dit gouvernement de privilége et grande propriété, gouvernement national et petite propriété.

Cependant on aurait pu citer des faits discordants qui ne justifient pas cette association d'idées, on aurait pu citer d'un côté l'Angleterre libre, avec la plus grande propriété ; les républiques italiennes, où ce n'était point le principe aristocratique qui dominait et qui cependant avaient la loi de l'agnation, et d'un autre côté des aristocraties suisses, où existait la loi d'égal partage entre les enfants. Que si l'on veut renoncer à toutes préoccupations d'esprit et aborder la question librement, il faut chercher si cette liaison entre les gouvernements de privilége et la

grande propriété est une liaison nécessaire, c'est-à-dire si la grande propriété n'est pas un fait également compatible avec un gouvernement national; en d'autres termes encore, si le rôle politique que la propriété est appelée à jouer ici comme moyen d'aristocratie, elle ne peut pas le jouer là comme garantie de liberté; si ce rôle ne dépend pas plutôt de l'ensemble du système politique de la coordination des diverses parties de ce système que de la nature même de la grande ou de la petite propriété.

Que si, en posant ainsi la question, il résultait d'un examen approfondi qu'en effet la grande propriété est réellement incompatible « avec la liberté, tout serait « dit, car, il faut le reconnaître, a dit M. Rossi, l'institution qui ne serait pas com« patible avec la liberté, avec un gouvernement national, n'aurait rien qui pût « d'ailleurs la justifier ; elle serait également condamnée et par la morale et par l'é« conomie politique ; car là où la liberté n'existe pas et ne peut exister, il n'y a pas « de véritable vie, pas plus de vie morale que de vie politique, pas plus de vie éco« nomique que de vie politique ; et quand on cite des faits qui paraissent démentir « ces conclusions, nous savons qu'ils sont loin de prouver la thèse qu'ont prétendu « prouver quelques adversaires de la liberté. Ces faits ont toujours été ou la première « aurore de la liberté, ou souvent, hélas ! son dernier crépuscule....... Il en est du « monde moral et politique, sous ce point de vue, comme du monde matériel. On ne « devient pas en un jour libre et encore moins digne de l'être ; on ne s'abrutit pas « en un jour. Mais si l'on conserve ainsi une sorte de vie factice, de chaleur, de « beauté même, quoique la vie ait disparu, cette chaleur et cette beauté sont de « courte durée ; car la corruption arrive et elle n'épargne rien..... Le cadavre d'un « individu se déforme en quelques heures, celui d'une nation résiste davantage: « quand la vie n'y est plus, quand la liberté a disparu, tout disparaît et se corrompt « peu à peu ; la religion devient superstition et servilité; la morale se traduit dans « l'intérêt des plus forts; la science devient un instrument ou une suspicion; les « beaux-arts, une flatterie; l'industrie, un privilége; et le commerce, un déshonneur. »

Mais si, en examinant la question telle que nous l'avons indiquée, on reconnaissait que la grande propriété comme la petite ne sont en elles-mêmes que des faits, nous ne dirons pas indifférents, mais compatibles avec un gouvernement national comme avec un gouvernement de priviléges, comment le philosophe et le publiciste devraient-ils procéder? Alors la question politique ne serait plus qu'en seconde ligne, car les deux systèmes étant compatibles avec un gouvernement national, la préférence à donner à l'un ou à l'autre ne serait plus qu'une question de convenance, d'arrangement politique; et on trouverait en première ligne la question morale, c'est-à-dire la question de savoir laquelle des deux formes de propriété est la plus favorable au développement moral et intellectuel des nations; puis viendrait la question économique, c'est-à-dire la question de savoir si la grande ou la petite propriété est plus favorable à la production et à l'augmentation de la richesse. Il faut le dire, ce n'est point ainsi que la question a été abordée, comme c'est surtout en France qu'elle s'est réveillée au temps des économistes proprement dits, puis lors de la révolution de 89, puis lors de la discussion du Code civil; et enfin sous la restauration. Nous en dirons ici quelques mots.

Les économistes proprement dits ou les physiocrates croyaient, on le sait, qu'au fond il n'y a véritable production de richesse que par le produit net donné par la terre; aussi cherchaient-ils avant tout à augmenter le produit net de la terre. (On a trop déprécié, a dit M. Rossi, les services que les économistes ont rendu, malgré leurs erreurs, et quant à moi, si on me demandait quels sont les trois hommes de génie qui ont le plus honoré la science de l'économie politique, je n'hésiterais pas à nommer Quesnay, Smith et Ricardo.) Les économistes étaient trop éclairés pour ne pas avoir compris que le produit *net* on peut l'obtenir en plus grande quantité des grandes que des petites entreprises agricoles : ils étaient donc favorables aux grandes entreprises agricoles, et dans ce sens, à la grande propriété.

En 1789 il ne fut plus question de spéculation, mais de faits, et de faits d'une si haute importance, qu'ils ne produisirent pas seulement une révolution politique, mais une révolution sociale. Toutes les entraves qui gênaient le libre commerce des propriétés immobilières disparurent; on établit le principe de l'égal partage entre les enfants, et plus tard eurent lieu les grandes confiscations de biens fonds qui furent vendus par petits lots. Ainsi la France se trouva couverte d'un grand nombre de propriétaires qui, pour la première fois, arrivaient aux jouissances de la vie.

Quand, sous le consulat, on entreprit le grand travail du Code civil, les questions de propriété se retrouvèrent naturellement des sujets de discussion. Il fallait savoir si on permettrait ou non les substitutions, si on admettrait le principe de l'égal partage entre les enfants, si la faculté de tester serait ou non limitée, quelle serait la portion disponible. On connaît les dispositions du Code: le premier consul, dont on peut dire, sans exagération, qu'il fut souvent plus grand au conseil d'état que partout ailleurs, réclamait, sous le point de vue moral et politique, plus de latitude pour l'autorité paternelle; il invoquait l'expérience des siècles. Il croyait qu'il fallait user de ménagements pour les fortunes modiques, afin qu'une trop grande division ne vînt frapper et anéantir ces petits patrimoines, il inclinait à permettre les substitutions au premier degré, ou au moins à accorder au père le droit de disposer de la moitié de ses biens, quand des biens s'élèveraient à cent mille francs; le premier consul n'obtint aucune de ses demandes.

Sous la restauration, le retour à la grande propriété et le maintien de la petite propriété devinrent les emblèmes de deux partis politiques. L'économie politique se trouva prise entre les sophismes accumulés de part et d'autre, et fut autant maltraitée par la restauration que par ses adversaires. Un publiciste célèbre disait que la division des propriétés était la base de la nouvelle société française, et la grande propriété le dernier anneau de la chaîne dont chaque siècle détachait ou brisait un des anneaux. L'autre parti répondait que le morcellement des propriétés était une grande et véritable calamité; que le sol de la France était pulvérisé ; qu'on ne comptait plus par hectares ni même par arpent, mais par centiares. Pourquoi, s'écriait un député en 1825, pourquoi y a-t-il tant de misère dans les campagnes, pourquoi nos villes de provinces sont-elles désertes? Ouvrez le Code civil..... La propriété est réduite en poussière, la loi française proscrit virtuellement la charrue.

C'est ainsi qu'il y a peu d'années luttaient ensemble la grande et la petite propriété... Et d'abord qu'est-ce que la grande, qu'est-ce que la petite propriété? Il est difficile de le dire, car il n'y a là qu'une idée de relation, une idée de plus ou de moins et rien d'absolu. On ne peut donc se faire une idée de ce rapport qu'en comparant entre eux deux pays, ou le même pays à deux époques différentes. Ainsi si l'on compare la France d'aujourd'hui à la France d'avant 1789, on ne peut contester qu'il y ait en France le système de la petite propriété; et de même, si l'on compare la France à l'Angleterre, il est incontestable que le système de la petite propriété est établi en France, et celui de la grande propriété en Angleterre.

L'Angleterre possède environ 22 millions d'hectares de terre productive ; la France 46 millions. L'Angleterre cultive ses 22 millions d'hectares avec environ 5 millions de population agricole. En France il paraît constaté que ce sont les deux tiers de la population qui sont voués à l'état agricole, ce qui donne 20 millions, c'est-à-dire quatre fois autant de population agricole qu'en Angleterre. Ces chiffres sont assez d'accord avec d'autres : en 1815, on comptait en France 10,414,000 et quelques centaines de cotes d'impôt foncier; en 1826 ce nombre avait diminué de 114,000. De 1826 à 1833, il augmenta au contraire de 454,000. Le nombre de cotes, on le sait, n'indique pas le nombre des propriétaires, car le même propriétaire peut payer l'impôt foncier sur diverses cotes, s'il n'a pas toutes ses propriétés dans la même commune. Le nombre des propriétaires doit être aujourd'hui en France de cinq millions. Si ces cinq millions de propriétaires s'étaient partagé les seize millions d'hectares par portions égales, ils auraient chacun neuf hectares, les propriétés seraient fort petites. Mais il n'est pas rigoureusement vrai de dire que le sol de la France est réduit en poussière, il y a encore en France des propriétés assez considérables, comme il y en a aussi beaucoup qui sont au dessous de la moyenne. Voici quelque chose de plus exact.

En 1826, sur les 10 à 11 millions de cotes territoriales, il y en avait 10 millions et quelques centaines de 20 fr. et au dessous, il n'y en avait que 400,000 de 100 fr. et au dessus; que si on calcule le revenu en raison de six ou sept fois l'impôt, on a 10 millions et quelques centaines de cotes représentant des portions de territoire d'un revenu de 140 fr. et au dessous (et beaucoup de ces cotes sont de 5, 4 et même 3 francs), et 400,000 seulement représentant des revenus d'au moins 700 fr. Ainsi, de quelque manière que l'on présente les faits, on arrive toujours à ce même résultat qu'en France la propriété est divisée et subdivisée.

Nous avons maintenant, a dit M. Rossi, quelques données pour aborder la question. Je l'ai posée sous toutes ses faces, mais toutes ses faces ne nous appartiennent pas. L'économie politique regarde la terre comme un instrument de la production, de sorte qu'aux yeux de l'économiste, la question est celle-ci : Est-il plus profitable que l'instrument soit très divisé ou le soit peu? Y a-t-il une limite au dessus et au dessous de laquelle l'année de la production est imparfaite? Si cette limite existe, quelle est-elle? Voilà la question renfermée dans les bornes de l'économie politique. Mais il y a plus, c'est une question sur l'usage de l'instrument, et non une question sur le droit de propriété, sur le droit de disposer de l'instrument, s'il était prouvé pour l'économiste que l'instrument ne doit être divisé que jusqu'à un certain point; si on lui donne l'instrument dans cette condition, l'économiste ne s'embarrasserait pas de savoir quel en est le propriétaire, c'est dire en d'autres termes que la question est celle de la grande et de la petite culture, or la question n'est plus la même.

Il est évident que la grande propriété et la grande culture ne sont pas identiques. En Irlande on trouve la grande propriété et la petite culture. La *société*; l'action sociale pourrait s'appliquer aux petites propriétés comme aux petits capitaux... Permettez-moi, a dit M. Rossi, de vous citer un fait dont j'ai été témoin en Suisse. On ne fait pas de bons fromages, de fromages propres à trouver un débit facile, si on n'a qu'une ou deux vaches, s'il faut garder le lait jusqu'à ce qu'il soit détérioré et le manipuler en petites quantités. Les petits propriétaires ont fait une association qu'on appelle, dans la Suisse française, une *fruitière*. Chaque village a ordinairement une fruitière ; quelquefois une seule suffit à deux, à trois villages. Dans une maison commune demeure le fromager, c'est à dire une homme préposé par la société: chacun apporte son lait, et le fromage, quand il est fait, est mis dans le magasin commun et puis on le partage. On en distribue le prix aux associés.

Nous posons donc en fait, a dit M. Rossi en terminant, que la question de la grande et petite propriété et celle de la grande et petite culture ne sont pas des questions identiques.

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

Collége royal de Lyon. — La séance a été ouverte par M. Bedel, proviseur. Dans son allocution, qui a vivement intéressé l'auditoire, M. le proviseur a relevé avec raison quelques paroles hasardées par un magistrat contre l'instruction universitaire, paroles que dément d'ailleurs la marche toujours progressive de l'instruction dans nos colléges; cette réfutation était d'autant plus naturelle dans la bouche de M. le proviseur, que le collége de Lyon est un de ceux où le progrès se fait le plus sentir. Aussi cet établissement qui, dans les années précédentes, n'avait pas plus de 300 à 350 élèves, en comptait-il plus de 500 à la fin de la présente année scolaire.

Nous espérons publier un extrait de ce discours qui nous a paru contenir une appréciation fort judicieuse des devoirs nouveaux qu'imposent à l'université les circonstances actuelles. Après M. le proviseur, M. Soulacroix, recteur de l'académie, a adressé aux élèves une allocution qui a été accueillie par d'unanimes applaudissements. Il les a félicités des heureux résultats des études qui ont été constatés par les examens des classes et les compositions finales. M. le recteur a fini par rappeler leur conduite si digne d'éloges pendant les scènes de désordre qui ont affligé Lyon. « Ces lieux mêmes, s'est écrié M. le recteur, ces trésors de la science, des lettres et de la philosophie, que les trésors du monde ne pourraient remplacer, ne seraient plus que cendres et poussières, sans votre respect pour la discipline, sans les nobles efforts de votre jeune courage et de votre dévouement au pays. »

Collége royal de Poitiers. — La distribution des prix du collége royal de Poitiers a été faite le 1er septembre. M. Audinet, professeur de seconde, a prononcé un discours sur l'utilité pratique de l'étude des langues et des lettres. Il a présenté comme but principal de cette étude le développement de l'ame, dans sa triple faculté de sentir, de penser et d'exprimer ses pensées, et a prouvé ainsi que l'enseignement actuel de l'université était en harmonie avec les plus hautes destinées de la jeunesse.

M. le recteur, prenant ensuite la parole, a rappelé aux élèves leur conduite de 1833 : en la comparant à celle de cette année, il leur a demandé s'ils n'étaient pas plus fiers d'eux-mêmes d'avoir rempli convenablement leurs devoirs. Cette allocution toute paternelle a vivement ému les auditeurs, et surtout les jeunes gens à qui elle s'adressait.

Collége de Villeneuve. — Les exercices littéraires du collége de Villeneuve ont été terminés le dimanche 24 août par la distribution des prix. Après un discours de M. le maire, qui présidait la séance, M. Tailledo, régent de rhétorique, a pris la

parole, et a traité de l'influence de la forme politique des gouvernements sur le développement de l'éloquence. M. Lachazètte, aumônier, s'est attaché ensuite à montrer les rapports de la littérature et de la religion. Enfin, dans une courte allocution, M. le principal a remercié affectueusement les élèves des succès qui, en couronnant leurs efforts, font la gloire et la prospérité du collége. Pour justifier ces éloges, le jeune Gouleau, élève de seconde, a donné ensuite lecture d'une de ses compositions, qui a été écoutée avec un vif intérêt.

SCIENCES GÉOGRAPHIQUES.

Il a été offert à l'enseignement public, il y a quatorze ans, un ensemble de cartes géographiques publiées et lithographiées par M. H. Selves, qui ont obtenu dès l'origine l'approbation du conseil royal de l'instruction publique, et ont été successivement adoptées dans un grand nombre d'établissements. M. Selves s'est occupé depuis deux ans de refaire entièrement son premier travail, et de le mettre au niveau des découvertes de la science géographique, aussi bien que des perfectionnements de la lithographie. Il n'est pas une seule carte qui n'ait reçu quelque amélioration. Nous citerons entre autres les douze *cartes d'Europe*. Elles offrent non seulement le tableau des principales révolutions de l'Europe depuis l'empire romain jusqu'à nos jours, mais encore les principales révolutions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, à l'aide de petites cartes placées à l'angle nord-est de chacune d'elles.

Cartes muettes. — Avec les 64 cartes *écrites* ou *parlantes* dont se compose son *Atlas de géographie ancienne, du moyen âge et moderne*, M. H. Selves a eu l'heureuse idée de dresser sur la même échelle, et dans une dimension parfaitement semblable, des cartes *muettes* qui doivent singulièrement faciliter les progrès des élèves.

Ces cartes sont de trois degrés : les premières, que l'auteur appelle cartes *intermédiaires*, présentent la position des villes et les divisions, mais sans aucun nom. Les secondes, qu'il désigne sous le nom de cartes *muettes*, n'offrent que la configuration et l'aspect physique des pays. Enfin, les troisièmes, qui peuvent être appelées cartes à *simples projections*, ne contiennent que les projections de degrés de longitude et de latitude. Il est facile de voir le parti qu'on peut tirer au profit des élèves de chacune de ces sortes de cartes. La carte *muette* est très propre, par sa simplicité, à leur donner une idée nette de la configuration de chaque pays. La carte *intermédiaire* vient ensuite leur montrer la position des villes et l'étendue des divers états ; ensuite la carte *parlante* leur fait connaître le nom de chaque objet. Lorsqu'ils sont bien familiarisés avec la nomenclature géographique, on ne laisse plus entre leurs mains que la carte *intermédiaire*, en exigeant d'eux qu'ils placent de mémoire, d'abord au crayon, et ensuite à l'encre, les noms qu'ils ont appris sur la carte *parlante*. On leur retire ensuite la carte *intermédiaire*, et on leur demande de dessiner les divisions et de marquer les positions et les noms sur les cartes *muettes* et même sur celles à *simples projections*. Lorsqu'ils réussissent dans ce dernier exercice, on peut affirmer qu'ils possèdent bien la connaissance de la géographie.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — On assure que le nombre des demandes adressées à M. le ministre de l'instruction publique pour les places d'inspecteurs des écoles primaires, qui doivent être créées prochainement, s'élève déjà à deux ou trois mille.

—La commission nommée pour la surveillance des *travaux historiques* s'est réunie pour la première fois vendredi 12 septembre, au ministère. Il a été à peu près décidé en principe qu'on ne conférait de fonction spéciale pour ces travaux qu'à un petit nombre de candidats, qui, par leur vocation et leurs études antérieures, ont déjà donné des garanties suffisantes de capacité et d'érudition. Une partie des 150,000 fr. votés par les chambres serait distribuée comme encouragements aux employés des bibliothèques de toute la France, et aux sociétés savantes et littéraires, qui parviendraient à découvrir quelque monument inconnu de notre histoire. Mais il n'y aurait pas de traitement fixe pour cet objet.

Nous applaudissons à ce mode de récompense : c'est le moyen d'éviter les sinécures, et de ne pas concentrer sur Paris seulement l'impulsion des recherches originales. On allouerait aussi quelque indemnité pour l'impression des plus précieux manuscrits et Mémoires qui seraient adoptés.

Diverses lectures ont déjà été faites dans cette première séance de la commission.

— Plusieurs provinces demandent que l'enseignement du chant, qui fait partie des objets d'études des écoles primaires supérieures, soit introduit dans les classes élémentaires des colléges royaux. Ils considèrent cette innovation comme devant être agréable aux familles, et profitable aux établissements.

— M. Filon, professeur d'histoire au collége Bourbon, désigné pour remplacer M. Eugène Burnouf, au concours d'agrégation, pour les études historiques, n'étant pas en ce moment à Paris, M. Poirson, proviseur, a bien voulu se charger, comme les années précédentes, des fonctions de juge. Ce concours, pour lequel seize candidats s'étaient fait inscrire, se trouve réduit à sept concurrents.

— L'académie des beaux-arts de l'institut a jugé, dans sa séance du 13 septembre, le concours des grands prix de sculpture. Les prix obtenus sont : Un second grand prix, à M. Julien-Jean Gourdel de Venelles (Ille-et-Vilaine), âgé de 30 ans, élève de M. Pradier. L'exposition du concours des grands prix d'architecture aura lieu à l'école royale des beaux-arts, les mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 septembre, dans le pavillon de l'aile gauche du bâtiment neuf, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— Les travaux sont en ce moment poursuivis avec une grande activité au Jardin des Plantes, aux serres et à la galerie de minéralogie, aux Sourd-Muets, au collége Saint-Louis, à l'École de Médecine et à celle des Beaux-Arts.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 1834. N° 93.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 16 septembre 1834, M. Cabantous, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Toulouse, est nommé doyen de cette faculté.

M. Doulevy, inspecteur de l'académie d'Orléans, vient d'être, sur sa demande, admis à la retraite.

— Par arrêtés du 19 septembre 1834, M. Meaume, inspecteur de l'académie d'Amiens, admis à la retraite par arrêté du 6 mars 1834, est nommé inspecteur honoraire de cette académie.

M. Delmas, proviseur du collége royal de Moulins, est nommé proviseur du collége royal de Nantes, en remplacement de M. Lacroix, admis à faire valoir ses titres à une pension de retraite.

M. Barry continuera, pendant la prochaine année scolaire, de faire le cours d'histoire dont il a été chargé l'année dernière à la faculté des lettres de Toulouse.

M. Colliot, licencié ès-lettres, professeur de quatrième au collége royal de Dijon, est nommé provisoirement censeur des études dans le même établissement.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

DE LA MISSION ACTUELLE DE L'UNIVERSITÉ.

Dans nos dernières fêtes universitaires, la plupart des orateurs ont abordé hardiment la question de réforme. Nous les félicitons de cet acte de courageuse franchise. L'université devait s'emparer d'une circonstance solennelle pour répondre aux provocations et aux injures de certains partis intéressés à sa ruine, et pour prouver hautement aux familles que loin de repousser les salutaires innovations, elle les sollicite sans relâche et s'efforce de les introduire la première dans ses établissements. Il y aurait de l'ignorance et de la mauvaise foi à lui contester cette glorieuse initiative. Pour elle sans doute, réformer, ce n'est point détruire: elle desire le progrès, mais non le nivellement; elle n'oublie pas qu'elle a mission de recueillir et de conserver les bonnes coutumes, les saines traditions.

Au besoin du positif l'université fait sa part, mais elle ne se renferme pas dans un *utilisme* épais et grossier; et si elle persiste à ne point sacrifier l'enseignement classique à de violentes déclamations et à de prétendues exigences, c'est qu'elle comprend que l'étude de l'antiquité ne procure pas à l'esprit de stériles jouissances, mais exerce et développe ses plus belles facultés.

Tandis que chaque jour amène dans nos colléges de nouvelles améliorations, qu'advient-il de tous ces programmes affichés avec tant de pompe et de fracas? Nous avons les promesses; mais où sont les miracles? A moins que l'on ne regarde comme des prodiges ces honteux avortements d'intelligences opérés par des empiriques ignorants et maladroits.

Nous continuerons d'extraire soigneusement des discours prononcés aux distributions de prix les passages qui ont trait aux questions d'enseignement secondaire. Nous sommes persuadés qu'ils seront accueillis avec intérêt par nos lecteurs. Nous empruntons aujourd'hui à M. Bedel, proviseur du collége royal de Lyon, les réflexions suivantes:

« Faciliter les premiers développements intellectuels, plier les jeunes gens au travail, à la réflexion, les former en même temps à la pratique des devoirs, leur donner le sentiment et le goût du vrai et du beau, en un mot, féconder l'entendement et diriger la volonté, telle est la tâche imposée à tout instituteur. Mais, comme émanation d'un des pouvoirs de l'état, l'université a d'autres devoirs à remplir. Plus haute, plus importante est sa mission. Pénétrée de cette pensée, qu'en prescrivant un système d'instruction en harmonie avec les progrès du siècle, qu'en enseignant à la jeunesse de ses écoles le respect de la loi, l'amour de la patrie et du prince, elle prépare au pays des éléments de bonheur et de liberté, c'est à propager sur tous les points de la France une éducation homogène et nationale, qu'elle travaille avec persévérance.

« Il serait bien temps de réduire à ce qu'elles valent ces plaintes amères que l'ignorance des faits élève contre nous. « Les routines du moyen âge, nous dit-on, dirigent encore l'enseignement: la « jeunesse se presse à décliner du grec, à conjuguer du latin. »

« Nous répondrons à ces imputations par des faits: nous dirons à ces juges mal instruits: Entrez dans nos établissements, suivez nos élèves dans leurs exercices, et prononcez ensuite. A l'étude approfondie des littératures de Rome et d'Athènes, vous verrez se joindre les sciences exactes qui, pénétrant dans les profondeurs de l'analyse, assurent au jugement sa rectitude et sa solidité; les sciences physiques et naturelles qui recèlent à nos yeux les phénomènes du monde sensible; les langues vivantes dont la connaissance facilite les échanges de peuple à peuple, en agrandissant le domaine de notre littérature; l'histoire qui, aidée de la géographie, nous transporte en esprit dans chaque contrée de la terre habitable, pour y étudier les causes qui ont influé sur les progrès ou la décadence de l'humanité; la philosophie, enfin, qui couronne l'édifice des connaissances, qui étudiant l'homme dans sa nature sensible, intelligente et libre, le rappelle à sa céleste origine, et transporte la pensée jusqu'à la source infinie de toute lumière et de tout bien.

« Sans doute il faut tenir compte de ce besoin du positif qui se fait généralement sentir, et qui est un des caractères distinctifs de notre époque. Les facultés étant diverses ainsi que les destinées, l'enseignement public doit avoir égard à ces diversités. Il est donc essentiel que les jeunes gens à qui les vœux de leurs parents ne permettraient pas de suivre cette longue carrière des études classiques, trouvent, dans des limites plus resserrées, une instruction plus simple, qui emprunte une nouvelle force de son contact avec l'enseignement supérieur.

« Mais, vouloir réduire l'instruction aux connaissances d'une utilité pratique, ce serait n'envisager qu'un côté de l'intelligence. L'esprit humain n'est pas exclusivement livré aux affaires de la vie, au soin des intérêts matériels; l'étude de la littérature, des arts et des hautes sciences, l'exercice de ses facultés transcendantes, telle est aussi sa vocation. N'admettre que l'utilité pratique dans l'enseignement, ce serait arrêter dans son essor cette civilisation qui fait notre orgueil. Que serait l'industrie elle-même sans les arts? Que deviendrait cette jeunesse pleine d'enthousiasme et d'inspiration, dévouée uniquement au culte des Muses? La gloire nationale ne revendique-t-elle pas des poètes, des historiens, des orateurs, des philosophes? Ne devons-nous pas à la jurisprudence des magistrats, à nos chaires publiques des professeurs érudits, à l'armée d'habiles capitaines, à la tribune enfin des défenseurs des lois et de la liberté?

« C'est par l'étude de l'antiquité que s'acquiert surtout et se féconde ce sentiment du beau et vrai, principe des arts et des sciences. Pour l'inspirer dans de jeunes âmes, il y a, nous dira-t-on, un autre point de départ, une autre route à suivre; mais ce point de départ et cette autre route, vous ne sauriez les indiquer, adversaires habiles à renverser, impuissants à construire. Aussi ennemie d'une aveugle routine que des brusques innovations, l'université serait, je le crois, infidèle à son mandat, si elle répudiait une étude qui a pour elle la sanction de l'expérience, et qui, malgré de vaines attaques, atteste encore son immense supériorité. »

POÉSIES DU MOYEN AGE,

PAR M. ACHILLE JUBINAL.

Il y a quelque temps, nous rendions compte à nos lecteurs des deux premières livraisons de cet ouvrage. La troisième vient de paraître, et nous allons essayer d'en faire apprécier le mérite et l'importance.

La complainte d'outre-mer et celle de *Constantinople* sont deux chants historiques dus au célèbre trouvère et fablier Rutebeuf, homme qui, avec Thibaut de Navarre, domina littérairement tout le treizième siècle. La première, dont M. Jubinal fixe la date vers 1268, cherche à apitoyer les chrétiens d'Europe sur le sort de leurs frères d'Orient, et nous montre Geoffroy de Sargines, l'un des *huit bons chevaliers*, qui avaient été ainsi nommés à cause de leur valeur dans la première expédition de saint Louis, demandant des secours à ce roi afin de se maintenir dans Saint-Jean-d'Acre contre Bibars ou Bondoctar. Mais le feu de la foi est éteint dans tous les cœurs,

et le clergé lui-même se soucie peu d'aller combattre les Sarrasins. Ecoutons le poète ; lui, qui était contemporain, est à même d'en juger.

Ah ! prélat de sainte yglise,
Qui, por garder vos cors de bise,
Ne volez aller aux matiues,
Mesires Giefrois de Surgines,
Vous demaude delà la mer ;
Més je di qu'il fat à blasmer,
Celui qui riens plus vous demande,
Fors bons vins et bone viaude,
Et que li poivres soit bien fors ! . . .
C'est vostra guerre et voz effors,
C'est vostre Diex, c'est vostre bien, etc . . .

Comme on voit, il était difficile d'être plus énergique dans les reproches que méritait le clergé. Eh bien ! ceux que le vieux rimeur fait aux chevaliers ne sont pas moins virulents. *Ah ! s'écrie-t-il, le siècle est bien changé ! Un loup blanc a mangé tous les chevaliers loyaux et preux. Voilà sans doute pourquoi il n'y en a plus.*

La seconde pièce du travail de M. Jubinal (*Complainte de Constantinople*) est à peu près de la même époque que la précédente ; seulement le jeune éditeur en croit la composition postérieure. Dans la troisième strophe, en effet, Rutebeuf semble parler de la prise d'Antioche. Or cette ville, suivant Janut, et d'après la chronologie des Arabes, ne fut emportée d'assaut que dans les derniers jours de l'année 1268. La poésie de cette complainte n'est pas moins âcre et moins mordante que les vers cités plus haut. En voici un fragment.

Mesire Giefroi da Surgiues,
Je ne voi mes deçà nus signes,
Que l'en desormès vous seuqure.
Li cheval ont mal ès eschines,
Et li riche home en lor poitrines.

Somme toute, nous croyons cette nouvelle livraison des *Poesies du moyen âge* supérieure encore en intérêt aux précédentes. Nous ne pouvons qu'engager M. Jubinal à nous donner les œuvres complètes de Rutebeuf qu'il nous promet ; seulement nous voudrions d'abord que les notes des pièces détachées qu'il édite fussent plus nombreuses, plus nourries, et même nous l'engageons à continuer ce qu'il avait commencé dans sa deuxième livraison, c'est-à-dire à placer en regard du texte roman une traduction littérale. C'est le seul moyen de parvenir à populariser jusqu'à un certain point notre moyen âge ; et des pièces comme celles que nous avons sous les yeux valent qu'on essaie de les répandre le plus possible.

COURS PUBLICS.

FACULTÉ DES LETTRES

COURS DE POÉSIE FRANÇAISE. — M. ST-MARC-GIRARDIN, PROFESSEUR.

La littérature légère du 18ᵉ siècle. — Contes et romans de fées. — Perrault. — Mᵐᵉ d'Aulnois. — Mᵐᵉ de Gomez. — Jean de Calais. — Ecole d'Hamilton. — Mᵐᵉ de Murat. — Le fantastique ; son origine allemande. — Hoffmann.

J'arrive à une autre classe de contes et de romans, les contes et les romans de fées. Dans les contes et les romans de fées il ne s'agit plus, comme dans les romans dont nous avons parlé la dernière fois, de mettre en avant et de prouver une vérité morale, il s'agit seulement d'amuser. Ce n'est pas que les contes de fées négligent et repoussent complétement la morale, mais celle qui sert de base à leurs récits est une morale si commune, si ordinaire, si usuelle, qu'il n'y a pas, sur les principes qu'elle émet, la moindre doute à établir ; et puis cette morale-là n'est point, ainsi que dans beaucoup d'autres ouvrages, froide, sérieuse, languissante, décolorée : avec elle, au contraire, les objets extérieurs s'animent et prennent vie. Les pierres, les fruits, les fleurs, les ruisseaux, les arbres, les montagnes, tout a une âme et parle comme nous parlons. Les animaux surtout y sont, de la part de tout héros bien élevé, l'objet d'un respect particulier. Qui sait, pensent-ils (car tout est supposable dans un conte de fées), qui sait si sous le plumage de cet oiseau, sous le poil de ce chat, sous l'écaille de ce poisson ne se cache pas une fée ou un génie ? Ici, messieurs, je ne veux point faire de dissertation savante sur l'origine et l'ancienneté de ces contes, mais peut-être, en se laissant aller à creuser quelque peu dans des époques plus reculées, pourrait-on prouver qu'ils se rattachent aux plus antiques traditions ; peut-être trouverions-nous plus de rapports qu'on ne pense entre *la Belle au bois dormant* de Perrault et la *Brunehilda* de la légende germanique ; entre *le Petit-Poucet* et quelque autre de ces naïves chroniques du vieux temps.

Il serait injuste de se figurer, sur la foi de ses souvenirs d'enfance, que les contes de Perrault sont nuls sous le rapport de l'intérêt dramatique. Relisez-les, et vous verrez s'il y a au théâtre, tel même qu'on l'a fait aujourd'hui, beaucoup de scènes plus vives, plus attachantes, plus palpitantes d'intérêt que celles qu'on rencontre chez Perrault. Citons un exemple entre tous : *la Barbe-Bleue !* Traduisez ce conte tout puéril en langage moderne ; faites-en un roman ou un drame du jour, et dites s'il y aura quelque part une scène plus émouvante, plus terrible que celle où la malheureuse femme, traînée par les cheveux, la tête sous le couteau et sans autre ressource, sans autre espérance que sa sœur Anne, qui veille au haut de la tour, n'entend, pour toute réponse à sa déchirante question : *Ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?* que ces mots : *Je ne vois que le soleil qui poudroie et que l'herbe qui verdoie.* Ainsi un crime s'accomplit dans cette tour, un meurtre horrible ; le sang d'une victime va couler, et au dehors *le soleil poudroie, l'herbe verdoie*, la nature n'en poursuit pas moins son tranquille et paisible cours. Assurément il y a, d'un côté, dans cette femme qu'on égorge, de l'autre, dans cette nature qui sourit, quelque chose d'aussi réellement dramatique que dans les productions les plus à la mode aujourd'hui.

Les contes de Perrault étaient de vogue : l'école de Perrault fut nombreuse. Je ne veux parler seulement que de quelques uns des sectaires de cette école. Citons d'abord Mᵐᵉ d'Aunois. Les contes de Mᵐᵉ d'Aulnois ont sur beaucoup d'autres l'avantage d'être écrits sans prétention. Il n'y a point d'esprit dans les contes de Mᵐᵉ d'Aulnois, et c'est là véritablement une chose dont il lui faut savoir gré, car rien ne gâte les contes comme l'esprit. L'imagination seule fait le mérite de pareils ouvrages. Mᵐᵉ d'Aulnois est l'auteur de l'*Oiseau bleu*, de ce joli conte que tout le monde connaît, que personne n'a lu, peut-être ! de ce joli conte où ce bel oiseau, qui est un beau prince, condamné à voltiger sept ans autour du donjon où gémit la belle princesse qu'il aime, entend chaque matin son amante lui crier avec sa douce voix :

« Oiseau bleu, couleur du temps, etc. »

Le vers est vieux sans doute, mais le langage en est-il moins naïf?

Je ne citerai qu'une autre de ces dames (car après Perrault les contes de fées étaient devenus en quelque sorte la propriété exclusive des femmes), Mᵐᵉ de Gomez. Mᵐᵉ de Gomez est moins célèbre que Mᵐᵉ d'Aulnois, et pourtant elle mérite autant qu'elle l'attention de ceux qui courent après les vieux livres afin de se consoler des nouveaux. Mᵐᵉ de Gomez a fait *Jean de Calais.* J'analyse brièvement ce roman.

Fils d'un riche marchand de Calais, Jean s'embarque pour je ne sais quelle expédition lointaine, et vient, par hasard, aborder dans une île merveilleuse. Là, par hasard aussi, il rencontre une jeune princesse malheureuse et persécutée, en devient épris, se fait aimer d'elle et l'emmène sur son vaisseau. Mais avant son départ il lui arrive une de ces choses toutes simples, tout indifférentes, sans importance aucune, et qui pourtant, comme dans tous les contes de fées, doit avoir sur le reste de sa vie une longue et sérieuse influence. Jean, se promenant avec la princesse, aperçoit sur le bord de la mer un cadavre déchiré par les chiens. Surpris d'un pareil spectacle, il interroge. On lui répond que ce corps, ainsi jeté sans sépulture, est le corps d'un débiteur mort sans s'être acquitté de ce qu'il devait, et que tel est l'usage du pays. Alors, touché d'un pareil sort, Jean rassemble les créanciers, paie les dettes du cadavre et le fait enterrer. Aussitôt après il s'éloigne avec la princesse sa femme et va prendre terre en Portugal. Le roi voit la princesse, la reconnaît pour sa fille, enlevée de sa cour depuis assez long-temps, et adopte Jean pour son gendre. Mais, comme on le pense bien, une pareille fortune ne demeure pas sans envieux. Un jour qu'il va prendre l'air sur le rivage, un misérable, jaloux de son bonheur, le précipite au fond de la mer. C'est là que se confirme à son profit la vérité de cet adage : *un bienfait n'est jamais perdu.* Au moment où ses forces vont l'abandonner, une planche se place sous sa main, et une voix inconnue lui demande s'il consent à lui accorder, quand le temps sera venu, la chose qu'elle lui demandera. Jean promet tout ce que l'on veut, grimpe sur sa planche et retourne à Lisbonne. Son beau-père le reçoit avec enchantement. Mais voilà que soudain la même voix se fait entendre, qui demande à Jean de Calais de lui livrer son fils unique. Toujours esclave de sa parole, Jean, au désespoir, va exécuter la promesse qu'il a donnée, quand, enfin, pour la troisième et dernière fois, la voix prend la parole et lui dit : « Je suis la voix du cadavre que vous avez enseveli dans l'île ; gardez votre fils. J'ai voulu seulement vous donner une leçon de prudence. » Leçon de prudence, je le veux bien : pourtant il est permis à un homme qui se noie de ne point conserver tout son sang-froid. Au surplus, c'est une remarque à faire, et en cela la voix a peut-être raison, que la prudence est dans la vie une chose d'une continuelle utilité ; qu'il n'est point d'acte, si léger qu'il soit, qui ne demande attention, parce qu'il n'en est point dont les suites ne puissent devenir importantes.

Après l'école de Perrault, école simple et naïve, sans aucune intention profonde, vient une autre école, mordante et satirique celle-là, l'école d'Hamilton. Le premier écrivain de cette école, Mᵐᵉ de Murat, naturellement fort moqueuse, se fit exiler par Louis XIV, que ses réflexions malignes avaient piqué. C'est alors qu'elle fit des contes de fées. Dans ces contes, Mᵐᵉ de Murat ne suit nullement la trace de Perrault. Chez elle il y a bien aussi des métamorphoses singulières, des événements merveilleux, mais le conte a toujours un but, et il est rare (car Mᵐᵉ de Murat est, je l'ai dit, d'une humeur assez satirique) que ce but ne soit pas une ironie morale. Ainsi elle nous a montré quelque part un beau prince, une belle princesse, aimés tous les deux, le premier par une puissante fée, la seconde par un puissant enchanteur. Mais ni l'un ni l'autre, toute flatteuse que puisse être une semblable conquête, ne se soucient de répondre aux preuves d'amour qu'on leur prodigue. Le prince et la princesse s'aiment. En vain on les sépare, en vain on les tourmente : l'absence, les tortures ne font qu'ajouter à leur passion. Qu'imaginent alors les deux malins génies ? Au lieu de les tenir éloignés l'un de l'autre, ils les réunissent, ils les font vivre ensemble dans un palais de marbre et d'or, et le résultat, très prompt, est que les deux amans viennent à ne plus pouvoir se souffrir. L'ennui a fait en peu de jours ce que ni le temps ni la magie n'avaient pu faire.

Si les contes de fées étaient alors de mode, les ameublements magnifiques ne l'étaient pas moins. On transportait dans la décoration des appartements toute la pompe qu'on trouvait dans les livres. C'est en ce moment qu'Hamilton fit ses contes. Hamilton était un noble anglais que les événements politiques avaient forcé à se réfugier en France, mais sur qui les malheurs avaient glissé sans attaquer le moins du monde son esprit. Hamilton est un de nos écrivains les plus gais. Je dis *un de nos écrivains*, car la manière toute française dont il écrit notre langue lui donne sans contestation droit de bourgeoisie chez nous. Comme on parlait un jour devant lui des contes arabes : « Quoi de plus facile ? dit-il — Faites-en, lui répondit-on. » Et il en fit. Mais les siens n'ont rien de ce récit à la fois naïf et magnifique qui caractérise les contes arabes. Hamilton est méchant, moqueur, ingénieux, léger, spirituel ; amusant, pas toujours. Ce qui distingue ses contes de fées, c'est la trivialité, le burlesque je pourrais dire, de ses moyens les plus merveilleux. Chez lui les talismans ne sont ni des bijoux ni des escarboucles, mais des objets usuels, des ustensiles soit de ménage, soit de toilette, un peigne, un couteau, par exemple. Voilà d'où vient aux contes d'Hamilton cette sorte de gaîté qui leur est personnelle.

Deux auteurs encore se sont essayés dans ce genre d'écrits, Duclos et Quélus. Si je nomme Duclos, qui, à vrai dire, ne s'y est guère distingué, c'est que Duclos, célèbre à plus d'un titre, mérite, partout où on le rencontre, une mention particulière. Les qualités qui manquent à Duclos sont précisément celles du conte : la souplesse et la facilité. Duclos est presque toujours sec et aride. Chez lui l'épigramme est souveraine ; c'est à elle qu'il sacrifie tout. Quélus, qui ne vaut pas du reste la peine d'un long examen, a plus d'abandon, plus de laisser-aller, et, bien que l'esprit phi-

losophique vienne trop souvent gâter ce qu'il écrit, on lui doit au moins cette justice qu'il est moins fatigant que Duclos.

J'ai fini de parler des contes et des romans de féerie de la première moitié du dix-huitième siècle : quelques mots maintenant sur *le fantastique*, qui les a remplacés. Si je ne craignais qu'on prît ceci pour un vain étalage d'amour-propre, j'aurais peut-être ici le droit de me mettre à mon tour en scène. M. Ampère et moi nous sommes les premiers en France qui ayons fait connaître Hoffmann et en même temps le genre fantastique. Malheureusement il en a été du fantastique comme de certain mauvais écolier dont parle la légende allemande. Cet écolier, entrant, sans le savoir, dans l'atelier d'un enchanteur, vit sur une table un livre ouvert. Ce livre contenait une formule propre à faire apporter de l'eau. Par hasard il la prononça. Aussitôt voilà qu'un baquet, qui reposait tranquillement dans un coin, court lestement à la rivière et revient avec deux seaux d'eau. L'écolier, que ce manége amuse, lit et relit encore la formule, jusqu'à ce que, de voyage en voyage, il inonda l'appartement. Notre littérature pullule de ces sortes d'écoliers-là.

A présent qu'est-ce que le fantastique et quelle différence y a-t-il entre le fantastique et la féerie ? Le fantastique est-il un genre nouveau, n'est-il qu'un genre renouvelé ? Je rends cette justice à Hoffmann, que lui du moins est original et neuf. Quant aux caractères qui distinguent le genre qu'il a mis à la mode, selon moi, il y en a deux. Le premier, c'est le mélange singulier de la vie ordinaire et de la vie merveilleuse. Vous êtes dans votre chambre, tranquillement assis au coin du feu : tout à coup un bruit vous éveille, qui vous transporte dans le merveilleux. Le second caractère est plus grave. Bien différent de la féerie qui ne vit que de superstition, le fantastique prend son point de départ dans l'imagination humaine. Ses bizarreries n'ont aucune racine sans doute, mais il n'y a réellement en elles rien qui soit complétement incroyable. Si l'imagination est un peu vive, un peu fortement excitée, elle pourra, sans trop de peine, se prêter aux choses étranges du fantastique; l'esprit le plus traitable et le plus complaisant reste incrédule en face de la féerie. Celui-là tient des songes; celle-ci du monde idéal. La féerie est au dix-huitième siècle; le fantastique nous appartient.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'HISTOIRE ET DE MORALE. — M. LETRONNE, PROFESSEUR.

Le calendrier égyptien considéré comme preuve de l'origine africaine de la population. — Réfutation d'un argument de l'opinion opposée. — Difficulté de déterminer l'époque absolue où l'Egypte a été peuplée.

Après avoir examiné les circonstances physiologiques qui démontrent l'origine africaine de la race égyptienne, M. Letronne a vérifié, par des considérations tirées d'autres sources, le résultat auquel il était parvenu. Nous choisirons parmi les faits nombreux et décisifs ceux qui par leur nouveauté nous semblent de nature à exciter le plus vivement l'intérêt.

S'il est un fait qui puisse donner des indices certains sur l'origine et la nature d'un peuple, c'est son calendrier. En effet, on doit y retrouver ses connaissances en astronomie appliquées aux circonstances usuelles de sa vie. Maintenant que, depuis longues années, le calendrier s'est fixé par le progrès des sciences, et que tous les accidents qui pouvaient en compliquer la marche ont été prévus et enserrés dans le système général, il présente bien des variations dans les noms des mois et des jours, mais jamais des différences fondamentales. Chez les peuples primitifs dont les connaissances astronomiques ne se sont développées que lentement, au milieu des vérités et des erreurs dont se compose toute science qui n'est pas encore fixée, le calendrier a dû porter la trace des erreurs qui l'avaient précédé, et dans tous les cas se conformer aux usages du peuple qui le créait. Sans doute la durée de l'année était donnée par le cours du soleil observé avec plus ou moins d'exactitude; sa division en mois, par le cours de la lune; mais les différences dans les observations, les irrégularités qui en résultent, la division de l'année en saisons, les dénominations des saisons, des mois, des jours sont autant de particularités caractéristiques qui attestent les mœurs, la nature d'une nation, ses parentés de race, et par conséquent son autochthonie ou son origine étrangère.

L'année des Egyptiens se composait de 365 jours, et était par conséquent trop courte de six heures. Elle se divisait en 12 mois de 30 jours chacun, et de 5 jours complémentaires (ἐπαγόμεναι dans les écrivains grecs). Les douze mois étaient partagés en trois saisons de quatre mois chacune, nommées: *végétation, récolte, inondation*. La découverte de Champollion nous a montré que dans les hiéroglyphes égyptiens ces trois saisons étaient désignées par des caractères qui indiquaient les circonstances d'où elles tiraient leurs noms. Examinons ce qu'il peut y avoir d'original dans ce calendrier.

Les six heures négligées dans l'année égyptienne faisaient un jour tous les quatre ans, lequel n'avait pas sa place dans le calendrier, et empiétait par conséquent sur l'année précédente. Ces jours ajoutés les uns aux autres donnaient un an de trop dans une période de 1460 ans, en sorte que dans cet espace les fêtes, les commencements et les fins de saisons tombaient alternativement sur tous les jours de l'année. La religion s'était emparée de cette circonstance, et avait attaché à cette période de 1460 ans une sorte de consécration divine, et c'est à cela que se rapportent un grand nombre de particularités que l'on remarque dans les monuments de l'astronomie égyptienne. Quelques savants ont pensé que c'était une ère qui servait à marquer les années. On pourrait leur opposer le silence complet des anciens à cet égard, mais l'ancienneté de l'usage de cette période qui se retrouve dans les monuments les plus reculés de l'antiquité égyptienne établirait une prévention défavorable contre cette opinion. Les ères, en effet, sont d'une époque relativement assez récente; ce n'est que lorsque la civilisation a été avancée que les hommes ont senti la nécessité de distinguer les années par la chronologie, et pour cela il les ont marquées à partir d'un événement qui par l'importance de ses suites attirait surtout l'attention. Mais l'époque de cet événement était habituellement assez éloignée pour être incertaine, et dans l'ignorance, on s'est souvent basé sur un calcul dont un examen plus attentif a démontré l'inexactitude. Telle est la cause des images et des erreurs qui enveloppent toujours le berceau des chronologies anciennes, et notamment de celles dont les ères sont la première olympiade et la fondation de Rome. Enfin, l'ère dont nous nous servons maintenant n'est probablement pas exacte; car d'après les meilleurs chronologistes elle date de quatre ans après la naissance de J.-C.

Ce qui n'est pas moins propre au calendrier égyptien, c'est la division des saisons. Elle est tirée d'un fait particulier à l'Égypte, de l'inondation du Nil et de ses effets sur la fertilité du territoire. Chez les autres peuples, il y a en général quatre saisons qui représentent les variations de la température et de l'atmosphère, lesquelles se reproduisent partout dans le même ordre, indépendamment des lieux et des climats; tandis que ce n'est que sur les rives du Nil que l'on peut marquer trois saisons qui tirent leur dénomination et leur enchaînement des débordements du fleuve.

Il résulte de cet examen que le calendrier égyptien a des caractères originaux qui répugnent à toute importation asiatique.

D'après la Bible, l'Egypte aurait été peuplée par des peuples sémitiques de la descendance de Cham. D'un autre côté Plutarque (*De Isid. et Osir.*) nous apprend que l'ancien nom de l'Egypte était Χημία. De la ressemblance de ces deux noms on avait tiré un argument en faveur de l'origine asiatique des Egyptiens: une simple observation suffit pour la faire évanouir. Les noms bibliques ont chacun, comme on le sait, une signification dans la langue hébraïque; ainsi Sem veut dire *renommée*, Japhet, *extension, dilatation*, et Cham, *chaud, sud*, tandis que le mot égyptien Schem ou Schim veut dire *noir*, désignation qui s'appliquait très bien aux caractères physiologiques de la race égyptienne, comme nous l'avons remarqué dans une précédente leçon. On voit donc que cette conformité est purement fortuite, puisqu'elle cache des idées différentes.

Du reste, si on voulait fixer l'époque précise où l'Egypte s'est peuplée, on éprouverait de grandes difficultés. On ne sait pas davantage par quels moyens ni de quelle manière les hommes de la vallée supérieure du Nil sont descendus dans l'Egypte. L'origine des peuples est toujours enveloppée d'un voile épais que l'érudition la plus ingénieuse et la critique la plus hardie ne peuvent pas toujours soulever. Cependant de la nature du territoire et des caractères des monuments les plus anciens on tire des inductions qui présentent souvent un certain degré de vraisemblance. Ainsi les travaux immenses qui présupposent l'habitation de l'Egypte décèlent dans ces peuples originaires un haut degré de civilisation. Ce n'est qu'en étendant et qu'en régularisant par de nombreux canaux l'inondation du Nil qu'ils ont pu la rendre utile et la faire contribuer à la fertilité du sol. Sans ces précautions les eaux accrues auraient chaque année emporté avec elles les maisons et les plantations des habitants au lieu d'engraisser de leur limon des terres préparées à les recevoir. Cependant, malgré le degré de civilisation qu'on serait tenté de supposer à ces premiers habitants, une tradition ancienne nous montre Sésostris, dans le seizième siècle avant notre ère, dans un temps où l'Egypte était habitée depuis longtemps, réprimer les habitudes antropophages de plusieurs peuplades.

La question de l'antiquité égyptienne, débattue si long-temps par les savants sans jamais être résolue, ne présente pas moins de difficultés. Distinguer les différentes dynasties, éclairer leur chronologie par une critique solide, concilier entre eux des témoignages contradictoires et enfin entourer un système d'une démonstration évidente au milieu des obscurités qui environnent cette grave question, c'est ce que M. Letronne tentera dans les leçons suivantes.

INSTRUCTION PUBLIQUE A ALGER.

Lire, écrire et compter, tels sont les premiers pas de l'étude. Connaissances les plus indispensables dans tous les temps, elles le sont devenues aujourd'hui pour l'exercice de l'industrie même la plus grossière. Ce degré d'instruction doit être le partage de tous; et malgré les mécomptes que nous verrons se reproduire plus d'une fois encore, nous sommes fondés à croire qu'avant peu d'années le nombre de ceux qui en seront dépourvus ne sera plus qu'une rare exception. Dans tout état de cause, ce n'est point au gouvernement qu'on pourrait renvoyer le reproche de n'avoir fait de cette nécessité, si généralement sentie, l'objet de ses constantes méditations.

Encouragements, législation, prières, peines et soins, sacrifices même, sous toutes les formes il a multiplié les voies, et la puissante volonté du ministre qui dirige ce département a singulièrement contribué à opérer dans les esprits cette révolution salutaire et paisible, qui, si elle ne les met de niveau par la richesse, peut tendre au moins à rapprocher les hommes par le savoir.

Mais ces conditions remplies en Afrique, vient une autre portion de jeunes gens que leur position, leur fortune, leurs relations appellent aux professions libérales, et qui ont besoin d'acquérir cette éducation supérieure qui seule peut leur frayer dans l'armée le chemin des armes savantes; dans la carrière civile, celui de la magistrature, de l'administration et des sciences. A ceux-là il faut d'autres notions, un marche-pied plus large, quelque chose qui les mette à la hauteur du rôle que la société leur destine.

Dans la régence, beaucoup de parents se trouvent en mesure de donner à leurs enfants cette éducation classique; d'autres ne les ont abandonnés qu'avec regret, séparation qui augmente avec le poids de l'exil le besoin de regagner la patrie, et il serait heureux de les rappeler: mais fonctionnaires, négociants ou colons jettent en vain les yeux autour d'eux, ils n'y trouvent point d'établissement convenable. Que si cette ressource qu'on rencontre dans nos moindres départements leur était offerte, n'est-il pas naturel de penser qu'ils auraient alors la chance de concilier à la fois les vœux de leur cœur et des progrès qui peuvent les honorer un jour ?

L'institution qui nous paraîtrait répondre à toutes ces espérances serait la création d'un collége de plein exercice, avec internes et externes, pensionnaires et demi-pensionnaires, où l'instruction primaire serait ménagée à ceux qui se vouent aux professions industrielles, et où seraient ouvertes des classes d'humanités dans lesquelles les élèves viendraient puiser les connaissances nécessaires pour arriver au grade de bachelier ès-lettres.

Ne serait-il pas bien flatteur pour nous, quand quelques années auront passé là-dessus, d'entendre répéter : « J'ai fait mes études au collége d'Alger ? » Ne serait-ce pas la plus belle feuille de nos lauriers, que d'associer ainsi aux succès de nos armes les progrès de notre civilisation, et de la tirer en quelque sorte du foyer même de la barbarie? Je ne sais si je m'abuse, mais je ne puis douter qu'en France le suffrage général n'accueillît la réalisation de pareilles idées.

Le maître des requêtes, intendant civil de la régence d'Alger, GENTY.

CRÉATION D'UNE CHAIRE SPÉCIALE D'HISTOIRE A TOULOUSE.

Dans un précédent numéro, en rendant compte de l'enseignement historique dans les colléges, nous avons exprimé notre étonnement de ne pas rencontrer de chaire spéciale pour cet enseignement au collége royal de Toulouse.

Les raisons que nous avons données sur l'utilité d'une création semblable ont été partagées par le conseil académique de cette ville.

Par délibération du mois de juillet dernier, il a été d'avis qu'une chaire spéciale d'histoire fût établie au collége royal de Toulouse pour la prochaine rentrée des classes. Ce vœu a été pris en considération par le conseil royal. Le nouveau professeur jouira, sur les fonds du collége, d'un traitement fixe égal à celui des professeurs de second ordre, et participera à l'éventuel.

Nous savons que d'autres colléges, parmi ceux que nous avons indiqués comme ne pouvant subvenir par leurs ressources à cette dépense spéciale, sont également en instance pour obtenir un professeur d'histoire.

BEAUX-ARTS.

D'immenses travaux s'effectuent en ce moment à Rome et dans ses environs pour restituer à cette antique cité une partie de son ancienne splendeur. On lira sans doute avec intérêt le détail de ces travaux, qui intéressent tout à la fois les beaux-arts et l'archéologie. La grande fabrique de la basilique de Saint-Paul sur la voie Ostiense sera restaurée par un architecte dont la réputation est italienne, M. Luigi Poleti. Les fouilles du mont Catillo, à Tivoli, seront opérées sous la direction du chevalier Clément Golchi. Une partie du mont Pincio sera sapée pour rendre les abords de Rome plus agréables. Le professeur Antonio Sarti a été chargé de réparer le beau temple de Terracine. Quatre statues colossales, sorties des ateliers des sculpteurs Guacchorini, Baini, Laboureur et Stocchi, orneront l'intérieur de la basilique de Saint-Paul. Une statue, également de grandeur colossale, a été commandée par S. S. Grégoire XVI au chevalier Fabris. Cette statue sera placée dans l'église de Saint-François-de-Paul. Le même artiste doit restaurer le tombeau du Tasse et le mausolée élevé en l'honneur du pape Léon XII (della Genga), dont bénie soit la mémoire révérée! M. Teneräni, qui a terminé dernièrement le monument de la marquise de Northampton, travaille à la statue d'Alfonso Liguori, qui est destinée à orner la basilique du Vatican. Le professeur Rinaldini, auteur d'une Psyché et d'une Pucelle d'Orléans qui ont enlevé les suffrages de tous les connaisseurs, sculptera, dans l'église de Jésus et Maria, le monument du comte Cioi. Le chevalier Sola, directeur de l'académie espagnole établie à Rome, s'occupe actuellement de fondre en bronze le buste de l'immortel Cervantes. Le chevalier Silvagni fait revivre la fameuse fresque de l'église de San-Gregorio. Enfin M. de Kessels a mis la dernière main à un groupe colossal représentant un épisode du déluge; et M. Cornelius, directeur de l'académie de Monaco, a terminé une immense série de cartons sur le jugement dernier. Tous ces divers ouvrages resteront à Rome. (*Il Tiberino.*)

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — On annonce que trois ou quatre proviseurs et quelques inspecteurs d'académie vont être admis à la retraite.

— Le concours d'agrégation d'histoire est terminé. Nous ne pourrons en faire connaître les résultats que dans notre plus prochain numéro. Le jury d'examen propose, dit-on, de n'accorder que deux des places mises au concours.

— La commission nommée par M. le ministre de l'instruction publique pour les écoles protestantes du royaume, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a pour mission 1° d'examiner l'état des écoles primaires protestantes, et les moyens soit d'y apporter les modifications désirables, soit d'assurer partout la liberté et l'efficacité de l'instruction religieuse; 2° de rechercher les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour donner aux études, dans les facultés de théologie protestantes, tout le développement et la solidité dont elles sont susceptibles.

— M. Dupuytren est dans un état de maladie qui alarme vivement les amis de la science.

— Un des plus célèbres praticiens de l'Allemagne, M. le professeur Dieffenbach, de Berlin, est arrivé à Paris. Sur l'invitation de MM. Lisfranc et Velpeau, chirurgiens de l'hôpital de la Pitié, l'habile opérateur a pratiqué deux opérations nouvelles qui lui ont valu les applaudissements de toute l'assemblée. Chez l'un des malades, il a rétabli la paupière inférieure; chez l'autre, il a refait le nez qui avait été entièrement détruit. Les deux malades sont aujourd'hui en pleine convalescence.

— Le 3 octobre prochain, un concours sera ouvert à Paris, à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux, pour une place de prosecteur.

— On donne comme certaine la prochaine entrée au séminaire de M. de Genoude, rédacteur de la *Gazette de France*, avec la résolution d'y recevoir les ordres et de consacrer à la religion le reste d'une carrière qu'il a consacrée jusqu'à présent à la politique.

— M. David vient de terminer le modèle de la statue qui doit être élevée à la mémoire de M. le baron Cuvier, dans la ville de Montbéliard, sa patrie. M. Cuvier est représenté dans l'attitude d'une profonde méditation: d'une main il tient un crayon, de l'autre un papier, sur lequel est dessiné le mastodonte parfait, et son squelette. Près de la statue est un cippe sur lequel repose la mâchoire du mastodonte, qui fit deviner à M. Cuvier la construction entière de cet animal, jusqu'alors inconnu. L'artiste a choisi cette idée comme indiquant le point de départ de la glorieuse carrière du grand naturaliste. La tête est d'une ressemblance parfaite, et le monument sera digne à la fois de l'homme de génie auquel il est consacré, et de l'artiste habile qui l'a exécuté.

— L'académie d'architecture, par son jugement du 12 septembre 1834, a décerné, sur le rendu d'un établissement d'eaux thermales, une première médaille à M. Guénepin jeune, élève de M. Guénepin, membre de l'institut; et deux secondes médailles, l'une à M. Lefuel, l'autre à M. Gonnod, élèves de M. Huyot, de l'institut. Le même jugement a décerné, sur l'esquisse d'un pavillon de bains, deux médailles: la première à M. Guénepin jeune, élève de M. Guénepin, de l'Institut; et la seconde à M. Godbœuf, élève de M. Blouet.

— M. Dutrône, conseiller à la cour royale d'Amiens, chargé par le gouvernement d'examiner les moyens d'organiser l'instruction publique à Alger, vient de partir pour sa destination. Nous lisons dans un rapport de l'assemblée générale de la société pour l'instruction élémentaire, les renseignements suivants, qui motivent la mission confiée à M. Dutrône:

« M. Dutrône, revêtu de la confiance du chef du gouvernement grec, alors M. le comte Capo d'Istrias, fut, en 1828, chargé par lui de visiter les écoles des îles de la mer Egée; il s'était acquitté de sa mission dans dix-sept de ces îles, où il avait constaté l'existence et la situation de 92 écoles, recevant ensemble 2,333 élèves, et il laissait partout des encouragements, lorsque les ravages de la peste l'arrêtèrent dans sa mission. En 1829, par un mémoire qui reçut de justes applaudissements de notre société, M. Dutrône, capitaine d'état-major des troupes régulières grecques, obtint du président, M. Capo d'Istrias, un décret qui portait organisation d'écoles d'enseignement mutuel dans ces troupes, et il fut nommé directeur de cet établissement. M. Dutrône dirigea la traduction en grec des livres français destinés à l'enseignement. Cet honorable philhellène était membre de la commission d'instruction élémentaire, et faisait partie du jury d'examen de l'école centrale militaire (école polytechnique); de plus, M. Dutrône fit lui-même un cours de langue française, et parvint à faire introduire cet enseignement à l'école centrale militaire, puis à l'école centrale civile. »

Départements. — M. Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques, est arrivé à Avignon le 7 septembre, dans le cours d'une tournée qui l'a déjà conduit à Nevers, Autun, Lyon et Vienne dont il a visité les monuments.

— Parmi les autres voyageurs qui ont passé, à la même époque, par Avignon, on cite M. Hersent, membre de la section de peinture de l'académie des beaux-arts.

— Nous lisons dans le *Drapeau tricolore*, journal de Châlon-sur-Saône: « Il est passé ces jours derniers à Châlon, un professeur de Paris, chargé par *le ministre de lui* faire un rapport sur l'état actuel de l'enseignement des langues vivantes. » Ce professeur est sans doute M. Spiers, dont nous avons annoncé dernièrement le voyage, et qui a reçu du ministre l'autorisation de visiter *officieusement*, et non *officiellement*, comme paraissent le croire plusieurs journaux de Paris et de la province, les établissements d'instruction publique.

— On lit dans le *Pilote du Calvados*: « Pendant la distribution des prix au collége royal de Caen, et à l'occasion de cette distribution, une scène scandaleuse, provoquée par les sifflets indécents de quelques élèves du Petit-Séminaire et par la manière impertinente dont l'abbé Quillou, directeur de cet établissement, prit la défense de ses élèves, occasiona un moment de rumeur dans l'assemblée. Nous apprenons que l'abbé Quillou vient d'être révoqué de ses fonctions. »

— Des réparations assez considérables ayant lieu en ce moment au collége de Poitiers, les vacances, ouvertes dans cet établissement depuis le 1er septembre, se prolongeront jusqu'au 1er novembre.

— La troisième session de congrès scientifique de France aura lieu l'année prochaine à Douai (Nord). Il s'ouvrira dans les premiers jours de septembre. M. de Givenchy en a été nommé secrétaire-général.

— M. de Reiffenberg, recteur de l'université de Louvain, a annoncé au congrès de Poitiers qu'au mois d'août de l'année prochaine aurait lieu la première session d'un *congrès scientifique des Pays-Bas*. Bruxelles recevra la première cette réunion, qui se transportera, les années suivantes, dans d'autres villes de la Belgique.

— M. Berthier de Grandry, jeune métallurgiste d'une grande espérance, vient de se tuer en visitant les mines de Chessy qu'il dirigeait depuis peu.

EXTÉRIEUR

Espagne. — On écrit de Saint-Jean-de-Luz: « Plusieurs jésuites, qui étaient encore restés au Passage pour conserver le matériel du collége, ont reçu l'ordre irrévocable du gouvernement espagnol de quitter sur-le-champ la Péninsule. Dans les deux heures de la signification de cette injonction, ils sont partis et ont le même jour traversé notre ville se rendant à Bayonne. » On dit qu'ils vont fonder un collége en Savoie.

Piémont. — On mande de Turin: « La réunion d'un grand nombre d'étudiants dans une capitale ayant été reconnue dangereuse, le magistrat de l'instruction publique à Turin, par son arrêté du 18 août, ordonne que les études de théologie, de droit et de médecine seront suivies dans différentes villes de province, et que l'université de Turin continuera à rester fermée pour l'année scolaire de 1835. »

Prusse. — Les vacances de l'université forcent la police de surveiller les voyages des étudiants; aucun passeport ne peut être délivré à un étudiant sans autorisation du ministre, pas même pour l'intérieur. Il est encore plus difficile de passer d'une université à l'autre. L'itinéraire est rigoureusement prescrit, sous peine d'être arrêté. Pour changer d'université, il faut l'approbation du gouvernement, des parents ou tuteurs.

Bavière. — On écrit de Munich: « Une enquête vient d'être ordonnée contre une association d'étudiants qui paraissait la moins exposée à cette mesure. C'est l'association des obscurantistes qui comptait cinq cents membres, et que visitaient souvent des professeurs et même des membres de la famille royale. On appelle obscurantistes les étudiants qui n'ont jamais appartenu à aucune association ayant des symboles, et qui ne se battaient pas en duel, mais procédaient judiciairement. On dit que, sur les représentations d'une ambassade allemande, cette affaire sera soumise à la commission centrale qui procède contre les étudiants. On s'est borné à arrêter ceux des membres du comité qui ont déjà fait partie de la société défendue appelée *Germania*. »

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 25 SEPTEMBRE 1834. N° 94.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêtés du 20 septembre 1834, sont nommés agrégés pour les classes d'histoire et de géographie:

MM. Wallon (Henri-Alexandre), élève de l'école normale;

Olleris (Alexandre), répétiteur à Paris.

M. Derome, inspecteur de l'académie de Strasbourg, est nommé proviseur du collége royal de cette ville, en remplacement de M. Le Fournier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Vincens de Gourgas, licencié ès-lettres, censeur des études au collége royal de Strasbourg, est nommé provisoirement proviseur du collége royal de Tournon, en remplacement de M. Roche, qui est admis à la retraite.

M. Laurent, principal du collége de Guéret, est nommé provisoirement principal du collége de Saintes, en remplacement de M. Meynieu, démissionnaire.

M. Bidard-Hayère, principal du collége de Châteaudun, est nommé provisoirement principal du collége de Saint-Flour, en remplacement de M. Bouchet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Monchoux, principal du collége d'Alby, est nommé provisoirement principal du collége de Montauban, en remplacement de M. Brunie, qui passe à la direction du collége d'Alby.

M. Brunie, principal du collége de Montauban, est nommé provisoirement principal du collége d'Alby, en remplacement de M. Monchoux, qui passe à la direction du collége de Montauban.

M. Bergés, ancien principal du collége de Lectoure, est nommé provisoirement principal du collége de Tarbes, en remplacement de M. Guillermin, qui passe à la direction du collége de Guéret.

M. Feytout, régent de mathématiques au collége de Bergerac, est nommé provisoirement principal de cet établissement, en remplacement de M. Laplumardie, qui recevra une autre destination.

M. Guillermin, principal du collége de Tarbes, est nommé provisoirement principal du collége de Guéret, en remplacement de M. Laurent, qui passe à la direction du collége de Saintes.

M. Mercadier, principal du collége de Laval, est nommé provisoirement principal du collége de Béziers, en remplacement de M. Chapuit, qui recevra une autre destination.

M. Decotte, principal du collége de Bailleul, est nommé provisoirement principal du collége de Châteaudun, en remplacement de M. Bidard-Hayère, qui passe au collége de Saint-Flour.

M. Choisnard, régent de seconde au collége de Rochefort, est nommé provisoirement principal, et régent de seconde et troisième au collége de Saint-Maixent, en remplacement de M. Riglet-Ardillaux, qui recevra une autre destination.

M. Francheteau, principal du collége de Melle, est nommé provisoirement principal du collége de La Rochelle, en remplacement de M. Lhomandie, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Voulot, sous-principal, et régent de quatrième et cinquième au collége de Saverne, est nommé provisoirement principal, et régent de quatrième et cinquième de cet établissement.

M. Serravalle, bachelier ès-lettres, principal du collége de Dax, est nommé provisoirement principal du collége de Magnac-Laval, en remplacement de M. de Lieutaud, qui passe à Dax.

M. Laurence, bachelier ès-lettres, principal du collége de Villefranche (Rhône), est nommé provisoirement principal du collége de Laval, en remplacement de M. Mercadier, appelé en la même qualité au collége de Béziers.

M. de Lieutaud, licencié en droit, bachelier ès-lettres, principal du collége de Magnac-Laval, est nommé provisoirement principal du collége de Dax, en remplacement de M. Serravalle, appelé à Magnac-Laval.

M. De Cassau, licencié ès-lettres, bachelier ès-sciences, ancien chef d'institution, est nommé provisoirement principal du collége de Condom, en remplacement de M. Martel, décédé.

M. Vallehy, régent de troisième, et chargé par intérim de l'administration du collége de Châlon-sur-Saône, est nommé provisoirement principal et régent de philosophie dans ce même collége, en remplacement de M. Marchand, qui recevra une autre destination.

—Par arrêté du 22 septembre 1834, M. Stoltz (Joseph-Alexis), docteur en médecine, est institué en qualité de professeur d'accouchements et de clinique d'accouchements à la faculté de médecine de Strasbourg.

HISTOIRE.

HISTOIRE DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION EN EUROPE

DEPUIS L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

Par M. H. ROUX-FERRAND (1).

Si l'histoire est la dernière expression d'une littérature, et l'image la plus fidèle d'un peuple, l'histoire philosophique est pour ainsi dire le résumé et le dernier mot de l'humanité; elle compose les annales de l'esprit humain des annales de toutes les nations; elle compte par siècles et non par années; elle enregistre les idées et non les faits : la philosophie de l'histoire doit donc être une haute et puissante généralisation.

A son début l'humanité a dû tenir compte de tous les accidents de sa vie naissante, les nations consacrer leurs guerres, leurs traités, leurs prospérités ou leurs revers domestiques. Alors l'histoire d'un peuple et son expérience étaient une histoire et une leçon générales. Mais les nations ont vieilli, et les annales privées ont dû perdre pour les autres peuples leur intérêt et leurs enseignements. Ainsi trois âges dans l'histoire, la poésie, le drame, la philosophie: la poésie dans la Grèce, à Rome le drame, la philosophie aux temps modernes. La Grèce préparait l'unité intellectuelle que Rome devait poursuivre par la conquête, et le christianisme achever par l'égalité.

Le christianisme change le point de vue historique comme il change la morale; le monde extérieur, les révolutions visibles, les conquêtes matérielles ne l'occupent guère; ce sont d'autres conquêtes qu'il poursuit, un autre affranchissement qu'il prépare : les révolutions intérieures des esprits, les progrès de l'ame et de la raison, le règne des intelligences, voilà ce qui l'occupe. Qu'est-ce en effet que l'histoire des schismes de l'église, les longues disputes de l'Orient et de l'Occident, la lutte de Rome et de Constantinople, sinon la manifestation éclatante des hautes et nouvelles préoccupations qui assiégeaient les ames? Dès lors l'histoire de l'humanité n'est plus véritablement dans les faits qui frappent les yeux, mais dans les croyances qui remuent les esprits. Quoi que fassent désormais les hommes, ils ne pourront tout seuls captiver l'admiration et l'intérêt.

On a long-temps accusé, et avec raison, la faiblesse et la froideur de nos annales; on s'en est pris tantôt au peu de talent des historiens, tantôt à l'absence de liberté et de vie publiques. A l'histoire, a-t-on dit, comme à l'éloquence, il faut pour vivre, le forum et les acclamations populaires : les mystères de la diplomatie, la monarchie et ses communications officielles lui sont funestes. Là, ce nous semble, n'est point le vice de nos histoires modernes : Hérodote et Tite-Live, Thucydide et Tacite eux-mêmes auraient pu la faire plus brillante, plus dramatique, mais non lui donner l'intérêt qu'ils ont donné aux annales de la Grèce et de Rome. A des peuples jeunes, il fallait des épopées; à nous peuples vieillis, les abstractions : l'imagination alors voulait des héros, la raison aujourd'hui demande des leçons. En effet, dans ces voies nouvelles où s'engage l'humanité, elle ne peut du passé tout emporter. Rois et peuples diminuent et disparaissent dans le lointain; leur souvenir chaque jour s'efface sous l'empreinte profonde des opinions présentes et des espérances de l'avenir. Les idées seules aujourd'hui jouent un rôle : leur histoire est la seule qui ait nos sympathies.

Mais cette histoire si belle, si intéressante, si étendue, que de difficultés elle présente, que de connaissances elle exige, que de qualités elle demande! Car si elle anéantit toutes les autres histoires, c'est à la condition de les remplacer; en les absorbant, elle les doit reproduire : mœurs, lois, coutumes, littérature, sciences, arts, industrie, croyances, superstitions, la vie intime et extérieure d'un peuple, dans le miroir étroit mais fidèle, tout doit se réfléchir, et les rayons, en se concentrant, se teindre d'une couleur plus vive et plus éclatante; les nuances les plus légères, les plus délicates de la physionomie d'un peuple s'y doivent fondre et retrouver dans sa couleur générale, et la synthèse être encore de l'analyse. La syn-

(1) Paris, librairie de L. Hachette.

thèse cependant y dominera : car si pour donner l'histoire philosophique d'un peuple, il faut l'envisager sous toutes ses faces, l'étudier dans sa politique, sa religion, ses mœurs, son industrie, sa littérature ; d'un autre côté, il ne faut, de ces éléments divers, de ces caractères différents, prendre et montrer que les traits saillants et les formes durables : ainsi hauteur de vues et puissance d'abstraction, tels sont les deux mérites d'une philosophie de l'histoire.

L'auteur de l'*Histoire de la civilisation* les a-t-il toujours ces qualités, les a-t-il au degré nécessaire ? en d'autres termes, a-t-il vu son sujet d'assez haut et d'assez loin ? Nous n'oserions l'assurer. Dans son tableau, les faits particuliers nous semblent occuper trop de place et trop peu les généralisations. M. Roux-Ferrand nous veut donner l'histoire de Rome à partir d'Auguste, et nous montrer, dans sa corruption, la nécessité d'une régénération morale et intellectuelle. Cette idée est juste ; mais, pour la développer, fallait-il tracer un aussi long tableau des antiques vertus romaines ? « Je vous ai promis un résumé très succinct de l'histoire des beaux temps de Rome ; j'essaierai de le rendre ensemble et rapide et complet. » (Pag. 3.) Mieux valait ne pas promettre, et entrer de suite dans le cœur du sujet. Si l'histoire politique n'est pas resserrée dans de justes bornes, l'histoire littéraire, elle aussi, n'est pas toujours assez substantielle. Sans doute, de toutes les images d'un peuple, la littérature est la plus vive et la plus fidèle. Mais dans une histoire générale, dans un tableau philosophique, la littérature doit être un résumé et non une biographie. Dans la septième leçon, consacrée à la peinture des lettres romaines, M. Roux ne nous paraît pas avoir pénétré assez avant dans les causes secrètes et profondes de la dégradation intellectuelle. Aux citations nombreuses, aux faits piquants et heureusement choisis qui se trouvent dans son livre, on reconnaît qu'il avait entre les mains tous les matériaux nécessaires à une haute et philosophique appréciation de la pensée et des travaux du paganisme ; pourquoi donc cette vue élevée et féconde manque-t-elle à son ouvrage ? En voici peut-être la cause.

Le livre de M. Roux-Ferrand a d'abord été un enseignement, ses chapitres des leçons : c'est ainsi que depuis quelques années se sont faits beaucoup de livres. Dans cette parole improvisée, que l'on fixe et recueille sur le papier, il y a sans doute de grands avantages ; le mouvement, la chaleur, le travail intérieur et fécond de l'esprit se laissent mieux saisir ; cette composition parlée a les saillies, les accidents, les bonheurs de l'improvisation : n'en a-t-elle pas aussi les irrégularités, les redondances, les longs détours ? Je le crois. La synthèse ne va pas à la paresse ou aux distractions d'un auditoire. Pour se faire bien comprendre du public, il se faut répéter. Dans un livre, c'est tout le contraire : l'esprit du lecteur vous devance toujours, et, pour n'être pas prévenu par ses réflexions ou son impatience, on a besoin de beaucoup de concision et de rapidité. Ainsi les détails, que dans M. Roux nous voudrions abréger, les faits, qui nous sembleraient devoir se généraliser, développés, ils ont dû plaire à son auditoire ; nous, nous les voudrions raccourcis, résumés, philosophiquement traduits. Un livre bien composé doit toujours être plus ou moins un abrégé. Comme l'ame, l'intelligence ne doit pas trop s'épancher. Si la pudeur est un charme de l'ame, la mesure est un des secrets du style et de la pensée.

Nous avons fait à la critique sa part ; il nous sera doux de finir par l'éloge. L'ouvrage de M. Roux offre des tableaux tracés avec vigueur et élégance ; il renferme, sur les beaux-arts, sur l'industrie, sur les mœurs romaines, sur les caprices du luxe, sur la civilisation ancienne, de curieuses et piquantes recherches.

Les hautes considérations philosophiques, trop rares, nous l'avons dit, dans certaines parties de l'ouvrage, se montrent hardies et nombreuses dans le tableau de la lutte du paganisme décrépit et impuissant contre le christianisme jeune et plein d'avenir : le monde nouveau de l'Evangile s'élevant sur les débris du monde romain ; le mystique Orient triomphant de l'idolâtrie ; l'égalité chrétienne abolissant l'esclavage antique ; tous ces grands tableaux, ces magnifiques oppositions de la fatalité et de la liberté, de la matière et de l'esprit, M. Roux-Ferrand les a saisies et largement dessinées. Il y a dans son livre le germe des qualités de l'historien de la civilisation, à côté de quelques taches, de quelques lacunes faciles à remplir ou à effacer : il méritait nos éloges non moins que nos critiques ; critiques et éloges, nous l'espérons, ne seront pas perdus.

J.-P. Charpentier (de Saint-Prest).

CONCOURS D'AGRÉGATION

POUR LES ÉTUDES HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

Le concours d'histoire et de géographie a commencé le 11 septembre sous la présidence de M. Naudet, membre de l'institut, inspecteur général des études, assisté de MM. Poirson, proviseur du collége de Saint-Louis, Poulain de Bossay, Cayx et Dumont, professeurs d'histoire aux colléges royaux de Henri IV, de Charlemagne et de Saint-Louis. Sur les seize candidats, neuf seulement se sont présentés et ont justifié des conditions d'admission, c'est-à-dire du grade de licencié ès-lettres et de deux ans au moins de service dans l'université ; ce sont : MM. Forachon, chargé du cours d'histoire pour les élèves qui se destinent au commerce au collége royal de Metz ; Barberet, chargé d'une division d'histoire au collége royal de Louis-le-Grand ; Auleris, répétiteur au collége Charlemagne ; Wallon, élève de l'école normale ; Guibert, Duprey, chargé du cours d'histoire au collége royal d'Angers ; Fleury, élève de l'école normale ; Jarier et Carlier.

La composition écrite a eu lieu d'abord sous la présidence d'un des membres du bureau. En voici le sujet : *Comparer entre eux les règnes de Charlemagne et d'Othon le Grand, sous le rapport des divisions géographiques, de l'étendue des conquêtes, de l'état des peuples pendant leur durée, et de leur influence sur la civilisation générale.* Dans la première épreuve, comme on le voit, il s'agit surtout de l'appréciation morale des faits ; l'érudition au contraire est l'objet spécial de la seconde.

Le conseil royal a fait publier un programme de huit questions (voir le numéro du 7 novembre dernier) qui devaient servir de base à cette seconde épreuve. Afin de rendre le nombre des questions égal à celui des candidats, le bureau a partagé en deux la question n° 6, ainsi conçue : *Tracer la géographie de l'Europe d'après les grandes divisions naturelles, et indiquer exactement toutes les variations politiques qui ont eu lieu sur le territoire européen, dans la composition et les limites des divers états, depuis le démembrement de l'empire de Charlemagne jusqu'en 1789.* A cet effet l'Europe a été divisée en orientale et occidentale, en suivant pour ligne de démarcation le cours du Rhin et la chaîne des Alpes. Les questions ont été tirées au sort par les candidats, ainsi que l'ordre dans lequel ils devaient les développer. Il a été convenu que chaque exposant serait argumenté par les deux candidats qui devaient exposer après lui.

M. Carlier a pris le premier la parole *pour déterminer quels étaient l'étendue territoriale, la situation politique, les alliances, le commerce de tous les états et de toutes les colonies du nom grec à l'époque où Alexandre entreprit la conquête de la Perse.* (Question Ire.) L'immense étendue de cette question imposait à M. Carlier la nécessité de l'exposer d'une manière un peu superficielle. Cependant il a trouvé le moyen d'examiner tour à tour la Grèce proprement dite et ses colonies en Italie, en Gaule, en Espagne, en Afrique et en Asie-Mineure. Les argumentants, MM. Jarier et Duprey, n'ont trouvé qu'un petit nombre d'observations à lui adresser.

M. Jarier a exposé l'état des personnes en Espagne depuis l'établissement des Goths jusqu'à l'invasion des Arabes (question VII), en le montrant en opposition avec ce qu'il était sous la domination romaine, et en le mettant en rapport avec les autres parties de la législation. L'étendue que M. Jarier avait ainsi donnée à la question, et quelques omissions qui lui étaient échappées, ont donné lieu à d'assez nombreuses controverses entre lui et ses adversaires, MM. Duprey et Fleury.

M. Duprey lui a succédé pour exposer les révolutions de l'Italie depuis la chute de l'empire d'Occident en 476, jusqu'à la ruine du royaume des Lombards en 774, et pour rechercher les divers degrés de civilisation de l'Italie durant cet intervalle. (Question V.) Il a développé assez longuement l'histoire de l'Italie à cette époque. Les argumentants, MM. Fleury et Auleris, outre plusieurs critiques de détail, lui ont reproché d'avoir dépassé les bornes de la question, qui demandait seulement l'exposition des révolutions de l'Italie.

M. Fleury, dont l'exposition a terminé la première séance, a comparé l'état civil et politique de l'Angleterre et celui de la France pendant la guerre de cent ans, et a cherché dans la différence de l'un et de l'autre peuple quelles ont été les causes qui, indépendamment de l'habileté des chefs, ont donné si long-temps la supériorité à l'Angleterre. Il a insisté principalement sur la différence des constitutions politiques, et y a trouvé l'unique cause des fortunes des deux nations. Il a eu pour argumentants MM. Auleris et Forachon.

M. Auleris avait à traiter une question grave et difficile dont les matériaux épars et confus étaient d'une coordination pénible. Il devait tracer *la division ethnographique de l'Asie en deçà du mont Taurus, et les changements divers dans la division politique de cette contrée depuis Alexandre jusqu'au cinquième siècle de l'ère chrétienne.* (Question III.) Il a réuni les documents que fournissent les historiens anciens grecs et latins, les voyageurs modernes, et même les écrivains orientaux, arabes et arméniens. Les argumentants étaient MM. Forachon et Barberet.

La question que le sort avait assignée à M. Forachon rentrait bien mieux dans les besoins d'un concours, et devait fournir des développements plus restreints et une discussion plus solidement basée. C'était de faire connaître le nombre, les forces, l'histoire et l'état de civilisation des villes d'Italie qui se réunirent contre les Romains dans la guerre sociale. Plusieurs historiens modernes, Micali, Otfried Müller, Niebuhr, fournissaient de nombreux renseignements, et guidaient dans la recherche des monuments originaux. M. Forachon a examiné d'abord les peuples, pour descendre des peuples aux villes. Après plusieurs observations de M. Barberet, M. Wallon, second argumentant, a reproché à M. Forachon de n'avoir pas employé une méthode assez rigoureuse, et d'avoir compromis ainsi l'exactitude des développements ; puis, après avoir pris pour base un passage d'Appien qui établit les bornes de la guerre sociale, il a tracé un autre plan qu'il a opposé dans ses résultats à celui de M. Forachon.

M. Barberet a exposé *l'administration civile et la forme des impôts dans l'empire romain depuis le second siècle de l'ère chrétienne jusqu'au septième*, en indiquant leurs rapports avec les autres points de vue de l'histoire. Il a été argumenté par MM. Wallon et Guibert.

La question relative à la géographie politique de l'Europe, partagée comme nous l'avons dit, était échue à ces deux derniers concurrents, qui l'ont développée tous les deux avec détail. Nous consacrerons un prochain article à la troisième épreuve, celle de la leçon.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — M. ROSSI, PROFESSEUR.

2e *semestre.* — 14e *article.*

De la Production (2e partie, 3e section. — La Terre [suite]).

GRANDE ET PETITE PROPRIÉTÉ.

Caractères et résultats de la grande culture. — Ses avantages. — Difficultés qu'elle présente et conditions qu'elle exige. — La petite propriété favorise-t-elle l'excès de population ? — Aspect politique de la question.

Les deux questions de la grande et de la petite propriété, de la grande et de la petite culture, ne sont pas, avons-nous dit dans notre dernier article, des questions identiques. Maintenant est-il vrai que la grande culture soit plus utile, plus productive, par conséquent plus désirable, sous le rapport de la richesse, que la

petite culture? car sur cette hypothèse se fondent tous les efforts pour arriver à l'une ou à l'autre.

Sur toutes ces questions on a écrit des volumes, et des volumes d'autant plus longs, que souvent on obéissait à des impulsions politiques, à l'esprit de parti. Or, en regardant la chose en elle-même, y a-t-il une proposition générale, absolue, qu'on puisse établir sur les avantages de la grande ou de la petite culture? Je ne le pense pas, a dit M. Rossi, je crois que c'est là une de ces questions qui n'admettent pas une solution absolument péremptoire.

Qu'est-ce que la grande culture? C'est l'application d'un système d'exploitation à un vaste terrain compris dans une seule et même entreprise. Quels en sont les résultats? Les résultats incontestables sont les suivants. il est possible alors d'appliquer à la terre le pouvoir du capital proprement dit; il est possible d'appliquer en grand, et autant que l'agriculture le comporte, l'action des machines. (Dans les petites propriétés cela est impossible, car le capital que les machines représentent est trop élevé pour qu'une pareille dépense soit faite par de petites exploitations.) En appliquant le pouvoir des machines à la grande culture, il résulte que la même machine peut servir à beaucoup de travail, peut être employée aussi long-temps que la saison et la rotation des travaux le comportent. On n'a donc pas une machine très coûteuse, travaillant quelques jours seulement et chômant le reste de l'année, ainsi que cela arrivait dans la petite culture. Outre une économie de travail proprement dit, on a la possibilité et la facilité d'appliquer au sol les diverses espèces d'assolements que la science agricole indique. Il est vrai encore que dans les petites entreprises les améliorations dont la terre aurait besoin, par exemple les travaux d'irrigation, deviennent très difficiles sans une association entre les propriétaires; enfin, l'inconvénient que l'on évite par la grande culture, c'est l'absence des clôtures qui occasionnent toujours une perte considérable de terrain.

En résumé donc, il est vrai que les caractères et les résultats principaux de la grande culture sont d'obtenir les mêmes produits avec moins de travail, moins de frais perdus, de ne pas laisser de capitaux oisifs, et d'augmenter le produit net. Or, augmenter le produit net, c'est augmenter la rente; augmenter la rente, c'est augmenter le fonds social destiné à alimenter la troisième classe des producteurs.

Tels sont les caractères et les résultats de la grande culture. Tout cela est incontestable et incontesté, mais cela suppose 1° des conditions de sol et de production qui ne sont pas générales, qui ne se vérifient pas en tout temps et en tout lieu. Ainsi les terrains montueux, la culture de la vigne et de l'olivier, le jardinage, sont des cultures qui dans l'état de nos connaissances n'admettent que la petite culture; car elles exigent impérieusement que le sol soit pour ainsi dire sollicité immédiatement par la main de l'homme. On peut bien révoquer en doute si dans telle ou telle localité il est ou non profitable de se livrer à telle ou telle culture; mais si on admet la culture, encore faut-il nécessairement admettre les procédés qu'elle exige dans l'état actuel de la science agricole.

En second lieu, parce que nous disons que la grande culture a les avantages que nous venons de signaler, faudrait-il en conclure que plus la culture sera grande plus ces avantages se réaliseront: ce serait une erreur grave; car si, là où la grande culture est applicable, on trouve des limites en moins, l'on trouve aussi des limites en plus; s'il y a un *minimum*, il y aussi un *maximum*. Ce *maximum* où faut-il le chercher? C'est une question qui mérite une grande attention; car on a souvent exagéré les avantages de la grande culture. Le *maximum* se trouve 1° dans le capital dont l'entrepreneur peut disposer; 2° dans la possibilité de surveiller l'exploitation; 3° dans la fertilité du sol. Reprenons ces différents points.

1° Le *maximum*, disons nous, est dans le capital. Le caractère distinctif de la grande culture étant l'application directe du capital proprement dit, il est clair que plus la culture est grande, plus elle exige de capitaux, et que là où s'arrête le capital, les avantages de la grande culture s'arrêtent nécessairement. Là où les capitaux abondent, là seulement on peut étendre les limites de la grande culture. Avant de se servir d'un instrument, il faut qu'il soit prêt. Quand on jette les yeux sur mainte et mainte exploitation, combien n'est-on pas frappé à la première vue du manque de capitaux, de l'imprudence de l'homme qui a osé entreprendre une tâche qui dépasse ses moyens!

2° L'exploitation agricole offre plus d'obstacles à mesure que la culture s'étendant, le nombre des ouvriers augmente; la surveillance devient plus difficile; l'inspecteur est obligé de se déplacer continuellement. Or, il y a une limite à la surveillance humaine. Ajoutez à cela l'énorme difficulté de la comptabilité agricole, chose fort peu connue, nous l'avons déjà dit; il ne suffit pas d'ouvrir un compte général, il faut ouvrir un compte à chaque espèce de terrain, autrement on s'exposerait à cultiver de mauvaises terres.

3° La *fertilité du sol.*— Qui a jamais révoqué en doute la richesse des produits agricoles de la Belgique et de la Flandre? L'on a toujours cité pour modèle l'agriculture flamande: cependant dans ces pays les fermes sont très petites, la plupart n'ont que quarante ou cinquante arpents, et ne donnent que mille à douze cents francs de rente; c'est que quand le sol est fertile naturellement on peut varier la culture sans laisser jamais aucune partie du sol oisif, et appliquer un capital plus fort à la même étendue de terrain; c'est qu'il faut admettre que sous plus d'un rapport la fertilité du sol compense l'étendue, et que le résultat sera le même, que vous ayez cent arpents fertiles comme deux, ou cinquante fertiles comme quatre. Ainsi, quand une terre est fertile, on peut y appliquer utilement plus de capitaux que sur une terre de qualité inférieure.

Ainsi, quoiqu'en principe il soit incontestable que la grande culture est préférable sous le rapport des produits, cependant ce principe admet plus d'une restriction, et cette matière est une de celles où il faut surtout se garder de l'exagération. Avant tout, on doit chercher à proportionner les moyens au but que l'on veut atteindre. Je vais plus loin, a dit M. Rossi, il est vrai que les deux questions de la grande et de la petite propriété, de la grande et de la petite culture, ne sont pas des questions identiques, mais il est vrai aussi que la grande propriété facilite la grande culture et que la petite propriété favorise la petite culture: ainsi, comme nous venons de démontrer qu'en principe la grande culture est plus favorable à la production, il sera vrai que, sous le rapport économique et en principe, la grande propriété est favorable en produit net, dans les mêmes limites que la grande culture. Voilà, sous le rapport économique, à quoi me paraissent se réduire les deux questions.

On a fait à la petite propriété un autre reproche qui touche à la fois à l'économie politique et aux mœurs. On a dit que la petite propriété favorisait un excès de population. C'est là une erreur de raisonnement et de fait qu'il importe de réfuter. Erreur de raisonnement: l'imprudence en matière de population dérive-t-elle surtout de la possession territoriale? Non certainement, car le possesseur d'une certaine étendue de sol a devant lui un fait matériel sur lequel l'erreur est impossible, et qui lui donne de la prévoyance; au contraire, l'homme qui vit d'un salaire dont il lui est difficile de comprendre la source, peut se persuader aisément que ses enfants en trouveront un comme lui. Erreur de fait: car dans le canton de Vaud, où la propriété est fort divisée, la population reste stationnaire, et elle est si peu croissante qu'elle admet les ouvriers étrangers. Comme preuve du contraire, on a cité l'Irlande: c'est l'exemple le plus mal choisi; les cultivateurs irlandais ne sont pas des propriétaires; ce sont des sous-fermiers; et encore si la population de ce pays a dépassé les limites dans lesquelles il était désirable qu'elle restât enfermée, faut-il l'attribuer à ce qu'elle vit sur le sol? Non, certes: cela est dû en grande partie non seulement à l'introduction de la pomme de terre, mais à toutes ces causes concomitantes qui ont fait de l'Irlande le pays du monde le plus misérable et le plus opprimé.

Nous avons prouvé qu'en principe la grande culture est plus profitable que la petite, et qu'en conséquence la grande propriété, par la raison qu'elle favorise la grande culture, est plus profitable sous le rapport économique que la petite propriété; mais si l'on peut sous le rapport économique blâmer la petite propriété, peut-on blâmer également la très petite propriété? Je ne le pense pas, a dit M. Rossi: c'est une vérité qu'il est facile de démontrer.

J'appelle petite propriété une étendue de terrain arable qui ne donne pas une occupation constante et utile à une famille et à une charrue. Mais descendons plus bas, jusqu'à l'arpent, la perche même, et alors la question change du tout au tout. Sans doute, si, comme on l'a fait quand on a voulu noircir le tableau, nous choisissons une des belles propriétés de France pour la découper en petits morceaux, et si nous les distribuons aux habitants d'un village éloigné, multipliant les servitudes, nous ferions une opération désastreuse: mais si, comme cela se vérifie dans plus d'un pays, il y avait beaucoup de ces petites propriétés autour des chaumières; si le petit propriétaire n'avait qu'à traverser le seuil de sa maison pour être, la bêche à la main, dans sa petite propriété, la question ne serait plus la même: ce serait un journalier qui, avec sa bêche, avec le travail qui fait sa richesse personnelle, aurait en outre une petite propriété qui lui assurerait son domicile, quelques provisions pour l'hiver, et, mieux que cela, une occupation pour lui à côté de son foyer domestique; une occupation pour ses enfants, qui retrouveraient de la vigueur et de la moralité, après s'être étiolés plusieurs heures du jour dans les manufactures; une occupation pour sa femme, qui n'aurait pas besoin de laisser ses petits enfants à la merci du premier venu pour aller travailler au dehors; et le propriétaire sentirait qu'il n'a pas besoin, pour se reposer, de se livrer à l'oisiveté ou à la débauche, et qu'un changement d'occupations est un noble délassement pour l'homme; il sentirait qu'il vaut mieux bêcher son petit lot de terre que d'aller dépenser ses économies et perdre sa santé; il pourrait employer une partie de ses petites épargnes à améliorer son fonds de terre: la société n'y perdrait rien, ce serait un produit de plus.

Voici ce que, sous le point de vue économique, nous avions à dire touchant la grande et la petite propriété, la grande et la petite culture. Sans doute, si on voulait examiner la question sous tous les points de vue, il faudrait chercher les résultats politiques et moraux. Ces recherches ne sont point de l'économie politique. Je dois pourtant en dire un mot. J'affirmerai que, sous le rapport politique, il n'y a rien d'absolu: on ne pourrait pas démontrer que l'un ou l'autre genre de propriété soit incompatible avec la liberté. La grande propriété se trouve dans des pays libres, la petite dans des pays asservis; de même que la grande se trouve dans des pays asservis, et la petite dans des pays libres: quant aux conséquences morales, il est incontestable que la propriété territoriale est un fait favorable à la moralité des propriétaires: elle les soumet à des devoirs et leur procure des jouissances qui tendent à développer leur moralité; elle inspire le respect des droits d'autrui, car elle fait sentir combien l'on a besoin que ces droits soient connus et respectés.

Mais la question n'est point encore là. Si on laisse les choses aller d'elles-mêmes, il n'y aura comme fait général ni grande, ni petite, ni moyenne propriété; les deux extrêmes seront également impossibles. La question est de savoir si le législateur doit intervenir pour amener forcément la grande ou la petite propriété. S'il intervient en faveur de la grande propriété, il faut établir les primogénitures, les substitutions ou au moins une large faculté de tester. Si on veut intervenir en faveur de la petite propriété, on doit faire ce qu'ont fait la constituante et le code civil, établir l'égalité de partage, et limiter la faculté de tester. La loi en Angleterre est intervenue en faveur de la grande propriété; en France, en faveur de la petite: dans les deux pays la loi est justifiée par les mœurs; si on y laissait libre la faculté de tester, les choses se passeraient long-temps encore comme aujourd'hui. Le législateur doit-il ou non intervenir? C'est là une question de législation et non d'économie politique. Si, placé en présence des deux interventions, il nous fallait opter, a dit M. Rossi, notre choix ne serait pas long-temps douteux.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE POITIERS.

Nous croyons devoir nous borner à extraire de l'analyse des séances du congrès scientifique de Poitiers ce qui nous paraît offrir le plus d'intérêt. Les questions qui y ont été plus vivement débattues sont en général étrangères à notre spécialité.

Séance du 30 septembre. — M. David de Thisis, au nom de la 4ᵉ section (littérature et beaux-arts), donne lecture d'un mémoire dans lequel il recherche les causes de la décadence de l'état, afin d'y porter remède.

« Dans nos jours de transition, dit-il, jours que le scepticisme dévore, l'art n'existe plus; car ce n'est que dans la foi et l'inspiration, fécondées par l'étude, que l'art peut trouver les éléments de la perfection; et notre époque, qui doute de tout, qui doute d'elle-même et du monde, notre époque dédaigneuse des longues veilles, des infatigables travaux, s'agitant au milieu des passions haineuses qui déchirent la société, ne saurait entourer l'art de ce recueillement, de cette paix qui sont nécessaires à son développement et même à son existence. »

Après M. de Thisis, M. Boncenne prend la parole et demande que le congrès stigmatise avec énergie cette littérature qui tend à abrutir les hommes, à ériger en vertus les vices les plus honteux, et qui a jeté sur le théâtre ces représentations obscènes dans lesquelles l'inceste et l'adultère jouent toujours le principal rôle.

Voici la proposition, rédigée par M. de Saint-Hermine, adoptée par l'assemblée générale du congrès:

« Le congrès scientifique de Poitiers croit devoir exprimer le profond dégoût

que lui inspire l'immoralité qui flétrit un grand nombre de productions littéraires de notre époque. Il émet le vœu qu'à l'avenir les écrivains, quelle que soit l'école à laquelle ils appartiennent, ne s'écartent jamais des règles imposées par le bon goût et par le sentiment des convenances. Il appelle à concourir à la prompte réalisation de cette réforme si nécessaire tous les hommes qui pensent que la mission des arts doit être de travailler toujours à moraliser l'humanité. »

Séance du 14. — Le congrès entend les communications faites par M. Dorbigny sur son voyage scientifique dans l'Amérique méridionale. Parti en 1826 de Brest, M. Dorbigny a parcouru le pays de Buenos-Ayres, le Brésil, le Chili, le pays des Patagons ; il a rapporté de précieuses découvertes sur les sciences naturelles : il a décrit les mœurs et la conformation physique des peuples en les comparant entre eux, il a étudié leur langage, enfin il a parcouru dans un voyage de près de huit années plus de 14,000 lieues.

On sait que, sur les rapports de l'institut, M. le ministre de l'instruction publique a promis de fournir les fonds nécessaires à la publication de cet important voyage.

M. Dorbigny a été souvent interrompu par les applaudissemens du congrès.

Sur la proposition de la section de littérature, le congrès exprime le vœu que les enfans ne puissent être admis dans les colléges de l'université, pour y étudier les langues anciennes et suivre l'enseignement secondaire, qu'après un examen constatant qu'ils possèdent les connaissances qui s'acquièrent dans les écoles primaires du degré supérieur.

Séance du 15 septembre. — Le congrès demande au gouvernement :

1° L'abrogation expresse du décret qui attribue à l'état la propriété des manuscrits recueillis dans les bibliothèques des villes ;

2° La publication des mémoires inédits adressés à l'académie des inscriptions et belles-lettres.

Séance du 16 septembre — Clôture. — Le congrès adopte, entre plusieurs propositions, la suivante :

Inviter le gouvernement à faire rédiger, sous la direction de l'institut, un dictionnaire historique de la langue française, indiquant, par des citations tirées des manuscrits des divers siècles, l'altération de sens et de forme des expressions, et déterminant ainsi le caractère inhérent à la langue française, et celui qui lui a su imprimer plus tard l'influence de la littérature ancienne ou étrangère.

M. de Girouchi, nommé pour la troisième fois secrétaire du congrès, annonce qu'il se tiendra à Douai l'année prochaine, et invite MM. les membres à s'y réunir avec exactitude.

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

Collège royal de Nancy. — La distribution des prix aux élèves du collége royal de cette ville s'est faite le 30 août, sous la présidence de M. le recteur de l'académie, et en présence des différentes autorités. Le discours d'usage a été prononcé par M. Meunier, professeur de seconde : son discours a paru écrit purement et sagement pensé. M. le recteur a parlé ensuite du collége, de l'ordre qu'une discipline sévère, mais paternelle, y avait maintenu, de l'excellence des compositions de la fin de l'année, qui attesta que les études, non plus, n'y ont pas été négligées : la voix de cet ami de la jeunesse, qu'une immense réputation de savoir a élevé au premier rang, a été couverte d'applaudissements. M. le proviseur est venu après lui payer son tribut par une allocution énergique où se trouvaient exprimés les sentiments les plus honorables. Les prix ont ensuite été proclamés par M. le censeur des études. Dans cette lutte établie entre 125 pensionnaires et 281 externes, les nominations ont été réparties ainsi qu'il suit :

Pensionnat : Prix, 59 ; accessit, 91 ; en tout, 150 nominations.

Externat : Prix, 103 ; accessit, 187 ; en tout, 290 nominations.

Les prix de dessin, qui n'appartiennent qu'au pensionnat, n'y sont pas compris.

Collége de Bourg. — M. Pelletier, principal, a ouvert la séance par une allocution où dominent les sentiments de sa sollicitude toute paternelle. M. Valensot, régent de troisième, chargé du discours d'usage, a obtenu des applaudissements mérités. L'orateur s'est attaché à faire ressortir les principaux obstacles qui s'opposent aux progrès des études. Il a démontré d'une manière brillante la nécessité de traduire, pour arriver à la connaissance de notre langue.

« Sans ce travail préliminaire, a-t-il dit, sans ces bonnes et solides études, l'esprit manque ordinairement de ressort et de fécondité ; il reste inactif et pauvre au milieu du mouvement et des richesses du monde intellectuel, au lieu que, nourri des beautés des grands écrivains, il s'empare de leurs idées, il les fond avec les siennes, elles deviennent plus tard comme sa propriété et sa création ! Voilà le secret de nos plus étonnants génies. »

Collége de Gannat. — La distribution des prix a été présidée par le premier adjoint. Les autorités et toutes les personnes distinguées de Gannat étaient réunies dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, ornée de dessins, cartes géographiques et autres travaux exécutés d'une manière remarquable par les élèves. Les couronnes ont été placées sur les têtes des jeunes lauréats par les chefs de famille. Le collége de Gannat est en voie de progrès. Les avantages d'une bonne éducation sont appréciés par les habitants de la ville ; on regrette qu'il n'en soit pas de même dans tout l'arrondissement.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Les nombreux fonctionnaires de l'université que leurs affaires ou le soin de leur avancement attirent à Paris pendant les vacances, se plaignent de ce que, pour arriver au cabinet des chefs de l'administration, ils sont obligés d'attendre leur tour d'audience sur l'escalier ou dans des pièces tout-à-fait obscures. Ils ne doivent s'en prendre qu'à la disposition du local. Les employés eux-mêmes sont entassés dans de petites chambres à demi-éclairées. Il serait vraiment à désirer qu'il pût être donné suite au projet d'échange qu'avait formé le conseil royal, entre l'hôtel qu'occupe maintenant le ministère rue de Grenelle, et celui qui a long-temps servi aux bureaux de la liste civile, même rue, n°s 119 et 121.

— L'auteur de *Marius* et de *Germanicus*, M. Arnault, secrétaire perpétuel de l'académie française et ancien secrétaire général de l'université sous l'empire, vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis par une attaque d'apoplexie foudroyante. M. Arnault était âgé de soixante-huit ans ; mais la vigueur de sa constitution semblait lui promettre encore de longs jours.

— L'académie des beaux-arts de l'institut a jugé, dans sa séance du 20 septembre, le concours des grands prix d'architecture. Les prix obtenus sont : Premier grand-prix, à M. Paul-Eugène Lequeux, de Paris, âgé de vingt-huit ans, élève de M. Guénepin. Deuxième grand prix, à M. Nicolas-Auguste Thumeloup, de Saint-Denis (Seine), âgé de trente ans, élève de M. Guénepin. Mention honorable, à M. Alphonse-Augustin Finiels, d'Arbois (Jura), âgé de trente ans, élève de M. Guénepin.

— L'exposition du concours des grands prix de peinture aura lieu à l'Ecole royale des beaux-arts les mercredi 24, jeudi 25 et vendredi 26 septembre, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, pavillon de l'aile gauche.

— M. de Kluber, conseiller d'état, et l'un des publicistes les plus connus de l'Allemagne et de l'Europe, après avoir fait à Paris un séjour de quelques semaines, pendant lequel il a assisté aux séances de l'académie des sciences morales de l'institut, dont il est membre correspondant, vient de repartir pour l'Allemagne.

— Une société vient d'être autorisée par le ministre de l'intérieur, à frapper à la monnaie royale une *galerie numismatique des rois de France*. C'est une belle idée que celle de donner à notre pays une histoire où les hommes qui ont présidé aux destinées de la société française pendant quatorze siècles soient placés en regard des principaux événements de leur règne, de telle sorte que ces annales *frappées* en bronze puissent se perpétuer dans les siècles les plus reculés. C'est en numismatique un ouvrage complet, c'est aussi un bel ornement de bibliothèque.

— On annonce le prochain départ de M. Alexandre Dumas pour Marseille. Le but du voyage de ce jeune littérateur est de mettre à exécution le projet qu'il a conçu depuis long-temps de parcourir tout le littoral de la Méditerranée. Il continuerait la publication de ses impressions de voyage dont deux volumes ont déjà paru. Le gouvernement, pour encourager ce voyage, a, dit-on, l'intention de prendre un grand nombre d'exemplaires de l'ouvrage qui sera orné de cartes et de dessins ; M. le duc d'Orléans est au nombre des souscripteurs.

— Un artiste distingué, M. Marin, statuaire, vient de mourir, le 18 septembre, à l'âge de 75 ans et dans les circonstances les plus affligeantes. Dans sa jeunesse, il avait obtenu le grand prix de sculpture et passé en conséquence plusieurs années à Rome, où il travailla avec ardeur. Depuis, son ciseau enfanta des productions remarquables, entre autres le Tourville gigantesque qui figure parmi les monuments du pont de la Concorde. M. Marin, qui avait pendant long-temps exercé les fonctions de professeur à l'école de Lyon, était retiré depuis quelques années à Paris ; mais la misère, suite du refus qu'on lui faisait de toute sorte de travaux, l'avait éloigné du monde où il pouvait briller non seulement comme artiste d'un rare mérite, mais aussi comme un homme plein d'instruction et de savoir. Découragé et abandonné, il habitait une pauvre mansarde où la mort est venue enfin mettre un terme à sa déplorable position.

— MM. David, statuaire, et Gonon, fondeur, viennent d'achever la statue de Pierre Corneille, dont l'exécution avait été commandée par la société libre d'émulation de Rouen. Celle-ci avait cru pouvoir inaugurer ce beau monument au 1er octobre prochain, cent cinquantième anniversaire de la mort du grand poëte ; mais il reste encore à terminer quelques travaux secondaires qui succèdent à la coulée ; et le moment où la ville de Rouen acquittera envers le plus illustre de ses enfants une dette sacrée, est encore retardé de plusieurs jours.

— M. Pallegoix, missionnaire français à Ham, prépare des vocabulaires en langues siamoise, laocienne et bâli.

— M. Aimé-Paris a adressé à M. Guizot un *Mémoire*, tiré à un petit nombre d'exemplaires, à l'effet d'obtenir la création d'une chaire de mnémotechnie à l'école normale. M. Aimé-Paris est auteur de divers ouvrages sur cette matière ; et les résultats *pratiques* obtenus par lui devant des auditoires nombreux, ont été reconnus supérieurs aux effets qu'on peut attendre de la mémoire naturelle.

DÉPARTEMENTS. — Nous lisons dans le *Breton* : « Nous nous faisons un devoir de signaler la prospérité du collége d'Ancenis. Les études parfaitement dirigées, les conseils d'un comité composé des personnes les plus capables d'ajouter aux garanties nombreuses que présentent déjà des professeurs choisis, cet accord enfin de la science et d'un patronage éclairé a porté les plus heureux fruits dans l'année qui vient de finir : les élèves présentés par le principal ont soutenu brillamment, à Rennes, l'examen pour le baccalauréat ; ils ont tous été reçus. »

— La société royale de médecine de Toulouse, sur la proposition faite par M. Cany, son président, a décidé, à l'unanimité, dans sa séance du 16 de ce mois, d'ouvrir des relations scientifiques avec les principales académies médicales d'Espagne et de Portugal, et, à cet effet, elle a chargé M. le docteur Ducassé, son secrétaire-général, d'envoyer à chacune d'elles le compte-rendu de ses travaux annuels. Cet exemple mérite d'être suivi par les autres sociétés savantes de nos départements méridionaux.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.
N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 1834. N° 95.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Rapport sur le concours d'agrégation de l'année 1834, pour les études historiques.

Monsieur le ministre,

Le concours d'agrégation pour les classes d'histoire, sans avoir été aussi brillant cette année que la précédente, a dû confirmer le public ainsi que les juges dans l'opinion que les études de ce genre ne se ralentissent point parmi les aspirants au titre de professeur de l'université, et que les esprits tendent de plus en plus vers les connaissances positives et la critique véritable, et qu'ils préfèrent à l'éclat des spéculations ingénieuses et hasardées l'érudition pratique et circonspecte.

De tous les concurrents, il n'en est pas un seul qui n'ait produit des témoignages d'un travail opiniâtre et fructueux, quoiqu'il n'y en ait qu'un très petit nombre qui aient obtenu un plein succès; soit que l'émotion et l'inquiétude, qui allaient pour quelques uns jusqu'au point d'altérer gravement leur santé, aient troublé quelquefois leur mémoire, soit que la difficulté de se procurer beaucoup de livres dans les lieux qu'ils habitaient et ensuite à Paris où ils étaient étrangers, les eût privés des secours nécessaires.

La composition écrite n'a pas été satisfaisante en général, et il n'est arrivé qu'à bien peu de concurrents de se soutenir constamment, dans toutes les épreuves, au degré qu'il fallait atteindre et où plusieurs se sont élevés dans quelques unes.

La commission, en regrettant de remplir un devoir rigoureux et de ne pouvoir pas récompenser des efforts estimables parce qu'elle est forcée de porter son jugement sur ce que les concurrents ont fait et non sur ce qu'elle les pressent capables de faire, a décidé à l'unanimité qu'elle proposerait d'accorder seulement deux des cinq places d'agrégé mises au concours.

Elle présente pour candidats : en première ligne, M. Wallon, en seconde ligne, M. Olleris, qui se sont acquis une supériorité incontestable par leur savoir et par la facilité de leur exposition.

Après eux, des mérites divers recommandent particulièrement quatre autres candidats; la commission, dans l'embarras de leur assigner des rangs, a désiré qu'en vous les faisant connaître, Monsieur le ministre, afin d'appeler sur eux votre bienveillance, je suivisse l'ordre alphabétique des noms.

M. Barberet a fait une leçon très remarquable par la méthode, par la lucidité et la justesse des idées, par la mesure des expressions.

M. Carlier, quoique très affaibli par une maladie dont les symptômes étaient visibles, a montré une instruction intelligente et plusieurs qualités essentielles du professeur.

M. Farochon est un de ceux qui ont réussi le mieux dans la composition écrite, et si la maturité a manqué à quelques parties de ses autres exercices, il y a fait preuve de beaucoup de lecture, et souvent d'une assez grande sagacité.

M. Fleury a intéressé vivement ses juges, principalement par le talent d'exposer ses idées, soit en écrivant, soit de vive voix.

Je suis l'interprète exact de l'opinion du jury en déclarant que nos écoles peuvent fonder de bonnes espérances sur de tels professeurs, et qu'ils doivent avoir eux-mêmes confiance en leurs forces pour se présenter à un nouveau concours.

Pour les détails des opérations de celui-ci, je m'en réfère aux procès-verbaux que j'ai l'honneur de vous envoyer avec ce rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, mon hommage respectueux.

NAUDET.

Nous avons fait connaître dans notre dernier numéro l'arrêté de nomination pris par le ministre.

RÉFORME DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

En invitant les membres de l'université à concourir, par la voie de la presse, à la solution des graves difficultés qui pourraient ajourner la réforme de l'enseignement secondaire, nous avons déclaré que nos colonnes seraient constamment ouvertes à toutes les opinions qui nous paraîtraient consciencieuses et mûries par la réflexion. Nous renouvelons aujourd'hui cette promesse ; mais nous croyons en même temps devoir prévenir nos lecteurs que nous n'acceptons pas la responsabilité des diverses communications qui nous sont adressées. Ils ne seront donc pas surpris d'y rencontrer quelquefois des idées qui sont plus ou moins en désaccord avec les doctrines ordinaires du journal.

§ II. — DES DISPOSITIONS QUE DOIT CONTENIR LA LOI SUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE ET SUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT POUR SATISFAIRE AUX BESOINS DE LA FRANCE.

Cinquième article (1).

Toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement se résument dans l'un des quatre objets ci-après :

Etendue, liberté, organisation, surveillance de l'enseignement.

Telle est la division adoptée dans la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire. C'est celle que nous allons suivre.

Etendue de l'enseignement. — Quels sont les objets d'enseignement qui constituent l'instruction secondaire ? La réponse ne saurait être douteuse. Cette instruction embrasse l'instruction morale et religieuse, le latin, le grec, et les autres langues mortes ; la littérature nationale et celle des autres peuples ; la géographie et l'histoire ; la philosophie ; les mathématiques et leurs applications depuis la géométrie et l'algèbre jusques et y compris le calcul différentiel et intégral ; la physique, la chimie et les sciences naturelles. Tous les établissements dans lesquels on donne cet enseignement, dans lesquels on prépare à suivre les cours des facultés de théologie, des sciences, des lettres, de médecine ou de droit, à entrer soit aux écoles polytechnique, militaire, navale ou forestière, soit dans les établissements d'instruction religieuse, que nous nommons grands séminaires, sont des établissements d'instruction secondaire. Nous devons faire remarquer qu'en indiquant les objets qu'embrasse cette instruction nous n'avons pas prétendu dresser un programme complet des études qu'on doit faire dans les établissements où on la donne. Ce programme doit nécessairement varier selon l'importance et les besoins des localités. Comme une question financière est annexée, et nous semble devoir rester annexée, au moins pendant quelques années encore, à celle de la nature de l'enseignement, nous pensons que la loi à intervenir doit bien préciser les objets qui constituent réellement l'instruction secondaire, et dont l'enseignement peut donner lieu à l'établissement d'une taxe. La géographie, l'histoire, la géométrie, la physique et les sciences naturelles font aussi partie de l'enseignement des écoles primaires supérieures. Mais il ne faut pas perdre de vue que dans les établissements d'instruction secondaire on enseigne la théorie de ces sciences, tandis que dans les écoles primaires supérieures l'enseignement doit se borner aux éléments ou aux simples notions applicables aux usages de la vie. Quant à l'instruction morale et religieuse, qui est la base de tous les enseignements, depuis le plus humble jusqu'au plus élevé, elle doit nécessairement faire partie des études dans toutes les écoles, quel que soit leur degré.

L'instruction secondaire peut être donnée dans des établissements publics ou dans des établissements privés. C'est ici qu'arrive la question de la liberté de l'enseignement.

Liberté de l'enseignement. — Il serait sans doute superflu de démontrer que la charte, en promettant cette liberté, n'a pas voulu parler d'une liberté illimitée. L'état ne peut rationnellement admettre à la jouissance du droit de donner l'instruction à la jeunesse que les personnes qui lui offrent des garanties de moralité et de capacité. Mais lorsque la loi a déterminé les règles à suivre pour prouver que l'on offre ces garanties, toutes les personnes indistinctement qui remplissent les conditions qu'elle prescrit, doivent avoir la faculté d'ouvrir des établissements d'instruction secondaire. Voilà la véritable liberté.

Le certificat de moralité devrait être délivré par le maire de la commune ou de chacune des communes où l'on a résidé depuis trois ans, sur l'attestation de trois conseillers municipaux. S'il s'agissait d'un aspirant qui aurait terminé ses études depuis moins de trois ans, l'attestation des conseillers municipaux devrait être suppléée par celle du directeur et de deux professeurs de l'établissement dans lequel il aurait fait ses études.

L'autorisation d'ouvrir un établissement d'instruction secondaire n'est accordée aujourd'hui qu'aux personnes munies d'un diplôme de bachelier ès-lettres au moins. On sait avec quelle facilité on délivrait autrefois et on délivre encore aujourd'hui ce titre dans cer-

(1) Voir les n°s des 10, 17, 24 et 31 août dernier.

laines localités. Aussi sommes-nous loin de penser qu'il doive suffire pour conférer à toutes les personnes qui en seront pourvues le droit de donner l'instruction secondaire. D'autres garanties de capacité, que nous ferons connaître lorsque nous traiterons des autorités préposées à l'instruction secondaire, devront être exigées; et ce n'est pas au directeur de l'établissement seulement qu'il faudra les demander, comme dans les écoles primaires, en lui laissant la responsabilité des maîtres qu'il emploiera sous ses ordres. On devra aussi exiger que chacun de ces maîtres justifie qu'il offre ces garanties; qu'il est muni lui-même du certificat de moralité et du brevet de capacité qui devront être produits par toute personne qui voudra se livrer aux fonctions de l'enseignement secondaire. On devra peut-être faire des exceptions en faveur des professeurs qui exercent depuis un certain nombre d'années avec le simple diplôme de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences, et qui sont d'un âge trop avancé pour que l'on doive exiger qu'ils se soumettent aux épreuves d'un examen sous peine, en cas de refus ou d'échec, de perdre leur état. Nous reviendrons sur cette question lorsque nous examinerons quelles conditions devront remplir les régents actuels des colléges communaux pour entrer dans le système d'organisation d'instruction secondaire publique que nous proposons d'établir.

Ici se présente la question relative aux ecclésiastiques qui voudront ouvrir des établissemens d'instruction secondaire. Doit-on exiger de leur part quelques garanties particulières?

Nous ne voulons pas irriter les passions; mais nous sommes forcés d'en convenir : il n'est malheureusement que trop vrai qu'une partie du clergé catholique est en état d'hostilité contre la fameuse déclaration du clergé de 1682 qui est une loi de l'état; qu'elle reconnaît un souverain étranger et qu'elle subordonne son obéissance au gouvernement du pays et aux lois qui le régissent à celle qu'elle prétend devoir à ce souverain étranger; qu'au mépris des lois qui proscrivent toute congrégation religieuse non légalement autorisée, elle forme une congrégation qui ne veut pas soumettre ses statuts à l'approbation du gouvernement. Cette partie du clergé catholique est précisément celle qui s'était jadis emparée de l'éducation de la jeunesse, et ses organes habituels réclament avec instance la loi sur la liberté de l'enseignement, dans l'espoir que la congrégration pourra s'emparer de nouveau de cette éducation et ruiner les établissemens publics entretenus par l'état. Naguère, elle s'était mise à l'œuvre; mais son audace était si grande, que même pendant les dernières années de la restauration, qui certes n'était pas hostile aux prétentions ultramontaines que manifestait hautement cette partie du clergé catholique, on se vit contraint d'imposer l'obligation à toute personne qui voudrait se livrer à l'enseignement secondaire, d'affirmer par écrit qu'elle n'appartenait à aucune congrégration religieuse non légalement établie en France. C'est par suite du refus d'accomplir cette obligation que le séminaire de Saint-Acheul et ses annexes cessèrent d'exister, et que huit établissemens dirigés par des jésuites rentrèrent sous le régime de l'université.

Le gouvernement né de la révolution de juillet se montrera-t-il moins sévère contre les envahissemens ultramontains d'une partie du clergé catholique que ne le fut le gouvernement de Charles X? La liberté d'enseignement, promise par la charte, doit-elle s'étendre jusqu'à ce point que le gouvernement ne doive prendre aucune précaution pour qu'il ne puisse pas être formé des établissemens dans lesquels on inculquerait à la jeunesse des principes évidemment hostiles aux lois qui régissent la France? nous ne le pensons pas; une telle liberté porterait dans son sein le germe des désordres qui plus tard viendraient affliger le pays.

Le législateur doit exiger que les hommes qui veulent se livrer à l'instruction de la jeunesse fassent profession de respect pour les lois du pays, afin d'être assuré que cette jeunesse ne sera pas élevée dans le mépris de ces lois. Laisser une liberté illimitée à cet égard; ne prendre aucune garantie contre des maux qui ne sont que trop réels, ce serait se montrer peu soucieux de l'avenir de la France et travailler à établir à la longue le règne de la licence. Si on ne répugne pas à exiger des preuves de capacité et de moralité de la part de celui qui veut se livrer aux fonctions de l'enseignement, pourquoi ne lui demanderait-on pas également une déclaration qu'il adhère aux lois du pays, qu'il n'est pas en état d'hostilité contre elles? Mais, dira-t-on, ceci est une question de for intérieur. Vous mettez celui de qui vous exigez de semblables garanties dans le cas de mentir ou de perdre sa position. Il ne voudra pas acheter par un tel sacrifice le droit de rendre hommage à la vérité, et d'ailleurs les restrictions mentales viendront à son secours. Nous trouverons notre réponse dans ce qui s'est passé en 1828. Si à cette époque les jésuites qui dirigeaient une dizaine d'établissemens préférèrent renoncer aux fonctions de l'enseignement plutôt que de mentir à leur conscience, devons-nous croire qu'aujourd'hui ils n'hésiteraient pas à se parjurer pour rentrer dans l'instruction? Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue qu'il ne s'agit plus, comme il y a six ans, de renoncer à des établissemens déjà existans, en pleine prospérité et auxquels on pourrait s'être fortement attaché; mais de créer de nouveaux établissemens de l'enseignement.

Et qu'on ne pense pas que nous soyons dirigés par un esprit de haine contre la religion. Nous la considérons au contraire comme le fondement et la sauve-garde de la société. Loin d'avoir aucune prévention hostile contre le clergé en général, nous professons la plus grande vénération pour le digne ministre de l'évangile qui sait se renfermer dans les devoirs de son saint ministère; nous désirons qu'on lui donne dans l'enseignement des colléges la large part qui lui est légitimement due. L'instruction morale et religieuse n'en a été que trop bannie, et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer ces agitations auxquelles nous avons vu se livrer de nos jours des jeunes gens à peine échappés des bancs de l'école: les embarras qu'ils éprouvent pour s'attacher à une profession et la lenteur avec laquelle ils parviennent à prendre une position dans la société, n'ont peut-être pas d'autre cause. Que la chaire de l'enseignement soit donc constamment ouverte pour le prêtre qui sait rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu, car nous sommes assurés que celui-là élèvera la jeunesse dans la crainte de Dieu, l'amour de ses semblables et le respect des lois qui font la force et la prospérité du pays; mais que l'accès en soit sévèrement fermé au prêtre qui méprise nos lois et veut rester en état d'hostilité contre elles. Vainement objecterait-on que les conditions qu'on lui imposerait seraient une violation de la liberté religieuse. Cette liberté ne serait pas violée, puisqu'il resterait libre de professer hautement et ouvertement ses doctrines ultramontaines; mais le législateur déclarerait, comme il en a le droit, que l'enseignement donné par de telles personnes serait dangereux pour le pays, et par ce motif il le leur interdirait.

Ces déplorables dispositions d'une partie du clergé catholique sont malheureusement partagées par quelques laïques que les jésuites ont eu l'habileté d'affilier à leur trop fameuse société. Des précautions devraient aussi être prises contre eux.

Nous pensons donc que toute personne qui voudrait se livrer à l'enseignement secondaire devrait être tenue de déclarer qu'elle ne fait partie d'aucune congrégation religieuse non légalement autorisée. Peut-être même devrait-on exiger de tout ecclésiastique catholique qui serait dans l'intention de suivre la même carrière qu'il adhérât à la déclaration du clergé de France de 1682, afin d'être assuré qu'il ne professerait pas dans son enseignement des doctrines ultramontaines dont la propagation, comme le disait l'arrêt de la cour royale de Paris, du 5 décembre 1825, pourrait mettre en péril les libertés civiles et religieuses de la France. C'est là le plus grand et peut-être le seul écueil que doive faire redouter la liberté de l'enseignement. Ne nous faisons pas illusion sur les projets de nos adversaires. Ils veulent renverser les établissements dans lesquels l'instruction secondaire sera donnée sous la direction du gouvernement, et pour arriver à ce résultat aucun sacrifice ne leur coûtera. L'esprit de parti leur donnera les moyens de faire tous ceux qui seront jugés nécessaires. Ne leur fournissons donc pas, sans avoir pris nos précautions, des armes dont ils se serviraient pour détruire les établissements publics d'instruction secondaire.

COURS PUBLICS.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE. — M. J.-J. AMPÈRE, PROFESSEUR.

Montesquieu. — De la vie et de la littérature parlementaires en France avant lui. — Ses premières productions. — Les Lettres persanes. — Style de ces lettres. — Leur cadre. — Leur caractère. — Le Temple de Gnide. — Voyages de Montesquieu. — Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. — Antécédents de cet ouvrage. — L'esprit des Lois. — Ses antécédents. — Son influence, surtout à l'étranger. — Il est attaqué en France par tous les partis. — Défense de Montesquieu. — Pourquoi il n'a pas été compris de son temps.

Le dix-huitième siècle se divise en deux parties: la première finit avec la mort du cardinal de Fleury; la seconde commence immédiatement après. Pendant la première époque, les germes de toutes les tendances qui devaient se développer plus tard existaient, mais seulement à l'état de virtualités. C'est en outre une époque de dissolution sociale et morale. La civilisation pourtant marche à travers cette immoralité. Dans cette première portion du siècle, toute entachée de corruption, tombent les deux premiers ouvrages de Montesquieu, les *Lettres persanes* et le *Temple de Gnide*. Ces deux ouvrages ont rempli la carrière parlementaire de Montesquieu; ils sont le fruit des veilles d'un président à mortier. C'est pour nous une occasion de revenir sur le passé de la vie et de la littérature parlémentaires en France.

Ce sont de bien grandes et bien nobles figures que celles de ces anciens magistrats qui, depuis le quinzième siècle jusqu'au dix-huitième, ont continué une tradition de mœurs antiques, de science grave et profonde; de ces hommes qui, dans leurs études, avaient contracté quelque chose de véritablement romain. Les Lhospital, les Molé, et ces véritables dynasties de magistrats, les Séguier, les Lamoignon, les Harlay, forment un groupe dans l'histoire de notre passé, dont la physionomie est imposante et vénérable. Leur érudition était profonde, et la pédanterie, qui était partout au seizième siècle, n'y manquait pas. C'était, pour ainsi dire, le luxe de cette forte érudition. Leurs mœurs sont simples et à part. Il y a dans tous ces hommes une grande bonhomie et en même temps une grande indépendance qui tient à leur position vis-à-vis de la royauté et de l'église. Avec le temps, ces mœurs, sans se détruire, se modifièrent un peu. La véritable transition de cette nature d'hommes à Montesquieu, c'est Daguesseau. Né dans le dix-septième siècle, et vivant dans le dix-huitième, Daguesseau appartient par ses mœurs antiques à cette vieille magistrature du seizième siècle, et par son goût pour les sciences physiques aux nouvelles générations parlementaires.

Les premières productions de Montesquieu sont des discours prononcés à l'académie de Bordeaux qui, avant lui, n'était qu'une société littéraire fort peu importante, et qu'il organisa en un véritable corps savant. Ces discours n'ont rien de remarquable sous le rapport littéraire. Ce fut en 1721 que parurent les *Lettres persanes*, sans nom d'auteur. Ce livre eut un immense succès. Il y avait à cette époque dans le public une très grande avidité de tout ce qui portait un caractère d'indépendance et d'opposition. Et d'ailleurs ce livre est un des plus spirituels de notre langue et même de toutes les langues. Comme style, c'est peut-être le plus admirable ouvrage de Montesquieu. Le trait y est moins aiguisé, l'effet moins cherché que

dans des ouvrages d'une nature pourtant plus sérieuse, tels que les *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains* et surtout l'*Esprit des Lois*.

Le cadre des *Lettres persanes* était nouveau, lorsque Montesquieu le choisit; il avait ce mérite qu'il a singulièrement perdu depuis. L'idée n'en était encore venue à personne, excepté pourtant au poète Dufresny. L'ouvrage de Dufresny se compose d'une lettre unique intitulée *le Siamois à Paris*. Il en conçut l'idée à l'occasion d'une ambassade envoyée par le roi de Siam à Louis XIV. Du reste, Montesquieu a été mieux inspiré en prenant des Persans que Dufresny en choisissant un Siamois. Les Persans sont le peuple le plus ingénieux de l'Asie; on les a même appelés les Français de l'Orient. Montesquieu ne se sert de la couleur locale que pour donner une teinte un peu étrange à des idées tout occidentales; et ce qu'il en met suffit pour produire l'effet qu'il a en vue. Cet entourage oriental n'est pas seulement un cadre, c'est aussi un drame, qui, pour n'être pas toujours très développé, et pour rester dans le fond de la scène, n'en est pas moins saisissant et plein d'effet.

Ces Lettres sont une satire universelle du monde contemporain. Cette satire est assaisonnée d'une grace charmante et d'une délicieuse frivolité. Dans ces Lettres, Montesquieu est bien de son époque pour la hardiesse de ses attaques; et celles des philosophes de la seconde moitié du siècle ne les dépasseront pas. Il parle du pape avec la plus grande liberté. A propos du célibat que le catholicisme impose aux prêtres, il prédit la ruine prochaine de ce catholicisme en Europe. Quelquefois l'attaque, pour n'être pas aussi directe, n'en est pas moins forte. Il attaque dans la religion mahométane les points par lesquels elle ressemble à la religion chrétienne. Un autre caractère des *Lettres persanes* est l'immoralité qui s'y rencontre; c'est une dette fâcheuse que Montesquieu paie à son siècle.

Nous sommes heureux d'ajouter qu'à côté de certaines pages, qu'on voudrait pouvoir effacer des *Lettres persanes*, il en est d'autres qui méritent l'approbation des plus sévères moralistes et la sympathie des amis de l'humanité. Par exemple, ce charmant apologue des troglodytes, qu'on dirait échappé à la plume de Fénelon, n'est-il pas l'apothéose de ce sentiment d'humanité que nous avons vu orné d'une éloquence si douce et si onctueuse dans les ouvrages de l'archevêque de Cambrai, et qu'ont prêché presque tous les orateurs chrétiens? Quelquefois aussi Montesquieu se prend aux sujets les plus sérieux. Dans une lettre, il développera les principes des sciences physiques; dans une autre, adressée à un saint dervis de la montagne de Jarron, il exposera les idées de Newton.

Les idées sur l'histoire et la politique sont très remarquables dans les *Lettres persanes;* on reconnaît dans bien des endroits celui qui écrira *la grandeur et la décadence des Romains* et l'*Esprit des Lois*. Il est même à noter que quelquefois la pensée de Montesquieu a été plus loin en matière politique dans les *Lettres persanes* que dans les ouvrages postérieurs. Ainsi dans l'*Esprit des Lois*, l'honneur est donné comme le principe de la monarchie; dans les *Lettres persanes*, au contraire, « le sanctuaire de l'honneur semble être établi dans les républiques et dans les pays où l'on peut prononcer le mot de patrie. »

Après ces vues élevées et qui semblent dépasser la portée ordinaire des *Lettres persanes*, on tombe de bien haut, en tombant au *Temple de Gnide*, poème semi-allégorique, qui remonte au *roman de la Rose* et au *Temple de Cupido* de Cl. Marot, et va aboutir au *Temple de l'Amour* dans la *Henriade* de Voltaire, dernier reste de ce genre fade et ennuyeux qui, heureusement pour nous, s'est perdu depuis et que nous ne sommes pas tentés de regretter. Nous avons nommé cet ouvrage, quelque peu digne qu'il soit de Montesquieu, parce qu'il appartient à l'époque de sa magistrature. Le contraste avec les Pithous, les Harlay, les Daguesseau ne frappe-t-il pas d'autant plus, quand on sait que c'est le même homme qui, après avoir déposé la toge et le mortier de président du parlement de Bordeaux, fera *la grandeur et la décadence des Romains* et l'*Esprit des Lois?* Il y avait bien dans ces anciens hommes de robe et de parlement, que nous avons caractérisés plus haut, une veine satirique; mais quelle différence de *la Ménippée*, satire conservatrice et monarchique avant tout, avec les attaques audacieuses des *Lettres persanes*, qui ne vont à rien moins qu'à renverser le vieil ordre de choses et changer la face de la société! Quant au *Temple de Gnide*, c'est une anomalie moins forte que les *Lettres persanes;* car ces hommes parlementaires se plaisaient beaucoup aux réminiscences de la poésie galante et allégorique du quinzième siècle. Nous avons déjà parlé des lettres érotiques et allégoriques qu'on rencontre en parcourant les deux in-folio d'Estienne Pasquier, et avant lui nous avions vu Martial d'Auvergne, le procureur, rédiger et commenter les arrêts des cours d'amour.

Ce fut après avoir deposé la robe que, par un contraste assez bizarre, Montesquieu commença à revêtir le caractère grave et sérieux de l'état dont il quittait les insignes. Dès à présent Montesquieu, qui n'est plus président, marche plus que jamais dans les voies de la littérature parlementaire. Vers 1728, il se mit à voyager. Il parcourut l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et resta deux ans en Angleterre; puis revint en France où, après deux ans de retraite, il publia ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. L'histoire des travaux intellectuels qui ont eu ce peuple et sa politique pour objet, serait curieuse à faire, et elle serait longue. Des esprits bien différents et à des époques bien diverses ont cherché dans l'histoire de son développement des théories politiques. L'historien grec Polybe, dans les fragments qui nous restent de son VIe livre, est le premier et le seul écrivain de l'antiquité qui ait essayé de considérer l'histoire romaine au point de vue d'une théorie. Au seizième siècle, quand on retrouva l'antiquité romaine, on se mit à l'étudier avec passion, avec enthousiasme. C'était aussi le temps où l'esprit politique commençait à naître. Il y eut alliance de l'érudition et de la politique. L'ouvrage le plus remarquable que produisit cette alliance est, sans contredit, celui de Machiavel, les *Discours sur Tite-Live*. Il y eut aussi un très grand nombre de discours faits sur Tacite, beaucoup plus même que sur Tite-Live; et Tacite fut le politique des monarchistes, comme Tite-Live avait été celui des républicains. Mais tous ces derniers travaux ne sortaient pas du commentaire. Le premier qui ait fait un livre en France sur ce sujet, c'est Saint-Evremond. Nous avons vu qu'il ne comprenait pas les vertus des premiers temps de Rome. Quoi qu'il en soit, il a fait faire un pas assez important à l'histoire de la politique romaine. Homme de guerre lui-même, il a surtout bien apprécié, dans Annibal, le grand capitaine. Bossuet, en quelques pages sublimes, mais incomplètes, a plutôt caractérisé à grands traits les mœurs de Rome qu'il n'en a jugé l'histoire. Il voit tout du point de vue de l'autorité, et ne peut donner une place assez importante à l'action du peuple dans le sénat. Voilà ce qu'on avait fait avant Montesquieu sur l'histoire romaine; voyons ce qu'il a fait.

Montesquieu a voulu se rendre compte de ce grand fait de l'accroissement et de la décadence de la république romaine. Il est surtout supérieur à ses prédécesseurs par un profond sentiment de la vie et de la réalité romaines. Il n'est dominé par aucun de ces préjugés sur Rome qui avaient cours jusqu'à son temps. Il va au cœur de la nature romaine, sans s'embarrasser de la manière fausse et traditionnelle dont on l'avait envisagée avant lui. Il est débarrassé de toute cette pompe conventionnelle et de toute cette rhétorique qui semblait inhérente à l'histoire romaine. Il a de plus une profonde intelligence des causes qui ont amené la prospérité du peuple dont il s'occupe. Enfin l'on peut dire que ce livre fut, en France, la première application de l'esprit philosophique à un point d'histoire.

Nous n'analyserons pas les *Considérations;* ce n'est point notre but. Notre but est de rattacher le point de vue historique qui domine cet ouvrage aux points de vue historiques qui ont précédé ou suivi. C'est l'historien lui-même que nous devons chercher dans l'histoire. Comparons donc les trois écrivains qui ont jugé le mieux l'histoire romaine, Machiavel, Bossuet et Montesquieu, et prenons-les sur un point où tous trois ont compris différemment la politique romaine : la lutte du sénat et du peuple. Bossuet, qui voit l'autorité avant-tout, est du parti du sénat. Pour lui, le peuple n'est qu'un trouble fête, qui gâte l'admirable politique de ce sénat. Montesquieu ne va pas si loin : on voit qu'il cherche à atténuer le choc entre les deux partis, à se représenter cette lutte comme un balancement, comme celui des trois pouvoirs dans la constitution britannique. Il n'y a que Machiavel qui, né dans une démocratie, ait bien compris le rôle du peuple dans l'histoire romaine. Qu'on lise le chap. 4 du liv. 1, de ses *Discours sur Tite-Live*, qui a pour titre : « La désunion du sénat et du peuple rendit cette république libre et puissante! »

L'*Esprit des Lois* est un si grand monument, et par la majesté du sujet, l'étendue des recherches et des méditations qu'il a exigées, et par le talent qui y brille à chaque page, qu'on doit d'abord professer hautement la vénération qu'il inspire avant de hasarder la moindre critique. C'est l'œuvre de la vie de Montesquieu : il travailla pendant vingt ans à ce grand et beau livre. Montesquieu eut une vie fort tranquille; il la passa presque tout entière dans la solitude de la Brède. Les luttes philosophiques elles-mêmes grandirent autour de lui sans le troubler. Il s'est peint dans un mot qu'il a dit sur Bolingbroke : « il a beaucoup de chaleur dans l'esprit; mais il me semble qu'il l'emploie contre les choses, et il ne faudrait l'employer qu'à peindre les choses. » Montesquieu est là tout entier. Pour lui, le but n'est pas de l'employer contre les choses, mais de les peindre. C'est dans ce point de vue qu'il faut se placer pour être juste envers l'*Esprit des Lois*. Que fait Montesquieu dans ce livre? il pose d'abord la justice et l'existence de lois idéales, antérieures à toute justice humaine; de ces lois idéales, il passe aux lois positives, à l'organisation réelle des sociétés; puis il en fait des classifications qui ont été attaquées et qui peuvent l'être. Il étudie ensuite leur nature, définit leur principe, et tire de la nature et du principe toutes les législations, en tenant compte, et peut-être un peu trop, de l'influence des climats; puis l'histoire vient comme corollaire de ses assertions.

Si l'on prend cet ouvrage dans son ensemble, on y découvrira sans doute des défauts de composition et de style. D'abord, la forme est beaucoup trop brisée : ce ne sont, la plupart du temps, que de petits chapitres très courts et sans aucun lien évident entre eux. Pour le style, il y a beaucoup de traits, de petites phrases à effet. Nous devions nous attendre à ce dernier défaut, en nous rappelant que Montesquieu a écrit les *Lettres persanes*. Peut-être le point de vue impartial adopté par Montesquieu avait-il besoin d'être relevé par le piquant de l'expression.

Quels sont les antécédents de l'*Esprit des Lois?* On sait son épigraphe, épigraphe ambitieuse et qu'aucun livre humain n'a le droit d'inscrire à sa première page. Ce livre, comme tous les autres, a des aïeux; on pourrait en faire la généalogie; mais il faudrait sortir de la France. En France, on ne peut guère trouver que l'ouvrage de Domat. Il y a deux grandes différences, outre le talent d'écrivain, entre *les Lois civiles mises dans leur ordre naturel* et l'*Esprit des Lois*. D'abord, Domat ne s'occupe que de législation française, et le plan de Montesquieu est bien autrement vaste; en outre, Domat est au point de vue religieux; il donne pour base à la société l'amour de Dieu, à l'aide duquel il forme la famille; puis, la famille une fois posée et les rapports de ses divers membres établis, il en déduit toutes les parties de la législation : c'est là ce qu'il a de commun avec Montesquieu. On voit que si l'ouvrage de Domat a quelque analogie avec celui de Montesquieu, son point de départ et les résultats auxquels il arrive sont bien différens de ceux de Montesquieu.

L'influence de l'*Esprit des Lois* fut grande, surtout hors de France. L'Angleterre avait adopté Montesquieu, comme Montesquieu avait adopté l'Angleterre. Blackstone, dans ses *Commentaires sur les lois anglaises*, imita Montesquieu sans l'égaler. En Italie, il suscita Filangieri et Beccaria. En Allemagne, il eut toujours les respects de l'école historique de Niebuhr et de Savigny. Il n'en fut pas de même en France; Montesquieu fut d'abord attaqué avec une incroyable violence par les jésuites et le clergé. Montesquieu, dont l'esprit était si modéré, et qui, en vingt endroits de son livre, a rendu un hommage d'autant plus éclatant à la religion chrétienne, qu'il l'avait attaquée et raillée dans les *Lettres persanes*, ne put supporter de voir ainsi méconnaître ses intentions. Il foudroya toutes ces attaques par sa *Défense* qui est un modèle de polémique vengeresse. Il ne manqua pas non plus d'adversaires dans le parti des philosophes. Il en devait être ainsi. Montesquieu était en dehors de son temps en publiant l'*Esprit des Lois*. Il s'était isolé du monde philosophique, au sein de son château de la Brède et de sa méditation de vingt années. Du haut de son impartialité et de son génie, c'est à peine s'il pouvait soupçonner les immenses luttes qui se préparaient au dessous de lui dans le présent. Il ne faut donc pas s'étonner s'il fut si violemment attaqué par ses contemporains de tous les partis : il n'appartenait à aucun; et tous pouvaient le croire au moins indifférent, sinon hostile.

DISTRIBUTIONS DE PRIX.

Collége de Dunkerque. — La distribution des prix a eu lieu en présence des autorités locales et d'un concours nombreux. Après une brillante allocution de M. le sous-préfet, le principal, M. Duchatelet a prononcé un discours où il a démontré la nécessité de l'étude des langues anciennes concurremment avec celle des langues vivantes et des sciences exactes et spéciales. L'orateur a prouvé qu'on peut moins que jamais se passer d'une éducation forte et substantielle, aujourd'hui que chacun est appelé à remplir une mission dans les conseils de la cité et du pays. Ecouté avec attention, ce discours a été vivement applaudi. M. Cochin, ce vertueux fondateur des salles d'asile, qui se trouvait à Dunkerque, a honoré de sa présence cette fête universitaire.

Collége de Saint-Gaudens. — Le collége de Saint-Gaudens vient de terminer l'année classique par de brillants exercices. Son heureuse situation, son importance au sein d'un vaste arrondissement, sa prospérité toujours croissante, sous la direction de M. Alaus, son principal, lui ont valu la faveur de la présence de M. le recteur de l'académie de Toulouse, dans la séance solennelle de la distribution des prix. M. Milhet, docteur médecin, professeur d'histoire naturelle, a pris la parole sur l'utilité pratique de cette science. M. Dassieu, professeur de troisième, a prononcé un discours plein de verve et d'originalité sur les sources, le caractère, les influences et l'avenir de la littérature romantique.

M. Montalègre, au nom de l'administration municipale, a témoigné toute la satisfaction qu'elle éprouve du choix des professeurs et de leurs constants efforts.

L'attention et l'intérêt ont redoublé quand M. Ozanneaux, recteur de l'académie, a pris la parole. Nous avons remarqué le passage suivant dans son éloquente improvisation :

« Nous n'avons pas besoin, pour attirer dans nos colléges, de placer sur le seuil quelqu'un qui dise à la foule : Entrez ! Nous n'avons pas besoin de promener dans la contrée de fastueuses promesses ou d'importunes sollicitations. Faisons notre devoir sans bruit, et les portes fermées : l'estime publique saura bien les ouvrir.

« Et puis, que vous importent des rivalités de détail ou d'ambitieuses concurrences ? Ne sommes-nous pas sur le sol du progrès ? Ne respirons nous pas l'air de la liberté ? Laissez la peur aux faibles et la jalousie aux incapables. Laissez demander, usurper les priviléges par ceux qui en ont besoin : il faut bien, pour voir et pour être vu, que l'enfant se fasse porter ou se hausse sur des échasses. L'homme de bien suit sa route sans regarder qui l'escorte, encore moins qui le suit : les yeux fixés sur le but, il ne les détourne que pour contempler ceux qui le devancent, ou régler sa marche sur la leur. Rien ne vous manque, Messieurs, ni les modèles, ni les encouragements, ni les forces, ni la volonté. Continuez donc, je le répète : la règle de ce que vous devez faire est dans le souvenir de ce que vous avez fait. Ici l'instruction est solide et complète : vous avez su la retirer de ses vieilles ornières sans la retirer de sa bonne vieille route. Tout en maintenant les salutaires traditions et les graves doctrines de l'université, vous les avez fait fléchir dans la direction qu'exigent les intérêts du pays. Vous avez compris qu'à la base de l'enseignement secondaire devait se poser et s'étendre, bien plus largement encore, l'enseignement qui convient à toutes les classes de la société, l'enseignement qui fait aujourd'hui l'objet de toutes les sollicitudes nationales, et que réclament surtout les populations de ces magnifiques contrées. En un mot, vous avez regardé la France, non point comme on la voit du dôme de la Sorbonne, mais comme elle apparait du haut des Pyrénées. Vous avez bien fait. »

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Une décision récemment sortie des bureaux de la guerre fixe à 136 le nombre des places dans les services publics, accordées aux élèves de l'école polytechnique qui sortiront cette année avec leur brevet de capacité.

— M. Blanqui aîné, directeur de l'école du commerce et professeur d'économie industrielle au conservatoire des arts et métiers, vient de recevoir, sur la proposition de M. le ministre du commerce, la décoration de la Légion-d'Honneur.

— Le 3 octobre prochain, un concours sera ouvert à l'amphithéâtre d'anatomie pour une place de prosecteur.

— L'académie française a renouvelé jeudi son bureau. M. Lebrun a été élu directeur. M. le comte de Cessac a été élu chancelier. En attendant la nomination d'un secrétaire perpétuel pour remplacer M. Arnauld qui vient de mourir, l'académie a invité M. Raynouard, secrétaire perpétuel honoraire de la compagnie, à exercer les fonctions de la place qu'il a remplie long temps avec une haute distinction.

— La distribution des grands prix de l'institut de France aura lieu le samedi 4 octobre prochain.

— Mercredi dernier, à 10 heures, a eu lieu à l'école des beaux-arts l'ouverture de l'exposition pour le grand concours du prix de peinture. Dix élèves ont concouru cette année ; ce sont : MM. Gilbert, Lavoine, Vachot, Holfeld, Leloir, Couture, Brossard, Lelière, Jourdy et Pesson. Le sujet donné est Homère récitant des poëmes en parcourant les villes de la Grèce.

— M. le baron Gérard vient d'achever le troisième pendentif du dôme du Panthéon ; il n'en reste plus qu'un à faire. M. David a commencé les sculptures du fronton.

— L'artiste auteur du moulage de Moïse, de Michel-Ange, est M. Desprez, expensionnaire à Rome, que M. le ministre de l'intérieur a choisi pour aller à Rome exécuter ce grand travail. Ce jeune statuaire s'est déjà distingué par des ouvrages fort estimés, tels que la statue de la Force ornant le fronton intérieur de la chambre des députés, et une statue de l'Innocence, acquise par le roi. M. Thiers, juste appréciateur du mérite de M. Desprez, vient de lui confier la statue du général Foy et plusieurs autres ouvrages de la même importance.

DÉPARTEMENTS. — Le comité des salles d'asile à Toulouse vient de fonder une seconde salle d'asile dans cette ville, afin de recueillir et faire donner l'éducation aux plus jeunes enfants des familles pauvres et laborieuses.

— Depuis quinze jours, M. Lachave, professeur à Troyes, a ouvert à Nogent un cours gratuit de système métrique, où tous les instituteurs de l'arrondissement ont été appelés par une circulaire de M. le Préfet.

— L'autorité municipale de Valence (Drôme) a fait ouvrir plusieurs cours gratuits pour l'instruction de la classe ouvrière. M. le ministre du commerce, sur la demande qui lui en a été faite, a ordonné la confection de divers modèles de machines, qui seront envoyés à Valence, pour servir aux démonstrations des professeurs, dans ceux de ces cours où la mécanique et d'autres sciences analogues sont enseignées aux ouvriers.

— A l'instar de leurs camarades de Dijon, les ouvriers de Nantes viennent d'adresser à l'autorité une pétition ayant pour but de demander que la bibliothèque soit ouverte les dimanches et fêtes, et qu'elle soit fermée un autre jour de la semaine.

EXTÉRIEUR

Villes anséatiques. — Le directeur et les professeurs du collége de Lubeck ont conçu un plan qui mérite d'être signalé à l'attention publique, et ils viennent de lui donner un commencement d'exécution. Ces messieurs ont invité les chefs des gymnases ou des établissements d'instruction publique de cette catégorie dans le nord de l'Allemagne à une réunion qui se répéterait ensuite d'année en année, et qui aurait pour but : « De traiter les questions relatives à l'enseignement public, de se communiquer réciproquement les expériences en ce genre, et de délibérer sur le meilleur mode à suivre pour perfectionner l'art de l'enseignement, et de mettre par là les établissements d'instruction publique à même de répondre de plus en plus à ce que les progrès toujours croissants de notre époque exigent de leur part. »

Prusse. — Il est question de lever la défense faite à Berlin de fréquenter l'université de Heidelberg ; on n'a rien appris de répréhensible en politique qui se fût passé dans cette université.

Suisse. — M. Thourel, auteur d'une *Histoire de Genève*, vient d'être nommé professeur de langue et de littérature françaises à l'université de Berne.

Angleterre. — L'Angleterre vient de perdre un de ses plus célèbres ingénieurs, Thomas Telford, auteur du pont de Waterloo, et de plusieurs autres grands monuments industriels.

Egypte. — On écrit d'Alexandrie, 6 août : « On s'occupe beaucoup ici du barrage du Nil. Cette grande œuvre est sous la direction de M. Linan, ancien élève de l'école polytechnique, at fixé en Egypte depuis nombre d'années. On lui a adjoint M. Enfantin et M. Lambert, en qualité de sous-ingénieurs. C'est au barrage que se sont donné rendez-vous la plupart des apôtres du saint-simonisme qui, repoussés partout comme missionnaires, ont trouvé en Egypte accueil comme hommes utiles. Plusieurs sont à la tête des écoles du barrage en qualité de médecins, de professeurs de mathématiques, de dessinateurs, etc. Il est à souhaiter que cette œuvre colossale, conçue par le génie de Bonaparte, réussisse ; elle serait pour l'Egypte une source d'incalculables prospérités ; les terrains les plus éloignés recevraient régulièrement les eaux bienfaisantes du fleuve. Sur la branche de Rosette, il n'y a pas moins de 7,000 ouvriers, et de 5,000 sur celle de Damiette. On nous promet l'achèvement de cette magnifique entreprise dans quatre ans. »

— Au moment où les instituteurs se préparent à se présenter aux examens pour obtenir les brevets de capacité, c'est leur rendre un véritable service que de leur annoncer le *Manuel des aspirants aux brevets de capacité* pour l'instruction primaire élémentaire et pour l'instruction primaire supérieure. Nous rendrons prochainement compte de cet ouvrage. Nous nous bornerons pour le moment à indiquer les matières qui y sont traitées : 1° instruction religieuse et morale ; 2° lecture ; 3° écriture ; 4° grammaire française ; 5° arithmétique ; 6° système légal des poids et mesures ; 7° notions de géométrie ; 8° dessin linéaire ; 9° notions d'arpentage ; 10° notions de physique ; 11° notions de chimie ; 12° notions d'histoire naturelle ; 13° histoire ; 14° géographie ; 15° chant ; 16° comparaison des méthodes d'enseignement. L'ouvrage se compose de deux parties. La première contient le programme des questions dont le nombre s'élève à 1,878. La seconde renferme les réponses aux questions. Des nos d'ordre établissent une parfaite correspondance entre les deux parties et permettent de trouver à l'ouverture du livre les matières que l'on veut y chercher.

Erratum. — M. de Cassan, dont nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la nomination au principalat du collége de Condom, est *docteur* et non *licencié* ès-lettres.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 2 OCTOBRE 1834. N° 96.

ACTES OFFICIELS. DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. SCIENCES. BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêté de 26 septembre, M. Fillon, agrégé spécial d'histoire au collége royal de Bourbon, est chargé provisoirement de la conférence d'histoire ancienne à l'école normale, en remplacement de M. Lebas, nommé à une autre conférence.

M. Lebas, maître de conférence d'histoire ancienne, à l'école normale, est nommé maître de conférence de langue et littérature grecques, en remplacement de M. Mablin, décédé.

Par arrêté de 27 septembre, M. Lecômte, professeur de rhétorique au collége royal d'Orléans, est nommé inspecteur de l'académie d'Orléans, en remplacement de M. Doulevy, admis à la retraite.

M. Grivot, professeur de physique au collége royal d'Orléans, est nommé inspecteur de l'académie de Poitiers, en remplacement de M. Mezure, admis à la retraite.

Par arrêté du 29 septembre, M. Archambault, censeur des études de collége royal de Tournon, est nommé provisoirement censeur des études du collége royal de Tours, en remplacement de M. Villain-Lamy, qui recevra une autre destination.

M. Seiguette, agrégé des classes supérieures, est nommé provisoirement professeur de cinquième du collége royal de Versailles, en remplacement de M. Sandras, promu à d'autres fonctions.

M. Bailly, principal du collége de Baume, est nommé provisoirement principal du collége de Vesoul, en remplacement de M. Perendier, qui recevra une autre destination.

M. Loudières, agrégé des classes supérieures des lettres, est chargé de suppléer, dans la classe de troisième du collége royal Charlemagne, M. Frémion, professeur titulaire, à qui un congé d'un an, avec jouissance de son traitement fixe, est accordé pour cause de maladie.

M. Sandras, professeur de cinquième de collége royal de Versailles, est nommé provisoirement censeur des études dans cet établissement.

M. Ronin, régent de mathématiques au collége d'Embrun, est nommé provisoirement principal du collége en remplacement de M. Paret, décédé.

M. l'abbé Brocard, ancien principal du collége de Pontarlier, est nommé provisoirement, principal du même collége, en remplacement de M. Neiner.

M. Dabas, professeur de seconde de collége royal de Nîmes, est nommé provisoirement professeur de la même classe, au collége royal d'Orléans, en remplacement de M. Dumaige, promu à la chaire de rhétorique.

M. Demaige, professeur de seconde du collége royal d'Orléans, est nommé professeur de rhétorique du même collége, en remplacement de M. Lecomte, promu à d'autres fonctions.

M. Remy, chargé de la direction de collége de Schlestadt, est nommé provisoirement principal de collége, en remplacement de M. Maimbourg, démissionnaire.

M. Ravaud, licencié ès-lettres, continuera d'être chargé des fonctions de censeur des études de collége royal de Bordeaux, en remplacement de M. Mondelot, à qui un nouveau congé d'un an est accordé avec jouissance de la moitié de son traitement fixe.

M. Paillet, censeur des études du collége royal d'Auch, est nommé provisoirement censeur des études du collége royal de Tournon, en remplacement de M. Archambault, qui reçoit une autre destination.

M. Chapuit, principal du collége de Béziers, est nommé provisoirement principal du collége de Villefranche (Rhône) en remplacement de M. Laurence, qui a reçu une autre destination.

M. Duporcq, régent de mathématiques au collége de Saint-Mihiel, est nommé provisoirement principal de collége, en remplacement de M. Lamour, qui se bornera aux fonctions de régent de troisième et quatrième.

M. Loebers, professeur de cinquième du collége royal de Montpellier, est nommé provisoirement censeur des études du collége royal d'Auch, en remplacement de M. Paillet, qui a reçu une autre destination.

M. Juret, régent de seconde au collége de Dôle, est nommé provisoirement principal du collége de Baume, en remplacement de M. Bailly, qui passe au collége de Vesoul.

M. Lesné, censeur des études au collége royal de Pontivy, est nommé provisoirement censeur des études au collége royal de Nantes, en remplacement de M. Gene, sur la destination de qui il sera ultérieurement statué.

M. Giraro, professeur de troisième au collége royal de Marseille, continuera d'être chargé des fonctions de censeur des études dans cet établissement, en remplacement de M. Meline, à qui un nouveau congé d'un an est accordé avec jouissance de son traitement fixe.

M. Mercier, ancien principal du collége de Bernay, est nommé provisoirement principal du collége de Sainte-Ménéhould, en remplacement de M. Dominique, démissionnaire.

M. Doucin, professeur de quatrième du collége royal de Grenoble, est nommé provisoirement censeur des études au collége royal de Pontivy, en remplacement de M. Lesné, nommé censeur des études au collége de Nantes.

M. de Rességuier, censeur des études du collége royal de Montpellier, est nommé censeur des études du collége royal de Rodez, en remplacement de M. Rolland.

M. Berger, professeur de rhétorique du collége royal de Cahors, est nommé professeur de rhétorique du collége royal de Caen, en remplacement de M. Bertrand qui se bornera à son cours à la faculté des lettres.

M. Larroque, élève de l'école normale, est chargé provisoirement de l'enseignement des sciences physiques au collége royal de Rodez, en remplacement de M. Bergondious, qui recevra une autre destination.

M. Renard, professeur de philosophie du collége royal d'Orléans, chargé depuis un an de l'administration du collége royal de Tours, est nommé proviseur de ce dernier établissement.

M. Domergue, censeur des études du collége royal de Bourges, est nommé censeur des études du collége de Montpellier, en remplacement de M. de Rességuier qui passe au collége royal de Rodez.

M. Martinet, censeur des études de collége royal de Toulouse, est nommé censeur des études du collége de Strasbourg, en remplacement de M. Vincens de Gourgas, qui a été appelé à d'autres fonctions.

PHILOSOPHIE.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DE LA PHILOSOPHIE ANCIENNE ET MODERNE,

Par M. C. Hippeau, docteur ès-lettres, professeur de l'Université.

2e article.

Dans un premier article sur cet ouvrage, nous avons dit qu'il est à peu près tout ce qu'il peut être d'après le plan et le but de l'auteur. Pour faire la part qui revient à la critique, il nous reste à soumettre quelques observations au jugement de nos lecteurs, et à celui de M. Hippeau lui-même. Il nous semble d'abord que ce n'est pas avec toute la raison possible que l'auteur considère la philosophie et l'histoire de la philosophie comme identiques (p. 12); j'aimerais mieux les appeler parallèles. En effet, si par philosophie on entend la matière même de la science, ou la science considérée *à priori*, objectivement, ou dans son idéal, c'est-à-dire la science en soi, la science possible, à laquelle on aspire, et non la science réelle, telle qu'elle a été faite, science partielle, inachevée, mêlée de vrai et de faux, non organisée, alors évidemment l'histoire n'en peut être l'exacte représentation. L'histoire n'a pour objet ni le possible pur, ni l'avenir, ni l'abstrait, ni l'idéal, mais le réel, le passé et le concret avec toutes ses imperfections. Entend-on au contraire par philosophie l'étude à laquelle chaque philosophe se livre séparément, l'observation directe qu'il fait sur lui-même et sur le monde, les inductions qu'il en tire, le système auquel il est conduit? Mais il y a là deux choses: le travail et l'œuvre. L'histoire peut assurément raconter le travail et enregistrer l'œuvre; mais si ce n'est point là la philosophie, si ce n'est tout au plus qu'un système de philosophie vrai ou faux, l'histoire de la science est encore différente de la science elle-même sous ce point de vue.

L'auteur, en identifiant l'*histoire* de la science avec la *science* elle-même, nous semble aussi l'avoir confondue avec la *matière* de la science. Ce sont cependant trois choses fort différentes. L'histoire ne peut servir en rien à la matière de la science; elle ne pourrait pas non plus être utile à la science toute faite; elle n'est donc utile qu'à la science encore inachevée, en tenant note des travaux de l'esprit humain sur lui-même. Et ce dépôt devient d'autant plus utile, d'autant plus instructif, que la connaissance de l'homme est plus avancée.

Serait-il vrai aussi que l'esprit humain ne pût se développer qu'en passant et en repassant du sensualisme à l'idéalisme, au scepticisme et au mysticisme? Et si c'est là sa course obligée, en fournit-il toutes les périodes avec la même fatalité, ou si l'on veut avec la même prédilection? En d'autres termes encore, ces quatre caractères de l'esprit philosophique, tout vrais qu'ils puissent être, sont-ils également naturels, également inévitables dans une intelligence qui se développe? Si l'on me renvoie à l'histoire, ne pourrais-je pas

me défier avec quelque raison des inductions et de la construction un peu *à priori* de l'historien ? Si, au contraire, on me renvoie à l'esprit humain, lui-même considéré individuellement, ne pourrais-je pas soutenir avec assez de raison que ces quatre caractères de l'esprit sont contemporains, mais avec une prédominance de l'un ou de l'autre? Que c'est ordinairement le sensualisme ou l'idéalisme qui prédomine ; que le scepticisme n'est point une loi de notre intelligence, mais un simple accident quant au sujet, et quant à l'objet, dans les écoles philosophiques comme dans les individus ; que le mysticisme n'est pas autre chose que l'exaltation du rationalisme qui se réalise un monde en dehors de ce monde auquel il doit purement et simplement s'appliquer, sans qu'il lui soit cependant interdit d'en concevoir le principe avec ses attributs. — Il n'y aurait donc à ce compte que deux systèmes de philosophie : le sensualisme, qui serait peut-être appelé plus convenablement empirisme, et l'idéalisme ou rationalisme. Le matérialisme serait l'égarement naturel à l'empirisme, comme le mysticisme est celui du rationalisme. Et comme il y a un élément empirique et un élément rationnel dans tout esprit humain, le véritable système, le système vrai, complet, adéquat à la nature, serait donc celui qui réunirait l'empirisme et l'idéalisme dans des proportions naturelles et non arbitraires. J'appellerai ce système *synthétisme*.

Ce point de vue ne pourrait-il pas encore être confirmé *à priori* en partant du nombre et de la nature de nos capacités intellectuelles, qui ne sont évidemment qu'au nombre de deux, l'une qui donne l'élément empirique de la connaissance, l'autre l'élément rationnel ? Y a-t-il autre chose en effet que des connaissances contingentes du nécessaire dans l'esprit humain ? La sensibilité, considérée comme capacité de connaître, donne-t-elle autre chose que l'élément empirique? Et la raison autre chose que l'élément rationnel? Et puisque ces deux ordres de connaissances apparaissent toujours primitivement à l'état concret, le véritable système ne serait-il pas celui qui tendrait à marier dans la réflexion les données des sens et celles de la raison, comme elles le sont en effet dans la connaissance spontanée ou dans la nature ?

Cette opinion nous semble d'autant plus soutenable qu'il est impossible de concevoir l'empirisme pur. En d'autres termes, le sensualisme n'est un système, n'est une pensée, qu'à la condition d'être une inconséquence. Essayez de penser quoi que ce soit de matériel au monde sans l'intervention d'une conception rationnelle ; je crois être sûr que le fait est impossible. Sera-ce la matière que vous essaieriez de *penser* ainsi ? Je dis penser, et à dessein, puisque le mot concevoir indiquerait l'intervention de la raison. Or, à quoi se réduit l'idée de matière? N'emporte-t-elle pas la conception d'un *continu*, d'un *agrégat* de points *invisibles*, tenus en rapport par des *forces*, et peut-être forces eux-mêmes? Qu'est-ce donc que toutes ces idées, sinon de pures conceptions qui s'appliquent à la substance, inconnue du reste, que nous appelons tous matière ? Qu'est-ce que ces composants qui seuls existent, sinon des individus ? Mais comment concevoir des individus étendus et composés? N'allons pas si loin, ne prenons la matière, qui, par cela seul qu'elle est conçue hors de nous, est beaucoup plus de la sphère de la raison qu'on ne serait porté à le croire au premier abord ; mais prenons une détermination subjective et sensible, une perception pure ou une sensation. Qu'est-ce là encore si ce n'est une manière d'être conçue du sujet pensant, que la raison frappe nécessairement des caractères d'intensité, de commencement, de fin, d'effet, de mode, d'existence, de durée, etc. ?

L'empirisme pur n'existe donc pas, et ne peut pas même exister, puisqu'il n'y a point de pensée empirique pure. D'où nous concluons que l'idéalisme seul est la vie de tout système philosophique, comme de toute pensée humaine. Qu'est-ce donc que le sensualisme? L'admission exclusive de l'ordre d'idées ou de conceptions qui s'appliquent d'elles-mêmes à ce quelque chose que nous disons être hors de nous, et que nous appelons matière, monde extérieur. Qu'est-ce que l'idéalisme? L'admission exclusive de cet ordre de conceptions qui se rapportent au moi, et à quelques conceptions fondamentales abstraites et de l'ordre logique, esthétique ou ontologique. Qu'est-ce que le scepticisme maintenant ? C'est le sensualisme, c'est l'idéalisme, puisque l'un et l'autre nient une partie de la raison ou de la vérité. C'est encore, mais bien plus rarement, la négation du sensualisme et de l'idéalisme. Qu'est-ce que le mysticisme? Ce n'est point une simple négation, mais l'aberration de la raison. Cette aberration est de trois sortes, suivant que la raison prétend à une sorte d'intuition rationnelle de ce qui n'est que concevable, que du reste cela soit ou ne soit pas ; ou qu'elle applique à la sphère du concevable par les conceptions qui ne conviennent qu'aux choses sensibles, ou réciproquement. En sorte que toute poésie est un commencement de mysticisme, car la poésie spiritualise la matière et matérialise l'esprit.

Voulons-nous maintenant soumettre à l'épreuve décisive des faits les idées que nous venons d'exposer ? Elles seront pleinement confirmées. Ainsi nous voyons, par exemple, que l'empirisme et le rationalisme sont contemporains dans l'histoire, comme ils le sont dans la pensée humaine. A côté de Thalès se trouve Pythagore, comme à côté des sens se trouve la raison. Dans l'école d'Ionie même, l'empirisme et le rationalisme coexistent, et sont représentés, l'un par les philosophes mécanistes, l'autre par les philosophes dynamistes, ainsi que l'a observé et très nettement démontré le judicieux Ritter, qui ne se laisse d'ailleurs emporter à aucune préoccupation systématique. Dans l'empirisme même se trouve donc le rationalisme.

Mais à quoi donc Pythagore appliquait-il sa théorie des nombres? N'est-ce pas à l'homme, au monde, à la justice, à la beauté, à Dieu même? Mais l'homme et le monde au moins ne sont-ils pas donnés par les sens? Et puisque, suivant les Pythagoriciens, l'âme de l'homme n'est qu'une émanation du feu central et divin, l'empirisme ne se retrouve-t-il pas aussi dans le rationalisme, de la même manière que le rationalisme se trouve nécessairement dans l'empirisme? Et puisque l'élément empirique dominait dans un système, tandis que l'élément rationnel dominait dans l'autre, n'y avait-il pas aussi une sorte de scepticisme dans chacun d'eux? Mais supposons un instant que ce ne soit pas là le scepticisme véritable : je soutiens alors que tout scepticisme proprement dit n'est ni naturel, ni possible, excepté en paroles, et peut-être dans le silence profond du cabinet, comme le reconnaissait Hume lui-même.

Quant au mysticisme, il a été beaucoup plus commun en apparence, c'est-à-dire, d'après les classifications des historiens de la philosophie que le scepticisme tel qu'ils l'entendent; et cela devait être ; car l'esprit humain s'égare plutôt que de cesser d'être. Mais le mysticisme est de deux sortes ; il en est un qui, comme l'a dit un professeur célèbre, est le coup de désespoir de la raison humaine ; c'est le mysticisme scientifique ou réflexif, si on peut l'appeler ainsi. Celui-là sans doute est précédé de l'empirisme ; mais pas toujours du scepticisme. Je ne dirai pas non plus qu'il est précédé de l'idéalisme, car ce n'est que l'idéalisme lui-même, mais l'idéalisme en état d'ivresse, et livré aux hallucinations d'une imagination fougueuse et délirante. Mais il est un autre mysticisme, naturel, spontané, contemporain du sensualisme et de l'idéalisme primitifs ; je veux parler de cette foi innée au merveilleux, de ce besoin du vague et du ténébreux inconnu, dans lequel une imagination ignorante et superstitieuse plonge avec une sorte de fureur vraiment effrayante. Mais remarquons que ces deux sortes de mysticismes, pour se passer aux deux extrémités de l'échelle de la pensée humaine, sont dues aux mêmes causes, la faiblesse comparative de la raison par rapport à l'imagination.

Il nous semble donc, d'après tout ce que nous venons de dire, que M. Hippeau a pris beaucoup trop à la lettre un système historique qui peut être très utile d'ailleurs. Il ne paraît pas s'être assez douté que la rigueur de ces sortes de systèmes ne peut rien avoir de mathématique. En général, l'introduction de son livre n'est pas aussi forte qu'elle pourrait l'être. Nous sommes portés à croire qu'elle serait plus sentie et plus vraie, si le fond en était moins étranger à l'auteur. Il a fait tort au système qu'il a suivi sans en avoir tiré un très grand avantage. Nous croyons pouvoir dire même que ce parti pris de trouver réellement dans l'histoire ce qu'on a voulu qui s'y trouvât *à priori*, comme par exemple encore, que le sensualisme engendre nécessairement, c'est-à-dire logiquement, le matérialisme, le fatalisme, et l'athéisme, a porté plus d'une fois l'auteur à des jugements critiques quelque peu hasardés. Du reste, le mérite de l'ensemble de l'ouvrage en souffre peu. Outre les qualités dont nous avons déjà parlé, nous ferons observer encore que M. Hippeau analyse et expose avec beaucoup de suite et d'intérêt un système de philosophie. Nous avons remarqué particulièrement les articles, Sophistes, Socrate, Platon, Aristote, stoïciens dans la partie ancienne; et dans la partie moderne, Mallebranche et Leibnitz.

C. J. T.

COURS PUBLICS.

BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

COURS D'ANTIQUITÉS. — M. RAOUL-ROCHETTE, PROFESSEUR.

Cinquième leçon.

Iconographie ancienne : les Hermès. — Portrait d'Alcibiade. — Usage singulier des anciens. — De la manie de restaurer les monuments antiques. — De quelques erreurs commises par les archéologues. — Buste de Platon.

M. Raoul-Rochette est revenu dans cette leçon sur les détails qu'il avait donnés dans la dernière sur les Hermès. Il a pensé qu'une forme de portrait qui avait joué un si grand rôle dans l'iconographie ancienne et qui se rattachait à tant d'usages, méritait un examen plus approfondi.

C'est de l'époque des Pisistratides que date la vogue des Hermès à Athènes, nous avons déjà vu combien leur emploi y était général ; le personnage dont les traits furent le plus souvent reproduits sous cette forme, est sans contredit Alcibiade. Ainsi dans une comédie grecque une esclave pour flatter la passion de sa maîtresse lui dit qu'au lieu d'Alcibiade les Hermès d'Athènes devraient présenter la figure de son amant afin qu'elle pût le voir à chaque pas. Et cependant de ces portraits si nombreux il ne nous en est resté que deux ; nous pouvons apprécier par ce seul fait le nombre immense des monuments antiques qui ne nous sont point parvenus. L'un de ces portraits d'une exécution très médiocre nous montre Alcibiade à une époque où les chagrins et les malheurs avaient singulièrement altéré sa beauté si célèbre, mais les lettres ALKIB gravées sur le piédestal nous forcent de le reconnaître. L'autre portrait que l'on peut voir au musée du Louvre, sous le numéro 94 ne porte pas d'inscription ; mais sa ressemblance avec le premier et avec la figure de Mercure pour lequel Alcibiade posa souvent, ne laisse aucun doute sur le nom du héros représenté. Nous avons été encore moins heureux pour Thémistocle, aucun portrait ne nous en est resté. Visconti a pensé qu'un buste fort endommagé qui par son style se rapportait au temps de Périclès et dont les attributs annonçaient un général représentait Thémistocle. M. Raoul-Rochette a retrouvé une tête assez bien conservée dont le style et les attributs étaient les mêmes et qui

retrace selon lui les traits de Thémistocle. Si cette hypothèse ne repose pas sur des preuves bien puissantes, rien du moins ne les combat, et l'on peut l'admettre jusqu'à ce que de nouvelles lumières viennent en montrer la certitude ou la faire rejeter définitivement.

Les anciens étaient dans l'usage de réunir sur un même cippe deux têtes d'hommes célèbres qui avaient entre eux des rapports de génie, de patrie, d'époque etc. Par une pensée qui a sa grandeur, ils rapprochaient ainsi les supériorités humaines pour montrer qu'elles ne surgissent pas isolées, mais qu'elles se tiennent les unes les autres et qu'elles ont entre elles une chaîne mystérieuse qui les unit également au reste des hommes; c'est ainsi qu'on réunissait Solon et Euripide, un législateur et un poëte nés tous les deux à Salamine, Epicure et Chétrodore, deux philosophes liés par la pensée, le maître et le disciple, Hérodote et Thucydide, deux historiens. Souvent de la connaissance d'un des deux personnages on a pu induire celle du second; ainsi un Hermès double portait d'un côté la figure d'Homère connue par un grand nombre de bustes authentiques et une tête inconnue; or le témoignage de toute l'antiquité désignait Archiloque comme seul digne d'être mis en comparaison avec Homère : on a conclu avec raison que la tête inconnue était celle de ce poëte. Il faut cependant se garder d'abuser de ce moyen de critique qui pourrait causer de singulières méprises, il a même donné lieu à un genre de fraude très blâmable pour lequel la complaisante érudition des antiquaires a aidé l'avidité des marchands. Ainsi on a trouvé un Hermès double dont l'une des têtes représentait Socrate; un antiquaire pensa que l'autre tête devait représenter Sénèque, parce que dans son opinion ce philosophe méritait seul d'être opposé à Socrate. Pour augmenter le prix de ce monument, on s'avisa de graver sur le cippe les noms de ces deux philosophes. La fraude se reconnut aisément, d'abord parce qu'il est hors d'usage de réunir sur un même cippe un Grec et un Romain, ensuite parce que la forme des caractères révélait leur peu d'antiquité.

Une circonstance particulière a favorisé les fraudes de cette espèce. C'est que les sept huitièmes des Hermès que l'antiquité nous a laissés sont privés de la tête. On se rappelle qu'à la suite d'une orgie, Alcibiade et d'autres jeunes débauchés décapitèrent en une nuit tous les Hermès d'Athènes. Les circonstances que nous avons rapportées dans la dernière leçon expliquent la fréquence de cette mutilation. Les modernes se sont avisés de placer des têtes étrangères sur des cippes portant des inscriptions et ont produit ainsi des monuments qui bien qu'ils soient composés de fragments antiques ne méritent aucune confiance. Rien n'a plus embarrassé l'archéologie que cette manie de restauration qui a défiguré les monuments. Maintenant encore il y a des ateliers de restauration à Rome et à Paris.

La science de l'antiquité a cependant commis un grand nombre de méprises qui n'ont pas cette excuse. On pensait qu'un personnage à barbe frisée dont le front est couvert d'un bandeau était Platon, mais il a été démontré que ce buste représentait le Bacchus indien. Alors Winkelmann s'avisa d'attribuer le nom de Platon à un personnage barbu également qui avait derrière les oreilles des ailes de papillon, se fondant sur le rapport qu'il y a en grec entre l'âme que Platon a étudiée dans ses écrits et le mot qui signifie papillon; on sait qu'en grec le mot ψυχη signifie également âme et papillon. D'après cette analogie si compliquée et si éloignée de la simplicité du génie antique, on s'avisa de graver le nom de Platon sur le buste, mais si maladroitement, que des barbarismes aussi nombreux que les mots attestaient la nouveauté de l'inscription. Sur ce témoignage, Lavater prit ce buste pour base d'observations philosophiques, et prétendit y retrouver toutes les traces du génie de Platon. Cependant, au grand détriment de la science de Lavater, l'illustre Visconti démontra que ce prétendu Platon n'était autre que la personnification du sommeil. Le portrait de Platon manquait toujours. On savait que Laurent de Médicis, surnommé à juste titre le Magnifique, avait acheté à grand frais un buste authentique de Platon. Ce buste publié dans la première iconographie au seizième siècle, s'était perdu, et avait échappé à toutes les recherches. Il était resté cependant dans une ville assez fréquentée, à Florence, et dans un lieu assez public, dans la galerie de cette ville, à la place même où Laurent de Médicis l'avait fait placer; après une obscurité de plus de deux siècles, il fixa par hasard l'attention d'un antiquaire et fut reconnu sans peine pour le buste authentique de Platon dont il reproduisait le trait principal, la largeur du front et des épaules.

Toutes les figures que la Grèce nous a laissées sont sous la forme d'Hermès. Les bustes n'ont été connus que des Romains; aussi ce mot n'existe-t-il pas en grec, et les écrivains sont obligés, pour exprimer cette idée, d'employer des périphrases plus ou moins obscures.

On sculptait encore des portraits sur des boucliers votifs que l'on consacrait aux dieux en l'honneur d'une victoire ou d'un autre événement mémorable. Ce qui nous a fait connaître cet usage, ce sont deux inscriptions, l'une d'Athènes, l'autre de Cumes; du reste, aucun de ces boucliers n'est parvenu jusqu'à nous. Cependant, comme ils se rattachent à de nombreux usages des anciens, M. Raoul Rochette se propose de consacrer la leçon suivante à réunir les diverses notions que l'antiquité nous a laissées.

INSTRUCTION SECONDAIRE.

SUR L'ENSEIGNEMENT DU THÈME GREC DANS NOS COLLÈGES.

Monsieur le Rédacteur,

L'année dernière, l'usage des thèmes grecs a été introduit dans nos colléges, et tous les amis des bonnes et fortes études ont applaudi à cette sage mesure de M. le ministre de l'instruction publique. On sait en effet qu'il est indispensable d'écrire dans une langue, si l'on veut bien la posséder, et en connaître toutes les ressources. Quand on se contente d'expliquer les auteurs, on ne se rend pas assez compte des idiotismes qui se présentent, l'esprit devine le sens plutôt qu'il n'analyse les règles et les difficultés grammaticales, en un mot l'on n'acquiert qu'une connaissance superficielle et fugitive. L'utilité des thèmes grecs ne saurait donc, je crois, être contestée; mais en quelles classes convient-il mieux de s'en occuper, pour qu'ils soient réellement profitables? Voilà ce qu'il me semble nécessaire d'examiner, car je ne crois pas que la route qu'on a suivie l'année dernière soit la meilleure.

Cet exercice commence en quatrième et se continue jusqu'en seconde. Je préférerais une marche contraire; je voudrais qu'on adoptât les thèmes grecs dès la sixième, dès le moment où une grammaire grecque est mise pour la première fois entre les mains des élèves, et j'y renoncerais volontiers après la quatrième.

Pourquoi ne pas procéder dans l'étude de la langue grecque comme dans celle de la langue latine? L'avantage de cette méthode n'est pas douteux; nous en pouvons juger tous les jours les résultats. Ne voyons-nous pas en effet que les élèves sont plus avancés en latin qu'en grec, et qu'ils en possèdent surtout beaucoup mieux les éléments? Qu'on ne dise pas que cette différence vient de ce qu'on commence l'étude du latin plus tôt. En sixième, c'est-à-dire à douze ou treize ans, l'intelligence de l'enfant est plus développée, il raisonne davantage, il comprend mieux ce qu'il fait, et il doit apprendre non seulement plus vite, mais encore d'une manière plus logique et par conséquent plus sûre. Et cependant la plupart des élèves ont la plus grande peine à graver dans leur mémoire les principes de la langue grecque, qui ne sont certainement pas plus compliqués que ceux de la langue latine. Pour moi, je ne doute pas que l'usage du thème grec appliqué à l'étude des éléments n'aplanisse beaucoup ces difficultés. A mesure que l'élève a appris une déclinaison, une conjugaison nouvelle, ou qu'une règle de syntaxe lui a été expliquée, qu'il en fasse aussitôt l'application dans des exercices de thèmes gradués et calqués sur la grammaire, sa mémoire conservera bien mieux ce qu'on y aura ainsi doublement déposé. Ajoutez à cela qu'en sixième et même en cinquième on s'occupe, ou du moins l'on doit s'occuper encore à peu près exclusivement de l'étude des règles de la langue latine; de nombreux rapprochements avec celles de la langue grecque se présenteront alors d'eux-mêmes, frapperont l'esprit de l'élève, et les deux idiomes se prêteront un mutuel secours.

Si le véritable but du thème grec, et je ne pense pas qu'on puisse lui en assigner un autre, est de fortifier les élèves sur les principes de la langue, et de leur en faciliter l'étude, il me semble qu'on ne peut l'employer trop tôt. C'est nécessairement dans les premières années qu'il produira les meilleurs effets, qu'il répandra davantage parmi les élèves le goût d'une langue qui les rebute trop souvent, parce qu'on ne la simplifie pas assez. Si l'on attend encore, comme l'année dernière, à la troisième année où les élèves étudient le grec pour leur donner des thèmes, cet utile exercice n'arrivera qu'à une époque où le plus grand nombre d'entre eux est déjà dégoûté, découragé, et ne voit dans ces nouveaux devoirs qu'un ennui de plus. Ce supplément de travail sera loin d'amener les heureux résultats qu'on a le droit d'en attendre.

C'est donc dans les classes proprement dites de grammaire qu'il est bon, qu'il est rationnel de faire usage des thèmes. En troisième ou en seconde, on suppose que les éléments sont connus, et alors on s'occupe plus de l'élégance de l'expression que des principes mêmes du style. C'est ce qui, en effet, est arrivé l'année dernière pour le thème grec, et par là il me semble qu'on a manqué le but qu'on s'était sans doute proposé. Qu'on lise le texte des compositions données au concours général, dans toutes les classes, même en quatrième, on y verra des morceaux pris au hasard et littéralement dans Fénélon ou dans quelque autre écrivain français, et pour la traduction desquels les élèves avaient moins à consulter la grammaire que le dictionnaire. Ce n'est pas ainsi que les jeunes gens se familiariseront avec tous ces idiotismes qui les arrêtent à chaque pas quand ils lisent Sophocle, Platon, Aristophane. Combien on leur ferait mieux connaître tout à la fois et la langue et la littérature grecques, si après les avoir bien exercés sur les règles jusqu'en quatrième, on multipliait pour eux en troisième et en seconde les explications d'auteurs, qui deviendraient évidemment plus faciles et plus agréables, et auxquelles le retranchement d'une faculté permettrait de consacrer beaucoup plus de temps!

En résumé, pour que le thème grec accomplisse sa véritable et sa plus utile destination, voici comment j'en conçois l'usage. Je ne l'appliquerais qu'aux trois classes dont j'ai déjà parlé, et je diviserais le cours de la manière suivante :

En sixième, exercices sur toute la première partie de la grammaire de M. Burnouf, et principalement sur la conjugaison dont les formes si variées demandent tant d'attention et d'habitude. Il n'y aurait pas dans cette classe de concours en cette faculté, pas plus qu'il n'y en a en version grecque.

En cinquième, exercices sur le supplément à la première partie de la grammaire de M. Burnouf sur la syntaxe générale, et la moitié de la syntaxe particulière.

En quatrième, fin de la syntaxe, les dialectes, la théorie des accents, et récapitulation de toute la grammaire.

Il y aurait concours en thème grec dans ces deux classes, et l'on aurait soin de ne donner en composition que des devoirs bien adaptés aux différentes règles, puisque ce serait là l'unique objet du cours.

Je ne sais si je me fais illusion, mais je suis convaincu qu'en adoptant un tel plan, que l'expérience modifierait sans doute et perfectionnerait de plus en plus, on obtiendrait un succès infaillible; l'étude du grec se fortifierait et se généraliserait bien plus dans nos colléges, et les vues éclairées de M. le ministre de l'instruction publique seraient mieux remplies.

Agréez, etc.

Barbet-Massin, *Préfet des études de l'institution Massin.*

MÉLANGES.

PROGRÈS DE LA CIVILISATION A L'ÉTRANGER.

Russie. — Le nombre des écrits périodiques en Russie s'élève, non compris ceux publiés par les sociétés savantes, à 86, dont 45 en langue russe, et 41 en langues étrangères, savoir : 5 en français, 23 en allemand, 2 en anglais, 3 en polonais et 4 en divers idiomes. Des 45 publications en russe, 19 se font aux frais du gouvernement, savoir : 12 journaux quotidiens et 7 mensuels; les autres 26 publications dont 10 sont quotidiennes et 16 ont une périodicité moins rapprochée, se font pour le compte de particuliers.

Le plus grand nombre des journaux s'impriment à Saint-Pétersbourg. La feuille la plus ancienne de toutes celles qui paraissent en Russie est la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, publiée par l'académie des sciences de cette capitale : elle a commencé en 1703, sous le règne de Pierre-le-Grand.

Dans aucun autre pays de l'Europe le gouvernement ne prend une part si active à la publication des journaux qu'en Russie. Presque toutes les principales branches de l'administration ont un journal par lequel elles communiquent au public leurs opérations, leurs projets et leurs moyens d'exécution.

Turquie. — Le premier exemple dans les annales de la littérature turque d'ouvrages publiés par souscription vient d'être donné dans un des derniers numéros de la *Gazette d'état de Turquie*. Dans les ouvrages annoncés comme devant paraître de cette façon, il y en a trois d'histoire, cinq de grammaire, et quatre de poésie. Les livres d'histoire sont les plus importants; en voici les titres : 1° *Les Vies des sultans et des visirs*, par Os-Man-ada-Ahmed-Taib, qui mourut en 1723. Cet ouvrage sera continué jusqu'à nos jours. 2° *Les Vies des Muftis*, par Soliman Seadeddin Ben Mommed, célèbre sous le nom de Masakim efendisade. Cet ouvrage fut écrit en 1744. 3° *Les Vies des reis-effendis*, par le reis-effendi Ahmed-Resmi ; la continuation sera fournie jusqu'en 1807 par Soliman Faik.

Iles Sandwich. — Nous suivons avec intérêt les progrès de ces îles dont la civilisation est due tout entière au christianisme. Rien n'est plus propre sans doute que leur bibliographie à en faire apprécier les développements. Aussi avons-nous examiné avec attention la liste des livres publiés dans ces îles, du mois de juin 1832 au mois de juin 1833, qui vient de nous parvenir. Ils sont au nombre de dix-neuf, et présentent un total de 166,040 exemplaires. Outre plusieurs livres tirés de l'Ancien et du Nouveau-Testament, nous avons remarqué des *Eléments d'arithmétique* (48 pages), tirés à 13,000 exemplaires, un ouvrage plus important sur le même sujet (64 pages), un *Traité sur le mariage* (12 pages), un alphabet (8 pages), un premier livre de lecture pour les enfants (36 pages), l'*Histoire de la Bible* (144 pages), tirés chacun à 10,000 exemplaires; le *Premier livre des éléments* (108 pages) et le *Pain quotidien* (36 pages), tirés, le premier, à 16,000, le second à 20,000 exemplaires.

Des *Questions sur la géographie* (24 pages) ont été imprimées à 4,000 exemplaires, et quelques pages de musique gravée à 2,000 exemplaires. Les hommes excellents qui s'occupent de la civilisation des îles Sandwich et de la conversion de leurs habitants au christianisme se disposaient à mettre sous presse d'autres ouvrages: les Psaumes, les Livres des Juges, de Ruth, de Samuel et des Rois, des écrits sur l'histoire, la géographie, les éléments de la géométrie, la tenue des livres, la grammaire, et un almanach hawaiien. Il est sans doute peu d'exemples de progrès aussi rapides : on ne peut les expliquer que par la charité qui s'efforce de les produire et par la bénédiction de Dieu qui les facilite.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — La reine, accompagnée de la princesse Clémentine, a visité ces jours derniers la salle d'asile de Sèvres. S. M. ne s'était point fait connaître : mais la touchante sollicitude qu'elle a manifestée pour les enfants réunis dans ce lieu a commencé à trahir un incognito qu'elle a révélé en écrivant son nom sur le registre des visiteurs. S. M. s'est montrée satisfaite de la tenue de l'asile, et elle a daigné promettre qu'elle continuerait à cet établissement sa protection et ses secours.

— M. Antommarchi, médecin de l'empereur Napoléon, est parti pour l'Amérique du Nord. Il a emporté avec lui beaucoup de copies du masque de l'empereur, qu'il offrira aux sociétés savantes et autres d'Amérique.

Départements. — L'école primaire supérieure, qu'a fondée la ville de Brest, vient d'être ouverte.

— La semaine dernière la commune de Triaucourt a inauguré le buste de N.-E. Lemaire, éditeur des classiques latins, mort il y a deux ans, doyen de la faculté des lettres à Paris. M. Lemaire était originaire de Triaucourt; son buste a été placé sur un modeste monument élevé à cet effet au milieu de la place publique de ce bourg. Un concours nombreux de spectateurs, dont quelques uns étaient venus de Sainte-Menehould et de Bar assistaient à cette touchante cérémonie. Trois discours de circonstance ont été prononcés, l'un par M. Doris, maire de Triaucourt, l'autre par M. Auguste Lemaire, professeur de rhétorique au collège Bourbon à Paris, et le troisième par M. J.-L. Gillon, procureur-général à Amiens et député de la Meuse.

— A l'instar de leurs camarades de Dijon et de Nantes, les ouvriers de Marseille ont demandé aux autorités communales que la bibliothèque soit ouverte les dimanches et fêtes, et fermée un autre jour de la semaine.

— Nous lisons dans un journal de la Moselle : Le collége royal de Metz a fourni cette année son contingent accoutumé d'aspirants aux écoles spéciales; tout fait augurer qu'il aura une part honorable dans les admissions. Les résultats du concours pour la grande école normale de Paris sont déjà connus; sur trois candidats du collège de Metz, deux sont admis avec les numéros 4 et 13; le nombre des places à donner était de vingt-deux pour toute la France. Les examens pour l'école polytechnique, qui intéressent à un si haut point notre cité, viennent d'être terminés, et nous laissent d'heureuses espérances. Sur dix-neuf candidats, M. l'examinateur en a reconnu douze pleinement admissibles. Deux se sont présentés pour l'école de marine; l'un des deux sera sans doute reçu dans les premiers rangs. Enfin, un seul a concouru pour l'école forestière; son examen lui donne des chances de succès à peu près assurées. On sait qu'une décision ministérielle a remis à l'année prochaine le concours pour l'école de Saint-Cyr, auquel devaient se présenter douze élèves du collége de Metz.

— L'académie des sciences et belles-lettres d'Aix propose une médaille d'or de 300 f. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Tableau politique et littéraire du règne de Robert, roi de Naples et comte de Provence.*

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen n'ayant point eu l'occasion depuis plusieurs années de décerner les prix de 300 fr. proposés par elle pour la solution de diverses questions qu'elle avait successivement mises au concours, et voulant laisser aux concurrents une plus grande latitude, en même temps qu'elle augmente pour cette année la valeur de la récompense, annonce qu'elle donnera au prix au meilleur mémoire inédit sur les sciences physiques, chimiques ou mathématiques. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 600 fr. La même académie propose, pour le concours de 1836, une notice historique et critique très détaillée sur Jean Jouvenet et ses ouvrages. Les concurrents devront s'efforcer d'indiquer dans quelle maison de Rouen naquit ce peintre célèbre. Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

EXTÉRIEUR

Belgique. — Une nouvelle réunion des souscripteurs actionnaires pour l'établissement d'une université libre a eu lieu dernièrement à l'hôtel-de-ville de Bruxelles. Les membres qui composaient le conseil d'administration provisoire, ont été confirmés dans les pouvoirs qui leur avaient été donnés dans une précédente assemblée pour l'organisation de cette grande institution, et ont été élus administrateurs définitifs à une grande majorité. Avant le scrutin, M. le professeur Baron, secrétaire du conseil d'administration, a donné lecture du plan pour l'organisation de l'université libre, rédigé par le conseil d'administration provisoire, et dont l'exécution est confiée aux administrateurs définitifs. Ce plan est déposé au local du Musée et à l'Athénée royal, où tout le monde peut en prendre communication et y faire, par écrit, les observations qu'on pourra juger nécessaires.

Les administrateurs définitifs modifieront, s'il y a lieu, ce plan d'après celles des observations qu'ils trouveront fondées. L'université libre comprendra cinq facultés, elle pourra être installée et ouverte pour les premiers jours de novembre prochain.

Suisse. — Un crédit considérable a été ouvert au département de l'éducation du canton de Zurich pour l'entretien des établissements subsidiaires déjà existants, la fondation et l'extension de collections scientifiques à l'usage de l'université, par exemple, pour la polyclinique, le laboratoire de chimie, les collections zoologiques, etc.

Russie. — Nous avons déjà fait connaître l'ouverture solennelle de l'université de St Vladimir à Kieff: malgré le peu de temps qui s'est écoulé depuis la promulgation de ses statuts, l'organisation de cette université est très avancée. La faculté de droit s'organise; les chaires en sont destinées à quelques élèves qui ont fini, ou qui terminent leurs cours de droit à l'étranger. Les fonctionnaires, non enseignants, de l'université sont également nommés. Toutes les collections scientifiques ont continué à s'enrichir, soit des dons de S. M. l'empereur, soit de ceux de quelques particuliers. Déjà sa bibliothèque compte 34,587 volumes.

— Un nouvel observatoire, qui sera plus vaste qu'aucun établissement de ce genre, va être construit à Saint-Pétersbourg, par ordre de l'empereur. L'observatoire se compose de trois tours avec des coupoles mobiles. Deux de ces tours devront recevoir l'helhiomètre de Kœnigsberg et le réfracteur de Dorpat, et celle du milieu un instrument plus grand qu'aucun de ceux qu'on ait jamais vus dans ce genre. Le méridien et les instruments d'un transport facile seront placés au rez-de-chaussée des tours. De vastes appartements appropriés à l'usage de cinq astronomes, communiqueront à ces tours par deux corridors, de manière à former un bâtiment continu de 510 pieds de long. Plusieurs édifices secondaires compléteront l'ensemble. Le monument s'élèvera sur une éminence située à six ou sept milles de Saint-Pétersbourg.

Italie. — Les fouilles qui se font sur le territoire de Camposcola, appartenant à la famille Candelory, près de Montalto di Castro, continuent à donner des produits précieux. Il ne pouvait en être autrement, si l'on considère que dans cet endroit se trouvait jadis Vulci, une des cités les plus anciennes et les plus riches de l'Etrurie moyenne, qui a, dit-on, donné à Rome deux de ses premiers rois. On y a découvert tout récemment un grand vase en bois, qui est tellement précieux pour les peintures, les dessins, les inscriptions grecs qu'on le considère comme supérieur à tout ce qui a été découvert en ce genre en Italie. Il en a été fait mention dans la dernière séance de l'académie archéologique de Rome, et une notice sur ce vase a été publiée par le professeur Antoine Nibby. La famille Candelory a offert ce vase précieux au souverain pontife, qui s'est empressé de l'accepter.

— L'inquisition pontificale, par un décret du 28 juillet, a défendu les ouvrages suivants :

1° *Philosophie du Droit*, par E. Lerminier; 2° *de l'Influence de la Philosophie du 18e siècle sur la Législation et la Sociabilité du 19e*; par E. Lerminier; 3° *Essai sur l'Histoire de la Philosophie en France au 19e siècle*, par M. Ph. Damiron; 4° *Manual di filosofia sperimentale, etc.*, di J.-F. Amice: prima versione italiana con nuova Appendice, e con Osservazioni critiche; 5° *Nouveau système de Chimie organique, fondé sur des méthodes nouvelles d'observation*, par F.-V. Raspail; 6° *Memoires de Casanova de Siegalt*, écrits par lui-même; 7° *Notre-Dame de Paris*, par Victor Hugo; 8° *Osservazioni semiserie di un Esule nell' Inghilterra*; 9° *Résumé de l'Histoire de France*, par Félix Bodin; 10° *les Crimes des papes depuis saint Pierre jusqu'à Pie VI*, par La Vicomterie; 11° *Chansons de Béranger*; 12° *Romans* de Pigault Lebrun; 13° une *Biographie italienne des papes*; 14° un autre ouvrage italien sous le titre *Rome et ses papes*. On ne conçoit pas la raison de cette prohibition tardive : la plupart de ces ouvrages ont été distribués et lus à Rome il y a long-temps, et sont en partie oubliés. Les *Paroles d'un croyant* ne sont pas mentionnées dans cette défense, ayant déjà été condamnées par une circulaire spéciale du pape.

Portugal. — Les poésies de Ducis et ses meilleures tragédies viennent d'être traduites en vers portugais par Antonio de Castilho, membre de l'académie royale de Lisbonne, et un des poètes les plus distingués du Portugal.

Ecosse. — Des marchands et artisans d'Edimbourg ont formé, en 1832, une association pour l'instruction des classes moyennes de cette ville. Chaque soir, pendant l'hiver, on fait une lecture sur la géologie, la chimie et la physiologie. Cette entreprise a eu le plus grand succès. Douze à treize cents personnes suivent les cours de l'association. La recette à surpassé les dépenses, et maintenant l'association est considérée à Edimbourg comme un établissement permanent.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 5 OCTOBRE 1834. N° 97.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

RÉFORME DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

§ II.—DES DISPOSITIONS QUE DOIT CONTENIR LA LOI SUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE ET SUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT POUR SATISFAIRE AUX BESOINS DE LA FRANCE.

Sixième article (1).

Le choix des locaux dans lesquels on voudra placer des établissemens d'instruction secondaire est d'une haute importance; il convient que des conditions soient imposées à ce sujet aux personnes qui seront dans l'intention d'ouvrir des établissements de cette nature. Qu'il s'agisse d'un externat ou d'un pensionnat, il faut que le bâtiment soit visité par les autorités préposées à la surveillance de cette instruction, afin qu'elles s'assurent qu'il ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de la convenance que sous celui de la salubrité. L'établissement ne devrait être ouvert, des externes ou des pensionnaires ne devraient y être reçus que dans le cas où elles déclareraient qu'elles n'ont aucune objection à faire contre le choix du local. Une disposition de cette nature manque dans la loi sur l'instruction primaire. Cette lacune a donné lieu à quelques difficultés qu'il convient de prévenir.

Les dispositions des articles 5, 6 et 7 de la loi sur l'instruction primaire qui traitent des personnes incapables de tenir école et des punitions à infliger par les tribunaux ordinaires pour contravention aux dispositions qui règlent la liberté de l'enseignement, ainsi que des poursuites pour inconduite ou immoralité devraient être reproduite dans la loi sur l'enseignement secondaire.

Organisation de l'enseignement. — La classification actuelle et l'organisation des établissements publics d'instruction secondaire sont basées sur le mode de paiement de leurs dépenses.

On ne saurait concevoir rien de plus bizarre, de plus contraire à toutes les règles de la justice distributive que la répartition du million porté annuellement dans le budget de l'état pour les dépenses de l'instruction secondaire.

Cette instruction est donnée dans deux sortes d'établissements: les colléges royaux et les colléges communaux.

Les colléges royaux sont placés, sauf un petit nombre d'exceptions, dans les villes les plus importantes, dans celles qui ont les revenus les plus considérables. La ville n'a pas un centime à fournir pour les dépenses de l'enseignement, telles que le traitement des professeurs; mais de larges subventions sont accordées pour cet objet sur les fonds de l'état.

Les colléges communaux sont placés dans les villes les moins importantes et qui n'ont pas en général des revenus très élevés. L'état ne leur fournit aucune subvention pour les aider à soutenir ces utiles établissements; mais en revanche les villes sont obligées de s'imposer de grands sacrifices pour procurer à leurs habitants le bienfait de l'instruction secondaire qui, dans les villes riches en revenus municipaux, est donnée en partie aux frais de l'état. Aucune règle au surplus ne préside à la création des colléges communaux. Tout est abandonné au caprice des conseils municipaux; et lorsque de très petites villes affectent des sommes considérables à l'entretien de leur collége, qu'elles y rendent même l'enseignement entièrement gratuit, des villes considérables ne possèdent aucun établissement public d'instruction secondaire. De ce nombre sont:

Brest	Population	20,860 âmes	Revenus	300,000 fr.
Boulogne	Idem,	20,856	Idem,	291,665
Bayonne	Idem,	14,773	Idem,	163,071
Saint-Germain-en-Laye	Idem,	10,671	Idem,	172,731
Calais	Idem,	10,437	Idem,	149,623
Castres	Idem,	16,418	Idem,	135,366
Elbeuf	Idem,	10,258	Idem,	129,427
Roubaix	Idem,	18,187	Idem,	115,565

Pour mieux faire ressortir les vices de l'organisation actuelle, et surtout ceux de la répartition des fonds portés dans le budget de l'état pour l'instruction secondaire, nous avons comparé dans le tableau ci-après le montant des revenus ordinaires de quelques villes, avec les subventions qu'elles fournissent aux établissements publics d'enseignement secondaire qu'elles possèdent et les secours qui sont fournis pour cet objet sur les fonds de l'état.

NOMS des VILLES.	MONTANT de leurs revenus ordinaires.	SUBVENTIONS accordées pour l'enseignement secondaire.		NOMS des VILLES.	MONTANT de leurs revenus ordinaires.	SUBVENTIONS accordées pour l'enseignement secondaire.	
	fr.	PAR la ville.	PAR l'état.			PAR la ville.	PAR l'état.
Bordeaux	2,927,208	»	24,100	Besançon	325,418	»	22,000
Lyon	2,369,876	»	24,700	Tours	302,961	»	18,600
Marseille	2,413,120	»	24,100	Nanci	285,630	»	22,000
Rouen	1,727,153	»	24,100	Dijon	276,203	»	22,000
Nantes	1,178,869	»	21,400	Douai	270,361	»	22,000
Toulouse	1,083,680	»	22,000	Clermont	227,318	»	18,600
Metz	612,443	»	10,800	Poitiers	227,157	»	18,600
Orléans	596,343	»	22,800	Dole	183,826	18,160	»
Versailles	585,105	»	35,300	Bayeux	121,697	10,628	»
Caen	530,390	»	20,800	Auxerre	90,531	10,128	»
Nîmes	506,460	»	22,000	Nevers	130,000	17,062	»
Montpellier	501,604	»	22,000	Mulhouse	119,017	18,732	»
Amiens	458,192	»	22,000	Fontenay	79,110	11,334	»
Reims	456,742	»	22,000	Beaune	70,775	10,620	»
Rennes	444,735	»	22,000	Befort	60,062	10,200	»
Limoges	364,114	»	18,600	Bastia	59,163	10,110	»
Avignon	340,010	»	22,000	Sens	81,714	17,800	»
Angers	131,634	»	22,000	Gray	54,321	11,850	»
Grenoble	328,094	»	22,000				

(1) Voir les n°s des 10, 17, 24, 31 août et 28 septembre dernier.

FEUILLETON.

Littérature Dramatique.

THÉATRE-FRANÇAIS. — *Première représentation de* Charles IX, *drame en cinq actes et en prose, de M. Rosier.*

Ce qui séduit et parfois égare nos faiseurs de romans et de drames historiques, c'est le souvenir de ce fameux grain de sable qui faisait rêver Pascal; presque tous cèdent à la fantaisie de rapetisser la cause pour grandir l'effet; recherchant un contraste frivole, ils aiment à donner aux grands événements une mesquine et fausse explication. L'imagination éclairée par l'étude, peut reconstruire sans doute en quelques circonstances une époque ou un fait dont les mystérieux éléments sont perdus ou dispersés; mais cette intervention de la poésie et de l'hypothèse n'est point sans péril; la vérité s'altère par ce mélange forcé du *conjectural* et du *réel*. Un imperceptible débris suffisait à Cuvier pour retrouver une espèce sur laquelle avait passé le déluge; mais ce n'est pas chose commune que cette instinctive puissance de synthèse. L'écrivain qui se livre indistinctement et sans réserve à ses confuses divinations, à ses vagues pressentiments, court grand risque d'introduire la fiction dans le domaine du positif. Il y a, je l'avoue, quelque plaisir à découvrir au fond du sol le gland qui renferme le chêne, à le suivre dans ses secrètes transformations; mais il ne faut pas, dans le désir que l'on éprouve de dégager l'inconnue d'un problème, se fatiguer à la recherche d'une solution qui n'a d'autre mérite que son insignifiante étrangeté.

Le *Charles IX* de M. Rosier porte les traces de cette fâcheuse préoccupation. Le roman, dans cette pièce, se superpose à l'histoire, et c'est bien à tort, puisque l'histoire est mille fois plus dramatique que le roman. Que reste-t-il à faire au poète en face de la Saint-Barthélemy, si ce n'est à décrire et à peindre? Peut-il imaginer quelque chose de plus terrible que cette nuit qui s'étendit sur le protestantisme comme un vaste linceul? A quoi bon les rêves et les fictions devant cette sanglante réalité? A certains jours la grande clameur du peuple étouffe les murmures des passions isolées, et c'est la masse, et non l'individu, qui apparaît au premier plan.

Aussi M. Rosier nous semble avoir fait à l'action individuelle une trop large part dans cette lugubre péripétie. Auriez-vous foi dans l'historien qui vous dirait: Jusqu'ici vous avez cru sans doute qu'il y eut quelque chose de fatal dans ce sombre et violent accès de fanatisme religieux. — Eh bien! grossière erreur que la vôtre! — Ce qui prépara le douloureux martyre de la Saint-Barthélemy, ce ne fut ni l'inévitable nécessité d'un duel à outrance entre deux élémens qui voulaient mutuellement s'exclure, entre l'esprit de foi et l'esprit d'examen, la *messe* et le *prêche*; ni l'impatience féroce de deux partis pressés d'en finir par l'anéantissement de l'un ou de l'autre, ni l'ambition perfide de Médicis et de Guise: Médicis espérant se défaire dans ce combat nocturne d'une rivalité redoutable; Guise voulant disputer aux Valois la popularité du meurtre; ce ne fut pas même l'austérité tant soit peu rogue et renfrognée des gentilshommes huguenots qui apportèrent dans une cour à demi italienne leurs allures farouches et leur rude langage. Ce fut tout simplement un dépit d'amour. Si la charmante Anna s'était montrée

Et il ne faut pas croire que ce million que le pays consacre à l'instruction secondaire soit réparti proportionnellement aux besoins des colléges royaux placés dans les 37 villes privilégiées qui se trouvent, par ce fait, affranchies de toute dépense pour faire donner cette instruction à leurs jeunes habitants. Ces 37 villes, sauf celle de Paris, qui est mise hors classe, sont divisées en 3 catégories. Quels que soient les revenus et les besoins des colléges royaux, ceux placés dans les villes de la première catégorie reçoivent une subvention annuelle qui varie de 24,100 à 24,700 fr. Le collége de Versailles seul reçoit 35,300 fr. Ceux placés dans les villes de la deuxième catégorie reçoivent une subvention qui varie de 20,800 à 22,000 fr. ; et ceux placés dans les villes de la troisième catégorie reçoivent une subvention uniforme de 18,600 fr. Le collége de Rouen, qui a 666 élèves, reçoit, comme celui de Marseille, qui n'en a que 290, une subvention de 24,100 fr. Le collége de Rennes, qui a 462 élèves, reçoit, comme celui d'Avignon, qui n'en a que 146, une subvention de 22,000 fr. ; et le collége de Poitiers, qui a 329 élèves, reçoit, comme celui de Tournon, qui n'en a que 144, une subvention de 18,600 fr. Aussi, il arrive que, lorsque quelques uns de ces colléges peuvent à peine couvrir toutes leurs dépenses, malgré les subventions qu'on leur fournit, d'autres placent à leur profit, en rentes sur l'état, la totalité ou du moins partie des subventions qu'ils reçoivent pour satisfaire à des dépenses qu'ils sont cependant assez riches pour acquitter avec leurs propres revenus.

Nous le demandons : lorsque d'un côté on voit tant de communes s'imposer de si larges sacrifices pour leur instruction secondaire sans recevoir le plus léger encouragement sur les fonds de l'état, tandis que de l'autre on voit les établissements situés dans les villes les plus riches non seulement ne coûter rien à ces villes, dont la population est cependant la première à en recueillir tous les avantages, mais encore recevoir de l'état des subventions tellement élevées que plusieurs d'entre eux en capitalisent tous les ans au moins une partie, ne peut-on pas hautement condamner un pareil état de choses ? Une telle organisation est évidemment le résultat de l'irréflexion ; son maintien ne pourrait être attribué qu'à un esprit de routine, mais ses vices ne sauraient échapper à la haute sagacité de M. le ministre actuel de l'instruction publique, et nous devons espérer que c'est là un des premiers objets sur lesquels se sera arrêtée son attention.

On nous dira peut-être que nous n'envisageons pas les colléges royaux sous leur véritable point de vue ; que ce sont des établissements nationaux et non des établissements communaux, et que par conséquent les villes dans lesquelles ils sont placés ne doivent pas être appelées à pourvoir à leur entretien. Telle est, il est vrai, l'organisation actuelle ; mais c'est là précisément le motif pour lequel nous la condamnons. Les colléges royaux ne sont pas moins utiles que les colléges communaux pour les populations des villes dans lesquelles ces divers établissements sont placés. Pourquoi donc ne fait-on pas concourir la ville siége de collége royal aux dépenses de ce collége, comme l'on fait concourir la ville siége du collége communal aux dépenses de cet établissement ? Pourquoi le gouvernement prend-il à sa charge pour les premières, malgré l'élévation de leurs revenus, une dépense qu'il laisse entièrement peser sur les autres, quelque modiques que soient leurs ressources ? Que le législateur rende la partie égale, qu'il décide que les villes dans lesquelles sont placés des colléges royaux devront concourir au paiement des dépenses ordinaires annuelles de ces colléges dans des proportions qu'il déterminera, et alors les économies que l'on pourra faire sur les subventions accordées aux colléges royaux, étant reportées sur les colléges communaux serviront à relever grand nombre de ces utiles établissements. Tel est le seul moyen de mettre ces colléges à même de lutter avec avantage contre les établissements que la liberté de l'enseignement va faire surgir à côté d'eux, sans demander une plus forte allocation sur les fonds de l'état.

On nous objectera encore que si les villes dans lesquelles sont placés des colléges royaux ne contribuent pas aux dépenses ordinaires annuelles de ces établissements, elles ne sont pas restées entièrement étrangères à leurs autres dépenses ; que quelques unes ont fourni le local et le mobilier, qu'elles votent quelquefois des fonds pour entretenir l'un et l'autre en bon état ; enfin qu'elles sont obligées de servir des bourses à ces colléges.

Quant à la fourniture du local, du mobilier et à leur entretien, nous répondrons qu'un grand nombre de villes, siéges de colléges communaux, se sont imposé des charges de la même nature. Quant aux bourses, il convient de remarquer qu'elles sont le prix d'un service fait pour le compte de la ville, et non une subvention fournie par celle-ci pour la dépense ordinaire du collége ; qu'elles servent à payer les frais de l'enseignement, de la nourriture, etc., des élèves auxquels la ville veut faire donner l'instruction gratuitement, et que si le collége en retire quelques avantages, ce n'est que par les légères économies qu'il peut faire sur le prix de la bourse. D'ailleurs cette obligation d'entretenir des bourses dans les colléges royaux ne pèse pas exclusivement sur les villes dans lesquelles ces établissements sont placés. Elle a été aussi imposée aux autres villes du royaume sans que l'on ait eu aucun égard pour les sacrifices qu'elles font annuellement pour soutenir leur collége communal. Telle ville qui accorde tous les ans une subvention d'une dizaine de mille francs à son collége, est encore *obligée d'entretenir* pour deux ou trois mille francs de bourses au collége royal d'une autre ville. Hâtons-nous de dire que les vices de cette organisation ont ressorti d'une manière si évidente, que toutes les fois qu'une ville qui possède un collége communal a demandé l'autorisation de reverser sur son collége les bourses qu'elle entretenait au collége royal, elle l'a obtenue. Mais les villes qui possèdent des colléges royaux se sont montrées souvent peu reconnaissantes de l'incroyable partialité dont elles sont l'objet de la part de l'administration. Nous pourrions en citer qui, après avoir annoncé l'intention de supprimer les bourses qu'elles entretiennent au collége royal, n'y ont renoncé que parce qu'on a dû les menacer de transférer ce collége ailleurs, si elles exécutaient leur projet. Mais d'autres plus habiles, sans donner aucun avis de leurs intentions à l'administration, ont négligé de nommer aux bourses vacantes ; ces bourses se sont successivement éteintes ; et ces villes se sont ainsi trouvées libérées de la dépense qu'on leur avait imposée pour cet objet.

Nous venons d'énumérer une partie des vices qui existent dans la répartition du million que l'état consacre à l'instruction secondaire. Si le gouvernement pense que les colléges royaux placés dans les trente-sept villes privilégiées suffisent aux besoins d'une nation de trente-trois millions d'habitants, il peut conserver l'organisation actuelle ; mais si, comme on ne saurait le revoquer en doute, ces colléges sont loin de suffire pour les cent mille jeunes gens qui, en France, sont appelés à recevoir annuellement l'instruction secondaire ; si les colléges communaux, tels qu'ils sont aujourd'hui dotés, ne peuvent offrir des garanties certaines de durée, surtout lorsqu'ils auront à lutter avec les établissements privés que l'esprit de parti va créer dans l'intention de détruire les établissements

---

moins rebelle aux désirs du roi Charles, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois n'aurait peut-être point sonné les vêpres du protestantisme : le salut des réformés tenait à la vertu d'une dame d'honneur. Qu'Anna soit gardienne moins sévère de l'honneur conjugal, et Paris ne s'allume point aux torches de la guerre civile ; aussi, quelque partisan que l'on soit de la morale, on ne peut guère se défendre de souhaiter en secret que la noble dame soit un peu plus docile aux leçons de la reine-mère. — Tout cela ne rappelle-t-il pas le pouvoir surnaturel de ce cheveu d'or, espèce de palladium d'où dépendait la fortune d'une ville assiégée. — De pareilles imaginations ne sont permises que dans ces siècles reculés, qui n'ont pour historiens que les poètes, et pour annales que la mythologie.

Mais pourquoi un homme de goût et de talent comme M. Rosier a-t-il ainsi maladroitement accouplé l'histoire et le roman, et recherché de préférence un genre faux et bâtard ? En voici, si je ne me trompe, la raison : la Saint-Barthélemi est l'épisode le plus dramatique, mais en même temps le plus connu de nos guerres de religion. Chroniques, mémoires, révélations, notes diplomatiques ont éclairé la figure de tous les acteurs de ce drame accompli dans l'ombre. Or, quel intérêt peut offrir au théâtre une action qui n'amène rien de neuf, d'inattendu, et dont le spectateur connait d'avance le dénouement ? Lorsque M. J. Chenier jetait son *Charles IX* aux passions révolutionnaires de son siècle, ce n'était point une question d'art, mais une question politique qui se débattait sur la scène. *Inculquer aux hommes des vérités importantes*, comme il le dit dans son discours préliminaire, *leur inspirer la haine de la tyrannie et de la superstition, faire détester le fanatisme en le peignant des couleurs les plus noires, c'est-à-dire de ses véritables couleurs* : tel était le but de l'auteur en écrivant cette tragédie boursoufflée où gronde la creuse et sonore éloquence d'un tribun. Ce but fut-il [illegible] assurément. Le public des clubs voulait plutôt un pamphlet qu'un drame ; et d'ailleurs les révolutions s'inquiètent peu que la poignée du glaive dont elles se servent soit richement sculptée ou non.

Mais aujourd'hui qu'attiédis et aussi peu partisans du fanatisme révolutionnaire que du fanatisme religieux, nous aimons à laisser au seuil du théâtre nos passions politiques, et à ne pas trouver une tribune sur la scène, aujourd'hui, dis-je, le philosophisme déclamatoire nous intéresse fort peu et nous désirons, autant que possible, laisser les prêtres et les tyrans en repos pendant les trois ou quatre heures de loisir que nous dérobons aux affaires. Nous poussons même l'indifférence, le rideau une fois levé, jusqu'à nous occuper beaucoup plus des intérêts de l'art que de ceux de la liberté, et pour applaudir un drame qui nous saisit et nous émeut, nous ne recherchons si le sujet est national. Avons-nous tort ? je ne le crois pas.

M. Rosier lui-même a voulu, dans son nouvel ouvrage, éviter un écueil contre lequel est déjà venu plus d'une fois échouer sa petite pacotille dramatique. Il a eu le bon esprit de viser avant tout à un succès d'artiste et de laisser au théâtre de la porte Saint-Martin le monopole de ces déclamations que goûtent si fort les penseurs de boutique et les Voltairiens d'estaminet. Il n'a point forcé l'art, comme dans *la Mort de Figaro*, à prendre la livrée de ses croyances politiques, et dans un sujet où les allusions étaient si faciles, il a eu le bonheur de les rencontrer rarement.

Mais le grand tort de M. Rosier, c'est d'avoir voulu remplacer un intérêt de circonstance par un intérêt non moins frivole, en cherchant, comme il l'a fait, à une grande catastrophe une explication puérilement romanesque. Cette partie du drame est froide et langoissante, les effets sont communs et manqués, et le dialogue plein d'une afféterie toute contemporaine. Par compensation la partie historique est traitée presque toujours avec talent et convenance. Les grandes figures de l'époque sont dessinées à grands traits. Nous regrettons seulement que l'auteur ne nous montre qu'à de trop rares intervalles et que d'une manière trop secondaire et trop effacée le bras qui frappe, en même temps que la volonté qui dirige. On sait que la Saint-Barthélemi fut surtout un mouvement municipal, et que le massacre s'organisait aussi bien dans les réunions d'*eschevins* et *de quarteniers* qu'au Louvre qui s'effraya peut-être aux éclats de cette grande émeute religieuse qu'il avait déchaînée. A toutes les grandes époques d'action, le peuple de Paris se retrouve en armes. La Commune de quatre-vingt-treize n'est-elle point la fille de la Ligue ?

publics ; si la situation financière de l'état ne lui permet pas d'ajouter de nouvelles allocations à celles qu'il consacre déjà à l'instruction secondaire, on sera forcé de reconnaître que c'est par de nouvelles combinaisons qu'il faut chercher à assurer l'existence des établissements publics où l'on donne cette instruction.

Il serait absurde de prétendre que l'enseignement doive recevoir la même extension dans tous ces établissements. Mais nous pensons que si, comme on ne peut en douter, le gouvernement veut les faire prospérer, que s'il tient à les voir se soutenir malgré la concurrence des établissements privés, il doit pourvoir à ce que l'existence de tous les collèges publics dont la création sera jugée nécessaire soit assurée par des moyens uniformes, quels que soient le degré de ces collèges, l'extension de l'enseignement et les revenus de la ville dans laquelle ils seront placés. Les moyens que nous indiquerons pour faire face aux dépenses sont : 1° les rentes qui appartiendraient au collège, 2° la rétribution des élèves, 3° la subvention de la ville siége du collège dans les proportions que le législateur déterminera, 4° enfin, en cas de besoin, les subventions de l'état. Ceci, comme nous l'avons annoncé en commençant, doit faire l'objet de la troisième partie de ce mémoire. Nous allons donc laisser momentanément l'examen des voies et moyens par lesquels il doit être pourvu à l'entretien des établissements publics d'instruction secondaire, pour nous occuper de leur organisation : mais nous avons dû préalablement faire connaître les motifs qui nous portent à penser que celle qui existe aujourd'hui ne peut être conservée.

FACULTÉ DES LETTRES.

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE MODERNE. — M. JOUFFROY, PROFESSEUR.

Système égoïste. — Hobbes.

Tous les systèmes que nous avons passés en revue jusqu'ici, détruisent par des raisons étrangères aux faits moraux l'existence d'une loi obligatoire pour l'homme, sans s'occuper directement de la question de savoir si une telle loi existe ou n'existe pas. Les systèmes que nous allons examiner maintenant sont des systèmes moraux proprement dits, qui traitent directement de la question morale, mais qui aboutissent aux mêmes résultats que les précédents, ou en méconnaissant un motif obligatoire de nos déterminations, ou en confondant ce motif avec d'autres tout-à-fait distincts et qui ne portent pas ce caractère. Parmi ces derniers, M. Jouffroy a pris d'abord le système de l'intérêt, du bien être, dont Hobbes a été dans les temps modernes le plus illustre représentant.

Il nous arrive assez fréquemment de faire une action parce que nous prévoyons qu'elle sera suivie d'un certain plaisir ; de rechercher un objet parce que nous prévoyons que sa possession nous sera agréable, comme nous nous refusons à l'accomplissement d'un acte, et à la poursuite d'un objet dans la crainte de quelque douleur. Ce motif de détermination si connu, et qui révèle à chacun l'expérience de tous les jours, Hobbes l'érige en motif universel de toutes les déterminations humaines, et déclare que la fin de toute action est la recherche du plaisir et la fuite de la douleur, principe qu'il formule en ces termes : le bien-être est la fin de l'homme.

Ce principe posé, Hobbes en déduit avec cette rigueur de logique qui l'a rendu si célèbre, et à si juste titre, une série de conséquences, les unes immédiates et toutes métaphysiques, pour ainsi parler, les autres plus éloignées et qui touchent à la pratique de la vie. S'il est vrai que le seul motif qui puisse nous déterminer à faire une action ou à rechercher un objet soit le plaisir, il s'ensuit rigoureusement que la conception préalable du plaisir comme conséquence nécessaire ou probable de l'accomplissement de l'acte ou de la possession de l'objet, est la condition *sine quâ non* de toute détermination. De là aussi cette autre conséquence, qu'il n'y a de qualification possible des objets et des actes qu'à la suite de cette conception, puisque bonté, méchanceté, dans le système de Hobbes, ne signifient rien autre chose que propriété de causer de la douleur ou du plaisir. Enfin, si c'est en vue seulement de la douleur ou du plaisir que nous nous déterminons, si c'est là le seul motif de tous nos actes, il s'ensuit encore qu'il n'y a en nous qu'une seule passion, l'amour du bien-être personnel, dont toutes les autres ne sont que des transformations qui varient avec la diversité des objets qui les excitent. De là ces définitions si singulières qu'a données Hobbes d'une foule de passions pour les ramener à la passion unique dont il les fait dériver. Honorer, pour lui, c'est concevoir la puissance de la personne qu'on honore. Aimer, c'est concevoir l'utilité dont la personne aimée peut nous être. Avoir pitié, c'est s'émouvoir d'un malheur qui peut nous arriver, en le contemplant dans un autre. Tout, comme on voit, dans le système de Hobbes, se ramène à l'amour du bien-être, à l'égoïsme. L'individu est tout pour lui-même ; sa conservation est par conséquent le premier bien, comme le plus grand mal est la mort.

Arrivons maintenant à la pratique de la vie. Si le principe de la doctrine de Hobbes est vrai, si la recherche du plaisir et la fuite de la douleur est la fin dernière de toutes nos actions, il s'ensuit que tous les moyens sont légitimes pour arriver à cette fin, et que l'individu a droit de faire et de s'approprier par tous les moyens possibles tout ce qui peut contribuer à son bien-être personnel. Il y aura donc autant de conduites légitimes ou de droits naturels qu'il y a d'individus. Poussons aux conséquences politiques qui ne sont pas moins rigoureuses. Si chaque individu a droit de faire tout ce qu'il juge convenable pour arriver à son but, il s'ensuit naturellement que chacun a droit à toutes choses, ou que le droit de chacun s'étend à tout. Mais si le droit de chacun s'étend à tout, il doit nécessairement arriver que des collisions s'élèvent entre les différents droits. De là, une guerre naturelle de chacun contre tous, et de tous contre chacun, conséquence nécessaire de la doctrine de Hobbes, et formulée par lui-même dans un axiome célèbre : *la guerre est l'état de nature.*

Cet état de guerre est le pire de tous, et il faut le faire cesser à tout prix. La société seule, suivant Hobbes, peut y mettre fin; la société qui n'est pour lui que l'existence au milieu d'une collection d'individus assez forte pour empêcher entre les individus l'état de guerre. Ainsi, quelle est l'origine de la société ? Le malheur de l'état naturel. Quelle est sa fin ? La destruction de cet état. Hobbes néanmoins reconnaît deux origines possibles de la société ; d'abord, la possibilité d'un contrat entre plusieurs individus pour créer une force supérieure capable de supprimer entre les individus toute hostilité ; puis la formation des sociétés par le droit du plus fort. Hobbes déclare ces deux modes de formation également légitimes, puisque dans les deux cas le but de la société se trouve atteint, savoir : la suppression de l'état de guerre.

Quelle est maintenant la meilleure forme du pouvoir qui constitue la société ? La plus forte, celle où le pouvoir est concentré dans la main d'un seul, la forme monarchique, et parmi les différentes formes de monarchies, la monarchie absolue. Cette conséquence est rigoureuse, et Hobbes n'a reculé devant aucune des conséquences de son système. L'autorité du pouvoir établie, que peut le pouvoir ? Comme sa mission est d'écraser toute résistance particulière pour établir et maintenir la paix entre les individus compris dans la société, il a le droit illimité de tout faire. De droit, les sujets n'en ont pas : leur devoir est d'obéir à tout ce que le pouvoir peut ordonner, la désobéissance à l'autorité supérieure n'étant qu'une révolte des forces individuelles au détriment de la paix, et un retour à l'état de guerre. La seule faute possible du pouvoir dans un pareil système, c'est de faire des actes qui tendent à l'affaiblir, à le renverser. Mais lors même qu'il se trompe, qu'il s'égare par de fausses mesures, les sujets lui doivent encore obéissance. En effet toute désobéissance au pouvoir entraînerait son affaiblissement, et le pouvoir n'étant plus assez fort pour comprimer les résistances individuelles, il serait à craindre qu'on ne retombât dans l'état de nature qui est le pire de tous. Les sujets ont donc le devoir absolu d'obéir.

Tel est dans son résumé le plus succinct le système politique de Hobbes, despotisme complet comme on voit, qui n'est que la conséquence de sa morale, laquelle se déduit rigoureusement du principe de sa doctrine, à savoir que le bien-être est la fin de l'homme. Nous allons maintenant suivre M. Jouffroy dans sa critique du système de Hobbes, nous contentant d'en indiquer les principaux traits.

Dans l'analyse des différents modes de déterminations humaines donnée par M. Jouffroy au commencement de son cours, nos lecteurs doivent se rappeler que nous étions arrivés à ce résultat, que l'homme pouvait être conduit à agir par trois espèces de motifs : les tendances primitives de notre nature, la conception de notre intérêt, la conception de nos devoirs, et nous avons exposé comment chacun de ces motifs constituait un mode spécial et distinct de nos déterminations.

Or, de ces trois modes de déterminations, Hobbes en a méconnu deux ; il ne faut donc pas s'étonner qu'il soit arrivé à d'aussi singulières conséquences. D'abord Hobbes a confondu le motif égoïste qu'il accepte et maintient comme le principe de sa doctrine, avec le motif passionné dont sort bien le motif égoïste, mais qui en est parfaitement distinct. En effet, les tendances primitives de notre nature n'ont pas même fin que notre intérêt bien entendu conçu ultérieurement par la raison. Chaque tendance primitive nous pousse à son objet comme à sa fin dernière. Ainsi, de ce que je suis intelligent, une tendance à connaître se développe en moi ; mais pour qu'elle se développe et me détermine à l'action, est-il nécessaire que ma raison ait calculé quel sera pour moi le résultat sensible de la connaissance ? Pas le moins du monde. L'enfant n'a pu calculer le plaisir qui résultera pour lui de la satisfaction d'une tendance qu'il n'a pas encore satisfaite ; autrement, il ne commencerait jamais à agir. Il y a donc ici confusion. Mais indépendamment de cette confusion qu'a faite Hobbes du motif égoïste et du motif passionné, il en est une autre plus grave. Nous cédons souvent à un motif qui n'est ni l'instinct de notre nature, ni le calcul de notre bien-être, mais la vue du devoir. Ce motif agit plus ou moins chez les différents hommes ; ce qui fait qu'on lui attribue généralement un moindre rôle, c'est qu'il est toujours comme escorté des deux autres qui lui servent d'auxiliaires, mais son action est incontestable. Hobbes, qui l'a négligé, et qui mutile ainsi la nature humaine, devait arriver aux conséquences les plus fausses et aussi les plus rigoureuses, grace à cette énorme omission.

Ce n'est pas tout encore ; en renfermant l'homme dans le cercle des motifs égoïstes, M. Jouffroy a montré que l'égoïsme, tel que l'a représenté Hobbes, n'est pas l'égoïsme complet. Il y a deux éléments dans l'égoïsme ; la vue de notre bien, puis celle du plaisir ou de la douleur qui accompagnent nos actions dans tel ou tel cas. Hobbes n'a recueilli qu'un de ces éléments ; des deux moitiés, il a pris la plus faible, celle qui n'est que la conséquence de l'autre, savoir, le phénomène sensible. Cependant, qui pourrait croire qu'il y eût calcul de plaisir dans cette femme jeune et belle, aimant le plaisir et les fêtes, et qui renonce à sa parure brillante, aux joies d'un bal, pour veiller auprès du berceau de son enfant, faible créature qui ne la connaît pas encore ? Dans la sphère même de l'égoïsme, où il se retranche comme dans un fort, Hobbes a donc mutilé la nature humaine. Ainsi Hobbes a supprimé deux des motifs de nos déterminations sur trois, et a tronqué le troisième ; il n'a vu de l'égoïsme qu'un côté, le plus frappant il est vrai, mais qui ne le constitue pas à lui seul. Dans sa dialectique aussi sévère qu'ingénieuse, M. Jouffroy n'a pas même laissé ce dernier refuge à Hobbes ; après avoir montré qu'il avait tronqué l'égoïsme, il a montré qu'il avait aussi tronqué le plaisir. En effet, parmi les plaisirs dont l'homme est capable, il en est qui proviennent du bonheur des autres ; témoins les sentiments de la bienveillance et de la sympathie, les plus nombreux et les plus doux ; phénomènes si importants qu'ils sont devenus le principe de la théorie célèbre des sentiments moraux d'Adam Smith.

Après cette réfutation qu'on peut appeler réfutation directe, et qui consiste à confronter une opinion avec la vérité et à chercher les différences qui sont entre l'une et l'autre, M. Jouffroy, pour n'épargner aucune espèce de réfutation à un système aussi fameux que celui de Hobbes, s'est placé au point de vue de l'auteur, et s'est demandé s'il était conséquent dans toutes ses parties. Nous ne le suivrons pas dans tous les détails de cette habile argumentation si pleine et si lucide, nous nous contenterons d'en indiquer les principaux points et comme le tissu logique.

Hobbes, mettant en présence les différents individus de la race humaine, trouve que l'état de guerre est l'état de nature, que cet état est le pire de tous, qu'il faut s'en débarrasser à tout prix, et établir la paix amenée selon lui par l'établissement des sociétés.

D'abord, si le calcul de leur intérêt a pu conduire les hommes à faire succéder l'état de paix à l'état de guerre, ce même calcul de leur plus grand intérêt a dû rendre l'état de nature impossible : les raisons pour lesquelles Hobbes le fait cesser sont suffisantes pour l'empêcher de naître. Une autre contradiction du système de Hobbes, est celle où il tombe en parlant de droit naturel. En effet, que dit-il ? que dans l'état de nature, chacun a droit à toutes choses. L'idée de droit, tel que l'a toujours reconnu le bon sens de l'humanité, ne peut exister dans son système. D'abord, c'est un droit qui n'impose de devoir à personne, puisque chacun a droit à tout. Et de plus, loin d'imposer des devoirs, il est tel que chacun a le droit de le violer. Enfin, c'est un droit qui n'est reconnu par personne. Hobbes a donc méconnu l'idée de droit, car le droit signifie quelque chose de sacré, d'obligatoire, qui impose à tous le devoir de le respecter dans autrui.

Que seront les devoirs dans le système de Hobbes? Quels seront, par exemple, les devoirs des sujets envers le pouvoir? car le pouvoir, selon lui, n'en a pas envers les sujets. Deux cas se présentent : ou les sujets reconnaissent qu'il est de leur intérêt d'obéir au pouvoir et de le respecter, ou bien non. Dans le premier cas, ils ne font qu'obéir au seul motif de nos déterminations qu'on appelle l'intérêt bien entendu : dans le cas contraire, chacun étant juge de son propre intérêt, l'homme qui voit que son plus grand intérêt est de ne pas respecter la loi, n'a rien qui l'empêche d'y désobéir. Hobbes a donc méconnu l'idée de devoir comme celle de droit.

Nous n'irons pas plus loin, renvoyant pour les détails aux belles leçons imprimées de M. Jouffroy.

— Le cours élémentaire de M. E. Lefranc vient de s'augmenter d'un *Traité de Géographie* divisé en deux parties. Ce cours continue à obtenir un grand succès dans les établissements de l'université et dans les institutions religieuses.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 12 OCTOBRE 1834. N° 99

ACTES OFFICIELS. DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. SCIENCES. BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'AGRÉGATION AUX CLASSES DE GRAMMAIRE.

Paris, le 9 octobre 1834.

Monsieur le ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser les procès-verbaux du concours d'agrégation aux classes de grammaire, que vous nous avez chargés de diriger et de juger.

Cinquante-neuf concurrents étaient inscrits; quarante-trois seulement se sont présentés; sur ce nombre, huit se sont retirés pendant le cours des épreuves, et trente-cinq les ont soutenues jusqu'à la fin. Vingt-six séances ont été employées tant aux exercices publics qu'à la composition et à la correction des devoirs écrits. L'arrêté du conseil royal nous autorisait à vous présenter huit candidats. Un examen consciencieux nous a convaincus que les sept concurrents dont les noms se trouvent à la fin de ce rapport étaient les seuls qui méritassent le titre d'agrégés de l'université.

Il en est plusieurs autres qui ont montré, dans certaines épreuves, quelques unes des qualités du professeur. Nous nous réservons de vous les désigner dans un rapport particulier.

Ce concours, à en juger par les résultats généraux, n'est pas inférieur à ceux des dernières années. Nous devons dire cependant (et il est bon que ceux qui se disposent à concourir plus tard en soient avertis) que bon nombre de candidats se sont présentés sans avoir assez étudié les auteurs indiqués par le conseil royal. Aussi l'explication publique a-t-elle souvent laissé beaucoup à désirer. Il en est de même de la troisième épreuve: les leçons de grammaire, sauf quelques exceptions, ont été plus faibles que les années précédentes; il a été évident pour nous que la plupart des concurrents étaient venus sans aucune préparation.

Du reste, ces observations ne s'appliquent à aucun de ceux que nous avons déclarés admissibles, et que nous présentons, Monsieur le ministre, à votre nomination.

En voici la liste, par ordre de mérite :

MM.

Chételot (Emmanuel-Joseph), maître de pension à Paris;
Cadet Le Prévost (Louis), ancien régent;
Bréart (Thomas), répétiteur à Paris;
Olry (Nicolas), régent à Mulhausen;
Gourgaud, dit *Dugazon* (Honoré-Henri), répétiteur à Paris;
Lebègue (Pierre-Auguste), élève de l'École normale;
Chabert (Etienne-Agricole), chargé de la sixième au collége royal d'Avignon.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monsieur le ministre,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

BURNOUF, *inspecteur-général des études, président*; REGNIER,
L. QUICHERAT, LUBAT, V. BAYOLAUD, *secrétaire*.

Le ministre a pris l'arrêté suivant :

« Nous, ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique, grand-maître de l'Université de France,

« Vu le rapport de la commission chargée de juger le concours d'agrégation pour les classes de grammaire, ouvert à Paris le 10 septembre 1834;

« Vu les procès-verbaux des séances de la commission, et toutes les pièces à l'appui;

« Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

« Art. 1er. Sont nommés agrégés pour les classes de grammaire dans l'ordre suivant,

« MM.

« Chételot (Emmanuel-Joseph), maître de pension, à Paris;
« Cadet Le Prévost (Louis), ancien régent;
« Bréart (Thomas), répétiteur à Paris;
« Olry (Nicolas), régent à Mulhausen;
« Gourgaud, dit *Dugazon* (Honoré-Henri), ancien répétiteur à Paris;
« Lebègue (Pierre-Auguste), élève de l'École normale;
« Chabert (Etienne-Agricole), chargé de la sixième au collége royal d'Avignon.

« Art. 2. Conformément à l'article 33 du règlement du 27 mai 1831, ces nominations ne seront définitives qu'après l'expiration des dix jours accordés pour les réclamations.

« *Fait à Paris, le 10 octobre 1834.*

« GUIZOT. »

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

DES DESTINÉES DE LA POÉSIE,

PAR M. A. DE LAMARTINE, *de l'Académie française* (1).

2e article.

La poésie est une inspiration et un art. La poésie d'inspiration a été courte : la Bible en est pleine; mais pour la Grèce, elle n'existe qu'un moment; si elle anime Homère et quelque peu Eschyle, dans Sophocle déjà elle se mêle à l'art. Rome ne la connut pas : Virgile et Horace n'ont qu'une inspiration d'étude, ils ont l'esprit et non l'ame poétique. Le siècle de Louis XIV recueille et continue cette tradition de goût et de spontanéité, d'art et de génie. Tant que l'inspiration et l'art se trouvent ainsi unis, la poésie peut exister; quand ils se séparent, elle périt nécessairement. Un moment l'art semble vivre des souvenirs et du souffle lointain de l'inspiration. Les vers alors frappent l'oreille sans arriver à l'esprit. Quelque temps cette harmonie de mots, cette savante musique peut plaire; mais bientôt l'ame se fatigue, l'esprit s'indigne de ces stériles et laborieux artifices; alors on brise l'idole, on en jette au vent les membres dispersés : de l'admiration on passe au mépris, du culte à la profanation.

Tel a été le sort de la poésie du dix-neuvième siècle, forme vieillie, idole impuissante qui ne rendait plus que de vains sons. L'art ainsi décrépit devait périr sans doute; mais pour retrouver l'inspiration, suffisait-il de proscrire l'art? L'art n'était pas coupable. Si, pauvre et refroidi, il n'exprimait plus la vie, c'est que depuis longtemps la vie s'était retirée de lui; elle s'était éteinte avec les croyances qui la nourrissent. Voltaire, qui si souvent s'emporte contre les Welches, qui se plaint que « le raisonner tristement s'accrédite, » Voltaire ne savait-il pas qu'avec la poésie du cœur et de l'imagination, la poésie écrite, qui n'en est que l'image fidèle, s'efface et disparaît. Entre le *Dictionnaire philosophique* et la poésie, quelle alliance possible? La poésie était donc bien morte alors; la forme seulement restait; la forme à son tour a péri; l'art après l'inspiration. Tout est donc à retrouver, inspiration et art; notre siècle est-il appelé à cette glorieuse rénovation?

Je le sais : autour de nous la face du monde se renouvelle; une agitation secrète travaille les intelligences et bientôt elle passera dans les ames; nous touchons à une de ces époques où l'humanité se trouble; mais cet enfantement de l'Europe future sera long encore et laborieux, et de cet édifice mystérieux l'aube à peine blanchit le faîte. En attendant il nous faut marcher dans le sillon rude et pénible, cheminer dans ce désert nu et désenchanté que nous a fait la philosophie : nous sommes encore au siècle des lumières; c'est-à-dire au siècle de l'industrie, du positif, du bien-être social; cela, peut-être, vaut bien le siècle des croyances, de l'idéal, de l'imagination; je ne dispute pas là dessus; mais enfin tels nous sommes; il nous faut donc prendre notre parti, et renoncer à la poésie.

Mais quoi! l'industrie n'aura-t-elle pas son côté poétique? L'atelier, la manufacture n'ont-ils rien à nous dire? Ces classes nombreuses et jusqu'ici oubliées dans les asiles sombres et infects où les raffinements du luxe, les caprices de la mode, l'activité du gain les attachent à des machines ingénieuses et puissantes qui en laissant les bras oisifs doivent éveiller l'imagination, ce peuple que l'on appelle à la liberté par la vie intellectuelle, cette émancipation nouvelle de l'humanité n'aura-t-elle pas sa poésie? Sans doute il y a là de grandes misères à décrire, d'incroyables douleurs de l'esprit et de l'ame à peindre : le peuple des ateliers pourrait avoir son Burns; Lyon n'a-t-il pas un poète populaire, à qui les fatigues du pétrin n'ont point ôté l'imagination? il pourra bien s'élever du sein du peuple des ateliers des accents plaintifs, des voix touchantes; toutefois la vapeur et ses merveilles seront toujours la plus grande et la plus véritable poésie de l'industrie moderne.

Mais les nations à leur âge mûr ne peuvent-elles donc pas avoir une poésie comme à leur enfance et dans leur jeunesse? Poésie non plus lyrique, non plus épique, pas même dramatique; mais poésie grave et solennelle; la poésie, en un mot, ne peut-elle être de *la*

(1) Paris, Furne et Charles Gosselin.

Pandectes. — M. Pellat, professeur, nouvel amphithéâtre : mardi, jeudi, samedi à 1 heure et demie.

Droit administratif. — M. Degérando, professeur, ancien amphithéâtre : mardi, jeudi, samedi, 9 heures.

Histoire du droit. — M. Poncelet, professeur, ancienne salle des thèses : mardi, jeudi, samedi, 8 heures et demie.

Droit des gens. — M. Royer-Collard, professeur, ancienne salle des thèses : mardi, jeudi, samedi, 9 heures et demie.

Droit constitutionnel français. — M. Rossi, professeur, ancien amphithéâtre : mardi, samedi, à midi.

.............— M. Deportets, professeur.......

MEETING DES PROFESSEURS D'ÉCOSSE.

Il se tient tous les ans à Edimbourg, dans la grande salle du *High-School*, un grand *meeting* des délégués de tous les maîtres d'école et professeurs de l'Ecosse. Cette assemblée a pour but l'examen de la gestion du fonds de retraite des membres du corps enseignant.

La présence à Edimbourg d'une foule de savants et d'étrangers venus de toutes les parties de la Grande-Bretagne et de l'Europe, pour assister au congrès scientifique et au grand dîner offert à lord Grey, ajoutait encore à la solennité du *meeting* de cette année.

Après avoir consacré la journée aux affaires, l'assemblée se réunit dans les salles de *Waterloo-Tavern*, pour le banquet. Le *meeting* était nombreux. Plusieurs toasts furent portés au roi, à l'armée, à la marine, aux différentes universités de la Grande-Bretagne. L'avant-veille on avait bu avec enthousiasme, au banquet de lord Grey, à l'alliance entre la France et l'Angleterre.

Dans ce banquet, M. le professeur Pillans, un des membres les plus distingués de l'université d'Edimbourg, proposa un toast à l'Université de France, et à M. Guizot, ministre de l'instruction publique. De nombreux applaudissemens accueillirent cette proposition.

M. le professeur Pillans, dans un discours plein de faits et de sagacité, parla longuement de nos principaux établissemens d'instruction publique, et surtout de nos écoles normales primaires, qu'il venait de visiter dans un voyage récent sur le continent. Il donna les plus grands éloges à l'administration éclairée de l'Université, et rendit un hommage éclatant au caractère, au zèle, aux talens éminens de l'homme d'état qui avait placé son pays à la tête du mouvement qui se manifestait de toute part en faveur de l'amélioration de la condition intellectuelle des masses.

M. Mallac, l'un des directeurs actuels de la *Revue du Progrès social*, qui, l'année dernière, avait été chargé par M. Guizot d'étudier le système d'éducation et l'organisation des écoles écossaises, et qui se trouvait en ce moment à Edimbourg, se leva alors pour remercier le savant professeur Pillans et l'assemblée. Dans son discours, il s'attacha à montrer quels étaient les principes de la politique du gouvernement de la révolution de juillet en matière d'éducation, et quels étaient les immenses progrès déjà accomplis dans cette ville.

Il parla aussi des améliorations qui se préparaient encore pour mettre l'ensemble de nos institutions universitaires en harmonie avec les vues de prévoyance politique qui sont le caractère de notre législation sur l'instruction primaire. M. Mallac, après avoir dit quelques mots sur les travaux qui se préparaient au sein du comité de la chambre des communes, termina son discours en proposant un toast à la prospérité des écoles primaires de l'Ecosse.

Ainsi, l'alliance de l'Angleterre et de la France prend de jour en jour un caractère plus national. Elle n'est pas seulement écrite dans les traités de la convention diplomatique, elle a pénétré dans l'esprit du peuple, et se manifeste dans les actes de la vie pratique. C'est sous ce rapport surtout que le *meeting* des instituteurs et professeurs d'Ecosse nous a paru digne d'attention.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — M. le ministre de l'instruction publique vient d'adopter une mesure qui intéresse la prospérité des colléges royaux et les familles dont les enfants sont élevés dans ces établissements. Il a ordonné qu'il fût fait tous les trois mois dans ses bureaux un dépouillement complet des notes données par MM. les proviseurs sur le caractère, la conduite et le travail de tous les élèves internes.

Les résultats de ce travail placés sous les yeux du ministre lui permettent d'apprécier, d'après des indications précises, la situation morale de chaque collége, l'état de l'éducation et des progrès de chaque élève. Lorsque parmi les boursiers il en est qui sont l'objet de plaintes graves, M. le ministre écrit à leurs parents pour les prévenir qu'il serait forcé de prononcer l'exclusion de ces enfants s'ils ne se montraient plus dignes de la faveur dont ils jouissent. Avant d'user de rigueur envers ces élèves, que les services de leurs parents recommandent à l'intérêt du pays, il appelle aussi l'influence paternelle à l'aide des avis et de l'autorité des maîtres, pour les ramener dans une bonne direction.

Le même avertissement est adressé par l'intermédiaire des proviseurs aux parents des boursiers communaux et des pensionnaires libres qui ont mérité des reproches, et M. Guizot donne ainsi aux familles une preuve de la vigilance paternelle avec laquelle il observe et dirige les progrès non seulement de l'instruction générale, mais de l'éducation individuelle des enfants élevés dans les grands établissements publics.

Cet examen, déjà terminé pour un grand nombre de colléges, va s'étendre immédiatement à tous les autres, et le même travail sera fait à la fin de chaque trimestre sur les nouveaux états de situation.

— On assure que M. le ministre de l'instruction publique s'occupe en ce moment du travail relatif à la nomination des inspecteurs de l'enseignement primaire. Le ministre avait d'abord songé à mettre ces places au concours ; mais il a réfléchi que ce serait vouloir écarter des fonctionnaires de l'université qui, après avoir enseigné pendant longues années, souffriraient trop d'avoir à se mesurer avec des jeunes gens sortant de l'école. D'ailleurs, une place d'inspecteur touche bien plus à l'administration qu'à l'enseignement, et l'on ne saurait trop sur quels objets devrait porter un examen ou un concours, pour qu'il pût servir à établir le mérite respectif des candidats. Aussi, il paraît que le ministre a renoncé à l'idée d'un concours. Les inspecteurs n'entreront en fonctions qu'au 1er janvier 1835. Il y en aura un par département. Chaque inspecteur devra visiter toutes les écoles primaires de son département au moins une fois par an et adresser un rapport circonstancié. L'ensemble de ces rapports présentera dès la première année une statistique complète de l'état de l'enseignement primaire en France. Les résultats en seront rendus publics.

— M. Milne-Edwards, professeur d'histoire naturelle au collége de Henri IV, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. M. Milne-Edwards, savant distingué, auteur de plusieurs ouvrages d'un grand mérite scientifique, fait en ce moment à ses frais un voyage de découverte sur les côtes de la Méditerranée. C'est le troisième voyage entrepris par cet estimable naturaliste dans l'intérêt de la science.

— La rentrée à l'école normale aura lieu jeudi prochain. A l'école polytechnique, la rentrée n'aura lieu que le 15 novembre.

Les inscriptions commenceront à se prendre à l'école de droit et à l'école de médecine le 3 novembre. Les cours à l'école de droit commenceront le 10 du même mois ; cette époque n'est pas encore arrêtée pour l'école de médecine.

Les cours à la Sorbonne seront commencés vers le 5 novembre.

Ceux du collége de France ne seront faits que très tard, à cause des grands travaux qu'on fait aujourd'hui à cet édifice.

L'aile droite est achevée ; maintenant on refait les bâtiments du fond de la cour, pour y placer trois grands amphithéâtres destinés à MM. Ampère et Lerminier, et aux cours de chimie et de physique.

La bibliothèque Mazarine a été ouverte au public le 1er octobre. La bibliothèque royale ne le sera que le 15 de ce mois.

— D'après l'ordonnance du roi du 7 mars 1831, relative à l'école des mineurs de Saint-Etienne, des brevets de différentes classes sont délivrés, à leur sortie de l'école, à ceux des élèves qui s'en sont rendus dignes par leur bonne conduite et le résultat de leurs études. Quatre brevets de 1re et de 2e classe ont été délivrés cette année. Ont obtenu des brevets de 1re classe, MM. Murgues et Garand. Ont obtenu des brevets de 2e classe, MM. de la Ribette et Barbelet.

— L'académie française a tenu une séance extraordinaire mardi 7 octobre. M. Parseval-Grandmaison a lu la traduction en vers d'un fragment de la poétique de Vida, sur l'*harmonie imitative*, et M. Duval une *Notice biographique sur Talma*.

— Le Jean-Jacques Rousseau en bronze de Pradier, destiné à l'ornement d'une des principales places de Genève, a été transféré lundi, à deux heures, de la cour du Sphinx du Louvre, dans la cour d'entrée de l'Institut, où il restera exposé pendant quelques jours.

— Le 24 de ce mois, on ouvrira un grand concours pour la nomination aux places d'élèves internes et externes, en médecine et en chirurgie, dans les hôpitaux et hospices civils de Paris.

— L'art musical vient de faire une grande perte. Un des meilleurs compositeurs français, M. Boïeldieu a succombé jeudi dernier à la maladie dont il était atteint depuis long-temps.

DÉPARTEMENTS. — Nous lisons dans le *Propagateur du Pas-de-Calais* : Le conseil municipal de Lens, dans sa délibération du 27 septembre, vient d'arrêter le rétablissement de son ancien collége, auquel seront annexées deux écoles primaires : l'une supérieure et l'autre élémentaire. M. Griselle, ancien directeur de l'établissement, est désigné comme principal.

— Nous avons annoncé, dans un de nos derniers numéros, la création d'une chaire spéciale d'histoire au collége royal de Toulouse ; une création semblable a eu lieu au collége royal de Rennes. Ces deux chaires, ainsi que celle du collége d'Orléans, qui était restée vacante, seront remplies à partir de la rentrée des classes.

— On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* : « C'est avec plaisir que nous annonçons que M. Renard vient d'être nommé définitivement proviseur du collége royal de Tours. Cette récompense était due à son zèle et à son habileté dans l'administration de cet établissement. Déjà la preuve nous en est acquise, car cette année se présente sous les plus heureux auspices. Un bien plus grand nombre d'élèves est assuré, et sous tous autres rapports, on doit s'attendre à la même prospérité. M. Archambault, censeur du collége royal de Tournon, est nommé censeur au collége royal de Tours. La manière dont il s'y est fait connaître il y a douze ans, pendant son professorat, est un motif pour nous en féliciter. »

— L'académie des sciences de Lyon propose une médaille d'or de 600 fr. sur cette question : Quel est le meilleur système d'éducation et d'instruction publique dans la monarchie constitutionnelle ?

— Le comité des salles d'asile de l'enfance à Toulouse vient de fonder une seconde salle d'asile dans cette ville, afin de recueillir et faire donner l'éducation aux plus jeunes enfants des familles pauvres et laborieuses.

— On lit dans le *Garde nationale de Marseille* : « M. Prosper Mérimée, auteur des *Chroniques du temps de Charles IX*, du *Vase Etrusque* et d'une foule de charmantes productions, est depuis deux jours à Marseille. M. Mérimée, conservateur des monuments historiques, vient de parcourir une grande partie du royaume. Le soin d'explorer nos richesses nationales en ce genre ne pouvait être remis à un homme qui réunit plus de goût à plus d'érudition. »

EXTÉRIEUR

Allemagne. — Dans la séance du 11 septembre, on a, dit-on, dans la diète germanique, pris la résolution de demander aux gouvernements respectifs qui n'ont pas défendu les études dans les universités étrangères, d'interdire à leurs sujets la fréquentation de l'université de Berne. La décision a été prise, dit-on, à l'unanimité, et on a donné pour motif que la nouvelle université était une pépinière où se formaient de jeunes révolutionnaires, et qu'elle menace de devenir un refuge pour les professeurs et les étudiants qui ont été forcés de quitter l'Allemagne pour délits politiques.

— Quelques journaux ont beaucoup exagéré l'état de la santé de M. le baron Guillaume de Humboldt, frère du célèbre voyageur. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que ce savant n'a pas cessé de travailler à son grand ouvrage de *Linguistique comparée*, ou philosophie de la grammaire, dont le premier volume in-4° est déjà imprimé.

ÉD. HERBET.

BRUNOT-LABBE,

LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE,

QUAI DES AUGUSTINS, n° 33.

EXTRAIT DU CATALOGUE CLASSIQUE.

RENTRÉE DES CLASSES, ANNÉE SCOLAIRE 1834—1835.

LEÇONS françaises (nouvelles) de littérature et de morale, ou recueil de morceaux choisis dans les meilleurs écrivains français des 17e, 18e et 19e siècles; ouvrage classique à l'usage des collèges et des institutions, pour servir de suite aux leçons françaises de MM. Noel et de La Place, publié par Charles Berriat-Saint-Prix fils, 2 gros vol. in-8°, broché...... 10 f.—8 f. 50 c.

LEÇONS de philosophie sur les principes de l'intelligence, ou sur les causes et sur les origines des idées; par M. La Romiguière, membre de l'institut et professeur de philosophie à la même faculté des lettres de l'académie de Paris, 2 vol., 5e édit., 1833, in-8°, bro............15 f.—13 f. 50 c.

Le même ouvrage à l'usage des collèges et maisons d'éducation, 3 vol. in-12, bro.......................... 10 f.—8 f. 50 c.

LEÇONS élémentaires de philosophie, destinées aux élèves de l'université de France qui aspirent au grade de bachelier ès-lettres; par J.-S. Flotte, 5e édit., 3 vol., in-12, bro.................. 10 f.—8 f. 50 c.

LOGIQUE classique, d'après les principes de philosophie de M. Laromiguière, suivie d'un Traité de Métaphysique et de Morale, et d'un résumé succinct dans lequel l'auteur répond brièvement, et en suivant l'ordre des numéros, à chacune des questions du Nouveau Programme de philosophie publié par l'université; par M. J. Ferréol Perrard, avocat à la cour royale de Paris, 2e édit., ouvrage adopté par décision du conseil royal de l'instruction publique. 2 vol. in-8°, Paris, 1834, bro.............. 9 f.—8 fr. »

PRÉCIS de l'Histoire du moyen âge et de l'histoire moderne, répondant, en suivant l'ordre des numéros, à toutes les questions de ces Histoires, qui sont indiquées dans le *Manuel* publié par l'Académie de Paris; par M. J. Ferréol Perrard, avocat à la cour royale de Paris. 1 volume in-8°, bro.. 5 f.—4 f. 50 c.

RHÉTORIQUE française, extraite des meilleurs auteurs anciens et modernes; par M. Andrieux, inspecteur de l'académie de Limoges, 1 vol. in-8°, bro.. 7 f.—6 fr. »

MANUEL pour le Baccalauréat ès lettres, répondant, en suivant l'ordre des numéros, à toutes les questions de mathématiques et de physique qui sont indiquées dans le Manuel publié par l'académie de Paris; par M. Tisserand, ancien élève de l'école polytechnique, et professeur de mathématiques au collège Louis-le-Grand. Cet ouvrage fait suite au Précis de l'histoire du Moyen Age et de l'histoire moderne de M. Perrard. C'est un précieux travail pour les élèves qui ont à subir l'examen de bachelier ès-lettres. 1 vol. in-8° avec pl., prix bro.............................. 6 f.—5 f. 25 c.

ŒUVRES choisies de J.-B. Rousseau, avec les notes de Lebrun; édit. enrichie des observations littéraires de M. de Fontanes, et publiées avec des notes par M. J.-L. Boucharlat. 1 gros vol. in-18, sur papier fin des Vosges, bro.. 2 f.—1 f. 75

Cet ouvrage a été adopté par l'Université; le 29 juillet 1829.

Le même ouvrage. 1 gros vol. in-12, bro............ 4 f.—3 f. 25 c.

CHOIX D'ORAISONS FUNÈBRES de Bossuet, Fléchier, Massillon, Bourdaloue, Mascaron et de M. de Beauvais, avec des augmentations; parM. Villemain, à l'usage des collèges. 1 gros vol. in-12, 2e édit. 3 f. 50 c.—2 f. 50 c.

DISCOURS et morceaux choisis de M. le chancelier d'Aguesseau. 2 vol. in-12, portrait, jolie édit. Paris, bro............... 6 f.—3 f. 50 c.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ROMAINE DE ROLLIN, par Ant. Caillot. 1 vol. in-12 de 500 pages, petit-romain, avec le portrait de Rollin; 2e édition.. 3 f. 50 c.—2 f. 50 c.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ANCIENNE DE ROLLIN, à l'usage de la jeunesse, par Ant. Caillot. 1 vol. in-12 de 514 pages, petit romain, avec un portrait de Rollin; 2e édit.................. 3 f. 50 c.—2 f. 50 c.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DES EMPEREURS DE CREVIER; par Ant. Caillot. 1 vol. in-12, petit-romain, orné d'une fig. 3 f. 50 c.—2 f. 25 c.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DU BAS-EMPIRE DE LE BEAU; par Ant. Caillot. 2 gros vol. in-12, orné de 2 fig. 2e édit. 7 f. 50 c.—4 f. 50 c.

ABRÉGÉ DU VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS EN GRÈCE; par l'abbé Barthélemy, rédigé par Ant. Caillot. 2 vol. in 12, avec une carte et quatre gravures.................................. 7 f. 50 c.—4 50 c.

CLÉ (la) des étymologies pour toutes les langues en général, et pour la langue française en particulier; par M. Fontanier, auteur du *Manuel des tropes*, adopté par les collèges. 1 vol. in-12, bro.............. 3 f.—2 50 c.

HISTOIRE d'Angleterre, à l'usage de la jeunesse de l'un et l'autre sexe, depuis l'invasion de Jules-César dans cette île, jusqu'au 1er janvier 1823; par M. de Propiac. 2 vol. in-12, bro.................... 6 f.—4 f.

CHOIX des Idylles de Théocrite, suivi d'extraits de Bion et de Moschus, et des sentences de Théognis; par J. Planche. A l'usage des élèves des collèges royaux et autres établissemens d'instruction publique. 1 vol. in-12, cart.. 2 f.—1 f. 60 c.

IDYLLES DE THÉOCRITE, traduites en français; par Jullien Geoffroi, ancien professeur de rhétorique au collège Mazarin, accompagnées du texte grec, et revues par J. Planche, professeur de rhétorique au collège royal Bourbon. 1 vol. in-12 de 400 pages, avec le texte en regard. Paris, 1823.. 5 f.—4 f. 25 c.

Le même livre, texte grec avec notes, à l'usage des classes. 1 volume in-12.. 2 f.—1 f. 60 c.

Le même livre, texte grec complet. 1 v. in-12 sur beau pap. 3 f.—2 f. 50 c.

EXCERPTA E SCRIPTORIBUS GRÆCIS, ad usum studiosæ juventutis, in rhetoricâ et in secundâ audientis accommodata, offerebat dilectissimis gallicarum Academiarum alumnis; L. d'Andresel. 1 vol. in 12, 8e édition. Paris, 1834, bro.. 4 f. 50 c.—4 f.

La Traduction, par M. Hautôme. 2 vol. in-12, broc.... 6 f. » c.—5 f.

LEXIQUE GREC-FRANÇAIS de 40 Fables d'Ésope, disposé de manière à pouvoir expliquer ces quarante Fables avec la seule connaissance des déclinaisons et des conjugaisons, sans être arrêté par la recherche des mots ni par aucune difficulté grammaticale; par M.-J.-B. Barbier. 1 volume in-12, 8e édit., cart.. 1 f. 75 c.—1 f. 25 c.

Le texte séparément.......................... 50 c.— 40 c.

LEXIQUE GREC FRANÇAIS des quatorze Dialogues de Lucien; par le même. 4e édition, cart.......................... 1 f. 75 c.—1 f. 25 c.

Le texte séparément.......................... 50 c.— 40 c.

LEXIQUE GREC-FRANÇAIS du Discours d'Isocrate à Démonique; par le même. 1 vol. in-12. 3e édit., cart.................. 2 f.—1 f. 60 c.

LEXIQUE GREC FRANÇAIS du premier livre de l'Iliade; par le même. 1 vol. in-12, 3e édit., cart.................. 2 f. 50 c.—2 f. » c.

Le texte séparément.......................... 50 c.— 40 c.

LEXIQUE GREC-FRANÇAIS de Pièces choisies d'Anacréon, Bion, Moschus, Théocrite, Pindare, Callimaque; par le même. 1 volume in-12, cartonné.. 2 f. 50 c.—2 f.

LEXIQUE GREC-FRANÇAIS DE XÉNOPHON, Apologie de Socrate avec analyse en français, précédé d'un Précis de la vie de ce philosophe, par Fénelon; suivi d'un Lexique disposé de manière à pouvoir expliquer avec la seule connaissance des déclinaisons et des conjugaisons, sans être arrêté par la recherche des mots ou par une difficulté grammaticale; in-12, Paris, 1829, bro. rog.......................... 1 f. » c.—80 c.

Le texte grec seul.......................... 40 c.—25 c.

ÉTUDES SUR LA TRADUCTION DE L'ANGLAIS, ou nouveau Guide du traducteur d'anglais en français, par madame G. M*** de Rochemondet. Ouvrage adopté pour l'enseignement universitaire, par le conseil royal de l'instruction publique, le 27 mai 1831. 2e édit. Paris, 1 vol. in-8° de 270 pages, bro.......................... 2 f. 50 c.—2 f.

LEÇONS (NOUVELLES) DE LITTÉRATURE ET DE MORALE (en anglais); par Victor Rendu. 1 volume in-12. Paris, 1829, cartonné à l'anglaise.......................... 3 f. 50 c.—3 f.

Cet ouvrage est adopté par l'Université.

PETITE HISTOIRE NATURELLE

DES ÉCOLES,

Ou Leçons sur les Minéraux, les Plantes et les Animaux qu'il est le plus utile de connaître. Par l'auteur des Élémens d'histoire naturelle à l'usage des collèges; de l'Hygiène populaire, couronnée par la société d'instruction élémentaire, etc. Prix, cartonné.......................... 75 c.

A Paris, chez Aug. Delalain, rue des Mathurins-Saint-Jacques; Roret, libraire, rue Hautefeuille; à Lunéville, chez Creusat, libraire éditeur. — 1834.

COURS DE MATHÉMATIQUES. — M. Santeyron, professeur, fera l'ouverture de ce cours le 16 octobre, à midi, rue Saint-Lazare, n° 84.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Le prix de l'insertion est de 50 centimes la ligne.

Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 16 OCTOBRE 1834. N° 100.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

COLLÉGES ROYAUX.

Par arrêtés du 10 octobre, M. Petit (Martial-Joseph-André), ancien élève de l'école normale, licencié ès-sciences, chargé de l'enseignement des sciences physiques au collége royal de Limoges, est chargé provisoirement du même enseignement au collége royal de Tournon, en remplacement de M. David, qui a reçu une autre destination.

M. Neiuer (Jean-Joseph), ancien principal du collége de Pontarlier, licencié ès-lettres, est chargé provisoirement de la chaire de quatrième au collége de Tournon, en remplacement de M. Pol-Martin, professeur titulaire, à qui il est accordé un nouveau congé d'un an.

M. Collet (François), ancien élève de l'école normale, licencié ès-lettres, est chargé provisoirement de la chaire de quatrième, au collége royal d'Avignon, en remplacement de M. Garrigues, qui a reçu une autre destination.

M. Lebneron, professeur d'histoire du collége royal de Nantes, est nommé provisoirement professeur de la même chaire au collége royal de Rennes.

M. Blanchet, professeur de physique, à titre provisoire, au collége royal d'Avignon, est nommé définitivement à ladite chaire.

M. Nicolas, agrégé des classes supérieures, chargé des cours d'histoire au collége royal d'Angers, est nommé provisoirement professeur de troisième au collége royal de Rennes, en remplacement de M. Duprey, qui passe au collége royal d'Angers.

M. Abria (Benoit), élève de l'école normale, agrégé des sciences, est nommé provisoirement professeur de sciences physiques au collége royal de Limoges, en remplacement de M. Petit, qui passe au collége royal de Tournon.

M. Fleury (Jules-Augustin), licencié ès-lettres, élève de l'école normale, est chargé provisoirement de la chaire spéciale d'histoire qui a été établie au collége royal d'Orléans.

M. Durand (Louis-Eugène-Germer), licencié ès-lettres, élève de l'école normale, est chargé provisoirement de la chaire de troisième au collége royal de Nîmes, en remplacement de M. Roussel, nommé à la chaire de seconde.

M. Vendryes, ancien élève de l'école normale, agrégé de grammaire, chargé de la chaire de seconde au collége royal de Tours, reprendra la chaire d'histoire du collége royal de Nancy, dont il a été chargé par arrêté du 9 octobre 1832.

M. Rouston, professeur de mathématiques spéciales au collége royal de Nîmes, est nommé officier de l'université.

M. Duprey, ancien élève de l'école normale, licencié ès-lettres, chargé de la chaire de troisième au collége royal de Rennes, est chargé provisoirement de la chaire d'histoire au collége royal d'Angers, en remplacement de M. Nicolas, qui passe au collége royal de Rennes.

COLLÉGES COMMUNAUX.

Par arrêtés du 7 octobre, M. Deschamps aîné, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de sixième et septième au collége de Vire, en remplacement de M. Deschamps jeune, qui a reçu une autre destination.

M. Malard, bachelier ès-lettres, ancien régent, est nommé provisoirement régent de seconde au collége de Vire, en remplacement de M. Cassio, qui a reçu une autre destination.

M. Cromback, bachelier ès-lettres, régent de cinquième et sixième au collége de Tournus, est nommé provisoirement régent des mêmes classes au collége de Louhans, en remplacement de M. Marchand, qui reçoit une autre destination.

M. Villediau, bachelier ès-lettres, régent de septième au collége de Paray, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au même collége, en remplacement de M. Barthélemi, qui est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Guilleminot, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége de Charolles, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Paray, en remplacement de M. Villedieu.

M. Magne, licencié ès-lettres, est nommé provisoirement régent de quatrième au collége de Beaune, en remplacement de M. Clairin, démissionnaire.

M. Marchand, régent de cinquième et sixième au collége de Louhans, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Beaune, en remplacement de M. Simonet, qui reçoit une autre destination.

M. Bonneau (Jules), bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de rhétorique au collége de Coutances, en remplacement de M. l'abbé Tollemer, qui a reçu une autre destination.

M. Héricher, bachelier ès-lettres, ancien maître d'études au collége royal de Caen, est nommé provisoirement régent de sixième au collége de Bayeux, en remplacement de M. Lebourgeois, décédé.

M. Delaunay (François), bachelier ès-lettres et ès-sciences, principal du collége d'Avranches, est nommé officier de l'université.

M. Sanson, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de quatrième au collége de Lisieux, en remplacement de M. Le Rendu, qui recevra une autre destination.

M. Simonet, régent de cinquième au collége de Beaune, est nommé provisoirement régent de troisième au collége de Châlons-sur-Saône, en remplacement de M. Vallaby, promu aux fonctions de principal et de régent de philosophie.

M. Goujon, régent de sixième au collége de Chaumont, est nommé provisoirement régent de cinquième au collége de Mâcon, en remplacement de M. Maréchal, démissionnaire.

M. Halley (Charles-Pierre-Georges), licencié ès-lettres, est nommé provisoirement régent de seconde et troisième au collége de Domfront, en remplacement de M. Poulain, qui a reçu une autre destination.

M. l'abbé Tollemer, licencié ès-lettres, régent de rhétorique au collége de Coutances, est nommé provisoirement principal du collége de Valognes, et régent de philosophie, en remplacement de M. Anuard, démissionnaire.

M. Cautrel, principal du collége de Saint-Hilaire-du-Harcouet, et régent de seconde, sera en outre chargé de la classe de troisième.

M. Raulin (Joseph), régent de cinquième et sixième, est nommé provisoirement régent de quatrième et cinquième.

M. Raulin (Frédéric), régent de septième, est nommé provisoirement régent de sixième et septième.

M. Gesmain, bachelier ès-lettres, régent au collége de Libourne, est nommé provisoirement régent de troisième au collége de Saint-Lô, en remplacement de M. Leducq.

M. Daligault, régent de la classe élémentaire au collége de Bayeux, est nommé provisoirement régent de septième et huitième au collége de Saint-Lô, en remplacement de M. Hebert, qui a reçu une autre destination.

M. de Thoury, bachelier ès-lettres et ès-sciences, ancien régent au collége de Mortain, est nommé provisoirement régent de quatrième et cinquième, au collége d'Argentan, en remplacement de M. Susser, démissionnaire.

M. Lavoisot, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége d'Autun, est nommé provisoirement régent de sixième et septième au collége de Wassy, en remplacement de M. Lapaume, qui reçoit une autre destination.

M. Laurent (François), bachelier ès-lettres, maître d'études au collége de Langres, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Tournus, en remplacement de M. Cromback, qui reçoit une autre destination.

M. Renard, régent de troisième et quatrième au collége de Mortain, est nommé provisoirement principal du même collége, et régent de rhétorique et seconde, en remplacement de M. Fouqué, qui renonce à ses fonctions.

M. Denis, bachelier ès-lettres, régent de cinquième et sixième, est nommé provisoirement régent de troisième et quatrième, en remplacement de M. Renard.

M. Deschamps, bachelier ès-lettres, régent de sixième et septième au collége de Vire, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Mortain, en remplacement de M. Denis.

M. Bourlard, bachelier ès-lettres, régent de septième au collége de Cluny, est nommé provisoirement régent de sixième au même collége, en remplacement de M. Renaud, décédé.

M. Lapaume, bachelier ès-lettres, régent de la classe élémentaire au collége de Wassy, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Cluny, en remplacement de M. Bourlard.

M. Aubert, bachelier ès-lettres, régent de septième au collége de Chaumont, est nommé provisoirement régent de sixième au même collége, en remplacement de M. Goujon, qui reçoit une autre destination.

M. Beaumarchey, bachelier ès-lettres, répétiteur au pensionnat de Bourbon-Lancy, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Chaumont, en remplacement de M. Aubert.

Par arrêté du 8 octobre, M. Barthe (Édouard), régent de rhétorique au collége de Saint-Affrique, est nommé provisoirement régent de philosophie et de rhétorique au même collége.

Par arrêté du 9 octobre, M. Boulian, bachelier ès-lettres, élève de l'école normale, est nommé provisoirement régent de rhétorique au collége de Sens, en remplacement de M. Jeannette, qui pourra recevoir une autre destination.

M. Lesage, régent de quatrième et de mathématiques au collége de Pontoise, est nommé provisoirement sous-principal de ce collége. Il continuera de remplir ses fonctions de régent.

M. Dufay est chargé provisoirement de la chaire de septième au même collége.

M. Conanon Perrier, principal du collége de Château-du-Loir, précédemment chargé de la chaire de sixième et septième, fera désormais la classe de quatrième et cinquième, en remplacement de M. Jobard Laforest, suspendu de ses fonctions.

M. Jeannette, régent de rhétorique au collége de Sens, est nommé provisoirement régent de la même chaire au collége de Châlons (Marne).

M. Rateau, régent de seconde au collége de Meaux, est nommé provisoirement régent de troisième audit collége de Châlons-sur-Marne.

M. Dorez, régent de quatrième au collége de Meaux, est nommé provisoirement régent de troisième, et chargé de la chaire de seconde dans cet établissement, en remplacement de M. Rateau, qui passe au collége de Châlons.

M. Lordier, régent de cinquième, est nommé provisoirement régent de quatrième audit collége, en remplacement de M. Dorez.

M. Lejeune, régent de sixième, est nommé provisoirement régent de cinquième, en remplacement de M. Lordier.

M. Houlet, régent de septième, est nommé provisoirement régent de sixième, en remplacement de M. Lejeune.

M. Guyot, maître d'études au collége de Meaux, est nommé provisoirement régent de septième, en remplacement de M. Houlet.

M. Parpirole, régent de sixième et septième au collége de Beaufort, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Mayenne, en remplacement de M. Lequerré, appelé à une autre destination.

M. Fabre, régent de rhétorique au collége de Carcassonne, est nommé provisoirement régent de philosophie et de rhétorique au collége de Vitry-le-Français, en remplacement de MM. Alvin-Moreau et Peuré, qui recevront une autre destination.

M. Ladvocat, régent de troisième au collége de Châlons-sur-Marne, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Vitry-le-Français.

M. Petrucci, bachelier ès-lettres, ancien régent au collége de Bastia, est nommé provisoirement régent de sixième et septième au collége de Château-du-Loir.

M. Lequerré, régent de septième au collége de Mayenne, est nommé provisoirement régent de sixième et septième au collége de Beaufort, en remplacement de M. Parpirole, appelé à une autre destination.

M. Mesnard, régent de troisième au collége de Doué, sera chargé en même temps de la classe de quatrième.

REVUE LITTÉRAIRE.

M. Nisard. — La littérature pernicieuse et le suicide. — Jacques, le Journal des Débats et la Revue des Deux-Mondes. — La littérature inutile. — M. Jules Janin. — La nouvelle critique du Constitutionnel. — La littérature utile. — Lettre de M. Klaproth à M. de Humboldt. — Voyage de MM. Michaud et Poujoulat en Orient. — M. Saint-Marc-Girardin. — Métamorphose du caractère français.

Les hommes graves aux yeux desquels l'art passe réellement pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour une chose importante et sérieuse, n'ont point perdu tout souvenir de ces articles qu'un écrivain distingué, M. Nisard, lança il y a quelques mois, comme une sorte de déclaration de guerre, contre le genre alors en faveur. Sans doute M. Nisard ne fut ni l'artisan ni le chef de la révolution qui commençait à cette époque et qui s'accomplit aujourd'hui (car l'honneur n'en revient qu'au temps et à la raison), mais ce fut lui qui s'en fit le héraut; ce fut lui qui, le premier attachant le grelot, osa écrire sur le front de cette littérature usurpatrice qui trônait insolemment chez nous : *littérature inutile*. On se rappelle aussi que de clameurs, que d'épigrammes, que de sarcasmes accueillirent ce brusque défi. Il fallait voir comme pleuvaient les diatribes et les répliques; comme tout ce qu'il y avait de littérateurs *inutiles* se levait en masse pour protester de son *utilité*; comme tous ces frelons qu'on menaçait de chasser de la ruche s'évertuaient à qui mieux mieux à prouver qu'ils faisaient du miel.

Et pourtant M. Nisard avait raison, plus raison peut-être qu'il ne le supposait lui-même : *inutile* n'était pas assez, c'était *pernicieuse* qu'il eût dû dire. Car, mettons de côté toute prévention, tout esprit de parti, n'était-ce pas en vérité une littérature pernicieuse que celle-là? Avaient-ils calculé, les imprudents qui la mirent à la mode, le mal qu'elle pouvait produire et qu'elle a produit en effet. Arracher l'un après l'autre à l'homme toutes les croyances qui lui font respecter la vie, toutes les illusions qui la lui font chérir, n'était-ce point éteindre étoile par étoile son ciel déjà assez obscur? N'était-ce point faner sous ses pas le gazon d'une route déjà assez pénible à parcourir? Où donc voulaient-ils nous conduire? qui le sait? Ils ont semé le découragement et le désespoir, et voilà que nous récoltons le suicide; le suicide, cette maladie de notre époque qui devient presque épidémique; ce fléau qui, de proche en proche, gagnant tous les états, tous les âges, a successivement attaqué les hautes classes, les commerçants, le peuple, les jeunes gens, les femmes, les enfants, et jusqu'à ceux qui ont le moins besoin d'y recourir, les vieillards. Tels ont été pourtant, il fallait s'y attendre, les tristes fruits de cette triste école; ce dégoût général de la vie, qui fait que les moins malheureux la quittent non plus comme un trésor qu'on regrette, mais comme un fardeau dont on s'allége, c'est à elle que nous le devons.

Par bonheur chaque jour emporte quelque chose de ces réputations basées sur je ne sais quelle prétendue portée philosophique, élevées à grand renfort d'annonces et d'articles louangeurs; l'opinion publique fait justice de ces petites royautés de coteries qu'on prétendait lui imposer. Elle pensera volontiers avec le *Journal des Débats* que *Jacques* est l'ouvrage d'une femme de talent, un livre chaud, hardi, remarquable de couleur et de style; mais quand elle verra la *Revue des Deux-Mondes* se faire l'éditeur des auteurs qu'elle prône et le prôneur des auteurs qu'elle édite, mais quand elle entendra, du fond de son sanctuaire, M. Planche proclamer de ce ton qui n'appartient qu'à lui ce qu'il a proclamé déjà pour *Lélia*, pour *Valentine* et pour *Indiana*, à savoir que le Jacques de M[me] Sand est la première œuvre du siècle, et que le siècle qui a vu naître Jacques est le premier siècle de tous, l'opinion publique ne rira-t-elle pas un peu et de Jacques et de ceux qui l'éditent et de celui qui l'admire et de celle aussi qui l'a fait?

Après cette littérature, dont nous ne connaissons que trop les déplorables effets, vient une autre littérature qu'on peut, celle-là, appeler inutile, c'est celle qui, guidée seulement par une idée de lucre ou d'amour-propre, trop faible pour se faire un but dangereux, trop insouciante pour en chercher un salutaire, a préféré marcher sans but, tantôt utile, mais involontairement, tantôt nuisible, mais par hasard, prenant volontiers la défense de la première cause venue, pourvu qu'il y ait au fond de cette cause où de l'éclat ou de l'argent.

Le chef, peut-être serait-il plus vrai de dire le type de cette école, est un écrivain dont nous avons déjà parlé: c'est M. Jules Janin. Cette fois M. Jules Janin avait à rendre compte des *Tableaux de voyages* de M. Henri Heine. Or, que suppose-t-on que M. Jules Janin ait vu dans des tableaux de voyages? les costumes, les usages, les monuments, les mœurs, les croyances, les traditions, le côté philosophique ou moral? Rien de tout cela. La seule chose qui ait sauté aux yeux de M. Jules Janin, c'est un gros Allemand, au nez épaté, aux mains sales, ne sachant pour toute réponse que : *tirily, tirily, tirily*. Ce *tirily*, M. Jules Janin ne le donnerait pas pour tout le reste de l'ouvrage, car, de l'ouvrage, que lui importe! M. Jules Janin se donnera-t-il même la peine de le parcourir, et *tirily* ne lui suffit-il pas? Il faut du raisonnement? *tirily*, et voilà son raisonnement tout prêt; il faut de l'esprit? *tirily*, et voilà son esprit trouvé; il faut de la critique? *tirily*, et voilà sa critique faite. Parlez, et M. Janin va vous faire un volume sur *tirily;* il en a fait, plus d'une fois, quatre avec bien moins que cela.

Et puisque nous voilà sur le terrain de l'inutile, ne négligeons pas de signaler en passant la très inutile critique du *Constitutionnel*. Jamais l'humeur critique du *Constitutionnel* ne le tourmenta plus vivement. Seulement sa manière a changé. Maintenant que le *Constitutionnel* est devenu journal de modes, qu'il a sa place retenue à toutes les courses de chevaux, sa plume a pris naturellement quelque chose des goûts et des façons du monde élégant qu'il fréquente. S'il blâme, ce n'est plus en critique, c'est en petit maître qu'il prononce. Réfuter, il n'y pense pas; trancher est à la fois plus simple et plus court que de raisonner. S'agit-il de M. Villemain, qu'est-ce que M. Villemain? M. Villemain vaut-il seulement que le *Constitutionnel* prenne la peine de le juger? Ce n'est pas contre de pareils hommes que le *Constitutionnel* se soucie d'user sa logique. Mais à la première *merveilleuse* à laquelle il rendra visite, il aura soin de glisser à l'oreille quelques bonnes épigrammes contre le *cours de littérature*, et M. Villemain est perdu. On ne se relève pas de ces coups-là. Quant à M. Cousin, c'est autre chose. La philosophie ne se traite point aussi cavalièrement que la littérature. Que fait le *Constitutionnel?* Il appelle de « l'un des départements les plus éloignés », un jeune homme dont « les heureuses dispositions, les succès qu'il avait obtenus au collége de sa province, faisaient espérer à ses professeurs, à son père, vieillard fort éclairé, et à lui-même, qu'il occuperait un jour un rang distingué parmi les hommes instruits. » D'après les conseils de ce père, *vieillard fort éclairé*, le jeune homme s'empresse d'aller suivre les cours de M. Cousin. Mais hélas! ce n'est plus la philosophie française, c'est la philosophie allemande, la philosophie écossaise, l'éclectisme enfin qu'il entend professer. Au bout de quelque temps, son humeur change; il devient triste, morose et (tant est grande sur lui l'influence de l'éclectisme) *sa santé paraît même s'altérer*. Un ami de sa famille, *qui lui porte un vif intérêt*, s'inquiète de ce changement. Le jeune homme rougit et n'ose répondre. Enfin, pressé de nouvelles questions : « C'est, dit-il, *les larmes aux yeux*, que je croyais posséder au moins des facultés ordinaires, et que je vois que je ne suis qu'un *stupide*. — Comment! voilà la cause de votre spleen! Et où voyez-vous cela, je vous prie? *D'ordinaire, quand cela est, on n'a garde de le voir.* » (Observation trop fondée!) — « Cela n'est que trop certain cependant, mon père m'a recommandé de suivre les leçons d'un professeur, les journaux et les salons portent aux nues cet habile homme, les autres jeunes gens se récrient d'admiration à son cours, et moi j'ai beau mettre à le suivre toute l'attention possible, depuis bientôt deux mois, je n'y ai rien compris. — Et vous nommez ce professeur? — Eh! mon Dieu! c'est l'illustre M. Cousin. — Pauvre jeune homme! reprit le vieil ami, *en éclatant de rire*, et c'est pour cela que vous vous croyez stupide, et c'est pour cela que vous êtes triste! et c'est pour cela que vous dépérissez à vue d'œil! Que ne me le disiez-vous plus tôt? Moi aussi j'ai voulu entendre les leçons de M. Cousin, et je n'y ai rien compris; ceux qui le vantent n'y comprennent pas plus que vous et moi, et lui-même serait bien embarrassé pour se traduire dans *une langue quelconque*. Faites trêve à toute inquiétude, et surtout retrouvez bien vite la santé pour réparer par d'autres études le temps que vous avez perdu à écouter M. Cousin. Cherchez ailleurs la philosophie. Dieu merci! les bons ouvrages sur cette matière ne manquent pas en France. »

Au moins le *Constitutionnel* est-il la preuve que les bons articles sont moins communs? Et voilà ce que le *Constitutionnel* appelle de la critique! Et voilà avec quel esprit il se moque de l'esprit de M. Cousin! Et voilà de quels arguments il écrase les arguments de M. Cousin! Et voilà en quelle langue il accuse la langue de M. Cousin. En vérité cela serait une chose bien risible, si ce n'était une chose pitoyable, si l'on ne voyait percer là ce parti pris de dénigration continuelle dont le *Constitutionnel* s'est fait un système. Mais nous n'avions pas besoin de ces nouveaux exemples pour savoir que le

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis



est devenu plus que jamais la devise du *Constitutionnel*. Toute gloire littéraire qui ne relève pas de lui, tout laurier qu'il n'a pas cueilli, empêchent le *Constitutionnel* de dormir, et vous pouvez juger s'il veille.

Heureusement pour l'art, ce que le *Constitutionnel*, ce que la littérature inutile, ce que la littérature pernicieuse aussi, pouvaient avoir d'influence s'affaiblit et disparaît tous les jours. Ce sont deux écoles qui se meurent. De tous ceux qui s'étaient jadis proclamés leurs dévoués et fidèles sujets, que leur reste-t-il aujourd'hui? Quelques jeunes têtes folles qu'un faux point d'honneur littéraire attache à leur premier drapeau, et puis encore (et c'est le plus grand nombre) tous ces prétendus écrivains que le *romantisme* a fait éclore, ignorants amis plus à craindre pour le parti qui les adopte que pour celui qui les combat. Les chefs eux-mêmes ont renié la cause et déserté à l'ennemi. Grands ou petits, et quelle que fût d'ailleurs leur couleur politique, la plupart des journaux ont peu à peu, presque sans s'en apercevoir, embrassé le parti de la littérature utile. Ainsi plus de poète souffrant à présent, plus de philosophe frondeur qui viennent, la face pâle et le ton sardonique, déclamer contre Dieu et les hommes. Assez de misanthropie et d'athéisme; assez de blasphêmes et d'imprécations; l'anathème n'est plus de mode: il ne s'agit pas de condamner, il s'agit de se rendre utile.

C'est ce qu'enfin, à force de temps et de leçons, nous avons fini par comprendre. On n'écrit plus guère aujourd'hui pour noircir seulement quelques feuilles de papier; au fond de presque tout ce qui s'écrit, on cherche à mettre quelque chose. Style, science ou philosophie, tout ce qu'il y a de bons esprits s'efforce d'apporter sa pierre au nouveau temple littéraire. Lisez le *Temps*: a-t-il de la critique à faire, ce n'est pas de la critique vide, de la critique à côté du livre. S'il parle de la *Lettre de M. Klaproth à M. le baron de Humboldt, sur l'invention de la boussole*, il n'oubliera pas de résumer les faits les plus curieux et les plus remarquables. Ainsi, il aura soin de nous apprendre que l'*aimant* porte dans toutes les langues de l'Europe et de l'Asie un nom analogue à celui que nous lui donnons; que la plus ancienne dénomination de la boussole est *amariette* et non pas *marinette*; que les boussoles, se mouvant sur pivot, étaient connues en Chine au moins *quatre-vingts ans* avant le treizième siècle; que les propriétés de l'aimant n'étaient déjà plus, dès l'an 121 de notre ère, un mystère pour les Chinois, et que l'imprimerie même était en usage chez eux dès le commencement du seizième siècle.

La *Revue des Deux-Mondes* aussi s'est décidée à admettre dans ses colonnes autre chose que de vagues théories de philosophie et de critique. Deux de ses numéros contiennent l'intéressante relation du voyage en Orient de MM. Michaud et Poujoulat. Partout, dans cette causerie de voyageurs, soit qu'elle explique le singulier système d'alluvions et de dépôts du Nil, qui, de siècle en siècle, a transporté la capitale de l'Égypte de Thèbes à Memphis, de Memphis à Saïs, de Saïs à Alexandrie; soit qu'en face des pyramides elle s'arrête et se demande, incertaine, quelle put être la destination de ces étranges monuments, « temples, observatoires ou tombeaux »; soit qu'assise au bord des ruines des édifices de Gaza, elle plaisante sur l'insouciance et l'avarice de ces ministres musulmans, sorte de passagers dans les postes où la faveur les place, et qui ne cherchent à en tirer que tout l'argent qu'ils peuvent leur fournir; soit que, plus sérieuse, elle suive les traces bien obscures de l'origine et de la puissance des Philistins, partout on retrouve l'esprit d'observation et de recherches de nos deux concitoyens.

Il n'y a pas jusqu'au grave *Moniteur* qui n'ait fait, à côté de ses colonnes politiques, une petite place à la littérature. Nous lisons, à propos du livre de M. Éméric-David, *Jupiter*, une curieuse dissertation sur la mythologie païenne, due à la plume savante de M. A. Poirson. M. Poirson oppose au rapport que M. Éméric-David croit voir entre la religion des Grecs et celle des Perses, les guerres furieuses de ces deux nations. Quoique, sans prendre parti dans la discussion, nous eussions à opposer à cet argument celui des luttes non moins acharnées de nos querelles de religion, nous attendrons, tout en rendant justice aux lumières de l'habile professeur, nous attendrons, pour examiner cet article, la suite annoncée par M. Poirson.

Mais après cette littérature, consciencieuse et utile sans doute, il en est une autre aussi consciencieuse et plus utile encore, il faut le dire, c'est celle qui, témoin de tout le mal causé, qui, déplorant toutes ces plaies ainsi ouvertes en pure perte, ne songe qu'à les cicatriser; littérature de charité, celle-là, qui, voyant la société souffrante et à demi-morte, vient s'asseoir consolante à son chevet pour la rassurer et l'affermir.

Un homme surtout s'est voué à cette noble et honorable tâche, M. Saint-Marc Girardin. Écrivain ingénieux et piquant, il a renoncé à être homme d'esprit pour se faire homme de conseil et de réflexion. Il a vu par où la société souffrait et il a cherché à lui rendre ces deux appuis qui lui manquaient, à savoir: l'espérance et la foi. Après l'avoir prêchée à son cours, en face de la jeunesse, c'est dans les colonnes des *Débats* qu'il est venu prêcher sa doctrine. Lisez l'article qu'il a publié sur les *OEuvres de Saint-Jean Chrysostôme*. Voyez avec quelle force, avec quel zèle il s'élève contre la maladie de suicide qui tourmente notre siècle, comme elle tourmentait celui de Chrysostôme! Voyez comme il déplore cet abattement, ce désespoir funeste qui fait aujourd'hui la base du caractère de la jeunesse! « J'ai interrogé beaucoup de jeunes gens, dit-il, leur demandant s'il y avait encore de la gaîté dans la jeunesse: car où trouver la gaîté si ce n'est dans la jeunesse? Eh bien! même dans la jeunesse, si j'en crois des témoignages venant de toutes les sortes de caractères et de toutes les sortes d'opinions, même dans la jeunesse, il n'y a plus de gaîté, sinon par accès et par occasion. Nous ne sommes plus gais; la gaîté française n'est plus qu'un mot d'autrefois: voilà ce que tout le monde voit et ce que tout le monde avoue. Mais que veut dire cette fuite de la gaîté? Pourquoi a-t-elle cessé d'habiter dans nos âmes? Quelle froidure secrète nous a ravi cette divine hirondelle et les printemps qu'elle nous donnait? Il y a beaucoup de bien être dans notre société; la richesse est plus également répartie qu'elle ne l'était jadis; il n'y a pas plus de guerre ni de révolutions qu'autrefois. D'où vient donc qu'il y a moins de gaîté? D'où viennent tant d'inquiétudes et de malaises, tant d'abattement et de désespoir? Le démon de Stagyre, l'*athumia*, nous possède-t-il? Comme au temps de Stagyre, les ames se sentent-elles épuisées? Il semble que la provision d'eau que Dieu nous avait faite pour le désert soit finie avant le terme du voyage, que l'huile qu'il avait mise dans notre lampe soit tarie avant la fin de la nuit; et déjà aussi, comme dans les temps d'aridité, il est des plantes délicates qui se fanent avant les autres, il est des ames tendres et faibles qui meurent de la sécheresse. »

Voilà, disons-le, voilà des exemples, voilà les maîtres littéraires qu'il faut approuver et imiter. Ceux-là du moins font de l'art un bon et noble usage, qui nous font estimer les plaisirs et supporter les peines de la vie. Quant à cette autre littérature, dont l'unique effet est de nous désenchanter le monde, dont l'haleine, pareille à celle des harpies, flétrit tout ce qu'elle a touché, ne lui laissons pas reprendre chez nous l'empire que la raison lui a fait perdre. Écrasons sans pitié, dès leur naissance, ces monstrueuses productions qu'elle prétend donner pour des chefs-d'œuvre. Peut-être (car toute chose, si bonne qu'elle soit, pèche nécessairement par quelque côté), peut-être se trouvera-t-il que dans le nombre on étouffera quelque jeune talent; mais qu'importe! A Lacédémone la loi voulait qu'on mît à mort tout enfant qui naissait contrefait. C'était, disait le législateur, le terrible mais unique moyen d'empêcher qu'un peuple dégénérât. Ferons-nous moins, quand il s'agit de la beauté de l'ame, qu'on ne faisait à Sparte pour la beauté du corps?

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Les constructions du nouvel hôpital de clinique de la faculté de médecine sont presque entièrement terminées; l'ameublement intérieur sera bientôt au complet, et l'on peut espérer que dès le mois prochain ce bel établissement sera occupé par des malades, auxquels il offrira un nouvel asile, où ils trouveront tout ce que l'on a pu réunir pour leur bien être et la commodité du service. Nous parlerons plus tard de cet hôpital, qui, joint à l'école-pratique, formera un ensemble complet, en présentant aux élèves, sur un point limité, tout ce qui peut servir à leurs études. Ils feront à l'hôpital, au lit du malade et sous les yeux des professeurs, l'application des principes qu'ils auront recueillis aux cours théoriques de la faculté ou dans les pavillons de l'école-pratique; la société trouvera ainsi une nouvelle garantie en se confiant aux jeunes docteurs, qui ne recevront leur diplome que lorsqu'ils seront médecins praticiens.

Parmi les nombreuses améliorations apportées dans l'enseignement par M. Orfila, celle-ci méritera une mention particulière: entre les mains de cet administrateur, auquel le corps des professeurs et les élèves eux-mêmes se plaisent à rendre justice, un perfectionnement en amène un autre, sans que jamais le zèle et l'activité du doyen se ralentissent.

C'est ainsi que la construction de cet hôpital, dont tout le monde a maintenant remarqué l'élégante entrée, à la place de la fontaine de la place de l'Ecole, devient la source d'un nouvel avantage bien précieux pour les élèves. Le prolongement de la rue Racine ne pouvait se faire sans que la faculté de médecine cédât une portion considérable de terrain prise dans son jardin botanique. Cette cession fut faite à la ville de Paris pour une certaine somme qui servit à élever le nouvel hôpital; mais, par cet arrangement, le jardin botanique actuel, déjà insuffisant pour les nombreux élèves de l'école, se trouvait réduit de telle sorte que l'étude des plantes médicinales devenait impossible.

M. le doyen a conçu le double projet de transformer en jardin botanique la partie *est* de la pépinière du Luxembourg, et de faire du jardin actuel un promenoir pour les malades de la clinique.

M. Orfila s'est adressé à M. le ministre de l'instruction publique, qui a saisi avec empressement cette nouvelle occasion d'être utile à l'enseignement de la médecine.

Une ordonnance du roi, récemment rendue, sur la proposition de M. Guizot, affecte toute la partie *est* de la pépinière, y compris le bâtiment qui en dépend, à l'établissement d'un jardin botanique pour la faculté.

Déjà les travaux sont commencés, et dès le printemps prochain les élèves jouiront de ce jardin, qui joindra au mérite d'être fort rapproché de la faculté, celui d'être le plus beau et le plus vaste de la capitale.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser, par l'intermédiaire de MM. les recteurs, une lettre à chacun des directeurs des écoles normales primaires, afin de leur faire connaître les devoirs que leurs fonctions leur imposent. Nous la publierons dans notre prochain numéro.

— Le conseil royal de l'instruction publique, considérant que les élèves qui suivaient la troisième, l'an dernier, ont été obligés d'étudier dans la durée d'un même cours l'arithmétique et la géométrie, et que l'enseignement de la géométrie n'a pu être complet, a pris, dans sa séance du 10 octobre, un arrêté portant que la classe transitoire de géométrie, établie par l'arrêté du 4 octobre 1833, pour les élèves de

la classe de seconde, continuera d'avois lieu cette année, et aura pour objet le complément du cours de géométrie. Un prix et des accessits seront décernés, comme l'année dernière, pour cette faculté.

— Une décision récente de M. le directeur général de l'enregistrement et des domaines exige que les aspirants surnuméraires, dans cette administration, soient reçus bacheliers ès-lettres, et aient complètement terminé leurs études.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder à M. Adrien Boieldieu, fils du célèbre compositeur, une indemnité annuelle de douze cents francs sur les crédits des beaux-arts. Le même ministre vient d'acheter, moyennant 2,000 fr., le buste de Boieldieu, par Dantan. Cet objet d'art est destiné à l'institut.

— La ville de Rouen ayant manifesté le vœu que l'académie française voulût bien assister en députation à l'inauguration de la statue du grand Corneille, qui fut en France le père de la tragédie et de la comédie, cette compagnie a nommé ce matin, pour ses représentans à cette solennité, MM. Lebrun, directeur de l'académie, Duval, Charles Nodier, Michaud et Casimir Delavigne.

— Le célèbre antiquaire suédois, M. Schroder, professeur et bibliothécaire en l'université d'Upsal, vient d'arriver à Paris où il doit séjourner pendant quelque temps, pour faire des recherches dans nos bibliothèques, avant de finir un ouvrage historique sur le moyen âge, intitulé : *Scriptores rerum succiarum medii ævi.*

DÉPARTEMENTS. — Le collége royal du Puy sera organisé pour la prochaine rentrée des classes. Les fonds nécessaires pour l'entretien de ce collége ont été votés par la loi de finances de 1835; mais les crédits accordés par cette loi ne pouvant être ouverts avant le 1er janvier, le conseil municipal de la ville du Puy a pris, le 9 septembre dernier, une délibération par laquelle elle s'engage à fournir les fonds nécessaires pour les dépenses du personnel pendant le dernier trimestre de 1834. Cette délibération a reçu la sanction des diverses autorités qui devaient en connaître. Elle est une nouvelle preuve du zèle qui anime cette localité pour le développement de l'instruction publique. On connait les sacrifices qu'elle s'est imposés pour obtenir l'érection de son collége en collége royal. L'appropriation des bâtimens n'a pas coûté moins de 75,000 francs, non compris les acquisitions de mobilier pour lesquelles une autre somme de 55,000 francs avait été également mise en réserve par le conseil municipal.

— Le conseil municipal de la ville d'Aubusson sont en ce moment très divisés par la menace du retour des frères des écoles chrétiennes. Le curé, leur mandataire, appelé dans le sein du conseil, pour donner des renseignements, a continuellement pris part à la discussion, malgré les observations de plusieurs membres. L'assemblée s'est séparée en désordre, et deux conseillers ont envoyé à M. le maire leur démission motivée.

— Nous lisons dans l'*Echo de la Nièvre* : Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que notre honorable député, M. Dupin, président de la chambre, a pris la généreuse résolution de consacrer à des secours philantropiques et à des dépenses d'utilité publique le montant de l'indemnité qui lui est allouée pour frais de représentation pendant son absence de Paris. La répartition se fait en ce moment. M. Dupin a déjà assigné les fonds pour les objets suivants : Une rente de 50 fr. sur l'état pour la fondation d'un prix d'excellence dans le collége communal de Varzy, sa ville natale; 500 fr. pour le rétablissement de la bibliothèque du collége de Corbigny, dans l'ancien bâtiment des bénédictins; 500 fr. pour réparations urgentes au collége de la ville de Clamecy; 500 fr. pour l'école de jeunes filles, fondée dans l'hospice de Château Chinon; 250 f. au brave commandant de la ville de C***, pour contribuer au trousseau de son petit-fils, admis, à demi-bourse, dans un collége royal, à la demande de M. Dupin; 100 fr. à l'instituteur primaire de la commune de G***, pour contribuer à la pension de son fils, demi-boursier, ayant obtenu un prix au collége de Bourges.

— Voici, d'après le docteur Haenel, l'état des manuscrits existant dans les bibliothèques des villes d'Artois, de Flandre et de Picardie : A Amiens, 550; à Arras, 1,036; à Boulogne, 166; à Cambrai, 1,046; à Douai, 980; à Laon, 512; à Lille, 320; à Saint-Omer, 822; à Saint-Quentin, 20; à Soissons, 242; à Valenciennes, 180. Total, 5,874. La plupart proviennent des couvents et des monastères supprimés au moment de la révolution française.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demande d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Le prix de l'insertion est de 50 centimes la ligne.

Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. DIMANCHE 19 OCTOBRE 1834. N° 101.

ACTES OFFICIELS.
DÉCISIONS
DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE.
SCIENCES.
BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

COLLÉGES ROYAUX.

Par arrêtés du 10 octobre, M. Denonc, professeur de sciences physiques au collége royal de Pontivy, est nommé provisoirement à la même chaire, au collége royal de Moulins, en remplacement de M. Azéma, qui passe au collége royal de Pontivy.

M. Roussel, agrégé des classes supérieures des lettres, est nommé provisoirement professeur de seconde du collége royal de Nismes, en remplacement de M. Dabas, qui a reçu une autre destination.

M. Legal (Fulgence-Marie), élève de l'école normale, licencié ès-sciences, est chargé provisoirement du cours de mathématiques élémentaires au collége royal de Pontivy, en remplacement de M. Moreau, qui recevra une autre destination.

M. Azéma, licencié ès-sciences, chargé du cours de physique au collége royal de Moulins, est chargé du même enseignement au collége royal de Pontivy, en remplacement de M. Denonc, agrégé, qui passe au collége de Moulins.

M. Decros, ancien élève de l'école normale, précédemment chargé de la cinquième au collége royal de Tournon, est chargé provisoirement d'une division de quatrième au collége royal de Marseille, en remplacement de M. Borrely, nommé suppléant de troisième.

M. Tiercelin, ancien élève de l'école normale, licencié ès-lettres, régent de rhétorique au collége de Dieppe, est chargé provisoirement de la chaire de seconde au collége royal de Tours, en remplacement de M. Vendryès, qui reçoit une autre destination.

M. Borrely, agrégé de grammaire, chargé d'une division de quatrième au collége royal de Marseille, est chargé provisoirement de la chaire de troisième au même collége, en remplacement de M. Giscaro, qui est délégué dans les fonctions de censeur, et qui conserve le titre et le traitement de ladite chaire.

M. Garrigues, professeur de quatrième au collége royal d'Avignon, est nommé provisoirement professeur de troisième du collége royal d'Angers, en remplacement de M. Blottio, qui reprendra la chaire de quatrième dont il est titulaire.

Par arrêtés du 13 octobre, M. Desains (François-Edouard), élève de l'école normale, agrégé des sciences, est nommé provisoirement professeur de sciences physiques au collége royal de Metz, en remplacement de M. Person, qui a reçu une autre destination.

M. Person, professeur de sciences physiques au collége royal de Metz, est nommé provisoirement à la même chaire du collége royal de Rouen, en remplacement de M. Braive, qui a été appelé à d'autres fonctions.

COLLÉGES COMMUNAUX.

Par arrêtés du 10 octobre, M. Baldy, régent de rhétorique à titre provisoire du collége de Beauvais, est nommé définitivement à cette chaire.

M. Caron, régent de troisième au collége de Clermont (Oise), est nommé provisoirement régent de cinquième au collége de Laon, en remplacement de M. Salats, à qui il est accordé un congé d'un an sans traitement.

M. Fauvelle, ex-régent de septième au collége de Saint-Quentin, est nommé provisoirement régent de la même classe au collége d'Abbeville, en remplacement de M. Dequen, qui passe au collége de Compiègne.

M. Seigneret, bachelier ès-lettres, ancien maître d'études au collége royal d'Angers, est nommé provisoirement régent de septième et huitième au collége de La Suze.

M. Verette est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Vervins.

M. Binoist est nommé provisoirement régent de septième audit collége.

M. Peuré, bachelier ès-lettres, ancien régent au collége de Tulle, est nommé provisoirement régent de rhétorique au collége de Mamers, en remplacement de M. Ferrière, appelé à une autre destination.

Par arrêtés du 14 octobre, M. l'abbé Baldit est nommé provisoirement régent de rhétorique au collége de Mende, en remplacement de M. Agron Fleury.

M. Nurrit, régent à titre provisoire de la classe de seconde au collége de Mende, est nommé définitivement à cette chaire.

M. Morelle, précédemment chargé du cours de philosophie au collége royal d'Angers, est nommé provisoirement régent de philosophie au collége de Valenciennes, en remplacement de M. Dardenne, appelé à une autre destination.

M. Tramard, bachelier ès-lettres, régent de seconde au collége d'Aubenas, est nommé provisoirement régent de la même classe au collége de Carpentras, en remplacement de M. Lambert.

M. Lacour, régent de septième au collége de Saint-Mihiel, est nommé provisoirement régent de septième et huitième au collége de Toul, en remplacement de M. Petit Poisson, qui passe à Saint-Mihiel.

M. Arena, principal du collége de Bastia, est nommé provisoirement principal du collége de Lorgues, en remplacement de M. Mougins, qui reçoit une autre destination.

Il sera chargé de la classe de rhétorique et de seconde, pendant la durée du congé accordé à M. Buisson.

M. Coudere fils, régent de rhétorique au collége d'Uzès, est nommé provisoirement sous-principal de ce collége, mais sans traitement à ce titre.

M. Autheman, régent provisoire de troisième et de quatrième, est nommé définitivement à cet emploi.

M. Durand, bachelier ès-lettres, chargé de la classe de sixième, est nommé provisoirement régent de cette classe.

M. Mougins, principal du collége de Lorgues, est nommé provisoirement principal du collége de Draguignan, en remplacement de M. Chautard, qui recevra une autre destination.

M. Menc, régent de troisième, est nommé provisoirement régent de seconde, en remplacement de M. Monicat, qui passe au collége d'Aix.

M. Minard, régent de troisième au collége d'Aix, est nommé provisoirement régent de la même classe au collége de Draguignan, en remplacement de M. Menc.

M. Petit Poisson, régent de septième et huitième au collége de Toul, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Saint-Mihiel, en remplacement de M. Lacour, qui passe à Toul.

M. de la Canorgue, bachelier ès-lettres, régent de sixième au collége d'Arles, est nommé provisoirement régent de sixième et septième au collége de Tarascon, en remplacement de M. Thumin, qui passe au collége d'Arles.

M. Thumin, bachelier ès-lettres, régent de sixième au collége de Tarascon, est nommé provisoirement régent de sixième au collége d'Arles, en remplacement de M. de la Canorgue, qui passe à Tarascon.

M. Angles, bachelier ès-lettres, régent au collége d'Aubenas, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége d'Apt.

M. Faure, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de septième au collége d'Apt.

M. Morin de Champrousse, régent de rhétorique au collége de Châlons-sur-Marne, est nommé provisoirement principal du collége de Loudun, et régent des classes de quatrième et cinquième, en remplacement de M. Blin de Los, qui, sur sa demande, recevra une autre destination.

M. Albert, régent de rhétorique au collége de Toulon, est nommé officier de l'université.

M. Roux, bachelier ès-lettres, régent de septième au collége de Grasse, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Digne, en remplacement de M. l'abbé Aubert, démissionnaire.

M. Monicat, régent de seconde au collége de Draguignan, est nommé provisoirement régent de troisième au collége d'Aix, en remplacement de M. Minard, qui reçoit une autre destination.

M. Astier, bachelier ès-lettres, régent de septième au collége de Lorgues, est nommé provisoirement régent de septième et huitième au collége de Grasse, en remplacement de M. Roux, qui reçoit une autre destination.

CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A MM. LES DIRECTEURS DES ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES.

M. le ministre vient d'adresser, par l'intermédiaire de MM. les recteurs, à MM. les directeurs des écoles normales la circulaire suivante :

Monsieur le directeur,

Dès que la loi du 28 juin 1833 a été rendue, je me suis empressé de faire bien connaître à tous les instituteurs primaires du royaume la position qu'elle leur fait et les devoirs qu'elle leur impose. Maintenant la loi est en vigueur; le zèle des conseils généraux, des conseils municipaux, de toute l'administration, répond à la sollicitude législative; partout les écoles s'organisent, se multiplient, et l'influence des instituteurs primaires deviendra une des plus générales et des plus actives auxquelles soit soumise la société.

Or le succès de l'instruction élémentaire, plus peut-être que de toute autre partie de l'instruction publique, dépend du maître qui la donne; c'est dans les écoles normales que se prépare l'avenir des écoles primaires; et j'éprouve, Monsieur, le besoin de m'adresser directement à vous pour vous dire avec précision ce que je pense de vos fonctions, de vos devoirs, pour les mettre sous vos yeux dans toute leur étendue, et vous donner les avertissements qui vous aideront à les remplir.

La loi du 28 juin a assuré la liberté de l'enseignement primaire; mais, en lui

donnant pour garantie la concurrence des écoles privées, elle a voulu que les écoles publiques, instituées au nom de l'état, fussent assujéties à des règles générales et animées d'un même esprit. Je dois donc à vos travaux, Monsieur, l'attention la plus vigilante, et je vous dois également ces communications franches, ces directions assidues, qui peuvent seules vous mettre en mesure de faire prévaloir, dans l'établissement confié à votre zèle, la pensée qui doit constamment présider à l'instruction du peuple.

La tenue et la durée des écoles dépendent essentiellement d'une bonne administration. Vous ne sauriez apporter trop de vigilance dans les soins souvent minutieux que vous impose cette partie de vos devoirs. D'ailleurs la bonne gestion des intérêts matériels est un des moyens les plus assurés de vous concilier la bienveillance des diverses autorités avec lesquelles vous êtes nécessairement en rapport, et surtout des autorités municipales dont la confiance vous est indispensable. Quelque pures que soient les intentions, rien ne supplée, dans un chef d'école, à l'esprit d'ordre : c'est par là surtout qu'il captive l'estime des pères de famille à qui l'ordre dans les affaires paraît, à juste titre, inséparable des bons principes et de la sagesse de l'enseignement. Les écoles normales doivent être administrées avec une régularité qui atteste et garantisse le bon ordre moral auquel elles sont soumises.

Leur administration a lieu tantôt par voie de régie, tantôt en vertu d'un forfait conclu avec le directeur. Quoi qu'on puisse penser du mérite de ces deux systèmes, je n'entends exclure absolument ni l'un ni l'autre; mais ils ont chacun des périls sur lesquels j'appelle toute votre attention.

Là où le directeur s'est chargé à forfait de la gestion matérielle de l'école, sa position est délicate. Au dehors comme au dedans de l'école, auprès du public comme auprès des élèves, il peut encourir quelque soupçon d'intérêt et de trafic; et si par malheur quelques actes de lésine viennent convertir en accusations positives ces bruits vagues et irréfléchis, il court le risque de perdre cette considération, cette autorité morale sans lesquelles il ne saurait faire le bien.

Dans le système de régie, c'est de l'écueil contraire qu'il faut se préserver. Tout homme que ne retient point la considération de ses dépenses personnelles se laisse aisément induire à porter, dans l'administration dont il est chargé, une libéralité, un luxe propres à la rehausser et à le rehausser lui-même aux yeux du public. Ainsi, dans quelques écoles normales, on a imité le régime intérieur des colléges; on a voulu y introduire les mêmes uniformes, le même nombre de domestiques, la même variété d'aliments; on a exempté les élèves-maîtres de ces soins matériels qui doivent naturellement peser sur eux. Les instituteurs primaires perdraient ainsi, dans les établissements mêmes où ils seraient formés, les habitudes de simplicité, de frugalité et de travail personnel qui doivent être celles de leur vie; on leur créerait des besoins qui plus tard ne seraient point satisfaits, et l'on fomenterait en eux ce dégoût de toute situation modeste, cette soif excessive de bien-être matériel qui tourmente, de nos jours, la destinée de tant d'hommes en corrompant leur caractère.

Je vous recommande, Monsieur, d'éviter soigneusement ces deux écueils. Si votre école normale est en régie, que votre surveillance de toutes les dépenses n'en soit ni moins active ni moins scrupuleuse; maintenez-y une simplicité sévère. Si l'entreprise vous est confiée à forfait, écartez de vous avec le plus grand soin toute idée de spéculation; que rien ne manque, soit à la nourriture des élèves-maîtres, soit à tout le régime de l'établissement, et que personne ne puisse élever le moindre doute sur la moralité et la bienveillance de votre administration.

L'enseignement, dans les écoles normales primaires, a été réglé par des programmes qui en déterminent les objets et les formes. Vous veillerez à ce que ces programmes soient scrupuleusement observés. Dans plusieurs écoles, on s'est montré enclin à les dépasser pour étendre sans mesure, et un peu au hasard, les objets de l'enseignement. Sans doute quelque latitude doit être admise à cet égard, en raison de la diversité des circonstances locales; les limites de l'enseignement peuvent ne pas être les mêmes dans l'école normale d'une grande ville et dans celle d'un département où la population est plus dispersée. Cependant n'oublions jamais que le but des écoles normales est de former des maîtres d'école, et surtout des maîtres d'école de village : toutes leurs connaissances doivent être solides, pratiques, susceptibles de se transmettre sous la forme d'un enseignement immédiatement utile aux hommes que leur laborieuse condition prive du loisir nécessaire pour la réflexion et l'étude. Une instruction variée et étendue, mais vague et superficielle, rend presque toujours ceux qui l'ont reçue impropres aux fonctions modestes auxquelles ils sont destinés. Ainsi, on ne sait pas lire avec les inflexions de voix convenables, on n'écrit pas correctement, on fait des fautes de grammaire et d'orthographe, et cependant on s'occupe de recherches subtiles et presque savantes sur le mécanisme et la philosophie des langues. Ailleurs, parce que des notions d'agriculture ont été admises dans l'enseignement des écoles normales, on essaie de les convertir en un véritable cours d'histoire naturelle; ou bien, parce qu'il convient que les instituteurs sachent rédiger les actes de l'état civil et soient au courant des principales fonctions des autorités municipales, on prétend leur enseigner le droit civil et administratif. Ce sont là des aberrations aussi contraires au vœu de la loi qu'au réel et légitime intérêt des instituteurs et du peuple. Je vous recommande expressément de les prévenir si on essayait de les introduire, de m'en rendre compte et de les faire cesser, si elles avaient déjà pénétré dans votre établissement.

Parmi les objets de l'enseignement, il en est un qui réclame de moi une mention particulière; ou plutôt c'est la loi elle-même qui, en le plaçant en tête de tous les autres, l'a commis plus spécialement à votre zèle : je veux parler de l'instruction morale et religieuse. Votre action à cet égard doit être tantôt directe, tantôt indirecte. Si par votre caractère et vos exemples vous êtes parvenu à obtenir dans l'école toute l'autorité dont je souhaite de vous voir revêtu, les leçons morales que vous donnerez seront accueillies avec déférence; elles seront quelque chose de plus qu'un enseignement pour l'esprit des élèves-maîtres; elles agiront sur leurs sentiments et sur leurs dispositions intérieures; elles suppléeront à l'insuffisance de la première éducation, si incomplète et souvent si vicieuse dans l'état de nos mœurs et de nos lumières. Ne négligez, Monsieur, aucun moyen d'exercer cette salutaire influence; faites-y servir les conversations particulières aussi bien que les leçons générales; que ce soit pour vous une pensée constante, une action de tous les moments. Il faut absolument que l'instruction populaire ne s'adresse pas à l'intelligence seule; il faut qu'elle embrasse l'ame tout entière, et qu'elle éveille surtout cette conscience morale qui doit s'élever et se fortifier à mesure que l'esprit se développe. C'est assez vous dire, Monsieur, quelle importance doit avoir à vos yeux l'instruction religieuse proprement dite. Les instituteurs qui seront appelés à y prendre, dans les écoles primaires, une part active, doivent y être bien préparés, et la recevoir eux-mêmes, dans les écoles normales, d'une manière solide et efficace. Ne vous contentez donc point de la régularité des formes et des apparences; il ne suffit pas que certaines observances soient maintenues, que certaines heures soient consacrées à l'instruction religieuse, il faut pouvoir compter sur sa réalité et son efficacité. Je vous invite à me faire exactement connaître ce qui se passe à cet égard dans votre établissement. De concert avec MM. les évêques et les ministres des cultes, je ne négligerai rien pour que le but soit atteint. Vous y contribuerez puissamment vous même en prenant un soin constant pour qu'aucune des préventions malheureusement trop communes encore ne s'élève entre vous et ceux qui sont plus spécialement chargés de la dispensation des choses saintes; que votre conduite, que votre langage ne fournissent, à cet égard, aucun prétexte soit au préjugé soit à la défiance. Vous assurerez à un grand nombre de gens de bien cette sécurité sur notre avenir moral que les événements ont quelquefois ébranlée, même chez les hommes les plus éclairés.

Pour accomplir toute cette tâche, pour procurer, soit à l'enseignement en général, soit à l'instruction morale et religieuse en particulier, toute leur efficacité, une condition est de rigueur, c'est l'exactitude de la discipline. La discipline ne suffit point pour donner la moralité ni la science; mais elle seule met les ames dans la disposition nécessaire pour les recevoir. La discipline inspire le goût et l'habitude de l'ordre, dont elle offre le spectacle; elle prépare les maîtres à maintenir à leur tour la subordination et la régularité parmi leurs élèves; et c'est en raison de la vigueur ou du relâchement de la discipline que la jeunesse puise dans les écoles, ou ce mépris de toute règle qui la rend plus tard rétive au frein des lois, ou cette déférence pour l'autorité légitime qui, dans un état libre, relève la dignité du citoyen.

Si votre école normale est organisée en internat, toutes les conditions d'une bonne discipline sont faciles à obtenir. Si vous n'administrez qu'un externat, les difficultés sont plus grandes, et c'est la principale cause de l'infériorité de cette seconde classe d'établissements. Cependant, gardez-vous bien, même dans ce cas, de rester étranger à la conduite des élèves maîtres, et de croire que, les leçons une fois données dans l'intérieur de la maison, votre tâche est accomplie. Appliquez-vous au contraire à connaître les habitudes, les relations des élèves au dehors; concertez-vous avec les diverses autorités de la ville pour être toujours informé de tout événement qui pourrait intéresser leur moralité ou leur sort. Visitez-les quelquefois vous même dans leur domicile, ou faites-les visiter par les maîtres adjoints. Par une vigilance et une bienveillance assidues, vous acquerrez sur eux, même au dehors de l'école, une influence salutaire, et vous atténuerez les inconvénients de l'externat.

Vous le voyez, Monsieur, j'attends beaucoup de vous, car vous avez beaucoup à faire. Vos fonctions ne se bornent ni aux soins administratifs, ni aux travaux de l'enseignement proprement dit : une mission plus étendue vous est confiée; il faut que votre conduite, votre caractère soient dans une constante harmonie avec la tâche à laquelle vous vous êtes consacré; tous vos moments sont en quelque sorte remplis par un même devoir; il n'y a, pour ainsi dire, point de vie privée pour vous; l'état vous demande plus que le tribut de votre intelligence et de vos connaissances; c'est l'homme même, l'homme tout entier qu'il réclame, qu'il dévoue à une œuvre sévère de patience, de persévérance et de vertu. Concevez-en bien, Monsieur, toute la difficulté en même temps que toute la grandeur. Depuis long-temps l'enseignement primaire universel était dans les vœux de la France; mais jamais la tentative de le fonder n'avait été faite d'une manière sérieuse, suivie, et avec des moyens proportionnés à l'étendue de l'entreprise. Plus le temps marche, plus j'acquiers la conviction que nous réussirons dans ce patriotique dessein; mais il faut accepter dans leur rigueur toutes les conditions qui peuvent seules en assurer le succès; il ne faut méconnaître ni les obstacles, ni les périls qui y sont attachés, ni même les inquiétudes et les doutes qui subsistent encore dans quelques esprits. C'est un devoir de plus pour l'administration, pour moi surtout, d'apporter une extrême sollicitude dans le choix des hommes, dans la surveillance de leur conduite, de la marche générale des écoles, de la direction et des résultats de l'enseignement. Vous partagez en une certaine mesure, Monsieur, les devoirs et la responsabilité que le gouvernement du roi s'est imposés envers la société tout entière. Vous ne sauriez, par trop de soins et de sacrifices, par un dévouement trop absolu, par une attention trop sévère sur vous-même, la seconder dans ses efforts pour l'amélioration véritable de la condition du peuple, et pour les progrès de cette raison, de cette moralité publique qui assurent seules le repos et la liberté des nations.

Je vous invite, Monsieur, à m'accuser réception de cette lettre, et à me donner, en même temps, sur l'état et les besoins de l'école normale que vous dirigez, tous les détails qui pourraient me mettre en mesure d'y apporter les améliorations désirables.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique, Guizot.

RÉFORME DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Septième article (1).

Depuis que le retour de la paix n'a guère laissé d'autre carrière ouverte aux jeunes gens que le commerce et l'industrie, un grand nombre de pères de familles se sont plaints de ce qu'on forçait leurs enfants à donner trop de temps à l'étude des langues anciennes, tandis qu'on leur faisait presque entièrement négliger les études dans lesquelles ils auraient puisé des connaissances qui auraient pu leur être utiles pour l'exercice de la profession qu'ils étaient appelés à embrasser. La Restauration, qui ne voyait pas d'un œil favorable les études mathématiques, luttait autant qu'elle le pouvait contre ces exigences. D'un autre côté, le personnel des colléges communaux, composé presque exclusivement de professeurs de langues mortes, ne permettait pas de donner une grande extension aux études qui procurent des connaissances réelles, po-

(1) Voir les numéros des 10, 17, 24, 31 août, 28 septembre et 5 octobre.

sitives, dont on peut faire l'application dans les carrières industrielles et commerciales, et que nous appellerons pour ce motif connaissances applicables. Aussi, comme il arrive toujours en pareil cas, l'opinion, repoussée dans ses justes réclamations, devenait plus exigeante, et au lieu d'une simple modification dans le système des études, c'était une suppression complète de l'étude des langues anciennes qu'elle demandait.

Le gouvernement actuel ne pouvait méconnaître cette disposition des esprits. Il s'est efforcé de satisfaire aux besoins nouveaux de la société. Des cours spéciaux pour les jeunes gens qui se destinent aux professions industrielles et commerciales ont été ouverts depuis quatre ans dans plusieurs colléges royaux et communaux. La loi du 28 juin 1833, en créant les écoles primaires supérieures, a voulu aussi mettre cette partie de la jeunesse à même de recevoir une éducation mieux appropriée à la carrière qu'elle doit parcourir. Mais, d'une part, les cours spéciaux ouverts dans les colléges n'ont pas dispenser les jeunes gens qui les suivent de s'occuper de l'étude des langues anciennes, et de l'autre l'instruction qui sera donnée dans les écoles primaires supérieures, malgré les développements qu'elle peut recevoir, ne sera après tout que de l'instruction primaire, et elle peut être insuffisante pour un grand nombre de jeunes gens à qui leurs parents voudront procurer le bienfait d'une instruction plus étendue, sans toutefois qu'ils étudient les langues anciennes.

Loin de nous la pensée que les études littéraires doivent être désormais sacrifiées aux études scientifiques. Nous sommes persuadés au contraire que l'éducation n'est complète qu'autant que l'on s'est adonné à l'étude des langues mortes, et que l'on peut admirer les chefs-d'œuvre de l'antiquité dans la langue même où ils ont été écrits. Mais en laissant au temps à rectifier ce qu'il y a d'erroné et d'exagéré dans la disposition actuelle des esprits, on ne peut s'empêcher de reconnaître la nécessité d'y donner quelque satisfaction. La liberté de l'enseignement en fait un devoir. En effet, si l'administration ne prenait pas de mesures pour mettre les classes moyennes et élevées de la population à même de suivre des cours pour l'étude des connaissances applicables, nous verrions se former une foule d'établissements privés dans lesquels on ferait des études de cette nature, et pour lesquels on déserterait les établissements publics.

Mais comment organisera-t-on ces établissements publics? Aura-t-on comme en Allemagne des colléges, tels que les gymnases pour les études littéraires, et d'autres colléges, tels que les Realschulen, ou l'école projetée de Bar-le-Duc pour l'étude des connaissances applicables? Réunira-t-on ces deux genres d'études dans un établissement unique, tel que le Real-Gymnasium de Berlin, ou tel que notre collége de Mulhausen? Le premier système ne serait praticable que dans quelques grandes villes, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille, par exemple. Mais l'absence de locaux et l'augmentation de dépense que ce système occasionerait par la nécessité où l'on serait de rétribuer un double personnel de professeurs ne permettrait pas de le généraliser. L'autre système peut être plus facilement appliqué dans toutes nos villes, et cependant nous ne devons pas dissimuler qu'il présente quelques inconvénients. En effet, on a remarqué que quand les élèves qui se vouent plus spécialement aux études littéraires se trouvent réunis dans les classes de mathématiques, de physique, etc., avec les élèves qui se vouent plus spécialement aux études scientifiques, ceux-ci conservent une supériorité constante qui met le découragement parmi leurs camarades et nuit à leurs progrès.

Au surplus, nous pensons que la loi à intervenir doit se borner à définir l'instruction secondaire sans tracer le programme des études des diverses catégories de colléges dans lesquels on la donnera. Il nous semble infiniment préférable que le ministre, en conseil royal de l'instruction publique, dresse des modèles de programmes d'après les systèmes d'études les plus perfectionnés. Ces modèles seraient communiqués aux comités chargés de la surveillance des établissements d'instruction secondaire dans chaque ville. Les projets que les comités rédigeraient, après avoir été examinés par le comité de l'académie, seraient définitivement arrêtés par le ministre en conseil royal, et deviendraient la base de l'enseignement de chaque collége.

L'établissement de colléges différents pour les études littéraires et pour les études scientifiques qui procurent des connaissances applicables, ne pourrait avoir lieu, ainsi que nous l'avons dit, que dans les villes les plus importantes. Nous pensons qu'une organisation semblable à celle du collége de Mulhausen serait, malgré ses inconvénients que nous avons signalés, celle qui en général conviendrait le mieux aux besoins des autres villes. Mais il serait à désirer qu'on reçût dans ces colléges des jeunes gens qui, sur la demande de leurs parents, ne s'occuperaient nullement de l'étude des langues anciennes, et pour lesquels seraient faits des cours spéciaux de grammaire française, d'histoire, de géographie, de rédaction et de littérature française, de mathématiques, de physique, de chimie, etc., etc.

Il est du devoir du gouvernement de placer dans chaque collége un ecclésiastique chargé de faire le cours d'instruction morale et religieuse qui doit nécessairement faire partie des études dans tous les établissements publics d'instruction secondaire. Serious-nous réduits à démontrer la nécessité d'un enseignement qui mieux qu'aucun autre apprend à l'homme ses devoirs envers son pays et envers ses semblables, et qui lui donnera la force de lutter avec courage contre l'adversité et de sortir victorieux des nombreuses épreuves dont la vie est semée? Ils seraient bien grands les services que rendrait à la société le digne ministre de l'évangile qui sachant mettre de côté les discussions théologiques, comprendre le siècle dans lequel nous vivons et se tenir à la hauteur de sa mission, porterait avec onction et simplicité la parole de Dieu au milieu de son jeune auditoire, qui lui ferait connaître l'histoire et l'esprit du christianisme, qui lui inculquerait cette morale évangélique dont l'excellence démontre amplement l'origine divine, enfin qui lui développerait ces maximes de l'église gallicane qui forment le lien entre l'église et l'état et sont le fondement des libertés religieuses en France. Nous aimerions à voir siéger au sein du conseil royal de l'instruction publique quelque prélat renommé par sa piété et par son savoir, qui pourrait éclairer le ministre dans le choix difficile qu'il aurait à faire des professeurs d'instruction morale et religieuse, tracer à ceux-ci l'enseignement qu'ils devraient donner, s'assurer qu'ils ne s'en sont pas écartés et qu'ils ont su faire pénétrer leurs leçons dans l'esprit comme dans le cœur de leurs jeunes élèves. M. le ministre de l'instruction publique connaît les besoins qu'éprouve sous ce rapport le pays; sa haute raison ne saurait manquer de les satisfaire. *(La suite à un prochain numéro.)*

M. F... de Besançon, membre de l'université, dans une lettre qu'il vient de nous adresser en nous priant d'en faire mention, selon notre promesse, dans le *Journal général*, exprime le désir de voir apporter dans l'enseignement les modifications suivantes: « 1° les langues vivantes devraient avoir, dans nos colléges, un autre rang que celui qu'occupent les leçons d'agrément; 2° le temps de l'étude des langues anciennes devrait être divisé en cinq ou six classes, et non en huit et neuf comme maintenant; 3° les enfants ne devraient pas s'en occuper avant l'âge de onze à douze ans; avant de savoir réellement lire, écrire à la dictée et chiffrer; avant de connaître la grammaire française, et de comprendre nos auteurs les plus faciles; 4° les inspections ne devraient pas rouler exclusivement sur le grec et le latin; 5° on devrait s'occuper dans chaque classe du développement des auteurs français: n'avons-nous pas des fabulistes, des poëtes, des orateurs, des historiens et des philosophes dont les productions ont besoin de commentaires comme les écrits des Grecs et des Romains? Pour trouver le temps de s'occuper du français, qu'on supprime les thèmes et les vers; la traduction doit suffire pour voir le rapport qui existe entre les langues anciennes et la nôtre. D'ailleurs, lorsqu'on introduit des objets nouveaux d'enseignement, il faut nécessairement faciliter l'étude de ceux qui existaient auparavant, la capacité des enfants restant toujours à peu près la même. Ne serait-il pas suffisant dans les petits colléges d'enseigner une seule langue morte? »

ÉCOLE NORMALE.

Jeudi, à dix heures et demie du matin, les notabilités universitaires étaient réunies, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique, pour la séance d'ouverture de l'école normale. On remarquait, entre autres, MM. Cousin, Dubois (de la Loire-Inférieure), Leclerc, Michelet, Ampère, etc.

« Messieurs, a dit M. le ministre, après le rapport que vous venez d'entendre, et en admettant toutes les observations, toutes les restrictions, toutes les recommandations qui y sont exprimées avec une si sage sévérité, je puis vous féliciter, vos maîtres et vous, des travaux de cette année et de leurs résultats. Grâces à l'impulsion énergique, à l'habile direction qu'elle reçoit au dehors et au dedans, l'école normale est évidemment en progrès. Et non seulement l'école est en progrès, mais ce qui importe encore davantage s'il se peut, elle est fidèle à sa vraie mission, à son vrai caractère. Ce caractère, cette mission, Messieurs, sont essentiellement l'étude désintéressée, la science cultivée pour elle-même, dans le seul but de connaître et d'enseigner la vérité. De nos jours, le point de vue pratique, l'esprit d'application et d'utilité immédiate tend à dominer dans les travaux scientifiques; on leur demande surtout de servir aux intérêts personnels, aux affaires de la vie.

» A Dieu ne plaise que la science se refuse à de telles sollicitations! elle doit concourir sans cesse à l'amélioration de la condition des hommes, au progrès de la richesse, du bien-être, et l'utilité ne lui saurait jamais être indifférente ni étrangère; mais si elle se renfermait dans ce dessein, si le noble plaisir de rechercher et de découvrir la vérité n'était pas sa première pensée, il y aurait bientôt, n'en doutez pas, décadence de la science elle-même et abaissement général de l'esprit humain. La plupart des institutions, des corporations qui se proposaient cet unique but, qui, soit dans les lettres, soit dans les sciences proprement dites, se vouaient à l'étude pour l'étude elle-même, n'existent plus parmi nous. C'est à l'école normale à les remplacer; c'est ici, Messieurs, que doit être désormais le foyer de la science pure; c'est ici que les lettres, les sciences, doivent être l'objet d'un culte libre et désintéressé. Et que ceux d'entre vous qui s'y livreront avec ce sentiment, qui montreront un véritable amour de la science, soient sans inquiétude; non seulement ils honoreront l'école et eux-mêmes, mais l'administration de l'instruction publique a de quoi les rassurer sur leur avenir; elle leur témoignera toujours cette sollicitude, cette prédilection qui leur sont dues, et ils trouveront dans le sein de l'université cette existence douce, stable, cette sécurité modeste qui permet à l'esprit de se livrer tout entier à l'étude, à la conquête du beau et du vrai. Je compte sur vous, Messieurs, pour affermir de plus en plus l'école normale dans cette voie; c'est ainsi qu'elle accomplira vraiment sa destinée et qu'elle fera à notre pays un bien qui ne saurait lui venir d'ailleurs. »

FACULTÉ DE DROIT DE PARIS.

L'ordonnance du 22 août dernier, qui établit un cours de droit constitutionnel français dans la faculté de droit de Paris, laissait à régler l'ordre dans lequel les élèves devront suivre ce cours, et l'époque de leurs études où ils seront examinés sur cette nouvelle partie de l'enseignement.

Le conseil royal de l'instruction publique a décidé, dans sa séance du 10 octobre, que les élèves qui, à partir du 1er novembre prochain, commenceront leur troisième année d'études, suivront le cours de droit constitutionnel français, indépendamment des autres cours prescrits par les réglements antérieurs. Les matières dudit cours feront nécessairement partie du quatrième examen des élèves auxquels la disposition précédente est applicable.

Mais le quatrième examen eût été évidemment trop étendu, si, en y ajoutant les matières du droit constitutionnel, on n'en eût retranché le droit administratif. Le conseil a décidé que l'épreuve sur le droit administratif, établie par l'arrêté du 5 mai 1829, serait reportée au troisième examen, dont il a déjà fait partie, sous le régime de l'arrêté du 5 juillet 1828.

D'après le rapport qui doit exister entre l'enseignement du droit public constitutionnel et toutes les autres parties de la science du droit, il est juste et nécessaire que les élèves appelés au quatrième examen puissent être interrogés sur le droit constitutionnel par tous les examinateurs sans distinction : réciproquement, le professeur de droit constitutionnel assistera aux assemblées de la faculté, et sera appelé à tour de rôle aux examens et aux thèses, conformément aux dispositions de l'arrêté de la commission de l'instruction publique en date du 13 octobre 1819.

NOUVELLES.

FRANCE.

Paris. — D'après un journal, voici la liste des candidats qui se présentent pour remplacer M. Arnault à l'académie française : MM. Scribe, de Salvandy, Aimé Martin, Emmanuel Dupaty et Casimir Bonjour. On assure que l'académie des beaux-arts a décidé qu'on ajournerait à six mois la nomination du successeur de M. Boieldieu.

— La rentrée de l'école polytechnique aura lieu le 23 et non le 15 novembre, comme les journaux l'ont annoncé par erreur.

— C'est le mardi, 11 novembre, à midi, que M. Rossi doit commencer son cours de droit *constitutionnel*. Nous en rendrons compte.

— La commission d'état-major, créée par ordonnance du 23 février 1833, et composée de MM. Delachasse de Vérigny, maréchal-de-camp; Bory de Saint-Vincent, de Koch, Coraboeuf et Marnier, colonels; M. le lieutenant-colonel Prétot remplissant les fonctions de secrétaire, s'est réunie sous la présidence de M. le lieutenant-général Pelet pour procéder à l'examen des élèves sortant de l'école de Saint-Cyr ainsi que des sous-lieutenants de l'armée qui se présentent pour l'école d'application d'état-major, et dont une vingtaine seulement sur quarante-sept doivent être admis par suite de l'examen. Vu le grand nombre de concurrents, qui nécessite de longues et fréquentes séances, ont été adjoints à la commission pour accélérer ses travaux, MM. Fantin Désodoards, maréchal-de-camp, Denais et Ravau, lieutenants-colonels, employés au dépôt.

— M. le baron Taylor, commissaire du roi près le Théâtre-Français, se rend à Rouen pour assister à l'inauguration de la statue de Corneille. Cette cérémonie, qui sera fort belle, doit avoir lieu le 19 de ce mois.

— La commission dramatique a nommé, pour assister à la cérémonie en l'honneur de Pierre Corneille à Rouen, une députation composée de cinq membres : MM. Lemercier, Dumas, Victor Hugo, Fontan et Mallian. La comédie française a également délégué trois de ses sociétaires pour cette solennité littéraire.

— Mercredi a eu lieu, à l'école des beaux-arts, l'ouverture de l'exposition des ouvrages de peinture, gravure, sculpture et architecture qui ont remporté les prix au grand concours de 1834 et au concours d'émulation de l'école des beaux-arts.

Départemens. — On lit dans l'*Echo de Vaucluse :* Nous pouvons annoncer que l'administration du Collége-Royal a profité des vacances pour créer de nombreuses améliorations dans cet établissement, et pour imprimer aux études encore plus d'actualité.

— La ville de Besançon favorise l'instruction primaire de ses jeunes habitants avec la plus louable générosité. Outre une école primaire supérieure, elle entretient seize écoles primaires élémentaires (onze de garçons et cinq de filles). Les écoles de garçons sont dirigées les unes par des instituteurs qui emploient la méthode d'enseignement mutuel, les autres par des frères de la doctrine chrétienne, et ceux-ci reçoivent leur part des allocations du conseil municipal, aussi bien que les maîtres selon la méthode lancastérienne. La dépense totale de Besançon pour l'instruction primaire figure, dans le budget de la ville de l'année 1835, pour la somme énorme de 25,468 fr.

— D'après une proposition qui a été faite à la société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, il s'agit d'instituer sur des bases plus ou moins analogues une société qui aura pour objet de s'occuper de littérature, d'histoire, de philosophie et de beaux-arts. Cette nouvelle preuve du progrès intellectuel qui se manifeste à Versailles est en harmonie avec la destination historique et artistique du château de Versailles.

La librairie de M. Hingray possède le plus grand nombre des ouvrages élémentaires classiques adoptés pour l'enseignement des langues vivantes. Ceux qui sont annoncés aujourd'hui viennent d'obtenir de l'université la sanction d'un succès déjà bien établi. La rapidité avec laquelle se sont successivement écoulées les deux premières éditions de la grammaire allemande de MM. Lebas et Reignier est due aux améliorations que ces deux auteurs ont consciencieusement cherché à introduire, et au soin avec lequel ils ont fait profiter le public des conseils qu'ils ont reçus et dont ils ont eu l'abnégation de rendre à chacun sa part. Leur cours complet d'allemand est sans contredit le meilleur ouvrage philosophique qui traite cette matière.

ÉD. HERBET.

Le Journal général paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de trente francs par an et de seize francs pour six mois. Les demande d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, franc de port, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Le prix de l'insertion est de 50 centimes par ligne d'impression.

Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.

VOLUME 3. JEUDI 23 OCTOBRE 1834. N° 102

ACTES OFFICIELS. DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

LITTÉRATURE. SCIENCES. BEAUX-ARTS.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

COLLÉGES COMMUNAUX.

Par arrêtés du 15 octobre, M. Lemoulle, principal du collége de Guingamp, est nommé provisoirement régent de seconde et troisieme.

M. Cadoret, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de quatrième et cinquième.

M. Varin, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de septième et huitième, en remplacement de M. Cadoret.

M. Diverrès, régent de cinquième et sixièma au collége de Dol, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Dinan.

M. Tangny (Yves), bachelier ès lettres, chargé d'une classe au collége de Paimbœuf est nommé provisoirement régent de cinquième et sixieme au collége d'Auray, en remplacement de M. Varin, qui reçoit une autre destination.

M. Trousset, bachelier ès-lettres, régent au collége de Saint-Pol-de-Léon, est nommé provisoirement régent de cinquieme et sixième au collége de Ploërmel, en remplacement de M. de Censière, qui recevra une autre destination.

M. Macé, bachelier ès-lettres, ancien régent au collége de Saint Pol, est nommé provisoirement régent de troisième et quatrieme au collége de Dol, en remplacement da M. Raule.

M. Lebreton, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au même collége, en remplacement de M. Diverrès, qui reçoit une autre destination.

M. Roger, bachelier ès-lettres, maitre suppléant au collége royal de Rennes, est nommé provisoirement régent de septième et huitième au collége de Saint-Pol-de-Léon.

M. l'abbé Pioche, bachelier ès lettres, ancien aumônier et sous-principal au collége de Lorient, est nommé provisoirement principal du collége de Josselin, en remplacement de M. Auguin.

Par arrêtés du 16 octobre, M. Todières, régent de sixième et septième au collége de Chinon, est nommé provisoirement régent de quatrième et cinquième, en remplacement de M. Arrondeau, qui passe à la chaire de mathématiques.

M. Lefevre, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de sixième et septième, en remplacement de M. Todieres.

M. Arrondeau, bachelier ès-sciences, régent de quatrième et cinquième, est nommé provisoirement régent de la seconde classe de mathématiques, dont il est chargé par simple autorisation.

M. Hauriot, bachelier ès-lettres et ès-sciences, élève de l'école normale, est nommé provisoirement régent de mathématiques et de physique, au collége d'Aix, en remplacement de M. Banet.

M. Sourel, bachelier ès-lettres, chargé provisoirement du cours de mathématiques et de physique au collége de Remiremont, est nommé provisoirement régent de cette classe, en remplacement de M. Clément, qui pourra faire valoir ses droits à la retraite.

M. Sourel devra se pourvoir du diplome de bachelier ès-sciences, avant le 1er janvier 1835.

Par arrêtés du 17 octobre, M. Verny, principal à titre provisoire du collége de Mulhausen, est nommé définitivement à cet emploi.

M. Olry, agrégé de grammaire, régent de troisième et quatrième dans ce collége, est nommé provisoirement régent de rhétorique et seconde audit collége, en remplacement de M. Bouvier.

M. Lobstein, régent de cinquième, est nommé provisoirement régent de troisième et quatrieme, en remplacement de M. Olry.

M. Wittemann, régent de sixième, est nommé provisoirement régent de cinquième, en remplacement de M. Lobstein.

M. Schuler, régent de septième, est nommé provisoirement régent de sixième, en remplacement de M. Wittemann.

M. Croizat, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de troisième et quatrième au collége de Saverne.

PHILOSOPHIE.

CARACTÈRE ACTUEL DE LA PHILOSOPHIE.

Il y a dans la vie des nations deux phases distinctes comme dans la vie de l'individu. Au début des années tout est poésie chez l'enfant ; toutes ses facultés entrent en exercice et se développent sans qu'il cherche la raison de ce développement. Il n'observe pas en lui la vie intellectuelle, il la laisse aller. Plus tard, il est vrai, la raison faisant un retour sur elle-même se demandera compte de ses procédés ; mais toujours est-il que la spontanéité est chez elle le premier moment du développement et que la réflexion ne vient qu'ensuite. Eh bien, ce qui est vrai de la vie de l'homme observé individuellement l'est egalement de la vie des nations. Les nations ont aussi leur âge de spontanéité, leur âge de réflexion, en d'autres termes leur âge poétique, leur âge philosophique. La nôtre a subi, elle aussi, ces deux phases : la poésie au moyen âge, à l'âge moderne la philosophie. Il y a bien, si l'on veut, au moyen âge des hommes qui s'intitulent philosophes et des doctrines qu'on appelle philosophiques; mais ni hommes ni choses ne méritent véritablement ce nom ; car où n'est pas l'indépendance la philosophie ne saurait être ; ce qu'on appelle philosophie au moyen âge était quelque chose de subordonné à une autorité supérieure. La philosophie proprement dite, dans toute la rigueur du mot, manque donc à l'époque dont nous parlons ; mais en revanche le moyen âge, ce temps de jeunesse des nations modernes, eut sa poésie, suave de coloris et de fraîcheur, énergique et vigoureuse comme les ames d'alors, imposante et hardie comme ses cathédrales, empruntant à la religion ses ailes de flamme et ses élans vers le ciel, à la chevalerie sa turbulence aventureuse, aux caractères nationaux leur originalité vive et étincelante.

Au commencement du dix-septième siècle, de nouveaux, d'impérieux besoins se font sentir. La réflexion s'éveille de toutes parts ; la véritable philosophie est mise au monde par Descartes qui réclame pour la raison humaine une indépendance absolue, et dès lors commence réellement le rôle de la réflexion, moins brillant peut-être que celui de la poésie, mais tout autrement grave. On sent que l'âge viril a commencé pour l'esprit humain qui fait un noble et glorieux emploi de cette faculté nouvelle qui s'éveille en lui : son inquiète et dévorante sollicitude se porte sur tout ce qui peut être l'objet de son examen : beaux-arts, littérature, politique, jurisprudence, la philosophie exerce sur tout son contrôle et à bon droit ; car dans l'ordre de développement de la pensée humaine tout relève d'elle, tandis qu'elle ne relève que d'elle-même. Arrive le dix-huitième siècle avec son allure sceptique et moqueuse, époque de négation qui semble avoir reçu la terrible mission d'en finir avec tout un passé, et qui remplit à merveille ce rôle de destruction. D'indépendante qu'elle s'était montrée au siècle précédent, la philosophie devient hostile à tout ce qui est : mœurs, croyances, lois, forme gouvernementale, il n'est rien qu'elle n'attaque et ne sape. Deux hommes se partagent le vieux monde à détruire : à Voltaire les dogmes religieux, à Rousseau les dogmes politiques. Puis, quand ils ont fait la révolution dans les esprits, viennent d'autres hommes qui la font dans les choses, philosophes d'action plutôt encore que de théorie, colosses puissants de nerfs, terribles d'audace jusqu'à la frénésie, et qui procèdent par la terreur à la démolition du passé qu'ils sont inhabiles à remplacer par un ordre nouveau. Que pouvait devenir la philosophie au milieu de l'ouragan qui emportait toutes choses? Par une fatale et malheureuse nécessité, elle devait participer du caractère de trouble et de violence dont tout alors était marqué. Ce n'est plus ce langage si imposant de calme et de mesure comme dans Montesquieu, ni si vif, si spirituel, si brillant comme dans Voltaire, ni si puissant de génie et d'enthousiasme comme dans Rousseau ; et pourtant le génie et l'enthousiasme ne lui manquent point ; mais c'est un enthousiasme furibond, un génie poussé jusqu'au délire. La philosophie descend alors des régions paisibles, où toujours elle devrait planer, au milieu des orages de la place publique. Devenue peuple elle-même et s'identifiant à tout ce qui est du peuple, elle tonne à la convention, elle hurle à la tribune des clubs, elle délire aux fêtes de la raison. Puis, quand la tourmente révolutionnaire est calmée, elle tombe elle aussi avec toutes choses dans ce morne et silencieux abattement qui pour la pensée comme pour les organes physiques succède inévitablement à l'orgie et aux excès, tellement que lorsque apparut le soldat heureux qui se servit contre la liberté du glaive que la liberté lui avait confié contre les ennemis de la France, il la trouva muette, paralysée, impuissante comme un cadavre. Elle qui avait ébranlé des croyances de dix-huit siècles, est sans force contre un homme né d'hier ; elle se voit par lui muselée, réduite à se taire, tournée en ridicule, traitée de folle et de visionnaire.

Mais lorsque, suivant la loi des choses qui veut que tout ici-bas, même la gloire et le génie, ait son expiation, le grand homme eut été précipité de ce trône qu'il avait reconstruit sur le bord de l'abîme toujours ouvert des révolutions, la pensée long-temps comprimée par cette main puissante se redressa, et soit qu'elle l'ignorât, soit qu'elle le voulût, la restauration fit à la philosophie une condition meilleure. On la vit alors cette philosophie, devenue moins exclusive, accueillir ce qu'il y avait de raisonnable chez nos voisins, et appuyée sur des données nouvelles, protester contre les exagérations sensualistes de l'âge précédent. L'Écosse et l'Allemagne, l'une si admirable de bon sens, l'autre si supérieure de raison, trouvent en France deux éloquents interprètes. Leurs doctrines, qu'un patriotisme mesquin et mal entendu avait jusque-là répudiées, sont accueillies avidement par des esprits fatigués des théories désespérantes du dix-huitième siècle. Le génie du passé lutta énergiquement contre cette tendance, mais en dépit de ses répugnances et de ses efforts la victoire fut acquise à l'esprit nouveau, et de cette fusion des doctrines écossaises et allemandes, avec la saine partie des théories du dix-huitième siècle, naquit la philosophie actuelle. En pouvait-il être autrement? Non. C'était chose nécessaire qu'après l'époque de dépendance vînt pour la philosophie l'émancipation, après celle-ci l'abus de la liberté, puis le retour à la modération et à la sagesse. Maintenant que des jours meilleurs ont commencé pour la philosophie, maintenant qu'elle n'a plus à craindre ni les violences, ni les tracasseries du pouvoir, et qu'à l'ombre des institutions qui nous régissent elle peut tout à l'aise exposer ses systèmes et produire ses théories, elle restera d'elle-même dans les limites d'une sage réserve; car l'excès et la licence ne vont qu'à l'esclave qui brise un instant sa chaîne pour la reprendre ensuite, tandis que la modération s'allie bien avec l'usage fréquent et soutenu de la liberté.

Maintenant il nous est facile d'apprécier le caractère général de la philosophie de notre âge. Ce caractère est double: caractère de spiritualisme, caractère de conciliation. La philosophie spiritualiste est celle qui croit qu'il y a en ce monde autre chose que de la matière, autre chose après cette vie que la tombe et le néant. Dans la pratique, elle enseigne l'accomplissement du bien, le respect de la religion, le dévouement à la patrie, l'obéissance aux lois, l'amour de tout ce qui est bon et honnête; elle apprend à sacrifier en toute rencontre la passion à la raison, l'intérêt au devoir. Le second caractère que nous avons à signaler dans la philosophie de notre époque est un caractère de conciliation, et ce dernier se manifeste avec une non moins lumineuse évidence. En psycologie, par exemple, où sont aujourd'hui les théories exclusivement ou sensualistes ou rationalistes, et de quelle faveur jouissent-elles? N'est-il pas vrai qu'elles sont tombées dans le plus complet discrédit, et se sont vues remplacées par des théories qui ne vont chercher la vérité dans aucun système exclusif, mais qui empruntent à tous les systèmes ce qu'ils ont de raisonnable et de légitime? C'est qu'on a reconnu, et à bon droit, que nul système ne peut se dire en possession de la vérité à l'exclusion de tous les autres, mais qu'une part de vérité se trouve dans tous. Voulons-nous un second exemple? Dans l'application de la philosophie aux choses de la religion, ce même caractère se manifeste. Comment seraient accueillies aujourd'hui les prétentions anti-religieuses du dix-huitième siècle? Tout porte à croire qu'elles seraient repoussées avec dégoût si elles essayaient de se reproduire. La philosophie de notre âge a compris qu'elle ne pouvait se séparer de la religion, sous peine de mutiler l'homme en négligeant un des éléments constitutifs de son être. Si nous voulions pousser plus loin la vérification et l'essayer sur l'histoire, les beaux-arts, la littérature, les sciences politiques, dans chacune de ces sphères, nous retrouverions encore le concours pacifique de la philosophie et son intervention conciliatrice.

C. MALLET.

CONCOURS

POUR L'AGRÉGATION AUX CLASSES DE GRAMMAIRE.

1er article.

Nous avons donné dans un de nos derniers numéros le résultat du concours pour l'agrégation aux classes de grammaire. Il nous reste à rendre compte des épreuves publiques qui malheureusement n'ont pas offert en général le même intérêt que les années précédentes. Beaucoup de candidats n'avaient pas assez étudié les auteurs indiqués par le conseil royal, et plusieurs leçons ont paru faibles. Il est évident que les sujets tirés au sort étaient pour un bon nombre de concurrents des questions toutes nouvelles et qu'ils ne s'étaient occupés suffisamment ni de la grammaire générale, ni de la grammaire particulière des trois langues. On compte en général beaucoup trop sur les vingt-quatre heures accordées par le réglement pour la préparation de la troisième épreuve, et l'on ne songe pas assez qu'il est impossible de faire en un jour une provision suffisante d'érudition et de vues philosophiques pour soutenir thèse sur des matières souvent très abstraites et à peine indiquées dans les grammaires élémentaires, et surtout pour répondre aux diverses objections qui peuvent naître dans la discussion.

Le rapport du jury d'examen a déjà appris à nos lecteurs que cinquante-neuf candidats s'étaient fait inscrire pour le concours et que quarante-trois seulement avaient répondu à l'appel. Sur ce nombre huit se sont retirés pendant les explications et trente-cinq ont persévéré jusqu'à la fin.

Les cinq premiers jours ont été consacrés aux compositions écrites. Le thème latin était emprunté à Fénelon, la version latine à Sénèque, le thème grec à Fontenelle, et la version grecque à Lucien.

Les épreuves de l'explication ont commencé le 17 septembre et ont duré sept jours. Celles de la leçon et de l'argumentation se sont terminées le 1er octobre. Nous allons entrer dans quelques détails sur ces dernières et nous serons heureux de prouver par ce compte rendu que les observations qui commencent cet article sont loin de s'appliquer à tous les candidats.

M. Duclos avait à traiter *des différentes altérations du radical dans les verbes grecs; à faire connaître les principales classes de verbes irréguliers; à montrer dans chacun en quoi consiste et sur quels temps porte l'irrégularité.*

M. Lemoulle avait été désigné par le sort pour argumenter contre M. Duclos; il a relevé quelques omissions et quelques erreurs de son adversaire qui, pour n'avoir pas établi d'une manière assez nette ce qu'il entendait par radical, a souvent confondu des modifications tout extérieures, par exemple celles de l'augment temporel, avec les altérations qui affectent le cœur du mot. Dans les verbes contractes, l'alongement de la voyelle au futur et aux temps qui en sont formés n'aurait pas été à ses yeux une altération du radical, s'il avait distingué les thèmes verbaux φιλε, τιμα, δηλο, des radicaux φιλ, τιμ, δηλ, et s'il n'avait pas oublié de considérer les voyelles *ε*, *α*, *ο*, comme de simples formations.

Le sujet échu à M. Lemoine était aussi une question de grammaire grecque: *Qu'est-ce que conjuguer un verbe? Exposé de la conjugaison grecque tant en μι qu'en ω. Laquelle de ces deux formes est primitive relativement à l'autre? Origine des désinences personnelles.* Les vues de M. Lemoine sur la dernière partie de la question nous ont paru très justes, mais parfois un peu subtiles. Nous n'admettrons pas avec lui, par exemple, que l'ι final des désinences μι, σι, τι doive son origine au pronom personnel σέ (accusatif de σύ). M. Hiolle, en argumentant contre lui, a développé, sur la question de priorité des formes en μι et des formes en ω, une théorie toute contraire à celle de son adversaire, mais à laquelle il a renoncé lui-même de fort bonne grace après quelques objections auxquelles il lui eût été difficile de répondre.

M. Potier a exposé avec beaucoup de netteté et de méthode *les principes et les règles de l'analyse logique et de l'analyse grammaticale*, et en a fait l'application à des exemples tirés des trois langues, grecque, latine et française. Sa théorie, complète et vraie, donnait peu de prise à son adversaire, M. Geraud, qui cependant a prouvé par quelques observations pleines de justesse qu'il comprenait bien la question.

M. Blangy avait à déterminer *la valeur des suffixes ou désinences qui servent à former les substantifs en grec ou en latin.* Sa leçon riche en faits nous a paru laisser beaucoup à désirer sous le rapport de la méthode et des procédés d'analyse. Il ignorait sans doute combien l'étude de la grammaire comparée avait jeté de jour, dans ces dernières années, sur les questions de dérivation et de formation. M. Gourbin s'est borné à relever quelques omissions dans la leçon de M. Blangy, mais sa méthode ne nous a paru ni plus sûre ni plus vraie.

M. Canac a parlé *des gérondifs et des supins en latin; des adjectifs verbaux en grec.* Il est à regretter qu'il se soit contenté de donner les faits cités par la plupart des grammairiens, et qu'il n'ait pas examiné cette espèce de mots sous un point de vue plus philosophique. M. Payelle, chargé d'argumenter contre lui, n'avait pas saisi non plus toute la portée de la question. La question échue à M. Caron est sans contredit une des plus fécondes et des plus intéressantes qui soient sorties de l'urne cette année. Il s'agissait de *la théorie philosophique des modes dans les verbes et de l'analyse comparative des modes en grec, en latin et en français.* M. Caron, dont l'élocution nous a paru très facile et parfois même un peu trop brillante pour un sujet de ce genre, n'a pas déduit des prémices qu'il avait posées toutes les conséquences qui en découlaient. Il a traité avec assez de bonheur quelques parties de son sujet, mais peut-être quelques autres demandaient-elles à être exposées d'une manière moins superficielle et plus précise. M. Fauric, dans les objections qu'il a adressées à M. Caron, s'est trop arrêté aux détails, et n'a pas assez pénétré dans le fond même de la question.

Le sujet de M. Laprade était à la fois plus facile et plus borné. Mais pour être juste il faut ajouter que s'il était difficile d'y échouer, il était difficile aussi de le traiter d'une manière brillante. Il avait à parler *de la quantité des voyelles finales en latin.* Son adversaire, M. Victor, lui a reproché avec raison de n'avoir pas donné assez d'exemples et a relevé quelques omissions.

M. Gourgaud dit *Dugazon*, qui, dans son explication, avait fait preuve de savoir et de goût, n'a pas été aussi heureux dans sa leçon, dont voici le sujet: *Régimes ou compléments des verbes dans les trois langues grecque, latine et française. Qu'est-ce qu'un verbe neutre?* La question était bien choisie et prêtait à des développements philosophiques fort intéressants. Malheureusement M. Gourgaud n'en a pas compris toute la portée et en a fait une simple question de grammaire particulière. M. Norman, dans son argumentation, s'est aussi arrêté aux détails et n'a pas envisagé le sujet sous un point de vue plus général.

M. David avait à exposer la *théorie des cas dans les noms, à comparer les déclinaisons grecques et latines* et à résoudre ces deux questions: 1° *Le nominatif est-il un cas?* 2° *Est-il la forme absolue du nom substantif et de l'adjectif?* M. David a comparé assez longuement les déclinaisons grecques et les déclinaisons latines, mais il n'a pas donné autant de développements à la première et à la dernière partie de sa question, qui cependant étaient à la fois plus neuves et plus fécondes. L'argumentation de M. Dumont n'a pas semblé non plus très philosophique et la plupart de ses objections ont porté sur les rapports qu'une origine commune a nécessairement établis entre les noms des deux langues.

M. Recoing a parlé de *la conjugaison latine.* Il a *comparé méthodiquement les différentes terminaisons des verbes en are, ēre, ĕre, et ire, et examiné cette question: Est-il convenable d'admettre quatre conjugaisons en latin?* Sa réponse a été affirmative, ainsi que celle de son adversaire, M. Detteit. Ils n'ont pas reconnu dans les verbes latins les rapports de désinences qui permettent de ramener tous les verbes en ω de la langue grecque à une seule conjugaison. Leur erreur tenait évidemment à ce qu'ils ne distinguaient dans tous ces verbes qu'un radical et une terminaison et qu'ils oubliaient les lettres formatives qui modifient le verbe et font d'un radical un thème verbal.

M. Bréard avait pour sujet *des pronoms en général et des personnes dans les verbes.* Après quelques considérations générales, peut-être un peu obscures, il a défini le pronom avec beaucoup de justesse et de précision et en a exposé la théorie d'une manière très complète et très intéressante. La seconde partie de sa leçon, où il avait à traiter des personnes dans les verbes, aurait peut-être demandé un peu plus de développements; cependant ceux qu'il a donnés ont prouvé qu'il était au courant des progrès de la science grammaticale. M. Olry, à qui son adversaire n'avait laissé ni erreur grave ni omission à relever, a montré toutefois, par un petit nombre d'observations pleines de sens, qu'il comprenait parfaitement la question et qu'il l'avait sérieusement étudiée.

JOURNAL GÉNÉRAL
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

COMPTE RENDU A MESSIEURS LES ABONNÉS.

Paris, 23 octobre 1834.

L'année dernière, à pareille époque, nous nous sommes présentés devant nos lecteurs; nous leur avons exposé loyalement nos vues et nos espérances, nous leur avons dit nos efforts et nos sacrifices : ils nous ont su gré de notre franchise, et sont venus pour la plupart prêter appui à notre œuvre naissante.

Nous avons cru qu'il entrait dans les devoirs de la presse universitaire de perpétuer l'usage de cette espèce de compte-rendu annuel. Que les grands journaux politiques négligent ce mode de communication, on le conçoit; ils s'adressent à un auditoire incertain et flottant qui donne rarement à leurs doctrines cette assiduité d'attention nécessaire pour les bien juger. Mais un journal comme le nôtre, qui se fait pour ainsi dire en famille, et dont l'action s'exerce constamment dans la même sphère, doit chercher à se mettre en rapport avec son public de tous les jours, à interroger ses impressions, à s'éclairer de ses conseils : il existe entre l'un et l'autre une communauté de principes qui ne peut que se fortifier par ces mutuelles confidences. En rappelant les travaux de l'année qui vient d'expirer, en traçant d'avance le programme de nos travaux futurs, nous n'ignorons pas que nous provoquons une enquête sévère; mais nous en attendons avec confiance les résultats.

Pour qu'un compte-rendu soit autre chose qu'une louangeuse commémoration du passé ou qu'un fastueux étalage de vaines promesses, il faut qu'il soit sincère, et que, loin de s'entourer de précautions et de réticences, il mette la vérité, quelle qu'elle soit, en son plein jour : c'est ce que nous allons faire.

On sait ce qu'il nous a fallu de peine pour relever le *Journal de l'Instruction publique* du discrédit dans lequel il était tombé. Nous aurions reculé peut-être devant cette tâche ingrate et pénible, si nous n'avions pas été animés et soutenus par le désir de conserver aux membres de l'université la seule tribune où leur pensée pût se produire. Lorsque d'injustes attaques sont incessamment dirigées contre eux par certains partis désespérés de ne pouvoir ressaisir leur influence et leur pouvoir; lorsqu'on les calomnie dans leurs intentions les plus pures, dans leurs actes les plus louables, nous avons voulu qu'ils pussent faire justice de ces clameurs ardentes et passionnées : au moment surtout où une loi sur l'instruction secondaire va régler leur existence et leur droits, nous avons accepté comme un honneur la mission d'exposer leurs besoins et leurs vœux.

Voilà le secret de notre persévérance ! La conscience de l'utilité de nos efforts nous a donné et nous donnera long-temps encore le courage du sacrifice; car nous n'avons point mesuré notre dévouement sur la probabilité du profit. En déclarant que notre journal n'est point une œuvre de spéculation, nous avons, nous autres, le triste avantage d'être crus : ce n'est point dans notre bouche une phrase de prospectus, mais une vérité qui n'est que trop connue par les précédents éditeurs de pareilles publications, et qui n'est pas ignorée de nos lecteurs eux-mêmes; cependant nous avons l'espoir, et c'est pour cela que nous tenons ferme à notre poste, que les membres de l'université n'attendront pas, pour s'apercevoir de l'intérêt particulier qui s'attache à un journal d'instruction publique, qu'il ait cessé de paraître. Lorsque toutes les universités d'Allemagne possèdent et entretiennent une gazette spéciale; lorsqu'elles viennent même, dans leur désir de connaître et de suivre le mouvement de nos études, se faire inscrire au nombre de nos souscripteurs, nous n'aurons pas, en France, à redouter l'indifférence du public. Déjà nous avons reçu des encouragements qui nous ont affermis au milieu de nos épreuves, et de précieuses promesses pour l'avenir. En cherchant à la perfectionner de plus en plus, peut être serons-nous assez heureux pour assurer chez nous à la presse universitaire une existence honorable : l'initiative d'un pareil succès, voilà le seul, le légitime objet de nos vœux et de notre ambition.

Après cet aveu franc et sincère, nous allons essayer, en résumant nos travaux passés, de faire pressentir ceux qui rempliront le cours de l'année prochaine.

PREMIÈRE PARTIE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'instruction primaire une fois organisée, les esprits qui avaient trouvé complète satisfaction dans la loi du 28 juin 1833 se sont portés ailleurs : arrivant par une gradation logique à l'instruction secondaire, ils se sont demandé si elle était en harmonie avec les éléments nouveaux qui avaient surgi dans la société, avec ses tendances actuelles, avec son grand mouvement d'art et d'industrie. Bientôt on s'est partagé en deux systèmes. Les uns, partisans exclusifs de l'*utilisme*, proscrivent le système des études classiques dont le but leur échappe; les autres veulent le conserver tel qu'il est et sans modification : d'une part, l'on méconnaît les lois du développement intellectuel; de l'autre, les besoins positifs de notre époque. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que le charlatanisme s'empare de la question et cherche à l'exploiter à son profit.

Au milieu de ce conflit d'opinions contradictoires, le rôle du *Journal général* était tracé d'avance : il a recherché constamment et avec soin ce qu'il y avait de juste et de raisonnable dans les exigences de chaque système. C'est en conciliant les études classiques avec les connaissances plus particulièrement applicables aux conditions diverses de la société que nos colléges pourront lutter avec succès contre la concurrence. Déjà les colléges royaux recueillent les avantages de cette heureuse combinaison : grace à la riche dotation que l'état leur assure, ils ont pu élargir le cercle de leurs études et donner accès à des branches nouvelles d'enseignement; mais la plupart des colléges communaux n'ont pas encore profité de ces salutaires réformes : la lésinerie municipale leur refuse souvent les moyens de se perfectionner et l'état les oublie dans ses libéralités.

Aussi avons-nous sollicité sans cesse l'intervention d'une loi qui mît fin à un provisoire si déplorable; et pour que ses prévisions pussent s'étendre sur tous les besoins de ces utiles établissements, nous avons fait appel à leurs fonctionnaires; nous leur avons dit : « C'est votre existence, c'est votre avenir que l'on va discuter. Vous qui souffrez, vous pouvez mieux que personne indiquer le mal et le remède; mais n'espérez d'accomplissement pour vos vœux qu'autant qu'ils seront connus du législateur. Vous n'avez pas de tribune? Nous vous en donnons une : notre désir le plus vif et le plus sincère, c'est de vous servir d'organe, c'est d'être investis par vous d'un mandat d'estime et de confiance.

DEUXIÈME PARTIE.

SCIENCES, LITTÉRATURE, COURS PUBLICS.

Presque tous nos grands journaux littéraires négligent et dédaignent la littérature classique, que le monde élégant poursuit de ses frivoles anathèmes. Nous qui nous adressons à un public plus grave et plus sérieux, nous avons dû la recueillir avec soin dans nos colonnes, et nous efforcer de la faire refleurir; nous nous sommes plu à encourager de préférence les travaux modestes et trop ignorés de nos professeurs, auxquels il ne manque souvent, pour avoir un nom, que les applaudissements de la presse. La *Revue philologique*, que nous allons très prochainement fonder, nous permettra de donner plus d'attention encore aux ouvrages qui se publient au sein de l'université ou que nous envoie l'érudition étrangère.

Nous n'avons pas dû cependant négliger la littérature du jour : sur celle là aussi il est de notre devoir de veiller, parce que, faite dans un mauvais esprit, elle peut devenir dangereuse. A qui s'adresse-t-elle ? A des lecteurs qui, ne faisant de la littérature qu'un moyen de distraction et d'amusement, se laissent facilement prendre au charme d'un mot piquant ou d'une phrase spirituelle. Tel est particulièrement le danger contre lequel nous voulons nous efforcer de prémunir : critiquer la forme est nécessaire sans doute; mais c'est du fond surtout qu'il faut faire justice. Voilà le but dans lequel notre *Revue littéraire* a été fondée.

En propageant au dehors les doctrines les plus saines en littérature, les recherches les plus profondes en histoire et en philosophie, l'analyse des cours publics a été un grand et véritable service rendu aux études. Notre journal est le seul qui les reproduise dans leur ensemble et avec l'exactitude la plus rigoureuse. Au moment de leur réouverture, nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs de province que nous continuerons de leur transmettre cette puissante initiation du haut enseignement de Paris.

Une table de matières, contenant l'indication des principaux articles insérés dans le tome III[e] du *Journal général*, nous a paru le complément naturel et nécessaire de ce compte-rendu, que nos lecteurs, nous l'espérons, trouveront exact et consciencieux.

TABLE ANALYTIQUE ET RAISONNÉE
DES PRINCIPAUX ARTICLES INSÉRÉS DANS
LE JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
TROISIÈME ANNÉE. — 1833-1834.

PREMIÈRE PARTIE.
Instruction publique.
§ Ier. — INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

De quelques essais de réforme dans l'enseignement des grands séminaires, par M. Dubois, de la Loire-Inférieure. — École des langues orientales. — De l'enseignement du droit à la faculté de Paris. — Histoire de l'enseignement du droit en France. — De la création d'une chaire de droit constitutionnel, etc., etc.

§ II. — INSTRUCTION SECONDAIRE.

L'enseignement secondaire doit-il être général ou spécial? — De la nécessité d'une loi sur l'instruction secondaire et des travaux qui doivent la préparer. — Des améliorations introduites dans les concours pour l'agrégation. — Des écoles moyennes d'Allemagne dites REALSCHULLEN. — De la situation des colléges communaux. — Bibliographie de l'agrégation par M. de Sinner. — Aperçu historique sur les colléges communaux. — Des écoles secondaires ecclésiastiques. — Réforme du régime financier de l'Université. — Essai d'un nouveau plan d'études à Mulhausen. — De l'enseignement de l'histoire dans les colléges. — De l'admission libre au baccalauréat, réclamée en faveur des élèves des petits séminaires. — Du programme des cours de l'École navale. — Organisation de l'instruction secondaire dans le royaume de Prusse. — Utilité des études classiques. — Le collége ou la première leçon d'ordre social. — De la mission actuelle de l'Université. — Des dispositions que doit contenir la loi sur l'instruction secondaire et sur la liberté d'enseignement pour satisfaire aux besoins de la France. — De l'organisation de l'enseignement secondaire. — Compte-rendu des concours de l'agrégation pour la Philosophie, les Lettres, l'Histoire et la Grammaire, etc., etc.

§ III. — INSTRUCTION PRIMAIRE.

De la délibération du conseil municipal de Beauvais relative aux écoles des Frères de la Doctrine chrétienne, par M. Dubois, Député de la Loire-inférieure. — Examen de la circulaire ministérielle relative aux écoles primaires supérieures. — De la composition des Comités d'arrondissement. — De la commission d'examen pour les livres élémentaires. — Examen du rapport au roi sur l'exécution de la loi du 28 juin. —etc., etc.

DEUXIÈME PARTIE.
Littérature-Sciences.

Le *Journal général* a consacré un ou plusieurs articles aux ouvrages et aux sujets suivants :

§ Ier. — LITTÉRATURE.

Littérature française. — Littérature et voyages par M. Ampère. — Correspondance d'Orient par MM. Michaud et Poujoulat. — Essai sur l'histoire du moyen âge par M. Charpentier de St-Prest. — Poésies inédites du moyen âge. — Études de mœurs et de critiques sur les poëtes latins de la décadence par M. Nisard. — Coup d'œil sur la Littérature actuelle. — Revue littéraire : les journaux politiques et les revues. — Port-Royal, par M. Charpentier de St-Prest. — De la Littérature dramatique en France. — Charles IX, drame par M. Rosier. — Des destinées de la Poésie par M. de Lamartine, etc., etc.

Littérature grecque. — Discours politiques de Démosthènes, traduits par Jacobs. — La poésie bucolique chez les Grecs. — Le Songe ou le coq de Lucien. — Chefs-d'œuvre de Démosthènes et d'Eschine, traduits par l'abbé Yager, etc., etc.

Littérature latine. — Théâtre de Plaute : traduction nouvelle par M. Naudet. — Nouvelle édition de Varron, par Ottfried Müller. — Fables de Phèdre, traduction nouvelle par M. E. Panckoucke. — Panégyrique de Trajan, par Pline le jeune, traduction nouvelle par M. Burnouf, etc, etc.

Littérature étrangère. — Tableau de la littérature polonaise. — L'Angleterre et les Anglais, par Bulwer. — Institution de lettrés chinois. — Littérature de la Suède, de la Norwège et du Danemarck, etc., etc.

§ II. — SCIENCES.

Philosophie. — Nouvelle édition des leçons de philosophie par M. Laromiguière. — Mélanges philosophiques par M. Jouffroy. — De l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle sur la législation et la sociabilité du XIXe par M. Lerminier. — Du bien de l'ame dans son rapport avec la société politique, par M. Damiron. — De la prière. — Cours de philosophie par M. Damiron. — René Descartes. — Œuvres philosophiques de Bacon. — De l'éducation des mères de famille et de la civilisation du genre humain par les femmes, par M. Aimé Martin. — Histoire abrégée de la philosophie ancienne et moderne par M. Hippeau. — Philosophie de la tradition par Molitor. — Du caractère actuel de la philosophie, etc., etc.

Histoire et géographie. — Atlas de Géographie historique ancienne par M. Poulain de Bossai. — Histoire de France par les principaux historiens. — Histoire de l'instruction publique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. — Ephémérides universelles. — Histoire de France par M. Michelet. — Histoire des progrès de la civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours par M. Roux-Ferrand, etc., etc.

Grammaire et linguistique. — Système d'abréviation dans l'enseignement de la langue latine. — Méthode naturelle appliquée aux langues mortes. — De l'enseignement de la Grammaire générale, etc, etc.

Sciences mathématiques et naturelles. — Traité de la lumière, par Herschel. — Nouvelle méthode pour la résolution des Équations numériques, par M. Sarrus. — Cours de Géométrie élémentaire, par M. Vincent. — De l'association Britannique pour les progrès des sciences. — De la Phrénologie. — Compte-rendu des travaux de la section des sciences mathématiques et physiques au congrès de Poitiers, etc., etc.

Archéologie. — La Statue vocale de Memnon, par M. Letronne. — Jupiter, recherches sur ce dieu, par M. Eméric David. — Des Colosses dans l'antiquité, par M. Raoul Rochette, etc.

N. B. Toutes les fois que les séances de l'Institut ou de toute autre société savante nous ont paru offrir quelque intérêt, nous en avons immédiatement rendu compte.

TROISIÈME PARTIE.
Cours publics.
§ Ier. — FACULTÉ DES LETTRES.

Histoire de la Philosophie moderne. — Dans le cours de cette année, M. Jouffroy a recherché les bases du droit naturel et donné une exposition critique des principaux systèmes de la Philosophie moderne sur cette partie de la science.

Cours d'Éloquence latine. — M. Leclerc, rassemblant les fragments des plus anciens orateurs romains, a fait l'histoire de ces premiers âges de l'éloquence romaine. M. Lorain, son suppléant, a continué les mêmes recherches.

Cours de Poésie latine. — M. Patin a rempli le cours de cette année par l'étude du théâtre latin.

Cours d'Histoire moderne. — M. Michelet a traité l'Histoire de France dans ses rapports avec l'Histoire générale de l'Europe, depuis la mort de Louis XI jusqu'à celle de François Ier.

Cours de Poésie française. — M. Saint-Marc Girardin a indiqué l'origine de l'esprit philosophique, et l'a suivi dans ses développements. — Poésie, théâtre, traités de politique, romans sous Louis XIV et Louis XV.

Cours d'Éloquence française. — M. Gerusez a recherché les éléments du goût et établi des principes d'esthétique. Dans le second semestre, il a fait l'histoire de la poésie au XVIe siècle.

Cours de Littérature étrangère. — M. Fauriel a recherché les origines de la langue et de la littérature italienne.

Cours de Géographie. — M. Barbié du Bocage a étudié les routes que le commerce a tenues dans les temps antiques et a suivi la migration des peuples.

§ II. — COLLÉGE DE FRANCE.

Cours d'Économie politique. — M. Rossi, dans le premier trimestre, s'est livré à des considérations générales sur les faits constitutifs de la science. Puis après avoir divisé son cours en deux parties, l'une qui s'occupe de la production, l'autre de la distribution de la richesse, il a commencé à traiter de la première partie. L'année prochaine, le professeur reprendra cette étude.

Cours des Législations comparées. — M. Lerminier a traité l'Histoire de la Législation dans ses rapports avec la religion et la philosophie.

Cours de Littérature française. — M. J. J. Ampère a esquissé le caractère littéraire de chaque siècle, depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

Cours d'Histoire de la Philosophie grecque. — M. Jouffroy, rassemblant les vieux monumens de la philosophie grecque, a fait l'histoire du système de la civilisation païenne.

Cours d'Histoire et de Morale. — M. Letronne, qui a pris pour sujet des cours de cette année l'Histoire ancienne de l'Egypte, a discuté les questions les plus importantes que la critique a soulevées à cet égard.

§ III. — BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

Cours d'Antiquités. — M. Raoul-Rochette a résumé les notions que les découvertes modernes ont ajoutées à la science archéologique depuis Visconti, en les rangeant sous les chefs les plus importants.

Cours de langue grecque moderne. — M. Hase a enseigné les éléments de l'idiome hellénique et a fait connaître des morceaux de poésie grecque moderne.

Cours de langues orientales vivantes. — Sujets traités dans les cours de langue arabe, de persan, de langue turque et d'arménien.

§ IV. — CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

Cours d'Économie sociale. — M. Blanqui a posé et discuté les principaux problèmes de l'économie sociale.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le *Journal général de l'Instruction publique* paraît le jeudi et le dimanche ; des suppléments sont consacrés à l'analyse des cours publics.

Prix de l'abonnement annuel........................ 30 fr.
Pour six mois.. 16 fr.

— Les demandes d'abonnement et tous les documents en général doivent être adressés *franc de port.*

On s'abonne à la librairie normale de P. Dupont, rue de Grenelle Saint Honoré, n. 55 (Hôtel des Fermes).

NOTA. Le prix d'insertion est de cinquante centimes par lignes d'impression. — Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau de la rédaction, seront immédiatement annoncés.

VOLUME 3. DIMANCHE 26 OCTOBRE 1834. N° 103.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

Par arrêté du 12 octobre, M. l'abbé Domesnil, ancien sous-principal du collége de Soissons, est nommé aumônier du collége royal de Tournon.

Par arrêté du 15 octobre, M. Saffré, régent de cinquième, chargé des mathématiques au collége de Guingamp, sera chargé provisoirement de ladite classe de mathématiques et des cours d'histoire et de géographie.

Par arrêtés du 16 octobre, M. Artaud, inspecteur de l'académie de Paris, est nommé examinateur des livres classiques.

M. Bergès, bachelier ès-sciences, ancien maître de pension à Fontainebleau, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Quimper, en remplacement de M. Gervais.

M. Rigaud, principal du collége de Pertuis, est chargé provisoirement de la classe de philosophie, d'histoire, d'anglais et de français.

M. Agron Fleury, régent de rhétorique au collége de Mende, est nommé provisoirement régent de rhétorique et seconde au collége de Pertuis.

M. Richaud, bachelier ès lettres, chargé de la troisième et quatrième, est nommé provisoirement régent de cette classe.

M. Rondil, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége d'Aubenas, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Pertuis.

M. Joubert, est nommé provisoirement régent de septième et huitième.

M. Mathieu, bachelier ès-sciences, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Pertuis.

Par arrêté du 17 octobre, MM. Jean Mougin, régent provisoire de septième; Kœppelin, second régent provisoire de mathématiques au collége de Colmar, sont nommés définitivement à ces chaires.

M. Martin (Thomas-Henri), élève de l'école normale, agrégé des classes supérieures, est nommé provisoirement professeur de troisième au collége royal de Dijon, en remplacement de M. Gerbier, qui reprend la chaire de quatrième, dont il était précédemment titulaire.

M. Perrey (Alexis), licencié ès sciences, précédemment chargé du cours de mathématiques élémentaires au collége royal d'Amiens, est chargé provisoirement de la chaire de mathématiques spéciales du collége royal de Cahors, en remplacement de M. Guiot, qui a reçu une autre destination.

M. Huttemin (Charles-Prosper), bachelier ès-sciences, chargé d'un cours de mathématiques élémentaires au collége royal d'Angers, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Beauvais, en remplacement de M. Laurent, passé au collége royal d'Amiens.

M. Martin (Louis), élève de l'école normale, est chargé provisoirement de la chaire de sixième au collége royal de Dijon, en remplacement de M. Laureau, qui vient d'obtenir une pension de retraite.

M. Michel (Jacques-Prosper), agrégé des classes supérieures, précédemment professeur de philosophie au collége royal de Dijon, est nommé provisoirement professeur de rhétorique au collége royal de Cahors, en remplacement de M. Berger, qui a reçu une autre destination.

Par arrêté du 18 octobre, M. Levasseur, maître d'études au collége royal d'Amiens, est nommé provisoirement régent de quatrième et cinquième au collége de Château-Thierry, en remplacement de M. Denis, qui se bornera aux fonctions de principal.

M. Delamarche, chargé de la chaire de sixième et septième au même collége, est nommé provisoirement régent de cette classe.

M. Delattre, bachelier ès-sciences, est nommé provisoirement régent de mathématiques audit collége, en remplacement de M. Bertin, démissionnaire.

M. Leroy, ex-principal du collége de Bar, est nommé provisoirement régent de rhétorique et seconde au collége de Lunéville, en remplacement de M. Titercher, appelé à une autre destination.

M. Guérard, agrégé de grammaire, est chargé de suppléer, dans la chaire de cinquième du collége royal de Saint-Louis, M. Leroy, professeur titulaire, en remplacement de M. Valleray, qui n'a pas accepté.

M. Aimé, Georges, élève de l'école normale, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége d'Abbeville, en remplacement de M. Charbonnier.

M. Legrand est chargé provisoirement de la chaire de mathématiques au collége de Mirecourt, en remplacement de M. Sauvage, qui passe au collége royal de Nancy.

M. Amberger, bachelier ès-sciences, est nommé provisoirement régent de mathématiques au collége de Thann, en remplacement de M. Knoll, qui recevra une autre destination.

M. Saint-Joire, régent de mathématiques au collége de Neufchâteau, est nommé provisoirement régent de la même chaire au collége d'Epinal, en remplacement de M. Lebesgue, qui passe à Neufchâteau.

M. l'abbé Loriot, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de philosophie au collége de Château-Goutier, en remplacement de M. l'abbé Blanchard, qui pourra recevoir une autre destination.

Par arrêté du 20 octobre, M. Planche, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'académie de Paris, est nommé conservateur-adjoint de la bibliothèque de l'université, en remplacement de M. Mablin, décédé.

M. Wilm, professeur de morale évangélique à la faculté de théologie de Strasbourg, est nommé inspecteur de l'académie, en remplacement de M. Hervé.

M. Levaillant, maître surveillant au collége royal de Lyon, est nommé directeur de l'école normale primaire d'Orléans, en remplacement de M. Reverchon, démissionnaire.

M. Titercher, régent de rhétorique au collége de Lunéville, est nommé directeur de l'école normale primaire d'Avignon.

Par arrêté du 21 octobre, M. Roger, agrégé divisionnaire de seconde au collége royal Louis-le-Grand, est chargé de suppléer provisoirement M. Emond, censeur des études du même collége, à qui il a été accordé un nouveau congé d'un an. M. Roger touchera le traitement éventuel des fonctions de censeur, et conservera les autres avantages attachés à son titre d'agrégé divisionnaire de seconde.

M. Nisard, agrégé des classes supérieures des lettres, est chargé d'une division de troisième au collége royal Bourbon, pendant l'absence de M. Garnier, à qui il est accordé un congé d'un an.

M. Pupat, professeur de cinquième au collége royal de Grenoble, est nommé professeur de quatrième dans le même collége, en remplacement de M. Doucin, qui a reçu une autre destination.

M. Victor (Jean-Joseph), maître élémentaire au collége royal de Grenoble, est chargé provisoirement de la chaire de sixième au même collége, en remplacement de M. Fabre, promu à la cinquième.

M. Fabre, professeur de sixième au collége royal de Grenoble, est nommé provisoirement professeur de cinquième dans le même collége, en remplacement de M. Pupat, promu à la quatrième.

M. Toulouzet, professeur de rhétorique du collége royal de Clermont, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Gonod, professeur de seconde du collége royal de Clermont, est nommé provisoirement professeur de rhétorique au même collége, en remplacement de M. Toulouzet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Bonafous, agrégé des classes supérieures, est nommé provisoirement professeur de seconde au collége royal de Clermont, en remplacement de M. Gonod, promu à la chaire de rhétorique.

M. Haussard, agrégé pour les études historiques et géographiques, est nommé provisoirement professeur d'histoire au collége royal de Rouen, en remplacement de M. Cheruel, appelé au collége royal Charlemagne.

M. Petit (Frédéric), licencié ès-sciences, est chargé provisoirement de la chaire de mathématiques élémentaires au collége royal de Rodez, en remplacement de M. Thibault (Audin), qui a obtenu un congé d'un an.

M. l'abbé Bondet (Isidore) est chargé provisoirement des fonctions de principal et de régent de rhétorique, seconde et troisième au collége d'Aumale.

M. Rottin (Aimable) est chargé provisoirement des fonctions de régent de quatrième, cinquième et sixième audit collége.

M. Marée, bachelier ès-sciences, principal du collége de Saint-Brieuc, est nommé officier de l'université.

M. Marée, principal du collége de Saint-Brieuc, est chargé provisoirement de la classe de septième au même collége.

M. Mézière (Alexandre), bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de septième au collége de Laval, en remplacement de M. Mercadier, qui recevra une autre destination.

M. Richaud, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Lorgues, en remplacement de M. Astier, appelé à une autre destination.

M. Martiny, bachelier ès-lettres, ancien maître d'études au collége d'Aix, est nommé provisoirement régent de septième et huitième au collége de Lorgues, en remplacement de M. Simon.

ORGANISATION DU COLLÉGE DU PUY.

Par arrêté du 17 octobre, M. Geffroy (Yves-Edouard), licencié ès-lettres, censeur des études du collége royal de Metz, est nommé provisoirement proviseur du collége du Puy.

M. Planavergne, licencié ès-sciences, est chargé provisoirement de l'enseignement des mathématiques spéciales au collége du Puy.

M. Papon, régent de mathématiques au collége du Puy, est chargé provisoirement de la chaire de mathématiques au collége royal de cette ville.

M. Lebègue (Pierre-Auguste), élève de l'école normale, agrégé de grammaire, est chargé provisoirement de la chaire de seconde, au collége royal du Puy.

M. Bernissant, régent de quatrième au collège du Puy, reste chargé provisoirement de la même chaire au collège royal de cette ville.

M. Blanc, régent de cinquième au collège du Puy, reste chargé provisoirement de la même chaire au collège royal de cette ville.

M. Guillemot, régent de sixième au collège du Puy, reste chargé provisoirement de la même chaire au collège royal de cette ville.

RÉFORME DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Huitième article (1).

Dans l'organisation actuelle, tous les élèves indistinctement sont admis dans les colléges quelle que soit leur instruction; et il arrive rarement que ceux qui sont incapables de suivre les cours soient renvoyés à leurs parents, que l'on laisse trop souvent dans une ignorance complète sur les dispositions négatives de leurs enfants. Le principal objet que l'on se propose, c'est d'avoir le plus grand nombre possible d'élèves. Dès lors on ne se montre pas très difficile sur leur savoir, ni sur leurs progrès. Pour éviter ces inconvénients, il serait à désirer que le comité local de surveillance des établissements d'instruction secondaire, auquel seraient adjoints à cet effet les professeurs du collége, fît l'examen de tous les élèves qui se présenteraient pour y entrer, afin de s'assurer qu'ils ont l'instruction nécessaire pour en suivre les cours. Ce même comité, auquel seraient toujours adjoints les professeurs, devrait désigner, après examen, à la fin de chaque année scolaire, ceux qu'il jugerait capables de passer dans la classe supérieure. Le traitement des directeurs et des professeurs se trouvant assuré d'une manière fixe, dans notre système, il ne saurait y avoir aucun motif pour admettre ou pour conserver dans les colléges les élèves qui n'ont ni assez de savoir ni assez de capacité pour en suivre les cours. Il convient que tous ces élèves soient remis à leurs parents, afin que les uns fassent donner à leurs enfants l'instruction qui leur manque, et qu'on évite aux autres des dépenses qu'ils feraient en pure perte s'ils s'obstinaient à faire poursuivre à leurs enfants des études que ceux-ci ne peuvent faire avec succès.

Des classes trop nombreuses doivent nécessairement nuire aux progrès des élèves. Aucune classe ne devrait contenir plus de quarante élèves, et lorsqu'il y aurait lieu, il faudrait qu'ils fussent divisés en autant de sections qu'il serait nécessaire pour que ce nombre ne fût pas dépassé.

Nous avons vu qu'en Allemagne les jeunes gens qui ont complетté leurs études dans un établissement public reçoivent en sortant des certificats de congé qui portent les numéros 1, 2, 3 correspondant au rang que ces jeunes gens ont obtenu dans l'examen. L'adoption de cette mesure en France présenterait quelques avantages. Il arrive assez souvent en effet que des jeunes gens, après avoir complетté leurs études dans une ville où il n'existe ni faculté des lettres ou des sciences, ni commission pour l'examen du baccalauréat négligent de prendre le titre de bachelier. Quatre ou cinq ans après ils éprouvent le besoin de l'avoir. Mais alors ils ont perdu de vue leurs études; il leur serait pénible de revenir sur ce qu'ils ont déjà appris; et souvent faute de s'être pourvus de ce grade à leur sortie des écoles, ils sont forcés de renoncer à une carrière pour laquelle ils ont une vocation bien prononcée.

Un autre avantage résulterait de la délivrance de ces certificats. Il se présente chaque jour un nombre immense d'aspirants aux divers emplois publics. On pourrait décider que ceux pourvus des certificats d'un degré déterminé seraient seuls admis à ces emplois. On écarterait ainsi une foule de médiocrités qui pourraient plus tard entraver par leur incapacité la marche de l'administration qui leur aurait mal à propos accordé sa confiance.

Nous pensons en conséquence que tous les jeunes gens qui auraient entièrement complетté leurs études dans les colléges de premier et de deuxième degré devraient à leur sortie être soumis à un examen qui serait fait par le comité local concurremment avec les professeurs, et à la suite duquel on leur donnerait des certificats de congé avec les numéros 1, 2 et 3. Des certificats distincts devraient être délivrés pour les études littéraires et pour les études scientifiques. Ils tiendraient lieu du titre de bachelier. Si on voulait en faire usage soit pour suivre les cours des facultés de médecine ou de droit, soit pour prendre le grade de licencié, on devrait acquitter le droit auquel sont aujourd'hui soumis les diplomes de bachelier.

Les examens du baccalauréat pour les jeunes gens sortant des colléges du troisième degré ou des établissements privés auraient lieu comme aujourd'hui devant les professeurs des facultés ou devant les commissions spéciales nommées à cet effet.

L'enseignement ne peut pas recevoir la même extension dans tous les établissements d'instruction secondaire. Nous pensons qu'ils doivent être divisés en trois catégories. La division actuelle en colléges royaux et en colléges communaux ne repose sur rien de fixe. Elle n'a pas même pour base la population. En effet, Lille (69,073 ames), Troyes (39,143 ames), Saint-Etienne (33,064 ames), n'ont pas de collége royal, tandis que Rodez (8,249 ames), Pontivy (5,956 ames) et Tournon (3,971 ames) en ont un. Sur quelques points de la France les colléges royaux sont très rapprochés, tels sont ceux de Clermont, le Puy, Tournon, Rodez, Montpellier, Nîmes, Avignon, Marseille. Sur d'autres points au contraire ils sont placés à de grandes distances. Le nombre des élèves est la meilleure base pour la division des colléges en catégories. En effet, plus ce nombre est considérable, plus celui des professeurs doit l'être; plus l'enseignement doit recevoir d'extension, plus l'importance du collége est grande, plus ses revenus sont élevés.

Les colléges qui ont plus de deux cents élèves devraient être placés dans la première catégorie; ceux qui ont de cent à deux cents élèves dans la deuxième catégorie; et ceux qui ont moins de cent élèves dans la troisième catégorie.

L'enseignement et le nombre des professeurs dans les colléges de la première catégorie seraient les mêmes que dans les colléges royaux.

Dans les colléges de la deuxième catégorie l'enseignement recevrait aussi la même extension que dans les colléges royaux; mais il n'y aurait ni censeur des études, ni professeur spécial pour l'histoire et la géographie; deux professeurs suffiraient pour l'enseignement des mathématiques, de la physique, de la chimie et des sciences naturelles. Au besoin, un même professeur pourrait être chargé de deux classes de grammaire.

Enfin, dans les colléges de la troisième catégorie l'enseignement des connaissances applicables serait complet. Mais il s'arrêterait pour l'étude des langues anciennes à la troisième. Néanmoins, l'étude des humanités et de la philosophie pourrait être autorisée dans ces colléges, si le conseil municipal s'engageait à fournir aux professeurs de ces cours le traitement qui serait fixé par le ministre sans demander aucune subvention pour cet objet sur les fonds de l'état. Ces colléges de troisième ordre seraient de véritables Realschulen qui offriraient même l'avantage de préparer les jeunes gens à aller compléter leurs études littéraires dans les colléges de premier et de deuxième ordre.

Si ces dispositions étaient adoptées, les colléges royaux des villes ci-après passeraient dans la deuxième catégorie:

Rodez, 181 élèves; Tournon, 166; Pau, 162; Avignon, 146; Pontivy, 144.

Ces colléges ont beaucoup de peine à se soutenir malgré les subventions qu'ils reçoivent du gouvernement.

Au contraire, les colléges communaux des villes dont les noms suivent passeraient dans la première catégorie:

Arras, 327 élèves; Lille, 296; Saint-Omer, 296; Alençon, 280; Aurillac, 273; Château-Gontier, 265; Avranches, 241; Perpignan, 235; Colmar, 220; Vannes, 219; Carcassonne, 218; Tarbes, 215; Autun, 212; Lorient, 212; Angoulême, 210; Mende; 210; Toulon, 210; Aire, 205; Cambrai, 200.

Le nombre des villes qui auraient un collége de première classe se trouverait ainsi porté à 51.

La loi ne devrait pas déterminer les villes qui, soit à raison de leur population, soit par toute autre circonstance, seraient tenues d'avoir un établissement public d'instruction secondaire; mais le législateur pourrait établir qu'il y aurait un établissement de cette nature par 100,000 ames de population, en laissant à l'administrateur le soin de désigner par ordonnance royale les villes dans lesquelles ils seraient placés. Nous avons vu qu'en Prusse le nombre des jeunes gens qui reçoivent l'instruction secondaire est de 309 par 100,000 habitants. Ce nombre ne serait pas moindre en France avec un bon système d'enseignement. En supposant qu'un tiers de ces élèves fréquentassent les établissements privés, il en resterait 206 par 100,000 ames, ou par collége public, puisque nous avons proposé d'établir un de ces colléges par 100,000 habitants. Cette proportion qui donnerait 325 colléges pour la France entière, ne saurait donc paraître exagérée. Il conviendrait que ces colléges fussent distribués entre les départements, de manière à ce qu'il y eût par chaque masse de 200,000 habitants deux colléges, l'un de premier ou de deuxième degré et l'autre de troisième degré. Quant au choix des villes dans lesquelles ces colléges seraient placés, on mettrait en première ligne celles qui possèdent des rentes, des revenus ou des bâtiments affectés au collége, ou dans lesquelles il existe des bâtiments appartenant à l'état et consacrés à cette destination; en seconde ligne, les villes qui offriraient de faire la dépense d'établissement d'un collége et dans lesquelles le besoin s'en ferait vraiment sentir. Enfin, si le nombre des colléges fixés pour le département, d'après les bases posées dans la loi, n'était pas atteint, une ordonnance royale rendue sur l'avis du conseil général du département et du comité académique pourrait, au fur et à mesure que les fonds portés au budget de l'état pour l'instruction secondaire le permettraient, imposer aux villes les plus peuplées l'obligation de concourir, dans les proportions déterminées par la loi, à la création et à l'entretien d'un collége.

En faisant l'application des principes qui précèdent aux colléges actuels, on aurait, colléges de 1er degré.................. 57

Dont sept dans la ville de Paris.

Colléges de 2me degré..........................	73
Colléges de 3me degré, ayant de 50 à 100 élèves, ou établissements pour l'étude des connaissances applicables dans l'industrie et le commerce....	146
Total............	276

Il existe encore 72 colléges communaux ayant moins de cinquante élèves. Il y aurait lieu d'examiner s'il est possible de les ériger en colléges publics du troisième degré.

Tel est le système d'organisation des établissements publics secondaires que nous proposons, avec la ferme conviction que tant

(1) Voir les numéros des 10, 17, 24, 31 août, 28 septembre, 5 et 19 octobre.



sous le rapport de l'étendue de l'enseignement, que sous celui de la facilité pour les classes moyennes et élevées de la population d'acquérir les connaissances qui leur sont nécessaires, il répond parfaitement aux besoins de la France.

PHYSIOLOGIE.

Traité des maladies des organes de la voix, par M. Colombat, de l'Isère. — *Physiologie et Thérapeutique du bégaiement et de tous les vices de la prononciation, par le même.* 2e édition (1).

La carrière de l'enseignement est, sans contredit, une de celles où les organes de la parole éprouvent le plus de fatigues, et ont le plus besoin de santé et de vigueur. Fortifier la voix, la rendre nette et claire, la garantir de tout accident est un soin utile pour tous; pour l'homme qui professe, c'est une nécessité. Si M. Andrieux savait rendre saisissable pour six cents auditeurs une parole ténue et voilée, c'était un privilége qui ne serait pas donné à tous; et la moindre maladie des organes vocaux pourrait fermer à tout jamais à un professeur la carrière où il aurait placé ses espérances d'avenir. Nous pensons donc que les ouvrages dont nous venons d'énoncer les titres, outre l'intérêt qui s'attache à des travaux scientifiques d'utilité générale, en auront un tout spécial pour la plupart des lecteurs habituels de cette feuille.

Ce que nous avons à remarquer d'abord à l'occasion de ces deux ouvrages, c'est cette saine direction d'idées qui a porté l'auteur à spécialiser ses travaux, et à concentrer ses efforts sur un sujet limité. Le champ des connaissances est devenu si vaste, qu'on n'y peut plus guère faire de réelles et profitables découvertes, qu'à la condition de ne pas chercher à en exploiter toutes les parties. La division du travail doit forcément s'établir dans la science, comme elle s'est établie dans l'industrie; pour la pratique au moins, l'avenir et les progrès sont à ce prix. Et que l'on ne craigne pas que la théorie puisse en souffrir; il restera toujours assez d'esprits généralisateurs pour saisir l'ensemble, et mettre en lumière ces larges inductions, ces vérités fécondantes sans lesquelles la science ne serait jamais qu'une longue série d'expérimentations individuelles. Et d'ailleurs la spécialité qui tend à s'établir de nos jours, pourrait s'autoriser aussi de l'expérience des siècles. Dans l'ancienne Égypte, nous dit Hérodote (l. 2, cap. 84), il y avait dans la médecine un partage si bien entendu, que chaque médecin ne s'occupait que d'une seule partie: les uns des maladies de la tête, d'autres de celles des yeux, d'autres de celles des dents; enfin il y en avait d'autres pour les maladies internes.

Déjà un médecin distingué, M. Bennati, avait dirigé ses recherches vers l'étude des organes vocaux; la mort a laissé ses travaux inachevés, mais cette perte ne devait pas laisser un vide dans la science. Entré depuis plusieurs années dans la même voie, déjà riche d'expérience, éclairé par cette sagacité, cette sorte d'instinct médical que l'art ne donne pas, M. le docteur Colombat nous paraît appelé à marcher d'un pas ferme et rapide dans la carrière qu'il s'est ouverte. Son *Traité des maladies des organes vocaux* constate dès à présent des recherches plus étendues et plus intéressantes encore que ce titre ne l'annonce. Non seulement toutes les maladies de l'appareil vocal, depuis le rhume, qu'on n'honore guère du nom de maladie, jusqu'à la phthysie laryngée, qui est mortelle, y sont décrites avec le talent de l'observateur habile et de l'opérateur expérimenté; on y trouve aussi des règles d'hygiène développées, pour prémunir la voix contre tous les accidents qui peuvent l'atteindre. Mais nous appellerons surtout l'attention de nos lecteurs sur la partie physiologique de l'ouvrage. Qui ne trouvera du charme à connaître la forme de l'instrument vocal, les différentes parties qui le composent, ses analogies avec les divers instruments de musique; le mécanisme de la parole et du chant, celui des cris, des gémissements, de la ventriloquie, etc. Beaucoup d'éruditions, des recherches ingénieuses, des observations fines, ajoutent à l'intérêt de cette lecture: et le philosophe lui-même y trouverait un sujet de haute méditation, en voyant qu'à travers cet appareil vocal si merveilleusement combiné, l'air passe tantôt en produisant des sons, tantôt sans produire aucun bruit. La physiologie reste inhabile à expliquer ces phénomènes de la volonté humaine; et si elle sait embrasser d'un œil assuré tous les détails de la vie animale, elle s'arrête et s'avoue impuissante là où commence l'empire de la vie intellectuelle.

Dans ses recherches sur le bégaiement et tous les vices de la parole, M. Colombat est sans émule, presque sans devanciers; le charlatanisme à peu près seul avait jusqu'ici exploré cette voie. L'état de la science lui offrait peu de secours, il a dû tout tirer de son propre fonds. Aussi, à part tout autre mérite, ses travaux ont-ils celui d'une incontestable originalité. Il ne nous appartient guère d'en apprécier la valeur scientifique; les juges compétents ont d'ailleurs prononcé, et il suffira de rappeler que, pour ces travaux, l'académie des sciences a récemment accordé à M. Colombat un prix de cinq mille francs. Mais ce que nous avons à signaler, c'est cette loyauté avec laquelle le jeune savant expose à tous les regards le résultat de ses recherches. Non content d'en faire connaître la nature, l'origine et le résultat, il porte la franchise de ses communications jusqu'à réduire sa méthode curative en tableau synoptique, et à développer dans leurs détails les plus minutieux tous ses moyens de traitement. Quelque autre aurait pu spéculer sur le prestige qui s'attache d'ordinaire à un secret habilement gardé. Nous félicitons M. Colombat de n'avoir pas jugé une telle ressource utile au succès de ses recherches. C'est savoir compter sur son avenir que de ne pas craindre de jeter dans le domaine public d'aussi intéressantes découvertes.

Ce n'est pas qu'il faille croire que l'on se puisse guérir soi-même avec le seul secours de l'ouvrage dont nous parlons; si l'auteur eût écrit dans ce but, nous lui en saurions peu de gré. Nous ne sommes pas de ceux, en effet, qui accordent grande confiance à ces publications qui prétendent nous donner *la médecine sans le médecin*; nous croyons que ceux qui écrivent de pareils ouvrages s'entendent mieux à vendre des livres qu'à guérir des malades. Le meilleur système de traitement resterait inefficace sans l'intelligence et le discernement qui le mettent en œuvre. En général, dans les sciences, la meilleure méthode, c'est celle qui est le plus habilement appliquée; mais en médecine, le livre seul, ce serait souvent, toute métaphore à part, la lettre qui tue, tandis que le praticien, c'est l'esprit qui vivifie.

Mais on trouverait dans l'ouvrage, à défaut de la guérison même, la preuve ou moins qu'elle est presque assurée, tant le système de l'auteur présente, dès l'abord, de justesse et de solidité. Son point de départ, c'est la cause même des vices de la parole, et nul ne l'avait jusqu'ici indiquée avec autant d'exactitude et de précision. De ce premier principe découlent, par les déductions les plus naturelles, mais en même temps les plus logiques, tous les moyens curatifs. C'est une lecture pleine d'intérêt que de parcourir la série de ces moyens de traitement, bien moins médicaux que physiologiques, et qui se résument presque tous en une ingénieuse gymnastique vocale. Qu'on ne redoute pas l'apparente aridité du sujet; on n'y trouvera rien de cette sécheresse que fait trop souvent contracter aux médecins l'étude exclusive de l'homme physique. L'auteur sait *sacrifier aux Grâces*, selon l'admirable précepte des anciens, son style et sa manière font deviner le littérateur derrière le savant. Nous ignorons si quelque pédantisme scientifique verrait là un sujet de reproche; mais le bon accueil que le public a fait à ces livres prouve qu'il en juge tout autrement.

(1) Chaque ouvrage, 1 vol. in-8°; chez Mansut, libraire-éditeur, et chez l'auteur, rue du Cherche-Midi, n° 91.

FACULTÉS DE DROIT ET DE MÉDECINE.

On sait que les élèves doivent se faire inscrire, pour les facultés de droit et de médecine, du 2 au 15 novembre. Mais il est important de ne pas attendre les derniers jours d'inscription. A Paris, plusieurs professeurs sont chargés des mêmes cours, et les élèves ont le droit d'indiquer celui des professeurs dont ils désirent suivre les leçons. Mais ils ne peuvent plus user de ce droit, lorsque le nombre des élèves qui ont choisi le même professeur s'élève à 500: il faut alors s'inscrire nécessairement sous le professeur qui a le moins d'élèves. C'est un motif pour ne point tarder de prendre les inscriptions nécessaires.

Beaucoup d'élèves s'adressent aussi, dans les derniers jours, à la faculté, pour obtenir l'autorisation de prendre la *première* inscription sans justifier du grade de bachelier.

Cette autorisation ne peut être accordée par la faculté, mais seulement par le conseil royal de l'instruction publique, pour raisons graves et déterminées. Il y a donc nécessité, pour les élèves qui se trouvent dans les cas de solliciter la dispense du grade, pour cette première inscription, de former leur demande dès les premiers jours du mois, et de l'adresser directement au ministre.

Une autre formalité doit être rappelée aux étudiants. Ceux qui se font inscrire doivent se présenter en personne pour signer le registre d'inscriptions.

En cas de maladie, cette circonstance peut être fort préjudiciable à quelques élèves. Nous savons que M. le secrétaire de la faculté ne se refuse pas alors à faire porter le registre chez une personne réellement malade; mais il faut que la demande lui en soit faite avant les derniers jours de la quinzaine.

Si un étudiant se permettait de prendre une inscription pour un autre, non seulement cette inscription ne compterait pas à ce dernier, mais celui qui l'aurait prise perdrait, par une délibération *sans appel* de la faculté, toutes les inscriptions qu'il aurait lui-même, sans préjudice des peines prononcées par le Code pénal.

Les pièces à produire pour la première inscription, sont:

1° Un diplome de bachelier, sauf les cas d'exception; 2° l'acte de naissance; 3° en cas de nécessité, un acte de consentement des parents ou tuteurs.

Enfin, lorsque les parents des élèves ne sont pas domiciliés au lieu où siége la faculté, ceux-ci doivent avoir un *répondant* chez lequel ils sont censés faire élection de domicile. Les logeurs et maîtres d'hôtel garnis ne peuvent servir de *répondants* qu'autant qu'ils y sont autorisés par écrit des parents.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Les derniers examens d'admission à l'école normale ont lieu, en ce moment, devant les professeurs de l'établissement. La nomination définitive des élèves aura lieu ensuite par ordonnance royale.

— On nous assure qu'il est question de diverses mutations ou admissions à la retraite, parmi les inspecteurs d'académie.

— On craint que M. Barbié du Bocage, professeur de géographie à la faculté des lettres de Paris, gravement indisposé, ne puisse reprendre son cours qu'après l'hiver.

— Les quatre élèves ci-après ayant été reconnus admissibles par le jury de l'école navale, viennent d'être appelés à faire partie du contingent de ces établissements, pour compléter les nominations de cette année, savoir: n° 47. Roche (Antoine-Louis). — 48. Le Blanc (Michel-Regis). — 49. Rocca (François). — 50. Deflotte (Charles-Marie-Jacques).

— Les cinquante élèves qui viennent d'être admis à l'école navale, ont été choisis, dans l'ordre de mérite, sur deux cent soixante-cinq concurrents. Le collége de Lorient, lui seul, a fourni neuf élèves, dont trois boursiers de la marine.

— La faculté de médecine de Paris commencera ses cours d'hiver le lundi 3 novembre prochain.

DÉPARTEMENTS. — La ville d'Entraigues, département de l'Aveyron, avait voté des fonds pour l'établissement d'un collége. Il n'a pas été donné suite à ce projet, la somme votée ayant paru insuffisante.

— Une médaille d'argent a été accordée, par le ministre de la marine, au jeune Boissière, élève du collége de Cherbourg, pour avoir sauvé un homme qui se noyait à la mer. Cette médaille lui a été remise par le principal, en présence de tous les élèves réunis, le jour de la rentrée des classes.

— La ville de Mulhausen, qui se distingue par son zèle pour les intérêts de l'instruction, a compris dans son budget de 1835 une somme de 33,550 fr. destinée uniquement à servir les traitements des fonctionnaires du collége.

— On écrit de Pontarlier, 16 octobre: M. de Cléry, conseiller municipal à Dijon, attachant beaucoup de prix à l'instruction de la jeunesse, vient de donner, par acte

reçu par Mᵉ Faivre, notaire à Pontailler-sur-Saône, un terrain pour construire une école primaire dans la commune de Cléry.

— Par sa délibération du 25 mai dernier, le conseil municipal d'Auzéville (Meuse) avait voté à l'unanimité les fonds nécessaires pour rendre, à partir du 1ᵉʳ janvier 1835, l'instruction primaire gratuite dans les deux écoles que possède cette commune. Nous apprenons que l'autorité supérieure a accueilli avec empressement les vœux du conseil municipal et vient de donner son approbation aux dispositions prises par ce conseil.

EXTÉRIEUR

Allemagne. — M. le professeur Fallmerayer qui, il y a trois ans, a fait le voyage de la Grèce avec Thiersch et qui ensuite a parcouru tout l'Orient et est retourné en Grèce, vient de revenir à Landshut. Ce fameux historien publiera incessamment un ouvrage sur ses découvertes et notamment sur celles qu'il a faites en Grèce. Le professeur Fallmerayer est non seulement resté fidèle à son opinion qu'il a antérieurement si chaudement défendue, que les Grecs actuels ne descendent nullement des anciens Hellènes; mais encore il prétend posséder des preuves authentiques pour confondre tous ceux qui réfutent son opinion du nombre desquels se trouve Thiersch.

Suisse. — Le grand conseil de Lucerne vient de décider que les cours de théologie qui avaient été suspendus seraient repris. On sait que les opinions des quatre professeurs sont en complète contradiction. Le petit conseil avait proposé que la suspension fût seulement levée pour MM. Fuchs et Leu, mais le conseil a décidé que tous les professeurs reprendraient leur cours à la fois.

Belgique. — M. Braemt, de Bruxelles, termine une médaille de la plus grande dimension que puisse frapper le balancier de la monnaie; l'exécution en est au dessus de tout éloge. On pense que ce sera celle que donnera le roi comme prix du concours de poésie.

Depuis long-temps il n'y avait plus d'éditions complètes des œuvres de M. de Châteaubriand. MM. Pourrat frères viennent de terminer celle qu'ils publiaient par souscription à 3 fr. 50 c. le volume. M. de Châteaubriand est le premier écrivain de notre époque. *Les Martyrs*, *le Génie*, *l'Itinéraire* et les jolis romans d'*Athala* et du *Dernier des Abencérages* joignent à la grandeur des idées un coloris de style qui les recommande puissamment à notre jeune école; les *Etudes historiques*, l'*Essai sur les révolutions*, la tragédie de *Moïse*, etc., etc., le rapprochent au contraire de notre ancienne école, et motivent la sympathie de toutes les opinions et le succès immense qu'ont obtenu ses ouvrages, qui déjà ont été imprimés à plus de vingt mille exemplaires. (Voir aux annonces.)

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, nᵒ 55, Hôtel des Fermes.

N. B. Le prix de l'insertion est de 50 centimes par ligne d'impression.

Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, Nᵒ 55.

VOLUME 3. JEUDI 30 OCTOBRE 1834. N° 104.

ACTES OFFICIELS. — DÉCISIONS DE L'UNIVERSITÉ.

LITTÉRATURE. — SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES COURS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AVIS IMPORTANT.

MM. les Souscripteurs au JOURNAL GÉNÉRAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE *dont l'abonnement expire le* 31 *octobre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de cette feuille.*

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MOUVEMENT DU PERSONNEL.

ADMINISTRATION.

Par arrêtés du 20 octobre, M. Lefournier, inspecteur honoraire de l'académie de Strasbourg, est rappelé aux fonctions d'inspecteur. Il occupera l'emploi que laissa vacant la nomination de M. Derome à la place de proviseur du collége royal.

M. Hervé, inspecteur de l'académie de Strasbourg, est nommé inspecteur de l'académie de Metz, en remplacement de M. Percelat, admis à la retraite.

Par arrêté du 24 octobre, M. Delalleau, professeur d'histoire au collége royal d'Amiens, est nommé inspecteur de l'académie de Montpellier, en remplacement de M. Gary, admis à la retraite.

M. Vincent, inspecteur de l'académie de Bourges, est nommé inspecteur de l'académie de Lyon, en remplacement de M. Desguidi, admis à la retraite.

M. Bourley, professeur de quatrième au collége royal de Rouen, est nommé inspecteur de l'académie de Besançon, en remplacement de M. Buignet, appelé à remplir les mêmes fonctions dans l'académie de Bourges.

M. Buignet, inspecteur de l'académie de Besançon, est nommé inspecteur de l'académie de Bourges, en remplacement de M. Vincent, appelé à remplir les mêmes fonctions dans l'académie de Lyon.

Par arrêté du 9 octobre, M. Descudet, commis aux écritures au collége royal de Tournon, est nommé provisoirement économe du collége royal du Puy.

FACULTÉS.

Par arrêté du 21 octobre, M. Ballard (Antoine-Jérôme), docteur ès-sciences, est nommé professeur de chimie à la faculté des sciences de Montpellier.

COLLÉGES ROYAUX.

Par arrêtés du 21 octobre, l'arrêté du 29 septembre dernier, par lequel M. Seignette, agrégé des classes supérieures, avait été nommé à la chaire de cinquième du collége royal de Versailles, est rapporté, sur la demande de ce fonctionnaire.

M. Marchand, professeur de sixième au collége royal de Versailles, est nommé professeur de cinquième dans le même établissement.

M. Seignette, agrégé des classes supérieures, est nommé provisoirement professeur de sixième au collége royal de Versailles, en remplacement de M. Marchand, promu à la cinquième.

M. Chéruel, professeur d'histoire au collége royal de Rouen, est nommé agrégé spécial d'histoire au collége royal de Charlemagne, en remplacement de M. Chardin aîné, appelé à d'autres fonctions.

M. Chardin aîné, agrégé des classes supérieures des lettres, remplissant les fonctions d'agrégé spécial d'histoire au collége royal de Charlemagne, est chargé provisoirement de la deuxième division de seconde au collége royal Louis-le-Grand, en remplacement de M. Roger, qui est délégué dans les fonctions de censeur.

M. Planche, professeur de mathématiques élémentaires, à titre provisoire, au collége royal de Bourges, est nommé définitivement à ladite chaire.

M. Chanselles, professeur de troisième au collége royal de Bourges, restera chargé de la seconde pendant l'année classique 1834—35.

M. Montonnier, agrégé de grammaire, restera chargé de la chaire de troisième au collége royal de Bourges, pour l'année classique 1834-35.

M. Répécaud, professeur de seconde au collége royal de Bourges, est nommé censeur des études au même collége, en remplacement de M. Domergue, qui a reçu une autre destination.

M. Bazy, docteur ès-lettres, régent de philosophie au collége d'Agen, est chargé provisoirement de la chaire de philosophie du collége royal d'Auch, en remplacement de M. Courtades, qui a reçu une autre destination.

M. Charbuy, licencié ès lettres, régent de troisième au collége du Puy, reste chargé provisoirement de la même chaire au collége royal de cette ville.

COLLÉGES COMMUNAUX.

Par arrêtés du 21 octobre, M. Martin, licencié ès-sciences, régent de philosophie et de mathématiques au collége de Semur, est nommé provisoirement principal du collége de Saulieu, en remplacement de M. Boulée, qui reçoit une autre destination.

M. Boulée, bachelier ès-lettres, principal du collége de Saulieu, est nommé provisoirement principal du collége d'Auxonne, en remplacement de M. Ducrot, décédé.

M. Grégoire, régent de cinquième et sixième au collége de Nemours, est nommé provisoirement régent de troisième et quatrième audit collége, en remplacement de M. Reverard, qui recevra une autre destination.

M. Boucherat, régent de sixième et septième au collége de Tonnerre, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième au collége de Nemours, en remplacement de M. Grégoire.

M. Laveyssière, principal du collége de Craon, régent de quatrième, est chargé en même temps des fonctions de régent de cinquième.

M. Tyrard, bachelier ès-lettres, régent de septième au collége de Craon, est nommé provisoirement régent de sixième et septième.

M. Chalopin, bachelier ès lettres, maître d'études au collége royal de Rennes, est nommé provisoirement régent de quatrième au collége de Lorient, en remplacement de M. Moculé, décédé.

M. Bonvinux, chargé du cours de sixième, est nommé provisoirement régent de cette classe.

M. Simonot, bachelier ès-lettres, régent de quatrième et cinquième au collége de Saint-Servan, est nommé provisoirement régent de la première classe préparatoire au collége de Lorient.

M. Duault, licencié ès-lettres, est nommé provisoirement régent de la seconde classe préparatoire.

M. Mahé, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége royal de Rennes, est nommé provisoirement régent des classes élémentaires au collége de Lorient.

M. Roussot, régent de cinquième et sixième au collége de Bernay, est nommé provisoirement régent de la même chaire au collége de Gisors, en remplacement de M. Vaillant, qui recevra une autre destination.

M. Tellier, maître élémentaire au collége d'Eu, est nommé provisoirement régent de cinquième et sixième audit collége, en remplacement de M. Duriet, qui a reçu une autre destination,

M. Wolff, maître d'études au collége royal de Saint-Louis, est nommé provisoirement régent de rhétorique au collége de Dieppe, en remplacement de M. Tiercelin, qui a reçu une autre destination.

M. Cauro, docteur en médecine, suppléant pour la chaire de philosophie au collége d'Ajaccio, est nommé provisoirement régent de cette classe, en remplacement de M. Stephanopoli.

M. Duclos, bachelier ès-lettres, régent de seconde au collége de Saint-Flour, est nommé provisoirement régent de rhétorique au collége de Montluçon, en remplacement de M. de Finance, dont la nomination provisoire est révoquée.

Par arrêté du 23 octobre, M. Labrousse, bachelier ès lettres, maître d'études au collége royal de Clermont, est nommé provisoirement régent de seconde au collége de Saint-Flour, en remplacement de M. Duclos, qui reçoit une autre destination.

M. Faure, bachelier ès-lettres, maître d'études au collége de Brioude, est nommé provisoirement régent de huitième au collége de Montluçon, en remplacement de M. Bouquet, qui passe à la septième.

M. Pichon, bachelier ès-lettres, régent de cinquième au collége d'Aurillac, est nommé provisoirement régent de troisième au même collége, en remplacement de M. Chauvnat.

M. Ferru, bachelier ès-lettres, ancien régent au collége de Lorgues, est nommé provisoirement régent de cinquième au collége d'Aurillac, en remplacement de M. Pichon, qui passe à la troisième.

M. Delorme, bachelier ès-lettres, ancien régent au collége de Brioude, est nommé provisoirement régent de cinquième au collége de Montluçon, en remplacement de M. Baudau, qui passe à Ambert.

M. Bouquet, chargé de la classe élémentaire au collége de Montluçon, est nommé provisoirement régent de septième, en remplacement de M. Lagrave, qui a quitté le collége.

Par arrêtés du 23 octobre, M. Isabeau, principal du collége de Saint-Benoît-du-Sault, est chargé en même temps de la chaire de seconde et troisième.

M. Lacroix, régent de sixième et septième au même collége, est nommé provisoirement régent de quatrième et cinquième.

M. Nichaux, Marcel, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de sixième et septième audit collége.

M. Baudon, bachelier ès-lettres, régent de cinquième au collège de Montluçon, est nommé provisoirement régent de la même classe à Ambert, en remplacement de M. Gilbertat, démissionnaire.

Par arrêtés du 27 octobre, M. Gaudinot, chargé de la chaire de sixième et mathématiques au collège de La Châtre, est nommé provisoirement régent de cette chaire.

M. Frezot, Louis Victor, bachelier ès-lettres, est nommé provisoirement régent de quatrième et cinquième au collège de Varzy.

M. Magniant, Jean-Baptiste, bachelier ès-lettres et ès-sciences, est nommé provisoirement régent de sixième et septième audit collège.

M. Ménetrel, bachelier ès-lettres, élève de l'école normale, est nommé provisoirement régent de philosophie au collège de Bergerac, en remplacement de M. Sainte-Gresse.

REVUE PHILOLOGIQUE.

Objet de cette revue. — La philologie en Allemagne. — Scepticisme romantique. — Réaction. — MM. Loers, Knebel. — Une édition allemande. — MM. Klotz, Steigerthal, de Sinner. — Angleterre : M. G. Burges. — Tacite : M. Kiessling. — Nouvelle espèce de commentaire. — Une séance de l'Agora ; le Panégyrique de Trajan : M. Stievenart et M. Burnouf.

Au milieu des nombreuses occupations qui se partagent dans nos colléges le temps des élèves et des maîtres, la littérature contemporaine a nécessairement peu de place dans les études classiques. (Et en vérité le mal n'est pas bien grand !) Il n'en est pas de même de l'étude de l'antiquité ; la plus grande part lui est encore accordée dans la distribution du travail. Peut-être même le but des réformes projetées aujourd'hui dans l'instruction secondaire doit-il être moins de restreindre cette part que de la rendre plus fructueuse. Or, s'il est vrai que la philologie ait pour objet l'étude à la fois littéraire et philosophique de l'antiquité, les progrès si vivement désirés de notre instruction classique sont intimement liés à ceux de la philologie. Constater les uns, les hâter, s'il est possible, par de sages conseils, c'est exercer sur les autres la même influence.

Tel est le but de cette *revue*, qui, pour être rapide, ne sera pas moins consciencieuse ; nous en prenons l'engagement.

Depuis la renaissance des lettres, la France a vu se perpétuer glorieusement jusqu'à nos jours les traditions de la philologie dont l'origine remonte, on le sait, aux antiquités de l'école alexandrine. Cependant ce n'est pas en France, mais en Allemagne, que la philologie a eu le développement, sinon le plus élevé, au moins le plus populaire. L'Allemagne est vraiment le monde de l'érudition. Là elle n'est point un accident, un hors d'œuvre, dans l'ensemble de la science ; là elle ne cache pas humblement ses leçons au bas des pages d'un volume qu'elle dépare ; elle a ses presses et ses colonnes, elle envahit tout, depuis l'in-folio jusqu'à la brochure. Là, sa voix n'est pas renfermée entre les quatre murs d'une école ; elle a sa tribune dans les plus éclatantes solennités. Là enfin, elle s'avance, comme la littérature, par des vicissitudes, par des crises nécessaires à son progrès ; elle a eu, comme sa rivale (il faudrait dire sa sœur), son romantisme, après une époque de classique timidité.

Ne sont-ce point en effet de terribles romantiques que MM. Schleiermacher, Ast et Socher (d'ailleurs si peu d'accord dans leurs différents systèmes), qui ont voulu brusquement anéantir les droits d'un philosophe qu'ils admirent à la possession de plusieurs de ses chefs-d'œuvre, enlever à Platon, de par la critique, le *Criton*, l'*Euthyphron*, les *Lois* même? Et cela en dépit de tant de témoignages, d'admirations contemporaines, en dépit surtout de notre incompétence?

N'était-il pas romantique aussi le savant et spirituel F. A. Wolf, quand il se prononçait avec assurance contre l'authencité de cinq discours bien dignes, après tout, d'appartenir à Cicéron? quand, le premier, il exploitait avec une érudition ingénieuse et patiente les nouvelles scolies homériques publiées par notre Villoison, et y puisait contre l'unité d'Homère les premiers arguments solides qu'on ait fait valoir contre elle. Aujourd'hui, nous assistons à une curieuse réaction contre cet esprit révolutionnaire de la haute philologie, et les débats sont descendus jusque dans les écoles. Accueillis dès leurs premières attaques par une opposition puissante, les grands critiques sont rentrés dans le silence; plusieurs même ont pour jamais disparu de la scène, et laissent reconstruire par leurs élèves quelques parties de l'édifice que leur impitoyable scepticisme a jadis mutilé.

Ainsi, pour nous borner à quelques exemples, voici M. Loers qui publie pour son coup d'essai une excellente édition du *Ménexène*, et défend victorieusement l'authencité de ce dialogue contre les arguments de M. Ast. M. Henri Knebel va plus loin. Il ose mettre sous les yeux des élèves *Theages*, *Ion* et les *Rivaux*, le premier attaqué par l'illustre Schleiermacher, et qu'il essaie de restituer à Platon, le second déjà heureusement défendu par un autre éditeur. Pour les *Rivaux*, il faut en convenir, personne jusqu'ici ne s'est chargé de leur défense ; mais s'ils ne sont point de Platon, au moins appartiennent-ils à son école, suivant M. Knebel. C'est à ce titre qu'il a voulu leur faire l'honneur de l'*ad usum*. Il faut louer ce principe d'impartialité, mais en souhaiter une meilleure application. Le dialogue en question n'a pas, ce nous semble, le seul défaut, si c'en est un, de n'être pas authentique; c'est encore un méchant et ennuyeux dialogue. Voilà le tort.

Si nos voisins ont eu la manie de l'incrédulité, ils ont encore un peu trop celle de la critique des textes aux dépens de l'*exégèse*, comme on dit au delà du Rhin. Qu'un professeur allemand rencontre par hasard quelque manuscrit inconnu ou peu connu d'un auteur qu'il aime, voilà pour lui la matière d'une édition, et qui plus est, d'une édition classique, où toutes les leçons de son précieux manuscrit devront entrer de gré ou de force. Demandez à M. Reinold Klotz, à qui nous sommes loin d'ailleurs de contester son mérite philologique, demandez lui s'il y a dans le *Liber Gorlicensis* deux variantes qui ne méritent d'entrer dans son texte du *Coq* de Lucien? Tout son commentaire ne roule que sur ce sujet. Quant à l'histoire, aux autres difficultés du texte, toutes les fois que le *Liber* ne dit rien de nouveau, l'éditeur garde le même silence.

Nous ne savons pas si de pareils travaux répondent bien aux besoins de la studieuse jeunesse des gymnases allemands. A coup sûr ils ne sont pas faits pour la nôtre.

Le *Songe* de Lucien (qu'il ne faut pas confondre avec le *Somnium seu Gallus*) *ad privatum usum primorum ordinum discipulorum*, par M. G. Steigerthal, pêche par le défaut contraire. Le commentaire étouffe le texte, et fatigue malgré sa variété.

Cependant nous souhaiterions aux élèves de nos classes supérieures de pâlir souvent sur des livres aussi solides, au risque même d'y dormir quelquefois. Mais M. de Sinner nous a donné mieux à souhaiter en évitant dans un travail analogue le double danger de la sécheresse et de la prolixité.

Moins hardie, moins *radicale* dans ses doctrines philologiques, l'Angleterre n'a pourtant pas oublié les traditions du grand sceptique Bentley, et M. G. Burges les rappelle plus d'une fois dans ses élégantes publications du *Prométhée* et des dialogues choisis de Platon. Si ses deux livres, annotés en anglais, n'étaient par conséquent bornés à l'usage des universités anglaises, nous insisterions plus sur les détails de leur composition. Notons-y pourtant une chose facile à imiter pour les éditeurs d'outre-mer. Chaque morceau grec y est accompagné d'une série de questions historiques ou grammaticales qui s'y rapportent. L'innovation paraîtra simple et heureuse.

Puisque notre *revue* a passé les frontières, nous n'y rentrerons pas avant d'avoir signalé le court mais excellent morceau de M. Prieri sur l'*Oraison funèbre*, contenue dans le second livre de Thucydide (*Turin, imprimerie royale*, 1833). Sans partager l'opinion de l'auteur sur tous les points discutés dans ses notes, nous ne pouvons nous empêcher d'en louer le bon goût et la saine érudition. Les lecteurs curieux de tels rapprochements pourront comparer la traduction latine et le commentaire de M. Prieri, avec un travail tout à fait analogue, mais en allemand, sur les mêmes chapitres de l'historien grec par M. Nüsslin.

Il y a trois mois à peine, lorsque approchait le temps du concours pour l'agrégation, ces deux brochures avaient un singulier rapport de circonstance avec deux autres d'une importance et d'une étendue d'ailleurs bien différentes. Aujourd'hui nous venons un peu tard pour recommander au public studieux les *Nuées* et surtout la *Médée* de M. de Sinner, livres plagiaires, mais en toute franchise et qui plus est avec originalité, résumés exacts et peu dispendieux de tant de livres inaccessibles à la modeste philologie des colléges.

Au reste, les éditeurs d'Aristophane et d'Euripide ne réclament pas seuls de judicieux abréviateurs. Tacite aussi a grand besoin et certes vaut bien la peine qu'on dégage sa concision des amas de notes sous lesquels tant de prolixes recherches ont conspiré à la faire disparaître. C'est l'objet que M. Kiessling s'est proposé dans son résumé des nombreux travaux dont la *Germanie* a été l'objet. (Leipsick, 1832.) En moins de deux cents pages, il a voulu réduire à sa plus simple expression la matière de vingt volumes peut-être. Tacite n'eût pas fait mieux, et Tacite n'était pas Allemand.

Mais que dire de Démosthènes ! L'énumération seule de ses éditeurs, critiques, traducteurs, etc., etc., commencée, il y a quelque temps, par un savant bibliographe, remplit déjà un gros volume ; et cependant la France et l'Allemagne fournissent encore chaque jour de nouveaux matériaux à la bibliographie.

On a parlé récemment dans ces colonnes des estimables efforts de M. l'abbé Jager; et voici que M. Jager n'est déjà plus le dernier. Voué à l'étude et au culte de Démosthènes, M. Stievenart le *commente* aussi, mais tout autrement que son dernier éditeur, M. Brenui, dans l'estimable collection de Gotha. *Une séance de l'Agora*, décrite avec une savante et minutieuse exactitude, et dans un style animé, brusque parfois, comme les désordres d'une assemblée populaire, voilà la meilleure préface aux harangues de l'orateur athénien. La place publique d'Athènes, voilà où il faut suivre M. Stievenart pour sentir et comprendre Démosthènes, pour apprécier la vérité oratoire d'une traduction dont malheureusement l'auteur ne nous donne aujourd'hui que de trop courts fragments. Enfin, si vous voulez compléter par le contraste le tableau de l'éloquence politique ainsi mise en scène, de cette Agora où Démosthènes remue les flots du peuple par la puissance de sa parole, transportez-vous par l'imagination à Rome, dans un cercle de courtisans et de beaux esprits, et là relisez avec M. Burnouf les élégantes et monotones fadeurs d'un consul de Rome que le malheur *des temps réduisit* à n'être qu'un écrivain.

CONCOURS POUR L'AGRÉGATION

AUX CLASSES DE GRAMMAIRE.

Deuxième article.

M. Cugny avait à traiter *des adjectifs en général et de leur emploi dans le discours.* Il devait en outre examiner cette question : *Jusqu'à quel point les désinences de*

genre et de nombre sont-elles essentielles aux adjectifs? M. Gaudin désigné par le sort pour argumenter contre lui, lui a reproché avec raison d'avoir oublié, dans la première partie de sa leçon, une distinction fort importante, celle de l'adjectif qualificatif et de l'adjectif attribut. Cette distinction était d'autant plus nécessaire qu'elle préparait la solution de la dernière question, relative aux désinences de genre et de nombre. On sait en effet que dans plusieurs langues, en allemand par exemple, les adjectifs qualificatifs prennent des terminaisons, tandis que les adjectifs attributs sont toujours invariables. M. Gaudin, dont l'élocution nous a paru très facile et très nette, a réfuté d'une manière fort ingénieuse l'opinion de l'abbé Sicard qui veut que les adjectifs n'aient ni genre ni nombre.

M. Delteil devait *exposer les différentes manières dont la langue grecque joint la proposition principale à celle qui lui sert de complément.* Au lieu de traiter des propositions complémentaires, M. Delteil a passé en revue les divers emplois des modes en grec; il a puisé ses développements dans les paragraphes de la grammaire de M. Burnouf, où il est question de l'optatif, du conditionnel, de l'infinitif et du participe. Son adversaire, M. Potier, n'est pas non plus entré dans le sujet; dans son argumentation, il a confondu les propositions relatives avec les propositions complémentaires, les compléments du sujet et de l'attribut avec les compléments des propositions.

La leçon échue à M. Louzeau n'était ni la plus facile ni la plus féconde. La voici: *En quoi l'infinitif considéré comme nom verbal diffère-t-il du nom abstrait? Par exemple, quelle différence y a-t-il entre* amare virtutem *et* amor virtutis *? entre* vitium est mentiri *et* le mensonge est un vice? *Tirer des exemples des trois langues, grecque, latine et française.* M. Louzeau a répondu à ces diverses questions avec beaucoup d'esprit et de finesse. Il a fait preuve de goût dans le choix de ses exemples, surtout de ceux qu'il a empruntés à notre langue. Cependant M. Bréard, chargé d'argumenter contre lui, a trouvé moyen d'ajouter encore à ses développements, et lui a reproché, entre autres choses, de n'avoir pas suffisamment expliqué la nature du nom verbal par la nature de l'infinitif.

M. Thomas a parlé *de la nature des verbes dits impersonnels, comme* pluit, vivitur, pœnitet. Il devait de plus *analyser logiquement les propositions où se rencontrent ce dernier et ceux de la même espèce.* C'est à la grammaire de Port-Royal que M. Thomas a emprunté, je ne dirai pas sa théorie (car il a laissé de côté les considérations philosophiques) mais les faits qu'il a cités. Il nous a semblé qu'il était à peine entré dans son sujet et qu'il ne l'avait compris qu'imparfaitement. M. Cadet Leprevôt s'est vu dans la nécessité de refaire en grande partie la leçon de son adversaire et il s'en est tiré avec beaucoup de facilité; toutefois son argumentation nous a paru moins nette et moins méthodique que sa propre leçon.

M. Binse avait à *expliquer logiquement ce que les auteurs de rudiments appellent* que retranché, et à *rendre raison de ces deux phrases:* « Credo Deum esse sanctum » *et* « suprema ars est artem non apparere. » Si notre mémoire ne nous trompe, c'est par des prépositions sous entendues que M. Binse a expliqué ces sortes d'infinitifs; il avait sans doute oublié qu'en latin l'infinitif n'est jamais régime d'une préposition, et qu'on ne saurait admettre des ellipses, qu'on ne pourrait remplir sans faire des solécismes, comme par exemple dans cette phrase: *Suprema ars est ob artem non apparere.* M. Recoing, qui était loin de partager la manière de voir de son adversaire, ne s'est pas arrêté à lui faire des objections, mais il a traité le sujet à sa façon d'une manière très satisfaisante.

M. Lemoulle s'est occupé *de l'inversion et de l'ordre logique.* Ses développements ont paru incomplets à M. Gourgaud, qui cependant n'a pas profité de tous ses avantages, et a confondu, comme son adversaire, l'ordre logique avec l'ordre naturel.

M. Simon a examiné quels *procédés il fallait employer pour l'enseignement des langues dans les classes élémentaires*, et il s'est posé cette question: *Par quelle langue faut-il commencer?* Laissant de côté toutes ces théories hasardées, toutes ces méthodes expéditives qui promettent tout et donnent si peu, M. Simon s'en est tenu aux procédés d'enseignement dont l'expérience a démontré l'efficacité; il a développé ses idées avec beaucoup de solidité et de bon sens, et ne s'est pas montré plus disposé à sacrifier aux exigences de la mode qu'à celles de la routine. M. Louzeau, qui partageait à cet égard les vues de M. Simon, a ajouté à ses développements quelques idées fort sages et fort ingénieuses. Seulement il nous a semblé qu'il n'accordait pas au thème grec et au thème latin toute l'importance que doit avoir ce genre d'exercices, surtout au commencement des études.

M. Labrousse de Beauregard devait *expliquer philosophiquement les constructions particulières au génitif dans la langue grecque; indiquer les constructions analogues dans la langue latine, et en donner également la raison.* Après une énumération fort détaillée des rapports exprimés par le génitif, M. Labrousse a examiné les divers usages de ce cas en grec et en latin. Il est à regretter qu'il n'ait pas songé à ramener ces divers rapports à un rapport unique, et qu'il ait cru devoir expliquer un grand nombre de génitifs, en particulier les génitifs absolus, au moyen des ellipses. M. Billot, dans son argumentation, lui a reproché de s'être trop étendu sur la nature du génitif, et de n'avoir pas assez insisté sur les ellipses. Nous croyons que les deux reproches contraires eussent été plus fondés.

M. Gourbin avait à traiter la question suivante: *Des adjectifs démonstratifs, relatifs et interrogatifs. Ces mots sont-ils des pronoms? Les analyser et les comparer dans les trois langues grecque, latine et française.* Il a défini avec netteté et précision le pronom et l'adjectif, et après avoir prouvé d'une manière concluante que cette sorte de mots ne pouvait pas se classer parmi les pronoms, il a passé en revue les adjectifs démonstratifs, etc., des trois langues. Cette énumération n'a pas paru assez complète à M. Chabert, qui en outre a prié son adversaire d'ajouter quelques détails à ceux qu'il avait donnés sur la nature des adjectifs, et de déterminer quels étaient ceux qui affectaient l'extension et ceux qui affectaient la compréhension.

M. Faurie a parlé *de la déclinaison latine;* après l'avoir *comparée à la déclinaison grecque, il a examiné s'il était convenable d'admettre cinq déclinaisons en latin.* Sa réponse a été affirmative, ainsi que celle de M. Lemaire, qui était chargé d'argumenter contre lui. Nous serions nous-mêmes de l'avis de ces deux candidats, s'il n'était question que de la classification qu'il convient d'adopter dans les grammaires élémentaires; mais il nous semble qu'en remontant aux premiers monuments de la langue, il est impossible de ne pas remarquer un grand nombre de rapports, et de rapports fondamentaux entre les désinences des diverses déclinaisons. La plupart des différences ne sont qu'apparentes, et il suffirait, en considérant comme déclinaison primitive la troisième déclinaison, d'admettre un certain nombre de lettres formatives, pour y ramener toutes les autres.

M. Victor était chargé de répondre à ces deux questions: 1° *Qu'est-ce que la proposition? 2° de combien de termes se compose-t-elle?* Il devait en outre faire *un examen critique des dénominations par lesquelles on désigne ces termes.* M. Victor ne nous a pas paru saisir toute la portée de la question, et M. Binse, son adversaire, au lieu de le ramener au sujet, s'est contenté de lui présenter quelques objections peu intéressantes qui ne se rattachaient à cette leçon que par des rapports fort éloignés.

M. Olry, *après avoir expliqué philosophiquement les constructions particulières à l'accusatif dans la langue grecque, a indiqué les constructions analogues dans la langue latine, et en a donné également la raison.* Cette leçon est sans contredit une des plus solides et des plus complètes que nous ayons entendues. M. Olry a expliqué, sans recourir aux ellipses et par la nature même de l'accusatif, les nombreux emplois de ce cas. Ses développements ont prouvé que la question n'était pas nouvelle pour lui et qu'il avait étudié les diverses théories des grammairiens sur la valeur des cas et des prépositions. M. Lebègue, que le sort avait donné pour adversaire à M. Olry, avait sans doute envisagé le sujet sous les mêmes rapports, car il s'est borné à un petit nombre d'observations peu importantes.

(*La suite et la fin à un prochain numéro*).

SUR LES DIFFÉRENTS MODES D'ÉVALUATION POUR LES PRIX DE COLLÉGES.

Dans la plupart des établissements, les prix du premier semestre et de la fin de l'année sont décernés, d'après une composition unique, à l'élève qui a obtenu la première place. Ce mode peut paraître vicieux, en ce qu'il donne plus de prise aux chances du hasard, et qu'il favorise quelquefois des élèves réputés les plus faibles, au préjudice de ceux qui, dans le courant de l'année, ont constamment obtenu les meilleures places.

Un autre mode, déjà en usage dans les colléges de Paris depuis 1825, vient d'être rendu applicable à tous les colléges, par arrêté du conseil royal de l'instruction publique, en date du 12 septembre dernier.

Ce mode consiste à décerner les prix, non d'après une composition unique, mais d'après toutes les compositions du semestre, la dernière conservant une valeur triple. La force respective des élèves est évaluée ainsi qu'il suit:

On n'admet à concourir aux prix que les dix premières places de chaque composition, lesquelles sont représentées par une quantité de points fictifs, qui sont en proportion inverse avec le numéro des places. Ainsi, la première compte 10 points, la seconde 9, la troisième 8; ainsi de suite jusqu'à la dixième qui ne compte qu'un seul point.

Ce mode d'évaluation est plus logique et plus équitable que tout autre. Il a été décidé aussi que dorénavant toute nomination *ex æquo* serait interdite.

Lorsque, par le calcul des places obtenues dans le courant de l'année et à la dernière composition, deux ou plusieurs élèves auront le même nombre de points donnant droit aux prix ou aux accessits, celui des concurrents qui aura eu l'avantage à la dernière composition obtiendra seul le prix ou l'accessit.

NOUVELLES.

FRANCE.

PARIS. — Les derniers examens d'admission à l'école normale sont terminés. Trente-sept candidats avaient été admis à y prendre part. On assure que sur ce nombre vingt-quatre seulement ont été déclarés définitivement admissibles à l'école. On se rappelle que le nombre total des candidats était de cent-vingt.

— Ce n'est point par décision du ministre de l'intérieur que M. Planche, professeur du collége Bourbon, a été nommé sous-bibliothécaire à la Sorbonne, ainsi que l'ont annoncé les journaux. Toutes les bibliothèques sont maintenant dans les attributions du ministre de l'instruction publique, à plus forte raison celle de l'université, qui a toujours été placée sous la surveillance directe du conseil royal de l'instruction publique. Cette place de sous-bibliothécaire a été donnée à M. Planche, en dédommagement d'une partie de son traitement fixe qu'il abandonne à son suppléant, comme professeur de rhétorique. M. Planche a professé la rhétorique au collége Bourbon, pendant vingt années consécutives. Il n'a pas encore le temps de service exigé pour la retraite; et depuis trois ans il est maintenu en congé. M. Ragon, titulaire de la deuxième chaire de rhétorique, au même collége, a été obligé également d'interrompre ses fonctions cette année. Il est suppléé par M. Tarnoee. La chaire de M. Planche est confiée à M. Auguste Lemaire, neveu du savant éditeur des classiques latins.

Dans le même collége, d'autres professeurs sont également en congé pour motif de santé. En général, la carrière de l'enseignement use vite les hommes les mieux constitués; et dans la plupart des établissements, quelques professeurs sont obligés de renoncer à leur carrière avant les trente années de service et les soixante ans d'âge, exigés par les réglements pour la retraite.

— Dans chaque collége royal il existe un médecin chargé de prendre soin des élèves; mais lorsque l'un d'eux tombe dangereusement malade, et que des consultations deviennent nécessaires, les frais en sont à la charge des familles. Le conseil royal de l'instruction publique va s'occuper, à ce sujet, des deux questions suivantes: Sur quelle base le prix des consultations doit-il être réglé? Le médecin ordinaire de l'établissement est-il fondé à se faire payer sa part du prix de ces consultations auxquelles il assiste? Un journal assure que des faits récents, d'une nature grave, ont donné lieu à la délibération.

— Le docteur Bowring, qui vient de parcourir le midi de la France, est arrivé à Paris.

— Les concours d'admission à l'école d'architecture de Paris seront ouverts, pour les mathématiques, le 28 octobre, présent mois, à onze heures et jours suivants à la même heure. Les listes d'inscription sont ouvertes au bureau de l'école, de midi à trois heures.

— L'école de pharmacie de Paris fera sa rentrée le mardi 4 novembre prochain, et l'ouverture des cours d'hiver aura lieu le 24 du même mois.

— Tous les journaux ont annoncé que l'ouverture du cours du *droit constitutionnel* devait avoir lieu le 11 novembre, mais M. Rossi, à peine remis d'une très

rave indisposition, ne pourra probablement commencer son cours qu'à la fin du mois.

— Sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, le roi vient de nommer chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur M. Frietz, capitaine au long cours du port du Havre, pour le zèle et la persévérance qu'il a apportés à l'exécution de la carte de la Guadeloupe, dont l'exactitude et l'utilité ont été reconnues.

DÉPARTEMENTS. — Un nouveau cours de trigonométrie vient d'être autorisé au collège de Lorient. Outre les deux trigonométries, on y enseignera la géométrie descriptive, appliquée à la fortification, au tracé des machines, à la représentation du terrain, etc. Cet enseignement a pour but d'attacher au collège les élèves qui ont suivi précédemment les cours préparatoires pour l'école de Saint-Cyr. Ils seront exercés à faire eux-mêmes des applications sur le terrain. Ils trouveront ainsi un utile complément des études qu'ils ont déjà faites; et en s'assurant plus de chances de succès pour les prochains examens, ils acquerront des connaissances théoriques et pratiques, qui, dans tous les cas, leur seront très utiles.

M. Levret, professeur à l'école d'application du génie militaire, déjà chargé d'une classe de mathématiques au collège de Lorient, a offert ses services gratuits pour le nouveau cours de trigonométrie. Cette offre a été acceptée par l'autorité universitaire.

— Le conseil municipal de Bordeaux vient d'adopter le projet d'une vaste école d'enseignement mutuel propre à recevoir 800 élèves, ce qui permettra de les diviser en classes du premier et du second degré d'instruction.

ÉD. HERBET.

Le JOURNAL GÉNÉRAL paraît le jeudi et le dimanche. — Le prix de la souscription est de TRENTE FRANCS par an et de SEIZE FRANCS pour six mois. Les demandes d'abonnements, les annonces, et en général tous les documents doivent être adressés, FRANC DE PORT, à M. *Paul* DUPONT, éditeur du *Journal général*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 55, Hôtel des Fermes.
N. B. Le prix de l'insertion est de 50 centimes par ligne d'impression.
Tous les ouvrages dont deux exemplaires auront été déposés au bureau de la rédaction seront annoncés immédiatement.

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, N° 55.



